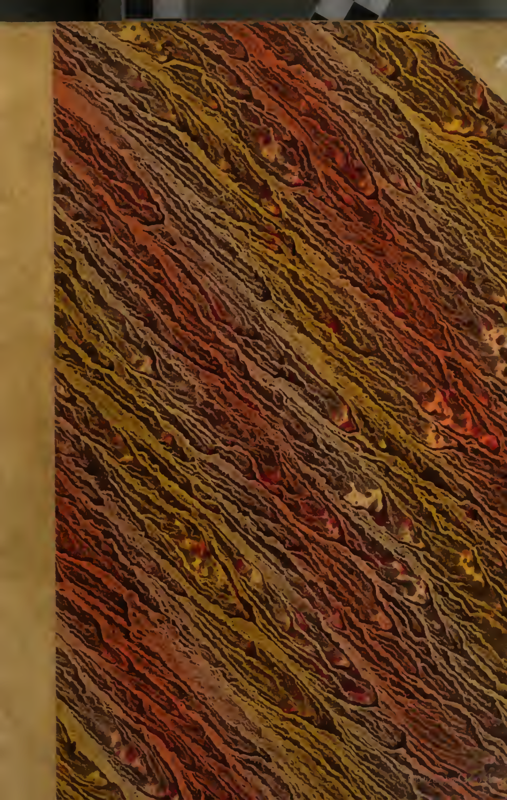


ŒUVRES

COMPLÈTES

DE ROLLIN.

TOME IV.

Imprimerie de Ducessois, 55, quai des Augustins.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE ROLLIN

AVEC

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LES SCIENCES, LES ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DES ANCIENS

PAR ÉMILE BÈRES

Atlas par H. Dufour et Album antique par Albert Lenoir.

HISTOIRE ROMAINE.

TOME I.

PARIS
CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DU JARDINET

1845

PRÉFACE.

Quand on envisage avec quelque attention de quel point est partie la puissance romaine, et à quel degré d'élévation elle est parvenue, on est saisi d'étonnement et comme ébloui par l'éclat et la grandeur des événements, et encore plus des causes qui ont contribué à former ce vaste et superbe empire. Qu'était Rome dans ses commencements, sinon un amas confus de pâtres, d'aventuriers, d'hommes obscurs et inconnus pour la plupart, que le mauvais état de leurs affaires ou l'amour de la nouveauté avaient réunis ensemble dans l'étroite enceinte d'une ville pauvre et méprisée? Cependant dès le berceau, c'est-à-dire sous le gouvernement de Romulus, le premier de ses rois, elle commença à se faire craindre et à se faire admirer par le courage indomptable de ce prince, et par les sages règlements qu'il établit dès lors, soit pour la religion, soit pour la guerre et la police. Les autres rois ses successeurs, presque tous d'un caractère différent, mais assortis merveilleusement entre eux pour concourir à la même œuvre par des voies différentes, suivirent tous, si l'on en excepte le dernier, le plan que Romulus leur avait tracé, et y ajoutant chacun quelque partie essentielle, ils en avancèrent beaucoup la perfection : car il est remarquable que presque tous les principes de la politique romaine furent établis sous les rois, et que ces principes ne firent dans la suite que se développer avec plus de force et d'étendue[1].

Les progrès du peuple romain au dehors, dans ces commencements, furent très-lents. Il lutta pendant près de deux cent cinquante ans autour de Rome[2], sa mère, contre les peuples voisins qui, l'attaquant les uns après les autres, le tinrent toujours en haleine, et l'auraient forcé à se rendre habile dans l'art militaire, quand même il n'y aurait pas été porté par son inclination naturelle. Il ne vint à bout de les soumettre que par la patience et les ménagements, moins attentif à les dompter par la force qu'à les gagner par la douceur; cherchant à s'en faire des amis[3], non des esclaves, à se les attacher pour toujours par une soumission non forcée, mais volontaire ; et se faisant une règle de n'ôter pour l'ordinaire aux vaincus que le pouvoir de lui nuire.

Le second âge de Rome, de même durée à peu près que le premier, c'est-à-dire de deux cent cinquante ans, riche en grandes vertus et en grands hommes, fait voir des prodiges de courage, de fermeté, de sagesse, de désintéressement, et surtout d'amour de la patrie. C'est avec de telles armes qu'elle apprit à mé-

[1] « Quum a primo Urbis ortu, regiis institutis, partim « etiam legibus, auspicia, ceremoniæ, comitia, Patrum « concilium, equitum peditumque descriptio, tota res « militaris divinitùs esset constituta ; tum progressio ad- « mirabilis incredibilisque cursus ad omnem excellentiam « factus est dominatu regio republicâ liberatâ. » (CIC. *Tusc. Quæst.* lib. 4, n. 1.)

[2] « Prima ætas sub regibus fuit, propè ducentos quin- « quaginta per annos, quibus circum ipsam matrem « suam cum finitimis luctatus est. » (FLOR. in *Prol.*)

[3] « Ad hoc, populo romano, a principio inopi, melius « visum amicos, quàm servos quærere ; tutiusque rati « volentibus, quam coactis, imperitare. » (SALLUST in *Bell. Jugurth.*)

« Neque victis quidquam, præter injuriæ licentiam, « eripiebant. » (Id. in *Bello Catilin.*)

priser tous les dangers et à surmonter tous les obstacles qui s'opposaient à sa grandeur, et qu'après avoir soumis enfin toute l'Italie, elle se vit en état de s'étendre au loin, et de porter ses armes au dehors.

Quelle foule de victoires et de conquêtes se présentent dans le troisième et le dernier âge de la république romaine, qui ne dure qu'un peu plus de deux cents ans! Ici commencent les guerres puniques, qui se font avec un acharnement si opiniâtre, que chacun des deux peuples jaloux croit ne pouvoir subsister que par la ruine de l'autre. Rome, près de succomber, se soutint principalement, durant ses malheurs, par la constance et la sagesse du sénat. A la fin la patience romaine l'emporte, et Carthage est subjuguée. Sa ruine fut comme le signal de la défaite des autres peuples, qui tous, chacun à leur rang, vinrent subir le joug et se soumettre aux maîtres de l'univers.

A considérer de près le fil et l'enchaînement des entreprises et des conquêtes de Rome, il est aisé de reconnaître qu'elles ont été le fruit d'un dessein et d'un plan formé dès le commencement, suivi dans tous les temps avec une constance admirable, et conduit à sa fin par des routes qui ne se sont jamais écartées du but : ouvrage certainement au-dessus de la prudence humaine, comme on le verra dans la suite. Cette ville, sous ses rois, n'avait point sans doute formé le dessein de conquérir l'univers. Mais un même esprit a toujours animé Rome : toujours elle a voulu conquérir, dominer; toujours elle a suivi les mêmes principes pour arriver à cette fin. Il faut avouer cependant que ses espérances et ses desseins ne se sont agrandis et étendus qu'avec ses forces.

C'est cet objet qui doit faire une des principales parties de l'étude de l'histoire romaine, parce qu'elle en est l'âme, et que la vue des dates, des faits, des siéges, des batailles, et de tous les autres événements, si elle est destituée de la connaissance des ressorts secrets qui mettent tout en mouvement, ne nous présente, à proprement parler, qu'un squelette qui a tous ses os, tous ses nerfs, et toutes les parties du corps, mais qui est sans vie.

J'essaierai, dans cette préface, de donner une légère idée des principaux caractères du peuple romain, des règles de conduite sur lesquelles était fondé son gouvernement, et des moyens qui ont le plus contribué à l'établissement de sa grandeur.

Les Romains, dès l'origine et la naissance de leur ville, établirent pour principe fondamental de leur politique, la crainte des dieux et le respect pour la religion. De là cette multitude de temples, d'autels, de sacrifices; de là les augures, les auspices, et tant de sortes de divinations; de là ces vœux si fréquents, formés dans les pressants besoins de l'état, et accomplis avec une si scrupuleuse exactitude : preuve certaine [1], dit Sénèque, de l'existence d'un être suprême attentif à nos besoins; car quelle apparence que tous les mortels, dans tous les temps et dans tous les pays, eussent donné de concert dans cette folie, de s'adresser sans cesse à une divinité sourde et impuissante, dont ils n'auraient pu espérer aucun secours? Les Romains se trompaient dans l'objet, mais ils raisonnaient juste dans le fond. Persuadés par le seul bon sens, ou plutôt par un reste de religion naturelle, qui n'a pu s'effacer entièrement du cœur des hommes, que la divinité dispose de tout dans le gouvernement de l'univers; que c'est elle qui distribue aux hommes, selon son bon plaisir, l'esprit, la raison, la prudence, la fermeté d'âme, le courage, et toutes les autres qualités d'où dépend le succès des entreprises, il était convenable qu'ils implorassent la puissance céleste d'où émanent tous ces dons avantageux, et que par des consultations religieuses ils tâchassent d'en découvrir les arrangements et les volontés pour en mériter la protection. Heureux si, avec de telles dispositions, ils avaient connu le vrai Dieu!

On ne peut croire combien cette conviction de la divinité, qu'ils croyaient être présente et présider à tout, gravée profondément dans l'âme encore tendre des enfants par l'éducation, par l'instruction, par les discours des parents, et surtout par la vue des cérémonies publi-

[1] «Quod profectò non fieret, nec in hunc furorem omnes mortales consensissent, alloquendi surda numina et inefficaces deos, nisi nossent illorum beneficia nunc ultrò oblata, nunc orantibus data.» (SEN. *de Benefic* lib. 4, cap. 4.)

ques, faisait dans la suite une vive impression sur leurs esprits. La sainteté des serments, qui se font comme sous les yeux de la divinité, ne fut nulle part respectée comme à Rome. Les soldats, quelque mécontents et emportés qu'ils fussent, n'osaient quitter leurs généraux, parce qu'ils s'étaient liés à eux par le serment. Dans une longue suite de siècles, personne ne donna jamais au censeur une fausse déclaration de ses biens. La religion arrêtait la fougue des grandes passions, elle rendait les hommes plus dociles et plus soumis à l'autorité légitime : c'était un lien qui unissait étroitement les citoyens d'une même ville, les sujets d'un même état. En un mot, c'était le plus puissant motif qu'on pût employer pour inspirer du courage dans les combats et dans les dangers.

Cicéron rend, sur ce sujet, un témoignage glorieux à sa nation. « Nous avons beau nous « flatter[1], dit-il, nous ne nous persuaderons « jamais à nous-mêmes que nous l'emportions, « ni par le nombre sur les Espagnols, ni par « la force du corps sur les Gaulois, ni par « l'habileté et la finesse sur les Carthaginois, « ni par les arts et les sciences sur les Grecs. « Mais l'endroit par lequel nous avons incon- « testablement surpassé tous les peuples et « toutes les nations, c'est l'intime persua- « sion où nous avons toujours été qu'il y a « des dieux qui conduisent et gouvernent « l'univers. »

Après les dieux, ce que les Romains avaient de plus cher était la patrie. L'affection pour le lieu qui a donné la naissance est naturelle à tous les hommes : mais il semble que ce sentiment avait quelque chose de plus animé et de plus vif dans les Romains que dans aucune autre nation. Ils étaient toujours prêts[2] à tout entreprendre et à tout souffrir pour son salut. Biens, repos, vie, gloire même, amis, parents, enfants, ils se croyaient obligés de lui tout sacrifier. Et il ne faut pas s'en étonner, ni juger des dispositions du peuple romain par celles des autres peuples. A Rome, chaque particulier avait part au gouvernement : il avait un intérêt personnel à la prospérité de l'état, d'où dépendaient sa sûreté et son bonheur. Les succès publics étaient son ouvrage, parce qu'il y avait contribué par la sagesse de ses conseils dans les délibérations, par la fermeté de son courage dans les combats, par le choix des généraux d'armée et des magistrats dans les assemblées. Or, il est naturel d'aimer son ouvrage, de s'applaudir avec complaisance sur le succès de ses entreprises, et de s'intéresser vivement à la conservation de tout ce qui nous appartient et de tout ce que nous possédons. Les Romains trouvaient tout cela dans le salut de leur patrie ; et c'est afin de conserver tous ces avantages qu'ils sacrifiaient tout pour elle.

Aucun mauvais traitement ne pouvait étouffer dans leur cœur cet amour que la nature y avait imprimé dès leur naissance, et que l'éducation avait bien fortifié. On leur inculquait dès les premières années de l'enfance qu'un fils ne peut jamais s'acquitter de ce qu'il doit à une mère, quand même elle oublierait les sentiments de la nature ; et qu'un citoyen est toujours obligé à sa patrie, quelque ingrate et injuste qu'elle puisse être à son égard. De quoi un tel principe ne les rendait-il pas capables !

Cette disposition était entretenue et cimentée par l'union particulière des citoyens entre eux. C'est à quoi les premiers rois, dès le commencement, donnèrent tous leurs soins et toute leur application, convaincus que de là dépendait le salut de l'état. La distribution des artisans en différents corps qui les réunissaient tous ensemble, chacun selon leur profession, les devoirs réciproques établis entre les patrons et les clients, c'est-à-dire entre les grands et les petits, tendaient à ce but, et contribuaient beaucoup à l'union des citoyens, malgré la différence d'emplois et l'inégalité de conditions.

[1] « Quam volumus licet ipsi nos amemus ; tamen nec « numero Hispanos, nec robore Gallos, nec calliditate « Pœnos, nec artibus Græcos .. sed pietate, ac religione, « atque hâc unâ sapientiâ, quòd deorum immortalium « numine omnia regi gubernarique perspeximus, omnes « gentes nationesque superavimus. » (Cic. *de Harusp. resp.* n. 19.)

[2] « Pro quâ (patriâ) mori, et cui nos totos dedere, et « in quâ nostra omnia ponere et quasi consecrare debe- « mus. » (Id. *de Leg.* lib. 2, n. 5.)

Chari sunt parentes, chari liberi, propinqui, familia- « res : sed omnes omnium charitates patria una com- « plexa est. » (Id. *de Offic.* lib. 1, n. 57.)

Un autre lien encore plus ferme que le premier, et qui en serrait les nœuds plus étroitement, était l'amour de la liberté. Les Romains aimaient la patrie, parce qu'elle était ennemie déclarée de toute servitude et de tout esclavage. Ils se figuraient, sous ce nom de liberté, un état où personne ne fût sujet que de la loi, et où la loi fût plus puissante que les hommes.

Ce goût républicain paraissait né avec Rome même, et la puissance des rois n'y fut point contraire, parce qu'elle était tempérée par le pouvoir du sénat et du peuple, qui partageaient avec eux l'autorité du gouvernement. Il est vrai néanmoins que pendant tout ce temps ce ne fut encore qu'un faible essai de la liberté. Les mauvais traitements de Tarquin-le-Superbe en réveillèrent vivement en eux l'amour, et ils en devinrent jaloux à l'excès quand ils en eurent goûté la douceur tout entière sous les consuls.

Il fallait que dès lors cet amour de la liberté fût bien vif et bien violent, pour étouffer dans un père tous les sentiments de la nature, et pour lui mettre en quelque sorte un poignard à la main contre ses propres enfants. Mais Brutus crut devoir sceller par leur sang la délivrance de la patrie, et inspirer aux Romains, pour tous les siècles, par cette sanglante exécution, une horreur invincible de la servitude et de la tyrannie.

Ce fut l'effet véritablement que produisit cet exemple. Le plus léger soupçon que donnait un citoyen de vouloir porter atteinte à la liberté faisait oublier dans l'instant même toutes ses grandes qualités et tous les services qu'il pouvait avoir rendus à sa patrie. Marcius, tout brillant encore de la gloire qu'il s'était acquise au siége de Corioles, fut banni pour cette seule raison. Sp. Mélius, malgré ses libéralités à l'égard du peuple, et, à cause de ces libéralités mêmes qui l'avaient rendu suspect, fut puni de mort. Manlius Capitolinus fut précipité de ce même Capitole, qu'il avait défendu si courageusement et qu'il avait sauvé des mains des Gaulois, parce qu'on crut qu'il voulait se faire roi. Le fonds d'un Romain, pour ainsi parler, était l'amour de la liberté et l'amour de la patrie.

Joignez à ces deux caractères le désir de la gloire, et l'envie de dominer, vous aurez le Romain tout entier.

La gloire était le grand mobile de ces belles actions qui ont fait tant d'honneur aux Romains. Je ne prétends pas ici les justifier sur ce point; je marquerai dans la suite ce qu'il en faut penser. Je dis seulement que c'est cette vue, ce motif d'honneur qui fit prendre en peu de temps de si merveilleux accroissements à la république[1], depuis qu'elle se fut mise en liberté. Les fréquents exemples d'amour de la patrie et de dévouement au bien public dont Rome fut témoin dans ce temps de crise, et qu'elle récompensa d'une manière si éclatante, allumèrent, non-seulement dans la noblesse, mais parmi le peuple même, cette noble émulation et ce beau feu de gloire qui fait tout entreprendre, et donnèrent le ton, pour ainsi dire, à toute la nation, et pour toujours. Avides de louanges[2], ils comptaient l'argent pour rien, et n'en faisaient cas que pour le distribuer. Ils se contentaient d'un bien médiocre, mais désiraient la gloire sans mesure.

Le désir d'être honoré produit pour l'ordinaire celui de dominer. Il paraît beau d'être le maître, de commander aux autres, d'imposer des lois, de se faire craindre et obéir. Cette passion[3], naturelle à tous les hommes, était plus vive et plus agissante dans les Romains que dans aucun autre peuple. On dirait, à voir le ton d'autorité qu'ils prennent d'assez bonne heure, que dès lors ils se croyaient destinés à devenir un jour les maîtres du monde. Ils traitaient avec douceur les peuples vaincus, mais en exigeant toujours d'eux une soumission marquée. Une première victoire conduisait à une seconde. Poussant leurs conquêtes de proche en proche, ils allaient toujours en avant, et ne savaient ce que c'était que de s'arrêter. Tout ce qui ne se soumettait point à eux était ennemi, et surtout les têtes couron-

[1] « Civitas, incredibile memoratu est, adeptâ libertate, « quantùm brevi creverit : tanta cupido gloriæ incesse- « rat! » (SALLUST.)

[2] « Laudis avidi, pecuniæ liberales erant : gloriam in- « gentem, divitias honestas volebant. » (Idem, in *Bello Catilin.*)

[3] « Ea libido dominandi, inter alia vitia generis hu- « mani, meracior inerat populo romano. » (S. AUGUST. *de Civ. Dei*, lib. 1, cap. 30.)

nées [1]. La raison qui les engageait à faire la guerre à tous les peuples, à toutes les nations, à tous les rois, n'était autre qu'une passion démesurée de dominer [2]. Mais cette ambition était couverte d'un voile d'équité, de modération, de sagesse, qui lui ôtait tout ce qui aurait pu la rendre odieuse. Si les Romains étaient injustes pour conquérir, ils gouvernaient avec douceur les nations subjuguées, et elles ne furent jamais plus heureuses que sous leur domination. Ni la Grèce, ni l'Asie Mineure, ni la Syrie, ni l'Égypte, ni enfin la plupart des autres provinces, n'ont été sans guerre que sous l'empire romain.

Les qualités dont j'ai parlé jusqu'ici, si propres à faire des conquérants, étaient aidées et soutenues par la constitution même de l'état, et par les principes de politique sur lesquels roulait le gouvernement des Romains.

Deux corps partageaient à Rome l'autorité, le sénat et le peuple. Nous les verrons toujours aux prises l'un contre l'autre dans toute la suite de l'histoire. Une jalousie naturelle, fondée d'un côté sur le désir de dominer dans la république, de l'autre, sur celui de se conserver libres et indépendants, excitera entre eux des querelles et des combats qui ne finiront qu'avec la république même. Ce peuple généreux, qui se regardait comme né pour commander à tous ses voisins, ne pouvait consentir à se laisser réduire en une espèce de servitude par ses citoyens. De là tant de résistances aux entreprises que faisaient les grands pour se rendre les maîtres : de là tant d'efforts pour s'égaler aux nobles, et pour partager avec eux les charges et les honneurs.

Il semble que des dissensions si continuelles auraient dû, dès les premiers siècles, sinon les ruiner entièrement, du moins beaucoup affaiblir les forces de l'état. Cependant le contraire arriva, et elles ne servirent qu'à conserver et à affermir la liberté. Si l'autorité avait été tout entière entre les mains du sénat, elle aurait pu dégénérer bientôt en tyrannie et en pouvoir despotique : mais le peuple étant venu à bout, par une opiniâtre résistance, de la partager avec lui, elle demeura dans une espèce d'équilibre qui fut le salut de la république.

Il faut l'avouer, ces dissensions, quoique accompagnées d'un grand nombre d'inconvénients, procurèrent un avantage considérable à l'état. Elles formèrent une multitude de gens d'un grand mérite, et en perpétuèrent la succession et la durée. Les patriciens, qui s'obstinaient à se conserver à eux seuls les commandements, les honneurs, les magistratures, ne pouvant les obtenir que par les suffrages des plébéiens, étaient obligés de faire tous leurs efforts pour prouver qu'ils en étaient dignes par des qualités supérieures, par des services réels et multipliés, par des actions d'éclat dont leurs adversaires mêmes étaient témoins, et auxquelles ils ne pouvaient refuser leur estime et leurs louanges. Cette nécessité de dépendre du jugement du peuple pour entrer dans les charges, obligeait toute la jeunesse patricienne à se donner tout le mérite capable de gagner les suffrages de juges qui les examinaient à la rigueur, et qui n'étaient point disposés à avoir pour les candidats une molle indulgence, tant par l'amour qu'ils avaient pour la gloire et la prospérité de l'état que par la jalousie héréditaire qu'ils conservaient à l'égard du corps des patriciens.

Les plébéiens, de leur côté, en prétendant aux premières dignités de la république, se virent contraints de se mettre en état de convaincre leurs citoyens qu'ils avaient toutes les qualités nécessaires pour les bien remplir. Il fallait donner des marques d'une valeur distinguée, d'une sage et prudente conduite, d'une grande capacité pour remplir toutes les fonctions des charges qui conduisaient par degrés jusqu'aux premières. Il fallait avoir non-seulement les vertus militaires et la science de conduire une armée, mais le talent d'opiner dans le sénat, de haranguer le sénat et le peuple, de faire le rapport des grandes affaires de l'état, de répondre aux ambassadeurs des peuples étrangers, et d'entrer avec eux dans les négociations les plus délicates et les plus importantes. Par toutes ces obligations, que l'ambition imposait aux plébéiens pour obtenir les dignités, ils se voyaient forcés de

[1] « Omnia non serva, et maximè regna, hostilia ducunt. » (SALLUST. in *frag.*) (*C'est Mithridate qui parle dans ce passage et dans le suivant.*)

[2] « Namque Romanis, cum nationibus, populis, regibus, cunctis, una et ea vetus causa bellandi est, cupido profunda imperii » (SALLUST. ibid.)

fare preuve d'un mérite complet, et du moins égal à celui des patriciens.

Voilà une partie des avantages que produisaient ces disputes si animées entre le sénat et le peuple, d'où résultait une vive émulation entre les deux ordres, et une heureuse nécessité de produire au dehors des talents qu'une union et une paix continuelle aurait peut-être amortis et rendus inutiles : à peu près, s'il m'était permis d'user de cette comparaison, comme d'un morceau d'acier battu avec un caillou il sort une étincelle et un feu qui, sans cette espèce de violence, y demeurerait toujours caché et enseveli.

Il y a plus : Antoine[1], ce fameux orateur, dans un célèbre plaidoyer dont Cicéron nous a conservé le plan, où il défendait un citoyen appelé en jugement pour une sédition à laquelle il avait eu part, montre en général que ces disputes et ces dissensions entre le sénat et le peuple[2], quoique toujours tristes et fâcheuses en elles-mêmes, étaient quelquefois justes et presque nécessaires pour le bien public; que, sans ces divisions, on n'aurait pu venir à bout ni de chasser les rois de la ville, ni de créer des tribuns du peuple, ni de mettre un frein à la puissance consulaire, ni d'établir l'appel, qui était le ferme appui de la liberté et le salut de l'état.

Je m'arrête un peu sur ces mouvements et ces troubles de Rome, qui occuperont une grande partie de l'histoire des commencements de la république (et je crains bien que le lecteur n'en soit ennuyé), parce qu'il est important d'en approfondir les causes, les effets et les suites.

Ajoutons que ces dissensions mêmes contribuent plus que toute autre chose à faire connaître la sagesse et du sénat et du peuple romain. Elles intéressaient les deux ordres de l'état par les endroits les plus sensibles, et étaient poussées avec toute la vivacité et toute la violence possibles. Néanmoins, pendant près

[1] De Orat lib. 2, n. 199.

[2] « Conclusi ita ut dicerem, et si omnes molestæ semper seditiones fuissent, justàs tamen fuisse nonnullas, « et propè necessarias. Neque reges ex hac civitate exigi, « neque tribunos plebis creari, neque plebiscitis toties « consularem potestatem minui, neque provocationem, « patronam illam civitatis ac vindicem libertatis, populo « romano dari sine nobilium dissensione potuisse. »

de quatre siècles, c'est-à-dire jusqu'au temps des Gracques, elles ne coûtèrent pas une seule goutte de sang à la république. Le sénat savait prévenir les excès où le peuple aurait pu se porter, en se relâchant à propos de sa fermeté, et en lui accordant, en tout ou en partie, ce qu'il demandait : et le peuple, quelquefois, se piquant de générosité, se contentait de la bonne volonté du sénat, et n'en usait point. La dispute au sujet du consulat, où le peuple prétendait avoir part, fut une des plus vives et des plus échauffées. Le sénat enfin prit un tempérament. Il consentit qu'au lieu des consuls on nommât des tribuns militaires, qui pourraient être indistinctement choisis entre les patriciens et les plébéiens. Le peuple, si fier lorsqu'il fallait défendre sa liberté et son honneur, se montra si modéré après que la chaleur des débats fut passée, qu'il nomma trois tribuns militaires, tous patriciens. *Où trouverait-on aujourd'hui*, s'écrie Tite-Live plein d'une juste admiration, *en un seul particulier, la modération*[1], *l'équité, la grandeur d'âme qui parurent alors dans tout un peuple?*

D'où croit-on que venait une retenue si rare et si admirable? C'est que ces deux ordres se respectaient sérieusement, et qu'ils étaient réellement très-respectables par un caractère et un mérite non communs. Ce respect réciproque naissait de l'intime conviction qu'ils étaient mutuellement nécessaires à l'état, et que l'extinction de l'un des deux ordres entraînerait infailliblement la ruine du tout. Qu'aurait fait le sénat, en effet, et que serait-il devenu sans le peuple, surtout environné de nations voisines toutes jalouses de l'agrandissement de Rome? et qu'aurait fait le peuple aussi sans le sénat, qui renfermait dans son sein tous les généraux d'armée, tous les magistrats, tous les pontifes, tous les principaux soutiens de l'état? Ces considérations, ces vues, arrêtaient de part et d'autre les contestations quand on était le plus près de la rupture.

La suite de l'histoire nous fournira une foule d'exemples de modération et de sagesse qui nous doivent donner une grande idée du peuple romain, et qui nous font connaître parfai-

[1] « Hanc modestiam, æquitatemque et altitudinem « animi ubi nunc in uno inveneris, quæ tunc populi universi fuit? » (Liv. lib. 4, cap. 6.)

temeut le foud de son caractère. Il ne faut pas en juger par certains accès de violence et de furenr[1] auxquels le portaieut les harangnes séditieuses de ses tribuns, qni le tiraient de son assiette naturelle : comme la mer, tranquille par elle-même, n'est agitée que par une force étrangère. Il arrivait que souvent d'nn côté de sages et générenx consuls mettaient obstacle aux entreprises téméraires de tribuns emportés et violents, et que de l'autre des tribuns bien intentiounés s'opposaient à la domination injuste que voulaient usurper des consuls ambitieux[2]. Cette espèce de guerre domestique ue venait ni de part ni d'autre d'un fond de baine et d'aversion naturelle, mais, en bien des occasions, de la mauvaise dispositiou de ceux qui se trouvaient en place. Dans les conjonctures difficiles, dans les temps orageux, lorsque le peuple délibérait de saug-froid et sans passiou, uniquement attentif au bieu public, il se livrait sans réserve aux avis du sénat, et, quelque jaloux qu'il fût de son autorité, il lui abandonnait entièrement la conduite des affaires.

Il avait grande raison d'en user ainsi. Y eût-il jamais chez aucnu peuple un séuat comme celui de Rome (je parle des bons temps de la répnblique), où les affaires fussent traitées plus mûrement, avec nne prévoyance plus éclairée, avec un plus grand zèle pour le bien pnblic? Le Saiut-Esprit n'a pas dédaigné, comme le remarque M. Bossnet dans son Discours sur l'Histoire nuiverselle, de louer dans le livre des Machabées[3] la haute prudeuce et les conseils vigoureux de cette sage compagnie, où personne ne se donnait de l'autorité que par la raisou, et dont tous les membres conspiraieut à l'ntilité publique saus partialité et sans jalousie.

[1] « Moltitndo omnis, sicnl nalora maris, per se immo-« bilis est ; venti el auræ cient. Ila oul tranquillom aul « procellæ in vobis sunl, et causa atque origo omnis « furoris penes auclores est. » (Livios, lib. 28, cap. 27.)

[2] « Non eoim nalorâ, neque dissidio, oeque odio pe-« nitùs insito, bellum nescio quod habel susceplum con-« sulalus cum tribunalu, quia persæpè seditiosis atque « improbis tribunis plebis boni et fortes consules obstite-« runl, et quia vis tribunilia nooounquam libidioi res-« titil consulari. Non potestalum dissimilitudo, sed ani-« morom disjunctio dissentiooem facit. » (Cic. *Orat. de leg. agrar. ad pop.* n. 14.)

[3] I. Machab. VIII, 15, 16.

Une sorte d'éblouissemeut passager avait fait oublier à la plupart des sénateurs les anciennes maximes dans une affaire importante. Rome et Pyrrhus étaieut presqne d'accord d'un traité de paix qui anrait fait peu d'honneur à la république. Appius Claudius, tout aveugle et infirme qu'il était, se fait porter en chaise dans le sénat, dissipe en nu moment tous les nuages qui avaient aveuglé cette sage compagnie, et fait rompre le traité qui était près de se conclure.

Tout le monde sait la célèbre réponse de Cinéas à Pyrrhus, qui lni avait demandé ce qu'il pensait du sénat romain. Il lui dit qu'en voyant cet auguste corps il avait cru voir une assemblée de rois, tant il paraissait de dignité, de grandeur et de majesté dans leur maintien, dans leurs discours et dans toute leur personne.

Fabricius soutint dignement cette idée dans la conversation qu'il eut avec le même Pyrrhus, où le Romain, quoique simple particulier, parut plus grand que le priuce.

Quand la puissance romaine se fut considérablement agrandie, les rois, avec toute leur pompe, étaient petits devant un simple sénateur. Popilius étonna par son air de hauteur et de fierté le puissant roi de Syrie[1], qui se préparait à conquérir l'Egypte, en l'obligeant de lui reudre une réponse positive avant de sortir dn cercle étroit qu'il avait tracé autour de lui.

Qu'est-ce donc qui pouvait les faire ainsi respecter par ceux-là même devant qui tous les mortels ont coutume de trembler? Ils étaient sans train et saus équipage, et plusieurs même d'entre eux faisaieut gloire de la pauvreté. Oui ; mais leurs grandes actions, leur réputation personnelle, celle du corps dont ils faisaieut partie, marchaieut avaut eux, et leur tenaient lieu de cortége. Cette autorité, à laquelle tout ce qu'il y a de plus grand daus le moude reudait bommage, était l'autorité de la vertn même et du mérite, inhérente à leur personne, et bien différente de celle qui naît seulement du pouvoir donné par la république. Etant nés dans l'empire, et nourris dans les triomphes, tout ce qui partait d'eux avait un caractère de noblesse qui les distinguait.

[1] Antiochus Epiphane.

Et lorsque Rome, devenue plus puissante, eut porté au loin ses armes victorieuses, ayant vu dès leur enfance traîner des rois captifs par les rues, et d'autres rois suppliants et solliciteurs venir en personne demander justice, et attendre à la porte du sénat leur bonne ou leur mauvaise fortune, de tels spectacles leur avaient rehaussé infiniment l'âme, en mettant sous leurs pieds, en quelque sorte, les couronnes des souverains et toute la majesté des trônes; et ils soutenaient merveilleusement un si haut personnage par leur conduite et par leurs sentiments : car leur grandeur n'était point appliquée sur leur fortune; elle avait racine en eux, elle tenait à leur esprit et à leur cœur.

Voilà ce qu'était le sénat. C'est à lui que Rome devait toute sa puissance et toutes ses conquêtes. Outre que c'était de son sein qu'on tirait tous les généraux et tous les commandants, c'était là que se formaient les grandes entreprises, que se prenaient les généreuses résolutions, que se traitaient les importantes affaires de l'état avec un secret et une sagesse qu'on a peine à comprendre [1]. Une délibération au sujet de Persée, dernier roi de Macédoine, tenue dans une compagnie de trois cents hommes, demeura secrète pendant quatre ans entiers, et l'on ne sut ce qui s'y était passé que lorsque la guerre fut achevée.

Quelle ressource pour une nation, si l'on en connaissait l'avantage, qu'un conseil toujours subsistant, où, par une tradition vivante, se conservent sans altération et sans dépérissement les anciennes maximes et l'esprit, pour ainsi parler, de l'état! C'est la plus juste idée qu'on se puisse former du sénat de Rome. Quand à la place des rois [2], dont le pouvoir despotique, sous le dernier Tarquin, était devenu insupportable, on eut créé des magistrats annuels, le sénat fut regardé dès lors comme le conseil suprême et perpétuel de la république, et comme devant être le gardien des lois, l'âme du gouvernement, le défenseur de la liberté et des intérêts du peuple. L'autorité, à proprement parler, du moins celle qui vient de la prudence et de la sagesse, résidait dans cet auguste corps. Elle passait de là et était communiquée aux magistrats, qui en étaient comme les ministres; et les autres ordres de la république contribuaient à relever le mérite et la gloire du sénat. En un mot, il était le fidèle dépositaire des principes de politique de l'état.

On verra dès les commencements, comme je l'ai déjà observé, un plan de gouvernement formé sous les rois mêmes, et fortifié ensuite sous les consuls, dont jamais Rome ne s'écarta : je parle des grands principes de politique.

Lorsque le menu peuple fut déchargé de tout impôt, le sénat, en déclarant *que les pauvres payaient un assez grand tribut à la république en nourrissant leurs enfants* [1], montra, par cette ordonnance, qu'il savait en quoi consistaient les vraies richesses d'un état.

Dans le dessein de former à Rome un grand empire, le premier soin devait être de la bien peupler d'habitants. C'est ce que fit d'abord Romulus, en y invitant les étrangers, et en faisant un favorable accueil à ceux qui venaient y établir leur domicile. La coutume d'incorporer parmi les citoyens romains, en tout ou en partie, les habitants des villes voisines, qu'on avait prises par force, mit Rome en état de mettre sur pied, dès le temps du sixième roi, un corps de troupes de quatre-vingt mille hommes, et bientôt après, de plus de deux cent mille combattants. Cette industrie manqua à Sparte et à Athènes, dont aussi il ne sortit jamais plus de vingt mille hommes à la fois.

La multitude des citoyens, qui croissait tous les jours à Rome avec les nouvelles conquêtes, pouvait lui être à charge : les colonies obvièrent à cet inconvénient, et le convertirent en un des plus grands avantages et des plus

[1] Lib. lib. 42, cap. 14.

[2] « Quum regum potestatem non tulissent (majores « nostri), ita magistratus annuos creaverunt, ut concilium senatûs reipublicæ proponerent sempiternum... « Senatum reip. custodem, præsidem, propugnatorem « collocaverunt. Hujus ordinis auctoritate uti magistratus, et quasi ministros gravissimi concilii esse voluerunt : senatum autem ipsum proximorum ordinum « splendiore confirmari, plebis libertatem et commoda « tueri atque augere voluerunt. » (Cic. *pro Sext.* n. 137.)

[1] « Pauperes satis stipendii pendere, si liberos educarent. » (Liv. lib. 2, cap. 9)

fermes appuis de l'empire. Elles produisaient deux effets admirables : l'un, de décharger la ville d'un grand nombre de citoyens, et la plupart pauvres; l'autre, de garder les postes principaux, et d'accoutumer peu à peu les étrangers aux mœurs romaines.

Jamais Rome ne s'écarta de ces deux coutumes établies presque dès le temps de sa fondation, et elles furent une des principales causes de sa grandeur ; surtout la première, qui agrégeait au nombre des citoyens les ennemis vaincus. Par ce moyen, elle se mit en état de n'avoir pas besoin de troupes étrangères, qui deviennent fort dangereuses quand elles surpassent, ou que même elles égalent les forces des naturels du pays, parce qu'on ne trouve dans ces troupes mercenaires, et que le gain seul conduit, ni zèle, ni sûreté, ni obéissance. Carthage sentit bien ce danger, qui la mit à deux doigts de sa perte.

Je ne mets point les Latins au nombre des étrangers par rapport à Rome : elle avait su, après de longues contestations, en faire des amis et des alliés qui disputaient de zèle et de fidélité avec les Romains mêmes, et qui ne lui laissaient rien à craindre, quoique le contingent des troupes qu'ils fournissaient égalât et surpassât même en nombre celles des Romains. La manière dont ils s'attachèrent pour toujours un peuple si puissant, mérite d'être ici rapportée, et mettra dans tout son jour le grand principe de la politique des Romains par rapport aux peuples vaincus, qui était de les gagner par la douceur et par la clémence.

Les Latins, nation puissante et belliqueuse, après avoir vécu pendant cent ans, depuis la bataille du lac Régille, sous les lois de Rome, comme bons et fidèles alliés, se révoltèrent enfin, et poussèrent la fierté et l'insolence jusqu'à demander que la moitié du sénat de Rome, et l'un des deux consuls, fussent choisis parmi eux. Ils furent pleinement vaincus et défaits, d'abord par Manlius Torquatus, puis par le petit-fils du grand Camille [1]. Ce dernier, les ayant forcés de se rendre à la merci des Romains, établit des garnisons dans toutes leurs places, prit des otages en grand nombre, et vint rendre compte au sénat de l'état où étaient réduits les Latins. Il le fit en ces termes : « Dans la délibération que vous « allez commencer, les dieux immortels ont « tellement remis entre vos mains le sort des « Latins, qu'il dépend uniquement de vous de « statuer s'ils subsisteront encore, ou s'ils pé« riront à jamais. Vous pouvez vous procurer « pour toujours la paix de leur part, ou en « sévissant contre eux, ou en leur pardonnant. « Voulez-vous les traiter avec la dernière ri« gueur? vous êtes les maîtres de ruiner sans « ressource et de réduire en solitude tout le « pays latin, qui vous a fourni jusqu'ici de si « excellentes troupes. Voulez-vous, à l'exem« ple de vos ancêtres, accroître vos forces en « recevant les vaincus au nombre de vos ci« toyens? vous en avez une belle occasion, « et qui vous fera un honneur infini : car le « moyen le plus sûr [1] de nous attacher les « peuples que nous avons soumis par la force « des armes, est de leur faire goûter notre gou« vernement. Mais quelque résolution que « vous preniez, il faut qu'elle soit prompte. » Le sénat n'hésita point, et suivit le parti de la douceur que le discours du consul lui avait insinué assez clairement. Rome en fut bien récompensée par la fidélité constante que les Latins lui gardèrent dans tous les temps, et en particulier après la bataille de Cannes [2], après laquelle, presque toute l'Italie ayant pris le parti du vainqueur, les Latins demeurèrent inviolablement attachés aux Romains, et leur donnèrent par là le moyen de se relever de leurs pertes.

Quelquefois les Romains, pour jeter la frayeur parmi les peuples, affectaient de laisser dans les villes prises des exemples terribles de sévérité, et de paraître impitoyables à qui attendait la force pour se rendre : mais, et par principe de politique, et par leur penchant naturel, ils inclinaient beaucoup plus vers la clémence. Virgile a parfaitement représenté ce double caractère des Romains, par ce beau vers connu de tout le monde :

Parcere subjectis, et debellare superbos.

Épargner les peuples qui se soumettent, et briser ceux qui résistent.

Je passe insensiblement aux vertus guer-

[1] Lib. lib. 8. cap. 13.

[1] « Certè id firmissimum longè imperium est, quo « obedientes gaudent.

[2] Liv. lib. 23, cap. 13.

rières du peuple romain. Je ne les toucherai que légèrement, d'autant plus que j'en ai parlé ailleurs avec quelque étendue. Tout conspirait à leur inspirer une ardeur martiale. Les guerres continuelles qu'ils eurent à soutenir contre leurs voisins leur rendirent le métier des armes nécessaire et familier. Le labour, qui faisait leur occupation ordinaire, les préparait merveilleusement aux exercices militaires. Le rude travail de la campagne endurcit et fortifie le soldat [1], au lieu que la ville n'est propre qu'à l'amollir. Nulles fatigues ne rebutent des mains qui passent de la charrue aux armes. On a peine à croire ce que les auteurs nous disent des soldats romains. On les accoutumait à faire, en cinq heures, vingt et quelquefois vingt-quatre milles de chemin, c'est-à-dire au moins six ou sept lieues [2]. Pendant ces marches on leur faisait porter des poids de soixante livres. On les entretenait dans l'habitude de courir et de sauter tout armés. Combien les jeunes Romains s'endurcissaient-ils par les exercices du Champ-de-Mars, où, après de longues courses à pied et à cheval, ils se jetaient, pleins de sueur, dans le Tibre, et le passaient à la nage!

Voilà de quoi ils se piquaient, et voilà ce qui formait des soldats et des officiers. La jeunesse romaine [3], dit Salluste, dès qu'elle était en état de porter les armes, apprenait le métier de la guerre en s'exerçant dans le camp aux plus rudes travaux. Elle se piquait, non de donner des repas, ou de se livrer à la débauche, mais d'avoir de belles armes et de beaux chevaux. Aussi, nulles fatigues ne lassaient de tels hommes, nulles difficultés ne les rebutaient, nul ennemi ne leur inspirait de la frayeur. Leur courage les rendait supérieurs à tout. Nul combat plus vif et plus animé pour eux que celui de l'émulation, qui les portait à se disputer les uns aux autres le prix de la gloire. Frapper l'ennemi, escalader une muraille, se faire distinguer par quelque action hardie, c'était là toute leur ambition, c'est par où ils cherchaient à se faire estimer, c'est en quoi ils croyaient que consistait la véritable noblesse.

Les soldats endurcis de la sorte jouissaient ordinairement d'une santé robuste. On ne remarque pas dans les auteurs que les armées romaines, qui faisaient la guerre en tant de climats différents, périssent beaucoup par les maladies : au lieu qu'il arrive souvent aujourd'hui que des armées, sans avoir combattu, se fondent, pour ainsi dire, dans une campagne.

On ne se contentait pas d'endurcir les corps, on songeait encore plus à inspirer du courage. Les actions militaires, comme le remarque M. Bossuet [1], avaient mille récompenses qui ne coûtaient rien au public, et qui étaient infiniment précieuses aux particuliers, parce qu'on y avait attaché la gloire, si chère à ce peuple belliqueux. Une couronne d'or très-mince, et le plus souvent une couronne de feuilles de chêne, ou de laurier, ou de quelque herbage plus vil encore, devenait inestimable parmi les soldats, qui ne connaissaient de plus belles marques que celles de la vertu, ni de plus noble distinction que celle qui venait des actions glorieuses.

Quel effet pense-t-on que produisissent dans l'esprit des soldats et des officiers des louanges données à la tête de l'armée, par le général, après un combat où ils s'étaient distingués d'une manière particulière ? Et ces louanges étaient accompagnées de monuments glorieux et de preuves sensibles et permanentes de leur mérite, qu'ils laissaient à leur postérité comme un précieux héritage. C'étaient là pour eux de véritables lettres de noblesse : c'étaient d'ailleurs des titres assurés pour monter à des places plus avantageuses et plus honorables, qui n'étaient accordées qu'au mérite, et non enlevées par la brigue et

[1] « Fortior miles ex confragoso venit : segnis est urbanus et verna. Nullum laborem recusant manus quæ ad arma ab aratro transferuntur. » (SENEC. *Epist.* 51.)

[2] Veget. lib. 1.

[3] « Jam primùm juventus, simul ac belli patiens erat in castris per laborem usu militiam discebat : magisque in decoris armis et militaribus equis, quàm in scortis atque conviviis, lubidinem habebat. Igitur talibus viris non labos insolitus, non locus ullus asper aut arduus erat, non armatus hostis formidolosus : virtus omnia domuerat. Sed gloriæ maxumum certamen inter ipsos erat. Quisque hostem ferire, murum adscendere, conspici dum tale facinus faceret, properabat. Eas divitias, eam bonam famam, magnamque nobilitatem putabant. » (SALLUST. in *Bello catil.*)

[1] Discours sur l'Hist. univ.

par la cabale. De simple soldat on pouvait, en passant successivement par différents dégrés, arriver jusqu'au consulat. Quelle agréable perspective pour un bas-officier d'envisager dans le lointain les premières charges de l'état et de l'armée comme autant de récompenses auxquelles il pouvait aspirer!

C'est par là que l'on relève le courage des moindres soldats, qu'on les intéresse à la gloire et au succès des entreprises, et qu'on en fait, j'oserais presque dire, autant de héros. C'est par là qu'on se dispense des récompenses pécuniaires qui chargent un état et l'épuisent, et qui, ne suffisant jamais pour récompenser tous les services, font nécessairement des mécontents, et causent un découragement presque général. Ce soin industrieux de mettre la vertu et le mérite en honneur est le véritable caractère de la république romaine, et le moyen qui a contribué le plus efficacement et en même temps le plus gratuitement à sa grandeur. Quelques branches de chêne ou de laurier, comme je l'ai déjà observé, lui ont suffi pour payer les services de ceux qui lui ont procuré la conquête de l'univers.

Pour ce qui regarde les généraux, quelle impression l'honneur du triomphe ne devait-il pas faire sur l'âme d'un particulier, au-devant duquel venait le sénat en corps avec tous les ordres de l'état, pour qui tous les temples fumaient des sacrifices offerts aux dieux en action de grâces de sa victoire, et qui, montré en spectacle sur un char superbe, voyait marcher devant lui les glorieuses dépouilles qu'il avait remportées, et était suivi de l'armée victorieuse, qui faisait retentir toute la ville de louanges non suspectes et justement méritées! Une si auguste cérémonie semblait élever le triomphateur au-dessus de l'humanité.

Les Romains[1], dans la guerre, savaient faire usage des châtiments aussi bien que des récompenses. La fermeté d'un dictateur à l'égard de son général de la cavalerie, qui ne put être sauvé de la mort que par les prières et les instantes supplications du peuple entier; l'inexorable sévérité du consul Manlius contre son propre fils[2], qu'il fit impitoyablement mourir, quoique victorieux, parce qu'il avait combattu contre son ordre: ces exemples firent sur les esprits une terrible impression de crainte, qui devint pour toujours le ferme lien de la discipline militaire. Aussi n'a-t-elle jamais été observée chez aucun peuple aussi inviolablement que chez les Romains; et c'est ce qui contribua plus que toute autre chose à les rendre victorieux de tous les ennemis[1].

Comment ne l'auraient-ils pas été avec des troupes formées comme nous l'avons vu, et surtout dirigées dans leurs opérations par les principes les plus propres à faire des conquérants? C'en était un chez les Romains de ne connaître d'autre terme de la guerre que la victoire[2], et pour cela de surmonter avec une persévérance infatigable tous les dangers qui la pouvaient retarder. Les plus grands malheurs, les pertes les plus désespérantes n'étaient point capables d'abattre leur courage, ni de leur faire admettre aucune condition de paix basse et déshonorante. C'était une loi fondamentale de la politique romaine, dont jamais le sénat ne s'est départi, de ne rien accorder par force; et, dans les conjonctures les plus tristes, les faibles conseils, loin de prévaloir, n'étaient pas même écoutés. Dès le temps de Coriolan[3], le sénat déclara qu'on ne pouvait faire d'accord avec les Volsques tant qu'ils resteraient sur les terres des Romains. Il en usa de même à l'égard de Pyrrhus. Après la sanglante bataille de Cannes, où plus de cinquante mille Romains demeurèrent sur la place, il fut résolu qu'on ne prêterait l'oreille à aucune proposition de paix. Le consul Varron, qui avait été cause de la défaite, fut reçu à Rome comme s'il eût été victorieux, parce que, dans un si grand malheur, il n'avait point désespéré des affaires de la république[4]. C'est ainsi qu'au lieu de décourager le peuple par un exemple de sévérité placé mal à propos, ces généreux sénateurs lui apprenaient par leur exemple à se roidir contre la mauvaise fortune, et à prendre dans les disgrâces

[1] Liv. lib. 8, cap. 35.
[2] Ibid. cap. 7.

[1] « Disciplinam militarem, quâ stetit ad hanc diem « romana res. » (Liv. lib. 8, cap. 7.)
[2] « Nec finem ullum alium belli quàm victoriam no« verit. (Liv. lib. 5, cap. 6.)
[3] Dionys. Halicarn. lib. 8, pag. 509.
[4] « Paulum pudait, Varro non desperavit. » (Flor.)

la fierté qu'inspire aux autres la prospérité [1].

Une seule chose ponvait, ce semble, apporter obstacle aux conquêtes dn peuple romain : c'était l'espace trop borné du consulat, qui, souvent, ne laissait pas à un général le temps d'achever une guerre qu'il avait commencée, une bonne partia de l'année se passant quelquefois à en faire les préparatifs [2]. Il faut l'avouer, c'était nn grand inconvénient. Les rois, en ce point, ont un avantage bien considérable : non-seulement affranchis de tout obstacle, mais encore maîtres des affaires et des temps, ils entraînent tout par leurs projets, et ne sont eux-mêmes assnjettis à rien. On remédiait à cet inconvénient comme on le pouvait, en continnant quelquefois le commandement an général sons le titre de proconsul, ou lui continnant le consnlat même ; de quoi il n'était jamais sûr, rien n'étant plus incertain que le succès des assemblées où se faisaient les élections. La crainte d'un plus grand danger rendait nécessaire le changement de généranx dans une république jalouse à l'excès de sa liberté, comme était celle de Rome. S'ils étaient longtemps demeurés à la tête des armées, ils auraient pu envahir toute l'autorité, et se rendre maîtres de l'état, comme cela arriva sous César dans les derniers temps de la répnblique. Sa ruine vint de la prorogation du commandement des armées.

A cet inconvénient près du changement da généranx, dont la république était dédommagée par une infinité d'avantages, tout la conduisait à de grandes conquêtes, mais par des progrès lents et mesurés : la constitution de son gouvernement, ses excellents principes de politiqua, la natura de ses troupes, l'habileté de ses généraux, et surtout la constance dn sénat à se tenir inviolablement attaché aux anciennes maximes d'état.

Heureusement les prospérités des Romains, comme je l'ai déjà observé, ne furent point rapides; ce qui n'aurait pas manqué d'affaiblir les vainqueurs en les corrompant [1], et de les ruiner par leur propre grandeur. Elles leur laissèrent le temps de se fortifier dans les bons principes de probité, d'équité, de modération, de désintéressement, d'amour dn bien public, et de porter par des guerres qui se succédaient l'nne à l'autre, et par nne continuelle habitude de vaincre, l'habileté dans la science militaire au plus haut point de perfection où elle pouvait parvenir.

Mais enfin le poison de la prospérité prévalut, et altéra les mœurs, qui n'avaient pas moins contribué à l'agrandissement de Rome que les grands talents de ses généraux. Les concussions et les violences, longtemps ignorées, commencèrent à s'introduire parmi les magistrats romains, dont la retenue avait été l'admiration de toute la terre. La ruine de Carthage [2], rivale toujours formidable à Rome pendant qu'elle subsistait, et dont la crainte la tenait en haleine, fut l'époque funeste des commencements de sa décadence. La discorde, l'avarice, l'ambition, les guerres civiles, suites ordinaires da la prospérité, changèrent bientôt la face de l'état. Alors on vit les mœnrs anciennes, non plus dégénérer peu à peu, comme auparavant, par des déclins insensibles, mais se précipiter rapidement dans toutes sortes de désordres et d'excès.

Dans les meilleurs temps de la république, il ne faut pas s'imaginer que tout le corps de l'état eût les mêmes sentiments de noblesse et de grandeur d'âme. Un petit nombre de citoyens et de grands hommes [3], distingués par un rare mérite, et constamment attachés aux anciennes maximes, donnaient le branle à tout, parce qu'alors la vertu, si elle n'était pas généralement pratiquée, était du moins géné-

[1] « In adversis vultum secondæ fortunæ gerere. » (Liv.)

[2] « Post tempus ad bella ierunt : ante tempus, comitiorum causâ revocati suot : in ipso conatu rerum circomegit se annus. At hercule reges, non liberi solum « impedimentis omnibus, sed domini rerom temporumque, trabunt consiliis cuncta, non sequuntur. » (Liv. lib 9, cap. 18.)

[1] « Secundæ res sapientium animos fatigant. » (Sallust. in *Bello catilin.*)

[2] « Discordia et avaritia, atqoe ambitio, et cætera « secundis rebus oriri sueta mala post Carthaginis excidium maximè aucta sunt... Ex quo tempore majorum « mores, non paulatim ut anteà, sed torrentis modo præcipitati. » (Sallust. in *Frag.*)

[3] « Ac mihi multa agitanti constabat paucorum civium « egregiam virtutem cuncta patravisse, eoque factum, « uti divitias paupertas, multitudinem paucitas superaret. Sed postquam luxu atque desidiâ civitas corrupta « est, rursùs respublica magnitudine suâ imperatorum « atque magistratnum vitia sustentabat. » (Id. in *Bello catilin.*)

talement respectée. Dans la suite même, lorsque les généraux et les magistrats commencèrent à se laisser corrompre par le luxe et la mollesse, ce fut un reste de cet ancien esprit de sagesse dans le gouvernement et de discipline dans la guerre qui soutint la république, et qui la fit subsister encore avec quelque éclat.

Cicéron, dans un fragment de ses livres sur la république [1], conservé par saint Augustin, cite un vers d'Ennius, où ce poëte marquait ce que je viens d'observer, « que la ré-« publique romaine ne subsistait que par les « principes et les mœurs antiques : et par le « mérite des grands hommes qui s'y confor-« maient :

Moribus antiquis res stat romana, virisque.

Et sur ce vers, qu'il regarde, par sa briéveté et sa vérité, comme un oracle, il fait les réflexions suivantes [2]:

« C'est l'union de ces deux avantages qui a « fait toute la grandeur de Rome : d'un côté, « les bonnes mœurs, les sages principes de « politique établis dès le commencement ; de « l'autre, une suite de grands hommes formés « sur ces principes et sur les mœurs ancien-« nes, et employés par l'état au gouverne-« ment des affaires. Avant nous, dit Cicéron, « cet heureux assortiment ne s'est jamais dé-« menti, et ces deux avantages se sont tou-« jours trouvés réunis ensemble ; sans quoi « une république aussi puissante et d'une « aussi grande étendue que la nôtre n'aurait « pu subsister si longtemps avec honneur, ni « soutenir si constamment sa réputation dans « l'esprit de tous les peuples.

« Notre siècle est bien différent de ces heu-« reux temps [3]. Nous pouvons regarder la « république comme un excellent tableau, « comme une peinture d'une beauté exquise, « mais dont la vétusté a affaibli ce coloris vif « et éclatant qui frappait les yeux, et qui lui « attirait l'admiration : non-seulement nous « négligeons de ranimer l'ancienne vivacité « de ses couleurs, mais nous ne songeons pas « même à en conserver au moins le dessin et « les traits les plus marqués.

« En effet [1], que nous reste-t-il de ces an-« ciennes mœurs qui, selon le poëte Ennius, « faisaient subsister la république? Loin de les « faire revivre, nous les avons oubliées si to-« talement, qu'il ne nous en est pas même « demeuré la moindre idée. Et pour les grands « hommes capables de soutenir l'honneur de « la république, on sait que c'est la disette et « le défaut de pareils sujets qui a causé la « ruine des mœurs anciennes. Ne nous flat-« tons point : c'est à nous qu'on doit imputer « un si triste changement ; c'est par nos vi-« ces que nous avons laissé flétrir notre an-« cienne gloire, et que de ce parfait modèle « de gouvernement qui jadis nous faisait si « fort estimer, il ne nous reste plus qu'un « vain fantôme de république. »

Cicéron pouvait ajouter que ce furent les victoires du second Scipion l'Africain, le plus considérable des interlocuteurs qu'il introduisait dans ses livres sur la république, qui contribuèrent le plus à cette altération des mœurs, par l'ivresse qui accompagne comme naturellement les grandes prospérités, par le luxe et le faste qu'elles introduisirent à Rome, et par la funeste sécurité où elles mirent les Romains à l'égard de Carthage, qu'ils ne cessèrent de craindre que lorsqu'elle ne subsista plus. Et ce dépérissement total ne doit pas étonner.

[1] S. August. de Civit. Dei, lib. 2, cap. 21.

[2] « Quem quidem ille versum, vel brevitate, vel veritate, « tanquàm ex oraculo mihi quodam esse effatus videtur. « Nam neque viri, nisi ita morata civitas fuisset ; neque « mores, nisi hi viri præfuissent, aut fundare, aut tam-« diù tenere potuissent tantam et tam longè latèque im-« perantem rempublicam. Itaque, ante nostram memo-« riam, et mos ipse patrius præstantes viros adhibebat, « et veterum morem ac majorum instituta retinebant « excellentes viri. »

[3] « Nostra verò ætas, quum rempublicam sicut pictu-« ram accepisset egregiam, sed jam evanescentem vetus-« tate, non modò eam coloribus iisdem, quibus fuerat, « renovare neglexit, sed ne id quidem curavit ut formam « saltem ejus et extrema tanquam lineamenta servaret. »

[1] « Quid enim manet ex antiquis moribus, quibus ille « dixit rem stare romanam? Quos ita oblivione obsoletos « videmus, ut non modò non colantur, sed etiam igno-« rentur. Nam de viris quid dicam? mores ipsi interie-« runt virorum penuriâ. Cujus tanti mali non modò « reddenda ratio nobis, sed etiam tanquam reis capitis « quodammodo dicenda causa est. Nostris enim vitiis, « non casu aliquo, rempublicam verbo retinemus, reipsà « verò jampridem amisimus. »

Les maux sont sans remède [1], quand ce qui avait été vice est passé en usage, et fait les mœurs d'un peuple. Il y eut encore à Rome, depuis ce temps-là, de grands hommes, Marius, Sylla, Pompée, César, et quelques autres : grands hommes par rapport aux vertus guerrières, mais en qui l'on ne trouvait plus l'ancien esprit de la république, ni les maximes de l'ancien gouvernement, c'est-à-dire la modération, la sagesse, la justice, le désintéressement, l'amour du bien public.

On voit par tout ce qui vient d'être dit, quel danger c'eût été pour Rome d'être élevée tout d'un coup à un haut point de puissance et de grandeur, et combien il était avantageux et même nécessaire que la lenteur de ses progrès lui laissât le temps de poser de solides fondements pour un empire auquel la divine providence voulait soumettre presque tout l'univers.

En effet, il n'en fut jamais ni de plus florissant, ni de plus étendu que celui des Romains. Depuis l'Euphrate et le Tanaïs jusqu'aux colonnes d'Hercule et à la mer Atlantique, toutes les terres et toutes les mers leur obéissaient. Du milieu et comme du centre de la mer Méditerranée, ils embrassaient toute l'étendue de cette mer, pénétrant au long et au large tous les états d'alentour, et la tenant entre deux pour faire la communication de leur empire. On est encore effrayé quand on considère que les nations qui font à présent des royaumes si considérables, toutes les Gaules, toutes les Espagnes, la Grande-Bretagne presque tout entière, l'Illyrique jusqu'au Danube, la Germanie jusqu'à l'Elbe, l'Afrique jusqu'à ses déserts affreux et impénétrables, la Grèce, la Thrace, la Syrie, l'Egypte, tous les royaumes de l'Asie-Mineure, et ceux qui sont enfermés entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, et plusieurs autres, devinrent des provinces romaines, presque tous avant la fin de la république. C'est M. Bossuet qui décrit ainsi l'étendue de l'empire romain ; et on le reconnaîtrait aisément à son style, quand je ne le nommerais pas.

Lorsque je considère l'empire romain dans cette étendue de provinces et de royaumes, qui vient d'être marquée, je m'imagine voir un vaste et superbe bâtiment dont l'aspect seul frappe, étonne, éblouit les yeux du spectateur, et le laisse dans une muette admiration, tant il lui présente à la fois de beauté, de grandeur, de magnificence. Combien les fondements d'un tel édifice ont-ils dû coûter de temps et de peines ! et combien a-t-il fallu leur donner de profondeur et de solidité pour les mettre en état de soutenir un poids si immense de bâtiments ! Chaque partie, quand on l'examine séparément, paraît un chef-d'œuvre de l'art, auquel il semble qu'on ne puisse rien ajouter. Mais qui est assez habile, et qui a le coup d'œil assez étendu pour saisir et discerner ce qui fait la vraie beauté d'un pareil édifice, et qui en est comme l'âme ? je veux dire la justesse des proportions, l'harmonie et l'assortiment des différentes parties, dont la variété infinie, artistement distribuée, forme un tout, et ce qu'on appelle un ensemble, qui les réduit toutes à l'unité, et qui donne le prix à l'ouvrage.

Il y aurait certainement de la folie à croire qu'un arrangement de parties si concerté et si parfait dans un édifice, fût l'effet du pur hasard. Y en aurait-il moins à ne point donner d'autre cause à l'établissement et aux progrès de l'empire romain ? Je ne comprends pas comment un historien aussi sensé que Plutarque, a pu, dans la comparaison qu'il fait des Romains avec Alexandre, attribuer à la seule fortune la grandeur romaine, et à la seule vertu celle d'Alexandre. Si l'ouvrage dont je parle est de lui, ce jugement, si visiblement contraire à la vérité, serait l'effet de son aveugle passion pour les Grecs, dont la gloire était son idole. Mais plusieurs raisons font justement douter que ce traité soit de Plutarque. Cicéron [1], aussi bien que Polybe, pense tout autrement. « Il n'y a personne, dit le premier, qui, dès qu'il reconnaît qu'il y a des « dieux, ne soit obligé de reconnaître aussi « que la providence divine, par une protec- « tion toute particulière, a présidé à la nais- « sance, à l'accroissement, à la conservation « de l'empire romain. » *Quis est qui.... quum deos esse intellexerit* [2], *non intelligat*

[1] « Desinit esse remedio locus, ubi, quæ fuerant vitia, « mores sunt. » (SENEC. *Epist.* 39.)

[1] Lib. 1, pag. 64.
[2] De Harusp resp. n. 19

eorum numine hoc tantum imperium esse natum, et auctum, et retentum?

On convient que ce ne serait point étudier l'histoire en homme de bon esprit et de jugement, que de n'y pas observer les inclinations, les mœurs, le caractère, tant des peuples dominants en général, que des princes en particulier, et des grands hommes qui y jouent un rôle important. Ce n'est pas les connaître que de ne les considérer que d'un coup d'œil rapide et superficiel [1]; il faut les étudier, les approfondir, et les embrasser dans leur tout. Cette maxime est avouée de tout le monde. Mais, d'un autre côté, serait-ce étudier l'histoire en homme religieux et chrétien, que de s'en tenir à cette unique considération, et de ne pas rappeler les choses à leurs principes, en remontant à une cause supérieure et invisible, qui dispose absolument des empires, et qui les fait servir, dans les temps et dans l'ordre qu'elle a résolu, aux desseins qu'elle a sur les hommes?

Quel plus beau spectacle pour les yeux de la foi, et même pour ceux d'une curiosité purement humaine, pour peu qu'elle soit éclairée, que d'apercevoir avec certitude et sans crainte de se tromper le ressort secret qui, depuis le commencement du monde, a mis en mouvement tout l'univers; et de voir un Dieu, qui, du plus haut du ciel, tient en main les rênes de tous les royaumes, et en dispose en maître absolu! C'est ce Dieu même tout-puissant et plein de bonté pour les hommes, qui, voulant leur faire connaître le souverain domaine qu'il exerce sur les rois et sur les monarchies, qu'il élève ou qu'il détruit comme il lui plaît, en a découvert le secret à ses prophètes [2], et leur a fait prédire d'une manière claire et distincte la suite et la succession des quatre grands empires, savoir, des Assyriens, des Perses, des Grecs, des Romains, qui se détruisent l'un l'autre dans les temps marqués par la Providence pour faire place à l'empire immortel de Jésus-Christ, qui est le terme et la fin de tous les royaumes de la terre.

[1] « Depone istam spem, posse te summatim degustare « ingenia maximorum virorum : tota tibi inspicienda « sunt, tota tractanda. » (SEN. *Epist.* 33.)

[2] Daniel, cap. 2, et 7.

Qui peut douter d'après cela que Dieu n'ait eu de grands desseins par rapport à son église sur l'empire romain, qui a englouti tous les empires de l'univers, et auquel il a soumis toutes les mers? Le commerce de tant de peuples divers, autrefois étrangers les uns aux autres, et depuis réunis sous la domination romaine, et rapprochés en quelque sorte par l'usage d'une même langue [1], a été un des plus puissants moyens dont la Providence se soit servie pour faciliter la propagation de l'Évangile.

Ce principe étant une fois supposé (et il est incontestable), que Dieu a eu des vues particulières sur l'établissement de l'empire romain, par rapport à son église, et qu'il a voulu l'élever à une grandeur et à une puissance qui n'eût presque point d'autres bornes que celles de l'univers, le lecteur, à mesure qu'il verra Rome, par un enchaînement et une suite d'événements extraordinaires, s'accroître, se fortifier, et étendre au loin ses conquêtes, admirera la beauté, la justesse, la proportion des moyens que la divine providence emploie pour parvenir à son but; moyens singuliers, nouveaux, inconnus jusqu'alors, et jamais imités depuis : et il reconnaîtra avec une surprise mêlée de religion, que l'on ne pouvait rien imaginer de mieux assorti au dessein que Dieu se proposait.

Or, cette providence, selon les vues qu'elle a sur les hommes et sur les nations, leur distribue des qualités proportionnées à la grandeur qu'elle leur destine, comme l'Ecriture nous l'enseigne en particulier de Cyrus. On peut dire qu'aucun peuple n'a été plus favorisé en ce sens ni mieux partagé que le peuple romain, soit qu'on le considère du côté des vertus morales, ou par rapport au gouvernement politique, ou par le mérite guerrier et la science militaire. Jamais il n'y a eu de république plus religieuse [2], ni plus riche en bons exemples, ni où l'avarice et le luxe aient pé-

[1] Plutarque dit que, de son temps, la langue des Romains était presque générale. (In *Moral.* pag. 1010.)

[2] « Nulla unquam respublica nec major, nec sanctior, « nec bonis exemplis ditior fuit : nec in quam tam seræ « avaritia luxuriaque immigraverint, nec ubi tantus ac « tam diù paupertati ac parcimoniæ honos fuerit. » (LIV. in *Præfat.*)

nétré si tard ; ni où la simplicité et la pauvreté aient été si fort et si longtemps en honneur. L'éloge que le Saint-Esprit a daigné faire du sénat romain, nous montre combien la sagesse des conseils, l'amour du bien public, la constance à garder les maximes de l'état, la douceur et la modération dans le gouvernement des peuples, dominaient dans cette auguste compagnie. Le courage, la hardiesse, l'intrépidité au milieu des plus grands dangers; une patience invincible dans les plus durs travaux ; une fermeté inexorable à maintenir la discipline militaire dans toute sa vigueur; une résolution fixe de vaincre ou de mourir, une grandeur d'âme et une constance à l'épreuve des plus grands malheurs, ont fait, dans tous les temps, le caractère des Romains, et les ont enfin rendus victorieux de toutes les nations. On admire en eux toutes ces grandes qualités; mais on n'est pas assez attentif ordinairement à en discerner la source, et à remonter jusqu'au principe d'où elles partaient.

Dieu, qui avait eu vue d'établir un grand empire par les Romains, comme il en avait établi auparavant par Cyrus et par Alexandre, a gardé ici une conduite toute différente. C'est à la personne même de ces deux illustres conquérants qu'il avait accordé les qualités propres à l'exécution de ses desseins. Ils ont l'un et l'autre fondé de vastes empires en très-peu de temps, et de leur vivant même ; mais leurs bonnes qualités n'ont point passé à leurs descendants, ni à leurs successeurs.

Il en a été tout autrement pour les Romains. Ce n'est point un particulier qui, par de rares qualités et par de rapides victoires, a fondé l'empire romain, et l'a conduit à l'état de grandeur où il est parvenu : c'est le peuple romain même, c'est le corps de l'état qui a formé cet empire, lentement, par parties, et à différentes reprises. Les grands hommes qui ont contribué, chacun dans leur temps, à l'établir, à l'étendre, à le conserver, ont eu tous des caractères différents, mais ont tous suivi les mêmes principes. Cette conduite n'est pas ordinaire. Souvent chaque prince suit son goût particulier, ses règles, ses maximes.

Quand j'ai rapporté les vertus extraordinaires des Romains, je n'ai pas prétendu qu'elles fussent générales et sans mélange de vices et de crimes; il s'en fallait beaucoup que cela ne fût ainsi. Dieu le savait bien, et il ne laissait pas de s'en servir pour ses vues particulières, auxquelles ils contribuaient sans les connaître, à peu près, s'il est permis d'user de cette comparaison, comme un architecte qui a seul dans sa tête le plan de tout l'édifice qu'il veut bâtir, et qui, pour le mettre à exécution, emploie les mains d'une infinité d'ouvriers, habiles chacun dans leur profession, mais peu estimables d'ailleurs, et souvent même fort vicieux. Et c'est ce qui nous doit faire encore plus admirer la conduite de la Providence. Dieu avait dessein de former un grand empire dans la ville de Rome, qu'il destinait à être un jour le centre de la religion, et la capitale du monde chrétien. Il donne à ceux qui la gouvernent les qualités les plus propres à rendre un peuple puissant et victorieux ; mais du reste, il les abandonne à leurs passions et à leurs mauvais penchants. Les crimes des Romains, leur orgueil, leur ambition, leurs injustices, leurs violences, ne sont, de la part de Dieu, qu'une simple permission, qui ne met rien dans les hommes, qui n'influe en rien dans leurs criminels desseins, et qui dirige seulement leur malice vers l'objet qui entre dans l'ordre de sa providence. La préparation de leur cœur les porterait également à telle ou telle injustice; mais Dieu, à qui tout est soumis, et qui met de l'ordre dans les ténèbres mêmes, ne laisse une issue libre aux passions des hommes, qu'autant qu'elles peuvent servir à l'exécution de ses desseins.

Il faut donc reconnaître que ces qualités excellentes, qu'on admire dans les Romains, étaient des dons de Dieu, qu'ils corrompaient par la fin à laquelle ils les rapportaient, qui était la vaine gloire, motif unique de leurs plus belles actions. Mais cette vaine gloire et cette soif insatiable[1] de louanges étouffaient en eux, comme le remarque saint Augustin[2], l'avarice, l'injustice et beaucoup d'autres passions. Cependant, quelque imparfaites, ou, pour parler plus juste, quelque vicieuses que

[1] « Romani causâ honoris, laudis, et gloriæ, consu« luerunt patriæ... pro uno isto vitio, id est amore laudis, « pecuniæ cupiditatem et multa alia vitia comprimen« tes. »

[2] S. August. de Civ. Dei, lib. 5, cap. 13 et 15.

fussent leurs vertus, Dieu n'a pas voulu les laisser absolument sans récompense [1]. Il leur en a accordé une, mais toute terrestre et temporelle, proportionnée à leurs mérites et à leurs désirs. Ils ont été exposés en spectacle et en objet d'admiration à tout le genre humain; ils ont donné la loi presque à tous les peuples; ils ont eu la gloire d'établir le plus excellent empire qui ait jamais été; ils ont été regardés dans tous les siècles, et le sont encore aujourd'hui, comme des hommes d'un mérite extraordinaire, et qui peuvent servir de modèles en tout genre dans la conduite et le gouvernement des états. Vaine et frivole récompense, mais digne de ceux qui ont été assez aveugles pour s'en contenter.

Il y aurait beaucoup d'autres choses importantes à remarquer sur le gouvernement et l'état de la république romaine, que j'omets pour mettre fin à cette préface, qui n'est déjà devenue que trop longue. Ceux qui voudront s'en instruire plus à fond, pourront lire les sages réflexions de M. Bossuet dans son Discours sur l'Histoire universelle, dont j'ai fait usage en quelques endroits, et un ouvrage récent, intitulé : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains, et de leur décadence*, qui est fort court, mais très-solide, et très-capable de donner une juste idée du caractère de ce peuple.

[1] « Si neque hanc eis terrenam gloriam excellentissimi « imperii concederet, non redderetur merces bonis artibus eorum, id est virtutibus, quibus... tanquam vera « via nisi sunt ad honores, imperium, gloriam. Honorati « sunt in omnibus ferè gentibus; imperii sui leges imposuerunt multis gentibus; hodièque litteris et historiâ gloriosi sunt penè in omnibus gentibus. Non est quod de « summi et veri Dei justitiâ conquerantur. *Perceperunt « mercedem suam* (Quelque Père ajoute : *vani vanam*). » (S. Aug. *de Civitate Dei*, lib. 5, cap. 15.)

AVANT-PROPOS ET AVERTISSEMENTS

RÉPANDUS DANS L'IN-DOUZE.

On a rassemblé ici, suivant ce qui s'est pratiqué dans l'édition in-4° de l'Histoire ancienne, tous les avant-propos et avertissements, soit du premier et principal auteur, soit de son continuateur, qui ont paru à la tête des différents volumes de l'édition in-12. On a cru que le lecteur serait bien aise qu'il ne manquât rien dans cette édition de ce que porte la première.

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR

POUR LE TOME SECOND.

Quoique j'aie tâché, dans la préface du premier volume, de donner quelque idée du gouvernement de la république romaine, il s'en faut bien que j'aie épuisé cette matière, qui est d'une fort grande étendue. Pour mieux faire connaître encore le génie et le caractère de ce gouvernement, j'ai cru devoir insérer ici un morceau de Polybe[1] que j'ai déjà donné ailleurs[2]. J'y joindrai premièrement de courtes réflexions sur les harangues de Tite-Live; puis, en faveur des jeunes gens, une suite abrégée des principales époques de l'histoire de la république romaine, qui pourra les aider à la retenir plus facilement.

[1] Polyb. lib. 6.

[2] Dans le Traité des Etudes

§ I. — Réflexions de Polybe sur les différentes sortes de gouvernements, et en particulier sur celui des Romains.

On réduit ordinairement les différentes sortes de gouvernements à trois espèces : l'une où c'est le roi qui gouverne, et Polybe l'appelle βασιλείαν, *domination royale*; l'autre où les grands, les puissants ont l'autorité, que l'on appelle *aristocratie*; une troisième enfin, nommée *démocratie*, où le peuple a tout pouvoir.

Chacun de ces gouvernements en a un autre qui lui ressemble fort, qui en est tout voisin, et dans lequel souvent il dégénère. Il en sera fait mention dans la suite.

Un gouvernement parfait serait celui qui réunirait en lui tous les avantages des trois premiers, et qui en éviterait les dangers et les inconvénients.

Tel était celui de Sparte. Lycurgue, sachant que les trois sortes de gouvernements dont nous avons parlé avaient chacune de grands inconvénients presque inévitables; que la royauté dégénérait quelquefois en pouvoir arbitraire et tyrannique, l'aristocratie en un gouvernement injuste de quelques particuliers, et le pouvoir du peuple en une domination aveugle et sans règle; Lycurgue, dis-je, crut devoir faire entrer ces trois gouvernements dans celui de Sparte, et comme les fondre en un seul, de sorte que l'autorité royale fût balancée par le pouvoir du peuple; et qu'un troisième ordre, composé des anciens et des plus sages de la république, servît comme de contre-poids aux deux premiers, pour les tenir toujours dans une espèce d'équilibre, et empêcher l'un de s'élever trop au-dessus de l'autre. Il ne se trompa point dans ses vues, et nulle république n'a conservé si longtemps ses lois, ses usages et sa liberté, que celle de Sparte. Il est vrai que les établissements de Lycurgue n'étaient pas propres pour un état qui aurait songé à faire des conquêtes et à s'agrandir. Aussi peut-on croire que ce n'avait pas été là son plan ni son dessein. Ce n'était point vraisemblablement en cela que ce sage législateur faisait consister le solide bonheur d'un peuple. Il voulait que les Spartiates, se renfermant dans les bornes naturelles de leur pays, sans songer jamais à envahir les terres d'autrui, devinssent, par leur justice et par leur modération, encore plus que par leur pouvoir, les maîtres et les arbitres du sort de tous les autres peuples de la Grèce; ce qui, selon lui, n'était pas moins glorieux que de faire des conquêtes au dehors. Ils ne déchurent de leur gloire que pour s'être écartés de ces sages vues que nous croyons pouvoir attribuer à leur législateur: car, quand il fallut trouver des vivres hors de leur territoire, équiper des flottes, payer des matelots, et fournir à tous les frais d'une longue guerre, leur monnaie de fer ne leur était plus d'aucun usage. Et ce fut ce qui les obligea, tout fiers qu'ils étaient, de faire servilement la cour aux satrapes des rois de Perse, pour tirer d'eux une monnaie qui fût partout de mise, et de devenir esclaves volontaires, en attendant qu'ils fussent assujettis par la force.

Si l'on fait consister, dit Polybe, la gloire d'un état à s'agrandir, à s'étendre, à faire des conquêtes, à dominer sur beaucoup de peuples, et à attirer sur soi les yeux de toute la terre, il faut avouer que jamais gouvernement n'a eu tant d'avantage et n'a été si propre pour arriver à ce but que celui des Romains. Il réunissait, comme celui de Sparte, les trois espèces d'autorité dont nous avons parlé. Les consuls tenaient la place des rois; le sénat formait le conseil public; et le peuple avait beaucoup de part dans l'administration des affaires. Il y a seulement cette différence, que ce ne fut point par un plan et par un dessein concerté dès les commencements, comme à Sparte, mais par la suite même des événements, que Rome fut amenée à cette sorte de gouvernement. Chacune de ces trois parties, qui composaient le corps de l'état, avait un pouvoir distingué. On ne sera pas fâché d'en voir ici la description, qui peut beaucoup contribuer à l'intelligence de l'histoire romaine. Polybe entre sur ce sujet dans un grand détail.

Pouvoir des consuls.

Tant que les consuls résidaient à Rome, ils avaient l'administration de toutes les affaires publiques. Tous les autres magistrats, excepté les tribuns du peuple, leur étaient soumis, et obligés de leur obéir. C'était sur eux que roulait tout ce qui regarde les délibérations du sénat. Ils y introduisaient les ambassadeurs; ils proposaient les affaires; ils formaient et faisaient rédiger par écrit les résolutions. C'étaient eux qui les portaient au peuple; qui, pour cet effet, en convoquaient les assemblées où l'on devait délibérer des affaires communes de la république; qui lui présentaient les décrets du sénat pour les examiner, et qui, selon l'importance des choses, après un examen qui demandait encore beaucoup de formalités, concluaient à la pluralité des suffrages. C'était à eux qu'était confié le soin de faire exécuter les décrets du sénat et les or-

donnances du peuple rendues à leur requête. Ils présidaient à la création des magistrats de la république. C'est pour cela qu'on les rappelait si souvent de l'armée, et qu'on ne permettait pas ordinairement qu'ils sortissent tous deux de l'Italie.

Pour ce qui regarde la guerre et les expéditions militaires, les consuls avaient un pouvoir presque souverain. Ils étaient chargés du soin de lever les armées, de faire la répartition des troupes que chacun des peuples alliés devait fournir, et de nommer les principaux officiers qui devaient servir sous eux. Lorsqu'ils étaient en campagne, ils avaient droit de condamner et de punir sans appel. Ils disposaient des deniers publics à leur gré, et faisaient telle dépense qu'ils jugeaient à propos, le questeur les accompagnant partout, et leur fournissant sur le fonds qui lui avait été mis entre les mains les sommes qu'ils demandaient. De sorte qu'en considérant la république romaine par cet endroit, on aurait presque cru qu'elle était gouvernée par une autorité royale et monarchique.

Pouvoir du sénat.

Le sénat disposait presque absolument des finances et du trésor public. On lui rendait compte de tous les revenus et de toutes les dépenses de l'état, et les questeurs ne pouvaient délivrer aucune somme, excepté aux consuls, sans un décret du sénat. Il en était de même de toutes les dépenses que les censeurs étaient obligés de faire pour l'entretien et la réparation des édifices publics.

Le sénat nommait des commissaires pour connaître et juger de tous les crimes extraordinaires qui se commettaient à Rome et dans l'Italie, et qui demandaient l'attention et l'autorité publiques : trahison, conjuration, empoisonnement, meurtre. Les affaires et les causes des particuliers ou des villes qui avaient rapport à l'état lui étaient aussi réservées. C'était le sénat qui envoyait des ambassades, qui faisait déclarer la guerre aux ennemis de l'état, qui accordait audience et donnait réponse aux députés et aux ambassadeurs des peuples et des princes. C'était lui aussi qui envoyait des commissaires sur les lieux pour écouter les plaintes des peuples alliés, pour régler les limites et les frontières, pour mettre le bon ordre dans les provinces, pour juger des querelles des états et des rois. Ainsi, un étranger qui serait venu à Rome dans l'absence des consuls aurait cru que le gouvernement de la république était entièrement aristocratique, c'est-à-dire dans la main des anciens et des sages.

Pouvoir du peuple.

Cependant le pouvoir du peuple était fort considérable. Il était seul maître et arbitre des récompenses et des châtiments; ce qui fait la partie essentielle du gouvernement. Il condamnait souvent à des amendes pécuniaires ceux mêmes qui avaient été dans les plus grandes charges ; et il avait seul le droit de condamner à mort les citoyens romains. Et, dans ce dernier cas, on observait à Rome une coutume fort louable, selon Polybe, et digne d'être remarquée, qui était de laisser à celui qui était accusé d'un crime capital le pouvoir de prévenir le jugement, et de se retirer dans quelque ville voisine, où il passait le reste de sa vie en paix et en liberté dans un exil volontaire. C'était le peuple qui, par ses suffrages, conférait toutes les charges et toutes les dignités, qui sont, dans une république, la plus belle récompense du mérite et de la probité. Il avait seul le droit d'établir et d'abroger des lois; et, ce qui est encore plus considérable, c'était lui qui délibérait de la paix et de la guerre, qui décidait des alliances, des traités de paix, des conventions avec les peuples et les princes étrangers. Qui n'aurait pensé qu'un tel gouvernement était absolument populaire et démocratique ?

Mutuelle dépendance des consuls, du sénat et du peuple.

C'est cette dépendance mutuelle des différentes parties d'une république qui en fait la sûreté, la force et la beauté. De ce besoin réciproque résulte une espèce d'harmonie entre

les différents membres, et un concours unanime qui, les tenant tous étroitement unis entre eux par le lien de l'intérêt commun, rend le corps do l'état invulnérable et invincible à toute force étrangère.

Nous avons dit que le pouvoir du consul, en temps de guerre, était presque souverain. Il dépendait néanmoins absolument en plusieurs choses et du sénat et du peuple : car, d'un côté, ce n'était que sur l'ordre du sénat qu'on délivrait les sommes nécessaires pour les vivres, pour les habits, pour la paie des soldats; et le refus ou le délai de ces secours mettait le général hors d'état de rien entreprendre, ou de pousser ses entreprises aussi loin qu'il l'aurait désiré. Le même sénat, au bout de l'année, pouvait continuer à celui qui avait été consul le commandement des armées, ou lui nommer un successeur dans ce commandement; et par là il était maître de lui laisser ou de lui enlever la gloire d'avoir terminé la guerre. Enfin, il dépendait du sénat de ternir les exploits des généraux ou d'en relever l'éclat; car c'était lui qui décernait l'honneur du triomphe, et qui réglait les dépenses nécessaires pour cette auguste pompe. D'un autre côté, comme c'était le peuple qui ordonnait les guerres, qui confirmait ou cassait les traités avec les princes et les peuples étrangers, et qui, au retour de la campagne, faisait rendre compte aux généraux de leur conduite, il est aisé de voir combien ils devaient être attentifs à se concilier les bonnes grâces du peuple.

Pour le sénat, quoique sa puissance d'ailleurs fût si grande, elle ne laissait pas, en plusieurs chefs, d'être assujettie et soumise à celle du peuple. Dans les grandes affaires, et dans celles surtout où il s'agissait de la vie des citoyens, il fallait que l'autorité du peuple intervînt. Quand on proposait quelques lois, même celles qui allaient à diminuer les droits, les honneurs, les prérogatives du sénat, et à retrancher par une nouvelle division des terres conquises une partie des biens des sénateurs, le peuple était maître de les recevoir ou non. Mais ce qui marquait le plus son pouvoir, c'est qu'il suffisait qu'un seul de ses tribuns s'opposât aux résolutions et aux entreprises du sénat pour les arrêter tout court, en sorte qu'après cette opposition le sénat ne pouvait passer outre.

Enfin le peuple aussi, de son côté, avait grand intérêt de ménager les sénateurs, soit en général, soit en particulier. Les receveurs des impôts, des tributs, des entrées, en un mot, de tous les droits et de tous les revenus de l'état; les entrepreneurs qui se chargeaient de fournir les vivres à l'armée, de faire les réparations des temples et des autres édifices publics, d'entretenir les grands chemins; ces personnes formaient de nombreuses sociétés, qui toutes étaient tirées du peuple, en y comprenant les chevaliers romains, et faisaient subsister un grand nombre de citoyens, les uns étant employés à faire les recettes, les autres servant de cautions aux fermiers, d'autres prêtant leur argent pour faire les avances, et le mettant ainsi à profit. Or, c'étaient les censeurs qui adjugeaient ces fermes aux compagnies qui se présentaient pour cet effet, et qui adjugeaient aussi aux entrepreneurs les différents ouvrages qu'il y avait à faire; et c'était le sénat qui, soit par lui-même, soit par des commissaires nommés pour cet effet, jugeait sans appel des contestations qui pouvaient naître sur toutes ces matières; soit qu'il s'agît de casser quelquefois des marchés qui devenaient impraticables et d'accorder des délais pour le paiement, ou qu'il fallût diminuer le prix des baux à cause de quelque fâcheux accident. Et, ce qui était le plus capable d'inspirer au peuple de la retenue et du respect pour les décrets du sénat, c'est qu'on tirait de ce corps les juges pour la plupart des affaires publiques et particulières qui étaient de quelque importance [1]. Les citoyens étaient de même obligés de ménager les consuls, de qui ils dépendaient tous, principalement en temps de guerre, et lorsqu'ils servaient sous eux à l'armée.

C'est ce rapport mutuel et ce concert de tous les ordres de la république qui a rendu le gouvernement de Rome le plus accompli qu'on ait jamais vu.

Quand on lit, dans le commencement de la république naissante, et dans les années qui suivirent, ces séditions presque continuelles

[1] Dans la suite la forme des jugements changea.

qui divisèrent si longtemps le sénat et le peuple, et cette espèce de guerre intestine entre les tribuns et les consuls, on est étonné, et avec raison, comment un état agité par de si fréquentes et de si violentes secousses, non-seulement a pu subsister, mais a vaincu dans ce temps-là même tous les peuples voisins, et bientôt après porté ses conquêtes dans des pays fort éloignés. Polybe en rapporte une raison bien solide, et qui fait beaucoup d'honneur au peuple romain; c'est que, lorsque la république était attaquée par un ennemi du dehors, la crainte du danger commun et le motif du bien public suspendaient les querelles particulières et réunissaient tous les esprits. Alors l'amour de la patrie était comme l'âme qui mettait en mouvement toutes les parties et tous les membres de l'état, chacun se piquant à l'envi de remplir ses fonctions et de faire son devoir, soit qu'il s'agît de prendre des résolutions avec maturité et sagesse, soit qu'il fallût les mettre à exécution avec promptitude et vivacité. Et c'est cette bonne intelligence et cette unanimité qui rendirent toujours la république invincible, et qui firent que toutes ses entreprises furent toujours suivies d'un heureux succès.

C'est cette même constitution du gouvernement romain qui maintint encore pendant quelque temps et fit subsister la république, lors même que les citoyens, délivrés de la crainte des ennemis étrangers, devenus fiers et insolents par leurs victoires, amollis par les délices et par les richesses, corrompus par les louanges et les flatteries, commencèrent à abuser de leur pouvoir, et à commettre mille injustices et mille violences : car, dans cet état, l'autorité du sénat et celle du peuple étant toujours contre-balancées l'une par l'autre, quand l'un des deux partis songeait à s'élever, l'autre aussitôt réunissait ses forces pour le rabaisser et le tenir dans l'ordre. Ainsi, par cette égalité réciproque, et par ce balancement de pouvoir et de crédit, la république se maintenait toujours dans sa liberté et dans son indépendance.

§ II. — Réflexion sur les harangues de Tite-Live.

Tite-Live, à l'occasion principalement des disputes entre le sénat et le peuple, rapporte les harangues faites de part et d'autre, qui sont des morceaux d'éloquence achevés. Plusieurs personnes, qui ne manquent ni de goût ni d'habileté, sont choquées de la longueur de ces sortes de harangues qui se trouvent de temps en temps dans notre historien. Pour en juger sainement, il me semble qu'il est de l'équité de se transporter dans les pays et dans les siècles dont il s'agit, d'en avoir devant les yeux les usages et les coutumes, et de se rappeler dans l'esprit la manière dont les affaires se traitaient à Rome. J'en rapporterai ici quelques exemples qui rendront la chose plus sensible.

Les tribuns militaires ayant changé le siége de Veïes en blocus, prirent la résolution d'y faire hiverner les troupes, ce qui ne s'était point encore pratiqué chez les Romains. Les tribuns du peuple s'opposèrent à cette nouveauté. Appius les réfute avec force, et montre qu'il est de l'honneur du peuple romain de continuer ce siége jusqu'à ce que la ville soit prise. — Lorsqu'il s'agit de rebâtir la ville de Rome qui avait été brûlée par les Gaulois, les tribuns du peuple, pour en épargner la peine et la dépense aux particuliers, voulaient qu'on transportât de Rome à Veïes le siége de la république. Camille harangue le peuple, et lui montre quel malheur et quel crime ce serait que d'abandonner Rome. — Le tribun Canuléius demande qu'on casse la loi qui défendait les mariages entre les familles patriciennes et les plébéiennes, et prouve combien cette défense est injuste en elle-même, et injurieuse au peuple.

Voilà des affaires de la dernière importance, lesquelles se traitaient dans les assemblées du peuple, qui en était le juge naturel. Il fallait, pour emporter les suffrages, mettre une affaire dans tout son jour, en faire sentir les avantages ou les inconvénients, en exposer d'une manière vive et claire toutes les suites et toutes les conséquences, répondre aux objections qu'on pouvait faire, et réfuter avec force les raisons des adversaires. C'est ce qui rendait

le talent de la parole si nécessaire à Rome, comme autrefois à Athènes, et ce qui a fait que dans ces deux républiques l'éloquence a été portée à un si haut degré de perfection. Et c'est ce qui oblige encore aujourd'hui les Anglais à la cultiver avec tant de soin, parce que c'est par elle qu'on domine dans les chambres haute et basse.

Or, un historien qui décrit ce qui s'est passé à Rome dans les assemblées du peuple et du sénat peut-il se dispenser de donner quelque idée des harangues qui s'y sont faites, et qui ont si fort influé dans les événements? Ne sont-ce pas ces harangues qui nous font connaître ce qu'il y a de plus essentiel dans l'histoire, et ce qui en est comme l'âme, je veux dire les raisons et les motifs qui ont déterminé à porter une telle loi, à faire un tel établissement, à entreprendre une telle guerre? N'est-ce pas une adresse sage et spirituelle à un historien, de mettre ces réflexions dans la bouche de quelque illustre Romain, au lieu de les faire en son propre nom, ce qui diminuerait beaucoup de leur force et de leur crédit?

Il ne s'agit pas de savoir si ces harangues sont en effet de ceux à qui on les prête. Il suffit qu'elles présentent ce qu'ils ont dû dire. Ces Romains, accoutumés à parler dans les assemblées, avaient une éloquence d'autant plus estimable, qu'elle était plus naturelle. Ils ont dû apporter les raisons que nous trouvons dans leurs discours, et ils l'ont fait sans doute avec beaucoup plus d'étendue. Les harangues de Tite-Live, dans les trois occasions dont j'ai parlé, quoiqu'elles soient des plus longues qui se trouvent dans cet historien, tiennent à peine un demi-quart d'heure de lecture, et sont par conséquent bien éloignées de la longueur de celles qui ont été effectivement prononcées dans ces assemblées.

J'ai cru cette réflexion nécessaire, non-seulement pour la défense de Tite-Live, à qui l'on fait souvent un crime de ses harangues, mais pour ma propre justification, lorsque je les insère dans mon histoire, quoiqu'il m'arrive assez souvent de les abréger.

Il y a une difficulté qui laisse toujours de l'incertitude et de l'embarras dans l'esprit, par rapport aux harangues qui se prononçaient ou dans la grande place, ou dans le Champ-de-Mars, qui étaient les deux endroits où se tenaient ordinairement les assemblées du peuple romain. Quand deux orateurs opposés l'un à l'autre parlaient pour des affaires de la dernière conséquence qui devaient être terminées par le peuple, conçoit-on que dans des places d'une si vaste étendue ils pussent se faire entendre distinctement de toute cette multitude, et que tous les citoyens donnassent leur suffrage avec une entière connaissance, et suivant qu'ils étaient frappés du raisonnemen des orateurs?

Il fallait, pour cela, qu'ils eussent une voix nette, distincte, ferme, et des poumons capables de faire des efforts extraordinaires. C'est en ces termes que s'exprime Caton[1], en parlant de la harangue qu'il prononça pour faire passer la loi Voconia : *quum ego quidem... legem Voconiam voce magnâ et bonis lateribus suasissem.* Mais quelques efforts que fît un orateur qui parlait devant une multitude si nombreuse, et dans une place publique, il était moralement impossible qu'il fût bien entendu des derniers de l'assemblée. Quand donc il s'agissait de délibérer, comme les citoyens se retiraient chacun dans leur tribu ou leur centurie, ceux qui mettaient l'affaire en délibération répétaient sans doute en peu de mots les principales raisons qu'on avait apportées de part et d'autre. Ainsi le peuple ne donnait point son suffrage au hasard et sans être instruit de l'affaire dont il s'agissait. D'ailleurs, indépendamment des discours des orateurs, il avait le temps et les moyens de s'instruire, parce qu'il devait toujours se passer vingt-sept jours[2], entre la proposition d'une loi et les suffrages du peuple sur cette loi. Ce qui est certain, c'est que toutes les affaires de la république se traitaient de la sorte.

§ III. — ÉPOQUES PRINCIPALES DE L'HISTOIRE ROMAINE, DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM.

Une des choses qui peuvent le plus contri-

[1] De Senect. n. 14.

[2] *Tribus nundinis*, trois marchés qui se tenaient de neuf jours en neuf jours, où les gens de la campagne venaient à la ville

buer à mettre de l'ordre et de la clarté dans l'étude de l'histoire, est de distribuer tout le corps d'une histoire en certaines parties et certains intervalles, qui en présentent d'abord à l'esprit comme un plan général, qui en montrent les principaux événements, et qui en fassent connaître la suite et la durée. Ces divisions ne doivent pas être trop multipliées; autrement elles pourraient causer de l'embarras et de l'obscurité[1].

Tout le temps de l'histoire romaine depuis Romulus jusqu'à Auguste, qui est de 723 ans, peut se diviser en cinq parties.

La première est sous les sept rois de Rome[2], et elle dure 244 ans.

La seconde est depuis l'établissement des consuls jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois, et elle dure 120 ans, depuis 245 de Rome jusqu'à 365[3]. Elle renferme l'établissement des consuls, des tribuns du peuple, des décemvirs, des tribuns militaires avec la puissance de consul, le siége et la prise de Veïes.

La troisième est depuis la prise de Rome jusqu'à la première guerre punique, et elle dure 123 ans, depuis 365 jusqu'à 488[4]. Elle renferme la prise de Rome par les Gaulois, la guerre contre les Samnites, et celle contre Pyrrhus.

La quatrième est depuis le commencement de la première guerre punique jusqu'à la fin de la troisième, et elle dure 119 ans: depuis 488 jusqu'à 607[1]. Elle renferme la première et la seconde guerre punique, les guerres contre Philippe roi de Macédoine, contre Antiochus roi d'Asie, contre Persée dernier roi de Macédoine, contre les Celtibériens en Espagne; et enfin la dernière guerre punique, terminée par la prise et la ruine de Carthage, avec laquelle concourt celle de Corinthe.

La cinquième est depuis la ruine de Carthage jusqu'au changement de la république romaine en monarchie sous le jeune César Octavien, surnommé depuis Auguste, et elle dure 116 ans, depuis 607 jusqu'à 723[2]. Elle renferme la prise de Numance; les troubles domestiques excités par les Gracques; les guerres contre Jugurtha, contre les alliés, contre Mithridate; les guerres civiles entre Marius et Sylla, entre César et Pompée, entre les triumvirs et les défenseurs du gouvernement républicain, entre le jeune César et Marc-Antoine. Cette dernière guerre se termina par la bataille d'Actium, et par l'établissement de l'autorité souveraine et monarchique dans la personne du jeune César[3].

PREMIER AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

POUR LE TOME QUATRIÈME.

Dans l'histoire que renferme la fin du volume précédent, et le commencement de celui-ci, je n'ai point eu Tite-Live pour guide: j'ai lieu de craindre qu'on ne s'en aperçoive que trop. Nous avons perdu la seconde décade de cet historien, qui contenait la guerre contre les Tarentins et contre Pyrrhus, la fin de celle des Samnites, la première guerre punique, et les événements de l'intervalle qui s'est écoulé jusqu'à la seconde. A la vérité nous avons les suppléments de Freinshémius, qui a ramassé avec un travail immense et un discernement merveilleux une infinité de passages répandus de côté et d'autre dans les auteurs, pour remplir les lacunes et les vides de Tite-Live, et en faire une histoire suivie. On ne peut trop estimer un ouvrage si utile, ou plutôt si nécessaire, et composé avec tant

[1] « Confusum est quidquid in pulverem sectum est. » (Senec.)

[2] An. Rom. 1; av. J. C. 751.

[3] An. R. 245; J. C. 507.

[4] An. R. 365; av. J. C. 387.

[1] An. R. 488 av. J. C. 264.

[2] An. R. 607; av. J. C. 145.

[3] An. R. 721 et 723; av. J. C. 31 et 29.

d'exactitude, et même avec tant d'élégance; mais ce n'est point Tite-Live. Rien n'est au-dessus du mérite de cet illustre historien. Il a égalé, par la beauté et la noblesse de son style, la grandeur et la gloire du peuple dont il a écrit l'histoire. Il est partout clair, intelligible, agréable; mais quand il entre dans des matières importantes, il s'élève en quelque manière au-dessus de lui-même pour les traiter avec un soin particulier, et avec une espèce de complaisance. Il rend présente l'action qu'il décrit, il la met sous les yeux, il ne la raconte pas, il la montre. Il peint d'après nature le génie et le caractère des personnages qu'il fait paraître sur la scène, et leur met dans la bouche les paroles toujours les plus conformes à leurs sentiments et à leurs différentes situations. Surtout, il a l'art merveilleux de tenir tellement les lecteurs en suspens par la variété des événements, et d'intéresser si vivement leur curiosité, qu'ils ne peuvent quitter le récit d'une histoire avant qu'elle soit entièrement terminée.

Il était fâcheux qu'on n'eût point dans notre langue une traduction raisonnable d'un historien si excellent, et l'on souhaitait depuis longtemps qu'une main habile y travaillât. M. Guérin, ancien professeur de rhétorique au collége de Beauvais, a rempli les vœux du public en entreprenant de nous donner en français, non-seulement tout ce qui nous reste de Tite-Live, mais encore tous les suppléments de Freinshémius; et il en a déjà fait paraître plusieurs tomes. C'est un grand travail, et qui forme un corps d'histoire romaine complet: j'entends celle de la république. Il ne me convient point d'en faire ici un grand éloge, qui pourrait être suspect, parce qu'il part de la main d'un de mes disciples. Je me contente de dire, ce qui fait, selon moi, la louange parfaite d'une traduction, que celle-ci n'en a point l'air. On y trouvera peut-être quelques négligences, qu'une seconde édition fera aisément disparaître. Il n'est pas étonnant qu'il s'en glisse dans un ouvrage d'aussi longue haleine que celui dont je parle.

Opere in longo fas est obrepere somnum.

J'ai grand intérêt qu'on use de cette indulgence à mon égard:

Hanc veniam petimusque damusque vicissim.

Et j'avoue, avec une sincère reconnaissance, que le public me traite plus favorablement que je ne crois le mériter. Au reste, je dois me féliciter moi-même d'avoir formé des disciples qui sont devenus mes maîtres, ou du moins, pour ne pas blesser leur modestie, qui me sont d'un grand secours dans la composition de mon ouvrage, l'un[1], par sa nouvelle édition de Tite-Live, accompagnée de notes qui m'éclairent et me guident; l'autre par la traduction du même auteur, à laquelle il travaille encore actuellement. C'est ce qui me met en état de ne pas faire attendre longtemps mes volumes de l'Histoire romaine. J'espère que le cinquième paraîtra avant la fin de l'année courante (1740).

DEUXIÈME AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

POUR LE TOME QUATRIÈME.

Lorsque ce quatrième tome de l'Histoire romaine était tout près de paraître, et déjà entre les mains des relieurs, j'ai eu connaissance d'un livre imprimé en Hollande, qui a pour titre. *Essais de critique, 1° sur les écrits de M. Rollin; 2° sur les traductions d'Hérodote, 3° sur le Dictionnaire géographique et critique de M. Bruzen de La Martinière.* L'auteur ne se nomme point; mais il n'est

[1] M. Crevier.

pas inconnu. On ne m'a laissé ce livre entre les mains que pendant vingt-quatre heures. Je n'en ai lu que la préface, et la première des trois lettres qui me regardent, intitulée: *Lettre sur un passage de Tite-Live, où l'on réfute une interprétation de deux écrivains modernes.*

Ces deux écrivains modernes sont M. Crevier, professeur de rhétorique au collége de Beauvais, et moi. Dans le passage en question, il s'agit du supplice des fils de Brutus. Le fait est connu de tout le monde. *Consules in sedem processere suam*[1], *missique lictores ad sumendum supplicium, nudatos virgis cædunt, securique feriunt : quum inter omne tempus pater, vultusque et os ejus spectaculo esset*, eminente animo patrio *inter publicæ pœnæ ministerium.*

La difficulté consiste dans la seconde partie du passage. Voici comme j'ai exposé ce fait dans le premier tome de l'Histoire romaine. « Les consuls parurent alors sur leur tribunal ; « et pendant qu'on exécutait les deux criminels, toute la multitude ne détourna point « la vue de dessus le père, examinant ses « mouvements, son maintien, sa contenance, « qui, malgré sa triste fermeté, laissait entrevoir les sentiments de la nature, qu'il sacrifiait à la nécessité de son ministère, mais « qu'il ne pouvait étouffer.»

Dans le Traité des Études[2], j'ai marqué « qu'on donne deux sens tout opposés à ces « mots, *animo patrio*, sur lesquels seuls roule « la difficulté. Les uns prétendent qu'ils signifient que, dans cette occasion, la qualité de consul l'emporta sur celle de père, « et que l'amour de la patrie étouffa dans « Brutus tout sentiment de tendresse pour ses « fils. D'autres, au contraire, soutiennent que « ces mots signifient qu'à travers ce ministère « que la qualité de consul imposait à Brutus, « quelque effort qu'il fît pour supprimer sa « douleur, la tendresse de père éclatait malgré lui sur son visage. » Et j'ajoute, dans le même endroit : « que ce dernier sentiment « me paraît le plus raisonnable et le plus « fondé dans la nature.» Je pense encore de la même manière, sans condamner ceux qui pensent autrement. C'est surtout dans de pareilles matières qu'il est permis à chacun d'*abonder dans son sens*. Mais l'auteur de la critique n'aurait pas dû, pour faire valoir le sien, et pour jeter une sorte de ridicule sur le nôtre, supposer, comme il le fait en plus d'un endroit, *que nous prétendons, M. Crevier et moi, que Tite-Live a dit que Brutus a versé des larmes*; et, comme il s'explique dans un autre endroit, que nous le faisons *pleurer comme un imbécile.* Ni M. Crevier, ni moi, n'avons parlé de *larmes*, ni supposé que Tite-Live *ait fait pleurer Brutus.*

La lettre suivante a pour titre, et c'est tout ce que j'en connais, *Seconde Lettre sur quelques méprises de M. Rollin dans son Histoire ancienne.* Ces méprises roulent sur plusieurs passages de livres grecs, dont on m'accuse d'avoir mal rendu le sens; et l'auteur laisse entrevoir clairement, dans sa préface, qu'il me soupçonne d'une ignorance grossière dans la langue grecque. J'avoue franchement qu'après une étude suivie que j'ai faite de cette langue depuis ma première jeunesse jusqu'à présent, dont je pourrais citer bien des témoins, ja ne m'attendais pas à ce reproche. J'ajoute, moins pour ma propre réputation que pour celle des compagnies dont j'ai l'honneur d'être membre, qu'un pareil soupçon ne trouvera guère de crédit auprès de ceux qui me connaissent particulièrement; et que mon critique lui-même aurait pu reconnaître combien ce soupçon est mal fondé, par un assez grand nombre de fautes des traductions d'auteurs grecs, soit latines, soit françaises, que j'ai souvent corrigées dans mon ouvrage sans en faire la remarque.

Je ne nie pas néanmoins qu'il ne m'ait échappé peut-être un assez grand nombre de méprises sur le sens des auteurs grecs dont j'ai fait usage. Je n'ai point eu le temps d'examiner, ni même de lire les observations de mon censeur, et je n'ai point de peine à me persuader qu'elles soient solides. Seulement je souhaiterais qu'elles ne fussent pas accompagnées d'une vivacité et d'une aigreur qui semblent montrer un dessein formé de décrier l'écrivain qu'il critique. Entre auteurs, qui forment tous ensemble une espèce de société et de république commune, il conviendrait que

[1] Liv. lib. II, n. 5.

[2] Tome I.

l'on s'aidât et que l'on se soutînt mutuellement, et surtout que ceux qui se croient plus habiles que les autres eussent pour eux plus d'indulgence. Il y aurait dans cette manière d'agir une modération et une noblesse qui marqueraient un mérite supérieur, et qui certainement attireraient aux gens de lettres, et aux lettres mêmes, une estime générale.

Quoiqu'on n'ait pas observé à mon égard ces ménagements, je ne me crois point en droit de me plaindre, parce que je puis être tombé dans des fautes d'inattention et de négligence qui auront attiré la censure. Je ne rougis point de l'avouer; et c'est en me corrigeant que je prétends me venger.

Je n'ai point dissimulé que je faisais beaucoup d'usage du travail des autres, et je m'en suis fait honneur. Je ne me suis jamais cru savant, et je ne cherche point à le paraître. J'ai même quelquefois déclaré que je n'ambitionne point le titre d'auteur. Mon ambition est de me rendre utile au public, si je le puis. Pour cela je tire des secours de tout côté, et j'emprunte d'ailleurs tout ce qui peut contribuer à la perfection de mon ouvrage. Cette liberté que je me suis donnée, et dont il me semble que, communément parlant, on ne m'a point su mauvais gré, me met en état d'avancer dans mon travail beaucoup plus que je ne ferais sans cela. Qu'importe au lecteur que ce que je lui présente soit de moi ou d'un autre, pourvu qu'il le trouve bon et qu'il en soit content? Mais je lui dois ce respect et cette reconnaissance, de ne pas le tromper en lui donnant, par défaut d'attention, comme véritables des faits qui ne le seraient pas.

Au reste, je ne crois pas que parmi les fautes que l'on a relevées dans la seconde lettre il y en ait beaucoup de ce genre; et encore moins dans la troisième, qui a pour objets *quelques expressions neuves de l'Histoire ancienne de M. Rollin.* Je les examinerai avec soin quand le livre deviendra public, et j'en ferai l'usage que je dois en corrigeant, dans les nouvelles éditions, les endroits qui me paraîtront mériter quelque changement. C'est tout ce que l'auteur a droit d'exiger de moi. Mais je lui dois, de mon côté, des remercîments de la peine qu'il s'est donnée de relever mes fautes, par où il m'a mis en état de rendre mon ouvrage moins défectueux. Je lui suis encore plus obligé du service considérable qu'il me rend par sa critique, bien capable de mortifier l'amour-propre, et de servir de contre-poids contre les louanges et les applaudissements, bien plus à craindre pour moi et bien plus dangereux que ne le seraient les critiques les plus vives.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

POUR LE TOME HUITIÈME.

Il a déjà paru deux volumes de l'Histoire romaine depuis la mort de M. Rollin. Néanmoins celui dont je procure ici l'édition est le premier qui puisse être véritablement appelé posthume. Le sixième et le septième étaient imprimés du vivant de l'auteur, et n'attendaient pour paraître que les cartes de M. d'Anville, qui, jaloux de la perfection de ses ouvrages, prend avec raison le temps nécessaire pour les mettre dans un état où le public ait lieu de s'en louer.

Le huitième volume n'est plus dans le cas de ses aînés. M. Rollin m'en remit, suivant son usage, les premiers cahiers en partant pour la campagne au mois de juillet 1741, après sa première maladie : et ils ne sont

plus retournés entre ses mains. Ainsi il n'a donné à ce volume, et à plusieurs grands morceaux qu'il avait préparés pour le neuvième, que la première façon. La révision qu'il faisait avec un très-grand soin a manqué de sa part à cette partie de son ouvrage. Et au lieu que ci-devant je lui offrais seulement mes observations, toujours soumises à son jugement, j'ai été obligé ici de prendre sur moi la décision par rapport aux additions et aux changements qui ont pu me paraître nécessaires.

Ce n'est pas sans beaucoup de répugnance que je me suis permis cette liberté, quoique je ne me la sois point arrogée, et que je n'aie fait en cela qu'obéir à ses ordres. La profonde vénération dont j'ai toujours été pénétré pour lui depuis ma plus tendre enfance m'aurait porté à respecter toutes les syllabes de son manuscrit. Mais tous ceux qui composent savent parfaitement quelle différence il y a entre un ouvrage sortant pour la première fois de dessous la plume de l'auteur, et ce même ouvrage mis en état d'être imprimé. Il a donc fallu qu'une timidité, sans doute très-bien fondée, cédât néanmoins au bien de la chose et au service du public, que M. Rollin m'a appris à préférer à toute autre considération : et j'ai pensé que ses maximes et son exemple me condamneraient, si, par un respect excessif pour sa mémoire, je laissais ces derniers fruits de son travail dans un état où il ne les aurait pas laissés lui-même, et si je ne donnais mes faibles soins pour les approcher, autant qu'il me serait possible, du degré de perfection où il les aurait portés s'il eût vécu.

J'ai eu du moins l'attention de me placer à son point de vue; et, sur chaque doute qui naissait dans mon esprit, d'interroger l'idée que j'avais de son goût et de sa façon de penser : et je n'ai fait aucune addition, aucun changement, que je ne me sois persuadé qu'il eût approuvé sur mes représentations.

Après tout, ce qui est de moi dans ce volume se réduit à assez peu de chose : tout le fond, tout l'essentiel est toujours du même auteur. J'ose donc assurer le public qu'il retrouvera encore ici M. Rollin, c'est-à-dire, non-seulement la facilité, l'élégance et la noblesse de son style, mais ses sentiments généreux et élevés, son zèle pour tout ce qui appartient au bien de la société humaine, son amour pour la vertu, son respect pour la divine providence, enfin une matière profane sanctifiée par l'esprit de religion dont il était rempli.

Que je m'étendrais volontiers sur l'éloge de ce grand homme que j'ai eu le bonheur d'avoir pour maître, pour bienfaiteur, et pour père ! Mais j'ai quelque chose à offrir au lecteur qui vaut bien mieux que tout ce que je pourrais donner du mien. M. de Boze, qui a payé à M. Rollin le tribut de louanges usité dans l'académie des Belles-Lettres, avec toute l'amitié d'un confrère, toute la franchise d'un homme de bien, toute l'habileté d'un excellent peintre, a bien voulu me remettre un morceau si précieux pour être imprimé à la tête de ce volume. Une circonstance heureuse pour moi, et qui sera sans doute très-agréable au public, l'a forcé de prévenir le temps où cet éloge doit paraître dans les Mémoires de l'académie des Belles-Lettres. Le respect pour M. Rollin, et la prévention d'estime aussi légitime que favorable pour tout ce que traite M. de Boze, inspirèrent à quelques personnes le dessein de lui faire un de ces larcins inévitables, qu'on ne s'avise de faire qu'aux habiles orateurs. Son discours a été recueilli à mesure qu'il le prononçait dans l'assemblée même, et il a été imprimé dans le douzième tome d'un recueil intitulé : *Amusements du cœur et de l'esprit*, avec des interpolations, des erreurs de fait, des fautes de style qui le défigurent étrangement. Voilà ce qui me procure aujourd'hui la consolation de donner, et au public la satisfaction de lire l'éloge de M. Rollin par l'illustre secrétaire de l'académie des Belles-Lettres.

M. de Boze s'est renfermé dans ce qui convenait à l'auditoire devant lequel il parlait, et il n'a considéré celui dont il a fait l'éloge dans l'académie des Belles-Lettres que par les talents de l'esprit, du côté de la littérature. En effet, on peut dire que le portrait du cœur de M. Rollin est inutile après ses ouvrages. Il s'y est peint lui-même avec une naïveté et une force que nulle main étrangère ne peut égaler. On sait que ce sont ces sentiments d'une belle âme imprimés dans tous les traits de sa plume qui lui ont attiré le plus d'admirateurs

et en France et parmi les étrangers, et que l'homme charme en lui plns encore que l'écrivain. Je n'entreprendrai donc pas de louer ici son caractère bienfaisant, sa candeur, sa générosité, ses aumônes, sa piété tendre et sincère. Qu'il me soit permis seulement d'observer pour l'honneur de la religion, et pour la confusion de ceux qui regardent la dévotion comme le partage des petits esprits, que la piété en lui était aussi simple qu'elle était éclairée, et qu'il vérifiait parfaitement ce mot célèbre, que la religion se fait admirer dans les grands esprits par les petites choses qu'elle lenr fait faire, et dans les communs par les grandes.

Que je serais heureux si je pouvais recueillir le double esprit de cet homme admirable; et, destiné par ses ordres, et, ce semble, par ceux de la Providence, à continuer son ouvrage, retracer au moins une ombre de ses talents, et surtout des sentiment de religion qui en étaient l'âme! Au moins puis-je protester solennellement que, dans la carrière où je commence d'entrer, je n'écarterai jamais ma vue de dessus cet excellent modèle, et que je me propose de suivre d'aussi près qu'il me sera possible son goût et son plan, c'est-à-dire, de rendre l'histoire utile aux mœurs, et de la tourner toujours au profit de la vertu et à la gloire de la religion.

Fasse le ciel que je puisse exécuter dignement ce dessein, et, à l'exemple de mon cher et respectable maître, en travaillant ponr l'utilité de la jennesse, travailler pour ma propre sanctification!

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

POUR LE TOME NEUVIÈME.

C'est ici que le public va s'apercevoir tout à fait qu'il a perdu M. Rollin. Non qu'il n'y ait encore une grande partie de ce volume qui soit de sa composition : mais outre que les derniers morceaux traités par un auteur dont la mort a interrompu le travail sont nécessairement les moins finis, M. Rollin avait laissé des vides que j'ai été obligé de remplir; et, avant la fin du volnme, mon guide me qnitte, et je me trouve absolument abandonné à moi-même.

Ainsi la mort de M. Rollin [1], sans être prématnrée, n'en est pas moins triste pour le public. On peut même l'appeler prématurée, selon la pensée de Pline le jenne [2], qui trouve telle la mort de quiconque médite des ouvrages dignes de l'immortalité. « Car, ajoute-t-il, « ceux qui, livrés à lenrs plaisirs, vivent, pour « ainsi dire, au jour la journée, voient finir « avec chaque jour les raisons qu'ils ont de « vouloir vivre. Mais qnant à ceux qui envi- « sagent la postérité, et qui éternisent la mé- « moire de lcur nom par de beaux et utiles « ouvrages, la mort vient tonjours trop tôt « pour eux, parce que tonjours elle rompt « quelque entreprise commencée. »

Ce n'était point assurément cet objet frivole d'une immortalité chimérique qui occupait M. Rollin : des vues plus solides et plus

[1] « Mors quàm matura, tam acerba. » (TITE-LIVE, 6, 1.)

[2] « Mihi videtur acerba semper et immatura mors « eorum qui immortale aliquid parant. Nam qui volupta- « tibus dediti, quasi in diem vivunt, vivendi causas « quotidiè finiunt. Qui verò posteros cogitant, et memo- « riam sui operibus extendunt, his nulla mors non repen- « tina est, ut quæ semper inchoatum aliquid abrumpat.» (PLIN. lib. 5, ep. 5.)

chrétiennes dirigeaient son travail ; mais il est vrai qu'il eût souhaité d'achever son Histoire romaine. Et je me souviens qu'après sa premiere maladie du mois de mai 1741, comme je me félicitais avec lui de le voir revenu en santé, et cela, vraisemblement pour un nombre considérable d'années, que je portais aussi loin que peut s'étendre le plus long terme de la vie humaine, il reprit avec vivacité : « J'en se- « rais bien fâché. Mais je désirerais, si telle « était la volonté de Dieu, vivre assez longtemps « pour achever mon ouvrage. »

Dieu ne l'a point voulu. Ni ses vœux, ni les miens, ni ceux de tous les amateurs de la vertu et des lettres n'ont été exaucés en ce point. Il est aussi juste que nécessaire de se soumettre aux ordres de la Providence. Je ne puis et ne dois que tâcher, autant qu'il est en moi, d'imiter un si cher maître et un si parfait modèle.

J'avoue que, de toutes les qualités qui le rendent un écrivain admirable, il n'y en a aucune que j'ambitionnasse autant que la caractère charmant de simplicité, de douceur, de modestie, qui lui gagne le cœur de tous ses lecteurs. Il a plu néanmoins à un auteur renommé d'en prendre occasion de lui faire divers reproches, qui tous se réduisent à celui d'avoir eu trop de déférence pour l'autorité des anciens. Je ferais tort à la mémoire de M. Rollin si j'entreprenais de le justifier sur un article dont il faisait gloire. Il était bien éloigné de penser, comme son censeur, qu'il ne fallût commencer l'étude sérieuse de l'histoire que vers la fin du quinzième siècle ; et par conséquent que l'on dût compter pour rien, non-seulement Hérodote, mais Thucydide, Xénophon, Polybe, Salluste, Tite-Live, Tacite, et toute l'antiquité. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet. Quelque zèle que je me sente pour repousser les attaques qu'on livre à M. Rollin, j'aime mieux prendre pour règle la modération dont il a fait profession toute sa vie ; d'autant plus que les discours sont superflus où les choses parlent, et que l'estime universelle que lui accordent les vrais savants, aussi bien que les lecteurs moins instruits, fait hautement, non pas son apologie, mais son éloge.

Je m'arrête donc tout court : et je prends plus aisément et plus volontiers le parti de me taire qu'il ne me serait facile de me renfermer dans certaines bornes, si une fois je me permettais de parler. Il ne me reste qu'à avertir le lecteur de deux choses.

La première, c'est que, pour éviter autant qu'il est possible de charger M. Rollin de fautes qui me soient propres, j'ai marqué les additions un peu considérables que j'ai insérées dans son texte, et j'ai eu soin d'indiquer l'endroit précis où finit son manuscrit.

La seconde observation que j'ai à faire regarde la réduction des monnaies grecques et romaines aux nôtres. Je m'y suis conformé à l'estimation de M. Rollin, sans la croire absolument exacte, comme il ne la croyait point telle lui-même. Il est constant que l'unique voie d'avoir en ce genre quelque chose de précis, c'est de s'en tenir aux poids ; encore y a-t-il à cet égard bien des diversités d'opinions entre les savants. C'est pourtant la pratique que j'ai suivie, comme la meilleure en soi, dans mon édition de Tite-Live. Mais nous ne sommes point faits aux idées des poids lorsqu'il s'agit des monnaies, et la plupart des lecteurs seraient dépaysés, si on leur rendait les sommes en marcs, onces, gros et grains. J'observerai seulement que l'estimation de M. Rollin approche plus de l'exactitude, si on la compare à ce que la plupart des nations regardent comme la valeur intrinsèque de l'or et de l'argent, que si on se fixait à la valeur actuelle qu'ont ces métaux en France.

Août, 1743.

AVERTISSEMENT DU CONTINUATEUR

POUR LE TOME DIXIÈME.

1° J'avais pensé qne c'était pent-être sans trop de réflexion qu'un écrivain renommé en plusieurs genres avait avancé, comme je l'ai remarqué dans l'avertissement du neuvième volume, que l'on ne devait commencer l'étude sérieuse de l'histoire que vers la fin dn quinzième siècle. Je me trompais; ce n'est point une propositiou échappée inconsidérément, c'est un systéme, c'est une thèse que l'on appuie de raisonnements et de preuves.

« Traiter l'histoire ancienue, nous dit-on, « c'est compiler ensemble quelques vérités « avec mille mensonges. Cette histoire n'est « pent-être utile que de la méme manière dont « l'est la fable..... Il faut savoir les exploits « d'Alexandre comme on sait les travaux « d'Hercule. »

Je conviens qn'il est besoin de critique dans l'étnde de l'histoire ancienne, et que l'on ne doit pas adopter aveuglément tout ce que l'on trouve écrit dans les livres. Mais il est des règles pour discerner le vrai du faux; et s'il y a de la simplicité à tout croire, il a de la témérité à tont rejeter.

Voici, par exemple, un principe également simple et lumineux, qui doit réhabiliter aux yeux de l'illnstre auteur que je prends la liberté de réfuter, une partie au moins des faits de l'histoire ancienne. Ce n'est point l'éloignement des temps qui répand l'incertitude sur les faits; c'est le défaut d'écrivains contemporains. Si des évéuements ont été consignés à la postérité par des hommes de sens qui en aient été ou témoins, ou acteurs, ou qui fussent à portée de s'en instruire avec exactitude, alors, en lisant leurs ouvrages, nous devenons en quelqne façon nous-mêmes contemporains de ces faits; et je ne crois pas qu'il nous soit plus permis de douter de ce qne Polybe nous a laissé tonchant la guerre d'Annibal, que de ce qne Comines a écrit sur celle du bien public. Cela posé, pourquoi reléguerions-nous l'histoire d'Alexandre au pays des fables, et la mettrions-nous de niveau avec les travaux d'Hercule? Sans parler de mille autres preuves, cette histoire avait été écrite par Ptolémée, fils de Lagus, et par Aristobule, compagnons de toutes les expéditions de ce fameux conquérant : et Arrien, dont nons avons l'ouvrage, a travaillé d'après les mémoires de ces deux écrivains contemporains. Ainsi l'histoire d'Alexandre est constante, et le pyrrhonisme le plus outré ne peut en ébranler la certitude.

J'en dis autant de l'histoire de l'invasion des Perses dans la Grèce, écrite par Hérodote, de celle de la guerre du Péloponnèse composée par Thucydide, et de la continuation de cette histoire par Xénophon. Notre même principe, appliqué à l'histoire romaine, nous maintient en pleine et assurée possession des faits rapportés par César, par Salluste, par Tacite, par Suétone; et, en remontant plus haut, par Polybe, écrivain peu élégant, mais infiniment judicieux, et dont l'autorité a toujours été extrêmement respectée. Je cite ce petit nombre d'antenrs et de faits comme des exemples : nou que je prétende ébranler la certitude de l'histoire romaine avant Pyrrhus, comme l'a fait un auteur d'un rare mérite; mais, pour établir cette certitude, il faudrait plus de discussion que ne comporte cet avertissement : et je me contente de renvoyer snr ce point aux dissertations de plusieurs savants de l'Académie des Belles-Lettres, dans lesquelles il a été clairement prouvé.

Je dis donc que Polybe est un écrivain dont l'autorité est au-dessus de toute critique : et dès là j'ai peine à concevoir comment on peut croire trouver matières à plaisanteries daus ce que M. Rollin a rapporté d'après lui touchant Nabis, et la machine cruelle dont ce tyran se servait pour tourmenter ceux qui re-

fusaient de lui donner de l'argent. Il est vrai que ni Polybe, ni M. Rollin, ne disent que Nabis *faisait embrasser sa femme par ceux qui lui apportaient de l'argent*[1]. C'est une indécente addition à la narration de ces historiens. Mais, du reste, quelle difficulté y a-t-il à comprendre que l'on fasse mouvoir, par le moyen de quelques ressorts, une machine figurée en femme, et armée sous ses habits de pointes de fer, et qu'en la pressant contre la poitrine d'un homme on le fasse beaucoup souffrir? Voilà ce que raconte M. Rollin sur l'autorité de Polybe, qui avait pu voir Nabis, et qui avait passé sa jeunesse avec des hommes dont Nabis avait été parfaitement connu.

Je ne mets pas dans le même rang les faits de Curtius, des boucliers descendus du ciel, et autres semblables, justement rejetés par l'ingénieux censeur. M. Rollin les a rapportés tels qu'il les trouvait dans les originaux, mais sans y ajouter foi, ni encore moins obliger ses lecteurs à les croire. Dans une histoire romaine il n'était pas possible de les omettre. Cela suffit pour le justifier.

Mais le respect que j'ai pour la mémoire de ce grand homme ne me permet pas de me taire sur l'affectation de notre censeur à le désigner le plus souvent par la seule qualité de *rhéteur*. Il ne se serait pas assurément offensé de ce titre, qui n'est pas moins honorable que celui de *poëte*. Mais il est si aisé d'y ajouter d'autres caractères, celui d'écrivain poli, animé, plein de feu, d'auteur dont les ouvrages inspirent l'amour de la vertu et le respect pour la religion, d'amateur du bien public, de censeur modeste, d'âme noble et généreuse, qui dispense la louange avec joie, et la critique avec réserve et avec répugnance; il est, dis-je, si aisé de le désigner par ces traits et par un très-grand nombre d'autres, qui lui ont mérité les suffrages de toute l'Europe, que je ne saurais assez m'étonner de le trouver défini uniquement par le plus mince de tous ses titres. Quand on se croit obligé de censurer un tel écrivain, il me semble qu'on ne peut faire moins que de commencer par lui payer le tribut de louanges qui lui est dû, et que c'est être soigneux de sa propre réputation que de faire hommage à celle d'un homme si universellement estimé.

Ce n'est pas que je regarde la qualité de rhéteur comme au-dessous de M. Rollin. Toute profession d'homme de lettres est noble par son objet : il n'est question que de l'exercer avec supériorité, comme il a fait. Sous ce rapport, je le crois encore en état de soutenir avec avantage le choc de son adversaire : et c'est ce que j'entreprends de prouver d'autant plus volontiers, qu'en le justifiant je justifierai en même temps le plus gracieux de nos orateurs.

Le même censeur blâme M. Rollin d'avoir cité avec éloge ce trait de l'oraison funèbre de M. de Turenne[1], par M. Fléchier : « Puis« sances ennemies de la France, vous vivez : « et l'esprit de la charité chrétienne m'inter« dit de faire aucun souhait pour votre mort. « Puissiez-vous seulement reconnaître la jus« tice de nos armes, recevoir la paix que « malgré vos pertes vous avez tant de fois re« fusée, et dans l'abondance de vos larmes « éteindre les feux d'une guerre que vous avez « malheureusement allumée! A Dieu ne plaise « que je porte mes souhaits plus loin! Les ju« gements de Dieu sont impénétrables. Mais « vous vivez; et je plains en cette chaire un « sage et vertueux capitaine, dont les inten« tions étaient pures, et dont la vertu semblait « mériter une vie plus longue et plus éten« due. » Voilà le morceau critiqué, qu'il était à propos de rapporter tout entier. Voici maintenant les observations du censeur.

« Une apostrophe dans ce goût eût été con« venable à Rome dans la guerre civile après « l'assassinat de Pompée, ou dans Londres « après le meurtre de Charles Ier : parce « qu'en effet il s'agissait des intérêts de Pom« pée et de Charles Ier. Mais est-il dé« cent de souhaiter adroitement en chaire « la mort de l'empereur, du roi d'Espagne, « et des électeurs, et de mettre en balance « avec eux le général d'armée d'un roi leur « ennemi? Les intentions d'un capitaine, qui « ne peuvent être que de servir son prince, « doivent-elles être comparées avec les inté« rêts politiques des têtes couronnées contre « lesquelles il servait? Que dirait-on d'un

[1] Consid. sur l'Hist. pag. 110.

[1] Lettre sur l'Esprit, pag. 100.

» Allemand qui eût souhaité la mort au roi de « France, à propos de la perte du général Merci, « dont les intentions étaient pures? Pourquoi « donc ce passage a-t-il toujours été loué par « tous les rhéteurs? C'est que la figure en « elle-même est belle et pathétique : mais ils « n'examinaient point le fond et la convenance « de la pensée. Plutarque eût dit à Fléchier : *Tu « as tenu sans propos un très-beau propos.* »

Il faut avouer que cette critique est bien sévère. J'ajoute que néanmoins elle ne peut partir que d'un homme d'un esprit fin et très au fait des convenances.

Mais est-il bien vrai que l'orateur souhaite la mort à l'empereur et au roi d'Espagne? Il condamne ce souhait; il le désavoue; et il s'en tient à des vœux plus conformes à la saine morale et à la religion, et qui ne blessent point le respect dû aux puissances, même ennemies.

Il est vrai qu'il fait, quoique avec beaucoup de ménagement, une comparaison entre les princes qui étaient alors en guerre avec la France, et M. de Turenne; et que de cette comparaison il résulte que le capitaine français était, ce semble, plus digne de vivre : en sorte que, s'il eût été laissé au choix et au jugement de l'orateur de déterminer sur qui devait tomber la foudre, il aurait sauvé M. de Turenne. Mais cette préférence, uniquement fondée sur des qualités personnelles, et qui n'attaque point la prééminence sublime des têtes couronnées, qu'a-t-elle d'offensant pour les princes, non seulement étrangers, mais ennemis? Sans doute une telle apostrophe n'eût pas été à sa place dans Vienne ou dans Madrid : mais c'est à Paris qu'elle a été prononcée.

Pour ce qui est des *intentions pures* de M. de Turenne, qui ne peuvent avoir été, dit-on, que de servir son roi, il est hors de doute que, dans un état monarchique, c'est là le premier devoir d'un général, considéré comme tel. Mais, comme homme et comme chrétien, il peut et doit ajouter à l'intention de servir son prince celle de contribuer à ramener la paix, et tendre à cette fin avec une droiture parfaite qui ne soit jamais détournée de son but par l'intérêt particulier. C'est cette pureté et cette droiture d'intention pour la paix que M. Fléchier paraît avoir eue principalement en vue, et qu'il oppose à la conduite des princes ennemis, qui ont malheureusement allumé la guerre.

Il paraît donc que ce morceau de M. Fléchier n'est point un *beau propos tenu sans propos*, et qui ne puisse être loué que par des *rhéteurs*.

2° En même temps que je me crois permis de relever dans un illustre auteur le manque d'égards pour M. Rollin, je crains de paraître moi-même, dans ce dixième volume, ne pas assez me souvenir du respect que je lui dois à tant de titres. Je commence à y traiter à neuf la guerre de Mithridate, dont le récit a été fait par lui dans l'Histoire ancienne : et si Plutarque se croit obligé de faire des excuses à ses lecteurs de ce qu'il ose raconter, après Thucydide, la malheureuse expédition des Athéniens en Sicile, dans le cas où je me trouve par rapport à M. Rollin, c'est un devoir bien plus indispensable pour moi de rendre au moins compte au public des motifs de ma conduite.

Ma première inclination a été sans doute de respecter un sujet manié et exécuté par mon maître, et de profiter de ses richesses tout autant qu'il me serait possible. Ce plan était tout ensemble et le plus modeste et le plus sûr. Je pouvais compter avec certitude sur l'approbation du public, au moins pour ces morceaux d'emprunt, qu'il a déjà honorés d'un suffrage si flatteur.

Mais j'ai pensé qu'en suivant cette conduite, j'offrirais au public un bien dont il était déjà en possession : et je me suis persuadé que c'était ici un mérite de faire autrement, même en faisant moins bien.

D'ailleurs on ne pouvait exiger de M. Rollin que les mêmes sujets qu'il avait déjà mis en œuvre, se représentant sur sa route, il les traitât d'une façon nouvelle. Un même homme n'a souvent qu'une manière d'envisager un objet. Ce serait une fécondité stérile et digne seulement de l'école, que de se piquer de faire deux ouvrages tout différents sur une même histoire. Mais moi, pour qui le sujet est tout nouveau, je pourrais être accusé de paresse, si j'aimais mieux le prendre tout fait que de le travailler moi-même.

Ces considérations faisaient déjà beaucoup d'impression sur moi; et l'autorité d'amis respectables a achevé de me décider.

Je donne donc ici le commencement de la guerre de Mithridate traité à ma façon; et j'en userai de même par rapport aux autres sujets communs à l'Histoire ancienne et à l'Histoire romaine.

Je prie seulement que l'on ne me compare point avec mon maître; et que, si mon travail, considéré en lui-même, est assez heureux pour ne pas entièrement déplaire, on n'en exige pas de moi davantage, et que l'on ne me reproche pas de n'avoir pas fait mieux que je ne pouvais.

NOMENCLATURE ALPHABÉTIQUE

DE L'ITALIE PROPREMENT DITE,

PAR LAQUELLE LES NOMS ANCIENS DES PAYS, PEUPLES, VILLES, RIVIÈRES, ETC., QUI SE TROUVENT DANS L'HISTOIRE ROMAINE DE ROLLIN, SONT RENDUS EN NOMS VULGAIRES ET MODERNES

PAR M. D'ANVILLE,

GÉOGRAPHE ORDINAIRE DU ROI.

Acheron fl. *Bato.*
Acheruntia, *Cerenza.*
ÆQUI, *partie de la Sabine et de la campagne de Rome.*
Æsarus fl *Isauro.*
Æsernia, *Isernia.*
Æsis, *Jesi.*
Æsis fl. *Fiumesino.*
Alba fucentis, *Albi.*
Alba-longa, *Palazzolo.*
Allifæ, *Alifi.*
Ameria, *Amelia.*
Amiternum, *Amiterno, rovinato.*
Anagnia, *Anagni.*
Ancona, *Ancona*
Anio fl. *Teverone.*
Antium, *Torre di Capo d'Anzio.*
APULIA, *PUGLIA ou la POUILLE.*
Ardea, *Ardea.*
Ariminum, *Rimini.*
Arnus fl. *Arno.*
Arpi, *Arpi.*
Arpinum, *Arpino.*
Arretium, *Arezzo*
Asculum-Apuium, *Ascoli.*
Asculum-Picenum, *Ascoli.*
Aternus fl. *Aterno.*
Aufidena, *Alfidena.*
Aufidus fl. *Ofanto.*
Auximum, *Osimo.*
Barium, *Bari.*
Beneventum, *Benevento.*
Bononia, *Bologna.*
Bovienum, *Boiano.*
Brundusium, *Brindisi.*
BRUTTIUM, *LA CALABRE.*
Cære *vel* Agylla, *Cerveteri.*
Cajeta, *Gaeta.*
Calatia, *Cajazzo.*
Cales, *Calvi.*
Camerinum, *Camerino.*
CAMPANIA, TERRE DE LABOUR.
Cannæ, *Canna, distrutta.*
Canusium, *Canoia.*
Capena, *Civitella di S. Paolo.*
Capreæ Ins. *Isola di Capri.*
Capua, *S. Maria di Capoa*, à deux milles de la nouvelle Capoue.
Carseoli, *Celle di Carsoli*, ou *Civita Carenzia.*
Casilinum, *la nouvelle Capoue.*
Caudium, *Furchie.*
Centum cellæ, *Civita Vecchia.*
Ciminus mons et saltus, *Montagna di Viterbo.*
Cingulum, *Cingolo.*
Circæum prom. *Monte Circella.*
Clanis fl *Chiano.*
Cliternia, *Civita a Mare.*
Clusina palus, *Chiana.*
Clusium, *Chiusi.*
Clusium novum, *Chiusi.*
Cocinthum prom. *Capo di Stilo.*
Compsa, *Canza.*
Consentia, *Cosenza.*
Corfinium, *Valva.*
Crathis, fl. *Crate.*
Crimisa prom. *Capo dell' Alice.*
Crotana (Brutii), *Crotone.*
Crotona (Etruriæ), *Cortona.*
Cumæ, *Cuma.*
Cures, *Correse.*
DAUNIA, *CAPITANATA.*
Egnatia, *Terra di Adanazzo.*
EQUES, *voyez* ÆQUI.
ETRURIA *vel* TUSCIA, LA TOSCANE, *y compris la partie de l'état ecclésiastique qui est au couchant du Tibre.*
Fæsulæ, *Fiesole.*
Falerii, *Santa Maria di Falari.*
Firmum, *Fermo.*
Florentia, *Firense ou Florence.*
Formiæ, *Mola.*
Forum Appii, *Borgo-lungo.*
Fregellæ. (*Nul vestige.*)
FRENTANI, *partie de l'Abruzze citérieure, du comtat de Molise et de la Capitanate.*
Fucinus, lac. *Lago di Celano.*
Fundi, *Fondi.*
Galesus fl. *Taro.*
Garganus ms et prom. *Monte sant' Angelo.*
Hadria, *Atri.*
Helia *vel* Velia, *Castello à Mare del Brucca*
Heraclea. (*Je ne connais point de nom moderne qui réponde à l'ancien.*)
Herculis Labronis portus, *Livorno* ou *Livourne.*
Herculis prom. *Capo di Spartivento.*
HIRNICI, partie de la campagne de Rome.
Herdonea, *Ardoni.*
Hipponium, *posteà* vibo, *Bivona.*
HIRPINI, *partie de la Principauté Ultérieure.*
Hydruntum, *Otrante.*
Iapygium prom. et salentinum, *Capo di Santa Maria.*
Iapygum tria prom. (*Le principal se nomme Capo Rizzuto.*)
Ilva ins. *l'Ile d'Elbe.*
Inter-amna Narles, *Terni.*
Lacinium prom. *Capo delle Colonne.*
Larinum, *Larino.*
LATINS, *partie de la campagne de Rome.*
Lavinium, *Pratica.*
Laurentum, *Torre di Paterno.*
Laus fl. et opp. *Laino.*
Leuco-petra prom. *Capo dell' Armi.*
LIGURES. (*Ces peuples s'étendoient au midi de l'Apennin jusqu'au fleuve Arno, avant que les bornes de l'Etrurie eussent été portées jusqu'à la rivière de Magra.*
Liris, *priùs* Clanis fl. *Garigliano.*
Locri Epi-Zephirii, *Motta di Bursano.*
Luca, *Luques.*
LUCANIA, *BASILICATA*, *et partie de la Principauté Citérieure.*
Luceria, *Lucera delli Pagani.*
Macra fl. *Magra.*
Mugelli, *Val di Mugello.*
Marrubium. (*Vestiges au levant du lac de Celano.*)

MARRUCINI, *partie de l'Abruzze Citérieure.*
MARSI, *partie de l'Abruzze Ultérieure.*
MESSAPIA *vel* JAPYGIA, *TERRE D'OTRANTE.*
Meta-Pontum, *Torre di Mare.*
Metaurus fl. (Brutii), merro.
Metaurus fl. *Metro.*
Mevania. *Bevagna.*
Minturnæ, *Garigliano.*
Misenum prom. *Capo Miseno.*
Nar fl. *Nera*
Nernie, *priùs* Nequinum, *Narni.*
Neæthus fl. *Neeto.*
Neapolis, *priùs* Parthenope, *Nopoli ou Naples.*
Nole, *Nola.*
Nucerie (duplex), *Nocera.*
Nursia, *Norcia.*
Ocriculum (*Ruines sous Otrivoli*).
Ostia (*Ruines au-dessous d'Ostie nouvelle*).
Pæstum *vel* Posidonia, *Pesti.*
Palinurum prom. *Capo di Palinuro.*
Pandosia (*A Volvicara ou aux environs, sur le fleuve Bato, et non pas auprès de Cosenza.*)
PELIGNI, *partie de l'Abruzze Ultérieure.*
Perusia *Perugia* ou *Pérouse.*
Petilla, *Strongoli.*
PEUCETIA, *TERRE DE BARI.*
Picentia, *Bicenza.*
PICENTINI, *partie de la Principauté Citérieure.*
PICENUM, *Marche d'Ancône et de Fermo.*
Pinna-Vestina, *Civita di Penna.*
Pisæ, *Pise.*
Pisaurum, *Pesaro.*
Pithecusa ins. *Ischia.*
Pomptinæ Paludes. *Paludi Pontine.*
Pontie ins. *Ponza.*
Populonium, *Popolonia, distrutta.*
Portus Herculis, *Porto Ercole*
Portus-Veneris, *Porto-Venere.*
Potentia (Lucaniæ), *Potenza.*
Potentia (Piceni), *à l'embouchure du fiume Potenza.*
Præneste, *Palestrina.* Arx Prænestine, *Monte S. Pietro.*
Puteoli, *Pozzuolo* ou *Pouzoles.*
Pyxus *vel* Buxentum, *Policastro.* (*A l'embouchure du fiume Bucento.*)
Ravenna, *Ravenna*
Reate, *Rieti.*
Rhegium, *Reggio*
Rhenus fl. *Reno.*
ROMA.
Rubico fl. *Rubicone* ou *Fiumicino.*
SABINI, *LA SABINE, et partie du duché de Spolète.*
Salapia, *Salpe.*
SALENTINI, *partie de la terre d'Otrante.*
Salernum, *Salerne.*
SALVIA, *Salvi*, *rovinata.*
SAMNIUM, *comtat de Molise et Principauté Ultérieure.*
Scylacium, *Squillace.*
Scylla, *Sciglio.*
Sena-Gallica, *Senigoglia.*
Sene (Julia), *Siena* ou *Sienne.*
SENONES, *duché d'Urbin.*
Sentinum, *Sentina, rovinata.*
Sibaris fl. *Sibari.*
Sibaris, *posteà* Thurii, *Sibari, rovinata.*
Sinuessa, *Sinoessa* (ruinée).
Sipontum, *Siponto, rovinato.* (*Manfredonia lui a succédé.*)
Siris fl. *Siro.*
Sore, *Sora.*
Soracte, ms. *Monte di S. Oreste.*
Spoletium, *Spolete*
Suessa-Pometie, *Cisterna Pontina*
Sulmo, *Sulmona.*
Surrentum, *Sorrento.*
Tanager fl. *Negro.*
Tarentum, *Tarento* ou *Tarente.*
Tarquinii, *la Turchina.*
Teanum Apulum, *Civitate près de Dragonera.*
Teanum sidicinum, *Tiano.*
Teate, *Tieti ou Chieti.*
Terracina, *priùs* Auxur, *Terracina.*
Tiberis fl. *olim* Albule, *il Tevere, ou le Tibre.*
Tibur, *Tivoli.*
Tifernas, *Tiferna.*
Tifernum, *Città del Castello.*
Tolentinum, *Telentino.*
Trasimenus lac. *Lago di Perugia.*
Truentus fl. *Tronto.*
Tusculum, *Frascati.*
Veda Volaterrana, *Torre di Vada*
Vadimonis lac. *Lago di Bassano*
Varia, *Viro Varo.*
Veii. (*Ruines de Veies.*)
Velitræ, *Velletri.*
Venafrum, *Venafro.*
Venusia, *Venosa.*
VESTINI, *partie de l'Abruzze Ultérieure.*
Vetulonii, *Vetulia, distrutta.*
UMBRIA, *OMBRIA, et duché d'Urbin.*
Umbro fl. *Ombrone.*
Volaterræ, *Volterra.*
VOLSCI, *partie de la campagne de Rome.*
Urbinum (duplex), Hortense, *Urbino,* Metaurense, *Castel Durante.*
Vulsinii, *Bolsena.*
Vulsiniensis lac. *Lago di Bolsena.*
Vultur, ms. (*branche de l'Apennin*).
Vulturnus fl. *Vulturno.*
Zephirium prom *Capo Burzano.*

HISTOIRE ROMAINE

DEPUIS LA FONDATION DE ROME

JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM.

LIVRE I.

AVANT-PROPOS.

Je n'ai pas besoin d'avertir, en commençant l'Histoire romaine, que les années qui ont précédé la fondation de Rome, et celles même qui l'ont suivie pendant un espace de temps assez considérable, contiennent quelques événements dépourvus de toute vraisemblance, et qui ont plus l'air de récits fabuleux inventés à plaisir que de faits historiques fondés sur de fidèles mémoires. On sait que l'antiquité, curieuse du beau et de l'éclatant, a coutume, pour relever la naissance des grandes villes et des puissants états, d'y jeter du merveilleux et d'y faire intervenir quelque divinité qui en consacre l'origine et la rende respectable à tous les siècles. Tous ceux qui ont fait passer l'histoire de Rome jusqu'à nous, écrivains d'ailleurs très-sensés et très-judicieux, n'ont pas cru pouvoir s'écarter de cette règle, et ont mêlé dans leurs écrits des faits et des événements dont ils sentaient bien l'absurdité et la fausseté, mais qu'une tradition[1] populaire transmise de siècle en siècle, et aussi ancienne que Rome même, les obligeait de respecter jusqu'à un certain point, en les donnant néanmoins pour ce qu'ils étaient; car ils ont eu soin de nous avertir de temps en temps du cas que nous devions en faire, en nous marquant le jugement qu'ils en portaient eux-mêmes; et Tite-Live, dès le commencement de son histoire, déclare[1] qu'il n'a dessein ni d'affirmer, ni de réfuter tout ce qui se disait d'extraordinaire et de merveilleux au sujet de Rome. Il se contente de dire que, s'il est permis à quelque peuple de consacrer son origine en la rapportant à une divinité, telle est la gloire, telles les conquêtes du peuple romain, que, s'il se donne pour père à lui-même et à son fondateur le dieu de la guerre, les autres nations ne doivent pas être moins disposées à lui accorder ce privilége qu'elles l'étaient à se soumettre à son empire.

[1] « Famâ rerum standum est, ubi certam derogat vetustas fidem. » (Liv. lib. 7, cap. 6.)

[1] « Quæ ante conditam condendamve urbem, poeticis « magis decora fabulis, quam incorruptis rerum gestarum « monumentis traduntur, ea nec affirmare, nec refellere, « in animo est. Datur hæc venia antiquitati, ut, miscendo « humana divinis, primordia urbium augustiora faciat. « Et, si cui populo licere oportet consecrare origines suas, « et ad deos referre auctores, ea belli gloria est populo « romano, ut, quum suum conditorisque sui parentem « Martem potissimùm ferat, tam et hoc gentes humanæ « patiantur æquo animo, quam imperium patiuntur. » (Liv in *Proem.*)

Ces sortes de fables, quand même les historiens auraient paru les recevoir et les embrasser, ne donnent aucune atteinte à la vérité des faits parmi lesquels elles sont mêlées, et ne doivent pas rendre suspect ni douteux le fond même de l'histoire, comme M. l'abbé Sallier l'a démontré en plusieurs dissertations[1].

Avant que de venir à l'histoire même de Rome et de sa fondation, je rapporterai dans le premier chapitre ce que Denys d'Halicarnasse nous apprend des temps qui l'ont précédée, mais en l'abrégeant extrêmement, parce que ces faits anciens sont peu intéressants; et en cela je suivrai l'exemple de Tite-Live, qui n'a fait que les montrer et les parcourir légèrement.

CHAPITRE I.

HISTOIRE SOMMAIRE DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS L'ITALIE AVANT LA FONDATION DE ROME.

§ I. — ANCIENS PEUPLES QUI ONT D'ABORD HABITÉ DANS L'ITALIE. EVANDRE, HERCULE, LATINUS. ENÉE ARRIVE EN ITALIE. IL ÉPOUSE LA FILLE DE LATINUS, ET BATIT LAVINIUM. GUERRE CONTRE TURNUS ET CONTRE MÉZENCE. ASCAGNE, FILS D'ENÉE, BATIT ALBE LA LONGUE. SUITE DES ROIS D'ALBE.

Si l'on en croit Denys d'Halicarnasse[2], Rome tirait son origine des Grecs. Ce qui est certain, c'est que plusieurs colonies grecques vinrent en différents temps s'établir dans le Latium ou dans les pays voisins, dont les premiers habitants connus s'appelaient *Sicules*, nation barbare, née dans le pays même, c'est-à-dire, dont l'histoire ne marque point l'origine. Quelques-uns croient que les *Aborigènes*, dont descendent les Romains, étaient nés aussi dans l'Italie, et qu'ils furent ainsi nommés comme étant enfants de la terre même, c'est-à-dire, qu'ils en tiraient leur origine.

Beaucoup d'années avant le siége de Troie, des Arcadiens, qui avaient pour chef OEnotrus, vinrent prendre un établissement en Italie; elle fut pour lors appelée *OEnotrie*. Italus, dans la suite, l'un des descendants d'OEnotrus, lui donna son nom, qu'elle a toujours retenu depuis. Caton le censeur, et plusieurs autres auteurs célèbres prétendent que les Aborigènes descendaient de ces Arcadiens.

Dans la suite une troupe de Pélasgiens, originaires du Péloponnèse, et qui habitaient pour lors la Thessalie, contraints d'abandonner leur pays, se réfugièrent chez les Aborigènes. Ces peuples, ayant uni ensemble leurs forces, chassèrent les Sicules, qui habitaient le pays où Rome depuis fut bâtie. Ceux-ci se retirèrent dans une île voisine, appelée *Trinacrie*, à cause de ses trois promontoires, et possédée en partie par les Sicaniens[1], peuple venu d'Espagne. Cette île fut depuis nommée *Sicile*.

Soixante ans ou environ avant la guerre de Troie[2], Évandre, banni du Péloponnèse, arriva avec ses Arcadiens en Italie. Faunus, qui régnait alors sur les Aborigènes dans la petite contrée d'Italie appelée *Latium*, les reçut avec bonté, et leur donna autant de terrain qu'ils en voulurent : ils étaient en petit nombre : ils y formèrent un petit village, auquel ils donnèrent le nom de *Pallantium*, en mémoire de leur ancienne patrie qui portait ce nom dans l'Arcadie. Les Romains l'appelèrent depuis *Palatium*, d'où fut nommé le mont Palatin. Évandre succéda à Faunus.

Quelques années après l'établissement de ces Arcadiens en Italie, Hercule y arriva à la tête d'une armée considérable, pour se rendre maître de ce pays, après avoir déjà subjugué l'Ibérie. Il avait vaincu et tué Géryon, à qui les poëtes ont donné trois corps, parce qu'il était maître de trois grands royaumes en Espagne. Il amena avec lui les bœufs de ce prince, qui étaient d'une beauté singulière. Tout le monde connaît l'audace et la mort funeste de Cacus; aventure si bien chantée par Virgile, et que Tite-Live n'a pas dédaigné d'insérer dans son histoire. Ce fameux brigand vola à Hercule une partie des bœufs de Géryon, et fut assommé par ce héros. Evandre commandait alors en ces lieux, plutôt honoré

[1] Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres.

[2] Dionys. Halicarn. Antiq. rom. lib. 1, pag. 1, 57. — Tit. Liv. lib. 1, cap. 1-3.

[1] C'est ce que marque Denys d'Halicarnasse, lib. 1, pag. 17.

[2] An. M. 2760; av. J. C. 1244.

comme un homme rare qu'obéi comme un souverain. L'art d'écrire [1], prodige inoui pour des peuples à qui tous les arts étaient inconnus, le faisait respecter. Mais rien ne lui attirait davantage la vénération de ces peuples grossiers que la réputation de Carmenta [2], sa mère, qui passait pour une divinité. Elle avait été l'oracle de ces nations avant que la Sybille arrivât en Italie. Evandre, qui prétendait avoir entendu longtemps auparavant de la bouche de Carmenta, qu'il était dans les destinées qu'un Hercule, fils de Jupiter et d'Alcmène, serait mis au nombre des dieux, n'eut pas plutôt entendu le nom de celui qui venait de tuer Cacus, qu'il voulut être le premier à lui rendre les honneurs divins, et à mériter par là sa protection. Il lui érigea un autel à la hâte, et après lui avoir fait part des prédictions de l'oracle, il immola à son honneur un jeune taureau.

Il fut arrêté, sur la prière d'Hercule, et par le consentement de toute la nation, qu'on célébrerait à perpétuité, tous les ans, une pareille solennité selon les rits grecs, qu'il prit soin lui-même de leur apprendre, ayant choisi dans cette vue deux des plus nobles familles, celle des Potitiens et celle des Pinariens, pour présider à cette cérémonie. Nous verrons dans la suite comment les Potitiens périrent pour avoir, dit-on, voulu se décharger de ces cérémonies sur des esclaves publics. Les Pinariens subsistaient encore du temps de Cicéron. Hercule, en quittant l'Italie, y laissa quelques-uns des peuples grecs qu'il avait amenés avec lui, qui s'unirent avec les Aborigènes, et vécurent avec eux dans la même ville, en si bonne intelligence, qu'on les eût pris pour une même nation.

Environ cinquante-cinq ans après la retraite d'Hercule [3], Latinus, qui passait pour fils de Faunus, quoiqu'il fût fils d'Hercule, était roi des Aborigènes, et dans la trente-cinquième année de son règne. Ce fut de son nom que les peuples furent appelés *Latins*, et le pays *Latium* [1], qui avait pour lors fort peu d'étendue. Vers ce temps-là [2], les Troyens qui s'étaient sauvés de l'embrasement de la ville d'Ilion avec Enée, abordèrent à Laurente sur les côtes de la Tyrrhénie, proche l'embouchure du Tibre, dans le pays des Aborigènes. Denys d'Halicarnasse prétend et prouve que les Troyens étaient originaires de Grèce. Enée apportait avec lui les statues des grands dieux et le Palladium, qui fut depuis déposé dans le temple de Vesta, et confié à la garde des vestales, sans [3] qu'il fût permis à personne de le voir. Les Aborigènes d'abord s'assemblèrent sous les ordres de Latinus, leur roi, pour s'opposer à ces étrangers. Mais Latinus, s'étant informé du motif qui les amenait dans ses états, apprit que c'étaient les Troyens qui, sous la conduite d'Enée, fils d'Anchise et de Vénus, cherchaient, depuis l'embrasement de Troie, un endroit pour s'établir et pour fonder une ville. Voyant avec un étonnement mêlé de respect, et cette nation illustre, et le héros qui la commandait, également prêts à soutenir la guerre ou à faire la paix, il donna la main à Enée en signe d'amitié. Les deux armées se félicitèrent mutuellement. Latinus reçut Enée dans son palais; et pour serrer par des nœuds plus étroits l'alliance des deux nations, ce roi, en présence de ses dieux domestiques, lui fit épouser Lavinie sa fille. Enée bâtit une ville qu'il nomma *Lavinium*, du nom de sa nouvelle épouse, dont il eut bientôt un fils appelé *Ascagne*.

Ce mariage attira aux Troyens et aux Aborigènes un ennemi commun. Turnus, roi des Rutules [4] à qui Lavinie avait été promise avant l'arrivée du prince troyen, indigné de voir que Latinus lui préférait un étranger, déclara la guerre à l'un et à l'autre, et leur livra une bataille qui coûta cher aux deux partis. Les Rutu-

[1] Il apprit à ces peuples l'usage des lettres grecques, qui sont les premiers caractères dont se servirent les anciens Latins.

[2] Les Grecs l'appelaient Thémis.

[3] An. M. 2822; av. J. C. 1182.

[1] D'autres croient que ce pays fut ainsi appelé depuis que Saturne, fuyant de Crète pour éviter la persécution de son fils Jupiter, s'y fut refugié : *a latendo*.

[2] An. M. 2833; av. J. C. 1181.

[3] Du temps de l'empereur Commode, le temple de Vesta ayant été brûlé, les vierges vestales sauvèrent le Palladium de l'incendie, et le portèrent par le milieu de voie sacrée au palais de l'empereur. (HERODIAN. in *Vitâ Commod.* pag. 39.)

[4] Ils habitaient la partie maritime de la campagne de Rome.

les furent battus; mais les vainqueurs perdirent Latinus qui commandait en personne. Turnus et les siens ne pouvant se dissimuler le mauvais état de leurs affaires, implorèrent le secours de l'Etrurie. Mézence, souverain de ce royaume florissant, tenait sa cour à Céré, ville pour lors opulente. Comme il avait dès le commencement regardé de mauvais œil la colonie troyenne [1], et qu'il s'imaginait voir dans l'accroissement de cette nouvelle puissance un juste sujet d'alarme pour les voisins, il ne fit pas difficulté de se liguer avec les Rutules. Enée, qui avait besoin de toute l'affection des Aborigènes pour soutenir l'orage effroyable dont il se voyait menacé, voulut que ce peuple et le sien n'en fissent plus désormais qu'un seul, gouverné par les mêmes lois sous le nom de *peuple latin;* ce qui gagna tellement les Aborigènes, qu'ils lui devinrent aussi fidèles et aussi attachés que les Troyens.

Assuré du zèle de ses sujets, dont l'union devenait de jour en jour plus étroite, Enée pouvait se renfermer dans ses murailles, et repousser de là les forces de l'Etrurie. Cependant il osa marcher contre un ennemi si formidable. Les Latins remportèrent une seconde victoire, qui fut aussi le dernier exploit d'Enée, et le terme de sa vie mortelle. On voyait encore son tombeau, du temps de Tite-Live, sur les bords du Numicius. Il fut honoré sous le nom de *Jupiter indigète* [2].

Ascagne, son fils, n'était pas encore en état de régner : mais, pendant sa minorité, Lavinie, princesse habile et appliquée, gouverna l'état avec tant de succès, qu'elle remit au jeune roi l'héritage de son aïeul et de son père, tel qu'elle l'avait reçu comme en dépôt. On doute si ce prince était le fils de Lavinie, ou un autre Ascagne surnommé *Jule*, qu'Enée avait eu de Créuse avant la ruine de Troie, qui suivit son père en Italie, et dont la maison des Jules faisait gloire de tirer son origine et son nom. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il était fils d'Enée.

[1] Jam indè ab initio minimè lætus novæ origine urbis, et tum nimio plus, quam satis tutum esset accolis, rem trojanam crescere ratus, haud gravatim socia arma Rutulis junxit. » (Liv.)

[2] On appelait *dieux indigètes*, les héros à qui leurs exploits avaient mérité l'apothéose et les honneurs divins

Ce roi, voyant la ville de Lavinium très-peuplée et aussi florissante que les villes pouvaient l'être alors, y laissa régner sa mère, ou, si l'on veut, sa belle-mère, et bâtit une autre ville sur le mont Albin, appelée *Albe la Longue*, parce que, située à mi-côte sur cette montagne, elle s'étendait en longueur. Le royaume d'Albe subsista quatre cent trente ans, selon la supputation de Denys d'Halicarnasse, depuis l'arrivée d'Enée en Italie jusqu'à la fondation de Rome. A peine l'intervalle entre la fondation de Lavinium et celle d'Albe fut-il de trente ans; et déjà néanmoins la puissance des Latins était devenue si considérable, surtout depuis la défaite des Étruriens, que ni Mézence, ni aucun autre voisin n'osa les attaquer, non pas même après la mort d'Enée, ni depuis pendant la régence de Lavinie et la minorité d'Ascagne. Un traité de paix avait fixé les limites des deux nations au fleuve Albula, qu'on a depuis appelé *le Tibre*.

Ascagne laissa la couronne à son fils, qui fut nommé *Sylvius*, parce que le hasard l'avait fait naître dans une forêt [1]. Celui-ci eut pour fils Ænéas Sylvius, père de Sylvius Latinus, qui fonda quelques colonies connues sous le nom de *Vieux-Latins*. Tous les rois d'Albe portèrent le nom de Sylvius. Après la mort de Latinus se succédèrent de père en fils Alba, Atys, Capys, Capétus et Tibérinus. Ce dernier, s'étant noyé dans l'Albula, qu'il voulut traverser, a immortalisé son nom en le donnant à ce fleuve. Son royaume passa à Agrippa son fils, et d'Agrippa à Romulus Sylvius, qui fut tué d'un coup de tonnerre. Ce Romulus eut pour successeur Aventinus, dont le mont Aventin, l'une des montagnes de Rome, prit le nom, parce qu'il fut le lieu de la sépulture de ce prince.

[1] Le mot *sylva* en latin signifie *forêt*

§ II. — AMULIUS CHASSE DU TRÔNE NUMITOR, SON FRÈRE AÎNÉ. RHÉA SYLVIA, FILLE DE CE DERNIER, ENFERMÉE CHEZ LES VESTALES, ACCOUCHE DE DEUX ENFANTS ATTRIBUÉS AU DIEU MARS, ROMULUS ET RÉMUS, QUI SONT NOURRIS EN SECRET. DEVENUS PLUS GRANDS, ILS RÉTABLISSENT LEUR GRAND-PÈRE SUR LE TRÔNE, APRÈS AVOIR TUÉ AMULIUS. MORT DE RÉMUS.

Proca[1], fils d'Aventinus, et qui régna après lui, eut deux fils, Numitor et Amulius. En mourant, il disposa du royaume en faveur de Numitor son fils aîné. Mais l'ambition d'Amutius ne respecta ni les dernières volontés d'un père, ni les droits d'un frère aîné. Non content d'usurper le trône, pour comble de noirceur il fait périr son neveu Egestus, selon Denys d'Halicarnasse. S'il laisse la vie à sa nièce Rhéa Sylvia, il la met au nombre des vestales[2], sous prétexte d'honorer cette princesse, et en effet pour lui ôter toute espérance de postérité. Malgré toutes ces précautions, la vestale devint mère de deux jumeaux : leurs noms furent Romulus et Rémus. Quelques auteurs marquent qu'Amulius était lui-même le père de ces deux enfants. Rhéa déclara que Mars lui avait fait violence ; soit qu'elle se l'imaginât ainsi, soit pour couvrir son action qui, sans l'autorité d'un dieu, aurait été regardée comme un sacrilége et punie de mort. Mais, dit Tite-Live, ni les dieux, ni les hommes ne la mirent, soit elle, soit ses enfants, à l'abri de la cruauté du roi. Il commanda qu'on l'enfermât chargée de chaînes dans une étroite prison, et qu'on jetât ses enfants dans le Tibre.

Par une heureuse circonstance, ce fleuve, alors débordé, faisait des campagnes voisines une espèce d'étang qui ne permettait pas d'arriver jusqu'au fil de l'eau. Ceux qui étaient chargés de noyer les deux enfants crurent qu'ils périraient également dans une eau dormante. Ils s'arrêtèrent donc au premier endroit inondé. Là ils les exposèrent dans leur berceau, et crurent avoir exécuté suffisamment les ordres du roi. On raconte que les eaux, après avoir soutenu quelque temps le berceau, le laissèrent à sec en se retirant. On ajoute qu'une louve, descendue des montagnes pour se désaltérer, accourut au cri de ces enfants, et leur présenta la mamelle pour les allaiter, et qu'un pivert leur donna la becquée. Faustule, intendant des troupeaux du roi, fut témoin de cette aventure, et vit avec admiration la louve caresser et lécher ces enfants comme s'ils avaient été ses petits, et ceux-ci pendus à ses mamelles comme si elle eût été leur mère. (Ce fut sous un figuier que la louve rendit de si bons offices à ces deux enfants[1] : il devint depuis fort célèbre. J'admire la simplicité de Tacite[2] qui raconte sérieusement que ce figuier subsista pendant plus de huit cents ans.) Faustule, frappé d'un prodige si étonnant, emporta les deux enfants dans sa bergerie, et les remit à sa femme Laurentia pour les élever. Quelques-uns prétendent que les débauches de cette femme lui avaient fait donner par les bergers le nom de *louve*, et que c'est ce qui a donné lieu à ce récit fabuleux.

C'est ainsi que Romulus et Rémus naquirent : c'est ainsi qu'ils furent nourris. Dès leur tendre enfance, un certain air de noblesse et de grandeur qui paraissait en leur personne, joint à une taille extraordinaire, semblait indiquer leur naissance. Plutarque dit qu'ils furent envoyés à Gabies pour y apprendre les lettres, et tout ce que doivent savoir les enfants de qualité. Ils menèrent néanmoins une vie commune avec les autres bergers, vivant du travail de leurs mains, et se bâtissant eux-mêmes de petites cabanes. Denys d'Halicarnasse assure qu'il en restait encore une de son temps qui portait le nom de Romulus. On la regardait comme quelque chose de si sacré, que ceux qui étaient chargés du soin de l'entretenir n'osaient y ajouter aucun ornement, et se contentaient d'en réparer les ruines causées par le nombre des années et la rigueur des saisons.

Dans la suite, ces deux frères, dédaignant le soin des troupeaux et la vie fainéante des

[1] Dionys. lib. 1, pag. 57. 76 — Liv. lib. 1, cap. 4-7. — Plut. in Rom. pag. 19-23.

[2] Ce qui regarde les vestales sera expliqué dans la suite.

[1] Plin. lib. 15, cap. 18.

[2] « Eodem anno Ruminalem arborem in comitio, quæ « super octingentos et quadraginta annos Remi Romu- « lique infantiam texerat, mortuis ramalibus, et cres- « cente trunco deminutam, prodigii loco habitum est, « donec in novos fœtus revivesceret. » (TACIT. *Annal.* lib. 13, cap. 58.)

pâtres, s'adonnèrent à chasser dans les forêts d'alentour. Devenus, par cet exercice, robustes et intrépides, ils ne se contentent plus d'attaquer les bêtes féroces, ils fondent sur les voleurs, ils enlèvent leur butin, et le distribuent aux bergers. De jour en jour une foule de jeunesse grossissant leur troupe, ils se virent enfin en état de tenir des assemblées et de celébrer des jeux.

Un jour qu'on solennisait dans le pays la fête des Lupercales, établie anciennement par Evandre, des voleurs, qui ne cherchaient que l'occasion de se venger des deux frères, vinrent à bout de les surprendre. Romulus s'arracha de leurs mains; mais Rémus fut pris et conduit au roi par ces brigands. Comme ils l'accusaient, entre autres crimes, lui et son frère, de faire des courses et d'exercer des brigandages sur les domaines de Numitor, à la tête d'une troupe de vagabonds, Amulius lui renvoya l'accusé, afin que ce prince en fit lui-même justice.

Faustule s'était flatté, dès le commencement, que les deux enfants dont il prenait soin étaient du sang royal. Il n'ignorait pas qu'il les avait trouvés à peu près dans le même temps où le roi Amulius avait fait exposer sur le Tibre les fils de Rhéa. Mais, persuadé que le moment n'était pas encore venu, il attendait qu'une conjoncture favorable, ou que la nécessité l'obligeât à révéler ce mystère. La vue du danger où il voyait le prisonnier le força de s'ouvrir à Romulus. D'un autre côté, Numitor venait d'apprendre que Rémus avait un frère jumeau. Cette circonstance, l'âge des deux frères (ils passaient dix-huit ans), la noblesse de leurs inclinations, tout lui rappelait le souvenir de ses petits-fils; et les interrogations qu'il fit, achevèrent de le convaincre que son prisonnier était Rémus. Dès lors on ne songe qu'à se défaire du tyran. Romulus, qui n'avait pas assez de monde pour aller en troupe forcer le palais, commande à ses gens de s'y rendre, au temps marqué, par différents chemins. Il va les joindre, et court attaquer le roi, de concert avec Rémus, suivi des domestiques de Numitor. Amulius est massacré.

Numitor, au premier bruit qui s'était fait entendre, publia que l'ennemi avait surpris la ville, et qu'il était déjà maître du palais. Par cette fausse alarme il entraîne dans la citadelle, comme pour s'y défendre, tout ce qu'Albe avait de gens capables de faire résistance. Mais aussitôt que ce prince vit les conjurés venir à lui d'un air triomphant, il convoque les Albains. Il leur rappelle les attentats de son frère contre lui : il raconte l'origine et la naissance de ses petits-fils; comment ils avaient été élevés, comment il les avait reconnus. Il finit par leur apprendre la mort du tyran, et s'en déclare auteur. Alors Romulus et Rémus s'avancent avec leur suite au milieu de l'assemblée, proclament roi leur aïeul; et tout le peuple, à leur exemple, lui confirme par un cri unanime le titre et l'autorité de souverain.

Les deux frères, abandonnant à Numitor le royaume d'Albe, résolurent de fonder une ville dans les lieux mêmes où ils avaient été exposés et nourris. Il se joignit à eux une multitude d'Albains et de Latins, sans parler d'un assez grand nombre de bergers; ce qui leur donnait lieu d'espérer que la ville dont ils jetaient les fondements effacerait bientôt Albe et Lavinium. Le désir de régner, passion funeste et qui était le vice de leur famille, saisit alors les deux frères, et fit naître entre eux un différend, qui commença d'abord avec assez de modération, mais finit d'une manière bien tragique. Comme entre des jumeaux abandonnés au moment de leur naissance le droit d'aînesse ne pouvait avoir lieu, ils étaient convenus l'un et l'autre de consulter le vol des oiseaux pour apprendre à qui les dieux tutélaires de la contrée avaient réservé l'honneur de donner son nom à la ville naissante et d'y commander. Dans cette vue, Romulus s'était placé sur le mont Palatin, et Rémus sur l'Aventin. Rémus découvrit le premier, à ce qu'on prétend, des vautours au nombre de six : mais il n'eut pas plutôt annoncé sa découverte, que Romulus en vit le double. Là-dessus il se forme deux partis. L'un se déclare pour celui qui le premier a vu les vautours; l'autre pour celui qui les a vus en plus grand nombre. On conteste, on s'emporte, la querelle devient sanglante : Rémus est tué dans la mêlée. On raconte sa mort d'une autre manière. Comme Romulus faisait creuser le fossé qui devait environner les murailles de

la nouvelle ville, Rémus critiqua d'un ton railleur la petitesse de l'ouvrage ; et ajoutant l'insulte à la raillerie, il sauta le fossé par mépris, pour se moquer de son frère. Romulus, outré de l'insulte, le frappa d'un coup mortel, en disant : *Ainsi périsse quiconque osera l'imiter.* Cicéron [1] regarde cette raillerie de Rémus comme un vain prétexte dont Romulus tâcha de couvrir l'ambition criminelle qui lui fit commettre ce meurtre pour régner seul : et malgré le respect qu'il avait pour le fondateur de Rome et pour un dieu prétendu, il le condamne hautement. *Peccavit igitur, pace vel Quirini vel Romuli dixerim.*

Quelques auteurs ont cru que Rome était plus ancienne que Romulus, et que celui-ci n'en fut que le restaurateur.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DES SEPT ROIS DE ROME.

Art. I. — Règne de Romulus.

§ I. — Romulus fonde la ville de Rome sur le mont Palatin. Il est élu roi. Il partage le peuple en trois tribus et en trente curies : en patriciens et plébéiens. Sénat. Patrons et clients. Chevaliers. Asile ouvert à toutes sortes de personnes. Sages règlements établis par Romulus.

Romulus, demeuré seul maître par la mort de son frère, s'appliqua avec une nouvelle ardeur à la construction des murailles de la ville, et à celles des maisons qui devaient être renfermées dans son enceinte. Ceux qui composaient cette colonie faisaient d'abord un nombre assez considérable ; mais la dissension des chefs, suivie du combat qui se donna entre eux, en fit périr beaucoup, et en engagea d'autres à se retirer. Alors elle était réduite à trois mille hommes de pied et à trois cents chevaux. Romulus avait décrit un carre autour de la colline avec une charrue, traçant un sillon tout de suite pour marquer où il fallait jeter les fondements des murailles, excepté dans les endroits où il voulait faire les portes : car alors, suspendant la charrue, il la portait sans continuer le sillon ; d'où est venu le nom de *porte* [1]. Et cette cérémonie s'observa toujours dans la suite en pareille occasion. On laissait un espace au dedans de la ville entre le mur et les maisons, où il n'était point permis de bâtir ; et un autre au dehors où l'on ne pouvait labourer. Cet espace s'appelait *pomærium.* L'ouvrage, tant du dehors que du dedans, fut bientôt conduit à son entière perfection. Ce prince, nourri durement avec les bergers, et toujours dans les exercices de la guerre, consacra la nouvelle ville au dieu de la guerre, qu'on croyait son père.

Caton, dont nous suivrons le sentiment, place la fondation de Rome à l'*onzième des calendes de mai*, c'est-à-dire au 21 d'avril de la première année de la 7e olympiade : ce qui revient à l'an 751e avant Jésus-Christ, et à l'an du monde 3253. Varron éloigne cette époque de deux ans, et la place à la troisième année de la 6e olympiade. On célébrait ce jour-là à Rome une fête pastorale nommée *Palilia.* On ne sait pas bien si la fondation de Rome y donna lieu, ou si elle était déjà instituée auparavant.

Romulus, après avoir donné ses premiers soins à la construction des murs et des maisons de la ville naissante, convoqua une assemblée du peuple, de l'avis de Numitor, qu'il consultait en tout, pour savoir quel genre de gouvernement on y établirait. Il représenta à l'assemblée « que la force des armes, qui s'acquiert par le courage et par les exercices, « est un ferme rempart contre les ennemis « étrangers : que l'union des citoyens est le « plus souverain préservatif contre les troubles domestiques, et qu'elle ne peut régner « dans une république que lorsque les particuliers règlent leur vie par la justice et par « la tempérance. » Il fit le dénombrement des différentes sortes de gouvernements usités

[1] Offic. lib. 3, n. 41.

[2] An. M. 3253 ; av. J. C. 751. — An. R. 1.

[3] Liv. lib. 1, cap. 8. — Dionys. lib. 2. pag. 77, 78. — Plut. pag. 21.

[1] A portando.

chez les différents peuples, qui avaient chacune leurs avantages et leurs inconvénients, ce qui en rendait le choix difficile. Il ajouta : « que c'était à eux de voir et de consulter ensemble s'ils aimaient mieux être « gouvernés par un seul ou par un petit nombre de magistrats, ou s'ils voulaient un « gouvernement purement populaire : que, « quelque forme qu'il leur plût de donner au « nouveau gouvernement, il était prêt à s'y « conformer : que, quoiqu'il ne se crût pas « indigne de leur commander, néanmoins il « ne refusait pas d'obéir : qu'il était content « des honneurs dont on l'avait comblé jusqu'alors, en le faisant chef de la colonie, et « en donnant son nom à la ville qu'ils venaient « de bâtir. »

Quand Romulus eut ainsi parlé, le peuple délibéra sur le parti qu'on avait à prendre. La délibération ne fut pas longue, et l'on pria Romulus de vouloir bien se charger du gouvernement. *Qui mérite mieux que vous la royauté?* lui dit-on; *vous êtes du sang de nos rois; vous en avez toutes les augustes qualités. Nous vous avons déjà fait le chef de notre colonie; et dans toutes les occasions vous avez soutenu cet emploi avec une fermeté et une prudence qui ne nous laissent rien à désirer.* Romulus repartit : « Qu'il était extrê« mement sensible au jugement qu'on venait « de porter en sa faveur; mais que, tout di« gne qu'il leur paraissait de la royauté, il les « priait de trouver bon qu'il n'acceptât point « cet honneur que les dieux n'eussent con« firmé leur choix par quelque heureux pro« dige. » On prit jour pour cette cérémonie. Romulus immola des victimes selon le rit ordinaire. A peine eut-il achevé sa prière, qu'un brillant éclair (s'il en faut croire l'historien) se fit voir à sa gauche, et s'étendit à sa droite : ce qui était regardé comme un heureux présage chez les Romains[1]. Alors Romulus fut déclaré roi dans toutes les formes.

Il sera souvent parlé dans la suite d'auspices, aussi bien que d'augures et d'aruspices, dont le ministère intervenait dans presque toutes les affaires publiques. Je crois devoir en donner ici une légère idée.

Il y avait deux manières principales de prendre les auspices.

La première se tirait des oiseaux par leur vol, par leur chant, par leur manger[1]. Le vol du corbeau à droite, et celui de la corneille à gauche, étaient d'un bon augure. Il en était de même d'un chant clair et net : *ante consulem hæc dicentem, corvus voce clarâ occinuit*[1]. *Quo lætus augurio consul*, etc. Pour ce qui regarde le manger des poulets, celui qui était chargé de les nourrir, et qu'on appelait pour cette raison *pullarius*, les faisait sortir de la cage où on les tenait enfermés, et il leur jetait de la nourriture. S'ils la saisissaient avidement, et qu'ils en laissassent tomber par terre, l'augure était favorable, et cela s'appelait *tripudium solistimum*. Au contraire, s'ils refusaient de manger, l'augure était funeste. On sait l'histoire du consul P. Claudius, qui, près de donner un combat naval dans la première guerre punique[2], et apprenant que les poulets ne voulaient point sortir de la cage, les fit jeter dans la mer en disant : *Qu'ils boivent, puisqu'ils ne veulent pas manger*[3]. Aussi fut-il vaincu. Il n'est pas besoin que j'avertisse que ce fut sa témérité qui causa sa défaite, et non pas le mépris d'une cérémonie aussi vaine et aussi puérile.

La seconde manière de prendre les auspices consistait dans de certaines observations qu'on faisait en regardant le ciel. L'augure désignait dans l'air avec le bâton augural, recourbé par le bout (*lituo*), un certain espace pour observer ce qui s'y passerait : cet espace s'appelait *templum*, aussi bien que l'endroit sur terre d'où il faisait ses observations. C'est ainsi que Romulus reconnut que Jupiter approuvait son élection à la royauté[4], ayant vu un éclair briller du côté gauche et aller vers la droite. Tite-Live décrit fort au long cette cérémonie[5], qui fut observée de la même sorte lorsque Numa fut appelé à la royauté. Mais ces prétendus présages, favorables en certaines occa-

[1] « Fulmen sinistrum auspicium optimum est ad res « omnes, præterquam ad comitia. » (Cic. *de Divin.* lib. 2, n. 74.)

[1] Cic. lib. 1, de Div. n. 12.
[2] Liv. lib. 10, cap. 40.
[3] Val. Max. lib. 1. cap. 4.
[4] Dionys. lib. 2, pag. 81.
[5] Liv. lib. 1, cap 18.

sions, devenaient sinistres par rapport aux comices. Quand on voyait des éclairs, ou qu'on entendait le tonnerre, on ne pouvait pas tenir les assemblées du peuple par centuries[1] : *Jove tonante, fulgurante, comitia populi habere nefas.*

Ces manières de consulter la volonté des dieux s'appelaient *auspicium*, comme qui dirait *observation des oiseaux*, du vieux verbe *specio, ab ave speciendâ;* ou *augurium*, à cause du chant des oiseaux, *ab avium garritu.*

On consultait encore la volonté des dieux par l'inspection des entrailles des victimes. Les ministres destinés à cette fonction s'appelaient *aruspices.* On apporte différentes étymologies de ce mot, que j'omets pour abréger. Ils étaient beaucoup moins considérés que les augures, que l'on choisissait parmi les premières personnes de l'état. Outre plusieurs autres observations qu'ils faisaient sur la victime, leur principale étude était d'en examiner les entrailles, comme le cœur, la rate, le poumon, et surtout le foie. Quelquefois, si on les en croit, la tête du foie, ou même le foie entier, disparaissait tout d'un coup; et c'était la marque d'un grand malheur.

Toutes ces cérémonies de religion étaient fort anciennes. Elles avaient passé des Chaldéens aux Grecs[2], de ceux-ci aux Étrusques, de qui les Latins les avaient empruntées. Dans la suite le sénat ordonna qu'on enverrait tous les ans chez les Étrusques six jeunes Romains tirés de la noblesse, pour apprendre exactement de ces peuples tout ce qui regardait les cérémonies divines[3].

Toute la suite de l'histoire romaine nous fera connaître que les plus grandes affaires de l'état ne se décidaient qu'en conséquence des auspices et des augures, où il entrait mille fraudes et mille fourberies, surtout dans les derniers temps de la république. Cicéron, qui était revêtu de la dignité d'*augure*, et qui connaissait parfaitement le fort et le faible de tout ce que lui et ses collègues pratiquaient, est un bon garant du jugement qu'il en faut

[1] De Divin. lib 2, n. 43.
[2] Onuphr. de Civ. r. c. 17.
[3] Lib. 1, de Divin. n. 92.

porter. Il est beau de voir, dans le second livre *de la Divination*, avec quelle liberté philosophique il se moque de cette profession, et comment il démontre, par des raisons plus convaincantes les unes que les autres, l'inutilité de cet art, sa fausseté, ses contrariétés, son impossibilité. C'est dans cet ouvrage qu'il rapporte le bon mot de Caton[1], qui disait qu'il ne comprenait pas comment un aruspice en pouvait envisager un autre sans rire. Cicéron néanmoins, malgré le souverain mépris qu'il témoigne pour toutes ces pratiques superstitieuses, ne laisse pas de blâmer les généraux et les magistrats, qui, dans des occasions importantes, les avaient négligées; et de soutenir que cet usage, tout abusif qu'il était, selon lui, devait être respecté par rapport à la religion et à la prévention des peuples. C'est ainsi que les sages du paganisme retenaient la vérité captive, et par une fausse politique, ou par une lâche timidité, nourrissaient dans les esprits des peuples des superstitions également ridicules et profanes, dont ils sentaient tout le vide et tout le faux.

La coutume de consulter les auspices avant que d'entrer en charge fut exactement observée, non-seulement sous le gouvernement des rois, mais encore après leur expulsion, dans l'élection des consuls et des autres magistrats qui en tinrent la place. Romulus en avait donné l'exemple.

Établi sur le trône par un consentement unanime et volontaire, il songea à donner une forme réglée à sa république par de sages lois, seules capables d'unir la multitude, et d'en faire un corps de peuple. Mais il comprit que des hommes si grossiers n'auraient du respect pour les lois qu'autant que le législateur saurait leur en imprimer par la pompe et l'éclat de la majesté souveraine[2]. Entre les autres marques distinctives dont il se servit pour rendre sa personne plus auguste, il prit douze gardes, qu'on nomma *licteurs*, qui le précédaient dans sa marche. Leurs fonctions étaient d'accompagner les rois (et dans la suite les principaux magistrats), d'écarter la foule

[1] « Vetus illud Catonis admodùm scitum est, qui mirari se aiebat quod non rideret haruspex, haruspicem « quum vidisset. » (*De Divinat.* lib. 2, n. 51.)
[2] Liv. lib. 1, cap. 8.

devant eux, d'exécuter les criminels, etc. On croit que ce nombre de licteurs tirait son origine de l'Etrurie. Ils portaient des faisceaux de verges ou de petites baguettes liées ensemble, et des haches, qui étaient et le symbole de la puissance, et les instruments des peines imposées aux coupables.

Il partagea d'abord tout le peuple en trois corps, mettant à la tête de chaque corps un chef distingué par son mérite ; puis il divisa chaque corps en dix autres, dont il donna le commandement à autant de capitaines des plus braves. Il nomma *tribus* les trois grands corps, et les trente moindres, il les appela *curies*. Un prêtre, sous le nom de *curion*, était chargé des sacrifices dans chaque curie. Il divisa aussi les terres en trente portions égales, et il en donna une à chaque curie, en réservant néanmoins ce qui était nécessaire tant pour l'entretien des temples que pour les sacrifices, et une certaine portion pour faire le fonds des deniers publics.

De ce premier partage, dans lequel Romulus garda une entière et parfaite égalité, il passa à une autre division, dans laquelle il eut en vue de régler les rangs, les honneurs et les emplois de ses sujets. Les personnes respectables par leur naissance, par leur mérite, ou par leurs richesses, telles qu'en ce temps-là elles pouvaient être, et qui avaient déjà des enfants, furent distinguées de ceux qui n'avaient ni noblesse ni bien. Il donna le nom de *plébéiens* aux derniers. Les autres formèrent un corps séparé, qui fut l'origine de la première noblesse parmi les Romains.

Il songea en uite à établir un conseil public, qui partageât avec lui les soins du gouvernement, et où l'on pût examiner avec maturité les affaires de l'état. Voici comme il s'y prit. Il commença par nommer dans le corps de la noblesse un homme qu'il crut le plus capable de veiller en sa place à la sûreté et à la police de la ville [2], toutes les fois qu'il serait obligé de marcher à la tête de ses troupes et de sortir des confins de Rome. Il voulut ensuite que chaque tribu fît choix de trois hommes des plus sages et des plus distingués parmi la même noblesse. Il donna le même droit aux trente curies, qui chacune en élurent trois, et remplirent le nombre de quatre-vingt-dix : ce qui fit en tout le nombre de cent, en y comprenant le chef, que Romulus lui-même avait choisi. Cette compagnie fut appelée *sénat*, à cause de l'âge de ceux qui la composaient, ou de leur prudence; et les sénateurs, pour les mêmes raisons, furent nommés *pères*. On ajouta ensuite l'épithète *conscrits*, à l'occasion des sénateurs de nouvelle création. Ce titre de *conscrits*, qui était d'abord propre à ces derniers, devint insensiblement commun à tous les sénateurs, qui furent appelés *pères conscrits*.

Romulus crut qu'il ne pouvait pas se passer d'une compagnie de jeunes hommes, qui fussent toujours sous les armes, tant pour la garde de sa personne que pour les besoins pressants de l'état. Il leva donc trois cents hommes forts et robustes, qu'il prit dans les plus illustres familles, et dont il laissa le choix aux curies, comme il avait fait par rapport aux sénateurs. Chaque curie en fournit dix. Il marcha toujours depuis accompagné de cette escorte, à laquelle il donna le nom de *celeres*, qui signifie *agiles*, *prompts*, comme devant être continuellement prêts à marcher au premier signal. Ils avaient pour chef un homme du premier mérite, qui avait sous lui trois commandants, dont d'autres officiers subalternes recevaient les ordres. Ils combattaient à cheval ou à pied selon le besoin, et ils se distinguaient parmi les troupes par un courage singulier. Ce fut là l'origine des chevaliers romains.

Ainsi ce fut Romulus qui forma le sénat, qui choisit les chevaliers, et qui distingua le peuple des uns et des autres. Tous les citoyens qui ne furent pas compris dans l'ordre des sénateurs, ni dans celui des chevaliers, furent nommés *plebs*, *peuple*. On appelait *patriciens* ceux qui descendaient des cent pères ou sénateurs dont Romulus composa le sénat, ou de ceux qui furent ajoutés par les rois qui lui succédèrent. On nommait *plébéiens* tous ceux qui ne descendaient pas de ces sénateurs. Un plébéien, dans la suite, pouvait devenir sénateur par le choix des censeurs, lorsqu'il avait la quantité de bien ordonnée par les lois

[1] Dionys. lib. 2, pag. 82. — Plut. pag. 25.

[2] On l'appelait *præfectus urbis*, le préfet ou gouverneur de la ville.

pour être du corps du sénat; mais il ne cessait pas d'être plébéien, parce qu'il ne descendait pas de ces anciens sénateurs.

Je dois avertir ici pourtant que ce ne fut que longtemps après [1], et du temps des Gracques, et même sous le consulat de Cicéron, que les chevaliers romains firent un troisième ordre bien distingué des deux autres. Anciennement il n'y avait, à proprement parler, que deux ordres, le sénat et le peuple, et deux conditions, les patriciens et les plébéiens.

Ensuite Romulus marqua les rangs et les honneurs qui convenaient à chacun. Il s'attribua d'abord à lui-même l'intendance de toutes les choses saintes, et se fit le chef de tout ce qui regardait la religion. Il prit le titre de *conservateur des lois et des coutumes de la patrie*, se réservant la connaissance des causes considérables en matière criminelle, et renvoyant celles d'une moindre conséquence au jugement du sénat, sans s'exempter néanmoins de veiller à ce que tout se passât dans l'ordre. Il se réserva aussi le pouvoir d'assembler le peuple et le sénat quand il le jugerait à propos, de dire son avis le premier, de conclure à la pluralité des voix, et d'exécuter ce qui aurait été décidé. Enfin il s'attribua le commandement des armées et la souveraine autorité dans la guerre, en qualité de généralissime.

Il accorda aux patriciens seuls, à l'exclusion des plébéiens, l'honneur du sacerdoce, le soin des sacrifices, des augures, et de toutes les choses sacrées; l'exercice de la justice, et de toutes les charges tant civiles que militaires. Il rendit le sénat arbitre et juge souverain de tout ce que le roi renverrait à son tribunal, sans qu'il fût permi d'appeler de ce qui y serait décidé par le plus grand nombre des suffrages.

Il permit au peuple de créer les magistrats, de faire des lois, de décider de la guerre ou de la paix quand le roi lui demanderait son avis : mais ce pouvoir était limité, et les résolutions du peuple n'avaient point de force qu'elles ne fussent confirmées par le sénat. Pour éviter le désordre qu'eût causé une assemblée tumultueuse, tous les citoyens n'allaient pas ensemble aux suffrages; mais on convoquait les curies les unes après les autres, et le sentiment du plus grand nombre se référait au sénat.

Telle était la constitution fondamentale de cet état, qui n'était ni purement monarchique, ni aussi entièrement républicain. Le roi, le sénat et le peuple étaient, pour ainsi dire, dans une dépendance réciproque; et il résultait de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modérait celle du prince, et qui assurait en même temps le pouvoir du sénat et la liberté du peuple.

Romulus, pour prévenir et empêcher la jalousie que la diversité des conditions pouvait exciter entre les deux ordres de l'état, travaillait à les attacher l'un à l'autre par des liaisons et des bienfaits réciproques, et à les unir ensemble de manière qu'en faisant honneur à la noblesse, il ne rendît point le peuple méprisable. Pour cela, il établit le droit de patronage, et régla les services et les devoirs que les patrons et les clients se rendraient les uns aux autres. D'un côté, les patrons étaient obligés d'expliquer à leurs clients les lois que ceux-ci n'étaient pas en état d'entendre; de prendre soin de leurs affaires, soit qu'ils fussent présents ou absents, et de se porter pour leurs intérêts avec la même ardeur qu'un père le pourrait faire pour ceux de ses propres enfants. Ils étaient chargés de faire valoir l'argent de leurs clients, de présider aux contrats qu'ils en faisaient, et d'empêcher qu'on ne leur fît aucun tort. S'il arrivait qu'on leur intentât quelques procès en matière civile ou criminelle, c'était au patron à défendre ses clients et à plaider pour eux. En un mot, ils étaient obligés de leur procurer toute la tranquillité dont ils avaient besoin dans les affaires publiques ou particulières, afin qu'ils ne fussent point détournés de leurs travaux; et ce qu'il y avait de plus grands hommes dans la république se faisaient un plaisir et tenaient à honneur de rendre ces sortes de services à leurs concitoyens [1]. Les clients, de leur côté,

[1] Plin. lib. 33, cap. 2.

[1] « Clarissimi viri nostræ civitatis, temporibus optimis, hoc sibi amplissimum pulcherrimumque ducebant, ab hospitibus clientibusque suis... injurias propulsare, eorumque fortunas defendere. » (Cic. *Divin. in Verr.* n 65.)

s'engageaient envers leurs patrons à fournir la dot de leurs filles, si les pères n'étaient pas en état eux-mêmes de les pourvoir; à les racheter à leurs frais, eux et leurs enfants, s'il arrivait qu'ils fussent pris par les ennemis; à payer les dépens des procès que leurs patrons auraient perdus, ou les amendes pécuniaires auxquelles ils auraient été condamnés, et cela, non par forme de prêts, mais en pur don; à entrer dans toutes les dépenses qu'ils étaient obligés de faire dans leurs charges et dans leurs emplois avec la même affection que s'ils eussent été de leur famille. Outre ces engagements, particuliers aux patrons d'une part, et aux clients de l'autre, il y en avait encore entre eux de communs. Il n'était pas permis aux patrons et aux clients de s'entre-accuser en justice, de porter témoignage ou de donner leurs suffrages l'un contre l'autre, ni de se ranger du parti de leurs ennemis mutuels. Quiconque se rendait coupable d'aucune de ces fautes était puni très-sévèrement.

Ce droit s'étendit avec la puissance de Rome. Quand l'empire eut été agrandi par des conquêtes, les colonies, les villes alliées, ou conquises par les armes, prenaient aussi quelques Romains à leur choix pour être leurs patrons. Souvent même le sénat renvoyait les différends des villes et des nations à leurs protecteurs, dont il confirmait ensuite le jugement.

Il est aisé de concevoir combien un règlement si sage était propre à lier les petits aux grands par des intérêts réciproques, à entretenir l'union entre les différents corps de l'état, et à prévenir les suites funestes des divisions, inévitables dans les républiques, et qui n'y finissent pour l'ordinaire que par le meurtre et le carnage: au lieu qu'à Rome, pendant plus de six cents ans, nous les verrons toujours terminées pacifiquement, quelque vives et quelque violentes qu'elles puissent être. Cette coutume, observée constamment jusqu'à la fin de la république et beaucoup par-delà, marque un esprit de prévoyance et une maturité de conseil bien admirables dans un prince aussi jeune qu'était alors Romulus.

Après avoir travaillé à établir de l'ordre dans sa nouvelle ville, il songea à l'agrandir et à la peupler. Premierement il obligea ses sujets d'élever tous leurs enfants mâles et leurs filles aînées[1], leur défendant même de livrer à la mort aucune de celles qui naîtraient ensuite, qu'elle n'eût trois ans accomplis; le tout néanmoins si l'enfant n'était estropié; et, dans ce dernier cas, il permettait aux parents de les exposer, après les avoir fait voir à cinq des plus proches voisins, pour savoir leur sentiment. Lycurgue avait ordonné quelque chose de pareil à ce qu'établit ici Romulus; mais l'ordonnance du dernier péchait moins contre la sagesse et l'humanité. Romulus y avait mis une restriction importante, qui était de ne disposer de la vie de l'enfant qu'après trois années, parce que, dans cet intervalle, un enfant peut fortifier sa santé, qui est souvent affaiblie par la mauvaise constitution de sa mère. D'ailleurs un père et une mère, après avoir élevé leur enfant pendant trois ans, se sont accoutumés à l'aimer, et par là auront plus de peine à prendre la cruelle résolution de le faire mourir: et Lycurgue et Romulus, par l'ordonnance que je viens de rapporter, péchaient contre la loi naturelle, qui défend le meurtre, et ne donne point aux pères et aux mères le droit arbitraire de vie et de mort sur leurs enfants. Cette coutume barbare d'exposer les enfants était néanmoins d'un usage commun chez les païens.

Un second moyen dont se servit Romulus pour accroître Rome, fut d'y ouvrir un asile à tous ceux qui voudraient venir s'y établir, de quelque état et de quelque condition qu'ils fussent. Il espérait, par cet artifice, augmenter la puissance romaine, et diminuer les forces de ses voisins. En effet, il s'y réfugia une infinité de gens des villes voisines, qui cherchaient à se soustraire ou à la dureté de leurs maîtres, ou à la persécution de leurs créanciers, ou aux poursuites de la justice, que le crédit de leurs ennemis leur rendait suspecte; ou qui étaient attirés simplement par la nouveauté et le changement, et qui ne croyaient point pouvoir trouver ailleurs de retraite plus sûre ni plus convenable à leur état, d'autant plus que Romulus faisait à ces nouveaux hôtes l'accueil le plus gracieux et le plus obli-

[1] Dionys. lib. 2 pag. 88, 89. — Liv. lib. 1, cap. 8.

geant. Ce fut d'une retraite de pâtres et d'aventuriers que sortirent les conquérants de l'univers.

Romulus mit en œuvre un troisième expédient, que les Grecs n'eussent pas dû négliger, qui fut dans la suite le plus ferme appui de la puissance romaine, et qui contribua plus que toute autre chose à l'agrandissement de l'empire. Il ne faisait la guerre que pour conquérir des hommes, sûr de ne pas manquer de terres quand il aurait des troupes suffisantes pour s'en emparer. Dans cette vue, il se fit une loi d'épargner ordinairement toute la jeunesse des villes qu'il soumettait à ses armes, de ne la point réduire en servitude, et de ne pas laisser incultes les terres des pays conquis. Au contraire, il envoyait des Romains habiter ces mêmes pays, et il leur donnait une partie du terrain à cultiver. Il les faisait entrer en société avec les nations vaincues, qui bientôt, par ce commerce, prenaient l'esprit romain, et devenaient autant de nouvelles colonies, que le prince gratifiait quelquefois du droit de bourgeoisie romaine. Par une conduite si sage, Romulus sut de ses ennemis faire ses premiers citoyens, et changer en assez peu de temps une très-petite colonie en un grand et nombreux peuple. Quand il bâtit Rome, il n'avait que trois mille hommes de pied, et trois cents chevaux au plus; et quand il disparut aux yeux de son peuple, l'infanterie montait à quarante-six mille hommes, et la cavalerie à plus de mille. Les rois ses successeurs, et les magistrats qui vinrent après eux, suivirent les mêmes règles dans le gouvernement de la république, et ils ne firent qu'ajouter à ce que Romulus avait si bien établi. De là ces accroissements prodigieux qui firent des Romains le peuple le plus nombreux qui fût dans l'univers.

Ce que j'ai dit jusqu'ici peut être regardé comme le corps et l'extérieur du gouvernement. Romulus y ajouta d'autres règlements qui en furent l'âme, pour ainsi dire, et qui font connaître combien étaient admirables la prudence et la sagesse de ce prince. Il était persuadé que le bonheur des républiques dépendait de ces grands principes, que la plupart des politiques font assez valoir, mais que très-peu savent mettre en exécution. Il disait qu'avant toutes choses, il fallait se rendre les dieux favorables, parce que c'est d'eux seuls qu'on peut attendre l'heureux succès des affaires, tant publiques que particulières: qu'on devait inspirer aux peuples le zèle de la justice et l'amour de la tempérance, vertus qui entretiennent la concorde parmi les hommes, en les empêchant de se faire tort les uns aux autres, et qui leur apprennent à ne pas mettre leur bonheur dans les plaisirs honteux, mais dans l'honneur et la vertu: qu'enfin le courage et la valeur guerrière devait tenir lieu de sauvegarde à toutes les autres vertus, et les mettre à l'abri des violences du dehors. Mais il savait en même temps, remarque l'historien, que l'heureux assemblage de tous ces biens n'est point l'effet du hasard ni un simple don de la nature, et qu'on ne voit naître dans les cœurs la religion, la justice, la tempérance, la valeur, que par le secours de sages lois, et par l'exercice assidu de ce qu'elles prescrivent.

Romulus donna tous ses soins à l'exécution de cet excellent projet, et il commença par le culte des dieux. Il leur bâtit des temples; il leur érigea des autels; il leur dressa des statues; il exposa leurs images; il les décora des marques de leur puissance et de symboles qui rappelaient le souvenir de leurs bienfaits. Il institua des fêtes particulières en l'honneur de chaque dieu, avec des sacrifices et des cérémonies différentes; il établit des solennités publiques où tout le peuple, interrompant son travail, était obligé de se trouver. Il se conforma, en beaucoup de choses, aux coutumes grecques: mais il eut soin de les purger de ce que la fable y avait introduit d'indécent et d'injurieux à la divinité. Il bannit toute somptuosité des sacrifices et des repas que l'on offrait en certaines occasions aux dieux. Denys d'Halicarnasse admire comment cette ancienne simplicité s'était conservée jusqu'à son temps, dont il avait été lui-même très-souvent témoin, ayant vu la farine d'orge, les gâteaux sacrés, les prémices des fruits, et d'autres choses semblables toutes d'un vil prix, servies sur de vieilles tables de bois dans des plats de terre et des paniers d'osier; et les libations faites, non dans des vases d'or ou d'argent, mais dans de simples urnes et

dans des tasses de terre cuite. Peut-on croire [1], demande Cicéron, que ces vases de terre et d'argile fussent moins agréables aux dieux immortels dans le culte qu'on leur rendait que n'auraient été ces vases d'or et d'argent dont on fait maintenant tant de cas?

Les règlements, par rapport aux mœurs des particuliers, ne sont pas moins remarquables. Denys d'Halicarnasse fait observer que Romulus ne porta qu'une seule loi concernant les mariages, qui paraît bien simple, et qui cependant prévint tous les abus, et maintint les femmes dans les règles de la modestie et de la pudeur. Elle était conçue en ces termes : *Toute femme qui*[2] *par les lois sacrées du mariage tombe en puissance d'un mari, entre avec lui en communauté de biens et de sacrifices.* Il semble en effet par là qu'ils ne font plus qu'une seule et unique personne, qu'ils n'ont plus d'intérêts séparés, et qu'ils doivent par conséquent s'entre-aimer et s'entre-supporter mutuellement. La femme, à la mort de son époux, entrait en possession de ses biens avec les mêmes droits qu'une fille a sur la succession de son père. S'il mourait sans enfants, et sans avoir fait de testament, tout l'héritage lui appartenait ; s'il laissait des enfants, elle partageait le bien avec eux.

Une femme coupable d'une faute envers son mari n'avait point d'autre juge que le mari même qu'elle avait offensé, et c'était à lui d'ordonner de la punition. Lorsqu'elle était accusée d'avoir violé la foi conjugale, ou convaincue d'avoir bu du vin [3], ce qui était absolument défendu aux femmes par la loi, alors le mari assemblait les proches de sa femme, et jugeait le crime avec eux. Romulus regardait ces deux fautes comme les plus griéves dont elles fussent capables, persuadé que, si l'adultère est le violement du lien le plus sacré de la société, l'ivresse conduit naturellement à l'adultère. On peut juger de la sagesse de cette loi par les bons effets qu'elle eut sur les femmes pendant plusieurs siècles, où il n'y eut aucune plainte ni procès d'adultère, et où il n'y eut pas même de divorce. Ce fut quelques années après la fin de la première guerre punique qu'on en vit un dans Rome pour la première fois. Sp. Carvilius répudia sa femme, après avoir juré devant les censeurs qu'il ne la quittait que parce qu'elle était stérile : ce qui n'empêcha pas, tout spécieux qu'était le motif, qu'il ne s'attirât pour le reste de ses jours l'indignation de Rome.

Romulus donna aux péres une puissance absolue sur leurs enfants, sans en limiter le temps, et qui avait lieu à quelque âge et à quelque dignité qu'ils fussent parvenus. En vertu de ce pouvoir [1], il leur était permis de les mettre en prison, de les faire battre de verges, de les charger de fers, de les envoyer travailler à la campagne, de les vendre, et même de les faire mourir. L'histoire en fournit plusieurs preuves, mais qui révoltent toujours l'esprit, et auxquelles on ne s'accoutume point. Un maître n'avait plus de pouvoir sur son esclave dès qu'il l'avait vendu une seule fois : un fils [2] n'était affranchi du souverain pouvoir de son père sur lui que quand il avait été vendu trois fois. Nous verrons bientôt que Numa adoucit la rigueur de cette loi en ordonnant, que quand un père aurait permis à son fils d'épouser une femme, il n'aurait plus le pouvoir de le vendre. En effet, comme l'observe Plutarque [3], il était très-injuste et très-dur qu'une femme qui avait épousé un homme libre se trouvât après cela mariée à un esclave par le caprice de son beau-père.

Cette autorité souveraine dans les maris et dans les pères, tempérée sans doute par les sentiments de bonté et de douceur que la nature ne manquait pas de leur inspirer, contribuait beaucoup à tenir tout dans l'ordre et dans une juste subordination.

Le roi, attentif à toutes les parties du gouvernement, et qui savait combien le peuple est difficile à conduire, comprit que l'habitude aux exercices laborieux, qui mènent à la vertu, était plus propre que tous les précep-

[1] « Minùsne gratus diis immortalibus capedines ac fictiles urnas fuisse, quàm delicatas (ou deliacas) istorum « pateras arbitramini? » (1 *paradox.*)

[2] « Uxor farreatione viro juncta, in sacra et bona ejus « venito. »

[3] « Temetum mulier ne bibito.

[1] « In liberos suprema patrum auctoritas esto : venundare, occidere liceto, *ou* licito. »

[2] « Si pater filium ter venundult, filius a patre liber « esto. »

[3] In vit. Num. pag. 71.

tes pour régler ses mœurs, et pour lui apprendre à préférer la justice à l'intérêt, à estimer la vertu au-dessus de tout, et à s'endurcir au travail. Dans cette vue, il laissa exercer aux esclaves et aux étrangers les arts mécaniques, qui contribuent souvent à entretenir les passions, à fomenter la cupidité, à énerver le corps et à abrutir l'esprit. Les Romains ont regardé longtemps ces arts et ces métiers comme au-dessous d'eux, et aucun citoyen ne voulait s'y appliquer. Il ne permit aux personnes libres que deux professions : la guerre et l'agriculture ; il ne sépara pas ces deux emplois, mais les joignit ensemble. Les premiers Romains étaient tous laboureurs, et les laboureurs étaient tous soldats. Or les laboureurs, dont tout le bien consiste en terres, tiennent à l'état par des liens plus fermes et plus difficiles à rompre que les ouvriers, qui, dans les dangers publics, peuvent aisément se transporter ailleurs. En temps de paix, il les accoutumait tous à travailler à la campagne, excepté les jours qu'il fallait aller au marché. Pour lors, il leur permettait de se rendre à la ville pour leurs affaires, et pour vendre et acheter, ayant réglé que le marché se tiendrait tous les neuf jours. Pendant la guerre, il ordonna que tous prissent les armes, et, que sans distinction, ils eussent tous part aux travaux et au profit. En conséquence de cette loi, il partageait entre eux les terres, les esclaves, et l'argent qu'ils enlevaient à l'ennemi. Par une conduite si équitable, il les trouvait toujours prêts à entreprendre de nouvelles conquêtes.

Voilà en gros et en général, car j'ai omis bien des choses, ce que rapporte Denys d'Halicarnasse sur l'ordre que Romulus établit dans la république. On y voit les semences et les principes de presque tout ce qui contribua dans la suite à la grandeur de Rome, et qui rendit son gouvernement si admirable.

Il serait temps de venir au détail des actions de Romulus; mais j'insérerai encore ici auparavant une observation qui pourra contribuer à l'intelligence de l'histoire romaine pour les siècles suivants.

Ce que j'ai rapporté d'après Denys d'Halicarnasse[1], que Romulus n'avait permis aux personnes libres que deux professions, la guerre et l'agriculture, et qu'il leur avait interdit l'exercice des arts mécaniques et des métiers, laissant cette occupation basse et ignoble aux esclaves et aux étrangers, me paraît souffrir quelque difficulté.

Plutarque, dans la vie de Numa, remarque, comme on le verra bientôt, que ce prince distribua les citoyens du bas peuple par arts et par métiers, comme orfèvres, charpentiers, teinturiers, et autres pareils artisans. Il les trouva donc déjà établis à Rome ; et il était difficile que la chose fût autrement dans un peuple composé d'un grand nombre d'aventuriers, qui ne devaient pas regarder ces arts et ces métiers comme au-dessous d'eux. Ainsi ce que Denys d'Halicarnasse paraît dire de tous les citoyens en général doit être réduit seulement au plus grand nombre, qui certainement furent employés à la culture des terres ; mais plusieurs restèrent à Rome pour y exercer les différents métiers nécessaires aux besoins de la vie.

Comment, sans cela, la ville aurait-elle pu être remplie d'habitants ? Il n'y aurait donc eu dans Rome que des citoyens riches, ou des esclaves et des étrangers : absurdité choquante par elle-même, et démentie par toute l'histoire, qui nous apprend que la plus basse partie du peuple était précisément celle qui habitait dans la ville. Ajoutons que, dans l'établissement des centuries sous Servius Tullius, il s'en trouve une destinée à ceux des citoyens qui ne possédaient pas en biens-fonds la valeur de douze mille cinq cents as. Que pouvaient faire des citoyens si pauvres ? et comment auraient-ils pu subsister sans quelque métier? Tite-Live rapporte que[2], selon quelques auteurs, on enrôla, dans une nécessité pressante, des artisans et des gens de boutique, genre d'hommes, dit-il, peu propres à la guerre. Il est donc constant, par ces faits, et par mille autres qu'on pourrait citer, qu'il y avait des citoyens romains qui exerçaient les professions mécaniques.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'agriculture était extrêmement honorée chez les anciens

[1] Dionys. lib. 2, pag 98.

[2] « Opificum quoque vulgus, et cellularii, minimè « militiæ idoneum genus exciti dicuntur. » (Liv. lib. 8, cap 20.)

Romains : c'est que ceux qui portaient les armes étaient ordinairement tirés des campagnes; car tous les citoyens un peu aisés possédaient des biens-fonds et des terres. Or, la république ne confiait la défense du salut de l'état qu'à ceux qui y étaient intéressés par le motif même de défendre leur bien particulier.

Par une suite de ce système, les artisans étaient la partie la plus méprisée de tout le peuple; et comme ils étaient comptés pour peu de chose, c'est apparemment ce qui a donné lieu à Denys d'Halicarnasse, toujours porté à relever et à vanter les Romains, de rayer entièrement les artisans du nombre des citoyens.

Distinguons donc le peuple en citoyens qui habitaient la campagne, et citoyens qui demeuraient dans la ville.

I. Ceux de la campagne cultivaient ou leurs propres terres, ou celles du public et des particuliers, qu'ils prenaient à loyer, et dont ils rendaient un certain revenu. Les terres qu'on acquérait par de nouvelles conquêtes sur les peuples voisins étaient ou vendues au profit du trésor public, ou distribuées aux pauvres citoyens, qui en payaient une légère redevance à l'état. J'ai déjà remarqué auparavant que ces habitants de la campagne venaient à la ville les jours de marché, qu'on tenait de neuf jours en neuf jours, tant pour leurs affaires particulières que pour assister aux assemblées. C'était là la plus noble partie du peuple. Jusqu'à la fin de la république, les tribus de la campagne ont toujours été regardées comme plus honorables que celles de la ville. C'était cette même partie qui faisait la principale force de l'état, qui fournissait des soldats et remplissait les armées, et qui toujours conserva même des sentiments plus relevés et plus nobles que la multitude qui habitait dans la ville.

II. Les citoyens habitant dans la ville étaient occupés à divers emplois, les uns plus honnêtes, les autres moins. On en trouve le dénombrement presque entier dans la quatrième Catilinaire de Cicéron [1].

1. Les caissiers du trésor : *tribuni ærarii*. C'était par leurs mains que passait la paye de l'armée. Ils la recevaient du questeur, et la distribuaient aux soldats.

2. Les greffiers : *scribæ*. La plupart des magistrats, comme les questeurs, les édiles, les préteurs, en avaient toujours auprès d'eux, pour écrire les actes publics qui demeuraient en dépôt entre leurs mains. Ces deux professions étaient plus honorables que les suivantes.

3. Les marchands, les négociants. Il y en avait de deux sortes : les uns qui vendaient en détail, les autres qui faisaient un gros trafic. Cicéron met entre eux une grande différence [1]. « Quant à la marchandise, dit-il, celle qui se « fait en détail, et qui n'a pas grande étendue, « est sordide. Mais pour celle qui roule sur un « grand négoce, et qui, apportant de toutes « parts une grande abondance des choses uti- « les à la vie, donne moyen à chacun de se « fournir de ce qu'il lui faut, on ne saurait la « blâmer, lorsqu'elle s'exerce sans fraude et « sans mensonge. Elle n'a rien même que « d'honnête et de louable, si ceux qui s'ap- « pliquent ne sont pas insatiables, mais se « contentent d'un gain honnête et raison- « nable. »

Il paraît que le trafic, même par mer, s'était déjà établi à Rome sous les rois [2], puisque, la première année après leur expulsion, les Romains firent un traité avec les Carthaginois (que je rapporterai dans la suite), par lequel on voit que le commerce des Romains s'étendait jusque dans l'Afrique.

4° Les banquiers, soit publics, *mensarii* ; soit particuliers, *argentarii*.

5. Les artisans et ouvriers. Il en a été parlé.

6. Les affranchis, *liberti*.

7. Les bas-officiers des magistrats, *accensi*, *interpretes*, *præcones*, *lictores*, *viatores*. Ils étaient la plupart affranchis.

On verra dans la suite de l'histoire que c'est la basse populace de Rome qui donna bien de l'exercice aux sages têtes de la république, qui eut le plus de part aux séditions, et qui enfin, dans les derniers temps, se mettant aux

[1] Num. 15 et 16

[1] Offic. 1. 151.

[2] Polyb. lib. 3, pag. 176.

gages des citoyens les plus mauvais et les plus entreprenants, corrompit d'abord l'état, et ensuite contribua même beaucoup à son renversement.

Je n'ai point fait mention des chevaliers romains, qui, dans la suite, feront un corps séparé et très-considérable, et dont un des principaux emplois sera de lever les deniers publics sous le nom de *publicani*. J'aurai occasion d'en parler. Je reviens à Romulus.

§ II. — Enlèvement des Sabines, et d'autres filles des peuples voisins. Romulus défait les Céniniens, et remporte les dépouilles opimes. Il soumet aussi les Antemnates et les Crustuminiens. Rude guerre contre les Sabins terminée par un traité de paix. Tatius et Romulus règnent ensemble. Mort de Tatius. Romulus défait les Fidénates, les Camériens, les Veiens. Mort de Romulus. Il est honoré comme un dieu.

Rome s'était fort accrue en assez peu de temps, et se trouvait en état de le disputer aux villes voisines les plus puissantes[1]. Mais comme le nombre des femmes qui s'y étaient établies était très-petit en comparaison de celui des hommes, sa grandeur ne pouvait pas être d'une longue durée. Cette ville était environnée de plusieurs nations d'une ancienne origine et très-belliqueuses, avec lesquelles Romulus songea à faire des alliances par des mariages, qui ont toujours été regardés comme le lien le plus capable d'unir étroitement ensemble et les familles et les peuples. Il se doutait bien que sa proposition ne serait pas fort bien reçue de ces nations, dont aucune n'était amie de Rome. Cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, il crut devoir employer d'abord les voies de la douceur. Il envoya donc, selon l'avis du sénat, des ambassadeurs à ces peuples leur demander leurs filles en mariage pour ses sujets. Il leur fit représenter « que « les villes[2], comme toutes les choses humaines, avaient de faibles commencements; « qu'ensuite celles qui étaient soutenues par « le courage de leurs habitants, et aidées de « la protection divine, se faisaient un grand « nom, et s'acquéraient une grande puissance. « Qu'il était clair que les dieux avaient présidé à l'établissement des Romains; et qu'il « n'était guère moins évident que le courage « ne leur manquerait point. Qu'il les priait « de se rendre favorables à sa demande, et de « ne pas dédaigner, puisqu'ils étaient tous de « même nature, de s'allier à leurs semblables. »

Ce que Romulus avait prévu arriva. Sa proposition ne fut nulle part reçue favorablement: soit par mépris pour cet amas confus d'aventuriers d'une origine basse et honteuse; ou plutôt parce que ces peuples voyaient d'un œil jaloux et inquiet s'élever au milieu d'eux une puissance qui commençait déjà à leur faire ombrage, et qui pouvait devenir formidable à leurs descendants. Ils ajoutèrent l'insulte au refus en demandant aux ambassadeurs, « pour« quoi leur maître n'avait pas ouvert un asile « aux femmes; que c'était là le moyen de « faire des mariages sortables, où de part et « d'autre on n'aurait rien à se reprocher. »

Cet outrage piqua Romulus jusqu'au vif: mais il dissimula son ressentiment. Il fit publier qu'il avait dessein de célébrer une fête et des jeux solennels en l'honneur de Neptune équestre, appelé autrement *Consus*[1], et il fit inviter les villes voisines à cette cérémonie, qui fut accompagnée de toute la magnificence dont ces temps-là étaient capables. La curiosité et le désir de voir la nouvelle ville y attirèrent une multitude extraordinaire de spectateurs. Les Céniniens, les Crustuminiens, et les Antemnates, qui étaient les peuples les plus voisins, s'y rendirent des premiers. Les Sabins de Cures y vinrent en foule avec leurs femmes et leurs enfants. Ils furent générale ment reçus avec toutes les démonstrations possibles de bonté et d'amitié. Chaque citoyen se chargea de son hôte, et le régala le mieux qu'il put. En considérant les édifices tant par-

[1] Liv. lib. 1, cap. 9-13. — Dion. pag 99-111. — Plut. pag. 25-31.

[2] « Urbes quoque, ut cætera, ex infimo nasci: deindè, « quas sua virtus ac dii juvent, magnas opes sibi magnum« que nomen facere. Satis scire, origini romanæ deos « affuisse, et non defuturam virtutem. Proindè ne gra« varentur homines cum hominibus sanguinem et genus « miscere. » (Liv.)

[1] Romulus, quelque temps auparavant, avait fait courir le bruit qu'il avait trouvé sous terre l'autel d'un dieu surnommé *Consus*, ou dieu des conseils. (Plut. *in Rom.* pag. 25)

ticuliers que publics, et les murailles de la ville, à peine pouvaient-ils comprendre comment elle avait pu, en si peu de temps, prendre de si considérables accroissements. Quand l'heure du spectacle fut venue, et que les esprits aussi bien que les yeux en étaient totalement occupés, la jeunesse romaine, au signal dont on était convenu, se répandit de tous côtés, enleva toutes les filles des étrangers, sans choix et sans distinction. Une d'entre elles, qui était d'une rare beauté, ayant attiré sur elle tous les regards, on cria qu'elle était destinée à Thalassius, jeune Romain d'une des premières familles de Rome; et le nom de Thalassius, répété alors plusieurs fois, devint dans la suite une acclamation usitée pour la cérémonie des noces.

Les pères des filles enlevées, pleins de colère et de menaces, sortent de la ville implorant les dieux vengeurs des droits sacrés de l'hospitalité, et Neptune surtout, dont on avait fait servir la fête à l'exécution d'une si noire et si criminelle perfidie. La douleur et l'indignation des filles n'étaient pas moins vives, ni moins justes. Romulus tâchait de les consoler en leur représentant « que son dessein n'avait pas été de leur faire violence : « qu'elles ne pouvaient raisonnablement s'en « prendre qu'à leurs pères[1], qui avaient re- « jeté ses propositions avec hauteur et dureté: « que souvent une injure passagère donnait « lieu à une plus tendre et plus durable amitié : qu'il les priait de se calmer, et de vou- « loir bien donner leurs cœurs à ceux que la « fortune avait rendus maîtres de leurs per- « sonnes. » Les jeunes Romains, de leur côté, s'excusant de ce qui était arrivé sur leur passion et leur amour, s'efforçaient de les gagner par leurs caresses et par toutes sortes de bons traitements.

Le nombre des filles qui furent ainsi enlevées montait à près de sept cents[2]. On croit que cet enlèvement arriva la quatrième année du règne de Romulus. Afin d'éloigner toute image de rapt et de violence, Romulus voulut qu'on observât pour ces mariages les cérémonies qui se pratiquaient dans les villes d'où étaient ces jeunes personnes, mais surtout celles de la société pour le feu et l'eau[1] : cette dernière subsista à Rome pendant plusieurs siècles.

Déjà les nouvelles épouses, gagnées par les bons traitements et les complaisances de leurs maris, commençaient à s'adoucir, et à s'accoutumer à leur changement d'état. Mais le ressentiment de leurs pères augmentait de jour en jour. Ils ne respiraient que guerre et que vengeance. Outrés de dépit, et pénétrés de douleur, ils allaient de ville en ville, les larmes aux yeux, implorer l'assistance de leurs voisins.

Les Céniniens trouvèrent que ce secours venait avec trop de lenteur; et pendant que les autres perdaient, à leur avis, le temps à délibérer, Acron leur roi leva le premier l'étendard contre les Romains, et se mit en campagne avec ses troupes seules pour ravager leurs terres. Romulus sortit à sa rencontre, et lui montra que la colère sans force est une faible ressource. Il attaqua vivement les Céniniens, tua leur roi de sa propre main, mit son armée en déroute, et prit d'emblée la ville où il régnait. Capable des plus grandes actions, et non moins habile à les faire valoir, il revint à la tête de son armée revêtu d'une robe de pourpre, ayant sur la tête une couronne de laurier, et portant en sa main un trophée qu'il avait habillé des armes d'Acron. Les troupes, rangées en ordre de bataille, chantaient des hymnes en l'honneur des dieux; et, par des vers grossiers et des chansons militaires, célébraient les louanges du vainqueur. Il marcha en cet état vers Rome, où il fut reçu avec toutes les marques les plus sensibles de joie et d'admiration. Cette pompe a été l'origine et le modèle des triomphes, qui furent depuis célèbres avec tant de magnificence. Pour couronner une si belle journée, et pour en éterniser la mémoire, Romulus désigna sur la colline du Capitole une place pour un temple

[1] « Patrum id superbiâ factum, qui connubium finitimis negassent, molirent modò iras : et quibus fors « corpora dedisset, darent animos. Sæpè ex injuriâ post- « modùm gratiam ortam. »

[2] An de R. 4; av. J. C. 748.

[1] Dans les traités et dans les mariages on se mettait en société de feu et d'eau, pour marquer une parfaite union. Par la raison des contraires, pour exclure quelqu'un de la société publique, on lui interdisait le feu et l'eau.

consacré à Jupiter sous le titre de *Férétrien*[1], et destiné à y recevoir les dépouilles que ses descendants prendraient dans la suite sur un roi ou un général des ennemis qu'ils auraient tué de leur propre main.

Telle fut l'origine de ce temple, le premier qui ait été bâti à Rome. Denys d'Halicarnasse remarque qu'on voyait encore de son temps les vestiges de cet ancien temple, petit, étroit, et dont les murs, dans sa plus grande longueur, n'avaient que quinze pieds.

Les dépouilles du roi Acron, portées dans ce temple, furent les premières dépouilles *opimes*, ainsi appelées du mot latin *opimus*, dérivé d'*ops*, *opis*, qui signifie *abondance*, pour marquer que ces dépouilles étaient les plus excellentes de toutes. Les dieux, dit Tite-Live[2], ratifièrent la prédiction de Romulus, qui annonçait qu'on y porterait dans la suite de pareilles dépouilles ; mais ils ne voulurent point que cet honneur fût avili par le grand nombre de ceux qui y auraient part. Deux seuls Romains, depuis Romulus, dans l'espace de tant d'années, et parmi tant de guerres, parvinrent à cette glorieuse distinction : A. Cornélius Cossus, après avoir tué Lars Tolumnius, roi des Veïens, l'an de Rome 318, et M. Claudius Marcellus, qui tua Britomarus, roi des Gaulois, l'an 530.

Cependant les Antemnates firent une incursion sur les terres des Romains. Ceux-ci, ayant mis leurs troupes en campagne, repoussèrent bientôt l'ennemi, et le poursuivirent jusque dans sa ville, dont ils se rendirent maîtres, presque sans coup férir. Les Crustuminiens, à demi vaincus déjà par la double défaite de leurs alliés, ne firent pas plus de résistance.

Romulus, qui ne songeait, en habile politique, qu'à gagner le cœur des peuples voisins, traita avec clémence et bonté les villes qu'il avait prises. Il leur proposa seulement de recevoir chez elles des colonies de Romains, et de faire passer à Rome ceux de leurs habitants qui voudraient aller s'y établir. L'offre fut acceptée avec joie : plus de trois mille nouveaux citoyens vinrent augmenter le peuple de Rome. Ils furent distribués aussitôt dans les tribus et dans les curies, en sorte que l'infanterie romaine montait alors à six mille hommes.

La dernière attaque que les Romains eurent à soutenir fut de la part des Sabins, et elle fut aussi la plus rude. Outre que les Sabins avaient un nombre plus considérable de troupes, ils montrèrent beaucoup plus de conduite et de circonspection que ces autres peuples, qui, n'écoutant que leur passion, avaient eu l'imprudence d'agir séparément malgré leur faiblesse, et de s'engager dans une guerre importante, sans précaution et sans préparatifs. Ici tout fut concerté et préparé de loin. Tatius, le chef et le roi des Sabins de Cures, ne se mit en campagne qu'après avoir pris toutes les mesures propres à faire réussir son entreprise. Il y ajouta aussi la fraude et la ruse. Sp. Tarpéius commandait dans la citadelle de Rome, située sur le mont depuis appelé *Capitolin*. Sa fille en étant sortie pour aller prendre dans une source voisine de l'eau nécessaire aux sacrifices, Tatius la gagna à force d'argent, et l'engagea à ouvrir à ses troupes une porte dérobée de la citadelle. Quand les soldats y furent entrés, ils la firent périr sous leurs boucliers, dont ils l'accablèrent, soit pour paraître avoir pris la citadelle par force, et non par ruse, soit pour donner un exemple de la récompense que méritent les traîtres. On raconte la chose d'une autre manière, qui a tout l'air d'une fable. Comme les Sabins avaient à leur main gauche des bracelets et des anneaux d'une grande beauté et d'un grand prix, on dit que cette jeune fille, sans s'expliquer plus distinctement, avait demandé qu'ils lui donnassent ce qu'ils portaient à leurs bras gauches ; et qu'eux l'accablèrent de leurs boucliers, prétendant s'acquitter ainsi de leur parole. Ce fait est rapporté par les auteurs en bien des façons différentes : mais toutes ces variétés d'une histoire obscure, et assez peu importante, ne doivent pas nous arrêter.

Tarpéia ayant été enterrée sur cette colline, lui donna le nom de *Tarpéienne* qu'elle garda,

[1] Jupiter fut ainsi appelé du mot latin *feretrum*, qui est le même que *ferculum*, employé ici par Tite-Live pour marquer le trophée que porta Romulus dans cette glorieuse cérémonie.

[2] « Ita deindè diis visum, nec irritam conditoris « templi vocem esse, quâ laturos eò spolia posteros nuncupavit ; nec multitudine compotum, ejus doni vulgari « laudem. Bina postea inter tot annos, tot bella, opima « parta sunt spolia : adeò rara ejus fortuna decoris fuit. » (Liv. lib 1, cap. 10.)

jusqu'à la construction du Capitole, qui le lui fit perdre, non pas si absolument qu'il n'y restât un morceau de rocher en pointe, qui conserva le nom odieux de *roc tarpéien ;* et ce fut de ce lieu fatal que l'on précipita depuis les criminels de l'état.

Quoi qu'il en soit de la manière dont Tarpéia mourut, les Sabins se rendirent maîtres de la citadelle. Le lendemain, l'armée romaine s'étant mise en devoir de l'attaquer, les Sabins en descendirent, et tout se prépara au combat. Les chefs étaient Romulus et Tatius. A la tête des deux armées marchaient deux braves officiers ; Mettius Curtius du côté des Sabins, et du côté des Romains Hostus Hostilius. Celui-ci soutint quelque temps par son courage et par sa bravoure l'effort des ennemis : mais, après qu'il fut tombé mort en combattant, ses troupes furent mises en déroute, et poussées jusqu'à un endroit que Tite-Live appelle l'ancienne porte du Palatium. Romulus, qui avait été lui-même entraîné par la fuite de son armée, voyant avec une extrême douleur ce désordre, eut recours à Jupiter, et levant ses armes vers le ciel, il fit vœu de lui bâtir dans ce lieu-là même un temple sous le titre de *Jupiter Stator* [1], pour servir de monument à la postérité que c'était sa protection qui avait sauvé Rome. Alors, persuadé intimement, ou du moins voulant faire croire que sa prière avait été exaucée, *Romains*, dit-il à ses soldats, *le très-bon et le très-grand Jupiter vous ordonne de vous arrêter, et de retourner au combat.* Dans ce moment, comme si une voix du haut du ciel s'était fait entendre à eux, ils s'arrêtèrent tout court. Curtius les suivait vivement en s'écriant : *Les voilà donc vaincus ces perfides hôtes et ces lâches ennemis. Ils sentent maintenant quelle différence il y a entre enlever des filles timides, et combattre contre des hommes de cœur.* Comme il parlait ainsi, Romulus, avec une troupe de jeunes gens d'élite, marche d'un air fier contre lui, l'attaque et le met en fuite. L'armée romaine, animée par l'exemple de son roi, en fait autant de celle des Sabins, et la met en déroute. Curtius, s'étant tiré avec peine d'un marais où son cheval l'avait emporté, revint à la tête de ses troupes, et rétablit le combat. Mais les Romains avaient toujours l'avantage.

Alors, par le conseil d'Hersilie, qui, selon Tite-Live, était l'épouse de Romulus, les femmes sabines, dont l'enlèvement avait causé cette guerre, les cheveux épars et les habits déchirés, forcées par la grandeur de leurs maux d'oublier la timidité naturelle à leur sexe, eurent le courage de s'avancer au travers des traits qui volaient de toutes parts. Tout hors d'elles-mêmes, tenant entre leurs bras les enfants nés de leurs mariages, et poussant des cris lamentables, elles se jettent à corps perdu au milieu des soldats acharnés les uns contre les autres, pour les séparer et les réconcilier. Se tournant tantôt vers leurs pères [1], tantôt vers leurs maris : « Vous êtes « tous unis, leur dirent-elles, par les noms « sacrés de gendres et de beaux-pères : ne « vous souillez point d'un sang que vous ne « pouvez répandre sans crime ; n'imprimez « point à vos tristes enfants, fils des uns, pe« tits-fils des autres, la tache honteuse d'être « sortis d'une race de parricides. Si l'alliance « que vous avez contractée entre vous par nos « mariages vous fait tant de peine, tournez « votre colère contre nous, qui sommes la « cause de cette funeste guerre, et de cette « malheureuse dissension qui vous arme les « uns contre les autres. Il nous sera plus « doux de périr même par vos mains que de « vous survivre ou veuves ou orphelines. »

Un discours si touchant attendrit tout le monde, et fit tomber aux combattants les armes des mains. Il fut suivi d'un profond et général silence. Les chefs s'avancent de part et d'autre pour travailler à un traité. Il y eut d'abord une trêve entre les Romains et les Sabins. Bientôt après les deux rois s'abouchèrent, et le traité de paix et d'alliance entre les deux peuples fut ratifié à ces conditions : que Romulus et Tatius seraient rois des Romains avec

[1] Ce surnom vient du mot latin *sistere*, qui signifie *arrêter*.

[1] « Hinc patres, hinc viros orantes, ne se sanguine ne« fando soceri generique respergerent : ne parricidio ma« cularent partus suos, nepotum illi, liberûm hi proge« niem. Si affinitatis inter vos, si connubii piget, in nos « vertite iras : nos causa belli, nos vulnerum ac cædium « viris ac parentibus sumus. Meliùs peribimus, quam « sine alteris vestrûm viduæ aut orbæ vivemus. » (Liv. lib. 1, cap. 13.)

un pouvoir égal, et avec les mêmes honneurs : que la ville conserverait toujours le nom de son fondateur, mais que le peuple en général prendrait le nom de *Quirites*, de la patrie de Tatius appelée *Cures*, qui était la capitale de la partie des Sabins sur laquelle régnait Tatius : que ceux des Sabins qui voudraient s'établir à Rome pourraient le faire ; qu'il leur serait libre d'y apporter leurs dieux et leurs coutumes particulières ; et qu'ils seraient incorporés dans les tribus et dans les curies.

On accorda aussi divers priviléges aux dames [1], dont l'enlèvement avait causé la guerre, et dont le courage et la tendresse avaient ramené une heureuse paix. La plupart de ces priviléges sont de simples déférences d'honneur, et des attentions de respect pour la pudeur du sexe. Mais il en est un remarquable par sa singularité, et par le caractère de ces mœurs antiques. Il fut dit qu'aucun mari romain ne pourrait exiger de sa femme qu'elle fît le pain ou la cuisine ; et qu'en général les dames seraient dispensées de tout travail mécanique, et obligées simplement à filer.

En conséquence du traité, Tatius resta à Rome, et retint avec lui trois des plus considérables de sa nation. La suite nombreuse de parents, d'amis, de clients qu'ils attirèrent après eux mit dans la ville autant de nouveaux habitants qu'il y en avait d'anciens. Cicéron admire [2] avec raison la profonde sagesse de Romulus dans le traité qu'il conclut ici avec les Sabins, et il ne craint point de dire que ce traité fut la source, le principe, le fondement de toute la puissance et de toute la grandeur romaine, par la coutume salutaire qui s'établit depuis, à l'exemple de Romulus, et qui fut inviolablement observée dans tous les temps, d'admettre au nombre des citoyens les ennemis vaincus, et de leur accorder dans Rome le droit de bourgeoisie.

Cette augmentation de citoyens fit naître aux deux rois la pensée d'augmenter le nombre des patriciens et celui des sénateurs. On créa d'abord de nouvelles familles patriciennes [1], toutes tirées des nouveaux citoyens, et en nombre égal aux anciennes : ensuite on choisit dans ces nouvelles familles patriciennes cent nouveaux sénateurs, qui, ajoutés aux cent premiers, doublèrent le sénat.

Romulus et Tatius se crurent aussi obligés d'agrandir la ville. Ils y ajoutèrent le mont Quirinal et le mont Célius. Quoiqu'ils régnassent en commun, ils partagèrent entre eux la ville ainsi augmentée. Romulus avait son quartier sur le mont Palatin et sur le mont Célius, qui en était tout près. Tatius avait pour le sien le Capitole [2], qu'il avait occupé d'abord, et le mont Quirinal. La plaine qui est au pied du Capitole était autrefois une forêt qu'on avait coupée. Il y était resté un grand étang formé par les eaux qui coulent de ces deux montagnes. On le combla de terre, et on en fit ce qui fut depuis la place romaine. Ils bâtirent aussi plusieurs temples à différents dieux.

Les deux rois régnèrent à Rome cinq ans dans une bonne union. Pendant ce temps-là ils marchèrent ensemble contre les Caméniens, qui avaient commis beaucoup de brigandages dans la campagne. Ces peuples furent vaincus dans une bataille. On prit leur ville d'assaut ; et, pour punir leur témérité, on les dépouilla de leurs armes, et on leur ôta la troisième partie de leurs terres. Quelque temps après ils firent de nouveaux ravages sur les terres des Romains ; mais la peine suivit de près cette nouvelle insulte. On fondit sur eux avec toutes les forces de Rome ; on les défit entièrement, et l'on partagea leurs possessions entre les vainqueurs. On permit aux habitants de Camérie de venir s'établir à Rome. Ils y vinrent au nombre de quatre mille. On les distribua dans les curies, et leur ville devint une colonie romaine.

[1] Plut. in Romulo, et Quæst. rom. n. 85.

[2] « Illud sine ullâ dubitatione maximè nostrum fundavit imperium, et populi romani nomen auxit, quòd princeps ille creator hujus urbis Romulus fœdere sabino docuit, etiam hostibus recipiendis augeri hanc civitatem oportere. Cujus auctoritate et exemplo nunquam est intermissa a majoribus nostris largitio et communicatio civitatis. » (Cic. *in Orat. pro Corn. Balbo*, n. 31.)

[1] Dionys. lib. 2, pag. 111-115. — Liv. lib. 1, cap. 14. — Plut. pag. 30-52.

[2] Cette montagne fut appelée 1° *Mons Saturnius*, de Saturne qui l'avait anciennement habitée. 2° *Mons Tarpeius*, de cette fameuse Tarpéia qui y eut la sépulture. 3° *Mons Capitolinus*, parce qu'en fouillant les fondements du temple de Jupiter, on y trouva la tête d'un homme. Ce dernier nom a prévalu sur les deux autres.

La sixième année depuis que Tatius régnait à Rome, toute la puissance de la royauté fut réunie dans la seule personne de Romulus par la mort de son collègue, qui arriva de la manière qui va être rapportée. Quelques amis de Tatius avaient fait des courses sur les terres de Lavinium, d'où ils avaient enlevé beaucoup de bétail. Ils avaient même blessé et tué plusieurs de ceux qui s'étaient opposés à leurs brigandages. Les Laviniens députèrent à Rome, pour demander justice du tort qu'on leur avait fait. Romulus pensa qu'il était juste d'abandonner les auteurs de l'injure à la discrétion de ceux qui l'avaient reçue. Tatius, gagné par ses amis, soutint au contraire qu'il n'était pas raisonnable de livrer des citoyens à des étrangers qui étaient leurs ennemis ; et il voulait que ceux qui se plaignaient qu'on leur avait fait tort vinssent plaider leur cause à Rome, et se soumissent au jugement des Romains. C'est ici la première et la seule fois que Romulus et Tatius se brouillèrent ensemble. Jusque-là ils avaient toujours eu beaucoup d'égards l'un pour l'autre, et n'avaient paru agir que d'un seul et même esprit.

Les ambassadeurs se retirèrent, fort indignés de n'avoir pu obtenir la satisfaction qu'ils demandaient. et comme ils furent obligés de camper sur le chemin, parce que, surpris de la nuit, il ne purent se rendre chez eux, quelques Sabins qui les avaient suivis, n'écoutant que leur injuste colère, entrèrent dans leurs tentes pendant qu'ils étaient endormis, les pillèrent, leur enlevèrent leur argent, et massacrèrent ceux qui se trouvèrent sans défense. Quelques-uns, qui échappèrent à leur fureur, retournés à Lavinium, mirent toute la ville en émeute. On envoya d'autres ambassadeurs, auxquels se joignirent ceux de quelques autres villes, pour se plaindre de ce violement du droit des gens, et pour déclarer la guerre à Rome, si on ne leur rendait justice.

Romulus désapprouva, comme il le devait, le procédé qu'on avait gardé avec les ambassadeurs. Il crut qu'on ne pouvait trop se hâter de punir un crime commis contre les plus saintes lois ; et, sans perdre de temps, voyant que Tatius semblait mépriser une affaire de cette conséquence, il fit prendre les coupables. et il les abandonna chargés de fers aux ambassadeurs pour en faire justice chez eux. Tatius prit cette démarche de son collègue comme un affront fait à sa personne et à la royauté : et, d'un autre côté, d'autant plus touché de compassion en faveur des coupables, que parmi eux il y en avait un de ses parents, il vint à main forte sur ceux qui les emmenaient, et il les obligea de quitter prise.

Peu de temps après, selon quelques historiens, les deux rois se rendirent à Lavinium au sujet d'un sacrifice qu'ils devaient offrir en personne aux dieux de leurs pères, c'est-à-dire aux dieux pénates des Troyens, pour le bien de l'état. Les parents et les amis des ambassadeurs qu'on avait outragés et assassinés fondirent sur Tatius, et, des mêmes couteaux qui avaient servi à égorger les victimes, ils le tuèrent au pied de l'autel. Il y a de la diversité dans la manière dont les historiens racontent la mort de Tatius : mais tous conviennent que ce fut à Lavinium qu'il fut tué. On ne comprend pas comment, après d'aussi graves et d'aussi justes sujets de mécontentement que ceux qu'il avait donnés aux habitants de Lavinium, il eut l'imprudence d'aller se livrer lui-même entre leurs mains. Souvent la Providence aveugle ceux qu'elle a dessein de punir. Telle fut la fin de Tatius. Il avait fait la guerre contre Romulus pendant trois ans, et en avait régné cinq avec lui. Son corps fut porté à Rome, où il fut inhumé en grande pompe.

Romulus, devenu une seconde fois le seul maître de Rome [1], expia le meurtre commis dans la personne des ambassadeurs, et condamna les coupables à l'exil, ce qui s'appelait chez les Romains interdire l'eau et le feu. C'était l'unique peine dont il pût les punir, parce qu'ils s'étaient sauvés après la mort de Tatius. Il voulut aussi venger l'assassinat de ce prince, en se faisant livrer ceux des Laviniens qui avaient conspiré contre lui, et les obligeant de se présenter à son tribunal. Ils y parurent en effet : mais ils s'y défendirent si bien, en montrant qu'ils ne l'avaient tué que selon l'usage des lois d'une juste défense, qu'ils furent renvoyés absous. Ce jugement, par

[1] Dionys. lib. 2, pag. 115-119. — Liv. lib. 1, cap. 14 15 — Plut in Rom. pag. 32-35.

rapport au meurtre d'un roi, peut paraître étonnant : et c'est peut-être ce qui donna lieu au bruit qui courut, que Romulus n'avait pas paru touché de cette mort comme il aurait dû l'être, soit parce qu'il est rare et difficile que deux rois vivent ensemble de bonne foi en partageant l'autorité, soit parce qu'effectivement il croyait que Tatius avait bien mérité la mort [1].

Après avoir ainsi pacifié toutes choses, il vint à la tête de ses troupes assiéger Fidènes, ville considérable par sa grandeur et par le nombre de ses habitants, et située à quarante stades de Rome (environ deux lieues). Les Fidénates avaient pillé des bateaux de vivres que les Crustuminiens envoyaient à Rome dans un temps de famine, et ils avaient tué ceux qui s'étaient opposés à leur violence. Non contents de cette insulte, ils avaient refusé la satisfaction qu'on leur en demandait. Romulus, pour les punir, fit irruption sur leurs terres; et, comme il retournait chargé de butin, ces peuples l'attaquèrent avec une grosse armée. Le combat fut rude, et il y eut bien du sang répandu de part et d'autre. Romulus néanmoins remporta la victoire, et ayant poursuivi les vaincus, il s'empara de leur ville. Il fit mourir les plus coupables; il priva les autres de la troisième partie de leurs terres, qu'il partagea entre ses soldats; et, après avoir laissé chez eux une garnison de trois cents hommes, il en fit une colonie romaine.

A peine eut-il fini cette expédition, qu'il tourna ses armes contre les Camériens, qui, pendant que la peste désolait Rome, s'imaginant qu'elle ne se relèverait jamais de ses pertes, avaient tué une partie de la colonie romaine et chassé l'autre. Romulus se rendit maître de leur ville une seconde fois. Il fit mettre à mort tous les auteurs de la rébellion, il abandonna la ville au pillage, il lui ôta la moitié de ses terres, outre la portion qu'il avait déjà donnée à la première colonie; et, après y avoir laissé une assez forte garnison pour la tenir en respect, il ramena son armée à Rome.

Il n'y demeura pas longtemps en repos : une nouvelle guerre, plus formidable que les précédentes, l'obligea bientôt de reprendre les armes contre les Veïens. C'était, des douze peuples qui habitaient l'Étrurie, le plus puissant en richesses et en forces; et ils avaient pour capitale Veïes, à douze milles au nord de Rome, située sur un rocher escarpé, qui la rendait la meilleure place du pays. Ils avaient attaqué Romulus, sous prétexte de prendre la défense de Fidènes, qui était une ville étrusque, et qu'ils demandaient qu'on rétablît dans ses anciens droits. Les deux armées se mirent en campagne, et en vinrent plusieurs fois aux mains. Les Veïens, ayant été entièrement défaits dans un dernier combat, où leur perte fut grande, envoyèrent demander la paix, qui leur fut accordée. Romulus, après les avoir privés d'un canton de leur territoire qui se nommait *septem pagi*, et des salines qu'ils avaient sur le bord de la mer, fit alliance avec eux pour cent ans. On grava sur des colonnes d'airain les articles du traité. Les prisonniers qu'on avait faits dans le combat furent relâchés sans rançon. Ceux qui aimèrent mieux s'établir à Rome, et ce fut le plus grand nombre, obtinrent le droit de bourgeoisie, et des terres en deçà du Tibre, dont la distribution se fit au sort.

Voilà à peu près ce qui se passa à Rome sous le règne de Romulus, qui fut toujours en guerre, et toujours victorieux, et qui, au milieu des guerres, jeta les fondements de la religion et des lois. Nulle de ses actions, dit Tite-Live, ne démentit ni l'opinion qu'on avait qu'il tirait son origine des dieux, ni la croyance où l'on fut qu'après sa mort il avait été agrégé à leur nombre. En effet, tout fut grand en lui; et le courage qu'il fit paraître pour remettre son grand-père sur le trône, et le dessein qu'il forma de bâtir une puissante ville, et les sages mesures qu'il prit pour l'affermir, soit par les guerres qu'il entreprit, dont le succès fut toujours heureux parce que la cause en fut toujours juste, soit par une glorieuse paix qui en fut le fruit, et qu'il établit sur de si fermes fondements, qu'elle dura quarante ans entiers après lui sans recevoir aucune atteinte.

Il paraît que Romulus, depuis la victoire remportée sur les Veïens, croyant n'avoir plus rien à craindre de la part des ennemis

[1] « Eam rem minùs ægrè quàm dignum erat, tulisse « Romulum ferunt, seu ob infidam societatem regni, seu « quia haud injuriâ cæsum credebat. » (Liv. cap. 14.)

du dehors, voulut régner trop impérieusement sur ses sujets, et qu'il s'appliqua en particulier à affaiblir et à abaisser le sénat, dont les sages avis et la généreuse liberté lui semblaient mettre un obstacle à l'autorité arbitraire et au pouvoir despotique qu'il voulait s'arroger, contre l'institution primitive de la royauté que les suffrages communs du peuple lui avaient accordée; et ce fut la cause de sa perte.

On raconte diversement la mort de Romulus. Le bruit le plus commun fut que, pendant qu'il faisait la revue de son armée près du marais de la Chèvre, il survint tout à coup un orage horrible; et l'on entendit de tous côtés des tonnerres épouvantables et des tourbillons de vents impétueux, accompagnés d'une nuit si épaisse et si obscure, qu'elle déroba aux yeux de l'assemblée la vue du roi; et, depuis ce moment, Romulus ne parut plus sur la terre. Le peuple, qui, dans la première frayeur, s'était dispersé de côté et d'autre, étant un peu revenu à lui quand le jour commença à reparaître, et envisageant le trône vide, se plongea d'abord dans une profonde tristesse; et, quoiqu'il fût assez disposé à croire ce que les sénateurs lui disaient, que Romulus avait été enlevé au ciel pendant l'orage, néanmoins, uniquement occupé de la perte qu'il venait de faire, il demeura quelque temps immobile, et garda un morne silence. Ensuite la parole leur étant revenue peu à peu, sur l'exemple que quelques-uns en donnèrent les premiers, tous ensemble, d'un commun accord, le saluent comme fils d'un dieu et dieu lui-même, comme le roi et le père de Rome, et le conjurent de se rendre propice et favorable pour toujours à son peuple, qui est sa race et sa famille, et de ne jamais retirer de dessus lui sa protection toute-puissante et divine.

Le témoignage d'un citoyen extrêmement accrédité contribua beaucoup à affermir cette croyance : c'était Proculus Julius, l'un des plus nobles patriciens, et connu pour un des plus hommes de bien de toute la ville. Dans ce trouble et ce mouvement du peuple, s'étant avancé au milieu de l'assemblée : « Messieurs, « dit-il, Romulus, le fondateur et le père de « cette ville, descendu subitement du ciel, « s'est présenté aujourd'hui à moi. Comme « pénétré d'une sainte horreur et d'une pro« fonde vénération, je lui demandais qu'il « me fût permis de l'envisager librement : Va, « m'a-t-il dit, annoncer aux Romains que la « volonté des dieux est que ma ville de Rome « devienne la capitale de l'univers; qu'ainsi « ils aient soin de s'appliquer de tout leur « pouvoir à l'art militaire, et qu'ils sachent, « et le fassent savoir à leurs descendants, que « nulle puissance humaine ne pourra résister « aux armes des Romains. Après m'avoir « parlé ainsi, dit Proculus, il a disparu. »

C'est une chose étonnante combien ce discours, qui faisait foi de l'immortalité de Romulus, rassura et consola tout le peuple et toute l'armée. Il est à présumer que Proculus fut bien payé de son témoignage, comme, longtemps après, Livie récompensa avantageusement un sénateur nommé *Numerius Atticus*[1], qui assura avec serment qu'il avait vu monter dans le ciel l'âme d'Auguste.

Voilà une prédiction bien claire et bien circonstanciée de la future grandeur de Rome et de la perpétuité de son empire. Dans un temps où cette ville, environnée d'ennemis puissants et jaloux, et à peine enfermée de murailles, est encore faible et tremblante, Romulus assure que les dieux veulent qu'elle devienne la capitale de l'univers : *Cœlestes ita velle, ut mea Roma, caput orbis terrarum sit.* Ces mêmes dieux ordonnent que d'âge en âge on déclare à ses habitants que nulle puissance humaine ne pourra résister aux armes victorieuses des Romains : *Sciantque, et ita posteris tradant, nullas opes humanas armis romanis resistere posse.*

Cette double prédiction sera bientôt inculquée avec encore plus de force et d'énergie par deux prodiges éclatants, dont la signification ne sera point obscure ni douteuse. Une tête d'homme trouvée dans les fondements du Capitole annoncera clairement que cette citadelle sera la capitale du monde : *quæ visa species*[2], *haud per ambages, arcem eam imperii caputque rerum fore portendebat.* Et la résistance opiniâtre du dieu Terme, qui

[1] Dio Cass. lib. 66, pag. 600.

[2] Liv. lib. 1, cap. 55.

refusera [1] constamment de quitter sa place, pendant que tous les autres dieux consentiront de bonne grâce à céder la leur [2], montrera évidemment que l'empire romain n'aura ni terme ni fin, comme Jupiter lui-même l'avait promis en termes formels à Vénus :

His ego nec metas rerum nec tempora pono :
Imperium sine fine dedi [3].

On sent bien, sans que j'en avertisse, que ces prédictions et beaucoup d'autres pareilles, ont été faites après coup, et qu'elles ne sont que l'effet de la flatterie des historiens et des poëtes, idolâtres de la grandeur romaine, comme il est aisé de le reconnaître dans tous leurs écrits. Ils saisissaient avec joie cette occasion de faire leur cour à l'empereur Auguste, sous qui et par qui l'on voyait une grande partie de ces prédictions accomplies.

Horace, habile courtisan comme il était, eut soin d'insérer en plusieurs endroits de ses poésies l'éloge de l'empire romain ; mais il ne le fait nulle part en termes plus magnifiques que lorsqu'il fait prédire presque malgré elle à Junon, ennemie déclarée des Troyens et de leurs descendants, qu'un jour on verra briller le Capitole avec éclat, que Rome triomphante donnera la loi à tous les peuples de la terre, et que ses conquêtes n'auront point d'autres bornes que celles de l'univers même :

Stet Capitolium
Fulgens, triumphatisque possit
Roma ferox dare jura Medis.
Quicumque mundo terminus obstitit,
Hunc tangat armis, etc [4].

Virgile [5], par un seul mot, enchérit sur cette idée, quelque noble qu'elle soit, en définissant les Romains UN PEUPLE ROI : *hinc populum latè regem.* Et plus encore dans un autre endroit, lorsque Anchise, après avoir parcouru les différents talents propres aux autres nations, avertit les Romains de n'oublier jamais que, pour eux, leur talent, leur destination, est de gouverner l'univers :

Tu regere imperio populos, Romane, memento :
Hæ tibi erunt artes, etc [1].

Je ne puis pas marquer la date précise de ces fabuleuses prédictions ; mais ce qui est certain, c'est que le peuple romain dans tous les temps, et dès son origine même, a toujours agi comme s'il avait eu un secret pressentiment de sa future grandeur. Tite-Live et Denys d'Halicarnasse remarquent souvent que les Romains, dont ils rapportent avec admiration la sage politique, en commençant par Romulus même, paraissaient conduits et guidés par la divinité. Cela est bien plus vrai qu'ils ne le pensaient. Le souverain arbitre et modérateur de tous les empires du monde, qui leur a marqué leur durée et leurs limites, et qui, en particulier, a prédit le caractère et la puissance de l'empire romain, comme je l'ai expliqué plus au long dans la préface, inspirait à tous les grands hommes chargés du gouvernement de ce peuple le courage et la prudence dont ils avaient besoin pour réussir dans leurs entreprises, et présidait, sans qu'on le sût, aux assemblées du sénat et du peuple, pour en conduire les délibérations et les résolutions à la fin qu'il s'était proposée, faisant servir les passions mêmes des hommes, quelque injustes qu'elles fussent, à l'exécution de ses volontés, qui sont la justice et la sainteté mêmes.

En effet, quand on considère de près les actions merveilleuses de Romulus, tant en paix qu'en guerre, qu'on voit réunies en lui les rares qualités de prince religieux, de guerrier, de conquérant, de politique, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître les traces marquées d'une providence particulière ; et nous ne devons pas faire difficulté d'attribuer au vrai Dieu ce que Tite-Live, qui n'en savait pas davantage, attribue au dieu Mars, prétendu père du fondateur de Rome, et aux autres divinités. On a pu remarquer que Romulus, quoique fort jeune encore, avait, dès

[1] Liv. lib. 1, cap. 55.
[2] Dans le cinquième livre de Tite-Live, à la fin, il est dit que la déesse de la jeunesse en fit autant.
[3] Virg. Æn. lib. 1, v. 282.
[4] Horat. lib. 3, od. 3.
[5] Æn. lib. 1, v. 25.

[1] Æn. lib. 6, v. 851.

le berceau de Rome naissante, établi pour le gouvernement de l'état presque toutes les maximes qui contribuèrent depuis à sa puissance et à sa grandeur. Il le faisait sans prévoir rien dans l'avenir. Mais un autre y pensait à sa place, et se servait de lui sans le consulter, rapportant tout à son dessein, qu'il tenait encore caché, mais qu'il se réservait à révéler au monde païen par l'événement, pendant qu'il en révélait le mystère à ses prophètes et à son peuple.

J'ai dit qu'il avait couru plusieurs bruits au sujet de la mort de Romulus. Celui qui l'attribuait aux sénateurs paraît fort vraisemblable à Denys d'Halicarnasse et à Plutarque. Tite-Live ne le regarde que comme un bruit vague et obscur. Selon les deux premiers, les sénateurs, dans les derniers temps, étaient fort mécontents de Romulus, parce qu'ils n'avaient plus aucune part aux affaires. Honorés seulement d'un vain titre, ils n'étaient appelés au conseil que par coutume et par bienséance, et nullement pour y donner leur avis. Leur seule fonction était de recevoir respectueusement les ordres du roi; et le seul avantage qu'ils avaient sur le peuple, c'était d'être instruits les premiers de ce qui se passait; encore tout cela leur paraissait-il supportable. Mais quand, de sa propre autorité, Romulus vint à partager à ses soldats les terres conquises, et à rendre aux Veïens leurs otages sans demander avis à personne, alors ils trouvèrent que c'était traiter le sénat d'une manière injurieuse et méprisante. On l'accusait aussi de joindre à beaucoup de fierté une sévérité excessive dans les châtiments qu'il imposait aux coupables. On avait été surtout indigné que, de son propre mouvement et sans appeler personne au conseil, il eût fait précipiter du haut du roc Tarpéien un nombre considérable de citoyens romains distingués par leur naissance, pour avoir pillé les campagnes de leurs voisins. Ces sujets de mécontentement firent qu'on soupçonna les sénateurs d'avoir eu part à sa mort. On crut qu'il fut tué au milieu du sénat, et que chaque sénateur, pour dérober au peuple la connaissance d'une action si barbare, emporta sous sa robe une portion des membres de son corps mis en pièces: circonstance peu vraisemblable.

L'admiration qu'on avait pour ses grandes qualités fit prévaloir dans l'esprit des Romains l'autre opinion, quelque absurde qu'elle fût, parce qu'elle était plus favorable à sa réputation, aussi bien qu'à leur propre gloire et à leurs désirs. Le sénat, qui ne voulait pas qu'on crût qu'il eût contribué à sa mort, lui dressa des autels, et il fit un dieu de celui qu'il n'avait pu souffrir pour souverain. Il fut honoré sous le nom de *Quirinus*. On lui consacra un temple sur le mont qui de son nom fut appelé *Quirinal*[1]. On donne différentes étymologies à ce mot *Quirinus*. Quelques-uns le tirent de *Cures*, ville principale des Sabins, qui fit nommer les Romains *Quirites*. D'autres, et ils paraissent mieux fondés, le dérivent de *curis*, qui, chez les Sabins, signifiait *une pique*, et ils prétendent que le nom de *Quirinus* fut donné à Romulus comme à un dieu guerrier. Servius, sur Virgile[2], remarque que Mars s'appelait aussi *Quirinus*. Cicéron[3] ne paraît pas faire grand cas de la divinité de Romulus et de ces autres dieux de fraîche date, à qui l'on avait accordé par grâce comme droit de bourgeoisie dans le ciel.

On ne peut pas lui refuser la qualité de grand prince ou nier qu'il n'ait fait paraître pendant tout son règne une prudence et une grandeur d'âme non communes. J'en excepte le commencement, qui fut souillé par un fratricide, et la fin, s'il est vrai que sa façon de gouverner dégénéra en pouvoir despotique et arbitraire. L'enlèvement des Sabines, qui fut l'effet d'une violence contraire à toutes les lois, ne peut paraître excusable que par la nécessité où Romulus se trouvait réduit, et par les démarches d'honnêteté et les supplications qui l'avaient précédé. Ce premier tort fut avantageusement réparé, non-seulement par l'union des deux peuples, qui fut l'unique source de leur puissance et de leur grandeur; mais surtout, par la douceur, l'amour réciproque, les bons traitements, l'esprit de paix et de concorde, le respect pour la pudeur et la chasteté conjugale dont Romulus cimenta ces ma-

[1] Plut. in Rom. pag. 36.

[2] In lib. 6, Æn. v. 859.

[3] « Romulum nostri [consecraverunt] aliosque complures : quos quasi novos et adscriptitios cives in cœlum receptos putant. » (*De Nat. Deor.* lib. 3, n. 39.)

riages. Ce qui doit donner une grande estime pour Romulus, comme je l'ai déjà observé, c'est qu'en considérant avec attention la manière dont il se conduit, soit dans la paix, soit dans la guerre, le bon traitement qu'il fait aux peuples vaincus, l'espèce de fraternité qu'il établit avec eux en leur faisant part du droit de bourgeoisie, la salutaire coutume d'envoyer des colonies dans les villes qu'il avait réduites, on reconnaît dans sa conduite presque toutes les maximes de la sage politique mise toujours depuis en usage par les Romains, et qui les a rendus maîtres de l'univers.

Il n'est pas étonnant qu'un prince de ce caractère ait été regretté comme le fut Romulus. Il n'y eut que la persuasion qu'il était agrégé au nombre des dieux qui pût consoler le peuple et essuyer ses larmes. Ainsi finit le fondateur de Rome [1], et le premier roi des Romains, sans laisser d'enfants après lui. Il régna trente-sept ans, et en vécut cinquante-cinq, de sorte qu'il n'avait que dix-huit ans quand il prit en main les rênes du gouvernement.

INTERRÈGNE.

APRÈS UN INTERRÈGNE D'UN AN, NUMA POMPILIUS EST CHOISI POUR ROI.

La mort de Romulus, qui n'avait point laissé d'enfants, donna lieu à de grands mouvements dans la ville de Rome. Il n'y avait point encore, dans un peuple tout nouveau [2], de particulier assez élevé au-dessus des autres pour prétendre à une préférence marquée. La dispute était entre les deux corps qui composaient le sénat. Les Sabins, qui, après la mort de Tatius, avaient laissé l'autorité entière entre les mains de Romulus seul, pour ne point renoncer au droit légitime qu'ils y avaient, demandaient que le roi fût pris d'entre eux. Les anciens Romains, de leur côté, ne pouvaient se résondre à se soumettre à un étranger. Dans cette diversité de sentiments, tous voulaient pourtant un roi.

Cependant les sénateurs, craignant que la ville, qui était sans roi, ne se trouvât exposée à l'insulte de quelques voisins, à qui la puissance de Rome faisait ombrage, convinrent de confier alternativement à l'un d'entre eux, selon un certain ordre qu'ils établirent, l'autorité et le commandement pendant cinq jours [1], pendant lesquels il jouirait de tous les honneurs de la souveraineté : cette forme de gouvernement dura l'espace d'un an, et fut appelée *interrègne*. Le même plan et le même nom se conservèrent depuis pendant la vacance du trône, et même du temps de la république, dans les intervalles où l'état se trouvait sans magistrats patriciens.

Le peuple, ne pouvant s'accoutumer à cette sorte de gouvernement nouveau, commença à murmurer, et se plaignit hautement qu'on avait multiplié sa servitude, et qu'au lieu d'un maître on lui en donnait deux cents. Le mécontentement éclata si fort, qu'on vit bien que le peuple ne voulait plus souffrir qu'un roi, qu'il aurait lui-même choisi. Les sénateurs, qui sentirent bien ce qui se préparait, crurent sagement devoir offrir de bonne grâce au peuple ce qui autrement leur serait arraché de vive force, et ils lui laissèrent la liberté de faire l'élection d'un roi, de sorte néanmoins que ce choix n'aurait lieu qu'après qu'il aurait été approuvé et ratifié par le sénat : ce qui était, en un certain sens, se réserver autant de pouvoir qu'ils en donnaient. Cette démarche fit tant de plaisir au peuple, et en fut si bien reçue, que, pour ne point le céder aux sénateurs en honnêteté et en déférence, il abandonna entièrement à leurs suffrages l'élection du roi. Il est beau de voir une telle dispute entre le sénat et le peuple. La suite en montrera encore plusieurs exemples pareils qui leur font beaucoup d'honneur.

Cette élection devint fort difficile, les Romains et les Sabins, qui composaient alors le sénat, tâchant chacun de la faire tomber sur une personne de leur nation. Ne pouvant, à cause de cette partialité, convenir d'un sujet, ils s'accordèrent enfin sur la manière de procéder à l'élection. Ce fut de tirer au sort, et

[1] An. R. 37; av. J. C. 715.
[2] Liv. lib. 1, cap. 17 et 18. — Dionys. lib. 2, pag. 119-122. — Plut. in Num. pag. 59-61.

[1] An. R. 38; av. J. C. 714

de laisser au parti sur lequel il tomberait le droit d'élection, mais avec cette clause, qu'il serait obligé de prendre un roi dans l'autre nation. Leur vue était d'inspirer par ce moyen au prince une égale affection pour les deux partis. Car, si d'un côté l'amour de la nation le déterminait à favoriser ses compatriotes, de l'autre côté le devoir de la reconnaissance l'engagerait à rendre justice à ceux à qui il était redevable de son élévation. Le droit d'élection échut aux Romains.

Il y avait pour lors dans la ville de Cures, dont nous avons souvent eu lieu de parler, un homme d'une grande réputation de probité et de justice, appelé *Numa Pompilius*. Naturellement porté à la vertu, il avait eu une excellente éducation, qui affermit et perfectionna beaucoup des dispositions si heureuses. Il s'endurcit de bonne heure au travail et à la fatigue. Il avait un extrême éloignement de l'ambition et de la violence, estimant que la véritable grandeur consistait à réfréner ses désirs, et à les tenir toujours sous l'empire de la raison. Tout luxe et toute magnificence lui étaient inconnus. Il se livrait tout entier au service des citoyens et des étrangers, dont il était le conseil, l'arbitre et le juge. Il avait un grand respect pour la Divinité, dont il s'était fait un devoir d'étudier avec soin la nature et les perfections. Toutes ces rares qualités lui avaient acquis tant de réputation et de gloire, que Tatius, qui régna dans Rome avec Romulus, l'avait choisi pour gendre, et lui avait donné sa fille unique Tatia. Ce mariage ne le rendit pas plus vain, et ne le porta pas même à aller s'établir dans Rome auprès de son beau-père. Il demeura toujours dans le pays des Sabins, pour donner à son père les secours dont il avait besoin dans sa vieillesse. Et Tatia, sa femme, se conformant à son goût et à ses sentiments, préféra une vie tranquille et obscure avec son mari, à tous les honneurs dont le roi son père l'aurait fait jouir à Rome. Elle mourut treize ans après son mariage ; et Numa, quittant le séjour de la ville, se retira à la campagne, où, dans un doux repos et une agréable solitude, il se livra sans réserve à son penchant naturel, qui le portait à l'étude de la morale, et à la contemplation de la Divinité.

Après qu'on eut longtemps délibéré, ce fut ce Numa Pompilius qu'on choisit pour remplir le trône vacant. Il est des caractères de vertu et de probité qui s'attirent généralement l'estime et le respect, qui se font jour à travers les passions des hommes et les plus grands obstacles, et auxquels on est comme forcé quelquefois de rendre justice malgré soi : c'est ce qui arriva ici. Dès qu'on eut nommé Numa Pompilius, tous les esprits se trouvèrent réunis. Les vues d'intérêt particulier disparurent; on oublia qu'il était étranger, Sabin, et établi ailleurs qu'à Rome; on ne vit en lui que l'homme de bien, qu'un sage capable de rendre des sujets heureux. Sur-le-champ, du consentement du peuple, on députa vers lui les principaux des deux corps du sénat, pour le prier de venir et d'accepter le sceptre.

Numa était dans sa quarantième année lorsque les ambassadeurs romains arrivèrent auprès de lui. Ceux qui portèrent la parole furent Volésus et Proculus, sur l'un desquels on avait cru d'abord que tomberait le choix, les Romains favorisant extrêmement Proculus, et les Sabins étant entièrement portés pour Volésus. Ils crurent qu'ils n'auraient pas besoin de longs discours, et que la simple proposition suffirait pour obtenir le consentement de Numa ; et ils se contentèrent de lui exposer simplement le sujet de leur commission et le choix que le peuple romain avait fait de lui pour roi. Ce fut pour lors qu'on connut qu'il était solidement vertueux, et que son mérite surpassait encore sa réputation. Il répondit à ces ambassadeurs en présence de son père, et d'un de ses parents, nommé *Marcius*, et leur dit « qu'il se trouvait infiniment honoré de la « proposition qu'ils lui faisaient de la part du « peuple romain, mais qu'il ne comprenait « pas comment on avait pu jeter les yeux sur « lui pour remplir un poste si important : que « s'il y avait en lui quelque chose d'estimable, c'étaient toutes qualités qui devaient « l'écarter du trône et lui en donner l'exclusion, l'amour du repos, une vie retirée et « entièrement appliquée à l'étude, une violente passion pour la paix, et une extrême « aversion de tout ce qui ressent la guerre, et « qui y a quelque rapport : que toute sa vie « s'était passée avec des hommes qui s'assem-

« blaient les jours de fêtes pour honorer les « dieux, et qui le reste du temps étaient oc- « cupés du soin de labourer leurs terres, ou « de nourrir leurs troupeaux : que tout chan- « gement dans la vie de l'homme était dan- « gereux, et que celui à qui le nécessaire ne « manquait point, et qui n'avait point lieu de « se plaindre de sa fortune présente, n'était « pas sage de renoncer à un état doux et tran- « quille pour en embrasser un plein de trou- « bles et d'amertumes : qu'enfin, Rome ne « respirant que combats et que victoires, et « ne cherchant qu'à s'agrandir et à comman- « der aux autres, il y aurait de la témérité à « lui de se flatter de pouvoir lui inspirer des « sentiments de paix et de modération, et de « se charger de la conduite d'un peuple qui « paraissait demander bien plutôt un général « d'armée qu'un roi. »

Ce discours laissa les ambassadeurs dans un étonnement qui ne peut s'exprimer, mais les remplit en même temps d'une nouvelle estime pour un homme qui n'avait que de l'indifférence et du mépris pour la royauté, regardée généralement par tous les mortels comme le plus grand bien et le plus haut degré d'honneur où ils puissent aspirer. Ils redoublèrent leurs efforts, et le pressèrent avec plus d'instance de se rendre aux désirs du peuple romain, le priant et le conjurant de ne pas les rejeter, par son refus, dans de nouvelles divisions, qui aboutiraient à une guerre civile, puisqu'il n'y avait que lui seul qui fût au gré des deux partis.

Quand les ambassadeurs se furent retirés, son père, et Marcius son parent, n'oublièrent rien en particulier pour le porter à accepter une offre si avantageuse, et où la volonté des dieux paraissait marquée si clairement. « Si « votre modération, lui disaient-ils, vous « rend insensible aux richesses, et que vous « comptiez pour rien la gloire du comman- « dement, en comparaison de celle de la ver- « tu, considérez que bien régner, c'est rendre « à Dieu le service et l'hommage qui lui est « le plus agréable. C'est lui qui vous appelle « au trône, ne voulant pas laisser inutile le « grand fonds de justice qui est en vous. Ne « vous refusez donc point à la royauté, qui « est, à un homme sage, le plus vaste champ « du monde pour faire de belles et de grandes « actions. C'est là qu'on peut soi-même ser- « vir magnifiquement les dieux, et inspirer « aux hommes, par des insinuations douces et « persuasives, des sentiments de religion ; car « les sujets se conforment toujours aux mœurs « de leurs princes. Les Romains savent res- « pecter le mérite. Ils ont aimé Tatius, quoi- « qu'il fût étranger, et ils ont consacré par « des honneurs divins la mémoire de Romu- « lus. Que sait-on si ce peuple victorieux ne « se lassera pas de guerres, et si, plein de « triomphes et de dépouilles, il ne désire pas « maintenant un chef rempli de douceur et « de justice, qui le gouverne en paix sous de « bonnes lois et sous une bonne police? Mais « quand vous trouveriez encore en lui ce même « penchant, ou plutôt cette même fureur « pour la guerre, ne serait-il pas beau d'en « prendre en main les rênes, pour tourner « d'un autre côté cette fougue impétueuse, « et pour unir par des nœuds d'amitié et de « bienveillance votre patrie et toute la nation « des Sabins, avec une ville si puissante et si « florissante? » A ces réflexions se joignirent, à ce qu'on dit, des présages fort heureux, qui furent encore fortifiés par le zèle des habitants de Cures : car, dès qu'ils eurent appris le sujet de cette ambassade, ils allèrent en foule le conjurer de partir et d'accepter la royauté, pour les allier parfaitement et les incorporer avec les Romains.

Numa, s'étant enfin laissé fléchir, sacrifia aux dieux, et se mit en marche. Le sénat et le peuple, pressés d'un merveilleux désir de le voir, sortirent de Rome, et allèrent au-devant de lui. Ce fut une joie universelle. Les hommes, les femmes mêlèrent les vœux aux acclamations. L'encens fumait dans les temples. Lorsqu'on fut arrivé au milieu de la grande place, Spurius Vettius, qui ce jour-là gouvernait comme *interroi*, voulut, pour la forme, que le peuple procédât à son élection. Il eut tous les suffrages, et, sur l'heure même, on lui apporta les ornements royaux : mais il ne voulut pas les recevoir, disant qu'il fallait auparavant que cette élection fût confirmée par les dieux ; et en même temps, prenant avec lui les augures et les prêtres, il monta au Capitole, qu'on appelait dans ce temps-là le *mont*

Tarpéien. Les auspices furent prompts et favorables[1]. Alors Numa, prenant la robe royale, descendit du mont Tarpéien dans la place, où se renouvelèrent les acclamations de tout le peuple, qui l'appelait le plus religieux de tous les hommes, et le plus cher aux dieux.

ART. II. — RÈGNE DE NUMA POMPILIUS.

§ I. — NUMA S'APPLIQUE A ADOUCIR LES MOEURS DES ROMAINS, ET A LEUR INSPIRER UN ESPRIT PACIFIQUE PAR LES EXERCICES DE LA RELIGION. IL CONSTRUIT LE TEMPLE DE JANUS. SES ENTRETIENS AVEC LA NYMPHE ÉGÉRIE. IL RÉFORME LE CALENDRIER. IL CRÉE DES PRÊTRES ET DES PONTIFES. IL RÈGLE LES FONCTIONS DES VESTALES. IL ÉTABLIT LES SALIENS, PUIS DES HÉRAUTS D'ARMES, APPELÉS *féciaux*, ET D'AUTRES HÉRAUTS POUR LES CÉRÉMONIES DE LA RELIGION. EFFETS MERVEILLEUX DE TOUS CES ÉTABLISSEMENTS.

L'inclination naturelle de Romulus, et les besoins d'une république naissante, l'avaient obligé d'avoir toujours les armes à la main[2]; et, sous son règne, les Romains, toujours en guerre, avaient encore augmenté par les combats et le carnage la férocité naturelle à un amas de pâtres et d'aventuriers. Numa, appelé au trône de la manière qui a été marquée, comprit que la grandeur, l'ornement et la félicité de Rome, dépendaient de deux choses qu'on ne pouvait assez solidement établir (c'est un auteur païen qui parle ainsi) : premièrement, d'une piété sincère envers les dieux, qui les fait regarder par les mortels, avec respect et reconnaissance, comme auteurs et conservateurs de tout bien; et en second lieu, du zèle de la justice, par laquelle chaque particulier jouit en paix des faveurs qu'il a reçues de leurs mains. En effet, voilà les deux bases de tout sage gouvernement, et l'abrégé de tous les devoirs de la royauté : faire rendre, premièrement à Dieu, ensuite aux hommes, tout ce qui leur est dû. Les rois ne sont rois que pour cela uniquement.

Numa sentit bien que, pour réussir dans l'exécution de ce plan[3], et pour inspirer de tels sentiments aux Romains, son premier soin devait être de travailler à adoucir et à apprivoiser les esprits, à amortir peu à peu la vivacité de cette humeur guerrière qui les dominait, et à les tourner insensiblement vers des exercices doux et pacifiques, qui leur fissent oublier et perdre leur première inclination. C'est par où il commença. Pour remercier les dieux de l'état tranquille où il avait trouvé Rome en montant sur le trône, il bâtit en l'honneur de Janus un temple qui devait être un indice et un témoignage public de la guerre et de la paix : de la guerre, quand il serait ouvert; de la paix, quand il demeurerait fermé. Il fut fermé pendant tout son règne; mais dans la suite il ne le fut que deux fois, depuis ce temps jusqu'à celui où Tite-Live écrivait son histoire : premièrement sous le consulat de T. Manlius, quelques années après que la première guerre punique fut terminée; en second lieu, sous Auguste, après la bataille d'Actium, qui donna la paix à l'univers : avantage, dit l'historien, que les dieux ont accordé à notre siècle : *Iterùm, quòd nostræ ætati dii dederunt ut videremus, post bellum actiacum, ab imperatore Cæsare Augusto pace terrâ marique partâ.* Je prie le lecteur de remarquer en passant avec quelle modestie Tite-Live, dans la première occasion qu'il a de faire mention de l'empereur, parle d'un événement qui lui était si glorieux, et combien les anciens étaient éloignés de cette rampante flatterie, qui souvent avilit et déshonore nos écrits. Numa eut seul l'honneur de tenir ce temple fermé pendant un très-long espace de temps, c'est-à-dire, pendant quarante-trois ans que dura son règne, tant le respect qu'on avait pour sa vertu contenait même les peuples voisins de Rome dans la paix et la tranquillité.

Le bruit qui se répandit, auquel sans doute lui-même avait donné lieu, qu'il avait des entretiens secrets avec la nymphe Égérie, disposa merveilleusement le peuple à bien recevoir tous les nouveaux règlements qu'il jugea à propos d'établir, comme lui étant inspirés par la divinité même. On a dit quelque chose de pareil de Minos, de Lycurgue, et, dans la suite, du premier Scipion l'Africain. Ces grands hommes, qui savaient que l'idée de la divinité est profondément gravée dans le cœur

[1] An. de R. 39; av. J. C. 713.
[2] Dionys lib. 2, pag. 123.
[3] Liv. lib. 1, cap. 19

humain, et qu'elle y fait naturellement une forte impression de respect et de soumission, pour adoucir et plier sous le joug de la raison et des lois des esprits difficiles à manier, croyaient pouvoir, même en employant la fourberie et l'imposture, s'appuyer de l'autorité des dieux, et se couvrir de leur nom, moyen puissant et efficace sur les peuples. Ils ne faisaient pas attention que toute dissimulation, tout mensonge est contraire au respect qu'on doit à la divinité, et que, sans ce respect, il ne peut y avoir ni sainteté, ni religion [1].

Avant que de prescrire l'ordre des sacrifices, il était nécessaire de régler celui des jours et des mois de l'année [2]; et c'est à quoi Numa donna ses premiers soins. Romulus, peu versé dans l'astronomie, n'avait composé l'année que de dix mois, et il appela *mars* le premier, du nom de son père. Cette manière de compter l'année, qui n'était fondée ni sur le cours du soleil, ni sur celui de la lune, causait une grande confusion. Numa corrigea cette erreur grossière, et ajouta deux mois au commencement de l'année, janvier et février, la composant de trois cent cinquante-cinq jours seulement [3], qui sont douze mois lunaires, et mettant en usage les intercalations qui ramenaient au bout de vingt-quatre ans les années à leur juste point. Jules César, reconnaissant encore de l'erreur dans ce calcul, y ajouta dix jours et plus, faisant l'année de trois cent soixante-cinq jours et six heures juste, et réservant les six heures jusqu'au bout de quatre ans pour en faire un jour entier, qu'on insérait devant le six des calendes de mars, qui, de toute antiquité, était le temps marqué pour les intercalations; en sorte que cette année-là on comptait deux fois le sixième des calendes, disant la seconde fois *bis sexto calendas*, d'où est venu le mot de *bissexte;* et l'année avait alors trois cent soixante-six jours, et était appelée bissextile.

[1] « In specie fictæ simulationis, sicut reliquæ virtu- « tes, ita pietas inesse non potest, cum quâ simul et sanc- « titatem et religionem tolli necesse est. » (Cic. 1. *de Nat. Deor.* n. 3.)

[2] Liv. lib. 1, cap. 19. — Plut. in Num. pag. 72.

[3] Les douze mois lunaires ne font que 354 : mais Numa avait ajouté un jour à son année, par prédilection pour le nombre impair.

Comme ce calcul n'était pas encore juste, parce qu'il s'en faut d'environ onze minutes que la révolution de l'année solaire atteigne les trois cent soixante-cinq jours six heures, il fut réformé sous Grégoire XIII en 1582, et porté à la plus grande exactitude où il soit possible d'arriver.

Numa établit aussi les jours appelés chez les Romains *fasti* et *nefasti*. Dans les premiers, les juges pouvaient tenir l'audience, et le peuple ses assemblées : ce qui n'était point permis les autres jours.

Numa ne changea rien dans les coutumes et dans les cérémonies que Romulus avait sagement instituées : il y ajouta seulement ce que son prédécesseur lui parut avoir omis.

Celui-ci avait institué un prêtre particulier à l'honneur de Jupiter, *flamen dialis*. Numa en établit deux autres pareils, l'un pour Mars, l'autre pour Quirinus ou Romulus. On croit que ces prêtres étaient appelés *flamines*, du voile qu'ils portaient, nommé *flammeum*, parce qu'il était de couleur de feu.

Il créa aussi quatre pontifes, dont le premier fut appelé dans la suite *le souverain pontife*, et avait autorité sur les autres : ils étaient tous de famille patricienne. L'an de Rome 452 [1], on en ajouta quatre, qui furent tous tirés du peuple; et enfin, sous Sylla, on en créa quinze. Sous le même Sylla, les augures furent aussi portés jusqu'au nombre de quinze. Romulus n'en avait d'abord créé que trois, et ils étaient du corps des patriciens. On en augmenta le nombre en même temps que celui des pontifes, et ceux que l'on ajoutait furent aussi tirés du peuple.

Numa donna aux pontifes une intendance suprême sur ce qui regardait les sacrifices [2], les cérémonies, les jours de fêtes, les processions solennelles, en un mot, sur tout ce qui concernait le service divin. Ils jugeaient de tous les différends qui naissaient au sujet de la religion entre les particuliers, les magistrats et les officiers attachés au culte des dieux. Ils veillaient à ce que les ministres subalternes ne fissent rien contre les cérémonies ordinaires. C'était à eux à instruire les particuliers de la connaissance des dieux et de la

[1] Liv. lib. 10, cap. 6. — Epist. Liv. lib. 89.

[2] Dionys. lib. 2 pag. 132. — Liv. lib. 1, cap. 20

manière de les honorer; à leur apprendre quels jours, dans quels temples, et quelle sorte de sacrifices ils devaient leur offrir; quelles cérémonies il fallait observer dans les funérailles; combien de temps devait durer le deuil, dont le plus long terme ne pouvait aller au delà de dix mois; et comment il fallait apaiser les dieux Mânes. C'était aussi dans le collége des pontifes qu'on examinait tout ce qui regardait les prodiges, et qu'on jugeait s'ils méritaient qu'on y eût égard, et par quels moyens il fallait les expier. Ils punissaient les réfractaires à leurs ordres par une peine proportionnée à la grandeur de la faute. Quand il mourait quelqu'un des pontifes, ses collègues en nommaient un autre à sa place. Dans la suite des temps cette élection fut attribuée au peuple.

On regarde Numa comme l'auteur de l'établissement des vestales, parce qu'il en régla le ministère et les fonctions d'une manière plus marquée [1]; car avant lui il y en avait eu, comme nous l'avons vu par l'exemple de Rhéa Sylvia [2]. Il n'en créa que quatre. Tarquinius Priscus, ou Servius Tullius, y en ajouta deux, et ce nombre, depuis, ne changea plus. Numa confia à leur soin la garde du feu immortel et du Palladium, avec le soin de quelques sacrifices et de quelques cérémonies secrètes qui regardaient le culte de la déesse Vesta. Elles faisaient vœu de garder la chasteté [3], pendant les trente ans qu'elles étaient attachées au service de la déesse. Elles n'y étaient point admises au-dessous de six ans, ni au-dessus de dix. Il ne fallait pas qu'elles eussent aucun défaut corporel. Les dix premières années étaient pour elles comme une espèce de noviciat, où elles apprenaient les sacrés mystères: les dix suivantes, elles en faisaient les fonctions; et les dix dernières, elles en instruisaient les novices. Ce nombre d'années expiré, elles avaient la liberté de renoncer au sacerdoce, d'en dépouiller toutes les marques, et même de se marier. On dit qu'il s'en trouva peu qui usassent de cette liberté, par la funeste expérience qu'on prétend qu'elles avaient de la malheureuse fin que faisaient pour l'ordinaire celles qui changeaient d'état.

Pour consoler les vestales du sacrifice qu'elles faisaient par le vœu de chasteté auquel elles s'engageaient pour trente ans, on leur accorda, en différents temps, des distinctions d'honneur et des priviléges très-considérables. Elles avaient droit de tester du vivant de leur père, et de disposer de tout ce qui les regardait sans l'entremise d'un curateur; car chez les Romains les femmes étaient toujours en tutelle. Il était défendu de leur faire prêter serment: on les croyait en justice sur leur simple parole. Quand elles sortaient en public, un licteur portait devant elles des faisceaux. Si, en passant dans les rues, une vestale rencontrait par hasard quelque criminel qu'on menât au supplice, elle lui sauvait la vie, pourvu qu'elle assurât que c'était une rencontre purement fortuite et sans aucune collusion de sa part. Elles avaient un rang distingué et une place d'honneur dans le Cirque et dans les autres spectacles. Elles étaient nourries et entretenues aux dépens du public.

Si, d'un côté, l'on rendait de grands honneurs à la dignité et à la vertu des vestales, de l'autre, on punissait leurs fautes avec une grande sévérité. Ces fautes étaient de deux espèces: ou de négligence pour avoir laissé éteindre le feu sacré, ou de déréglement de mœurs pour avoir violé leur vœu de chasteté.

Dans le premier cas [1], qu'on regardait comme le signe d'un grand malheur pour l'état, la vestale coupable était punie du supplice des esclaves, c'est-à-dire du fouet: couverte seulement d'un voile pour mettre la pudeur en sûreté, elle était frappée de verges par les mains du grand pontife. Une des vestales passait la nuit entière auprès du feu sacré, pour empêcher qu'il ne s'éteignît, et elles veillaient ainsi alternativement. Quand ce feu avait été éteint, on ne pouvait le rallumer qu'aux rayons du soleil, et l'on rapporte plusieurs manières dont cela se pouvait faire.

Le grand crime des vestales était le viole-

[1] Dionys. lib. 2, pag. 125-129

[2] Plut. in Num. pag. 66 et 67. — Liv. lib. 1, cap. 20.

[3] Aul. Gell. lib. 1, cap. 12.

[1] « Plus omnibus, aut nunciatis peregrè, aut visis domi « prodigiis, terruit animos hominum ignis in æde Vestæ « exstinctus, cæsaque flagro est vestalis, cujus custodia « noctis ejus fuerat, jussu P. Licinii pontificis. » (Liv. lib. 28, cap. 11.)

ment du vœu de chasteté: aussi était-il puni d'un supplice dont la simple description fait horreur. Elles étaient enterrées toutes vives. Il y a, dit Plutarque, auprès de la porte Colline, un petit caveau où on laisse une ouverture pour y descendre, et où l'on met un petit lit, une lampe allumée, et une petite provision de tout ce qui est nécessaire pour se nourrir, comme un pain, une cruche d'eau, une fiole d'huile, et un pot de lait, seulement pour ne pas offenser la religion en faisant mourir de faim une personne consacrée avec les cérémonies les plus augustes et les plus saintes. Scrupule bizarre! ils craignaient de faire mourir de faim celle qu'ils enterraient toute vive. On met la coupable dans une litière bien fermée et couverte de toutes parts, afin que l'on ne puisse pas même entendre ses cris, et on la transporte en cet état au travers de la grande place. D'aussi loin qu'on aperçoit cette litière, on se retire pour la laisser passer, et on la suit dans un profond silence, avec toutes les marques de la plus grande tristesse. Il n'y a point de spectacle plus horrible, point de jour plus affreux ni plus lugubre pour Rome. Quand la litière est arrivée au lieu du supplice, les licteurs ôtent les voiles qui l'enveloppaient, et l'ouvrent; et le souverain pontife, après avoir fait certaines prières secrètes, et levé les mains au ciel, en tire la criminelle toute voilée, et la met sur l'échelle par laquelle on descend dans le caveau: après quoi il s'en retourne avec tous les autres prêtres; et cette malheureuse n'est pas plutôt descendue, qu'on retire l'échelle, et l'on referme l'ouverture avec beaucoup de terre qu'on y jette, jusqu'à ce qu'elle soit comblée, et que le terrain soit uni, sans qu'il reste aucune marque de tombeau, comme si la criminelle était jugée indigne de paraître et parmi les vivants et parmi les morts.

On voit, par cette affreuse exécution, quelle idée les païens mêmes avaient du crime d'une vierge qui a violé son vœu de chasteté, et combien ils craignaient qu'il n'attirât la malédiction et la vengeance des dieux sur toute la république, s'il demeurait impuni. Pour éviter un si funeste malheur, on exhortait les vestales à garder les plus rigoureuses précautions, à mettre entre elles et le crime la plus grande distance qu'il était possible, et à fuir avec horreur tout ce qui pouvait donner la plus légère atteinte à leur réputation [1]. Une d'entre elles, nommée Posthumia, s'étant rendue suspecte par une parure trop recherchée, et par un enjouement d'esprit trop libre pour une vierge, fut appelée en jugement. Elle fut à la vérité, après un long examen, reconnue innocente: mais le grand pontife lui ordonna de quitter à l'avenir cet air enjoué, et de s'appliquer à moins faire paraître dans ses ajustements de l'élégance et du goût que de la sagesse et de la modestie: *Abstinere jocis, colique sanctè potiùs quàm scitè, jussit.*

On voit aussi, par la difficulté qu'il y avait à remplir le nombre marqué de vestales, la différence infinie qui se trouve entre le paganisme et le christianisme [2]. Quoique les Romains n'eussent que six filles qu'ils obligeassent de garder la virginité pendant un certain nombre d'années, et quoiqu'on leur eût attribué beaucoup d'honneurs et de priviléges, cependant Auguste [3] fut contraint d'ordonner que les filles d'affranchis pourraient être admises à ce rang, parce que les personnes plus qualifiées avaient peine à donner les leur pour cet honorable ministère, qui, dans son établissement, était destiné aux seules familles patriciennes. C'est ici le triomphe de la religion chrétienne. Peu d'années après qu'elle eut été établie, des milliers de vierges remplirent les villes et les solitudes, quittant volontairement leur bien, renonçant à toutes les pompes et à toutes les espérances du siècle, s'exposant même avec un courage incroyable aux tourments les plus cruels pour ajouter la gloire du martyre à celle de la virginité. Est-il douteux d'où venait un changement si admirable, et un courage si fort au-dessus des forces de la nature?

Je me suis un peu étendu sur ce qui regarde les vestales, pour n'y plus revenir dans la suite.

Les Saliens [4] sont d'autres prêtres institués

[1] Liv. lib. 2, cap. 44.
[2] Dio Cass. lib. 55, pag. 563
[3] Sueton. in Aug. cap. 31.
[4] Dionys. lib. 2. pag. 129, 130. — Plut. ibid. pag. 68, 69 — Liv. lib. 1, cap. 20.

par Numa à l'occasion que je vais rapporter. La huitième année de son règne, une maladie contagieuse ayant ravagé l'Italie et dépeuplé Rome, pendant que tout le monde était dans une consternation horrible, on dit qu'un bouclier d'airain tomba du ciel entre les mains du roi, et que, dans le moment même, il dit sur cela des choses merveilleuses, assurant qu'il les avait apprises de la nymphe Égérie et des Muses; que ce bouclier était envoyé pour le salut et pour la conservation de Rome, qui jouirait d'un bonheur constant et perpétuel tant qu'elle conserverait ce précieux dépôt; qu'on devait le garder avec un très-grand soin, et qu'il était nécessaire d'en faire faire très-promptement onze tous semblables pour la grandeur et pour la forme, afin que ceux qui voudraient le dérober y fussent trompés, et ne pussent connaître le véritable. Mamurius Véturius, excellent ouvrier, fit les onze boucliers si semblables au premier, que Numa même ne pouvait plus les distinguer. Il ne demanda d'autre récompense de son travail [1], sinon que dans les chansons qu'on composerait pour honorer la fête instituée à cette occasion, son nom y fût inséré; grâce qu'on n'eut pas de peine à lui accorder. Ces boucliers furent appelés *ancilia* [2], parce que, selon Varron, ils étaient échancrés des deux côtés à la manière des boucliers dont se servaient les Thraces. On en confia la garde à douze citoyens romains, qui devaient être de famille patricienne, et d'une probité reconnue. Vêtus d'une tunique de pourpre, ceints par-dessus d'un large baudrier d'airain, le casque en tête, et la main droite armée de courtes épées dont ils frappaient sur leurs boucliers qu'ils portaient à la main gauche, ils marchaient pompeusement dans la procession solennelle qui se faisait tous les ans au mois de mars, chantant des vers composés exprès pour cette cérémonie, et dansant en cadence au son des flûtes : ce qui les a fait appeler *Saliens*.

Numa, attentif à toutes les parties du gouvernement où il voulait faire dominer la religion, établit un collège [1], c'est-à-dire une compagnie de hérauts d'armes appelés *féciaux*. Leur principale fonction regardait les déclarations de guerres et de paix; et voici ce qui s'observait dans les premières, et qui fait connaître combien les Romains avaient d'équité et de religion dans une matière où, pour l'ordinaire, on se conduit peu par ces principes. Quand il s'agit de déclarer la guerre, dit Denys d'Halicarnasse, les hérauts d'armes choisissent un homme de leur corps [2], qu'ils chargent de la commission. Celui-ci, revêtu de plus magnifiques et de plus respectables habits qu'à l'ordinaire, s'achemine vers la ville dont on a sujet de se plaindre, et dès qu'il entre sur les frontières, il s'arrête et il prend à témoin Jupiter et les autres dieux qu'il vient demander justice de la part du peuple romain. Cette première démarche est suivie de plusieurs imprécations qu'il fait contre lui-même et contre Rome, s'il dit rien de contraire à la vérité. Puis il avance, et à la première personne qu'il rencontre de la campagne ou de la ville, il renouvelle les mêmes protestations. Arrivé aux portes, il répète en présence de la garde les serments qu'il a déjà faits, et il pénètre jusque dans la place publique. Là, se tenant debout, il déclare aux magistrats le sujet de sa députation, avec de nouveaux serments et de nouvelles imprécations; et, s'il les trouve disposés à faire justice et à livrer les criminels, il les emmène avec lui, et il se retire, sans faire ni annoncer aucune hostilité. S'ils demandent du temps pour délibérer, il leur accorde dix jours, au bout desquels il vient de nouveau se présenter. Ce temps écoulé, il consent à un plus long délai, s'il est nécessaire. Mais après le terme de trente jours, si ce peuple ne se rend enfin à ses remontrances, il atteste tous les dieux du ciel et ceux de l'enfer, et il sort sans ajouter autre chose, sinon que le peuple romain fera ses réflexions à loisir sur le refus qu'on fait de le satisfaire. De retour à Rome, il se rend au sénat avec tous les autres hérauts d'armes; il proteste qu'il s'est acquitté soigneusement de tout ce

[1] Indè sacerdotes operi promissa vetusto
Præmia persolvunt, Mamuriumque vocant.
(Ovid. *Fast.* lib. 3.)

[2] « Ab *ancisu*, quòd ea arma ab utrâque parte, ut « peltæ Thracum, incisa. » (Varr. lib. 6, *de ling. lat.*)

[1] Liv. lib. 1, n. 32. — Dionys. lib. 2, pag. 132.

[2] Celui qui était employé à cette fonction s'appelait *pater patratus*.

qui est prescrit par les lois, et il déclare qu'on peut prendre les armes. Le sénat et le peuple romain ne se croyaient point en droit de faire la guerre qu'on n'eût observé toutes ces formalités [1]. Le dessein de Numa, en les introduisant, était de rendre les Romains extrêmement attentifs, circonspects, modérés, avant que d'entreprendre une guerre, et de ralentir les premiers mouvements de la vengeance par ces horribles imprécations prononcées contre le peuple romain même, si la Divinité le trouvait injuste. Aussi Varron remarque-t-il [2] que les Romains ne se portaient à prendre les armes que lentement et sans passion, persuadés qu'ils ne devaient entreprendre aucune guerre qui ne fût juste et nécessaire : et c'est à des sentiments si raisonnables que Denys d'Halicarnasse attribue les heureux succès que les dieux accordaient à leurs armes.

Plutarque[3] parle d'une autre sorte de hérauts qui étaient employés dans les cérémonies de religion et dans les processions solennelles. Ils marchaient devant les prêtres, et allaient criant par toute la ville qu'on fît silence, et qu'on quittât le travail. Numa, dit l'historien, voulait que ses citoyens n'assistassent pas au service divin et aux prières publiques négligemment, et avec nonchalance et distraction, mais qu'ils abandonnassent toutes leurs occupations pour vaquer à celle-là avec une application entière, comme à l'action de la vie la plus importante ; et que, pour cet effet, on n'entendît ni crier, ni frapper, ni enfin aucun des bruits inséparables de la plupart des métiers nécessaires, et qu'on laissât les rues nettes et libres pendant la marche de la procession. Plutarque observe que, lorsqu'on faisait certains sacrifices, le héraut criait à haute voix : *Hoc age*, c'est-à-dire *occupez-vous de ce que vous faites actuellement*, pour avertir les assistants de se tenir dans le respect, et de donner toute leur attention à ce qui se passait. Combien les chrétiens peuvent-ils profiter de ces exemples que leur donnent les païens !

[1] « Ex quo intelligi potest nullum bellum esse justum, « nisi quod aut rebus repetitis geratur, aut denunciatum « antè sit et indictum. » (*Offic.* n. 36.)

[2] « Bella et tardè, nec magnâ licentiâ suscipiebant, « quod nullum bellum nisi pium putabant geri oportere. » (VARR. lib. 2 *de Vitâ pop. rom.*)

[3] Pl. in Num. pag. 69.

Numa [1], qui, en montant sur le trône, avait trouvé les Romains, comme nous l'avons déjà observé, grossiers, féroces, violents, et ne respirant que la guerre et les combats, crut ne pouvoir les tirer de cet état que par de fréquents exercices de religion.

On dit qu'il fut le premier qui établit un temple à la Foi, qui lui fit rendre un culte public [2], et qui apprit aux Romains que le plus grand serment qu'ils pussent faire, c'était de jurer leur foi. Sa vue était de faire en sorte que ce qu'ils promettaient sans écritures et sans témoin fût aussi assuré et aussi stable que ce qui aurait été promis et juré avec toutes les formalités observées dans les contrats ; et il fut assez heureux pour réussir dans ce dessein. Polybe [3] rend ce glorieux témoignage aux Romains, qu'ils gardaient inviolablement leur foi, c'est-à-dire la parole qu'ils avaient donnée, sans qu'on eût besoin de témoins ou de cautions : au lieu que rien ne pouvait obliger les Grecs à y être fidèles.

Afin que chacun se contentât des terres qu'il possédait sans envier ni envahir celles d'autrui, il établit des lois touchant les bornes des possessions [4], et institua une fête des plus solennelles en l'honneur du dieu qui y présidait. Il s'appelait *Terminus*, et sa fête *Terminalia*. Denys d'Halicarnasse remarque que, de son temps, les cérémonies extérieures de cette fête s'observaient encore très-religieusement, mais que l'esprit et l'essence en étaient ouvertement méprisés. En effet, nous verrons que l'avarice des riches les portera à s'emparer de la plupart des terres des particuliers et de l'état, ce qui sera une source continuelle de divisions dans la république ; et que le peuple romain, lui-même, en général, toujours avide de nouvelles conquêtes, ne mettra aucune borne à son ambition. Ainsi le dieu Terme sera toujours extérieurement honoré à Rome, et toujours véritablement méprisé et insulté.

Numa sut inspirer de si profonds sentiments

[1] Liv. lib. 1, cap. 21

[2] Liv. lib. 1, cap. 21. -- Dionys. lib. 2, pag. 134. — Pl. in Num. pag. 70.

[3] Lib. 6, pag. 498.

[4] Ibid.

de religion aux Romains de son temps[1], qu'il fit tomber les armes des mains de ce peuple guerrier, qui ne s'occupa plus désormais, pendant tout son règne, que du soin de se rendre les dieux favorables. Le souvenir de la Divinité, toujours présent à leur esprit, les avait pénétrés d'une telle piété, que c'était moins la crainte des lois et des peines qu'elles imposent aux crimes qui contenait les citoyens dans le devoir, que la bonne foi toute seule et la religion du serment. Tous, dit Tite-Live, formaient leurs mœurs sur celles de leur roi, qu'ils prenaient pour leur unique modèle. Et ce qui fait voir jusqu'à quel point allait en eux l'impression d'une religion, quoique fausse, c'est qu'elle les rendait même respectables à leurs voisins : de manière que les peuples des environs, qui, auparavant, avaient regardé Rome moins comme une ville que comme un camp placé au milieu d'eux pour troubler la tranquillité publique, conçurent pour eux une telle vénération, qu'ils auraient cru commettre une espèce d'impiété d'attaquer un peuple dont tout le soin et toute l'application était de servir les dieux. Quel bonheur pour les peuples quand le prince qui les gouverne est plein d'une sincère et solide piété, puisque la seule image de cette piété produit de si grands biens !

J'ai dit que la religion, quoique fausse, avait un grand pouvoir sur l'esprit des Romains ; et l'on ne doit pas en être étonné. Il y a dans les hommes une religion naturelle qui vient de Dieu, et l'impression en est très-utile quand elle porte à garder la bonne foi et à s'acquitter inviolablement des serments ; ce qui était le capital et le précis de la religion que Numa voulait introduire. Tout cela était bon, vrai, juste, conforme à la nature, et à l'institution de l'auteur de la nature. Le faux consistait en ce qu'ils rendaient ces devoirs à de faux dieux. Ils usaient mal d'un bien. Ils le gâtaient par la fin à laquelle ils le rapportaient : et c'est le jugement qu'il faut porter de toutes les actions des païens les plus éclatantes.

§ II. — Numa s'applique à établir le bon ordre dans la ville et à la campagne. Il inspire à ses sujets l'amour du travail, de la frugalité, de la pauvreté. Il meurt regretté de tout le peuple. Fausse opinion qu'il avait été disciple de Pythagore. Livres sacrés enfermés dans son tombeau.

On voit bien, par tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici, que la religion faisait le premier et le principal soin de Numa. Mais les nobles vues qu'il avait sur ce sujet ne l'empêchaient pas de descendre dans un grand détail de tout ce qui concernait la police et le bon ordre, soit pour la ville, soit pour la campagne ; et il ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à entretenir parmi les citoyens un esprit de paix, d'union et de justice.

Plutarque dit que, parmi tous les établissements de Numa[1], un des plus estimés était la distribution du peuple par arts et métiers. Rome était originairement composée de deux nations, Romains et Sabins ; ou, pour mieux dire, elle était divisée en deux factions presque toujours opposées par cette différence d'origine, qui les rendait comme étrangers les uns à l'égard des autres, et qui faisait naître tous les jours entre eux des querelles et des disputes. Numa comprit combien il était important de bannir de sa ville cet esprit de parti, qui faisait dire et penser à l'un, *je suis Sabin* ; à l'autre, *je suis Romain* ; à celui-là, *je suis sujet de Tatius* ; et à celui-ci, *je suis sujet de Romulus*. Il crut donc que, comme les corps solides, qui ne peuvent se mêler ensemble pendant qu'ils sont entiers, s'incorporent très-facilement quand on les a brisés et réduits en poudre, la petitesse des parties facilitant ce mélange, il fallait de même diviser ces deux grands corps de Romains et de Sabins

[1] « Ad hæc consultanda procurandaque multitudine « omni a vi et armis conversa, et animi aliquid agendo oc« cupati erant, et deorum assidua insidens cura, quum « interesse rebus humanis cœleste numen videretur, ea « pietate omnium pectora imbuerat, ut fides ac jusju« randum proximè legum ac pœnarum metum, civita« tem regerent. Et quum ipsi se homines in regis, velut « unici exempli, mores formarent, tum finitimi etiam « populi, qui antè castra non urbem positam in medio « ad sollicitandam omnium pacem crediderant, in eam « verecundiam adducti sunt, ut civitatem totam in cultum versam deorum violari ducerent nefas » (Liv.)

[1] Pl. in Num. pag. 71.

en plusieurs petites parties, qui feraient disparaître cette différence et cette diversité de nations et d'origine qui les empêchait de s'unir parfaitement. Dans cette vue, il partagea le peuple par métiers, comme de joueurs d'instruments[1], d'orfèvres, de charpentiers, de teinturiers, et d'autres pareils artisans, les rangeant, selon les professions, en diverses classes; réunissant tous ceux d'un même état dans un seul et même corps; ordonnant des confréries, des fêtes, des assemblées; accordant à chacune de ces communautés des priviléges particuliers; et par ce moyen établissant entre eux une union qui leur faisait oublier qu'ils étaient Romains ou Sabins.

L'attention au soulagement des citoyens, en empêchant qu'ils ne tombent dans la pauvreté, ou en les en tirant, est une des belles opérations d'une saine politique. Numa, dès le commencement de son règne, y apporta un soin particulier [2]. Il savait que les indigents sont plus disposés que tous les autres aux séditions, parce que, mécontents de leur fortune présente, ils n'ont rien à perdre, et tout à gagner au changement. Ils sont moins bons pères de famille. Ils négligent la nourriture, l'éducation et la discipline de leurs enfants, et songent moins à les établir et à perpétuer leur postérité; ce qui fait la force et la richesse d'un état. Numa, pour obvier à cet inconvénient, partagea entre les pauvres citoyens les terres conquises, afin de les éloigner de l'oisiveté, et de l'injustice qui en est la suite, par la jouissance des fruits légitimes de leur travail, et afin de les porter à l'amour de la paix par les soins de l'agriculture, qui en a besoin. Il ne pouvait imaginer, pour remplir les vues qu'il avait, un expédient plus juste, plus humain, qui fût moins à charge aux riches, et qui fût plus propre à multiplier d'âge en d'âge les forces de la république en lui fournissant toujours de nouveaux citoyens.

Pour attacher ses sujets à la culture des terres d'une manière plus intéressante et plus fixe, il les distribua par bourgades, leur donna des inspecteurs et des surveillants, visitait souvent lui-même les travaux de la campagne, jugeait des maîtres par l'ouvrage, élevait aux emplois ceux qu'il reconnaissait laborieux, appliqués, industrieux, réprimandait les négligents et les paresseux. Par ces différents moyens, soutenus de son exemple, il mit l'agriculture si fort en honneur, que, dans les siècles suivants, les généraux d'armée et les premiers magistrats, bien loin de regarder comme au-dessous d'eux les occupations rustiques, faisaient gloire de cultiver leurs champs de ces mêmes mains victorieuses et triomphantes qui avaient dompté les ennemis de l'état et mis en fuite leurs armées.

C'est cet amour du travail et de la vie champêtre, inspiré dès le commencement par Numa à ses sujets, qui conserva pendant tant de siecles la noblesse de sentiments, la générosité, le désintéressement, qui ont encore plus illustré le nom romain que toutes les plus fameuses victoires : car, il faut l'avouer, cette vie innocente de la campagne a une liaison bien étroite [1] avec la sagesse, dont elle est comme la sœur; et l'on peut, avec raison, la regarder comme une excellente école de simplicité, de frugalité, de justice, et de toutes les vertus morales [2].

Numa, élevé dans cette école[3], inspira le même goût et les mêmes sentiments, non-seulement à ses propres sujets, mais à la plupart des villes voisines, dans lesquelles, comme si une heureuse impression de douceur et de calme, partant de Rome, se fût répandue aux environs, on aperçut un admirable changement de mœurs; et l'on vit succéder à la guerre un ardent désir de vivre en paix, de cultiver la terre, d'élever tranquillement ses enfants, et de servir paisiblement les dieux. Dans tout le pays, ce n'étaient que fêtes, que jeux, sacrifices, festins, et réjouissances de gens qui se visitaient réciproquement, et qui allaient les uns chez les autres sans aucune crainte, comme si la sagesse de Numa eût été une riche source d'où la vertu et la justice eussent coulé dans l'esprit de tous les peuples, et

[1] Ils étaient employés dans les sacrifices et dans les autres cérémonies de religion.

[2] Plut. in Num. pag. 71.

[1] « Res rustica, sine dubitatione, proxima et quasi « consanguinea sapientiæ est. » (COLUM. *de re rust.* lib. 1.)

[2] « Vita rustica parcimoniæ, diligentiæ, magistra est. » (CIC. *Orat. pro Rosc. Amer.* n. 75.)

[3] Plut. pag. 73.

répandu dans leur cœur la même tranquillité qui régnait dans le sien.

En effet, pendant le règne de Numa, qui fut de quarante-trois ans, on ne vit ni guerre, ni esprit de révolte, et l'ambition de régner ne porta personne à conspirer contre lui. Mais, soit que le respect pour son éminente vertu, ou la crainte de la Divinité, dit Plutarque, qui le protégeait si visiblement, eût désarmé le crime; soit que le ciel, par une faveur particulière, prît plaisir à préserver cet heureux règne de tout attentat qui pût en souiller la gloire ou en troubler la joie, il a servi de preuve et d'exemple à cette grande maxime que Platon[1] osa avancer longtemps depuis, lorsqu'en parlant du gouvernement, il dit : *Les villes et les hommes ne seront délivrés de leurs maux que lorsque, par une protection particulière des dieux, la souveraine puissance et la philosophie*, c'est-à-dire, une sagesse instruite et éclairée, *se trouvant réunies dans un même homme, rendront la vertu victorieuse du vice.*

Pendant ce long repos dont jouit Rome[2] sous l'autorité de Numa, non-seulement les peuples voisins ne prirent point occasion de son humeur pacifique pour lui faire la guerre, mais, dans les contestations mêmes qu'ils avaient ensemble, ils établissaient les Romains arbitres de leurs différends, et s'en rapportaient absolument aux décisions de Numa : gloire infiniment préférable à celle des conquêtes, fondée pour l'ordinaire sur l'injustice; au lieu que celle-là est l'effet de l'estime et de la reconnaissance des peuples, qui ne peuvent s'empêcher de rendre un hommage public à la sagesse, à la justice, à la bonne foi d'un prince parfaitement désintéressé pour lui-même, et uniquement occupé du bonheur des autres. Il parvint à une extrême vieillesse, ayant vécu plus de quatre-vingt-trois ans, sans avoir jamais ressenti ni incommodités de maladie, ni revers de fortune. Il finit sa vie par le genre de mort le plus doux, c'est-à-dire, par une pure défaillance de la nature. Son règne avait duré quarante-trois ans.

Le goût particulier de Numa[3] pour l'étude

[1] Lib. 5, de Rep. pag. 475

[2] Dionys. pag. 135.

[3] Liv. lib. 1, cap. 18..

de la philosophie, la sagesse de ses réglements et de ses lois, son extrême respect pour la Divinité, la conformité de ses sentiments en plusieurs points avec ceux de Pythagore, ont fait croire à quelques auteurs qu'il avait été disciple de cet illustre philosophe[1], et formé par ses soins. Mais Pythagore n'a paru dans l'Italie que plus de cent cinquante ans après Numa, sous le règne de Tarquin-le-Superbe, ou sous celui de Servius Tullius. Et c'est par où[2], selon la judicieuse remarque de Cicéron[3], Numa doit paraître plus admirable, d'avoir connu et mis en pratique les plus solides maximes de la politique et de l'art de gouverner tant d'années avant que la Grèce en eût eu aucune idée.

La vénération publique qui éclata à ses funérailles mit le comble au bonheur de sa vie. Tous les peuples voisins[4], amis et alliés de Rome, se firent un devoir d'y assister. Les patriciens portèrent eux-mêmes sur leurs épaules le lit où reposait son corps. Ils étaient suivis des prêtres de tous les temples, et d'une multitude infinie de peuple. Les larmes, les soupirs, les gémissements de toute l'assemblée faisaient son éloge. On le pleurait, non comme un prince mort de vieillesse, mais comme s'ils eussent enterré le plus cher de leurs amis qui serait mort à la fleur de son âge.

On ne brûla pas son corps, parce qu'il l'avait défendu; mais on fit deux cercueils de pierre, qu'on enterra au pied du Janicule : son corps fut déposé dans l'un[5], et l'on mit dans l'autre les livres sacrés qu'il avait écrits, sans doute parce qu'il l'avait ainsi ordonné. Les auteurs varient sur le nombre et sur d'autres circonstances. Tite-Live dit qu'il y en avait quatorze[6] : sept en latin, qui traitaient du droit pontifical, et sept en grec, sur la philosophie, telle qu'elle pouvait être dans des temps si reculés. Quatre cent quatre-vingt-dix ans après, l'année de Rome 571, on trouva ces deux coffres de pierre en creusant dans la

[1] Dionys. pag. 120. — Plut. pag. 60.

[2] « Quò etiam major vir habendus est Numa, quum « illam sapientiam constituendæ civitatis duobus propè « seculis antè cognovit, quàm eam Græci natam esse « senserunt. » (*De Orat.* lib. 2, n. 154.)

[3] Tusc. Quæst. lib. 1, n. 38.

[4] Plut. pag. 74

[5] Plut. pag 74

[6] Liv. lib. 10, cap. 20.

terre. L'un était entièrement vide, sans aucun reste ni aucune trace de corps humain, la longeur du temps ayant tout consumé : dans l'autre, on trouva les deux paquets de livres, non-seulement entiers[1], mais qui paraissaient écrits tout récemment. Pétilius, préteur de la ville, qui en avait pris lecture, ayant rapporté au sénat qu'il ne croyait pas qu'il fût à propos de les rendre publics ni de les conserver, parce qu'ils renfermaient plusieurs choses capables de nuire à la religion[2], ils furent brûlés par ordre du sénat dans la place publique, en présence du peuple.

On ne voit pas pourquoi Numa avait voulu que ces livres fussent enfermés dans son cercueil; et l'on voit encore moins comment des livres composés par un roi si pieux et si religieux pouvaient contenir plusieurs choses contraires à la religion. Peut-être y condamnait-il plusieurs superstitions qui régnaient en ce temps-là à Rome; et c'est apparemment ce que le préteur voulait dire.

M. Bossuet[3], l'honneur du clergé de France, fait une remarque sur les livres de religion de tous les peuples anciens, que je ne puis m'empêcher d'insérer ici. « Les livres, dit-il, que les Égyptiens et les autres peuples appelaient *divins* sont perdus il y a longtemps, et à peine nous en reste-t-il quelque mémoire confuse dans les histoires anciennes. Les livres sacrés des Romains, où Numa, auteur de leur religion, en avait écrit les mystères, ont péri par les mains des Romains mêmes, et le sénat les fit brûler, comme tendant à renverser la religion. Ces mêmes Romains ont à la fin laissé périr les livres sibyllins, si longtemps révérés parmi eux comme prophétiques, et où ils voulaient qu'on crût qu'ils trouvaient les décrets des dieux immortels sur leur empire, sans pourtant en avoir jamais montré au public, je ne dis pas un seul volume, mais un seul oracle. Les Juifs ont été les seuls dont les écritures sacrées ont été d'autant plus en vénération, qu'elles ont été plus connues. De tous les peuples anciens, ils sont le seul qui ait conservé les monuments primitifs de sa religion, quoiqu'ils fussent pleins des témoignages de leur infidélité et de celle de leurs ancêtres. Et aujourd'hui encore, ce même peuple reste sur la terre pour porter à toutes les nations où il a été dispersé, avec la suite de la religion, les miracles et les prédictions qui la rendent inébranlable. »

On a pu remarquer[1], dans les deux règnes de Romulus et de Numa, qui établirent et fortifièrent Rome, l'un par la guerre, l'autre par la paix, presque tous les principes mis depuis en pratique par les Romains, soit pour le gouvernement public, soit pour la conduite particulière, un grand respect pour la sainteté du serment, pour le culte des dieux, et pour toutes les cérémonies de religion; un soin particulier de n'entreprendre que de justes guerres, de faire servir la victoire à s'associer les vaincus par le droit de bourgeoisie, et d'établir dans les pays conquis de nombreuses colonies; un goût déclaré et une heureuse habitude pour une vie simple, pauvre, frugale, laborieuse, également propre et aux pénibles travaux de l'agriculture, et aux durs exercices de la guerre, qui faisaient presque toute leur occupation : en sorte qu'on pouvait dire des Romains, en un certain sens, que c'était un peuple de laboureurs et de soldats.

ART. III. — RÈGNE DE TULLUS HOSTILIUS.

TULLUS PARTAGE DES TERRES AUX PAUVRES CITOYENS. IL ENFERME LE MONT CÉLIUS DANS LA VILLE. GUERRE CONTRE LES ALBAINS. ELLE EST TERMINÉE PAR LE COMBAT SINGULIER DES HORACES ET DES CURIACES. HORACE TUE SA SOEUR. TRAHISON ET SUPPLICE DE SUFFÉTIUS. ALBE RASÉE : SES CITOYENS RÉUNIS A CEUX DE ROME. GUERRE CONTRE LES SABINS : PUIS CONTRE LES LATINS. GRANDE PESTE A ROME. MORT DE TULLUS HOSTILIUS.

Après la mort de Numa et un assez court

[1] Cela paraît assez difficile à croire. On prétend qu'un certain suc, tiré du cèdre ou du citronnier, préserve de corruption les choses sur lesquelles il est répandu : d'où vient cette expression d'Horace : *carmina linenda cedro* (*de Art. poet.*), pour dire des vers qui doivent toujours durer. En effet, c'est la raison que l'ancien auteur cité par Pline rapporte pourquoi les livres de Numa ne s'étaient point corrompus. *Libros citratos* (ou *cedratos*) *fuisse; propterea arbitrarier tineas non tetigisse.* (Lib. 13, cap. 13.)

[2] « Quum animadvertisset pleraque dissolvendarum « religionum esse. » (Liv.)

[3] Discours sur l'Hist. univ. pag. 120

[1] « Dum deinceps reges, alius aliâ viâ, ille bello, hic « pace, civitatem auxerunt..... Tum valida, tum tempe- « rata et belli et pacis artibus erat civitas. » (Liv. lib. 1. « cap. 22.)

interrègne, le peuple choisit pour roi Tullus Hostilius[1]. Ce choix fut confirmé par le sénat, et reçu avec une approbation générale. Il était originaire de Médullie, ville que les Albains avaient bâtie, et que Romulus avait fait colonie romaine après l'avoir réduite sous son obéissance. Son grand-père, qui se nommait Hostus Hostilius, et qui se distingua, comme nous l'avons vu, dans la bataille contre Tatius, où il fut tué, était un homme illustre par ses richesses et par sa naissance, qui, étant venu s'établir à Rome, y épousa une Sabine, fille d'Hersilie. Ce fut cette Hersilie qui conseilla aux dames de sa nation d'aller se jeter au milieu des troupes pour réconcilier les Romains avec les Sabins.

Dès que Tullus fut monté sur le trône, il fit une action mémorable qui lui gagna le cœur des pauvres et des artisans. Les deux rois ses prédécesseurs jouissaient d'une grande et fertile campagne qui faisait partie de leur domaine particulier, et dont les revenus étaient employés aux frais de leurs sacrifices, et à la dépense de leur table. Tullus permit qu'on en fît le partage entre ceux qui n'avaient point de fonds de terre, disant que son patrimoine était plus que suffisant pour toutes les dépenses qu'il aurait à faire.

En même temps, pour subvenir aux besoins de ceux qui n'avaient pas de quoi se loger, il renferma le mont Célius[2] dans l'enceinte de Rome. Là, tous les Romains qui n'avaient pas de domicile se bâtirent une demeure. Il y établit lui-même son palais, et plusieurs des principaux citoyens s'y établirent aussi. C'est tout ce que Tullus fit de considérable dans le gouvernement politique durant la paix.

Elle ne fit pas l'objet de ses désirs pendant son règne[3]. Loin de ressembler en ce point à Numa son prédécesseur, il témoigna plus d'ardeur pour la guerre que Romulus même. Son âge, sa constitution robuste, la gloire de son aïeul, tout lui inspirait un courage martial. Persuadé qu'un long et ignoble loisir ne manquerait pas d'affaiblir et d'énerver les Romains, il n'attendait qu'une occasion de leur faire prendre les armes. Elle se présenta bientôt. Cluilius, dictateur d'Albe, jaloux des prospérités de Rome, donna secrètement commission à des gens sans aveu de piller les terres des Romains, dans l'espérance que cette première démarche pourrait produire une rupture entre les deux peuples. Ce qu'il souhaitait arriva. Ceux qui étaient offensés coururent à la vengeance; et Cluilius, attentif au succès de ce piége, persuada à ses compatriotes que ce qui n'était véritablement qu'une représaille était une insulte, et qu'il la fallait repousser les armes à la main. Et afin que cette infraction parût un acte de justice, avant que de déclarer la guerre, il engagea la ville d'Albe à envoyer des ambassadeurs pour demander réparation de l'offense. Il prétendait ainsi satisfaire à un traité conclu entre Rome et Albe sous le règne de Romulus, par lequel les deux peuples étaient convenus de ne se point faire la guerre, et avaient réglé que, si l'un se prétendait lésé par l'autre, il demanderait justice à l'offenseur; mais que, s'il ne l'obtenait pas, il lui serait alors permis de se la faire lui-même par les armes.

Hostilius, du moins aussi fin que son ennemi, dont il découvrait l'artifice, reçut ces ministres publics avec une démonstration de civilité qui les trompa; et, les retenant auprès de lui sous divers prétextes, il gagna assez de temps pour envoyer à leur insu ses ambassadeurs à Albe se plaindre de la paix violée, et exiger une satisfaction proportionnée à l'injure. Cluilius répondit avec toute la hauteur d'un homme déterminé à faire la guerre. Après le retour des ambassadeurs romains, Hostilius donna audience à ceux d'Albe, se plaignit de la réponse fière de leur dictateur, et déclara que, puisqu'ils désiraient la guerre, il la leur déclarait le premier, et qu'ils s'attendissent à la voir incessamment commencer.

On se mit bientôt en campagne de part et d'autre[1]. Les Albains vinrent camper à cinq

[1] An. R. 82; av. J. C. 670. — Dionys. Halic. lib. 3, pag. 136 — Liv. lib. 1, cap. 22.

[2] Le mont Célius avait déjà été ajouté à la ville par Romulus et Tatius; mais ce fut apparemment d'abord un simple faubourg. Ici il est enfermé dans l'enceinte des murailles.

[3] Liv. lib. 1, cap. 22-26 — Dionys. lib. 3, pag. 136-160.

[1] An. R. 85; av J C. 667

milles de Rome, dans un lieu qu'on appela depuis *le fossé de Cluilius*. Peu de temps après, on trouva ce général mort dans sa tente, sans qu'on en pût deviner la cause. Il eut pour successeur au commandement Métius Suffétius. Celui-ci, avant que d'en venir aux mains, crut devoir tenter quelque voie d'accommodement. Les avis qu'il reçut que quelques villes voisines avaient dessein de les venir attaquer pendant qu'ils seraient occupés à combattre, et de tomber également sur les vainqueurs et sur les vaincus, le déterminèrent à cette démarche. Tullus ne refusa pas d'entrer en conférence, quoiqu'il en attendît peu de succès. Ils convinrent d'une entrevue, et le rendez-vous fut à une distance égale des deux camps. Les deux chefs s'y trouvèrent, accompagnés chacun des principaux officiers de leur armée. L'Albain prit la parole, et commença le premier en ces termes : « Je sais que Cluilius « apportait pour cause de cette guerre les « torts qu'il prétendait que nous avions reçus « de Rome, et le refus qu'elle avait fait de « nous donner satisfaction; et je suis per- « suadé que vous aussi, de votre côté, alle- « guez des motifs tout semblables. Mais si, « au lieu de nous éblouir nous-mêmes par de « spécieux prétextes, nous voulons parler « vrai, nous reconnaîtrons que c'est l'ambi- « tion et le désir de dominer qui a fait pren- « dre les armes à deux peuples voisins et unis « par le sang. Je n'examine point si cette « conduite est juste ou non : une telle déli- « bération regardait celui qui a entrepris la « guerre : quant à moi, c'est pour la faire que « j'ai été mis en place. Mais je ne puis m'em- « pêcher, Tullus, de vous inviter à faire avec « moi une réflexion. Vous savez combien les « Etrusques, qui nous environnent, sont à « craindre; et vous le savez d'autant mieux, « que vous en êtes plus voisins que nous. Ils « sont très-puissants sur terre et sur mer. « Souvenez-vous qu'après que nous aurons « donné le signal de l'action, attentifs sur nos « deux armées, ils ne manqueront pas d'atta- « quer avec avantage les vainqueurs et les « vaincus, qu'ils trouveront affaiblis et épui- « sés les uns et les autres par un rude com- « bat. C'est pourquoi, si les dieux nous ai- « ment, puisque, non contents de la liberté « dont nous jouissons en assurance, nous « voulons courir le risque de l'empire ou de « la servitude, cherchons une voie qui, sans « coûter de part ni d'autre beaucoup de sang « et de perte, décide du sort des deux peu- « ples. » La proposition ne déplut point à Tullus, quoique son inclination naturelle, et l'espérance de la victoire, lui donnassent plus de goût pour une bataille. Dans l'incertitude où ils étaient du moyen qu'ils devaient prendre, le hasard leur en fournit un qui fixa leur doute.

Il y avait dans les deux armées, de part et d'autre, trois frères[1], égaux pour l'âge et pour les forces, nommés les Horaces et les Curiaces. Le sentiment le plus commun (car les auteurs ne s'accordent pas sur ce point) est que les Horaces étaient du côté des Romains. Les uns et les autres acceptèrent avec joie un choix qui leur était si honorable, et qui fut envié par beaucoup d'autres. On convint du temps et du lieu; et il fut arrêté entre les Romains et les Albains, par un traité solennel, que celui des deux peuples dont les citoyens auraient remporté la victoire commanderait à l'autre, et le gouvernerait sous des lois équitables.

Le traité conclu, les trois frères[2], de chaque côté, prennent les armes comme on en était convenu. Pendant que chaque parti exhorte les siens à bien faire leur devoir, en leur re-

[1] Denys d'Halicarnasse dit clairement que de part et d'autres ces trois frères étaient jumeaux. Le terme employé par Tite-Live, *Trigemini fratres* n'est point contraire à ce sens : mais je crois qu'on peut l'entendre aussi de trois frères simplement. Ces deux mots *trigeminus* ou *tergeminus*, qui sont employés indifféremment par les auteurs, signifient tantôt *trois jumeaux*, tantôt simplement *trois*.

Le même Denys d'Halicarnasse dit que les Horaces et les Curiaces étaient cousins germains, nés de deux sœurs, filles de Sécinius, Albain, dont l'une avait épousé Curiace à Albe, et l'autre Horace à Rome.

[2] « Fœdere icto, trigemini, sicut convenerat, arma « capiunt. Quum sui utrosque adhortarentur, deos pa- « trios, patriam ac parentes, quidquid civium domi, « quidquid in exercitu sit, illorum tunc arma, illorum « intueri manus : feroces et suopte ingenio, et pleni adhor- « tantium vocibus in medium inter duas acies procedunt. « Consederant utrinque pro castris duo exercitus, periculi « magis præsenti quam curæ expertes : quippe imperium « agebatur, in tam paucorum virtute atque fortunâ po- « situm. Itaque ergò erecti suspensique in minimè gratum « spectaculum animò intenduntur »

présentant que les dieux tutélaires de Rome ou d'Albe, la patrie, leurs pères et leurs mères, tout ce qu'il y avait de citoyens présents ou absents a les yeux attachés sur leurs armes et sur leurs bras, ces généreux athlètes, pleins de courage par eux-mêmes, et animés encore par de si puissantes exhortations, s'avancent au milieu des deux armées. Elles étaient rangées de part et d'autre autour du champ de bataille, exemptes à la vérité du danger présent, mais non pas d'inquiétude, parce qu'il s'agissait de l'empire, dont le sort était remis à un si petit nombre de combattants. Occupés de ces pensées, et dans l'attente inquiète de ce qui allait arriver, ils donnent toute leur attention à un spectacle qui n'était rien moins qu'agréable pour eux.

On donne le signal [1], et ces braves héros, montrant en eux six le courage de deux armées, s'avancent fièrement les uns contre les autres. Insensibles à leur propre péril, ils n'ont devant les yeux que celui de leur patrie, qu'ils vont ou mettre en possession de l'empire par leur victoire, ou réduire à la servitude par leur défaite. Dès qu'on entendit le choc de leurs armes, et qu'on vit briller leurs épées, les spectateurs, saisis de crainte et d'alarme, sans que l'espérance penchât encore de part ni d'autre, restèrent tellement immobiles, qu'on eût dit qu'ils avaient perdu l'usage de la voix et de la respiration.

Ensuite, lorsqu'en étant venus aux mains [2], ce ne fut plus seulement le mouvement des corps et l'agitation des armes, mais les blessures et le sang qui servirent de spectacle, deux Romains tombèrent morts aux pieds des Albains, qui tous trois avaient été blessés. Au moment de la chute des deux Horaces, l'armée ennemie poussa de grands cris de joie, pendant que de l'autre côté les légions romaines demeurèrent sans espérance, mais non sans inquiétude, tremblant pour le Romain qui était resté seul, et que les trois Curiaces avaient entouré. Heureusement il était sans blessure ; et trop faible contre tous ensemble, mais plus fort que chacun d'eux séparément, pour diviser ses ennemis, il use de stratagème, et prend la fuite, persuadé qu'ils le suivraient plus ou moins vite, selon qu'il leur restait plus ou moins de force.

Déjà il était assez loin de l'endroit où l'on avait combattu [1], lorsque, tournant la tête, il voit les Curiaces à une assez grande distance les uns des autres, et l'un d'eux tout proche de lui. Il revient sur celui-ci de toute sa force ; et, tandis que l'armée d'Albe crie à ses frères de le secourir, déjà Horace, vainqueur de ce premier ennemi, court à une seconde victoire. Alors les Romains animent leur guerrier par des cris tels que le mouvement subit d'une joie inespérée en fait pousser ; et lui, de son côté, se hâte de mettre fin au second combat. Avant donc que l'autre, qui n'était pas fort éloigné, eût pu atteindre son frère, Horace couche ce second ennemi par terre.

Il ne restait plus, de chaque côté, qu'un combattant [2] ; mais, si le nombre était égal,

[1] « Datoc signum, infestisque armis, velut acies, terni « juvenes, magnorum exercituum animos gerentes, con« currunt. Nec his, nec illis periculum suum ; publicum « imperium servitiumque obversatur animo, futuraque « ea deindè patriæ quam ipsi fecissent. Ut primo statim « concursu increpuêre arma, micantesque fulsêre gladii, « horror ingens spectatores perstringit : et neutrò incli« natâ spe, torpebat vox spiritusque. »

[2] « Consertis deindè manibus, quum jam non motus « tantùm corporum, agitatioque anceps telorum armo« rumque, sed vulnera quoque et sanguis spectaculo es« sent, duo Romani, super alium alius, vulneratis tribus « Albanis, exspirantes corruerunt. Ad quorum casum « quum conclamasset gaudio Albanus exercitus, romanas « legiones jam spes tota, nondùm tamen cura deserue« rat, exanimes vice unius, quem tres Curiatii circum« steterant. Forté is integer fuit, ut universis solus ne« quaquam par, sic adversùs singulos ferox. Ergò, ut « segregaret pugnam eorum, capessit fugam, ita ratus « secuturos, ut quemque vulnere affectum corpus si« neret. »

[1] « Jam aliquantùm spatii ex eo loco, ubi pugnatum « est, aufugerat, quum respiciens videt magnis inter« vallis sequentes ; unum haud procul ab sese abesse ; in « eum magno impetu redit. Et dùm albanus exercitus « inclamat Curiatiis ut opem ferant fratri, jam Horatius « victor cæso hoste secundam pugnam petebat. Tum cla« more, qualis ex insperato faventium solet, Romani adju« vant militem suum : et ille defungi prælio festinat. Priùs « itaque quam alter, qui nec procul aberat, consequi « posset, et alterum Curiatium conficit. »

[2] « Jamque, æquato Marte, singuli supererant, sed nec « spe nec viribus pares. Alterum intactum ferro corpus, « et geminata victoria ferocem in certamen tertium du« bant : alter fessum vulnere, fessum cursu trahens « corpus, victosque fratrum ante se strage victori obji« citur hosti. Nec illud prælium fuit. Romanus exsul-

les forces et l'espérance ne l'étaient pas. Le Romain, sans blessure et fier d'une double victoire, marche plein de confiance à ce troisième combat. L'autre, au contraire, affaibli par le sang qu'il a perdu, et déjà vaincu par la mort de ses frères, qu'il venait de voir égorger à ses yeux, comme une victime sans défense, il présente la gorge à son vainqueur. Aussi ne fut-ce point un combat. Horace, triomphant par avance : *J'ai immolé*, dit-il, *les deux premiers aux mânes de mes frères : je vais, en immolant le troisième à ma patrie, terminer la querelle des deux peuples, et acquérir à Rome l'empire sur les Albains.* A peine Curiace pouvait-il soutenir ses armes : le vainqueur lui enfonce son épée dans la gorge, et ensuite le dépouille.

Les Romains reçoivent Horace dans leur camp avec une joie et une reconnaissance d'autant plus vives, qu'ils avaient été plus près du danger [1]. Après cela chaque parti songe à ensevelir les siens, mais avec des dispositions bien différentes : les Romains triomphants d'une victoire qui augmentait leur empire, les Albains humiliés par la perte de la liberté. On voyait encore, du temps de Tite-Live, les tombeaux des Horaces et des Curiaces placés dans les endroits où chacun d'eux était tombé : deux des Romains dans le même lieu plus près d'Albe ; trois des Albains du côté de Rome, mais à quelque distance les uns des autres, selon le lieu où ils avaient combattu.

Avant que les armées se séparassent, Métius, en conséquence du traité, demanda au roi des Romains quels ordres il avait à lui donner. Tullus lui ordonna de tenir ses troupes prêtes, afin qu'il pût s'en servir en cas d'attaque de la part des Veïens : après quoi les deux armées se séparèrent.

Horace marchait à la tête des Romains, chargé des triples dépouilles qu'il avait si glorieusement remportées. Sa sœur, qui avait été promise en mariage à l'un des Curiaces, vint à sa rencontre devant la porte Capène. Ayant reconnu sur les épaules de son frère une cotte d'armes qu'elle avait travaillée de ses propres mains, et dont elle avait fait présent à son futur époux, elle déchire ses vêtements, se frappe le sein, verse des torrents de larmes, fait retentir le nom de son époux avec des cris lamentables, et, jetant sur son frère des regards étincelants de fureur : *Tu triomphes*, lui dit-elle, *le plus méchant de tous les hommes : tu t'applaudis de m'avoir privée d'un époux, seul objet de ma tendresse. Malheureux! tu fais gloire de ton crime, et, couvert du sang de mon cher Curiace, tu insultes à ma douleur !* Le jeune vainqueur, également piqué et des lamentations et des invectives de sa sœur au milieu de la joie publique et de son triomphe, dans les transports de son emportement, lui passe son épée au travers du corps en lui faisant ces reproches : *Va, sœur dénaturée, qui oublies tes frères et ta patrie, va rejoindre celui pour qui seule tu marques tant d'attache. Ainsi puisse périr toute Romaine qui pleurera l'ennemi de Rome !*

L'action parut atroce aux sénateurs et au peuple ; mais l'éclat de la victoire récente parlait en faveur du coupable. Le roi, qui ne voulait pas prendre sur lui les suites d'une affaire si odieuse, en laissa la connaissance aux *duumvirs* qu'il nomma pour cet effet. Ils ne purent s'abstenir de condamner le coupable à mort, le crime étant manifeste. Déjà le licteur se mettait en devoir d'exécuter la sentence ; et le supplice aurait suivi de près son triomphe, si le père d'Horace, s'avançant dans l'assemblée, n'eût pris la défense de son fils. Il soutint que l'action dont il s'agissait ne devait point passer pour un meurtre, mais pour une juste vengeance : qu'il était le père du frère et de la sœur, et le juge le plus compétent des affaires de sa maison : que, s'il avait jugé son fils criminel, il aurait usé, pour le punir, du pouvoir que lui donnait sa qualité de père. Il conclut en déclarant qu'il en appelait au peuple : c'était le roi même qui lui avait suggéré ce moyen. Puis, ayant recours aux prières, il conjurait le peuple d'avoir compassion d'un père infortuné, et de ne pas lui ravir ce cher fils, seul reste d'une famille peu auparavant si

« tans : *Duos*, inquit, *fratrum manibus dedi ; tertium causæ belli hujusce, ut Romanus Albano imperet, dabo.* Malè sustinenti arma gladium supernè « jugulo defigit, jacentem spoliat. »

[1] « Romani ovantes ac gratulantes Horatium accipiunt, eò majore cum gaudio, quò propè metum res « fuerat. Ad sepulturam indè suorum nequaquam paribus animis vertuntur, quippè imperio alteri aucti, alteri ditionis alienæ facti. »

nombreuse. « Quoi! Romains, leur disait-il, « ce brave guerrier, que vous venez de voir « marcher glorieux et triomphant après une si « belle victoire, vous pourrez vous résoudre « à le voir les fers aux mains, attaché à un in« fâme poteau, expirant sous les coups et dans « les tourments? spectacle dont les yeux mêmes « des Albains pourraient à peine soutenir la « vue! Va, licteur, lie ces mains victorieu« ses qui viennent d'acquérir l'empire au peu« ple romain. Jette un voile sur la tête du « libérateur de cette ville. Frappe-le de verges, « ou dans l'enceinte de la ville, pourvu que « ce soit à la vue de ces dépouilles remportées « par sa valeur; ou hors des murs, pourvu « que ce soit entre les tombeaux des Curiaces. « Car, ajouta-t-il, adressant la parole au peu« ple, de quel côté pouvez-vous mener ce « jeune héros où il ne trouve dans les monu« ments de sa gloire une sauvegarde contre « l'infamie du supplice? »

Le peuple ne put tenir ni contre les larmes du père, ni contre la constance du fils, à l'épreuve de toute espèce de danger. Horace comparut dans ce jugement avec la même fermeté d'âme qu'il avait fait paraître dans son combat contre les Curiaces. Le peuple crut qu'en faveur d'un si grand service, il pouvait oublier un peu la rigueur de la loi. Il le renvoya donc absous, plus par admiration pour son courage que par conviction de la justice de sa cause. Mais, pour ne pas laisser le crime du fils entièrement impuni, le père fut condamné à payer pour lui une amende, et à offrir certains sacrifices expiatoires; et l'on fit passer le fils sous le joug: ce sont deux solives sur lesquelles on en met une en travers. Ce joug fut appelé *la solive de la sœur*[1]. On le réparait tous les ans, et il subsistait encore du temps de Tite-Live. On érigea un tombeau à la sœur d'Horace dans le lieu où elle avait été tuée.

La paix avec les Albains ne fut pas de longue durée[2]. Suffétius, que les Albains accusaient d'avoir mal gouverné leurs affaires pendant la guerre, en confiant le sort de l'état entier aux armes des trois Curiaces, et qu'ils commençaient à soupçonner de trahison, parce que depuis trois ans il jouissait de la dictature par le crédit de Tullus, pour regagner l'estime et la confiance de ses citoyens, conçut le dessein le plus perfide et le plus noir qu'il soit possible d'imaginer. Il députa secrètement aux ennemis des Romains, qui balançaient encore à se révolter ouvertement, pour les engager à secouer le joug et à se déclarer au plus tôt; et il leur promit qu'au milieu de la bataille il tournerait ses forces contre les Romains. Sur cette assurance, les Fidénates, soutenus des Veïens leurs alliés, se mettent en campagne. Tullus, qui, depuis longtemps avait prévu cet orage, s'avance contre l'ennemi avec ses troupes et celles des Albains, passe le Téveron, et va camper près de Fidènes, où il trouve déjà l'armée des Fidénates et celle de leurs alliés qui s'y étaient assemblés. Il n'y eut point encore d'action ce jour-là.

Le lendemain les troupes des Fidénates et de leurs alliés sortirent du camp au lever du soleil, et se rangèrent en bataille. Les Romains, de leur côté, en firent autant. Tullus prit son poste à l'aile gauche de l'armée romaine, opposée à l'aile droite des ennemis, où étaient placés les Veïens. Métius Suffétius commandait l'aile droite, composée des Albains, rangés le long du fleuve en face des Fidénates, qui formaient l'aile gauche. Quand les deux armées furent à la portée du trait, les Albains se séparèrent des Romains, gagnèrent la montagne en ordre de bataille, et y demeurèrent dans l'inaction, comme si c'eût été un corps de réserve. Le dessein de Métius, qui avait aussi peu de courage que de bonne foi, était de se tenir dans ce poste pendant le combat sans y prendre part, et de se ranger du côté qui aurait le dessus. Ce mouvement étonna les Romains qui étaient les plus proches, et qui voyaient leur flanc entièrement découvert par la retraite inopinée des Albains. Dans le même moment un cavalier accourt à toute bride, et vient apprendre cette nouvelle à Tullus, qui de son côté commençait avec l'élite de sa cavalerie à mettre l'ennemi en désordre. A ce bruit les Romains prirent l'épouvante, et voyant les Albains gagner les montagnes, ils crurent qu'ils allaient être enveloppés de toutes parts. Tullus, sans se déconcerter par un contre-temps si fâcheux,

[1] Sororium tigillum.

[2] An. de R. 87; av. J. C. 665. — Dionys. lib. 3, pag. 160-172. — Liv. lib. 1, cap. 27-30.

après avoir fait vœu secrètement d'établir douze nouveaux Saliens, et de bâtir des temples à la Pâleur et à la Crainte, court à l'aile droite, et s'écrie d'une voix assez haute pour se faire entendre des ennemis, qu'on prend l'alarme sans sujet, que c'est par son ordre que les Albains gagnent les montagnes pour attaquer en queue les Fidénates. En même temps il donne ordre aux cavaliers d'élever tous leurs lances ; ce qui déroba à une grande partie de l'infanterie la vue de la retraite des Albains. Cette ruse sauva l'armée de Tullus. Les Romains, à la voix de leur roi, reprirent courage, jetèrent un grand cri, et chargèrent vivement les ennemis. Les Fidénates, qui se crurent trahis par Métius, lâchèrent bientôt le pied, et s'enfuirent en désordre à Fidènes. Tullus détacha après eux sa cavalerie, qui acheva de les dissiper, et revint aussitôt contre les Veiens, qui se défendaient avec beaucoup de courage et de succès. Mais quand ils apprirent que leur aile gauche était défaite, et que l'armée des Fidénates avait pris la fuite, craignant d'être enveloppés, ils se débandèrent, et tournèrent vers le Tibre pour y trouver un passage. Plusieurs ayant quitté leurs armes, s'y jetèrent précipitamment, et périrent en grande partie sous les flots. D'autres, pendant qu'ils délibéraient sur la rive s'ils devaient combattre ou fuir, furent attaqués par les Romains, et entièrement défaits. La victoire fut complète, mais bien disputée : et jusque-là les Romains n'avaient point encore livré de combat si opiniâtre et si sanglant. Métius, sur la fin de l'action, s'était joint aux vainqueurs, et avait poursuivi les ennemis. Au retour, il félicite Tullus sur l'heureux succès de la bataille. Celui-ci dissimule, et ne lui marque point son ressentiment. Les deux armées, par son ordre, se joignent ensemble pour offrir le lendemain un sacrifice commun en action de grâces, et cependant s'abandonnent à la joie.

Tullus, qui s'était informé exactement de toutes les circonstances de la trahison, part de nuit avec ses amis les plus affidés, et arrive à Rome avant minuit. Aussitôt il mande tous les sénateurs, leur raconte tout ce qui venait de se passer, leur expose les mesures qu'il croit qu'on doit prendre pour punir le coupable, et pour mettre les Albains hors d'état d'entreprendre à l'avenir rien de pareil. Son avis est généralement approuvé. Au sortir du conseil, il remonte à cheval, et comme Rome n'était éloignée de Fidènes que de quarante stades, c'est-à-dire de deux petites lieues, il revint au camp avant que le jour parût. Il fait appeler Horace, celui-là même dont la victoire sur les Curiaces avait soumis les Albains, et lui donne ordre d'aller droit à Albe avec l'élite de la cavalerie et de l'infanterie, et l'instruit de tout ce qu'il y doit faire.

Cependant, après avoir pris secrètement toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de son dessein, il convoque l'assemblée. Les Albains vinrent des premiers, et s'approchèrent de plus près qu'ils purent du roi pour l'entendre haranguer. Ils étaient sans armes : car, chez ces anciens peuples, les gens de guerre, même dans le camp, ne portaient point d'armes, sinon lorsqu'il s'agissait d'en faire usage ; et c'est une des raisons pour lesquelles le duel était inconnu chez eux. La légion romaine environnait cette multitude, et fermait toute l'assemblée. Les soldats avaient eu ordre d'y venir avec leurs épées, qu'ils tenaient cachées sous leurs habits. Quand on eut fait faire silence, Tullus commença à parler. « Romains, dit-il, si jamais dans aucune guerre « vous avez eu lieu de remercier les dieux de « leur protection, et de vous savoir gré à vous-« mêmes de votre courage, ç'a été certaine-« ment dans l'action d'hier ; car vous avez eu « à combattre, non-seulement contre les for-« ces des ennemis, mais, ce qui était bien plus « dangereux et plus à craindre, contre la tra-« hison et la perfidie de vos alliés. En effet, « pour ne vous pas laisser plus longtemps dans « l'erreur, ce ne fut point par mon ordre que « les Albains gagnèrent les montagnes. Je « vous le laissai croire, et le déclarai même à « haute voix pour vous empêcher de prendre « l'alarme vous voyant abandonnés, et pour « jeter la terreur parmi les ennemis, qui cru-« rent qu'on allait les attaquer par leurs der-« rières. Au reste, ce crime ne doit point être « imputé à tous les Albains. Ils ont suivi leur « chef, comme vous m'auriez obéi, si je vous « eusse donné un ordre pareil. C'est Métius « qui les a entraînés avec lui : c'est lui qui a « suscité contre nous cette guerre : c'est lui

« qui a enfreint le traité conclu entre les Romains et les Albains. Je consens que son « exemple trouve des imitateurs, si je ne donne « aux mortels dans sa personne une leçon capable à jamais de les faire trembler. » Dans ce moment des centurions armés environnent Métius. Le roi continua de la sorte : « Pour « l'avantage, la prospérité et le bonheur « du peuple romain, pour le mien, et pour le « vôtre aussi, Albains, j'ai résolu de transporter tous les habitants d'Albe à Rome; « de donner le droit de bourgeoisie au simple « peuple ; d'associer au nombre des sénateurs « les principaux citoyens; en un mot, de réunir les deux peuples en une seule ville et « en une seule république; afin que, comme « Albe autrefois d'un peuple en a fait deux, « elle revienne maintenant à l'unité. » La multitude des Albains, à ce discours, était agitée de différentes pensées et de différents mouvements : mais, comme elle se voyait sans armes et environnée de soldats armés, retenue par la crainte, elle garda le silence. Tullus reprenant la parole, et s'adressant à Métius Suffétius : « Si vous étiez capable, lui « dit-il, d'apprendre à garder la bonne foi et « les traités, je vous laisserais la vie pour vous « donner sur ce point de salutaires leçons. Mais, « comme le caractère de votre esprit exclut « toute espérance de guérison, vous servirez « vous-même de leçon au genre humain, « et vous lui apprendrez par votre supplice à « regarder comme sacrées et inviolables les lois « que vous avez osé enfreindre. Ainsi, de « même que dans le combat d'hier vous avez « tenu votre esprit partagé entre Rome et Fidènes, votre corps aussi va être divisé et « déchiré en différentes parties. » Ensuite il le fit attacher par les quatre membres à deux chars attelés chacun de quatre chevaux, qui, poussés avec violence de différents côtés, mirent tout son corps en pièces. Les spectateurs ne purent soutenir un spectacle si horrible, et tous en détournèrent les yeux. Ce fut là, chez les Romains, le premier et le dernier supplice où ils parussent se souvenir peu des lois de l'humanité. D'ailleurs, ils pouvaient se vanter que nul peuple n'avait plus penché vers la douceur dans la punition des coupables [1].

Pendant que cela se passait dans le camp, Horace avait déjà commencé à exécuter sa commission contre Albe, après avoir notifié aux Albains les ordres du roi et l'arrêt du sénat. On y envoya bientôt après les légions romaines pour travailler à la destruction de la ville. Elles avaient ordre de renverser les murailles de fond en comble, de raser tous les édifices tant publics que particuliers, excepté les temples, avec défense de maltraiter personne ou d'empêcher les particuliers d'emporter avec eux ce qu'ils jugeraient à propos. Les soldats, sans écouter ni représentations ni prières, se mettent à travailler à la démolition des remparts et des maisons : triste événement et unique dans son genre! Ce n'était point ce tumulte et ce désordre qu'on voit dans une ville prise d'assaut, lorsque le vainqueur, ayant enfoncé les portes, ou abattu les murs à coups de bélier, ou forcé la citadelle, se répand dans tous les quartiers les armes à la main, les fait retentir de cris effrayants, et met tout à feu et à sang : un morne silence, causé par la douleur et le désespoir, régnait dans toute la ville. Ces malheureux habitants, oubliant, dans le trouble où ils étaient, ce qu'il fallait laisser et ce qu'il fallait emporter, s'adressaient les uns aux autres, hors d'état de prendre un parti par eux-mêmes, et également incapables de donner ou de recevoir conseil. Tantôt ils demeuraient comme immobiles à la porte de leurs maisons qu'ils ne pouvaient se résoudre de quitter ; tantôt ils les parcouraient tout hors d'eux-mêmes sans autre dessein que de les voir pour la dernière fois. Mais quand ils se virent pressés par les soldats de sortir lorsque déjà ils entendaient des extrémités de la ville le bruit des édifices qu'on abattait, et que la poussière excitée de différents côtés couvrait tout comme d'un nuage épais, ils se mirent à emporter à la hâte tout ce qu'ils pouvaient, abandonnant avec une douleur infinie leurs dieux pénates, et les lieux où ils étaient nés et où ils avaient été élevés. Une longue file de citoyens pleurants et gémissants remplissait les rues. La vue mutuelle de leurs maux, par un sentiment naturel de compas-

[1] « Primum ultimumque illud supplicium apud Romanos exempli parum memoris legum humanarum « fuit : in aliis gloriari licet, nulli gentium mitiores placuisse pœnas. » (Liv. lib. 1, cap. 28.)

sion, faisait couler leurs larmes avec plus d'abondance. On entendait des cris et des plaintes lamentables, surtout de la part des femmes, lorsque, passant devant les temples, elles les voyaient environnés de soldats et laissaient leurs dieux en quelque sorte assiégés et captifs. Quand ils furent tous sortis, les soldats romains rasèrent tous les édifices, tant publics que particuliers, à l'exception des temples qu'ils avaient eu ordre d'épargner. Ainsi l'ouvrage de près de cinq cents ans qu'avait duré Albe depuis sa fondation fut ruiné et entièrement détruit en une heure.

Rome, par cette ruine d'Albe, prit des accroissements considérables. Le nombre des citoyens se trouva doublé. C'est alors que le mont Célius fut enfermé dans l'enceinte de la ville. Les principaux des Albains furent admis au rang des familles patriciennes, et remplirent les places qui pouvaient vaquer dans le sénat: les Jules, les Servilius, les Quintius, les Géganius, les Curiaces, les Clœlius.

Les compagnies[1] pour l'ordinaire, souffrent impatiemment qu'on augmente le nombre de leurs membres, parce que cette augmentation ne peut se faire sans affaiblir le pouvoir et le crédit des particuliers. Le sénat romain avait des vues bien plus nobles. L'intérêt public était le grand mobile de cette auguste compagnie. Dans l'occasion dont il s'agit, les sénateurs furent attentifs, non-seulement à augmenter le nombre des citoyens par de nouveaux sujets, mais à les lier ensemble, à les affectionner à l'état, à adoucir leur nouvelle situation, à les dédommager de ce qu'ils perdaient d'ailleurs, et à les consoler de la douleur que l'on ressent à quitter son ancienne patrie. C'est par ces moyens pleins d'une sage prévoyance, et peu connus chez les autres peuples, que Rome s'acheminait insensiblement à cette puissance et à cette grandeur à laquelle la Providence la destinait.

On forma aussi dix nouveaux escadrons de cavaliers tirés des Albains, et l'on augmenta à proportion les anciennes légions. Ainsi le nouveau peuple fortifia tous les ordres de l'état.

Tullus laissa reposer ses troupes pendant tout l'hiver, et, au commencement du printemps, il les fit marcher contre les Fidénates[1].

[1] Dionys. lib. 3, pag. 172.

Ils eurent la témérité de faire tête aux Romains, qui leur étaient beaucoup supérieurs pour le nombre et pour le courage. Aussi cette guerre ne fut-elle ni difficile, ni de longue durée. Après la perte d'une bataille, les Fidénates se refugièrent dans leur ville. Tullus en forma le siége, et les pressa si vivement, qu'il les obligea de se rendre à discrétion. Maître absolu de Fidène, il se contenta de faire punir les plus séditieux, et rétablit la ville dans son ancienne liberté.

Il trouva plus de résistance de la part des Sabins[1], nation la plus puissante du pays après les Etrusques. La cause de cette nouvelle guerre fut des torts réciproques que les deux peuples prétendaient avoir reçus, et sur lesquels, de part et d'autre, on avait refusé de donner satisfaction[2]. Cette guerre dura quelques années, et se fit avec beaucoup d'animosité. Il se donna plusieurs combats fort sanglants avec un succès à peu près égal de part et d'autre. Enfin, dans un dernier, les Sabins, obligés de lâcher le pied, furent mis en déroute. On les suivit dans leur fuite, et on en fit un grand carnage. Les Romains profitèrent de leurs dépouilles, pillèrent leur camp, et, chargés d'un gros butin, revinrent triomphants à Rome.

Cette expédition fut suivie de la guerre contre les Latins[3]. Ce qui brouilla les villes latines, anciennes colonies d'Albe, avec Rome, fut le refus qu'elles firent de se soumettre à l'empire romain[4]. Quinze ans après que la ville d'Albe eut été détruite, Tullus fit sommer par ses ambassadeurs les trente colonies dépendantes autrefois de la ville d'Albe, de reconnaître les Romains pour souverains, prétendant que, devenus les maîtres des Albains, ils étaient entrés dans tous les droits d'un peuple qu'ils avaient soumis et incorporé à Rome. On aperçoit ici déjà le génie et le caractère du peuple romain. Etabli assez avantageusement dans un pays où il n'avait été reçu, pour ainsi dire, que par grâce et à titre précaire, il n'imite point les autres peuples, qui se contentaient du domaine qu'ils avaient acquis, et ne

[1] An. R. 100. Av. J. C. 652.
[2] Liv. lib. 1, cap. 30. — Dionys. pag. 173-175.
[3] An. R. 102; av. J. C. 650.
[4] Dionys. lib. 3, pag. 175.

songeaient point à s'assujettir ni à dépouiller leurs voisins. On dirait que les Romains dès lors avaient un secret pressentiment de leur future grandeur, et qu'ils se croyaient destinés à devenir un jour les maîtres de tous les autres peuples.

On sent bien que la proposition faite aux Latins par Tullus ne pouvait pas ne leur point déplaire infiniment. Tel fut le sujet de la guerre entre les Romains et le peuple latin. Elle dura cinq ans; mais ce fut une guerre à l'ancienne manière, où l'on garda toujours beaucoup de modération. On ne vit point de grosses armées rangées en bataille les unes contre les autres chercher à se détruire par de sanglants combats. Il n'y eut point de villes prises, ni assujetties sous l'esclavage, ni réduites aux dernières extrémités. On se contentait de faire des courses sur les terres les uns des autres pendant le temps de la moisson; et la campagne une fois dépouillée, chacun s'en retournait chez soi après un échange mutuel de prisonniers. Médulle, ville du nom latin, où les Romains avaient envoyé une colonie sous le règne de Romulus, pour s'être soustraite une seconde fois à l'obéissance, et avoir pris parti avec ceux de sa nation, fut la seule dont le roi des Romains fit le siége. Il en vint aisément à bout, et il la fit si bien rentrer dans le devoir qu'elle ne songea plus à la révolte. Nul autre des malheurs qu'apportent ordinairement les guerres ne se fit sentir pendant tout ce temps, ni aux Latins, ni aux Romains; ce qui fit que les esprits, moins aigris de part et d'autre, se trouvèrent plus disposés à faire la paix.

Quelque temps après qu'elle eut été conclue[1], on vint apprendre au roi et aux sénateurs qu'il était tombé une pluie de pierres sur le mont Albain[2]. On crut aussi entendre une voix qui ordonnait aux Albains de suivre dans les cérémonies sacrées le rit ancien, qu'ils avaient mis en oubli depuis leur réunion avec les Romains, comme si, en quittant leur patrie, ils avaient aussi quitté leurs dieux. En conséquence du prétendu prodige de la pluie de pierres, on ordonna des sacrifices pendant neuf jours; et cette coutume s'observa toujours depuis en pareil cas.

Vers le même temps, un mal plus réel, je veux dire la peste, affligea la ville de Rome[1]. Cette maladie engourdit le courage et les mains des soldats, qui ne pouvaient se résoudre à reprendre les armes et à se remettre aux exercices militaires. Mais Tullus, qui ne respirait que la guerre, et qui croyait que le mouvement et l'agitation leur était plus utile, même pour la santé, ne leur donnait aucun relâche, jusqu'à ce que lui-même fût attaqué de la maladie. Comme elle fut longue et opiniâtre, elle abattit tellement le courage et la fierté de ce prince, qui avait regardé jusqu'alors comme une faiblesse indigne d'un roi de s'amuser aux cérémonies et aux observances de religion, que, changé tout d'un coup en un autre homme, comme il arrive assez ordinairement à nos esprits forts, il se livra sans réserve aux superstitions les plus basses et les plus puériles. Pour ce qui regarde le commun des Romains, l'ancien respect pour la Divinité se réveilla généralement dans la ville. Revenus tous au même esprit qui régnait sous Numa, ils ne trouvaient d'autre remède au mal qui les pressait que de recourir aux dieux, et d'apaiser leur colère par des sacrifices. Comme on cherche, pour l'ordinaire, à mettre du merveilleux dans la mort des princes, on dit que le roi, s'étant enfermé pour faire, à l'imitation de Numa, certains sacrifices occultes et secrets, où il n'observa pas les rits commandés, Jupiter[2], blessé de cette religion mal entendue, lança contre lui la foudre, dont il fut brûlé avec toute sa maison[3]. On raconte aussi sa mort de quelques autres manières, et l'on croit qu'Ancus Marcius y avait eu part. Tullus avait régné trente-deux ans. Ce fut un prince d'un rare mérite en ce qui regarde la guerre, qu'on ne peut assez louer pour sa présence d'esprit dans les combats et sa prudence au milieu des plus grands dangers; mais les historiens de sa nation l'ont blâmé d'avoir trop aimé les ar-

[1] Liv. lib. 1, cap. 31.

[2] Il n'est pas besoin d'avertir que cette pluie de pierres n'est autre chose qu'une très-grosse grêle. — La chute de pierres n'est plus aujourd'hui une chose merveilleuse. La science a constaté et expliqué ce phénomène. E. B.

[1] Liv. lib. 1, cap. 31. — Dionys. lib. 3, pag. 176.

[2] « Ira Jovis sollicitati pravâ religione. »

[3] Dionys. lib. 3, pag. 184-186.

mes, et d'avoir négligé et ensuite outré le soin de la religion.

Art. IV. Règne d'Ancus Marcius.

Ancus Marcius rétablit le culte divin négligé sous son prédécesseur. Il essuie plusieurs guerres malgré lui, et y remporte toujours l'avantage. Il agrandit Rome en y ajoutant le mont Aventin. Il fait bâtir la ville d'Ostie. Il ferme de murailles le Janicule. Lucumon, né à Tarquinies et originaire de Corinthe, vient s'établir à Rome avec Tanaquil sa femme. Il se rend agréable au roi et au peuple. Il prend le nom de *Lucius Tarquin*. Mort d'Ancus.

Après un court interrègne [1], le peuple choisit pour roi Ancus Marcius, petit-fils de Numa par une fille de ce prince : son élection fut confirmée par le sénat. Le nouveau roi, voyant qu'on avait négligé beaucoup de sacrifices institués autrefois par son aïeul ; que la plupart des Romains, désaccoutumés de cultiver la terre, ne cherchaient qu'à s'enrichir du butin qu'ils faisaient sur l'ennemi, fit assembler le peuple, et représenta qu'il fallait ranimer la même ardeur pour le service des dieux qu'ils avaient eue sous le règne de Numa ; que le mépris qu'on avait fait de leur culte avait attiré sur Rome des maladies, des pestes, et une infinité de malheurs ; que l'unique moyen d'y remédier était de reprendre leurs premiers exercices, et de s'adonner, comme autrefois, à la culture des terres et au soin des troupeaux. Ce discours fut reçu avec de grands applaudissements, et généralement approuvé.

Ancus, avant toutes choses, travailla à remettre sur pied et à faire observer les sages règlements de son aïeul sur ce qui regardait la religion. Pour cet effet, il manda les pontifes, et reçut de leurs mains les écrits qu'avait composés Numa sur les sacrifices. Il les transcrivit sur des planches de chêne (car la coutume n'était pas encore d'employer l'airain à cet usage), et il les fit exposer dans la place publique pour en faciliter la lecture à tout le peuple. Il remit aussi en vigueur le labourage et l'agriculture. Il renvoya de la ville tous les gens oisifs ; et il ranima dans toutes les campagnes l'ardeur et la vigilance par les louanges qu'il donnait aux bons travailleurs, et par les réprimandes qu'il faisait à ceux dont les terres étaient négligées, tous soins dignes d'un bon roi et d'un sage gouvernement.

Ces heureux commencements promettaient un règne tranquille ; mais, lorsqu'il n'était occupé que de régler son état et de mettre partout le bon ordre, les Latins, qui avaient fait un traité d'alliance avec les Romains sous Tullus, répandirent de tous côtés des partis dans la campagne, persuadés que l'éloignement qu'avait Ancus pour la guerre venait de pusillanimité, ou de peu d'expérience. Ils le regardaient comme un prince pieux et dévot, qui passerait tout son règne dans les temples, au milieu des autels et des sacrifices. Ils se trompaient. Ancus tenait en même temps du caractère de Numa et de celui de Romulus [1], et tempérait l'un par l'autre, selon l'exigence des occasions. Il sentait bien qu'une conduite pacifique convenait par nécessité au règne de son aïeul, qui avait trouvé un peuple nouvellement formé et encore féroce. Les temps étaient changés ; il n'était pas sûr pour lui de demeurer dans le repos auquel son inclination le portait. Il vit clairement qu'on mettait à l'épreuve sa patience ; que, poussée trop loin, elle lui attirerait le mépris, et que la conjoncture présente demandait plutôt un Tullus qu'un Numa. Il se détermina donc à la guerre.

Mais pour mettre le bon droit de son côté, et pour s'attirer la protection du ciel par la justice de sa cause et par ses bons procédés, il commença par tenter des voies d'accommodement. Il fit porter ses plaintes aux Latins par ses ambassadeurs, et demanda justice des actes d'hostilité qu'ils avaient exercés sur ses terres. Les Latins, pour toute réponse, dirent qu'ils n'avaient aucune connaissance des brigandages qu'on leur reprochait, et que, s'il s'était passé quelque désordre, le mal s'était commis sans leur aveu : que d'ailleurs ils ne

[1] An. R. 114 ; av. J. C. 638. — Liv. lib. 1, cap. 32, 33. — Dionys. lib. 3, pag. 177-183.

[1] « Medium erat in Anco ingenium, et Numæ et Romuli memor : et, præterquàm quòd avi regno magis « necessariam fuisse pacem credebat, quum in novo tùm « feroci populo, etiam, quod illi contigisset otium, sine « injurià id se haud facilè habiturum. Tentari patien- « tiam, et tentatam contemni ; temporaque esse Tullo « regi aptiora, quam Numæ. » (Liv. lib. 1, cap. 32.)

devaient rien à Marcius, avec qui ils n'avaient point traité; que, s'ils avaient quelques engagements avec Tullus, ils s'en croyaient entièrement libres depuis sa mort.

Marcius alors leur fit déclarer la guerre en forme. Le *fécial* ou héraut étant arrivé sur la frontière du pays ennemi, cria à haute voix : *Écoutez, Jupiter, et vous, Junon; écoutez, Quirinus; écoutez, dieux du ciel, de la terre et des enfers : je vous prends à témoin que le peuple latin est injuste; et comme ce peuple a outragé le peuple romain, le peuple romain et moi, du consentement du sénat, lui déclarons la guerre.* Il fit les autres cérémonies que j'ai marquées ailleurs. On voit, dans cette formule que nous a conservée Tite-Live[1], qu'il n'est fait aucune mention du roi, et que tout se fait au nom et par l'autorité du peuple romain, c'est-à-dire, de tout le corps de la nation.

Après cette déclaration de guerre, Marcius marcha contre les Latins avec son armée, et alla mettre le siége devant Politoire, avant que cette ville eût le temps de recevoir du secours de ses alliés. La ville forcée se rendit à certaines conditions. Le roi ne fit aucun mal aux habitants. Il les transféra seulement à Rome avec tous leurs biens, et il les distribua dans les tribus. L'année suivante les Latins envoyèrent à Politoire une nouvelle colonie à la place des citoyens qu'on en avait chassés, et ils commencèrent à faire valoir les terres qui en dépendaient. Marcius partit pour les attaquer. Ils eurent l'audace de sortir au-devant de l'armée romaine: mais ils furent vaincus, et la ville fut prise une seconde fois. Le roi y fit mettre le feu, et il en rasa les murailles, pour leur ôter l'espérance d'en faire désormais leur place d'armes, et le moyen de se mettre en possession des terres voisines. Cette expédition achevée, il ramena ses troupes à Rome.

Le fort de la guerre ensuite tomba sur Médullie, dont les Latins formèrent le siége. C'était une colonie romaine, bien résolue de se défendre jusqu'à l'extrémité. Les Latins pourtant emportèrent la ville de force, et en demeurèrent maîtres pendant trois ans : après quoi elle leur fut enlevée de nouveau par les Romains.

Ceux-ci eurent encore d'autres guerres à soutenir contre les Sabins, et contre d'autres peuples qui, rompant les traités, les attaquèrent à différentes reprises. Il se donna plusieurs combats, il se fit plusieurs siéges, où les Romains eurent presque toujours l'avantage. Dans le siége de Fidènes, le roi conduisit des mines souterraines depuis son camp jusque sous les murs de la ville : c'est la première fois qu'il en est parlé chez les Romains. Dans toutes ces guerres ils prirent sur les ennemis différentes villes, dont les habitants, selon la louable coutume établie dès les commencements chez ce peuple, étaient transférés à Rome et incorporés avec les anciens citoyens.

Par cette sage politique l'enceinte de Rome prenait tous les jours de nouveaux accroissements[1]. Les anciens Romains s'étaient d'abord établis dans ce qu'on appelait *le Palatium*; ensuite les Sabins dans le Capitole et la citadelle; puis les Albains sur le mont Célius. Ancus enferma l'Aventin dans l'enceinte de Rome, pour y loger les Latins qu'il avait soumis. Cette montagne était d'une hauteur médiocre. Elle avait près de dix-huit stades[2] de tour. Ancus, qui crut que cette colline pouvait être un lieu de défense contre les surprises de l'ennemi, la fit entourer de murailles et d'un fossé.

Il entreprit hors de la ville un autre ouvrage beaucoup plus considérable, qui fit entrer dans Rome l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, et qui lui ouvrit le chemin à de plus glorieuses conquêtes. Le Tibre, qui descend des monts Apennins, et qui coule le long des murs de Rome[3], allait se décharger assez près de là dans un endroit de la mer Tyrrhénienne, qui était alors fort incommode, et où les bâtiments ne pouvaient point trouver d'abri. Quoiqu'il fût navigable pour les plus grands bateaux de rivière, et qu'il pût même porter de gros bâtiments mar-

[1] Lib. 1, cap. 32.

[1] Dionys. lib. 3. pag. 182. — Liv. lib. 1, cap. 33.

[2] Près d'une lieue.

[3] Il n'en est plus ainsi. Rome est bâtie des deux côtés du Tibre. Mais alors elle n'occupait que la rive gauche. La droite appartenait à l'Étrurie.

chands depuis la mer jusqu'à Rome, il n'était pas néanmoins d'une grande utilité pour cette ville, faute de port qui pût recevoir et mettre en sûreté les vaisseaux marchands. Ancus, pour faciliter le commerce, trouva le moyen d'y ménager un port très-commode, et d'une assez grande étendue. Depuis ce temps-là de gros navires marchands entraient aisément par son embouchure, et étaient conduits jusqu'à Rome à l'aide des rames ou des cordages. Quand la charge était plus forte, on mouillait l'ancre. Alors les bateaux venaient au secours, et recevaient les marchandises que les vaisseaux avaient amenées. Ancus mit encore à profit une langue de terre qui se trouvait entre la mer et le Tibre, et qui formait une espèce de coude : il y bâtit une ville [1], qu'il fortifia, et qu'il nomma *Ostie*, par rapport à sa situation [2]. De Rome jusqu'à la mer il y a seize milles, c'est-à-dire plus de cinq lieues. Ostie était entre Rome et l'embouchure du Tibre, presque à trois milles de la mer (une bonne lieue).

Ce prince fit aussi creuser des salines sur les bords de la mer [3], et du sel qu'il en tira, il fit distribuer six mille boisseaux au peuple. Ces sortes de libéralités s'appelaient *congiaria*, et devinrent fort communes dans la suite.

Ancus fit de plus entourer de murs le Janicule, qui était une haute montagne au delà du Tibre, et il y mit une forte garnison pour assurer le commerce qui se faisait par eau contre les brigandages des Etrusques, qui occupaient tout le pays de l'autre côté du fleuve. Et pour joindre la ville avec cette nouvelle place, il jeta sur le fleuve un pont de bois d'une fabrique extraordinaire, dont toutes les pièces se tenaient ensemble sans être unies par des liens de fer. Les pontifes [4] étaient chargés d'entretenir ce pont et d'en faire les réparations.

A mesure que le nombre des habitants croissait dans la ville, la licence y augmentait aussi, et la sévérité de la police y devenait plus nécessaire. Ancus, pour arrêter l'audace des malfaiteurs, et pour intimider par la crainte du châtiment ceux que le respect des lois ne pouvait contenir, fit bâtir une prison au milieu de la ville, et qui était en vue de toute la place publique.

Sous le règne d'Ancus Marcius était venu s'établir à Rome un étranger nommé *Lucumon* [1]. Démarate, son père, était de Corinthe, et de la race des Bacchiades, la plus puissante du pays, et qui y avait longtemps tenu le premier rang. Il avait amassé de très gros biens par le commerce qu'il faisait dans les villes des Etrusques, les plus riches de l'Italie. Une sédition excitée à Corinthe par Cypsélus [2], qui s'empara de la tyrannie, l'obligea d'en sortir, parce qu'il ne s'y trouvait pas en sûreté. Il emporta avec lui tout ce qu'il put de ses richesses et de ses effets, se réfugia à Tarquinie, l'une des plus florissantes villes de l'Etrurie, et y épousa une femme de la première qualité. Il en eut deux fils, qu'il fit appeler *Arnus* et *Lucumon*. Celui-ci, devenu seul héritier des grands biens de son père par la mort d'Arnus, épousa Tanaquil, dame d'une grande naissance [3], et qui n'était pas de caractère à souffrir patiemment que la maison où elle était entrée par son mariage le cédât en autorité et en puissance à celle où elle était née. Voyant que son mari était peu considéré à Tarquinie, à cause de sa qualité d'étranger, meilleure femme que citoyenne, elle résolut de quitter une ville qui lui avait donné naissance, comptant pour sa patrie tout endroit où son mari serait honoré. Rome lui parut un lieu propre pour les desseins qu'elle roulait dans son esprit. Elle se flattait que, dans une ville nouvellement fondée, où le mérite fait la noblesse, il serait facile à Lucumon, avec les grandes qualités qu'il avait, de parvenir aux premières places. L'exemple des étrangers qui y avaient régné animait son espérance. Elle n'eut pas de peine à persuader son mari, qui n'avait pas moins d'ambition qu'elle, et

[1] Eutrop. lib. 1.
[2] *Ostium* signifie *entrée* et *embouchure*. Cette ville fut appelée *Ostie*, parce qu'elle était à l'entrée du port, et à l'embouchure du Tibre.
[3] Liv. cap. 33. — Plin. lib. 61. cap. 7.
[4] On croit que le nom de *pontife*, *pontifex*, venait de cette commission de faire, ou de réparer les ponts, qui leur était confiée.

[1] An. R. 121 ; av. J. C. 631. — Liv. lib. 3, cap. 34.
[2] Dionys. lib. 3. pag. 184-186.
[3] « Summo loco nata, et quæ haud facilè iis in quibus « nata erat, humiliora sineret ea quæ innupsisset. » (Liv.)

qui ne tenait à Tarquinie que du côté maternel. Ils partirent donc pour Rome avec tous leurs effets. Quand ils furent arrivés au Janicule, un aigle, dit-on, les ailes étendues, s'abaissant doucement sur le char où il était assis avec sa femme, lui enlève son chapeau; puis, après avoir voltigé quelque temps autour du char en jetant de grands cris, le lui remet juste sur la tête. On sent assez, sans que j'en avertisse, ce qu'il faut penser de ce récit. Tanaquil, qui, selon la coutume de son pays, avait été élevée dans la connaissance des auspices, embrasse tendrement son mari, et lui annonce que, par cet événement extraordinaire, les dieux lui promettaient clairement que la souveraine dignité de Rome lui est destinée.

Pleins de ces pensées et de ces espérances, ils entrent dans Rome. Lucumon y prit le nom de *Lucius*, avec le surnom de *Tarquinius*, qui indiquait son pays natal. Les grandes richesses de cet étranger, et la magnificence de son train, spectacle nouveau dans Rome, attirèrent d'abord sur lui les yeux de tous les habitants; mais bientôt après on ne fut plus attentif qu'à sa personne même, et ses rares qualités lui acquirent une estime générale. Un abord doux et affable, des manières honnêtes et prévenantes à l'égard de tout le monde, une inclination naturelle à obliger, et une sorte d'empressement, mais sans faste et sans ostentation, à aider de ses revenus ceux qui étaient dans le besoin, lui gagnèrent tous les cœurs. Qu'il est beau, qu'il est rare de faire un tel usage des richesses, qui seul néanmoins les peut rendre estimables! Peut-être sa libéralité n'était-elle pas tout à fait désintéressée.

On ne parlait que de Lucumon à Rome. Le bruit de ses vertus et de ses libéralités passa jusqu'à la cour, et fit naître au roi l'envie de le connaître. Il ne perdit rien à être vu de près. Ancus avoua que son mérite passait de beaucoup sa réputation. Il le mit à l'épreuve, et le trouva propre à tout. Lucumon s'acquittait avec une dextérité et une promptitude merveilleuse de tous les emplois dont le prince l'honorait. Il brillait dans les conseils par la sagesse de ses avis, qui étaient toujours suivis. Il ne se distingua pas moins dans les actions guerrières par son courage et sa prudence; et, ce qui est encore plus admirable que tout le reste, il sut tempérer l'éclat de tant de belles qualités par une si parfaite modestie, que jamais l'envie n'osa l'attaquer, et qu'il fut toujours également agréable aux grands et aux petits. Le roi ne mit aucune borne à sa confiance, et il lui en donna une dernière marque en l'établissant par son testament, tuteur de ses enfants. Ancus mourut après avoir régné vingt-quatre ans[1]. Il ne le céda en mérite, soit pour la guerre, soit pour la paix, à aucun de ses prédécesseurs.

Art. V — Règne de Tarquin l'Ancien

Tarquin est déclaré roi. Il crée cent nouveaux sénateurs. Il soutient plusieurs guerres contre les peuples voisins, et en sort toujours avec avantage. Établissements de Tarquin pendant la paix. Il augmente, embellit et fortifie la ville. Il creuse les égouts de Rome, ouvrage magnifique. Il bâtit le cirque. Il prépare les fondements du Capitole. Histoire de l'augure Névius. Naissance de Servius Tullius. Tarquin le choisit pour gendre. Mort du roi, assassiné par l'ordre des enfants d'Ancus Marcius

Les fils d'Ancus Marcius étaient déjà sortis de l'enfance. L'aîné avait quatorze ans, et pouvait par conséquent être un obstacle aux projets ambitieux de Tarquin, si l'élection d'un roi eût été différée de quelque temps. Tarquin le sentit, et c'est ce qui l'engagea à presser cette élection. Il se montra alors tel qu'il avait toujours été dans le secret et dans le fond du cœur, c'est-à-dire possédé d'un désir de régner qui avait animé toutes ses démarches.

Cet exemple nous fera connaître que l'ambition peut prendre le masque de toutes les vertus pour parvenir à ses fins, et paraître, aux yeux des hommes, modeste, équitable, désintéressée, bienfaisante. Quoique pour lors ce ne soient que de fausses vertus, un état pourtant serait fort heureux, si ceux qui sont parvenus au commandement par cette voie y conservaient toujours le même caractère: et c'est ce que fit Tarquin.

[1] An. R. 138; av. J. C. 614.

Quand le jour de l'assemblée fut indiqué, Tarquin[1], qui craignait que la présence des fils d'Ancus ne fût contraire à ses vues, les écarta sous prétexte d'une partie de chasse. Il ne dissimula plus son dessein, et, par un discours propre à gagner les suffrages du peuple, il demanda ouvertement la royauté, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait fait. Tarquin représenta à l'assemblée « que sa prétention « n'était pas sans exemple, puisque deux « étrangers étaient déjà montés sur le trône « avant lui, Tatius et Numa; et que le pre- « mier, non-seulement d'étranger, mais « d'ennemi, était devenu roi : que, pour lui, « depuis qu'il avait été maître de lui-même et « avait pu disposer de son sort, il s'était trans- « porté à Rome avec sa femme et tous ses « biens : que de ce temps de la vie où les « hommes sont occupés aux emplois publics « il en avait passé une plus grande partie à « Rome que dans son ancienne patrie : qu'il « avait eu le bonheur, tant en guerre qu'en « paix, d'être formé sous la discipline d'An- « cus Marcius lui-même, qui avait bien voulu « lui servir de maître, et que c'était sous lui « qu'il avait appris le droit, les lois et les cou- « tumes romaines : qu'il ne l'avait cédé à au- « cun des anciens Romains pour la soumis- « sion et le respect envers le roi, ni au roi « même pour la générosité et l'inclination « bienfaisante envers tous les citoyens. » Ce discours fut d'autant mieux reçu, qu'il ne contenait rien que de vrai. Le peuple, d'un commun consentement, le choisit pour roi.

Il commença, pour gagner le peuple de plus en plus, par faire choix de cent plébéiens les plus distingués dans la profession des armes, et les mieux entendus dans les affaires de l'état[2], et il les éleva à la qualité de patriciens et de sénateurs, en quoi il ne travailla pas moins pour ses propres intérêts que pour ceux de l'état; car c'étaient autant de créatures, qui, lui étant redevables de leur élévation, devaient lui demeurer fortement attachées. Ils furent nommés sénateurs et patriciens du second rang de la noblesse, *patres minorum gentium*, pour les distinguer de ceux de l'ancienne création, qu'on appelait sénateurs du premier rang, *patres majorum gentium*. Ainsi le sénat, qui jusque alors n'avait été composé que de deux cents membres, par cette nouvelle création le fut de trois cents; et il demeura fixé pendant plusieurs siècles à ce nombre. C'était rendre un grand service à la république que de remplir ainsi d'excellents sujets une compagnie où se traitaient et se décidaient toutes les grandes affaires. Et c'est en effet à la sage conduite du sénat que Rome sera redevable de sa grandeur. Mais il est bien étonnant, comme je l'ai déjà remarqué, et bien glorieux pour cette compagnie, qu'une augmentation n'y ait point trouvé d'opposition, et n'ait excité aucune plainte.

Tarquin accrut aussi le nombre des vestales préposées pour entretenir le feu sacré[1]. Numa, comme nous l'avons dit, en avait institué quatre : Tarquin en ajouta deux, parce que, les sacrifices publics et les cérémonies qui regardent le culte divin où les prêtresses de Vesta devaient se trouver, étant multipliés, il fallut augmenter le nombre des ministres. Celui des vestales demeura toujours dans la suite fixé à six.

Il fit aussi d'autres établissements par rapport à la religion, à la police et à l'embellissement de la ville, que je ramasserai ensemble vers la fin de son règne, pour ne point interrompre la suite des guerres qu'il eut à soutenir en grand nombre. J'en abrégerai extrêmement le récit, excepté lorsqu'il s'y trouvera quelque circonstance importante et digne de l'attention du lecteur.

Il n'est pas étonnant que les peuples voisins de Rome vissent d'un œil jaloux cette ville s'accroître considérablement par de nouvelles conquêtes[2], et être obligée, par la multiplication de ses nouveaux citoyens, de reculer au loin ses bornes, et d'augmenter de jour en jour l'enceinte de ses murailles. Les principaux de ces peuples étaient les Latins, les Etrusques, les Sabins. Le plus léger prétexte leur faisait oublier des traités et des serments que la seule nécessité avait extorqués d'eux, et les portait à renouveler des guerres qui jus-

[1] An. R. 139; av. J. C. 614. — Liv. lib. 1, cap. 35. — Dionys. lib 3, pag. 186.
[2] Liv. lib. 1, cap. 35. — Dionys. lib 3, pag. 199.

[1] Dionys. pag. 199.
[2] Dionys. lib. 3, pag. 186-199. — Liv. lib. 1, cap 36-38.

que-là leur avaient toujours été funestes, mais dont ils espéraient toujours un meilleur succès. Tantôt ils attaquaient Rome seuls et séparément; tantôt ils se fortifiaient du secours de quelques voisins. La faute essentielle qu'ils commirent et qui causa leur ruine, fut de ne s'être pas joints tous ensemble d'abord, ou du moins dans le temps dont nous parlons, contre un ennemi commun, dont ils avaient tout à craindre, et qui les menaçait tous également d'esclavage. Rome eut l'adresse de les affaiblir en les séparant, et de se fortifier elle-même en s'unissant tous les peuples qu'elle soumettait.

La mort d'Ancus Marcius parut aux Latins une occasion favorable de reprendre les armes, et de faire de nouveaux efforts pour rentrer en possession de quelques places qu'ils avaient été obligés de céder aux Romains. Le nouveau roi, qui pressentit leur dessein, n'attendit pas qu'ils vinssent l'attaquer, et marcha le premier contre eux. Il leur enleva diverses places, entre autres Collatie, à cinq milles de Rome. Il en donna le gouvernement à Aruns Tarquin, son neveu, fils unique et posthume de son frère, qui était mort depuis plusieurs années. Cet Aruns, surnommé *Égérius*[1], parce qu'il n'avait point de bien, prit alors le surnom de *Collatin*, qui devint celui de ses descendants.

Il y eut dans cette campagne et dans les suivantes, de part et d'autre, ravages de terres, attaques de villes, rencontres fréquentes, batailles en forme, quelquefois fort sanglantes et longtemps disputées, mais presque toujours favorables aux Romains par le succès final, et par la cession de plusieurs places. Après un très-grand avantage que Tarquin avait remporté sur les Latins, qu'un renfort considérable de troupes venues d'Etrurie avait rendus extrêmement fiers, il marcha à la conquête des villes latines, résolu d'emporter de force celles qui refuseraient de se soumettre. Mais il ne fut point dans la nécessité de former aucun siége : toutes eurent recours à sa clémence, et, par une députation générale faite au nom de la république des Latins, elles lui demandèrent la paix à telles conditions qu'il voudrait, et elles lui ouvrirent leurs portes. Tarquin, loin d'abuser de sa victoire, fit paraître à l'égard de toutes ces villes beaucoup de modération et de douceur. Il ne fit mourir aucun des Latins; il n'employa ni les exils, ni les confiscations de biens : il ne changea rien dans leurs lois, ni dans leur gouvernement; mais il les obligea seulement à renvoyer sans rançon tous les prisonniers qu'ils avaient faits, à rendre aux maîtres les esclaves qu'ils leur avaient enlevés, à restituer aux gens de la campagne tout ce qu'ils leur avaient pris, et à les dédommager entièrement de toutes les pertes qu'ils leur avaient causées par leurs courses et par leurs irruptions. Ce fut à ces conditions que Tarquin reçut dans son alliance et dans son amitié les peuples du pays latin. Ainsi se termina cette guerre, laquelle avait duré, avec quelque interruption et à différentes reprises, l'espace de près de vingt ans. Le roi revint à Rome couvert de gloire, et y entra en triomphe.

L'année suivante[1] la guerre s'alluma entre les Sabins et les Romains. Il se donna un combat assez rude, mais qui ne fut point décisif. Les armées se séparèrent pour revenir au printemps prochain. Les Sabins se mirent les premiers en campagne[2], soutenus d'un corps considérable d'Etrusques, et allèrent se poster proche de Fidènes, au confluent du Tibre et du Téveron. Ils y établirent deux camps sur une même ligne, séparés seulement par le canal commun aux deux fleuves, sur lequel ils jetèrent un pont de bateaux, pour avoir communication de l'un à l'autre, et des deux n'en faire qu'un seul. Tarquin, informé de leurs démarches, partit avec toutes ses troupes, et vint se placer un peu au-dessus des Sabins, à quelques pas du Téveron, et mit son camp sur une colline qu'il fortifia. Quelque envie qu'eussent les deux armées d'en venir aux mains, il n'y eut néanmoins aucune bataille réglée. Tarquin mit en usage un stratagème qui lui en tint lieu.

Il jeta sur le Téveron, proche duquel il était campé, quantité de petits bateaux qu'il chargea de bois sec et d'autres matières combustibles arrosées de résine et de soufre. Vers la

[1] *Egere*, être pauvre

[1] An. R. 157; av. J. C. 595.
[2] An R. 158; av. J. C 594.

quatrième veille, c'est-à-dire trois heures avant le lever du soleil, il y fit mettre le feu, et les lâcha par un vent favorable dans le courant. Ces brûlots en très-peu de temps passèrent le confluent, et portés au pont de bois, causèrent en divers endroits un grand embrasement. Les Sabins, qui virent la flamme de tous côtés, coururent au pont pour arrêter l'incendie. Tarquin cependant, qui marchait en ordre de bataille, arriva à la petite pointe du jour à l'un des deux camps. Il n'y trouva qu'une faible défense, parce que la plus grande partie des ennemis était occupée à éteindre le feu : ce qui fit qu'il n'eut pas de peine à s'en emparer. Le second camp des Sabins, posté à l'autre côté du fleuve, fut en même temps attaqué par un autre corps de l'armée romaine, lequel, parti au commencement de la nuit sur de petits bâtiments, avait passé le confluent à la faveur des ténèbres sans être aperçu, et n'attendait que l'embrasement du pont pour assaillir le second camp des ennemis. Cette entreprise réussit aussi heureusement que la première. Les Romains firent main basse sur une partie de ceux qui se trouvèrent dans le camp. Le reste, ou se noya dans le fleuve en voulant échapper à l'ennemi, ou fut consumé par le feu en tâchant de préserver le pont. Tarquin, maître des deux camps, partagea les dépouilles entre les soldats. Pour les prisonniers, Sabins ou Etrusques, il les fit conduire à Rome, et tenir sous bonne garde.

C'est dans ces sortes d'actions que paraît sensiblement l'habileté d'un général. Pour tromper ainsi les ennemis, il faut que seul il en ait concerté le dessein en lui-même, qu'il l'ait tenu secret jusqu'au temps de l'exécution, qu'il en ait réglé toutes les circonstances, qu'il soit descendu dans le dernier détail, qu'il ait donné des ordres si justes, que tout se trouve prêt à agir de concert, et que des troupes, parties de divers lieux et en différents temps, arrivent toutes précisément au rendez-vous dans le moment marqué. Dans une bataille rangée, surtout quand les armées sont nombreuses, combien de choses sont abandonnées au hasard, sans que le général puisse les prévoir ni les régler! Ici tout part de sa tête, tout est l'effet de sa prudence.

Les Sabins, abattus et consternés par ce dernier échec qui leur avait fait perdre les meilleures de leurs troupes, ne songèrent plus, pour le présent, à se défendre par la force, et eurent recours à la clémence des Romains. Ils envoyèrent à Rome des ambassadeurs, et ils obtinrent une trêve de six ans.

Pour les Etrusques, outrés d'avoir été battus tant de fois par les Romains, et de n'avoir pu obtenir qu'on leur renvoyât leurs prisonniers, que Tarquin retenait comme autant d'otages, ils ordonnèrent, dans un conseil général, que toute la nation se liguerait contre l'ennemi commun, et que les peuples qui refuseraient de se joindre seraient déclarés rebelles et déchus des droits de la société. En vertu de cette ordonnance ils prirent tous les armes, passèrent le Tibre, et vinrent camper proche de Fidènes. Cette ville, qu'ils prirent par trahison, à la faveur d'une sédition qu'y excita leur approche, les mit à portée de faire des courses sur les terres des Romains, d'où ils enlevèrent beaucoup de butin, et un grand nombre de prisonniers qu'ils conduisirent chez eux. Ils laissèrent une forte garnison dans cette place, qu'ils crurent leur devoir être d'un grand secours dans le dessein qu'ils avaient de continuer la guerre contre les Romains.

Ceux-ci, l'année suivante[1], entrèrent les premiers en campagne. Tarquin, pour se mettre en état de résister à la ligue formidable que les Étrusques venaient de former contre lui, avait armé de son côté tout ce qu'il y avait de Romains capables de servir, et avait levé chez les alliés le plus de troupes qu'il put. Les premières campagnes ne furent marquées par aucun événement considérable. Les Veïens furent ceux des peuples de l'Étrurie qui souffrirent le plus par le ravage de leurs terres, que les Romains continuèrent pendant plusieurs années consécutives.

Enfin ils s'attachèrent au siége de Fidènes[2], voulant, à quelque prix que ce fût, en chasser la garnison, et se venger des habitants, qui avaient livré la ville aux Étrusques. Les assiégés firent une longue et vigoureuse résistance, et mirent tout en usage contre des ennemis de

[1] An. R. 159; av. J. C. 593.
[2] An. R. 163; av. J. C. 589.

qui ils n'avaient aucun quartier à attendre. Les sorties étaient vives et fréquentes. Il se donna plusieurs combats fort sanglants, où les deux partis en venaient aux mains avec un acharnement extraordinaire, le désir de la vengeance d'un côté, et le désespoir de l'autre, leur fournissant à chaque action de nouvelles forces et un nouveau courage. La ville néanmoins fut prise d'assaut, et la garnison mise aux fers, avec ce qui s'y trouva de soldats étrusques. Pour les auteurs de la rébellion, les uns furent honteusement battus de verges en présence de toute l'armée, et livrés ensuite à la mort; les autres furent exilés à perpétuité. Tarquin partagea les biens des Fidénates entre les Romains qu'il y laissa pour l'habiter et pour la défendre contre les insultes des ennemis.

Le dernier combat des Romains contre les Étrusques se donna près d'Érète[1], ville située dans le pays sabin. Ces peuples hasardèrent encore une fois le sort d'une bataille, à la persuasion des habitants de cette ville, qui leur firent espérer que les Sabins se joindraient à eux. La trêve de six ans qu'ils avaient faite avec les Romains était expirée, et la plupart des Sabins n'avaient rien tant à cœur que de réparer leurs pertes. Ils se flattaient même d'y réussir, comptant beaucoup sur une florissante jeunesse, qui avait eu le temps de croître et de se fortifier pendant la paix. Mais tous ces projets s'évanouirent, parce que l'armée romaine se mit en campagne beaucoup plus tôt qu'on n'avait cru; de sorte que les Étrusques ne reçurent de troupes réglées d'aucune ville des Sabins. Il n'y eut qu'un petit nombre de volontaires qui se joignirent à eux, à qui ils donnaient une grosse paye. L'avantage que Tarquin eut sur eux en cette journée fut décisif pour les Romains. Aussi la victoire futelle la plus signalée de toutes celles qu'ils avaient remportées jusqu'alors. Le sénat et le peuple romain la célébrèrent par le triomphe qu'ils décernèrent à Tarquin. Les Étrusques perdirent courage à cette fois, parce que, d'un grand nombre de troupes qu'ils avaient envoyées de toutes leurs villes, il n'en revint qu'une très-petite partie. Les uns restèrent sur le champ de bataille; les autres, cherchant à s'échapper, tombèrent dans des défilés impraticables, et n'eurent point d'autre ressource que de se livrer au vainqueur.

[1] An. R. 164; av. J. C. 588

Dans une situation si déplorable, les chefs de la nation, informés que Tarquin préparait une nouvelle expédition contre eux, résolurent dans leur conseil de traiter de paix avec lui. Aussitôt on députa de chaque ville les personnes les plus distinguées par leur âge et par leur rang[1], avec un plein pouvoir de recevoir la paix du roi des Romains à telles conditions qu'il lui plairait. Tarquin, après avoir entendu un long discours qu'ils lui firent, leur dit qu'il n'avait qu'une question à leur faire, savoir s'ils prétendaient encore disputer avec lui de l'égalité, ou s'ils venaient avouer leur défaite et remettre leurs villes sous son obéissance. Tous déclarèrent alors qu'ils le faisaient maître de leurs villes, et des conditions de paix qu'il voudrait leur imposer. *Cette soumission*, leur répondit-il, *est la seule condition que j'exige. Allez porter cette parole à votre république. Jusqu'à votre retour, comptez sur la trêve que je vous accorde.*

Sur ces promesses, les députés se retirèrent, et revinrent peu de jours après, non pas avec de simples paroles, mais avec toutes les marques de souveraineté dont ils avaient coutume de revêtir leurs rois, pour preuve qu'ils se soumettaient entièrement à son autorité. Ils lui présentèrent une couronne d'or, un siége d'ivoire, un sceptre d'or, une espèce de mante mêlée de pourpre et d'autres couleurs. On ajoute qu'ils lui offrirent aussi douze haches de la part des douze villes. Chaque ville, parmi les Etrusques, avait un licteur qui marchait devant le roi, portant une hache entourée de faisceaux de verges; et, lorsque les douze peuples réunis partaient pour quelque expédition, les douze licteurs marchaient devant celui qui avait le souverain commandement. Cet usage fut adopté par les Romains, soit du temps de Romulus, soit, comme quelques-uns l'ont cru, sous le règne de Tarquin. Il ne voulut point se montrer avec ces nouvelles marques d'honneur qu'il n'eût auparavant consulté le sénat et le peuple romain, et qu'il n'eût eu leur agrément. Tel fut le suc-

[1] An. R. 165; av. J. C. 587.

cès de la guerre que Tarquin fit contre les Étrusques pendant neuf ans. Je ne sais pourtant si cette pleine soumission des Étrusques n'est point un peu exagérée par Denys d'Halicarnasse. Porséna, Tolumnius, le siége de Veïes dont il sera parlé dans la suite, marquent que l'Etrurie n'était pas encore entièrement domptée.

Il n'y avait plus que les Sabins qui disputassent aux Romains la supériorité. Plus ces peuples étaient voisins de Rome, plus ils étaient renommés par leur courage et par l'étendue du riche pays qu'ils possédaient, et plus Tarquin désirait de les soumettre à son empire. Il leur déclara donc la guerre [1], sous prétexte qu'ils avaient refusé de lui livrer ceux d'entre eux qui avaient voulu faire déclarer leur nation pour les Etrusques. Les deux peuples se mirent de très bonne heure en campagne. La perte d'une première bataille, où les Sabins furent entièrement défaits, ne ralentit point leur ardeur. Ils remirent sur pied une nouvelle armée plus nombreuse encore que la première. Cette guerre dura cinq années entières, pendant lesquelles on ne cessa pas de faire des courses de part et d'autre, et de ruiner réciproquement le pays ennemi. Il se donna plusieurs combats entre les deux peuples, où les Sabins eurent quelquefois l'avantage: mais les succès importants furent presque toujours du côté des Romains. Enfin, une dernière bataille termina une guerre si opiniâtre. Les deux peuples avaient rassemblé toutes leurs forces et celles des alliés [2]: on se battit tout le jour avec beaucoup de vigueur. Les Romains gagnèrent la victoire. Un grand nombre de Sabins restèrent sur la place en combattant avec un courage opiniâtre. Un plus grand nombre de fuyards furent faits prisonniers. Le camp des ennemis, rempli de richesses et de butin, demeura aux vainqueurs, qui, maîtres de la campagne, après avoir tout ruiné par le fer et par le feu, retournèrent à Rome sur la fin de l'été. Tarquin triompha pour la troisième fois.

L'année suivante il fit de nouveaux préparatifs contre les mêmes Sabins [3]. Ceux-ci, rebutés de leurs pertes, n'attendirent pas qu'on les vînt attaquer. Les plus considérables de chaque ville, députés vers Tarquin, qui était déjà en compagne à la tête de ses troupes, l'assurèrent qu'ils le rendaient le maître de leur sort, et le prièrent de consulter sa clémence et sa bonté en leur accordant la paix. Le roi des Romains reçut avec d'autant plus de joie la soumission libre des Sabins, qu'elle lui épargnait les dangers de l'acheter par une conquête. Il fit alliance avec eux aux mêmes conditions qu'il l'avait faite avec les Etrusques; et, pour comble de grâces, il leur renvoya tout ce qu'il avait de prisonniers sabins sans exiger de rançon.

On reconnaît dans tout ce que j'ai dit jusqu'ici le caractère du peuple romain, dont on verra dans la suite des traits bien plus marqués, qui est de vouloir dominer, de prétendre avoir droit de faire la loi aux autres, et de se croire destiné à devenir le maître de l'univers. On dirait qu'il a reçu un ordre du ciel qui lui donne un empire absolu sur tous les peuples.

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Avec quelle hauteur et quelle fierté leur parle-t-il déjà! mais cette hauteur pourtant et cette fierté sont accompagnées d'un air de bonté et de douceur qui les rassure. Comme la résistance l'offense et l'irrite, la soumission le gagne et le désarme.

Parcere subjectis, et debellare superbos.

C'est un peuple conquérant, mais qui cherche seulement à assujettir, non à détruire, et qui des vaincus aspire toujours à en faire des amis.

J'ai promis, après avoir parcouru les exploits militaires de Tarquin [1], de venir à ce qu'il a fait de plus considérable dans la paix: car il s'est rendu également célèbre dans l'une et dans l'autre partie.

Nous avons déjà vu qu'il avait augmenté le nombre des sénateurs et celui des vestales.

Il embellit de boutiques et d'autres ouvra-

[1] An. R. 167; av. J. C. 585.
[2] An. R. 170; av. J. C. 582.
[3] An. R. 171; av. J. C. 581.

[1] Dionys. lib. 3, pag. 199-202. — Liv. lib. 1, cap. 38.

ges la place où l'on rendait la justice, où se tenaient les assemblées du peuple et les marchés.

Il rétablit les murs de Rome, qui n'étaient bâtis que grossièrement, et il fit une enceinte de grandes et de belles pierres dans toutes les règles de l'art.

Il creusa des égouts pour faire écouler les immondices de la ville dans le Tibre : ouvrage d'une utilité infinie, d'une magnificence incroyable, et qui a dû coûter des sommes immenses, comme il est aisé de s'en convaincre par un fait que rapporte Denys d'Halicarnasse. Il remarque que les conduits des égouts ayant été dans la suite si négligés, que les eaux ne s'écoulaient plus, les censeurs qui entreprirent de les réparer et de les rétablir reçurent mille talents, c'est-à-dire trois millions [1], pour les frais qu'il leur fallut faire. Le même auteur joignant aux égouts les aqueducs et les grands chemins pavés de pierres, qui furent entrepris longtemps après, ajoute que rien ne lui donnait une plus haute idée de la grandeur et de la puissance de l'empire romain que ces magnifiques ouvrages.

Outre ces édifices, Tarquin bâtit le Cirque, situé entre le mont Aventin et le mont Palatin. Il y fit des siéges pour les spectateurs, sur lesquels on était assis à couvert. Avant ce temps-là on était placé sur de mauvais amphithéâtres [2] construits de planches, soutenus de simples poutres, et élevés à la hâte lorsqu'il fallait représenter des jeux. On trouve même, en remontant plus haut, que le peuple y assistait debout. Tarquin divisa cet ouvrage en trentes parties, qu'il assigna aux trente curies, d'où chacun voyait commodément les spectacles qu'on donnait au public. Cet édifice devint dans la suite l'ouvrage le plus magnifique de Rome et le plus capable de frapper d'admiration. Il en sera parlé en son temps.

Il entreprit de bâtir un temple à Jupiter, à Junon, et à Minerve, pour s'acquitter du vœu qu'il avait fait dans un combat qu'il donna contre les Sabins. Mais, parce que la colline destinée à cet édifice, étant très-haute et très-escarpée, n'offrait point de terrain uni, pour corriger ce défaut, il fit élever de hautes et fortes murailles tout autour, avec une grande terrasse entre ces murailles et le haut de la colline. Par ce travail immense, il aplanit le sol, et le rendit capable de porter un grand bâtiment. Néanmoins il ne jeta point les fondements de ce temple, parce qu'il ne vécut que quatre ans depuis que les guerres furent terminées. C'était une entreprise des plus hardies et des plus magnifiques. Il est aisé d'en juger par ce que nous venons de dire, surtout si l'on y ajoute qu'il fallut encore couper un rocher qui occupait une grande partie de la montagne, et qu'on mit de niveau au reste du terrain. Tarquin le Superbe fit les fondements de cet édifice, en éleva une grande partie, et l'amena presque à sa perfection. Mais tout l'ouvrage ne fut achevé que par les consuls, la troisième année depuis l'expulsion des rois.

On est étonné avec raison de voir Tarquin entreprendre des ouvrages qui devaient monter à de très-grands frais, dans un temps où les revenus du peuple romain étaient encore très-modiques. Les dépouilles remportées sur les ennemis, et conservées avec un soin religieux dans le trésor public, fournissaient sans doute une grande partie des frais nécessaires pour la construction de ces superbes bâtiments : mais le prince en trouvait une source féconde dans sa frugalité, et dans son attention à ne faire pour lui-même aucune dépense inutile. D'ailleurs on sait que le peuple était employé à ces travaux, qui regardaient l'embellissement de la ville et la construction des temples.

Il arriva sous le règne de Tarquin, s'il en faut croire le rapport des historiens, un événement bien singulier, et qui donna beaucoup de crédit aux augures et aux auspices. Ce prince voulait ajouter aux trois anciennes centuries de chevaliers établies par Romulus trois autres nouvelles centuries, sous de nouveaux noms qui seraient tirés du sien et de ceux de quelques-uns de ses amis. Accius Névius, le plus célèbre des augures qui fussent

[1] 5,750,000. E. B.

[2] « Nam anteà subitariis gradibus et scenâ in tempus « structâ ludos edi solitos ; vel, si vetustiora repetas, « stantem populum spectavisse. » (TACIT. *Annal.* lib 14, cap 20.)

[1] Liv. lib. 2, cap. 36.

alors, représenta au roi que ce changement ne se pouvait faire qu'on n'eût auparavant consulté la volonté des dieux par le vol des oiseaux. Le roi, fâché qu'on traversât ses desseins, pour décréditer son art et pour montrer qu'il ne devinait qu'au hasard, lui ordonna d'aller consulter ses auspices pour savoir si ce qu'il avait dans l'esprit pouvait s'exécuter. Le devin obéit, et revenu quelque temps après, il assura que la chose était faisable. Alors le roi, en riant, lui dit : *Je pensais en moi-même si vous pourriez couper ce caillou avec le rasoir que j'ai en main*, et il le lui donna. Accius n'hésita pas un moment, et, prenant le rasoir, il coupa le caillou en deux. Tarquin, plein d'admiration, lui fit dresser dans la place une statue d'airain, où il était représenté avec un voile sur la tête. On y plaça aussi le rasoir et le caillou, pour conserver à la postérité la mémoire d'un fait si extraordinaire. Cet événement merveilleux mit plus que jamais en honneur la science et la profession des augures. Depuis ce temps-là, on n'entreprenait aucune guerre, on ne convoquait aucune assemblée, on ne prenait aucune résolution, en un mot, on ne traitait d'aucune affaire publique sans les avoir auparavant consultés.

Quelque fabuleux que paraisse ce fait, Cicéron[1] fait dire à Quintus son frère qu'il faut brûler toutes les annales, et rejeter tout ce qu'il y a de plus avéré dans l'histoire pour le révoquer en doute, après le témoignage de tant d'auteurs célèbres qui l'attestent, et, ce qui est bien plus fort, après celui de la statue érigée pour en conserver le souvenir, laquelle subsistait encore du temps de Denys d'Halicarnasse. Mais Cicéron lui-même[2], quoique augure, se moquait de cette histoire, qu'il mettait au nombre des fables inventées à plaisir, *commentitiis fabellis* : en quoi il raisonnait bien plus juste que son frère, lequel, plaidant la cause de la *divination*, rapportait comme avocat tout ce que les augures avaient imaginé de plus favorable sur ce sujet.

[1] « Negemus omnia, comburamus annales, ficta hæc esse dicamus, etc. » (Cic. lib. 1, *de Divin.* n. 33.)

[2] « Contemne cotem Accii Nævii. Nihil debet esse in philosophiâ commentitiis fabellis loci. » (2. *de Divin.* n. 80.)

Si le fait était réel[1], comme il semble que saint Augustin le suppose, il faudrait en conclure que Dieu, pour punir la superstition idolâtre des Romains, et la vaine confiance qu'ils mettaient dans leurs faux dieux, dont ils espéraient tirer la connaissance de l'avenir qu'il s'est réservée à lui seul, permit au démon de faire ce prodige, bien propre à entretenir et à augmenter l'aveugle crédulité de ce peuple.

J'ai différé jusqu'ici à parler de Servius Tullius[2], que nous verrons bientôt monter sur le trône. Il était de Corniculum, ville du pays latin. Sa mère, nommée Ocrisie, dame de naissance, et d'une grande réputation de vertu, était enceinte lorsque cette ville fut prise par Tarquin, qui l'emmena avec les autres captives, et en fit présent à la reine sa femme. Ocrisie accoucha d'un fils qu'elle nomma Tullius, du nom de son père, avec le surnom de Servius, pour marquer l'état de servitude où elle l'avait mis au monde : car on sait que tout prisonnier de guerre était esclave, et que les enfants d'une femme esclave l'étaient pareillement. Il fut nourri et élevé dans le palais comme esclave. Un jour qu'il était dans la chambre du roi, et qu'il s'y était endormi, on vit une flamme voltiger autour de sa tête. Ces faits anciens sont toujours accompagnés de prodiges. Au bruit de cet événement, le roi vint dans la chambre. Comme quelqu'un apportait de l'eau pour éteindre ce feu, la reine l'empêcha, et défendit qu'on touchât à l'enfant avant qu'il se fût éveillé de lui-même. Bientôt la flamme cessa avec le sommeil de l'enfant. Alors Tanaquil tirant à part son mari : *Voyez-vous*, lui dit-elle, *cet enfant que nous élevons d'une manière si basse? sachez qu'un jour il sera la lumière et le soutien de notre maison. Ainsi désormais employons tous nos soins à lui donner une éducation digne des grandes espérances que nous en devons concevoir.* Depuis ce temps-là ils le considérèrent comme leur propre fils, et lui firent apprendre tout ce qui convient à un jeune homme de naissance et destiné aux plus hautes places.

[1] De Civ Dei, lib. 10, cap. 16.

[2] Liv. lib. 1, cap. 39-41. — Dionys. lib. 4, pag. 206-211.

Il sut mettre à profit les instructions qu'il reçut, et montra dans toute sa conduite des sentiments et des inclinations dignes du trône. Tarquin, quand il voulut se choisir un gendre, ne trouva personne parmi la jeunesse romaine plus digne que lui de cet honneur, et il lui fit épouser sa fille. Cette nouvelle élévation, qui semblait déjà l'approcher du trône, loin de lui inspirer de la fierté et de la hauteur, ne servit qu'à faire paraître son mérite avec plus d'éclat, et à mettre ses rares qualités dans un plus grand jour. Le roi le mit souvent à la tête des troupes, et il s'y conduisit toujours avec le courage et la prudence d'un homme consommé dans la science militaire. Toutes les fois que Tarquin, soit par son grand âge, soit par ses infirmités, était hors d'état de s'acquitter de ses fonctions par lui-même, il en chargeait aussitôt Tullius. Dans tous les emplois qu'il eut à soutenir, il fit paraître tant de maturité et de sagesse, et sut si bien gagner le peuple par ses manières honnêtes et obligeantes, que tous les vœux et les suffrages commençaient déjà à se déclarer pour lui. Le roi n'avait eu de Tanaquil qu'un seul fils, qui était mort à la fleur de son âge, et qui avait laissé deux fils hors d'état, par leur âge, de succéder à leur grand-père. Tout le monde jetait donc les yeux sur Servius, comme sur le futur successeur de Tarquin.

Une faveur si marquée réveilla l'envie et l'ambition des deux fils d'Ancus. C'était toujours avec peine qu'ils s'étaient vus écartés du trône par la fraude de leur tuteur, et ils souffraient impatiemment qu'un étranger eût été substitué en leur place. Mais ils trouvaient que ce serait pour eux le comble de l'indignité et le dernier opprobre, si des mains de Tarquin le sceptre ne revenait pas au moins dans les leurs, et s'ils avaient la douleur de le voir encore dévolu à un homme de néant; si dans une ville, où, un peu plus de cent ans auparavant, Romulus né d'un dieu, et dieu lui-même, avait pendant sa vie mortelle possédé la royauté, on voyait un vil esclave, né d'une mère esclave, assis sur le même trône. *Quelle honte en effet*, se disaient-ils à eux-mêmes, *ne serait-ce point pour Rome, et en particulier pour notre famille, si, la race d'Ancus subsistant encore et étant pleine de vie, ce trône était ouvert, non-seulement à des étrangers, mais même à des esclaves!* Ils prennent donc la résolution de repousser cette honte par le fer. Mais ils n'étaient pas moins animés contre Tarquin même que contre Servius; et plusieurs raisons les portaient à commencer par lui ôter la vie: car, s'il survivait à son gendre, la dignité royale le mettrait bien plus en état de venger le meurtre qu'ils auraient commis que ne le pourrait faire un particulier. D'ailleurs il y avait toute apparence que, Servius étant tué, Tarquin ne manquerait pas de se donner pour successeur le nouveau gendre qu'il choisirait. Ainsi il fut arrêté par les deux frères qu'ils attaqueraient d'abord le roi.

Ils choisissent pour l'exécution de leur dessein deux paysans hardis et déterminés, et les instruisent bien de tout ce qu'ils avaient à faire. Ceux-ci s'approchent de l'entrée du palais avec leur coignée sur l'épaule, en se querellant fortement et faisant grand bruit. Ce tumulte attire l'attention de toute la garde. Leur dispute s'échauffant de plus en plus, ils demandent à être jugés par le roi. Leurs clameurs avaient déjà percé jusqu'à son appartement. Il voulut bien leur donner audience et les entendre. Les rois, pour se rendre plus populaires, étaient d'un accès facile à leurs sujets, et jugeaient eux-mêmes leurs différends. Ils commencent par crier et parler tous deux à la fois, en s'interrompant sans cesse et se coupant la parole l'un à l'autre. On eut bien de la peine à les obliger de parler alternativement. L'un d'eux prenant la parole, commence à exposer le sujet de sa plainte, et à déduire le fait de la manière dont ils étaient convenus auparavant ensemble. Pendant que le roi, attentif à son discours, avait les yeux attachés sur lui, l'autre lui décharge un coup de sa coignée sur la tête, et ayant laissé le fer dans la plaie, ils prennent tous deux la fuite. Ceux qui étaient autour du roi l'emportent tout mourant entre leurs bras. Les meurtriers sont arrêtés.

Toute la ville aussitôt est en rumeur, et il se fait un grand concours de peuple vers le palais. Tanaquil, dans ce tumulte, en fait fermer toutes les portes, et y met une bonne garde, avec défense de laisser entrer ni sortir personne. Cependant elle prépare avec dili-

gence tout ce qui pouvait servir à panser la plaie, comme s'il y avait quelque espérance; et, en cas qu'il n'en restât point, elle prend d'autres mesures. Ayant fait venir promptement Servius, et lui ayant montré son mari presque sans vie, elle le conjure, en lui serrant les mains et lui présentant ses deux petits-fils, de ne pas laisser impunie la mort de son beau-père, et de ne pas souffrir que sa belle-mère et ces malheureux orphelins deviennent le jouet de leurs ennemis. « Le trône est à « vous, lui dit-elle, si vous montrez du cou- « rage, et non à ceux qui ont commis un « horrible assassinat par des mains étrangères. « Animez-vous, et suivez la voie que vous ou- « vrent les dieux, et qu'ils vous ont montrée « dès votre enfance par ce feu divin qui en- « vironna votre tête. Que cette flamme céleste « maintenant vous réveille, et vous tire véri- « tablement d'un sommeil qui vous serait fu- « neste comme à nous. Songez à ce que vous « êtes devenu, et non à ce que vous êtes né. « Nous avons régné tout étrangers que nous « étions. Si dans le trouble d'un si funeste ac- « cident vous n'osez ou ne pouvez prendre « votre parti par vous-même, laissez-vous « conduire par mes conseils. »

Comme on avait peine à soutenir les clameurs et les efforts violents du peuple, la reine, mettant la tête à une fenêtre, leur adresse la parole, et tâche de les rassurer. Elle leur fait entendre « que le roi, frappé « d'un coup imprévu et violent, avait d'abord « perdu connaissance : que le fer n'était pas « entré fort avant dans le corps : qu'il était « déjà revenu à lui : qu'après avoir essuyé le « sang, on avait examiné la plaie, et que tout « allait bien : qu'elle espérait qu'au premier « jour le roi se ferait voir : qu'en attendant, il « ordonnait au peuple d'obéir à Servius com- « me à lui-même : qu'il rendrait la justice, et « remplirait les autres fonctions de la royauté. » En conséquence, Servius paraît avec les habits royaux et les licteurs, et, assis sur le trône, il décide certaines affaires sur-le-champ, et sur d'autres il déclare qu'il consultera le roi. Les fils d'Ancus cependant, ayant appris que les deux meurtriers avaient été arrêtés, croyant d'ailleurs que le roi était en vie, et voyant combien était grand le pouvoir de Servius, s'étaient retirés en exil à Suessa Pométia, ville des Volsques.

Tarquin l'Ancien mourut à l'âge de quatre-vingts ans. Il en avait régné trente-huit. Il laissa deux petits-fils[1] en bas âge; savoir, Lucius Tarquinius, et Aruns Tarquinius, et deux filles qui étaient mariées.

Art. VI. — Règne de Servius Tullius

Tullius se fait déclarer roi par le peuple, sans demander le consentement du sénat. Il soutient plusieurs guerres, qu'il termine heureusement. Il partage le peuple en dix-neuf tribus. Il établit le cens ou le dénombrement. Il admet au rang des citoyens les esclaves affranchis. Il forme une alliance plus étroite entre les Romains et les Latins Mort tragique de Tullius.

Tullius, ayant gouverné pendant quelques jours au nom du roi, et voyant son autorité assez bien établie[2], déclara enfin la mort de Tarquin comme s'il ne venait que d'expirer. Il lui fit de magnifiques funérailles, et lui éleva un superbe monument avec tout l'appareil digne de la majesté royale; ensuite il se porta pour tuteur des jeunes princes, petits-fils de Tarquin. Il prit soin de l'état comme de leur héritage et de leur patrimoine, et, en cette qualité, il se mit à la tête de la république.

Les sénateurs, piqués et alarmés de cette conduite, qui frayait le chemin à une entière indépendance de leur autorité, prirent entre eux des mesures pour en empêcher les suites, et pour s'opposer au pouvoir naissant de Tullius. Celui-ci, bien averti de leurs desseins, n'oublia rien pour se concilier la faveur du peuple dans une conjoncture si pressante et si décisive. Dans cette vue, il convoque l'assemblée, lui présente les petits-fils de Tarquin, et les met sous la protection du peuple romain, comme leur grand-père en mourant l'en avait chargé dans les termes les plus touchants et les plus tendres. « Il rappelle en peu « de mots les services importants que ce

[1] Denys d'Halicarnasse, dans une assez longue dissertation, démontre que ces deux jeunes princes étaient petits-fils de Tarquin l'Ancien, et non ses fils, comme l'a cru Tite-Live.

[2] Dionys. lib. 4. pag. 213-218. — Liv lib. 1, cap. 41.

« prince a rendus à l'état, expose modestement ce que lui-même a tâché de faire pour « marcher sur ses traces, et le désir sincère « qu'il avait de travailler au soulagement « des pauvres citoyens. Il finit en protestant « que, comme tuteur de ces enfants infortunés, qui vont être exposés, aussi bien que « lui, aux derniers dangers, il ne lui reste « qu'à les remettre entre les mains et sous la « sauvegarde du peuple romain, qui seul désormais peut leur tenir lieu de père. »

Ce discours de Tullius fut reçu avec un applaudissement universel de l'assemblée. Plusieurs des assistants, qu'il avait apostés en divers endroits de la place, disaient hautement qu'il fallait le faire roi, et convoquer les curies pour recueillir les suffrages. Ce sentiment fut bientôt suivi de toute la multitude. Tullius crut devoir profiter de ces mouvements. Il indiqua une assemblée générale, à laquelle il fit appeler les gens de la campagne. Les curies se rendirent au jour nommé, et, toutes s'étant déclarées pour Tullius, elles l'élevèrent à la royauté[1]. Tullius monta sur le trône sans se mettre en peine du consentement du sénat, qui ne ratifia point, selon sa coutume, la délibération du peuple.

La guerre survint au dehors fort à propos pour arrêter les mouvements que le mécontentement des sénateurs pouvait exciter au dedans. Les Veïens furent les premiers qui se révoltèrent. Les Cérites et les Tarquiniens suivirent leur exemple, et bientôt toute l'Etrurie fut sous les armes[1]. Cette guerre dura vingt années sans relâche. Les irruptions furent fréquentes de part et d'autre, et les deux nations se battirent souvent avec toutes leurs forces. Servius eut toujours l'avantage sur ces peuples, tant dans les combats particuliers que dans les actions générales. Il en triompha trois fois; et il les réduisit enfin, malgré eux, à l'obéissance. Les douze peuples qui composaient la nation étrusque, épuisés d'hommes et d'argent, s'assemblèrent la vingtième année, et résolurent de se soumettre de nouveau aux mêmes conditions dont ils étaient convenus avec Tarquin. Servius les leur accorda très-volontiers, et leur conserva tous leurs droits et tous leurs privilèges. Mais pour les Cérites, les Tarquiniens et les Veïens, qui avaient été les chefs de la rébellion, et qui avaient entraîné les autres peuples dans leur querelle, il les punit par la confiscation de leurs terres, qu'il fit bientôt après distribuer entre ceux qu'il reçut au nombre des citoyens romains. Ces heureux succès lui assurèrent pour toujours le sceptre.

Il crut en devoir marquer sa reconnaissance à la déesse Fortune, qui l'avait favorisé si constamment. Il lui consacra deux temples: l'un, sous le nom de la bonne Fortune, *bona Fortuna;* l'autre, de la Fortune virile, *Fortuna virilis.* Plutarque parle d'un troisième temple, que le même Servius avait aussi dédié à la Fortune sous le titre de *Primigenia*[1], parce qu'elle avait pris soin de lui dès sa naissance. Il cite encore plusieurs autres dénominations sous lesquelles la Fortune fut honorée et consacrée par lui en divers temples: monuments qui prouvent que ce prince avait toujours présent le changement qui était arrivé dans sa condition, et qu'il ne rougissait point de l'état vil et bas d'où il avait été tiré.

Dès son avénement à la couronne[2], il avait divisé un canton de terres du public entre les pauvres citoyens qui n'avaient point de fonds en propre à cultiver, et qui étaient obligés, pour gagner leur vie, de labourer pour autrui. Il avait aussi porté plusieurs lois au sujet des contrats et des injustices qui s'y commettaient, et il avait fait approuver toutes ces ordonnances dans l'assemblée du peuple.

On a remarqué que Servius est le premier des rois de Rome qui ait fait marquer la monnaie à un certain coin. Auparavant elle ne consistait que dans des morceaux informes de cuivre, ou même de plomb, d'un poids fixe et déterminé. L'image d'une brebis qu'on y imprima d'abord fit donner le nom de *pecunia* à cette monnaie.

Servius profita du repos que lui procura la paix conclue récemment avec les Toscans pour travailler à d'utiles et de grands établissements. Il renferma dans la ville le mont Viminal et le mont Esquilin, qui pouvaient faire chacun

[1] An. R. 176; av. J. C. 576.
[2] Dionys. lib. 4, pag. 231. — Liv. lib. 1, cap. 42.

[1] In Quæst. rom. pag. 281.
[2] Dionys. lib. 4, pag. 218-221.

une ville d'une juste grandeur. Il abandonna ce terrain, pour y bâtir, à ceux qui n'avaient pas de maison, et il s'y fit lui-même construire un palais dans le plus bel endroit de l'Esquilin. Ce fut le dernier des rois qui augmenta l'enceinte de la ville par la jonction de ces deux collines aux cinq autres.

Après que Tullius eut enfermé les sept collines dans la ville, il la divisa en quatre quartiers, auxquels il donna le nom des montagnes principales qu'ils contenaient. Des trois tribus entre lesquelles Rome avait été partagée jusque-là il en fit quatre, qui composèrent chacune un des quartiers de la ville. Ceux des habitants de Rome qui occupaient le Capitole, le Palatin, et l'espace qui est entre ces deux montagnes, composèrent la première tribu, qui fut nommée *Palatine*. Ceux qui demeurèrent dans le quartier de Rome nommé *Suburra*, qui comprenait le mont Célius, firent la seconde tribu, qui retint le nom de *Suburrane*. Les habitants des Esquilies, où était situé le mont Esquilin, furent appelés *la tribu Esquiline*. Enfin ceux qui avaient leur demeure sur le mont Viminal et le mont Quirinal portèrent un nom qui avait rapport, en général, à leur habitation sur des hauteurs, et furent appelés *la tribu Colline*.

Il partagea aussi tout le territoire romain en quinze parties ou tribus, qui, jointes aux quatre premières, en firent dix-neuf. Le nombre dans la suite en fut augmenté à plusieurs reprises, et fut enfin fixé à trente-cinq tribus, comme je le marquerai dans son temps.

Il travailla ensuite à un règlement le plus sage et le plus avantageux à la république qu'il fût possible d'imaginer[1], et en même temps le plus propre à le réconcilier avec le sénat, et à lui regagner l'estime et l'amitié de ce premier corps de l'état. M. l'abbé de Vertot, dans son excellent livre des *Révolutions de la république romaine*, prépare le lecteur à cet important établissement par des réflexions bien sensées.

On sera peut-être étonné, dit-il, que, dans un état gouverné par un roi assisté du sénat, les lois, les ordonnances, et le résultat de toutes les délibérations, se fissent toujours au nom du peuple, sans faire mention du prince qui régnait. Mais on doit se souvenir que ce peuple généreux s'était réservé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne se prenait aucune résolution, soit pour la guerre ou pour la paix, que dans les assemblées. On les appelait, en ce temps-là, *assemblées par curies*[1], parce qu'elles ne devaient être composées que des seuls habitants de Rome divisés en trente curies. C'est là qu'on créait les rois, qu'on élisait les magistrats et les prêtres, qu'on faisait des lois, et qu'on administrait la justice. C'était le roi qui, de concert avec le sénat, convoquait ces assemblées, et décidait, par un *sénatus-consulte*, du jour qu'on devait les tenir, et des matières qu'on y devait traiter. Il fallait un second sénatus-consulte pour confirmer ce qui y avait été arrêté. Le prince ou le premier magistrat présidait à ces assemblées, qui étaient toujours précédées par des auspices et par des sacrifices, dont les patriciens étaient les seuls ministres.

Mais cependant, comme tout se décidait dans ces assemblées à la pluralité des voix, et que les suffrages se comptaient par tête, les plébéiens l'emportaient toujours sur le sénat et les patriciens, en sorte qu'ils formaient ordinairement le résultat des délibérations par préférence au sénat et aux nobles. Servius Tullius, prince tout républicain malgré sa dignité de roi, mais qui ne pouvait pourtant souffrir que le gouvernement dépendît souvent de la plus vile populace, résolut de faire passer toute l'autorité dans le corps de la noblesse et des patriciens, où il espérait trouver des vues plus justes, et moins d'entêtement.

L'entreprise n'était pas sans de grandes difficultés. Ce prince avait affaire au peuple de toute la terre le plus fier et le plus jaloux de ses droits, et pour l'obliger à en relâcher une partie, il fallait le savoir tromper par l'appât d'un bien plus considérable. Les Romains payaient en ce temps-là par tête un tribut au profit du trésor public; et comme dans leur origine la fortune des particuliers était à peu près égale, on les avait assujettis au même tribut, qu'ils continuèrent de payer avec la même égalité, quoique, par la succession des

[1] Dionys. lib. 4, pag. 221-225. — Liv. lib. 1, cap. 42-44.

[1] « Curiata comitia

temps, il se trouvât beaucoup de différence entre les biens des uns et des autres. Servius représenta dans une assemblée que le nombre des habitants de Rome et leurs richesses étant considérablement augmentés par cette foule d'étrangers qui s'étaient établis dans la ville, il ne lui paraissait pas juste qu'un pauvre citoyen contribuât autant qu'un plus riche aux charges de l'état : qu'il fallait régler ces contributions suivant les facultés des particuliers ; mais que, pour en avoir une connaissance exacte, il fallait obliger tous les citoyens, sous les plus grandes peines, à en donner une déclaration fidèle, et qui pût servir de règle pour faire cette répartition.

Le peuple, qui ne voyait dans cette proposition que son propre soulagement, la reçut avec de grands applaudissements, et toute l'assemblée, d'un mutuel consentement, donna au roi le pouvoir d'établir dans le gouvernement l'ordre qui lui paraîtrait le plus convenable au bien public. En conséquence de cette résolution, Servius institua *le cens*, qui n'était autre chose qu'un rôle et un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur tribu et de leur curie, et le nombre de leurs enfants et de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome, et aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes. Dans ce dénombrement n'étaient point compris ni les femmes, ni les enfants ou les jeunes gens au-dessous de dix-sept ans, ni les esclaves.

Servius partagea ce grand nombre de citoyens en six classes, et il composa chaque classe de différentes centuries, qui n'étaient point fixées chacune au nombre de cent hommes, comme le mot semble le marquer, mais qui en avaient plus ou moins, selon la différence des classes. La moitié des centuries de chaque classe était composée de jeunes citoyens, depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à quarante-six ; et l'autre moitié contenait les citoyens plus âgés, depuis quarante-six ans et au-dessus.

Il mit dans la première classe quatre-vingts centuries, dans lesquelles il ne fit entrer que des sénateurs, des patriciens, ou des gens distingués par leurs richesses ; et tous ne devaient pas avoir moins que cent mille *as* d'airain en fonds [1], c'est-à-dire cinq mille livres Ces quatre-vingts centuries de la première classe furent partagées en deux ordres, comme je l'ai déjà dit. Le premier, composé des plus âgés, était destiné pour la garde et la défense de la ville ; et les quarante autres centuries, formées des plus jeunes, devaient marcher en campagne, et aller à la guerre. Ils avaient tous pareilles armes offensives et défensives. Les offensives étaient le javelot, la pique ou la hallebarde, l'épée : et ils avaient pour armes défensives le casque, la cuirasse, et les cuissarts d'airain. On rangea encore sous cette première classe toute la cavalerie, dont on fit dix-huit centuries, composées des plus riches et des principaux de la ville.

La seconde classe n'était composée que de vingt centuries, et de ceux qui possédaient au moins la valeur de soixante-quinze mille *as* en fonds de bien (3750 l.). Ils se servaient à peu près des mêmes armes que les citoyens de la première classe, si ce n'est qu'ils n'avaient point de cuirasse, et qu'ils portaient l'écu [2] au lieu de bouclier.

Il n'y avait pareillement que vingt centuries dans la troisième classe, et il fallait avoir cinquante mille *as* d'airain pour y entrer (2500 l.). Ils avaient les mêmes armes que ceux de la seconde classe, à l'exception des cuissarts.

La quatrième classe était composée du même nombre de centuries que les deux précédentes. Le bien devait être de vingt-cinq mille *as* d'airain au moins (1250 l.). Elle était armée de boucliers longs, d'épées et de piques.

Il y avait trente centuries dans la cinquième classe, et l'on y avait placé ceux qui

[1] Denys d'Halicarnasse, qui compte à la manière des Grecs, met *cent mines* au moins pour le bien des citoyens de la première classe, ce qui revient aux *cent mille as* de Tite-Live. Dix *as* faisaient une *drachma* : par conséquent cent mille *as* faisaient dix mille drachmes, ou cent mines ; car la mine attique valait cent drachmes, c'est-à-dire cinquante livres, en mettant la drachme des Grecs comme le denier des Romains, pour dix sous. = D'après le système grec, les 10 000 drachmes vaudraient 9 600 fr. E. B.

[2] L'écu, ou *scutum*, était oblong, et avait quatre pieds de haut sur deux et demi de large. Ainsi il couvrait toute la personne, à l'exception de la tête, qui était défendue par le casque. Le bouclier, ou *clypeus*, était rond et d'une moindre grandeur.

avaient pour tout bien douze mille cinq cents *as* d'airain (625 l.). Ils étaient armés de frondes et de pierres.

Quatre autres centuries, sans aucune arme, étaient à la suite des troupes : deux d'ouvriers en fer et en bois, destinés à fabriquer les machines de guerre ; deux autres, de trompettes et de sonneurs de cor. Les ouvriers furent réunis à la seconde classe ; les deux autres à la quatrième, qui, par conséquent, avaient chacune vingt-deux centuries.

La sixième classe n'avait qu'une centurie, et même c'était moins une centurie qu'un amas confus des plus pauvres citoyens. On les appelait *prolétaires*, comme n'étant utiles à la république que par les citoyens qu'ils lui fournissaient en leur donnant la naissance, ou *exempts*, parce qu'ils étaient dispensés d'aller à la guerre, et de payer aucun tribut.

Ces six classes contenaient cent quatre-vingt-treize centuries, commandées chacune par un chef distingué par son expérience et sa valeur.

Il y a ici quelques différences entre Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, mais peu importantes, et qui ne regardent point le fond même et l'essence de cet établissement ; c'est pourquoi je n'en fais pas mention.

Cette distribution du peuple romain était, comme on le voit, toute militaire, et avait la guerre pour premier objet. Servius néanmoins en fit un grand et important usage, même par rapport au gouvernement intérieur de l'état : en quoi l'on ne peut trop admirer son extrême habileté, et le profond raffinement de sa politique. Il ordonna que désormais on assemblerait le peuple par centuries, lorsqu'il serait question d'élire des magistrats, de faire des lois, de déclarer la guerre, ou de juger des crimes qui intéresseraient toute la république, ou qui porteraient peine de mort contre le coupable. L'assemblée se devait tenir hors de la ville, et dans le Champ-de-Mars. Les citoyens devaient s'y rendre tous en armes, selon la distinction de leurs classes. C'était au souverain ou au premier magistrat à convoquer ces assemblées comme celles des curies ; et toutes les délibérations y étaient pareillement précédées par les auspices, ce qui donnait beaucoup d'autorité au prince et aux patriciens, qui étaient revêtus des principales charges du sacerdoce. On convint, outre cela, que les suffrages seraient recueillis par centuries, au lieu qu'ils se comptaient auparavant par tête, et que les quatre-vingt-dix-huit centuries de la première classe donneraient leurs voix les premières.

Par ce nouveau règlement, plein d'une admirable sagesse, les choses se trouvaient tellement compassées par un mélange adroit de charges et d'avantages, que ni les pauvres ni les riches n'avaient aucun juste sujet de se plaindre. Et il faut bien que cela ait été ainsi, puisque le peuple depuis souffrit ce changement durant tant d'années sans donner aucune marque d'improbation et de mécontentement.

En effet, des deux côtés, s'il y avait quelque nouvelle charge, il y avait aussi de grands avantages. Quand il s'agissait de lever des troupes, chacune des cent quatre-vingt-treize centuries, excepté la dernière, était obligée de fournir certain nombre de soldats, et certaine somme pour la subsistance de l'armée. Or, ceux qui étaient plus riches, étant en plus petit nombre, et faisant néanmoins plus de centuries que les autres qui étaient moins riches et en plus grand nombre, se trouvaient obligés de servir presque sans relâche et de fournir des sommes très-fortes ; tandis que les classes d'un rang inférieur, beaucoup plus nombreuses que les premières, et divisées en moins de centuries, ne marchaient que rarement et à leur tour, et ne portaient que des taxes très-légères. Par la même raison ceux qui n'avaient précisément que de quoi pourvoir aux nécessités de la vie, et ils faisaient le plus grand nombre comme partout ailleurs, étaient exempts et de service et de tribut.

On ne peut trop admirer ici les sages vues de Servius. Persuadé que les hommes, en faisant la guerre, n'ont point de motif plus pressant que leur fortune, et qu'il n'y a point de péril auquel ils ne s'exposent volontiers pour défendre leurs biens, il crut que ceux qui avaient plus d'intérêt que d'autres dans le gain d'une bataille, non-seulement devaient par justice contribuer davantage de leurs biens et de leurs personnes, mais aussi serviraient

la république avec plus de courage et plus d'ardeur. Alors chacun faisait la guerre à ses frais, et ce n'était point encore la coutume que les soldats romains fussent entretenus aux dépens du trésor public. Quelle différence, dans un combat, entre des troupes qui hasardent tout, et des aventuriers qui n'ont rien à perdre !

Par ce que je viens de dire, on voit que les pauvres étaient entièrement soulagés[1], et que les charges et les contributions tombaient uniquement sur les riches à proportion de leur bien. Mais, d'un autre côté, ceux-ci étaient avantageusement récompensés, et les pauvres avaient beaucoup moins de crédit qu'auparavant. Dans les premiers temps, les affaires de la plus grande importance, principalement la création des magistrats, l'établissement ou l'abrogation d'une loi, la paix même et la guerre, se décidaient par le suffrage des assemblées par curies, où les gens du peuple, beaucoup plus nombreux, étaient maîtres de toutes les résolutions. Servius, par le nouveau règlement, transporta adroitement dans la première classe, composée des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement[2], et sans priver ouvertement le bas peuple du droit de suffrage, il sut par cette disposition le lui rendre inutile.

Car, toute la nation n'étant composée que de cent quatre-vingt-treize centuries, et s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la première classe, s'il y en avait seulement quatre-vingt-dix-sept du même avis, c'est-à-dire une de plus que la moitié des cent quatre-vingt-treize, l'affaire était conclue; et alors la première classe, composée, comme nous l'avons dit, des grands de Rome, formait seule les décrets publics. S'il manquait quelque voix, et que quelques centuries de la première classe ne fussent pas du même sentiment que les autres, on appelait la seconde classe. Mais quand ces deux classes se trouvaient d'avis conformes, ou plutôt, dès que dans ces deux classes, qui faisaient ensemble cent dix-huit voix, il y en avait quatre-vingt-dix-sept qui étaient d'accord, la pluralité était formée, et il était inutile de passer à la troisième. Ainsi le petit peuple se trouvait sans pouvoir quand on recueillait les voix par centuries, au lieu que, quand on les prenait par curies, comme les riches étaient confondus avec les pauvres, le moindre plébéien avait autant de crédit que le plus considérable des sénateurs.

Il se fit dans la suite quelques changements à cet ordre établi par Servius, mais d'assez légère importance, et dont je parlerai à mesure que l'occasion s'en présentera.

Je ne dois pas omettre une police très-utile que Servius établit, en ordonnant, comme le rapporte Denys d'Halicarnasse, qu'à chaque enfant qui naîtrait, on porterait une pièce de monnaie dans le temple de *Junon Lucina ;* à chaque mort, dans celui de *Vénus Libitina ;* à chaque citoyen qui prendrait la robe virile, dans celui de la déesse *Juventas*.

Depuis ce temps-là les assemblées par curies ne se tinrent plus que pour élire les *Flamines*, c'est-à-dire les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus; et pour l'élection du grand curion et de quelques magistrats subalternes, dont on aura lieu de parler dans la suite.

On retint encore l'usage d'assembler les curies pour la forme, lorsqu'il s'agissait de conférer le pouvoir militaire, qu'ils appelaient *imperium*, à ceux que les suffrages des centuries avaient élevés à la magistrature.

On prétend que Servius, pour achever son ouvrage et pour faire jouir les Romains d'une entière liberté, avait résolu d'abdiquer généreusement la couronne, et de réduire le gouvernement en pure république, sous la régence de deux magistrats annuels qui seraient élus dans une assemblée générale du peuple romain. Sa mort, avancée par le crime de Tarquin, empêcha l'exécution d'un dessein si héroïque. On en trouva après sa mort, dans ses mémoires, le plan tout dressé, comme je le dirai dans la suite.

Servius, ayant achevé le dénombrement du peuple romain, fit mettre sous les armes tous les citoyens, et les assembla dans le Champ-de-Mars, chacun dans sa classe et dans sa cen-

[1] « Hæc omnia in dites a pauperibus inclinata onera. » (Liv.)

[2] « Gradus facti, ut neque exclusus quisquam suffragio videretur, et vis omnis penes primores civitatis esset. » (Liv.)

[1] Dionys. lib. 4, pag. 226, 227.

turie. Ensuite il purifia toutes les troupes par un sacrifice d'un porc, d'une brebis et d'un taureau, auxquels il fit faire trois fois le tour du camp avant que de les immoler. On appelait ce sacrifice *solitaurilia*, ou plutôt *suovetaurilia*; et cette solennité *lustrum*, comme qui dirait *lustration*, *purification* : elle revenait de cinq ans en cinq ans. Il se trouva dans ce premier lustre, selon Denys d'Halicarnasse, quatre-vingt-quatre mille sept cents citoyens libres : Tite-Live n'en met que quatre-vingt mille. Ce nombre ne doit pas paraître étonnant. Il y en avait déjà plus de quarante mille à la mort de Romulus, et depuis lui tous les rois de Rome, suivant le plan qu'il leur avait tracé, augmentèrent beaucoup le nombre des citoyens en y incorporant les peuples voisins. La seule réunion des Albains sous Tullus avait doublé les habitants de Rome.

Servius, rempli des mêmes vues, résolut encore de fortifier la république, en admettant au nombre des citoyens les esclaves affranchis par quelque moyen que ce pût être. Il y en avait de deux sortes : ceux que l'on prenait à la guerre, par où a commencé la servitude, et qui de là ont été nommés *mancipia* [1]; et ceux qui étaient nés de pères et mères esclaves, ou de mères seulement. Le roi songea donc à leur faire part des droits de citoyen : l'état de servitude où il avait été luimême lui inspirait des sentiments de compassion pour des hommes qui d'ailleurs pouvaient avoir beaucoup de mérite, et à qui l'on ne pouvait reprocher que le malheur de leur naissance, ou celui d'avoir été pris en guerre. Ce dessein trouva de grandes oppositions d'abord, et fut fort blâmé, surtout par les patriciens, qui trouvaient indigne que l'on confondît ainsi des esclaves avec les citoyens. Servius, dans une assemblée, travailla à se justifier en parlant avec beaucoup de douceur; il dit : « qu'il « s'étonnait qu'on trouvât à redire à ce qu'il « voulait faire pour les esclaves, et qu'on vou« lût mettre pour toujours entre la liberté et « la servitude des différences que la nature n'y « avait point mises, et qui ne dépendaient « que du caprice du sort. Il représenta com« bien l'espérance de recouvrer ou d'acquérir « la liberté pouvait rendre les esclaves affec« tionnés au service de leurs maîtres. Il in« sista principalement sur l'intérêt et sur les « avantages que la république pouvait tirer « de la loi qu'il méditait, et représenta que « rien ne convenait mieux à une ville qui for« mait de grands desseins, et qui aspirait « à devenir un jour la maîtresse du monde, « que d'avoir un grand nombre de citoyens : « que par là elle se mettait en état de se sou« tenir par ses propres forces contre les ar« mées les plus formidables, et de se passer « des troupes étrangères, qui étaient la ruine « des états : qu'enfin c'était cette raison qui « avait engagé les rois ses prédécesseurs à « recevoir au nombre des citoyens tous les « étrangers qui s'étaient offerts à demeurer « parmi eux. » Ce discours fit impression sur les esprits, et la loi fut reçue d'un consentement universel.

[1] « Quasi manu capti. »

Par cette loi, il fut dit que tout esclave affranchi par un citoyen romain pourrait devenir lui-même citoyen. Pour cela il suffisait que l'esclave, affranchi par son maître, fît inscrire son nom dans le registre public, et donnât le dénombrement de son bien, supposé qu'il en eût. Ce fut là, chez les Romains, la première manière d'accorder la liberté et le droit de bourgeoisie aux esclaves : *censu*, par le cens, ou dénombrement.

La seconde manière était d'affranchir l'esclave, *vindictâ*, par la baguette [1]. Elle fut introduite l'année d'après l'expulsion des rois, par P. Valérius Publicola, lorsqu'il voulut récompenser l'esclave qui avait découvert la conspiration des jeunes seigneurs romains pour rétablir les Tarquins. Il s'appelait *Vindex*, et l'on croit que c'est de son nom que cette cérémonie fut appelée *vindicta*. Le préteur (car ce fut lui qui dans la suite fut chargé de ce soin) donnait un petit coup de baguette à l'esclave sur la tête; et dans le moment il devenait libre et maître de ses volontés, comme le marquent ces vers de Perse :

Vindictâ postquàm meus à prætore recessi [2],
Cur mihi non liceat, jussit quodcumque voluntas?

Il ajoutait [3] une autre cérémonie, qui était de

[1] Liv. lib. 2. cap. 5.
[2] Pers. sat. 5.
[3] « Quos manu mittebant, alapâ percussos circumagisse, neque iis de manu misisse. » (Isidor. lib. 9.)

donner un petit soufflet à l'esclave, et de lui faire faire un tour de pirouette.

> Una Quiritem
> Vertigo facit [1].
> Multò majoris alapæ mecum veneunt [2].

La troisième manière était d'affranchir les esclaves par testament. On trouve ces trois manières exprimées dans ce passage de Cicéron [3] : *si neque censu*, *neque vindictâ*, *neque testamento liber*, etc.

Les esclaves ainsi affranchis s'appelaient *liberti*, ou *libertini*. Le mot *libertus* s'employait pour marquer la relation de l'affranchi à son patron : on disait, *libertus Ciceronis : libertus Cæsaris*. Le mot *libertinus* exprimait la condition, l'état : *homo libertinus*, un affranchi. Quelques auteurs croient que c'étaient les enfants des affranchis qu'on appelait *libertini* : mais l'autre sentiment paraît mieux fondé.

Quoique par leur affranchissement ils devinssent citoyens romains, ils n'étaient point admis, comme ceux qui étaient nés libres, et qu'on appelait *ingenui*, ni parmi les chevaliers romains, ni parmi les sénateurs : ils étaient seulement associés aux priviléges dont jouissaient les citoyens du commun du peuple. Aussi n'avaient-ils place que dans les tribus de la ville que j'ai dit être les moins considérées. Ce n'était point sans peine que les affranchis s'y voyaient resserrés; et ils firent si bien, qu'ils inondèrent celles de la campagne. Appius Claudius l'aveugle les y introduisit dans sa censure. Mais ce désordre, qui jetait le trouble et la confusion dans les assemblées du peuple, en donnant du crédit à la populace ainsi répandue dans toutes les tribus, fut bientôt réprimé par Q. Fabius Rullus : et ce service fut regardé comme si important pour le bien public, qu'il lui valut le surnom de *Maximus*, que ne lui avaient point donné ses victoires. Nous trouvons encore l'an 532 de Rome la même police renouvelée par les censeurs Paul Émile et Flaminius : ce qui prouve que l'ordre établi par Q. Fabius n'avait pu se maintenir contre les mouvements inquiets de cette canaille. Un peu plus de cinquante ans après [1], il fallut encore remettre en vigueur les anciens règlements : et T. Sempronius Gracchus, censeur, renferma tous les affranchis dans la tribu Esquiline : action qui a mérité les éloges de Cicéron [2], et à laquelle cet orateur attribue le salut de la république.

Par rapport au service militaire, on mettait aussi une grande différence entre les affranchis et les anciens citoyens. Le service de mer était moins estimé chez les Romains que celui de terre [3] : et c'était pour la marine qu'on enrôlait ordinairement les affranchis. Dans les occasions extraordinaires on les employait aussi dans les armées de terre, comme il paraît en quelques endroits de Tite-Live [4]. Mais ce qui prouve combien cela était rare, c'est que dans l'épitome du livre LXXIV, du temps de la guerre des alliés, il est dit qu'on commença alors à appeler au service des armes les affranchis : *libertini tunc primùm militare cœperunt.* Depuis ce temps, vraisemblablement la chose devint ordinaire, et passa en coutume.

Les affranchis, par reconnaissance pour un bienfait aussi considérable que celui de la liberté, se faisaient un devoir, et tenaient à honneur de porter le nom de ceux qui la leur avaient procurée. Pour cela ils prenaient le nom et le prénom de leur patron, auxquels ils ajoutaient pour surnom leur nom d'esclave. Nous connaissons deux affranchis de Cicéron : l'un s'appelait *M. Tullius Tiro*, et l'autre *M. Tullius Laurea*.

On aperçoit dans cette coutume établie par Servius, d'admettre au rang des citoyens les esclaves affranchis, un caractère de bonté, d'humanité, d'équité, qui a toujours distingué les Romains; et en même temps un fonds de sagesse et de politique qui fait beaucoup d'honneur à ce prince. Sans parler du nombre considérable de citoyens que cette loi a donnés à la république, de combien d'excellents sujets en tout genre ne l'a-t-elle point enrichie! Quand je ne pourrais citer que Térence, Rome ne se fait-elle pas honneur des ouvrages

[1] Pers.
[2] Phædr.
[3] In Topic

[1] Liv. lib. 45, cap. 15.
[2] Lib. 1. de Orat. n. 38.
[3] Lib. 40, cap. 18 ; lib. 42, cap. 27.
[4] Lib. 10, cap. 21 ; lib. 22, cap. 11

de cet esclave africain, dont elle avait fait un Romain?

Servius, après avoir réglé toute la police intérieure du peuple romain, toujours occupé de vues grandes et pacifiques en même temps, songea à faire de Rome le centre et la métropole du Latium, et le lien commun qui unit les peuples latins et entre eux et avec elle. Ces peuples avaient été déjà plusieurs fois soumis par la force des armes : il entreprit de les attacher à Rome par des nœuds d'amitié et de religion. Dans ce dessein, il avait pris à tâche de longue main de gagner l'amitié et l'estime des premiers des Latins, en les attirant souvent chez lui, en les traitant avec bonté et politesse, et en leur témoignant beaucoup de considération. Dans les conversations particulières, il leur représentait souvent combien la paix et la bonne intelligence étaient pour les états les plus faibles une source d'accroissements, tandis que la désunion causait la ruine des plus puissantes monarchies. Il leur citait l'exemple d'Amphictyon, qui avait établi dans la Grèce un conseil et une assemblée, où toute la nation réunie travaillait de concert à maintenir entre toutes les villes une union très-étroite, et à s'aider mutuellement contre l'ennemi commun. Il leur parlait aussi des Ioniens et des Doriens, qui avaient bâti à frais communs des temples où ils se rendaient tous à de certains jours avec leurs femmes et leurs enfants. Là ils faisaient ensemble des sacrifices et des offrandes aux dieux, et ils vaquaient à leur négoce et à leur commerce. La fête achevée, où les choses se passaient avec tous les témoignages de la plus cordiale amitié, s'il y avait quelques contestations entre les villes ou quelques sujets de plaintes, les différends se terminaient à l'amiable, au jugement des arbitres établis à cet effet, qui décidaient absolument l'affaire. Servius exhorta les chefs des Latins à en faire autant. Ils entrèrent sans peine dans ses vues, et y firent entrer tous leurs peuples. En conséquence les Latins bâtirent à frais communs avec le peuple romain un temple à Diane sur le mont Aventin, où les peuples de chaque ville se rendaient tous les ans, pour y faire des sacrifices, pour y exercer le commerce, et pour terminer par arbitrage les différends qui pouvaient naître entre les villes. C'était de la part des Latins [1] un aveu tacite qu'ils regardaient Rome comme leur capitale, ce qui avait fait auparavant le sujet de tant de guerres. La suite de l'histoire fera voir combien cette alliance avec les Latins contribua à la grandeur de Rome, dont elle doubla en quelque sorte les forces; et quel trésor c'est pour un état qu'un prince habile, véritablement capable de régner, qui a de grandes vues, et qui est attentif à tous les devoirs de la royauté.

Les conditions du traité que Servius conclut alors avec les Latins furent gravées sur une colonne d'airain, qui subsistait encore avec son inscription dans le temple de Diane du temps de Denys d'Halicarnasse. C'était du latin, mais écrit en lettres grecques, telles que l'ancienne Grèce les employait autrefois : ce qui n'est pas, dit cet historien, une légère preuve que les fondateurs de Rome étaient Grecs originairement. La conformité des lettres latines avec celles de l'ancienne Grèce est confirmée par un passage de Pline [2].

Servius songeait [3], comme je l'ai dit, à mettre le comble à toutes ses grandes actions en abdiquant la royauté, et en faisant de Rome un état républicain; et déjà il avait tracé dans un mémoire détaillé tout le plan de ce nouveau gouvernement, quand une mort, qu'on peut dire prématurée, quoique ce prince fût fort âgé, prévint l'exécution d'un si beau dessein. J'en rapporterai les tragiques circonstances en reprenant les choses de plus haut.

Servius eut deux filles de Tarquinie, fille de Tarquin l'Ancien. Quant elles furent en âge d'être mariées, il les fit épouser aux deux petits-fils de ce prince, cousins-germains de ses filles, la plus âgée à l'aîné, et la plus jeune au cadet. Ses deux gendres rencontrèrent chacun dans leurs épouses des caractères absolument éloignés de leur naturel et de leur humeur. Lucius, qui était l'aîné, homme hardi, fier et cruel, eut une femme d'un esprit doux, raisonnable, plein de tendresse et

[1] « Ea erat confessio, caput rerum Romam esse : de « quo toties armis certatum fuerat. » (LIV.)

[2] « Veteres græcas fuisse easdem penè quæ nunc sunt « latinæ, indicio erit delphica tabula antiqui æris, quæ « est hodiè in palatio, etc. » (PLIN. lib. 7, cap. 58.)

[3] Dionys. lib. 4, pag. 232-243. — Liv. lib. 1, cap. 46-48.

de respect pour son père. Aruns, qui était le cadet, beaucoup plus humain et plus traitable que son aîné, trouva dans la jeune Tullie une de ces femmes entreprenantes, audacieuces, et capables des crimes les plus noirs. Il semble[1], dit Tite-Live, que la fortune avait évité de joindre ensemble deux caractères violents, afin de faire durer plus longtemps le règne de Servius, et de mettre par là ce prince en état de donner au gouvernement de Rome une forme stable et permanente.

Tullie la jeune, violente et emportée comme nous venons de le dire, ne trouvant ni ambition ni audace dans son mari, souffrait avec peine ce caractère paisible, qu'elle appelait indolence et lâcheté. Tournée entièrement vers l'autre Tarquin, elle ne cessait de le louer, de l'admirer, de l'exalter, comme un homme de cœur, comme un prince digne de sa naissance. Elle ne parlait qu'avec mépris de sa sœur, qui secondait si mal un tel mari. La ressemblance[2] d'humeur et d'inclinations unit bientôt ensemble L. Tarquin et la jeune Tullie. Dans les entretiens secrets que celle-ci se ménageait souvent avec son beau-frère, il n'y a point de termes injurieux et outrageants dont elle ne se servit pour lui donner du mépris de son mari et de sa sœur. Elle lui disait « qu'ils auraient « été bien plus heureux l'un et l'autre de de« meurer dans le célibat que de se voir unis « à des caractères tout opposés aux leurs, » et obligés, par la lâcheté d'autrui, à languir « eux-mêmes dans un honteux repos : que, « si les dieux lui avaient donné le mari qu'elle « méritait, elle verrait au premier jour dans sa « maison le sceptre, qu'elle voyait dans celle de « son père. » Elle n'eut pas de peine à inspirer ses sentiments au prince, et à le faire entrer dans ses vues. Ils complotent d'abord de se défaire, l'une de son mari, l'autre de sa femme : et après avoir exécuté ce double parricide, ils joignirent ensemble leurs fortunes et leurs fureurs par un mariage auquel Servius n'osa point s'opposer, quoiqu'il en craignît les funestes conséquences.

Ce fut pour lors que, ne voyant plus que la vie de Servius qui fît obstacle à leur ambition, la fureur de régner les porta bientôt d'un premier crime à un autre encore plus horrible, cette Mégère que Tarquin avait toujours à ses côtés, ne lui laissant de repos ni jour ni nuit, pour ne pas perdre le fruit de ses premiers parricides. Elle lui répétait sans cesse « que « rien ne l'eût empêchée de vivre contente, « s'il ne lui eût fallu qu'un prince dont elle se « pût dire la femme, et avec lequel elle languît « tranquillement dans l'esclavage : que ce qui « lui avait manqué, c'était un généreux époux, « qui se crût digne du trône, qui se souvînt « qu'il était petit-fils de Tarquin l'Ancien, et « qui aimât mieux prendre en main le sceptre « que de l'attendre. Si vous êtes[1], ajouta« t-elle, ce cœur noble que je cherchais, et « que je prétendais trouver en vous lorsque » j'attachai mon sort au vôtre, je vous recon« nais pour mon mari, mon seigneur et mon « roi. Sinon, le changement a rendu ma si« tuation d'autant plus malheureuse, que je « rencontre en vous le crime joint à la lâcheté. « Osez seulement, et tout vous sera facile. « Vous n'avez pas à traverser les mers comme « votre grand-père, ni à venir de Corinthe et « de Tarquinie à Rome pour vous établir avec « peine dans un royaume étranger. Vos dieux « pénates, l'image de votre grand-père, ce « palais que vous occupez, ce trône qui tous « les jours y frappe vos yeux, le nom de Tar« quin, tout vous crée et vous nomme roi. Si, « pour remplir ces grandes destinées, le « courage vous manque, pourquoi frustrer « plus longtemps l'attente de la ville? Pour» quoi vous montrer avec éclat comme un « prince qui a droit au trône? Quittez ces

[1] « Fortè ita inciderat, ne duo violenta ingenia matri« monio jungerentur ; fortunâ credo populi romani, quo « diuturnius Servii regnum esset, constituique civitatis « mores possent. » (Liv.)

[2] « Contrahit celeriter similitudo eos, ut fit ferè « malo malum aptissimum. » (Liv.)

[1] « Si tu is es, cui nuptam esse me arbitror, et virum « et regem appello : sin minùs, eò nunc pejùs mutata « est res, quod isthic cum ignaviâ est scelus. Quin ac« cingeris? Non tibi ab Corintho, nec ab Tarquiniis, ut « patri tuo, peregrina regna moliri necesse est. Dii te « penates, patriique, et patris imago, et domus regia, et « in domo regale solium, et nomen Tarquinium creat vo« catque regem. Aut si ad hæc parùm est animi, quid « frustraris civitatem? quid te ut regium juvenem conspici « sinis? Facesse hinc Tarquinios, aut Corinthum. Devol« vere retrò ad stirpem, fratri similior quàm patri.» (Liv.)

« lieux, et allez vous confiner à Tarquinie ou « à Corinthe. Retournez à la bassesse de votre « première origine, plus semblable à votre « frère qu'à votre aïeul. »

Elle l'animait sans cesse par de pareils reproches. Elle s'animait elle-même, en se comparant avec Tanaquil, laquelle, tout étrangère qu'elle était dans Rome, avait bien pu disposer deux fois de suite du sceptre, en le mettant entre les mains, d'abord de son mari, puis de son gendre; pendant qu'elle, princesse du sang royal, ne pouvait rien pour décider de la couronne.

Tarquin, excité par les discours de cette furie domestique, ne garde plus de mesure, et marche résolument au crime. Il travaille à gagner les sénateurs, surtout ceux de la nouvelle création. Il les fait souvenir de ce que son grand-père avait fait pour eux, et les presse de lui en témoigner leur reconnaissance. Il s'attache la jeunesse à force de présents. Il grossit son parti de jour en jour en se rendant affable à tout le monde, en promettant des merveilles de lui-même, surtout en décriant le roi par de noires calomnies.

Quand il jugea que le moment était venu de faire éclore son dessein, environné d'une troupe de satellites, il entre brusquement dans la place publique. Tout le monde étant saisi d'épouvante, il avance jusqu'au sénat, va s'asseoir sur le trône, fait convoquer les sénateurs au nom du roi Tarquin. Ils s'y rendent aussitôt, les uns déjà gagnés auparavant, d'autres, dans la crainte qu'on ne leur fît un crime de s'être absentés dans une pareille occasion; la plupart, surpris et troublés par un événement si étrange et si peu attendu, et croyant que c'en était déjà fait de Servius. Alors Tarquin prenant la parole, représente « qu'après la mort indigne de son aïeul, Ser- « vius, né d'une mère esclave, et esclave lui- « même, s'était emparé de la royauté par « l'intrigue d'une femme, sans qu'on eût ob- « servé d'interrègne selon la coutume, ni « qu'on eût convoqué d'assemblée, sans le « suffrage du peuple, sans le consentement « du sénat : qu'outre la bassesse de sa nais- « sance et l'irrégularité de son élévation au « trône, ce roi, protecteur déclaré de quicon- « que était, comme lui, né dans la lie du « peuple, avait pris en haine tous ceux qui « étaient d'une honnête extraction : qu'il avait « enlevé aux premiers de la ville des terres qui « leur appartenaient, pour les distribuer aux « personnes de la plus vile condition : que les « charges et les impositions de l'état, qui aupa- « ravant étaient réparties également, il les avait « toutes fait tomber uniquement sur la tête « des citoyens les plus considérables : enfin « que c'était pour cela qu'il avait établi le « cens, dans la vue d'exposer à l'envie la for- « tune des riches en la manifestant, et d'avoir « toujours de quoi faire des largesses à ses créa- « tures, c'est-à-dire à tout ce qu'il y avait de « plus bas et de plus misérable dans la ville. »

Servius, sur la nouvelle qu'il reçut de ce qui se passait dans le sénat, étant survenu dans le temps même que Tarquin haranguait de la sorte : *Quoi donc*, s'écria-t-il du plus loin qu'il l'aperçut sur le trône, *quoi*, *Tarquin*, *vous avez osé*, *moi vivant*, *convoquer le sénat*, *et vous asseoir à ma place?* Tarquin répondit d'un ton fier et assuré « qu'il occu- « pait la place de son aïeul, à laquelle un « petit-fils avait plus de droit qu'un esclave : « que Servius avait assez longtemps insulté à « ses maîtres et abusé de leur patience. » Leurs partisans, de côté et d'autre, firent grand bruit; le peuple en même temps accourut en foule dans le sénat, et il paraissait que la querelle ne pourrait se décider que par la force.

Alors Tarquin, voyant bien qu'il fallait nécessairement en venir aux dernières extrémités, comme il était jeune et robuste, saisit le vieillard par le milieu du corps, le transporte hors de l'assemblée, et le précipite du haut des degrés qui donnaient dans la place, puis il retourne dans le sénat. Servius, le corps tout froissé, et déjà presque à demi mort, s'en retournait chez lui avec le peu d'officiers que la crainte n'avait pas écartés d'autour de sa personne. A peine fut-il arrivé au haut de la rue appelée pour lors *Cyprienne*, que ceux qu'avait envoyés après lui Tarquin l'atteignirent et le tuèrent. On crut, et la chose est assez vraisemblable, que ce fut par le conseil de Tullie qu'il avait donné cet ordre. Ce qui est certain, c'est qu'elle accourut au premier bruit, et, ayant traversé sur son char la place publique, sans égard pour les bienséances de son sexe et

des mœurs de ce temps-là, elle vint jusqu'au sénat, appela elle-même son mari, l'en fit sortir, et fut la première qui le salua roi. Il lui ordonna aussitôt de se retirer et de ne point paraître dans un si grand tumulte. Lorsqu'en retournant à son logis, elle fut arrivée au haut de la rue Cyprienne, le cocher qui conduisait son char, ayant tourné à droite pour aller à la colline des Esquilies, s'arrêta tout court saisi d'horreur, et montra à sa maîtresse le corps de Servius tout sanglant. Cette vue ne fit qu'irriter et endurcir Tullie. Les furies vengeresses de sa sœur et de son mari, dit Tite-Live, achevèrent d'aliéner en ce moment sa raison : de sorte qu'oubliant non-seulement les sentiments de la nature, mais même ceux de l'humanité, elle fit passer son char sur le corps de son père, ce qui fit donner à cette rue le nom de *Scélérate*. Elle rentra dans sa maison comme en triomphe, sûre désormais de régner, et se félicitant elle-même de l'heureux succès de ses crimes. Tant d'horreurs paraîtraient incroyables, si l'on ne savait de quoi est capable l'ambition.

Servius Tullius avait régné quarante-quatre ans. Le meilleur prince du monde, en lui succédant, aurait eu peine à égaler sa réputation, tant son règne avait été doux et modéré. Tarquin poussa l'inhumanité jusqu'à lui refuser les honneurs de la sépulture, tels qu'on les rendait aux rois. Tout ce que put faire Tarquinie sa veuve, fut de le conduire de nuit au tombeau avec quelques amis seulement; et, comme si elle n'avait survécu à son mari que pour lui rendre ces derniers devoirs, elle mourut aussitôt après.

Art. VII. — Règne de Tarquin le Superbe.

Tarquin gouverne en tyran. Il se fait ami des Latins : il fait périr Turnus Herdonius, qui était opposé à ses vues : il conclut un traité avec les Latins. Il établit le temple de Jupiter Latial. Il fait la guerre contre les Sabins ; prend sur eux la ville de Gabies. Tarquin profite de la paix pour travailler au bâtiment du Capitole. Livres des sibylles. Brutus accompagne deux des fils de Tarquin à Delphes. Caractère de ce Romain. Siége d'Ardée. Mort funeste de Lucrèce, qui donne lieu à l'expulsion des rois. État de Rome.

Tarquin était monté sur le trône sans observer aucune des lois qui avaient été en usage jusqu'alors[1], et sans que ni le peuple ni le sénat lui eussent conféré la royauté. La conduite qu'il y garda répondit à de tels commencements, et lui fit donner, à juste titre, le surnom de *Superbe ;* terme qui, dans la langue latine, réunit l'idée de cruauté à celle d'orgueil.

Dès son entrée à l'empire, il commença à affecter un air de faste et de hauteur, nouseulement à l'égard du peuple, mais par rapport à la noblesse même qui avait favorisé son élévation. Il changea toute la discipline des rois ses prédécesseurs : il renversa les plus sages établissements; et, foulant aux pieds les droits de l'équité, il ne suivit d'autres règles, dans toutes ses actions, que celles d'un pouvoir arbitraire et tyrannique. Il se choisit une garde composée de tout ce qu'il put trouver d'hommes plus déterminés, soit parmi les Romains, soit parmi les étrangers. Il les arma d'épées et de lances. Leurs fonctions étaient de faire sentinelle la nuit autour du palais, de l'accompagner le jour quelque part où il allât, et de veiller continuellement à sa sûreté. Il paraissait peu au dehors, et jamais à des temps réglés. Il tenait ses conseils en particulier avec ses plus affidés amis, rarement en public, et ne consultait le sénat sur aucune affaire. Ses gardes ne souffraient personne approcher de lui qu'il n'eût été appelé ; et ceux qui étaient admis à son audience, loin d'y être reçus avec un favorable accueil, ne trouvaient dans son abord qu'un regard farouche et des paroles menaçantes, capables d'inspirer la terreur : encore se trouvait-on heureux d'en être quitte pour la crainte.

Quand Tarquin crut sa puissance bien affermie, il suborna les plus scélérats de ses confidents pour intenter accusation contre un grand nombre d'illustres citoyens qu'il voulait faire périr. Il commença par ceux qu'il savait n'être pas dans ses intérêts, et qui avaient fait paraître de l'indignation de la mort de Servius. Il vint ensuite aux mécontents du nouveau gouvernement : puis il attaqua les plus riches de Rome; car, sous un tel

[1] An. R. 220. ; av. J. C. 532. — Dionys. lib. 4, pag. 244-246. — Liv. lib. 1, cap. 49.

prince, les richesses deviennent un crime. Il se faisait déférer ceux dont il avait envie de se défaire, comme coupables de différentes sortes de crimes, et de celui principalement d'avoir attenté à sa personne. Sur des accusations vagues, et qui n'étaient nullement prouvées, il condamnait les uns à la mort et les autres à l'exil. Il s'emparait de tous leurs biens, et en laissait pour récompense une légère portion aux délateurs. La crainte de ces injustes poursuites fit abandonner Rome à plusieurs des principaux citoyens. Il en fit mourir quelques-uns sans éclat : d'autres furent enlevés de leurs maisons avec violence, ou bien arrêtés dans la campagne, et cruellement assassinés, sans qu'on pût retrouver leur corps après leur mort. Par ces injustices et ces cruautés, il détruisit la meilleure partie du sénat; et il ne songea point à en remplir le vide, pour rendre ce corps plus méprisable par le petit nombre, et pour le mettre hors d'état de se plaindre de n'être consulté en rien : car, guerre, paix, traités, alliance, Tarquin faisait tout par lui-même, sans prendre l'avis ni du peuple ni du sénat.

Il défendit, par un édit, tant à la ville qu'à la campagne, toutes les assemblées où ceux d'une même curie, ou des villages circonvoisins, avaient coutume de se trouver pour célébrer des fêtes et des sacrifices, de peur que les citoyens, ainsi réunis, ne formassent quelque dessein contre sa personne ou contre le gouvernement. Outre cela, il avait des espions de tous côtés qui se glissaient dans les compagnies et dans les entretiens, pour observer et recueillir tout curieusement; et qui souvent commençaient les premiers à dire du mal du prince, pour mieux découvrir les sentiments de chacun. Ils ne manquaient pas de faire aussitôt leur rapport au tyran; et ceux à qui il avait échappé quelque mot contre l'état présent des affaires étaient immanquablement condamnés aux peines les plus rigoureuses.

Quelque bien affermie que fût l'autorité de Tarquin, il fit réflexion néanmoins qu'une puissance établie par la seule force des armes, au mépris des plus saintes lois [1], était sujette à d'étranges révolutions, si elle ne se soutenait par l'appui de l'étranger contre les mécontements et les troubles qui pourraient naître au dedans. C'est ce qui l'obligea à rechercher l'alliance d'un des principaux du pays latin, qui s'appelait *Octavius Mamilius*, auquel il fit épouser sa fille. Celui-ci faisait sa demeure à Tusculum, où il tenait le premier rang par sa haute naissance, dont il faisait remonter l'origine jusqu'à Télégonus, fils d'Ulysse et de Circé. Il passait d'ailleurs pour un homme fort habile dans le métier de la guerre, et très-capable de commander une armée. Cette alliance lui procura des liaisons avec tout ce qu'il y avait d'hommes puissants et considérables parmi les Latins.

Comptant donc tirer d'eux de puissants secours, il songea à porter la guerre contre les Sabins, qui avaient secoué le joug depuis la mort de Servius. Pour cela, il convoqua une assemblée des villes latines à Férentin. Tous les députés s'y rendirent de fort bonne heure au jour marqué. Tarquin se fit attendre jusqu'au soir. La plupart des députés étaient fort offensés de ce retardement. Mais surtout celui d'Aricie, appelé *Turnus Herdonius*, homme puissant par ses richesses et par ses amis, invectiva violemment contre Tarquin, dont il fit remarquer l'arrogance et la fierté par plusieurs traits de sa conduite, et surtout par le mépris qu'il faisait paraître de l'assemblée, à laquelle il ne se trouvait pas lui-même après les y avoir appelés. Dans le temps précisément qu'il parlait, Tarquin arriva. Il se fit un grand silence, et tous les députés se levèrent pour le saluer. Le roi commença par s'excuser de ce qu'il était venu si tard, et apporta pour raison de ce long délai un arbitrage entre un père et un fils qui l'avait retenu jusqu'à ce moment. *Un tel arbitrage*, reprit Turnus, *n'est pas de nature à durer si longtemps. Quand un fils refuse d'obéir à son père, on le punit.* En disant ces paroles, il se retira de l'assemblée. Comme il était déjà tard, elle fut remise au lendemain.

Tarquin n'était pas d'humeur à souffrir tranquillement l'insulte qu'on venait de lui faire. Il forme sur-le-champ un projet de vengeance qui ne serait venu dans l'esprit d'aucun autre. Il vient à bout de corrompre, à force

[1] Dionys. lib. 4, pag. 246-249. — Liv. lib. 1, cap. 49-52.

d'argent, les domestiques de Turnus qui conduisaient son équipage : il les engage à souffrir qu'on portât pendant la nuit des armes dans la maison où logeait leur maître, et à les glisser adroitement parmi son bagage. La chose fut exécutée promptement et sans bruit.

Le lendemain, avant le jour, Tarquin mande les députés chez lui pour une affaire pressante et de la dernière importance. Il leur marque que c'était par une providence particulière des dieux que, la veille, il était arrivé si tard à l'assemblée : que ce délai leur avait sauvé la vie : que Turnus avait formé le complot d'égorger tous les députés pour se rendre maître, par leur mort, de tout le pays latin : qu'il aurait exécuté son projet le jour précédent, si celui à qui il en voulait le plus n'eût tardé à venir : que c'était le dépit d'avoir manqué son coup qui l'avait mis de si mauvaise humeur contre lui ; mais que ce dessein criminel n'était que différé : qu'il ne doutait point qu'il ne dût venir le matin même à l'assemblée avec les conjurés en armes : qu'il avait eu avis qu'on avait fait des amas d'armes dans sa maison ; qu'il était aisé et important d'éclaircir le fait, et qu'il les priait de vouloir l'accompagner chez Turnus.

Le caractère violent de Turnus, le discours qu'il avait tenu la veille, le retardement de l'arrivée de Tarquin, qui pouvait en effet avoir fait différer l'exécution du projet, tout cela ensemble rendait la chose assez vraisemblable. Ils partent donc avec quelque penchant à croire le fait, mais bien déterminés à n'y ajouter foi que sur le témoignage de leurs yeux, et lorsqu'ils auraient vu et touché les armes. Quand on fut arrivé au logis, les gardes environnent Turnus, que le bruit avait éveillé. On fouille en différents endroits de la maison, et on en tire les armes qui y étaient cachées. Personne ne douta plus que la conspiration ne fût réelle. On convoque aussitôt l'assemblée. Turnus y est conduit pieds et mains liés. La vue des armes, qu'on avait exposées au milieu de la salle, excita une si grande indignation, que, sans vouloir écouter l'accusé, les députés, tout effrayés et tremblants encore de peur à la vue du danger dont ils croyaient avoir été menacés, le condamnèrent à mort. Il fut exécuté sur-le-champ, et précipité dans un abîme où on l'ensevelit tout vivant.

Un moment de réflexion et d'examen, fait de sang-froid, aurait tout d'un coup dissipé ce vain fantôme de conspiration, et mis la calomnie dans tout son jour par mille contrariétés grossières qui devaient frapper les moins clairvoyants : mais la passion, aveugle et sourde, ne voit et n'écoute rien, et ferme toute entrée à la raison et à la vérité.

Tarquin fut loué en pleine assemblée de l'important service qu'il avait rendu à toute la nation en sauvant les chefs des villes d'un péril si pressant ; et, pour prix de sa calomnie, il fut reconnu souverain de tout le pays, aux mêmes conditions et avec les mêmes honneurs que Tarquin son aïeul et Servius l'avaient été avant lui.

Tarquin[1], paisible possesseur de l'empire des Latins par cette délibération, députa chez les Volsques et chez les Herniques pour les attirer dans son alliance et dans son amitié. Il n'y eut du pays des Volsques que les Ecétraniens et les Antiates qui acceptèrent ses offres : les Herniques furent de meilleure composition, et toute la nation entra dans la ligue.

Pour assurer ces nouvelles alliances, Tarquin proposa d'assigner un temple qui fût commun aux Romains, aux villes latines et aux Herniques, afin que, réunis tous chaque année dans un même lieu, ils pussent célébrer les mêmes sacrifices, prendre part aux mêmes repas, et traiter de leurs affaires communes. Le projet du prince fut reçu de tous ces peuples avec applaudissement, et l'on choisit pour le rendez-vous général une montagne qui domine la ville d'Albe, et qui se trouve presque au centre du Latium. En ce lieu, où Jupiter fut depuis honoré sous le nom de *Latialis*, Tarquin ordonna qu'on offrirait des sacrifices au nom des Romains et de toutes les villes latines, qu'on tiendrait des foires, et qu'on ferait des festins pour entretenir l'union et le commerce entre toutes ces nations. Quarante-sept peuples différents se trouvaient à ces jours de fêtes, qui furent toujours célébrées depuis fort exactement chaque année, et qu'on appela *féries latines*. Cette fête, sous Tarquin,

[1] Dion. lib. 4, pag. 250.

ne durait qu'un seul jour. On y en ajouta un second après l'expulsion des rois, un troisième après la retraite du peuple sur le mont Sacré, un quatrième enfin sous la dernière dictature de Camille, lorsque les disputes entre le sénat et le peuple, au sujet du consulat, furent apaisées.

Il est remarquable que jamais les consuls ne se mettaient en campagne ou n'allaient dans les provinces, qu'ils n'eussent visité le temple de Jupiter Latial, et célébré les féries latines, qu'ils indiquaient eux-mêmes aux jours qu'il leur plaisait de choisir.

Si Tarquin fut un roi injuste dans la paix [1], il ne fut pas de même un mauvais général dans la guerre [2]; et il aurait sur ce point égalé sa réputation à celle des rois ses prédécesseurs, si les vices qui d'ailleurs le rendaient odieux n'avaient obscurci l'éclat de ses vertus et de ses actions guerrières. Plus sûr de son autorité que jamais après le renouvellement des traités avec les villes latines, il résolut de marcher contre les Sabins, et surtout contre les Volsques, qui avaient refusé d'entrer dans la confédération acceptée par les Latins, et qui avaient ravagé les terres de Rome. Il livra bataille à ces derniers sur les confins de leur pays, leur tua beaucoup de monde, mit le reste en fuite, et les obligea de se renfermer dans Suessa Pométia, une de leurs meilleures villes. Il en forma le siége, et après une longue et vigoureuse résistance, il la prit d'assaut. Tarquin, maître de la ville, fit passer au fil de l'épée tous ceux qui se trouvèrent les armes à la main. Le butin fut considérable. Il en mit à part la dixième partie, qu'il destina au bâtiment du Capitole.

Il trouva plus de difficulté à s'emparer de Gabies, ville des Latins, et fut obligé d'en lever le siége [3]. Cette ville était à cent stades de Rome, sur le chemin qui menait à Préneste. Il ne renonça pas néanmoins à l'espérance de s'en rendre maître, et il substitua seulement la ruse à la force, qui lui avait mal réussi.

[1] Dionys. lib. 4, pag. 250-252. — Liv. lib. 1. cap. 53.

[2] « Nec, ut injustus in pace rex, ita dux belli pravus « fuit. Quin eâ arte æquasset superiores reges, ni de- « generatum in aliis huic quoque decori offecisset. » (Liv.)

[3] Dionys. lib. 4, pag. 252-257. — Liv. cap. 53-55.

Sextus, l'aîné de ses trois fils [1], de concert avec son père, se réfugia à Gabies, se plaignant de la cruauté de Tarquin, qu'il ne pouvait plus soutenir. Il déplorait son malheur d'une manière capable de toucher les cœurs les plus durs. Il dit aux Gabiens « qu'exposé à chaque « moment à perdre la vie par les mains de son « père, et s'étant avec peine dérobé à sa fu- « reur, il venait chercher chez eux un asile : « que, s'ils refusaient de le recevoir, il irait « de ville en ville jusqu'à ce qu'il eût trouvé « un peuple qui sût défendre les enfants con- « tre la cruauté de leurs pères : que peut-être « il ne serait pas inutile à ceux qui voudraient « bien le prendre sous leur protection. » Les Gabiens regardèrent son arrivée comme une faveur particulière du ciel, et lui firent un merveilleux accueil. On le combla d'honneurs : on l'admit dans tous les conseils. Quand il s'agissait de toute autre affaire, il se faisait un devoir de se rendre à l'avis des Gabiens, qui devaient être plus au fait des affaires de leur patrie qu'un étranger comme lui ; mais quant à la guerre contre les Romains, comme il connaissait parfaitement les forces des deux peuples, et qu'il savait à quel point son père était haï et détesté par les Romains, il ne dissimulait pas qu'il se croyait en état de parler sur cet article plus savamment que les autres. Il entraîna en effet dans son sentiment les principaux des Gabiens. La guerre contre les Romains fut résolue. On le mit lui-même à la tête de gros détachements qu'on envoyait pour piller les terres des ennemis, et il en revenait toujours chargé d'un butin considérable. Il gagna tellement la confiance des Gabiens, qu'ils le choisirent pour leur général. Sous sa conduite, ils remportèrent toujours l'avantage dans plusieurs rencontres qu'ils eurent avec les Romains. Tant d'heureux succès le rendirent presque aussi absolu à Gabies que Tarquin l'était à Rome.

Sextus, voyant le moment arrivé de recueillir le fruit de toutes ses fourberies, dépêcha, à l'insu des Gabiens, un homme à son père pour l'instruire de la situation où il se trouvait, et pour savoir de lui ce qu'il avait à faire. Tarquin, qui ne voulait point confier

[1] C'était le plus jeune, selon Tite-Live.

ouvertement à cet exprès les ordres qu'il avait à donner à son fils, le conduit dans un jardin où il y avait quantité de pavots fleuris[1]. Là, se promenant d'un air taciturne et mélancolique, il s'amuse à abattre avec une baguette qu'il tenait à sa main les têtes des pavots les plus élevés; et, après avoir fait plusieurs tours d'allées, il renvoie le courrier sans autre réponse. Sextus n'eut pas de peine à comprendre l'intention de son père. Il fit périr, sous différents prétextes, ceux qui avaient le plus d'autorité à Gabies; et, devenu le maître par l'adresse cruelle qu'il avait eue d'abattre toutes les têtes, il la livra enfin au roi des Romains.

Les Gabiens s'attendaient aux traitements les plus durs, et les plus inhumains: ils furent agréablement trompés. Tarquin ne fit mourir ni exiler aucun d'eux; il n'ôta à personne ni ses biens ni ses dignités. Il parut oublier son caractère pour prendre celui de roi, et ayant assemblé les Gabiens, il leur déclara qu'il leur rendait et leurs biens et leur ville. Il en usa ainsi pour s'assurer de plus en plus l'empire de Rome par leur moyen, persuadé que la fidélité de ces peuples conquis, qu'il traitait avec tant d'humanité, serait désormais son plus ferme appui; et que, pleins de reconnaissance, ils l'aideraient, lui et ses enfants, à se maintenir sur le trône. Il n'aurait eu qu'à traiter de la sorte les Romains dès le commencement, et il n'aurait pas eu besoin de forces étrangères contre ses sujets. Mais il ne pouvait se mettre dans l'esprit que le plus ferme appui du trône est l'amour des peuples[2].

Afin que les Gabiens n'eussent rien à craindre pour l'avenir, et qu'ils pussent regarder comme sûre et durable la grâce qu'il leur accordait, il voulut écrire de sa main les conditions auxquelles il les recevait sous sa protection et dans son amitié; et, sans sortir de l'assemblée, il confirma dès lors le traité d'alliance par un serment solennel sur les victimes qu'on immola. Nous avons encore aujourd'hui, dit Denys d'Halicarnasse, le traité de Tarquin avec ceux de Gabies. On le voit dans le temple de Jupiter Fidius, que les Romains appellent *Sanctus*[1]: c'est un bouclier de bois, couvert de la peau du bœuf qui fut immolé après les serments. Sur cette peau se lisent, écrits en caractères anciens, les articles du traité. Cela étant fait, il établit son fils aîné Sextus roi de Gabies, et s'en retourna à Rome avec ses troupes. Il donna ensuite deux établissements pareils à ses deux autres fils. Aruns eut la ville de Circei, et Titus celle de Signie.

Tarquin, délivré des soins de la guerre, du moins en partie, s'appliqua à achever les ouvrages que son aïeul avait laissés imparfaits. Il entreprit de pousser jusqu'au Tibre les conduits souterrains destinés à y faire écouler les eaux et les immondices de la ville[2], et qui n'étaient que commencés, et d'entourer de portiques sous lesquels on fût à couvert le grand cirque bâti par l'ancien Tarquin; ouvrages que la magnificence même du siècle d'Auguste[3], comme le dit expressément Tite-Live, avait à peine été capable d'égaler. Ils coûtèrent cher au menu peuple, que Tarquin, aussi avare que cruel, payait fort mal, et qu'il traitait avec beaucoup de dureté. Ceux surtout qui furent occupés à creuser les canaux souterrains eurent beaucoup à souffrir, et en remportèrent des maladies mortelles, causées par l'infection des eaux bourbeuses.

Sa principale et plus importante entreprise fut de bâtir le temple de Jupiter, pour acquitter le vœu de son aïeul. Ce prince, dans la dernière bataille qu'il livra aux Sabins[4], promit à Jupiter, à Junon, à Minerve, de leur élever des temples, si, par leur secours, il remportait la victoire. Croyant avoir été exaucé, il avait déjà, par d'immenses travaux, comblé tous les environs du mont Tarpéien fort escarpé, et aplani le terrain sur lequel il avait dessein de bâtir. Mais la mort l'empêcha de pousser plus loin ses ouvrages. Tarquin, qui avait destiné à la construction de ces édifices les dîmes qu'il

[1] Thrasybule de Milet avait autrefois donné le même conseil à Périandre, tyran de Corinthe, et d'une façon toute semblable.

[2] « (Regi) unum est inexpugnabile munimentum, « amor civium. » (SENEC. *de Clem.* lib. 1, cap. 19.)

[1] Selon d'autres *Sancus* ou *Sangus*.

[2] Dionys. pag. 246. — Liv. cap. 55.

[3] « Quibus duobus operibus vix nova hæc magnificen« tia quicquam adæquare potuit. »

[4] Dionys. lib 4, pag. 257-259. — Liv. lib. 1, cap. 55.

s'était réservées dans la conquête de Suessa Pométia, fit venir d'Etrurie un graod nombre d'ouvriers pour commencer cette entreprise. Il fut même obligé dans la suite d'y employer les mains des citoyens : et, quoique ce fût pour eux un grand surcroît de travail[1], ils ne se plaignaient point d'en être surchargés, vivement sensibles à l'honneur de bâtir de leurs propres mains les temples des dieux. Ce sentiment de religion est beau dans des païens, et doit nous faire rougir.

Les historiens ont illustré la fondation de ce temple par plusieurs prodiges, qui anuonçaieot tous la future grandeur de l'empire romain. On était eu peine de cholsir un emplacement conveoable snr la montagne, parce qu'une grande partie en étalt occupée par plusieurs autels coosacrés à différents dieux, qu'il fallait transporter ailleurs pour faire place au nouvel édifice. Les augures prirent le parti de consulter cbaque divinité l'une après l'autre, et de oe poiut toucher à leurs autels qu'ils n'eussent en leur consentement. Les dieux, ioterrogés par la voie des auspices, permirent tous que leurs autels fussent portés autre part : il n'y eut qne le dieu Terme et la déesse de la Jennesse qui ue pureot être fléchis par les prières des augures, et qui refusèrent de céder la place. Les augures conjecturèreut de là que les bornes de la ville et de l'empire ne reculeraient jamais, et qne Rome conserverait une jeunesse toujonrs florissante et une vigueur toujours nouvelle. Les deux diviuités eurent place daos l'enceinte du temple. Denys d'Halicarnasse place cet événemeot sons Tarquiu l'Ancien, et Tite-Live sous Tarquin le Superbe.

Tandis qu'on creusait bieo avant en terre pour jeter les fondements de ce superbe édifice[2], il parut un autre prodige fort étonnant. On trouva la tête d'un bomme aussi fraîche que si elle venait d'être conpée, et teinte d'un sang vermeil. Tarquin, surpris de cette aventure, fit cesser le travail ponr consulter les devins. Le plus habile d'eutre eux, il était Etrusque, après avoir consulté les augures, fit cette réponse aux députés : *Romains, rapportez à vos citoyens que la volonté des destins est que le lieu où l'on a trouvé une tête soit un jour la capitale de l'Italie.* Depuis ce temps-là, le coteau, appelé autrefois le mont de Saturne, ensuite le mont Tarpéien, fut nommé *le Capitole*, du mot latin *caput*, qui signifie *tête*.

Tarquin, animé d'un nouveau zèle par cette réponse, reprit l'ouvrage, et l'avança considérablement : mais il ne put l'achever entièrement, parce qu'il fut chassé de Rome dans le temps qu'il travaillait à le conduire à sa fin. Le temple ue reçut sa dernière perfection que la troisième année du gouvernement cousulaire. Il fut bâti sur la cime de la montagne. Il avait deux cents pieds de long sur presque autant de largeur. On en peut juger, dit Denys d'Halicarnasse, par celui qui fut bâti du temps de nos pères sur les fondements du premier, malheureusement consumé par le feu, et qui ne diffère de l'ancien que par la richesse et la magnificence de ses ornements. Bien que l'enceiute du lieu fût priucipalement consacrée à Jupiter, elle renfermait pourtant deux autres temples ou chapelles, sous le même toit et la même couverture. L'une de ces chapelles était cousacrée à Junon, et l'autre à Mioerve : au milieu était celle de Jupiter. La façade du Capitole, dit Denys d'Halicarnasse eu parlant de celui qui avait été rebâti, est exposée au midi, et tonrnée vers la grande place de Rome. Un péristyle règne tout autour. Du côté de la grande façade il y a trois rangs de colonnes : les faces latérales n'en out que deux. On monte à ce temple par un degré de ceot marches très-larges, qui mettent une distance considérable de l'une à l'autre.

On doit être étonoé, en considérant un édifice aussi superbe qn'était le Capitole bâti par Tarquin, de voir déjà tant de magnificence et tant de goût pour l'architecture dans une ville qui n'était pas fort ancienne, et qui avait été presque toujours occupée de guerres. Il semble que Rome, à en juger par la grandeur de ses projets et de ses eotreprises, se sentait dès lors destinée à devenir la capitale et la maîtresse du monde. On verra en effet, en examinant avec attentiou ses démarches et sa

[1] « Qui quum baud parvus et ipse militiæ adderetur « labor, minùs tamen plebs gravabatur, se templa deûm « exædificare manibus suis. »

[2] Dionys. lib. 3. pag. 202. — Liv. lib. cap. 55.

[3] Dionys. lib 4. pag 217. — Liv. lib. 1. cap. 55

politique, tant en guerre qu'en paix, que tout semblait tendre à ce but, non certainement par une connaissance de l'avenir; d'où l'aurait-elle tirée? mais par une espèce d'instinct et de pressentiment secret, ou, pour parler plus juste, par une prudence supérieure que lui inspirait, sans qu'elle le sût, celui qui est le souverain arbitre des états et des empires, et qui, pour l'exécution de ses desseins particuliers, dirigeait toutes les démarches d'un peuple qu'il destinait à de si grandes choses et lui faisait prendre en chaque occasion les moyens les plus propres à affermir et à accroître sa puissance.

Il est remarquable que tous les historiens profanes attribuent généralement la grandeur et la puissance des Romains à une protection divine déclarée en leur faveur d'une manière éclatante et singulière. Est-il naturel, en effet, que sept rois de suite, de patries et de familles différentes, et souvent de caractères tout opposés, s'appliquent constamment à suivre les mêmes vues de politique et les mêmes principes de gouvernement? Il en faut pourtant excepter le dernier Tarquin en plusieurs points. Où trouve-t-on un exemple d'une semblable uniformité, dans quelque histoire que ce soit? L'expérience de tous les siècles et de toutes les nations n'apprend-elle pas que le successeur se plaît à défaire ce que son prédécesseur a établi, et que chaque prince a ses idées, ses manières, ses fantaisies? Au lieu qu'à Rome nous voyons un plan suivi, que les divers établissements des rois, qui tendent tous à un même but, ne font qu'affermir et perfectionner.

Ce n'est pas qu'en plusieurs choses il n'y eût du petit et du faible dans le gouvernement romain; comme dans la dépendance servile où l'on était des aruspices et des augures, la crédulité aveugle pour les oracles les plus obscurs, pour les présages, les rencontres fortuites, les songes, les livres des sibylles dont je vais parler, et mille autres puérilités semblables. Mais tout cela n'empêchait point que le gros des affaires de l'état ne fût conduit avec une prudence extraordinaire.

C'est sous ce règne que les livres sibyllins furent apportés à Rome [1]. Une femme inconnue et étrangère vint trouver le roi, et s'offrit à lui vendre neuf volumes des oracles des sibylles. Tarquin refusant d'en donner l'argent qu'elle demandait, elle en brûla trois, et revint quelque temps après présenter les six autres au même prix qu'elle avait voulu vendre les neuf. On la traita d'insensée, et sa proposition fut rejetée avec mépris et insulte. Elle en brûla encore trois, et paraissant de nouveau devant le roi, elle l'avertit qu'elle allait jeter au feu les trois derniers, si on ne lui donnait la somme qu'elle avait d'abord demandée. Tarquin, surpris de la fermeté de cette femme, fit appeler les augures, qui répondirent qu'il ne pouvait acheter trop cher ce qui restait de ces livres. La femme sur-le-champ en reçut le prix, recommanda qu'on en prît grand soin, et disparut à l'heure même.

Tout ceci a bien l'air d'un tour inventé par Tarquin même pour en imposer au peuple, et pour faire trouver dans les livres des sibylles tout ce qu'il plairait au gouvernement, comme dans la suite on en a plusieurs exemples. Quoi qu'il en soit, le roi confia la garde de ce nouveau trésor à deux personnes qu'il choisit parmi la noblesse, et il établit sous leurs ordres deux officiers publics pour veiller à sa conservation. Mais, après que Rome se fut délivrée de ses rois, la république prit un soin plus particulier de ces livres mystérieux. Elle les fit enfermer dans un coffre de pierre, qui fut déposé sous une des voûtes du Capitole, et confié à la garde de prêtres nommés pour cette fonction. Pendant un assez long temps ils ne furent que deux. L'an 387 de Rome, ils furent augmentés jusqu'au nombre de dix, où ils demeurèrent fixés jusqu'à Sylla, qui voulut qu'il y en eût quinze. C'étaient les personnes les plus considérables de la noblesse, qui jouissaient pour cette raison d'une exemption perpétuelle de tous emplois onéreux. On consultait ces livres, par l'ordre du sénat, toutes les fois qu'il s'élevait des séditions dans la république, ou qu'on avait fait quelque perte considérable à la guerre, ou qu'il survenait quelque peste ou autre maladie contagieuse, ou qu'il arrivait des prodiges qui semblaient annoncer quelque grand malheur. Dans l'incendie du Capitole, arrivé pendant les guerres entre le parti de Marius et Sylla, les livres si-

[1] Dionys lib. 4, pag 259-260.

byllins périrent avec le temple où on les gardait. Cette perte fut regardée comme une des plus grandes que la république pût faire, et l'on envoya dans toutes les provinces de l'empire, et chez les rois voisins et alliés pour chercher et ramasser tout ce qu'on pourrait trouver d'oracles des sibylles. On en fit un recueil pour y avoir recours, comme auparavant, dans les besoins.

Il n'y a rien de plus obscur ni de plus incertain que tout ce que l'on raconte des sibylles. On appelait ainsi des femmes qui prétendaient être inspirées de Dieu et prédire l'avenir. On ne sait ni le temps où elles ont commencé de paraître, ni leur nombre. Varron en comptait dix, dont les plus célèbres sont celles de Delphes, d'Erythrée; de Cume en Eolide, *Cumœa*; de Cumes en Italie, *Cumana*. On conjecture que c'est cette dernière qui présenta à Tarquin un recueil des prédictions de plusieurs sibylles. Les sentiments des pères à leur sujet sont partagés. Le plus grand nombre les ont crues inspirées du démon; quelques-uns de Dieu même, en récompense de leur virginité. Ce dernier sentiment a peu de vraisemblance. On ne doute plus que les huit livres des sibylles qui nous restent ne soient supposés. Le profond secret dans lequel on renfermait et les livres des sibylles, et tout ce qui y avait rapport, donnait moyen à ceux qui en avaient la garde de supposer telles prédictions qu'il leur plaisait [1]. Nous avons vu que ceux qui s'opposaient au rétablissement de Ptolémée Aulète sur le trône d'Egypte, avaient fabriqué à leur fantaisie un oracle de la sibylle qui lui était manifestement opposé. César [2], dans la passion qu'il avait d'obtenir le nom de roi, fit courir le bruit parmi le peuple qu'il était expressément porté par les livres des sibylles *que le royaume des Parthes serait conquis par les Romains quand ils y porteraient la guerre sous la conduite d'un roi; mais qu'autrement ils n'y entreraient jamais.* Ces livres des sibylles étaient ainsi un des mystères du gouvernement, dont se servaient ceux qui en étaient les maîtres pour mener le peuple par une fausse apparence de religion. Je reviens à Tarquin.

[1] Hist. Anc. tom. III, pag. 131, de cette édition.
[2] Plut. in Cæs. pag. 753.

Un prodige, survenu dans le palais vers le temps dont nous parlons (c'était un serpent qui sortit tout d'un coup d'une colonne de bois), donna de l'inquiétude au roi et l'obligea d'envoyer exprès à Delphes consulter l'oracle à ce sujet [1]. Il crut ne devoir confier cette commission qu'à ses deux fils Titus et Aruns. Ils demandèrent que Brutus, leur cousin, fût aussi du voyage avec eux. Comme celui-ci fera bientôt un grand personnage dans notre histoire, il est nécessaire de le faire connaître.

Brutus eut pour père M. Junius, qui tirait son origne d'un des compagnons d'Enée, et qu'un mérite singulier faisait distinguer parmi les Romains. Sa mère s'appelait Tarquinie, fille du roi Tarquin l'Ancien. Il était né avec beaucoup d'esprit et une belle âme; et ces dispositions naturelles avaient été perfectionnées par une éducation heureuse selon les usages de sa nation et de son temps. Mais, voyant que Tarquin avait fait mourir plusieurs des plus considérables citoyens de Rome pour s'emparer de leurs dépouilles, entre autres son père Junius et son frère aîné [2], il résolut de ne rien laisser, ni dans sa personne, ni dans ses biens, qui pût réveiller la crainte ou l'avarice du prince, et de chercher dans le mépris une sûreté qu'il ne pouvait pas attendre de la justice et des lois. Il contrefit donc le stupide et l'insensé, en prit tous les airs et toutes les manières, se laissa dépouiller de ses biens sans murmurer, et devint le jouet de la cour; ce qui lui fit donner le surnom de *Brutus*, ou *imbécile*. Il le reçut avec joie, afin de cacher sous l'opprobre de ce nom le libérateur du peuple romain, qu'il n'était pas encore temps de faire paraître.

Les deux princes menèrent avec eux Brutus à Delphes, moins pour leur tenir compagnie que pour les divertir dans le chemin par ses folies et ses extravagances. Quand ils fu-

[1] Dionys. lib. 4, pag. 264-265. — Liv. lib. 1, cap. 56.
[2] « Neque in animo suo quicquam regi timendum, « neque in fortunâ concupiscendum relinquere statuit: « contemptu tutus esse, ubi in jure parùm præsidii es- « set. Ergò ex industriâ factus ad imitationem stultitiæ, « quum se suaque prædæ esse regi sineret, *Bruti* quoque « haud abnuit cognomen, ut sub ejus obtentu cognominis « liberator ille populi romani animus latens opperiretur « tempora sua. » (Liv.)

rent arrivés, ils firent leurs présents à Apollon, et ils plaisantèrent fort sur Brutus, qui n'offrit qu'un bâton. C'était une canne qu'il avait fait percer secrètement, et dans laquelle était enfermée une baguette d'or, image énigmatique de son caractère et de son esprit. Quand les enfants de Tarquin se furent acquittés de leur commission, et qu'ils eurent reçu la réponse sur le sujet de leur ambassade, la curiosité les prit de savoir qui d'entre eux était destiné à régner : *Celui*, répondit l'oracle, *qui baisera le premier sa mère*. Les Tarquins convinrent de tenir la chose fort secrète, afin d'empêcher que leur frère Sextus, qui était demeuré à Rome, n'en fût informé, et de lui donner par là exclusion; et ils résolurent de tirer au sort qui d'entre eux baiserait le premier leur mère à leur arrivée à Rome. Notre stupide parut, par l'événement, avoir mieux entendu cet oracle; et, s'étant laissé tomber, il baisa la terre, persuadé qu'elle est la mère commune de tous les hommes. Quand ils revinrent à Rome, ils trouvèrent la guerre engagée contre les Rutules.

Tarquin forma le siége d'Ardée, capitale du pays des Rutules[1], située à trois milles de la mer, et à vingt milles de Rome, sous prétexte qu'elle avait donné retraite aux Romains qu'il avait exilés, et qu'elle travaillait à leur rétablissement; mais, en effet, parce que c'était la ville la plus opulente du Latium, et qu'il voulait en enlever les richesses, dont il avait un extrême besoin pour fournir aux dépenses extraordinaires où ses bâtiments l'avaient engagé. Le roi trouva plus de résistance qu'il n'avait cru, et l'attaque, qui d'abord avait été fort vive, se ralentit peu à peu. Pendant le loisir d'un siége qui durait déjà depuis assez de temps, et que Tarquin ne poussait plus avec beaucoup de vigueur, les princes ses fils passaient le temps en festins et en divertissements. Ardée n'était éloignée de Rome que de six ou sept lieues.

Un jour qu'ils étaient à souper chez Sextus Tarquin avec Collatin, mari de Lucrèce, la conversation tomba sur le mérite de leurs femmes. Chacun donnait à la sienne les plus grands éloges. « A quoi bon tant de discours, « dit Collatin? Vous pouvez dans peu de « temps, si vous le voulez, vous convaincre « par vos propres yeux combien Lucrèce l'em- « porte sur toutes les autres. Nous sommes « jeunes : montons à cheval, et allons les « surprendre. Rien de plus sûr pour décider « notre dispute que l'état où nous les trouve- « rons dans un temps où très-certainement « elles ne nous attendent point. » Ils étaient un peu échauffés par le vin. *Allons, partons*, s'écrient-ils tous ensemble. Ils montent à cheval, et bientôt ils arrivent à Rome, où ils trouvent les princesses, femmes des jeunes Tarquins, en grande compagnie dans le plaisir et la bonne chère. De là ils vont droit à Collatie, où ils virent Lucrèce dans une situation bien différente. Enfermée avec ses femmes, elle travaillait à des ouvrages de laine dans le secret de sa maison. D'un consentement unanime on lui adjugea la victoire. Elle reçut ses hôtes avec toute la politesse et l'honnêteté possible.

La vertu de Lucrèce, qui devait imprimer le respect, fut précisément ce qui fit naître dans le cœur de Sextus Tarquin, prince corrompu à l'excès, une passion violente et détestable. Peu de jours après, il revint à Collatie; et, après avoir inutilement employé toutes sortes de voies pour la séduire, enfin il lui déclare que non-seulement il l'égorgera elle-même, mais que, pour lui faire perdre la réputation avec la vie, il tuera ensuite un esclave qu'il mettra à côté d'elle dans son lit. La constance de Lucrèce[1], qui avait été à l'épreuve de la crainte de la mort, ne put tenir contre celle de l'infamie. Le jeune prince, ayant satisfait sa passion, retourna chez lui comme en triomphe.

Le lendemain Lucrèce, accablée de douleur et de désespoir, envoya dès le matin prier son père et son mari de la venir trouver, et d'amener avec eux chacun un ami fidèle : qu'il n'y avait point de temps à perdre. Ils accoururent, accompagnés, l'un de Valère (c'est celui qui est devenu dans la suite si célèbre sous le nom de Publicola), et l'autre de Bru-

[1] Liv. lib 1, cap. 56-60. — Dionys. lib. 4, pag. 261-277.

[1] « Quo terrore quum vicisset obstinatam pudicitiam « velut victrix libido, profectusque indè Tarquinius fe- « rox expugnato decore muliebri esset, etc. » Liv.)

tus. Dès qu'elle les vit entrer[1], elle ne put retenir ses larmes : et lorsque son mari lui demanda si tout allait bien : « Il s'en faut « beaucoup, dit-elle; car quel bien reste-t-il « à une femme après qu'elle a perdu l'hon- « neur? Oui, Collatin, un téméraire a souillé « votre lit. Au reste, il n'y a que mon corps « de criminel, mon cœur est innocent : ma « mort en sera la preuve. Promettez-moi « seulement que vous ne laisserez pas l'adul- « tère jouir impunément de son crime. C'est « Sextus Tarquin qui, la nuit précédente, « hôte perfide, ou plutôt cruel ennemi, m'a « fait violence, et a emporté d'ici une joie fu- « neste pour moi; mais, si vous êtes gens de « courage, plus funeste encore pour lui. » Tous lui promirent de la venger[2], et tâchèrent en même temps de la consoler, en lui représentant que l'âme seule péchait, non le corps, et qu'il n'y avait point de faute où il n'y avait point de consentement. « Ce que mérite Sex- « tus, reprit Lucrèce, je vous en laisse les « juges : mais, pour moi, quoique je me dé- « clare innocente du crime, je ne m'exempte « pas du supplice. Nulle impudique ne s'au- « torisera de l'exemple de Lucrèce pour sur- « vivre à son déshonneur. » En même temps elle s'enfonce dans le sein un poignard qu'elle avait caché sous sa robe. Son père et son mari jettent un grand cri. Mais Brutus, sans perdre le temps à répandre des larmes inutiles, tire du sein de Lucrèce le poignard tout sanglant, et, le tenant élevé : « Je jure, dit-il, par ce « saug si pur et si chaste avant l'outrage de « Tarquin, et je vous en prends à témoin, « grands dieux, que le fer et le feu à la main « j'en poursuivrai la vengeance sur le tyran, « sur sa femme, sur toute sa race criminelle, « et que je ne souffrirai point que personne « désormais règne dans Rome. » Il présente ensuite le poignard à Collatin, à Lucrétius et à Valère, qui étaient tous surpris de trouver dans Brutus une présence d'esprit et une élévation de courage si différentes de ce qu'ils avaient vu en lui jusqu'alors. Tous firent le même serment.

Ce serment fut comme le signal d'un soulèvement général. La vue du corps de Lucrèce porté encore tout sanglant dans la place de Collatie, cause une douleur universelle, et jette dans les esprits un vif désir de vengeance. La jeunesse aussitôt prend les armes. Brutus, après avoir posé des gardes aux portes de la ville pour empêcher que Tarquin ne fût instruit de ce qui s'y était passé, marche vers Rome avec cette jeunesse. Cette troupe de gens armés causa d'abord un grand tumulte et une grande alarme dans la ville; mais quand on vit à leur tête les citoyens les plus considérables et les plus estimés, les esprits se rassurèrent. Le hérant convoque aussitôt le peuple à l'assemblée sur l'ordre de Brutus, à qui sa charge de capitaine des gardes donnait ce pouvoir[1]. Il tint au peuple un discours qui n'avait plus rien de cet air de stupidité qu'il avait affecté jusque-là. Il raconta tout ce qui s'était passé à Collatie, le crime de Sextus Tarquin, le triste sort de la chaste Lucrèce, sa fin tragique, la douleur inconsolable d'un père, moins touché de la mort de sa fille que de ce qui en avait été la cause. Il rappela ensuite le souvenir des crimes de Tarquin même; son avarice, son orgueil, ses cruautés, le traitement indigne qu'il avait fait souffrir aux citoyens, en les employant à ses bâtiments comme des manœuvres et des esclaves; enfin, remontant encore plus haut, il rappela le meurtre horrible du roi Servius, l'affreuse impiété de Tullia, qui avait fait passer ses chevaux sur le corps de son père : et il invoqua contre un gendre et une fille barbares les furies vengeresses du crime et de l'ingratitude des enfants dénaturés. Toute l'assemblée applaudit à ce discours, et ordonna sur-le-champ

[1] « Adventu suorum lacrymæ obortæ, quærentique « viro, *Satin salvæ? Minimè*, inquit, *Quid enim salvi « est mulieri, amissâ pudicitiâ? Vestigia viri alieni, « Collatine, in lecto sunt tuo. Cæterum corpus est « tantùm violatum, animus insons : mors testis erit. « Sed date dextras fidemque, haud impunè adultero « fore. Sextus est Tarquinius, qui hostis pro hospite, « priore nocte vi armatus, mihi, sibique, si vos viri « estis, pestiferum hinc abstulit gaudium.* » (Liv.)

[2] « Dant ordine omnes fidem : consolantur ægram ani- « mi, avertendo noxam ab coactâ in auctorem delicti. « Mentem peccare, non corpus, et undè consilium abfue- « rit, culpam abesse. *Vos*, inquit, *videritis quid illi « debeatur : ego me, etsi peccato absolvo, supplicio « non libero, nec ulla deindè impudica Lucretiæ ex- « emplo vivet.* » (Ibid.)

[1] « Tribunus celerum. » (Voy. ci-dessus pag. 48.)

que Tarquin, sa femme et ses enfants seraient proscrits à jamais.

Brutus, sans perdre de temps, marche vers Ardée avec une troupe assez nombreuse de jeunes gens pleins de courage et d'ardeur, pour soulever aussi l'armée contre le roi. Il laissa pour commander dans la ville Lucretius, que Tarquin lui-même en avait nommé préfet ou gouverneur. Dans ce tumulte, Tullia se sauva du palais, poursuivie, partout où elle passait, par les cris et les imprécations du peuple. Le roi, sur l'avis qu'il reçut dans le camp de ce qui se passait à Rome, partit promptement pour arrêter et étouffer la sédition dans sa naissance. Brutus, qui en fut averti, se détourna du chemin pour ne le pas rencontrer. Ils arrivèrent tous deux presque en même temps, Brutus à Ardée, Tarquin à Rome. Celui-ci en trouva les portes fermées, et on lui signifia le décret de son exil. Le camp reçut avec joie son libérateur, et les enfants du roi en furent chassés. Deux suivirent leur père en exil à Céré, chez les Etrusques. Sextus Tarquin se retira à Gabies, où il s'était établi.

Les Romains conclurent une trêve de quinze ans avec les habitants de la ville d'Ardée. Les troupes qui en formaient le siége, retournèrent à Rome.

La mort tragique de Lucrèce, qui a donné lieu à cette grande révolution, a été louée et vantée par le paganisme comme le dernier et le plus noble effort de l'héroïsme. L'Evangile n'en juge pas ainsi : c'est un meurtre injuste, même selon les principes de Lucrèce, puisqu'elle punit de mort une innocente, du moins reconnue de sa part pour telle. Elle ignorait que nous ne sommes pas maîtres de notre vie, et qu'il n'y a que celui de qui nous la tenons qui ait droit d'en disposer.

Saint Augustin [1], qui examine avec soin [2], dans les livres de la Cité de Dieu, ce qu'il faut penser de la mort de Lucrèce, ne la regarde point comme une action de courage, partie d'un véritable amour de la chasteté, mais comme une faiblesse d'une femme trop sensible à la gloire et à la réputation humaine, et qui, dans la crainte de paraître aux yeux des hommes complice d'une violence qu'elle détestait, et d'un crime qui lui était tout à fait étranger, en commet un véritable sur elle-même, volontairement et de propos délibéré.

Mais ce que nous ne pouvons trop admirer dans cette dame romaine, c'est l'horreur qu'elle a de l'adultère, qu'elle regarde comme un crime si affreux, si détestable, qu'elle n'en peut soutenir l'idée. Tel était le jugement qu'en portaient les païens mêmes. Qu'il nous suffise de citer ici l'exemple de deux princes idolâtres, qui portaient tous deux le même nom, et que nous voyons, dans l'histoire de la Genèse, saisis de frayeur et de tremblement à la vue du danger qu'ils avaient couru de commettre un adultère par ignorance. Ils reconnaissent qu'un péché si énorme aurait attiré sur eux et sur tout leur royaume la malédiction du ciel : *Quid peccavimus in te*, dit Abimelech à Abraham, *quia induxisti super me et super regnum meum peccatum grande?* [1]

Lucius Tarquin le Superbe avait régné vingt-cinq ans. La durée du règne des sept rois, depuis la fondation de la ville jusqu'à sa délivrance, fut de deux cent quarante-quatre ans.

Quand on compare le règne de Tarquin le Superbe avec celui de Numa Pompilius, quelle différence on trouve entre les bons et les mauvais princes ! Ils ont également dans une main l'épée, et dans une autre les grâces mais ils n'en font pas le même usage. Les mauvais princes semblent mettre toute leur puissance et toute leur grandeur à gouverner les peuples avec hauteur et fierté, à les tenir dans le respect et dans la dépendance par la terreur, et à leur montrer continuellement une autorité menaçante, formidable, et prête à punir quiconque oserait lui résister. La disposition des bons princes, au contraire, est d'être préparés à faire du bien à tout le monde, à n'user de leur autorité que pour le bien public, à n'être puissants que pour obliger, à ne donner d'autres bornes à leur libéralité et à leur magnificence que cel-

[1] « Non est pudicitiæ charitas, sed pudoris infirmitas... « Romana mulier laudis avida, nimiùm verita est, ne « putaretur, quod violenter est passa quum viveret, « libenter passa si viveret. »

[2] De Civ. Dei, lib. 1, cap. 19

[1] Gen. XX, 9; XXVI, 10

les de leur pouvoir et de la justice ; en un mot, à se croire principalement les images de la Divinité en régnant sur les cœurs de leurs sujets.

Les auteurs romains ont regardé comme l'enfance de Rome le temps qui s'est passé entre sa fondation et l'expulsion de Tarquin. « Et à le bien prendre, dit Laurent Echard « dans son Histoire romaine, on ne peut guère « en parler autrement, lorsqu'on fait réflexion « que, durant deux cent quarante-quatre ans « que la royauté s'y est maintenue, cet état, « déjà si vanté, n'avait en toute son étendue « que quarante milles en longueur, et trente « en largeur ; ce qui formait un territoire peu « différent de ce qu'est aujourd'hui celui de la « république de Lucques, ou la quatrième « partie des duchés de Modène, de Parme, « ou de Mantoue. »

Il est vrai qu'à ne juger de Rome que par l'étendue des pays qu'elle a conquis jusqu'ici, on n'en peut pas concevoir une grande idée. Mais Athènes, Lacédémone, Corinthe, Tyr, avaient-elles plus de terrain ? Ce qu'il faut considérer dans cet état encore faible et presque naissant, c'est l'étendue et la justesse des vues que l'on y voit régner ; c'est la prévoyance pour l'avenir ; c'est ce courage intrépide dans les combats, cette modération dans la victoire, cette fermeté d'âme dans les événements les plus capables d'ébranler la constance ; c'est cette estime et cet amour de la simplicité, de la frugalité, de la pauvreté même ; c'est ce vif désir de la gloire qui fait mépriser aux Romains les plus grands dangers et les plus dures fatigues ; c'est cette maturité de sagesse et de prudence qui domine d'une manière si admirable dans les délibérations du sénat ; en un mot, c'est cet esprit de gouvernement, ces règles de conduite, ces principes de politique, établis fortement sous les rois, qui subsisteront dans toute la suite de la république, et qui lui ouvriront les voies à la conquête de l'univers.



LIVRE II.

Ce livre renferme l'histoire de la république romaine depuis l'établissement des consuls jusqu'à la création des tribuns du peuple inclusivement, c'est-à-dire depuis l'an de Rome 244 jusqu'à 261, et contient par conséquent l'espace de dix-sept ans.

AVANT-PROPOS.

Un changement de scène va désormais nous présenter le peuple romain jouissant de la liberté [1]; et, sous un nouveau gouvernement, l'empire des lois plus puissant que celui des hommes [2]. La dureté du dernier règne servit beaucoup à faire sentir toute la douceur de cette liberté naissante. On peut dire que tous les rois, avant Tarquin le Superbe, y avaient en quelque sorte préparé les voies, et en avaient comme jeté les premiers fondements. Leur autorité, tempérée par celle du sénat et du peuple, loin de dégénérer en un pouvoir arbitraire et despotique, conserva toujours un caractère de bonté, d'équité, de justice, qui avait quelque chose de populaire. La diversité d'humeur et de génie qui les distingua tous, et qui leur inspira des dispositions toutes différentes, était absolument nécessaire pour établir et pour affermir un état naissant, qui ne pouvait pas tout d'un coup prendre une forme stable et permanente. Le premier de ces rois, conquérant par inclination et par nécessité, ne songea qu'à former un peuple de soldats. Son successeur, porté naturellement à la paix, s'appliqua à adoucir et à humaniser, par de sages lois et par un culte religieux de la divinité, les mœurs encore dures et féroces de ces premiers Romains. Quelques-uns, par un heureux mélange de ces deux caractères, guerriers en même temps et pacifiques, firent marcher de compagnie les établissements et les vues que les deux premiers rois semblaient s'être partagés. Enfin l'on vit dans les derniers temps, sous Servius Tullius, se former un nouveau plan de gouvernement, qui fixa les droits et les priviléges de chaque corps de l'état, et qui dura autant que la république, tant les maximes en parurent concertées avec sagesse et maturité.

Tarquin le Superbe n'avait d'autre droit pour régner que la force. Il n'était monté sur le trône qu'en foulant aux pieds tous les droits de l'humanité et toutes les lois de l'état. Brutus mérita donc beaucoup de gloire en chassant du trône un usurpateur qui usait tyranniquement d'une puissance injustement acquise : mais on convient que, s'il s'était trouvé sous quelqu'un des premiers rois, et que, par un zèle prématuré pour la liberté, il eût entrepris de lui arracher le sceptre, outre l'injustice de l'entreprise, il aurait rendu un fort mauvais service au public. Que serait-il arrivé, en effet, si cette troupe de pâtres et de gens ramassés, qui, par l'attrait de la liberté ou de l'impunité, était venue chercher à Rome

[1] Liv. lib. 2, cap. 1.

[2] « Imperia legum potentiora quàm hominum. »

un asile, sans être retenue par la crainte d'une autorité souveraine, se fût vue exposée aux orages qu'excitèrent dans la suite les tribuns? Que n'aurait-on point eu à craindre, si cette multitude, dans une ville qui lui était encore en quelque sorte étrangère, eût eu à entreprendre et à soutenir des querelles très-vives contre les sénateurs, avant que l'attachement pour une femme et des enfants, l'amour du sol même et du pays, auquel on ne s'affectionne que par succession de temps, et plus que cela encore de sages lois cimentées par un intérêt commun et fortifiées par une longue habitude, eussent serré les nœuds d'une étroite union entre les citoyens! La discorde sans doute aurait dissipé et ruiné la puissance de cet état encore faible et vacillant[1]; au lieu qu'à l'ombre d'un gouvernement monarchique, mais modéré, elle parvint peu à peu, et par des accroissements insensibles, à un point de maturité et de force capable de faire un bon usage de la liberté, et d'en supporter avec avantage tout le poids.

En effet, comme le remarque Cicéron[2], quand on considère d'un même coup d'œil les sages établissements et les lois salutaires émanées de la puissance royale; les auspices, les cérémonies de religion, l'ordre des assemblées, le pouvoir du peuple déjà reconnu et respecté, l'auguste compagnie du sénat regardée comme le conseil de la nation, la discipline militaire et le courage guerrier portés à un point qui surprend et qui étonne, toutes les parties de la république paraissent dans un état de consistance qui ne laisse presque rien, ce semble, à désirer. Cependant cette même république, quand elle eut secoué le joug de la domination des rois, et qu'elle se fut mise en liberté, parut encore tout autre, et, par un progrès rapide, s'éleva en tout genre à une perfection et à une excellence qu'on a peine à concevoir.

[1] « Dissipatæ res, nondùm adultæ, discordiâ forent: « quas fovit tranquilla moderatio imperii, eoque nutriendo « perduxit, ut bonam frugem libertatis maturis jam viribus ferre possent. »

[2] « Quum a primo orbis ortu, regiis institutis partim « etiam legibus auspicia, ceremoniæ, comitia, provocationes, patrum consilium, equitum peditumque descriptio, tota res militaris divinitùs esset constituta, tùm « progressio admirabilis incredibilisque cursus ad omnem excellentiam factus est dominatu regio, republicâ liberatâ » (Tusc. *Quæst.* lib. 4, n. 1.)

§ I. — Brutus et Collatin sont nommés consuls. On jure de ne jamais souffrir de rois à Rome. On rend le nombre des sénateurs complet. Les ambassadeurs de Tarquin demandent qu'on lui restitue ses biens. Cependant ils cabalent dans Rome. Plusieurs jeunes gens de la plus haute noblesse conspirent de rétablir Tarquin. Leur dessein est découvert. Ils sont condamnés et mis à mort. Triste fermeté de Brutus. Les biens de Tarquin sont abandonnés au pillage. Collatin, devenu suspect, abdique le consulat. Valère lui est substitué. Examen de la conduite de Brutus qui fait mourir ses fils.

Quand Tarquin[1], et la royauté avec lui, eurent été bannis de Rome, il s'agit d'y établir un nouveau gouvernement. Après quelques difficultés, tous les suffrages se réunirent pour créer à la place des rois deux consuls, dont l'autorité serait annuelle, conformément au plan qu'on en trouva tracé dans les mémoires de Servius Tullius. On laissa au peuple le droit de les élire; mais il ne les pouvait prendre qu'entre les patriciens. Ces magistrats eurent par leur institution un pouvoir presque égal à celui des rois. Ils étaient les chefs du sénat et du peuple, et toute autre magistrature leur était subordonnée. Ils avaient l'administration générale et particulière de la justice, et celle des fonds publics. Ils convoquaient le sénat, et assemblaient le peuple à leur gré. Ils levaient des armées; ils nommaient les officiers; ils traitaient avec les étrangers et avec leurs ministres. Le titre modeste de *consuls* les avertissait pourtant qu'ils étaient moins les souverains de la république que ses conseillers, et qu'ils ne devaient avoir pour objet que sa conservation et sa gloire.

Le peuple romain, assemblé par centuries, nomma pour consuls L. Junius Brutus et L. Tarquinius Collatinus. Valère, qui avait le plus contribué après Brutus à l'établissement de la liberté, comptait de lui être donné pour

[1] An. R. 244; av. J. C. 508. — Dionys. Halicarn. lib. 5, pag. 277, 278. — Liv. lib. 2, cap. 1 et 2. — Plut. in Poplic. pag. 97, 98.

collègue dans le consulat. Frustré de son espérance, et fort mécontent, il se retira du sénat, ne parut plus dans la place publique, et renonça absolument au soin des affaires d'état. Sa retraite causa beaucoup de douleur au peuple, et lui fit craindre qu'il ne se réconciliât avec les Tarquins. On lui avait préféré Collatin, mari de Lucrèce, non que l'on crût à celui-ci plus de mérite, mais parce qu'on le regardait comme intéressé personnellement à la vengeance de l'outrage qu'elle avait reçu, et comme devant être, par cette raison, l'ennemi le plus irréconciliable de la maison royale. Valère ne lui cédait en rien par cet endroit, et il en donna bientôt la preuve. Quand Brutus voulut lier le sénat par un serment contre les rois et la royauté, et qu'il eut assigné un jour pour la prestation de ce serment, Valère descendit dans la place avec un visage gai, et jura le premier qu'il n'écouterait jamais aucune proposition de Tarquin, et qu'il lui ferait une guerre immortelle pour la défense de la liberté : ce qui fit grand plaisir au sénat, et donna courage aux consuls.

Il paraît, selon Denys d'Halicarnasse, que les premiers consuls entrèrent en exercice de leur charge vers le commencement de juin, et que cette première année du consulat comprit seize mois : savoir, les quatre derniers de l'an 244 de Rome, et les douze de 245, jusqu'au mois d'octobre, où commençait ordinairement le consulat dans ces anciens temps, quoique pour lors il n'y eût encore rien de bien réglé sur ce sujet. Ce ne fut que l'an 599 que les consuls commencèrent à prendre possession du consulat le premier jour de janvier.

Les consuls avaient les mêmes marques de dignité que les rois, à l'exception de la couronne d'or et du sceptre ; savoir, la robe de pourpre, la chaise curule qui était d'ivoire, les faisceaux et les haches, avec les douze licteurs. On craignit que le peuple ne prît ombrage de la nouvelle forme de gouvernement, et qu'il ne s'imaginât qu'au lieu d'un roi on lui en eût donné deux, si l'on portait également devant l'un et l'autre consul les douze faisceaux surmontés de haches, qui marquaient le pouvoir de vie et de mort qu'ils avaient sur les citoyens. Pour remédier à cet inconvénient, il fut arrêté que l'un des deux consuls seulement aurait droit aux faisceaux armés de haches, et que les licteurs qui précéderaient l'autre ne porteraient que des faisceaux sans haches, en sorte néanmoins que, pour éviter tout air de supériorité entre les deux consuls, ils partageraient chaque mois l'un après l'autre cette marque d'autorité. Brutus en usa d'abord, son collègue lui ayant cédé cet honneur par considération pour son mérite.

Les consuls ne se montrèrent pas moins vifs pour conserver et assurer la liberté qu'ils l'avaient été pour l'établir. Ayant assemblé le peuple, ils l'exhortèrent à l'union et à la concorde, comme au seul moyen de salut dans des conjonctures si difficiles, et ils renouvelèrent et confirmèrent la sentence qui condamnait les Tarquins à un exil perpétuel. Pour donner plus de poids et de force à ses engagements, on y joignit les cérémonies de la religion, on célébra des sacrifices, et les consuls s'étant approchés de l'autel, jurèrent pour eux, pour leurs enfants, et pour toute leur postérité, qu'ils ne rappelleraient jamais d'exil ni Tarquin, ni ses enfants, ni personne de sa famille : que les Romains ne seraient plus jamais gouvernés par des rois; et qu'ils ne souffriraient en aucun temps qu'on prît des mesures pour les rétablir. Ainsi on ne se contenta pas de proscrire les rois : la royauté même fut proscrite. On dévoua aux dieux des enfers, et on condamna aux plus cruels supplices ceux qui entreprendraient de remettre sur pied la monarchie. Toute la suite de l'histoire fera voir que cette haine, c'est trop peu dire, que cette horreur de la royauté devint le caractère dominant des Romains, qui même n'en purent souffrir le nom lorsque sous les empereurs ils en admirent la réalité.

Ensuite les consuls songèrent à rendre complet le sénat, que Tarquin le Superbe avait pris à tâche de diminuer et d'affaiblir par la multitude de ceux qu'il avait fait mourir, ou qu'il avait obligés de s'exiler eux-mêmes pour éviter sa cruauté, et qui avaient fini leur vie hors de Rome. On choisit parmi les principaux, soit du corps des chevaliers, soit du peuple même, plus de cent soixante sénateurs pour parfaire le nombre de trois cents; en

gardant cette précaution de les élever tous à la dignité de patriciens avant que de les faire passer dans le sénat. Les anciens étaient appelés par le héraut dans le sénat sous le nom de *patres*, et les nouveaux sous celui de *conscripti*. Dans la suite, tous furent appelés confusément *patres conscripti*.

Comme il y avait quelques sacrifices attachés à la personne des rois, on créa, pour cet effet seulement, un sacrificateur, qui fut appelé *roi*. Mais, afin qu'il ne se prévalût point de ce nom, et qu'il n'oubliât pas que son unique emploi était l'observance des cérémonies sacrées, on le soumit à l'autorité du grand pontife, et il lui fut défendu d'exercer aucune magistrature, et de haranguer devant le peuple. Papirius fut le premier à qui cette charge fut confiée[1]. C'est lui sans doute qui compila toutes les lois que les rois de Rome avaient portées jusqu'à son temps. Ce code prit le nom de *droit papirien*, comme je l'ai observé dans l'Histoire ancienne, en parlant des jurisconsultes.

Pendant que Rome prenait toutes sortes de précautions pour se maintenir dans la possession de la liberté qu'elle venait de recouvrer, Tarquin, de son côté, faisait tous les efforts possibles pour remonter sur le trône dont on l'avait chassé. Ayant tenté inutilement d'attirer dans son parti quelques autres peuples, il se réfugia enfin chez les Etrusques, de qui il tirait son origine[2]. Il leur représenta d'une manière vive et touchante la triste situation où il se trouvait, réduit à errer à l'aventure avec ses enfants, contraint de chercher un asile et de mendier de la protection pour se faire rendre justice par ceux qu'il avait vus ses sujets. Touchés de son discours, qu'il accompagna de ses larmes, ils se laissèrent persuader d'envoyer à Rome des ambassadeurs en sa faveur. Ils demandèrent d'abord que le peuple romain voulût bien permettre à Tarquin de lui venir rendre compte de sa conduite comme à son juge souverain, de qui il reconnaissait que son sort dépendait absolument. Voyant ensuite que cette proposition était rejetée avec dédain, ils se réduisirent à une demande fort simple, et qui paraissait fort équitable ; c'était que le peuple romain remît au roi les biens qu'il avait à Rome, afin que dans son malheur il pût vivre en paix dans quelque endroit retiré, sans songer davantage à remonter sur le trône. Tarquin avait ses vues en faisant faire cette proposition, et le recouvrement de ses biens était ce qui le touchait le moins.

Quand les ambassadeurs se furent retirés, l'affaire fut mise en délibération dans le sénat. Brutus, toujours ferme dans ses principes, fut d'avis de n'entrer dans aucun accommodement avec le tyran. Il dit « que lui rendre « ses biens, c'était lui mettre entre les mains « des armes pour leur faire la guerre : que les « Tarquins ne se contenteraient jamais d'une « vie privée. » Collatin, son collègue, plus porté aux voies de douceur et de conciliation, fut d'un sentiment tout contraire. Il représenta « que ce n'était point aux biens du « tyran, mais à sa personne qu'il fallait s'en « prendre des calamités qu'on avait souffertes : « qu'on avait deux choses également à crain« dre, ou de faire croire au dehors qu'on eût « chassé les Tarquins pour s'emparer de leurs « richesses, ou de fournir aux Tarquins mê« mes un prétexte de redemander, les armes « à la main, des biens dont on les aurait dé« pouillés : enfin, que leur demande, qui « paraissait juste, pourrait faire entrer beau« coup de peuples dans leurs intérêts. » Le sénat ne pouvant, après plusieurs jours de délibération, se déterminer à aucun parti, renvoya la décision de l'affaire au peuple assemblé par curies. Les deux consuls y soutinrent chacun avec force leur avis. Celui de Collatin l'emporta enfin d'une seule voix, et il fut décidé qu'on rendrait à Tarquin tous ses biens.

La joie des ambassadeurs fut grande. Ils écrivirent aussitôt à Tarquin d'envoyer des personnes sûres entre les mains de qui l'on remît ses effets. Pour eux, ils restèrent encore dans Rome, sous prétexte que leur présence y était nécessaire pour veiller au transport des meubles, mais en effet pour y cabaler secrètement, selon les ordres qu'ils en avaient reçus du tyran.

Ils commencèrent donc à mener leurs intrigues sourdement, profitant avec habileté des dispositions d'esprit où se trouvaient plusieurs

[1] Pompon. de orig. juris.

[2] Liv. lib. 2, cap. 3-5. — Dionys. lib. 5, pag. 278-288. — Plut. in Poplic. pag. 98-100.

jeunes gens des plus illustres familles de Rome. Tous ceux qui brillaient le plus dans la jeunesse romaine, compagnons auparavant des plaisirs des Tarquins, et qui avaient toujours vécu dans une entière licence à l'ombre du crédit de ces princes, se plaignaient entre eux que la liberté rendue aux autres avait été pour eux le commencement d'une dure servitude. Accoutumés aux distinctions flatteuses de la cour, ils ne pouvaient souffrir cette égalité humiliante qui les confondait avec les derniers du peuple. Ils faisaient la comparaison des douceurs qu'ils avaient trouvées dans le gouvernement monarchique avec l'austérité de l'état républicain. Ils se disaient les uns aux autres, « qu'un roi était homme[1], que l'on « pouvait se flatter d'obtenir ce qu'on lui de« mandait quand on avait de son côté le bon « droit, et même quand on ne l'avait pas: « qu'on pouvait, auprès d'un prince, préten« dre à la faveur et aux bienfaits : que, s'il se « mettait en colère, il pouvait aussi pardon« ner : qu'il savait mettre de la différence « entre amis et ennemis : que les lois, au « contraire, étaient sourdes et inexorables, « plus salutaires au faible qu'au puissant : « qu'elles ne connaissaient ni pitié, ni indul« gence, pour peu qu'on passât les bornes « qu'elles ont prescrites : que, la fragilité « humaine étant aussi grande qu'elle est, il « était dangereux de ne compter pour sa sû« reté que sur son innocence. »

Des esprits ainsi disposés se prêtèrent aisément à la proposition qui leur fut faite de la part des Tarquins de rétablir la royauté dans Rome, et d'en remettre en possession ceux à qui elle appartenait légitimement. Les paroles leur en furent portées par les ambassadeurs que les princes bannis avaient envoyés pour demander qu'on leur rendît leur bien. Il se forma une conspiration, dans laquelle une grande partie de la jeune noblesse entra. De ce nombre furent deux fils du consul Brutus, qui à peine avaient l'âge de puberté; deux Vitellius, fils d'une sœur de Collatin, l'autre consul, et frères de la femme de Brutus; deux Aquilius, fils d'une autre sœur du même Collatin. C'était chez ces derniers que se tenaient ordinairement les assemblées, et qu'on prenait des mesures pour rappeler les tyrans.

Jamais, dit Denys d'Halicarnasse, la providence des dieux, à laquelle les Romains sont redevables de leurs prodigieux accroissements, ne parut veiller plus visiblement à leur bonheur que dans cette occasion. Les chefs de cette conjuration, par un aveuglement surnaturel[1], furent assez dépourvus de sens pour écrire de leur propre main des lettres au tyran, dans lesquelles ils l'informaient du nombre des conjurés, et du temps qu'ils avaient choisi pour se défaire des consuls. Plutarque ajoute que les conjurés trouvèrent à propos de se lier par le plus horrible de tous les serments, en buvant tous ensemble du sang d'un homme qu'ils immolèrent, et en jurant sur ses entrailles encore toutes fumantes. Ce fait, qui ne se trouve que dans Plutarque, paraît peu vraisemblable. On a dit depuis la même chose de Catilina, mais peut-être avec aussi peu de fondement.

La veille du jour que les ambassadeurs devaient retourner vers les Tarquins, il se donna un grand repas chez les Aquilius. Après le souper, ayant fait retirer tous les domestiques, ils parlaient ouvertement de leur projet, se croyant sans témoins; et ils écrivirent les lettres dont je viens de parler, et qui devaient être remises entre les mains de Tarquin. Un esclave, nommé *Vindicius*, qui avait quelque soupçon, se tint en dehors de la salle, d'où il entendit leurs entretiens, et d'où il aperçut par les fentes de la porte les lettres qu'ils écrivaient. S'étant promptement échappé, il courut donner avis aux consuls de tout ce qu'il avait vu et entendu. Ceux-ci, étant partis sur-le-champ avec main forte, mais sans bruit, arrêtèrent les ambassadeurs et les conjurés, et se saisirent des lettres. Les traîtres furent mis en prison. On hésita quelque temps sur le traitement qu'on devait faire aux ambassa-

[1] « Regem hominem esse, a quo impetres, ubi jus, ubi « injuria opus sit : esse gratiæ locum, esse beneficio, et « irasci, et ignoscere posse : inter amicum atque inimi« cum discrimen nosse. Leges, rem surdam, inexorabi« lem esse, salubriorem melioremque inopi quam potenti : « nihil laxamenti nec veniæ habere, si modum excesseris : « periculosum esse, in tot humanis erroribus solâ inno« centiâ vivere. » (Liv.)

[1] Τοιαύτη ἄνοια καὶ θεοβλάβεια τοὺς δυστήνους ἐκείνους κατέσχεν.

deurs. Quoiqu'ils eussent eux-mêmes violé le droit des gens, on respecta leur caractère, et ils furent renvoyés.

Aussitôt qu'il fut jour, Brutus monta sur son tribunal. Les criminels, qu'on avait tirés de prison, y comparurent. L'accusation fut intentée dans les formes. On entendit la déposition de Vindicius. On fit lecture des lettres écrites à Tarquin. Après quoi on permit aux conjurés de parler, s'ils avaient quelque chose à dire pour leur défense. Ils ne répondirent que par des soupirs, des sanglots et des larmes. Toute l'assemblée tenait les yeux baissés, et personne n'osait ouvrir la bouche. Ce morne silence ne fut interrompu que par un bruit sourd qui fit entendre le mot d'*exil*, dont on aurait souhaité que Brutus se fût contenté pour punir les coupables. Mais, insensible à tout autre motif qu'à celui du bien public, il prononça contre eux l'arrêt de mort. Ils furent donc tous conduits au supplice.

Jamais il n'y eut d'événement plus capable d'inspirer en même temps et de la tristesse et de l'horreur[1]. Brutus, père et juge de deux des coupables, se vit obligé par sa charge de faire exécuter lui-même ses propres enfants. La fortune, dit Tite-Live, qui eût dû, ce semble, épargner au moins à ses yeux un si douloureux spectacle, le mit dans la nécessité cruelle de présider lui-même à leur supplice. On voyait un grand nombre de jeunes gens des plus illustres familles attachés à des poteaux : mais on faisait aussi peu d'attention à tous les autres que s'ils eussent été des inconnus; les enfants du consul attiraient seuls tous les yeux. Tous ceux qui étaient présents, touchés de compassion non-seulement d'une fin si funeste, mais aussi de l'aveuglement qui les avait conduits à ce malheureux sort, plaignaient la fureur qui avait éteint en eux tout sentiment de raison et de leur propre intérêt, jusqu'au point de les engager à trahir, dès cette année même où l'on commençait à goûter les douceurs d'un heureux changement, leur patrie qui venait d'être mise en liberté, leur père qui en était le libérateur, le consulat dont leur maison avait les prémices, le sénat, le peuple, en un mot, tout ce qu'il y avait de dieux et d'hommes dans Rome : et cela en faveur de Tarquin, tyran superbe autrefois, maintenant fugitif, et plein de fiel contre sa patrie qui l'avait proscrit. Les consuls parurent alors sur leur tribunal, et pendant qu'on exécutait les deux criminels, toute la multitude ne détourna point la vue de dessus le père, examinant ses mouvements, son maintien, sa contenance, qui, malgré sa triste fermeté, laissait entrevoir les sentiments de la nature qu'il sacrifiait à la nécessité de son ministère, mais qu'il ne pouvait étouffer.

Tous les autres coupables furent punis de même; et quoique Collatin fit quelques efforts pour sauver ses neveux, aucun n'échappa au supplice.

L'affaire des biens des Tarquins fut remise en délibération dans le sénat. Les sentiments ne se trouvèrent plus partagés. Il fut défendu de les leur rendre; défendu aussi de les faire entrer dans le trésor public. On les abandonna en pillage au peuple, pour le rendre plus irréconciliable avec les tyrans. On rasa leurs palais et leurs maisons de campagne. Parmi les autres biens, ils avaient une pièce de terre dans le plus bel endroit du Champ-du-Mars : on la consacra de nouveau à ce dieu. C'est là que se tenaient les assemblées du peuple romain par centuries, et que la jeunesse romaine s'exerçait à différentes sortes de jeux.

Après avoir puni le crime on songea à récompenser le zèle et la fidélité de l'esclave qui avait découvert la conspiration. Vindicius fut affranchi, déclaré citoyen romain, avec plein droit de suffrage dans la tribu où il lui plairait d'entrer, et gratifié d'une grosse somme d'argent.

[1] « Damnati proditores, sumptumque supplicium, eo n« spectius eo quòd pœnæ capiendæ ministerium patri de « liberis consulatus imposuit; et, qui spectator erat amo« vendus, eum ipsum fortuna exactorem supplicii dedit. « Stabant deligati ad palum nobilissimi juvenes. Sed à « cæteris, velut ab ignotis capitibus, consulis liberi om« nium in se averterant oculos, miserebatque non pœnæ « magis homines, quam sceleris quo pœnam meriti es« sent. Illos eo potissimùm anno, patriam liberatam, « patrem liberatorem, consulatum ortum ex domo Ju« niâ, patres plebem, quidquid deorum hominumque « romanorum esset, induxisse in animum ut in superbo « quondam regi, tum infesto exuli, proderent. Consu« les in sedem processère suam, missique lictores ad su« mendum supplicium nudatos virgis cædunt, securique « feriunt: quum inter omne tempus pater, vultusque et « os ejus spectaculo esset; eminente animo patrio inter « publicæ pœnæ ministerium. »

Pour terminer entièrement l'affaire de Tarquin, on accorda une amnistie générale à tous les citoyens romains qui l'avaient suivi dans son exil, à condition que, dans l'espace de vingt jours, ils se rendraient à Rome pour y jouir de l'impunité qu'on leur promettait. Faute de s'y trouver avant ce temps, on les condamnait eux-mêmes à un exil perpétuel, et leurs biens étaient confisqués.

La haine contre les Tarquins était si violente[1], qu'elle passa de leur personne jusqu'à leur nom. Tarquin Collatin fut la victime du nom qu'il portait, quoiqu'il eût eu tant de part à l'expulsion des rois et à l'établissement de la liberté. Le sentiment qu'il avait pris et soutenu avec chaleur de restituer aux Tarquins leur bien avait laissé contre lui quelque soupçon, quoique léger. La conduite molle qu'il avait tenue dans la condamnation et le supplice des conjurés acheva de le perdre. Les esprits paraissaient s'indisposer de jour en jour à cet égard. Cet objet faisait la matière la plus ordinaire des conversations : on se communiquait mutuellement ses craintes et ses inquiétudes. Brutus, voyant cette fermentation dans les esprits de la multitude, jugea que l'intérêt de la tranquillité publique devait passer par-dessus toute autre considération. Il assembla le peuple, et commença par faire lire le décret par lequel le peuple s'était engagé avec serment à ne souffrir jamais que qui que ce fût régnât à Rome. Il ajouta « que, « quoiqu'il n'y eût rien actuellement à craindre pour la liberté, on ne pouvait prendre « trop de précautions pour assurer l'exécution « de ce décret : qu'il était fâché de le dire « par rapport à son collègue, dont il connaissait le mérite et les bonnes intentions, mais « que l'amour de la patrie l'emportait sur son « affection particulière : que le peuple romain « ne croyait pas avoir recouvré entièrement « sa liberté pendant qu'il voyait le nom et le « sang de ces rois odieux, non-seulement « subsistants dans Rome, mais revêtus du « souverain pouvoir : que c'était un obstacle « dangereux à la liberté. *Délivrez-nous de « cette crainte*, dit-il en s'adressant à Collatin, *vaine sans doute et mal fondée*, mais « *qui inquiète le peuple. Nous le savons, « nous l'avouons, vous avez chassé les rois. « Mettez le comble à votre bienfait : ôtez du « milieu de nous jusqu'à leur nom. Les citoyens non-seulement vous laisseront tout « votre bien, mais se feront un plaisir et un « devoir de l'augmenter. Quittez la ville en « emportant avec vous leur estime et leur affection. Ils s'imaginent que la royauté ne « sortira d'ici parfaitement qu'avec la famille « des Tarquins.* »

Collatin fut étrangement surpris d'un tel discours, auquel il n'avait pas lieu de s'attendre. Il se préparait à y répondre, et à se justifier, lorsque tous les principaux de la ville l'environnent, et lui font la même prière avec beaucoup de force et d'instance. Il fut peu touché de leurs représentations. Mais quand il vit que Spurius Lucrétius, vieillard respectable par son mérite et par sa réputation, et qui d'ailleurs était son beau-père, se joignait aux autres, et employait auprès de lui tantôt les prières, tantôt les avis, mêlant l'autorité à la tendresse, pour l'engager à se laisser vaincre par le consentement de ses citoyens ; alors, craignant que s'il ne faisait pas de bonne grâce dans le moment ce que l'on souhaitait de lui, bientôt après, lorsqu'il serait devenu particulier, on ne l'y forçât malgré lui en ajoutant à son exil la perte de ses biens et l'ignominie, il abdiqua le consulat, sortit de la ville, et se retira à Lavinium avec tous ses effets. Le peuple le gratifia de vingt talents (vingt mille écus)[1] ; et Brutus y en ajouta cinq de son propre bien.

Cicéron examine dans le troisième livre des Offices[2] si cette conduite du peuple romain à l'égard de ce consul était honnête et légitime. « Il arrive souvent, dit-il, de certaines natures d'affaires où quelque apparence d'utilité donne à penser et tient l'esprit en balance. Je ne parle pas de celles où l'on mettrait en délibération si, pour quelque grand « intérêt, on ne pourrait point se départir de « ce que l'honnêteté prescrit : car toutes ces « sortes de délibérations sont criminelles. Je « parle de celles où l'on est seulement en

[1] Dionys. pag 286. Liv. — cap. 2.

[1] Vingt talents supposés de 100 livres romaines, font 138,000 fr. E. B.

[2] De Offic. lib. 3, n. 40.

« doute s'il n'y aurait point quelque chose de « honteux et de contraire à l'honnêteté dans « ce qui paraît utile. Lorsque Brutus ôta le « consulat à Collatin son collègue, on aurait « pu croire que c'était une injustice, puisque « Collatin avait eu part avec lui à l'expulsion « des rois, et qu'il l'avait aidé de ses conseils « dans cette action; mais les principaux de la « république ayant résolu et jugé nécessaire « de chasser toute la famille de Tarquin le « Superbe, et d'effacer entièrement la mé« moire de ce nom-là et de toute la royauté; « et cette résolution n'étant pas moins hon« nête qu'utile, puisqu'il y allait du salut de « la république, Collatin même aurait dû s'y « soumettre sans peine et de plein gré. Ainsi « l'utile pour lors ne l'emporta que parce « qu'il se trouva joint à l'honnête, sans quoi « il n'aurait pas même été utile. »

Aussitôt après la retraite de Collatin, le sénat donna un décret, et il fut confirmé par le peuple, qui ordonnait à tous les citoyens de la famille des Tarquins de sortir de Rome. Brutus, sans perdre de temps, convoqua l'assemblée du peuple par centuries, et se fit donner pour collègue P. Valérius, dont nous avons parlé ci-dessus, et lui procura ainsi la juste récompense qui était due à ses services.

Je reviens sur mes pas un moment, pour examiner en peu de mots ce qu'il faut penser de l'action de Brutus lorsqu'il fit mourir ses fils. Est-ce en lui fermeté? est-ce insensibilité? Doit-on louer l'amour de Brutus pour sa patrie? doit-on détester sa cruauté à l'égard de ses enfants? Il fait ici deux personnages, celui de consul et celui de père : et il en doit également remplir les obligations. Comme homme public, il n'envisage que les intérêts de l'état. Il est vivement touché du péril extrême que sa patrie venait de courir, et dont elle n'avait été délivrée que par une protection du ciel qui semblait presque miraculeuse. Le nouveau gouvernement ne plaisait pas à tout le monde. Tarquin avait dans Rome un grand nombre des créatures : la conjuration en était une preuve. Brutus, en épargnant ses enfants, ne pouvait plus punir aucun des autres coupables. La même indulgence qui leur aurait sauvé la mort pouvait engager à les rappeler de leur exil. Leur retour dans la ville laissait tout à craindre de la part de jeunes gens d'un si haut rang, perdus de débauches, qui avaient été capables de former un complot qui n'allait à rien moins qu'à faire périr et leur père et leur patrie. Brutus voulait jeter la terreur dans les esprits. Il voulait aussi inspirer aux Romains pour toujours une haine souveraine et irréconciliable de la royauté et de la tyrannie. Un simple exil ne produisait point ces effets. Mais un père contraint de verser lui-même le sang de ses propres enfants, était un spectacle dont le souvenir ne pouvait jamais s'effacer, et dont l'horreur devait passer à tous les siècles futurs. Ce fut en effet l'impression que laissa dans les esprits cette sanglante exécution, qu'on peut dire, en un certain sens, avoir été depuis toujours présente aux yeux des Romains.

Elle coûta sans doute beaucoup à sa tendresse paternelle; et c'est ce que Tite-Live marque admirablement par ces mots : *Eminente animo patrio inter publicæ pœnæ ministerium.* Elle parut cette tendresse d'une manière sensible dans ses yeux, sur son visage, et dans son maintien : *Eminente animo patrio.* Il y eut un rude combat entre l'amour d'un père pour ses enfants, et l'amour d'un consul pour sa patrie. Celui-ci enfin l'emporta : *Vincet amor patriæ*, dit Virgile; mais ce ne fut point sans peine. Qui dit victoire laisse entendre qu'il y a eu combat et résistance : et cela doit être ainsi; autrement l'action de Brutus ne serait point fermeté ni courage, mais férocité et brutalité. S'il n'eût fait paraître, comme le suppose Plutarque, ni trouble, ni douleur, ni sensibilité, Brutus, ce me semble, devait être regardé comme un monstre.

§ II. — Combat entre les consuls et Tarquin. Mort de Brutus. Honneurs rendus à sa mémoire. Valère devient suspect; il rase sa maison, et fait établir plusieurs lois populaires. On lui donne pour collègue Sp. Lucrétius : et à la place de celui-ci, qui mourut presque aussitôt, M. Horatius. Porséna entreprend de rétablir les Tarquins. Action célèbre d'Horatius Coclès, puis de Mucius Scévola, ensuite de Clélie. Porséna fait la paix avec les Romains. Dédicace du Capitole. Tarquin, perdant toute espérance de remonter sur le trône par le secours de Porsena, se retire à Tuscule.

La ruse et les intrigues n'ayant point réussi

à Tarquin, il eut recours à la voie des armes et à la force ouverte. Il engagea par ses remontrances et par ses prières deux peuples puissants de Toscane, celui de Veies et celui de Tarquinie, à prendre sa défense. Les premiers se flattaient de venger, sous la conduite d'un général romain, les anciennes injures qu'ils prétendaient avoir reçues de Rome. Les autres trouvaient qu'il était beau pour eux qu'on vît régner à Rome un prince originaire de leur ville. Il se donna un combat qui n'eut rien de fort mémorable que la mort de Brutus. Aruns, fils de Tarquin, et le consul, se rencontrèrent, chacun à la tête de leur cavalerie, avant que les armées en fussent venues aux mains. Aruns, ayant reconnu le consul : *Voilà l'homme*, dit-il, *qui nous a chassés de notre patrie. Je le vois qui se pare insolemment des ornements qui nous appartiennent. Dieux vengeurs des rois, secourez-moi!* Dans le moment ils coururent l'un sur l'autre avec tant de fureur, que, chacun se mettant peu en peine de parer les coups qu'on lui portait, pourvu qu'il blessât son ennemi, ils se percèrent l'un l'autre, et tombèrent morts de leur cheval en même temps. La bataille se donna ensuite : elle fut opiniâtre. On se retira de part et d'autre avec une perte à peu près égale. On prétend qu'une voix divine se fit entendre, qui dit que les Romains avaient remporté la victoire, et qu'il en était mort un de moins de leur côté que celui des ennemis. Ce qui est certain, c'est qu'ils restèrent maîtres du champ de bataille. On décerna le triomphe à Valère. Ce fut le premier des consuls qui entra triomphant dans Rome sur un char à quatre chevaux, et la coutume s'en conserva depuis.

Pour le corps de Brutus, il fut levé du champ de bataille et porté à Rome par les chevaliers les plus distingués, avec toutes les marques d'honneur et de témoignages de regret les plus sincères. Quand on fut près de la ville, le sénat sortit fort loin hors des portes avec tout l'éclat et l'appareil d'un triomphe, dont il voulut décorer les funérailles de ce grand homme. Le consul, revêtu de deuil, exposa dans la place publique le corps de Brutus sur un lit richement paré, autant que le permettait la simplicité de ces premiers temps; et, en présence de tout le peuple, il fit, du haut de la tribune, l'éloge de son collègue.

C'est la première oraison funèbre dont il soit parlé chez les Romains. Ils n'avaient point emprunté cette coutume des Grecs. La célèbre journée de Marathon, après laquelle on donna, pour la première fois en Grèce, des marques honorables de distinction à ceux qui étaient morts les armes à la main, est postérieure de seize ans à la mort de Brutus. Les Romains mêmes en ce point ont non-seulement devancé, mais surpassé les Grecs. Ceux-ci, dans leurs panégyriques, se bornaient au seul courage guerrier, et n'accordaient l'honneur dont nous parlons qu'à ceux qui étaient morts pour la défense de la patrie. Quelque estime que les Romains fissent de la valeur, ce n'était pas le seul genre de mérite qu'ils jugeassent digne de leurs louanges. Tous les grands hommes qui s'étaient distingués pendant leur vie, ou par leur habileté dans la conduite des armées, ou par leur prudence dans les conseils, ou par leur vigilance dans les fonctions de la magistrature, ou par d'autres services qu'ils eussent rendus à la république, recevaient après leur mort le tribut de louanges qui leur était dû, soit qu'ils fussent morts en combattant pour la patrie, soit qu'une fin naturelle et plus paisible eût terminé leurs jours.

Les dames romaines, de leur côté, se signalèrent aussi par les honneurs qu'elles rendirent à la mémoire de Brutus. Elles prirent toutes le deuil, et le gardèrent pendant un an[1], en reconnaissance de ce qu'il avait vengé avec tant d'éclat l'outrage fait à la chasteté conjugale dans la personne de Lucrèce.

Valère eut presque lieu de se repentir d'avoir survécu à son collègue. Ce grand homme, si dévoué au bien public, et si ardent ennemi de la tyrannie, fut néanmoins soupçonné d'y aspirer[2] : tant un amour trop jaloux de la liberté rend le peuple ombrageux et défiant. Tel est quelquefois le triste sort des plus gens de bien[3], et de ceux qui ont ren-

[1] An. R. 245; av. J. C. 507. — Liv. lib. 2, cap. 6. — Dionys. lib. 5, pag. 288-292.

[1] L'année du deuil n'était que de dix mois; ainsi l'avait ordonné Numa.

[2] Liv. lib. 2, cap. 7. — Dionys. pag. 292. — Plut. in Poplic. pag. 102.

[3] « Miseros interdum cives, optimè de rep. meritos! in

du à leur patrie les plus grands services ; non-seulement on oublie leurs belles actions, mais on leur en impute de criminelles, ou du moins on les en soupçonne. Deux choses donnèrent lieu à un bruit si injurieux au consul : la première, c'est qu'il s'était fait bâtir une maison au haut d'une colline qui dominait sur la place publique ; la seconde venait de ce qu'il ne paraissait pas se hâter de se faire nommer un collègue, comme avait fait Brutus, et qu'il était resté seul en possession du souverain pouvoir.

Valère, averti des ombrages qu'avait pris le peuple à son sujet, fit bien voir en cette rencontre, dit Plutarque, quel avantage c'est pour ceux qui sont dans les premières places, et qui ont le maniement des grandes affaires d'un état, d'avoir l'oreille plus ouverte au langage sincère des amis, qu'aux discours insinuants et agréables des flatteurs. Il est vrai qu'il habitait une maison trop élevée et trop superbe. Elle était sur la croupe de Vélia, qui était la partie la plus haute du mont Palatin, et les avenues en étaient si difficiles, qu'on n'en approchait qu'avec peine. Sur les avis qu'il avait reçus, il convoqua l'assemblée du peuple. Après qu'on eut fait silence, il dit « qu'il devait bien envier le sort de son collègue, qui, après avoir mis sa patrie en liberté, revêtu de la souveraine magistrature, était mort les armes à la main pour la défense de la république, dans un temps où sa gloire, parvenue à un juste point de maturité, n'était pas encore devenue un objet de jalousie et d'injustes préventions : que, pour lui, il avait trop vécu de quelques jours, ayant eu le malheur de survivre à sa propre gloire, pour se voir chargé d'une odieuse accusation : que de libérateur de la patrie, il se voyait réduit à être confondu avec des traîtres punis du dernier supplice. « Quoi donc ! ajouta-t-il, la vertu la plus éprouvée ne pourra-t-elle jamais se promettre d'être à l'abri de vos soupçons ? Me serait-il jamais venu dans l'esprit qu'on me pût soupçonner, moi, cet ennemi déclaré des rois, d'aspirer à la royauté ? Quoi ! quand j'habiterais dans la citadelle même ou dans le Capitole, croirais-je pouvoir être un sujet d'inquiétude pour mes concitoyens ? La confiance que vous m'avez toujours témoignée jusqu'ici a-t-elle un fondement si léger, qu'il faille plutôt considérer où j'habite que qui je suis ? Soyez en repos, Romains ; la maison de Valère ne sera point un obstacle à votre liberté. Vous n'avez rien à craindre de Vélia. Cette hauteur, sur laquelle j'avais commencé à bâtir, ne vous donnera plus d'alarmes. Je porterai mon habitation, non-seulement dans la plaine, mais au pied de la colline, afin que votre vue domine sur moi, sur ce citoyen suspect et dangereux. Qu'il soit permis de bâtir sur la colline Vélia à ceux entre les mains desquels la liberté est plus sûrement déposée qu'entre celles de Valère. » Ayant assemblé sur-le-champ un grand nombre d'ouvriers, la nuit même il démolit la maison jusqu'à la dernière pierre.

Le lendemain matin, quand le peuple vit ces ruines, il eut honte de sa conduite également injuste et bizarre : il se reprocha lui-même son ingratitude à l'égard d'un consul si notoirement et si constamment déclaré pour ses intérêts, et il se repentit de l'avoir forcé d'en venir à une telle extrémité. Il s'en repentit : mais s'il n'avait vu la maison démolie, il aurait toujours formé les mêmes soupçons et les mêmes plaintes ; car tel est le peuple, dit en quelque endroit Platon ; il condamne, et se rétracte ; il maltraite, et se repent ; il fait mourir, et voudrait, dans le moment, ressusciter ceux qu'il a mis à mort.

Quant au second sujet de plainte, qui consistait en ce qu'il ne s'était point donné de collègue dans le consulat [1], il songea réellement à y satisfaire : mais comme il ne savait pas qui l'on devait nommer, et qu'il craignait que le nouveau consul, soit par envie, ou par ignorance, ne s'opposât peut-être à ses desseins, il se servit du pouvoir absolu qu'il avait seul pour faire de très-importants et de très-beaux règlements, dont personne ne pût partager la gloire avec lui.

« quibus homines non modò res præclarissimas obliviscuntur, sed etiam nefarias suspicantur. » (Cic. pro *Mil.* n 63.

[1] Liv. lib. 2, cap. 7 et 8. — Dionys. lib 5, pag 292. — Plut. in Poplic. pag. 102, 103

Pour donner des marques non suspectes de son dévouement à la liberté, toutes les fois qu'il allait aux assemblées, il faisait baisser ses faisceaux devant le peuple, comme un hommage qu'il rendait à son souverain. Cette démarche plut infiniment à la multitude [1], qui voyait avec un sensible plaisir qu'on lui soumettait les marques de la souveraine autorité, et qu'on reconnaissait, par un aveu public, que le pouvoir du peuple était supérieur à celui du consul. Il ordonna aussi que les consuls, lorsqu'ils seraient dans la ville, ne feraient porter devant eux que les faisceaux sans haches, et qu'on ne porterait les haches devant eux que hors des murs.

Il fit plusieurs autres lois, qui augmentèrent beaucoup la puissance du peuple. Il y en eut une conçue en ces termes: « Tout citoyen « romain qui aura été condamné par un ma« gistrat, ou à perdre la vie, ou à être battu « de verges, ou à payer quelque amende, « aura droit d'en appeler au jugement du « peuple, sans que le magistrat puisse passer « outre avant que le peuple ait donné son « avis. »

Il défendit à qui que ce fût d'entrer dans la magistrature sans le consentement du peuple, sous peine de la vie contre les contrevenants.

Il porta une loi qui permettait de tuer sans autre forme de justice celui qui aurait voulu se faire roi, et déclarait absous l'auteur du meurtre, pourvu qu'il donnât des preuves de l'attentat qu'il aurait puni.

Il ordonna que les deniers publics seraient portés dans le temple de Saturne [2], où le trésor public demeura toujours placé depuis; et il permit au peuple de choisir deux questeurs ou trésoriers. On choisit Publius Véturius et Marcus Minucius. Tacite marque que les questeurs avaient été établis du temps de rois [3]; ce qui paraît fort vraisemblable. Peut-être que Valère ordonna seulement qu'ils seraient choisis par le peuple, et non par les consuls.

[1] « Gratum id multitudini spectaculum fuit, submissa « sibi esse imperii insignia, confessionemque factam, « populi quàm consulis, majestatem vimque majorem « esse. » (Liv.)

[2] Plut. pag. 103.

[3] Annal. lib. 11, cap. 22.

Valère établit ces lois, et plusieurs autres semblables, qui lui firent donner à juste titre le nom de *Publicola* [1], c'est-à-dire d'homme qui prend soin des intérêts du peuple. Il est aisé de juger que des lois de cette nature firent un grand changement dans le gouvernement. La puissance consulaire, qui d'abord avait eu tous les droits de la royauté, fut alors considérablement affaiblie; et les droits du peuple augmentèrent à proportion. Voilà la première époque d'une démocratie bien marquée dans Rome.

Avant que de convoquer l'assemblée du peuple pour l'élection d'un consul, Valère renouvela la pratique du dénombrement, qui n'avait point été fait du règne de Tarquin le Superbe, ennemi déclaré de toutes les belles institutions de Servius Tullius. Il se trouva cent trente mille citoyens, sans compter les orphelins et les veuves, que leur état exemptait de toute imposition.

Enfin le peuple, assemblé par centuries, donna à Valère pour collègue Spurius Lucrétius, père de Lucrèce. Il lui céda la première place, et lui donna les faisceaux, parce qu'il était le plus âgé: honneur qui fut toujours déféré depuis à la prérogative de l'âge. Mais, Lucrétius étant mort peu de jours après, le peuple assemblé mit à sa place Marcus Horatius, qui acheva le reste de l'année avec Publicola [2]. Il ne s'y passa rien de considérable, si ce n'est la dédicace du Capitole, que Tite-Live place en cette année [3]. Quand on eut achevé le bâtiment de ce temple, et qu'on l'eut mis en état d'être ouvert au concours public, il s'agit d'en faire la dédicace; cérémonie fort honorable pour celui qui en était le maistre, dont on gravait le nom sur le frontispice du temple. Publicola s'attendait qu'on lui accorderait cet honneur par distinction, et il le souhaitait fort. On ne voulut pas causer ce chagrin à son collègue. La chose fut remise au sort, qui décida en faveur d'Horace. Publicola partit pour une légère expédition contre quelques troupes latines qui avaient fait

[1] C'est un abrégé, pour *Populicola*. Le nom de *Publicola*, quoique moins juste, a prévalu.

[2] Liv. lib. 2, cap. 8. — Dionys. lib. 5, pag. 301. — Plut. in Puplic. cap. 201.

[3] Denys d'Halicarnasse la place deux ans plus tard.

une incursion sur les terres des Romains. Le jour pris pour la dédicace, il se fit un grand concours de peuple au Capitole. Horace, après avoir achevé toutes les autres cérémonies, était près de consommer la consécration par l'acte le plus solennel, qui était de porter la main aux poteaux de la porte du temple[1]. Tous les assistants étaient attentifs à son action avec un religieux silence, et il allait prononcer la prière solennelle de la consécration, lorsque Marcus Valérius, frère de Publicola, qui s'était tenu fort longtemps sur la porte du temple pour épier ce moment, lui cria : *Horace, votre fils est mort de maladie dans le camp*, espérant que cette nouvelle l'empêcherait de continuer. Le consul, sans se troubler, répondit froidement : *qu'on l'enterre ;* soit qu'il crût que ce fût une ruse de ses ennemis, comme c'en était une en effet, ou qu'il eût assez de force d'âme pour se maintenir dans son assiette naturelle sans être ému d'un si triste accident, se souvenant qu'il était là comme pontife[2], et non comme père, et faisant céder la nature à la religion. Cette ruse était bien puérile, et malséante dans une cérémonie si auguste.

Polybe nous apprend que cette année[3], la première d'après l'expulsion des Tarquins, et la vingt-huitième avant l'irruption de Xerxès dans la Grèce, se fit le premier traité entre les Romains et les Carthaginois. Je le rapporterai ici en entier, comme un monument de l'antiquité fort curieux. Polybe nous l'a laissé en grec, traduit sur l'original latin : le plus exactement qu'il lui a été possible. « Car, dit-« il, la langue latine de ces temps-là est si « différente de celle d'aujourd'hui, que les « plus habiles ont bien de la peine à entendre « ce vieux langage. »

Entre les Romains et leurs alliés, et entre les Carthaginois et leurs alliés, il y aura alliance à ces conditions : que ni les Romains ni leurs alliés ne navigueront au delà du beau Promontoire[1], *s'ils n'y sont poussés par la tempête, ou contraints par leurs ennemis : qu'en cas qu'ils y aient été poussés malgré eux, il ne leur sera permis d'y rien acheter ni d'y rien prendre, sinon ce qui sera précisément nécessaire pour le radoubement de leurs vaisseaux, ou pour le culte des dieux ; et qu'ils en partiront au bout de cinq jours : que les marchands qui viendront à Carthage ne paieront aucun droit, à l'exception de ce qui se paie au crieur et au greffier : que tout ce qui sera vendu en présence de ces deux témoins, la foi publique le garantira au vendeur : qu'il en sera ainsi pour tout ce qui se vendra en Afrique ou dans la Sardaigne ; que, si quelques Romains abordent dans la partie de la Sicile qui est soumise aux Carthaginois, ils y jouiront de tous les mêmes droits : que les Carthaginois s'abstiendront de faire aucun dégât chez les Antiates*[2], *les Ardéates, les Laurentins, les Circéens, les Tarraciniens, et chez quelque peuple des Latins que ce soit qui obéisse au peuple romain : que, s'il y en a même quelques-uns qui ne soient pas sous la domination romaine, les Carthaginois n'attaqueront point leurs villes : que, s'ils en prennent quelqu'une, ils la rendront aux Romains en son entier ; qu'ils ne bâtiront aucune forteresse dans le pays des Latins : que, s'ils y entrent à main armée, ils n'y passeront pas la nuit.*

Ce traité, dont la simplicité et la précision sont remarquables, nous montre que parmi les Romains il y en avait plusieurs qui s'appliquaient au commerce, que la marine ne leur était pas absolument inconnue, que l'usage des vaisseaux marchands était commun chez eux, et qu'ils faisaient des voyages d'assez long cours, puisqu'ils allaient jusqu'à Carthage. Il nous montre aussi combien l'alliance avec Rome était avantageuse aux peuples voisins, puisqu'elle les mettait à couvert des courses d'ennemis aussi formidables que les Carthaginois, lesquels, étant maîtres de la mer et

[1] « Postem teneri in dedicatione templi oportere, « videor audisse. » (Cic. *in Orat. pro Domo suâ*, n. 121.)

[2] « Ne patris magis quam pontificis partes egisse vide-« tur. » (Val. Max. lib. 5, cap. 10.)

[3] Polyb. lib. 3, pag. 176-178.

[1] Ce promontoire, situé à l'orient de Carthage, en étoit éloigné à peu près de dix lieues.

[2] Les peuples ou villes dont il est parlé ici bordaient la côte de la mer, et couvraient Rome de ce côté-là.

d'une partie de la Sicile, pouvaient facilement infester les côtes maritimes de l'Italie.

L'année suivante eut pour consuls :

P. VALÉRIUS PUBLICOLA[1], pour la seconde fois[2].

TITUS LUCRÉTIUS.

Après que Tarquin eut perdu la bataille où son fils Aruns fut tué en combattant contre Brutus, il se retira à Clusium en Étrurie, vers Lars Porséna, le plus puissant des rois qui fussent alors en Italie[3]. Là, mêlant les prières aux conseils, « tantôt il le suppliait de ne pas « souffrir qu'un prince qui faisait gloire de tirer « son origine de l'Etrurie languît avec sa fa- « mille dans un triste exil et dans une honteuse « indigence; tantôt il l'avertissait de ne pas « laisser impunie la coutume qui s'établissait de « chasser les rois de leur trône : que bientôt « on verrait toutes les villes secouer le joug de « l'obéissance, si les rois ne montraient au- « tant de zèle et de vivacité pour soutenir leur « pouvoir que le peuple en faisait paraître « pour se procurer la liberté : que toute élé- « vation, toute supériorité blessait l'orgueil « républicain ; qu'on cherchait à égaler par- « tout les grands aux petits, et qu'on voulait « absolument exterminer la royauté, qui est « ce qu'il y a de plus éminent et de plus res- « pectable parmi les dieux et parmi les hom- « mes. » Porséna, touché de ces discours, et d'ailleurs piqué de jalousie contre un peuple dont il voyait la puissance s'accroître de jour en jour, et qui lui donnait à lui-même de sérieuses inquiétudes, promit à Tarquin de l'aider de toutes ses forces.

Ce fut pour le prince exilé une puissante ressource, et pour le peuple romain un juste sujet d'alarme. La réputation de Porséna était grande, et les forces de son état considérables. D'ailleurs le sénat ne craignait guère moins les mouvements des citoyens mêmes que les armes des ennemis. Il appréhendait que le petit peuple, pour prévenir les malheurs qui sont la suite inévitable des guerres, ne fût disposé à rappeler les Tarquins, et ne se procurât la paix aux dépens même de la liberté. Le sénat s'appliqua donc à gagner le peuple en lui accordant tous les soulagements possibles. Avant tout on prit soin des vivres, et l'on envoya en différents endroits pour faire des provisions de blé, qu'on distribua au peuple à vil prix. Les gabelles furent ôtées à ceux à qui on les avait données à ferme, et qui vendaient le sel à un prix excessif, pour être dorénavant régies par des commis au nom de l'état. On ôta les entrées, et on déchargea les pauvres de tous impôts, qui furent régalés sur les riches ; et l'on déclara que c'en était un suffisant pour les pauvres[4] de nourrir et d'élever des enfants qui pussent un jour défendre la république. Ces précautions étaient sages ; mais elles auraient marqué encore plus de sagesse dans ceux qui les employaient, si le besoin n'en eût pas été le motif, et qu'on les eût prises dans un temps de paix et de tranquillité. Elles produisirent tout l'effet qu'on en avait espéré. Pendant le siége, et malgré la famine qu'il occasionna, il n'y eut aucun mouvement dans la ville, tout demeura tranquille : les petits, aussi bien que les grands, eurent toujours en horreur le nom de roi ; et jamais dans la suite aucun[5] particulier ne parut si populaire par de mauvaises voies que le sénat entier le fut pour lors par un gouvernement juste et équitable.

Porséna, qui avait fait faire inutilement quelques propositions au sénat pour recevoir les Tarquins, partit à la tête de son armée, vint attaquer le Janicule, qu'il prit du premier assaut, et s'avança aussitôt vers Rome, persuadé qu'il viendrait aisément à bout d'emporter la place. Quand il fut arrivé au pont, et qu'il vit les Romains rangés en bataille devant le fleuve, il se prépara à donner le combat, comptant de les accabler par le nombre de ses troupes. Les deux armées, en étant venues aux mains, se battirent avec beaucoup de valeur, et furent longtemps à se disputer la victoire. Après un grand carnage de part et d'autre,

[1] An. R. 246; av. J. C. 506.

[2] Dans la suite, je marquerai simplement par des chiffres romains si les consuls sont pour la seconde, troisième ou quatrième fois : II, III, IV.

[3] Liv. lib. 2, cap. 9, 10. — Dionys. lib. 5, pag. 293-296.

[4] « Pauperes satis stipendii solvere, si liberos educarent. » (Liv.)

[5] « Ut nec quisquam unus malis artibus postea tam popularis esset, quàm tùm benè imperando universus senatus fuit. » (Liv.)

Valérius et Lucrétius ayant été blessés, l'armée romaine commença à plier, et fut bientôt mise en déroute. Tous se sauvèrent dans la ville par le pont, qui aurait donné en même temps passage aux ennemis, si Rome n'eût trouvé dans le courage héroïque d'un de ses citoyens un rempart aussi ferme qu'eussent pu être les plus fortes murailles. Ce fut P. Horatius, surnommé *Coclès*, parce qu'il n'avait qu'un œil, ayant perdu l'autre dans un combat. C'était l'homme le mieux fait et le plus intrépide qui fût parmi les Romains. Il descendait de M. Horatius, si fameux par la défaite des trois Albains.

Il n'y eut point de moyen qu'il n'employât pour arrêter les fuyards. Mais, voyant que ni prières ni exhortations ne pouvaient vaincre la peur qui les emportait, il résolut, quelque mal accompagné qu'il pût être, de défendre la tête du pont pendant qu'on le romprait par derrière. Il ne se trouva que deux Romains qui voulussent imiter son courage et partager avec lui le danger. Et même, lorsqu'il vit qu'il ne restait plus qu'un petit passage sur le pont, il les obligea de se retirer et de se mettre en sûreté. Resté seul contre une armée entière, mais conservant toute son intrépidité, il osait même insulter ce nombre prodigieux d'ennemis; et, lançant des regards terribles sur les principaux les Toscans, tantôt il les défiait au combat d'homme à homme, tantôt il leur faisait à tous de sanglants reproches. *Vils esclaves que vous êtes de rois superbes et orgueilleux*[1], leur disait-il, *non contents d'oublier votre propre liberté, vous voulez la ravir à ceux qui ont eu le courage de se la procurer.* Couvert de son bouclier, il essuya une grêle de traits. Enfin, lorsqu'ils se préparaient à s'élancer tous sur lui, le pont se trouva entièrement rompu; et Coclès, s'étant jeté avec ses armes dans le Tibre, le passa heureusement à la nage, ayant fait une action[2] dit Tite-Live, qui trouvera dans la postérité plus de disposition à l'admirer qu'à la croire. Il fut reçu comme en triomphe par les Romains. Le peuple lui éleva, dans l'endroit le plus apparent de la place[1], une statue d'airain qui le représentait armé. On lui donna, sur le domaine de la république, autant de terre qu'il en pourrait enfermer en un jour dans le sillon que tirerait en forme de cercle une charrue. Tous les particuliers, hommes et femmes indifféremment, voulurent contribuer à sa récompense; et, dans les circonstances où l'on se trouvait de la plus affreuse disette, de trois cent mille têtes dont la ville était composée, chacun, en se privant d'une partie de son nécessaire, lui fit un petit présent de blé[2].

Porsena, ayant manqué sa première entreprise, forma le siége de la ville[3], et se mit à ravager toutes les campagnes voisines. La perte de plus de cinq mille hommes qu'il fit dans une sortie où les consuls avaient dressé une embuscade à ses troupes, le détermina à changer le siége en blocus, dans l'espérance de réduire Rome par la famine. En effet, la disette devint fort grande; et ce que l'on recevait des vivres par le Tibre ne suffisait pas pour faire subsister la ville encore longtemps.

Un second prodige de hardiesse non moins surprenant que celui d'Horatius Coclès la tira de l'extrême danger où elle se trouvait. C. Mucius, jeune homme d'une naissance illustre, indigné de voir que Rome, devenue libre, se trouvât dans un état plus triste qu'elle n'avait jamais été sous les rois, forma le dessein de délivrer sa patrie de cette honte par quelque entreprise nouvelle et hardie. Il passe dans le camp des ennemis, après en avoir demandé la permission au sénat, en faisant entendre qu'il méditait quelque grand projet, mais sans l'expliquer clairement. Il trompe les gardes, qui le prennent pour un homme de la nation, parce qu'il ne paraissait porter aucune arme, et qu'il parlait la langue du pays, qu'il avait apprise autrefois de la nourrice qui l'avait élevé. Il pénètre jusque dans la tente du roi, lequel, accompagné d'un secrétaire vêtu à peu près comme lui, payait la solde à ses troupes.

[1] « Servitia regum superborum, suæ libertatis immemores, alienam oppugnatum venire. » (Liv.)

[2] « Rem ausus plus famæ habituram ad posteros, quam fidei. »

[1] C'était le lieu où se tenaient les assemblées, appelé pour cette raison *comitium*.

[2] « In magnâ inopiâ, pro domesticis copiis, unusquisque ei aliquid, fraudans se ipse victu suo, contulit. » (Liv.)

[3] Liv. lib. 2, cap. 11-14. — Dionys. lib. 53, pag. 297-301. — Plut. in Poplic. pag. 106.

Mucius, ne voulant pas demander lequel était le roi, de peur de se découvrir, et voyant que les soldats s'adressaient plus souvent au secrétaire, se détermina enfin, et tua celui-ci avec son poignard au lieu du roi. Il est saisi sur-le-champ, malgré toute sa résistance, et traîné devant le tribunal de ce roi irrité[1]. Mais alors même, à la vue de mille affreux supplices qui le menacent, il paraît dans une contenance intrépide, plus capable d'inspirer de la terreur que de s'en laisser ébranler. « Je suis Romain, « dit-il. Mon nom est Mucius. J'ai voulu tuer « l'ennemi de ma patrie; et je n'ai pas moins « de courage pour souffrir la mort que j'en ai « fait paraître en voulant te la donner. Il est « également digne d'un Romain et d'agir avec « courage et de souffrir avec constance. Je ne « suis pas le seul qui ai formé ce dessein con- « tre toi. Beaucoup d'autres après moi aspi- « rent à la même gloire. Prépare-toi donc « à des alarmes continuelles, à te voir à « chaque moment courir risque de ta vie, à « trouver toujours à l'entrée de ta tente un « ennemi secret qui épie le moment de t'atta- « quer. C'est là la guerre que te déclare la « jeunesse romaine. Ne crains point de ba- « taille générale. Tu seras seul attaqué, et tu « n'auras à te défendre que contre un seul « ennemi. »

Le roi, plein de colère, et en même temps frappé du danger dont Mucius le menaçait, ordonne de l'environner de flammes pour l'obliger à s'expliquer nettement. Mais le Romain, sans s'étonner : « Vois[2], dit-il en mettant la main « sur un brasier ardent, vois combien mépri- « sent leurs corps ceux qui envisagent une « gloire immortelle. » Il la laissait brûler « comme s'il eût été insensible. Alors Porséna, tout hors de lui-même à la vue d'un tel prodige, saute à bas de son tribunal, et ayant fait enlever Mucius loin de ce brasier. « Re- « tire-toi, lui dit-il, jeune homme, encore « plus ennemi de toi-même que de moi. Je « t'encouragerais à ne point dégénérer d'une « telle vertu, si c'était pour ma patrie que tu « en fisses usage. Au moins, je te laisse aller « en liberté, sans que tu aies rien à craindre « de ce que les lois de la guerre me donnent « droit de te faire souffrir. » Alors Mucius, comme pour reconnaître sa générosité, lui déclare qu'ils étaient trois cents qui avaient conspiré contre lui[3]; qu'il était le premier sur qui le sort était tombé, et que les autres viendraient chacun à leur rang. Cette action fit donner à Mucius le surnom de *Scévola*[4], parce qu'ayant perdu l'usage de la main droite, il y substitua celui de la gauche. Denys d'Halicarnasse, historien pour l'ordinaire très-exact, ne dit pas un mot de cette circonstance de la main brûlée, et c'est ce qui rend ce fait fort douteux. Il a néanmoins été extrêmement célèbre par les Romains; et tout le monde connaît la belle éprigramme de Martial qui roule sur cet événement :

> Quum peteret regem decepta satellite dextra[5],
> Injecit sacris se peritura focis.
> Sed tam sæva pius miracula non tulit hostis,
> Et raptum flammis jussit abire virum.

[1] « Ante tribunal regis destitutus, tum quoque inter « tantas fortunæ minas metuendus magis quam metuens : « Romanus sum, inquit, civis; C. Mucium vocant. « Hostis hostem occidere volui : nec ad mortem minùs « animi est, quam fuit ad cædem. Et facere et pati fortia « romanum est. Nec unus in te ego hos animos gessi. « Longus post me ordo est idem petentium decus. Proindè « in hoc discrimen, si juvat, accingere, ut in singulas « horas capite dimices tuo, ferrum hostemque in vesti- « bulo habeas regiæ. Hoc tibi juventus romana indicimus « bellum. Nullam aciem, nullum prælium timueris. Uni « tibi, et cum singulis res erit. » (LIV.)

[2] « En tibi, ut sentias quam vile corpus sit iis qui « magnam gloriam vident, dextramque accenso ad sa- « crificium foculo injicit. Quam quum velut alienato ab « sensu torreret animo, propè attonitus miraculo rex, « quum ab sede suâ prosiluisset, amoverique ab altaribus « juvenem jussisset : Tu verò abi, inquit, in te magis « quam in me hostilia ausus. Juberem macte virtute « esse, si pro meâ patriâ ista virtus staret. Nunc jure « belli liberum te intactum inviolatumque hinc di- « mitto. »

[3] Denys d'Halicarnasse observe que cette déclaration de Mucius n'était qu'une ruse par laquelle il se proposait d'intimider Porséna.

[4] *Scévola* vient du mot grec σκαιός, *lævus*

[5] Cette main courageuse, qui tua l'officier du roi des Toscans, au lieu du roi même, ne craignit point de se livrer aux flammes. Mais son généreux ennemi ne put tenir contre le prodige d'une si cruelle constance, et sauva le jeune héros du danger qu'il allait chercher. Cette main que Mucius, bravant les flammes, laissait tranquillement brûler, Porséna n'en put souffrir la vue. Elle n'en a mérité que plus de gloire pour avoir manqué son coup. Sans cette erreur elle n'eût rien fait de si héroïque.

Urere quam potuit contempto Mucius igne,
Hanc spectare manum Porsena non potuit.
Major deceptæ fama est et gloria dextræ.
Si non errâsset, fecerat illa minùs.

(Lib. I, 22.)

Ces louanges, et tant d'autres prodiguées par les auteurs romains à Mucius, ne doivent pas nous faire prendre le change dans le jugement qu'il convient de porter d'une action contraire à toutes les lois de la guerre; et l'exemple même de plusieurs illustres Romains, entre autres, celui de Fabricius, qui avertit le roi Pyrrhus de se précautionner contre son médecin qui voulait l'empoisonner, condamne formellement l'entreprise de Mucius. Cependant la prévention apparemment des Romains pour leur patrie, et une espèce d'enthousiasme pour le merveilleux de cette action, leur ont fait louer dans un Romain ce qu'ils auraient blâmé dans un ennemi de Rome. L'intrépidité et la constance de Mucius est très-louable en elle-même; mais son motif et son objet la rendent très-criminelle.

Porséna, intimidé par le danger qu'il venait de courir, et par la vue de ceux auxquels il s'attendait d'être exposé tous les jours, songea sérieusement à faire la paix. Il en fit proposer les conditions par des ambassadeurs, qui partirent avec Mucius pour Rome. Ils demandèrent d'abord, pour la forme seulement, le rétablissement des Tarquins : mais, après le premier refus, ils n'insistèrent pas davantage. Ils se réduisirent à exiger que les Romains remissent à leur maître un certain territoire qui avait originairement appartenu aux Etrusques [1], et qui leur avait été enlevé par la force des armes; et que, pour gage de la foi donnée, ils livrassent au roi un certain nombre de jeunes personnes des plus nobles familles de Rome. Ces conditions furent acceptées avec joie.

Les Romains n'auraient pas eu lieu d'être fort satisfaits de Porséna [2], s'il était vrai, comme Pline le rapporte, qu'il leur eût défendu par le traité de se servir du fer, si ce n'est pour le labour. Cette clause, également dure et humiliante, n'est rapportée que par le seul auteur que je viens de citer; aucun autre n'en fait mention.

Dès qu'on eut livré les otages, Porséna fit sortir ses troupes du Janicule. Les otages étaient au nombre de vingt : dix jeunes patriciens, et autant de filles de condition. Entre ces dernières était la jeune Clélie, d'une des premières maisons de Rome. Les honneurs dont elle avait vu récompenser le mérite de Coclès et de Mucius l'animèrent à en mériter de pareils. Elle osa, pour se retirer des mains de Porséna, passer le Tibre à la nage à la tête de ses compagnes, et rentra avec elles dans Rome comme en triomphe. Valère, qui craignit qu'on ne le soupçonnât d'avoir favorisé cette fuite, et que l'on ne prît l'audace de ces filles pour une perfidie des Romains, les renvoya sur-le-champ à Porséna. Tarquin, qui en avait eu avis, et qui s'était exprès posté sur le chemin, les aurait enlevées, sans la rencontre imprévue d'Aruns, fils du roi de Clusium, qui les escorta jusqu'au camp. Le roi, juste appréciateur du mérite partout où il l'apercevait, donna de grands éloges à la jeune Clélie; et, pour marque de son estime, il lui fit présent d'un beau cheval superbement enharnaché, lui permit de s'en retourner, et d'emmener avec elle la moitié des otages à son choix. Elle se conduisit dans ce choix d'une façon qui lui fit honneur : elle préféra les plus jeunes, parce que leur âge les exposait davantage. Porséna, touché de tant d'actions éclatantes dont il avait été le témoin, ne put s'empêcher de relever le bonheur d'une ville qui portait non-seulement tant des grands hommes, mais encore de jeunes filles qui disputaient aux hommes le mérite du courage et de l'élévation des sentiments. Il rendit aux Romains tous les prisonniers, qui étaient en grand nombre, sans exiger de rançon. Il leur donna, pour marque de sa générosité, son camp avec toutes les richesses qui y étaient, ayant ordonné à ses troupes d'y laisser tout leur bagage, à la réserve de leurs armes, et lui-même y laissa le sien. Ainsi finit la guerre que les Romains eurent à soutenir contre Porséna, roi des Clusiens dans l'Etrurie, dans laquelle la république s'était vue à deux doigts de sa perte.

On voit ici dans Porséna un modèle parfait

[1] C'était le canton appelé *septem Pagi* que Romulus avait conquis sur les Veiens.

[2] Plin. lib. 34, cap. 14.

pour la guerre et pour la paix. Il ne prend les armes ni par ambition, ni par avarice, ni par aucun intérêt personnel. Ce sont les grands motifs qui l'y déterminent : c'est la compassion pour un prince dépouillé, la fidélité pour un ami et pour un allié, le commun intérêt des têtes couronnées, la sûreté du trône, le maintien de la majesté royale, la nécessité d'en venger les outrages et l'avilissement. Quand il a rempli ses devoirs de bonne foi et de toutes ses forces, il songe à faire la paix, que l'impossibilité de réussir dans son premier dessein a rendue nécessaire. Il se réduit à des conditions raisonnables, sans artifice, sans chercher à surprendre, sans profiter des fâcheuses extrémités où ses ennemis sont réduits. Après leur avoir fait une bonne guerre, il veut faire avec eux une bonne paix, qui soit durable, sincère, convenable. De ses ennemis il en veut faire des amis véritables, et pour toujours, sans laisser des semences de nouvelles querelles et de retours fâcheux, ainsi qu'il arrive quelquefois : comme si des traités de paix étaient plutôt des suspensions d'armes, et des trêves entre des ennemis prêts à recommencer les hostilités, que des réconciliations sincères et des engagements à une amitié cordiale.

L'armée des Etrusques s'étant retirée, le sénat s'assembla, et l'on résolut d'envoyer à Porséna, pour marque d'honneur et de reconnaissance, la chaire d'ivoire, le sceptre, la couronne d'or, et la robe triomphale qui servaient aux rois des Romains. On voulut ensuite reconnaître les services de Mucius, qui s'était généreusement offert à la mort pour le salut de sa patrie, et qui, par son dévouement, avait acheminé les affaires à une heureuse paix. On lui donna, comme à Horatius Coclès, autant de terres au delà du Tibre qu'il en pourrait enfermer en un jour dans le sillon que tirerait en forme de cercle une charrue : ces terres s'appelèrent depuis *les prés de Mucius*. La jeune Clélie eut aussi sa récompense, qui fut aussi singulière que l'était son action. On lui éleva une statue équestre dans la rue Sacrée, qui menait à la place des Comices, et les pères des filles ses compagnes qui avaient eu part à sa gloire en firent la dépense.

Ces honneurs, accordés à Coclès, à Scévola, à Clélie, marquent dans le peuple romain un esprit attentif à mettre la vertu en honneur, à animer dans les citoyens un zèle actif pour la patrie, et à piquer d'une noble émulation tous ceux qui étaient en état de la servir.

Porséna, au sortir de la guerre contre les Romains, envoya son fils Aruns pour faire le siége d'Aricie. Il remporta d'abord d'assez grands avantages sur les assiégés : mais un secours considérable leur étant survenu [1], il se donna une bataille où le jeune prince fut tué. L'armée des Étrusques ne put tenir après la mort de son général, et fut obligée de lâcher le pied. Les uns furent tués dans leur retraite, les autres cherchèrent un asile sur les terres des Romains, qui étaient dans le voisinage. Les Romains les recueillirent dans leur déroute. Ils soulagèrent les blessés, ils donnèrent des chevaux aux uns, ils chargèrent les autres sur des chariots, ils les conduisirent à Rome, ils les logèrent chez eux, ils les pourvurent de vivres et de médicaments : enfin, ils leur fournirent avec bonté tous les secours qui leur étaient nécessaires. Plusieurs, charmés de ces bons offices, perdirent l'envie de retourner en leur patrie, et préférèrent l'avantage de rester avec ceux de qui ils avaient reçu tant de bienfaits. Le sénat leur assigna un terrain entre le mont Palatin et le Capitole, où ils se bâtirent des demeures : ce lieu s'appela *la rue des Étrusques*. Porséna, par reconnaissance du favorable accueil que les Romains avaient fait à ses troupes, les remit en possession des terres au delà du Tibre qu'ils lui avaient cédées par le dernier traité de paix.

P. LUCRÉTIUS [2].
P. VALÉRIUS PUBLICOLA III.

Porséna envoya cette année des ambassadeurs à Rome, pour y solliciter encore le rétablissement de Tarquin, à qui il n'avait pu refuser cette dernière tentative. Le sénat lui députa les plus honorables de son corps, pour lui représenter « que l'affaire des Tarquins « était une affaire décidée absolument et sans

[1] Liv. lib. 2, cap. 14. — Dionys. pag. 304.

[2] An. R. 247; av. J. C. 505.

[3] A la place de Lucrétius, Denys d'Halicarnasse marque M. Horatius pour le seconde fois; et il place sous ce consulat toute l'histoire de Porséna et la dédicace du Capitole.

« retour, et que les Romains étaient déterminés à ouvrir plutôt les portes de Rome aux ennemis qu'aux rois. Ils le prièrent de ne pas troubler davantage la parfaite union qui était entre lui et les Romains par une demande qui les mettait dans la triste nécessité ou de renoncer à leur liberté, qu'ils préféraient à tout, ou de refuser quelque chose à un prince à qui leur reconnaissance et leur propre inclination les portaient à tout accorder : qu'il lui plût d'ensevelir cette affaire dans le silence pour toujours. » C'est le parti qu'il prit; et Tarquin, perdant toute espérance de remonter jamais sur le trône, se retira à Tuscule, chez Mamilius Octavius, son gendre.

§ III. — Guerre des Sabins. Mort et éloge de Publicola. Différentes guerres. Conjuration découverte a Rome. Guerre des Latins. Troubles a Rome au sujet des dettes : le peuple refuse de s'enroler. Création d'un dictateur. Il apaise les troubles. Trêve d'un an avec les Latins. Réflexions sur la dictature. Décret au sujet des femmes. Guerre contre les Latins. Célèbre bataille auprès du lac Régille, gagnée par les Romains. Paix accordée aux Latins. Tarquin se retire a Cumes, et y meurt.

Il se passa plusieurs années de suite, où il n'y eut point d'événements fort considérables, si ce n'est la guerre contre les Sabins. Je me contenterai souvent de marquer le nom des consuls de chaque année.

SP. LARTIUS [1].
T. HERMINIUS,

M. VALÉRIUS [2].
P. POSTUMIUS II.

La guerre des Sabins commença dès cette année, et fut continuée longtemps, à diverses reprises, et avec différents succès.

P. VALÉRIUS IV [3].
T. LUCRÉTIUS.

Un Sabin, qui se nommait, dans son pays, *Atta Clausus* [4], et qui prit à Rome le nom d'*Appius Claudius*, homme riche et d'une haute naissance, vint se donner aux Romains, et amena avec lui un grand nombre de ses proches, de ses amis et de ses créatures, qui le suivirent avec toutes leurs familles : ce nombre montait jusqu'à cinq mille hommes capables de porter les armes. L'opposition ouverte qu'il avait témoignée dans les assemblées publiques de sa nation au dessein de faire la guerre aux Romains l'avait rendu suspect, et l'obligea enfin de quitter sa patrie. Il fut fait patricien et agrégé parmi les sénateurs, et on donna le droit de bourgeoisie à tous ceux qui l'avaient suivi. Les Romains regardèrent cette aggrégation de toute la famille de Claudius et de ses clients comme un grand gain, et comme une acquisition très-avantageuse, qui fournissait tout d'un coup à leur ville tant de nouveaux instruments propres à étendre sa grandeur. Claudius, personnellement, fut pour Rome d'un grand secours. Il fut la tige de la famille des Claudes, qui se distingua entre les plus illustres maisons de Rome.

Les Sabins, que cette désertion avait affaiblis, furent vaincus dans un combat par les Romains, et Valère triompha pour la seconde fois.

AGRIPPA MÉNÉNIUS [1].
P. POSTUMIUS. II.

Les Sabins, malgré leur défaite, renouvelèrent la guerre, et même ils remportèrent d'abord un avantage assez considérable. Mais bientôt les armes romaines reprirent leur supériorité accoutumée; et les consuls, par une victoire signalée, rétablirent la gloire de la nation. En conséquence, Ménénius obtint le triomphe. On ne crut pas devoir accorder à Postumius le même honneur; et cependant il méritait récompense. On prit un milieu, et on imagina pour lui un nouveau genre de triomphe, moins célèbre et moins pompeux que le grand. Cette seconde espèce de triomphe fut appelée *ovation*. Il en sera parlé ailleurs.

Sous ces mêmes consuls, P. Valérius Publicola mourut de maladie [2]. Il fut, de l'aveu de

[1] An. R. 248; av. J. C. 504.
[2] An. R. 249; av. J. C. 503.
[3] An. R. 250; av. J. C. 502.
[4] Liv. lib. 2, cap. 16.

[1] An. R. 251; av. J. C. 501.
[2] Dionys. lib. 5, pag. 314. — Liv. lib. 2, cap. 16. — Plut. in Poplic. pag. 109.

tout le monde, le plus grand homme de son siècle, et le plus accompli en toute sorte de vertus. Je n'en toucherai ici qu'une bien supérieure à tous ses exploits de guerre les plus glorieux. Ce Romain, si digne de louange, qui, soutenu de trois autres patriciens, avait délivré Rome de ses rois, et fait vendre leurs biens à l'encan; qui avait été consul quatre fois; qui, par deux victoires signalées, l'une sur les Étrusques, l'autre sur les Sabins, avait mérité deux fois, dans ses dernières années, l'honneur du triomphe; qui, dans des occasions si favorables, aurait pu amasser de grandes richesses par des voies exemptes d'injustice et de reproche, ne se laissa point surprendre à l'avarice, si capable d'éblouir les yeux et de corrompre le cœur. Content des biens modiques qu'il avait reçus de ses pères, il ne chercha pas à les augmenter. Il crut en avoir assez pour élever noblement sa famille, et donner à ses enfants une éducation digne de son rang: persuadé que les véritables richesses ne consistent pas à posséder de grands trésors, mais à savoir se passer de peu; et que l'héritage le plus précieux et le plus noble qu'un père puisse laisser à ses enfants, c'est la gloire qu'il a acquise par ses grandes actions, et les exemples de vertu qu'il leur a donnés.[1] Il ne se contentait pas, comme plusieurs philosophes, de louer la pauvreté: il l'aimait, il la pratiquait, jusqu'au point de ne pas laisser en mourant de quoi faire ses funérailles: elles furent célébrées avec magnificence, mais aux dépens du public. *Moritur, gloriâ ingenti, copiis familiaribus adeò exiguis, ut funeri sumptus deesset: de publico est elatus.* Quel éloge! quelle grandeur d'âme! *Il meurt, dénué de biens, riche en vertu et en gloire.* Quel malheur pour notre siècle que ces sortes d'exemples y soient si rares, ou plutôt qu'ils ne s'y voient plus! Les plus grands hommes cherchent à faire vivre leur mémoire par des titres et des richesses qu'ils accumulent avec empressement, pour les laisser à des héritiers souvent peu propres à les faire revivre et à les représenter.

Les dames romaines, renouvelant à l'égard de Publicola ce qu'elles avaient déjà fait pour Junius Brutus, prirent toutes le deuil, et le gardèrent pendant un an, aussi touchées de sa mort qu'elles l'auraient été de la mort de leurs plus proches parents.

On ne voit guère ailleurs d'exemples d'un pareil zèle. A Rome, les particuliers ne séparaient point leurs intérêts de ceux du public. Ils regardaient les pertes de l'état comme les leurs propres. Ils en partageaient les malheurs, comme s'ils leur eussent été personnels et domestiques. Une telle disposition faisait la force de l'état, en liait toutes les parties, et en composait un tout inébranlable et invincible. Ces sentiments, qui se perpétuaient dans chaque maison par des exemples vivants, formaient de toute la ville de Rome, de toute la république, comme une seule famille, dont les femmes mêmes faisaient partie, en s'intéressant aussi vivement que les hommes au bien public. Combien doit-on penser que cela contribua à nourrir les enfants dans ces sentiments, et à en former, dès leurs premières années, de zélés citoyens! Voilà ce qui mérite le plus d'être observé dans la constitution de la république romaine, parce que c'est ce qui en faisait le caractère propre et distinctif.

OPITER VIRGINIUS[1].
SP. CASSIUS.

Ces consuls remportèrent d'assez grands avantages sur les Sabins, prirent la ville de Pométie, qui fut abandonnée au pillage, et reçurent l'honneur du triomphe.

Dans les six consulats suivants, où il paraît une assez grande différence entre Denys d'Halicarnasse et Tite-Live, je m'attacherai au premier, conformément au système que M. de La Curne a exposé dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres[2], et qui, en transposant simplement quelques faits, concilie heureusement ces deux historiens.

POSTUMIUS COMINIUS[3].
TITUS LARTIUS.

Les Latins, à la sollicitation d'Octavius Mamilius[4], gendre de Tarquin, tinrent une as-

[1] « Optima hereditas a patribus traditur liberis, omni« que patrimonio præstantior, gloria virtutis rerumque « gestarum. » (1. *Offic.* n. 121.)

[1] An. R. 252; av. J. C. 500.
[2] Tom. 8, pag. 363.
[3] An. R. 253; av. J. C. 499.
[4] Dionys. lib. 5, pag. 316, 317.

semblée à Férentin, où, contre l'usage ordinaire, les Romains ne furent point appelés. M. Valérius, homme consulaire, qui avait été envoyé vers les peuples voisins pour prévenir les mouvements contre la république, se rendit à l'assemblée, et se plaignit fortement de ce que les Romains seuls en avaient été exclus. Malgré ses remontrances, on y déclara les Romains infracteurs des traités, et l'on convint de délibérer une autre fois plus à loisir sur les moyens de s'en faire justice.

Cette même année on découvrit une conspiration d'esclaves qui avaient résolu de mettre le feu dans Rome. Ils furent mis à mort.

SERVIUS SULPICIUS [1].
MANIUS TULLIUS.

Les Fidénates, sollicités et soutenus par les Tarquins, se soulèvent [2]. Le consul Tullius part avec son armée pour les châtier, et met le siége devant Fidènes. Mais il est obligé de revenir à Rome, sur la nouvelle d'une conjuration suscitée par les intrigues secrètes de Tarquin. Elle était composée non-seulement de citoyens ruinés et accablés de dettes, mais encore d'un grand nombre d'esclaves, que le ressentiment du supplice auquel on avait condamné leurs semblables l'année précédente, et l'espoir de la liberté, firent entrer dans la même cabale. Heureusement elle fut découverte par une protection particulière des dieux, dit Denys d'Halicarnasse [3], et étouffée dans sa naissance par le supplice des principaux chefs. On fit des sacrifices pour remercier les dieux d'avoir sauvé la république du danger qu'elle avait couru. Le sénat ensuite ordonna des jeux qui durèrent trois jours.

P. VÉTURIUS GEMINUS [4].
T. ÆBUTIUS ELVA.

Véturius met le siége devant Fidènes [5], et, y trouvant une trop longue résistance, il convertit le siége en blocus.

Tarquin assiége Signie, ville soumise aux Romains; et, n'ayant pu la prendre ni par assaut, ni par famine, il est enfin obligé de se retirer.

[1] An. R. 254; av. J. C. 498.
[2] Dionys. lib. 5, pag. 317-323.
[3] La providence des dieux, qui, dans tous les temps, préservé Rome de mille dangers, et qui ne cesse encore aujourd'hui de veiller à sa sûreté, détourna ce malheur. *Ce sont les termes de Denys d'Halicarnasse.* (pag. 319, lib. ult.)
[4] An. R. 255; av. J. C. 497.
[5] Dionys. lib. 5, pag. 323, 324.

TITUS LARTIUS. II [1].
LUCIUS CLOELIUS.

Le consul Lartius [2], voulant enfin terminer la guerre contre les Fidénates, se mit en campagne, et, après une longue résistance, il les força à se rendre.

Quand les Latins apprirent la réduction de Fidènes, la crainte s'empara des esprits, et fut suivie de l'indignation publique contre les chefs de la nation, qui, jusque-là, s'étaient toujours opposés au dessein qu'on avait de rompre avec les Romains. Dans le conseil qu'ils tinrent bientôt après à Férentin, ceux qui étaient d'avis qu'on prît les armes s'emportèrent avec beaucoup de violence contre ceux qui paraissaient portés pour la paix. Tarquin surtout, et Mamilius son gendre, firent tant par leurs intrigues et leurs déclamations, que tous les Latins résolurent d'un consentement unanime d'entreprendre la guerre contre les Romains. Et afin qu'aucun peuple particulier ne se détachât de l'alliance commune, et ne fît sa paix sans la participation de la nation, ils s'engagèrent tous par des serments solennels à garder ensemble une étroite union, et à traiter comme traître et ennemi de l'état quiconque manquerait à sa parole. Les peuples dont les députés signèrent ce traité étaient au nombre de trente. Sextus Tarquinius et Octavius Mamilius, qu'on déclara généraux de l'armée des alliés, furent les maîtres de lever parmi la jeunesse de ces peuples autant de troupes qu'ils jugeraient à propos. Afin de garder quelque formalité au dehors, et d'avoir un honnête prétexte de prendre les armes, les Latins députèrent à Rome les plus considérables de chaque ville, pour y porter leurs plaintes de prétendues infractions des traités, et en demander une prompte satisfaction, menaçant, en cas de refus, de tomber sur les

[1] An. R. 256; av. J. C. 496.
[2] Dionys. lib. 5, pag. 324-340.

Romains avec toutes leurs forces. Un tel discours fut regardé comme une déclaration ouverte de rupture.

On se prépara donc, dans Rome, à soutenir la guerre. Mais, tandis qu'on était occupé à en faire les apprêts, et qu'on commençait à lever des soldats, il survint de nouvelles difficultés qui causèrent beaucoup d'embarras. Tout le peuple ne se portait pas à cette guerre avec la même ardeur. Les pauvres, surtout ceux qui n'étaient pas en état de payer leurs dettes (et ils faisaient le plus grand nombre), refusaient de prendre les armes, et ne voulaient se prêter à rien de ce que désiraient les patriciens, à moins que le sénat ne fît une ordonnance pour l'abolition de leurs dettes. Il s'en trouvait même quelques-uns qui menaçaient de quitter Rome, et qui s'exhortaient les uns les autres à ne pas demeurer plus longtemps dans une ville où ils n'étaient payés de leurs services que par les plus mauvais traitements.

D'abord les patriciens tâchèrent d'apaiser les esprits et de les ramener à la raison. Mais, comme ils ne gagnaient rien par leurs exhortations, il fallut assembler le sénat pour délibérer sur les moyens d'empêcher le tumulte dont la ville était menacée. Jamais délibération ne fut plus importante ni plus difficile à conduire. Les sentiments furent partagés. Parmi les sénateurs, les uns, portés naturellement à la douceur et moins riches que beaucoup d'autres, étaient d'avis qu'on se relâchât en faveur des pauvres. Ils croyaient qu'en leur remettant leurs dettes, c'était acheter à peu de frais la bienveillance des citoyens; et que les grands biens qui en reviendraient au public et aux particuliers dédommageraient avantageusement d'une perte si légère. M. Valérius, frère de Publicola, ouvrit cette opinion. « Il « remontra qu'on n'entendait autre chose dans « la place publique que les murmures des « pauvres, qui se disaient les uns aux autres « en marquant leur indignation : *Que nous « sert-il de vaincre les ennemis du dehors, si, « pour prix de notre victoire, nous trouvons « au retour de durs créanciers, plus à crain- « dre mille fois pour nous que les ennemis de « la patrie; si, après avoir assuré l'empire « de la république, nous ne pouvons nous « répondre de notre propre liberté?* Il fit re- « marquer combien il était à craindre, si l'on « ne remédiait à l'aversion que les gens du « peuple concevaient pour le sénat, non-seu- « lement qu'ils ne vinssent à abandonner la « ville dans le plus pressant danger, mais en- « core, ce qui méritait plus d'attention, que « le désespoir ne les jetât dans le parti des « Tarquins, et qu'ils ne songeassent à les ré- « tablir sur le trône : que jusqu'alors le peu- « ple n'avait usé que de menaces, sans se « porter à de fâcheux excès : qu'il fallait en « cette rencontre avoir pour lui quelque in- « dulgence pour empêcher de plus grands « maux; que la république d'Athènes, dans « une occasion pareille, avait remis aux pau- « vres, sur les remontrances de Solon, toutes « les dettes dont ils étaient chargés : qu'il « leur serait glorieux de soulager de même « leurs concitoyens, qui avaient rendu sous « les rois de si grands services à la républi- « que par la défaite des ennemis de l'empire, « qui avaient montré tant d'ardeur et de cou- « rage à délivrer la patrie de la cruauté des « tyrans, et qui étaient prêts à se sacrifier « avec plus de zèle que jamais, pour peu qu'on « leur marquât de complaisance : qu'enfin ils « devaient faire réflexion qu'il serait injuste « d'exiger de leurs citoyens qu'ils exposassent « leur vie, tandis qu'on leur refusait de légers « secours; d'autant plus qu'on n'avait d'autres « reproches à leur faire que la pauvreté, plus « digne de compassion que de haine. »

Ce discours de Valère fut reçu d'un grand nombre avec applaudissement. Mais Appius Claudius, d'un caractère dur et violent qu'il transmit à toute sa postérité, ouvrit un sentiment tout contraire. Il représenta « que le « sénat n'était point en droit de refuser le « secours des lois aux créanciers qui vou- « draient poursuivre en justice les débiteurs : « que l'on ne pouvait abolir les dettes des par- « ticuliers sans ruiner la foi publique, le seul « lien de la société parmi les hommes : que le « peuple même, en faveur de qui on solli- « tait un arrêt si injuste, en souffrirait le pre- « mier; et que, dans de nouveaux besoins qui « lui surviendraient, les plus riches ferme- « raient leurs bourses, et ne seraient pas « certainement disposés à avancer leur bien,

« comme auparavant, pour mettre en œuvre « le laboureur et l'artisan, au danger de n'en « point recueillir le fruit, et de perdre même « leurs fonds : que le mécontentement des « grands n'était pas moins à craindre que le « murmure du peuple : qu'au reste on pouvait « user de quelque tempérament, et mettre « une différence entre les débiteurs : que, « pour ceux qu'on trouverait s'être ruinés par « la débauche et le libertinage, on ne ferait « pas une grande perte, quand ils sortiraient « tous de Rome, dont ils étaient la honte et « l'opprobre : qu'à l'égard des autres, il était « juste de les soulager : que les créanciers, à « qui il serait facile de faire ce discernement, « seraient très-louables d'avoir quelque in- « dulgence pour des malheureux qui ne s'é- « taient point attiré leur infortune, et qui « seraient d'autant plus obligés à leurs bien- « faiteurs, que la grâce n'aurait été l'effet « que de leur compassion et de leur libéralité : « qu'il ne convenait point à l'équité de la ré- « publique de faire de son autorité des remi- « ses générales, dont les bons et les méchants « profiteraient également, et de donner ce « qui ne lui appartenait pas : qu'il fallait au « moins laisser aux propriétaires le mérite de « disposer librement de leurs biens, et ne « leur point envier le droit qu'ils avaient à la « reconnaissance de leurs débiteurs : que, « quant à la sédition qu'on appréhendait, le « moyen de l'exciter était de faire paraître de « la crainte en mollisant; qu'un coup d'auto- « rité jetterait la terreur dans les esprits, et « qu'un ou deux exemples de sévérité contien- « draient les mutins et les feraient rentrer « dans le devoir. »

On proposa encore plusieurs avis. Celui qui l'emporta fut, que le sénat ne prononcerait sur le fond des contestations présentes que quand la guerre serait heureusement terminée; qu'alors les consuls rapporteraient de nouveau cette affaire au sénat, et qu'en attendant on accorderait une surséance pour toutes sortes de dettes. Cette ordonnance ne satisfit point le peuple, et n'apaisa point le tumulte. Les pauvres, amis de la franchise et de la simplicité, se défiaient de ces détours, où ils croyaient reconnaître un dessein de les abuser; et comme ils ne comptaient point du tout sur la bonne foi du sénat, ils étaient persuadés qu'il ne cherchait qu'à les tromper par ces artificieux délais.

Le sénat se trouva dans un grand embarras. Les Latins, nation puissante et aguerrie, se préparaient à entrer en campagne. Le peuple paraissait déterminé à ne point prendre les armes. Les sénateurs n'avaient pas assez d'autorité pour se faire obéir, et n'osaient pas employer les châtiments contre les réfractaires, parce que la loi portée par Valérius Publicola leur donnait le pouvoir d'appeler au peuple de toutes les ordonnances des consuls. Le plus sûr moyen de rendre au sénat son ancienne autorité eût été d'abroger cette loi; mais c'est ce qui n'était pas possible. Pour prévenir l'opposition que le peuple n'aurait pas manqué de faire, si l'on en fût venu à attaquer ouvertement ses privilèges, le sénat résolut d'introduire dans la république un magistrat dont la puissance fût monarchique et supérieure à toutes les lois, mais d'une courte durée. Pour cela, il fit un décret artificieux, dans lequel il trompa les gens du peuple, et abolit, sans qu'ils s'en aperçussent, la loi qui favorisait leur liberté. Il était conçu en ces termes : « que Lartius et Clœlius, qui étaient alors « consuls, se démettraient de leur pouvoir, « et à leur exemple tous ceux qui avaient « quelque administration publique; qu'il n'y « aurait qu'un seul magistrat; qu'il serait « choisi par le sénat, et confirmé par la voix « du peuple, et que son pouvoir ne s'étendrait « pas au delà de six mois. ». Le peuple, qui ne comprit pas toutes les conséquences de ce nouveau décret, y souscrivit sans peine; et quoiqu'une charge de cette nature passât les bornes et les règles ordinaires, il laissa au sénat le soin de choisir un sujet propre à la remplir.

Ce nouvel établissement fut d'une grande utilité pour le bien des affaires, et offrait toujours une ressource présente et efficace, soit contre les entreprises séditieuses du peuple, soit dans les grands dangers de l'état de la part des ennemis. Il eut de funestes suites dans les derniers temps de la république : mais de quoi n'abuse-t-on pas ?

Il s'agissait ici de choisir un chef capable de soutenir lui seul tout le poids du gouverne-

ment. Dans les conjonctures où se trouvait la république, il fallait de rares qualités en celui qui en devenait le maître absolu. On avait besoin d'un homme de tête et de résolution, qui eût une grande expérience dans le métier de la guerre, et une modération à l'épreuve des égarements où jette souvent la plénitude de l'autorité. On demandait surtout un général qui sût maintenir la discipline dans sa vigueur, et qui eût la fermeté de se faire obéir des séditieux. On croyait voir toutes ces qualités dans T. Lartius, et son collègue ne manquait pas non plus de mérite. Le sénat ordonna que l'un des deux consuls nommerait le nouveau magistrat, ce qui fut toujours observé dans la suite; et, en conséquence d'une seconde délibération, que dans la conjoncture présente il nommerait son collègue. Les consuls, revêtus du pouvoir de décider entre eux qui des deux était le plus digne de la souveraine magistrature, tinrent une conduite bien supérieure à la façon ordinaire de penser et d'agir des hommes, et qui devint l'objet de l'admiration publique. Ni l'un ni l'autre ne voulut consentir à croire qu'il méritât la préférence sur son collègue. Tout le jour se passa à se donner mutuellement l'un à l'autre leur voix pour la charge, sans qu'aucun voulût l'accepter. L'assemblée étant congédiée, les parents et les amis des deux consuls, et les sénateurs les plus respectables, se rendirent chez Lartius, et y restèrent jusqu'à la nuit [1], le conjurant de ne point mettre d'obstacle aux vœux du public. Vaincu par leurs vives remontrances, il consentit enfin que son collègue le nommât dictateur : car ce fut le nom que l'on donna à ce souverain magistrat, ou du moins c'est le nom le plus célèbre et le plus usité. Le vrai nom était, à ce qu'il paraît, *magister populi*.

Lartius [2] fut le premier Romain depuis les consuls qui fut chargé seul du gouvernement de la république avec une puissance sans bornes pour décider de la guerre ou de la paix, et pour prononcer sans appel sur toutes les autres affaires. Dès qu'il eut été nommé dictateur, il choisit pour général de la cavalerie Sp. Cassius, qui avait été consul l'année de Rome 252. Ce magistrat était appelé *magister equitum*, nom relatif à celui de *magister populi*. Il était le lieutenant du dictateur, mais soumis à ses ordres comme le reste des citoyens, et redoutant comme les autres les haches et les faisceaux du souverain magistrat.

Lartius jugea à propos de donner d'abord une haute idée de la charge dont on l'avait revêtu, et de l'autorité absolue qui y était attachée. Il fit reprendre aux licteurs les haches qui étaient jointes aux faisceaux du temps des rois, et que Valère avait fait ôter pendant son consulat, pour rendre plus populaire la nouvelle forme de gouvernement. Il en doubla le nombre, et voulut que vingt-quatre licteurs marchassent devant lui avec ces marques d'autorité, plutôt pour jeter la terreur parmi les séditieux que dans le dessein d'en faire usage. Cet appareil formidable produisit l'effet qu'il en avait attendu. Le peuple [1], saisi de frayeur à la vue de ces faisceaux et de ces haches portées devant le dictateur, devint tout autre mentdocile et soumis qu'il ne l'avait été jusque-là. Il n'était plus dans le même cas que sous le gouvernement des consuls, où il était permis à tout citoyen de s'appuyer de l'un de ces magistrats contre ses collègues, et d'appeler de leurs décrets communs au jugement du peuple. Ici, il ne restait de ressource que dans une prompte obéissance.

Après avoir imprimé le respect et la crainte dans l'esprit des plus turbulents par la majesté de ce cortége, tout semblable à celui des rois, il fit faire le dénombrement des citoyens, conformément à l'ordre établi par Servius Tullius, et renouvelé par les premiers consuls. Le nombre de citoyens au-dessus de l'âge de seize ans se trouva de cent cinquante mille sept cents hommes.

[1] C'est peut-être de cette circonstance qu'est venue la coutume de nommer de nuit le dictateur : il en est parlé plusieurs fois dans Tite-Live. (*Lib.* 4, *cap.* 21 ; *lib.* 8, *cap.* 23 ; *lib.* 9, *cap.* 38.) *Nocte deinde silentio, ut mos est, L. Papirium dictatorem dixit.*

[2] Tite-Live le donne aussi pour le premier dictateur, mais trois ans plus tôt, et sous son premier consulat. (Lib. 2, cap. 18.)

[1] « Creato dictatore primùm Romæ, postquam præferri secures viderunt, magnus plebem metus incessit, ut intentiores essent ad dicto parendum. Neque enim ut in consulibus qui pari potestate essent, alterius auxilium, neque provocatio erat, neque ullum usquam nisi in curâ parendi auxilium. » (Liv. lib. 2, cap. 18.)

Le dénombrement fait, il sépara les vieillards de ceux qui étaient en état de porter les armes; et il forma de ceux-ci quatre corps d'armée, infanterie et cavalerie. Il se réserva le premier, l'élite et la fleur des troupes. Il permit à Clœlius, qui avait été son collègue, de choisir entre les trois autres celui qu'il voudrait commander. Il donna le troisième à Spurius Cassius, général de la cavalerie. Il mit à la tête du dernier Spurius Lartius, son frère, pour demeurer avec les vieillards à la défense de la ville.

Quand tout fut disposé pour la guerre, il entra en campagne, et plaça ses trois corps d'armée aux passages par où il croyait que les Latins pourraient entrer sur le territoire des Romains.

Persuadé que c'était le devoir d'un habile général, non-seulement de se fortifier lui-même, mais encore d'affaiblir les ennemis, et de tendre à terminer les guerres sans combat quand il le peut faire, ou en répandant le moins de sang qu'il est possible, Lartius crut qu'il valait mieux terminer celle-ci par la voie de la négociation que par celle des armes. Il députa secrètement des hommes de confiance aux plus considérables d'entre les Latins, pour les faire entrer dans des vues pacifiques. En même temps il envoya des ambassadeurs dans toutes les villes pour traiter ouvertement de la paix. Par cette conduite, il commença à calmer les esprits : et la douceur dont il usa bientôt après lui gagna entièrement l'amitié des peuples, et leur fit naître de l'éloignement pour les chefs qui les portaient à prendre les armes. Mamilius et Sextus, que les Latins avaient établis généralissimes de leurs troupes, avaient marqué le rendez-vous général à Tusculum, pour marcher de là vers Rome. Mais comme ils différaient longtemps à se mettre en mouvement, soit qu'ils attendissent les secours de quelques peuples lents à fournir leur contingent, soit que les présages et les auspices ne fussent pas favorables, une partie de l'armée se détacha et vint faire le dégât sur les terres des Romains. Lartius, qui en fut averti, commanda Clœlius avec l'élite de la cavalerie et de l'infanterie légère. Celui-ci étant tombé sur les ennemis lorsqu'ils s'y attendaient le moins, les fit prisonniers, excepté un très-petit nombre des plus braves qui furent tués en faisant quelque résistance. Clœlius les conduisit au dictateur, qui les reçut avec beaucoup de marques de bienveillance. Il fit panser les blessés; et, sans exiger de rançon, il les renvoya tous à Tusculum, avec une ambassade composée des plus illustres Romains, qui firent si bien par leurs sollicitations, que l'armée des Latins se retira et que la nation conclut une trêve d'un an.

La campagne ainsi terminée, le dictateur ramena son armée à Rome; et, avant que le temps de sa magistrature fût expiré, il nomma des consuls et se démit de ses pouvoirs, sans avoir exercé aucune violence, sans aucune rigueur sur quelque citoyen romain que ce pût être.

Cette conduite de Lartius, si sage et si mesurée au milieu d'un pouvoir sans bornes, qui souvent change et corrompt les meilleurs naturels, donne lieu à Denys d'Halicarnasse de faire une réflexion bien sensée, et que je ne dois pas omettre. Il remarque que cet exemple, que donna le premier dictateur, fut suivi, dans la suite, de tous ceux qui remplirent la même charge jusqu'à Sylla, pendant l'espace de plus de quatre cents ans.

Les historiens ne font mention d'aucun dictateur qui ait manqué de douceur et de modération [1], quoique la république se soit vue souvent obligée d'ôter l'autorité à ses magistrats ordinaires pour la confier à un seul. Si jamais on n'eût créé de dictateurs que pour défendre la patrie contre des ennemis étrangers, il serait moins étonnant qu'occupés au dehors ils n'eussent point abusé de leur puissance; mais dans des troubles domestiques, lorsqu'il fallait ou réprimer des séditieux, ou délivrer l'état de citoyens soupçonnés de tendre à la tyrannie, ou se précautionner contre une infinité d'autres dangers dont la république était menacée, qu'aucun de ceux qu'on revêtait d'un plein pouvoir n'ait jamais donné sujet de reproche, et ne se soit écarté de la route qu'avait tracée le premier dictateur, c'est ce qui fait l'éloge parfait de la république romaine.

[1] On en peut excepter L. Manlius Imperiosus, que ses violences rendirent fort odieux. (*Liv. lib. 7, cap. 4.*)

A. SEMPRONIUS ATRATINUS[1].
M. MINUCIUS.

Il ne se passa rien de considérable sous ces consuls, ni au dedans, ni au dehors[2]. La trève faite avec les Latins donnait aux troupes le temps de respirer ; et l'arrêt du sénat qui défendait aux créanciers d'inquiéter leurs débiteurs jusqu'à la fin de la guerre avait arrêté les mouvements des pauvres.

Le sénat fit un décret qui paraît assez extraordinaire. Il était porté par ce décret que les femmes latines qui avaient épousé des Romains, et que les femmes romaines qui s'étaient mariées chez les Latins auraient la liberté, ou de demeurer avec leurs maris si elles l'aimaient mieux, ou de retourner dans leur patrie. A l'égard des enfants, on avait réglé que les garçons resteraient avec leurs pères, et que les filles qui ne seraient point mariées suivraient la destinée de leurs mères. Il s'était fait un grand nombre de ces mariages dans les deux nations, voisines comme elles étaient, et unies tant par l'amitié que par une commune origine. Les femmes, maîtresses de leur sort, montrèrent combien le séjour de Rome avait pour elles d'attraits. Les Romaines qui avaient pris des engagements dans différentes villes des Latins quittèrent presque toutes leurs maris pour se rendre dans leur patrie ; et les Latines qui s'étaient établies à Rome renoncèrent toutes, excepté deux, à leur pays, pour demeurer avec leurs maris.

AULUS POSTUMIUS[3].
TITUS VIRGINIUS.

Ce fut sous ces consuls que finit la trève d'un an qu'on avait faite avec les Latins[4]. On se préparait fortement de part et d'autre à la guerre ; et les efforts extraordinaires qu'on faisait donnaient lieu de juger que la bataille qui était près de se donner déciderait du sort des deux peuples. Dans une telle conjoncture, on crut à Rome qu'il était nécessaire de remettre l'autorité entre les mains d'un seul homme. Le consul Virginius nomma pour dictateur Aulus Postumius, son collègue, et celui-ci choisit pour général de la cavalerie T. Ébutius Elva.

Les deux armées se mirent bientôt en campagne, et se postèrent assez près du lac Régille. Celle des Romains n'était que de vingt-quatre mille fantassins, et de trois mille chevaux : celle des Latins montait à quarante mille hommes d'infanterie, et à trois mille de cavalerie. Sextus Tarquinius était à l'aile gauche des Latins : Octavius Mamilius à la droite : Titus, autre fils de Tarquin, commandait le corps de bataille, à la tête des exilés, et de ceux qui volontairement avaient préféré le parti des Tarquins à leur patrie. Selon Tite-Live, c'était Tarquin le père, lui-même en personne, âgé pour lors de quatre-vingt-dix ans ; ce qui n'est guère vraisemblable. La cavalerie était divisée en trois corps, dont deux étaient distribués sur les deux ailes, et l'autre placé au centre. Dans l'armée romaine, T. Ébutius, général de la cavalerie, avait la gauche, le consul Virginius la droite, et le dictateur Postumius commandait le corps de bataille.

L'armée des Romains, comme on le voit, était de beaucoup inférieure à l'autre : mais quand ils surent que les Tarquins paraissaient à la tête des ennemis, cette vue les transporta de fureur, et parut avoir doublé leurs forces en redoublant leur courage par la haine contre les tyrans. Il ne fut plus possible de retarder le combat, et d'ailleurs le dictateur avait appris que les ennemis attendaient un renfort de troupes considérable. Il fallut donc donner le signal. Jamais bataille ne fut ni plus opiniâtre, ni plus sanglante. Les commandants ne se contentèrent pas de donner les ordres, ils payèrent de leur personne, et eurent la plus grande part aux dangers. Tous les chefs des deux armées s'attaquèrent corps à corps, et, à l'exception de Postumius, ceux qui n'y perdirent pas la vie revinrent blessés très-dangereusement.

Le dictateur, qui était au corps de bataille avec l'élite de la cavalerie, fit plier d'abord celui des ennemis où commandait Titus, second fils de Tarquin, qui fut atteint à l'épaule d'un coup de javelot. Comme on fut obligé

[1] An. R. 257 ; av. J. C. 495.
[2] Dionys. lib. 6, pag. 341.
[3] An. R. 258 ; av. J. C. 494.
[4] Dionys. lib. 6, pag. 342-358. — Liv. lib. 2, cap. 19, 20.

de l'emporter hors de la mêlée, son absence fit perdre cœur à ceux qui combattaient sous ses ordres, et ralentit toute leur ardeur. Les Romains, profitant de leur consternation, les poussèrent vivement, et leur firent lâcher pied. Sextus, l'autre fils de Tarquin, s'en aperçut. Il envoie à leur secours ce qu'il avait auprès de lui de meilleures troupes de cavalerie. Les fuyards se rallient, leur courage s'anime; ils retournent à la charge, soutiennent l'effort des ennemis, et combattent avec une nouvelle vigueur. Il paraît que Titus revint bientôt après.

D'un autre côté, il y eut un rude choc entre Ébutius, général de la cavalerie romaine, et Mamilius, le chef des Tusculans, qui s'étaient longtemps cherchés des yeux pour en venir ensemble aux prises. La lance à la main, ils poussèrent leurs chevaux l'un contre l'autre avec une telle impétuosité, qu'Ébutius eut le bras percé d'outre en outre, et Mamilius reçut un coup à travers sa cuirasse. Le premier, ne pouvant plus faire usage de sa lance, se vit obligé de quitter le combat : l'autre, après s'être retiré pendant quelque temps dans la seconde ligne, revint bientôt à la mêlée sans faire d'attention à sa blessure; et, voyant ses troupes en désordre, il fait venir la cohorte des Romains exilés commandée par Titus. Comme ils ne respiraient que vengeance contre des ennemis qui leur avaient enlevé leurs biens et leur patrie, ils rétablirent un peu le combat. Alors Valère, un des lieutenants du dictateur, et frère de l'illustre Publicola, apercevant Tarquin qui se montrait avec bravade et fierté à la tête des exilés, et voulant acquérir à sa famille l'honneur de tuer les Tarquins, comme elle avait déjà celui de les avoir chassés, pousse à toute bride son cheval contre lui pour le percer de sa lance. Le prince, pour éviter le choc d'un si redoutable ennemi, se retire en arrière dans sa troupe. Pendant que Valère l'y suit avec une ardeur inconsidérée, blessé à mort d'un javelot, il tombe de son cheval. Le combat se rallume autour de son corps, et il s'y fait un carnage horrible. Enfin Publius et Marcus, fils de Publicola, enlèvent leur oncle des mains de l'ennemi, et le font porter au camp par leurs écuyers. Animés de ce même feu, ils rallient ce qu'ils peuvent de leurs troupes, donnent l'un et l'autre dans le plus fort de la mêlée, et périssent percés de mille traits.

Le dictateur, voyant que l'aile gauche, découragée par la perte de ses chefs, et attaquée vivement par les exilés, commençait à plier et à prendre la fuite, donne ordre à un détachement de cavalerie de se rendre par derrière à l'aile gauche pour arrêter les fuyards, et de traiter comme ennemis ceux qui refuseraient d'obéir. Les Romains retournent donc au combat avec une nouvelle ardeur. En même temps le dictateur, suivi des troupes d'élite qu'il avait autour de sa personne, tombe avec tant de force sur le corps des exilés, qu'il les enfonce, les renverse, les met en fuite, et leur tue beaucoup de monde. Ce fut là apparemment que périt Titus.

Mamilius, le général latin, s'apercevant de leur déroute, vole à leur secours avec un gros détachement qu'il avait tiré des troupes de réserve. Le lieutenant général Herminius le reconnaît à son habit et à ses armes, et, ayant poussé contre lui son cheval avec une impétuosité terrible, il le perce de sa lance, et le renverse mort. Mais pendant qu'il s'arrête à le dépouiller, il est lui-même frappé d'un coup de javelot dont il expire un moment après, dans le premier appareil de sa blessure.

Sextus Tarquinius tenait encore bon à l'aile gauche des Latins, et avait fait reculer les Romains à leur aile droite, lorsque le dictateur, étant survenu tout d'un coup avec un corps de cavalerie, Sextus se crut perdu sans ressource. Il se jette en désespéré et comme un furieux sur les Romains : il tue à droite et à gauche tout ce qui se trouve sur son passage, jusqu'à ce qu'enveloppé de tous côtés et couvert de mille blessures, il tombe mort sur le champ de bataille, après avoir vendu sa vie bien chèrement.

Les Latins, se voyant sans chefs, prirent la fuite en désordre, et abandonnèrent leur camp aux Romains, qui y firent un butin considérable. Ils se ressentirent longtemps de cette perte, qui fut la plus grande de celles qu'ils avaient faites jusqu'alors. De quarante mille fantassins et de trois mille chevaux dont était composée leur armée, à peine resta-t-il dix mille hommes en état de se retirer chez eux.

Comme les anciens mêlaient toujours du merveilleux dans les grands évènements, on dit que dans ce combat deux jeunes cavaliers, d'une taille et d'une figure plus majestueuses que celles des hommes ordinaires, se firent voir à Postumius et à ceux de sa suite : qu'ils marchaient à la tête de la cavalerie romaine, perçant de leurs javelots tout ce qui se présentait de Latins, et mettant les autres en fuite. On ajoute que sur le soir, après le gain de la bataille et la prise du camp, ces mêmes cavaliers parurent à Rome dans la place publique, tels qu'on les avait vus dans l'armée romaine, avec tout l'air de gens qui reviennent d'une action, fatigués, couverts de sueur et de poussière ; que, quand ils furent descendus de cheval, ils donnèrent avis de la victoire, et qu'après avoir raconté exactement comme les choses s'étaient passées, ils disparurent. Le lendemain on reçut des lettres du dictateur qui informait le sénat et le peuple du succès de la bataille, et qui leur marquait en particulier le secours miraculeux que les dieux en personne avaient donné à l'armée. On ne douta point que ces dieux ne fussent Castor et Pollux : aussi leur érigea-t-on dans la suite un temple magnifique. Tite-Live ne dit rien d'une histoire si merveilleuse, sinon que le dictateur, dans le feu de l'action, voua un temple à Castor. En effet, quoique ce monument eût été construit en l'honneur des deux frères, on le nommait simplement le temple de Castor[1].

Le lendemain de la bataille les troupes auxiliaires que les Volsques envoyaient au secours des Latins arrivèrent assez près du lac de Régille. Quand elles eurent appris ce qui était arrivé, elle s'en retournèrent plus promptement qu'elles n'étaient venues, se reprochant à elles-mêmes leur lenteur, qui avait peut-être été la cause de la défaite de leurs alliés.

[1] C'est sur cela qu'est fondé dans Suétone un bon mot de Bibulus, qui, ayant été créé édile avec César, et ayant fait, conjointement avec lui, la dépense des jeux dont on gratifia le peuple, en sorte néanmoins que César eût tout l'honneur de cette magnificence, dit plaisamment qu'il avait eu la même destinée que Pollux ; que César avait eu tout le mérite de cette fête, comme il n'était fait mention que de Castor au sujet du temple qu'on avait érigé aux deux frères. (SUETON. *in Vit. Cæs.*, cap. 10.)

Le dictateur étant retourné à Rome avec son armée victorieuse, on l'honora du triomphe. Il traînait après lui plusieurs chariots chargés d'armes et de butin, et cinq mille cinq cents prisonniers qu'il avait faits dans le combat. De la dîme des dépouilles il célébra des jeux, et offrit des sacrifices dont la dépense montait à quarante talents (quarante mille écus), somme très-considérable pour ce temps-là[1].

Quelques jours après le retour de l'armée, la république des Latins envoya des ambassadeurs à Rome, choisis de toutes les villes qui s'étaient opposées à la dernière guerre. Ils y parurent tenant en main des branches d'olivier et dans tout l'appareil de suppliants. Quand on les eut introduits dans le sénat, « ils commencèrent par rejeter sur les chefs « de la nation la cause d'une guerre dont les « peuples n'étaient point autrement coupables « que pour s'être laissé conduire par de mau« vais guides, qui ne cherchaient que leur « propre intérêt. Ils représentaient qu'ils « avaient été bien punis d'une obéissance for« cée, par la perte que toutes les villes avaient « faite de leur plus florissante jeunesse, perte « si générale, qu'il n'y avait point de famille « qui fût exempte de deuil. Ils demandaient « instamment qu'on acceptât avec bonté les « soumissions et le dévouement de tout le « pays. Ils déclarèrent qu'il ne s'agissait plus « pour les Latins d'affecter une ancienne in« dépendance, ni de soutenir des droits et des « priviléges dont ils avaient été jaloux jus« qu'alors : qu'ils s'offraient aux Romains « pour être à jamais les compagnons insépa« rables de toutes leurs entreprises, avec une « subordination entière à leurs ordres ; et « qu'ils verraient sans regret passer aux Ro« mains toute la gloire dont la fortune les « avait dépouillés. »

Quand ils se furent retirés, l'affaire fut mise en délibération. Le sénat avait de grands sujets de mécontentement contre les Latins. Ils avaient rompu les premiers l'union et l'alliance, et ce n'était pas la première fois qu'ils eussent manqué de fidélité. Quelques-uns donc penchaient du côté de la sévérité, et

[1] Quarante talents, supposés de 100 livres romaines, font 276,000 fr. E. B.

croyaient qu'il fallait faire un exemple ; mais le grand principe de la politique romaine, qui était de se faire des amis des peuples vaincus en les traitant avec bonté et clémence, l'emporta presque généralement sur les mauvaises raisons et les vues trop bornées de quelques particuliers. Cependant on se contenta, pour le présent, d'accorder la paix aux Latins ; et, pour leur faire mieux sentir leur faute, et leur donner le temps de la réparer par un sérieux repentir, on leur fit demander et attendre l'alliance pendant quelque temps. Quand on eut fait rentrer les ambassadeurs pour entendre la réponse du sénat : « Vous mériteriez, « leur dit le dictateur, de ressentir les justes « effets de notre colère, et de voir retomber « sûr vos têtes tous les maux que vous prétendiez nous faire, si vous eussiez réussi « dans vos projets : mais la clémence a plus « de force sur l'esprit des Romains que le désir de la vengeance. Nous n'avons pas oublié « que les Latins sont nos parents, et nous « sommes plus sensibles à leur repentir présent qu'à leurs fautes passées. Retournez « donc chez vos peuples leur porter cette réponse. Quand vous nous aurez livré nos déserteurs, et chassé de toutes vos terres nos « exilés, vous reviendrez traiter avec nous de « la paix. »

Les ambassadeurs s'en retournèrent pleins de joie. Il y eut aussitôt des ordres donnés pour faire sortir de toutes les villes latines les exilés, et pour renvoyer les prisonniers. Quelques jours après ils revinrent à Rome, y menant chargés de chaînes les déserteurs qu'ils avaient pu arrêter. Le peuple romain, content de leur soumission, leur accorda la paix et son amitié. Ainsi finit la guerre contre les tyrans, qui avait duré quatorze ans, depuis leur bannissement.

Le roi Tarquin, qui restait seul de toute sa famille à l'âge de près de quatre-vingt dix ans, se voyant sans enfants et sans aucun de ses proches, rebuté de tous les Latins, des Etrusques, des Sabins, et de tous les peuples d'alentour, se retira à Cumes dans la Campanie, chez le tyran Aristodème.

Ce prince avait certainement de grands talents. Cet art qu'il eut d'intéresser tant de princes et des peuples à son rétablissement, les ouvrages publics dont il embellit Rome, son courage dans la guerre, sa constance dans son malheur, une guerre de quatorze ans qu'il fit au peuple romain, quoique dépouillé de son royaume et de tous ses biens, les ressources continuelles qu'il sut trouver dans ses disgrâces font bien voir qu'il avait de grandes qualités. Mais son ambition, son orgueil et sa cruauté le rendirent à juste titre l'objet de la haine et de l'exécration publique.

Il mourut accablé d'années et d'ennui [1]. Il se voyait dans une ville étrangère, seul, abandonné, sans considération, sans consolation ; reconnaissant [2], disait-il, combien les amitiés sont infidèles. De telles plaintes lui convenaient bien mal. Outre que la plupart des riches et des grands [3], s'ils ont des amis, n'en ont que pour la montre et la parade, un tyran qui n'aime que soi a-t-il droit de prétendre à avoir jamais de véritables amis? Il lui faut des adulateurs [4], qui par de basses flatteries le précipitent de vices en vices, qui dans des conseils qu'ils lui donnent ne lui parlent jamais selon leur sentiment, et qui disputent entre eux à qui réussira le mieux à le tromper par des discours séducteurs.

La nouvelle de la mort de Tarquin causa une grande joie à Rome, et dans le sénat, et parmi le peuple : mais les premiers de la ville en abusèrent étrangement. Jusque-là ils avaient ménagé avec grand soin la multitude [5], dans l'appréhension qu'elle ne rappelât les

[1] « Cumas se contulisse dicitur, in eâque urbe senio « et ægritudine esse confectus.» (Cic. 3. *Tuscul*. n. 27)

[2] « Tarquinium dixisse ferunt, tum, quum exsul esset, se intellexisse quos fidos amicos habuisset, quosque « infidos, quum jam neutris gratiam referre posset.» (*De Amicit*. n. 53.)

[3] « Non in amicitiâ, sed in apparatu habent. « (Senec. (de *Brevit. vit*. cap. 7.)

[4] « Non vides quemadmodùm illos in præceps agat ex« tincta libertas, et fides in obsequium servile submisa, « dùm nemo ex animi sui sententiâ suadet dissuadetque ; « sed adulandi certamen est, et unum amicorum om« nium officium, una contentio, quis blandissimè fallat.» (Sen. *de Benef*. lib. 6, cap. 30.)

[5] « Regibus exactis, dum metus a Tarquinio, et bellum « grave cum Etruriâ positum est, æquo et modesto jure « agitatum. Dein servili imperio patres plebem exercere; « de vitâ atque tergo regio more consulere ; agro pellere, « et cæteris expertibus soli in imperio agere. « (Sallust. *in fragm. ex Augustino de Civit. Dei*, lib. 2, cap. 18.)

Tarquins. Dès qu'ils se virent délivrés de cette crainte, ils commencèrent à la traiter d'une manière très-haute et très-injuste, s'arrogeant toute l'autorité du gouvernement sans en vouloir laisser aucune part au peuple. Les créanciers surtout exerçaient sur leurs débiteurs une dureté, ou plutôt une cruauté qui causa un mécontentement général dans toute la ville, et qui prépara les esprits à une rupture ouverte.

Postumius s'étant démis de la dictature, on procéda à l'élection des consuls, et on nomma Ap. Claudius et P. Servilius.

§ IV. — Guerre des Volsques. Nouveaux troubles. Sur la parole du consul Servilius, les citoyens s'enrôlent. Les Volsques sont vaincus, et punis sévèrement. Servilius triomphe malgré le sénat. Troubles plus violents que jamais. Valère est nommé dictateur. Il défait les ennemis. N'ayant pu obtenir pour le peuple la remise des dettes, il se démet de la dictature. Retraite du peuple sur le mont Sacré. Réunion du sénat et du peuple. Établissement des tribuns du peuple et des édiles plébéiens. Réflexions sur la conduite du sénat.

Ap. Claudius[1].
P. Servilius.

Les Volsques, informés de ce qui se passait à Rome[2], crurent que c'était pour eux une occasion favorable de reprendre les armes, qu'ils n'avaient quittées qu'à regret. Quelque bon traitement qu'ils eussent reçu de la part des Romains, ils ne pouvaient souffrir de se voir assujettis à leur empire, et ils croyaient qu'il était de leur honneur de faire tous leurs efforts pour secouer le joug d'une domination étrangère. Ils commencent par gagner les Herniques; puis ils députent vers les Latins pour les attirer aussi dans leur parti. Mais ceux-ci, pour qui le souvenir encore récent de leur défaite auprès du lac Régille était une forte leçon, sans avoir égard au droit des gens, livrent les ambassadeurs aux Romains, et leur donnent avis que les Volsques et les Herniques travaillent de concert aux préparatifs de la guerre. Ce service fut si agréable aux Romains, qu'ils rendirent sur-le-champ aux Latins les six mille prisonniers qu'ils avaient à Rome; et l'affaire du traité d'alliance, sur laquelle on avait affecté jusque-là de ne leur donner aucune bonne parole, fut remise sur le tapis, et renvoyée aux prochains consuls. Ce fut un grand sujet de joie pour les Latins, et ils ne pouvaient se lasser de louer ceux qui leur avaient donné un conseil si salutaire. Ils envoyèrent au Capitole une couronne d'or pour être offerte à Jupiter. Plusieurs des prisonniers qu'on avait renvoyés de Rome accompagnèrent les ambassadeurs, et se répandirent en différents quartiers de la ville, dans les maisons où ils avaient été en servitude, remerciant leurs anciens maîtres du bon traitement qu'ils en avaient reçu pendant leur captivité, et demandant à se lier avec eux par les droits de l'hospitalité et d'une amitié particulière. Jamais l'union des Latins avec Rome ne parut plus tendre, plus sincère, plus cordiale qu'en cette occasion.

La guerre des Volsques, qui paraissait assurée et prochaine, était le moindre mal que Rome eût à craindre. La discorde qui se préparait sourdement depuis quelque temps dans l'intérieur de la ville, et qui commença pour lors à éclater, en était un bien plus dangereux. Ce qui y donna lieu, fut la manière dure et inhumaine dont les créanciers, comme je l'ai déjà dit, traitaient leurs débiteurs qui n'étaient point en état de s'acquitter, et qui, par cette raison, leur étaient livrés entre les mains. Ils les tenaient renfermés, les mettaient aux fers, et leur faisaient souffrir toutes sortes de mauvais traitements. Ces infortunés citoyens, s'il leur arrivait de s'échapper de leur prison, faisaient entendre partout leurs plaintes, et tenaient en public des discours tout à fait capables d'exciter la compassion et d'allumer dans les esprits le feu de la révolte. Un d'entre eux, fort âgé, s'avança vers la place publique dans l'état du monde le plus triste et le plus pitoyable. Il avait un habit sale et déchiré, le visage pâle et défait de maigreur. Une longue barbe et des cheveux négligés et en mauvais ordre lui donnaient un air hagard et farouche. On le reconnaissait pourtant à travers tout cet extérieur si difforme, et l'on disait qu'il avait été centurion, et avait mérité par sa bravoure plusieurs

[1] An. R. 250. av. J. C. 493.
[2] Liv. lib. 2, cap. 22-26. — Dionys. lib. 6, pag. 361-367.

récompenses militaires. Lui-même montrait les cicatrices honorables des blessures qu'il avait reçues dans plusieurs combats. Comme la multitude s'attroupait autour de lui, et qu'on lui demandait d'où lui venait donc cet état de misère où il paraissait, il dit « que, son champ « ayant été ravagé pendant la guerre contre « les Sabins, où il servait, non-seulement il « avait perdu le revenu de l'année, mais que « sa métairie avait été brûlée, tous ses biens « pillés, tous ses troupeaux enlevés : que, « pour surcroît de malheur, on avait exigé de « lui le paiement du tribut dans un temps où « il était sans argent, et qu'il avait été obligé « d'en emprunter : que les intérêts s'étant ac- « cumulés, il lui avait fallu vendre d'abord son « champ qu'il avait reçu de ses pères, puis le « reste de ses biens : qu'enfin cette espèce de « gangrène avait gagné jusqu'à son corps et « jusqu'à sa personne : que son créancier l'a- « vait emmené chez lui pour y être traité, « non comme un esclave, mais comme un « criminel condamné au supplice. » En disant cela, il montrait sur son dos les vestiges encore récents qu'y avaient laissés les verges et les fouets dont on l'avait déchiré.

Sur ce qu'on voyait et ce qu'on entendait, il s'élève un grand cri. Le tumulte passe de la place dans tous les quartiers de la ville. Tous ceux qui étaient ou qui avaient été arrêtés pour dettes paraissent en public, et implorent le secours du peuple. La troupe se grossit de moment en moment. On se rend de toutes les rues dans la place publique avec de grandes clameurs. Ceux des sénateurs qui s'y trouvèrent par hasard auraient été en danger de leur vie, si les consuls n'étaient accourus pour apaiser le tumulte. Toute la multitude aussitôt se tourne vers ces magistrats. Les infortunés débiteurs leur montrent leurs chaînes, triste récompense des années de service où ils avaient porté les armes. Ils demandent, plutôt avec menaces que d'un air suppliant, que l'on convoque le sénat; et ils s'attroupent autour du lieu de l'assemblée, comme pour se rendre les maîtres de la délibération.

Un petit nombre de sénateurs que le hasard y avait conduits se joignent aux consuls; la crainte empêchait les autres de paraître, non-seulement dans le sénat, mais même dans la place : ainsi l'assemblée n'était point assez nombreuse pour qu'on pût entamer la délibération. La multitude ne se paya point de cette excuse. Les clameurs recommencent. On crie que les sénateurs sont absents, non par hasard ni par crainte, mais exprès et de concert, pour éluder les demandes du peuple : que les consuls eux-mêmes n'agissent pas de bonne foi, et qu'il est clair qu'on insulte à la misère des pauvres citoyens. Bientôt la dignité et la puissance des consuls courait risque de n'être plus respectée, et on allait en venir aux dernières violences, lorsque enfin les sénateurs, ne sachant s'il n'était pas aussi dangereux pour eux de demeurer renfermés dans leurs maisons que de paraître, arrivent au sénat. Chacun prend sa place, et l'on propose l'affaire dont il s'agit.

Pendant qu'on délibérait dans le sénat, où les avis étaient fort partagés, survient un courrier envoyé par les Latins, qui apprend que les Volsques sont en marche avec une nombreuse armée, et s'avancent vers Rome. Cette nouvelle produisit des effets tout contraires parmi les sénateurs et parmi le peuple, tant la discorde avait déjà fait de progrès, et d'une seule ville en avait formé comme deux villes opposées et presque ennemies. La populace triomphait de joie, et disait hautement « que « les dieux se déclaraient pour elle, et ve- « naient la venger de l'orgueil des sénateurs. « Ils s'exhortaient les uns les autres à ne point « donner leurs noms pour s'enrôler : que, « s'ils avaient à périr, ils ne fallait point périr « seuls, mais tous de compagnie : que les sé- « nateurs prissent les armes et se missent en « campagne, pour essuyer les dangers de la « guerre, comme ils en avaient les récom- « penses. »

Le sénat, dans une conjoncture si difficile, n'ayant pas moins à craindre de la part des citoyens que de celle des ennemis, était fort embarrassé. Il prie le consul Servilius, qui était d'un caractère plus doux et plus populaire, de faire tous ses efforts pour gagner le peuple, et pour le ramener à son devoir. Servilius, ayant congédié le sénat, se rend à l'assemblée. Il déclare que, « pendant que le sé- « nat était occupé à délibérer sur les intérêts

« d'une partie de la ville, considérable à la « vérité, mais qui n'en faisait pourtant qu'une « partie (il entendait le peuple), était sur« venu un sujet de crainte bien plus grave, « qui regardait toute la ville et toute la répu« blique entière : que l'ennemi étant presque « aux portes de Rome, il n'était pas possible « de traiter d'aucune autre affaire : que, « quand on le pourrait, il ne serait ni bien« séant au peuple de n'avoir pris les armes « pour la défense de sa patrie qu'après s'être « fait payer par avance de ses services, ni « honorable pour le sénat de paraître n'avoir « travaillé au soulagement des citoyens que « par crainte et comme malgré lui, non par « inclination et par bonne volonté : qu'au re« tour de la campagne on songerait sérieuse« ment aux intérêts du peuple. » En attendant, il donna un édit par lequel il accordait une surséance pour toutes sortes de dettes jusqu'à la fin de la guerre.

Cette ordonnance du consul calma les esprits. On donna son nom pour se faire enrôler, non-seulement sans peine et sans répugnance, mais avec joie et avec empressement. Quelque violent et quelque emporté que soit le peuple, il se rend pourtant à la raison quand on le traite avec bonté et justice.

Servilius part avec ses troupes. Quand on fut arrivé près de l'ennemi, les soldats, surtout les débiteurs (j'appelle ainsi ceux qui étaient en cause pour leurs dettes), demandent avec empressement qu'on les mène au combat. Le consul, après avoir tardé exprès quelque temps pour éprouver et aiguiser leur courage, voyant que leur ardeur redoublait, donne enfin le signal. Jamais soldats ne montrèrent plus de bravoure et d'intrépidité que ceux-ci. Aussi les Volsques, quelque vive résistance qu'ils fissent, ne purent soutenir longtemps un choc si rude, et prirent bientôt la fuite. Les Romains les poursuivirent jusque dans leur camp, que les Volsques furent aussi obligés de quitter. Il fut abandonné au pillage. Les soldats s'enrichirent du butin qu'ils y trouvérent. Le lendemain le consul les mena à Suessa Pométia, où les ennemis s'étaient retirés. Les Volsques s'y défendirent pendant quelques jours avec beaucoup d'opiniâtreté, voyant bien qu'ils n'avaient point de quartier à attendre. La ville fut prise d'assaut, et livrée au pillage : on passa au fil de l'épée tous ceux qui étaient en âge de porter les armes. Le consul retourna à Rome comblé de gloire.

Appius, qui y était resté, fit de son côté une sanglante exécution, pour jeter la terreur parmi les peuples qui violeraient la foi des traités, comme avaient fait les Volsques. Les trois cents enfants qui avaient été donnés en otage furent conduits dans la place publique. Après qu'on les eut frappés de verges, ils eurent tous la tête coupée. Cet exemple de sévérité était peut-être nécessaire pour intimider et contenir dans le devoir les peuples voisins, portés assez généralement à rompre sans scrupule les alliances qu'ils avaient faites dans les temps d'adversité et de malheur. Mais une sévérité portée jusqu'à cet excès approche beaucoup de la cruauté et de la barbarie, et ne ressent guère le caractère romain. Aussi Tite-Live, fort attentif à conserver la gloire et la réputation de son peuple, n'en fait aucune mention.

Le triomphe était bien dû à Servilius après une expédition si heureuse. Mais Appius son collègue, jaloux de sa gloire, lui fit un crime auprès du sénat de ce qu'il se rendait trop populaire, et en particulier de ce qu'il avait distribué aux soldats tout le butin, qui était fort considérable, sans en rien réserver pour le trésor public. Le triomphe lui fut donc refusé. Servilius, fort sensible à cet affront, assembla le peuple dans le Champ-de-Mars, et après avoir fait le récit du combat et de la victoire qu'il venait de remporter, et s'être plaint de la jalousie de son collègue, et de l'injustice des sénateurs à son égard, il marcha en pompe, revêtu de l'habit triomphal, vers le Capitole, où tout le peuple le suivit avec de continuelles acclamations de joie. Il fut le premier qui triompha malgré l'opposition du sénat : ce qui, d'un côté, aigrit extrêmement contre lui les patriciens, et, d'un autre, le rendit plus agréable que jamais au peuple.

Le même Servilius marcha, peu de temps après, d'abord contre les Sabins, qui avaient fait quelques courses sur les terres de Rome, puis contre les Aurunces. Il les défit les uns et les autres sans beaucoup de peine.

Le peuple, après tant de victoires rempor-

tées en si peu de temps, demandait l'exécution des promesses que le consul et le sénat lui avaient faites. Appius [1], et par son propre penchant porté à la violence, et par pique contre son collègue, pour rendre vaine la parole qu'il avait donnée au peuple, jugeait les causes des débiteurs selon toute la rigueur des lois; et en conséquence ils étaient livrés à leurs créanciers comme auparavant, et souffraient les traitements les plus durs. Ils imploraient le secours de l'autre consul, sous qui ils avaient servi si utilement, et, lui montrant les cicatrices des plaies qu'ils avaient reçues dans divers combats, ils le pressaient de rapporter leur requête devant le sénat. Servilius, pour ne pas blesser sa compagnie, qu'il voyait presque toute déclarée contre eux, tergiversait et traînait l'affaire en longueur. Sa politique, comme il arrive assez ordinairement, lui réussit mal. En cherchant des tempéraments pour plaire aux deux partis, il les choqua tous deux également. Les sénateurs le regardèrent comme un consul mou et flatteur de la multitude, le peuple comme un homme vain et trompeur; et il parut bientôt qu'il n'était pas moins haï qu'Appius.

Il s'éleva une dispute entre les consuls à l'occasion de la dédicace du temple de Mercure, que chacun d'eux prétendait s'attribuer. Le sénat renvoya la connaissance de cette affaire au peuple, qui donna cette honorable commission à un simple officier nommé Létorius, moins pour faire plaisir à un homme qui n'était pas d'un rang à prétendre à cette auguste fonction, que pour mortifier et humilier les consuls.

Cet affront mit en fureur Appius et toute sa cabale: mais la multitude avait pris courage, et elle agissait tout autrement qu'elle n'avait fait d'abord. N'attendant plus de secours de la part ni du consul ni des sénateurs, elle n'en prit que d'elle-même. Quand on conduisait un débiteur au tribunal pour être jugé, elle accourait de toutes parts. Quand le consul prononçait, il s'élevait tant de cris et de clameurs, qu'on ne pouvait entendre le prononcé, et personne n'osait le mettre à exécution. Toute la terreur et tout le danger avaient tourné du côté des créanciers, qui étaient maltraités sous les yeux du consul.

Survint, dans cette conjoncture, la crainte de la guerre des Sabins. On ordonna de lever des troupes: personne ne se présentait pour donner son nom. Appius, devenu furieux, se plaignait hautement de la molle complaisance de son collègue, qui, par un silence populaire, trahissait la république, et qui, à la première prévarication, qui l'avait empêché de rendre justice dans l'affaire des dettes, en ajoutait une seconde non moins criminelle en ne faisant point les levées ordonnées par le sénat. Il ajouta « que la république ne demeurerait « pas néanmoins entièrement sans défense, « ni la dignité consulaire sans vigueur; que « lui seul saurait bien soutenir sa propre au- « torité et l'honneur du sénat. »

Mais l'audace du peuple, encouragée par l'impunité, croissait de plus en plus. Appius voulut faire arrêter un chef insigne de sédition. Entraîné déjà par les licteurs, il appela de la sentence. Le consul, prévoyant bien quel serait le jugement du peuple, ne voulait point céder à l'appel, et paraissait déterminé opiniâtrément à passer outre. Mais enfin il se laissa vaincre, moins par les cris du peuple que par les sages remontrances et l'autorité des principaux du sénat. Le mal cependant devenait plus sérieux. On ne s'en tenait plus à de simples clameurs; mais, ce qui était bien plus pernicieux, on se retirait en des lieux particuliers pour y tenir des assemblées secrètes. Enfin les consuls sortirent de charge, tous deux fort haïs de la multitude; avec cette différence néanmoins qu'Appius était extrêmement agréable au sénat, au lieu que Servilius n'était aimé d'aucun des deux partis. A. Virginius et T. Véturius furent mis en leur place.

A. VIRGINIUS [1].
T. VÉTURIUS.

Pour lors la multitude, dans l'incertitude où elle était de la manière dont se conduiraient les nouveaux consuls, commença à tenir des assemblées nocturnes, partie dans le quartier des Esquilies, partie sur le mont Aventin, pour convenir ensemble des mesures qu'il

[1] Liv. lib. 2, cap. 27-33. — Dionys. lib. 6, pag. 367-411.

[1] An. R. 260; av. J. C. 492.

faudrait prendre dans chaque occasion, et pour éviter le trouble et le déconcertement qui accompagnent presque toujours les résolutions prises sur-le-champ. Les consuls, voyant combien les suites de ces assemblées pouvaient devenir pernicieuses, en firent leur rapport au sénat. On ne put recueillir les suffrages par ordre, tant ce simple exposé excita de tumulte et de clameurs contre les consuls, lesquels, au lieu de mettre ordre à un si grand abus, comme le demandait leur place, voulaient se décharger de tout l'odieux en le rejetant sur le sénat. On leur reprochait leur faiblesse. « Êtes-« vous des magistrats? leur disait-on. Si vous « l'étiez véritablement, on ne verrait pas se « tenir mille conciliabules, les uns dans les « Esquilies, les autres sur le mont Aventin. « Un seul homme de tête (car c'est là ce qui « nous manque, et qui vaut sans doute mieux « qu'un consul), un homme tel qu'Appius « aurait dissipé en un moment toutes ces as-« semblées. » Après cette réprimande, les consuls demandèrent ce que voulait donc le sénat qu'ils fissent, assurant qu'ils ne manqueraient point de fermeté pour exécuter ses ordres. La réponse fut qu'il fallait faire des levées de troupes avec toute la sévérité possible; que la populace n'était hardie et insolente que parce qu'elle n'était point occupée.

Le sénat ayant été congédié, les consuls montent sur leur tribunal. Ils citent les jeunes citoyens par leur nom : personne ne répond. On leur déclare « que le peuple ne se laissera « plus tromper : qu'ils n'auront pas un soldat « si on ne leur tient la parole qu'on leur a « donnée : qu'il faut rendre à chacun sa liberté « avant que de lui mettre en main les armes, « afin que ce soit pour la patrie et pour des con-« citoyens qu'ils aillent combattre, et non pour « des maîtres durs et impitoyables. » Les consuls se souvenaient de ce qui leur était ordonné : mais de tous ces hardis harangueurs qui parlaient si fortement enfermés dans l'enceinte du sénat, où ils ne couraient point de risque, aucun n'était présent pour les soutenir et pour partager avec eux le danger; et il paraissait qu'on allait avoir un rude choc à essuyer avec la populace. Avant donc que d'en venir aux dernières extrémités, ils jugèrent à propos de consulter encore une seconde fois le sénat, et ils s'y rendirent dans le moment. Alors les jeunes sénateurs accourent en troupe autour d'eux, et, les traitant comme des hommes indignes de leur place, ils les pressent avec insulte d'abdiquer une charge qu'ils ne sont pas capables de soutenir. Les consuls ne dirent qu'un mot : « Afin que vous n'en pré-« tendiez point cause d'ignorance, messieurs, « nous vous avertissons que vous êtes sur le « point de voir éclater une terrible sédition. « Nous demandons que ceux qui nous repro-« chent notre mollesse viennent à notre aide « pendant que nous ferons les levées des « troupes. Nous allons suivre, puisque vous « l'ordonnez, les avis les plus fermes. » Ils retournent à leur tribunal, et font citer nommément un des assistants qu'ils avaient sous leurs yeux. Comme il demeurait immobile, et qu'un gros de citoyens s'était attroupé autour de lui pour empêcher qu'on ne le maltraitât, les consuls ordonnèrent au licteur de l'aller saisir. Le licteur étant repoussé, ceux des sénateurs qui étaient à côté des consuls, criant à l'indignité, descendent du tribunal et volent à son secours. Alors la multitude, qui s'était contentée d'empêcher le licteur de saisir celui qui avait été cité, attaque les sénateurs eux-mêmes. Les consuls étant intervenus, le tumulte s'apaisa. Ni pierres ni javelots n'y furent employés : il y avait eu plus de bruit et de menaces que de mal réel.

Cependant le sénat s'assemble tumultuairement. On va aux avis avec encore plus de tumulte et de désordre. Ceux des sénateurs qui avaient été maltraités demandent qu'on informe contre les coupables. Ce n'est d'abord dans l'assemblée que clameurs et qu'emportements. Quand ce premier tumulte fut un peu apaisé, les consuls, se plaignant de ne pas trouver plus de sagesse dans le sénat que parmi la populace, on commença à délibérer avec plus d'ordre et de tranquillité. Les avis se réduisirent à trois : Virginius ne voulait pas « que, dans la remise des dettes, on eût « indistinctement égard à tous les débiteurs, « mais à ceux-là seulement qui, sur la parole « du consul P. Servilius, avaient servi dans « les guerres contre les Volsques, les Aurun-« ces et les Sabins. » T. Lartius représenta « que ce n'était pas le temps de peser et

« d'examiner rigoureusement les services : « que toute la multitude était accablée de « dettes, et qu'on ne pouvait arrêter le mal « qu'en lui accordant un secours général : « que mettre de la différence entre les débi- « teurs, c'était allumer et non éteindre la « discorde. » Ap. Claudius, naturellement dur, et rendu encore plus intraitable, d'un côté par la haine du peuple, et de l'autre par les louanges outrées des sénateurs : « Ce n'est « pas, dit-il, la misère, mais la licence qui « cause tous les maux que nous voyons. La « populace est insolente parce qu'elle est oi- « sive. La source de tous ces désordres n'est « autre que l'appel. Dès que l'accusé peut « appeler de nos jugements à ceux qui sont « ses complices, il ne reste aux consuls que « des menaces, destituées réellement de tout « pouvoir. Il faut donc, dit-il, créer un dic- « tateur, dont les décrets sont sans appel. « Dans le moment, ce feu qui enflamme tout « tombera de lui-même. Quand on verra le « pouvoir souverain de vie et de mort entre « les mains d'un seul homme, qu'on ose alors « maltraiter ses licteurs. »

L'avis d'Appius parut à plusieurs, comme il l'était en effet, atroce et violent. D'un autre côté, les avis de Virginius et de Lartius faisaient craindre des suites très-funestes, surtout le dernier, qui ruinait absolument la bonne foi du commerce. On convenait que l'avis de Virginius, qui corrigeait par un sage tempérament l'excès de celui de Lartius[1], était le plus modéré : mais l'intrigue, les cabales, et la vue de l'intérêt particulier, vices qui ont toujours nui et qui nuiront toujours aux délibérations publiques, firent que l'avis d'Appius l'emporta, et peu s'en fallut que lui-même ne fût créé dictateur : ce qui aurait entièrement aliéné et aigri l'esprit du peuple dans une conjoncture très-dangereuse, où les Volsques, les Èques et les Sabins, avaient pris les armes de concert. Mais les consuls et les anciens du sénat[2] eurent soin de faire tomber une autorité impérieuse et absolue par elle-même à un homme d'un caractère doux et modéré. On choisit pour dictateur Manius Valérius, fils de Volésus, et frère de Publicola.

Quoique le peuple vît bien que c'était contre lui qu'on avait créé un dictateur, cependant comme il avait obligation de l'appel au frère de celui qu'on venait de nommer, il ne crut pas avoir rien à appréhender de triste ni de fâcheux d'une famille si populaire. Le dictateur donna un décret, semblable à peu de chose près, à celui qu'avait donné peu de temps auparavant le consul Servilius dans une pareille occasion, par lequel il accordait une surséance pour toutes sortes de dettes, et promettait de terminer, au retour de la campagne, l'affaire qui causait tant de troubles. Le nom du dictateur, extrêmement agréable au peuple, et le souverain pouvoir de sa charge, firent qu'on prit confiance en lui. Les citoyens donnèrent leurs noms, et s'enrôlèrent sans peine. On leva dix légions, chacune de quatre mille hommes de pied, et de trois cents chevaux : il n'y avait point eu encore jusque-là d'armée si nombreuse. On en donna trois à chacun des consuls : le dictateur en réserva quatre pour lui.

On ne pouvait pas différer davantage de se mettre en campagne. Les Latins, dont les terres étaient ravagées par les Èques, demandaient par leurs députés un prompt secours. Le consul Vétusius marcha de ce côté-là, et obligea bientôt les ennemis de se retirer, et quelque temps après il les défit dans un combat.

L'autre consul fut envoyé contre les Volsques. Leur armée était plus nombreuse que la sienne ; cependant il les vainquit dans une bataille, prit leur camp, poursuivit les fuyards jusque dans Vélitres, où ils se retirèrent, y entra pêle-mêle avec eux, et y fit un grand carnage.

Cependant le dictateur en était aux mains avec les Sabins, où était le gros de la guerre. Il les défit, prit leur camp, remporta sur eux une victoire complète, et abandonna aux soldats tout le butin, qui était fort considérable. Il rentra en triomphe dans la ville. Outre les autres honneurs, on lui accorda une place distinguée dans les spectacles du Cirque pour lui

[1] « Medium maximè, et moderatum utroque consi- « lium Virginii habebatur. Sed factione, respectuque « rerum privatarum quæ semper offecere officientque « publicis consiliis, Appius vicit. »

[2] « Sed curæ fuit consulibus et senioribus Patrum, ut « imperium, suo vehemens, mansueto permitteretur « ingenio. »

et pour ses descendants, avec la chaise curule[1].

Après son triomphe, il licencia sou armée, et déclara ses soldats absous du serment qu'ils avaient prêté eu s'enrôlant. Quatre ceuts d'entre eux s'étaicnt tellement enrichis par le butin, qu'ils se trouvèrent avoir le bien nécessaire pour passer dans l'ordre des chevaliers: et ils s'y firent admettre, au grand mécontentement du sénat.

Le succès avait été entier dans les trois guerres qu'on avait entreprises : mais les troubles domestiques, qui n'avaient été qu'assoupis et suspendus pour uu temps, causaient une grande inquiétude parmi le peuple et daus le sénat. Pendant que les troupes combattaient au dehors pour la sûreté de l'état, les usuriers, de leur côté, avaient pris entre eux toutes les mesures possibles pour frustrer l'attente du peuple et les bonnes inteutions du dictateur. Valère, aussitôt après son retour, préalablement à tout, proposa dans le sénat l'affaire des dettes, et demanda qu'on donnât satisfaction au peuple vainqueur des ennemis de l'état, et qui venait de donner des preuves éclatantes de son zèle pour le service de la république. La faction des jeunes, qui dominait dans cette compagnie, et qui croyait que tout ce que l'on proposait pour le soulagement du peuple allait contre l'autorité du sénat, s'emporta eu reproches contre le dictateur, comme s'il eût trahi les intérêts de son corps pour faire sa cour au peuple, et fit rejeter absolument sa proposition. Valère ne perdit point le temps à se justifier devant des persounes incapables d'entendre raison. « Je ne vous plais « point, leur dit-il, en vous donnant des « conseils de paix et de concorde : vous sou- « haiterez avant peu de temps, sans doute, « que le peuple ait des patrons et des défen- « seurs qui me ressemblent. Pour ce qui me « regarde, je ne frustrerai point plus longtemps « l'attente de mes citoyens, et je ne demeure- « rai pas en vain dictateur. Les discordes in- « testines et la guerre étrangère ont fait dési- « rer cette magistrature. La paix est assurée « au dehors : on la traverse au dedans. J'aime « mieux être témoin de la sédition comme « simple particulier que comme dictateur. » En finissant ces mots, il sortit brusquement du sénat, et convoqua une assemblée du peuple.

Quaud l'assemblée fut formée, il y parut avec toutes les marques de sa dignité. Il rendit grâces d'abord à ceux qui l'écoutaient de la promptitude avec laquelle, sur ses ordres, ils avaient pris les armes, et il donna en même temps de grandes louanges à la valeur et au courage qu'ils avaient fait paraître contre les ennemis de la république. « Vous avez, dit-il, « en bons citoyens, satisfait à votre devoir. « Ce serait à moi à m'acquitter, à mon tour, « de la parole que je vous ai donnée. Mais « une brigue plus puissante que l'autorité « même d'un dictateur empêche aujourd'hui « l'effet de ma bonne volonté. On me traite « publiquement d'ennemi du sénat; on cen- « sure ma conduite : on me fait un crime de « vous avoir abandonné les dépouilles des en- « nemis, et surtout de vous avoir absous du « serment militaire. Je sais de quelle manière, « dans la force de mon âge, j'aurais repoussé « de pareilles injures. Mais on méprise un « vieillard plus que septuagénaire : et comme « je ne puis ni me venger, ni vous rendre jus- « tice, j'abandonne volontiers une dignité qui « m'est devenue à charge, parce qu'elle vous « est inutile. » Le peuple n'écouta ce discours qu'avec des sentiments de respect et de vénération. Tout le monde lui rendit la justice qui lui était due, et il fut reconduit par la multitude jusqu'en sa maison, avec autant de louanges que s'il eût prononcé l'abolition des dettes.

On ne garda plus alors de mesures, et le sénat commença à craindre quand il vit que les débiteurs ne s'assemblaient plus furtivement et de nuit, mais publiquement et en plein jour. Sous prétexte que les Eques et les Sabins se préparaient à recommencer la guerre, il fit défense aux deux armées qui avaient prêté serment entre les mains des consuls, de quitter les armes, et de se séparer. Il faut observer que chaque soldat, en s'enrôlant chez les Romains, jurait de ne point abandonner les drapeaux, et de ne se retirer qu'avec un congé positif. Tel était le serment militaire que l'on appelait *sacramentum*, par excellence, comme le plus sacré et le plus inviolable de tous les engagements. Les soldats, quelque envie qu'ils

[1] La chaise curule était un siége d'ivoire qui n'appartenait de droit qu'aux premiers magistrats.

en eussent, n'osèrent pas s'écarter: tant la religion du serment faisait alors d'impression sur les esprits. Les consuls les ayant fait sortir de la ville, campèrent dans le voisinage assez près l'un de l'autre. La première pensée qu'eurent les soldats pour se délier du serment, fut de tuer les consuls entre les mains de qui ils avaient juré. Croirait-on qu'un mélange si bizarre et si monstrueux de religion et de scélératesse pût jamais venir dans l'esprit? Comme on leur représenta [1] qu'un crime n'était pas propre à dissoudre un engagement de religion, un certain Sicinius imagina un autre moyen: c'était d'enlever d'abord les enseignes du premier camp, d'en faire ensuite autant du second, et de se retirer ainsi avec les drapeaux, parce qu'ils ne désertaient point, ayant avec eux ce qu'ils avaient juré de ne point quitter. L'expédient leur plut. Qu'il faut peu de chose pour mettre en repos une conscience aveugle! Ayant nommé de nouveaux centurions, et mis Sicinius à leur tête, ils se retirent en bon ordre sur une montagne qui fut depuis appelée *la montagne Sacrée*, à trois milles de Rome, au delà de l'Anio, maintenant *le Téveron*.

Une désertion si générale, et qui paraissait être le commencement d'une guerre civile, alarma extrêmement le sénat. On vit quel tort on avait eu de ne pas croire Valère. On députa quelques sénateurs vers ces soldats pour les engager, par de belles promesses, à revenir à Rome sur la parole du sénat. Ils ne daignèrent pas écouter ces députés. « Il vous sied « bien, leur dit Sicinius, de nous donner pour « garant votre parole, après l'avoir violée tant « de fois! Vous voulez être seuls maîtres de « la ville. A la bonne heure, nous y consen- « tons. Les petits et les pauvres ne vous seront « plus à charge. Tout lieu où nous pourrons « vivre en liberté, deviendra notre patrie. »

Quand on eut rapporté cette réponse, la consternation fut extrême. Ce n'était que trouble et que confusion dans la ville, les plébéiens songeant à s'en retirer, et les patriciens faisant tous leurs efforts pour les y retenir. On mit des gardes aux portes: mais elles furent bientôt forcées par le grand nombre, et une grande partie du peuple alla rejoindre les troupes.

[1] « Nullam scelere religionem exsolvi. »

Elles ne faisaient aucun dégât dans la campagne. Renfermées dans un camp qu'elles avaient bien fortifié, elles n'en sortaient que pour chercher des vivres, se contentant du simple nécessaire. Une conduite si sage et si modérée, à laquelle on n'avait pas lieu de s'attendre, alarma les sénateurs plus que tout le reste, et leur fit connaître que ce n'était pas ici un feu et un mouvement passager qui dût bientôt s'amortir; mais que de la manière dont commençait cette sédition, tout s'y passant avec ordre et concert, les suites en pourraient être bien fâcheuses. Pour les prévenir, ils envoyèrent de nouveaux députés pour savoir ce que le peuple demandait, le sénat étant très-disposé à leur donner satisfaction. Ils ne furent pas mieux reçus que les premiers, et, pour toute réponse, on leur dit que le sénat devait savoir les griefs des citoyens, et que bientôt il connaîtrait à quels ennemis il s'attaquait.

Cependant le temps des consuls étant près d'expirer, ils convoquèrent l'assemblée dans le Champ-de-Mars pour en élire de nouveaux. Plusieurs *candidats* avaient coutume de se présenter. On appelait ainsi les citoyens qui demandaient les charges, parce qu'ils étaient vêtus de robes d'une blancheur éclatante. Aucun ne parut ici: plusieurs même refusèrent le consulat qu'on leur offrait. Il n'est pas étonnant que dans des temps orageux comme ceux-ci, où le vaisseau de la république était agité d'une si violente tempête, personne ne voulût se charger du gouvernail. Le peuple, c'est-à-dire ceux qui étaient restés dans la ville, furent obligés de nommer eux-mêmes et d'office des consuls. Ils choisirent Postumus Cominius et Sp. Cassius, qui l'avaient déjà été, et qu'on croyait également agréables aux plébéiens et aux patriciens. Ces consuls entrèrent en charge plus tôt qu'on n'avait coutume, c'est-à-dire le premier jour de septembre.

POSTUMUS COMINIUS. II [1].
SP. CASSIUS. II.

La première chose que firent les nouveaux consuls, fut de proposer au sénat l'affaire qui concernait les dettes. Ils y trouvèrent beau-

[1] An. R. 261; av. J. C. 491.

coup d'opposition, surtout de la part d'Appius, qui prétendait toujours que tous les ménagements qu'on avait pour la populace ne servaient qu'à la rendre plus insolente, et qu'il n'y avait qu'une sévérité inflexible qui pût la rappeler à son devoir. Toute la jeunesse suivit aveuglément cet avis. Il se tint plusieurs assemblées fort tumultueuses, qui se passaient en altercations et en reproches, et où l'on ne concluait rien. Les anciens penchaient tous vers la paix, et étaient persuadés que le bien de l'état demandait qu'on rétablît au plus tôt la concorde entre les citoyens, à quelque prix que ce fût. Agrippa Ménénius appuya fort ce sentiment. C'était un homme généralement respecté, qui avait toujours tenu un sage milieu entre les deux partis, ne soutenant point l'orgueil des grands, et ne favorisant point aussi la licence du peuple. Il était de ces nouveaux sénateurs choisis par Brutus aussitôt après l'expulsion des rois : et tenant ainsi au peuple par son origine, et au sénat par sa nouvelle dignité, il était très-propre à faire la fonction de médiateur. Il parla fortement sur la nécessité indispensable de faire cesser au plus tôt la malheureuse discorde qui troublait la tranquillité de l'état. Il conclut à envoyer vers ceux qui s'étaient retirés une députation composée des plus anciens du sénat, avec un plein pouvoir de conclure la paix aux conditions qu'ils jugeraient les plus avantageuses au bien public. Cet avis fut presque généralement suivi. On nomma dix députés, du nombre desquels on ne manqua pas de le mettre lui-même.

Ils partirent sans perdre de temps. On avait déjà su dans le camp tout ce qui s'était passé au sénat. La multitude alla au-devant d'eux, et les reçut avec de grandes marques de joie. Ménénius Agrippa porta la parole. Il appuya beaucoup sur les bonnes intentions du sénat, qui leur avait donné un plein pouvoir. Il montra les suites funestes des dissensions qui avaient souvent ruiné les villes les plus puissantes, et les grands avantages de la concorde qui élevait à un degré suprême de force et de grandeur les états les plus faibles. Il termina son discours par un apologue, connu maintenant de tout le monde, et qui pour lors frappa extrêmement tous les esprits par sa nouveauté. « Dans le temps, dit-il, que les membres du « corps humain n'étaient pas en bonne in« telligence comme ils y sont à présent, et que « chaque membre avait son conseil et son « langage séparés, les autres parties du corps, « indignées de ce qu'elles travaillaient toutes « pour l'estomac, pendant que lui seul, oisif « et paresseux, jouissait tranquillement des « plaisirs qu'on lui préparait, formèrent contre « lui une conspiration. Elles convinrent entre « elles que les mains ne porteraient plus les « viandes à la bouche, que la bouche ne les « recevrait point, et que les dents ne tra« vailleraient point à les broyer. Voulant « dompter ainsi l'estomac par la famine, tous « les membres, et tout le corps, tombèrent « dans une faiblesse et une inanition extrême. « On reconnut par cette triste expérience « que l'estomac n'était pas si oisif qu'on le « pensait, et que, s'il était nourri par les au« tres membres, il contribuait aussi de son « côté à les nourrir, communiquant à toutes « les parties du corps, par la digestion des « viandes, le sang qui en fait la force et la vie, « et le faisant couler dans toutes les veines. » Il compara cette sédition intestine des parties du corps avec la division qui séparait actuellement le peuple d'avec le sénat. Cette application, qui était fort naturelle, plut à toute l'assemblée.

Il proposa ensuite les conditions qui suivent : « que les dettes seraient remises en entier à « ceux qui se trouveraient insolvables : que « les citoyens qui pour dettes avaient été li« vrés à leurs créanciers, ou qui devraient « l'être en conséquence de quelque jugement « rendu contre eux, auraient leur pleine li« berté : que, pour l'avenir, le sénat et le peu« ple de concert feraient tel règlement qu'ils « jugeraient à propos sur l'affaire dont il s'a« gissait : » Le peuple agréa toutes ces conditions : mais il demanda qu'on y en ajoutât une, qui était pour lui d'une bien plus grande importance. On avait donné atteinte à la loi qui permettait d'appeler au peuple de toutes les ordonnances de quelque magistrat que ce pût être, par la création du dictateur qui avait une autorité souveraine. Il voulut se rétablir en quelque sorte dans ses droits en créant des magistrats, dont l'unique devoir serait de veil-

ler à la conservation de ses priviléges et de ses droits, qui ne pourraient être choisis que parmi le peuple, et dont la personne serait sacrée et inviolable. Quoique les députés eussent des pouvoirs illimités, et qu'ils ne désapprouvassent pas cette nouvelle demande, cependant, comme elle était imprévue, et d'une grande importance, ils demandèrent qu'il leur fût permis d'en rendre compte au sénat, dont ils se faisaient fort d'avoir le consentement. Ils l'eurent en effet, malgré l'opposition d'Appius, qui, frémissant de colère, prit les dieux et les hommes à témoin de tous les maux que causerait à la république une pareille innovation. Le sénat ratifia tout ce que les députés avaient conclu. En conséquence, le peuple, assemblé par curies, créa les nouveaux magistrats; on les appela *tribuns du peuple*. Le choix tomba d'abord sur L. Junius Brutus, et C. Sicinius Bellutus, qui avaient toujours été à la tête du peuple dans toute la suite de cette affaire; puis sur C. et P. Licinius et Sp. Icilius Ruga. Ce furent là les cinq premiers tribuns du peuple. Ils entrèrent en charge le dixième du mois de décembre; et ce jour dans la suite fut toujours celui où les tribuns du peuple commencèrent l'exercice de leur charge.

Lucius Junius, qui, le premier de tous, fut nommé au tribunat, portait le même nom que celui qui avait chassé les tyrans; et même il se faisait surnommer Brutus, afin d'avoir une ressemblance entière avec cet illustre libérateur de la patrie. C'était un homme turbulent et séditieux, qui ne manquait pas d'esprit et de prévoyance, grand parleur surtout, et qui disait librement ce qu'il pensait

J'ai dit que la personne de ces magistrats était sacrée et inviolable. Le peuple en fit une loi expresse, par laquelle il était défendu de porter jamais les mains sur les tribuns, ou de leur faire aucune violence. Quiconque contrevenait à cette loi était déclaré maudit : *sacer esto*; et ses biens confisqués pour la déesse Cérès. Il était permis de le tuer sans autre forme de procès. Et afin qu'on ne pût jamais donner d'atteinte à cette loi, le peuple s'engagea par serment, et avec les plus affreuses imprécations, tant en son nom qu'en celui de tous ses descendants, de ne jamais l'abroger. Cette loi fut nommée *sacrée*. Ces sortes de lois, accompagnées d'un serment, et d'imprécations contre les violateurs, étaient nommées *sacrées*, et c'est à l'occasion de celle-ci que la montagne où s'était retiré le peuple, et où elle fut portée, eut le nom de mont *Sacré*.

On créa en même temps deux autres magistrats annuels, appelés *édiles plébéiens*, soumis aux tribuns du peuple, qui faisaient exécuter leurs ordres, qui rendaient la justice sous eux, qui veillaient à l'entretien des temples et des lieux publics, et qui prenaient soin des vivres.

Ainsi furent terminés les troubles excités en dernier lieu au sujet des dettes, lesquels durèrent plus de trois mois.

C'est ici la première sédition dont il soit parlé dans l'histoire romaine, j'entends sédition entre les deux corps de l'état. L'origine et la cause n'en est point du tout honorable au sénat : ce furent l'avarice et la dureté de plusieurs de ses membres qui y donnèrent lieu. Des citoyens qui avaient perdu leur bien par le malheur des temps, par les incursions des ennemis et le ravage de leurs terres, par des grêles, des incendies, et d'autres accidents pareils, quelques-uns aussi sans doute par leur mauvaise conduite, n'étaient plus en état de cultiver leurs champs, de continuer leur commerce, et de s'occuper à leurs travaux ordinaires. Ils se virent donc obligés d'avoir recours aux riches, qui leur ouvrirent volontiers leurs bourses, mais à des conditions fort dures et fort onéreuses, en leur prêtant de l'argent à de grosses usures. Ce petit secours présent et passager devenait leur ruine. Les arrérages couraient toujours : les dettes s'augmentaient : l'impuissance de s'acquitter croissait par le soulagement même. Enfin, devenus entièrement insolvables, ils étaient livrés par la justice à leurs créanciers, qui les traitaient avec la dernière dureté comme des esclaves, jusqu'à les mettre dans les fers, et à leur déchirer le corps à coups de verges. Je sais bien que l'ordre entier des sénateurs n'était pas infecté de cette honteuse lèpre de l'avarice : nous en avons vu plusieurs qui portaient le mépris des richesses et l'amour de la pauvreté presque jusqu'à l'excès. On peut dire néanmoins, en un sens, que le sénat en entier se

rendit en quelque sorte complice de ce crime par sa mollesse et par sa connivence. Un seul exemple de sévérité employé d'abord contre les coupables aurait arrêté le mal dans son origine : mais les pauvres sont comptés pour rien, et l'on craint de choquer les grands. Cependant, par cette molle condescendance, le gouvernement se rend responsable de mille désordres, qu'il était facile d'étouffer dans leur naissance, et qui deviennent ensuite plus forts que les remèdes.

Une seconde faute du sénat, non moins opposée que la première aux principes les plus essentiels d'une saine politique, est le manque de parole et de bonne foi. Quand les ennemis sont presque aux portes de Rome, et qu'on a un besoin pressant du peuple, le sénat s'humanise, devient honnête et caressant, et fait les plus belles promesses du monde. Dès que le danger est passé, il s'en croit quitte, et les oublie absolument : conduite indigne et misérable, et qui mit la république à deux doigts de sa perte! Si d'un côté il ne s'était pas rencontré dans le sénat de ces bonnes et sages têtes qui sont le conseil et le soutien d'une compagnie, et que de l'autre le peuple romain eût été plus violent et plus emporté, c'en était peut-être fait de Rome pour toujours. Les ennemis aux portes, les Tarquins à leur tête, le peuple mécontent et révolté, que de sujets de crainte! On a raison de dire que la bonne foi est le fondement le plus ferme des états, et qu'elle doit faire le premier objet de tous ceux qui manient les affaires publiques.

C'est dans des mouvements et des troubles tels que ceux dont je viens de parler qu'on connaît parfaitement le caractère du peuple romain. Il faut se souvenir qu'il n'était point sujet du sénat, qu'il ne dépendait point de l'autorité de cette compagnie, mais formait comme elle un corps de l'état. Ce que j'admire donc dans ce peuple, c'est la sagesse et la modération qu'il fait paraître dans le plus fort, ce semble, de son emportement. Il ne fait nulle hostilité, nul dégât sur les terres des patriciens, ses ennemis, et se réunit dès qu'on lui accorde des conditions raisonnables. Cette modération se soutint pendant plus de trois cents ans, malgré les querelles continuelles entre le sénat et le peuple. La première sédition où il y eut du sang répandu dans Rome fut celle de Tib. Gracchus.

Le sénat fut bien puni des fautes qu'il avait commises dans l'affaire des dettes par le nouvel établissement des tribuns du peuple, qui en fut la suite, et qui donna une atteinte mortelle à son autorité. Ils ne furent d'abord que cinq, puis leur nombre fut porté jusqu'à dix. Ils étaient choisis par le peuple, et ne pouvaient être tirés que du corps du peuple même. Le commencement de leur magistrature, qui était annuelle, demeura toujours fixé au 10 du mois de décembre. Comme elle n'était point censée au rang des grandes dignités de l'état, pour en fortifier l'autorité, et pour mettre plus en sûreté la personne des tribuns, elle fut déclarée, par une ordonnance du peuple, sacrée et inviolable, et il fut défendu, sous peine de mort, de les maltraiter. Ils ne furent d'abord établis que pour empêcher l'oppression du peuple, pour lui servir d'asile et d'appui contre les grands, et pour veiller à la défense de ses droits et de ses intérêts. Un citoyen qui se croyait lésé avait recours à eux. Ils le soutenaient non-seulement contre les particuliers, mais contre les magistrats mêmes. Si le sénat portait quelque arrêt, ou formait quelque résolution qui déplût au peuple, il suffisait qu'un seul des tribuns s'y opposât, pour en suspendre l'exécution. Si l'autorité des tribuns s'était renfermée dans sa première institution, qui était de défendre et de soutenir le peuple[1], contre les entreprises du sénat, rien n'eût été plus louable ni plus utile que cet établissement, étant bien raisonnable que le peuple

[1] Je suis obligé d'expliquer une fois pour toutes un mot qui revient souvent dans cette histoire, et qui a un double sens : c'est celui de *peuple*. Ce mot signifie souvent le peuple romain entier, considéré dans son tout comme ne formant qu'un seul corps ; mais composé de deux parties, dont le sénat est la plus noble. C'est dans ce sens qu'on dit, par exemple, les Sabins ont fait la guerre au peuple romain; ils ont conclu un traité avec le peuple romain, etc. Ce même nom se prend aussi très-souvent pour une seule partie de la république, appelée quelquefois *plebes*, d'où vient le mot *plébéiens*, et que nous ne pouvons rendre en français que par le mot de *peuple*; car celui de *populace*, à proprement parler, ne signifie que la lie du peuple. La suite du discours suffit ordinairement pour dissiper cette sorte d'ambiguïté; mais j'ai cru devoir en avertir, parce qu'elle m'embarrasse quelquefois moi-même.

eût des magistrats qui veillassent à la conservation de ses priviléges. Mais les tribuns ne se tinrent pas longtemps resserrés dans ces justes bornes : ils travaillèrent toujours à accroître le pouvoir du peuple, mettant leur gloire à abaisser et à mortifier le sénat autant qu'il était en eux.

Le pouvoir de ces magistrats du peuple devint si formidable, qu'ils se crurent assez autorisés pour arrêter les consuls mêmes, et pour les faire conduire en prison.

En un mot, il n'y eut rien qu'ils n'entreprissent, et dont, par une invincible opiniâtreté, ils ne vinssent à bout. Nous allons voir régner, par la faction de ces tribuns, artisans perpétuels de discordes, comme une guerre déclarée entre le sénat et le peuple, laquelle se poussera de part et d'autre avec beaucoup de vivacité et de violence, qui aura de temps en temps des trêves, quelquefois assez longues et assez tranquilles, mais qui, pendant longtemps, n'en viendra jamais jusqu'à prendre les armes et jusqu'à répandre le sang des citoyens.

Avant que de finir cette matière, je dois faire observer que la puissance des tribuns était renfermée dans la ville[1], et que le droit d'appel même n'avait lieu que jusqu'à mille pas de distance de Rome.

[1] Liv. lib. 3, cap. 5.

LIVRE III.

Ce troisième livre renferme à peu près l'espace de trente ans, depuis l'histoire de Coriolan, qui suit immédiatement l'établissement des tribuns du peuple, jusqu'à la loi proposée par le tribun Térentillus, qui prépare à l'établissement des décemvirs; c'est-à-dire, depuis l'an de Rome 261 jusqu'à 290.

§ I. — Siége et prise de Corioles, où se distingue Marcius, surnommé depuis *Coriolan*. Son caractère. Renouvellement du traité avec les Latins. Mort de Ménénius Agrippa. Honneurs rendus à sa pauvreté. Famine extrême à Rome. Nouveaux troubles. Coriolan demande le consulat, et est refusé. Il s'emporte avec violence contre le peuple au sujet de la distribution du blé. Il conseille de profiter de la misère du peuple pour abolir le tribunat. Il est appelé en jugement devant le peuple, et condamné à l'exil. Il se retire chez les Volsques, qu'il engage à la guerre. Il forme le siége de Rome. Il rejette l'ambassade des sénateurs et celle des prêtres. Il lève le siége à la prière de sa mère, et retourne à son exil. Sa mort.

La paix étant rétablie dans Rome [1], on ne songea plus qu'à lever des troupes pour porter la guerre au dehors. On avait nommé pour consuls, pendant les troubles de la république, Sp. Cassius et Postumus Cominius. Le commandement de l'armée échut par le sort au dernier. Elle était composée de troupes romaines fort nombreuses, et d'un secours assez considérable de Latins. Le consul marcha contre les Volsques, prit d'emblée deux petites villes, Longule et Polusque, puis s'attacha au siége de Corioles, une des plus fortes places du pays. Les habitants s'y étaient préparés de longue main: aussi firent-ils une vigoureuse défense. Les premières attaques, qui durèrent jusqu'à la nuit, ne réussirent pas au consul; il fut repoussé avec beaucoup de perte des siens. Résolu de recommencer l'assaut le lendemain, il fit préparer les béliers, les mantelets et les échelles. Mais ayant appris que les Antiates venaient au secours des Coriolans leurs compatriotes et leurs alliés, et qu'ils s'approchaient avec un puissant renfort, il partagea son armée en deux corps, dont il laissa l'un pour continuer le siége sous le commandement de T. Lartius, et il marcha avec l'autre à la rencontre de l'ennemi.

Il y avait dans le corps de troupes resté devant Corioles un jeune officier nommé Marcius[1], de race patricienne, généralement estimé pour son courage et pour sa prudence [2], qui jouera un grand rôle dans la suite. Ayant perdu son père dans son bas âge, il fut élevé sous la conduite de sa mère appelée Véturie, femme d'une austère vertu, et fit voir par son exemple que, si l'état d'orphelin est fâcheux par bien des endroits, il n'empêche pas néanmoins celui qui s'y trouve de devenir un grand

[1] An. R. 261; av. J. C. 491. — Dionys. lib. 6, pag. 411-416. — Liv. lib. 2, cap. 33. — Plut. in Coriol. pag. 216-218.

[1] Plut. in Coriol. pag. 214.

[2] « Consilio et manu promptus. »

[3] Ἦμαρ δ' ὀρφανικὸν παναφήλικα παῖδα τίθησι.

(Hom. *Iliad.* lib. 22, v. 490.)

homme. Mais comme cet état fait ordinairement que l'éducation est négligée, il en arrive souvent que les caractères nés pour les plus grandes vertus se trouvent accompagnés de grands vices qui n'ont pas été corrigés dans la jeunesse. Marcius avait un caractère de fermeté et de constance dans ses résolutions qui lui fit faire dans la suite beaucoup de grandes et belles actions, mais qui, faute d'avoir été manié et conduit dans le temps, lui fit aussi commettre un grand nombre de fautes considérables, à peu près comme une terre naturellement forte et féconde, quand elle n'est pas cultivée, produit beaucoup de mauvaises plantes avec les bonnes. En effet, cette fermeté et cette constance dégénérait souvent en des emportements dont il n'était pas maître, et en une opiniâtreté inflexible, qui ne savait pas ce que c'était que de se rendre par déférence au sentiment des autres. Aussi, pendant que d'un côté l'on admirait en lui une supériorité d'âme qui le rendait inaccessible aux attraits de la volupté et des richesses, et invincible aux plus durs travaux; d'un autre côté, son caractère altier et impérieux le faisait paraître difficile et intraitable dans le commerce de la vie : tant il est vrai, dit Plutarque après avoir tracé ce portrait, que le plus grand fruit que les hommes puissent tirer de la familiarité des muses, c'est d'acquérir par le commerce des lettres une douceur qui les rende aimables.

Marcius donc se signala d'une manière éclatante dans le siége de Corioles. Les assiégés, pleins de confiance sur les secours que les Antiates leur amenaient, ouvrent toutes leurs portes, et font une sortie générale sur les assiégeants. Les Romains tiennent ferme d'abord, et leur tuent beaucoup de monde; mais, obligés ensuite de céder aux nouvelles forces qui sortaient continuellement de la ville, et dont ils étaient accablés, ils lâchent le pied, et se retirent. Marcius, au désespoir de voir une telle déroute, fait face avec une poignée de gens, et soutient tout l'effort de l'ennemi. Les Volsques, arrêtés d'abord, puis forcés par la perte de leurs plus vaillants hommes de plier à leur tour, regagnent leurs murailles. Marcius les poursuit à toute outrance, et tombe sur les fuyards avec une nouvelle ardeur, criant à ses camarades qui fuyaient de revenir à la charge, et de reprendre cœur. Ceux-ci, honteux de leur lâcheté, se rallient à sa voix, le joignent, et, profitant du désordre de l'ennemi, ils achèvent de le déconcerter. Ils entrent tous ensemble, pêle-mêle avec les Volsques, dans la ville, qui est obligée de se rendre à discrétion, et qui est livrée au pillage.

Marcius, insatiable de gloire, dès que la place fut réduite, accourt avec un petit nombre de braves gens d'élite vers l'armée du consul. C'était la coutume des Romains, quand ils étaient près de donner une bataille, de faire leur testament sans rien écrire[1], en nommant seulement leur héritier devant trois ou quatre témoins. Marcius, en arrivant, trouva les soldats de Cominius dans cette occupation, les deux armées étant en présence. Il lui apprend la prise de Corioles. Cette nouvelle répand l'allégresse et l'ardeur dans les troupes du consul, l'alarme et l'abattement dans celles des Antiates. Dès qu'on eut sonné la charge, Marcius fond sur les ennemis avec le petit corps de troupes qu'il commandait, et, du premier choc, il renverse tout ce qui a l'audace de se mesurer avec lui. S'étant fait jour par cette défaite jusqu'au corps de bataille des Antiates, il jette la terreur et le désordre dans leur armée, et, quelque part où il porte ses pas, personne n'osant s'opposer à sa rencontre, il rompt, il enfonce les rangs. En vain l'ennemi fait mine de l'envelopper, tout fuit en sa présence, et ce n'est plus que de loin et en se retirant qu'on hasarde de l'attaquer. Le consul, qui de son côté poussait aussi les Antiates fort vivement, mais qui craignit que Marcius ne fût enfin accablé sous la multitude de traits qu'on faisait pleuvoir sur lui, détache l'élite de ses troupes, et leur ordonne de marcher en bataillon serré, et de s'attacher où était le fort des ennemis. Ces braves Romains n'ont pas de peine à s'ouvrir un passage. Ils percent jusqu'à Marcius, qu'ils trouvent tout couvert de blessures, et environné d'un nombre infini de mourants qu'il avait abattus à ses pieds. Ce brave officier, sentant ranimer sa valeur à la vue de ce nouveau renfort, pé-

[1] C'est ce qu'on appelait *facere testamentum in procinctu*.

nètre plus avant partout ou l'ennemi faisait encore bonne contenance. Il oblige les uns à prendre la fuite, il fait tomber les autres sous ses coups, il mène le reste battant comme une troupe d'esclaves. Personne ne se distingua plus dans cette journée que ceux qui vinrent à l'appui de Marcius, mais ce généreux Romain les effaça tous par sa bravoure, et ce fut à lui qu'on dut la victoire.

La gloire que s'acquit Marcius dans cette guerre obscurcit tellement celle du consul Postumus, que, sans un trait gravé sur une colonne d'airain, on n'aurait pas su dans la postérité que Postumus eût jamais fait la guerre aux Volsques. Cependant chose bien rare et bien estimable dans un général d'armée, le consul n'en conçut aucune jalousie. Le lendemain de l'action, à la tête de toute l'armée, il fit un grand éloge de Marcius; et, pour prix de sa valeur et des services considérables qu'il avait rendus dans l'une et l'autre action, il le couronna de sa main, et il joignit à cette marque d'honneur d'autres récompenses capables de flatter le vainqueur. Il lui fit présent d'un cheval de bataille richement caparaçonné, et revêtu de tous les ornements dont on pare celui du général. Il lui laissa le choix de dix prisonniers, et lui permit de prendre pour lui dix de chaque espèce sur toutes les différentes choses qui composaient le butin. La justice que Postumus rendit à Marcius fut suivie d'un applaudissement général, témoignage glorieux et de l'équité du consul et du mérite du jeune vainqueur. Marcius, s'étant avancé, remercia Postumus et les troupes de leur bienveillance, et, protestant qu'il n'en voulait point abuser, il n'accepta que le cheval, et un seul des prisonniers, qui était son ami et son hôte. Les soldats, qui connaissaient déjà sa belle âme, furent plus charmés que jamais de son désintéressement et de sa modestie, et préférèrent, sans comparaison, la vertu qui lui faisait refuser des récompenses si riches, à celle qui l'en avait rendu digne. Ils lui déférèrent un autre honneur qu'il ne put refuser. Pour éterniser dans sa personne le souvenir de la double victoire qu'il avait remportée, ils le surnommèrent *Coriolan*, nom qui lui resta toujours avec l'estime et l'admiration de ses citoyens.

[1] Plut.

Est-il bien ordinaire, dans une profession qui semble ne respirer que la gloire, de trouver des généraux d'armée qui y renoncent en quelque sorte par rapport à eux-mêmes, pour rendre hommage à un mérite supérieur dans la personne d'un simple officier? Que l'on compare cette grandeur véritablement héroïque, et beaucoup plus estimable, ce me semble, que la victoire même, à la bassesse de ceux à qui tout mérite étranger fait ombrage, et qui ne cherchent qu'à l'obscurcir et à l'étouffer s'il dépendait d'eux. J'ai été étonné et fâché que Tite-Live ait coulé si légèrement sur la prise de Corioles, et sur les faits glorieux du vainqueur de cette place.

La déroute des Antiates obligea le reste des Volsques à rechercher l'amitié du peuple romain, et fit mettre bas les armes à tous ceux qui se préparaient à lui faire la guerre. Postumus les traita favorablement; et, dès qu'il fut de retour à Rome, il licencia son armée.

On renouvela dans le même temps les traités de paix avec les Latins, ce qu'on leur avait refusé jusqu'alors. Les Romains se portèrent à cette démarche par reconnaissance pour l'intérêt qu'avait pris cette nation, d'abord aux brouilleries, puis à la réunion du peuple et du sénat, et pour le secours considérable qu'elle venait de leur accorder dans la guerre récemment terminée. Le nouveau traité était conçu en des termes qui me paraissent remarquables : « Que la paix entre les Romains et « tous les peuples latins dure autant de temps « que le ciel et la terre seront dans leur situation : que les uns ni les autres ne se fassent jamais la guerre : qu'ils n'appellent « point d'ennemis étrangers : que jamais l'un « des deux peuples ne donne passage sur ses « terres à quiconque viendrait pour insulter « l'autre : qu'ils se prêtent mutuellement secours, et qu'ils unissent toutes leurs forces « dans les guerres que de part ou d'autre ils « auront à soutenir : que les dépouilles qu'ils « prendront sur l'ennemi en combattant sous « les mêmes enseignes soient partagées également entre eux : que les différends qui « naîtront entre les particuliers au sujet des « contrats qu'ils auront passés ensemble se ter-

« minent en dix jours au tribunal de la nation « chez laquelle aura été passé le contrat. Il « ne sera permis de rien ajouter aux condi- « tions de ce traité, ni d'en rien retrancher « sans le consentement unanime de tous les « Romains et de tous les Latins. Les deux « peuples jureront, par ce qu'il y a de plus « saint, de garder religieusement les conven- « tions de ce traité. »

Le sénat, de son côté, ordonna des sacrifices et des prières publiques pour remercier les dieux de l'heureux succès de sa réconciliation avec le peuple. Il fit de plus ajouter un troisième jour aux fêtes qu'on appelait les *féries latines*, et qui ne duraient que deux jours. Les édiles, de la création desquels nous venons de parler, eurent l'intendance des sacrifices et des jeux qui se célébraient pendant ces fêtes.

Quelque temps après la célébration de ces fêtes mourut Ménénius Agrippa, cet illustre sénateur qui avait été consul, qui avait défait les Sabins, et qui avait mérité par sa victoire l'honneur du triomphe. Ce fut par ses conseils et par son autorité que le sénat consentit au retour du peuple, et que le peuple mit bas les armes pour se réconcilier et se réunir au sénat. Avec tout ce mérite et tous ces titres glorieux, il mourut pauvre, et ne laissa pas de quoi fournir aux frais de ses funérailles[1]. Le public y suppléa. Les tribuns, ayant assemblé le peuple, firent l'éloge de Ménénius. Ils racontèrent tout ce qu'il avait fait de grand dans la guerre et dans la paix : ils élevèrent jusqu'au ciel ses rares qualités, son désintéressement, sa frugalité, sa droiture, son mépris pour les richesses, l'horreur infinie qu'il avait surtout des usures et des profits cruels qui se tirent du sang des malheureux ; et ils conclurent enfin par représenter qu'il serait honteux qu'un si gand homme fût privé, après sa mort des honneurs qu'il méritait, faute de laisser de quoi fournir aux frais de sa sépulture. Tous les particuliers se taxèrent par tête avec joie[2], ce qui fit une somme considérable. Le sénat, piqué d'une noble jalousie, regarda comme un affront pour l'état qu'un homme de ce mérite fût enterré des aumônes des particuliers, et jugea qu'il était trop juste que le trésor public en fît les frais. L'ordre fut donné sur-le-champ aux questeurs, qui n'épargnèrent rien pour donner à la pompe funèbre de Ménénius tout l'éclat et toute la magnificence digne de son rang et de sa vertu. Le peuple néanmoins, piqué à son tour d'émulation, refusa constamment de reprendre l'argent qu'il avait donné, et que les questeurs lui voulaient remettre. Il en fit présent aux enfants de Ménénius, de crainte que leur pauvreté ne les engageât dans des professions indignes du rang et de la gloire de leur père.

Est-il au pouvoir d'un lecteur de refuser son admiration à tout ce qui vient d'être rapporté ? Quel éclat surtout ne jette point ici la pauvreté au milieu de ce beau cortége de vertus et d'actions glorieuses qui attirent les louanges et causent les regrets de tout un peuple ! Les richesses, dans leur plus brillante magnificence, ont-elles rien qui en approche ?

Dans ce même temps les consuls firent le dénombrement du peuple romain, qui se trouva monter à plus de cent dix mille hommes : c'était le septième.

T. OÉGANIUS[1].
P. MINUCIUS.

Sous ces consuls, pendant qu'à Rome tout était tranquille au dedans et au dehors, la ville fut affligée d'une grande disette[2], dont la retraite du peuple sur le mont Sacré fut la cause. Cette retraite avait commencé vers l'équinoxe d'automne, dans le temps environ où l'on se dispose à faire les semences, et n'avait fini que vers le solstice d'hiver ; pendant tout ce temps-là les terres demeurèrent incultes et sans être ensemencées, ce qui causa une grande cherté de vivres. Le sénat, pour remédier à ce malheur, qu'il aurait dû prévoir et prévenir par sa sagesse, envoya dans l'Étrurie, dans la Campanie, chez les Volsques, et même dans la Sicile, avec ordre d'y acheter autant de blé qu'on pourrait. Les députés

[1] « Huic interpreti arbitroque concordiæ civium, legato patrum ad plebem, reductori plebis romanæ in urbem, sumptus funeri defuit. » (Liv.)
[2] « Extulit eum plebs sextantibus collatis in capita. » (Liv.)

[1] An. R. 262 ; av. J. C. 490.
[2] Dionys. lib. 7, pag. 417, 418 ; 427-433 — Liv. lib. 2, cap. 34.

qui allaient en Sicile, ayant essuyé sur leur route une rude tempête, n'arrivèrent que fort tard à Syracuse, où ils furent contraints de passer l'hiver. A Cumes, le tyran Aristodème retint l'argent qu'on lui avait déjà compté pour l'achat du blé, et les envoyés se trouvèrent trop heureux d'avoir pu sauver leur vie. Les Volsques, loin de vouloir aider les Romains, se préparaient à marcher contre eux; mais une horrible peste qui survint tout à coup les arrêta. Elle fit un tel ravage, que, dans Vélitres, l'une de leurs principales villes, il ne resta que la dixième partie des habitants. Ils eurent recours aux Romains, qui, oubliant la mauvaise volonté des Volsques, et d'ailleurs étant bien aises de décharger Rome de quelque partie de ses citoyens, y envoyèrent une nombreuse colonie, qui ne se rendit point sans peine dans une ville où la maladie venait de faire de tels ravages. Ils en envoyèrent une aussi par le même motif à Norba, ville considérable du pays latin. Les députés ne réussirent que dans l'Étrurie, d'où ils tirèrent une grande quantité de grains, qu'ils firent charger sur des bateaux, et passer à Rome. Ce secours nourrit la ville pendant quelque temps: mais bientôt après elle retomba dans une disette affreuse.

La famine ralluma le feu de la discorde. Les tribuns du peuple, et encore plus Sicinius et Junius, alors édiles, ne cessaient de tenir des discours séditieux contre le sénat. Pour irriter davantage les pauvres, que déjà leur misère rendait trop disposés à s'aigrir, ils avançaient « que les riches avaient des provi« sions chez eux, qu'ils cachaient avec beau« coup de soin : qu'à force d'argent ils enle« vaient tout ce qu'on apportait dans la ville; « qu'avec ces secours il leur était aisé de se « garantir de la faim, tandis que les pauvres, « privés de pareilles ressources, en ressentaient « toute la rigueur. Ils allèrent même jusqu'à « faire croire qu'on n'avait eu d'autres vues « en envoyant chez les Volsques une colonie, « que de l'exposer dans un pays contagieux à « une peste inévitable. »

Tout était en tumulte et en désordre. Les consuls convoquèrent une assemblée du peuple, pour le détromper des mauvaises impressions qu'on lui donnait injustement contre le sénat. Mais les tribuns, leur coupant la parole sans aucun respect pour leur dignité, excitèrent un si horrible tumulte, qu'il fut impossible de comprendre ce que les uns et les autres voulaient dire. Les consuls prétendaient que les tribuns n'avaient aucun pouvoir de traiter directement avec le peuple, et que leurs fonctions se bornaient au seul droit d'opposition. Ceux-ci soutenaient, de leur côté, que tout ce qui se décidait en présence du peuple était de leur ressort, et qu'il leur appartenait de parler dans ces assemblées, comme les consuls avaient droit de le faire dans le sénat, où ils présidaient. La dispute s'échauffait extraordinairement, lorsque Junius, qui n'était cette année qu'édile, demanda aux consuls la permission de parler, promettant d'apaiser la sédition. Les consuls, croyant l'avoir emporté, parce que cet orateur plébéien s'adressait à eux sans avoir égard aux tribuns qui étaient présents, lui accordent sans peine le pouvoir de s'expliquer. Alors il se fit un grand silence, et Junius, sans ajouter autre chose : *Avez-vous oublié*, dit-il aux consuls, *que, dans le temps que nous travaillions de concert à la réunion des deux ordres de la république, aucun patricien n'interrompit ceux qui étaient chargés des intérêts du peuple, et qu'on en convint même exprès, afin que chaque parti pût exposer ses raisons avec plus d'ordre et de tranquillité.* — *Je m'en souviens fort bien*, répondit Géganius. *Pourquoi donc*, continua Junius, *interrompez-vous aujourd'hui nos tribuns, dont la personne est sacrée, et revêtue d'une magistrature publique? Nous les interrompons avec justice*, repartit Géganius, *parce qu'ayant convoqué nous-mêmes l'assemblée suivant le privilége de notre dignité, la parole nous appartient.* Le consul ajouta avec trop de précipitation, et sans prévoir les conséquences d'un pareil discours, que *si les tribuns avaient convoqué l'assemblée*, bien loin de les interrompre, il ne voudrait pas même les venir écouter.

Junius n'eut pas plutôt entendu ces dernières paroles, qu'il s'écria, transporté de joie : *Vous avez vaincu, plébéiens. Et vous, tribuns, cédez la place aux consuls. Qu'ils haranguent aujourd'hui tant qu'il leur plaira. Demain, je vous ferai voir quelle est la dignité et la puissance de vos charges.*

On fut obligé de congédier l'assemblée, à cause de la nuit qui survint pendant ces disputes. Le lendemain les tribuns, avec les principaux plébéiens, se trouvèrent dans la place à la pointe du jour, et s'emparèrent d'abord du temple du Vulcain, où se plaçaient ordinairement ceux qui voulaient haranguer. Une foule innombrable de peuple eut bientôt rempli la place. Le tribun Icilius prit la parole. Après avoir déclamé vivement contre les patriciens, il représenta que le tribunat devenait inutile, si les tribuns n'avaient pas le pouvoir d'assembler le peuple, pour lui représenter ce qui était de son intérêt. Il conclut par demander qu'ils fussent autorisés par une nouvelle loi à convoquer des assemblées, et qu'il fût défendu sous de griéves peines de les interrompre et de les troubler dans l'exercice de leurs charges. Le peuple s'écria aussitôt tout d'une voix qu'il la proposât lui-même. Il l'avait dressée pendant la nuit avec ses collègues, et la tenait toute prête. Elle était conçue en ces termes. « Dans les assemblées du peuple, « tenues par les tribuns, que personne ne les « contredise ni les interrompe. Si quelqu'un « enfreint cette loi, il donnera caution aux « tribuns de se présenter devant eux quand il « sera cité, et de payer l'amende à laquelle il « sera condamné. Quiconque refusera de le « faire, qu'il soit mis à mort, et que ses biens « soient consacrés aux dieux. S'il arrive des « contestations au sujet de l'amende, que le « peuple soit juge du différend. ». La loi fut acceptée par un suffrage unanime; et le sénat, après une longue résistance, fut enfin obligé d'y donner son consentement.

Il est bon de remarquer en chaque occasion les différents degrés de pouvoir qu'acquiert le peuple. L'établissement des tribuns, accordé sur le mont Sacré en conséquence de la réunion des deux ordres de la république, fut la ba e et le fondement de cette autorité du peuple, qui prit dans la suite de grands accroissements. La loi qui déclara la personne de ces magistrats sacrée et inviolable fut pour eux d'un grand poids. Ils n'avaient pourtant encore jusque-là d'autres droits que de prendre le parti du peuple quand on blesserait ses intérêts. Mais la nouvelle loi dont il s'agit ici donne beaucoup plus d'étendue à la fonction des tribuns que la voie de simple opposition qui leur avait été attribuée sur le mont Sacré. Cette loi leur donne expressément le pouvoir de convoquer les assemblées du peuple, et d'y présider. Ils ne s'en tiendront pas là.

Ces brouilleries, quelque vives qu'elles fussent, n'éclatèrent pas néanmoins ni d'un côté ni d'un autre par des voies de fait, comme c'est assez l'ordinaire dans de pareilles divisions. Les pauvres ne firent aucune irruption dans les maisons des riches pour profiter des provisions qu'ils y croyaient cachées. Ils ne se jetèrent point sur les vivres qui étaient exposés en vente; mais ils prenaient patience avec le peu de nourriture qu'ils achetaient bien cher; et quand l'argent leur manquait, ils vivaient d'herbages et de racines, et ils supportaient la faim sans murmure, ou du moins sans se porter à aucun excès. Les riches, de leur part, ne commettaient point de violence contre ces malheureux; et sans abuser de leur pouvoir sur une infinité de créatures qu'ils avaient à leur disposition pour éloigner ou pour punir les mutins, ils se comportaient comme de bons pères qui dissimulent les fautes de leurs enfants. Ainsi, malgré leurs ressentiments, ils gardaient de part et d'autre une modération dont les dissensions civiles ne paraissent pas susceptibles.

Les consuls, dans ces circonstances, firent donner un arrêt du sénat pour lever des troupes et mettre une armée en campagne. Le prétexte apparent était de repousser les ennemis qui faisaient de fréquentes incursions sur les terres de la république : mais ils en espéraient encore d'autres avantages. En mettant des troupes sur pied, le grand nombre d'habitants qu'ils tiraient de Rome laissait à ceux qui restaient plus de facilité pour vivre pendant la cherté; et ceux qu'on destinait au service, devant vivre sur le pays ennemi, se trouvaient dans l'abondance sans être à charge à leur patrie. Mais les consuls ne trouvèrent pas les citoyens fort disposés à s'enrôler. Ils ne voulurent point que l'on usât de la rigueur des lois pour obliger de servir. On se contenta de quelques patriciens, qui s'offrirent à marcher en qualité de volontaires et qui furent suivis de leurs clients et d'un petit nombre de gens du peuple. Coriolan (car j'appellerai

ainsi Marcius dans la suite) eut le commandement de cette petite armée, qui, s'étant avancée jusqu'à Antium, outre une grande quantité de blé qu'elle enleva dans la campagne, fit encore un gros butin d'esclaves et de bestiaux. Quelque temps après, elle revint à Rome, chargée de provisions de bouche de toutes les sortes, et elle donna tant de jalousie à ceux qui étaient restés, qu'ils murmuraient contre les tribuns de ce qu'ils les avaient détournés d'une expédition qui aurait soulagé leur misère.

Le temps des assemblées pour nommer des consuls approchait. Coriolan songea à demander le consulat. Le succès extraordinaire qu'il avait eu dans toutes ses campagnes lui avait extrêmement enflé le courage, et lui avait acquis beaucoup de créatures, qui lui étaient toutes dévouées. Le peuple en général était disposé favorablement pour lui. Il eût regardé comme une injustice criante de refuser un homme distingué par sa naissance, et encore plus par son mérite, et de le déshonorer si publiquement, surtout après les grands services qu'il en avait reçus, et il marquait assez clairement ses dispositions. Ainsi Coriolan comptait sûrement qu'il serait nommé consul, et il n'avait omis aucune des formalités qu'on observait pour demander les charges. Le jour de l'élection venu, il se rendit à la place avec un superbe appareil, conduit par tout le sénat, et environné de tous les patriciens, qui n'avaient jamais fait paraître tant d'empressement et de zèle pour aucun candidat. Cet éclat et cette grande faveur changèrent tout d'un coup les dispositions du peuple, et le firent passer de l'estime et de la bienveillance à l'envie et à la haine. Ajoutez la crainte dont il fut frappé de se faire un adversaire redoutable en mettant la souveraine puissance entre les mains d'un homme si zélé pour le parti de la noblesse, et si accrédité en même temps. Le peuple, poussé par ces considérations, refusa Coriolan, et nomma pour consuls M. Minucius et A. Sempronius.

On voit ici, dès le commencement de la république, une preuve sensible de tout ce que dit Cicéron du caractère des assemblées du peuple romain; et il est à propos d'en être averti de bonne heure. Il n'y a rien [1], dit cet orateur, de si délicat, de si fragile, de si flexible, de si susceptible de changement que la disposition des citoyens à l'égard des candidats. Comme il y a des tempêtes qu'on prévoit à coup sûr par certains signes, d'autres qui s'excitent subitement, sans aucune raison apparente et par des causes obscures et inconnues, il en est de même des orages qui s'élèvent dans les assemblées du peuple : quelquefois on voit clairement ce qui y a donné lieu : souvent la cause de ces orages est si obscure, qu'ils ne paraissent être l'effet que du hasard. Un jour, une nuit d'intervalle renverse souvent tous les projets; la moindre rumeur, le plus léger souffle, change la disposition des esprits. Sans même aucune raison qui paraisse, les choses tournent tout autrement qu'on ne pensait, de sorte que le peuple lui-même en est tout étonné, comme si ce n'était point son ouvrage.

Coriolan fit une triste épreuve de cette légèreté et de cette inconstance du peuple romain, dont les suffrages lui avaient paru d'abord certains et immanquables. Nous avons vu qu'il n'avait point en lui ces qualités aimables de modération, de douceur, de patience, si nécessaires à l'homme public, et qui sont le fruit de l'éducation et de la réflexion. Ce refus l'irrita à un point qui ne peut s'exprimer. Il éclata en plaintes et en reproches, et ne garda plus aucun ménagement. Nourri jusqu'alors de louanges et d'applaudissements, l'ignominie d'un refus lui en fut d'autant plus sensible. Il ne faisait pas réflexion que le peuple romain, jaloux à l'excès de sa liberté, prétendait être maître absolu de ses suffrages, et les donner à qui il lui plairait, sans être obligé d'en rendre compte. Le devoir des citoyens

[1] « Nihil est tam molle, tam tenerum, tam aut fragile aut flexibile, quam voluntas erga nos sensusque « civium. » (*Pro Mil.* n. 42.)

« Ut tempestates sæpè certo aliquo signo commoventur, sæpè improvisò, nullâ ex certâ ratione, obscurâ « aliquâ ex causâ excitantur : sic in hâc comitiorum tempestate populari, sæpè intelligas quo signo commota « sit; sæpè ita obscura est, ut casu excitata esse videatur..... Dies intermissus unus, aut nox interposita, « sæpè perturbat omnia ; et totam opinionem parva nonnunquam commutat aura rumoris. » (*Pro Muræn.* 35 et 36.)

qui s'exposent sur cette mer orageuse est de s'attendre à essuyer des vents et des tempêtes, de supporter avec modération les caprices du peuple, de donner toute leur application à gagner les esprits qui marquent quelque éloignement, à bien conserver ceux qui leur sont favorables, et à se réconcilier ceux qui sont ouvertement déclarés contre eux. On peut se dispenser de tous ces ménagements, si l'on ne fait point de cas des honneurs; mais dès qu'on y aspire, et qu'on se met sur les rangs pour demander les charges, il faut s'assujettir à tous ces soins pénibles et gênants. C'est ce que la fierté et la hauteur de Coriolan ne pouvait digérer.

M. MINUCIUS. II[1].
A. SEMPRONIUS. II.

Le consulat précédent avait été fort orageux[2] : celui qui commence le sera encore davantage. A peine les consuls étaient-ils entrés en charge, qu'on apprit que les députés revenaient de Sicile avec une charge de cinquante mille mines de blé[3], dont ils avaient eu la moitié à très-vil prix, et le reste était un présent du roi de Syracuse[4], qui même avait fait les frais du transport. Quand on sut à Rome qu'il arrivait de Sicile des vaisseaux chargés de blé, les patriciens furent longtemps à délibérer des règles qu'on garderait dans la distribution. Les plus raisonnables d'entre eux, et les plus portés pour le peuple, étaient d'avis qu'on donnât gratuitement aux pauvres citoyens le blé dont le roi avait fait présent; et qu'on leur vendît à un prix très-modique celui qu'on avait acheté des deniers du trésor public : que c'était un moyen sûr d'adoucir les esprits, et de les réconcilier par ces marques de bienveillance avec les riches et avec la noblesse. Mais d'autres, plus fiers et plus ennemis du gouvernement populaire, voulaient qu'on traitât les plébéiens avec la dernière rigueur, et que les patriciens leur vendissent le blé bien cher, pour leur apprendre malgré eux à être plus dociles et à mieux observer les lois.

Coriolan, ennemi déclaré de la puissance tribunitienne, dont le seul nom et la seule idée le mettaient en fureur, se distingua entre tous les autres par ses discours violents et séditieux, criant à haute voix que l'occasion était venue d'abolir pour toujours le tribunat, et de rétablir la république dans son premier état. « S'ils veulent des vivres sur « l'ancien pied, disait-il, qu'ils rendent au « sénat ses anciens droits. Quoi! je souffrirai « une nouvelle magistrature plébéienne éta- « blie pour nous asservir! Devenu presque « un vil esclave, je verrai sur ma tête un « Sicinius, devant qui il faudra que je rampe! « Vaut-il donc mieux que Tarquin, dont « nous n'avons pu soutenir l'orgueil? Qu'il « se sépare maintenant; qu'il entraîne après « lui la populace; qu'il aille s'établir sur « le mont Sacré ou sur quelque autre col- « line : il le peut, les chemins lui sont ou- « verts. La populace crie famine, elle se la- « mente, elle se désespère; elle mérite bien « ce qu'elle souffre. Qu'elle jouisse du fruit « de sa révolte : qu'elle sente les maux dont « elle seule a été la cause en laissant nos ter- « res incultes. Il n'y a que la souffrance qui « puisse la rappeler à son devoir et à la raison. »

Le peuple entra en fureur quand il eut appris quels discours avait tenus Coriolan : car les tribuns avaient été mandés au sénat et avaient assisté à la délibération. « C'est donc mainte- « nant par la famine, s'écriait-il, qu'on nous « attaque comme des ennemis. Le blé de « Sicile, unique ressource que la fortune « nous présentait, nous est refusé. On nous « arrache le pain de la bouche, à moins que « nous ne livrions nos tribuns pieds et mains « liés à Coriolan. Ou la mort ou la servitude, « c'est le seul choix que nous laisse ce nou- « veau tyran. » Peu s'en fallut que le peuple, transporté de colère, ne forçât les portes et n'entrât dans le sénat. Mais les tribuns, se contentant de rejeter toute la charge sur Coriolan, envoyèrent le demander, afin qu'il vînt se justifier et se défendre; et voyant qu'on avait maltraité et repoussé avec violence leurs

[1] An. R. 263; av. J. C. 489.

[2] Dionys. lib. 7, pag. 433-472. — Liv. lib. 2, cap. 34, 35. — Plut. in Coriol. pag. 219-224.

[3] Le grec porte *medimnes*. C'est une mesure qui, selon Budée, contient six boisseaux, et qui revient à la mesure de la mine de France. = 26,000 hectolitres. E. B.

[4] C'était le célèbre Gélon, à qui la défaite des Carthaginois mérita, de la part des Syracusains, la qualité de roi.

licteurs, ils allèrent en personne, accompagnés des édiles, pour l'emmener par force; et l'ayant trouvé hors du sénat, les édiles se mirent en devoir de le saisir au corps. Les patriciens, accourus à son secours, repoussèrent les tribuns, et frappèrent même leurs officiers. La nuit vint mettre fin à ce désordre et les séparer.

Le lendemain, il y eut de part et d'autre beaucoup d'assemblées, de délibérations, de harangues, où les tribuns du peuple souvent se portèrent aux plus violents excès. Sicinius, alors tribun pour la seconde fois, après les plus vives invectives, prononça contre Coriolan sentence de mort, déclarant qu'elle avait été arrêtée par le collége des tribuns, en punition de l'insulte commise la veille en la personne des édiles; et il voulait que sur-le-champ on le précipitât du haut de la roche Tarpéienne. Un procédé si violent et si tyrannique ne révolta pas les seuls sénateurs : la plus grande partie des plébéiens même en fut offensée, de sorte que les tribuns se réduisirent à citer Coriolan en jugement devant le peuple. Coriolan d'abord reçut cette proposition avec son air ordinaire de hauteur et de mépris, et ne parut pas s'en mettre beaucoup en peine, prétendant que les tribuns, par leur charge, n'avaient de pouvoir que pour défendre le peuple, non pour intenter action contre aucun citoyen, et encore moins contre un sénateur. L'entreprise, en effet, était sans exemple, et avait de terribles conséquences. Le sénat en comprit toutes les suites; et, contre l'avis de quelques sénateurs, toujours ennemis des partis modérés, il crut devoir tenter des voies de douceur et de conciliation. La première chose qu'on résolut fut de mettre les vivres à un prix très-modique, dans le dessein d'adoucir les esprits : la seconde, d'engager les tribuns à se désister, à la prière du sénat, de l'action intentée par eux contre Coriolan; ou, si on ne pouvait en venir à bout, d'obtenir au moins des délais, pour donner au peuple tout le temps de se calmer. Le décret fut porté au sujet de la vente des blés, et reçu avec un contentement général. Il était conçu en ces termes : « Que toutes les denrées nécessaires à la vie seraient à un aussi bas prix « qu'elles l'étaient avant que les troubles fussent arrivés. » Mais on ne put engager les tribuns à abandonner leurs poursuites contre Coriolan. La seule grâce qu'ils accordèrent fut un délai tel que les consuls le demandaient.

Un événement imprévu donna au sénat l'espérance de traîner l'affaire en longueur. Des pirates partis d'Antium avaient arrêté les vaisseaux siciliens sur lesquels était venu le blé donné en présent aux Romains par le roi de Syracuse, et qui s'en retournaient vers leur maître. Tout ce qui se trouva sur ces vaisseaux fut pillé, et ceux qui les montaient, sans excepter les députés de Gélon, furent mis en prison par les Antiates. A ces nouvelles, les consuls dépêchèrent vers les auteurs de l'injure, et n'ayant pu en avoir raison, ils résolurent de se la faire les armes à la main. On leva une puissante armée; et le sénat fit un décret par lequel il suspendait les jugements publics et particuliers tandis que les troupes seraient en service. Mais ce temps fut plus court qu'il ne l'avait espéré. Les Antiates, informés que les Romains marchaient contre eux avec toutes leurs forces, demandèrent humblement la paix, remirent en liberté les prisonniers, et rendirent tout le butin qu'ils avaient fait. Ainsi la campagne fut bientôt finie, et l'armée revint à Rome.

Dès que les troupes furent licenciées, le tribun Sicinius convoqua le peuple, et ajourna Coriolan à comparaître. Les consuls, après en avoir délibéré avec le sénat, ne jugèrent pas à propos d'abandonner à la décision du peuple une affaire de cette conséquence, et prétendirent que la coutume immémoriale était que les affaires fussent d'abord proposées au sénat, et portées ensuite devant le peuple; coutume que les rois mêmes avaient exactement observée : qu'après que les tribuns auraient proposé leurs griefs, le sénat déciderait, à son ordinaire, si le peuple devait prendre connaissance de cette accusation. L. Junius, ce même harangueur qui avait eu tant de part aux derniers troubles, et qui paraît avoir été encore tribun dans l'année dont nous parlons, fit consentir ses collègues à la proposition des consuls, se faisant fort d'emporter l'affaire devant le sénat même.

En effet, ayant été appelé le lendemain à

l'assemblée de cette compagnie, il représenta avec force qu'on ne pouvait, sans une injustice manifeste, refuser au peuple ce qu'il demandait en cette occasion. Il prétendit « qu'en « conséquence de la loi Valéria, qui permettait d'appeler des ordonnances des magis- « trats patriciens au jugement du peuple, ils « avaient droit de citer directement Coriolan « devant le peuple, sans qu'ils eussent besoin « pour cela d'aucune ordonnance du sénat. » Il insista beaucoup sur l'égalité de pouvoir et d'autorité qui devait se trouver entre le sénat et le peuple, comme formant également les deux parties de l'état. « Le peuple, dit-il, a « eu l'honneur de soutenir avec vous de sanglantes guerres, et c'est avec son secours « que vous en êtes venus heureusement à « bout. Vous lui avez l'obligation de n'être « point asservis sous l'empire d'aucune nation, et de pouvoir commander à tous vos « voisins. Il est donc juste que l'égalité soit « bien établie entre vous et nous. Or, comment parvenir à cette égalité, qui est de « droit naturel, si la crainte des jugements « ne sert de barrière à quiconque voudrait attenter sur notre vie, ou sur notre liberté ? « Nous ne vous disputons point les premiers « rangs, ni l'éclat de la magistrature, et nous « n'envions point les marques d'honneur à « ceux que la fortune ou le courage ont élevés « parmi vous. Mais, tout ce que nous sommes de citoyens, nous avons le même droit « de ne point souffrir qu'on nous insulte, et « qu'on puisse nous offenser impunément. Autant donc que nous sommes disposés à vous « céder tout le brillant de vos prérogatives ; « autant sommes-nous résolus à nous maintenir dans l'égalité avec vous dans tout ce « qui est du droit naturel. Si quelqu'un de nous « s'était échappé à parler de votre ordre avec « la fureur avec laquelle Coriolan s'est déchaîné contre le nôtre, quel aurait été votre « ressentiment ! Il a osé dire publiquement, « et à la face de toute la ville, qu'il fallait « abolir pour toujours la puissance tribunitienne, l'asile du peuple, le rempart de la « liberté, le gage de notre réunion, et que le « temps était venu de faire éclater votre colère contre le peuple, en le domptant par « la misère et par la famine. Et vous voulez « qu'on laisse impunie une telle insolence, et « que nous ne puissions, sans votre permission, juger un citoyen si criminel, parce « qu'il est de votre corps. »

Quand Junius eut ainsi parlé, et que ses collègues eurent ajouté ce qu'il leur plut, le sénat commença à opiner. Appius fut un des premiers à dire son avis. Il le fit avec sa véhémence ordinaire. « Je voudrais m'être trompé « dans mes conjectures, dit-il, comme j'en ai « souvent prié les dieux, lorsque je prévoyais « que vous ne trouveriez jamais ni honneur, « ni équité, ni avantage dans le retour de nos « transfuges : et, toutes les fois que cette « affaire fut mise en délibération, je fus toujours et le premier qui m'opposai à cette « paix, et le dernier qui persistai dans mon « sentiment, quand même je me vis abandonné « de tous. Vous voyez maintenant, messieurs, « que mes soupçons et mes craintes n'étaient « que trop bien fondés, et que vos bienfaits « n'ont été suivis que de la haine et de l'envie « de ceux que vous en avez gratifiés. Non « contents pour lors d'avoir obtenu la remise « de leurs dettes, et une amnistie générale de « leur révolte, ils extorquèrent de vous l'établissement des tribuns, sous prétexte de « modérer notre puissance, et d'avoir des « protecteurs contre la violence des grands, « mais réellement et de fait pour renverser les « fondements de la république, et faire passer de nos mains dans celles du peuple le « gouvernement de l'état : plaie mortelle à « votre autorité, et qui saignera longtemps ! « En voici une seconde, j'ose dire plus dangereuse encore que la première, qu'ils se « préparent à vous porter en paraissant n'attaquer que Coriolan. Quand il ne s'agirait « que des intérêts particuliers d'un sénateur si « distingué par sa naissance, par son courage, « par l'éclat de ses belles actions, l'honneur « demanderait que nous nous exposassions « tous pour empêcher notre confrère de comparaître devant le peuple, qui ferait en « même temps à son égard les personnages « d'accusateur, de témoin, de juge, et d'arbitre de la peine qui suivrait la condamnation. En effet, consentir à un tel brigandage, c'est conduire un homme au supplice, « et non pas le citer à un jugement dans les

« règles. Mais il s'agit ici d'autres intérêts bien « plus importants. C'est à vous-mêmes, mes« sieurs, c'est à votre autorité, c'est à votre corps « entier qu'on en veut. Ils prétendent avoir « droit de juger tout sénateur indépendam« ment de vous. Et sur quoi fondent-ils cette « prétention ? sur la loi Valéria, où il n'en est « pas dit un seul mot, et dont le but n'est « autre que de contribuer au soulagement des « familles plébéiennes, en leur permettant « d'appeler des jugements des magistrats à « celui du peuple. Si une prétention si injuste « passe (ce qu'aux dieux ne plaise !), je le « répète, messieurs, c'en est fait du sénat. « Souvenez-vous que jusqu'ici votre condes« cendance et votre mollesse ont tout ruiné, « et que vous n'obtiendrez jamais rien du « peuple que par une sévérité inflexible. »

Ce discours d'Appius fut diversement reçu, selon la diversité des sentiments qui partageaient le sénat : mais en général il parut trop violent par rapport aux conjonctures présentes. Quand il eut achevé, Manius Valérius prit la parole : c'était de tous les sénateurs, comme nous l'avons déjà vu, le plus modéré et le plus populaire. Il donna beaucoup de louanges à ceux qui ne craignaient rien tant que de rallumer de dangereuses querelles pour de légères contestations, et qui préféraient la concorde et la bonne intelligence à tout autre intérêt. Il disait « qu'en laissant au peuple la « liberté de juger, et le sénat lui donnant « encore cette marque de bienveillance, l'af« faire peut-être n'irait pas plus loin : que, « content de se voir le maître du sort de Co« riolan, il le traiterait avec plus de bonté « que de rigueur : que, si les tribuns pous« saient leur procédure jusqu'au bout et vou« laient garder toutes les formalités, la déci« sion au moins dépendrait des suffrages ; que « le peuple alors ne pourrait manquer d'ab« soudre Coriolan, soit par respect pour sa « personne, dont il connaissait le mérite et « les belles actions, soit par reconnais« sance pour le sénat, qui se serait rendu à « ses instances et qui lui aurait accordé ce « nouveau pouvoir. Cependant il exhortait les « consuls, les sénateurs et tous les patriciens, « à se trouver à ce jugement, et à prier le « peuple de ne point user de sévérité : que « leur présence serait d'un poids infini pour « mettre à couvert la vie de l'accusé. » Mais ce fut à Coriolan qu'il s'adressa avec plus de force, et que, joignant les remontrances aux exhortations, et les prières à l'autorité, il fit tous ses efforts pour le fléchir. « Il le conjura, « puisqu'on l'accusait d'être cause des brouil« leries qui s'étaient élevées entre le peuple « et le sénat, qu'on faisait passer sa fierté na« turelle pour un secret penchant à la ty« rannie, et qu'on craignait qu'à son occasion « on en vînt à une rupture ouverte, suivie « de tous les malheurs qu'entraînent les guer« res civiles après elles ; il le conjura instam« ment de ne point confirmer les esprits dans « les idées qu'on avait de lui, par trop d'opi« niâtreté à soutenir invariablement son carac« tère. Il lui représenta qu'il valait bien mieux « qu'il prît des sentiments plus doux et plus « modestes ; que, paraissant comme accusé, il « s'abandonnât à la discrétion de ceux qui fai« saient des plaintes de lui, et qu'il se mît en de« voir de se justifier des calomnies dont on l'a« vait chargé. Il le conjura, au nom des dieux « et de la patrie, de vouloir ajouter, à tant d'au« tres excellentes qualités qu'il avait, un peu « plus de douceur et de condescendance, « pour éviter les suites funestes des dissensions « civiles, dont il traça un portrait touchant « et pathétique, qu'il accompagna de ses « larmes. »

Voyant que le sénat en était attendri, il continua à parler ainsi avec encore plus de confiance : « Souffrez, messieurs, que je « répande ici mon cœur en votre présence, « et que je vous expose librement ce que je « pense depuis longtemps. S'il nous reste « quelque moyen, soit de conserver la répu« blique dans l'heureux état où elle se trouve « aujourd'hui, soit de maintenir parmi nous « l'union et la concorde, que j'en regarde « comme l'âme et la vie, je ne sache rien « qui puisse y contribuer davantage que d'ad« mettre le peuple au maniement des affaires, « et d'en tempérer de telle manière le gou« vernement, que ni les patriciens ni les plé« béiens n'aient toute l'autorité ; mais que, la « partageant les uns avec les autres, tous « concourent ensemble au bien commun. « Quand l'un des deux partis a seul en main

« le souverain pouvoir, il peut aisément s'é-
« chapper et se porter à des excès. Mais si,
« par un sage et juste mélange, ce même
« pouvoir se trouve partagé entre les deux,
« pour peu que l'un en abuse et vienne à in-
« troduire des nouveautés ou à relâcher la
« discipline, l'autre, plus constant et plus
« fidèle, s'oppose au relâchement, et main-
« tient l'ordre dans sa vigueur. Il ne faut
« qu'un petit nombre de gens de bien pour
« renverser la puissance tyrannique d'un seul
« homme, quand il fait dégénérer son pou-
« voir en orgueil et en cruauté, comme nous
« en avons fait l'heureuse expérience. Dans
« un état gouverné par un certain choix de
« personnes distinguées, telle qu'est aujour-
« d'hui la forme de notre république, si ceux
« qui sont en place, corrompus par le faste
« et par l'opulence, viennent à mépriser la
« justice et les autres vertus, c'est à un peu-
« ple sage à les réformer et à dissiper leurs
« projets. Et lorsque le peuple, de son côté,
« s'oublie, et passe de la soumission qui lui
« convient à l'insolence, c'est aux grands de
« l'état à le faire rentrer par la force dans le
« devoir. Ce balancement, ce partage de
« pouvoir, est le salut d'un état. Si je crains
« que l'esprit tyrannique ne s'introduise dans
« le sénat, ce n'est point pour le temps pré-
« sent que je parle : ce n'est point vous que
« j'ai en vue, messieurs ; vous qui vous êtes
« montrés les ennemis et les destructeurs de
« la tyrannie. Mais, quand je songe à ceux
« qui viendront après nous, et que j'envisage
« les funestes changements qu'apportent les
« années, je ne puis vous dissimuler ma
« peine, et la crainte où je suis que le sénat,
« devenu trop puissant dans la suite, ne
« change la forme de l'état, et que, trom-
« pant le peuple par ses artifices, il ne re-
« mette l'autorité entre les mains d'un seul.

« En admettant le peuple au gouvernement
« de la république, vous obviez à ces incon-
« vénients. Un homme qui, par son ambi-
« tion, voudrait l'emporter sur les autres, et
« qui, pour y réussir, se serait fait une fac-
« tion dans le sénat, prête à tout entre-
« prendre pour son service et à soutenir ses
« dangereux projets (pardonnez-moi, je vous
« conjure, une telle supposition; quand on
« veut le bien public, il faut tout prévoir) ;
« un tel homme, quelque accrédité qu'il fût,
« trouverait dans les tribuns des adversaires
« qui seraient en droit de l'assigner et de l'o-
« bliger à rendre compte de sa conduite de-
« vant tout un peuple, quoique d'un rang et
« d'une condition beaucoup inférieure à la
« sienne ; et s'il se trouvait coupable de quel-
« que trahison, il serait soumis comme un
« autre à la peine que son crime mériterait.
« Mais de peur que le peuple, revêtu d'un si
« grand pouvoir, ne vienne lui-même à se
« licencier, et que, séduit par de mauvais
« esprits, il ne se rende formidable à la no-
« blesse (car les petits ne sont pas moins que
« les grands susceptibles de la tyrannie),
« pour réprimer son insolence et le réduire à
« son devoir, on créerait dans ces circon-
« stances un dictateur d'une prudence et d'un
« zèle à l'épreuve, qui, par sa puissance ab-
« solue et sans bornes, arrêterait le mal dès
« sa naissance. Ce plan de gouvernement,
« tant qu'on y conservera un sage équilibre
« dans les deux parties qui le composent, fera
« le bonheur et la force de Rome : et c'est ce
« qui me porte aujourd'hui à désirer que
« vous accordiez au peuple le pouvoir qu'il
« vous demande de juger Marcius. »

Coriolan, voyant que tous les sénateurs, excepté un très-petit nombre, se rangeaient à l'avis de Valère, et que le sénat allait porter son décret, demanda que, puisque, contre son attente, on était déterminé à le livrer au peuple, on ordonnât aux tribuns de déclarer de quel crime ils l'accusaient, et sous quel titre ils prétendaient lui faire son procès. En ayant conféré entre eux, ils répondirent qu'ils l'accusaient d'avoir affecté la tyrannie, et que c'était sur ce chef d'accusation qu'il aurait à se justifier. « S'il ne s'agit, reprit Coriolan, « que de réfuter ce prétendu crime, je m'a-« bandonne au jugement du peuple, et je ne « m'oppose point à l'arrêt du sénat. » Il fut expédié sur-le-champ : mais on accorda à l'accusé, selon l'usage, un délai jusqu'au troisième jour de marché pour préparer son apologie.

Ces marchés, chez les Romains, se tenaient tous les neuf jours. Ces jours-là, les gens de la campagne venaient à la ville pour y faire

le commerce de leurs denrées, et pour terminer les différends qu'ils avaient ensemble. Ils portaient aussi leurs suffrages sur tout ce qui se traitait devant le peuple, soit contestations à décider, ou lois à établir, ou magistrats à nommer. On donnait toujours cet espace de trois marchés, qui renfermait vingt-sept jours entiers, avant que de rien conclure sur aucune affaire, afin que personne ne pût ignorer ce qui devait faire la matière de la délibération. C'était une formalité indispensable pour la validité de tout ce qui se faisait par l'autorité du peuple.

Quand les tribuns eurent reçu l'ordonnance du sénat, ils se transportèrent dans la place publique, où, ayant convoqué le peuple, ils la lurent, et en firent de grands éloges. Ils assignèrent ensuite Coriolan au jour nommé, pour se défendre et entendre la décision de son procès.

Quand ce jour fut arrivé, une foule d'habitants de la campagne vint fondre dans la ville, et dès le grand matin s'empara de la place publique. Dans les deux partis l'attente était également vive et inquiète, les uns et les autres regardant le succès de cette affaire comme le coup qui devait décider de leur salut et de leur liberté. Les patriciens demandaient avec instance que l'assemblée du peuple se fît par centuries, où ils étaient sûrs de la pluralité des suffrages, pour les raisons que l'on a expliquées ailleurs : mais les tribuns ayant représenté que, dans une affaire où il s'agissait des droits du peuple et de la liberté publique, il était juste que tous les citoyens, sans égard au rang et aux richesses, pussent donner chacun leurs suffrages avec égalité de droit, ils l'emportèrent encore dans ce point, et obtinrent que l'assemblée se tiendrait par tribus, dans lesquelles toutes les conditions étant confondues, l'avantage était visiblement du côté des plébéiens et des pauvres, qui y faisaient toujours le plus grand nombre. Ce fut à l'occasion du jugement de Coriolan que le peuple romain donna son suffrage par tribus pour la première fois.

Avant que la cause fût plaidée, le consul Minucius monta le premier à la tribune, et parla au nom de tout le sénat. « Après avoir « rappelé le souvenir de toutes les grâces « dont les patriciens avaient comblé le peu« ple, avoir beaucoup insisté sur les avanta« ges de l'union et de la paix, et leur avoir « fortement recommandé de prendre conseil, « dans une affaire si importante, de ceux « qu'ils connaissaient gens d'honneur et de « probité, et véritablement affectionnés à la « patrie ; il termina son discours en exhor« tant les plébéiens à ne point condamner « Coriolan, à le renvoyer absous en considé« ration de son grand mérite, à se souvenir « des prodiges de courage et de valeur qu'il « avait fait éclater en tant de rencontres pour « la défense de l'empire et de la liberté du « peuple romain. Il leur représenta qu'il n'é« tait ni de leur justice ni de leur sagesse de « s'arrêter à quelques vaines paroles qui pou« vaient lui être échappées dans la chaleur du « discours, et d'oublier la reconnaissance qu'ils « devaient à tant de belles actions : qu'ils « avaient un grand motif de se piquer de gé« nérosité à son égard, depuis qu'il s'était « remis à la discrétion de ses ennemis, et « qu'il avait consenti d'en passer par leur ju« gement : que, si, toujours implacables « dans leur colère et dans leur haine, ils re« fusaient de se réconcilier avec lui, ils eus« sent au moins quelque égard pour le sénat, « qui demandait avec instance la grâce de Co« riolan : qu'ils se laissassent fléchir aux priè« res des trois cents premiers citoyens de « Rome qui s'intéressaient vivement pour « lui ; et que, s'ils ne voulaient point « l'absoudre comme innocent, ils accordas« sent au moins la grâce d'un seul coupable « à un si grand nombre d'illustres suppliants. « Il finit en avertissant les tribuns de n'allé« guer contre Marcius que le crime d'avoir « affecté la tyrannie, comme ils s'y étaient « engagés devant le sénat. »

Après que le consul fut descendu de la tribune, Sicinius, le premier tribun, qui depuis longtemps avait préparé son plaidoyer, fit un long tissu de tout ce qu'avait dit ou fait Coriolan pour empêcher qu'on ne diminuât le prix du blé, et pour abolir le tribunat, sous prétexte du rapport que ces dits et faits avaient avec le crime de tyrannie.

Coriolan se mit en devoir de répondre. Il remonta jusqu'aux premiers temps de sa jeu-

nesse. Il commença par un long détail des campagnes qu'il avait faites pour la défense de la république, des couronnes qu'il avait reçues de la main de ses généraux, des prisonniers qu'il avait faits sur les ennemis, des citoyens qu'il avait sauvés de la mêlée, et il prenait à témoin les capitaines sous qui il avait servi, et ceux qui lui devaient la vie, les appelant chacun par leur nom : car ils étaient présents, et lui rendaient témoignage par leurs plaintes et leurs gémissements. Mais lorsque, déchirant ses habits, il vint à montrer les cicatrices des plaies honorables qu'il avait reçues au-devant du corps, et qu'il eut demandé aux tribuns si c'étaient là des preuves du crime dont ils l'accusaient, et des actions qui tendissent à la tyrannie, presque tous les habitants furent touchés jusqu'aux larmes.

Les tribuns, qui sentirent que leur accusé allait leur échapper, changèrent de batterie, et lui imputèrent un nouveau crime : c'était de n'avoir pas remis au trésor public le butin qu'ils avaient fait sur les terres des Antiates, comme la loi l'ordonnait; mais de l'avoir partagé à ses soldats pour s'en faire des créatures, et s'en servir dans l'occasion pour ses desseins criminels, selon la coutume des ambitieux, dont les largesses gratuites sont les degrés ordinaires pour parvenir à la tyrannie.

Cette nouvelle accusation troubla Coriolan, qui ne s'y attendait pas, et qui y répondit mal; et elle causa beaucoup de changement dans les esprits de la multitude, toujours volage, et accoutumée à se livrer aveuglément aux plus légères impressions. Les tribuns prononcèrent contre l'accusé la peine d'un banissement perpétuel; c'était la coutume qu'ils donnassent d'abord leurs conclusions. Ils remirent ensuite leur avis à la délibération des tribus : elles étaient au nombre de vingt-une. Neuf opinèrent pour absoudre Coriolan : les douze autres le condamnèrent.

La sentence ayant été prononcée, le peuple en eut plus de joie, et en conçut plus de fierté et plus d'orgueil que de toutes les batailles qu'il avait jamais gagnées, croyant avoir abattu par ce coup la puissance des patriciens; mais le sénat en fut si affligé et si confus, qu'il osait à peine lever les yeux, et il sentit alors la faute irréparable qu'il avait faite, se plaignant hautement de Valère, dont l'avis fut regardé comme une lâcheté criminelle, qui avait trahi les intérêts de la compagnie, et rendu le peuple l'arbitre absolu de la destinée des premiers citoyens.

Coriolan fut reconduit chez lui parmi les pleurs et les gémissements de ses amis, qu'un coup si terrible avait jetés dans le dernier accablement. Pour lui, loin de se plaindre de sa disgrâce, loin d'être attendri des larmes qu'il faisait couler, ou de donner la moindre marque de faiblesse, il parut plus ferme et plus grand que jamais. La vue de sa femme et de sa mère qui déchiraient leurs vêtements, qui se frappaient le sein, et qui remplissaient toute la maison de leurs cris, au moment de la plus douloureuse séparation, n'ébranla point son courage et n'amollit point sa fermeté. Il se contenta de leur parler avec douceur, et de les exhorter à prendre leur malheur en patience. Il leur recommanda ses enfants, dont l'un était âgé de dix ans; l'autre était encore à la mamelle : et, sans donner à sa famille d'autres témoignages de sa tendresse, ni se munir de provisions pour son exil, il gagna les portes de la ville, accompagné d'un petit nombre de clients qui ne voulurent point l'abandonner, et il ne dit rien à personne du lieu qu'il choisissait pour sa retraite.

Coriolan était contemporain de Thémistocle, qui eut le même sort à peu près que lui : car tous deux [1], après avoir rendu d'importants services à leur patrie, furent condamnés à l'exil par l'injustice d'un peuple ingrat, et se retirèrent chez les ennemis, où ils moururent.

Nous avons vu déjà deux coups mortels portés à l'autorité du sénat : l'établissement des tribuns, et le pouvoir de juger les sénateurs accordé au peuple. Autant que la puissance du peuple reçut par là d'accroissement, autant l'ordre des patriciens perdit de son pouvoir : et ils étaient d'autant plus condamnables, que ce fut par leur faute que ce changement arriva. La plupart d'entre eux, surtout les jeunes, étaient pleins de mépris pour les

[1] « Uterque, quum civis egregius fuisset, populi ingrati pulsus injuriâ se ad hostes contulit, conatumque « iracundiæ suæ morte sedavit. » (Cic. in *Bruto*, n. 42.)

plébéiens, qu'ils regardaient comme la lie de la république, comme incapables d'entrer dans le maniement des affaires, comme indignes de remplir aucune place importante; et ils voulaient toujours, par cette raison, les tenir dans un état de bassesse et d'asservissement. Y avait-il de l'équité dans cette conduite? y avait-il même de la prudence? Les patriciens étaient-ils donc une autre espèce d'hommes que les plébéiens? Ne trouvait-on pas souvent parmi ceux-ci un mérite aussi solide en tout genre que parmi les autres? Ne formaient-ils pas comme eux une partie de l'état, et infiniment plus nombreuse? N'aurait-il pas été de la sagesse des patriciens de partager les avantages du gouvernement avec ceux qui en portaient aussi bien qu'eux, et plus qu'eux, les charges et les dangers? Le peuple obtiendra par degrés et successivement toutes les dignités, mais ce sera toujours comme à la pointe de l'épée, et après de longues contestations. Ce que l'on peut dire à la décharge du sénat, c'est que l'avis des plus sages n'y était pas toujours suivi : inconvénient assez ordinaire dans les grandes et nombreuses compagnies. Cependant il est remarquable que, malgré cette hauteur, qui est comme naturelle à la noblesse, jamais presque les avis violents ne prévalaient dans le sénat; et que, s'ils ne cédaient pas de bonne grâce, au moins lorsque le danger était pressant, ils aimaient mieux abandonner leurs droits que d'éterniser les divisions, ou d'exciter une guerre civile.

Peu de jours après le départ de Coriolan arriva le temps des comices, où le peuple élut pour consuls

Q. SULPICIUS CAMÉRINUS [1].
SP. LARTIUS FLAVUS. II.

Coriolan était sorti de Rome plein de haine et de fureur contre sa patrie, et méditant contre elle en lui-même une éclatante vengeance. Il se retira dans cette vue à Antium, chez les Volsques[2], pour les solliciter à prendre les armes, sachant qu'ils étaient puissants en troupes et en argent, et se doutant bien que les échecs qu'ils avaient reçus dans la dernière guerre n'avaient pas tant diminué leur force qu'excité leur jalousie et augmenté leur animosité. Les plaintes amères contre Rome, et les menaces violentes qu'on entendait souvent sortir de sa bouche firent qu'on prit en lui une pleine confiance, qui allait tous les jours en croissant. Il logeait chez Attius Tullus, l'homme le plus accrédité dans sa nation par sa naissance, par ses richesses, par son autorité, et par le mérite de ses belles actions. Leur haine commune contre Rome étouffa aisément la jalousie qui était personnellement entre eux depuis longtemps, et même les lia bientôt ensemble d'une étroite amitié. Tullus était d'avis de ne point perdre de temps, et de marcher à Rome avec toutes les forces des Volsques, tandis que le feu de la sédition y était encore allumé, et qu'elle n'avait à sa tête que des chefs imbéciles. Coriolan ne crut pas qu'il fallût si fort se presser. Les Volsques avaient perdu beaucoup de monde dans les guerres précédentes, sans parler des ravages que la peste avait faits tout récemment dans leur pays; et il était à craindre qu'ils n'eussent de la peine à reprendre les armes qui leur avaient si mal réussi. D'ailleurs, il y avait une suspension d'armes entre les Romains et les Volsques, et une trêve de deux ans confirmée par un traité, qu'il était à souhaiter que les Romains rompissent les premiers; et il lui en fournit un moyen que Tullus approuva fort, et qui leur réussit effectivement comme on va le voir.

On se préparait à Rome à recommencer de nouveau les grands jeux, à cause d'un événement fort singulier, que je vais rapporter tel que je le trouve dans mes auteurs, bien éloigné de vouloir le garantir. Le matin du jour qu'on les avait représentés, le maître d'un esclave l'avait fait passer à travers le Cirque dans un équipage fort triste, en le faisant frapper rudement à coups de verges; et aussitôt après on avait commencé les jeux. Quelques jours s'étant écoulés, Jupiter Capitolin, dit-on, se présenta pendant la nuit à un vieillard, homme du peuple, nommé Atinius, lui ordonna d'aller dire aux consuls que lui, Jupiter, n'avait pas été content de celui qui

[1] An. R. 264; av. J. C. 488.
[2] Dionys. lib. 7, pag. 472-480; et lib. 8, pag. 480-530. — Liv. lib. 2, cap. 35-40. — Plut. in Coriol. pag. 224-233.

menait la danse dans les derniers jeux ; qu'on lui donnât un autre danseur, et qu'on recommençât la fête ; qu'autrement on s'en trouverait mal. Ce bonhomme, à son réveil, méprisa ce songe, comme un de ces fantômes de la nuit sur lesquels on ne fait point de fond, et il n'osa pas aller se présenter devant les magistrats, et leur faire un récit qui l'aurait rendu ridicule. Sa désobéissance lui coûta cher : son fils mourut subitement sans avoir été malade. La nuit suivante, Jupiter lui apparut de nouveau, en lui demandant s'il se trouvait bien d'avoir méprisé l'ordre des dieux, et ajouta que, s'il n'obéissait, il lui arriverait encore pis. La menace était pressante. Cependant, comme il traînait toujours en longueur, il fut frappé lui-même d'une paralysie subite qui lui fit perdre l'usage de tous ses membres. Il n'y eut plus moyen de reculer. Il se fit porter en chaise au sénat, et fit le récit de ce qui lui était arrivé. Il ne l'eut pas plutôt fini, que l'usage de tous ses membres lui fut rendu. Jupiter aurait bien dû aussi lui rendre son fils.

On sait jusqu'où allait la crédulité et la superstition des Romains. Ils ne doutérent point que cet esclave à qui la douleur avait fait faire d'effroyables contorsions un moment avant la pompe solennelle, ne fût ce mauvais danseur qui avait déplu à Jupiter. On fit chercher le maître qui avait traité son esclave si impitoyablement ; et, après l'avoir puni comme il le méritait, le sénat, par un décret exprès, ordonna de nouveaux jeux en l'honneur du même dieu ; et, pour les rendre plus magnifiques, il fit une fois plus de dépense qu'il n'avait fait aux premiers.

C. JULIUS[1].
P. PINARIUS.

Ces jeux furent célébrés sous le consulat de Julius et de Pinarius, qui avaient tout récemment pris possession de leur magistrature. Toute la jeunesse des Volsques, à la sollicitation de Tullus, se rendit à Rome de toutes les villes du pays, et se trouva si nombreuse, qu'une grande partie fut obligée de se retirer dans les lieux sacrés et publics, les maisons particulières ne suffisant pas pour les loger. On les voyait se promener par la ville en troupes et par bandes, en sorte qu'ils commencèrent à faire naître des soupçons de quelque mauvais dessein. Cependant un homme de confiance, suborné par Tullus pour donner l'alarme aux consuls, s'acquitte de sa commission, et va les trouver, feignant d'avoir un secret à leur découvrir. Après leur avoir fait promettre, sous la religion du serment, qu'ils tiendraient son nom caché et ne le décéleraient point, il leur déclare que les Volsques avaient comploté d'attaquer les Romains pendant les jeux et de mettre le feu à la ville. Les consuls ne doutèrent point de la vérité de ce rapport. Sans perdre de temps, ils assemblent le sénat, qui ne fut pas moins crédule. Ordre sur-le-champ à tous les Volsques de sortir de la ville avant la fin du jour sous peine de la vie. Il fallut obéir sans réplique et sans délai.

Tullus, qui était sorti des premiers, s'arrêta exprès à un certain endroit ; et, après y avoir attroupé un grand nombre de Volsques, qu'il trouva pleins d'indignation et de désir de vengeance : « Sentez-vous, leur dit-il, de quelle « ignominie on vient de vous couvrir ? Quoi ! « à la face de tous les étrangers, de tous les « peuples voisins, de toute une assemblée si « nombreuse, on vous chasse honteusement « de Rome comme des impies et des profanes « qui auraient souillé par leur présence la « solennité des jeux ! Un seul jour de délai « nous faisait perdre à tous la vie, dont nous « ne sommes redevables qu'à la promptitude « de notre départ, si on doit l'appeler ainsi, « plutôt qu'une fuite honteuse et infâme. Un « affront si sanglant est une déclaration ouverte de guerre, au grand malheur de ceux « qui vous l'ont déclarée, si vous êtes gens « de courage ! » Pleins de dépit déjà par eux-mêmes, et animés encore de nouveau par ce discours de Tullus, ils retournent chacun chez eux, portant dans le cœur un vif désir de vengeance, qu'ils communiquent aisément à tous ceux qui entendent le récit de ce qui leur est arrivé. On convoque aussitôt l'assemblée générale des Volsques, et, d'un consentement unanime, la guerre y est déclarée contre les Romains, comme premiers infracteurs du

[1] An. R. 265 ; av. J. C. 487.

traite. Le commandement des troupes est donné à Tullus et à Coriolan.

Pendant qu'on travaillait aux préparatifs de la guerre, Coriolan, pour mettre le temps à profit, prit avec lui les plus déterminés des Volsques, et tomba tout d'un coup sur les terres des Romains avant qu'on pût s'en douter à Rome. Il y fit un grand butin : mais, pendant qu'il ravageait toute la compagne, il donna ordre qu'on épargnât les terres des nobles ; ce qui augmenta beaucoup la dissension entre les patriciens et le peuple, comme il l'avait bien prévu. Après cette expédition, qui servit infiniment à rehausser le courage des Volsques, et à leur faire mépriser leurs ennemis, Coriolan ramena sa troupe sans avoir perdu un seul homme.

Quand toutes les forces des Volsques furent assemblées, on les partagea en deux corps : l'un destiné pour garder le pays, l'autre pour marcher contre les Romains. Tullus, qui en eut le choix, laissa le commandement du dernier à Coriolan, sur le mérite duquel on comptait beaucoup. Et il ne trompa pas l'espérance qu'on avait conçue de lui : ce qui fit voir que la force de Rome consistait plus dans l'habileté de ses généraux que dans le nombre de ses troupes [1]. Coriolan marcha d'abord contre la ville de Circée, colonie des Romains, qui, s'étant rendue à discrétion, fut garantie du pillage. De là il alla ravager les terres des Latins, dans l'espérance que les Romains viendraient lui livrer bataille pour défendre leurs alliés. Mais, comme les consuls n'avaient plus guère de temps à être en charge, ils ne voulurent rien hasarder. Ainsi Coriolan s'attacha au siége des plus fortes places, et en prit plusieurs.

SP. NAUTIUS [2].
SEXT. FURIUS.

Coriolan s'avança vers Rome avec ses troupes, et alla camper près des fossés Cluiliens, à quarante stades [3] de la ville. Son approche jeta l'alarme et l'épouvante dans Rome. On voyait les rues pleines de femmes qui couraient çà et là tout éperdues, et les temples remplis de vieillards éplorés qui imploraient le secours des dieux. Il est rare que le peuple estime comme il devrait le vrai mérite pendant qu'il est à portée d'en tirer le fruit. Plein d'un mépris dedaigneux pour cet illustre accusé [1], nous avons vu avec quelle hauteur il le traita : et maintenant ce même peuple, réduit à paraître comme suppliant et à ramper devant lui, ne trouve plus d'autre ressource que dans sa clémence, à laquelle il veut à toute force qu'on ait recours. Ce n'était point l'avis du sénat. Il avait statué qu'on ne parlerait point de traité ni de paix avec les Volsques, qu'ils ne se fussent retirés de dessus les terres de Rome : mais il ne fut pas le maître en cette occasion. Sur les instances vives et pressantes du peuple, il ne put s'empêcher d'envoyer des ambassadeurs à Coriolan pour lui offrir son rappel, et pour le supplier de terminer cette guerre. Quoiqu'ils fussent tous ou de ses parents ou de ses amis, il les reçut avec une hauteur et une dureté extraordinaire, et, pour toute réponse, il leur déclara *que si les Romains voulaient traiter de paix, il fallait qu'ils commençassent par rendre aux Volsques toutes les villes et toutes les terres qu'ils leur avaient prises dans les guerres précédentes, et par leur accorder les mêmes droits et priviléges dont ils avaient gratifié les Latins : qu'autrement il leur ferait sentir que l'exil* [2], *loin d'abattre son courage, n'avait fait que l'irriter.* Etant revenus une seconde fois pour le prier de modérer son ressentiment, il ne daigna pas les entendre.

L'alarme alors fut grande dans Rome : on ne perdit pas pourtant toute espérance. On lui fit une nouvelle députation, composée des pontifes, des augures, des prêtres, revêtus de leurs habits de cérémonie, et en quelque

[1] « Ut appareret ducibus validiorem quàm exercitu « rem romanam esse. » (Liv. lib. 2, cap. 39.)

[2] An. R. 266; av. J. C. 486.

[3] A cinq milles de Rome, selon Tite-Live ; ce qui revient au même, car chaque mille, comme le dit Plutarque dans les Gracques, page 838, comprenait huit stades, à peu de chose près. Ainsi les quarante stades font un peu moins de deux lieues. = 40 stades valent environ 1 lieue et deux tiers. E. B.

[1] « Fastidiosus ille in æstimandis bonis suis populus, « qui reo non pepercerat, exuli coactus est supplicare. » (Val. Max. lib. 5, cap. 4.)

[2] « Adnisurum ut appareat exsilio sibi irritatos, non « fractos, animos esse. » (Liv.)

sortc de la majesté des dieux mêmes. Il n'y eut pas plus d'égard.

Dans cette fâcheuse extrémité, les dames romaines s'assemblent chez Véturie, mère de Coriolan. Elles connaissaient le tendre respect que ce généreux Romain avait toujours eu pour sa mère : beau modèle pour les jeunes gens ! Plutarque observe que, dès ses premières années, il s'était distingué encore plus de ceux de son âge par cet endroit que par sa bravoure et par ses exploits militaires : au lieu que les autres se proposaient la gloire pour fin de leurs belles actions, Coriolan rapportait la gloire même à une autre fin, qui était le contentement et la satisfaction de sa mère. Qu'elle l'entendît louer, qu'elle le vît orné d'une couronne, digne récompense de sa valeur, qu'elle l'embrassât victorieux en versant des larmes de joie, il pensait que c'était là ce qui le pouvait rendre le plus glorieux et le plus heureux de tous les hommes. Les dames romaines crurent donc que, malgré le mauvais succès de toutes les ambassades envoyées jusqu'alors à Coriolan, il restait encore une ressource pour Rome dans la mère de ce fier exilé. Véturie ne se refusa point à sa patrie, et, accompagnée de Volumnie, femme de Coriolan[1], qui menait avec elle deux fils qu'elle avait eus de lui, dont elle portait l'un encore enfant entre ses bras, elle s'avança vers le camp des ennemis, accompagnée d'un grand nombre d'autres dames. Ainsi des femmes entreprirent de défendre[2] par leurs larmes et par leurs prières une ville que les hommes ne pouvaient plus défendre par la force des armes.

A l'approche de ces dames[3], avant qu'on pût encore distinguer qui elles étaient, Coriolan, que ni la majesté d'une auguste ambassade, ni le respect pour la religion et le sacerdoce n'avaient pu ébranler, se croyait bien plus à l'épreuve des larmes d'une troupe de femmes. Mais un de ses officiers lui ayant dit qu'il croyait reconnaître sa mère, sa femme et ses enfants qui s'avançaient vers lui, il se jeta en bas de son tribunal, et courut tout hors de lui-même, plein de trouble et d'agitation, pour embrasser sa mère. Cette dame vraiment Romaine, substituant aux prières une noble colère, et repoussant son fils de la main : « Attends, lui dit-elle d'un visage et d'un ton « irrités, que je sache, avant que de recevoir « tes embrassements, si c'est à un fils ou à un « ennemi que je parle : et si tu me regardes « ici comme ta mère, ou comme ta captive. « Est-ce donc là ce que me réservait une vieillesse infortunée? N'ai-je vécu si longtemps « que pour te voir d'abord exilé, et ensuite « ennemi de ta patrie? As-tu bien pu ravager cette terre qui t'a vu naître, et qui t'a « élevé dans son sein? Quelque violent que « fût en toi le désir de la vengeance, quelque « ressentiment qui te possédât, comment ta « colère n'a-t-elle point été désarmée à la vue « de ces campagnes? et quand Rome s'est présentée à tes yeux, comment ne t'es-tu point « dit à toi-même : Les murs que je vais attaquer renferment tout ce que j'ai de plus « cher au monde, ma maison, mes dieux domestiques, ma mère, ma femme et mes enfants? Si je n'avais donc point été mère, « Rome ne serait point assiégée! Si je n'avais

[1] Plutarque appelle la mère de Coriolan Volumnie, et sa femme Virginie.

[2] « Et quam armis viri defendere urbem non possent, « mulieres precibus lacrymisque defenderent. »

[3] « Ubi ad castra ventum est, nuntiatumque Coriolano adesse ingens mulierum agmen, in primo, ut qui « nec publicâ majestate in legatis, nec in sacerdotibus « tantâ offusâ oculis animoque religione motus esset, « multò obstinatior adversùs lacrymas muliebres erat. « Dein familiarium quidam, qui insignem mæstitiâ, inter cæteras cognoverat Veturiam, inter nurum nepotesque stantem : *Nisi me frustrantur*, inquit, *oculi*, « *mater tibi conjuxque et liberi adsunt*. Coriolanus « propè ut amens, consternatus, ab sede suâ quum ferret matri obviæ complexum, mulier in iram ex precibus versa : *Sine, priusquam complexum accipio*, « *sciam*, inquit, *ad hostem, an ad filium venerim* ; « *captiva materve in castris tuis sim. In hoc me longa vita et infelix senecta traxit, ut exulem te*, « *deindè hostem viderem? Potuisti populari hanc* « *terram quæ te genuit atque aluit? Non tibi, quamvis infesto animo et minaci perveneras, ingredienti fines ira cecidit? Non, quum in conspectu* « *Roma fuit, succurit : Intra illa mœnia domus ac* « *penates mei sunt, mater conjux, liberique? Ergo*, « *ego nisi peperissem, Roma non oppugnaretur! Nisi* « *filium haberem, libera in liberâ patriâ mortua essem! Sed ego nihil jam pati, nec tibi turpius quàm* « *mihi miserius possum ; nec ut sim miserrima, diu* « *futura sum. De his videris : quos, si pergis, aut* « *immatura mors, aut longa servitus manet.* » (Liv lib. 2, cap. 40.)

« un fils, je mourrais libre au milieu de ma « patrie, libre aussi bien que moi ! Encore ne « suis-je pas la plus à plaindre, puisque je ne « puis rien souffrir qui ne te cause plus de « déshonneur qu'à moi de misère, et que « même, quand je serais réduite à l'état du « monde le plus misérable, ce ne peut pas « être pour longtemps. Mais vois ce que tu « veux que deviennent ces enfants qui ne peu- « vent éviter, si tu continues, ou une mort « prématurée, ou une longue servitude. »

Ce discours de Véturie fut suivi des pleurs et des gémissements de toutes les dames romaines, qui plaignaient leur malheur et celui de la patrie. Coriolan ne put résister aux reproches d'une mère pour qui il avait toujours eu tant de respect et de tendresse. Il l'embrasse, et s'écrie entre ses bras : *Véturie, vous remportez sur moi une cruelle victoire, qui bientôt me sera fatale !*

Un si tendre respect pour une mère est bien estimable : mais il devait se souvenir qu'il était obligé de respecter encore davantage la patrie. Et cependant avec quelle dureté la reçut-il dans la personne des ambassadeurs ! et avec quel mépris traita-t-il la religion même dans les pontifes qui la représentaient ! Il ignorait les différents degrés [1] de devoirs qu'établit la loi naturelle, qui met au premier rang la Divinité, puis la patrie, et enfin les pères et mères.

Coriolan, après avoir ainsi parlé à Véturie, décampa. Il y eut un traité entre les Romains et les Volsques, et Rome fut délivrée. On ne convient pas de ce que Coriolan devint depuis cet événement. Quelques-uns croient qu'étant retourné à Antium avec l'armée, Tullus, qui était devenu jaloux de sa gloire et de sa trop grande autorité, le fit tuer dans une émeute populaire ; d'autres le font mourir d'une autre manière. Tite-Live paraît s'en tenir au sentiment de Fabius Pictor, ancien historien, qui le fait vivre jusqu'à un âge fort avancé, et qui rapporte de lui une parole remarquable, *que l'exil était bien plus triste pour un vieillard* [2].

[1] « Sunt gradus officiorum, ex quibus quid cuique « præstet intelligi possit : ut prima dies immortalibus, « secunda patriæ, tertia parentibus, deinceps gradatim « reliquis debeantur. » (Cic. *Offic.* n. 160.)

[2] « Multò miserius seni exilium esse. »

Il fut également regretté et par les Volsques, et par les Romains, chez qui sa mémoire fut toujours depuis en grand honneur. Les dames romaines, en particulier, firent paraître autant de regret et de douleur qu'elles avaient coutume d'en témoigner quand elles perdaient leurs plus proches parents. Elles quittèrent l'or et la pourpre et leurs autres ornements, et elles portèrent un deuil général pendant toute une année.

Les hommes ne furent point jaloux de la gloire que les dames s'étaient acquise en délivrant la patrie d'un si grand danger. Le sénat, conjointement avec le peuple, ordonna que, pour conserver la mémoire de cet événement singulier par un monument public, on construirait un temple à la Fortune des dames (*Fortunæ muliebri*), à quatre milles de Rome, dans la voie Latine, c'est-à-dire dans le lieu même où la mère de Coriolan l'avait désarmé par ses prières. Ce temple fut achevé et dédié l'année suivante. Les dames seules avaient droit d'y entrer et d'y offrir des prières et des sacrifices à la déesse.

Nous voyons Coriolan, avec d'excellentes qualités, terminer sa vie d'une manière bien triste [1]. Il est peu de Romains qui aient eu plus de mérite que lui. Il fut au-dessus des plaisirs qui dominent la jeunesse. Il aima la justice, non par la nécessité qu'imposent les lois, ou par la crainte des châtiments, mais par inclination et par un heureux penchant avec lequel il semblait être né. Il ne comptait pas l'innocence pour une vertu, tant il sentait d'horreur pour le vice, et tant il avait de zèle pour en inspirer aux autres de l'éloignement. Jamais fils n'eut plus de respect ni de complaisance pour sa mère. Étant devenu orphelin par la mort de son père, il se crut redevable, à l'égard de Véturie, de la mesure de tendresse et de respect qu'il aurait due à son père s'il eût vécu. Il fut libéral et magnifique, et jamais il ne laissa languir ses amis dans l'indigence. Il eut un talent merveilleux et incomparable pour la guerre ; et sans les obstacles qu'il trouva de la part des séditieux, l'empire romain, sous sa conduite, eût pris de grands accroissements.

Un défaut dominant, qu'il n'eut pas soin

[1] Dionys.

de corriger dans sa jeunesse, lui fit perdre le fruit et le mérite de tant de belles qualités. Il manquait de douceur et de condescendance. Il n'avait point ces airs gracieux, ces manières engageantes qui préviennent et qui gagnent les cœurs. Il était d'un naturel dur et difficile à revenir quand on l'avait choqué. Incapable de modération dans ses ressentiments, il portait sa colère aux plus fâcheuses extrémités. En un mot, il ne connaissait point ces ménagements et cette sage flexibilité qui se plie au besoin des affaires, et à la diversité des caractères de ceux avec qui l'on a à traiter. Toujours chagrin et intraitable, il faisait essuyer sa mauvaise humeur sans distinction et sans égard pour personne. Rien ne lui fit plus de tort dans ses campagnes qu'un génie si peu convenable à la société. Sa rigueur outrée à maintenir les lois et la discipline sans admettre jamais de tempérament, son attachement trop littéral à ce qu'il croyait équitable, et une roideur inflexible dans ce qui lui avait une fois paru le meilleur parti, contribuèrent plus que tout le reste à aigrir les esprits, et à les éloigner de lui. Que les jeunes seigneurs apprennent de cet exemple combien il est important de vaincre et de dompter ce que l'on appelle humeur, car ce fut là le vice dominant de Coriolan.

Ce vice le conduisit par des degrés imperceptibles à celui de tous les excès qui est le plus horrible, et qui a de plus funestes suites: ce fut de porter les armes contre sa patrie. Les autres crimes sont bornés dans leurs effets [1], et ne se font sentir souvent qu'à une seule personne, ou tout au plus à un très-petit nombre. Celui-ci, étouffant dans le cœur la tendresse naturelle pour le lieu qui nous a donné la naissance, porte la fureur contre toute une ville et tout un pays, et entraîne après soi les ravages, les incendies, les meurtres, les violements, et les plus affreux sacriléges. Voilà ce que préparait Coriolan à sa patrie. Il est vrai qu'elle l'avait maltraité indignement, en payant par l'exil les importants services qu'il lui avait rendus. Mais ignorait-il qu'il en est de la patrie comme des pères et des mères [1], dont les enfants doivent souffrir avec patience les plus mauvais traitements, et qu'il ne peut jamais y avoir une juste cause [2] de prendre les armes contre elle? Il était du nombre de ceux dont parle Cicéron [3], qui se croient obligés, et qui sont prêts à sacrifier leur bien et leur vie même pour la patrie, mais qui ne voudraient pas souffrir pour elle le moindre affront, ni la plus légère atteinte donnée à leur réputation. Fausse délicatesse! amour mal entendu de la gloire! Les grands hommes ne pensent pas ainsi. L'histoire romaine nous en fournira plusieurs exemples.

§ II. — SP. CASSIUS, CONSUL, TRAVAILLE A USURPER LE POUVOIR SOUVERAIN. IL EST ACCUSÉ DEVANT LE PEUPLE, CONDAMNÉ A MORT ET EXÉCUTÉ. DISSENSIONS ENTRE LES TRIBUNS ET LES CONSULS AU SUJET DE LA LOI AGRAIRE. VICTOIRE CONSIDÉRABLE, MAIS SANGLANTE, REMPORTÉE CONTRE LES ÉTRUSQUES. TRISTE DÉFAITE DES FABIUS PRÈS DE CRÉMÈRE. MÉNÉNIUS EST CONDAMNÉ A UNE AMENDE: SERVILIUS ABSOUS. GÉNUCIUS, TRIBUN, EXCITE DE NOUVEAUX TROUBLES: IL EST TROUVÉ MORT DANS SON LIT. VIOLENTS TROUBLES.

Quelques jours après la retraite de Coriolan [4], les deux consuls se mirent en campagne avec de nombreuses troupes; mais ils revinrent bientôt à Rome, sans avoir rien fait d'important, quoique les ennemis leur eussent présenté l'occasion la plus favorable. La division s'était mise parmi les Volsques et les Eques au sujet du commandement, et les esprits s'échauffèrent si fort, qu'ils tournèrent leurs armes les uns contre les autres avec un acharnement furieux, tellement que, s'ils n'eussent été sur la fin du jour, ils se seraient tous égorgés de part et d'autre. Ils décampè-

[1] « In aliis maleficiis ad singulos aut ad paucos ex « alieno peccato injuria pervenit: hujus sceleris qui sunt « affines, uno consilio universis civibus atrocissimas « calamitates machinantur. » (*Ad Heren.* lib. 4, n. 12.)

[1] « Ut parentum sævitiam, sic patriæ, patiendo, fe- « rendo, leniendam esse. » (Liv.)

[2] « Præsertim quum omninò nulla causa justa cui- « quam esse possit contra patriam arma capiendi. » (2 *Philipp.* n. 53.)

[3] « Inventi autem multi sunt, qui non modò pecu- « niam, sed vitam etiam profundere pro patriâ parati « essent; iidem gloriæ jacturam ne minimam quidem « facere vellent. » (1 *Offic.* n. 84.)

[4] Liv. lib. 2, cap. 40. — Dionys. lib. 8, pag. 530-547.

rent le matin du jour suivant, et se retirèrent chacun chez soi. Les consuls furent fort blâmés de ne les avoir pas poursuivis.

T. SICINIUS[1].
C. AQUILLIUS.

Les Herniques et les Volsques furent vaincus par ces consuls.

SP. CASSIUS. III[2].
PROCULUS VIRGINIUS.

Virginius fut envoyé contre les Eques. Ayant désolé leur pays, sans trouver aucune résistance, il ramena ses troupes à Rome.

Les Volsques et les Herniques, contre lesquels marchait Cassius, traitèrent de paix et d'alliance avec le consul, à qui le sénat avait donné le pouvoir d'en régler les conditions.

Cassius, de retour à Rome, après avoir obtenu par ses brigues l'honneur du triomphe qu'il méritait peu, porta plus loin ses vues ambitieuses, et forma le dessein de se procurer un pouvoir absolu. Il sentit bien que le moyen le plus sûr d'y parvenir était de gagner la faveur du peuple. Dans cette vue, il représente au sénat « que le peuple méritait quelque « récompense pour les services qu'il avait « rendus à la république, soit en défendant « la liberté commune, soit en soumettant à « l'empire de nouveaux pays : qu'on ne pou« vait mieux les reconnaître qu'en lui aban« donnant des terres qui étaient le fruit de « ses conquêtes, et qui appartenaient au pu« blic, quoique, par une injuste avidité, « quelques patriciens se les fussent appro« priées : que cette libéralité mettrait les pau« vres plébéiens en état de pouvoir nourrir « des enfants utiles à la république, et qu'il « n'y avait même qu'un partage si équitable « qui pût rétablir une sorte d'égalité qui de« vait être entre les citoyens d'une même « ville. » Il associait à ce privilége les Latins, et même les Herniques, avec qui il venait de faire un traité d'alliance.

C'est ici la première fois qu'il est fait mention de la *loi agraire*[3], c'est-à-dire de la loi qui ordonnait des distributions de terres pour le peuple. Nous verrons dans la suite qu'elle causera de grands troubles dans la république, et qu'elle sera dans la main des tribuns comme un flambeau de division et de discorde toujours prêt à prendre feu. En effet, cette loi, qui en elle-même avait une grande apparence d'équité, devait plaire extrêmement au peuple, dont elle soulageait la misère. Quand les Romains avaient eu quelque avantage considérable sur leurs voisins, ils ne leur accordaient jamais la paix qu'ils ne leur enlevassent une partie de leur territoire, qui était aussitôt incorporée dans celui de Rome. Une partie de ces conquêtes se vendait pour indemniser l'état des frais de la guerre. On en distribuait gratuitement une autre portion aux pauvres d'entre le peuple qui se trouvaient sans aucun fonds de bien en propre. Quelquefois on en donnait certains cantons à cens au profit du public. Des patriciens avides et uniquement attentifs à s'enrichir s'emparaient d'une partie de ces terres, par des moyens qui seront marqués plus en détail dans la suite. C'est de ces terres injustement usurpées par les riches, que Cassius voulait qu'on fît un nouveau partage en faveur des pauvres citoyens.

Cette proposition alarma fort les sénateurs; les uns, parce qu'ils y étaient intéressés personnellement, d'autres, parce qu'ils en craignaient les suites dangereuses. Elle flatta d'abord agréablement le peuple : mais l'union des Latins associés à la même grâce l'en dégoûta bientôt. Rabuléius, un des tribuns, ayant demandé dans l'assemblée, au consul Virginius, ce qu'il pensait de la loi en question, celui-ci répondit qu'il consentirait volontiers que les terres dont il s'agissait fussent distribuées au peuple romain, pourvu que les Latins n'y eussent aucune part. Ce sentiment plut fort au peuple. Cassius se voyait par là frustré de ses espérances : car sa vue avait été de mettre ces peuples dans ses intérêts, pour parvenir à son but par leur moyen et par le secours qu'il prétendait en tirer; et d'ailleurs, il sentait son crédit beaucoup diminué dans l'esprit de la populace. Pour regagner ses bonnes grâces, il représenta au sénat qu'il était de la justice de rembourser, aux dépens du trésor commun, l'argent que les pauvres

[1] An. R. 267; av. J. C. 485.
[2] An. R. 268; av. J. C. 484.
[3] « Tum primùm lex agraria promulgata est; nunquam deindè, usque ad hanc memoriam, sine maximis rerum motibus agitata. » (LIV. lib. 2, cap. 41.)

d'entre les citoyens avaient employé à acheter les blés dont Gélon, roi de Syracuse, avait fait présent à la république pendant la cherté. L'aurait-on cru? Cette proposition [1], qui semblait devoir être fort agréable à la multitude, la révolta, parce que cette largesse lui parut comme le prix dont Cassius voulait acheter la tyrannie, et que, dans sa misère, elle trouvait la servitude encore plus insupportable que la pauvreté.

Cependant l'affaire fut agitée dans le sénat. Appius fit un long discours, dans lequel il s'opposa fortement à la loi agraire, en remontrant que nourrir le peuple aux dépens du public, c'était le rendre oisif et paresseux. Il conclut à choisir dix des plus considérables du sénat, qui seraient chargés de faire la visite des terres, et d'en reconnaître les bornes; et s'ils trouvaient des particuliers qui, par adresse ou par force, en eussent usurpé la jouissance, il voulait qu'on les obligeât à en faire restitution à la république : qu'on vendît une partie de ces terres; que le reste fût donné à louage pour cinq ans; et que l'argent qu'on en retirerait fût employé pour les besoins publics. Il fit entendre que le peuple, lorsqu'il verrait les possesseurs injustes de ces terres contraints d'y renoncer, et les revenus appliqués à un juste et nécessaire emploi, n'aurait plus lieu de se plaindre.

Appius ayant cessé de parler, on pria Aulus Sempronius Atratinus de dire son sentiment. Celui-ci, après s'être fort étendu sur les louanges d'Appius, et avoir embrassé son sentiment sur le choix des commissaires, ajouta : « qu'il croyait nécessaire, dans la conjoncture où l'on se trouvait, de gagner le « peuple en partageant les terres en question, « ou généralement entre tous les citoyens, « ou seulement entre ceux qui n'avaient aucun fonds de terres, ou qui n'avaient qu'un « revenu très-modique ; que, pour les Latins, « ils ne devaient avoir aucune part dans une « distribution de terres acquises longtemps « avant qu'ils eussent été admis à l'alliance « avec les Romains : qu'enfin il paraissait à « propos de remettre toute l'exécution de « cette affaire aux futurs consuls, le temps de « ceux qui étaient actuellement en place de- « vant bientôt expirer.

L'avis de Sempronius fut suivi dans tous ses points, et en conséquence le sénat ordonna « qu'on créerait des décemvirs du nom- « bre des plus anciens consulaires, qui, après « être descendus sur les lieux, prononce- « raient sur la quantité de terres que la ré- « publique pouvait affermer, et sur ce qu'on « distribuerait aux citoyens : que la création « des décemvirs, la répartition des terres, et « les autres règlements qui regardaient cette « affaire, tout cela serait renvoyé aux nou- « veaux consuls. » Ce décret du sénat, notifié au peuple, ferma la bouche à Cassius, et étouffa les semences de la sédition prête à éclater.

SERV. CORNÉLIUS [1].
Q. FABIUS.

L'année suivante, pendant que Quintus Fabius et Servius Cornélius remplissaient le consulat, Cæso Fabius, frère du consul, et L. Valérius Publicola, qui se trouvaient questeurs en même temps, et qui, par le droit de leur charge, avaient pouvoir de convoquer le peuple, assignèrent Sp. Cassius à venir rendre compte de sa conduite devant lui. Une foule infinie de citoyens accourut au jour de l'assignation. Les deux questeurs attaquent ouvertement Cassius, et l'accusent d'avoir pris des mesures secrètes pour s'ouvrir les voies au souverain pouvoir; d'avoir amassé des armes, d'avoir reçu de l'argent des Latins et des Herniques, et de s'être fait parmi eux un gros parti de la plus vigoureuse jeunesse, que l'on voyait continuellement à sa suite. Toutes ces accusations furent prouvées par le témoignage irréprochable de plusieurs citoyens, et par celui des villes confédérées.

Le peuple se laissa persuader à leurs discours, et ne fit plus aucune attention aux réponses étudiées de Cassius. Il conçut dès lors une telle indignation contre lui, que ni la considération de trois de ses enfants, ni l'affliction de ses proches et de ses amis qui se

[1] « Id verò, haud secùs quam præsentem mercedem « regni aspernata plebes : adeò, propter suspicionem in- « sitam regni, velut abundarent omnia, munera ejus in « animis hominum respuebantur. »

[1] An. R. 269; av. J. C. 483.

présentèrent en grand nombre pour l'appuyer, ni le souvenir de ses belles actions qui l'avaient élevé aux premières dignités, ni trois consulats et deux triomphes qui l'avaient rendu fort illustre, ne purent adoucir les esprits, ni arrêter d'un moment sa condamnation : tant le plus léger soupçon d'aspirer à la royauté était un crime irrémissible chez les Romains! Ils poussèrent si loin leur ressentiment en cette occasion, que, sans garder de mesures ni de modération dans la qualité de la peine, on condamna le coupable à perdre la vie. Le peuple eut peur que, si on se contentait de le punir de l'exil, comme il était le plus habile homme de guerre de son temps, il n'imitât l'exemple de Coriolan, et qu'ayant recours aux ennemis, il ne renouvelât une guerre sanglante contre sa patrie. Dès que la sentence eut été prononcée contre Cassius, les questeurs le menèrent sur le roc Tarpéien, qui donnait sur la place publique, et, en présence de toute la ville, ils le précipitèrent du haut en bas. C'était le supplice en usage chez les Romains. La maison de Cassius fut démolie, et ses biens vendus à l'encan. De l'argent qui en provint, on éleva à Cérès une statue d'airain[1]. Il y a des historiens qui disent que ce fut son père qui, en conséquence du droit de vie et de mort que les pères avaient à Rome sur leurs enfants, le condamna et le fit mourir. Mais l'autre sentiment paraît bien plus vraisemblable.

Après la mort de Cassius, la faction des grands devint plus puissante et plus fière, et augmenta son mépris contre les plébéiens. Ceux-ci, au contraire, perdirent courage, et n'ayant plus de zélé défenseur de leurs intérêts, ils se reprochèrent comme une imprudence, et même comme une injustice, la condamnation qu'ils avaient prononcée contre Cassius. La douceur de la loi agraire[2], qui n'était plus contrebalancée par un soupçon odieux, flattait agréablement les esprits[3]. Ce qui fit encore plus d'impression sur eux, c'est que les consuls n'exécutaient point le décret qu'avait porté le sénat pour la distribution des terres, et qu'on n'avait point encore créé ces décemvirs qui devaient être chargés de faire leur rapport au sénat de ce qui pouvait être distribué au peuple, et de la portion qui en devait revenir à chacun. On se plaignait hautement que le sénat n'agissait pas de bonne foi, et l'on accusait les tribuns de l'année précédente d'avoir trahi les intérêts du peuple. Ceux qui étaient alors en charge demandaient vivement l'exécution du décret.

Ces disputes, entre le sénat et le peuple, entre les consuls et les tribuns, occuperont dans les années suivantes une grande partie de l'histoire. On verra comme une alternative de troubles dans la ville, et de guerres en campagne. Ces petites guerres étaient la ressource ordinaire des consuls, qui, pour faire diversion aux plaintes continuelles du peuple, le tiraient de Rome, dans la vue de faire trouver à leurs soldats, aux dépens de l'ennemi, une subsistance qui leur fit oublier leurs anciennes prétentions. Mais ces guerres continuelles les rendaient encore plus intraitables; et la paix faisait renaître dans des courages si fiers la discorde que la guerre n'avait que suspendue. Ces brouilleries mutuelles reviendront souvent. J'en abrégerai le récit autant qu'il me sera possible, et ne rapporterai que ce qui me paraîtra de plus important et de plus curieux, évitant un détail de petites circonstances et de faits presque toujours pareils, qui ne pourrait qu'ennuyer le lecteur.

Les patriciens étaient attentifs à entretenir continuellement quelques inimitiés avec les étrangers, afin d'avoir toujours une occasion prête de faire quelque nouvelle expédition. Les Veïens, les Èques, les Volsques, et d'autres peuples voisins leur en fournissaient la matière. La ressource ordinaire des tribuns était de s'opposer à la levée des troupes; mais, après quelque résistance, ils étaient enfin obligés de céder; et la crainte que le sénat ne vînt à créer un dictateur, dont le pouvoir était absolu, les tenait en bride, et les obligeait de se désister de leur opposition.

Les patriciens avaient encore un grand avantage sur les plébéiens, en ce qu'étant maîtres pour l'ordinaire dans les assemblées qui se tenaient par centuries pour la nomina-

[1] Flor. lib. 1, cap. 26.

[2] « Dulcedo agrariæ legis ipsa per se, dempto auctore, « subibat animos. » (Liv. lib. 2, cap. 42.)

[3] Dionys. lib. 8, pag. 547-558. — Liv. lib. 2, cap. 41, 42

tion des consuls, ils avaient grand soin d'en choisir qui fussent zélés pour les intérêts des nobles, sans que souvent il fût possible au peuple de traverser leur choix, comme cela parut l'année suivante. Fabius, qui était actuellement consul, ayant vaincu les Volsques et les Eques, vendit le butin qu'on avait fait, et en remit le prix entier dans le trésor public, sans en faire aucune part aux soldats; ce qui rendit le nom de Fabius fort odieux au peuple.

Cependant, dans les comices suivants, on nomma pour consuls

L. ÆMILIUS [1].
CÆSO FABIUS.

Le dernier était un des accusateurs de Cassius.

Les Volsques et les Eques furent vaincus par Æmilius.

On fit la dédicace du temple de Castor, voué dans la guerre contre les Latins par le dictateur Postumius.

M. FABIUS [2].
L. VALÉRIUS.

Le premier était frère des deux consuls de même nom qui avaient précédé, et le second, l'un des accusateurs de Cassius. Ils se mirent en devoir de faire des levées pour la guerre contre les Veïens et contre les Volsques. Le tribun Mænius s'y opposa, protestant qu'il ne souffrirait point que les consuls fissent de nouvelles levées, qu'ils n'eussent, avant toute chose, créé des commissaires pour la répartition des terres. Les consuls, pour se tirer de cet embarras, eurent recours à un expédient qui n'avait point encore été mis en usage, et qui depuis n'a point été, ce me semble, réitéré : ce fut de faire transporter leur tribunal dans la campagne prochaine. Là ils firent citer les citoyens pour être enrôlés, qui n'obéirent pas plus qu'auparavant. Les consuls condamnent les réfractaires à des amendes, démolissent leurs fermes, enlèvent leurs troupeaux et leurs charrues, sans que le tribun pût y mettre obstacle, parce que la juridiction des tribuns ne s'étendait point hors de la ville.

[1] An. R. 270; av. J. C. 482.
[2] An R. 271; av. J. C. 481.

Cette exécution militaire fit rentrer le peuple dans le devoir. Les levées se firent à l'ordinaire. La guerre pour laquelle on les faisait n'eut pas de suite.

La vestale Oppia, convaincue d'avoir manqué à son vœu de chasteté, fut punie du supplice ordinaire.

Q. FABIUS. II [1].
C. JULIUS.

Guerre contre les Èques et les Veïens [2].

CÆSO FABIUS II [3].
SP. FURIUS.

Les Veïens et les Èques faisant des courses sur les terres des Romains [4], les consuls se mirent en devoir de lever des troupes pour marcher contre les ennemis. Le tribun Icilius [5], criant à haute voix que le temps était venu de faire passer la loi agraire, empêchait les citoyens de s'enrôler. Le sénat était fort embarrassé de cette opposition, et ne savait à quoi se déterminer. Alors Appius Claudius remontra « que le seul moyen d'arrêter les poursuites d'Icilius était de soulever les autres tribuns contre lui; qu'autrement l'opposition d'un tribun était un obstacle invincible, puisqu'il était autorisé par les lois à empêcher toutes les délibérations contre lesquelles il avait réclamé : que la puissance tribunitienne ne pouvait être affaiblie que par elle-même : que parmi cinq tribuns il y en aurait toujours quelqu'un qui serait bien aise, ou par amour-propre, ou par zèle pour le bien public, de traverser l'entreprise d'un collègue, et de se joindre aux citoyens bien intentionnés; qu'il s'en trouverait sans doute plusieurs, s'il en était besoin, mais qu'un seul suffisait pour rendre inutiles les efforts de tous les autres : qu'ainsi l'habileté des consuls et des premiers sénateurs était de donner tous leurs soins pour gagner quelqu'un des tribuns, et pour l'attacher aux intérêts du sénat et de la république. » Le conseil parut très-sage, comme il l'était en

[1] An. R. 272; av. J. C. 480.
[2] Liv. lib. 2, cap. 43.
[3] An. R. 273; av. J. C. 479.
[4] Dionys. lib. 9, pag. 559-562.
[5] Tite-Live l'appelle *Licinius*.

effet, et fut mis sur-le-champ en pratique. Quatre tribuns se déclarèrent contre Icilius, voulant qu'il ne fût plus parlé de la loi agraire jusqu'à ce qu'on eût mis fin à la guerre.

Les armées furent promptement levées. Furius marcha contre les Veïens, qui n'osèrent paraître devant lui, de sorte qu'il fit un butin considérable dans tout le pays, où il ne trouvait aucun obstacle. La bonté qu'il témoigna en partageant entre les soldats tout ce qui avait été pris sur l'ennemi augmenta de beaucoup l'attachement que le peuple avait déjà pour lui. La campagne faite, il ramena ses troupes saines nulle disgrâce, et comblées de biens.

Cæso Fabius, l'autre consul, n'eut pas le même bonheur, quoiqu'il eût rempli avec honneur tous les devoirs d'un excellent capitaine. Ses troupes montrèrent dans le combat même combien le général qui leur commandait leur était odieux. Il avait mis en fuite les Èques avec sa seule cavalerie. L'infanterie refusa de les poursuivre, dans la crainte de contribuer à sa gloire en lui fournissant la matière d'un triomphe. Ni les exhortations du consul, ni la honte dont ils se couvraient par une si criminelle désertion, ni leur propre danger en cas que l'ennemi revînt sur ses pas, ne purent les engager à marcher en avant, ou du moins à demeurer fermes dans leur poste. Ayant rebroussé chemin sans ordre, ils reprennent celui du camp, la tristesse peinte sur le visage, comme s'ils avaient été vaincus, et prononçant des imprécations tantôt contre leur général, tantôt contre la cavalerie qui l'avait trop bien servi. Le consul[1] ne pensa pas même à remédier à un si grand mal : tant il est vrai, dit Tite-Live, que les hommes d'un mérite supérieur manquent plus souvent de l'habileté à gouverner les esprits des citoyens que des talents nécessaires pour vaincre les ennemis. Il revint à Rome, peu chargé de gloire, mais devenu plus que jamais un objet de haine et d'exécration aux soldats. Le consulat demeura pourtant encore dans la famille des Fabius.

[1] « Nec huic tam pestilenti exemplo remedia ulla ab « imperatore quæsita sunt : adeò excellentibus ingeniis « citiùs defuerit ars quâ civem regant, quàm quâ hostem « superent. » (Liv. cap. 43.)

M. FABIUS. II [1].
CN. MANLIUS.

Ces consuls eurent une rude guerre à essuyer de la part des Veïens[2]. La discorde intestine qui régnait à Rome faisait espérer aux ennemis qu'il serait facile d'abattre sa puissance, pour peu qu'on fît d'efforts. Les principaux de l'Etrurie ne cessaient, dans toutes les assemblées, de représenter « que la division, dont la sagesse du sénat et la patience « du peuple avait jusque-là suspendu les mauvais effets, en était enfin venue à un tel excès, qu'on pouvait dire que Rome formait « deux villes tout opposées, qui avaient chacune leurs lois et leurs magistrats : que la « rébellion avait passé de la ville dans le camp, « et y avait ruiné toute discipline ; que dans « la dernière campagne le soldat romain, au « milieu même du combat, avait abandonné « son général, et, malgré ses remontrances « et ses ordres, s'était retiré dans son camp « et avait cédé la victoire aux Èques, qui « étaient déjà vaincus : que, pour peu qu'on « fît d'efforts, Rome pouvait être accablée « par ses forces mêmes : qu'il ne fallait que « lui montrer la guerre ; que la fortune et les « dieux feraient tout le reste. » Ces discours et ces espérances avaient armé toute l'Etrurie.

On ne s'était pas cependant endormi à Rome. Les consuls avaient eu soin, conformément à l'avis d'Appius, de gagner les tribuns par des manières honnêtes et prévenantes, et d'en mettre quelques-uns dans leurs intérêts. Par leur moyen, les levées se firent avec succès comme l'année précédente, malgré les oppositions des autres. Ainsi l'armée fut bientôt sur pied. Les consuls partirent avec deux légions chacun, que Rome seule avait fournies, et un pareil nombre de troupes qu'ils tirèrent des alliés. Les Latins et les Herniques, de leur plein gré et par bonne volonté, avaient envoyé le double des troupes qu'on leur avait demandées. Les Romains ne jugèrent pas à propos d'en faire usage, sans doute par un principe dont ils s'écartèrent rarement dans la suite, qui était de ne point admettre

[1] An. R. 274 ; av. J. C. 478.
[2] Dionys. lib. 9, pag. 562-570. — Liv. lib. 2, cap. 44-48.

dans leurs armées des alliés ou des étrangers en plus grand nombre que n'étaient les citoyens. Après avoir remercié avec de grandes marques de reconnaissance ces alliés, de leur fidélité et de leur zèle pour le service du peuple romain, ils renvoyèrent les troupes qui étaient de surplus. On fit un troisième corps, consistant en deux légions d'une belle jeunesse, qui eut ordre de camper hors des murs de Rome pour défendre la campagne contre les surprises de quelque nouvel ennemi auquel on ne s'attendait point. Ceux enfin que leur âge exemptait d'aller à la guerre, et dont on pouvait encore tirer du service, restèrent dans la ville pour la garder en cas d'insulte.

Les consuls, à la tête de leur armée, marchèrent à Veïes, et campèrent sur deux collines, assez près l'un de l'autre. Les ennemis, de leur côté, avaient de puissantes troupes, et s'étaient campés devant la ville. Tout ce qu'il y avait de considérable dans l'Etrurie était accouru à cette guerre. On y avait mené jusqu'aux esclaves : en sorte que l'armée des Etrusques se trouvait beaucoup plus nombreuse que celle des Romains.

Ce n'était pas le nombre supérieur des ennemis qui embarrassait les consuls, mais bien la disposition de leurs propres troupes. Le souvenir encore récent de ce qui s'était passé dans la dernière campagne les tenait dans une grande inquiétude. Ils prirent donc le parti de demeurer dans leur camp, de ne point hasarder encore de combat, et de traîner la guerre en longueur autant qu'ils pourraient, dans l'espérance que le temps et le délai pourraient adoucir les esprits, et les rappeler à leur devoir. Comme les Romains passèrent plusieurs jours sans faire aucun mouvement, les plus hardis d'entre les Etrusques viennent les insulter jusqu'aux portes du camp. Ils traitent les soldats de femmes, et les chefs de lâches. Ils les somment ou de se montrer, s'ils ont du cœur, et de venir vider leur querelle dans un combat décisif, ou, s'ils n'ont pas le courage de se battre, de rendre les armes aux vainqueurs. Ils rappellent la bassesse de leur origine, à laquelle leur conduite répond parfaitement.

Ces sanglants reproches, répétés tous les jours avec une nouvelle insolence, ne faisaient pas de peine aux consuls, mais ils piquaient jusqu'au vif les soldats. Ils se sentaient agités au dedans d'eux-mêmes par deux mouvements violents et tout contraires : l'un, d'indignation contre les ennemis; l'autre, d'aversion pour les consuls et les sénateurs. Ils ne pouvaient souffrir plus longtemps les insultes outrageantes des Etrusques : mais ils ne voulaient pas aussi procurer aux patriciens un heureux succès qui les comblerait de gloire. Ces sentiments combattaient en eux et se succédaient alternativement. Enfin la haine contre l'étranger l'emporta. Ils viennent en foule à la tente des consuls, ils demandent à combattre, ils prient avec instance qu'on donne le signal. Les consuls confèrent ensemble, comme incertains de ce qu'il fallait faire. Ils sont longtemps à délibérer. Ils souhaitaient fort de combattre: mais il fallait cacher leur désir, afin d'irriter par le délai même, et par cette sorte d'opposition, celui des soldats. La réponse fut que leur demande était prématurée, qu'il n'était pas encore temps de donner le combat, qu'ils se tinssent dans leur camp. Les consuls déclarèrent que quiconque combattrait sans ordre serait traité comme ennemi. Ce refus simulé ne servit qu'à allumer de plus en plus l'ardeur des soldats. Les ennemis, ayant été informés que les consuls avaient pris le parti de ne point combattre, en deviennent plus insolents, et s'avancent fièrement jusqu'aux portes, lançant mille traits piquants et injurieux contre des lâches qui n'osaient se montrer : et, peu s'en fallut qu'ils n'en vinssent jusqu'à attaquer le camp. Les soldats ne peuvent pas soutenir plus longtemps des mépris si outrageux. Ils accourent de tous côtés vers les consuls, non plus par de petites bandes comme auparavant, mais presque tous ensemble, demandant à grands cris qu'on les mène au combat. Le temps en était venu. On fait pourtant encore quelque difficulté. Mais Fabius enfin, dans la crainte de laisser refroidir et tomber cette ardeur par un plus long délai, ou de faire dégénérer le tumulte en révolte, ayant fait faire silence, et s'adressant à son collègue : « Je « sais, dit-il, Manlius, que ces soldats peu-« vent vaincre; mais ils m'ont réduit eux-« mêmes à douter s'ils le veulent. C'est pour-

« quoi je suis déterminé à ne point donner le « signal qu'ils n'aient tous juré qu'ils ne re- « viendront du combat que victorieux. Ils ont « trompé une fois le consul : ils ne trompe- « ront jamais les dieux. » Il y avait parmi ceux qui demandaient le combat avec le plus d'instance un certain Flavoléius, plébéien de naissance, qui gagnait sa vie par son travail, mais généralement estimé pour sa bravoure. Son mérite l'avait élevé à un emploi distingué dans une des légions, où il commandait comme premier capitaine, *primipilus*. Il avait sous lui soixante centurions avec leurs compagnies, c'est-à-dire, tous les centurions de la légion, obligés par la loi de prendre ses ordres et de lui obéir. Ce Flavoléius s'avance le premier, et jure ainsi entre les mains du consul, en tenant son épée nue et levée : *Je m'engage, Fabius, à ne revenir du combat que victorieux. Si je manque à mon serment, que Jupiter, Mars et tous les autres dieux me fassent périr dans leur colère.* Toute l'armée, à son exemple, fit le même serment.

Les consuls, pleins de confiance et d'allégresse après ce serment, comme s'ils eussent été sûrs de la victoire, font défiler les troupes en bon ordre, et les rangent en bataille. Les Etrusques, surpris de ce mouvement auquel ils ne s'attendaient plus, se préparent de leur côté, et viennent au-devant des Romains.

Quand les deux armées furent en présence, les trompettes sonnèrent la charge, et le combat commença. La cavalerie et l'infanterie donnèrent en même temps de part et d'autre. Le carnage fut grand, et la perte d'abord égale des deux côtés. Les Romains, qui étaient à l'aile droite, sous les ordres du consul Manlius, poussèrent vivement l'aile gauche des ennemis, et les cavaliers, étant descendus de cheval, combattirent longtemps pied à terre. Ceux qui étaient à l'aile gauche commencèrent à se voir enveloppés par l'aile droite des Etrusques, qui avait ses flancs plus étendus de ce côté-là. Ils se soutenaient néanmoins malgré l'inégalité de leurs forces et les blessures dont ils étaient atteints de toutes parts. Quintus Fabius, qui avait été deux fois élevé au consulat, et qui commandait alors l'aile gauche en qualité de lieutenant du consul, faisait une vigoureuse résistance, tout percé qu'il était de coups, jusqu'à ce que, frappé d'une lance, il tomba sans signe de vie. Cette nouvelle étant portée au consul M. Fabius, qui conduisait le corps de bataille, il mande Cæso Fabius, son autre frère, et, prenant avec lui l'élite de ses bataillons, il passe au delà de l'aile droite des Etrusques, dont les siens étaient investis. Il fond dessus avec violence ; il renverse, il tue tout ce qui se présente à lui, et il oblige les plus éloignés à prendre la fuite. Là, trouvant son frère qui respirait encore, il le relève, sans autre consolation que de recevoir ses derniers soupirs. Les soldats, animés à la vengeance par la mort d'un chef si estimé, se jettent à travers les Etrusques, dans l'endroit où ils étaient le plus serrés, et, par le carnage qu'ils y font, ils rétablissent les affaires de l'aile gauche, et regagnent le dessus sur ceux qui les avaient enfoncés.

Pendant ce temps-là[1] l'aile droite que commandait Manlius profitait toujours de son avantage contre les Étrusques, et faisait de nouveaux progrès. L'ennemi ne résistait plus que faiblement, et ne cherchait son salut que dans la fuite, lorsqu'un javelot, lancé au hasard, vient blesser Manlius au genou, lui traverse le jarret et le renverse. On l'enlève de la mêlée, et on le transporte au camp. Les Etrusques, qui le croient mort, se rallient et reprennent courage. Des troupes fraîches qui les joignent augmentent leur confiance. Ils font à leur tour reculer les Romains dans l'absence de leur général. Le consul M. Fabius, apercevant ce désordre, quitte l'aile gauche pour venir au secours de la droite avec quelques escadrons de cavalerie. Il crie aux troupes que son collègue est vivant ; que pour lui il a mis l'autre aile des Étrusques en déroute. L'ennemi, qui le voit venir avec un renfort considérable, cesse de poursuivre les fuyards, et se remet en bataille. Manlius en même temps revient et reparaît à la tête de ses troupes. La vue des deux consuls ranime les Romains. Le combat se réchauffe et se rallume, et le carnage devient plus grand de part et d'autre.

Dans ce moment un gros détachement des

[1] J'ai plus suivi le sens que les paroles de Denys d'Halicarnasse.

Etrusques reçoit ordre de marcher au camp des Romains. Ils y courent avec d'autant plus de joie qu'ils le croyaient mal gardé; et ils ne se trompaient pas. On n'avait laissé pour le défendre que les triaires[1], et un petit nombre d'autres troupes. Le reste n'était composé que de marchands, de valets et d'artisans. Les Etrusques s'emparèrent sans peine du camp. Mais, plus occupés du butin que du combat, ils laissèrent aux triaires, qui n'avaient pu soutenir leur premier choc, le temps de donner l'avis aux consuls de ce qui se passait dans le camp ; après quoi les triaires recommencèrent d'eux-mêmes le combat avec beaucoup de vigueur. Manlius, étant accouru promptement à leur secours, entra dans le camp, mit des corps-de-garde à toutes les portes, et, de cette manière, ferma toute issue et toute sortie aux ennemis. Réduits au désespoir, ils n'en combattirent qu'avec plus de fureur. Un gros d'Etrusques s'étant jeté sur le consul, qu'ils reconnurent à l'éclat de ses armes, les Romains qui l'environnaient firent d'abord une vigoureuse résistance, mais il ne purent pas soutenir longtemps un choc si violent. Le consul, blessé à mort, tomba de son cheval, et, n'ayant pu se relever, mourut dans cette action, après avoir vu périr autour de lui une brave jeunesse, qui s'était signalée pour sa défense. Les Etrusques, animés par cet heureux et inopiné succès, reprennent de nouvelles forces, pendant que l'alarme était générale parmi les Romains; et ceux-ci couraient risque d'être entièrement défaits, si les lieutenants, après avoir emporté le corps du consul, n'avaient ouvert une porte aux ennemis. Ils se sauvèrent tous avec promptitude par cette porte, mais ils tombèrent entre les mains de l'autre consul, qui accourait au secours de son collègue, et furent presque tous taillés en pièces. Fabius victorieux retourne aussitôt à l'appui de ceux qui combattaient dans la plaine, et achève de mettre les ennemis en déroute.

Les Romains n'avaient point encore donné de bataille plus considérable, soit par la multitude des combattants, soit par la durée du combat, soit par la vicissitude des évènements. L'armée était composée de vingt mille fantassins, la fleur et l'élite de la jeunesse de Rome, et de douze cents chevaux; et d'un nombre égal de troupes tirées des colonies et des alliés. Le combat commença avant midi, et ne finit qu'au soleil couché. La victoire fut longtemps balancée entre les deux partis, et ne parut décidée pour les Romains que par la retraite des Etrusques, qui décampèrent la nuit suivante.

Au retour de l'armée, le peuple voulut couronner la victoire du consul par les honneurs du triomphe. Il ne crut pas que la bienséance lui permît de paraître en cette pompeuse cérémonie, la couronne sur la tête, au milieu des funérailles de son frère et de celles de son collègue. Le refus du triomphe lui fit plus d'honneur que n'aurait pu faire le triomphe même[1] : tant le mépris de la gloire, placé à propos, la fait retrouver quelquefois avec usure.

Il rendit ensuite les honneurs funèbres aux deux illustres morts dont on pleurait la perte. Il prononça lui-même leur éloge, et mit dans tout leur jour les actions glorieuses de l'un et de l'autre, sans dire un mot des siennes. Les justes louanges qu'il leur accordait retombèrent sur lui en partie, d'autant plus qu'il paraissait s'oublier lui-même. Attentif au plan qu'il s'était fait, dès le commencement de son consulat, de réconcilier le peuple avec les patriciens, il distribua dans les maisons des sénateurs les soldats blessés, et en donna le plus grand nombre aux Fabius : ils ne furent pansés nulle part ailleurs avec tant de soin. Depuis ce temps-là les Fabius devinrent populaires, mais par des voies toutes légitimes et toutes salutaires à la république. Aussi le consulat demeura encore dans cette famille, autant par les vœux du peuple que par ceux des patriciens.

CÆSO FABIUS. III[2].
T. VIRGINIUS.

[1] On appelait ainsi les soldats qui formaient la troisième ligne de l'armée romaine, et qui étaient les plus vieux et les plus braves de tous, mais le corps le moins nombreux.

[1] « Omni acto triumpho depositus triumphus clarior « fuit. Adeò spreta in tempore gloria, interdùm cumulatior redit. » (LIV.)

[2] An. R. 275; av. J. C. 477.

Rome, sous ces consuls, eut plusieurs guerres à soutenir, moins dangereuses qu'incommodes, contre les Èques, contre les Volsques, contre les Veïens. Pour arrêter les courses de ces derniers, il aurait fallu établir sur leurs frontières une forte garnison qui les bridât : mais la république, épuisée d'argent, et menacée par beaucoup d'autres ennemis, ne se trouvait pas en état de subvenir à tant de dépenses. La famille des Fabius montra ici une générosité qui est sans exemple. Elle s'adressa au sénat, et, par la bouche du consul, demanda en grâce qu'on voulût bien se décharger sur elle du soin et des frais de la garnison qu'il était nécessaire d'opposer aux entreprises des Veïens, ce qui demandait un secours plus assidu que nombreux, promettant d'y bien soutenir l'honneur du peuple romain. On fut charmé d'une offre si noble et si inouïe, et on l'accepta avec une vive reconnaissance. La nouvelle s'en répand aussitôt dans toute la ville. Il n'y est parlé que des Fabius. On les loue, on les admire, on les élève jusqu'au ciel. « S'il y avait « encore deux familles pareilles, disait-on, « que l'une se chargeât de la guerre contre « les Volsques, l'autre de celle contre les « Èques, la nation pourrait demeurer tran- « quille, pendant que des forces particulières « dompteraient pour elle les peuples voi- « sins. »

Le lendemain, dès le matin, les Fabius partent, ayant à leur tête le consul revêtu de sa cotte d'armes. Jamais on ne vit une armée si peu nombreuse, et en même temps si illustre: je parle ici sur la foi de Tite-Live. Trois cent six soldats, tous patriciens, tous d'une même famille, dont il n'y en avait aucun qui ne pût être jugé digne de commander une armée, marchaient contre Veïes pleins de courage et d'allégresse, sous les étendards d'un chef, Fabius comme eux. Ils étaient suivis d'une troupe d'amis et de clients animés du même esprit et du même zèle, et qui n'avaient tous que de grandes et de nobles vues. Cette troupe montait environ à quatre mille hommes, selon Denys d'Halicarnasse. Toute la ville, accourue à un si beau spectacle, comble de louanges ces généreux soldats, leur promet des consulats, des triomphes, et les récompenses les plus éclatantes. En passant devant le Capitole et devant les autres temples, on prie les dieux de les prendre sous leur protection, de favoriser leur départ et leur entreprise, et de leur procurer un prompt et heureux retour. Ces vœux ne furent point exaucés.

[1] Dionys. lib. 9, pag. 570-585. Liv. lib. 2, cap. 45-50.

Quand ils furent arrivés proche du fleuve Crémère, qui n'est pas éloigné de Veïes, on bâtit une forteresse, sur une montagne fort roide et fort escarpée, pour la sûreté des troupes; on l'entoura d'un double fossé, et on la flanqua de plusieurs tours. Le consul ensuite mena son armée sur les terres des Veïens, où il fit un butin considérable. Ils se trouvèrent fort incommodés de cet établissement, qui les empêchait de vaquer à la culture de leurs terres, et qui ruinait le commerce qu'ils avaient avec les étrangers. Ils n'osaient plus paraître en campagne, et ils se tenaient renfermés dans les villes, ou n'en sortaient qu'à la dérobée.

L. ÆMILIUS. II.
C. SERVILIUS.

Les Veïens ne se trouvant pas assez forts pour ruiner la forteresse que les Romains avaient élevée, eurent recours aux Étrusques, qui leur envoyèrent de nombreuses troupes. Le consul Æmilius fut chargé de cette guerre; son collègue, de celle contre les Volsques : le proconsul[2] Furius marcha contre les Èques. Celui-ci eut un prompt et heureux succès. Servilius, par trop de précipitation et de confiance à attaquer l'ennemi, fut battu. Æmilius ayant trouvé l'armée des Veïens postée devant Veïes, et soutenue des troupes auxiliaires de toute la nation des Etrusques, les attaqua vivement sans perdre de temps, les mit en déroute, en fit un grand carnage, et se rendit maître de leur camp, où il trouva de quoi récompenser et enrichir ses troupes. Les Veïens, ennuyés des maux qu'ils avaient à souffrir, dépêchèrent à Æmilius pour lui demander à traiter de paix. Le consul, en ayant reçu pouvoir du sénat, la conclut promptement, sans les priver de la moindre partie de leur territoire,

[1] An. R. 270; av. J. C. 476.
[2] C'est ici la première mention de proconsul qui soit faite dans l'histoire romaine.

sans exiger aucune somme d'argent pour dédommager les Romains des frais de la guerre, et sans même les obliger de donner des otages pour garants de leur bonne foi. Cette indulgence excessive fut mal reçue à Rome, et en conséquence le sénat lui refusa l'honneur du triomphe. Piqué de cet affront, il se tourna du côté des plébéiens, accusant le sénat de chercher à prolonger la guerre pour éloigner la distribution des terres, qu'on leur faisait vainement espérer depuis un si long temps; et, comme s'il eût été maître absolu, il licencia les troupes de son propre mouvement, et ne chercha plus qu'à entretenir la division entre le peuple et le sénat. Cependant les Fabius étaient demeurés dans leur forteresse.

C. HORATIUS[1].
T. MÉNÉNIUS.

Les onze peuples de la nation des Etrusques, qui n'avaient point été consultés par les Veïens sur le traité dont nous venons parler, s'assemblèrent entre eux, et leur firent un crime d'avoir conclu la paix avec les Romains sans leur participation. La guerre recommença donc de nouveau. La dissension qui s'était rallumée à Rome au sujet des levées de troupes fit que les préparatifs traînèrent en longueur. Pendant ce temps-là, les Fabius, flattés par le grand succès des courses qu'ils faisaient dans le pays ennemi, s'avançaient de jour en jour plus avant. Leur hardiesse excessive fit naître aux Etrusques la pensée de leur tendre des embûches en divers endroits. Ils s'emparent pendant la nuit de toutes les hauteurs qui dominaient sur la plaine, et trouvent le moyen d'y cacher un bon nombre de troupes. Le lendemain ils répandent dans la campagne plus de bestiaux qu'il n'avaient encore fait. Les Fabius, avertis que la plaine était couverte de bétail qui n'était défendu que d'un très-petit nombre de troupes, sortent de la forteresse, et n'y laissent qu'autant de monde qu'il en fallait pour la défendre. L'espérance d'un grand butin hâte leur marche. Ils arrivent en bataille, et se mettent en état d'attaquer la garde avancée des ennemis. Ceux-ci, qui avaient le mot, sans attendre qu'on tombât sur eux, prennent la fuite. Les Fabius, se croyant en sûreté, saisissent les bergers, et se préparent à enlever les troupeaux. Les Etrusques alors sortent en foule de leur embuscade, et fondent de toutes parts sur les Romains, qui la plupart étaient dispersés de côté et d'autre. Tout ce qu'ils purent faire, fut de se rallier promptement; et ce ne fut pas sans peine. Ils se virent bientôt environnés de toutes parts. Ils se battent comme des lions, et vendent bien cher leur vie : mais, voyant bien qu'ils ne pouvaient pas soutenir longtemps cette sorte de combat, ils se rangent en pointe, et, s'avançant comme des furieux et des forcenés, ils s'ouvrent à travers les ennemis un chemin qui les conduit à mi-côte de la montagne. Y étant parvenus, ils font ferme, et combattent avec un nouveau courage contre les Etrusques, qui ne leur laissaient pas le temps de respirer. Comme ils étaient sur un lieu plus élevé, ils se défendaient avec avantage malgré leur petit nombre, et, renversant les ennemis qui s'efforçaient de les attaquer, ils en faisaient un grand carnage. Mais les Veïens, étant parvenus par un détour au sommet de la montagne, tombent brusquement sur eux, et les accablent de traits. Les Fabius se défendirent jusqu'au dernier soupir, et furent tous tués.

On dit qu'après la mort des trois cent six Fabius, il ne resta plus de toute cette famille qu'un jeune enfant, appelé *Q. Fabius Vibulanus*. C'est le sentiment de Tite-Live, et de plusieurs autres écrivains après lui. Denys d'Halicarnasse le réfute, et en démontre la fausseté par des preuves très-fortes. En effet, pour qu'il fût vrai, il faudrait qu'aucun des trois cent six Fabius, qui composaient la garnison de Crémère, ne se fût marié, ce qui était contre les lois, ou qu'aucun d'eux n'eût laissé ou des enfants sous l'aile des mères, ou des femmes enceintes, ou des frères qui n'étaient pas en âge de servir, ce qui n'est pas moins éloigné de toute vraisemblance. D'un autre côté, il est constant par les fastes, que tous les Fabius qui paraîtront dans la suite de l'histoire descendaient du seul Q. Fabius Vibulanus, qui sera consul trois fois, et décemvir : ce qui fait une assez grande difficulté[1].

[1] An. R. 277; av. J. C. 475.

[1] Le système de Périzonius pourrait concilier cette

Le peuple romain parut très-sensible à la perte des Fabius. Le jour où ils avaient péri fut mis au nombre des jours malheureux, appelés *nefasti*, pendant lesquels les tribunaux étaient fermés, et nulle affaire publique ne pouvait se traiter, ou du moins se conclure. On ne pouvait trop honorer la mémoire de ces illustres patriciens, qui s'étaient sacrifiés si généreusement pour la défense de l'état. On ne vit jamais un pareil zèle ni un pareil dévouement pour la patrie.

La défaite des Fabius fut suivie de près de celle de l'armée romaine, commandée par Ménénius. Les Etrusques, enflés de leur victoire, s'approchèrent de Rome, et y causèrent une grande alarme. Horatius, l'autre consul, rappelé du pays des Volsques, où il commandait, accourut promptement au secours de sa patrie, et, par plusieurs avantages qu'il remporta sur les ennemis, la délivra de l'extrême danger où elle se trouvait. Les Etrusques demeurèrent néanmoins maîtres du Janicule.

SP. SERVILIUS [1].
AUL. VIRGINIUS.

Les Etrusques rendaient alors aux Romains tout le mal qu'ils avaient souffert de la part des Fabius[2]. Le Janicule était leur fort : de là ils ravageaient tout le pays. Servilius s'engagea mal à propos dans une bataille avec eux, et ne fut sauvé avec son armée que par le prompt secours que lui apporta son collègue. Les Etrusques furent entièrement défaits.

La paix du dehors donnait toujours lieu à de nouveaux troubles au dedans. Quelques efforts que fissent les sénateurs, ils ne purent empêcher qu'on ne fît le procès à Ménénius, qui, l'année dernière, avait été consul. Deux des tribuns l'assignèrent à venir rendre compte du mauvais succès qu'avait eu l'armée romaine sous sa conduite, et de la honte qu'elle avait soufferte. On lui fit surtout un crime de la perte des Fabius, et de la prise de Crémère; et le peuple le condamna presque tout d'une voix dans les comices assemblés par tribus, quoiqu'il fût fils de ce Ménénius Agrippa qui avait ramené le peuple après sa retraite sur le mont Sacré, et qui l'avait réconcilié avec les patriciens. L'arrêt ne portait qu'une amende; mais par l'événement il devint un arrêt de mort. Ménénius, condamné à payer la somme de deux mille as [1] objet alors considérable, mourut peu de temps après de douleur et de chagrin de s'être vu ainsi traité par ses citoyens.

C. NAUTIUS [2].
P. VALÉRIUS.

Dès que Servilius fut sorti de charge, il fut ajourné par deux tribuns pour se justifier devant le peuple de la déroute de l'armée, dont il avait été cause. Les sénateurs entrèrent dans une véritable alarme, regardant le danger de Servilius comme le leur propre. Ils se donnèrent beaucoup de mouvement, firent agir tous leurs amis et tous leurs clients, et conjurèrent le peuple de ne point condamner un homme dont tout le crime était d'avoir été malheureux; et de ne pas exposer la république aux tristes conséquences dont elle était menacée s'il fallait que les chefs fussent responsables des événements, et qu'il en dût coûter si cher pour n'avoir pas réussi. Quand le jour de l'assignation fut arrivé, Servilius comparut, et se défendit avec un air de modestie tel qu'il convient à un accusé qui paraît devant ses juges, mais en même temps avec la fermeté et la constance d'un homme qui ne se croyait point coupable. Animé et hardi devant le tribunal du peuple [3], comme il l'avait paru dans l'action contre les ennemis, on ne le vit point, pour exciter la compassion, ni déplorer son malheur, ni se rabaisser à d'indignes prières, ni donner la moindre marque de faiblesse. Il fit même des reproches au peuple de l'abus qu'il avait fait contre T. Ménénius d'une puissance qu'il devait au père de cet illustre accusé. Cette honnête assurance, loin de choquer le peuple, lui plut beaucoup. Virginius,

contradiction. Il soupçonne que la garnison de Crémère, dont il s'agit ici, n'était composée en tout que de trois cent six soldats, dont il n'y avait qu'un très-petit nombre qui fussent de la maison des Fabius, et que les autres étaient de leurs clients. (Periz. *Animadv. Hist.* cap. 5.)

[1] An. R. 278; av. J. C. 474.

[2] Dionys. lib. 9, pag. 585-594. — Liv. lib. 2, cap. 51-54

[1] Cent livres.

[2] An. R. 279; av. J. C. 473

[3] « Fervidi animi vir, ut in publico periculo antè, sic « tum in suo. » (Liv.)

qui avait été consul avec lui, et auquel on se croyait redevable de la victoire, non-seulement le mit à couvert de tout reproche, mais partagea avec lui l'honneur de ses heureux succès. Servilius fut absous tout d'une voix, et déclaré innocent. Le témoignage avantageux que son collègue lui rendit fut un puissant motif au peuple pour l'absoudre : mais la honte qu'il avait d'avoir condamné Ménénius fit encore plus d'effet en faveur de Servilius, tant la disposition des esprits était changée.

Il y eut cette année des expéditions heureuses contre les Etrusques, les Veiens et les Sabins, qui méritèrent à Valère l'honneur du triomphe.

L. FURIUS [1].
A. MANLIUS.

On accorda aux Veiens une trève de quarante ans.

Les consuls s'opposent fortement aux instances que les tribuns faisaient pour obtenir des commissaires qui travaillassent à la répartition des terres, selon le projet formé et annoncé déjà depuis plusieurs années.

Ces mêmes consuls firent le huitième cens ou dénombrement, et ils ne trouvèrent que cent trois mille citoyens.

L. ÆMILIUS. III [2].
OPITER VIRGINIUS, OU VOPISCUS JULIUS.

Les guerres étrangères étant apaisées, le feu des dissensions domestiques se ralluma plus fortement que jamais. Il y avait alors parmi les tribuns un homme hardi, et d'une éloquence assez vive, nommé *Génucius* [3]. Voyant que jusque-là tous les moyens qu'on avait employés n'avaient produit aucun effet, il en imagina un nouveau, qui fut de prendre à partie les consuls de l'année précédente, et de les assigner devant le peuple, pour y venir rendre compte de ce qu'ils n'avaient point créé, suivant l'ordonnance du sénat, des décemvirs destinés à la répartition des terres (il y avait douze ans que ce décret du sénat avait été porté). Les accusés, dans l'extrême danger où ils se trouvent, mettent tout en mouvement. Ils s'adressent principalement aux jeunes sénateurs, et, pour les intéresser plus efficacement, ils leur conseillent « de renoncer désormais aux honneurs et au gouvernement de la république ; de ne regarder les faisceaux consulaires, la robe de pourpre, et la chaise curule, que comme la pompe de leurs funérailles ; et de se bien souvenir qu'on ne les décore de toutes ces marques de dignité que comme des victimes qu'on se prépare de conduire à l'autel : que si le consulat a encore quelques attraits pour eux, qu'ils sachent qu'il n'en conserve plus que le nom, et que la puissance tribunitienne en a énervé toute la force : que le consul, comme un appariteur des tribuns, ne pouvait plus se conduire qu'à leur gré, et selon leurs ordres : que, pour peu qu'il songe à se tirer des fers, à tourner la tête vers le sénat, à envisager dans la république une autre autorité que celle du peuple, il doit ne point perdre de vue l'exil de Coriolan, la condamnation et la mort de Ménénius, et s'attendre au même sort. »

Les sénateurs, animés par ce discours, tiennent des assemblées, non plus en public, mais en secret, et furtivement. Là, comme on convenait qu'à quelque prix que ce fût, il fallait sauver les accusés, les avis les plus violents étaient ceux qu'on goûtait le plus, et il se trouvait des personnes prêtes à tout oser.

Le jour de l'assignation arrivé, le peuple, dès le matin, se rendit en foule à la place publique, dans l'attente inquiète de ce qui devait s'y passer. On fut surpris d'abord de ce que le tribun tardait tant à y descendre. Comme il se passa du temps sans qu'il parût, ce long délai commença à devenir suspect. On crut que les sénateurs l'avaient détourné de poursuivre son entreprise, et que, gagné par leurs promesses ou intimidé par leurs menaces, il avait abandonné et trahi la cause publique. Enfin, ceux qui étaient restés dans le vestibule de l'appartement du tribun viennent annoncer qu'on l'a trouvé mort chez lui [1]. A

[1] An. R. 280 ; av. J. C. 472
[2] An. R. 281 ; av. J. C. 471.
[3] Dionys. lib. 9, pag. 594-605. — Liv. lib. 2, cap. 54-58

[1] Denys d'Halicarnasse ajoute qu'il ne parut aucune marque qui pût faire croire qu'on l'eût assassiné, égorgé,

cette nouvelle, l'assemblée tremblante et consternée se dissipe de côté et d'autre, comme une armée qui a perdu son général. La frayeur saisit surtout les tribuns, qui apprirent par la mort de leur collègue combien les lois sacrées étaient pour eux une faible ressource. Les sénateurs, de leur côté, ne prirent pas soin de modérer leur joie, et s'y abandonnèrent sans mesure et contre toute bienséance, disant hautement qu'il n'y avait qu'un coup éclatant qui pût dompter la puissance tribunitienne. Les consuls aussitôt ordonnent d'un ton et d'un air triomphant les levées, qui se font sans résistance, les tribuns étant dans un abattement et une consternation qui ne peuvent s'exprimer.

Ce timide silence et cette lâche inaction irrita plus le peuple que la conduite impérieuse des consuls. Chacun disait, « que c'en était « fait de la liberté : qu'on était retombé dans « l'ancien état : que la puissance tribunitienne « était morte et ensevelie avec Genucius : « qu'il fallait avoir recours à d'autres moyens, « et voir quelle barrière on opposerait à la « violence des sénateurs : que, puisque le « peuple se trouvait sans protection, l'unique « parti qu'il avait à prendre était de se défendre par lui-même : que les consuls n'avaient d'autre appareil ni d'autre escorte « que douze licteurs, gens du peuple eux-« mêmes, faible et méprisable appui, si l'on « savait le mépriser. » Ils s'animaient les uns les autres par de pareils discours.

§ III. — Voleron fait passer une loi fort contraire a l'autorité du sénat. L'armée se laisse vaincre chez les Volsques, par haine contre Appius, qui la fait décimer. L'autre armée sert avec zèle Quintius contre les Èques. Appius est cité devant le peuple : il meurt avant le jugement. Nouveaux troubles.

Un certain Publius Voleron, de famille plébéienne, homme de cœur, et connu par ses beaux exploits de guerre, avait été capitaine dans les campagnes précédentes. Les consuls, au lieu de l'enrôler comme officier, voulurent le réduire à servir sous eux en qualité de simple soldat. Se croyant déshonoré d'une place au-dessous de celle qu'il avait tenue, et n'ayant rien à se reprocher dans le service qui pût lui attirer cet affront, il témoigna publiquement son chagrin, et refusa d'obéir. Les consuls, offensés de sa résistance, et de la liberté avec laquelle il soutenait ses droits, le font saisir au corps. Il réclame les tribuns. Aucun d'eux ne se mettant en mouvement, et n'osant le secourir, les consuls ordonnent aux licteurs de le dépouiller et de le battre de verges. Alors Voleron : *J'en appelle*, dit-il, *au peuple, puisque les tribuns aiment mieux voir un citoyen frappé de verges sous leurs yeux, que d'être étouffés dans leur lit*. Plus il criait, plus le licteur s'efforçait de le dépouiller. Voleron était dans la force de l'âge et plein de vigueur. D'un rude coup porté au visage du licteur il le renverse par terre; et en fait autant au second, qui était venu à l'appui du premier. S'étant ainsi tiré de leurs mains, il se jette dans la foule, à l'endroit où il voyait le plus de mouvement et d'indignation, et s'écrie : *J'en appelle, et j'implore la protection du peuple. A moi, citoyens; à moi, camarades! Vous n'avez rien à attendre des tribuns : ils ont eux-mêmes besoin de votre secours*. Le feu se met parmi le peuple. On se prépare comme à un combat, et l'on voyait bien que tout allait être porté aux dernières violences sans considération ni de naissance, ni d'âge, ni de dignité. Les consuls, ayant essayé de s'opposer à cet orage, connurent, par leur expérience[1], que la majesté du rang suprême sans force est d'un faible secours. Leurs licteurs sont maltraités, leurs faisceaux brisés, et eux-mêmes chassés de la place, et forcés de se retirer dans le sénat : ils ignorent jusqu'où il plaira à Voleron de pousser sa victoire.

Le tumulte étant un peu apaisé, les consuls convoquent le sénat, et se plaignent vivement du mauvais traitement qu'ils ont reçu, de la violence du peuple, et de l'audace insolente de Voleron. Les patriciens, qui regardaient l'insulte faite aux consuls comme la

étranglé, empoisonné, ou fait mourir de quelque autre manière : mais Tite-Live suppose manifestement que les sénateurs étaient auteurs de sa mort.

[1] « Experti sunt parum tutam sine viribus majestatem « esse. » (Liv.

ruine et l'anéantissement de la magistrature, voulaient qu'on précipitât du haut du rocher celui qui avait osé porter la main sur les licteurs. Les plébéiens, de leur part, qui ne pouvaient souffrir qu'on donnât atteinte à leur liberté, demandaient justice contre les consuls pour l'indignité avec laquelle ils avaient traité un citoyen, simplement parce qu'il avait réclamé l'assistance des tribuns. Cette cause particulière de Voleron devint tellement celle du public, qu'on oublia la dispute du partage des terres pour ne parler plus que des privilèges et de la liberté. Les disputes s'échauffant de part et d'autre, tout le reste de l'année se passa en contestations, sans qu'on fît rien de remarquable ni au dedans, ni au dehors.

L. PINARIUS [1].
P. FURIUS.

Une des vestales, convaincue d'un commerce criminel, est mise à mort, et subit le supplice ordinaire.

Voleron, qui l'année précédente avait soutenu avec tant de courage les privilèges du peuple attaqués en sa personne, fut récompensé de son zèle, et jugé digne d'avoir place parmi les tribuns. Dès qu'il fut entré en charge, il convoqua le peuple. On croyait que, pour se venger des deux consuls de l'année précédente, qui l'avaient maltraité, il allait intenter action contre eux et les mettre en justice; mais il portait plus loin ses vues. Il tourna tout son ressentiment contre le corps entier du sénat, et il entreprit de le priver du crédit qu'il avait dans l'élection des tribuns, en faisant ordonner qu'au lieu d'être choisis dans des assemblées par curies, comme il avait été pratiqué jusqu'alors, on les nommerait dans des assemblées par tribus. Voici ce qui faisait la principale différence des unes et des autres. Les *curies* formaient la plus ancienne division du peuple romain établie par Romulus même. Elles étaient au nombre de trente, qui toutes ensemble comprenaient toute la ville, et avaient chacune un lieu particulier où elles s'assemblaient pour les sacrifices et les autres actes de religion, à peu près comme nos paroisses. Pour les convoquer en assemblée générale, il était nécessaire que le sénat donnât un arrêt qui le permît, et que les délibérations fussent précédées des auspices, que les augures, patriciens de naissance, interprétaient souvent suivant les vues et les intérêts du sénat. Les seuls habitants de Rome y jouissaient du droit de suffrage. Enfin il fallait un nouvel arrêt du sénat pour confirmer ce qui s'y était passé. Par toutes ces raisons, les patriciens avaient un grand crédit dans *les assemblées par curies*. Il n'en était pas ainsi des *assemblées par tribus*: elles se convoquaient sans permission du sénat et sans consulter les auspices. Tous les citoyens romains qui composaient les tribus, tant les habitants de la ville que ceux de la campagne, étaient également admis à donner leurs suffrages; et comme le commun peuple (*plebs*) l'emportait infiniment sur les patriciens pour le nombre, et que l'on recueillait les voix par tête, il y était toujours le maître des affaires. Ses ordonnances, qu'on appelait *plebiscita*, n'étaient point soumises à l'examen du sénat.

Voleron, pour faire passer la loi qu'il méditait, des quatre autres tribuns, en avait gagné deux; et les deux qui restaient, quoiqu'ils ne le secondassent pas, ne faisaient pas néanmoins d'opposition en forme; mais les consuls, le sénat et tous les patriciens, résistaient vivement. Les contestations allèrent si loin, que, la nuit étant survenue, on fut obligé de lever l'assemblée sans rien résoudre. L'affaire, qui, par elle-même, souffrait de grandes difficultés, traîna en longueur; et une peste qui survint, et qui fit de grands ravages dans toute l'Italie, et surtout dans Rome, en différa encore l'exécution jusqu'à l'année suivante.

Voleron fut créé tribun pour la seconde fois, avec les deux autres qui pensaient comme lui. Les patriciens, de leur côté, dressèrent une contre-batterie, en choisissant pour consuls.

APPIUS CLAUDIUS [1].
T. QUINTIUS CAPITOLINUS.

Le premier de ces consuls était fils de cet Appius Claudius ennemi déclaré des plébéiens, et il ne l'était pas moins que son père. Il fut élevé au consulat malgré ses refus et sa rési-

[1] An. R. 282; av. J. C. 470.

[1] An. R. 283; av. J. C. 469.

stance, qu'il poussa jusqu'à s'absenter des comices; mais, tout absent qu'il était, il fut élu. On lui donna pour collègue T. Quintius Capitolinus, d'un caractère aussi doux et modéré que l'autre était emporté et violent, dans l'espérance que son exemple et ses conseils pourraient adoucir ce qu'il y avait de trop fier et de trop hautain dans les manières d'Appius.

Quand on remit l'affaire de la loi sur le tapis, Quintius était dans son mois d'exercice : ainsi l'autre consul ne pouvait rien faire sans son consentement. Voleron ajouta à sa loi un nouvel article, dans lequel il était dit que la création des édiles, et toutes les délibérations généralement qui intéresseraient le peuple, se termineraient dans des comices assemblés par tribus; ce qui était ruiner de fond en comble la puissance du sénat, et la faire passer entre les mains du peuple.

Les consuls, informés de cette entreprise, étaient fort en peine des mesures qu'ils avaient à prendre pour en empêcher l'effet. Appius allait aux moyens les plus violents. Son collègue proposait de prendre avec le peuple la voie de la douceur et de la raison, en essayant de lui faire entendre qu'on abusait de sa simplicité, et qu'on ne cherchait qu'à l'engager dans de mauvais pas par les pernicieux conseils qu'on lui inspirait. Le sénat goûta cet avis. Quintius ayant eu permission de parler devant le peuple, fit un discours si sage, si mesuré et si solide, qu'il fut reçu avec l'agrément de toute l'assemblée, et qu'il réduisit ses adversaires, préparés de longue main en faveur de la loi, à ne pouvoir rien dire de raisonnable pour la faire passer. Enfin il eut un succès si complet, que, si son collègue n'eût gâté l'affaire par ses hauteurs ordinaires, le peuple, convaincu de l'injustice de sa cause, eût absolument rejeté la loi. Mais Appius fit un discours plein de fiel et d'amertume, n'épargnant ni les injures, ni les termes les plus outrageants, qui ne servirent qu'à irriter de nouveau les plébéiens, et à les éloigner du sénat. « Il leur « reprocha, d'une manière désagréable au sé« nat même, et odieuse au peuple, la retraite « sur le mont Sacré, et l'érection du tribunat, « qu'il disait n'avoir été arrachée au sénat que « par une révolte déclarée, et par les menaces « d'une guerre civile : qu'il ne fallait pas s'é« tonner si d'un tribunal formé par des sédi« tieux il ne sortait que des tumultes et des « discordes qui ne prendraient fin que par la « ruine entière de la république. » Il conclut enfin par un trait dont le peuple se sentit vivement piqué. « Il dit qu'on ne manquerait « jamais dans Rome de sujets de divisions tant « qu'on n'irait point à la source du mal, et « qu'on laisserait subsister la puissance du tri« bunat. »

Lætorius, d'une valeur reconnue dans les combats et non moins vif défenseur de la loi que Voleron, entreprend de répondre au discours d'Appius. Il relève avec force sa fierté et son insolence, il s'emporte contre sa famille, ennemie déclarée des plébéiens, il fait valoir les services considérables que le peuple a rendus à l'état dans tous les temps. Les paroles ne lui venant pas à son gré, ce qui n'est pas étonnant dans un militaire : *Comme je ne parle pas aussi facilement que j'agis*, dit-il, *Romains, trouvez-vous ici demain. Ou j'y mourrai en votre présence, ou je ferai passer la loi.*

L'assemblée fut plus nombreuse que jamais, chacun attendant avec inquiétude et tremblement quelle en serait l'issue. Lætorius commande de faire sortir tous ceux qui n'avaient point de droit de suffrage; et comme quelques jeunes gens de la noblesse refusaient d'obéir, il ordonne de se saisir de leurs personnes. Le consul Appius s'y oppose, prétendant qu'il n'a droit que sur les plébéiens. Le tribun envoie son huissier contre le consul pour l'arrêter lui-même, et le conduire en prison; et le consul son licteur contre le tribun, criant à haute voix que le tribun n'était qu'un particulier qui n'avait ni droit de commander, ni magistrature. Tout le peuple s'éleva pour la défense de son tribun avec tant de violence, qu'on en serait venu à un combat sanglant, si Quintius n'eût donné ordre qu'on tirât son collègue de l'assemblée, ou de gré ou de force. Alors il travailla à adoucir le peuple, employant des prières tendres et vives; et il conjura les tribuns de congédier l'assemblée, en leur représentant « qu'un délai de quelques heure « n'ôterait rien à leurs forces, et ne ferait qu'y « ajouter la réflexion et le conseil : que peut« être le consul se rendrait aux désirs du sé-

« nat, et le sénat à ceux du peuple : que le « moyen le plus court et le plus sûr de faire « passer la loi serait de s'en rapporter abso- « lument à la décision du sénat, qui, sans « doute, touché de cette marque de confiance « et d'amitié, serait plus porté à se relâcher « de ses droits. » La proposition fut agréée.

Les consuls aussitôt convoquèrent le sénat. Quand on commença à délibérer, les esprits étaient extrêmement échauffés, et la passion seule se fit entendre, tous les avis étant dictés par la crainte ou par la colère; mais ce premier feu s'amortissant peu à peu, et faisant place à la réflexion, plus on agissait de sang-froid, et plus aussi l'on se sentait éloigné des partis violents; de sorte qu'on remercia Quintius d'avoir adouci les esprits et suspendu la discorde par son habileté et sa sagesse. D'un autre côté, on conjurait Appius[1] de ne vouloir pas pousser son zèle pour les droits et l'honneur du consulat plus loin que ne comportait l'état présent des choses et le bien de la paix : que pendant que les consuls et les tribuns tiraient chacun tout à soi, il ne restait à l'état aucune force, et que chaque parti paraissait moins attentif à conserver la république qu'à s'en rendre maître. Appius, toujours intraitable, et opiniâtrément attaché à son avis, prenait les dieux et les hommes à témoin « qu'on abandonnait par crainte et qu'on tra- « hissait par lâcheté la république : que ce « n'était point le consul qui manquait au sé- « nat, mais le sénat au consul : qu'on acceptait « des lois plus fâcheuses que celles du mont « Sacré. » Cédant néanmoins à l'autorité unanime du sénat, il demeura en repos, et la loi fut publiée, du consentement des deux ordres. Depuis ce temps-là les comices pour la création des tribuns et des édiles se tinrent sans consulter le sénat, sans prendre les auspices, sans observer aucune cérémonie religieuse qui demandât l'intervention des patriciens, seuls alors en possession du sacerdoce.

L'historien Pison, cité ici par Tite-Live, dit que ce fut dans cette occasion qu'on ajouta trois tribuns, n'y en ayant eu jusque-là que deux. Ce n'est pas le sentiment de Tite-Live, ni de Denys d'Halicarnasse.

Les troubles domestiques étant apaisés, on marcha contre les ennemis du dehors. Appius fut envoyé contre les Volsques, et Quintius contre les Eques[1]. Le succès répondit au caractère de l'un et de l'autre.

La dureté d'Appius fut la même à l'armée qu'elle avait été à la ville, et il s'y livra avec d'autant plus de liberté, qu'elle n'était plus retenue par l'opposition des tribuns. Il montrait, contre les plébéiens, de qui il avait été vaincu, une haine qui enchérissait encore sur celle de son père. Il frémissait de colère lorsqu'il faisait réflexion qu'une loi, suspendue et arrêtée par les consuls qui l'avaient précédé, et de qui l'on n'attendait pas beaucoup, avait passé sous lui, qui n'avait été nommé consul que pour s'y opposer. Ce dépit secret dont il était dévoré le portait à vexer son armée par toutes sortes de mauvais traitements, sans qu'il pût, par ces violences, dompter le soldat, déterminé opiniâtrément à le chagriner, et qui avait fait une espèce de conjuration, non contre sa vie, mais contre sa gloire. Les troupes, ainsi mutinées, agissaient en tout avec négligence, lenteur, nonchalance, et esprit de révolte. Si Appius voulait que l'armée fît diligence, elle retardait exprès sa marche. S'il l'exhortait à presser l'ouvrage, dans le moment même tout languissait. Quand il se montrait, tous aussitôt baissaient le visage; quand il passait, tous, par un murmure secret, le chargeaient d'imprécations ; de sorte que cet esprit si fier, insensible jusque-là à la haine du peuple, en paraissait quelquefois déconcerté. Ayant épuisé inutilement toute sa mauvaise humeur contre les soldats, il prit le parti de ne plus traiter avec eux, et de ne leur plus parler. Il disait que les centurions avaient corrompu l'armée : il les appelait quelquefois, pour les mortifier par une raillerie où paraissait son chagrin, des *tribuns du peuple*, des *Volerons*.

Les Volsques n'ignoraient rien de ce qui se passait dans son armée ; c'est pourquoi ils se

[1] « Ab Appio petitur, ut tantam consularem majesta- « tem esse vellet quanta in concordi civitate esse posset. « Dum tribuni consulesque ad se quisque omnia trahant « nihil relictum esse virium in medio : distractam lace- « ratamque rempublicam magis quorum in manu sit, « quàm ut incolumis sit, quæri. » (Liv.)

[1] Dionys. lib. 9, pag. 605, 606. — Liv. lib 2, cap. 58-60.

pressaient de donner le combat, s'attendant bien que le soldat agirait à l'égard d'Appius comme il avait fait auparavant à l'égard de Fabius Cœso; mais il porta les choses encore plus loin. Sous Fabius il s'était contenté de ne vouloir pas vaincre : ici il alla jusqu'à vouloir être vaincu. Dès qu'on l'eut fait avancer pour combattre, et que l'ennemi parut, il s'enfuit honteusement vers le camp, et ne s'arrêta que lorsqu'il vit que l'ennemi se préparait à forcer le retranchement. Les mutins furent alors contraints de combattre; mais on vit bien que c'était seulement pour empêcher le vainqueur de prendre le camp, et pour faire voir à leur général qu'ils eussent pu vaincre, s'ils l'avaient voulu. Du reste, leur défaite et leur ignominie leur fit plaisir.

La fierté, ou, pour mieux dire la férocité d'Appius, demeura toujours la même, sans qu'il en rabattît rien. Il convoqua l'assemblée, déterminé à sévir contre toute l'armée. Les lieutenants généraux et les tribuns vont le trouver et l'exhortent à ne pas commettre mal à propos son autorité, dont toute la force dépend du consentement de ceux qui obéissent : que les soldats disaient hautement qu'ils n'iraient point à l'assemblée, et qu'on en entendait plusieurs demander qu'on les fît décamper de dessus les terres des Volsques. Vaincu par la nécessité, il ordonne le départ pour le lendemain, et dès la pointe du jour, il en fait donner le signal. C'en fut un aussi pour les Volsques. Ils tombent vivement sur l'arrière-garde. La terreur et le tumulte se répandent partout, et passent jusqu'aux corps les plus avancés, de sorte qu'on ne pouvait ni entendre l'ordre des commandants, ni ranger les troupes en bataille. On ne songeait qu'à se sauver, et l'ennemi cessa de poursuivre plutôt que le Romain de fuir.

Quand on fut hors du pays ennemi, et que les soldats se furent réunis, le consul, qui les avait suivis en les rappelant inutilement à leur devoir, convoque l'assemblée. Il leur reproche avec force, et ce n'était point sans raison, leur perfide lâcheté et leur criminelle trahison. Il demande aux soldats et aux enseignes où étaient leurs armes, où étaient leurs drapeaux. Après avoir fait battre de verges les centurions qui avaient quitté leurs rangs, il leur fait couper la tête, et fait décimer tout le reste des troupes; c'est-à-dire que de dix on en fit mourir un, sur lequel le sort était tombé[1]. Par ce moyen, le supplice tombait sur un moindre nombre, et la crainte sur tous. Cette sanglante exécution achevée, Appius, l'objet de la haine publique, rentre dans Rome avec le triste et honteux débris de son armée.

Les choses se passèrent bien diversement dans l'autre armée par rapport à Quintius. Charmée de sa douceur et de son équité, elle se trouvait disposée à tout sous ses ordres, et il n'y avait point de si grands périls qu'elle n'affrontât avec joie, sans avoir besoin d'exhortation, par le zèle qu'elle avait pour son général, et par le désir qu'elle sentait de lui plaire, et de lui procurer de la gloire. Aussi les Eques n'osèrent seulement paraître. Quintius ravagea la meilleure partie du pays, et y fit un grand butin. Il l'accorda tout entier aux soldats, assaisonnant cette largesse de louanges, auxquelles ceux qui manient les armes ne sont pas moins sensibles qu'aux récompenses. L'armée retourna à Rome pénétrée de sentiments d'affection et de tendresse pour son général, et, à cause de lui, adoucie envers tout l'ordre des patriciens. Elle disait que le sénat lui avait donné pour chef un père, et à l'autre armée un maître. Quelle différence entre un homme et un homme, tous deux pourtant d'un grand mérite d'ailleurs, et d'une valeur reconnue ! On ne peut trop le répéter : l'humeur et la passion gâtent les plus excellentes qualités, et les rendent non-seulement inutiles, mais souvent même pernicieuses.

L. VALÉRIUS[2].
TI. ÆMILIUS.

Sous ces consuls, les tribuns remirent sur le tapis la loi agraire, et se rendirent au sénat, où ils firent leurs représentations avec beaucoup de modération et de douceur. Les consuls[3], pour ne point réveiller les anciennes

[1] « Statuerunt ita majores nostri, ut, si a multis esset « flagitium rei militaris admissum, sortitione in quos- « dam animadverteretur, ut metus videlicet ad omnes, « pœna ad paucos perveniret. » (Cic. in *Orat. pro Cluent.* n. 128.)

[2] An. R. 284; av. J. C. 468.

[3] Dionys. lib. 9, pag. 606-615. — Liv. lib. 2, cap. 61.

querelles, ne firent aucune opposition, et se contentèrent de demander l'avis des plus anciens. L. Æmilius, père de l'un des consuls, qui parla le premier, appuya fortement la demande des tribuns, montrant par plusieurs raisons qu'elle était juste en elle-même, et utile pour le bien public. Appius, quoiqu'il prévît bien à quoi il s'exposait, incapable d'être arrêté par la crainte quand il croyait avoir la justice de son côté, soutint le sentiment contraire avec beaucoup de force, et entraîna le plus grand nombre dans son avis.

Les tribuns, dans une furieuse colère du refus qu'ils avaient essuyé, ne songent plus qu'à se venger sur l'auteur de cette disgrâce. Ils assignent Appius devant le peuple pour y venir rendre compte de sa conduite, et y répondre sur plusieurs chefs dont on le chargeait. Jamais accusé plus odieux au peuple ne comparut devant lui. Celui-ci portait devant ses juges tous les griefs de son père, et tous les siens propres. Jamais aussi les patriciens ne s'intéressèrent si vivement, et ne firent tant d'efforts pour sauver un de leurs confrères : ils voyaient avec une extrême douleur le défenseur du sénat, le vengeur de la majesté consulaire, le rempart invincible de leurs droits contre les attaques tribunitiennes, livré à la colère du peuple, et cela pour avoir passé un peu les bornes de la modération dans la chaleur des disputes. Appius, seul de tous les sénateurs, comptait pour rien et les tribuns, et le peuple, et le jugement qu'on allait prononcer. Les patriciens, consternés du péril où ils le voient, tâchent en vain de l'engager à faire quelque démarche pour lui-même, à céder à l'orage pour un temps, et à calmer les esprits par un appareil convenable à sa situation. C'était bien peu le connaître. Il rejette avec mépris une telle proposition comme indigne de lui. Loin de changer ni d'habit ni de visage, et de paraître en suppliant devant ses juges, il ne peut pas gagner sur lui, même en se défendant, de rien rabattre de sa hauteur ordinaire, ni d'adoucir le moins du monde l'âpreté de son style. Même extérieur en tout, même air de confiance, même fierté sur le visage, même véhémence dans ses discours : en sorte qu'une grande partie du peuple ne le redoutait pas moins cité comme criminel devant lui, qu'il l'avait auparavant redouté consul. Il plaida une fois sa cause, toujours sur le même ton, c'est-à-dire plutôt en accusateur qu'en accusé ; et il étonna tellement les tribuns et le peuple par sa fermeté et sa constance, qu'ils ne purent s'empêcher de remettre le jugement à un autre jour. Avant que ce jour fût arrivé, il mourut, selon quelques auteurs, de maladie ; selon d'autres, de mort violente qu'il se procura lui-même. Son fils demanda qu'il lui fût permis de faire l'oraison funèbre de son père. Les tribuns s'y opposèrent. Le peuple[1], plus équitable, ne put souffrir qu'on privât ce grand homme d'un honneur qui lui était si justement dû. Il écouta son éloge après sa mort d'une oreille aussi favorable qu'il avait écouté son accusation pendant sa vie; et il assista en foule à ses funérailles.

Pendant les sept ou huit années suivantes, l'histoire ne nous présente que quelques guerres peu considérables contre des peuples voisins et perpétuels ennemis de Rome : les Èques, les Sabins, les Volsques.

T. NUMICIUS PRISCUS[2].
A. VIRGINIUS.

La multitude, qui se croyait opprimée par le crédit des grands, pour en marquer son ressentiment, s'absenta de toutes les assemblées qui se faisaient par centuries, et où les nobles et les riches avaient la principale autorité. Il semblait que les plébéiens voulussent se séparer encore une fois du corps de la république. On n'en vit aucun à l'élection des consuls pour l'année suivante ; et ce qui n'était jamais arrivé, ils furent élevés à cette dignité par les suffrages seuls du sénat, des patriciens, et de leurs clients, qui, malgré ces divisions, demeuraient toujours attachés à leurs patrons.

T. QUINTIUS. II[3].
Q. SERVILIUS.

[1] « Plebs fraudari solemni honore supremum diem tanti « viri noluit : et laudationem tam æquis auribus mortui « audiit, quàm vivi accusationem audierat. » (Liv.)
[2] An. R. 285 ; av. J. C. 467.
[3] An. R. 286 ; av. J. C. 466.

Les Romains prennent la ville d'Antium sur les Volsques.

TI. ÆMILIUS. II [1].
Q. FABIUS.

Ce Fabius, selon Denys d'Halicarnasse [2], était fils d'un des trois frères de ce nom qui furent tués à Crémère, et la chose est constante par les fastes capitolins. Tite-Live le donne pour le seul de cette famille qui ne périt point dans cette malheureuse journée; ce qui n'est pas sans difficulté. L'unique Fabius qui restât, selon lui, n'avait pas encore quinze ans alors, *propè puberem*. Depuis cette défaite jusqu'au temps dont il s'agit ici, il ne s'est écoulé que dix ans. Choisissait-on des consuls à l'âge de vingt-cinq ans? On en a un exemple à la vérité longtemps après dans la personne de Valérius Corvus [3], qui fut nommé consul à l'âge de vingt-trois ans: mais cela arrivait rarement. D'un autre côté, s'il était resté quelque autre Fabius que celui-là, serait-il possible qu'aucun ne fût parvenu aux honneurs? Or tous les Fabius dont il sera question dans la suite descendent de celui qui est consul cette année. Je laisse aux savants le soin d'éclaircir ces difficultés.

Les tribuns, sous ce consulat, firent de nouvelles intrigues au sujet de la loi agraire. Pour en prévenir l'effet, le sénat accorda au peuple une partie des terres qu'on avait prises la dernière campagne sur les Antiates. Quand il fut question de donner son nom aux triumvirs nommés pour l'établissement de cette colonie, il y eut peu de plébéiens qui se présentassent. Rome avait trop de charmes pour ses habitants; personne n'en voulait sortir. Les jeux, les spectacles, les assemblées publiques, l'agitation des affaires, la part que le peuple prenait dans le gouvernement, tout y retenait un citoyen, quelque pauvre qu'il fût. On regardait une colonie comme un honnête exil [1], et les plus misérables plébéiens aimèrent mieux, dans cette occasion, vivre à Rome dans l'indigence, et y attendre le partage incertain des terres publiques, dont on les flattait depuis si longtemps, que d'en posséder actuellement dans une riche colonie. Il fallut donc que le sénat, pour rendre complète la colonie, permît aux Latins et aux Herniques de jouir du privilége que les citoyens dédaignaient.

Q. SERVILIUS. II [2].
SP. POSTUMIUS.
Q. FABIUS. II [3].
T. QUINTIUS. III.

On fit cette année à Rome le cens ou dénombrement des citoyens capables de porter les armes. Le nombre en monta à cent vingt-quatre mille deux cent quatorze. C'était le neuvième cens.

[1] An. R. 287; av. J. C. 465.
[2] Dionys. lib. 9, pag. 615-626. — Liv. lib. 3, cap. 1-8.
[3] Liv. lib. 7, cap. 26

[1] « Fecit statim, ut fit, fastidium copia: pauci nomina « dedere..... Cætera multitudo poscere Romæ agrum « malle, quàm alibi accipere. » (Liv. lib. 3, cap. 1.)
[2] An. R. 288: av. J. C. 464.
[3] An. R. 289; av. J. C. 463

LIVRE IV.

Ce livre quatrième contient l'espace de seize ans, depuis l'an de Rome 290 jusqu'à 306. Les quatres dernières années renferment l'histoire des décemvirs et l'établissement des lois des Douze-Tables.

§ I. — Danger extrême du consul Furius chez les Eques. Peste a Rome : ennemis repoussés. Le tribun Térentilius propose une loi pour fixer la jurisprudence, qui, jusque-là, avait été comme arbitraire : l'affaire est différée. Prodige. Les disputes se renouvellent au sujet des lois. Céson Quintius, jeune patricien, qui s'opposait a la nouvelle loi, est condamné a l'exil. L. Quintius Cincinnatus, son père, de regret se retire a la campagne.

AULUS POSTUMIUS [1].
SP. FURIUS.

Furius, qu'on venait de nommer consul, étant arrivé chez les Herniques, y trouva les Eques qui ravageaient le pays. Ne sachant point le nombre de leurs troupes, il engagea mal à propos le combat, où il eut le dessous, et fut obligé de se retirer dans son camp[2]. Les ennemis l'y assiégèrent le lendemain, et l'y tinrent renfermé de si près, qu'il ne lui fut pas possible d'en faire sortir un courrier pour porter cette nouvelle à Rome. On l'apprit par les Herniques. L'alarme fut grande. Le sénat donna ordre à Postumius, l'autre consul, de veiller à ce que la république ne reçût aucun dommage, *Videret ne quid respublica detrimenti caperet*. Cette formule donnait un pouvoir absolu aux consuls, et n'était employée que dans d'extrêmes dangers. Afin que tous les citoyens fussent uniquement occupés du péril qui menaçait la république, il ordonna une cessation générale de toute affaire particulière : il fit fermer les boutiques, et les tribunaux de justice; c'est ce qu'on appelait *justitium indicere*. Postumius leva promptement des troupes, qu'il envoya sur-le-champ au secours de son collègue. Cependant Furius fit une sortie sur les ennemis, et les mit en fuite. Son frère, avec un détachement de mille hommes, poursuivit les fuyards avec trop de vivacité; et, étant enveloppé de toutes parts, il fut tué en combattant vaillamment, et toute sa troupe taillée en pièces. Au premier bruit de son péril, le consul marcha au secours de son frère, et fut blessé lui-même. Les ennemis, animés par ce double succès, poursuivent le consul jusque dans son camp; et ils l'auraient peut-être forcé, si le secours envoyé de Rome ne fût survenu fort à propos. Les Eques furent battus plus d'une fois. Furius retourna vainqueur à Rome. Mais la mort de son frère, jointe à la perte d'un grand nombre d'officiers et de soldats qui furent tués en différentes occasions, ne laissa aucun lieu à la joie.

[1] An. R. 290; av. J. C. 462.
[2] Dionys. lib. 9, pag. 619. — Liv. lib. 3, n. 4 et 5.

L. ÆBUTIUS [1].
P. SERVILIUS.

La peste, qui s'était déjà fait sentir à Rome, recommença avec plus de force que jamais. Il

[1] An. R. 291; av. J. C. 461.

est inconcevable combien elle fit périr d'esclaves, de gens de journée et de petit peuple [1]. D'abord on emportait les morts sur des chariots; mais le nombre en devint si prodigieux, qu'on fut obligé de jeter dans le Tibre les corps des personnes moins considérables. On compta parmi ceux qui moururent de cette maladie jusqu'à la quatrième partie du sénat. Les deux consuls furent de ce nombre, et plus de la moitié des tribuns.

Quand la nouvelle de ce désastre fut répandue dans les pays voisins, les Eques et les Volsques crurent avoir l'occasion la plus favorable de ruiner la puissance romaine, et firent une ligue qu'ils ratifièrent avec serment. Après avoir ravagé les terres des alliés du peuple romain, ils vinrent tout près de la ville. L'alarme y fut extrême. Elle se trouvait sans chef et sans forces. Les dieux tutélaires de Rome, dit Tite-Live, la défendirent, c'est-à-dire que la providence divine la sauva d'un si grand péril. Les ennemis, craignant sans doute l'air contagieux qui ravageait tout à la ville et à la campagne, et attirés par l'espérance d'un butin considérable, tournèrent leur marche vers Tusculum, qui était un pays opulent. Ainsi la tranquillité fut rendue à Rome, et la maladie cessa peu à peu.

L. LUCRÉTIUS TRICIPITINUS [2].
T. TÉTURIUS GÉMINUS.

On tira une prompte vengeance des ennemis. Ils furent battus et pleinement défaits en plusieurs actions, et perdirent la plus grande partie de leurs troupes.

La paix du dehors donna lieu aux troubles du dedans. L'objet en fut nouveau, il regardait les lois et le droit. Rome n'avait point encore une forme constante d'administrer la justice. Dans les premiers temps les rois la rendaient eux-mêmes, et leurs jugements avaient force de loi. Depuis que l'autorité royale eut passé aux consuls, parmi les fonctions de la royauté celle de rendre la justice leur fut attribuée, et, comme les rois, ils jugeaient presque arbitrairement [3]. Les lois étaient en petit nombre, et n'étaient connues que des patriciens, seuls en possession des magistratures, de tout ce qu'il y avait alors de science dans Rome, et de toute la religion.

C. Térentillus Arsa, tribun du peuple, entreprit de fixer la jurisprudence et d'astreindre les jugements à des lois qui fussent connues de tous. Il prit le temps que les consuls étaient absents. Il échauffait les esprits du peuple par les invectives qu'il faisait de jour à autre contre la hauteur des patriciens, et surtout contre l'autorité consulaire, portée, selon lui, à un excès criant, et devenue intolérable à une ville libre. Il faisait remarquer « qu'elle ne « différait du pouvoir despotique des rois que « par le nom, mais qu'en effet elle avait quel- « que chose de plus odieux : qu'au lieu d'un « seul maître on en avait deux, qui s'arro- « geaient un pouvoir sans mesure et sans bor- « nes, qui, étant eux-mêmes indépendants « et sans frein, faisaient tomber sur le peuple « toute la terreur et toutes les peines des lois : « que, pour arrêter cette licence, il demande- « rait qu'on nommât cinq commissaires, qui « seraient chargés de dresser des lois pour « régler l'autorité consulaire : qu'en consé- « quence les consuls n'auraient de droit sur le « peuple que celui que le peuple même aurait « bien voulu leur donner, n'étant pas juste « qu'ils n'eussent d'autre loi que leur passion « et leur caprice. »

Ce nouveau plan de loi effraya les sénateurs, et leur fit craindre que le tribun ne profitât de l'absence des consuls pour leur imposer un nouveau joug. Q. Fabius, sans perdre de temps, convoque le sénat en qualité de gouverneur de la ville ; car sa charge lui donnait ce droit lorsque les consuls se trouvaient absents. Il se livra à toute son indignation contre l'entreprise téméraire et séditieuse du tribun, qui n'allait à rien moins qu'à renverser toute la disposition et tout l'ordre du gouvernement présent. « Et quel temps encore avait-il pris « pour attaquer la république? Un temps où « elle était sans chefs et sans défense. Que si, « l'année précédente, au milieu de la peste « et de la guerre, les dieux dans leur colère « eussent donné un pareil tribun, l'état était « perdu. Les deux consuls étant morts, la « ville affligée de maladie et dans une confu- « sion générale, il aurait proposé au peuple

[1] Dionys. lib. 9, pag. 623. — Liv. lib. 3, n. 6-8.
[2] An R. 292; av. J. C. 460.
[3] Dionys. lib. 10, pag. 627, 628. — Liv. lib. 3, n. 9, 10.

« d'abolir le consulat, et se serait mis à la « tête des Volsques et des Èques pour attaquer la ville. De quel prétexte pouvait-il « couvrir un si pernicieux dessein? Si les « consuls maltraitaient quelque citoyen, et « abusaient de leur autorité, ne pouvait-on « pas les assigner devant le peuple, après « qu'ils étaient sortis de charge, et leur donner pour juges les plébéiens mêmes, du « corps desquels était le complaignant? Qu'agir comme faisait Térentillus, c'était rendre « odieuse, non l'autorité consulaire, mais la « puissance tribunitienne, et troubler gratuitement la paix et l'union qui était rétablie « entre les deux ordres. Fabius ensuite, prenant des manières plus adoucies, s'adressa « aux autres tribuns, et les pria d'agir auprès « de leur collègue, pour obtenir de lui qu'il « attendît le retour des consuls. » Ils le firent, et l'affaire demeura suspendue.

On manda aussitôt les consuls. Lucrétius revint chargé de butin et de gloire. Le triomphe lui était destiné d'un consentement général : mais, plus occupé de l'intérêt public que du sien, il ne songea qu'à pacifier les esprits et à terminer les disputes. Il se tint plusieurs assemblées du sénat et du peuple. Le tribun céda enfin à l'autorité du consul, et se désista de sa poursuite. Pour lors on rendit à Lucrétius l'honneur dont il paraissait encore plus digne par le délai que lui-même y avait apporté. Il triompha des Volsques avec son armée. On accorda à l'autre consul le petit triomphe, appelé *ovatio*.

P. VOLUMNIUS[1].
SER. SULPICIUS.

On vit au commencement de cette année plusieurs prodiges effrayants : le ciel tout en feu, de grands tremblements de terre, une vache qui parla. Il tomba une pluie effroyable, non pas de neige ou de grêle, mais de morceaux de chair. Des oiseaux de toute espèce en dévorèrent une partie : ce qui en resta dans la ville et dans la campagne y demeura longtemps sans changer de couleur, sans se corrompre, et sans causer de mauvaise odeur. Les livres des sibylles furent consultés : et la réponse que les prêtres qui en avaient la garde prétendirent y avoir trouvée, contenait que la ville était menacée d'une irruption d'ennemis étrangers, qui la réduiraient à deux doigts de sa perte : que surtout il fallait faire cesser les séditions. Les tribuns ne manquèrent pas de dire que ce dernier article était ajouté exprès pour empêcher la promulgation de la loi; et ils n'avaient pas tort.

Tite-Live rapporte souvent dans son histoire de ces sortes de prodiges; ce qui a donné lieu de l'accuser d'une stupide et superstitieuse crédulité. Mais il était bien éloigné de croire tout ce qu'il en rapportait, comme il témoigne en plusieurs endroits[1]. *Il se fit, soit à Rome*[2], dit cet historien, *soit aux environs, pendant cet hiver, plusieurs prodiges*, ou (*ce qui a coutume d'arriver quand une fois la superstition a saisi les esprits*) on *en annonça plusieurs, et ils furent crus légèrement.* D'ailleurs, trouvant ces prodiges rapportés dans les annales des pontifes, et dans les décrets du sénat qui en ordonnaient l'expiation, la fidélité de l'histoire ne lui permettait pas de les supprimer : *Je me ferais un scrupule*[3], dit-il encore[4], *de regarder comme indignes d'être rapportés dans mes annales, des prodiges autorisés par les décrets de personnes si remplies de prudence, qui ordonnent qu'ils seront expiés par des sacrifices publics.* On sait que ces prodiges faisaient partie de la religion des anciens. Je ne crois pas qu'on exige de moi que je les rapporte scrupuleusement.

Les troubles domestiques recommencèrent au sujet de la nouvelle loi[5], que tous les tribuns de concert remettaient en vigueur. Voici ce qu'elle portait : « Que le peuple, dans des « comices légitimement convoqués, choisirait des décemvirs (c'est-à-dire dix commissaires) respectables par leur âge et par « leur sagesse : que ces magistrats seraient

[1] An. R. 293; av. J. C. 459.

[1] Liv. lib. 21, n. 62.
[2] « Romæ aut circa urbem, multa eâ hieme prodigia « facta, aut (quod evenire solet motis semel in religionem animis) multa nunciata, et temerè credita sunt. »
[3] « Quædam religio est, quæ illi prudentissimi viri « publicè suscipienda censuerint, ea pro indignis habere quæ in meos annales referam. »
[4] Liv. 43, cap. 13.
[5] Dionys. lib. 10, pag. 629-634. — Liv. lib. 3, n. 10-13.

« chargés de dresser un corps de loi pour « servir de règles dans les affaires tant publiques que particulières : qu'ils en feraient « leur rapport au peuple, et qu'ensuite elles seraient affichées dans la place publique, afin « que chacun en pût prendre connaissance, « et que les magistrats auraient ordre de s'y « conformer, dans tous les différends et toutes les contestations qui arriveraient. »

Cette loi, comme l'on voit, ne faisait aucune mention de l'intervention du sénat pour l'établissement du nouveau code. Les consuls et les patriciens l'attaquent par cet endroit, et protestent qu'ils ne permettront jamais qu'on publie des lois où le sénat n'ait point eu de part. Ils remontrent que les lois sont des conventions dans lesquelles toute une ville doit entrer, et non pas simplement une partie. Les disputes n'avaient jamais été plus vives. Il semblait que, de part et d'autre, on se préparait comme à un combat, qui devait décider de la liberté.

Parmi la jeunesse patricienne, celui qui avait alors plus de partisans et plus de crédit dans Rome, c'était Céso Quintius, fils de L. Quintius Cincinnatus. Sa naissance et ses grands biens le rendaient recommandable. D'ailleurs, il était bien fait de sa personne, d'une bravoure et d'une capacité sans égale dans le métier de la guerre : et il joignait à tous ces avantages le talent de la parole. Ce jeune sénateur [1], environné d'une troupe de patriciens, se faisait remarquer par-dessus tous les autres : et, comme s'il eût porté dans sa voix et dans ses forces tous les consulats et toutes les dictatures, il soutenait seul tous les orages de la fureur tribunitienne. Il ne cessait d'invectiver contre les plébéiens, sans épargner les paroles les plus dures, ni les traitements les plus outrageux.

Les tribuns, poussés à bout, jurèrent sa perte. Un d'eux, il s'appelait Virginius, l'assigne à comparaître devant le peuple. Cette assignation, loin de lui abattre le courage, ne fit que l'irriter. Il s'oppose à la loi encore plus vivement qu'il n'avait fait, il redouble ses reproches injurieux contre les plébéiens, et poursuit à toute outrance les tribuns, comme ayant alors un légitime sujet de leur faire la guerre. Ils n'en étaient pas fâchés, voyant que par là il aigrissait les esprits de plus en plus, et fournissait matière à leurs griefs. Quand le jour de l'assignation fut venu, et que Céson vit le danger de près, il rabattit beaucoup de sa fierté, et prenant l'air et le ton de suppliant, il implora humblement la clémence du peuple. Tout ce qu'il y avait de plus illustres sénateurs s'intéressent pour lui vivement, et rendent un témoignage authentique à son mérite éclatant. Lucrétius surtout, le consul de l'année précédente, encore tout brillant de la gloire récente de son triomphe, en partage l'honneur avec lui, vantant le courage qu'il avait fait paraître dans la bataille, et rapportant comme témoin oculaire les actions de bravoure par lesquelles Céson s'était signalé. Il exhorte le peuple à ne pas laisser passer chez les étrangers un jeune patricien doué de si excellentes qualités, et qui de plus ou de moins dans une ville pouvait faire une très-grande différence. Il ajoute « que ce caractère « impétueux qui choquait en lui diminuerait « tous les jours par le temps ; et que ce qui « lui manquait, c'est-à-dire le sang-froid et la « prudence, prendrait chaque jour de nouveaux accroissements : que ses défauts s'affaiblissant, et ses bonnes qualités s'avançant « toujours vers leur maturité, ils laissassent un « jeune homme d'un si grand mérite croître « et vieillir dans sa patrie. » Quintius, son père, surnommé Cincinnatus, ne touche point aux louanges de son fils, de peur d'aigrir l'envie. « Mais, tâchant de calmer les esprits et de les porter à la douceur par les plus instantes prières et par ses larmes, il conjure le peuple, si lui il n'a jamais offensé personne ni d'action ni de parole, si sa vie et sa conduite ont été jusque-là sans reproche, de lui accorder la grâce d'un fils digne de compassion, et de pardonner quelque chose à son âge et à son imprudence. »

Le peuple, touché de la vue et des pleurs de ce respectable vieillard, paraissait incliner vers la douceur. Le tribun, qui s'en aperçut, produisit dans le moment un témoin qu'il avait suborné ; c'était Volscius, qui avait été tribun

[1] « Hic quum in medio patrum agmine constitisset, « eminens inter alios, velut omnes dictaturas consulatus- « que gerens in voce ac viribus suis, unus impetus tri- « bunitios popularesque procellas sustinebat. » (Liv.)

du peuple quelques années auparavant. Ce faux témoin déposa que lui et son frère, ayant soupé chez un ami, et revenant ensemble, avaient été attaqués par Céson, qui était accomgné de jeunes insolents comme lui : que son frère avait été tué sur la place, et que lui-même, laissé pour mort, n'était revenu en santé qu'à grande peine. Ce narré changea entièrement la disposition des esprits, et peu s'en fallut que le peuple sur-le-champ ne condamnât le prétendu coupable à la mort. Les consuls arrêtèrent cet emportement et cette fureur en représentant[1] qu'on ne devait point traiter ainsi un accusé qui n'était point condamné, et à qui l'on n'avait pas donné le temps de se défendre. On remit le jugement à un autre jour, et, à la requête du père, on laissa aller son fils sous caution. Le lendemain les tribuns assemblèrent le peuple dans la place, où Céson n'ayant point comparu, il fut condamné par défaut, et ceux qui s'étaient rendus cautions pour lui, au nombre de dix, furent contraints à payer l'argent dont on était convenu. Ainsi ce jeune patricien, par les intrigues des tribuns et les artifices de Volscius, qui rendait un faux témoignage, comme on le reconnut dans la suite, fut chassé de sa patrie, et alla en exil dans l'Etrurie.

Le père de Céson, obligé de vendre la plus grande partie de ses biens pour fournir aux cautions les sommes qui avaient été stipulées, se retira dans un village au delà du Tibre, où il avait une pauvre cabane et un petit champ, les seuls biens qu'il sauva du naufrage. Là, vivant du travail de ses mains, avec un petit nombre d'esclaves qui lui aidaient à cultiver sa terre, il menait une vie obscure et pénible, sans que sa douleur et sa pauvreté lui permissent d'aller jamais à Rome, ni de revoir ses amis, ni d'assister aux jours de fêtes. Les tribuns, au reste, n'en furent pas mieux pour s'être défaits de Céson. La jeunesse patricienne n'en devint que plus fière ; mais elle se conduisit d'une nouvelle manière, et usa d'un sage artifice. Quand, après l'exil de Céson, on commença à proposer la loi, et que les tribuns, pour écarter ceux qui apportaient obstacle, voulaient leur faire quelque violence, alors les jeunes patriciens, qui s'étaient fait accompagner d'un grand nombre de clients, repoussaient vivement les tribuns, mais tous ensemble, et sans qu'aucun se distinguât des autres : de sorte que le peuple se plaignait de retrouver mille Césons au lieu d'un. Les autres jours, rien de plus doux ni de plus modéré que cette même jeunesse. Elle saluait honnêtement les tribuns, liait conversation avec eux, leur rendait toutes sortes de services, et les invitait même à des repas. Nulle dureté, nulle violence, sinon lorsqu'on proposait la loi. Du reste, ils étaient parfaitement populaires. Les tribuns ne purent donc venir à bout, pendant tout ce consulat, de faire promulger la loi. Le peuple continua les mêmes tribuns l'année suivante.

§ II. — Les tribuns répandent un faux bruit de conjuration de la part des patriciens. Herdonius, Sabin, s'empare, de nuit, du Capitole : il est vaincu et tué. Les tribuns recommencent leurs mouvements. Quintius Cincinnatus, père de Céson, est tiré de la charrue pour être fait consul. Il apaise le tumulte. Il refuse d'être continué. Nouveaux troubles. L. Minucius consul, étant assiégé dans son camp par les Èques, on crée dictateur Quintius Cincinnatus. Il délivre le consul, défait les ennemis, remporte le triomphe, et se démet de la dictature au bout de seize jours. On crée dix tribuns du peuple au lieu de cinq. On abandonne une partie du mont Aventin au peuple pour y bâtir. Les tribuns proposent de nouveau la loi agraire. Raisons pour lesquelles le sénat s'y opposa toujours fortement.

C. CLAUDIUS.
P. VALÉRIUS. II[1].

Les tribuns, ne remarquant plus la même ardeur dans la plus considérable partie du peuple, que les patriciens avaient adoucie par leurs bons offices et par des démonstrations de bienveillance, mirent en mouvement de nouvelles machines pour les lui rendre suspects. Tout moyen leur était bon, quelque injuste et quelque odieux qu'il fût, tant la passion les aveuglait. Ils répandent le bruit dans la ville, et ont le front d'aller dans

[1] « Cui rei capitalis dies dicta sit, et de quo futurum « propediem judicium, eum indemnatum non debere « violari. » (Liv.)

[1] An. R. 294 ; av. J. C. 458.
[2] Dionys. lib. 10, pag. 634-639. — Liv. lib. 3, n. 15.

le sénat même porter la nouvelle d'une conspiration terrible, dont ils ont eu des avis certains de plusieurs endroits et par plusieurs lettres : ils les avaient eux-mêmes fabriquées. « Elle « avait, disaient-ils, pour chef Céson, qui « était actuellemeot dans Rome. Le dessein « était de tuer les tribuns, et de faire main-« basse sur le menu peuple. Les anciens du « sénat avaient chargé la jeunesse patricienne « d'exterminer la puissance tribunitienne, et « de rétablir le gouvernement sur le pied où « il était avant la retraite sur le mont Sacré. » Le consul Claudius, qui connaissait bien les tribuns, et qui savait de quoi ils étaient capables, soutint que cette prétendue conspiration était une pure fable, controuvée à plaisir pour alarmer les esprits faibles, et il le prouva clairement par les circonstances mêmes du récit qu'ils en avaient fait. Il en dit autant devant le peuple. Les plus sensés d'entre les plébéiens s'aperçurent aisément qu'on voulait les intimider par de vaines terreurs. Quelques-uns donnèrent dans ces faux bruits, et les prirent pour des vérités. C'en était assez pour les tribuns. Il suffit pour l'ordinaire, à ces semeurs de faussetés et de calomnies, qu'elles fassent impression sur quelques esprits : c'est autant de gagné pour eux.

Peut-être que les tribuns avaient en quelque notion confuse d'un dessein de conspiration qu'on vit effectivement éclore bientôt après, et que leur haine avait déterminé contre les patriciens des soupçons et des craintes qu'ils auraient dû tourner contre un ennemi du dehors[1]. C'était Herdonius, Sabin fort riche et fort puissant[2], et encore plus hardi et plus ambitieux, à qui les dissensions qui régnaient dans Rome avaient fait naître l'espérance de s'en rendre maître. Accompagné d'exilés et d'esclaves, qui montaient à plus de quatre mille cinq cents hommes, il s'empara de nuit du Capitole. Il comptait faire soulever les esclaves, attirer à son parti tous les bannis, et même faire déclarer le petit peuple en sa faveur, en le flattant de le rendre arbitre des lois du gouvernement. Son dessein était, après avoir surpris Rome, de s'en faire le souverain, ou de livrer la ville aux Sabins, en cas qu'il ne pût pas, avec ses propres forces, se maintenir dans son usurpation. Dès qu'il eut pris la citadelle, il commença par égorger tous ceux qui s'y trouvèrent, et qui ne voulurent point prendre les armes avec lui ni entrer dans la conjuration. Le peu qui s'en sauva courut à la place publique, et y jeta la terreur. On entendit crier tantôt, *Aux armes! aux armes!* tantôt, *Les ennemis sont dans la ville*. Les consuls, incertains si le péril venait du dedans ou du dehors, craignaient, et d'armer le peuple, et de le laisser sans armes. Ils se contentèrent de disposer des corps-de-garde dans les endroits qui en avaient le plus de besoin; et passèrent dans une grande inquiétude le reste de la nuit, ne sachant ni à quels ennemis ils avaient affaire, ni quel en était le nombre. La lumière du jour les en éclaircit. Herdonius, du haut du Capitole, fit jeter des billets dans la ville, par lesquels il invitait les esclaves, sous promesse d'affranchissement, à se joindre à lui. Il faisait entendre « qu'il avait pris en main la défense des « misérables pour rétablir dans leur patrie les « exilés qu'on en avait chassés injustement, « et pour délivrer les esclaves du dur joug de « la servitude : qu'il aimerait mieux que le « peuple romain exécutât de lui-même ces « deux projets : que, s'il n'y voyait point de « jour de ce côté-là, il s'adresserait aux Eques « et aux Volsques, et mettrait tous les peuples « voisins en mouvement, pour venir à bout « de son dessein. »

Les sénateurs et les consuls commencèrent à voir plus clair. Mais outre le danger qui se montrait, ils craignaient encore que les Veïens et les Sabins ne fussent entrés dans ce complot : qu'ayant tant d'ennemis dans la ville, on ne vît bientôt arriver les légions sabines et étrusques, puis les Volsques et les Eques, ennemis perpétuels de Rome, non plus pour ravager les terres comme auparavant, mais pour s'emparer d'une ville déjà prise à moitié. Parmi tant de sujets de crainte, ils redoutaient surtout leurs esclaves, à qui ils n'osaient ni se fier, n'étant pas sûrs de leur fidélité, ni marquer de la défiance, de peur d'en faire des ennemis.

Une chose les consolait, c'est qu'ils ne pen-

[1] Dionys. lib. 10, pag. 640.
[2] Liv. lib. 3, n. 15-18.

saient pas qu'il y eût rien à appréhender de la part du peuple ni des tribuns. Ils regardaient ces dissensions domestiques comme un mal qui éclatait ordinairement dans un temps de calme et de tranquillité, et auquel il semblait que le trouble général où était la ville ne pouvait donner aucun lieu. Cependant c'est ce qui pensa achever de tout perdre. Les tribuns en vinrent à ce point de fureur, ou plutôt de frénésie, de vouloir faire croire au peuple que tout ce tumulte n'était qu'une ruse des patriciens pour faire diversion et empêcher qu'on ne songeât à la loi; que c'étaient leurs clients et leurs amis qui s'étaient emparés du Capitole; et que dès qu'ils verraient leur dessein échoué par la publication de cette loi, ils se retireraient aussi tranquillement qu'ils étaient venus. Ils assemblent donc tout le peuple pour cet effet, et le détournent de prendre les armes.

Les consuls, de leur côté, convoquent le sénat, et, ayant appris que les citoyens mettaient bas les armes et quittaient leurs postes, ils sont saisis d'étonnement et de frayeur, et ont peine à croire une telle manie. Valère, laissant son collègue dans le sénat, court à l'assemblée du peuple. « Qu'est-ce donc que « ceci! s'écrie-t-il en s'adressant aux tribuns. « Voulez-vous renverser la république sous la « conduite et les auspices d'Herdonius? A- « t-il donc réussi à vous corrompre, lui qui n'a « pu remuer vos esclaves? Quoi! pendant « que les ennemis sont sur nos têtes, vous « faites quitter les armes aux citoyens, et « vous songez à faire des lois! » Puis, s'adressant à la multitude, il lui parla de la sorte : « Romains, si vous n'êtes touchés ni du dan- « ger de la ville, ni de vos propres maux, « respectez au moins les dieux de la patrie « qui sont entre les mains des ennemis. Le « grand Jupiter, la reine Junon, Minerve, « tous les dieux et toutes les déesses sont ac- « tuellement assiégés. Des esclaves ont placé « leur camp dans vos temples. La manière « dont nous agissons vous paraît-elle marquer « un peuple sensé? Pendant que les ennemis « non-seulement sont dans l'enceinte des « murs, mais qu'ils sont maîtres de la cita- « delle, nous tenons tranquillement nos as- « semblées, et délibérons de sang-froid. « comme dans un temps de loisir et de paix! « Ne devions-nous pas, tous tant que nous « sommes ici d'habitants, sénateurs, plé- « béiens, consuls, tribuns, prendre les ar- « mes, courir au Capitole, et délivrer l'au- « guste demeure du grand Jupiter? O vous, « que nous reconnaissons pour notre père, « divin Romulus! inspirez à vos descendants « ce courage qui vous fit autrefois recouvrer « sur les mêmes Sabins cette même citadelle « dont ils s'étaient rendus maîtres à prix d'ar- « gent. Faites-y marcher vos Romains sur « les traces encore marquées de vos pas, et « de ceux de votre armée victorieuse. Je suis « prêt, comme consul, à vous suivre le pre- « mier, autant qu'un mortel peut suivre un « dieu. »

Après avoir ainsi parlé, il ordonna d'un ton d'autorité à tous les citoyens de prendre les armes, et déclara « que, sans avoir égard aux « lois sacrées, il traiterait comme ennemi de « l'état quiconque s'y opposerait : que les tri- « buns, qui défendaient aux citoyens de pren- « dre les armes contre Herdonius, les leur « missent donc en main contre le consul Va- « lère : qu'il oserait contre les tribuns ce que « son père avait osé contre les rois. » Tout paraissait se préparer aux dernières violences, et devoir donner en spectacle aux ennemis la sédition romaine. Cependant ni la loi ne put être portée, ni le consul faire marcher les troupes au Capitole : la nuit suspendit les disputes.

Les tribuns, qui soufflaient l'esprit de discorde, s'étant retirés, les sénateurs se mêlent parmi le peuple, et tiennent dans les cercles, chacun de leur côté, des discours propres à la conjoncture présente. « Ils prient les citoyens « de voir à quel danger ils exposaient la ré- « publique, et de se souvenir que la dispute « n'était plus entre le sénat et le peuple, mais « que tous ensemble, plébéiens comme pa- « triciens, la citadelle de la ville, les temples « des dieux, leurs pénates publics et particu- « liers, sont livrés aux ennemis. »

Pendant qu'on prenait ces mesures dans la place pour apaiser la discorde, les consuls posaient des corps de garde aux portes de la ville et à d'autres endroits, contre les Sabins et les Veïens, en cas qu'ils vinssent attaquer Rome.

La même nuit, les habitans de Tuscule apprirent la triste nouvelle de la prise du Capitole et de la citadelle, et du trouble qui régnait dans la ville. L. Mamilius, pour lors dictateur de Tuscule, ayant aussitôt assemblé le sénat, représente « qu'il ne faut pas « attendre que Rome leur envoie demander « du secours : que jamais les dieux ne leur « offriraient une pareille occasion de marquer « à une ville si voisine et si puissante leur at- « tachement et leur zèle. » Sur-le-champ on fait des levées, les soldats partent, et arrivent près de Rome à la pointe du jour. On crut d'abord que c'étaient des ennemis. On fut bientôt détrompé. Ils furent reçus avec joie, et marchèrent en bataille rangée vers la place, où Valère, qui avait laissé son collègue pour la garde des portes, rangeait aussi ses troupes : car les citoyens n'avaient pu résister à ses vives exhortations et à ses promesses. Il les avait assurés « qu'après que le Capitole « aurait été recouvré, et la tranquillité réta- « blie dans la ville, s'ils voulaient bien l'é- « couter et souffrir qu'il les instruisît des des- « seins artificieux et intéressés que les tribuns « cachaient sous la loi en question, il n'ap- « porterait aucun obstacle à leur assemblée ; « que la mémoire de son père et le surnom[1] « qu'il portait étaient pour lui comme un en- « gagement héréditaire de soutenir les inté- « rêts du peuple, et qu'il y serait fidèle. »

L'ayant donc suivi, malgré l'opposition des tribuns, ils s'avancent sur la pente du mont Capitolin, accompagnés des troupes tusculanes. Une noble émulation anime les Romains et les alliés, qui se disputent l'honneur d'avoir forcé les premiers la résistance de l'ennemi. Leurs chefs les encouragent de part et d'autre. Les assiégés, dont toute l'espérance était fondée sur la situation avantageuse du lieu, commencent à trembler et à se mettre en désordre. On les pousse vivement. Déjà on les avait forcés et poursuivis jusqu'au vestibule du Capitole, lorsque Valère, qui combattait à la tête de ses troupes, est malheureusement tué. Volumnius, personnage consulaire, qui l'avait vu tomber, fait couvrir son corps et prend sa place. Le feu, l'ardeur avec laquelle combattait le soldat fit qu'il ne s'aperçut point d'un si triste événement. Il vainquit avant que de savoir qu'il combattait sans chef. Un grand nombre d'exilés souillèrent le temple par leur sang : beaucoup furent faits prisonniers. Herdonius fut tué. C'est ainsi qu'on recouvra le Capitole, le troisième jour après qu'il avait été surpris.

[1] Publicola.

Les prisonniers, libres et esclaves, furent punis, chacun selon leur condition, par la hache du licteur, ou par la croix. On rendit de grandes actions de grâces aux Tusculans, dont le courage n'éclata pas moins dans le combat que leur affection avait paru en accourant d'eux-mêmes au secours de leurs alliés. On se prépara à purifier le Capitole, selon le rit prescrit en pareil cas. Le peuple, pour honorer la mémoire du consul, et rendre ses funérailles plus magnifiques, contribua par tête d'une certaine somme.

Cette affaire heureusement terminée, les tribuns aussitôt recommencèrent leurs mouvements, et sommèrent Claudius de la parole que Valère leur avait donnée au sujet de la loi[1]. Le consul les amusa d'abord, et traîna l'affaire en longueur, sous prétexte des sacrifices d'expiation, et d'action de grâces qui demandaient tous ses soins, et des spectacles et des jeux dont il donnait au peuple le divertissement. Quand toutes ces fêtes furent finies, et qu'il ne put éluder leurs instances et leurs poursuites, il déclara qu'il fallait, avant toute chose, substituer un consul à la place de Valère. Ayant, par cet artifice, évité leurs importunités, il indiqua l'assemblée dans laquelle on devait lui donner un collègue.

Cependant les principaux du sénat délibérèrent secrètement sur le choix qu'ils devaient faire, et prirent leur résolution. Le jour de l'élection étant arrivé, toute la première classe, composée des plus riches et des premiers de la ville, qui formaient dix-huit centuries de cavalerie et quatre-vingts de gens de pied, nomma pour consul L. Quintius Cincinnatus, père de Céson Quintius, dont nous avons vu la condamnation et l'exil. Les autres classes ne furent pas même appelées pour

[1] Dionys. lib. 10, pag. 643-646. — Liv. lib. 3, cap. 19-21.

donner leur suffrage, parce que, comme nous l'avons déjà remarqué, la première seule étant d'accord faisait la pluralité.

Ce choix causa un chagrin inexprimable au peuple, qui allait avoir un consul justement irrité, puissant d'ailleurs et considérable par la faveur du sénat, par son mérite personnel, et par trois enfants, dont aucun ne cédait en grandeur d'âme à Céson, mais qui avaient par-dessus lui un caractère de prudence et de modération qui les rendait maîtres d'eux-mêmes dans les disputes les plus vives, et leur laissait la liberté de prendre toutes les mesures et d'apporter tous les tempéraments propres à faire réussir les affaires.

Dès que ce choix fut fait, le sénat dépêcha vers Quintius pour l'inviter à venir prendre possession de la magistrature. Il était alors occupé à labourer son champ. Il conduisait lui-même la charrue, n'étant vêtu que depuis les reins jusqu'aux genoux, avec un bonnet qui lui couvrait la tête. Lorsqu'il vit venir les députés qu'on lui avait envoyés, il arrêta ses bœufs, fort surpris de cette foule de monde, et ne sachant ce qu'on lui voulait. Un de la troupe s'avança, et l'avertit de se mettre dans un état plus convenable. Il entra dans sa cabane, où il prit ses habits, et se présenta ensuite devant ceux qui l'attendaient. Il fut aussitôt salué consul. On le revêtit de la pourpre; les licteurs se rangèrent devant lui avec leurs faisceaux, et on le pria de se rendre à Rome. Quintius, troublé et affligé, se tut quelque temps, et répandit des larmes. Puis, rompant le silence, il ne dit que ces paroles: *Mon champ ne sera donc point ensemencé cette année*. Il prit congé de sa femme, et, l'ayant chargée du soin du ménage, il s'achemina vers la ville.

Heureux temps! simplicité admirable! La pauvreté pour lors n'était pas pratiquée généralement, mais elle était estimée, elle était en honneur, et ne paraissait point un obstacle aux premières dignités de l'état. La conduite que Quintius gardera pendant son consulat nous fera bientôt voir quelle noblesse, quelle fermeté, quelle grandeur d'âme étaient cachées dans une vile et pauvre cabane.

Quintius, étant entré en charge, se fit instruire de tout ce qui s'était passé dans l'invasion d'Herdonius. Prenant de là occasion de convoquer l'assemblée du peuple, il monta à la tribune aux harangues, et il n'attaqua pas moins, dans son discours, la nonchalance et la langueur du sénat, que la licence et les emportements du peuple. Il reprocha aux sénateurs « que c'était par leur facilité continuelle « à se relâcher toujours sur toutes les prétentions des tribuns qu'ils avaient entretenu l'insolence et la rébellion du peuple: qu'on en « voyait plus dans la ville ni règle, ni discipline, « ni subordination: qu'on dirait que toute vertu, « toute constance, et toutes ces belles qualités « qui rendent la jeunesse recommandable tant « en paix qu'en guerre, avaient été chassés de « Rome avec Céson son fils: que des hommes, dont tout le mérite était de faire des harangues séditieuses et de semer la discorde « entre les deux ordres de l'état, venaient à bout « par leurs intrigues de se faire continuer des « deux et trois ans dans le tribunat, et d'y vivre avec une licence tyrannique. Quoi donc, « s'écriait-il, animé d'une juste indignation, « est-ce que cet Aulus Virginius, parce qu'il « n'a point été dans le Capitole, a moins mérité le supplice qu'Appius Herdonius? Je « prétends, qu'à en bien juger, il l'a mérité « à plus juste titre. Herdonius au moins, en « se donnant pour ennemi, nous a avertis en « quelque sorte de prendre les armes: mais « le tribun, soutenant d'un ton hardi qu'il n'y « avait ni guerre ni ennemis, vous a ôté les « armes des mains, et vous a livrés sans défense à vos esclaves et aux bannis. Et vous « (qu'il me soit permis de le dire, sans offenser ni Claudius mon collègue ici présent, « ni la mémoire de Valère), vous avez fait « marcher vos drapeaux vers le Capitole avant « que de vous délivrer des ennemis qui occupaient la place! Quelle honte pour nous, et « devant les dieux et devant les hommes! « Pendant que les ennemis étaient maîtres du « Capitole et de la citadelle, et qu'un chef « d'esclaves et de bannis, ayant tout profané, « avait établi sa demeure dans le temple du » grand Jupiter, on a pris les armes à Tuscule « avant que de les prendre à Rome! Il y a eu « lieu de douter si ce serait L. Mamilius, général des Tusculans, ou les consuls Valérius et Claudius qui délivreraient la citadelle

« de Rome. Et nous, qui auparavant ne permettions pas aux Latins de prendre les armes pour leur propre défense, lors même qu'ils « avaient l'ennemi dans leur pays, maintenant, « si les Latins, par un effet de leur bonne volonté, n'avaient pris les armes d'eux-mêmes, « nous étions perdus. Appelez-vous donc, tribuns, porter secours aux plébéiens que de « les livrer sans armes à l'ennemi? Si quel-« qu'un de la lie de votre peuple où vous « vous cantonnez, et dont vous faites une pa-« trie particulière et séparée du corps de l'é-« tat, venait vous apprendre que des esclaves « armés donnent l'assaut à sa maison, vous « croiriez devoir courir à son secours. Et le « grand Jupiter, assiégé d'esclaves et de ban-« nis armés, n'a pas paru digne aux tribuns « d'être secouru! Ils demandent après cela « qu'on les regarde comme des personnes sa-« crées, eux pour qui les dieux mêmes ne le « sont point. Couverts de crimes, et devant « les dieux et devant les hommes, vous vous « faites fort de publier la loi cette année. Je « vous jure qu'il n'en sera rien, et que j'y per-« drai plutôt la vie. Notre parti est pris; mon « collègue et moi nous sommes résolus de me-« ner les légions contre les Volsques et contre « les Eques : je ne sais par quel destin les « dieux nous sont plus favorables dans la « guerre que pendant la paix. »

Un discours si vigoureux étonna le peuple. Les sénateurs commencèrent à respirer et à reprendre courage. L'autre consul, trop faible pour agir en premier, voyait avec joie son collègue mettre l'affaire en mouvement, et remplissait dans l'exécution les devoirs de sa charge.

Les tribuns du peuple, traitant ces menaces de rodomontades, demandaient avec un air de mépris et d'insulte comment les consuls mèneraient les troupes en campagne, puisqu'on ne leur permettrait point de faire aucune levée. « Nous n'avons pas besoin d'en faire, re-« prit Quintius; les citoyens, en prenant les « armes pour recouvrer le Capitole, ont tous « juré entre les mains de Valère de ne les « point quitter que par l'ordre du consul. En « conséquence de ce serment, nous vous or-« donnons à tous tant que vous êtes qui l'avez « prêté, de vous trouver demain armés au lac « Régille. » Les tribuns incidentent, cherchent des faux-fuyants, et tâchent d'éluder la force du serment, et de délivrer le peuple de tout scrupule, en répondant que Quintius n'était qu'un simple particulier quand on avait fait jurer les soldats. Mais, dit Tite-Live, le mépris des dieux, qui, de nos jours, est devenu commun et dominant, n'était point encore connu pour lors. Le serment et la loi étaient des règles inflexibles, auxquelles on conformait sa conduite: et l'on ne savait ce que c'était que de les accommoder et de les plier à ses inclinations par des interprétations frauduleuses. *Sed nondum hæc, quæ nunc tenet seculum, negligentia deûm venerat ; nec interpretando sibi quisque jusjurandum et leges aptas faciebat, sed suos potiùs mores ad ea accommodabat.*

Quintius alla plus loin. Après avoir fait tirer les drapeaux des temples: « Afin, dit-il, que « personne de vous ne puisse compter sur les « intrigues des tribuns tandis que je serai « consul, tenez pour certain que je ne ramè-« nerai point les troupes du pays ennemi que « le temps de ma magistrature ne soit expiré. « Ainsi, pourvoyez-vous de tous vos besoins, « et disposez-vous à camper pendant tout « l'hiver. » Cette déclaration jeta l'épouvante dans les esprits, d'autant plus qu'on savait que le consul était ferme dans ses résolutions.

Il se répandit aussi un bruit sourd d'un autre dessein qu'avait Quintius : c'était de convoquer une assemblée du peuple à quelques lieues de la ville, et d'y faire casser tout ce qui aurait été statué à Rome par la violence tribunitienne. On disait même que les augures avaient reçu ordre de se trouver au lac Régille pour y préparer le lieu de l'assemblée par les cérémonies requises pour cela. Or, en ce cas, nul obstacle ne pouvait s'opposer aux volontés du consul. Le pouvoir des tribuns était renfermé dans l'enceinte de la ville, et le droit d'appel au peuple ne s'étendait pas plus loin qu'à un mille de Rome.

Mais ce qui alarmait encore plus le peuple, c'est que Quintius répétait souvent qu'en sortant de charge il ne convoquerait point l'assemblée pour élire des consuls : « que, dans l'extrémité « des maux où se trouvait la ville, les remè-« des ordinaires ne suffisaient pas : que la ré-« publique avait besoin d'un dictateur, dont

« l'autorité suprême et sans appel pût arrêter « sans délai la mauvaise volonté de quiconque « entreprendrait de troubler la paix de l'état. »

Les tribuns, voyant que l'alarme était générale, vont au sénat assemblé dans le Capitole, et mènent avec eux un grand nombre de personnes du peuple. Tous, désolés à la vue des maux qui les menacent, implorent à grands cris la bonté, tantôt des consuls, tantôt des sénateurs. Quintius demeure ferme et inflexible, jusqu'à ce que les tribuns eussent promis qu'ils se soumettraient à ce que le consul exigerait d'eux. Alors, sur sa requête, le sénat donne un décret énoncé en ces termes: « que « ni les tribuns ne porteraient la loi cette an- « née, ni les consuls ne feraient sortir l'armée « de la ville: qu'au reste, le sénat jugeait qu'il « était contre le bien de la république de con- « tinuer les magistrats dans leur charge, et de « remettre toujours en place les mêmes tri- « buns. »

Le tumulte apaisé, Quintius rétablit l'exercice des jugements, interrompu depuis un temps très-considérable. Il rendait la justice à tous ceux qui se présentaient; il terminait lui-même à l'amiable la plupart des contestations. Assidu tout le jour à son tribunal, on le trouvait toujours d'un accès facile, et quelque affaire qu'on eût à démêler, il avait pour chacun beaucoup de douceur et de bonté. Par une conduite si sage, il rendit le gouvernement des grands si agréable, que les pauvres, le menu peuple, et les citoyens les plus faibles par leur état n'avaient plus besoin ni d'avoir recours aux tribuns contre l'oppression des puissants, ni de demander de nouvelles lois pour établir l'égalité dans les jugements; tant on se trouvait content de celle que l'équité du consul mettait entre tous, et de l'impartialité qu'il montrait dans toutes les affaires.

Un gouvernement si paisible ne pouvait manquer d'être applaudi: aussi le peuple en témoigna-t-il en toutes manières sa satisfaction. Mais ce qui le charma davantage, fut que Quintius, ayant fait son temps, refusa aussi constamment d'être continué dans sa charge qu'il avait eu de peine à l'accepter d'abord. En effet, le sénat n'oublia rien pour l'engager à consentir qu'on le continuât dans le consulat; et il l'en pressa d'autant plus vivement, que, les tribuns s'étant fait continuer eux-mêmes pour la troisième fois, il était bien aise d'avoir à leur opposer un homme capable de leur imprimer du respect et de la crainte, et de les empêcher de poursuivre leurs tentatives au sujet des nouvelles lois.

Quintius n'avait point encore parlé avec tant de force et de véhémence qu'il le fit en cette occasion. « Est-il étonnant, dit-il en « s'adressant aux sénateurs, que votre au- « torité soit méprisée par le peuple? C'est « vous-mêmes qui la rendez méprisable. « Quoi! parce qu'il viole votre décret en con- « tinuant ses magistrats, vous voulez en faire « autant, pour ne point céder au peuple en « témérité? comme si c'était avoir plus de « pouvoir dans la ville que de montrer plus de « légèreté et de licence: car il y en a plus cer- « tainement à violer ses propres décrets qu'à « enfreindre ceux des autres. Imitez, j'y con- « sens, pères conscrits, cette populace indis- « crète; et vous, qui devez servir d'exemple « aux autres, faites mal en suivant le leur, « plutôt que de leur apprendre à bien faire « en se conformant au vôtre. Pour moi, je « suis bien résolu de ne point imiter les tri- « buns, et je vous déclare que je ne souffrirai « point qu'au mépris de votre ordonnance, on « me nomme consul. » Adressant ensuite la parole à son collègue: Je vous conjure, Clau- « dius, lui dit-il, d'empêcher le peuple romain « de se porter à cette licence; et, pour ce qui « me concerne, d'être bien persuadé que, « loin d'être choqué de votre opposition, « comme si elle me privait d'un surcroît « d'honneur, je la regarderai comme une « marque d'amitié de votre part, comme un « rehaussement de gloire pour moi par la ma- « nifestation de mon désintéressement, et « comme un bienfait singulier qui me déchar- « gera de l'envie et de la honte que m'aurait « attirées la continuation du consulat. » Il fallut céder à une résolution si marquée. Il fut publié au nom des deux consuls une défense à tout citoyen de nommer Quintius pour consul, avec déclaration que tout suffrage qui tomberait sur lui serait tenu pour caduc. Il ne fut point nommé.

Comblé de louanges et de bénédictions, devenu l'objet de l'estime, de l'admiration, de

l'amour de tous ses citoyens, Quintius dépouilla avec joie la pourpre, se hâta de retourner à ses bœufs, à sa charrue, à sa cabane, et y vécut, comme auparavant, du travail de ses mains.

Manque-t-il quelque chose à la gloire de Quintius? Les plus grandes richesses, les plus superbes palais, les plus somptueux équipages oseraient-ils entrer en lice avec la pauvre chaumine et l'attirail rustique de notre illustre laboureur? Laissent-ils dans l'esprit de ceux qui en sont témoins les mêmes sentiments que cause au lecteur le simple récit de ce qui regarde Quintius? Est-on maître de lui refuser son estime et son admiration, quelque prévenu que l'on soit d'ailleurs pour la vanité et pour le faste? Il y a donc quelque chose en effet de grand, de noble, et de véritablement estimable dans les dispositions de ce Romain.

Quel bonheur pour un état, pour une province, pour une ville, quand ceux qui y sont chargés du gouvernement approchent, même de loin, des sentiments qu'on admire dans Quintius! Une fermeté constance pour maintenir l'ordre et la discipline, tempérée par une douceur propre à gagner les peuples; un art et une habileté merveilleuse à connaître et à manier les esprits; une conduite uniforme, toujours réglée par la raison, jamais par l'humeur ni par le caprice; un amour du bien public supérieur à toutes les passions; un désintéressement général, et qui ne se dément en rien; une application infatigable au travail et à ses devoirs; une fermeté à toute épreuve dans l'administration de la justice, et surtout un zèle tendre et vif pour la défense des pauvres et des faibles injustement opprimés. Quintius, par ces excellentes et rares qualités, apaisa le tumulte et arrêta la licence pendant son consulat, ce que d'autres n'avaient pu faire. Les peuples seront toujours tranquilles quand ils seront gouvernés par des hommes prudents, modérés, équitables.

Cette année on fit le dénombrement; mais il ne fut pas clos par les cérémonies ordinaires, à cause de la prise du Capitole et la mort du consul.

Q. FABIUS. III [1].
L. CORNÉLIUS.

[1] An. R. 295; av. J. C. 457.

Les troubles domestiques recommencèrent sous ces nouveaux consuls [1], mais demeurèrent suspendus au moyen de l'occasion qu'ils eurent de faire marcher les troupes romaines et celles des alliés contre les ennemis, qui s'étaient mis en campagne de différents côtés. La prise de Tuscule, dont les Eques s'étaient emparés, toucha vivement les Romains, par le souvenir encore tout récent du zèle que ses habitants avaient témoigné pour Rome dans un pareil danger, lors de la prise du Capitole. On leur envoya un prompt secours : les ennemis s'étaient déjà retirés. Les armes romaines furent heureuses également et contre les Volsques et contre les Eques. La rébellion des Antiates fut punie par le supplice des principaux auteurs de la révolte. L'honneur du triomphe fut accordé aux deux consuls.

Les tribuns, en leur absence, avaient tenté de mettre en mouvement l'affaire des nouvelles lois : mais elle fut différée jusqu'à leur retour, aussi bien que l'accusation de faux intentée contre Volscius par les questeurs, et par plusieurs particuliers. L'une et l'autre affaire retombèrent sur l'année suivante.

Les tribuns furent continués pour la quatrième fois, quelques efforts qu'eussent faits les consuls pour l'empêcher.

On acheva le cens : ce fut le dixième depuis la fondation de Rome. Le nombre des citoyens se trouva monter à cent trente-deux mille quatre cent neuf.

L. MINUCIUS [2].
C. NAUTIUS. II.

Les peuples voisins de Rome ne lui laissaient point de repos. Il fallut que les deux consuls se missent en campagne, Nautius contre les Sabins, Minucius contre les Eques. Le premier eut quelques succès heureux, mais peu importants : le second donna, par sa témérité, dans une embuscade qu'on lui avait préparée, et s'engagea mal à propos dans un défilé dont il ne lui était plus possible de se tirer. Ayant fait une tentative inutile pour s'ouvrir un chemin à travers les ennemis, il fut repoussé avec une perte considérable, et obligé de rentrer dans son camp, où Gracchus,

[1] Dionys. lib. 10, pag. 646-652. — Liv. lib. 3, n. 22-29.
[2] An. R. 296; av. J. C. 456.

le général des Eques, travailla à enfermer les Romains d'un fossé et d'un retranchement, espérant que par la famine il les réduirait à mettre bas les armes, et à se rendre à discrétion.

Cette nouvelle, portée à Rome, y répandit la terreur, et y causa une alarme universelle. On envoya promptement du secours : mais, dans un conseil où se trouvèrent les plus anciens du sénat, on jugea que l'état où se trouvait la république demandait un dictateur, et le consul Nautius qu'on avait mandé à Rome, nomma, selon le droit attaché à sa charge, Quintius Cincinnatus. Tite-Live, qui n'a point fait mention de la charrue et de la pauvreté de Cincinnatus lorsqu'il fut élevé au consulat, interrompt ici sa narration pour réveiller l'attention de ses lecteurs par une réflexion qui est de tous les temps. *Que ces aveugles amateurs des richesses*[1], dit-il, *qui n'estiment qu'elles et méprisent tout le reste, qui pensent que sans elles il ne peut y avoir ni véritable grandeur, ni moyen de faire briller la vertu, écoutent ce qui va être rapporté.* Lucius Quintius, l'unique espérance du peuple romain, demeurait à la campagne au delà du Tibre, occupé à cultiver de ses mains un petit champ de quatre arpents de terre, seul bien qui lui était resté des débris de sa fortune, et qui fut depuis appelé *les prairies de Quintius.* Les députés le trouvèrent qui conduisait sa charrue dans le même état qui a été décrit auparavant lorsqu'il fut nommé consul. Ils le saluent dictateur, le prient de venir à Rome, et lui apprennent l'état où est l'armée. On avait préparé une barque pour Quintius, au sortir de laquelle ses trois fils viennent à sa rencontre, accompagnés de plusieurs de leurs proches et de leurs amis, et de la plus grande partie du sénat. Environné de ce nombreux cortége, et précédé de vingt-quatre licteurs, il est conduit à son logis. En entrant à Rome, il commença par haranguer le peuple pour le rassurer. Le lendemain, avant le jour, il nomme pour maître de la cavalerie L. Tarquitius, de race patricienne, mais qui, à cause de sa pauvreté, avait servi dans l'infanterie, où il s'était distingué par son courage au-dessus de toute la jeune noblesse. Il se rend avec lui à l'assemblée, suspend l'exercice de la justice, fait fermer les boutiques, et interdit tous les travaux ordinaires. C'était l'usage dans les grands périls, comme je l'ai déjà observé, afin que tous les citoyens fussent uniquement occupés du salut de l'état. Il donne ordre à tous les citoyens capables de porter les armes de se trouver, avant le coucher du soleil, dans le Champ-de-Mars, avec du pain cuit pour cinq jours, et douze pieux chacun. Les vieillards qui n'étaient pas en état de servir sont chargés de cuire le pain pour leurs voisins. Les soldats vont de côté et d'autre chercher des pieux, et tous se trouvent au lieu et à l'heure marquée, équipés comme ils devaient l'être.

Le dictateur à la tête de l'infanterie, Tarquitius conduisant la cavalerie, font partir les troupes, rangées non-seulement pour la marche, mais même pour le combat, en cas de nécessité. Dans la marche, et les officiers et les soldats s'animaient les uns les autres en se représentant mutuellement « qu'il fallait doubler le pas, et faire diligence pour arriver « de nuit à l'ennemi : que le consul et l'armée « romaine étaient assiégés : qu'on les tenait « enfermés depuis trois jours : qu'on ne savait « pas ce qui pouvait arriver à chaque moment « du jour et de la nuit : que souvent un in« stant décidait des plus grandes affaires. » On ne peut exprimer quelle fut l'ardeur des troupes, des simples soldats comme des officiers.

Ils arrivent enfin vers le milieu de la nuit auprès d'Algide, ville du pays latin, et, s'apercevant qu'ils n'étaient pas loin de l'ennemi, ils s'arrêtent. Le dictateur étant monté à cheval, et ayant examiné, autant que la nuit le permettait, la forme et l'étendue du camp des Eques, répand toute son armée en longueur autour d'eux, avec ordre à ses soldats de jeter tous ensemble un grand cri au premier signal qui sera donné, de creuser le fossé chacun devant soi, et de le fortifier de palissades. Cet ordre fut exécuté ponctuellement. Les cris passent du camp des ennemis dans celui du consul, et portent d'un côté la terreur et la consternation, de l'autre l'assurance et la joie. Les Romains conçurent qu'il leur était arrivé

[1] « Operæ pretium est audire, qui omnia præ divitiis « humana spernunt, neque honori magno locum, neque « virtuti putant esse, nisi ubi effusè affluant opes. »

du secours. Le consul, conjecturant qu'on pourrait bien déjà avoir commencé l'action, et avoir attaqué la partie extérieure du camp des ennemis, ordonne à ses troupes de prendre leurs armes et de le suivre : son dessein était de faire diversion. On commença le combat de nuit, et par les cris qu'ils jetèrent à leur tour ils avertirent les légions du dictateur qu'ils en étaient venus aux mains de leur côté. Les Eques se préparaient à empêcher les travailleurs d'avancer leur ouvrage, et de les envelopper, lorsque la crainte que les assiégés, qui avaient commencé le combat, ne fissent une sortie à travers leur camp, les obligea de tourner presque toutes leurs forces de ce côté-là, ce qui laissa tout le temps de la nuit libre pour les travaux ; car les Eques combattirent jusqu'à la pointe du jour contre le consul. Ils se trouvèrent pour lors déjà presque entièrement enfermés par le dictateur, qui fit aussitôt attaquer leur camp par ses troupes. Assaillis de tous côtés, et obligés d'en venir aux mains en même temps avec les deux armées, ils sentirent bientôt qu'ils n'étaient point en état de soutenir cette double attaque, et demandèrent quartier de côté et d'autre, priant les Romains de ne point pousser leur victoire jusqu'à la ruine entière de leur nation. Le consul les renvoya au dictateur. Celui-ci répondit aux députés qu'il voulait bien épargner leur sang, et leur accorder la paix : mais que, pour tirer d'eux enfin un aveu solennel que leur nation était domptée et subjuguée, il exigeait qu'ils missent bas les armes, et qu'ils passassent tous sous le joug : que, pour Gracchus, auteur de la guerre, et les autres chefs de la rébellion, ils les livreraient pieds et mains liés, pour être traités à la rigueur. Les Eques consentant à tout, il exige d'eux outre cela, qu'en dédommagement des torts faits par eux à Tuscule, ville alliée du peuple romain, qu'ils avaient prise, pillée, et réduite en servitude, sans avoir reçu aucune injure des habitants, ils livreront la ville de Corbion aux Tusculans pour être pillée par représailles. Les députés chargés de ces réponses revinrent bientôt, et amenèrent Gracchus et les principaux de l'armée enchaînés. Les Eques, sortis sans armes et presque sans habits de leur camp, passèrent en revue par celui des Romains, selon les ordres du dictateur, et furent mis l'un après l'autre sous le joug. On entend par là deux javelines plantées en terre, et surmontées d'une troisième qu'on attachait de travers sur la pointe des deux autres : c'était la dernière infamie pour des vaincus. Ils livrèrent après cela la ville de Corbion, comme ils en étaient convenus. La seule grâce qu'ils demandèrent, fut qu'on en laissât sortir les personnes de condition libre ; et en échange ils relâchèrent les prisonniers de Tuscule.

Le camp des ennemis, s'étant trouvé rempli d'un riche butin, le dictateur l'abandonna tout entier à ses troupes seulement. Quant à l'armée, qui, sous la conduite du consul Minucius, avait plié devant l'ennemi, et s'était laissé repousser jusque dans son camp, il crut lui faire beaucoup de grâce de lui épargner le châtiment que méritait une lâcheté si honteuse. *Soldats*[1], leur dit-il d'un ton sévère, *vous qui avez été à la veille de devenir la proie de nos ennemis, vous ne partagerez point leurs dépouilles.* Puis se tournant vers le consul : *Et vous, Minucius*, ajouta-t-il, *vous ne commanderez plus ces légions que comme lieutenant, jusqu'à ce que vous ayez appris à mieux remplir la place de consul.* Minucius fut donc obligé de se démettre du consulat. C'était pour les troupes, et encore plus pour le général, un affront bien sensible. Mais la discipline alors était si religieusement observée[2], et les esprits se soumettaient avec tant de docilité à la conduite de ceux en qui ils reconnaissaient la supériorité du mérite jointe à celle de la puissance, que cette armée, moins sensible à l'ignominie qu'au bienfait, lui décerna une couronne d'or du poids d'une livre, et, à son départ, le salua comme son patron et son protecteur.

Quintius revint à Rome, où il reçut les honneurs du plus éclatant triomphe dont aucun général eût jamais été décoré, pour avoir, dans l'espace de peu de jours, sauvé le camp

[1] « Carebis, inquit, prædæ parte, miles, ex eo hoste, « cui propè prædæ fuisti. Et tu, L. Minuci, donec con- « sularem animum incipias habere, legatus his legionibus « præeris. » (Liv.)

[2] « Sed adeò tum imperio meliori animus mansuetè « obediens erat, ut beneficii magis quam ignominiæ hic « exercitus memor, et coronam auream dictatori libram « pondo decreverit, et proficiscentem eum patronum sa- « lutaverit » (Liv.)

des Romains du plus évident péril, défait et taillé en pièces l'armée des ennemis, enlevé, pillé une de leurs plus belles villes, et y avoir laissé garnison; enfin pour avoir témoigné aux Tusculans une juste reconnaissance du service qu'ils avaient rendu à Rome. Le chef et les plus considérables de la nation, chargés de chaînes, marchaient devant son char. On portait devant lui les drapeaux pris sur les ennemis. L'armée suivait chargée de butin. On dit qu'il y avait des tables dressées devant toutes les maisons. Les soldats, s'y arrêtant un peu en passant, suivaient le char, faisant retentir toute la ville de chants de triomphe, et y mêlant des chansons où régnait une liberté militaire.

Il me semble voir la pauvreté entrer en triomphe à Rome avec Cincinnatus. Elle y paraît sous la pourpre et dans un pompeux équipage; mais elle n'en tire point son éclat. C'est elle plutôt qui décore cette pompe, et qui relève l'éclat de la pourpre. Bientôt le dictateur retournera à son champ et à son labour; mais il ne sera pas moins grand ni moins respectable sous son humble et vile cabane, qu'il l'est aujourd'hui sur son char d'honneur. Quelle est la force, quel est le pouvoir de la vertu! Elle prête son éclat à tout ce qui l'environne[1], et lui donne une teinture de gloire et de magnificence. Elle rend aimable et respectable tout ce qu'elle touche, malgré un dehors qui ne paraît propre qu'à attirer le mépris.

Ce jour on donna, du consentement de tout le peuple, à L. Mamilius de Tuscule le droit de bourgeoisie. Il l'avait bien mérité par le zèle avec lequel il avait secouru Rome contre Herdonius : mais il est beau de voir cette attention des Romains à s'acquitter des devoirs qu'exige une juste reconnaissance, et qui souvent sont négligés.

Quintius se serait démis de la dictature sur-le-champ, sans l'affaire de Volscius, dont les tribuns auraient toujours empêché le jugement, si l'autorité du dictateur n'y était intervenue. Il fut convaincu de faux par plusieurs preuves incontestables, entre autres par un *alibi*, ayant été prouvé que Céson n'était point à Rome le jour qu'on l'accusait d'y avoir commis un meurtre[1]. Le coupable fut condamné à un exil perpétuel : c'est bien peu pour une si noire calomnie. Il se retira à Lanuvium. Céson fut rappelé; et les tribuns, qui voyaient combien son père était considéré et aimé du peuple, n'osèrent s'opposer à un jugement si équitable.

Alors Quintius, qui avait reçu pour six mois le souverain pouvoir, y renonça au bout de seize jours, et se démit de la dictature en présence de tout le peuple, après lui avoir rendu compte de son administration.

Il poussa encore la générosité plus loin. Le sénat, lui ayant offert autant de terres qu'il en souhaiterait de celles qu'il avait conquises, avec le nombre d'esclaves et des bestiaux nécessaires pour les faire valoir; d'un autre côté, ses proches et ses amis, qui n'avaient rien plus à cœur que de procurer une fortune plus aisée à un homme d'un si grand mérite, faisant les derniers efforts pour l'engager à recevoir d'eux quelques présents, il les remercia tous en des termes pleins de reconnaissance. Il n'avait de passion et d'empressement que pour le champ qu'il cultivait, et pour la vie dure qu'il avait embrassée, plus glorieux et plus content de sa pauvreté que les plus riches ne le sont de leurs trésors.

On peut observer ici que les exemples éclatants que donna Quintius par son amour de la pauvreté, par son assuidité à cultiver la terre, par sa vie sobre et frugale, par son zèle à servir gratuitement sa patrie, et par son refus constant de recevoir des fonds capables d'augmenter ses revenus, formaient les mœurs publiques de Rome, et en constituaient le caractère. Ces exemples firent une impression si profonde dans la nation, que, dans les temps postérieurs, où la corruption prévalut, et sous les empereurs mêmes, ces sortes de vertus étaient estimées dans ceux qui les pratiquaient, ce qui ne s'est remarqué dans aucun autre peuple.

Les tribuns du peuple furent continués pour la cinquième fois.

[1] « Quidquid attigit, in similitudinem sui adducit, et « tingit... Interdùm domos totas, quas intravit disposuit- « que, condecorat. Quidquid tractavit, id amabile, con- « spicuum, mirabile facit. » (SEN. *Epist.* 66.)

[1] Cic. pro Domo suâ, n. 86.

Q. MINUCIUS[1].
C. HORATIUS.

Les Eques et les Sabins se mirent de nouveau en campagne. Ils ravageaient les terres des Romains et des alliés avec une hardiesse et une insolence qui firent craindre pour Rome même. Les consuls ordonnèrent des levées, auxquelles les tribuns, selon leur coutume, ne manquèrent pas de s'opposer. Quintius, qui avait été dictateur l'année précédente, et qui était revenu de sa campagne, fut d'avis, en cas que les tribuns persistassent dans leur opposition, que les consuls et tous les patriciens, avec leurs clients et leurs amis, prissent les armes et marchassent contre les ennemis. Il était persuadé que leur exemple entraînerait un grand nombre de citoyens, et exciterait le zèle de tous ceux qui aimaient sincèrement le bien public. Il ajouta que, pour lui, il se trouverait des premiers à cette glorieuse entreprise, et qu'il espérait retrouver dans son zèle pour la patrie les forces anciennes de sa jeunesse.

L'avis de Quintius ayant été universellement approuvé, tous les sénateurs, après être retournés chez eux, et avoir pris les armes, se rendirent avec leurs enfants, leurs clients et leurs amis, à la place où le consul C. Horatius avait convoqué l'assemblée. Le spectacle de tant de vénérables vieillards qui se dévouaient si généreusement au salut de la république fit une vive impression sur les esprits, et tira les larmes des yeux de presque tous les assistants. Les tribuns sentirent bien qu'ils allaient être abandonnés. Ils firent entendre aux consuls qu'ils avaient une nouvelle proposition à leur faire, qui peut-être ne déplairait point au sénat, et qui pourrait tout concilier.

Sur leur parole, le sénat s'assemble. Les tribuns, qui y furent admis, déclarent qu'ils sont prêts à consentir aux levées, à condition qu'au lieu de cinq tribuns on en créerait dans la suite dix chaque année[2]. Il ne paraissait pas d'abord que cette nouvelle création dût porter aucun dommage à la république. Claudius néanmoins s'y opposa fortement, et fit voir en peu de mots que, bien loin qu'on dût espérer que le peuple devînt plus traitable et plus docile quand on aurait multiplié ses magistrats, il en serait plus farouche et plus insolent. Quintius, d'une autorité si respectable, montra au contraire qu'il serait avantageux au sénat qu'il y eût dix tribuns, parce qu'il y aurait moins d'union entre eux quand ils seraient en plus grand nombre. Cette opinion prévalut, et fut confirmée par un arrêt du sénat qui permettait au peuple de créer dix tribuns toutes les années; mais ce fut à condition qu'on ne nommerait, la première année, aucun de ceux qui l'étaient alors. Et comme il était arrivé plusieurs fois que ces sortes d'accords entre le sénat et le peuple avaient été violés après la fin des guerres qui avaient donné lieu de les conclure, afin qu'il n'en arrivât pas autant de celui-ci, on prit le parti de l'exécuter sur-le-champ. Le peuple s'assembla, et désigna les dix tribuns. Ce changement arriva trente-six ans après l'établissement du tribunat.

Les consuls marchèrent aussitôt contre les ennemis, et n'eurent pas de peine à les vaincre.

[1] An. R. 297; av. J. C. 455.
[2] Dionys. lib. 10, pag. 653-657.

M. VALÉRIUS[1].
SP. VIRGINIUS.

Le peuple romain, pendant cette année, n'eut aucune guerre au dehors; mais les disputes recommencèrent au dedans. Icilius, l'un des tribuns, demanda que, dans le quartier de l'Aventin, on cédât au peuple un terrain pour y bâtir des maisons[2]. Cette colline, d'une médiocre hauteur, et de douze stades de tour (un peu plus d'une demi-lieue), était renfermée dans l'enceinte de la ville, mais elle n'était pas entièrement habitée: on y voyait une place plantée d'arbres, qui servait à la commodité du public. Les consuls différant de répondre, et tâchant de gagner du temps, le tribun dépêche un huissier aux consuls pour leur commander, de sa part, de convoquer sur-le-champ le sénat, et de s'y rendre sans retardement. Les consuls, indignés d'une démarche si hardie et si nouvelle, font repousser l'huissier porteur de tels ordres par un licteur. Icilius et ses collègues, piqués de cette insulte,

[1] An. R. 298, av. J. C. 454.
[2] Liv. lib. 3. n. 31. — Dionys. lib. 10, pag. 659

se saisissent du licteur et l'entraînent pour le faire mourir. Le sénat, ne voulant pas user de violence, tâche de gagner quelqu'un des tribuns. Mais Icilius avait pris les devants, et leur avait fait jurer qu'aucun ne s'opposerait aux entreprises de ses collègues, toute leur force consistant dans l'union. Cependant ils relâchèrent le licteur, à la prière des magistrats. Le sénat consentit enfin que la loi passât. Elle portait « que les biens légitimement acquis « par les particuliers sur le mont Aventin de« meureraient à leurs maîtres; que ceux qui « se trouveraient avoir bâti sur des fonds qu'ils « auraient usurpés, ou par force ou par arti« fice, seraient tenus de les rendre pour être « appliqués au peuple, à condition qu'ils se« raient dédommagés, selon l'estimation des « arbitres, de la dépense qu'ils auraient faite « pour leurs bâtiments; que le reste du ter« rain, qui était au public, serait partagé gra« tuitement entre ceux du peuple. »

Il n'y avait rien que de raisonnable dans cette loi, et le sénat aurait dû l'accorder de bonne grâce, et même prévenir la demande des tribuns : mais ils n'en obtenaient rien qu'à la pointe de l'épée, tant l'opposition était grande, et devenue comme naturelle entre les deux ordres. Après la promulgation de la loi, les plébéiens s'assemblèrent, et tirèrent au sort entre eux les places du terrain qu'on leur avait accordé. Chacun y bâtit selon ses pouvoirs. Quelques-uns se joignirent deux ou trois ensemble, et firent à frais communs les dépenses d'une maison, dont les uns occupaient les premiers étages, les autres les derniers. Toute cette année se passa à construire des bâtiments, que le nombre des citoyens, qui augmentait tous les jours, rendait nécessaires.

Mais ce qui fit dans cette dispute une brèche considérable à l'autorité des consuls, c'est que les tribuns, à l'exemple d'Icilius, se maintinrent dans la possession de convoquer le sénat; eux qui, dans leur institution n'osaient entrer dans un lieu si respectable, s'ils n'y étaient appelés, et qui attendaient sous un portique qu'on leur fît savoir ce que la compagnie avait décidé.

Les mêmes tribuns du peuple furent continués.

T. ROMILIUS [1].
C. VÉTURIUS.

Rome était depuis plusieurs années un théâtre perpétuel de révolutions. La concorde et la division se succédaient l'une à l'autre. L'union régnait dans la ville quand on était en guerre au dehors, et sitôt qu'on était en paix, les troubles recommençaient au dedans. Ils furent très-violents dès le commencement de cette année.

Les tribuns remettent sur le tapis plus fortement que jamais l'affaire des lois agraires, dont on différait l'exécution depuis trente ans, et celle des nouvelles lois dont on demandait l'établissement depuis un temps considérable. Le jour indiqué pour l'assemblée étant venu, on commence par les lois agraires. Les tribuns, après en avoir montré fort au long la justice et la nécessité, laissent à quiconque voudra parler en faveur de ces lois la liberté de le faire. Plusieurs se présentent, et racontent les grands services qu'ils ont rendus dans la guerre. Ils s'écrient « qu'il était indigne que « de tant de terres qu'ils avaient enlevées aux « ennemis, il n'en eussent aucune part, et que « tous ces nouveaux héritages, qui apparte« naient de droit au public, fussent possédés « par des riches particuliers, dont le crédit et « la violence étaient les seuls titres qu'il eus« sent pour en jouir. Ils demandent que, par« tageant avec les patriciens les travaux et les « périls où les engageaient les besoins et les « intérêts de la république, ils puissent aussi « partager avec eux les avantages et les dou« ceurs qui en sont les fruits. »

Le peuple écoutait ces discours avec plaisir: mais rien ne le toucha plus que celui d'un certain L. Siccius, surnommé Dentatus. C'était un homme d'une taille avantageuse, dans toute sa force et toute sa vigueur, quoique âgé de cinquante-huit ans; sage, avisé, et assez éloquent pour un soldat. Il s'avança au milieu de tous, et parla de la sorte: « Je ne finirais « point, Romains, si je voulais raconter en « détail tout ce que j'ai fait pour le bien et la « gloire de cet empire. Je ne toucherai qu'en « peu de mots les actions principales de ma

[1] An. R. 299; av. J. C. 453.
[2] Dionys. lib. 10, cap. 650-667. — Liv. lib. 3, n. 31.

« vie, pour ne vous point être ennuyeux. Voici « la quarantième année que je sers ma patrie, « et la trentième que suis officier, tantôt à la « tête d'une cohorte, tantôt commandant d'une « légion. Pendant les quarante ans que j'ai « porté les armes, je me suis trouvé à six-« vingts batailles; j'y ai reçu quarante-cinq « blessures, toutes honorables, et nulle qui « puisse me faire rougir. J'en reçus douze en « un seul jour, dans le temps qu'Herdonius « s'empara du Capitole. Je suis sorti de peu « de combats, que je n'aie remporté le prix « de la valeur. J'ai été couronné quatorze fois « de la main d'autant de mes citoyens à qui « j'avais sauvé la vie en différentes rencontres. « J'ai mérité la couronne obsidionale, après « avoir fait lever le siége à l'ennemi. Trois fois « on m'a récompensé de la murale, pour être « monté le premier à l'assaut. J'en ai huit au-« tres dont m'ont gratifié les généraux de nos « armées, pour avoir retiré des mains des « ennemis les drapaux des légions. Je compte « parmi les preuves de mon courage quatre-« vingt-trois colliers d'or, soixante bracelets « de même métal, dix-huit piques, vingt-cinq « harnois, dont il y en a neuf qui sont le prix « de la victoire que j'ai remportée sur autant « d'ennemis dans des combats particuliers. « Cependant, Romains, ce Siccius, qui n'a « pas un endroit dans tout son corps qui ne « soit couvert de cicatrices, qui, au prix de « ses sueurs et de son sang, avec de braves « camarades, a acquis à la patrie tant de ri-« ches terres enlevées aux Étrusques, aux Sa-« bins, aux Eques, aux Volsques, aux Pomé-« tinlens, et aux autres ennemis du nom romain; « ce Siccius ne possède pas un seul pouce de « terre, non plus que vous, Romains, qui avez « été les compagnons de ses travaux. La plus « belle et la meilleure partie de ces héritages « est entre les mains de citoyens dont on con-« nalt l'insatiable avidité, qui en jouissent de-« puis plusieurs années sans les avoir reçus « de vous, sans en avoir payé le prix, sans « pouvoir montrer aucun titre d'une posses-« sion si injuste. Qu'ils citent, ces fiers patri-« ciens, qui n'ont pour mérite que la noblesse « de leur origine et la recommandation de « leur nom, qu'ils citent des exploits glorieux « qui leur donnent sur moi la préférence, et « qui leur méritent une récompense dont je « doive être privé. Ne souffrez pas plus long-« temps, Romains, qu'on insulte à votre pa-« tience. Montrez que vous connaissez le « mérite, et savez récompenser le zèle de ceux « qui se sacrifient pour vous. »

Le détail que nous trouvons ici des récompenses militaires usitées chez les Romains est fort remarquable, et mérite certainement une grande attention. Combien croit-on que de semblables marques d'honneur dussent relever le courage des troupes, et inspirer au soldat de nobles sentiments! au lieu que parmi nous on le tient ordinairement dans la bassesse, et qu'on oublie tous ses services.

Le peuple fut tellement touché du discours de Siccius, et conçut tant d'indignation contre ses adversaires, qu'il ne voulut plus prêter l'oreille à aucune réplique. La demande des tribuns pour cet article paraît en effet tellement fondée en équité, qu'il semble qu'on n'y peut rien opposer de raisonnable, et l'on a de la peine à ne pas regarder l'opiniâtre résistance du sénat comme un déni criant de justice, et comme une partialité tout à fait condamnable. Il fallait pourtant bien qu'une compagnie si respectable, et remplie de tant de personnes d'une prudence et d'une vertu généralement reconnues, eût de fortes raisons pour en user de la sorte. Cette possession des terres appartenantes au public pouvait être injuste dans son origine, et c'était pour lors qu'on aurait pu et qu'on aurait dû y remédier. Mais, comme le remarque M. l'abbé de Vertot, un nouveau partage souffrait de grandes difficultés. Il fallait pour cela reconnaître et établir une juste distinction entre l'ancien patrimoine de chaque particulier, et ce qu'il y avait joint des terres publiques. Il fallait même étendre cette distinction entre les cantons que les patriciens avaient achetés du domaine public, et ceux qu'ils n'avaient pris d'abord qu'à titre de cens sous leurs noms ou sous des noms empruntés, et qu'ils avaient depuis confondus avec une partie des communes dans leur propre patrimoine. Une longue prescription dérobait aux recherches les plus exactes la connaissance de ces différentes usurpations. Les patriciens avaient depuis partagé ces terres entre leurs enfants comme leur patri-

moine ; et ces terres, devenues héréditaires, étaient passées en différentes maisons, soit à titre d'hérédité, soit par vente et par acquisition. Il ne semblait donc pas qu'on pût toucher à cette affaire sans commettre une grande injustice à l'égard de beaucoup de possesseurs actuels de ces terres, qui les avaient achetées de bonne foi, et sans causer un trouble général dans la république. Voilà sans doute pourquoi le sénat s'opposait avec tant de persévérance à l'établissement des lois agraires. Les grands inconvénients de ces lois se manifestèrent d'une façon bien marquée sous les Gracques, qui, les ayant renouvelées, mirent toute l'Italie en combustion.

Le sénat s'y opposa, dans l'occasion dont il s'agit ici, avec plus de fermeté que jamais. On tint plusieurs assemblées à ce sujet, dans lesquelles on ne put rien conclure, tant elles étaient tumultueuses. Les tribuns, ou du moins leurs officiers, furent quelquefois maltraités par la jeunesse patricienne. Ceux qui marquèrent en cette rencontre le plus de zèle pour les consuls furent les Postumius, les Sempronius et les Clélius, trois familles patriciennes distinguées par leur noblesse, leurs richesses, le grand nombre de leurs créatures, et l'éclat de leurs belles actions. De l'aveu public, on leur fut redevable de ce que les lois agraires ne furent point confirmées par une ordonnance du peuple.

Aussi ce fut à eux seuls que s'en prirent les tribuns. Ils les assignèrent à comparaître devant le peuple pour y rendre compte de leur conduite. Quelques-uns voulaient qu'on agît contre eux avec la dernière rigueur, pour intimider les patriciens : mais le plus grand nombre inclina vers la douceur. Les prétendus coupables n'ayant point comparu sur l'assignation, et s'étant laissé condamner par défaut, en furent quittes pour une amende pécuniaire. Les patriciens leur rendirent, des deniers publics, la somme qu'ils avaient payée.

Peu de temps après, on apprit que les Eques avaient fait une irruption sur les terres des Tusculans, et que la ville même de ces fidèles alliés était en danger. On eut honte de tarder à secourir un peuple qui ne souffrait qu'à cause de son attachement pour le peuple romain. Les deux consuls partirent avec de nombreuses troupes, qui les suivirent malgré l'opposition des tribuns. Siccius était de ce nombre. Il commandait un corps de huit cents hommes, que leur âge exemptait, aussi bien que lui, de servir. Il donna de bons conseils, et rendit de grands services aux consuls, qui, loin de lui en marquer de la reconnaissance, furent soupçonnés d'avoir cherché à le faire périr dans une dangereuse commission dont ils le chargèrent, et dont il ne se tira que par son courage et sa prudence. Les Eques furent défaits dans une bataille, où ils eurent plus de sept mille hommes de tués. Les autres furent mis en fuite, et l'on fit un grand butin. Les consuls le firent vendre au profit du trésor public, qui était entièrement épuisé.

SP. TARPÉIUS[1].
A. ATÉRIUS.

Siccius, qui était devenu tribun, le même jour qu'il prit possession de sa magistrature, appela en jugement devant le peuple Romilius, l'un des consuls de l'année précédente. Alliénus, édile, en fit autant à l'égard de Véturius, collègue de Romilius. Les deux accusés furent condamnés l'un et l'autre à une amende pécuniaire.

§ III. — Les tribuns du peuple sollicitent l'exécution de la loi Térentilla. En conséquence, on envoie enfin dans la Grèce des députés pour y extraire les lois qu'ils jugeraient les plus convenables aux mœurs des Romains. Après leur retour, on choisit dix commissaires, sous le nom de *décemvirs*, pour travailler à la rédaction des lois. Appius se trouve à leur tête. Ils dressent dix tables de lois, qui sont reçues et ratifiées par le peuple, après un mûr examen. Seconde année des décemvirs. Appius est continué. Étrange abus qu'ils font de leur autorité. On dresse deux nouvelles tables pour être jointes aux dix premières. La troisième année, les décemvirs se continuent eux-mêmes dans leur charge, et exercent toutes sortes de violences. Guerres de la part des Sabins et des Eques : difficultés pour la levée des troupes. Siccius est tué à l'armée par ordre des décemvirs. Appius, dans Rome, entreprend d'enlever Virginie. Son père est obligé de la tuer de sa propre main pour la dérober à l'infamie. Les deux armées se révoltent, et se retirent

[1] An. R. 300 ; av. J. C. 452.

SUR LE MONT AVENTIN, PUIS SUR LE MONT SACRÉ. LES DÉCEMVIRS SONT FORCÉS DE SE DÉMETTRE. LA PAIX SE RÉTABLIT. ON CRÉE DES TRIBUNS DU PEUPLE. LES NOUVEAUX CONSULS PORTENT DES LOIS TRÈS-FAVORABLES AU PEUPLE. APPIUS EST APPELÉ EN JUGEMENT, ET MIS EN PRISON, OÙ IL MEURT, AUSSI BIEN QU'OPPIUS. LES AUTRES DÉCEMVIRS SONT CONDAMNÉS A L'EXIL. LES DOUZE TABLES DE LOIS SONT RATIFIÉES PAR LE PEUPLE, SOUS LA PRÉSIDENCE DES CONSULS.

SPURIUS TARPÉIUS [1].
A. ARTÉRIUS.

Les Romains, comme nous l'avons déjà dit, n'avaient presque point de lois fixes et certaines, en sorte que les consuls et les sénateurs qu'ils commettaient pour juger en leur place ou avec eux étaient les arbitres absolus du sort des citoyens. Un tribun du peuple [2], nommé Térentillus, avait proposé une loi, il y avait déjà plusieurs années, par laquelle il était ordonné que, pour remédier à l'abus de ces jugements arbitraires que rendaient les magistrats, on établirait des lois qui serviraient de règles dans la république, tant à l'égard du gouvernement et des affaires publiques que par rapport aux différends entre les particuliers.

Les tribuns du peuple actuellement en place sollicitaient avec beaucoup de force et de vivacité l'exécution de la loi Térentilla. Ils y trouvèrent alors les esprits assez disposés. Le sénat, las enfin de contester, après une longue et mûre délibération, ordonna « qu'on « enverrait des ambassadeurs chez les origi- « naires de Grèce qui étaient établis en Italie, » et qu'on en ferait aussi partir pour Athè- « nes : qu'après avoir étudié les lois de cha- « que pays, ils en rapporteraient celles qu'ils « croiraient les plus convenables à la consti- « tution présente de la république romaine : « qu'à leur retour, les consuls délibéreraient, « avec le sénat, du choix des législateurs, du « pouvoir qu'on leur confierait, et du temps « qu'ils resteraient en charge. » La chose fut mise en exécution sans délai. On nomma pour députés Sp. Postumius, Servius Sulpicius, et A. Manlius, tous hommes consulaires. On leur équipa trois galères dont la magnificence pût faire honneur au peuple romain. Ce fut le trésor public qui en fit les frais.

[1] An R. 300; av. J. C. 452.

[2] Dionys. lib. 10, pag. 673-680. — Liv. lib. 3, n. 31.

P. CURIATIUS [1].
SEX. QUINTILIUS.

Cette année fut remarquable par une horrible peste qui ravagea la ville de Rome et les campagnes voisines. Elle emporta presque tous les esclaves et la moitié des citoyens, sans que ni les médecins [2], ni les parents, ni les amis des malades pussent les soulager, parce que dès qu'on en approchait on était saisi de la maladie. Elle fit périr aussi grand nombre de magistrats, parmi lesquels fut Quintilius, l'un des consuls. La peste, qui avait fait négliger la culture des terres, fut suivie de la famine.

C. MÉNÉNIUS [3].
P. SESTIUS CAPITOLINUS.

Les députés envoyés pour recueillir les lois de la Grèce en étaient revenus, et les tribuns pressaient vivement le sénat de mettre la grande affaire des lois en mouvement. Le consul Ménénius [4], à qui ce changement déplaisait fort, mais qui n'osait s'y opposer d'une manière ouverte, prit un détour, et fit représenter (car une maladie vraie ou feinte le retenait chez lui) que, cette grande affaire devant se traiter sous les consuls prochains, la bienséance et la justice même demandaient qu'on ne fît rien avant qu'ils eussent été désignés. Il espérait que l'élection des consuls pourrait suspendre celle des décemvirs, dont on parlait beaucoup. L'empressement des tribuns fit avancer les comices. On y élut pour consul Appius Claudius, dont les ancêtres avaient toujours été déclarés pour le sénat; et on lui donna pour collègue T. Génutius.

Cet obstacle étant levé, l'assemblée du sénat se tint. Il y fut résolu qu'on choisirait des décemvirs parmi les plus considérables sénateurs, dont l'autorité durerait une année,

[1] An. R. 301; av. J. C. 451.

[2] Selon Pline, lib. 29, cap. 1, ce ne fut que l'an de Rome 533 qu'il vint de Grèce en cette ville un médecin. Mais le témoignage de Denys d'Halicarnasse est préférable.

[3] An. R. 302; av. J. C. 450

[4] Dionys. lib. 10, pag. 685- — Liv. lib. 3, n. 32.

à commencer du jour qu'ils seraient élus : qu'ils gouverneraient la république avec le même pouvoir qu'avaient alors les consuls, et dont les rois étaient autrefois revêtus, mais sans qu'on pût appeler de leurs jugements; ce qui leur donnait un pouvoir exorbitant : qu'ils connaîtraient de toutes les affaires, tant publiques que particulières : que toutes les autres magistratures, même la puissance tribunitienne, dont le peuple était si jaloux, et qui faisait toute sa force, seraient abrogées; et que tous ceux qui étaient en place abdiqueraient leur charge. Ce décret fut reçu du peuple avec de grands applaudissements. Les deux consuls désignés pour l'année suivante furent les premiers qui donnèrent l'exemple de l'abdication. L'on tint incessamment une assemblée par centuries, dans laquelle furent nommés ces nouveaux magistrats.

Ainsi la trois-cent-deuxième année depuis la fondation de la ville, le gouvernement de Rome changea pour la seconde fois, et l'autorité passa des consuls aux décemvirs, comme elle avait passé des rois aux consuls : mais ce dernier changement fut de fort courte durée.

Il est difficile de comprendre comment le sénat et le peuple se réunirent ensemble pour créer dix magistrats avec une autorité souveraine, en abolissant toutes les autres magistratures, sans qu'il y ait eu aucune difficulté, ni aucune opposition. J'en suis moins étonné de la part du peuple. Je sais qu'il demandait depuis longtemps un corps de lois; qu'il détestait le nom et la puissance des consuls; et que, par cette raison, il consentait avec joie à l'érection d'une nouvelle magistrature. Je sais aussi que le sénat, de son côté, ne pouvait souffrir les tribuns, et qu'il se flattait d'en abolir la puissance en établissant les décemvirs, qui tous étaient tirés de son corps. Mais, outre que cette espérance était sans aucun fondement solide et sans aucune apparence, le sénat ne voyait-il aucun inconvénient, aucun danger dans ce nouvel établissement ? Qu'on nomme dans cette auguste compagnie dix commissaires pour travailler ensemble à ce recueil de lois, rien n'est plus sage; pourquoi abolir cependant tous les autres magistrats ? pourquoi donner à ceux-ci un pouvoir souverain ? A quoi peut-il leur servir pour dresser un nouveau code de lois, qui ne doivent point être imposées au peuple par voie de force et d'autorité, mais qui seront soumises à son jugement, et qu'il n'acceptera qu'après un long et sérieux examen ? Un pouvoir annuel sans bornes et sans limites est une grande tentation; et le sénat, plein de sagesse et de prévoyance comme il était, aurait dû en craindre les suites.

Les décemvirs que le peuple nomma pour la première fois furent Appius Claudius et T. Génutius, qui avaient été désignés consuls pour l'année suivante; Publ. Sestius, qui cette année exerçait le consulat; Sp. Postumius, Serv. Sulpicius, A. Manlius, qu'on avait envoyés en Grèce, et qui en avaient rapporté les lois; T. Romilius, à qui Siccius avait fait le procès, et qui avait regagné les bonnes grâces du peuple en changeant de sentiments; les trois autres furent C. Julius, L. Véturius et P. Horatius. Tous les décemvirs étaient sénateurs et consulaires. Les tribuns, les édiles, les questeurs et les autres magistrats d'ancienne institution furent abolis.

AP. CLAUDIUS [1].
T. GÉNUTIUS.
P. SESTIUS, etc.

Cette année les décemvirs, créés pour l'établissement des lois, prirent possession du gouvernement, et commencèrent à donner une nouvelle forme à la republique. Un seul d'entre eux avait les douze faisceaux et les autres marques de l'autorité consulaire. Il avait soin d'assembler le sénat, de faire exécuter les résolutions qu'on y avait prises, et de remplir les autres fonctions qui naturellement appartenaient au chef [2]. Les autres décemvirs, pour ne point donner au peuple de jalousie de leur pouvoir, n'avaient rien qui les distinguât du reste des citoyens, sinon un simple officier (*accensus*) qui marchait devant chacun d'eux. L'autorité de celui qui présidait ne durait qu'un jour, selon Tite-Live, après quoi un autre prenait sa place; et jusqu'au bout de

[1] An. R. 303; av. J. C. 449.
[2] Dionys. lib. 10, pag. 680-684. — Liv. lib. 3, n. 32-36?

l'année ils se succédaient chacun à leur tour dans la présidence.

Ils se trouvaient tous dès le matin à leur tribunal, où ils connaissaient des contrats passés avec la république et entre les particuliers. Ils décidaient les contestations, tant du dedans que du dehors, tant des peuples soumis à l'obéissance de l'empire que des alliés et des nations dont on avait sujet de se défier. La justice se rendait avec toute l'exactitude et l'équité possible, et chacun sortait de ce tribunal avec une égale satisfaction.

Rien ne fut plus agréable que les égards qu'on eut pour le peuple, et la protection que les plus petits trouvèrent contre l'oppression des grands ; de sorte qu'on disait hautement dans Rome qu'on n'avait plus besoin des tribuns ni des autres magistrats, tant la modération et la sagesse de ce nouveau gouvernement causait d'admiration. Quel serait le bonheur d'un état qui serait toujours gouverné de la sorte ! Quelle paix, quelle tranquillité pour le public et pour les particuliers ! quelle consolation et quelle gloire pour les princes et pour les magistrats ! Pourquoi est-on si peu sensible à une si pure et si douce joie ?

Appius, entre tous les autres, emporta toute la gloire du décemvirat, au jugement du peuple, et l'on peut dire, en un certain sens, que toute l'autorité de cette magistrature résidait en lui, par l'ascendant qu'il avait pris sur l'esprit de ses collègues et du peuple en même temps. Non-seulement il avait trouvé le secret de se distinguer dans ce qu'il faisait de concert avec les autres décemvirs, mais la douceur et l'affabilité avec laquelle il descendait aux besoins des derniers et des plus faibles citoyens, l'attention qu'il avait de les saluer et de les appeler chacun par leur nom, lui avaient gagné tous les cœurs. Il avait été jusque-là l'ennemi déclaré des plébéiens[1]. Son caractère, naturellement dur et violent, par la haine qu'il avait conçue contre eux, allait jusqu'à la férocité. Il était devenu tout d'un coup un autre homme, et entièrement méconnaissable : doux, humain, populaire, et uniquement attentif à plaire à la multitude, et à s'en faire aimer.

Une conduite si raisonnable fit goûter pendant cette première année le gouvernement des décemvirs. L'union parfaite qui régnait entre eux, loin d'être préjudiciable aux particuliers, comme il n'arrive que trop souvent, était accompagnée d'une parfaite équité à l'égard de tous les citoyens. Cette joie fut courte, et coûta cher, comme on le verra bientôt[1].

Les décemvirs travaillèrent avec beaucoup d'application pendant toute l'année à dresser leur code de lois[2], qu'ils tirèrent, partie des anciennes ordonnances des rois de Rome, et partie de ce qu'ils empruntèrent des lois de la Grèce que leur interpréta un certain Hermodore, fort homme de bien, l'un des principaux d'Éphèse, lequel, exilé de sa patrie, se trouva alors par hasard à Rome. Pline nous apprend qu'on lui érigea une statue dans la grande place de la ville. Quand leur ouvrage fut achevé, ils firent graver les lois projetées sur dix tables qu'ils soumirent à la critique de tous les citoyens. Les ayant présentées dans l'assemblée au peuple, qui les attendait avec impatience, ils dirent « qu'ils avaient travaillé, au-« tant qu'ils en étaient capables, à faire des « lois égales pour les grands et pour les petits : « mais que les réflexions et les remarques d'un « plus grand nombre de personnes pouvaient « beaucoup les perfectionner. Ils exhortèrent « donc les citoyens à examiner mûrement cha-« que article en leur particulier, puis à en « conférer ensemble, et à leur faire part de ce « qu'ils croiraient qu'il faudrait ajouter ou re-« trancher : que de cette sorte le peuple ro-« main aurait des lois[3] qu'il aurait, non pas « tant acceptées d'un consentement universel, « que dictées et composées lui-même. »

Elles furent en effet longtemps exposées aux yeux du public. On eut tout le loisir de les examiner et d'entendre les réflexions des personnes les plus sages ; moyen sûr et unique de

[1] « Regimen totius magistratûs penes Appium erat, « favore plebis : adeòque novum sibi ingenium induerat, ut plebicola repenté, omnisque auræ popularis captator evaderet, pro truci sævoque insectatore plebis. » (Liv.)

[1] « Læta principia magistratûs ejus nimis luxuriavere. » (Liv.)

[2] Cic. Tusc. v. 105. — Strab. lib 14, pag. 642. — Plin. lib. 34, cap 5.

[3] « Eas leges habiturum populum romanum, quas « consensus omnium, non jussisse latas magis, quam « tulisse videri posset. » (Liv.)

donner à des lois une autorite stable et perpétuelle. Et lorsqu'on n'y trouva plus rien à redire, et que tout le monde en parut content, le sénat assemblé les approuva d'abord par un décret. Ensuite elles furent portées dans le lieu des comices, où le peuple, distribué par centuries, en présence des pontifes, des augures et des autres ministres du culte divin, qui s'étaient acquittés des cérémonies ordinaires, eut la liberté de porter son suffrage. Ces lois, ratifiées par le consentement unanime de tout le peuple romain, furent gravées sur des colonnes d'airain, et posées dans l'endroit le plus apparent de la place publique, et[1], dans ce nombre immense de lois accumulées les unes sur les autres, dit Tite-Live, elles sont encore aujourd'hui la source de tout le droit public et particulier.

Comme le gouvernement des décemvirs était sur le point d'expirer, ils proposèrent au sénat de délibérer à quelle sorte de magistrature il fallait désormais s'en tenir. Après beaucoup de raisons apportées de part et d'autre, on se réunit enfin à l'avis de ceux qui étaient pour créer de nouveaux décemvirs, et pour leur continuer l'administration de la république. On crut qu'il manquait encore quelques lois à celles qu'on venait de faire, qu'une année avait été un temps trop court pour donner à un si grand ouvrage toute sa perfection; que, pour mettre en mouvement l'exécution de ces lois, et les faire observer inviolablement de tout le monde, on avait besoin de l'autorité libre et souveraine de la même magistrature qui les avait dressées. Tel fut le résultat de plusieurs délibérations, qui fut d'autant plus généralement approuvé, que le sénat se voyait par là délivré encore de la puissance des tribuns, qui lui étaient fort à charge, et le peuple délivré des consuls, dont l'autorité lui était devenue presque aussi odieuse que celle des rois.

Quand le jour des comices pour l'élection des nouveaux décemvirs fut indiqué, ce fut dans toute la ville un mouvement plus vif et plus animé que l'on en eût jamais vu en pareille occasion. Les sénateurs les plus distingués par leur âge et par leur mérite demandèrent cette charge[1], dans la crainte sans doute que, s'ils ne se présentaient point, des gens factieux et turbulents n'en fussent revêtus, et ne causassent un dommage considérable à la république. Appius, qui avait un secret dessein de se faire continuer, voyant ces grands hommes, qui avaient passé par toutes les charges, se commettre en quelque sorte pour celle-ci, en fut véritablement alarmé. Le peuple, charmé de la manière dont il s'était conduit dans le décemvirat, témoignait ouvertement vouloir l'y continuer préférablement à tout autre. Il fit semblant d'abord d'avoir de la répugnance à se charger une seconde fois d'un emploi laborieux et capable de lui attirer de la jalousie; et, pour inspirer à ses collègues le dessein d'y renoncer, il déclarait publiquement qu'ayant rempli tous les devoirs de bons citoyens par le travail assidu d'une année entière, il était juste de leur accorder du repos et des successeurs. Plus il se montrait difficile, plus on le pressait de se rendre aux désirs et aux vœux de tous les citoyens. Il feignit enfin de céder avec peine et malgré lui aux instances de la multitude. Il surpassait tous ceux qui se présentaient pour cette charge en adresse, en ruse, en savoir-faire. On le voyait, dans la place publique, saluer l'un, donner la main à l'autre, se promener avec un air de satisfaction au milieu des Duilius et des Icilius, les chefs du peuple, et pour ainsi dire les arcs-boutants du tribunat, et faire sa cour par leur moyen à la multitude. Plus ses démarches populaires étaient fausses et opposées à son caractère[2], plus il affectait de les multiplier pour les faire paraître, s'il était possible, plus naturelles et plus vraisemblables: en quoi il se trompait fort. Aussi ses collègues, qui jusque-là lui avaient été entièrement dévoués, commencèrent à ouvrir les yeux, et conçurent que tant de popularité, et même de bassesse, n'était point gratuit dans un homme d'un esprit naturellement fier et hautain.

Ils n'osèrent pourtant pas s'opposer directement à ses vues; ils prirent un détour qu'ils crurent pouvoir leur réussir: ce fut de le choi-

[1] « Decem tabularum leges perlatæ sunt, qui nunc « quoque, in hoc immenso aliarum super alias acervatarum legum cumulo fons omnis publici privatique est « juris. »

[1] Dionys. lib 10, pag. 681. — Liv. lib. 3, n. 35-37.

[2] « Quantò magis falsa erant quæ ficbant, tantò plura « facere. » (TACIT. *Hist.* I, 45.)

sir, comme le plus jeune d'entre eux, pour présider à l'assemblée. L'usage était que le président nommât, en concluant, ceux en faveur de qui se réunissait la pluralité des suffrages. Ils comptaient par ce moyen mettre Appius hors d'état de se nommer lui-même, ce qui ne s'était point encore vu, sinon parmi les tribuns; encore en avait-on été fort choqué, comme d'une pratique contraire aux bienséances et à l'honnêteté publique. Faibles barrières contre l'ambition! aussi Appius accepta-t-il avec joie cette offre, et il sut bien tourner en moyen de réussir les obstacles mêmes qu'on lui opposait. Non content de s'être fait élire lui-même, il travailla à faire tomber sur ses amis le choix du peuple pour les neuf autres places, et à donner exclusion aux plus distingués de ses compétiteurs, à des citoyens tels que les deux Quintius, qui étaient surnommés, l'un *Capitolinus*, l'autre *Cincinnatus*; à son oncle C. Claudius; enfin à tous ses collègues du premier décemvirat; et il en vint à bout. Il fut donc créé législateur par les centuries du peuple, avec Q. Fabius Vibulanus, illustre par trois consulats, homme irréprochable jusqu'alors, et distingué par son mérite et par son zèle pour l'aristocratie autant que par sa naissance et par le souvenir des illustres Fabius, de la maison desquels il était resté le seul rejeton. L'étrange changement qui va bientôt arriver dans ce décemvir fait voir avec quelle facilité la pente qui conduit aux vices entraîne quelquefois les hommes les plus sages[1]. Il se fit encore donner pour collègues cinq autres patriciens, M. Cornélius, M. Servilius, L. Minutius, T. Antonius et Manius Rabuléius, tous gens de peu de mérite, mais fort attachés à ses intérêts. Ce qui surprit davantage et consterna le sénat, c'est qu'Appius, oubliant sa propre gloire et celle de ses ancêtres, n'eut point de honte, pour flatter les anciens tribuns auxquels il avait vendu sa foi, de proposer trois plébéiens pour décemvirs, sous prétexte qu'il était juste qu'il y eût quelqu'un dans ce collége qui veillât aux intérêts du peuple. Il y fit entrer Q. Pétilius, Cæso Duilius, et Sp. Oppius; ce qui acheva de lui gagner la multitude.

[1] « Facilis in proclivia vitiorum decursus est. » (SEN. *de Irâ*, II, 1.)

APPIUS CLAUDIUS[1].
Q. FABIUS VIBULANUS.
M. CORNÉLIUS, etc.

L'année suivante, les nouveaux décemvirs prirent possession de leur charge le jour des ides de mai, selon l'usage alors pratiqué. Là finit la comédie qu'avait jouée Appius l'année précédente[2]. Il leva le masque et se montra tel qu'il était. Les vertus sincères et solides ne font que croître et se fortifier avec les années; mais on ne soutient pas longtemps un personnage feint et simulé[3], et l'on revient bientôt à son naturel.

D'abord, par un traité secret, accompagné des serments les plus terribles, les décemvirs convinrent ensemble de se soutenir tous mutuellement, et d'appuyer de l'autorité de tout le collége décemviral toutes les entreprises et toutes les volontés de chacun des décemvirs; de ne point se démettre de la charge qu'ils avaient reçue: de n'admettre personne qu'eux au gouvernement; de jouir tous des mêmes honneurs et d'un pouvoir égal; de n'avoir recours que très-rarement et dans la dernière nécessité aux arrêts du sénat et aux ordonnances du peuple, et de décider de toutes choses, autant qu'il se pourrait faire, par eux-mêmes.

Le premier jour où ils se montrèrent en cérémonie jeta la terreur et la consternation dans tout les esprits. Ils parurent dans la place publique chacun avec douze licteurs; au lieu que jusque-là il n'y avait eu qu'un des décemvirs, et avant eux un des consuls, qui se fît accompagner des douze licteurs: encore ne faisaient-ils point paraître dans la ville les haches, qui étaient la marque du droit de vie et de mort. Maintenant l'on voyait marcher devant eux, en une longue file, ces officiers au nombre de six-vingts, avec leurs faisceaux armés de haches, qui annonçaient par avance les violences et les cruelles exécutions auxquelles devait s'attendre quiconque oserait[4], ou dans

[1] An. R. 304; av. J. C. 448.
[2] « Ille finis Appio alienæ personæ ferendæ fuit. Suo jam indè vivere ingenio cœpit. » (LIV.)
[3] « Nemo potest personam diù ferre. Ficta citò in naturam suam recidunt. Quibus veritas subest, quæque, ut ita dicam, ex solido enascuntur, tempore ipso in majus meliusque procedunt. » (SENEC. *de Clement.* I, 1.)
[4] « Si quis memorem libertatis vocem aut in senatu, aut in populo misisset. »

le sénat, ou devant le peuple, prononcer un mot qui rappelât le souvenir de la liberté: c'est-à-dire qu'on s'était donné dix rois, ou plutôt dix tyrans.

Ils en soutinrent merveilleusement le caractère dans toute leur conduite. Ils étaient d'un abord presque inaccessible : à peine daignaient-ils prêter l'oreille aux plaintes qu'on leur portait; ils répondaient avec une dureté et une hauteur qui déconcertaient ceux qui avaient affaire à eux. On n'en pouvait tirer aucune justice. Ils concertaient ensemble en particulier les jugements qu'ils rendaient en public. Si quelqu'un, se croyant lésé par un des décemvirs, recourait à un autre, il était traité de manière à regretter de ne s'en être pas tenu à son premier jugement. Après avoir laissé pendant quelque temps la terreur comme également suspendue entre tous les citoyens, ils firent enfin tomber l'orage sur le peuple; et il est incroyable à quel excès les vexations furent portées. Le bruit commença même à se répandre qu'ils avaient prêté serment entre eux de se perpétuer dans leurs charges, et de ne s'en jamais démettre: ce qui mettait le peuple au désespoir.

Alors il tourna les yeux vers le sénat[1], ne voyant d'espérance de liberté que de la part de ceux par qui il craignait auparavant d'être réduit en servitude: crainte frivole, qui avait précipité la république dans le malheureux état où elle se trouvait. Les principaux des sénateurs haïssaient et détestaient les décemvirs, mais ils n'aimaient pas les plébéiens. Ils étaient bien éloignés d'approuver ce qui se faisait, mais ils ne pouvaient s'empêcher de penser et de dire que le peuple ne souffrait que ce qu'il avait mérité. Ainsi ils ne se hâtaient pas d'aller au secours de gens qui, par un amour aveugle de la liberté, s'étaient eux-mêmes jetés dans l'esclavage; et ils n'étaient pas fâchés de voir leurs chaînes s'appesantir de jour en jour, afin que le vif sentiment de leurs maux leur fît désirer le rétablissement des consuls et l'ancienne forme du gouvernement.

Cependant les décemvirs portaient l'insolence aux derniers excès. Ce n'était plus par les plébéiens qu'ils se faisaient accompagner, comme ils l'avaient fait d'abord pour gagner le peuple: c'était la jeune noblesse qui s'attachait à eux, et qui tenait à honneur de leur faire escorte. Il n'est pas étonnant que parmi une vile populace ils trouvassent des créatures disposées à flatter la tyrannie, et prêtes à sacrifier le bien public à leurs intérêts particuliers : mais que, dans l'ordre des patriciens, si fiers de leur noblesse et de leurs richesses, plusieurs se livrassent aux décemvirs pour opprimer avec eux la liberté, c'est ce qui surprend et ce qui révolte. Ils n'eurent point de honte de devenir les ministres de ces tyrans, qui, la tête levée, dominaient avec une fierté insupportable dans la république; qui ne tenaient aucun compte ni du sénat ni du peuple; qui dépouillaient les citoyens de leurs biens, et disposaient impunément de leur vie; car la licence allait jusque-là. Les uns étaient frappés de verges comme des esclaves, les autres périssaient sous la hache comme des scélérats; et afin que la cruauté ne fût point gratuite, ils ajoutaient la confiscation des biens au supplice de celui qui les possédait. Le libertinage et le désir de s'enrichir étaient le double appât qui avait corrompu une partie de la jeune noblesse[1], et qui la tenait attachée aux tyrans.

Les ides de mai approchaient, où devait finir la magistrature des décemvirs. Ils avaient dressé deux tables de nouvelles lois, entre lesquelles il y en avait une qui défendait aux patriciens de s'allier par des mariages avec les familles plébéiennes; à dessein sans doute d'empêcher que les droits du sang et de l'affinité ne rétablissent la paix et l'union entre les deux ordres. Il ne leur restait plus aucun prétexte de se continuer dans le décemvirat. Le jour des ides était donc attendu avec une inquiétude et une impatience incroyables.

Il arriva enfin ce jour[2]. Appius et ses collègues, au mépris de toutes les règles et de toutes les coutumes de la patrie, et au préjudice des lois mêmes qu'ils venaient de porter, se continuèrent dans leur magistrature de leur

[1] « Circumspectare tum patriciorum vultus plebeii, et « indè libertatis captare auram, undè servitutem timen« do, in eum statum rempublicam adduxerant. » (Liv.)

[1] « Hâc mercede juventus nobilis corrupta, non modò « non ire obviàm injuriæ, sed propalàm licentiam suam « malle, quàm omnium libertatem. » (Liv ,

[2] An. R. 305; av. J. C. 447.

propre autorité, sans convoquer d'assemblée, et sans consulter ni le peuple ni le sénat.

Tout sembla alors perdu et désespéré. Nul défenseur de la liberté ne paraissait. On ne voyait aucune ressource à tant de maux, ni pour le temps présent, ni dans l'avenir. Rome n'était point reconnaissable, et n'était plus Rome. Elle était devenue le siége de la tyrannie, et le théâtre des plus horribles violences. Il n'y avait point de mauvais traitements que les décemvirs n'exerçassent sur quiconque osait désapprouver leur conduite, bannissant les uns sous de vain prétextes; faisant mourir les autres sur de fausses accusations qu'ils leur suscitaient par des gens à leurs gages et dont ils s'établissaient les juges souverains; confisquant les biens des condamnés à leur profit et à celui des jeunes nobles qui leur servaient de satellites, dépouillant ainsi les plus riches et les meilleures familles; outrageant les femmes et les filles qu'ils trouvaient à leur gré; et n'épargnant non plus que des esclaves ceux qui s'opposaient à leur brutalité. Ils poussèrent si loin leur fureur, qu'ils contraignirent une grande partie de la noblesse d'abandonner Rome, et de s'aller réfugier dans des villes voisines des alliés: de sorte qu'il ne resta plus guère dans la ville que ceux qui étaient d'intelligence avec les tyrans, ou qui ne prenaient aucun intérêt au bien de la république.

Cet état déplorable où se trouvait Rome inspira pour elle un mépris général à tous les peuples voisins, indignés et honteux de voir l'empire dans une ville où il n'y avait plus de liberté. Ils crurent que c'était une occasion favorable de venger leurs défaites passées, et de réparer les dommages qu'ils avaient soufferts. Animés de ces espérances, ils lèvent de grosses armées, et se préparent à tomber sur Rome. Les Sabins, d'un côté, se répandent sur les confins de l'état, et, après avoir fait un grand butin et versé beaucoup de sang dans la campagne, ils viennent camper devant Erète, petite ville située sur le Tibre, à six ou sept lieues de Rome. Les Eques, d'une autre part, se jettent dans le pays de Tusculum, en désolent une grande partie, et se postent près d'Algidum.

[1] Dionys. lib. 11. pag. 681-705. — Liv. lib. 3, n. 38-42.

Ces nouvelles causèrent un grand effroi parmi les décemvirs, qui, dans la crainte d'une double guerre, se voyaient obligés d'assembler le sénat. Ils n'ignoraient pas quel orage ils auraient à essuyer, quels reproches on leur ferait d'être l'unique cause du ravage des terres, et de tous les malheurs dont la république était menacée. Ils prévoyaient qu'on profiterait de l'occasion pour tenter de leur ôter leur pouvoir, s'ils ne se roidissaient contre de semblables attaques, et ne faisaient un exemple de quiconque oserait se mesurer avec eux. Il fallut pourtant se résoudre à convoquer le sénat. La proclamation qu'en fit le héraut dans la place publique étonna tout à fait la multitude, parce que cette coutume avait été interrompue depuis la seconde année du décemvirat. On disait que l'on avait obligation aux ennemis de ce qu'on voyait encore dans la ville quelque trace des anciens usages et quelque reste de liberté. Comme nul sénateur ne comparaissait à l'appel du héraut, le peuple crut d'abord que c'était une marque qu'on ne reconnaissait plus d'autorité dans les décemvirs, et il résolut d'en faire autant de son côté, en ne répondant point à l'appel quand ils voudraient faire des levées. Les décemvirs envoyèrent leurs officiers chez les sénateurs pour les sommer de se rendre à l'assemblée; mais ayant appris qu'ils étaient presque tous à la campagne, ils remirent l'assemblée au lendemain.

Elle fut plus nombreuse qu'on ne s'y était attendu: ce qui affligea extrêmement le peuple, qui regarda cette démarche comme un abandon de la liberté, et comme une trahison de la cause publique. Mais si les sénateurs vinrent au sénat avec trop de soumission, ils y parlèrent avec beaucoup de fermeté. Après qu'Appius eut déclaré que les Sabins et les Eques faisaient la guerre au peuple romain, qu'il fallait incessamment mettre des troupes en campagne, et que l'approche des ennemis ne souffrait point de retardement, L. Valérius Potitus, sans lui donner le temps d'achever, se leva pour parler hors de son rang. Et comme Appius voulait l'en empêcher en lui disant qu'il répondrait à son tour: *Il ne s'agit point ici de vous répondre*, repartit Valérius; *j'ai d'autres choses plus importantes et plus nécessaires à proposer au sénat, qui regardent*

vos cabales, et la conspiration que vous avez formée contre l'état. Souvenez-vous, Appius, que je suis sénateur, et que je m'appelle Valère. Mais voyant bien qu'il n'avait point de justice à attendre de sa part, ni de celle de la plupart de ses collègues: *C'est à vous seul que je m'adresse,* dit-il en parlant à Q. Fabius Vibulanus, l'un deux, *vous que nous avons honoré de trois consulats. Si vous avez encore le même zèle, et des intentions aussi droites que celles que nous vous avons connues autrefois, levez-vous aujourd'hui, tirez-nous de l'oppression où nous sommes. Tout le sénat a les yeux arrêtés sur vous comme sur son unique appui.* Fabius[1] était plutôt léger et inconstant dans le bien qu'obstiné et endurci dans le mal. Il parut déconcerté par cette apostrophe, à laquelle il ne s'attendait point. Ces sortes de caractères, qui ne sont point mauvais ni malfaisants par eux-mêmes, souvent, faute de fermeté dans le bien, se laissent entraîner aux plus grands crimes par la force du mauvais exemple. Les collègues de Fabius s'attroupèrent autour de lui pour l'empêcher de répondre, et il s'excita un grand tumulte. Mais bientôt M. Horatius Barbatus s'étant levé, se fit faire silence. C'était le petit-fils de cet Horatius qui, après s'être signalé dans l'expulsion des rois, avait été fait consul avec Valérius Publicola. « On nous parle, dit-il, « de guerre étrangère, et d'ennemis qui sont « près de nous attaquer. Avons-nous donc une « guerre plus pressante que celle qu'on nous « livre dans le cœur même de l'état et de la « ville, ni d'ennemis plus déclarés que ces « dix Tarquins qui, se donnant pour législa- « teurs, ont renversé toutes nos lois, et usurpé « un pouvoir tyrannique, dans lequel ils pré- « tendent se perpétuer malgré la république « même? Ont-ils oublié que c'est sous la « conduite des Valère et des Horace que les « rois ont été chassés de Rome? Croient-ils « que c'est le titre de roi qu'on poursuivait « en eux? ne le donnons-nous pas au grand « Jupiter? n'appelons-nous pas ainsi Romu- « lus, notre fondateur? n'employons-nous « pas encore tous les jours ce nom dans les « sacrifices et dans les actes de religion? Ce « qu'on poursuivait, ce qu'on détestait dans « les rois, c'était leur orgueil, c'était leur « violence, c'était l'abus d'une autorité, lé- « gitime en elle-même, mais qu'ils avaient « fait dégénérer en une vraie tyrannie. Quoi! « ce que nous n'avons pu souffrir dans un roi, « ni dans son fils, nous le souffririons dans « des particuliers sans titre, sans pouvoir, et « dénués de toute autorité, quoiqu'ils osent « encore en conserver les marques? »

Ce discours mit en fureur les décemvirs. Cependant, comme Appius ne voyait pas encore comment l'affaire se terminerait, il se contenta de faire quelques reproches fort mesurés, et de se plaindre qu'on s'écartait mal à propos du sujet de la délibération.

Claudius, son oncle, continua pourtant à traiter la même matière, sans que par respect on osât l'interrompre: mais il le fit d'une manière douce et touchante, employant les prières plutôt que les reproches. Il le conjura par les mânes d'Appius son frère, père du décemvir, « de se souvenir plutôt de l'union étroite « et naturelle qui le liait à la patrie où il avait « pris naissance, que de l'injuste convention « qu'il avait faite avec ses collègues: que c'é- « tait plus pour lui-même qu'il lui faisait cette « prière, que pour la république: qu'elle sau- « rait bien, ou de gré ou de force, les réduire « à la raison: qu'on ne voyait pas où des dis- « putes poussées à l'extrémité comme celles- « ci aboutiraient; mais que les suites qu'elles « pouvaient avoir le faisaient trembler pour « lui. » Il conclut par dire qu'il ne croyait pas que le sénat dût donner aucun arrêt. C'était déclarer assez ouvertement qu'il regardait les décemvirs comme des particuliers qui n'avaient pas droit de convoquer le sénat. Plusieurs opinèrent comme lui.

Cornélius Maluginensis, frère d'un des décemvirs, sous le prétexte du bien public soutint fortement leurs intérêts. Il dit « qu'il s'é- « tonnait que tant de gens sages et prudents « prissent le change comme ils faisaient dans « cette occasion: que la prétention d'Horace « et de Valère, qui soutenaient que le pouvoir « des décemvirs avait expiré aux ides de mai, « n'était point sans fondement, et qu'elle « méritait bien d'être examinée mûrement et « à loisir dans le sénat; mais que, les cune-

[1] « In Fabio minùs in bono constans, quàm gnavum « in malitiâ ingenium erat. »

« mis étant presque aux portes de Rome, il « fallait, préalablement à tout, lever des « troupes, et charger les décemvirs de mar- « cher sans délai contre eux. » Cet avis excita un grand tumulte : mais comme il fut soutenu par les jeunes sénateurs, il passa à la pluralité; et c'était tout ce que demandaient les décemvirs.

Armés de cet arrêt, ils font les levées sans opposition, et partent sur-le-champ, les uns contre les Sabins, les autres contre les Èques. Appius fut laissé à Rome avec Sp Oppius : c'était là où se devaient donner les plus rudes attaques, et il était bien propre à les soutenir.

Les armées romaines furent battues des deux côtés, par la faute des soldats, qui aimèrent mieux essuyer la honte d'être vaincus que de procurer l'honneur de la victoire à des chefs qu'ils avaient en haine et en détestation. Ce furent moins des batailles que des fuites concertées. Contre les Èques surtout, la perte fut grande. Les ennemis se rendirent maîtres du camp; et les Romains, dépouillés de tout, trouvèrent heureusement à Tuscule un asile ouvert et un prompt secours chez des alliés fidèles et généreux.

Ces nouvelles, portées à Rome, y répandirent une grande alarme, et donnèrent quelque trève aux divisions domestiques. Appius et son collègue prirent toutes les précautions nécessaires pour mettre la ville en sûreté, et envoyèrent de nouvelles troupes aux deux armées, avec ordre de porter la guerre dans le pays des ennemis, pour leur ôter la pensée et l'envie de venir attaquer Rome.

Deux actions criantes, d'un genre bien différent, mais également criminelles, donnèrent lieu à de grands événements, et hâtèrent la perte des décemvirs. L'une se passa dans le camp, et l'autre dans la ville.

L. Siccius, ce fameux plébéien qui s'était si fort distingué par son courage, et s'était trouvé à six-vingts combats, servait actuellement dans l'armée qu'on avait envoyée contre les Sabins [1]. Les décemvirs qui la commandaient apprirent que Siccius s'entretenait souvent avec ses camarades des brouilleries présentes, qu'il parlait fort hardiment contre les décemvirat, et disait que le seul remède aux maux de la république était de rétablir les tribuns du peuple. Ces discours leur déplurent, d'autant plus que cet officier avait beaucoup de crédit. Ils résolurent de s'en défaire; et, pour cet effet, l'ayant chargé d'une certaine commission avec un petit détachement, ils donnèrent ordre sous main aux soldats qui leur étaient dévoués de l'assassiner dans le premier endroit qu'ils trouveraient favorable à ce dessein. L'ordre fut exécuté. Siccius vendit cher sa vie. Comme il était plein de courage et de force, il tua plusieurs de ceux qui l'attaquèrent, et ne succomba que sous le nombre. Ce brave guerrier, qui était sorti victorieux de tant de combats, périt enfin malheureusement par la main de quelques traîtres que les décemvirs avaient armés contre lui. A leur retour, ils dirent qu'ils étaient tombés dans une embuscade où Siccius, après s'être longtemps défendu, et avoir couché par terre plusieurs des ennemis, avait été tué avec quelques autres soldats. Cette nouvelle causa une grande douleur à toute l'armée; car il était généralement estimé et aimé. Une cohorte se détacha, avec la permission des décemvirs, pour aller ensevelir les morts. On fut étonné de les trouver avec leurs habits et leurs armes, sans qu'ils eussent été dépouillés. On ne remarqua de tous côtés aucune trace ni d'hommes ni de chevaux, hormis dans le défilé par où les Romains étaient venus; et, ce qui mit le comble aux autres preuves, on ne reconnut parmi les morts que des Romains. Il demeura pour constant, et la chose était claire, que Siccius avait été tué, non par les ennemis, mais par les siens.

Quand on eut enseveli les morts, on enleva le corps de Siccius, et on le transporta dans le camp. La douleur et l'indignation éclatèrent généralement. Après qu'on lui eut rendu tous les honneurs militaires, on demanda justice contre les meurtriers, et l'on voulait que, selon les lois de la guerre, ils fussent jugés et exécutés sur-le-champ. Les décemvirs les avaient fait disparaître, et, sous prétexte qu'on aurait à Rome la liberté de les accuser ils différèrent toujours le jugement. Le meurtre commis dans la personne de Siccius aigrit ex-

[1] Liv. lib. 3, cap. 43. — Dionys. lib 11, pag. 706.

trêmement les esprits, et les préparait déjà au soulèvement.

Un autre meurtre encore plus déplorable, commis dans la ville, porta le dernier coup au décemvirat. L. Virginius, de famille plébéienne, avait une fille encore jeune, et âgée d'environ quinze ans : elle était promise en mariage à Icilius, qui avait été tribun. C'était la plus belle personne qui fût à Rome. Elle avait perdu sa mère, et vivait sous la conduite de ses gouvernantes, qui prenaient soin de son éducation[1]. Appius, qui la vit par hasard, épris d'une si rare beauté, ne songea plus qu'aux moyens de satisfaire ses criminels désirs. Il la fit tenter par toutes les voies qu'une violente passion peut mettre en usage : mais il trouva toujours dans la chasteté invincible de Virginie un rempart à l'épreuve de toutes ses attaques et de tous ses efforts. Voyant qu'une sévère pudeur lui interdisait toute espérance de séduction[2], il a recours à la violence. Il suborne un de ses clients, nommé M. Claudius, et l'instruit bien de tout ce qu'il doit faire. C'était un homme hardi, effronté, et de ces gens qui ne s'introduisent dans la confiance des grands que par une complaisance criminelle pour leurs plaisirs. Cet infâme ministre des débauches du décemvir, rencontrant Virginie comme elle allait, accompagnée de sa gouvernante, aux écoles publiques, qui se tenaient dans la grande place, il l'arrête, et la revendiquant pour son esclave, il lui ordonne de le suivre, sinon il déclare qu'il l'emmènera de force. La jeune fille, tout hors d'elle-même, et tremblante de peur, ne sait ce qu'on veut lui dire. La gouvernante jette de grands cris, et implore l'assistance du peuple. On fait retentir les noms de Virginius son père, et d'Icilius son futur époux. Les parents, les amis accourent. Les plus indifférents sont touchés de ce spectacle. Elle fut mise par là en sûreté contre la violence. Claudius, prenant un ton de douceur, dit qu'il n'est pas besoin de se donner tant de mouvement : qu'il ne songe point à employer la violence, mais seulement les voies ordinaires de la justice ; et il appelle aussitôt la jeune fille en jugement, où elle le suivit par le conseil de ses parents.

Quand on fut arrivé au tribunal d'Appius le demandeur expose sa fable, bien connue du juge avec qui elle avait été concertée. Il dit que cette fille était née chez lui d'une de ses esclaves, d'où, par un vol, elle avait été transportée par un esclave chez la femme de Virginius, qui était stérile, et qui, pénétrée de douleur de se voir sans enfants, l'avait supposée pour sa fille, et comme telle l'avait nourrie dans sa maison : qu'il avait des preuves incontestables de ce fait, à l'évidence desquelles Virginius lui-même, qui, après tout, était le plus offensé par une semblable supposition, ne pourrait rien opposer. Enfin il conclut à ce que, vu l'absence de Virginius, qui empêchait de juger l'affaire au fond, il fût ordonné par provision que l'esclave suivît son maître.

Une loi expresse, portée par les décemvirs eux-mêmes, décidait le cas en faveur de Virginie. Elle déclarait qu'une personne étant en possession de la liberté[1], si l'on venait à lui contester son état, jouirait par provision de sa liberté jusqu'au jugement définitif. En vain Numitorius, oncle de Virginie, allégua-t-il cette loi si équitable ; en vain représenta-t-il que Virginius étant absent pour le service de la république, on devait accorder une surséance jusqu'à ce qu'il pût venir défendre lui-même sa fille.

Appius, avant que de prononcer, dit « que « la loi qu'on citait était une preuve de son « zèle pour la défense de la liberté, mais que « les cas variaient : que, si le père était pré- « sent, la fille, sans difficulté, devrait lui être « remise entre les mains : qu'il fallait donc le « faire venir au plus tôt. En attendant, il or- « donna qu'elle serait remise entre les mains « de Claudius, qui s'obligerait, sous bonnes « cautions, de la représenter après l'arrivée « du père. »

Cette sentence prononcée par Appius fut suivie des pleurs et des gémissements de Virginie, et des femmes qui l'accompagnaient. Tous ceux qui se trouvèrent à ce jugement

[1] Liv. lib. 3, cap. 44-49. — Diod. lib. 12, pag. 86, 87. — Dionys. lib. 11, pag. 709-723.

[2] « Postquam omnia pudore septa animadverterat, ad « crudelem superbamque vim animum convertit. »

[1] « Ut si quis e libertate in servitutem assereretur, præ- « tor vindicias secundùm libertatem daret. »

frémissaient d'horreur et d'indignation; mais personne n'osait s'expliquer ouvertement. Icilius, jetant de grands cris, s'avance à travers la foule pour défendre Virginie. Le licteur, sous prétexte que le juge a prononcé, veut l'écarter, et le repousse rudement. Un traitement si injurieux aurait enflammé de colère l'esprit le plus modéré [1]. Icilius, d'un naturel violent et emporté, n'avait garde de le souffrir tranquillement. « C'est le fer à la main qu'il « faut que tu m'éloignes d'ici, dit-il à Appius, « si tu prétends étouffer la connaissance de « tes infâmes projets. Je dois épouser cette « fille, mais je la dois épouser chaste et vierge. « Ainsi assemble, si tu le veux, tous tes lic- « teurs et ceux de tes collègues; fais préparer « les faisceaux et les haches: l'épouse d'Ici- « lius ne demeurera point hors la maison de « son père. Si toi et tes collègues vous avez « enlevé au peuple les deux appuis de sa li- « berté, le tribunat et l'appel, ne croyez pas « que vous puissiez exercer au gré de vos pas- « sions un empire tyrannique sur nos enfants « et sur nos femmes. Exercez-le, si vous le « voulez, sur nos personnes; mais que leur « chasteté soit à l'abri de vos violences. » Icilius ajouta encore quelques traits de cette force, et conclut en protestant qu'il ne perdrait qu'avec la vie le courage et la constance que devait lui inspirer un légitime et chaste amour pour défendre la liberté de son épouse [2].

Toute la multitude était émue, et prête à en venir aux dernières extrémités. Appius, qui s'en aperçut, et qui ne s'attendait pas à tant de résistance, fut obligé de plier. Il dit « qu'il voyait bien qu'Icilius, encore plein de « la fierté et de la violence tribunitienne, ne « cherchait qu'à exciter du tumulte : qu'il ne « lui en fournirait pas de matière pour ce jour : « qu'il voulait bien, en faveur de Virginius « absent, et de sa qualité de père, et en faveur « aussi de la cause commune de la liberté, « remettre le jugement au lendemain. Mais « que, si Virginius ne comparaissait point, il « dénonçait dès à présent à Icilius et à ses « semblables qu'il passerait outre, et que, « pour réprimer l'insolence des réfractaires, « il n'aurait besoin que de ses licteurs, sans « recourir à ceux de ses collègues. » Après être demeuré quelque temps en place, afin de ne pas paraître n'être venu au tribunal que pour cette affaire unique, comme personne ne se présentait, il leva le siége, et retourna chez lui, bien chagrin de ce qui venait de se passer.

La première chose qu'il fit en rentrant dans son logis, fut d'écrire au camp à ses collègues de ne point donner de congé à Virginius, et même de le tenir enfermé sous bonne garde. Le courrier partit sur-le-champ; mais il avait été prévenu de quelques heures. Au premier moment que l'affaire de Virginie avait fait bruit, le frère d'Icilius et le fils de Numitorius, jeunes gens pleins de feu et de bonne volonté, étaient montés à cheval, et, courant à toute bride, étaient arrivés de bonne heure au camp. Virginius, ayant obtenu son congé, en sortit beaucoup avant que le courrier fût venu. Pour plus grande sûreté, il prit une route détournée.

La nouvelle de l'arrivée de Virginius à Rome déconcerta beaucoup le décemvir, mais n'éteignit point sa passion. Le lendemain, dès le matin, Virginius se rend à la place publique avec sa fille. On ne pouvait arrêter les yeux sur Virginie sans être sensiblement touché. L'air triste et négligé dans lequel elle paraissait, son visage sombre et abattu, ses yeux éteints et baignés de larmes, des rayons de beauté qui, à travers ce triste appareil, ne laissaient pas d'éclater, faisaient de puissants effets sur les cœurs. Son père, encore plus éploré qu'elle, tendait les mains vers les citoyens qui remplissaient la place, et implorait leur secours, leur représentant d'une manière touchante le malheur où il était réduit, et le danger où eux-mêmes allaient être exposés pour leurs femmes et pour leurs filles. Icilius en disait autant de son côté.

[1] « Placidum quoque ingenium tam atrox injuria ac- « cendisset. *Ferro hinc tibi summovendus sum, Appi*, « inquit, *ut tacitum feras quod celari vis. Virginem* « *ego hanc sum ducturus, nuptam pudicamque habi-* « *turus. Proindè omnes collegarum quoque lictores* « *convoca, expediri virgas et secures jube : non ma-* « *nebit extra domum patris sponsa Icilii. Non, si tri-* « *bunitium auxilium et provocationem plebi roma-* « *næ, duas arces libertatis tuendæ, ademistis, ideò* « *in liberos quoque nostros conjugesque regnum ves-* « *træ libidini datum est. Sævite in tergum et in cer-* « *vices nostras : pudicitia saltem in tuto sit.* »

[2] « Me vindicantem sponsam in libertatem vita citiùs « deseret quàm fides. »

Cependant Appius arrive, et d'un air assuré et menaçant, monte sur son tribunal. Pour prévenir toute résistance, il avait fait descendre du Capitole les troupes qui y étaient à ses ordres, et qui s'emparèrent de la place. Toute la ville était dans l'attente du jugement qui allait être prononcé. Claudius se plaint de ce qu'on ne lui a pas rendu justice la veille, et expose en peu de mots les preuves sur lesquelles il fondait sa demande. Le père de la fille et ses autres parents réfutent, par des raisons solides et sans réplique, la supposition prétendue de Virginie. Le juge, qui ne se possédait pas, tant sa passion l'aveuglait, sans vouloir entendre davantage les défendeurs, prononce que Virginie appartenait à Claudius. Tous les assistants, ayant entendu cette sentence, lèvent les mains au ciel, et poussent d'horribles clameurs, qui marquaient leur douleur et leur indignation. Appius, transporté de colère et de fureur, dit qu'il sait bien qu'il y a dans la foule des factieux et des rebelles qui ne cherchent qu'à exciter du tumulte: qu'ils feront bien de se tenir en repos, sans quoi les troupes qu'il a fait venir exprès sauront aisément les réprimer. Il ordonne ensuite au licteur d'écarter le peuple, et de faire place à Claudius pour emmener son esclave. Toute la multitude se retire, et l'infortunée Virginie allait être la proie du ravisseur. Son père alors, ne prenant conseil que de son désespoir, se détermine sur-le-champ à un affreux parti. Il demande par grâce à Appius qu'il lui soit permis d'interroger en particulier la nourrice en présence de sa fille, afin de s'assurer, par ses réponses, de la vérité du fait, et de se consoler par là du jugement qui vient d'être rendu. On n'eut pas de peine à lui accorder cette faveur. La foule se retire, et lui fait place. Il tire à l'écart sa fille avec la nourrice, et la conduit insensiblement vers l'étal d'un boucher. Ayant pris là un couteau : *Voilà*, lui dit-il, *ma chère fille, l'unique moyen de te conserver ton honneur et ta liberté*; et il le lui enfonce dans le sein. Puis, retirant ce couteau tout ensanglante : *Par ce sang innocent*, cria-t-il à Appius, *je dévoue ta tête aux dieux infernaux.*

Il s'élève à l'instant un horrible bruit. Virginius, tout couvert du sang de sa fille, et tenant en main le couteau qui fumait encore, court en furieux par toute la place, animant les citoyens au recouvrement de la liberté. S'ouvrant ensuite un chemin jusqu'aux portes de la ville[1], il monte un cheval qui l'y attendait, et s'avance vers le camp. Une grosse troupe de plébéiens, qui montait à près de quatre cents hommes, le suivit de près.

Icilius, futur époux de la jeune fille, et Numitorius, son oncle, étaient autour de son corps, déplorant le crime d'Appius, la funeste beauté de Virginie, et la cruelle nécessité où son père avait été réduit. Les femmes[2], fondant en larmes, et poussant de profonds soupirs, s'écriaient : *Est-ce donc là la récompense de la chasteté? Est-ce pour assouvir la brutalité d'un infâme décemvir que nous mettons au monde nos enfants?* ajoutant encore mille autres plaintes touchantes, telles que la douleur, plus vive et plus tendre dans les femmes, sait ordinairement leur inspirer dans de pareilles afflictions. Les hommes, et surtout Icilius, réservant toute leur indignation pour les injures qui intéressaient la patrie, n'élevaient leur voix que contre la tyrannie et l'oppression du peuple; et ils réclamaient sans cesse le tribunat et l'appel. La multitude est animée et prend feu, partie par l'énormité du crime, partie par l'espérance de recouvrer sa liberté.

Appius, irrité, et non effrayé de ces mouvements, donne ordre à ses licteurs de saisir Icilius, et de le conduire en prison. Il n'était plus temps : déjà celui-ci avait autour de lui non-seulement une populace mutinée, mais deux illustres chefs qui vinrent dans le moment se mettre à la tête de cette multitude, Valère et Horace. Le décemvir, voyant qu'il n'était point obéi, vient lui-même en personne, accompagné d'une troupe de jeunes patriciens, pour animer les licteurs par sa présence et par ce secours. On se jette sur eux, on brise leurs faisceaux, et on s'en sert pour les frapper eux-mêmes. Appius, craignant pour sa propre vie, se retire, et convoque l'assemblée du peuple. C'était une grande imprudence. Horace et

[1] Liv. lib. 3, cap. 50-53. — Dionys. lib. 11, pag. 723

[2] « Sequentes clamitant matronæ, *Eamne liberorum « procreandorum conditionem? ea pudicitiæ præmia « esse?* cæteraque, quæ in tali re muliebris dolor, quò « est mœstior imbecillo animo, eò miserabilia magis que- « rentibus subjicit. » (Liv.)

Valère l'y suivent, et, s'étant emparés de l'autre côté de la place publique, ils y élèvent le corps de Virginie dans un endroit d'où il pouvait être vu de tout le monde; et, y ayant attiré une grande partie du peuple, ils font de cruelles invectives contre Appius et contre les fauteurs du décemvirat. Cette partie des citoyens, soit par respect pour les illustres personnages qui leur parlaient, soit par compassion pour celle que sa beauté avait réduite aux derniers malheurs, soit par l'espérance qu'on leur faisait naître de remettre la république dans son premier état, devint tellement supérieure à la faction des décemvirs, qu'excepté un très-petit nombre qui tenait encore pour eux, tout le reste les abandonna. Appius, intimidé enfin par cette désertion, fut obligé de sortir de la place la tête couverte de son manteau, et de se sauver dans une maison voisine. La précaution était nécessaire, et s'il ne se fût retiré promptement, il courait risque d'être accablé par le peuple, et de porter la peine qu'il méritait. Valère et les siens ne gardèrent plus de mesures; et, par leurs vives déclamations contre le décemvirat, ils achevèrent de déterminer ceux qui étaient encore irrésolus.

Mais rien n'augmenta davantage la haine contre les décemvirs que le pompeux appareil dont les parents de Virginie accompagnèrent ses funérailles. Son corps, élevé dans la place sur un lit magnifique, en sorte que tout le monde le pouvait voir, fut porté comme en triomphe par toute la ville. Les filles et les dames romaines sortirent de chez elles à sa rencontre: les unes parsemaient le lit de fleurs et de couronnes; les autres y jetaient leurs ceintures et leurs bracelets, d'autres les ornements de leurs têtes. On n'oublia rien pour décorer ses obsèques.

Telle était la situation de Rome quand Virginius arriva au camp d'Algidum. Il y excita bientôt un tumulte plus grand que celui qu'il avait laissé dans la ville: car, outre que la troupe de près de quatre cents citoyens dont il était accompagné rendait son arrivée remarquable, le couteau qu'il tenait à sa main, et le sang dont il était tout couvert attirèrent sur lui les yeux de toute l'armée. Chacun lui demandant ce qui s'était donc passé, il resta quelque temps sans répondre autrement que par ses larmes. Quand il fut un peu revenu à lui, et qu'on eut fait silence, il raconta de suite tout ce qui était arrivé dans la ville. Puis, tenant ses mains étendues vers le ciel, et s'adressant aux soldats, il les priait « de ne point lui imputer un crime dont Appius était le seul auteur, et de ne point le regarder avec horreur comme le meurtrier et « le parricide de sa fille. » Il ajoutait que « la « vie de Virginie lui aurait été plus chère que « la sienne, si elle avait pu, en conservant la « vie, conserver sa liberté et son honneur; « mais que, voyant qu'on l'entraînait comme « une esclave pour être livrée à la passion du « décemvir, il avait cru qu'il valait mieux perdre ses enfants par la mort que par l'infamie; que c'était par pitié et par tendresse « qu'il avait semblé devenir cruel: qu'il n'aurait pas survécu à sa fille, s'il n'avait espéré « que ses compagnons l'aideraient à venger « sa mort: qu'ils avaient des filles, des sœurs « et des femmes: que la passion d'Appius « n'était pas morte avec sa fille; mais qu'elle « deviendrait d'autant plus effrénée, qu'elle « serait plus impunie: que son malheur leur « apprenait à se précautionner contre une pareille injure; que, pour lui, il avait perdu « sa femme: que sa fille, ne pouvant sauver « son honneur qu'en perdant la vie, avait « souffert une mort funeste, mais honnête; « qu'il n'avait plus rien à craindre pour sa « famille de la brutalité d'Appius: que, quant « à la violence qu'il pourrait exercer sur sa « personne, il saurait bien s'en délivrer avec « le même courage avec lequel il en avait préservé sa fille: que c'était à eux à mettre en « sûreté leur honneur, leur vie, leur liberté, « et celle de leurs enfants. »

Ces plaintes de Virginius furent suivies des acclamations de toute la multitude. Les soldats, d'une commune voix, l'assurèrent qu'ils vengeraient sa douleur et leur liberté. En même temps, il se répandit un bruit venu de Rome, que les affaires des décemvirs y étaient entièrement ruinées, et qu'Appius lui-même, ne s'étant sauvé qu'avec peine des mains de la populace, avait pris la fuite, et s'était retiré en exil. Ce bruit, mêlé de vrai et de faux, acheva de déterminer les esprits à

la révolte. On crie aux armes, on arrache les drapeaux et on prend le chemin de Rome. Les décemvirs, consternés de ce qu'ils voyaient et de ce qu'ils apprenaient s'être passé dans la ville, courent de côté et d'autre dans le camp pour apaiser le tumulte. S'ils parlaient avec douceur, on ne tenait compte d'eux, et on ne les écoutait point : s'ils prenaient un ton d'autorité, les soldats répondaient qu'ils avaient les armes à la main, et qu'ils savaient s'en servir.

Ils marchent donc droit vers Rome, traversent paisiblement la ville, et se rendent au mont Aventin. A mesure qu'ils rencontrent des citoyens, ils les exhortent à recouvrer la liberté, et à créer des tribuns du peuple. Du reste, nulle violence, nulle parole de menace. Le décemvir Sp. Oppius convoque le sénat. L'avis commun fut de n'employer dans la conjoncture présente que des voies de douceur, d'autant que c'étaient les décemvirs eux-mêmes qui avaient donné lieu à tous ces mouvements. On députe vers les soldats trois hommes consulaires, Sp. Tarpéius, C. Julius, P. Sulpicius, pour leur demander, de la part du sénat, par quel ordre ils avaient abandonné le camp, et quelle était leur prétention en s'emparant à main armée de l'Aventin. Ils n'étaient pas embarrassés de la réponse qu'il fallait faire; mais, comme ils ne s'étaient point encore nommé de chef, personne n'osait s'en charger en particulier, ni en prendre sur soi la haine et les risques. Toute l'assemblée s'écria confusément qu'on leur envoyât Valère et Horace, et qu'ils donneraient leur réponse.

Quand les députés furent partis, Virginius représenta aux soldats « qu'ils venaient de se « trouver embarrassés dans une affaire qui « n'était pourtant pas fort difficile, parce « qu'ils étaient une multitude sans chef, un « corps sans tête · qu'ils avaient rendu une « réponse fort sage, mais qui était plutôt l'effet du hasard que d'une résolution concertée « en commun : qu'il croyait qu'on ferait bien « de nommer dix personnes qui seraient char- « gées du gouvernement, et qu'on appellerait « *tribuns militaires*, nom assez convenable à « une charge créée par des soldats. » Comme on le nommait le premier de tous : « Réser- « vez-moi, dit-il, ces marques d'estime et « d'affection pour un temps plus convenable. « Nulle dignité ne peut m'être agréable tant « que ma fille n'est point encore vengée; et, « dans un temps de trouble comme est celui « où se trouve maintenant la république, il « n'est pas à propos, ce me semble, de met- « tre en place les personnes les plus exposées « à la haine des adversaires. Si vous me jugez « capable de vous rendre quelque service, je « ne le ferai pas moins en demeurant parti- « culier. » On créa donc dix tribuns militaires, à la tête desquels fut mis Marcus Oppius.

L'autre armée, qui était opposée aux Sabins, ne tarda pas à suivre cet exemple. Le meurtre de Siccius y avait extrêmement aigri les esprits, comme nous l'avons rapporté. Dès qu'ils surent que leurs camarades avaient renoncé à l'obéissance des décemvirs, ils embrassèrent avec joie le même parti. Ils firent choix aussi parmi eux de dix tribuns qu'ils établirent dans leur marche, dont Sextus Manlius[1] était le chef; et, s'étant réunis avec les premiers, ils campèrent avec eux. Ils mirent le soin du gouvernement entre les mains des vingt tribuns. M. Oppius et Sex. Manlius, les plus considérables de l'une et de l'autre troupe furent nommés pour présider à ce conseil.

Le sénat était dans un grand embarras, et s'assemblait tous les jours, mais sans prendre de parti : tout le temps se passait à se faire mutuellement des reproches, et l'on ne concluait rien. L'avis commun aurait été qu'Horace et Valère allassent négocier avec les deux armées au mont Aventin. Mais ils refusaient d'y aller, à moins que les décemvirs ne déposassent les marques d'une dignité qui était finie pour eux dès l'année précédente. Les décemvirs, de leur côté, se plaignant qu'on voulait les réduire à la condition d'hommes privés, et les dégrader de leur charge, protestaient qu'ils ne la quitteraient point qu'ils n'eussent mis la dernière main aux lois pour lesquelles ils avaient été créés, et qu'ils ne les eussent fait accepter.

L'armée, informée par M. Duilius, qui avait été tribun, qu'après bien des disputes le sénat ne formait aucune résolution fixe, passe du mont Aventin sur le mont Sacré, comme

[1] Tite-Live l'appelle Manilius.

dans un lieu où leurs ancêtres avaient jeté les premiers fondements de la liberté du peuple. Duilius leur avait fait comprendre « que les « sénateurs ne seraient pas fort inquiets, et « ne se décideraient point, jusqu'à ce qu'ils « les vissent abandonner la ville : que le mont « Sacré ferait ressouvenir le sénat de la fer- « meté des plébéiens, et qu'ils sentiraient que, « sans le rétablissement de la puissance tribu- « nitienne, il n'y avait aucune espérance de « réunion. » Du reste, ayant établi leur camp sur le mont Sacré, ils imitèrent la sagesse et la modération de leurs pères en n'exerçant aucune violence. Le peuple de la ville se joignit à l'armée, sans qu'aucun de ceux à qui leur âge le permettait s'en dispensât. Leurs femmes et leurs enfants les accompagnèrent dans une partie de leur marche, en leur demandant tristement à qui donc ils les laissaient, dans une ville où ni l'honneur des femmes ni la liberté commune n'étaient point en sûreté.

Rome étant ainsi changée tout à coup en une affreuse solitude, et personne ne paraissant dans la place publique, à l'exception de quelques vieillards, le sénat entra dans une véritable inquiétude. « Qu'attendez-vous, « pères conscrits? leur disait-on. Si les dé- « cemvirs persistent dans leur opiniâtreté, « laisserez-vous tout périr? Et vous, décem- « virs, quelle est donc cette autorité à la- « quelle vous tenez si fort? Quoi! prétendez- « vous commander aux toits et aux murailles? « N'avez-vous point de honte de voir que le « nombre de vos licteurs surpasse presque « celui des citoyens qui sont restés dans la « ville? Que ferez-vous si les ennemis viennent « l'attaquer? Mais si le peuple, voyant que « sa retraite nous touche peu, descend ici les « armes à la main, que devenez-vous? Votre « dessein est-il de ne mettre fin à votre auto- « rité que par la ruine entière de la ville? Ne « comprenez-vous pas qu'il faut nécessaire- « ment ou renoncer à avoir un peuple, ou lui « accorder des tribuns? Nous nous passerons « plutôt de magistrats patriciens que le peu- « ple de magistrats plébéiens. Ils ont arraché « à nos pères cette charge[1], nouvelle alors « pour eux, et qu'ils ne connaissaient point « encore. Croit-on qu'après en avoir goûté la « douceur pendant tant d'années, ils con- « sentiront à en être privés pour toujours, « surtout après que, de notre part, nous n'a- « vons pas su user tellement de l'autorité, « qu'ils n'eussent pas besoin de secours et de « protection? »

Comme les décemvirs entendaient de pareils discours de tous côtés, vaincus par un consentement unanime, ils déclarent enfin que, puisqu'on le juge nécessaire, ils s'en rapportent abolument à ce que le sénat ordonnera. Ils les prient seulement de les mettre en sûreté contre l'envie et la haine publique, en leur représentant qu'il est de leur intérêt de ne pas accoutumer le peuple par le supplice des décemvirs à répandre le sang des sénateurs.

Quand cela fut ainsi arrêté, on députa Valére et Horace avec plein pouvoir de conclure avec le peuple un traité de pacification[1]. On leur recommanda aussi de prendre de justes précautions pour mettre les décemvirs à l'abri de la colère et de la violence du peuple. Ils furent reçus dans le camp avec une joie universelle, comme les libérateurs du peuple, et on leur rendit de publiques actions de grâces pour tous les services qu'ils lui avaient rendus, dans cette affaire, et lorsqu'elle commença à éclater, et maintenant qu'elle allait être terminée. Icilius portait la parole pour la multitude. Quand on vint à traiter de l'accommodement, et que les députés du sénat le prièrent d'exposer les demandes qu'il avait à faire, la réponse qu'il rendit, et qui avait été concertée avant qu'ils arrivassent, fit voir que le peuple ne fondait ses prétentions que sur l'équité, et non sur les armes qu'il avait en main. On demandait le rétablissement de la puissance tribunitienne et de l'appel, qui avaient été les deux remparts de la liberté du peuple avant la création des décemvirs, et qu'on ne fît point un crime à qui que ce fût d'avoir porté les soldats ou le peuple à se retirer sur le mont Aventin pour se remettre en

[1] « Novam inexpertamque eam potestatem eripuère « patribus nostris, ne nunc dulcedine semel capti ferant « desiderium; quum præsertim nec nos temperemus « imperiis, quò minùs illi auxilii egeant. » (Liv. lib. 3, cap. 52.)

[1] Liv. lib. 3, cap. 53-54.

possession de la liberté. Il n'y eut que l'article des décemvirs qui fût violent. Le peuple demandait qu'ils lui fussent livrés, et menaçait de les faire brûler tout vifs.

« Vos premières demandes, répliquèrent « les députés, sont si justes, que nous étions « disposés à vous les accorder de nous-mêmes, « parce qu'elles ne tendent qu'à assurer votre « liberté, et non à faire aucun préjudice aux « autres. Mais, pour les dernières, ce serait « vous faire tort à vous-mêmes que d'y con- « descendre : il suffit bien de vous pardonner « ces sentiments outrés de colère, mais nous « ne pouvons les approuver. Vous vous ren- « dez cruels par la haine de la cruauté; et « avant presque d'être vous-mêmes libres, « vous voulez déjà dominer sur vos adversai- « res. Notre ville ne verra-t-elle jamais finir « cette haine et cette guerre déclarée des sé- « nateurs contre le peuple, et du peuple con- « tre les sénateurs? Vous avez plus besoin de « boucliers que d'épée. Vous ne devez songer « maintenant qu'à bien établir votre liberté. » Toute l'assemblée ayant remis entièrement ses prétentions et ses intérêts entre les mains des députés, ils promirent de revenir bientôt et de leur rapporter la ratification de leurs demandes.

Quand ils furent retournés au sénat, et qu'ils eurent rendu compte de l'heureux succès de leur négociation, les autres décemvirs voyant que, contre leur espérance, on ne parlait point de leur supplice, donnèrent les mains à tout. Appius seul, le plus féroce et le plus odieux de tous, jugeant de la haine que le peuple lui portait par celle qu'il avait lui-même contre le peuple. « Je n'ignore pas, dit-il, ce qui « m'est préparé. Je vois bien qu'on diffère à « nous attaquer jusqu'à ce qu'on ait armé nos « adversaires. La haine de mes ennemis ne « peut s'éteindre que dans mon sang. Je con- « sens aussi à me démettre du décemvirat : » On fit aussitôt un décret qui portait « que les « décemvirs abdiqueraient au premier jour « leur magistrature : que le grand pontife « Q. Furius créerait des tribuns du peuple, « et que personne ne pourrait être recherché « pour cause de la retraite des soldats et du « peuple sur le mont Aventin. » Le sénat s'étant séparé, les décemvirs se présentent à l'assemblée du peuple, et abdiquent leur magistrature; ce qui causa une joie universelle.

On porte aussitôt cette nouvelle au camp. Tout ce qui était resté de citoyens dans la ville suit les députés. L'autre partie du peuple vient dans le moment à leur rencontre. Ils se félicitent les uns les autres sur le recouvrement de la paix et de la liberté. Les députés, ayant convoqué l'assemblée, s'exprimèrent en ces termes : « Romains [1], pour le bonheur et « l'avantage de la république en commun, et « de chacun de vous en particulier, retournez « dans votre patrie, à vos dieux pénates, vers « vos femmes et vos enfants; mais retournez- « y avec la même sagesse et la même modéra- « tion que vous avez fait paraître ici, où, dans un « besoin si universel d'une si nombreuse mul- « titude, aucun champ n'a souffert le moin- « dre dommage. Portez les mêmes disposi- « tions dans la ville. Allez au mont Aventin « d'où vous êtes partis; là, dans ce lieu d'un « heureux augure, où vous avez posé les pre- « miers fondements de votre liberté, vous « créerez des tribuns du peuple. Le grand- « pontife s'y trouvera pour présider à votre « assemblée. » On écouta ces paroles avec une grande joie et de grands applaudissements.

Sans perdre de temps ils décampent, et prennent le chemin de Rome, congratulant tous ceux qu'ils rencontraient, et recevant aussi leurs congratulations. Ils passent armés à travers la ville dans un grand silence, et arrivent sur le mont Aventin; là, sur-le-champ, le grand-pontife tenant l'assemblée, ils créent des tribuns : Virginius avant tous les autres, puis L. Icilius et P. Numitorius, oncle de Virginie, qui avaient eu le plus de part à la révolution : après eux, C. Sicinius, fils ou petit-fils de celui qui avait été l'un des premiers tribuns créés sur le mont Sacré, et M. Duilius, qui, avant l'établissement des décemvirs, s'était distingué dans la charge de tribun du peuple, et qui depuis leur avait été toujours fort opposé. On en ajouta cinq autres moins connus, mais de qui l'on était bien sûr :

[1] « Quod bonum, faustum, felixque fit vobis, reique « publicæ, redite in patriam, ad penates, conjuges liberosque vestros. »

M. Titinius, M. Pomponius, C. Apronius, P. Villius, C. Oppius.

Dès qu'ils furent entrés en charge, le peuple, sur la requête d'Icilius, ordonna qu'on n'inquiéterait personne pour s'être séparé des décemvirs. Duilius fit passer en même temps une ordonnance pour élire des consuls, avec la clause expresse qu'il serait permis d'appeler de leurs décrets au peuple. On procéda aussitôt à l'élection des consuls, qui furent Valère et Horace.

L. VALÉRIUS POTITUS [1].

M. HORATIUS BARBATUS.

Ces deux magistrats étaient fort populaires de leur naturel, et avaient hérité de leurs ancêtres beaucoup de douceur et d'équité dans le gouvernement de la république. Voulant s'acquitter de la promesse qu'ils avaient faite au peuple en l'engageant à mettre bas les armes [2], d'avoir un soin particulier de ses intérêts, ils portèrent plusieurs lois qui lui étaient très-favorables. La première déclarait que tout ce qui serait ordonné par le peuple assemblé par tribus obligerait tous les Romains comme ce qui était statué dans les assemblées par centuries. C'était donner une force infinie aux lois tribunitiennes [3]; car c'étaient les tribuns du peuple qui présidaient à ces assemblées par tribus. Pour mettre le privilége de l'appel hors de toute atteinte, ils défendirent de créer aucune magistrature dont il ne fût point permis d'appeler; et la même loi donnait permission de tuer quiconque entreprendrait de le faire, sans que, pour ce meurtre, on pût être appelé en justice. Ils renouvelèrent et fortifièrent la loi qui déclarait la personne des tribuns sacrée, et qui défendait, sous peine de mort, de les maltraiter en aucune manière. Ils ordonnèrent aussi qu'on porterait dans le temple de Cérès les décrets du sénat pour les mettre sous la garde des édiles du peuple, au lieu qu'auparavant il dépendait des consuls de supprimer ou d'altérer ces décrets. Les patriciens n'osèrent s'opposer à toutes ces lois, mais ils ne les reçurent qu'à regret : car toutes les précautions que l'on prenait pour affermir la liberté du peuple leur paraissaient une diminution de leur crédit [1].

La puissance tribunitienne et la liberté du peuple étant ainsi fondées et affermies, les tribuns crurent qu'il était temps d'attaquer les décemvirs [2]. Ils résolurent de les faire assigner, non pas tous ensemble, de peur qu'ils ne se prêtassent mutuellement la main, mais les uns après les autres, persuadés qu'en les partageant ils en viendraient plus aisément à bout. Ils commencèrent par Appius, qui s'était rendu le plus odieux au peuple par ses vexations et par le rapt de Virginie. Le père de cette fille infortunée se porta contre lui pour accusateur. Le jour de l'assignation étant arrivé, et Appius étant descendu dans la place escorté d'une troupe de jeunes patriciens, cette vue renouvela dans tous les esprits le souvenir de ces jours odieux où ces mêmes patriciens, comme autant de satellites, lui faisaient cortége. Alors Virginius, prenant la parole, dit : « Le discours n'est d'usage que « pour les choses susceptibles de quelque « doute et de quelque incertitude. Ainsi je ne « perdrai point le temps à faire un long plaidoyer contre un citoyen de la cruauté du- « quel vous vous êtes délivrés vous-mêmes « par les armes ; et je ne souffrirai pas qu'à « ses autres crimes il ajoute l'impudence de « se défendre devant vous des griefs dont je « pourrais le charger. Je vous fais grâce, Ap- « pius, de toutes les actions impies et crimi- « nelles que vous avez commises pendant deux « années. Je me réduis à un seul point, et je « vous demande s'il n'est pas vrai que, contre « la teneur claire des lois, vous avez accordé « la provision à Claudius contre Virginie, qui « était en possession de la liberté. Il me faut « répondre précisément, et consentir à être « jugé sur ce point : sinon je vous fais jeter en « prison. »

Le fait sur lequel on interrogeait Appius était si clair, et l'injustice si atroce, qu'il ne pouvait accepter la condition proposée par le tribun sans consentir à sa condamnation, et il ne voyait aucun moyen de se tirer de ce défilé.

[1] An. R. 306; av. J. C. 446.

[2] Dionys. lib. 11. pag. 725-727. — Liv. lib. 3, n. 55.

[3] « Quâ lege tribunitiis rogationibus telum acerrimum « datum est. » (Liv.)

[1] « Quidquid enim libertati plebis caveretur, id suis « decedere opibus credebant. » (Liv.)

[2] Liv. lib. 3, cap. 56, 58.

Cependant, quoiqu'il ne pût compter ni sur le secours des autres tribuns, ni sur le jugement du peuple, il implora d'abord les tribuns. Et comme aucun d'eux ne faisait de mouvement, et que l'officier se mettait en devoir de le saisir au corps : *J'en appelle au peuple*, dit-il. Cette parole, seul appui de la liberté du peuple, sortie d'une bouche qui avait, peu de temps auparavant, prononcé un jugement absolument contraire à cette même liberté, fit faire silence. Chacun, de son côté, disait « qu'on voyait enfin qu'il y « avait des dieux qui prenaient soin des cho- « ses humaines : que la punition de la « cruauté et de l'orgueil venait à la vérité à pas « lents, mais qu'elle était terrible : que celui « qui avait aboli l'appel était forcé maintenant « d'appeler : que l'ennemi déclaré et le des- « tructeur des droits du peuple venait implo- « rer sa protection ; et que ce juge inique, qui « avait livré à la servitude une personne libre, « était livré lui-même aux fers et aux liens, « sans que le privilège de sa liberté lui fût « d'aucun secours. »

Appius cependant, contraint de faire un personnage qui devait coûter beaucoup à sa fierté, paraissait devant le peuple comme suppliant, et en tenait le langage. Il rapportait « les services considérables que ses ancêtres « avaient rendus à la république tant en paix « qu'en guerre. Il déplorait le succès funeste « de son zèle pour les intérêts du peuple, qui, « l'ayant porté à renoncer au consulat, lui « avait mis à dos tous les sénateurs, pour avoir « consenti et s'être prêté au projet de lois uni- « velles et égales entre tous les citoyens. » Il invoquait « les lois qu'il venait d'établir, à la « vue et au mépris desquelles le législateur « était jeté dans les fers, et conduit en prison : « qu'au reste il essaierait de rendre compte « de sa conduite lorsqu'on lui accorderait une « audience pour plaider sa cause : que pour « le présent il se bornait à demander que, « comme citoyen, il lui fût permis de se dé- « fendre, et qu'on ne le condamnât point « sans l'avoir entendu : que, si cette justice « lui était refusée, il implorait de nouveau « l'autorité des tribuns, et qu'il en appelait au « peuple : que la conduite qu'on allait garder « à son égard montrerait clairement si la puis- « sance tribunitienne et l'appel au peuple ne « sont que de vains noms, sans vertu et sans « réalité, ou si les citoyens opprimés y trou- « vent un solide appui contre l'injustice des « magistrats. »

Virginius, de son côté, prétendait « qu'Ap- « pius Claudius était de tous les citoyens le « seul qui ne devait point trouver de protec- « tion dans les lois : qu'on jetât seulement les « yeux sur ce tribunal, le centre et l'asile de « tous les crimes, où ce décemvir perpétuel, « ennemi déclaré des biens, de la liberté, de « la vie des citoyens, passant des rapines et « des meurtres à de honteuses débauches, « avait, sous les yeux du peuple romain, li- « vré à l'infâme ministre de ses passions une « fille d'une condition libre et d'une naissance « honnête, l'arrachant d'entre les bras de son « père comme une esclave prise en guerre ; « et, par un cruel arrêt, avait armé la main de « ce malheureux père contre sa fille : que la « prison, qu'il avait l'insolence d'appeler le « domicile des plébéiens, n'était pas moins « pour lui que pour les autres. » Il conclut en disant « qu'autant de fois qu'Appius réitére- « rait son appel, autant de fois de son côté il « renouvellerait la protestation qu'il avait « faite de le faire conduire en prison, s'il ne « consentait à être jugé sur le fait unique et « selon la clause qu'il lui avait d'abord pro- « posée. » Il y fut conduit en effet. Une action si hardie ne fut improuvée de personne : cependant elle excita de grands mouvements dans les esprits parmi le peuple, qui croyait presque porter à l'excès l'usage de sa liberté en traitant avec cette rigueur un citoyen aussi considérable que l'était Appius. Le tribun remit à un temps plus éloigné le jour de l'assignation.

Qu'il est difficile, dans une cause où les juges sont partie et animés de l'esprit de vengeance, de se renfermer dans les bornes d'une justice rigoureuse, et de ne rien accorder à la passion ! Appius était criminel : mais il fallait le juger dans les règles. En punissant en lui la tyrannie, on le traitait tyranniquement.

C. Claudius, oncle d'Appius, qui, ne pouvant souffrir les crimes des décemvirs et l'abus énorme que faisait son neveu de la puissance suprême, s'était retiré à Régille, son ancienne patrie, quitta sa retraite et revint à Rome, pour

aider de tout son crédit, dans un danger si pressant, ce même neveu dont on savait qu'il avait détesté tous les excès. On vit paraître dans la place ce vénérable vieillard, revêtu d'un habit de deuil, et accompagné de tous ceux de sa famille et d'un grand nombre de clients. Il priait « qu'on ne fît pas cet affront à la famille « des Claudius, de les faire regarder dans la « postérité comme des citoyens qui avaient « mérité les fers et la prison. Il représentait « que c'était une chose bien indigne de voir « chargé de chaînes, dans un cachot avec des « voleurs et des scélérats, un homme qui certainement devait faire honneur à ses des« cendants par les places considérables qu'il « avait remplies, qu'on pouvait regarder « comme le législateur de Rome, et comme « l'auteur du droit public et des sages régle« ments qui venaient d'y être établis. Il con« jurait les Romains de faire céder leur juste « colère aux sentiments de bonté et de com« passion qui leur étaient naturels, et d'ac« corder la grâce d'un seul coupable aux hum« bles supplications de la famille entière des « Claudius, plutôt que de rejeter les prières « de tant de personnes pour le crime d'un « seul : que pour lui, s'il se rendait suppliant « pour Appius, ce n'était pas qu'il fût rentré « en grâce avec son neveu ; qu'il faisait cette « démarche uniquement pour l'honneur de « sa famille : qu'on avait recouvré la liberté « par le courage ; que la voie pour affermir « l'union entre les deux ordres était la clé« mence. »

Plusieurs furent touchés de ce discours, moins par rapport à Appius que par considération pour son oncle. Mais Virginius « priait « les citoyens d'avoir plutôt compassion de lui « et de sa fille ; et il ajoutait que les prières « d'une famille qui avait exercé un dur em« pire sur le peuple ne méritaient pas d'être « mises en comparaison avec celles de trois « tribuns, tous attachés à Virginie par les « nœuds les plus saints, réduits à implorer le « secours de ce même peuple, auquel, par « leur place, ils étaient tenus de prêter se« cours ». Ces larmes paraissaient plus justes. Aussi Appius, ayant perdu toute espérance, se donna lui-même la mort avant que le jour de l'assignation fût arrivé.

Opplus son collègue, et qui était resté avec lui dans la ville lorsque cet infâme jugement fut rendu, eut le même sort, et périt aussi dans la prison avant le jour de l'assignation. Les biens de l'un et de l'autre furent confisqués au profit du public. Leurs autres collègues furent exilés, et leurs biens confisqués pareillement. Pour M. Claudius, qui avait prêté son ministère au décemvir, il fut condamné à mort ; mais, à la prière de Virginius, cette peine fut commuée en celle de l'exil. Ainsi, dit Tite-Live, les mânes de Virginie[1], plus heureuse après sa mort que pendant sa vie, après avoir parcouru tant de maisons pour y exercer une juste vengeance, furent enfin satisfaits par la punition de tous les coupables.

Toutes ces exécutions jetèrent les sénateurs dans une grande inquiétude, et les alarmèrent extrêmement. Les tribuns s'étaient rendus presque aussi terribles que les décemvirs l'avaient été auparavant, et faisaient tout appréhender pour l'avenir. Un des tribuns, c'était Duilius, délivra les sénateurs de cette crainte, et leur mit parfaitement l'esprit en repos. Sentant bien qu'il était de la prudence de mettre des bornes à un pouvoir qui devenait excessif : « Nous avons poussé assez loin, dit-il en « pleine assemblée, et la défense de notre li« berté, et la punition de nos ennemis. C'est « pourquoi je ne souffrirai point qu'on appelle « en jugement ni qu'on conduise en prison « qui que ce soit pendant le reste de cette an« née. Par rapport au passé, il ne faut point « renouveler le souvenir des fautes anciennes « qui doivent être oubliées, après que les nou« velles ont été expiées par le supplice des « décemvirs : et quant à l'avenir, le zèle con« stant et unanime des deux consuls à défen« dre votre liberté est pour vous un bon garant « qu'il n'arrivera rien qui demande le secours « et l'intervention des tribuns. »

Cette déclaration du tribun, si pleine de sagesse et de modération, commença à tranquilliser les sénateurs, mais en même temps elle excita des plaintes contre les consuls. On leur savait mauvais gré de s'être déclarés si ouvertement et si pleinement pour le peuple ; que

[1] « Manesque Virginiæ, mortuæ quàm vivæ felicioris, « per tot domos ad petendas pœnas vagati, nullo relicto « sonte tandem quieverunt. »

ce fût un magistrat plébéien qui prit soin du salut et de la liberté des sénateurs, préférablement à un magistrat patricien; et que les ennemis du sénat se fussent lassés eux-mêmes de faire plus longtemps usage de leur pouvoir pour se venger, avant qu'il parût que les consuls se missent en devoir de s'opposer à leur licence. Plusieurs se reprochaient à eux-mêmes leur propre mollesse, d'avoir consenti si facilement aux lois que ces consuls avaient portées en faveur du peuple: et en effet, il était clair que le blâme des décemvirs, qui retombait en partie sur les sénateurs, les avait obligés de céder au temps. Quoi qu'il en soit, la paix et l'union fut rétablie entre le sénat et le peuple.

Les Latins et les Herniques envoyèrent des ambassadeurs pour leur en faire des compliments; et voulant en même temps marquer leur reconnaissance au grand Jupiter, ils firent porter dans le Capitole une couronne d'or, mais d'un poids médiocre, proportionné à la modicité de leur pouvoir. Dans ce temps-là, on se piquait plus de piété que de magnificence dans les actes de religion: *colebantur religiones piè magis quàm magnificè.* Ces mêmes ambassadeurs donnèrent avis que les Eques et les Volsques faisaient de grands préparatifs de guerre. Les consuls eurent ordre de marcher contre les ennemis. Les Sabins échurent à Horace, les Eques et les Volsques à Valère. Les levées se firent avec une grande facilité: plusieurs même qui avaient fait leur temps donnèrent leurs noms pour servir en qualité de volontaires.

Avant que les troupes sortissent de la ville, on proposa en public les nouvelles lois connues sous le nom des *Douze-Tables*, gravées sur des planches d'airain. J'ai réservé à cet endroit à rapporter les éloges magnifiques qu'on en trouve dans Cicéron, pour ne point interrompre par cette digression le fil de l'histoire. Il ne nous reste des Douze Tables que quelques fragments. Les unes contenaient le droit sacré, les autres le droit public, et le plus grand nombre le droit particulier. On verra dans la suite qu'Horace avait raison de les appeler des tables qui empêchaient de pécher, *tabulas peccare vetantes.* On peut juger du cas infini qu'on faisait de cet ouvrage par le jugement qu'en porte Cicéron dans le premier livre de l'Orateur, où il ne craint point de le préférer, à cause de la profonde sagesse qui y régnait, à tout ce que les philosophes avaient écrit sur les mêmes matières. L'endroit me paraît trop important pour ne point être ici rapporté presque en entier. « Voulez-vous[1], dit Cicéron par « la bouche de Crassus, connaître les principes de la société civile; vous les trouverez « contenus dans les Douze Tables, où est décrit exactement ce qui regarde la police des « villes, et tout ce qui peut contribuer à l'utilité publique. Aimez-vous la philosophie, « cette science glorieuse, et qui dédaigne tout « en comparaison d'elle-même; j'ose le dire, « elle n'a point dans toutes les questions « qu'elle traite d'autres principes que ceux « qui se trouvent dans nos lois et dans le droit « civil: car, à proprement parler, c'est la « science du droit civil qui nous apprend que « l'honnêteté et la vertu doivent être préférées à tout, en nous montrant d'un côté le « vrai et le solide mérite honoré par les récompenses, les dignités, la gloire; de l'autre, les vices et les injustices punies par « les amendes, l'ignominie, les liens, les verges, les exils, la mort. Et ce n'est point par « de vaines et sèches discussions pleines de « subtilité qu'elle nous donne toutes ces leçons; c'est d'un ton d'autorité qu'elle nous « enseigne à dompter nos passions, à mettre « un frein à toutes nos cupidités, à nous contenter de ce qui nous appartient, et à ne

[1] « Sive quis civilem scientiam contempletur.... totam « hanc descriptis omnibus civitatis utilitatibus ac partibus XII tabulis contineri videbitis. Sive quem ista « præpotens et gloriosa philosophia delectat (dicam audaciùs), hosce habet fontes omnium disputationum « suarum qui jure civili et legibus continentur. Ex his « enim et dignitatem maximè expetendam videmus, « quum varus, justus, atque honestus labor honoribus, « præmiis, atque splendore decoratur, vitia autem hominum atque fraudes damnis, ignominiis, vinculis, verberibus, exiliis, morte mulctantur: et docemur, non infinitis concertationumque plenis disputationibus, sed « auctoritate nutuque legum domitas habere libidines, « coercere omnes cupiditates, nostra tueri, ab alienis « mentes, oculos, manus abstinere. Fremant omnes licet, dicam quod sentio: bibliothecas mehercùlè omnium philosophorum unus mihi videtur XII tabularum « libellus, si quis legum fontes et capita viderit, et auctoritatis pondere, et utilitatis ubertate superare. » (Cic. *de Orat.* lib. 1, n. 193-195.)

« point porter nos mains, nos yeux, nos dé« sirs sur le bien d'autrui. Quand je devrais « avoir tout le monde contre moi, je ne puis « dissimuler mes sentiments: le seul livre des « Douze-Tables me paraît au-dessus de toutes « les bibliothèques des philosophes et par la « force de son autorité, et par la multitude « des avantages qu'on en peut tirer. » Ce jugement si favorable que Cicéron porte du corps des douze tables ne nous étonnera point, si nous faisons réflexion qu'elles étaient l'abrégé, l'extrait, et comme la fleur de tout ce qu'il y avait de plus excellentes lois dans la Grèce.

C'est ce corps de lois qui faisait à Rome la sûreté des citoyens en particulier, et le salut de l'état en général. Y donner atteinte [1], dit Cicéron, c'est non-seulement rompre le lien des jugements, mais renverser tout l'ordre de la société civile, et réduire les citoyens à ignorer ce qui leur appartient de droit, et à n'avoir plus de règle commune et uniforme qui assure leur état, et les mette en repos. Ce sont les lois [2], dit encore ailleurs le même Cicéron, qui nous assurent toutes les prérogatives dont nous jouissons, qui sont le fondement de notre liberté, et d'où, comme d'une source pure et abondante, découle toute équité et toute justice. Elles sont l'âme et la vie de la république : elles l'animent, la conduisent, en forment les décisions, en règlent les jugements. Comme nos corps ne peuvent subsister sans l'âme, ni faire aucun usage des nerfs, du sang, des membres, une ville de même ne peut se soutenir sans les lois, ni tirer aucun avantage des citoyens, qui sont comme ses membres. Dans une république, tout se rapporte aux lois. Les magistrats en sont les ministres, les juges en sont les interprètes: nous en sommes tous les esclaves, et c'est par cette soumission que nous sommes libres et indépendants, ne reconnaissant d'autre maître que la loi.

Il faut avouer que ces idées sont grandes, nobles, magnifiques : et elles ne paraissent telles que parce qu'elles sont fondées dans la nature même, et dans la vérité. Cicéron considérait les lois humaines [1], établies pour le gouvernement des peuples et pour l'administration de la justice, comme un écoulement de cette loi suprême qui ordonne le bien et défend le mal, laquelle, selon lui, n'est autre chose que Dieu même, dont la volonté, pleine de sagesse, est la règle primitive de tous nos devoirs. Aussi remarque-t-il que le magistrat (et il entend par ce mot tous ceux qui gouvernent) ne doit employer son autorité qu'à prescrire des choses honnêtes, utiles, conformes aux lois; car, de même que le peuple est soumis au magistrat, le magistrat est soumis à la loi; et l'on peut dire, en un sens très-véritable, que le magistrat est une loi parlante, et que la loi est un magistrat muet.

[1] « Qui jus civile contemnendum putat, is vincula re« solvit non modo judiciorum, sed etiam utilitatis vitæ« que communis..... Etenim hoc sublato, nihil est quare « exploratum cuiquam possit esse, quid suum, aut quid « alienum sit : nihil est quod æquabile inter omnes atque « unum omnibus esse possit. » (Cic. *pro Cæcin.* n. 70)

[2] « Hoc vinculum est hujus dignitatis quâ fruimur in « republicâ, hoc fundamentum libertatis, hic fons æqui« tatis. Mens, et animus, et consilium, et sententia civita« tis, posita est in legibus. Ut corpora nostra sine mente, « sic civitas sine lege, suis partibus, ut nervis ac sanguine « et membris, uti non potest. Legum ministri, magis« tratus, legum interpretes, judices; legum denique id« circò omnes servi sumus, ut liberi esse possimus. » (Cic. *pro Cluent.* n. 146.)

[1] « Lex nihil aliud est nisi recta, et a numine deorum « tracta ratio, imperans honesta, prohibens contraria. » (Cic. *de Orat.* 2 in *Anton.* n. 28.)

« Lex vera atque princeps, apta ad jubendum et ve« tandum, ratio est summi Jovis. » (Id. *de Leg.* lib. 2, n. 10.)

« Illa divina mens, summa lex est. » (Ibid. n. 11.)

« Hominum vita jussis supremæ legis obtemperat. » (Ibid. lib. 1, n. 3.)

« Videtis magistratûs hanc esse vim, ut præsit, præ« scribatque recta, utilia, et conjuncta cum legibus. Ut « enim magistratibus leges, ita populo præsunt magistra« tus; verèque dici potest, magistratum legem esse lo« quentem, legem autem magistratum mutum. » (Ibid. lib. 3. n. 2.)

LIVRE V.

Ce cinquième livre livre renferme l'espace de quarante-cinq ans, depuis l'an de Rome 306 jusqu'à 351. Il finit aux premières années du siége de Veïes.

§ I. — GUERRE CONTRE LES VOLSQUES ET LES ÈQUES, ET CONTRE LES SABINS. LES DEUX CONSULS TRIOMPHENT MALGRÉ LE SÉNAT. DUILIUS EMPÊCHE SES COLLÈGUES DE SE FAIRE CONTINUER TRIBUNS POUR L'ANNÉE SUIVANTE. TROUBLES DOMESTIQUES. LES ÈQUES ET LES VOLSQUES S'AVANCENT JUSQU'AUX PORTES DE ROME. BEAU DISCOURS DE QUINTIUS. LES ENNEMIS SONT DÉFAITS. LE PEUPLE ROMAIN SE DÉSHONORE PAR UN JUGEMENT RENDU CONTRE LES ARDÉATES.

L. VALÉRIUS[1].
M. HORATIUS.

Les troubles domestiques, que la mauvaise conduite des décemvirs avait causés à Rome étant apaisés par l'abdication qu'ils firent de leur charge, et par leur punition, on songea sérieusement aux affaires du dehors.

Valère, l'un des consuls, partit avec son armée[2] pour faire la guerre aux Volsques et aux Èques, qui s'étaient réunis en un même corps. Mais, sachant que ces peuples, enflés des avantages qu'ils avaient remportés sur les troupes romaines pendant qu'elles étaient commandées par les décemvirs, en avaient conçu beaucoup de mépris, loin de les détromper, il affecta de fomenter leur présomption, et de les rendre encore plus téméraires, en usant de ménagement et de réserve, comme s'il eût appréhendé d'en venir aux mains avec eux. Pour cette raison, il plaça son camp sur une éminence d'un très-difficile abord, l'entoura d'un fossé profond, et eut grand soin de le bien fortifier. Les ennemis le vinrent souvent défier au combat, jusqu'à lui insulter et à lui reprocher sa lâcheté. Il demeura tranquille, et se tint toujours bien renfermé dans ses retranchements. Quelque temps après, ayant appris que les ennemis avaient fait un détachement de la meilleure partie de leurs troupes pour ravager le pays des Herniques et des Latins, et qu'il était resté peu de monde pour la garde du camp, il sortit du sien, et présenta la bataille aux ennemis. Ne voyant paraître personne, il ne fit le reste du jour aucun mouvement, et, s'étant retiré aux approches de la nuit, il donna à ses troupes tout le temps nécessaire pour prendre de la nourriture et du repos. Les ennemis rappelèrent à la hâte ceux qui s'étaient éloignés pour butiner. Ceux-ci rebroussèrent chemin, non pas tous ensemble, ni en bonne ordonnance, mais écartés les uns des autres, et dans l'état où ils s'étaient trouvés quand ils avaient reçu la nouvelle du mouvement des Romains. Le lendemain, dès le matin, le consul fait avancer ses troupes vers le camp des ennemis, résolu de l'attaquer, s'ils n'acceptent le combat. Après avoir attendu assez de temps, comme personne ne se présentait, il donne le signal pour l'attaque. Alors les Volsques et les Èques, honteux que ce fussent les retranchements, non les armes et

[1] An. R. 306; av. J. C. 446.
[2] Dionys. lib. 11, pag. 727-729. — Liv. lib. 3, n. 60-63.

le courage qui défendissent des armées victorieuses, sortent du camp pour combattre. Avant que toutes leurs troupes fussent sorties pour combattre et eussent pu se former, Valère les attaque avec son infanterie, et les met en désordre. Elles reculèrent d'abord; mais les chefs leur reprochant leur lâcheté, de céder ainsi à des ennemis vaincus, elles reprirent courage, et retournèrent au combat. Le consul, de son côté, anime les siens. Il les fait souvenir « que c'est là le premier jour où, « devenus libres, ils combattent pour leur pa« trie libre, non plus sous un Appius, mais « sous Valère, qui l'a mise en liberté : qu'ils « montrassent que dans les combats précé« dents il n'avait pas tenu aux soldats, mais « aux généraux, qu'on ne remportât la vic« toire. Puis s'avançant vers la cavalerie : *Brave jeunesse*, dit-il, *c'est ici qu'il s'agit de soutenir votre rang et votre honneur. L'infanterie a commencé à ébranler les ennemis, achevez de les mettre en désordre et de leur faire quitter le champ de bataille.* » L'ardeur fut incroyable. Les ennemis ne purent soutenir un choc si rude, et se débandèrent. Ils perdirent beaucoup de monde, et dans le combat, et dans la fuite. Valère demeura maître du camp, et fit un grand butin.

La nouvelle de cette victoire passa bientôt dans l'autre armée qui agissait contre les Sabins, et y alluma une vive émulation. Horace, par de petits combats et de légères escarmouches où ses soldats remportaient toujours l'avantage, les avait accoutumés à compter plutôt sur leur courage présent qu'à se souvenir des défaites reçues sous les décemvirs. Les Sabins, fiers des succès de l'année précédente, ne cessaient de les harceler en leur faisant de continuels reproches de ce que, s'amusant à de petites rencontres, ils n'osaient en venir à une action décisive. Ces reproches eurent plus d'effet que n'auraient souhaité ceux qui les faisaient. Les Romains, irrités d'une part de tant d'insultes, et de l'autre animés par l'exemple de leurs compagnons qui étaient près de retourner victorieux à Rome, pressent le consul de les mener contre l'ennemi. Après qu'il se fut bien assuré de leurs dispositions, il leur donne jour pour le lendemain. Les Romains éprouvèrent dans la mêlée, de la part des Sabins, tout ce que peut la vigueur et le courage d'un ennemi soutenu par le souvenir d'un grand succès. Tant soldats qu'officiers, et le général surtout, firent des prodiges de valeur. Cependant la cavalerie romaine rendit de si bons services dans cette rencontre, et seconda si bien le consul, qu'il remporta une victoire complète sur les ennemis. Il en périt beaucoup dans le combat : on en prit un plus grand nombre. On s'empara de leur camp, qu'ils furent contraints d'abandonner avec le bagage, et l'on recouvra tout le butin et tous les prisonniers qu'ils avaient faits sur les Romains dans la dernière guerre.

Pour ces deux victoires remportées séparément sur deux ennemis différents, le sénat, par mauvaise volonté, ne décerna qu'un jour de supplications et d'actions de grâces aux dieux. Mais le peuple, plus équitable et plus religieux, s'acquitta encore du même devoir le lendemain; et cette cérémonie, faite sans décret du sénat, eut un plus grand concours, et fut plus célèbre que celle du jour précédent. Il paraît ici de la petitesse et de la puérilité dans cette compagnie, d'ailleurs si sage et si respectable. Parce qu'elle est mécontente des consuls, qui lui paraissent trop populaires, elle retranche une partie du culte qui avait coutume d'être rendu à leurs dieux dans ces sortes de rencontres. Mais elle poussera son dépit encore plus loin.

Les deux consuls, qui agissaient en cela de concert, arrivèrent près de Rome presque en même temps, c'est-à-dire à un jour près l'un de l'autre. Ils convoquèrent le sénat dans le Champ-de-Mars, pour rendre compte des succès de leur campagne. Les principaux des sénateurs se plaignirent de ce qu'on les assemblait au milieu des soldats, exprès pour leur inspirer de la terreur. Les consuls, pour ôter tout lieu à leurs plaintes, transportèrent l'assemblée dans un endroit appelé *la Prairie flaminienne*. Là, ils exposèrent ce qu'ils avaient fait chacun à la tête de leur armée, et demandèrent qu'il plût au sénat de leur accorder l'honneur du triomphe. Ils trouvèrent les esprits tout à fait mal disposés à leur égard. Parmi ceux qui s'opposèrent à une demande si juste, personne ne le fit plus fortement que C. Claudius, oncle du décemvir Appius.

Le motif de son opposition était évident et criant. Il s'emporta avec violence contre le traitement qu'on avait fait à son neveu Appius, qu'il attribuait surtout aux deux consuls. Son avis néanmoins fut suivi du plus grand nombre, et le triomphe leur fut refusé. Piqués de ce refus, et de l'affront qu'on leur faisait si injustement, ils s'adressèrent au peuple, qui, d'un consentement unanime, leur accorda cet honneur. Ce fut pour la première fois [1] que l'on triompha par une ordonnance du peuple, et sans le consentement du sénat. Nous voyons cette compagnie perdre de temps en temps quelques-uns de ses droits; et l'on a pu remarquer que ç'a presque toujours été de sa part quelque injustice qui y a donné lieu.

Cette victoire du peuple et des tribuns pensa causer un nouveau sujet de trouble par la conspiration que ceux-ci firent entre eux de se faire continuer dans le tribunat. Il arriva heureusement que le sort, pour présider à cette élection, était tombé sur Duilius [2]. C'était un homme de tête, qui ne se laissait point aller au torrent, et qui se conduisait par des vues de bien public. Persuadé que cette continuation les rendrait extrêmement odieux, et ne servirait qu'à décrier la conduite du peuple, il déclara nettement qu'il ne souffrirait point qu'on fît tomber le choix sur aucun de ses collègues. Ils eurent beau le presser de laisser aux tribus la liberté de leurs suffrages, ou, s'il avait de la peine à le faire, de céder sa place à un autre, il persista toujours dans sa résolution. Pour s'y affermir davantage, et la mieux faire réussir, il pria les consuls de le venir trouver à son tribunal, et leur demanda quelles vues ils avaient par rapport aux comices pour l'élection des consuls : et comme ils répondirent qu'ils étaient résolus d'en créer de nouveaux, il les mena avec lui à l'assemblée du peuple, pour s'aider de leurs suffrages, qui ne pouvaient pas être suspects ni désagréables à la multitude, de la part de magistrats aussi populaires que ceux-ci. Là, interrogés ce qu'ils feraient en cas que le peuple romain, par reconnaissance du rétablissement de la liberté dont il leur était redevable et des grands succès qu'ils avaient eus dans la guerre, les nommât de nouveau consuls, ils firent la même réponse, et protestèrent que, quelque sensibles qu'ils fussent à l'honneur qu'on voudrait leur faire, ils ne l'accepteraient point. Le tribun, après avoir beaucoup loué leur fermeté et leur constance à se montrer jusqu'à la fin différents des décemvirs, procéda à l'élection, et parvint à faire nommer cinq nouveaux tribuns. Mais, voyant que la brigue de ses neuf collègues était si forte, qu'aucun de ceux qui aspiraient au tribunat ne pouvait avoir le nombre requis de suffrages, il congédia l'assemblée, et ne la tint plus pour remplir les places restantes. Il prétendait, et ce n'était point sans fondement, avoir satisfait à la loi, qui ne marquait nulle part qu'il fallût d'abord créer ensemble et dans un même jour tous les dix tribuns; et qui disait au contraire, en termes formels, *que ceux que les premiers nommés auraient adoptés pour leurs collègues jouiraient des mêmes droits et seraient censés élus tribuns aussi légitimement qu'eux.* Les neuf anciens n'eurent rien à répliquer, et furent obligés de céder. Duilius sortit de charge, également agréable au sénat et au peuple. Il est des actions et des conduites si pleines de raison et d'équité en elles-mêmes, que personne ne peut leur refuser son estime et son approbation; et si tous ceux qui sont en place agissaient de la sorte, il n'y aurait jamais ni troubles ni plaintes dans les états.

Les nouveaux tribuns, dans le choix qu'ils firent de ceux qu'ils devaient nommer pour remplir leur nombre, eurent beaucoup d'égard au désir et à la recommandation des sénateurs. Ils en choisirent même deux de race patricienne, et qui avaient été consuls, Sp. Tarpéius et A. Atérius [1].

LAR. HERMINIUS [2].
T. VIRGINIUS.

Il ne se passa rien de considérable sous ces consuls ni au dedans ni au dehors de Rome [3], et tout y fut assez tranquille. Seulement L.

[1] Le consul Servilius avait déjà triomphé malgré le sénat (livre II, page 153), mais la chose s'était faite tumultuairement. Ici on se met en règle, et le peuple ordonne ce que le sénat avait refusé.

[2] Liv. lib. 3, n. 64.

[1] L'an de Rome 300.

[2] An. R. 307; av. C. J. 445.

[3] Liv. lib. 3, n. 65.

Trebonius, l'un des tribuns, pour obvier à l'inconvénient arrivé l'année précédente, fit passer une loi qui ordonnait que, dans la nomination des tribuns, le peuple en choisirait toujours dix par lui-même.

M. GÉGANIUS MACÉRINUS [1],
C. JULIUS.

Les consuls, s'étant aperçus de quelques secrètes menées des tribuns contre la jeunesse patricienne, qui pouvaient allumer bientôt le feu de la sédition, si on n'y apportait remède, trouvèrent le moyen de contenir le peuple dans le devoir, en menaçant de faire des levées de troupes pour porter la guerre chez les Volsques et chez les Èques, mais tenant toujours la chose en suspens sans l'exécuter. Ainsi, sans s'élever contre la puissance des tribuns, sans commettre la majesté du sénat, ils firent jouir l'état d'une paix tranquille au dedans et au dehors, du moins pendant la plus grande partie de l'année.

Dans les derniers mois, la division et l'antipathie entre les deux ordres se fit sentir. La jeunesse patricienne, toujours fière et entreprenante, vexait ceux des plébéiens qui étaient les plus faibles et les plus exposés à l'injure, sans que ceux-ci trouvassent dans les tribuns le secours et l'appui qu'ils avaient lieu d'en attendre, parce que les tribuns eux-mêmes, doux jusqu'à la faiblesse, n'étaient pas à l'abri de la violence et des mauvais traitements de la jeunesse patricienne. Le peuple, par cette raison, n'était point content de ses tribuns, et disait hautement que, pour se mettre en sûreté et maintenir ses droits, il lui fallait des Icilius. Les anciens du sénat [2], de leur part, sentaient bien que leur jeunesse était trop remuante et allait trop loin. Mais, dans cette espèce de nécessité que l'un des deux partis passât les bornes de la modération, et dans l'impossibitité de tenir la balance du gouvernement dans un juste équilibre, ils aimaient mieux qu'elle penchât de leur côté, et que leurs jeunes gens poussassent la fierté et la hauteur un peu trop loin, plutôt que leurs adversaires : tant il est difficile, dans ces sortes de querelles, de se tenir dans un juste milieu, et de ne point s'écarter des règles sévères de la justice! Chacun, sous prétexte de vouloir se conserver dans l'égalité, s'applique à abaisser les autres; et, pour n'être point en état de les craindre et d'avoir à en souffrir, on se rend terrible soi-même, et on les vexe : comme s'il était nécessaire que de part ou d'autre il y eût de la violence, et qu'on ne pût se mettre à l'abri de l'injure sans la faire tomber sur les autres.

Si l'on veut y faire réflexion, on trouvera que cette disposition des esprits, si bien dépeinte ici par Tite-Live, était la véritable source de tous les troubles qui agitaient la république. En quoi il semble que le sénat était le moins excusable : parce que, comme le remarque Salluste, lorsqu'il y a dispute entre deux partis [1], l'un plus faible et l'autre plus fort, s'il s'y commet quelque injustice, il semble qu'on a lieu de présumer qu'elle vient de la part du plus puissant. En effet, sans vouloir excuser entièrement le peuple, on voit qu'en toute occasion le sénat était appliqué à l'humilier et à l'abaisser, comme si les plébéiens n'eussent pas fait, aussi bien que les sénateurs, une partie essentielle de l'état, et qu'ils eussent été incapables et indignes d'avoir part au gouvernement.

T. QUINTIUS CAPITOLINUS. IV [2].
AGRIPPA FURIUS.

Ces consuls ne trouvèrent actuellement ni sédition au dedans, ni guerre au dehors; mais Rome était menacée de l'une et de l'autre. La discorde des citoyens ne pouvait plus se contenir, les tribuns et le peuple étant extrêmement animés contre le sénat, et les assemblées ne retentissant tous les jours que

[1] An. R. 308; av. J. C. 444.

[2] « Seniores contrà patrum, ut nimis feroces suos « credere juvenes esse, ita malle si modus excedendus es« set, suis, quam, adversariis, superesse animos. Adeò « moderatio tuendæ libertatis, dum æquari velle simu« lando ita se quisque extollit, ut deprimat alium, in « difficili est; cavendoque ne metuant homines, metuen« dos ultro se efficiunt : et injuriam a nobis repulsam, « tanquam aut facere aut pati necesse sit, injungimus « aliis. » (Liv.)

[1] « In omni certamine, qui opulentior est etiamsi acci» pit injuriam, tamen, quia plus potest, facere videtur. » (Sallust. in *Bello Jugurth.*)

[2] An. R. 309; av. J. C. 44.

[3] Lib. lib. 3, n. 60-70.

d'accusations formées contre quelqu'un des patriciens.

Au premier bruit de ces mouvements domestiques, les Eques et les Volsques, comme si c'eût été pour eux un signal de guerre, prirent les armes. Leurs chefs, poussés par le désir de faire du butin, leur représentaient « que « tout était en combustion à Rome, qu'on « n'y gardait plus ni ordre ni discipline, qu'on « n'y pouvait plus faire de levées, que le peu- « ple n'était attentif qu'à contredire en tout « le sénat, et que ce que les Romains avaient « eu autrefois de feu et de vivacité contre les « ennemis du dehors, ils le tournaient main- « tenant contre eux-mêmes, se déchirant les « uns les autres comme des loups enragés : « que c'était une belle occasion de les surpren- « dre et de les subjuguer. » Ayant joint leurs armées, ils ravagèrent d'abord le pays des Latins : et comme personne ne s'y présenta à leur rencontre, animés par les auteurs de la guerre qui triomphaient de joie, ils s'avancèrent jusqu'aux murailles de Rome du côté de la porte Esquiline, ravageant toutes les terres sous les yeux des Romains, comme pour les insulter.

Quand chargés de butin, et sans avoir trouvé de résistance, ils s'en furent retournés en bon ordre vers Corbion, le consul Quintius convoqua l'assemblée du peuple, et lui parla de la sorte : « Romains, quoique je ne « me sente coupable d'aucune faute, ce n'est « qu'avec une extrême honte que je parais ici « dans votre assemblée. Quoi ! vous savez, et « la postérité l'apprendra, que les Èques et « les Volsques, à peine capables naguère de « tenir tête aux Herniques, sont venus im- « punément les armes à la main jusqu'aux « murs de Rome, sous le quatrième consulat « de Quintius ! Si j'avais pu prévoir que cette « année dût être marquée par une telle igno- « minie, j'aurais évité le consulat ou par un « exil volontaire, ou même par la mort. Ah ! « j'avais reçu assez d'honneurs. J'avais assez « et trop vécu. Il fallait que je mourusse con- « sul pour la troisième fois : car enfin sur qui « donc tombe ce mépris que nos ennemis té- « moignent en cette occasion ? Est-ce sur vos « consuls ? Est-ce sur vous-mêmes, Ro- « mains ? Si c'est à nous qu'on doit s'en pren- « dre, ôtez le consulat à des indignes : et, si « cela ne suffit pas, punissez-nous comme « nous le méritons. Mais, si c'est vous que « cette faute regarde, que jamais aucun ni des « dieux ni des hommes ne vous en fasse por- « ter la peine : nous souhaitons seulement « que vous vous en repentiez. Non, Romains ; « ce n'est point qu'ils aient méprisé votre « lâcheté, ni compté sur leur courage : ils se « connaissent bien, et vous connaissent aussi. « Nos discordes, qui sont le poison de cette « ville, font toute leur force et toute leur con- « fiance. Pendant que nous ne savons point « mettre des bornes, nous à l'esprit de domi- « nation, vous à l'amour excessif de la li- « berté ; pendant que, patriciens et plébéiens, « nous ne pouvons nous souffrir les uns les « autres, ils ont ranimé leur audace, et conçu « de hautes espérances. Au nom des dieux, « répondez-moi, que voulez-vous ? que pré- « tendez-vous ? Vous avez formé contre nous « projets sur projets, demandes sur deman- « des ; et nous vous avons tout accordé. Par « une dernière entreprise, sous prétexte d'é- « tablir dans l'état une sorte d'égalité par de « nouvelles lois, vous avez donné atteinte à « tous nos droits et à tous nos privilèges. « Nous l'avons souffert, et le souffrons en- « core. Quand finiront nos discordes ? Quand « nous regarderons-nous comme citoyens « d'une même ville, et comme n'ayant « qu'une patrie commune ? Pouvez-vous voir « d'un œil tranquille les campagnes ruinées « par le fer et le feu, le butin enlevé impu- « nément, les maisons fumantes et abandon- « nées aux flammes ? Que si l'intérêt public « vous touche peu, on vous annoncera, au « premier jour, à chacun de vous, les pertes « que vous aurez faites dans vos terres et « dans vos métairies : avez-vous ici de quoi « vous en dédommager ? Vos tribuns vous « rendront-ils ce que vous avez perdu ? Ils « vous donneront des paroles et des haran- « gues tant que vous voudrez, des accusations « de ce qu'il y a de principaux citoyens dans « la ville, des lois accumulées les unes sur les « autres, des assemblées sans nombre. Mais « quelqu'un est-il jamais sorti de ces assem- « blées plus riche et mieux dans ses affaires « qu'auparavant ? Qu'en rapportez-vous à vos

« femmes et à vos enfants, sinon des ressentiments, des haines, des inimitiés tant publiques que particulières, contre lesquelles ce n'est point votre vertu ni votre innocence, mais un secours étranger qui vous met en sûreté? Il n'en était pas ainsi lorsque vous combattiez en pleine campagne sous nos étendards, non dans la place publique sous vos tribuns; que vous faisiez trembler les ennemis par vos cris guerriers dans les batailles, et non les sénateurs par vos clameurs séditieuses dans les assemblées. Alors, ayant fait un butin considérable sur les ennemis, vous étant rendus maîtres de leurs terres, vous retourniez triomphants dans vos maisons et à vos dieux pénates, chargés de dépouilles et de gloire, tant pour vous que pour la république : au lieu que maintenant vous laissez aller d'ici l'ennemi enrichi de vos biens. Attendez-vous pour sortir de votre assoupissement, que les Èques et les Volsques viennent jusque dans l'enceinte de ces murs, et vous poursuivent jusque dans vos propres maisons? Sera-t-il temps alors de vous réveiller, et de prendre les armes?

« Je sais bien qu'on pourrait vous dire des choses plus agréables : mais, quand je n'y serais pas décidé par mon inclination naturelle, la nécessité m'obligerait de vous parler vrai plutôt que de vous flatter. Je souhaiterais fort, Romains, vous plaire; mais j'aime encore beaucoup mieux vous sauver, de quelque manière que vous deviez être disposés à mon égard.

« Si donc vous pouvez enfin vous détromper, et ouvrir les yeux sur la manière dont vos tribuns vous conduisent et dont ils abusent de votre crédulité; si vous voulez reprendre les sentiments de vos ancêtres et rentrer dans vos anciens principes, je me charge, au risque de ma vie, de mettre en fuite et en déroute ces insolents ravageurs de nos terres, de les dépouiller de leur camp, et de faire passer, de nos murs et de nos portes, dans leurs villes cette terreur de la guerre qui vous jette maintenant dans de si grandes alarmes.»

Rarement harangue populaire d'un tribun fut-elle reçue aussi favorablement du peuple que le fut le discours du consul, quelque ferme et sévère qu'il fût. La jeunesse plébéienne, pour qui, dans ces sortes de contestations, le refus de s'enrôler était une arme puissante contre les efforts du sénat, ne respirait que la guerre et les combats. La vue des paysans qui se réfugiaient dans la ville, nus et dépouillés, couverts de blessures, cette vue plus touchante encore que la peinture qu'en avait pu faire le consul, remplit tous les citoyens de compassion, et en même temps d'un vif désir de vengeance.

Lorsque, au sortir de cette assemblée [1], Quintius se présenta devant le sénat, tous les yeux fixés sur lui l'envisageaient avec admiration comme l'unique défenseur de la gloire de l'empire. On disait « que sa harangue était véritablement digne de la majesté consulaire, digne de tant de consulats dont on l'avait honoré, digne enfin de toute sa vie illustrée par les premières charges de l'état, qu'il avait souvent gérées, et plus souvent encore méritées : que les autres consuls, ou avaient cherché à faire bassement leur cour au peuple en trahissant l'honneur de leur compagnie, ou l'avaient rendu encore plus difficile et plus intraitable en soutenant les droits du sénat avec trop de dureté et de hauteur : que Quintius avait tenu un discours tel que le demandait la conjoncture du temps, c'est-à-dire, également propre à soutenir la majesté du sénat, et à cimenter la bonne intelligence entre les deux ordres : qu'ils le priaient tous, lui et son collègue, de pourvoir à la sûreté de l'état : qu'ils priaient en même temps les tribuns de vouloir bien travailler de concert avec les consuls à écarter l'ennemi des murs et des portes de la ville, et à rendre le peuple docile et soumis aux désirs du sénat : que la patrie commune,

[1] « In senatum ubi ventum est, ibi verò in Quintium omnes versi, ut unum vindicem majestatis romanæ intueri; et primores patrum dignam dicere concionem imperio consulari, dignam tot consularibus anteactis, dignam vitâ omni plenâ honorum sæpè gestorum, sæpiùs meritorum. Alios consules, aut per proditionem dignitatis patrum plebi adulatos, aut acerbè tuendo jura ordinis asperiorem domando multitudinem fecisse. T. Quintium orationem memorem majestatis patrum, concordiæque ordinum, et temporum imprimis, habuisse. » (Liv.)

« dans un danger si pressant, où l'ennemi, « après avoir ravagé les terres voisines de « Rome, la tenait elle-même presque assiégée, « s'adressait avec confiance aux tribuns, et « implorait leur secours.»

Les levées furent ordonnées par les consuls, et faites, non-seulement sans aucune opposition, mais avec une promptitude incroyable. Les questeurs tirèrent du trésor les drapeaux, et les firent porter dans le Champ-de-Mars. Le même jour, les troupes en partirent à dix heures du matin, et s'avancèrent ce jour-là jusqu'à dix mille de Rome (trois ou quatre lieues). Le lendemain elles arrivèrent à la vue de l'ennemi près de Corbion, et y campèrent. Le troisième jour, sans perdre de temps, on se détermina à donner la bataille. Du côté des Romains, une juste colère allumée par la hardiesse qu'avaient eue les ennemis de venir leur insulter jusque sous les murs de Rome, et un vif désir de s'en venger, ne souffrait point de retardement. Pour les Èques et les Volsques, qui voyaient bien, s'ils étaient vaincus, qu'il n'y avait point pour eux de quartier à attendre d'un ennemi contre lequel ils s'étaient révoltés tant de fois, le désespoir même animait leur courage, et les mettait dans la nécessité de combattre vaillamment.

Comme les deux consuls se trouvaient ensemble dans l'armée[1], ils avaient un pouvoir égal. Agrippa, qui savait que rien n'est plus contraire au succès des affaires que le partage du commandement, et qui connaissait la supériorité de Quintius pour le mérite guerrier, lui laissa l'autorité entière. Celui-ci, de son côté, répondit comme il le devait à l'honnêteté et à la déférence de son collègue, qui voulait bien se rendre presque son lieutenant, en lui communiquant tous ses desseins, en faisant tout de concert avec lui, en lui donnant part à la gloire de tous les succès, et en se l'égalant généralement en tout. Beau combat de générosité! bel exemple pour les généraux d'armée, mais rarement imité!

Quintius commandait l'aile droite, Agrippa la gauche, Sp. Postumius Albus, lieutenant général, le corps de bataille. Serv. Sulpicius, autre lieutenant général, avait le commandement de la cavalerie. L'infanterie de l'aile droite combattit avec un courage extraordinaire, et trouva aussi une vigoureuse résistance de la part des Volsques. Sulpicius perça avec sa cavalerie à travers le corps de bataille des ennemis, et aurait pu revenir vers les siens, par le même chemin, avant que les ennemis eussent pu se former de nouveau et se rallier; mais il jugea plus à propos de les attaquer par derrière, ce qu'il fit dans le moment même; et il les aurait mis en désordre en les pressant ainsi en queue pendant qu'ils avaient toujours en tête l'infanterie romaine, si la cavalerie des Volsques et des Èques ne fût survenue et ne l'eût attaqué lui-même vivement. Sulpicius alors cria à ses troupes « qu'il n'y « avait point de temps à perdre; qu'ils allaient « être enveloppés, et mis hors d'état de re- « joindre leur armée, s'ils ne faisaient un ef- « fort extraordinaire contre la cavalerie des « ennemis: qu'il ne suffisait pas de la mettre sim- « plement en fuite; qu'il fallait exterminer et ca- « valiers et chevaux, afin qu'ils ne pussent point « en venir encore aux mains, et recommencer « le combat : qu'après avoir percé le corps de « bataille comme ils avaient fait sans trouver « de résistance, ils n'en trouveraient pas davan- « tage du côté de la cavalerie. ». Il ne leur parla pas en vain. Toute la cavalerie romaine fondit en même temps et d'un même effort contre celle de l'ennemi, et la mit en déroute. Ils en renversèrent une grande partie, les perçant de javelots eux et leurs chevaux. Attaquant pour lors de nouveau l'infanterie, ils dépêchent un aide de camp aux consuls pour leur donner avis de ce qui s'était passé. Les Romains, de ce côté-là aussi, avaient pris quelque avantage. La nouvelle de la victoire de leur cavalerie fut pour eux un puissant aiguillon, et causa au contraire une grande consternation parmi les Èques, qui commençaient déjà à plier. Ce fut le centre de l'armée ennemie qui, ayant d'abord été mis en désordre par la cavalerie romaine, fut enfoncé le premier. Ensuite le consul Quintius rompit et mit en fuite l'aile gauche. Il y eut plus de résistance et plus de peine à l'aile droite. Agrippa, fier et

[1] « In exercitu romano quum duo consules essent po- « testate pari, quod saluberrimum in administratione « magnarum rerum est, summa imperii, concedente « Agrippâ, penes collegam erat. Et prælatus ille facilitati « summittentis se comiter respondebat, communicando « consilia laudesque, et æquando imparem sibi. » (Liv.)

plein de feu, voyant que partout ailleurs les choses allaient mieux que de son côté, arracha une enseigne des mains de l'officier qui la portait, et la jeta au milieu des ennemis dans l'endroit où le combat était le plus vif. Les soldats, animés par la crainte de perdre cette enseigne, ce qui était regardé comme la dernière ignominie, se jetèrent à corps perdu sur les ennemis, et les mirent en déroute. Ainsi la victoire devint égale de tous côtés. Alors Quintius fit savoir à son collègue qu'il était près d'attaquer le camp des ennemis; mais qu'il ne voulait point le faire avant qu'il sût si, de sa part, il avait tout terminé : que si cela était ainsi, il vînt le trouver avec ses troupes, afin que l'armée entière profitât également du butin. Agrippa, vainqueur, se rendit aussitôt auprès de son collègue, vainqueur comme lui. Après s'être félicités mutuellement, ils marchèrent contre le camp, où ils trouvèrent peu de résistance.

Les consuls ramenèrent à Rome leurs troupes chargées du butin qu'elles avaient fait sur les ennemis, sans compter qu'elles avaient repris tout ce qu'elles avaient perdu dans le ravage de leurs terres. On ne voit point, dit Tite-Live, ni que les consuls aient demandé le triomphe, ni qu'il ait été question dans le sénat de le leur accorder; et on n'apporte point de raison pourquoi ils méprisèrent cet honneur, ou désespérèrent de pouvoir l'obtenir. Pour moi, continue le même historien, autant qu'on peut former des conjectures sur des temps si éloignés, je m'imagine que, comme peu d'années auparavant le sénat avait refusé le triomphe aux consuls Valère et Horace, lesquels, outre les Èques et les Volsques, avaient vaincu aussi les Sabins, peuple très-puissant, les consuls de cette année, qui n'avaient défait que la moitié moins d'ennemis, se firent un scrupule de demander le triomphe, de peur que, s'ils l'obtenaient, il ne parût qu'on l'avait plutôt accordé aux personnes qu'au mérite.

Quoi qu'il en soit, ils n'en furent ni moins estimés ni moins honorés du public; et je me persuade que les lecteurs, de leur pleine autorité, et par un consentement général, leur décernent l'honneur du triomphe, surtout pour le rare exemple qu'ils donnèrent de part et d'autre d'une modération et d'une générosité qui me paraissent infiniment préférables à la victoire même, qui en fut l'effet et la suite: car la mésintelligence entre les deux consuls pouvait l'empêcher. Il n'est que trop ordinaire de voir les projets les plus importants et les mieux concertés avorter par la jalousie et la mauvaise volonté d'un collègue ou d'un commandant subalterne.

La victoire des Romains sur les Volsques et les Èques fut déshonorée par un jugement intéressé qu'ils rendirent peu de temps après. Les Ariciens et les Ardéates se disputaient depuis longtemps un territoire pour lequel ils s'étaient livré plusieurs combats. Lassés enfin de se faire la guerre, ils prirent le peuple romain pour arbitre, et ils remirent à sa décision leur différend. La cause fut plaidée vivement de part et d'autre: on produisit des témoins; et comme on était près d'aller aux voix, un Romain, de race plébéienne, âgé de quatre-vingt-trois ans, nommé Scaptius, se leva brusquement, et déclara en présence de l'assemblée « que ce territoire n'était ni aux Ariciens ni aux Ardéates, mais qu'il appartenait « aux Romains, comme une dépendance de « Corioles: qu'il pouvait en parler avec assurance, parce qu'il avait assisté à la prise de « cette ville, et que, dans le temps qu'on s'en « rendit maître, il avait déja vingt années de « service: qu'il lui restait peu de temps à vivre; mais qu'il n'avait pu gagner sur soi de « ne pas revendiquer par sa faible voix la possession d'un territoire à l'acquisition duquel « ses mains armées avaient contribué: qu'il « conseillait fort au peuple de ne point se « condamner lui-même par une honte mal « entendue et mal placée, malgré la justice « de sa cause. »

Les consuls, voyant que Scaptius était écouté, non-seulement avec silence, mais avec une sorte d'approbation, prennent à témoins les dieux et les hommes qu'ils ne consentent point à l'injustice criante qui va se commettre; et, se faisant accompagner des principaux du sénat, ils se présentent à toutes les tribus, et leur remontrent « que le peuple romain va se « déshonorer pour toujours, si, dans une « contestation où on l'a choisi pour arbitre,

¹ Liv. lib. 3, n. 71, 72. — Dionys. lib. 11, pag. 729.

« il s'adjuge à lui-même, au préjudice des intéressés, un territoire sur lequel il n'a jamais formé de prétention : que, quand le « fonds en question ne serait pas d'une valeur « médiocre par rapport au peuple romain, et « qu'on le supposerait d'un revenu très-considérable, on ne gagnerait pas tant en se « l'appropriant qu'on perdrait en aliénant « l'esprit des alliés par une injustice si frappante; parce qu'en fait de réputation et de « bonne foi, les pertes sont inestimables [1]. « Quoi! disaient-ils, les députés des deux « peuples porteront ce jugement chez eux! « cette infamante nouvelle se répandra partout! les alliés, les ennemis l'apprendront! « les premiers avec quelle douleur, les autres « avec quelle joie! S'imagine-t-on que les « peuples voisins attribueront un tel jugement, qui est sans exemple, à un homme sans « nom et sans crédit tel que Scaptius, et, pour « tout dire, à un homme aussi dépourvu de « jugement que de pudeur? Et ne voit-on pas « que toute la honte en retombera sur le peuple romain, qui se décrie à jamais de sang-froid et gratuitement? Car enfin, que lui en « reviendra-t-il » ? Voilà ce que les consuls et les sénateurs, véritablement sensibles à l'honneur du peuple, représentaient aux tribuns et à la multitude, avec le plus de force qu'il leur était possible, mêlant les prières les plus touchantes à des remontrances si pleines de sagesse.

Les unes et les autres furent inutiles : les tribuns n'étaient plus maîtres de la populace; car, souvent il arrive que les flatteurs de la multitude en sont plutôt entraînés eux-mêmes qu'ils ne la conduisent [2]. Les tribus persistèrent opiniâtrément dans leur avis, et adjugèrent le territoire en question au peuple romain. On convient qu'il lui appartenait et aurait dû lui être adjugé, si l'affaire eût été portée devant d'autres juges, et que les Romains fussent intervenus comme partie; mais le bon droit du fond ne diminue en rien l'infamie de ce jugement. Elle causa plus de douleur au sénat, et lui parut plus atroce qu'aux Ariciens et aux Ardéates mêmes. Nous verrons dans la suite qu'il répara ce tort de la seule manière qui lui était possible.

[1] « Nam famæ quidem ac fidei damna majora esse, « quàm quæ æstimari possent. » (Liv.)

[2] « Tribuni ferè semper reguntur a multitudine magis, « quàm regunt. » (Liv.)

§ II. — Les tribuns proposent deux lois, qui excitent de grands tumultes : l'une pour permettre les mariages entre les familles patriciennes et les plébéiennes; l'autre pour donner part aux plébéiens dans le consulat. On permet ces mariages, et l'on convient, au lieu de consuls, de nommer des tribuns militaires, et d'admettre les plébéiens à cette charge. Erection de deux censeurs. Fonctions de cette magistrature. Effets et utilité de la censure. Le sénat envoie un prompt secours aux Ardéates attaqués par les Volsques : puis il répare pleinement le tort qui leur avait été fait par le jugement du peuple. Grande famine à Rome. Elle donne lieu à Sp. Mélius de songer à se faire roi. Il est tué par Servilius Ahala, général de la cavalerie, sous le dictateur L. Quintius Cincinnatus.

M. GÉNUTIUS [1].
C. CURTIUS.

De violents orages s'élevèrent à Rome dès le commencement de cette année [2]. Deux nouvelles lois importantes que proposèrent les tribuns du peuple y donnèrent lieu. Par la première, Canuléius, qui en était l'auteur, ordonnait qu'il fût permis aux plébéiens et aux patriciens de s'allier par des mariages; ce qui était expressément défendu dans une des douze tables : par la seconde, les tribuns voulaient qu'on pût indifféremment tirer les consuls soit du sénat, soit du peuple; au lieu que jusque-là les seuls patriciens avaient été admis à cette charge.

On peut juger combien ces deux demandes alarmèrent les sénateurs. C'est pourquoi ils apprirent avec joie que les Ardéates, irrités du jugement qu'on avait porté contre eux, avaient quitté le parti des Romains; que les Veïens avaient ravagé des terres appartenant à Rome, que les Volsques et les Eques se préparaient à reprendre les armes, parce qu'on avait fortifié une place nommée *Verrugo*, qui semblait les brider; tant il préféraient une guerre malheureuse à une honteuse paix. Sur ces nouvelles, qu'on exagérait beaucoup, le sénat ordonna qu'on fît des levées, et qu'on

[1] An. R. 310; av. J. C. 442.

[2] Liv. lib. 4. n. 1-6. — Dionys. lib. 11. pag. 730-736.

travaillât à des préparatifs de guerre encore plus grands, s'il se pouvait, qu'on n'avait fait l'année précédente sous le consulat de Quintius. Le but du sénat était d'arrêter, par ces bruits de guerre, les entreprises des tribuns; mais il n'y réussit pas. Canuléius déclara en plein sénat qu'en vain les consuls, par leur épouvantail ordinaire d'ennemis prêts à fondre sur les terres de Rome, cherchaient à en imposer au peuple : qu'à moins qu'on ne lui arrachât la vie, il ne souffrirait point qu'on fît aucune levée de troupes avant que les deux lois en question eussent été acceptées. Voilà donc une nouvelle guerre ouverte entre les deux corps de l'état : guerre violente, et qui fut poussée de part et d'autre avec toute l'animosité possible. Aussi le sujet en était-il des plus intéressants.

Les consuls disaient « que les fureurs tri- « bunitiennes en étaient venues à un point « qui n'était plus supportable : que les enne- « mis du dehors n'étaient rien en comparai- « son de ceux que Rome avait dans son sein : « qu'au reste ce mal ne devait point tant être « imputé au peuple ni aux tribuns qu'au sé- « nat et aux consuls : que ce qui était consi- « déré et récompensé dans une ville y prenait « toujours de grands accroissements; que c'é- « tait ainsi que se formaient les citoyens ca- « pables de servir la patrie, soit en paix, soit « en guerre : que les grandes récompenses à « Rome étaient accordées aux séditions, qui « tournaient toujours à l'avantage de ceux « qui les avaient excitées; qu'ils se ressou- « vinssent dans quel état de grandeur et de « majesté ils avaient trouvé le sénat en y en- « trant, et qu'ils vissent s'ils pouvaient dire « de bonne foi qu'ils laisseraient à leurs en- « fants sa puissance augmentée, comme le « peuple pouvait se vanter à juste titre d'a- « voir infiniment accru la sienne : qu'on ver- « rait toujours les mêmes maux pendant que « les séditions seraient toujours terminées par « d'heureux succès; et ceux qui en étaient « les auteurs toujours comblés de biens et « d'honneurs : que les tribuns, par les lois « qu'ils proposaient, donnaient atteinte aux « plus anciens établissements de la républi- « que, et aux usages les plus sacrés et les « plus respectables : que, par celle qui re- « gardait les mariages, ils introduisaient le « mélange des races et la confusion des aus- « pices, tant publics que particuliers, de sorte « qu'un enfant qui serait le fruit de ces ma- « riages[1], moitié patricien et moitié plébéien, « en guerre en quelque sorte avec lui-même « par ce double composé, ne connaîtrait point « son état, et ne saurait de quel sang il est, « de quelle famille il descend, et quels sacri- « fices lui sont propres et personnels : que, « non contents de troubler ainsi tous les droits « humains et divins, ces perturbateurs du « repos public portaient leurs prétentions jus- « qu'au consulat : que d'abord on n'avait parlé « que de tirer du peuple l'un des deux con- « suls : que maintenant on demandait qu'il « fût permis de les choisir tous deux indiffé- « remment, soit parmi les plébéiens, soit parmi « les sénateurs, auquel cas le peuple ne man- « querait pas de nommer les plus séditieux de « son corps; qu'ainsi l'on aurait pour consuls « des Canuléius et des Icilius : qu'ils espéraient « que le grand Jupiter ne souffrirait pas « que la majesté consulaire fût jamais avilie « à ce point : mais que, pour eux, ils aime- « raient mieux mourir mille fois que de don- « ner les mains à un déshonneur si infamant.»

« Est-il rien, disaient-ils, de plus déraison- « nable et de plus énorme que la conduite des « tribuns? Ils commencent par susciter contre « nous la guerre de la part des voisins en se- « mant ici des discordes; puis ils défendent « qu'on mette les armes entre les mains des « citoyens pour défendre la république. Ils « appellent en quelque sorte l'ennemi; et ils « empêchent qu'on ne lève des troupes pour « le repousser. Quoi! un Canuléius vient nous « déclarer en plein sénat que, si nous ne re- « cevons les lois qu'il nous impose comme un « vainqueur, il ne souffrira aucune levée! « Parler ainsi, n'est-ce pas menacer qu'il tra- « hira sa patrie et la livrera aux ennemis? « En effet, que lui reste-t-il à faire, sinon de « se mettre à la tête des Volsques et des « Èques, et de les conduire contre la citadelle « et le Capitole? Qu'il sache, cet auteur « de discordes, que les consuls sont détermi-

[1] « Ut, qui natus sit, ignoret cujus sanguinis, quorum sacrorum sit : dimidius patrum sit, dimidius plebis, ne secum quidem ipse concors. »

« nés à employer les armes contre des citoyens « impies avant que de les tourner contre les « ennemis du dehors. »

C'est ainsi qu'on parlait dans le sénat; et l'on juge bien que les tribuns, de leur côté, ne gardaient pas le silence. Voici de quelle façon Canuléius s'expliqua devant le peuple : « J'avais déjà remarqué souvent, Romains, « combien les sénateurs vous méprisaient, et « combien ils vous jugeaient indignes de vivre « avec eux dans l'enceinte d'une même ville : « mais je le sens aujourd'hui plus que jamais « en voyant avec quel emportement et quelle « fureur ils s'élèvent contre nos lois. Et cependant que faisons-nous par ces lois, sinon « de les avertir que nous sommes leurs concitoyens, et que, si nous n'avons pas les mêmes biens qu'eux, nous habitons la même « patrie? Par l'une de ces lois nous demandons la liberté du mariage entre les deux « ordres : or, le mariage s'accorde souvent à « des voisins, et même à des étrangers. Rome « fait plus, en gratifiant des ennemis vaincus « du droit de bourgeoisie, privilége bien plus « considérable que la simple liberté de s'allier par des mariages. Pour ce qui est de « l'autre loi, en la proposant, nous ne proposons rien de nouveau : nous revendiquons « seulement ce qui a de tout temps appartenu « au peuple romain, qui est de conférer les « honneurs à qui il lui plaît. Qu'y a-t-il donc « en tout cela qui mérite que les sénateurs « excitent tant de bruit et de vacarme, qu'ils « se soient presque jetés sur moi violemment « dans le sénat, et qu'ils menacent d'en venir « jusqu'à nous maltraiter, et à violer la puissance tribunitienne, toute sacrée qu'elle est?

« Quoi! si on laisse au peuple romain la liberté de conférer par ses suffrages le consulat à qui il voudra, si on n'ôte point aux « plébéiens l'espérance d'arriver à la première charge de l'état en cas qu'ils en soient « trouvés dignes, cette ville ne pourra pas « subsister, c'en est fait de l'empire? et demander qu'on nomme consul un plébéien, « c'est comme si l'on voulait donner cette « charge à un esclave ou à un affranchi? Sentez-vous, Romains, dans quel mépris vous « êtes? Ils vous ôteraient une partie de cette « lumière dont vous jouissez avec eux, s'ils le « pouvaient. Ils souffrent avec peine que vous « respiriez le même air qu'eux, que vous ayez « comme eux l'usage de la parole et la forme « humaine. Si on les en croit, ce serait un « attentat contre les lois divines que de nommer consul un plébéien. Eh! je vous prie, « si nous ne sommes point admis à la connaissance des fastes et des mémoires des « pontifes, ignorons-nous ce que tous les « étrangers savent, que les consuls ont pris « la place des rois, et qu'ils n'ont de pouvoir « et de majesté que ce que ceux-ci en avaient « avant eux? Croyez-vous donc, patriciens, que « nous n'ayons jamais entendu dire que par « l'ordre du peuple et du sénat on avait été « chez les Sabins, chercher dans son camp « Numa Pompilius pour le faire monter sur le « trône, lui qui non-seulement n'était pas patricien, mais qui n'était pas même citoyen? « qu'ensuite L. Tarquinius, qui, loin d'être « Romain, n'était pas même de race italienne, « fils de Démarate, Corinthien venu de Tarquinie, où son père s'était établi, a été fait « roi du vivant des enfants d'Ancus? qu'après « lui Servius Tullius, né d'une esclave, était « parvenu à la royauté par ses rares qualités « et son mérite extraordinaire? Avant tous « ceux que je viens de nommer, nous avions « déjà vu régner dans Rome T. Tatius, Sabin, « que Romulus même, fondateur de notre « ville, a bien voulu associer avec lui au gouvernement. Nous voyons donc que, tant qu'à « Rome on a fait cas du mérite, avec quelque « naissance qu'il se trouvât joint, l'empire « romain s'est accru et a pris de nouvelles « forces. Rougissez maintenant d'avoir pour « consul un plébéien, après que nos ancêtres « n'ont pas refusé d'avoir pour rois des étrangers en qui ils ont respecté et récompensé « le mérite. Et la pratique de nos ancêtres « n'a point changé depuis que la royauté a « été éteinte : car c'est depuis ce temps-là que « nous avons reçu dans cette ville la famille « des Claudius, et que non-seulement nous « l'avons gratifiée du droit de bourgeoisie, « mais que nous l'avons admise au nombre des « familles patriciennes. D'étranger on peut « devenir patricien, et ensuite consul : et un « citoyen romain sera exclus du consulat, « précisément parce qu'il est né de race plé-

« béienne ! Croyons-nous donc qu'il ne puisse « pas se trouver parmi le peuple un homme « de mérite et de courage propre aux emplois « de la paix et de la guerre, et qui ressemble « à Numa, à Tarquin, à Servius ? ou, s'il s'en « trouve quelqu'un de ce caractère, prétendrons-nous que, même en ce cas, on ne « doive pas lui mettre en main le gouvernail « de l'état ? Et nous aimerons mieux avoir « pour consuls des hommes semblables aux « décemvirs, les plus méchants des mortels, « et qui tous étaient de race patricienne[1], que « des citoyens qui ressemblent aux meilleurs « de nos rois, dont la naissance n'était point « illustre !

« Mais, me dira-t-on peut-être, depuis l'expulsion des rois aucun consul n'a été tiré « du peuple. Que s'ensuit-il de là ? Ne doit-« on jamais songer à aucun nouvel établissement ? combien s'en est-il fait depuis que « la république subsiste ! Qui doute que dans « une ville qui doit durer éternellement, et « qui prendra des accroissements immenses, « on ne doive établir de nouvelles charges, de « nouveaux sacerdoces, de nouveaux usages, « de nouvelles lois ?

« Cette loi même, qui défend le mariage des « sénateurs avec les plébéiens, ne sont-ce pas « les décemvirs qui l'ont portée depuis peu « d'années, au grand détriment du public et à « la honte du peuple ? Y a-t-il rien en effet « de plus injurieux ni de plus outrageant que « de déclarer une partie de la ville indigne de « s'allier avec l'autre par des mariages, comme si elle était souillée et profanée ? N'est-« ce pas, en quelque sorte, être relégué, et « souffrir l'exil en demeurant dans l'enceinte « d'une même ville, que de ne pouvoir contracter ni alliance ni affinités ?

« Si vous êtes persuadés que ce serait une tache pour votre honneur de mêler votre sang « avec celui des plébéiens, que ne preniez-« vous de sages mesures, mais secrètes, pour « conserver la prétendue pureté de votre noblesse, en ne choisissant point de femmes « parmi nous, et ne permettant point à vos « filles et à vos sœurs de se marier à d'autres « qu'à des patriciens ? Nul plébéien ne fera « violence à une vierge patricienne : ce n'est « qu'aux patriciens que conviennent de tels « excès. Nul ne vous aurait jamais contraints « à faire de ces sortes d'alliances. Mais d'en « faire la défense par une loi, et d'interdire « tout mariage entre les familles des sénateurs et celles du peuple, c'est ce qui nous « est injurieux. Que n'établissez-vous la même « séparation aussi entre les riches et les pauvres ? Pourquoi ne faites-vous pas aussi défense aux plébéiens de demeurer dans le « voisinage des patriciens, d'aller par les mêmes chemins, de manger à la même table, « et de se trouver avec eux dans la place publique et aux mêmes assemblées ?

« Mais, pour trancher le mot, croyez-vous « être ici les maîtres, et avoir une suprême « autorité ? Quand on a chassé les rois, était-« ce pour vous donner une domination souveraine, ou pour procurer à tous une égale « liberté ? Doit-il être permis au peuple de « porter une loi, s'il la juge utile et nécessaire ? ou, dès qu'on l'aura proposée, serez-« vous en droit, pour le punir, d'ordonner « des levées ? et dès que moi, tribun, j'aurai « commencé à appeler les tribus aux suffrages, « faudra-t-il qu'aussitôt vous, consul, vous « fassiez prêter serment à la jeunesse, et que « vous l'emmeniez au camp, menaçant et le « tribun et le peuple ? Je vous déclare, consuls, que vous trouverez le peuple prêt à « prendre les armes pour repousser ces guerres dont vous nous parlez, soit qu'elles « soient réelles ou supposées, si en premier « lieu vous consentez que les patriciens et les « plébéiens, unis par le lien des mariages et « des affinités mutuelles, ne fassent plus qu'un « seul et même peuple ; et si, en second lieu, « l'entrée aux honneurs est ouverte à tous « ceux qui ont du mérite et du courage, afin « que cette magistrature annuelle, placée « ainsi dans les deux ordres de l'état, montre « qu'ils sont également appelés à commander « et à obéir, en quoi consiste la véritable liberté. Que si quelqu'un s'oppose à ces deux « lois, parlez tant que vous voudrez de guerre, « multipliez les forces des ennemis, exagérez « le danger comme s'il était déjà à nos portes, « personne ne donnera son nom, personne

[1] Denys d'Halicarnasse pense différemment que Tite-Live, et dit que, parmi les derniers décemvirs, il y en avait trois plébéiens.

« ne prendra les armes, personne ne com« battra pour des maîtres superbes qui dédai« gnent de nous associer à eux, soit dans les « charges publiques, soit par les alliances de « leurs familles avec les nôtres.»

Cette harangue, comme on le peut bien juger, ne persuada pas les patriciens. C'était toujours même résistance de leur part, même vivacité de la part de la multitude. Elle avait à sa tête un tribun plein de fermeté et de vigueur, incapable de se laisser intimider ou affaiblir par les menaces, et résolu de pousser l'entreprise jusqu'au bout. Elle n'était pas moins opiniâtrément déterminée que lui à ne point céder, parce qu'il s'agissait, dans cette dispute, des intérêts les plus vifs et les plus piquants qu'elle eût jamais eus.

Le sénat, dans une conjoncture si délicate, jugeant qu'il fallait user de condescendance, consentit à la loi pour les mariages, dans l'espérance que les tribuns, contents de cet avantage, ou renonceraient à la demande de consuls plébéiens, ou du moins la remettraient après la guerre, et en attendant consentiraient aux levées.

Il n'en fut pas ainsi. Les autres tribuns, voyant que la victoire que Canuléius leur collègue venait de remporter sur les patriciens lui faisait beaucoup d'honneur, et lui donnait un crédit infini dans l'esprit du peuple[1], se piquèrent de leur côté d'une pareille gloire, résolurent entre eux d'emporter aussi de vive force la seconde loi, et jurèrent sur leur foi, qui était le plus grand serment qui fût en usage parmi les Romains, de ne point se désister de leur entreprise, quelque représentation qu'on leur pût faire, et pour quelque motif que ce pût être. Le bruit de la guerre croissait tous les jours, et leur résistance aux levées croissait aussi à proportion. Comme on ne pouvait rien terminer dans le sénat à cause de l'opposition des tribuns, les consuls tinrent chez eux des assemblées particulières, où ils appelaient les principaux du sénat. Les choses en étaient venues à un point où il était clair qu'il fallait céder la victoire ou aux ennemis, ou aux citoyens. Valère et Horace étaient les seuls d'entre les consulaires qui ne se trouvaient point à ces assemblées : leur zèle trop déclaré pour le peuple les avait rendus suspects, pour ne pas dire odieux. L'avis de Claudius armait les consuls contre les tribuns. Les plus âgés et les plus sages, ne pouvant entendre parler de sang et de carnage, ni consentir qu'on portât les mains sur les tribuns, dont l'accord fait avec le peuple déclarait les personnes sacrées, inclinaient à des voies plus douces. On suivit ce dernier avis, et, après une délibération où l'on proposa plusieurs expédients pour se tirer d'un pas si glissant, on en imagina un enfin que les deux partis agréèrent : ce fut de créer, au lieu de consuls, des tribuns militaires qui en auraient toute l'autorité, et que l'on choisirait indifféremment parmi les patriciens et parmi ceux du peuple, au nombre de trois.

On convoqua donc l'assemblée pour cette élection. La brigue, de la part des plébéiens, fut animée à proportion de l'intérêt qui l'excitait. Ceux qui s'étaient le plus distingués dans les disputes tribunitiennes, et qui avaient parlé ou agi avec le plus d'emportement, couraient de côté et d'autre dans la place publique, vêtus d'une robe d'un blanc éclatant, pour solliciter des suffrages[1]. A la vue d'un empressement si vif, les patriciens, qui savaient combien le peuple était irrité et mécontent, désespérèrent d'abord de pouvoir obtenir aucune des trois places qu'on allait donner. En cas même qu'ils pussent en arracher quelqu'une, c'était pour eux une peine infinie de penser qu'ils se trouveraient associés avec des gens tels que le peuple en allait choisir, ennemis déclarés du sénat et du bien public. Découragés par toutes ces réflexions, ils étaient résolus de ne point demander cette charge : mais les anciens du sénat les obligèrent de se présenter, pour ne pas paraître quitter entièrement la partie, et renoncer à leur droit dans le gouvernement.

Le succès de l'assemblée montra que ce peuple, si fier lorsqu'il s'agissait de défendre sa liberté et son honneur, devenait un juge équitable dès que la chaleur des débats était passée. Content que ceux de son corps eussent été admis à demander la charge, il ne créa pour tribuns militaires que des patriciens.

[1] Liv. lib. 4, n. 6-7.

[1] *Candidati.*

« Où trouve-t-on maintenant, s'écrie Tite-« Live, dans un particulier cette modération, « cette équité, cette grandeur d'âme, qui se « rencontra pour lors dans un peuple entier? » *Hanc modestiam, æquitatemque et altitudinem animi, ubi nunc in uno inveneris, quæ tunc populi universi fuit?*

La trois-cent-dixième année de la fondation de Rome[1], on nomma pour la première fois des tribuns militaires à la place des consuls; et ce choix tomba sur A. Sempronius Atratinus, L. Attilius, T. Clœlius.

A. SEMPRONIUS[2].
L. ATTILIUS.
T. CLOELIUS[3].

Ces tribuns militaires se démirent de leur charge le troisième mois après y être entrés[4], parce qu'on avait manqué à quelque formalité essentielle dans leur élection. On revint aux consuls. Les tribuns ne s'y opposèrent pas, jugeant qu'il y aurait en cela moins de déshonneur pour eux que si l'on nommait encore des tribuns militaires du corps seul des patriciens, ce qui serait certainement arrivé.

L. PAPIRIUS MUGILANIUS.
L. SEMPRONIUS ATRATINUS.

Il ne se passa rien de considérable sous leur consulat.

M. GÉGANIUS MACERINUS. II[5].
T. QUINTIUS CAPITOLINUS. V.

Il se fit sous ces consuls un nouvel établissement, qui devint dans la suite fort considérable.

Comme un esprit de conquête était le caractère dominant de la nation[6], le roi Servius, pour avoir une ressource assurée et d'hommes et de finances, avait ordonné qu'il se ferait tous les cinq ans un dénombrement de tous les citoyens romains, avec une évaluation exacte de biens de chaque particulier. Le prince, ou le magistrat, par ce dénombrement, savait, presque en un instant, ce que Rome avait d'habitants capables de porter les armes, et quelle contribution on en pouvait tirer.

Les consuls des années précédentes étant continuellement occupés ou à faire la guerre contre les peuples voisins, ou à résister aux entreprises des tribuns, on avait négligé de faire le dénombrement. Cet usage ayant été interrompu pendant dix-sept ans, depuis le consulat de L. Cornélius et de Q. Fabius, on ne connaissait que les gens rangés, et ils étaient les seuls qui servissent dans les troupes, tandis que les libertins, qui n'étaient point enregistrés, changeaient de demeure selon leur caprice, et vivaient dans l'indépendance.

Pour obvier dans l'avenir à cet inconvénient, on jugea à propos de décharger les consuls d'un soin qui les obligeait de descendre dans des détails peu convenables à la dignité consulaire. On songea donc à ériger une nouvelle magistrature pour remplir ce ministère, peu considéré jusque-là. Quelque méprisable qu'elle parût, le sénat ne s'y refusa point, soit qu'il fût bien aise d'augmenter le nombre des charges patriciennes, soit qu'il prévît que celle-ci prendrait de grands accroissements et deviendrait fort importante. Les tribuns, de leur côté, regardant cette fonction comme plus nécessaire qu'honorable, ne songèrent point à la contester au sénat, ni à demander que les plébéiens y fussent admis, pour ne point paraître s'opposer mal à propos, jusque dans les plus petites choses, à tout ce que voulaient les patriciens. Les premiers qu'on nomma pour cette charge furent Papirius et Sempronius. Ces magistrats furent appelés *censeurs*, parce qu'ils présidaient au *cens*, ou dénombrement du peuple.

Ici finit ce qui nous reste de l'histoire de Denys d'Halicarnasse. On ne peut trop regretter la perte des livres qui nous manquent, et qui allaient jusqu'au commencement de la première guerre punique.

Ce que le sénat avait prévu au sujet de la censure arriva effectivement par la suite des

[1] Dodwell croit que les tribuns militaires entrèrent en charge à la fin de 310, mais qu'ils ne l'exercèrent, à proprement parler, qu'en 311. Comme je suis en tout sa chronologie, je m'accommode ici à sa manière de compter, quoiqu'elle paraisse s'écarter de celle de Tite-Live, qui ne distingue point l'année où l'on entrait en charge de celle où on l'exerçait.
[2] An R. 311 ; av. J. C. 441.
[3] On lit dans Tite-Live *T. Cœlius*.
[4] Liv. lib. 4, n. 7. — Dionys. lib. 11, pag. 736.
[5] An. R. 312; av. J. C. 440.
[6] Dionys. lib. 11, pag. 737. — Liv. lib. 4, n. 8.

temps. Cette charge[1], si modique dans son origine, devint une des plus considérables de l'état. La chaise curule, la pourpre, et presque toute la pompe du consulat, à l'exception des licteurs, furent les moindres avantages de la censure. Le dénombrement des citoyens, qui seul d'abord faisait toute leur occupation, fut bientôt suivi de soins plus honorables et plus importants. La manutention des mœurs et de la discipline leur fut confiée, et en conséquence le droit de punir les sénateurs, les chevaliers, les citoyens du peuple, par une honteuse dégradation. Ils furent chargés de ce qui regardait l'entretien des édifices publics, tant sacrés que profanes, des grands chemins, des aqueducs, et d'autres choses pareilles. Enfin ils eurent l'intendance des revenus de la république. Ils en passaient les baux aux fermiers, connus sous le nom de *publicains*, et jugeaient les contestations qui pouvaient arriver à ce sujet. Comme toutes ces fonctions de la censure font partie de l'histoire romaine, et qu'il en sera fait souvent mention, j'ai cru qu'il était à propos d'en donner ici une légère idée.

Description sommaire des fonctions de la censure.

Le *cens*, ou dénombrement des citoyens, qui se terminait par une cérémonie appelée *lustre*, pour la raison qui sera expliquée dans la suite, fut la première fonction des censeurs. Le cens avait été établi par Servius Tullius, le sixième roi des Romains. Ce prince, pendant son règne, fit quatre fois le dénombrement[2]: il n'y a que le premier qui soit connu. Tarquin-le-Superbe, ennemi de tout bien et de la mémoire de Servius, négligea cet établissement si utile. Après l'expulsion des rois, les consuls furent chargés de ce soin jusqu'à l'établissement de la censure. Il y eut dix dénombrements ou lustres, jusqu'au premier fait par les censeurs, qui fut le onzième. J'en donnerai ici une table abrégée, qui servira à faire connaître l'état et les forces du peuple romain jusqu'au temps dont nous parlons.

LUSTRES [1].	NOMBRE DES CITOYENS.	ANNÉES DE ROME.
Ier lustre par Servius Tullius. .	80,000 ou 84,970	
IIe		
IIIe		
IVe.		
Ve.	130,000	246 [2]
VIe	150,000	256
VIIe.	110,000	261
VIIIe	103,000	280
IXe.	124,214	289
Xe.	132,409	295
XIe.		312

Nous venons de rapporter le premier établissement des censeurs. Ces magistrats, comme nous l'avons dit, furent tirés du corps des patriciens ; et l'on choisissait communément parmi eux les plus illustres : car on ne parvenait guère à la censure qu'après avoir exercé le consulat. Ils demeurèrent seuls en possession de cette charge jusqu'à l'an de Rome 416[3], où le dictateur Q. Publilius Philo fit porter une loi qui ordonnait que des deux censeurs il y en aurait un tiré du peuple. Et l'an de Rome 621 ils furent tous deux choisis parmi les plébéiens[4]. Depuis ce temps, on les prit indifféremment dans les deux ordres.

La durée de cette charge, dans sa première institution, fut de cinq ans, à la fin desquels se faisait le dénombrement[5]. Avant qu'il se fût écoulé dix ans, elle fut réduite à dix-huit mois par le dictateur Mamercus Emilius. Ainsi régulièrement Rome était sans censeurs pendant trois ans et demi ; car le lustre ne se faisait qu'au bout de la cinquième année. Mais cet ordre fut souvent troublé, soit par les guerres

[1] « Hic annus censuræ initium fuit, rei a parvâ origine ortæ quæ deindè tanto incremento aucta est, ut « morum disciplinæque romanæ penes eam regimen, « senatus equitumque centuriæ, decoris dedecorisque « discrimen sub ditione ejus magistratûs, publicorum « jus privatorumque locorum, vectigalia populi romani « sub nutu atque arbitrio essent. » (Liv. lib. 1, n. 8.)

[2] Val. Max. lib. 3, cap. 4.

[1] Liv. lib. 1, cap. 44. — Dionys. lib. 5, pag. 225 ; id. ibid. pag. 293 ; id. ibid. pag. 338 ; id lib. 6, pag. 416 ; id. lib. 9, pag. 591. — Liv. lib. 3, cap. 3 ; id. ibid. cap. 24. — Dionys. lib. 11, pag. 737.

[2] Ce lustre a été mentionné au second livre de cette Histoire sous l'année 215, d'après l'autorité de Plutarque dans la vie de Publicola.

[3] Liv. lib. 8, cap. 12

[4] Epitome libri 59.

[5] An. R. 321. — Liv. lib 4, cap 21.

du dehors, soit par les dissensions domestiques, et d'autres raisons particulières. Quelquefois il se passa plus de cinq ans sans qu'il y eût de censeurs. Dans d'autres occasions on créa plus d'une fois des censeurs pendant l'intervalle d'un lustre, si ceux qui avaient été choisis d'abord n'avaient pas pu achever leur ouvrage.

Rome était superstitieuse à l'excès. Comme la prise de la ville par les Gaulois était arrivée l'année où l'on avait substitué M. Cornélius en la place d'un des deux censeurs qui était mort dans sa magistrature[1], il fut ordonné qu'en pareil cas on ne donnerait point de successeur à celui qui serait mort, et que son collègue se démettrait de sa charge.

Le dénombrement se faisait ordinairement dans la grande place de Rome[2]. Tous les citoyens capables de porter les armes, c'est-à-dire âgés de dix-sept ans ou plus, faisaient inscrire sur les registres publics leur nom, leur âge, leurs revenus, leur demeure, avec les noms et l'âge de leur père et mère, de leur femme, de leurs enfants, de leurs affranchis, et de leurs esclaves. Ils prêtaient serment qu'ils ne s'écarteraient point de la vérité dans la déclaration de leurs biens; et l'on ne voit point que jamais personne ait contrevenu à ce serment. Il y avait de grièves peines contre ceux qui manquaient à se faire inscrire, comme confiscation des biens et perte de la liberté; ce qui fut longtemps pratiqué dans la république. Ceux qui étaient absents faisaient leur déclaration par procureur.

Les censeurs étaient les maîtres de fixer l'estimation des biens des particuliers, et par conséquent de les imposer à une taxe plus ou moins forte, parce que c'était sur l'estimation faite par les censeurs que se réglait la répartition des tributs.

Dans les premiers temps, chacun se faisait inscrire dans sa classe et dans sa centurie; puis dans sa tribu, lorsque la division par tribus, dont l'usage n'était pas d'abord fort étendu, eut pris faveur et se fut accréditée.

Quand Rome eut étendu ses conquêtes et fondé plusieurs colonies, on donné le droit de bourgeoisie romaine à plusieurs villes, les fonctions des censeurs eurent plus d'étendue. Des officiers, qui prenaient aussi le nom de censeurs dans ces colonies ou villes municipales, rendaient compte aux censeurs de Rome de l'état de ces villes, du nombre de leurs habitants, de leurs richesses; et leur rapport était enregistré dans le livre des censeurs.

On commençait le dénombrement à Rome par les sénateurs et les patriciens : on passait ensuite aux chevaliers : on finissait par ceux du peuple.

L'un des deux censeurs à qui cette fonction était échue par le sort dressait la liste des sénateurs, et en faisait la lecture à haute voix. C'était un grand honneur que d'être nommé le premier, et d'être mis à la tête de tous les autres : celui qui l'obtenait était appelé *princeps senatûs*, c'est-à-dire *le premier des sénateurs*[1]. Ce titre d'honneur une fois accordé ne se révoquait plus, à moins que celui qui en avait été décoré ne méritât d'être rayé du catalogue des sénateurs, ce qui est sans exemple dans toute l'histoire romaine. Le prince du sénat gardait toujours son rang, tant qu'il vivait, à la tête de chaque tableau des sénateurs que dressaient de nouveaux censeurs. Scipion l'Africain, l'ancien, fut nommé trois fois prince du sénat, et M. Æmilius Lépidus, grand pontife, six fois. La coutume ordinaire était de nommer *prince du sénat* le plus ancien des censeurs qui était encore en vie[2]. Le censeur P. Sempronius Tuditanus fut le premier qui changea cet usage en nommant Q. Fabius Maximus malgré l'opposition de son collègue, qui voulait qu'on déférât cet honneur à T. Manlius Torquatus, parce qu'il avait été censeur avant Fabius. Et la louable coutume s'établit depuis d'avoir plus d'égard au mérite dans ce choix qu'à l'ancienneté.

Le censeur, après avoir ainsi déclaré *le prince du sénat*, nommait de suite tous les sénateurs.

On procédait ensuite au dénombrement des chevaliers. Celui qui était nommé le premier s'appelait *princeps equitum*; mais cette distinction était peu remarquée. Tous les chevaliers passaient en revue devant les censeurs, en menant leurs chevaux par la bride. Ils étaient revêtus d'une robe nommée *trabea*.

[1] Liv. lib. 5, cap. 31; et lib. 9, cap. 34.
[2] Dionys. lib. 4, pag. 221.

[1] Liv. lib. 39, cap. 52.
[2] Id. lib. 27, cap. 11

Enfin ceux du peuple étaient cités par leur nom, chacun dans sa classe ou dans sa tribu.

C'était dans cette cérémonie que les censeurs infligeaient publiquement des peines à ceux des citoyens qui avaient donné quelque sujet considérable de plainte par rapport à leur conduite et à leurs mœurs.

Pour les sénateurs, il suffisait que, dans la lecture du catalogue, on eût omis leur nom : dès là ils étaient censés déchus de la dignité de sénateur.

Par rapport aux chevaliers, on les punissait en leur ôtant le cheval que le public leur fournissait, et qui était la marque de la dignité de chevalier.

Les plébéiens étaient transportés d'une tribu, plus noble, dans une autre moins considérée, comme d'une des tribus de la campagne dans une autre du même genre, mais inférieure, ou dans quelqu'une des quatre tribus de la ville qui renfermaient toute la vile populace : c'est ce qu'on appelait *tribu moveri*. C'était là le premier et le plus léger degré de punition. Le second était d'être privé du droit de suffrage : *In Cœritum tabulas referri*. Les habitants de Céré, pour avoir reçu chez eux les prêtres et les choses sacrées lorsque les Gaulois étaient près d'entrer dans Rome, avaient été gratifiés du droit de bourgeoisie romaine, mais sans pouvoir porter de suffrage. Par ce second degré de punition, les citoyens romains étaient réduits à l'état des Cérites. Le troisième et dernier le privait non-seulement de suffrage, mais de toute autre prérogative attachée à la qualité de citoyen, ne leur en laissant d'autre marque que la nécessité de payer leur part des tributs : c'est ce qu'on appelait *œrarium fieri*.

Les sénateurs et les chevaliers étaient quelquefois condamnés à ces trois sortes de peines.

Comme la passion pouvait avoir lieu dans le jugement que portait le censeur, les lois avaient sagement établi des remèdes contre l'abus d'une autorité excessive[2], dont l'injuste sévérité eut quelquefois besoin d'être réprimée. Les citoyens dégradés par l'un des censeurs pouvaient se faire réhabiliter par son collègue ou par les censeurs suivants, ou en obtenant des dignités qui les rétablissaient dans tous leurs droits.

L'histoire nous fournira un grand nombre de ces sortes de punitions employées légitimement. J'en rapporterai ici quelques-unes des plus remarquables.

Les censeurs Scipion Nasica et M. Popilius[1], faisant la revue des chevaliers, aperçurent un cheval maigre et élancé, dont le maître était fort gras, et d'un merveilleux embonpoint. *D'où vient donc*, lui dirent-ils, *une si grande différence entre vous et votre cheval? C'est*, répliqua le chevalier, *que c'est moi qui me soigne, et que c'est mon valet qui soigne mon cheval*. La réponse parut trop hardie, et elle l'était en effet. Sa négligence, jointe à ce manque de respect, fut punie par une entière dégradation, qui ne lui laissa plus d'autre droit de citoyen que celui de payer les tributs : *Inter œrarios relatus est*.

Caton[2], surnommé *le censeur*, chassa du sénat L. Quintius Flaminius, parce qu'étant consul il avait fait exécuter au milieu d'un festin un criminel, pour procurer à une courtisane le plaisir inhumain de voir mourir un homme[3]. Selon Tite-Live, le fait est bien plus atroce.

Dans la censure dont nous avons parlé[4] où Fabius fut nommé prince du sénat, il y eut huit sénateurs dont les noms furent omis, du nombre desquels était L. Cæcilius Métellus, qui avait proposé l'infâme et criminel avis d'abandonner l'Italie après la malheureuse journée de Cannes.

Le censeur Fabricius Luscinus retrancha du nombre des sénateurs Cornélius Rufinus[5], qui avait été deux fois consul et une fois dictateur, parce qu'il avait en vaisselle d'argent le poids de dix livres[6], c'est-à-dire quinze marcs cinq onces de notre poids ; persuadé qu'un tel exemple pouvait être funeste à l'état, en y introduisant le luxe. Heureux siècle[7],

¹ Liv. lib. 5, cap. 50. — Strab. lib. 5, pag. 220. — Aul. Gell. lib. 16, cap. 13.

² « Censorii styli mucronem multis remediis majores nostri retuderunt. » (Cic. *pro Cluent.* n. 123.)

¹ Aul. Gell. lib. 4, cap. 20.

² Cic. de Sen. cap. 42.

³ Liv. lib. 39, cap. 42, 43.

⁴ Id. lib. 27, cap. 11.

⁵ Val. Max. lib. 2, cap. 9.

⁶ Dix livres valent trois kilog. et quart. E B.

⁷ « Laudabat Cato seculum illud in quo censorium

disait Caton d'Utique, où quelque légère vaisselle d'argent était regardée comme un luxe fastueux, digne de la répréhension du censeur!

D'autres censeurs exclurent du sénat Duronius[1], parce qu'étant tribun du peuple, il s'était opposé à une loi qui prescrivait des bornes étroites aux dépenses de la table. L'historien, pour faire sentir toute l'injustice et toute l'indignité de l'action du tribun, le fait monter sur la tribune aux harangues[2] et lui met ce discours dans la bouche : *Romains, on met un frein à vos désirs, et l'on vous impose un joug qui est insupportable. Quoi! laisser passer une loi qui vous oblige à vivre dans la frugalité! Non, Romains : aux dieux ne plaise. Nous cassons une ordonnance qui sent la rouille du vieux temps. Que devient donc notre liberté, si, voulant périr par le luxe, on ne nous le permet pas?* Un tel discours paraîtrait ridicule et insensé : la réalité l'est-elle moins? Car c'est ainsi que pensent ceux qui autorisent le luxe.

On ne peut point disconvenir que cette nécessité de comparaître dans de certains temps au tribunal des censeurs, pour y rendre compte de sa conduite, imposée généralement à tous les citoyens, en sorte que ni la naissance, ni les services rendus à l'état, ni les charges les plus importantes, comme le consulat et la dictature, exercées précédemment, n'en dispensaient personne, ne fût un puissant frein pour arrêter la licence et le désordre. Cette crainte salutaire était le soutien des lois, le nœud de la concorde, et comme la gardienne de la modestie, de la pudeur, de la justice, et en général, de l'intégrité des mœurs.

Il y a, dit un auteur moderne[3], de mauvais exemples, qui sont pires que les crimes : et plus d'états ont péri parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les lois. A Rome, tout ce qui pouvait introduire des nouveautés dangereuses, changer le cœur ou l'esprit du citoyen, et en empêcher, s'il était permis d'user de ce terme, la perpétuité, en un mot, les désordres domestiques ou publics, étaient réformés par les censeurs. Cette réflexion m'a paru fort solide.

Si le luxe et l'avarice, causes ordinaires de la ruine des états, se sont introduits si tard à Rome; si la pauvreté, la frugalité, la simplicité et la modestie dans la table, dans les bâtiments, dans les meubles et dans les équipages, y ont été si longtemps en honneur, je ne doute point qu'un si rare bonheur ne doive être principalement attribué à l'inexorable sévérité de certains censeurs rigidement attachés aux mœurs antiques, dont ils connaissaient combien il était important de ne se point départir. Quand on voit un Romain qui a passé par toutes les charges les plus considérables, dégradé de sa dignité de sénateur parce qu'il avait un peu plus de vaisselle d'argent que les autres, on est porté naturellement à taxer cette condamnation d'une rigueur outrée et excessive. Il faut se souvenir que le censeur qui prononça ce jugement était le célèbre Fabricius. Ces grands hommes, totalement dévoués au bien public, et qui, par une sage prévoyance, portaient au loin leurs vues dans les siècles à venir, se croyaient obligés d'arrêter par des punitions exemplaires les abus qu'ils voyaient naître de leurs temps, et dont ils envisageaient toutes les funestes suites. Ils savaient que les abus, faciles à réprimer dans leur naissance, mais devenus bientôt, par la négligence des magistrats et par une longue impunité, plus forts que toutes les lois, entraînent toute une nation avec une rapidité incroyable. Or, quand les choses en sont venues à ce point, et que ce qui était vice et désordre est devenu les mœurs d'un état, il n'y a plus de remède à espérer[1].

Lorsque Cicéron accusa Verrès[2], les juges

» crimen erat paucæ argenti lamellæ. » (Sen. *de Vitâ Beat.* cap. 21.)

[1] Val. Max. lib. 2, cap. 9.

[2] « Quam impudenter Duronius Rostra conscendit, « illa dicturus! Freni sunt injecti vobis, Quirites, nullo « modo perpetiendi : alligati et constricti estis amaro « vinculo servitutis. Lex enim lata est quæ vos esse frugi « jubet. Abrogamus igitur istud horridæ vetustatis ru- « bigine obsitum imperium. Etenim quid opus libertate, « si volentibus luxu perire non licet. » (Val. Max. lib. 2, cap. 9.)

[3] L'auteur des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence.*

[1] « Desinit esse remedio locus, ubi, quæ fuerant vitia, « mores sunt. » (Sen. *Epist.* 39.)

[2] « Judicum culpâ atque dedecore, etiam censorium « nomen, quod asperius anteà populo videri solebat, id

étaient si généralement décriés à Rome, pour leur avarice et pour leur vénalité, que le peuple même, quelque aversion qu'il eût toujours témoignée pour la censure, désirait ardemment qu'on en rétablît l'exercice, qui avait été interrompu depuis quelque temps, la regardant comme l'unique remède qu'on pût apporter aux désordres qui régnaient dans la judicature. Et elle fut rétablie effectivement cette année-là même, après un intervalle de seize ans, par les consuls Pompée et Crassus.

L'austérité de la censure produisait à Rome le même effet par rapport aux mœurs, que la sévérité de la discipline militaire dans les armées pour y maintenir la subordination et l'obéissance. Et ce furent là deux des causes principales de la grandeur et de la puissance romaine. En effet[1], de quoi sert le courage au dehors, si le dérèglement et la corruption dominent au dedans? Quelques victoires que l'on remporte, quelques conquêtes que l'on fasse, si la pureté des mœurs ne règne point dans les différents corps de l'état, si l'administration de la justice et le pouvoir du gouvernement ne sont point fondés sur une équité inébranlable et sur un sincère amour du bien public, quelque puissant que soit un empire, il ne peut pas subsister longtemps. C'est un païen qui parle ainsi à l'occasion des grands biens que la censure produisait. Nous avons souvent remarqué que la sainteté des serments n'était nulle part respectée comme à Rome[2]. C'est, comme l'observe Cicéron, que nulle faute n'était punie si sévèrement par les censeurs, que le défaut de bonne foi et le mépris du serment.

Le dénombrement se terminait par une cérémonie de religion dans le Champ-de-Mars. Tout le peuple s'y trouvait. On y offrait un sacrifice d'un porc, d'une brebis ou d'un bélier, et d'un taureau, appelé pour cette raison *suovetaurilia*, et, selon d'autres, *solitaurilia*, Cette clôture du dénombrement s'appelait *lustrum* : on trouve souvent cette expression dans les auteurs *lustrum condere*. Varron fait venir ce mot de *luo*[1], qui signifie *payer*, parce que les baux des fermes publiques se payaient tous les cinq ans. De là vient qu'en latin *lustrum*, et, dans notre langue *lustre*, employé quelquefois par les poëtes, signifie l'espace de cinq ans.

Je me suis un peu étendu sur ce qui regarde le dénombrement, parce qu'il en sera souvent parlé dans notre histoire, et qu'il faisait la principale fonction des censeurs. Je parcourrai légèrement les autres.

Ils étaient chargés du soin de faire construire et d'entretenir en bon état les temples, les grands chemins, les ponts, les aqueducs, tous les édifices publics, et de veiller à ce qu'on en fît les réparations à propos et dans le temps; ce qu'on appelait, *sarta tecta exigere*, *sarta tecta tueri*[2]. Nous voyons que l'an de Rome 583 le sénat fit remettre par les questeurs, entre les mains des censeurs, la moitié des tributs de cette année pour différents ouvrages publics. La basilique que fit construire alors Sempronius fut appelée de son nom *Sempronia*, comme auparavant celle de Caton, *Porcia*. On appelait *basiliques* des édifices publics, de grandes salles avec des portiques, où le sénat s'assemblait, où se rendaient les jugements, où les jurisconsultes répondaient aux consultations, où les marchands et les banquiers traitaient de leurs affaires.

C'était aussi une fonction importante des censeurs de passer le bail des revenus publics avec les fermiers, appelés par cette raison *publicani* : il en sera parlé ailleurs. Ils ne pouvaient[3] adjuger les fermes qu'en présence du peuple romain[4]. Il paraît que, lorsque les baux en étaient portés à un trop haut prix, les

« nunc poscitur : id jam populare atque plausibile factum « est. » (Cic. *de Divin. in Verr.* n. 8.)

[1] « Quid enim prodest foris esse strenuum, si domi « malè vivitur ? Expugnentur urbes, corripiantur gen- « tes, regnis injiciantur manus; nisi foro et curiæ offi- « cium ac verecundia sua constiterit, partarum rerum « æquatus cœlo cumulus sedem stabilem non habebit. » (Val. Max. lib. 2, cap. 9.)

[2] « Nullum vinculum ad astringendam fidem jureju- « rando majores arctius esse voluerunt... Id indicant no- « tationes animadversionesque censorum, qui nullâ de « re diligentius, quam de jurejurando, judicabant. » (Cic. *de Offic.* lib. 3, n. 3.)

[1] Varr. de Ling. lat. lib. 5. [cap. 2, ad. fin.]

[2] Liv. lib. 44, cap. 16.

[3] Id. ibid.

[4] « Censoribus vectigalia locare nisi in conspectu po- « puli romani non licet. » (Cic. in *Rull.* lib. 1, n. 7.)

fermiers avaient recours au sénat, qui ordonnait quelquefois que l'on procéderait à une nouvelle adjudication, comme cela arriva pendant la censure de Caton; et les fermes pour lors furent adjugées à un prix un peu plus bas.

On voit dans Tite-Live[1] que la garde des registres publics leur était confiée, et que c'était à eux de veiller sur les greffiers, et d'examiner s'ils s'acquittaient de leur emploi avec exactitude et fidélité.

Ils avaient aussi une autorité et une attention particulière sur les mariages[2]. Des censeurs condamnèrent à une amende considérable un citoyen qui était demeuré dans le célibat jusqu'à la vieillesse. D'autres exclurent du sénat un sénateur, parce qu'il avait répudié sa femme sans avoir pris conseil de ses amis.

Ce que j'ai rapporté jusqu'ici de la censure fait connaître de quelle importance était cette charge, d'où dépendaient le bon ordre, la règle, la discipline, la manutention des mœurs, et la régie des revenus de la république. Il est temps de reprendre le fil de l'histoire. Nous étions demeurés à l'année des consuls Géganius Macérinus et Quintius Capitolinus.

M. GÉGANIUS MACÉRINUS. II[3].
T. QUINTIUS CAPITOLINUS. V.

Sous ces consuls, les Ardéates, qui s'étaient réconciliés l'année précédente avec le peuple romain, vinrent implorer son secours dans un besoin fort pressant[4]. Il s'était élevé dans leur ville une violente sédition entre la noblesse et le peuple. Les choses furent portées aux dernières extrémités. La populace, qui ne ressemblait point à celle de Rome, s'étant emparée d'une colline, en descendit pour ravager les terres des nobles, portant partout le fer et le feu, puis rentra dans Ardée, qu'elle traita comme une ville ennemie. Les deux partis, qui se trouvaient trop faibles par eux-mêmes, eurent recours à l'étranger. Le peuple s'adressa aux Volsques, qui, sans perdre de temps, vinrent à son secours. C'est dans cette conjoncture que les députés de la noblesse arrivèrent à Rome. Le consul Géganius eut ordre de partir sur-le-champ. Il arriva bientôt avec son armée près des ennemis qui assiégeaient la ville. Le lendemain le consul ayant dès le grand matin partagé le travail entre ses troupes, fit environner de bonnes tranchées tout le camp des Volsques, qui se trouvèrent eux-mêmes assiégés et serrés de si près, qu'après quelques jours, manquant de tout, ils demandèrent à capituler. Le consul leur fit dire qu'ils n'avaient de quartier à attendre qu'en lui livrant entre les mains leur général, et se rendant eux-mêmes à discrétion. Réduits au désespoir, ils tentèrent un combat qui leur coûta cher, et où ils perdirent beaucoup de monde. Il fallut se rendre. Après qu'ils eurent livré leur général et mis bas leurs armes, on les fit tous passer sous le joug, et ils furent renvoyés avec un habit chacun seulement, couverts de honte et d'ignominie. Mais lorsqu'ils se trouvèrent devant Tuscule, les habitants, qui depuis longtemps étaient leurs ennemis déclarés, les firent passer au fil de l'épée, de sorte qu'à peine en resta-t-il quelques-uns pour porter chez eux la triste nouvelle d'un désastre si complet. Le consul ensuite entra dans Ardée, qui le reçut comme son libérateur et son père. Il fit couper la tête aux principaux auteurs de la sédition, confisqua leurs biens au profit du trésor public, et rétablit ainsi la paix et la tranquillité entre les citoyens. Ardée, par un service et un bienfait si important, se trouva dédommagée bien avantageusement de la sentence qui avait été portée contre elle. Mais le sénat crut qu'il restait encore quelque chose à faire pour abolir le monument de cette honteuse avarice qui avait si fort déshonoré le peuple romain. Nous verrons bientôt comment il s'y prit. Le consul entra à Rome en triomphe, menant devant son char Cluilius, le général des Volsques, avec les riches dépouilles qu'il avait prises sur les ennemis.

Quintius, l'autre consul, égala par ses vertus pacifiques la gloire que son collègue s'était acquise par ses exploits guerriers. Il s'appliqua de telle sorte à conserver la paix et l'union dans la ville en rendant la justice avec une entière impartialité aux petits et aux grands, aux plébéiens et aux nobles, qu'il sut, par un

[1] Liv. lib. 4, cap. 8.
[2] Val. Max. lib. 2, cap. 9.
[3] An. R. 312; av. J. C. 440.
— [4] Liv. lib. 4, cap. 9, 10.

sage mélange de fermeté et de douceur, plaire également au sénat et au peuple. Il vint à bout de tenir en bride les tribuns, non par des disputes violentes et emportées, ou par un air de hauteur et d'empire, mais par je ne sais quel ascendant que lui donnait son mérite généralement reconnu : car cinq consulats [1] soutenus toujours avec la même réputation de probité et de sagesse, et une vie digne dans toutes ses parties des sentiments et de la majesté du consulat, faisaient que sa personne attirait presque plus de respect que l'autorité souveraine dont il était actuellement revêtu. Aussi les tribuns n'osèrent-ils parler d'élire des tribuns militaires. On nomma encore des consuls.

M. FABIUS VIBULANUS [2].
POSTUMUS ÆBUTIUS CORNICEN.

Le sénat, sous ces consuls, répara pleinement l'injustice commise à l'égard des Ardéates. Sous prétexte que leur ville avait été réduite à un petit nombre d'habitants, il fut ordonné dans le sénat [3] qu'on y enverrait une colonie pour servir de barrière contre les Volsques. Voilà ce que portait le décret, afin que le peuple et les tribuns ne s'aperçussent pas qu'on avait dessein de casser leur jugement. Mais les sénateurs étaient convenus qu'on inscrirait un plus grand nombre de Rutulois [4] que de Romains pour remplir la colonie; qu'on ne leur distribuerait point d'autres terres que celles qui avaient été enlevées aux Ardéates par cet infâme jugement; enfin qu'on n'assignerait pas la moindre partie de ces terres à aucun des Romains avant que tous les Rutulois eussent été partagés. C'est ainsi que ce territoire retourna aux Ardéates. Les triumvirs nommés pour établir cette colonie ne purent autrement se dérober à l'injuste vengeance du peuple, dont les tribuns leur avaient déjà donné assignation pour comparaître à son tribunal, qu'en se faisant inscrire eux-mêmes dans cette colonie, et y établissant leur demeure.

[1] « Quinque consulatus eodem tenore gesti, vitaque « omnis consulariter acta, verendum penè ipsum magis, « quàm honorem, faciebant. (Liv.)
[2] An. R. 313; av. J. C. 439.
[3] Liv. lib. 4, cap. 11.
[4] La ville d'Ardée était la capitale des Rutulois.

C. FURIUS PACILUS.
M. PAPIRIUS CRASSUS [1].

Cette année fut tranquille. On célébra les jeux que le sénat avait voués pendant la retraite du peuple.

PROCULUS GÉGANIUS MACÉRINUS [2].
L. MÉNÉNIUS LANATUS

Rome, sous ces consuls, eut plusieurs maux de différente sorte, et plusieurs dangers à essuyer. Heureusement pour elle il ne survint aucune guerre du dehors, sans quoi elle aurait eu beaucoup de peine à se soutenir.

Le premier mal qui se fit sentir fut la famine, soit que l'année eût été mauvaise pour la récolte, soit que les habitants de la campagne [3], attirés par la douceur des assemblées et les agréments de la ville, eussent négligé la culture des terres; car on en apporta ces deux raisons. La disette fut extrême. Pour remédier à ce malheur, le peuple, du consentement du sénat, nomma un préfet ou intendant des vivres : ce choix tomba sur L. Minucius. Il se trouva fort embarrassé dans l'exercice de cette nouvelle charge, ou plutôt de cette commission. Les villes et les peuples voisins, chez qui il avait envoyé pour acheter du blé, ne lui furent d'aucun secours : il en tira d'Étrurie, mais en très-petite quantité. Il se vit réduit à dispenser, selon les besoins, le peu de blé qui restait dans la ville, en obligeant les particuliers de venir faire d'exactes déclarations de ce qu'ils avaient de blé, et de vendre le surplus de ce qui leur était nécessaire pour un mois. On retrancha aux esclaves une partie de ce qu'on leur en donnait ordinairement par jour. Les marchands de blé furent soupçonnés d'en cacher, et en conséquence accusés devant le peuple et livrés à sa vengeance. Toutes ces recherches servaient plus à manifester la disette qu'à la soulager. Plusieurs d'entre la populace, se trouvant sans ressource et sans espérance, pour ne pas souffrir plus longtemps les tourments d'une si cruelle famine, se précipitèrent dans le Tibre.

Cette première calamité attira un second

[1] An. R. 314; av. J. C. 438.
[2] An. R. 315; av. J. C. 437.
[3] Liv. lib. 4, cap. 12.

danger d'une autre espèce, qui menaça la liberté publique.

Sp. Mélius, de l'ordre des chevaliers, fort riche pour ces temps-là, et encore plus ambitieux, songea à profiter du malheur des temps, se flattant que le peuple, dans une calamité si générale, ferait bon marché de sa liberté [1]. Ayant acheté de ses deniers en Étrurie une grande quantité de blé par le ministère de ses hôtes et de ses clients (et c'est apparemment ce qui empêcha Minucius d'en pouvoir tirer beaucoup de cette province), il en fit des distributions. Devenu par là fort cher à la populace, elle l'accompagnait partout dans la ville, lui faisant un cortége beaucoup au-dessus de la condition d'un particulier, et elle lui promettait par avance de l'élever au consulat. Mais comme l'ambition est insatiable, et qu'elle ne se contente pas de ce qui paraît lui être assuré, il porta ses vues plus loin, sans examiner si elles étaient légitimes ou non. Il sentait bien qu'il lui faudrait livrer de rudes batailles contre les sénateurs pour arriver au consulat malgré eux, et qu'il ne pourrait l'obtenir qu'à la pointe de l'épée. Il conçut qu'il ne lui en coûterait pas plus de peine pour parvenir à la royauté, et dès ce moment il tourna toutes ses batteries de ce côté-là, regardant le trône comme l'unique récompense qui fût digne des travaux et des dangers qu'il aurait à essuyer.

Le jour des assemblées consulaires approchant, comme il n'avait pas en assez de temps pour concerter toutes ces mesures, il ne put pas encore faire éclater son dessein. L'élection se fit tranquillement, et conformément aux vues des sénateurs.

T. QUINTIUS CAPITOLINUS. VI.
AGRIPPA MÉNÉNIUS LANATUS.

Quintius n'était pas un consul commode pour quiconque songeait à innover dans l'état.

L. Minucius fut continué préfet des vivres. Par les fonctions de sa charge, il prenait les mêmes soins que Mélius se donnait de son propre mouvement, ce qui faisait que les mêmes sortes de personnes fréquentaient pareillement les deux maisons. Il sut par leur moyen ce qui se passait chez Mélius, et il en donna aussitôt avis au sénat. Il dit « qu'il avait « découvert qu'on portait des armes dans sa « maison, qu'il y tenait des assemblées où il « haranguait, et qu'il prenait certainement des « mesures pour se faire roi : que le temps de « l'exécution n'était pas encore arrêté, mais « qu'on était convenu de tous les autres arrangements : que les tribuns, gagnés par argent, étaient entrés dans le complot, et que « les chefs de la multitude avaient déjà leurs « rôles distribués : qu'il venait donner cet avis « presque plus tard que la sûreté publique ne « l'aurait demandé ; mais qu'il avait voulu « s'assurer des faits par des preuves certaines « et ne pas s'en rapporter à des bruits vagues « et douteux. »

Sur cette dénonciation, les principaux des sénateurs firent beaucoup de reproches aux consuls de l'année précédente, et à ceux qui étaient actuellement en place, d'avoir eu assez peu de vigilance pour ne rien découvrir d'une conjuration de cette importance, tramée déjà depuis un assez long temps. Quintius, après avoir fait l'apologie des consuls, et représenté qu'au lieu de perdre le temps à faire des plaintes inutiles et peut-être injustes, il fallait songer promptement au remède, dit que son avis était de nommer incontinent un dictateur, dont l'autorité suprême pût étouffer le mal dans sa naissance, et même avant qu'il eût le temps d'éclore. L'avis fut généralement approuvé. Tout le monde jeta les yeux sur L. Quintius Cincinnatus, qui refusa longtemps d'accepter une charge dont il croyait que son grand âge le mettait hors d'état de remplir dignement les fonctions. Mais enfin il se vit obligé de céder aux vives remontrances et aux instantes prières de tout le sénat. Après avoir prié les dieux de ne pas permettre que, dans un danger si pressant, sa vieillesse nuisît au service de la république, il consentit à être nommé dictateur, et choisit sur-le-champ C. Servilius Ahala pour général de la cavalerie.

Le lendemain, Cincinnatus, voyant bien qu'il n'y avait qu'un coup d'autorité qui pût dissiper une conjuration dangereuse, fit disposer des troupes dans la place, et monta sur

[1] Liv. lib 4. cap. 13
[2] An. R. 316; av. J. C. 436.

son tribunal escorté de ses vingt-quatre licteurs armés de leurs haches, et avec tout l'éclat de la souveraine puissance. A cette vue le peuple, surpris et effrayé, ne savait à quoi pouvait tendre ce formidable appareil. Mélius et ses complices jugèrent bientôt que c'était à eux qu'on en voulait; mais ceux qui n'avaient aucune connaissance de ses desseins se demandaient les uns aux autres quel danger si pressant avait donc obligé de nommer en temps de paix un dictateur, et de mettre en place Quintius âgé de plus de quatre-vingts ans. Alors le dictateur envoya Servilius, général de la cavalerie, sommer Mélius de comparaître devant lui. Mélius, saisi de crainte, et incertain du parti qu'il devait prendre, différait d'obéir, et cherchait à s'échapper. Servilius commande à un licteur de l'arrêter; et cet officier ayant exécuté les ordres du général de la cavalerie, Mélius implore le secours du peuple romain, se plaignant d'être opprimé par la cabale des sénateurs pour avoir fait du bien au peuple. Il conjure ses citoyens de le secourir dans l'extrême danger où il se trouve, et de ne pas souffrir qu'on l'égorge sous leurs yeux et en leur présence. Le peuple s'émeut; ses partisans s'animent les uns les autres, et l'arrachent des mains du licteur. Mélius se jetait dans la foule pour se dérober à la poursuite de Servilius; mais celui-ci l'ayant atteint, lui passe son épée au travers du corps, et, tout couvert de sang, il vient rendre compte au dictateur de ce qu'il a fait[1]. *J'approuve votre action*, dit le dictateur, *et je vous loue de votre zèle, Servilius. Vous venez de délivrer votre patrie d'un tyran qui voulait la réduire en servitude.*

La populace, ne sachant que penser de tout ce qu'elle voyait, et étant dans un grand mouvement, le dictateur convoque l'assemblée, et commence par déclarer « que Mélius « a été tué justement et à bon titre, quand « même il ne serait pas coupable du crime « qu'on lui imputait, pour avoir refusé d'o« béir aux ordres du dictateur, qui l'avait fait « appeler par le général de la cavalerie : « qu'il était monté sur son tribunal, pour « prendre connaissance de l'affaire, après quoi « l'on aurait rendu à Mélius la justice qu'il « aurait méritée : que, puisqu'il se préparait « à employer la violence pour ne point com« paraître en jugement, on avait eu droit de « l'employer à son égard pour réprimer sa « rébellion. Mais de plus, ajouta-t-il, devait« on regarder ou traiter comme citoyen un « homme qui a conçu le dessein criminel de « se faire roi? Combien de motifs devaient le « le détourner d'un semblable projet, et ren« dent par conséquent son crime plus inexcu« sable! Il était né parmi un peuple libre, au « milieu de nos lois et de nos saintes ordon« nances, dans une ville dont on avait chassé « les rois. Il savait que, dans l'année de leur « expulsion, les fils du consul libérateur de la « patrie, pour avoir formé un complot de re« cevoir les rois dans Rome, avaient été mis à « mort par la main ou du moins par les or« dres de leur propre père : que, dans la même « ville, le consul Tarquinius Collatinus, en « haine seule du nom qu'il portait, avait été « obligé d'abdiquer le consulat, et de se ban« nir de sa patrie : que, quelques années après, « on y avait puni de mort Sp. Cassius, pour « avoir voulu se faire roi; et que, tout récem« ment encore, on avait puni dans les décem« virs, par la perte de leurs biens, par l'exil « et par la mort même, la hauteur tyranni« que avec laquelle ils exerçaient leur pou« voir. C'est après de pareils exemples que « Mélius a entrepris de devenir notre roi et « de monter sur le trône. Et quel homme que « Mélius pour avoir conçu de telles espéran« ces! Je sais qu'il n'y a ni noblesse, ni digni« tés, ni services rendus à l'état qui puissent « ouvrir un chemin légitime à la domination « tyrannique. Mais enfin, si les Claudius, si « les Cassius ont porté leurs prétentions à « une élévation à laquelle ils ne pouvaient « aspirer sans crime, c'est qu'ils étaient enflés « par leurs consulats, leurs décemvirats, les « honneurs de leurs ancêtres, l'éclat de leurs « familles. Ici qui peut concevoir qu'un Mé« lius[1], qui pouvait plutôt souhaiter qu'espé-

[1] Liv. lib. 1, n. 11.

[1] « Sp. Mælium, cui tribunatus plebis magis optan« dus quam sperandus fuerit, frumentarium divitem, bi« libris farris sperasse libertatem se civium suorum « emisse, ciboque objiciendo ratum victorem finitimo« rum omnium populum in servitutem perlici posse? ut,

« rer devenir tribun du peuple, dont tout le « mérite était d'avoir fait de grands et de ri« ches amas de grains, se soit flatté d'avoir « acheté par quelques livres de blé la liberté « de ses citoyens, et d'avoir fait accepter à un « peuple vainqueur de tous ses voisins la ser« vitude pour un morceau de pain? en sorte « qu'un homme, qu'on aurait bien de la peine « à souffrir dans le rang de sénateur, Rome « l'accepterait pour son roi, et le verrait de « bon œil revêtu de toutes les marques d'hon« neur et de toute l'autorité de Romulus son « fondateur, né des dieux et mis en leur nom« bre! Une telle pensée ne doit pas être re« gardée seulement comme un crime, mais « comme une folie et une frénésie qui tient « du prodige. » Il ajouta « que ce n'était pas « assez de l'avoir expiée par le sang du coupa« ble, si l'on ne renversait de fond en comble « une maison où avait été formée une entre« prise si folle et si criminelle, et si l'on ne « confisquait des biens souillés par l'usage « criminel qu'il en avait voulu faire pour « acheter la royauté : que pour cet effet, il « ordonnait que ses biens seraient vendus « par les questeurs, et mis dans le trésor pu« blic. »

Ce sage magistrat, voyant que le chef de la conspiration étant mort, il n'y avait plus rien à craindre, ne jugea pas à propos d'informer contre ses partisans, de peur de trouver un trop grand nombre de criminels, et de faire éclater la conjuration en voulant punir trop sévérement tous les conjurés.

La maison de Mélius fut rasée sur-le-champ [1], et la place sur laquelle elle avait été bâtie appelée *Æquimœlium*, c'est-à-dire, *maison de Mélius rasée*, afin que ce nom fût un monument subsistant et du crime et de la vengeance qui en avait été tirée. On fit présent à Minucius d'un bœuf aux cornes dorées, et on lui érigea une statue : à quoi le peuple ne s'opposa point, parce qu'il lui avait fait distribuer à vil prix tout le blé qui s'était trouvé chez Mélius, pour lui ôter lieu de le regretter.

« quem senatorem concoquere civitas vix posset, regem « ferret, Romuli conditoris, ab diis orti, recepti ad deos, « insignia atque imperium habentem! Non pro scelere « id magis quàm pro monstro habendum. » (Liv.)

[1] Plin. lib. 18, cap. 3.

Outre que Mélius s'était rendu coupable et digne de mort par le refus qu'il fit d'obéir au dictateur, les lois mêmes, dès qu'il avait conçu le criminel dessein d'envahir un pouvoir tyrannique [1], armaient contre lui toutes les mains des citoyens. Un tyran était regardé à Rome comme un monstre qu'on ne peut trop tôt retrancher du corps de la société humaine, de même qu'on se hâte de couper impitoyablement un membre pourri capable de faire périr les autres. Les Romains n'oubliérent jamais le serment prêté au nom de toute la nation après l'expulsion des Tarquins, d'exterminer quiconque songerait à se faire roi.

Trois des tribuns du peuple, fort mécontents de tout ce qui venait de se passer, se déchaînérent contre Minucius, et surtout contre Servilius, général de la cavalerie, qui, sans aucune formalité de justice, et même sans ordre de son supérieur, avait tué un citoyen dans le sein de sa patrie : ils menaçaient hautement de le poursuivre criminellement sitôt que le dictateur serait sorti de charge, et ils excitèrent beaucoup de tumulte parmi la populace. Tout ce qu'ils purent obtenir, c'est qu'on nommerait des tribuns militaires au lieu de consuls, dans l'espérance que de six places, car il était permis de créer jusqu'à six tribuns militaires, ils en obtiendraient quelques-unes. Le peuple ne créa que trois tribuns militaires, tous patriciens, au nombre desquels ils mit L. Quintius, fils de Cincinnatus, dont on cherchait à lui rendre la dictature odieuse.

[1] « Nulla nobis societas cum tyrannis, sed potiùs summa distractio est... Hoc omne genus pestiferum atque « impium ex hominum communitate exterminandum est. « Etenim, ut membra quædam amputantur, si et ipsa « sanguine et tanquam spiritu carere cœperunt : sic ista « in figurâ hominis feritas et immanitas belluæ à com« muni tanquam humanitate corporis segreganda est. » (Cic. *de Offic.* lib. 3, n. 32.)

§ III. — AMBASSADEURS ROMAINS TUÉS PAR L'ORDRE DE TOLUMNIUS, ROI DES VEÏENS. CE ROI EST TUÉ DANS LE COMBAT PAR COSSUS, QUI REMPORTE LES SECONDES DÉPOUILLES OPIMES. LA CENSURE EST RÉDUITE A DIX-HUIT MOIS. LOI SINGULIÈRE A L'ÉGARD DES CANDIDATS. LES CONSULS SONT FORCÉS DE NOMMER UN DICTATEUR ; ILS CHOISISSENT POSTUMIUS TUBERTUS, QUI REMPORTE UNE GRANDE VICTOIRE SUR LES EQUES ET LES VOLSQUES. LES VEÏENS REMPORTENT UN AVANTAGE SUR LES ROMAINS. MAMERCUS ÆMILIUS EST NOMMÉ DICTATEUR : IL RASSURE LE PEUPLE QUI ÉTAIT FORT ALARMÉ, ET REMPORTE UNE GRANDE VICTOIRE SUR LES VEÏENS ET LES FIDÉNATES. PLAINTES DES TRIBUNS DU PEUPLE. MALHEUREUSE CAMPAGNE DE SEMPRONIUS CHEZ LES VOLSQUES. BELLE ACTION DE TEMPANIUS QUI SAUVE L'ARMÉE. SAGE RÉPONSE DE TEMPANIUS AUX TRIBUNS DU PEUPLE. IL EST FAIT TRIBUN DU PEUPLE. SA CONDUITE GÉNÉREUSE A L'ÉGARD DE SEMPRONIUS.

MAMERCUS ÆMILIUS [1].
L. QUINTIUS.
L. JULIUS.

La ville de Fidènes, qui était une colonie romaine, se rangea cette année-ci du côté des Veïens, qui avaient alors pour roi Lars Tolumnius [2]. Ils ajoutèrent à la révolte un crime bien plus noir, en tuant par l'ordre de Tolumnius les ambassadeurs romains qui venaient se plaindre, et demander raison du nouveau parti qu'ils avaient pris. Quelques écrivains, pour couvrir la faute du roi, disent qu'une parole qu'il prononça en jouant aux dés fut prise par les Fidénates, qui venaient le consulter sur le traitement qu'ils devaient faire aux ambassadeurs, comme un ordre de les tuer. Mais Tite-Live rejette bien loin cette manière de raconter le fait, et montre qu'il est hors de toute vraisemblance qu'un prince consulté par de nouveaux alliés sur un cas aussi grave que celui dont il s'agit ici, eût continué tranquillement son jeu ; et qu'il est tout naturel de penser que le roi leur donna ce conseil pour les engager plus fortement dans son parti par une rupture de cette sorte, qui ne leur laissait aucun lieu de retour vers les Romains.

Quoi qu'il en soit, ceux-ci commencèrent par ériger près de la tribune aux harangues des statues aux trois ambassadeurs qui avaient été tués : puis ils songèrent sérieusement à tirer vengeance d'un violement si horrible du droit des gens. L'importance de l'affaire empêcha les tribuns d'exciter du trouble. On nomma des consuls.

M. GÉGANIUS MACÉRINUS. III [1].
L. SERGIUS FIDÉNAS.

Sergius marcha contre le roi des Veïens, et remporta sur lui une victoire assez considérable, mais qui lui coûta cher. Aussi la perte d'un grand nombre de citoyens qui y périrent affligea plus Rome que la défaite des ennemis ne lui causa de joie. Il paraît que ce fut cette victoire qui fit donner au consul le surnom de *Fidénas*.

Pour terminer heureusement cette guerre, le sénat crut devoir nommer un dictateur. On choisit Mamercus Æmilius. Il prit pour général de la cavalerie L. Quintius Cincinnatus, dont le mérite, dans une assez grande jeunesse, répondait déjà à la réputation de son père, et qui, l'année précédente [2], avait été un des collègues d'Æmilius dans la charge de tribun militaire. Aux levées que les consuls avaient faites, se joignirent de vieux centurions fort aguerris et pleins de courage. On remplaça le nombre des soldats qui avaient été tués dans le dernier combat. Quintius Capitolinus et M. Fabius Vibulanus suivirent le dictateur en qualité de lieutenants.

Les deux armées en vinrent aux mains près de Fidènes. Celle des ennemis était plus nombreuse. Les Veïens étaient placés à l'aile droite ; les Falisques, qui étaient venus à leur secours, à la gauche ; les Fidénates, au corps de bataille. Du côté des Romains, le dictateur commandait l'aile droite, Quintius Capitolinus la gauche ; au-devant du centre était placée la cavalerie avec son général. Celle-ci commença le combat, et fut bientôt suivie de l'infanterie. Les légions étrusques ne purent soutenir le choc des Romains : leur cavalerie, animée par la présence du roi, tint plus ferme. Il y avait dans la cavalerie romaine un officier nommé A. Cornélius Cossus, d'une illustre naissance, bel homme et d'une taille avanta-

[1] An. R. 317 ; av. J. C. 435.
[2] Liv. lib. 4, n. 17, 18

[1] An. R. 318 ; av. J. C. 434.
[2] Liv. lib. 4, n. 19-20.

geuse, et encore plus recommandable par sa bravoure. La noblesse et le mérite de ses ancêtres lui élevaient le courage, il en soutint la gloire, et sut même l'augmenter. Voyant que Tolumnius jetait le trouble et l'effroi partout où il se portait : « Est-ce donc là, s'écria-« t-il, l'infracteur des lois les plus saintes et « du droit des gens? Je me flatte, s'il y a des « dieux vengeurs du crime, d'immoler bien-« tôt cette victime aux mânes de nos ambas-« sadeurs. » En parlant ainsi, il pique des deux, s'avance avec impétuosité contre le roi la lance à la main, et du premier coup le renverse de dessus son cheval. Il saute lui-même à bas du sien dans le moment; et comme le roi se relevait, il le renverse une seconde fois avec son bouclier sur le dos; et après lui avoir porté plusieurs coups, il le perce de part en part, et le tient attaché à la terre. Pour lors il le dépouille, et lui ayant coupé la tête et la portant au bout de sa lance, il annonce lui-même sa victoire à l'armée ennemie par ce trophée sanglant, et répand partout la terreur. Ce ne fut plus un combat dans la cavalerie, mais une déroute. Le dictateur, de son côté, avait enfoncé les légions étrusques ; il les pousse vivement, et en fait un grand carnage. Commandants, officiers, soldats, tous également animés du désir d'une juste vengeance, secondent merveilleusement son zèle. La victoire fut complète.

Le dictateur rentra triomphant dans Rome. Mais, il faut l'avouer, Cossns, portant les dépouilles opimes du roi qu'il avait tué de sa main, eut tout l'honneur du triomphe, et attira sur lui tous les yeux, par la nouveauté de ce spectacle. C'étaient les secondes dépouilles opimes qu'on eût remportées depuis la fondations de Rome. Cossus plaça les siennes dans le temple de Jupiter Férétrien, près de celles de Romulus.

L'opinion commune, du temps même de Tite-Live, était que, pour remporter des dépouilles opimes, il fallait que ce fût un général qui en eût tué un autre. Varron pensait autrement[1]. Il est constant que Cossus n'était pour lors que simple officier. L'empereur Auguste attestait néanmoins, pour l'avoir vu lui-même, que le titre inscrit sur les dépouilles de Cossus lui donnait la qualité de consul. Il le fut quelques années après, mais dans un temps où certainement il n'y eut point de pareil combat. Ne se peut-il pas faire que ce titre aura été apposé du temps après par quelqu'un des descendants de Cossus, qui l'aura appelé consul, non qu'il le fût quand il remporta cette victoire, mais parce qu'il l'a été depuis? Tite-Live, qui n'osait pas sans doute réfuter le témoignage d'Auguste, dont il ne paraît pas fort touché, ne s'explique pas ici clairement.

[1] « Opima spolia etiam esse, si manipularis miles detraxerit, dummodò duci hostium. » (Varr. apud *Fest.*)

M. CORNÉLIUS MALUGINENSIS [1].
L. PAPIRIUS CRASSUS.

Sp. Mélius[2], tribun du peuple, appela en jugement Minucius et Servilius Ahala. Tite-Live dit que cette accusation n'eut pas de suite[3] : cependant Cicéron Valère Maxime marquent que le dernier fut envoyé en exil.

C. JULIUS. II[4].
L. VIRGINIUS.

La peste, qui s'était fait sentir dès l'année précédente, fit encore plus de ravage pendant celle-ci, tant dans la ville qu'à la campagne. Elle donna aux Fidénates la hardiesse de s'avancer presque jusqu'aux portes de Rome. Ils étaient soutenus des Veïens. On créa un dictateur : ce fut A. Servilius, qui choisit pour général de cavalerie Postumus Æbutius Elva. La guerre fut terminée par la prise de Fidènes.

Les censeurs C. Furius Pacilus et M. Géganius Macérinus firent construire dans le Champs-de-Mars un grand édifice, que l'on peut comparer à ce que nous appelons *maison*[5] ou *hôtel-de-ville*, si ce n'est qu'il était hors des murs. On y fit pour la première fois le dénombrement du peuple.

[1] An. R. 319; av. J. C. 433.
[2] Liv. lib. 4, n. 21-23.
[3] Cic. Orat. pro domo, n. 86. — Val. Max. lib. 5, cap. 3.
[4] An. R. 320; av. J. C. 432
[5] « Villa publica. »

C. JULIUS. III[1].
L. VIRGINIUS. II.

Sur le bruit que les douze peuples qui composaient l'état et le corps entier de l'Etrurie se préparaient à attaquer les Romains, on créa dictateur pour la seconde fois Mamercus Æmilius, qui choisit pour général de la cavalerie A. Postumius Tubertus[2]. Ce bruit de guerre s'étant dissipé, le dictateur, qui se vit privé de la gloire que les armes auraient pu lui acquérir, songea à laisser pendant la paix un monument de sa dictature par une nouvelle loi qu'il proposa au sujet de la censure. Il représenta au peuple « qu'il était important pour « la liberté que les grandes charges de l'état ne « fussent pas de longue durée : que toutes les « autres étaient annuelles, et la censure seule « de cinq ans : qu'on pouvait craindre que « quelques censeurs, moins affectionnés au « bien public que ceux qu'on avait eus jus- « qu'ici, n'abusassent d'une autorité de si « longue durée : que d'ailleurs il était oné- « reux aux particuliers d'avoir pendant un si « long terme les mêmes hommes pour in- « specteurs et arbitres de leur conduite : qu'il « croyait qu'on pouvait réduire la censure à « dix-huit mois. » La loi fut acceptée par un consentement unanime du peuple. *Et afin*, dit-il, *que vous sachiez que les charges de longue durée ne sont point de mon goût, j'abdique la dictature dès aujourd'hui* : et il abdiqua en effet.

Les censeurs furent choqués jusqu'au vif de cette nouvelle loi, et ils portèrent leur ressentiment à un excès qui ne paraît presque pas croyable. Nous avons vu qu'une des manières dont les censeurs punissaient les citoyens à qui l'on avait quelque reproche à faire sur leur conduite était de les faire descendre d'une tribu plus considérable dans une autre qui le fût moins, *tribu moveri* ; et de faire effacer le nom du coupable du registre de sa centurie, en ne lui laissant d'autre droit et d'autre marque de citoyen que de payer sa part des impositions publiques : c'est ce qu'on appelait *ærarios facere*. Les censeurs exercèrent de la sorte leur vengeance sur un des plus respectables citoyens de Rome ; et ayant porté l'estimation de son bien huit fois au delà de sa valeur, ils le mirent dans l'obligation de payer huit fois plus de tribut qu'il n'avait coutume. Le peuple, indigné, les poursuivit dans la place, et les aurait maltraités si Æmilius n'eût été assez généreux pour s'y opposer. Ce grand homme [1] supporta un traitement si indigne avec une constance admirable, considérant moins la prétendue note d'infamie en elle-même, que le sujet qui la lui avait attirée.

Les tribuns obtinrent par leurs clameurs importunes qu'on nommât des tribuns militaires ; mais aucun d'entre les plébéiens n'eut part à cette nomination, ni à celle de l'année suivante.

M. FABIUS VIBULANUS[2].
M. FOSLIUS.
L. SERGIUS FIDÉNAS.

La peste se fit encore sentir. Comme la famine en était une suite ordinaire, on prit la sage précaution d'envoyer de bonne heure dans l'Étrurie, à Cumes, et jusque dans la Sicile, faire des achats de blé.

L. PINARIUS MAMERCINUS[3].
L. FURIUS MEDULLINUS.
SP. POSTUMIUS ALBUS.

Les principaux d'entre les plébéiens souffraient avec peine de n'avoir aucune part à une charge pour l'érection de laquelle ils avaient combattu si vivement. Ils en rejetaient la faute sur le peuple même, de qui ils se voyaient avec chagrin aussi peu considérés que des sénateurs[4]. D'autres s'en prenaient à la brigue violente des patriciens ; et, pour en empêcher l'effet, les tribuns proposèrent une loi qui, de notre temps, dit Tite-Live, ne paraîtrait pas pouvoir être proposée sérieusement, tant l'objet en est petit et méprisable, et qui cependant excita pour lors de grandes disputes entre le peuple et le sénat. Tous les citoyens romains portaient une robe blanche : mais ceux

[1] An. R. 321 ; av. J. C. 431.
[2] Liv. lib. 4, n. 21.

[1] « Quam rem ipsum ingenti animo tulisse ferunt, « causam potiùs ignominiæ intuentem, quam ignominiam. » (Liv.)
[2] An. R. 322 ; av. J. C. 430.
[3] An. R. 323 ; av. J. C. 429.
[4] Liv. lib. 4, n. 25.

qui demandaient les charges, et qui sollicitaient les suffrages des citoyens, pour se faire mieux distinguer, et pour attirer davantage sur eux les yeux de la populace, ajoutaient à leurs robes, par une drogue où il entrait de la craie, une nouvelle blancheur, qui les rendait plus éclatantes ; et de là vient qu'on les appelait *candidati*, des candidats. Les tribuns, pour empêcher la brigue, disaient-ils, voulaient qu'on défendît aux candidats d'ajouter un nouveau degré de blancheur à leurs robes ; et ils vinrent à bout de faire passer cette loi. Comme il paraissait que le peuple irrité donnerait place sans doute aux plébéiens dans la nomination prochaine des tribuns militaires, le sénat, par un décret, ordonna qu'on élirait des consuls.

T. QUINTIUS PENNUS CINCINNATUS[1].
C. JULIUS MENTO.

Les grands préparatifs de guerre des Èques et des Volsques firent que le sénat songea à nommer un dictateur. Les consuls, qui, dans tout le reste, étaient opposés l'un à l'autre, et toujours d'avis différent, ce qui alarmait fort le sénat, se réunirent en cette occasion pour traverser une nomination qu'ils regardaient comme la ruine de leur autorité[2], sans que rien pût les séparer ni leur faire changer de sentiment. Alors, comme les nouvelles du puissant armement des ennemis jetaient une grande alarme dans les esprits, Q. Servilius Priscus, qui avait passé par toutes les charges avec honneur, voyant les consuls déterminés à ne point céder à l'autorité du sénat, eut recours à un remède plus dangereux par ses suites que le mal même auquel on voulait remédier. Il exhorta les tribuns à faire intervenir l'autorité du peuple, dont ils étaient comme dépositaires, pour obliger les consuls à nommer un dictateur. Les tribuns saisirent avec joie cette occasion de faire valoir leur puissance, et, ayant délibéré ensemble sur la demande de Servilius, ils prononcèrent d'un commun accord *que les consuls eussent à obéir au sénat, et que, s'ils résistaient davantage au sentiment unanime d'une si auguste compagnie, ils les feraient mener en prison*. Les consuls aimèrent mieux céder aux tribuns qu'au sénat. Ils se plaignirent fortement que les sénateurs trahissaient leur propre intérêt et l'honneur du consulat en soumettant cette suprême magistrature au joug de la puissance tribunitienne. Ils avaient raison en cela ; car, quoi de plus injurieux et de plus outrageant pour le sénat que cette menace insolente des tribuns de jeter en prison les consuls ? Et ce qui n'était alors qu'une menace fut réellement exécuté dans la suite. Il y a plus d'un exemple dans l'histoire romaine de consuls mis en prison par l'ordre des tribuns. Telles sont les suites funestes de la discorde dans les compagnies les plus sages et les plus accréditées. Elles sont invincibles tant que l'union s'y conserve : la discorde, en divisant leurs forces, les affaiblit, et ruine enfin leurs droits et leurs priviléges les plus importants.

Quand il s'agit de nommer le dictateur, les consuls, toujours opposés de sentiments entre eux, ne purent convenir ensemble lequel des deux le nommerait. Il fallut que le sort en décidât. Il tomba sur Quintius. Celui-ci choisit A Postumius Tubertus, son beau-père, homme d'un caractère ferme et impérieux, qui prit pour général de la cavalerie L. Julius.

Le dictateur, après avoir partagé ses troupes en deux corps, dont il commanda l'un par lui-même, et donna le commandement de l'autre au consul Quintius, s'avança vers les ennemis : ils campèrent tous deux séparément, mais assez près l'un de l'autre, à mille pas de l'ennemi, qui avait aussi deux camps. Le dictateur, en différentes attaques, fit tout ce qu'on pouvait attendre du courage et de la prudence du plus habile général[3]. Les ennemis, enveloppés de toutes parts, après avoir perdu un de leurs camps, seraient tous péris généralement, et auraient souffert la juste peine de leur rébellion, si Vectius Messius, officier parmi les Volsques, plus connu par sa bravoure et ses belles actions que par sa naissance, ne les eût tirés d'un danger presque inévitable. Voyant que les troupes s'arrangeaient en rond pour faire face de tous les côtés, situation la plus périlleuse où puissent se trouver des

[1] An. R. 321 ; av. J. C. 428.
[2] Liv. lib. 4, n. 26.
[3] Liv. lib. 4, n. 27-29.

combattants, il leur cria à haute voix : « Est-« ce que vous avez résolu de vous livrer ici « aux ennemis sans vous défendre? Pourquoi « avez-vous donc des armes? et pourquoi « avez-vous les premiers déclaré la guerre à « l'ennemi, pleins de courage et de bravades « loin du danger, timides et lâches dans le « combat? Qu'espérez-vous en demeurant ici? « Attendez-vous que quelque dieu vienne à « votre secours, et vous tire du mauvais pas « où vous êtes? C'est avec le fer qu'il faut vous « ouvrir un chemin. Vous, qui désirez revoir « vos maisons, vos pères, vos femmes, vos « enfants, suivez-moi par la route que je vais « vous tracer. Ce ne sont point des murs ni « des retranchements qui s'opposent à notre « passage, mais des hommes armés comme « nous le sommes. Egaux aux ennemis en « courage [1], vous leur êtes supérieurs par la « nécessité de vaincre ou de mourir, qui est « la dernière et la plus forte de toutes les « armes. »

Après avoir ainsi parlé, il se jette tête baissée contre les ennemis. Les siens le suivent en poussant de grands cris. Ils commençaient à enfoncer le corps de troupes que Postumius Albus, l'un des lieutenants romains, leur avait opposé, lorsque le dictateur, voyant ce désordre, arrive fort à propos au secours des siens. Tout le fort du combat tourna de ce côté-là. Le sort des Volsques roulait sur le seul Vectius. Il y eut beaucoup de blessures et un grand carnage de part et d'autre. Du côté des Romains, presque tous les officiers généraux furent blessés. Le dictateur reçut un coup à l'épaule; Fabius, lieutenant, fut percé à la cuisse d'un trait qui lui fit une profonde blessure; le consul fut dangereusement blessé au bras; aucun cependant ne quitta le combat. Le seul Postumius Albus, qui eut la tête presque brisée d'un coup de pierre, fut emporté de la mêlée. Vectius, après avoir fait des prodiges de valeur, s'ouvrit, avec sa brave troupe de jeunes soldats intrépides, un chemin à travers les ennemis, dont il avait fait un sanglant carnage, et perça jusqu'au camp des Volsques, qui n'avait point encore été pris.

[1] « Virtute pares, necessitate, quæ ultimum ac maxi-« mum telum est, superiores estis. » (Liv.)

Toutes les troupes romaines l'y suivirent. Le consul, qui avait poursuivi fort vivement les ennemis jusqu'au camp, en forme aussitôt l'attaque. Le dictateur en fait autant d'un autre côté. L'attaque du camp ne fut pas moins vive que l'avait été le combat. On dit que le consul jeta un drapeau dans les retranchements, pour redoubler le courage de ses soldats, et ce furent eux qui, pour regagner leur drapeau, s'y ouvrirent les premiers une entrée. Le dictateur, de son côté, ayant renversé les palissades, avait aussi pénétré dans le camp. Alors les ennemis mirent bas les armes, et se rendirent à discrétion. Tous furent vendus, excepté les sénateurs. Une partie du butin fut rendue aux Latins et aux Herniques, qui reprirent chacun ce qui leur appartenait. Le dictateur fit vendre à l'encan l'autre partie; et, ayant laissé le consul pour commander les troupes qui restaient dans le camp, il reprit le chemin de Rome, où il entra en triomphe, et abdiqua aussitôt la dictature.

Quelques écrivains ont flétri la mémoire de cette dictature si glorieuse, en disant que Postumius avait fait couper la tête à son fils pour avoir quitté son poste, et livré sans ordre un combat dont il était néanmoins sorti vainqueur. Le fait n'est pas certain, et paraît à Tite-Live peu vraisemblable. L'opinion commune rapporte à Manlius Torquatus le premier et l'unique exemple d'un zèle si inhumain pour la discipline militaire.

On remarque, dit Tite-Live, quoique la chose n'intéressât pas alors les Romains, que ce fut dans cette année [1], pour la première fois, que les Carthaginois, qui devaient un jour être de si terribles ennemis du peuple romain, profitant de la division qui régnait en Sicile, et appelés par l'un des deux partis qui étaient en guerre, y firent passer une armée.

L. PAPIRIUS CRASSUS [2].
L. JULIUS.

On accorde huit années de trêve aux Èques [3].

[1] « Hérodote (liv. 7, cap. 161) marque qu'Amilcar, qui était entré en Sicile avec trois cent mille hommes, fut entièrement défait par Gélon, le même jour que Xerxès perdit la bataille de Salamine, et, par conséquent, environ 50 ans avant le temps dont il est parlé ici.

[2] An. R. 325; av. J. C. 427.

[3] Liv. lib. 4, n. 30.

L. SERGIUS FIDÉNAS. II[1].
HOSTUS LUCRETIUS TRICIPITINUS.
M. CORNÉLIUS COSSUS[2].
T. QUINTIUS PENNUS. II.

Une grande sécheresse fit mourir beaucoup de troupeaux, et causa aussi parmi les hommes bien des maladies. Les esprits mêmes se sentirent en quelque sorte de la contagion[3], et la superstition s'y introduisit par des charlatans, qui, abusant pour leur intérêt de la crédulité du peuple, allaient enseignant dans les maisons des rits et des sacrifices nouveaux et étrangers. Les édiles reçurent ordre de veiller à ce qu'on n'introduisît point à Rome d'autres dieux ni d'autres rits que ceux qui y étaient reçus anciennement.

C. SERVILIUS AHALA[4].
L. PAPIRIUS MUGILANUS.

Il y eut une dispute au sujet de la guerre contre les Véïens, pour savoir si elle devait être déclarée par ordre du peuple, ou simplement par un décret du sénat. Les tribuns obtinrent que ce fût par ordre du peuple. Ils obtinrent aussi qu'on nommerait des tribuns militaires pour l'année suivante: mais ils furent encore tous patriciens, et l'on en nomma quatre.

T. QUINTIUS PENNUS[5].
C. FURIUS.
M. POSTUMIUS.
A. CORNÉLIUS COSSUS.

Les trois premiers partirent avec l'armée contre les Veïens. On reconnut bientôt combien la multiplicité des commandants est nuisible, étant rare qu'ils s'entendent bien ensemble. Les Veïens profitèrent de la mésintelligence de ceux-ci, et remportèrent sur eux un avantage qui les obligea de s'enfuir dans leur camp, et de s'y renfermer. L'ignominie fut plus grande que la perte. Mais la ville, qui n'était pas accoutumée à être vaincue, en fut fort affligée, et demanda un dictateur. Cossus nomma Mamercus Æmilius, qui le choisit lui-même pour général de la cavalerie. Mamercus était celui-là même que les censeurs avaient prétendu déshonorer par le traitement injurieux qu'ils lui firent. Mais la note d'infamie retomba sur eux seuls, et Rome montra bien ici le peu de cas qu'elle faisait de leur sentence injuste, en mettant à la tête de la république celui qu'ils avaient indignement flétri.

Les Fidénates s'étaient joints aux Veïens; et, comme si la guerre ne pouvait être bien commencée que par le crime, ils souillèrent leurs armes par le sang de tous les nouveaux habitants que Rome avait envoyés dans leur ville en colonie, de même qu'ils avaient tué auparavant ses ambassadeurs. Les ennemis établirent le siége de la guerre à Fidènes.

Rome était dans une grande alarme. On avait fait revenir du pays des Veïens les troupes qui y avaient si mal fait leur devoir. L'échec qu'elles avaient reçu leur avait abattu le courage. On les fait camper devant la porte Colline[1]. On dispose des corps-de-garde sur les murs, on suspend l'exercice de la justice, on fait fermer les boutiques: tout ressemblait plutôt à un camp qu'à une ville. Le dictateur, voyant le peuple dans une si grande consternation, crut devoir le rassurer avant que de partir, et convoqua l'assemblée. Quand les citoyens s'y furent rendus, il monta sur la tribune aux harangues, et commença par leur faire des reproches « de ce qu'ils se laissaient « tellement déconcerter par les moindres accidents, qu'une légère perte, causée, non « par la valeur des ennemis, ni par la lâcheté « de l'armée romaine, mais par la discorde « des généraux, leur abattait tout d'un coup « le courage, et leur faisait redouter des troupes qu'ils avaient tant de fois vaincues. Il « leur représenta que les Romains et les ennemis étaient les mêmes qu'ils avaient été « pendant tant de siècles: qu'ils avaient le « même courage, les mêmes forces de corps, « les mêmes armes: que lui Mamercus Æmilius était le même dictateur qui auparavant « avait mis en déroute les armées des Veïens

[1] An. R. 326; av. J. C. 426.
[2] An. R. 327; av. J. C. 425.
[3] « Novos ritus sacrificandi, vaticinando inferentibus in « domos, quibus quæstui sunt capti superstitione animi. » (Liv.)
[4] An. R. 328; av. J. C. 424.
[5] An. R. 429; av. J. C. 423.
[6] Liv. lib. 4, n. 31.

[1] Liv. lib. 4, n. 32.

« et des Fidénates, soutenus des Falisques : « que son général de la cavalerie était le même « Cossus qui, auparavant simple tribun de « légion, après avoir tué, à la vue des deux « armées, Lars Tolumnius, roi des Veïens, « avait décoré le temple de Jupiter Férétrien « par de nouvelles dépouilles opimes: qu'ainsi « ils se souvinssent qu'ils avaient avec eux les « triomphes, les dépouilles, la victoire; et que « les ennemis n'avaient que le crime du meurtre « des ambassadeurs tués contre le droit des « gens, le massacre des habitants de Fidènes « commis en pleine paix, le violement de la « trève, et une révolte réitérée jusqu'à sept « fois, et toujours avec un succès contraire: « que, pleins de ces pensées, ils prissent les « armes et le suivissent: qu'il leur répondait « que, dès que les deux armées seraient en « présence, les ennemis ne se réjouiraient pas « longtemps du léger avantage qu'ils avaient « remporté: et que, d'un autre côté, le peuple « romain comprendrait aisément que les ma- « gistrats qui l'avaient nommé dictateur, pour « la troisième fois, avaient rendu un meilleur « service à la république que ceux qui avaient « voulu flétrir sa seconde dictature, à cause « qu'il avait mis des bornes à la tyrannie des « censeurs. »

Le dictateur[1], étant parti après avoir fait des prières et des vœux, va camper à quinze cents pas en deçà de Fidènes, ayant appuyé sa droite aux montagnes, et sa gauche au Tibre. Il donne ordre à Quintius Pennus, qui servait sous lui comme lieutenant général, de s'emparer des montagnes et de se rendre maître de la hauteur qui était derrière les ennemis, et où l'on pouvait se cacher aisément. Le lendemain, les Etrusques, fiers de la victoire qu'ils avaient remportée tout récemment, s'étant présentés en bataille rangée, le dictateur, dès qu'il eut été informé que Quintius était maître de la hauteur, donne aussi le signal, et fait avancer son infanterie, après avoir recommandé au général de la cavalerie de ne point commencer le combat qu'il n'en eût reçu l'ordre; qu'il lui donnerait le signal quand le temps en serait venu; qu'il songeât seulement à soutenir l'honneur de ses dépouilles opimes.

[1] Liv. lib. 4, n. 331

Les légions en viennent aux mains, et combattent de part et d'autre avec une grande ardeur. Un juste désir de vengeance, mêlé de mépris et d'indignation, animent vivement les Romains contre les Veïens et les Fidénates, qu'ils appellent de perfides alliés et de lâches ennemis, infracteurs de la trève, souillés du sang des ambassadeurs et de ceux qui habitaient une même ville avec eux. Ils avaient déjà commencé à les ébranler par le premier choc, lorsque les portes de Fidènes s'étant ouvertes tout à coup, il en sort une troupe de gens armés de faux et de torches ardentes, qui se jettent sur l'ennemi comme des furieux et des fanatiques. Cette nouvelle forme de combat étonna d'abord et déconcerta les Romains. Alors le dictateur, après avoir mandé Cossus avec sa cavalerie, et ordonné à Quintius de descendre des montagnes, court à l'aile gauche, que cette espèce d'incendie inopiné avait mise en désordre. « Quoi! soldats, s'écrie-t-il, « vaincus par la fumée comme un essaim d'a- « beilles, et chassés de votre poste, vous céderez « à un ennemi sans armes? Où est donc le « courage romain? S'il faut combattre avec « le feu et non le fer, allez arracher des « mains de l'ennemi ces torches ardentes, et « portez-les contre Fidènes, afin de détruire « par ses propres flammes une ville que vous « n'avez pu gagner par vos bienfaits.» A ces mots les Romains reprennent courage : ils s'arment à leur tour des torches qu'on avait jetées contre eux, ou qu'ils ont arrachées à l'ennemi. Ce n'est plus un combat, mais un incendie général. En même temps Cossus fait avancer sa cavalerie à bride abattue, et, se jetant avec une impétuosité incroyable au milieu des flammes, qui n'effraient point les chevaux comme d'abord elles avaient effrayé les hommes, il renverse et il écrase tout ce qu'il rencontre.

Cependant de nouveaux cris se font entendre, qui surprennent et épouvantent également les deux armées. Le dictateur avertit les siens que c'est Quintius qui, par son ordre, attaque l'ennemi en queue; et, ayant jeté lui-même avec ses troupes de grands cris, il recommence le combat avec plus d'ardeur encore qu'auparavant. Le trouble était grand parmi les ennemis, qui se voyaient attaqués

en même temps en queue et de front, et qui ne pouvaient se retirer ni dans leur camp, ni sur les montagnes, d'où le nouvel ennemi était descendu sur eux. La plus grande partie des Veïens se jette en désordre du côté du Tibre pour le passer et retourner en pays ami; mais il en échappa fort peu : les uns sont tués sur le bord; les autres, poussés dans la rivière, sont emportés par les flots et noyés; et ceux même qui savaient nager, la lassitude, les blessures, la frayeur les font aller à fond. Pour les Fidénates, le peu qu'il en restait prend le chemin de Fidène en traversant le camp. Les Romains les y poursuivent, Quintius surtout, dont les troupes étaient encore toutes fraîches, parce qu'elles n'étaient descendues des montagnes que sur la fin du combat. Etant entrés pêle-mêle avec les ennemis, ils montent sur les murs, et avertissent par un signal que la ville est prise. Dès que le dictateur l'eut aperçu, il y mène ses troupes, et s'avance vers la citadelle, où les soldats et les bourgeois se réfugiaient en foule. Le carnage fut grand, jusqu'à ce qu'ayant mis bas les armes, ils se rendirent à discrétion, ne demandant que la vie sauve. La ville et le camp furent abandonnés au pillage. Le dictateur rentra à Rome en triomphe, où il reconduisit son armée victorieuse et chargée de dépouilles. Mamercus, ayant déposé la dictature seize jours après l'avoir reçue, fit douter si sa modération n'était pas encore plus grande que sa valeur, et laissa dans une grande paix et une parfaite tranquillité la ville qu'il avait trouvée dans une extrême consternation.

A. SEMPRONIUS ATRATINUS [1].
L. QUINTIUS CINCINNATUS. II.
L. FURIUS MÉDULLINUS.
L. HORATIUS BARBARUS.

On accorda aux Veïens une trêve pour vingt ans [2], et aux Eques pour trois ans seulement, quoiqu'ils l'eussent demandée pour plus de temps.

[1] An. R. 330; av. J. C. 422.
[2] Liv. lib 4, n. 35–36

AP. CLAUDIUS CRASSUS [1].
SP. NAUTIUS RUTILUS.
L. SERGIUS FIDÉNAS.
SEX. JULIUS IULUS.

Les jeux qu'on avait voués pendant la guerre sont célébrés avec un grand appareil, et avec un grand concours des peuples voisins, qui furent bien contents des manières gracieuses et prévenantes dont les Romains exercèrent l'hospitalité à leur égard.

Après la célébration des jeux [2], les tribuns fort mécontents et irrités de voir que les plébéiens n'avaient encore pu parvenir à une seule place parmi les tribuns militaires, quoique cela dépendît absolument du peuple, lui en firent de vives plaintes dans leurs harangues. Ils reprochaient à la multitude « qu'en« chantée par une aveugle et stupide admi« ration de ceux pour qui elle avait dans le « fond une véritable haine, elle se retenait « elle-même dans une éternelle servitude; et « que non-seulement elle n'osait aspirer au « consulat, mais que, dans la nomination des « tribuns militaires, à laquelle les deux ordres « avaient un droit égal, elle s'oubliait elle« même, et ceux qui lui étaient attachés. » Ils disaient « qu'elle ne devait pas s'étonner que « personne ne songeât plus à défendre les in« térêts du peuple : qu'on s'exposait volontiers « à toutes sortes de travaux et de dangers « pour ceux de qui l'on pouvait raisonnable« ment espérer de la protection et des hon« neurs [3] : que les hommes seraient capables « de tout entreprendre, si la grandeur des « récompenses répondait à celle des entrepri« ses. Mais qu'un tribun du peuple se jette « tête baissée dans des disputes où il ne voit « pour lui que des dangers et nul avantage, « et dont il est sûr que tout le fruit qu'il peut « se promettre sera, du côté des sénateurs, « une haine implacable et une persécution « éternelle, et du côté du peuple, pour qui il « aura combattu, un oubli entier de ses inté« rêts, c'est ce qu'il ne faut ni attendre ni de« mander. Ce sont disaient-ils, les grands

[1] An. R. 331; av. J. C. 421.
[2] Liv. lib 4, n. 35, 36.
[3] « Eò impendi laborem ac periculum, undè emolumen« tum atque honos speretur. Nihil non agressuros homi« nes, si magna conatis magna præmia proponantur. »

« honneurs qui font les grands courages. Aucun plébéien ne se méprisera lui-même, s'il « cesse d'être méprisé. On devrait au moins « faire un essai dans quelques-uns d'eux, en « éprouvant de quoi ils sont capables, et voir « si ce serait une chose qui tiendrait si fort « du prodige de trouver un homme de courage et de mérite parmi ceux du peuple. « On a obtenu, après bien des combats, que « les tribuns militaires avec l'autorité du con« sul pourraient être tirés du peuple. En con« séquence, des plébéiens, estimés générale« ment pour les services qu'ils ont rendus à « l'état tant en paix qu'en guerre, se sont pré« sentés pour cette charge. Dans les premières « années, moqués et refusés honteusement, « ils ont servi de risée aux patriciens : ils ont « depuis cessé de se produire pour ne point « se donner en spectacle, et ne point essuyer « un affront si sensible. Nous ne voyons pas « pourquoi on n'abrogerait point entièrement « une loi qui donne un droit dont on ne fera « jamais usage. Pour lors, quelque injustice « qu'il y eût dans ce procédé, il y aurait moins « de honte pour les plébéiens de n'être point « admis à une charge dont l'entrée leur serait « interdite que d'en être exclus comme indi« gnes.»

Ces sortes de harangues étaient écoutées avec plaisir et reçues avec applaudissements. Elles engagèrent quelques plébéiens à se présenter pour demander le tribunat militaire, faisant espérer au peuple qu'ils porteraient pendant leur magistrature des lois favorables à ses intérêts, comme de faire un partage des terres appartenantes au public, d'établir de nouvelles colonies pour le soulagement des citoyens, d'imposer une certaine somme sur les possesseurs des terres, qui servirait à donner une paye aux soldats. Les tribuns militaires qui étaient actuellement en place n'ignoraient rien de tout ce qui se passait parmi le peuple. Ils profitèrent d'une conjoncture où il était resté peu de monde à Rome ; et ayant fait donner clandestinement avis aux sénateurs de s'y rendre un certain jour, le sénat, en l'absence des tribuns du peuple, donna un décret qui portait que, vu les nouvelles qu'on avait reçues que les Volsques s'étaient mis en campagne pour ravager les terres des Herniques, les tribuns militaires partiraient sur-le-champ pour s'informer sur les lieux de ce qui en était ; que cependant on tiendrait l'assemblée pour nommer des consuls. En partant ils laissèrent à Rome, pour gouverner la ville, celui d'entre eux sur la fermeté duquel ils comptaient le plus : c'était Appius Claudius, fils du décemvir, jeune magistrat plein de feu et de hardiesse, et qui avait sucé avec le lait la haine du peuple et de ses tribuns. Il convoqua l'assemblée sur-le-champ, et l'on nomma des consuls. Les tribuns du peuple, à l'insu desquels Tite-Live suppose que tout ceci s'était passé, demeurèrent fort surpris et interdits. Ils ne pouvaient s'en prendre, ni à ceux qui avaient porté le décret, ils étaient absents, ni à Appius, l'affaire était faite et consommée.

Je ne sais s'il convenait à une compagnie aussi grave et aussi respectable qu'était le sénat, d'user de petites ruses comme elle fait ici pour nommer des consuls. Je trouve bien plus de noblesse dans la conduite du peuple, et je ne me lasse point de l'admirer. Animé par ses tribuns, il avait fait les derniers efforts pour être admis au consulat, et en était venu aux dernières extrémités. Tout était en feu, et l'on avait tout à craindre, tant la populace paraissait aigrie et prête à commettre les plus grandes violences. Le sénat se relâche, et accorde aux plébéiens ce qu'ils demandaient, en changeant seulement le nom. Le peuple choisit sur-le-champ trois tribuns militaires avec l'autorité de consuls, et il n'en tire aucun du corps des plébéiens. Qu'est donc devenue cette fureur du peuple prêt à tout renverser ? Semblable à ces orages violents, mais momentanés, qui ne laissent point de traces après eux, elle se change en une sagesse et une modération qui n'ont point d'exemple. Il serait peut-être moins étonnant que le peuple, charmé de la condescendance du sénat, dans ce premier moment et dans cette espèce d'enthousiasme de joie, se fût piqué de ne point céder en générosité à cette auguste compagnie, et de renoncer noblement à ses propres intérêts ; mais que, malgré les vives et continuelles sollicitations de ses tribuns, il ait persisté dans les mêmes sentiments pendant plusieurs années, car il s'en est déjà passé vingt depuis l'établissement des tribuns militaires, et il

s'en passera encore autant sans que les plébéiens soient admis à cette charge, c'est ce qui me paraît au-dessus de toutes les louanges. Il y a lieu de juger que le peuple pensait et agissait ainsi par estime pour la sagesse et la prudence des sénateurs, entre les mains desquels il trouvait l'autorité du gouvernement mieux placée que dans celles des plébéiens. Un mot de la harangue des tribuns que j'ai rapportée auparavant semble l'insinuer. Ils reprochent au peuple qu'enchanté par une aveugle et stupide admiration des sénateurs, il se condamne lui-même à une éternelle servitude, *quòd admiratione eorum quos odisset stupens, in æterno seipsa teneret servitio.* Voilà donc, selon les tribuns, la raison pour laquelle le peuple n'a point voulu jusqu'ici admettre les plébéiens aux premières charges de l'état. Y a-t-il rien qui puisse lui faire plus d'honneur?

C. SEMPRONIUS ATRATINUS[1].
Q. FABIUS VIBULANUS.

Tite-Live rapporte sur cette année un événement étranger, mais qui regarde une ville dont les liaisons avec l'histoire romaine deviendront grandes dans la suite. Les Samnites faisaient depuis longtemps la guerre aux Etrusques[2], apparemment au sujet d'une ville appelée pour lors Vulturne, qui appartenait à ces derniers. Ceux-ci, fatigués de la longueur et des dépenses de cette guerre, consentirent enfin que les Samnites envoyassent une colonie à Vulturne, et qu'ils fussent mis en possession d'une partie de la ville et du territoire. Quelque temps après, les Samnites, profitant d'une solennité publique qui se passait en festins et en réjouissances, égorgèrent pendant la nuit tous les anciens habitants qu'ils trouvèrent ensevelis dans le vin et le sommeil, et devinrent, par cet horrible massacre, seuls maîtres et possesseurs de la ville. Ils lui firent changer de nom, et l'appelèrent *Capua*, de *Capys* leur chef, ou pour quelque autre raison.

Le bruit des préparatifs extraordinaires que faisaient les Volsques ne se trouva que trop vrai. Sempronius marcha contre eux. C'était un général plein de valeur, populaire, et familier avec les soldats, dont il était adoré; mais plus soldat lui-même que grand capitaine, et qui faisait la guerre comme si le courage seul eût suffi pour remplir tous les devoirs d'un commandant. Comme il menait une armée victorieuse contre des vaincus[1], il ne prit aucune des précautions qu'on peut regarder comme les gages certains d'un heureux succès. Il ne forma point de corps de réserve, disposa mal la cavalerie, et se conduisit en tout avec la dernière négligence, comptant sur une victoire assurée. Elle le fut, mais pour les Volsques. Le combat s'étant donné, les Romains ne firent pas grande résistance, et pliérent bientôt. Le consul eut beau employer les exhortations et les réprimandes, quand une fois la peur a saisi le soldat, il ne voit et n'entend plus ni l'exemple ni les ordres d'un général. Ceux-ci n'écoutaient rien, et toute l'armée allait être mise en déroute, sans un simple décurion[2] de cavalerie, qui s'appelait Sex. Tempanius[3]. Ce brave homme, voyant que tous prenaient la fuite, et que la cavalerie que le consul avait laissée dans un endroit coupé de ravins était hors d'état de combattre, cria à haute voix que les cavaliers missent pied à terre, s'ils voulaient sauver la république. Toute la cavalerie obéit, comme si le consul en avait donné l'ordre. *Si nous n'arrêtons l'ennemi*[3], leur dit-il, *c'en est fait de l'empire. Suivez ma lance pour guidon. Montrez aux Romains et aux Volsques qu'à pied comme à cheval rien ne vous peut résister.* Tous jetérent de grands cris pour marquer leur approbation. Tenant sa lance élevée, il marche à leur tête. Ils vont où les Romains étaient le plus pressés. Partout où ils paraissent, le combat se rétablit; et si leur petit nombre leur avait permis de se montrer partout, ils auraient sans doute obligé les ennemis de prendre la fuite. Comme on ne pouvait soutenir leur impétuosité, le général des Volsques donne ordre à ses troupes de s'ouvrir

[1] . 3 32; av. J. C. 420.
[2] Liv. lib. 4, n. 37.

[1] Liv. lib. 4, n. 37.
[2] Le corps de cavalerie qui accompagnait chaque légion, se divisait en compagnies de trente hommes qui étaient appelés *turmæ*; chaque compagnie en trois décuries. Celui qui commandait une décurie s'appelait *décurion*.
[3] Liv. lib. 4, n. 38 et 39

dans l'endroit où elles seraient attaquées, jusqu'à ce que ce nouveau bataillon, s'étant trop avancé, fût séparé du reste de l'armée. La chose arriva ainsi. C'est une faute très-ordinaire aux troupes victorieuses. Ces braves soldats ne purent plus retourner par où ils étaient venus, les ennemis s'étaient extrêmement serrés dans cet endroit pour leur fermer le chemin. Le consul et les légions romaines n'apercevant plus ce bataillon, qui faisait toute leur force, et craignant que cette généreuse troupe ne fût accablée par les ennemis, font tous leurs efforts pour la chercher et arriver jusqu'à elle. Les Volsques, d'un côté, repoussent fortement le consul et les légions; de l'autre, pressent vivement Tempanius et ses soldats. Ceux-ci, ayant tenté plusieurs fois, mais toujours inutilement, de rompre les ennemis et de percer jusqu'au gros de l'armée, s'emparent d'une hauteur, s'y rangent en rond, et se défendent avec un courage qui coûta beaucoup de sang aux ennemis. La nuit seule mit fin à ce combat. Le consul, de son côté, soutint toujours et arrêta l'ennemi pendant qu'il y eut un peu de jour. Ils se séparèrent de part et l'autre, sans savoir qui avait remporté la victoire; et la frayeur fut si grande des deux parts, que les deux armées, se comptant chacune vaincue, et ayant laissé dans leurs camps les blessés et une grande partie des bagages, se retirèrent sur les montagnes prochaines. La hauteur cependant demeura assiégée jusqu'au milieu de la nuit, que ceux des Volsques qui l'environnaient, apprenant que leur camp était abandonné, et croyant leur armée défaite, se sauvèrent où ils purent.

Tempanius, qui ne doutait pas que les ennemis ne l'attaquassent de nouveau dès que les ténèbres seraient dissipées, fut bien surpris lorsqu'au point du jour il ne vit plus ni amis ni ennemis. Il ne pouvait comprendre ce qu'étaient devenues deux grandes armées, qui peu d'heures auparavant occupaient toute la plaine. Il alla d'abord lui-même reconnaître le camp des Volsques, et ensuite celui des Romains. Il rencontra partout une solitude égale, et ne vit dans l'un et dans l'autre camp que quelques blessés qui n'avaient pu suivre leur corps d'armée. Il passa de là sur le champ de bataille, qui ne lui présenta que des morts et des mourants, et cette image affreuse qu'on y rencontre le lendemain d'un combat. Emmenant avec lui ce qu'il pouvait de blessés, et ne sachant quelle route le consul avait prise, il marche vers Rome par le chemin le plus court.

Déjà la nouvelle du combat malheureux et du camp abandonné s'y était répandue, et avait jeté une consternation générale dans toutes les familles. On y déplorait surtout la perte de la cavalerie, que l'on croyait avoir été taillée tout entière en pièces. Le consul Fabius, crainte de surprise, disposa des corps-de-garde aux portes. Un gros de gens armés qu'on aperçut de loin jeta une nouvelle frayeur dans la ville, et fit craindre que ce ne fussent les ennemis. La crainte se changea bientôt en une joie inconcevable quand on eut reconnu que c'étaient ces cavaliers mêmes qu'on avait crus morts. Ce ne fut qu'un cri d'allégresse dans toute la ville. Les mères et les femmes, tout hors d'elles-mêmes, et oubliant les bienséances de leur sexe, courent à leur rencontre, et, le visage baigné de larmes, embrassent tendrement leurs enfants et leurs maris, qu'elles revoyaient contre toute espérance.

Les tribuns du peuple marquèrent ici bien à contre-temps leur acharnement contre les patriciens. Ils avaient appelé en jugement M. Postumius et T. Quintius[1], au sujet de la bataille de Veïes, perdue par leur faute, quatre ou cinq ans auparavant. La conjoncture présente leur parut favorable pour réveiller cette affaire. Ayant convoqué l'assemblée, ils représentèrent avec beaucoup de vivacité et de chaleur que la faute des deux généraux à Veïes, étant demeurée impunie, avait donné lieu à ce qui venait d'arriver chez les Volsques, où le consul avait trahi son armée, livré au carnage les plus braves cavaliers qui fussent dans les troupes, et abandonné honteusement son camp. Un des tribuns, appelé C. Villius[2], fit appeler l'officier de la cavalerie Tempanius, et l'interrogea ainsi juridiquement devant toute l'assemblée: « Tempanius, je vous de-

[1] Liv. lib. 4, n. 40, 41

[2] Le texte porte *C. Julius*. Les Jules étaient patriciens, et, par conséquent, ne pouvaient pas être tribuns du peuple. Sigonius conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il faut lire ici *C. Villius*.

« mande si vous croyez que le consul Sempronius ait donné la bataille dans un temps « convenable, qu'il ait placé un corps de réserve pour la sûreté des combattants, et qu'il « ait rempli aucun des devoirs d'un bon général. Je vous demande encore si c'est de « votre chef que, voyant la déroute des légions, vous avez fait mettre pied à terre « aux cavaliers, et rétabli le combat? Si, lorsque vous et les vôtres avez été séparés du « reste de l'armée, le consul vous a secouru « en personne, ou s'il vous a envoyé du secours? Si le lendemain il vous est venu « quelque renfort? Si c'est par votre courage « que vous et votre troupe avez percé dans « notre camp? Si vous y avez rencontré ou le « consul, ou l'armée, et si vous ne l'avez pas « trouvé abandonné avec les soldats malades « qu'on y avait laissés? Vous êtes vrai et sincère: c'est votre courage seul qui a sauvé « l'armée. Il faut me répondre sur tous ces articles, de bonne foi, et sans rien déguiser; « et me dire aussi où est Sempronius, et où « sont ses légions? Si vous avez été abandonné, « ou si c'est vous qui avez abandonné le consul? Enfin, si nous avons remporté la victoire, ou si nous avons été vaincus? »

La conjoncture était délicate et embarrassante pour un soldat qui ne voulait ni trahir la vérité ni charger son général. La réponse de Tempanius[1] fut simple et militaire, sans aucun ornement, mais pleine de bon sens et de dignité: il évita également et de se faire valoir lui-même, et d'accuser ou de rabaisser les autres. Il dit « qu'il ne convenait point à un « soldat de juger du mérite guerrier de son « commandant; que cet examen avait regardé « le peuple quand il l'avait nommé consul: « qu'ainsi on ne lui demandât point ce qu'il « pensait du plan et des desseins de Sempronius pour les opérations de la guerre, sur « quoi il s'imaginait que les plus habiles dans « l'art militaire pourraient être embarrassés à « répondre: que, pour lui, il ne pouvait parler que de ce qu'il avait vu, et qu'il allait « en rendre compte. Qu'avant que d'être séparé du corps de l'armée, il avait vu le consul combattre à la tête des troupes, les exhorter, et se porter dans tous les endroits où « le péril était le plus grand; qu'ensuite lui et « les siens l'avaient perdu de vue: que cependant, par le bruit et les cris, il avait jugé « que le combat avait été poussé jusqu'à la « nuit; et que la multitude des ennemis avait « empêché qu'on ne pût percer jusqu'à la « hauteur qu'il occupait: qu'il ne savait où « était l'armée: qu'il conjecturait que, comme « lui-même dans un danger si pressant s'était « défendu lui et les siens par la situation avantageuse d'une hauteur, le consul aurait « cherché des endroits propres à y établir un « camp pour s'y mettre lui et son armée en « sûreté: qu'il croyait que les troupes des « Volsques n'étaient pas en meilleur état que « celles des Romains: que la nuit avait jeté « un voile sur les deux armées, qui les avait « également empêchées de savoir ni ce qu'elles devaient faire, ni ce que les ennemis « étaient devenus. » Au reste, il demanda par grâce qu'on ne le retînt pas davantage, ayant un extrême besoin de repos pour se remettre de ses fatigues, et se faire panser de ses blessures. En effet, il fallait que le tribun eût bien peu de raison d'arrêter, comme il fit, par des interrogations si peu nécessaires et si absurdes, un soldat fatigué comme celui-ci devait l'être. Il retourna chez lui comblé des louanges et des applaudissements de tout le peuple, qui admira encore plus la sagesse et la modération de sa réponse, que la valeur et la bonne conduite avec lesquelles il venait de combattre les ennemis de la patrie.

Cependant le consul Sempronius était déjà arrivé par la voie Lavicane jusqu'au temple du Repos. On lui envoya aussitôt des chariots et des chevaux pour amener plus commodément à la ville des soldats fatigués du combat, et de la marche qu'il avait suivie. En rendant compte de ce qui s'était passé, il ne fut pas plus attentif à se disculper qu'à donner à Tempanius tous les éloges qui lui étaient dus.

Les tribuns continuèrent leur poursuite contre les deux commandants qu'ils avaient appelés en jugement. Comme la populace était fort affligée de ce qui venait de se passer chez les Volsques, et fort mécontente des généraux, Postumius fut condamné à une amende. Quant

[1] « Adversùs hæc Tempanii oratio incompta fuisse dicitur, cæterùm militariter gravis, non suis vana laudibus, non crimine alieno læta. » (Liv.)

à ce qui regarde Quintius, les belles actions qu'il avait faites depuis le malheureux combat de Veïes, et la considération qu'on eut pour la mémoire de son père Cincinnatus, et pour Quintius Capitolinus, alors accablé de vieillesse, lui sauvèrent cet affront : il fut renvoyé absous.

Le peuple dans le choix de ses tribuns, disposa de quatre places en faveur de quatre sujets absents, savoir : Sex. Tempanius, A. Sellius, L. Antistius, Sex. Pompilius[1]. Ces trois derniers étaient les principaux de la troupe qui avait accompagné Tempanius dans l'action généreuse que nous venons de raconter. On voit ici que le peuple est sensible au mérite, et qu'il ne tarde point à le récompenser. Le courage seul de ces quatre soldats avait brigué pour eux, puisqu'ils étaient absents.

Le consulat n'ayant pas été en bonne odeur cette année-ci, on nomma pour la suivante des tribuns militaires.

L. MANLIUS CAPITOLINUS[2].
Q. ANTONIUS MÉRENDA.
L. PAPIRIUS MUGILANUS.

Dès le commencement de l'année, L. Hortensius, tribun du peuple, appela en jugement Sempronius, consul de l'année précédente. Les quatre collègues d'Hortensius, que j'ai nommés auparavant, le prièrent de ne pas s'acharner sur leur général, à qui l'on ne pouvait reprocher que sa mauvaise fortune. Comme le tribun paraissait ne vouloir point se rendre à leurs prières, ils lui déclarèrent que, s'il persistait dans sa résolution, ils prendraient le deuil avec l'accusé, qu'ils se présenteraient devant le peuple en qualité de suppliants, et qu'ils imploreraient sa miséricorde pour un général qui les avait toujours traités en père. Hortensius ne put pas tenir contre des sentiments si nobles et si touchants. *Le peuple romain*, dit-il, *ne verra pas ses tribuns en habit de suppliants et d'accusés. Je me désiste de ma poursuite contre Sempronius, puisqu'au moins il a su, pendant son commandement, se faire aimer de ses soldats avec tant de tendresse.* C'est un grand mérite en effet, et une gloire à laquelle les généraux ne peuvent trop aspirer. Le peuple et le sénat admirèrent également et la tendre reconnaissance des quatre tribuns, et la facilité avec laquelle Hortensius céda à de si justes prières[1].

§ IV. — On nomme deux nouveaux questeurs pour l'armée, qui sont encore choisis du nombre des patriciens. Fonctions de la questure. Sempronius condamné a une amende. Vestale accusée, et déclarée innocente. Conspiration des esclaves, étouffée dans sa naissance. Mésintelligence des généraux suivie de leur défaite, qui est réparée par un dictateur créé a cette occasion. Postumius, un des tribuns militaires, est lapidé par son armée : punition de ce meurtre. Diverses brouilleries et guerres. Les plébéiens parviennent a la questure. Guerre contre les Eques et les Volsques. Nouveaux troubles dans la république. Nouvelle guerre contre les Eques et les Volsques. La paye de l'infanterie romaine établie pour la première fois. Siége de Veïe commencé.

NUMÉRIUS FABIUS VIBULANUS.
T. QUINTIUS CAPITOLINUS.

Il ne se passa rien de bien considérable au dehors sous ces consuls ; mais il y eut beaucoup de mouvement au dedans, et l'on juge bien que ce fut de la part des tribuns du peuple.

Jusque-là il n'y avait eu que deux questeurs[3], dont les fonctions étaient renfermées dans la ville, et qui avaient toujours été tirés du corps des patriciens. Les consuls proposèrent d'en créer encore deux autres, qui suivraient toujours les consuls et les généraux à l'armée, et dont le ministère ne serait que pour la guerre. Les tribuns ne rejetèrent pas cette proposition, mais ils demandèrent qu'une partie des questeurs fût tirée d'entre les plébéiens. Le sénat, après de grandes disputes, consentit qu'on en usât, à l'égard des questeurs, comme on avait fait à l'égard des tribuns militaires, et qu'il fût libre au peuple de les choisir indifféremment parmi les patriciens et les plébéiens. Mais cette condescendance,

[1] Liv. lib. 4, n. 42.
[2] An. R. 333; av. J. C. 419.
[3] Liv. lib. 4, n. 42.

[1] « Nec pietas quatuor tribunorum, quàm Hortensii « tam placabile ad justas preces ingenium, pariter plebi « patribusque gratior fuit. » (Liv.)
[2] An. R. 334 ; av. J. C. 418.
[3] Liv. lib. 4, n. 43.

quoiqu'elle coûtât beaucoup au sénat, ne satisfit pas les tribuns. Instruits par l'exemple de ce qui arrivait aux élections des tribuns militaires, ils voulaient qu'on ordonnât qu'il faudrait nécessairement tirer les questeurs, moitié des patriciens, moitié des plébéiens. Le sénat pour terminer plus facilement cette affaire, souhaitait fort qu'on procédât à l'élection des consuls; car le temps des comices était arrivé. Il fallait pour cela qu'il donnât un décret. Les tribuns s'y opposaient.

Les consuls étant sortis de charge, on en vint à un interrègne, qui dura un temps considérable, par les nouvelles difficultés qui s'élevaient tous les jours, et qui se poussaient fort vivement de part et d'autre. Enfin, sur les remontrances de L. Papirius Mugilanus, qui avait été nommé interroi après beaucoup d'autres, on convint d'un accommodement, où chaque parti semblait relâcher quelque chose de ses prétentions. Il portait que les sénateurs souffriraient qu'on nommât des tribuns militaires à la place des consuls; et que les tribuns du peuple ne s'opposeraient point à ce que les quatre questeurs fussent choisis indifféremment dans les deux ordres.

On commença par la nomination des tribuns militaires. Ils furent tous pris d'entre les patriciens. Ce furent.

L. QUINTIUS CINCINNATUS. III [1].
L. FURIUS MÉDULLINUS.
M. MANLIUS.
A SEMPRONIUS ATRATINUS. II.

On procéda ensuite à l'élection des questeurs. Sempronius présida à l'assemblée qui se tint pour ce sujet. Parmi plusieurs plébéiens qui se présentèrent pour demander cette charge, étaient le fils d'Antistius et un frère de Pompilius, tous deux tribuns du peuple. Leur crédit était grand, la brigue fut violente, et ils n'omirent rien pour avoir l'honneur d'être les premiers qui eussent fait entrer la questure dans l'ordre des plébéiens, en la mettant dans leurs familles. Ils n'obtinrent pourtant rien, et le peuple ne put s'empêcher de leur préférer des nobles, dont il avait vu les pères et les aïeux remplir avec éclat la dignité de consul.

Pour lors les tribuns entrèrent en fureur, surtout ceux qui se trouvaient personnellement blessés par ce refus injurieux. Ils ne comprenaient point comment le peuple, sans être touché, « ni des services qu'ils lui avaient « rendus, ni des mauvais traitements qu'il « avait reçus des sénateurs, ni des prières in- « stantes de deux de ses tribuns pour un fils « et pour un frère, ni du plaisir de se mettre « en possession d'une nouvelle dignité qui « lui était offerte, avait pu refuser opiniâtré- « ment de gratifier quelque plébéien, non- « seulement du tribunat militaire, mais encore « de la questure.» Ils s'écriaient qu'il y avait eu infailliblement de la supercherie dans le rapport qu'on avait fait des suffrages, et qu'il fallait examiner sur ce point la conduite de Sempronius, qui les avait comptés. Mais comme c'était un homme d'une probité avérée, que son innocence et la dignité dont il était actuellement revêtu mettaient hors d'état d'atteinte, ils tournèrent toute leur indignation contre C. Sempronius, son parent. Ils firent revivre l'affaire de la dernière bataille, et l'appelèrent en jugement devant le peuple. Quelques efforts qu'eussent faits les sénateurs pour le sauver, ils ne purent empêcher qu'il ne fût condamné à une amende.

Description sommaire des fonctions de la questure.

Questeur est proprement ce que nous appellerions trésorier. L'étymologie de ce nom est un mot latin qui signifie *chercher* [2], parce que la recherche des revenus publics, et quelquefois celle des crimes, étaient confiées aux soins des questeurs.

On n'en créa d'abord que deux, dont les fonctions étaient renfermées dans la ville. On ne convient pas du temps de leur établissement. La plus commune opinion le place sous le règne de Tullus Hostilius, ou sous le consulat de Valérius Publicola, la première année

[1] An. R. 335; av. J. C. 417.

[1] Liv. lib. 4, n. 44.

[2] « Quæstores a *quærendo* dicti sunt, qui conquirerent publicas pecunias et maleficia. » (VARRO. *de Ling. lat.* lib. 4.)

après l'expulsion des Tarquins. Il y avait deux questeurs : on les renouvelait chaque année. Ils étaient tirés du corps des patriciens.

Ce furent les questeurs qui appelèrent en jugement devant le peuple Sp. Cassius[1] (c'est où Tite-Live parle des questeurs pour la première fois), et qui accusèrent aussi M. Volscius[2].

Aux deux questeurs pour la ville, qui jusque-là avaient été choisis par les rois, selon le sentiment de ceux qui en attribuent l'institution à Tullus Hostilius, et ensuite par les consuls[3], on en ajouta deux pour le dehors et pour le ministère de la guerre, l'an de Rome 334. Le peuple obtint alors que les questeurs pourraient être tirés du corps des plébéiens, comme de celui des patriciens.

Les questeurs de la ville étaient chargés du soin et de la garde du trésor public, appelé *ærarium*, qui était dans le temple de Saturne. Ils y déposaient les sommes que les fermiers du peuple romain remettaient entre leurs mains, celles qui provenaient de la vente des dépouilles prises sur les ennemis, et en général tous les revenus publics. Ils tenaient un registre exact des recettes et des dépenses, et ne délivraient aucune somme que sur l'ordre du sénat et des consuls. Quand on était près d'entrer en campagne, ils tiraient les drapeaux du trésor public, où on les gardait, et les faisaient porter au consul. C'était eux aussi que la république chargeait du soin de loger les ambassadeurs, de leur fournir tout ce qui leur était nécessaire, et de leur donner à leur départ les présents ordonnés par le sénat.

Les questeurs du dehors furent créés, comme nous l'avons dit, pour le service de la guerre[4]. Ils étaient chargés de la caisse militaire, et accompagnaient les consuls et les généraux à l'armée, pour tenir compte des dépouilles des ennemis, pour vendre le butin, et surtout pour prendre soin des vivres et de la subsistance de l'armée.

Le nombre des questeurs, par cette augmentation, fut de quatre. Il s'accrut ensuite à proportion des conquêtes du peuple romain. On en envoyait un dans chaque province avec le préteur, si ce n'est que la Sicile en avait deux, parce qu'elle était divisée en deux parties : l'un résidait à Lilybée, l'autre à Syracuse. Outre la caisse militaire dont ils étaient chargés, c'était entre leurs mains que les fermiers du peuple romain remettaient tous les revenus qu'il tirait des provinces, et ils les faisaient porter à Rome pour être déposés dans le trésor public. Quelquefois, en l'absence du préteur, le soin d'administrer la justice, et même de commander l'armée, leur était confié.

On tirait au sort les différents départements entre les questeurs, soit pour la ville, soit pour l'Italie, soit pour les provinces.

La questure n'était point une des grandes charges de l'état, mais le premier degré pour y parvenir[1]. On n'y entrait ordinairement qu'après dix années de service, c'est-à-dire à peu près à l'âge de vingt-sept ans.

Je ne crois pas pouvoir mieux terminer cette petite digression sur la questure que par un bel endroit de Cicéron, où il marque les dispositions avec lesquelles il entra dans cette charge[2]. Après avoir pris les dieux à témoin de la sincérité des sentiments qu'il va exposer : « Dans tous les emplois, dit-il, dont le « peuple romain m'a honoré jusqu'ici, j'ai « cru être engagé par les liens les plus sacrés de « la religion à en remplir dignement tous les « devoirs. Lorsqu'on m'a fait questeur, j'ai regardé cette dignité, non comme un présent « dont on me gratifiait, mais comme un dé-

[1] Liv. lib. 2, n. 41.
[2] Id. lib. 3, n. 24 et 25.
[3] Liv. lib. 4, n. 43.
[4] « Ut præter duos urbanos quæstores, duo consulibus « ad ministeria belli præstò essent. » (Liv. lib. 4, n. 43.)

[1] « Quæstura primus gradus honoris. » (Cic. 2, *Verr.* n. 11.)
[2] « O dii immortales !.... ita mihi meam voluntatem « spemque reliquæ vitæ vestra populique romani existimatio comprobet, ut ego quos adhuc mihi magistratus « populus romanus mandavit, sic eos accepi, ut me « omnium officiorum obstringi religione arbitrarer. Ita « quæstor sum factus, ut mihi honorem illum tum non « solùm datum, sed etiam commissum putarem. Sic « obtinui quæsturam in provinciâ Siciliâ, ut omnium ocu- « los in me unum conjectos arbitrarer : ut me quæsturamque meam quasi in aliquo orbis terræ theatro ver- « sari existimarem ; ut omnia semper, quæ jucunda « videntur esse, non modò his extraordinariis cupiditatibus, sed etiam ipsi naturæ ac necessitati denegarem. » (Cic. 7, *Verr.* n. 35.)

« pôt que l'on confiait à ma vigilance et à ma « fidélité. Quand on m'a ensuite envoyé gérer « la questure dans la Sicile, je me suis ima-« giné que, tous les yeux étant tournés sur « moi, ma personne et ma questure allaient « être exposés sur un grand théâtre, à la vue « de tous les peuples, à qui j'allais être donné « en spectacle; et, dans cette pensée, je me « suis interdit non-seulement les plaisirs crimi-« nels qu'entraînent les grandes passions, mais « ceux mêmes qui sont les plus légitimes, et « qui paraissent les plus nécessaires. » Il serait bien à souhaiter que tous les magistrats entrassent dans les charges avec de pareilles dispositions.

La même année où le nombre des questeurs fut augmenté, Postumia[1], une des vestales, fut accusée d'avoir manqué à son vœu de chasteté. Un trop grand soin de sa parure, et des manières trop libres pour une personne consacrée par état à la virginité, l'avaient fait soupçonner de ce crime, non sans fondement apparent. Elle se défendit et se justifia. L'affaire ne fut point jugée après la première plaidoirie; et il fut ordonné qu'elle serait plaidée de nouveau. Enfin la vestale obtint un jugement d'absolution; mais le grand-pontife l'avertit de prendre à l'avenir des manières plus sérieuses et moins enjouées, et de se piquer dans sa parure de modestie plutôt que d'élégance et de bon goût.

Ceux de Capoue se rendent maîtres de la ville de Cumes, qui avait été jusque-là tenue par des Grecs.

AGRIPPA MÉNÉNIUS LANATUS[2].
P. LUCRÉTIUS TRICIPITINUS.
SP. NAUTIUS.
C. SERVILIUS.

Les esclaves forment une conspiration pour mettre le feu à divers quartiers de la ville, dans le dessein de s'emparer du Capitole pendant qu'on serait occupé à l'éteindre. Jupiter, dit Tite-Live[1], détourna l'effet d'un si criminel dessein; car les Romains rapportaient tout à la Divinité. Deux d'entre les esclaves découvrirent la conjuration. On leur donna pour récompense la liberté avec une somme assez considérable pour ces temps-là; et les coupables furent punis.

L. SERGIUS FIDÉNAS[2].
M. PAPIRIUS MUGILANUS
C. SERVILIUS.

La guerre de la part des Èques était devenue comme annuelle. Ceux de Lavique se joignirent à eux. Le sénat ordonna que deux des tribuns militaires marcheraient contre les ennemis, et que le troisième resterait à la ville, pour la gouverner. C'était le sort qui devait décider de ces fonctions. Personne ne voulait se charger du dernier département, comme peu honorable; et chacun se croyait plus capable que les autres de commander les troupes. Comme aucun ne voulait céder, Q. Servilius, père de l'un d'eux, se leva, et dit: « Puisque vous ne respectez ni le sénat, ni la « république, l'autorité paternelle videra vo-« tre dispute. Mon fils, sans qu'on tire au sort, « prendra soin de la ville. Je souhaite que « ceux qui désirent si fort d'être chargés du « commandement des armées y fassent parai-« tre toute la prudence et l'union nécessaires « pour y réussir. »

Ce discours marque jusqu'où allait le pouvoir des pères sur leurs enfants, constitués même en dignité, et combien il était respecté à Rome. On ne jugea pas à propos de faire les levées dans toutes les tribus: on en tira seulement dix au sort, dont la jeunesse fut enrôlée. Après quoi les deux tribuns partirent.

La mésintelligence qui avait déjà commencé à paraître entre eux dans la ville éclata bien plus dans le camp, fondée toujours sur le même principe, c'est-à-dire sur une haute estime que chacun d'eux avait de sa propre ca-

[1] « Postumia, virgo vestalis, de incestu causam dixit, « crimine innoxia; ob suspicionem * propter cultum « amœniorem, ingeniumque liberius quàm virginem de-« cet, parùm abhorrens famam. Ampliatam **, deindè « absolutam pro collegii sententiâ, pontifex maximus « abstinere jocis, colique sanctè potiùs quàm scitè jus-« sit » (Liv.)

* *Ob suspicionem, etc.* Cette latinité a été suspecte à Gronovius; il lit: *Ab suspicione... parum abhorrens. Eam, etc.*

** *Ampliatam.* Par l'ampliation, on ordonnait que l'instruction du procès fût recommencée tout de nouveau; que la cause fût plaidée une seconde ou une troisième fois.

[2] An. R 336, av. J. C. 416

[1] Liv. lib. 4, n. 45.

[2] An. R. 337; av. J. C. 415.

[3] Liv. lib. 4, n. 45, 46.

pacité, et sur le désir de commander seul. Ils ne pensaient jamais de même, et soutenaient chacun leur sentiment avec opiniâtreté. Chacun voulait que ses avis seuls fussent suivis, et ses ordres exécutés. Ils avaient un souverain mépris l'un pour l'autre, et ne convenaient qu'en ce point. La désunion alla si loin, qu'il fallut que les lieutenants leur remontrassent avec force que les choses ne pouvaient pas subsister sur ce pied-là, et les obligeassent à partager l'autorité, en commandant chacun son jour alternativement.

Quand on apprit ces nouvelles à Rome, Servilius, à qui l'âge et les emplois avaient donné une grande expérience, pria les dieux de ne pas permettre que la discorde des tribuns devînt funeste à la république; et prévoyant qu'on était menacé d'un grand échec, il pressa son fils de tenir des levées toutes prêtes.

Il ne se trompait pas. Sergius, un jour qu'il commandait, voyant que les ennemis s'étaient renfermés dans leurs retranchements (et ils l'avaient fait exprès pour l'y attirer), crut que c'était par crainte, et il s'avança jusqu'au camp, dans l'espérance de s'en rendre maître. A peine y fut-il arrivé, que les ennemis, sortant tout à coup de leurs retranchements, attaquèrent les Romains avec toutes leurs forces; et, les poursuivant vivement dans la vallée qui était en pente, ils en firent un grand carnage. Les Romains, poursuivis jusqu'à leur camp, ne le défendirent qu'avec beaucoup de difficulté; et le lendemain, se voyant déjà enveloppés de plusieurs côtés par les Èques, ils l'abandonnèrent honteusement. Les généraux, les lieutenants, et ce qu'il y avait de meilleures troupes autour des drapeaux se retirèrent à Tuscule. Les autres, se répandant dans la campagne, arrivèrent par divers chemins à Rome, où ils représentèrent la défaite bien plus grande qu'elle n'était en effet.

Il y eut moins d'alarme à Rome, parce qu'on s'y était en quelque sorte attendu, et parce que le tribun militaire avait préparé de nouvelles forces. On apprit, par les courriers qu'il avait envoyés pour reconnaître l'état de l'armée, que les généraux et les troupes étaient à Tuscule, et que l'ennemi se tenait encore dans le même camp. Mais ce qui rassura le plus les esprits, fut la nomination de Servilius Priscus pour dictateur, faite par ordre du sénat. Il prit pour général de la cavalerie son fils, l'un des tribuns militaires, et par lequel il avait été nommé lui-même dictateur. D'autres pourtant disent que ce fut Servilius Ahala, qui, en cette occasion, fut choisi général de la cavalerie.

Le dictateur partit avec la nouvelle armée, et y ayant joint celle qui était à Tuscule, il alla camper à deux milles de l'ennemi. L'heureux succès avait fait passer chez les Eques la fierté et la négligence qui avaient perdu les généraux romains. Le dictateur, au commencement du combat, ayant envoyé d'abord sa cavalerie contre les premiers rangs des ennemis, elle les mit bientôt en désordre. Il fit marcher ensuite les légions, et trouvant un enseigne qui tardait à s'avancer, il le tua de sa propre main. L'ardeur des troupes romaines fut si grande, que les Eques ne purent soutenir leur attaque, et s'enfuirent dans leur camp, dont la prise coûta encore moins de temps et de peine que le combat, qui avait pourtant duré peu. Le dictateur accorda tout le butin aux soldats. La cavalerie, qui avait été à la poursuite des fuyards, ayant rapporté que tous ceux de Lavique, et une grande partie des Eques, s'étaient retirés dans cette ville, l'armée y marcha le lendemain. La place fut prise par escalade, et livrée au pillage.

Le dictateur, ayant ramené son armée victorieuse à Rome, abdiqua sa magistrature huit jours après l'avoir reçue. Le sénat, avant que les tribuns parlassent de partage de terres, ordonna fort à propos qu'on enverrait à Lavique une colonie. Quinze cents citoyens y passèrent, et on leur distribua deux arpents de terre à chacun.

AGRIPPA MÉNÉNIUS LANATUS. II [1].
L. SERVILIUS STRUCTUS.
P. LUCRÉTIUS TRICIPITINUS. II.
SP. RUTILIUS CRASSUS.

A. SEMPRONIUS ATRATINUS. III [2].
M. PAPIRIUS MUGILANUS. II.
Q. FABIUS VIBULANUS.
SP. NAUTIUS RUTILUS. II.

Pendant ces deux années le dehors fut

[1] An. R. 338; av. J. C. 414.
[2] An. R. 339; av. J. C. 413.

tranquille : deux tribuns du peuple, Mecilius et Métilius, excitèrent quelques mouvements en proposant une loi pour le partage des terres appartenantes au public[1] : c'était l'appât ordinaire dont les tribuns les plus séditieux leurraient le peuple. Ils ne manquaient pas de faire revivre cette ancienne prétention quand ils voulaient inquiéter le sénat, et en arracher quelque nouveau privilége. M. l'abbé Vertot expose fort nettement le fond et la cause de ces disputes, qui reviennent si souvent dans l'histoire romaine, et les difficultés insurmontables qui se trouvaient dans un partage de terre : je ne ferai que le copier.

Rome, bâtie sur un fonds étranger, et qui dépendait originairement de la ville d'Albe, n'avait presque point de territoire qui n'eût été conquis l'épée à la main. Les patriciens, et ceux qui avaient eu le plus de part au gouvernement, en avaient d'abord pris quelques cantons à cens et à rente ; puis ils s'étaient approprié ce qui était le plus à leur bienséance, et ils s'en étaient fait une espèce de patrimoine. Une longue prescription avait couvert ces usurpations, et il eût été bien difficile de démêler les anciennes bornes qui séparaient ce qui appartenait au public, du domaine qu'on avait accordé à chaque particulier.

Cependant les tribuns prétendaient déposséder de ces fonds les anciens propriétaires, et qui avaient même élevé des bâtiments sur ces terres. Une recherche si odieuse consternait les premières maisons de la république. Le sénat s'assembla plusieurs fois pour trouver les moyens de faire échouer des propositions si dangereuses. On dit qu'Appius Claudius, quoique le plus jeune des sénateurs, ouvrit un avis qui ne fut pas désagréable à sa compagnie. Il dit « que ce n'était que dans le tribunat même « qu'il fallait chercher des ressources contre « la tyrannie des tribuns : qu'il n'était question « pour cela que de gagner un seul de ces « magistrats plébéiens, qui voulût bien, par « son opposition, empêcher les mauvais des« seins de ses collègues : qu'il fallait s'adresser « aux derniers de ce collège ; que ces hom« mes, nouveaux dans les affaires, et jaloux « de l'autorité que Mécilius et Métilius s'attri« buaient, ne seraient pas insensibles aux « caresses du sénat, et que peut-être ils four« niraient leur opposition, seulement pour se « faire valoir, et pour faire quelque figure « dans le gouvernement. »

Cet avis fut approuvé tout d'une voix, et on loua hautement Appius de n'avoir pas dégénéré de la vertu de ses ancêtres. Ceux des sénateurs qui avaient quelque liaison avec les tribuns du peuple s'insinuent dans leur confiance, « et leur représentent la confusion où « ils vont jeter l'état, et chaque famille en « particulier, s'il faut entrer dans une discus« sion immense pour démêler quelles sont les « terres concédées par Romulus, quelles sont « celles qui ont été ensuite, pendant l'espace « de trois cents ans, conquises sur les voisins « de la république, et que des particuliers « ont acquises en différents siècles : que le « projet d'une loi qui établirait une égalité par« faite dans la fortune de tous les citoyens rui« nerait la subordination, si nécessaire dans un « état, et que les riches, soit patriciens, soit « plébéiens, ne se laisseraient pas dépouiller « si aisément du bien qu'ils avaient hérité de « leurs ancêtres, ou qu'ils avaient acheté de « bonne foi des légitimes possesseurs ; et « qu'infailliblement une recherche si injuste « exciterait une guerre civile, et coûterait « peut-être le plus pur sang de la républi« que. » Enfin, à force de prières et d'instances, ils agirent si heureusement, que des dix tribuns ils en gagnèrent six qui s'opposèrent à la publication de la loi.

Mécilius et son collègue, outrés de voir sortir l'opposition de leur propre tribunal et de leur collége, traitèrent leurs collègues de traîtres, d'ennemis du peuple, et d'esclaves du sénat. Mais, malgré toutes ces injures, comme il ne fallait que l'opposition d'un seul tribun pour arrêter la poursuite et l'action des neuf autres, et qu'il s'en trouva six qui s'opposèrent à la réception de la loi, Mécilius et son collègue furent obligés de se désister de leur entreprise.

[1] Liv. lib. 4, n. 48

P. CORNÉLIUS COSSUS [1].
C. VALÉRIUS POTITUS.
Q. QUINTIUS CINCINNATUS.
NUMÉRIUS FABIUS VIBULANUS.

CN. CORNÉLIUS COSSUS [2].
L. VALÉRIUS POTITUS.
Q. FABIUS VIBULANUS. II.
M. POSTUMIUS RÉGILLENSIS.

Un des tribuns militaires, c'était M. Postumius Régillensis, prit sur les Èques une petite ville appelée *Voles*. Ce général savait faire la guerre, mais il était dur, plein de hauteur, fier de sa naissance et de sa dignité; et il portait trop loin ces avantages dans une république où tous les citoyens se prétendaient égaux [3]. Il avait déclaré dans l'attaque que le butin serait pour le soldat : quand la ville fut prise, il changea de sentiment. Ce manque de parole commença à indisposer beaucoup les esprits contre lui.

Ses collègues l'ayant fait venir à la ville à cause des mouvements excités par les tribuns du peuple, dont l'un, nommé Sextius, proposa en sa présence d'envoyer une colonie à Voles, ajoutant qu'il était bien juste d'accorder la jouissance de cette ville et des terres en dépendantes à ceux qui en avaient fait la conquête par les armes, il répondit brutalement : *Mes soldats auront lieu de se repentir, s'ils ne se tiennent en repos.* Cette parole choqua extrêmement toute l'assemblée, et ensuite le sénat, quand il l'eut apprise. Sextius, qui était fort vif, et ne manquait pas d'éloquence, fut fort aise de trouver dans le parti contraire un homme d'un esprit fier et d'une langue pétulante, qu'il était aisé, en le piquant et l'irritant, de pousser à des discours violents et emportés, et capable non-seulement de rendre sa personne odieuse, mais de nuire beaucoup à sa cause et à son parti : aussi l'attaquait-il plus souvent et plus vivement qu'aucun des autres tribuns militaires. Aussitôt après la parole menaçante quo je viens de rapporter : « Romains, dit Sextius, entendez-vous les me« naces que Postumius fait à ses soldats, com« me si c'étaient des esclaves? Cependant, « quand il s'agira de nommer aux premières « charges de l'état, cette bête féroce vous en « paraîtra plus digne que ceux qui songent à « vous envoyer en colonie dans un pays fer« tile, qui veulent vous procurer pour le temps « de votre vieillesse un établissement tran« quille, et qui tous les jours soutiennent pour « vous de rudes combats contre des adversai« res si fiers et si cruels ! Étonnez-vous, après « cela, que si peu de personnes prennent la « défense de vos intérêts. Quelle récompense « en pourraient-ils attendre? seraient-ce les « charges, que vous conférez plutôt à vos ad« versaires qu'à vos défenseurs? La parole « qu'il vient de prononcer vous a fait gémir. « Mais où aboutissent ces gémissements? Si « dans le moment il s'agissait de donner vos « suffrages, vous préféreriez cet homme qui « ose vous menacer de mauvais traitements à « ceux qui veulent vous procurer des terres, « des demeures et des établissements assu« rés.»

Le bruit de cette parole injurieuse s'étant répandu dans le camp, y excita une bien plus grande indignation. *Quoi ! disaient les soldats, non content de nous avoir enlevé, contre sa parole, le butin qui nous était dû, il ose encore nous menacer?* Comme les plaintes et le murmure éclataient ouvertement, le questeur Sextius, pour apaiser la sédition, crut devoir employer les mêmes voies de violence qui y avaient donné lieu. Il envoya un licteur contre un soldat qui criait fort haut. Aussitôt grand tumulte. Le licteur est repoussé violemment, et le questeur lui-même, frappé d'un coup de pierre, se retire de la foule, celui qui l'avait frappé lui criant avec insulte qu'il était traité comme le général avait menacé de traiter les soldats. A ce bruit Postumius accourt. Un homme d'un caractère brusque et violent comme celui-ci, et d'ailleurs universellement haï des troupes, n'est guère propre à apaiser une pareille émeute. Au lieu de songer à éteindre le feu de la révolte par de sages ménagements, il l'allume encore davantage par les sévères informations et les cruels supplices qu'il ordonne. On a eu raison de dire qu'il serait à souhaiter que ceux qui se trouvent dans les premières places d'un état fussent

[1] An. R. 340; av. J. C. 412.
[2] An. R. 341; av. J. C. 411.
[3] Liv. lib. 4, cap. 49-51.

semblables aux lois [1], qui ne punissent jamais par passion ni par colère, mais uniquement par justice et par la vue du bien public. Comme Postumius ne mettait point de bornes à son emportement, des soldats, qu'il avait condamnés à un supplice inouï [2], jetant de grands cris et faisant résistance, il descend de son tribunal, et s'avance vers eux pour empêcher qu'ils ne lui échappent. Les licteurs qui le précédaient écartant la foule avec violence, l'indignation, ou plutôt la fureur en vint à un tel point, que le tribun militaire fut accablé de pierres par son armée.

La nouvelle d'une rébellion si criminelle et d'un événement si tragique causa une grande douleur à Rome, et jeta les deux partis dans un grand embarras. Il s'agissait d'ordonner des informations, et de punir les coupables; ce qui souffrait de grandes difficultés par l'opposition que les tribuns y apportaient. Avant tout, on songea à choisir de nouveaux magistrats. Le sénat obtint, quoique avec peine, que ce fussent des consuls.

M. CORNÉLIUS COSSUS [3].
L. FURIUS MÉDULLINUS.

La première chose que fit le sénat, dès le commencement de l'année, fut d'ordonner par un décret que les tribuns mettraient en délibération, devant le peuple, l'affaire des informations concernant le meurtre commis en la personne de Postumius, et que le peuple chargerait de cette commission qui il lui plairait. Cette conduite était fort sage de la part du sénat, qui cherchait, en faisant honneur au peuple, à se décharger d'une poursuite odieuse en elle-même et fort délicate : mais il n'y réussit pas. Le peuple renvoya la connaissance de cette affaire aux deux consuls. Ils la terminèrent avec le plus de douceur et de modération qu'il était possible, en se contentant de condamner au supplice un petit nombre des coupables, qui même le prévinrent en se donnant la mort. Ils ne purent néanmoins venir à bout de contenter le peuple, qui se plaignait qu'une loi rigoureuse, et qui envoyait les plébéiens au supplice, était exécutée sur-le-champ, pendant qu'on faisait traîner en longueur depuis tant d'années celles qui favorisaient ses intérêts.

Il semble que, dans la conjoncture présente [1], le partage des terres de Voles serait venu fort à propos pour adoucir les esprits et diminuer le désir de la loi agraire, qui allait à dépouiller les patriciens des terres appartenant au public qu'ils avaient injustement usurpées : mais il n'en fut point fait mention ; ce qui donna lieu au peuple de se plaindre que la noblesse ne s'opiniâtrait pas seulement à retenir, contre toute justice, les terres publiques qu'elle avait envahies, mais qu'elle empêchait encore la distribution de celles qu'on venait de prendre sur les ennemis, lesquelles deviendraient bientôt aussi la proie d'un petit nombre de gens avides et insatiables.

Q. FABIUS AMBUSTUS [2].
C. FURIUS PACILUS.

Une peste [3], qui causa plus d'alarme que de ravage, suspendit les brouilleries tribunitiennes.

M. PAPIRIUS ATRATINUS [4].
C. NAUTIUS RUTILUS.

La famine, qui suivit la peste, produisit le même effet.

MANIUS ÆMILIUS MAMERCINUS [5].
C. VALÉRIUS POTITUS.

Les brouilleries domestiques et les guerres du dehors succédèrent aux deux fléaux de la peste et de la famine. Les Èques et les Volsques étaient déjà entrés sur les terres des Latins et des Herniques [6]. Le tribun M. Mænius,

[1] « Optandum est ut ii qui præsunt reipublicæ, legum « similes sint, quæ ad puniendum non iracundiâ, sed « æquitate ducuntur. » (Cic. *de Offic.* lib. 1, n. 89.)
[2] C'était d'être noyés sous la claie, *necari sub crate*. Ce supplice est qualifié d'inouï par Tite-Live, et décrit plus en détail au livre Ier, chap. 51, où il est dit que Turnus Herdonius fut précipité dans une pièce d'eau, et qu'on étendit sur lui une claie chargée de pierres.
[3] An. R. 342; av. J. C. 410.

[1] Liv. lib. 4, n. 51.
[2] An. R. 343; av. J. C. 409.
[3] Liv. lib. 4, n. 52.
[4] An. R. 344; av. J. C. 408.
[5] An. R. 345; av. J. C. 407.
[6] Liv. lib. 4, n. 53.

zélé pour les lois agraires, s'opposa fortement aux levées que voulait faire le cousul Valérius : mais, abandonné par ses collègues, il fut enfin obligé de céder. Le succès de la guerre fut heureux. On reprit une forteresse dont les ennemis s'étaient emparés. Le consul fit vendre le butin au profit du trésor public, et en priva les soldats, parce qu'ils avaient d'abord refusé de s'enrôler; ce qui le rendit fort odieux, et augmenta la faveur de Mænius. Celui-ci s'attendait, en cas qu'on nommât des tribuns militaires, d'avoir part dans la nomination, tant il s'était acquis de crédit dans l'esprit du peuple. Le sénat l'appréhenda, et rendit un décret pour que l'on créât des consuls.

CN. CORNÉLIUS COSSUS[1].
L. FURIUS MÉDULLINUS. II.

Le peuple souffrit avec beaucoup d'impatience de ce qu'on ne lui avait pas permis de nommer des tribuns militaires. Il s'en consola et s'en vengea dans l'élection des questeurs. De quatre places, il n'en accorda qu'une seule aux patriciens[2]. Ce fut pour lui une grande victoire ; non qu'il comptât pour beaucoup la charge de questeur en elle-même, qui en effet n'était pas fort considérable, mais parce que cet avantage remporté sur les patriciens semblait lui ouvrir une entrée aux autres dignités plus relevées. Les patriciens, qui en jugeaient de même, en furent vivement piqués, prévoyant que le peuple partagerait bientôt avec eux tous les bonneurs. Leur unique ressource était d'empêcher qu'on ne procédât à l'élection de tribuns militaires, et de faire nommer des consuls, dignité sur laquelle le peuple n'avait point encore de droit.

La guerre des Èques et des Volsques, qui recommença, fournit aux deux partis une vive matière de disputes[3]. Les consuls demandaient avec empressement qu'on fît des levées de troupes; les tribuns, qu'on ordonnât que l'assemblée prochaine élirait des tribuns militaires. Pendant que chacun tient ferme de son côté, tout demeure suspendu. Il y avait parmi les tribuns du peuple trois Icilius, d'une des meilleures familles plébéiennes, mais ennemie déclarée des patriciens, tous d'une constance et d'une fermeté inébranlable : c'étaient eux qui menaient toute l'affaire. Il arrive des courriers qui apprennent que les ennemis ont repris la forteresse dont il a été parlé auparavant, et passé au fil de l'épée la garnison. Les tribuns reçoivent ces nouvelles de sang-froid, sans en paraître touchés, et sans changer de sentiments. Le sénat, qui ne voulait pas laisser tout périr, est enfin obligé de céder. Il donne un décret pour l'élection des tribuns militaires, mais sous deux conditions : l'une, qu'on ne pourra nommer aucun des tribuns du peuple de cette année; l'autre, qu'on ne pourra point continuer ainsi aucun de ces tribuns dans leur charge. La restriction regardait visiblement les Icilius, qu'on accusait de briguer le tribunat militaire, comme la juste récompense de leurs menées séditieuses dans le tribunat du peuple. Les levées se firent alors sans difficulté. Le succès de la guerre fut assez heureux, mais peu considérable.

Un soin plus intéressant occupait les esprits, et les tenait en suspens : c'était celui de l'élection. Les plus illustres des plébéiens, fiers de leur première victoire sur le sénat, se flattaient d'en remporter une seconde encore plus avantageuse, en commençant enfin à avoir part aux grandes charges. Ils furent trompés. Le peuple, contre l'attente générale, ne nomma pour tribuns militaires que des patriciens. On a peine à comprendre une telle conduite, dont on ne voit d'exemples que chez le peuple romain. Il était jaloux à l'excès de son autorité. Quand on y défère, il n'est plus attentif qu'à l'utilité publique : on le désarme en lui cédant. Les Icilius accusaient les patriciens d'avoir usé, dans cette assemblée, de ruse et de fraude, en engageant plusieurs plébéiens non-seulement sans mérite, mais la plupart méprisés pour la bassesse de leur naissance et de leurs sentiments, à se mettre sur les rangs : ce qui rebuta le peuple, et le fit tourner du côté des patriciens.

[1] An. R. 346; av. J. C. 406.
[2] Liv. lib. 4, n. 54.
[3] Liv. lib. 4 n. 55.

C. JULIUS IULUS[1].
P. CORNÉLIUS COSSUS.
C. SERVILIUS AHALA.

Le bruit d'une armée nombreuse que les Eques et les Volsques avaient mise sur pied, et dont le rendez-vous était à Antium, alarma Rome, et fit songer à élire un dictateur. Deux des tribuns militaires s'opposèrent à cette nomination[2], comme leur étant injurieuse, prétendant avoir assez de capacité pour conduire et terminer heureusement cette guerre : c'étaient Julius et Cornélius. La dispute s'échauffa de part et d'autre, et alla si loin, que les principaux du sénat, se plaignant amèrement que les tribuns militaires refusassent de se rendre à l'autorité du sénat, eurent recours aux tribuns du peuple, comme on en avait déjà usé en pareille occasion. Mais les tribuns de cette année tinrent une conduite différente; et, quoiqu'ils fussent ravis de voir cette dissension entre les tribuns militaires et le sénat, ils répondirent, avec une raillerie amère, « qu'il « était honteux à un corps si puissant d'im« plorer le secours de malheureux plébéiens « qu'à peine la noblesse daignait compter au « nombre de ses concitoyens : que, quand les « honneurs et le gouvernement de la républi« que seraient devenus communs, alors le « peuple saurait bien faire en sorte que l'auto« rité du sénat fût respectée, et que nulle ma« gistrature n'osât en contredire les décrets. » Servilius Ahala, le troisième des tribuns militaires, voyant que les disputes ne cessaient point, déclara « que, si jusque-là il s'était tû, « ce n'était pas qu'il fût incertain du parti « qu'il devait prendre : qu'il savait qu'un bon « citoyen ne sépare jamais ses intérêts de « ceux du public, mais qu'il aurait souhaité « que ses collègues cédassent, de leur plein « gré, à l'autorité du sénat, plutôt que de « souffrir qu'on eût recours à celle des tribuns « du peuple : qu'actuellement encore, si les « affaires le permettaient, il leur laisserait vo« lontiers le temps de réfléchir sur leur con« duite et de revenir à leur devoir; mais que, « comme les dangers pressants de la guerre « ne souffraient pas de délai, il préférerait le « bien public au désir qu'il avait de faire plai« sir à ses collègues ; et que, si le sénat per« sévérait dans sa résolution, il élirait un dic« tateur la nuit prochaine : que si quelqu'un « s'opposait au décret du sénat, il passerait « outre, se contentant du vœu de la compa« gnie [1], quoique non revêtu de toutes les for« malités ordinaires. » Ce discours fut reçu avec un applaudissement général de tout le sénat. Ahala nomma pour dictateur P. Cornélius, qui le choisit lui-même pour son général de cavalerie. Il y a apparence que la crainte qu'il ne s'élevât quelque désunion entre des généraux qui auraient une pareille autorité, comme cela était arrivé quelques années auparavant, fit recourir à la dictature.

On s'en serait facilement passé; la guerre ne fut ni longue ni périlleuse. Les ennemis furent vaincus en deux combats fort légers, et leurs terres ravagées. Le dictateur, ayant terminé son expédition avec plus de bonheur que de gloire, et étant retourné à Rome, abdiqua la dictature.

Les tribuns militaires indiquèrent l'assemblée pour créer, non des consuls, mais des tribuns militaires; de quoi le sénat leur sut fort mauvais gré. Pour en écarter les plébéiens, ils employèrent un moyen tout différent de celui de l'année dernière, mais qui réussit également : ce fut de faire demander cette charge par ce qu'il y avait de plus illustres patriciens. Le peuple, par respect pour leur mérite et leur réputation, n'en choisit point hors de leur corps; et il en nomma quatre cette année, qui tous avaient déjà passé par cette charge.

L. FURIUS MÉDULLINUS[2].
C. VALÉRIUS POTITUS. II.
NUM. FABIUS VIBULANUS. II.
C. SERVILIUS AHALA. II.

La trève de vingt ans avec les Veïens étant expirée, les Romains, sur quelque mécontentement qu'ils en avaient reçu, étaient près de leur déclarer la guerre[3]. Mais ayant appris par

[1] An. R. 347; av. J. C. 405.
[2] Liv. lib. 4, n. 56, 57

[1] L'avis du sénat, lorsque, par différents obstacles, on ne pouvait pas parvenir à en former un décret, était néanmoins inscrit dans les registres, et s'appelait *auctoritas*.
[2] An. R. 348; av. J. C. 404.
[3] Liv. lib. 4, n. 58.

les ambassadeurs de Veïes que le trouble et la discorde régnaient entre les citoyens de cette ville, ils voulurent bien, à leur prière, surseoir la déclaration de la guerre; tant ils étaient éloignés, remarque Tite-Live, de chercher à profiter du malheur des autres pour avancer leurs affaires : *tantum abfuit ut ex incommodo alieno sua occasio peteretur*. Sentiment plein d'humanité et de grandeur d'âme, et bien opposé à la politique ordinaire des princes, qui saisissent avidement ces occasions comme favorables à leurs desseins !

Les Volsques prirent une ville nommée Verrugo, et firent main basse sur la garnison romaine. Le secours qu'on lui envoyait arriva trop tard par la faute du sénat, qui ne se hâta pas de le faire partir, parce qu'il avait appris que cette garnison faisait une vigoureuse défense; ne faisant pas réflexion que nul courage ne peut surmonter la mesure des forces humaines. La mort de ces braves soldats ne demeura pas impunie.

P. et CN. CORNELII COSSI[1].
NUM. FABIUS AMBUSTUS.
L. VALÉRIUS POTITUS.

Trois des tribuns militaires marchent contre les Volsques, chacun à la tête d'un corps d'armée. Deux ravagent leurs terres de différents côtés. Le troisième, qui était Fabius Ambustus, conduit ses troupes contre la ville d'Anxur, appelée depuis *Terracine*, dont il forme le siége. Il la prend par escalade. Le carnage d'abord fut grand : mais dès qu'on eut promis la vie à ceux qui mettraient bas les armes, tous les quittèrent et les Romains cessèrent de tuer. On fit deux mille cinq cents prisonniers. Pour le reste du butin, Fabius ne voulut pas qu'on y touchât que ses collègues ne fussent arrivés avec leurs armées, représentant à ses soldats que leurs camarades avaient contribué à la prise d'Anxur en empêchant les autres villes, dont ils avaient ravagé les terres, d'y envoyer du secours. Quand ils furent arrivés, les trois armées pillèrent ensemble cette ville, qui était fort riche et fort opulente. Cette libéralité des généraux commença à réconcilier le peuple avec les patriciens.

Mais ce qui y mit le comble, fut un décret du sénat qui vint fort à propos, et qu'il donna de lui-même, sans être sollicité ni par le peuple, ni par ses tribuns[1]. Jusque-là les soldats avaient servi l'état à leurs propres frais et dépens. Il fallait que chacun tirât de son petit héritage de quoi subsister tant en campagne que pendant le quartier d'hiver; et souvent, quand la campagne durait trop longtemps, les terres, surtout celles des pauvres plébéiens, demeuraient en friche. De là étaient venus les emprunts, les usures multipliées par les intérêts, ensuite les plaintes et les séditions du peuple. Le sénat, pour prévenir ces désordres, ordonna que, dans la suite, les soldats qui servaient dans l'infanterie seraient payés des deniers du public. Rien ne fit jamais tant de plaisir au peuple. Il courut en foule vers le sénat. Il baisait les mains des sénateurs à mesure qu'ils sortaient, et les appelait ses pères. Il déclarait qu'après un tel bienfait, il n'y avait aucun citoyen qui ne fût prêt, pendant qu'il lui resterait un souffle de vie, à donner jusqu'à la dernière goutte de son sang pour une patrie si bienfaisante. Le décret en lui-même était fort agréable au peuple, en ce que désormais, pendant que les particuliers serviraient le public dans les armées, leurs revenus ne seraient plus chargés d'un surcroît de dépense. Mais ce qui augmentait la joie et la reconnaissance, et qui donnait un nouveau prix à cette largesse, c'est, disait-on, qu'elle n'avait point été extorquée par les plaintes des tribuns, ni sollicitée par les prières du peuple, et qu'elle était le pur effet de la libéralité du sénat, et partait d'un fonds de bonté pleinement volontaire pour les citoyens.

Combien le sénat devait-il être charmé de voir son décret reçu avec un applaudissement si général! Y a-t-il en effet une joie plus pure, plus vive, plus intime pour ceux qui gouvernent, s'ils ont quelque sentiment d'humanité, que de se voir en état de soulager les peuples, et d'ôter une partie des charges que la dure nécessité des guerres les avait obligés malgré eux de leur imposer, et que de s'entendre ap-

[1] An. R. 349; av. J. C. 403.

[1] Liv. lib. 4, n. 59.

peler, comme ils le sont par leur place, les protecteurs et les pères de la patrie? Un peuple comme celui dont nous écrivons l'histoire, prêt à se sacrifier pour l'état (et nous en pouvons dire autant du peuple français, dévoué de cœur et d'affection au service et à la personne de ses rois), ne mérite-t-il pas bien d'être traité avec indulgence et bonté?

Le mauvais caractère des tribuns du peuple se montra bien en cette occasion[1]. Ils furent les seuls qui ne prirent point de part à la joie publique, et ils se firent remarquer par un chagrin sombre et plein d'envie. Ils s'étudièrent même à empoisonner le bienfait du sénat, en faisant entendre au peuple « que cette pré- « tendue largesse ne lui serait pas aussi avan- « tageuse qu'elle paraissait devoir l'être : car, « comment établirait-on un fonds pour la « paye des soldats, sinon en imposant un tri- « but sur les particuliers? Que c'était donc « aux dépens d'autrui que le sénat se mon- « trait libéral : qu'au reste, quand les autres « approuveraient cette nouveauté, les anciens « soldats ne pourraient point y consentir, et « qu'ils ne souffriraient jamais que les nou- « veaux soldats fussent d'une meilleure condi- « tion que n'avait été la leur; et qu'eux-mê- « mes, après avoir servi le public à leurs « dépens, ne se verraient pas volontiers obli- « gés à contribuer à la paye des autres par le « tribut qu'on leur imposerait. » Les tribuns entraînèrent une partie du peuple dans leur sentiment. Enfin, quand on eut publié la nouvelle imposition, ils déclarèrent qu'ils prendraient fait et cause pour ceux qui refuseraient de la payer.

Les sénateurs, soutenant par leur sage conduite ce qu'ils avaient si bien commencé, donnèrent l'exemple aux autres, et furent les premiers qui portèrent au trésor public leur quote part, réglée équitablement sur la quantité de leur revenu. Comme il n'y avait point encore d'argent monnayé, mais que toute la monnaie était de cuivre, et par conséquent fort pesante (c'est ce qui s'appelait *æs grave*[2],) quelques-uns des sénateurs firent porter sur des chariots leur contribution, qui était fort considérable, ce qui attira les regards du public. Quand on vit les patriciens contribuer de bonne foi, chacun selon leur bien, les principaux du peuple, amis la plupart de la noblesse, se piquèrent de les imiter : et la populace même, qui les entendait louer généralement comme de bons citoyens, voulut partager avec eux cette gloire, et s'empressa de payer le tribut sans se mettre en peine de ce qu'en penseraient les tribuns.

[1] Liv. lib. 4, n. 60.

[2] Il y a grande apparence que l'expression *æs grave* ne commença à être en usage que lorsqu'on eut affaibli les monnaies, et que l'on fut bien aise de distinguer l'ancienne monnaie de la nouvelle, devenue plus légère.

Outre le soulagement du peuple, le sénat, en établissant des fonds pour le paiement des troupes, avait en vue de porter la guerre plus loin, et de la pouvoir soutenir plus longtemps. Avant cet établissement, on faisait moins la guerre que des courses, qui se terminaient ordinairement par un combat. Ces petites guerres ne duraient pas plus de vingt ou trente jours, et souvent bien moins, le soldat, faute de paye, ne pouvant pas tenir la campagne plus longtemps. Mais, quand le sénat se vit en état de pouvoir entretenir pendant l'année entière un corps de troupes réglées, il forma de plus grands projets, et il fit dessein d'assiéger Veïes, place des plus fortes de l'Italie, et qui ne le cédait pas même à Rome, ni pour la valeur ni pour la richesse de ses habitants.

La guerre ayant été déclarée aux Veïens, les nouveaux tribuns militaires firent marcher contre eux leurs troupes, composées la plupart de soldats volontaires.

T. QUNTIUS CAPITOLINUS[1].
P. QUINTIUS CINCINNATUS.
C. JULIUS IULUS. II.
A. MANLIUS.
L. FURIUS MÉDULLINUS. II.
MAN. ÆMILIUS MAMERCINUS.

On commença cette année le siége de Veïes.

[1] An. R. 350; av. J. C. 402.

C. VALÉRIUS POTITUS. III [1].
MAN. SERGIUS FIDÉNAS.
P. CORNÉLIUS MALUGINENSIS.
CN. CORNÉLIUS COSSUS.
CÆSO. FABIUS AMBUSTUS.
SP. NAUTIUS RUTILUS. III.

Sous ces tribuns le siége de Veïes alla lentement, parce qu'il fallut détacher une partie des généraux et des troupes pour les faire marcher contre, les Volsques. Ils gagnèrent contre eux deux batailles, et prirent une de leurs villes nommée Arténa, et la rasèrent entièrement avec la citadelle.

[1] An. R. 351 ; av. J. C. 401.

AVANT-PROPOS

DES LIVRES QUI SUIVENT.

Cet avant-propos renferme quatre articles, dont le premier est la description des fonctions des préteurs, et de la manière de rendre la justice à Rome ; le second traite de l'édilité ; le troisième roule sur trois grands ouvrages de Rome qui ont quelque rapport à l'édilité ; le quatrième expose le dur traitement que les créanciers exerçaient à Rome sur leurs débiteurs.

ART. I. — DESCRIPTION SOMMAIRE DES FONCTIONS DES PRÉTEURS, ET DE LA MANIÈRE DE RENDRE LA JUSTICE A ROME.

On a eu raison de dire[1] que *le magistrat est une loi parlante, et la loi un magistrat muet*. En effet les lois, quelque excellentes qu'elles soient, ne pouvant par elles-mêmes appliquer leurs décisions aux cas particuliers, et pouvant encore moins se faire respecter, demeureraient sans force et sans action, si elles n'empruntaient une voix qui leur servît d'interprète pour s'expliquer, et une autorité qui leur prêtât main-forte pour se faire obéir. C'est ce que fait le magistrat, qui est, à proprement parler, le ministre de la loi. Le peuple ou le prince, en un mot l'état, l'arme du pouvoir souverain, dont le principe et la source est en Dieu même ; et il lui confie les biens, la réputation, la vie même des citoyens, pour en disposer[1], non à son gré, mais selon l'esprit et l'intention des lois.

Chez les Romains, le magistrat particulièrement chargé de la garde, du maintien, de l'exécution des lois, et de l'administration de la justice, fut nommé *préteur*.

Dans l'origine, et selon la force du mot, ce nom latin *prætor* signifie *commandant*[2]. Il fut donné d'abord aux consuls[3]; et dans une ancienne loi rapportée par Tite-Live, on trouve l'expression *grand préteur, maximus prætor*, pour marquer celui qui était revêtu de la première charge de l'état. Ce nom fut ensuite déterminé à signifier un magistrat dont les fonctions sont proprement un démembrement de celles du consul.

Comme le consulat renfermait l'autorité militaire et civile, la préture a aussi réuni ces deux puissances, quoique d'abord elle paraisse avoir été établie principalement pour rendre la justice. C'est sous ce dernier point de vue que je vais la considérer ici : car dans les fonctions militaires, elle ne différait du consulat qu'en ce que le préteur était inférieur et subordonné au consul, et en recevait les ordres, s'ils se trouvaient ensemble en un même corps d'armée.

Dans les commencements, l'administration de la justice était confiée aux consuls : mais

[1] « Verè dici potest, magistratum esse loquentem legem, « legem autem mutum magistratum. » (Cic. *de Leg.* lib. 3, n. 2.)

[1] « Ubi est sapientia judicis? In hoc, ut non solùm « quid possit, sed etiam quid debeat, ponderet ; nec « quantùm sibi permissum meminerit solùm, sed et qua- « tenus commissum sit. » (Cic. *pro Rab. Post.* n. 12.)

[2] *Prætor*, qui præest. »

[3] Liv. lib. 3, n. 55 ; id. lib. 7, n. 3.

comme ils étaient surchargés d'affaires, et que souvent les guerres les tiraient hors de la ville, les patriciens obtinrent, lorsque les plébéiens furent admis au consulat, qu'on confierait cette partie de la puissance consulaire à un magistrat particulier qui serait tiré de leur corps sous le nom de *préteur*. L'exercice de cette nouvelle charge commença, ainsi qu'on le verra dans ce volume, l'année de Rome 389. Cent vingt et un ans après, c'est-à-dire l'an de Rome 510, comme le nombre des habitants de Rome croissait, et qu'il s'y trouvait même un grand nombre d'étrangers [1], ce qui multipliait les affaires, on créa un nouveau préteur. De ces deux magistrats, l'un jugeait les différends qui naissaient entre les citoyens, et était appelé *prætor urbanus*; l'autre jugeait les procès entre citoyens d'une part, et étrangers de l'autre, et était appelé *prætor peregrinus*. Les circonstances dans lesquelles ce second préteur fut créé donnent lieu de penser que l'on eut aussi en vue de donner un aide au consul qui se trouvait chargé de la guerre contre les Carthaginois; et en effet, ce second préteur, dès la première année que l'histoire en fait mention, accompagna le consul Lutatius à la guerre, et même eut grande part à la célèbre victoire des Iles Egates.

Peu d'années après l'établissement du préteur étranger, comme les deux magistrats destinés à rendre la justice ne suffisaient pas encore pour juger toutes les causes, dont le nombre augmentait tous les jours, on tira trois juges de chacune des tribus, dont le nombre montait alors à trente-cinq. Ils faisaient donc cent cinq juges: mais pour les désigner par un compte rond et plus facile, ils furent appelés *centumvirs*, et ils retinrent ce nom dans la suite, lors même que leur nombre fut porté jusqu'à cent quatre-vingts. Au commencement, les préteurs ne leur renvoyèrent que les affaires les plus communes: mais longtemps après, et principalement sous les empereurs, les causes les plus importantes se jugeaient à leur tribunal. Quintilien nous apprend que de son temps [1], les centumvirs, se regardant comme des juges considérables, voulaient que les plaidoyers que l'on prononçait devant eux fussent travaillés avec un grand soin, sans quoi ils se croyaient méprisés.

On nomma aussi des préteurs pour rendre la justice dans les provinces, et ils réunissaient en eux toute l'autorité du gouvernement. Le nombre en augmenta à proportion des nouvelles conquêtes que faisait le peuple romain. La Sicile et la Sardaigne étant tombées sous sa puissance, on créa, l'an de Rome 525, deux nouveaux préteurs pour les gouverner. On en créa deux autres pour les deux Espagnes, quand on en eut fait la conquête. L. Cornélius Sylla, dictateur, en ajouta encore quatre: c'est le sentiment de Pighius.

Pendant trente ans, cette dignité demeura toujours dans le corps des patriciens: mais l'ambition des plébéiens ne put se contenir plus longtemps. Pour rendre complète leur victoire sur les patriciens, il ne leur restait plus que cette place à emporter. Après bien des combats, ils s'étaient rendus maîtres de l'édilité curule, du consulat, de la dictature, de la censure. Le sénat, affaibli et découragé par tant de pertes, n'était plus en état de résister à leurs entreprises. Il fallut céder, et admettre aussi à la préture les plébéiens [1]. Ce fut l'an de Rome 418 qu'arriva ce changement.

Les préteurs, comme les consuls, exerçaient leur magistrature pendant une année. Ils étaient choisis par le peuple dans les comices par centuries. C'était le sort qui réglait leurs départements. Ils avaient presque toutes les mêmes marques d'honneur que les consuls: la robe bordée de pourpre, la chaise curule, les licteurs et les faisceaux, deux dans la ville [2] six dans les provinces [3].

Le préteur de la ville, pendant l'absence des consuls, tenait leur place, présidait au sénat, était à la tête de toutes les affaires publiques, et avait beaucoup d'autres prérogatives au-dessus de ses collègues.

[1] Liv. Epist. 19.

[2] « Jam quibusdam in judiciis, maximèque capitalibus, et apud centumviros, ipsi judices exigunt sollicitas et accuratas actiones, contemnique se, nisi in dicendo etiam diligentia appareat, credunt; nec doceri « tantum, sed etiam delectari volunt. » (QUINT. lib. 4, cap 1.)

[1] Liv. lib. 8, n. 15.

[2] « Anteibant lictores... ut hic prætoribus anteeunt, « cum fascibus duobus. (CIC. in *Rull.* lib. 2, n. 93.)

[3] « Sex lictores circumsistunt valentissimi, etc. » (Id. in *Verr.* lib. 5, n. 151.)

La principale fonction des préteurs était l'administration de la justice. Ils ne jugeaient point eux-mêmes, du moins pour l'ordinaire, mais ils présidaient aux jugements et à tout ce qui regardait la judicature.

On choisissait tous les ans un certain nombre de citoyens pour en exercer avec eux les fonctions. Ils ont été tirés, selon les différents temps, des différents corps de l'état.

D'abord ce ne furent que les sénateurs qui furent choisis pour juges, et l'on ne pouvait certainement les tirer d'une compagnie plus auguste et plus respectable qu'était alors le sénat. Les juges étaient bien tirés de l'ordre des sénateurs, mais ce n'était pas le sénat qui jugeait. Dans les délibérations de cette auguste compagnie, il ne s'agissait que des affaires d'état.

Ils demeurèrent seuls en possession de la judicature depuis l'origine de Rome jusqu'à la loi Sempronia, portée par C. Sempronius Gracchus, l'an de Rome 630. Ce tribun du peuple[1], voulant ruiner l'autorité du sénat, dont il était l'ennemi déclaré, entreprit de lui enlever les jugements, sous prétexte des injustices criantes qu'avaient commises quelques sénateurs qui s'étaient laissé corrompre par argent, et qui avaient renvoyé absous des coupables convaincus notoirement d'avoir ruiné plusieurs provinces par d'horribles concussions. Gracchus n'eut pas de peine à réussir dans son dessein, et il fit passer les jugements de l'ordre des sénateurs dans celui des chevaliers qui tenait une sorte de milieu entre le sénat et le peuple. Ces juges étaient au nombre de trois cents, comme avaient été les sénateurs, dont ils tenaient la place.

Depuis la loi Semprunia jusqu'à la mort de César et aux temps qui suivirent, il y eut bien des variations sur le choix des juges. Les chevaliers ne furent pas longtemps seuls en possession de la judicature. Tantôt ils furent obligés d'en partager les fonctions, tantôt ils en furent eux-mêmes exclus. Pompée y joignit un troisième ordre; c'étaient les tribuns ou gardes du trésor, *tribuni ærarii*. Enfin César y associa des centurions, et Antoine porta les choses jusqu'à cet excès, d'y faire entrer même de simples soldats. C'est lorsque les deux ordres des sénateurs et des chevaliers ont été associés que la justice a été le mieux rendue.

Il est remarquable que, dans tous les temps où le désordre ne fut pas extrême, on eut une attention particulière non-seulement au mérite et à la probité, mais à la fortune et au bien que possédaient les juges, dans la vue sans doute de leur épargner la tentation de se laisser corrompre par des présents, à laquelle ils pourraient être exposés, si leurs affaires domestiques étaient en mauvais état.

Le préteur tirait les juges chaque année de la compagnie, et dans le nombre marqué par la loi ou la coutume qui était actuellement en vigueur. Le rôle où étaient écrits les noms des juges qui devaient juger pendant le cours d'une année s'appelait *decuria*. Le préteur les distribuait ensuite selon les différentes matières et les différentes espèces de jugements qui étaient aussi marqués par la loi. C'était le sort qui réglait ce partage.

Il y avait deux sortes de jugements. Les uns regardaient les affaires civiles, les causes des particuliers, *judicia privata*, les autres avaient un rapport direct ou indirect à l'intérêt public, *judicia publica*. Les préteurs, dans les commencements, ne prenaient connaissance que des affaires particulières : le peuple se réservait les autres. Il nommait des commissaires pour présider à ces sortes de jugements; on les appelait *quæsitores*, *quæstores :* ou le magistrat lui-même portait ces affaires devant le peuple. Il était rare que le peuple jugeât les causes particulières.

Pour l'ordinaire les magistrats[1], car eux seuls avaient ce droit, citaient au tribunal du peupla des citoyens accusés de différents crimes, qui avaient toujours quelque rapport direct ou indirect à l'état. Le grand Camille, quoique innocent, y fut traduit par les tribuns, comme s'il avait détourné à son profit une partie du butin de Veïes.

L'objet propre de ce tribunal du peuple était ce qu'on appelait *crimen perduellionis*, un crime contre l'état, qui renfermait tout ce qui donnait atteinte à la liberté, tout ce qui se

[1] Appian. de Bellis civil. pag. 362

[1] Je comprends dans ce mot les tribuns du peuple, quoiqu'à proprement parler, selon Plutarque, ils ne fussent pas magistrats.

faisait avec un esprit ennemi de l'état. *Perduellis* était un vieux mot qui signifiait *hostis*, ennemi. Quelques autres confondent ce crime avec celui qu'on appelait *crimen majestatis*.

Les peines ordinaires étaient l'amende, l'exil, la mort. Avec quelque vivacité que le peuple romain poursuivît un citoyen qui lui était devenu odieux pour s'être opposé trop fortement à ses prétendus intérêts, il était fort modéré dans la condamnation, qui se bornait ordinairement à une simple amende.

Le mot d'*exil* n'était pas employé nommément dans les lois, ni dans les jugements. On *interdisait* seulement à un homme condamné *l'eau et le feu*, ce qui entraînait nécessairement l'exil. Le peuple souffrait que l'accusé prévînt le jugement dans les cas même qui allaient à la mort, ou qu'il s'y dérobât par la retraite en se condamnant lui-même à un exil volontaire. C'est ce qui fait dire à Cicéron que l'exil n'était point une peine [1], mais un port et un asile où l'accusé trouvait sa sûreté contre le supplice même. Il faut pourtant excepter de cette indulgence les cas où la liberté publique courait quelque risque; car alors, fermant les yeux à tout autre objet, il se livrait à une juste sévérité, comme dans l'affaire de Manlius et d'autres pareilles.

Il paraît, par Tite-Live [2], que chez les Romains on ne mettait point en prison un citoyen qu'il n'eût été ouï et condamné.

On faisait mourir les criminels, ou en leur coupant la tête avec la hache que portaient les licteurs, ou en les attachant à la croix, ce qui était le supplice des esclaves, ou en les étranglant, ou en les précipitant du haut du roc Tarpéien. Dans les deux premiers cas, le criminel était toujours frappé de verges avant que d'être conduit au supplice. La flagellation et le crucifiement de Jésus-Christ, qui avaient été clairement prédits dans les Écritures, n'auraient pu avoir lieu, s'il n'avait été jugé par le magistrat romain; car la loi de Moïse n'ordonnait point ces deux sortes de peines contre les Israélites.

Pour ce qui regarde les personnes condamnées à être étranglées, on les exécutait dans la prison même. Il y avait des officiers, appelés *triumvirs*, qui avaient une intendance générale sur les prisons et qui veillaient à ce que tout s'y passât dans l'ordre. On lit, sur ce sujet, dans Valère Maxime [1], un fait très-singulier. Une femme de condition libre avait été condamnée à être étranglée, apparemment pour crime d'adultère ou de poison. Le prêteur la livra au triumvir, qui la fit mener en prison pour y être mise à mort. Le geôlier chargé de cette exécution, ayant pitié de la criminelle, ne put se résoudre à lui ôter lui-même la vie, et prit le parti de la laisser mourir de faim. Il fit plus, et permit à sa fille de venir voir sa mère dans la prison, prenant bien garde qu'elle ne lui apportât point à manger. Comme cela dura plusieurs jours, surpris que la prisonnière subsistât si longtemps sans prendre de nourriture, il entra en défiance, et ayant observé la fille, il reconnut qu'elle nourrissait sa mère de son propre lait. Émerveillé d'une invention si pieuse et si spirituelle, il en fait le récit au triumvir, celui-ci au prêteur, qui crut que la chose méritait bien d'être rapportée dans l'assemblée du peuple [2]. La criminelle obtint sa grâce : il fut ordonné que la mère et la fille seraient nourries le reste de leur vie aux dépens du public, et que l'on bâtirait près de la prison un temple consacré à la Piété.

Qu'on me pardonne la longueur de ce récit : la singularité du fait m'a entraîné presque malgré moi.

Dans les premiers temps, la justice se rendait à Rome de la manière à peu près dont je l'ai exposé jusqu'ici; car j'ai omis plusieurs circonstances. Les choses subsistèrent assez longtemps en cet état. Les deux préteurs qui demeuraient dans la ville présidaient aux jugements des affaires particulières et civiles; l'un entre citoyens, comme ils s'exprimaient, l'autre entre citoyens et étrangers. Les quatre qu'on y ajouta dans la suite pour les provinces, aussitôt qu'ils avaient été nommés par le peu-

[1] « Exilium non supplicium est, sed perfugium portusque supplicii. Nam qui volunt pœnam aliquam subterfugere aut calamitatem, eò solum vertunt... et confugiunt quasi ad aram in exilium... Itaque nullâ in lege nostrâ reperietur, ut apud cæteras civitates, maleficium ullum exilio esse multarum. » (Cic. *pro Cæcin.* n. 100)

[2] Liv. lib. 3, n. 13 et 56.

[1] Val. Max. lib. 5, cap. 4.

[2] Plin. Hist. Nat. lib. 7, cap. 36.

ple, partaient chacun pour le département qui leur était échu par le sort.

Il arriva du changement dans la manière d'administrer la justice par rapport aux affaires criminelles, lorsque l'on eut établi ce que l'on appelait *les questions perpétuelles*. L'époque n'en est pas certaine. Elles étaient ainsi nommées, parce que la loi prescrivait les principes qu'on devait suivre régulièrement et sans varier dans le jugement de certaines matières publiques qui y étaient marquées, au lieu qu'auparavant, à mesure que chacune de ces matières était portée en jugement, il fallait une nouvelle loi pour en prescrire la forme et en fixer les principes. Les deux préteurs pour la ville continuèrent à y exercer leur juridiction comme ils avaient fait jusque-là. Les quatre autres ne partirent plus pour la province aussitôt après leur élection comme auparavant, mais ils demeuraient un an entier dans Rome, et y exerçaient leur juridiction par rapport aux affaires publiques, qui furent d'abord réduites à quatre chefs, quatre crimes : *repetundarum*, concussion; *ambitùs*, brigue; *majestatis*, lèse-majesté; *peculatùs*, péculat. *Repetundæ* regardait le vol du bien des particuliers; *peculatus*, le vol des deniers publics. Tous ces différents départements, tant dans le civil que dans le criminel, étaient tirés au sort entre les six préteurs. Après qu'ils avaient exercé ces fonctions à Rome pendant un an, ils allaient chacun dans la province qui leur était échue, et ils la gouvernaient comme souverains, réunissant le commandement militaire avec l'administration de la justice pendant une seconde année, sous le titre de *propréteur*.

Le nombre des *questions perpétuelles*, c'est-à-dire des matières de jugement qui regardaient l'intérêt public, étant augmenté, le nombre des préteurs le fut aussi, et Sylla en ajouta deux ou quatre aux six qui avaient été établis auparavant.

Après ce qui a été dit sur le choix des juges et sur la diversité des jugements, il est temps de mettre le préteur en fonction.

Dès qu'il entrait en charge, il déclarait par un édit public sur quels principes de droit les différentes matières devaient être jugées pendant l'année de sa préture. C'était comme une loi nouvelle, qui souvent même n'astreignait pas celui qui en était l'auteur. Il n'était pas rare qu'il s'en écartât par des décisions arbitraires, où le préteur et les juges ne suivaient d'autres règles que leurs préjugés ou leurs passions.

Cet abus fut réformé par une loi portée l'an de Rome 685, sous le consulat de Calpurnius Pison et d'Acilius Glabrion, qui ordonna que le préteur serait tenu de faire droit suivant l'édit qu'il aurait proposé au commencement de sa magistrature.

L'édit du préteur fut alors appelé *perpétuel*, comme n'étant plus sujet à variation pendant toute l'année pour laquelle il était dressé; mais il n'a mérité proprement le nom d'*édit perpétuel* que sous Adrien, qui fit faire une collection des principaux édits par Julien, grand jurisconsulte, la confirma, et lui donna force de loi perpétuelle.

Le lieu pour rendre la justice n'était point déterminé et dépendait du préteur [1] : il s'appelait *jus*, en quelque endroit que le préteur tînt ses séances. Il les tenait le plus ordinairement dans la place publique. La chaise curule où il s'asseyait était placée dans un endroit élevé au-dessus des juges, qui étaient assis plus bas sur des bancs. Ce lieu où se trouvaient le préteur et les juges s'appelait *le tribunal du préteur* [2].

La justice se rendait aussi dans d'autres endroits. Il y avait à Rome de grandes et magnifiques salles appelées *basiliques*, environnées de portiques où les juges s'assemblaient. Quintilien parle de la *basilique Julia* [3], où se tenaient en même temps quatre tribunaux différents; et il remarque qu'un avocat nommé Thracale, avait une voix si forte, que, plaidant à l'un de ces tribunaux, il se faisait non-seulement entendre, mais admirer et louer des trois autres. Il parle aussi d'un célèbre pro-

[1] « Ubicumque prætor, salvâ majestate imperii sui, « salvoque more majorum, jus dicere constituit, is locus « rectè *jus* appellatur. » (PAUL. *Lege* 2, in Digest. *de justit. et jur.*)

[2] « Nobis in tribunali Q. Pompeii prætoris urbani se- « dentibus. » (CIC. *de Orat.* lib. 1, 168.)

[3] « Quum in basilicâ Juliâ Trachalus diceret primo « tribunali, quatuor autem judicia, ut moris est, coge- « rentur, atque omnia clamoribus fremerent, et auditum « eum et intellectum, et, quod agentibus cæteris contu- « meliosissimum fuit, laudatum quoque ex quatuor tri- « bunalibus memini. » (QUINT. lib. 12, cap. 5.)

fesseur de rhétorique qui, ayant à plaider sa première cause devant le préteur dans le barreau qui était en plein air[1], se trouva tout d'un coup troublé et interdit, parce qu'il n'avait jamais parlé que dans l'enceinte étroite de son école, et demanda par grâce qu'on voulût bien transférer le tribunal dans une *basilique* voisine.

Il n'y avait que de certains jours où l'on pouvait rendre la justice, qui étaient nommés *dies fasti*. La connaissance de cette différence des jours était, dans les commencements, une espèce de mystère dont les pontifes s'étaient rendus maîtres, et qu'ils tenaient fort cachée, afin de se rendre nécessaires et d'obliger les plaideurs d'avoir recours à eux. Nous verrons bientôt dans l'histoire que le greffier Flavius leur déroba leur secret, et leur fit perdre une grande partie de leur crédit en le rendant public.

Le préteur tirait par le sort, d'entre les juges choisis pour exercer la judicature dans l'année courante, le nombre nécessaire pour la cause qu'il s'agissait de juger. Ce nombre, régulièrement impair, n'était point fixe, mais variait selon la différence des causes. Cicéron parle d'une cause où il y avait soixante et quinze juges; et d'une autre où il y en avait trente-deux, nombre pair, sans doute en vertu de quelque circonstance particulière. Dans cette dernière affaire, l'un des juges, nommé Staiénus, avait reçu de l'accusé six cent quarante mille sesterces, c'est-à-dire quatre-vingt mille livres[2]. Il les devait distribuer entre seize juges qui faisaient la moitié des voix, et lui dix-septième faisaient la pluralité. Il retint le tout pour lui, et l'accusé fut condamné.

Les parties pouvaient récuser un certain nombre de juges. Ainsi, dans l'affaire de Milon, il y eut quatre-vingt-un juges qui furent nommés d'abord pour entendre la cause. Après les plaidoyers, avant que les juges opinassent, l'accusateur et l'accusé en récusèrent chacun quinze, de sorte que le nombre de juges demeura réduit à cinquante et un. Dans d'autres occasions, le préteur en substituait d'autres à la place de ceux qui avaient été récusés, et toujours par le sort.

Il est remarquable que les Romains voulaient que[1], non-seulement dans les affaires importantes, mais dans celle même où il ne s'agissait que de quelque légère somme d'argent, il n'y eût aucun juge qui ne fût accepté par les parties.

Le préteur recevait le serment des juges avant qu'ils se missent en devoir de juger: pour lui, il ne prêtait point de serment, parce que, comme nous l'avons déjà observé, il ne jugeait point, mais ramassait seulement les suffrages des juges, et prononçait selon la pluralité.

Parmi les juges il y en avait un qui avait une autorité particulière, soumise à celle du préteur, mais supérieure à celle des autres juges: il s'appelait *judex quæstionis*. Il était chargé de plusieurs soins, auxquels les occupations du préteur, ou sa dignité, ne lui permettaient pas de vaquer. Il écoutait les témoins, il présidait à la question que l'on donnait aux esclaves, il examinait les papiers et les titres produits par les parties. Comme il y avait plusieurs tribunaux qui se tenaient en même temps, et auxquels le préteur ne pouvait pas assister, ces juges (*judices quæstionum*) y présidaient en leur place.

Quand tout était prêt, les juges prenaient séance, et les avocats se présentaient pour plaider. On ne connaissait point pour lors l'usage d'*appointer* les procès qui n'avaient pas pu être assez instruits à l'audience pour que les juges fussent en état de prononcer. Quand une affaire n'était pas suffisamment éclaircie à une première plaidoirie, ils ordonnaient qu'elle fût plaidée une seconde fois; et, si la seconde ne suffisait pas, une troisième. Il y a des exemples de causes ainsi plaidées jusqu'à huit fois[2]. C'est ce qu'ils appelaient *première action, seconde action*, et ainsi des autres. Nous avons un exemple fameux de ces premières et secondes actions dans la cause de Verrès.

[1] « Quum causa in foro esset oranda, impensè petiit « uti subsellia in basilicam transferrentur. Ita illi novum « cœlum fuit, ut omnis ejus eloquentia contineri tecto ac « parietibus videretur. » (QUINT. lib. 10, cap. 5.)

[2] 131 000 francs. E. B.

[1] « Neminem voluerunt majores nostri, non modò de « existimatione cujusquam, sed ne pecuniariâ quidem « de re minimâ esse judicem, nisi qui inter adversarios « convenisset. » (CIC. *pro Cluent.* n. 120.)

[2] Val. Max. lib. 8, cap. 1.

Cicéron s'était déclaré accusateur de Verrès, qui avait exercé un brigandage ouvert dans la Sicile, et qui avait choisi pour avocat Hortensius. Celui-ci prenait toutes ses mesures pour faire traîner l'affaire jusqu'à l'année suivante, où il devait être consul avec Q. Métellus, et où M. Métellus devait être préteur; tous trois dévoués entièrement à Verrès. Cicéron, pour rompre ces mesures et faire rendre justice à la Sicile, demanda qu'il lui fût permis de plaider d'abord sa cause tout simplement, en produisant sur chaque chef d'accusation les témoins et les preuves, et obligeant Hortensius de répondre sommairement sur chaque fait. Il la plaida en effet de la sorte. Le discours qui a pour titre, *Actio prima in C. Verrem*, est l'exorde de cette première plaidoirie, qui eut tout le succès qu'il en avait espéré. Hortensius, déconcerté par cette manière de plaider, n'osa pas entreprendre d'y répondre, et Verrès, n'ayant pu venir à bout de corrompre le plus grand nombre des juges, se condamna lui-même à l'exil. Les admirables plaidoyers contre Verrès que Cicéron nous a laissés lui auraient attiré un applaudissement universel, s'il les avait prononcés; mais ils auraient occupé plusieurs audiences, et conduit l'affaire jusqu'à l'année suivante. Il sacrifia le soin de sa propre réputation à l'intérêt de ses parties. Mais, après leur avoir fait gagner leur cause, il travailla à se dédommager de la perte volontaire qu'il avait faite, en donnant au public ses plaidoyers, où il suppose que Verrès avait comparu devant les juges dans une seconde action appelée *comperendinatio*: parce que, quand la première action était achevée, trois jours après, *perendino die*[1], on commençait la seconde. Nous avons ces plaidoyers au nombre de cinq, sous ce titre: *Liber I actionis secundæ in Verrem. Liber II*, etc.

Il y avait quelquefois plusieurs avocats pour plaider la même cause. Cela n'arrivait pas seulement quand il y avait plusieurs personnes intéressées dans la même affaire, ce qui se pratique encore tous les jours; on distribuait à différents avocats les différentes parties d'un même plaidoyer. Cicéron[2] dit qu'en ce cas on le chargeait ordinairement de la péroraison, parce qu'on le jugeait propre à exciter les passions. Quintilien[1] en dit autant de lui-même par rapport à la narration. Cette coutume paraît assez bizarre, et est blâmée par Cicéron en plus d'un endroit de ses ouvrages[2].

On laissait pour l'ordinaire aux avocats tout le temps qu'ils voulaient pour plaider. Je suis effrayé quand je lis que Pline le Jeune parlait des sept heures de suite sans que personne que lui en fût fatigué[3]. Quelquefois on marquait un temps précis, qu'il n'était pas permis de passer. Cicéron se plaint que, dans une certaine cause, on l'avait resserré dans l'espace d'une demi-heure[4]. Pour marquer ce temps on se servait d'une horloge à eau appelée *clepsydra*. De là viennent ces expressions de Quintilien, en parlant d'un avocat qui perd son temps en digressions inutiles[5], *temporibus præfinitis aquam perdit*: et de celui qui, ayant travaillé un trop long plaidoyer, n'en peut prononcer qu'une partie: *laboratam congestamque dierum ac noctium studio actionem aqua deficit*[6].

Quand les avocats avaient fini leurs plaidoyers et les répliques s'il y en avait, le préteur donnait aux juges les billets ou bulletins où étaient les marques du suffrage qu'ils devaient porter. Celle pour absoudre était marqué d'un A, celle pour condamner d'un C, la troisième de N. L. ce qui signifiait, *Non liquet*, la cause n'est point assez éclaircie. Après avoir reçu ces bulletins, les juges s'abouchaient ensemble pour conférer sur la cause, *in consilium ibant:* puis chacun d'eux jetait dans l'urne le bulletin qui marquait son sentiment. Cette coutume avait été établie afin que le juge eût pleine liberté de prendre son parti, n'ayant point de témoins: mais aussi il ne devait pas en abuser pour juger contre la justice. Sur quoi Cicéron fait cette

[1] « Scies igitur cras, aut ad summum perendiè.» (Cic. *ad Att.* lib. n. 31.)

[2] « Si plures dicebamus, perorationem mihi tamen « omnes relinquebant. In quo ut viderer excellere, non « ingenio, sed dolore assequebar. » (*De Orat.* n. 130.)

[1] « Feré ponendæ à me causæ officium exigebatur. » (QUINT. lib. 4, cap. 2.)

[2] De Orat. lib 2, 313.

[3] Plin. ep. 4, cap. 18.

[4] Pro Rab. n. 6.

[5] Quint. lib. 11, cap. 3.

[6] Id. lib. 12 cap. 6.

belle réflexion. « Alors le juge[1], en donnant « son suffrage, ne doit pas se considérer comme « étant seul, ni comme pouvant prononcer à « son gré; mais se représenter qu'il a autour « de lui la loi, la religion, l'équité, la fidélité, « qui forment son conseil, et qui doivent lui « dicter son suffrage. »

Enfin le préteur ramassait les petits bulletins qu'on avait jetés dans l'urne, et il prononçait selon la pluralité. La formule de prononcer était, pour l'absolution, *Non videtur fecisse*, « Il ne paraît point avoir fait telle action: » ou, *Jure videtur fecisse*, « Il paraît avoir agi justement: » pour la condamnation, *Videtur fecisse*, « Il paraît avoir fait telle action, » où, *Non jure videtur fecisse*, « Il ne paraît pas avoir agi justement: » pour un plus ample examen, et une seconde plaidoirie, *Ampliùs*, *cognoscendum*, ou en un seul mot, *Ampliùs*, d'où est venu le terme *ampliare*. Il faut remarquer ce tour modeste que l'usage avait prescrit dans la formule de prononcer. Comme les connaissances des hommes sont toujours bornées et souvent sujettes à erreur, on avait voulu que le préteur ne prononçât pas d'un ton affirmatif, *Il a agi injustement*, etc.; mais d'un ton plus modeste, *Il paraît avoir agi injustement*, etc.

Pour l'ordinaire le préteur ajoutait au jugement qu'il avait prononcé la peine à laquelle était condamné le coupable : *Il paraît avoir fait violence : c'est pourquoi l'eau et le feu lui sont interdits.*

Art II. — Description sommaire des fonctions de l'édilité.

Les édiles étaient ainsi appelés du mot latin *ædes*, qui signifie *bâtiments*, *édifices* : on verra bientôt le rapport de ce nom avec leurs fonctions.

Les premiers édiles furent établis la même année que les tribuns du peuple[2]. C'étaient pour lors des officiers subalternes, destinés à exécuter les ordres des tribuns, qui se déchargeaient sur eux du soin de quelques affaires moins importantes. Ils avaient l'intendance des édifices tant publics que particuliers, d'où leur vient leur nom; celle des jeux qu'on donnait au peuple, et celle de la police, qui les obligeait de veiller à la sûreté et à la propreté de la ville, à ce qui concerne les vivres, et à beaucoup d'autres soins pareils, dont on comprend que le détail devait avoir beaucoup d'étendue. Il fut ordonné aussi dans la suite que les décrets du sénat, aussitôt après qu'ils auraient été arrêtés par la compagnie[1], seraient remis entre leurs mains pour être déposés dans le temple de Cérès, afin que les consuls ne fussent point maîtres d'y faire aucun changement. On élisait les édiles tous les ans, au nombre de deux, dans la même assemblée que les tribuns; et ils étaient toujours tirés du corps du peuple.

Les plébéiens demeurèrent seuls chargés des fonctions de l'édilité pendant l'espace de cent vingt-sept ans, jusqu'à l'an de Rome 388. Le sénat alors[2], qui venait de se réconcilier avec le peuple en accordant à ceux de ce corps une des deux places de consuls, crut devoir marquer aux dieux sa reconnaissance pour un événement aussi considérable que celui-là, qu'il n'attribuait qu'à un effet singulier de leur protection. Il ordonna donc qu'on célébrât *les grands jeux*, et qu'aux trois jours que duraient *les féries latines*, qui étaient toujours accompagnées de ces jeux, on en ajoutât un quatrième. Les édiles ayant refusé dans cette occasion de donner les grands jeux, dont ils avaient peine à faire la dépense à leurs propres frais, les jeunes patriciens offrirent de bonne grâce et avec joie de s'en charger, à condition qu'on leur accorderait les honneurs de l'édilité. Leur offre fut acceptée avec de grande marques d'approbation et de reconnaissance, et il fut ordonné par un décret du sénat que tous les ans on procéderait à l'élection de deux édiles tirés du corps des patriciens. Ainsi il y eut, depuis ce temps-là, deux sortes d'édiles à Rome. Les uns furent appelés *édiles plébéiens*; les autres,

[1] « Est illud hominis magni atque sapientis, quum il« lam judicandi causâ tabellam sumpserit, non se putare « esse solum, neque sibi quodcumque concupiverit li« cere, sed habere in consilio legem, religionem, æqui« tatem, fidem. » (*Pro Cluent.* n. 159.)

[2] An. R. 261. — Dion. lib 6, pag. 411.

[1] Liv. lib. 3, n. 55.

[2] An. R. 388. — Liv. lib. 6, n. 42.

édiles curules, parce qu'ils avaient le droit de la chaise curule ornée d'ivoire, qui se plaçait sur le char dans lequel ils se faisaient porter; distinction attachée aux grandes charges de la république.

Jules César ajouta, pour avoir l'inspection sur les blés, deux édiles qui furent nommés par cette raison *cereales.* Mais ceux-ci, outre qu'ils ne sont venus que fort tard, sont moins connus dans l'histoire : c'est pourquoi nous ne parlerons que des édiles plébéiens et des édiles curules.

Il est difficile de définir au juste la différence des fonctions de ces deux sortes d'édiles. Cicéron [1], dans la dernière des Verrines, marque celles des édiles curules, au moins les principales; et il les réduit à l'intendance des jeux qu'on célébrait en l'honneur de différentes divinités, au soin des édifices sacrés, et à la police générale de la ville. Ensuite il rapporte les distinctions d'honneur accordées aux édiles, telles qu'étaient le droit de dire son avis dans le sénat, non suivant la date de sa réception dans la compagnie, mais dans un rang plus honorable; la robe bordée de pourpre, la chaise curule, le droit d'image, si propre à illustrer les familles dans la postérité [2] : tous privilèges attachés à l'exercice des grandes charges de l'état. Il est vraisemblable que les patriciens n'avaient pris dans l'édilité que ce qu'elle avait de plus important pour le bien public, et de plus honorable pour eux ; et les trois objets que nous présente le passage de Cicéron, les jeux solennels, les édifices sacrés et publics, la police générale de la ville, paraissent assez de ce genre. Entre toutes ces fonctions, je considérerai ici principalement celles qui regardent les jeux solennels, parce que c'est la matière qui revient le plus souvent dans l'histoire; et je ne la toucherai que légèrement, parce qu'elle me conduirait fort loin, si j'entreprenais de la traiter à fond.

Les jeux solennels étaient chez les Romains, aussi bien que chez les Grecs, des cérémonies de religion, et ils se célébraient en l'honneur des dieux, ou pour implorer leur secours dans les dangers et les malheurs publics, ou pour les remercier de la protection qu'on en avait reçue : c'est pourquoi ils étaient précédés, accompagnés et suivis de beaucoup de sacrifices [1].

Les principaux de ces jeux étaient ceux du Cirque, *circenses*, appelés aussi *les grands jeux*, *les jeux romains*, *ludi magni*, *ludi romani*; et ceux du théâtre, *ludi scenici*.

Les premiers sont presque aussi anciens que Rome même, puisqu'ils furent établis par Romulus en l'honneur de *Consus* [2], dieu des conseils, que quelques-uns croient avoir été le même que Neptune; et on les nomma *consualia*. Ce fut dans ces jeux que les filles des Sabins furent enlevées.

Nec procul hinc Romam, ut raptas sine more Sabinas [3]
Consessu caveæ, magnis circensibus actis,
Addiderat.

C'est par anticipation que Virgile les appelle jeux du Cirque qui n'existait point encore.

Tarquin l'Ancien bâtit le Cirque dans la vallée *Murcia*, entre les monts Palatin et Aventin [4]. Il y fit des siéges pour les spectateurs, sur lesquels on était assis à couvert. Avant ce temps-là on était placé sur de mauvais amphithéâtres, construits de planches, et soutenus de simples perches. Cet édifice devint dans la suite l'ouvrage le plus magnifique et le plus surprenant de Rome. Il avait

[1] « Nunc sum designatus ædilis : habeo rationem quid « a populo romano acceperim. Mihi ludos sanctissimos « maximâ cum cæremoniâ Cereri, Libero, Liberæque faciundos : mihi Floram matrem populo plebique romanæ ludorum celebritate placandam : mihi ludos antiquissimos, qui primi Romani sunt nominati, maximâ « cum dignitate ac religione Jovi, Junoni, Minervæque « esse faciundos : mihi sacrarum ædium procurationem : « mihi totam urbem tuendam esse commissam. Ob earum « rerum laborem et sollicitudinem fructus illos datos, « antiquiorem in senatu sententiæ dicendæ locum, togam « prætextam, sellam curulem, jus imaginis ad memoriam « posteritatemque prodendæ. » (*Verr.* lib. 7. [*Orat.* 10], 36.)

[2] Les Romains dont les pères ou les ancêtres avaient possédé des charges curules, rangeaient leurs portraits dans leurs salles, et on portait ces portraits en pompe à leurs funérailles.

[1] « In ludis quanta sacra, quanta sacrificia præcedunt, « intercedunt, succedunt. » (TERTULL. *de Spect* cap. 7.)

[2] Liv. lib. 1, n. 9.

[3] Virgil. Æn. lib. 8. v. 635.

[4] Liv. lib. 1, cap. 35. — Dionys. lib. 3, pag. 200

deux mille cent quatre-vingt-sept pieds de long, et neuf cent soixante de large. Il pouvait contenir, selon les uns, cent cinquante mille spectateurs, selon les autres, deux cent soixante ou trois cent mille. On l'appelait le grand Cirque.

Le Cirque servait à la course des chevaux et des chariots, aux jeux gymniques des athlètes, aux combats à pied et à cheval. La course du char était le principal et le plus ordinaire des jeux. Le char de ces sortes de courses était extrêmement petit et bas. Il y avait des chars à deux chevaux, *bigæ;* d'autres à quatre de front, *quadrigæ;* quelquefois aussi, mais fort rarement, à six chevaux de front, *sejuges*. Sous les empereurs, ceux qui conduisaient les chars étaient divisés en factions, selon la couleur de leur habit. D'abord il n'y en eut que deux, la blanche, *alba*, et la rouge, *rubra* ou *russea*. Puis on y en ajouta deux autres, la verte, *prasina*, et la bleue, *veneta*. Ces factions du Cirque divisaient le peuple, les uns prenant parti pour une faction, et les autres pour une autre; et comme il faut peu de chose pour émouvoir la populace, ces disputes souvent s'échauffaient jusqu'à causer des séditions où il y avait beaucoup de sang répandu.

Je n'entre point ici dans le détail de ces courses et de ces combats : j'en ai parlé ailleurs avec assez d'étendue [1]. Je me contente de remarquer qu'ils faisaient un plaisir extrême au peuple romain, et qu'ils lui rendaient le séjour de Rome infiniment agréable. Je parle des pauvres mêmes, qui étaient contents, et se trouvaient heureux, pourvu qu'ils eussent du pain et des spectacles.

Duas tantùm res anxius optat [2],
Panem et circenses.

Il ne doit pas paraître étonnant qu'un peuple guerrier, et qui ne respirait que les armes, eût un goût si marqué pour des spectacles qui étaient une vive image de la guerre, et qui lui représentaient, dans le sein même de la paix, des combats et des victoires. Mais à ces combats innocents on en ajouta dans la suite de cruels et d'inhumains, qui déshonorèrent une nation d'ailleurs si estimable. En effet, comment pourrait-on pardonner aux Romains, ni allier avec le caractère de bonté et d'humanité dont ils se piquaient, surtout dans les derniers temps de la république et sous les empereurs, le plaisir inhumain et barbare qu'ils prenaient à voir couler le sang humain, à mettre aux prises des hommes avec des bêtes féroces, à faire déchirer par des ours et par des lions de jeunes vierges, uniquement parce qu'elles refusaient d'abjurer Jésus-Christ, et à repaître pendant des journées entières leurs yeux d'un spectacle qui fait horreur à la nature, sans que les personnes même du sexe, naturellement tendres et compatissantes, parussent en être touchées en aucune sorte?

Les jeux scéniques, c'est-à-dire les représentations de théâtre, offraient au peuple de Rome des spectacles plus doux et plus humains, mais non moins pernicieux aux bonnes mœurs. Ces jeux paraissaient ne pas convenir beaucoup à un peuple belliqueux comme étaient les Romains. Aussi ne furent-ils mis en usage parmi eux que près de quatre cents ans après la fondation de Rome [1]. Ce fut un motif de religion qui y donna lieu [2], pour apaiser la colère des dieux, et faire cesser une peste qui faisait de grands ravages dans la ville. On voit ici jusqu'où allait l'absurdité de la religion des Romains. Ils croyaient fléchir la colère des dieux dans la peste, dans la famine, dans les défaites des armées, et dans d'autres malheurs publics, en célébrant des jeux qui consistaient en danses, en chansons grossières et en bouffonneries. Les généraux d'armée et le sénat croyaient faire une action d'une vertu bien méritoire en vouant de pareils jeux pour obtenir la victoire. Quel aveuglement! quelle perversité!

Les commencements de ces jeux furent d'abord très-rustiques et très-imparfaits. C'étaient des farces grossières, sans suite, sans plan, sans unité de dessein. Plus de cent ans

[1] Hist. anc. tome I, pag. 748 sq.
[2] Juvénal.

[1] Liv. lib. 7, n. 2. — An. R. 391.
[2] « Victis superstitione animis, ludi quoque scenici, « nova res bellicoso populo... inter alia cœlestis iræ placamina instituti dicuntur. » (Liv. lib. 7, n. 2.)

après[1], le poëte Livius Andronicus donna à ces représentations une forme plus régulière, en traitant un sujet, uno action divisée, selon les règles de l'art, en actes et en scènes. Le poëte était lui-même acteur, mêlant à la prononciation le chant et la danse. Les choses se perfectionnèrent peu à peu, et prirent une face toute nouvelle, par les divers changements qu'on introduisit dans la représentation de ces pièces. Les théâtres répondirent d'abord, comme cela était naturel, à la grossièreté des pièces qn'on y jouait[2]; mais ils furent portés dans la suite, comme nous le verrons bientôt, à une magnificence qu'on a peine à comprendre.

Je me hâte de revenir aux édiles, dont je ne pouvais exposer les fonctions sans donner auparavant une légère idée des jeux du Cirque et du théâtre.

Pour commencer par les jeux du Cirque, il faut remarquer que les uns étaient ordinaires et réglés, d'autres extraordinaires, et célébrés pour différentes causes et différents besoins qui survenaient. Parmi les derniers, ceux qu'on appelait *votifs*, *ludi votivi*, sont ceux dont il est parlé le plus souvent dans l'histoire. Dans les malheurs publics, comme dans une maladie contagieuse, ou après la perte d'une bataille, on célébrait des jeux solennels pour apaiser la colère des dieux, à laquelle on attribuait ces malheurs. Souvent les généraux, en partant pour la campagne, et quelquefois dans le feu même du combat, s'engageaient par vœu à faire célébrer des jeux en l'honneur des dieux, s'ils leur accordaient la victoire : car ils étaient intimement persuadés que c'était la Divinité qui réglait tous les événements. Quand le peuple romain eut arrêté qu'on ferait la guerre contre Antiochus[3], roi de Syrie, le consul Acilius, à qui ce département était échu par le sort, fit, par l'ordre du sénat, le vœu suivant, dont le grand pontife lui dictait les paroles : *Si la guerre que le peuple romain a déclarée à Antiochus réussit et se termine selon les désirs du sénat et du peuple romain, alors, grand Jupiter, le peuple romain fera célébrer les grands jeux pendant dix jours de suite, et l'on offrira des présents à tous les grands dieux : et l'on emploiera pour ces cérémonies la somme d'argent qui sera fixée par le sénat.*

Dans ces jeux extraordinaires et votifs, c'était le public qui en faisait les frais; et la somme qu'on y employait était quelquefois réglée sur *un nombre ternaire*, fort respecté chez les anciens, et regardé comme religieux et sacré. Après la défaite de Flaminius par Annibal près du lac de Trasimène, les Romains, pour apaiser la colère des dieux, s'engagèrent par vœu à faire célébrer les grands jeux[1], et à y employer la somme de trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois as et un tiers[2]. Les généraux obligeaient les ennemis qu'ils avaient vaincus, et souvent même les alliés du peuple romain, à contribuer pour la dépense de ces jeux[3]. M. Fulvius avait tiré de plusieurs villes, pour cet usage, cinquante-cinq mille livres, *centum decem pondo auri*. Le sénat, qui trouvait cette somme trop considérable, consulta les pontifes pour savoir s'il était nécessaire de l'employer tout entière à cet usage. Ils répondirent que non, et en conséquence on permit à Fulvius d'en prendre ce qu'il voudrait, pourvu que cela ne passât pas la somme de quatre-vingt mille as, c'est-à-dire quatre mille livres[4]. Quelques années après, le sénat fixa la même somme à Q. Fulvius sur celle qu'il avait tirée des Espagnols. Ce qui avait donné lieu à cette dernière fixation, c'étaient les dépenses extraordinaires[5] qu'on avait faites pour les jeux représentés par Ti. Sempronius, édile, et qui avaient été à charge, non-seulement à l'Italie et aux alliés latins, mais aux provinces même du dehors.

[1] An. R. 512

[2] « Inter aliarum parva principia rerum, ludorum « quoque prima origo ponenda visa est : ut appareat, quam « ab sano initio res in hanc vix opulentis regnis tolerabi- « lem insaniam venerit. » (Liv. lib. 7, cap. 2.)

[3] Liv. lib. 36, n. 2.

[1] « Ejusdem rei causâ ludi magni voti, æris trecentis « triginta millibus trecentis triginta tribus, et triente. » (Liv. lib. 22, cap. 10.)

[2] Cette somme monte à un peu plus de 16 660 livres. = 17 000 francs. E. B.

[3] Liv. lib. 39. n. 5.

[4] Id. lib. 40, n. 44. — An. R. 573.

[5] « Decreverat id senatus, propter effusos sumptos « factos in ludos Ti. Sempronii ædilis, qui graves non « modò Italiæ ac sociis latini nominis, sed etiam provin- « ciis externis fuerant. » (Liv.)

Dans ces jeux votifs, nous ne voyons point quelle était la part qu'y prenaient les édiles, si ce n'est qu'il est vraisemblable qu'ils étaient chargés, en qualité de magistrats de la police, d'y maintenir le bon ordre. Il n'en était pas ainsi des jeux dont la représentation était attachée à leur charge, c'est-à-dire des jeux de Cérès, des jeux floraux, et des grands jeux ou jeux romains. La célébration de ces jeux se faisait aux frais et aux dépens des édiles, et il en était de même des jeux plébéiens pour les édiles du peuple.

Comme les jeux étaient toujours précédés d'une procession solennelle où l'on portait en pompe les images et les statues des dieux, où les pontifes, les prêtres, les augures, et tous les officiers attachés au culte des dieux et de la religion marchaient en habits de cérémonie, les édiles étaient chargés de tenir les rues et les places par où devait passer la procession, ornées le plus magnifiquement qu'il était possible de tapis, d'étoffes précieuses, de tableaux, de statues. Ils mettaient pour cela à contribution, pour ainsi dire, tous leurs amis et les provinces même où ils avaient quelque crédit. C'était aussi aux édiles à fournir les chars, les chevaux, les écuyers qui les conduisaient, les gladiateurs, les récompenses qu'on donnait aux vainqueurs. Une de leurs grandes attentions était de ramasser le plus qu'ils pouvaient de bêtes rares et curieuses, comme des lions, des tigres, des panthères, spectacle fort agréable au peuple [1]. Sylla attribuait le refus qu'il avait éprouvé la première fois qu'il demanda la préture au dessein qu'avait le peuple de le forcer à prendre l'édilité, parce que son amitié avec Bocchus faisait espérer au peuple de beaux jeux, où l'on verrait des bêtes rares qui lui seraient envoyées d'Afrique. On peut voir dans les lettres de Cœlius avec quelle vivacité il pressait Cicéron [2], qui était dans son gouvernement de Cilicie, de se donner du mouvement pour lui procurer des panthères. Tous ces soins, et beaucoup d'autres que je passe, entraînaient nécessairement de grandes dépenses.

Il en faut dire autant des *jeux scéniques*. Il n'y avait point à Rome de théâtre. Il fallait que les édiles en fissent construire un nouveau tous les ans; et, vu la quantité du peuple qui devait y trouver place, à quels frais un tel ouvrage ne montait-il point! Il fallait l'orner et l'embellir de tout ce qu'il y avait de plus précieux et de plus magnifique. C'étaient les édiles qui payaient les acteurs ou comédiens aussi bien que la musique; car on n'exigeait rien des spectateurs. C'étaient eux aussi qui payaient au poëte le prix de la pièce qui devait être représentée. Suétone [1] nous apprend que Térence eut, pour la comédie intitulée l'*Eunuque*, huit mille pièces, *octo millia nummûm* (ou *sestertiûm*, ce qui est la même chose), c'est-à-dire mille livres [2], ce qui était en ce temps-là une somme fort considérable.

Quiconque aspirait aux honneurs ne pouvait se dispenser de ces dépenses. L'édilité était la première des dignités curules de Rome: l'âge d'entrer dans l'exercice de cette charge était trente-sept ans. Deux ans après venait la préture, et, après un pareil intervalle de deux autres années, le consulat. Or, la manière dont on s'était conduit dans l'édilité et dans la représentation des jeux contribuait beaucoup à gagner ou à aliéner le peuple par rapport aux dignités qui devaient suivre. Mamercus [3], homme très-riche et très-puissant, dans la demande qu'il fit du consulat, essuya un refus honteux, parce qu'il s'était dispensé de passer par l'édilité, dans la crainte des dépenses que cette charge entraînait nécessairement. Le peuple, comme je l'ai déjà remarqué, était infiniment sensible au plaisir des spectacles, soit du Cirque, soit du théâtre, et il y passait des journées entières sans s'ennuyer. La comédie de Térence dont j'ai parlé fut représentée deux fois en un seul jour, d'abord le matin, puis l'après-midi; et c'était sur les demandes empressées du peuple que les pièces de théâtre étaient ainsi réitérées. Ce peuple voulait être obéi et l'était. *L'Hécyre* [4], au-

[1] Plut. in Syllâ, pag. 455

[2] « Ferè litteris omnibus tibi de pantheris scripsi. » (Cic. *Ep. famil.* 8.)

[1] Sueton. in vitâ Terent.

[2] 1 613 francs. E. B.

[3] De Offic. lib. 2, n. 58.

[4] ..... Novum intervenit vitium et calamitas,
Ut neque spectari, neque cognosci potuerit;
Ita populus studio stupidus in funambulo
Animum occupârat.
(In *Prolog.*)

tre comédie du même poëte, eut un sort tout contraire, et fut deux fois interrompue, parce que le peuple voulut voir des danseurs de corde, ou autre spectacle pareil. Il préférait ceux du Cirque à ceux du théâtre[1], et aimait beaucoup mieux voir des bêtes extraordinaires, des tigres, des panthères, un éléphant blanc, que d'entendre déclamer les meilleurs acteurs. C'est ce qui fait dire agréablement à Horace, que si Démocrite eût assisté à ces jeux, ce n'auraient été ni les panthères ni les éléphants qui lui auraient servi de spectacle, mais le peuple, qui lui aurait paru plus stupide et plus bête que les bêtes mêmes.

Cicéron affectait de ne se pas montrer si rigide. Il n'est pas étonnant[2], dit-il, que la multitude soit si fort sensible à la magnificence des jeux, puisque nous-mêmes, à qui les affaires ne laissent aucun moment de loisir, et qui d'ailleurs pourrions trouver au milieu de nos occupations beaucoup d'autres délassements, sentons néanmoins du plaisir dans les spectacles du cirque et dans les représentations du théâtre. Cicéron plaidait contre le jurisconsulte Servius Sulpicius, qui voyait avec dépit que Muréna avait gagné les suffrages et la faveur du peuple par la magnificence des jeux qu'il avait représentés en qualité de *préteur*[3], et qu'en conséquence il lui avait été préféré dans le consulat. « Croyez-vous[4], lui « dit-il, que cette scène ornée par Muréna « de décorations d'argent, sur laquelle vous « vous efforcez de jeter du ridicule, ne lui ait « pas donné de l'avantage sur vous par rap« port au consulat, d'autant plus que vous ne « vous êtes jamais trouvé dans le cas de don« ner des jeux au peuple? » Cicéron, dans ce qu'il dit ici de son goût particulier pour les spectacles, parle comme orateur, ayant besoin pour lors de relever l'agrément de ces jeux pour le bien de sa cause : mais dans le fond il pensait bien différemment, comme on le voit par une fort belle lettre qu'il écrit à un de ses amis[1], dans laquelle il le félicite de ce qu'il ne s'est point trouvé aux spectacles que Pompée avait donnés au peuple pour la dédicace de son théâtre, supposé que ce ne soit point la maladie qui l'en ait empêché, mais que ce soit par choix et par jugement qu'il ait négligé ce que les autres admirent et recherchent sans raison. « Au reste, lui dit-il, les « jeux ont été fort beaux, mais point du tout « de votre goût, car j'en juge par le mien... « En effet, quel plaisir une personne sérieuse « et raisonnable peut-elle prendre à voir ou « un homme faible déchiré par une bête très« forte, ou une bête fort belle percée par un « javelot? »

C'était donc un puissant moyen de plaire au peuple et de se le rendre favorable dans la distribution des charges que de lui procurer des jeux et des spectacles qui lui étaient si agréables. Les citoyens les plus sages et le mieux intentionnés étaient obligés de ménager sa délicatesse, qui sur ce point était extrême, mais ils le faisaient avec retenue et modération[2], évitant avec un égal soin les deux excès opposés d'une avarice sordide et d'une prodigalité fastueuse, et réglant la quantité

[1] ...... Media inter carmina poscunt
Aut ursum, aut pugiles : his nam plebecula gaudet...
Si foret, in terris, rideret Democritus, seu
Diversum confusa genus panthera camelo,
Sive elephas albus vulgi converteret ora :
Spectaret populum ludis attentiùs ipsis,
Ut sibi præbentem mimo spectacula plura.
(HORAT. Epist. *ad August.* [II, v. 185-194].)

[2] « Si nosmetipsi, qui et ab delectatione omni ne« gotiis impedimur, et in ipsâ occupatione delectationes « alias multas habere possumus, ludis tamen oblectamur « et ducimur; quid tu admirere de multitudine indoc« tâ? » (CIC. *pro Mur.* n. 39.)

[3] Les préteurs étaient chargés aussi de donner de certains jeux. Ceux dont il s'agit ici étaient les jeux apollinaires.

[4] « Tibi, qui casu nullos (ludos) feceras, nihil hujus « istam ipsam, quam irrides, argenteam scenam adver« satam putas? » (CIC. *pro Mur.* n. 40.)

[1] « Si te dolor aliquis corporis, aut infirmitas valetu« dinis tuæ tenuit, quominùs ad ludos venires, fortunæ « magis tribuo, quàm sapientiæ tuæ. Sin hæc, quæ cæ« teri mirantur, contemnenda duxisti, et quum per va« letudinem posses, venire tamen noluisti : utrumque « lætor, et sine dolore corporis te fuisse, et animo va« luisse, quum ea, quæ sine causâ mirantur alii, ne« glexeris... Omninò, si quæris, ludi apparatissimi, sed « non tui stomachi : conjecturam enim facio de meo..... « Quæ potest esse homini politico delectatio, quum aut « homo imbecillus à valentissimâ bestiâ laceratur, aut « præclara bestia venabulo transverberatur? » (CIC. *Epist.* 1, lib. 7.)

[2] « In his mediocritatis regula optima est... Si postu« latur a populo... faciendum est, modò pro facultatibus, « nos ipsi ut fecimus. » (Id. de *Offic.* lib. 2, n. 58, 59.)

de leurs dépenses sur celle de leurs revenus. C'est ainsi que Cicéron se conduisit dans son édilité[1]. Il nous apprend lui-même que les frais qu'il y fit ne montèrent qu'à une somme très-médiocre, et que cependant la préture et le consulat lui furent déférés par le peuple avec des marques de distinction très-flatteuses pour lui. Julius Agricola se conduisit avec la même prudence dans les jeux que sa charge de préteur l'obligea de donner au public. Il garda dans cette frivole cérémonie un sage tempérament entre une raison trop austère qui interdit tout[2], et une magnificence qui ne connaît point de bornes, évitant un luxe fastueux, mais employant pour ces jeux une noble dépense capable de lui faire honneur. Cicéron avait su mériter l'estime et la faveur de ses concitoyens par des qualités plus solides et plus essentielles, dont le peuple même, tout léger qu'il paraît, marque dans l'occasion qu'il fait réellement plus de cas que de l'appareil des jeux le plus superbe et le plus magnifique, qui ne le touche que pour des moments, et dont il perd le souvenir presque aussitôt que le spectacle a disparu.

Les petits esprits, dont tout le mérite consiste dans leurs richesses, font consister leur gloire à en faire parade et à les donner en spectacle au peuple. C'est ce qui fit porter, dans les derniers temps de la république, la magnificence des jeux à des dépenses énormes et incroyables, auxquelles Tite-Live a raison de dire que le revenu des princes les plus opulents aurait à peine suffi.

L'édilité de M. Scaurus, que l'on peut placer l'an de Rome 694, nous en fournit un mémorable exemple. Le bâtiment qu'il construisit était[3], selon Pline, le plus grand ouvrage qui eût été fait jusque-là de main d'homme, aussi solide que s'il eût dû subsister éternellement, et il ne devait néanmoins durer qu'un mois tout au plus : c'était un théâtre. La scène avait trois rangs de colonnes, dont le nombre montait jusqu'à trois cent soixante[4]. La partie inférieure de la scène était de marbre ; celle du milieu, de verre ou de cristal, luxe inouï devant et après ; celle d'en haut, de planches dorées. Les colonnes d'en bas avaient trente-huit pieds de hauteur. Il y avait trois mille statues d'airain placées entre les colonnes. Le parterre et l'amphithéâtre pouvaient contenir quatre-vingt mille hommes. Les étoffes précieuses, les tapis et tapisseries, les tableaux, en un mot, tout l'appareil et l'ornement du théâtre montait à une somme si énorme, que ce qui en resta, après que Scaurus en eut employé une grande partie pour orner sa maison de la ville, ayant été transporté à Tuscule dans sa maison de campagne, et entièrement brûlé dans un incendie, la perte fut estimée douze millions cinq cent mille livres : *HS millies*, c'est-à-dire *sestertiùm millies centena millia*[2]. Quand le temps du spectacle fut fini, Scaurus fit conduire toutes les colonnes dans sa maison. L'entrepreneur chargé de l'entretien des égouts exigea de cet édile qu'il s'engageât à payer le dommage que le transport de tant de colonnes si pesantes pourrait causer aux voûtes qui, depuis Tarquin l'Ancien, c'est-à-dire, depuis près de cinq cents ans, étaient toujours demeurées fermes sans aucune altération, et elles soutinrent encore une si violente secousse sans s'ébranler.

Pline a raison de s'écrier que l'édilité de Scaurus acheva de ruiner et de renverser les mœurs publiques : *cujus nescio an ædilitas maximè prostraverit mores civiles*[3]. Croirait-on qu'en si peu de temps le luxe eût pu faire de si rapides progrès ? On avait fait un crime à L. Crassus[4] d'avoir fait porter dans sa maison six petites colonnes de marbre, qui n'avaient que douze pieds de hauteur ; c'étaient les premières qu'on eût vues à Rome : et trente ans après ou environ, les magistrats voient porter dans celle de Scaurus trois cent soixante co-

[1] « Nobis quoque licet in hoc quodammodò gloriari. « Nam pro amplitudine honorum, quos cunctis suffragiis « adepti sumus nostro quidem anno.... sanè exiguus « sumptus ædilitatis fuit. » (Id. ibid.)

[2] « Ludos et inania honoris modò rationis atque abun-« dantiæ duxit, uti longè à luxuriâ, ita famæ propior. » (Tacit. in *Agric.* cap. 6.)

[3] « Hic fecit in ædilitate suâ opus maximum omnium, « quæ unquam fuère humanâ manu facta, non tempora-« riâ morâ, verùm etiam æternitatis destinatione. » (Plin.)

[4] Plin. lib. 36, cap. 15.

[1] Plin. lib. 17, cap. 1.

[2] 20 500 000 fr. E. B.

[3] Plin. lib. 36, cap. 15.

[4] Id. ibid. cap. 3.

lonnes d'une hauteur extraordinaire. Ils le volent et le souffrent[1]; et cela, dit Pline, à la vue et sous les yeux du grand Jupiter et des autres dieux, dont les statues n'étaient que de terre et d'argile. Mais les magistrats reconnaissent leur impuissance, et avouent que le luxe est plus fort que les lois, et ils aiment mieux ne point faire de règlements que de les voir violer avec hardiesse et impunité.

C'est une maxime quelquefois nécessaire dans la politique, dont Tibère fit usage dans une occasion assez semblable à celle-ci. Sur les plaintes des édiles, au sujet du luxe porté à un point qui ne pouvait plus se souffrir, le sénat, qui avait été consulté, remit l'affaire à la prudence de l'empereur. Tibère[2], après avoir longtemps délibéré de l'ordre qu'on y pourrait appporter; si le remède ne serait point plus dangereux que le mal; combien il lui serait honteux d'entreprendre une chose dont il ne pourrait venir à bout, ou dont l'exécution serait fatale aux plus illustres familles, insinua au sénat, dans une belle et longue réponse qu'il lui fit, que, dans l'état où étaient les choses, il serait peut-être plus sage de ne point toucher à des désordres qui, par une longue impunité, avaient pris le dessus, que d'entreprendre une réforme qui ne servirait qu'à mettre en évidence la faiblesse et l'impuissance des réformateurs.

Cicéron[3], dans le second livre des Offices, nous apprend le jugement que nous devons porter de ces ouvrages magnifiques et de ces dépenses énormes qui n'ont pour but que le divertissement du peuple; et je finirai par là ce petit traité sur les fonctions des édiles. Comme il respectait le souvenir de Pompée, il ne veut pas condamner par lui-même les grands ouvrages par lesquels cet illustre ami avait prétendu éterniser la mémoire de son nom; mais il le fait d'une manière moins expresse par la bouche des autres. « Quant aux dépenses[1], « dit-il, qui se font en théâtres, en portiques, « et même en nouveaux temples, la considé- « ration de Pompée me rend plus réservé à « les blâmer : mais je vois de très-habiles « gens qui ne les approuvent pas. » Pompée, au retour de la guerre contre Mithridate, avait fait bâtir un superbe théâtre, qui, selon Pline, pouvait contenir quarante mille spectateurs. Il était à demeure et pour toujours, au lieu qu'auparavant les théâtres, ceux mêmes qui avaient coûté le plus, n'étaient que pour un temps fort court. A la vue d'un ouvrage si grand, et en apparence si nécessaire, ne s'attendrait-on pas que Cicéron se répandît en louange et en admiration? On a vu comme il s'explique.

Il avait mis auparavant sur la scène deux célèbres philosophes, qui étaient partagés de sentiments sur cette matière. « Je ne puis as- « sez admirer, dit Cicéron, que Théophraste, « dans un livre qu'il a fait sur les richesses, « où il dit beaucoup de bonnes choses, ait pu « tomber dans une aussi grande absurdité que « de louer l'appareil et la magnificence des « spectacles que l'on donne au peuple, et de « faire consister l'avantage de l'opulence à « pouvoir faire de ces sortes de profusions. »

« Combien y a-t-il plus de sagesse et de vé- « rité dans les reproches qu'Aristote[2] nous fait « de n'être point épouvantés de voir faire de « telles profusions pour le divertissement du « peuple! Quand on apprend, dit ce philoso- « phe, que, dans une ville assiégée, un verre « d'eau a été acheté cinquante francs (*minam*[3]), « il n'y a personne qui n'en soit frappé, et on « ne le pardonne qu'à la nécessité qui y con-

[1] « Tacuère tantas moles in privatam domum trahi « præter fictilia deorum fastigia... Fictilem effigiem Jo- « vis (lib. 35, cap. 12)... Nimirum ista omisère moribus victis : frustràque interdicta quæ vetuerant cernentes, « nullas potiùs, quàm irritas, esse leges maluerunt. » (PLIN. lib. 36, cap. 3.)

[2] « Tiberius, sæpè apud se pensitato, an coerceri tam « effusæ cupidines possent; num coercitio plus damni in « rempublicam ferret, quàm indecorum attrectare quod « non obtineretur, vel retentum ignominiam et infa- « miam virorum illustrium posceret, postremò litteras « ad senatum composuit. » (TACIT. *Annal.* lib. 3, cap. 52.)

[3] « Nescio an suasurus fuerim omittere potiùs præva- « lida et adulta vitia, quam hoc adsequi, ut palam fieret « quibus flagitiis impares essemus. » (ib. cap. 53.)

[4] Offic. lib. 2, n. 56.

[1] « Theatra, porticus, nova templa verecundiùs re- « prehendo propter Pompeium : sed doctissimi non « probant. »

[2] On croit qu'il y a faute dans ce nom, parce qu'on ne trouve point dans les ouvrages d'Aristote ce passage que Cicéron en rapporte.

[3] Une mine attique vaut près de 96 fr. E. B.

« traint. D'où vient donc qu'on trouve si peu « étranges ces dépenses prodigieuses, qui ne « sont pour le soulagement d'aucune sorte de « nécessité, et qui ne sont point capables « d'augmenter ce qn'on peut avoir de consi- « dération et de dignité? Le plaisir même « qu'elles font au peuple n'est qu'un plaisir de « quelques moments [1], qui ne touche que ce « qu'il y a de moins solide et de plus méprisable « parmi ce peuple, et dont il perd la mémoire « aussitôt presque qu'il a cessé d'en jouir. »

A ces dépenses frivoles, et en même temps énormes, Cicéron en substitue d'autres qui entraînent moins de frais et font plus d'honneur : « La construction des murs de la ville, celle « des hâvres et des ports, les conduites d'eaux, « les grands chemins, et toutes les autres « choses qui sont utiles à la république. Les « largesses qui sont comme des présents do la « main à la main font un plaisir plus vif et « plus sensible, mais celui qui revient de ces « autres ouvrages est bien plus solide et plus « durable. »

Cicéron parle ici en vrai Romain [2], et en Romain des bons siècles. Six-vingts ans avant lui, P. Cornélius Scipio Nasica pensait de même [3]. Les censeurs précédents avaient chargé des entrepreneurs de bâtir de pierres de taille un théâtre stable et permanent. J'ai déjà remarqué qu'auparavant on en élevait à mesure qu'on en avait besoin. Les censeurs représentaient qu'il paraissait bien plus raisonnable et bien plus conforme à la dignité de la république d'en avoir un qui fût à demeure : qne cette entreprise, à en bien juger, était une épargne juste et nécessaire, et que, par une dépense faite une fois pour toujours, on épargnait aux édiles et aux magistrats la nécessité presque inévitable de se ruiner chaque année, ou du moins d'affaiblir considérablement leurs revenus : outre que, de la sorte, les spectateurs se trouveraient bien plus à leur aise.

Il faut l'avouer, ces raisons paraissaient fort plausibles. Cependant Scipion Nasica, alors grand-pontife, homme d'un rare mérite et d'une sagesse généralement reconnue, s'opposa vivement à cette entreprise, comme à une nouveauté contraire aux anciens usages, pernicieuse aux bonnes mœurs, et qui pourrait avoir de très-fâcheuses suites. Il exhorta les sénateurs à ne pas donner lieu au luxe et à la mollesse des Grecs, d'énerver et de corrompre le courage mâle des Romains, et à ne pas inviter en quelque sorte le peuple, déjà trop porté par lui-même au plaisir des spectacles, à s'y livrer sans mesure, et à y passer les journées entières avec d'autant plus de satisfaction, qu'il y trouverait désormais toutes ses commodités.

Le sénat, touché de ces remontrances [1], fit paraître une sage et ferme sévérité, que Paterculus regarde commo une preuve des plus éclatantes du zèle de cette compagnie pour le bien public. Il ordonna que l'ouvrage, qui était déjà fort avancé, serait interrompu; qu'on abattrait ce qui était bâti, et qu'on en vendrait les démolitions. Il défendit de plus d'élever, soit dans la ville, soit au dehors, à plus près que mille pas de la ville, aucun théâtre où il y eût des siéges pour s'asseoir, et ordonna que le peuple assisterait, comme auparavant, debout aux spectacles, afin que cette attitudo et cette posture peu commode montrassent que les Romains portaient jusque dans leurs divertissements même un caractère de vigueur mâle [2], et d'une patience capable de soutenir les plus dures fatigues; et sans doute aussi pour ne lour pas laisser la tentation et l'envie de prolonger la durée des spectacles.

Pompée ne fut pas si délicat. Tertullien, dans son livre des Spectacles, rapporte que Pompée n'osa pas, dans son édit d'invitation à la dédicace de cet ouvrage, nommer le théâtre, mais fit mention expresse seulement du temple de Vénus, auquel, dit-il, nous avons joint des degrés et des siéges pour la commodité de ceux qui assisteront aux spectacles. Aussi Ta-

[1] « Quum ipsa illa delectatio moltitudinis sit ad breve « exigoumqoo teiopus, eaquo a levissimo quoqoe : in « qoo tameo ipso, unà cum satietate, memoria quoquo « moriatur voluptatis. »

[2] Liv. ep. 48. — Vell. lib. 2, cap. 25.

[3] Appian Civil. lib. 1, pag 357

[1] « Cui, in demoliendo, eximia civitatis severitas et « consol Scipio restiterunt. Quod ego inter clarissima « publicæ voluntatis argùmeota numeraverim. » (VELL. lib. 1. cap. 15.)

[2] « Ut scilicet remissioni animorum juncta standi vi- « rilitas propria romanæ geolis nota esset. » (VAL. MAX. lib. 2, cap 4)

cite nous apprend-il que les anciens [1] et les plus sages de la république lui surent mauvais gré d'avoir construit un théâtre à demeure, au lieu qu'auparavant on attendait, pour en préparer un, qu'il fallût célébrer les jeux. Et même, en remontant plus haut, on trouvait que le peuple avait assisté debout aux spectacles; et que de lui préparer des siéges, c'était comme l'exhorter à passer les jours entiers au théâtre dans l'oisiveté et la nonchalance.

Article III.

Entre les monuments de la magnificence romaine, les trois qu'on admirait le plus étaient les grands chemins de l'empire, les aqueducs, et les cloaques ou les égouts : nous avons vu qu'ils avaient quelque rapport à l'édilité. Je les traiterai succinctement, pour en donner une légère idée, et ne pas ensevelir tout à fait dans le silence une matière plus capable qu'aucune autre de faire connaître la grandeur du peuple romain. Je ferai usage de ce qu'en a écrit le savant bénédictin don Bernard de Montfaucon.

§ I. — Les grands chemins.

Le premier de tous les Romains qui s'est rendu célèbre par la construction d'un grand chemin est le censeur Appius Claudius, dont nous verrons bientôt l'histoire. Ce chemin fut appelé, de son nom, *la voie Appienne*. Il la conduisit depuis la porte de Rome nommée *Capène* jusqu'à la ville de Capoue : le domaine des Romains ne s'étendait pas alors plus loin. Elle fut ensuite continuée, soit par Jules César, soit par Auguste, jusqu'à la ville de Brundusium (Brindes). Sa longueur, dans toute cette étendue, était d'environ trois cent cinquante milles, c'est-à-dire de cent quinze de nos lieues. C'était la plus ancienne et la plus belle de toutes les voies romaines; aussi en était-elle appelée *la reine*.

Quâ limite nolo [1]
Appia longarum teritur regina viarum.

Le centre de tous ces grands chemins était la pierre milliaire [2], qu'on appelait *milliarium aureum*, plantée au milieu de Rome par Auguste. De là les chemins se divisaient en un grand nombre de branches, qui s'étendaient dans toutes les parties de l'empire romain.

C. Gracchus s'appliqua avec un soin particulier à rétablir et à redresser les grands chemins [3]. Il les partagea par espaces égaux, qu'on appelle *milles*, parce qu'ils contiennent mille pas géométriques. Le mille est à peu près de huit stades [4]. Pour marquer ces milles, il fit planter de grands piliers de pierre, des colonnes, sur lesquelles était inscrit le nombre des milles : de là cette locution si fréquente dans les auteurs, *tertio*, *quarto*, *quinto lapide ab Urbe*. Ces milles sont encore aujourd'hui d'une grande utilité dans la géographie, pour connaître la véritable distance des lieux dont parlent les auteurs anciens. Ils étaient aussi fort commodes pour les voyageurs [5], qui sont bien aises de savoir au juste ce qu'ils ont fait de chemin, et combien il leur en reste encore à faire; ce qui est pour eux une espèce de délassement.

Gracchus ajouta encore à ces chemins un secours d'une grande commodité, en y faisant planter aux deux côtés de belles pierres debout, à une médiocre distance l'une de l'autre, afin qu'elles aidassent les voyageurs à monter à cheval sans le secours de personne : car anciennement on ne se servait point d'étriers.

[1] « Erant qui Cn. quoque Pompeium incusatum a senioribus ferrent, quòd mansuram theatri sedem posuisset : nam antea subitariis gradibus, et scenâ in tempus structâ, ludos edi solitos; vel, si vetustiora repetas, stantem populum spectasse : ne, si consideret, theatro dies totos ignaviâ continuaret. » (Tac. *Annal.* lib. 14, cap. 20.)

[1] Statius Sylv. lib. 2.

[2] Dio. lib. 53, pag. 526.

[3] Plut. in vita Gracchi, pag. 837.

[4] Il en faut vingt pour notre lieue commune, qui est de 2500 pas. = Le mille romain vaut 1 473 mètres. E. B.

[5] « Facientibus iter multùm detrahunt fatigationis inscripta lapidibus spatia. Nam et exhausti laboris nosse mensuram voluptati est, et hortatur ad reliqua fortiùs exsequenda, scire quantùm supersit. Nihil enim longum videri necesse est, in quo quid ultimum sit certum est. » (Quint. lib. 4, cap. 5.)

La longue et stable durée de ces ouvrages, dont une partie s'est conservée jusqu'à nous, montre avec quelle attention et quelle habileté ils avaient été construits, ce qui n'a été imité depuis par aucune nation. Quoique la voie Appienne ait environ deux mille ans d'antiquité, on la voit encore en son entier l'espace de plusieurs milles du côté de Fondi, sans parler de quelques autres endroits où l'on en trouve de grands restes. Mais les pierres de dessus étant ébranlées ou détachées, on évite ce pavé, comme extrêmement incommode aux calèches et aux autres voitures roulantes.

En d'autres endroits on trouve de longs espaces où la surface du pavé s'est très-bien conservée, et est unie par-dessus comme une glace. Les pierres de ce pavé sont de couleur de fer, et d'une dureté qui passe le marbre. Elles sont si bien jointes ensemble, qu'en plusieurs endroits on ne saurait faire passer entre deux pierres la pointe d'un couteau. La surface en est, comme nous avons dit, tout unie comme une glace; ce qui fait qu'en temps de pluie les chevaux glissent, et qu'en tout temps, dans les endroits les plus nets et les plus unis, on ne peut guère y aller vite. Les pierres qui font la surface ont d'épaisseur environ un pied de roi; les chemins sont plus élevés que le terrain voisin. Il est des endroits où l'on a coupé des montagnes, et mêmes de grandes roches pour les continuer. Cela se voit principalement à Terracine, où le rocher coupé a près de six-vingts pieds de haut. On a laissé en bas pour chemin la roche plate, mais sillonnée, afin que les pieds des chevaux y pussent tenir sans glisser.

Cette solidité merveilleuse de la voie Appienne et des autres vient non-seulement de la grosseur et de la dureté des pierres bien unies, mais aussi du grand massif qui les soutient. J'ai observé, dit le P. de Montfaucon, une partie de la voie Appienne, dont on avait ôté toutes les grandes pierres de dessus, ce qui me donna lieu de considérer à loisir la structure de ce massif. Le fond en est de moellon, ou de blocaille mise en œuvre avec un ciment très-fort, et qu'on a grande peine à rompre. Au-dessus est une couche de gravois cimenté de même, entremêlée de petites pierres rondes. Les grosses pierres qui faisaient le pavé s'enchâssaient aisément dans cette couche de gravois encore molle : on y trouvait la profondeur nécessaire pour ces pierres d'épaisseur inégale. Tout ce grand massif, avec les pierres, pouvait avoir environ trois pieds de haut.

Il y avait des lieux où ces grands chemins avaient des banquettes pour les gens de pied. Leur largeur était de moins de deux pieds, et la hauteur d'un pied et demi, ou environ. La largeur ordinaire des chemins est d'un peu moins de quatorze pieds; ce n'est précisément que ce qu'il fallait pour deux chariots : cette largeur répond mal, ce semble, à la beauté du reste de l'ouvrage.

Nous avons dit que les Romains se faisaient de grands chemins à travers les montagnes. Nous en avons un exemple permanent en la grotte de Pouzzol, où la montagne escarpée qui est entre cette ville et Naples est percée d'un bout à l'autre, en sorte qu'on y va de plain-pied. Aux deux extrémités, l'ouverture, fort haute et relevée, va toujours en baissant, et cela pour donner du jour au passage le plus loin que l'on a pu. Et comme cela n'empêchait pas que la route ne fût extrêmement obscure lorsqu'on avançait un peu en dedans, on a fait vers le milieu des ouvertures qui percent la montagne et portent le jour du haut en bas. Malgré toutes ces précautions, l'obscurité règne toujours sur le milieu; en sorte que les voitures roulantes qui viennent à la rencontre les unes des autres s'y entre-choqueraient, si les voituriers et les cochers n'avaient soin de s'avertir les uns les autres de prendre ou du côté de la mer, ou du côté de la montagne.

L'attention des Romains à rendre commodes les grands chemins dans toute l'étendue de l'empire, a fait un honneur infini à ce peuple, et doit nous donner une idée bien avantageuse de la sagesse d'un gouvernement dont les vues étaient si grandes, si nobles, et occupées uniquement du bien public. C'est un beau modèle pour ceux qui tiennent les rênes d'un état.

§ II. — Des aqueducs.

Un aqueduc est une construction de pierre faite dans un terrain inégal, pour conserver

le niveau de l'eau et la conduire par un canal d'un lieu à un autre. Il y a des aqueducs sous terre, et d'autres qui sont portés par des arcades.

Les aqueducs étaient une des merveilles de Rome. La grande quantité qu'on y en avait construit, les frais immenses pour faire venir des eaux de plusieurs endroits, éloignés de trente, quarante, soixante milles, et encore plus, sur des arcades ou continuées jusqu'à Rome, ou suppléées par d'autres travaux, tout cela nous surprend et nous étonne, d'autant plus que nous ne sommes point accoutumés à faire de si hardies entreprises, ni à acheter si chèrement la commodité publique. Si l'on considère [1], dit Pline, la quantité incroyable d'eaux qu'on avait fait venir à Rome pour l'usage du public, pour les fontaines, les bains, les viviers, les maisons particulières, les jardins, les maisons de campagne; si l'on se représente des arcades construites à grands frais et conduites pendant un très-long espace de chemin, des montagnes coupées, des roches percées, des vallées profondes comblées, on avouera qu'il ne s'est rien vu de plus merveilleux dans tout l'univers. Pline fait mention, dans le même endroit, d'un aqueduc achevé par l'empereur Claude, conduit à Rome l'espace de quarante milles, et qui y portait de l'eau jusque sur les montagnes les plus élevées : ouvrage qui revenait à des sommes immenses.

Les Romains, pendant plus de quatre cent quarante ans [2], se contentèrent des eaux que leur fournissaient le Tibre, les puits, les fontaines de la ville et celles qui se trouvaient dans le voisinage; mais la ville s'étant considérablement augmentée par le nombre des habitants et par l'étendue du terrain, on fut obligé d'y faire venir des eaux de loin par le moyen des aqueducs. L'an de Rome 442, Appius Claudius, pendant sa censure (car le soin des eaux regardait les censeurs et les édiles), fit venir des eaux depuis la source de Préneste [1] jusque dans la ville par des canaux, ou soutenus sur des arcades, ou conduits dans des voûtes souterraines. Trente-neuf ans après, Man. Curius Dentatus, qui était pour lors censeur avec Papirius Cursor, y en fit venir aussi des environs de Tibur [2], et employa à cet ouvrage une partie des sommes qui se trouvèrent dans le butin fait sur Pyrrhus. D'autres travaillèrent encore depuis sur le même plan et dans les mêmes vues.

Mais Agrippa enchérit infiniment sur tous ceux qui l'avaient précédé. On connut alors que la véritable gloire des édiles ne consistait pas tant à faire célébrer les jeux solennels, fonctions que le devoir de leur charge exigeait d'eux indispensablement, qu'à construire des ouvrages utiles au public, et dont la vue seule fît passer leur nom et leur mémoire jusqu'à la postérité la plus reculée. Il semble que c'était pour en donner un illustre exemple qu'Agrippa, qui était tout-puissant auprès d'Auguste [3], qui avait été consul, et qui avait passé par tous les emplois les plus brillants, voulut bien exercer l'édilité. Il la rendit célèbre par tout ce que les édiles avaient coutume de pratiquer, mais principalement par le soin qu'il prit d'enrichir Rome d'une quantité infinie de belles eaux, soit en nettoyant les anciens canaux et les anciens aqueducs, soit en y en ajoutant de nouveaux : ce qui fait la beauté et la commodité d'une ville, et contribue beaucoup à y entretenir la propreté et un air pur, avantages qui ne sont pas indifférents pour la santé des habitants, surtout à Rome. Agrippa donna donc tous ses soins à cette partie de la police, qui était une des principales fonctions de l'édilité. Il fit cent trente réservoirs pour contenir les eaux, cent cinq fontaines pour l'usage des citoyens, sept cents abreuvoirs pour les chevaux et les autres bêtes de somme. Et, pour décorer tous ces ouvrages, il y répandit trois cents statues d'airain ou de marbre, et quatre cents colonnes de marbre : magnificence véritablement estimable quand elle est jointe et mariée avec l'utilité. Ces statues

[1] « Si quis diligentiùs æstimaverit aquarum abundantiam in publico, balneis, piscinis, domibus, euripis, hortis, suburbanis, villis, spatioque advenientis « aquæ exstructos arcus, montes perfossos, convalles « æquatas; fatebitur nihil magis mirandum fuisse in toto « orbe terrarum. » (PLIN. lib. 36, cap. 15.)

[2] Front. de Aquæduct. lib. 1.

[1] Palestrine.

[2] Tivoli.

[3] Plin lib. 36, cap. 15.

ces colonnes faisaient bien plus d'honneur à Agrippa, placées ainsi en public dans les rues et dans les places de Rome, que si, par un amour-propre mal entendu, il les eût renfermées et tenues comme en prison dans son palais et dans ses jardins. Tout cela fut achevé dans l'année de son édilité, et il ne la borna pas à ces glorieux travaux : il en entreprit un autre, qu'on peut regarder, ce me semble, comme plus important encore que les premiers. Il en sera parlé dans le paragraphe suivant.

On n'entreprend rien aujourd'hui de pareil à ces anciens ouvrages, dont la beauté et la grandeur nous paraissent, par les précieux restes qui s'en sont conservés jusqu'à nous, au-dessus même de ce qu'on en trouve dans les livres. On voit encore en divers endroits de la campagne de Rome de grands restes de ces aqueducs, des arcades continuées pendant un long espace, au-dessus desquelles étaient les canaux qui portaient l'eau à la ville. Ces arcades sont quelquefois basses, quelquefois d'une grande hauteur, selon que l'inégalité du terrain l'exigeait. Il y a quelquefois des aqueducs à deux arcades l'une sur l'autre, et cela de crainte que la trop grande hauteur ne rendît la structure moins solide. Ils sont ordinairement de brique si bien cimentée, qu'on a peine à en détacher des morceaux. Tout le monde a entendu parler du pont du Gard, qui est à trois rangs d'arcades les unes sur les autres, et qu'on croit avoir été bâti par les Romains pour conduire un aqueduc à la ville de Nîmes, dont il n'est éloigné que de trois lieues. Depuis dix-sept siècles, il fait encore l'admiration de tous ceux qui le voient. Quand le terrain était si haut, qu'on ne pouvait trouver la pente nécessaire, on faisait des canaux souterrains, bien solides, qui portaient l'eau dans les aqueducs élevés sur la terre et construits dans les fonds et dans les pentes des montagnes. Si l'eau ne pouvait trouver sa pente qu'au travers d'une roche, on perçait cette roche à la hauteur de l'aqueduc supérieur pour porter l'eau dans l'aqueduc inférieur. On voit encore au-dessus de Tibur (*Tivoli*) un canal semblable dans la roche vive, percée pendant l'espace de plus d'un mille. Ce canal a environ cinq pieds de haut et quatre de large.

Il n'est pas possible de refuser son admiration à des ouvrages tels que les aqueducs, qui contribuaient non-seulement aux besoins et aux commodités des habitants de Rome, mais encore à l'embellissement de la ville en général et des maisons et des jardins des particuliers, par des fontaines et de grandes pièces d'eau qui en faisaient la principale beauté. Mais nous en allons voir un autre usage, qui doit paraître encore plus estimable, quoiqu'il ait moins d'apparence et d'éclat.

§ III. — Des cloaques, des égouts.

Je prie les lecteurs de ne se pas laisser prévenir et rebuter par le nom, par le titre de l'ouvrage dont j'entreprends de les entretenir, qui n'annonce rien que de bas et de dégoûtant, mais dont néanmoins Tite-Live dit, en le joignant au grand Cirque construit à peu près dans le même temps, que, sous Auguste même, Rome, parvenue alors à son plus haut degré d'élévation, pouvait à peine rien montrer qui pût entrer en comparaison avec la grandeur et la magnificence de ces ouvrages [1]. *Quibus duobus operibus vix nova hæc magnificentia quicquam adæquare potuit.*

Ce fut Tarquin-l'Ancien qui forma le projet de l'ouvrage dont il s'agit ici [2], et qui, en un certain sens, l'acheva. Rome, comme tout le monde le sait, avait dans son enceinte plusieurs montagnes. Les eaux des pluies et des fontaines inondaient les rues et les places situées dans les bas lieux, et incommodaient fort les habitants par les boues et la fange qu'elles y formaient, et encore plus par les mares d'eaux croupissantes d'où il sortait des exhalaisons qui infectaient l'air et causaient de fréquentes maladies. Tarquin, en grand roi qui a de nobles vues, et qui ne se croit placé sur le trône que pour travailler au bonheur de ses sujets, forma le dessein de délivrer Rome de toutes ces incommodités et de la rendre plus habitable et plus saine.

Pour cela, il fit bâtir des voûtes souterraines d'une solidité incroyable, comme la suite le fera connaître. Elles se divisaient en plusieurs

[1] Liv. lib. 1, cap. 55.
[2] Id. ibid., cap. 38.

branches qui, après avoir parcouru tous les quartiers de la ville, aboutissaient toutes à la place publique dans le grand égout, appelé *cloaca maxima*, lequel ensuite, par un unique canal, allait se décharger dans le Tibre. Ces voûtes avaient seize pieds de large et treize de haut, en sorte qu'une charrette chargée de foin pouvait y passer aisément. On avait laissé en haut d'espace en espace des ouvertures par où les habitants y jetaient leurs immondices; ce qui conservait toujours la ville nette et propre. La quantité incroyable d'eaux qu'apportait à Rome le grand nombre d'aquéducs qui y voituraient des fleuves entiers et qui se déchargeaient dans ces cloaques, jointe à d'autres ruisseaux qu'on y faisait passer exprès, et surtout la pente qu'on avait eu grand soin de ménager dans ces voûtes souterraines, faisaient que les immondices n'y pouvaient pas séjourner longtemps, et que tout était emporté promptement dans la rivière.

Tarquin-le-Superbe mit la dernière main au grand égout[1], et fut peut-être obligé de l'agrandir, parce que, la ville s'étant agrandie elle-même par l'adjonction de plusieurs montagnes, il fallut sans doute construire dans les nouveaux quartiers des égouts particuliers qui allaient se décharger dans le grand.

L'incendie de Rome par les Gaulois[2], suivi de près du rétablissement de la ville, dérangea beaucoup l'ordre de cet admirable ouvrage. Comme tout s'y fit à la hâte, et qu'on ne songeait qu'à se procurer au plus tôt un logement, chacun bâtit où il lui plut, sans prendre d'alignement, et sans s'astreindre à un plan général. De là vint que, la plupart des rues étant fort étroites et obliques, les voûtes souterraines, qui auparavant allaient directement le long des rues et des places publiques, se trouvèrent la plupart sous les maisons particulières; ce qui paraissait y devoir causer un dommage considérable. Cependant l'ouvrage demeura toujours dans son entier, sans que tous les accidents qui purent arriver dans l'espace de plusieurs siècles y donnassent atteinte. C'est ce que Pline nous fait remarquer, en parlant du soin que prit Agrippa des égouts pendant son édilité. Ayant ouvert les écluses qui retenaient dans sept grands réservoirs les eaux apportées à Rome par autant d'aquéducs[1], il lâcha dans les voûtes souterraines comme sept rivières, qui, s'y précipitant avec une rapidité incroyable, entraînèrent avec elles toutes les ordures qui s'y étaient amassées insensiblement, malgré l'attention des censeurs et des édiles, comme cela est inévitable, et peut-être aussi par la négligence de quelques-uns de ces magistrats. Agrippa réussit si parfaitement à nettoyer les égouts, que de ces voûtes souterraines il en fit, pour ainsi dire, ses galeries, et qu'il eut le plaisir de s'y promener en bateau depuis l'entrée du grand égout jusqu'à sa sortie dans le Tibre. Il fallait que ces voûtes fussent d'une solidité à l'épreuve de tout, pour être en état de soutenir le poids des maisons bâties dessus, et à qui elles tenaient lieu de fondement; le poids du pavé des rues, qui de la manière dont nous avons vu qu'il était préparé, devait être fort pesant; enfin, le poids des voitures sans nombre qui traversaient continuellement les rues de Rome. Ajoutez à tout cela, avec Pline, la chute des maisons ruinées par caducité ou par les incendies, les tremblements de terre qui se faisaient sentir de temps en temps, l'impétuosité de ces eaux qui tombaient comme des torrents dans les égouts, et qui souvent étaient repoussées violemment par les flots du Tibre, lorsqu'il se débordait. Cependant, dit Pline, ces voûtes subsistent depuis Tarquin-l'Ancien jusqu'à nous, c'est-à-dire, depuis plus de six cent cinquante ans, aussi solides presque qu'au commencement.

Voilà des ouvrages véritablement dignes de la grandeur romaine; et je ne crains point de dire qu'à juger sainement du prix des choses, les égouts de Rome, quoique enfoncés et ensevelis dans la terre, doivent l'emporter sur

[1] Liv. lib. 1, cap. 55.
[2] Id. lib. 5, cap. 55.

[1] « A Marco Agrippâ in ædilitate post consulatum per « meatus corrivati septem amnes, cursuque præcipiti « torrentium modo rapere atque auferre omnia coacti, « insuper mole imbrium concitati, vada ac latera quatiunt: aliquandò Tiberis retrò infusi recipiunt fluctus, « pugnantque diversi aquarum impetus intùs: et tamen « obnixa firmitas resistit... Pulsant ruinæ, sponte præcipites, aut impactæ incendiis: quatitur solum terræ motibus. Durant tamen a Tarquinio prisco annis DCC propè inexpugnabiles. » (Plin. lib. 36, cap. 15.)

les masses énormes des pyramides d'Egypte qui s'élèvent presque jusqu'aux nues, et que le même Pline[1] a raison de définir « une folle « ostentation de la richesse des rois, qui ne « se termine à rien d'utile : *Regum pecuniæ* « *otiosa ac stulta ostentatio.* »

Il semble que la ville de Paris, animée par le zèle et le bon goût de son prévôt des marchands[2], se propose d'imiter l'ancienne Rome. Les dépenses considérables qu'elle fait pour des ouvrages qui n'ont pour but que la commodité ou l'embellissement de la capitale du royaume, sont des dépenses bien placées, et qui feront beaucoup d'honneur au sage magistrat qui y préside, et à ceux qui forment son conseil.

ART. IV. — COURTE DISSERTATION SUR LE DUR TRAITEMENT DES CRÉANCIERS A L'ÉGARD DE LEURS DÉBITEURS.

La manière dont les débiteurs étaient traités à Rome par leurs créanciers, y a toujours été une source de trouble et de division entre les deux ordres de l'état. C'était un droit établi à Rome, apparemment dès la fondation de la ville, soit par une loi expresse, soit par le simple usage, que les débiteurs qui étaient hors d'état de payer leurs dettes fussent livrés à leurs créanciers, pour être employés par eux aux mêmes travaux que leurs esclaves. Il paraissait une sorte de justice dans cette conduite, en ce que, les débiteurs ne pouvant s'acquitter de leurs dettes en argent, on les obligeait à s'en acquitter par les services qu'ils rendaient à leurs créanciers, qui les envoyaient, par exemple, à leur campagne labourer la terre, ou les occupaient dans leurs maisons aux mêmes travaux que leurs esclaves. Et, afin qu'ils ne pussent pas s'enfuir, ils étaient liés avec des chaînes, soit à la campagne, soit à la ville ; d'où vient qu'on les appelait *nexi*.

Si l'on s'était contenté d'exiger d'eux ces sortes de services et de travaux, peut-être serait-il difficile, comme nous le ferons voir plus bas, de taxer cette pratique d'injustice ; mais les créanciers, qui étaient presque tous usuriers de profession, ne s'en tenaient pas là ; il n'y a point de duretés, point de mauvais traitements, point d'opprobres qu'ils ne leur fissent souffrir. Ce que Denys d'Halicarnasse fait dire à ces pauvres débiteurs par la bouche de Sicinius[1], chef de la faction qui soutenait leurs intérêts, montre jusqu'à quel excès allait leur misère. « Nous nous sommes vus « réduits à la dure nécessité de cultiver nos « propres terres au profit de ces tyrans insatiables, de bêcher, de planter, de labourer, de garder les troupeaux ; devenus les « compagnons des esclaves que nous avions « acquis par les armes, traités en tout comme « eux, les uns les mains liées, les autres « les fers aux pieds et le carcan au cou, « comme les bêtes les plus féroces ; sans parler des outrages, des insultes amères, de « l'insolence, et de la cruauté de ces barbares, qui a été souvent jusqu'à nous déchirer « le corps à coups de verges. »

On pourrait regarder ces plaintes comme une exagération outrée ; mais on voit[2], dans le même historien, un vieillard qui s'était trouvé à vingt-huit batailles, et avait reçu plusieurs récompenses de sa valeur, lequel, n'étant point en pouvoir de payer ses dettes, avait été livré avec ses enfants à son créancier. S'étant échappé de sa prison, il se présenta devant le peuple pour implorer sa miséricorde, montrant sa poitrine couverte de blessures reçues pour la défense de la patrie, et son dos encore tout ensanglanté des coups qu'il venait de recevoir. Tite-Live[3] raconte le même fait, et avec les mêmes circonstances.

C'est ce fait qui donna lieu à la première sédition du peuple[4], et à sa retraite sur le mont Sacré. Après beaucoup de délibérations, on convint enfin d'un accommodement. Il est étonnant que, parmi les conditions de ce traité, Tite-Live ne dise pas un seul mot de ce qui regarde les dettes, qui avaient été l'unique cause de ce tumulte : il ne parle que de

[1] Plin. lib. 36, cap. 12.
[2] M. Turgot.

[1] Dionys. lib. 6, pag. 402.
[2] Id. ibid. pag. 361.
[3] « Ductum se ab creditore, non in servitium, sed in « ergastulum et carnificinam esse. Indè ostentare tergum fœdum recentibus vestigiis verberum. » (Liv. lib. 2, cap. 23.)
[4] An. R. 259.

l'établissement des tribuns du peuple. Denys d'Halicarnasse y supplée [1]. Voici, selon lui, les paroles que Ménénius Agrippa porta au peuple de la part des sénateurs : « Nous « croyons, par rapport à ceux qui sont hors « d'état de payer leurs dettes, qu'il est juste « de leur en faire remise ; et, s'il y a quel- « ques débiteurs arrêtés pour n'avoir pas payé « au jour de l'échéance, nous voulons qu'on « les mette en liberté. Nous ordonnons pareil- « lement que ceux contre qui les créanciers « ont obtenu des juges une prise de corps « soient rendus libres, et nous cassons les « sentences portées contre eux. » Toutes ces clauses regardaient le passé. On convint que, pour l'avenir, le sénat et le peuple feraient de concert un règlement sur les dettes, qui tiendrait lieu de loi. On ne voit point qu'il s'en soit fait aucun : apparemment le peuple jugea que l'établissement du tribunal était une barrière suffisante contre l'injustice et la violence des créanciers.

Si c'en fut une d'abord, cette espèce de sauve-garde ne dura pas longtemps, et elle ne mit pas le peuple en sûreté [2]. Parmi les lois des Douze-Tables, c'est-à-dire moins de cinquante ans après, on en trouve une qui donnait en termes exprès, aux créanciers sur leurs débiteurs, les mêmes droits qui excitèrent la sédition dont je viens de parler, et qui portait les choses encore bien plus loin. Les juges accordaient au débiteur trente jours pour chercher un moyen de s'acquitter de ses dettes. S'il laissait passer ce temps sans les payer, il était livré à ses créanciers, à qui la loi permettait de le tenir dans les fers, et il y restait soixante jours. Pendant cet intervalle, on le faisait comparaître devant le préteur trois jours de marché de suite, et l'on publiait, à haute voix, quelle était la somme dont il avait été reconnu et déclaré être débiteur ; et, si le troisième jour de marché il ne la payait pas, ou ne donnait pas des sûretés suffisantes, il était condamné à perdre la tête, ou à être vendu comme esclave en terre étrangère au delà du Tibre. Cette peine de mort pour de simples dettes fait frémir : la loi ne s'en contentait pas. Pour inspirer [1], par une ordonnance atroce et affreuse, une plus grande horreur du violement de la bonne foi dans le commerce de la vie et de la société civile (car il paraît que c'était là le motif d'une si étrange loi), elle permettait aux créanciers, s'ils étaient plusieurs, de couper en différentes parties le cadavre du débiteur commun, et de le partager entre eux.

Je ne sais si dans toute l'antiquité païenne il y a rien de plus horrible que cette loi [2]. Aussi, abrogée par le non usage [3], et par la

[1] Dionys. lib. 6, pag. 405.

[2] An. R. 304. — Aul. Gell. lib. 20, cap. 1.

[3] « Capite pœnas dabant, aut trans Tiberim peregrè « venum ibant. »

[1] « Eam capitis pœnam, sanciendæ, sicut dixi, fidei « gratiâ, horrificam atrocitatis ostentu novisque terrori- « bus metuendam reddiderunt. »

[2] Monsieur Rollin a suivi, dans l'interprétation qu'il donne à cette loi, non-seulement la force naturelle des termes, mais, comme l'on voit, l'autorité d'Aulu-Gelle, de Quintilien, de Tertullien. Cependant la chose est si atroce, que quelques savants jurisconsultes modernes n'ont pu en soutenir l'idée, et ont essayé d'en sauver l'horreur par une explication plus douce et moins contraire à l'humanité. De ce nombre est M. de Bynkershœck, qui, au rapport des auteurs de la *Bibliothèque raisonnée* (tom. XXV, pag. 95), soutient que la rigueur de la loi ne s'étendait qu'à la vente des biens et de la personne du débiteur insolvable. Voici sa pensée en peu de mots :

« Nous n'avons point les propres termes de la première partie de la loi. Aulu-Gelle a prétendu en exprimer le sens par ces mots : *Capite pœnas dabant*, qu'il a pris au pied de la lettre pour signifier que le débiteur payait de sa tête la peine de son insolvabilité. Selon M. de Bynkershœck, Aulu-Gelle n'a entendu ni le mot *caput*, ni le mot *pœnas*. *Caput* est le capital de la dette : *pœnæ* sont les intérêts joints au principal, en punition de l'infidélité du débiteur. L'intention de la loi était qu'à faute de paiement les intérêts fussent joints au principal.

Après ce premier degré, si le débiteur ne trouvait pas moyen de satisfaire son créancier, la loi disait *partes secanto*. *Secare* ne veut point dire ici couper en morceaux, mais vendre à l'encan : comme *sectio* signifie un encan ; *sector*, celui qui achète à l'encan.

Enfin la loi ajoutait : *si plùs minùsve secuerint, se* (*sc. sine*) *fraude esto* : c'est-à-dire que, soit que le débiteur eût été vendu à trop haut ou trop bas prix, la vente était toujours bonne et valable, et qu'il ne serait point permis d'attaquer sur ce point les vendeurs, ni de leur susciter aucune affaire.

Cette interprétation est ingénieuse et savante ; mais je doute qu'elle puisse passer pour aisée et naturelle.

[3] « Sunt quædam non laudabilia naturâ, sed jure con- « cessa, ut in XII tabulis debitoris corpus inter creditores « dividi licuit : quam legem mos publicus repudiavit. » (QUINT. lib. 3, cap. 6.)

« Judicatos in partes secari a creditoribus leges erant;

détestation générale que causa dans les esprits une si cruelle inhumanité, elle ne fut jamais mise en exécution. La première partie de cette loi, qui livrait les débiteurs à leurs créanciers, conserva dans la suite toute sa force et sa vigueur, et causa les mêmes plaintes et les mêmes violences qui avaient donné lieu à la retraite du peuple sur le mont Sacré. C'est le prétexte que prit Manlius pour parvenir à ses fins ambitieuses[1], sachant qu'il ne pouvait employer de voie plus propre pour irriter la populace et pour se l'attacher que l'affaire des dettes[2], qui entraînait après elle l'indigence, l'ignominie, la servitude, les tourments. Cette oppression du peuple alla toujours en croissant dans les années suivantes[3]. On voyait des troupes de pauvres citoyens livrés à la cruauté de leurs créanciers par sentence des juges[4], et plusieurs maisons des patriciens changées en de tristes prisons où ces malheureux étaient détenus pieds et mains liés.

Un peu plus de quarante ans après[5], la criminelle passion et l'inhumaine cruauté d'un créancier à l'égard d'un jeune citoyen, qui parut en public le dos tout déchiré de coups de verges, réveillèrent un peu l'indolence du sénat. Les consuls eurent ordre de proposer au peuple une loi qui défendait de mettre aux fers aucun citoyen pour dettes, et qui ne donnait droit aux créanciers que sur les biens et non sur la personne de leurs débiteurs : la loi passa. En conséquence, tous ceux qui étaient retenus pour dette furent mis en liberté, et il fut fait défense pour l'avenir de mettre aux lieus les débiteurs. Il semble que Tite-Live improuve tacitement cette loi en disant[1] « que « le crime d'un seul homme donna en ce jour « une rude atteinte à la foi publique, qui est « le plus ferme lien de la société. »

Cette loi fut un faible rempart contre l'avarice et la violence des créanciers, puisque moins de quarante ans après il fallut la renouveler pour un sujet tout pareil lorsque le peuple se retira sur le Janicule.

La matière que je traite ici, qui regarde les dettes, a toujours excité à Rome de grands troubles jusqu'à la fin de la république. Elle laisse dans l'esprit des lecteurs un secret mécontentement contre le sénat, qui paraît, sinon favoriser ouvertement ce désordre, du moins le souffrir trop patiemment, et ne pas s'y opposer avec toute la fermeté que demandaient l'importance de l'affaire, et le devoir d'une compagnie qui devait se regarder comme chargée par état de la défense des pauvres, et établie pour maintenir le bon ordre et l'union entre les citoyens.

Mais il faut faire attention aux motifs sur lesquels les magistrats réglaient leur conduite par rapport aux débiteurs. Leur grand principe était, comme le dit en termes exprès Appius dans Denys d'Halicarnasse, *que jamais il ne faut retrancher de la société humaine le gage sacré de la foi publique*. Cicéron, dans le second livre des Offices, où il traite cette matière avec assez d'étendue, établit le même principe. *Si la foi n'est gardée*[3], dit-il, *nulle république ne saurait subsister*; *et il n'y a plus de foi dès que les débiteurs peuvent s'exempter de payer leurs dettes.* Le devoir des magistrats, selon lui, serait d'empêcher, comme on le peut par mille moyens, que les citoyens ne s'endettassent d'une manière qui pût tirer à conséquence pour la république. Du moins, quand ce malheur est arrivé, ils doivent les soulager autant qu'il est en eux, et prévenir les suites funestes que peut causer la misère extrême du peuple ; et

« consensu tamen publico crudelitas posteà erasa est. » (Tertull. *Apolog.* cap. 4.)

[1] An. R. 376.

[2] « Fidem moliri cœpit : acriores quippè æris alieni « stimulos esse, qui non egestatem modò atque ignominiam minentur, sed nervo ac vinculis corpus liberum « territent. » (Liv. lib 6, cap. 11.)

[3] An. R. 386.

[4] « An placeret fœnore circumventam plebem... corpus in nervum ac supplicia dare? et gregatim quotidiè « de foro addictos duci? et repleri vinctis nobiles domos? « et, ubicumque patricius habitet, ibi carcerem privatum « esse? » (Liv. lib. 6, cap. 36.)

[5] An. R. 429. — Liv. lib. 8, cap. 28.

[1] « Victum eo die ob impotentem injuriam unius ingens vinculum fidei. (Liv.)

[2] An. R. 463. — Val. Max. lib. 6, cap. 1.

[3] « Nec enim ulla res vehementius rempublicam continet, quam fides : quæ esse nulla potest, nisi erit necessaria solutio rerum creditarum. » (*De Offic.* lib. 2, n. 84.)

c'est ce que nous avons vu qu'avait fait le sénat. Il fixe l'intérêt de l'argent prêté à un pour cent : il semble qu'on ne pouvait pas le porter plus bas. Cependant, dix ans après, il le réduit à la moitié. Tantôt il donne du temps aux débiteurs pour s'acquitter en différents paiements : tantôt il paie leurs dettes des deniers du trésor public, en prenant les sûretés convenables pour l'état ; quelquefois il les décharge de tous les arrérages, et les oblige seulement à payer le fonds. Il défend aux créanciers de maltraiter les débiteurs qu'on leur abandonnait, puis il défend absolument de les leur livrer. Il est vrai que tous ces moyens ne soulageaient pas entièrement les pauvres, et les laissaient toujours dans une sorte de misère. Mais, outre qu'il y a souvent du côté des débiteurs ou de la fraude [1], ou du moins de la négligence, le sénat était moins touché de leur état, quoique digne de compassion, que du soin de ne point donner atteinte à la foi publique.

Pour ne point condamner légèrement la conduite d'une compagnie aussi sage qu'était le sénat romain, il faut remonter plus haut, et considérer ce qui se passait chez les Hébreux, qui avaient eu Dieu même pour législateur.

Tout Hébreu qui avait engagé ses fonds pour dettes ne pouvait rentrer dans la possession de ses terres qu'après avoir acquitté ses dettes par la jouissance des fonds abandonnés aux créanciers, ou dans l'année du Jubilé, où toutes les terres retournaient à leurs premiers possesseurs. Sans cette sévérité, dont Dieu a voulu être le garant et l'instituteur, tout particulier aurait été porté à emprunter dans la confiance de ne payer jamais ; ou plutôt personne n'aurait prêté, par la crainte et par une assurance morale de ne ravoir jamais son prêt. Que deviendrait alors la société, où toute bonne foi aurait été anéantie par la protection même des lois et des magistrats? A qui pourrait-on avoir recours dans un besoin pressant ?

Pour les mêmes raisons, celui qui n'avait point de fonds dont il pût abandonner la jouissance, pour dédommager et rembourser son créancier, lui était abandonné par la loi de Dieu pour en être l'esclave jusqu'à la septième année, avant laquelle le débiteur ne pouvait espérer de liberté.

Jusque-là et dans ces deux cas, la police romaine, parfaitement semblable à celle des Hébreux, était dans une exacte justice, et l'on ne peut la blâmer sans accuser Dieu même, qui avait établi une pareille loi parmi son peuple.

Il est vrai qu'à Rome les créanciers en abusaient, comme parmi les Hébreux quelques créanciers en abusaient aussi. Dieu en fait des reproches à ces maîtres durs et inhumains ; il les menace, il les exhorte à la douceur, il leur rappelle le souvenir de leur esclavage en Egypte, et il leur déclare qu'il les punira de leur inhumanité. Mais ces inconvénients que Dieu avait prévus, et qu'il annonce par avance, ne les portèrent jamais à abolir la loi dont les maîtres abusaient quelquefois, comme les passions ont coutume d'abuser de ce qu'il y a de plus légitime. Les inconvénients et les violences ne tombaient que sur un petit nombre de particuliers; ce qui ne pouvait pas détruire les liens de la société : au lieu que l'impunité générale des débiteurs n'aurait pas manqué de renverser entièrement la république des Hébreux, aussi bien que celle des Romains.

Depuis l'établissement du christianisme, l'esprit de charité a beaucoup adouci la dureté des lois anciennes. La règle générale est aujourd'hui parmi nous, que la contrainte par corps n'a point lieu pour les dettes civiles : et, dans les cas même d'exception, où la loi permet d'emprisonner les débiteurs, il est rare que ces détentions soient longues. Plusieurs personnes charitables s'unissent pour procurer l'élargissement des prisonniers ; et les tribunaux y concourent par leur autorité, en ordonnant qu'on les mette en liberté moyennant le paiement d'une portion de la dette. Mais enfin, il est encore d'usage d'exercer la contrainte par corps lorsque le débiteur s'est rendu coupable de fraude, lorsqu'il s'agit de certaines dettes privilégiées, telles que lettres de change, deniers royaux, engagements contractés avec la justice. Le main-

[1] « Et, sic quoque parte plebis affectâ, fides tamen « publica privatis difficultatibus potior ad curam senatui « fuit » (Liv. lib. 7, cap. 17.)

tien des états et la nécessité de soutenir la bonne foi dans le commerce out forcé de conserver ces restes de l'ancienne sévérité.

Pour juger donc équitablement de la conduite du sénat dans l'affaire dont il s'agit, il faut séparer la loi considérée en elle-même de l'abus qu'on en faisait. Les tribuns du peuple, qui ne songeaient qu'à s'attacher la populace par quelque voie que ce fût, et qui n'avaient point en vue le bien public, proposaient souvent la remise entière des dettes, ce que l'on appelait en latin *novas tabulas*. Chacun avait sur son registre particulier les sommes qu'il avait prêtées, avec la signature de ceux qui avaient emprunté ces sommes; et c'est ce qui faisait la sûreté du créancier. L'abolition de ces registres entraînait, comme on le voit, l'abolition des dettes. Solon, lorsqu'il établit de nouvelles lois à Athènes, employa ce moyen qui a été regardé avec raison comme une injustice criante. Quel droit avait-il de disposer ainsi du bien des particuliers? A ce premier appât, si propre à gagner la populace, les tribuns en joignaient un second non moins dangereux ni moins injuste : c'était un nouveau partage de terres. L'histoire romaine retentit partout des cris et des tumultes excités par ces deux demandes séditieuses des tribuns, auxquelles nous avons vu que les sénateurs se sont toujours fortement opposés, comme à des entreprises qui entraîneraient infailliblement la ruine de l'état et de la liberté, ce qui est effectivement arrivé.

Quoique dans la primitive acquisition ou invasion de ces terres il pût y avoir quelque injustice, on ne pouvait, après plusieurs siècles de possession, songer à réformer cet abus sans causer un bouleversement général dans la fortune des particuliers. Aratus, chez les Grecs, sentit bien cet inconvénient, et ce n'est point sans raison que Cicéron relève extrêmement la sagesse qu'il fit paraître dans une pareille conjoncture[1]. Etant rentré dans Sicyone, et ayant fait mourir le tyran Nicoclès, il rappela six cents des plus illustres citoyens, que les tyrans avaient chassés après leur avoir ôté tout leur bien : mais il se trouva dans un grand embarras. D'un côté, il ne lui paraissait pas juste qu'ils fussent dans l'indigence pendant que d'autres jouissaient des terres et des maisons qu'on leur avait ôtées. Mais il trouvait aussi quelque sorte d'injustice à troubler une possession de cinquante ans, d'autant plus que, pendant ce temps-là une grande partie de ces biens ayant passé de main en main par des successions, des ventes ou des mariages, étaient possédés de bonne foi par ceux qui en étaient actuellement saisis (c'est le cas où se trouvaient à Rome les possesseurs des terres). Pour dédommager les possesseurs, il fallait des sommes considérables. Aratus eut recours à la libéralité de Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, son hôte et son ami, lequel, sur le récit que lui fit Aratus de l'embarras où il se trouvait, lui donna en pur don cent cinquante talents, c'est-à-dire cent cinquante mille écus. Voilà être roi, et connaître le prix et le véritable usage de l'argent! Aratus, de retour à Sicyone, acccommoda tout, sans donner à personne aucun sujet de plainte. *O le grand homme*[1] *!* s'écrie Cicéron, *oh ! qu'il aurait été digne d'être né dans notre république!*

A Rome, dans les bons temps de la république, les sénateurs et les magistrats bien intentionnés pensaient comme Aratus, et sur le partage des terres, et sur la remise des dettes; et de là venait l'opposition si persévérante qu'ils apportèrent toujours à ces deux demandes des tribuns. Il en fut de même dans les derniers temps. Cicéron dit nettement « qu'entreprendre de faire déclarer quittes, « par l'autorité du magistrat[2], ceux du peu- « ple qui sont chargés de dettes, ou de faire « passer cette loi, tant de fois proposée, sur le « partage des terres, c'est saper les deux prin- « cipaux fondements de la république, dont « l'un est la paix entre les citoyens, qui ne « saurait subsister quand on fera perdre le « bien au créancier en déchargeant le débi- « teur, et l'autre la justice, qui est renversée « de fond en comble, dès que personne ne « pourra plus s'assurer de demeurer paisible « possesseur de ce qui lui appartient. » La « loi agraire, qui avait pour objet un nou-

[1] Offic. lib. 2, n. 10, 82. — Plut. in Arato, pag. 1031.

[1] « O virum magnum, dignumque qui in nostrâ re- « publicâ natus esset! »

[2] Offic. lib. 2, n. 78.

« veau partage des terres possédées par les « riches, et qui fut proposée si vivement par « les Gracques, mit la république à deux doigts de sa perte, et coûta la vie à ces deux illustres frères, estimables d'ailleurs par beaucoup d'excellentes qualités. L'affaire des dettes fut mise aussi en mouvement sous le consulat de Cicéron, comme lui-même nous l'apprend, et fut poussée avec beaucoup de vivacité. « On ne fit jamais, dit-il [1], tant d'efforts pour faire déclarer les débiteurs quittes que pendant que j'étais consul. On en « vint jusqu'à prendre les armes et à mettre « des troupes sur pied; et il entra dans le « complot toute sorte de gens et de toutes « conditions [2]. Mais ils trouvèrent en moi « une si vigoureuse résistance, que la république se vit entièrement délivrée de ce « péril. Il n'y eut jamais plus de gens endettés, et jamais les paiements ne se firent « avec plus de fidélité, ni avec moins de « peine pour les créanciers; car, dès qu'on « se vit hors d'état d'employer la fraude, « chacun ne pensa plus qu'à s'acquitter. »

[1] Offic. lib. 2, n. 84.

[2] Ils étaient suscités par Catilina, et soutenus par Jules-César.

L'usure était sans doute permise par les lois romaines : mais la mauvaise conduite des emprunteurs mettait ceux qui leur prêtaient dans l'occasion d'exercer l'usure avec moins de réserve. Aussi voit-on, par tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici, que l'usure, l'une des causes principales de la misère à laquelle étaient réduits les débiteurs, n'a jamais pu être réprimée à Rome, quelque attention qu'eussent les magistrats à arrêter le cours de ce désordre par de sages ordonnances, que l'avarice des usuriers rendait toujours inutiles [1]. *Multis plebiscitis obviàm itum fraudibus; quæ totiens repressæ, miras per artes rursùm oriebantur.*

[1] Tacit. Annal. lib. 6, cap. 16.

LIVRE VI.

Ce sixième livre contient l'espace de treize ans, depuis l'année de la fondation de Rome 352 jusqu'à 365. Les principaux événements sont la prise de Veïes après un siége de dix ans, l'exil de Camille, et la prise de Rome par les Gaulois.

§ I. — Les tribuns militaires changent le siége de Veïes en blocus, et prennent la résolution d'y faire hiverner les troupes. Plaintes des tribuns du peuple. Belle harangue d'Appius pour réfuter les tribuns. Un échec reçu a Veïes redouble le courage des Romains. Générosité admirable des cavaliers et du peuple. Joie sensible du sénat. On établit la paye pour la cavalerie. Plaintes des tribuns du peuple, au sujet des impositions. Nomination des tribuns du peuple, qui souffre quelque difficulté. On fait le procès a deux tribuns militaires; ils sont condamnés a une amende; raisons d'une peine si légère. Enfin les plébéiens obtiennent une place parmi les tribuns militaires.

Pendant que tout était en paix presque partout ailleurs, les Romains et les Veïens, animés d'un esprit de haine et de vengeance, se faisaient une guerre violente [1], qui paraissait ne devoir se terminer que par la ruine entière d'un des deux peuples. Les Romains nommèrent de nouveaux tribuns militaires [2].

[1] Liv. lib. 5, cap. 1.

[2] Tite-Live en compte huit; mais Signonius et Pighius prouvent évidemment qu'il n'y en eut que six, et que cette année Camille et Postumius Albinus étaient censeurs, et non tribuns militaires.

MANIUS ÆMILIUS MAMERCINUS II [1].
L. VALÉRIUS POTITUS. III.
AP. CLAUDIUS CRASSUS.
M. QUINTILIUS VARUS.
L. JULIUS IULUS.
M. POSTUMIUS.

Les Veïens, qui jusque-là avaient été gouvernés par des magistrats annuels, rebutés des brigues violentes qui chaque année recommençaient à leur élection, se nommèrent un roi. Ce changement choqua tous les autres peuples d'Etrurie, moins par rapport à la royauté qu'à cause de la personne même du roi, dont ils étaient fort mécontents, et qui, dans l'état de simple particulier, s'était rendu extrêmement odieux par ses hauteurs. Il fut donc résolu dans l'assemblée générale de la nation qu'on ne donnerait point de secours aux Veïens tant qu'ils seraient gouvernés par un roi. On n'osa publier cette nouvelle dans Veïes, par la crainte du nouveau roi, auprès de qui un pareil discours aurait pu passer pour une amorce de sédition.

Veïes était une ville opulente, extrêmement peuplée, et très-forte par sa situation, et par les ouvrages que l'on y avait ajoutés.

Les Romains, qui n'espéraient pas la pouvoir emporter de vive force, songèrent à l'affamer par un blocus. Ils dressèrent donc des lignes de circonvallation et de contrevallation [2], pour se mettre en sûreté contre les sorties des assiégés, aussi bien que contre l'attaque des ennemis du dehors, et pour les em-

[1] An. R. 352; av. J. C. 400.

[2] Liv. lib. 5, cap. 2.

pêcher de jeter du secours ou des vivres dans la place. Pour cela, il fallait se résoudre à passer tout l'hiver dans les lignes, et se construire des baraques contre la rigueur du froid, chose inouïe jusque-là, et absolument nouvelle pour les Romains.

Quand les tribuns du peuple[1], qui, depuis quelques années, n'avaient point trouvé d'occasion de remuer, furent informés de ce dessein, ils se transportent aussitôt à l'assemblée, et travaillent de concert à irriter les esprits par des discours séditieux. Ils représentent au peuple « que c'était là le but où tendait la paye « accordée aux soldats : qu'ils ne s'étaient « pas trompés en avertissant que cette lar« gesse cachait un poison secret; que le peu« ple avait par là vendu sa liberté : que la « jeunesse était éloignée pour toujours, et re« léguée loin de la ville et des affaires publi« ques; que, sans avoir égard à la plus rude « saison de l'année, on la retenait pendant « tout l'hiver en pleine campagne, et on ne « permettait point aux soldats de visiter leurs « maisons et leur bien. Et quelle raison « croyaient-ils qu'on eût pour leur faire con« tinuer ainsi le service, sinon d'empêcher « cette jeunesse, en qui consistait toute la « force du peuple, d'agir dans les assemblées « pour les intérêts communs : qu'elle était « beaucoup plus vexée, et avait beaucoup plus « à souffrir que les Veïens : que ceux-ci, dé« fendant une ville enfermée par de bonnes « murailles, et dont la situation naturelle était « tout à fait avantageuse, passaient l'hiver « sous leurs toits; au lieu que le soldat ro« main, toujours occupé de travaux et d'ou« vrages, exposé aux neiges et aux frimas, « n'avait pour maisons que ses tentes, sans « quitter ses armes, même pendant l'hiver, « qui par terre et par mer suspend et fait « cesser en tout pays les expéditions guerriè« res; que ni les rois, ni ces consuls si super« bes avant l'établissement de la puissance « tribunitienne, ni les dictateurs armés d'une « si terrible autorité, ni les cruels décemvirs, « n'avaient point imposé un si triste joug à « la jeunesse romaine : qu'il était réservé à « des tribuns militaires d'exercer sur elle une « pareille tyrannie, et de lui imposer la né« cessité de continuer le service pendant toute « l'année. Que feraient-ils donc, s'ils étaient « véritablement consuls ou dictateurs, puis« que, n'ayant que l'ombre de la dignité con« sulaire, ils dominaient avec tant d'empire « et de dureté ? Mais qu'après tout, on ne « devait pas se plaindre d'un tel traite« ment : que de six places de tribuns mili« taires, il n'y en avait pas une seule pour « les plébéiens : qu'auparavant ce n'était « pas sans beaucoup de peine et de combats « que les patriciens venaient à bout de rem« plir trois places de tribuns : que depuis « quelques années on les voyait partir six de « front pour commander, sans que dans un « si grand nombre puisse trouver place un « seul plébéien, qui, au moins, s'il ne faisait « rien autre chose, avertît ses collègues que « les soldats ne sont point des esclaves, mais « des hommes libres et des citoyens, qu'il se« rait bien juste de renvoyer pendant l'hiver « dans leurs maisons, pour voir pendant quel« que temps de l'année leurs pères, leurs « enfants, leurs femmes; pour y faire usage « de leur liberté et de leurs suffrages, et pour « avoir part à la nomination des magistrats.»

Les tribuns[1], qui tenaient ces discours si propres à émouvoir la populace, trouvèrent dans la personne d'Appius un adversaire bien capable de leur tenir tête. Il était cette année l'un des tribuns militaires, et le seul que ses collègues eussent laissé à Rome pour s'opposer aux entreprises séditieuses des tribuns du peuple pendant leur absence. Il monta donc alors sur la tribune aux harangues, et parla de la sorte :

« Si jamais, Romains, on a douté quel motif « porte vos tribuns à exciter continuellement « des séditions dans la république; si c'est « votre intérêt ou le leur, je suis persuadé « que maintenant il ne restera point d'incerti« tude sur ce point. Ils se sont eux-mêmes « démasqués par leur conduite dans ces der« niers temps. En effet n'est-il pas certain « que jamais on ne les a vus aussi vivement « affligés d'aucune injustice qu'ils se soient « imaginé qu'on vous ait faite, comme ils l'ont

[1] Liv. lib. 5, cap. 2.

[1] Liv. lib. 5, cap. 3-6.

« été de la libéralité du sénat à l'égard des
« soldats lorsqu'il a ordonné que désormais
« on leur donnerait une paye? Qu'y a-t-il
« dans ce nouvel établissement qui puisse les
« alarmer si fort, si ce n'est l'union des deux
« corps de l'état, qu'ils redoutent extrême-
« ment, comme contraire à leurs vues sédi-
« tieuses? Ne devraient-ils pas au contraire,
« s'ils avaient, je ne dis pas quelque amour
« du bien public, mais quelque reste de sen-
« timent d'humanité, travailler à conserver et
« à affermir cette union et cette intelligence
« réciproque, qui rendrait bientôt certaine-
« ment le peuple romain le plus puissant de
« tous les peuples voisins, si elle était ferme
« et constante?

« Je montrerai dans la suite combien le
« parti qu'ont pris mes collègues de ne point
« retirer les troupes devant Veïes que la ville
« ne soit prise, est non-seulement utile, mais
« nécessaire : maintenant je ne parle que de
« la condition sous laquelle nos soldats servent
« la république; et je suis assuré que, si je
« tenais ce discours dans le camp, et que je
« les eusse pour auditeurs et pour juges, ils en
« approuveraient l'équité. Comment en effet
« pourraient-ils trouver mauvais que depuis
« qu'on leur a accordé un nouvel avantage,
« on exige d'eux une nouvelle augmentation
« de service? Jamais la peine n'est sans ré-
« compense[1], ni, pour l'ordinaire, la récom-
« pense sans peine. Le travail et le plaisir,
« qui sont d'une nature bien différente, sont
« pourtant unis ensemble par une liaison na-
« turelle. Si la patrie venait à compter avec
« eux, ne pourrait-elle pas leur dire avec
« raison : Vous êtes payés pour l'année en-
« tière, servez-moi donc l'année entière pa-
« reillement?

« C'est avec peine, Romains, que j'use d'un
« tel langage. Ainsi doivent parler ceux qui
« ont pour soldats des mercenaires; mais pour
« nous, nous voulons agir avec vous comme
« avec des concitoyens, et nous souhaitons
« aussi qu'on agisse avec nous comme avec la
« patrie. Ou il ne fallait point entreprendre
« la guerre, ou il faut la soutenir d'une ma-
« nière qui fasse honneur au peuple romain,
« et la terminer le plus tôt qu'il sera possible.
« Or le moyen de la terminer, c'est de presser
« vivement les assiégés, et de ne point quitter
« le siége que nous n'ayons pris la ville.

« Quand nous n'aurions point d'autre mo-
« tif pour persévérer constamment dans notre
« entreprise, l'indignation seule contre des
« ennemis irréconciliables devrait nous y en-
« gager. Ils se sont révoltés contre nous sept
« fois; ils n'ont jamais été fidèles pendant la
« paix; ils ont mille fois ravagé nos terres; ils
« ont fait révolter les Fidénates contre nous;
« ils ont égorgé la colonie que nous avions
« chez ce peuple; ce sont eux qui, contre le
« droit des gens, ont fait assassiner nos am-
« bassadeurs. Ils ont voulu soulever toute
« l'Etrurie contre nous, et ils y travaillent en-
« core aujourd'hui. Peu s'en est fallu qu'ils
« n'aient maltraité les ambassadeurs que nous
« avions envoyés pour leur porter nos plaintes
« et pour demander satisfaction. Et l'on veut
« que nous agissions mollement envers de tels
« ennemis!

« Mais d'autres motifs encore plus puissants
« doivent faire impression sur nous. Des ou-
« vrages considérables que nous avons faits
« autour de la ville tiennent l'ennemi renfer-
« mé dans l'enceinte de ses murs. Il n'a point
« cultivé ses campagnes, ou nous avons ravagé
« celles qui l'avaient été. Si nous retirons no-
« tre armée, qui doute que non-seulement le
« désir de la vengeance, mais la nécessité ne
« les oblige de venir piller nos terres, ne
« pouvant rien retirer des leurs. Nous n'éloi-
« gnons donc point la guerre par le conseil
« que les tribuns vous donnent, mais nous
« l'attirons chez nous.

« Quant à ce qui regarde en particulier les
« soldats, pour qui les tribuns, pleins d'affec-
« tion et de tendresse, après avoir voulu leur
« arracher la paye, s'intéressent maintenant
« tout à coup avec tant de vivacité, voyons
« quel avantage ils leur procurent. Nos soldats
« ont fait des retranchements et creusé des
« fossés tout autour de la ville, ouvrages
« d'un très-grand travail. Ils les ont fortifiés
« par des redoutes d'abord en assez petit
« nombre, puis ils y en ont ajouté d'autres à

[1] « Nusquam nec opera sine emolumento, nec emolu-
« mentum fermé sine impensâ operâ est. Labor volup-
« tasque, dissimillimâ naturâ, societate quâdam inter se
« naturalia sunt juncta. « (Liv.)

« mesure que les troupes se sont augmentées.
« Ils ont élevé des forts, non-seulement contre « la ville, mais contre l'Etrurie, pour empê- « cher les secours qui en pourraient venir. Je « ne parle point de toutes les machines né- « cessaires pour l'attaque des places. Après « qu'on a essuyé tant de travaux, et qu'on a « conduit tous les ouvrages à leur perfection, « croyez-vous qu'il soit à propos de les aban- « donner, pour les recommencer tout de nou- « veau au commencement de la campagne « suivante? N'est-il pas bien plus facile et plus « sûr de les conserver et de presser le siége qui « ne peut pas certainement traîner beaucoup « en longueur, si nous n'éloignons pas nous- « mêmes l'effet de notre espérance par nos « délais et nos lenteurs?

« Mais, outre la perte du temps, nous cour- « rions encore un bien plus grand danger. « Vous n'ignorez pas qu'il se tient de fréquen- « tes assemblées dans l'Étrurie, où l'on déli- « bère si l'on enverra des secours à Veïes. « Pour le présent, les Etrusques sont fort in- « dignés contre les Veïens, ils les haïssent, « refusent de les secourir, et, autant qu'il est « en eux, nous laissent la liberté de prendre « Veïes. Qui peut répondre qu'ils demeure- « ront toujours dans la même disposition, si « la guerre dure encore longtemps; d'autant « plus que, si l'on donne quelque relâche aux « assiégés, ils seront en état d'envoyer en « Etrurie des ambassades plus pressantes et « plus nombreuses? D'ailleurs, ce qui choque « maintenant les Etrusques, qui est la création « d'un roi à Veïes, peut changer d'un moment « à un autre, ou par le consentement général « des citoyens pour se réconcilier la nation, « ou par l'abdication volontaire du roi, qui ne « voudra pas que sa royauté soit un obstacle « au salut de sa patrie.

« Quand le succès de la guerre présente ne « demanderait pas que l'on continuât le siége, « il importerait infiniment pour la discipline « militaire que nos soldats s'accoutumassent, « non-seulement à jouir de la victoire qu'ils « auraient acquise, mais, quand la guerre « traîne en longueur, à en attendre constam- « ment l'issue jusqu'à la fin sans se laisser « vaincre par l'ennui; à la continuer pendant « l'hiver, si elle n'a pu se terminer plus tôt; « et à ne pas tourner leurs regards et leurs « désirs vers leurs maisons dès que l'automne « se fait sentir, semblables à ces oiseaux qui « disparaissent avec l'été. Quoi! la passion et « le plaisir de la chasse entraîne les hommes « dans les forêts et sur les montagnes à tra- « vers les neiges et les frimas[1] : et la patience « que nous montrons pour notre divertisse- « ment dans ce pénible exercice, nous ne la « ferons pas paraître dans la guerre pour les « besoins de l'état? Croyons-nous donc nos « soldats si mous, si efféminés, et pour le « corps et pour le courage, qu'ils ne puissent « gagner sur eux de demeurer quelque temps « éloignés de leur maison, ni de passer un « hiver dans le camp? Ils rougiraient sans « doute si on leur tenait de pareils discours, « et répondraient avec indignation, qu'ils sont « prêts à faire également la guerre en hiver « comme en été; qu'ils n'ont point donné « commission aux tribuns de se déclarer en « leur nom avocats de la lâcheté et de la mol- « lesse; et qu'ils n'ont pas oublié que ce n'est « point à l'ombre et sous les toits, mais en « pleine campagne, que leurs ancêtres ont « établi la puissance tribunitienne.

« Ce sont là des sentiments dignes de vos « soldats, dignes du nom romain. Vous devez « ne pas considérer seulement le siége de « Veïes, ni la guerre que nous faisons actuel- « lement, mais porter vos vues plus loin, et « songer dès à présent à établir votre répu- « tation pour d'autres guerres et d'autres « peuples. Pensez-vous que ce qui va se pas- « ser à Veïes ne fixera pas dans l'esprit des « peuples voisins l'idée qu'ils croiront devoir « se former de vous, et qu'il soit indifférent « que ces peuples se persuadent, que, pourvu « qu'on soutienne le premier feu et la pre- « mière vivacité des Romains, qui n'est pas de « longue durée, on n'a plus rien dans la suite « à craindre de leur part : ou qu'au contraire « vous établissiez tellement parmi eux la ter- « reur de votre nom, qu'ils sachent que ni « l'ennui d'une longue attaque, ni la rigueur « de l'hiver, ne sont point capables de faire

[1] « Obsecro vos, venandi studium ac voluptas homines « per nives ac pruinas in montes sylvasque rapit : belli « necessitatibus eam patientiam non adhibebimus, quam « vel lusus ac voluptas elicere solet? » (Liv.)

« quitter à l'armée romaine un siége qu'elle « aura une fois commencé; qu'elle ne connaît « point d'autre terme de la guerre que la vic- « toire; et que dans ses entreprises elle se « pique autant de persévérance que d'acti- « vité?

« Peut-il rien arriver de plus agréable aux « Veïens que de voir Rome d'abord, puis le « camp, déchirés par les divisions? Pour eux, « ils ne se conduisent pas de la sorte. Au mi- « lieu des horreurs de la guerre, et des incom- « modités d'un long siége, tout est tranquille. « Le nouvel établissement d'un roi n'excite « point de murmure et de sédition. Le refus « de secours de la part de l'Etrurie n'a rien « changé dans leurs dispositions, et ne les a « point irrités contre le roi, qui seul en est la « cause. D'où pensez-vous que vienne une si « grande tranquillité? C'est que quiconque « oserait exciter quelque mouvement serait « mis sur-le-champ à mort; et l'on n'y tien- « drait pas impunément les discours que l'on « tient ici. »

« Car, il faut l'avouer à votre honte, les « charmes de la puissance tribunitienne vous « ont tellement aveuglés et fascinés, que, sous le nom et la sauve-garde des tribuns, les plus « grands crimes trouvent devant vous une en- « tière impunité. Il ne leur reste plus qu'à por- « ter dans le camp cet esprit de révolte, qu'ils « tâchent tous les jours d'allumer dans vos as- « semblées, à corrompre les armées par leurs « harangues séditieuses, comme ils ne cessent « de mettre tout en œuvre ici pour séduire le « peuple; et à apprendre aux soldats à ne point « obéir aux généraux ni aux autres officiers: « puisque enfin maintenant, à Rome, on fait « consister la liberté à ne respecter ni le sé- « nat, ni les magistrats, ni les lois, ni les « coutumes de nos ancêtres, ni aucune des « règles établies si sagement parmi nous pour « maintenir la discipline militaire dans toute « sa vigueur. »

C'est ainsi qu'Appius[1], opposant aux vaines déclamations des tribuns une éloquence solide et fondée en raison, leur disputait l'empire sur l'esprit du peuple, lorsque la nouvelle d'une perte considérable reçue par les Romains à Veïes (qui le croirait?) le rendit supérieur aux tribuns, et inspira aux deux corps de l'état réunis dans les mêmes sentiments une nouvelle ardeur pour continuer le siége et le pousser avec plus de vivacité que jamais. On avait déjà poussé et avancé les machines fort près des murs. Mais, comme on était plus attentif à travailler pendant le jour aux ouvrages qu'à les garder pendant la nuit, les assiégés, dans le temps qu'on s'y attendait le moins, sortirent en grand nombre de la ville, des torches ardentes à la main, et mirent le feu aux machines qui avaient coûté une peine et un temps infini, et que l'incendie consuma en un moment. Beaucoup de soldats, qui tentèrent inutilement d'y porter du secours, périrent ou par le fer, ou par le feu.

Quand cette nouvelle fut apportée à Rome, elle plongea toute la ville dans une profonde tristesse, et fit craindre au sénat que les tribuns, imputant cette perte à ses conseils, n'en prissent occasion de lui insulter aussi bien qu'à la république, et qu'il ne fût plus possible d'arrêter la sédition ni dans la ville, ni dans le camp. Il arriva tout le contraire.

Jusqu'ici les armées romaines n'avaient eu dans leur cavalerie que les chevaliers romains, à qui le public fournissait des chevaux. Dans l'occasion dont il s'agit, des citoyens, qui avaient le revenu nécessaire pour être admis dans cet ordre, et auxquels les censeurs n'avaient point assigné de cheval entretenu aux dépens du public, s'étant concertés ensemble, s'adressent au sénat, et, ayant obtenu audience, ils déclarent qu'ils sont prêts à se fournir eux-mêmes de chevaux, pour être en état de servir la république. Le sénat reçut une offre si généreuse avec de grandes marques de reconnaissance. Le bruit s'en répand aussitôt par toute la ville. Les plébéiens, piqués d'une noble jalousie, se présentent à leur tour devant le sénat, et disent que, pour soutenir l'honneur de l'infanterie, ils viennent offrir leurs services hors de rang, prêts à marcher partout où on les conduira; et que, si on les mène à Veïes, ils s'engagent dès à présent à n'en point revenir que la ville ne soit prise.

Il ne fut pas possible alors au sénat de retenir la joie dont il se sentit pénétré. Il ne se

[1] Liv. lib. 5, cap. 7.

contenta pas, comme il en avait usé à l'égard des cavaliers, de les combler de remercîments et de louanges par l'organe des magistrats, ou de faire entrer quelques-uns des plébéiens pour entendre sa réponse. Les sénateurs, sortant en foule du sénat, montent à la tribune aux harangues, et de là, se tournant vers le peuple, qui était assemblé dans la place publique, ils lui marquent, par le geste et par la voix, tout ce qu'ils pensaient et tout ce qu'ils sentaient. Ils s'écrient que Rome, par une concorde si unanime, sera heureuse, invincible, éternelle. Ils louent à l'envi et les cavaliers et les gens de pied. Ils regardent ce jour comme le plus beau et le plus fortuné jour de la république. Ils avouent que le sénat a été vaincu en générosité. Des deux côtés on voit couler des larmes de joie, et on n'entend que des cris de congratulations et d'actions de grâces. Les sénateurs ayant été rappelés au sénat, on y donne un décret par lequel les tribuns militaires sont chargés de convoquer l'assemblée du peuple, de faire de publics remercîments aux cavaliers et aux fantassins, et de les bien assurer que le sénat se souviendra de leur bonne volonté et de leur zèle pour la patrie. On ordonne aussi par ce décret que les années de service seront comptées à ces soldats volontaires comme s'ils avaient été enrôlés dans les formes.

On assigna aussi une certaine paye à la cavalerie, comme on l'avait fait auparavant à l'infanterie. Tite-Live ne marque point ici à quoi montait cette paye. Il dit ailleurs qu'elle était triple de celle de l'infanterie. Selon Polybe[1], la paye des fantassins était de deux oboles (un peu plus de trois sols); celle des cavaliers, de six oboles, qui est le triple (dix sols). Les vivres étaient pour lors à bon marché. Le boisseau de froment ne valait ordinairement en Italie que quatre oboles[2] (six sols et demi), et le boisseau d'orge la moitié. Un boisseau de froment suffisait à un soldat pour huit jours. C'est ici la première fois que les cavaliers se fournirent eux-mêmes de chevaux.

[1] Liv. lib. 5, cap. 12. — Polyb. lib. 6, pag. 481; Id. lib. 2, pag. 103.

[2] 2 oboles valent 25 c. environ. E. B.

La nouvelle armée de volontaires étant arrivée à Veïes, ne rétablit pas seulement les ouvrages qui avaient été ruinés, mais en fit de nouveaux. On eut plus de soin que jamais d'envoyer de la ville au camp des vivres en abondance, afin qu'une armée si courageuse et si bien intentionnée ne manquât de rien.

On nomma des tribuns militaires pour l'année suivante.

C. SERVILIUS AHALA. III[1].
Q. SERVILIUS.
L. VIRGINIUS.
Q. SULPICIUS.
A. MANLIUS. II.
MAN. SERGIUS. II.

Les Volsques se rendent maîtres par trahison d'Anxur[2], où les Romains avaient une garnison.

La discorde entre les deux généraux qui commandaient devant Veïes y fit recevoir un échec. Les Capénates et les Falisques, deux peuples d'Etrurie, dans la crainte que les armées romaines ne tombassent sur eux après la prise de Veïes, dont ils étaient assez voisins, unirent ensemble leurs forces, et vinrent attaquer les lignes des Romains par l'endroit où commandait Manius Sergius, l'un des tribuns militaires. Le bruit qui se répandit que toute l'Etrurie venait au secours de Veïes, jeta l'épouvante parmi les troupes de Sergius, et en même temps donna aux assiégés le courage de faire une vigoureuse sortie. L'unique ressource était que les troupes du grand camp, qui n'était pas fort éloigné, vinssent au secours de Sergius. Virginius, qui y commandait, était son ennemi déclaré. Il fut informé de l'attaque et du danger, mais il demeura dans son camp, disant que, si son collègue avait besoin de son service, il le lui ferait savoir. Sergius, s'imaginant que ce serait se déshonorer que de demander du secours à un homme avec qui il était entièrement brouillé, aima mieux se laisser vaincre par l'ennemi que d'avoir l'obligation de la victoire à son collègue. Ses soldats, après avoir été fort maltraités, abandonnèrent les lignes. Quel-

[1] An. R. 353; av. J. C. 399

[2] Liv. lib. 5, cap. 8-12.

ques-uns se retirèrent dans le grand camp : le plus grand nombre, ayant à leur tête Sergius, marchèrent droit à Rome.

Comme il rejetait toute la faute sur son collègue, on fit venir Virginius, et on donna le commandement à leurs lieutenants pendant leur absence. L'affaire fut examinée dans le sénat. Les deux tribuns militaires songèrent moins à se défendre qu'à charger chacun son collègue, et ils n'épargnèrent point de part ni d'autre les reproches et les injures. Le sénat ne se conduisit guère plus raisonnablement. Très-peu, dans l'examen de cette affaire, jugeaient par des vues d'équité et du bien public : l'amitié et la faveur formaient seules les suffrages du plus grand nombre. Les anciens et les principaux du sénat, voyant cette disposition, remirent à un autre temps le soin d'approfondir l'affaire et d'examiner si une défaite si honteuse était arrivée par la faute des généraux, ou simplement par un malheur assez ordinaire dans la guerre. Ils crurent qu'il fallait aller promptement au remède, et ne point attendre le temps marqué des comices, mais nommer sur-le-champ de nouveaux tribuns militaires, qui entreraient en charges aux calendes d'octobre, c'est-à-dire le premier jour de ce mois. Cet avis fut généralement approuvé, sans que les autres tribuns militaires s'en plaignissent. Sergius et Virginius, qui y avaient donné lieu, furent les seuls qui formèrent opposition au décret du sénat. Ils protestèrent qu'ils ne sortiraient point de charge avant les ides de décembre, qui était alors le jour ordinaire où l'on nommait de nouveaux magistrats.

Pendant ces disputes, les tribuns du peuple, attentifs à profiter de toutes les occasions de faire valoir leur autorité, s'élevèrent avec force ; et, d'un ton fier et impérieux, ils menacèrent les tribuns militaires de les faire mener en prison s'ils n'obéissaient aux ordres du sénat. Alors Servilius Ahala, l'un des tribuns militaires, s'adressant aux tribuns du peuple : « Si c'en était le temps, leur « dit-il, je vous ferais bien voir combien peu « vous êtes fondés à nous faire de telles menaces, et combien peu nous les craignons ; « mais il s'agit maintenant de faire exécuter « le décret du sénat. Ainsi, pour ce qui vous « regarde, tribuns du peuple, cessez de vouloir profiter de nos disputes pour exciter « des brouilleries et étendre vos droits. Quant « à nos deux collègues, ou ils feront de bonne « grâce ce qu'ordonne le sénat, ou, s'ils continuent à refuser d'obéir, je nommerai sur-le-champ un dictateur qui saura bien les « obliger à sortir de charge. » Ce discours fut applaudi de toute l'assemblée, les sénateurs étant ravis que, sans avoir recours aux menaces des tribuns, on eût trouvé un moyen plus sûr et plus convenable de vaincre l'opiniâtreté des réfractaires. En effet, ils se rendirent à l'autorité unanime du sénat, et l'on procéda à l'élection de nouveaux tribuns militaires pour entrer en charge aux calendes d'octobre.

L. VALÉRIUS POTITUS IV[1].
M. FURIUS CAMILLUS.
MAN. ÆMILIUS MAMERCINUS. III.
CN. CORNÉLIUS COSSUS. II.
CÆSO FABIUS AMBUSTUS. II.
L. JULIUS IULUS.

Beaucoup d'affaires dans la ville, beaucoup de guerres au dehors, donnèrent de l'exercice à ces tribuns militaires pendant l'année de leur magistrature. Leur premier soin fut de faire des levées, dans lesquelles ils comprirent non-seulement ceux qui étaient dans l'âge prescrit par les lois, mais les vieillards mêmes, auxquels on fit prendre les armes pour la garde de la ville[2]. Plus on augmentait le nombre des soldats, plus on avait besoin d'argent pour payer leur solde ; et cet argent se tirait sur les citoyens qui restaient à la ville. Ces impositions, dont les vieillards qu'on avait enrôlés n'étaient point exempts, parce qu'ils ne sortaient point de la ville, excitèrent des plaintes parmi le peuple, d'autant plus que les tribuns ne cessaient de l'animer par leurs harangues séditieuses, en lui représentant « que le sénat n'avait accordé une paye « aux soldats que pour avoir un prétexte et

¹ Liv. lib. 5, cap. 9.

¹ An. R. 354 ; av. J. C. 398

² Liv. lib. 5, cap. 10.

« comme un titre d'accabler les citoyens, les « uns par la triste nécessité de porter les ar« mes, les autres par les impositions dont on « les chargeait au-dessus de leurs forces : « qu'une seule guerre durait déjà depuis cinq « ans, et que les généraux exprès réussis« saient mal pour la faire traîner en longueur; « qu'on ne mettait plus de différence entre « l'été et l'hiver, pour ne laisser aucun repos « au pauvre peuple, auquel, en dernier lieu, « on avait imposé un tribut qui mettait le « comble à sa misère ; car enfin, lorsque les « soldats, après avoir rempli toutes leurs an« nées de services, reviendront chez eux, « ne rapportant de la guerre que des corps « affaiblis et usés par les fatigues, par les « blessures et par l'âge même, et trouveront « à leur retour leurs terres presque incultes « par la longue absence des maîtres, on aura « la dureté d'exiger d'eux, malgré le mauvais « état de leurs affaires, des impôts et des con« tributions, et on les obligera à rendre au « double à la république l'argent qu'ils en « avaient reçu, et de lui en payer l'intérêt. » On juge aisément combien de pareils discours étaient capables d'irriter un peuple déjà porté par-lui-même aux plaintes et au murmure. C'était là, comme on l'a vu jusqu'ici, la grande occupation et la grande habileté de ces magistrats plébéiens ; et cela seul souvent faisait tout leur mérite.

Pendant ces troubles, le temps de nommer de nouveaux tribuns du peuple arriva. On ne put en remplir entièrement le nombre. Les patriciens firent quelques efforts pour être agrégés par ceux qui avaient été nommés, et pour remplir les places vacantes. N'ayant pu l'obtenir, ils vinrent à bout de faire agréger deux plébéiens qui leur étaient dévoués, étant bien aises de donner atteinte à la loi Trébonia, laquelle, dans une semblable conjoncture, comme on l'a marqué en son temps[1], avait ordonné que désormais le peuple seul nommerait ses tribuns.

Parmi ceux qui étaient en charge cette année, il se trouva un Trébonius, qui crut devoir à sa famille et au nom qu'il portait de prendre la défense de la loi Trébonia. Il porta donc ses plaintes au peuple, contre ses propres collègues, à la faiblesse et à la nonchalance desquels il attribuait le violement de cette loi[1]. Trois d'entre eux qui craignaient le ressentiment du peuple, pour faire diversion, et se réconcilier, appelèrent devant lui en jugement Sergius et Virginius, qui avaient été tribuns militaires l'année précédente. Ils dirent « qu'ils offraient à ceux qui souffraient « avec peine les levées, les impôts, la pro« longation de la guerre, qui pleuraient la « mort de leurs enfants, de leurs frères, de « leurs proches, de leurs alliés, tués miséra« blement dans cette triste journée de Veïes ; « qu'ils leur offraient une belle occasion de se « venger et de venger le public sur deux tê« tes coupables également, et responsables « de tous les malheurs qui étaient arrivés : « que leur propre aveu, le témoignage de « leurs collègues, le décret du sénat qui les « avait obligés d'abdiquer leurs charges, « étaient des préjugés auxquels il n'y avait « rien à répliquer : qu'ils se souvinssent de ce « jour funeste où ils avaient vu les tristes res« tes des soldats mis en déroute devant Veïes « rentrer à Rome encore tout tremblants de « peur et couverts de blessures, n'accusant « de leurs malheurs ni la fortune ni aucun des « dieux, mais leurs généraux seuls : qu'ils « étaient sûrs qu'il n'y avait personne dans « l'assemblée qui n'eût pour lors prononcé « mille exécrations contre la personne, les « biens et la vie de Virginius et de Sergius : « qu'après les avoir ainsi dévoués à la colère « des dieux, le peuple aurait mauvaise grâce « de ne pas user de son pouvoir contre eux « lorsqu'il le pouvait et le devait : que les « dieux ne punissaient pas par eux-mêmes les « criminels ; qu'ils se contentaient d'armer en « quelque sorte les mains de ceux qui avaient « été maltraités, en leur fournissant l'occa« sion de se venger. » Le peuple, animé par ces discours, condamna les deux coupables à une amende.

C'était une peine bien légère pour une prévarication, ou plutôt pour une trahison si criminelle et si évidente : car ils ne pouvaient pas nier, l'un, que, se voyant dans un dan-

[1] Ci-dessus, pag. 215.

[1] Liv. lib. 5, cap. 11.

ger extrême, il n'avait pas voulu avoir recours à son ennemi; l'autre, qu'informé du danger de son collègue, il n'avait pas daigné le secourir. Une disposition si criminelle, qui attaque directement l'état, qui, pour une pique particulière, fait oublier tout ce qu'on doit à la patrie, et qui compte pour rien la mort d'un nombre considérable de braves soldats, demandait, ce semble, qu'on en fît une punition exemplaire et bien marquée, pour arrêter les funestes effets de ces sortes de jalousies et de dissensions, trop ordinaires parmi les généraux qui servent ensemble.

Mais c'était une des maximes de la politique romaine de ne point exercer une sévérité excessive contre les généraux qui avaient mal réussi à la guerre. Le peuple romain, généralement parlant, était fort modéré dans la punition des coupables. Tite-Live en fait la remarque, à l'occasion du supplice de Métius Suffétius, qui fut tiré à quatre chevaux, et il dit que ce fut là le premier et le dernier exemple[1] d'un châtiment où l'on semblât avoir oublié les lois de l'humanité; mais que d'ailleurs nul peuple ne pouvait se vanter d'avoir imposé de plus légères peines aux criminels. Ils étaient punis ordinairement par de légères amendes ou par l'exil; et, pendant une longue suite d'années, on ne voit qu'un très-petit nombre de citoyens condamnés à mort. Par rapport aux généraux, les Romains avaient une raison particulière d'user de beaucoup de douceur. Outre que les fautes d'un homme chargé du commandement retombaient indirectement sur le peuple qui l'avait mis en place, il savait combien le commandement d'une armée entraîne après soi de soins, de peines, d'inquiétudes; et ils ne voulaient pas y en ajouter de nouvelles, en laissant à un général la crainte de se voir condamné à un supplice honteux, s'il avait le malheur de réussir mal dans une campagne, ni rebuter par un tel exemple ceux à qui ils confiaient la conduite de leurs troupes. On sait comment Varron fut reçu après la perte de la bataille de Cannes.

[1] « Primum ultimumque illud supplicium apud Romanos exempli parùm memoris legum humanarum « fuit. In aliis gloriari licet nulli gentium mitiores placuisse pœnas. » (Liv. lib. 1, cap. 28.)

Dans les guerres qui se firent cette année de différents côtés, il n'y eut point d'événements considérables. Les tribuns du peuple remuèrent beaucoup, en proposant la loi agraire, et en s'opposant à la levée des impositions, absolument nécessaires cependant pour faire subsister les armées. Une victoire considérable qu'ils remportèrent dans la nomination des tribuns militaires, parmi lesquels on accorda enfin place aux plébéiens, les engagea à se désister de leur poursuite et à laisser lever les tributs[1].

P. LICINIUS CALVUS[2].
P. MÆNIUS.
L. TITINIUS.
P. MÆLIUS.
L. FURIUS MÉDULLINUS.
L. PUBLILIUS VOLSCUS.

Le premier nommé de ces six magistrats était le seul plébéien, selon Tite-Live, qui ne lui donne d'autre titre de distinction que celui d'ancien sénateur. C'est la première fois qu'il fasse mention d'un sénateur plébéien. Nous ne trouvons ni dans cet historien ni dans Denys d'Halicarnasse la date de l'entrée des plébéiens dans le sénat. Un savant et judicieux dissertateur[3], c'est Périzonius, prétend que les tribuns militaires créés cette année étaient tous plébéiens, excepté un seul, et Tite-Live lui-même lui en fournit la preuve, en nommant des tribuns du peuple de toutes les familles dont il s'agit ici. On me dispense d'entrer dans ces discussions.

Dans la nomination suivante, ce furent incontestablement tous plébéiens, excepté un seul.

[1] Liv. lib. 5, cap. 12.
[2] An. R. 355; av. J. C. 397.
[3] Periz. Animadv. hist. cap 8.

§ II. — Établissement du *lectisternium* pour faire cesser la peste. Attaque des ennemis devant Véies heureusement repoussée. Scrupule de religion par rapport aux comices. Une crue subite du lac d'Albe donne lieu d'envoyer à Delphes. Réponse de l'oracle. Licinius refuse la charge de tribun militaire, et la fait tomber à son fils. Camille est nommé dictateur. Il rétablit tout à Véies. Près de prendre la ville, il consulte le sénat sur le butin. La ville est prise par le moyen d'une mine. Belle parole de Camille. Joie extraordinaire à Rome. Triomphe de Camille. De la dîme du butin on fait un présent à Apollon. Le peuple demande d'être transporté à Véies. Nouvelle difficulté sur l'étendue qu'il fallait donner au voeu de la dîme. Les dames romaines se défont de leurs bijoux, pour fournir l'or nécessaire au présent destiné à Apollon. Elles en sont avantageusement récompensées

M. VÉTURIUS[1].
M. POMPONIUS.
C. DUILIUS.
VOLÉRO PUBLILIUS.
CN. GÉNUCIUS.
L. ATILIUS.

Une grande peste qui se fit sentir cette année à Rome donna lieu à une nouvelle cérémonie de religion, appelée *lectisternium*[2]. Ce mot vient de *lectos sternere*, dresser des lits. La coutume à Rome, dans les grands dangers, ou dans les grandes prospérités, était d'ordonner des repas solennels aux dieux pour implorer leur secours ou pour leur rendre de publiques actions de grâces de la protection qu'on en avait reçue. Des officiers appelés *triumviri*, et dans la suite, quand le nombre en fut porté à sept, *septumviri epulones*, fort considérés à Rome, présidaient à ces festins. Ils dressaient dans les temples, autour d'une table, selon l'usage de ces temps, des lits converts de tapis magnifiques et de coussins, et de siéges. On y plaçait les statues des dieux et des déesses qu'on avait invités au repas qui était servi sur la table, et ils étaient censés y assister et y prendre part. Valère-Maxime nous apprend qu'ils voulaient bien s'assujettir aux usages humains, et que, de même que les hommes seuls étaient couchés sur des lits à table, et les femmes assises[3], aussi, dans la cérémonie du repas préparé pour les dieux, Jupiter était couché sur un lit, Junon et Minerve assises sur des siéges.

La chose se pratiqua de la sorte en public, au nom de l'état, dans l'occasion dont il s'agit ici, qui est la première où il soit parlé du *lectisternium*. Les particuliers en firent autant de leur côté, pendant l'espace de huit jours que durait la fête, et se donnérent mutuellement des festins. Les portes des maisons furent ouvertes dans toute la ville. On dressa des tables et on y célébra des festins où tout était commun, et où tout le monde était bien reçu. On y invita également les connus et les inconnus. On se réconcilia avec ses ennemis. On fit cesser les querelles et les procès. On ôta aux prisonniers leurs liens pendant tout le temps que dura la fête, puis on se fit scrupule de remettre dans les fers ceux que les dieux en avaient délivrés. Il est remarquable que les païens mêmes n'auraient pas cru célébrer dignement leurs fêtes, ni espéré de se rendre la divinité favorable, s'ils avaient conservé dans le cœur des haines et des inimitiés.

Pendant qu'on célébrait cette cérémonie à Rome, le Capénates et les Falisques attaquérent encore brusquement les lignes devant Veies, comme ils avaient déjà fait trois ans auparavant; mais le succès fut bien différent. La condamnation encore récente de Sergius et de Virginius produisit son effet. On accourut du grand camp au secours des lignes. Les ennemis furent repoussés avec une perte considérable, aussi bien que les assiégés, qui avaient fait une sortie, et qui furent vivement poursuivis jusque dans la ville.

Le temps des comices, qui était proche, ne donnait pas moins d'inquiétude aux sénateurs que le siége de Veies. Ils voyaient avec douleur que, dans la dernière élection, la première charge de l'état avait été non-seulement communiquée au peuple, mais presque entièrement enlevée à la noblesse. Ils regardaient ou voulaient faire regarder la peste et les autres maux qui avaient affligé Rome, comme une marque de la colére des dieux contre les Romains, à cause de cette innova-

[1] An. R. 356; av. J. C. 396

[2] Liv. lib. 5, cap. 13.

[3] « Feminæ cum viris cubantibus sedentes cœnitabant : quæ consuetudo ex hominum convictu ad divina « penetravit. Nam Jovis epulo, ipse in lectulum, Juno et « Minerva in sellas, ad cœnam invitantur. » (Val. Max. lib. 2, cap. 1.)

tion dans les charges où l'on n'avait point eu égard aux familles nobles, qui seules avaient l'intendance des auspices et des choses saintes. Or, le droit d'auspices étant attaché à la souveraine magistrature, ils intéressaient la religion dans l'injure qu'on faisait aux nobles. Pour éviter cet inconvénient dans la prochaine nomination, ils engagèrent ce qu'il y avait de personnes plus considérables dans l'ordre des patriciens à s'y présenter comme candidats. Ce double moyen leur réussit. Le peuple, par respect pour ces grands hommes, et par les scrupules aussi qu'on lui avait inspirés au sujet de la religion [1], dont il est fort susceptible, ne nomma que des patriciens, tous d'un grand nom et d'un mérite reconnu.

L. VALÉRIUS POTITUS. V [2].
M. FURIUS CAMILLUS. II.
M. VALÉRIUS MAXIMUS.
L. FURIUS MÉDULLINUS. III.
Q. SERVILIUS FIDÉNAS. II.
Q. SULPICIUS CAMÉRINUS. II.

Il ne se fit néanmoins rien d'important cette année. On ravagea seulement les terres des Falisques et des Capénates, sans rien épargner de ce que le fer ou le feu pouvait ruiner.

Entre plusieurs autres prodiges, la crue subite du lac d'Albe[3], arrivée tout d'un coup sans qu'il y eût eu de pluie et sans qu'on en vît aucune cause naturelle (car alors la physique était peu connue), attira l'attention des Romains, d'autant plus que l'extrême sécheresse de l'été avait tari toutes les sources du pays et mis presque à sec toutes les rivières. Pour savoir ce que les dieux présageaient par ce prodige, on envoya des députés à Delphes.

Il se présenta une occasion d'en avoir l'explication à moins de frais. Comme ordinairement, dans les longs siéges, les assiégés et les assiégeants parlent et se mêlent souvent ensemble, il arriva qu'un Romain fit connaissance et eut de fréquents entretiens avec un vieillard veïen qui passait pour fort habile dans l'art de deviner, et qui lui expliqua le prodige dont on était en peine. Ayant trouvé le moyen de l'attirer hors des portes de la ville, il le saisit au corps, et comme il était plus fort que lui, il l'enleva, et, avec le secours de quelques camarades, il le mena devant le général, qui, après l'avoir entendu, le fit conduire à Rome. Introduit dans le sénat, et interrogé sur la crue du lac d'Albe, il répondit qu'il fallait que les dieux fussent bien irrités contre les Veïens, lorsqu'ils lui avaient mis dans l'esprit de découvrir à un Romain ce qui devait causer la ruine de sa patrie; mais que les dieux étaient les maîtres, et qu'il ne pouvait pas aller contre leur volonté : qu'il était donc écrit dans le livre des destins que, quand l'eau du lac Albain se serait accrue, si les Romains la faisaient écouler de la manière dont cela devait être fait, et il la leur enseigna [1], ils remporteraient la victoire sur les Veïens; qu'avant cela les dieux n'abandonneraient pas Veïes. Quoique frappés de cette prétendue prophétie, les Romains désiraient un meilleur garant, et ils crurent devoir attendre le retour des députés. Cependant on nomma de nouveaux tribuns militaires.

L. JULIUS IULUS [2].
L. FURIUS MÉDULLINUS IV.
L. SERGIUS FIDÉNAS.
A. POSTUMIUS RÉGILLENSIS.
P. CORNÉLIUS MALUGINENSIS.
A. MANLIUS.

Les habitants de Tarquinie, voulant profiter de la favorable conjoncture où les Romains avaient plusieurs ennemis sur les bras, envoyèrent de gros partis pour faire le dégât sur les terres de Rome. Ils furent repoussés avec vigueur, et obligés de se retirer avec grande perte.

On était fort inquiet au sujet du siége de Veïes, et on n'espérait point pouvoir y mettre fin que par une protection particulière des dieux. Le retour des députés ranima les espérances. Ils rapportèrent une réponse conforme

[1] « Ut sunt mobiles ad superstitionem perculsæ semel « mentes. » (TACIT. *Ann.* lib. 1, cap. 28.)

[2] An. R. 357; av. J. C. 395.

[3] Liv. lib. 5, cap. 15-17. — Plut. in Camill., pag. 130, 131.

[1] Cicéron l'explique en faisant dire à ce devin que, si l'eau du lac, en s'écoulant, parvenait jusqu'à la mer, ce serait un malheur pour les Romains; que, si elle n'arrivait pas jusqu'à la mer, ce serait un bon signe pour eux. (Liv. lib. 1, *de Divin.* n. 100.)

[2] An. R. 358; av. J. C. 394

à celle du devin étrusque, qui avertissait, de plus, qu'il fallait recommencer des cérémonies de religion qui avaient été omises et négligées. On conçut que cet avertissement regardait la dernière nomination des tribuns militaires, où il y avait eu quelque défaut apparemment du côté des auspices et des féries latines.

Les tribuns militaires ayant abdiqué leur charge, on procéda à une nouvelle élection. P. Licinius Calvus, plébéien, dont il a été parlé auparavant, fut d'abord nommé d'un consentement universel[1]. C'était celui qui le premier avait été tiré de l'ordre des plébéiens pour être tribun militaire. Il avait fait paraître une grande modération dans l'exercice de cette charge; mais il était pour lors fort âgé. Il paraissait qu'on était près de nommer pour tribuns militaires plusieurs de ceux qui l'avaient déjà été avec lui. Licinius, avant qu'on eût fait le rapport de son élection, comme cela se pratiquait ordinairement, demanda à parler au peuple, et s'exprima en ces termes : « Je vois, Romains, que le souvenir de l'union « que mes collègues et moi avons gardée dans « notre première magistrature, union plus « nécessaire que jamais dans la conjoncture « présente, vous porte à remettre dans la « même charge plusieurs d'entre nous que « l'expérience a rendus encore plus propres à « commander. Pour ce qui me regarde, je « ne suis plus le même. Vous ne voyez en moi « que l'ombre et le nom de Licinius. Les « forces de mon corps sont tout à fait exténuées : je ne puis presque plus faire usage « de la vue et de l'ouïe; ma mémoire chancelle; la vigueur de mon corps est usée. « Souffrez que je vous présente mon fils (il « le tenait par la main), image vivante de « celui à qui vous avez fait l'honneur de le « choisir le premier entre les plébéiens pour « remplir la charge de tribun militaire. Élevé « sous mes yeux et dans mes principes, je le « donne et le consacre à la république pour « tenir ma place. Ce sera un grand bienfait « dont je vous serai redevable, Romains, si « cet honneur que vous me donnez, de votre « plein gré et sans en avoir été sollicités, vous « l'accordez à la demande qu'en fait mon fils, « et aux prières que j'y joins en sa faveur.» Il n'eut pas de peine à obtenir cette grâce. Tous les suffrages nommèrent son fils tribun militaire.

P. LICINIUS CALVUS[1].
L. TITINIUS.
P. MÆNIUS.
P. MÆLIUS.
CN. GÉNUCIUS.
L. ATILIUS.

On avait accompli exactement tout ce que les dieux semblaient exiger des Romains. Les féries latines avaient été célébrées avec toutes les cérémonies prescrites. On avait fait écouler dans les terres les eaux du lac d'Albe. On en était à la dixième année du siége de Veïes. Tout semblait annoncer aux Romains une victoire prochaine.

Il arriva néanmoins, au commencement de cette année, un triste événement qui pouvait faire échouer pour toujours l'entreprise. Deux des tribuns militaires[2], Titinius et Génucius, chargés de la guerre contre les Capénates et les Falisques, s'y conduisant avec plus d'ardeur et de bravoure que de prudence, donnèrent tête baissée dans une embuscade. Cette témérité coûta cher à Génucius, qui y fut tué en combattant courageusement à la tête de ses troupes. Titinius, s'étant retiré sur une hauteur, y rassembla ses soldats revenus enfin de la terreur qui les avait saisis, et les rangea en bataille, mais sans oser descendre dans la plaine. L'ignominie fut plus grande que la perte; cependant la renommée, qui se plaît à exagérer surtout les malheurs, causa une alarme incroyable, et dans Rome, et dans le camp devant Veïes. Le bruit se répandit parmi les soldats que l'armée romaine avait été taillée en pièces avec ses deux généraux, et que les Capénates et les Falisques, enflés de leur victoire, étaient en marche avec l'élite de toute la jeunesse étrusque pour venir attaquer les lignes. L'épouvante fut si grande dans l'armée que peu s'en fallut qu'elle ne se

[1] Liv. lib. 5, cap. 18.

[1] An. R. 359; av. J. C. 393.

[2] Liv. lib. 5, cap. 19. — Plut. in Camillo, pag. 131-133.

débandât tout entière, et qu'il y en eut plusieurs qui effectivement s'enfuirent du camp.

La frayeur causa dans Rome encore plus de trouble et de confusion. On crut que le camp devant Veïes était déjà attaqué, qu'une partie de l'armée ennemie marchait contre Rome enseignes déployées. On court sur les murs; on place des corps-de-garde aux portes de la ville; les temples sont remplis de femmes éplorées, qui ont recours à la miséricorde des dieux, et les prient de faire tomber sur Veïes les maux dont Rome était menacée.

C'est dans de si tristes conjonctures que les Romains mirent à la tête de leurs armées ce général marqué[1], dit Tite-Live, par les destins pour prendre Veïes et pour sauver sa patrie : Camille fut créé dictateur. Il nomma pour général de la cavalerie P. Cornélius Scipion. Le changement de chef changea tout à coup la face des affaires : espérance, courage, fortune même, tout sembla se renouveler en un moment. On voit ici ce que peut un homme. On avait déjà observé que, dans tous les emplois où Camille avait eu des collègues, sa rare valeur et sa haute capacité lui avaient fait déférer tout l'honneur du commandement, comme s'il eût commandé en chef; et l'on remarqua depuis que, pendant ses dictatures (car il fut revêtu plusieurs fois de cette charge suprême), il gouvernait avec tant de douceur et de modération, que les premiers officiers qui étaient soumis à ses ordres croyaient partager son autorité.

S'étant rendu d'abord au camp, qui était devant Veïes, il commença par punir selon toute la rigueur de la discipline ceux qui avaient abandonné le camp dans cette terreur subite dont j'ai parlé; et il apprit au soldat à craindre encore plus la juste sévérité de son général que les forces de l'ennemi, quelque formidable qu'il parût. De retour à Rome, il fait des levées, sans qu'aucun refuse de donner son nom. Le peuple courait à l'envi s'enrôler sous ses enseignes. La jeunesse des Latins et des Herniques vint offrir ses services au dictateur, qui les accepta, et leur en marqua sa reconnaissance en plein sénat. Tout était prêt pour le départ. Camille promet et voue aux dieux que, s'ils donnent une heureuse fin à cette guerre, il célébrera les grands jeux (c'étaient les jeux du Cirque), et rebâtira le temple de la déesse que les Romains appelaient *la Mère Matuta*[1].

Après avoir fait ces vœux, Camille marche contre les Falisques et les Capénates, et leur livre bataille. Tout s'y passa de sa part avec prudence et bonne conduite, et le succès y répondit, comme c'est l'ordinaire. Non-seulement il mit les ennemis en déroute, mais il se rendit maître de leur camp, et y fit un butin considérable, dont la plus grande partie fut réservée pour le trésor public : il accorda le reste au soldat.

De là il conduisit son armée à Veïes, qu'il commença à serrer de plus près. Il rétablit dans le camp la discipline, qui y était peu régulièrement observée. Il fit cesser les petits combats qui se donnaient au hasard et sans règle entre le mur de la ville et les lignes, ayant défendu de combattre sans ordre. Il employa les soldats à des travaux utiles et nécessaires, et fit ajouter aux retranchements un beaucoup plus grand nombre de forts et de redoutes qu'il n'y en avait auparavant.

Le plus important de tous les ouvrages, et celui qui coûta le plus de peine, fut une mine. Camille, voyant qu'il y aurait beaucoup de danger et de difficulté à forcer les murailles de la ville, entreprit de s'ouvrir des chemins sous terre, le terrain se trouvant propre à être creusé, et pouvant l'être assez profondément pour dérober la connaissance du travail à l'ennemi. Pour avancer davantage, et pour ménager aussi les travailleurs, il les partagea en six bandes, dont chacune travaillait pendant six heures, puis était relevée par une autre. L'ouvrage ne fut interrompu ni jour ni nuit, et fut heureusement conduit jusqu'à la citadelle.

Le dictateur, se voyant près de devenir maître de la ville de l'Italie la plus opulente, où l'on ferait un butin plus considérable qu'on

[1] « Igitur fatalis dux ad excidium illius urbis, servandæque patriæ, M. Furius Camillus dictator dictus... « Omnia repentè mutaverat imperator mutatus. Alia « spes, alius animus hominum, fortuna quoque alia Ur« bis videri. » (Liv. lib. 5, cap 19.)

[1] C'était la même qu'Ino, sœur de Sémélé, tante de Bacchus, et femme d'Athamas.

n'en avait fait jusque-là dans toutes les guerres précédentes réunies ensemble, pour ne point s'attirer la colère des soldats en partageant le butin avec trop de réserve, ni le mécontentement des sénateurs en le distribuant avec trop de largesse, écrivit au sénat[1] pour l'informer « que, par la protection des dieux immortels, « par ses soins, et par la patience des soldats, « Veïes serait bientôt au pouvoir du peuple « romain : qu'il priait qu'on lui marquât l'usage « qu'il devait faire du butin. » Il y eut deux avis « dans le sénat : l'un de P. Licinius le père, lequel, interrogé le premier par son fils, répondit que son sentiment était « qu'il fallait faire savoir au nom de la république, à tous « ceux qui voudraient avoir part au butin, « qu'ils eussent à se rendre au camp de Veïes. » L'autre avis fut ouvert par Appius Claudius. Il trouvait « que cette façon d'abandonner le bu- « tin à quicónque aurait des mains pour le « prendre, outre qu'elle était nouvelle, avait « de grands inconvénients, la profusion, l'iné- « galité, une distribution sans règle et sans « choix, et dirigée par le hasard : que, si l'on « ne jugeait pas à propos de remettre l'argent « qui se retirerait du butin dans le trésor pu- « blic, épuisé par tant de guerres, il était d'a- « vis qu'on destinât cet argent pour la paye « des soldats, ce qui tournerait au soulage- « ment du peuple, et le déchargerait d'une « partie des tributs : que, par là toutes les « maisons sentiraient également le fruit de « cette largesse[2], et que les mains avides d'une « multitude de citadins oisifs n'enlèveraient « point aux soldats les récompenses justement « dues à leurs travaux, étant assez ordinaire « que les plus braves et les plus hardis dans le « combat soient les moins prompts et les « moins habiles à piller. »

A cela Licinius répliquait « que cet argent, « s'il était remis dans le trésor, fournirait au « peuple une matière éternelle de plaintes, « de murmures, de séditions : qu'il valait donc « mieux regaguer son amitié par une largesse, « laquelle, épuisé comme il était par les con- « tributions de tant d'années, lui fournirait un « soulagement présent : qu'il était juste de « faire partager à tous les citoyens la douceur « du butin fait dans une guerre où ils avaient « presque vieilli : que ce que chacun rappor- « terait à sa maison, après l'avoir pris de sa « propre main sur l'ennemi, lui ferait beau- « coup plus de plaisir que le double et le tri- « ple qui lui serait donné par une main étran- « gère : que le dictateur, en renvoyant l'affaire « au sénat, avait voulu se mettre à l'abri de « l'envie et des reproches; que le sénat, de « son côté, devait pareillement remettre le « tout à la disposition du peuple, en lui per- « mettant d'aller prendre dans le butin tout « ce que le sort ferait échoir à chacun. »

Cet avis, qui rendait le sénat populaire, parut le plus sûr. On déclara donc par un édit public que ceux qui voudraient prendre part au butin de Veïes n'avaient qu'à se transporter dans le camp. On juge aisément combien fut grande la multitude qui s'y rendit.

Alors le dictateur, étant sorti après avoir consulté les auspices, et avoir ordonné aux soldats de prendre les armes[1] : « C'est sous « votre conduite, dit-il, ô Apollon Pythien, « et par vos ordres, que je m'avance pour « ruiner la ville de Veïes : je vous consacre « par vœu la dixième partie du butin. Et vous, « reine Junon, qui maintenant habitez Veïes, « je vous prie de vouloir bien nous suivre[2] « vainqueurs dans notre ville, qui sera bien-

[1] Liv. lib. 5. cap. 20.

[2] « Ejus enim doni societatem sensuras æqualiter omnium domos; non avidas in direptiones manus otiosorum urbanorum prærepturas fortium bellatorum præmia esse : (quum ita fermè eveniat, ut segnior sit prædator, ut quisque laboris periculique præ ipuam petere partem soleat. » (Liv.)

[1] « Liv. lib. 5, cap. 21.

[2] Les païens croyaient que les dieux tutélaires d'une ville, lorsqu'elle était près d'être prise par les ennemis s'en retiraient.

Excessère omnes, adytis arisque relictis,
Di quibus imperium hoc steterat.

(Virg. Æn. lib. 2, v. 351.)

Virgile parle dans ces vers de la ville de Troie. Les Tyriens, assiégés par Alexandre, s'imaginèrent qu'Apollon voulait les quitter, et passer dans le camp de ce prince. Ils firent enchaîner sa statue avec une chaîne d'or à l'autel d'Hercule, pour empêcher ce dieu de s'enfuir (Diod. Sic. lib. 17, pag. 720.) Macrobe remarque que cette évocation des dieux tutélaires d'une ville assiégée était ordinaire aux Romains, et il rapporte la formule qu'on y employait (Macrob. *Saturn.* lib. 3, cap. 9). On la trouvera au XXVIe livre de cette hist. § III.

« tôt la vôtre, et où vous serez reçue dans un « temple digne de votre majesté. »

Après avoir achevé ces prières, comme il avait une armée très-nombreuse, il donne un assaut général, et fait attaquer la place de tous côtés pour attirer les assiégés sur les murailles et leur dérober la connaissance du seul danger véritable qu'ils eussent à craindre. Les Veïens, qui ne savaient pas qu'ils touchaient à leur dernière heure, s'empressent à l'envi de courir sur les murs, ne pouvant deviner pourquoi les Romains, dont aucun depuis plusieurs jours n'avait paru hors des lignes, venaient tout d'un coup, comme des forcenés, attaquer la place de toutes parts.

On insère ici un récit fabuleux, et l'on dit que, dans ce moment-là même, le roi des Veïens sacrifiait aux dieux : que son devin, ayant considéré les entrailles des victimes, s'écria que les dieux donnaient la victoire à celui qui ferait l'oblation du sacrifice : que les Romains, qui étaient encore sous terre, ayant entendu ces paroles, percèrent promptement la mine, et, sortant avec de grands cris et un bruit effroyable d'armes, épouvantèrent tellement les Veïens, qu'ils les mirent en fuite, ravirent les entrailles des victimes, et les portèrent à Camille. « Mais, dit Tite-Live[1], dans des choses « si anciennes, je me contente qu'on prenne « pour vrai ce qui est vraisemblable. Ces inci- « dents, plus propres au théâtre, qui aime « le merveilleux, qu'à l'histoire, je ne veux « ni les assurer ni les réfuter. »

J'ai rapporté exprès ce passage de Tite-Live pour faire voir qu'il n'est pas si crédule que quelques personnes le pensent. Il établit ici un principe fort raisonnable, et il nous met en garde contre la pente qu'ont les hommes pour le merveilleux, source de tant d'erreurs dans l'histoire.

Les troupes d'élite étant entrées heureusement par le souterrain dans la citadelle, où était le temple de Junon, se répandent de là dans toute la ville. Les uns attaquent par derrière les soldats qui défendaient les murs ; les autres arrachent les barrières et les verroux des portes pour donner entrée à leurs compagnons : plusieurs mettent le feu aux maisons pour empêcher les femmes et les esclaves de lancer sur eux des tuiles du haut des toits. Les Romains entrent en foule, ou par les portes, ou par les murs qu'ils escaladent sans résistance, les ennemis les ayant abandonnés. Toute la ville retentit de pleurs et de cris lamentables ; ce n'est partout que meurtre et carnage, jusqu'à ce que Camille eut fait crier par un héraut qu'on épargnât ceux qui auraient mis bas les armes. Tout ce qui restait de Veïens se rendirent prisonniers, et Camille donna le signal aux vainqueurs pour piller la ville.

Pendant qu'ils couraient au pillage, le dictateur, qui, par la grandeur du butin, comprit mieux qu'il n'avait fait encore quelle était l'opulence de la ville dont il venait de se rendre maître, et l'importance de sa conquête, leva les mains au ciel[1], et demanda aux dieux « que, si son bonheur, ou celui de la républi- « que, leur paraissait trop grand, et qu'il dût « être contre-balancé par quelque disgrâce, « ils se contentassent de frapper sur sa tête, « mais qu'ils épargnassent la république. » On ajoute qu'après cette prière, Camille, faisant un tour sur lui-même du côté droit, selon l'usage des Romains en pareille occasion, tomba par terre, et que dans la suite cette chute fut regardée comme un présage de son exil et de la prise de Rome par les Gaulois. Il n'est pas difficile d'adapter après coup de tels présages aux événements.

Le lendemain de la prise de Veïes, on vendit à l'encan les prisonniers, et l'argent qui revint de cette vente fut mis en réserve pour le trésor public : c'est tout ce qui fut excepté du pillage d'une ville si opulente ; cependant le peuple en sut fort mauvais gré à Camille. Pour le butin que les citoyens remportèrent en leur maison, ils ne crurent point en avoir obligation ni au dictateur, lequel, en renvoyant au sénat une affaire qui ne dépendait que de

[1] « Inseritur huic loco fabula... Sed, in rebus tam an- « tiquis, si, quæ similia veri sunt, pro veris accipiantur, « satis habeam. Hæc ad ostentationem scenæ gaudentis « miraculis aptiora quàm ad fidem, neque affirmare, ne- « que refellere, operæ pretium est. » (Liv. lib. 5, cap. 21.)

[1] « Dicitur manus ad cœlum tollens precatus esse, *ut, « si cui deorum hominumque nimia sua fortuna po- « pulique romani videretur, eam invidiam lenire suo « privato incommodo, quàm* (id est, *potiùs quàm*) « *minimo publico populi romani, liceret* » (Liv.)

lui, avait marqué clairement sa mauvaise volonté, ni au sénat, qui n'avait pas paru par lui-même trop bien disposé à leur égard; mais uniquement aux deux Licinius, père et fils, dont l'un, comme tribun militaire, avait mis la matière en délibération, et l'autre avait ouvert le premier un avis si populaire.

Après qu'on eut enlevé de Veïes toutes les richesses profanes, Camille songea à accomplir le vœu qu'il avait fait de transporter à Rome la statue de Junon. Il choisit dans toute l'armée les jeunes gens les mieux faits, lesquels, après s'être bien purifiés, et vêtus de robes blanches, s'approchèrent de la statue avec toute sorte de respect et de vénération, n'osant y porter la main qu'avec un religieux tremblement, parce que, selon la coutume des Etrusques, il n'y avait qu'un prêtre d'une certaine famille qui pût la toucher. Pour jeter du merveilleux dans cette histoire, on ajoute que, quelqu'un de ces jeunes gens ayant demandé à la déesse, *Voulez-vous bien aller à Rome, Junon?* elle avait répondu par un signe de tête, ou, selon d'autres, de vive voix, *qu'elle le voulait bien.* Ce qui est certain, c'est qu'elle y fut transportée sur le mont Aventin, où on lui bâtit un magnifique temple, dont Camille fit ensuite la dédicace.

Tel fut le sort de Veïes, la plus opulente ville de toute l'Étrurie, dont la ruine même fait voir quelle était sa grandeur, puisqu'elle ne put être réduite qu'après un siége de dix ans, pendant lequel elle fit souffrir plus de maux aux Romains qu'elle n'en souffrit elle-même; et qu'enfin elle ne fut point emportée de vive force et par assaut, mais surprise par une sorte de stratagème.

Quand on apprit à Rome que Veïes était prise[1], quoique les réponses des devins, l'oracle de Delphes, l'exactitude avec laquelle on avait satisfait à tous les devoirs de religion, le choix du plus habile général qui fût alors, les sages mesures qu'il avait prises; quoique tout, en un mot, eût dû, ce semble, préparer les esprits à cet événement, cependant la longueur et les difficultés du siége, jointes aux disgrâces des autres généraux qui avaient conduit l'entreprise avant Camille, firent que cette nouvelle causa dans Rome une joie incroyable, comme si elle avait été inespérée et contre l'attente commune. Le concours des dames romaines dans tous les temples, où elles se rendirent en foule pour remercier les dieux, prévint le décret du sénat, qui ordonna des supplications et des actions de grâces solennelles pour un plus grand nombre de jours que l'on n'avait jamais fait jusqu'alors, c'est-à-dire, pour quatre jours de suite.

Le triomphe du dictateur fut magnifique, et tous les ordres de l'état se firent un devoir de l'honorer à l'envi. Il voulut lui-même en relever la pompe, en se faisant traîner dans un char attelé de quatre chevaux de poil blanc. Il faut remarquer que c'était la couleur qu'on attribuait aux chevaux du Soleil et de Jupiter; tout le monde en fut choqué[1]. On jugea que le dictateur s'élevait par là, non-seulement au dessus de l'état de citoyen d'une ville libre, mais même au-dessus de la condition humaine. On crut la religion offensée par cette usurpation d'un honneur qui appartenait aux plus grands dieux; et, par cette seule circonstance, son triomphe eut plus d'éclat qu'il ne fit de plaisir aux Romains.

Ce qui arrive ici à Camille, d'ailleurs plein de modération et de sagesse, nous avertit qu'il y a dans la prospérité et dans les applaudissements publics un poison subtil qui se glisse imperceptiblement dans le cœur, et qui y cause une secrète enflure dont les plus grands hommes, et même les plus sages, ont peine à se défendre. D'un autre côté, ce mécontentement général du peuple pour une chose qui pourrait paraître assez légère marque jusqu'où allait le respect des Romains pour la divinité.

Camille, après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour la construction du temple de Junon, et avoir dédié celui de la déesse Matuta, abdiqua la dictature.

On traita ensuite dans le sénat du vœu qu'avait fait Camille de consacrer à Apollon la dixième partie du butin. L'accomplissement de ce vœu, que les pontifes déclarèrent nécessaire, n'était pas aisé dans l'exécution, car

[1] Liv. lib. 5, cap. 23.

[1] « Parùm id non civile modò, sed humanum etiam visum, Jovis Solique equis æquiparari dictatorem, in religionem etiam trahebant : triumphusque ob eam unam maximè rem clarior quàm gratior fuit. » (Liv. lib 5, cap. 23.)

comment faire rapporter par le peuple tout le butin pour en extraire et en séparer la portion qui était due au dieu? Après une longue délibération, on se fixa à un moyen qui parut le plus facile et le plus naturel; et il l'était en effet : ce fut d'avertir, par un décret public, ceux qui voudraient libérer leurs consciences, et ne point attirer sur eux et sur leurs maisons a vengeance divine, de faire de bonne foi l'estimation du butin qui leur était échu, et d'en apporter la dixième partie au trésor public, afin qu'on en préparât un présent d'or massif, digne de la majesté du temple et du dieu auquel il était destiné, et digne de la grandeur du peuple romain. Cette nécessité de contribuer à ses dépens au don qu'on destinait à Apollon indisposa encore les esprits du peuple contre Camille; car, quand on touche à l'intérêt, le respect pour les dieux n'est plus si vif.

On accorde la paix aux Volsques et aux Èques, moins parce qu'ils la méritaient que pour ne pas engager le peuple dans une nouvelle guerre après celle qu'il venait d'essuyer et dont à peine il était sorti.

P. CORNÉLIUS COSSUS[1].
P. CORNÉLIUS SCIPIO.
M. VALÉRIUS MAXIMUS. II.
CÆSO FABIUS AMBUSTUS. III.
L. FURIUS MÉDULLINUS. V.
Q. FURIUS. III.

Les ravages faits sur les terres des Capénates les obligent à demander la paix : ils l'obtiennent[2]. La guerre contre les Falisques est continuée.

Afin d'apaiser la sédition qui commençait à s'élever dans Rome, le sénat consentit à envoyer dans le pays des Volsques une colonie, qui devait être composée de trois mille citoyens, à chacun desquels on destinait plus de trois arpents et demi de terre [3]. Les citoyens refusent d'y aller, et veulent qu'on les établisse à Veïes, au lieu de les reléguer dans un pays éloigné. Ils vont même jusqu'à demander que de Rome et de Veïes on ne fasse plus qu'une même ville et une même république, en transportant dans la dernière la moitié du peuple et la moitié du sénat; demande qui sera poussée dans la suite bien plus vivement, et qui excitera bientôt de grands tumultes à Rome. Elle trouva dès lors une opposition très-forte de la part des patriciens, qui protestèrent qu'ils mourraient plutôt que de souffrir qu'on mît jamais en délibération devant le peuple une telle proposition.

Camille s'écriait, dans presque toutes les assemblées, qu'il n'était pas étonnant de voir le peuple livré à une sorte de fureur et de frénésie; que c'était une punition visible de sa négligence à accomplir le vœu fait à Apollon[1] : que, sans parler de la dîme du butin, qui désormais ne regardait que les particuliers, sa conscience ne lui permettait pas de se taire sur un autre article qui regardait le corps de la nation; c'est que dans la dîme de Veïes même on ne comprenait que les effets mobiliers, au lieu que et la ville et son territoire y devaient être compris et faisaient partie du vœu. La difficulté parut très-sérieuse au sénat. Il la soumit à l'examen et au jugement des pontifes, qui tous furent du même avis que Camille; en conséquence, on fit une estimation de la ville de Veïes et des terres qui en dépendaient. On tira du trésor public la somme à laquelle montait cette estimation, et les tribuns militaires furent chargés d'en acheter de l'or pour l'employer au présent destiné à Apollon de Delphes.

Comme dans ces temps l'or était fort rare, et qu'on n'en trouvait point à acheter, les dames romaines se distinguèrent ici par une générosité bien louable. S'étant assemblées entre elles, elles résolurent d'un commun consentement de porter au trésor public tout leur or et tous leurs bijoux, et elles allèrent en faire la déclaration aux tribuns militaires. Jamais rien ne fit tant de plaisir au sénat. En effet, le courage était grand, vu l'attache ordinaire des dames pour leurs bijoux. Elles en firent de bon cœur le sacrifice, non-seulement à la patrie, mais, ce qui relève beaucoup le mérite, à la religion. Le sénat, pour les en récompenser, leur accorda plusieurs privilèges : comme d'aller aux sacrifices et aux jeux

[1] An. R. 360; av. J. C. 397.
[2] Liv. lib. 5, cap. 24. 25. — Plut. in Camillo, pag. 133.
[3] Liv. lib. 5, cap. 24

[1] Liv. lib. 5, cap. 25.

sur des chars eouverts et suspendus, qu'on appelait *pilenta*[1]; d'aller les jours de fêtes et les jours ouvriers dans les rues sur des chars dêeouverts, qu'on appelait *carpenta*; et de pouvoir, après leur mort, être louées par des oraisons funèbres, honneur qui n'était accordé auparavant qu'aux hommes. On pesa l'or[2] qu'elles firent porter au trésor, pour leur en rendre la valeur, et l'on fit faire une grande coupe d'or pour l'envoyer à Delphes. L'histoire romaine nous a déjà fourni et nous fournira encore plusieurs exemples du zèle des dames pour la patrie, et de l'attention du sénat à récompenser avee éelat toutes les aetions marquées au coin de l'amour du bieu public. Rien ne contribuait tant à lier étroitement toutes les parties de l'état entre elles et à les attacher à l'intérêt commun.

Je ne puis finir cet endroit sans faire remarquer jusqu'où les Romains, et Camille en particulier, portaient la délicatesse sur la matière des vœux. Ils savaient que le vœu est un engagement qu'on prend avec la Divinité même, et une promesse solennelle qu'on lui fait, dont il u'est plus permis de rien retrancher; et que, si c'est un erime de manquer de parole aux hommes, c'est une impiété et un sacrilége d'en manquer à l'égard de Dieu.

Quand, à Rome, on eut satisfait aux devoirs de la religiou, les tribuns du peuple recommeucèrent à troubler, et à pousser leur proposition de transporter à Veies une partio des citoyens de tous les ordres de l'état. Et comme le peuple voyait qu'ou ne pourrait rien terminer avant la fin de l'année, il nomma pour la suivante les mêmes tribuns qui avaient commencé à mettre l'affaire en mouvement. Les patrieiens, de leur eôté, employérent tout leur crédit pour faire continuer ceux des tribuns qui s'opposaieut à l'entreprise de leurs collègues, et ils y réussirent.

1 Pilentis matres in mollibus.

(VIRG.)

2 Cet or montait à huit talents, selon Plutarque, somme qui parait presque incroyable pour ces temps-là. Huit talents d'argent font huit mille écus; huit talents d'or, dix fois plus, c'est-a-dire, quatre-vingt mille écus, ou deux cent quarante mille livres, purement en bijoux. = Huit talents d'argent vaudraient 46 000 fr ; huit talents d'or vaudraient 460 000 fr. E. B.

§ III. — Expédition de Camille contre les Falisques. Trahison du maître qui livre ses disciples : générosité de Camille qui les renvoie à leurs parents. Les Falisques se rendent aux Romains. Les députés, qui portaient une coupe d'or a Delphes, sont arrêtés par les pirates : généreuse conduite de Timasithée leur chef. Deux tribuns du peuple sont condamnés a une amende. Camille s'oppose fortement au dessein de passer a Veies. Le sénat, par ses prières, obtient du peuple que la loi pour passer a Veies soit abrogée. Mort d'un des censeurs. Voix qu'entend Cédicius au sujet des Gaulois. Camille, accusé injustement par un tribun du peuple, prévient sa condamnation, et se retire en exil a Ardée.

M. FURIUS CAMILLUS. III[1].
L. FURIUS MÉDULLINUS. VI.
C. ÆMILIUS.
L. VALÉRIUS PUBLICOLA.
SP. POSTUMIUS.
P. CORNÉLIUS SCIPIO. II.

Dès que les Romains s'étaient vus maîtres de Veies, ils avaient pensé à se venger des Falisques qui les avaient fort incommodés pendant le siége. Camille fut envoyé cette année contre eux[2], et les ayant d'abord battus en pleine campagne, il s'empara de leur camp[3], dont il fit vendre tout le butin au profit du trésor public. Ses soldats en furent fort irrités; mais obligés de plier sous une discipline sévère, ils ne pouvaient s'empêcher ni de haïr ni d'admirer la vertu de leur général. Restait à former le siége de la ville qui était très-forte, et en état de se défendre peut-être aussi longtemps que Veies, si le bonheur de la république et la vertu de Camille connue jusqu'alors dans l'art militaire, mais qui se montra en cette occasion sous une nouvelle forme, n'eussent hâté la vietoire.

Tous les jeunes gens des plus illustres maisons de Falérics étaient sous la conduite d'un même maître. Cet homme les faisait sortir ordinairement, pendant la paix, hors des mu-

1 An. R. 361 ; av. J. C. 391.

2 Liv. lib. 5, cap. 26-28. — Plut. in Camillo, pag. 133, 134.

3 « Castra capta, præda ad quæstores redacta, cum « magna militum irâ : sed servitute imperii victi, eamdem virtutem et oderant, et mirabantur. » (Liv. lib. 5, cap. 26.)

railles, afin qu'ils s'exerçassent dans la campagne à des jeux convenables à leur âge. Il n'avait point interrompu cette coutume pendant la guerre, préparant les voies à une trahison dont il espérait être bien récompensé; et il les menait tantôt plus près, tantôt plus loin, pour se mettre en état d'exécuter son dessein sans qu'ils s'en pussent douter. Enfin, un jour qu'il trouva l'occasion favorable, il amena à Camille toute la jeunesse qui était confiée à ses soins, accompagnant cette action criminelle d'un discours qui ne l'était pas moins. Il lui dit « que c'était proprement la « ville de Falérie qu'il livrait en sa puissance « en lui livrant ces enfants, dont les pères y « avaient la principale autorité. » Mais Camille le regardant d'un visage menaçant : « Perfide[1], « lui dit-il, tu ne t'adresses ni à un indigne « présent ni à un général ni à un peuple qui « te ressemble. Nous n'avons pas, il est vrai, « avec les Falisques d'alliance fondée sur des « conventions humaines et arbitraires; mais « il y a entre eux et nous celle que la nature « a mise entre tous les hommes, et elle subsis- « tera toujours. La guerre a ses lois comme « la paix; et nous faisons gloire d'y montrer « autant de justice que de valeur. Nous avons « les armes à la main, non pour nous en ser- « vir contre un âge que l'on épargne même « après la prise des villes, mais contre des « ennemis armés comme nous, qui sont ve- « nus attaquer notre camp devant Veïes, sans « que nous leur en eussions donné aucun su- « jet. Tu les as vaincus, autant qu'il a été en « toi, par un crime inouï jusqu'à présent : « mais moi, je prétends les vaincre, comme « j'ai vaincu les peuples de Veïes, par la force « des armes, par les travaux, par le courage, « par la persévérance, seules voies dignes des « Romains. » Le scélérat n'en fut pas quitte pour cette réprimande. Camille le fit dépouiller, lui fit attacher les mains derrière le dos, et ayant armé de verges les mains de ses jeunes disciples, il leur ordonna de le remener dans la ville en le frappant sans relâche : ce qu'ils firent sans doute de bon cœur.

A ce spectacle, les Falisques, à qui la perte de leurs enfants avait causé une douleur inconcevable, jettent des cris de joie. Ils furent tellement charmés d'un si rare exemple de justice et de vertu, qu'en un moment ils changèrent totalement de disposition à l'égard des Romains : et au lieu qu'auparavant ils étaient possédés d'une aveugle fureur contre eux, presque jusqu'à mieux aimer périr comme Veïes que de se réconcilier avec eux comme avaient fait les Capénates, ils résolurent tous sur-le-champ d'avoir la paix, à quelque prix que ce fût, avec de si généreux ennemis. Ils envoyèrent donc des députés, d'abord dans le camp, et ensuite à Rome, où, ayant été introduits à l'audience du sénat, ils parlèrent en ces termes : « Messieurs[1], vaincus par « vous et par votre général d'une manière « qui ne peut donner aucune prise à l'envie ni « des dieux ni des hommes, nous venons nous « remettre entre vos mains, dans cette per- « suasion, la plus flatteuse qui puisse être « pour des vainqueurs, que nous serons plus « heureux sous votre empire qu'en vivant sous « nos lois. L'événement de cette guerre donne « deux grands exemples à tout le genre hu- « main. Vous, messieurs, vous avez préféré « la bonne foi dans la guerre à une victoire « présente et certaine : et nous, attaqués de « générosité, nous y avons répondu en vous « déférant volontairement la victoire. Nous « nous soumettons pleinement à vous. En- « voyez des gens qui reçoivent nos armes, qui

[1] « Non ad similem, inquit, tui nec populum, nec im- « peratorem, scelestus ipse cum scelesto munere venisti. « Nobis cum Faliscis, quæ pacto fit humano, societas non « est : quam ingeneravit natura, utrisque est eritque. « Sunt et belli, sicut pacis, jura : justèque ea non minùs « quàm fortiter didicimus gerere. Arma habemus, non « adversùm eam ætatem, cui etiam captis urbibus par- « citur, sed adversùs armatos et ipsos, qui nec læsi, « nec lacessiti a nobis, castra romana ad Veios oppugnâ- « runt. Eos tu, quantùm in te fuit, novo scelere vicisti : « ego romanis artibus, virtute, opere, armis, sicut Veios, « vincam. » (Liv. lib. 5, cap. 27.)

[1] « Patres conscripti, victoria, cui nec deus nec homo « quisquam invideat, victi a vobis et imperatore vestro, « dedimus nos vobis : rati, quo nihil victori pulchrius « est, melius nos sub imperio vestro, quàm legibus nos- « tris, victuros. Eventu hujus belli duo salutaria exempla « prodita humano generi sunt. Vos fidem in bello, quam « præsentem victoriam, maluistis, nos fide provocati, « victoriam ultrò detulimus. Sub ditione vestrâ sumus. « Mittite qui arma, qui obsides, qui urbem patentibus « portis accipiant. Nec vos fidei nostræ, nec nos imperii « vestri pœnitebit. » (Liv. lib. 5, cap. 27.)

« emmènent des otages, et qui prennent pos-« session de la ville, dont ils trouveront les « portes ouvertes. Vous aurez lieu d'être con-« tents de notre fidélité, comme nous comp-« tons bien que nous aurons tout sujet de l'être de votre empire. »

Il n'y a point en effet, comme l'observent ici les députés des Falisques, de louange plus flatteuse ni plus glorieuse pour un état ou pour un prince que de pouvoir dire avec vérité que les peuples conquis sont plus tranquilles et plus heureux sous l'obéissance de leurs vainqueurs qu'ils ne l'étaient lorsque, libres et indépendants, ils vivaient sous leurs propres lois. C'est ce qui arriva réellement aux peuples qui se soumirent à Rome. Plus nous avancerons dans son histoire, plus nous reconnaîtrons que la réputation de bonne foi, d'équité, d'humanité, de clémence, a contribué plus que toute autre chose à la grandeur de l'empire romain.

Tel fut le succès de la guerre contre les Falisques, qui attira à Camille des remercîments de la part des ennemis comme de la part de ses concitoyens. On imposa aux Falisques une certaine somme d'argent, que l'on destina à payer la solde due aux troupes romaines pour cette année, afin d'en décharger le peuple romain; après quoi l'armée fut reconduite à Rome.

On voit dans le célèbre événement que nous venons de rapporter, ce que peut la vertu, et quelle impression elle fait sur les esprits quand elle est solide et sincère. Il n'y a personne qui, au simple récit de cette histoire, ne se sente vivement touché et d'indignation contre le perfide maître qui livre ses écoliers, et d'admiration pour Camille qui les renvoie à leurs parents. Ces sentiments ne sont pas libres, et ne dépendent pas de nous; ils sont gravés dans le cœur, et naissent avec nous. Il faut donc renoncer à la nature et en étouffer la voix, pour croire ou pour dire que la vertu et le vice ne sont que des noms sans force et sans réalité.

Camille, révéré et admiré de tout le monde pour sa justice et sa bonne foi, rentra à Rome avec une gloire bien plus solide que celle de ce triomphe superbe et fastueux où il avait semblé prétendre s'égaler aux dieux qu'il adorait.

Aussitôt après son retour, le sénat fit partir sur un vaisseau de guerre trois députés pour porter la coupe d'or à Delphes. Ils furent pris dans le chemin par des pirates de Lipare, et conduits dans cette île. Leur coutume était de partager entre les habitants toutes les prises qui se faisaient. Ils avaient cette année pour premier magistrat un certain Timasithée, homme, dit Tite-Live, plus semblable aux Romains qu'à ses concitoyens [2]; cet homme, pénétré de respect et pour le dieu à qui la coupe d'or était destinée, et pour ceux qui la lui envoyaient, et pour le motif qui les avait portés à lui faire cette offrande, inspira les mêmes sentiments de religion à toute la populace, qui se règle ordinairement sur ceux du chef qui la conduit. Après avoir traité magnifiquement les députés, il voulut leur servir lui-même d'escorte, les accompagna jusqu'à Delphes, et ensuite les reconduisit à Rome. Il y fut reçu d'une manière fort honorable : il fut admis au droit d'hospitalité par un décret du sénat, et on lui fit de grands présents.

Un des tribuns militaires remporta un avantage assez considérable sur les Èques. Le peuple songeait toujours à faire passer la loi qui ordonnait qu'une partie des citoyens iraient s'établir à Veïes. Pour y réussir, il continua ceux des tribuns qui la soutenaient, sans que les patriciens, par tous leurs efforts, pussent venir à bout de faire aussi continuer ceux qui s'étaient opposés à la demande de leurs collègues. Le sénat, pour s'en venger, donna un décret pour nommer des consuls : il n'y en avait point eu depuis quinze ans.

L. LUCRÉTIUS FLAVUS [3].
SERVIUS SULPICIUS CAMÉRINUS.

Deux des tribuns du peuple qui avaient été en place les deux années précédentes sont appelés en jugement devant le peuple [4]. On ne pouvait leur faire d'autre reproche, sinon qu'ils s'étaient opposés à la loi que proposaient leurs collègues. Le sénat se donna beaucoup de mouvement pour empêcher qu'ils ne suc-

[1] Liv. lib. 5, cap. 28.
[2] Romanis vir similior quàm suis. »
[3] An. R. 362; av. J. C. 390.
Liv. lib 5, cap. 29.

combassent. Ses efforts n'eurent point de succès. Ils furent condamnés à une amende.

Camille, indigné d'une injustice si criante, en faisait de vifs reproches au peuple, et lui déclarait que, si la licence effrénée des tribuns ne pouvait être arrêtée par l'opposition de quelques-uns de leurs collègues, le sénat saurait bien trouver un autre moyen de la réprimer[1]. Mais c'était dans le sénat surtout qu'il faisait paraître son zèle, en ne cessant de haranguer avec toute la force dont il était capable contre la loi qui causait tant de trouble. Il disait aux sénateurs « que, le jour où l'on « proposerait la loi, ils devaient se rendre « tous à la place publique comme dans un « champ où ils allaient combattre pour les « temples et les autels des dieux, pour leurs « propres foyers et pour le lieu qui leur avait « donné la naissance : que, pour lui, s'il lui « était permis de ne considérer que ses pro- « pres intérêts, rien ne lui serait plus hono- « rable que de voir peuplée par ses conci- « toyens une ville qu'il avait prise, où les « monuments de sa gloire s'offriraient tous « les jours à ses yeux; où il ne pourrait faire « aucun pas sans marcher sur les traces de sa « victoire; dont la vue seule, en un mot, « serait pour lui un renouvellement continuel « de son triomphe. Mais qu'il croyait que la « religion même ne souffrait pas que l'on son- « geât à aller habiter une ville que ses propres « dieux avaient abandonnée, et qu'un peuple « libre et vainqueur allât s'établir dans une « ville vaincue et captive. » Il ajouta « qu'il « lui paraissait impossible que deux villes si « puissantes pussent demeurer longtemps « en paix, vivre sous les mêmes lois et ne « former cependant qu'une seule république : « qu'il se formerait insensiblement de ces « deux villes deux états différents, qui, après « s'être fait la guerre l'un à l'autre, devien- « draient à la fin la proie de leurs ennemis « communs. »

Ces vives exhortations de Camille eurent tout l'effet qu'il pouvait désirer. Le jour où le peuple devait donner ses suffrages touchant la loi, tous les sénateurs, tant jeunes que vieillards, se rendirent en foule dans la place publique, et, répandus chacun dans leurs tribus, ils s'adressaient à leurs citoyens et contribules en leur serrant les mains, et ils les conjuraient, les larmes aux yeux, « de ne point abandon- « ner une patrie pour laquelle eux et leurs « pères avaient combattu avec tant de cou- « rage et de succès. Leur montrant le Capi- « tole, le temple de Vesta et les temples des « autres dieux qui étaient dans le voisinage, « ils les priaient de ne pas arracher le peuple « romain à son lieu natal et à ses dieux péna- « tes pour le reléguer dans une ville étrangère « et ennemie; et de ne pas faire souhaiter « que jamais Veies n'eût été prise, pour ne « point exposer Rome à une si honteuse dé- « sertion. » Comme ils n'employaient que des remontrances, des prières, des larmes, soutenues par des motifs de religion, auxquels le peuple est fort sensible, il se laissa vaincre par cette douce violence, au lieu qu'un air d'empire et de hauteur n'aurait fait que l'aigrir. Les tribus ayant été appelées au suffrage, il y en eut une de plus pour rejeter la loi.

Cette victoire causa une si grande joie aux sénateurs, que le lendemain parut un décret qui accordait sept arpents de terre dans le pays des Veïens, non-seulement à chaque chef de famille, mais même à chacun des enfants mâles qui étaient dans sa maison : de sorte qu'un père pouvait compter que chaque fils qu'il avait posséderait sept arpents. Le but de ce décret était de porter les Romains à se marier, et de les mettre en état d'élever des enfants qui servissent un jour la république. Il est remarquable que le sénat ne perd jamais de vue ce grand principe de politique, d'augmenter autant qu'il est possible le nombre des citoyens, en quoi consiste la principale force d'un état.

L. VALÉRIUS POTITUS[1].
M. MANLIUS.

Ces consuls firent célébrer les grands jeux que Camille avait voués pendant la guerre de Veïes. On fit aussi la dédicace du temple de Junon, voué dans le même temps.

C. Julius, l'un des deux censeurs, mourut

[1] Liv. lib. 5, cap. 30.

[1] An. R. 363; av. J. C. 389.

cette année : on nomma en sa place M. Cornélius[1]. Comme la ville de Rome fut prise pendant ce lustre, on attacha une idée de malheur à cette substitution d'un censeur en la place de celui qui était mort; et il fut arrêté que, dans la suite, quand il mourrait un censeur dans l'exercice de sa charge, on ne lui en substituerait point un autre, et que son collègue abdiquerait.

L. LUCRÉTIUS[2].
SER. SULPICIUS.
M. ÆMILIUS.
L. FURIUS MÉDULLINUS. VII.
AGRIPPA FURIUS.
ÆMILIUS. II.

Deux des tribuns militaires furent chargés de la guerre contre les Volsiniens, et deux autres, de celle contre les Salpinates. Ces peuples, l'année précédente, profitant de la peste qui régnait à Rome, avaient ravagé les terres qui en dépendaient. Ils furent vaincus et punis.

La même année, Cédicius, homme du peuple, vint dire aux tribuns militaires que la veille, comme il marchait seul la nuit dans la rue Neuve, il avait entendu une voix, plus forte que celle d'un homme[3], qui lui avait ordonné d'aller avertir les magistrats que les Gaulois approchaient. Comme Cédicius était un homme sans nom, et que d'ailleurs les Gaulois étaient une nation fort éloignée, et, par cette raison inconnue, on ne fit aucun cas de cet avis. Méritait-il qu'on en fît beaucoup?

Les Romains commirent une faute bien plus réelle à l'égard de Camille, dont ils récompensèrent les services signalés par une ingratitude qui ne se peut excuser. Il est vrai qu'il y avait donné lui-même quelque lieu; et on pourrait, ce semble, lui appliquer ce que Tite-Live dit à l'occasion d'un des premiers Fabius : que les grands hommes manquent plus souvent de l'art de gouverner leurs citoyens que de celui de vaincre les ennemis[4]. Il tenait tête à la multitude en toute occasion, et sans aucun ménagement. Il paraissait toujours le plus vif et le plus ardent pour s'opposer à tous ses caprices. Le peuple, qui oublie bientôt les services lorsqu'on résiste à ses volontés, se trouva par là disposé à écouter favorablement les discours d'un tribun séditieux, qui accusa Camille de s'être approprié une partie du butin de Veies. L'accusation était sans fondement, et même sans vraisemblance. Ce grand homme, accablé d'ailleurs de tristesse par la perte d'un jeune fils mort tout récemment, assembla chez lui ses amis et les principaux de sa tribu pour voir s'il pouvait espérer quelque chose de leur crédit. Ayant consulté ensemble, ils lui répondirent tous que, quelque bonne volonté qu'ils eussent, ils ne pouvaient lui sauver la condamnation, mais qu'ils s'offraient à payer l'amende pour lui. Voyant donc qu'il n'avait aucune justice à attendre d'une multitude aveuglée par la haine, et qu'il serait certainement condamné, comme il le fut en effet, il n'attendit pas le jour du jugement, et s'en alla en exil à Ardée. Avant de sortir de la ville, tournant les yeux vers le Capitole, il demanda aux dieux *que, s'il était innocent, ils réduisissent bientôt ses citoyens ingrats à la nécessité de le regretter.* La prière que fait ici Camille, bien différente de celle qu'il adressa aux dieux après la prise de Veies, répond mal à son zèle pour la patrie, et laisse une tache sur sa vie. Aristide[1], condamné comme lui à l'exil, fit paraître beaucoup plus de noblesse et de grandeur d'âme en priant les dieux *que jamais il n'arrivât aux Athéniens aucun malheur qui forçât le peuple de se souvenir d'Aristide, et d'avoir besoin de ses services.* Camille se retira à Ardée, ville peu éloignée de Rome, où il apprit qu'il avait été condamné à une amende.

Au reste, ces sortes de condamnations, que l'on prononçait assez souvent à Rome contre les citoyens les plus illustres, et qui se bornaient à quelque amende pécuniaire, ressemblaient assez à celles de l'ostracisme d'Athènes. La source des unes et des autres[2], tant à

[1] Liv. lib. 5, cap. 31.
[2] An. R. 364; av. J. C. 388.
[3] Lib. lib. 5, cap. 32. — Plut. in Camillo, pag. 134, 135.
[4] « Adeò excellentibus ingeniis citiùs defuerit ars quâ civem regant, quam quâ hostem superent. » (Liv. lib. 2. cap. 43.)

[1] Plut. in Aristide, page 322.
[2] « Quum Ephesii civitate expellerent Hermodorum,

Athènes qu'à Rome, était la crainte que des citoyens devenus trop puissants ne donnassent atteinte à la liberté ; crainte qui leur rendait tout mérite éclatant, sinon odieux, du moins fort suspect, et qui les portait à prendre des précautions excessives pour en prévenir les suites et guérir leurs alarmes, le plus souvent mal fondées. Cicéron, qui condamne cette injuste délicatesse, reconnaît que c'est l'effet du génie et du caractère républicain. *Nous ne voulons point,* disaient les Éphésiens, en exilant Hermodore, l'un des principaux citoyens de leur ville, celui-là même qui interpréta les lois grecques aux députés des Romains, *nous ne voulons point qu'aucun parmi nous ait un mérite éminent qui le mette au-dessus de tous les autres; et s'il y en a quelqu'un de ce caractère, qu'il aille porter son mérite dans un autre pays et chez un autre peuple.*

§ IV. — La ville de Clusium, assiégée par les Gaulois, implore le secours des Romains, qui envoient aux assiégeants des ambassadeurs. Ceux-ci s'étant joints aux Clusiens dans une sortie, les Gaulois lèvent le siège et marchent contre Rome. Les Romains, qui étaient allés à leur rencontre, sont vaincus et entièrement défaits près d'Allia. Les Gaulois s'avancent vers Rome. Un petit corps de troupes se retire dans le Capitole avec une partie du sénat. Les vestales et les prêtres se chargent des choses sacrées. Courage des vieillards qui demeurent dans la ville. Pitié d'Albinius à l'égard des vestales qui se réfugient à Céré. Les vieux sénateurs revêtus de leurs habits de cérémonie, se tiennent chacun à leur porte. Les Gaulois trouvent Rome presque déserte. Massacre des vieux sénateurs. Les Gaulois mettent le feu à la ville. Ils sont repoussés à une attaque du Capitole. Camille défait un détachement considérable de Gaulois près d'Ardée. Défaite des Toscans. Action pieuse et hardie de Fabius Dorso. Camille est nommé dictateur par le sénat. Les oies sauvent la citadelle. Courage de Manlius. Les Romains, réduits à l'extrémité, capitulent. Camille survient et défait les Gaulois. Ils sont entièrement taillés en pièces dans une seconde action. Camille rentre triomphant dans Rome. Réflexions sur la prise de cette ville. Habitants de Céré récompensés. Temple élevé à Aius Locutius. Honneur rendu aux oies. Les tribuns proposent de nouveau au peuple de passer à Véies. Camille s'y oppose fortement; la proposition des tribuns du peuple est rejetée. Rome est rebâtie à la hâte.

Nous avons vu que Camille fut récompensé des services qu'il avait rendus à sa patrie comme beaucoup d'autres grands hommes l'ont été, c'est-à-dire, par l'ingratitude[1]. Peu de temps après son départ, arrivèrent des ambassadeurs de la part des habitants de Clusium, ville de Toscane, qui était actuellement assiégée par les Gaulois entrés depuis peu dans le pays sous la conduite de Brennus. Ces ambassadeurs venaient implorer le secours des Romains contre des étrangers, dont le nombre, la taille, l'armure avaient répandu partout l'épouvante.

La Gaule, surnommée *Comata*, c'est-à-dire *chevelue*, était autrefois divisée en trois parties, l'Aquitaine, la Celtique, et la Belgique. Les Gaulois dont il s'agit ici étaient de la Celtique. Ils ne furent pas les premiers qui vinrent s'établir dans l'Italie. Sous le règne de Tarquin l'Ancien, environ l'année 165 de Rome, Ambigat régnait sur toute la Gaule celtique. Ce prince, trouvant ces grandes provinces remplies d'un trop grand nombre d'habitants, mit Sigovèse et Bellovèse, deux de ses neveux, à la tête d'une florissante jeunesse, qu'il obligea d'aller chercher des établissements dans des contrées éloignées, soit que ce fût pour lors un usage commun (et en effet cette pratique s'est observée dans le Nord jusqu'au dixième siècle), soit qu'Ambigat eût recours à ces colonies militaires pour se défaire d'une jeunesse vive, inquiète et remuante. Quoi qu'il en soit, on s'en rapporta au sort sur les régions où devaient aller s'établir ces nombreux essaims. Le sort envoya au delà du Rhin Sigovèse, qui, prenant son chemin par la forêt Hercynie[2], s'ouvrit un passage par la

« Ita loculi sunt : *Nemo de nobis unus excellat. Sed, si quis exstiterit, alio in loco et apud alios sit.* An hoc non ita fit in omni populo? Nonne omnem exsuperantiam virtutis oderunt? Quid! Aristides (malo enim Græcorum, quàm nostra, proferre), nonne ob eam causam expulsus est patriâ, quòd præter modum justus esset? » (Cic *Tuscul. Quæst.* lib. 5, n. 205.)

[1] Liv lib. 5. cap. 33-36. — Plut in Camillo, pag. 133, 136. — Diod. lib 14, pag. 321.

[2] La forêt Hercynie couvrait une grande partie de l'ancienne Germanie. Elle commençait sur le bord du Rhin et dans la Souabe, où elle se nomme aujourd'hui *la Forêt Noire*, et s'étendait au delà de la Bohême

force des armes, et s'empara de la Bohême et des provinces voisines. Bellovèse tourna du côté de l'Italie et passa les Alpes. Il menait avec lui une partie des habitants du pays de Bourges, de l'Auvergne, du Sénonais, des pays d'Autun, de Chartres, et de quelques autres contrées; ce qui formait un peuple très-nombreux. Il s'établit dans l'Insubrie, et y bâtit Milan. Dans le même temps, une autre troupe de Gaulois, composée principalement des habitants du Maine (*Cenomani*), aidée par Bellovèse, se fixa dans le même pays, et y bâtit Bresce, Vérone et quelques autres villes[1]. Depuis, il se fit encore plusieurs irruptions des mêmes peuples dans le voisinage des terres dont leurs compatriotes s'étaient emparés longtemps avant eux. Enfin, ceux dont il s'agit ici, attirés dans le pays par les mêmes vues que leurs ancêtres, y furent conduits par un habitant de Clusium, nommé Aruns, qui cherchait à se venger d'un affront qu'il avait reçu de ses concitoyens. On dit que la douceur du vin que leur porta cet Aruns[2], liqueur jusque-là inconnue pour eux, ne contribua pas peu à leur faire passer les Alpes et à leur faire entreprendre ce voyage. Pour récompenser leur guide, ils formèrent le siége de Clusium.

Les habitants, craignant de tomber sous la puissance de ces barbares, implorèrent, comme nous l'avons déjà dit, le secours des Romains, quoiqu'ils n'eussent d'autres motifs de l'espérer, sinon qu'ils n'avaient point armé dans la dernière guerre en faveur des Veiens, comme avaient fait la plupart des autres peuples de l'Etrurie. Les Romains ne jugèrent pas à propos d'envoyer d'abord des troupes au secours des Clusiens; ils se contentèrent de députer vers les Gaulois trois jeunes patriciens; c'étaient les fils de M. Fabius Ambustus. Ces députés avaient ordre « de prier les Gaulois au nom « du sénat et du peuple romain de ne point « attaquer les Clusiens, qui ne leur avaient fait « aucun tort, et d'ajouter qu'ils seraient obli- « gés de prendre les armes pour leur défense, « si cela était nécessaire; mais que la voie des « remontrances leur avait paru préférable, et « qu'ils seraient fort aises de vivre en paix « avec les Gaulois. »

La demande était raisonnable et modérée, si elle n'eût pas eu pour porteurs des hommes d'un caractère violent et fier. Après que l'affaire eut été proposée dans l'assemblée des premiers de la nation, Brennus, qui en était le roi ou le chef, répondit « que le nom des « Romains leur était peu connu; qu'ils « croyaient néanmoins que c'étaient des gens « braves et courageux, puisque les Clusiens « avaient eu recours à eux dans leur danger; « que, comme ils avaient mieux aimé em- « ployer les voies de conciliation que les ar- « mes pour la défense de leurs alliés, de leur « côté, ils ne rejetaient point la paix qu'on leur « offrait, pourvu que les Clusiens, qui possé- « daient plus de terres qu'ils n'en pouvaient « cultiver, voulussent bien en céder une par- « tie aux Gaulois qui en manquaient; que, « sans cette condition, il n'y a point de paix « à espérer : qu'ils étaient bien aises de rece- « voir leur réponse en présence des Romains; « qu'en cas de refus, ils combattraient en pré- « sence des mêmes Romains, afin qu'ils fus- « sent en état de faire savoir à Rome combien « les Gaulois l'emportaient pour le courage « sur tous les mortels. » Les ambassadeurs « demandant alors d'un ton fier et élevé « quel « était donc ce procédé de demander des ter- « res à ceux qui les possédaient, sinon de les « menacer de guerre; et quel droit les Gaulois « avaient sur la Toscane? » *Le même*, répondirent-ils fièrement, *que vous sur tant de peuples dont on dit que vous avez envahi les terres. Nous portons notre droit à la pointe de nos épées. Tout appartient aux gens de courage.*

Les Fabius, irrités d'une réponse si hautè, dissimulèrent leur ressentiment; et, sous prétexte de vouloir, en qualité de médiateurs, conférer avec les magistrats de Clusium, ils demandèrent à entrer dans la place. Mais ils ne furent pas plutôt dans la ville, qu'au lieu d'agir suivant le caractère d'ambassadeurs et de faire la fonction de ministres de la paix, ces

[1] Le savant *M. Scipion Maffei* corrige ici le texte de Tite-Live, et au lieu de *Brixia ac Verona*, substitue *Brixia ac Cremona*.

[2] J'ai suivi dans tout ce récit le sentiment de Tite-Live, qui souffre quelque difficulté. Il est fort vraisemblable que les Gaulois dont il s'agit ici étaient établis aux environs de la mer Adriatique, et que c'est là qu'Aruns les alla chercher.

Romains, trop jeunes pour un emploi qui exige une extrême prudence, s'abandonnant à leur courage et à l'impétuosité de l'âge, exhortèrent les habitants à une vigoureuse défense. Pour leur en donner l'exemple, ils se mirent à leur tête dans une sortie, les destins[1], dit Tite-Live, hâtant la ruine de Rome; et Q. Fabius, chef de l'ambassade, s'avançant sur son cheval à la tête de l'armée, perça de sa lance un des chefs des Gaulois remarquable par sa taille et sa bonne mine, et fut reconnu généralement des ennemis pendant qu'il ramassait les dépouilles de celui qu'il venait de vaincre.

Le bruit s'en répandit aussitôt dans toute l'armée. Sur-le-champ on sonne la retraite; on laisse le siége de Clusium, et l'on ne songe plus qu'à tirer vengeance des Romains. Plusieurs voulaient qu'on marchât droit à Rome, mais l'avis des anciens l'emporta, et il était bien le plus sage. Ils crurent qu'il fallait commencer par envoyer des députés à Rome se plaindre de ce qui venait d'arriver, et demander que les Fabius leur fussent livrés pour avoir violé le droit des gens. Après que les députés eurent fait leurs plaintes et exposé leur demande, le sénat se trouva fort embarrassé. Il n'approuvait pas l'action des Fabius[2], et la demande des barbares lui paraissait juste; mais une mauvaise complaisance pour des jeunes gens d'une si grande naissance empêchait les sénateurs de prononcer comme ils sentaient bien qu'il aurait fallu le faire. Pour se tirer d'embarras, et ne se point rendre responsables des suites que pourrait avoir la guerre contre les Gaulois, ils renvoient l'affaire devant le peuple. Loin de satisfaire les Gaulois en punissant les ambassadeurs comme ils le méritaient, le peuple alla jusqu'à cet excès d'imprudence et de folie que de les récompenser en les nommant tribuns militaires pour l'année suivante, comme s'il eût eu dessein d'insulter aux barbares. Les députés, pleins d'indignation, comme on peut bien le juger, et ne parlant que de guerre et de vengeance, s'en retournent à l'armée. On nomme pour collègues aux Fabius Q. Sulpicius Longus, Q. Servilius IV, Ser. Cornelius Maluginensis.

[1] « Jam urgentibus urbem Romam fatis. »

[2] Liv. lib. 5, cap. 36, 37. — Plut. in Camillo, pag. 137-141. — Diod. lib 4, pag. 323-324.

TROIS FABIUS[1].
Q. SULPICIUS LONGUS.
Q. SERVILIUS. IV.
SER. CORNÉLIUS MALUGINENSIS.

Aux approches d'un aussi grand danger qu'était celui dont la république se trouvait actuellement menacée, Rome, qui dans les guerres contre les Fidénates, contre les Veïens, et contre d'autres peuples du voisinage, avait souvent eu recours aux dernières ressources, et avait nommé un dictateur; dans la conjoncture présente, où un peuple inconnu et terrible vient l'attaquer, cette ville, comme assoupie d'un sommeil léthargique, ne prend aucune mesure extraordinaire : tant[2], dit encore Tite-Live, la fortune aveugle les hommes quand elle ne veut pas qu'ils détournent de dessus leurs têtes les désastres qu'elle leur prépare.

Quand les Gaulois eurent appris que les violateurs du droit des gens, au lieu de la punition qu'ils méritaient, avaient été élevés aux premières charges de l'état, ils entrèrent en fureur (car cette nation, remarque l'historien, n'est pas patiente), et sur-le-champ ils se mirent en marche. Leur nombre, leur appareil, leur force prodigieuse, et la fureur qui paraissait sur leur visage, jetèrent l'épouvante et l'effroi dans tous les lieux qui étaient sur leur passage. Ils ne commirent néanmoins aucune hostilité, et ne firent aucune violence. Seulement partout où ils passaient, ils criaient à haute voix « qu'ils allaient à Rome, qu'ils n'en « voulaient qu'aux Romains, et qu'ils étaient « amis de tous les autres peuples. »

La nouvelle de la marche impétueuse des barbares[3], que la renommée et les courriers dépêchés par les Clusiens et par d'autres peuples eurent bientôt portée à Rome, y jeta l'alarme et la consternation. On leva des troupes à la hâte et sans choix, qui montaient à quarante mille hommes. Elles s'avancèrent jusqu'à quatre lieues[4] au delà de Rome pour aller à la rencontre de l'ennemi, qu'elles joignirent à la rivière d'Allia, près de l'endroit où elle va se

[1] An. R. 365; av. J. C. 387.

[2] « Adeò occæcat animos fortuna, ubi suam ingruentem refringi non vult. (Liv.)

[3] Liv. lib. 5, cap. 38.

[4] Onze milles

jeter dans le Tibre. L'armée des Gaulois, composée de plus de soixante et dix mille hommes, couvrait toute la campagne. Les cris affreux, ou plutôt les hurlements qu'ils jetaient selon leur coutume ordinaire, faisaient retentir au loin les montagnes, et causaient une horrible confusion.

Les tribuns militaires ne songèrent ni à choisir un lieu avantageux pour y dresser le camp, ni à le fortifier de fossés et de palissades afin de pouvoir s'y retirer en cas de malheur, ni à consulter les dieux par les auspices, ni à se les rendre favorables par les sacrifices, cérémonies essentielles parmi un peuple rempli de superstition, et qui tirait son courage et sa confiance des signes propices que les augures lui annonçaient. Pleins d'une téméraire hardiesse, ils rangent leur armée en bataille, la gauche appuyée à la rivière, la droite à une montagne qui était assez proche. Ils donnèrent peu de profondeur aux troupes, et beaucoup plus de front, pour éviter d'être enveloppés par l'ennemi, bien plus nombreux que les Romains. Mais en allongeant ainsi leurs ailes, ils affaiblirent extrêmement le corps de bataille. Il y avait sur la droite, une petite hauteur, où ils placèrent des troupes de réserve. Brennus, général des Gaulois, craignit que ce ne fût une ruse, et qu'ils n'eussent dessein, lorsque le combat serait engagé, de les en faire descendre pour attaquer son armée par les flancs et par les derrières. Il crut donc devoir commencer par l'attaque de ce corps de réserve, persuadé que, s'il pouvait le débusquer de ce poste, supérieur comme il était en nombre, il aurait bientôt renversé les ennemis en pleine campagne : car il songeait à tout, et se conduisait en grand capitaine. Au contraire, dans l'autre armée, ni chefs ni soldats ne firent rien paraître du caractère romain. La frayeur les saisit tout d'un coup; et, sans avoir essayé de combattre, ils prirent la fuite avec précipitation. L'aile gauche, au lieu de gagner Rome, prit le chemin de Veïes, quoique pour y arriver il fallut passer le Tibre. Il n'y eut que le corps de réserve qui fit quelque résistance, à cause de l'avantage du lieu; mais il céda bientôt comme le reste. Le carnage ne fut point dans le combat, mais dans la fuite, parce que les fuyards s'embarrassaient les uns les autres. Le grand nombre périt vers les rives du Tibre, où toute l'aile gauche s'était retirée après avoir jeté bas ses armes. Plusieurs qui ne savaient pas nager, ou qui, chargés de leurs cuirasse, ne pouvaient faire d'efforts, furent engloutis dans les eaux. Le reste se sauva à Veïes, d'où ils ne songèrent pas même à envoyer un courrier à Rome pour y apprendre la triste nouvelle de leur défaite, loin d'avoir la pensée d'y porter du secours. Une partie de l'aile droite, arrivée à Rome, y répandit le bruit que toute l'armée avait été taillée en pièces, et ils le croyaient ainsi. Ce jour fut mis dans la suite, sous le nom de *journée d'Allia*, au nombre de ces jours malheureux où l'on ne vaquait à aucune affaire considérable.

Après une victoire si complète, si les Gaulois eussent vivement poursuivi les fuyards, rien ne pouvait empêcher Rome d'être entièrement détruite, et ceux qui étaient dedans d'être tous passés au fil de l'épée[1]. Mais, étourdis et comme enivrés par la joie d'un succès si prompt et si inopiné, ils perdirent trois jours à ramasser les dépouilles qu'ils trouvèrent dans le camp des Romains, et à faire bonne chère. Ce délai sauva Rome. Les citoyens qui y étaient restés ne ressemblèrent en rien à ceux que la frayeur avait fait fuir si lâchement à la bataille de l'Allia, et ils prirent toutes les mesures de prudence possibles dans un tel embarras et dans une telle confusion. Voyant qu'il n'y avait aucune espérance de sauver Rome avec une si petite poignée de soldats, ils résolurent de laisser les vieillards dans la ville, de faire passer dans la citadelle et dans le Capitole toute la fleur de la jeunesse, et toute l'élite du sénat, et d'y faire porter, outre tout l'or et l'argent qui étaient dans la ville, des armes et des vivres pour les mettre en état de défendre du haut de cette forteresse les dieux, les hommes et le nom romain. Ils chargèrent le prêtre de Quirinus et les vestales d'emporter les choses sacrées, et de les mettre à l'écart en sûreté[2], voulant que l'on n'abandonnât le culte des dieux que lorsqu'il ne resterait plus personne pour l'entretenir. Ils

[1] Liv. lib. 5, cap. 41.

[2] « Nec ante deseri cultum deorum, quam non superessent qui colerent. » (Liv.)

[3] Liv. lib. 5, cap. 21.

disaient « que, si la citadelle et le Capitole, « l'auguste demeure des dieux, si le sénat, « qui formait le conseil public de l'état, si la « jeunesse en âge de porter les armes, survi- « vaient à la ruine dont la ville était mena- « cée, la perte des vieillards, troupe inutile « qui restait dans la place pour y mourir, in- « téressait moins la république, et coûterait « moins de regrets. » Et afin qu'une telle résolution devînt plus supportable à ceux du petit peuple, ces hommes vénérables par leur âge, par les consulats qu'ils avaient remplis, par les triomphes dont ils avaient été honorés, déclaraient « qu'ils voulaient mourir avec les « autres citoyens inutiles à la république; et « qu'incapables de porter les armes et de dé- « fendre la patrie, ils ne consumeraient pas « en vain les vivres de ceux que leur âge et « leur force mettaient en état de la soutenir. » C'est ainsi que se consolaient et que se fortifiaient ces vieillards déterminés à mourir.

Ensuite ils adressèrent leurs discours à cette troupe de braves guerriers qu'ils accompagnaient jusqu'au Capitole et à la citadelle, en recommandant à leur force et à leur courage les faibles et tristes débris de la fortune d'une ville qui, pendant trois cent soixante ans, était toujours sortie victorieuse de toutes les guerres qu'elle avait entreprises. C'était un spectacle des plus touchants de voir, d'un côté, ceux qui portaient avec eux toute l'espérance et toute la ressource de la patrie, et de l'autre ceux qui étaient résolus de ne point survivre à sa ruine, se séparer pour toujours avec une tendresse et en même temps avec un courage inexprimables. On entendait les cris pitoyables des femmes, lesquelles ne sachant à qui elles devaient s'attacher, courant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, demandaient à leurs maris et à leurs enfants, avec une voix entrecoupée de sanglots, à quelle destinée ils les abandonnaient. Le reste de la populace surtout, que la citadelle ne pouvait pas contenir dans une enceinte si étroite, et encore moins nourrir dans une si grande disette de blé, sortant de la ville par troupes, marcha vers le Janicule. De là ils se répandirent, les uns dans les campagnes, d'autres dans les villes voisines, sans chefs qui les conduisissent ou les conseillassent, suivant chacun leurs vues particulières, ou s'abandonnant au hasard, sans qu'il leur fût possible de prendre des mesures et des résolutions en commun.

Cependant le prêtre de Quirinus et les vestales, uniquement occupés du soin des choses saintes confiées à leur garde, consultaient ensemble sur ce qu'on devait emporter, ce qu'il fallait laisser, puisqu'on ne pouvait sauver le tout, et en quel lieu on placerait plus sûrement un si précieux dépôt. Ce qui ne put être emporté fut mis dans des tonneaux qu'on enterra sous une chapelle voisine de la maison du prêtre de Quirinus. Les vestales partagèrent le reste entre elles, et prirent le chemin du Janicule par le pont de bois.

Parmi ceux qui prenaient la fuite, il y avait un plébéien appelé Lucius Albinius, qui emmenait sur un chariot sa femme, ses enfants, et ce qu'il avait de meubles plus nécessaires. Dès que cet homme eut aperçu les vestales, qui portaient entre leurs bras les choses sacrées, marchant sans aucune aide, et ayant beaucoup de peine à se traîner, pendant que lui et les siens étaient fort à leur aise, il ne put souffrir ce contraste, qui lui parut irréligieux, fit descendre sa femme et ses enfants, jeta à terre tous ses meubles, et donna son chariot à ces vierges, qui les conduisit jusqu'à Céré, terme de leur voyage : tant on conservait encore à Rome, dans un désastre si général, de respect pour la religion, et tant[1] on savait maintenir aux choses divines la préférence qui leur est due sur tout ce qui ne touche que les hommes.

Pendant que tout cela se passait, et après qu'on eut garni la citadelle, autant que la conjoncture du temps le permettait, de tout ce qui lui était le plus nécessaire pour faire une bonne défense[2], les vieillards, comme nous l'avons dit, c'est-à-dire quelques pontifes, et d'anciens sénateurs honorés ou de triomphes ou de consulats, ne voulant survivre ni à leur patrie ni à leur gloire passée, préférèrent la mort qui les y attendait à une retraite incertaine et honteuse. Mais, afin de conserver jusqu'au dernier soupir les marques de la dignité qui allait finir avec eux, ils se revêti-

[1] « Salvo etiam tùm discrimine divinarum humana- « rumque rerum. » (Liv.)
[2] Liv. lib. 5, cap. 41.

rent de leurs robes de pourpre et des habits de cérémonie dont ils usaient dans les solennités publiques, et se tinrent assis sur leurs chaises d'ivoire, chacun dans le vestibule de leur maison. Quelques auteurs disent qu'ils se dévouèrent eux-mêmes pour la patrie, de la même manière et selon la même formule que le firent dans la suite les Décius.

Brennus arriva à Rome trois jours après sa victoire. Surpris de trouver les portes de la ville ouvertes, les murs sans défense, et toutes choses aussi tranquilles qu'en une profonde paix, il soupçonna quelque stratagème. A la fin, le long calme le rassura. Comme il s'était passé deux jours depuis le combat, qui d'ailleurs n'avait pas été fort vif, et que les Gaulois ne prenaient point Rome de force, ils y entrèrent sans cette ardeur et cet emportement qui accompagnent d'ordinaire les prises de ville par assaut, et s'avancèrent droit par la porte Colline jusqu'à la place publique, portant les yeux de côté et d'autre vers les temples des dieux et la citadelle, qui seule avait quelque marque d'appareil guerrier. Ayant laissé là quelque corps-de-garde, afin que du Capitole ou de la citadelle on ne fît point de sorties sur eux pendant qu'ils seraient occupés à butiner, ils se répandirent en différents quartiers de la ville, trouvant partout les rues vides et désertes.

Après quelques courses, ils revinrent vers la grande place. Toutes les maisons du menu peuple étaient fermées; quelques-unes seulement, plus apparentes que les autres, étaient ouvertes : les Gaulois y entrent; ils trouvent ces vieillards qui s'étaient dévoués à la mort. Cette sorte de dévouement faisait partie de la religion; et les Romains étaient persuadés que le sacrifice volontaire que leurs chefs faisaient de leur vie aux dieux infernaux jetait le désordre et la confusion dans le parti ennemi. Les Gaulois admirent ces vieillards assis avec tous leurs ornements dans des chaises d'ivoire, qui gardaient un profond silence, qui ne se levaient point à l'approche des ennemis, qui ne changeaient point de visage, et qui se tenaient tranquillement appuyés sur leurs bâtons d'ivoire sans donner aucune marque de crainte. Étonnés d'un spectacle si surprenant, ils furent longtemps sans oser ni les approcher, ni les toucher. Non-seulement la pourpre auguste dont ils étaient revêtus, et tout cet appareil extérieur au-dessus de l'humain, mais un air de gravité et de majesté qui brillait sur leur visage, les leur faisait regarder comme autant de divinités. Un d'eux, plus hardi que les autres, s'approcha de M. Papirius, et, avançant la main, la passa doucement le long de sa barbe, qui était fort longue, selon la coutume de ces temps. Papirius l'ayant frappé de son bâton sur la tête, le soldat irrité tira son épée et le tua. Ce fut là comme le signal du carnage. Ils tuèrent ensuite tous les autres sur leurs siéges, passèrent au fil de l'épée tous ceux qu'ils rencontrèrent, et qui n'avaient pu s'échapper, pillèrent la ville, et mirent le feu à plusieurs maisons.

Au reste, il parut que le dessein des Gaulois n'était pas d'abord de ruiner entièrement la ville de Rome, et qu'ils voulaient seulement porter les assiégés, par la vue de leurs maisons fumantes, à se rendre. Aussi, le premier jour ils ne mirent le feu qu'à une partie des édifices. Les Romains qui s'étaient enfermés dans le Capitole, et qui, découvrant de là les ennemis répandus dans toute la ville, suivaient des yeux tous leurs mouvements, saisis à chaque instant de nouveaux sujets de frayeur, et troublés jusqu'au fond de l'âme de tout ce qu'ils voyaient et entendaient, étaient tout hors d'eux-mêmes, et ne se possédaient point. Ils tournaient leurs regards tremblants tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, selon que le cri des Gaulois, les pleurs des femmes et des enfants, l'éclat des flammes et le bruit de la chute des maisons leur annonçaient de nouveaux désastres, placés, ce semble, au haut de la citadelle pour être les tristes spectateurs de la ruine de leur patrie.

Cette première journée, si remplie de trouble et d'agitation, fut suivie d'une nuit que l'horreur des ténèbres rendait encore plus effrayante, et chaque jour ne faisait qu'ajouter de nouveaux malheurs à celui qui l'avait précédé. Cependant, accablés de tant de maux, et voyant toute la ville en feu, ils demeurèrent opiniâtrément déterminés à défendre jusqu'au dernier soupir, et au prix de tout leur sang, cette petite colline confiée à leur courage, le seul asile et le seul espoir du salut et

de la liberté de Rome. Et même la vue continuelle de cet affreux spectacle, qui se renouvelait tous les jours à leurs yeux, les avait enfin tellement endurcis sur leurs propres maux, qu'ils y paraissaient absolument insensibles, n'envisageant que leurs bras et leurs épées, unique ressource désormais de leur espérance.

Les Gaulois, de leur côté, qui pendant quelques jours n'avaient fait la guerre qu'aux maisons en les brûlant[1], dans l'espérance que les incendies et les ruines de la ville porteraient les assiégés à se rendre, les voyant insensibles à tous ces maux, et résolus à se défendre jusqu'à la fin, prirent le parti de les attaquer dans toutes les formes. Ayant donc, à la pointe du jour, donné le signal, et rangé leur armée en bataille dans la grande place, ils s'avancèrent en bon ordre vers la colline en jetant de grands cris, et se couvrant la tête de leurs boucliers en forme de tortue contre les traits et les pierres qu'on pourrait leur lancer d'en haut. Les Romains, sans se troubler ni s'empresser témérairement, après avoir placé des corps-de-garde à toutes les avenues, et disposé leurs meilleures troupes à l'endroit où se faisait l'attaque, laissent monter l'ennemi, comptant que plus il avancerait en montant, plus il serait facile ensuite de le repousser à la faveur de la pente escarpée. Ils s'arrêtent donc vers le milieu du penchant de la colline, et, tombant avec impétuosité de cette hauteur sur les Gaulois, ils les renversent et les mettent entièrement en déroute; en sorte que depuis, effrayés d'une si vigoureuse défense, les assiégeants n'osèrent plus s'exposer à un pareil danger, ni tenter une pareille attaque. Ainsi, perdant toute espérance d'emporter la citadelle de vive force, ils convertissent le siége en blocus, d'autant plus que, n'ayant point compté qu'elle dût tenir si longtemps, ils n'avaient pas eu la précaution de conserver le blé qui était dans la ville, mais l'avaient laissé brûler avec les maisons; et, pour celui qui se trouvait dans les campagnes, les Romains n'étaient pas plutôt arrivés à Veïes, qu'ils avaient eu soin de l'y faire transporter.

[1] Liv. lib. 5, cap. 45

Les Gaulois partagent donc leur armée : une partie demeure avec Brennus, leur roi, pour continuer le siége; l'autre, divisée par troupes, se disperse pour fourrager la campagne et piller les bourgs avec une extrême confiance en leur bonne fortune. Le hasard en conduisit la plus grosse troupe vers la ville d'Ardée, où Camille, depuis son exil, menait la vie d'un simple particulier, plus affligé pour lors du malheur de Rome que du sien propre[1]. Il ne comprenait rien à tout ce qui venait d'arriver, et se demandait à lui-même, plein de la dernière surprise, qu'étaient donc devenus ces Romains qui avaient pris avec lui Veïes et Faléries, et qui, dans toutes les guerres, avaient toujours montré plus de courage qu'ils n'avaient eu de bonheur. Pendant qu'il s'occupait de ces tristes réflexions, il apprend que l'armée des Gaulois approchait, et que les Ardéates, tremblants et désolés, délibéraient sur ce qu'ils devaient faire. Camille, poussé, dit Tite-Live, comme par une inspiration divine, se transporte sur-le-champ dans le lieu de l'assemblée, où il n'avait jamais coutume de paraître, et, les voyant dans le trouble et le déconcertement : « Ardéates, leur dit-il, mes « amis de tous les temps, et aujourd'hui mes « concitoyens, si vous me voyez paraître ici « contre mon ordinaire, ne croyez pas que « j'aie oublié mon état et ma situation pré- « sente : mais le danger qui nous presse oblige « chacun d'y pourvoir autant qu'il est en lui. « Et quand pourrai-je reconnaître les services « importants que vous m'avez rendus, si je ne « le fais à présent? Et à quoi puis-je vous être « utile, si ce n'est dans la guerre? C'est par « là que je me suis soutenu dans ma patrie. « Toujours heureux dans le métier des armes, « mes citoyens ingrats m'ont chassé pendant « la paix. Pour vous, Ardéates, la fortune « vous offre une belle occasion dont vous de- « vez profiter. Vous pouvez en même temps « et témoigner votre reconnaissance au peu- « ple romain pour tous les bienfaits que vous « en avez reçus, dont le souvenir vous est trop « présent pour que j'aie besoin de vous en « rappeler l'idée, et procurer à votre ville une « gloire immortelle par la défaite de l'ennemi

[1] Liv. lib 5 cap. 44.

« commun. Les Gaulois, qui s'avancent ici en
« grandes troupes, sont une nation à qui la
« nature a plutôt donné en partage la gran-
« deur de la taille et l'impétuosité du courage
« qu'une fermeté vigoureuse, soit pour le
« corps, soit pour l'âme : aussi portent-ils plus
« de terreur que de force dans le combat.
« Leur victoire même et leur conduite pré-
« sente en sont une bonne preuve. S'ils nous
« ont vaincus à la bataille d'Allia, il ne faut
« point l'attribuer à leur bravoure, mais à la
« fortune, qui a fait montre ici de tout son
« pouvoir [1]. Qu'ont-ils fait depuis? Ils se sont
« rendus maîtres de la ville qu'ils ont trouvée
« tout ouverte. Une petite poignée de soldats
« qui se sont renfermés dans le Capitole leur
« tient tête. Rebutés de leur résistance, le siége
« leur paraît déjà d'une longueur ennuyeuse;
« ils s'en écartent, et se répandent dans les
« campagnes. Chargés de vin et de viandes,
« dont ils se remplissent à la hâte dès que la
« nuit approche, ils se couchent par terre
« comme des bêtes le long des rivières, sans
« retranchements, sans corps-de-garde, sans
« sentinelles; et la victoire qu'ils ont rempor-
« tée n'a servi qu'à augmenter encore leur
« négligence ordinaire. Si vous voulez défen-
« dre votre ville de leur invasion, et ne pas
« souffrir que tout ce pays devienne Gaule,
« prenez vos armes au commencement de la
« nuit; suivez-moi, non à un combat, mais à
« un carnage assuré. Si je ne vous livre les
« Gaulois liés par le sommeil pour être égor-
« gés comme des bêtes, je consens d'être
« traité à Ardée comme je l'ai été à Rome. »

On savait que Camille était le plus grand capitaine de son temps, et il n'eut pas de peine à persuader les Ardéates. Les Gaulois, revenant chargés de butin après avoir couru et fourragé tout le pays, campèrent en désordre et avec beaucoup de négligence, et, tant officiers que soldats, ils ne pensèrent qu'à boire, ne croyant point qu'ils eussent d'autres ennemis que ceux qui étaient renfermés dans le Capitole. La nuit les surprit ivres, et les plongea dans un profond sommeil. Camille, averti de leur état par ceux qu'il avait envoyés pour les reconnaître, sort de la ville avec ses troupes, et ayant fait sans bruit tout le chemin qui était entre les ennemis et la ville, il arrive à leur camp sur le minuit. D'abord il fait jeter de grands cris à tous ses soldats, et commande aux trompettes de sonner pour effrayer les barbares, qui, à ce grand bruit, reviennent à peine de leur sommeil et de leur ivresse. Ce ne fut point un combat, mais une boucherie. Se réveillant en sursaut, encore à demi endormis, ils sont égorgés sans résistance. Quelques-uns, essayant de se sauver par la fuite, se jettent eux-mêmes entre les mains des ennemis. Le plus grand nombre ayant gagné les terres d'Antium, les habitants de la ville tombent sur eux et les taillent en pièces.

Les Toscans essuyèrent un pareil sort dans les terres de Veïes, et ils le méritaient encore plus que les Gaulois [1]. Loin d'être touchés du malheur d'une ville établie dans leur voisinage depuis près de quatre cents ans, opprimée par un ennemi inconnu jusqu'alors, ils firent des courses dans ce temps-là même sur les terres de Rome, et chargés de butin, ils songeaient même à attaquer Veïes, dernière ressource des Romains qui s'y étaient retirés. Quelques soldats les aperçurent, et observèrent que leur camp n'était pas éloigné de Veïes. Ils en donnèrent avis à leurs compagnons. L'indignation les saisit : ils veulent marcher sur-le-champ contre eux. Le centurion Cédicius, qu'ils s'étaient eux-mêmes choisi pour chef, arrête leur ardeur, et les remet à la nuit. Il ne manquait ici que le nom et l'autorité de Camille; tout le reste fut conduit avec le même ordre, et eut un pareil succès. Le lendemain même ils remportèrent un second avantage sur un autre corps de Toscans, dont ils firent encore un plus grand carnage; et, fiers de cette double victoire, ils revinrent triomphants à Veïes.

Cependant le siége de la citadelle traînait en longueur [2], et, de part et d'autre, on demeurait dans l'inaction, les Gaulois n'étant attentifs qu'à empêcher que quelqu'un n'en sortît et ne passât à travers les corps-de-garde. Les choses étant dans cette situation, un jeune Romain, par une action bien hardie, attira sur lui les yeux et l'admiration tant des ennemis

[1] Τῆς τυχῆς ἐπίδειξιν ἡγεῖσθαι χρή.

[1] Liv. lib. 5, cap. 45.
[2] Liv. lib. 4, n. 25

que des citoyens. Il y avait un sacrifice attaché à la maison des Fabius, qui se devait faire un certain jour sur le mont Quirinal. C. Fabius Dorso, revêtu d'un habit convenable à cette cérémonie, descend du Capitole portant entre ses mains les choses sacrées, traverse les corps-de-garde des ennemis sans se laisser épouvanter par le bruit et les discours, et arrive au mont Quirinal. Après y avoir accompli toutes les cérémonies prescrites, il retonrna par le même chemin avec une pareille gravité, et une pleine confiance que la protection des dieux, dont il gardait le culte au péril même de sa vie, ne lui manquerait point. Il arriva heureusement au Capitole, soit que les Gaulois[1] fussent étonnés et rendus comme immobiles par une hardiesse qui tenait du prodige, soit aussi par respect pour la religion, à laquelle cette nation, comme le remarque ici Tite-Live, n'était pas insensible.

Le bruit de la victoire qne Camille avait remportée sur les Gaulois se répandit bientôt dans toutes les villes voisines, et porta quantité de jeunes gens à se rassembler autour de ce général, surtout les Romains, qui, après la journée d'Allia, s'étaient réfugiés à Veies. Toutes ces troupes jointes ensemble formaient déjà une armée assez nombreuse. Il lenr manquait un chef : elles n'eurent pas à délibérer sur le choix. Toutes, d'un commun accord, députèrent vers Camille ponr le prier d'accepter la charge de général. Il répondit qu'il ne l'accepterait qu'après que les citoyens qui étaient dans le Capitole l'y auraient antorisé par leurs suffrages ; que, tant qu'ils subsisteraient, il les regarderait comme le corps de la répnblique, et leur obéirait avec une entière soumission : tant on respectait les règles en tout[2], et tant, dans le temps même où tout était presque perdu et désespéré, on observait avec la dernière exactitude l'ordre prescrit par les lois.

On admira la sage retenue et la noble déférence de Camille aux coutumes de l'état : mais on n'avait personne pour porter ces nouvelles au Capitole. Il paraissait même entièrement impossible de faire entrer quelqu'un dans cette citadelle, serrée de si près par les ennemis, qui étaient maîtres de la ville. Un jeune Romain, nommé Pontins Cominius, s'offrit pour cette importante, mais hasardeuse soumission. Soutenu sur des écorces de liége, il descendit le Tibre, gagna la porte Carmentale, où le silence était le plus grand, et du côté de laquelle le Capitole était le plus roide, et le rocher qui l'environne le plus escarpé. Il grimpa sur ce rocher sans être aperçu, et arriva, non sans beaucoup de peine et de danger, jusqu'aux premières sentinelles. Après qu'il leur eut dit son nom, ils le reçurent avec joie, et le condnisirent aux magistrats. Le sénat fut assemblé sur l'henre même. Pontius lenr apprit la victore qne Camille avait remportée, et lenr exposa le snjet de sa commission. Sur-le-champ Camille fut nommé dictateur. Pontius, étant revenu par le même chemin avec nn pareil bonheur, rapporta aux Romains le décret du sénat, qui leur causa nne grande joie. Camille se mit aussitôt à la tête de l'armée.

Pendant que ce que je viens de rapporter se passait à Veies[1], la citadelle et le Capitole coururent un extrême danger. Les Gaulois, soit qu'ils eussent aperçu quelqnes traces de pas d'homme dans les endroits par où Pontius avait passé, soit qu'ils eussent reconnu par eux-mêmes que le rocher n'était pas aussi impraticable qu'on le croyait, entreprirent d'y monter. Sur le minuit, ils commencèrent à grimper à la file, en s'accrochant aux racines et aux broussailles qui étaient le long du rocher et à tout ce qu'ils pouvaient empoigner, s'entr'aidant les uns et les autres en se donnant la main, autant qu'il leur était possible dans des routes si difficiles. Ils arrivèrent au pied de la muraille, qui de ce côté-là n'était pas fort élevée, à cause qu'un endroit si escarpé paraissait hors d'insnlte. Ils y parvinrent avec un tel silence[2], qu'ils n'éveillèrent point non-seulement les sentinelles, mais les chiens

[1] « Seu attonitis Gallis miraculo audaciæ, seu religione etiam motis, cujus haudquaquam negligens est gens. » (Liv.)

[2] « Adeò regebat omnia pudor, discriminaque rerum propè perditis rebus servabantur. » (Ibid.)

[1] Liv. lib. 5, cap. 47.

[2] « Tanto silentio in sommum evasère, ut non custodes solùm fallerent, sed ne canes quidem, sollicitum animal ad nocturnos strepitus, excitarent. » (Liv.)

mêmes, animaux inquiets au plus léger bruit de nuit. Mais ils ne purent tromper les oies. Par respect pour Junon, à qui elles étaient consacrées, les Romains, dans une extrême disette de vivres, les avaient épargnées, et s'étaient abstenus de les manger : ce fut le salut de l'état. M. Manlius, qui avait été consul trois ans auparavant, éveillé par le cri des oies et par le battement de leurs ailes, sonna l'alarme. Pendant que les autres s'assemblent, il court à la muraille, et repousse avec son bouclier un des barbares qui embrassait déjà les créneaux afin de s'élancer dans la citadelle, et le renverse dans le précipice. Sa chute entraîne plusieurs de ceux qui le suivaient. Les Romains, à coups de pierres et de traits, achèvent de précipiter les autres du haut en bas du rocher. Ainsi fut sauvée la citadelle.

Le tumulte étant apaisé, on prit du repos pendant le reste de la nuit, autant qu'il était possible après une si vive alarme. Le lendemain, dès le point du jour, on convoqua l'assemblée. Manlius reçut les louanges qu'il avait si justement méritées. Officiers et soldats, tous se crurent obligés de lui marquer leur reconnaissance, et ils lui donnèrent chacun ce qu'ils recevaient de vivres pour un jour, c'est-à-dire une demi-livre de froment et un poisson de vin, récompense modique en elle-même [1], mais que l'extrême disette de vivres rendait fort considérable, et qui montrait combien Manlius était cher à toute l'armée, chacun consentant avec joie de se retrancher de son nécessaire pour honorer un seul homme.

On cita ensuite les sentinelles de l'endroit par où l'ennemi s'était glissé jusqu'au haut de la citadelle. Q. Sulpicius, qui commandait en chef, les condamna tous à la mort, conformément aux lois de la discipline militaire. Mais tous les soldats rejetant la faute sur un seul, Sulpicius épargna les autres, et fit précipiter le criminel du haut du roc. Les gardes, depuis ce temps-là, furent faites de part et d'autre avec beaucoup plus d'attention et de vigilance.

Les Gaulois, rebutés de la longueur du siége, qui avait déjà duré six mois, commencèrent à perdre courage. La disette se faisait sentir dans le camp presque autant que dans la citadelle. Camille occupait tous les passages, et les Gaulois ne pouvaient s'écarter pour aller au fourrage sans s'exposer à être taillés en pièces. Ainsi Brennus, qui assiégeait le Capitole, était assiégé lui-même en quelque sorte, et souffrait les mêmes incommodités qu'il faisait souffrir aux assiégés. D'ailleurs la maladie était dans l'armée des Gaulois, parce qu'ils étaient campés parmi des monceaux de morts entassés les uns sur les autres, et entre les ruines de maisons brûlées, dont la cendre, qui était fort haute, corrompait tellement l'air par sa sécheresse et par son âcreté, lorsqu'elle était élevée par le vent ou échauffée par le soleil, qu'on ne respirait qu'un poison subtil qui consumait les entrailles. Cet excès de chaleur, d'autant plus insupportable aux Gaulois qu'ils étaient accoutumés à vivre dans des pays froids et couverts, et qu'ils se trouvaient actuellement dans des lieux bas et fort malsains, surtout en automne, causa dans leur camp une peste si furieuse, qu'on n'enterrait plus les morts, tant le nombre en était grand.

Cette extrémité des Gaulois ne rendait pas la condition des assiégés meilleure. La famine, qui augmentait tous les jours, les pressait d'un côté; et de l'autre, l'ignorance de ce que faisait Camille, car ils n'en pouvaient avoir des nouvelle, leur causait une mortelle inquiétude.

Les choses étant dans cet état, on convint de part et d'autre d'une trêve et d'une suspension d'armes, pendant laquelle les deux partis avaient ensemble des entrevues, du consentement des généraux. Comme les Gaulois comptaient beaucoup sur l'extrême disette qui régnait dans le Capitole, et ne doutaient point en conséquence que bientôt les Romains ne fussent forcés de se rendre, ceux-ci, pour leur ôter cette pensée et cette confiance, firent jeter des pains de plusieurs endroits du Capitole, dans les corps-de-garde des barbares.

Mais ce stratagème, loin de remédier à la

[1] « Rem dictu parvam : cæterùm impia fecerat eam « argumentum ingens caritatis, quum se quisque victu « suo fraudans, detractum corpori atque usibus necessa- « riis ad honorem unius viri conferret. » (Liv.)

[1] Liv. lib. 5, cap. 48.

famine, l'augmentait, et elle en vint à tel point, qu'il n'était plus possible de la supporter. Pendant que le dictateur fait par lui-même des levées d'hommes à Ardée, qu'il ordonne à L. Valérius, qu'il avait nommé général de la cavalerie, de faire sortir les troupes de Veïes, qu'il travaille à se mettre en état d'attaquer avec avantage les ennemis, ces délais inévitables épuisèrent la patience de l'armée du Capitole. Accablée par la fatigue et les veilles qui se succédaient sans relâche, après avoir surmonté, par un courage incroyable, tous les maux humains; mais ne pouvant tenir contre la famine insurmontable à la nature, attendant de moment à moment s'il lui viendrait quelque secours de la part du dictateur, elle voyait que non-seulement les vivres, mais toute espérance lui manquait, et le corps même épuisé refusait tout service, pendant que la nécessité du travail croissait plutôt que de diminuer. L'armée, dans cet état, demanda absolument ou de se rendre, ou de se racheter à quelque condition que ce fût, d'autant plus que les Gaulois faisaient entendre assez clairement dans leurs entretiens qu'ils ne demanderaient pas une grosse somme d'argent pour consentir à lever le siége.

Sur ces vues générales, le sénat s'assemble et donne plein pouvoir aux tribuns militaires de travailler à un accommodement. Il fut bientôt conclu dans une entrevue entre Sulpicius, l'un des tribuns, et Brennus, roi des Gaulois. On convint que les assiégés donneraient mille livres pesant d'or, après quoi les barbares retireraient leur armée de la ville et de tout le pays. Tel fut le prix d'un peuple destiné à commander un jour à l'univers. Sans perdre de temps, on se met à peser l'or. Les Gaulois ne rougissent point d'employer de faux poids pour faire pencher un des bassins de la balance. Sur la plainte qu'en fait le tribun, Brennus met encore son épée dans la balance, en prononçant d'un ton railleur cette parole pleine d'une barbare insulte : *Malheur aux vaincus*[1].

L'injustice était trop criante pour subsister, et la honte trop grande pour les Romains de vivre rachetés à prix d'argent. Dans le moment même Camille survient avec son armée. Il s'avance avec une bonne escorte vers le lieu de la conférence, et ayant appris tout ce qui s'y était passé : *Remportez cet* or *dans le Capitole*, dit-il aux députés des Romains ; *et vous, Gaulois*, ajouta-t-il, *retirez-vous avec vos poids et vos balances. Ce n'est qu'avec le fer que les Romains doivent recouvrer leur patrie.* Brennus, surpris de cette hauteur, qu'il n'avait point encore éprouvée dans aucun Romain, lui représenta qu'il contrevenait à un traité conclu dans toutes les formes. Camille répliqua que, depuis qu'il avait été nommé dictateur, tout traité conclu sans sa participation était nul de plein droit, et il dénonce au Gaulois de se préparer au combat. Il exhorte les siens à se bien souvenir « qu'ils vont combattre à la vue des dieux tutélaires de Rome, « sur le sol même de leur ville natale, en un « mot, au milieu de tout ce qu'ils ont au « monde de plus cher et de plus précieux. » Il range son armée en bataille dans le meilleur ordre qu'il lui est possible parmi les ruines et les débris, et sur un terrain inégal, et il n'omet rien de ce qui pouvait lui assurer un heureux succès. Les Gaulois, de leur côté, prennent aussi les armes, et entrent en action, plutôt emportés par la colère que guidés par la réflexion et par le conseil.

La face des choses était bien changée[1], dit Tite-Live : la protection des dieux, la prudence humaine, tout se réunissait en faveur des Romains. Aussi, au premier choc, les Gaulois furent vaincus avec la même facilité qu'ils avaient eux-mêmes vaincu les Romains à la journée d'Allia. Ils furent défaits une seconde fois encore plus pleinement par le même Camille, à huit milles de Rome, dans la voie Gabine, où ils s'étaient retirés aussitôt après le premier combat. Là tout fut passé au fil de l'épée, le camp fut pillé, et il ne resta pas un seul soldat qui pût porter la nouvelle de leur défaite.

Ainsi Rome, qui avait été prise d'une manière si surprenante, fut sauvée d'une manière plus surprenante encore, après avoir été au pouvoir des barbares sept mois entiers; car ils y entrèrent le 15 de juillet, et ils en furent chassés vers le 13 de février.

[1] « Væ victis. »

[1] « Jam verterat fortuna : jam deorum opes humana « que consilia rem romanam adjuvabant. » (Liv.)

Polybe rapporte la retraite des Gaulois d'une manière bien différente de celle que je viens d'exposer en suivant Tite-Live, et il ne dit pas un mot de leur double défaite. Voici l'endroit, le lecteur en jugera. « Peu de temps « après, les Gaulois ayant vaincu les Romains « et leurs alliés en bataille rangée, et les « ayant mis en fuite, ils les menèrent battant « pendant trois jours jusqu'à Rome, dont « ils s'emparèrent, à l'exception du Capitole. « Mais les Vénètes s'étant jetés sur leur pays, « ils s'accommodèrent avec les Romains, leur « rendirent leur ville, et coururent au secours « de leur patrie. » Il faut remarquer que Polybe n'entre dans aucun détail sur ce grand événement, et se contente d'en donner une idée générale.

Camille rentra triomphant dans la ville[1], comme le libérateur de sa patrie, qui ramenait Rome dans Rome même; car les Romains, qui avaient été dehors pendant le siége avec leurs femmes et leurs enfants, suivaient son char; et ceux qui avaient été assiégés dans le Capitole, et qui s'étaient vus à la veille de périr de faim, de fatigue et de misère, allèrent à leur rencontre, et, s'embrassant les uns les autres, ils versaient tous des larmes de joie pour un bonheur si étonnant, sur lequel ils osaient à peine en croire leurs yeux, tant il était inespéré et contre toute apparence. Les prêtres des dieux et les sacrés ministres des temples marchaient en bon ordre, rapportant en leur entier toutes les choses saintes qu'ils avaient ou enterrées lorsqu'ils avaient pris la fuite, ou emportées avec eux; et les Romains, attentifs à ce spectacle si agréable et si désiré, sentaient le même plaisir et la même joie, dit Plutarque, que si les dieux eux-mêmes fussent rentrés avec eux en personne dans la ville.

Le jour où le même Camille sortit de Rome pour aller en exil paraît bien différent de celui-ci, où il y rentre au milieu des cris de joie et des applaudissements de tous les citoyens. Si l'on en croit Cicéron, le premier ne lui fut pas moins glorieux : il parle des grands hommes qui avaient été rappelés de leur exil, et de Camille en particulier. « Leur disgrâce[1], dit-« il, loin d'avoir rien diminué de leur gloire, « n'a servi qu'à en augmenter l'éclat; car, « quoiqu'il soit plus désirable pour la douceur « de la vie de n'être point exposé à ces revers « de fortune qui en troublent le repos, et de « la passer sans peine et sans chagrin, cependant, si l'on a en vue l'immortalité de la « gloire, il est plus avantageux d'avoir été regretté par ses citoyens que de n'en avoir « jamais été maltraité. » Ainsi parlait Cicéron, dont la gloire a toujours été l'idole. Ajoutons que l'adversité fait paraître bien des vertus que la prospérité aurait tenues obscures et cachées.

La prise de Rome par les Gaulois est un des plus célèbres événements qui se lisent dans l'histoire romaine[1], et il n'est pas facile de dire si elle fut plus funeste aux Romains par les malheurs et les calamités extrêmes dont elle fut accompagnée, que glorieuse par les preuves éclatantes de patience, de courage, et de respect pour la religion, qu'ils y donnèrent. Mais ce qui m'y paraît de plus remarquable et de plus digne de nos réflexions, c'est la vue des ressorts secrets qui causent les pertes de batailles, la ruine des peuples, et les subites révolutions qui arrivent dans les états, quand il plaît à Dieu de les abandonner. Cette vérité, inculquée si souvent dans les saintes Écritures, est ici clairement attestée par les auteurs païens mêmes, et devient évidente par la considération seule des événements.

Rome, dans le temps dont nous parlons, était triomphante, et jamais sa gloire et sa puissance n'avaient paru avec plus d'éclat. Le nombre considérable de ses troupes, le courage invincible de ses soldats, l'habileté et la réputation de ses généraux, et de Camille surtout, les fréquentes victoires remportées tout récemment sur les peuples voisins, semblaient l'avoir mise dans une pleine sécurité, et ne lui laisser aucun lieu de crainte et d'inquiétude; cependant Rome, dans un instant, est prise, ravagée,

[1] « Iis damnatis non modò non imminuit calamitas « clarissimi nominis gloriam, sed etiam honestavit. Nam, « etsi optabilius est cursum vitæ conficere sine dolore et « sine injuriâ, tamen ad immortalitatem gloriæ plus « affert desideratum esse a suis civibus, quam omnino « nunquam esse violatum. » (Cic. *pro Domo suâ*, n. 86.)

[1] « Quod tempus populo romano nescio utrùm clade « funestius fuerit, an virtutum experimentis speciosius. » (Flor. lib. 1, cap. 13.)

entièrement brûlée et détruite. Comment un changement si prompt a-t-il donc pu arriver? Camille est-il mort? Ce sénat, si sage et si prudent, ne subsiste-t-il plus? Les troupes romaines se sont-elles fondues en un moment? Ces mains victorieuses et invincibles des soldats se sont-elles engourdies à la seule vue des Gaulois? Cela paraît incroyable, et est pourtant arrivé à la lettre.

Dieu ôte quelquefois aux généraux tout courage et toute habileté : ici il laisse ces avantages à Camille; mais il les rend inutiles, en permettant qu'on exile un citoyen dont la présence, si l'on peut compter sur aucune ressource humaine, aurait certainement empêché la prise de Rome : *expulso cive*[1], *quo manente, si quicquam humanorum certi est, capi Roma non potuerat.*

Le sénat, cette compagnie si respectable par la sagesse et la maturité de ses délibérations, envoie à un peuple étranger et inconnu, pour ambassadeurs[2], de jeunes sénateurs inconsidérés et violents, et qui ressemblent plus à des Gaulois qu'à des Romains. Et au lieu de les livrer aux Gaulois pour avoir violé à leur égard le droit des gens, il souffre qu'on les élève aux premières charges de l'état.

Mais comment se conduisit l'armée à la bataille d'Allia? Ni parmi les chefs, ni parmi les soldats on ne vit rien qui ressemblât à des Romains[3]. Point de prières, ni d'auspices, ni de sacrifices avant le combat; ce qui jamais n'était négligé parmi ce peuple. Nul soin de choisir un bon camp et de le bien fortifier. La frayeur avait saisi tous les esprits. Ils ne virent plus que le péril, et ne furent occupés que de la pensée de s'y dérober par la voie la plus courte. Avant presque d'avoir vu l'ennemi, tous se mirent en fuite, non-seulement sans avoir rendu de combat, mais sans avoir même répondu au cri des ennemis. J'omets plusieurs autres circonstances de cette sorte, et plusieurs fautes essentielles.

Tout cela est-il naturel, et dans l'ordre commun des choses humaines? Est-il possible de ne pas reconnaître ici les effets d'une providence particulière, et le pouvoir souverain d'un Être suprême (car c'est l'idée qu'il faut substituer aux termes de *destin* et de *fortune* employés par les païens), de Dieu, en un mot, lequel ôte aux peuples, quand il veut les punir, le courage, la prudence, la présence d'esprit, le jugement, l'attention aux choses les plus faciles et les plus ordinaires; et qui les aveugle pour les empêcher de voir et d'éviter les maux où il veut les précipiter[1]? *urgentibus romanam urbem fatis... Adeò occæcat animos fortuna, ubi vim suam ingruentem refringi non vult.* C'est ainsi que Tite-Live s'exprime à l'occasion même de la prise de Rome. Et Plutarque, en observant que ce ne fut point à leur courage que les Gaulois furent redevables de la victoire remportée sur les Romains auprès de la rivière d'Allia, ajoute qu'elle ne doit être attribuée qu'à la Providence, *qui dans cet événement a voulu faire montre de tout son pouvoir.* L'expression est remarquable, τῆς τύχης ἐπίδειξιν ἡγεῖσθαι χρή. Il donne, comme je l'ai observé, le nom de *fortune* à la divinité. Dieu, selon Plutarque, affecta avec une sorte de complaisance de montrer en cette occasion qu'il est le Tout-puissant, que c'est lui qui fait les hommes tout ce qu'ils sont, et que, pour montrer jusqu'où va leur faiblesse, ou plutôt leur néant, il n'a qu'à les abandonner à eux-mêmes. Ces Romains, si fiers de leur pouvoir, de leur sagesse, de leur courage, de leur intrépidité, ne sont pas reconnaissables à la journée d'Allia. Rien de plus imprudent ni de plus insensé que leur conduite avant le combat, rien de plus lâche ni de plus timide dans l'action même.

Camille lui-même, en parlant quelque temps après au peuple, le fait ressouvenir que la prise de Rome et tous les malheurs qui en fu-

[1] Liv lib. 5. cap. 53.

[2] « Mitis legatio, ni præferoces legatos, Gallisque « magis quam Romanis similes, habuisset. » (Liv. lib. 5, cap. 36.)

[3] « In alterà acie nihil simile Romanis, non apud du- « ces, non apud milites erat. Pavor fugaque occupaverat « animos... Ignotum hostem prius penè quàm viderent, « non modò non tentato certamine, sed ne clamore qui- « dem reddito, integri intactique fugerunt. » (Id. ibid. cap 38.)

[1] « Ibi tribuni militum, non loco castris antè capto, « non præmunito vallo... non deorum saltem, si non « hominum, memores, nec auspicato, nec litato, in- « struunt aciem. » (Id. ibid.)

[2] Liv. lib. 5, cap. 36, 37

rent la suite avaient été la juste punition du violement du droit des gens commis par les ambassadeurs romains à l'égard des Gaulois, et de la criminelle négligence des Romains qui avaient laissé cet attentat sans vengeance, et l'avaient même récompensé. *Aussi*, ajoute-t-il, *les dieux et les hommes nous en ont punis d'une manière qui doit servir d'instruction à tout le genre humain*[1].

Après que Dieu a ainsi humilié leur orgueil, il leur rend toutes leurs bonnes qualités, et les rétablit dans leur premier état. Si les Romains profitaient mal de ces leçons, c'est à nous à en faire un meilleur usage, et à apprendre le jugement que nous devons porter des événements que l'histoire nous présente.

Je reviens à Camille. Comme il était religieux observateur de toutes les cérémonies qui regardent le culte des dieux, il fit donner un décret par le sénat, lequel portait « qu'on « rétablirait et qu'on purifierait par les expia- « tions religieuses tous les temples, parce « qu'ayant été au pouvoir des ennemis, ils « avaient été profanés : que l'on établirait le « droit d'hospitalité entre Rome et Céré, et « qu'on accorderait même aux habitants de « cette ville la qualité de citoyens romains, « mais sans droit de suffrage, parce qu'ils « avaient reçu chez eux les prêtres et les cho- « ses sacrées du peuple romain[2], et que, par « leur moyen, le culte des dieux n'avait point « souffert d'interruption : qu'on célébrerait « des jeux capitolins en reconnaissance de ce « que le grand Jupiter, au milieu des mal- « heurs qui étaient arrivés, avait conservé son « auguste demeure et la citadelle du peuple « romain; et que pour cet effet Camille éta- « blirait un collège, c'est-à-dire une compa- « gnie formée de ceux qui habitaient sur le « Capitole et dans la citadelle. »

Pour expier aussi la négligence qui avait empêché les Romains de faire usage de la voix nocturne qui avait donné avis de l'approche et de l'arrivée des Gaulois, il fut ordonné qu'on élèverait un temple en l'honneur du dieu *Aius Locutius* dans la rue Neuve, c'est-à-dire, dans le même endroit où M. Cédicius avait entendu cette voix. *Aius Locutius* signifie *un dieu qui parle*. Cicéron, qui comptait ces sortes d'histoires pour ce qu'elles valent, plaisante sur ce nom. « Ce dieu[1], dit-il, lorsqu'il n'é- « tait connu de personne, parlait et se faisait « entendre, ce qui l'a fait appeler *Aius Locu-* « *tius*; mais depuis qu'il est devenu célèbre et « qu'on lui a érigé un autel et un temple, il a « pris le parti de se taire, et est devenu muet. »

La reconnaissance des Romains passa jusqu'aux animaux mêmes[2]. Nous avons vu que les oies avaient sauvé le capitole. On établit une espèce de procession, où chaque année on portait comme en triomphe une oie sur un brancard fort orné; cérémonie qui se pratiquait encore du temps de Plutarque : et il observe que le premier soin des censeurs, lorsqu'ils entraient en charge, était de pourvoir à la pension et à la nourriture des oies sacrées, en récompense du service important qu'elles avaient rendu à l'état. Au milieu du triomphe de l'oie, on portait un chien attaché à une potence.

Après qu'on eut satisfait aux devoirs de la religion et de la reconnaissance, il fallut songer à rebâtir la ville. L'embarras était fort grand, et les difficultés paraissaient insurmontables. La ville était détruite, les maisons abattues, les murailles rasées, et il fallait, pour ainsi dire, chercher Rome dans Rome même. Le peuple, qui manquait de tout, et qui avait plus besoin de repos et de relâche après tous les maux qu'il venait d'essuyer, que d'une nouvelle fatigue dans une entreprise qui paraissait au-dessus de ses forces, tomba dans un entier découragement. Les tribuns, profitant de cette disposition générale des esprits, renouvelèrent la proposition qu'ils avaient déjà faite auparavant de passer à Veïes, et de s'établir dans cette ville, pourvue de tout ce que l'on pouvait désirer pour les nécessités et les commodités de la vie. Ils ajoutaient « qu'il fallait être « ennemi déclaré du repos et du bonheur du « peuple romain pour s'opposer à un dessein

[1] « Igitur victi, captique, ac redempti, tantùm pœ- « narum diis hominibusque dedimus, ut terrarum orbi « documento essemus » (Liv. lib. 5, cap. 51.)

[2] Liv. lib. 5, cap. 50. — Plut. in Camillo, pag. 144.

[1] « Aius iste loquens quando enim nemo nôrat, aie- « bat, et loquebatur, et ex eo nomen invenit : postquam « et sedem, et aram, et nomen invenit, obmutuit. » (Cic. *de Divinat.* lib. 2, cap. 69.)

[2] Plut. in Fortun. rom. pag. 144.

[3] Plut. in Camillo, pag. 144.

« si avantageux en lui-même, si facile dans « l'exécution, et qui était devenu d'une ab- « solue nécessité par l'impuissance où étaient « les citoyens de rétablir la ville. » On comprend aisément combien de tels discours devaient plaire à la populace et l'indisposer contre Camille, qui résistait à ses désirs. Ils disaient hautement « que, pour son ambition « et pour sa gloire particulière, il les privait « d'une ville toute prête à les recevoir, et où « il ne fallait que se transporter : qu'il les for- « çait d habiter des ruines, et de rebâtir ces « restes affreux des flammes afin d'être ap- « pelé, non-seulement le général et le souve- « rain magistrat de Rome, mais aussi le fon- « dateur de cette ville, au grand mépris de « Romulus, à qui il prétendait enlever ce ti- « tre. »

Sur cela les sénateurs[1], craignant les suites de cette division naissante, ne voulurent pas que Camille se démît de la dictature, comme il en avait le dessein, avant la fin de l'année courante, quoique la pratique constante de tous les dictateurs avant lui eût été d'abdiquer leur charge dès que l'affaire pour laquelle ils avaient été mis en place se trouvait terminée. Ce grand homme, moins sensible aux plaintes injustes qu'on formait contre lui qu'au danger extrême où se trouvait la république, se transporta dans l'assemblée suivi de tous les sénateurs, et, étant monté sur la tribune aux harangues, il parla ainsi au peuple : « Les disputes avec vos tribuns, Romains, « me sont devenues si insupportables, que la « seule consolation que j'aie ressentie dans « mon triste exil à Ardée, a été de m'en « trouver éloigné; et j'étais tellement affermi « dans cette pensée, que j'avais résolu, quand « même le sénat et vous m'eussiez rappelé, « de ne jamais rentrer dans une ville où ré- « gnait une éternelle discorde entre les deux « corps de l'état. Que si j'ai changé de con- « duite en y revenant, ce n'est pas que j'aie « changé de sentiment : l'intérêt seul du pu- « blic m'y a forcé. Il s'agissait, non de me « rétablir dans Rome, mais de sauver Rome « même, et de l'arracher d'entre les mains « des barbares. Je me tairais donc aujour- « d'hui et demeurerais en repos, si ce même « intérêt public ne m'obligeait de rompre le « silence. Je plains votre sort, Romains: j'en « sens toute l'amertume, et j'y suis sensible « autant qu'on peut l'être. Hé! qui ne serait « pas touché du triste état où vous êtes ré- « duits? Mais je le suis encore davantage de « celui où l'on veut vous réduire par le fu- « neste conseil qu'on vous donne. Quoi! « abandonner Rome qui nous a donné la « naissance! étouffer dans notre cœur tout « amour pour notre patrie! et quelle patrie, « grands dieux! Pourquoi donc l'avons-nous « retirée d'entre les mains des ennemis? Mais « un motif infiniment plus pressant doit vous « toucher : c'est celui de la religion et des « dieux. Leur providence et leur attention « sur Rome a paru dans ces derniers temps « d'une manière si éclatante[1], qu'elle devrait « écarter pour toujours de nos esprits tout « oubli et toute négligence du culte divin. « Parcourez en esprit tout ce qui nous est « arrivé depuis quelques années, soit de tris- « te, soit d'avantageux, et vous reconnaîtrez « que tout nous a réussi quand nous avons « été soumis et fidèles aux dieux, et que tout « nous a été contraire quand nous les avons « méprisés. »

Après en avoir rapporté plusieurs exemples, Camille, pour qui les motifs de religion étaient fort sérieux aussi bien que pour le peuple romain, continue ainsi : « Ayant de- « vant les yeux tout le bien ou le mal que « nous ont causés le respect[2] et le mépris du « culte divin, sentez-vous, Romains, dans « quel abîme d'irréligion, sortis à peine du « triste naufrage de nos fautes et de nos mal- « heurs, nous allons nous plonger? Nous ha- « bitons une ville bâtie en conséquence des « auspices et des augures. Il n'y a dans cette

[1] Liv. lib. 5, cap. 50-51.

[1] « Tam evidens numen hâc tempestate rebus affuit « Romanis, ut omnem negligentiam divini cultûs exem- « ptam hominibus putem. Intuemini enim horum dein- « ceps annorum vel secundas res, vel adversas; invenie- « tis omnia prosperè evenisse sequentibus deos, adversa « spernentibus. »

[2] « Hæc culti neglectique numinis tanta monimenta in « rebus humanis cernentes, ecquid sentitis, Quirites, « quantùm, vixdùm ex naufragiis prioris culpæ cladisque « emergentes, paremus nefas? »

« ville aucun endroit qui ne soit consacré par « quelque cérémonie religieuse. Toutes nos « assemblées générales, où se fait l'élec- « tion des magistrats et où se traitent les af- « faires de l'état, ont leur place affectée hors « laquelle elles ne peuvent se tenir légitime- « ment. Nous avons, non-seulement des jours, « mais des lieux marqués pour nos sacrifices « les plus solennels. Abandonnerez-vous, Ro- « mains, toutes ces observances de religion, « tant publiques que particulières? Change- « rez-vous tous ces établissements, aussi « anciens, et quelques-uns même plus an- « ciens que notre ville? Quelle différence « entre vous et ce pieux Fabius, qui a eu « le courage de traverser l'armée ennemie « pour aller sur le mont Quirinal remplir « un devoir de religion attaché à sa famille. »

« Mais, me dira-t-on, c'est la nécessité qui « nous oblige à quitter une ville toute réduite « en cendres, et à nous réfugier dans Veïes, « où nous trouverons toutes nos commodités, « sans qu'il soit besoin de vexer le pauvre « peuple par des travaux et des dépenses qui « sont au-dessus de ses forces. Vain prétexte. « Romains, vaine allégation! Vos tribuns ne « vous ont-ils pas fait la même proposition « avant l'arrivée des Gaulois, et lorsque la « ville subsistait en son entier? S'il prend en- « vie à ces Gaulois, car on dit que leur mul- « titude est innombrable, de repasser en Ita- « lie; et, sans parler d'eux, si les Eques et « les Volsques, vos ennemis perpétuels, pren- « nent le parti de s'établir dans cette ville que « vous aurez abandonnée, souffrirez-vous, « pour vous épargner la peine de rebâtir vos « maisons, qu'ils deviennent Romains, et « vous citoyens de Veïes? Ne vaudrait-il pas « mieux, si la chose n'était point possible « autrement, habiter ici dans de viles caba- « nes, telles que celle de notre fondateur, au « milieu de nos dieux pénates et de nos tem- « ples qui subsistent encore, que de nous « condamner nous-mêmes et toute la répu- « blique à l'exil? Pourquoi, ce que chacun « de nous ferait en particulier si sa maison « avait été brûlée par quelque accident, re- « fuserons-nous de le faire tous ensemble « dans cet incendie général? Vous pouvez « bien, Romains, transporter ailleurs votre « bravoure et votre courage : mais y trans- « porterez-vous la protection des dieux, et « les priviléges qu'ils ont promis et attachés « à la ville de Rome? C'est ici que ces dieux, « lorsqu'on trouva une tête d'homme en creu- « sant les fondements du Capitole, déclarè- « rent que serait bâtie la capitale du monde. « C'est ici que deux divinités, la Jeunesse et « le dieu Terme, refusant de quitter la place, « firent connaître que devait s'établir le siége « d'un empire qui ne connaîtrait jamais ni « affaiblissement ni fin. C'est ici qu'on garde « le feu de Vesta, et les boucliers descendus « du ciel, gages sacrés de la perpétuité de « Rome. En un mot, c'est à la demeure dans « cette ville que les oracles divins ont atta- « ché votre gloire, votre prospérité, et votre « puissance. »

Tous ces motifs, ceux surtout qui étaient tirés de la religion, touchèrent vivement le peuple; mais une parole, prononcée sans dessein, acheva de le déterminer. Pendant que le sénat délibérait sur cette affaire[1], un centurion qui venait monter la garde de jour, passant par la place publique, cria à celui qui portait le drapeau de s'arrêter là, et d'y planter son enseigne : *car*, ajouta-t-il, *c'est ici qu'il faut demeurer*. Et le sénat, et le peuple, tous s'écrièrent *qu'ils acceptaient l'augure;* et cette parole, jetée au hasard, mais tournée en présage, eut plus de pouvoir sur les esprits que les raisons les plus solides. On ne songea plus à Veïes; et il se fit un si merveilleux changement dans l'esprit du peuple, qu'ils s'exhortaient et s'encourageaient les uns les autres à mettre la main à l'œuvre. Le public fournit la tuile, et donna permission de prendre des pierres et des matériaux partout où l'on pourrait en trouver. Ils commencèrent tous à bâtir avec beaucoup d'empressement, sans attendre ni département ni ordre, et s'emparant des lieux qui leur paraissaient ou plus commodes pour bâtir, ou plus agréables. Cette grande précipitation fit qu'on ne garda aucun alignement pour les rues ni pour les maisons. De là vint que les anciens égouts, qui d'abord ne passaient que par les rues et les lieux publics, se trouvèrent ensuite sous des

[1] Liv. lib. 5, cap. 55. — Plut. in Camillo, pag. 145.

maisons de particuliers, ce qui devait les rendre très-malsaines. En moins d'un an toute la ville fut rebâtie depuis ses murailles jusqu'à la dernière habitation du moindre citoyen.

La république donna une maison située sur le Capitole à M. Manlius, comme un monument de sa valeur et de la reconnaissance publique.

LIVRE VII.

Ce septième livre contient l'espace de vingt-sept ans, depuis l'année qui suivit la prise de Rome 366 jusqu'à 393. Les principaux événements sont : de nouveaux exploits de Camille ; le supplice de Manlius précipité du haut du roc Tarpéien ; le consulat accordé aux plébéiens ; l'établissement des jeux scéniques ; différentes victoires remportées sur les Gaulois.

§ I. — FABIUS EST APPELÉ EN JUGEMENT POUR AVOIR VIOLÉ LE DROIT DES GENS A L'ÉGARD DES GAULOIS. ON FAIT UNE RECHERCHE EXACTE DES LOIS ET DES TRAITÉS. LES VOLSQUES, LES EQUES, LES ETRUSQUES PRENNENT LES ARMES CONTRE ROME : CAMILLE, NOMMÉ DICTATEUR, LES DÉFAIT TOUS, ET EN TRIOMPHE. LES CITOYENS ÉTABLIS A VEIES SONT RAPPELÉS A ROME. ON ÉTABLIT QUATRE NOUVELLES TRIBUS. CAMILLE TERMINE HEUREUSEMENT LA GUERRE CONTRE LES ANTIATES. GUERRE CONTRE LES VOLSQUES : ILS SONT VAINCUS PAR LE DICTATEUR COSSUS. MANLIUS ENTREPREND DE SE FAIRE ROI : LE DICTATEUR LE FAIT METTRE EN PRISON ; MURMURE DU PEUPLE : MANLIUS SORT DE PRISON ; IL RECOMMENCE SES INTRIGUES : IL EST CITÉ DEVANT LE PEUPLE, CONDAMNÉ A MORT, ET PRÉCIPITÉ DU HAUT DU ROC TARPÉIEN. OBSERVATIONS SUR LES NOMS DES ROMAINS.

Tite-Live, en commençant le sixième livre de son histoire, avoue que les événements qu'il a rapportés jusqu'ici, depuis la fondation de Rome par Romulus jusqu'à la prise de la même ville par les Gaulois[1], souffrent beaucoup de difficultés, tant à cause du grand éloignement des temps, qui ne laisse envisager les objets qu'à travers bien des nuages, que parce que dans ces premiers siècles il y avait peu d'écrits, seuls dépositaires fidèles des faits, et que d'ailleurs le peu de mémoires que pouvaient fournir, soit les annales des pontifes, soit d'autres monuments publics ou particuliers, avaient la plupart été consumés par le feu dans l'incendie de Rome. Ce même historien ajoute que les faits qu'il va rapporter depuis le renouvellement et comme la seconde naissance de Rome seront désormais beaucoup plus clairs et plus certains[1].

[1] Liv. lib. 6, cap. 1.

L. VALÉRIUS PUBLICOLA. II[2].
L. VIRGINIUS.
P. CORNÉLIUS.
A. MANLIUS.
L. ÆMILIUS.
L. POSTUMIUS.

Dès que les tribuns militaires furent entrés en charge, un des tribuns du peuple appela en jugement Q. Fabius, sur ce qu'ayant été envoyé vers les Gaulois en qualité d'ambassadeur, il s'était mis à la tête des Clusiens contre le droit des gens[3]. Il fut soustrait à ce jugement par une mort qui survint si à propos, qu'on la crut volontaire.

Un des premiers soins des magistrats fut de faire une recherche exacte des traités et des

[1] « Clariora deinceps, certioraque, ab secundâ origi- « ne, velut ab stirpibus lætiùs feraciùsque renatæ urbis, « gesta domi militiæque exponentur. »

[2] An. R. 366 ; av. J. C. 386.

[3] Liv. lib. 6, cap. 1. — Plut. in Camillo, pag. 145-147.

lois; car il s'en était conservé. Le premier traité entre les Carthaginois et les Romains, qui se trouve en entier dans Polybe, était bien antérieur à l'incendie de Rome. Il y a beaucoup d'apparence que les pontifes et les magistrats transportèrent dans le Capitole le plus qu'ils purent d'annales, de livres de religion, et de ceux qui contenaient les usages et les maximes de la république. Quelques-uns de ces monuments furent rendus publics : pour ce qui regardait les choses sacrées et le culte des dieux, les pontifes en demeurèrent seuls dépositaires, et en dérobèrent la connaissance au commun des citoyens, dans la vue de tenir dans la dépendance les esprits de la multitude, et de s'en rendre davantage les maîtres.

Les peuples voisins de Rome ne la laissèrent pas longtemps en repos. Les Volsques, ses anciens ennemis, prirent les armes, résolus d'exterminer entièrement le nom romain. On apprit aussi par des marchands que toute la Toscane était en mouvement et se préparait à la guerre. Mais ce qui causa une plus vive alarme, fut la nouvelle qu'on reçut du soulèvement des Latins et des Herniques, qui, depuis la bataille près du lac Régille, c'est-à-dire depuis plus de cent ans, étaient demeurés constamment attachés à l'amitié des Romains[1]. Contre tant de sujets de terreur, Camille[2], qui avait été le restaurateur de Rome, en fut aussi l'appui. Comme on voyait clairement que le nom romain était devenu un objet non-seulement de haine chez les ennemis, mais de mépris parmi les alliés, on eut recours à la ressource ordinaire de Rome, et l'on nomma Camille dictateur, qui prit pour général de la cavalerie Servilius Ahala. Le dictateur, après avoir ordonné une cessation générale de toute autre affaire que celle de la guerre, fit des levées, enrôlant jusqu'aux vieillards à qui il restait encore quelque force. Il partagea ses troupes en trois corps. Il en opposa un à l'Etrurie, en le plaçant dans les terres des Veïens; il fit camper l'autre près de Rome; il mena lui-même le troisième contre les Volsques près de Lanuvium. Ils étaient venus avec une pleine assurance de vaincre les Romains, dont ils croyaient que toutes les troupes avaient été taillées en pièces à la journée d'Allia. Le seul nom de Camille les épouvanta tellement, qu'ils se tinrent renfermés dans leur camp, après l'avoir fortifié avec de bonnes palissades, et par quantité d'arbres qu'ils mirent en travers. Camille, profitant d'un vent favorable qui donnait contre les ennemis, fit préparer beaucoup de feux. Dès que le soleil fut levé, et que le vent eut commencé à souffler avec violence, ayant fait commencer une fausse attaque d'un autre côté, il donna le signal à ses troupes; en même temps on jeta dans les retranchements un nombre infini de dards enflammés, qui, tombant sur les arbres entassés les uns sur les autres, embrasèrent tout en un moment. La flamme et le fer firent périr la plus grande partie des ennemis. Les Romains se mirent eux-mêmes à éteindre le feu pour sauver le butin, que Camille leur abandonna; gratification qui leur fit d'autant plus de plaisir, qu'ils ne l'attendaient pas d'un chef qui n'était pas accoutumé à faire de telles largesses.

Après cette victoire, Camille alla ravager les terres des ennemis. Il contraignit les Volsques à se rendre, défit l'armée des Eques près de la ville de Bole ou Vole, dont il se rendit maître, et marcha sur-le-champ au secours des Sutriens, qu'il croyait trouver encore assiégés par les Toscans; mais ils venaient de se rendre, et à de si dures conditions, qu'ils n'avaient eu la permission d'emporter que leurs habits. Il les rencontra sur son chemin dans ce pitoyable état, avec leurs femmes et leurs enfants, qui tous ensemble déploraient leur infortune; il les consola; et, sans perdre de temps, il fit avancer ses troupes, se doutant bien de l'état où il trouverait les ennemis. En effet, non-seulement il traversa tout le territoire de Sutrium sans être découvert, mais il était aux portes de la ville, s'était saisi des murailles avant que les Toscans fussent avertis de sa marche; car ils n'avaient point posé de gardes, et, dispersés dans les maisons, ils ne songeaient qu'à faire grande chère et à se divertir. Ils se trouvèrent si pleins de viande et de vin, que la plupart n'eurent pas la force de prendre la fuite, et se laissèrent honteusement égorger dans les maisons sans se défen-

[1] Liv. lib. 6, cap. 2-4.

[2] « Quo primo adminiculo erecta erat, eodem innixa M. Furio principe stetit. » (Liv.)

dre, ou se rendirent encore plus honteusement. Ainsi, avant la nuit, Sutrium fut remis à ses habitants en bon état, et sans avoir souffert aucune perte, parce que la ville avait été prise par capitulation, et non d'assaut.

Camille, ayant terminé en peu de temps trois guerres, rentra à Rome en triomphe. Il menait devant son char un grand nombre d'Etrusques qu'il avait faits prisonniers. On tira une somme si considérable du prix de leur vente, qu'elle suffit pour rendre aux dames l'or qu'elles avaient généreusement prêté à l'état, et du reste on en fit trois coupes d'or inscrites du nom de Camille, qui furent placées au Capitole dans la chapelle de Junon.

Ceux des Veïens, des Capénates et des Falisques qui, pendant les guerres précédentes, avaient passé du côté des Romains, reçurent le droit de bourgeoisie, et l'on distribua des terres à ces nouveaux citoyens.

Des particuliers, pour s'épargner la peine de rebâtir leurs maisons, s'étaient établis à Veies, où ils en avaient trouvé de toutes prêtes à les recevoir [1]. Ils furent sommés, par un arrêté du sénat, de revenir à Rome. Ils firent d'abord quelque difficulté [2], et comme ils se croyaient bien forts parce qu'ils étaient tous bien unis ensemble, ils répondirent d'un ton qui sentait la révolte. Le sénat fixa un temps pour le retour, avec peine capitale contre les réfractaires. Le danger devenu personnel les rendit souples : tous obéirent.

Les travaux cependant avançaient beaucoup, parce que l'état faisait une partie des dépenses, que les édiles pressaient extrêmement l'ouvrage, et que les particuliers, piqués par le besoin pressant, ne se donnaient point de relâche. Avant que l'année fût expirée, le tout se trouva conduit à sa perfection, et la nouvelle ville fut entièrement achevée. On travailla aussi, quelque temps après, aux réparations du Capitole.

[1] Lib. lib. 5, cap. 4.

[2] « Et primò fremitus fuit aspernantium imperium. « Dies deindè præstituta, capitalisque pœna, qui non « remigrâsset Romam, ex ferocibus universis singulos « metu suo quemque obedientes fecit. » (Liv.)

T. QUINTIUS CINCINNATUS [1].
Q. SERVILIUS FIDÉNAS. V.
L. JULIUS IULUS.
J. AQUILIUS CORVUS.
L. LUCRÉTIUS TRICIPITINUS.
SER. SULPICIUS RUFUS.

Il ne se passa rien de considérable cette année. On prit quelques petites villes sur les ennemis, et il y eut quelques mouvements de la part des tribuns du peuple.

L. PAPIRIUS [2].
C. CORNÉLIUS.
C. SERGIUS.
L. ÆMILIUS II.
L. MÉNÉNIUS.
L. VALÉRIUS PUBLICOLA. III.

L'année suivante on établit quatre nouvelles tribus, qui firent en tout le nombre de vingt-cinq [3].

M. FURIUS CAMILLUS IV [4].
SER. CORNÉLIUS MALUGINENSIS. II.
Q. SERVILIUS FIDÉNAS. VI.
L. QUINTIUS CINCINNATUS.
L. HORATIUS PULVILLUS.
P. VALÉRIUS.

La guerre des Antiates, qui étaient soutenus par les Latins, causa quelque alarme à Rome [5]; mais le nom seul de Camille, qui, cette année, se trouvait en charge, rassura les esprits. Chacun disait « qu'il aurait fallu le créer dictateur s'il « avait été particulier; et ses collègues « avouaient qu'en ce qui regardait la guerre, « c'était sur lui que tout devait rouler; qu'ils « étaient résolus de soumettre absolument leur « pouvoir à celui de Camille, et qu'ils ne « croyaient rien perdre de leur dignité en cédant à celle d'un collègue qui leur était si « fort supérieur. » Le sénat donna de grandes louanges aux tribuns militaires. Camille, de son côté, confus d'une conduite si honorable pour lui et d'un exemple si rare d'amour du

[1] An. R. 367; av. J. C. 385.

[2] An. R. 368; av. J. C. 384.

[3] Liv. lib. 6, cap. 5.

[4] An. R. 369; av. J. C. 383.

[5] Liv lib. 6, cap. 6.

bien public, en témoigna sa reconnaissance dans les termes les plus forts. Il dit « que l'estime singulière dont le peuple lui avait « donné tant de preuves, que les jugements « si avantageux d'une compagnie aussi res« pectable que le sénat, surtout qu'un consen« tement si unanime de ses illustres collègues « à lui céder l'autorité, étaient pour lui un « pesant fardeau, et bien difficile à soutenir : « qu'ajoutant de nouveaux soins et un nou« veau zèle à tout ce qu'il avait fait jusqu'ici, « il s'efforcerait de se surmonter lui-même « pour répondre à l'attente de toute la nation : « que, pour ce qui regardait la guerre des « Antiates, il y avait de leur part plus de bruit « et de menaces que de danger ; que cepen« dant, comme il était persuadé qu'il n'y avait « rien à craindre, il croyait aussi qu'il ne fallait « rien négliger : que Rome était en butte à « l'envie et à la haine de tous ses voisins ; « qu'ainsi la prudence demandait qu'on eût « plusieurs corps d'armée et plusieurs chefs. » En conséquence, il désigna à chacun de ses collègues leur département, et retint avec lui Valère : tous promirent bien de s'acquitter de leur devoir. Valère, en particulier, déclara « qu'il regardait Camille comme « son dictateur, et qu'il lui serait soumis « comme un général de la cavalerie. » Les sénateurs, pénétrés de joie et d'admiration, comblent de louanges Camille et ses collègues, et s'écrient que jamais la république n'aurait « besoin d'un dictateur [1], s'il y avait toujours « en place de pareils magistrats, liés ensem« ble par une union si parfaite, également « prêts à obéir et à commander, et bien plus « disposés à faire part à leurs collègues de leur « propre gloire qu'à s'arroger celle de leurs « collègues. »

Camille et Valère s'avancèrent vers Satrique, où les ennemis avaient assemblé leurs forces. L'armée des Antiates était composée, non-seulement de la jeunesse des Volsques, mais d'un grand nombre de Latins et d'Herniques. La vue de troupes si nombreuses jeta du trouble dans l'esprit des soldats romains. Les centurions en portèrent aussitôt la nouvelle à Camille, et lui dirent « que les soldats « avaient pris leurs armes nonchalamment, « qu'ils étaient sortis du camp avec peine et « lenteur ; qu'on en avait même entendu qui « se plaignaient hautement qu'on les menait « à un combat où ils seraient un contre cent : « que, bien loin de pouvoir soutenir une si « prodigieuse multitude de gens armés, ils « en seraient accablés, quand même elle se« rait sans armes. »

Camille aussitôt monte à cheval, et parcouraot les rangs : « Soldats, dit-il, que veut donc « dire cette tristesse et cette langueur que je « ne vous ai point connues jusqu'ici? Avez-vous « oublié ce qu'est l'ennemi, ce que vous êtes « vous-mêmes et qui je suis? L'ennemi, « qu'est-il autre chose pour vous qu'une per« pétuelle matière de triomphe et de gloire? « Et vous (pour ne point parler de tant de « grandes occasions où vous vous êtes autre« fois signalés, la prise de Veïes, la victoire « sur les Falisques, la pleine défaite des Gau« lois dans notre patrie dont ils s'étaient ren« dus maîtres) n'êtes-vous pas les mêmes qui « venez de remporter sous ma conduite une « triple victoire sur ces Volsques mêmes et ces « Èques qui vous effraient, et encore sur les « Étrusques? Est-ce que vous ne reconnaissez « point en moi votre chef accoutumé, parce « que je vous ai donné le signal comme tribun « militaire, et non comme dictateur? Je ne « désire point une autorité extraordinaire pour « vous commander, et vous ne devez consi« dérer en moi que ma personne. La dictature « ne m'a point enflé le courage, comme l'exil « ne me l'a point abattu. Nous sommes donc « tous les mêmes ; et comme nous apportons « dans cette guerre les mêmes dispositions que « dans les précédentes, nous avons droit aussi « d'en attendre le même succès. Dès que « vous en serez venus aux mains, chacun fera « ce qu'il a coutume de faire. Vous vaincrez « et ils fuiront. »

Ayant ensuite donné le signal, il saute de dessus son cheval, et prenant par la main l'enseigne le plus proche, il l'entraîne avec lui contre l'ennemi. Les soldats, voyant que Camille, malgré son âge avancé, marchait contre

[1] « Nec dictatore unquam opus fore reipublicæ, si ta« les viros in magistratu habeat, tam concordibus junc« tis animis, parere atque imperare justà paratos, « laudemque conferentes potiùs in medium, quàm ex « communi ad se trahentes. » (Liv.)

les ennemis, s'ébranlent tous ensemble en criant, *suivons notre général*. Quelques-uns même ajoutent qu'il fit jeter le drapeau parmi les ennemis, et que la première ligne, pour le reprendre, fit des efforts extraordinaires. Les Antiates ne purent soutenir un choc si rude, et encore moins les regards effrayants de Camille. Il portait la terreur partout où il se présentait; ce qui parut bien clairement, lorsque, étant passé à son aile gauche, qui avait été mise en désordre, il y rétablit aussitôt le combat par sa présence seule, montrant de sa main l'autre aile qui était victorieuse. Le succès n'était plus douteux; mais la foule des ennemis les embarrassait dans leur fuite, et le soldat romain, déjà fatigué par un long et rude combat, n'aurait pu suffire au carnage. Un violent orage, accompagné d'une grande pluie, survint fort à propos pour séparer les deux armées, et interrompit non pas le combat, mais une victoire décidée. Camille ayant fait sonner la retraite, la nuit qui suivit termina la guerre sans que les Romains s'en mêlassent; car les Latins et les Herniques, laissant là les Volsques, s'en retournent chez eux, avec la honte d'avoir fait une folle entreprise, suivie d'un aussi triste succès qu'elle le méritait. Les Volsques, se voyant abandonnés par ceux dont le secours et les forces les avaient portés à la révolte, quittent leur camp, et se renferment dans les murs de Satrique. Camille les suit de près, et emporte la place par escalade.

Camille songeait à former le siége d'Antium, capitale des Volsques, et qui avait donné commencement à cette guerre; et il en serait venu sans doute à bout, mais un besoin plus pressant l'appela ailleurs. Il courut au secours de deux villes alliées, Sutrium et Népété, dont les Etrusques étaient déjà presque maîtres, et il les délivra.

Les Romains, se voyant tranquilles, envoyèrent chez les Latins et les Herniques porter leurs plaintes de ce qu'ils avaient donné du secours aux ennemis de Rome, et n'avaient point depuis quelques années fourni leur contingent selon la coutume. La nation, assemblée en corps, répondit « que c'était sans sa « participation que quelques-uns de leurs « jeunes gens s'étaient joints aux Volsques, « et qu'ils avaient été assez punis de leur témérité, aucun d'eux n'étant revenu dans « sa patrie; quant à ce qui regardait le con- « tingent, que la crainte continuelle où ils « s'étaient vus d'être attaqués par les Vols- « ques, les avait empêchés de le fournir à « l'ordinaire. » Ces réponses satisfirent peu le sénat, mais il crut devoir s'en contenter pour le présent.

A. MANLIUS. II[1].
P. CORNÉLIUS.
T. QUINTIUS CAPITOLINUS.
L. QUINTIUS CAPITOLINUS.
L. PAPIRIUS CURSOR. III.
C. SERGIUS. II.

Cette année fut remarquable par une guerre importante au dehors et par une sédition encore plus considérable au dedans. Celle-ci vint d'une part d'où l'on n'avait pas lieu de la craindre, c'est-à-dire de la part de Manlius, célèbre patricien, qui s'était distingué en plusieurs occasions par un mérite éclatant[2]. Pour arrêter ses desseins criminels, on jugea à propos de recourir à la souveraine autorité. Mais on prit pour prétexte la guerre des Volsques qui étaient soutenus par les Latins et les Herniques. On nomma dictateur A. Cornélius Cossus, qui prit T. Quintius Capitolinus pour son général de la cavalerie.

Quoique le dictateur vît bien qu'il aurait au dedans de plus rudes combats à soutenir qu'au dehors, cependant, soit que la guerre demandât célérité, soit qu'il voulût, par la victoire et le triomphe, ajouter un nouveau lustre à sa dictature, il fit marcher ses troupes vers le territoire Pomptin, où il avait appris qu'était le rendez-vous des ennemis.

Outre le dégoût que doivent causer aux lecteurs des guerres qui reviennent régulièrement presque tous les ans, on doit avoir quelque peine, dit Tite-Live, à concevoir comment les Volsques et les Eques, malgré tant de pertes et de défaites, se trouvent toujours en état de mettre sur pied de nouvelles armées. Il fallait qu'ils eussent une jeunesse extrêmement nombreuse pour pouvoir suffire à tant

[1] An. R. 370; av. J. C. 382.
[2] Liv. lib. 6, cap. 11-13.

de levées, ou qu'elles ne se fissent pas toujours chez les mêmes peuples, quoique ce fût toujours du corps de la même nation. D'ailleurs il faut se souvenir que chez ces peuples, aussi bien que chez les Romains, tout citoyen était soldat. Quoi qu'il en soit, l'armée des Volsques dont il s'agit ici était fort nombreuse, sans compter les Latins et les Herniques, et quelques autres peuples qui s'étaient joints à eux.

Le dictateur étant arrivé près des ennemis, et ayant formé son camp, commença par les prières et les sacrifices ordinaires; et, selon la coutume, il consulta les dieux par les entrailles des victimes et par les auspices. Le lendemain matin, avant que de donner le combat, il harangua ses troupes en peu de mots. « Soldats, leur dit-il, la victoire est à « nous, si les dieux et leurs devins connais- « sent quelque chose dans l'avenir. Tout « nous annonce un succès favorable. Marchez « donc au combat comme bien assurés de « vaincre. Pour cet effet, jetant vos javelines « à vos pieds, armez-vous seulement de vos « épées, et attendez les ennemis de pied « ferme sans faire aucun mouvement. Quand « ils auront lancé contre vous leurs traits, et « qu'ils s'avanceront pour vous attaquer, « faites alors briller vos épées, et venez-en « tout d'un coup aux mains, vous souvenant « chacun en particulier que nous avons les « dieux pour protecteurs, et que ce sont eux « qui nous envoient au combat. » Il donne ordre ensuite à Quintius de tenir sa cavalerie prête, et, dès que le combat sera commencé, d'attaquer les ennemis par les flancs, et de s'efforcer de les rompre. Ses ordres furent ponctuellement exécutés.

Les ennemis, qui ne comptaient que sur leur nombre, commencent témérairement le combat, et l'abandonnent de même. Après avoir jeté les premiers cris, lancé leurs traits, et montré d'abord quelque ardeur, dès qu'on en fut venu aux mains, et que le combat fut d'homme à homme, ils ne purent tenir contre le choc des Romains, qui, les yeux étincelants de feu et l'épée à la main, les attaquaient avec une impétuosité incroyable. La première ligne fut bientôt renversée. La cavalerie romaine acheva de jeter le désordre dans leurs troupes. Après une légère résistance, tout prit la fuite. Les Romains les poursuivirent jusqu'à la nuit, et en firent un grand carnage. Le camp des Volsques fut pris et pillé. Le dictateur abandonna tout le butin au soldat, excepté les prisonniers. Ils étaient la plupart des Latins et des Herniques, et des premières familles; ce qui montra évidemment que c'était du consentement de la nation qu'ils avaient pris les armes. On reconnut aussi qu'il s'y était mêlé des habitants de Circée et de Vélitres.

Le dictateur tenait toujours ses troupes en haleine, ne doutant point que le peuple ne lui envoyât ordre de porter la guerre contre ces alliés infidèles, qui s'étaient ligués avec les perpétuels ennemis de Rome; mais un danger plus pressant le rappela à la ville.

C'était l'affaire de Manlius. J'ai déjà dit qu'il était l'homme du monde qui paraissait le moins capable de devoir penser à troubler l'état par des factions[1]. Ceux qui jusqu'alors avaient causé ces séditions si fréquentes dans Rome avaient été presque tous des plébéiens qui n'avaient guère d'autre mérite que celui de savoir ameuter une populace qui est toujours la dupe de ceux qui entreprennent de la flatter. Manlius était patricien, et d'une des plus illustres maisons de Rome. Il avait été consul, et s'était fait une très-belle réputation par un grand nombre de glorieux faits d'armes, et en particulier par le service signalé qu'il avait rendu à sa patrie en sauvant le Capitole, qui allait être pris par les Gaulois. Une secrète passion de vanité et de jalousie, que Manlius laissa croître dans son cœur, corrompit toutes ses belles qualités, et le conduisit aux plus grands crimes.

Camille avait remporté, sur les Gaulois, deux grandes victoires, où il s'était montré, comme en plusieurs autres occasions, le plus grand capitaine de son siècle : aussi fut-il regardé comme le père et le second fondateur de Rome. Dans les premières années qui suivirent la renaissance de la ville, il fut toujours dans les charges, ou dictateur, ou tribun des soldats. Et même, lorsqu'il n'était que simple tribun, ses collègues le regardaient

[1] Liv. lib. 6, cap. 11-20

comme leur chef et leur généralissime, et se faisaient honneur de prendre ses ordres. Manlius ne put souffrir ce haut degré de gloire dans un homme qu'il croyait n'en être pas plus digne que lui. Fier et plein de lui-même, il méprisait tous les autres seigneurs romains. Camille seul, que ses vertus, ses services, et les honneurs dont on l'avait récompensé, élevaient au plus haut comble de gloire, excitait sa jalousie, et était pour lui un tourment. Il était outré de le voir toujours dans les magistratures, toujours à la tête des armées, et parvenu à un si haut faîte de grandeur, que ceux même qui avaient été créés avec une puissance égale à la sienne, il les traitait, disait-il, non comme des collègues, mais comme les ministres et les exécuteurs de ses ordres. « Cependant, ajoutait-il, à juger sainement « des choses, Camille n'aurait pu recouvrer « Rome des mains des ennemis, si je n'avais « auparavant sauvé le Capitole et la citadelle. « Il a attaqué les Gaulois lorsqu'ils n'étaient « point sur leurs gardes, et qu'occupés de « l'espérance de la paix, ils ne pensaient à « rien moins qu'à combattre. Moi, je les ai « repoussés lorsqu'ils avaient les armes à la « main, et que déjà ils étaient presque maî- « tres du Capitole. Enfin, chaque soldat, qui « a vaincu avec lui, a droit de prétendre une « part à sa gloire, au lieu qu'aucun mortel ne « peut demander à partager la mienne. »

Tels sont les sentiments et le langage qu'inspire l'envie. Dès qu'on veut avoir seul certains avantages ou certaines qualités, on désire qu'aucun autre ne les ait dans le même degré. On est blessé de toutes les comparaisons qui couvrent et qui étouffent la distinction qu'on affecte; et le cœur s'afflige en secret de ce qu'il a des concurrents et des rivaux dans les choses dont il voudrait que l'éclat tournât les yeux de tout le monde vers lui seul. Ce vice, quoique assez commun, n'est avoué de personne, parce qu'il renferme une indignité et une bassesse dont l'orgueil ne peut s'empêcher de rougir.

Comme Manlius ne se croyait pas autant considéré parmi les sénateurs qu'il le méritait, il se jeta du côté du peuple. Il forma des liaisons étroites avec les tribuns. Il décriait le sénat, il flattait la multitude. Ce n'était plus la prudence qui guidait ses démarches[1], mais le vent de la faveur populaire. En un mot, il aima mieux se faire une grande réputation que de l'avoir bonne. Mais il s'agissait de proposer à la multitude quelque avantage dont l'appât pût la gagner et la séduire. Les autres chefs de sédition avaient employé les lois agraires, c'est-à-dire qu'ils proposaient de faire distribuer aux pauvres d'entre le peuple certaine portion des terres conquises sur les ennemis. Ce moyen ne parut pas suffisant à Manlius; et la situation où était alors le peuple lui offrit une voie qu'il jugea plus convenable à ses desseins.

La ville ayant été brûlée, chacun avait été obligé de rebâtir sa maison : et par là ceux dont la fortune était médiocre, se trouvant engagés à des dépenses ruineuses, souvent même pour les riches, avaient contracté beaucoup de dettes. Les lois romaines étaient très-rigoureuses sur cet article. Lorsque le débiteur était devenu insolvable, il était livré par ordonnance du juge à son créancier, qui acquérait sur lui à peu près le même pouvoir qu'un maître avait sur son esclave. Manlius crut donc ne pouvoir mieux s'y prendre pour se rendre maître des esprits de la multitude, qu'en lui faisant espérer que dans peu il la soulagerait d'un joug si pesant, et la mettrait à son aise. De si magnifiques promesses lui formèrent un nombreux cortége qui l'accompagnait par toute la ville, et notamment dans la place publique. A ces discours[2] flatteurs il joignit bientôt des actions populaires en apparence, mais séditieuses en effet, pour qui en savait juger par les vrais motifs qui le faisaient agir.

Un jour qu'il voyait emmené par son créancier un centurion illustre par un grand nombre de belles actions dans la guerre, il accourut avec son escorte ordinaire au milieu de la place publique; et, après avoir invectivé contre l'orgueil des sénateurs et contre la cruauté des usuriers, après avoir plaint la misère du peuple et la valeur de ce guerrier si peu digne

[1] « Jam aurâ, non consilio ferri; famæque magnæ « malle quàm bonæ esse. » (Liv.)

[2] « Non jam orationes modò Manlii, sed facta popu- « laria in speciem, tumultuosa eadem, quâ mente fierent « intuenti, erant » (Idem)

d'un pareil sort : *Ce serait bien inutilement*, ajouta-t-il, *que ce bras aurait sauvé le Capitole et la citadelle, si je souffrais que mon concitoyen et mon compagnon de guerre fût réduit en servitude, et mis dans les fers, exposé à d'aussi grands maux que si les Gaulois vainqueurs l'eussent fait leur prisonnier.* En même temps il paya en présence de tout le peuple la dette de ce centurion, et le mit en liberté.

Il est aisé de juger ce qu'un homme en pareil cas était capable de dire et de faire pour son bienfaiteur. Il prie, il conjure les hommes et les dieux d'accorder une digne récompense à Manlius son libérateur et le père du peuple. Il montre les cicatrices des plaies qu'il a reçues dans la guerre de Vetes, dans celle contre les Gaulois, et dans les autres qui ont suivi. Enfin, après avoir exposé comment ses dettes, contractées pour des causes indispensables, l'avaient précipité dans le dernier malheur par les intérêts accumulés les uns sur les autres, il ajoute « que s'il voyait encore le jour, la « ville, ses concitoyens, c'était à Manlius qu'il « en était redevable; qu'il tenait de lui tout « ce qu'un fils tient de son père ; qu'il consa- « crait à son service sa personne et tout ce qui « lui restait de sang et de vie; que tous les « liens qui l'unissaient à sa patrie, à ses dieux « pénates, publics et particuliers, ces mêmes « liens l'attachaient désormais à un seul « homme. »

Le peuple, animé par ces discours, était dévoué tout entier à celui qu'il regardait comme son protecteur. Manlius fit encore une action plus capable que tout ce qui avait précédé d'échauffer les esprits et de lui gagner tous les cœurs de la multitude. Il fit vendre publiquement un fonds de terre, qui faisait la principale partie de son patrimoine : *Afin*, dit-il, *que, tant qu'il me restera quelque bien, je ne souffre point qu'aucun de vous, Romains, soit mis dans les fers.* Ce dernier trait transporta tellement la multitude, qu'elle paraissait disposée à suivre tête baissée le vengeur de sa liberté, à quelque excès qu'il voulût se porter.

Les sénateurs auraient été sans doute fort embarrassés à attaquer Manlius, tant ses actions avaient des dehors spécieux et éblouissants, s'il ne leur eût donné prise sur lui par un autre endroit. Il eut la témérité de dire, dans des assemblées qu'il tenait chez lui, que les sénateurs s'étaient approprié l'or destiné à payer les Gaulois, aussi bien que celui qu'on avait trouvé dans leur camp ; qu'ils cachaient de grands trésors qui appartenaient au public ; et que, si on pouvait les découvrir, ils suffiraient pour acquitter toutes les dettes. Tous ceux qui l'entendaient, flattés d'une si douce espérance, lui demandent où est renfermé un vol de cette importance. Comme il n'avait rien de positif à leur répondre, il les amuse par une promesse vague de leur découvrir le tout lorsqu'il en sera temps. On ne fut plus occupé depuis que de cet objet, et il paraissait que, si le fait était avéré dans les recherches qu'on en ferait, le crédit de Manlius deviendrait sans bornes : qu'au contraire, si l'accusation se trouvait sans fondement, il serait entièrement décrié et perdu dans l'esprit du peuple même.

Il y a beaucoup d'apparence que ce qui pouvait donner quelque ombre et quelque prétexte au reproche calomnieux de Manlius, lorsqu'il accusait les sénateurs de cacher l'or des Gaulois (car ce sont ses termes, *thesauros gallici auri occultari a Patribus*)[1], est ce que Tite-Live rapporte ensuite du récit de la délivrance de Rome, que l'on avait placé sous le piédestal de la statue de Jupiter l'or qui avait été enlevé aux Gaulois : *aurum, quod Gallis ereptum erat... sub Jovis sellâ poni jussum.*

Les choses étaient en cet état lorsque le dictateur, rappelé par le sénat, arrive à Rome. Le lendemain matin il se rend sur la place, accompagné de tous les sénateurs, monte sur son tribunal, et fait citer Manlius par un licteur. Manlius, ayant averti ses partisans que le moment du combat approchait, s'avance avec un cortége nombreux. D'un côté le sénat, de l'autre le peuple, étaient comme deux armées prêtes à en venir aux mains, et qui attendent les ordres de leurs chefs. Le dictateur, sans entrer dans aucune discussion, n'interrogea Manlius que sur le seul fait des trésors qu'il accusait les sénateurs de cacher. Il lui ordonna de nommer ceux qui détournaient

[1] Liv. lib. 5, cap. 50.

d'une manière si criminelle les deniers publics; et, faute par lui de le faire, il lui déclara qu'il le ferait mettre en prison, comme un séditieux et un calomniateur.

La question était embarrassante pour Manlius. Il y répondit d'une manière très-artificieuse, cherchant des faux-fuyants pour en éluder la force, tâchant de jeter de la poudre aux yeux, et surtout de rendre odieux ses ennemis. Il découvrit d'abord la politique des sénateurs qui avaient saisi le prétexte d'une guerre pour créer un dictateur, mais dont le vrai dessein avait été d'employer l'autorité redoutable de cette magistrature contre lui et contre le peuple. Ensuite il se justifia sur ce qu'on ne lui demandait pas. « Vous êtes choqués, « dit-il en adressant la parole au dictateur et « aux sénateurs, de ce cortége nombreux qui « m'environne. Que ne m'en enlevez-vous « une partie par vos bienfaits, en payant pour « les uns, répondant pour les autres, en ti- « rant des fers vos concitoyens; en un mot, « en soulageant de votre opulence la misère « des gens du peuple? Mais, que dis-je? il « n'est pas besoin que vous y mettiez du vô- « tre. Déduisez seulement du principal ce « que vous avez reçu en intérêts, et dès lors « vous ne me verrez pas mieux accompagné « qu'un autre. Mais pourquoi, me direz-vous, « suis-je le seul qui prend soin des citoyens? « Je n'ai rien autre chose à vous répondre, « que si vous me demandiez pourquoi seul j'ai « sauvé le Capitole et la citadelle. J'ai porté « pour lors à la patrie en commun le secours « qui a dépendu de moi; je fais maintenant la « même chose à l'égard des particuliers. « Quant aux trésors que vous cachez, pour- « quoi me demandez-vous ce que vous savez? « si ce n'est peut-être que vous ayez si bien « pris vos mesures, que vous ne craigniez « point d'être découverts. Plus vous ordon- « nez avec confiance d'épier et de dévoiler « vos tours de souplesse, plus je crains que « vous ne soyez si sûrs de votre jeu, que vous « n'ayez rien à appréhender des yeux même « les plus clairvoyants[1]. Ce n'est donc pas moi « qu'il faut contraindre de vous découvrir les « vols que vous avez faits; mais c'est vous « qu'on doit forcer à les mettre au jour. »

Le dictateur ne prit point le change. Il lui commanda de s'expliquer nettement; et, sur son refus, il ordonna qu'on le menât en prison. Manlius, se voyant saisi par l'officier du dictateur, n'oublia rien pour soulever le peuple. Il invoqua tous les dieux qui habitaient le Capitole, les priant de venir au secours de celui qui les avait si courageusement défendus. « Quoi! disait-il, cette main qui a sauvé « vos temples de la fureur des Gaulois va être « chargée de chaînes? » Tout le peuple était au désespoir. Ce qu'ils voyaient [1], ce qu'ils entendaient, les pénétrait de la plus vive douleur; mais, toujours soumis à l'autorité légitime, ce même peuple s'était prescrit à lui-même des bornes qu'il n'osait franchir, et la puissance du dictateur tenait tous les citoyens tellement en respect, que ni les tribuns du peuple, ni le peuple même en corps, n'osaient presque lever les yeux ni ouvrir la bouche en sa présence. Du reste, ils donnèrent toutes les marques de la douleur la plus sensible. Une grande partie du peuple prit des habits de deuil; plusieurs même laissèrent croître leur barbe [2] et leurs cheveux, ce qui ne se pratiquait que dans les plus grandes calamités. Le vestibule de la prison était sans cesse assiégé d'une foule de personnes qui avaient la tristesse peinte sur leur visage et dans tout leur extérieur.

Le dictateur triompha des Volsques; mais son triomphe lui attira plus de haine que de gloire. On disait tout haut « que c'était à la « ville, non à l'armée, qu'il l'avait mérité; « qu'il triomphait d'un citoyen, et non des « ennemis de Rome, et qu'il n'avait manqué « à l'éclat de son triomphe que de traîner Man- « lius devant son char. » Tout se préparait à la révolte. Pour adoucir les esprits, le sénat, devenu tout à coup libéral de son propre

[1] « Quò magis argui præstigias jubetis vestras, eò plus « vereor ne abstuleritis observantibus etiam oculos. » (Liv.)

[1] « Nullius nec oculi nec aures indignitatem ferebant. « Sed invicta sibi quædam patientissima justi imperii « civitas fecerat : nec adversùs dictatoriam vim aut tri- « buni plebis, aut ipsa plebs, attollere oculos aut hiscere « audebant. » (Liv.)

[2] Quoique les Romains ne fussent point alors dans l'usage de se raser la barbe, cependant ils ne la laissaient pas croître sans mesure, et ils avaient soin de l'ajuster. Dans le deuil ils la négligeaient entièrement.

mouvement, donne un décret pour envoyer à Satrique une colonie de deux mille citoyens, assignant à chacun deux arpents et demi de terre. Comme l'établissement était médiocre en lui-même, borné à un assez petit nombre, et que d'ailleurs on le regardait comme un appât offert au peuple pour trahir Manlius, le remède, au lieu d'apaiser la sédition, ne fit que l'aigrir et l'irriter, surtout lorsque la crainte que l'on avait de la dictature ayant cessé par l'abdication de Cossus, eût délié les langues, et laissé une entière liberté aux plaintes.

Alors on entendit publiquement des voix qui s'élevaient au milieu de la multitude pour reprocher au peuple son ingratitude envers ses défenseurs, pour qui d'abord il marquait un zèle empressé, et qu'il abandonnait ensuite pour les livrer lâchement au glaive et à la mort dans le temps du danger; témoins Cassius et Mélius, dont il avait récompensé les services en les livrant à la haine de leurs ennemis : qu'il traitait ses protecteurs comme des victimes qu'on n'engraisse que pour les égorger. « Quoi! disait-on, pour n'avoir pas « répondu au gré du dictateur, un homme « consulaire méritait-il un tel châtiment? « Supposons que ce qu'il avait avancé fût « faux, et que, par cette raison, il n'ait pu « rendre une bonne réponse, a-t-on jamais « puni le mensonge, même d'un esclave, par « les liens et les fers? Comment ne vous êtes-« vous point rappelé le souvenir de cette « nuit, qui est presque devenue pour le nom « romain une nuit éternelle? Quoi! vous ne « vous êtes point représenté les Gaulois mon-« tant jusqu'au haut du Capitole, et Manlius « lui-même, tel que vous l'avez vu les armes « à la main, couvert de sang et de sueur, dé-« fendant Jupiter de la fureur des barbares? « Pensez-vous avoir dignement récompensé « le libérateur de la patrie par quelques me-« sures de farine [1]? Et celui que vous avez « presque placé dans le ciel, que du moins « vous avez égalé à Jupiter par le surnom « de *Capitolin*, vous pouvez souffrir que ce « même homme, aujourd'hui mis aux fers « et jeté dans un obscur cachot, ne vive que « pour attendre la mort et le supplice de la « main d'un bourreau? Faut-il qu'un seul « homme ait suffi pour vous sauver tous, et « que, tous ensemble, vous ne suffisiez pas « pour le tirer du péril! »

Déjà les mutins passaient non-seulement le jour, mais la nuit même autour de la prison, et menaçaient d'en rompre les portes. Le sénat aima mieux leur relâcher de bonne grâce ce qu'ils auraient emporté de force, et fit mettre Manlius en liberté : mais, par cette politique timide, au lieu d'apaiser la sédition, il ne fit que donner un chef aux séditieux.

Dans ce même temps, les Latins et les Herniques, et en même temps les citoyens des colonies de Circée et de Vélitres, arrivèrent à Rome pour se justifier au sujet de la guerre des Volsques, et pour demander qu'on leur remît leurs prisonniers, afin de les punir selon leurs lois. Ils n'eurent point contentement : mais le poids de la colère romaine se fit sentir principalement aux habitants des deux colonies, parce qu'étant citoyens de Rome, ils avaient formé le criminel dessein d'attaquer leur patrie. On ne leur refusa pas seulement ce qu'ils demandaient au sujet de leurs prisonniers; mais, ce qui ne se fit point à l'égard des alliés, on leur dénonça de la part du sénat, qu'ils eussent à sortir au plus tôt de la ville, et à s'éloigner des yeux et de la vue du peuple romain, de peur que le droit d'ambassade, établi pour les étrangers et non pour les citoyens, ne leur fût d'aucun secours pour les mettre en sûreté.

SER. CORNÉLIUS MALUGINENSIS. III [1].
P. VALÉRIUS POTITUS II.
M. FURIUS CAMILLUS. V.
SER. SULPICIUS RUFUS. II.
C. PAPIRIUS CRASSUS.
T. QUINTIUS CINCINNATUS. II.

Les brouilleries recommencèrent avec une

[1] « Selibrisne farris gratiam servatori patriæ relatam? « et, quem propè cœlestem, cognomine, certè Capito-« lino Jovi parem fecerint, cum pati vinctum in carcere, « in tenebris, obnoxiam carnificis arbitrio ducere ani-« mam? Adeò in uno omnibus satis auxilii fuisse; nul-« lam opem in tam multis uni esse! » (Liv.)

[1] An R. 371; av. J. C. 381.

nouvelle vivacité au commencement de cette année[1]. Manlius tenait chez lui des assemblées, tant la nuit que le jour, avec les principaux du peuple. D'un côté, l'affront qu'il avait essuyé aigrissait à l'excès un esprit peu accoutumé à l'ignominie : de l'autre, ce qui le rendait plus hardi et plus fier que jamais, était de voir que le dictateur n'avait osé entreprendre contre lui ce que Cincinnatus avait fait à l'égard de Mélius ; et que le sénat entier même, ne pouvant tenir plus longtemps contre le mécontentement et les menaces du peuple, s'était vu forcé de le tirer de prison et de le mettre en liberté. Aigri et encouragé par ces motifs, il ne cessait d inspirer les mêmes sentiments au peuple. « Jusqu'à quand, leur dit-il, ignorerez-vous vos propres forces, « que la nature n'a pas voulu qui fussent igno- « rées des bêtes mêmes? Comptez au moins « combien vous êtes, et quel est le nombre de « vos adversaires : quoique cependant, quand « vous seriez en nombre égal, vous combat- « triez sans doute avec plus de courage pour « votre liberté qu'ils ne le feraient pour sou- « tenir leur injuste domination. Autant que « vous êtes de clients autour de chacun de « vos patrons, autant, dans le combat qui va se « livrer, serez-vous contre un seul de vos en- « nemis. Montrez seulement la guerre, et vous « aurez la paix. Qu'ils vous voient préparés à « employer la force, et ils vous céderont aus- « sitôt ce qui est de justice. Il faut tous en- « semble être hardis à entreprendre, ou vous « résoudre à souffrir chacun en particulier les « dernières insultes. Jusqu'à quand tourne- « rez-vous vos regards sur moi? Je ne man- « querai à aucun de vous : mais ne me laissez « point mettre hors d'état de vous servir. Moi- « même, votre protecteur, j'ai disparu tout « d'un coup dès qu'il a plu à vos ennemis. « Que ne dois-je pas craindre s'ils deviennent « plus hardis contre moi? Faut-il que j'at- « tende le funeste sort de Cassius et de Mé- « lius? Cette idée vous révolte : vous avez « raison, et j'espère que les dieux écarteront « loin de moi un tel malheur. Mais ces dieux « ne descendront point pour moi du ciel. Il faut « qu'ils vous inspirent le courage d'écarter de « moi ces dangers, comme ils m'ont inspiré à « moi celui de vous défendre en guerre « contre des ennemis barbares, et en paix « contre d'injustes citoyens. Vos disputes « contre le sénat n'auront-elles jamais pour « objet que de limiter l'empire qu'il exerce « sur vous, et ne prétendrez-vous jamais à lui « donner vous-même la loi? Ce n'est pas[1] que « cette disposition de bassesse vous soit natu- « relle : c'est habitude de vous laisser maîtri- « ser, dont ils se sont fait un droit, et qu'ils « ont tournée en possession. D'où vient, en « effet, que vous êtes si hardis et si courageux « contre les ennemis du dehors, si mous et si « timides contre ceux du dedans, sinon parce « que vous vous croyez obligés de combattre « de toutes vos forces pour le commandement « et l'empire contre les premiers, et que vous « ne faites que de faibles tentatives contre les « autres pour défendre votre liberté? Et ce- « pendant, malgré votre timidité et celle de « vos chefs, soit supériorité de force, soit « bonheur, vous avez obtenu jusqu'ici tout ce « que vous avez demandé. Il est temps de « tenter de plus grandes entreprises. Essayez « jusqu'où pourra vous porter votre bonne « fortune, soutenue de mon zèle, dont vous « avez déjà fait une assez heureuse expérience. « Vous trouverez moins de diffficulté à don- « ner un maître aux sénateurs qu il ne vous « en a coûté pour leur opposer une barrière « lorsqu'ils étaient en possession de vous « maîtriser. Il faut abattre les dictatures et les « consulats, si l'on veut que le peuple puisse « lever la tête. Joignez-vous donc à moi ; em- « pêchez qu'on ne poursuive les débiteurs se- « lon la rigueur des lois. Je me déclare le « protecteur et le patron du peuple[2] : c'est le « nom que me donne de plein droit mon zèle « pour vos intérêts. Quant à vous, si vous « voulez donner plus de relief à votre chef par « quelque titre plus noble et par quelque di- « gnité plus brillante, vous n'en trouverez en

[1] Liv. lib. 6, c. 18

[1] « Nec hoc naturâ insitum vobis est, sed usu possi- « demini »

[2] « Ego me patronum profiteor plebis, quod mihi cura « mea et fides nomen induit. Vos, si quo insigni magis « imperii honorisve nomine vestrum appellabitis ducem, « eo utemini potentiore ad obtinenda ea quæ vultis. » (Liv.)

« lui que plus de secours et de force pour ob- « tenir ce que vous souhaitez. »

Manlius se trahit par ces dernières paroles, quoique enveloppées, et il fut aisé de reconnaître qu'il tendait à la royauté. Il savait que le nom de roi était haï et détesté du peuple romain; et, n'osant se servir du mot même qui aurait tout d'un coup réveillé les anciennes exécrations prononcées au nom de toute la nation et pour tous les siècles à venir, contre quiconque oserait aspirer à la royauté, il tenta inutilement de cacher son dessein sons ce vain circuit de paroles. Croyait-il que c'était le mot, et non la chose même, qui était en horreur aux Romains? Quelles mesures il prit pour faire réussir ce dessein; qui furent ceux qu'il engagea à le servir dans une si dangereuse entreprise; jusqu'où la chose alla : c'est sur quoi Tite-Live avoue qu'il n'a aucune lumière. La suite fait conjecturer que rien ne fut jamais plus mal concerté que ce projet, et qu'il n'avait pour fondement qu'une folle et téméraire ambition, qui lui avait fait espérer que le peuple le suivrait, tête baissée et aveuglément, partout où il voudrait le conduire.

Le sénat cependant, alarmé par les assemblées fréquentes qui se tenaient dans une maison de particulier, et une maison située dans la citadelle, était fort embarrassé. Le grand nombre disait qu'on aurait eu besoin ici d'un second Ahala, lequel, au lieu de traîner l'affaire en longueur, la terminât brusquement par la mort du coupable. On eut recours à un moyen plus doux, et non moins efficace, en ordonnant aux magistrats *de veiller à ce que la république ne souffrît aucun dommage des desseins de Manlius* : formule qui leur donnait une pleine et souveraine autorité, comme nous l'avons déjà observé ailleurs.

Dans une conjoncture si délicate, les tribuns du peuple[1], qui s'étaient réunis au sénat, parce qu'ils voyaient bien que le même jour qui verrait finir la liberté mettrait aussi fin à leur puissance, ouvrirent un avis très-sage, quoiqu'il pût paraître d'abord tout à fait hasardeux. Ils représentèrent « que, dans la dis- « position où étaient les esprits, on ne pou- « vait attaquer Manlius à force ouverte sans « intéresser le peuple à sa défense; que les « voies de fait étaient toujours dangereuses; « et pouvaient exciter une guerre civile : « qu'il fallait commencer par séparer les in- « térêts de Manlius de ceux du peuple : que « pour cela ils étaient résolus de le citer au « tribunal du peuple même, et de l'accuser « dans les formes. Rien, dirent-ils, n'est « moins agréable à un peuple libre que la « royauté. Aussitôt que cette multitude verra « que ce n'est point à elle qu'on en veut; dès « que, d'amis et de partisans, ils seront deve- « nus juges, et qu'ils verront leurs tribuns se « rendre accusateurs, un patricien accusé, et « accusé pour avoir affecté la tyrannie, aucun « intérêt ne leur sera plus cher que celui de « leur liberté. »

Ce conseil fut suivi, et Manlius fut cité par les tribuns devant le peuple. Il comparut en habit de deuil, mais sans avoir autour de lui aucun sénateur qui parût s'intéresser à son sort, pas un parent, pas un ami, pas même ses frères; tant l'amour de la liberté et la crainte d'être asservis prévalaient dans le cœur des Romains sur toutes les liaisons du sang et de la nature! Cet abandon général d'un sénateur et d'un homme consulaire appelé en jugement était sans exemple. Quand Appius Claudius, le décemvir, fut mis en prison, on vit C. Claudius, son ennemi déclaré, et toute la famille de Claudius paraître en habit et en posture de suppliants devant les juges, et implorer leur miséricorde pour leur parent, quelque coupable et quelque inexcusable qu'il fût. Après que les tribuns eurent parlé, Manlius répondit en faisant, à son ordinaire, le récit de ses exploits et de ses services. Il en montra de glorieux témoignages aux yeux du peuple, et produisit un grand nombre de récompenses militaires de toutes les sortes. Il se découvrit en même temps la poitrine, et fit voir les cicatrices honorables des blessures qu'il avait reçues dans les combats. Enfin, tendant les bras vers le Capitole, que l'on voyait du lieu de l'assemblée, il implora Jupiter et tous les dieux, les priant d'inspirer au peuple romain en sa faveur, dans le danger où il se trouvait, les mêmes sentiments qu'ils lui avaient inspirés à lui-même pour le salut du peuple romain lorsqu'il défendit le Capitole, et conjurant

[1] Liv lib. 6, cap 19, 20.

en même temps ses juges de jeter les yeux, avant que de décider de son sort, sur ce lieu sacré et sur les dieux immortels qui y faisaient leur résidence.

Le peuple, attendri par un spectacle si touchant, ne pouvait se résoudre à user de toute la sévérité des lois contre un homme qui venait de sauver la république. La vue du Capitole, où il avait combattu si vaillamment contre les Gaulois, affaiblissait l'accusation et attirait la compassion de la multitude. Les tribuns [1], s'aperçurent bien que, tant que les yeux du peuple seraient frappés de cet objet qui rappelait le souvenir d'un événement si glorieux pour Manlius, ses oreilles seraient peu ouvertes aux griefs qu'on avait à produire contre le coupable. Ils remirent donc le jugement à un autre temps, et ils indiquèrent l'assemblée en un lieu d'où l'on ne pouvait pas voir le Capitole. Pour lors leurs accusations eurent tout leur effet : la pitié ne trouva plus d'accès dans les esprits ; et l'on rendit un jugement rigoureux, et qui coûta beaucoup à ceux mêmes qui le prononcèrent. Manlius fut condamné à être précipité du haut du Capitole ; et ce même lieu [2], qui avait été le théâtre de sa gloire, devint celui de son supplice et de son infamie. On sévit même contre sa mémoire après sa mort, en défendant qu'aucun de sa famille prît jamais dans la suite le prénom de *Marcus* (j'expliquerai bientôt ce que les Romains entendaient par *prénom*), et qu'aucun patricien habitât dans la citadelle, où avait été sa maison.

Telle fut la fin d'un homme qui aurait pu être l'ornement de sa patrie, s'il ne fût pas né dans une ville libre. On voit ici combien de glorieuses actions et d'excellentes qualités la passion de régner rendit non-seulement infructueuses, mais odieuses et détestables. Manlius fut conduit à cet excès par une autre passion encore plus horrible, quoiqu'elle le paraisse moins, je veux dire par l'envie et la jalousie. Nous avons vu qu'il ne pouvait souffrir la gloire de Camille. L'éclat de sa réputation le brûlait. Ne pouvant l'emporter sur lui par le mérite, il chercha à lui devenir supérieur par un rang qui le rendît son maître, et il forma le dessein insensé de se faire roi. Quelle différence entre cette noire malignité qui s'afflige des avantages des autres, et la noble candeur des collègues de Camille, qui, par une soumission volontaire, rendent à son mérite supérieur un hommage qui leur fait encore plus d'honneur qu'à Camille même !

Bientôt le peuple, lorsqu'il n'eut plus rien à craindre de la part de Manlius, n'envisageant que ses bonnes qualités, le regretta. Une peste subite, qui affligea Rome, sans qu'on en vît aucune cause, parut à la plupart une punition du traitement qu'on avait fait à Manlius. On disait que le Capitole avait été souillé par le sang de son libérateur, et que le supplice d'un citoyen qui, après avoir arraché des mains des barbares les temples des dieux, avait été mis à mort presque sous leurs yeux, était un spectacle qui n'avait pas pu ne les point blesser. On reconnaît ici le caractère de la multitude légère et inconstante, qui passe subitement d'une disposition à une autre tout opposée.

Je dois expliquer ce que les Romains entendaient par *prénom.*

Observations sur les noms des Romains.

Les Grecs n'avaient qu'un nom; mais les Romains en avaient toujours deux, quelquefois jusqu'à trois ou quatre : *prænomen*, *nomen*, *cognomen*, et quelquefois même *agnomen.*

Le *prénom* est ce qui convient à chacun en particulier : le *nom*, ce qui marque la maison dont on descend : le *surnom*, ce qui convient à une famille particulière, ou à une branche de cette maison.

I. Le *prénom* était, comme le mot le porte, ce que l'on mettait devant le nom de famille, et revient à notre *nom propre.*

Quelques-uns de ces prénoms se marquent en abrégé par une seule lettre, comme, A. Aulus. C. Caius, D. Décimus, K. Kæso ou Cæso, L. Lucius, etc. D'autres, avec deux

[1] Liv. lib.6, c. 19-20.

[2] « Apparuit tribunis, nisi oculos quoque hominum « liberâssent ab tanti memoriâ decoris, nunquam fore « in præoccupatis beneficio animis vero crimini lo« cum. » (Liv.)

[3] « Locus idem in uno homine et eximiæ gloriæ mo« nimentum, et pœnæ ultimæ fuit. » (Idem.)

lettres : AP. Appius, CN. Cnæus, SP. Spurius, TI. Tibérius. D'autres, enfin, avec trois lettres : MAM. Mamercus, SER. Servius, SEX. Sextus.

II. Le *nom* était ce qui convenait à toute une famille, ou maison, et à toutes ses branches. Ainsi tous ceux de la maison qui se disait descendue d'Iule, fils d'Enée, ont été appelés *les Jules*, *Julii* : ceux de la maison des Antoines, *Antonii*; et ainsi des autres.

III. Le *surnom*, appelé *cognomen*, qui, dans l'origine, avait été souvent une espèce de sobriquet, ou, au contraire, un titre honorable, distinguait les différentes branches dans une même maison, *in eâdem gente* : comme quand Tite-Live[1] a dit que la maison des Potitiens était divisée en douze familles; car *gens* et *familia* était comme le tout et ses parties. Ceux d'une même race ou d'une même maison s'appelaient *gentiles*, et ceux d'une même branche ou d'une même famille, *agnati*. Ainsi, quand on dit que les Césars étaient de la maison des Jules, *Jules* est le nom général de la maison, et *César* celui d'une branche particulière. Que si nous exprimons le nom entier du dictateur César, *C. Julius Cæsar*, *C.* c'est-à-dire *Caius*, est le prénom; *Julius*, le nom de famille; *Cæsar*, celui de la branche dont était le dictateur.

Quelques-uns ajoutent encore ici *agnomen*, qui marque comme un surcroît du surnom, et qui était donné par quelque rencontre particulière, comme lorsque l'un des deux Scipions fut nommé *Africanus*, et l'autre *Asiaticus*, à cause des belles actions qu'ils firent en ces provinces. Le mot de *cognomen* comprend aussi ces sortes de nom.

[1] Liv. lib. 9, cap. 29.

§ II. — On établit différentes colonies. La guerre s'engage contre les Volsques. Camille, malgré sa résistance, est choisi pour tribun militaire, sa rare modération a l'égard de l'un de ses collègues. Sa valeur contre les ennemis. Son expédition singulière contre les Tusculans. Guerres particulières peu importantes.

L. VALÉRIUS. IV [1].
A. MANLIUS. III.
SER. SULPICIUS. III
L. LUCRÉTIUS. II.
L. ÆMILIUS. III.
M. TRÉBONIUS.

La peste de l'année précédente causa une disette de vivres, et le bruit de ces deux fléaux joints ensemble attira plusieurs révoltes de peuples encore mal soumis[2]. Pour disposer les citoyens à prendre les armes sans résistance, le sénat voulut les gagner par des bienfaits. On nomma cinq commissaires pour faire la distribution des terres du Pomptin, et trois pour conduire une colonie à Népété. La guerre n'eut point encore lieu cette année.

SP. et L. PAPIRII [3].
SER. CORNÉLIUS MALUGINENSIS. IV.
Q. SERVILIUS.
SER. SULPICIUS.
L. ÆMILIUS. IV.

On mena les légions contre Vélitres, colonie romaine qui s'était révoltée. Elle était soutenue par de nombreuses troupes des Prénestins[4]. Les Romains remportèrent une victoire. Ils n'osèrent pourtant pas attaquer Vélitres, ne se croyant pas assez forts pour s'en rendre maîtres.

Les Prénestins, ayant engagé dans leur parti les Volsques, emportèrent de vive force Satrique, colonie du peuple romain, qui fit une longue et vigoureuse résistance; et ils y exercèrent beaucoup de cruautés.

[1] An. R 372; av. J. C. 380.
[2] Liv. lib. 6, cap. 21.
[3] An R. 373; av. J. C. 379.
[4] Liv. lib. 6, cap. 22. — Plut. in Camillo, pag. 148, 149.

M. FURIUS CAMILLUS. VI [1].
L. FURIUS.
A. POSTUMIUS RÉGILLENSIS.
L. POSTUMIUS RÉGILLENSIS.
L. LUCRÉTIUS.
M. FABIUS AMBUSTUS.

Rome, voyant que la guerre devenait sérieuse, songea à nommer Camille tribun militaire : c'était la ressource ordinaire de la république dans les grands dangers. Il s'excusa sur son grand âge, qui le mettait, disait-il, hors d'état de remplir les fonctions d'un général d'armée. Il n'avait pourtant alors que soixante-six ou soixante-sept ans [2]. Peut-être craignait-il l'envie et quelque revers de fortune après tant de gloire et tant de succès. Son excuse la plus apparente était son peu de santé : car il eut une maladie dans ce même temps-là. Il était prêt à jurer en pleine assemblée, selon la formule prescrite à ceux qui s'excusaient sur leur santé; mais le peuple ne voulut pas l'entendre, et se mit à crier qu'il ne demandait pas de lui qu'il combattît à pied ou à cheval; qu'il avait seulement besoin de sa tête et de son conseil. Il ne put résister aux vœux empressés de ses citoyens. Dans un corps affaibli il conservait encore toute la vigueur et toute la verdeur [3], si l'on peut ainsi parler, du courage de sa première jeunesse. Il avait l'usage de tous ses sens; et, quoiqu'il n'entrât plus guère dans les affaires du dedans, la guerre le ranimait et le rendait à lui-même.

La manière dont il se conduisit dans celle dont il fut chargé cette année fait bien voir que c'était avec beaucoup de sagesse que les Romains, sans s'arrêter à la faiblesse et à la vieillesse d'un général qui avait de l'expérience et du courage, l'avaient préféré malgré lui à ceux qui, dans la fleur de leur âge, demandaient et briguaient le commandement.

Camille fut choisi pour commander les troupes qu'on envoyait contre les Volsques réunis avec les Prénestins. Le sort lui donna pour collègue L. Furius. Celui-ci, jeune et présomptueux, se dispensa du respect que les premiers de l'état avaient toujours conservé pour Camille depuis la défaite des Gaulois, et donna par là occasion à ce grand homme d'acquérir une nouvelle gloire.

Les deux généraux romains partirent ensemble contre les Volsques. L'ennemi était plus fort en nombre, et, par cette raison, présenta tout d'un coup la bataille. Les troupes romaines, et Furius surtout, ne témoignaient pas moins d'ardeur pour en venir aux mains, et l'affaire aurait été engagée dès ce premier jour, sans les sages conseils et la résistance de Camille, qui cherchait, en temporisant, à se ménager quelque occasion favorable [4], qui pût suppléer à ce qui lui manquait du côté du nombre de ses troupes. Cette conduite augmenta la fierté des Volsques, qui venaient insulter les Romains presque jusqu'à l'entrée de leur camp. Le soldat romain en était extrêmement piqué. Mais qui l'était encore plus? c'était L. Furius, fier et hardi par le caractère et par l'âge, et de plus animé par la confiance qu'il voyait dans la multitude, à qui souvent les motifs les moins fondés suffisent pour lui enfler le courage.

Trouvant donc les esprits des soldats déjà échauffés, il les enflammait encore par ses discours, et tâchait de rabaisser l'autorité de son collègue par le seul endroit par lequel il pût croire avoir quelque prise sur lui, qui était son âge. Il affectait de dire souvent « que la guerre était pour les jeunes gens, et « que les courages prenaient vigueur ou s'af- « faiblissaient avec les corps : que Camille, de « guerrier actif et entreprenant, était devenu « lent et temporiseur; et que ce général qui, « tout en arrivant et du premier coup, avait « coutume d'enlever et les camps et les villes, « languissait aujourd'hui renfermé dans les « retranchements : et cela, dans quelle espé- « rance? Quel accroissement attend-il pour ses « forces, ou quelle diminution à celle des « ennemis? quelle meilleure occasion? quel « temps plus favorable? enfin quel lieu se « promet-il de découvrir qui puisse être propre

[1] An. R. 374.; av. J. C. 378.
[2] Liv. lib 6, cap. 22-24.
[3] « Vegetum ingenium in vivido pectore vigebat virebatque, integris sensibus : et civiles jam res haud magnoperè obeuntem bella excitabant. » (Liv.)

[4] « Qui occasionem juvandarum ... bone virium trahendo bello quærebat. » (Liv.)

« à dresser quelque embuscade? c'est qu'il « n'y a plus que froideur et que glace dans les « conseils d'un vieillard. Mais Camille a assez « vécu : il a même assez de gloire. Devons-« nous souffrir que les forces de la république, « qui doit être immortelle, suivent la destinée « d'un homme sujet à la mort et languissent « avec lui? »

Par ces discours, conformes à la disposition et aux désirs du soldat, il s'était attiré à lui seul la confiance de toute l'armée : et comme de tous côtés on demandait le combat, il vint trouver Camille. « Nous ne pouvons, lui dit-il, « arrêter l'ardeur de nos troupes; et l'ennemi, « dont nous avons augmenté le courage par « notre lenteur, nous insulte avec un orgueil « qui n'est plus supportable. Vous êtes seul con-« tre tous. Rendez-vous, et laissez-vous vaincre « dans le conseil pour vaincre plutôt dans le « champ de bataille. » La réponse de Camille et l'action qui la suivit de près, font voir que l'âge n'avait qu'augmenté en lui la prudence sans lui rien faire perdre de sa valeur et de son feu dans l'action, et nous donne un exemple de modération des plus parfaits qui aient paru dans l'antiquité. Il se contenta de représenter à Furius « que, dans toutes les guerres dont « il avait eu seul la conduite jusqu'à ce jour, « jamais il n'avait eu aucun reproche à se « faire, jamais il ne s'en était attiré aucun de « la part du peuple romain, soit par rapport « aux mesures et aux arrangements qu'il avait « suivis, soit même par rapport au succès : « mais qu'aujourd'ui il savait qu'il avait un « collègue dont l'autorité était égale à la sien-« ne, et qui avait même sur lui l'avantage de « la vigueur de l'âge. Qu'ainsi, pour ce qui « regardait les troupes, il avait coutume de « les gouverner, et non pas de se laisser gou-« verner par elles : mais qu'il ne pouvait pas « empêcher son collègue d'user de sa puis-« sance et de son droit. » Il demanda que, par condescendance pour son âge et sa santé, on le laissât au corps de réserve; et il finit en priant les dieux qu'il n'arrivât pas quelque malheur qui justifiât la sagesse du conseil qu'il avait donné[1]. Les dieux, dit Tite-Live, furent sourds aux prières de Camille, comme les hommes l'avaient été à ses avis. Il ne crut pas devoir insister davantage, craignant qu'on ne le soupçonnât d'avoir voulu, par envie, dérober à son collègue et aux jeunes officiers qui servaient sous lui une occasion d'acquérir de l'honneur et de rendre un grand service à la république.

Furius combattit à la tête de l'armée : Camille demeura au corps de réserve, plaça une bonne garde à l'entrée du camp; et du haut d'une éminence il se rend spectateur attentif d'un combat qui se donnait contre son avis. A la première attaque, l'ennemi, par ruse et non par crainte, prend la fuite. Il y avait derrière les Volsques, entre leur armée et leur camp, une petite hauteur à pente douce; et comme ils avaient plus de monde qu'il ne leur en fallait, ils avaient laissé un gros corps de leurs meilleures troupes dans le camp, avec ordre d'en sortir brusquement lorsque l'ennemi serait proche des retranchements. Le Romain, en poursuivant les Volsques avec trop de vivacité, fut conduit adroitement dans un lieu désavantageux; et les troupes du camp saisirent ce moment pour en sortir avec impétuosité. Alors la terreur et l'alarme passèrent du côté des vainqueurs. Cette attaque imprévue et la pente du lieu où ils combattaient les firent plier, et les mirent bientôt en désordre, poussés en même temps et par les troupes encore toutes fraîches des Volsques qui étaient sorties du camp, et par celles qui, ayant feint de prendre la fuite, avaient tout à coup tourné visage. Ce ne fut pas du côté des Romains une retraite, mais une fuite précipitée.

Dans ce moment, Camille se fait mettre à cheval, et menant avec lui son corps de réserve, il court à ces fuyards. « Est-ce donc là, « soldats, leur dit-il, ce combat que vous avez « demandé avec tant d'ardeur? Quel est « l'homme, quel est le dieu à qui vous puis-« siez vous en prendre? N'est-ce pas votre té-« mérité qui l'a engagé? et n'est-ce pas main-« tenant votre lâcheté qui vous le fait aban-« donner avec tant de honte? Vous avez voulu « suivre un autre chef; suivez maintenant Ca-« mille, et remportez la victoire comme vous

[1] « *Id à diis immortalibus precari, ne qui casus « suum consilium laudabile efficeret.* Nec ab homini-« bus salutaris sententia, nec ab diis tam piæ preces auditæ « sunt. » (Liv.)

« avez coutume de le faire sous mes ordres. « Pourquoi tournez-vous la tête vers votre « camp? Personne de vous n'y sera reçu que « vainqueur. » La bonte d'abord les arrête. Puis, voyant que leur général, illustre par tant de triomphes, et respectable par son âge, joignant l'exemple aux exhortations, se jetait au plus fort de la mêlée, et où le danger était le plus grand, ils se font des reproches les uns aux autres, et ce n'est plus qu'un cri de joie et d'allégresse dans toute l'armée, et une invitation mutuelle à marcher contre l'ennemi.

Furius, de son côté, ne s'oubliait pas. Envoyé par son collègue à la cavalerie pour l'engager à soutenir l'infanterie dans un danger si pressant, il n'a garde d'employer les reproches : complice de la faute commune, il avait perdu l'autorité nécessaire pour réprimander les autres. Au lieu de commandement, il n'emploie que les prières. Il les conjure tous les uns après les autres de lui sauver les justes reproches qu'on pourrait lui faire du mauvais succès de cette journée, dont il serait seul responsable. « Malgré les oppositions réitérées de mon « collègue, j'ai mieux aimé être téméraire « avec la multitude que prudent avec un seul. « De quelque manière que les choses tour« nent à votre égard, Camille y trouvera « toujours sa gloire; mais moi, infortuné que « je suis, si le succès de ce combat est mau« vais, je partagerai le malheur avec les au« tres, et j'en porterai seul l'infamie. » Des plaintes si touchantes firent leur effet. La cavalerie mit pied à terre, comme cela se pratiquait assez ordinairement chez les anciens, courut au secours de l'infanterie, et s'avança fièrement vers l'ennemi. A cette vue, la valeur du soldat romain se ranima et triompha de tous les obstacles : la victoire fut complète. Non seulement le champ de bataille resta aux Romains, mais le camp des ennemis fut pris. Le nombre des prisonniers fut néanmoins plus grand que celui des tués.

Parmi les prisonniers il s'en trouva plusieurs de Tuscule, qui avouèrent que c'était par ordre du public et par l'autorité de leurs magistrats qu'ils étaient venus au secours des Volsques. Camille crut en devoir donner lui-même avis au sénat, et partit pour Rome, ayant laissé son collègue dans le camp. On s'attendait bien, exact et sévère comme il était, qu'il demanderait justice d'une faute qui avait exposé la république à un si grand malheur, outre qu'en quelque sorte son bonneur y était intéressé. Et dans l'armée, et à Rome, on convenait généralement que la honte du mauvais succès dans le commencement du combat contre les Volsques, retombait uniquement sur Furius, et la gloire de la victoire sur Camille. Le sénat, sur le rapport des prisonniers tusculans, jugea nécessaire de déclarer la guerre à Tuscule, et chargea de cette expédition Camille, avec permission de prendre, pour l'y accompagner, celui de ses collègues qu'il voudrait. Contre l'attente de tout le monde, il choisit L. Furius; et par cette action de générosité, en même temps qu'il diminua la bonte de son collègue, il s'acquit à lui-même beaucoup de gloire. Encore aujourd'hui, après tant de siècles, on ne peut s'empêcher d'admirer et d'aimer cette grandeur d'âme qui oublie si facilement les injures. Camille paraît plus héros par cette modération que par ses victoires.

Les Tusculans repoussèrent les armes romaines par une voie toute nouvelle, et il ne fut pas passible de leur faire la guerre. Les troupes, étant entrées dans leur pays[1], ne virent personne s'écarter ou prendre la fuite : la culture des terres ne fut point interrompue; un grand nombre de Tusculans, vêtus comme en pleine paix, vinrent en longues robes à la rencontre des généraux romains : on apportait de la ville et de la campagne, dans le camp, des vivres en abondance. Camille, ayant campé devant les portes, qui étaient tout ouvertes, et voulant savoir si la même tranquillité qu'il avait trouvée dans les campagnes régnait aussi dans l'enceinte des murailles, entra dans la ville. Toutes les maisons et boutiques étaient ouvertes, tous les ouvriers attentifs à leur travail : les écoles retentissaient du bruit des enfants à qui l'on apprenait les lettres : les rues étaient remplies de monde, qui allait de côté et d'autre chacun à ses affaires : nulle marque en aucun endroit de frayeur, ni même d'étonnement, nulle trace de guerre; tout était tranquille et pacifique.

[1] Liv. lib. 6, cap. 25, 26.

Camille, surpris d'un tel spectacle, et vaincu par la patience des ennemis, fit convoquer l'assemblée des magistrats. « Tusculans, leur « dit-il, vous êtes les seuls qui jusqu'ici ayez « trouvé les véritables armes et les véritables « forces capables de vous mettre en sûreté con- « tre la colère des Romains. Allez à Rome « vous présenter au sénat, il jugera si votre « faute passée mérite plus de châtiment que « votre repentir présent le pardon. Je ne pré- « viendrai point une faveur que vous ne devez « tenir que de la république. Ce que je puis « vous accorder, est la liberté de présenter « vos demandes et vos prières : le sénat y aura « tel égard qu'il jugera à propos. »

Quand les Tusculans furent arrivés à Rome et qu'on vit dans le vestibule du sénat les magistrats d'une ville, peu auparavant si fidèle, plongés dans la tristesse, un spectacle si touchant attendrit les Romains, et on leur donna audience plutôt comme à des alliés que comme à des ennemis. Le dictateur de Tuscule parla en ces termes : « L'état où vous nous voyez, « messieurs, est le même que celui dans le- « quel nous avons été au-devant de vos gé- « néraux et de vos légions. Vous nous avez « déclaré la guerre, vous l'avez même portée « sur nos terres sans que nous nous soyons « armés autrement que nous le sommes au- « jourd'hui. Ainsi nous sommes-nous pré- « sentés, ainsi demeurerons-nous toujours, « nous et tous les Tusculans, à moins que ce « ne soit et de vous que nous recevions l'ordre « de prendre les armes, et pour vous que nous « nous préparions à les employer. Nous devons « des actions de grâces à vos généraux et à vos « armées de ce qu'ils ont cru leurs yeux plu- « tôt que leurs oreilles, et de ce qu'ils n'ont « point agi en ennemis où ils n'en ont point « trouvé. Nous venons vous demander la paix « que nous avons conservée à votre égard, et « vous prier de porter la guerre dans le pays où « elle peut être. Pour nous, s'il faut éprouver « à nos dépens la puissance de vos armes, nous « l'éprouverons sans nous défendre. Telle est « notre résolution. Puisse-t-elle être aussi « heureuse qu'elle part d'un cœur fidèle et « attaché à votre empire ! Quant à ce qui re- « garde les accusations qui ont attiré sur nous « votre colère, quoiqu'il soit assez inutile de « réfuter par des paroles des griefs qui l'ont « été par les faits, cependant, quand ils se- « raient fondés en vérité, nous croyons que, « depuis le repentir évident que nous en avons « témoigné, il n'y aurait nul danger pour « nous à les avouer. Il vous est presque ho- « norable qu'on fasse contre vous des fautes « qui vous attirent une telle satisfaction. » Les Tusculans obtinrent la paix pour le présent, et peu de temps après le droit même de bourgeoisie.

Camille, après avoir signalé sa prudence et son courage dans la guerre des Volsques, son rare bonheur dans l'expédition contre Tuscule, sa modération et sa patience dans l'une et l'autre occasion, sortit de charge comblé de gloire.

L. VALÉRIUS V[1].
P. VALÉRIUS. III.
C. SERGIUS III.
L. MÉNÉNIUS II.
SP. PAPIRIUS.
SER. CORNÉLIUS MALUGINENSIS. V.

P. MANLIUS[2].
C. MANLIUS.
L. JULIUS.
C. SEXTILIUS.
M. ALBINIUS.
L. ANTISTIUS.

SP. FURIUS[3].
Q. SERVILIUS. II.
C. LICINIUS.
P. CLOELIUS.
M. HORATIUS.
L. GÉGANIUS.

Il n'y eut aucun événement bien important pendant les trois années qui se passèrent sous les magistrats dont on vient de lire les noms. Les Prénestins, profitant des troubles domestiques qui commençaient à agiter Rome au sujet des dettes, s'avancèrent jusqu'aux portes de la ville, après avoir ravagé les campagnes

[1] An. R. 375 ; av. J. C. 377.
[2] An. R. 376 ; av. J. C. 376.
[3] An. R. 377 ; av. J. C. 375.
[4] Liv. lib. 6, cap. 27-33.

voisines. Cette subite alarme fit nommer un dictateur[1], qui termina la guerre par une bataille près d'Allia, laquelle fut suivie de la prise de Préneste et de huit places qui en dépendaient.

Les Volsques, ennemis perpétuels de Rome, unis aux Latins, lui causèrent aussi quelque alarme, qui ne fut pas de longue durée, et n'eut point de suite.

§ III. — TROUBLES DOMESTIQUES. LA JALOUSIE ENTRE DEUX SOEURS DONNE OCCASION A DE NOUVELLES LOIS; LES TRIBUNS DU PEUPLE PROPOSENT TROIS LOIS : PAR RAPPORT AUX DETTES, AUX TERRES, AU CONSULAT. CAMILLE CRÉÉ DICTATEUR POUR S'OPPOSER AUX TRIBUNS : IL ABDIQUE : MANLIUS LUI EST SUBSTITUÉ. LES TRIBUNS EXIGENT QU'ON DÉLIBÈRE CONJOINTEMENT SUR LES TROIS CHEFS DE LEURS LOIS. AP. CLAUDIUS S'OPPOSE FORTEMENT A LEUR DEMANDE. LES DISPUTES SONT SUSPENDUES PAR L'ARRIVÉE DES GAULOIS, QUI SONT VAINCUS PAR CAMILLE. LE MÊME CAMILLE, ÉLU DICTATEUR, TERMINE LES DISPUTES. LE SÉNAT CÈDE AU PEUPLE, ET CONSENT QU'UN DES CONSULS SOIT TIRÉ D'ENTRE LES PLÉBÉIENS. CONSUL TIRÉ DU PEUPLE. DEUX NOUVELLES CHARGES ACCORDÉES AU SÉNAT, LA PRÉTURE ET L'ÉDILITÉ CURULE. PESTE VIOLENTE A ROME. MORT DE CAMILLE. CÉRÉMONIE DU *Lectisternium*. ETABLISSEMENT DES JEUX SCÉNIQUES. CLOU ATTACHÉ DANS LE TEMPLE DE JUPITER PAR LE DICTATEUR.

L. ÆMILIUS[1].
P. VALÉRIUS. IV.
C. VÉTURIUS.
SER. SULPICIUS. II.
L. QUINTIUS CINCINNATUS.
C. QUINTIUS CINCINNATUS.

Les guerres intestines excitèrent à Rome de violentes agitations[2]. Les dettes en furent d'abord la matière. Les pauvres citoyens les avaient contractées depuis longtemps par divers malheurs qui leur étaient survenus, et en dernier lieu par la nécessité de payer un nouveau tribut imposé pour la construction des murs de cette ville que les censeurs faisaient rebâtir en pierres de tailles. Les créanciers traitaient avec la dernière dureté leurs

[1] An. R. 378 ; av. J. C. 374
[2] Liv. lib. 6, cap. 31.

débiteurs[1], qui leur étaient livrés en conséquence des jugements rendus contre eux, et qui, se trouvant absolument hors d'état de s'acquitter, expiaient par leurs supplices ce qu'ils ne pouvaient payer en argent. Cette misère générale avait tellement abattu le courage des plébéiens, même de ceux qui étaient les plus considérables, qu'aucun de ces derniers ne se présentait pour avoir place parmi les tribuns militaires, avantage qu'ils avaient eu tant de peine à obtenir, et qui leur avait coûté tant de combats. En effet, dans la dernière domination, nul plébéien n'y avait eu part, et il semblait que les patriciens s'étaient rendus seuls maîtres de cette dignité pour toujours; mais leur joie ne fut pas de longue durée, et une légère occasion donna lieu, comme il arrive assez souvent, à un événement considérable.

M. Fabius Ambustus avait deux filles. Il était fort considéré, non-seulement dans le corps des patriciens dont il était, mais parmi le peuple même, pour lequel il n'avait point de ces manières fastueuses et méprisantes qu'affectait le reste de la noblesse. Il avait marié l'aînée de ses filles à Ser Sulpicius, qui cette année était l'un des tribuns militaires; et la cadette, à C. Licinius Stolon, homme distingué, mais plébéien : et cette alliance, que Fabius n'avait point méprisée, avait encore augmenté son crédit parmi la multitude. Un jour que les deux sœurs passaient le temps à s'entretenir ensemble dans la maison de Sulpicius[2],

[1] « Quum jam ex re nihil dari posset, famâ et corpore « judicati atque addicti creditoribus satisfaciebant, pœ- « usque in vicem fidei cesserat. » (LIV.)

[2] « Fortè ita incidit, ut in Ser. Sulpicii tribuni militum domo sorores Fabiæ, quum inter se (ut fit) sermonibus tempus tererent, lictor Sulpicii, quum is de foro « se domum reciperet, forem (ut mos est) virgâ percu- « teret. Quum ad id moris ejus insuetis expavisset minor « Fabia, risui sorori fuit, miranti ignorare id sororem. « Cæterùm is risus stimulos parvis mobili rebus animo « muliebri subdidit. Frequentiâ quoque prosequentium, « rogantiumque numquid vellet, credo fortunatum ma- « trimonium ei sororis visum : suique ipsam, malo ar- « bitrio, quo a proximis quisque minimè anteiri vult, « pœnituisse. Confusam eam ex recenti morsu animi « quum pater forté vidisset, percunctatus. *Satin salvè?* « avertentem causam doloris (quippè nec satis piam ad- « versùs sororem, nec admodùm in virum honorificam) « elicuit, comiter sciscitando, ut fateretur eam esse « causam doloris, quòd juncta impari esset, nupta in

le licteur de ce magistrat, qui se retirait chez lui, frappa à la porte avec une baguette qu'il avait en main, selon ce qui se pratiquait ordinairement. La jeune Fabia, pour qui cette cérémonie était nouvelle, ayant témoigné quelque frayeur, sa sœur se mit à rire, étonnée qu'elle ignorât cette coutume. Les moindres choses quelquefois font impression sur l'esprit des femmes; ce ris piqua jusqu'au vif la jeune Fabia. Il y a apparence aussi que cette foule d'officiers qui accompagnaient le tribun militaire, et qui venaient recevoir ses ordres, lui fit paraître le mariage de sa sœur plus considérable que le sien, et que, par un sentiment assez naturel, quoique vicieux, qui fait qu'on a peine à se voir au-dessous de ses proches, elle conçut du dégoût pour son état; et cette comparaison humiliante la jeta dans une sombre mélancolie. Son père l'ayant vue dans le premier moment de ce trouble et de ce déconcertement, et lui ayant demandé si elle se portait bien, elle dissimula d'abord la cause de son chagrin, qui marquait peu d'affection pour sa sœur, et peu de considération pour son mari. Mais enfin, à force d'interrogations et de caresses, il tira d'elle son secret, et lui fit avouer que la cause de sa douleur était de se voir mésalliée, et d'être entrée dans une famille où les honneurs, la considération, le crédit, ne pouvaient avoir aucun accès. Ambustus, consolant, sa fille l'exhorte à avoir bon courage, et l'assure qu'avant peu elle verra dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle voyait actuellement chez sa sœur.

Dès ce jour, quoique patricien, il se déclara ouvertement contre son propre corps, et commença à prendre des mesures avec son gendre, et avec L. Sextius, jeune plébéien d'un rare mérite, et à qui, de l'aveu même des nobles, il ne manquait qu'une naissance plus illustre pour aspirer aux premières charges de l'état[1]. Le peuple avait fort à cœur l'affaire des dettes, par rapport à laquelle il ne pouvait espérer aucun soulagement, à moins que ceux de son corps ne partageassent l'autorité suprême du gouvernement. C'est donc là à quoi ils conclurent qu'il fallait travailler sérieusement, en tournant toutes leurs pensées et tous leurs efforts vers ce but. Ils se représentaient à eux-mêmes qu'après tout ce que les plébéiens avaient déjà emporté sur le sénat à différentes reprises, par leur fermeté inébranlable à pousser et à soutenir leurs prétentions, il n'y avait rien à quoi, pour peu qu'ils fissent d'effort, ils ne pussent parvenir, et qu'il leur serait aisé de s'égaler aux patriciens en honneurs, comme ils leur étaient égaux en mérite. La première démarche qu'ils crurent devoir faire fut de faire nommer tribuns du peuple Licinius et Sextius, afin qu'à l'aide de cette magistrature ils pussent s'ouvrir à eux-mêmes l'entrée à toutes les autres dignités.

L. PAPIRIUS.[1]
L. MÉNÉNIUS.
SER. SULPICIUS.
SER. CORNÉLIUS.

C. Licinius et L. Sextius signalèrent leur entrée dans le tribunat par plusieurs lois qu'ils proposèrent, toutes favorables aux désirs du peuple et contraires aux intérêts du sénat. La première regardait les dettes, et portait qu'on retrancherait du total et du principal de la dette ce qui en aurait été payé en arrérages, et qu'on aurait trois ans pour acquitter le reste en trois paiements égaux. La seconde défendait à tout particulier, quel qu'il fût, de posséder plus de cinq cents arpents de terre[2], et ordonnait que ce qui se trouverait excéder cette quantité serait ôté aux riches, et distribué à ceux qui ne jouissaient d'aucun fonds de terre. La troisième statuait qu'on ne nommerait plus de tribuns militaires, mais qu'on procéderait comme autrefois à l'élection de consuls, dont un serait nécessairement tiré du corps des plébéiens. Jamais un si grand intérêt n'avait divisé les deux ordres de la république. C'était attaquer en même temps le sénat

« domo, quam nec honos nec gratia intrare posset. « Consolans indè filiam Ambustus, bonum animum habere jussit : eosdem propediem domi visuram honores, « quos apud sororem videat. » (LIV.)

[1] Liv. lib. 6, cap. 35-37.

[1] An. R. 379; av. J. C. 337. — Ces tribuns militaires ne se trouvent point dans Tite-Live, mais dans Diodore de Sicile.

[2] L'arpent (*jugerum*) avait deux cent quarante pieds en longueur, et six-vingts en largeur. (QUINT. *Institut.* lib. 1, cap. 9; VARR. *de Re Rust.* lib. 1 cap 10.) — Le *jugerum* représente 25 ares. E. B.

par ce qui excite les désirs les plus violents des hommes, les possessions de terres, l'argent, les honneurs. Tout le corps des patriciens s'éleva contre ces propositions. Le peuple, de son côté, soutint les tribuns avec chaleur. La ville était remplie de tumulte : la discorde régnait partout : les familles mêmes étaient partagées, chacun prenant parti selon ses vues et ses intérêts.

Les sénateurs, terriblement alarmés par une espèce de conspiration si violente et si générale, à laquelle ils ne s'étaient point attendus, tinrent plusieurs assemblées, tant publiques que particulieres; et, après beaucoup et de longues délibérations, ils ne trouvèrent d'autre remède au mal dont ils étaient menacés, que d'engager les autres tribuns du peuple à former opposition contre les demandes de leurs collègues. C'était une ressource dont ils avaient déjà tiré de grands avantages, et qui leur réussit ici. Quand Licinius et Sextius eurent ordonné qu'on fit la lecture de leurs lois, et qu'ils eurent commencé à citer les tribus pour porter leurs suffrages, les tribuns qui avaient été gagnés par le sénat se levèrent aussitôt, et déclarérent qu'ils s'y opposaient formellement. Les deux tribuns renouvelérent les mêmes tentatives dans plusieurs assemblées, toujours avec aussi peu de succès. L'opposition d'un seul tribun, qui consistait en un seul mot latin, VETO, *Je l'empêche*, *je m'y oppose*, était d'une telle force, que le tribun, sans qu'il fût obligé de dire les raisons de son opposition, arrêtait également les résolutions du sénat et les propositions des autres tribuns.

On croyait les lois entièrement abrogées. Alors Sextius, adressant la parole aux patriciens : « Puisque vous donnez tant d'autorité « à l'opposition, dit-il, à la bonne heure, « nous y consentons, et nous nous servirons « des mêmes armes pour défendre le peuple. « Convoquez donc, pères conscrits, des assem- « blées pour élire des tribuns militaires. Je « ferai en sorte que vous ne soyez pas si char- « més de cette parole, *Je m'y oppose*, que « vous entendez maintenant avec tant de joie « sortir de la bouche de nos collègues. » Ces menaces ne furent pas vaines. On ne tint d'assemblées que pour nommer des édiles et des tribuns du peuple. Licinius et Sextius, qu'on continuait toujours dans le tribunat, ne permirent point qu'on créât aucun magistrat curule. La république demeura dans cet état cinq années entières, après lesquelles enfin les tribuns du peuple consentirent qu'on nommât des tribuns militaires, et qu'on levât des troupes pour aller au secours des Tusculans, assiégés par les habitants de Vélitres.

L. FURIUS [1].
A. MANLIUS.
SER. SULPICIUS.
SER. CORNÉLIUS.
P. VALÉRIUS.
C. VALÉRIUS.

Les ennemis furent battus, et le siège de Tuscule levé. On forma ensuite celui de Vélitres. L'année suivante on procéda encore à l'élection des tribuns militaires.

M. FABIUS AMBUSTUS. II [2].
Q. SERVILIUS. II.
C. VÉTURIUS. II.
A. CORNÉLIUS.
M. CORNÉLIUS.
Q. QUINTIUS.

Le siége de Vélitres, où était l'armée, allait fort lentement. Une affaire plus importante occupait les esprits. Sextius et Licinius, qui avaient été continués dans le tribunat pour la huitième fois, avaient trouvé moyen de faire nommer parmi les tribuns militaires Fabius Ambustus, beau-père de Licinius. Encouragés par un si puissant appui, et devenus, par une longue expérience, fort habiles à manier les esprits du peuple, ils se promettaient un prompt et heureux succès de leur entreprise, et fatiguaient les principaux des sénateurs qui assistaient aux assemblées par les pressantes interrogations qu'ils leurs faisaient. « Oseriez-vous, leur disaient-ils, demander « que, pendant qu'on n'assigne aux gens du « peuple pour tout bien que deux arpents de « terre, il vous fût permis à vous d'en avoir « plus de cinq cents ; c'est-à-dire que chacun « de vous en possédât lui seul autant presque « que trois cents citoyens ensemble, pendant

[1] An. R. 385 ; av. J. C. 367.
[2] An. R. 386 ; av. J. C. 366.

« qu'un plébéien possède à peine assez d'es-« pace pour se construire une petite maison « et un tombeau? Voudriez-vous que le peu-« ple, accablé d'usures, au lieu de se libérer « en payant seulement le fonds et le capital « de la dette, continuât d'être mis dans les « fers et livré aux supplices; qu'on vît tous les « jours des troupes de débiteurs abandonnés « inhumainement à des créanciers impitoya-« bles, et que chaque maison de patricien de-« vînt une prison? »

Ils ajoutaient « que l'unique remède à tant « de maux était d'ordonner qu'à l'avenir on « serait nécessairement obligé de tirer du « peuple l'un des deux consuls, qui serait « l'interprète de ses volontés et le protecteur « de sa liberté: que ce qui était arrivé par rap-« port au tribunat militaire, auquel, pendant « plus de quarante ans, aucun des plébéiens « n'avait eu part, quoique l'entrée leur en fût « ouverte par les lois, leur apprenait qu'il ne « fallait point laisser le choix d'un consul plé-« béien à la liberté des suffrages: qu'ils ne « devaient compter les rois véritablement « chassés de Rome, et la liberté établie sur « de fermes et solides fondements, que du « jour où le peuple serait mis en une posses-« sion assurée du consulat; parce que ce ne « serait que de ce jour-là qu'entrant avec les « patriciens dans une égalité parfaite, ils par-« tageraient tout ce qui a jusqu'ici distingué « le premier ordre du second, le commande-« ment, les honneurs, la gloire militaire, la « noblesse; avantages dont ils commence-« raient eux-mêmes à jouir, et qu'ils trans-« mettraient plus considérables encore à leurs « enfants. »

Quand les tribuns virent que ces sortes de discours étaient reçus favorablement, ils proposérent une nouvelle loi, qui portait qu'au lieu de duumvirs pour la garde des livres sibyllins on nommerait des décemvirs; c'est-à-dire dix prêtres au lieu de deux, dont moitié serait choisie dans l'ordre du peuple, moitié parmi les sénateurs. Ils ne purent encore rien obtenir cette année. Sextius et Licinius furent continués dans le tribunat.

T. QUINTIUS[1].
SER. CORNÉLIUS.
SER. SULPICIUS. IV.
SP. SERVILIUS.
L. PAPIRIUS.
L. VÉTURIUS.

Dès le commencement de l'année[2], la dispute sur les lois fut poussée à la dernière extrémité. Les sénateurs, voyant que les deux tribuns, auteurs des lois, sans avoir égard à l'opposition de leurs collègues, étaient résolus de passer outre, véritablement alarmés d'un acharnement si opiniâtre, eurent recours aux deux dernières ressources de l'état, la dictature et Camille. Camille donc, nommé dictateur, choisit pour général de la cavalerie L. Æmilius. Les deux tribuns, de leur côté, s'arment de courage contre un si terrible appareil, et se préparent à combattre pour le peuple avec une fermeté invincible. Le dictateur, environné d'une troupe de patriciens, prend place et paraît ne respirer que menaces et terreur. L'attaque d'abord commence par les tribuns, dont les uns portent la loi, les autres s'y opposent, mais avec cette différence, que les derniers n'avaient pour eux que la rigueur du droit, au lieu que tout était favorable aux premiers, la nature de la loi en elle-même, et le penchant de ceux à qui elle était proposée. Les premières tribus qui sont appelées pour donner leur suffrage l'acceptent sans hésiter, employant la formule ordinaire, *Qu'il soit fait selon que vous le requérez*[3]. Alors Camille prenant la parole: « Romains, « dit-il, puisque c'est le caprice de vos tri-« buns, et non les privilèges de la puissance « du tribunat que vous considérez, et que ce « droit d'opposition que vous avez extorqué « autrefois par votre retraite sur le mont Sa-« cré, c'est vous maintenant qui l'abolissez « par les mêmes voies qui vous l'ont acquis, « en qualité de dictateur j'en prendrai la dé-« fense, autant pour votre intérêt propre que « pour celui de la république. Si Licinius et « Sextius se rendent à l'opposition de leurs « collègues, je n'interposerai point mon au-

[1] An. R. 387; av. J. C. 365.
[2] Liv. lib. 6, cap. 38.
[3] « Uti rogas » *id est*, « fiat uti rogas. »

« torité dans vos assemblées, et je vous y « laisserai une liberté entière. Mais, si vos « tribuns prétendent donner ici la loi comme « dans une ville prise d'assaut, je ne souffri- « rai pas que le pouvoir tribunitien travaille « lui-même à se ruiner. » Comme les tribuns, d'un air de mépris, allaient toujours en avant, Camille ordonne aux licteurs d'écarter la foule du milieu de la place, et menace d'enrôler toute la jeunesse et de l'emmener hors de la ville. Cette menace alarma la multitude, mais ne fit que relever le courage de ses chefs.

Avant que la victoire se fût déclarée de part ou d'autre, Camille abdiqua la dictature, soit que, considérant son âge avancé, et peut-être se souvenant encore de son exil, il ne voulût pas se commettre de nouveau avec des furieux, ou, ce qui a paru plus vraisemblable à Tite-Live, qu'on l'eût averti qu'il y avait eu quelque défaut dans la manière de prendre les auspices, lorsqu'il avait été nommé dictateur. On sait assez à quel point de superstition les Romains avaient poussé ces observations scrupuleuses. Si l'augure, dans ses oraisons préparatoires, prononçait une seule parole pour une autre, s'il manquait à aucune des formalités prescrites pour cette cérémonie, et le nombre en était grand, cela suffisait pour déclarer nulles les délibérations ou les élections qu'on avait faites en conséquence de cet acte de religion. Certains auteurs néanmoins, au rapport de Tite-Live, avaient attribué l'abdication de Camille à une amende de cinq cent mille *as*[1], que le peuple, à la requête de ses tribuns, avait prononcée contre lui, s'il faisait aucune fonction de sa charge. Mais ce qui paraît réfuter cette manière de raconter la chose, c'est que, peu de temps après, Camille accepta de nouveau la dictature, et dans un temps où l'affaire du consulat n'était point encore terminée. D'ailleurs nous voyons que, dans toutes les disputes les plus vives qui se sont depuis élevées[2], l'autorité de la dictature a toujours été respectée, et que jamais on ne lui a donné la moindre atteinte. Quoi qu'il en soit, on nomma presque aussitôt après un autre dictateur : ce fut P. Manlius.

Pendant ce court intervalle il se tint quelques assemblées du peuple, dans lesquelles il se manifesta tout à fait une diversité d'intérêt et de goût entre le peuple et les tribuns par rapport aux différents chefs que comprenait la loi. Ceux-ci n'avaient en vue proprement que de s'ouvrir une entrée au consulat[1], et n'avaient proposé d'abord le partage des terres et la diminution des dettes que pour faire passer le dernier article à la faveur des deux premiers, en y intéressant le peuple : c'est pourquoi ils étaient convenus de lier ces trois propositions ensemble. Au contraire, la multitude, qui souhaitait passionnément le partage des terres et quelque soulagement dans ses dettes, ne montrait que de l'indifférence pour le consulat, qui ne pouvait jamais regarder que les plus puissants de son ordre. Ainsi, dans les assemblées qui se tenaient à ce sujet, on vit que les deux premiers chefs étaient acceptés, et que le troisième, qui regardait le consulat plébéien, était rejeté; et l'affaire se serait terminée de la sorte, si les tribuns n'eussent déclaré qu'ils ne séparaient point les trois chefs de délibération, et qu'il fallait se résoudre à les passer conjointement. Le dictateur Manlius sembla donner un avantage au peuple en tirant de son corps le général de la cavalerie, ce qui était jusqu'alors sans exemple. Il choisit C. Licinius[2], qui avait été tribun militaire. Les sénateurs lui en surent fort mauvais gré. L'affaire ne fut point encore terminée cette année.

Quand il fallut créer les tribuns du peuple pour l'année suivante, Licinius et Sextius, mécontents de l'indifférence que la multitude témoignait pour leur intérêt personnel, en feignant à l'extérieur de ne vouloir plus être continués, agissaient et parlaient en effet de la manière la plus propre à leur faire accorder par le peuple ce qu'ils désiraient très-vivement, quoiqu'ils parussent le refuser. Ils représentaient « que c'était là la neuvième année que, « les armes à la main, ils bataillaient contre

[1] Vingt-cinq mille livres = 28'670 fr. E. B.

[2] « Quoadusque ad memoriam nostram tribunitiis « consularibusque certatum viribus est, dictaturæ sem- « per altius fastigium fuit. » (Liv.)

[1] Liv. lib. 6. cap. 39.

[2] Plutarque le confond mal à propos avec C. Licinius Stolo, gendre de Fabius, et l'un des tribuns auteurs de nouvelles lois

« les patriciens, non sans un grand danger « pour leur personne, mais sans aucune utilité pour le public : qu'ils avaient vieilli dans « le combat, et que leur loi et toute la force « de l'autorité tribunitienne languissaient avec « eux, moins encore par les divers artifices de « leurs ennemis que par la mollesse et l'indolence du peuple : qu'il pouvait dans le moment même, s'il le voulait, voir d'un côté « la ville et la place publique libres de créanciers impitoyables, et de l'autre les terres « retirées des mains de leurs injustes possesseurs. Mais que de si importants services « méritaient bien qu'il en témoignât quelque « reconnaissance à ceux qui les lui rendaient, « et qu'il n'était pas de la générosité du peuple romain de n'être attentif qu'à ses intérêts particuliers et de négliger ceux de ses « défenseurs, en leur fermant l'entrée aux « honneurs et aux dignités : qu'ainsi ils délibérassent d'abord avec eux-mêmes sur le « parti qu'ils voulaient prendre, et qu'ensuite « ils déclarassent leur volonté dans l'assemblée « pour l'élection des tribuns : que, s'ils étaient « résolus d'accepter conjointement les trois « chefs de la loi, ils pouvaient continuer leurs « tribuns; qu'autrement, il était inutile de les « exposer gratuitement à l'envie et à la haine « des patriciens. »

Pendant qu'un discours si plein de hardiesse et d'arrogance tenait les autres sénateurs dans l'étonnement et le silence, Appius Claudius Crassus, petit-fils du décemvir, moins dans l'espérance de réussir que pour exhaler sa juste colère qu'il ne pouvait retenir, prit la parole, et s'exprima à peu près en ces termes : « Je n'ignore pas, Romains, ce qu'on a coutume d'objecter à notre famille sur son attachement pour le sénat, et son opposition « au peuple : mais je sais aussi que, pleine de « respect et de reconnaissance pour l'auguste « compagnie qui l'a adoptée, elle n'a jamais « manqué de zèle pour les véritables intérêts « du peuple, quoiqu'elle ait été forcée quelquefois de se déclarer contre ses désirs, ou « plutôt contre l'injustice de ceux qui abusaient de sa crédulité et de sa confiance : « et c'est la triste nécessité où je me trouve « réduit aujourd'hui. Qu'on soit patricien ou « plébéien, peut-on voir sans indignation « l'empire despotique qu'un Sextius et un Licinius exercent sur vous depuis neuf années ? « avez-vous rien de plus cher que votre liberté? Et on a la hardiesse de vous en priver, « et de vous déclarer nettement qu'on ne vous « laissera point vos suffrages libres dans vos « assemblées et dans vos délibérations. Vous « ne pourrez nous continuer dans le tribunat, « disent-ils, que sous condition : et cette condition est que vous recevrez conjointement « nos lois, soit qu'elles vous plaisent ou non, « soit qu'elles vous paraissent utiles ou pernicieuses. Des Tarquins parleraient-ils autrement? Ou recevez le tout, ou je ne propose « rien. C'est comme si quelqu'un présentait à « un homme pressé par la faim du poison avec « du pain, et qu'il l'obligeât ou de prendre l'un « et l'autre ensemble, ou de renoncer à l'un « et à l'autre également. Si quelque patricien, « ou ce qui paraît à quelques-uns encore plus « odieux, si quelque Claudius vous tenait un « pareil discours, le souffririez-vous, Romains? Serez-vous donc toujours plus attentifs aux personnes qui vous parleront « qu'aux choses mêmes ? toujours disposés à « bien recevoir les propositions de votre magistrat, et à rejeter les nôtres? Car enfin « l'article de la loi que vous refusez d'accepter, et sur lequel vos tribuns insistent si « fort, ne va-t-il pas directement à vous ôter « la liberté de vos suffrages? Ils veulent vous « obliger nécessairement à prendre un des « deux consuls parmi les plébéiens. Et s'il « arrive des conjonctures où le bien de l'état « demande que vous nommiez deux patriciens, vous n'en aurez pas la liberté! Si « votre Sextius d'une part, et de l'autre le « grand Camille avec un autre patricien demandaient le consulat, vous serez forcés « malgré vous de nommer Sextius, et Camille « courra risque d'être refusé! Vous pourrez « bien nommer ensemble deux plébéiens pour « consuls, mais non pas deux patriciens! Est-ce là établir, comme s'en vantent vos tribuns, une parfaite égalité entre les deux « corps de l'état? Mais, par ce nouveau règlement, que deviennent les auspices, fondement de toutes nos cérémonies, de toutes « nos entreprises, de toute notre religion aussi « anciens que Rome même, et qui ont tou-

« jours été entre les mains des patriciens ? « Qu'importe, dira-t-on, que les poulets ne « mangent point, qu'ils sortent plus tôt ou « plus tard de leur cage ; que les oiseaux chan- « tent ou non ? ce sont là de petites obser- « vances[1]. Oui ; mais c'est en gardant et res- « pectant ces petites observances que nos an- « cêtres ont porté Rome au point de grandeur « où nous la voyons. Maintenant nous négli- « geons toutes les cérémonies de religion, « comme si nous n'avions plus besoin du se- « cours et de la protection des dieux. Vous y « ferez réflexion, Romains : quelque résolu- « tion que vous preniez, je souhaite que les « dieux la fassent prospérer et la rendent utile « à l'état. »

L'effet du discours d'Appius fut simplement de faire différer la tenue de l'assemblée pour l'acceptation de la loi qui déplaisait le plus aux patriciens. Les deux tribuns, ayant été continués pour la dixième fois, se bornèrent pour lors à faire passer la loi touchant les décemvirs gardes des livres sibyllins. On en créa cinq d'entre les patriciens et cinq d'entre ceux du peuple. Il leur parut que c'était un degré pour parvenir au consulat. Contents de cette victoire, ils consentirent qu'on nommât des tribuns militaires.

A. et M. CORNÉLII[2].
M. GÉGANIUS.
P. MANLIUS.
Q. VÉTURIUS.
P. VALÉRIUS. VI.

Le siège de Vélitres, qui traînait en longueur, inquiétait peu, parce que le succès n'en était pas douteux. Une plus juste alarme survint tout d'un coup, et jeta un grand trouble dans la ville. On reçut des nouvelles certaines que les Gaulois marchaient à grandes journées vers Rome avec une armée formidable, pour venger la défaite de leurs compatriotes[3].

La crainte d'un malheur semblable au premier suspendit toutes les haines, et le bien public fut l'unique objet des grands et du peuple. On n'hésita point. Camille, regardé dans les temps difficiles comme le génie tutélaire des Romains, fut élu dictateur pour la cinquième fois : il avait alors près de quatre-vingts ans. Cependant, voyant la nécessité et le grand danger de la république, il n'allégua ni raison ni prétexte, mais il accepta cette charge sans balancer, et assembla son armée.

Comme il savait par expérience que la principale force des Gaulois consistait dans leurs épées, qu'ils maniaient à la manière des barbares, c'est-à-dire pesamment et sans adresse, et avec lesquelles ils abattaient têtes et épaules, il fit donner à la plupart de ses troupes des casques d'acier bien poli, afin que les épées se rompissent, ou qu'elles ne fissent que glisser dessus : il fit aussi border leurs boucliers d'une lame de fer, le bois seul ne pouvant pas résister aux coups : enfin il leur enseigna à se servir de longues javelines, et à prévenir, en les glissant sous les épées des barbares, les coups qu'ils déchargeaient de haut en bas.

Déjà les Gaulois étaient sur le bord de la rivière d'Anio (le Téveron), avec une armée si chargée de butin, qu'à peine pouvait-elle marcher. Camille se mit en campagne à la tête de ses troupes, et alla camper sur une colline, dont la pente était fort douce, et qui avait plusieurs enfoncements ; de sorte que la plus grande partie de son armée était cachée, et que l'autre paraissait s'être retirée de crainte sur les hauteurs. Pour confirmer même davantage les ennemis dans cette opinion, il ne se mit pas en devoir de repousser ceux qui venaient fourrager jusqu'au pied de la colline : mais il se tint renfermé dans son camp, où il s'était retranché avec grand soin, jusqu'à ce que, voyant que la plus grande partie de leurs troupes était dispersée pour le fourrage, et que ceux qui étaient restés dans le camp, pleins de vin et de viandes, n'étaient guère en état de combattre, il envoya avant le jour son infanterie légère insulter les ennemis, et les empêcher de se mettre en bataille, en tombant sur eux à mesure qu'ils sortaient ; et, à la pointe du jour, il fit descendre dans la plaine, et rangea en bataille ses troupes pesamment

[1] Parva sunt hæc : sed parva ista non contemnendo, « majores nostri maximam hanc rem fecerunt. Nunc nos, « tanquam jam nihil pace deorum opus sit, omnes cæ- « remonias polluimus. » (Liv.)

[2] An. R. 188 ; av. J. C. 164.

[3] Liv. lib. 6, cap. 42. — Plut. in Camillo, pag. 150.

armées, qui étaient fort nombreuses et pleines d'ardeur, contre l'attente des barbares, qui les croyaient en petit nombre et fort découragées.

Ce fut la première chose qui rabattit le courage et la fierté des Gaulois, de voir que les Romains osaient les attaquer les premiers. L'infanterie légère fondant sur eux avant qu'ils pussent ni prendre leur poste, ni ranger leurs bataillons, les poussait vivement et les forçait de combattre en désordre comme ils se trouvaient. Cependant Camille, avec le gros de l'armée, les chargea vigoureusement. Les barbares marchèrent fièrement à sa rencontre l'épée haute ; mais les Romains les arrêtaient avec leurs javelines ; et comme ils opposaient à leurs coups des corps tout couverts de fer, les épées des Gaulois se faussaient : car étant d'une trempe fort molle, et d'un fer peu battu, elles se pliaient et se courbaient très-facilement. D'ailleurs leurs boucliers percés et hérissés de javelines qui y demeuraient attachées et suspendues, étaient si pesants, que, ne pouvant plus les soutenir, ils abandonnaient leurs propres armes pour se jeter sur celles des ennemis, et pour leur arracher leurs javelines; et alors les Romains, les voyant découverts, se servaient avec succès de leurs épées. Ils taillèrent en pièces les premiers rangs ; les autres prirent la fuite, et se dispersèrent dans la plaine, sans songer à se retirer dans leur camp, qu'ils n'avaient pas eu soin de retrancher, tant ils se croyaient sûrs de la victoire. L'honneur du triomphe fut accordé au dictateur.

Cette bataille fut donnée vingt-trois ans après la prise de Rome, et on dit qu'elle commença à rassurer les Romains contre les Gaulois, qui jusque-là leur avaient paru très-redoutables : car ils étaient persuadés que les premières victoires qu'ils avaient remportées sur eux n'étaient pas l'ouvrage de leur valeur, mais l'effet de quelques accidents imprévus, et surtout des maladies qui avaient affaibli l'armée de ces barbares. La crainte qu'ils en avaient était même si grande, que, dans la loi qui dispensait les prêtres d'aller à la guerre, celle contre les Gaulois était exceptée. Cicéron, en faisant remarquer combien, dès les commencements de l'empire, la Gaule a toujours paru aux personnes sensées formidable pour Rome [1], ajoute que ce n'est point sans une protection particulière des dieux que la nature a placé les Alpes au-devant de l'Italie, comme pour lui servir de barrière et de retranchement. Car, dit-il, si cette entrée avait été ouverte aux troupes sans nombre d'une nation aussi fière que celle des Gaulois, Rome n'aurait jamais pu devenir le siége et la capitale du plus grand empire de l'univers.

La victoire sur les Gaulois fut le dernier exploit militaire de Camille ; la prise de Vélitres ne fut que la suite de cette expédition, et cette ville se rendit même sans combattre. Mais il eut un terrible assaut à soutenir dans Rome même.

Les tribuns ne comptaient pour rien la victoire qu'on venait de remporter sur les ennemis de l'état, si eux-mêmes n'en remportaient une sur ceux qu'ils regardaient comme leurs ennemis domestiques, c'est-à-dire sur les patriciens. Le sénat, pour être en état de leur tenir tête, engagea Camille à ne point se démettre encore de la dictature, espérant qu'à l'aide de cette suprême autorité il combattrait avec plus de succès contre les tribuns [2]. La grande place de Rome était le champ de bataille où les deux ordres de l'état, comme deux armées rangées de part et d'autre sous leurs chefs, étaient près de décider la plus importante affaire qui se fût traitée jusque-là dans l'assemblée du peuple romain. Les tribuns déterminés à vaincre ou à périr, proposent d'un air intrépide et triomphant leur loi, et appellent les tribus pour porter leur suffrage. Camille, environné de tout le sénat, s'oppose à la délibération, et veut empêcher qu'on n'aille aux voix. On espérait que l'autorité personnelle de Camille et celle de sa charge mettraient la multitude à la raison. Mais la dictature, mise trop souvent en usage, avait beaucoup perdu de ce crédit qu'elle s'était concilié au commencement par la singularité de la charge, et par le caractère sou-

[1] « Nemo sapienter de rep. nostrà cogitavit jam indè a « principio hujus imperii, quin Galliam maximè timendam huic imperio putaret... Alpibus Italiam munierat « antè natura non sine aliquo divino numine. Nam, si « ille aditus Gallorum immanitati multitudinique patuisset, nunquam hæc urbs summo imperio domicilium ac sedem præbuisset. » (Cic. *orat. de Prov Consul.* n. 33. 34.)

[2] Liv. lib. 6, cap. 42.

verain qui y était attaché. Sextins et Licinius ne respectaient plus ni les lois, ni la première dignité de la république. Il s'élève dans toute la place un bruit et un tumulte horrible, qui semblait annoncer un combat prochain et une action sanglante. En effet, l'affaire paraissait ne pouvoir se terminer autrement, si le dictateur avait été aussi emporté et aussi violent que les tribuns. Il sort de sa place, sans pourtant se démettre de sa charge, et, prenant avec lui les sénateurs, il marche vers le Capitole. Là, il prie les dieux de calmer un si grand désordre, et d'en écarter les suites funestes. Il fait vœu de bâtir un temple à la Concorde dès que les troubles seront apaisés.

Quand on vint à délibérer dans le sénat, la contrariété des sentiments excita de grandes contestations : mais enfin l'avis le plus doux et le plus sage l'emporta. On prit le parti de céder au peuple, et de lui permettre de choisir l'un des consuls dans son corps. Dès que le dictateur eut prononcé cet arrêt en pleine assemblée, le peuple en eut tant de joie, qu'il se réconcilia sur l'heure même avec le sénat, et accompagna Camille jusque dans sa maison, avec de grandes acclamations et de grands applaudissements. On compte cent quarante-cinq ans depuis l'institution du consulat jusqu'à cette loi qui y admettait les plébéiens.

Le lendemain on s'assembla, et l'on ordonna que, pour accomplir le vœu de Camille, et pour conserver la mémoire de cette heureuse réunion, on bâtirait le temple de la Concorde dans un lieu qui regardait sur la place et sur le Comice : qu'on ajouterait un jour aux féries latines, qui désormais dureraient quatre jours; que, sans perdre un moment, on irait offrir des sacrifices dans tous les temples, et que ce jour-là tous les Romains sans exception seraient couronnés de chapeaux de fleurs.

Camille tint ensuite les comices consulaires, et l'on nomma pour consuls L. Æmilius du côté des patriciens, et L. Sextius de l'ordre du peuple.

Ainsi furent terminées les disputes les plus vives et les plus animées que nous ayons vues jusqu'ici entre le sénat et le peuple. Il faut avouer que, si la république eût eu un dictateur aussi emporté et aussi opiniâtrément attaché à son sentiment que l'étaient les deux tribuns du peuple, il aurait fallu en venir aux mains, s'entr'égorger les uns les autres, et éteindre les disputes dans le sang des citoyens. La sagesse du sénat prévint une si funeste extrémité. C'est un honneur de céder dans de pareilles conjonctures : la gloire est pour le vaincu, et la honte pour le vainqueur.

Quel dommage que le peuple romain ne fût point éclairé des lumières de la vraie religion! mais, au milieu de ses ténèbres, quels reproches ne nous fait-il point! Lorsque Camille voit tout désespéré de la part des hommes, il a recours à ses dieux, et attend tout de leur secours. Lorsque la paix est rétablie, le premier soin du peuple entier est de courir aux temples pour en marquer à ces mêmes dieux sa vive reconnaissance.

L. ÆMILIUS [1].
L. SEXTIUS.

L'année qui commence ici fut remarquable par le consulat d'un *homme nouveau* (c'est l'expression de Tite-Live [2], que je vais expliquer dans le moment), et par l'établissement de deux nouvelles magistratures, qui sont la préture et l'édilité curule.

On nommait, chez les Romains, *homme nouveau* celui dont aucun des ancêtres n'avait été dans les charges *curules*, appelées ainsi parce qu'elles donnaient droit de se faire porter dans une chaise d'ivoire appelée *sella curulis*, et de s'y asseoir aux assemblées publiques. Les descendants de ceux qui avaient possédé ces charges étaient censés et appelés *nobles*, eux, leurs enfants, et toute leur postérité, et formaient à Rome ce qu'on appelait la noblesse. Ils avaient aussi droit d'*images*; c'est-à-dire qu'ils exposaient dans la partie de leur maison la plus apparente les images, les portraits de ceux de leurs ancêtres qui avaient été dans ces charges, et les faisaient porter dans de certaines cérémonies publiques, comme aux obsèques de leurs proches. Ces charges étaient, le consulat, la censure, la dictature, et de plus l'édilité curule et la

[1] An R. 389; av. J. C. 363.
[2] Liv. lib. 7, cap. 1.

preture, dont nous allons voir l'établissement. La division qui avait été dans les commencements entre les patriciens et les plébéiens continua sur le même pied à peu près entre les nobles et ceux qui ne l'étaient pas, éclatant plus ou moins selon la différence des temps et des conjonctures.

Cette observation aide à entendre ce que l'on a vu dans une harangue de Sextius et de Licinius, qu'il ne restait plus au peuple pour s'égaler aux patriciens que le consulat, qui le mettrait en possession de tout ce qui les distinguait[1], et lui rendrait communs avec eux tous les avantages les plus brillants, commandement, honneurs, gloire militaire, NOBLESSE. Ceux du peuple devenaient donc nobles par le consulat, et par toutes les autres charges curules, mais nobles plébéiens, distingués des patriciens, quoique unis ordinairement avec eux pour les intérêts et la façon de penser.

Ce fut L. Sextius qui le premier d'entre les plébéiens fut nommé consul. Il pouvait se vanter, avec bien plus de raison encore que ne fit Cicéron dans la suite[2], d'avoir enfin, après beaucoup de combats, forcé les barrières que la noblesse avait jusque-là opposées à ceux dont elle méprisait l'origine[3], et d'avoir rendu l'entrée au consulat non moins accessible au mérite qu'à la naissance. Le peuple, par reconnaissance pour une prérogative si honorable à son corps, accorda au sénat de créer un nouveau magistrat pour rendre la justice dans la ville, qui fut appelé *préteur*. C'était un démembrement des fonctions du consul, à qui les occupations du dehors souvent ne permettaient pas de s'acquitter de cette importante partie de sa charge.

Le sénat acquit encore dans cette même année une seconde magistrature : ce fut celle d'édile. Il y en avait déjà deux tirés du corps du peuple, dont il a été parlé dans le temps de leur établissement. Ceux-ci refusant de prêter leur ministère pour l'appareil des grands jeux que Camille avait voués, de jeunes patriciens s'en chargèrent avec joie, et le sénat saisit cette occasion d'établir une nouvelle dignité pour ceux de son corps, laquelle devint fort considérable. J'ai exposé les fonctions de ces deux nouvelles charges dans une dissertation placée à la tête de ce volume. Spurius Furius, fils de Camille, fut revêtu de la préture; Cn. Quintius Capitolinus et P. Cornélius Scipion, de l'édilité. Le peuple, pour ne le point céder au sénat, s'ouvrit dans la suite l'entrée à la préture; et l'édilité, presque aussitôt après son institution, devint commune aussi aux deux ordres.

L. GÉNUCIUS[1].
Q. SERVILIUS.

Les trois années[2] suivantes ne furent guère remarquables que par une peste qui enleva un grand nombre de citoyens, plusieurs magistrats, et, ce qui fut le plus sensible à la république, le grand Camille, dont la mort, quoiqu'elle fût arrivée dans un âge fort avancé, fut encore, par rapport aux vœux de tous les citoyens, en quelque façon prématurée, tant il était estimé et respecté. En effet[3], ce fut vraiment un homme unique dans tous les divers états de sa fortune: le premier des citoyens de la république tant en paix qu'en guerre avant son exil; plus illustre encore dans son exil même, soit par l'empressement avec lequel Rome prise par les Gaulois le rappela à son secours, soit par le bonheur qu'il eut de n'être rétabli dans sa patrie que pour la rétablir elle-même dans son premier état. Toujours égal à lui-même, il soutint merveilleusement l'éclat de sa réputation pendant les vingt-cinq années qu'il vécut depuis, et fut jugé digne d'être regardé, après Romulus, comme le second fondateur de Rome.

[1] « Quippè ex illa die in plebem ventura omnia, quibus patricii excellant : imperium atque honorem, gloriam belli, GENUS, NOBILITATEM. »

[2] « Quum ego tanto intervallo claustra ista nobilitatis refregissem, ut aditus ad consulatum posthac... non magis nobilitati quàm virtuti pateret, non arbitrabar, » etc. (CIC. *pro Mur.* n. 17.)

[3] Liv lib. 3. cap. 7

[1] An. R. 390; av. J. C. 362

[2] Liv. lib. 7, cap. 2, 3.

[3] « Fuit enim verè vir unicus in omni fortunâ : princeps pace belloque, priusquam exulatum iret : clarior in exsilio, vel desiderio civitatis, quæ capta absentis imploravit opem, vel felicitate quâ, restitutus in patriam, secum patriam ipsam restituit. Par deindè per quinque et viginti annos (tot enim posteà vixit) titulo tantæ gloriæ fuit, dignusque habitus, quem secundum a Romulo conditorem urbis romanæ ferrent. » (LIV.)

C. SULPICIUS PÆTICIUS.
C. LICINIUS STOLO.

La peste continuant toujours à Rome, on eut recours, pour apaiser les dieux, à la cérémonie nommée *lectisternium*, qui n'avait encore été pratiquée jusque-là que deux fois[2], et qui consistait à dresser des lits dans les temples des dieux, pour y offrir des sacrifices et y célébrer des festins en leur honneur. Il en a été parlé.

Comme la peste ne cessait point, on institua en l'honneur des mêmes dieux les jeux scéniques, c'est-à-dire les représentations de pièces de théâtre, genre de divertissement tout nouveau pour un peuple guerrier, qui jusque-là n'avait eu d'autres jeux ni d'autres spectacles que ceux du Cirque. Ces jeux scéniques, qui dans leur origine étaient d'une simplicité rustique et grossière, ont été portés de notre temps, dit Tite-Live, à un excès et à une fureur de dépenses à laquelle pourraient à peine suffire les revenus des princes les plus opulents. On peut consulter ce qui a été dit sur ces jeux dans le troisième tome de l'Histoire ancienne, livre X[3], et j'aurai lieu d'en parler encore dans la suite.

[1] An. R. 391; av. J. C. 361.

[2] Tite-Live n'a point fait mention de la seconde fois que cette cérémonie a été mise en usage.

[3] Tom. Ier, pag. 735, de notre édition.

CN. GENUCIUS[1].
L. ÆMILIUS. II.

Tous ces moyens ne procurant aucun soulagement aux maux qui accablaient la ville, et les esprits étant encore plus tourmentés par la recherche superstitieuse des remèdes, que les corps ne l'étaient par la maladie, on se souvint d'une cérémonie ancienne fort bizarre, et dont il est difficile de rendre une bonne raison. Elle consistait à attacher un clou dans un temple: *clavum figere*. On prétend que les Volsiniens, peuple d'Étrurie, s'en servaient anciennement pour marquer le nombre des années; et que de là elle passa à Rome: on appelait ce clou *clavus annalis*. La loi portait que ce clou serait attaché le jour des Ides de septembre, c'est-à-dire le 13, par le premier magistrat de la république. Dans l'occasion dont il s'agit ici, on nomma exprès un dictateur: ce fut L. Manlius Impériosus, qui choisit pour général de la cavalerie L. Pinarius. Il attacha le clou dans le côté droit du temple de Jupiter. La maladie sans doute ne put tenir contre un remède si efficace[2]. Cette même cérémonie fut renouvelée environ trente ans après, mais par un sujet bien différent, c'est-à-dire, comme un remède contre une étrange aliénation que l'on supposa s'être emparée des esprits, et que l'on voulut regarder comme la cause de la multiplication des crimes dans la ville.

[1] An. R. 392; av. J. C. 360.

[2] Liv. lib. 8, cap. 18.

LIVRE VIII.

Ce huitième livre contient l'histoire de trente-sept ans, depuis l'accusation de Manlius Impériosus, an de Rome 393, jusqu'à la dictature de Papirius Cursor, qui veut faire mourir Q. Fabius, général de la cavalerie, pour avoir combattu pendant son absence, et malgré sa défeuse, contre les Samnites, an de Rome 430.

§ I. — MANLIUS EST OBLIGÉ DE SE DÉMETTRE DE LA DICTATURE. ACCUSÉ PAR LES TRIBUNS, IL EST SAUVÉ PAR SON FILS. TRIBUNS DES LÉGIONS NOMMÉS PAR LE PEUPLE. M. CURTIUS SE DÉVOUE AUX DIEUX MANES, ET SE JETTE DANS UN ABIME. MALHEUREUX SUCCÈS DU PREMIER CONSUL PLÉBÉIEN QUI AIT EU UNE GUERRE A CONDUIRE. HERNIQUES DÉFAITS PAR LE DICTATEUR APPIUS CLAUDIUS. VICTOIRE SIGNALÉE DU JEUNE MANLIUS SUR UN GAULOIS. ALLIANCE RENOUVELÉE AVEC LES LATINS. NOUVELLE DÉFAITE DES GAULOIS PAR LE DICTATEUR SULPICIUS. LOI QUI RÈGLE LES INTÉRÊTS DE L'ARGENT PRÊTÉ A UN POUR CENT. AUTRE LOI PORTÉE DANS LE CAMP POUR IMPOSER UN NOUVEAU DROIT SUR L'AFFRANCHISSEMENT DES ESCLAVES. DÉFENSE D'ASSEMBLER LE PEUPLE HORS DE LA VILLE. LICINIUS STOLON CONDAMNÉ PAR SA PROPRE LOI. DICTATEUR TIRÉ DU PEUPLE POUR LA PREMIÈRE FOIS. DEUX CONSULS PATRICIENS. VENGEANCE TIRÉE DES HABITANTS DE TARQUINIE. LE PEUPLE ROMAIN PARDONNE A LA VILLE DE CÉRÉ. LES PLÉBÉIENS REMIS EN POSSESSION DU CONSULAT. AFFAIRE DES DETTES TERMINÉE.

CN. GENUCIUS [1]
L. ÆMILIUS. II.

Nous avons vu dans le livre précédent que L. Manlius Impériosus avait été nommé dictateur[2] pour attacher le clou dans le temple de

[1] An. R. 392; av. J. C. 360.
[2] Liv. lib. 7, cap. 3-5.

Jupiter. Il ne renferma pas l'exercice de sa magistrature dans la fonction religieuse pour laquelle on l'avait créé dictateur. Il voulut porter la guerre chez les Herniques, et pour cela se mit en devoir de faire des levées de soldats. Ayant trouvé de la résistance dans la jeunesse romaine, il usa de violence. Il condamna les uns à des amendes, fit battre de verges les autres, en envoya quelques-uns dans les prisons; jusqu'à ce qu'enfin tous les tribuns du peuple s'étant soulevés contre lui, il fut obligé de réder et de se démettre de la dictature.

Q. SERVILIUS AHALA. II[1].
L. GENUCIUS. II.

Dès que Manlius eut abdiqué[2], il fut accusé devant le peuple par le tribun M. Pomponius. L'accusation intentée contre lui roulait sur sa conduite irrégulière et rigoureuse dans la dictature. Mais le tribun travaillait encore à le rendre odieux par son caractère féroce, et par la cruauté qu'il exerçait non-seulement sur des étrangers, mais sur ses proches et sur sou propre fils. Il lui reprochait « qu'ayant un « fils en âge de paraître et d'entrer dans le « monde[3], contre lequel il n'avait aucun

[1] An. R. 393; av. J. C. 359.
[2] Liv. lib. 7, cap. 3-5.
[3] « Crimini ei tribunus inter cætera dabat, quòd « filium juvenem nullius probri compertum, extorrem « urbe, domo, penatibus, foro, luce, congressu æqualium « prohibitum, in opus servile, propè in carcerem atque « in ergastulum dederit : ubi summo loco natus dictato-

« sujet de plainte, il le reléguait loin de la « ville, de la maison paternelle, de ses dieux « pénates, de la place publique, de la compa- « gnie de ceux de son âge, et le condamnait à « des travaux serviles, et presque à une pri- « son d'esclave, où ce jeune homme d'une si « illustre naissance, fils d'un dictateur, avait « lieu d'apprendre tous les jours, par la mi- « sère à laquelle il était réduit, qu'il était né « d'un père qui portait à juste titre le surnom « d'*impérieux*. Et pour quel crime est-il « traité avec tant de rigueur? Parce qu'il ne « parle pas aisément. Un père, s'il avait quel- « que chose des sentiments de la nature, ne « devrait-il pas travailler à corriger douce- « ment un pareil défaut, plutôt que de le « rendre encore plus remarquable par la du- « reté dont il use envers son fils? Les bêtes « mêmes n'en nourrissent pas avec moins de « soin et de tendresse ceux de leurs petits « qui ont quelque difformité. Manlius, au « contraire, par la manière dont il gouverne « son fils, ajoute mal sur mal. Il augmente « encore sa lenteur naturelle; et s'il y a dans « ce jeune homme quelque semence, quelque « étincelle d'heureuses dispositions, il l'éteint « et l'étouffe par une vie champêtre, par une « éducation rustique, et en le réduisant à la « compagnie des bêtes. »

Ces invectives révoltèrent contre Manlius tous les citoyens, excepté celui-là seul qui était l'objet de cette rigueur tant reprochée à son père. Ne pouvant supporter qu'on entreprît à son occasion de le rendre odieux, il voulut, par une action éclatante, faire connaître aux dieux et aux hommes que, bien loin de favoriser les accusateurs de son père, il prétendait prendre sa défense et le secourir. Il prit donc une résolution qui véritablement se ressentait de la férocité dans laquelle il avait été élevée[1], et qui était sans doute d'un exemple dangereux dans un état, mais cependant louable par le motif d'où elle partait. Un matin, sans en avertir personne, il vient à la ville armé d'un poignard, et va droit chez le tribun M. Pomponius, qui était encore au lit. Il se fait annoncer, et sur-le-champ est introduit, parce que le tribun ne doutait point que ce jeune homme, indigné contre son père, ne vînt lui suggérer quelque nouveau sujet d'accusation, ou lui donner quelque conseil sur la manière dont il devait conduire l'affaire. Le jeune Manlius lui demande un moment d'entretien particulier; et dès qu'ils se vit tête à tête avec le tribun, il tire son poignard, le lui porte sous la gorge, et lui déclare qu'il le percera sur-le-champ, s'il ne jure dans le moment même, selon la formule qu'il va lui dicter, *qu'il ne tiendra jamais d'assemblée du peuple pour accuser son père*. Le tribun[1], tout tremblant, qui voyait le fer briller à ses yeux, qui était seul, sans défense, attaqué par un jeune homme robuste, et, ce qui n'était pas moins à craindre, plein d'une confiance brutale en sa force, fit le serment qu'on lui demandait; et, dans la suite, il avoua avec une sorte de complaisance; et avec une sincérité qui marquait assez qu'il ne s'en repentait pas, que c'était cette violence qui l'avait obligé de se désister de son entreprise.

Cette action est sans doute irrégulière en elle-même; mais ce défaut est couvert en quelque façon par la générosité et la piété filiale qui y brillent dans leur plus grand éclat: et c'est sur ce pied-là qu'en jugea le peuple romain. Il eût souhaité avoir toute liberté de sévir contre un accusé cruel et superbe tel qu'était Manlius Impériosus; mais il ne put désapprouver néanmoins la démarche hardie de ce fils pour sauver son père. Il la trouvait même d'autant plus louable, que la sévérité excessive de Manlius à son égard n'avait pu éteindre en lui les sentiments de la nature. Le peuple se crut même obligé de récompenser une action si généreuse et si pleine de piété, comme je le remarquerai bientôt.

Nous voyons ici dans la personne du jeune

« rius juvenis quotidianâ miseriâ disceret, verè imperioso patre se natum esse. At quam ob noxam? Quia « infacundior sit, et linguâ impromptus. » (Liv.)

« Relegatus a patre ob adolescentiam brutam et hebetem. » (Senec. *de Benef* lib. 3, cap. 37.)

[1] « Capit consilium, rudis quidam atque agrestis animi, et, quanquam non civilis exempli, tamen pietate « laudabile. » (Liv.)

[1] « Pavidus tribunus (quippè qui ferrum ante oculos « micare, se solum, inermem, illum prævalidum juvenem, « et, quod haud minùs timendum erat, stolidè ferocem « viribus suis cerneret) adjurat in quæ adactus est « verba. » (Idem.)

Manlius un illustre exemple de ce que peuvent et doivent opérer les sentiments de la nature dans le cœur d'un fils, et du haut degré jusqu'où il doit porter le respect et la tendresse pour son père. Les écrivains du paganisme ont fort bien connu toute l'étendue de ce devoir, et ont fortement et fréquemment insisté sur l'obligation où sont les enfants, non-seulement de dissimuler et de couvrir par le silence les mauvais traitements qu'ils peuvent recevoir de leurs père et mère [1], mais de les souffrir avec une douceur et une patience qui soient à l'épreuve des injustices les plus criantes. Un fils fut-il jamais maltraité plus injustement par son père que Manlius par le sien? Et c'est dans le temps même qu'il éprouve de sa part les rigueurs les plus dures, dont il pourrait se voir vengé et délivré sans y rien contribuer de son côté, qu'il court à sa défense, et qu'uniquement occupé du désir de sauver son père, et de la pensée qu'il est fils, il oublie tous les autres devoirs.

De ce principe les mêmes païens inféraient un autre devoir, selon eux encore plus indispensable, qui était de demeurer inviolablement attaché à la patrie, quelque injure qu'on en eût reçue. C'est à elle de témoigner sa reconnaissance pour les services que lui rendent les citoyens [2] : mais les plus mauvais traitements, et les supplices mêmes, ne doivent pas faire repentir un citoyen qui a une véritable grandeur d'âme de l'avoir servie avec zèle et fidélité. C'est l'importante leçon que nous a donnée Camille. Il est vrai que, dans le premier moment de son affliction, il lui échappa contre sa patrie ingrate un désir peu digne de lui, qui marque combien les plus grands hommes sont sensibles à l'ignominie [3] : mais, après ce premier mouvement, il revint bientôt aux sentiments naturels de son cœur, et son exil ne servit qu'à allumer

[1] « Facilè intelligo, non modò reticere homines parentum injurias, sed etiam animo æquo ferre oportere. » (Cic. *pro Cluent.* n. 17.)

[2] « Populi grati est præmiis afficere benè meritos de rep. cives : viri fortis, ne suppliciis quidem moveri, « ut fortiter fecisse pœniteat. » ; Id. *pro Mil.* n. 82.)

[3] « Habet quemdam aculeum contumelia, quem pati « prudentes ac viri boni difficillimè possunt. » (Cic. *Verr.* 4, n. 95.)

et augmenter son zèle pour cette même patrie, et à le faire paraître avec plus d'éclat.

Dans une monarchie, les sujets doivent au roi tout ce que dans un gouvernement républicain les citoyens doivent à la patrie.

J'ai dit que l'action du jeune Manlius fut récompensée par le peuple. Il fut nommé tribun dans une légion ; grâce considérable, et qui ne fut accordée qu'au zèle qu'il avait témoigné pour son père, puisque ce jeune Romain, élevé jusqu'alors à la campagne, n'avait pu se faire connaître par un autre endroit.

C'est ici la première fois que le peuple commença à donner ces dignités militaires, que l'on compare assez ordinairement à celle de colonel dans nos troupes : mais il y a néanmoins une différence considérable. Les tribuns étaient au nombre de six dans chaque légion, et ils ne commandaient pas chacun une portion déterminée de la légion, mais tour à tour la légion entière. Deux avaient le commandement pendant deux mois, et ensuite étaient remplacés par deux autres, et ainsi de suite. Jusqu'à ce temps-ci les consuls avaient conféré ces emplois. C'étaient vingt-quatre places importantes qu'ils avaient à donner : car, comme nous venons de le dire, il y avait six tribuns dans chaque légion, et le nombre des légions qu'on levait chaque année était ordinairement de quatre, deux pour chaque consul. Le peuple commença cette année à nommer à six de ces places, et il donna la seconde à Manlius. Cinquante ans après, des vingt-quatre places de tribuns il en donna seize.

On dit que cette même année il se forma tout d'un coup dans la place publique de Rome [1] une espèce de gouffre très-profond, que l'on ne put jamais venir à bout de combler, quoiqu'on y jetât une fort grande quantité de terre. On consulta les devins, selon l'usage ordinaire dans des cas pareils ; et il fut répondu qu'il fallait jeter dans cet abîme ce qui faisait la principale force des Romains [2], si l'on voulait que l'empire durât à jamais. On fut embarrassé quelque temps sur le sens de

[1] Liv. lib. 9, cap. 30.

[2] Liv. lib. 7, cap. 6

cette réponse, lorsqu'un jeune homme qui se nommait M. Curtius, et qui s'était distingué à la guerre par un grand nombre de belles actions, vint tout d'un coup au milieu de la place publique, armé de pied en cap, et monté sur un cheval superbement harnaché. Il témoigna être étonné que l'on doutât un moment que le bien le plus propre aux Romains fût la valeur et les armes; et après s'être dévoué aux dieux Mânes, il se jeta dans le gouffre, lequel ensuite, dit-on, se referma. Cet endroit fut appelé depuis *le lac Curtius*. Tite-Live raconte ce fait sans s'en rendre garant, ne le trouvant appuyé que sur un bruit populaire [1], par où il témoigne assez clairement qu'il le regarde comme fabuleux : et il a rapporté au livre premier, sous le règne de Romulus, une origine du nom du *lac Curtius* moins merveilleuse, et plus vraisemblable.

Après cet événement quel qu'il ait été, l'armée marcha contre les Herniques, sous la conduite de Génucius, à qui ce département était échu par le sort. C'était le premier consul plébéien qui eût eu une guerre à conduire. C'est pourquoi la république en attendait l'événement avec inquiétude, parce qu'on ne manquerait pas de juger par ce premier succès si l'on avait eu raison ou non d'admettre les plébéiens au consulat. Génucius donna malheureusement dans une embuscade, où il fut tué, et l'armée mise en déroute. Quand la nouvelle en fut arrivée à Rome, les sénateurs, moins affligés du danger public que triomphants du malheureux succès d'un consul plébéien, faisaient entendre de tous côtés mille reproches, disant aux plébéiens avec insulte « qu'ils changeassent à leur gré les anciens « usages, qu'ils créassent des consuls du peu- « ple, qu'ils troublassent l'ordre des auspices « et des cérémonies sacrées : qu'on avait bien « pu, par une ordonnance du peuple, chasser « les patriciens des honneurs qui leur appar- « tenaient; mais cette ordonnance illégitime « avait-elle eu quelque pouvoir contre les « dieux immortels? qu'ils avaient vengé eux- « mêmes leur divinité méprisée : que le vio- « lement des auspices puni par la déroute de « l'armée et par la mort du général qui en « avait profané la sainteté était une terrible « leçon, qui devait apprendre au peuple à ne « plus troubler dans les assemblées, comme il « avait fait, les droits et les priviléges des « familles. » Le sénat et la place publique retentissaient de pareils discours.

On nomma pour dictateur Appius Claudius, qui avait été le plus opposé à cette nouveauté, et il choisit pour général de la cavalerie Servilius. Avant qu'ils fussent arrivés à l'armée, le lieutenant Sulpicius avait déjà remporté quelque avantage sur les ennemis. Comme ceux-ci comptaient bien qu'il viendrait de nouvelles troupes de Rome, ils avaient aussi grossi les leurs, et avaient mandé toute la fleur de leur jeunesse. Dès que les deux armées furent en présence, on donna le signal. L'action fut des plus vives, et le succès longtemps douteux. La cavalerie romaine mit pied à terre, et vint combattre à la tête de son infanterie. Du côté des Herniques, l'élite de leurs troupes et de toute la nation s'avança pour soutenir ce choc. Ainsi la perte devint considérable de part et d'autre, non-seulement par le nombre, mais encore par la qualité et le mérite de ceux qui périssaient. Enfin les Herniques furent enfoncés et mis en fuite. La nuit empêcha de les poursuivre. Le lendemain, ils abandonnèrent leur camp, dont les Romains se rendirent maîtres.

C. SULPICIUS. II [1].
C. LICINIUS. II.

Les Romains [2] eurent cette année quelques guerres peu importantes contre des peuples voisins : celle contre les Gaulois leur donna plus d'inquiétude, et fit nommer un dictateur, qui fut T. Quintius Pennus. Ils s'étaient avancés à trois milles de Rome. Les Romains marchèrent à leur rencontre. Les deux armées restèrent quelque temps en présence sans faire aucun mouvement, séparées seulement par le pont qui était sur l'Anio (*le Téveron*). Un Gaulois d'une grandeur énorme s'avança sur le pont, et cria à haute voix : « Que le plus « brave des Romains vienne se mesurer avec

[1] « Nunc famâ rerum standum est, ubi certam derogat vetustas fidem. » (Liv.)

[1] An. R. 391; av. J. C. 358.
[2] Liv. lib. 7, cap. 9-11.

« moi, afin que le succès du combat fasse « connaître lequel des deux peuples a le plus « de valeur. » Sa taille extraordinaire intimidait les plus courageux. T. Manlius, celui-là même qui s'était signalé par sa piété à l'égard de son père, vint se présenter au dictateur. « Je n'ai garde, lui dit-il, de m'engager sans « votre ordre dans un combat extraordinaire, « non pas même quand je serais assuré de « remporter la victoire. Mais, si vous m'en « donnez la permission, j'apprendrai à cet « insolent qui vient nous braver que je suis « d'une famille qui a précipité les Gaulois du « haut du roc Tarpéien. » Le dictateur, après l'avoir comblé de louanges, l'exhorte à aller soutenir et venger l'honneur du nom romain. Le brave champion prend ses armes, et marche vers le pont, où il trouve le Gaulois, qui, fier de sa force énorme, triomphait déjà par avance, et tirait sa langue (car Tite-Live rapporte cette circonstance, marquée dans les anciens historiens) par dérision et par insulte. A en juger par l'extérieur, la partie ne paraissait point égale. Tout le brillant était du côté du Gaulois: une taille extraordinaire, un habit bigarré de différentes couleurs, des armes peintes et ciselées en or. Le Romain était d'une grandeur raisonnable, et telle qu'on la souhaite dans un guerrier. Il avait des armes plus maniables pour l'usage que brillantes par la beauté. On ne l'entendait point pousser de grands cris en l'air, et on ne le voyait point se donner des agitations violentes avec ses armes. Plein d'un courage intrépide, et d'une secrète indignation, il réservait toutes ses forces pour le combat même. Quand ils furent près l'un de l'autre sur le pont, à la vue des deux armées, inquiètes l'une et l'autre du succès, et flottantes entre l'espérance et la crainte, le Gaulois, comme une masse haute et pesante, avançant de la gauche son bouclier devant lui, décharge avec un grand bruit un coup de son sabre sur les armes du Romain, lequel, ayant relevé la pointe du sabre avec son bouclier, et s'étant mis hors de la portée de ses coups, en s'insinuant adroitement entre ses armes et son corps, lui perce le ventre de son épée, et le renverse mort par terre. Ensuite il le dépouille et lui enlève seulement le hausse-col, qu'il mit lui-même sur-le-champ autour de son cou. Pendant que la frayeur et l'étonnement tiennent les Gaulois comme immobiles et hors d'eux-mêmes, les Romains, pleins de joie, s'avancent au-devant du jeune vainqueur, et, le comblant de louanges à l'envi, le conduisent au dictateur comme en triomphe. Parmi leurs acclamations de joie, on entendit le surnom de *Torquatus*[1], que les soldats lui donnaient, et il demeura toujours depuis à sa postérité, et devint un titre honorable pour sa famille. Le dictateur lui fit présent d'une couronne d'or, et releva par de grandes louanges l'éclat de sa victoire, en présence de toutes les troupes. Elle eut un prompt et heureux effet, et les Gaulois, regardant le succès de ce combat singulier comme un mauvais augure pour eux, abandonnèrent leur camp la nuit suivante, et se retirèrent en désordre sur les terres des Tiburtiens[2], qui, selon quelques auteurs, les avaient engagés dans cette guerre.

C. PÉTÉLIUS BALBUS[3].
M. FABIUS AMBUSTUS.

La guerre contre les Herniques[4] échut par le sort à Pételius, celle contre les Tiburtiens à Fabius. Les Gaulois s'approchèrent de Rome. A cette nouvelle, on créa un dictateur, selon l'usage établi alors dans les guerres contre les Gaulois. Il y eut un combat, qui fut vif, et la victoire longtemps disputée. Enfin les Gaulois furent mis en fuite, et se retirèrent à Tibur. Les deux consuls réussirent aussi, chacun de leur côté.

M. POPILIUS LÆNAS[5].
CN. MANLIUS

Les Tiburtiens eurent la hardiesse de s'approcher de Rome, mais ils en furent repoussés avec perte.

C. FABIUS[6].
C. PLAUTIUS.

Une nouvelle attaque de la part des Gaulois

[1] Ce surnom vient du mot latin *torques*, qui signifie *collier, hausse col*. C'était l'ornement des Gaulois.
[2] *Tibur* s'appelle maintenant *Tivoli*.
[3] An. R. 395; av. J. C. 357.
[4] Liv. lib. 7, cap. 11.
[5] An. R. 396; av. J. C. 356.
[6] An. R. 397; av. J. C. 355.

oblige les Romains de se remettre en campagne[1]. Ces peuples étaient fort acharnés contre Rome. Outre l'espérance du butin, ils cherchaient à venger les défaites de leurs compatriotes. D'ailleurs les peuples voisins et ennemis de Rome, quelque incommodes que fussent ces hôtes, les retenaient chez eux le plus longtemps qu'ils pouvaient, dans l'espérance de détruire, s'ils pouvaient, ou d'humilier au moins la puissance romaine. Au milieu de ces alarmes, les Romains furent beaucoup consolés par le secours qu'ils reçurent des Latins, avec qui ils venaient de renouveler l'ancien traité, qui avait été longtemps suspendu et sans exécution. Après avoir choisi pour dictateur Sulpicius, ils marchèrent contre les Gaulois. De part et d'autre les troupes brûlaient d'envie d'en venir aux mains. Le dictateur[2], qui était sage et expérimenté, ne se livra point à cette ardeur inquiète et empressée. Il ne crut pas devoir hâter sans nécessité le combat contre un ennemi dont les troupes dépérissaient chaque jour dans un pays étranger, où il n'avait fait aucun amas de vivres, ni aucun retranchement, et qui d'ailleurs, soit pour les forces du corps, soit pour le courage, n'avait qu'un premier feu et une vivacité momentanée, qui s'amortissait et s'éteignait pour peu qu'on la laissât refroidir par le délai. Pour ces raisons, le dictateur traînait la guerre en longueur, et avait défendu sous de grosses peines de combattre sans ordre. Les soldats, souffrant avec peine cette défense, s'en plaignirent entre eux dans les corps-de-garde, parlant fort mal du dictateur, et s'en prenant quelquefois au sénat entier, sur ce qu'il n'avait point confié le soin de cette guerre aux consuls. Ils disaient d'un ton railleur, « qu'on avait choisi un excellent « général, un chef d'un mérite unique, qui se « flattait que la victoire lui tomberait du ciel « dans les mains sans qu'il se donnât aucune « peine. » Ils tenaient ensuite les mêmes discours ouvertement, et allaient encore plus loin, en déclarant « qu'ils combattraient sans « l'ordre du dictateur, ou qu'ils retourneraient « tous ensemble à Rome. » Les centurions se joignaient aux soldats; et ce n'était plus seulement par pelotons qu'ils s'entretenaient de la sorte, mais, s'attroupant en foule autour de la tente du général, ils demandaient à haute voix qu'on les menât au dictateur, et que ce fut Sex. Tullius qui portât la parole pour eux.

C'était un des plus braves officiers de l'armée, qui était alors, pour la septième fois[1], le premier capitaine d'une légion[2], et qui s'était distingué par mille belles actions. Il ne put pas se refuser à l'empressement des troupes, et s'avança avec elles jusqu'au tribunal de Sulpicius, qui fut fort surpris de voir arriver une si grande multitude de soldats, et encore plus de voir à leur tête un officier qui ne s'était pas moins distingué jusque-là par sa soumission et son obéissance que par son courage. « Toute « l'armée, dit Sextus Tullius en s'adressant au « dictateur, croyant que vous la condamnez « de lâcheté, et que, pour l'en punir, vous la « tenez en quelque sorte désarmée[3], m'a prié « de venir plaider sa cause devant vous. Cer- « tainement, quand on pourrait nous repro- « cher d'avoir mal fait notre devoir en quel- « que occasion, d'avoir fui devant l'ennemi, « d'avoir honteusement abandonné nos dra- « peaux, je croirais pourtant avoir lieu de « vous demander, par grâce, que vous nous « permissiez de réparer notre faute, et d'en « effacer la honte par quelque action glo- « rieuse. Les mêmes légions qui avaient été « mises en déroute près d'Allia ont recou- « vré peu après, par leur courage, Rome « et leur patrie, qu'elles avaient perdue par « leur consternation précipitée. Pour nous, « grâce à la protection des dieux, aussi bien « qu'à votre bonheur et à celui du peuple

[1] Liv. lib. 7, cap. 12 15.

[2] « Dictatori neutiquam placebat, quandò nulla cogeret res, fortunæ se committere adversùs hostem, quem « tempus deteriorem in dies et locus alienus faceret, sine « præparato commeatu, sine firmo munimento manen- « tem; ad hoc iis animis corporibusque, quorum omnis « in impetu vis esset, parvâ eadem languesceret morâ.» (Liv.)

[1] Alors, chez les Romains, les légions et leurs officiers étaient licenciés tous les ans à la fin de la campagne; et l'année suivante, on faisait une nouvelle levée de troupes, et une nouvelle création d'officiers.

[2] Septimùm primum pilum ducebat. »

[3] Il fait allusion a un genre de punition usité alors par rapport aux soldats, à qui, lorsqu'ils avaient manqué à leur devoir, on ôtait les armes.

« romain, l'état de nos affaires et notre gloire « sont encore dans leur entier : quoique pour- « tant à peine osé-je dire que notre gloire n'a « point reçu de flétrissure, pendant que les « ennemis, nous voyant renfermés comme « des femmes dans notre camp, nous acca- « blent de mille reproches outrageants, et, ce « qui nous est infiniment plus sensible, pen- « dant que vous, notre général, vous regardez « votre armée comme n'ayant ni courage, ni « armes, ni bras, et qu'avant de nous avoir « mis à l'épreuve, vous désespérez entière- « ment de nous, comme si vous n'aviez pour « soldats que des hommes qui ne sussent faire « usage ni de leurs mains, ni de leurs épées. « Pour quelle autre raison en effet pouvons- « nous croire qu'un général ancien dans le « métier, et brave comme vous l'êtes, de- « meure ici, comme on dit ordinairement, les « bras croisés et sans rien faire? Car, quoi « qu'il en soit, il est bien plus vraisemblable « et plus raisonnable que ce soit vous qui ayez « douté de notre courage que nous du vôtre. « Mais si le plan que vous suivez ne vient pas « de vous, et vous est suggéré; si ce n'est pas « la guerre contre les Gaulois, mais un com- « plot et une sorte de conspiration des séna- « teurs qui nous tient éloignés de la ville et de « nos dieux pénates, je vous prie de regarder « ce que je vais prendre la liberté de vous « dire comme le discours, non des soldats à « leur général, mais du peuple aux sénateurs, « qui a ses intérêts à soutenir comme vous les « vôtres. Qui peut trouver mauvais en effet « que nous nous regardions comme des sol- « dats, non comme vos esclaves; comme en- « voyés à la guerre, non comme relégués en « exil; que nous demandions qu'on nous « donne le signal pour combattre comme il « convient à des hommes de courage et à des « Romains, sinon qu'on nous laisse jouir du « repos à Rome plutôt que dans le camp? « Voilà comme nous parlerions aux séna- « teurs. Mais ici, soldats soumis, nous vous « adressons nos prières comme à notre géné- « ral, vous demandant de nous donner la « permission de combattre. Nous souhaitons « vaincre, mais vaincre sous vos ordres, vous « déférer le glorieux laurier de la victoire, « entrer triomphants avec vous dans Rome « et vous suivre au Capitole, pleins de gloire « et de joie, pour y rendre au grand Jupiter « de solennelles actions de grâces.» Le discours de Tullius fut suivi des prières de toute la multitude qui environnait le tribunal du dictateur, et tous demandaient qu'on donnât le signal et qu'on leur permît de prendre les armes.

Quoique le dictateur vît bien que cette demande, bonne en elle-même, pouvait avoir des suites fâcheuses, il promit de faire ce qu'on souhaitait de lui; et ayant tiré à part Tullius, il lui témoigna sa surprise sur la commission dont il s'était chargé. Tullius commença par le prier « de lui faire la justice de « croire que, s'il en avait usé ainsi, ce n'était « ni par mépris de la discipline militaire, ni « par oubli de son état, et de l'obéissance « qu'un officier comme lui devait à son géné- « ral : qu'il n'avait pas refusé son ministère à « la multitude animée, laquelle pour l'ordi- « naire suit l'impression de ses chefs, de peur « qu'elle n'en prît quelque autre, tel qu'elle a « coutume de les choisir dans ces sortes d'é- « meutes. Que, pour lui, il serait toujours « soumis à ses ordres : mais que le dictateur « ne devait pas croire qu'il lui fût facile de de- « meurer maître des mouvements de l'armée; « et que la chose demandait qu'il y pensât « sérieusement : que, dans l'emportement et « la chaleur que montraient les soldats, tout « délai était dangereux; et qu'ils pourraient « bien trouver eux-mêmes le lieu et le temps « de la bataille, si le général refusait de le leur « accorder ».

Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi ensemble, il arriva qu'un Gaulois emmena des chevaux qui paissaient dans la prairie : deux soldats romains les lui enlevèrent. Plusieurs Gaulois poursuivirent ces deux Romains à coups de pierres. Il survint du monde de part et d'autre, et l'on en serait venu à un combat dans les formes, si les centurions n'eussent fait retirer les troupes. Cet événement fit voir au dictateur combien ce que Tullius lui avait dit était fondé en vérité. La chose ne souffrant plus de retardement, il annonça aux troupes que la bataille se donnerait le lendemain.

Comme le dictateur comptait plus sur leur

courage que sur leur nombre, il chercha en lui-même s'il ne pourrait point par quelque ruse, par quelque adresse, jeter de la terreur parmi les ennemis. En effet il trouva un moyen que depuis plusieurs généraux ont mis en usage avec succès, entre autres, Marius dans la bataille contre les Teutons. Ce fut d'ôter à un nombre de mulets leur bât, de leur laisser sur le dos à chacun deux pièces d'étoffes seulement qui pendaient de côté et d'autre, et de les faire monter par des valets de l'armée à qui l'on aurait donné les armes prises sur l'ennemi, et celles des malades. On en équipa de la sorte mille à peu près, auxquels on joignit cent cavaliers, et on les fit partir de nuit pour gagner les hauteurs qui étaient au-dessus du camp, avec ordre de se cacher dans les bois, et de n'en point sortir avant qu'on leur en eût donné le signal. Après qu'on eut ainsi disposé ce vain appareil de terreur, qui servit presque plus que les forces effectives et réelles, on se prépara à l'action. Sulpicius, dès la pointe du jour, commence à étendre ses troupes en longueur au pied des montagnes, afin que les ennemis se plaçassent vis-à-vis. Les chefs des Gaulois crurent d'abord que les Romains n'avanceraient point en pleine campagne : mais quand ils virent qu'ils se mettaient en mouvement, comme ils désiraient avec ardeur d'en venir aux mains, ils s'avancèrent aussi, et l'action commença avant qu'on eût donné le signal.

Les Gaulois attaquèrent vivement l'aile droite, et elle n'aurait pu soutenir leur attaque, sans le dictateur qui s'y trouva, et appelant Sex. Tullius par son nom, lui demanda avec de vifs reproches « si c'était ainsi qu'il « avait promis que combattraient ses soldats : « qu'étaient devenus ces cris avec lesquels ils « demandaient qu'on leur laissât prendre les « armes, ces menaces de combattre sans l'or« dre du général? — Le voici, ajouta-t-il, « votre général qui vous appelle à haute voix « au combat, et qui vous en donne l'exemple, « paraissant armé à votre tête. Où sont ces « braves qui devaient me prévenir? Me sui« vent-ils au moins, fiers dans le camp, timi« des dans l'action! » Ces reproches étaient fondés. Aussi les soldats en furent piqués si vivement, qu'insensibles au danger, ils se jetèrent tête baissée sur les ennemis comme des furieux. Cette première attaque commença à ébranler les Gaulois. La cavalerie acheva de les mettre en désordre. Le dictateur aussitôt passa à son aile gauche, où il vit que les ennemis se portaient en grand nombre et avec une grande vivacité, et il donna à ceux qui étaient sur les hauteurs le signal dont il était convenu. Aussitôt voilà un nouveau cri qui s'élève, de nouveaux combattants qui s'avancent et qui, prenant la montagne de côté, paraissent marcher vers le camp des Gaulois. Alors ceux-ci, dans la crainte d'être coupés, cessèrent de combattre, et se retirèrent précipitamment vers leur camp; mais y ayant trouvé Valère, général de la cavalerie, lequel, après la déroute de l'aile gauche des Gaulois, avait conduit ses escadrons aux retranchements des ennemis, ils tournèrent leur marche vers les montagnes et les forêts, où ils furent reçus par cette image trompeuse de cavalerie, qui en fit un grand carnage. Nul général après Camille ne remporta le triomphe sur les Gaulois à plus juste titre que Sulpicius. Il déposa aussi au Capitole, dans le trésor construit de grosses pierres de taille, une assez grande quantité d'or, qui faisait partie des dépouilles.

Cette même année les consuls combattirent contre quelques peuples voisins de Rome, mais avec un succès bien différent. Plautius vainquit et subjugua les Herniques. Fabius, son collègue, s'engagea témérairement dans une action contre ceux de la Tarquinie. La perte dans le combat ne fut pas considérable en elle-même : mais elle le devint par le meurtre de trois cent sept prisonniers que ceux de Tarquinie immolèrent à leur vengeance.

Les Privernates et les Véliterniens firent aussi quelques courses sur les terres des Romains.

On ajouta deux nouvelles tribus aux anciennes; ce qui fit le nombre de vingt-sept.

On célébra les jeux que Camille avait voués.

Ce fut pour la première fois qu'on porta, en cette même année, une loi contre la brigue, pour arrêter l'ambition des hommes nouveaux, c'est-à-dire des plébéiens, qui se donnaient beaucoup de mouvement pour parvenir au consulat. On ne marque point en détail quelles étaient les dispositions de cette loi.

C. MARCIUS RUTILUS.
CN. MANLIUS II.

On porta cette année une loi fort agréable au peuple[2]. Elle regardait les intérêts de l'argent prêté, qu'elle fixait à un pour cent par an. C'est ce qu'on appelait *unciarum fœnus*. Chez les Romains, *uncia* est la douzième partie d'un tout quelconque. Les intérêts à un pour cent par mois, douze pour cent par an, étaient ce qu'ils appelaient *centesimæ usuræ*. Le *fœnus unciarium* était la douzième partie des *usuræ centesimæ*, et par conséquent donnait un pour cent par an.

C'est ainsi que Gronove et le plus grand nombre des savants[3] expliquent le *fœnus unciarium*, c'est-à-dire, *un pour cent par an*: et c'est le point où les lois des Douze-Tables[4] avaient fixé l'intérêt qu'elles permettaient d'exiger. Quelque médiocre qu'il fût, il parut encore excessif; et dix ans après, comme nous le verrons bientôt, cet intérêt fut réduit à la moitié. Enfin il fut entièrement défendu. Il est vrai que, quelque soin que prissent les magistrats d'arrêter ce désordre par de sages ordonnances, l'avarice, plus forte que toutes les lois, trouvait toujours le moyen ou d'échapper par adresse à leur poursuite, ou d'en forcer ouvertement les faibles barrières. Mais l'esprit de la loi est clair, et à moins que de vouloir s'aveugler soi-même, il faut avouer que plusieurs d'entre les païens ont compris l'iniquité de l'usure, et son opposition à la loi naturelle: car de quel autre principe pouvait partir la défense absolue de prêter à usure? L'intérêt d'un demi pour cent par an, *semunciarum fœnus*, par exemple, de trente sous pour cent écus, était-il capable de ruiner les particuliers? Le paganisme cependant l'a rigoureusement condamné. Cicéron[5], et après lui saint Ambroise, nous ont conservé une réponse favorable de Caton l'ancien[1], à qui on demandait ce qu'il pensait de l'usure, et qui répondit avec indignation: « Eh! que peut-on penser « de l'homicide? » Cette parole dit beaucoup. « Vous me demandez, disait-il, quel mal il y « a à prêter à usure: et moi je vous demande « quel mal il y a à tuer un homme. » Les plus sages politiques l'ont regardée comme la ruine des états; et la seule histoire romaine en fournit beaucoup de preuves. Que doivent donc penser des chrétiens, à qui Dieu en a fait une expresse défense en une infinité d'endroits de l'Écriture sainte? Je n'en rapporterai qu'un seul. « Vous ne donnerez point votre « argent à usure à votre frère[2]; et vous n'exigerez point de lui plus de grain que vous ne « lui en aurez donné. » Voilà la règle claire et nette, contre laquelle tous les raisonnements sont inutiles, pour ne rien dire de plus. Quand le maître parle, et quel maître! il faut se taire, et obéir.

Les deux guerres qu'on fit contre les Falisques et les Privernates furent peu considérables.

L'un des deux consuls, c'était Cn. Manlius, qui était près du Sutrium, ayant assemblé ses troupes par tribus, porta une loi dans le camp, ce qui était sans exemple. Cette loi était au sujet des affranchissements, et ordonnait que celui qui affranchirait un esclave paierait au trésor public le vingtième du prix que valait cet esclave. Les sénateurs confirmèrent cette loi, parce qu'elle était d'un revenu considérable pour le trésor, qui n'était pas riche; ce qui marque que les affranchissements étaient communs et fréquents. Les tribuns, moins touchés de la loi en elle-même que des suites que pouvait avoir un tel exemple, défendirent sous peine capitale qu'on assemblât ainsi le peuple hors de la ville et loin des yeux des magis-

[1] An. R. 398: av. J. C. 354.

[2] Liv. lib. 7, cap. 16.

[3] Je cède à l'autorité des savants, sans être bien convaincu.

[4] Primò duodecim Tabulis sanctum, ne quis unciario « fœnore ampliùs exerceret, quum antea ex libidine lo« cupletium agitaretur. Dein, rogatione tribunitiâ, ad « semuncias redacta, postremò vetita versura; multis« que plebiscitis obviam itum fraudibus, quæ toties re« pressæ, miras per artes rursum oriebantur. » (TACIT. *Annal.* lib. 6, cap. 16.)

[5] « A quo (Catone) quum quæreretur quid maximè in « re familiari expediret, respondit, *Benè pascere*... Et « quum ille qui quæsierat dixisset, *Quid fœnerari?* Tùm « Cato: *Quid hominem*, inquit, *occidere?* » (CIC. *Offic.* lib. 2, n. 89; apud AMBROS. de *Tobia*, cap. 14.)

[1] Ce qu'on lit dans la vie de ce même Caton par Plutarque montre que, dans la pratique, il ne fut pas toujours si rigide sur la matière de l'usure.

[2] « Pecuniam tuam non dabis ei (fratri) ad usuram, « et frugum superabundantiam non exiges. » (*Levit.* cap. 25, v. 37.)

trats. En effet, il n'y avait point de loi, quelque pernicieuse qu'elle fût, qu'on ne pût faire passer à des soldats obligés par serment d'obéir au consul.

Cette coutume d'affranchir les esclaves montre que l'humanité et l'équité des maîtres était fort grande à Rome, puisqu'ils étaient si portés à donner la liberté aux esclaves dont ils étaient contents, et qu'ils n'étaient point arrêtés par la crainte de perdre les avantages qu'ils retiraient d'un serviteur industrieux et appliqué au travail. D'un autre côté, on ne peut assez admirer l'attention qu'avait la république d'augmenter le nombre des citoyens en donnant le droit de bourgeoisie à un esclave aussitôt que son maître l'avait affranchi.

Cette même année, à la poursuite de M. Popilius Lænas, on condamna à une amende de dix mille as [1] C. Licinius Stolon, parce que, contre la loi que lui-même avait portée [2], il possédait mille arpents de terre, dont il avait mis la moitié sous le nom de son fils, qu'il avait fait émanciper pour frauder la loi.

M. FABIUS AMBUSTUS. II[3].
M. POPILIUS LÆNAS. II.

Le premier de ces consuls fut chargé de la guerre contre ceux de Tibur, qui n'eut point d'événement considérable[4]. L'autre marcha contre les Falisques et ceux de Tarquinie. Les prêtres de ces deux peuples s'étant présentés au combat armés de flambeaux ardents et d'espèces de serpents [5] dont ils avaient contrefait la figure avec des rubans de différentes couleurs, jetèrent d'abord le trouble par cet appareil de furies dans les troupes romaines. Mais bientôt, sur les railleries piquantes du consul et des autres officiers, elles revinrent de cette vaine frayeur, et se dédommagèrent bien de la honte qu'elle leur avait causée par la défaite des ennemis, dont ils pillèrent le camp.

[1] Cinq cents livres. = 513 fr. E. B.
[2] Val. Max lib. 8, cap. 6.
[3] An. R. 399; av. J. C. 353.
[4] Liv. lib. 7.
[5] *Anguibus prælatis*, dit Tite-Live. Florus, parlant d'un semblable appareil employé par les Fidénates, liv. 1, chap 12, donne le commentaire de l'expression de Tite-Live, *discoloribus serpentum in modum vittis.*

La guerre d'Etrurie étant survenue, on créa un dictateur, qui pour lors fut tiré du peuple pour la première fois. Il s'appelait C. Marcius Rutilus : il nomma pour général de la cavalerie C. Plautius, qui était comme lui de l'ordre du peuple. Cette nouvelle entreprise affligea beaucoup le sénat, qui tâcha en vain de traverser l'expédition du dictateur plébéien. Il partit de Rome, marcha contre les ennemis, les défit en plusieurs occasions, en tua un assez grand nombre, et fit sur eux huit mille prisonniers. De retour à Rome, il triompha en vertu d'un décret du peuple, sans que l'autorité du sénat y intervînt.

C. SULPICIUS PÆTICUS. III[1].
L. VALÉRIUS PUBLICOLA.

Ce ne fut qu'après plusieurs interrègnes que ces consuls furent nommés. Ils étaient tous deux patriciens. Il s'était passé onze ans depuis que les plébéiens avaient été admis au consulat.

Les guerres du dehors occupèrent peu les Romains : mais les disputes furent vives au dedans entre les deux corps de l'état, surtout lorsqu'il s'agit de tenir l'assemblée pour l'élection des magistrats. Les consuls pensaient qu'étant deux patriciens qui avaient reçu le consulat, c'était pour eux, non-seulement une action de vigueur et de courage, mais un engagement d'honneur de le transmettre pareillement à deux patriciens. Ils ne pouvaient souffrir de partage, et se persuadaient qu'il fallait ou l'abandonner entièrement au peuple, ou le lui enlever entièrement. Les plébéiens, de leur côté, frémissant de colère, disaient « qu'ils seraient indignes de vivre, et d'être « comptés au nombre des citoyens, si un privilége que le courage de deux d'entre eux « leur avait acquis (c'étaient Sextius et Licinius), tous ensemble ils ne pouvaient le « conserver : qu'il fallait plutôt souffrir la domination des rois ou celle des décemvirs, « ou tout autre encore plus odieuse, que de « laisser deux patriciens remplir ensemble le « consulat, et de consentir que des deux ordres « de l'état, qui doivent partager également

[1] An. R. 400; av. J. C. 352.
[2] Liv. lib. 7, cap. 18.

« entre eux l'autorité, l'un demeure toujours « maître du gouvernement, et l'autre soit « condamné à une éternelle servitude. »

Les tribuns ne manquaient pas d'allumer le feu de la discorde; mais les esprits étaient si généralement et si vivement échauffés, que, dans le soulèvement universel, à peine les chefs se faisaient-ils distinguer. On recommença plusieurs fois l'assemblée sans pouvoir rien conclure. Enfin le peuple, contraint de céder à l'opiniâtre persévérance des consuls, se retira outré de dépit, et suivit ses tribuns qui lui criaient que c'en était fait de la liberté, et qu'il fallait quitter non-seulement le Champ-de-Mars, mais la ville même, réduite à un honteux esclavage sous l'autorité despotique des patriciens. Les consuls, abandonnés par une partie du peuple, ne laissèrent pas de continuer l'assemblée, quelque peu nombreuse qu'elle fût. On nomma pour consuls.

M. FABIUS AMBUSTUS. III.
T. QUINTIUS.

Les deux guerres qu'on fit cette année, l'une contre les Tiburtiens, l'autre contre ceux de Tarquinie, eurent un succès heureux. La défaite des derniers fut sanglante. Parmi les prisonniers, dont le nombre fut considérable, on en choisit trois cent cinquante-huit des plus qualifiés, qui furent envoyés à Rome : le reste fut mis à mort. Rome ne traita pas avec moins de sévérité ceux qui avaient été réservés. Par droit de représailles pour les Romains qui avaient été immolés à Tarquinie dans la place publique, il furent battus de verges dans la grande place de Rome, et périrent sous la hache.

Les Romains font alliance avec les Samnites, qui leur avaient envoyé demander leur amitié.

Les créanciers continuent de vexer continuellement leurs débiteurs; c'est ce qui fait que le peuple, plus touché de ses maux particuliers que de l'honneur de son corps et de l'intérêt public, s'embarrasse peu du succès des élections. On nomme encore deux consuls patriciens.

[1] An. R. 402; av. J. C. 351.

C. SULPICIUS PÆTICUS. IV [1].
M. VALÉRIUS PUBLICOLA.

T. Manlius est créé dictateur pour porter la guerre contre la ville de Céré, qui avait aidé les Tarquiniens à ravager les terres de Rome. La déclaration de la guerre ouvrit les yeux aux malheureux Cérites, et leur fit sentir et leur tort, et l'impuissance où ils étaient de résister à force ouverte aux Romains. Ils emploient donc des armes plus efficaces, et ont recours à leur clémence. « Après avoir fait l'aveu de « leur crime, qu'ils regardent comme l'effet « d'une espèce de frénésie aveugle et involon- « taire, plutôt que d'une résolution prise de « sang-froid, ils font ressouvenir le peuple ro- « main, par leurs ambassadeurs, de l'honneur « qu'ils ont eu autrefois de recevoir chez eux « ses dieux fugitifs avec tout l'appareil de « leur religion, et le conjurent d'épargner une « ville qui a été pendant quelque temps dépo- « sitaire de ce que les Romains ont de plus sa- « cré, et qui peut être regardée à juste titre « comme l'asile de leurs prêtres et de leurs « vestales, et en quelque sorte comme le tem- « ple et le sanctuaire de Rome. » Le peuple, plus sensible aux anciens services que la ville de Céré lui avait rendus qu'à la faute récente qu'elle avait commise, lui rendit son amitié, et fit avec elle une trêve de cent ans.

La dispute au sujet du consulat se ralluma de nouveau, et empêcha la tenue des assemblées, chaque parti refusant opiniâtrément de se rendre. Le dictateur abdiqua, son temps étant expiré, avant que l'on eût pu rien conclure. Il y eut ensuite jusqu'à onze interrois, ce qui marque un espace de cinquante-cinq jours. Enfin, sous le onzième, le sénat consentit que la loi Licinia fût exécutée.

P. VALERIUS PUBLICOLA [2].
C. MARCIUS RUTILUS

Le dernier de ces consuls fut tiré du peuple. La réunion entre le sénat et le peuple étant déjà bien avancée, les deux nouveaux consuls travaillèrent à terminer l'affaire des dettes qui y mettait encore quelque obstacle, et pour cet

[1] An. R. 402; av. J. C. 350.
[2] An. R. 403; av. J. C. 349

effet ils firent nommer cinq commissaires [1], qui furent chargés de ce soin. La commission n'était pas aisée ni agréable, parce que, dans ces sortes d'affaires on mécontente toujours une des parties intéressées, et souvent toutes les deux. Ici les commissaires se conduisirent avec toute la modération et toute la prudence possible. Comme la plupart des débiteurs tardaient de payer leurs dettes, moins par impuissance que par négligence et par défaut d'ordre dans leurs affaires, l'état se mit en la place des créanciers, et ayant fait dresser des comptoirs dans la place avec de l'argent, paya les dettes, après avoir pris ses sûretés, ou bien, faisant estimer à un prix raisonnable les fonds de terre et les maisons des débiteurs, il les adjugeait à leurs créanciers. Par ce moyen, sans faire injustice à personne, et sans donner aucun sujet de plainte, un grand nombre de dettes furent acquittées.

§ II. — Censeur tiré du peuple. Guerre contre les Gaulois et les pirates de Grèce. Valère tue un Gaulois dans un combat singulier, et est surnommé *Corvus*. Il est créé consul à vingt-trois ans. Les pirates se retirent. Peste à Rome. Traité avec les Carthaginois. Intérêt réduit à un demi pour cent. Volsques, Antiates, Aurunces vaincus. Temple érigé à Junon Monéta. Les Romains, à la prière des habitants de Capoue, portent leurs armes contre les Samnites, nouveaux et formidables ennemis. Ils remportent sur eux une victoire considérable sous la conduite du consul Valère. L'autre armée, par l'imprudence du consul Cornélius, est exposée à un extrême danger, dont le courage de Décius, tribun légionaire, la délivre heureusement. Les Samnites sont entièrement défaits. Valère gagne une nouvelle bataille

C. SULPICIUS PÆTICUS. V [2].
T. QUINTIUS PENNUS.

Ces deux consuls étaient patriciens. Sous leur consulat, on accorda aux Falisques et aux Tarquiniens une trêve de quarante ans.

Comme le paiement des dettes avait causé beaucoup de changements dans les fortunes des particuliers, et que bien des terres et des maisons avaient passé à de nouveaux maîtres, on jugea qu'il était nécessaire de faire le dénombrement. L'assemblée étant indiquée pour l'élection des censeurs, Marcius Rutilus, plébéien, se présenta parmi ceux qui demandaient cette charge. C'était lui qui le premier avait fait entrer la dictature dans l'ordre du peuple, et il se fit un point d'honneur d'y faire entrer aussi la censure. Il trouva une grande résistance de la part des consuls, tous deux patriciens, et fort zélés pour leur corps. Mais son mérite, capable de soutenir avec supériorité les plus grandes charges de l'état, et les efforts extraordinaires du peuple, l'emportèrent, et il fut nommé censeur avec Cn. Manlius [1]. Cette charge, depuis son établissement, c'est-à-dire depuis quatre-vingt-douze ans, était toujours demeurée entre les mains des patriciens.

Festus parle d'une loi proposée par le tribun Ovinius [2], qui regardait le choix des sénateurs ou leur exclusion par les censeurs, et qui enjoignait à ces magistrats d'avoir attention à ne faire entrer dans le sénat que les citoyens les plus vertueux. Festus est le seul qui fasse mention de cette loi. Il n'en marque point le temps. On conjecture qu'elle fut portée dans l'année dont il s'agit ici.

M. POPILLIUS LÆNAS. III [3].
L. CORNÉLIUS SCIPIO.

Le peuple rentra en possession du consulat, en nommant à cette charge M. Popillius Lænas.

Une victoire considérable remportée par ce consul sur les Gaulois, dans un combat où il reçut une blessure, lui fit beaucoup d'honneur, et à tout l'ordre du peuple, qui lui accorda le triomphe avec une grande joie. Ils se demandaient les uns aux autres, avec une secrète complaisance, si l'on avait lieu d'être mécontent d'un consul plébéien.

[1] Ils furent appelés *mensarii*, que l'on traduit ordinairement par *banquiers*. Mais ce sont ici des personnes revêtues de l'autorité publique, et travaillant sans intérêt.

[2] An. R. 404 ; av. J. C. 348.

[1] Liv. lib. 7, cap. 22.

[2] « Donec Ovinia tribunitia intervenit, quâ sanctum « est ut censores ex omni ordine optimum quemque cu- « riatim in senatu legerent. » (Fest. in *Præteriti Sena-* « *tores*.)

[3] An. R. 405 ; av. J. C. 347.

Le consulat néanmoins fut donné l'année suivante à deux patriciens.

L. FURIUS CAMILLUS[1].
AP. CLAUDIUS CRASSUS.

Rome eut deux sortes d'ennemis à repousser : d'un côté les Gaulois, qui ne lui laissaient guère de repos ; de l'autre, des pirates de Grèce, qui infestaient les côtes de l'Italie. Mais ce qui lui causa le plus d'inquiétude, fut le refus que firent les Latins de fournir le contingent de troupes auquel ils étaient tenus par le traité, marquant qu'ils jugeaient plus à propos de combattre pour leur propre liberté que pour la domination d'un peuple étranger. Rome fut donc obligée de se contenter de ses forces domestiques, et par cette raison elle augmenta considérablement le nombre des troupes qu'elle avait coutume de mettre sur pied. On leva dix légions, qui étaient chacune de quatre mille deux cents hommes de pied et de trois cents chevaux, ce qui faisait en tout quarante-cinq mille hommes. Tite-Live ajoute que, du temps même d'Auguste[2], lorsque Rome était si puissante, il eût été difficile de lever une armée si nombreuse, c'est-à-dire de la lever sur-le-champ[3], *novum exercitum* : car Rome, du temps d'Auguste, avait sous les armes, même en temps de paix, vingt-trois ou vingt-cinq légions, mais répandues pour la plupart dans les diverses provinces de l'empire. Il faut pourtant avouer que les expressions de Tite-Live forment quelque obscurité.

Le consul Appius Claudius mourut pendant l'appareil de la guerre, dont le soin retomba entièrement sur le seul Camille. On crut que ce serait faire tort à son mérite que de le soumettre à l'autorité d'un dictateur ; d'ailleurs son nom parut d'un bon augure pour la guerre contre les Gaulois. Il laissa deux légions pour la garde de la ville, et partagea le reste avec le préteur L. Pinarius, qui fut chargé de défendre les côtes contre l'incursion des pirates. Pour lui, il marcha contre les Gaulois, et, s'étant avancé jusqu'au territoire Pomptin, il y établit son camp dans un lieu favorable, résolu de ne point donner la bataille en pleine campagne, s'il n'y était forcé, et se contentant, par de gros détachements qu'il envoyait de côté et d'autre, d'empêcher les Gaulois de piller. Il comptait qu'en se conduisant de la sorte, c'était un moyen sûr de dompter un ennemi qui, n'ayant fait aucun amas de vivres, ne pouvait faire subsister son armée que par le pillage.

Pendant que de côté et d'autre les troupes étaient dans l'inaction, un Gaulois, remarquable par la grandeur de sa taille et par l'éclat de ses armes, s'avance au milieu des deux armées, frappant de sa lance sur son bouclier. Après qu'il eut fait faire silence, il défie au combat, par un truchement, le plus brave des Romains pour combattre contre lui. Valère, jeune officier, qui ne se crut pas moins capable que Manlius d'acquérir cette gloire, reçoit le cartel, et, après avoir pris les ordres du consul, se présente d'un air hardi et intrépide devant le Gaulois. Une protection du ciel trop marquée, dit Tite-Live, diminua quelque chose du mérite de sa victoire. S'il en faut croire la renommée, qui se plaît à mettre du merveilleux dans les grands événements, dès que le Romain eut commencé d'en venir aux mains avec son adversaire, un corbeau vint tout d'un coup se reposer sur son casque, et se tint toujours tourné contre le Gaulois. Valère, regardant cette aventure comme un augure heureux, pria le dieu ou la déesse qui le lui avait envoyé de lui être propice. Le corbeau, non-seulement n'abandonna point son poste, mais toutes les fois que le combat recommençait, s'élevant de ses ailes, il donnait sur le visage et dans les yeux du Gaulois avec son bec et ses griffes, et ne le quitta point, jusqu'à ce qu'effrayé par un prodige qui lui fit perdre et l'usage des yeux et la présence d'esprit, Valère l'eut couché mort par terre. Alors le corbeau, quitte de sa commission, se retira du côté de l'orient et disparut.

Jusque-là les deux armées étaient demeurées tranquilles. Quand Valère se mit en devoir de dépouiller l'ennemi qu'il venait de tuer, les Gaulois ne se tinrent plus dans leur poste, et les Romains coururent au secours de leur

[1] An. R. 406; av. C. J 346.

[2] « Quem nunc novum exercitum, si qua externa vis « ingruat, hæ vires populi romani, quas vix terrarum « capit orbis, contractæ in unum haud facilè efficiant. » (Liv. lib. 7, cap. 25.)

[3] Dio 3. lib. 55

brave officier. Le combat s'engagea d'abord autour du corps du Gaulois étendu par terre, et devint bientôt une action générale. Camille exhorte ses troupes, animées déjà par la victoire de Valère et par la protection visible des dieux, à fondre sur l'ennemi, et, leur montrant de la main le jeune vainqueur couvert de glorieuses dépouilles : *Allez*, leur dit-il, *soldats, et, marchant sur les traces de ce brave tribun, achevez ce qu'il a commencé*. Il fut obéi, et le succès ne fut pas douteux, tant le sort des deux premiers combattants semblait avoir par avance décidé du sort des deux armées. Le combat fut vif et sanglant entre ceux qui d'abord en étaient venus aux mains autour du Gaulois : du reste les Romains ne trouvèrent aucune résistance. Leurs ennemis, avant même que d'avoir lancé leurs traits, prirent la fuite. Ils se retirèrent d'abord dans le pays des Volsques et de Falerne, puis ils passèrent dans l'Apulie, vers la mer supérieure. Le consul, ayant convoqué l'armée, donna de grandes louanges au jeune tribun, et lui fit présent de dix bœufs et d'une couronne d'or. Cette aventure singulière lui procura le surnom de *Corvus*, qui signifie *corbeau*, et qui passa à sa postérité.

Le sénat, ayant chargé ensuite Camille de marcher contre les pirates grecs, il joignit ses troupes à celles du préteur. Mais, comme cette guerre traînait en longueur, il créa, par ordre du sénat, T. Manlius Torquatus dictateur pour présider à l'élection des consuls. Le choix tomba sur M. Valérius Corvus, quoiqu'il fût absent et âgé seulement de vingt-trois ans : ce qui n'empêcha pas le peuple de lui donner ses suffrages d'un commun consentement. Le dictateur, de son côté, fut ravi de contribuer à la gloire d'un jeune officier, lequel, marchant sur ses traces, s'était signalé comme lui dans un combat singulier [1]. Longtemps après, Auguste crut devoir encore honorer la victoire merveilleuse de ce jeune et illustre Romain, et en consacrer la mémoire en lui érigeant dans une place de Rome une statue, sur laquelle le corbeau semblait encore voltiger. Corvus eut pour collègue M. Popillius Lænas.

[1] Aul. Gell. lib. 9. cap. 21.

M. VALÉRIUS CORVUS [1].
M. POPILLIUS LÆNAS. IV.

Il n'y eut aucune action mémorable dans la guerre contre les pirates grecs, qui ne savaient point combattre à terre, non plus que les Romains sur mer. Étant repoussés des côtes et l'eau commençant à leur manquer aussi bien que les vivres, ils quittèrent l'Italie. On ne sait pas précisément quel peuple montait cette flotte, ni de quelle partie de la Grèce ils étaient venus. Tite-Live croit que c'est les tyrans de Sicile qui l'avaient armée : car la Grèce proprement dite était pour lors occupée à se défendre de l'invasion de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand.

Une peste qui survint à Rome obligea de recourir à la cérémonie appelée *lectisternium*.

Les habitants d'Antium établissent une colonie à Satrique, et rebâtissent cette ville, que les Latins avaient détruite.

Les Carthaginois ayant envoyé des ambassadeurs à Rome pour demander à faire amitié et alliance avec les Romains, on conclut avec eux un traité. Tite-Live ne parle point d'un traité antérieur à celui-ci de plus de cent cinquante ans, conclu avec les mêmes Carthaginois, l'année même de l'expulsion des rois. Polybe nous en a conservé la teneur, aussi bien que de celui dont il s'agit ici, qui est le second ; enfin Polybe en cite un troisième, fait dans le temps que Pyrrhus passa en Italie. Je diffère à rendre compte de ces traités lorsque je serai arrivé à la première guerre punique.

T. MANLIUS TORQUATUS [2].
C. PLAUTIUS.

Dix ans auparavant, on avait fixé l'intérêt de l'argent emprunté, à un pour cent par an, *unciarium fœnus* : cette année on le réduisit à la moitié, *semunciarium fœnus*. On donna aux débiteurs trois ans pour s'acquitter de leurs dettes en quatre paiements différents, dont le premier devait se faire actuellement, et les trois autres d'année en année. Il s'en fallait bien que ce fût un entier soulagement

[1] An. R. 407 ; av. J. C. 345.
[2] An. R. 408 ; av. J. C. 344.

pour le peuple, qui demeurait toujours fort chargé et souffrait beaucoup; mais le sénat, moins sensible à la misère des particuliers, ne pouvait se résoudre à donner atteinte à la foi publique, en déclarant les débiteurs quittes de leurs dettes. Ce qui soulagea un peu les débiteurs, c'est que cette année on ne fit point de levées, et l'on n'exigea point de tributs.

M. VALÉRIUS CORVUS. II [1].
C. PORTÉLIUS.

L'année suivante on prévint les Volsques et les Antiates, qui se préparaient à entrer sur les terres des Romains. Ils furent vaincus, la ville de Satrique prise et brûlée, le butin abandonné aux soldats. On fit plus de quatre mille prisonniers, qui précédèrent le char du consul dans son triomphe (c'était Valérius Corvus), et furent vendus au profit du public. Quelques auteurs croient que c'étaient des esclaves.

M. FABIUS DORSO [2].
SER. SULPICIUS CAMÉRINUS.

Les Aurunces, bientôt après, furent soumis, et les Volsques vaincus de nouveau. On bâtit un temple à la déesse Junon, surnommée depuis *Moneta* [3].

C. MARCIUS RUTILUS. III [4].
T. MANLIUS. TORQUATUS. II.

On nomme un dictateur pour veiller à l'expiation de quelques prodiges.

M. VALÉRIUS CORVUS. III [5].
A. CORNÉLIUS COSSUS.

Nous parlerons [6] désormais de guerres beaucoup plus considérables que celles qui ont précédé, soit par les forces et la puissance des ennemis, soit par la longueur du temps qu'elles ont duré, soit enfin par l'éloignement des lieux qui en ont été le théâtre. Jusqu'ici les Romains avaient eu affaire aux Sabins, à la partie de la Toscane la plus voisine de Rome, aux Latins, aux Herniques, aux Èques, aux Volsques, et à tous ces petits peuples voisins de Rome. Cette année ils entreprirent la guerre contre les Samnites, nation puissante et belliqueuse, qui ne cédait aux Romains ni en courage, ni en discipline militaire, et qui avait, comme Rome, des sujets et des alliés attachés à sa fortune. On sait comment Horace parle de la jeunesse des Samnites [1], accoutumée de bonne heure aux plus dures fatigues et à la plus souple obéissance. Après cette guerre, où les succès furent longtemps balancés, parut sur la scène, Pyrrhus, et après lui les Carthaginois. Pendant cet intervalle [2], quelle foule d'événements considérables, et combien de fois se vit-on exposé aux plus extrêmes dangers! Ce furent là comme les degrés, dit Tite-Live, par lesquels l'empire est parvenu à ce point de grandeur et de puissance dont à peine pouvons-nous soutenir le poids.

Eusèbe, dans sa Chronique, parle d'un dénombrement fait par les censeurs, qui paraît convenir à cette année, et où le nombre des citoyens montait à cent soixante mille.

Les Samnites, avec lesquels les Romains commencèrent alors à mesurer leurs armes, habitaient la région de l'Italie qui répond à peu près à ce que nous appelons aujourd'hui le comtat de Molisse et la principauté ultérieure. Cette guerre fut suscitée par une cause étrangère, car ils étaient pour lors alliés et amis du peuple romain. Les Samnites ayant attaqué les Sidicins, sans autre raison sinon qu'ils étaient les plus forts, ceux-ci, forcés, pour couvrir leur faiblesse, de recourir à un peuple plus puissant, firent alliance avec les Campaniens, qui leur prêtèrent un grand nom, mais ne leur furent pas en effet d'un grand secours, et qui prirent leur défense

[1] An. R. 409; av. J. C. 343.
[2] An. R. 410; av. J. C. 342.
[3] Junon fut appelée *Moneta*, à cause d'un salutaire avis qu'elle donna, *a monendo* (Cic. lib. 1, *de Divin.* n. 101
[4] An. R. 411; av. J. C. 341.
[5] An. R. 412; av. J. C. 340.
[6] Liv. lib. 6, cap. 29.

[1] Sed rusticorum mascula militum
Proles, sabellis docta ligonibus
Versare glebas, et severæ
Matris ad arbitrium recisos
Portare fustes.
(HORAT. lib. 6, od. 3.)

[2] « Quanta rerum moles! Quoties in extrema periculorum ventum, ut in hanc magnitudinem, quæ vix « sustinetur, erigi imperium posset! » (LIV.)

avec plus d'ostentation que de forces. Perdus de luxe et de mollesse ils ne purent pas tenir contre les Samnites, endurcis et accoutumés, par une vie dure et laborieuse, à tous les exercices du métier des armes; et ayant été défaits dans un combat qui se donna sur les terres des Sidicins, ils attirèrent sur eux-mêmes tout l'effort de la guerre. Ils furent vaincus une seconde fois assez près de leur capitale, dans une action où ils perdirent la plus grande partie de leur jeunesse, de sorte qu'il ne leur resta plus d'autre ressource que de se renfermer dans leur ville. Mais ne s'y croyant pas en sûreté, ils eurent recours aux Romains.

Leurs ambassadeurs, ayant été introduits dans le sénat, y parlèrent à peu près en ces termes : « Si nous venions, pères conscrits, « vous demander votre amitié dans un temps « où notre ville serait florissante, peut-être « nous l'accorderiez-vous plus promptement; « mais aussi auriez-vous peut-être moins lieu « de compter sur une fidélité durable de notre « part, au lieu que, délivrés par votre secours « d'ennemis qui ont juré notre perte, nous ne « pourrons pas ne point conserver une re- « connaissance éternelle pour un service si « important. Nous ne croyons pas que votre « union avec les Samnites soit un obstacle à « la grâce que nous vous demandons : car, en « faisant alliance avec eux, vous n'avez pas « prétendu sans doute vous lier les mains, ni « vous ôter la liberté de conclure aucun autre « traité. Quoiqu'il ne nous convienne pas, « dans l'état où nous sommes, de parler de « nous-mêmes avantageusement, nous pou- « vons dire néanmoins, sans nous faire trop « valoir, que, Capoue ne le cédant qu'à Rome « seule, soit pour la grandeur de la ville, soit « pour la fertilité des terres qui en dépendent, « l'alliance que vous voudrez bien faire avec « nous pourra ne vous être point inutile. Au « premier mouvement que feront contre vous « les Èques et les Volsques, vos perpétuels « ennemis, notre situation nous met en état « de tomber aussitôt sur eux par les der- « rières : et ce que vous aurez fait les pre- « miers pour notre conservation, nous le « ferons toujours pour votre gloire et pour « l'accroissement de votre empire. L'aveu que « nous sommes obligés de vous faire est triste « pour nous, mais d'une nécessité indispensa- « ble. Nous en sommes au point d'être forcés « de tomber sous la dépendance ou de nos « amis, ou de nos ennemis : de vous, si vous « prenez notre défense; des Samnites, si vous « nous abandonnez. Vous avez donc à délibé- « rer si vous voulez que Capoue et toute la « Campanie accroisse à vos forces, ou à celles « des Samnites. Nous parlons ici à un peuple « que nulle crainte n'empêcha d'entreprendre « des guerres fondées sur la justice. Mais il « n'en sera pas même besoin dans cette occa- « sion. Montrez seulement vos armes, et nous « serons en sûreté à l'ombre de votre secours, « et même de votre nom seul. Que ne pou- « vons-nous vous représenter la triste situa- « tion où se trouve actuellement Capoue ! « Elle attend dans une cruelle inquiétude la « réponse que nous lui porterons de votre « part, qui lui annoncera ou le salut et la « liberté, ou l'esclavage et la mort. »

Les ambassadeurs, après ce discours, s'étant retirés, le sénat délibéra sur leur demande. Elle parut mériter beaucoup d'attention, et pouvoir apporter de grands avantages à l'état. Capoue était la ville la plus considérable et la plus opulente, et ses terres les plus fertiles de toute l'Italie. Le voisinage où elle était de la mer, qui facilitait extrêmement le transport des blés, pouvait la rendre comme le grenier du peuple romain. Cette alliance pouvait encore avancer beaucoup la conquête du pays qui se trouvait entre Rome et Capoue, et tous ces motifs devaient être d'un grand poids dans l'esprit d'un peuple ambitieux et conquérant. Cependant l'équité et la bonne foi prévalurent, et firent disparaître toutes ces vues d'intérêt si puissantes pour l'ordinaire dans les délibérations et dans les conseils soit des princes, soit des républiques, mais qui parurent à cette auguste et sage compagnie basses et indignes de la grandeur romaine. Le consul, ayant fait rentrer les ambassadeurs, leur fit cette réponse au nom de la compagnie. « Le « sénat, Campaniens, est touché de l'état où « vous vous trouvez, et souhaiterait pouvoir « vous secourir avec bienséance : mais la jus- « tice ne souffre pas qu'en faisant avec vous « une nouvelle alliance, nous en violions une

« autre plus ancienne. Nous sommes liés « avec les Samnites par un traité solennel [1], « et nous ne prendrons point contre eux des « armes qui offenseraient les dieux encore plus « que les hommes. Tout ce que nous pou- « vons faire pour vous en cette occasion, est « d'employer notre médiation auprès des Sam- « nites, et de les prier par nos députés de « vouloir bien vous laisser en paix. » On voit ici combien la foi des traités était respectée chez les Romains, et que c'était parmi eux un principe constant, qu'une nouvelle alliance ne devait point donner d'atteinte à une autre plus ancienne.

Les ambassadeurs, consternés par cette réponse qui les livrait à la haine et à la fureur des Samnites, usèrent d'un autre moyen, selon le pouvoir qu'ils en avaient reçu en partant pour leur commission. « Puisque vous ne « voulez pas, dirent-ils, prendre la défense de « notre ville et de notre état contre l'injustice « et la violence qu'on nous fait, vous ne pour- « rez pas certainement vous dispenser de dé- « fendre une ville qui sera devenue votre « bien. Nous vous abandonnons, Romains, en « toute propriété, dès ce moment, le peuple « campanien, la ville de Capoue, ses terres, « les temples des dieux, en un mot, tout ce « qu'elle possède. Nous vous reconnaissons « pour nos souverains. Ainsi tout le mal qui « nous arrivera désormais ce sera à vos sujets « qu'il arrivera. » Après cette déclaration, baignés de larmes, et tendant les mains vers les consuls, ils se prosternèrent tous dans le vestibule du sénat. Ce spectacle était des plus touchants. Un peuple riche et puissant, distingué jusque-là par sa fierté et son luxe, dont peu de temps auparavant ses voisins avaient imploré le secours, réduit à ce point d'humiliation de se livrer lui et tous ses biens à un peuple étranger ! Le sénat crut que c'était alors la justice même et la bonne foi qui ne permettaient pas qu'on traitât et qu'on abandonnât un peuple qui se livrait sans réserve aux Romains ; et que les Samnites agiraient contre l'équité s'ils continuaient d'attaquer un pays et une ville qu'ils sauraient appartenir maintenant en propre aux Romains depuis la cession que les Campaniens leur en avaient faite.

On envoya donc sur-le-champ des ambassadeurs aux Samnites « pour leur représenter « la supplication et la requête des habitants de « Capoue, la réponse que le sénat d'abord y « avait faite, qui marquait clairement les « égards qu'il avait à l'amitié des Samnites, « enfin la cession que les Campaniens avaient « faite à Rome de leur ville et de tout ce qu'ils « possédaient. Ils avaient ordre de demander « aux Samnites, qu'en conséquence de l'ami- « tié et de l'alliance qu'ils avaient contractée « avec Rome, ils n'attaquassent point un pays « qui désormais était devenu un domaine du « peuple romain ; et, si ces voies de douceur « ne réussissaient pas, ils étaient chargés de « dénoncer en termes exprès aux Samnites, « de la part du peuple romain et du sénat, « qu'ils eussent à ne point approcher de Ca- « poue, et ne missent point le pied sur les ter- « res qui en dépendaient. » Cette déclaration faite aux Samnites en plein conseil les mit dans une telle fureur, que non-seulement ils répondirent qu'ils continueraient la guerre commencée, mais que leurs magistrats, au sortir du conseil, firent venir les commandants et les officiers de l'armée, et leur ordonnèrent à haute voix en présence des ambassadeurs de partir sur-le-champ, d'aller ravager les terres de Capoue, et d'y mettre tout à feu et à sang.

Sur cette réponse, le sénat, autorisé par le peuple, envoie les féciaux vers les Samnites pour demander satisfaction au sujet d'une conduite si violente ; et, sur leur refus, ils leur déclarèrent la guerre dans toutes les formes. Les deux consuls eurent ordre de partir sur-le-champ, Valère pour la Campanie, Cornélius pour le Samnium. Le premier campa vers le mont Gaurus, l'autre près de Satricule.

Les légions des Samnites marchèrent à la rencontre de Valère : ils s'étaient bien doutés que le fort de la guerre se porterait de ce côté-là ; et d'ailleurs ils étaient animés de colère et de vengeance contre les Campaniens, également prompts à porter et à faire venir du secours contre eux. A la première vue du camp romain, leurs chefs, pleins de hardiesse et de

[1] « Samnites nobiscum fœdere juncti sunt. Itaque « arma, deos priùs quam homines, violatura, adversus « Samnites negamus. » (Liv.)

fierté, demandent avec empressement de combattre, assurant que les Romains auraient le même succès en portant du secours aux Campaniens que ceux-ci en secourant les Sidicins. Valère, après avoir laissé passer quelques jours en simples escarmouches pour tâter l'ennemi, donna le signal du combat, et exhorta ses troupes en peu de paroles. Il leur représenta « que cette guerre nouvelle et cet ennemi « nouveau ne devaient point les effrayer : que « plus ils s'éloigneraient de Rome, plus ils « trouveraient des ennemis faibles et peu « aguerris : qu'ils ne devaient pas juger du « courage des Samnites par les défaites des Si- « dicins et des Campaniens ; que ceux-ci « avaient été vaincus plus par leur propre « mollesse et leur luxe que par les forces de « leurs ennemis. Devait-on compter pour « beaucoup deux succès heureux des Samni- « tes pendant l'espace de tant de siècles, en « comparaison de tant d'actions glorieuses des « Romains, qui depuis la fondation de Rome, « comptaient presque un plus grand nombre « de triomphes que d'années; qui avaient « dompté par les armes tout ce qui les envi- « ronnait, Sabins, Toscans, Latins, Herniques, « Volsques, Èques, Aurunces; qui avaient « défait tant de fois en bataille rangée les « Gaulois, et qui, en dernier lieu, avaient re- « poussé avec tant de courage et de bonheur « les pirates grecs de dessus leurs côtes? « Qu'ils devaient, en se présentant au com- « bat, y porter chacun en particulier la juste « confiance que leur inspiraient leur bravoure « éprouvée en tant d'occasions, et leurs belles « actions passées; mais qu'il devaient aussi se « souvenir sous les auspices et sous les ordres « de quel général ils combattaient. Soldats, « leur dit-il, c'est moins à mes paroles que je « vous exhorte d'être attentifs qu'à mes ac- « tions. Ce n'est point aux cabales usitées par- « mi les nobles, mais à ce bras que je suis re- « devable de trois consulats et de la gloire où « je suis parvenu. Il a été un temps où l'on « pouvait dire : Quelle merveille! Vous étiez « patricien, et descendu des libérateurs de la « patrie, et le consulat est entré dans votre « famille la même année que cette ville a com- « mencé à avoir des consuls. Maintenant le « consulat est ouvert à tous également aux « plébéiens comme aux patriciens. Il n'est « plus le fruit de la naissance, mais du mérite. « Vous devez, soldats, porter vos vues jus- « qu'aux premières dignités. Le nouveau sur- « nom de *Corvus*, que vous m'avez donné « comme par ordre des dieux mêmes, ne m'a « pas fait oublier l'ancien surnom de *Publi-* « *cola* attaché à ma famille. J'en ai toujours « soutenu l'honneur et les devoirs. En paix et « en guerre, simple particulier et élevé aux « premières places de l'état, j'ai toujours été « attaché au peuple, et le serai toute ma vie. « Il s'agit maintenant de marcher avec moi, « sous la protection des dieux contre les Sam- « nites, pour mériter un triomphe tout nou- « veau, et dont vous aurez les prémices. »

Jamais général ne fut plus familier avec ses soldats que Valère[1] : il partageait avec eux sans peine tous les travaux et toutes les fonctions militaires. Dans les jeux guerriers où l'on établit des combats d'homme à homme, et où l'on propose des prix pour la vitesse dans la course et pour la force du corps, facile et populaire, il acceptait le défi avec le premier venu, savait, vainqueur ou vaincu, conserver le même air de visage. Libéral et bienfaisant, il plaçait ses grâces à propos. Attentif dans ses discours à ne blesser en rien la liberté des autres, il ne l'était pas moins à soutenir sa dignité, et il possédait parfaitement l'art de s'abaisser sans s'avilir. En un mot, il conservait dans l'exercice des magistratures les vertus qui les lui avaient méritées; conduite infiniment agréable à la multitude, et bien rare parmi ceux qui parviennent aux grandes dignités.

On juge facilement combien, avec un tel caractère, son discours devait faire impression sur les esprits : aussi fut-il reçu avec un applaudissement général. Les troupes, remplies d'allégresse et d'ardeur, sortent du camp pour aller au combat. De part et d'autre il y avait

[1] « Non alias militi dux familiarior fuit, omnia inter « infimos militum haud gravatè munia obeundo In « ludo prætereà militari, quum velocitatis viriumque « inter se æquales certamina ineunt, comiter facilis, vin- « cere ac vinci vultu eodem; nec quemquam aspernari « parem, qui se offerret; factis benignus pro re, dic- « tis haud minùs libertatis alienæ quàm suæ dignitatis me- « mor : et, quo nihil popularius est, quibus artibus pe- « tierat magistratus, iisdem gerebat. » (Liv.)

pareille espérance et forces égales. Chacun était plein de confiance en soi-même, mais sans mépris pour l'ennemi. Les derniers succès presque encore tout récents, ces deux importantes victoires remportées par les Samnites leur enflaient extrêmement le courage; mais une gloire de quatre cents ans, et aussi ancienne que Rome même, inspirait bien une autre fierté aux Romains. Ce qui donnait aux uns et aux autres quelque inquiétude, était un ennemi nouveau, et jusque-là mutuellement inconnu. Le combat marqua effectivemeot quelles étaient leurs dispositions. Il fut longtemps douteux, sans que la victoire penchât ni d'un côté ni d'un autre. Le consul, voyant que, malgré tous ses efforts, il ne pouvait enfoncer les ennemis, pour jeter du désordre parmi eux, fit avancer la cavalerie, qui n'eut pas plus de succès, ne pouvant pas faire ses évolutions dans un espace trop resserré. Alors Valère, sautant en bas de son cheval: « Soldats, dit-il en s'adressant à l'infanterie, « ce combat nous regarde: suivez-moi. Je « vais vous ouvrir un chemin dans ces trou« pes que vous voyez hérissées de lances ». En même temps la cavalerie s'étant repliée par son ordre sur les deux ailes, il marche contre l'enoemi et tue de sa main le premier qui se présente à sa rencontre. Les soldats, animés par la vue de leur chef qui affronte ainsi les dangers, font des efforts extraordinaires. Les Samoites n'en font pas moins de leur côté, et tiennent ferme sans pouvoir être ébranlés, quoiqu'ils eussent plus de blessés que les Romains. Le combat avait déjà duré quelqoe temps: le carnage était grand dans les premiers rangs des Samnites; mais ils demeuraient toujours dans leur poste sans songer à fuir, tant ils avaient pris une ferme résolution de n'être vaincus et de ne céder que par la mort. Les Romains donc, sentant que leurs forces s'épuisaient par la lassitude, et qu'il ne restait pas encore beaucoup de jour, animés de colère et du désir de vaincre, font un dernier effort, et se jettent tête baissée contre les ennemis. Le désordre commence à se mettre dans les rangs des Samnites; ils plient, et bieotôt prennent la fuite avec précipitation. Il y en eut un très-grand nombre ou tués, ou faits prisonniers, et il n'en serait pas beaucoup reste, si la nuit n'eût mis fin à la victoire plutôt qu'au combat. Les Romains avouaient qu'ils n'en étaient jamais venus aux mains avec un ennemi si opiniâtre; et les Samnites, de leur côté, lorsqu'on leur demandait quelle était la première cause qui, malgré leur acharnement au combat, avait pu les déterminer à la fuite, répondaient que, voyant les yeux des Romains étincelants de feu, et tout leur visage enflammé de colère et d'une espèce de fureur, ils n'avaient pu soutenir un regard si terrible. Leur frayeur parut non-seulement par le succès du combat, mais par leur retraite précipitée; car ils partirent de nuit sans rien emporter avec eux[1]. Les Romains, trouvant le lendemain matin leur camp abandonné, y firent un butin considérable; et toute la multitude des Campaniens y accourut pour marquer au vainqueur sa reconnaissance.

Peu s'en fallut que la joie de cette victoire ne fût bientôt après troublée et changée en un deuil amer, par le risque de périr où se jeta l'autre armée dans le Samnium. Le consul Cornélius étant parti de Satricule, la conduisit imprudemment dans une forêt où l'on ne pouvait arriver que par une vallée assez profonde, sans avoir pris la précaution d'envoyer devaot lui quelque détachement pour reconnaître les lieux et pour apprendre des noovelles des ennemis. Il ne s'aperçut qu'ils s'étaient emparés des hauteurs, et qu'ils dominaient sur sa tête, que lorsqu'il ne fut plus en état de rebrousser chemin [1]. Les Samnites ne tardant à l'attaquer que jusqu'à ce qu'il eût engagé toute son armée dans le vallon, P. Décius, triboo des soldats, aperçoit dans la forêt une colline élevée qui commandait le camp des ennemis, d'un accès fort difficile pour un corps de troupes embarrassées de bagages, mais aisé pour des soldats qui ne porteraient que leurs armes. Cet officier trouvant le consul dans une grande perplexité: « Voyez-vous, « lui dit-il, cette hauteur qui est au-dessus de « l'ennemi, et dont il n'a pas eu l'attention de « s'emparer? notre salut dépend de nous y lo« ger. Je ne vous demande que les princes et « les hastaires [2] d'une légion. Quand je serai

[1] Liv. lib. 7, cap. 31-37.

[2] Les princes et les hastaires étaient deux corps de

« arrivé au sommet de cette hauteur, pour-« suivez votre chemin sans crainte, sûr d'être « hors de péril vous et votre armée. L'ennemi, « exposé à nos coups, ne pourra faire aucun « mouvement sans se mettre en danger de « périr. Pour nous, ou la bonne fortune du « peuple romain, ou notre courage, nous ti-« reront d'affaire. » Le consul l'ayant fort loué, et lui ayant donné le détachement qu'il demandait, l'officier s'avance à travers la forêt sans être aperçu de l'ennemi, que lorsqu'il fut tout près du lieu vers lequel il marchait. La surprise des Samnites fut grande, et ils avaient tous les yeux attachés sur Décius et sa troupe; ce qui laissa au consul le temps de conduire son armée dans un lieu sûr. Pour Décius, il s'arrêta sur le haut de la colline.

Pendant que les Samnites, dans l'incertitude et l'embarras où ils sont, délibèrent sur le parti qu'ils doivent prendre, ils se mettent eux-mêmes hors d'état d'agir, ne pouvant ni poursuivre le consul, à moins que de s'engager dans le même vallon par où il avait passé avec tant de danger, ni faire monter leurs troupes vers la hauteur dont s'était emparé Décius. Ils se fixèrent néanmoins à ce dernier dessein, déterminés par le désir de se venger de ceux qui leur avaient enlevé une si belle occasion, par la proximité du lieu, et par le petit nombre de troupes dont était composé ce détachement. Ils songent donc, tantôt à environner de toutes parts la colline de gens armés pour leur couper toute issue vers le consul, tantôt à leur laisser le passage libre, afin de les attaquer à leur descente de la colline. Pendant qu'ils hésitent et qu'ils flottent entre ces deux partis, la nuit survient. Décius avait compté d'abord qu'ils viendraient l'attaquer, et il se préparait à les bien recevoir de l'éminence où il était posté. Il fut bien surpris ensuite quand il vit qu'ils ne se déterminaient ni à venir à lui, ni au moins, en cas que le désavantage du lieu les en détournât, à l'enfermer de retranchements pour lui ôter toute espérance de s'échapper. Ayant assemblé les centurions : « Nous sommes bien heu-« reux, leur dit-il, d'avoir affaire à des en-« nemis qui ignorent absolument le métier

troupes qui faisaient environ deux mille quatre cents hommes

« de la guerre, et qui sont d'une lenteur et « d'une négligence inconcevables. Pendant « qu'ils délibèrent et qu'ils font tant de mou-« vements irréguliers et incertains, ils auraient « déjà pu nous environner de retranchements « de tous côtés; mais c'est à quoi ils songent « le moins. Nous leur ressemblerions si nous « demeurions ici plus longtemps qu'il ne nous « convient. Suivez-moi donc, et, pendant « qu'il nous reste encore un peu de jour, al-« lons reconnaître où ils posent des corps-de-« garde, et par quel endroit nous pouvons « nous tirer d'ici. » C'est ce qu'ils firent sur-le-champ, ayant pris des casaques de simples soldats pour ne point donner de soupçon aux ennemis et n'en être point reconnus.

Décius disposa ensuite des sentinelles, et fit porter un ordre aux soldats de le venir trouver en silence et armés, au signal qu'on leur en donnerait à la seconde veille de la nuit : c'était la dernière moitié de l'espace qui s'écoule depuis le coucher du soleil jusqu'à minuit. Quand ils se furent rendus auprès de lui, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, il leur parla de la sorte : « Il faut, soldats, observer « en m'écoutant le même silence que vous « avez gardé en venant ici. Quand je vous « aurai exposé mon avis, ceux qui l'approu-« veront passeront à la droite sans faire de « bruit : on suivra l'avis du plus grand nom-« bre. Voici ce que je pense : Si l'ennemi « vous tient ici enveloppés, ce n'est ni lâcheté « ni lenteur de votre part. Votre courage « vous y a conduits : il faut que votre courage « vous procure les moyens d'en sortir. En « venant sur cette colline, vous avez sauvé « l'armée du peuple romain; il faut mainte-« nant vous sauver vous-mêmes en sortant « de ce lieu. Nous avons affaire à un ennemi « qu'on peut appeler véritablement aveugle, « et qui, pouvant hier ruiner toute notre ar-« mée dans le vallon où elle s'était engagée, « nous empêcher de nous établir sur cette « colline, ou nous y enfermer par de bons « retranchements, n'a rien vu et rien fait de « tout cela. Après l'avoir ainsi trompé en « plein jour et lorsqu'il avait les yeux ouverts, « il est nécessaire que vous le trompiez encore « maintenant qu'il dort. Je dis nécessaire, car, « n'ayant ici que nos armes et notre courage,

« et devant périr de faim et de soif, si nous y « restons, il faut nécessairement en sortir. Il « s'agit seulement de voir si c'est de nuit ou « de jour qu'il le faut faire. Or, c'est sur quoi « je trouve encore moins de lieu au doute et « à la délibération : car, si nous attendons le « jour, qui peut douter que l'ennemi que vous « voyez répandu tout autour de notre colline « ne l'environne de fossés et de retranche- « ments? Que si la nuit seule nous convient « pour l'exécution de notre plan, comme « cela est incontestable, l'heure de la nuit où « nous sommes est pour nous le temps le plus « favorable, parce que c'est celui où le som- « meil est le plus profond. Trouvant donc tous « les soldats endormis, ou vous passerez au « travers d'eux sans qu'ils le sentent; ou, s'ils « s'éveillent, vous jetterez parmi eux la ter- « reur en poussant tout d'un coup de grands « cris. Après m'avoir suivi pour venir ici, « suivez-moi encore maintenant pour en sor- « tir. Quant à moi, je m'abandonne à la même « fortune qui nous y a conduits. Que ceux qui « approuvent mon avis passent à droite.»

Tous y passèrent sans exception, et, partant sur-le-champ, ils suivirent Décius par les endroits où il n'y avait point de sentinelles. Ils avaient déjà traversé la moitié du camp, lorsqu'un soldat, ayant heurté le bouclier d'une sentinelle qui était endormie, l'éveilla : la sentinelle en éveilla d'autres. Ils ne savaient si c'étaient amis ou ennemis; si c'était le détachement qui fût descendu de la colline, ou le consul qui s'e fût rendu maître du camp. Décius, dans le moment, fait jeter de grands cris à toute sa troupe. Les Samnites, encore demi-endormis, et saisis de frayeur, ne purent ni prendre leurs armes promptement, ni s'opposer au passage des Romains, ni les poursuivre. Ceux-ci, profitant de ce trouble et de cette confusion, vont toujours en avant, tuant tout ce qui s'oppose à leur passage. Quand ils furent en lieu de sûreté, comme il restait encore un peu de nuit, Décius y arrêta sa troupe. « Votre valeur, soldats, leur dit-il, est digne « d'admiration. Tous les siécles applaudiront « à votre hardie et heureuse entreprise. Mais « il ne faut pas que la nuit couvre de ses « sombres voiles un retour si glorieux. Attendons ici le jour, afin que le soleil éclaire « votre entrée triomphante dans le camp.» Il fut obéi.

Dès qu'il fut jour, on se mit en marche, après avoir dépêché un courrier au consul. La nouvelle de leur retour, s'étant répandue dans le camp, y causa une joie incroyable. Ils s'empressent d'aller au-devant de ces généreux et intrépides soldats, qui s'étaient exposés pour eux à un péril certain. Ils les louent, ils les félicitent, ils les appellent tous en général, et chacun en particulier, leurs sauveurs, leurs libérateurs. Ils rendent grâces aux dieux d'une protection si sensible et si éclatante : ils comblent de louanges Décius, et l'élèvent jusqu'au ciel. Ce jour fut pour lui un jour de triomphe. Il marchait au travers du camp avec sa troupe victorieuse au milieu des applaudissements de toute l'armée, qui avait les yeux attachés sur lui, et qui, par les titres d'honneur qu'elle lui donnait à l'envi, égalait en tout le tribun au consul. Déjà le consul, ayant convoqué l'assemblée, commençait à relever par de justes louanges l'action de Décius : mais celui-ci, l'interrompant, lui représenta qu'il n'y avait point de temps à perdre, et que tous les moments étaient précieux. Il l'engage donc à faire marcher les troupes contre les ennemis, qui n'étaient pas encore revenus de leur frayeur nocturne, qui étaient dispersés sans ordre autour de la colline, et dont il croyait que plusieurs, envoyés pour le poursuivre, erraient çà et là dans la forêt. Les légions partent sur-le-champ, et arrivent à l'ennemi, qu'elles attaquent lorsqu'il s'y attendait le moins. La plupart des soldats samnites, répandus de côté et d'autre, n'avaient pu ni se réunir en un seul corps, ni prendre leurs armes, ni se retirer dans les retranchements. Les légions les poursuivent dans le camp et s'en emparent. Elles firent main basse sur tout ce qu'elles y rencontrèrent : le nombre des morts se monta à trente mille.

Le consul, pour lors libre de tout autre soin, convoque une seconde fois l'assemblée, et rend la justice qui était due à la généreuse entreprise de Décius, à la gloire duquel la dernière action venait de mettre le comble. Outre les autres présents militaires, il lui donne une couronne d'or, cent bœufs, et en outre un bœuf de couleur blanche, d'une grande beauté, et qui avait les cornes dorées. Aux soldats de

sa troupe il donne pour toujours à chacun double ration de froment, et pour le présent à chacun aussi un bœuf et deux tuniques. Après que le consul eut distribué ses récompenses, les légions mirent sur la tête de Décius une couronne *obsidionale* : c'était le témoignage de reconnaissance que des soldats délivrés d'un mauvais pas où ils avaient été investis par les ennemis donnaient au chef qui les en avait délivrés : elle était de gazon. Les soldats de son détachement lui en donnèrent une pareille. Décius offrit le bœuf aux cornes dorées au dieu Mars, et donna les cent bœufs aux soldats qui l'avaient accompagné dans cette action. Les légions firent présent à chacun de ces mêmes soldats d'une livre de farine et d'une chopine de vin [1]. Tous ces présents militaires étaient accompagnés des cris et des applaudissements de l'armée, preuves non douteuses d'une joie sincère et générale.

Il se donna un troisième combat contre le même peuple. Les Samnites, que Valère avait mis en fuite dans une première bataille, ayant ramassé toute leur jeunesse, résolurent de faire un dernier effort, et s'assemblèrent près de Suessula. Les habitants de cette ville en donnèrent avis aussitôt à Valère, implorant son secours. Il partit sur-le-champ sans bagages, laissant un bon corps de troupes pour défendre le camp en cas d'attaque, s'approcha de l'ennemi, et choisit près de lui un endroit d'une médiocre étendue pour y camper. Les Samnites d'abord lui présentèrent bataille, et, voyant qu'il ne remuait point, il s'approchent de son camp comme pour l'insulter. Jugeant du petit nombre de ses troupes par le peu d'étendue de son camp, leur ardeur redouble, et ils demandent qu'on leur permette de le forcer. La guerre aurait été terminée par cette entreprise téméraire, si les chefs n'avaient arrêté leur impétuosité. Comme les vivres commençaient à leur manquer, on dispersa une partie des troupes dans la campagne pour y aller fourrager pendant que la crainte, à ce qu'ils pensaient, tenait les Romains enfermés dans leur camp. Ils se flattaient même que bientôt les ennemis souffriraient de la disette, n'ayant de blé que ce qu'ils avaient pu en apporter avec eux sur leurs épaules. Le consul, voyant les ennemis répandus de côté et d'autre dans la campagne, leur camp mal gardé, anime ses soldats par une courte exhortation, les mène au camp des Samnites, et s'en rend maître à la première attaque. Il y en eut un grand nombre de tués, plus dans leurs tentes qu'aux portes du camp, et aux retranchements. Ayant fait mettre en un monceau les drapeaux qu'on avait pris, et laissé un corps de troupes considérable pour la défense du camp qu'on venait d'emporter, avec défense expresse de toucher au butin avant son retour, il marche en bon ordre contre les Samnites répandus dans la campagne, qu'il avait eu soin de faire environner auparavant par sa cavalerie, afin de les prendre comme dans un filet, de manière qu'ils ne pussent lui échapper. En effet, le carnage fut très-grand, parce qu'ils ne savaient ni à quel signal il fallait se réunir, ni s'ils devaient se retirer dans le camp, ou tourner leur fuite d'un autre côté. On prit jusqu'à quarante mille boucliers, non que le nombre des morts fût si grand, mais parce que l'alarme et la fuite avaient été générales ; et les drapeaux, en comptant ceux qu'on avait déjà pris dans le camp, montaient à cent soixante-dix. Cette expédition achevée, on retourna dans le camp des ennemis, et tout le butin fut abandonné aux soldats.

L'heureux succès de cette campagne contre les Samnites arrêta les mauvais desseins de quelques peuples voisins de Rome, qui songeaient à lui faire la guerre. Le bruit s'en répandit même jusqu'à Carthage, qui en fit faire des compliments aux Romains par ses ambassadeurs, et leur envoya une couronne d'or de vingt-cinq livres pesant, pour être placée au Capitole dans la chapelle de Jupiter.

Les deux consuls triomphèrent des Samnites. Décius suivait leur char avec les présents dont on avait honoré son courage. Les soldats, dans leurs chansons où régnait une liberté militaire, égalaient par leurs louanges le tribun aux deux consuls.

[1] *Sextarius* était la sixième partie du *conge*, et passait un peu notre chopine.

[2] Liv. lib. 7, cap. 37-24.

III. — Les soldats romains envoyés en quartier d'hiver à Capoue, trament une conspiration contre les habitants. Elle est découverte. Ils se révoltent contre la république même. Valérius Corvus, dictateur, apaise la sédition. Les Samnites demandent la paix. Les Latins demandent avec hauteur aux Romains qu'ils leur accordent une des deux places de consul. La guerre leur est déclarée. Songe des deux consuls. Manlius Torquatus fait mourir son fils parce qu'il avait combattu contre sa défense. Décius, l'autre consul, se dévoue pour l'armée, qui remporte une célèbre victoire sur les Latins. Réflexions sur l'action de Torquatus. On poursuit la guerre contre les Latins. On porte trois lois fort contraires au sénat. Tous les peuples latins sont vaincus et entièrement soumis à la domination romaine. Vestale condamnée. La préture accordée à un plébéien. Dames romaines convaincues d'empoisonnement, et punies.

Les députés de Capoue et de Suessula s'adressérent au peuple romain, et lui demandèrent avec instance de vouloir bien leur envoyer des garnisons en quartier d'hiver pour les défendre contre les courses des Samnites, qui souvent entraient à main armée dans leur pays, et ravageaient leurs terres. Cette grâce, qu'ils n'eurent pas de peine à obtenir, pensa leur devenir funeste. Les Romains, d'un côté, accoutumés jusque-là à une vie dure et sobre, ignoraient combien une ville, noyée dans les délices comme Capoue, pouvait leur être nuisibles; et les Campaniens, de l'autre, ne savaient pas combien il est dangereux d'admettre une garnison étrangère. Ils en firent bientôt de part et d'autre une triste épreuve.

Capoue [1], plongée dans le luxe, et très-propre dès lors à corrompre la discipline militaire, amollit bientôt les soldats que Rome y avait envoyés par les délices et les plaisirs dont elle leur fournissait la matière en abondance, et leur fit oublier absolument leur patrie [2]. Pendant les quartiers d'hiver, on prenait des mesures pour ôter aux Campaniens leur ville par le même crime par lequel eux-mêmes l'avaient enlevée à ses anciens habitants, et l'on employait leur propre exemple contre eux. Ces soldats romains se prétendaient bien fondés en raison. « Car enfin, « disaient-ils, est-il raisonnable que les Campaniens, incapables de défendre par eux-« mêmes ni leurs personnes ni leurs biens, « possèdent les terres les plus fertiles de l'Italie; et habitent une si belle ville préférable-« ment à une armée victorieuse, qui, au prix « de ses sueurs et de son sang, en a chassé « les Samnites? » Ils formèrent donc entre eux le barbare dessein d'égorger les habitants de Capoue et de s'y établir en leur place.

C. Marcius Rutilus. IV [1].
Q. Servilius.

La conspiration ne put être tenue si secrète, que les premiers magistrats n'en eussent connaissance. Le département de la Campanie était échu par le sort à Marcius. C'était un homme de tête et d'expérience. Il était consul pour la quatrième fois, et avait été dictateur et censeur. Ayant appris, à son arrivée, tous les projets qui s'étaient formés, il crut devoir travailler à les dissiper par adresse et sans éclat. Le premier moyen qu'il employa fut de répandre le bruit que les soldats demeureraient encore l'année suivante en quartier d'hiver dans les mêmes villes : car ils étaient dispersés en différents cantons; mais tous étaient entrés dans le complot et agissaient de concert. Par là, il leur laissait croire qu'ils auraient tout le temps de faire éclore leur dessein quand ils le jugeraient à propos, et il en retardait sagement l'exécution. En effet, la conspiration ne fut plus poussée avec tant de vivacité, et le feu s'en amortit pour le présent.

Quand le consul eut mis ses troupes en campagne, il s'appliqua, pendant que les Samnites le laissaient en repos, à disperser de côté et d'autre les principaux chefs du complot sous différents prétextes. Il renvoya des compagnies entières qui lui étaient suspectes, et leur permit de retourner à Rome, comme par condescendance, et pour leur procurer le plaisir de revoir leur famille. D'abord les conjurés n'eurent aucun soupçon, et profitaient même avec joie de l'indulgence de leur général; mais ensuite, combinant plusieurs cir-

[1] « Jam tum minime salubris militari disciplinæ Capua, instrumento omnium voluptatum delinitos militum animos avertit a memoriâ patriæ. »

[2] Liv. lib. 7, cap. 38-42.

[1] An. R. 413 · av. J. C. 339.

constances ensemble, ils furent frappés surtout du grand nombre de ceux à qui l'on accordait si facilement des congés, dont la plupart étaient les plus déclarés pour le complot; et approfondissant par de sérieuses réflexions la conduite du consul, ils y soupçonnèrent du mystère. Alors la frayeur les saisit. Ils appréhendèrent de devenir les victimes de la vengeance inexorable du sénat, et résolurent de prendre des mesures pour s'en garantir.

Une cohorte, c'est-à-dire un corps d'environ cinq cents hommes, au lieu d'aller jusqu'à Rome, s'arrêta dans un passage étroit pour recevoir ce que le consul licenciait de jour à autre[1]. Bientôt il se forma en cet endroit un corps nombreux de troupes, auquel il ne manquait plus qu'un chef. Il leur fallait un homme de nom, et ils n'en avaient point parmi eux; on ne pouvait penser à en faire venir un de Rome. Qui des patriciens ou des plébéiens voudrait accepter une commission si hasardeuse? Dans l'extrême embarras où ils se trouvaient, ils apprennent que dans une maison de campagne assez voisine était actuellement un illustre patricien nommé *T. Quintius*, qui s'était autrefois distingué dans la guerre, mais que ses blessures avaient obligé de quitter le service, et qui passait tranquillement sa vie à la campagne sans inquiétude et sans ambition. Ils ne se flattaient pas de pouvoir engager un homme d'un tel caractère à accepter volontairement leur offre. Ils allèrent pendant la nuit se rendre maîtres de sa personne, et, lui ayant déclaré qu'il fallait, ou qu'il acceptât le commandement, ou qu'il se résolût à mourir, ils le forcèrent à se mettre à leur tête; ensuite de quoi ils marchèrent vers Rome.

Ils en étaient à huit milles (moins de trois lieues), lorsqu'ils apprirent qu'une armée venait à leur rencontre sous les ordres de M. Valérius Corvus, que l'on avait fait dictateur sur le bruit de cette émeute, et qui, l'année précédente, en qualité de consul, avait commandé ces mêmes troupes, aujourd'hui séditieuses et révoltées. Dès qu'ils furent en présence de l'autre armée, et qu'ils y reconnurent les armes et les aigles romaines, cette vue les attendrit, et l'amour de la patrie, se réveillant dans leur cœur, calma tout d'un coup leur furie. Ils n'avaient point encore ce courage barbare de verser le sang de leurs concitoyens[1]; ils ne connaissaient de guerre que contre l'étranger, et le dernier excès d'emportement était pour eux de se séparer et de rompre commerce pour un temps avec leur patrie. Ainsi et les chefs et les soldats, de part et d'autre, ne cherchaient qu'à se rapprocher mutuellement. Les deux généraux eurent une entrevue à la tête de leurs armées, l'un et l'autre dans des dispositions bien pacifiques. Quintius, las de porter les armes, même pour sa patrie, était bien éloigné de vouloir s'en servir contre elle. Corvus aimait tendrement tous ses citoyens, et en particulier les gens de guerre, mais surtout ses anciens soldats.

Dès que Corvus parut, et qu'on l'eut reconnu, les troupes mutinées ne lui témoignèrent pas moins de respect que les autres lui prêtèrent de silence. « Soldats, dit Corvus, « en partant de Rome j'ai demandé aux dieux « immortels, aux dieux de la patrie, qui sont « les vôtres comme les miens, qu'ils me fis« sent remporter d'ici la gloire, non de vous « avoir vaincus, mais de vous avoir ramenés « à la concorde. J'ai eu, et j'aurai encore « assez d'occasions d'acquérir de la gloire par « des exploits guerriers : ici, je ne prétends « chercher que la paix. Ce que j'ai demandé « aux dieux dans les prières que je leur ai « adressées, vous pouvez, soldats, me le « faire obtenir, si vous voulez bien vous sou« venir que vous n'êtes point campés dans le « pays des Samnites et des Volsques, mais « dans le territoire de Rome : que ces colli« nes que vous voyez appartiennent à votre « patrie : que cette armée qui est devant vous « est composée de vos citoyens : enfin que je « suis votre consul, sous la conduite duquel « vous avez, l'année dernière, mis deux fois « en fuite les légions des Samnites, et deux « fois pris leur camp. Oui, soldats, je suis « M. Valérius Corvus, qui n'ai usé des avan« tages d'une illustre naissance que pour

[1] A Latule, ville entre la mer et les montagnes.

[1] « Nondùm erant tam fortes ad sanguinem civilem, « nec præter externa noverant bella, ultimaque rabies « secessio ab suis habebatur. (Liv.)

« vous combler de bienfaits, et jamais pour « vous faire souffrir aucun mauvais traitement ; qui ne suis l'auteur d'aucune loi rigoureuse, d'aucun arrêt du sénat dont vous « puissiez vous plaindre ; qui, dans tous les « commandements que j'ai eus, ai toujours « été plus sévère pour moi-même que pour « vous. Si la naissance, si le courage, si l'éclat des charges, ont pu inspirer à quelqu'un des sentiments de hauteur, j'étais « d'une famille, j'avais donné des épreuves « de bravoure, et j'étais arrivé à la première dignité de l'état dans un âge où je « pouvais, devenu consul à vingt-trois ans, « me faire craindre, non-seulement du peuple, mais du sénat même. Pendant ce premier consulat, ai-je agi, ai-je parlé autrement « que lorsque j'étais simple tribun de légion ? « J'ai gardé la même modération dans les deux « consulats qui ont suivi, et je suis bien résolu de la garder encore dans la dictature, « cette charge impérieuse dont on vient de « me revêtir, et de ne pas montrer plus de « douceur à ces soldats, qui sont les miens « et ceux de la patrie, qu'à vous qui en êtes, « j'ai horreur de le dire, les ennemis. Vous « tirerez donc l'épée contre moi avant que je « la tire contre vous : s'il faut combattre, c'est « de votre côté que la trompette sonnera la « charge, et que commencera le cri de bataille et l'attaque. » Après quelques autres réflexions, il adressa la parole au général des révoltés. « T. Quintius, dit-il, de quelque manière que vous vous trouviez ici, soit de « gré, soit de force, s'il en faut venir aux « mains, retirez-vous aux derniers rangs. Il « vous sera même plus honorable de fuir devant vos citoyens que de combattre contre « la patrie. Maintenant qu'il s'agit de négocier la paix, il vous convient de paraître « aux premiers rangs, et de vous rendre le « médiateur de la réunion. Pour vous, soldats, proposez-nous des conditions équitables : quoique, après tout, il nous est plus « avantageux de subir une loi, même injuste, « que de souiller nos mains d'un sang qui « nous doit être sacré. »

Quintius, baigné de larmes, parla à peu près dans le même sens à ses troupes. « Soldats, leur dit-il, si je puis vous être de « quelque usage, c'est aussi plutôt pour la « paix que pour la guerre. Ce n'est point un « Volsque ni un Samnite qui vient de vous « parler ; c'est un Romain, c'est votre consul, votre général. Vous avez éprouvé « combien il a été heureux pour vous de l'avoir pour chef : ne vous mettez pas dans le « cas d'éprouver combien il vous serait funeste de l'avoir pour ennemi. Le sénat pouvait donner la commission de marcher contre vous à des généraux qui se seraient « portés plus volontiers à de fâcheuses extrémités ; il a choisi celui qui pouvait avoir le « plus d'inclination à vous ménager comme « ses soldats, et en qui vous pouviez prendre « le plus de confiance comme en votre général. Ceux qui sont en état de vaincre souhaitent la paix : combien plus la devons-nous « désirer ! Laissant à part la colère et l'espérance, trompeurs et pernicieux conseillers, nous ferons bien plus sagement de « nous abandonner sans réserve à une bonté « et à une fidélité qui nous sont connues. »

Cet avis étant généralement approuvé, Quintius retourna vers le dictateur, lui déclara que les troupes remettaient leurs intérêts entre ses mains, et le pria instamment de vouloir bien se rendre leur avocat et leur défenseur auprès du sénat et du peuple romain. Il ajouta « que, pour ce qui le regardait lui-« même, il n'avait aucune précaution à prendre : qu'il ne comptait que sur son innocence ; mais que, par rapport aux soldats, « il fallait faire en leur faveur ce qui avait été « autrefois pratiqué pour le peuple lors de sa « retraite sur le mont Sacré, puis pour les « légions du temps des décemvirs, et ordonner que ce qui venait d'arriver ne serait « point imputé à crime aux soldats, et qu'ils « n'en seraient jamais recherchés. »

Le dictateur, après avoir loué Quintius comme il le méritait, et donné bonne espérance aux autres, retourna promptement à Rome. Il n'eut pas de peine à obtenir la grâce des coupables : leur grand nombre rendait l'impunité presque nécessaire. Ayant assemblé le peuple, il proposa, avec l'agrément du sénat, et fit rendre par l'assemblée un décret portant que personne ne pourrait être inquiété pour s'être séparé de l'armée et avoir formé un

parti. Il demanda même en grâce aux citoyens que jamsis personne, soit en plsissntant, ou sérieusement, n'en fit des reproches à aucun d'eux.

On porta en même temps une loi militaire qui défendait d'effacer le nom d'un soldat de dessus le rôle, à moins que ce ne fût de son consentement. Cette même loi déclarait que quiconque aurait été tribun dsns une légion ne pourrait plus être centurion. Les conjurés demandèrent cet article à l'occasion de P. Salonius, qui était presque toujours alternativement une année tribun, et la suivante premier centurion, appelé depuis *primipile*. Les soldats lui en voulaient, parce qu'il s'était toujours opposé à leur complot, et que, pour n'y point prendre part, il s'était retiré de Lautule. Voyant que le sénat, par considérstion pour lui, rejetait cet article, Salonius luimême le pria de passer outre pour le bien de la paix : ce qui lui fut accordé.

Une autre demande des mêmes soldats, non moins violente, fut de diminuer ls paye des cavaliers, qui était le triple de celle de l'infanterie. Ils étaient mécontents des cavaliers, parce qu'ils s'étaient toujours opposés à leur conjuration.

Tite-Live parle encore de plusieurs lois qu'ils obtinrent, mais il n'assure rien; et l'on peut même douter de celles dont nous venons de faire mention. Il serait, en effet, bien étonnant que ces soldats, qui devsient se tenir fort heureux qu'on leur pardonnât leur rebellion, eussent été assez insolents pour demander qu'on punît ceux de leurs camarades qui s'y étaient opposés, et le sénst, assez faible pour le leur accorder; autrement il fsudrait supposer que l'armée des rebelles était très-nombreuse et très-formidable.

La sédition dont il s'agit ici est la première où des troupes romaines aient marché en armes contre leur patrie. Msis il me semble, en considérant la manière prompte et facile dont elle est apaisée, sans qu'il en coûte une seule goûte de sang, qu'on doit moins la regarder comme une révolte formée de sang-froid et svec réflexion, que comme un mouvement subit et pssager de frénésie presque involontaire, qui entraîne ces soldsts sans qu'ils sachent ce qu'ils font, et qui, loin d'éteindre dsns leur cœur l'amour de la patrie, montre combien il était profondément gravé, puisqu'à la première remontrance du dictateur, il se réveille tout à coup et reprend ses premières forces. Les Romains n'étaient point encore susceptibles de ces excès monstrueux où porte la guerre civile : *nondùm erant tam fortes ad sanguinem civilem.* Cette fureur, cette barbarie était réservée pour les derniers et malheureux temps de ls république, où l'on verra les armées romaines marcher[1], enseignes déployées, les unes contre les autres, et Rome nager dans le sang de ses citoyens.

Au reste, on ne peut trop admirer l'adresse et la prudence avec laquelle toute cette affaire est conduite, soit par le consul, soit par le dictateur. Je ne sais si l'on peut trouver un discours plus éloquent, plus touchant, plus persuasif que celui de Valérius Corvus à ces troupes mutinées. C'est un grand talent et une science bien nécessaire à ceux qui sont chargés du gouvernement de connaître bien le cœur humain, de savoir manier les esprits, et de les amener par des voies douces et insinuantes au point où l'on veut les conduire.

C. PLAUTIUS. II[2].
L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Le bruit de la sédition des soldsts romains[3] et de la guerre des Samnites donna lieu à quelques peuples d'abandonner l'alliance des Romains. Les Privernates en particulier ravagèrent psr des incursions subites les terres de Norba et de Sétia, qui étaient des colonies romaines. Le consul C. Plautius apaisa bientôt ces mouvements.

Æmilius, l'autre cousul, à qui ls guerre contre les Samnites était échue par le sort, étant entré dans leur pays, les trouva fort tranquilles. Ils envoyèrent, avec sa permission, des députés au sénat, pour demander que les Romsins leur accordassent la paix et la permission de faire la guerre aux Sidicins. Ces députés représentèrent « que les Samnites

[1] Infestis obvia signis
Signa, pares aquilas, et pila minantia pilis.
(LUCAN.)

[2] An. R. 414; av. J. C. 338.

[3] Liv. lib. 8, cap. 1, 2.

« étaient d'anciens alliés de Rome, et que les « Sidicins, contre qui ils demandaient qu'il « leur fût permis de faire la guerre, avaient « toujours été leurs ennemis, jamais amis des « Romains. » Le sénat, après avoir mis l'affaire en délibération, leur répondit « qu'il « n'avait pas tenu au peuple romain que l'alliance avec les Samnites n'eût toujours subsisté, et qu'il la renouvelait fort volontiers: « quant aux Sidicins, qu'ils étaient maîtres « d'en user à l'égard de ce peuple comme il « leur plairait, et de faire avec eux soit la « guerre, soit la paix. »

Les Samnites, en conséquence de ce traité, tournèrent aussitôt leurs armes contre les Sidicins. Ceux-ci, pour se mettre en sûreté, eurent recours aux Romains, et leur offrirent de se soumettre à eux comme avaient fait les Campaniens. Leur proposition ne fut point acceptée, sous prétexte qu'elle n'était l'effet que de l'extrême nécessité où ils étaient réduits. Les Campaniens avaient-ils agi par un autre motif? Sur ce refus, les Sidicins se tournèrent du côté des Latins, qui avaient déjà pris les armes de leur propre chef. Les Campaniens, plus sensibles à l'injure qu'ils avaient reçue des Samnites qu'au bienfait des Romains, se joignirent aussi aux Latins. Une armée considérable formée de ces trois peuples entra sur les terres des Samnites, et en sortit, après les avoir ravagées par le fer et par le feu.

Leur retraite laissa aux Samnites le temps d'envoyer à Rome des députés vers le sénat pour le prier « de vouloir bien défendre aux « Latins et aux Campaniens, puisqu'ils étaient « sous leur domaine, d'attaquer les Samnites, « et, en cas de désobéissance, de les réduire « à leur devoir par la force des armes. » La réponse qui leur fut rendue était obscure et ambiguë, parce que les Romains ne voulaient pas avouer clairement qu'ils ne disposaient plus des Latins comme autrefois, et qu'ils craignaient de les aliéner entièrement en prenant un ton de hauteur. Ils déclarèrent donc qu'ils pouvaient bien défendre aux Campaniens, qui étaient leurs sujets, toute hostilité contre les Samnites; mais que, pour les Latins, il n'y avait dans le traité fait avec eux aucune clause qui les empêchât de faire la guerre à qui il leur plairait.

Cette réponse[1], qui effraya les Campaniens, leur fit lever le masque, et rendit les Latins, qui sentirent qu'on les craignait, plus fiers que jamais. Ainsi, convoquant de fréquentes assemblées, sous prétexte de la guerre contre les Samnites, les principaux de la nation prenaient entre eux des mesures pour la faire aux Romains, et les Campaniens entrèrent dans leurs vues. Quelque soin qu'on eût pris de rendre ces délibérations secrètes afin de pouvoir surprendre les Romains, ceux-ci en furent avertis; et, pour se mettre en état de soutenir une guerre aussi considérable que celle dont ils étaient menacés, ils nommèrent sur-le-champ de nouveaux consuls, ayant pour cela avancé le temps de l'élection.

T. MANLIUS TORQUATUS. III[2].
P. DÉCIUS MUS

Tite-Live dit qu'Alexandre, roi d'Epire, aborda cette année en Italie avec sa flotte. Le savant Dodwel rejette cet événement au temps où Tite-Live place la victoire d'Alexandre sur les Lucaniens et les Samnites, c'est-à-dire huit ans plus tard.

Un autre Alexandre beaucoup plus célèbre, et à qui ses victoires méritèrent le surnom de *grand*, se signalait dans le même temps, mais dans un pays différent. Il était neveu, par sa mère, de l'Alexandre dont nous venons de parler.

Quoique la défection des alliés et de tout le peuple latin ne fût point douteuse, les Romains cependant, comme s'il ne se fût point agi de leurs propres intérêts, mais uniquement de ceux des Samnites, mandèrent dix des principaux d'entre les Latins, dont étaient les deux préteurs en charge, L. Annius, de Sétia, et L. Numicius, de Circeis (ces deux villes étaient l'une et l'autre colonies romaines), pour recevoir les ordres qu'on jugerait à propos de leur donner. Les deux préteurs, avant que de partir pour Rome, convoquèrent l'assemblée pour savoir ce qu'ils auraient à répondre aux ordres qu'ils se doutaient bien qu'on leur signifierait. Les avis étant fort partagés, Annius prit la parole, et dit : « Quoique

[1] Liv. lib. 8. cap. 3-6.
[2] An. R. 415; av. J. C. 337.

« moi-même j'aie proposé de délibérer sur la « réponse qu'il convient de faire aux Romains, « je crois qu'il ne s'agit pas tant ici d'examiner ce qu'il faut dire que ce qu'il faut faire. « Quand nous aurons pris déterminément « notre parti, il sera aisé d'ajuster les paroles « aux actions. Si nous sommes assez lâches « pour souffrir encore aujourd'hui, sous l'ombre et le nom d'alliance, un honteux esclavage, il n'y a point à délibérer : il faut répondre aux Romains, qu'au premier signal « de leur part, nous mettrons bas les armes. « Mais s'il nous reste quelque sentiment « d'honneur et d'amour de la liberté, si nous « nous souvenons que le traité conclu avec « eux est un traité d'égal à égal, si nous faisons réflexion que nos troupes composent « la moitié de leurs armées, pourquoi, ou il « y a égalité de forces, n'y aura-t-il pas égalité d'autorité? En un mot, et c'est où je réduits tout mon avis, pourquoi des deux consuls, l'un ne sera-t-il pas pris des Latins, « comme l'autre des Romains? Si jamais il y « a eu une occasion favorable de nous mettre « en possession d'une parfaite égalité, c'est la « conjoncture où nous nous trouvons. Vous « avez fait essai de leur patience en plusieurs « occasions, mais surtout en leur refusant les « troupes que vous aviez coutume de leur « fournir depuis près de deux cents ans. Ils « l'ont souffert tranquillement. D'où pensez-vous que leur vienne une telle modération, « sinon de la connaissance qu'ils ont de leurs « forces et des nôtres? Ils vous craignent; et « la réponse que je sais qu'ils ont faite aux « Samnites marque bien clairement qu'ils ne « comptent plus que le Latium soit sous leur « dépendance. Si quelqu'un craint ici d'être « le porteur des demandes que je propose, « je m'offre moi-même pour aller les leur « signifier, non-seulement en présence du « peuple romain et du sénat, mais en présence et sous les yeux de leur Jupiter Capitolin. Là, je leur déclarerai en votre nom « que, s'ils veulent nous avoir pour amis et « pour alliés, ils nous cèdent une des places « de consul, et composent un sénat mi-parti « de Romains et de Latins. » Ce discours fut généralement applaudi, et Annius chargé de faire et de dire tout ce qu'il trouverait convenable à l'honneur et à l'intérêt du peuple latin.

Quand les députés furent arrivés à Rome, le sénat leur donna audience dans le Capitole. Le consul T. Manlius leur déclara au nom de toute la compagnie que les Samnites étaient alliés de Rome, et qu'ainsi ils eussent à ne leur point faire la guerre. Alors Annius parlant, non avec la gravité et la modération d'un député, mais du ton d'un vainqueur qui aurait pris de vive force le Capitole : « Vous « devriez bien, Romains, dit-il en s'adressant « à Manlius et aux sénateurs, au moins à « présent que vous voyez à quel point de « grandeur et de puissance est parvenu le « peuple latin et par ses propres forces, et « par celles de ses alliés, ne plus prendre avec « nous un ton de maîtres. Puisque vous ne « pouvez vous résoudre à mettre fin à votre « impérieuse domination, nous serions pleinement en droit d'user de nos armes pour « nous mettre nous-mêmes en liberté. Néanmoins, comme sortis d'un même sang, nous « voulons bien, en considération d'un lien « toujours respectable, prendre des voies d'accommodement, et, puisqu'il a plu aux dieux « d'égaler les forces des deux peuples, vous « proposer des conditions de paix qui égalent « aussi leur pouvoir et leur autorité. Il faut « donc que de vos deux consuls l'un soit tiré « de Rome, et l'autre du pays Latin, et que « le nombre de vos sénateurs soit également « partagé entre vous et nous, en sorte que « les Romains et les Latins ne fassent plus « désormais qu'un seul peuple et une seule « république. Et afin qu'il y ait un siége commun et unique de l'empire, et que les deux « peuples portent le même nom, comme il « est absolument nécessaire que l'un cède cet « honneur à l'autre, nous consentons, pour le « bien de la paix, que Rome devienne notre « patrie commune et que nous soyons tous « appelés Romains. »

Le consul Manlius, qui n'était pas d'un caractère moins fier et moins haut que le député latin, entra en fureur à un tel discours, et déclara que, si les sénateurs étaient assez dépourvus de raison et de sens commun pour accepter de pareilles conditions, il viendrait au sénat avec un poignard, et tuerait de sa

propre main quiconque des Latins aurait osé y prendre place. Puis, se tournant vers la statne de Jupiter : « Grand dieu, s'écria-t-il, « écontez la proposition criminelle et impie « qu'on nous fait. Qnoi ! vous verrez dans « votre saint temple des consuls étrangers et « un sénat étranger ! Est-ce donc là, Latins, le « traité que Tullus, Roi de Rome, a fait avec « les Albains vos pères, ou celui que Tarquin « a renouvelé depuis avec vous? Apparem-« ment que le souvenir de la bataillie du lac « de Régille s'est affacé de votre esprit. Avez-« vons pu oublier ainsi et vos anciennes dé-« faites et nos signalés bienfaits? »

Après que Manlius eut achevé de parler, le sénat ne fit pas paraître moins d'indignation que son chef; et comme tantôt les consuls, tantôt les sénateurs imploraient les dieux témoins des traités et des alliances, on prétend qu'on entendit sortir de la bouche d'Annius une parole de mépris et d'insulte contre Jupiter. Ce qni est certain, c'est que, sortant du vestibule du temple brusquement et avec précipitation, il tomba du hant des degrés en bas, et se heurta si violemment la tête contre une pierre qu'il perdit connaissance, et même, selon qnelqnes auteurs, expira sur-le-champ. D'autres ajoutent que, pendant que les sénateurs imploraient la vengeance des dieux, on entendit un coup de tonnerre qui fut suivi d'nn grand orage. Tout cela peut être vrai, dit Tite-Live, mais pent aussi avoir été accommodé an théâtre pour embellir le récit, et pour rendre manifeste et comme présente sous les yeux la vengeance divine. En effet, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, c'est la coutume des anciens de jeter du merveilleux dans les événements singuliers et remarqnables.

Manlius, chargé par le sénat de recondnire les députés, voyant par terre Annius, s'écrie de manière qu'il fût entendu et du peuple et du sénat : « Nous sommes exancés ; le ciel se « déclare pour nous. Oui, il y a une Provi-« dence ; il y a un Jupiter sensible aux prières « qu'on lui adresse. Ne craignez point, Ro-« mains, de prendre des armes que les dieux « mêmes vous mettent en main ; je coucherai « par terre et traiterai les légions des Latins « comme vons voyez que les dieux ont traité « leur chef. »

Ce discours remplit le peuple d'une telle animosité contre les Latins, que, sans la présence des magistrats qui avaient ordre d'accompagner les députés, le droit des gens ne les aurait pas mis en sûreté. La guerre contre les Latins fut ordonnée. Les consuls ayant levé deux armées, auxquelles se joignit celle des Samnites, partirent sur-le-champ, et allèrent camper près de Capoue, où était le rendez-vous des Latins et de leurs alliés.

Là, pendant la nuit (je n'ai d'autre garant de ce fait que la crédulité de Tite-Live [1] ; encore n'en parle-t-il pas affirmativement), les deux consuls eurent un même songe et une même vision. Un homme d'nne taille plus grande et plus majestueuse que l'ordinaire lenr dit « que d'un côté le général, et de l'au-« tre l'armée, étaient dus aux dieux Mânes et « à la Terre; et que la victoire serait pour « l'armée dont le général aurait dévoué les lé-« gions des ennemis, et se serait dévoué lui-« même avec elles. » Qnand les consuls se furent rapporté mutuellement lenr vision, ils jugèrent nécessaire, pour détourner la colère des dieux, de leur offrir des victimes; et en même temps ils étaient bien aises de consnlter les dieux par cette voie, afin que, si l'inspection des entrailles annonçait la même chose que les songes, l'un et l'autre des deux consnls se préparât à remplir les destins.

La réponse des aruspices se trouva parfaitement conforme à l'idée dont étaient frappés Manlius et Décius, en conséqnence de leurs songes. Ils convoquent donc le conseil de guerre; et, afin que la mort de l'un des denx consuls ne jetât pas l'épouvante et la consternation parmi les troupes, on convint que, du côté qui commencerait à plier dans le combat, le consul se dévouerait pour le peuple romain et ponr ses armées. On crut aussi que, dans une guerre si périlleuse, il fallait rappeler toute la sévérité antique de la discipline militaire, et l'on fit pnblier un édit par tout le camp qui portait défense sous les dernières peines de combattre hors de rang, et sans la permission des consuls, sur quelque prétexte que ce fût. Ce qui obligeait à prendre de si grandes précautions, était la qualité des enne-

[1] Liv. lib. 8, cap. 6, 7

mis contre lesquels on se préparait à combattre; je veux dire les Latins. Ils fournissaient ordinairement dans les armées romaines la moitié de l'infanterie, et les deux tiers de la cavalerie. Comme ils avaient longtemps et souvent fait la guerre conjointement avec les Romains, ils en avaient parfaitement pris le génie et la méthode. Tout était semblable des deux côtés, même langage, mêmes armes, même discipline, même ordre pour les évolutions, souvent même courage. L'unique différence était presque du côté des généraux, qui furent toujours plus habiles chez les Romains, nés pour commander. On ne pouvait trop se précautionner, comme on voit, contre un tel ennemi.

Les consuls envoyèrent quelque cavalerie de côté et d'autre, pour reconnaître les mouvements des ennemis, qui n'étaient pas loin. T. Manlius, fils du consul, s'étant avancé à la tête d'un escadron presque jusqu'aux portes du camp des Latins, fut défié à un combat singulier par un des principaux officiers de l'armée ennemie, qui l'insulta même avec hauteur et fierté. Le jeune Romain, plein de feu et de courage, ne put se contenir. Soit colère, soit honte de refuser le combat, soit enfin, dite Tite-Live, qu'il fût poussé par la nécessité inévitable de sa malheureuse destinée, il oublia dans ce moment le respect et la soumission qu'il devait à la majesté paternelle et aux ordres des consuls, et il courut aveuglément à un combat dont le succès ne pouvait être que funeste pour lui, et où il lui était égal de vaincre ou d'être vaincu. Il tua son ennemi, et après l'avoir dépouillé, il s'en retourna comme en triomphe avec sa troupe. Arrivé au camp, il va droit à la tente de son père, ne sachant guère ni ce qu'il venait de faire, ni ce qui allait lui arriver; comptant sur des éloges, lorsqu'il ne devait s'attendre qu'au supplice. Il se présente donc avec confiance : « Mon père, dit-il, pour faire connaître à « tout le monde que je suis sorti de votre « sang, je vous apporte ces dépouilles d'un « ennemi qui m'a osé défier, et que j'ai mis à « mort. » Dès que le consul eut entendu les paroles de son fils, il détourna de dessus lui ses regards, le repoussant en quelque sorte des yeux et de la main, et fit sur-le-champ assembler l'armée. Alors adressant la parole à son fils : « Manlius, lui dit-il, puisque, sans « respecter ni la majesté consulaire, ni l'au« torité paternelle, vous avez osé combattre « hors de rang contre notre défense, et que, « par là, vous avez aboli, autant qu'il a été en « vous, la discipline militaire, qui a été jus« qu'à présent le soutien et l'appui de l'em« pire, de sorte que vous m'avez réduit dans « la triste nécessité ou de trahir les intérêts « de la république, ou de me sacrifier moi« même avec tout ce qui devait m'être le plus « cher, il est juste que nous portions la peine « de notre faute plutôt que de la faire retom« ber sur la patrie innocente. Nous allons « donner un exemple triste et funeste, mais « salutaire à la jeunesse pour tous les siècles « à venir. Ce n'est pas que la tendresse pater« nelle, et même ce premier essai de vertu « et de courage que vous venez de donner en « vous laissant séduire par une vaine image « de gloire ne me sollicitent en votre faveur; « mais, puisqu'il faut ou affermir par votre « mort le respect dû à la puissance consulaire, « ou en autoriser le mépris en laissant votre « faute impunie, je crois que vous-même, « si vous avez quelque goutte de mon sang, « vous ne refuserez point de rétablir par vo« tre supplice la discipline militaire que vous « avez renversée par votre désobéissance. Ap« proche, licteur, attache-le au poteau. » Un arrêt si cruel coûta sans doute des larmes à celui qui le rendait; et si, en cette rencontre, l'amour du bien public triompha de la tendresse paternelle, on doit croire qu'il n'en étouffa pas les sentiments.

Toute l'armée fut saisie de terreur et de consternation à un ordre si violent et si atroce, et chacun croyant voir la hache préparée contre lui-même, demeura dans le respect, moins par soumission que par crainte. Tous gardèrent pendant quelque temps un morne silence. Mais lorsqu'ils virent tomber la tête du jeune Manlius et la terre couverte de son sang, alors sortant tout à coup comme d'une espèce d'engourdissement où les avait jetés la première surprise, ils donnèrent un libre cours à leurs plaintes et à leurs gémissements, répandant et les regrets les plus tendres sur la mort du fils, et les imprécations les plus sau-

glantes contre la cruauté du père. On fit les funérailles de ce jeune homme avec grand appareil. On couvrit son corps des dépouilles de l'ennemi qu'il avait tué. On lui éleva un bûcher hors des retranchements, et les soldats firent paraître, en lui rendant ces tristes devoirs, le plus vif empressement et la plus grande tendresse pour honorer sa mémoire.

L'action de Manlius, quelque nom qu'on veuille lui donner (car je n'entre point ici dans cet examen), soit qu'on la qualifie de juste sévérité ou de cruauté barbare, produisit dans les esprits un double effet : d'un côté, elle rendit le soldat plus exact et plus soumis ; de l'autre, elle rendit le consul odieux à jamais ; et les ordres de Manlius, *manliana imperia*, passèrent en proverbe pour exprimer l'excès le plus redoutable et le plus outré de sévérité.

La bataille se donna près du mont Vésuve, dans le chemin qui mène à Véséris[1]. Les consuls romains[2], avant que de mener leurs troupes au combat, immolèrent des victimes, pour connaître dans leurs entrailles la volonté des dieux. L'aruspice trouva qu'il manquait quelque chose à la tête du foie[3] de celle de Décius, mais que du reste elle était agréable aux dieux : la victime de Manlius fut trouvée parfaite. *Je suis content*, dit Décius, *si la victime de mon collègue est entièrement agréée des dieux*[4]. L'armée ensuite s'avança pour le combat. Manlius commandait l'aide droite, Décius la gauche. D'abord on combattit de part et de l'autre à forces égales, et avec un courage et un succès pareils. Ensuite les *hastaires* de l'aile gauche, ne pouvant soutenir l'attaque violente des Latins, se retirèrent vers la seconde ligne, où combattaient ceux qu'on appelait les *princes*. Dans ce trouble, le consul Décius appelle à haute voix le pontife Valérius. *Nous avons besoin ici*, lui dit-il, *du secours des dieux. Prêtez-moi votre ministère, et dictez-moi les paroles que je dois prononcer en me dévouant pour les légions*. Le pontife lui ordonne de prendre sa robe bordée de pourpre, et la tête couverte d'un voile, une main élevée sous sa robe jusqu'au menton, un javelot sous les pieds, de prononcer en se tenant debout ces paroles : « Janus, Jupiter, père Mars, Quirinus, Bellone, dieux lares, dieux novensibles, dieux indigètes, dieux qui avez un pouvoir particulier sur nous et sur nos ennemis, dieux Mânes, je vous prie, je vous supplie respectueusement, je vous demande la grâce, et je compte l'avoir obtenue, de procurer au peuple romain des Quirites le courage et la victoire, et de répandre en même temps parmi les ennemis du peuple romain des Quirites la terreur, la consternation et la mort. Conformément aux paroles que je viens de prononcer, je me dévoue pour la république du peuple romain des Quirites, pour l'armée, pour les légions, pour les troupes auxiliaires du peuple romain des Quirites, et je dévoue avec moi aux dieux Mânes et à la Terre les légions et les troupes auxiliaires des ennemis. »

Après avoir prononcé ces prières et ces imprécations, il donne ordre à ses licteurs de se retirer vers Manlius, et d'aller, sans perdre de temps, lui annoncer qu'il s'est dévoué pour l'armée. Puis[1], ceint à la manière des Gabins, il saute tout armé sur son cheval, et se jette tête baissée au milieu des ennemis. Il parut aux deux armées avec un air et une prestance au-dessus de l'humain, comme étant envoyé du ciel pour apaiser toute la colère des dieux envers les siens, et la faire tomber sur les ennemis. En effet, la terreur et la consternation semblaient marcher devant lui. Partout où il se montrait, les ennemis, comme frappés de la foudre, étaient aussitôt saisis de frayeur. Mais quand, accablé de traits, il fut tombé mort par terre, le trouble et le désordre redoublèrent parmi les Latins. Dans ce moment les Romains, remplis de confiance comme ayant mis les dieux de leur côté, recommencent le combat avec un nouveau courage et une nouvelle ardeur. Jusque-là il n'y avait en-

[1] On doute si c'est le nom d'une ville ou d'une rivière.

[2] Liv. lib. 8, cap. 8-10.

[3] On ne sait précisément ce que les anciens entendaient par *tête du foie*; mais c'était par cette partie qu'on jugeait si la victime était agréable aux dieux ou non.

[4] « Litatum est. »

[1] « Incinctus cinctu gabino »

core eu que les deux premières lignes, c'est-à-dire les hastaires et les princes qui eussent pris part à l'action. Les triaires, qui formaient la troisième ligne, appuyés sur leur genou droit, attendaient l'ordre du consul pour agir. Manlius, ayant appris la mort de son collègue, et voyant que les Latins avaient de l'avantage en quelques endroits par la supériorité du nombre, douta quelques moments s'il n'était pas temps de faire agir les triaires. Mais bientôt après, jugeant qu'il valait mieux les réserver pour la fin de l'action, il se contenta de faire avancer de la troisième ligne à la première quelques troupes légèrement armées. Les Latins, qui crurent que c'était le corps entier des triaires, firent aussi marcher les leurs. Ceux-ci combattirent longtemps avec beaucoup d'ardeur ; et, quoique leurs lances fussent brisées ou émoussées par la pointe, et eux-mêmes extrêmement fatigués, cependant, par des efforts redoublés, ils commençaient à enfoncer les Romains, et ils se crurent maîtres de la victoire, s'imaginant être parvenus jusqu'à la troisième ligne. Alors le consul fit avancer les triaires ; lesquels, étant tout frais, et ayant affaire à des troupes déjà lasses et épuisées, les mirent bientôt en déroute, et en eurent bon marché. Le carnage fut horrible du côté des Latins, et à peine en resta-t-il la quatrième partie. Les Samnites, qui étaient au pied de la montagne, contribuaient à jeter la terreur parmi les Latins.

C'est à juste titre que tout l'honneur de cette bataille fut attribué aux consuls, dont l'un, dit Tite-Live, détourna par sa mort la colère des dieux de dessus les Romains et la fit tomber sur les ennemis, et l'autre montra dans cette action un courage et une prudence qui ont fait dire à tous les écrivains qui ont transmis à la postérité le récit de ce combat, soit Romains, soit Latins, que, de quelque côté que se fût trouvé Manlius, il aurait entraîné infailliblement avec lui la victoire.

Les Latins, qui avaient pris la fuite, se retirèrent à Minturnes, un peu au-dessus de l'embouchure du Liris, et d'autres à Vescia. Les Romains se rendirent maîtres de leur camp après le combat, et y firent beaucoup de prisonniers. On ne trouva le corps de Décius que le lendemain de la bataille. Son collègue lui fit des funérailles magnifiques.

Le courage de se dévouer à la mort pour le salut de la patrie devint, ce semble, une vertu domestique et héréditaire à la famille des Décius. Le père en donne ici l'exemple dans la guerre contre les Latins [1]. Son fils, dans celle contre les Étrusques, se piquera de marcher sur ses traces, et se dévouera comme lui. Son petit-fils, au rapport de Cicéron, dans un combat contre Pyrrhus, renouvellera en sa personne cette gloire attachée à sa famille. Mais quelque grande que soit l'autorité de Cicéron, le silence des historiens, dont aucun ne parle de ce troisième dévouement que comme d'un projet demeuré sans exécution, rend ce dernier fait au moins extrêmement douteux.

Les Romains, superstitieux à l'excès, attribuaient l'heureux succès dont ces dévouements étaient toujours suivis à une protection des dieux visiblement miraculeuse. Cotta, dans Cicéron, moins crédule, n'y trouvait rien que de naturel. C'était [2], dit-il, un stratagème de la part de ces grands hommes, qui aimaient assez leur patrie pour lui faire le sacrifice de leur vie. Ils étaient persuadés que les soldats, voyant leur général se jeter tête baissée au milieu des ennemis et dans le plus fort de la mêlée, ne manqueraient pas de l'y suivre, et que, bravant à son exemple la mort, ils porteraient partout la terreur et l'épouvante. Voilà tout le miracle.

Les Latins ayant levé à la hâte de nouvelles troupes, dans l'espérance de surprendre Manlius, qui ne s'attendrait à rien moins qu'à se voir attaquer par des ennemis vaincus, furent défaits une seconde fois à Trifane, entre Sinuesse et Minturnes. La perte fut si considérable, que tous les Latins, et, à leur exemple, ceux de Capoue, se rendirent aux Romains. On leur ôta une partie de leurs terres, où l'on

[1] « Si mors timeretur... non cum Latinis decertans « pater Decius, cum Etruscis filius, etiam cum Pyrrho « nepos, se hostium telis objecissent. » (Cic. *Tusc. Quæst.* lib. 1, n. 89.)

[2] « Consilium illud imperatorum fuit, quod Græci στρατήγημα appellant, sed eorum imperatorum qui patriæ consulerent, vitæ non parcerent. Rebantur enim « fore ut exercitus imperatorem, equo incitato se in hostes immittentem, persequeretur : id quod evenit. » (Cic. *de Nat. Deor.* lib. 3, n. 15.

envoya des Romains en colonie. Les cavaliers de Capoue, qui étaient au nombre de seize cents, ne furent point enveloppés dans cette punition, parce qu'ils n'avaient point pris part à la révolte. En récompense de cette fidélité, ils furent faits citoyens romains, et le peuple de Capoue fut obligé de leur payer à chacun par année la somme de quatre cent cinquante deniers [1], qui pouvait monter à plus de deux cents livres.

Manlius étant retourné à Rome, les vieillards seuls allérent au-devant de lui. La jeunesse ne le regarda qu'avec exécration, et pour lors et dans tout le reste de sa vie.

Il est assez naturel d'examiner ce qu'il faut penser de l'action de Manlius qui fait mourir impitoyablement son fils pour avoir combattu contre sa défense; si l'on doit la regarder comme une action vertueuse et louable, ou comme un excès de sévérité qui ne peut être trop détesté, parce qu'il est poussé jusqu'à la barbarie. On est étonné en même temps de voir dans le même homme deux caractères absolument opposés : une tendresse généreuse [2] à l'égard d'un pére de qui il n'avait reçu que de mauvais traitements, une dureté inhumaine à l'égard d'un fils dont tout le crime était de s'être abandonné à un désir de gloire immodéré, mais pardonnable, ce semble, à son âge.

La démarche hardie et périlleuse de Manlius pour sauver son père marque certainement que ce n'était point un mauvais cœur, fermé aux sentiments que la nature et l'humanité inspirent. Il faut donc chercher une autre cause du traitement qu'il fait à son fils. Elle n'est point obscure ni douteuse. Le zèle pour la patrie dont il était dévoré l'emporta sur les sentiments de la nature, et sur la tendresse paternelle [3] ; *Ipse naturæ patrioque amori prætulit jus majestatis atque imperii* : et Tite-Live n'a pas manqué de le lui faire déclarer dans la harangue qu'il lui met dans la bouche. Manlius était père, mais il était consul. Il aimait son fils, mais il aimait encore plus la patrie. On sait qu'elle était l'idole des Romains, à laquelle ils se croyaient obligés de tout sacrifier; je dis obligés par les lois mêmes, qui réglaient l'ordre des devoirs. Les dieux avaient le premier rang, la patrie le second : les devoirs mutuels des pères et des fils n'avaient que le troisième lieu. Quand il y avait conflit entre les deux derniers, le combat était rude; et, pour donner l'avantage à la patrie, il fallait avoir une fermeté, ou, pour parler plus juste, une sorte de férocité qui fit taire les sentiments gravés le plus profondément dans le cœur de l'homme. Car, il faut l'avouer, quelque grandeur d'âme qu'on prétende attacher aux principes qui firent agir Brutus, Manlius, et quelques autres célèbres Romains, quand on les examine sérieusement et de sang froid, on ne peut se dissimuler qu'on sent en soi-même une voix secrète qui les condamne, parce qu'ils répugnent aux sentiments de la nature et de l'humanité.

Quum ventum ad verum est, sensus moresque repugnant.
(HORAT. lib. 1, *Sat.* 3.)

VI. ÆMILIUS MAMERCINUS [1]
Q. PUBLILIUS PHILO.

Les Latins, mécontents de ce qu'on leur avait enlevé une partie de leurs terres, firent encore quelques mouvements. Les deux nouveaux consuls marchèrent contre eux. Le dernier défit les ennemis, prit leur camp, et obligea plusieurs peuples de se rendre aux Romains[2]. Son collègue cependant fit avancer ses troupes contre les habitants de Pédum. Ils étaient soutenus par les villes de Tibur, de Préneste, de Vélitres; et il leur était venu des secours de Lavinium et d'Antium. Les Romains ayant eu de l'avantage dans quelques combats, Æmilius s'approcha de Pédum, où les ennemis, conjointement avec leurs alliés, avaient établi leur camp, et le fort de la guerre se tourna de ce côté-là. Avant qu'elle fût terminée, Æmilius ayant appris qu'on avait dé-

[1] Le denier n'avait point encore été frappé chez les Romains, mais il pouvait être en usage chez les Campaniens. = 450 deniers valent 310 fr. E. B.

[2] « Magnus vir imprimis, et qui perindulgens in pa-« trem, idem acerbè severus in filium. » (Cic. *de Offic.* lib. 3, n. 112.)

[3] Cic de Fin. lib. 1, n. 13.

[1] An. R. 416; av. J. C. 336.

[2] Liv. lib. 8, cap. 12.

cerné à son collègue le triomphe, se hâta de retourner à Rome pour y demander le même honneur, quoiqu'il n'eût point encore remporté la victoire. Le sénat, blessé d'un empressement si mal placé, lui refusa le triomphe, jusqu'à ce que Pédum eût été pris de force ou se fût rendu par capitulation. Ce refus l'aigrit contre le sénat, et il se conduisit pendant le reste de son consulat comme un vrai tribun du peuple, sans trouver d'opposition de la part de son collègue, qui était plébéien. Le sénat, sous prétexte d'une nouvelle rébellion des Latins, mais en effet pour se délivrer plus tôt de deux consuls dont il était mécontent, leur ordonna de créer un dictateur. Æmilius, qui avait pour lors l'autorité, car chacun des consuls, lorsqu'ils étaient ensemble, l'exerçait à son tour, nomma son collègue, et celui-ci choisit pour général de la cavalerie Junius Brutus.

On devait s'attendre qu'un dictateur plébéien ne manquerait pas de signaler sa dictature par quelque établissement favorable au peuple et contraire à la noblesse ; et c'est ce qui arriva. Il porta trois lois fort mortifiantes pour le sénat, et qui donnaient beaucoup d'atteinte à son autorité. La première portait que les *plébiscites*, c'est-à-dire les ordonnances du peuple, assujettiraient les sénateurs comme les plébéiens [1]. Cette loi avait été déjà portée après l'expulsion des décemvirs, et était apparemment mal exécutée. La seconde ordonnait que les sénateurs approuveraient par avance les lois qui seraient portées dans les assemblées par centuries, avant même que le peuple eût donné son suffrage; au lieu qu'anciennement les décrets du peuple n'avaient de force qu'après qu'ils avaient été confirmés par le sénat [2]. Enfin, la troisième loi statuait que des deux censeurs il y en aurait un tiré du peuple : il avait obtenu peu de temps auparavant qu'il pourrait occuper en même temps les deux places du consulat [3].

Je suis étonné que des lois si importantes pour le gouvernement aient passé avec une tranquillité parfaite, sans bruit, sans plainte, sans opposition de la part du sénat; du moins Tite-Live n'en dit pas un mot. C'est apparemment parce que le sénat se trouvait sans chef, ayant contre lui le dictateur. Mais je suis encore plus surpris qu'une compagnie si sage, si attentive à ses intérêts, si jalouse de ses priviléges, après avoir mécontenté Æmilius par le refus du triomphe, et l'avoir vu se déclarer ouvertement pour le peuple, lui ait ordonné sans nécessité de nommer un dictateur, et l'ait mis en état de se venger promptement et pleinement de l'affront prétendu qu'on lui avait fait essuyer.

[1] Liv. lib. 3, cap. 55.
[2] Id. lib. 3, cap. 17.
[3] Id. lib. 7, cap. 42

L. FURIUS CAMILLUS [1].
C. MÆNIUS.

Les Latins, après toutes les pertes qu'ils avaient faites, en étaient venus au point de ne pouvoir souffrir ni la guerre ni la paix. Leur faiblesse les mettait hors d'état de renouveler la guerre; et le dépit qu'ils avaient de s'être vu enlever une partie de leurs terres ne leur permettait pas d'être contents de la paix. Ils crurent prendre un milieu, en se tenant renfermés dans leurs villes pour ne point attirer sur eux les armes romaines, et se tenant prêts aussi, supposé que les Romains formassent le siége de quelque ville, à marcher tous ensemble à son secours. Ce plan ne leur réussit point, et ils l'exécutèrent mal. La ville de Pédum ayant été assiégée, il n'y eut que ceux de Préneste et de Tibur qui purent y pénétrer, comme en étant les plus voisins. Mænius, l'un des consuls, attaqua à propos et défit près de la rivière d'Asture les Ariciens, les Laviniens, et les Véliterniens, qui s'étaient joints aux Volsques d'Antium pour marcher au secours de la ville. Camille, l'autre consul, s'en rendit maître par escalade après une assez longue résistance. Lorsque Pédum fut pris, les deux consuls, s'étant réunis, conduisirent leurs troupes victorieuses par toutes les autres villes, et soumirent tout le pays latin. Ils laissèrent de bonnes garnisons dans les places conquises, et retournèrent à Rome. L'honneur du triomphe leur fut décerné d'un consentement général, et l'on y ajouta une nouvelle marque de distinction fort rare dans ces temps-là, en érigeant en

[1] An. R. 417 ; av. J. C. 335.
[2] Liv. lib. 8, cap. 13, 14.

leur honneur deux statues équestres dans la place publique.

Avant qu'on procédât à l'élection des nouveaux consuls, Camille fit dans le sénat son rapport de l'état où étaient actuellement les Latins, afin qu'on pût délibérer en connaissance de cause sur ce qu'il conviendrait de statuer à leur égard. « Pères conscrits, dit-il, « tout ce qu'il y avait à faire dans le Latium « par la voie des armes a été heureusement « terminé avec la protection des dieux, et les « fidèles et courageux services de vos soldats. « Les armées des ennemis ont été défaites « près de Pédum et de l'Asture. Toutes les « places latines, et la ville d'Antium, qui ap- « partenait aux Volsques, ont été prises de « vive force, ou se sont rendues volontaire- « ment; et elles sont maintenant occupées par « vos garnisons. Comme ce pays nous inquiéte « par de fréquentes rébellions, il s'agit main- « tenant de voir par quelle voie nous pour- « rons y établir une paix solide et durable. « Les dieux en ont remis absolument le sort « entre vos mains. Il dépend uniquement de « vous de statuer si le Latium subsistera « encore ou périra à jamais. Vous pouvez, « par rapport aux Latins, vous assurer une « paix éternelle, ou en sévissant contre eux, « ou en leur pardonnant. Voulez-vous traiter « avec la dernière rigueur des peuples qui se « sont remis à votre discrétion, et qui ne peu- « vent plus vous faire de résistance? Vous « êtes les maîtres de ruiner pour toujours le « Latium entier, et de réduire en de vastes « solitudes un pays qui vous a fourni, dans « plusieurs guerres très-importantes, de nom- « breuses et d'excellentes troupes. Voulez- « vous, à l'exemple de vos ancêtres, donner « un nouvel accroissement à la république, « en recevant les peuples vaincus au nombre « de vos citoyens? Vous pouvez le faire d'une « manière qui vous sera également utile et « glorieuse. Ce qui est certain, c'est que l'u- « nique moyen d'établir une domination ferme « et stable, est de faire en sorte que les peu- « ples soumis obéissent avec joie. Mais, quel- « que parti que vous preniez, il est néces- « saire que vous le preniez promptement. « Vous savez que ces peuples sont actuelle- « ment suspendus entre l'espérance et la « crainte. Il est de votre intérêt, et de vous « libérer vous-mêmes au plus tôt de ce soin, « et de profiter de l'état d'incertitude où ils « sont pour leur imposer le châtiment ou leur « accorder le pardon avant qu'ils aient eu le « temps de se reconnaître. Notre devoir a été « de vous rendre les maîtres de prendre tel « parti qu'il vous plaira. C'est à vous mainte- « nant de décider lequel convient le mieux à « vous et à la république. » Je n'ai pas besoin de faire remarquer la sagesse et l'éloquence de ce discours : mais je prie le lecteur d'observer, dans ce qui va être statué au sujet des Latins, comment le peuple romain demeure immuablement attaché aux maximes de gouvernement et aux règles de politique établies dès la fondation de l'empire, dont le but était de s'attacher pour toujours les peuples conquis, et de n'en faire plus avec lui qu'un seul et même peuple, en leur accordant le droit de bourgeoisie romaine.

Le discours de Camille fut généralement approuvé; mais, quoique le sénat prît sans hésiter le parti de la clémence, comme la conduite des peuples du Latium avait été différente, il crut devoir mettre aussi quelque différence dans le traitement qu'on leur ferait. On accorda aux habitants de Lanuvium le droit de bourgeoisie romaine, on leur rendit l'usage de leurs cérémonies de religion, et l'on ordonna que le temple et le bois sacré de Junon Sospita leur seraient communs avec le peuple romain. Ceux d'Aricie, de Nomente et de Pédum, furent faits aussi citoyens romains. On conserva aux Tusculans ce droit, qu'ils avaient déjà, et l'on fit tomber la punition de leur révolte sur quelques particuliers seulement qui en avaient été les principaux chefs. On sévit rudement contre ceux de Vélitres, qui étaient d'anciens citoyens romains, parce qu'ils étaient retombés bien des fois dans la rébellion. Leurs murs furent abattus : les sénateurs eurent ordre d'en sortir, et d'aller s'établir au delà du Tibre, avec défense, sous de griéves peines, de jamais paraître en deçà. Leurs terres furent accordées à ceux qu'on y envoya en colonie; et comme le nombre en fut considérable, la ville se trouva à peu près aussi peuplée qu'elle l'était auparavant. On envoya aussi une nouvelle colonie à Antium,

et l'on permit aux anciens habitants de s'y joindre, s'ils le voulaient. On leur accorda à tous le droit de bourgeoisie romaine. On leur ôta tous leurs vaisseaux de guerre, avec lesquels ils exerçaient la piraterie, et on leur interdit la mer. Une partie de ces vaisseaux fut conduite à Rome, et retirée dans les arsenaux; l'autre partie fut brûlée, et les éperons de ces derniers servirent à orner la tribune aux harangues élevée dans la place publique; et de là vient que cette tribune fut appelée *rostra*. On confisqua sur ceux de Tibur et de Préneste une partie de leurs terres, non-seulement en punition de leur dernière révolte, qui leur était commune avec les autres Latins, mais parce qu'autrefois, pour secouer la domination romaine, ils avaient joint leurs armes à celles des Gaulois, nation féroce et barbare. On ôta aux autres peuples du Latium le droit et l'usage où ils étaient de s'unir mutuellement par les mariages, de faire le commerce d'un canton à l'autre, et de se trouver dans des assemblées communes. On accorda la qualité de citoyens romains, mais sans droit de suffrage, aux Campaniens, en considération de leurs cavaliers, qui avaient refusé d'entrer dans la révolte des Latins : aussi bien qu'à ceux de Fundi ou de Formies, parce qu'ils avaient toujours laissé un passage libre sur leurs terres aux armées romaines. Ceux de Cumes et de Suessula eurent le même privilége.

C. SULPICIUS LONGUS [1]
P. ÆLIUS PÆTUS.

Sous leur consulat, une vestale appelée Minucia [2], qu'une parure trop affectée avait d'abord rendue suspecte, ayant été accusée par le pontife, fut convaincue d'avoir violée la loi de la chasteté, et punie du supplice ordinaire, c'est-à-dire enfouie en terre toute vivante.

La préture, qui, depuis son établissement, c'est-à-dire depuis plus de trente ans, avait toujours été exercée par des patriciens, fut donnée pour la première fois à un plébéien cette année : il s'appelait Q. Publilius Philo, homme illustre, et qui avait déjà été consul et

[1] An. R. 418; av. J. C. 334.
[2] Liv. lib. 8, cap. 15-17.

dictateur : car alors les Romains ne faisaient aucune difficulté de prendre une charge inférieure après avoir exercé les plus hautes. Le sénat, qui n'avait pu exclure le peuple des premières charges de l'état, ne crut pas devoir se donner de vains mouvements pour l'écarter de la préture.

L. PAPIRIUS CRASSUS [1].
CÆSO DUILIUS.

Les Ausones, qui habitaient la ville de Calès [2], s'étaient joints aux Sidicius leurs voisins pour prendre les armes. Ils sont vaincus trop aisément par les Romains, pour que la victoire puisse être regardée comme mémorable.

M. VALÉRIUS CORVUS. IV [3].
L. ATILIUS RÉGULUS.

M. Valérius assiège et prend la ville de Calès.

T. VÉTURIUS [4].
SP. POSTUMIUS.

On envoie à Calès deux mille cinq cents citoyens en colonie.

A CORNÉLIUS COSSUS. II [5].
CN. DOMITIUS.

C'est dans cette année que Dodwel place la descente d'Alexandre, roi d'Épire, dans l'Italie. Etant abordé à Pestum, il attaqua d'abord les Lucaniens, et ravagea leur pays. Les Samnites accoururent aussitôt à leur secours. Ces deux peuples furent vaincus dans une bataille, Alexandre fit alliance avec les Romains.

On fait le dénombrement. Comme le nombre des citoyens avait été beaucoup augmenté par les nouvelles conquêtes, on ajouta deux tribus aux anciennes, en leur faveur : la tribu *Macia*, ainsi appelée de *Castrum Mæcium*, qui n'était pas loin de Lanuvium; et la tribu

[1] An. R. 419; av. J. C. 333.
[2] Cette ville a été célèbre par l'excellent vin que portait son territoire.
[3] An. R. 420; av. J. C. 332.
[4] An. R. 421; av. J. C. 331.
[5] An. R. 422; av. J. C. 330.

Scaptia, qui tira son nom de *Scaptia*, petite ville près de Pédum. Par cette addition, les tribus montèrent au nombre de vingt-neuf.

M. CLAUDIUS MARCELLUS [1].
C. VALÉRIUS POTITUS

Cette année fut marquée par un triste événement, causé ou par l'intempérie de l'air, ou par un crime affreux. Tite-Live expose au long cette seconde cause, mais en avertissant qu'elle paraît douteuse à quelques auteurs. On voyait avec étonnement les principaux de la ville mourir de maladies qui paraissaient semblables [2], et tous presque avec les mêmes symptômes. Dans le trouble et l'alarme où était toute la ville, une femme esclave se présenta à Q. Fabius, surnommé depuis Maximus, qui était pour lors édile curule, et promit d'indiquer la cause de cette mortalité, pourvu qu'on la mît à l'abri des suites que pouvait avoir cette affaire. Fabius donna avis sur-le-champ aux consuls de ce qu'il venait d'apprendre, et ceux-ci en firent leur rapport au sénat, qui fit donner à l'esclave les assurances qu'elle demandait. Elle déclara que cette mortalité venait du poison préparé et composé par des dames romaines, et que, si l'on voulait la suivre, on en aurait des preuves évidentes. Les consuls la suivirent en effet, surprirent quelques dames occupées actuellement à faire cuire certaines drogues, et trouvèrent dans des armoires fermées des breuvages tout préparés. Ils firent porter ces breuvages dans la place publique, et y firent comparaître vingt dames romaines, chez lesquelles on les avait trouvés. Il y avait entre elles deux patriciennes, Cornélia et Sergia, qui dirent que ces breuvages étaient des remèdes salutaires. L'esclave, qui par cette réponse se voyait accusée de faux, insista à ce que, pour prouver leur innocence, elles en prissent elles-mêmes. Ayant fait écarter la multitude, toutes consultèrent ensemble, acceptèrent hardiment la proposition qu'on leur faisait, burent chacune de ces breuvages, et périrent par leur propre crime. Les femmes qui les accompagnaient, arrêtées sur-le-champ, indiquèrent un grand nombre d'autres dames, dont il y en eut jusqu'à cent soixante-dix de condamnées. Jusqu'alors dans les tribunaux de Rome il n'avait point été question du crime d'empoisonnement.

[1] An. R. 423; av. J. C. 329
[2] Liv. lib. 8, cap. 18.

Outre ce que dit Tite-Live, que quelques auteurs attribuaient la mortalité de cette année non à du poison, mais à une maladie épidémique, il y a, ce me semble, dans le récit même de ce fait plusieurs circonstances qui le rendent peu vraisemblable, surtout le nombre de près de deux cents femmes convaincues de ce crime. Est-il croyable qu'elles eussent pu garder pendant quelque temps un secret de cette importance avec un silence si inviolable, qu'il n'en eût rien transpiré au dehors?

Quoi qu'il en soit, on regarda cet événement comme un effet de la colère des dieux; et, pour l'apaiser, on eut recours à une cérémonie déjà employée quelquefois dans de dangereuses conjonctures, et dont il a été parlé ailleurs : c'était *d'attacher le clou* au temple de Jupiter. On nomma pour cela un dictateur.

L. PAPIRIUS CURSOR [1].
C. PÆTILIUS LIBO

Dodwel place ici une année qui a été omise par Tite-Live, et qui eut pour consuls ceux qui viennent d'être nommés. Solin dit que ce fut sous ces consuls qu'Alexandrie fut bâtie en Egypte. Tite-Live diffère cet événement de six ans; et l'on croit que son erreur vient de la ressemblance entre les noms des deux consuls qui furent pour lors créés à Rome, et les noms de ceux-ci.

[1] A. R. 424; av. J. C. 328

§ IV. Siége de Priverne : la ville est prise. Guerre déclarée à la ville de Palépolis. Dispute au sujet d'une création de dictateur prétendue vicieuse. Mort d'Alexandre, roi d'Épire. La guerre se renouvelle avec les Samnites. Prise de Palépolis. Reglement contre les créanciers. Guerre déclarée aux Vestins. Ils sont vaincus. Papirius Cursor est nommé dictateur contre les Samnites. Sa dispute avec Q. Fabius, maitre de la cavalerie, qui avait combattu malgré sa défense, et qu'il veut faire mourir. Enfin, il lui pardonne à la prière du peuple. Les troupes, indisposées contre le dictateur, témoignent leur mécontentement dans une bataille. Il se les réconcilie. Les Samnites sont vaincus, et obtiennent une trève d'un an.

L. PAPIRIUS CRASSUS. II [1].
L. PLAUTIUS VENNO.

Les années qui suivent n'ont point d'événement fort remarquable. Les édiles firent bâtir à l'entrée du Cirque des portiques, d'où devaient partir les chars pour la course. Cet endroit était appelé *Carceres*. On commença le siége de Priverne, dont les habitants, joints à ceux de Fondi, ravageaient les terres de leurs voisins, amis du peuple romain. Pendant que les deux armées consulaires étaient occupées à ce siége, il se répandit un bruit que celle des Gaulois approchait. Au moindre soupçon de mouvement de la part de cette nation, Rome prenait l'alarme. On fit de promptes levées, et l'on enrôla[2] les ouvriers mêmes et les gens de boutiques, quoique peu propres à porter les armes.

L. ÆMILIUS MAMERCINUS. II [3].
C. PLAUTIUS.

Mamercinus, sur qui le sort avait fait tomber le soin de la guerre contre les Gaulois, trouva que le bruit qui s'était répandu à leur sujet était sans fondement. Plautius, l'autre consul, qui avait continué le siége de Priverne, s'en rendit bientôt maître, et envoya à Rome Vitruve, le principal auteur de cette guerre, que les Privernates lui avaient remis entre les mains. C'était un homme fort puissant, non-seulement à Fondi, sa patrie, mais à Rome même, où il avait une maison magnifique. Elle fut rasée, et lui mis à mort. Les murs de Priverne furent renversés, et le sénat de cette ville relégué au delà du Tibre, comme on en avait usé à l'égard de celui de Vélitres.

Plautius, de retour à Rome, y reçut l'honneur du triomphe. Après son triomphe, qui fut suivi, selon la coutume, du supplice des principaux auteurs de la révolte, il assembla le sénat au sujet des Privernates, pour décider de leur sort et du traitement qu'on devait leur faire. Il représenta que, les plus criminels ayant subi la juste peine qu'ils méritaient, la multitude, qui ne s'était point portée d'elle-même à cette guerre, pouvait être ménagée, d'autant plus que la ville de Priverne était voisine des Samnites, sur l'amitié desquels on ne pouvait pas beaucoup compter. Les avis se trouvèrent fort partagés, selon que les esprits étaient portés à la douceur ou à la sévérité. Un des sénateurs rigides ayant demandé aux ambassadeurs de Priverne quelle peine ils croyaient que méritaient ses concitoyens: *Celle*, répondit l'un d'eux, *que méritent ceux qui se croient dignes de la liberté*. Le consul, qui sentit le mauvais effet qu'avait produit sur les esprits cette réponse trop fière et trop peu mesurée, eu égard à la conjoncture présente, pour lui donner lieu d'en faire une plus douce par une interrogation pleine de bonté et d'amitié. *Mais*, lui dit-il, *si nous vous remettons entièrement la peine, quelle paix garderez-vous avec nous? — Stable et perpétuelle*, répliqua l'ambassadeur, *si les conditions en sont équitable: incertaines et de peu de durée, si elles ne le sont point*. Quelques sénateurs étant encore plus irrités de cette seconde réponse, qu'ils regardaient comme une menace, et presque comme une déclaration de guerre, les plus sages et les plus sensés en jugèrent tout autrement. Ils représentèrent que cette réponse était d'un homme plein de courage, et jaloux de sa liberté. *En effet*, disaient-ils, *pouvez-vous croire qu'aucun peuple, ou même qu'aucun particulier, demeure volontairement dans un état dont il sera mécontent, et qu'il ne cherche pas à s'en tirer dès qu'il le pourra faire? La paix n'est assurée que de la part de ceux qui la font de bon cœur. Point de fidélité à espérer d'un peuple que l'on prétend réduire en servitude*. Le consul appuya ce sentiment,

[1] An. R. 425; av. J. C. 327.
[2] « Opificum quoque vulgus, et sellularii, minimè « militiæ idoneum genus, exciti dicuntur. » (Liv.)
[3] An. R. 426; av. J. C. 326.

et il disait assez haut pour être entendu de ceux qui pensaient d'une autre manière, *qu'il n'y avait que ceux qui étaient uniquement jaloux de leur liberté qui fussent dignes de devenir Romains.* Cet avis prévalut, et l'on accorda aux Privernates le droit de bourgeoisie romaine.

On envoya, cette même année, une colonie à Anxur, composée de trois cents citoyens, à chacun desquels on distribua deux arpents de terre.

P. PLAUTIUS PROCULUS[1].
P. CORNÉLIUS SCAPULA.

Bientôt après on envoya une autre colonie à Frégelles. On vit cette année pour la première fois se pratiquer une sorte de largesse qui, dans la suite des temps, devint fort commune. M. Flavius fit au peuple une distribution de chairs crues (*visceratio*) dans les funérailles de sa mère. Cette libéralité lui valut le tribunat, auquel il fut promu quoique absent.

L'année suivante on porta la guerre contre Palépolis. Cette ville était située tout près de Néapolis. Les habitants de ces deux villes, qui, à proprement parler, n'en faisaient qu'une, étaient originaires de Cumes; et Cumes tirait son origine de Chalcis en Eubée, dont quelques citoyens, après s'être emparés d'abord des îles Énarie et Pithécuse[2], passèrent enfin dans le continent, s'y établirent, et y devinrent fort puissants. La ville de Palépolis, se fiant sur ses propres forces et sur le secours qu'elle espérait des Samnites, peu disposés à garder la paix avec les Romains, et peut-être sur la nouvelle d'une peste qui régnait à Rome, avait exercé beaucoup d'hostilités sur les terres de Capoue et de Falerne. On lui déclara la guerre dans les formes.

L. CORNÉLIUS LENTULUS[3].
Q. PUBLILIUS PHILO. II.

Les deux nouveaux consuls se partagèrent. Publilius fut chargé d'attaquer les Grecs, c'est-à-dire, Palépolis; et Cornélius de veiller sur les Samnites, pour les empêcher de rien entreprendre. Sur ce qu'on apprit que ces derniers se préparaient certainement à la guerre, et sollicitaient leurs voisins de se joindre à eux, Rome leur fit faire des plaintes par ses députés, auxquels ils répondirent avec un air de hauteur et de fierté qui marquait assez ce qu'ils pensaient et à quoi ils se préparaient.

Le temps de l'élection des consuls approchait. On ne jugea pas à propos de mander ni l'un ni l'autre des consuls actuellement en charge, parce que leur présence était nécessaire à leurs armées. Cornélius fut chargé de créer un dictateur pour tenir les assemblées. Il nomma M. Claudius Marcellus. Le peuple avait aussi ordonné que Publilius, lorsqu'il serait sorti du consulat, continuerait la guerre contre les Grecs en qualité de proconsul, jusqu'à ce qu'elle fut absolument terminée. Le dictateur cependant ne tint point les assemblées, parce qu'on fit naître des difficultés sur sa nomination; et les augures, consultés sur ce sujet, la déclarèrent vicieuse. Les tribuns du peuple s'élevèrent fortement contre cette déclaration, et la rendirent fort suspecte, ou plutôt la décrièrent absolument. « Car enfin, « disaient-ils, comment les augures avaient-« ils pu connaître le vice de cette nomination, « que le consul avait faite de nuit, selon la « coutume ordinaire, en prenant toutes les « précautions pour empêcher qu'il n'intervînt « aucun obstacle? On n'a de lui aucun avis « qu'il ait donné sur ce sujet, soit au sénat ou « au peuple, soit à quelque particulier que ce « puisse être. Il n'y a pas un seul mortel qui « dise avoir rien vu ou entendu qui soit ca-« pable de troubler et d'empêcher les auspi-« ces. Les augures prétendent-ils donc, pen-« dant qu'ils sont tranquilles à Rome, avoir « le privilège de deviner ce qui se passe au « loin dans le camp des Romains? Qui ne « voit clairement que l'unique défaut que les « augures trouvent dans la nomination de « Marcellus, c'est qu'il est plébéien? » Ces réflexions paraissent fort sensées et sans réplique. Les augures néanmoins l'emportèrent, et il fallut en venir à l'interrègne. Il y eut jusqu'à quatorze interrois. Enfin l'on nomma

[1] An. R. 427; av. J. C. 325.
[2] Plusieurs regardent ces deux noms comme ne marquant qu'une seule et même île, qui est celle que l'on appelle aujourd'hui *Ischia*.
[3] An. R. 428; av. J. C. 324.

pour consuls C. Pœtélius et L. Papirius Mugillanus. C'est sous ces consuls que Tite-Live dit qu'Alexandrie fut bâtie.

C. POETÉLIUS LIBO. II[1].
L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

Tite-Live place dans la même année, mais avec plus de raison, la mort d'Alexandre, roi d'Epire[2]. Quoiqu'elle n'ait point de rapport avec l'histoire romaine, cependant, comme ce prince a fait la guerre en Italie, Tite-Live a cru qu'elle méritait de trouver ici sa place.

Quand les Tarentins l'eurent pressé de venir en Italie, il crut devoir consulter l'oracle de Dodone, qui lui répondit, à ce qu'on prétend, qu'il devait éviter la rivière d'Achéron et la ville de Pandosie, parce que c'était là que les destins avaient marqué qu'il devait périr. Cette réponse fit qu'il se hâta de passer en Italie pour s'éloigner davantage de Pandosie, ville de l'Epire, et de la rivière de l'Achéron, qui, sortant du pays des Molosses, va se rendre dans le golfe de Thesprotie. Mais (comme il arrive souvent, dit Tite-Live, qu'en voulant fuir sa destinée on s'y précipite) après avoir défait en plusieurs combats les légions des Brutiens et des Lucaniens, avoir pris sur eux plusieurs villes, avoir fait passer en Epire trois cents des plus illustres familles du pays pour lui servir d'otages, il s'arrêta près d'une ville dont il ne savait pas que le nom était Pandosie, et il s'empara de trois hauteurs un peu séparées l'une de l'autre, situées sur les frontières de la Lucanie et du Bruntium, pour ravager de là tous les environs. Des pluies continuelles ayant inondé tous le pays, et séparé les trois corps d'armée, en sorte qu'ils n'étaient plus en état de se secourir mutuellement, deux de ces corps furent taillés en pièces par les ennemis, qui les attaquèrent lorsqu'ils s'y attendaient le moins; après quoi les vainqueurs tournèrent toutes leurs forces contre le troisième, commandé par le roi. Les exilés de Lucanie qui servaient dans ses troupes envoyèrent vers leurs compatriotes, et leur promirent de leur livrer le roi vif ou mort, à condition qu'ils seraient rétablis dans leur patrie. Dans l'extrême danger où se trouvait le roi, il eut le courage de percer à travers les ennemis avec une poignée de gens d'élite, et tua de sa main le chef des Lucaniens, qu'il trouva à sa rencontre. Ramassant ensuite ses troupes, que la fuite avait dispersées de côté et d'autre, il arriva à une rivière, dont le pont rompu tout récemment par la crue violente des eaux indiquait néanmoins le passage. Les troupes passant avec grande peine cette rivière, dont ils ne connaissaient point les gués, un soldat, épuisé de fatigue et transi de frayeur, s'écria : *Ah, malheureuse rivière, c'est avec raison qu'on t'appelle Achéron !* Le roi, ayant entendu cette parole, se rappela dans le moment la réponse de l'oracle, et s'arrêta, doutant s'il devait passer la rivière. Mais voyant les Lucaniens venir à lui, il tire son épée, et pousse son cheval dans le fleuve. A peine y fut-il entré, qu'un des exilés de Lucanie le perce d'un javelot. Il tombe mort avec le trait qui l'avait percé, et son corps est porté par le courant de l'eau vers les ennemis, qui le déchirèrent en pièces et lui font mille outrages. Dans cette fureur où ils étaient, une femme toute éplorée osa se présenter à eux, et leur demander par grâce de vouloir bien lui accorder les restes de ce malheureux cadavre, qui lui serviraient à retirer d'entre les mains des ennemis son mari et ses enfants, qui y étaient retenus comme prisonniers. On fut touché de ses prières et de ses larmes, et l'on cessa de maltraiter ce cadavre. Elle rendit les derniers devoirs à ces misérables restes dans la ville de Consentia, et fit remettre aux ennemis, qui étaient à Métaponte, les ossements du roi, lesquels furent portés de là en Epire à Cléopatre, sa femme, et à Olympiade, sa sœur, dont celle-ci était mère, et l'autre sœur d'Alexandre-le-Grand.

La cérémonie du *lectisternium* fut célébrée à Rome, cette année, pour la cinquième fois. Elle l'avait été pour la troisième, l'an de Rome 391. Tite-Live ne parle point de la quatrième.

Les consuls qui avaient été nommés après plusieurs interrègnes firent déclarer la guerre dans toutes les formes aux Samnites[1], et don-

[1] An. R. 429; av. J. C. 323
[2] Liv. lib. 5, cap. 24.

[1] Liv. lib. 8, cap. 25. 26

nèrent tous leurs soins aux préparatifs nécessaires pour la faire réussir.

Il leur survint des secours auxquels ils ne devaient pas s'attendre : c'était de la part des Lucaniens et des Apuliens, peuples qui jusque-là n'avaient eu aucun commerce avec les Romains, et qui vinrent d'eux-mêmes leur offrir de les aider de leurs troupes dans la guerre contre les Samnites. On accepta leur offre avec joie, et l'on conclut avec eux un traité d'alliance.

Les Romains prirent quelques villes [1] sur les Samnites, et ravagèrent une partie de leurs terres.

Ils n'eurent pas moins de succès contre les Grecs. Les troupes auxiliaires que Palépolis avait reçues des Samnites et de ceux de Nole y exerçaient des violences inouïes. C'est ce qui porta les assiégés à se rendre aux Romains. Ils le firent par le conseil et le secours de deux de leurs principaux citoyens, qui, ayant eu l'adresse de faire sortir les Samnites de la ville, sous prétexte d'une entreprise importante contre les ennemis, y reçurent les troupes romaines.

Publilius, après la prise de la ville, retourna à Rome. Il y reçut l'honneur du triomphe. Deux distinctions singulières alors, mais qui devinrent fort communes dans la suite, rendent le commandement de ce général remarquable dans l'histoire. L'exercice de l'autorité militaire lui fut prorogé sous le titre de proconsul; et il triompha après être sorti de charge, c'est-à-dire, du consulat. Ce sont deux nouveautés qui étaient jusque-là sans exemple.

Une nouvelle guerre avec d'autres Grecs situés dans une région bien différente [2], c'étaient les Tarentins, commença dès lors à donner de l'inquiétude à Rome. Je diffère à en exposer le sujet jusqu'à ce que cette guerre éclate entièrement.

Une violence odieuse et cruelle, entreprise par un créancier contre le fils de son débiteur [3], qui s'était remis entre ses mains à la place de son père, donna lieu à un sage réglement, par lequel il était défendu de mettre des citoyens dans les fers pour dettes. Le bien seul, et non la personne des débiteurs, était abandonné aux créanciers. Il paraît que ce règlement ne fut pas toujours exactement observé, puisqu'il fallut, quarante ans après, le renouveler, lorsque la multitude se retira sur le Janicule.

[1] Allifæ, Callifæ, Ruffrium.
[2] Liv. lib. 8, cap. 27.
[3] Liv. lib. 8, cap. 28.

L. FURIUS CAMILLUS. II [1].
D. JUNIUS BRUTUS SÆVA.

Le premier soin des consuls fut de proposer au sénat, une affaire importante, et qui demandait une prompte décision. Les Vestins venaient de se joindre aux Samnites, avec lesquels on était actuellement en guerre [2]. Il était à craindre que leur exemple, s'il demeurait impuni, ne devînt contagieux, et ne procurât plusieurs alliés aux Samnites; mais il était à craindre aussi, si on attaquait les Vestins, que les peuples voisins ne prissent l'alarme, et l'on était presque sûr qu'on aurait pour ennemis les Marses, les Péligues et les Marrucins, qui tous ensemble n'étaient pas moins puissants que les Samnites. La délibération était délicate et embarrassante. Le parti le plus hardi, quoiqu'il pût paraître le moins prudent, l'emporta, et la guerre fut déclarée aux Vestins; mais l'événement montra qu'il y a quelquefois de la sagesse à hasarder [3], et que les conseils timides ne sont pas toujours les plus heureux. Cette guerre échut par le sort à Brutus, et celle contre les Samnites à Camille. On conduisit des deux côtés les armées, et le soin de conserver leur propre pays empêcha les ennemis de joindre leurs troupes.

Camille, dont le département était le plus important, ayant été mis hors d'état de remplir ses fonctions par une maladie considérable dont il fut attaqué [4], eut ordre de nommer un dictateur. Il choisit L. Papirius Cursor, l'un des plus grands généraux qu'aient eus les Romains, qui prit pour général de la cavalerie Q. Fabius Maximus Rullianus, jeune homme de la plus haute naissance, et d'une plus grande espérance encore. Ce couple si bien assorti, ce semble, s'il fut célèbre par des victoires remportées pendant leur magistrature, le fut

[1] An. R. 430; av. J. C. 322.
[2] Liv. lib. 8, cap. 29.
[3] « Eventus docuit fortes fortunam juvare. » (Liv.)
[4] Liv. lib. 8, cap. 29-37

encore plus par la discorde qui se mit entre eux, où les choses furent poussées jusqu'aux dernières extrémités, comme on le verra bientôt.

Tout réussit à Brutus chez les Vestins. Le ravage de leurs terres les obligea malgré eux d'en venir à une bataille, où ils perdirent la plupart de leurs troupes. Elle fut sanglante aussi pour les Romains, et cette victoire leur coûta cher. Ils poursuivirent les ennemis jusque dans leur camp, que ceux-ci abandonnèrent bientôt pour se réfugier dans leurs villes, dont la plupart furent prises.

Pour ce qui regarde le dictateur, il fut obligé, apparemment à cause de quelques cérémonies prétendues nécessaires qu'on avait d'abord omises, de retourner à Rome pour y consulter de nouveau les auspices. En quittant l'armée, dont il laissait le commandement au maître de la cavalerie, il lui défendit expressément de combattre en son absence; mais Fabius ne le vit pas plutôt parti, qu'il songea à former quelque entreprise, surtout lorsqu'il eût appris l'extrême négligence qui régnait parmi les ennemis, depuis le départ de Papirius. Le dépit de voir le dictateur agir despotiquement, comme si le succès de toutes choses dépendait uniquement de lui, et l'occasion favorable qu'il crut avoir de se signaler par une action éclatante, lui firent oublier la défense qui lui avait été faite; il se hâta d'attaquer les Samnites. Le succès du combat fut aussi heureux qu'il pût l'être, quand même le dictateur s'y fût trouvé en personne. Le général et les soldats firent également bien leur devoir. Il resta vingt mille des ennemis sur la place. Quelques auteurs même ont rapporté, comme Tite-Live le remarque, qu'il y eut deux batailles, et dans l'une et dans l'autre Fabius fut victorieux. Il prit soin de brûler les dépouilles des ennemis, soit qu'il en eût fait vœu, comme c'était assez l'usage, soit plutôt pour empêcher que le dictateur ne s'en fît honneur et ne voulût en parer son triomphe.

Aussitôt après l'action, il écrivit à Rome pour y mander la nouvelle de sa victoire. Il adressa les lettres au sénat, et non pas au dictateur, faisant assez connaître par là qu'il ne prétendait point partager avec lui la gloire des avantages qu'il avait remportés. Toute la ville fut dans la joie à cette nouvelle. Le seul Papirius n'y prit aucune part, et ne témoigna que du mécontentement et de l'indignation. Il rompit sur-le-champ l'assemblée du sénat qu'il tenait actuellement, et en sortit plein de colère, disant hautement que le maître de la cavalerie aurait vaincu bien moins les ennemis que la majesté de la dictature et la discipline militaire, si sa désobéissance demeurait impunie. Il part dans le moment, faisant contre le maître de la cavalerie les plus terribles menaces; mais, quelque diligence qu'il fît, il fut prévenu par des amis de Fabius, qui accoururent de la ville pour l'avertir que le dictateur arrivait, résolu d'user de la dernière sévérité, et n'ouvrant la bouche que pour louer la rigueur de Manlius à l'égard de son fils.

Fabius, sur la première nouvelle de l'arrivée prochaine du dictateur, assembla promptement les soldats, « les conjurant de faire « voir que, s'ils avaient eu du courage pour « défendre la république contre de redoutables ennemis, ils n'en avaient pas moins « pour sauver de la cruauté tyrannique du « dictateur celui sous la conduite duquel ils « avaient remporté cette glorieuse victoire. » Il voulut leur faire passer l'indignation de Papirius pour un effet de jalousie. « Il vient, « disait-il, possédé d'une basse et maligne « envie contre le bonheur et la vertu qu'il « voit à regret dans un autre; il est au déses« poir que la république ait eu quelque avan« tage en son absence; il aimerait mieux, s'il « lui était possible de changer le passé, « transporter la victoire aux Samnites, que « de la voir du côté des Romains. » Après quelques autres réflexions dans le même goût, il ajoute, pour intéresser toute l'armée dans sa querelle, « qu'en sa personne ils sont eux« mêmes attaqués : que le dictateur n'en veut « pas moins aux officiers, et même aux sol« dats, qu'au maître de la cavalerie : qu'il est « la première victime que Papirius vent im« moler à sa vengeance; mais que c'est pour « exercer ensuite plus librement les mêmes « rigueurs sur tous les autres : qu'il remet sa « fortune, sa vie et son honneur entre leurs « mains. » Tous lui promettent de le défendre au péril de leur vie.

Cependant le dictateur arrive, et sur-le-

champ convoque l'assemblée. Il fait citer Fabius, et lui demande, en premier lieu, s'il n'est pas vrai qu'il lui a défendu de combattre; en second lieu, s'il n'a pas néanmoins livré la bataille. Il lui ordonne de répondre nettement à ces deux questions. Fabius aurait été bien embarrassé à le faire; aussi il se jeta à l'écart. Tantôt il se plaint d'avoir, dans le même homme, son accusateur et son juge; tantôt il s'écrie à haute voix qu'on peut bien lui ôter la vie, mais qu'on ne peut lui enlever l'honneur d'une illustre victoire; il mêle la justification aux reproches: mais ces discours vagues, et en même temps offensants, ne font qu'aigrir la colère du dictateur, qui ordonne aux licteurs de saisir le maître de la cavalerie. Fabius, en ce moment, appelle tous les soldats à son secours; et, s'étant débarrassé des mains des licteurs, il va chercher un asile dans le milieu de l'armée, qui le reçoit et l'environne. C'était un tumulte affreux dans le camp. Ici l'on entendait des prières, là des menaces. Ceux qui étaient près du dictateur, craignant d'être reconnus, comme ils le pouvaient être aisément, se contentaient de le conjurer de pardonner au maître de la cavalerie, et de ne pas condamner avec lui toute l'armée; mais ceux qui étaient à l'extrémité de l'assemblée, et la troupe qui entourait Fabius, faisaient hautement des invectives hardies contre la cruauté inflexible du dictateur. Enfin les lieutenants de Papirius, qui étaient autour de lui, le prièrent « de remettre au lendemain « la décision de cette affaire, et de prendre « du temps pour y penser sérieusement et de « sang-froid. » Ils lui représentaient « que la « faute du maître de la cavalerie, qui venait « plutôt de jeunesse que de mauvaise volonté, « avait été assez punie, et sa victoire assez « déshonorée. » Ils le conjuraient « de ne pas « pousser les choses à l'extrémité, et de ne « pas flétrir par l'ignominie du supplice un « jeune homme du plus rare mérite, son « père recommandable par tant d'endroits, « et toute l'illustre maison des Fabius. »

Voyant que ces motifs ne le touchaient point, ils le prièrent « de jeter les yeux sur cette « multitude toute prête à se révolter, lui fai« sant entendre qu'il ne convenait ni à son « âge, ni à sa prudence, d'augmenter le feu « dans les esprits déjà trop échauffés, et de « donner matière à une sédition qui était sur « le point d'éclater. » Ils ajoutaient « que per« sonne ne s'en prendrait à Fabius, qui vou« lait éviter le supplice dont on le menaçait, « mais au dictateur, si, aveuglé par sa co« lère, il irritait contre lui la multitude en s'o« piniâtrant à ne lui rien relâcher: qu'enfin, « de peur qu'il ne pensât que ce fût la com« plaisance pour Fabius qui les fît parler, ils « étaient prêts à affirmer avec serment qu'ils « croyaient qu'il n'était pas du bien de la ré« publique que, dans la conjoncture présente, « il punît par le supplice la faute de Fabius. »

Ces remontrances irritaient plutôt Papirius contre ses lieutenants, qu'elles ne le disposaient à se laisser fléchir à l'égard du maître de la cavalerie. Il leur commande de s'éloigner de son tribunal; il ordonne qu'on lui prête silence; mais le bruit horrible qui se faisait empêche qu'on ne puisse ni l'entendre lui-même, ni entendre la voix des huissiers: enfin la nuit, comme il arrive quelquefois dans les batailles, sépara les combattants.

Le maître de la cavalerie était ajourné au lendemain. Mais par le conseil de ses amis, qui lui représentaient que la colère de Papirius, aigrie par la contradiction, n'en serait que plus violente, il s'enfuit à Rome pendant la nuit; et, de l'avis de son père, qui avait été trois fois consul et dictateur, il assemble le sénat. Pendant qu'il y déclamait contre la rigueur et l'injustice de son général, on entend tout d'un coup à la porte le bruit des licteurs qui faisaient écarter la foule. C'était le dictateur, qui ayant appris la retraite du maître de la cavalerie, l'avait suivi de près.

La querelle recommence, et Papirius ordonne à ses licteurs de saisir Fabius. En vain les premiers des sénateurs et le sénat entier lui demandent grâce. Toujours inflexible, il persiste dans sa résolution. Alors M. Fabius, père du maître de la cavalerie, eut recours à la dernière ressource qui lui restait, et adressant la parole au dictateur: « Puisque, dit-il, « rien n'est capable de vous toucher, ni l'au« torité du sénat, ni la vieillesse d'un père in« fortuné que vous voulez priver de son unique « consolation, ni le mérite de la noblesse d'un « maître de la cavalerie nommé par vous-même,

« ni enfin les prières, qui fléchissent souvent « des ennemis opiniâtres et qui désarment la « colère des dieux, je me mets sous la protec-« tion des tribuns, et j'appelle au peuple. « Vous résistez et au jugement de l'armée et « au jugement du sénat. Je vous donne donc « pour juge le peuple, qui certainement a plus « de pouvoir que vous n'en avez par votre « dictature. Voyons si vous céderez à l'appel « auquel s'est soumis Tullus Hostilius, roi de « Rome. »

En conséquence de cet appel, on se transporte dans la place publique. Le dictateur monte à la tribune aux harangues, suivi de très-peu de personnes. Le maître de la cavalerie y monte après lui, accompagné de tout ce qu'il y avait de plus illustre dans la ville. Papirius lui ordonne d'abord de descendre, et de se tenir en bas comme subalterne et accusé. Fabius obéit, et son père l'ayant suivi; *Vous nous faites plaisir*, dit-il en s'adressant au dictateur, *de nous faire descendre dans un lieu d'où, quand même nous serions particuliers, nous pourrions faire entendre notre voix.* D'abord ce ne furent pas des discours suivis, mais des querelles tumultueuses. Enfin la voix du vieillard Fabius, animée par son indignation, surmonta le tumulte, et fit faire silence. Il accusait Papirius d'orgueil et de cruauté. Il se citait lui-même pour exemple, représentant « qu'il avait été aussi dictateur à « Rome, mais qu'il n'avait jamais maltraité « qui que ce fût, ni homme du peuple, ni of-« ficier, ni soldat: que Papirius cherchait à « remporter la victoire sur un général romain « comme sur les chefs des ennemis: quelle « différence on voyait entre la sage modéra-« tion des anciens et la fière cruauté dont « maintenant on faisait gloire! Et il rapportait à cette occasion plusieurs exemples de grands généraux qui ne s'étaient signalés que par leur douceur dans des cas où la sévérité aurait été juste et légitime. Il ajoutait « que le peuple « romain, dont l'autorité est souveraine, n'a-« vait jamais porté plus loin sa colère contre « ceux qui avaient perdu des armées par leur « témérité et leur ignorance qu'en les con-« damnant à quelque amende; mais qu'aucun « d'eux jusqu'ici n'avait encore été puni de « mort pour avoir mal réussi: qu'on préten-« dait maintenant employer les verges et les « haches contre des généraux du peuple ro-« main qui avaient remporté d'illustres vic-« toires, traitement qu'on n'aurait point été « en droit d'exercer contre eux quand ils au-« raient été vaincus! Était-il convenable que, « pendant que toute la ville était dans la joie, « et offrait des sacrifices dans les temples en « action de grâces des avantages remportés « par Fabius sur les ennemis, Fabius lui-« même fût mené au supplice en présence du « peuple, et à la vue de ces mêmes dieux « qu'il n'avait pas invoqués inutilement, et « dont il avait senti la protection dans les deux « combats qu'il avait livrés? Quelle douleur « ce serait pour l'armée romaine! quel triom-« phe pour les ennemis »! Il poussait ces plaintes en implorant et les dieux et les hommes, et, baigné de larmes, il tenait son fils tendrement embrassé.

Fabius avait pour lui la majesté du sénat, la faveur du peuple, la protection des tribuns, les vœux de l'armée. De l'autre côté, Papirius faisait valoir l'autorité du commandement, regardée jusque-là comme sacrée et inviolable, la discipline militaire, les ordres du dictateur toujours respectés comme des oracles, l'exemple de Manlius, et la tendresse paternelle sacrifiée à l'état. Il s'autorisait encore du supplice que Brutus, fondateur de la république, avait fait souffrir à ses deux enfants. « Mais aujourd'hui, disait-il, des pères mous « et indulgents, des vieillards faciles comp-« tent pour rien l'autorité du dictateur mé-« prisée et violée, et pardonnent à un jeune « homme le renversement de la discipline « militaire comme une chose de peu de con-« séquence. Pour moi, je demeurerai ferme « dans ce que j'ai résolu, et je ne rabattrai « rien de la juste sévérité de la loi à l'égard « d'un officier qui a combattu au mépris de « mes ordres et de la religion tout ensemble, « dans un temps où les auspices étaient dou-« teux et incertains. Il ne dépend pas de moi « d'empêcher qu'on ne donne atteinte à la « majesté du pouvoir suprême, mais jamais « Papirius ne l'affaiblira en rien par son pro-« pre fait. Je souhaite que la puissance du tri-« bunat, qui est inviolable, ne viole pas elle-« même, par son opposition, les droits sacrés

« du commandement, et que le peuple ro« main n'avilisse et ne détruise pas en ma « personne l'autorité de la dictature, et la « dictature même. Si on le fait malgré mes re« montrances, la postérité n'en accusera point « L. Papirius, mais les tribuns, mais le ju« gement inconsidéré du peuple, lorsque, la « discipline militaire étant une fois abolie, le « soldat n'obéira plus au centurion, le centu« rion au tribun, le tribun au lieutenant, le « lieutenant au consul, le maître de la cava« lerie au dictateur; lorsqu'on ne respectera « plus ni les hommes, ni les dieux; que les « ordres des généraux et les auspices ne se« ront plus observés; que les soldats, sans « congé, se répandront de côté et d'autre où « il leur plaira; qu'oubliant la religion du ser« ment, et n'ayant pour guide que la licence, « ils se dégageront du service à leur gré; « qu'on ne se trouvera plus sous le drapeau; « qu'on ne s'assemblera plus à l'ordre; qu'on « ne distinguera plus si c'est de jour ou de « nuit, dans un lieu favorable ou contraire, « par l'ordre ou sans l'ordre du général, qu'il « faut combattre; qu'on ne sera plus atten« tif à suivre son drapeau, ni à garder ses « rangs; en un mot, que la milice, au lieu « d'être gouvernée, comme elle l'a toujours « été, par la religion du serment et par des « usages inviolables, deviendra un aveugle « brigandage, sans règle et sans loi. Tribuns « du peuple, rendez-vous responsables de ces « désordres à tous les siècles à venir; chargez « vos têtes de l'horreur de tous ces crimes, « pour soutenir Fabius dans sa désobéis« sance. »

Ces paroles, prononcées d'un ton sévère et d'un air imposant, firent une terrible impression sur les esprits, chaque citoyen les regardant comme autant de malédictions dont il allait se charger s'il osait passer outre. Les tribuns surtout en furent tellement déconcertés, et saisis d'une telle frayeur, qu'ils ne savaient où ils en étaient; et ils commencèrent à craindre presque plus pour eux-mêmes que pour celui dont ils avaient entrepris la défense. Mais le peuple romain les tira d'embarras en prenant le parti de prier et de conjurer le dictateur de lui accorder la grâce du maître de la cavalerie. Les tribuns, suivant l'exemple du peuple, joignirent leurs prières aux siennes. Le père de Fabius, Fabius lui-même, se jetèrent aux pieds de Papirius, le suppliant avec larmes de se laisser fléchir.

Alors le dictateur ayant fait faire silence : « Je suis content (dit-il) : la discipline mili« taire, la majesté du souverain commande« ment, qui ont couru risque aujourd'hui « d'être abolies pour jamais, ont enfin triom« phé : Fabius, qui a osé combattre contre « l'ordre de son général, n'est point défendu « comme innocent, mais reconnu pour cou« pable; il obtient le pardon de son crime par « les prières du peuple romain et des tribuns, « qui demandent pour lui la vie comme une « grâce, et non comme une justice. Vivez, « Q. Fabius, plus heureux mille fois par ce « consentement unanime de tous vos conci« toyens à s'intéresser pour vous que par la « victoire qui vous causait tant de joie. Vivez, « après avoir commis un crime que votre « père lui-même n'aurait pu vous pardon« ner, s'il eût été en ma place. Vous vous « réconcilierez avec moi quand il vous plaira; « mais pour le peuple romain, à qui vous « devez la vie, sachez que la plus grande « marque que vous puissiez lui donner de « votre reconnaissance, c'est d'apprendre, « par ce qui s'est passé aujourd'hui, à obéir « avec soumission, tant en paix qu'en guerre, « à ceux qui auront sur vous une autorité « légitime. »

Ainsi se termina cette grande querelle. Le sénat et le peuple, pleins de joie, reconduisirent Papirius en foule, félicitant avec une égale effusion de cœur et le dictateur et le maître de la cavalerie. Tout le monde jugea que la discipline militaire n'avait pas été moins affermie par le danger qu'avait couru Fabius que par le supplice funeste du jeune Manlius. Il en coûta pourtant à Fabius la perte de sa charge : le dictateur le déposa, et nomma un autre maître de la cavalerie à sa place.

Il ne m'appartient point de juger la conduite de ces grands hommes, qui avaient des vues supérieures, et qui savaient jusqu'où le bien de la république demandait qu'on portât la sévérité et la douceur. On ne peut pas ne point convenir qu'il était important pour la discipline militaire que Fabius, qui avait mé-

rité la mort par sa désobéissance, n'obtînt le pardon qu'après avoir couru tous les dangers du supplice, et que le pardon lui fût accordé à titre de grâce, et comme à un criminel. L'offre que lui fait Papirius de se réconcilier avec lui quand il le voudra fait assez connaître que ce n'est point la passion qui l'a fait agir. Mais il me semble qu'après un traitement qui avait dû faire une plaie profonde dans le cœur d'un jeune Romain du caractère de Fabius, un pardon sans réserve mêlé de quelques marques extérieures d'affection et de tendresse aurait été bien propre, sinon à guérir entièrement cette plaie, du moins à en adoucir et à en diminuer l'aigreur. La suite de l'histoire nous montrera que Fabius conserva toujours un ressentiment de l'affront qu'il avait reçu.

Il arriva cette année que, toutes les fois que le dictateur s'était éloigné de l'armée, les Samnites se mettaient en mouvement, et semblaient vouloir en venir à un combat. Mais M. Valérius, lieutenant général, qui commandait dans le camp, avait devant les yeux l'exemple de Q. Fabius, qui lui faisait moins craindre les attaques de l'ennemi que la colère inexorable du dictateur. C'est pourquoi, des fourrageurs étant tombés dans une embuscade, et y ayant été défaits, on crut que le lieutenant aurait pu les secourir, si les ordres précis et terribles du dictateur ne l'eussent arrêté. Cet événement aliéna encore à son égard l'esprit des troupes, déjà fort mécontentes de sa rigueur inflexible à l'égard de Fabius, et de ce qu'il avait refusé opiniâtrément à leurs prières ce qu'ensuite il accorda à celles du peuple.

Le dictateur étant revenu au camp, son arrivée ne causa ni beaucoup de joie parmi ses troupes, ni beaucoup de crainte parmi les ennemis. Le lendemain, soit qu'ils ignorassent son retour, soit qu'ils le comptassent pour peu, ils s'approchèrent du camp en bataille rangée. Papirius sortit aussitôt à leur rencontre, et fit voir dans le combat de quelle ressource est quelquefois pour une armée le mérite et la capacité d'un seul homme : car on convenait que la guerre contre les Samnites aurait pu être terminée avec succès ce jour-là, si les troupes eussent soutenu leur chef, tant il avait su prendre habilement tous ses avantages. Mais le soldat exprès ne fit point son devoir, pour obscurcir la gloire de son général et l'empêcher de remporter la victoire. Il y eut plus de morts du côté des Samnites, plus de blessés du côté des Romains. Le dictateur sentit bien ce qui avait mis obstacle à sa victoire, et reconnut qu'il fallait modérer la hauteur de son caractère, et mêler de la douceur à sa sévérité. Dans cette vue, prenant avec lui ses lieutenants, il allait visiter les blessés, et, avançant la tête dans leurs tentes, il leur demandait à chacun comment ils se portaient, et chargeait nommément les lieutenants, les tribuns, et les autres officiers, de veiller à ce qu'ils ne manquassent de rien. Il s'acquitta avec tant de dextérité d'un soin déjà fort populaire par lui-même, qu'en travaillant à rétablir la santé des corps, il guérit parfaitement les esprits, et se les réconcilia d'une manière merveilleuse. Cette victoire sur lui-même lui en procura une prompte sur les Samnites.

Quand son armée fut entièrement rétablie, il attaqua les ennemis avec une pleine assurance, et de sa part, et de celle des troupes, de remporter la victoire. En effet, il les battit si vivement, et les mit tellement en déroute, que, depuis ce jour-là, ils n'osèrent plus se présenter devant lui. Il mena ensuite son armée victorieuse dans le pays ennemi, partout où l'espérance du butin l'appelait, sans trouver aucune résistance. Et ce qui augmentait l'ardeur du soldat, c'est que tout le butin lui avait été abandonné. Les Samnites, domptés par tant de pertes, demandèrent la paix au dictateur. Après être convenu avec eux qu'ils donneraient à chacun de ses soldats un habit, et qu'ils leur paieraient la solde d'une année, il les renvoya au sénat. Le dictateur rentra triomphant dans Rome. Les Samnites ne purent obtenir qu'une trêve d'un an.

LIVRE IX.

Ce livre neuvième contient l'histoire de vingt-cinq ans, depuis le renouvellement de la guerre par les Samnites, an de Rome 431, qui précéda de deux ans l'événement des Fourches caudines, jusqu'à la guerre contre les Étrusques, an de Rome 456.

§. I. Les Samnites rompent la trêve, et sont entièrement défaits. Ils font leurs soumissions. La paix leur est durement refusée. Pontius, général des Samnites, leur rend le courage, et leur fait reprendre les armes. Il dresse une embuscade aux Romains près de Caudium : ceux-ci y donnent tête baissée. Leurs armées se trouvent enfermées entre deux défilés. Pontius rejette les sages avis d'Hérennius, son père. Les Romains sont forcés, par la nécessité, d'accepter les tristes conditions qu'on leur impose. Pontius les fait passer sous le joug, après quoi il les renvoie, retenant six cents cavaliers pour otages de la convention faite avec les consuls. Profonde tristesse des soldats lorsqu'ils passent par Capoue, et qu'ensuite ils rentrent dans Rome. Le sénat s'assemble. La convention est déclarée nulle, conformément à l'avis de Postumius, qui l'avait lui-même conclue et signée comme consul. Lui, son collègue, et tous les officiers qui avaient signé la convention sont envoyés à Pontius, qui refuse de les recevoir. Les Samnites perdent deux batailles. On les fait passer sous le joug. Lucérie est prise, et les six cents otages, qui y étaient renfermés, sont rendus aux Romains. Éloge de Papirius Cursor.

C. SULPICIUS LONGUS. II [1].
Q. AULIUS CERRÉTANUS.

Nous avons vu que les Samnites, vaincus plus d'une fois par le dictateur Papirius Cursor, et forcés par leurs défaites à demander la paix au sénat, n'avaient pu en obtenir qu'une trêve d'un an : encore ne la gardèrent-ils pas tout ce temps. Dès qu'ils apprirent que Papirius, après avoir nommé pour consuls C. Sulpicius et Q. Aulius [1], avait abdiqué la dictature, ils reprirent les armes, qui ne leur réussirent pas mieux qu'auparavant. Ils n'osèrent pas même se présenter devant l'armée romaine, et se tinrent renfermés dans leurs villes. Leurs terres, et celles des Apuliens, qu'ils avaient attirés dans leur parti, furent ravagées, sans qu'ils parussent songer à les défendre.

Q. FABIUS [2]
L. FULVIUS.

Les Samnites montrèrent plus de courage l'année suivante, et attaquèrent les premiers l'armée romaine. Le combat fut des plus rudes et des plus opiniâtres. La victoire fut longtemps douteuse : mais enfin elle se déclara pleinement pour les Romains, et les Samnites furent taillés en pièces

Cette défaite, qui fit périr leurs meilleurs troupes, désola la nation. On disait hautement dans toutes les assemblées qu'il n'était pas étonnant [3] qu'une guerre entreprise contre la foi des traités, et où l'on avait pour ennemis les dieux encore plus que les hommes, eût eu

[1] An. R. 431; av. J. C. 321

[1] Liv. lib. 8, cap. 37-40.

[2] An. R. 432; av. J. C. 320

[3] « Minimè id quidem mirum esse, si impio bello, et « contra fœdus suscepto, infestioribus meritò diis quàm « hominibus, nihil prosperè agerent. » (Liv.)

un mauvais succès : qu'il fallait nécessairement apaiser la colère céleste ; qu'il ne s'agissait plus que de délibérer si ce devait être par le sang et la mort d'un petit nombre de coupables, ou par la ruine entière du peuple, qui n'avait point eu de part à cette prévarication. On alla jusqu'à nommer les principaux auteurs de la rupture, à la tête desquels on mettait un Brutulus Papius. C'était un homme de grande naissance, et d'un crédit encore plus grand, qu'on savait avoir engagé plus qu'aucun autre les Samnites à rompre la trève avec les Romains. Les préteurs, obligés de mettre en délibération l'affaire qui le regardait, ordonnèrent par un décret « que Brutulus Papius se« rait livré aux Romains; qu'on enverrait avec « lui à Rome tout le butin et tous les prisonniers faits sur les Romains, et qu'on leur « donnerait satisfaction sur tous les griefs sur « lesquels ils avaient fait porter leurs plaintes « dans le Samnium par leurs féciaux. » Le décret fut exécuté, et en conséquence le corps de Brutulus, qui avait prévenu le supplice par une mort volontaire, fut porté à Rome avec tous ses biens. Le peuple romain ne reçut de tout cela que les prisonniers, et ce qui dans le butin trouva maître Les députés des Samnites s'en retournèrent sans avoir pu obtenir la paix.

On ne sait si l'honneur de cette dernière victoire dont je viens de parler appartient aux consuls, ou à un dictateur qui fut nommé cette année ; il est certain qu'Aulus Cornélius fut dictateur. Mais quelques auteurs ont rapporté qu'il ne fut créé que pour remplir une fonction dans les jeux romains à la place du préteur, considérablement malade pour lors, laquelle consistait à donner le signal pour faire partir les chariots.

T VÉTURIUS CALVINUS. II.
SP. POSTUMIUS ALBINUS. II [1].

Le retour des députés devait, ce semble, causer une grande consternation parmi les Samnites : il produisit un effet tout contraire. Ils avaient alors pour général Caïus Pontius, très-habile dans le métier de la guerre. Hérennius, son père, passait pour l'homme le plus sensé et le plus prudent de son siècle [1] Cicéron nous apprend que ce dernier avait connu Architas de Tarente, célèbre philosophe et mathématicien, lequel, dans un entretien où assistait Platon [2], parlant de la volupté du corps, fit voir qu'elle était pour le genre humain la source des maux les plus funestes. Ce qui sera dit bientôt de cet Hérennius montrera que la réputation qu'il avait d'homme sage et de bon conseil n'était pas sans fondement.

Pontius, son fils, aussitôt après le retour des députés, convoqua l'assemblée et lui parla en ces termes : « Ne croyez pas, Samnites, « que votre députation ait été vaine et sans « effet. Elle a expié le crime que nous avions « commis en rompant les traités, et apaisé la « colère des dieux justement irrités. S'il est évi« dent que les dieux ont voulu nous forcer par « nos pertes à satisfaire les Romains sur les « griefs qu'ils avaient contre nous, il n'est pas « moins clair que leur volonté n'a pas été que « nos satisfactions fussent reçues avec tant de « hauteur et de mépris. Qu'avons-nous pu « faire de plus pour apaiser les dieux et adou« cir les hommes que ce que nous avons fait ? « Nous avons renvoyé aux Romains tout ce « que nous avions pris sur eux, et qui nous « appartenait par le droit de la guerre. N'ayant « pu livrer vivants les auteurs de la rupture, « nous avons livré leurs corps. Nous avons « porté à Rome leurs biens, afin qu'il ne res« tât rien chez nous de ce qui avait appartenu « aux coupables. Pouviez-vous, Romains, « exiger quelque chose de plus ? Nous voulons « bien prendre pour arbitre et pour juge quel« que peuple que ce soit de la terre : que si le « plus faible ne trouve point de protection « dans les lois humaines contre un plus puis« sant que lui, nous aurons recours aux dieux « vengeurs de la fierté et de l'orgueil. Vous « n'avez point à délibérer, Samnites, sur « le parti que vous devez prendre : la guerre « est juste quand elle est nécessaire, et les ar« mes légitimes, quand elles sont notre uni« que ressource. Ainsi, puisque, dans toutes « les entreprises humaines, il ne s'agit que de

[1] An. R. 433 ; av. J. C. 319.

[1] Liv. lib. 9, cap. 1-3 ; De Senect. n. 39-41.
[2] Platon vint à Tarente sous le consulat de L. Furius et el d'Ap. Claudius, l'an de Rome 406.

« savoir si les dieux sont pour nous ou contre « nous, soyez sûrs que, comme dans les guer-« res précédentes, vous avez eu plutôt pour « ennemis les dieux que les hommes [1]; dans « celle que vous allez entreprendre vous au-« rez ces mêmes dieux pour guides et pour « protecteurs. »

Ce discours remplit toute la nation d'espérance, de courage et d'ardeur. Pontius, pour profiter de ces heureuses dispositions, ne tarda point à mettre ses troupes en campagne. Comme il ne pouvait raisonnablement se flatter que les Samnites l'emportassent sur l'armée romaine par la force ouverte, qui leur avait mal réussi jusque-là, il résolut d'employer la ruse contre ces redoutables ennemis. Il alla à petit bruit, autant qu'il lui fut possible, se camper auprès de Caudium, qui était un petit village entre Capoue et Bénévent; et, sachant que les consuls n'étaient pas fort loin avec leur armée, il fit déguiser dix soldats en bergers, leur donna des troupeaux à conduire en différents endroits, mais toujours vers le côté où était le camp des Romains, et leur recommanda de dire tous uniformément, lorsqu'ils auraient été pris avec leurs troupeaux, et menés aux consuls, comme il ne pouvait pas manquer d'arriver, que l'armée des Samnites assiégeait actellement Lucérie dans l'Apulie, et pressait extrêmement cette place, dont les habitants étaient de fidèles alliés des Romains. Ce bruit, que Pontius avait fait répandre exprès auparavant, était déjà parvenu dans le camp des consuls. Le rapport des prisonniers ne laissa plus lieu d'en douter, d'autant moins qu'ils s'accordaient tous ensemble. Tout ce qu'avait prévu Pontius arriva. Les consuls donnèrent dans le piége, et, ne doutant point qu'il ne fallût secourir promptement une ville alliée qui était en grand péril, ils ne délibérèrent plus que sur la route qu'on devait tenir. Deux chemins y conduisaient : l'un plus sûr, mais plus long; l'autre plus court, mais plus dangereux, parce qu'il fallait passer deux défilés joints ensemble par un cercle de montagnes, et qui laissaient au milieu une plaine d'une assez grande étendue. Ce dernier fut préféré néanmoins, parce que les Romains croyaient ne pouvoir jamais arriver assez tôt à Lucérie. Ils passent le premier défilé; mais lorsqu'ils furent arrivés au second, ils en trouvèrent l'entrée fermée par une grande quantité de troncs d'arbres et de grosses pierres, dont on avait formé comme une espèce de rempart. Ils lèvent les yeux, et s'aperçoivent que les collines des environs sont toutes couvertes d'ennemis. Ils retournent précipitamment sur leurs pas pour regagner l'autre issue; mais ils y trouvent encore une semblable barrière et les Samnites. Ils s'arrêtent d'eux-mêmes, saisis d'un étonnement et d'une frayeur qui leur ôtent tout à la fois et l'usage de l'esprit, et presque le mouvement du corps. Ils se regardent les uns les autres, comme si chacun espérait trouver dans son compagnon plus de ressources et plus de lumières qu'il n'en a lui-même.

Ensuite, quand ils virent qu'on dressait les tentes des consuls, et que quelques soldats préparaient les instruments nécessaires à remuer la terre et à faire un retranchement, quoiqu'ils sentissent bien que, dans l'impuissance où ils étaient de trouver aucune ressource et aucun moyen de se défendre, leurs travaux allaient les exposer à la risée des ennemis, cependant, pour ne point ajouter leur propre faute à tous les maux dont ils étaient accablés, chacun de son côté, sans qu'on les y exhortât ni qu'on leur en donnât l'ordre, se mettent à fortifier le camp le long d'un ruisseau, avouant, non sans honte et sans douleur, que toute la peine qu'ils prenaient était bien inutile; outre que les ennemis, du haut de leurs montagnes, leur en faisaient d'amères railleries. Les consuls ne tenaient compte d'assembler le conseil de guerre. Les premiers officiers vinrent d'eux-mêmes les trouver : et en même temps les soldats attroupés demandaient à leurs généraux un secours qu'à peine, dit Tite-Live, ils pouvaient espérer des dieux. Le conseil se passa en discours incertains et confus. Chacun opinait selon son caractère et son tempérament : les uns voulaient que l'on entreprît de forcer les barrières ou d'escalader les montagnes : les autres représentaient l'im-

[1] « Proindè cùm rerum humanarum maximum mo-« mentum sit, quam propitiis rem, quam adversis agant « diis : pro certo habete, priora bella adversus deos magis « quàm homines gessisse; hoc, quod instat, ducibus « ipsis diis gesturos. » (Liv.)

possibilité de réussir dans l'une et l'autre de ces entreprises. Ces réflexions les occupèrent toute la nuit, sans qu'ils songeassent à prendre ni nourriture ni repos, et sans qu'ils pussent parvenir à rien conclure.

Les Samnites, de leur côté, n'étaient pas moins embarrassés, mais dans un autre sens, ne sachant quel parti ils devaient prendre pour profiter pleinement d'une conjoncture aussi heureuse que celle où ils se trouvaient. Comme ils ne pouvaient se déterminer par eux-mêmes, ils prirent la résolution d'envoyer consulter Hérennius Pontius, père de leur général. Il était fort avancé en âge, et avait renoncé non-seulement au métier des armes, mais à toute affaire et à tout emploi. Cependant, dans un corps cassé de vieillesse, il conservait un esprit vif et un jugement solide. Quand donc il eut appris que les Romains étaient enfermés dans les défilés de Caudium, il répondit à celui qui le consultait de la part de son fils, que son avis était qu'on les renvoyât tous au plus tôt en pleine liberté. Cet avis fut rejeté de tout le monde; et l'on dépêcha de nouveau vers lui pour savoir s'il n'avait rien de mieux à dire. A cette seconde fois, il conseilla de tuer tous les Romains, sans qu'il en restât un seul.

Des réponses si opposées, et qui ressentaient l'obscurité des oracles, causèrent un étrange étonnement. Elles parurent à plusieurs, et surtout au fils d'Hérennius (qui ne se montre pas ici fort respectueux pour son père), une marque d'un esprit affaibli. Cependant on résolut de le faire venir dans le camp. Le bon vieillard y consentit, et, lorsqu'il fut dans le conseil, il s'en tint aux deux avis qu'il avait donnés, se contentant d'en apporter les raisons. Il dit « qu'en suivant le « premier, qui lui paraissait le meilleur, on « gagnait pour toujours l'amitié d'un peuple « puissant par un bienfait signalé; que, s'ils « préféraient le second, ils mettraient les « Romains hors d'état de leur faire la guerre « de longtemps, et les affaibliraient extrême- « ment par la perte de deux armées, qu'il « leur serait bien difficile de réparer; que, « pour un troisième parti, il n'y en avait « point. » « Eh quoi, lui dit-on, est-ce qu'on « ne peut pas prendre un milieu? Ne peut- « on pas leur donner la vie, mais après leur « avoir imposé des lois telles que le droit de la « guerre permet d'en prescrire aux vaincus? » « « C'est là précisément, répondit Hérennius, « le moyen de ne vous point faire d'amis, et « de ne vous point délivrer de vos ennemis. « Laissez vivre les Romains après les avoir « irrités par la honte et l'ignominie : c'est « une nation qui ne sait ce que c'est que de « se tenir en repos lorsqu'elle a été vaincue. « Le souvenir des affronts que la nécessité « présente les aura contraints de subir de- « meurera éternellement gravé dans leur « cœur, et ne leur permettra point de se « donner un moment de relâche jusqu'à ce « qu'ils en aient tiré une vengeance éclatante, « et qui les dédommage avec usure. » Ces raisons ne furent point goûtées, et on remena Hérennius chez lui. La suite fera voir combien ce sage vieillard avait raison de rejeter ces tempéraments d'une fausse et timide politique, laquelle ordinairement, pour vouloir tout accommoder, ne remédie à rien et ne satisfait personne.

Les Romains, pendant cet intervalle, avaient fait plusieurs tentatives inutiles pour rompre leur prison, si l'on peut parler ainsi. Enfin, vaincus par la nécessité [1], et commençant à manquer de tout, ils envoient des députés à Pontius demander une paix honorable, ou le combat. Pontius répondit fièrement « que la guerre était terminée, et que puis- « que, même vaincus et enfermés de toutes « parts comme ils l'étaient, ils ne savaient pas « encore connaître ni avouer leur défaite, il « allait leur déclarer les conditions auxquelles « il voulait bien traiter avec eux : qu'il les « ferait tous passer sous le joug, sans armes, « ne leur permettant d'emporter que chacun « un habit [2] : que du reste tout serait égal « entre les vainqueurs et les vaincus : que les « Romains s'obligeraient à retirer leurs ar- « mées et leurs colonies du pays des Samnites; « et que les deux peuples, indépendants l'un « de l'autre, vivraient selon leurs lois.»

[1] Lib. lib. 9 c. 4-6.

[2] Cette expression, qui revient souvent dans l'histoire, signifie qu'on ne laissait aux soldats que l'habit de dessous, comme presque on dirait parmi nous, que la simple chemise.

Cette réponse, rapportée au camp des Romains, y causa d'aussi grands gémissements et une aussi vive douleur que si on leur eût annoncé une mort présente. Un morne silence régna longtemps dans le conseil, et les consuls n'osaient ouvrir la bouche, combattus d'un côté par la honte d'accepter un pareil traité, et de l'autre, par la nécessité absolue de s'y soumettre. Enfin, L. Lentulus, le plus considérable des officiers généraux, prit la parole, et donna son avis en ces termes : « Consuls, « j'ai souvent entendu dire à mon père que, « lorsque dans le Capitole assiégé par les « Gaulois le sénat délibérait sur le parti qu'il « avait à prendre, seul il avait été d'avis de « ne point racheter la ville à prix d'argent, « parce qu'ils n'étaient point enfermés de « fossés ni de retranchements par l'ennemi, « et qu'ils pouvaient faire une sortie, non, à « la vérité, sans un grand danger, mais cependant sans une perte assurée. Si nous nous « trouvions dans le même cas, et que nous « pussions, de quelque manière que ce fût, « en venir aux mains avec l'ennemi, je n'hésiterais point à me proposer ici pour modèle « la générosité de mon père. Je sais qu'il est « beau de mourir pour la patrie ; et je suis « prêt soit à me dévouer à la mort pour le « peuple romain et pour nos légions, soit à « me jeter au milieu des bataillons ennemis. « Mais je vois ici la patrie tout entière, j'y « vois toutes les légions, et à moins qu'elle « ne veuillent périr pour elles-mêmes, que « peuvent-elles sauver par leur mort? Les « murs, dira quelqu'un, les maisons de Rome, « et cette timide et faible multitude qui les « habite. C'est, au contraire, livrer tout cela « à l'ennemi, et non pas le sauver, que de « faire périr cette armée. Ici sont toutes les « ressources et toutes les forces du peuple « romain. En sauvant ces troupes, nous sauvons la patrie ; en les exposant à une mort « certaine, nous abandonnons la patrie, et « nous la trahissons. Mais, dira-t-on, c'est « une grande honte, une grande ignominie, « de se livrer ainsi sans rendre de combat. Je « l'avoue. Mais la patrie doit nous être assez « chère pour être préférée non-seulement à la « conservation de notre vie, mais même à celle « de notre honneur, s'il est besoin d'en faire le « sacrifice. Ne nous refusons donc point à cet « opprobre, quelque grand qu'il puisse être, « et soumettons-nous à la nécessité, que les « dieux mêmes ne peuvent vaincre. Allez, « consuls, allez trouver l'ennemi, et livrez, « puisqu'il le faut, nos armes pour racheter à « ce prix la patrie, que nos ancêtres ont rachetée au prix de l'or. »

Il fallut bien suivre ce conseil. Les consuls allèrent au camp des Samnites pour conclure la négociation. Pontius voulait un traité : mais on lui représenta que pour le faire on avait besoin de l'autorité du peuple et du sénat romain ; et il fut assez imprudent et assez peu précautionné pour se contenter d'une simple promesse que lui firent les consuls et les principaux officiers de l'armée d'observer et de faire observer les articles dont on était convenu. Il prit seulement la précaution d'exiger qu'on lui mît entre les mains six cents otages des premiers de la jeunesse romaine, qui répondraient sur leurs têtes de l'observation des conditions qu'on venait d'arrêter. Il n'y eut point de traité solennel à Caudium : c'est une remarque importante pour la suite.

Les consuls revinrent au camp, et leur retour y renouvela la douleur et le désespoir. A peine les soldats pouvaient-ils s'empêcher de maltraiter d'indignes généraux dont la témérité les avait conduits en ce lieu malheureux, et dont la lâcheté les en allait faire sortir d'une manière plus honteuse qu'ils n'y étaient entrés ; qui n'avaient su ni prendre des guides ni faire reconnaître le pays, et qui, marchant à l'aveugle comme des bêtes, s'étaient jetés eux et leurs armées dans le piége. Ils se regardent tristement les uns les autres : ils considèrent leurs armes qu'ils vont livrer, leurs mains qui vont être désarmées, leurs corps qui vont être à la discrétion de l'ennemi. Ils se figurent ce joug honteux sous lequel il leur faudra passer, les insultes et les regards méprisants des vainqueurs, cette haie de gens armés qu'ils traverseront sans armes : de là une marche déplorable par des villes alliées, qui deviendront témoins de leur ignominie ; leur triste retour dans leur patrie, où eux-mêmes et leurs ancêtres étaient souvent rentrés triomphants. Ils se représentent que nul malheur n'a jamais égalé le leur, qu'ils étaient

les seuls qui eussent été vaincus sans blessure, sans combat, sans résistance; qu'il ne leur avait pas été permis de tirer l'épée et d'en venir aux mains avec l'ennemi; qu'inutilement avaient-ils des armes, des forces, du courage, dont ils ne pouvaient pas trouver lieu de faire usage.

Pendant qu'ils faisaient ces tristes réflexions, arriva l'heure fatale où ils allaient éprouver leurs maux dans toute leur étendue, et se convaincre que la réalité passait encore tout ce qu'ils en avaient imaginé. D'abord on les fit sortir de leurs retranchements sans armes et chacun avec un seul habit. Les six cents otages furent livrés aux Samnites et conduits en prison. Ensuite il fut ordonné aux licteurs de quitter les consuls, que l'on dépouilla en même temps des ornements de leur dignité. A cette vue, les soldats romains changèrent tellement de disposition à l'égard de leurs généraux, qu'au lieu que peu auparavant ils les avaient en exécration, et voulaient presque qu'on les livrât à l'ennemi ou qu'on les mît en pièces; maintenant, touchés de la compassion la plus tendre, et oubliant leurs propres maux, ils détournaient les yeux pour ne point voir le douloureux spectacle de la majesté du consulat ainsi déshonorée dans leur personne. Les consuls passèrent les premier sous le joug presque à demi nus, ensuite les principaux officiers, chacun selon le rang de leurs emplois, enfin les légions les unes après les autres. Les Samnites étaient sous les armes, rangés en haie de côté et d'autre, accablant les malheureux vaincus de reproches et d'insultes. Ils leur présentaient même souvent l'épée nue au visage, jusque-là qu'ils en blessèrent et en tuèrent quelques-uns, choqués de remarquer en eux trop de fierté et de ressentiment de l'ignominie à laquelle ou les soumettait.

Ils sortirent du défilé après avoir passé sous le joug, et, ce qui était presque encore plus triste pour eux, sous les yeux de leurs ennemis. Alors, quoiqu'ils s'imaginassent être comme des hommes qui, sortant des enfers commenceraient à apercevoir la lumière[1], cependant cette lumière même qui leur découvrait la marche ignominieuse de leur armée, leur parut plus triste que la mort la plus affreuse. Ils auraient pu arriver avant la nuit à Capoue, qui était une ville alliée; mais, doutant de la fidélité des Campaniens, et retenus par la honte, ils aimèrent mieux se coucher à terre dans le chemin, assez près de la ville manquant absolument de tout.

Lorsque les Campaniens surent cette nouvelle, un juste sentiment de compassion pour leurs alliés et leurs bienfaiteurs l'emporta en eux sur l'orgueil qui leur était naturel. Ils envoyèrent sur-le-champ aux consuls des licteurs et des faisceaux avec les autres marques de leur dignité; ils envoyèrent aux légions des armes, des chevaux, des habits, des vivres; et lorsque les Romains vinrent à la ville, le sénat et le peuple de Capoue allèrent les recevoir, et s'acquittèrent à leur égard de tous les devoirs d'hôtes et d'amis. Mais, ni par leurs caresses, ni par tous les témoignages d'amitié qu'ils leur donnaient, ni par leurs paroles consolantes, ils ne purent les engager, soit à leur répondre, soit même à lever les yeux et à envisager ceux qui tâchaient d'adoucir leurs peines. La douleur, et encore plus la honte, leur faisaient fuir tout entretien et toute compagnie.

Le lendemain, ils partirent pour retourner à Rome, et les Campaniens envoyèrent quelques jeunes gens de qualité pour les accompagner jusque sur les confins de leur territoire. Lorsque ces jeunes gens furent de retour, on les fit venir dans le sénat, et on leur demanda en quel état ils avaient laissé les Romains. Ils répondirent « qu'ils leur avaient paru beaucoup plus tristes et plus abattus qu'auparavant; qu'ils marchaient en silence et presque comme muets; qu'on ne reconnaissait plus en eux ce caractère romain, et qu'ils paraissaient avoir perdu leur courage avec leurs armes; qu'ils ne rendaient le salut à personne, et qu'ils ne répondaient point à ceux qui leur faisaient honnêteté; que, saisis de frayeur aucun d'eux n'osait ouvrir la bouche, comme s'ils portaient encore sur leur tête ce joug sous lequel ils avaient passé, que non-seulement les Samnites avaient remporté une glorieuse victoire, mais qu'ils avaient vaincu les Romains pour toujours, puisqu'ils avaient pris et subjugué,

[1] Liv. lib. 9, c. 6, 7.

« non pas leur ville comme autrefois les Gau-« lois, mais ce qui était un bien plus grand « exploit de guerre, leur valeur et leur « fierté ».

Sur ce rapport, les sénateurs de Capoue, en bons et fidèles alliés, déploraient le sort des Romains, qu'ils regardaient comme perdus sans ressource, lorsque Ofilius Calavius, l'un des principaux de la compagnie, homme illustre par sa naissance et par ses belles actions, et vénérable par son âge, prit la parole, et dit « qu'il portait un jugement bien différent : « que ce silence opiniâtre, ces yeux baissés « en terre, ce refus obstiné de recevoir aucune « consolation, ce sentiment si vif de honte qui « leur faisait souhaiter de se cacher au jour et « de fuir la lumière, étaient autant de mar-« ques d'une violente colère renfermée dans « le fond de leur cœur, et qui se prépa-« rait à éclater en une terrible vengeance : « que certainement, ou il ne connaissait pas « les Romains, ou bientôt ce silence coûterait « aux Samnites des cris et des gémissements « lamentables, et que la mémoire des Four-« ches Caudines serait plus triste pour les vain-« queurs que pour les vaincus : qu'en quelque « endroit qu'ils se rencontrassent, les deux « nations apporteraient au combat ce qu'elles « avaient chacune de force et de courage ; « mais que les Samnites ne trouveraient pas « partout des défilés de Caudium ».

Pendant ce temps-là, le bruit de tout ce qui s'était passé à Caudium était venu jusqu'à Rome. On y avait appris d'abord le danger de l'armée malheureusement enfermée entre deux défilés, et sur-le-champ on avait commencé à faire des levées. Bientôt après arriva la nouvelle de la paix honteuse qu'on y avait conclue. La consternation fut extrême. On cessa les levées : on prit toutes les marques de deuil public, comme c'était la coutume dans les grandes disgrâces ; les boutiques furent fermées, et l'exercice de la justice suspendu. Pour dire tout en un mot, la ville fut presque encore plus pénétrée de douleur que l'armée même. On y était irrité, non-seulement contre les généraux, contre les auteurs et les garants de cette paix ignominieuse, mais même contre les soldats innocents ; de sorte que l'on voulait presque leur refuser l'entrée de la ville : mais l'état où ils arrivèrent, la vue de cette déplorable armée, capable de toucher de compassion les esprits même les plus irrités, étouffa tout ressentiment. Ils entrèrent le soir, non comme des gens qui, sauvés contre leur espérance d'un grand danger, revoyaient leur patrie, mais avec tout l'abbattement et toute la consternation de prisonniers de guerre emmenés par leurs vainqueurs dans une ville ennemie. Ils allèrent tous promptement se cacher dans leurs maisons, de manière que le lendemain et les jours suivants aucun d'eux ne se montra dans la place, ni même en public. Les consuls eux-mêmes ne firent aucun exercice de leur charge, sinon de nommer, sur l'ordre du sénat, un dictateur pour procéder à l'élection de nouveaux consuls. Il y eut deux dictateurs nommés successivement : il y eut un interrègne ; et enfin L. Papirius Cursor et Q. Publilius Philo furent nommés consuls d'un consentement unanime, comme étant constamment les deux plus habiles généraux qu'eût Rome en ce temps-là.

L. PAPIRIUS CURSOR II[1].
Q. PUBLILIUS PHILO. III.

Ils entrèrent en charge dès le jour même qu'ils avaient été créés, et en commencèrent l'exercice par mettre en délibération l'importante affaire de la paix de Caudium. Postumius, consul de l'année précédente, obligé de dire le premier son sentiment, opina de la manière du monde la plus généreuse [2]. Il prouva « que le sénat et le peuple romain n'étaient « point tenus à l'observation des articles arrê-« tés sans leur consentement avec les Samni-« tes : que c'était un principe incontestable « que ni les consuls, ni aucun autre, ne pou-« vaient conclure un traité avec les ennemis « sans en avoir reçu le pouvoir du sénat et « du peuple ; qu'autrement il s'ensuivrait, « que, s'ils avaient promis que le peuple ro-« main abandonnerait Rome, qu'il n'aurait ni « lois, ni magistrats, ni sénat, que désormais « il serait gouverné par des rois, la république « serait donc tenue à ces promesses. Car, « ajouta-t-il, la dureté et l'indignité des con-

[1] An. R. 431 ; av. J. C. 318.
[2] Liv. lib. 9, c. 8-11.

« ditions auxquelles on s'est soumis n'affai« blit point l'obligation de les accomplir. Qu'il « ne fallait point lui demander pourquoi donc « il avait consenti à ce traité: que rien[1] ne « s'était passé à Caudium selon les régles or« dinaires de la conduite humaine, et qu'il « était clair que les dieux avaient aveuglé les « généraux des deux peuples: que, pour ne « parler que des Samnites, il auraient pu, au « lieu de perdre le temps à consulter le vieil« lard Hérennius, envoyer des députés à Rome « et traiter de la paix avec le sénat et le peu« ple: que c'était un voyage de trois jours; « mais que les dieux avaient ôté aux uns et « aux autres dans cette affaire tout usage du « bon sens et de la prudence. Il conclut que « ce prétendu traité n'engageait que ceux qui « s'en étaient rendus garants, à la tête des« quels il était lui-même; qu'il fallait donc les « livrer tous aux Samnites, et qu'ensuite le « peuple romain pourrait en toute justice re« prendre les armes. » En finissant, il adressa aux dieux une prière remplie des sentiments les plus héroïques. « Dieux immortels, dit« il, si vous n'avez point voulu que Sp. Pos« tumius et T. Véturius, pendant leur consu« lat, fissent la guerre aux Samnites avec « avantage, du moins contentez-vous de nous « avoir vus contracter un engagement igno« minieux, et en conséquence passer honteu« sement sous le joug, et de nous voir actuel« lement livrés aux ennemis comme des « criminels, nus et enchaînés, et recevant sur « nos têtes toute leur vengeance. Faites que « les nouveaux consuls et les légions ro« maines combattent contre les Samnites avec « le même succès qu'ont toujours eu dans « toutes les autres guerres les consuls qui « nous ont précédés. »

Tout le sénat admira le discours de Postumius, et suivit son avis sans réserve. Deux magistrats furent pourtant d'un sentiment contraire. Ils étaient du nombre de ceux qui avaient signé la paix de Caudium; et depuis leur retour à Rome, ils avaient été créés tribuns du peuple. En cette qualité, ils voulurent s'opposer à l'arrêt du sénat, prétendant qu'en suivant l'avis de Postumius on ne satisfaisait point à la justice et à la bonne foi; et qu'après tout, pour ce qui les regardait en particulier, comme leur personne était sacrée, on ne pouvait point les livrer à l'ennemi. « Qu'on nous « livre toujours, reprit Postumius, nous au« tres profanes; ensuite, pères conscrits, « vous livrerez aussi ces hommes si respecta« bles, ces personnes sacrées, lorsque le temps « de leur magistrature sera fini. Mais, si vous « m'en croyez, avant que de les remettre en« tre les mains des Samnites, vous les ferez ici « battre de verges pour leur faire payer l'in« térêt de ce délai. » Il réfuta ensuite fort au long la prétention de ces tribuns, qui se rendirent enfin à son avis, et se soumirent à la volonté du sénat.

L'arrêt qui fut prononcé d'un commun consentement commença à répandre dans toute la ville une sorte de joie et de sérénité. Il n'était parlé que de Postumius : tout le monde le comblait de louanges, et l'on comparait sa générosité à celle de Décius qui s'était dévoué pour la patrie. On disait « que, par son con« seil salutaire et par sa grandeur d'âme, il « avait dégagé Rome des obligations d'une « paix honteuse; et qu'en s'offrant lui-même « aux tourments et à la colère des ennemis, « il avait expié et apaisé celle des dieux con« tre les Romains. » On ne respirait plus que la guerre et les armes. Chacun hâtait par ses vœux l'arrivée du jour, où l'on pourrait en venir aux mains avec les Samnites. Les levées se firent avec une promptitude incroyable, tant on était animé de haine contre les Samnites et d'un vif désir de vengeance. Ce furent de nouvelles légions (car à la fin de chaque campagne on licenciait toujours alors toutes les troupes), mais elles étaient composées des mêmes soldats qui avaient servi l'année précédente. L'armée partit sans délai, et marcha vers Caudium.

Avant qu'elle y fût arrivée, tous ceux qui s'étaient rendus garants du traité furent livrés au général des Samnites par un fécial, c'est-à-dire un prêtre du collége de ceux qui présidaient aux cérémonies des déclarations de guerre et des traités de paix. En cette occasion, Postumius fit une action qui, à la bien

[1] « Nihil ad Caudium humanis consiliis gestum est. Dii « immortales et vestris et hostium imperatoribus mentem « ademerunt » (Liv.)

prendre, doit passer pour une momerie peu digne de sa gravité, et qui marque combien les idées même les plus pures du paganisme sur la religion étaient mêlées de superstition et d'absurdité. Il s'approcha du fécial, et lui donna un coup de genou le plus fort qu'il lui fut possible, ajoutant que lui (Postumius) était maintenant Samnite; que le fécial était ambassadeur, qu'ainsi le droit des gens avait été violé par le coup que le fécial venait de recevoir, et que les Romains en auraient un sujet d'autant plus légitime de faire la guerre. Quelle puérilité !

Pontius refusa de recevoir ceux qu'on lui livrait. Il reprocha amèrement [1] aux Romains le mépris impie qu'ils faisaient de la sainteté des serments et des traités, eux qui se vantaient d'en être de religieux observateurs, pendant qu'au fond ils n'étaient attentifs qu'à couvrir leur mauvaise foi du voile et de l'apparence d'équité. « Quoi ! leur dit-il, en conséquence de nos conventions mutuelles, « vous avez tous vos citoyens que je pouvais « faire périr, et que je vous ai rendus ! et moi « je n'aurai point la paix que j'ai stipulée, et « qui en devait être le fruit? Si le traité de « Caudium vous déplaît, remettez les choses « dans l'état où elles étaient avant qu'il fût « conclu. C'est bien insulter aux dieux, que « d'en user comme font ici les Romains ; c'est « assurément braver leur juste courroux. Mais « je me trompe. Vous pouvez faire hardiment « la guerre, et être sûrs de leur protection « depuis que Postumius a donné un coup de « genou à votre ambassadeur. Les dieux croiront sans doute que Postumius est Samnite, « et non pas Romain ; qu'un Samnite a violé « le droit des gens : et que, par conséquent, « vous pouvez avec justice nous faire la guerre. « Se peut-il faire que des vieillards, des hommes consulaires, n'aient point de honte de « se jouer de la religion par ces petites supercheries [2], et d'employer, pour trouver un « prétexte de manquer à leur foi, des ruses et « des finesses convenables à peine à des enfants? » Pontius ordonna ensuite qu'on ôtât les liens et les chaînes à tous ces Romains qu'on lui livrait, et qu'on les laissât en pleine liberté. Ils s'en retournèrent [1], ayant peut-être, dit Tite-Live, dégagé la foi publique, mais du moins quittes des engagements qu'eux-mêmes avaient pris.

Tite-Live, quelque jaloux qu'il soit de la gloire et de la réputation des Romains, n'ose assurer qu'ils fussent en droit de ne point exécuter le traité de Caudium; et il paraît sentir qu'il y a quelque chose dans leur conduite qui n'est pas tout à fait conforme à la droiture et à la bonne foi dont ils se piquaient. Il faut pourtant convenir que les raisons que cet historien met dans la bouche de Postumius sont très-solides et très-convaincantes, et qu'un traité conclu sans l'autorité du sénat et du peuple était par lui-même illégitime et sans force. Nous avons dans notre histoire de France un exemple semblable au cas présent. Les Suisses étant venus assiéger Dijon sur la fin du règne de Louis XII, M. de La Trimouille, qui commandait dans la place, la défendit bravement pendant six semaines. Mais voyant qu'enfin il faudrait succomber, et que les vainqueurs n'auraient plus rien, après la prise de Dijon, qui les empêchât de venir jusqu'à Paris, il négocia avec les Suisses, de son autorité privée, et leur accorda tout ce qu'ils demandèrent. Les Suisses se retirèrent effectivement. Mais le roi ne se crut point obligé à l'observation d'un traité qui s'était fait sans son ordre : et personne n'a accusé pour cela le bon roi Louis XII d'infidélité.

Il faut remarquer que la convention faite à Caudium n'était point un traité [2], mais une simple promesse de traité, en cas que le peuple romain l'agréât. Et c'est pour cela que les Samnites prirent tant de précautions en la faisant signer par les consuls et par tous les grands officiers de l'armée, et se faisant donner six cents otages. Mais pouvaient-ils se

[1] « Nunquamne causa deficiet, cur victi pacto non stetis?... Et semper aliquam fraudi juris speciem imponitis. » (Liv.)

[2] « Hæc ludibria religionum non pudere in lucem proferre, et vix pueris dignas ambages senes ac consulares fallendæ fidei exquirere? » (Liv.)

[1] « Et illi quidem, forsitan et publicâ, suâ certè liberatâ fide, ab Caudio in castra romana inviolati redierunt. » (Liv.)

[2] « Non fœdere pax caudina, sed per sponsionem facta est. » (Liv.)

flatter que jamais le peuple romain ratifiât une telle convention? On a eu raison d'observer qu'il n'y eut rien d'humain dans tout ce qui se passa à Caudium; et que ce fut la Divinité qui aveugla de part et d'autre les généraux, et leur ôta toute prudence, en punition des fautes commises aussi de part et d'autre. Les Samnites avaient rompu la trève : ils reconnaissaient eux-mêmes[1] que leur défaite fut le châtiment de leur perfidie. Ils en font une pleine satisfaction aux Romains, que ceux-ci rejettent avec hauteur et fierté. Les Romains sont punis à leur tour par tout ce qui arrive à Caudium. Un avantage si complet enorgueillit les Samnites, et en même temps les aveugle. Ils rejettent avec mépris les conseils de l'homme le plus sage qui fût parmi eux. Il ne leur vient pas dans l'esprit d'envoyer des députés à Rome pour y faire ratifier le traité, et, par toutes ces fautes, ils perdent le fruit de leur victoire. Si l'on examinait les événements de la plupart des guerres, on reconnaîtrait la même conduite de la Providence. Il est honteux pour nous que des païens soient plus éclairés et plus religieux que nous sur cet article. Leur grand principe était que, dans les guerres, et généralement dans toutes les actions de la vie, l'important est de mettre la Divinité de son côté, en y mettant la justice. *Rerum humanarum maximum momentum est, quàm propitiis rem, quàm adversis agant diis.*

Quand les Samnites, en la place d'une paix qui les avait rendus si fiers, virent renaître une guerre plus terrible que jamais, ils se représentèrent dans le moment tous les maux dont ils allaient être accablés, et ils reconnurent, mais tard, le tort irréparable qu'ils avaient eu de rejeter les sages conseils d'Hérennius[2]. Ces réflexions ne servirent pas à leur donner du courage. Ils se comptaient vaincus, dès qu'ils seraient attaqués; au lieu que les Romains regardaient comme une victoire assurée pour eux, de pouvoir en venir aux mains avec l'ennemi.

Dans l'intervalle depuis la paix de Caudium, Lucérie avait passé entre les mains des Samnites, qui y avaient enfermé les six cents cavaliers qu'on leur avait donnés en otages. Bientôt après ils prirent de nuit Frégelles, colonie des Romains, et l'on crut que ceux de Satrique les avaient aidés dans cette expédition.

Les consuls romains étant convenus entre eux de leurs départements, Papirius fit avancer ses troupes dans l'Apulie vers Lucérie, et Publilius conduisit les siennes dans le pays des Samnites pour les opposer à celles qui avaient été employées à Caudium. Cette disposition des troupes romaines embarrassa les Samnites. Ils n'osaient pas marcher vers Lucérie de peur que l'ennemi ne les attaquât en queue; ni demeurer dans le Samnium, de peur que cependant Lucérie ne fût prise. Ils se déterminèrent donc à présenter le combat à Publilius, et rangèrent leur armée en bataille.

Le consul, de son côté, fit avancer ses troupes. Il voulait les haranguer avant le combat, pour les y préparer. Elles ne lui en laissèrent pas le temps; le souvenir de leur honte passée était pour elles une forte et vive exhortation. Les soldats marchent donc au combat, en pressant leurs porte-enseignes; et, pour ne point perdre de temps, ils jettent tous, comme de concert, leurs javelines par terre, et courent l'épée à la main comme des furieux contre l'ennemi. Les soins et les ordres du général pour marquer les rangs, et distribuer les postes, furent inutiles ici : l'ardeur militaire fit tout. Aussi les Samnites ne purent soutenir un si rude choc. Non-seulement ils furent mis en désordre, mais ils n'osèrent pas même se retirer dans leur camp, de peur de s'embarrasser dans la fuite, et ils se dispersèrent de côté et d'autre dans l'Apulie. Bientôt après néanmoins, s'étant tous réunis ils arrivèrent à Lucérie. Pour les Romains, la même fureur qui leur avait fait enfoncer les bataillons ennemis les porta dans le camp, où ils firent plus de carnage que dans le combat même. L'emportement où ils étaient leur fit gâter et détruire la plus grande partie du butin.

L'autre armée, sous la conduite de Papi-

[1] « Minimè id quidem mirum, si impio bello, et contra « fœdus suscepto, infestioribus meritò diis quàm homini- « bus, nihil prosperè agerent. » (LIV.)

[2] Liv. lib. 9, cap. 12-15.

rius, était parvenue à la ville d'Arpi, ayant trouvé tout favorable et tranquille dans sa marche, moins par considération pour les Romains que par haine contre les Samnites, qui maltraitaient tous leurs voisins : car les Samnites, partagés en différents villages, habitaient sur les montagnes, d'où ils descendaient par troupes, et ravageaient tout le plat pays. Et si cette contrée, située entre Rome et Arpi, était demeurée fidèle aux Samnites, il serait arrivé de deux choses l'une, ou que les Romains n'auraient pu pénétrer dans l'Apulie, ou que, s'ils eussent franchi les passages, ils n'auraient pu éviter de périr, parce qu'on leur aurait coupé les vivres et enlevé tous leurs convois. Et même, malgré les facilités qu'ils trouvèrent du côté des habitants du pays, lorsqu'ils furent devant Lucérie, tout assiégeants qu'ils étaient, ils souffrirent presque autant de la disette que les assiégés. Les vivres venaient aux Romains d'Arpi, mais en fort petite quantité. Pour ce qui est des assiégés, avant l'arrivée du cousul Publilius, ils avaient reçu des vivres et des troupes.

Mais, depuis la jonction des deux armées romaines, ils se trouvèrent beaucoup plus pressés : parce que Publilius, laissant à son collègue le soin du siége, tenait la campagne, et empêchait qu'on ne fît entrer des vivres dans la place; de sorte qu'elle ne pouvait pas tenir encore longtemps contre la disette. Alors les Samnites, campés près de Lucérie, ayant rassemblé toutes leurs troupes, prirent, le parti d'en venir à une action avec Papirius.

Comme on se préparait de part et d'autre au combat, arrivent des députés de Tarente, dénonçant aux Samnites et aux Romains qu'ils eussent à cesser tous actes d'hostilité, et protestant qu'ils se déclareraient contre celui des deux peuples qui refuserait de le faire. Papirius, après avoir entendu leur proposition, répondit, comme s'il en était touché, qu'il en délibérerait avec son collègue. Il le fit donc venir avec ses troupes, et ayant tout préparé pour le combat pendant qu'ils feignaient de consulter ensemble pour une chose où leur parti était tout pris, il donne le signal. Les députés, fort surpris, se présentent devant eux, attendant et demandant leur réponse. « Nous « avons celle des dieux, dit Papirius. Les auspices nous sont favorables : nos sacrifices « sont agréés : c'est sous la conduite et suivant l'ordre des dieux que nous marchons « pour aller donner la bataille. » Il fit ensuite avancer ses troupes, faisant de justes reproches à cette nation pleine d'un fol orgueil, laquelle, ne pouvant mettre ordre à ses propres affaires, ni pacifier ses troubles domestiques, s'ingérait de donner la loi aux autres d'un ton de supériorité et d'empire. Les Samnites, qui ne s'attendaient plus à combattre, déclarent à haute voix qu'ils s'en tiennent à la proposition des Tarentins, et qu'ils n'acceptent point le combat. Pendant ce temps-là les consuls s'avancent toujours, et, partageant leurs troupes, ils attaquent le camp de tous les côtés. Les uns comblent les fossés, les autres arrachent les palissades. Tous, animés du désir de se venger, et de laver dans le sang des Samnites l'opprobre qu'ils en ont reçu, entrent dans le camp comme des furieux, et font main-basse sur tout ce qu'ils rencontrent. Rien n'aurait échappé à leur colère, si les consuls, par des ordres réitérés et mêlés de menaces, ne les eussent forcés de sortir du camp des ennemis. Comme ils souffraient avec peine et murmure qu'on les eût empêchés de satisfaire pleinement leur vengeance, les consuls crurent devoir leur rendre compte de leur conduite. Ils leur représentèrent « qu'ils ne leur cédaient « point en haine contre les Samnites, et qu'ils « n'auraient point mis de bornes à la juste « fureur des soldats, si le souvenir des six « cents cavaliers retenus en otage à Lucérie « ne les eût arrêtés, dans la crainte que les « Samnites, s'ils étaient réduits au désespoir, « ne les fissent tous mourir avant de périr « eux-mêmes. » Les soldats applaudirent à ces raisons. Leurs plaintes se changèrent en louanges et en actions de grâces de ce qu'on avait arrêté leur colère. Ils avouaient qu'il n'y avait rien qu'on ne dût souffrir, plutôt que d'abandonner cette portion si précieuse de la jeunesse romaine.

Les consuls ensuite se séparèrent. Publilius parcourut l'Apulie et soumit plusieurs peuples, les uns par la force, les autres en les recevant dans l'alliance du peuple romain. Papirius resta devant Lucérie, et, coupant tous les convois qui venaient du Samnium, obligea

bientôt cette ville de capituler. La garnison envoya donc des députés au consul pour lui demander qu'il levât le siége après qu'on lui aurait remis les cavaliers romains, qui étaient la cause de la guerre. Il y consentit aux conditions suivantes : qu'on laisserait dans la ville les armes, les bagages, les bêtes de somme, et toute la multitude incapable de porter les armes : que les soldats en sortiraient avec un simple habit chacun, et qu'il les ferait tous passer sous le jong, traitement qu'ils avaient les premiers fait souffrir aux Romains. Toutes ces conditions furent acceptées. Sept mille soldats passèrent sous le joug. Le butin fut fort considérable. On reprit tous les drapeaux et toutes les armes qu'on avait perdues à Caudium; et, ce qui causa la plus sensible joie, on recouvra les six cents cavaliers qui étaient gardés à Lucérie. Dans toute l'histoire du peuple romain il n'y a guère eu de victoire plus glorieuse, ni plus remarquable par un retour subit de fortune; surtout s'il est vrai, comme quelques historiens l'ont marqué, que Pontius, général des Samnites, passa lui-même aussi sous le joug. Les consuls rentrérent à Rome en triomphe, et y furent reçus avec une grande joie.

Il y a pourtant de l'incertitude sur une année si brillante pour les Romains. On doute si ce furent les consuls, ou un dictateur nommé exprès pour cette guerre, par qui elle fut terminée si heureusement. Il faut croire que Tite-Live a jugé plus vraisemblable l'opinion qu'il a suivie dans son récit.

L. PAPIRIUS CURSOR. III [1].
Q. AULIUS CARRÉTANUS. III.

Les consuls se partagérent. L'un alla en Apulie, où il vainquit les Férentins[2], et prit leur ville. L'autre marcha contre ceux de Satrique. C'était une colonie romaine, laquelle, après l'affaire de Caudium, avait reçu une garnison des Samnites. Elle fut reprise par les Romains, et traitée avec sévérité. Il en coûta la vie aux plus coupables, et on désarma tous les habitants.

[1] An. R. 435; av. J. C. 317.
[2] Liv. lib. 9, c. 16.

Selon les auteurs qui attribuent à Papirius Cursor la prise de Lucérie et la défaite des Samnites qui passèrent sous le joug, ce ne fut que cette année, et après les expéditions dont on vient de parler, qu'il remporta le triomphe. C'était un général d'une grande habileté dans le métier de la guerre, et qui se distinguait, non-seulement par le courage et l'intrépidité, mais aussi par une force extraordinaire du corps. Il était le plus prompt à la course de tous ceux de son temps, et il remporta toujours le prix en ce genre d'exercice sur tous ceux qui entrèrent en lice avec lui. C'est ce qui lui fit donner on lui confirma le surnom de *Cursor* [1]. Il mangeait beaucoup, et buvait à proportion, ce qu'on attribuait à la constitution robuste de son corps, et au grand exercice qu'il faisait. Le service était rude sous lui, parce qu'il était lui-même accoutumé et endurci au travail. Il était sévère aussi pour la discipline. On raconte de lui un fait assez plaisant. Un préteur de Préneste, qui servait parmi les alliés, ayant reçu ordre, dans une bataille, de faire avancer ses troupes aux premiers rangs, n'avait obéi que lentement et nonchalamment par la crainte du danger. Après le combat, Papirius, se promenant devant sa tente, manda cet officier. Lorsqu'il le vit arriver, il ordonna à un licteur de préparer sa hache. A ce mot, le Prénestin trembla de tout son corps. Papirius, qui ne voulait que lui en faire la peur, dit au licteur : *Viens couper cette racine, qui embarrasse le chemin où nous sommes*; et il le condamna seulement à une amende. Le Prénestin se retira, bien content d'en être quitte pour une légère somme d'argent. Tite-Live termine le caractère et l'éloge de Papirius Cursor en disant que dans son siècle, fertile en grands hommes s'il en fut jamais, il fut le plus ferme appui de la puissance et de la grandeur de Rome : et qu'il aurait pu tenir tête à Alexandre-le-Grand, si ce prince, après la conquête de l'Asie, avait tourné ses armes du côté de l'Europe.

[1] Tite-Live parle d'un Papirius *Cursor* plus ancien, qui apparemment était l'aïeul de celui-ci. (Liv. lib. 6 cap. 11; et lib. 9, cap. 34.)

§. II. Digression où Tite-Live examine ce qui serait arrivé si Alexandre-le-Grand, après la conquête de l'Asie eût tourné ses armes contre les Romains. Guerre continuelle contre les Samnites. Magistrat envoyé de Rome pour gouverner Capoue. Établissement de deux nouvelles tribus. Le dictateur Mænius, attaqué par des reproches comme coupable du même crime dont il informait actuellement, abdique la dictature, et se justifie devant les juges. Célèbre censure d'Appius et de Plautius. Voie Appia : aquéduc. Famille des Potitiens éteinte. Tribuns des légions nommés par le peuple, aussi bien que les duumvirs pour la flotte. Les joueurs de flute rétablis dans leurs droits. Samnites vaincus. Guerre contre les Étrusques : victoires considérables remportées par les Romains. Ils accordent aux Étrusques une trêve pour trente ans. Combat sanglant entre les Romains et les Samnites, qui oblige de recourir à un dictateur. Le consul Fabius nomme Papirius Cursor. Celui-ci marche contre les ennemis. Nouvelle victoire remportée par Fabius sur les Étrusques. Appareil extraordinaire des Samnites. Ils sont vaincus. Nouvelle défaite des Étrusques et des Samnites. Les Ombriens menacent d'aller attaquer Rome. Ils sont défaits par Fabius. Les Èques sont vaincus, et presque entièrement détruits. C. Flavius, greffier, et fils d'affranchi, est fait édile curule. Il rend publics les fastes, dont les pontifes seuls étaient les maîtres. Il dédie un temple malgré eux. En butte aux nobles, il les mortifie. Fabius renferme tout le menu peuple dans quatre tribus seulement. Revue solennelle des chevaliers.

Tite-Live, à l'occasion de ce qu'il venait de dire de Papirius Cursor et d'Alexandre, suspend pour un temps le fil de son histoire [1], mais après en avoir fait ses excuses au lecteur, et lui en avoir demandé la permission. « On « a pu remarquer [2], dit-il, que, depuis le « commencement de cet ouvrage, je ne me « suis rien moins proposé que d'interrompre « la suite de mon récit et l'ordre des faits pour « jeter de la variété dans mon histoire par des « digressions qui servissent comme d'entre-« pôt au lecteur, et de délassement à soi-mê-« me. Mais, ayant eu occasion de nommer ce « grand roi, je me trouve comme invité assez « naturellement à exposer ici les réflexions « qui m'ont souvent passé par l'esprit à son « sujet, et à chercher quel événement on peut « croire qu'auraient dû se promettre les Ro-« mains si Alexandre eût porté la guerre « contre eux. »

Je ne doute point que mes lecteurs n'accordent volontiers à Tite Live la permission qu'il leur demande de leur faire part de ses réflexions sur un sujet si intéressant. Je crains seulement qu'ils n'aient lieu de regretter que cet excellent historien n'ait pas eu un meilleur truchement pour rendre ces pensées avec plus de justesse et d'élégance. Je retrancherai de cette digression ce qui me paraîtra n'être pas absolument nécessaire.

COMPARAISON D'ALEXANDRE ET DES ROMAINS.

Ce qui décide, dit Tite-Live, de l'événement des guerres, c'est le génie et l'habileté des généraux, le nombre et la valeur des soldats, et la fortune qui peut tout dans les choses humaines [1], et principalement dans le succès des armes. En examinant la question proposée sous ces trois points de vue, on se persuadera aisément que les Romains n'auraient pas été moins invincibles pour Alexandre-le-Grand, qu'ils l'ont été pour tous les autres rois et les autres peuples de l'univers.

1. D'abord, pour commencer par la comparaison des généraux, on ne peut disconvenir qu'Alexandre n'ait été un grand homme de guerre. Mais ce qui a beaucoup contribué à augmenter sa gloire, c'est qu'il était seul et sans collègue qui partageât les succès avec lui; et que d'ailleurs il est mort dans la fleur de l'âge, et dans l'éclat de ses plus grandes conquêtes, avant que d'avoir éprouvé aucune adversité. Pour passer sous silence beaucoup

[1] Lib. 9, c. 17-19.

[2] « Nihil minùs quæsitum a principio hujus operis videri potest, quàm ut plus justo ab rerum ordine declinarem, et legentibus velut diverticula amœna, et requiem animo meo quærerem. Tamen tanti regis ac ducis mentio, quibus sæpè tacitis cogitationibus volutavit animum, eas evocat in medium : ut quærere libeat, quinam eventus romanis rebus, si cum Alexandro foret bellatum, futurus fuerit. »

[1] Les païens s'imaginaient une Providence qui règle tous les événements humains ; mais souvent ils lui donnaient le nom de *Fortune*.

d'autres rois et de généraux d'armée, qui ont été de grands exemples de la variété et de l'incertitude des événements humains, n'est-ce pas une trop longue vie qui a exposé aux tristes revers de fortune Cyrus si vanté par les Grecs [1], et de notre temps le grand Pompée?

Tite-Live oppose à Alexandre les généraux romains qui vivaient dans le temps où la guerre aurait pu arriver : Valérius Corvus, Manlius Torquatus, Papirius Cursor, Fabius Maximus, et plusieurs autres. Chacun de ceux que je viens de nommer, dit-il, égalait Alexandre en courage et en génie. Et pour ce qui est de la science militaire, elle s'était transmise par succession depuis les rois jusqu'aux temps dont je parle, toujours sur les mêmes principes; de sorte que la connaissance des règles, soutenue de la pratique constante, en avait fait un art parfaitement connu de ceux qui étaient alors à la tête des armées.

Alexandre s'est fait beaucoup de réputation par sa patience infatigable dans les travaux militaires, par sa hardiesse et son intrépidité, par ses prodiges de valeur personnelle qui ont tant contribué à sa gloire. Croit-on que les généraux romains lui eussent cédé sur ce point? Un Manlius Torquatus, un Valérius Corvus, tous deux braves soldats avant que d'avoir commandé les armées; les Dèces, père et fils, qui se jetèrent tête baissée au milieu des ennemis après s'être dévoués à la mort; un Papirius Cursor, si renommé par la fermeté de son courage, soutenue d'une force incroyable de corps? S'imagine-t-on qu'Alexandre aurait été plus habile que tous ces illustres Romains à camper avantageusement, à faciliter et à assurer le transport des vivres, à éviter les embûches, à saisir le moment favorable pour donner le combat, à ranger une armée en bataille, et à disposer à propos des corps de réserve pour la soutenir? Les Romains excellaient dans toutes ces parties.

Mais pour ce qui regarde la maturité des conseils, la prudence, l'habileté à former un plan, et à diriger sur ce plan toutes les opérations d'une campagne, d'où dépend, à proprement parler, tout le succès des entreprises, un jeune prince comme Alexandre l'aurait-il emporté sur l'auguste compagnie du sénat romain, composée d'un grand nombre de vénérables vieillards, instruits au métier des armes par une longue et heureuse expérience, et par de fréquentes victoires; compagnie, dont on ne peut se former une plus juste idée que celle qu'en donna Cinéas à Pyrrhus, lorsqu'il lui dit que le sénat romain lui avait paru comme une assemblée de rois?

Lorsque Alexandre aurait eu en tête de tels généraux, il aurait bien vu qu'il n'avait plus affaire à Darius [1] prince généreux, mais amolli par les délices, qui traînait avec lui à la guerre des troupes de femmes et d'eunuques, tout éclatant d'or et de pourpre, et embarrassé de l'attirail de son luxe et de sa grandeur; en un mot, qui était plutôt une proie assurée qu'un ennemi formidable, et dont la défaite ne coûta à Alexandre que de savoir mépriser un vain appareil qui n'avait aucune force réelle. Il eût trouvé une grande différence entre les Indes, qu'il traversa avec des troupes plutôt semblables à des bacchantes qu'à une armée, donnant lui-même l'exemple de la débauche; et l'Italie, où les bois et les défilés de l'Apulie, et les montagnes des Lucaniens lui auraient présenté les traces encore toutes récentes du sang de son oncle Alexandre roi d'Épire, qui y périt à peu près dans ce temps-ci.

Et je parle [2], ajoute Tite-Live, d'Alexandre encore sobre et vertueux, avant qu'il eût été corrompu par la prospérité, contre le poison de laquelle jamais personne n'a moins su se garantir. Si nous le prenons dans sa nouvelle grandeur et dans ce nouvel esprit dont il se revêtit après ses victoires, nous pouvons dire

[1] Tite-Live parle ici selon le sentiment de ceux qui croyaient que Cyrus avait péri misérablement dans son expédition contre Tomyris, reine des Scythes.

[1] « Non cum Dario rem esse dixisset, quem mulierum « ac spadonum agmen trahentem, inter purpuram atque « aurum, oneratum fortunæ suæ apparatibus, prædam « veriùs quam hostem, nihil aliud quam benè ausus vana « contemnere, incruentus devicit. »

[2] « Et loquimur de Alexandro nondùm merso secun- « dis rebus : quarum nemo intolerantior fuit. Qui, si ex « habitu novæ fortunæ novique, ut ita dicam, ingenii « quod sibi victor indueral, spectetur; Dario magis simi- « lis quam Alexandro in Italiam venisset, et exercitum « Macedoniæ oblitum, degenerantemque jam in Persa- « rum mores, adduxisset. »

qu'il serait venu en Italie plus semblable à Darius qu'à Alexandre, et qu'il y eût amené une armée qui avait alors oublié la Macédoine, et dégénéré de son ancienne vertu en prenant les mœurs des Perses. J'ai honte de rapporter, dans un si grand roi, l'orgueil qui le fit renoncer à la simplicité des habillements de ses prédécesseurs pour se parer de la pompe fastueuse des rois de Perse; ces complaisances basses qu'il exigeait de ses courtisans, par lesquels il voulait être adoré, indignités qui eussent été insupportables aux Macédoniens, quand même ils auraient été vaincus, bien loin qu'ils pussent les souffrir étant vainqueurs; sa cruauté dans les supplices; le sang de ses amis versé au milieu des repas; la folle vanité de vouloir s'attribuer une fausse origine. Eh quoi! si l'amour du vin se fût accru en lui de jour en jour; si ses emportements de colère fussent devenus encore plus brusques et plus violents (ce que je dis ici est constant par le témoignage de tous les auteurs), pensons-nous que tous ces vices n'eussent fait aucun tort à ses vertus militaires?

Ce qui doit faire paraître les succès des Romains plus dignes d'admiration que ceux d'Alexandre, ou de quelque autre roi que ce puisse être, se sont les obstacles sans nombre qu'ils ont eus à vaincre pour réussir dans leurs entreprises. Combien étaient-ils gênés par le changement fréquent de commandants, devenu nécessaire par la constitution même de l'état depuis l'établissement de la république! Quelques-uns n'ont exercé la dictature que pendant dix ou vingt jours: aucun ne conservait le consulat plus d'un an. Ils trouvaient des obstacles dans les tribuns du peuple, qui empêchaient souvent les levées des troupes; dans l'ignorance, ou la témérité, ou la jalousie d'un collègue; dans les affaires de la ville, qui les obligeaient quelquefois de partir trop tard, ou de revenir plus tôt qu'il n'aurait été nécessaire pour le bien du service. Il s'en faut bien qu'Alexandre fût dans le même cas. Les rois sont non-seulement libres de tout empêchement [1], mais encore maîtres absolus des temps et des affaires: et, loin d'être obligés de se conformer aux circonstances, ils entraînent tout par leur seule volonté. Par cet endroit, leur gloire est moindre que celle des généraux de Rome, vainqueurs, malgré tous les obstacles, d'ennemis qui avaient de si grands avantage sur eux.

II. Pour ce qui regarde le bonheur, et ce que Tite-Live appelle la fortune, on aurait tort d'attribuer la supériorité à Alexandre sur les Romains, en ce que le peuple romain, quoiqu'il soit sorti vainqueur de toutes les guerres qu'il a faites, a pourtant été vaincu en plusieurs batailles, au lieu qu'Alexandre n'a donné aucun combat où il n'ait remporté la victoire. Il n'est pas juste de comparer une durée de plus de huit cents ans qui se sont écoulés depuis la fondation de Rome jusqu'au temps où Tite-Live écrivait, avec un espace de douze ou treize ans, dans lequel sont renfermées toutes les conquêtes d'Alexandre. Comparez homme à homme, général à général et vous trouverez les annales remplies de noms de généraux romains pour qui la fortune a été aussi constante que pour le roi de Macédoine, et dont le bonheur, aussi bien que le courage, ne s'est démenti en aucun jour de leur vie.

Que si l'on examine les différents hasards de la guerre, Rome avait de ce côté-là un avantage infini sur les Macédoniens, qui n'avaient dans la personne d'Alexandre qu'un seul chef, à la vie duquel toute leur fortune était attachée; et un chef qui non-seulement courait les mêmes risques qu'auraient couru les généraux romains, mais qui s'y exposait lui-même de gaîté de cœur, et qui faisait gloire de les braver par une valeur intrépide, qui souvent dégénérait en témérité. La fortune de Rome ne dépendait point ainsi de ses généraux. Quand quelqu'un d'eux était enlevé par la mort, un autre aussitôt prenait sa place; et la chute d'un seul homme n'entraînait point la ruine de l'état.

III. Reste à comparer troupes à troupes, ou pour le nombre, ou pour le genre et la qualité des soldats, ou pour la multitude des forces auxiliaires.

On ne doit compter pour soldats dans l'armée d'Alexandre que les Grecs et les Macédoniens; car, pour les Perses et les Indiens, et

[1] « At, herculè, reges, non liberi solùm impedimentis « omnibus, sed domini rerum temporumque, trahunt « consiliis cuncta, non sequuntur. »

les autres nations asiatiques, s'il en eût mené en Italie, c'aurait été plutôt un embarras pour lui qu'une augmentation de forces. Or, jamais l'infanterie macédonienne d'Alexandre n'a passé trente mille hommes. Qu'on y joigne quatre mille hommes de cavalerie, qu'il avait tirés surtout de Thessalie : voilà toute la force de son armée.

Rome avait alors, comme les dénombrements en font foi, deux cent cinquante mille citoyens, tous capables de porter les armes: et elle mettait souvent dix légions à la fois en campagne. Si l'on y joint les secours qu'elle tirait des peuples d'Italie ou ses sujets, ou ses alliés, on voit que, du côté du nombre, les troupes romaines auraient pu même être regardées comme supérieures à celles d'Alexandre. Ajoutez que les recrues auraient été faciles pour les Romains, au lieu qu'Alexandre, faisant la guerre dans un pays ennemi, aurait vu dépérir ses troupes de jour en jour, comme cela arriva à Annibal, et il ne lui aurait pas été si facile d'en faire venir de Macédoine.

La phalange macédonienne avait grande réputation, et elle la méritait; mais, après tout, c'était un corps pesant, d'une seule pièce, difficile à remuer; et que bien des obstacles mettaient souvent hors d'état d'agir. On peut voir la description que j'en ai faite ailleurs d'après Polybe[1]. L'armée romaine, au contraire, divisée en différents corps, se maniait aisément, et était susceptible de tous les mouvements qu'on voulait lui donner. Elle se séparait et se réunissait avec une agilité merveilleuse, et était toujours prête à combattre, quelle que fût la situation du terrain où elle se trouvait.

Jamais soldats ne furent plus endurcis aux fatigues, plus propres à soutenir les travaux de la guerre, plus souples et plus dociles par rapport à la discipline militaire, plus déterminés à vaincre ou à mourir dans le combat, que les soldats romains.

Mais ce qui distinguait le peuple romain de tous les autres peuples de la terre, et qui l'aurait rendu certainement supérieur à Alexandre, quand même celui-ci aurait remporté sur lui d'abord quelques avantages, c'est qu'il ne savait ce que c'était de céder à sa mauvaise fortune, et que sa fierté et son opiniâtreté croissaient à proportion de ses disgrâces. Si les Fourches Caudines, si la bataille de Cannes, n'ont pu abattre les Romains, quelle défaite aurait jamais étonné leur constance? Mais si Alexandre eût perdu une seule bataille, il était vaincu pour toujours.

Quand même les premiers commencements lui auraient réussi, il aura été étonné de voir que les Romains vaincus, défaits, taillés en pièces, si cela était arrivé, n'en seraient devenus que plus fiers[1], et aurait fermé l'oreille à toute proposition de paix et d'accommodement. Il aurait alors eu lieu de regretter les Perses, les Indiens et les autres peuples efféminés de l'Asie, et il aurait avoué qu'il n'avait fait la guerre jusque-là que contre des femmes, comme on rapporte que le dit Alexandre, roi d'Epire, son oncle, lorsque, blessé à mort dans un combat en Italie, il comparait les guerres que son neveu faisait actuellement en Asie avec celle où il se voyait périr.

Pour moi, ajoute Tite-Live, lorsque je pense que, dans la première guerre punique, les Romains et les Carthaginois se sont battus sur mer pendant vingt-quatre ans, il me semble qu'à peine la vie d'Alexandre aurait suffi à une guerre contre les Romains.

Qui sait même si ces deux peuples, liés ensemble par d'anciens traités, n'auraient pas aussi pour lors réuni toutes leurs forces contre un ennemi commun, et mis sur pied de formidables armées, sous le poids desquelles sans doute Alexandre aurait succombé?

Les Romains se sont mesurés plus d'une fois avec les Macédoniens, non à la vérité sous Alexandre, ni dans le temps de leur plus grande force, mais sous de puissants successeurs de ce conquérant, sous Antiochus, sous Philippe, et sous Persée; et ils l'ont fait non-seulement sans perte de leur part, mais sans presque avoir couru aucun risque. Osons le dire, ajoute Tite-Live, si l'on met à l'écart les guerres civiles, dont il n'est point ici question, jamais cavalerie ennemie, jamais infanterie,

[1] Hist. anc. t. V pag. 383.

[1] Ab ipso ducit opes animumque ferro.
HORAT.

n'ont été supérieures aux nôtres. Jamais nous n'avons eu le dessous dans un combat en pleine campagne, jamais dans des lieux également favorables aux deux armées, encore moins quand ils nous étaient avantageux[1]. Notre infanterie pesamment armée peut craindre une nombreuse cavalerie, des nuées de flèches lancées par un ennemi qui se disperse après sa décharge, des forêts épaisses, des lieux impraticables aux convois. Mais elle a vaincu et vaincra toujours des armées plus nombreuses et plus formidables que celles des Macédoniens et d'Alexandre, pourvu que l'amour de la paix et de l'union dont jouit maintenant le peuple romain règne toujours parmi nous.

C'est ainsi que Tite-Live termine sa digression, remplie certainement des réflexions très-solides et très-sensées. Mais on ne conçoit pas comment l'amour de la patrie l'a aveuglé au point d'avancer avec un air d'assurance (*absit invidia vero*), comme si la chose était indubitable que, *jamais cavalerie ennemie, jamais infanterie, n'ont été supérieures à celle des Romains; qu'ils n'ont jamais eu le dessous dans un combat en rase campagne.* Avait-il oublié la supériorité décidée de la cavalerie d'Annibal sur la cavalerie romaine, ou les journées d'Allia et de Cannes, qu'il venait de citer lui-même en preuve de la constance des Romains?

Je reviens à la suite de l'histoire, après avoir fait une courte réflexion sur toutes celles de Tite-Live, qui ne sont fondées que sur un raisonnement humain. Mais nous, qui sommes instruits des desseins de Dieu par ses Écritures, nous savons que, les décrets divins n'ayant rien donné à Alexandre dans l'Occident, ni dans l'Italie, il n'y aurait pu rien conquérir, pas même un village : qu'autant que ses conquêtes ont été grandes et rapides en Orient, parce que la Providence lui avait tout destiné dans l'Orient, autant ses armes auraient été impuissantes contre l'Italie, parce qu'elle ne lui avait rien accordé ni préparé dans l'Italie.

[1] « Absit invidia vero, et civilia bella sileant, nunquam ab equite hoste, nunquam a pedite, nunquam apertâ acie, nunquam æquis, utique nunquam nostris locis laboravimus. »

M. FOSLIUS FLACCINATOR[1].
L. PLAUTIUS VENNO.

La guerre des Samnites donnera encore longtemps de l'occupation à Rome, sans que les pertes fréquentes et considérables de ces peuples puissent les porter à quitter les armes[2]. Il est marqué qu'ils perdirent trente mille hommes en 440; vingt mille, trois ans après, en 443; trente autres mille en 446, et de même encore en plusieurs autres combats. On a peine à comprendre comment le pays pouvait fournir tant de soldats. Tous les ans, il se faisait quelque siége et se donnait quelque bataille; et les Romains avaient presque toujours l'avantage. Ces heureux succès, quoique lents et non décisifs, leur préparaient et leur assuraient même la conquête des peuples du Samnium, de l'Apulie, de la Lucanie, et des autres plus éloignés de Rome, situés à l'orient.

Je n'entrerai point ici dans le détail de ces siéges et de ces combats, qui ne contiennent rien de fort mémorable, ni de fort intéressant, et dont le récit pourrait devenir ennuyeux. Je rapporterai régulièrement les noms des consuls de chaque année; mais j'omettrai quelquefois ceux des dictateurs, fort fréquents pour lors. J'en trouve six dans l'espace de sept ans, depuis l'an de Rome 438 jusqu'à 444, sans qu'il paraisse un besoin bien pressant d'y avoir recours. Il semble que c'était avilir en quelque sorte cette suprême magistrature, regardée presque dans le commencement comme une dernière ressource dans les nécessités de l'état, toujours confiée à des personnes d'un mérite reconnu, et par cette raison beaucoup plus respectée et redoutée.

L'année de Rome 436, on ajouta deux nouvelles tribus aux anciennes, l'Ufentine et la Falérine, qui firent en tout trente et une tribus.

Ce fut dans cette même année que l'on envoya, pour la première fois, à Capoue un préfet ou gouverneur (*præfectus*), sur la demande que cette ville en avait faite pour régler les discordes intestines qui en troublaient le repos[3]. On donnait en Italie le nom de *préfec-*

[1] An. R. 436; av. J. C. 316
[2] Liv. lib. 9. cap. 20.
[3] Liv. lib. 9, cap. 20.

tures aux villes qui ne se conduisaient point par leurs propres lois, ni par des magistrats tirés de leurs corps, mais qui recevaient de Rome, tous les ans, des *préfets* et comme des intendants qui avaient une souveraine autorité dans la ville et qui y rendaient la justice.

C. JUNIUS BUBULCUS [1].
Q. ÆMILIUS BARBULA.

Sur le bruit qui se répandit du bon ordre rétabli à Capoue par les soins du magistrat romain, les habitants d'Antium, qui vivaient sans lois certaines et sans magistrats, implorèrent aussi, pour remédier à un si grand mal, la ssgesse du sénat de Rome. On leur donna pour réformateurs et législateurs ceux qui dans le sénat étaient leurs patrons; car le droit de patronage ne se bornait pas aux particuliers, mais s'étendait aux villes, et même, lorsque l'empire fut agrandi, à des provinces entières qui se mettaient sous la protection de quelque puissant sénateur. Par le moyen des préfectures, Rome portait au loin non-seulement ses armes, mais ses lois : *Nec arma modò, sed jura etiam romana latè pollebant.* C'était une manière excellente d'étendre son pouvoir, et même son domaine, infiniment préférable à la voie des armes, qui, n'employant que la contrainte, ne soumet aussi que les corps, au lieu que l'autre gagne les cœurs. Quelle estime en effet ne donnait point du gouvernement des Romains un magistrat envoyé dans une ville où il ne faisait usage de son pouvoir que pour y rétablir l'ordre, la paix, la justice, et en rendre les citoyens heureux! Voilà le but de tout bon gouvernement.

SP. NAUTIUS [2].
M. POPILLIUS.

Défaite des Samnites par le dictateur L. Æmilius [3].

[1] An. R. 437; av. J. C. 315.
[2] Liv. lib. 9. cap. 21.
[3] An. R. 438; av. J. C. 314.

L. PAPIRIUS CURSOR. IV [1].
Q. PUBLILIUS PHILO. IV.

Les consuls demeurèrent à Rome cette année [2], comme avaient fait ceux de l'année précédente. Ce fut le dictateur Q. Fabius qui fut chargé de la guerre contre les Samnites. Dans un premier combat, Aulius Cerrétanus, son maître de la cavalerie, tua le général des ennemis, et fut tué lui-même bientôt après par le frère de ce général. Dans un second combat, Fabius, pour ne laisser à ses troupes d'autre ressource que dans la victoire, leur déclara qu'il ferait mettre le feu au camp; et il leur laissa ignorer le secours considérable que lui amenait de Rome le nouveau maître de la cavalerie. Les soldats, animés par la vue de l'incendie de leur camp (le dictateur n'avait fait mettre le feu qu'aux premières tentes), marchent comme des furieux contre l'ennemi, qui ne tint pas longtemps contre une si rude attaque. En même temps le maître de la cavalerie, à qui l'incendie du camp avait été donné pour signal, attaque les Samnites par les derrières. Leur défaite fut considérable. Le soldat, chargé de butin, revint dans le camp, qu'il trouva, contre son attente, en son entier, excepté quelques tentes. Cette agréable surprise lui causa une grande joie, qui égala presque celle de la victoire qu'il venait de remporter.

M. POETÉLIUS [3].
C. SULPICIUS LONGUS. III.

Les nouveaux consuls marchent vers la ville de Sora [4], dont les habitants avaient égorgé la colonie romaine qui y était établie, et avaient embrassé le parti des Samnites. Ce siége aurait retenu longtemps les Romains à cause de la situation avantageuse de la place; mais un transfuge leur ayant découvert un sentier qui conduisait à la citadelle, la ville fut prise de nuit presque sans résistance. Le carnage d'abord fut grand, parce que les consuls n'y

[1] An. R. 439; av. J. C. 313.
[2] Liv. lib. 9. cap. 22, 23.
[3] An. R. 440; av. J. C. 312.
[4] Lib. lib. 9, cap. 24, 25.

étaient pas encore entrés. Ceux qui avaient échappé à la fureur du soldat se rendirent. On en envoya deux cent cinquante à Rome : c'étaient les principaux auteurs du massacre de la colonie romaine. Ils furent tous condamnés à mort, et exécutés dans la place publique. Ce spectacle fit un sensible plaisir à la populace, qui avait un grand intérêt qu'on mit en sûreté les citoyens qu'on envoyait en colonie. Plusieurs autres villes, comme Ausone, Minturnes, Vescia, furent prises de même par intelligence.

On avait créé un dictateur (c'était C. Mænius) pour présider aux jugements qui devaient être rendus au sujet d'une conspiration tramée contre Rome parmi les Campaniens, laquelle fut bientôt étouffée. Le dictateur, qui voulait faire usage de son autorité, l'employa à l'occasion de certaines assemblées secrètes qu'on disait s'être tenues à Rome pour briguer les charges[1]. On faisait retomber cette accusation sur les nobles, lesquels, indignés qu'on leur fit cet affront, prétendirent le faire retomber sur le dictateur même, et sur son maître de la cavalerie, M. Foslius Flaccinator, tous deux plébéiens; soutenant que, si l'on pouvait soupçonner quelqu'un d'avoir brigué les charges, c'était ceux qui, par leur naissance, n'y avaient point de droit, au lieu que l'entrée en était naturellement ouverte aux patriciens; et ils menaçaient le dictateur de le lui bien faire sentir quand il serait sorti de place. Il n'attendit pas que le temps en fût venu : il abdiqua la dictature, demanda d'être mis en cause le premier, et fut déclaré innocent, aussi bien que son maître de la cavalerie. Ils étaient tous deux si sensibles à l'honneur[2], qu'ils avaient voulu faire voir que c'était leur innocence, et non la considération de leur charge, qui les mettait en sûreté contre une pareille accusation.

Ce fut sous les consuls Pœtélius et Sulpicius[3] que se donna une bataille considérable, où l'on dit qu'il y eut trente mille Samnites ou tués ou faits prisonniers.

[1] Liv. lib. 9, cap. 26.

[2] « Ut appareat innocentiâ nostrâ nos, non majestate « honoris, tutos a criminationibus istis esse. »

[3] Liv. lib. 9, cap. 27.

L. PAPIRIUS CURSOR. V.
C. JUNIUS BUBULCUS. II.

On reprend Frégelles sur les Samnites[1]. Attina et Calatia ont le même sort.

M. VALÉRIUS[2].
P. DÉCIUS MUS.

Les plus gens de bien se trouvent quelquefois exposés à être accusés sans sujet, et même injustement flétris[4], quand ils ont affaire à des ennemis jaloux, violents, ou d'un caractère bizarre. C'est ce qui arriva sous la censure d'Appius Claudius et de Plautius. Les plus illustres d'entre les sénateurs, dont la vie et la conduite était sans reproche, qui avaient dignement rempli les premières places de l'état, ou qui pouvaient justement y aspirer, essuyèrent la mauvaise humeur de ces deux censeurs, et se virent honteusement privés de la dignité de sénateurs. J'ai dit ailleurs que cette dégradation se faisait en passant dans la lecture du catalogue des sénateurs le nom de ceux que l'on voulait exclure.

Pour remplir dignement les places vacantes par l'expulsion de tant d'illustres sénateurs[5], Appius fit entrer dans le sénat un grand nombre de fils d'affranchis[6]. Son but était de fortifier son crédit dans cette auguste compagnie, et de s'y rendre tout-puissant. On a peine à comprendre comment un homme, qui d'ailleurs avait d'excellentes qualités, a pu se porter à de tels excès. Mais de quoi n'est point capable une forte et vive ambition, qui veut primer et dominer, à quelque prix que ce soit? Celle d'Appius lui réussit mal. Une entreprise si criante révolta généralement tout le monde contre lui.

Aussi l'année suivante (j'anticipe les faits, pour raconter de suite tout ce qui a rapport à l'injuste et bizarre conduite de ces censeurs),

[1] An. R. 411; av. J. C. 311.

[2] Liv. lib. 9, cap. 28.

[3] An. R. 412; av. J. C. 310.

[4] Liv. lib 9, cap. 29.

[5] Liv. lib. 9, cap. 16.

[6] « Senatum primus libertinorum filiis lectis inquinaverat. » (Liv. lib. 9, cap. 46.)

les consuls n'eurent aucun égard aux changements qu'avait introduits dans le sénat la passion de ces magistrats. Ils lurent la liste du sénat telle qu'elle était avant la censure d'Appius, sans avoir égard ni à la prétendue note de ceux qu'il avait rayés du catalogue, ni à la prétendue élection de ceux qu'il avait substitués à leur place.

Lorsque les dix-huit mois, qui étaient le temps auquel la durée de la censure avait été restreinte par Mamercus Æmilius, furent expirés[1], C. Plautius abdiqua la censure. Tite-Live même semble indiquer que ce censeur prévint le temps[2], ne pouvant soutenir les plaintes et la haine qu'il voyait s'élever contre lui et contre son collègue en conséquence de leur conduite irrégulière et violente. Appius au contraire, après les dix-huit mois accomplis, refusa opiniâtrément d'abdiquer sa charge, et déclara qu'il ne la quitterait point avant la révolution pleine des cinq années entières, qui étaient le terme ancien et fixé d'abord dans la création primitive de cette charge. P. Sempronius, tribun du peuple, entreprit vivement Appius. Après lui avoir reproché les violences de sa famille toujours impérieuse, toujours ennemie de la liberté du peuple romain, et qui, par cette raison, lui était devenue plus odieuse que celle des Tarquins; après lui avoir rappelé le souvenir de l'infâme et cruel décemvir Appius qui s'était continué lui-même dans sa charge au mépris de toutes les lois : « Sont-ce donc là, lui dit-« il, les exemples que vous vous proposez à « imiter? Quoi! un règlement établi dans la « république depuis plus de cent ans, observé « inviolablement par tant d'hommes illustres « qui jusqu'ici ont été censeurs, vous, Appius, « vous le mépriserez et le violerez audacieu-« sement à la vue et sous les yeux du sénat et « du peuple! Que deviendrait la république, si « les consuls, si les dictateurs, de leur propre « autorité, entreprenaient de se proroger « ainsi dans leurs places au delà du temps « marqué? Nous avons vu depuis peu d'an-« nées C. Mænius abdiquer la dictature beau-« coup avant le temps, afin de pouvoir, com-« me particulier, se justifier du crime qu'on « lui imputait. Je n'exige pas de vous, Ap-« pius, une telle modération : ne quittez point « votre charge un jour, une heure plus tôt « que vous n'y êtes obligé : mais n'en passez « pas les justes bornes. Non, me répond « Appius; j'exercerai la censure trois ans et « six mois entiers au delà de ce que le per-« met la loi Æmilia, et je l'exercerai seul. « N'est-ce pas là parler et agir en roi, et « même en tyran? Jamais, depuis la prise « de Rome, un censeur n'est demeuré seul « en charge. Tous, quand leur collègue est « mort, ont abdiqué. Et vous, ni le temps « de votre magistrature expiré, ni l'exemple « de votre collègue qui se retire, ni la pu-« deur, ni la loi, ne vous arrêtent. Vous faites « consister votre honneur et votre mérite « dans l'arrogance, dans l'audace, dans le « mépris des dieux et des hommes. C'est avec « peine que je vous parle de la sorte. La di-« gnité que vous avez exercée est digne de « respect. Mais votre inflexible opiniâtreté « me force à ne vous point ménager, et je « vous déclare que, si vous n'obéissez à la loi « Æmilia, je vous ferai mener en prison. » En effet, Appius ne répliquant que par de mauvaises raisons, le tribun ordonna qu'on se saisit de sa personne, et qu'on le conduisît dans les prisons. Appius implora le secours des autres tribuns. Six, outre Sempronius, étaient contre lui : trois se déclarèrent en sa faveur, et, à la honte des lois et de tous les ordres de l'état, il exerça seul la censure pendant tout le reste du temps.

Voyant que du côté du sénat ses espérances étaient frustrées, il se tourna du côté du peuple[1]; et, pour s'assurer des suffrages et se rendre maître des assemblées, il distribua dans toutes les tribus la vile populace, qui de cette sorte, par son grand nombre, formait toujours la pluralité des voix. Ce changement ne fut pas de longue durée, comme on le verra bientôt.

[1] Liv. lib 9, cap. 33-34.

[2] « Ob infamem atque invidiosam senatûs lectionem, « verecundiâ victus collega, magistratu se abdicaverat. »

[1] « Posteaquam eam lectionem (senatûs) nemo ra-« tam habuit, nec in curiâ adeptus erat quas petierat « opes, urbanis humilibus per omnes tribus divisis, fo-« rum et campum corrupit. » (Liv. lib. 9, cap. 46.)

Appius rendit sa censure mémorable par un ouvrage célèbre qu'il entreprit et acheva seul : ce fut le grand chemin nommé *via Appia*, qu'il poussa depuis Rome jusqu'à Capoue. Dans la suite ce chemin fut continué jusqu'à Brundúse (Brindes), à l'extrémité du golfe Adriatique, ce qui fait plus de cent cinquante lieues de France ; ouvrage dont, après tant de siècles, on voit encore maintenant de considérables vestiges, et qui est aussi digne d'admiration par sa durée que par son étendue.

Appius fit venir aussi de l'eau dans la ville par le moyen d'un aqueduc, qui est le premier dont il soit fait mention dans l'histoire romaine. J'ai parlé des grands chemins de Rome et des aqueducs dans l'avant-propos placé en tête du livre VI de cette histoire.

Par le conseil du même Appius (car sa conduite est fort mêlée de bien et de mal)[1], les Potitiens chargés anciennement, et, disait-on, par Hercule lui-même, du soin des sacrifices qu'on offrait à ce demi-dieu sur l'autel appelé *très-grand autel d'Hercule*[2], dédaignant ces fonctions, ou n'en voulant pas soutenir l'embarras, en avaient enseigné les cérémonies à des esclaves du peuple romain[3]. Il arriva une chose étonnante dit Tite-Live, (toujours assez crédule), et qui devrait bien empêcher de rien changer dans les cérémonies sacrées de religion. De douze branches de la maison des Potitiens qui subsistaient alors, dans lesquelles il se trouvait jusqu'à trente mâles au-dessus de quinze ans, il n'en resta pas un seul, et ils furent tous enlevés, et toute la race éteinte, dans l'espace d'un an. La vengeance des dieux ne s'en tint pas là. Quelques années après, Appius perdit la vue entièrement, et demeura aveugle le reste de sa vie.

C. JUNIUS BUBULCUS. III.
Q. ÆMILIUS BARBULA. II.

Il se fit deux règlements nouveaux, qui attribuèrent au peuple la nomination de plusieurs places militaires. Le premier regarde les tribuns ou premiers officiers des légions. De vingt-quatre tribuns, six pour chaque légion, le peuple n'en avait d'abord nommé en tout que six[1]. Depuis l'année dont nous parlons il en nomma seize, en sorte qu'il n'en restait que huit au choix des consuls ou des dictateurs. J'ai déjà observé que les tribuns ne sont pas bien comparés à nos colonels, parce que les tribuns n'avaient pas une certaine partie de la légion qu'ils commandassent, mais commandaient toute la légion alternativement.

Quod mihi pareret legio romana tribuno[2].

Le second règlement concerne la marine, peu connue jusqu'alors chez les Romains. C'est ici la première fois qu'il est fait mention d'une flotte romaine dans Tite-Live. Il paraît néanmoins par les deux premiers traités que Polybe rapporte entre les Romains et les Carthaginois, que les Romains, du moins des particuliers, mettaient quelques vaisseaux en mer, soit pour le commerce, soit même pour la piraterie ; mais c'était fort peu de chose. Il fut ordonné cette année que le peuple nommerait deux officiers, appelés *duumvirs*, pour avoir soin d'équiper la flotte et de radouber les vaisseaux. L'année suivante, le peuple romain envoya une flotte contre la Campanie[3], sous la conduite de P. Cornélius, chargé du commandement sur les côtes maritimes. Elle aborda à Pompéi. Cette expédition se borna à faire une descente sur les terres voisines, et à y ramasser quelque butin ; encore fut-il repris par des paysans, qui tuèrent même quelques-uns des Romains avant qu'ils pussent regagner la flotte.

Un événement petit, je dirais presque badin, occupa fort les esprits cette même année-là, parce qu'il paraissait avoir quelque rapport à la religion. Les joueurs de flûte, souffrant avec peine que les derniers censeurs eussent interdit de manger dans le temple de Jupiter, comme ils l'avaient fait toujours jusque-là,

[1] Liv. lib. 9, cap. 29.]
[2] « Ad aram maximam Herculis.
[3] Les *servi publici* n'étaient esclaves d'aucun particulier, mais de la république en corps. Les temples des Dieux avaient aussi des esclaves, tels qu'en Sicile *Venerii*; à Larinum *Martiales*
[4] An. R 443 ; av. J. C. 309.

[1] Liv. lib. 9, cap. 30.
[2] Horat. [1, sat. 6, 48.]
[3] Liv. lib. 9, cap. 38.
[4] Liv. lib. 9, cap. 30.

s'en allèrent tous ensemble de compagnie à Tibur ; de sorte qu'il ne resta personne à la ville pour jouer des instruments dans les sacrifices. Leur retraite donna de l'inquiétude au sénat. On envoya des députés pour prier les habitants de Tibur de faire en sorte que ces hommes revinssent à Rome. Les Tiburtins ayant répondu obligeamment, commencent par faire venir dans leur sénat ces joueurs de flûte, et les exhortent à retourner à Rome. Ils le refusent absolument. Ne pouvant vaincre leur opiniâtreté, les Tiburtins s'avisent d'une ruse assez conforme au caractère de ceux à qui ils avaient à faire. Ils les invitent à des festins, les uns d'un côté, les autres de l'autre ; sous prétexte d'égayer le repas par le son agréable des instruments. On leur fait bonne chère : surtout on n'épargne pas le vin, dont, pour l'ordinaire, les musiciens ne sont pas ennemis. Pour abréger, ils s'endorment tous d'un si subit et si profond sommeil, qu'on les transporta dans des chariots sans qu'ils le sentissent ; et ils ne commencèrent à se reconnaître que le lendemain matin, lorsque le grand jour, qui les trouva encore pleins de vins, leur eut ouvert les yeux, et fait voir qu'ils étaient sur des chariots dans la grande place de Rome. Il se fit aussitôt un grand concours de peuple autour d'eux. Après qu'on eut obtenu d'eux, non sans beaucoup de peine, qu'ils demeureraient, on leur accorda de se promener dans la ville tous les ans, pendant trois jours, en mascarade, chantant des chansons, et jouant des instruments ; ce qui se pratiquait encore régulièrement du temps de Tite-Live. On leur rendit aussi le privilége dont la suppression les avait mis de mauvaise humeur : et il fut ordonné que, lorsqu'ils seraient employés aux sacrifices, ils auraient le droit de prendre part aux festins, qui en étaient l'accompagnement ordinaire.

Dans les temps dont nous parlons[1], deux guerres considérables occupaient les Romains. Le consul Junius, qui avait pour son département les Samnites, après avoir pris sur eux deux villes, Cluvia et Bovianum, leur livra une bataille où ils eurent vingt mille hommes de tués.

[1] Liv. lib. 9, cap. 31.

D'un autre côté, tous les peuples de l'Etrurie, excepté ceux d'Arrétium, avaient pris les armes et commencé le siége de Sutrium, ville alliée des Romains, et qui servait comme de barrière contre les Etrusques[1]. Le consul Æmilius marcha aussitôt au secours de la place. Le lendemain de son arrivée, les deux armées se rangèrent en bataille, et demeurèrent en présence jusqu'après midi sans faire aucun mouvement. Alors les Etrusques, pour ne pas perdre inutilement la journée à se regarder les uns les autres, donnent le signal. L'action s'engage de part et d'autre avec une égale ardeur. Les ennemis l'emportaient par le nombre, les Romains par le courage. Le combat fut opiniâtre et longtemps douteux. Les plus braves des deux côtés y périrent. Enfin la seconde ligne des Romains ayant pris la place de la première, les ennemis qui n'étaient rangés que sur une seule ligne, sans corps de réserve qui la soutînt, ne purent résister à l'attaque violente de ces troupes encore toutes fraîches. Ils combattaient néanmoins toujours courageusement, déterminés plutôt à tomber sous le fer ennemi qu'à tourner le dos. Il n'y aurait jamais eu moins de fuite et plus de carnage, si la nuit n'était venue à leur secours ; et ce furent les vainqueurs qui cessèrent les premiers de combattre. Il ne se passa plus rien de considérable cette année.

Q. FABIUS. II[2].
C. MARCIUS RUTILUS.

Les Étrusques recommencèrent le siége de Sutrium. Le consul Fabius ne tarda pas à marcher au secours des alliés[3]. Il conduisait son armée le long des montagnes dans la plaine. Les ennemis viennent aussitôt lui présenter la bataille. Comme ils avaient bien plus de troupes que lui, pour suppléer au petit nombre des siennes par l'avantage du lieu, il les fait un peu avancer sur la pente de la montagne. L'endroit était pierreux et plein de gros cailloux. Les Étrusques aussitôt marchent à eux, et jettent

[1] Liv. lib. 9, cap. 32.
[2] An. R. 414 ; av. J. C. 308.
[3] Liv. lib. 9, cap. 33-37.

leurs traits à bas pour en venir plus tôt aux mains. Les Romains, profitant de la supériorité du terrain où ils s'étaient rangés en bataille, lancent sur eux force traits, force pierres, qui en blessent beaucoup, et troublent les autres par le bruit qu'elles faisaient en tombant sur leurs casques et sur leurs boucliers. Les Étrusques ne pouvaient pas facilement en venir aux mains avec leurs ennemis, et ils n'avaient plus de traits pour les attaquer de loin. Le désordre se mit bientôt dans leurs troupes. Dans ce moment les hastaires et les princes, c'est-à-dire les deux premières lignes de l'armée romaine, tombent sur eux l'épée à la main. Ils ne purent soutenir ce choc, et prirent tous la fuite vers le camp. Mais la cavalerie romaine les ayant prévenus en prenant des chemins détournés, et leur en ayant coupé l'entrée, ils se réfugièrent sur les montagnes, et de là, avec des troupes presque sans armes et couvertes de blessures, ils s'enfoncèrent dans la forêt Ciminienne. Les Romains, après avoir tué un grand nombre d'ennemis, gagné sur eux trente-huit drapeaux, s'être rendus maîtres de leur camp, firent un butin considérable.

On tint pour lors conseil de guerre pour délibérer si l'on poursuivrait l'ennemi. La forêt Ciminienne était alors plus inaccessible et plus terrible que ne l'étaient, il n'y a pas longtemps, dit Tite-Live, les forêts germaniques ou Hercynies. Jusque-là aucun marchand même n'y avait pénétré. Il n'y avait que le général qui eût assez de courage pour en vouloir tenter l'entrée: les autres n'avaient pas encore perdu le souvenir des Fourches Caudines. Dans l'embarras où se trouvait le conseil, un jeune Romain (quelques-uns ont cru que c'était le frère du consul) s'offre pour aller reconnaître les lieux, et promet d'en rapporter bientôt des nouvelles certaines. Il avait été élevé à Céré, ville d'Etrurie, et savait fort bien la langue du pays, aussi bien que son valet. On prétend que les jeunes Romains alors apprenaient l'étrusque, comme depuis ils ont appris le grec, et que cette étude faisait partie de leur éducation. Ils partirent tous deux seuls, sans prendre d'autre précaution que de se faire instruire en chemin du nom des lieux où ils devaient entrer, et de celui des principaux habitants du pays, afin que, dans la conversation on ne les reconnût point pour des étrangers. Ils étaient habillés en bergers, et avaient chacun une faux et deux javelines toutes de fer. Mais tout cela ne contribua pas tant à les cacher que la ferme persuasion où l'on était qu'aucun étranger ne songerait à entrer dans cette forêt. Ils arrivèrent jusque chez les habitants de Camérinum en Ombrie. Le romain déclara qui il était. On le conduisit au sénat. Il proposa, au nom du consul, de faire avec eux alliance et amitié. Sa proposition fut acceptée avec joie. On l'assura que les Romains, s'ils entraient dans la forêt, y trouveraient des vivres pour trente jours, et toute la jeunesse du pays sous les armes, prête à suivre leurs ordres. Sur ces nouvelles, le consul, ayant fait partir au commencement de la nuit les bagages, et fait suivre les légions, s'arrêta avec la cavalerie. Le lendemain, dès la pointe du jour, il parut devant les corps de gardes des troupes ennemies qui étaient postées hors de la forêt. Il les tint en haleine quelque temps, après quoi il se retira dans son camp, et, en étant sorti par une autre porte, il gagna le reste de son armée avant la nuit. Le jour suivant, dès le matin, il se trouva au haut du mont Ciminien. Contemplant de là les riches contrées de l'Etrurie, il fait descendre ses soldats pour aller piller le pays. Ils revenaient chargés d'un butin immense, lorsque quelques troupes de paysans armés à la hâte vinrent à leur rencontre avec si peu d'ordre, qu'ils pensèrent eux-mêmes être pris et devenir la proie de ceux à qui ils voulaient enlever leur butin. Après les avoir battus et mis en fuite, et ravagé tout le plat pays, le soldat, victorieux et chargé de riches dépouilles, retourna au camp.

Cependant, sur le bruit qui s'était répandu à Rome que le consul songeait à pénétrer dans la forêt Ciminienne, la frayeur avait saisi les esprits, et l'alarme était devenue générale dans la ville. On savait ce qu'avait coûté à la république la témérité des deux consuls qui s'étaient engagés mal à propos dans les défilés de Caudium, et les traces du honteux traité qui y avait été conclu n'étaient pas encore effacées de la mémoire des citoyens. On fait donc partir sur-le-champ cinq députés, aux-

quels, afin de leur donner plus de poids, on avait joint deux tribuns du peuple pour défendre au consul, de la part du sénat, de passer la forêt Ciminienne. Heureusement l'ordre arriva trop tard, de quoi les députés furent bien contents; et, étant retournés promptement à Rome, ils y répandirent la joie par l'agréable nouvelle des avantages que le consul avait remportés.

Cette expédition du consul, loin de terminer la guerre, n'avait fait qu'en exciter une nouvelle encore plus terrible que la première. Le ravage des terres situées au bas de la montagne Ciminienne avait irrité contre les Romains non-seulement les habitants du pays, mais les Ombriens qui demeuraient dans le voisinage [1]. Les deux peuples, ayant donc joint leurs troupes, vinrent à Sutrium, d'autres disent près de Pérouse [2], avec une armée beaucoup plus nombreuse encore que n'avait été la première. Sans perdre de temps, ils présentent d'abord la bataille aux Romains, qui ne font aucun mouvement; puis ils s'approchent de leurs retranchements, et, voyant que les corps de garde étaient rentrés dans le camp, ils ne doutent point que ce ne soit un effet de la crainte des ennemis; ils pressent leurs généraux de leur envoyer dans le lieu où ils sont de la nourriture pour ce jour, et ils déclarent qu'ils demeureront sous les armes, et qu'ils sont résolus d'attaquer le camp dès la nuit même, ou le lendemain dès la pointe du jour. L'armée romaine ne témoignait pas moins d'ardeur pour le combat; mais l'ordre du général la contenait. Il était environ la dixième heure du jour (deux heures avant le coucher du soleil). Il commande à ses soldats « de prendre de la nourriture, et de se tenir « sous les armes prêts à partir au premier « signal qu'on leur donnera, soit de jour, soit « de nuit. Il les exhorte en peu de mots, en « relevant les Samnites, qu'ils avaient souvent « vaincus, beaucoup au-dessus des Étrusques. « Il ajoute qu'il avait une ressource secrète, « qu'il ne pouvait pas leur expliquer actuel- « lement, mais qu'ils connaîtraient lorsqu'ils « serait temps. » Il insinuait par ces paroles obscures et énigmatiques qu'il comptait sur quelque trahison; et il en usait de la sorte pour rassurer ses soldats, que le grand nombre des troupes ennemies pouvait effrayer. Ce qui rendait cette pensée encore plus vraisemblable; c'est que les ennemis étaient en pleine campagne, sans retranchement. Après avoir pris de la nourriture, ils prennent, aussi du repos. A la quatrième veille de la nuit, c'est-à-dire trois heures avant le lever du soleil, on les éveille sans bruit, et ils prennent leurs armes. On donne aux valets d'armée des haches pour abattre les retranchements et combler les fossés. On range l'armée en bataille dans l'enceinte du camp même, et l'on place aux portes des cohortes d'élite. Quand on eut donné le signal un peu avant le jour, qui est le temps où dans les nuits d'été le sommeil est le plus profond, et qu'on eut abattu les retranchements, l'armée sort du camp. Ils trouvent les ennemis couchés par terre çà et là, les uns immobiles, les autres à demi endormis dans leurs lits, la plupart qui couraient à leurs armes : ils en firent un carnage horrible. Peu eurent le temps de s'armer. Et comme ceux-là mêmes n'avaient ni commandant ni drapeau sous lequel il pussent se réunir, ils furent bientôt mis en désordre, et la cavalerie les poursuivit dans leur fuite. Les uns se retiraient vers le camp, les autres vers les forêts : ces derniers y trouvèrent plus de sûreté. Le camp fut pris le même jour. L'ordre fut donné de porter tout l'or et l'argent au consul, le reste fut abandonné au soldat. Il y eut dans cette action soixante mille hommes tués ou faits prisonniers. L'effet du gain de cette bataille fut que les principales villes de l'Etrurie, et les plus opulentes pour lors, Pérouse, Cortone, Arrétium, envoyèrent des députés à Rome pour demander la paix et un traité d'alliance. On leur accorda une trêve pour trente ans.

Autant que l'entrée de Fabius dans la forêt Ciminienne avait jeté d'alarme dans Rome, autant causa-t-elle de joie chez les Samnites. Le bruit s'y était répandu que l'armée romaine, toujours avide d'entreprises hasardeu-

[1] Liv. lib. 9, cap. 37.
[2] Ville située au delà de la forêt Ciminienne.

[1] Liv. lib. 9, cap. 38.

ses, s'était engagée témérairement dans une forêt inaccessible, où les Étrusques la tenaient enfermée de telle manière, qu'il lui était impossible d'en sortir, comme il était arrivé quelques années auparavant à Caudium. Leur joie était mêlée d'une sorte de jalousie, de ce que la gloire d'humilier les Romains passait à un autre peuple. Ils réunissent donc toutes leurs forces, toutes leurs troupes, pour écraser, s'ils le peuvent, le consul Marcius, déterminés, s'il refuse le combat, à partir sur-le-champ, et à traverser les Marses et les Sabins pour aller se joindre aux Étrusques. On peut juger par là jusqu'où allait leur haine contre Rome. Le consul leur épargna la peine de ce voyage, et marcha à leur rencontre. Il se donna un combat fort sanglant, où la perte fut grande de part et d'autre, et la victoire incertaine. Cependant, comme il y périt plusieurs chevaliers et tribuns des légions, qu'il y eut un lieutenant général de tué, et que le consul lui-même fut blessé, le bruit se répandit à Rome que la bataille avait été perdue, et y causa une grande alarme.

Dans ce trouble, on jugea nécessaire de nommer un dictateur, et tout le monde jetait les yeux sur Papirius Cursor, le général sans contredit le plus habile et le plus estimé qui fût alors. Mais il n'était pas sûr d'envoyer un courrier dans le Samnium, dont tous les passages étaient au pouvoir des ennemis ; et d'ailleurs on n'était pas certain que Marcius fût encore en vie. Fabius, l'autre consul, était dans l'Étrurie : mais on savait qu'il n'avait pas oublié la rigueur dont Papirius avait autrefois usé à son égard, et l'on craignait les suites du ressentiment qu'il en conservait. Le sénat lui députa les plus illustres de son corps, afin que, joignant leur autorité particulière à celle de l'auguste compagnie qui les envoyait, ils pussent engager Fabius à vaincre sa haine particulière en considération du bien public. Les députés lui exposèrent leur commission, et ajoutèrent quelques avis conformes aux intentions du sénat. Le consul les écouta les yeux baissés, et se retira, les laissant dans l'incertitude de ce qu'il ferait. Mais la nuit suivante (c'était l'usage que cette cérémonie se fît la nuit) il nomma Papirius dictateur. Le lendemain les députés lui firent de grands compliments sur sa générosité. Il garda toujours obstinément le silence : de manière qu'il était aisé de reconnaître dans son maintien les efforts d'une grande âme qui étouffait [1], non sans peine, un vif ressentiment.

Le dictateur, après avoir nommé pour maître de la cavalerie C. Junius Bubulcus, partit avec les légions qu'on avait levées tout récemment, sur le bruit qui s'était répandu du danger de l'armée au passage de la forêt Ciminienne. Etant arrivé à Longula, et ayant pris le commandement des troupes du consul Marcius, il rangea son armée, et présenta la bataille aux ennemis, qui parurent ne la pas refuser. Aucun des deux partis néanmoins ne commençant le combat, la nuit survint, et les obligea de se retirer. Ils demeurèrent quelque temps sans rien entreprendre réciproquement, campés tout près les uns des autres, non qu'ils se défiassent de leurs propres forces, mais ne méprisant point celles de l'ennemi.

Cependant il se passa encore quelques actions en Etrurie. D'un côté on livra un combat contre les Ombriens, qui furent mis d'abord en déroute, et prirent la fuite, ce qui fit que leur perte ne fut pas considérable : de l'autre, les Etrusques s'assemblèrent en grand nombre auprès du lac de Vadimon. Ils avaient fait leurs levées d'une manière qui marque jusqu'où allait leur désir de se venger et leur fureur, choisissant homme à homme [2], et prononçant de terribles imprécations contre quiconque refuserait de prendre les armes ou les quitterait sans ordre. Jamais ils n'avaient combattu avec des troupes aussi nombreuses et aussi animées. Aussi l'on en vint tout d'un coup aux mains, sans songer à faire usage des traits. Les efforts mutuels augmentèrent l'ardeur du combat, en sorte que les Romains s'imaginaient avoir affaire, non avec les Etrusques qu'ils avaient tant de fois vaincus, mais avec une nation nouvelle pour eux et incon-

[1] « Ut appareret insignem dolorem ingenti comprimi « animo. » (Liv.)

[2] Voici en quoi consiste cette façon de lever des troupes, dont il sera encore parlé ailleurs. Le général nommait un certain nombre de braves qu'il connaissait, dix par exemple. Les dix premiers choisissaient chacun un camarade. Les vingt en faisaient autant, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le nombre requis fût complet.

nue. De part et d'autre on ne savait ce que c'était que de céder ou de fuir. Les premières lignes des deux parts ayant été taillées en pièces, les secondes en prennent la place. Enfin les corps de réserve avancent pour combattre. Cette fermeté et cette intrépidité étaient égales des deux côtés, et se soutinrent fort longtemps, jusqu'à ce que les cavaliers romains, mettant pied à terre, vinrent à travers les armes et les corps morts jusqu'à l'avant-garde. Ce renfort de troupes toutes fraîches jeta le trouble et la confusion dans les premiers rangs des Etrusques. Les autres soldats romains, quelque affaiblis qu'ils fussent par la fatigue et les blessures, sont ranimés par l'exemple de leurs cavaliers, et enfoncent le corps de bataille des ennemis. Leur opiniâtreté ne put tenir contre ce nouvel effort: il fallut céder, et prendre enfin la fuite. Cette journée donna une atteinte mortelle à la puissance des Etrusques, dont ils ne se relevèrent jamais. Ils perdirent dans ce combat toute l'élite de leur jeunesse: leur camp fut pris et pillé.

La guerre contre les Samnites [1] eut à peu de chose près un danger pareil et un succès égal. Sans parler des autres préparatifs de guerre, pour rendre leurs troupes plus éclatantes et en même temps, selon eux, plus terribles, ils leur donnèrent des armes d'une nouvelle façon. Leur armée était partagée en deux corps; les boucliers des uns et des autres étaient ornés de figures d'un beau travail, en or pour les premiers, en argent pour les seconds. Ces boucliers étaient larges et carrés par en haut, pour couvrir la poitrine et les épaules; puis ils allaient en diminuant jusqu'au bas, afin d'être plus légers et plus maniables. La cuirasse était une espèce de cotte de maille que Tite-Live désigne par le mot *spongia*. Ils avaient la cuisse gauche couverte d'un cuissart; les casques étaient relevés d'une aigrette pour rehausser la taille; les tuniques des soldats qui portaient un bouclier travaillé en or étaient de différentes couleurs; celles des autres étaient de lin et d'une extrême blancheur. On avait eu soin d'instruire les Romains de ce nouvel et pompeux appareil. Leurs commandants avaient pris soin de les faire souvenir « que le soldat ne devait point briller d'or « et d'argent, mais être hérissé de fer et plein « de bravoure [1]: que cet or et cet argent n'é« taient pas tant des armes qu'un riche bu« tin: qu'ils jetaient un vif éclat avant l'action, « mais que dans le combat, au milieu du sang « et des blessures, ils perdaient tout ce bril« lant: que le courage était la vraie parure « du soldat: que toute cette magnificence « suivait la victoire, et que, quelque pauvre « que fût le vainqueur, l'ennemi le plus opu« lent devenait sa proie ».

Papirius, après leur avoir ainsi parlé, les mène au combat. Il commandait l'aile droite, son maître de la cavalerie, la gauche. Dès qu'on en fut venu aux mains, le combat des armes contre les ennemis fut violent, mais celui de la gloire ne fut pas moins vif entre le dictateur et le maître de la cavalerie, à qui déterminerait le premier la victoire à pencher de son côté. Le hasard voulut que ce fût Junius qui commença à ébranler l'ennemi à l'aile gauche. C'étaient les troupes armées et vêtues de blanc qui, avant que de venir au combat, s'étaient soumises à des imprécations horribles si elles lâchaient le pied. Junius, criant à haute voix qu'il les immolait à Pluton, donna tête baissée contre eux, et les mit en désordre. Le dictateur s'en étant aperçu: *Quoi*, dit-il, *la victoire commencera par l'aile gauche, et la droite, commandée par le dictateur, n'aura que le second rang!* Ce reproche fut un puissant aiguillon pour animer l'aile droite. L'ardeur se renouvelle dans toutes les troupes; la cavalerie se pique de ne le point céder à l'infanterie, ni les lieutenants aux généraux. M. Valérius à droite, P. Décius à gauche, tous deux consulaires, s'avancent vers les cavaliers rangés sur les deux ailes, et, les ayant exhortés à venir prendre part avec eux à la gloire de vaincre les Samnites,

[1] Liv. lib. 9, cap. 40.

[1] « Horridum militem esse debere, non cælatum auro « et argento, sed ferro et animis fretum. Quippè illa præ« dam veriùs, quàm arma esse, nitentia ante rem, defor« mia inter sanguinem et vulnera. Virtutem esse militis « decus, et omnia illa victoriam sequi; et ditem hostem « quamvis pauperis victoris præmium esse. » (Liv.)

ils attaquent ensemble l'ennemi par les flancs des deux côtés. Cette attaque imprévue mit tout en désordre; en même temps les légions, jetant de nouveaux cris, les pressent vivement: les Samnites ne trouvent plus de sûreté que dans la fuite. La frayeur leur fait chercher d'abord un asile dans leur camp, mais la même frayeur le leur fait bientôt quitter: le camp fut pillé, et l'on y mit le feu avant la nuit. Le sénat décerna le triomphe au dictateur: les armes prises sur les ennemis en firent un des principaux ornements. On y trouva tant de magnificence, que les boucliers dorés furent partagés entre les maîtres des boutiques d'orfèvres autour de la place publique, pour y être étalés et servir d'ornements. On dit que c'est ce qui donna occasion à la coutume introduite depuis d'orner la grande place dans les cérémonies de religion, où l'on portait au Cirque, pendant les jeux qu'on y célébrait, les statues des dieux sur des espèces de brancards appelés *thensæ:* d'où vient cette expression, assez fréquente dans les auteurs, *thensas ducere.*

Fabius, la même année, défit, sans beaucoup de peine, les restes des Etrusques près de Pérouse, qui avaient rompu la trêve. Il aurait pris la ville de force, mais elle prévint l'attaque et capitula; il y mit garnison, et, ayant envoyé devant lui à Rome les députés de l'Etrurie qui demandaient la paix, il s'y rendit lui-même, et remporta un triomphe plus illustre encore que celui du dictateur. P. Décius et M. Valérius avaient partagé avec ce dernier la gloire de la victoire remportée sur les Samnites: le peuple leur en marqua sa reconnaissance dans la prochaine élection, en nommant, d'un suffrage unanime, l'un consul, et l'autre préteur. Ce fut pour la quatrième fois que la préture fut accordée à Valère. On avait continué Fabius dans le consulat pour le récompenser de ses grands exploits en Etrurie.

Q. FABIUS. III[1].
P. DÉCIUS MUS. II[1].

Dans le département des provinces, l'Etrurie échut à Décius, le Samnium à Fabius. Celui-ci défit les Samnites, et sa victoire lui coûta peu. Les Marses et les Pélignes[1], qui étaient venus à leur secours, eurent le même sort.

Décius ne réussit pas moins de son côté. Il obligea ceux de Tarquinie à fournir du blé à ses troupes, et à lui demander une trêve de quarante ans; il prit plusieurs places des Volsiniens, et en rasa quelques-unes, afin qu'elles ne servissent point de retraite aux ennemis. En portant ses armes dans tous le pays, il y répandit une si grande terreur, que toute la nation en corps lui envoya des députés pour lui demander la paix: ils ne purent l'obtenir. On leur accorda seulement une trêve d'un an, en les obligeant de payer la solde de l'armée romaine pour cette année, et de fournir à chacun des soldats deux habits.

Il semble qu'après tant de défaites, tout devait être tranquille de la part de l'Etrurie. Mais la révolte des Ombriens, fort puissants, et à qui la guerre n'avait rien fait souffrir, si ce n'est quelques ravages de leurs terres, entraîna celle de la plus grande partie des Etrusques. Ils avaient levé une armée si nombreuse, qu'ils ne croyaient pas qu'il fût possible de leur résister. Parlant d'eux-mêmes en termes magnifiques, et des Romains avec le dernier mépris, ils comptaient laisser derrière eux Décius, tant ils en faisaient peu de cas, et marcher droit à Rome pour en former le siége. Dès que le consul eut été informé de ce projet, il partit d'Etrurie à grandes journées, et prit le chemin de Rome. Attentif à observer la marche des ennemis, il s'arrêta dans le territoire de Pupinie.

Rome n'était point sans inquiétude sur la guerre des Ombriens. Leurs menaces, quoiqu'elles eussent peut-être plus de rodomontade que de réalité, ne laissaient pas de lui causer de la crainte, dans le souvenir de ce qu'elle avait souffert de la part des Gaulois. On envoya donc des députés aux consul Fabius pour l'engager à mener le plus promptement qu'il pourrait son armée dans l'Ombrie, si les affaires du Samnium le permettaient. Il partit sur-le-champ, et arriva à grandes journées à

[1] An. R. 445; av. J. C. 307.

[1] Liv. lib. 9, cap. 41.

Mévania, où était pour lors l'armée des Ombriens.

L'arrivée subite du consul, qu'ils croyaient occupé à une guerre dans le Samnium, bien loin de l'Ombrie, les surprit et les effraya de telle sorte, que quelques-uns étaient d'avis de se renfermer dans leurs villes fortes; d'autres voulaient que l'on renonçât absolument à cette guerre : cependant quelques-uns, plus hardis ou plus téméraires que les autres, déterminèrent au parti de livrer bataille sur-le-champ. Ils attaquent donc Fabius, qui était occupé à se retrancher dans son camp. Il fait quitter l'ouvrage à ses soldats, les range en bataille comme il peut, et, les faisant souvenir de tant de victoires qu'ils ont remportées, il les exhorte à venger l'insolence de ses peuples, qui menaçaient d'aller attaquer Rome. Pleins d'allégresse et de courage, ils n'attendent point le signal ni le bruit des trompettes, et ils se jettent sur les ennemis. Ils commencent par arracher les enseignes d'entre les mains de ceux qui les portaient, puis traînent les porte-enseignes mêmes aux pieds du consul. Les Ombriens ne font presque point de résistance; et, sur le premier ordre que le consul fit courir dans l'armée ennemie qu'on mît les armes bas, si l'on voulait avoir la vie sauve, tous se rendirent dans le moment. Le lendemain, et les jours suivants, tous les autres peuples de l'Ombrie en firent autant.

Fabius, vainqueur d'un peuple, et dans une guerre qui n'était point de son département, ramène l'armée dans sa province. En récompense de services si importants, le commandement lui est prorogé pour l'année suivante.

APPIUS CLAUDIUS [1].
L. VOLUMNIUS.

Volumnius fut envoyé contre les Salentins[2], nouveaux ennemis, et qui jusque-là s'étaient trouvés hors de la portée des armes romaines. Il se fit beaucoup de réputation dans cette guerre, gagna plusieurs batailles et prit quelques villes. Il abandonnait volontiers le butin au soldat[1], et il assaisonnait sa libéralité, déjà fort agréable d'elle-même, par des manières gracieuses et prévenantes, qui y ajoutaient un nouveau prix, et qui lui avaient gagné le cœur de toutes les troupes. Aussi, pour lui plaire, elles essuyaient avec joie les plus rudes travaux, et affrontaient avec intrépidité les plus grands dangers. Une telle qualité dans un général rehausse bien le courage d'une armée, et en double en quelque sorte le nombre !

Fabius, proconsul, remporta de son côté de nouveaux avantages sur les Samnites.

P. CORNÉLIUS ARVINA [2].
Q. MARCIUS TRÉMULUS.

Les Samnites étaient souvent vaincus[3], mais jamais domptés. Ce fut cette année qu'ils perdirent une bataille où il y eut trente mille hommes de tués.

Tite-Live place ici un troisième traité conclu avec les Carthaginois.

L. POSTUMIUS MÉGELLUS[4].
T. MINUCIUS.

Les consuls furent envoyés tous deux contre les Samnites[5]. Tantôt réunis ensemble, tantôt séparés, ils agirent toujours de concert, et prirent sur eux plusieurs villes.

P. SULPICIUS SALVERRIO[6].
P. SEMPRONIUS[7] SOPHUS.

Quoiqu'on n'eût pas lieu de se fier aux promesses des Samnites[8], cependant, sur leurs

[1] An. R. 446; av. J. C. 306.
[2] Liv. lib. 9, cap. 42.

[1] « Prædæ erat largitor, et benignitatem per se gratam « comitate adjuvabat, militemque iis artibus fecerat et « periculi et laboris avidum. » (LIV.)
[2] An. R. 447; av. J. C. 305.
[3] Liv. lib. 9, cap. 43.
[4] An. R. 448; av. J. C. 304.
[5] Liv. lib. 9, cap. 44.
[6] An. R. 449; av. J. C. 303.
[7] Ce Sempronius est le seul à qui les Romains aient donné le surnom de *Sophus*, c'est-à-dire *sage*. Son extrême habileté dans le droit lui mérita un titre si glorieux. » (POMPON. *de Orig. juris.*)
[8] Liv. lib. 9, cap. 45.

instantes prières, on renouvela avec eux l'ancien traité.

On porta dans le même temps les armes contre les Èques, anciens ennemis du peuple romain, lesquels, après s'être tenus assez longtemps tranquilles, avaient depuis peu prêté du secours aux Samnites, et pris à tâche d'insulter les Romains. Quand ils virent l'armée ennemie sur leurs terres, ils n'osèrent pas aller à sa rencontre, quoiqu'ils eussent assemblé de nombreuses troupes. Ils prirent le parti de se retirer chacun dans leurs villes, résolus de s'y bien défendre. Les Romains les attaquèrent toutes les unes après les autres, et les prirent de vive force en cinquante-cinq jours, au nombre de quarante et une. Ils en ruinèrent et en brûlèrent la plupart, et la nation des Èques fut presque entièrement détruite. Cet exemple de sévérité porta les Marrucins, les Marses, les Pélignes et les Frentans, à envoyer des députés à Rome pour demander à faire un traité de paix; ce qui leur fut accordé.

Cette même année, C. Flavius, greffier, homme de basse naissance, et qui avait pour père un affranchi, du reste entendu et éloquent, fut fait édile curule. Comme, selon quelques auteurs, il était actuellement attaché aux édiles en qualité de greffier, et que pour cette raison celui qui présidait à l'assemblée, voyant qu'il allait être nommé édile, refusait de le reconnaître pour éligible[1], il se présenta à l'assemblée, et déclara avec serment qu'il n'exercerait plus l'office de greffier; quelques-uns même ont écrit qu'il y avait déjà renoncé: au reste, il sut bien se venger du mépris que les nobles faisaient de sa naissance. Les pontifes (ils étaient du corps de la noblesse) s'étaient rendus seuls maîtres de ce qu'on appelait pour lors le droit civil[2], et ils étaient pareillement les seuls qui sussent les jours où la loi permettait de plaider, parce que les fastes où ces jours étaient marqués ne se trouvaient qu'entre leurs mains. Il fallait donc nécessairement avoir recours à eux et les consulter continuellement dans les affaires qui survenaient aux particuliers, ce qui leur attirait une grande considération. Ce Flavius, qu'ils méprisaient souverainement, plus fin et plus habile qu'eux, leur joua un tour dont ils ne se défiaient point, en dévoilant tous leurs mystères. Il leur déroba toute leur science, copia le recueil des formules du droit et les fastes[1] qu'ils tenaient sévèrement renfermés dans leurs cabinets, les rendit publics, et mit tous les citoyens en état de savoir par eux-mêmes quels jours on pouvait plaider, et de quelles formules il fallait user.

Un autre avantage qu'il remporta encore sur les nobles les mortifia beaucoup: ce fut au sujet de la dédicace d'un temple, honneur fort brigué chez les Romains, parce qu'on mettait au frontispice de l'édifice sacré le nom de celui qui l'avait dédié. Le temple dont il s'agissait ici était celui de la Concorde. Il fallait que le grand pontife prononçât le premier certaines paroles que devait répéter après lui celui qui était chargé de la cérémonie. Le pontife, au désespoir d'être obligé de rendre ce service à l'ennemi déclaré de son corps, chercha tous les moyens de s'en dispenser, et prétendit qu'il n'y avait qu'un consul ou un général d'armée qui pût dédier un temple. L'affaire fut portée devant le peuple, et le grand-pontife condamné. Le sénat fit ordonner depuis par le peuple que désormais personne ne pourrait dédier un temple ou un autel sans la permission du sénat ou du plus grand nombre des tribuns.

Il y eut encore un événement, petit en soi, et qui ne mériterait pas d'être rapporté, s'il n'était une preuve de la liberté plébéienne contre la fierté des nobles. Flavius était allé rendre visite à son collègue qui était malade.

Quand il entra dans la chambre, aucun des jeunes nobles qui y étaient ne se leva pour lui faire honneur, selon qu'il se pratiquait, et ils demeurèrent tous assis. Flavius ne se décon-

[1] Liv. lib. 9, cap. 46.

[2] « Posset agi lege, necne, pauci quondam sciebant: « fastos enim vulgò non habebant. Erant in magna po- « tentia qui consulebantur. » (Cic. *pro Muræn.* n. 23)

[1] C'est là ce que signifie l'expression *civile jus*, employée par Tite-Live. Elle désigne les formules selon lesquelles on intentait action devant les juges, ou selon lesquelles on répondait aux actions intentées par un adversaire. *Fasti*, c'est le livre qui enseignait les jours où la loi permettait de plaider.

certa point. Il fit apporter sa chaise curule (c'était la marque de sa dignité)[1], et de ce siège d'honneur il eut la satisfaction de jouir tranquillement du dépit qu'il causait à ses envieux. Des nobles sottement infatués de leur naissance méritaient bien une telle mortification.

Au reste, la manière dont Flavius était parvenu à l'édilité ne lui faisait pas d'honneur. Nous avons vu qu'Appius, par des vues d'ambition, avait répandu dans toutes les tribus la populace de Rome, c'est-à-dire la lie du peuple. Ce fut cette populace qui nomma édile Flavius.

Depuis ce changement, Rome se partagea comme en deux partis : celui de la plus saine portion du peuple, respectant la vertu et attaché aux gens de bien, et celui de la basse populace, du petit peuple qui formait une faction à part. Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'à la censure de Q. Fabius et de P. Décius, qu'on croit ne pouvoir placer ailleurs, selon Tite-Live même, que dans l'année dont nous parlons. Fabius, pour entretenir la concorde dans la ville, et en même temps pour ne point laisser maître des assemblées le menu peuple, qui, étant répandu dans toutes les tribus, y formait toujours la pluralité des suffrages, le renferma tout entier dans quatre tribus seulement, qui étaient les tribus de la ville. Il ne fit en cela que rappeler les choses à leur première institution. Servius Tullius, auteur de la division des tribus, avait destiné celles de la ville à recevoir les affranchis et le menu peuple, et c'est pour cela que ces tribus étaient les moins honorables. Cette distinction des différents ordres de citoyens rétablie par Fabius fut si bien reçue du public, qu'elle lui valut le surnom de *maximus* (*très-grand*) que toutes ses victoires n'avaient pu lui mériter.

On dit aussi que ce fut lui qui institua la revue solennelle des chevaliers romains qui se faisait tous les ans le quinzième de juillet, dans laquelle, divisés par escadrons, couronnés de branches d'olivier, revêtus de leur habit de cérémonie (*trabea*) et montés sur leurs chevaux, ils allaient en pompe du temple de Mars, qui était hors de la ville, ou de celui de l'Honneur, jusqu'au Capitole. C'est ainsi que Denys d'Halicarnasse[1] décrit cette cavalcade; mais il la suppose établie après la bataille du lac Régille.

§ III. — Établissement de deux nouvelles colonies. Èques réprimés. Flotte grecque repoussée. Guerres contre les Marses et les Étrusques aisément terminées. Les plébéiens sont admis aux dignités de pontifes et d'augures. Loi sur l'appel au peuple renouvelée. Deux tribus ajoutées aux anciennes. Les Étrusques engagent les Gaulois à se joindre à eux. Ceux-ci, après avoir reçu les sommes convenues, refusent leur service. Guerre contre les Étrusques et contre les Samnites. Fabius est nommé consul malgré lui : il demande et obtient pour collègue Décius Mus. Ils portent la guerre contre les Samnites, remportent sur eux de grands avantages, et ravagent tout le pays. Ap. Claudius et L. Volumnius sont faits consuls. Décius, à qui le commandement avait été prorogé pour six mois, défait l'armée des Samnites, et l'oblige de quitter le pays. Elle va se joindre aux Étrusques. Décius prend plusieurs places dans le Samnium. Volumnius y conduit son armée, et Appius la sienne dans l'Étrurie, où il a peu de succès. Volumnius passe en Étrurie avec son armée. Il est fort mal reçu par son collègue. Les troupes l'obligent de demeurer. Les deux consuls remportent une victoire considérable sur les Étrusques, à qui les Samnites s'étaient joints. Volumnius retourne dans le Samnium. Il y défait les Samnites, et leur enlève le butin qu'ils avaient fait dans la Campanie. On reçoit des nouvelles d'Étrurie, qui causent beaucoup de frayeur. La défaite des Samnites diminue l'alarme. On envoie deux colonies dans le Samnium.

L. GÉNUCIUS[2].
SER. CORNÉLIUS.

Rome était presque alors sans guerre étrangère. On envoya au dehors deux colonies[3] : l'uue à Sora, de quatre mille hommes; l'autre

[1] « Curulem afferri sellam eò jussit, ac sede (*id est* « *sede*) honoris sui anxios invidiâ inimicos spectavit » « (Liv.)

[1] Dion. lib. 6, pag. 351.
[2] An. R. 450; av. J. C. 302
[3] Liv. lib. 10, cap. 1.

à Alba Fuceutis [1], ville des Èques, de six mille hommes. Voilà Rome soulagée en même temps de dix mille pauvres citoyens. Combien cette coutume de décharger de temps en temps la capitale d'un poids surnuméraire d'habitants, coutume aussi ancienne presque que la ville même, était-elle sagement établie pour subvenir à la misère de ceux qui étaient sans bien ; pour diminuer et affaiblir cette foule du menu peuple, toujours prêt à exciter du tumulte quand il est en grand nombre et qu'il se trouve ramassé ensemble; pour contenir dans le devoir les villes des provinces par cette espèce de garnison; enfin pour inspirer aux sujets nouvellement conquis l'esprit, les maximes et l'amour du gouvernement romain.

Cette même année on donna le droit de bourgeoisie aux Arpinates et aux Trébulans. Rome, en s'incorporant les Arpinates, se préparait sans le savoir pour la suite des temps deux sauveurs, Marius et Cicéron.

M. LIVIUS [2].
M. ÆMILIUS.

Les Èques, quoique réduits à la dernière faiblesse, entreprennent de chasser la colonie romaine qu'on avait établie dans leur pays. Elle suffit seule pour les réprimer d'abord. On envoya ensuite une armée de Rome qui les soumit entièrement.

Une flotte grecque, sous la conduite de Cléonyme [3], Lacédémonien, aborde en Italie, et se rend maîtresse de la ville de Thurium [4] chez les Salentins. Le consul Æmilius oblige Cléonyme de remonter dans ses vaisseaux et d'aller chercher fortune ailleurs. Porté par les vents dans le fond du golfe Adriatique, il met pied à terre, s'avance jusqu'à Patavium (Padoue), chez les Vénètes, et, après diverses aventures, est obligé de se retirer, ramenant à peine avec lui la cinquième partie de sa flotte. Tite-Live, né à Padoue, a fait l'honneur à sa patrie de raconter en détail l'avantage que les Padouans remportèrent sur Cléonyme.

Rome eut deux guerres à soutenir. La première fut contre les Marses, qui furent vaincus sans beaucoup de peine par le dictateur M. Valérius Maximus, qui paraît être le même que Corvus [1]. Il trouva plus de résistance du côté des Étrusques : mais enfin il remporta sur eux une victoire considérable, qui les obligea à demander la paix. Il leur permit d'envoyer leurs députés à Rome, après avoir exigé d'eux qu'ils lui payassent la solde de l'armée pour un an, et qu'ils lui fournissent du blé pour deux mois. Rome leur accorda seulement une trève pour deux ans. Le dictateur rentra en triomphe dans la ville, et fut fait consul pour l'année suivante.

M. VALÉRIUS MAXIMUS CORVUS. V [2].
Q. APPULÉIUS.

Il y avait assez de temps qu'on n'avait entendu parler de disputes entre les patriciens et les plébéiens. Deux tribuns du peuple, Q. et Cn. Ogulnius, en excitèrent une au sujet du sacerdoce [3], dont jusque-là toutes les places, excepté celles de gardes des livres sibyllins, avaient été uniquement entre les mains des patriciens. Dans la contestation présente, il fut question des dignités d'augures et de pontifes. Lors de la première institution des augures, on en avait d'abord créé trois, un pour chacune des trois anciennes tribus (*Ramnes*, *Titienses*, *Luceres*). On en ajouta ensuite trois, car l'addition se faisait par nombre impair, afin que chacune de ces anciennes tribus eût toujours un pareil nombre d'augures. Il devait y en avoir pour lors six : apparemment qu'il en était mort deux, puisque le collège des augures se trouvait réduit à quatre. Il paraît, par ce que dit Tite-Live, que le nom des pré-

[1] On place cette ville chez les Marses. Il est vraisemblable que, les Eques ayant été presque entièrement exterminés, les Marses, leurs voisins, s'établirent dans le pays où les Eques avaient été, et y donnèrent leur nom. En effet, dans les temps postérieurs il n'est plus parlé du tout des Eques.

[2] An. R. 451 ; av. J. C. 301.

[3] Ce Cléonyme était fils de Cléomène, roi de Sparte, et oncle du roi Arée.

[4] Thurium, ville bâtie des ruines et dans le voisinage de l'ancienne Sybaris.

[1] Liv. lib. 10, cap. 3-5.

[2] An. R. 452; av. J. C. 300.

[3] Liv. lib 10, cap. 6-9.

tres (*sacerdotes*) convenait également aux augures et aux pontifes, et leur était commun. Les tribuns proposaient que l'on augmentât le collége augural jusqu'au nombre de neuf, et celui des pontifes jusqu'à huit; et que toutes les places qui seraient à remplir en vertu de cet arrangement fussent occupées par des plébéiens.

Les patriciens virent avec beaucoup de douleur qu'on leur disputait encore le sacerdoce, seule distinction, seul privilége qui leur était resté de leur ancienne prééminence; car les plébéiens avaient enlevé les consulats, les censures, les triomphes. Mais, accoutumés à être toujours vaincus dans ces sortes de combats, ils cédèrent dans celui-ci presque sans résistance, se contentant de dire « que ce « changement, par lequel la religion était « souillée, regardait les dieux; et qu'ils sou- « haitaient qu'il n'attirât pas quelque malheur « sur la république. »

Il y eut néanmoins des harangues pour et contre la loi, prononcées devant le peuple. Ap. Claudius plaida pour le droit des patriciens, et P. Décius Mus pour les plébéiens. Celui-ci, représentant l'image et l'attitude de son père Décius, lorsque, revêtu de l'habillement le plus auguste [1], ayant les pieds sur un javelot, il se dévouait pour le peuple et pour les légions; Décius, dis-je, demandait « si « l'on croyait que son père eût paru pour lors « aux dieux immortels moins pur et moins « agréable à leurs yeux que ne l'aurait été « T. Manlius son collègue? et si l'on n'aurait « pas pu choisir pour prêtre celui qui venait « s'offrir lui-même en sacrifice aux dieux, au « nom et pour le salut de la république? « Avait-on lieu de se repentir des vœux que « tant de consuls, tant de dictateurs plébéiens, « en partant pour l'armée, ou dans le combat « même, avaient fait pour la république, et « que les dieux avaient exaucés? Depuis qu'on « avait confié les armes romaines aux plé- « béiens, et qu'elles avaient combattu sous « leurs auspices, comptait-on moins de triom- « phes parmi eux que parmi la noblesse? « Pourquoi donc, partageant avec les patri- « ciens la préture, le consulat, la dictature, « la censure, les triomphes, ne partageraient- « ils pas avec eux les dignités d'augure et de « pontife? qu'où le mérite était égal, les hon- « neurs devaient l'être aussi. En un mot, « ajouta-t-il, il me semble (je prie les dieux « de prendre en bonne part ce que je vais « dire) qu'après toutes les marques de distinc- « tion dont nous a décorés le peuple romain, « nous sommes en état de ne pas moins hono- « rer le sacerdoce que nous-mêmes en se- « rons honorés; et si nous le désirons avec « tant d'ardeur, c'est moins par ambition et « en vue de nous relever que par un motif de « religion, et pour l'honneur des dieux mê- « mes. » Je ne m'étonne pas d'entendre parler ainsi ce Romain. Tout ce que les païens entendaient dire de leurs dieux ne devait pas leur inspirer un grand respect pour de telles divinités.

Le peuple demandait qu'on appelât les tribus aux suffrages, et la décision n'en était pas douteuse. Cependant, elle fut différée par l'opposition de quelques tribuns. Le lendemain, les opposants se réunirent à leurs collègues, et la loi fut acceptée d'un commun consentement. On créa quatre pontifes, à la tête desquels était P. Décius Mus, qui avait si bien plaidé pour la loi, et cinq augures, tous plébéiens.

La même année, le consul M. Valérius renouvela la loi sur l'appel au peuple. Elle avait été portée d'abord par Valérius Publicola; ensuite, par Valérius Potitus; en troisième lieu, elle fut ici renouvelée par Valérius Corvus [1]. La raison de renouveler ainsi cette loi à diverses reprises, c'est sans doute que le crédit des particuliers, plus fort que ce règlement, opprimait la liberté du peuple. Il n'y a eu que la loi Porcia, portée longtemps après, qui ait mis la personne des citoyens en sûreté, en ordonnant de grièves peines contre quiconque aurait frappé de verges ou fait mourir un citoyen. La loi Valéria [2], en défendant de frap-

Incinctus cinctu gabino. »

[1] Liv. lib. 2, cap. 8. lib. 3, cap 55.

[2] « Valeria lex, quum eum qui provocâsset, virgis « cædi securique necari vetuisset, si quis adversùs ea « fecisset, nihil ultra quàm improbè factum, adjecit. Id « (qui tum pudor hominum erat) visum, credo, vincu- « lum satis validum legis. Nunc vix seriò ita minetur « quisquam. » (Liv.)

per de verges ou de faire mourir celui qui appellerait au peuple, ajoutait simplement que celui qui agirait d'une autre manière agirait mal. Heureux siècle, où cette déclaration, *que quiconque transgresserait la loi ferait mal*, était un lien assez fort pour empêcher les hommes d'y contrevenir! Qui maintenant, s'écrie Tite-Live, ferait sérieusement une telle menace?

M. FULVIUS PÆTINUS [1].
T. MANLIUS TORQUATUS.

Toutes les centuries étaient disposées à nommer pour consul Q. Fabius. Il insinua que pour le présent une magistrature dont les fonctions l'attacheraient à la ville lui convenait mieux pour servir l'état. Il n'était pas difficile de deviner ce qu'il souhaitait, quoiqu'il ne le demandât pas. On le créa édile curule avec L. Papirius Cursor. Ce fait paraît douteux à Tite-Live.

Les censeurs firent cette année la clôture du dénombrement avec les cérémonies ordinaires.

On ajouta aussi deux tribus aux anciennes, l'Anicnse et la Térentine : ce qui les fit monter à trente-trois.

Néquinum, ville d'Ombrie, où depuis a été bâtie Narnia, est prise par la trahison de deux de ses habitants.

Les Étrusques se préparaient à renouveler la guerre contre les Romains, quoique la trêve ne fût point encore expirée; mais une irruption des Gaulois sur leurs terres en différa l'exécution. Comme les Étrusques étaient fort riches, ils songèrent à se faire des alliés de ces nouveaux ennemis à force d'argent, afin d'être plus en état d'attaquer les Romains par la jonction de leurs troupes. Les Gaulois acceptèrent volontiers la proposition, et convinrent du prix. Quand ils l'eurent reçu, et qu'il s'agit de partir, ils dirent qu'on n'avait point mis dans le marché que c'était pour aller contre les Romains, et qu'ils ne s'étaient engagés qu'à ne point ravager les terres des Toscans, et à ne point attaquer ceux qui les cultivaient : que cependant ils les suivraient contre les Romains, s'ils le voulaient, sans exiger d'eux d'autre récompense, sinon qu'ils leur accorderaient quelque partie de leurs terres pour s'y établir enfin dans une demeure fixe et tranquille. Les Étrusques tinrent plusieurs assemblées sur cette proposition : mais ils ne purent y donner les mains. Ce n'était pas tant la diminution de leur domaine qui les arrêtait que la crainte de se donner pour voisins des peuples si féroces et si entreprenants. Ainsi l'affaire n'ayant pu se terminer, les Gaulois se retirèrent, remportant avec eux une somme d'argent considérable, qui ne leur avait pas coûté beaucoup de peine, mais qui ne leur acquit pas la réputation d'équité et de bonne foi. La crainte de se voir attaqués en même temps par les Etrusques et par les Gaulois causa de l'alarme à Rome : c'est ce qui engagea à conclure sans délai un traité avec les Picentes, peuples voisins du Samnium.

Le département de l'Étrurie était échu au consul Manlius. A peine fut-il entré dans le pays ennemi, qu'il mourut d'une chute de cheval [1]. Les Etrusques prirent cet événement comme un bon augure pour eux. Pleins de confiance, ils comptaient sans hésiter sur l'heureux succès d'une guerre que les dieux semblaient avoir eux-mêmes commencée. Leur joie fut courte. Quand ils virent entrer sur leurs terres M. Valérius Corvus, qui avait été subrogé au consul qui venait de mourir, ils n'osèrent se montrer en pleine campagne, mais se tinrent renfermés dans leurs places. Valère ravagea tout le plat pays.

On eut avis par les Picentes que les Samnites se préparaient à reprendre les armes. Le sénat tourna ses principaux soins de ce côté-là.

L. CORNÉLIUS SCIPIO [2].
CN. FULVIUS.

Dès le commencement de cette année, les députés des Lucaniens vinrent trouver les

[1] An. R. 453; av. J. C. 299.
[2] Liv. lib. 10, cap. 12.

[1] Liv. lib. 10, cap. 11, 12.
[2] An. R. 454; av. J. C. 298.

nouveaux consuls « pour se plaindre de ce « que les Samnites étaient entrés sur leurs « terres, et les ravageaient, parce que, quel- « ques instances qu'ils leur eu eussent faites, « ils avaient refusé de se joindre à eux contre « les Romains. Les Lucaniens dirent que leurs « fautes passées les avaient rendus sages, et « qu'ils étaient résolus de souffrir toutes « choses plutôt que de vouloir jamais se décla- « rer contre Rome : qu'ils priaient les séna- « teurs de les recevoir sous leur protection, « et de les défendre contre les Samnites : « que, quoiqu'ils eussent déjà donné d'assez « fortes assurances de leur attachement aux « Romains en s'attirant la guerre des Samni- « tes, ils étaient prêts encore à leur fournir « des otages. »

Le sénat ne fut pas longtemps à délibérer sur cette demande. Il conclut un traité avec les Lucaniens, et envoya sur-le-champ aux Samnites des féciaux pour leur dénoncer qu'ils eussent à sortir de dessus les terres de leurs alliés, et en retirer leurs troupes. Ils rencontrèrent en chemin les députés des Samnites, qui avaient ordre de leur déclarer que, s'ils se présentaient à l'assemblée d'aucun peuple du Samnium, ils ne le feraient pas impunément. On n'hésita point à Rome, et la guerre fut déclarée dans toutes les formes aux Samnites.

Les consuls partagent entre eux les provinces. L'Etrurie tombe par sort à Scipion, le Samnium à Fulvius. Scipion s'attendait à une guerre lente, et semblable à celle de l'année dernière. L'ennemi vint à sa rencontre à Volaterra. Le combat dura une grande partie du jour, et fut très-sanglant de part et d'autre. La nuit les laissa dans l'incertitude qui avait eu l'avantage. Le lendemain matin fit discerner le vainqueur et le vaincu. Les Etrusques, pendant le silence de la nuit, avaient abandonné leur camp. Les Romains, s'avançant en ordre de bataille, et s'apercevant que les ennemis, par leur retraite précipitée, leur avaient cédé la victoire, entrent dans le camp des Etrusques, et y font un butin considérable. De là le consul, ayant conduit ses troupes chez les Falisques, et laissé ses bagages dans Faléries avec un corps de troupes pour les garder, entre sur les terres ennemies, et met tout à feu et à sang, sans néanmoins entreprendre aucun siége, apparemment parce qu'il n'était pas en état d'attaquer les places fortes, dans lesquelles les Etrusques s'étaient retirés.

Fulvius remporta aussi une victoire considérable sur les Samnites, près de Bovianum, qui fut le prix du vainqueur. Bientôt après, il prit de force Aufidène. La même année on envoya une colonie à Carséoles chez les Eques. Le consul Fulvius triompha des Samnites.

A l'approche des assemblées pour l'élection des consuls[1], le bruit se répandit que les Etrusques et les Samnites levaient de grosses armées; que, chez les premiers dans toutes les assemblées on faisait de vifs reproches aux principaux de la nation de ce qu'ils n'avaient point arrêté les Gaulois à quelque condition que ce fût; que l'on savait fort mauvais gré aux magistrats des Samnites de ce qu'ils avaient opposé aux troupes romaines une armée destinée contre les Lucaniens; enfin il paraissait que, les forces de deux puissants peuples étant réunies ensemble, on avait tout à craindre de cette guerre. Les plus illustres Romains se présentant pour demander le consulat, l'alarme générale où était la ville fit que tout le monde jeta la vue sur Fabius Maximus, qui d'abord ne demandait point; et qui même, quand il vit que les suffrages paraissaient se déclarer pour lui, refusa ouvertement. « Pour- « quoi, disait-il, après qu'il avait fourni sa « carrière[2], venait-on, à l'âge où il était, « épuisé de travaux et comblé de récompen- « ses, le solliciter à se rengager de nouveau « dans le commandement? qu'il n'avait plus « la même vigueur ni du corps, ni de l'es- « prit : que d'ailleurs il craignait les bizarres « retours de la fortune, et que quelque divi- « nité ne trouvât enfin son bonheur trop « grand, trop constant et trop au-dessus de « la condition d'un mortel : qu'il avait succédé

[1] Liv. lib. 10, cap. 13-15.

[2] « Quid se jam senem, ac perfunctum laboribus la- « borumque præmiis, sollicitarent? Nec corporis, nec « animi vigorem remanere eumdem. Et fortunam ipsam « vereri, ne cui deorum nimia jam in se, et constantior, « quàm velint humanæ res, videatur. Et se gloriæ senio- « rum succrevisse, et ad suam gloriam consurgentes alios « lætum adspicere. Nec honores magnos viris fortissimis « Romæ, nec honoribus deesse fortes viros. » (Liv.)

« à la gloire de ses anciens, et qu'il en voyait « avec joie d'autres succéder à la sienne : « que les grands honneurs ne manquaient « point à Rome aux gens de courage, ni les « gens de courage aux honneurs. » Ce modeste refus ne fit qu'ajouter une nouvelle vivacité à l'empressement du peuple. Fabius, croyant pouvoir l'arrêter par le respect pour les lois, fit faire la lecture d'une loi qui défendait de nommer consul de nouveau le même citoyen avant l'espace révolu de dix ans. A peine entendit-on cette lecture, tant il se fit de bruit et de murmure. Les tribuns déclarèrent « que cette loi ne serait point un obstacle « aux désirs de l'assemblée, et qu'ils proposeraient au peuple d'en dispenser Fabius. » Celui-ci persistait dans son refus en demandant « pourquoi donc on faisait des lois pour les « voir enfreindre par le ministère de ceux-là « mêmes qui les avaient portées? Que les lois « n'étaient plus maîtresses de la conduite des « hommes, mais assujetties à leurs caprices.» Le peuple ne suivait pas moins son plan, et à mesure que chaque centurie était appelée pour donner son suffrage, elle nommait sans difficulté Fabius pour consul. Vaincu par un consentement si unanime et si déterminé : « Que les dieux, dit-il, Romains, fassent « réussir votre choix! Au reste, comme vous « disposez de moi à votre gré, accordez-moi « aussi de votre côté une grâce, en me donnant pour collègue P. Décius, digne de vous « certainement, digne de son père, et en qui je « suis sûr, par l'expérience du passé, lorsque « nous avons été consuls ensemble, de trouver « un collègue disposé à vivre avec moi dans « une parfaite union. » La demande parut trop juste pour qu'on hésitât un moment. Toutes les centuries qui restaient lui donnèrent le collègue qu'il souhaitait.

Cette année les édiles appelèrent en jugement un grand nombre de citoyens, parce qu'ils possédaient plus de terres que la loi ne permettait. Aucun presque ne put se justifier. Cette démarche hardie et ferme fut un puissant frein contre l'excessive cupidité des particuliers

« Jam regi leges, non regere. »

Q. FABIUS MAXIMUS. IV[1].
P. DÉCIUS MUS. III.

Pendant que les nouveaux consuls délibéraient ensemble sur les opérations de la guerre, pour savoir quel nombre de troupes il fallait lever pour chacune des deux armées, et quel département il était à propos que chacun d'eux choisît, il survint des députés de Sutrium, de Népété et de Faléries, qui apprirent aux consuls qu'on tenait des assemblées chez tous les peuples d'Etrurie pour traiter de paix. Cette nouvelle fit qu'on tourna tout le fort de la guerre contre les Samnites.

Les deux consuls, partis en même temps de Rome, conduisent leurs troupes dans le Samnium, Fabius par les terres de Sora, Décius par celles des Sidiciniens; et ils prirent deux différentes routes pour faciliter les fourrages et les vivres, et pour tenir davantage les Samnites dans l'incertitude de l'endroit par où l'on devait les attaquer. Quand ils furent arrivés dans le pays ennemi, ils ravagèrent tout chacun de leur côté, moins attentifs néanmoins à piller qu'à observer l'ennemi. Aussi les Samnites, qui s'attendaient à fondre sur eux, dans le passage d'un vallon, de dessus une hauteur où ils s'étaient postés près de Tiferne, ne purent pas les surprendre. Fabius, ayant laissé à l'écart ses bagages dans un lieu sûr avec un corps de troupes suffisant pour les garder, fait avancer son armée en ordre de bataille vers le lieu où les ennemis l'attendaient. Ceux-ci, voyant qu'ils étaient découverts, et qu'il fallait descendre en pleine campagne, se préparent au combat avec plus de courage que d'espérance. Au reste, soit parce qu'ils avaient ramassé toutes les forces du Samnium, soit parce que l'extrémité du danger où ils se trouvaient les rendait intrépides, ils soutinrent la première attaque avec une ardeur et une fermeté incroyable, jusqu'à jeter la terreur parmi les Romains. Fabius, voyant qu'on ne pouvait les ébranler, fait dire à la cavalerie qu'on a besoin de son secours, l'infanterie ne pouvant venir à bout d'enfoncer les ennemis. Cependant, en cas que la force ouverte ne réussît pas, il crut devoir employer la ruse. Il donne ordre à Sci-

[1] An. R. 455; av. J. C. 297

pion, lieutenant général, de détacher sans bruit du corps de l'armée les hastaires de la première légion, de les conduire par un circuit le plus secrètement qu'il pourrait sur le haut des montagnes prochaînes, et de ne les montrer à l'ennemi qu'au moment où il serait près de tomber sur lui brusquement, et de le prendre en queue. Tous les ordres du consul furent exécutés ponctuellement. Mais quelque effort que fit la cavalerie, elle ne put jamais rompre les rangs des Samnites, ni les entamer par aucun endroit; et voyant tous ses efforts inutiles, elle fut obligée de se retirer et de quitter le combat. Cette retraite augmenta infiniment le courage des ennemis, et les Romains n'auraient pu soutenir plus longtemps une attaque si vive, que le succès animait de plus en plus, si la seconde ligne, par ordre du consul, n'eût pris la place de la première. Ces troupes toutes fraîches arrêtèrent l'impétuosité de l'ennemi. Dans ce moment même les hastaires parurent à propos sur le haut des montagnes, et jetèrent de grands cris. L'alarme fut grande parmi les Samnites, et Fabius l'augmenta considérablement en répandant le bruit que c'était Décius son collègue qui approchait. Tous les soldats aussitôt, pleins de joie et d'allégresse, s'écrient que le second consul avec ses légions est proche. Cette erreur, utile aux Romains, jette l'épouvante parmi les Samnites. Dans la crainte d'être attaqués, après un long et rude combat qui les avait extrêmement fatigués, par des troupes nouvellement arrivées et encore toutes fraîches, ils prennent la fuite et se dissipent de côté et d'autre. C'est ce qui fit que le carnage ne fut pas considérable, ni proportionné à la grandeur de la victoire. Il n'y eut que trois mille quatre cents hommes de tués, et trois cent trente faits prisonniers. On prit vingt-trois drapeaux.

Les Apuliens se seraient joints aux Samnites avant le combat, si le consul P. Décius, étant aller camper près de Malevent (appelé depuis Bénévent), ne les eût forcés à en venir aux mains, et ne les eût défaits. Ils ne firent pas une longue résistance : aussi ne perdirent-ils que deux mille hommes. Décius, n'ayant rien à craindre de leur part, conduisit ses troupes dans le Samnium.

Quand il fut arrivé, les deux armées consulaires, se répandant de différents côtés, ravagèrent tout le pays pendant l'espace de cinq mois. Décius y campa en quarante-cinq endroits, et l'autre consul en quatre-vingt-six. Les troupes laissèrent dans tout le Samnium de tristes vestiges de leurs campements. Fabius prit de force la ville de Cimètre, et y fit deux mille quatre cents prisonniers; il n'y eut dans cette occasion que quatre cent trente hommes de tués du côté des ennemis.

Fabius revient à Rome pour présider à l'élection des nouveaux consuls. Les centuries appelées les premières aux suffrages, le continuaient toutes de concert. Ap. Claudius, consulaire, qui se présentait parmi les candidats, homme vif et ambitieux, employa tout son crédit et celui de toute la noblesse pour se faire nommer consul conjointement avec Q. Fabius : moins, disait-il, pour son intérêt particulier, que pour l'honneur du corps entier des patriciens, qu'il voulait rétablir dans la possession des deux places de consulat.

Fabius apportait les mêmes raisons que l'année précédente pour ne point accepter l'honneur qu'on voulait lui déférer. Toute la noblesse environna son siége, le priant « de « tirer de la lie et de la boue du peuple le « consulat, et de rendre à l'ordre des patri- « ciens et à la dignité même son ancien « éclat. » Fabius, ayant fait faire silence, apaisa ce vif empressement par un discours plein de raison et de modération. Il dit « qu'il « aurait volontiers contribué à faire tomber « le choix sur deux patriciens, s'il voyait « qu'on songeât à nommer un autre consul « que lui : mais qu'il ne pouvait, en se nom- « mant lui-même, consentir à une chose di- « rectement contraire aux lois, ni donner un « si pernicieux exemple. » Ainsi L. Volumnius, plébéien, fut fait consul avec Ap. Claudius : ils s'étaient déjà trouvés ensemble dans un consulat précédent. La noblesse reprochait à Fabius qu'il avait évité d'avoir pour collègue Appius, parce qu'il le connaissait trop supérieur pour le talent de la parole et pour le maniement des affaires civiles.

L. VOLUMNIUS. II[1].
AP. CLAUDIUS. III.

Après l'élection des magistrats[1], on prorogea le commandement pour six mois aux consuls précédents, et ils eurent ordre de continuer la guerre dans le Samnium. Décius était actuellement sur les lieux où son collègue l'avait laissé. Il ne cessa de ravager les terres, jusqu'à ce qu'enfin il eût obligé l'armée ennemie, qui n'osait se présenter devant lui, à vider le pays. Chassé de la sorte du Samnium, ils se refugièrent dans l'Etrurie; et, persuadés qu'avec de nombreuses troupes, mêlant la terreur aux prières, ils emporteraient plus efficacement ce que jusque-là, malgré leurs fréquentes tentatives, ils n'avaient pu obtenir par leurs députés, ils demandèrent qu'on convoquât l'assemblée des principaux de la nation : ce qui leur ayant été accordé, ils leur représentèrent, par la bouche de Gellius Egnatius leur général, depuis combien d'années ils combattaient pour la défense de leur liberté contre les Romains : « Qu'ils avaient tout mis en « œuvre pour soutenir par eux-mêmes et par « leurs propres forces le poids d'une guerre « si formidable : qu'ils avaient tenté de s'aider « du secours de quelques peuples voisins peu « puissants : que, ne pouvant supporter la « guerre, ils avaient demandé la paix au peu- « ple romain : que, par un désir naturel à « tous les hommes de conserver ou de se « rétablir dans la liberté, désir qu'on peut bien « faire taire pour un temps par la force, mais « qu'on ne saurait jamais étouffer entièrement, « ils avaient secoué à diverses reprises le joug « de la servitude : qu'il ne leur restait plus « désormais de ressource que du côté des « Etrusques : qu'ils savaient que c'était la « nation de l'Italie la plus puissante en ar- « mes, en hommes, en richesses; qui avait « pour voisins les Gaulois, nés au milieu du « fer et des combats, hardis et fiers naturel- « lement, surtout contre le peuple romain, « dont ils se vantent avec complaisance, et « non sans fondement, d'avoir pris la ville, « et réduit l'orgueil à se racheter à prix d'ar- « gent : que si les Etrusques conservaient « encore les mêmes sentiments de générosité « et de grandeur que Porséna et leurs ancê- « tres avaient autrefois montrés, ils étaient en « état de faire la loi aux Romains, de les chas- « ser de toutes les terres en deçà du Tibre, « et de les réduire à combattre, non plus pour « l'empire d'Italie, mais pour leur propre sa- « lut et pour leur conservation : qu'ils ame- « naient avec eux une armée toute prête à « agir, et fournie d'armes, d'argent, et de « tout ce qui est nécessaire pour faire la « guerre. »

Pendant que les Samnites, pleins d'une vaine présomption, se donnaient tant de mouvement en Etrurie, leur pays était ouvert au fer et aux flammes[1]. Mais Décius, ayant exhorté ses troupes à ne pas se borner au ravage des terres, et à chercher un plus riche butin dans les villes mêmes, il forme le siège de Murgance, l'une des plus fortes places du Samnium. Les soldats s'y portèrent avec tant d'ardeur, qu'en un seul jour la ville fut prise de vive force. On y fit prisonniers plus de deux mille Samnites, et on y amassa un butin très-considérable. Mais, afin que les soldats n'en fussent point chargés, Décius leur conseilla de le vendre. Le vil prix auquel on le vendait attira des marchands en foule. Le sort de Romulée fut encore plus triste. Les soldats l'escaladèrent en un moment, prirent la ville, et la pillèrent. Il y eut deux mille trois cents hommes de tués, et six mille faits prisonniers. le butin fut grand, et on le vendit comme le premier. Férentine fit plus de résistance; il y périt environ trois mille Samnites.

Le discours d'Egnatius avait produit tout l'effet qu'il en pouvait attendre. Presque tous les Etrusques avaient pris les armes; les peuples de l'Ombrie furent entraînés par leur exemple; et l'on sollicitait les secours des Gaulois. Ces nouvelles causèrent beaucoup d'alarme à Rome. Le consul L. Volumnius était déjà parti pour le Samnium avec deux légions et quinze mille hommes des alliés. On donna ordre à Appius Claudius son collègue de partir au plus tôt pour l'Etrurie. Il emmena avec lui deux légions et douze mille hommes de trou-

[1] An. R. 456; av. J. C. 296.
[1] Liv. lib. 10, cap. 16

[1] Liv. lib. 10, cap. 17, 18.

pes alliées, et alla camper près de l'ennemi. Sa prompte arrivée servit à arrêter quelques peuples de l'Etrurie prêts à prendre les armes : mais du reste il montra peu d'habileté dans sa conduite, et eut peu de succès. Il donna plusieurs petits combats dans des temps et des lieux peu favorables; ce qui augmenta beaucoup la fierté des ennemis et jeta un grand découragement dans l'armée romaine, en sorte que ni le consul ne comptait sur ses troupes, ni les troupes sur le consul.

Les choses étant dans cet état[1], Volumnius arrive du Samnium avec son armée, sur une lettre qu'il prétendait avoir reçue de son collègue. Appius niait lui avoir écrit, et il le reçut fort mal, lui demandant avec un ton d'insulte comment, lui qui suffisait à peine aux affaires de sa province, il s'ingérait de venir au secours d'autrui sans en être prié. Volumnius, sans s'émouvoir, répondit « qu'il n'était « venu qu'en conséquence de la lettre qu'il « avait reçue de lui : que, puisqu'elle se trou« vait fausse, il partirait sur-le-champ pour « retourner dans le Samnium : qu'il aimait « beaucoup mieux avoir fait un voyage inu« tile que de trouver l'armée de son collègue « dans un état qui eût besoin de son service ». Ils se séparaient déjà l'un et l'autre, lorsque les lieutenants généraux d'Appius et les principaux officiers de son armée l'environnent, et le prient avec instance de ne pas rejeter un secours que la fortune lui présentait, et qu'il aurait dû mander lui-même. D'autres se mettent au-devant de Volumnius, et le conjurent de ne point trahir la république par une pique mal entendue contre son collègue. Ils lui représentent « que, s'il arrive quelque malheur « à l'armée, on l'imputera plutôt à lui qu'à « Appius, parce qu'en effet il n'aura tenu « qu'à lui de le détourner : que les choses en « sont venues à un point que désormais l'hon« neur et le déshonneur des bons et des « mauvais succès en Etrurie ne tomberont « plus que sur Volumnius : que personne ne « s'informera quels auront été les discours « d'Appius, mais quel était l'état et le besoin « de l'armée : qu'Appius le renvoyait, mais « que la république et l'armée le retenaient : « qu'il sondât seulement la volonté des sol« dats. »

Insensiblement l'armée s'était assemblée autour des deux consuls. Les mêmes choses qui avaient été dites en particulier se répétèrent là en public, mais avec plus d'étendue. Et comme Volumnius, supérieur sans contredit à son collègue pour le fond de la cause, mais beaucoup inférieur pour l'éloquence, qui était le grand talent d'Appius, s'exprimait néanmoins assez bien et assez facilement, Appius d'un ton railleur, dit « qu'on lui avait « obligation de ce que Volumnius, autrefois « presque muet, était devenu disert et élo« quent; que dans les commencements de son « premier consulat à peine pouvait-il ou« vrir la bouche, et que maintenant il fai« sait des discours et haranguait d'une façon « populaire. — J'aimerais bien mieux, répli« qua Volumnius, que vous eussiez appris de « moi à bien faire que moi de vous à bien par« ler. » Il ajouta « que, pour décider lequel « des deux consuls était, non le meilleur ora« teur, de quoi la république avait peu besoin « dans la conjoncture présente, mais le meil« leur général, il lui donnait le choix du Sam« nium ou de l'Etrurie; et que, pour lui, il « serait content de celle des deux provinces « qui lui serait laissée par son collègue. » Les soldats alors demandèrent ouvertement qu'ils fissent ensemble la guerre en Etrurie. Volumnius voyant ce consentement unanime : « Après avoir eu le malheur, dit-il, de m'être « trompé sur ce que voulait de moi mon col« lègue, je ne m'exposerai pas à l'être encore « sur ce que vous désirez de moi, soldats. Si « vous souhaitez que je demeure, faites-le« moi connaître d'une manière qui ne soit « point équivoque. » Il s'éleva dans le moment un cri si violent et si général dans toute l'armée, qu'il fit sortir de leur camp les ennemis, qui se rangèrent aussitôt en bataille. Volumnius en fit autant. On dit qu'Appius, voyant que, soit qu'il combattît ou non, son collègue aurait tout l'honneur de la victoire, douta d'abord du parti qu'il devait prendre; mais qu'ensuite la crainte qu'il eut que ses troupes ne suivissent Volumnius le détermina à leur donner aussi le signal, qu'elles demandaient avec empressement.

[1] Liv. lib. 10, cap. 18-19.

Ni de part ni d'autre les armées ne se rangèrent convenablement. Egnatius, général des Samnites, était allé au fonrrage avec un petit détachement[1], et ses soldats, combattant sans chef et sans ordre, ne suivaient qne leur propre impétuosité. Les armées romaines, d'un autre côté, ne s'étaient pas ébranlées en même temps, et n'avaient pas eu le temps de former leurs rangs comme il aurait fallu. Volumnius en était aux mains avec les ennemis avant qu'Appius arrivât : c'est pourquoi le frout de sa bataille était inégal. Le hasard voulut que, par une sorte d'échange fortuit, Volnmnius eût en tête les Etrusques, et Appius les Samnites. Celui-ci, dans le feu du combat, voua un temple à Bellone, et crut dans le momeut se sentir animé d'une nouvelle ardeur. Les deux consuls remplissent également tous les devoirs de généraux. Les soldats, de leur côté, font des efforts extraordinaires pour ne point laisser à l'autre armée l'honneur d'avoir donné le premier branle à la victoire. Ils rompent donc et mettent en fnite les ennemis, et les poursuivent jusqu'à leur camp. Egnatius y étant accouru avec ses Samnites, le combat recommença tout de nouveau, et avec plus de vivacité encore qu'auparavant. Il fallut que les ennemis cédassent eucore. Déjà les vainqueurs attaqnaient le camp. Les consuls animent à l'envi leurs soldats, qui arrachent les palissades, franchissent les fossés, et se rendent maîtres du camp. Le butin, qui était fort considérable, leur fut abandonné. Il y eut plus de sept mille hommes de tués du côté des ennemis, et plus de deux mille faits prisonniers.

Pendant que les deux consuls, qui avaient avec eux presque toutes les forces romaines[2], étaient occupés eu Etrurie, les Samnites, ayant levé de nouvelles armées, passèrent par les terres des Vesciniens dans la Campanie et le pays de Falerne, et emmenèrent un très-grand butin. Volumnius, qui revenait à grandes journées dans le Samnium (car le terme de la prorogation du commandement accordé à Fabius et à Décius expirait), arriva heureusement dans ce temps-là même. En passant par le pays des Caléniens, il vit les traces encore récentes des horribles ravages qu'on y avait commis, et apprit que les Samnites étaicut près du Vulturne, d'où ils devaient partir la nuit suivaute pour aller déposer dans le Samnium le riche butin dont ils étaient chargés, puis reveuir à leur expédition. S'étant bien assuré de tous ces faits, il s'avance, et s'arrête à une distance des ennemis si bien proportionnée que la trop grande proximité ne pût pas lenr faire connaître son arrivée, et que lui il pût tomber sur eux quand ils sortiraient de leur camp. La chose arriva comme il l'avait projetée. Etant arrivé tout près des eunemis un peu avant le jour, il fit sonuer tout d'un coup toutes les trompettes, et les attaqua. On imagine aisément quel dut être parmi eux le trouble et la confusion. Pour comble de malheur, des prisonniers qu'ils emmenaient ayant rompu leurs liens, puis délié leurs compagnons et pris les armes qu'ils trouvèrent parmi le bagage, les tournèrent contre eux. Ils firent même une action mémorable. Ayant aperçu Status Minacius, le général des Samnites, qui parcourait les rangs et exhortait les soldats, ils se jetèrent sur lui, le saisirent au corps, et l'amenèrent au consul. Il y eut dans ce combat environ six mille hommes de tués, deux mille cinq cents faits prisonniers, dont quatre officiers d'un rang distingué, et trente drapeaux pris. Mais ce qui causa une plus vive joie aux vainqueurs fut le recouvrement de sept mille quatre cents prisonniers qu'emmenaient les Samnites, et de tout le butin qu'ils avaient fait sur les alliés des Romains. On leur marqua un jour pour venir reconnaître et reprendre ce qui leur appartenait : le reste fut abandonné aux soldats.

Ce ravage des terres de la Campanie avait fait beaucoup de bruit à Rome : et il arriva eu même temps de l'Etrurie des nouvelles effrayantes, qui marquaient qne depuis le départ de Volumnius tont y était en mouvement : qne les Etrusques et les Samnites avaient repris les armes, qu'on sollicitait à la révolte les Ombriens, et qu'on travaillait à faire entrer les Gaulois, à force d'argent, dans la ligue commune. Ces craintes étaient sérieuses et trop fondées. Le sénat aussi ne manqua pas d'ordonner la suspension de tous actes publics de justice, ordinaire dans les

[1] Liv. lib. 10, cap. 19.
[2] Liv. lib. 10, cap. 20.

grands dangers de l'état. On fit de grandes levées de soldats, sans distinction ni d'âge ni de condition, et l'on fit prendre les armes aux vieillards et aux affranchis. On n'omit rien de tout ce qui parut nécessaire pour la défense de la ville.

Le préteur Sempronius, en l'absence des deux consuls, était à la tête des affaires dans la ville, et dirigeait toutes ces opérations; mais bientôt les lettres du consul Volumnius, par lesquelles on apprit la défaite entière de ces troupes de pillards qui avaient ravagé la Campanie, rétablirent un peu le calme à Rome. On recommença l'exercice de la justice, qui avait été suspendu pendant dix-huit jours. On ordonna, au nom du consul, des prières publiques en action de grâces pour les grands avantages qu'il avait remportés, et le peuple s'acquitta de ce devoir avec un zèle et un empressement bien louable dans des païens.

Ces avantages, réellement, étaient fort considérables, et devaient être regardés comme l'effet non-seulement du bonheur de Volumnius, mais encore plus de sa prudence, de son activité, et de son habileté dans le métier de la guerre. Je n'admire pas moins son extrême modération et son sang-froid dans la dispute qu'il a avec Appius, qui ne fait pas ici un beau personnage. Un secret sentiment de jalousie, qui marque toujours quelque bassesse d'esprit, et surtout ses railleries indécentes à l'égard d'un collègue qui n'était venu de loin et n'avait quitté son poste que pour lui rendre service, diminuent quelque chose de son mérite, qui d'ailleurs était grand. Il semble que l'heureux succès du combat aurait dû le réconcilier avec Volumnius; et l'on voit avec peine celui-ci partir d'Etrurie sans qu'Appius donne la moindre marque d'amitié, ou du moins d'estime, à un collègue qui l'avait certainement délivré, lui et son armée, d'un extrême danger. Il est vrai qu'on ne comprend rien à la lettre que l'on dit avoir reçue, et que l'autre nie avoir écrite.

Après qu'on eut satisfait à Rome aux devoirs de la religion, on songea à assurer le repos et la tranquillité des peuples dont les terres avaient été ravagées par les Samnites. Pour cet effet, on jugea à propos d'établir deux colonies : l'une à l'embouchure du Liris, qui fut appelée *Minturnes*; l'autre dans une gorge, qui tirait son nom de la ville de Vescia, près du territoire de Falerne, où l'on dit qu'était autrefois une ville grecque appelée *Sinope*, à laquelle, depuis, la colonie romaine donna le nom de *Sinuessa* [1]. On eut peine à trouver des citoyens qui voulussent se faire inscrire pour ces colonies, parce qu'on les regardait moins comme des régions toujours près d'être infestées par des voisins inquiets et formidables.

[1] Tite-Live, beaucoup de temps auparavant, fait mention de ces deux villes, en leur donnant, par avance, les noms qu'elles n'eurent que dans la suite.

LIVRE X.

Ce dixième livre contient l'espace de trente ans, depuis l'an de Rome 457 jusqu'à 487, et conduit jusqu'à la première guerre punique. Il renferme diverses guerres contre les Etrusques, les Samnites et autres peuples d'Italie, surtout contre Pyrrhus. C'est dans cette dernière guerre que Fabricius et Curius se distinguent autant par leur rare vertu que par leur courage.

§ I. — Sur les bruits d'une terrible guerre qui se préparait dans l'Etrurie, on nomme pour consuls Q. Fabius et P. Décius. Nouvel autel établi à la Chasteté plébéienne. Usuriers condamnés à des amendes. Légère dispute entre les deux consuls au sujet de l'Etrurie, qui est décernée à Fabius. Il s'y rend. Quelque temps après, il est rappelé à Rome, puis renvoyé en Etrurie avec Décius et de nouvelles troupes. Célèbre bataille contre les Samnites et les Gaulois en Etrurie. Décius s'y dévoue. Les Romains remportent la victoire. Triomphe de Fabius. Guerre contre les Samnites et en Etrurie. Terribles préparatifs de guerre de la part des Samnites. Pendant que Carvilius assiége Cominium, Papirius donne une célèbre bataille près d'Aquilonie, où les Samnites sont taillés en pièces. La ville de Cominium est prise. Grande joie à Rome pour ces victoires. Les Etrusques se révoltent. Carvilius marche contre eux. Papirius retourne à Rome et est honoré du triomphe. Carvilius triomphe aussi après avoir vaincu les Etrusques. Lustre clos. La peste cause d'horribles ravages à Rome.

L. VOLUMNIUS. II[1].
AP. CLAUDIUS. II.

Appius, qui était resté en Etrurie, écrivait lettres sur lettres pour avertir du danger dont on était menacé[1]. Il marquait que quatre peuples unissaient leurs armes ; les Etrusques, les Samnites, les Ombriens, les Gaulois : qu'ils avaient partagé leurs armées en deux camps, parce qu'un seul ne pouvait contenir un si grand nombre de troupes. Ces nouvelles firent rappeler à Rome le consul Volumnius pour présider aux élections des nouveaux magistrats. Avant que de prendre les suffrages des centuries, il assembla le peuple, et il s'étendit beaucoup sur l'importance de la guerre dont il s'agissait. Il représenta « que, dès le temps « qu'il s'était trouvé dans l'Etrurie avec son « collègue, un seul général, ni une seule armée, ne suffisaient point pour y soutenir la « guerre : qu'on disait que les Ombriens et de « nombreux secours de Gaulois s'étaient joints « aux anciens ennemis : qu'ils se souvinssent, « en donnant leurs suffrages, qu'ils nommaient « des consuls pour tenir tête à quatre puissants peuples : que, s'il ne comptait sûrement que le peuple romain choisirait pour « consul celui de tous les citoyens qui était, « sans contredit le plus habile général, il l'aurait nommé sur-le-champ dictateur. »

On comprit parfaitement qu'il désignait Q. Fabius. Aussi toutes les voix se déclaraient pour lui, et l'on songeait à lui donner pour collègue L. Volumnius. Je prie le lecteur d'observer l'attention perpétuelle du peuple romain et de ses chefs à confier le commandement des armées aux personnes du mérite le plus généralement reconnu, surtout dans les temps de

[1] An. R. 456 ; av. J. C. 296.

[1] Liv lib. 10, cap. 21, 22.

crise et de danger; c'est une des causes qui ont le plus contribué à l'agrandissement de l'empire romain. Fabius s'excusa comme il avait fait deux ans auparavant, mais aussi inutilement. Il se réduisit donc à demander encore Décius pour collègue, en représentant « que ce serait un grand appui et un grand « soulagement pour son âge avancé : qu'il avait « connu par son expérience, pendant la cen- « sure et les deux consulats qu'ils avaient gé- « rés ensemble, combien l'union entre les « collègues était utile pour le bien du service : « qu'un vieillard avait de la peine à s'accou- « tumer avec un nouvel adjoint; au lieu qu'il « a bien plus d'ouverture pour un homme aux « manières et à l'humeur duquel il est fait. » Le consul, loin de s'offenser de cette espèce d'exclusion que lui donnait Fabius, souscrivit avec joie à une si juste demande en donnant à Décius les louanges qu'il méritait, et insistant beaucoup sur les grands avantages que procure dans le gouvernement militaire la bonne intelligence entre les consuls, et sur les maux infinis qu'entraîne leur désunion, dont il avait pensé faire une triste expérience dans les disputes qu'il avait eues avec son collègue. Il exhorta Décius et Fabius à vivre ensemble dans une grande union; il ajouta « qu'il y avait des « hommes nés pour la guerre [1], capables de « grandes actions, mais peu propres pour des « discours et des disputes; que ces sortes de « caractères étaient faits pour le consulat : « qu'il y en avait d'autres d'un esprit péné- « trant, difficiles à tromper, habiles dans les « lois, possédant le talent de la parole, tel « qu'était Ap. Claudius : que c'était ces sortes « de personnes qu'il fallait choisir pour prési- « der au gouvernement de la ville, aux tribu- « naux et aux assemblées de la place publique, « en un mot qu'il convenait de nommer pré- « teurs pour rendre la justice. » La journée se passa dans ces préliminaires et ces préparatifs; le lendemain, les assemblées pour l'élection tant des consuls que des préteurs se tinrent, et se terminèrent conformément aux avis de Volumnius. On nomma pour consuls Q. Fabius et P. Décius, et pour préteur Ap. Claudius; tous absents, les deux premiers du Champ-de-Mars, le dernier de la ville. Le sénat et le peuple prorogèrent le commandement à L. Volumnius pour un an.

Il y eut cette année-ci beaucoup de prodiges. Pour en détourner l'effet, on ordonna et l'on fit des processions solennelles. Dans celle qui allait à la chapelle de la Chasteté patricienne, il arriva une dispute entre les dames romaines, qui fit beaucoup de bruit. Elles fermèrent l'entrée de cette chapelle à Virginia, parce qu'étant de race patricienne, elle avait épousé le consul Volumnius qui était plébéien. Elle se plaignit hautement de cet affront qu'elle ne méritait point, puisqu'elle avait droit, comme toutes les autres, d'entrer dans cette chapelle, étant patricienne, chaste, et n'ayant été mariée qu'une seule fois, et cela à un homme dont les dignités et les grandes actions la comblaient d'honneur et de gloire. Elle ne s'en tint pas à une stérile plainte; elle prépara dans la maison qu'elle habitait une chapelle séparée de tous les autres appartements, et y plaça un autel; puis ayant assemblé les dames plébéiennes : « Je dédie et con- « sacre cet autel [2], dit-elle, à la Chasteté « plébéienne; et ma vue est que la même « émulation qui règne dans cette ville entre les « hommes par rapport à la gloire militaire et « au courage, règne pareillement entre les « femmes par rapport à la chasteté. Travaillez « donc à faire en sorte qu'on dise que cet au- « tel est honoré d'une manière encore plus « sainte, s'il se peut, que l'autre, et par des « femmes qui se piquent d'une plus sévère « chasteté. » Voilà une vengeance d'un affront extrêmement sensible au sexe, bien sage et bien religieuse! Cette chapelle, nouvellement établie, devint aussi célèbre que l'ancienne, et

[1] « Esse præterea viros natos militiæ, factis magnos, « ad verborum linguæque certamina rudes; ea ingenia « consularia esse. Callidos solertesque, juris atque eloquentiæ consultos, qualis Ap. Claudius esset, urbi ac foro prærides habendos, prætoresque ad reddenda jura « creandos esse. » (Liv.)

[1] Liv. lib. 10, cap. 23.

[2] « Hanc ego aram, inquit, Pudicitiæ plebeiæ dedico, « vosque hortor, ut, quod certamen virtutis viros in hac « civitate tenet, hoc pudicitiæ inter matronas sit; detis- « que operam, ut hæc ara, quam illa, si quid potest, « sanctiùs, et a castioribus coli dicatur. » (Liv.)

l'on y observa les mêmes cérémonies, c'est-à-dire qu'on n'y admettait que des femmes d'une chasteté reconnue, et qui n'eussent été mariées qu'une fois.

Il est remarquable que chez les païens les secondes noces, tant pour les hommes que pour les femmes, étaient déshonorantes. Selon Tertullien [1], le grand-pontife à Rome ne pouvait passer à de secondes noces. On voit dans Properce [2] une dame romaine qui se fait honneur de n'avoir eu qu'un mari, et qui veut qu'on le marque sur son tombeau.

Jungor, Paule, tuo, sic discessura, cubili.
In lapide hoc, uni nupta fuisse, legar.

Le même éloge se lit dans plusieurs inscriptions anciennes.

MATRI. CARISSIMAE
OMNIVM. FEMINAE
SANCTIORI. VNIVIRAE.
MAECIANAE. CONJ. INCOMPARABILI.
VNIVIRAE. ET CASTISSIMAE.

Didon, dans Virgile, laisse entendre que ce serait un crime contre la foi qu'elle a jurée à son premier mari que d'en épouser un autre, et elle paraît disposée à mourir plutôt que de se déshonorer par une action si honteuse.

Sed mihi vel tellus optem priùs ima dehiscat...
Antè, pudor, quàm te violem, aut tua jura resolvam.
Ille meos, primus qui me sibi junxit, amores
Abstulit : ille habeat secum, servetque sepulcro [3]

Plutarque [4], en parlant des Romains, dit que les premières noces étaient fort en honneur parmi eux, et les secondes fort décriées [5];

1 « Duo ipsi pontifici maximo matrimonia iterare non « licet. » (TERTULL. *Exhort. ad Castit.* cap. 13.)
« Pontifex maximus nubit semel. » (Idem, *de Monog.* cap. 17.)

2 Propert. IV, 11, 35.

3 Æneid. lib. 4, v. 24 sq.

4 [Quæst. rom. pag 289.]

5 *Ζηλωτὸς γάρ ὁ πρῶτος γάρ, ὁ δὲ δεύτερος ἀπευκταῖος.* Detestandæ.

et Valère Maxime dit que [1] la couronne de la chasteté n'était accordée qu'aux femmes qui s'étaient contentées d'un seul mariage.

Chez les Juifs, la loi de Moïse défendait au grand-prêtre d'épouser une veuve [2]. Saint Paul est bien éloigné de condamner les secondes noces; mais il met parmi les qualités nécessaires à un évêque celle de n'avoir été marié qu'une seule fois : *unius uxoris vir* [3]. Les bigames n'étaient point admis aux ordres sacrés. Retournons à l'histoire.

La même année, les deux édiles curules appelèrent en jugement quelques usuriers, qui furent condamnés à des amendes assez considérables. On employa ces sommes à divers ornements des temples et à des ouvrages publics.

Q. FABIUS MAXIMUS. V [4].
P. DÉCIUS MUS. IV.

Les deux consuls, Fabius et Décius, qui entraient dans l'exercice de leur charge [5], étaient alors collègues pour la troisième fois dans le consulat, et l'avaient aussi été dans la censure. Ils s'étaient rendus célèbres non-seulement par la gloire de leurs actions, qui était grande, mais par l'union parfaite qui avait toujours régné entre eux. Cette union fut un peu troublée, dans la circonstance présente, par une dispute qui survint, moins de leur part que de celle des deux différents corps dont ils étaient. Les patriciens voulaient que Fabius eût par privilège l'Etrurie pour département : les plébéiens, s'intéressant pour Décius, demandaient que les provinces fussent tirées au sort, selon la coutume ordinaire. Fabius ayant eu l'avantage dans le sénat, l'affaire fut portée au peuple. Comme la dispute était entre des militaires, plus accoutumés à agir qu'à parler, les plaidoyers ne furent pas longs. Fabius dit « qu'il n'était pas raisonnable qu'un autre « vint cueillir les fruits d'un arbre que lui

1 « Quæ uno contentæ matrimonio fuerant, coronâ « pudicitiæ honorabantur. » (VAL. MAX. lib. 2, cap. 1.)

2 Levit. cap. 21, v. 13, 14.

3 Tit. I, 6.

4 An. R. 457; av. J. C. 295.

5 Liv. lib 10. cap 23-29.

« seul avait planté: qu'on savait que c'était lui « qui, le premier, avait pénétré dans la forêt « Ciminienne, et avait ouvert un chemin aux « armées romaines dans un pays jusque-là « inaccessible. Pourquoi, dans un âge avancé « comme le sien, l'avait-on tiré presque à force « de son repos si l'on voulait faire la guerre « sous un autre chef? il faisait même un re- « proche modeste à son collègue, sur ce « qu'ayant compté se donner en lui un aide et « un associé au commandement, il avait « trouvé un adversaire : que Décius semblait « se repentir de l'union qu'ils avaient jusque- « là conservée entre eux : que, pour lui, il se « bornait à demander qu'on l'envoyât en Etru- « rie, si on l'en jugeait digne : qu'au reste, « comme il s'en était rapporté au jugement « du sénat, il se soumettrait de même à celui « du peuple. »

P. Décius commença par se plaindre de l'injustice du sénat. « Les sénateurs, dit-il, ont « longtemps employé tous leurs efforts pour « fermer aux plébéiens toute entrée aux « grandes charges. Depuis que la vertu a forcé « les barrières, et s'est fait rendre, indépen- « damment du sang et de la naissance, les « honneurs qui lui sont dus, on cherche un « moyen de rendre inutiles non-seulement « les suffrages du peuple, mais les faveurs « même de la fortune, en les réduisant au « pouvoir d'un petit nombre de personnes. « Tous les consuls, avant moi, ont tiré au sort « les provinces: maintenant, par un privilége « spécial contraire à tous les usages, le sénat « veut accorder l'Etrurie à Fabius. Si c'est « pour récompenser son mérite, Fabius m'a « rendu à moi personnellement, et à toute la « république en général, de si grands servi- « ces, que je me ferai toujours un devoir et « un plaisir de favoriser sa gloire, tant qu'elle « ne tournera point à mon propre déshonneur. « Mais est-il douteux, lorsqu'il n'y a qu'une « seule guerre difficile et hasardeuse, et qu'on « en confie le soin à un des consuls sans tirer « au sort, qu'on regarde l'autre consul comme « inutile et de nul usage ? Fabius se glorifie, « non sans fondement, des belles actions qu'il « a faites en Etrurie : et moi, j'aspire à la « même gloire. Qui sait si ce feu que Fabius a « laissé couvert sous la cendre, et qui se ral- « lume si promptement et si fréquemmeut, je « ne réussirai pas peut-être à l'éteindre tota- « lement et pour toujours? Quand il ne s'a- « gira que d'honneurs et de récompense, je « céderai de bon cœur à mon collègue, par « respect pour son âge et pour son mérite : « mais quand il sera question de dangers et « de combats à soutenir pour le salut de la « république, je ne me crois pas permis de « lui céder. Après tout, il est utile pour « l'exemple, et glorieux pour le peuple ro- « main, d'avoir en place des hommes auxquels « on puisse indifféremment confier le soin « d'une guerre aussi importante qu'est celle « d'Etrurie. »

Fabius, sans autre réplique, se contenta de prier le peuple de vouloir bien, avant qu'on appelât les tribus aux suffrages, se faire lire la lettre qu'Ap. Claudius préteur avait écrite d'Etrurie : après quoi il se retira de l'assemblée. Le peuple ne se déclara pas avec moins d'empressement et d'ardeur pour Fabius qu'avait fait le sénat : l'Etrurie lui fut décernée pour province sans tirer au sort

La jeunesse courut en foule s'enrôler, tant on désirait servir sous Fabius. Il se contenta de quatre mille homme d'infanterie, et de six cents chevaux. Il part avec cette troupe peu nombreuse, mais qui avait d'autant plus de confiance, qu'elle voyait que son général n'avait pas cru avoir besoin d'un plus grand nombre de soldats pour remporter la victoire. Il arriva à la ville d'Aharna, qui n'était pas loin des ennemis, et s'avance vers le camp du préteur Appius. Un détachement ayant vu les licteurs, et appris que c'était Fabius, court à sa rencontre. Officiers et soldsts, pénétrés de joie, rendent grâce aux dieux et aux hommes de leur avoir envoyé un tel général. Fabius leur ayant demandé où ils allaient, ils répondirent qu'ils allaient chercher du bois. *Est-ce que votre camp n'est pas retranché? Il a deux bons retranchements, et un fossé très-profond*, répliquèreut-ils, *et cependant toute l'armée est dans une grande crainte*. Le consul leur ordonna d'arracher les palissades, et ils allèrent le faire sur-le-champ; ce qui augmenta encore la frayeur des soldats qui étaient dans le camp, et surtout d'Appius. Mais les travailleurs, pleins de confiance et de

joie, répondaient avec une satisfaction infinie à ceux qui les interrogeaient sur leur opération, qu'ils exécutaient les ordres du consul Fabius. Il décampa le lendemain, et renvoya le préteur Appius à Rome. Depuis son départ les Romains n'eurent plus de camp fixe et arrêté. Il prétendait qu'il n'était pas avantageux à une armée de demeurer toujours ou longtemps dans un même lieu : que les marches et le changement la rendaient plus propre au mouvement, et contribuaient à la santé des soldats. Les marches n'étaient pas longues, et ne duraient qu'autant que le pouvait permettre la saison de l'hiver, qui n'était pas encore fini.

Au commencement du printemps, ayant laissé la seconde légion à Clusium, ville des Camertes, peuples d'Ombrie, et donné le commandement du camp au propréteur L. Scipion, il reprit le chemin de Rome, soit que ce fût de son propre mouvement, pour prendre avec le sénat des mesures sur une guerre dont il avait mieux connu de près l'importance ; soit, et c'est ce qui paraît le plus vraisemblable, qu'il eût été mandé par le sénat, peut-être sur les remontrances d'Appius ; car c'était un de ces généraux qui, faute d'expérience et de courage, n'envisagent que les difficultés, exagèrent les dangers, se laissent aisément effrayer, et communiquent bientôt leur peur aux autres. Il ne cessait de représenter dans le sénat « qu'un seul général et une « seule armée ne suffiraient pas contre quatre « peuples : que, s'ils se réunissaient tous ensemble, ils ne manqueraient pas de l'accabler par leur nombre ; et s'ils agissaient « séparément, il ne pourrait pas seul s'opposer partout à tant d'ennemis : que lui, lorsqu'il était parti, n'y avait laissé que deux « légions romaines ; et que les troupes qu'avait amenées avec lui Fabius ne montaient « pas à cinq mille hommes, tant infanterie « que cavalerie : qu'il était d'avis qu'on fit « partir au premier jour le consul P. Décius pour aller joindre son collègue en « Etrurie, et qu'on donnât le commandement des troupes du Samnium à L. Volumnius : que si le consul aimait mieux aller « dans sa province, il fallait envoyer Volumnius en Etrurie avec un nombre de troupes « raisonnable et une armée consulaire. »

Comme une grande partie du sénat paraissait touchée des réflexions du préteur, Décius représenta que, dans une affaire de cette importance, on ne pouvait honnêtement rien décider sans avoir pris auparavant l'avis de Fabius : qu'ainsi il convenait d'attendre, ou qu'il vînt lui-même en personne, si l'état présent des affaires le permettait ; ou qu'il envoyât quelqu'un de ses lieutenants pour informer le sénat de tout ce qui regardait la guerre d'Etrurie, et le mettre en état d'ordonner, avec connaissance de cause, tout ce qui serait nécessaire pour le succès de cette entreprise. Ce fut apparemment sur cet avis que Fabius fut mandé.

Quand il fut arrivé à Rome, il rendit compte au sénat et au peuple de l'état des affaires en Etrurie. Il le fit d'une manière simple et naturelle, sans rien dissimuler, sans augmenter ou diminuer le péril. Il exposa les choses telles qu'elles étaient ; et s'il consentit à recevoir avec lui un second général, ce fut plutôt par condescendance pour la disposition de crainte et de frayeur où il vit les esprits, que par persuasion que la république ou lui en eussent besoin. On le laissa maître absolu du choix. Il n'hésita point, et se détermina pour Décius, qui, de son côté, ne délibéra pas davantage, et se crut fort honoré d'un tel choix. La joie fut générale quand on vit une si parfaite union entre ces deux grands hommes ; et de ce moment on commença à compter sur une victoire assurée.

Tite-Live remarque que les auteurs varient dans le récit de plusieurs des circonstances qui ont été rapportées jusqu'ici, mais qu'ils conviennent davantage dans celles qui suivent.

Au reste, l'absence de Fabius coûta cher à l'armée. La légion qu'il avait laissée à Clusium fut surprise par les Gaulois, et taillée entièrement en pièces.

Les deux consuls avaient sous leurs ordres quatre légions et une nombreuse cavalerie romaine, sans compter celle des Campaniens, qui était de mille chevaux d'élite. Les troupes des alliés montaient encore à un plus grand nombre. Il y avait, outre cela, deux autres armées opposées aussi à l'Etrurie, toutes deux

gloire celle que son père lui avait laissée. Nous y verrons aussi une guerre considérable de la part des Samnites, et la plus grande victoire qui jusqu'ici eût été remportée sur eux, excepté celle de Papirius, père du consul. Tout fut semblable entre ces deux guerres : les efforts et les préparatifs extraordinaires qu'on y employa ; l'éclat frappant des armes brillantes, l'appareil effrayant dont on usa pour se rendre les dieux favorables, et pour initier en quelque sorte les soldats par une formule antique de serment ; enfin les levées générales faites dans toute l'étendue du Samnium, sous une nouvelle formule, qui dévouait à Jupiter et chargeait d'exécration la tête de quiconque, parmi les jeunes gens, ne se présenterait pas à l'ordre du général, ou qui se retirerait du service sans sa permission.

Le rendez-vous de l'armée fut indiqué à Aquilonie. Toutes les troupes s'y rendirent au temps marqué. Elles montaient à quarante mille hommes : c'était l'élite et comme la fleur de toutes les forces du Samnium. Là, on prépara au milieu du camp une enceinte formée de claies et de planches, couverte de voiles de lin, de deux cents pieds en carré. Dans cette enceinte on offrit un sacrifice selon les cérémonies prescrites dans un ancien livre de lin. Celui qui l'offrit était un prêtre nommé Ovius Paccius, fort âgé, qui assurait avoir tiré les rits de ce sacrifice des plus anciens monuments de la religion des Samnites, dont leurs ancêtres avaient fait usage dans le temps qu'ils formèrent la résolution clandestine d'enlever Capoue aux Etrusques. Le sacrifice achevé, le général mandait par un huissier les plus qualifiés et les plus considérables de la nation. On les introduisait un à un séparément. Outre l'appareil de cette cérémonie, merveilleusement propre à remplir l'esprit d'un religieux tremblement, il y avait dans le milieu de cette enceinte, ouverte de tous côtés, des autels environnés de victimes qu'on y avait égorgées, et de centurions l'épée nue à la main. On faisait approcher des autels le soldat, plutôt comme une victime lui-même que comme devant prendre part au sacrifice, et on lui faisait prêter serment qu'il ne déclarerait rien de ce qu'il aurait vu ou entendu dans ce lieu. Ensuite on lui faisait prononcer avec jurement une formule d'exécration contre sa propre tête et sa personne, contre sa famille, contre toute sa race, s'il n'allait dans les combats, où les généraux le conduiraient, ou si lui-même fuyait du combat, ou ne tuait pas sur-le-champ quiconque il verrait prendre la fuite. Comme quelques-uns d'abord refusaient de prêter ce serment, ils furent égorgés dans le moment même autour de l'autel. Couchés ensuite par terre au milieu des victimes sanglantes, ils étaient une terrible leçon aux autres de ne point faire un pareil refus. Quand on eut fait subir cette cérémonie, et prononcé ces exécrations aux principaux des Samnites, le général en nomma dix qu'il chargea de choisir un homme chacun des plus braves qu'ils connussent, ceux-là ensuite de même, jusqu'à ce que le nombre de seize mille fut rempli. Cette légion fut appelée *la légion du lin*, à cause des voiles de lin dont était tendue l'enceinte où ils avaient prêté serment. On leur donna des armes éclatantes et des casques rehaussés d'aigrettes, afin qu'on les distinguât de tous les autres. Le reste de l'armée était composé d'un peu plus de vingt mille hommes, qui ne différaient guère de ceux-ci, ni pour la grandeur de la taille, ni pour l'appareil extérieur, ni pour la réputation de bravoure. Telle était l'armée campée à Aquilonie.

Les consuls, de leur côté, étaient entrés dans le Samnium et y avaient déjà pris quelques villes [1], pendant que les ennemis s'occupaient à leurs noires et effrayantes cérémonies. Après avoir ravagé le pays, ils s'arrêtèrent, Carvilius à Cominium, Papirius à Aquilonie, où était le gros de la guerre. Après quelques jours de repos, Papirius, ayant pris toutes ses mesures, envoie un courrier à son collègue, qui était à vingt milles de là, pour lui faire savoir qu'il est résolu de donner la bataille le lendemain, si les auspices le lui permettent ; que pour cela il est nécessaire que Carvilius presse plus vivement que jamais l'attaque de Cominium, afin d'ôter tout lieu aux Samnites d'envoyer du secours à Aquilonie. Dès que le courrier fut parti, le consul convoque l'assemblée pour prévenir les soldats au sujet des ar-

[1] Amiternum, Duronia.

mes et de la parure des Samnites. Il leur dit
« que ce ne sont pas les aigrettes flottantes
« sur les casques qui font les blessures : que
« le javelot romain perce à travers les bou-
« cliers peints et dorés : que l'éclat brillant
« des tuniques blanches, quand on en vient
« aux mains, est bientôt terni et gâté par le
« sang qui coule des plaies : qu'autrefois une
« pareille armée de Samnites, toute éclatante
« d'or et d'argent, avait été taillée en pièces
« par son père : que cet or et cet argent
« avaient fait plus d'honneur à l'ennemi
« vainqueur dont ils étaient devenus la proie,
« qu'aux Samnites, entre les mains desquels
« ç'avait été des armes inutiles : que c'é-
« tait apparemment le privilége de son nom
« et de sa famille de fournir des généraux
« contre les efforts extraordinaires de ces peu-
« ples, et de remporter sur eux des dépouilles
« propres à décorer même les lieux publics
« de Rome : que les dieux immortels allaient
« venger les traités demandés tant de fois, et
« tant de fois violés par les Samnites ; que,
« s'il était permis d'entrer dans les secrets des
« dieux [1], il osait dire qu'ils n'avaient jamais
« été plus indignés contre aucune armée que
« contre celle des Samnites, laquelle, souillée
« du sang des hommes et des bêtes répandu
« confusément dans un sacrifice impie, dé-
« vouée doublement, et de quelque manière
« qu'elle agît, à la juste colère du ciel, ayant
« à craindre, d'une part les dieux témoins des
« traités conclus avec les Romains, et de l'au-
« tre les imprécations dont avait été accom-
« pagné le serment fait au mépris de ces mê-
« mes traités, avait juré malgré elle, détestait
« le serment qu'on avait arraché de sa bou-
« che, et redoutait en même temps les dieux,
« les citoyens, les ennemis. »

Papirius avait appris toutes ces circonstances par le rapport des transfuges. Après qu'il les eut exposées aux soldats, qui étaient déjà par eux-mêmes pleins de colère contre les Samnites, animés de nouveau par tous les motifs divins et humains d'espérance, ils ne font tous ensemble qu'un cri pour demander le combat ; ils souffrent avec peine qu'il soit différé au lendemain : la nuit leur paraît trop longue, et le retour de la lumière trop lent ; dans l'impatience où ils sont, les moments leur coûtent.

A la troisième veille de la nuit, c'est-à-dire à minuit, le courrier étant revenu, et ayant rapporté la réponse de Carvilius, le consul Papirius se lève sans faire de bruit, et envoie les officiers chargés de nourrir les poulets (*pullarios*) prendre les auspices. Il n'y avait nulle espèce d'hommes dans le camp qui fût indifférente sur le combat : grands, petits, tous le désiraient impatiemment. Cette ardeur avait passé jusqu'à ces ministres subalternes des auspices. Comme les poulets ne mangeaient point, l'officier prit sur lui d'assurer au consul qu'ils avaient fort bien mangé. Papirius, pénétré de joie, annonce publiquement que les auspices sont heureux, et que les dieux seront favorables, et en même temps il donne le signal.

Comme il sortait pour donner la bataille, un transfuge vient lui dire que vingt cohortes de Samnites, chacune de quatre cents hommes, étaient parties pour Cominium. Papirius, sur-le-champ, envoie porter cette nouvelle à son collégue, afin qu'il ne fût pas surpris. En même temps il fait avancer ses troupes et les range en bataille. Il avait déjà disposé les corps de réserve, et marqué les officiers qui devaient les commander. Il chargea de l'aile droite de la bataille L. Volumnius, L. Scipion de la gauche. Cédicius et Trébonius devaient commander la cavalerie. Il ordonne à Sp. Nautius de conduire promptement par un détour les mulets, après leur avoir ôté leurs bâts, et un certain nombre de cohortes des alliés, sur une montagne qui était fort exposée à la vue ; et ensuite, quand on serait dans l'ardeur du combat, de les faire paraître, en excitant le plus de poussière qu'il serait possible.

Pendant que le général donnait ses ordres, il s'éleva une dispute entre les officiers commis à la garde des poulets au sujet des auspices

[1] « Si qua conjectura mentis divinæ sit, nulli unquam
« exercitui fuisse infestiores, quam qui nefando sacro
« mistâ hominum pecudumque cæde respersus, ancipiti
« deûm iræ devotus, hinc fœderum cum Romanis ictorum
« testes deos, hinc juris-jurandi adversùs fœdera suscepti
« exsecrationes horrens, invitus juraverit, oderit sacra-
« mentum ; uno tempore, deos, cives, hostes metuat. »
(Liv.)

Français, leurs successeurs, ne leur ressemblent guère maintenant : j'en appelle à témoin les dernières campagnes d'Italie et d'Allemagne.)

Il n'en était pas ainsi à l'aile où commandait Décius. Comme son âge et son caractère le rendait plus vif, il mit en œuvre toutes ses forces dès le commencement de l'action. Et comme l'infanterie lui paraissait agir trop lentement et ne pas seconder avec assez de vivacité son ardeur, il fait avancer la cavalerie, et, se mettant à la tête de l'escadron le plus brave, il prie cette jeune noblesse de tomber avec lui sur les ennemis, leur représentant « qu'ils auraient une double gloire, si la victoire « commençait et par l'aile gau- « che et par la cavalerie. » Ils mirent deux fois en désordre la cavalerie gauloise. Mais les poussant trop loin, et se trouvant engagés au milieu de tous les escadrons ennemis, un nouveau genre de combat les troubla. Des cavaliers, moutés sur des chars de différentes espèces, du haut desquels ils combattaient, vinrent fondre tout d'un coup sur eux. Le hennissement des chevaux et le bruit des roues, auxquels les chevaux romains n'étaient point accoutumés, les épouvantent et les effarouchent : une espèce de terreur panique saisit la cavalerie, un moment auparavant victorieuse, la dissipe de côté et d'autre, met en fuite et fait périr cavaliers et chevaux. Le désordre passa aussi dans l'infanterie : plusieurs de ceux qui étaient à l'avant-garde furent écrasés par les chevaux et les chars. Le corps de bataille des Gaulois, voyant le désordre parmi les ennemis, ne leur laissa pas le temps de respirer, et les poussa vivement.

Ce fut dans ce moment que Décius, ne pouvant arrêter la fuite de ses troupes, s'adressa à son père Décius, en l'appelant par son nom. « Pourquoi, s'écria-t-il, me refuser plus « longtemps à ma destinée ! Il est donné à « notre famille de se sacrifier volontairement « pour expier la colère des dieux et détour- « ner les malheurs publics. Je vais dans le « moment me dévouer moi et les légions des « ennemis pour être immolés à la déesse de « la terre et aux dieux mânes. » Après avoir ainsi parlé, il ordonna au pontife M. Livius, de qui il s'était fait suivre dans le combat, de prononcer avant lui les paroles par lesquelles il devait se dévouer avec les légions des ennemis en faveur de l'armée du peuple romain. Il se dévoue donc, sans perdre un moment, dans les mêmes termes et avec la même sorte d'habillement qu'avait son père dans la guerre contre les Latins à la bataille de Véséris. Il ajouta, après avoir prononcé la formule prescrite, « qu'il faisait marcher devant lui la « Frayeur, la Fuite, le Meurtre, le Carnage, « la colère des dieux du ciel et de l'enfer : « qu'il communiquerait aux drapeaux et aux « armes des ennemis l'impression de malheur « et de ruine qui le suivait partout en consé- « quence de son dévouement ; et que le même « lieu serait témoin de sa mort et de la perte « des Gaulois et des Samnites. » Ayant prononcé ces exécrations contre lui-même et contre les ennemis, il pousse son cheval à toute bride dans l'endroit où les Gaulois étaient le plus serrés ; et, se jetant tête baissée à travers les traits, il en est bientôt percé, et tombe mort.

Après cela, dit Tite-Live, tout se passa, dans le combat, d'une manière qui n'avait rien d'humain. Les Romains, après avoir perdu leur général, accident qui a coutume de jeter la consternation dans une armée, s'arrêtent tout court dans leur fuite, et ne respirent plus que le combat. Les Gaulois, au contraire, qui environnaient le corps du consul, ayant comme l'esprit aliéné, et ne se connaissant plus, jettent vainement des traits inutiles et sans force. Quelques-uns même demeurent immobiles, ne songeant ni à combattre ni à fuir. D'un autre côté le pontife Livius, à qui Décius avait donné ses licteurs, et qu'il avait nommé propréteur, s'écrie « que les Romains ont « vaincu ; que la mort du consul a apaisé la « colère céleste ; que les Gaulois et les Samni- « tes appartiennent maintenant à la déesse de « la terre et aux dieux mânes ; que Décius « entraîne à soi et appelle l'armée qu'il a dé- « vouée en se dévouant lui-même ; enfin que « les furies et la terreur troublent et agitent « toutes leurs troupes. »

Il n'est pas étonnant que, l'imagination échauffée par le spectacle d'un consul qui se dévoue lui-même à la mort, par la vue des cérémonies lugubres et affreuses employées dans le dévouement, par les terribles exécrations

qu'un prêtre revêtu des habits pontificaux prononce à haute voix contre les ennemis en présence de l'armée, enfin par le respect naturel à tous les hommes pour la religion et la divinité, fasse une impression extraordinaire sur l'esprit des soldats, et les change tout d'un coup en d'autres hommes.

Pendant qu'ils rétablissaient le combat avec une ardeur inconcevable, surviennent L. Cornélius Scipion et C. Marcius, que le consul Fabius avait envoyés de l'arrière-garde, avec le corps de réserve, au secours de son collègue. Ils apprennent en arrivant la mort de Décius. Ce fut pour eux un puissant motif de ne pas épargner leur vie. Les Gaulois se tenant fort serrés entre eux, et demeurant couverts de leurs boucliers, il n'était pas aisé de combattre de près homme à homme, ni d'en venir aux mains. Les Romains donc, par l'ordre des lieutenants, ramassent les javelots qui étaient par terre au milieu de deux armées, les lancent avec force contre les Gaulois, percent leurs boucliers, et, pénétrant jusqu'à la chair, séparent cette espèce de tortue, et renversent ce rempart qu'on opposait à leur attaque; de sorte que la plupart, tout étonnés, sans même avoir reçu de blessures, tombaient par terre. Tel était le sort de l'aile gauche.

Nous avons déjà dit que Fabius, à l'aile droite, avait d'abord traîné le combat en longueur pour laisser épuiser aux ennemis, par ces premiers efforts, leur courage, et jeter tout leur feu. Quand il s'aperçut que ni leurs cris, ni les traits qu'ils lançaient, ni en général leur attaque, n'avaient plus la même force qu'auparavant, il donne ordre aux officiers de la cavalerie de faire filer leurs escadrons le long des deux ailes des Samnites, et de se tenir en état de les attaquer le plus vivement qu'ils pourraient par les flancs dans le moment qu'il leur en donnerait le signal. Puis il fait insensiblement avancer ses troupes contre le corps de bataille des ennemis pour les mettre en désordre. Quand il vit qu'ils ne résistaient plus que mollement, et qu'ils étaient épuisés de lassitude, ramassant tous les corps de réserve qu'il avait destinés pour ce moment, il mit en mouvement ses légions, et donna à sa cavalerie le signal pour attaquer les ennemis. Les Samnites ne purent soutenir un choc si rude, et, laissant les Gaulois dans le danger, ils se retirent dans leur camp par une fuite précipitée.

Cependant les Gaulois, ayant fait une tortue par la jonction de leurs boucliers, se tenaient fort serrés entre eux. Fabius, ayant alors appris la mort de son collègue, détache de l'armée un corps de cavalerie campanienne d'environ cinq cents maîtres, avec ordre d'attaquer les Gaulois en queue. Il le fait suivre des princes de la troisième légion, à qui il ordonne, lorsqu'ils verront que la cavalerie aura mis le trouble parmi les ennemis, de les pousser vivement, et de ne leur point faire de quartier. Lui-même, après avoir voué à Jupiter Vainqueur un temple, avec les dépouilles qu'il remporterait, il s'avança vers le camp des Samnites, où se retirait en désordre toute la multitude. Là, sous les retranchements mêmes, ceux que la trop grande foule empêchait d'entrer dans le camp, dont les portes étaient trop étroites pour les recevoir tous à la fois, tentèrent le combat. Gellius Egnatius, le général des Samnites, y fut tué. On poussa ensuite les Samnites dans les retranchements. Le camp fut pris sans peine, et les Gaulois enveloppés par les derrières. Il y eut, ce jour-là, vingt-cinq mille hommes de tués, et huit mille de pris. La victoire fut sanglante aussi pour les Romains : car, de l'armée de Décius, sept mille hommes demeurèrent sur la place, et douze cents de celle de Fabius. Pendant qu'il faisait chercher le corps de son collègue, il brûla en l'honneur de Jupiter Vainqueur les dépouilles des ennemis qu'il avait fait amasser en monceaux. On ne put pas trouver ce jour-là le corps du consul, parce qu'il était couvert de ceux des Gaulois. Il fut trouvé le lendemain, et rapporté avec un grand deuil de toute l'armée. Ensuite, tous autres soins cessant, Fabius célébra ses funérailles avec toute la magnificence possible, et rendit à son rare mérite et à ses grandes qualités un juste hommage de louanges.

Dans le même temps les armes de Cn. Fulvius[1], propréteur, eurent aussi un heureux succès dans l'Etrurie. Outre les ravages con-

[1] Liv lib. 10, cap. 30

sidérables qui ruinèrent tout le pays ennemi, il remporta une victoire où il y eut plus de trois mille habitants de Pérouse et de Clusium de tués, et vingt drapeaux de pris. Les Samnites, prenant la fuite par le pays des Péligniens, furent enveloppés par une armée de ces peuples; et de cinq mille qu'ils étaient, il y en eut mille de tués.

Fabius, laissant dans l'Etrurie l'armée de Décius, retourna à Rome avec ses légions, et triompha des Gaulois, des Etrusques, et des Samnites. Ses soldats accompagnèrent son triomphe. Ils célébrèrent dans leurs chansons militaires, c'est-à-dire simples et sans art, non-seulement la victoire de Fabius, mais du moins autant encore la glorieuse mort de Décius, rappelant une pareille action de son père, si dignement imitée par le fils, et avec un semblable succès. On distribua, du butin fait sur les ennemis, à chaque soldat quatre livres deux sous. (ÆRIS OCTOGENI BINI, *supple*, NUMMI LIBRALES, *sive* ASSES, qui passent un peu le prix d'une once d'argent.)

Malgré toutes les défaites dont j'ai parlé, et dont quelques auteurs font monter la perte pour les ennemis des Romains encore plus haut, il n'y eut de paix ni de la part des Samnites, ni de celle des Etrusques [1]. Ces deux peuples furent encore vaincus : les premiers surtout perdirent en une seule bataille, dans le pays des Stellates, plus de seize mille hommes. On a peine à comprendre comment les Samnites pouvaient suffire à des levées d'hommes si nombreuses et si fréquentes, et comment ils ne perdaient point courage. Ils soutenaient la guerre contre les Romains depuis quarante-sept ans, presque sans avoir eu le temps de respirer. Pour ne point parler de tant d'autres défaites, combien, à ne compter que de cette année où nous sommes, ont-ils souffert de pertes considérables dans les terres de Sentine, chez les Péligniens, à Tiferne, dans une action contre Volumnius, sur le territoire des Stellates! Ils ont été vaincus et défaits par quatre armées et quatre généraux romains. Ils ont perdu le plus habile général de leur nation, tué dans une bataille. Ils ont vu les Etrusques, les Ombriens, les Gaulois, leurs alliés, subir le même sort qu'eux. Ils ne peuvent plus se soutenir ni par leurs propres forces, ni par les forces étrangères. Cependant ils ne sauraient gagner sur eux de renoncer sérieusement et de bonne foi à la guerre, quoique tout les invite à prendre ce parti, et semble presque les y forcer. Un tel acharnement nous montre que ce peuple sentait qu'il n'était point né pour la servitude [1], et que l'amour de la liberté lui était naturel, puisqu'il n'y a rien qu'il ne soit prêt à entreprendre pour s'y conserver ou s'y rétablir, que les plus mauvais succès ne sont pas capables de lui faire mettre bas les armes, et qu'il aime mieux être vaincu que de ne pas tenter la victoire.

Au reste, ces guerres presque anniversaires, qui ne rebutaient point les Samnites [2], fatiguent extrêmement et l'auteur qui en compose l'histoire, et le lecteur aux yeux duquel on présente toujours les mêmes objets, des levées de troupes, des ravages de terres, des siéges de villes, des combats, des défaites, des traités de paix, suivis de près de manques de paroles et de ruptures ouvertes. J'ai fait ce que j'ai pu pour en abréger le récit, quand les faits ne m'ont point paru nécessaires ou importants.

Dans l'année dont nous parlons, Q. Fabius Gurgès, fils du consul, appela en jugement devant le peuple quelques dames romaines accusées d'adultère. Elles furent condamnées à des amendes, qu'on employa à bâtir un temple de Vénus.

L. POSTUMIUS MEGELLUS. II [3].
L. PAPIRIUS CURSOR.

Ces deux consuls eurent ordre de conduire leurs troupes dans le Samnium [4]. Une incommodité retint quelque temps Postumius à

[1] Liv. lib. 10, cap. 31.

[1] « Bello non abstinebant : adeo ne infeliciter quidem « defensæ libertatis tædebat, et vinci, quàm non tentare « victoriam, malebant » (Liv. lib. 10, cap. 31.)

[2] « Quinam sit ille, quem non pigeat longinquitatis « bellorum scribendo legendoque, quæ gerentes non fa- « tigaverunt? » (Id. ibid.)

[3] An. R. 458; av. J. C. 291.

[4] Liv. lib 10, cap. 32-37.

tait point d'armée aux ennemis qui le mît en état de livrer des bataille, ils jugèrent que l'unique plan de guerre qu'ils eussent à suivre était d'attaquer les places ; moyen sûr et d'enrichir les soldats par le butin qu'ils y trouveraient, et d'achever de détruire les Samnites, qui se verraient obligés de combattre pour leurs autels et pour leurs dieux pénates. Les consuls donc, après avoir rendu compte au sénat et au peuple romain de tout ce qu'ils avaient fait jusque-là, et du parti qu'ils prenaient, se séparèrent, et conduisirent leurs légions, Papirus à Sépine, et Carvilius à Volane.

Les lettres des consuls, dont on fit la lecture dans le sénat et dans l'assemblée du peuple, y répandirent une grande joie, et l'on ordonna des prières publiques et des actions de grâces solennelles pendant quatre jours. Cette agréable nouvelle fit d'autant plus de plaisir qu'on apprit dans le même temps que les Etrusques s'étaient révoltés. La guerre contre le Samnium, dont ils voyaient Rome entièrement occupée, et où elle avait envoyé ses deux consuls avec toutes ses forces, avait été pour eux une occasion de reprendre les armes. On se représentait donc le danger où la guerre d'Etrurie aurait exposé Rome, si celle du Samnium avait mal réussi et qu'on y eût reçu quelque échec. Les députés des alliés qu'avait Rome sur les confins de l'Etrurie, ayant été envoyés au sénat par le préteur M. Atilius, dans l'audience qui leur fut accordée, se plaignirent que leurs terres étaient brûlées et saccagées par les Etrusques de leur voisinage, parce qu'ils ne voulaient pas quitter le parti des Romains, et ils demandèrent avec instance qu'on les mît en sûreté contre la violence et les entreprises de ces ennemis communs. On répondit à ces députés « que le sénat pourvoirait à ce que les alliés n'eussent pas lieu de « se repentir de leur fidèle attachement au « peuple romain ; que les Etrusques auraient « au premier jour le même sort qu'avaient « eu les Samnites. »

On ne se serait pas néanmoins hâté de leur envoyer du secours, si l'on n'avait appris que les Falisques, anciens amis du peuple romain, s'étaient joints aux Étrusques. La proximité de ce peuple donna de l'inquiétude au sénat, et le porta à envoyer des féciaux aux Falisques pour leur porter des plaintes. Sur le refus qu'ils firent de donner satisfaction, la guerre leur fut déclarée dans les formes, et les consuls eurent ordre de tirer entre eux au sort lequel passerait du Samnium en Etrurie avec son armée.

Carvilius avait déjà pris sur les Samnites Volane, Palumbine, Herculanée, en fort peu de jours, et il y avait eu environ dix mille hommes tués ou pris dans l'attaque de ces trois places. Le sort fit tomber sur lui la commission de passer en Étrurie. Ses soldats en furent fort aises, parce qu'ils commençaient déjà à souffrir avec peine la rigueur du froid dans le Samnium. Papirius trouva plus de résistance à Sépine ; mais enfin il en vint à bout. Il y eut dans ce siége et dans les actions qui l'accompagnèrent plus de sept mille hommes de tués et près de trois mille faits prisonniers. Le butin fut accordé tout entier aux soldats ; et il était fort considérable, parce que les Samnites avaient mis leurs meilleurs effets dans un petit nombre de places qu'ils croyaient les plus capables de résister à l'attaque des ennemis.

Tout le pays était déjà couvert de neige, et l'on ne pouvait plus tenir la campagne : le consul retira donc ses troupes du Samnium. Il entra à Rome en triomphe. Les soldats l'accompagnèrent avec tous les dons militaires, toutes les couronnes, toutes les marques d'honneur dont on avait récompensé leur bravoure. On fut surtout attentif aux dépouilles des Samnites, et on les comparait pour l'éclat et la beauté avec celles que le père du triomphateur avait autrefois remportées sur le même peuple, lesquelles étaient fort connues, parce que la plupart des lieux publics de Rome en étaient décorés. On y conduisit quelques prisonniers considérables, renommés par leurs belles actions et par celles de leurs pères. La monnaie d'airain que le consul fit passer sous les yeux du peuple montait, selon le texte de Tite-Live, à des sommes immenses : c'est ce qui fait croire qu'il y a faute dans le texte. On disait que cette somme provenait de la vente des prisonniers. L'argent qui avait été pris dans les villes montait à plus de deux mille soixante et dix-huit de nos marcs. Le tout fut porté au trésor public, sans qu'on en

accordât aucune part aux soldats; ce qui fit beaucoup de peine au peuple, parce qu'on exigea de lui l'impôt ordinaire pour la paye de l'armée : au lieu que, si le consul n'avait pas eu la vanité de faire parade dans son triomphe des sommes destinées pour le trésor, on aurait pu gratifier les soldats d'une partie, et du reste payer ce qui leur était dû pour leur solde. Papirius, consul, fit la dédicace du temple de Quirinus, que son père, pendant sa dictature, avait voué à ce dieu, et il l'orna des dépouilles des ennemis, lesquelles se trouvèrent en si grand nombre, qu'outre ce qui en fut placé dans le temple et dans la grande place, on en fit part encore aux alliés et aux colonies du voisinage pour orner leurs temples et leurs places publiques. Après la cérémonie du triomphe, Papirius mena son armée en quartier d'hiver dans le territoire de Vescia, parce que ce pays était exposé aux courses des Samnites.

Pendant l'intervalle du temps dont je viens de parler, Carvilius prit en Etrurie Troilium et quelques places fortes. Les Falisques demandèrent la paix : on leur accorda seulement une trève d'un an, pour laquelle on exigea d'eux une somme qui montait à cent cinquante-six de nos marcs d'argent, et la paye de l'armée pour cette campagne. A son retour à Rome, il reçut l'honneur du triomphe. La somme qu'il fit porter dans le trésor public montait à six cent neuf de nos marcs d'argent, et quelque chose de plus. Du reste, il fit bâtir un temple à la Fortune [1]; et il distribua aux soldats cent deux as par tête [2], et le double aux centurions et aux cavaliers : libéralité qui leur fit d'autant plus de plaisir, que l'autre consul s'était montré fort resserré à l'égard de ses soldats.

Cette année on fit la clôture du dénombrement [3] sous la censure de P. Cornélius Arvina et de C. Martius Rutilus. Le nombre des citoyens se trouva monter à deux cent soixante-deux mille trois cent vingt-deux. Ce fut ici le dix-neuvième lustre depuis l'établissement des premiers censeurs.

[1] « Fortis Fortunæ. »
[2] Cent deux sous, en supposant le denier à dix sous.
[3] Liv. lib. 10, cap. 47.

Cette même année l'usage s'introduisit, pour la première fois, que les citoyens, en assistant aux jeux et aux spectacles, portassent des couronnes sur leurs têtes, en témoignage de joie et de triomphe pour les victoires remportées sur les ennemis.

Papirius présida aux assemblées pour l'élection des consuls. On nomma pour consuls Q. Fabius Gurgès, fils de Fabius Maximus, et D. Junius Brutus Scæva.

La peste, qui ravagea également la ville et la campagne, fit bientôt oublier tous les heureux succès de cette année. On consulta les livres sibyllins pour savoir quel remède on y pouvait apporter. On trouva dans ces livres qu'il fallait faire venir Esculape d'Epidaure à Rome; ce qui ne put pas s'exécuter cette année, parce que les deux consuls étaient occupés à la guerre. On se contenta d'indiquer un jour de prières solennelles pour invoquer la protection de ce dieu.

Ici finit la première Décade de Tite-Live, c'est-à-dire le dixième livre de son histoire. L'ouvrage entier renfermait cent quarante ou cent quarante-deux livres. Il ne nous en reste que trente-cinq, encore les derniers ne sont-ils pas entiers : c'est une perte qui ne peut être assez regrettée, et qui, selon toutes les apparences, ne sera jamais réparée. Un illustre savant d'Allemagne, nommé *Freinshémius*, a ramassé, avec un travail infini et un discernement merveilleux, tout ce qui se trouve épars de côté et d'autre dans les anciens auteurs, tant grecs que latins, sur les endroits de l'histoire romaine qui nous manquent dans Tite-Live : il en a rempli presque toutes les lacunes [1], c'est-à-dire les vides; et par là il a remplacé, autant qu'il lui était possible, ce que nous avons perdu. On peut consulter le peu que j'en ai dit dans l'Histoire ancienne, en parlant de Tite-Live. Il m'épargnera une grande peine, en m'indiquant les endroits d'où je puis tirer ce qui ne se trouve plus dans cet excellent historien, et souvent en me fournissant les matériaux tout préparés. Comme les passages des auteurs qu'il cite

[1] Il n'a pas rempli les lacunes des cinq derniers livres.

sont quelquefois forts courts, et par cette raison en grand nombre, pour éviter la confusion que de si fréquentes citations pourraient causer, souvent je ne citerai que Freinshémius seul, où l'on pourra les chercher. La seconde Décade de Tite-Live (on appelle ainsi les dix livres depuis le onzième jusqu'au vingtième) est du nombre de celles qui nous manquent. Elle renfermait l'espace de soixante et treize ans, depuis l'an de Rome 460 jusqu'à 533.

§ II Les Samnites reprennent les armes, et défont l'armée de Fabius Gurgès. Il est accusé. Son père obtient sa grace, et va servir sous lui en qualité de lieutenant. Les Romains remportent une célèbre victoire. L. Postumius, étant interroi, se fait nommer lui-même consul. La peste continue à Rome. On y amène d'Epidaure un serpent, que l'on disait être Esculape. La maladie cesse. On lui fait batir un temple dans l'ile du Tibre. Dispute entre Postumius et Fabius, consul de l'année précédente. Postumius prend plusieurs places. Colonie de vingt mille hommes établie à Venouse et aux environs. Fabius triomphe des Samnites. Postumius, au sortie du consulat, est accusé et condamné. Les Samnites et les Sabins sont forcés à demander la paix. Trois nouvelles colonies. Juges des affaires criminelles. Dénombrement. Fabius, prince du sénat. Dissensions domestiques au sujet des dettes. Lois favorables au peuple. Guerres contre les Volsiniens et les Lucaniens.

QUINTUS FABIUS GURGÈS [1].
D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

Les Samnites avaient été vaincus et taillés en pièces tant de fois [2]; ils avaient fait des pertes si considérables, surtout dans la dernière campagne, et ils étaient réduits à un tel état de faiblesse, qu'il n'y avait aucune apparence qu'ils dussent songer, au moins si tôt, à reprendre des armes qui leur avaient toujours si mal réussi. Mais les défaites réitérées qu'ils avaient souffertes, loin de leur abattre le courage par la crainte, ne servaient qu'à rallumer en eux, par une sorte de désespoir, le désir de se venger d'un peuple qui leur avait fait souffrir tant de maux, et contre lequel ils avaient conçu une haine qui allait jusqu'à la fureur et à la rage. A peine Papirius avait-il retiré son armée du Samnium pour la faire entrer avec lui dans Rome en triomphe, qu'ils firent de nouvelles levées, plus nombreuses que ne semblait le permettre leur désastre passé, et qui était encore tout récent. La nouvelle de la peste, qui faisait de grands ravages dans la ville de Rome et dans tous les environs, le peu d'expérience et de réputation des consuls qu'on venait de nommer, remplirent les Samnites d'une confiance aveugle et d'une hardiesse téméraire, qui ne leur montraient que des victoires et des triomphes. Ils commencèrent par ravager les terres des Campaniens, qu'ils regardaient comme les premiers auteurs de leurs maux.

Rome ne laissa pas ses alliés sans secours et sans défense. Le consul Fabius fut chargé de cette guerre. Il partit avec les légions, plein de toute l'ardeur et de tout le courage que lui inspiraient son nom et la gloire de son père, et en même temps plein de mépris et d'indignation pour un ennemi tant de fois vaincu et toujours prêt à se révolter. Il était persuadé que, pour peu qu'on fît d'effort contre un peuple affaibli au point que l'étaient les Samnites, il était aisé de s'en délivrer pour toujours; et il espérait avoir la gloire de terminer sans retour et sans beaucoup de peine une guerre qui inquiétait depuis si longtemps les Romains. Il arriva en Campanie avec ces pensées, et se hâta d'approcher du camp des Samnites. Leur général avait détaché un parti pour reconnaître les ennemis. Dès que les Romains parurent, le détachement se retira. Fabius crut que c'était l'armée entière qui fuyait devant lui; et, comme si la victoire n'eût dépendu que de la promptitude, il s'avance, encore en désordre, sans laisser à ses troupes le temps de respirer, sans reconnaître les lieux, sans prendre aucune précaution, et il donne le signal du combat. Le général des Samnites s'était conduit en vrai Romain. Il s'était posté dans un lieu très-favorable, avait rangé à loisir ses troupes en bataille, et les avait exhortées par les motifs les plus puissants

[1] An R. 468; av. J. C. 292
[2] Liv. lib 11, cap. 1-9 -- Zonaras, tom. II.

à se montrer gens de courage. Le succès du combat fut tel qne l'annonçaient de telles dispositions. Les Samnites, qui étaient tout frais et attendaient l'ennemi de pied ferme, n'eurent pas de peine à repousser et à enfoncer les Romains, qui, fatigués déjà d'une longue marche, étaient accourus avec rapidité, comptant plutôt venir à un pillage qu'à un combat. Trois mille des Romains demeurèrent sur la place, et il y eut un plus grand nombre de blessés. La nuit seule, qui survint fort à propos pour eux, sauva le reste de l'armée, et l'empêcha d'être entièrement taillée en pièces. Elle se retira dans un lieu plus favorable, et songea à s'y fortifier.

Elle se trouvait dans la situation la plus triste et la plus fâcheuse qu'il soit possible d'imaginer, sans vivres pour les troupes, sans remèdes pour les malades et les blessés, sans aucun moyen de prendre du repos, dont elle avait un si grand besoin. Le bagage était resté dans le premier camp qu'elle avait abandonné, les soldats n'ayant emporté avec eux que leurs armes. Tout leur manquait, le courage encore plus que le reste. La nuit se passa au milieu des gémissements des mourants et des plaintes de ceux qui leur survivaient, tous attendant avec frayeur et désespoir l'arrivée du jour, qu'ils comptaient devoir être le dernier pour eux. En effet, ils ne pouvaient pas se promettre, affaiblis par une perte aussi considérable, accablés d'ailleurs de fatigue, de blessures, de douleur, de désespoir, qu'ils pussent être en état de résister à des ennemis dont la victoire avait redoublé les forces et le courage. Dans cette situation, où tout était désespéré, leur salut vint des Samnites mêmes, dont l'erreur les tira de l'extrémité où ils se trouvaient. Ils crurent, on ne sait pas sur quoi fondés, que l'armée de l'autre consul était proche; et dans la crainte d'être pris en queue par des troupes nouvellement arrivées, s'ils s'arrêtaient à attaquer le camp de Fabius, ils se retirèrent contents de l'heureux succès de leur entreprise.

C'étaient ces heureux succès mêmes et ces avantages que les Samnites remportaient de temps en temps qui devenaient la source de leurs malheurs, et qni, après les plus sanglantes défaites, leur remettaient toujours les armes à la main, dans l'espérance de l'emporter enfin sur les Romains : semblables en quelque sorte, s'il était permis d'user de cette comparaison, à ces hommes possédés de la fureur du jeu, à qui, malgré un malheur journalier, le gain le plus léger fait toujours renaître l'espérance de réparer toutes leurs pertes passées par quelques heureux coups de dé.

Pendant que les Samnites se livraient tout entiers à la joie d'une si glorieuse victoire, Rome était dans le deuil et l'affliction. Moins sensible à toutes les autres pertes qu'à celle de sa gloire et de sa réputation, elle voyait avec peine que, dans le moment même que la guerre la plus longue et la plus opiniâtre qu'eussent eue les Romains allait être terminée pour toujours, la témérité du consul la rallumait de nouveau, et la rendait plus animée et plus terrible qn'elle n'avait jamais été, en remplissant les Samnites de courage, de confiance et de hardiesse. Ce n'étaient pas seulement les tribuns, accoutumés depuis longtemps à profiter de pareils événements pour irriter le peuple contre la noblesse, qui faisaient entendre ces plaintes; le mécontentement éclata avec encore plus de violence dans le sénat même. Après de longues et vives délibérations, il fut ordonné qne le consul Fabius se rendrait à Rome un certain jour pour y rendre compte de sa conduite.

Dès qu'il y fut arrivé, une foule d'accusateurs se déclara contre lui, et l'appela en jugement devant le peuple. Il n'était pas possible d'excuser en aucune manière ni de couvrir la mauvaise conduite qu'il avait tenue dans le combat. La considération dn vieillard Fabius, qui paraissait la seule chose qui pût lui être favorable, se tournait contre lui dans la conjoncture présente, et ne servait qu'à aggraver sa faute. En effet, que le fils d'un si grand homme, nourri et élevé au milieu des triomphes de son père, eût non-seulement terni la gloire du nom romain, mais déshonoré sa propre maison, et flétri les lauriers de ses ancêtres par une honteuse défaite qui ne pouvait être attribuée qu'à son imprudence, on trouvait que c'était un crime impardonnable.

Les esprits du peuple, généralement aigris et ulcérés contre le consul, paraissaient déterminés à ne pas même vouloir écouter sa dé-

de ce jour, laquelle fut entendue par quelques cavaliers romains. Ils ne crurent pas que cet incident fût à négliger, et en avertirent Sp. Papirius, neveu du consul. Le jeune Romain, né dans un siècle où l'on ne connaissait pas encore cette dangereuse philosophie qui apprend à mépriser les dieux[1], s'informe exactement du fait pour ne point parler au hasard, et en fait le rapport à son oncle. Le consul, après l'avoir ouï: « Je loue, lui dit-« il, votre zèle scrupuleux. Mais si celui qui « a prêté son ministère pour les auspices m'a « annoncé quelque chose de faux, c'est lui « seul qui en répond. Pour moi, je m'en tiens « à ce qu'il m'a dit, et qui est l'auspice le « plus favorable pour le peuple romain et « pour l'armée. » Il ordonna ensuite aux centurions de placer ce pouletier à la tête de l'armée. Les Samnites font avancer aussi leurs drapeaux, qui sont suivis de leurs troupes, parées et armées de manière à former un magnifique spectacle, même pour des ennemis, à qui il devait naturellement être terrible. Avant qu'on jetât les cris ordinaires, et qu'on en vînt aux mains, le pouletier, frappé par un javelot lancé au hasard, selon Tite-Live, mais bien plus vraisemblablement par l'ordre du consul, tomba mort par terre. Quand on eut porté la nouvelle au consul: « Bon, s'é-« cria-t-il, les dieux se manifestent, le cou-« pable est puni. » Pendant qu'il parlait ainsi, un corbeau fit entendre sa voix vis-à-vis de lui. Le consul, ravi de joie à cet augure, et assurant que les dieux n'étaient jamais intervenus aux événements humains d'une manière si sensible, fait donner le signal et pousser les cris ordinaires. Qui ne voit qu'une partie de ce récit est inventée à plaisir, et accommodée au théâtre?

Le combat se donne donc, et il fut fort opiniâtre; mais les dispositions étaient bien différentes dans les deux armées. L'espérance, le courage, la colère, le désir de la vengeance entraînent au combat les Romains avides du sang des ennemis: les Samnites, pour la plupart, sont forcés par la nécessité, et par un motif de religion mal entendu, plutôt à se défendre malgré eux qu'à attaquer; et accoutumés comme ils étaient depuis si longtemps à être vaincus, ils n'auraient point sans doute soutenu les premiers cris ni le premier choc des Romains, si une crainte plus forte qui s'était saisie d'eux ne les eût empêchés de fuir. Ils avaient devant les yeux l'appareil redoutable de ce sacrifice clandestin, des prêtres armés de poignards, des corps morts d'hommes et de bêtes mêlés et confondus ensemble, des autels ruisselants de sang; ils se rappelaient avec effroi ces formules infernales d'imprécations qu'on les avait forcés de prononcer contre eux-mêmes et contre leurs proches. Voilà les liens qui retenaient leur fuite. Ils craignaient plus leurs propres citoyens que les ennemis. Les Romains les pressent en même temps de tous les côtés, à l'aile droite, à l'aile gauche, au corps de bataille; et, les trouvant dans une sorte d'étonnement et d'étourdissement causé par une frayeur qui ne les laissait pas dans leur assiette naturelle, ils en font un grand carnage, sans trouver beaucoup de résistance.

Déjà la première ligne était presque défaite, lorsque tout d'un coup on aperçoit venir de ce côté une grande poussière qui paraissait excitée comme par la marche d'une nombreuse armée. C'était l'exécution des ordres qu'avait donnés Papirius à Sp. Nautius. Des valets d'armée, montés sur des mulets, traînaient par terre des branches d'arbres. Comme on ne les voyait que de fort loin à travers une lumière sombre et trouble, on s'imaginait voir des armes et des drapeaux; puis la poussière s'élevant toujours et s'épaississant de plus en plus, on se persuada que c'étaient des cavaliers qui rangeaient leurs escadrons en bataille. Ce ne furent pas les Samnites seuls qui crurent que c'étaient de nouvelles troupes qui arrivaient contre eux, les Romains y furent aussi trompés, et le consul les fortifia dans leur erreur en criant à la tête des troupes, de sorte qu'il pouvait être entendu des ennemis, « que Cominium était pris; que c'était son « collègue qui venait le joindre; qu'ils fissent « tous leurs efforts pour vaincre avant qu'une « autre armée vînt leur enlever l'honneur de la « victoire. » Il était à cheval en prononçant ces paroles; aussitôt après il donne ordre aux centurions et aux tribuns d'ouvrir des passa-

[1] « Juvenis ante doctrinam deos spernentem natus. »

fense. Mais quand Fabius le père se fut présenté comme suppliant, la vue de ce vénérable vieillard, autour duquel on croyait voir les victoires et les triomphes qu'il avait remportés, changea tout d'un coup la disposition des esprits. Il ne songea point à excuser la conduite de son fils, ni à diminuer sa faute; mais, rapportant d'un air et d'un ton modestes les services de ses ancêtres et les siens, il suppliait qu'on lui épargnât un affront si sensible à un père âgé comme il était, et si flétrissant pour toute sa maison. Il ajouta « qu'il ne demandait « pas néanmoins qu'en faveur des Fabius, qui, « presque dès l'origine de Rome, n'avaient pas « peu contribué à sa grandeur par leur cou- « rage et leur prudence, et pour reconnaître « le zèle de ces trois cents Fabius qui avaient « défendu la république au prix de leur sang « et de la ruine presque totale de leur nom, « on fît grâce à son fils, si sa faute était sans « remède, et qu'il fût plus avantageux à l'état « de le punir que de lui pardonner : car, dit- « il, j'ai appris depuis longtemps à préférer « l'intérêt public à tout autre motif; et je crois « avoir donné pendant toute ma vie d'assez « bonnes preuves de la disposition où je suis « à cet égard. Or maintenant, pour ce qui re « garde mon fils, sa faute est grande, je l'a- « voue; mais elle peut lui devenir infiniment « utile, aussi bien qu'à la république. Quoi- « qu'il ne convienne pas à un père de louer « son fils, je ne puis me dissimuler que le « mien a de bonnes qualités. J'ai tâché de les « cultiver par mes soins, par mes conseils, et « par une éducation digne du nom qu'il porte. « La témérité naturelle à son âge, et le trop « de confiance en lui-même, l'ont poussé « dans le précipice : la honte à laquelle il se « trouve exposé en sera le remède. En lui « procurant une maturité d'esprit avancée, elle « ne vous laissera plus rien à craindre de la lé- « gèreté d'une jeunesse inconsidérée. Hélas! « il semble, Romains, que je prévoyais ce « malheur, lorsque, dans votre assemblée, je fis « tant d'instances pour empêcher que mon « fils ne fût nommé consul. Aujourd'hui je « vous fais une prière tout opposée, et je « vous demande pour lui le consulat : car ce « sera le créer de nouveau consul que de lui « pardonner sa faute et de le mettre en état « de la réparer. Il la réparera avantageuse- « ment, et je veux bien être sa caution auprès « de vous; pour cet effet, je m'offre à servir « sous lui en qualité de lieutenant. J'ai encore « assez de vigueur pour soutenir les fatigues « de la guerre et faire mon devoir dans une « bataille. Le souvenir de ce que les ennemis « m'ont vu faire autrefois dans les combats « pourra encore les intimider; mais, ce qui « est ici le capital, j'ose vous promettre que « l'ardeur martiale du fils, conduite et modé- « rée par les conseils du père, effacera bientôt « par une glorieuse victoire la honte que sa « jeunesse seule lui a attirée. »

L'offre de Fabius fut reçue avec un applaudissement général, et sur-le-champ il fut nommé lieutenant de son fils. Le consul se mit bientôt en campagne, autant chéri et accompagné de vœux aussi empressés et d'aussi heureuses espérances de la part du peuple à son départ, qu'il en avait été mal reçu à son retour. Dans la marche, et ensuite dans le camp, tout se passa selon les règles de la plus exacte discipline. Les alliés, qui étaient pleins d'estime pour le courage et la prudence de Q. Fabius le père, dont ils avaient été souvent témoins, et de reconnaissance pour les bienfaits qu'ils en avaient reçus, exécutaient avec joie et promptitude tous les ordres qu'on leur donnait. En général, tous les soldats, impatients d'effacer l'ignominie de leur défaite, et se promettant tout d'un chef sous la conduite duquel eux et leurs pères avaient tant de fois battu et défait les Samnites, demandaient avec instance qu'on les menât contre l'ennemi. Les Samnites, de leur côté, fiers de la victoire qu'ils avaient remportée, ne souhaitaient pas le combat avec moins d'empressement. Ainsi, les uns désirant de conserver la gloire qu'ils s'étaient acquise, les autres de réparer leur honte, on en vint aux mains avec une égale ardeur de part et d'autre.

L'armée romaine commençait à être ébranlée, et Pontius Herennius, général des Samnites, enveloppait le consul avec une troupe choisie, lorsque Fabius, apercevant le danger de son fils, pousse son cheval dans le gros des ennemis. Un corps de cavalerie le suit, se représentant les uns aux autres quelle honte ce serait pour eux si de jeunes combattants dans

la fleur de l'âge, comme ils étaient, se laissaient surpasser par un vieillard en vigueur et en courage. Cette attaque décida du sort de l'action. Les légions romaines, animées par l'exemple de la cavalerie, soutinrent d'abord l'ennemi, et bientôt après l'enfoncèrent. Hérennius, qui s'acquitta dans cette action de tous les devoirs d'un habile général et d'un brave soldat, fit inutilement tous les efforts possibles pour rétablir les rangs, arrêter les fuyards, repousser les ennemis; il ne put empêcher les siens de fuir, et perdit l'occasion de se sauver lui-même. Il y eut quatre mille Samnites faits prisonniers avec leur général, et vingt mille qui périrent ou dans le combat ou dans la fuite. Le camp des ennemis fut pris avec un butin considérable, qui fut encore ensuite beaucoup augmenté par le ravage des terres, et par la prise ou la reddition volontaire de plusieurs places.

Un seul homme causa tout ce changement, et fit qu'une armée, peu de jours auparavant victorieuse, fut taillée en pièces par les troupes mêmes qu'elle avait vaincues, et que le consul emmena prisonnier le général qui l'avait mis en fuite : agréable spectacle pour le peuple, et magnifique ornement du triomphe qu'il remportera l'année suivante, lorsqu'il sera de retour à Rome.

Pendant que les choses se passaient ainsi dans le Samnium, D. Brutus, l'autre consul, eut aussi d'heureux succès contre les Etrusques et les Falisques[1].

L'interroi L. Postumius Mégellus, dans l'assemblée où il présidait, se nomme consul lui-même; ce qui était sans exemple, excepté le décemvir Appius Claudius[2], dont la conduite en ce point avait été généralement désapprouvée.

L. POSTUMIUS. III[3].
C. JUNIUS BRUTUS.

Postumius était un homme fier, et qui, si l'on eu croit Tite-Live[4], avait déjà fait preuve de hauteur en se décernant à lui-même le

[1] Liv. lib. 11, cap. 10-14. — Zonar.
[2] Liv. lib. 27, cap. 8; id. lib. 3, cap. 35.
[3] An. R 461, av. J. C. 291.
[4] Dionys. apud Vales.

triomphe malgré le sénat et sans l'agrément du peuple. Il soutint son caractère dans ce troisième consulat, et commença par témoigner un grand mépris pour son collègue. Celui-ci, qui était plébéien, et d'ailleurs homme modeste et doux, lui céda le département du Samnium, sans se prévaloir de l'usage constant qui voulait que les provinces fussent tirées au sort.

Cependant la peste continuait toujours à Rome : c'était la troisième année qu'elle y faisait de grands ravages, sans qu'aucun secours ni humain ni divin en diminuât la violence. Nous avons vu auparavant que le sénat, après avoir consulté les livres sibyllins, avait résolu de faire venir à Rome le dieu Esculape[1]; ce qui n'avait pu être exécuté, à cause des guerres dont la république était pour lors occupée. On fit partir cette année dix ambassadeurs pour amener ce dieu d'Epidaure à Rome. Epidaure était une ville du Péloponnèse, qui passait pour être le lieu de sa naissance. Il y avait à cinq milles de la ville un temple fort célèbre élevé en l'honneur de ce dieu, rempli de riches présents envoyés par ceux qui croyaient devoir à Esculape le rétablissement de leur santé. Les ambassadeurs y furent conduits. Pendant qu'ils admiraient une statue de marbre d'une grandeur extraordinaire, ouvrage de Thrasymède, célèbre statuaire de Paros, un grand serpent, sortit tout à coup du fond du temple, saisit tous les spectateurs d'étonnement et d'une frayeur religieuse. Les prêtres, d'un air et d'un ton respectueux, s'écrièrent que le dieu résidait dans ce serpent, et qu'il se montrait de temps en temps sous cette forme, mais toujours pour le bien des mortels. Il se laissa voir pendant deux jours dans le temple, puis disparut : le troisième, passant à travers une foule de spectateurs saisis d'admiration et de respect, il s'avance droit vers le port où était la galère romaine, et, y étant entré, il s'arrête dans la chambre de Q. Ogulnius, le plus considerable des ambassadeurs, et s'y établit, après avoir fait plusieurs tours, plusieurs plis et replis de sa queue.

Les Romains, fort contents du succès de

[1] Liv. ep. 11. Val. Max. 1, 8, 2. — Ovid. Metam. lib. 15. — Auctor de viris illustr. 22.

leur voyage, et comptant avoir avec eux le dieu présent, mettent à la voile, et en peu de jours arrivent heureusement à Antium. Là, comme la mer, furieusement agitée par un gros temps qui survint tout d'un coup, ne permettait pas de passer outre, le serpent, qui, pendant tout le voyage, s'était tenu à la même place, tranquille et sans faire aucun mouvement, se glisse jusqu'au vestibule d'un temple fort célèbre qui était dans cette ville. L'endroit était planté de myrtes et de palmiers. Il entortilla l'un de ces arbres des longs replis de sa queue, et s'y tint attaché pendant trois jours. L'alarme fut grande parmi les Romains, dans la crainte qu'on ne pût l'arracher de ce lieu, parce que pendant tout ce temps il avait refusé de prendre sa nourriture ordinaire. Mais il les tira bientôt d'inquiétude en rentrant dans la galère, et enfin il arriva à Rome. La joie fut universelle. On accourut avec empressement de tous les quartiers de la ville à un spectacle tout nouveau, et qu'on a peine à concevoir. On érige des autels sur le bord du Tibre par où il passait, on brûle des parfums, on immole des victimes. Quand on fut arrivé à l'endroit où le Tibre, se partageant en deux branches, forme une île, le serpent quitte le vaisseau, passe dans cette île à la nage, et depuis on ne le vit plus. Les sénateurs, concluant que le dieu avait choisi ce lieu pour y établir sa demeure, ordonnèrent qu'on y bâtit un temple à Esculape ; et, dans le moment, dit-on, la maladie cessa. Ce temple depuis devint fort célèbre, et les magnifiques présents dont il fut enrichi marquaient, dirai-je, la reconnaissance ou la stupide crédulité de ceux qui prétendaient avoir été guéris par l'invocation du dieu médecin ? Je laisse au lecteur à conjecturer les supercheries qui purent être employées dans ce voyage d'un serpent, accompagné de tant de merveilles. M. l'abbé de Tillemont, dans la vie de Marc-Aurèle, parle d'un imposteur qui apprivoisait des serpents. Sa vie est décrite au long dans Lucien.

Le consul Postumius porta dans la province la même fierté qu'il avait fait paraître dans la ville, à l'égard de son collègue. Fabius Gurgès [1], qui avait été consul l'année précédente, commandait actuellement dans le Samnium, par ordre du sénat, en qualité de proconsul. Postumius lui envoya ordre de sortir au plus tôt de sa province, ajoutant « qu'il suffisait pour y faire la guerre, et qu'il « n'avait pas besoin d'aide. » Fabius lui répondit « qu'il le priait de faire réflexion, « qu'ayant reçu ses pouvoirs du sénat, il ne « pouvait pas quitter la province sans son or- « dre. » Cette réponse ne satisfit point le consul. Quand on fut instruit à Rome de ce qui se passait, on craignit que cette mésintelligence entre les commandants ne devînt nuisible au bien public. On envoya des députés au consul pour lui déclarer que l'intention du sénat était que Fabius restât dans le Samnium avec son armée. Loin de se rendre à cet ordre, on dit que Postumius s'expliqua en des termes qu'on a peine à croire. Il osa dire *que tant qu'il serait consul, ce n'était point à lui à obéir au sénat, mais au sénat à lui être soumis*. Et, pour soutenir ses discours par les effets, ayant renvoyé les députés, il marche aussitôt avec son armée vers Cominium, que Fabius assiégeait actuellement, déterminé à employer la voie des armes contre lui, s'il ne pouvait autrement l'obliger à quitter prise

Les armées romaines auraient donné un fâcheux spectacle aux ennemis, si Fabius eût voulu se défendre de la même manière dont il était attaqué. Mais, porté par son propre naturel et par les salutaires avis de son père à la douceur et à la modération, après avoir déclaré qu'il cédait, non à la fureur du consul, mais à l'utilité publique, il sortit de la province. Peu de jours après, Postumius se rendit maître de Cominium. De là, il mena son armée à Venouse, et la prit aussi. Il en fit autant de plusieurs autres places, qui furent enlevées de vive force, ou qui se rendirent par capitulation. Il y eut dans cette expédition dix mille hommes de tués du côté des ennemis, et plus de six mille qui se livrèrent au vainqueur après avoir mis bas les armes.

Les exploits du consul étaient certainement grands et importants, mais il les gâtait par une fierté et par un entêtement portés jusqu'au ridicule. Il écrivit au sénat pour lui rendre compte de tout ce qu'il avait fait dans le Samnium, et lui manda que Venouse et les terres

[1] Freinsh. Lib. 11, cap 15. — Dionys et Dio. apud Vales.

adjacentes lui paraissaient un lieu fort propre pour y envoyer une colonie. Sa proposition fut agréée; mais l'exécution en fut confiée à d'autres, sans qu'on fit aucune mention du consul. On y fit conduire une colonie de vingt mille hommes ; nombre qui paraîtrait peu vraisemblable, si ce n'est que, chez des peuples indomptables et toujours prêts à se révolter, le sénat pouvait juger qu'il était nécessaire d'y envoyer un nombre considérable de citoyens pour les tenir en bride et les empêcher de remuer.

Au reste, comme l'humeur bizarre et dure de Postumius avait beaucoup contribué à le rendre odieux généralement à tous les corps de l'état [1], d'un autre côté elle ne servit pas peu, par contre-coup, à les rendre favorables à Fabius. Quand il fut revenu à Rome, et qu'il eut rendu compte du succès de ses campagnes, on lui accorda fort volontiers le triomphe sur les Samnites, surnommés *Pentri*. Ce qui en fit le plus bel ornement fut Fabius le père [2], ce respectable vieillard, qui suivait à cheval le char de son fils, pénétré d'une joie plus sensible de le voir en cet état au milieu des acclamations et des applaudissements du peuple que lorsque lui-même, entrant à Rome en triomphe après ses glorieuses et éclatantes victoires, il menait à son côté sur le char ce même Fabius, encore enfant, et semblait lui faire faire un apprentissage de sa future grandeur. Le consul distribua la moitié du butin aux soldats, et fit porter le reste au trésor. Caius Pontius, général des Samnites, fut mené dans le triomphe les mains liées derrière le dos, puis exécuté et mis à mort. C'était un grand capitaine, qui avait longtemps tenu tête aux Romains, et qui leur avait fait souffrir l'horrible affront des Fourches Caudines. Il rendit un illustre témoignage au désintéressement des Romains de son siècle, en disant « que, s'il était dans des temps où les Ro- « mains eussent appris à recevoir des pré- « sents [1], il les aurait bien empêchés d'éten- « dre comme ils faisaient les bornes de leur « domaine. »

Postumius, autant irrité des honneurs qu'on avait accordés à Fabius que du refus de ceux qu'il avait inutilement demandés, semblait prendre à tâche d'aigrir de plus en plus l'esprit des sénateurs. S'emportant avec outrage contre ses ennemis [2], et déchirant indifféremment les deux corps de l'état, pour faire peine au sénat, il distribua tout le butin aux soldats, et licencia son armée avant qu'on eût pu lui envoyer un successeur. On croit, et il y a assez d'apparence, qu'il faut placer ici ce que nous avons rapporté de Postumius sous son second consulat, qu'il avait triomphé malgré les sénateurs. Quoi qu'il en soit, dès qu'il fut sorti du consulat, deux tribuns l'appelèrent en jugement devant le peuple. Outre les autres griefs dont nous avons parlé, on l'accusait « d'avoir employé à travailler dans ses « terres, avant que de se mettre en campa- « gne, deux mille soldats légionnaires, ou- « bliant que c'étaient des soldats, non ses « esclaves, et qu'on les lui avait confiés, non « pour améliorer ses terres, mais pour en « acquérir de nouvelles au public. » Toutes les tribus se déclarèrent généralement contre lui, et le condamnèrent à une amende de cinq cent mille as, qui peuvent être estimés vingt-cinq mille livres de notre monnaie.

P. CORNÉLIUS RUFINUS.
M. CURIUS DENTATUS.

Sous ces consuls [3], les Samnites, forcés par le ravage de leurs terres, envoyèrent demander la paix à Curius, qui leur permit d'envoyer leurs députés à Rome. Il obligea aussi les Sabins, qui avaient pris les armes, de recourir à la clémence du peuple romain [4].

[1] Freinshem. Lib. 11, cap. 18.

[2] « Idem triumphantis currum, equo insidens, sequi, « quem ipse parvulum triumphis suis gestaverat, in « maximâ voluptate posuit : nec accessor gloriosæ illius « pompæ, sed auctor spectatus est. » (VAL. MAX. lib 5. cap. 7.)

[1] « Si in ea tempora natus esset, quibus munera ac- « cipere Romani didicissent, se illos diutiùs imperare non « fuisse passurum. » (CIC. *de Offic.* lib 2. n. 22.)

[2] Dionys. apud Vales.

[3] An. R. 462 ; av. J. C. 290.

[4] Liv. ep. 11. — Florus, lib. 1, cap. 15. — Velleius, lib. 1, cap. 14.

Non-seulement on renouvela avec eux l'ancien traité ; on les gratifia encore du droit de bourgeoisie, mais sans droit de suffrage. Curius remporta un double triomphe, après quoi il retourna à sa métairie.

Ce fut pour lors que les Samnites[1], qui avaient pris Curius pour leur patron et leur protecteur, députèrent vers lui les principaux de leur nation, et lui firent offrir des présents considérables pour l'engager à les aider de son crédit dans le sénat, et à leur faire obtenir de favorables conditions de paix. Ils le trouvèrent à la campagne, dans sa petite maison, auprès de son foyer, assis sur un escabeau, qui prenait son repas dans un plat de bois. Tout cet appareil fait assez connaître de quoi le repas était composé. Il n'y avait d'admirable dans cette maison que le maître[2]. Après lui avoir exposé le sujet de leur députation, ils lui présentèrent l'or et l'argent que leur république les avait chargés de lui remettre entre les mains. Ils connaissaient bien peu Curius. Il leur répondit d'une manière gracieuse, mais refusa constamment leurs offres, et ajouta, avec une noblesse digne d'un véritable Romain, *qu'il trouvait beau, non d'avoir soi-même de l'or, mais de commander à ceux qui en possédaient beaucoup*. Tel était alors le caractère des Romains[3]. Dans le particulier, ils portaient la simplicité et la modestie jusqu'à ne pas rougir, disons mieux, jusqu'à se faire gloire de la pauvreté : en public, ils soutenaient l'honneur du commandement avec une dignité et même avec une hauteur qui semblait annoncer les maîtres futurs de l'univers. Ce grand homme, la terreur des ennemis de sa patrie et l'admiration de son siècle, avait pour tout bien une métairie, apparemment de sept arpents de terre; car il n'avait pas craint de dire en pleine assemblée qu'un citoyen qui ne se contentait pas de sept arpents était un citoyen pernicieux[1]. Oserait-on comparer les palais magnifiques de ces grands seigneurs, en qui souvent l'on ne voit rien de grand que leur faste et leur vanité, avec la cabane de Curius? Car on peut bien, ce me semble, appeler ainsi sa petite et pauvre habitation. Caton[2] allait exprès visiter cette maison, située dans le pays des Sabins, et voisine de sa terre, et ne se lassait point de la contempler avec une admiration mêlée de respect et d'un vif désir d'en imiter le maître.

M. VALÉRIUS CORVINUS[3].
Q. CÆDICIUS NOCTUA.

Trois villes reçoivent des colonies : Castrum, Adria[4], qui a donné son nom à la mer Adriatique, et Séna, dans le territoire appelé *gaulois*[5]. D'autres rejettent l'établissement de ces colonies à des temps postérieurs.

On établit trois officiers pour juger des affaires criminelles et pour présider aux supplices, appelés *triumviri capitales*.

Dans le dénombrement qu'on fit cette année, il se trouva deux cent soixante et treize mille citoyens.

[1] « M. Curius, exactissima norma romanæ frugalitatis « idemque fortitudinis perfectissimum specimen, Sam- « nitum legatis agresti se in scamno assidentem foco at- « que ligneo catillo cœnantem (quales epulas appara- « tus indicio est) spectandum præbuit, etc. » (VAL. MAX. lib. 4, cap. 1.)

« Curio, ad focum sedenti, magnum auri pondus Sam- « nites quum attulissent, repudiati ab eo sunt. Non « enim aurum habere præclarum sibi videri dixit, sed iis « qui haberent aurum imperare. » (CIC. *de Senect.* n. 55.

[2] « Qui domum intravit, nos potiùs miretur, quàm « supellectilem nostram. » (SENEC. *Epist.* 5.)

[3] « Hæc ratio ac magnitudo animorum in majoribus « nostris fuit, ut quum in privatis rebus suisque sum- « ptibus, minimo contenti, tenuissimo cultu viverent, « in imperio atque in publicâ dignitate omnia ad gloriam « splendoremque revocarent. Quæritur enim in re do- « mesticâ continentiæ laus, in publicâ, dignitatis. » (CIC. *pro Flacco*, n. 28.)

[1] Manii quidem Curii, post triumphos immensumque « terrarum adjectum imperio, nota concio est, *pernicio- « sum intelligi civem, cui septem jugera non essent « satis.* » (PLIN. *Hist. natur.* lib. 18, cap. 2.)

[2] « In hac villâ M. Curius, quum de Samnitibus, de « Sabinis, de Pyrrho triumphâsset, consumpsit extre- « mum tempus ætatis. Cujus quidem villam ego contem- « plans (abest enim non longè a meâ), admirari satis « non possum vel hominis ipsius continentiam, vel tem- « porum disciplinam. » (CIC. *de Senect* n. 15.)

[3] An. R. 463 ; av. J. C. 289.

[4] On doute si c'est cette Adria située dans le Picène, ou un autre qui est dans le pays des Vénètes, qui a donné son nom à la mer Adriatique.

[5] Liv. ep. 11. — Vell. lib. 1, cap. 14.

Q. Fabius Maximus est choisi pour prince du sénat. Son père, Fabius Ambustus, avait eu le même honneur, et son fils Fabius Gurgès en jouit aussi [1] : distinction rare et remarquée par l'histoire dans cette illustre maison, qui donna ainsi trois princes du sénat consécutivement de père en fils.

Q. MARCIUS TRÉMULUS. II [2].
P. CORNÉLIUS ARVNIA. II.

Tout était assez tranquille au dehors ; mais de violents troubles commencèrent à s'élever au dedans au sujet des dettes. (Je traiterai cette matière à la fin de ce paragraphe.) Appius Claudius, qui eut depuis le surnom de *Cæcus*, fut nommé dictateur pour y apporter quelque remède[3]. Ces troubles éclatèrent principalement l'année suivante.

CKAUDIUS MARCELLUS [4].
C. NAUTIUS.

La cruauté et l'horrible débauche d'un particulier donnérent lieu à l'éclat qui arriva sous ces consuls [5]. Véturius, fils du consul de même nom qui avait été livré aux Samnites après le traité des Fourches Caudines, réduit par la misère où il se trouvait, à faire des emprunts à gros intérêts, se trouva hors d'état de payer son créancier : c'était C. Plotius [6]. Il lui fut abandonné, selon la barbare coutume de ces temps-là, souvent condamnée par les lois, mais toujours sans effet. Cet infâme usurier, non content d'exiger du fils d'un consul tous les services qu'on tire d'un esclave, voulut lui faire violence. Le jeune Romain, se refusant avec horreur à ses honteuses sollicitations, fut cruellement battu de verges ; mais, ayant trouvé le moyen de se dérober de sa prison, il va se présenter au tribunal des consuls, accompagné d'une foule de peuple que le triste état où il se trouvait avait attirée auprès de lui. On voyait sur son dos les marques encore récentes des coups de fouet qu'il avait reçus. Les consuls, touchés d'un si triste spectacle, en firent sur-le-champ leur rapport au sénat, qui fit mener en prison Plotius, et ordonna que tous ceux qui étaient arrêtés pour dettes seraient délivrés. Il était déjà arrivé quelque chose de pareil plusieurs années auparavant.

Le peuple ne fut pas content de ce qu'on lui accordait, et il murmura hautement contre le sénat, qui ne songeait point à guérir le mal dans sa racine : il voulait une abolition générale des dettes. Animé par ses tribuns, il prit le parti de se faire justice lui-même, quitta la ville, et se retira sur le Janicule, déterminé à ne point rentrer dans Rome qu'on ne lui eût donné satisfaction.

M. VALÉRIUS POTITUS [1].
C. ÆLIUS PÆTUS.

Comme on comptait peu sur les nouveaux consuls, on eut recours au remède employé ordinairement dans les dernières extrémités, c'est-à-dire à un dictateur. Le choix tomba sur Q. Hortensius. C'était un homme qui était capable d'adoucir la rigide autorité de sa charge par tous les tempéraments qu'inspire une sage condescendance. Il savait qu'un des principaux sujets de mécontentement du peuple était le violement de la loi Publilia, portée l'an de Rome 416, et le mépris ouvert qu'on faisait de ses ordonnances. Quelque résistance qu'il trouvât dans le sénat, il fit passer une nouvelle loi confirmative de celle dont on vient de parler, qui portait *que toute la république serait tenue d'observer les ordonnances faites dans les assemblées plébéiennes*. (Une pareille loi avait déjà été publiée deux fois, mais avait toujours été violée.) Quoique ce fût peu de chose, le peuple s'en contenta et revint dans la ville, sans avoir, pour le présent, rien exigé par rapport aux débiteurs.

La concorde étant ainsi rétablie, le dictateur,

[1] Plin. Hist. Nat. lib. 7, cap. 41.
[2] An. R. 461 ; av. J. C. 288.
[3] Liv. epit. lib 11. Zonar.
[4] An. R. 465 ; av. J. C. 287.
[5] Freinshem. lib. 11, cap. 25-30. — Val. Max. lib. 6, cap. 1. — Dionys. apud Vales.
[6] Liv. epit. 11.

[1] An. R. 466 ; av. J. C. 286.
[2] Liv. lib. 3, cap 56 ; lib. 8, cap. 12.

attaqué d'une subite et violente maladie, causée, selon toutes les apparences, par l'accablement de soins et d'inquiétudes que lui avait coûté la réunion des deux ordres de l'état, mourut dans l'exercice de sa charge : ce qui jusque-là était sans exemple.

On croit que, vers le temps où nous en sommes, on porta aussi une loi touchant les suffrages. Anciennement, les ordonnances du peuple n'avaient point force de loi, qu'elles n'eussent été approuvées et confirmées par le sénat. L'année de Rome 416, il fut ordonné, par la loi Publilia, qu'avant que le peuple allât aux suffrages, le sénat donnerait préalablement sa ratification et son consentement à tout ce qui pourrait être statué. Apparemment que l'inobservation de cette loi obligea de la renouveler dans le temps dont il s'agit ici[1]. Ce fut le tribun Mænius qui la proposa et la fit passer. Elle augmenta beaucoup le pouvoir du peuple ; mais, en affaiblissant l'autorité du sénat, elle porta un coup mortel à la sagesse du gouvernement et au bien public.

Pour assoupir entièrement les restes de la dissension qui avait troublé la tranquillité de Rome, il survint assez à propos deux guerres, l'une contre les Volsiniens, peuple d'Etrurie, l'autre contre les Lucaniens[2]. Voici ce qui donna lieu à la dernière. Ces peuples, dont les forces et le peu de respect pour les lois et la justice rendaient le voisinage dangereux, obligèrent, par beaucoup de mauvais traitements, les habitants de Thurium, ville bâtie des ruines et dans le voisinage de l'ancienne Sybaris, d'avoir recours à la protection des Romains. La guerre leur fut déclarée : on conjecture que le succès en fut heureux pour ceux de Thurium, puisqu'ils érigèrent une statue au tribun C. Ælius, qui avait engagé le peuple à prendre leur défense.

[1] Liv. ep. lib. 8.
[2] Liv. ep. lib. 11.

§ III. Guerre importante contre les Sénonais. Meurtre des ambassadeurs romains. Victoire des Sénonais, qui sont vaincus à leur tour. Ruine de ce peuple. Samnites vaincus. Guerre contre les Tarentins : ce qui y donna occasion. Insultes qu'ils font aux Romains. Romains insultés de nouveau par les Tarentins : la guerre leur est déclarée. Ils appellent à leur secours Pyrrhus, roi d'Épire, qui leur envoie quelques troupes. Bientôt après il passe lui-même à Tarente, après avoir essuyé une rude tempête. Il y fait cesser la vie oisive et voluptueuse qu'on y menait. Meurtre horrible de tous les citoyens de Rhégium. Bataille du consul Lévinus contre Pyrrhus. Celui-ci remporte la victoire par le moyen de ses éléphants. On envoie de nouvelles troupes à Lévinus. Pyrrhus s'approche de Rome : il est obligé de retourner sur ses pas. Caractère de ce prince. Rome envoie à Pyrrhus des ambassadeurs au sujet des prisonniers. Au lieu d'un simple échange, le roi propose de faire la paix. Son entretien particulier avec Fabricius. Repas donné aux ambassadeurs. Ils retournent à Rome. Pyrrhus y envoie Cinéas pour traiter de la paix. Le sénat délibère sur les offres de Pyrrhus. Appius Claudius empêche que la paix ne soit conclue. Fière et noble réponse du sénat. Retour de Cinéas à Tarente.

C. CLAUDIUS CANINA[1].
M. ÆMILIUS LÉPIDUS.

C. SERVILIUS TUCCA[2].
L. CÆCILIUS MÉTELLUS.

Une guerre importante se préparait ; c'était contre les Sénonais, peuple gaulois établi sur la côte de la mer Adriatique. Il y avait dix ans qu'ils étaient en paix avec les Romains, depuis la bataille où Décius se dévoua et où ils furent vaincus ; si ce n'est qu'ils souffraient que les Etrusques levassent sous main des troupes chez eux[3].

P. CORNÉLIUS DOLABELLA[1].
CN. DOMITIUS CALVINUS.

Ces deux consuls furent envoyés, le premier contre les Volsiniens, l'autre dans la Lu-

[1] An. R. 467 ; av. J. C. 285.
[2] An. R. 468 ; av. J. C. 284.
[3] Polyb. lib. 11, pag. 109.
[4] An. R. 469 ; av. J. C. 283.

canie[1]. C'est cette année que les Gaulois se déclarèrent ouvertement. Ils passèrent en Étrurie avec des troupes plus nombreuses que jamais, et formèrent le siége d'Arétium. Les habitants de cette ville avaient un traité avec les Romains; ils s'adressèrent à eux contre un ennemi commun. Le nom des Gaulois avait laissé dans Rome une forte impression de terreur, et nulle guerre qui venait de leur part n'était négligée. Les députés remportèrent donc une réponse favorable, et l'assurance d'un prompt secours.

Mais les Romains, pour n'avoir rien à se reprocher, commencèrent par envoyer des ambassadeurs aux Gaulois leur représenter « que « les Arétins étaient sous la protection de « Rome; et que, les Gaulois étant liés par un « traité avec le peuple romain, la justice de- « mandait qu'ils n'employassent point leurs « troupes pour attaquer ses amis et ses alliés. » Pendant que les ambassadeurs parcouraient les bourgs des Sénonais, un certain Britomaris, de la maison royale, jeune prince brusque et violent, dont le père avait été tué par les Romains dans un combat où il portait du secours aux Étrusques, animé par un désir effréné de vengeance, arrêta les ambassadeurs, les tua, coupa en piéces leurs membres, et, ayant même déchiré en lambeaux leurs ornements et les marques de leur dignité, il les dispersa dans la campagne. C'était là une affreuse déclaration de guerre.

On n'avait pas jugé d'abord à propos de rappeler les consuls de leur province; et l'on avait chargé Métellus, consul de l'année précédente, et alors préteur, du soin de porter du secours aux Arétins. Mais quand la nouvelle du barbare traitement que les Gaulois avaient fait aux ambassadeurs eut été portée, d'un côté dans la ville, de l'autre dans le camp du consul Dolabella, une espèce de fureur saisit tous les esprits. Dolabella, laissant là les Étrusques, s'avança à grandes journées, avec son armée, à travers les terres des Sabins et du Picène, vers les frontières des Sénonais : ceux-ci, qui ne s'attendaient pas à cette irruption, et qui n'avaient pas encore rassemblé toutes leurs troupes, étant allés à la rencontre de Dolabella en petit nombre et sans ordre, furent bientôt défaits et taillés en pièces. Le consul ne laissa pas aux ennemis le temps de respirer. Il brûle les bourgs, détruit les maisons, ravage les terres, fait passer au fil de l'épée tous ceux qui étaient en âge de porter les armes, emmène les femmes, les enfants, les vieillards, et réduit presque tout le pays à une affreuse solitude. Britomaris n'échappa point à la vengeance qu'exigeait sa barbare cruauté. On lui fit souffrir mille tortures, en attendant que, mené en triomphe, il fût ensuite mis à mort.

Le sort des armes fut bien différent devant Arétium. Le préteur Métellus ayant donné un combat contre les Sénonais et les Étrusques, son armée fut taillée en pièces, lui-même demeura sur la place, avec sept tribuns légionnaires et beaucoup d'autres braves officiers, et l'on perdit dans cette action plus de treize mille hommes.

Cette victoire, quelque considérable qu'elle fût, ne consola point les Gaulois du ravage et de la désolation de leur pays, réduit presque en solitude par l'irruption des Romains. Transportés de fureur et de rage, après avoir ramassé tout ce qu'ils avaient de troupes répandues dans l'Étrurie, ils partent comme des forcenés pour aller assiéger Rome, dans l'espérance de la surprendre et de la traiter comme avaient fait autrefois leurs ancêtres, partis de Clusium, ville de l'Étrurie, aussi bien qu'Arétium. Heureusement pour Rome, comme ils avaient à traverser tous pays ennemis, les obstacles qu'ils y trouvaient arrêtèrent beaucoup la rapidité de leur course, et donnèrent aux Romains le temps de prendre les mesures nécessaires pour les bien recevoir.

Mais ils n'allèrent pas jusqu'à Rome. Ayant rencontré sur leur route le consul Domitius, ils lui livrèrent bataille, et furent entièrement défaits. Ceux qui avaient échappé au carnage, devenus furieux, tournèrent contre eux-mêmes leurs propres armes, et se donnèrent la mort. Ainsi fut vengé le meurtre impie et barbare des ambassadeurs romains, par l'extinction et la ruine totale d'une nation peu de temps auparavant si nombreuse et si puissante; car les tristes restes des Sénonais, qui s'étaient retirés en assez petit nombre chez les Boïens leurs

[1] Freinshem. lib. 11, cap. 1.

voisins, et Gaulois comme eux, furent cette même année taillés en pièces par le consul Dolabella, dans un combat qui se donna, près du lac de Vadimone, contre les Boïens et les Étrusques, que les Sénonais avaient engagés à entrer dans leur querelle et à prendre les armes. Ces peuples, c'est-à-dire les Boïens et les Étrusques, furent encore vaincus l'année suivante.

Il paraît assez vraisemblable que ce fut vers ce temps-ci, où les Romains devinrent maîtres de tout le pays occupé ci-devant par les Sénonais, et où le nom de cette nation fut presque entièrement éteint dans cette partie de l'Italie, que se fit l'établissement d'une colonie à Séna, ville des Gaulois, appelée autrement *Senogallia*.

Q. ÆMILIUS PAPUS [1].
C. FABRICIUS LUSCINUS.

Les Samnites, soutenus par les Lucaniens et les Brutiens, recommencent encore la guerre. Ils sont pleinement défaits dans un combat, où les Romains crurent que le dieu Mars en personne les avait aidés. On dit qu'il périt vingt mille hommes des ennemis, et qu'il y en eut cinq mille de pris avec le général, et vingt drapeaux [2].

Les habitants de Tarente, jusqu'ici ne s'étaient point déclarés ouvertement contre les Romains, quoiqu'ils vissent avec beaucoup de crainte et d'inquiétude leur puissance prendre tous les jours de nouveaux accroissements, et s'étendre jusqu'à eux. Ils se contentaient d'aider sous main leurs ennemis, en permettant des levées de troupes, sur lesquelles ils fermaient les yeux.

Tarente était une colonie grecque fondée anciennement par les Lacédémoniens, et elle était regardée comme la ville principale de la Calabre, de l'Apulie, et de la Lucanie[3]. Située au fond d'un golfe qui portait son nom, elle exerçait son commerce dans toutes les mers voisines, et avait un accès libre dans l'Istrie, l'Illyrie, l'Epire, l'Achaïe, l'Afrique et la Sicile. Elle avait amassé des richesses infinies, qui furent la source, comme c'est l'ordinaire, d'un luxe, d'une mollesse et d'un déréglement de mœurs incroyables[1]. Un auteur d'un grand sens et d'une grande autorité dit qu'il y avait dans cette ville plus de fêtes, de jeux solennels et de festins que de jours dans l'année. Les bâtiments y étaient d'une magnificence extraordinaire, surtout un vaste théâtre situé près du port, et qui avait vue sur la mer. Ce fut ce théâtre qui donna lieu en quelque façon à la ruine de la puissance de Tarente, par un événement fortuit, d'où naquit la guerre contre les Romains.

Les Tarentins célébraient des jeux dans ce grand théâtre, lorsque L. Valérius, commandant de la flotte romaine (*duumvir navalis*), se présente avec dix vaisseaux pour entrer dans le port. On le prit d'abord, ou plutôt on feignit de le prendre pour ennemi. Philocharis, fort puissant dans la ville, mais si décrié pour ses mœurs, qu'on lui avait donné le surnom de *Thaïs*, fameuse courtisane, se distingua dans cette occasion. Rapportant je ne sais quel ancien traité, par lequel il prétendait qu'il était défendu aux Romains de naviguer au delà du promontoire *Lacinien*, il s'écrie « qu'il faut s'opposer fortement à une telle en-« treprise, et rabattre la fierté insolente de ces « barbares. » La multitude, toujours dans les festins, toujours ivre, et incapable d'une délibération de sang-froid, applaudit à ce discours, et agit en conformité. On met sur-le-champ des vaisseaux en mer. Les Romains, qui ne s'attendaient à rien moins qu'à un combat, prennent la fuite. Cinq de leurs galères se dérobent à la poursuite des Tarentins : les cinq autres, enveloppées de toutes parts, sont poussées dans le port. Quatre de ces galères sont coulées à fond avec le commandant, et la cinquième est prise. On égorge tous ceux qui étaient capables de porter les armes : le reste est vendu et réduit en esclavage.

Emportés par la même fureur, ils s'avancent contre les habitants de Thurium, les accusant d'avoir fait venir les Romains, et leur faisant un crime d'état « de ce qu'étant Grecs d'ori-

[1] An. R. 470; av. J. C. 282.
[2] Val. Max. lib. 1, cap. 8.
[3] Liv. epit. lib. 12. — Flor. lib. 1, cap. 18. — Zonar.

[1] Strab. lib. 6, pag. 280.

« gine, ils avaient mieux aimé appeler à leur « secours une nation barbare que les Taren- « tins, à qui ils tenaient par la proximité du « lieu et par celle du sang. » La ville est prise et livrée au pillage ; on en chasse les principaux habitants, et l'on renvoie la garnison romaine, en lui laissant la vie sauve, comme on en était convenu dans la capitulation.

Quand on eut appris ces nouvelles à Rome, quoique l'indignation fût proportionnée à la grandeur de l'insulte que l'on venait de recevoir, cependant, pour ne rien précipiter et ne pas s'engager légèrement dans une nouvelle guerre, on jugea à propos d'envoyer des ambassadeurs porter les plaintes de la république aux Tarentins, et demander « qu'on rendît les « prisonniers; qu'on restituât aux habitants « de Thurium ce qu'on leur avait pris, ou du « moins l'équivalent, selon l'estimation qui en « serait faite de bonne foi; que les exilés fus- « sent rappelés, et qu'on livrât aux Romains « les auteurs de tous ces troubles. » Les Tarentins, selon ce qui se pratiquait chez les Grecs, avaient coutume de tenir leur assemblée dans le théâtre. On eut de la peine à y admettre les ambassadeurs. Quand ils y furent entrés, ils trouvèrent presque toute la multitude dans une joie folle, effet du vin et de la débauche : car c'était un jour de fête et de réjouissance. Dès que Postumius, le chef de l'ambassade, eut ouvert la bouche pour parler, toute l'assemblée se mit à rire d'une manière indécente, et daignait à peine l'entendre. Que s'il lui échappait par hasard quelque expression qui ne fût pas bien grecque, ce qui ne devait pas paraître étonnant dans un étranger, il s'élevait de tous côtés de nouveaux éclats de rire ; on le traitait d'ignorant et de barbare : enfin l'insolence fut portée à un tel excès, que, sans avoir aucun égard au droit des gens, ils chassèrent ignominieusement du théâtre les ambassadeurs. Leur frénésie ne s'en tint pas là. Comme les Romains se retiraient à travers une nombreuse populace, qui s'était amassée aux portes du théâtre, un comédien, un bouffon, appelé Philonides (car son nom s'est conservé comme d'un homme important, pendant qu'on ignore ceux des premiers de Tarente), s'approchant d'eux, eut le front de souiller d'urine leurs habits; à quoi tout le théâtre applaudit. *Riez maintenant*, s'écria Postumius, *vos ris se changeront bientôt en pleurs, et ce sera dans votre sang que seront lavées les taches de nos vêtements.* Ils retournèrent à Rome sans autre réponse. Quand ils arrivèrent, les nouveaux consuls étaient déjà entrés en charge.

L. ÆMILIUS BARBULA [1].
Q. MARCIUS PHILIPPUS.

Sur le rapport qui fut fait, d'abord devant le sénat, puis devant le peuple, de la manière outrageante dont les ambassadeurs avaient été traités par les Tarentins, la guerre leur est déclarée, et l'on donne ordre au consul Æmilius, qui était déjà parti pour le Samnium, de tourner sa marche contre les Tarentins, toute autre affaire cessante; et, s'ils ne donnaient une prompte et pleine satisfaction, de leur faire la guerre à toute outrance. Tarente, pour lors sortit comme d'une longue ivresse et d'un profond sommeil. L'ennemi était en marche avec de bonnes et nombreuses troupes. Il fallait se déclarer, et prendre parti sur-le-champ; c'est-à-dire ou se résoudre à la guerre contre un ennemi puissant et irrité, à quoi l'on voyait de grands inconvénients, d'autant plus qu'on ne s'y était point du tout préparé, ou faire les satisfactions exigées, ce qui serait extrêmement honteux et humiliant. On délibéra, on hésita longtemps entre ces deux partis, car il n'y en avait point un troisième, sans pouvoir se déterminer à aucun, parce qu'on voyait de part et d'autre des difficultés insurmontables. Enfin, quelqu'un de l'assemblée se levant, représenta « qu'on per- « dait mal à propos le temps en de vaines « délibérations sans rien conclure : qu'il était « clair, à moins qu'on ne voulût s'aveugler « soi-même et renoncer à tout bonheur, que « la paix, telle que la proposaient les Ro- « mains, devait être regardée comme une « honteuse servitude, à laquelle la mort même « était préférable : qu'il ne restait donc qu'un « seul parti à prendre, qui était celui de la

[1] An. R. 471; av. J. C. 281.
[2] Freinshem. lib. 11, cap. 10-26.

« guerre : qu'à la vérité on ne pouvait se dissimuler qu'on manquait d'un chef capable « de tenir tête à des ennemis tels que les Romains, et de conduire une entreprise si « importante, sans quoi l'on ne pouvait s'en « promettre un heureux succès ; mais que la « chose n'était point sans remède ; qu'il fallait chercher au dehors ce qui manquait au « dedans ; que leurs ancêtres[1], dans de pareils « besoins, avaient appelé à leur secours du « Péloponnèse ou de la Sicile, en différents « temps, Archidamus, fils d'Agésilas, Cléonyme, Agathocle, et, en dernier lieu, Alexandre d'Epire ; que ce dernier pays semblait leur offrir un chef tel qu'ils pouvaient « le souhaiter dans la personne de Pyrrhus, « prince très-puissant, courageux, aguerri, « et toujours prêt à secourir ceux qui avaient « recours à lui ; qu'il serait d'autant plus disposé à leur faire plaisir, qu'eux-mêmes, « depuis peu, l'avaient aidé d'une flotte considérable contre les Corcyréens. » Cet avis plut fort à l'assemblée. Il y avait dans la ville un homme de bon esprit et d'un grand sens, appelé Méton. Sur le bruit de ce qui se passait au théâtre, il y vint, une couronne de fleurs fanées sur la tête et un flambeau à la main, à la manière de ceux qui sont en débauche, et accompagné d'une ménétrière. Les Tarentins aussitôt se mettent les uns à battre des mains, les autres à rire de toute leur force. Ils ordonnent à la ménétrière de jouer de sa flûte, et à Méton de chanter, en s'avançant au milieu de l'assemblée. Un seul trait comme celui-ci fait connaître le génie d'une nation. Dès qu'on eut fait silence, Méton, au lieu de chanter, éleva la voix, et dit : « Hommes de « Tarente, vous faites fort bien de ne pas empêcher ceux qui veulent se réjouir et aller « en masque pendant qu'ils le peuvent encore. « Et vous-mêmes, si vous étiez sages, vous « vous réjouiriez aussi, et vous vous hâteriez « de jouir d'une liberté qui sera de peu de « durée ; car je vous avertis que, dès que Pyrrhus sera ici, vous aurez bien d'autres affaires. Il faudra changer de manière et de « mœurs, et mener une autre vie. » Ceux qui craignaient d'être livrés aux Romains, si la paix venait à se faire, voyant que ce discours faisait impression sur les esprits, se jetèrent tous sur Méton, et le chassèrent de l'assemblée. Le décret passa. On résolut d'un commun consentement d'appeler Pyrrhus, et sur-le-champ on nomma des ambassadeurs pour lui en aller faire la proposition au nom des Tarentins et de plusieurs autres peuples des environs.

Pyrrhus, roi d'Epire, était le prince de son siècle le plus habile dans le métier de la guerre, et le plus hardi à former des entreprises. Il aurait pu vivre heureux et tranquille dans ses états ; mais un caractère vif et impétueux tel que le sien, et une ambition toujours avide et inquiète, ne pouvaient souffrir le repos, et il fallait qu'il fût toujours en mouvement, et qu'il y mît les autres. Les ambassadeurs, envoyés non-seulement par les Tarentins, mais par la plupart des peuples de leur voisinage, arrivèrent en Epire avec de magnifiques présents pour Pyrrhus. Ils avaient ordre de lui dire qu'ils n'avaient besoin que d'un capitaine sage, expérimenté, et de réputation ; qu'ils ne manquaient pas de bonnes troupes, et qu'en rassemblant seulement les forces des Lucaniens, des Messapiens, des Samnites et des Tarentins, ils mettraient sur pied une armée de vingt mille chevaux et de trois cent cinquante mille hommes de pied. On juge aisément combien une telle proposition flatta Pyrrhus, qui déjà se promettait la conquête du pays au secours duquel on l'appelait. Mais, pour mieux cacher ses desseins ambitieux, il usa de ruse et de dissimulation. Ayant fait beaucoup d'honneur aux ambassadeurs, il reçut froidement leur proposition, insista fortement sur les inconvénients qu'il trouvait à quitter ses états, et témoigna la douleur où il était de ne pouvoir rendre ce service aux Tarentins, ses amis et ses alliés, de qui lui-même quelque temps auparavant, en avait reçu un pareil. Cette réponse consterna les ambassadeurs. Ils redoublèrent leurs instances, et le pressèrent encore plus vivement qu'ils n'avaient fait. Il se laissa vaincre, et conclut le traité, exigeant, entre autres conditions, qu'on ne le retiendrait en Italie que le moins de temps qu'il serait possible. Les Epirotes secondèrent volontiers le nouveau projet de leur

[1] Plut. in Pyrrho, pag. 390, 391.

prince, et conçurent un vif désir et une violente passion de marcher à cette guerre.

Si le poëte Ennius en doit être cru[1], Pyrrhus, avant que de s'engager dans la guerre contre les Romains, consulta l'oracle de Delphes pour savoir quel en serait le succès. Il fut trompé par l'ambiguité de sa réponse, qui signifiait également que Pyrrhus pouvait vaincre les Romains, et les Romains Pyrrhus :

Aio te, Æacida, Romanos vincere posse.

Cicéron prouve assez bien que cette réponse est supposée ; et il ajoute que, de son temps, l'oracle de Delphes était tombé dans un souverain mépris.

Pendant ce temps-là le consul romain arrive. Comme les Tarentins ne faisaient vers lui aucune démarche pour la paix, et qu'il savait au contraire qu'ils avaient envoyé une ambassade à Pyrrhus, il commence à ravager leurs terres, leur enlève plusieurs places, et répand partout la terreur. On fit sortir de Tarente des troupes pour s'opposer aux entreprises des Romains. Elles furent battues plusieurs fois, et repoussées avec perte dans la ville. Le ravage des terres recommença de nouveau. Tout fut mis à feu et à sang, et l'on voyait de tous côtés dans la campagne la fumée des maisons consumées par le feu. La désolation était extrême dans Tarente ; et comme, autant que la multitude est fière et insolente dans la prospérité, autant dans l'adversité devient-elle basse et tremblante, elle donna le commandement à Agis, qui avait toujours été d'avis qu'on s'accommodât avec les Romains. Quelques-uns des principaux de Tarente, qui avaient été faits prisonniers, et que le consul avait renvoyés, racontant la manière pleine de bonté dont les Romains les avaient traités, eux et les autres prisonniers, augmentèrent le désir et l'espérance qu'on avait d'obtenir d'eux une paix favorable ; et toute la ville penchait vers ce sentiment.

L'arrivée de Cinéas dissipa et fit évanouir toutes ces pensées de paix et d'accommodement. C'était l'homme de confiance de Pyrrhus, son conseil, son principal ministre, et qui, sur le bonheur et la tranquillité où il pouvait vivre dans ses états, avait eu avec lui cette fameuse conversation connue de tout le monde. Je l'ai rapportée ailleurs[1]. Pyrrhus, en conséquence du traité qu'il venait de conclure, l'envoya aux Tarentins avec trois mille hommes de pied. Dès qu'il fut arrivé, on ôta le commandement à Agis, et on le donna à l'un de ceux qui avaient été envoyés en ambassade vers Pyrrhus.

Peu de temps après, le roi envoya Milon à Tarente, qui mit une bonne garnison dans la citadelle, et offrit de se charger de la garde des murs ; ce que la multitude accepta avec une grande joie, charmée que des étrangers la déchargeassent de tout soin et de toute peine. Il fut ordonné qu'on paierait largement les soldats, et qu'on fournirait au roi toutes les sommes dont il aurait besoin.

Le consul, ayant appris l'arrivée des troupes d'outremer, songea à faire passer les siennes dans la Lucanie, pour y établir leurs quartiers d'hiver. On ne pouvait les y conduire autrement que par un chemin fort étroit, bordé d'un côté de la mer, et de l'autre de rochers escarpés et inaccessibles. Les Tarentins, informés de son dessein, avaient envoyé sur les côtes de la mer des vaisseaux remplis de balistes, de scorpions et d'autres machines de guerre, par le moyen desquelles ils faisaient tomber une grêle de pierres et de traits sur les soldats à mesure qu'ils passaient, sans qu'il leur fût possible de s'en défendre. Le consul ne trouva qu'un remède à ce fâcheux inconvénient : ce fut de ranger sur les flancs de son armée, du côté de la mer, les prisonniers qu'il emmenait avec lui, et qu'il avait placés auparavant à l'arrière-garde. Les Tarentins, pour ne point faire périr leurs compatriotes avec les ennemis, cessèrent de tirer contre eux, et s'éloignèrent. Voilà à peu près ce qui se passa dans le Tarentin.

On travailla à Rome avec grand soin aux levées de l'année suivante, où la république devait avoir sur pied plusieurs armées, et pour cela on commença, pour la première fois, à enrôler ceux des citoyens qui, composant la

Cic. de Divin. lib. 2, n. 116

[1] Pag. 391

[1] Hist. Anc. tome II, pag. 132.

dernière centurie, et n'ayant point de revenu, étaient exempts de porter les armes : on les appelait *proletarii*. Mais toutes ces précautions n'auraient point préservé Rome du malheur dont elle était menacée, si la Providence n'avait réservé pour ces temps de grands hommes, et l'on pourrait peut-être dire les plus grands que jamais Rome ait portés dans son sein, les Curius, les Fabricius, les Coruncanius : grands, non par l'éclat de la naissance, des richesses, ou du faste, mais par une extrême habileté dans la science militaire, et encore plus par une probité à l'épreuve de tout. En effet, contre un prince qui savait faire également usage et du fer pour vaincre ses ennemis, et de l'or pour les corrompre et les gagner, il fallait des hommes qui fussent d'un courage invincible, et qui portassent le désintéressement jusqu'au mépris des richesses, et même jusqu'à l'amour de la pauvreté.

Tarente, de son coté, ne s'endormait pas. Elle fit passer dans l'Epire quantité de vaisseaux plats, de galères, et toutes sortes de bâtiments de transport. Pyrrhus y embarqua vingt éléphants, trois mille chevaux, vingt mille hommes d'infanterie pesamment armés, deux mille archers, et cinq cents frondeurs[1]. Il n'attendit pas le printemps pour partir. Quand tout fut prêt, il fit voile. Dès qu'il eut gagné la pleine mer[2], il s'éleva une horrible tempête qui dissipa sa flotte de côté et d'autre, et qui tourmenta longtemps le vaisseau qu'il montait. Enfin, après avoir essuyé de violentes secousses pendant presque toute la nuit, le vent étant fort baissé, il arriva le matin sur la côte des Messapiens, qui accoururent pour lui donner tous les secours qui étaient en leur pouvoir. Ils allèrent au-devant de quelques-uns de ses vaisseaux qui avaient résisté à la tempête, et dans lesquels il se trouva peu de cavalerie, et seulement deux mille hommes de pied et deux éléphants. Pyrrhus, les ayant rassemblés, marcha avec eux vers Tarente.

Dès que Cinéas fut averti de son arrivée, il sortit au-devant de lui avec ses troupes. Pyrrhus, arrivé dans Tarente, fut étrangement surpris d'en trouver les habitants uniquement occupés de leurs plaisirs, auxquels ils étaient accoutumés de se livrer sans ménagement et sans interruption. Ils comptaient que, pendant qu'il combattrait pour eux, ils demeureraient tranquillement dans leurs maisons, ne s'occupant qu'à prendre le bain, à user des parfums les plus exquis, à faire bonne chère et à se divertir. Pyrrhus dissimula quelque temps; et quoique la suprême autorité lui eût été déférée par le peuple, il ne voulut rien faire d'abord par la force et malgré les Tarentins, jusqu'à ce qu'il eût des nouvelles que ses vaisseaux étaient sauvés, et que la plus grande partie de son armée l'eût rejoint. Alors, se voyant en état de se faire obéir, il parla et agit en maître. Il leur ôta leurs festins, leurs spectacles et leurs assemblées de nouvellistes. Il leur fit prendre les armes, et recommanda à ceux qui étaient chargés de faire des levées de choisir de beaux et grands hommes[1]; que, pour lui, il se chargeait d'en faire des soldats. Il les incorporait dans ses troupes, pour leur ôter lieu de cabaler s'ils étaient réunis ensemble, et pour les former aux mêmes exercices. Dans les montres et les revues, il se rendit sévère et inexorable pour tous ceux qui y manquaient : de sorte qu'il y en eut plusieurs qui, n'étant pas accoutumés à une discipline si exacte, quittèrent la ville, traitant de servitude insupportable un état où il ne leur était plus permis de se corrompre par les délices.

Toute la ville retentissait de plaintes amères contre Pyrrhus. Dans les cercles et dans les repas on ne parlait que de la dureté tyrannique de ce prince. De jeunes Tarentins, dans la chaleur et la liberté du vin, s'étant dit confidemment tout ce qu'ils pensaient de Pyrrhus[2], et le lendemain se voyant trahis et

[1] Plut. pag. 502.

[2] La mer Ionienne.

[1] Grandes eligerent, se eos fortes redditurum. » (Frontin. *Strateg.* lib. 4, cap. 1.)

[2] « Exemplo sunt juvenes tarentini, qui multa de « Pyrrho rege securiùs inter cœnam locuti, quum ra- « tionem facti reposceretur, et neque negari res neque « defendi posset, risu sunt et opportuno joco elapsi. Nam- « que unus ex iis : *Imò*, inquit, *nisi lagena defecisset*, « *occidissemus te*. Eâque urbanitate tota est invidia « criminis dissoluta. » (Quint.)

« Tam urbana crapulæ excusatio, tamque simplex « veritatis confessio, iram regis convertit in risum. » (Val. Max. lib. 5 cap. 1.)

obligés de rendre compte à Pyrrhus même de leur entretien, qu'ils ne pouvaient nier ni excuser, se sauvèrent par une plaisanterie qui leur vint fort à propos dans l'esprit; car l'un d'eux prenant la parole : *Vraiment, seigneur*, dit-il, *si notre bouteille ne nous eût manqué, nous eussions bien fait pis, nous vous aurions tué* [1].

Il arriva, dans le temps dont nous parlons, un événement qui pouvait rendre les Romains extrêmement odieux, quoiqu'ils n'y eussent aucune part[2]. Les habitants de Rhége, ville grecque située à l'extrémité de l'Italie, vis-à-vis de la Sicile, dont elle n'est séparée que par le détroit, effrayés par le voisinage d'un prince aussi puissant que Pyrrhus, et par les flottes carthaginoises qui croisaient sur ces mers, avaient eu recours aux Romains. Ceux-ci leur avaient envoyé quatre mille hommes, tirés des colonies que les Romains avaient envoyées dans la Campanie, sous la conduite de Décius Jubellius, tribun légionnaire. Cette garnison prit bientôt les mœurs des habitants, qui étaient plongés dans les plaisirs et les délices, comme toutes les autres villes de cette contrée. Elle songea aussi à prendre leur place, et à s'emparer de leur ville et de tous leurs biens : dessein cruel que ces perfides exécutèrent d'une manière encore plus barbare en égorgeant tous les citoyens, dont ils avaient invité les principaux à des festins, et obligeant ensuite les femmes et les filles d'épouser les meurtriers de leurs maris ou de leurs pères. Un attentat si criant ne demeura pas impuni, comme on le verra dans la suite. Les Romains en auraient sans doute tiré, dans le moment même, une juste vengeance, si le soin des guerres importantes qu'ils avaient alors sur les bras, ne les eût occupés tout entiers. Pour en sortir avec honneur, ils nommèrent deux consuls, l'un et l'autre d'une grande réputation.

P. VALÉRIUS LÉVINUS[3].
TIBÉRIUS CORUNCANIUS.

Dans le partage qu'on fit des provinces entre les consuls, le sort fit échoir la guerre contre Pyrrhus et contre les Tarentins, à Lévinius[1], et l'Étrurie à Coruncanius.

Lévinus partit sans perdre de temps, et alla chercher l'ennemi. Pyrrhus apprit bientôt que le consul était dans la Lucanie, où il brûlait et saccageait tout. Quoiqu'il n'eût pas encore reçu les secours de ses alliés, comme il trouvait très-honteux de souffrir que les ennemis s'approchassent davantage, et vinssent faire le dégât jusque sous ses yeux, il se mit en campagne avec le peu de troupes qu'il avait. Mais il envoya devant lui un héraut aux Romains pour leur demander s'ils ne voudraient pas, avant que de commencer la guerre, consentir à terminer à l'amiable les différends qu'ils avaient avec les Grecs d'Italie, en le prenant pour arbitre et pour juge. Le consul Lévinus répondit au héraut *que les Romains ne prenaient point Pyrrhus pour arbitre, et ne le craignaient point pour ennemi*. La réponse est fière.

Après que le roi l'eut reçue, il s'avança avec ses troupes, alla camper dans la plaine qui est entre les villes de Pandosie et d'Héraclée; et, sur l'avis que les Romains étaient fort près de lui, et qu'ils étaient campés de l'autre côté de la rivière de Siris, il monta à cheval, et s'approcha de la rive pour reconnaître leur situation. Quand il vit la contenance de leurs troupes, leurs gardes avancées, le bel ordre qui régnait partout et la bonne assiette de leur camp, il en fut surpris; et, s'adressant à un de ses amis qui se trouva près de lui (car c'est ainsi que l'on parlait dans l'antiquité, et les rois avaient des amis) : *Mégaclès*, lui dit-il, *l'ordonnance de ces barbares n'est nullement barbare : nous verrons si le reste y répondra.*

Cette vue du bon état de l'armée romaine, et l'assurance de Lévinus qui avait renvoyé des espions surpris dans le camp, après leur avoir dit qu'il avait un autre corps de troupes encore plus nombreux, tout cela donna de l'inquiétude à Pyrrhus. Il résolut de ne point hâter le combat et de traîner en longueur le plus qu'il pourrait, pour laisser aux alliés le temps d'arriver et de joindre leurs troupes aux siennes; outre que les Romains étant en pays ennemi, un long délai pouvait

[1] Quintil. lib. 5, cap. 3.
[2] Dio et Diod. apud Vales.
[3] An. R. 472; av. J. C. 280.

[1] Zonar. — Plut. pag. 392, 393.

les incommoder considérablement en leur faisant consumer leurs vivres et fourrages. Il se contenta donc d'envoyer un gros détachement pour disputer aux Romains le passage de la rivière, supposé qu'ils osassent le tenter.

C'était un grand avantage pour Pyrhus, dans le dessein où il était de différer le combat, d'avoir le Siris entre les Romains et lui; car rien n'est plus difficile que de passer une rivière à la vue des ennemis, et l'on ne peut guère y réussir qu'en les trompant par des marches dérobées, et passant la rivière par des endroits qui ne sont point gardés. Un moyen presque sûr de parer à cet inconvénient aurait été de partager ce gros détachement, dont il a été parlé en plusieurs petits corps, et de les placer sur le rivage d'espace en espace, en sorte qu'au premier signal ils pussent se réunir: c'est à quoi l'on manqua ici, et j'ai remarqué que c'est une faute très-ordinaire. Le consul, voyant bien que Pyrrhus fuyait le combat, parut se borner, en attendant qu'il pût l'y forcer, à faire le dégât des terres ennemies, et il détacha pour cela toute sa cavalerie, qui ravagea, sans trouver de résistance, tout le plat pays. Quand elle fut fort loin du camp, elle tourna tout d'un coup du côté de la rivière, la passa à gué, et tomba brusquement sur le détachement de Pyrrhus, qui, ne s'attendant à rien moins, prit la fuite, regagna avec précipitation le gros de l'armée, et laissa le passage libre au reste des troupes.

A cette nouvelle, Pyrrhus, tout troublé, ordonne aux capitaines de son infanterie de mettre promptement leurs troupes en bataille et d'attendre ses ordres sous les armes; et lui, avec toute sa cavalerie, qui était d'environ trois mille chevaux, il s'avance en diligence, espérant qu'il surprendrait encore les Romains embarrassés au passage, et dispersés çà et là sans aucun ordre. Mais, quand il vit en deçà de la rivière briller quantité de boucliers romains, et leur cavalerie marcher contre lui en belle ordonnance, alors il serra ses rangs et commença l'attaque. On le reconnut bientôt à la beauté et à l'éclat de ses armes, qui étaient très-riches, mais plus encore à son courage et à son intrépidité. Il fit connaître par ses actions que la réputation qu'il avait acquise n'était pas au-dessus de son mérite. Il se livrait au combat sans s'épargner, et renversait tout ce qu'il trouvait devant lui; mais il ne perdait pas de vue les fonctions de général, et, au milieu des plus grands dangers, il conservait tout son sang-froid, donnait ses ordres comme s'il eût été loin du péril, et courait de tous côtés pour rétablir les affaires et pour soutenir ceux qui étaient les plus pressés.

Dans le fort de la mêlée, un cavalier italien, la pique à la main, s'attachant à Pyrrhus seul, le suivait partout plein d'ardeur, et réglait tous ses mouvements sur ceux du roi. Ayant trouvé le moment favorable, il lui porta un grand coup, qui ne blessa que son cheval. En même temps Léonat de Macédoine perça de sa pique le cheval du cavalier. Les deux chevaux étant tombés, Pyrrhus fut d'abord environné d'une foule de ses amis qui l'enlevèrent et tuèrent le cavalier italien, qui combattit avec beaucoup de courage. Cette aventure apprit à Pyrrhus à se précautionner plus qu'il ne faisait, et à prendre garde de plus près à sa personne; devoir essentiel pour un général, du sort de qui dépend celui de toute une armée.

Le roi, voyant sa cavalerie qui pliait, envoya ordre à son infanterie d'avancer, et la mit promptement en bataille. Il paraît que jusqu'ici elle n'avait point encore agi. De plus, averti par le danger auquel il venait d'être exposé pour s'être trop fait connaître aux ennemis par son armure distinguée, il donna sa casaque royale et ses armes à Mégaclès, l'un de ses amis, prit celles de Mégaclès, et chargea vivement les Romains. Ceux-ci le reçurent avec beaucoup de courage. Le combat fut très-opiniâtre, la victoire longtemps douteuse. On dit que les uns et les autres plièrent jusqu'à sept fois, et revinrent autant de fois à la charge.

Le changement d'armes de Pyrrhus fut imaginé fort à propos pour lui sauver la vie: mais, d'un autre côté, il pensa lui être funeste, et lui arracher des mains la victoire[1]. Les ennemis se jetèrent en foule sur Mégaclès qu'ils prenaient pour le roi. Un cavalier qui le blessa, et qui le jeta par terre, après lui avoir arraché

[1] Plut. pag. 391.

l'armet et la casaque, poussa à toute bride vers le consul Lévinus, et les lui montra, en lui criant qu'il avait tué Pyrrhus. Ces dépouilles, étant portées dans tous les rangs comme en triomphe, remplirent toute l'armée des Romains d'une joie inexprimable. Tout y retentit de cris de victoire; et dans l'armée des Grecs ce fut une consternation générale, et un découragement universel.

Pyrrhus, qui s'aperçut du terrible effet de cette méprise, parcourut diligemment toutes les lignes la tête nue, tendant la main à ses soldats, et se faisant connaître à sa voix et à son geste. Le combat étant rétabli, ce furent enfin les éléphants qui décidèrent principalement du gain de la bataille. Pyrrhus les avait exprès réservés pour la fin. C'était la première fois que les Romains voyaient ces sortes d'animaux; et l'on sait que les choses qui frappent les sens d'une manière subite et imprévue [1], jettent le trouble et l'effroi dans l'esprit, parce qu'elles ne laissent pas le loisir de les examiner de sang-froid. Leur figure extraordinaire, leur hauteur énorme, ces tours chargées de combattants qu'ils portaient sur leur dos, tout glaçait les Romains de crainte. Les chevaux en étaient encore plus effrayés, et, ne pouvant en souffrir l'odeur toute nouvelle pour eux, ils s'agitaient, regimbaient, entraînaient leurs cavalier avec eux dans la fuite, ou les jetaient par terre. Ces éléphants, poussés impétueusement dans les rangs des Romains, portaient partout la terreur, et écrasaient tout ce qui se présentait devant eux. Pyrrhus, voyant les ennemis dans cet état, mena promptement contre eux sa cavalerie thessalienne, acheva de les mettre en désordre, et les obligea enfin de prendre la fuite après en avoir fait un grand carnage.

On convient que Pyrrhus aurait pu les tailler entièrement en pièces, s'il les avait poursuivis plus vivement. Mais sa coutume n'était pas de pousser les ennemis vaincus à toute outrance, de peur que, dans un autre combat, le désespoir ne leur tînt lieu de courage, et ne les empêchât de fuir ou de se rendre. D'ailleurs, la nuit qui survint arrêta la poursuite, et mit en sûreté les fuyards.

[1] « Videntur omnia repentina graviora. » (Cic. *Tuscul.* lib. 3, n. 28.)

Denis d'Halicarnasse avait écrit, selon Plutarque, qu'il y eut dans cette bataille près de quinze mille hommes de tués de la part des Romains, et treize mille du côté de Pyrrhus. D'autres historiens diminuent la perte de part et d'autre. Ce qui est certain, c'est que Pyrrhus y perdit la fleur de ses troupes. Aussi, comme à son retour à Tarente on lui faisait des compliments sur cette victoire : *Je suis perdu sans ressource*, dit-il, *si j'en remporte encore une pareille.* Le lendemain, comme il considérait, sur le champ de bataille, les corps des Romains qu'il avait donné ordre qu'on enterrât pour se faire une réputation de bonté et de clémence, étonné de voir qu'ils avaient tous le visage tourné vers l'ennemi, et étaient morts de blessures glorieuses, il s'écria : *O qu'il me serait facile avec de tels soldats de faire la conquête du monde!* Il fit ce qu'il put pour engager ceux qu'il avait fait prisonniers à prendre parti dans ses troupes. Il n'y put réussir; mais il ne les en estima pas moins, et il les traita avec une humanité singulière, défendant qu'on le mît dans les chaînes, ou qu'on exerçât sur eux les autres duretés auxquelles sont exposés d'ordinaire les prisonniers.

Pyrrhus s'empara du camp des Romains, qu'il trouva abandonné, retira plusieurs villes de leur alliance, ravagea les terres des peuples qui leur demeurèrent fidèles, et s'approcha de Rome jusqu'à trois cents stades, c'est-à-dire jusqu'à quinze lieues.

Les Lucaniens et les Samnites l'ayant joint après le combat, il leur fit de vifs reproches sur leur retardement; mais on voyait bien à son air que, dans le fond, il était ravi d'avoir défait avec ses seules troupes et celles des Tarentins, sans le secours des alliés, cette armée de Romains si nombreuse et si aguerrie.

Pendant que Pyrrhus travaillait à tirer de sa victoire tous les avantages qu'il pouvait en espérer, Lévinus, de son côté, songeait à se mettre en état de réparer au plus tôt la perte qu'il venait de faire. Il visitait les blessés, et en prenait un soin particulier. Il ramassait ceux que la fuite avait dispersés. Il consolait tous les soldats, en louant le courage qu'ils avaient fait paraître dans l'action; en attribuant leur défaite uniquement à des espèces de monstres inconnus, contre l'attaque desquels ils n'a-

vaient pas pu se préparer; enfin, en leur faisant espérer de rendre courte la joie des ennemis, et de laver bientôt dans leur sang la tache du dernier combat, où, du reste, la perte avait été égale des deux côtés.

La nouvelle de cette défaite affligea Rome, mais n'abattit point son courage[1]. Quelques-uns, dans le sénat, en rejetaient la cause sur le consul. Fabricius dit *qu'il ne comptait pas que les Romains eussent été vaincus par les Épirotes, mais Lévinus par Pyrrhus.* Bien loin pourtant qu'on songeât à le rappeler, il fut ordonné qu'on lui enverrait au plus tôt de nouvelles troupes. Les levées se firent avec un empressement incroyable, et bientôt deux nouvelles légions bien complètes se trouvèrent en état de partir.

Le consul, encouragé par un renfort si considérable, suivait Pyrrhus à la piste, et, ne perdant aucune occasion de harceler son arrière-garde, il incommodait fort son armée. Ayant appris que ce prince songeait à se rendre maître de Capone, il le prévint par une marche forcée, et lui ôta tout moyen de mettre son dessein à exécution. Pyrrhus tourna ses vues sur Néapolis. Mais, voyant ses espérances frustrées pareillement de ce côté-là, il chercha à se consoler et à se dédommager par une entreprise infiniment au-dessus de toutes les autres : ce fut d'aller attaquer Rome même; et il ne perdit point de temps. Ayant pris en passant Frégelles, et traversé les terres d'Agnanie et des Herniques, il était déjà arrivé à Préneste, qui n'était qu'à vingt milles, c'est-à-dire à sept lieues à peu près de Rome. On n'y prit point l'alarme. Les magistrats avaient dès auparavant pourvu à la sûreté de la ville. Mais ce qui fit cesser toute inquiétude ce fut l'arrivée de Coruncanius, l'autre consul, qui, après avoir pacifié l'Étrurie, avait été rappelé au secours de sa patrie, et était déjà tout près de Rome avec son armée victorieuse. Pyrrhus ayant tenté inutilement de soulever les Étrusques, et se trouvant entre deux armées consulaires, sentit bien qu'il n'y avait point de sûreté pour lui, et, rebroussant chemin rapidement, il retourna dans la Campanie.

Cette expédition du roi des Epirotes peut nous servir comme un léger crayon pour nous donner quelque idée de son génie et de son caractère. On ne peut nier qu'il n'eût de grandes qualités : une noblesse et une grandeur d'âme véritablement royales, une attention particulière à s'attacher des gens de mérite en tout genre; un courage, une hardiesse, une intrépidité que rien n'étonnait, et qui lui laissaient pourtant, comme nous l'avons déjà remarqué, toute sa tête et toute sa présence d'esprit dans les plus grands périls, et dans le feu même le plus vif de la mêlée. Il passait sans contredit pour le plus habile des capitaines de son temps dans ce qui regarde la manière de ranger une armée en bataille, l'art des campements, l'adresse à bien prendre ses postes, enfin dans tout ce qui a rapport à la science et à la discipline militaire. Mais c'était un prince d'une légèreté inconcevable; livré à son imagination, plein de projets, toujours prêt à former de nouvelles entreprises, et prêt aussi à les quitter; ne manquant jamais de se flatter d'un heureux succès; sans que l'expérience du passé le rendît plus précautionné pour l'avenir; et, pour tout dire en un mot, le jouet perpétuel d'une ambition inquiète qui l'entraînait de projet en projet, de contrée en contrée, en lui montrant toujours un fantôme de grandeur et de puissance qu'il se croyait près à chaque instant de saisir, mais qui lui échappait toujours, sans pourtant jamais le détromper, ni le rebuter.

Quand Pyrrhus, de retour en Campanie, vit le consul Lévinus à la tête d'une armée beaucoup plus nombreuse qu'elle n'était avant sa défaite, sa surprise fut extrême. Il avait songé à lui livrer dès lors une seconde bataille; mais la vue des troupes ennemies si considérablement augmentées le fit changer de dessein : il reprit le chemin de Tarente.

Cependant on délibéra dans le sénat sur le parti qu'il fallait prendre par rapport aux soldats qui avaient été faits prisonniers dans le dernier combat[1]. C'était une maxime de politique à Rome, à laquelle on ne donna point d'atteinte dans les temps même les plus fâcheux, comme on le verra après la bataille de Cannes, de ne point racheter les soldats qui s'étaient rendus aux ennemis par lâcheté. Ici le cas était diffé-

[1] Plut. pag. 391.

[1] Plut. pag. 395.

rent : la plupart des prisonniers dont il s'agit étaient des cavaliers qui avaient donné dans le combat des preuves d'une bravoure extrême, mais que leurs chevaux, effrayés par la vue, le bruit et l'odeur extraordinaire des éléphants avaient jetés par terre et mis hors de défense. Il fut donc conclu qu'on les rachèterait, et l'on nomma, à cet effet, pour députés trois des principaux du sénat, P. Cornélius Dolabella, célèbre par la défaite des Sénonais; C. Fabricius été consuls Q. Æmilius Papus, qui avaient Luscinus, et ensemble deux ans auparavant.

Pyrrhus, informé qu'on lui avait député des hommes de cette importance, crut qu'ils venaient sans doute pour traiter de paix[1]; et il la souhaitait ardemment. Il envoya, par honneur, au-devant d'eux, jusqu'aux frontières du pays des Tarentins, un détachement assez considérable pour leur servir d'escorte; et, quand il sut qu'ils approchaient, il alla lui-même en personne jusque hors des portes de la ville avec une cavalerie lestement équipée, et les conduisit dans son palais, où ils furent traités avec toute la distinction et toute la magnificence possibles. Après les compliments ordinaires, ils exposèrent au roi le sujet de leur députation, et lui dirent qu'ils venaient pour traiter du rachat des prisonniers, soit en payant une certaine somme par tête, soit par voie d'échange.

Pyrrhus avait coutume de ne conclure aucune affaire importante sans l'avoir auparavant communiquée à son conseil. Il l'assembla donc en cette occasion. Milon fut d'avis « de « ne point rendre les prisonniers, de tirer de la « victoire qu'on avait remportée tout le fruit « qu'on avait lieu d'en attendre, et de ne point « poser les armes que les Romains ne fussent « entièrement domptés et assujettis. » Cinéas pensa bien diversement. « Grand roi, dit-il, en « s'adressant à Pyrrhus, c'est mal connaître les « Romains que de se flatter que l'échec qu'ils « ont reçu les ait rendus plus timides et plus « traitables. Ils ne font jamais paraître plus de « fermeté et de grandeur d'âme que dans l'adversité. Le meilleur conseil donc que je pense « pouvoir vous donner, c'est de faire usage « ici de votre générosité ordinaire, de leur « rendre leurs prisonniers sans rançon, puis « de leur envoyer au plus tôt des ambassadeurs avec de magnifiques présents, pour « traiter avec eux de la paix. Vous la pouvez « faire maintenant avec honneur, et à des « conditions avantageuses. Mais, seigneur, « permettez moi de vous le dire, vous êtes « homme, et les choses peuvent changer : ne « laissez point échapper une occasion si favorable, et peut-être unique. » Tout le conseil applaudit à un avis si sage, et le roi s'y rendit.

Il fit entrer les députés, et leur dit[1] : « Vous me demandez, Romains, de vous renvoyer vos prisonniers. Mais ce serait vous « mettre en main des armes contre moi-même « que de vous rendre de si braves soldats. Il « est une autre voie plus courte et plus sûre : « c'est de faire ensemble une bonne paix. Alors, « je vous les renvoie tous sans rançon. Je ne « souhaite rien plus que de faire alliance et « amitié avec un peuple si digne d'estime et « de respect. » Il parla ainsi en commun aux députés, puis il tira à part Fabricius, pour s'entretenir avec lui à loisir et librement.

Quand ils furent seuls, le roi lui parla de la sorte : « Sur le récit qu'on m'a fait de vos grandes qualités, Fabricius, je désire extrêmement de vous avoir pour ami. J'apprends « que vous êtes un grand capitaine; que la « justice et la tempérance font votre caractère, « et que vous passez pour un homme accompli dans toutes les vertus. Mais je sais aussi « que vous êtes sans biens, et qu'en cela seul « la fortune vous a mal partagé, en vous réduisant pour les commodités de la vie à l'état des plus pauvres sénateurs. Pour suppléer à ce qui vous manque de ce côté-là, je « suis prêt à vous donner autant d'or et d'argent « qu'il en faut pour vous mettre au-dessus des « plus opulents de Rome. Ne croyez pas que « je m'imagine vous faire en cela une grâce, « c'est moi qui la recevrai, si vous daignez « accepter mes offres. *Je suis persuadé qu'il « n'est point de dépense qui fasse plus d'honneur à un prince que de soulager les grands « hommes qui sont réduits par la pauvreté à « un état indigne de leur vertu, et que c'est « là le plus noble emploi qu'un roi puisse « faire de ses richesses.* Au reste, je suis bien

[1] Plut. pag. 335-997. — Dionys. excerpt. legat. pag. 711-718.

« éloigné d'exiger de vous pour reconnaissance aucun service injuste et capable de « vous déshonorer. Ce que je vous demande « ne peut que vous faire honneur et augmenter votre pouvoir dans votre patrie. Je vous « conjure d'abord de m'aider de tout votre « crédit à faire entrer votre sénat dans mes « vues, que je crois justes et raisonnables. « Représentez-lui, je vous prie, que j'ai donné « ma parole de secourir les Tarentins et les « autres Grecs qui habitent cette côte de l'Italie, et que je ne puis, en honneur, les abandonner, surtout me trouvant à la tête d'une « puissante armée qui m'a déjà fait gagner « une bataille. Cependant il m'est survenu « quelques affaires pressantes qui me rappellent dans mes états; et c'est ce qui me fait « désirer encore plus ardemment la paix. J'ai « peine d'ailleurs à soutenir le personnage « que je fais ici, et à me voir obligé de regarder comme ennemi un peuple si digne « d'être aimé : qu'il change cette qualité en « celle d'ami : il trouvera en moi un fidèle allié. Que si ma qualité de roi me rend suspect au sénat, parce que plusieurs qui portent ce nom n'ont pas fait difficulté de violer « ouvertement la foi des traités et des alliances, devenez vous-même mon garant, et « joignez-vous à moi pour m'aider de vos « conseils dans toutes mes entreprises, et pour « commander mes armées sous moi. J'ai besoin d'un homme vertueux et d'un ami « fidèle : vous, de votre côté, vous avez besoin d'un prince qui, par ses libéralités, vous « mette en état de donner un plus grand « champ à votre inclination bienfaisante. Ne « refusons point de nous aider l'un l'autre et « de nous prêter un mutuel secours.»

Pyrrhus ayant ainsi parlé, Fabricius, après un moment de silence, lui répondit en ces termes : « Puisque vous êtes déjà prévenu d'une « idée si avantageuse en ma faveur, soit par « rapport à ma conduite personnelle, soit par « rapport à l'administration des affaires publiques, il est inutile que je vous en parle. A « l'égard de ma pauvreté, vous me paraissez « aussi la connaître assez pour que je ne sois « point obligé de vous dire que je n'ai ni argent que je fasse profiter, ni esclaves qui « me produisent des revenus : que tout mon « bien consiste dans une maison de peu d'apparence, et dans un petit champ qui fournit « à mon entretien. Si vous croyez néanmoins « que ma pauvreté rende ma condition inférieure à celle de tout autre Romain, et que, « remplissant les devoirs d'un honnête homme, je sois moins considéré parce que je ne « suis pas du nombre des riches, permettez-moi de vous dire que l'idée que vous avez « de mon état n'est pas juste et vous trompe, « soit qu'on vous ait inspiré ces sentiments, « soit que vous en jugiez ainsi par vous-même. « Si je ne possède pas de grands biens, je n'ai « jamais cru et ne crois pas encore que mon « indigence m'ait jamais fait aucun tort, ni « dans les fonctions publiques, ni dans ma « vie privée. »

« Ma patrie, à cause de ma pauvreté, m'a-t-elle jamais éloigné de ces glorieux emplois « qui font le plus noble objet de l'émulation « de tous les grands cœurs? Je suis revêtu « des plus grandes dignités. On me met à la « tête des plus illustres ambassades; on me « confie les plus saintes fonctions du culte « divin. Quand il s'agit de délibérer sur les « affaires les plus importantes, je tiens mon « rang dans les conseils, et j'y donne mon « avis. Je marche de pair avec les plus riches « et les plus puissants; et si j'ai à me plaindre, « c'est d'être trop loué et trop honoré. Pour « remplir tous ces emplois, je ne dépense rien « du mien, non plus que tous les autres Romains. Rome ne ruine point ses citoyens en « les élevant à la magistrature. C'est elle qui « donne tous les secours nécessaires à ceux « qui sont dans les charges, et qui les leur « fournit avec libéralité et magnificence : car « il n'en est pas de notre ville comme de « beaucoup d'autres [1], où le public est très-pauvre, tandis que les particuliers possèdent des richesses immenses. Nous sommes « tous riches dès que la république l'est, « parce qu'elle l'est pour nous. En admettant « également aux emplois publics le riche et le « pauvre, selon qu'elle les en juge dignes, « elle égale tous ses citoyens, et ne reconnaît

1 Privatis illis census erat brevis,
Commune magnum.

(HORAT.

« entre eux d'autre différence que celle du « mérite et de la vertu.

« Pour ce qui regarde mes affaires particu- « lières, loin de plaindre mon sort, je m'es- « time le plus heureux de tous les hommes « lorsque je me compare aux riches, et je « sens en moi-même dans cet état une sorte « de complaisance, et même de fierté. Mon « petit champ, quelque maigre qu'il soit, me « fournit tout ce qui m'est nécessaire, pourvu « que j'aie soin de le bien cultiver et d'eu « conserver les fruits. M'en faut-il davantage? « Tout aliment m'est agréable quand il est « assaisonné par la faim. Je bois avec délices « quand j'ai grande soif. Je goûte toute la « douceur du sommeil quand j'ai bien fatigué. « Je me contente d'un habit qui me mette à « couvert des rigueurs du froid : et entre tous « les meubles qui peuvent servir à un même « usage, le plus vil est celui qui m'accommode « le mieux. Je serais déraisonnable et injuste « si j'accusais la fortune. Elle me fournit tout « ce que demande la nature. Quant au su- « perflu, elle ne me l'a point donné : mais en « même temps j'ai appris à ne le pas désirer. « C'est une grande richesse que d'avoir peu « de besoins. De qui puis-je donc me plain- « dre? Il est vrai que, faute de cette abon- « dance, je me vois hors d'état de soulager « ceux qui sont dans le besoin ; avantage uni- « que qu'on pourrait envier aux riches. Mais « du moment que je fais part et à la républi- « que et à mes amis du peu que je possède, « que je rends à mes citoyens tous les services « dont je suis capable, et qu'enfin je fais tout « ce qui dépend de moi, que dois-je me re- « procher? Jamais la pensée de m'enrichir « ne m'est venue dans l'esprit. Employé de- « puis longtemps dans l'administration de la « république, j'ai eu mille occasions d'amasser « de grandes sommes d'argent sans aucun « reproche. En peut-on désirer une plus favo- « rable que celle qui se présenta il y a quel- « ques années? Revêtu de la dignité consu- « laire, je fus envoyé contre les Samnites, les « Lucaniens, les Brutiens, à la tête d'une « nombreuse armée. Je ravageai une grande « étendue de pays, je vainquis l'ennemi dans « plusieurs batailles, j'emportai d'assaut plu- « sieurs villes pleines de butin et d'opulence, « j'enrichis toute l'armée de leurs dépouilles, « je dédommageai chaque citoyen de ce qu'il « avait fourni pour les frais de la guerre, et « ayant reçu l'honneur du triomphe, je mis « encore quatre cents talents [1] dans le tré- « sor public. Après avoir négligé un butin « si considérable dont je pouvais prendre tout « ce que j'aurais voulu, après avoir méprisé « des richesses si justement acquises, et sa- « crifié à l'amour de la gloire les dépouilles « de l'ennemi, à l'exemple de Valérius Pu- « blicola et de plusieurs autres grands per- « sonnages qui, par leur généreux désinté- « ressement, ont porté si haut la puissance « de Rome, me conviendrait-il d'accepter l'or « et l'argent que vous m'offrez? Quelle idée « aurait-on de moi? quel exemple donnerais- « je à mes citoyens? De retour à Rome, com- « ment soutiendrais-je leurs reproches, et « même leur vue seule? Nos censeurs ces « magistrats préposés à veiller sur la disci- « pline et sur les mœurs, ne m'obligeraient- « ils pas de rendre compte devant tout le « monde des présents que vous voulez me « faire accepter? Vous garderez, s'il vous « plaît, vos richesses, et moi, ma pauvreté « et ma réputation. »

Je crois bien que Denys d'Halicarnasse a prêté ces discours à Pyrrhus et à Fabricius, mais il n'a fait qu'exprimer et mettre dans un plus grand jour leurs sentiments, surtout du dernier : car tel était le caractère des Romains dans ces beaux siècles de la république. Fabricius [2] était véritablement persuadé qu'il y avait plus de gloire et de grandeur à pouvoir mépriser tout l'or du roi qu'à régner.

Combien sommes-nous éloignés de ces nobles sentiments ! Ce serait grossièreté et rusticité, selon nous [3]; ce serait se réduire soi-même à un état de bassesse et de misère que de se contenter de si peu, et de ne porter pas même ses désirs au delà du plus simple nécessaire. L'ignorance où nous sommes de la

[1] Quatre cent mille écus = Deux millions deux cent mille fr. E. U.

[2] « Fabricius Pyrrhi regis aurum repulit, majusque « regno judicavit regias opes posse contemnere. » (SEN. *Epist.* 120.)

[3] « Jam rusticitatis et miseriæ est velle quantum satis « est. » (Ibid. *Ep.* 90.)

vraie grandeur fait que nous ne trouvons rien de grand que dans le luxe et dans les richesses [1]. Ces illustres Romains réservaient toute leur estime et leur admiration aux actions vertueuses.

Le lendemain Pyrrhus voulut surprendre l'ambassadeur romain, qni n'avait jamais vu d'éléphant, et éprouver s'il était aussi intrépide que désintéressé. Et parce qne c'est dans les premiers mouvements de la snrprise que la constance ou la faiblesse paraît principalement, il ordonna au capitaine de ses éléphants d'en armer le plns grand, de le mener dans le lieu où il devait être en conversation avec Fabricius, et de le tenir là derrière une tapisserie pour le faire paraître quand il l'ordonnerait. Cela étant exécuté, et le signal donné, on retira la tapisserie, et cet animal énorme parut tout à coup, levant sa trompe sur la tête de Fabricius, et jetant un cri horrible et épouvantable. Fabricius, s'étant tourné tranquillement, sans témoigner ni snrprise ni crainte, dit à Pyrrbus en souriant : *Ni votre or ne m'émut hier, ni votre éléphant ne m'étonne aujourd'hui.*

Le soir, qnand on fut à table, on parla de beaucoup de choses : on s'entretint des affaires de la Grèce : on fit passer en revue les différentes sectes de philosophes. Cinéas insista particulièrement sur Epicure, et détailla ce que les épicuriens pensent des dieux, et de l'éloignement qne le sage, selon eux, doit avoir de l'administration des affaires publiques et du gouvernement des états. Il dit « qu'ils « faisaient consister la dernière fin et le souverain bien de l'homme dans la volupté ; « qu'ils fuyaient les dignités et les charges « comme la ruine et le poison de cette douce « indolence dans laquelle ils faisaient consister « le bonheur : qu'ils ne donnaient à la divinité ni amour, ni haine, ni colère; qu'ils « soutenaient qn'elle ne prenait aucun soin « des hommes, et qu'ils la reléguaient dans « nne vie tranquille, où elle passait tous « les siècles sans affaires, et plongée dans « toutes sortes de délices et de voluptés. » Il y a bien de l'apparence que la vie molle et voluptueuse des Tarentins donna lieu à cet entretien. Pendant que Cinéas parlait encore, Fabricius [1], pour qui cette doctrine était toute nouvelle, et qui ne concevait pas comment un homme qui débitait de telles maximes osait se donner pour sage, et cela dans la ville la plus remplie de science et d'esprit, s'écria de toute sa force : *O grand Hercule, puissent les Samnites et Pyrrhus suivre cette doctrine pendant qu'ils feront la guerre aux Romains!*

Qui de nous, à juger des mœurs anciennes par les nôtres, s'attendrait à voir rouler les propos de table parmi de grands guerriers, nonseulement sur des affaires de politiqne, mais sur des matières de science et de morale ! De tels entretiens, assaisonnés de réflexions et de reparties spiritnelles, ne valent-ils pas bien des conversations qui sonvent, depnis le commencement du repas jnsqu'à la fin, sans beaucoup de dépense d'esprit, se passent presque à louer, à exalter par des exclamations dignes d'épicuriens, la bonté des mets, la finesse des ragoûts, l'excellence des vins et des liqueurs.

Pyrrhus, admirant la grandeur d'âme de l'ambassadeur romain, et charmé de sa prudence et de sa sagesse, désira encore avec plus de passion de faire amitié et alliance avec sa républiqne, au lieu de lui faire la guerre ; et, le prenant en particulier, il le conjura encore une fois de vouloir bien, après qu'il aurait moyenné un accommodement entre les deux états, s'attacher à lui et vivre dans sa cour, où il aurait la première place parmi tous ses amis et tous ses capitaines. *Je ne vous le conseillerais pas*, repartit Fabricius, en lui parlant à l'oreille et en souriant. *Vous entendez peu vos intérêts ; car ceux qui vous honorent et qui vous admirent présentement, s'ils m'avaient une fois connu, m'aimeraient mieux*

[1] « Profectò omnes mortales in admirationem sui raperet (*il parle de la sagesse*) relictis his quæ nunc « magna, magnorum ignorantiâ, credimus. » (SEN. *Epist.* 89.)

[1] « Sæpè audivi a majoribus natu..... mirari solitum « C. Fabricium, quòd quum apud regem Pyrrhum legatus esset, audisset a Thessalo Cinea, esse quemdam « Athenis qui se sapientem profiteretur ; eumque dicere « omnia quæ faceremus ad voluptatem esse referenda : « quod ex eo audientes M. Curium et Ti. Coruncanium « optare solitos, ut id Samnitibus ipsique Pyrrho persuaderetur, quò faciliùs vinci possent, quum se voluptatibus dedidissent. » (CIC. *de Senect.* n. 43.)

pour leur roi que vous. Le prince, loin de se fâcher de cette réponse, n'en fit qne rire, et l'en considéra encore davantage. Il lni confia denx cents des prisonniers, à condition que, si le sénat ne voulait pas conclure la paix, ils lui seraient renvoyés. Il permit même aux antres, qui voudraient aller embrasser leurs parents et leurs amis et célébrer avec eux la fête des Saturnales, de les suivre aux mêmes conditions.

Quelques jours après le départ des ambassadeurs romains, Pyrrhus fit partir les siens. Ils avaient à leur tête Cinéas. Nous avons dit que c'était son conseil et son homme de confiance. Il en faisait grand cas, connaissant tout son mérite, et il disait souvent : *qu'il avait gagné plus de villes par l'éloquence de Cinéas que par ses propres armes.* Cinéas arriva à Rome avec un équipage magnifique, et il y fut reçu et traité avec une distinction particulière. Il s'aboucha avec les premiers de la ville, et leur envoya à tous et à leurs femmes des présents de la part du roi. Personne ne les reçut. Ils répondirent tous, et leurs femmes de même, que, quand Pyrrhus serait devenu par un traité solennel ami et allie de Rome, il aurait tout lieu d'être content de chacun des Romains.

Dans le peu de séjour qu'il fit à Rome, il eut grand soin, en homme sensé et en habile négociateur, de s'instruire des mœurs et des coutumes des Romains, qui surtout du caractère de ceux qui, parmi eux, avaient le plus de crédit et de réputation; d'examiner leur conduite tant publique que particulière; d'étudier la forme de leur gouvernement, et de s'informer, dans le plus grand détail qu'il lui fut possible, des forces et des revenus de la république.

Quand Cinéas eut été introduit dans le sénat, il exposa les propositions de son maître, qui offrait de rendre sans rançon aux Romains leurs prisonniers, qui promettait de leur aider à conquérir toute l'Italie, et qui ne demandait autre chose que leur amitié, et une entière sûreté pour les Tarentins. Il ne manqua pas de faire usage de toute son éloquence, dans une occasion si importante, pour exprimer fortement le désir vif et sincère qu'avait Pyrrhus de faire alliance avec une république si puissante et si remplie de grands hommes; et, en même temps, pour mettre dans tout leur jour les raisons pressantes qui l'obligeaient de s'intéresser comme il faisait pour les habitants de Tarente.

Plusieurs, dans le sénat, touchés par le discours de Cinéas, paraissaient incliner à faire la paix avec Pyrrhus, la regardant comme nécessaire, ou du moins comme fort avantageuse à l'état; et cette pensée n'était point sans fondement ni sans raison. Les Romains venaient d'être vaincus dans une grande bataille; ils étaient à la veille d'en livrer une seconde; on avait tout lieu de craindre, les forces de Pyrrhus étant considérablement augmentées par la jonction de plusieurs peuples de l'Italie, ses confédérés. C'était le vainqueur lui-même qui demandait la paix avec autant d'empressement que s'il avait été vaincu; et par conséquent l'honneur de Rome était à couvert. La délibération dura plusieurs jours; et comme rien ne transpirait au dehors, elle tenait Cinéas dans une grande inquiétude.

Le courage des Romains eut besoin, dans cette circonstance, d'être ranimé par le célèbre Appius Claudius, sénateur illustre, que son grand âge et la perte de la vue avait obligé de se retirer des affaires, et de se renfermer dans sa maison, qui était pour lui une petite république. Il avait quatre fils [1], hommes faits, et cinq filles, sans compter un grand nombre de clients qui étaient sous sa protection. Tout aveugle et avancé en âge qu'il était, il gouvernait cette nombreuse famille avec un ordre merveilleux. Il avait toujours l'esprit tendu comme un arc, ne se laissait point abattre par la vieillesse, et ne s'abandonnait point à une molle langueur. Il était craint de ses esclaves, respecté par ses enfants, chéri de tout le monde. Il avait su se conserver dans sa maison toute l'autorité du commandement : elle était regardée comme une école de vertu et d'amour

[1] « Quatuor robustos filios, quinque filias, tantam domum, tantas clientelas, Appius regebat et senex, et « cæcus. Intentum enim animum, tanquam arcum, ha- « bebat; nec languescens succumbebat senectuti. Tene- « bat non modò auctoritatem, sed etiam imperium in « suos. Metuebant eum servi, verebantur liberi, carum « omnes habebant. Vigebat in illâ domo patrius mos, et « disciplina. (Cic. de Senect. n. 37.)

de la patrie, où les règles et les maximes anciennes étaient religieusement observées.

Tel était Appius. Sur le bruit sourd qui courait dans la ville que le sénat était disposé à accepter les offres de Pyrrhus[1], il se fit porter dans l'assemblée, où l'on garda un profond silence dès qu'on le vit paraître. Là, ce vénérable vieillard, à qui le zèle pour l'honneur de sa patrie semblait avoir rendu son ancienne vigueur, montra, par des raisons également fortes et sensibles, qu'on allait détruire par un honteux traité, toute la gloire que Rome jusque-là s'était acquise. Puis, transporté d'une noble indignation : « Que sont donc devenus, « leur dit-il, ces discours si fiers que vous te- « niez, et qui ont retenti par toute la terre, « que, si cet Alexandre-le-Grand était venu « en Italie du temps de notre jeunesse et de « la vigueur de l'âge de nos pères, il n'aurait » point acquis la réputation d'invincible; mais « que, par sa fuite ou par sa mort, il aurait « ajouté un nouveau lustre à la gloire de « Rome? Quoi! vous tremblez maintenant au « seul nom d'un Pyrrhus, qui a passé sa vie « à faire sa cour à un des gardes[2] de ce même « Alexandre, qui erre comme un aventurier, « de contrée en contrée, pour fuir les enne- « mis qu'il a dans son pays, et qui a l'inso- « lence de vous promettre la conquête de « l'Italie, avec ces mêmes troupes qui n'ont « pu le mettre en état de conserver une petite « partie de la Macédoine! » Il dit beaucoup d'autres choses pareilles, qui ranimèrent la générosité romaine, et dissipèrent toutes les craintes du sénat.

Caton[3], ou plutôt Cicéron, emploie cet exemple d'Appius pour montrer que le grand âge ne met point les vieillards hors d'état d'être utiles à leur patrie. Ce n'est point par la force ni par l'agilité du corps que se font les grandes affaires, mais par le bon sens, par la droite raison, par de sages conseils fondés sur une longue expérience : avantages que la vieillesse augmente et fortifie loin d'y donner aucune atteinte. A qui doit-on la bonne conduite d'un vaisseau? Est-ce aux mousses, qui courent, qui montent, qui descendent, et sont toujours en mouvement, ou à l'habileté du pilote qui, tranquille sur son siége, manie le gouvernail? C'est ce que fit Appius dans l'occasion dont il s'agit. Son autorité entraîna tout le sénat. D'un commun accord, et d'une voix unanime, on fit cette réponse à Cinéas : « Que Pyrrhus « commençât par sortir de l'Italie; qu'alors, « s'il voulait, il envoyât demander la paix : « mais que, tant qu'il serait en armes dans leur « pays, les Romains lui feraient la guerre de « toutes leurs forces, quand même il aurait « battu mille Lévinus. »

Voilà de ces grands traits qui caractérisent le peuple romain, et de ces grands principes de politique qui l'ont élevé à un si haut point de réputation et de puissance : *de ne céder jamais à l'ennemi dans l'adversité, et de faire paraître alors plus de courage et de fierté que jamais.*

Cinéas avait reçu l'ordre de sortir de Rome ce jour-là même, et il le fit. La réponse du sénat jeta Pyrrhus dans une étrange surprise. Une fermeté si étonnante, et à laquelle il était bien éloigné de s'attendre, lui montra qu'il connaissait mal le peuple romain, et qu'on lui en avait donné une fausse idée, en le flattant que sa défaite l'avait entièrement découragé. Comme il demandait à Cinéas ce qu'il avait pensé du sénat et de Rome dans le séjour qu'il y avait fait, ce sage ministre, qui n'était point accoutumé à flatter, et qui avait le bonheur d'avoir affaire à un maître qui ne demandait point qu'on le flattât, lui répondit

[1] « Ad Appii Claudii senectutem accedebat etiam ut « cæcus esset. Tamen is, quum sententia senatûs incli- « naret ad pacem et fœdus faciendum cum Pyrrho, non « dubitavit dicere illa quæ versibus persecutus est En- « nius ;

Quò vobis mentes, rectæ quæ stare solebant
Antehac, dementes sese flexêre viai?

(Cic. *de Senect.* n. 16.)

[2] Ptolémée.

[3] « Nihil afferunt, qui in re gerendâ versari senectu- « tem negant, similesque sunt, ut si qui gubernatorem « in navigando agere nihil dicant, quum alii malos scan- « dant, alii per foros cursitent, alii sentinam exhauriant; « ille autem clavum tenens sedeat in puppi quietus. Non « faciat ea quæ juvenes : at verò multò majora et meliora « facit. Non viribus... aut celeritate corporis res magnæ « geruntur, sed consilio, auctoritate et sententiâ : qui- « bus non modò non orbari, sed etiam augeri senectus « solet. » (Cic. *de Senect.* n. 17.)

que la ville lui avait paru un temple, et le sénat une assemblée de rois : noble et juste idée de l'une et de l'autre, tant les dieux étaient généralement respectés dans Rome, et tant les délibérations du sénat romain avaient de dignité et de grandeur! Et sur la quantité d'habitants dont il avait vu leurs villes et leurs campagnes peuplées, Cinéas lui dit *qu'il craignait beaucoup que Pyrrhus ne combattit contre une hydre de Lerne, capable de s'accroître et de se multiplier par ses propres pertes.*

§ IV. — Dénombrement des citoyens de Rome. Seconde bataille contre Pyrrhus près d'Asculum. Bruit du dévouement du consul Décius. Fabricius, consul, avertit Pyrrhus que son médecin veut l'empoisonner. Pyrrhus passe en Sicile au secours des Syracusains contre les Carthaginois. Ceux-ci renouvellent le traité avec les Romains. Consulat de Rufinus. Téméraire entreprise des consuls. Rufinus prend Crotone et Locres. Pyrrhus quitte la Sicile et revient en Italie. Citoyen puni pour avoir refusé de s'enrôler. Troisième et dernier combat contre Pyrrhus : victoire remportée par Curius. Censure remarquable par de grands traits de sévérité. Célèbre triomphe de Curius. Pyrrhus trompe ses alliés, et se dérobe de l'Italie.

Cette année la clôture du dénombrement se fit par un censeur de race plébéienne pour la première fois. On compta deux cent soixante et dix-huit mille deux cent vingt-deux citoyens. Cette cérémonie se faisait avec pompe et religion. Le ministre en était l'un des censeurs, pour qui c'était une prérogative d'honneur et de distinction sur son collègue. Quoiqu'il y eût déjà soixante-huit ans que les plébéiens eussent été admis à la censure, aucun censeur plébéien jusqu'à Cn. Domitius n'avait fait la fonction dont il s'agit ici.

On peut placer dans ce temps-ci le projet prétendu formé par Pyrrhus de jeter un pont sur la mer entre Otrante et Apollonie[1], pour faciliter le trajet et le commerce entre l'Epire et l'Italie. Le trajet, selon Pline, était de cinquante milles, c'est-à-dire de plus de seize lieues. L'entreprise était absurde, mais assez du caractère de Pyrrhus, qui aimait, aussi bien que Néron, les projets hardis et extraordinaires[1] : *incredibilium cupitor.*

[1] Plin. lib. 3, cap. 11.

P. Sulpicius Saverrio[2].
P. Décius Mus.

Pyrrhus, dès le commencement du printemps s'était mis en campagne, et était venu en Apulie, où il avait déjà pris quelques villes. Les nouveaux consuls y arrivèrent après avec deux armées consulaires, et s'arrêtèrent à Asculum, près de l'ennemi[3]. Tout annonçait une prochaine bataille, et l'on s'y préparait de part et d'autre. Les armées n'étaient séparées que par une rivière. Le bruit s'était répandu que le consul Décius devait, à l'exemple de son père et de son grand-père, se dévouer pour sa patrie ; ce qui avait effrayé l'armée de Pyrrhus. Il rassura ses soldats, et leur dit que ce n'était point en se dévouant, mais en combattant courageusement qu'on remportait la victoire. Et, pour leur ôter tout sujet de crainte, après les avoir instruits de la manière dont le consul serait revêtu, supposé qu'il se dévouât, il les avertit de ne point lancer contre lui de traits, mais de le prendre vivant. Zonaras ajoute que Pyrrhus fit dire à Décius qu'il ne s'avisât pas de se dévouer, qu'il pourrait s'en trouver mal.

Les consuls, pour être en état de donner la bataille, firent demander à Pyrrhus s'il voulait passer la rivière ou les attendre de son côté. Il choisit le dernier parti. Les deux armées étaient égales et pour le nombre et pour le courage : elles étaient composées chacune de quarante mille hommes. Le combat se donna, et fut très-opiniâtre. Les Romains soutinrent avec beaucoup de courage la phalange de Pyrrhus, qui était la partie de son armée la plus terrible. Les éléphants, qui n'étaient plus nouveaux pour eux, les incommodèrent moins. De part et d'autre l'ardeur et la fermeté furent grandes. Les deux armées combattirent longtemps sans avantages décidés, et elles ne se séparèrent qu'après que la nuit

[1] Tacit. Ann. lib. 15, cap. 42.
[2] An. R. 473 ; av. J. C. 279.
[3] Freinshem. lib. 13, cap. 36-52. — Zonar. lib. 8, cap. 5.

fut venue, que Pyrrhus eut été blessé au bras d'une javeline, et que son bagage eut été pillé par les Apuliens. On ne peut rien dire de certain sur le succès, tant les auteurs varient sur ce sujet. Le sentiment le plus vraisemblable est que la perte fut grande de part et d'autre, et à peu près égale. On ne sait point si Décius se dévoua ou non. Cicéron, en plus d'un endroit, affirme le fait[1]. La perte des livres de Tite-Live, où les matières dont nous parlons étaient traitées au long, cause ici une grande obscurité. Quel que fut l'événement de cette bataille près d'Asculum, il n'y eut plus d'action le reste de cette année; cependant on nomma de nouveaux consuls à Rome.

C. FABRICIUS LUSCINUS. II[2].
Q. ÆMILIUS PAPUS. IV.

Ces deux illustres consuls avaient déjà été collègues dans cette charge. Pendant qu'ils étaient dans leur camp, un inconnu vint trouver Fabricius, et lui rendit une lettre du médecin du roi, qui lui offrait d'empoisonner Pyrrhus, si les Romains lui promettaient une récompense proportionnée au grand service qu'il leur rendrait en terminant une si rude guerre sans aucun danger pour eux. Fabricius, conservant toujours le même fonds de probité et de justice au milieu de la guerre, qui fournit tant de prétextes pour y donner atteinte, et sachant qu'il y a des droits inviolables à l'égard même des ennemis, fut frappé d'une juste horreur à une telle proposition. Comme il ne s'était point laissé vaincre à l'or du roi, il crut aussi qu'il lui serait honteux de vaincre le roi par le poison. Après en avoir conféré avec son collègue Æmilius, il écrivit promptement à Pyrrhus pour l'avertir de se précautionner contre cette noire perfidie. Sa lettre était conçue en ces termes :

CAIUS FABRICIUS ET QUINTUS ÆMILIUS, CONSULS, AU ROI PYRRHUS, SALUT.

« Il paraît que vous vous connaissez mal en « amis et en ennemis, et vous en tomberez « d'accord quand vous aurez lu la lettre qu'on « nous a écrite ; car vous verrez que vous « faites la guerre à des gens de bien et d'hon- « neur, et que vous donnez toute votre con- « fiance à des méchants et à des perfides. Ce « n'est pas seulement pour l'amour de vous « que nous vous donnons cet avis, mais pour « l'amour de nous-mêmes, afin que votre « mort ne donne point une occasion de nous « calomnier, et que l'on ne croie pas que nous « avons eu recours à la trahison, parce que « nous désespérions de terminer heureuse- « ment cette guerre par notre courage. »

Pyrrhus ayant reçu cette lettre, s'écria plein d'admiration : *Je reconnais Fabricius*[1]. *Il serait plus facile de détourner le soleil de sa route ordinaire que de détourner ce Romain du sentier de la justice et de la probité.* Quand il eut bien avéré le fait énoncé dans la lettre, il fit punir du dernier supplice son médecin, et, pour témoigner à Fabricius et aux Romains sa reconnaissance, il renvoya au consul tous les prisonniers sans rançon, et lui députa encore Cinéas pour tâcher de convenir de la paix avec lui. Les Romains, qui ne voulaient point accepter ni une grâce de leur ennemi, ni une récompense pour n'avoir pas commis contre lui la plus abominable des injustices, ne refusèrent pas les prisonniers, mais ils lui renvoyèrent un pareil nombre de Tarentins et les Samnites ; et, pour ce qui regardait le traité d'amitié et de paix, ils s'en tinrent à la première réponse du sénat.

Sénèque, en comparant l'action de Fabricius dont nous venons de parler avec le noble désintéressement qui lui avait fait refuser les offres de Pyrrhus, et le représentant comme un homme véritablement digne d'admiration[2] qui se tenait inviolablement attaché aux principes de probité, qui se montrait juste et vertueux au milieu de la licence des guerres, et qui savait qu'à l'égard même des ennemis il y a des règles d'honneur qu'on ne peut violer

[1] Tusc. lib. 1, n. 37 ; de Fin. lib. 2, n. 19.
[2] An. R. 474 ; av. J. C. 278.

[1] « Hic est ille Fabricius, qui difficiliùs ab itinere justi « et honesti, quàm a cursu suo sol, averti possit. » (EUTROP.)
[2] « Admirati sumus ingentem virum... boni exempli « tenacem ; quod difficillimum est, in bello innocentem : « qui aliquod esse crederet etiam in hoste nefas. » (SEN. *Epist.* 120.)

sans crime ; Sénèque, dis-je, avait raison de conclure que de ne point se laisser vaincre par l'or, et ne vouloir point vaincre par le poison, sont deux actions qui partent d'un même fonds et d'une même grandeur d'âme. *Ejusdem animi fuit, auro non vinci, veneno non vincere.*

Le même Sénèque demande si cet illustre Romain est bien malheureux et bien à plaindre[1] de cultiver lui-même son champ quand la république ne l'occupe point, de faire la guerre autant aux richesses qu'à Pyrrhus, et de se contenter pour tous mets des légumes que sa main triomphante a arrosés et fait croître dans son jardin ?

Il fait une pareille question à peu près au sujet de Curius. Croyons-nous[2], dit-il, que notre dictateur qui donnait audience aux députés des Samnites pendant qu'il préparait et tournait lui-même sur le feu ses légumes avec cette même main qui avait tant de fois mis en fuite l'ennemi, et déposé dans le sein de Jupiter Capitolin le laurier triomphal, menât une vie moins heureuse que ne faisait de notre temps le fameux Apicius, qui, s'étant érigé en maître et en docteur des bons morceaux et des vins délicats, a infecté et corrompu tout le siècle par sa funeste habileté ?

L'antiquité avait grand soin de faire valoir ces actions véritablement estimables, et d'en perpétuer la mémoire. Il n'en est pas ainsi parmi nous, et souvent les faits les plus mémorables demeurent ensevelis dans l'obscurité. Louis XI fit avertir le duc de Bourgogne[3], Charles-le-Hardi, son ennemi perpétuel, de la trahison de Campobasso, Italien.

Je reviens à Pyrrhus. Il était dans un grand embarras. Ayant perdu dans la dernière bataille ses meilleures troupes et ses plus braves officiers, il sentait bien qu'il ne pouvait pas remettre sur pied une nouvelle armée comme les Romains, qui tiraient de leurs défaites mêmes de nouvelles forces et une nouvelle ardeur pour continuer la guerre[1]. Pendant qu'il s'occupait de ces tristes pensées, ne voyant presque aucune ressource pour lui, ni aucune voie honorable de se tirer d'une entreprise à laquelle il s'était engagé trop légèrement, un rayon d'espérance et de bonne fortune ranima son courage. D'un côté, il arrive des députés de Sicile qui viennent lui remettre entre les mains Syracuse, Agrigente et la ville des Léontins, et implorer son secours contre les Carthaginois : d'un autre, des courriers de Grèce viennent lui donner avis que la Macédoine semblait lui tendre les mains et lui offrir son trône. Il se détermine pour la Sicile, et, sans perdre de temps, il envoie devant lui Cinéas pour traiter avec les peuples qui l'appelaient, et les assurer qu'il allait incessamment passer dans leur île en personne ; puis, ayant laissé dans Tarente une grosse garnison, malgré les habitants, qui voyaient avec peine que Pyrrhus les abandonnait et les retenait néanmoins en servitude, il leur promet, en cas qu'ils fussent pressés par les Romains, d'accourir promptement à leur secours ; ce qui lui serait facile, étant tout près d'eux. Après ces discours, il se mit en mer. Il avait été deux ans et quatre mois en Italie.

Outre l'espérance de se rendre maître d'une île si puissante, il désirait aussi se venger des Carthaginois[2], qui s'étaient déclarés ouvertement contre lui. Ils avaient envoyé Magon avec six vingts galères offrir aux Romains ses services et ceux de sa flotte contre Pyrrhus, marquant que contre un ennemi étranger des secours étrangers semblaient assez leur convenir. Leurs offres ne furent point acceptées : le sénat répondit que Rome n'entreprenait point de guerre qu'elle ne fût en état de terminer avec ses propres forces[3]. On renouvela néanmoins le traité entre les deux peuples :

[1] « Infelix est Fabricius, quòd rus suum, quantùm a « republicâ vacavit, fodit ? quòd bellum tam cum Pyr- « rho, quàm cum divitiis gerit ? quòd ad focum cœnat « illas ipsas radices et herbas, quas in agro repurgando « triumphalis senex vulsit ? (Sen. *de Provid.* cap 3.)

[2] « Scilicet minùs beatè vivebat dictator noster, qui « Samnitum legatos audit, quum vilissimum cibum in « foco ipse manu suâ versaret, illâ quâ jam sæpè hostem « percusserat, lauream que in Capitolini Jovis gremio « reposuerat, quam Apicius nostrâ memoriâ vixit ! « qui... scientiam popinæ professùs, disciplinâ suâ se- « culum infecit. » (Idem, *de Consol. ad Helviam*, cap 10.)

[3] Comin. lib. 4, cap. 13.

[1] « Ab ipso ducit opes animumque ferro. »
(Horat.)

[2] Justin. lib 18, cap. 2. — Val. Max. lib 3, cap. 7.

[3] Polyb lib. 3.

c'était le quatrième. On ajouta aux articles des précédents, *que, soit que les Romains ou les Carthaginois fissent un traité avec Pyrrhus, il y serait nommément exprimé que ces deux peuples pourraient s'entr'aider mutuellement lorsqu'un d'eux serait attaqué : qu'en ce cas les Carthaginois fourniraient des vaisseaux; que chaque peuple stipendierait ses troupes; que celles des Carthaginois aideraient les Romains par mer, mais qu'elles ne seraient point obligées de sortir malgré elles des vaisseaux.* Les Carthaginois avaient offert un secours si puissant aux Romains, non pas tant par considération pour eux que pour mettre Pyrrhus hors d'état de passer en Sicile, et pour l'empêcher d'y troubler leurs conquêtes.

L'absence de Pyrrhus donna lieu aux consuls de remporter quelques avantages sur les Etrusques, les Lucaniens, les Brutiens et les Samnites.

P. CORNÉLIUS RUFINUS. II[1].
C. JUNIUS BRUTUS. II.

Rufinus[2] était généralement estimé pour son mérite guerrier, mais aussi généralement décrié pour son avidité et son ardeur de s'enrichir, qui lui faisait commettre mille injustices, et qui avait rendu Fabricius, ce grand amateur de la pauvreté, son ennemi déclaré. Ce fut néanmoins ce même Fabricius qui par son crédit le fit nommer consul, parce que, dans la conjoncture présente, la république avait besoin d'un bon général d'armée, et qu'aucun de ceux qui se présentaient pour cette charge ne lui paraissait en avoir les talents. Comme Rufinus vint l'en remercier[3], tout étonné d'une protection à laquelle il ne s'était pas attendu : *C'est que*, lui dit Fabricius, *j'aime mieux être pillé par le consul qu'emmené captif par l'ennemi.*

[1] An. R. 475; av. J. C. 277.

[2] Cic. de Orat. lib. 2, 268. — Aul. Gell. lib. 4, cap 8.

[3] « Quum Fabricio P. Cornelius, homo, ut existimabatur, avarus et furax, sed egregiè fortis et bonus imperator, gratias ageret quòd se homo inimicus consulem fecisset, præsertim, magno et gravi : *Nihil est quod mihi gratias agas*, inquit, *si malui compilari, quàm venire.* » (Cic. *de Orat.* lib. 2, 268 ; Aul. Gell. lib 4, cap. 8.)

Les consuls laissèrent quelque temps en repos les Tarentins pour s'attacher aux Samnites[1]. Ceux-ci, voyant que tout l'effort de la guerre tombait sur eux, que leurs terres étaient ravagées, et qu'ils ne pouvaient résister à des troupes si nombreuses, prirent le parti de se réfugier avec leurs femmes et leurs enfants, et tout ce qu'ils avaient de plus précieux, sur des montagnes fort hautes et fort escarpées. Les Romains, pleins de mépris pour des ennemis qui fuyaient devant eux, entreprirent de les y attaquer, mais sans garder aucun ordre et sans prendre aucune mesure. Leur témérité leur coûta cher. Les Samnites, les poursuivant à coups de traits et de pierres dans des endroits difficiles, en tuèrent un assez grand nombre. Plusieurs tombèrent dans des précipices où ils furent misérablement écrasés; d'autres, qui ne pouvaient ni se sauver ni se défendre, furent pris vivants. La perte fut grande, et la honte encore plus. Les consuls, mécontents l'un de l'autre, et attribuant chacun à son collègue le désavantage qu'ils venaient de recevoir, se séparèrent, dans l'espérance de mieux réussir quand ils agiraient séparément et en leur propre nom. Brutus demeura avec ses légions dans le Samnium; Rufinus s'avança sur les terres des Lucaniens et des Brutiens. Il y fit d'abord le dégât; puis il songea à une entreprise plus importante. C'était le siége de Crotone, ville très-grande et très-riche, située à l'extrémité de l'Italie, près du promontoire Lacinium, et traversée par la rivière d'Esare. Il ne comptait pas la prendre de vive force, mais par une intelligence, comme on le lui avait fait espérer, parce que les habitants étaient fort mécontents de Pyrrhus. Il s'en serait vraisemblement rendu maître; mais les Crotoniates, soit qu'ils se doutassent de quelque chose, ou qu'ils eussent été avertis de la conspiration, avaient fait venir du secours de Tarente. Rufinus qui n'en était point averti, s'étant approché avec trop de confiance des murailles de la ville, ce nouveau renfort des Lucaniens, commandé par Nicomaque et soutenu par la garnison, fit une

[1] Freinshem. lib. 14, cap. 1.

terrible sortie sur le consul, le mit en désordre, et lui tua beaucoup de monde. Il quitta le siége, et fit plier bagage pour partir sur-le-champ. La nouvelle s'en répandit bientôt à Crotone. Dans le moment arrive un prisonnier, qui, s'étant sauvé du camp des ennemis, vient annoncer que Rufinus songeait à attaquer Locres, sur la promesse qu'on lui avait faite de lui ouvrir les portes de la ville. Il en survient bientôt après un second, qui ajoute que l'armée ennemie est en marche. Et en effet, on voyait de loin les drapeaux et les troupes qui s'avançaient par le chemin qui conduisait à Locres. On ne perdit point de temps. Nicomaque avec ses Lucaniens part, pour aller secourir Locres, par des routes détournées. La marche de Rufinus n'était qu'une feinte. Il revient sur ses pas, tombe brusquement sur Crotone, s'en rend maître avant presque qu'on sût qu'il était de retour, tant était épais un brouillard qui se leva fort à propos pour lui. Nicomaque ne reconnut son aveugle crédulité que lorsqu'il n'était plus en état de la réparer. Pour comble de malheur, lorsqu'il retournait à Tarente, il fut attaqué par Rufinus, perdit une partie de ses troupes, et eut bien de la peine à se sauver lui-même. Sur ces nouvelles, les habitants de Locres, qui souffraient impatiemment le joug de Pyrrhus, se rendirent aux Romains. Rufinus, de retour à Rome, reçut l'honneur du triomphe.

Q. FABIUS MAXIMUS GURGÈS. II [1].
C. GÉNUCIUS CLEPSINA.

Les Samnites, les Lucaniens, les Brutiens, furent vivement pressés par ces deux consuls. Réduits dans un état fâcheux, ils députèrent à Pyrrhus, et lui firent savoir que, s'il ne les secourait promptement, ils étaient perdus; qu'ils ne pouvaient plus soutenir les Romains, et que, pour prévenir leur ruine entière, ils seraient obligés de se rendre à eux. Cette députation arriva fort à propos pour le tirer de l'embarras où il se trouvait. Tout lui avait réussi d'abord en Sicile au delà de ce qu'il

[1] An. R. 478, av. J. C. 276.

pouvait espérer. Ces heureux succès n'étaient pas moins le fruit de sa bonté, de sa générosité, de sa douceur, que de son courage et de son habileté dans le métier de la guerre. Une grande prospérité est une grande tentation. Elle corrompit entièrement en lui ces qualités si aimables, les fit dégénérer en hauteur, en dureté et même en cruauté, et le rendit odieux et insupportable aux peuples de Sicile. En conséquence de cette aliénation des esprits, tout se disposait à une révolution qui ne devait pas lui être favorable. Il fut donc ravi de trouver un honnête prétexte de sortir de la Sicile. En la quittant, et faisant réflexion en lui-même sur l'heureuse situation de l'île et sur la richesse des villes, *O mes amis*, dit-il à ceux qui l'environnaient, *quel champ de bataille nous laissons aux Romains et aux Carthaginois!*

Dans son passage, il fut attaqué et vaincu par les Carthaginois, puis par les Mamertins, battu par une rude tempête, qui fit périr une partie de sa flotte; et ce ne fut qu'après avoir essuyé une infinité de malheurs et de contretemps qu'il arriva à Tarente avec vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux.

Cependant Rome était affligée d'une peste qui l'incommodait fort depuis quelque temps[1]. Pour l'en délivrer, on employa une cérémonie dont il a été parlé auparavant, qui était d'attacher un clou au Capitole; et pour cet effet l'on nomma exprès un dictateur qui fut, à ce que l'on croit, Cornélius Rufinus.

M. CURIUS DENTATUS. II [2].
L. CORNÉLIUS LENTULUS.

La guerre était un autre fléau qui durait depuis plusieurs années, et dont on était bien las: de sorte que Curius voulant faire les levées à l'ordinaire dans le Capitole, et faisant appeler par leur nom, selon l'usage, les citoyens qu'il jugeait à propos d'enrôler, aucun ne répondit. Il crut que, pour arrêter ce désordre, le bien public demandait qu'on fît un exemple [3]. Il fit

[1] [Oros IV, 2. 8. Aug. Civ. Dei, III, 17.]
[2] An. R. 477; av. J. C. 275.
[3] Val. Max. lib. 6, cap. 3.

mettre dans une urne les noms de toutes les tribus : et le sort étant tombé sur la tribu de Polia, et ensuite, par une seconde opération semblable à la première, sur un certain citoyen de cette tribu, il le fit citer à plusieurs reprises. Comme il ne se présentait point, il ordonna qu'on vendît ses biens. Il accourut aussitôt, et en appela aux tribuns, qui n'eurent aucun égard à son appel. Alors le consul, ayant déclaré que la république n'avait pas besoin d'un citoyen qui refusait d'obéir, vendit ses biens et sa personne même. La chose, depuis, tourna en coutume. Cette sévérité fut utile. Les levées se firent promptement. Les consuls partirent, Lentulus pour la Lucanie, Curius pour le Samnium.

Pyrrhus aussitôt sortit de Tarente, et se mit en campagne pour venir attaquer Curius. Les Samnites conservaient un secret ressentiment de ce qu'il les avait abandonnés pour courir en Sicile, et ils eurent peine d'abord à lui fournir les troupes qu'il demandait. Mais leur propre intérêt et le péril où ils se trouvaient les y déterminèrent. Il partagea son armée en deux corps : il en envoya un dans la Lucanie pour s'opposer à Lentulus, qui y était, et l'empêcher de venir au secours de son collègue. Pour lui, avec le second corps, il marcha contre M. Curius, qui s'était retranché dans un lieu avantageux, près de la ville de Bénévent, pour attendre le secours qui devait lui venir de la Lucanie.

Par cette raison-là même Pyrrhus se hâta de l'attaquer. Il choisit ce qu'il avait de meilleur dans ses troupes, et ses éléphants les mieux dressés et les plus aguerris, et il se mit en marche sur la brune pour le surprendre dans son camp. Mais le lendemain matin les ennemis l'aperçurent comme il descendait des montagnes, où la nuit et la difficulté des chemins l'avaient retenu plus longtemps qu'il n'avait compté. Curius sortit de ses retranchements avec quelques troupes, et tomba sur les premiers qu'il rencontra. Les ayant renversés et mis en fuite, il jeta la terreur parmi tous les autres. Il y en eut beaucoup de tués, et quelques éléphants de pris.

Ce succès donna au consul la hardiesse de sortir avec toute son armée du poste qu'il occupait pour combattre en pleine campagne. La bataille étant donc engagée, il eut d'abord de l'avantage à l'une de ses ailes, et mit en désordre les ennemis. Pyrrhus alors eut recours à ses éléphants, ébranla par leur moyen l'autre aile, et la poussa jusqu'au corps de réserve. Il y trouva de bonnes troupes, et toutes fraîches. Elles avaient appris dans le dernier combat que ce n'était pas seulement par le fer, mais encore plus par le feu qu'il fallait repousser les éléphants. On avait inventé pour cet effet une machine ressemblant à une flèche, mais dont le fer creux était rempli et environné de matières combustibles, poix, étoupes, et autres semblables. A l'extrémité était une pointe, afin que la machine pût s'accrocher. Ils lançaient ces espèces de brûlots tout allumés contre le dos ou contre les tours des éléphants, et, soit qu'ils s'attachassent à la peau ou à la tour, ils y mettaient le feu, et tourmentaient étrangement ces animaux. D'autres les perçaient à coups de piques et de dards. Tous ensemble forcèrent les éléphants à tourner le dos, et à se renverser sur leurs propres bataillons : ce qui y causa une telle confusion et un si grand désordre, que les Romains remportèrent enfin une victoire complète.

Les Romains tuèrent dans cette bataille vingt-six mille des ennemis, en prirent treize cents avec huit éléphants. Pyrrhus se sauva à Tarente avec un petit nombre de cavaliers. Son camp fut pris. On en admira la disposition, et l'on en fit usage dans la suite. Anciennement les Romains[1] et les autres peuples d'Italie n'avaient point de camp tracé, et chacun dressait sa tente à la manière des bergers, sans observer d'alignement, et sans autre précaution que de ne pas trop s'éloigner

[1] « Castra antiquitùs Romani cæteræque gentes passim per corpora cohortium velut mapalia constituere « soliti erant, quum solos urbium muros nosset antiqui« tas. Pyrrhus Epirotarum rex, primus totum exercitum « sub eodem vallo continere instituit. » (FRONTIN. lib. « 4, cap. 1.)

Cette observation de Frontin ne se concilie pas aisément avec ce qui a été rapporté précédemment, en plusieurs occasions, des savants campements des Romains, et en particulier avec l'admiration dont Pyrrhus fut frappé lorsqu'il considéra leur camp après la bataille d'Héraclée.

de ses compagnons. Pyrrhus fut le premier qui leur donna l'exemple de renfermer toute l'armée dans l'enceinte d'un même camp, la place de chaque corps étant marquée en des endroits fixes avec un ordre merveilleux. Les Romains, dans la suite des temps, ont porté à une entière perfection cette partie de la science militaire qui regarde la construction des camps.

On peut dire, en un sens, que cette dernière victoire remportée sur Pyrrhus valut aux Romains la conquête de toutes les nations, ou du moins qu'elle y contribua beaucoup : car le courage qu'ils témoignèrent dans cette journée, et les grandes choses qu'ils avaient faites dans les autres combats, ayant en tête un ennemi tel que Pyrrhus, augmentèrent infiniment leur réputation, leurs forces, leur confiance, et les firent regarder comme des hommes invincibles. Par la victoire sur Pyrrhus, ils devinrent les maîtres incontestables de toute l'Italie entre les deux mers. La Sicile suivit de près, où commencèrent les guerres contre Carthage; et après qu'ils eurent abattu cette puissante rivale, ils ne trouvèrent plus rien qui pût leur résister.

Cette année[1], si glorieuse au dehors par d'heureux succès dans la guerre, fut illustrée aussi au dedans par la sévérité et le zèle pour le maintien de la discipline et des bonnes mœurs dans la ville. Fabricius Luscinus et Emilius Papus exercèrent ensemble la censure dans une grande union. Ils dégradèrent plusieurs chevaliers et plusieurs sénateurs; mais ce qu'il y eut de plus frappant, fut la note dont ils flétrirent Cornélius Rufinus. Il avait été deux fois consul et une fois dictateur. Les censeurs l'exclurent du sénat, et apportèrent pour raison qu'ils étaient instruits *qu'il avait en vaisselle d'argent pour sa table un peu plus de quinze marcs*. Sa famille se ressentit longtemps de cette ignominie, et ne s'en releva parfaitement qu'en la personne de Sylla, qui, le premier des descendants de Rufinus[1], parvint au consulat. A peine peut-on croire[2], dit un auteur, que, dans l'enceinte d'une même ville, ce qui devait un jour être regardé comme une vaisselle pauvre et ignoble ait été condamné comme un excès de luxe; tant la simplicité et la frugalité étaient en honneur dans ces heureux siècles! Après qu'on eut achevé le dénombrement, on en fit la clôture. Il se trouva deux cent soixante et onze mille deux cent vingt-quatre citoyens.

Sur la fin de l'année les deux consuls entrèrent dans la ville en triomphe. Curius reçut le premier cet honneur. Son triomphe fut le plus célèbre, soit par la grandeur des événements, soit par la joie que causa une guerre si importante terminée si heureusement, soit même par la pompe et l'éclat du spectacle. Jusqu'ici, comme on n'avait encore triomphé que des peuples voisins, la plupart assez pauvres, il ne s'était presque trouvé pour tout appareil que des drapeaux, des armes brisées, des chariots de Gaulois; et, pour tout butin, des troupeaux de gros et de menu bétail. Mais ici la diversité des peuples, dont les captifs étaient à la tête de la marche, la beauté et la magnificence des dépouilles, relevaient extrêmement ce triomphe. Les Epirotes, les Thessaliens, les Macédoniens, les Apuliens, les Lucaniens, les Brutiens, étaient menés chargés de chaînes devant le char du vainqueur. On portait exposé à la vue de tout le monde les tableaux, les statues, les pièces les plus estimées des ouvriers les plus fameux; l'or, l'argent, la pourpre, les autres raretés d'outre-mer, et tous les instruments du luxe des Tarentins; mais ce qui frappa le plus les spectateurs, et attira davantage leur attention, étaient quatre éléphants, de huit qu'on avait pris; les autres étaient morts de leurs blessures. La grosseur de ces animaux, leur hauteur, leur figure, cette trompe mobile de tous côtés et qui leur tient lieu de main, ces pesantes tours imposées sur leur dos, tout étonnait et effrayait presque encore. Il est certain que le peuple romain[1] ne regarda rien avec tant de plaisir que ces bœufs de Lucanie (c'était le

[1] Liv. epit. lib. 14. — Aul. Gell. lib. 17, cap. 21.

[2] « Vix credibile est, intra idem pomœrium decem « pondo argenti et invidiosum fuisse censum, et inopiam « haberi contemptissimam. » (VAL. MAX. lib. 2, cap. 9.)

[1] « Nihil libentius populus romanus aspexit, quàm « illas, quas timuerat, turribus suis belluas, quæ, non « sine sensu captivitatis, summissis cervicibus victores « equos sequebantur. » (FLOR. lib. 1 cap. 18.)

nom que la simplicité des Romains de ce temps-là donnait aux éléphants), qu'il avait tant appréhendés, lesquels, suivant les chevaux vainqueurs la tête baissée, semblaient ressentir leur captivité.

Le triomphe de l'autre consul suivit de quelques semaines. Il ne fut pas, à beaucoup près, aussi éclatant que le précédent; mais cependant il est digne de mémoire. Lentulus avait vaincu les Samnites et les Lucaniens, et avait pris beaucoup de villes. Le mérite ne lui manquait pas, l'occasion seule lui avait manqué; et la gloire trop brillante de son collègue obscurcit un peu la sienne.

Tout respirait la joie dans Rome. Les peuples de l'Italie, et Pyrrhus lui-même, étaient dans des dispositions bien différentes. Les premiers souffraient avec peine depuis longtemps la domination du roi, sur la bonne foi et le secours duquel ils ne croyaient plus pouvoir compter. La perte de la dernière bataille avait mis le comble à leur mécontentement, et, dans l'espèce de désespoir où ils étaient, mille pensées violentes leur roulaient dans la tête. Pyrrhus ne l'ignorait pas; et il ne songeait plus qu'à se tirer de l'Italie, et à en trouver, s'il pouvait, un prétexte plausible pour couvrir son honneur. Plus il s'occupait de ce dessein, moins il le faisait paraître, pour se mettre en état de l'exécuter plus sûrement et plus promptement.

Il voyait ses alliés plongés dans la tristesse et l'abattement. Il tâchait de les consoler, et les exhortait à ne point se décourager pour un seul accident fâcheux. Il leur représentait « que leur perte dans la dernière bataille n'était pas plus grande que celle qu'avaient « soufferte les Romains dans la première : « que ce peuple cependant, quelque avantageuses conditions qu'on lui proposât, n'avait jamais voulu entendre à la paix : que, « s'ils voulaient imiter sa constance, et se réserver pour de meilleurs temps, ils pouvaient « tout espérer; qu'ils avaient des troupes assez nombreuses pour être en état de soutenir encore une longue guerre : que, pour « lui, il comptait sur de puissants amis qu'il « avait en Grèce, de qui il attendait des « secours certains et considérables. » Il parlait ainsi, non qu'il se mît beaucoup en peine de leurs intérêts, ni qu'il songeât à demeurer plus longtemps en Italie, car son parti était pris d'en sortir au plus tôt, mais pour les retenir dans le devoir et leur cacher son dessein. Pour le mieux couvrir, il envoya des députés à différents princes demander aux uns de l'argent, aux autres un secours de troupes, l'un et l'autre à Antigone, qui pour lors était maître de la Macédoine.

Cette espérance adoucit pour quelque temps l'esprit des alliés. Cependant il préparait tout fort secrètement pour son départ. Dans cet intervalle, son député lui rapporta la réponse d'Antigone; mais, au lieu de la véritable, il en fabriqua lui-même une à sa façon, dont il fit lecture aux principaux de ses alliés. Elle promettait de grands et prompts secours. Les alliés sont tous trompés, les Romains mêmes, qui étaient dans le voisinage, et chez qui l'on répandit exprès ce bruit. La nuit suivante, il fait voile, et aborde en Épire. Quel nom donnerait-on à une pareille conduite entre particuliers? Il laissa Milon dans la citadelle, et emmena avec lui huit mille hommes de pied, et cinq cents chevaux.

Telle fut, après six ans de guerre, l'issue de l'entreprise de Pyrrhus contre l'Italie. Il en forma encore de pareilles : car, pour le bien définir, c'était un véritable aventurier, qui se tirait souvent aux dépens de la bonne foi des mauvais pas où sa légèreté inconsidérée l'avait engagé. Il périt enfin misérablement dans Argos, deux ou trois ans après.

M. CURIUS DENTATUS. III [1].
SER. CORNÉLIUS MÉRENDA.

Comme on comptait à Rome sur la continuation de la guerre contre Pyrrhus, on crut devoir aussi continuer dans le consulat Curius. La retraite, ou plutôt la fuite de ce prince déroba peut-être à cet illustre Romain l'honneur d'une nouvelle victoire, mais elle ne lui enleva pas la gloire de l'avoir chassé pour toujours de l'Italie, par la grande victoire qu'il avait remportée sur lui. On avait même lieu de croire que Pyrrhus n'avait pas voulu se mesurer une seconde fois avec ce consul.

[1] An. R. 478; av. J. C. 274.

Il faut avouer que les dernières années dont nous avons vu l'histoire ont été des années bien fécondes en grands hommes et en grandes actions. Je n'entends pas seulement par là les victoires remportées sur les ennemis, les limites de l'état considérablement reculées, le courage et l'intrépidité dans les combats accompagnés du sang-froid qui voit et pèse tout le danger sans en être ému, la connaissance de l'art militaire conduite presque à sa perfection en tout genre, en un mot, tout ce qui fait les grands capitaines, et ce qu'on appelle le mérite guerrier : je parle principalement d'un autre mérite, qui, soutenu et ennobli par le premier, a fait à l'empire romain un honneur qui lui est unique et particulier, et qui depuis n'a été imité dans aucune autre nation; je veux dire la simplicité, la modestie, la tempérance, la sobriété, et surtout un désintéressement porté jusqu'à l'estime et jusqu'à l'amour de la pauvreté; et cela dans les plus grands hommes de l'état, et dans les généraux les plus estimés. Je dis que c'est ce mérite qui a fait le plus d'honneur à l'empire romain; honneur dont l'éclat n'a pu encore être terni par la longue suite des siècles qui se sont écoulés depuis; car nous pouvons presque nous écrier encore avec Lélius : Qui de nous entend parler de Curius et de Fabricius [1] sans se sentir touché d'une sorte d'amitié et de tendresse pour eux, et sans être pénétré d'admiration pour leurs nobles sentiments, en leur voyant mépriser des choses que le reste des mortels recherche avec une ardeur insatiable? Heureux s'ils avaient connu ce qui manquait à leurs bonnes qualités, et ce qui pouvait les rendre véritablement vertueux!

[1] « Quis est qui C. Fabricii, Man. Curii non cum ca- « ritate aliquâ et benevolentiâ memoriam usurpet, quos « nunquam viderit; quòd eas res spernunt et negligunt, « ad quas plerique inflammati aviditate rapiuntur. » (Cic. *de Amicit.* n. 28; *Offic.* lib. 2, n. 38.)

§ V. — Ambassade de Ptolémée Philadelphe aux Romains. Vestale punie de mort. Nouvelles colonies. Tarente se rend aux Romains. Guerre des Samnites entièrement terminée. Ambassadeurs romains de retour d'Égypte. Censure de Curius. Les ennemis vaincus sont privés d'une partie de leurs terres. Sévère vengeance que tire Rome de la légion qui avait égorgé les habitants de Rhége. On commence à battre de la monnaie d'argent à Rome. Nouvelles colonies. Guerre contre les Picentins heureusement terminée. L'Italie entièrement pacifiée par la soumission des Salentins et des Ombriens. Les Apolloniates, puis les Volsiniens, implorent le secours de Rome. Règlement sur les censeurs. Nombre des questeurs doublé et porté jusqu'à huit.

C. FABIUS DORSO [1].
C. CLAUDIUS CANINA. II.

Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, ayant appris la fuite de Pyrrhus, envoya à Rome en faire des compliments, et demander l'alliance du peuple romain. Une ambassade d'un prince si puissant et si éloigné fit beaucoup de plaisir à la république [2]. Elle lui envoya de son côté quatre ambassadeurs des principaux du sénat pour l'en remercier et pour faire alliance avec lui.

Les consuls remportent plusieurs avantages sur les Lucaniens, les Samnites et les Brutiens, que la nécessité et le désespoir retenaient encore sous les armes.

La vestale Sextilie, convaincue d'avoir violé son vœu, est punie de mort et enfouie toute vivante.

Colonies conduites à Cose chez les Volsciens, et à Peste, appelée autrement *Posidonie*, dans la Lucanie.

L. PAPIRIUS CURSOR. II [3].
SP. CARVILIUS. II.

Ce fut cette année que Pyrrhus périt dans Argos.

La mort de ce prince ne laissait aucune es-

[1] An. R. 479; av. J. C. 273.
[2] Freinshem. lib. 4, cap. 38-49. (Eutrop. II, 15.)
[3] An. R. 480; av. J. C. 272.

pérance ni aucune ressource aux peuples d'Italie : ceux qui étaient en liberté de prendre le parti qui leur convenait s'accommodaient avec les Romains aux meilleures conditions qu'ils pouvaient. Mais pour les Tarentins, la garnison que Pyrrhus avait laissée dans leur citadelle les tenait en bride. Ils étaient entièrement brouillés avec Milon, qui la commandait, et ils se trouvaient dans une véritable servitude. Tourmentés au dedans par le gouverneur, ayant à craindre au dehors les Romains, ils s'adressent aux Carthaginois, et implorent leur secours. Ceux-ci, sans perdre de temps, accourent avec leur flotte, en apparence pour chasser Milon de Tarente, en effet pour la défendre contre les Romains, et s'en rendre maîtres eux-mêmes. Etant en possession d'une bonne partie de la Sicile, ils avaient grand intérêt de s'assurer aussi des côtes maritimes de l'Italie, et de les enlever aux Romains. Cependant le consul Papirius arrive. Ainsi Tarente se trouve enfermée de tous côtés, les Romains assiégeant par terre la ville, et les Carthaginois la citadelle par mer. Papirius fut plus habile que ceux-ci, et s'y prit avec plus d'adresse. Il fit pressentir Milon ; il lui offrit pour lui et pour les habitants des conditions avantageuses, et lui donna toutes les assurances possibles. Milon, ne voyant rien de mieux à faire, et n'envisageant aucune autre ressource, engage les Tarentins à livrer au consul la ville et la citadelle. Ce coup surprit et affligea beaucoup les Carthaginois. C'était en quelque sorte violer le traité avec les Romains que de se déclarer contre eux en faveur de Tarente. Ce mécontentement préparait déjà à une rupture ouverte.

Carvilius, l'autre consul, travailla aussi beaucoup de son côté à soumettre les Samnites. Ils se rendirent ; mais de meilleure foi qu'ils n'avaient fait jusque-là, et acceptèrent de bon cœur les conditions qu'il plut aux Romains de leur imposer. Ainsi fut terminée enfin d'une manière heureuse une guerre qui avait duré environ soixante et dix ans, en comptant quelques interruptions assez courtes, qui, de temps en temps, avaient suspendu les actes d'hostilité.

Les Lucaniens et les Brutiens furent battus plusieurs fois, et obligés aussi de demander la paix. Elle leur fut accordée.

Les deux consuls avaient eu une part égale à des événements si avantageux, en agissant de concert et souvent même ensemble, et s'aidant l'un l'autre mutuellement de leurs troupes selon le besoin. Aussi triomphèrent-ils tous deux ensemble.

Les ambassadeurs, étant revenus d'Egypte, rendirent compte dans le sénat de leur commission. Ils dirent « que le roi les avait reçus « de la manière du monde la plus gracieuse et « la plus honorable : qu'à leur arrivée il leur « avait envoyé des présents magnifiques ; mais « qu'ils avaient jugé plus honorable pour la « république de donner en cette occasion un « exemple de la modération et du désintéres- « sement dont elle fait gloire, et qu'ils avaient « prié modestement le prince de vouloir bien « les dispenser de recevoir ces présents : que « dans un repas solennel, qui précédait le jour « de leur départ, le roi leur avait fait donner « des couronnes d'or, qu'ils avaient toutes mi- « ses sur ses statues le lendemain : qu'enfin le « jour même de leur départ, le roi leur avait « donné des présents beaucoup plus magnifi- « ques que les premiers, en leur faisant des « reproches obligeants de ce qu'ils ne les « avaient pas reçus : que, pour ne point bles- « ser par un refus réitéré un prince d'une si « grande bonté, ils les avaient acceptés avec « le plus profond respect ; et que la première « chose qu'ils avaient faite en rentrant dans « Rome, ç'avait été de les déposer dans le tré- « sor public. » Ils exposèrent ensuite avec quelles marques de joie et de reconnaissance Ptolémée avait reçu l'alliance du peuple romain.

Ce rapport fit un extrême plaisir au sénat. Il en approuva généralement tout le contenu, et remercia les ambassadeurs de ce que surtout *ils avaient, par leur sincère et parfait désintéressement, rendu les mœurs romaines respectables même aux nations étrangères.* Il ordonna qu'on leur rendît les présents qu'ils avaient portés au trésor public. Le peuple ne témoigna pas moins de contentement et d'admiration qu'avait fait le sénat.

Tout est complet ici [1], et l'on ne sait ce que

[1] « Ita in iisdem Ptolemæi liberalitas, legatorum abs- « tinentia, senatûs ac populi romani æquitas debitam

l'on doit le plus louer, la libéralité du roi, le désintéressement des ambassadeurs, l'équité du sénat et du peuple. Heureux état, heureux gouvernement où la vertu est ainsi généralement en estime et en honneur, et où l'on en connaît tout le prix ! Je ne parle pas de ces vertus brillantes qui se donnent en spectacle, qui attirent les yeux, et marchent à grand bruit; mais, pour ne point sortir de mon sujet, d'une vertu simple, modeste, sans faste, qui ne se laisse point éblouir à l'éclat de l'or et de l'argent, qui méprise ce que presque tout le monde recherche avidement, et à qui cependant tout le monde applaudit.

Mais le principe sur lequel était fondée la conduite de ces ambassadeurs marque en eux une noblesse de sentiments qui devrait faire le caractère dominant de tous ceux qui sont en place. Ils étaient persuadés qu'un homme, chargé d'un ministère public, n'y doit chercher que la gloire et la douce satisfaction de s'en être fidèlement acquitté : c'est-à-dire qu'il n'y doit avoir en vue que le bien public. *De publico scilicet ministerio nihil cuiquam prœter laudem benè administrati officii accedere debere judicantes.*

Je ne crois pas devoir laisser ignorer à mes lecteurs les noms de ces quatre illustres Romains : il me semble que ce serait les frustrer d'une justice et d'un honneur qui leur sont légitimement acquis. Ils s'appelaient Q. Fabius Gurgès, C. Fabius Pictor, Numer. Fabius Pictor. Q. Ogulnius. Le premier, qui était Q. Fabius, et qui était à la tête de l'ambassade, fut choisi par les censeurs prince du sénat. Il avait été deux fois consul, et avait triomphé deux fois.

Ce fut dans l'année dont nous parlons que le censeur M. Curius fit construire un aqueduc pour conduire les eaux de l'Anio (du Téveron) dans la ville, employant à cet ouvrage l'argent qui provenait des dépouilles prises par lui sur les ennemis. Ce Curius a été un des plus grands hommes de la république romaine, à laquelle, comme nous l'avons déjà observé, il n'a pas fait moins d'honneur par sa frugalité, sa simplicité, son désintéressement porté jusqu'au mépris sincère des richesses et jusqu'à l'amour de la pauvreté, que par ses vertus guerrières et ses glorieux triomphes.

Un particulier ayant eu le front de l'accuser d'avoir diverti, du butin fait sur les ennemis, des sommes considérables [1], il jura qu'il n'en avait fait entrer dans sa maison qu'un vase de bois dont il se servait pour les sacrifices, et qu'il produisit en public. On ne peut s'empêcher de sentir de l'indignation contre une accusation si bizarre et si perverse. Mais [2], dans une république jalouse de sa liberté jusqu'à l'excès, on souffre volontiers les accusateurs, parce qu'on peut absoudre un homme de bien accusé injustement, et qu'on ne peut point condamner un coupable, s'il n'est accusé. Or, il vaut mieux, disait-on, que l'homme de bien soit exposé à ce désagrément, qui ne peut lui nuire, que de laisser aux méchants l'espérance de voir leurs crimes impunis, parce que personne n'oserait les traduire devant les juges.

Tous les ennemis de la république étant subjugués, il s'agit dans le sénat de délibérer sur la manière dont on devait user de la victoire. Il y a lieu de juger, par la conduite que les Romains avaient coutume de tenir à l'égard des peuples vaincus, qu'ils privèrent d'une partie de leurs terres les Samnites, les Lucaniens, et tous les autres qui avaient porté les armes contre Rome. L'histoire nous a conservé quelque détail sur la manière dont les Tarentins furent traités. Ils eurent ordre de livrer leurs armes et leurs vaisseaux, on abattit leurs murs, on leur imposa un tribut : on leur accorda seulement la paix et la liberté.

Quand tout fut pacifié dans l'Italie, le premier soin fut de venger la perfidie de la légion romaine, qui, ayant égorgé les habitants de Rhége, s'était maintenue en possession de

« probabilis facti portionem obtinuit. » (Val. Max. lib. 4, cap. 3.)

[1] Val. Max. lib. 4, cap. 3.

[1] Auct. de Vir illust.

[2] « Quare facilè omnes patimur esse quàm plurimos « accusatores ; quòd innocens, si accusatus, absolvi po« test ; nocens, nisi accusatus, condemnari non potest. « Utilius est absolvi innocentem, quàm nocentem causam « non dicere. » (Cic. *pro Rosc. Amer.* n. 56.

[3] Freinshem. lib. 15, cap. 1-17.

leur ville depuis dix ans, et jouissait impunément de son crime. Comme ils voyaient que les armes des Romains prospéraient de jour en jour, ils s'attendaient bien qu'on ne les laisserait pas longtemps en repos; et ils se préparèrent à faire une vigoureuse résistance.

Outre la férocité qui leur était devenue comme naturelle, ils comptaient beaucoup sur l'amitié des Mamertins, et sur les heureux succès qu'ils avaient eus contre les Carthaginois et contre Pyrrhus, à qui ils avaient fait perdre le dessein d'attaquer leur place. Ils portèrent l'esprit de rébellion à un tel excès, qu'étant entrés dans Crotone par le secours de quelques traîtres, ils osèrent égorger la garnison romaine et détruire la ville.

L. GÉNUCIUS[1].
C. QUINTIUS.

L. Génucius, l'un des nouveaux consuls, fut chargé du soin d'aller attaquer ces rebelles. Les ayant repoussés dans leur ville, il les y assiégea en forme. Ils s'y défendirent avec un courage de lions, comme des désespérés qui n'avaient que le dernier supplice à attendre. Ils remportèrent même quelques avantages sur le consul, et ils le réduisirent au point de manquer de vivres, si Hiéron ne lui eût envoyé du blé. Ce prince faisait une guerre perpétuelle aux Mamertins, leurs alliés, et coupables du même crime à Messine que ceux-ci avaient commis à Rhége. Ainsi, autant par inclination que pour faire sa cour aux Romains, il se fit un devoir et un plaisir d'aider le consul dans une conjoncture si importante. A la fin, les assiégés, réduits à la dernière extrémité, furent obligés de se rendre à discrétion. Il n'y eut que trois cents soldats romains qui tombèrent vivants entre les mains du consul. Les autres, ou étaient morts avant ce temps-là, ou, pour éviter la honte du supplice, s'étaient fait tuer en combattant comme des furieux. Génucius envoya sur-le-champ au supplice les transfuges et les voleurs qui s'étaient retirés à Rhége en grand nombre comme dans un asile. Pour les soldats légionnaires, il les mena avec lui à Rome, afin que le sénat décidât de leur sort.

Le jugement fut sévère, et répondit à l'atrocité du crime. On commença par les faire conduire en prison, et ils furent tous condamnés à être battus de verges et à perdre la tête. M. Fulvius Flaccus, tribun du peuple, forma opposition à l'arrêt du sénat. On passa outre, et les coupables furent punis. Mais, pour ne pas effrayer la multitude si on les exécutait tous en même temps, on en mena au supplice cinquante par jour. Le sénat défendit qu'on les ensevelît et qu'on en fît le deuil.

La providence divine, qui ne laisse guère échapper à sa juste colère les grands scélérats, et qui souvent exerce sur eux dès cette vie une vengeance publique et éclatante pour intimider les méchants, avait puni Décius Jubellius[1], auteur et chef de la noire trahison qui fit périr les habitants de Rhége peu de temps après qu'il eut commis cet horrible crime. Chassé de cette ville par ceux mêmes qui avaient été ses complices il se réfugia à Messine, où il ne jouit pas longtemps en paix du bon accueil qu'on lui fit. Il fut affligé d'un mal d'yeux fort douloureux. Il y avait dans la ville un célèbre médecin, qui s'y était établi depuis un grand nombre d'années. On avait ignoré, ou plutôt oublié qu'il était de Rhége; car certainement si Jubellius en eût eu le plus léger soupçon, il ne se serait pas mis entre ses mains. Il le fit donc venir. Le médecin, ravi de trouver une si belle occasion de venger sa patrie, lui dit qu'il avait un remède dont le succès était prompt et infaillible, mais qui était fort violent et qui demandait de la patience. L'espérance de guérir fit que le malade consentit à tout. Le médecin applique donc sur ses yeux son médicament, où il avait fait entrer du suc de cantharides, qui est extrêmement âcre et corrosif, et lui recommande surtout de ne point lever cet appareil qu'il ne soit revenu, et il se retire bientôt de Messine. Le malade sentit bientôt de vives et cruelles douleurs, comme s'il eût eu dans les yeux des charbons ardents, qui le brû-

[1] An. R. 481; av. C. J. 271.

[1] Appian apud Vales. pag. 551. — Diod Eclog 22.

laient, le déchiraient, et lui faisaient souffrir des tourments indicibles. Après avoir longtemps attendu le retour du médecin, il arrache lui-même le funeste appareil, dont l'effet fut de lui faire perdre entièrement la vue, et de lui laisser pour le reste de la vie d'insupportables douleurs.

On rendit la ville de Rhége à ses anciens habitants, autant qu'on en put rassembler, avec leur liberté et leurs lois. Cette exécution sanglante, dont le bruit se répandit au loin, augmenta beaucoup l'idée que l'on avait déjà de la justice des Romains, et elle contribua autant à les faire aimer de tous les peuples de l'Italie, que leurs armes avaient réussi à les en faire craindre.

C. GÉNUCIUS[1].
CN. CORNÉLIUS.

Il y eut une guerre contre les Sarsinates, peuple de l'Ombrie, qui habitait l'Apennin. On n'en sait aucune circonstance.

Rome se ressentit cette année d'un rude hiver[2]. Il y eut dans la grande place des neiges d'une hauteur extraordinaire pendant quarante jours de suite.

Q. OGULNIUS GALLUS[3].
C. FABIUS PICTOR.

On commença cette année-ci à battre dans Rome de la monnaie d'argent, au lieu que jusqu'ici il n'y en avait eu que de cuivre. Ce n'est pas que l'on n'eût dès longtemps auparavant connu à Rome la monnaie d'or et d'argent; mais elle était étrangère, amenée du dehors, et prise pour l'ordinaire sur les ennemis; comme les quarante talents d'argent ramassés des dépouilles de Pométies, dont parle Tite-Live[4] dans son premier livre. Mais on n'avait encore battu à Rome que de la monnaie d'airain : l'opulence où la république était parvenue fit qu'on songea aussi à en frapper d'argent.

[1] An. R. 482; av. J. C. 270.
[2] S. Aug. de Civ. Dei, III, 17.
[3] An. R. 483; av. J. C. 269.
[4] Liv. lib 1, cap. 51-55

P. SEMPRONIUS SOPHUS[1].
AP. CLAUDIUS CRASSUS.

On envoie une colonie à Ariminum[2], ville du pays des Gaulois Sénonais dans le Picénum; une autre dans le Samnium à *Malevent*, nom de mauvais augure, qui pour lors fut changé en celui de *Bénévent*

On avait accordé, il y a quelques années, aux Sabins le droit de bourgeoisie : on y ajoute maintenant celui de suffrage.

La guerre contre les Picentins, peuple du Picénum, après un assez rude combat et la prise des principales villes, fut terminée par la soumission entière de toute la nation[3]. Ce fut un grand avantage et un accroissement de forces très-considérable pour la république, puisque, selon Pline le naturaliste, trois cent soixante mille Picentins entrèrent sous la domination du peuple romain. Pour perpétuer la mémoire d'un événement si mémorable, on en grava la représentation sur la monnaie d'argent qui fut frappée cette année-ci.

M. ATILIUS RÉGULUS[4].
L. JULIUS LIBO.

Pour mettre fin à la conquête de l'Italie entière, il ne restait plus à dompter que les Salentins, qui en occupaient la partie la plus orientale sur les côtes de la mer, assez près de Tarente. On porta la guerre dans leur pays, sous prétexte qu'ils avaient reçu Pyrrhus dans leurs ports et dans leurs places. La commodité du port de Brunduse[5], qui donne un libre accès dans toutes les contrées voisines, en fut le vrai motif. Ils ne furent soumis que l'année suivante.

[1] An. R. 484; av. J. C. 268.
[2] Rimini.
[3] Plin. lib. 3, cap. 13.
[4] An. R. 485; av. J. C. 267.
[5] Brindes.

NUMÉRIUS FABIUS [1].
D. JUNIUS.

Ce fut à ces consuls que se rendirent, d'un côté les Ombriens, de l'autre les Salentins, ce qui leur procura l'honneur du triomphe ; et l'Italie entière fut ainsi réduite et pacifiée.

Rome jusqu'ici avait lutté pendant près de cinq cents ans contre les différents peuples qui habitaient dans l'Italie, et n'avait pu encore en passer les bornes, ni porter plus loin ses conquêtes. Quelle apparence y avait-il qu'un peuple, retenu malgré lui pendant tant d'années dans une si étroite enceinte, dût un jour, et dans un assez court espace de temps, se rendre maître presque du monde entier? Qu'est-ce que l'Italie en comparaison de cette vaste étendue de provinces et de royaumes qui lui étaient destinés dans l'Afrique, dans l'Asie, dans l'Europe, et dont il devait faire successivement la conquête? C'est à quoi il se préparait, sans le savoir, par toutes les guerres qu'il a soutenues jusqu'ici; ou, pour parler plus juste, c'est à quoi Dieu lui-même le disposait, comme il avait préparé Cyrus et Alexandre aux grandes conquêtes qu'il leur avait destinées, et qu'il avait fait prédire clairement par ses prophètes, aussi bien que celles des Romains. Il avait marqué des bornes fixes pour la durée des royaumes des successeurs d'Alexandre. Jusque-là les Romains ne pourront rien sur ces royaumes ; mais, quand le terme préfix sera arrivé, ils viendront tous se soumettre, chacun dans leur temps, à la domination de Rome. Nous sommes heureux que cette conduite et cette attention particulière de Dieu sur les royaumes de la terre, qui ne commencent et ne finissent que quand il lui plaît, nous ait été révélée dans les Ecritures.

Les Romains, victorieux de tous les ennemis qui les ont si longtemps exercés dans l'enceinte de l'Italie, vont désormais devenir l'asile ou la terreur des villes et des états du voisinage, et employer leurs armes pour soutenir les faibles opprimés, et pour s'opposer à la violence des oppresseurs. Noble et digne usage du pouvoir que Dieu accorde aux princes et aux états, et qui ferait un honneur infini à un peuple puissant et redouté, si, fortement établi dans la résolution de se rendre le protecteur de l'innocence et de la justice, ce qui est en quelque sorte tenir la place de Dieu sur la terre, il n'écoutait point les suggestions d'une ambitieuse politique, comme le feront bientôt les Romains, et ne devenait point enfin lui-même un injuste et violent usurpateur!

Les Apolloniates furent les premiers qui eurent recours au peuple romain. Apollonie est une ville sur la côte orientale de la mer Adriatique, recommandable surtout par son port, qui est d'abord le plus commode et le plus voisin pour passer de Brunduse dans la Grèce. Elle est située entre les peuples de l'Illyrie et de la Macédoine, contre lesquels elle n'était point en état de défendre sa liberté. Le sénat reçut très-favorablement l'ambassade qu'elle envoya à Rome pour demander l'amitié et la protection de la république; mais un événement fâcheux et imprévu aurait pu faire grand tort à la réputation de Rome dans l'esprit des peuples voisins. De jeunes sénateurs, dans une dispute, s'emportèrent jusqu'à maltraiter les ambassadeurs. Le sénat comprit bien de quelle conséquence et de quelle nécessité il était de réprimer une telle violence. Il se souvenait de ce qu'il en avait coûté à la république pour avoir laissé impuni le violement du droit des gens par rapport aux Gaulois. Il livra tous les coupables aux ambassadeurs, sans avoir égard à leur naissance, à leur rang, ni même à leur dignité; car l'on d'eux était édile. Ils furent conduits à Apollonie; mais les habitants, uniquement attentifs à la grâce qu'ils venaient de recevoir du peuple romain, les renvoyèrent après les avoir comblés de toutes sortes d'honnêtetés.

Q. FABIUS GURGÈS. III [1].
L. MAMILIUS VITULUS.

Un autre peuple plus voisin de Rome que les Apolloniates et gémissant sous une oppression également cruelle et infâme, implora cette

[1] An R. 493, av. J. C. 260.

[1] An. R. 487, av. J. C. 265.

année l'assistance des Romains. C'étaient les Volsiniens, peuple d'Etrurie, qui, par une conduite tout à fait bizarre, et forcés apparemment par le mauvais état de leurs affaires, avaient, quelques années auparavant, non-seulement accordé la liberté et donné des armes à leurs esclaves, mais les avaient même admis dans le sénat. Ces étranges sénateurs se rendirent bientôt maîtres de la compagnie et même de l'état, et exercèrent dans toute la ville contre hommes et femmes des violences et des cruautés qu'on a peine à croire. Les Volsiniens, ne pouvant plus supporter le joug d'une si dure et si honteuse servitude, envoyèrent sous main quelques-uns d'entre eux à Rome, qui prièrent le sénat de vouloir bien leur donner audience dans une maison particulière pour tenir secret le sujet de leur voyage. Le récit de tout ce qu'ils avaient souffert toucha de compassion les sénateurs, qui leur promirent un prompt et puissant secours. Malheureusement un ami du maître où s'était tenue l'assemblée, resté malade dans une chambre voisine, avait entendu tout ce qui y avait été résolu, et en avait donné aussitôt avis à Volsinies. Dès que les députés y furent de retour, eux et plusieurs des principaux furent égorgés. Ce fut une nouvelle raison de hâter le secours. Q. Fabius, consul, y arriva avec son armée. De si méprisables ennemis osèrent aller à sa rencontre. Ils furent repoussés avec grande perte jusque dans la ville, où le consul les assiégea dans les formes. Ils s'y défendirent vigoureusement, et firent plusieurs sorties très-vives, dans l'une desquelles Fabius reçut une blessure dont il mourut. Mais le courage des Romains ne périt pas avec lui, et n'en devint que plus furieux. Ils continuèrent le siége, leur coupèrent les vivres avec tant d'exactitude, et les pressèrent si vivement, que l'année suivante, où le sénat envoya M. Fulvius l'un des consuls, pour terminer cette entreprise, réduits à une disette totale et ne pouvant plus résister à la famine, ils se rendirent à discrétion. On leur fit souffrir les supplices les plus cruels. La ville fut détruite, et l'on assigna d'autres demeures à ce qui était resté de Volsiniens et d'esclaves fidèles à leurs maîtres. Cette expédition valut le triomphe au consul.

On nomma, l'année 487, pour censeurs Cn. Cornélius Blasio et C. Marcius Rutilus, celui-ci pour la seconde fois. Il assembla le peuple aussitôt, et lui fit de vifs reproches de ce qu'il l'avait nommé censeur pour une seconde fois, après que leurs pères avaient abrégé de plus des deux tiers la durée de cette charge, parce que l'autorité en était trop grande. La modération qu'il montra dans cette occasion, où il s'agissait de la censure, lui fit donner le surnom de *Censorinus*. On fit un règlement qui défendait de conférer deux fois à une même personne la charge de censeur.

On doubla, cette même année, le nombre des questeurs ou trésoriers[1]. Jusqu'ici il n'y en avait eu que quatre : deux pour la ville, autant pour l'armée. Mais comme les revenus publics s'étaient beaucoup accrus à proportion des nouveaux accroissements qu'avait pris le domaine de l'état, on fut obligé d'en nommer jusqu'à huit.

[1] [Liv. epit. lib. 15. — Tacit. Ann. lib. 11, cap. 22.]

AVANT-PROPOS

DES LIVRES QUI SUIVENT.

Cet avant-propos renfermera deux paragraphes. Dans le premier j'essaierai de donner une idée du gouvernement, du caractère, des mœurs des Carthaginois, qui, dans l'histoire que je vais commencer, occuperont longtemps le théâtre, et y joueront un grand rôle. Dans le second, je rapporterai les différents traités conclus entre les Carthaginois et les Romains avant les guerres puniques.

§ I — ORIGINE, ACCROISSEMENT, PUISSANCE, CARACTÈRE, MOEURS ET DÉFAUTS DES CARTHAGINOIS.

Avant que d'entrer dans les guerres des Romains contre Carthage, je crois devoir exposer en peu de mots l'origine de cette ville, l'étendue de sa puissance, le caractère et les mœurs des Carthaginois. J'en ai donné un plan assez circonstancié dans le premier tome de l'Histoire Ancienne, en parlant des Carthaginois; je ne ferai ici que l'abréger.

Carthage d'Afrique était une colonie de Tyr, la ville du monde la plus renommée pour le commerce. Longtemps auparavant [1], Tyr avait déjà fait passer dans le même pays une autre colonie, qui y bâtit la ville d'Utique, célèbre par la mort du second Caton, qu'on appelle ordinairement pour cette raison Caton d'Utique.

Les auteurs varient beaucoup sur l'époque de l'établissement de Carthage. On en peut placer la fondation sous l'année du monde 3121, lorsque Athalie régnait sur Juda, 132 ans avant que Rome fût bâtie, 883 avant Jésus-Christ. Les époques que j'ai marquées dans l'histoire ancienne sont différentes : je m'en tiens à celles-ci.

L'établissement de Carthage est attribué à Elissa, princesse tyrienne, plus connue sous le nom de *Didon* [1]. Son frère Pygmalion régnait à Tyr. Celui-ci, ayant fait mourir Sicharbas, appelé autrement *Sichée*, mari de Didon, dans le dessein de s'emparer de ses grands biens, elle trompa la cruelle avarice de son frère, s'étant retirée secrètement avec tous les trésors de Sichée. Après plusieurs courses, elle aborda enfin sur les côtes du golfe où était bâtie Utique, dans le pays appelé l'*Afrique propre*, à six lieues de Tunis, ville aujourd'hui fort connue par ses corsaires, et elle s'y établit avec sa petite troupe, ayant acheté un terrain des habitants du pays.

Plusieurs de ceux qui demeuraient dans le voisinage, invités par l'attrait du gain, s'y rendirent en foule pour vendre à ces nouveaux venus les choses nécessaires à la vie; et ils s'y établirent eux-mêmes peu de temps après. De ces habitants ramassés de différents endroits se forma une multitude fort nombreuse. Ceux d'Utique, qui les regardaient comme leurs compatriotes, leur envoyèrent des députés avec de grands présents, et les exhortèrent à

[1] « Utica et Carthago, ambæ inclytæ, ambæ a Phœnicibus conditæ; illa facto Catonis insignis, hæc suo » (POMPON. MELA, cap. 67.)

[1] Justin. lib. 18, cap. 4-6. — Appian. de Bello pun pag. 1.

construire une ville dans l'endroit même où ils étaient d'abord établis. Les naturels du pays, par un sentiment d'estime et de considération assez ordinaire pour les étrangers, en firent autant de leur côté. Ainsi, tout concourant aux vues de Didon, elle bâtit sa ville, qui fut chargée de payer aux Africains un tribut annuel pour le terrain qu'on avait acheté d'eux, et qui fut appelée *Carthada* [1], Carthage, nom qui, dans la langue phénicienne et dans la langue hébraïque, qui sont fort semblables, signifie *la ville neuve*.

Carthage s'accrut d'abord peu à peu dans le pays même. Mais sa domination ne demeura pas longtemps enfermée dans l'Afrique. Cette ville ambitieuse porta ses conquêtes au dehors, envahit la Sardaigne, s'empara d'une grande partie de la Sicile, se soumit presque toute l'Espagne; et ayant envoyé de tous côtés de puissantes colonies, elle demeura maîtresse de la mer pendant plus de six cents ans, et se fit un état qui pouvait le disputer aux plus grands empires du monde par son opulence, par son commerce, par ses nombreuses armées, par ses flottes redoutables, et surtout par le courage et le mérite de ses capitaines. Elle était dans le plus haut point de sa grandeur lorsque les Romains lui déclarèrent la guerre.

Le gouvernement de Carthage était fondé sur des principes d'une profonde sagesse; et ce n'est point sans raison qu'Aristote met cette république au nombre de celles qui étaient les plus estimées dans l'antiquité, et qui pouvaient servir de modèle aux autres. Il appuie d'abord ce sentiment sur une réflexion qui fait beaucoup d'honneur à Carthage, en marquant que, jusqu'à son temps, c'est-à-dire depuis plus de cinq cents ans, il n'y avait eu ni aucune sédition considérable qui en eût troublé le repos, ni aucun tyran qui en eût opprimé la liberté. En effet, c'est un double inconvénient des gouvernements mixtes, tel qu'était celui de Carthage, où le pouvoir est partagé entre le peuple et les grands, de dégénérer en licence populaire par les séditions du côté du peuple, comme cela était ordinaire à Athènes et dans toutes les républiques grecques; ou en tyrannie du côté des grands, par l'oppression de la liberté publique, comme cela arriva à Athènes, à Syracuse, à Corinthe, à Thèbes, à Rome même du temps de Sylla et de César.

[1] Repub. lib. 2, cap. 11.

[2] Karthabadath, ou Cartha

Le gouvernement de Carthage réunissait, comme celui de Sparte et de Rome, trois autorités différentes qui se balançaient l'une l'autre, et se prêtaient un mutuel secours : celle des deux magistrats suprêmes, appelés *suffètes* [1], celle du sénat, et celle du peuple. On y ajouta ensuite le tribunal des cent, qui eut beaucoup de crédit dans la république.

Le pouvoir des suffètes ne durait qu'un an. Ils étaient à Carthage, à peu de chose près, ce que les consuls étaient à Rome [2]. C'était une charge considérable, puisque, outre le droit de présidence dans les jugements, elle leur donnait celui de proposer et de porter de nouvelles lois, et de faire rendre compte à ceux qui étaient chargés du recouvrement des deniers publics.

Le sénat formait le conseil de l'état, et était comme l'âme de toutes les délibérations publiques, à peu près comme celui de Rome [3]. Quand les sentiments étaient uniformes, et que tous les suffrages se réunissaient, alors le sénat décidait souverainement et en dernier ressort. Lorsqu'il y avait partage, et qu'on ne convenait point, les affaires étaient portées devant le peuple; et, dans ce cas, le pouvoir de décider lui était dévolu. Il est aisé de comprendre quelle sagesse il y avait dans ce règlement, et combien il était propre à arrêter les cabales, à concilier les esprits, à appuyer et à faire dominer les bons conseils, une compagnie comme celle-là étaut extrêmement jalouse de son autorité, et ne consentant pas facilement à laisser passer à un autre corps les affaires dont elle était saisie. Polybe remarque que, tant que le sénat fut le maître des affaires, l'état fut gouverné avec beaucoup de sagesse, et que toutes les entreprises eurent un grand succès.

Il paraît, par ce qu'on lit dans Aristote, que le peuple se reposait volontiers sur le sénat

[1] Ce nom est dérivé d'un met qui, chez les Hébreux et les Phéniciens, signifie *jugas*.

[2] Liv. lib 33, cap. 46, 47.

[3] Aristot. loco cit. — Polyb. lib. 15, pag. 706.

du soin des affaires publiques, et lui en laissait la principale administration ; et c'est par là que la république devint si puissante. Il n'en fut pas ainsi dans la suite. Le peuple, devenu insolent par ses richesses et par ses conquêtes, et ne faisant pas réflexion qu'il en était redevable à la prudente conduite du sénat, voulut se mêler aussi du gouvernement, et s'arrogea presque tout le pouvoir. Tout se conduisit alors par cabales et par factions ; ce qui fut une des principales causes de la ruine de l'état.

Le tribunal des cent était une compagnie de cent quatre personnes. Elle tenait lieu à Carthage de ce qu'étaient les éphores à Sparte ; par où il paraît qu'elle fut établie pour balancer le pouvoir des grands, mais avec cette différence, que les éphores n'étaient qu'au nombre de cinq, et qu'ils ne demeuraient qu'un an en charge, au lieu que ceux-ci étaient perpétuels, et passaient le nombre de cent. On voulut par là mettre un frein à l'autorité des généraux, laquelle, pendant qu'ils commandaient les troupes[1], était presque sans bornes et souveraine ; et l'on prétendit les soumettre au joug de la loi, en leur imposant la nécessité de rendre compte de leur administration à des juges au retour de leurs campagnes. Les établissements les plus sages et les mieux concertés dégénèrent peu à peu, et font place enfin au désordre et à la licence, qui percent et pénètrent partout. Ces juges, qui devaient être la terreur du crime et le soutien de la justice, abusant de leur pouvoir, qui était presque illimité, devinrent autant de petits tyrans. Annibal, étant en charge[2], après qu'il fut retourné en Afrique, de perpétuelle qu'était l'autorité de ces juges la rendit annuelle, environ deux cents ans depuis que la compagnie des cent avait été formée[3].

Aristote[4], entre quelques autres observations qu'il fait sur le gouvernement de Carthage, y remarque deux grands défauts, fort contraires, selon lui, aux vues d'un sage législateur et aux règles d'une bonne et saine politique.

Le premier de ces défauts consiste en ce qu'on mettait sur la tête d'un même homme plusieurs charges ; ce qui était considéré à Carthage comme la preuve d'un mérite non commun. Aristote regarde cette coutume comme très-préjudiciable au bien public. En effet, dit-il, lorsqu'un homme n'est chargé que d'un seul emploi, il est beaucoup plus en état de s'en bien acquitter, les affaires pour lors étant examinées avec plus de soin, et expédiées avec plus de promptitude. On ne voit pas, ajoute-t-il, que ni dans les troupes, ni dans la marine, on en use de la sorte : un même officier ne commande pas deux corps différents, un même pilote ne conduit pas deux vaisseaux. D'ailleurs, le bien de l'état demande que, pour exciter de l'émulation parmi les gens de mérite, les charges et les faveurs soient partagées : au lieu que, lorsqu'on les accumule sur un même sujet, souvent elles produisent en lui une sorte d'éblouissement, par une distinction si marquée, et excitent dans les autres la jalousie, les mécontentements, les murmures.

Le second défaut qu'Aristote trouve dans le gouvernement de Carthage, c'est que, pour parvenir aux premiers postes, avec du mérite et de la naissance, il fallait avoir encore un certain revenu, et qu'ainsi la pauvreté en pouvait exclure les plus gens de bien ; ce qu'il regarde comme un grand mal dans un état. Car alors, dit-il, la vertu n'étant comptée pour rien, et l'argent pour tout, parce qu'il conduit à tout, l'admiration et la soif des richesses saisit toute une ville et la corrompt ; outre que les magistrats et les juges, qui ne le deviennent qu'à grands frais, semblent être en droit de s'en dédommager ensuite par leurs propres mains.

On ne voit point, je crois, dans l'antiquité aucune trace qui marque que les dignités, soit de l'état, soit de la judicature, y aient jamais été vénales ; et ce que dit ici Aristote des dépenses qui se faisaient à Carthage pour y parvenir tombe sans doute sur les présents par lesquels on achetait les suffrages de ceux qui conféraient les charges ; ce qui, comme le remar-

[1] « Ut hoc metu ita in bello imperia cogitarent, ut « domi judicia legesque respicerent. » (Justin. lib. 19, cap 2.)

[2] Il paraît que le nom de *préteur*, que Tite-Live donne à Annibal, est substitué à celui de *suffète*.

[3] Liv. lib. 33, cap. 46.

[4] Aristot. loco cit.

que aussi Polybe [1], était fort ordinaire parmi les Carthaginois, chez qui nul gain n'était honteux. Il n'est donc pas étonnant qu'Aristote condamne un usage dont il est aisé de voir combien les suites peuvent être funestes.

Mais, s'il prétendait qu'on dût mettre également dans les premières dignités les riches et les pauvres, comme il semble l'insinuer, son sentiment serait réfuté par la pratique générale des républiques les plus sages, qui, sans avilir ni déshonorer la pauvreté, ont cru devoir sur ce point donner la préférence aux richesses, parce qu'on a lieu de présumer que ceux qui ont du bien ont reçu une meilleure éducation, pensent plus noblement, sont moins exposés à se laisser corrompre et à faire des bassesses, et que la situation même de leurs affaires les rend plus affectionnés à l'état, plus disposés à y maintenir la paix et le bon ordre, plus intéressés à en écarter toute sédition et toute révolte.

Le commerce était, à proprement parler, l'occupation de Carthage, l'objet particulier de son industrie, son goût décidé et dominant. C'en était la plus grande force et le principal soutien. Située au centre de la Méditerranée, et prêtant une main à l'Orient, et l'autre à l'Occident, elle embrassait par l'étendue de son commerce toutes les régions connues. Les Carthaginois, en se rendant les facteurs et les négociants de tous les peuples, étaient devenus les princes de la mer, le lien de l'Orient, de l'Occident et du Midi, et le canal nécessaire de leur communication.

Les plus considérables de la ville ne dédaignaient pas de faire le négoce. Ils s'y appliquaient avec le même soin que les moindres citoyens : et leurs grandes richesses ne les dégoûtaient jamais de l'assiduité, de la patience et du travail nécessaires pour les augmenter. C'est ce qui leur a donné l'empire de la mer, ce qui a fait fleurir leur république, qui l'a mise en état de le disputer à Rome même, et qui l'a portée à un si haut degré de puissance, qu'il fallut aux Romains plus de quarante années, à deux reprises d'une guerre cruelle et douteuse, pour dompter cette fière rivale : car on peut la regarder comme domptée après la seconde guerre; dans la troisième, elle ne fit que rendre généreusement les derniers soupirs. Au reste, il n'est pas étonnant que Carthage, sortie de la première école du monde pour le commerce, je veux dire de Tyr, y ait eu un succès si prompt et si constant.

Diodore remarque avec raison que les mines d'or et d'argent que les Carthaginois trouvèrent en Espagne furent pour eux une source inépuisable de richesses qui les mirent en état de soutenir de si longues guerres contre les Romains [1]. Les naturels du pays avaient longtemps ignoré ces trésors cachés dans le sein de la terre, ou du moins ils en connaissaient peu l'usage et le prix. Ce furent les Phéniciens qui en firent la première découverte; et, par l'échange qu'ils faisaient de quelques marchandises de peu de valeur avec ces précieux métaux, ils amassèrent des richesses immenses. Les Carthaginois surent bien profiter de leur exemple quand ils se furent rendus maîtres du pays, et les Romains ensuite, quand ils l'eurent enlevé à ces derniers. Polybe, cité par Strabon [2], dit que de son temps il y avait quarante mille hommes occupés aux mines qui étaient dans le voisinage de Carthagène, et qu'ils fournissaient chaque jour au peuple romain vingt-cinq mille drachmes, c'est-à-dire douze mille cinq cents livres.

Carthage doit être considérée comme une république marchande tout ensemble et guerrière. Elle était marchande par inclination et par état ; elle devint guerrière, d'abord par la nécessité de se défendre contre les peuples voisins, et ensuite par le désir d'étendre son commerce et d'agrandir son empire. Cette double idée donne le vrai plan et le vrai caractère de la république carthaginoise.

La puissance militaire de Carthage consistait en rois alliés, en peuples tributaires, dont elle tirait des milices et de l'argent ; en quelques troupes composées de ses propres citoyens ; et en soldats mercenaires qu'elle achetait dans les états voisins, sans être obligée ni de les lever, ni de les exercer, parce qu'elle les trouvait tout formés et tout aguerris, choisissant dans chaque pays les troupes qui avaient

[1] Polyb. lib. 6, pag. 497.

[1] Diod. lib. 4, pag. 312.
[2] Strab. lib. 3, pag. 147.

le plus de mérite et de réputation. Elle tirait de la Numidie une cavalerie légère, hardie, impétueuse, infatigable, qui faisait la principale force de ses armées ; des îles Baléares, les plus habiles frondeurs de l'univers ; de l'Espagne et de l'Afrique, une infanterie ferme et invincible ; des côtes de Gênes et des Gaules, des troupes d'une valeur reconnue ; et de la Grèce même, des soldats également bons pour toutes les opérations de la guerre, propres à servir en campagne ou dans les villes, à faire des sièges, ou à les soutenir.

Elle mettait ainsi tout d'un coup sur pied une puissante armée, composée de tout ce qu'il y avait de troupes d'élite chez différents peuples, sans dépeupler ses campagnes ni ses villes par de nouvelles levées, sans suspendre les manufactures ni troubler les travaux des artisans, sans interrompre son commerce, sans affaiblir sa marine. Par un sang vénal elle s'acquérait la possession des provinces et des royaumes, et faisait servir les autres nations d'instrument à sa grandeur et à sa gloire, sans y rien mettre du sien que de l'argent, que, même les peuples étrangers lui fournissaient par son négoce.

Si, dans le cours d'une guerre, elle recevait quelque échec, ces pertes étaient comme des accidents étrangers, qui ne faisaient qu'effleurer extérieurement le corps de l'état, sans porter de plaies profondes dans les entrailles mêmes, ni dans le cœur de la république. Ces pertes étaient promptement réparées par les sommes qu'un commerce florissant fournissait comme un nerf perpétuel de la guerre, et comme un restaurant de l'état toujours nouveau, pour acheter des troupes toujours prêtes à se vendre ; et par l'étendue immense des côtes dont ils étaient les maîtres, il leur était aisé de lever en peu de temps tous les matelots et les rameurs dont ils avaient besoin pour les manœuvres et le service de la flotte, et de trouver d'habiles pilotes et des capitaines expérimentés pour la conduire.

Mais toutes ces parties, fortuitement assorties, ne tenaient ensemble par aucun lien naturel, intime, nécessaire. Comme nul intérêt commun et réciproque ne les unissait pour en former un corps solide et inaltérable, aucune ne s'affectionnait sincèrement au succès des affaires et à la prospérité de l'état. On n'agissait pas avec le même zèle, et on ne s'exposait pas aux dangers avec le même courage pour une république qu'on regardait comme étrangère, et par là comme indifférente, que l'on aurait fait pour sa propre patrie, dont le bonheur fait celui des citoyens qui la composent.

Dans les grands revers, les rois[1] alliés pouvaient être aisément détachés de Carthage, ou par la jalousie que cause naturellement la grandeur d'un voisin plus puissant que soi, ou par l'espérance de tirer des avantages plus considérables d'un nouvel ami, ou par la crainte d'être enveloppés dans le malheur d'un ancien allié.

Les peuples tributaires, dégoûtés par le poids et la honte d'un joug qu'ils portaient impatiemment, se flattaient pour l'ordinaire d'en trouver un plus doux en changeant de maîtres ; ou, si la servitude était inévitable, ils étaient fort indifférents pour le choix ; comme on le verra par plusieurs exemples que cette histoire nous fournira.

Les troupes mercenaires, accoutumées à mesurer leur fidélité sur la grandeur ou la durée du salaire, étaient toujours prêtes, au moindre mécontentement, ou sur les plus légères promesses d'une plus grosse solde, à passer du côté de l'ennemi qu'elles venaient de combattre, et à tourner leurs armes contre ceux qui les avaient appelées à leur secours.

Ainsi la grandeur de Carthage, qui ne se soutenait que par ces appuis extérieurs, se voyait ébranlée jusque dans ses fondements, aussitôt qu'ils lui étaient ôtés. Et si, par-dessus cela, le commerce, qui faisait son unique ressource, venait à être interrompu par la perte de quelque bataille navale, elle croyait toucher à sa ruine, et se livrait au découragement et au désespoir, comme il parut clairement à la fin de la première guerre punique.

Aristote, dans le livre où il marque les avantages et les inconvénients du gouvernement de Carthage, ne la reprend point de n'employer que des milices étrangères ; et il semble qu'on peut inférer de ce silence qu'elle n'est tombée que quelque temps après dans ce défaut. Les révoltes des mercenaires, qui

[1] Comme Syphax et Masinissa.

suivirent immédiatement la paix des îles Egates, et dont les effets furent si terribles, que Carthage, avant sa dernière ruine, ne se vit jamais si près de périr, durent lui apprendre qu'il n'y a rien de plus malheureux qu'un état qui ne se soutient que par les étrangers, dans lesquels il ne trouve ni zèle, ni sûreté, ni obéissance.

Il n'en était pas ainsi dans la république romaine. Comme elle était sans commerce, sans argent, elle ne pouvait acheter des secours capables de l'aider à pousser ses conquêtes aussi rapidement que Carthage. Mais aussi, comme elle tirait tout d'elle-même, et que toutes les parties de l'état étaient intimement unies ensemble, elle avait des ressources plus sûres dans ses grands malheurs que n'en avait Carthage dans les siens. Et de là vient qu'elle ne songea point du tout à demander la paix après la bataille de Cannes, comme celle-ci l'avait demandée après la victoire navale remportée par Lutatius, dans une conjoncture où le danger était beaucoup moins pressant.

Outre les milices dont nous avons parlé, Carthage avait un corps de troupes composé seulement de ses propres citoyens, mais peu nombreux.

C'était l'école où la principale noblesse, et ceux qui se sentaient plus d'élévation, de talents, et d'ambition pour aspirer aux premières dignités, faisaient l'apprentissage de la profession des armes. C'était de leur sein que l'on tirait tous les officiers généraux qui commandaient les différents corps de troupes, et qui avaient la principale autorité dans les armées. Cette nation était trop jalouse et trop soupçonneuse pour en confier le commandement à des capitaines étrangers; mais elle ne portait pas si loin que Rome et Athènes sa défiance contre ses citoyens, à qui elle donnait un grand pouvoir, ni ses précautions contre l'abus qu'ils en pouvaient faire pour opprimer leur patrie. Le commandement des armées n'y était point annuel, ni fixé à un temps limité, comme dans ces deux autres républiques. Plusieurs généraux l'ont conservé pendant un long cours d'années, et jusqu'à la fin de la guerre ou de leur vie, quoiqu'ils demeurassent toujours comptables de leurs actions à la république, et sujets à être révoqués quand ou une véritable faute, ou un malheur, ou le crédit d'une cabale opposée y donnait occasion.

Il nous reste à exposer le caractère et les mœurs des Carthaginois. Dans le dénombrement des différentes qualités que Cicéron attribue aux différentes nations, et par lesquelles il les définit [1], il donne aux Carthaginois pour caractère dominant la finesse, l'habileté, l'adresse, l'industrie, la ruse, *calliditas*, qui avait lieu sans doute dans la guerre, mais qui paraissait encore davantage dans tout le reste de leur conduite, et qui était jointe à une autre qualité fort voisine, qui leur était encore moins honorable. La ruse et la finesse conduisent naturellement au mensonge, à la duplicité, à la mauvaise foi; et, en accoutumant insensiblement l'esprit à devenir moins délicat sur le choix des moyens pour parvenir à ses fins, elles le préparent à la fourberie et à la perfidie. C'était encore un des caractères des Carthaginois [2]; et il était si marqué et si connu, qu'il avait passé en proverbe. Pour désigner une mauvaise foi, on disait une foi carthaginoise, *fides punica;* et, pour marquer un esprit fourbe, on n'avait d'expression ni plus propre ni plus énergique que de l'appeler un esprit carthaginois, *punicum ingenium.*

Le désir extrême d'amasser des richesses et l'amour désordonné du gain (défaut qui fait le grand danger du commerce), était parmi eux une source ordinaire d'injustices et de mauvais procédés. Un seul exemple en sera la preuve. Pendant une trêve [3] que Scipion avait accordée à leurs instantes prières, des vaisseaux romains, battus par la tempête, étant arrivés à la vue de Carthage, furent arrêtés et saisis par ordre du sénat et du peuple, qui ne purent laisser échapper une si belle proie. Ils voulaient gagner à quelque prix que ce

[1] Cic. de Arusp. resp. n. 19.

[2] « Carthaginienses fraudulenti et mendaces... multis « et variis mercatorum advenarumque sermonibus ad « studium fallendi, quæstûs cupiditate, vocabantur. » (Cic. *Orat.* 2, *in Rull.* n. 94.)

[3] « Magistratus senatum vocare, populus in curiæ vestibulo fremere, ne tanta ex oculis manibusque amitteretur præda. Consensum est, etc.» (Liv. lib 30, cap. 24.)

fût. Les habitants de Carthage[1], bien des siècles après, reconnurent, au rapport de Saint-Augustin, dans une occasion assez particulière, qu'ils n'avaient pas dégénéré, en ce point, de leurs pères.

Ce n'étaient pas là les seuls vices des Carthaginois[2]. Ils avaient dans l'humeur et dans le génie quelque chose de dur et de sauvage, un air hautain et impérieux, une sorte de férocité, qui, dans le premier feu de la colère, n'écoutant ni raison ni remontrance, se portait brutalement aux derniers excès et aux dernières violences. Le peuple, timide et rampant dans la crainte, fier et cruel dans ses emportements, en même temps qu'il tremblait sous ses magistrats, faisait trembler à son tour tous ceux qui étaient sous sa dépendance.

On voit ici quelle différence l'éducation met entre une nation et une nation. Le peuple d'Athènes, ville qui a toujours été regardée comme le centre de l'érudition et de la politesse, était naturellement fort jaloux de son autorité, et difficile à manier : mais cependant il avait un fonds de bonté et d'humanité qui le rendait compatissant au malheur des autres, et qui lui faisait souffrir avec douceur et patience les fautes de ses conducteurs. Cléon demanda un jour qu'on rompît l'assemblée, parce qu'il avait un sacrifice à offrir, et des amis à traiter. Le peuple ne fit que rire, et se leva. A Carthage, dit Plutarque, une telle liberté aurait coûté la vie.

Tite-Live[3] fait une pareille réflexion au sujet de Térentius Varro, lorsque, revenant à Rome après la bataille de Cannes, qui avait été perdue par sa faute, il fut reçu par tous les ordres de l'état, qui allèrent au-devant de lui, et le remercièrent de ce qu'il n'avait pas désespéré de la république; lui, dit l'historien, qui aurait dû s'attendre aux derniers supplices s'il avait été général à Carthage.

En effet, chez les Carthaginois il y avait un tribunal établi exprès pour faire rendre compte aux généraux de leur conduite, et on les rendait responsables des événements de la guerre. A Carthage, un mauvais succès était puni comme un crime d'état, et un commandant qui avait perdu une bataille était presque sûr, à son retour, de perdre la vie à une potence, tant ce peuple était d'un caractère dur, violent, cruel, barbare et toujours prêt à répandre le sang des citoyens comme celui des étrangers. Les supplices inouïs qu'il fit souffrir à Régulus en sont une bonne preuve, et leur histoire en fournit des exemples qui font frémir.

Ils portaient ce caractère de férocité jusque dans le culte des dieux, qui aurait semblé devoir adoucir les mœurs les plus sauvages, et inspirer des sentiments de bonté et d'humanité[1]. Dans les grandes calamités, comme dans des temps de peste, ils immolaient à leurs dieux des victimes humaines pour apaiser leur colère; action qui méritait bien plus le nom de *sacrilége* que celui de *sacrifice : sacrilegium veriùs, quàm sacrum*[2]. Ils leur sacrifiaient un grand nombre d'enfants, sans pitié pour un âge qui excite la compassion des ennemis les plus cruels, cherchant un remède à leurs maux dans le crime, et usant de barbarie pour adoucir les dieux.

Diodore rapporte un exemple de cette cruauté, qu'on ne peut lire sans horreur[3]. Dans le temps qu'Agathocle était près de mettre le siége devant Carthage, les habitants de cette ville, se voyant réduits à la dernière

[1] Un charlatan avait promis aux habitants de Carthage de leur découvrir à tous leurs plus secrètes pensées, s'ils venaient un certain jour l'écouter. Lorsqu'ils furent tous assemblés, il leur dit qu'ils pensaient tous, quand ils vendaient, à vendre cher, et quand ils achetaient, à le faire à bon marché. Ils convinrent tous en riant que cela était vrai, et, par conséquent, ils reconnurent, dit saint Augustin, qu'ils étaient injustes. *Vili vultis emere, et carè vendere. In quo dicto levissimi scenici omnes tamen conscientias invenerunt suas, sique vera et tamen improvisa dicenti admirabili favore plauserunt.* (S. Augustin. *de Trinit.* lib. 13, cap. 3.)

[2] Plut. de ger Rep. pag. 799.

[3] Liv. lib. 22, cap 11, 61.

[1] Q. Curt. lib. 4, cap. 3.

[2] « Quum peste laborarent, cruentâ sacrorum religione et scelere pro remedio usi sunt. Quippe homines « ut victimas immolabant, et impuberes (quæ ætas etiam « hostium misericordiam provocat) aris admovebant, « pacem deorum sanguine eorum exposcentes, pro quo- « rum vitâ dii maximè rogari solent. » (Justin. lib. 18, cap. 6.)

[3] Diod. Lib. 2, pag. 755.

extrémité, imputèrent leur malheur à la juste colère de Saturne contre eux, parce qu'au lieu des enfants de la première qualité qu'on avait coutume de lui sacrifier, on avait mis frauduleusement à leur place des enfants d'esclaves et d'étrangers. Pour réparer cette prétendue faute, ils immolèrent à Saturne deux cents enfants des meilleures maisons de Carthage; et, outre cela, plus de trois cents citoyens qui se sentaient coupables de ce crime singulier s'offrirent volontairement en sacrifice.

Est-ce là, dit Plutarque[1], adorer les dieux? Est-ce avoir d'eux une idée qui leur fasse beaucoup d'honneur, que de les supposer avides de carnage, altérés de sang humain, capables d'exiger et d'agréer de telles victimes?

Croirait-on le genre humain susceptible d'un tel excès de fureur et de frénésie? Les hommes ne portent point communément dans leur propre fonds un renversement si universel de tout ce que la nature a de plus sacré. Immoler, égorger soi-même ses propres enfants, les jeter de sang-froid dans un brasier ardent, étouffer leurs cris et leurs gémissements[2], de peur qu'une victime offerte de mauvaise grâce ne déplût à Saturne : quelle horreur! des sentiments si dénaturés, si barbares, adoptés cependant par des nations entières, et par des nations très-policées, par les Phéniciens, les Carthaginois, les Gaulois, les Scythes, les Grecs mêmes et les Romains, et consacrés par une pratique constante de plusieurs siècles, ne peuvent avoir été inspirés que par celui qui a été *homicide dès le commencement*, et qui ne prend plaisir qu'à la dégradation, à la misère et à la perte de l'homme.

§ II. — Traités conclus entre les Romains et les Carthaginois avant la première guerre punique.

Les traités que je rapporte ici pourront être de quelque secours pour connaître l'état où étaient ces deux peuples, surtout par rapport au commerce lors de ces traités. C'est principalement Polybe qui nous en a conservé la mémoire.

Premier traité entre les Romains et les Carthaginois.

Le premier traité est du temps des premiers consuls qui furent créés après l'expulsion des rois[1]. Le voici, dit Polybe, tel qu'il m'a été possible de l'interpréter; car la langue latine de ces temps-là est si différente de celle d'aujourd'hui, que les plus habiles ont bien de la peine à entendre certaines choses.

« Entre les Romains et leurs alliés d'une « part, et entre les Carthaginois et leurs alliés « de l'autre, il y aura alliance à ces conditions: « que ni les Romains ni leurs alliés ne navi- « gueront au delà du *Beau-Promontoire*[2], « s'ils n'y sont poussés par la tempête, ou con- « traints par les ennemis : qu'en cas qu'ils y « aient été poussés par force, il ne leur sera « permis d'y rien acheter ni d'y rien prendre, « sinon ce qui sera précisément nécessaire « pour le radoubement de leurs vaisseaux, « ou pour le culte des dieux, c'est-à-dire pour « les sacrifices, et qu'ils en partiront au bout « de cinq jours : que les marchands ne paie- « ront aucun droit, à l'exception de ce qui se « paie au crieur et au greffier ; que tout ce « qui sera vendu en présence de ces deux té- « moins, ou en Afrique, ou en Sardaigne, la « foi publique en sera garant au vendeur : « que si quelque Romain aborde dans la par- « tie de la Sicile qui est soumise aux Cartha- « ginois, on lui fera bonne justice en tout: « que les Carthaginois s'abstiendront de faire « aucun dégât chez les Antiates, les Ardéates, « les Laurentins, les Circéens, les Tarraci- « niens, et chez quelque peuple des Latins « que ce soit qui obéisse au peuple romain; « qu'ils ne feront aucun tort aux villes mêmes « qui ne seront pas sous la domination ro-

[1] Plut. de Superstit. pag. 169-171.

[2] « Blanditiis et osculis (matres) comprimebant vagi- « tum, ne flebilis hostia immolaretur. » (Minut. Fel.)

[1] An. R. 244; av. J. C. 508. — Polyb. lib. 3, pag. 176-178.

[2] On ne sait point précisément où était ce promontoire, ni les deux villes dont il est parlé dans le traité suivant.

« maine; que, s'ils en prennent quelqu'une, « ils la rendront aux Romains en son entier : « qu'ils ne bâtiront aucune forteresse dans le « pays des Latins; que, s'ils y entrent à main « armée, ils n'y passeront pas la nuit. »

Second traité.

Ce second traité se fit cent soixante-trois ans après le premier[1], sous le consulat de Valérius Corvus et de Popillius Læuas. On y trouve quelques différences. « Les habitants de Tyr et « d'Utique, avec leurs alliés, sont compris « dans ce second traité. On ajoute au Beau-« Promontoire deux villes peu connues, Mas-« tie, et Tarséium, au delà desquelles les Ro-« mains ne pourront naviguer. Il y est dit « que, si les Carthaginois prennent dans le « pays latin quelque ville qui ne soit pas de la « domination romaine, ils garderont pour eux « l'argent et les prisonniers, mais qu'ils ne « pourront s'y établir, et qu'ils la remettront « aux Romains... que les Romains ne trafi-« queront point et ne bâtiront point de ville « dans la Sardaigne ni dans l'Afrique... qu'à « Carthage et dans la partie de la Sicile qui « obéit aux Carthaginois, les Romains auront, « par rapport au trafic, les mêmes droits et les « mêmes privilèges que les citoyens » Tite-Live[2], qui n'a point fait mention du premier traité, ne rapporte aucun détail de celui-ci, et se contente de dire « que, des ambassadeurs « de Carthage étant venus a Rome pour faire « alliance et amitié avec les Romains, on fit « avec eux un traité. »

Troisième traité.

Tite-Live seul parle de ce traité, et n'en dit qu'un mot. « On renouvela cette année[3], pour « la troisième fois, le traité avec les Carthagi-« nois, et l'on fit des présents avec politesse « et amitié à leurs ambassadeurs, qui étaient « venus à Rome pour ce sujet. »

[1] An. R. 407; av. J. C. 345.
[2] Liv. lib. 7. cap. 27.
[3] An. R. 447; av. J. C. 305. — Liv. lib. 9. cap. 43.

Quatrième traité

Vers le temps de la descente de Pyrrhus dans l'Italie, les Romains firent un traité avec les Carthaginois, où l'on voit les mêmes conventions que dans les précédents. Voici ce qu'on y avait ajouté : « Que les uns ou les autres « font alliance par un traité avec Pyrrhus, ils « mettront cette condition: qu'il leur sera « permis de porter du secours à celui des deux « peuples qui sera attaqué: que, soit que l'un « ou l'autre soit attaqué, ce seront toujours les « Carthaginois qui fourniront les vaisseaux, soit « pour le transport des soldats ou des vivres, « ou pour le combat; mais que les uns et les « autres paieront leurs troupes de leurs pro-« pres deniers: que les Carthaginois secour-« ront les Romains, même sur mer, s'il en est « besoin: que l'on ne forcera point l'équipage « de sortir du vaisseau, et de mettre pied à « terre. »

Ce fut apparemment en conséquence de ce dernier traité, que Magon, général des Carthaginois, qui tenait alors la mer[2], vint, par ordre de ses maîtres, trouver le sénat, pour lui témoigner la peine qu'ils avaient de voir l'Italie attaquée par un puissant roi[3], et pour faire offre aux Romains de six-vingts vaisseaux, afin qu'un secours étranger les mît en état de se défendre contre une puissance étrangère. Le sénat les reçut fort gracieusement et marqua beaucoup de reconnaissance pour la bonne volonté des Carthaginois, mais n'accepta point leur offre, ajoutant que le peuple romain n'entreprenait de guerres que celles qu'il pouvait soutenir et terminer par ses propres forces.

Ces traités, surtout le premier, nous donnent lieu de faire quelques observations sur l'état des deux peuples. Par ce premier traité, il paraît que, dans le temps qu'il fut conclu, les Carthaginois étaient beaucoup plus puissants que les Romains. Outre l'étendue fort grande de pays qu'ils possédaient dans l'Afrique, ils avaient conquis la Sardaigne entière,

[1] An. R. 474; av. J. C. 278. — Liv. epit. 13. — Polyb. lib. 3. pag. 180.
[2] Justin. lib. 18, cap. 2. — Val. Max. Lib. 3, cap 7.
[3] Pyrrhus.

avec une partie de la Sicile, et étaient maîtres absolus sur mer, ce qui les mettait en état de faire la loi aux autres peuples et de leur fixer des bornes au delà desquelles il ne leur fût pas permis de porter leur navigation ; mais Rome, pour lors délivrée tout récemment du joug de la royauté, luttait encore contre ses voisins, et voyait son domaine resserré dans d'étroites limites. Cependant il semble que cet état naissant, quelque faible qu'il fût, commençait déjà à donner de l'ombrage et à causer de l'inquiétude à Carthage. En effet, en même temps que d'un côté elle ménage extrêmement les Romains en recherchant leur alliance, et en leur donnant pour eux et pour leurs alliés toutes les sûretés qu'ils pouvaient désirer, d'un autre côté, en limitant leur navigation, elle prend de sages mesures pour les mettre hors d'état d'entrer dans une trop grande connaissance de l'état et des affaires d'Afrique. Quoi qu'il en soit, la protection de Rome était d'une grande utilité pour les villes maritimes de ses alliés, puisqu'elle les mettait en sûreté contre les invasions d'un peuple aussi puissant sur mer qu'étaient les Carthaginois.

Ce même traité nous apprend que dès le temps des rois il y avait à Rome des citoyens qui s'appliquaient au trafic, et cela était absolument nécessaire dans un état qui était obligé d'avoir recours aux autres peuples pour plusieurs besoins de la vie, et surtout pour ce qui regarde les provisions de blé et de vivres. Il en est rarement parlé dans les historiens. Tite-Live fait mention du choix d'un magistrat qui devait être chargé du soin des vivres[1], et établir une société de négociants. Dans la suite le trafic fut une des principales sources des richesses qu'acquéraient les Romains, soit en l'exerçant par eux-mêmes, soit en plaçant leur argent sur les vaisseaux, comme faisait Caton le censeur. Il est parlé dans sa vie[2] d'une société de cinquante négociants qui mettaient sur mer cinquante vaisseaux. Ce célèbre Romain faisait cas et usage de cette manière d'acquérir du bien [3]. Cicéron s'explique encore plus nettement sur ce sujet, comme je l'ai déjà marqué ailleurs. Quant au trafic [1], dit-il, celui qui roule sur un grand négoce, et qui, apportant de toutes parts une grande abondance des choses utiles à la vie, donne moyen à chacun de se fournir de ce qu'il lui faut, on ne saurait le blâmer lorsqu'il s'exerce sans fraude et sans mensonge. Il n'a rien même que d'honnête et de louable, si ceux qui s'y appliquent ne sont pas insatiables et se contentent d'avoir gagné du bien jusqu'à un certain point.

[1] An. R. 250. — Liv. lib. 2, cap. 27.

[2] Plut. in Cat. pag. 349.

[3] « Est interdum præstare populo, mercaturis rem « quærere, ni tam periculosum fiet. « (Cat. init. lib de Re rusticâ.)

Il est donc constant que les Romains allaient sur mer dès le temps de leurs rois, du moins pour le négoce. Ils le firent ensuite pour la guerre même, comme le remarque M. Huet dans son Histoire du commerce. L'an de Rome 417, les Romains, ayant vaincu les Antiates, leur interdirent tout commerce sur la mer, leur ôtèrent tous leurs vaisseaux[2], en brûlèrent une partie, firent remonter les autres par le Tibre jusqu'à Rome, et les placèrent dans le lieu destiné à la garde et à la fabrique des vaisseaux ; ce qui prouve que, dès ce temps-là, les Romains s'appliquaient aux affaires de la marine. L'an de Rome 443, il est parlé d'une charge de duumvirs[3], dont l'office était d'équiper, de réparer et d'entretenir la flotte[4]. L'an 470, les Romains avaient en mer une flotte de dix vaisseaux, commandée par le duumvir Valérius. Elle fut insultée par les Tarentins, ce qui donna lieu à la guerre contre ce peuple.

Il paraît, par le dernier traité conclu du temps de Pyrrhus, et par le silence des historiens sur la marine des Romains avant les guerres puniques, que jusque-là les Romains

[1] « Mercatura, si tenuis est, sordida putanda est. Sin « magna et copiosa, multa undique apportans, multisque « sine vanitate impertiens, non est admodùm vituperanda. Atque etiam si satiata quæstu, vel contenta potiùs, ut sæpè ex alto in portum, ex ipso portu se in agros « possessionesque contulerit, videtur jure optimo posse « laudari. « (Cic. de Offic. lib. 1, n. 151.)

[2] « Naves Antiatum, partim in navalia Romæ subductæ, partim incensæ. (Liv. lib 8, cap. 14.)

[3] « Duo imperia eo anno dari cœpta per populum, « utraque pertinentia ad rem militarem...... alterum, ut « duumviros navales classis ornandæ reficiendæque causâ « idem populus juberet. « (Liv. lib. 9, cap. 30.)

[4] Freinshem. lib. 12, cap. 7, 8

n'avaient guère tourné leurs soins du côté de la mer, quoiqu'ils ne l'eussent pas entièrement négligée; en sorte que, s'il s'agissait d'avoir une flotte considérable pour une guerre, ils n'étaient pas en état de la mettre sur pied, et que c'est par cette raison qu'ils stipulent que les Carthaginois leur fourniraient des vaisseaux.

Il y a eu de temps en temps, comme on le voit ici, des traités et des alliances entre les Romains et les Carthaginois, mais jamais de véritable amitié ; ils se craignaient, et peut-être aussi se haïssaient mutuellement. Le refus que firent en dernier lieu les Romains du secours que Carthage leur fit offrir contre Pyrrhus, marque un peuple qui ne voulait point avoir d'obligation aux Carthaginois, et qui prévoyait peut-être dès lors une rupture. En effet, le dernier traité entre ces deux peuples fut suivi de près de la première guerre punique.

LIVRE XI.

Ce livre onzième renferme l'histoire de la première guerre punique, qui dura vingt-quatre ans, depuis l'an de Rome 488 jusqu'à l'an 509.

§ I. — Occasion de la première guerre punique, secours accordé aux Mamertins, contre les Carthaginois, par les Romains. Appius, consul, passe en Sicile. Il remporte une victoire sur Hiéron, et entre à Messine. Il bat les Carthaginois; et, avant laissé une forte garnison à Messine, il retourne à Rome, et reçoit l'honneur du triomphe. Clôture du dénombrement. Etablissement des combats de gladiateurs. Vestale coupable, qui s'étrangle. Les deux nouveaux consuls passent en Sicile. Traité conclu entre Hiéron et les Romains. Punition de soldats qui s'étaient rendus lâchement aux ennemis. Les consuls retournent à Rome. Triomphe de Valère : horloge. Clou attaché pour la peste. Nouvelles colonies. Les Romains, joints aux troupes de Syracuse, forment le siége d'Agrigente. Il se donne une bataille où les Carthaginois sont pleinement défaits. La ville est prise après sept mois de siége. Noire perfidie d'Hannon à l'égard de ses soldats mercenaires. Amilcar est envoyé à la place d'Hannon, qui est révoqué. Les Romains, pour disputer l'empire de la mer aux Carthaginois, bâtissent et équipent une flotte. Le consul Cornélius est pris avec dix-sept vaisseaux, et conduit à Carthage. Le reste de la flotte bat le général carthaginois. Célèbre victoire navale remportée par Duilius près des côtes de Myle. Son triomphe. Expédition contre la Sardaigne et la Corse. Conspiration à Rome étouffée dans sa naissance.

L'histoire va nous ouvrir un nouvel ordre de choses, et les événements vont devenir beaucoup plus grands et plus importants qu'ils n'ont été jusqu'ici. Depuis près de cinq cents ans que Rome a été fondée, les Romains ont été occupés à soumettre les peuples d'Italie, les uns par la force des armes, les autres par des traités et des alliances; et à poser les fondements d'un empire qui devait embrasser presque tout l'univers. Maintenant ils vont recueillir le fruit de leurs conquêtes domestiques, en y ajoutant celles du dehors, qui commenceront par la Sicile et les îles voisines; puis, comme un incendie qui gagne toujours de proche en proche, passeront dans les Espagnes, dans l'Afrique, dans l'Asie, dans la Grèce, dans les Gaules : conquêtes qui, malgré leur vaste étendue, leur coûteront moins de temps que celle de l'Italie seule.

Un corps d'aventuriers campaniens qui étaient à la solde d'Agathocle, tyran de Sicile, étant entré dans la ville de *Messane*, dont le nom, un peu adouci, se prononce aujourd'hui *Messine*, égorgèrent bientôt après une partie des habitants, chassèrent les autres, épousèrent leurs femmes, envahirent tous leurs biens, et demeurèrent seuls maîtres de cette place, qui était fort importante. Ils prirent le nom de *Mamertins*[1].

Après qu'à leur exemple et par leur secours une légion romaine, comme nous l'avons rapporté dans ce volume, eut traité de la même sorte la ville de Rhége, les Mamertins, soutenus de ces dignes alliés, devinrent très-puis-

[1] Polyb. lib. 1. pag. 6-11.

sants, et causèrent bien de l'inquiétude aux Syracusains et aux Carthaginois, entre lesquels l'empire de la Sicile était alors partagé. Cette puissance fut de courte durée. Les Romains, aussitôt qu'ils eurent terminé la guerre contre Pyrrhus, ayant tiré vengeance de la perfide légion qui avait envahi Rhége, et ayant rendu la ville à ses anciens habitants, les Mamertins, demeurés seuls et sans appui, ne furent plus en état de résister aux forces des Syracusains. Le sentiment de leur faiblesse, et la vue du danger prochain où ils se trouvaient de tomber entre les mains de leurs ennemis, les obligèrent de recourir aux Romains et d'implorer leur secours. Mais Hiéron ne leur laissa pas le temps de respirer : il les attaqua vivement, et remporta sur eux une victoire considérable, par laquelle il se voyait en état de les réduire à se rendre à sa discrétion. Un secours imprévu les tira de cette extrémité.

Annibal[1], général des Carthaginois, qui pour lors se trouvait par hasard aux îles Lipariennes, voisines de la Sicile, ayant appris la victoire d'Hiéron, craignit que, s'il ruinait entièrement Messine, la puissance des Syracusains ne se rendît redoutable à sa patrie. C'est pourquoi il vint promptement trouver Hiéron; et, sous prétexte de le féliciter de sa victoire, il le retint pendant quelques jours, et l'empêcha d'aller sur-le-champ à Messine, comme c'était son dessein. Cependant le perfide entra le premier dans cette ville; et, voyant que les Mamertins se disposaient à se rendre au vainqueur, il les en détourna en leur promettant de puissants secours, et même en faisant entrer sur-le-champ dans leur ville une partie de ses troupes.

Hiéron, reconnaissant qu'il s'était laissé tromper, et qu'il n'était pas en état d'assiéger Messine après le renfort qu'on venait d'y faire entrer, prit le parti de retourner à Syracuse, où il fut reçu avec une joie universelle des habitants, et déclaré roi, comme je l'ai exposé ailleurs avec plus d'étendue.

[1] Les noms d'Annibal, d'Asdrubal, d'Adherbal, d'Hannon, et autres pareils, étaient fort communs à Carthage. On voit assez que l'Annibal dont il est ici question n'est pas le grand Annibal.

Après la retraite d'Hiéron, les Mamertins reprirent courage, et commencèrent à délibérer sur le parti qu'ils avaient à prendre. Mais ils ne s'accordaient pas entre eux. Les uns prétendaient « qu'il fallait sans balancer se « mettre sous la protection des Carthaginois : « qu'elle leur était avantageuse pour bien des « raisons, et que d'ailleurs elle leur était de- « venue nécessaire depuis qu'ils avaient reçu « leurs soldats dans la ville. » Les autres soutenaient, au contraire, « que les Mamertins « n'avaient pas moins à craindre de la part « des Carthaginois que de celle d'Hiéron : que « c'était se jeter de gaîté de cœur dans la « servitude que de se confier à une république « qui avait une puissante flotte sur les côtes « de Sicile, qui possédait actuellement une « grande partie de cette île, et qui cherchait « depuis longtemps à envahir le reste : que « par conséquent l'unique parti qu'ils pussent « prendre avec sûreté, était d'implorer le se- « cours des Romains, peuple aussi invincible « dans la guerre que fidèle dans ses engage- « ments, qui ne possédait pas un pouce de « terre dans la Sicile, qui était sans flotte et « sans expérience dans la marine, et qui avait « un égal intérêt à empêcher que ni les Syra- « cusains, ni les Carthaginois ne devinssent « trop puissants en Sicile : qu'enfin, ayant « déjà envoyé des ambassadeurs à Rome pour « se mettre sous la protection du peuple ro- « main, ce serait en quelque sorte lui insulter « que de changer subitement de résolution, « et d'avoir recours à d'autres. »

Pendant que les choses étaient en cet état à Messine, l'affaire fut mise en délibération à Rome, qui avait alors pour consuls

APPIUS CLAUDIUS CAUDEX[1],
M. FULVIUS FLACCUS.

Le sénat romain envisageant cette affaire par ses différentes faces, trouva de la difficulté[2]. D'un côté, il paraissait honteux et indigne de la vertu romaine de prendre ouvertement la défense de traîtres et de perfides qui étaient pré-

[1] An. R. 488; av. J. C. 264.
[2] Polyb. lib. 1, pag 18, 11. — Zonar. l b. 8, pag. 381.

cisément dans le même cas que ceux de Rhége, qu'on venait de punir si sévèrement : d'un autre côté, il était de la dernière importance d'arrêter les progrès des Carthaginois, qui, non contents des conquêtes qu'ils avaient faites en Afrique et en Espagne, s'étaient encore rendus maîtres de presque toutes les îles de la mer de Sardaigne et d'Etrurie, et le deviendraient bientôt certainement de la Sicile entière, si on leur abandonnait Messine. Or, de là en Italie la distance n'était pas grande, et c'était en quelque sorte inviter un ennemi si puissant à y passer que de lui en ouvrir l'entrée. D'ailleurs le sénat était mécontent de ce que les Carthaginois avaient fourni des secours aux Tarentins.

Ces raisons, quelque fortes qu'elles parussent, ne purent le déterminer à se déclarer pour les Mamertins : les motifs d'honneur et de justice l'emportèrent ici sur ceux de l'intérêt et de la politique. Mais le peuple ne fut pas si délicat. Dans l'assemblée qui se tint à ce sujet, il fut résolu qu'on secourrait les Mamertins. Le consul Appius Claudius, qui avait fait prendre les devants à un des tribuns de son armée, nommé aussi Claudius, pour disposer les esprits des habitants de Messine, partit avec son armée. Cependant les Mamertins, partie par menaces, partie par surprise, chassèrent de la citadelle le gouverneur qui y commandait au nom des Carthaginois. Son imprudence et sa lâcheté lui coûtèrent la vie; à son retour à Carthage il fut pendu. Les Carthaginois, pour reprendre Messine, firent avancer auprès du Pélore une armée navale, et se disposèrent en même temps à attaquer la place par terre. Hiéron, pour profiter de l'occasion qui se présentait de chasser tout à fait de la Sicile les Mamertins, fait alliance avec les Carthaginois, et part aussitôt de Syracuse pour les aller joindre.

Pendant ce temps-là, Appius avait fait toute la diligence possible pour venir au secours des Mamertins [1]. Il s'agissait de passer le détroit de Messine. L'entreprise était hasardeuse, ou pour mieux dire téméraire, et même, selon toutes les règles de la vraisemblance, impossible. Les Romains n'avaient point de flotte, mais seulement des bateaux grossièrement construits, que l'on peut comparer aux canots des Indiens; car c'est ce que paraît signifier le terme *caudicariæ naves*, dont se servent les anciens en parlant du fait que je rapporte actuellement; et c'est de là que vint au consul le nom de *Caudex*. Les Carthaginois, au contraire, avaient une flotte bien équipée et très-nombreuse. Appius, dans cet embarras, qui aurait rebuté tout autre, eut recours à la ruse. Ne pouvant passer le détroit, occupé par les Carthaginois, il feignit d'abandonner l'entreprise, et de retourner du côté de Rome avec tout ce qu'il avait de troupes de débarquement. Sur cette nouvelle, les ennemis, qui bloquaient Messine du côté de la mer, s'étant retirés comme s'il n'y avait plus rien à craindre, le consul, profitant de leur absence et des ténèbres de la nuit, traversa le détroit et arriva en Sicile.

On voit ici les terribles suites que peut avoir une faute qui paraît d'abord légère. Si les Carthaginois avaient empêché ce trajet, comme il leur était très-facile, et qu'ils se fussent rendus maîtres de Messine; ce qui en était une suite immanquable, peut-être que les Romains n'auraient jamais pu passer en Sicile, ni par conséquent faire toutes les conquêtes qui les rendirent maîtres de l'univers. Mais la Providence, qui leur en avait destiné l'empire, leur en ouvrit ici les voies. Il est remarquable que cette hardie démarche d'Appius est le premier pas que les Romains ont fait hors de l'Italie.

L'endroit où il aborda était assez près du camp des Syracusains. Il exhorta ses troupes à tomber sur eux brusquement, leur promettant une victoire assurée dans la surprise où ils les trouveraient. L'événement répondit aux promesses du consul [1]. Hiéron, qui ne s'attendait à rien moins, eut à peine le temps de ranger ses troupes en bataille. Sa cavalerie eut d'abord quelque avantage : mais l'infanterie romaine, ayant donné dans le gros de son armée, l'enfonça bientôt, et la mit entièrement en déroute. Appius, après avoir fait dépouiller les corps morts des ennemis, se retira, et en-

[1] Frontin. lib. 1, cap 4-11.

[1] Zonar. lib. 8, pag. 381

tra dans Messine, où il fut reçu comme un libérateur venu du ciel, et remplit les Mamertins d'une joie d'autant plus grande et plus sensible, qu'elle n'était presque plus espérée. Hiéron se voyant vaincu presque avant que d'avoir vu l'ennemi, comme il le disait lui-même depuis, et soupçonnant que les Carthaginois avaient livré le passage du détroit aux Romains, mécontent d'ailleurs depuis longtemps de la perfidie de ce peuple, fit sortir du camp ses troupes la nuit suivante à petit bruit, et retourna à Syracuse en grande diligence.

Appius, délivré de toute inquiétude de ce côté-là, songea à profiter de la terreur que le bruit de cette première victoire avait répandue même chez les Carthaginois. Il alla donc les attaquer dans leur camp, qui paraissait inaccessible, tant par sa situation naturelle que par les retranchements dont on l'avait fortifié. Aussi fut-il repoussé avec quelque perte, et obligé de se retirer. Les Carthaginois, regardant cette retraite forcée comme un effet de leur bravoure et de la frayeur des ennemis, se mirent à les poursuivre. C'est à quoi le consul s'attendait. Il tourna face. Alors la fortune du combat changea avec la situation du lieu. Il ne resta à chacun que son propre courage. Les Carthaginois ne tinrent pas devant les Romains. Il y en eut un grand nombre de tués. Les uns se sauvèrent dans leur camp, les autres dans les villes voisines; et ils n'osèrent plus sortir de leurs retranchements tant qu'Appius demeura dans Messine.

Se voyant donc maître de la campagne, il ravagea impunément tout le plat pays, et brûla les bourgs des alliés des Syracusains. Une consternation si générale lui inspira le dessein hardi d'approcher de Syracuse même[1]. Là il se donna plusieurs combats, dont le succès varia fort, et dans l'un desquels le consul courut un grand danger. Il eut encore ici recours à la ruse. Il dépêcha un officier à Hiéron comme pour traiter de paix. Le roi écouta volontiers cette proposition. Ils eurent ensemble quelques entrevues, et pendant ces pourparlers Appius se tira insensiblement du mauvais pas où il s'était engagé. Il y eut encore des propositions entre quelques particuliers des deux armées. Il paraît que les Syracusains souhaitaient la paix : mais le roi ne voulut point alors y entendre; apparemment parce que le consul, sorti une fois de danger, se rendait plus difficile.

Ces divers mouvements occupèrent une grande partie de l'année. Le consul retourna à Messine, où il laissa une forte garnison capable de mettre la ville en sûreté, puis il passa à Rhége, pour se rendre de là à Rome. Il y fut reçu avec de grands applaudissements et une joie universelle. Son triomphe sur Hiéron et sur les Carthaginois fut célébré avec d'autant plus de solennité et de concours, que c'était le premier qui eût été remporté sur des peuples séparés de l'Italie par la mer.

Dans la clôture du dénombrement terminé cette année par les censeurs Cn. Cornélius et C. Marcius, il se trouva deux cent quatre-vingt-douze mille deux cent vingt-quatre citoyens[1]; nombre excessif, et qui paraît presque incroyable, quand on fait attention à cette suite non interrompue de guerres depuis la fondation de Rome, et à ces pestes si fréquentes, non moins meurtrières que les combats. On ne se lasse point d'admirer la sage politique des Romains pour réparer toutes ces pertes, qui était d'agréger au corps de la république un grand nombre de citoyens tirés des peuples vaincus; politique établie dès le règne de Romulus, pratiquée depuis avec une constance inviolable, source principale de la grandeur de Rome, et qui a contribué beaucoup à la rendre invincible en la rendant supérieure à tant de défaites, dont quelques-unes semblaient devoir la ruiner pour toujours

Cette même année donna commencement à une coutume cruelle et barbare, qui devint pourtant très-commune dans la suite, où le sang humain versé dans les combats des gladiateurs fut regardé comme le spectacle le plus agréable qu'on pût donner au peuple romain. Ce furent les deux frères M. et D. Junius Brutus qui introduisirent cet usage pour honorer les funérailles de leur père. Je trai-

[1] Zonar. lib. 8, pag. 381.

[1] Freinshem. lib. 16, cap. 40-42.

terai légèrement cette matière à la fin de ce tome.

La vestale Capparonia, convaincue d'inceste, prévient le supplice en s'étranglant. Le corrupteur et les complices sont punis selon les lois.

M. VALÉRIUS MAXIMUS[1].
M. OTACILIUS CRASSUS.

L'année précédente on avait été obligé d'envoyer l'un des deux consuls contre les esclaves révoltés de Volsinies en Toscane. Cette année Rome, n'étant plus distraite par d'autres guerres[2], fit passer les deux nouveaux consuls en Sicile. Ils y agirent avec un grand concert, tantôt unissant leurs troupes, tantôt les séparant; battirent en plusieurs occasions les Carthaginois et les Syracusains, et répandirent tellement la terreur du nom romain dans presque toute l'île, que les villes envoyaient de tous les côtés faire leurs soumissions aux consuls : on en compta jusqu'à soixante et sept. De ce nombre étaient Tauroménium et Catina[3], deux fortes places.

De si prompts succès les portèrent à s'approcher de Syracuse, dans le dessein d'en former le siége. Hiéron, qui se défiait de ses forces et de celles des Carthaginois, et qui comptait encore moins sur leur bonne foi, qui d'ailleurs se sentait un secret penchant pour les Romains sur l'estime qui s'établissait généralement de leur probité et de leur justice, députa vers les consuls pour traiter de paix. L'accommodement fut bientôt conclu. Il était trop désiré de part et d'autre pour traîner en longueur. Les conditions du traité furent « qu'Hiéron restituerait aux Romains les places qu'il aurait prises sur eux ou sur leurs « alliés; qu'il leur rendrait sans rançon les « prisonniers qu'il aurait faits; qu'il leur paie« rait cent talents[4] d'argent pour les frais de « la guerre; qu'il demeurerait paisible pos« sesseur de Syracuse et des villes qui en « dépendaient. » Les principales étaient Acres, Léontium, Mégare, Nétine, Tauroménium. Le traité fut bientôt après ratifié à Rome. Il n'était que pour quinze ans : mais l'estime mutuelle et les bons services rendus de part et d'autre le rendirent perpétuel. Les Romains n'eurent point d'allié plus fidèle ni d'ami plus constant que ce prince. Ce fut pour eux un coup de partie de l'avoir détaché de l'alliance de Carthage. Il leur fut d'une utilité infinie, surtout par rapport aux vivres, dont le transport leur était très-difficile auparavant, parce que les Carthaginois étaient maîtres de la mer; ce qui avait causé aux Romains beaucoup d'incommodités l'année précédente.

Le général carthaginois, qui venait avec une flotte au secours de Syracuse, qu'il comptait trouver assiégée, ayant reçu la nouvelle du traité conclu entre Hiéron et les Romains, s'en retourna plus promptement qu'il n'était venu. Les forces des deux puissances nouvellement alliées, étant unies ensemble, soumirent un grand nombre de villes des Carthaginois.

Le consul Otacilius donna pour lors un utile exemple de sévérité par rapport à la discipline militaire, et bien conforme au génie romain. Quelques soldats romains, dans une occasion périlleuse, s'étaient soumis à passer sous le joug pour conserver leur vie[1] : lorsqu'ils furent de retour à l'armée, le consul les condamna à camper hors des retranchements dans un lieu séparé, où il y avait beaucoup moins de sûreté pour eux, étant plus exposés aux incursions des ennemis; outre que c'était un affront permanent qui leur reprochait continuellement leur lâcheté, et les avertissait d'en effacer la tache par quelque action de courage.

L'hiver approchant, les consuls, après avoir laissé des garnisons suffisantes dans les places, retournèrent à Rome avec le reste des troupes. M. Valérius, qui s'était distingué d'une manière particulière dans cette campagne, reçut l'honneur du triomphe. On y porta une horloge, ou cadran solaire, objet nouveau pour les Romains, qui jusque-là n'a-

[1] An. R. 489; av. J. C. 263.
[2] Polyb. lib. 1, cap. 15-16. — Freinshem. lib 16 cap 43-48. — Zonar. lib. 8, pag 385.
[3] *Taormina*, sur la côte orientale de la Sicile; *Catane*, sur la même côte.
[4] Cent mille écus. = 552,000 francs. E. B.

[1] Front. lib. cap. 11.

valent distingué les heures que comme font nos paysans à la campagne, par les différentes hauteurs du soleil. Le cadran était horizontal, et venait de Catane. Valère le déposa depuis sur un piédestal, près de la tribune aux harangues. Il fit placer aussi au côté de la salle Hostilia un tableau où était peint le combat qu'il avait donné contre Hiéron et les Carthaginois, ce qui n'avait point encore été pratiqué et qui le fut depuis fort communément [1]. Il eut le surnom de *Messala*, pour avoir délivré de danger la ville de Messine, qui apparemment depuis le départ d'Appius Claudius avait été attaquée de nouveau par les Carthaginois et par Hiéron. Il fut d'abord appelé *Messana*: puis ce nom changea insensiblement en celui de *Messala*. C'est sans doute par inadvertance que Sénèque [2] a dit que ce fut la prise de Messine qui lui valut ce surnom.

J'ai dit que les horloges étaient inconnues à Rome avant le consulat de Valère. Un ancien auteur, selon Pline [3], en faisait remonter le premier usage plus haut, jusqu'à la onzième année avant la guerre de Pyrrhus: mais Pline lui-même infirme ce témoignage. Le cadran solaire que Valère apporta à Rome, ayant été dressé pour le climat de Catane [4], se trouva ne pas convenir au climat de Rome, et ne rendait pas les heures au juste. Environ cent ans après, le censeur Marcius Philippus en plaça un autre plus régulier tout près de celui de Valère. Dans l'intervalle ils devinrent assez communs à Rome, comme il paraît par un fragment de Plaute qu'Aulu-Gelle nous a conservé. C'est un parasite affamé qui parle. « Puissent les dieux perdre celui qui le pre« mier a inventé [5], et qui le premier a apporté à « Rome cette horloge, qui, pour mon malheur, « coupe le jour en je ne sais combien de par« celles. Autrefois la faim était pour moi la « meilleure et la plus sûre horloge. Au pre« mier signal qu'elle me donnait, je pouvais « prendre de la nourriture, à moins que je « n'en manquasse. Mais aujourd'hui j'ai beau « en avoir, c'est comme si je n'en avais point. « Je ne puis manger que quand il plaît au « soleil: il faut en consulter le cours. Toute « la ville est pleine d'horloges, et cette rare « invention fait sécher de faim la plus grande « partie du peuple. »

Cette sorte d'horloge n'était que pour le jour, et pour un temps où le soleil se montrait. Cinq ans après la censure de Marcius, un autre censeur (c'était Scipion Nasica) en exposa une qui servait également le jour et la nuit. On l'appelait *clepsydre*. Elle indiquait toutes les heures par le moyen de l'eau et de quelques roues qu'elle faisait tourner. On en voit encore la description dans Vitruve [1], qui en attribue l'invention, aussi bien qu'Athénée et Pline, à Ctésibius, natif d'Alexandrie, qui a vécu sous les deux premiers Ptolémées. Cette clepsydre était différente de celles dont on s'est servi d'abord chez les Grecs, puis chez les Romains, pour fixer le temps qu'on accordait aux avocats pour plaider, et dont on se servait aussi dans les armées pour marquer le temps des quatres veilles de la nuit [2], dont chacune était de trois heures pour les sentinelles.

Quelle différence entre les horloges anciennes, soit publiques, soit particulières et les nôtres! Je ne sais si nous sommes assez reconnaissants pour un bienfait si considérable, et qui renferme tant de commodités, lequel certainement n'est point l'effet du ha-

[1] « Primus ex familia Valeriorum urbis Messanæ cap« tæ in se translato nomine appellatus est, paulatimque « vulgo permutante litteras, Messala dictus est. » (SEN. *de Brevit. vitæ*, cap. 13.)

[2] De Brevit. vitæ, 13.

[3] Plin. lib. 7, cap. 60.

[4] « Quod, quum ad clima Siciliæ descriptum, ad ho« ras Romæ non conveniret, Marcius Philippus censor « aliud juxtà constituit. » (CENSORIN. *de Die natali*, cap. 22.)

[5] Ut illum dii perdant, primus qui horas repperit,
Quisque adeò primus hic statuit solarium,
Qui mihi comminuit misero articulatim diem!
Nam me puero uterus hic erat solarium,
Multò omnium istorum optumum et verissimum,
Ubi iste monebat esse, nisi quum nihil erat.
Nunc etiam quod est, non est, nisi soli lubet.
Itaque adeò jam oppletum est oppidum solariis:
Major pars populi aridi reptant fame.
(AUL. GELL. III, 3.)

[1] Vitruv. lib. 9.

[2] « Quia impossibile videbatur in speculis per totam « noctem vigilantes singulos permanere, ideò in quatuor « partes AD CLEPSYDRAM sunt divisæ vigiliæ, ut non « ampliùs quàm tribus horis nocturnis necesse sit vigi« lare. » (VEGET. *de Re mil.* lib. 3, cap. 8.)

sard, mais de l'attention bienfaisante de Dieu sur nous.

Tout le monde sait que le plus ancien cadran solaire dont il soit parlé dans l'histoire est celui d'Achaz[1], roi de Juda, dans lequel le prophète Isaïe fit rétrograder l'ombre de dix degrés.

Je reviens à la suite de l'histoire. La peste se faisant encore sentir dans la ville, on nomma un dictateur pour attacher le clou, et arrêter, par cette cérémonie religieuse, la colère des dieux.

On établit aussi quelques colonies: à Ésernie, à Firmum, à Castrum, ville aujourd'hui du royaume de Naples, ou dans le voisinage.

L. POSTUMIUS GÉMELLUS[2].
Q. MAMILIUS VITULUS.

Ces deux consuls eurent pour département la Sicile; mais on ne leur assigna eu tout que deux légions, qui parurent suffisantes depuis l'alliance avec Hiéron; et cette diminution soulageait beaucoup du côté des vivres.

Ayant réuni à leurs troupes celles de leurs alliés, ils entreprirent le siége d'une des plus fortes places de la Sicile[3], c'est-à-dire Agrigente[4]. Sa situation naturelle et ses fortifications la rendaient presque imprenable. Les Carthaginois, qui avaient prévu que les Romains, enhardis par les secours considérables qu'ils tiraient d'Hiéron, formeraient sans doute quelque importante entreprise, et qu'elle tomberait vraisemblablement sur Agrigente, l'avaient choisie pour place d'armes, et dans cette vue l'avaient munie abondamment de tout ce qui était nécessaire pour faire une bonne défense. Ils avaient d'abord envoyé une partie de leurs troupes en Sardaigne, dans la vue de faire craindre aux Romains le pillage des côtes d'Italie, et d'empêcher par cette crainte ou du moins de retarder leur passage en Sicile. Voyant cette précaution inutile, il les avaient fait revenir, et y avaient joint un grand nombre de troupes auxiliaires, tirées de la Ligurie, des Gaules, et surtout de l'Espagne.

Les consuls viennent se camper à un mille d'Agrigente, et forcent les ennemis à se renfermer dans les murs. Les moissons, parvenues à leur maturité, étaient actuellement sur la terre. Comme il était visible que le siége durerait longtemps, les soldats romains, uniquement attentifs à couper et à ramasser les blés, s'écartaient plus loin et avec moins de précaution que ne le demandait la proximité d'un ennemi puissant. Il s'en fallut peu que cette négligence ne leur devînt funeste, et ne ruinât entièrement leur armée. Les Carthaginois étant tombés brusquement sur eux, les fourrageurs ne purent soutenir une attaque si vive, et furent mis en désordre. Alors les ennemis s'avancèrent vers le camp des Romains; et ayant partagé leurs troupes en deux corps, l'un commença à arracher les palissades, et l'autre en vint aux mains avec les corps de garde placés en cet endroit pour la défense du camp. Quoique ceux-ci fussent beaucoup inférieurs en nombre aux Carthaginois, cependant, comme ils savaient qu'il y allait de la tête chez les Romains de quitter son poste, ils soutinrent ce choc avec une fermeté inconcevable. Il y en eut beaucoup de tués, et plus encore parmi les ennemis. Cette vigoureuse résistance donna lieu au secours d'arriver à temps. Alors les Carthaginois qui en étaient aux mains furent enfoncés et mis en déroute; et ceux qui avaient déjà arraché une partie des palissades furent enveloppés de toutes parts, et taillés presque tous en pièces : les autres furent poursuivis jusque dans la ville. Cette action, où le courage invincible des troupes romaines répara leur négligence, rendit désormais les ennemis moins vifs à faire des sorties, et les Romains plus précautionnés dans les fourrages.

Les sorties, en effet, depuis ce temps-là furent plus rares. C'est ce qui détermina les consuls à partager leur armée en deux gros corps, qu'ils placèrent vis-à-vis deux endroits de la ville; l'un vers le temple d'Esculape, l'autre sur le grand chemin qui conduisait à Héraclée. Ils fortifièrent les deux camps de bonnes lignes de contrevallation et de circonvallation : les

[1] 4 Reg. cap. 20, v. 11.
[2] An. R. 490; av. J. C. 262.
[3] Polyb. lib. 1, cap. 16-19.
[4] Girgenti.

premières pour empêcher les sorties, les autres pour couper le chemin aux secours et aux vivres. L'intervalle d'entre les deux camps était rempli de plusieurs petits corps de troupes placés d'espace en espace.

Les Romains, dans toutes ces opérations, tiraient de grands secours des peuples de Sicile qui s'étaient joints récemment à eux. Leurs troupes, jointes à celles des Romains, formaient une armée de cent mille hommes. On leur voiturait des vivres jusqu'à Erbesse : les Romains ensuite les transportaient de cette ville dans leurs camps, qui n'en étaient pas fort éloignés. Moyennant ces secours, ils étaient dans une abondance générale de toutes choses.

Le siége demeura en cet état durant près de cinq mois, sans que de part ni d'autre il y eût aucune action considérable, le tout se réduisant à quelques légères escarmouches. Mais cependant les Carthaginois souffraient beaucoup, parce qu'étant enfermés depuis longtemps dans la ville, au nombre de cinquante mille hommes au moins, ils avaient consumé presque tous leurs vivres, et n'espéraient pas qu'on pût y en faire entrer de nouveaux, tant les Romains faisaient bonne garde pour fermer tous les passages. Ainsi les maux qu'ils avaient déjà soufferts par le passé, et ceux qu'ils craignaient pour l'avenir, les décourageaient entièrement.

Annibal, fils de Gisgon, qui commandait dans la place, demandait depuis longtemps des vivres et du secours, envoyant courriers sur courriers. Enfin Hannon arriva en Sicile avec cinquante mille hommes d'infanterie, six mille chevaux, et soixante éléphants. Il aborda avec ses troupes à Lilybée, d'où il passa à Héraclée. Là vinrent le trouver des habitants d'Herbesse, qui lui promirent de lui livrer la ville, par où passaient tous les convois pour les Romains. En effet il s'en rendit maître par leur moyen. Depuis ce temps-là les assiégeants ne furent pas fatigués d'une moindre disette que celle qu'ils faisaient souffrir aux assiégés. Ils furent enfin réduits à une telle extrémité, qu'ils délibérèrent plus d'une fois de lever le siége; et ils auraient été contraints de le faire, si Hiéron, en tentant toutes sortes de voies, n'eût trouvé le moyen de leur faire passer quelques convois, ce qui les fit un peu respirer.

Hannon, informé que les Romains étaient fort incommodés et de la famine, et des maladies qui en sont la suite ordinaire, et voyant au contraire ses troupes en bon état, résolut de s'approcher de plus près des ennemis, pour les engager, s'il pouvait, à un combat. Il partit donc d'Héraclée avec cinquante éléphants et toute son armée, et fit prendre les devants à la cavalerie numide, après lui avoir donné les instructions nécessaires pour attirer celle des Romains dans une embuscade. Les Numides s'acquittèrent exactement de leur commission, et s'approchèrent du camp des consuls d'un air méprisant et avec une sorte d'insulte. Les Romains ne manquèrent pas de sortir aussitôt et de donner sur eux. Les Numides résistèrent quelque temps : puis, étant mis en désordre, ils prennent la fuite, et se retirent précipitamment par le chemin où ils savaient que venait Hannon. Les Romains les poursuivent vivement jusqu'à ce qu'ils rencontrent le corps de l'armée. Plus ils s'étaient éloignés du camp, plus ils s'étaient rendu la retraite difficile. Il y en eut beaucoup qui ne purent se sauver, et qui demeurèrent sur la place.

Ce succès donnant à Hannon l'espérance de remporter une pleine victoire, il s'empare d'une colline qui n'était éloignée du camp des Romains que de quinze cents pas. Cependant, quoique les deux armées fussent si voisines, le combat ne se donna que longtemps après, les deux partis craignant également une bataille qui devait être décisive pour eux. Les Romains en particulier, étant découragés par l'échec de leur cavalerie, se tenaient renfermés dans leur camp. Mais quand ils virent que leur crainte abattait le courage des alliés, et augmentait au contraire celui des ennemis, ils prirent leur parti, et sortirent en campagne. Alors Hannon commença à craindre aussi de son côté, et à traîner en longueur. Deux mois se passèrent de la sorte sans qu'il y eût aucune action considérable.

Enfin, sollicité par les vives instances d'Annibal, qui lui marquait que les assiégés ne pouvaient plus résister à la famine, et que plusieurs passaient chez les ennemis, il résolut

de donner la bataille sans plus différer, et convint avec Annibal qu'il ferait dans le même temps une sortie. Les consuls en étant instruits, affectèrent de se tenir tranquilles dans leur camp. Ce fut une raison pour Hannon de présenter la bataille avec plus de fierté. Il s'avançait tout près de leurs retranchements, et leur reprochait avec insulte leur lâche timidité. Les Romains, contents de défendre leur camp, n'engageaient que de petits combats; ce qui augmentait toujours la sécurité des Carthaginois, et leur mépris pour l'ennemi. Enfin, un jour qu'Hannon vint à son ordinaire pour attaquer les retranchements, le consul Postumius fit aussi sortir, selon sa coutume, quelques troupes pour le repousser simplement, lesquelles le fatiguèrent et le harcelèrent depuis six heures du matin jusqu'à midi. Alors, comme Hannon se retirait, le consul mena toutes ses légions en bon ordre pour tomber sur lui. Quoiqu'il se vît surpris, ne s'attendant plus à la bataille, il combattit avec toute la valeur possible, de sorte que le succès demeura incertain presque jusqu'à la fin du jour; mais comme ses troupes avaient déjà beaucoup fatigué avant le combat, sans prendre de nourriture, au lieu que les Romains, qui s'y étaient bien préparés en toute manière, apportaient des forces toutes fraîches et un courage tout neuf, la partie ne fut plus égale. La déroute commença par les soldats mercenaires, qui étaient à la première ligne, et qui ne purent soutenir plus longtemps la fatigue d'un combat si désavantageux. Non-seulement ils abandonnèrent leur poste; mais se jetant avec précipitation au milieu des éléphants et sur la seconde ligne, ils troublèrent tous les rangs, et entraînèrent tous les autres après eux. L'autre consul n'eut pas moins de succès de son côté, et il repoussa vivement dans la ville Annibal qui avait fait une sortie, et lui tua beaucoup de monde. Le camp des Carthaginois fut pris; il y eut trois éléphants de blessés, trente de tués, et onze qui tombèrent entre les mains des Romains. Les hommes furent taillés en pièces, ou dispersés par la fuite. D'une armée si nombreuse peu se sauvèrent à Héraclée avec leur général.

Annibal, voyant que les Romains, fatigués d'une si rude journée, se livraient à la joie de la victoire, et faisaient moins bonne garde qu'à l'ordinaire, profita de ce moment d'inaction et de négligence, sortit de la ville de nuit, et emmena avec lui les troupes mercenaires. Les Romains qui apprirent sa sortie le lendemain matin, se mirent aussitôt à le poursuivre; mais comme il avait beaucoup d'avance sur eux, ils ne purent atteindre que son arrière-garde, dont ils maltraitèrent une partie. Les habitants d'Agrigente, se voyant abandonnés par les Carthaginois, égorgèrent plusieurs de ceux qui étaient encore restés dans la ville, soit pour se venger des auteurs de leurs maux, soit pour faire leur cour aux vainqueurs : ils n'en eurent pas meilleur quartier. Il y eut plus de vingt-cinq mille hommes réduits en esclavage. Ainsi fut prise Agrigente après sept mois de siège. En conséquence, un grand nombre d'autres places se rendirent aux vainqueurs. Cette victoire fut fort utile et glorieuse aux Romains, mais elle leur coûta cher. Pendant ce siége il périt par différentes causes, tant de l'armée des consuls que de celle des peuples de Sicile, plus de trente mille hommes. Comme les approches de l'hiver ne laissaient plus lieu à aucune entreprise en Sicile, ils retournèrent à Messine, pour se rendre de là à Rome.

L. VALÉRIUS FLACCUS [1].
T. OTACILIUS CRASSUS.

Les nouveaux consuls eurent tous deux pour leur département la Sicile, qui faisait alors le grand objet de l'attention des Romains, et ils s'y rendirent dès que le temps le leur permit.

A la douleur que ressentait Hannon de sa défaite se joignit une terrible inquiétude par rapport à la révolte des soldats mercenaires, et surtout des Gaulois, qui se plaignaient avec des cris séditieux de ce qu'on ne leur avait pas payé quelques mois de solde [2]. Il tâcha de les adoucir par de magnifiques promesses d'un avantage considérable et prompt qu'il songeait à leur procurer, et il leur dit qu'il y avait une ville voisine dont il était sûr de se rendre mal-

[1] An. R. 491; av. J. C. 261.

[2] Front. Strateg. lib. 3, cap. 16. — Zonar. lib. 8, pag. 386

tre par intelligence, et dont il leur destinait le pillage, qui les dédommagerait avantageusement de tout ce qui leur était dû. Ils goûtèrent fort cette proposition; et, se croyant déjà fort riches, ils lui marquaient beaucoup de reconnaissance de la bonne volonté qu'il avait pour eux, et se félicitaient mutuellement du butin qu'ils allaient faire. Cependant Hannon avait engagé son trésorier à aller trouver le consul Otacilius comme transfuge, sous prétexte qu'il voulait éviter de rendre ses comptes à son général, et à lui donner avis en même temps que la nuit suivante quatre mille Gaulois avaient ordre de se rendre près de la ville d'Entelle [1], qu'on devait lui livrer par trahison; qu'il serait aisé de les faire tous périr en leur dressant une embuscade. Quoique le consul ne comptât pas beaucoup sur la parole d'un transfuge, il crut néanmoins ne devoir pas mépriser entièrement cet avis, et il plaça une embuscade à l'endroit qu'on lui indiquait. Les Gaulois ne manquent pas de venir à l'heure et au lieu marqués. L'embuscade se lève, les attaque brusquement et les passe tous au fil de l'épée; mais ils vendirent bien cher leur vie. Ainsi Hannon eut une double joie, de s'être acquitté de ses dettes à bon marché, et d'avoir fait périr un bon nombre de ses ennemis. Quelle horreur! Hannon justifie bien ici le proverbe appliqué aux Carthaginois, *la foi punique*, *fides punica*. Peut-on se flatter qu'une si noire et si détestable perfidie demeurera ou inconnue aux hommes, ou impunie de la part de la Divinité? Aussi l'on verra, à la fin de cette guerre, Carthage conduite à deux doigts de sa perte pour avoir manqué de parole à d'autres soldats mercenaires et avoir refusé de leur payer leur solde.

Les Carthaginois, mécontents d'Hannon, le révoquèrent et le condamnèrent à une grosse amende. Amilcar, qu'il ne faut pas confondre avec le père d'Annibal, fut envoyé en sa place. Ce nouveau général, n'espérant pas pouvoir l'emporter sur les Romains dans les combats sur terre, songea à tourner toutes les opérations de la guerre du côté où les Carthaginois avaient incontestablement la supériorité, c'est-à-dire du côté de la mer. Il se mit donc à parcourir avec sa flotte, non-seulement les côtes de la Sicile, dont toutes les villes se rendirent à lui, mais celles même de l'Italie, et il portait partout le ravage. Il n'y eut point cette année-ci en Sicile de nouvelle action. Il se fit comme un partage entre les villes situées au milieu des terres et les maritimes. Les premières embrassaient le parti des Romains, et les autres celui des Carthaginois.

CN. CORNÉLIUS SCIPIO ASINA [1].
C. DUILIUS.

Nous commençons ici la cinquième année de la première guerre punique. Les Romains n'avaient pas lieu de se repentir de l'avoir entreprise. Jusqu'ici siéges ou batailles, tout leur avait réussi. Cependant, quelque avantageuse que fût la victoire remportée sur Hannon et la conquête d'une place aussi importante que celle d'Agrigente [2], ils comprirent bien que, tant que les Carthaginois demeureraient maîtres de la mer, les villes maritimes de l'île se déclareraient toujours pour eux, et que jamais ils ne pourraient venir à bout de les en chasser. D'ailleurs ils souffraient avec peine que l'Afrique demeurât paisible et tranquille pendant que l'Italie était infestée par les fréquentes incursions de l'ennemi; car autant que Rome était puissante par ses légions et ses armées de terre, autant Carthage était redoutable par ses flottes et ses armées de mer. Les Romains songèrent donc sérieusement pour la première fois à bâtir une flotte et à disputer l'empire de la mer aux Carthaginois. L'entreprise était hardie, et pouvait sembler même téméraire; mais elle montre quel était le courage et la grandeur d'âme des Romains. Ils n'avaient pas, lorsqu'ils avaient passé en Sicile, un seul bâtiment, si petit qu'il pût être, armé en guerre, et pour faire ce trajet ils n'avaient eu que leurs canots dont nous avons parlé, avec quelques vaisseaux empruntés de leurs voisins. Ils n'avaient aucun usage de la marine; ils n'avaient aucun ouvrier habile dans la construction des vaisseaux: ils

[1] Au midi de l'île, tirant vers le couchant.

[1] An. R. 492; av. J. C. 260.
[2] Polyb. lib. 1, cap. 20, 21.

ne connaissaient pas même la forme des quinquérèmes, c'est-à-dire des galères à cinq rangs de rames, qui faisaient alors la principale force des flottes. Mais heureusement, dès le commencement de la guerre, ils en avaient pris une qui avait échoué sur la côte et qui leur servit de modèle. Cette nation, appliquée et ingénieuse, que nul travail ne rebutait et qui profitait de tout, apprit de ses ennemis mêmes l'art et l'invention de les vaincre. Les consuls présidèrent à ce nouveau travail. Les Romains, animés par leurs vives exhortations, et encore plus par leur exemple, se mirent avec une ardeur et une industrie incroyables à bâtir des vaisseaux de toutes sortes. Pendant qu'ils étaient occupés à ce travail, d'un autre côté on amassait des rameurs, on les formait à une manœuvre qui jusque-là leur avait été absolument inconnue, et, assis sur des bancs au bord de la mer dans le même ordre qu'on l'est dans les vaisseaux, on les accoutumait, comme s'ils eussent été actuellement à la chiourme et qu'ils eussent eu en main des rames, à s'élancer en arrière en retirant leurs bras, puis à les repousser en avant pour recommencer le même mouvement, et cela tous ensemble, de concert et dans le même instant, dès qu'on en donnait le signal. On équipa dans l'espace de deux mois cent galères à cinq rangs de rames, et vingt à trois rangs : en sorte, dit un auteur, qu'on aurait presque cru que ce n'étaient pas des bâtiments construits par l'art [1], mais des arbres métamorphosés en galères par les dieux. Après qu'on eut exercé pendant quelque temps les rameurs dans les vaisseaux mêmes, la flotte se mit en mer. Le commandement de l'armée de terre dans la Sicile était échu à Duilius; celui de la flotte, à Cornélius.

C'est ainsi que Polybe raconte la construction de cette flotte et les préparatifs de cette première armée navale des Romains. Il n'en faut pas conclure qu'ils n'eussent jamais été en mer. Le contraire est prouvé par des monuments certains dont nous devons la connaissance à cet historien même; mais ils n'avaient jamais eu de flotte qui méritât ce nom, ni vraisemblablement jamais de vaisseaux à plusieurs rangs de rames.

Le consul Cornélius avait pris les devants avec dix-sept vaisseaux; le reste de la flotte devait le suivre de près. S'étant fié trop légèrement à des Liparéens qui lui promettaient de lui livrer par trahison la ville et l'île de Lipari [2], il s'en approcha et se vit tout d'un coup enveloppé par les vaisseaux carthaginois. Il se mettait en devoir de combattre et de se bien défendre; mais le général des ennemis lui ayant fait parler d'accommodement, sur sa parole il se rendit à sa galère avec ses principaux officiers pour traiter des conditions. Dès qu'il y fut entré, le perfide Carthaginois se saisit de sa personne et de tous ceux qui l'accompagnaient; et après s'être rendu maître de tous ses vaisseaux, il conduisit ses prisonniers à Carthage

Il fut bientôt puni de sa lâche perfidie. Il s'était avancé avec cinquante vaisseaux pour reconnaître de près la flotte romaine, examiner de combien de vaisseaux elle était composée, et comment se conduisait la chiourme. Plein de mépris pour des ennemis qui étaient tout neufs sur mer, il n'avait point pris la précaution de se ranger en bataille, mais allait sans ordre. En doublant un cap, il rencontra la flotte des Romains au moment qu'il s'y attendait le moins. Elle fit force de rames et de voiles, et tomba rudement sur celle des Carthaginois. Ce ne fut point un combat, mais une déroute. Il perdit la meilleure partie de ses vaisseaux, et eut bien de la peine à se sauver avec le reste.

La flotte victorieuse ayant appris ce qui était arrivé à Cornélius, en donna avis à Duilius son collègue en Sicile, où il était à la tête des troupes de terre, et lui apprit aussi qu'elle était arrivée après avoir remporté un avantage sur l'ennemi. Duilius ayant laissé aux tribuns le commandement de son armée, se rend promptement à la flotte. Quand on fut à la vue des Carthaginois, près des côtes de Myle [4], on se prépara au combat.

[1] « Ut non arte factæ, sed quodam munere deorum « conversæ in naves atque mutatæ arbores viderentur. » (Flor. lib. 2, cap 2.)

[2] Lipari, île vers la côte du nord de la Sicile.

[3] Polyb. lib. 1, cap. 22-24. — Zonar. lib. 8, pag. 387.

[4] *Melazzo*, sur la côte septentrionale de la Sicile.

Comme les galeres des Romains, construites grossièrement et à la hâte, n'étaient pas fort agiles ni faciles à manier, ils avaient suppléé à cet inconvénient par une machine qui fut inventée sur-le-champ, et que depuis on a appelée *corbeau* [1], par le moyen de laquelle ils accrochaient les vaisseaux des ennemis, passaient dedans malgré eux, et en venaient aussitôt aux mains.

On donna le signal du combat. La flotte des Carthaginois était composée de cent trente vaisseaux, et commandée par Annibal, le même dont on a déjà parlé. Il montait une galère à sept rangs de rames, qui avait appartenu à Pyrrhus. Les Carthaginois, à qui l'échec qu'ils venaient de recevoir n'avait pas encore appris à ne point mépriser leurs ennemis, s'avancent fièrement, moins pour combattre que pour recueillir les dépouilles dont ils se croyaient déjà maîtres. Ils furent pourtant un peu étonnés de ces machines qu'ils voyaient élevées sur la proue de chaque vaisseau, et qui étaient nouvelles pour eux. Mais ils le furent bien plus, quand ces mêmes machines, abaissées tout d'un coup et lancées avec force contre leurs vaisseaux, les accrochèrent malgré eux, et, changeant la forme du combat, les obligèrent à en venir aux mains comme si on eût été sur terre. C'était le fort des Romains de combattre de pied ferme. C'est pourquoi, lorsqu'ils en vinrent à l'abordage par le moyen de leurs corbeaux, ils eurent une grande supériorité sur des ennemis qui ne les surpassaient qu'en agilité et en adresse pour la manœuvre, mais qui leur étaient inférieurs dans tout le reste. Aussi les Carthaginois ne purent-ils soutenir l'attaque des Romains. Le carnage fut horrible. Les vaincus perdirent trente vaisseaux, parmi lesquels était celui du général, qui se sauva avec peine dans une chaloupe.

Il sentit bien ce qu'il avait à craindre de ses concitoyens après sa défaite. Il envoya promptement un ami à Carthage avant qu'on eût pu y apprendre cette triste nouvelle. Le messager étant entré dans le sénat : *Annibal*, dit-il, *m'envoie vous consulter, messieurs, s'il doit donner le combat contre le consul, qui commande une nombreuse flotte.* On lui répondit d'une commune voix qu'il n'y avait point à délibérer. *Il l'a fait, messieurs*, ajouta-t-il, *et il a été vaincu.* C'était mettre ses juges hors d'état de le condamner, puisqu'ils ne pouvaient plus le faire sans se condamner eux-mêmes. Aussi, à son retour, il ne perdit que le commandement.

Après la fuite du général, ce qui restait de vaisseaux se trouva fort embarrassé. Ils avaient honte de quitter le combat sans avoir tenté le danger ni rien souffert, et sans être pressés par l'ennemi : mais ils n'osaient pas aussi l'attaquer : tant ils redoutaient ces nouvelles et terribles machines, auxquelles ils ne pouvaient échapper. En effet, ayant voulu faire quelque effort, ils en furent accablés. Il y eut, soit dans ce second combat, soit dans les deux ensemble, quatorze vaisseaux coulés à fond, trente et un de pris, sept mille hommes faits prisonniers et trois mille de tués. Tel fut le succès du combat naval donné près des Iles de Lipari.

Le premier fruit de la victoire fut la délivrance de Ségeste [1], qui était fort pressée par les Carthaginois, et réduite à la dernière extrémité. Duilius, après en avoir fait lever le siége, attaqua et prit Macella [2], sans qu'Amilcar osât venir à sa rencontre. La campagne étant sur sa fin, le consul retourna à Rome. Son absence rétablit beaucoup les affaires des Carthaginois, et plusieurs villes rentrèrent sous leur obéissance, ou de gré ou de force.

Il est aisé de concevoir avec quels témoignages de joie Duilius fut reçu à Rome. On rendit des honneurs extraordinaires à l'auteur d'une gloire toute nouvelle. Il fut le premier de tous les Romains à qui le triomphe naval fut accordé. On érigea dans la place publique un monument de cette victoire, qui fut une colonne *rostrale* de marbre, avec une inscription qui marquait le nombre des vaisseaux qui avaient été pris ou coulés à fond, et les sommes d'or et d'argent qui furent mises dans le trésor. Cette colonne subsiste encore aujourd'hui,

[1] Polybe fait une description fort détaillée de cette machine, mais fort obscure. Il y a plusieurs sortes de corbeaux. On peut voir la dissertation de M. Follard sur cette matière. (POLYB. lib. 1, pag. 83, etc.)

[1] Au couchant de la Sicile, près de la mer.

[2] Dans les terres, plus au nord que Ségeste.

et l'inscription est un des plus anciens monuments de la langue latine, alors encore bien grossière et bien imparfaite. Duilius célébra en quelque façon sa victoire pendant toute sa vie [1]. Quand il revenait le soir de souper en ville [2], il marchait toujours précédé d'un flambeau et d'un joueur d'instruments, comme pour perpétuer son triomphe ; distinction sans exemple pour un particulier, et qu'il s'était attribuée à lui-même, tant la gloire qu'il avait acquise lui donnait de confiance et l'élevait au-dessus des règles.

L. CORNÉLIUS SCIPIO [3].
C. AQUILIUS FLORUS.

Les départements des consuls furent, comme auparavant, la Sicile et la flotte. Le sénat laissa à celui à qui la flotte écherrait la liberté de passer dans la Sardaigne et dans la Corse, s'il le jugeait à propos [4]. Le sort donna ce département à Cornélius. Il partit aussitôt. Ce fut là la première expédition des Romains contre la Sardaigne et la Corse.

Ces deux îles sont si voisines, qu'on les prendrait presque pour une seule et même île : mais elles sont fort différentes pour la nature du terroir et pour le climat, aussi bien que pour le génie et le caractère des habitants [5]. La Sardaigne était appelée autrement *Ichnusa*. Elle ne le cède point pour l'étendue aux plus grandes îles de la Méditerranée, ni pour la bonté aux plus fertiles. Valère Maxime, en parlant de la Sicile et de la Sardaigne, les appelle les nourricières de Rome [6]. Elle était riche en troupeaux, et portait beaucoup d'excellent blé, avait des mines en grand nombre, et même d'argent et d'or. L'air, de tout temps, en a passé pour mauvais, surtout en été. La principale ville est *Caralis*, aujourd'hui *Cagliari*, qui regarde l'Afrique, et a un bon port.

La Corse, appelée par les Grecs *Cyrnus*, n'est comparable à la Sardaigne ni pour la grandeur, ni pour la puissance. Elle est montueuse et âpre, inaccessible et inculte en plusieurs endroits. Les habitants se sentent de la nature du terroir, et sont d'un caractère dur et féroce. Ils souffrent avec peine la soumission, et ne veulent point de maîtres. Ils avaient plusieurs villes, mais peu fréquentées : les principales étaient Alérie, colonie des Phocéens, et Nicée, des Étrusques. Maintenant elle est divisée en deux parties : l'une deçà les monts, où il y a quarante-cinq petits quartiers, qu'ils nomment *piéves*, où sont Bastia, capitale de l'île, Balagnia, Calvi, Corte, Aleria, et le cap de Corse ; l'autre partie delà les monts, où ils y a vingt et un quartiers ou piéves, qui ont pour villes principales Ajaccio, Bonifacio, Porto-Vecchio et Sarna.

Les Carthaginois ont longtemps fait la guerre aux habitants de ces deux îles, et ils s'étaient à la fin emparés de tout le pays, à l'exception des endroits qui étaient inaccessibles et impraticables, d'où nulle armée ne pouvait approcher, et où il était impossible de les forcer. Comme il était plus facile de vaincre ces peuples que de les dompter, les Carthaginois employèrent à leur égard un étrange moyen qui fut d'arracher tous leurs blés et toutes les autres productions de la terre, pour les tenir dans une entière dépendance, en les obligeant de venir chercher dans l'Afrique tout ce qui était nécessaire pour la vie, et leur défendant, sous peine de mort, soit de semer des grains, soit de planter des arbres fruitiers. Aristote, qui rapporte ce fait, n'en marque point le temps [1]. Combien un traitement si dur et si inhumain était-il capable de révolter des esprits déjà féroces par eux-mêmes et ennemis de tout joug ! Pour les réduire, il aurait fallu, non arracher de leurs terres les blés, mais arracher de leur cœur l'amour de la liberté, naturel à tous les hommes ; ou, pour parler plus juste, il fallait travailler à adoucir et à polir leurs mœurs en les traitant avec douceur et bonté. Aussi jamais

[1] Florus, lib. 2, cap. 2.

[2] « Duilium. ... redeuntem a cœnâ senem sæpè videbam puer (*c'est Caton qui parle*). Delectabatur cereo « funali, et tibicine ; quæ sibi nullo exemplo privatus « sumpserat ; tantum licentiæ dabat gloria. » (Cic. *de Senect*. n. 44.)

[3] An. R. 493 ; av. J. C. 250.

[4] Freinshem. lib. 17, cap. 12-21.

[5] Freinshem. lib. 17, cap. 13-15.

[6] « Siciliam et Sardiniam benignissimas urbis nostræ « nutrices. » (VAL. MAX. lib. 7, cap. 6.)

[1] De Mirabil. auscult. pag. 1159. (cap. 115).

les Carthaginois ne purent-ils se rendre entièrement maîtres de ces peuples, assez domptés pour souffrir l'obéissance, mais non assez pour consentir à la servitude, comme le dit Tacite de certains peuples de la Grande-Bretagne [1].

Le consuls Cornélius s'avança vers ces îles, prit d'abord Alérie dans la Corse, et toutes les autres places se rendirent. De là il passa en Sardaigne. Il rencontra en y allant la flotte ennemie, qu'il mit en fuite. Il avait dessein d'attaquer Olbia; mais, se sentant trop faible, et trouvant cette ville trop en état de se bien défendre, il renonça à ce siége, et retourna à Rome pour y ramasser des troupes plus nombreuses. A son retour, il fut plus heureux. Ayant vaincu dans une bataille Hannon, qui y fut tué, il prit la ville. Le consul fit faire au général carthaginois d'honorables funérailles, persuadé que cet acte d'humanité à l'égard d'un ennemi relèverait beaucoup l'éclat de la victoire qu'il avait remportée. Cette action de Cornélius convient à sa probité et à sa vertu, attestée par une inscription antique, que je rapporterai ici parce qu'elle est courte, et en même temps énergique, assignant à Cornélius le premier rang entre les hommes vertueux; ce qui renferme un éloge parfait. *Honc oinom ploerumei cosentiont duonorom optimom fuisse virom.* On écrirait selon la manière des âges postérieurs : *Hunc unum plurimi consentiunt bonorum optimum fuisse virum.*

Rome alors se vit exposée, dans l'enceinte même de ses murs, à un extrême danger, dont elle fut préservée par un grand bonheur[2]. Voici le fait. La chiourme, chez les Romains, était composée, partie d'affranchis, qui d'esclaves étaient devenus citoyens romains; partie de soldats que fournissaient les alliés. Ils étaient appelés les uns et les autres *socii navales*, comme on le voit dans plusieurs endroits de Tite-Live[3]. Ils étaient enrôlés comme les soldats et prêtaient serment comme eux. Dans la seconde guerre punique, comme le trésor public était épuisé, on obligea les citoyens de fournir pour la chiourme et d'entretenir à leurs frais et dépens certain nombre de leurs esclaves, réglé sur la quantité de leurs revenus. Dans le temps dont nous parlons, il y avait à Rome quatre mille hommes, Samnites pour la plupart, envoyés pour remplir la chiourme[1]. Comme ils avaient un éloignement déclaré du service de mer, ils ne cessaient de s'entretenir ensemble en secret du malheur de leur condition. Les esprits s'échauffèrent à un tel point, qu'ils formèrent le dessein de brûler et de piller la ville. Trois mille esclaves entrèrent dans ce complot. Heureusement un des officiers des Samnites découvrit la conspiration, et en apprit tout le détail, dont il donna aussitôt avis au sénat, qui l'étouffa dans sa naissance, et avant qu'elle éclatât.

Le consul Florus ne fit pas de grands exploits en Sicile. Cornélius, ayant chassé les armées carthaginoises de Corse et de Sardaigne, triompha glorieusement.

§ II. — Siége et prise de Mytistrate. Le consul Atilius est sauvé d'un grand péril par le courage de Calpurnius Flamma, tribun légionnaire. Son collègue bat la flotte carthaginoise. Régulus est nommé consul. Célèbre bataille d'Ecnome gagnée sur mer par les Romains. Les deux consuls passent en Afrique, se rendent maîtres de Clypéa, et ravagent tout le pays. Régulus continue de commander en Afrique, en qualité de proconsul; son collègue retourne à Rome. Régulus demande qu'on lui envoie un successeur. Combat contre le serpent de Bagrada. Bataille gagnée par Régulus. Prise de Tunis. Dures conditions de paix que Régulus offre aux Carthaginois; ils les refusent. L'arrivée de Xanthippe, Lacédémonien, rend le courage et la confiance aux Carthaginois. Régulus, battu dans un combat par Xanthippe, est fait prisonnier. Xanthippe se retire. Réflexions de Polybe sur ce grand événement. On construit une nouvelle flotte à Rome. Les Carthaginois lèvent le siége de Clypéa. Les consuls passent en Afrique avec une nombreuse flotte. Après le gain de deux batailles, ils se remettent en mer pour retourner en Italie. La flotte romaine essuie une horrible tempête sur les côtes de Sicile. Les Carthaginois assiégent et prennent Agrigente. La prise de Panorme par les Romains est suivie de la rédui-

[1] « Jam domiti ut pareant, nondùm ut serviant. » (Tacit. in *Vitâ Agric.* cap. 13.)

[2] Oros. lib. 4, cap. 7. — Zonar, lib. 8, pag. 386.

[3] Liv. lib. 36, cap. 2, lib. 37, cap. 2; lib. 40, cap. 16; lib. 42, cap. 27.

[1] Ibid. lib. 24, cap. 1.

TION DE PLUSIEURS VILLES. LES ROMAINS, REBUTÉS PAR PLUSIEURS NAUFRAGES, RENONCENT A LA MER. PRISE DE LIPARI. DÉSOBÉISSANCE D'UN OFFICIER SÉVÈREMENT PUNIE. ANCIEN BIENFAIT DE TIMASITHÉE RÉCOMPENSÉ DANS SA POSTÉRITÉ. SÉVÉRITÉ REMARQUABLE DES CENSEURS. LE SÉNAT TOURNE DE NOUVEAU TOUS SES EFFORTS DU CÔTÉ DE LA MER. CÉLÈBRE BATAILLE PAR TERRE PRÈS DE PANORME, GAGNÉE SUR LES CARTHAGINOIS PAR LE PROCONSUL MÉTELLUS. LES ÉLÉPHANTS QU'ON AVAIT PRIS, SONT ENVOYÉS A ROME. MANIÈRE DONT ON LEUR FIT PASSER LE DÉTROIT. LES CARTHAGINOIS ENVOIENT DES AMBASSADEURS A ROME POUR TRAITER DE LA PAIX OU DE L'ÉCHANGE DES PRISONNIERS. RÉGULUS LES ACCOMPAGNE. IL SE DÉCLARE CONTRE L'ÉCHANGE. IL RETOURNE A CARTHAGE, OÙ ON LE FAIT MOURIR AU MILIEU DES PLUS CRUELS SUPPLICES. RÉFLEXIONS SUR LA FERMETÉ ET LA PATIENCE DE RÉGULUS.

A. ATILIUS CALATINUS [1].
C. SULPICIUS PATERCULUS

Atilius, à qui le commandement de l'armée de terre en Sicile était échu par le sort, s'attacha au siége de Mytistrate [2], place très-forte que ses prédécesseurs avaient attaquée à plusieurs reprises, mais toujours sans succès [3]. Après une longue résistance, la garnison carthaginoise, fatiguée des cris et des lamentations tant des femmes que des enfants, qui demandaient avec instance qu'on mît fin aux maux cruels que la ville souffrait depuis un fort long temps, sortit de nuit, et laissa les habitants maîtres de leur sort. Dès le matin ils ouvrirent leurs portes aux Romains Leur soumission toute volontaire méritait un traitement plein de douceur et d'indulgence; mais le soldat qui avait souffert impatiemment la longueur du siège, transporté de fureur, et n'écoutant que son ressentiment, fit main-basse sur tout ce qu'il rencontra, sans distinction d'âge ni de sexe, jusqu'à ce que le consul, pour mettre fin au carnage, fit déclarer que le prix des prisonniers qu'on ferait serait pour le compte des soldats. L'avarice l'emporta sur la cruauté, et désarma les mains de ces furieux. Ce qui était échappé de citoyens fut vendu : la ville fut abandonnée au pillage, puis détruite.

Le même consul, s'étant engagé dans un vallon dominé par une hauteur sur laquelle le général carthaginois s'était posté, n'aurait pu en sortir, et y serait péri avec toutes ses troupes, sans le courage et la hardiesse d'un de ses officiers. Il s'appelait, selon la plus commune opinion (car il y a de la variété sur le nom de ce brave homme), *Calpurnius Flamma*, et était tribun dans une légion[1]. A l'exemple du premier des Décius, il s'expose à une mort certaine pour sauver l'armée, avec trois cents hommes intrépides comme lui. *Mourons*, leur dit-il, *et par notre mort délivrons les légions et le consul*. Il part, et trouve moyen de s'emparer d'une hauteur voisine. L'ennemi ne manque pas de les y aller attaquer. Quoiqu'en petit nombre, comme ils étaient déterminés à périr, ils vendent cher leur vie, font un horrible carnage, et résistent assez longtemps pour donner lieu au consul de se sauver avec son armée, pendant que l'ennemi est uniquement attentif à les débusquer de cette éminence. Les Carthaginois, voyant leur dessein rendu inutile, se retirèrent.

L'issue d'une action si héroïque est toute merveilleuse, et en relève encore l'éclat. On trouva Calpurnius au milieu d'un tas de corps morts, tant des ennemis que des siens, parmi lesquels seul il respirait encore. Il était couvert de blessures, mais dont heureusement aucune n'était mortelle. On l'enlève, on le panse, on en prend un soin infini; et parfaitement guéri, il rendit encore longtemps d'utiles services à sa patrie. Être tiré de la sorte d'un tas de cadavres, n'est-ce pas presque sortir du tombeau et se survivre à soi-même? Caton, de qui Aulu-Gelle a tiré le récit de cette courageuse action, la compare à celle de Léonidas [2] chez les Grecs, près des Thermopyles, avec cette différence que la

[1] An. R. 494; av. J. C. 258.

[2] Située vers l'occident, près du fleuve Alæsus.

[3] Zonar. lib. 8, pag. 388. Liv. epit. lib 17. — Aul. Gell. lib. 3, cap. 7.

[1] Flor. lib. 2, cap. 2. — Aul. Gell. lib. 3, cap. 7. — Liv. lib. 22, cap. 60.

[2] « Leonidas Lacedæmonius laudatur qui simile apud « Thermopylas fecit. Propter ejus virtutes omnis Græcia « gloriam atque gratiam præcipuam claritudinis inclytissimæ decoravere monimentis, signis, statuis, elogiis,

valeur du roi de Sparte fut célébrée par les louanges et les applaudissements de toute la Grèce, et que la mémoire en fut consignée dans toutes les histoires, transmise à la postérité par des tableaux, des statues, des inscriptions, et par toutes les autres sortes de monuments publics destinés à perpétuer le nom et la gloire des grands hommes : au lieu qu'une louange médiocre et passagère, une couronne de gazon (*corona graminea*), fut toute la récompense du tribun romain. Combien d'actions héroïques dans nos armées sont-elles aujourd'hui moins connues encore et moins célébrées que celle de Calpurnius Famma ! Celui-ci fut très-content de son sort, et se trouva suffisamment honoré. En effet, parmi toutes les couronnes dont on recompensait les belles actions des citoyens romains [1], la couronne de gazon l'emportait infiniment sur toutes les autres, et sur celles même qui étaient d'or et enrichies de diamants. Dans ces heureux temps, les Romains n'étaient point du tout sensibles à l'intérêt, et auraient cru que c'était se déshonorer que d'agir par des vues si basses : la gloire et la satisfaction de servir la patrie étaient jugées la seule récompense digne de la vertu.

Le consul répara avantageusement sa faute, en soumettant aux Romains plusieurs villes de Sicile.

Son collègue eut en même temps de si heureux succès en Sardaigne, qu'il osa faire passer sa flotte en Afrique. L'alarme y fut grande. Annibal, qui était à Carthage depuis sa fuite de Sicile, reçut ordre d'aller contre le consul. Une furieuse tempête sépara les deux armées, et les poussa toutes deux dans les ports de Sardaigne : le combat se donna près de cette île [2]. Annibal y fut vaincu par sa faute, et la plupart de ses vaisseaux pris. Les troupes, qui attribuaient leur défaite à sa témérité, s'en vengèrent sur lui en l'attachant à une croix, supplice ordinaire chez les Carthaginois.

C. Duilius exerça la censure cette année, et il eut pour collègue L. Cornélius Scipion[1].

C. ATILIUS RÉGULUS [2].
CN. CORNÉLIUS BLASIO.

Régulus [3] était actuellement occupé à ensemencer son champ [4], lorsque les officiers envoyés par le sénat vinrent lui apprendre qu'il avait été nommé consul. Heureux temps, où la pauvreté était ainsi en honneur, et où l'on allait prendre les consuls à la charrue ! Ces mains endurcies aux travaux rustiques soutenaient l'état, et taillaient en pièces les nombreuses armées des ennemis.

Il était arrivé quelques prodiges sur le mont Albain, en plusieurs autres endroits, et dans la ville même. Le sénat ordonna que l'on offrît des sacrifices, et que l'on célébrât de nouveau les féries latines. Pour cet effet on nomma un dictateur.

Le consul Régulus [5], qui commandait la flotte romaine, étant abordé à Tyndaride, ville de Sicile, vis-à-vis des îles de Lipari, et ayant aperçu la flotte des Carthaginois commandée par Amilcar, qui passait avec assez peu d'ordre, part le premier avec dix vaisseaux, et commande aux autres de le suivre. Les Carthaginois, voyant les ennemis partagés et en grande confusion, les uns s'embarquant actuellement, les autres levant l'ancre, et l'avant-garde fort éloignée de ceux qui la suivaient, se tournent vers cette avant-garde, l'enveloppent, et coulent à fond toutes les

« historiis, aliisque rebus gratissimum id ejus factum « habuere. At tribuno militum parvi laus pro factis relicta, qui idem fecerat, atque rempublicam servaverat. » (CATO, apud *Aul. Gell.*)

[1] « Corona quidem nulla fuit gramineâ nobilior, in « majestate populi terrarum principis, præmiisque glo- « riæ. Gemmatæ et aureæ... post hanc fuere, suntque « cunctæ magno intervallo, magnâque differentiâ. » (PLIN. lib. 22, cap. 3.)

[2] Polyb. lib. 1, cap. 25.

[1] Fasti Capit.

[2] An. R. 495 ; av. J. C. 257.

[3] Illis temporibus ab aratro arcessebantur, qui consu- « les fierent... Atilium suâ manu spargentem semen, qui « missi erant, convenerunt. » (CIC. *pro Rosc. Amer.* n. 52.)

» Sed illæ rustico opere attritæ manus salutem publi- « cam stabilierunt, ingentes hostium copias pessumde- « derunt. » (VAL. MAX. lib. 4, cap. 4.)

[4] C'est ce qui lui fit donner le surnom de *Serranus*. Il ne faut pas le confondre avec le grand Régulus, qui sera consul l'année suivante.

[5] Polyb. lib. 1, cap. 25.

galères, excepté celle du consul, qui courut grand risque; mais comme elle était mieux fournie de rameurs, et plus légère, elle se tira heureusement de ce danger. C'était une grande faute à l'amiral de s'être avancé précipitamment avec un si petit nombre de vaisseaux sans avoir reconnu les forces des ennemis. Il eut le bonheur de la réparer promptement. Les autres vaisseaux des Romains arrivent peu de temps après. Ils s'assemblent, et se rangent de front, chargent les Carthaginois, prennent dix vaisseaux et en coulent huit à fond : le reste se retira dans les îles de Lipari.

L. MANLIUS VULSO [1].
Q. CÆDICIUS.

Le dernier de ces consuls étant mort en charge, on lui substitua.

M. ATILIUS RÉGULUS. II

Quoique les Romains se fussent extrêmement fortifiés sur mer les années précédentes, et qu'ils y eussent gagné plusieurs combats, cependant ils ne regardaient tous les avantages qu'ils avaient remportés jusqu'ici que comme des essais et des préparatifs pour une grande entreprise qu'ils avaient dans l'esprit, qui était d'aller attaquer les Carthaginois dans leur propre pays. Il n'y avait rien que ceux-ci craignissent davantage; et, pour détourner un coup si dangereux, ils résolurent de donner bataille à quelque prix que ce fût.

Les préparatifs étaient terribles de part et d'autre. La flotte des Romains était de trois cent trente vaisseaux, et portait cent quarante mille hommes, chaque vaisseau ayant trois cents rameurs et six-vingts combattants[2]. Celle des Carthaginois, commandée par Amilcar et Hannon, avait dix vaisseaux de plus, et plus de monde aussi à proportion. Je prie les lecteurs de faire une attention particulière à la grandeur de cet armement, qui doit donner une idée tout autre qu'on ne l'a ordinairement de la marine des anciens.

[1] An. R. 496; av. J. C. 256.
[2] Polyb. lib. 1. cap. 26-30.

Les Romains mouillent d'abord à Messine; de là ils laissent la Sicile à leur droite, et, doublant le cap Pachynum, ils cinglent vers Ecnome [1], parce que leur armée de terre était aux environs. Pour les Carthaginois, ils s'avancèrent vers Lilybée, et de là à Héraclée de Minos. Ils se trouvèrent bientôt en présence les uns des autres. On ne pouvait envisager deux flottes et deux armées si nombreuses, ni être témoins des mouvements extraordinaires qui se faisaient pour se préparer au combat, sans être saisi de quelque frayeur à la vue du danger qu'allaient courir deux des plus puissants peuples de la terre.

Les Romains se tinrent prêts à accepter le combat, si on le leur présentait, et à faire irruption dans le pays ennemi, si l'on n'y mettait pas obstacle. Ils choisissent dans leurs troupes de terre ce qu'il y avait de meilleur, et divisent toute leur armée en quatre parties, dont chacune avait deux noms. La première s'appelait *la première légion et la première escadre*, et ainsi des autres; excepté la quatrième, qu'on appela *les triaires*, nom que l'on donnait chez les Romains à la dernière ligne de l'armée de terre.

Faisant réflexion qu'ils allaient combattre en pleine mer, et que la force des ennemis consistait dans la légèreté de leurs vaisseaux, ils songèrent à prendre une ordonnance qui fût sûre et qu'on eût peine à rompre. Pour cela, les deux vaisseaux à six rangs que montaient les deux consuls Régulus et Manlius furent mis de front à côté l'un de l'autre. Ils étaient suivis chacun d'une ligne ou file de vaisseaux, dont l'une formait la première escadre, et l'autre la seconde. Les bâtiments de chaque ligne s'écartaient et élargissaient l'intervalle du milieu à mesure qu'ils se rangeaient, et tenaient leurs proues en dehors. Les deux premières escadres, ainsi rangées, formaient les deux côtés d'un triangle aigu; l'espace du milieu était vide. La troisième escadre faisait la base du triangle, s'étendant en large depuis le bout de la première escadre jusqu'à celui de la seconde. Ainsi l'ordre de

[1] Ville et montagne, appelée maintenant *Dilicata*, près de l'embouchure du fleuve Himera, aujourd'hui *Salsi*, sur la côte méridionale de Sicile.

bataille avait la figure d'un triangle. Cette troisième escadre remorquait les vaisseaux de charge, placés derrière elle sur une longue ligne; enfin la quatrième escadre, ou les triaires, venait après, tellement rangée, qu'elle débordait des deux côtés la ligne qui la précédait.

Cet ordre de bataille, propre dans son tout au mouvement et à l'action, et en même temps très-difficile à rompre, était tout à fait extraordinaire, et peut-être sans exemple, mais sans doute fondé sur de bonnes raisons, dont les personnes habiles dans la marine pourraient rendre compte, mais qui passent mon intelligence. Je me contente, pour aider le lecteur à le concevoir plus aisément, d'en exposer ici à ses yeux l'image.

Pendant que tout se préparait de la sorte, les généraux des Carthaginois exhortèrent leurs soldats, leur faisant entendre fort succinctement « qu'en gagnant la bataille, ils « n'auront de guerre à soutenir que dans la « Sicile; au lieu que, s'ils la perdent, ce sera « pour défendre leur propre patrie et ce qu'ils « ont au monde de plus cher qu'ils seront « obligés de combattre. » Ils leur ordonnèrent ensuite de monter dans les vaisseaux et de se préparer au combat; ce que les soldats exécutèrent avec joie et promptitude, extrêmement animés par les puissants motifs qu'on venait de leur mettre devant les yeux en peu de mots, et faisant paraître un courage et une confiance capable d'intimider les ennemis.

Les généraux carthaginois se règlent et prennent leur parti sur l'arrangement de la flotte romaine, partagent la leur en trois escadres, rangées sur une même ligne, savoir le centre et les deux ailes. Ils étendent en pleine mer l'aile droite, en l'éloignant un peu du centre, comme pour envelopper les ennemis, et tournent les proues vers eux. Ils joignent à l'aile gauche une quatrième escadre rangée en courbure, tirant vers la terre. Hannon, ce général qui avait eu du dessous au siége d'Agrigente, commandait l'aile droite, et avait avec soi les vaisseaux et les galères les plus propres par leur légèreté à envelopper les ennemis. Amilcar, qui avait déjà commandé à Tyndaride, s'était réservé le centre et la gauche. Il se servit pendant la bataille d'un stratagème qui aurait pu causer la perte des Romains si l'exécution eût été aussi parfaite que le dessein était bien conçu. Comme l'armée carthaginoise était rangée sur une simple ligne, qui par cette raison paraissait facile à être enfoncée, les Romains commencent par l'attaque du centre. Alors, pour désunir leur armée, le centre des Carthaginois reçoit ordre de faire retraite. Il fuit en effet, et les Romains se laissant emporter à leur courage, poursuivent avec une ardeur téméraire les fuyards. La première et la seconde escadre, par cette manœuvre, s'éloignaient de la troisième qui remorquait les vaisseaux, et de la quatrième, où étaient les triaires destinés à les soutenir. Quand elles furent à une certaine distance, alors du vaisseau d'Amilcar s'élève un signal, et aussitôt les fuyards, tournant face, fondent avec force sur les vaisseaux qui les poursuivaient. Le combat s'étant engagé vivement de part et d'autre, les Carthaginois l'emportaient sur les Romains par la légèreté de leurs vaisseaux, par l'adresse et la facilité qu'ils avaient tantôt à approcher, tantôt à reculer : mais la vigueur des Romains dans la mêlée, leurs corbeaux disposés à accrocher les vaisseaux ennemis, la présence des généraux qui combattaient à leur tête, et sous les yeux desquels ils brûlaient de se signaler, ne leur inspiraient pas moins de confiance qu'en avaient les Carthaginois. Tel était le choc de ce côté-là.

En même temps Hannon, qui commandait l'aile droite, et qui au commencement du combat l'avait tenue à quelque distance du reste de l'armée, s'avançant en pleine mer, vient tomber en queue sur les vaisseaux des triaires, et y jette le trouble et la confusion. D'un autre côté, les Carthaginois de l'aile gauche, qui étaient proche de la terre en courbure, changent de situation, se rangent de front tenant leurs proues opposées à l'ennemi, et fondent sur la troisième escadre, dont les galères étaient attachées aux vaisseaux de charge pour les remorquer. Ceux-ci lâchent aussitôt leurs cordes, et en viennent aux mains. Ainsi toute cette bataille était divisée en trois parties, qui faisaient autant de combats fort éloignés l'un de l'autre. L'avantage fut longtemps égal et balancé de part et

d'autre. Mais enfin l'escadre que commandait Amilcar, ne pouvant plus résister, fut mise en fuite, et Manlius attacha à ses vaisseaux ceux qu'il avait pris. Régulus vient au secours des triaires et des vaisseaux de charge, menant avec lui les bâtiments de la seconde escadre qui n'avaient rien souffert. Pendant qu'il est aux mains avec la flotte de Hannon, les triaires, qui étaient près de se rendre, reprennent courage, et retournent à la charge avec vigueur. Les Carthaginois, attaqués devant et derrière, embarrassés et enveloppés par le nouveau secours, plièrent et prirent la fuite.

Sur ces entrefaites Manlius revient, et aperçoit la troisième escadre acculée contre le rivage par les Carthaginois de l'aile gauche. Les vaisseaux de charge et les triaires étant en sûreté, ils se joignent, Régulus et lui, pour courir la tirer du danger où elle était; car elle soutenait une espèce de siége, et elle aurait été immanquablement défaite, si les Carthaginois, par la crainte de l'abordage et du combat de pied ferme, ne se fussent contentés de la resserrer contre la terre. Les consuls arrivent, entourent les Carthaginois, et leur enlèvent cinquante vaisseaux avec tout l'équipage. Quelques-uns, ayant viré vers la terre, trouvèrent leur salut dans la fuite. Telle fut l'issue de tous les combats particuliers, d'où résulta pour les Romains l'avantage général de toute l'action, et une victoire complète. Trente vaisseaux carthaginois furent coulés à fond, soixante-quatre furent pris. Du côté des Romains, vingt-quatre vaisseaux seulement périrent dans le combat : aucun ne tomba en la puissance des ennemis.

Le fruit de cette victoire fut, comme l'avaient projeté les Romains [1], de faire voile en Afrique, après avoir radoubé les vaisseaux et les avoir fournis de toutes les munitions nécessaires pour soutenir une longue guerre dans un pays étranger. Les généraux carthaginois, voyant bien qu'ils ne pouvaient pas empêcher le passage, auraient souhaité au moins le retarder de quelques semaines, pour donner à Carthage le temps de se mettre en état de défense, ou de leur envoyer les secours qu'ils attendaient. Il s'agissait de faire des propositions de paix aux consuls. Amilcar n'osa pas y aller en personne, de peur que les Romains ne l'arrêtassent, peut-être en représailles du consul Cornélius Asina, surpris cinq ans auparavant par perfidie, et envoyé à Carthage chargé de chaînes. Hannon fut plus hardi. Il s'aboucha avec les consuls, et déclara qu'il était venu pour traiter de paix avec eux, et faire, s'il était possible, une bonne alliance entre les deux peuples. Il entendit cependant autour des consuls un bruit sourd de quelques Romains, qui rappelaient en effet l'exemple de Cornélius, et disaient qu'il fallait profiter de l'occasion de se venger. *Si vous le faites*, dit Hannon, *alors vous ne vaudrez pas mieux que les Africains.* Les consuls imposèrent silence à leurs gens; et adressant la parole à Hannon : *Ne craignez rien*, lui dirent-ils, *la bonne foi de Rome vous met en toute sûreté* [1]. Ils n'entrèrent point en conférence avec lui au sujet d'un accommodement; ils sentaient bien dans quelle vue il était venu. D'ailleurs l'espérance des grands succès qu'ils se promettaient leur faisait préférer la guerre à la paix.

Quelques jours après les consuls partirent avec la flotte [2]. Ce ne fut point sans une extrême répugnance de la part de quelques soldats, et même de quelques officiers, à qui le nom seul de mer, de longue navigation, de rivage ennemi, faisait peur. Mannius, tribun de légion, se distingua entre tous les autres, et porta les plaintes et les murmures jusqu'au refus d'obéir. Régulus, qui était homme ferme et d'autorité, en lui montrant les verges et les haches que portait le licteur, lui dit d'un ton menaçant qu'il saurait bien se faire obéir. Une crainte en étouffa une autre [3], et la menace d'une mort présente le rendit hardi navigateur.

Le voyage fut heureux, et ne fut traversé ni par aucune tempête, ni par aucune mauvaise rencontre [4]. Les premiers navires abor-

[1] Polyb. lib. 1, cap 10. — Zonar. lib. 8, pag. 390.

[1] « Isto te metu, Hanno, fides civitatis nostræ liberat. » (Val. Max. lib. 6, cap. 6.)

[2] Flor. lib. 2, cap. 2.

[3] Securi districtâ imperator metu mortis navigandi fecit audaciam. » (Flor.)

[4] Polyb. lib. 1, cap. 30 31.

dèrent au promontoire d'Hermès [1], qui, s'élevant du golfe de Carthage, s'avance dans la mer du côté de la Sicile. Ils attendirent là les bâtiments qui les suivaient; et, après avoir assemblé toute leur flotte, ils rangèrent la côte jusqu'à Aspis, nommée autrement *Clypéa* [2]. Ils y débarquèrent, et ayant tiré leurs vaisseaux sur la terre, ils les couvrirent d'un fossé et d'un retranchement, et, sur le refus que firent les habitants d'ouvrir les portes de leur ville, ils y mirent le siége.

On conçoit aisément quel trouble et quel mouvement l'arrivée des Romains causa parmi les Carthaginois. Dès le moment qu'ils apprirent la perte de la bataille d'Ecnome, l'alarme devint générale dans tout le pays. Persuadés que les consuls, enflés d'un succès si heureux, et, à ce qui semblait, si inespéré, ne manqueraient pas d'amener d'abord leurs troupes victorieuses devant Carthage, quand ce ne serait que pour lui insulter, ils étaient dans des transes continuelles, et s'attendaient à chaque instant à voir devant lenr porte l'armée ennemie. Quand ils virent qne les Romains avaient pris un autre parti, ils commencèrent un peu à respirer, et profitèrent de cette espèce de repos qu'on leur laissait pour prendre toutes les précautions possibles contre un si terrible ennemi.

Les consuls, de leur côté, dès qu'ils se furent rendus maîtres de Clypéa, y établirent leur place d'armes après l'avoir bien fortifiée: puis ils dépêchèrent des courriers à Rome pour donner avis de leur heureux débarquement, et pour recevoir les ordres du sénat sur ce qu'ils auraient à faire dans la suite. Cependant ils se répandirent dans le plat pays, y firent un dégât épouvantable, emmenèrent un grand nombre de troupeaux, et enlevèrent vingt mille prisonniers. Ils trouvèrent une contrée grasse et fertile qui, depuis l'irruption d'Agathocle, c'est-à-dire depuis plus de cinquante ans, n'avait point senti le fer des ennemis.

Le courrier, étant revenu de Rome, apporta les ordres du sénat, qui avait jugé à propos de continuer à Régulus, sous la qualité de proconsul, le commandement des armées de l'Afrique, et de rappeler son collègue avec une grande partie de la flotte et des troupes, ne laissant à Régulus que quarante vaisseaux, quinze mille hommes de pied, et cinq cents chevaux. On pouvait avoir besoin d'une partie de la flotte pour conserver les conquêtes de la Sicile: mais c'était renoncer visiblement au fruit que l'on pouvait attendre de la descente en Afrique que de réduire les forces du consul à un si petit nombre de vaisseaux et de troupes.

Manlius, prévenant le temps de l'hiver partit avec ce qui restait de la flotte et de l'armée. Zonare rapporte que ce consul emmena plusieurs citoyens romains pris par les Carthaginois dans les années précédentes, et délivrés par lui d'esclavage. Peut-être Cornélius Asina, que nous reverrons consul dans peu, fut-il de ce nombre. Manlius, de retour à Rome avec un grand butin, y fut très-bien reçu, et on lui accorda l'honneur du triomphe naval.

SER. FULVIUS PÆTINUS NOBILIOR[1].
M. ÆMILIUS PAULUS.

J'ai déjà dit que le sénat n'avait pas jugé à propos de rappeler Régulus d'Afrique, et d'interrompre le cours de ses victoires, mais qu'il lui avait continué le commandement des armées. Personne ne fut autant affligé de ce décret que celui à qui il était si glorieux. Il écrivit au sénat ponr s'en plaindre, et pour demander qu'on lui envoyât un successeur. Une de ces raisons était qu'*un homme de journée, profitant de l'occasion de la mort de son fermier, qui cultivait son petit champ composé de sept arpents, s'était enfui après avoir enlevé tout son équipage rustique: que sa présence était donc nécessaire, de peur que si son champ venait à n'être plus cultivé, il n'eût point de quoi nourrir sa femme et ses enfants.* Le sénat ordonna *que le champ serait cultivé aux dépens du public, qu'on rachèterait les instruments du labour qui avaient été volés, et que la république se chargerait aussi de la nourriture et de l'entretien de la*

[1] On croit que c'est le même que le promontoire de Mercure ou Hermès, aujourd'hui *Cap-Bon*.
[2] Aujourd'hui *Quippia*, au-dessous du promontoire de Mercure.

[1] An. R. 497; av. J. C. 255.

femme et des enfants de Régulus. Ainsi le peuple romain se constitua en quelque sorte le fermier de Régulus[1]. Voilà ce que coûta au trésor public un si rare exemple de vertu[2], qui fera honneur à Rome pendant la durée de tous les siècles.

Quelle étonnante simplicité dans ce vainqueur des Carthaginois! Quelqu'un ne dira-t-il point, quelle rusticité? Mais quelle noblesse et quelle grandeur d'âme! Je ne sais où l'on doit plus l'admirer, ou à la tête des armées, vainquant les ennemis de l'état; ou à la tête de ses compagnons de travail, cultivant son petit champ. On voit ici combien le vrai mérite est supérieur aux richesses. La gloire de Régulus subsiste encore : car qui peut lui refuser son estime? Le bien de ces gros riches périt avec eux, et souvent même avant eux.

Les Carthaginois cependant avaient établi deux chefs dans la ville[3], Asdrubal, fils d'Hannon, et Bostar; et ils avaient fait revenir de Sicile Amilcar, qui avait amené avec lui cinq mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux. Ces trois généraux, après avoir délibéré ensemble sur l'état présent des affaires, conçurent tous unanimement qu'il ne fallait point tenir les troupes renfermées dans la ville comme on avait fait jusqu'ici, ni laisser aux Romains la liberté de ravager impunément tout le pays. Ainsi l'on mit l'armée en campagne.

Pour Régulus, il ne laissait pas la sienne en repos. Allant toujours de proche en proche, il ruinait tout ce qui se rencontrait sur son passage. Étant arrivé en un lieu[4] par où passe le fleuve Bagadra[5], il y trouva, s'il en faut croire les historiens, un ennemi d'un genre tout nouveau, auquel il ne s'attendait point, et de qui toute son armée eut beaucoup à souffrir : c'était un serpent d'une grandeur monstrueuse. Quand les soldats approchaient de la rivière pour y faire de l'eau, il se lançait sur eux, les écrasait du poids de son corps, ou les étouffait dans les replis de sa queue, ou les faisait périr par le souffle empesté de sa gueule. Les dures écailles de sa peau le rendaient invulnérable à tous les traits et à toutes les armes. Il fallut dresser contre lui des balistes et des catapultes, et l'attaquer en forme, comme une citadelle. Enfin, après bien des coups inutiles, une grosse et énorme pierre, lancée avec une roideur extrême, lui brisa l'épine du dos, et le coucha par terre. On eut bien de la peine à l'achever, tant les soldats craignaient d'approcher d'un ennemi encore formidable, quoique dans le sein presque de la mort. Régulus en envoya les dépouilles à Rome, c'est-à-dire sa peau, longue de six-vingts pieds. Elle fut suspendue dans un temple, où Pline le naturaliste dit qu'on la voyait encore du temps de la guerre de Numance.

De Bagrada Régulus s'avança vers Adis[1], une des plus fortes places du pays, et en forma le siège. Les Carthaginois marchèrent aussitôt au secours de cette place[2]. Ils se postèrent sur une colline qui commandait le camp des Romains, et d'où ils pouvaient fort les incommoder, mais dont la situation rendait inutile une partie de leur armée : car la principale force des Carthaginois consistait dans la cavalerie et les éléphants, qui ne sont d'usage que dans les plaines. Régulus ne leur laissa pas le temps d'y descendre : et, pour profiter de la faute essentielle des Carthaginois, il les attaqua dans ce poste; et après une faible résistance de leur part, leurs propres éléphants les ayant plus incommodés que les ennemis mêmes, il les mit en déroute. La plaine mit en sûreté la cavalerie et les éléphants. Les vainqueurs, après avoir poursuivi quelque temps l'infanterie, revinrent piller le camp. Il y eut dans cette action dix-sept mille morts du côté des Carthaginois, cinq mille prisonniers avec douze éléphants. La nouvelle de cette victoire, qui se répandit bientôt partout, gagna aux Romains non-seulement les contrées voisines, mais des peuples fort éloignés : et en peu de

[1] « Fuit næ tanti servum non habere, ut colonus ejus « populus Romanus esset. » (SEN. *de Consolat. ad Helv.* cap. 12.)

[2] « Tanti ærario nostro virtutis Atilianæ exemplum, quo omnis ætas romana gloriabitur, stetit. » (VAL. MAX. lib. 4, cap. 4.)

[3] Polyb. lib. 1, cap. 32.

[4] Val. Max. lib. 1, cap. 8.

[5] Fleuve situé entre Utique et Carthage. Il se nomme maintenant *Megrada*.

[1] Elle ne subsiste plus. On ignore sa situation.

[2] Polyb. lib. 1, cap. 31.

jours près de quatre-vingts villes ou bourgs se rendirent à eux. Régulus, peu de temps après, se rendit maître de Tunis, place importante, et qui l'approchait fort de Carthage, dont elle n'était éloignée que de douze ou quinze milles, c'est-à-dire de quatre ou cinq lieues.

L'alarme fut extrême parmi les ennemis. Tout leur avait mal réussi jusque-là. Ils avaient été battus par terre et par mer. Plus de deux cents places s'étaient rendues au vainqueur[1]. Les Numides faisaient encore plus de ravage dans la campagne que les Romains. Ils s'attendaient à chaque moment à se voir assiégés dans la capitale. Les paysans, s'y réfugiant de tous côtés avec leurs femmes et leurs enfants pour y chercher leur sûreté, augmentèrent le trouble, et firent craindre la famine en cas de siége.

Les Carthaginois, se voyant sans espérance et sans ressource, députèrent les principaux de leur sénat au général romain pour demander la paix[2]. Régulus, dans la crainte qu'un successeur ne vînt lui enlever la gloire de ses heureux succès, et d'ailleurs se voyant hors d'état, avec le peu de troupes qu'on lui avait laissées, d'entreprendre le siége de Carthage, qui était le seul moyen de terminer entièrement la guerre en Afrique, ne refusa pas d'entrer en négociation. Il fit quelques propositions de paix aux vaincus; mais elles leur parurent si dures, qu'ils ne purent y prêter l'oreille. Ces conditions étaient : « qu'ils céde-« raient aux Romains la Sicile et la Sardaigne « entières : qu'ils leur rendraient gratuite-« ment leurs prisonniers; qu'ils rachèteraient « les leurs pour le prix dont on conviendrait : « qu'ils restitueraient tous les frais de la guerre; « et qu'ils paieraient un tribut annuel. » On y ajoutait encore d'autres conditions non moins fâcheuses : « qu'ils regarderaient comme amis « et comme ennemis tous ceux qui le seraient « des Romains : qu'ils ne pourraient mettre « en mer qu'un seul vaisseau de guerre; qu'ils « fourniraient aux Romains, toutes les fois « qu'ils en seraient requis, cinquante galères « à trois rangs de rames tout équipées. »

[1] Polyb. lib. 1, cap. 31.
[2] Zonar. lib. 8, pag. 391.
[3] Polyb.

Comme il était persuadé que les Carthaginois étaient aux abois, il ne rabattit rien de ces conditions, quelque instance que lui en fissent les députés; et, par un éblouissement que causent presque toujours les succès grands et inopinés, il les traita avec hauteur, prétendant qu'ils devaient regarder comme une grâce tout ce qu'il leur laissait, et ajoutant avec une sorte d'insulte, *qu'il faut ou savoir vaincre, ou savoir se soumettre au vainqueur.* Un traitement si dur et si fier révolta les Carthaginois, et ils prirent la résolution de périr plutôt les armes à la main, que de rien faire qui fût indigne de la grandeur de Carthage.

Réduits à cette fatale extrémité, il leur arriva fort à propos de Grèce un renfort de troupes auxiliaires, parmi lesquelles se trouvait Xanthippe, Lacédémonien, élevé dans la discipline de Sparte, et qui avait appris l'art militaire dans cette excellente école. Quand il se fut fait raconter toutes les circonstances de la dernière bataille, qu'il eut vu clairement pourquoi on l'avait perdue[1], qu'il eut connu par lui-même en quoi consistaient les principales forces de Carthage, il dit hautement, et le répéta souvent dans les conversations qu'il eut avec les autres officiers, que, si les Carthaginois avaient été vaincus, ils ne devaient s'en prendre qu'à l'incapacité de leurs généraux, qui n'avaient pas su faire usage des forces et des avantages qu'ils avaient entre leurs mains. Ces discours furent rapportés au conseil public. On en fut frappé. On le pria de vouloir bien s'y rendre. Il appuya son sentiment de raisons si fortes et si convaincantes, qu'il rendit palpables à tout le monde les fautes qu'avaient commises les généraux, et il fit voir aussi clairement qu'en gardant une conduite opposée, on pouvait, non-seulement mettre le pays en sûreté, mais en chasser l'ennemi.

Un tel discours fit renaître dans les esprits le courage et l'espérance. On le pria, et on le força en quelque sorte, car il se rendit longtemps difficile, d'accepter le commandement de l'armée. Quand on vit, dans les exercices qu'il fit faire aux troupes tout près de la ville,

[1] Polyb. lib. 1, cap. 33-37

la manière dont il s'y prenait pour les ranger en bataille, pour les faire avancer ou reculer au premier signal, pour les faire défiler avec ordre et promptitude, en un mot, pour leur faire faire toutes les évolutions et tous les mouvements que demande l'art militaire, on fut étonné, et l'on avoua que tout ce que Carthage jusque-là avait eu de plus habiles commandants n'étaient que des ignorants en comparaison de celui-ci.

Officiers et soldats, tout était dans l'admiration; et, ce qui est bien rare, la jalousie ne vint point à la traverse, la crainte du danger présent et l'amour de la patrie étouffant sans doute dans les esprits tout autre sentiment. A la morne consternation qui s'était repandue dans les troupes succédèrent tout d'un coup la joie et l'allégresse. Elles demandaient à grands cris et avec empressement qu'on les menât droit à l'ennemi, assurées, disaient-elles, de vaincre sous leur nouveau chef, et d'effacer la honte de leurs défaites passées. Xanthippe ne laissa pas refroidir cette ardeur. La vue de l'ennemi ne fit que l'augmenter. Lorsqu'il n'en fut plus éloigné que de douze cents pas, il crut devoir tenir conseil de guerre, pour faire honneur aux officiers carthaginois en les consultant. Tous, d'un consentement unanime, s'en rapportèrent uniquement à son avis, et promirent de le bien seconder. La bataille fut donc résolue pour le lendemain.

L'armée des Carthaginois était composée de douze mille hommes de pied, de quatre mille chevaux, et d'environ cent éléphants. Celle des Romains, autant que l'on peut conjecturer par ce qui précède (car Polybe ne le marque point ici), avait quinze mille hommes de pied et trois cents chevaux.

Il est beau de voir aux prises deux armées peu nombreuses comme celles-ci, mais composées de braves soldats, et commandées par d'habiles généraux. Dans ces actions tumultueuses où l'on compte des deux ou trois cents mille combattants, il ne se peut qu'il n'y ait beaucoup de confusion, et il est difficile, à travers mille événements où le hasard pour l'ordinaire semble avoir plus de part que le conseil, de démêler le vrai mérite des commandants et les véritables causes de la victoire. Ici rien n'échappe à la curiosité du lecteur, qui envisage clairement l'ordonnance des deux armées, qui croit presque entendre les ordres que donnent les généraux, qui suit tous les mouvements et toutes les démarches des troupes, qui touche, pour ainsi dire, au doigt et à l'œil toutes les fautes qui se font de part et d'autre, et qui par là est en état de juger certainement à quoi l'on doit attribuer le gain et la perte de la bataille. Le succès de celle-ci, quoiqu'elle paraisse peu considérable par le petit nombre des combattants, devait décider du sort de Carthage.

Voici quelle était la disposition des deux armées. Xanthippe mit à la tête ses éléphants sur une même ligne. Derrière, à quelque distance, il rangea en phalange, qui ne faisait qu'un même corps, l'infanterie composée de Carthaginois. La cavalerie fut placée sur les deux ailes. Pour les troupes étrangères qui étaient à leur solde, les unes, armées pesamment, furent mises à la droite entre la phalange et la cavalerie; et les autres, composées de soldats armés à la légère, furent rangées par pelotons sur l'une et l'autre aile, avec la cavalerie.

Du côté des Romains, comme ce qui les épouvantait le plus étaient les éléphants, Régulus, pour remédier à cet inconvénient, distribua les troupes armées à la légère sur une première ligne. Après elles il plaça les cohortes les unes derrière les autres, et mit sa cavalerie sur les deux ailes. En donnant ainsi au corps de bataille moins de front et plus de profondeur, il prenait à la vérité de justes mesures contre les éléphants (dit Polybe), mais il ne remédiait point à l'inégalité de la cavalerie, qui, du côté des ennemis, était beaucoup supérieure à la sienne.

Il ne faut pas être fort habile dans la science militaire pour voir que les Carthaginois, ayant quatre mille chevaux, et les Romains n'en ayant en tout que trois cents, le général romain devait éviter les plaines, et prendre des postes où la cavalerie des ennemis ne pût point agir et leur devînt inutile : ce qui était ôter en quelque sorte aux Carthaginois la partie de leur troupes sur laquelle ils comptaient le plus. Régulus savait lui-même que c'était par une pareille faute, quoique dans un genre opposé, que les Carthaginois avaient perdu la bataille

précédente, c'est-à-dire, pour avoir choisi un poste où ils ne pouvaient faire aucun usage de leur cavalerie ni de leurs éléphants. Il faut l'avouer ; l'éclat d'une victoire si brillante l'avait ébloui. Il se crut invincible, dans quelque lieu que se donnât le combat.

Les deux armées, rangées comme je l'ai marqué, n'attendaient que le signal. Xanthippe donna ordre à ses soldats armés à la légère, après qu'ils auraient fait leur décharge et lancé leurs traits, de se retirer dans les vides des corps de troupes qui étaient derrière eux, et pendant que l'ennemi serait aux prises avec la phalange carthaginoise, de sortir de côté, et de l'attaquer en flanc.

Le combat commença par les éléphants, que Xanthippe fit avancer pour enfoncer les rangs des ennemis. Ceux-ci, pour effrayer ces animaux, jettent de grands cris, et font un grand bruit avec leurs armes. La cavalerie carthaginoise donne en même temps contre celle des Romains, qui ne tint pas longtemps, étant infiniment inférieure à l'autre. L'infanterie romaine, qui était du côté gauche, soit pour éviter le choc des éléphants, soit parce qu'elle espérait avoir meilleur marché des soldats étrangers qui faisaient la droite dans l'infanterie ennemie, l'attaque, la renverse, et la poursuit jusqu'au camp. De ceux qui étaient opposés aux éléphants, les premiers furent foulés aux pieds et écrasés en se défendant vaillamment. Le reste du corps de bataille fit ferme quelque temps, à cause de sa profondeur. Mais lorsque les derniers rangs, enveloppés par la cavalerie et par les armés à la légère, furent contraints de tourner face pour faire tête aux ennemis, et que ceux qui avaient forcé le passage au travers des éléphants rencontrèrent la phalange des Carthaginois qui n'avait point encore chargé, et qui était en bon ordre, les Romains furent mis en déroute de tous côtés, et entièrement défaits. La plupart furent écrasés sous le poids énorme des éléphants ; le reste, sans sortir de ses rangs, fut criblé par les traits des armés à la légère, et accablé par la cavalerie. Il n'y en eut qu'un petit nombre qui prit la fuite : mais comme c'était dans un plat pays, les éléphants et la cavalerie numide en tuèrent une grande partie. Cinq cents, ou environ, furent faits prisonniers avec Régulus.

Les Carthaginois, après avoir dépouillé les morts, rentrèrent triomphants dans Carthage, faisant marcher devant eux le général des Romains et cinq cents prisonniers. Leur joie fut d'autant plus grande, que, quelques jours auparavant, ils s'étaient vus à deux doigts de leur perte. A peine pouvaient-ils croire ce qu'ils voyaient de leurs yeux. Hommes et femmes, jeunes gens et vieillards, tous se répandirent dans les temples pour rendre aux dieux de vives actions de grâces, et ce ne furent, pendant plusieurs jours, que festins et réjouissances. Régulus fut enfermé dans un cachot, où il resta pendant cinq ou six ans, et où il eut beaucoup à souffrir de la cruauté des Carthaginois. Nous voyons le général romain battu et pris : mais sa prison le rendra plus illustre que ses victoires.

Xanthippe, qui avait eu tant de part à cet heureux changement, prit le sage parti de se retirer bientôt après et de disparaître, de peur que sa gloire, jusque-là pure et entière, après ce premier éclat éblouissant qu'elle avait jeté, ne s'amortît peu à peu et ne le mît en butte aux traits de l'envie et de la calomnie, toujours dangereux, mais encore plus dans un pays étranger où l'on se trouve seul, sans amis, et destitué de tout secours.

Polybe dit qu'on racontait autrement le départ de Xanthippe, et promet de l'exposer ailleurs : mais cet endroit n'est pas parvenu jusqu'à nous[1]. On lit dans Appien que les Carthaginois, piqués d'une basse et noire jalousie de la gloire de Xanthippe, et ne pouvant soutenir l'idée d'être redevables de leur salut à un étranger, sous prétexte de le reconduire par honneur dans sa patrie avec une nombreuse escorte de vaisseaux, donnèrent ordre sous main à ceux qui les conduisaient de faire périr en chemin le général lacédémonien et tous ceux qui l'accompagnaient : comme s'ils avaient pu ensevelir avec lui dans les eaux et le souvenir du service qu'il leur avait rendu, et l'horreur du crime qu'ils commettaient à son égard. Une telle noirceur ne me paraît pas croyable même dans des Carthaginois.

Cette bataille, dit Polybe, quoique moins considérable que beaucoup d'autres, peut nous

[1] De Bell. pun. pag. 3.

donner de salutaires instructions; et c'est, ajoute-t-il, le solide fruit de l'histoire. Voilà le maître que je tâche de suivre.

Premièrement, doit-on beaucoup compter sur son bonheur, après ce qui arrive ici à Régulus? Fier de sa victoire et inexorable à l'égard des vaincus, à peine daigne-t-il les écouter, et lui-même bientôt après, il tombe entre leurs mains. Annibal fera faire la même réflexion à Scipion, lorsqu'il l'exhortera à ne se pas laisser éblouir par l'heureux succès de ses armes. *Régulus*[1], lui dira-t-il, *aurait été un des plus rares modèles de courage et de bonheur qu'il y ait jamais eu, si, après la victoire qu'il remporta dans le même pays où nous sommes, il avait voulu accorder à nos pères la paix qu'ils lui demandaient. Mais, pour n'avoir pas su mettre un frein à son ambition, et ne s'être pas contenu dans de justes bornes, plus son élévation était grande, plus sa chute fut honteuse.*

En second lieu on reconnaît bien ici la vérité de ce que dit Euripide, qu'*un sage conseil vaut mieux que mille bras*[2]. Un seul homme, dans cette occasion, change toute la face des affaires : d'un côté, il met en fuite des troupes qui paraissent invincibles; de l'autre, il rend le courage à une ville et à une armée qu'il avait trouvées dans la consternation et dans le désespoir.

Voilà, remarque Polybe, l'usage qu'il faut faire de ses lectures : car, y ayant deux voies de profiter et d'apprendre, l'une par sa propre expérience, et l'autre par celle d'autrui, il est bien plus sage et bien plus utile de s'instruire par les fautes des autres que par les siennes.

La nouvelle de la défaite et de la prise de Régulus causa une grande alarme à Rome, et fit craindre que les Carthaginois, enflés de leur victoire et irrités des maux qu'ils avaient soufferts, ne songeassent à venir s'en venger sur Rome même, et n'entreprissent de faire sentir à l'Italie les mêmes ravages que l'Afrique venait d'éprouver. C'est pourquoi le sénat ordonna aux consuls de pourvoir d'abord à la sûreté du pays en y laissant les troupes nécessaires pour sa défense, de travailler à la construction d'une flotte considérable, de partir au plus tôt pour la Sicile, et de passer même en Afrique, s'ils le jugeaient à propos, pour donner de l'occupation aux ennemis dans leur pays.

Les Carthaginois ne songèrent d'abord qu'à pacifier l'Afrique, à réduire par la douceur ou par la force les peuples qui s'étaient révoltés, à recouvrer les villes dont les Romains s'étaient rendus maîtres. Clypéa était la plus considérable. La garnison que les Romains y avaient laissée fit une vigoureuse défense, et tint longtemps en haleine l'armée des Carthaginois; de sorte que, lorsqu'ils eurent appris les préparatifs extraordinaires qu'on faisait en Italie pour mettre en mer une flotte, ils levèrent le siége, pour ne plus s'occuper qu'à en équiper une de leur côté, capable de disputer aux Romains l'entrée en Afrique.

Les consuls avaient fait une si grande diligence, qu'au commencement de l'été, il se trouva trois cent cinquante galères parfaitement équipées, et prêtes à se mettre en mer. Ils partirent sans perdre de temps, relâchèrent d'abord en Sicile, où ils laissèrent de bonnes garnisons dans les villes qui en avaient besoin, et continuèrent aussitôt leur route vers l'Afrique. Une rude tempête les poussa vers l'île Cossura, située entre l'Afrique et la Sicile, vis-à-vis le promontoire de Lilybée. Ils y firent une descente, ravagèrent tout le plat pays, et prirent la ville capitale, qui portait le nom même de l'île. De là ils gagnèrent le promontoire d'Hermès, près duquel est située la ville de Clypéa, où la flotte carthaginoise vint à leur rencontre. Il s'y donna un rude combat, dont le succès fut longtemps douteux. Le secours qui survint fort à propos de Clypéa fit pencher la balance du côté des Romains, et leur procura une victoire complète. Les Carthaginois eurent plus de cent galères coulées à fond, trente de prises; et ils y perdirent près de quinze mille hommes.

[1] « Inter pauca felicitatis virtutisque exempla M. Atilius quondam in hâc eâdem terrâ fuisset, si victor pacem petentibus dedisset patribus nostris. Sed non statuendo tandem felicitati modum, nec cohibendo efferentem se fortunam, quanto altiùs elatus erat, eò fœdiùs corruit. » (Liv. lib. 30, cap. 30.)

[2] Ἕν σοφὸν βούλευμα τὰς πολλὰς χεῖρας νικᾷ.

[1] Polyb. lib. 1, cap. 37.

Les Romains ne perdirent qu'onze cents hommes, et neuf vaisseaux. La flotte passa aussitôt à Clypéa, et les troupes, ayant été débarquées, y établirent leur camp près de la ville. Les Carthaginois vinrent peu après les y attaquer. Il se donna un combat sur terre : les Carthaginois furent encore vaincus, et perdirent près de neuf mille hommes. Parmi les prisonniers, il s'en trouva plusieurs des principaux citoyens de Carthage, qu'on garda soigneusement pour servir à l'échange de Régulus et des autres Romains les plus distingués.

On délibéra ensuite sur le parti qu'il fallait prendre. Les grands avantages qu'on venait de remporter avaient d'abord fait espérer qu'on pourrait se maintenir dans l'Afrique. Mais, comme tous les pays circonvoisins avaient été ravagés, on craignait la famine. On jugea donc à propos d'emmener la garnison de Clypéa, et de faire voile en Sicile. On emporta un grand butin, qui était le fruit des victoires de Régulus, et qu'il avait mis en dépôt dans cette ville.

Ils avaient fait un heureux voyage jusqu'en Sicile, et ils seraient arrivés en sûreté dans l'Italie, si les consuls avaient su prendre et suivre conseil. Les pilotes les avertirent que la navigation deviendrait très-dangereuse dans la saison où l'on était, entre le lever d'Orion et celui du Chien, qui est un temps où il s'excite pour l'ordinaire de très-grands orages. (On fixe ce temps aux mois de juin et de juillet.) Les consuls firent peu de cas de cette représentation, et s'amusèrent au siége de quelques villes maritimes, qu'ils voulurent reprendre en passant. Ils reconnurent bientôt à leur grand malheur la vérité de l'avis qui leur avait été donné. A leur départ, il s'éleva une tempête des plus violentes qu'on eût encore vues. De plus de trois cent soixante vaisseaux, à peine s'en sauva-t-il quatre-vingts, dont il fallut même jeter la charge en mer, sans compter un nombre encore plus grand de barques et de petits bâtiments qui périrent. La mer était couverte de cadavres d'hommes et d'animaux, de planches et de débris de galères, depuis la côte de Camarine [1], où cet orage avait accueilli la flotte, jusqu'au cap de Pachin. La bonté, la générosité du roi Hiéron fut pour eux, dans un si triste désastre, une grande consolation et un secours bien nécessaire. Il leur fournit des habits, des vivres, et tout l'armement nécessaire pour les vaisseaux qui leur restaient, et il les conduisit jusqu'à Messine.

Les Carthaginois surent bien mettre à profit la disgrâce de leurs ennemis. Ayant repris en passant la ville et l'île de Cossura [1], ils abordèrent en Sicile, formèrent le siége d'Agrigente sous la conduite de Carthalon, prirent en peu de jours cette ville qui ne reçut point de secours, et la ruinèrent entièrement. Il était à craindre que toutes les autres places des Romains n'eussent le même sort, et ne fussent obligées de se rendre : mais la nouvelle du puissant armement que l'on préparait à Rome donna du courage aux alliés [2], et les engagea à tenir ferme contre les ennemis. En effet, dans l'espace de trois mois, deux cent vingt galères furent mises en état de faire voile.

CN. CORNÉLIUS SCIPIO ASINA. II [3].
A. ATILIUS CALATINUS. II.

Ce Cornélius est le même qui, sept ans auparavant, étant consul, avait été pris par les Carthaginois dans une embuscade près des îles de Lipari, conduit à Carthage, et enfermé dans une prison où on lui fit souffrir d'indignes traitements. « Qui croirait [4], s'écrie un auteur, « que ce Cornélius serait conduit de la pourpre « consulaire à un cachot, et du cachot, rendu « de nouveau à la pourpre consulaire ? Il « éprouva ce double changement dans l'espace « de quelques années, devenu de consul captif, « et de captif consul. » De telles vicissitudes

[1] *Torre di Camarana*, sur la côte méridionale de Sicile.

[1] *Pantalarie*, île entre le royaume de Tunis et la Sicile.

[2] Polyb. lib. 1, cap. 38.

[3] An. R. 498; av. J. C. 254.

[4] « Quis crederet illum a duodecim securibus ad Carthaginensium perventurum catenas? Quis rursùs existimaret a punicis vinculis ad summa imperii perventurum fastigia? Sed tamen ex consule captivus, « ex captivo consul factus est. » (VAL. MAX. lib. 6, cap. 9.)

sont rares ; mais il suffit qu'elles ne soient pas sans exemple, pour servir d'avertissement au sage de ne point se laisser abattre par la mauvaise fortune, ni élever par la prospérité.

Les deux consuls ayant pris à Messine, en passant, quelques vaisseaux qu'ils y trouvèrent, les seuls presque qui s'étaient sauvés du dernier naufrage, abordèrent en Sicile avec une flotte de deux cent cinquante voiles[1], à l'embouchure de la rivière d'Ilimère[2], et se rendirent maîtres de la ville de Céphalédie, qui n'en est éloignée que de dix-huit milles (six lieues). Ils manquèrent Drépane, dont ils furent obligés de lever le siége. Ils en formèrent sur-le-champ un autre d'une bien plus grande importance : ce fut celui de Panorme[3], la principale ville du domaine des Carthaginois. Ils s'étaient d'abord emparés du port. Les habitants refusant de se rendre, ils travaillèrent à environner la ville de fossés et de retranchements. Comme le lieu fournissait du bois en abondance, les travaux avancèrent considérablement en peu de temps. L'attaque fut poussée vivement. Ayant abattu, par le moyen des machines, une tour située sur le bord de la mer, les soldats entrèrent par la brèche, et, après avoir fait un grand carnage, s'emparèrent de la ville extérieure, appelée la *Ville-Neuve*. L'ancienne ne tint pas longtemps. Comme elle commençait à manquer de vivres, les assiégés offrirent de se rendre, sans autre condition, sinon qu'ils auraient la liberté et la vie sauves. Leur offre ne fut point acceptée. On les obligea de se racheter pour un certain prix dont on convint, qui fut deux mines par tête, c'est-à-dire deux cents livres ; et il y eut quatorze mille personnes rachetées à ce prix, ce qui fait quatorze cent mille livres. Le reste de la populace, qui montait à près de treize mille têtes, fut vendu avec le butin.

La prise de cette ville fut suivie de la reddition volontaire de plusieurs autres places[4], dont les habitants chassèrent la garnison carthaginoise, et embrassèrent le parti des Romains. Les consuls, après de si glorieuses expéditions, retournèrent à Rome.

CN. SERVILIUS CÆPIO[1].
C. SEMPRONIUS BLÆSUS.

Ces consuls passèrent dans l'Afrique avec une flotte de deux cent soixante vaisseaux[2]. Ils y firent des descentes, prirent quelques places, et en remportèrent un grand butin. Il ne s'y passa aucune expédition importante, parce que les Carthaginois les empêchèrent toujours de prendre aucun poste commode. Ils avaient bien rétabli leurs affaires dans tout le pays, ayant reconquis toutes les places dont Régulus s'était rendu maître, et fait rentrer dans le devoir tous ceux qui s'étaient révoltés. Amilcar, ayant parcouru la Numidie et la Mauritanie, avait pacifié toutes ces contrées, et avait exigé des peuples, en forme d'amende et de satisfaction, mille talents d'argent[3] (trois millions), et vingt mille bœufs. Pour ce qui regarde les principaux des villes, qu'on accusait d'avoir été favorables aux Romains, il en fit pendre jusqu'à trois mille. On reconnaît bien ici le caractère des Carthaginois.

Les consuls ayant été portés par le vent à l'île des Lotophages[4], appelée *Méninx*, voisine de la petite Syrte, y essuyèrent un péril qui marque combien peu ils connaissaient la mer[5], dont le flux et le reflux étaient pour eux une chose nouvelle. L'eau s'étant retirée, ils furent fort étonnés de se trouver presque à sec, et, se croyant perdus, ils jetèrent beaucoup de choses hors des vaisseaux pour les décharger. Le retour du flux ne les surprit pas moins, mais ce fut d'une manière agréable ; car il les tira d'un péril qu'ils avaient cru sans ressource. Le reste du voyage leur fut assez favorable

[1] Polyb. lib. 1, cap. 39.
[2] Il y a deux rivières de ce nom, dont l'une coule vers le nord, et l'autre vers le sud. C'est de la première qu'il s'agit ici, que l'on appelle aujourd'hui *Fiume grande*.
[3] *Palerme*, capitale de la Sicile, sur la côte septentrionale de l'île.
[4] Les Jétines, les Soluntins, les Pétriniens, les Tyndaritains, etc.

[1] An. R. 499 ; av. J. C. 253.
[2] Polyb. lib. 1, cap. 40.
[3] Mille talents d'argent carthaginois valent 3,850 000 francs. E. B.
[4] *L'île des Gerbes*, au royaume de Tunis.
[5] Comme il n'y a point de flux et reflux dans la Méditerranée, si ce n'est en certains endroits particuliers, il est moins étonnant que les Romains ignorassent ce qui arrive aux Syrtes.

jusqu'au cap de Palinure[1], qui s'avance des montagnes de Lucanie dans la mer. Quand ils vinrent à le doubler, une furieuse tempête s'éleva tout à coup, et leur coula à fond plus de cent cinquante gros vaisseaux, sans parler d'un grand nombre de barques et d'autres petits bâtiments.

Tant de pertes de vaisseaux qui se suivirent d'assez près, et qui ne pouvaient être réparées qu'avec des frais immenses, affligèrent extrêmement les Romains, et leur firent croire que la volonté des dieux n'était pas qu'ils eussent l'empire de la mer. Le sénat, en conséquence, ordonna qu'on n'équiperait plus qu'une flotte de soixante vaisseaux pour tenir les côtes de l'Italie en sûreté, et pour transporter en Sicile les vivres et les autres munitions nécessaires aux armées qui y feraient la guerre.

L'un des deux censeurs étant mort, l'autre abdiqua, selon la coutume établie depuis longtemps : ce qui fit remettre le dénombrement à l'année suivante

C. AURÉLIUS COTTA[2].
P. SERVILIUS GÉMINUS.

Ils reprennent une ville en Sicile, nommée *Himère* ou *Thermes d'Himère*[3].

C. Aurélius forme le siége de Lipari, ville située dans l'île de même nom. Obligé de retourner à Rome pour prendre de nouveau les auspices, il confie le soin du siége à Q. Cassius, tribun légionnaire, avec ordre de veiller seulement à la conservation des ouvrages, et avec défense expresse d'attaquer la place en son absence[4]. Le jeune officier, emporté par un désir effréné de gloire, mène ses troupes à l'attaque de la ville. Sa témérité fut bien punie : les assiégés firent une violente sortie, où ils lui tuèrent beaucoup de monde, le repoussèrent lui-même jusque dans le camp, qu'il eut bien de la peine à défendre, et ensuite brûlèrent tous les ouvrages. Le retour du consul eut bientôt tout rétabli : la ville fut prise, et il s'y fit un grand carnage. Il songea pour lors à la punition de l'officier, qui fut dégradé frappé publiquement de verges, et obligé de servir dans les derniers rangs de l'infanterie comme simple soldat.

Quand on se fut rendu maître de Lipari, les descendants de Timasithée furent exemptés de tout tribut et de tout impôt, en reconnaissance d'un service signalé que leur auteur avait rendu à la république il y avait cent quarante ans[1]. Il avait pour lors l'autorité souveraine à Lipari. Il fit rendre aux Romains une coupe d'or qu'ils envoyaient à Delphes, et que les pirates de Lipari avaient prise, donna une bonne escorte aux ambassadeurs pour les mener à Delphes, enfin les fit reconduire en toute sûreté jusqu'à Rome. L'action est héroïque : mais la reconnaissance du peuple romain, aussi vive après tant d'années que si le service eût été tout récent, est bien remarquable et bien digne de louange.

Depuis le malheur de Régulus, les éléphants, qui y avaient beaucoup contribué, avaient jeté une si grande terreur parmi les troupes romaines, qu'elles n'osaient presque plus se présenter devant les ennemis, ni hasarder de combat contre eux. Ce changement, dont les Carthaginois s'aperçurent bien, joint à la résolution qu'ils surent que le sénat avait prise de ne plus équiper de nouvelles flottes, leur fit espérer que, pour peu qu'ils voulussent faire d'efforts, il leur serait facile de recouvrer toute la Sicile.

Ils manquaient d'argent, le trésor public était épuisé par les dépenses énormes que la guerre, que l'on faisait depuis douze ans, avait entraînées[2]. Ils envoyèrent une ambassade à Ptolémée, roi d'Égypte (c'était Ptolémée Philadelphe), pour le prier de leur prêter deux mille talents d'argent[3]. Ptolémée, qui était lié aussi d'amitié avec les Romains, ayant tenté inutilement de réconcilier les deux peuples comme médiateur, témoigna aux ambassadeurs que, quelque désir qu'il eût d'obliger les Carthagi-

[1] *Capo Palinuro*, cap du royaume de Naples.
[2] An. R. 500; av. J. C. 252.
[3] *Terminé*, au nord-ouest de la Sicile, à l'embouchure de la rivière du même nom.
[4] Val. Max. lib. 2, cap. 4.

[1] Liv. lib. 5, cap. 28.
[2] Appian. ap. Fulv. Urs.
[3] Six millions. = Deux mille talents d'argent d'Alexandrie valent près de 15 000 000 fr. E. B.

nois, il ne pouvait le faire dans la conjoncture présente, parce que ce serait violer la foi des traités que d'aider d'argent ou de troupes des amis contre d'autres amis.

Ce fut cette année, pour la première fois, que la dignité de grand pontife passa dans l'ordre des plébéiens. Ti. Coruncanius fut élevé à cet honneur.

Les nouveaux censeurs firent la clôture du dénombrement[1] : c'était le trente-septième lustre. Il se trouva deux cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept citoyens capables de porter les armes. Cette censure fut sévère et rigoureuse. Treize des sénateurs furent dégradés[2]. On ôta les chevaux à quatre cents jeunes chevaliers romains, et ils furent rejetés dans les plus bas rangs du peuple. La cause d'une punition si déshonorante fut la plainte que le consul Aurélius avait portée contre eux au tribunal des censeurs, sur ce qu'en Sicile, dans une nécessité pressante, ayant été commandés pour des travaux, ils avaient refusé d'obéir. Le consul à cette punition infligée par les censeurs en fit ajouter une autre par le sénat. Il fut dit que leurs années de service passées ne leur seraient point comptées, et qu'ils seraient obligés de les recommencer tout de nouveau. C'était par de pareils exemples de sévérité placés à propos que se conservait chez les Romains l'exactitude de la discipline militaire, d'où dépend tout le succès des armées, et qui a contribué plus que toute autre chose à porter la grandeur romaine au point où elle est arrivée.

L. CÆCILIUS MÉTELLUS[3].
C. FURIUS PACILUS.

Il ne se fit rien de considérable cette année[4]. Les consuls, qui étaient passés en Sicile, n'attaquèrent point l'ennemi, et n'en furent point non plus attaqués. Cependant Asdrubal, nouveau général des Carthaginois, était arrivé tout récemment avec deux cents galères, cent trente éléphants, et vingt mille tant fantassins que cavaliers. Cette inaction, laquelle, en traînant la guerre en longueur, épuisait les fonds du trésor, donna lieu au sénat d'examiner de nouveau la résolution qu'on avait prise de ne plus construire de flottes, à cause des grandes dépenses auxquelles elles engageaient la république. Le sénat voyait « qu'on retom« bait dans le même inconvénient par la pro« longation de la guerre. Depuis l'échec de « Régulus, les troupes romaines ne mon« traient plus la même ardeur qu'auparavant. « Quand tout réussirait à l'ordinaire dans les « combats de terre, on ne pouvait rien termi« ner, ni chasser les Carthaginois de la Sicile « tant qu'ils demeureraient maîtres de la mer. « D'ailleurs il y avait quelque chose de hon« teux et d'indigne du caractère romain de se « laisser rebuter par des pertes causées, non « par leur faute, mais par des malheurs iné« vitables à toute la prudence humaine. » Ces considérations déterminèrent le sénat à reprendre l'ancien plan, et à tourner les principaux efforts de la république du côté de la mer.

C. ATILIUS RÉGULUS. II[1].
L. MANLIUS VULSO. II.

Ces consuls furent chargés du soin de préparer une flotte, et de l'équiper de tout ce qui était nécessaire. On continua à L. Métellus, en qualité de proconsul, le commandement de l'armée de Sicile, où il était resté, pendant que son collègue était retourné à Rome pour l'élection des consuls.

Cependant Asdrubal[2], voyant qu'il n'y avait plus en Sicile qu'un seul général romain avec la moitié des forces, et faisant réflexion que l'armée romaine, lors même qu'elle était entière, n'avait osé par crainte, quoiqu'elle fût presque tous les jours rangée en bataille en présence de l'ennemi, accepter le combat, crut que le temps était venu de hasarder une action, d'autant plus que ses troupes la de-

[1] Val. Max. lib. 2, cap. 9.
[2] « Ærarii facti. »
[3] An. R. 501; av. J. C. 251.
[4] Polyb. lib. 1, cap. 41.

[1] An. R. 502; av. J. C. 250.
[2] Polyb. lib. 1, cap. 41-43.

mandaient avec empressement, et souffraient impatiemment tout délai. Il partit de Lilybée, et, ayant traversé un chemin fort difficile par le pays de Sélinunte, il arriva sur les terres de Panorme, et y campa.

Le proconsul Métellus était pour lors dans cette ville avec son armée. C'était le temps de la moisson; il y était venu pour mettre les habitants en état de scier et de serrer leurs blés en sûreté. Ayant appris par des espions carthaginois arrêtés sur ses ordres qu'Asdrubal s'avançait dans le dessein de donner un combat, pour le fortifier dans cette résolution et le rendre moins précautionné, il affecte de montrer de la crainte, et se tient renfermé dans la ville. Cette conduite en effet enhardit extrêmement le général carthaginois. Il ravage impunément le plat pays, porte partout le fer et le feu, et s'avance fièrement jusqu'aux portes de Panorme. Métellus demeure toujours dans l'inaction; et, pour donner à Asdrubal de plus en plus mauvaise idée et du courage et du nombre de ses troupes, il ne fait paraître que fort peu de soldats sur les murs. Asdrubal n'hésita plus. Il fait marcher toutes ses troupes, tant de pied que de cheval, et tous ses éléphants, vers les murs de la ville, et il y établit son camp avec tant de sécurité et tant de mépris pour des ennemis qui n'osaient pas se montrer, qu'il ne daigna pas même l'environner de retranchements.

Les vivandiers et les valets qui suivaient l'armée avaient apporté dans le camp du vin en abondance. Les soldats mercenaires ne s'épargnèrent pas, et, remplis de vin, ils excitaient un tumulte, et poussaient des cris confus et violents, tels que l'ivresse en fait jeter. Le proconsul crut que c'était là le temps d'agir. Il commence par faire sortir ses armés à la légère pour attirer les ennemis au combat; ce qui ne manqua pas d'arriver. S'avançant insensiblement les uns après les autres, toute l'armée à la fin sortit du camp. Métellus place une partie des armés à la légère le long de quelques fossés de la ville, avec ordre, si les éléphants s'approchaient, de jeter force traits contre eux, et, quand ils se trouveraient pressés, de descendre dans le fossé pour en remonter bientôt après et tourmenter de nouveau les éléphants. Et afin qu'ils ne manquassent point de traits, il en fait porter une bonne quantité sur les murs, et charge les gens du petit peuple d'en jeter en bas de temps en temps. Il range sur les mêmes murs ses archers. Pour lui, il demeure avec ses troupes pesamment armées à la porte de la ville, qui était vis-à-vis l'aile gauche des ennemis, prêt à sortir quand il serait temps.

Cependant les armés à la légère, qui avaient commencé l'action, tantôt pressés par la multitude des ennemis, se retiraient vers la ville en bon ordre, tantôt fortifiés par les nouvelles troupes que le proconsul leur envoyait de temps en temps, soutenait le combat. Du côté des Carthaginois, les conducteurs des éléphants, voulant s'attribuer à eux principalement l'honneur de la victoire, et l'enlever à Asdrubal, mettent en mouvement leurs pesants animaux sans attendre l'ordre, et ils poursuivirent ceux qui se retiraient vers la ville jusqu'au fossé. C'était là où on les attendait. Les archers qui étaient sur les murs, et les armés à la légère qui bordaient le fossé, font tomber sur eux une grêle de flèches et de traits. Les éléphants, percés de coups et de blessures, n'écoutent plus la voix de leurs maîtres, et, devenus furieux, ils se tournent contre les Carthaginois mêmes, troublent et renversent les rangs, et écrasent tout ce qu'ils rencontrent : c'est l'inconvénient ordinaire des éléphants. Métellus sort dans ce moment de trouble et de confusion, qui fut pour lui comme un signal. Trouvant les ennemis dans cet état, comme il l'avait prévu, il n'eut pas de peine à les renverser et à les mettre en déroute. Le carnage fut horrible et dans le combat et dans la fuite. Pour comble de malheur, la flotte carthaginoise arrive dans cette conjoncture, et, loin de leur être de quelque secours, devient pour eux une occasion d'une nouvelle et plus grande disgrâce. Dès qu'elle parut, aveuglés par la crainte ils courent tous précipitamment vers cette flotte comme vers leur unique asile, et se renversant les uns les autres, ils se foulent aux pieds, ou sont écrasés par les éléphants, ou tués par les ennemis qui les poursuivent, ou noyés dans la mer en voulant arriver à la nage aux vaisseaux. Asdrubal se sauva à Lilybée. Il fut condamné pendant son absence à Carthage; et quand il y fut retourné, sans savoir ce qui

avait été ordonné contre lui, il fut mis à mort. C'était un des plus grands généraux qu'eût eus la république. Un seul malheur fit oublier tous les services qu'il lui avait rendus. On n'en usait pas de la sorte à Rome.

Les Romains n'ont guère remporté de victoire plus grande que celle-là. Elle rendit le courage à leurs troupes, et abattit entièrement celui des Carthaginois; de sorte que, pendant tout le reste de cette guerre, ils n'osèrent plus hasarder de combat par terre. Vingt mille Carthaginois périrent dans cette action. On y prit vingt-six éléphants dans l'action même, et tous les autres dans les jours qui suivirent. Le proconsul, prévoyant que ceux qui ne savaient pas la manière de traiter et de conduire ces animaux auraient de la peine à les prendre et à les emmener dans l'état de fureur où il étaient, errants de côté et d'autre dans la campagne, fit proclamer par un héraut qu'il accorderait la vie et la liberté à ceux qui contribueraient à en prendre quelques-uns. Les Carthaginois saisirent avec joie une occasion si favorable d'adoucir leur sort. Ils prirent d'abord ceux qui étaient les moins farouches, et qu'ils connaissaient davantage, et, par leur moyen, ils attirèrent les autres sans peine. Métellus les envoya tous à Rome, au nombre de cent quarante-deux.

Voici comme il s'y prit pour ce transport[1], qui n'était pas facile, parce qu'il n'avait point de vaisseaux propres pour une telle opération. On commença par amasser un grand nombre de tonneaux vides, qu'on attachait ensemble deux à deux par le moyen d'une poutre qu'on insérait entre ces tonneaux, laquelle les empêchait de s'entre-heurter et de se séparer. On construisait dessus une espèce de plancher formé d'ais, qu'on couvrait de terre et d'autres matériaux, aux deux côtés duquel on élevait un garde-fou, c'est-à-dire, comme une petite muraille, pour empêcher les éléphants de tomber dans l'eau. Ils y entraient de dessus la terre sans peine, avançaient sur la mer sans s'en apercevoir, et arrivaient, à la faveur de ces radeaux, jusqu'au bord du rivage, comme s'ils eussent toujours été portés sur terre. Métellus fit ainsi transporter tous ces éléphants jusqu'à Rhège; et de là on les conduisit à Rome, où ils furent exposés dans le Cirque; spectacle qui fit autant de plaisir au peuple qu'il avait jusque-là causé de terreur aux troupes.

Les pertes considérables que les Carthaginois avaient faites[1], tant par terre que sur mer depuis quelques années, les déterminèrent à envoyer à Rome des ambassadeurs pour y traiter de paix; et en cas qu'ils n'en pussent obtenir une qui leur fût favorable, pour y proposer l'échange des prisonniers, et surtout de certains d'entre eux qui étaient des premières familles de Carthage. Ils crurent que Régulus pourrait leur être d'un grand secours, principalement par rapport au second article. Il avait à Rome sa femme et ses enfants, grand nombre de parents et d'amis dans le sénat, son cousin-germain dans la place de consul. On avait lieu de présumer que le désir de se tirer du triste état où il languissait depuis plusieurs années, de rentrer dans sa famille qui lui était fort chère, et d'être rétabli dans un patrie où il était généralement estimé et respecté, le porterait infailliblement à appuyer la demande des Carthaginois. On le pressa donc de se joindre aux ambassadeurs dans le voyage qu'ils se préparaient de faire à Rome. Il ne crut pas devoir se refuser à cette proposition : la suite fera connaître quels furent ses motifs. Avant que de partir, on lui fit prêter serment qu'en cas qu'il ne réussît point dans ses demandes, il reviendrait à Carthage, et on lui fit même entendre que sa vie dépendait du succès de sa négociation.

Quand ils furent près de Rome, Régulus refusa d'y entrer, apportant pour raison que la coutume des ancêtres était de ne donner audience aux ambassadeurs des ennemis que hors de la ville. Le sénat s'y étant assemblé, les ambassadeurs, après avoir exposé le sujet de leur ambassade, se retirèrent. Régulus, voulait les suivre, quoique les sénateurs le priassent de rester; et il ne se rendit à leurs prières qu'après que les Carthaginois, dont il se regardait comme l'esclave, le lui eurent permis.

[1] Frontin. lib. 1, cap. 7. — Plin. lib. 8, cap. 6.

[1] Freinshem. lib. 18, cap. 57-66.

Il ne paraît pas qu'on ait fait mention de ce qui regardait la paix, ou du moins qu'on s'y soit arrêté : la délibération ne roula que sur l'échange des prisonniers. Régulus, invité par la compagnie à dire son avis, répondit qu'il ne pouvait le faire comme sénateur, ayant perdu cette qualité, aussi bien que celle de citoyen romain, depuis qu'il était tombé entre les mains des ennemis : mais il ne refusa pas de dire comme particulier ce qu'il pensait. La conjoncture etait délicate ; tout le monde était touché du malheur d'un si grand homme. Il n'avait, dit Cicéron, qu'à prononcer un mot, pour recouvrer, avec sa liberté, ses biens, ses dignités, sa femme, ses enfants, sa patrie : mais ce mot lui paraissait contraire à l'honneur et au bien de l'état. Il ne fut attentif qu'aux sentiments qu'exigeaient de lui, en cette occasion, la force et la grandeur d'âme. Ce sont ces vertus [1], dit Cicéron en parlant de Régulus, qui apprennent aux hommes à ne rien craindre, à mépriser toutes les choses humaines, à se préparer à tout ce qui peut arriver de plus fâcheux ; j'ajouterai avec Sénèque [2], à marcher partout où le devoir nous appelle, à travers les plus grands dangers, en foulant aux pieds tout autre intérêt, quel qu'il puisse être. Il déclara donc nettement « qu'on « ne devait point songer à faire l'échange des « prisonniers [3]; qu'un tel exemple aurait des « suites funestes à la république; que des citoyens qui avaient eu la lâcheté de livrer « leurs armes à l'ennemi, étaient indignes de « compassion et incapables de servir leur pa- « trie : que, pour lui, à l'âge où il était, on « devait compter que le perdre c'était ne rien « perdre; au lieu qu'ils avaient entre leurs « mains plusieurs généraux carthaginois dans « la vigueur de l'âge, et en état de rendre en- « core à leur patrie de grands services pen- « dant plusieurs années. »

[1] « Magnitudo animi et fortitudo... Harum enim est « virtutum proprium, nihil extimescere, omnia humana « despicere, nihil quod homini accidere possit, intole- « randum putare. » (Cic. *Offic.* lib. 3, cap. 100.)

[2] « Calcatis utilitatibus ad eam (virtutem) eundum est, « quòcumque vocavit, quòcumque misit, sine respectu « rei familiaris. » (Sen. *de Benef.* lib. 6, cap. 1.)

[3] Hoc caverat mens provida Reguli,
Dissentientis conditionibus
Fœdis, et exemplo trahenti
Perniciem veniens in ævum :

Si non periret immiserabilis
Captiva pubes...

Auro repensus scilicet acrior
Miles redibit ! Flagitio additis
Damnum...

Si pugnat extricata densis
Cerva plagis, erit ille fortis,
Qui perfidis se credidit hostibus ;
Et marte Pœnos proteret altero,
Qui lora restrictis lacertis
Sensit iners, timuitque mortem !

(Horat. lib. 3, od. 5.)

Ce ne fut point sans peine que le sénat se rendit à un avis qui devait coûter si cher à celui qui en était l'auteur; avis inouï et sans exemple, dans le cas où se trouvait Régulus. Cicéron, au troisième livre des Offices, examine si Régulus, après avoir opiné comme il fit dans le sénat, était obligé de retourner à Carthage, et de s'exposer aux tourments les plus cruels plutôt que de manquer à un serment extorqué de lui par force, fait à un ennemi qui ne savait ce que c'était que d'être fidèle à sa parole, de qui il n'avait rien à craindre, non plus que de la colère des dieux qui en sont capables [1].

Cicéron rejette ce frivole raisonnement avec une sorte d'indignation. Ce qu'on doit considérer dans le serment, dit-il, et ce qui doit le faire garder, ce n'est pas la crainte d'être puni si l'on y manque, c'est la force et la sainteté même du serment; car *le serment est une affirmation religieuse* [2]. Or, ce qu'on affirme de cette sorte, et dont on prend Dieu même à témoin, il faut le tenir par respect pour la foi donnée, cette foi dont Ennius a dit ce beau mot : *O sainte et divine foi, par qui Jupiter même jure, que vous êtes digne d'être placée au plus haut des temples* [3] ! Quiconque viole son serment viole donc cette foi si sainte et si

[1] C'était le sentiment de certains philosophes, que la Divinité ne se mettait point en colère, et que les hommes n'avaient rien à craindre de sa vengeance.

[2] « Est enim jusjurandum affirmatio religiosa. Quod « autem affirmatè, quasi Deo teste, promiseris, id te- « nendum est. » (Cic. *Offic.* lib. 3, pag. 104.)

[3] « O fides alma, apta pinnis, et jusjurandum Jovis

respectable. La guerre même a ses lois, qui doivent être inviolablement observées par rapport aux ennemis, quels qu'ils soient; et prétendre que la foi donnée à quelqu'un qui n'en a point est nulle, c'est chercher à couvrir par un prétexte insoutenable la noirceur du parjure et de l'infidélité.

Il faut conclure de ce qui vient d'être dit, que tout ce que la crainte et la bassesse de cœur font faire, c'est-à-dire toutes les actions telles qu'aurait été celle de Régulus, si, en opinant sur l'échange des prisonniers, il eût regardé ce qui lui convenait plutôt que ce qui convenait à la république, ou qu'au lieu de retourner il fût demeuré chez lui; que ces actions doivent être regardées comme criminelles, honteuses et infâmes : c'est toujours Cicéron qui parle. Et voilà jusqu'où peut aller la sagesse humaine, toujours bien courte lorsqu'il s'agit de remonter aux premiers principes des choses, et qui, bâtissant sa morale sans rapport à Dieu, sans la crainte d'être puni de lui, sans l'espérance de lui plaire, ôte à la vertu tout solide motif, et tout soutien réel.

Régulus n'hésita point sur le parti qu'il devait prendre. Cet illustre exilé[1] partit de Rome pour retourner à Carthage, sans être touché ni de la vive douleur de ses amis, ni des larmes de sa femme et de ses enfants, mais avec la tranquillité d'un magistrat qui, libre enfin de toute affaire, part pour sa campagne : cependant il n'ignorait pas à quels supplices il était réservé. En effet, dès que les ennemis le virent de retour sans avoir obtenu l'échange, et qu'ils surent qu'il s'y était même opposé, il n'y eut sorte de tourments que leur barbare cruauté ne lui fît souffrir. Ils le tenaient longtemps resserré dans un noir cachot, d'où, après lui avoir coupé les paupières, il le faisaient sortir tout à coup pour l'exposer au soleil le plus vif et le plus ardent. Ils l'enfermèrent ensuite dans une espèce de coffre tout hérissé de pointes, qui ne lui laissaient aucun moment de repos ni jour ni nuit. Enfin, après l'avoir ainsi longtemps tourmenté par d'excessives douleurs et une cruelle insomnie, ils l'attachèrent à une croix, qui était le supplice le plus ordinaire chez les Carthaginois, et l'y firent périr[1].

Telle fut la fin de ce grand homme. Il aurait manqué quelque chose à sa gloire[1], si sa fermeté et sa patience n'eussent été mises à une si rude épreuve. Ce ne sont point les prospérités, mais les malheurs qui font paraître la vertu avec éclat, qui la mettent dans tout son jour, et qui font connaître jusqu'où va sa force. C'est un païen qui parle ainsi : mais il ignorait l'usage des grandes vérités qu'il enseignait. Quand vous voyez les gens de bien, dit encore Sénèque, poursuivis par les méchants, affligés, tourmentés, ne croyez pas que Dieu les oublie. Il les traite, comme un bon père traite ses enfants qu'il aime, mais qu'il forme avec sévérité à la sagesse et aux bonnes mœurs. Dieu n'a pas pour les hommes vertueux une tendresse faible, qui le porte à les traiter délicatement : il les éprouve, il les endurcit, il travaille à les rendre dignes de lui. Un tyran peut exercer son pouvoir sur leur

[1] Ferlur pudicæ conjugis osculum,
Parvosque natos, ut capitis minor,
A se removisse, et virilem
Torvus humi posuisse vultum,

Donec labantes consilio patres
Firmaret auctor nunquàm alias dato,
Interque mœrentes amicos
Egregius properaret exul.

Atqui sciebat quæ sibi barbarus
Tortor pararet. Non aliter tamen
Dimovit obstantes propinquos,
Et populum reditus morantem,

Quàm si clientum longa negotia
Dijudicatâ lite relinqueret,
Tendens Venafranos in agros,
Aut lacedæmonium Tarentum.

(Horat. [lib. 3, od. 5, fin.].)

[1] « Adversi aliquid incurrat oportet, quod animum « probet. » (Sen. *ad Marc.* cap. 6.)

« Marcet sine adversario virtus. Tunc apparet quanta « sit, quantùm valeat, quantùmque polleat, quum, quid « possit, patientiâ ostendit. » (Id. *de Provid.* cap. 2.

« Quem (virum bonum) parens ille magnificus, vir- « tutum non lenis exactor, sicut severi patres, duriùs « educat. Itaque, quum videris bonos viros, acceptosque « diis, laborare, sudare, per arduum ascendere; malos « autem lascivire, et voluptatibus fluere; cogita filiorum « nos modestiâ delectari, vernularum licentiâ; illos dis- « ciplinâ tristiori contineri, horum ali audaciam. Idem « tibi de Deo liqueat. Bonum virum in deliciis non ha- « bet : experitur, indurat, sibi illum præparat. » (Ibid.)

corps[1], mais il ne va pas plus loin; il ne peut rien sur leur âme, qui est un asile sacré et inaccessible à ses coups. Au milieu des tourments[2], ils demeurent tranquilles et attachés inviolablement à leur devoir; ils les sentent, mais ils les surmontent. Voilà le portrait de Régulus, le héros du paganisme en fait de courage et de patience; mais malheureusement pour lui, le martyr de la vanité, de l'amour de la gloire, et d'un vain fantôme de vertu.

Il est à remarquer que Polybe ne dit rien de tous ces prodiges de constance.

Le sénat, ayant appris la mort tragique de Régulus et la cruauté inouïe des Carthaginois, livra les plus distingués de leurs prisonniers à Marcia sa femme, et à ses enfants. Ils les enfermèrent dans une armoire[3] garnie de pointes de fer, pour leur rendre avec usure les douleurs au milieu desquelles Régulus avait fini sa vie; et les laissèrent cinq jours entiers sans nourriture, au bout desquels Bostar mourut de faim et de misère. Mais Amilcar, dont le tempérament était plus vigoureux, vécut encore cinq autres jours à côté du cadavre de Bostar avec lequel il était enfermé, au moyen de la nourriture qu'on ne lui fournit que pour prolonger ses tourments. A la fin, les magistrats, informés de ce qui se passait dans la maison de Marcia, firent cesser ces inhumanités, renvoyèrent à Carthage les cendres de Bostar, et ordonnèrent que les autres prisonniers fussent traités plus doucement. Il me semble que, quelque dignes que parussent les Carthaginois d'une telle barbarie, le sénat n'aurait pas dû les livrer au ressentiment d'une femme, et qu'un contraste d'humanité aurait été une plus noble vengeance, et plus digne du nom romain.

[1] « Corpusculum hoc... huc atque illuc jactatur. In « hoc supplicia, in hoc latrocinia, in hoc morbi exercen« tur : animus quidem ipse sacer et æternus est, et cui « non possunt injici manus. » (*de Consol. ad Helv.* cap. 11.)

[2] « Est omnibus externis potentior : nec hoc dico, « non sentit illa, sed vincit ; et alioquin quietus placi« dusque contra incurrentia attollitur. » (*de Provident.* cap. 2.)

[3] Zonar. lib. 8, pag. 394. — Aul. Gell. lib. 6, cap. 4. — Diod. apud. Vales. lib. 1, cap. 24.

§ III. — TRIOMPHE DE MÉTELLUS. SIÉGE DE LILYBÉE PAR LES ROMAINS. TRAHISON DANS LA VILLE, DÉCOUVERTE. ON Y FAIT ENTRER UN SECOURS CONSIDÉRABLE. COMBAT SANGLANT AUX MACHINES. INCENDIE DES OUVRAGES. CARACTÈRE VAIN DU CONSUL CLODIUS. BATAILLE DE DRÉPANE : PERTE DE LA FLOTTE DES ROMAINS. LE CONSUL JUNIUS PASSE EN SICILE. NOUVELLE DISGRACE DES ROMAINS A LYLIBÉE. ILS ÉVITENT HEUREUSEMENT PAR DEUX FOIS LA BATAILLE. PERTE ENTIÈRE DES VAISSEAUX ROMAINS PAR UNE HORRIBLE TEMPÊTE. ON NOMME UN DICTATEUR. JUNIUS SE REND MAITRE D'ERIX. AMILCAR BARCAS EST CHARGÉ DU COMMANDEMENT EN SICILE. DES PARTICULIERS DE ROME ARMENT EN COURSE, ET RAVAGENT HIPPONE. NAISSANCE D'ANNIBAL. ECHANGE DES PRISONNIERS. DEUX NOUVELLES COLONIES. DÉNOMBREMENT. UNE DAME ROMAINE ACCUSÉE DEVANT LE LE PEUPLE, ET CONDAMNÉE. AMILCAR SE REND MAITRE DE LA VILLE D'ERIX. NOUVELLE FLOTTE ROMAINE CONSTRUITE ET ÉQUIPÉE PAR LE ZÈLE DES PARTICULIERS. POSTUMIUS, CONSUL, RETENU A ROME PARCE QU'IL ÉTAIT PRÊTRE DE MARS. LE SÉNAT DÉFEND A LUTATIUS DE CONSULTER LES DIVINATIONS DE PRÉNESTE. BATAILLE AUX ILES EGATES GAGNÉE PAR LES ROMAINS. TRAITÉ DE PAIX ENTRE ROME ET CARTHAGE. FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE. LA SICILE DEVENUE PROVINCE DU PEUPLE ROMAIN.

A la douleur qu'avait causée la triste fin de Régulus succéda la joie que répandit dans toute la ville l'agréable spectacle du triomphe de L. Métellus[1], devant le char duquel marchaient treize officiers considérables de l'armée carthaginoise[2], et six-vingt éléphants. J'ai déjà dit que ces éléphants furent encore exposés aux yeux du peuple dans le Cirque ; après quoi on les fit tous mourir, parce qu'on ne jugea pas à propos d'en faire usage dans les armées romaines.

On a remarqué que cette année les vivres furent à un très-bas prix[3] : un boisseau de blé[4], un conge de vin[5], trente livres de figues sèches, dix livres d'huile d'olive, douze livres de viande, toutes ces choses étaient du même prix, et ne coûtaient chacune qu'un seul as ; et l'as, qui était la dixième partie du de-

[1] An. R. 502 ; av. J. C. 250.

[2] Freinshem. lib. 19. — Liv. Epit. 19.

[3] Plin. lib. 18, cap. 3.

[4] Le boisseau valait, chez les Romains, plus de trois quarts du nôtre = 8 litres deux tiers. E. B.

[5] Le conge contenait un peu plus de trois pintes et demi-setier de vin = 3 litres et quart. E. B.

nier romain, évalué par plusieurs savants à dix sols [1], ne valait qu'un sou. Polybe nous apprend que de son temps le boisseau de froment ne valait ordinairement en Italie que quatorze oboles [2], c'est-à-dire six sous et demi, et le boisseau d'orge la moitié. Un boisseau de froment suffisait à un soldat pour huit jours. Dans le temps dont nous parlons, les dépenses extraordinaires qu'il avait fallu faire pour équiper les flottes avaient épuisé le trésor public, et rendu l'argent très-rare, c'est ce qui avait fait baisser si fort le prix des vivres.

La cruauté des Carthaginois à l'égard de Régulus avait allumé dans l'esprit des Romains un vif désir de vengeance [3]. Les deux consuls partirent pour la Sicile avec quatre légions, et une flotte de deux cents vaisseaux, auxquels ils en ajoutèrent quarante qu'ils trouvèrent à Panorme, sans compter un grand nombre d'autres moindres bâtiments. Après avoir tenu conseil, et examiné mûrement quel parti ils devaient prendre, ils formèrent le hardi dessein d'attaquer Lilybée. C'était la plus forte place qu'eussent les Carthaginois dans la Sicile, dont la perte devait entraîner après elle celle de tout ce qui leur restait dans l'île, et laisser aux Romains un libre passage dans l'Afrique. Ce siége, qui fut d'une longue durée, et qui ne put être terminé que par la fin de la guerre même, peut être regardé comme le chef-d'œuvre de l'art et de la capacité romaine.

La figure de la Sicile est celle d'un triangle [4]. Les pointes de chaque angle sont autant de promontoires. Celui qui est au midi, et qui s'avance dans la mer de Sicile, s'appelle *Pachin* [5]. Le *Pélore* [6] est celui qui, situé au septentrion, borne le détroit au couchant, et est éloigné de l'Italie d'environ douze stades, c'est-à-dire un peu plus d'une demi-lieue. Enfin le troisième se nomme *Lilybée* [7]. Il regarde l'Afrique, et n'en est éloigné que de mille stades ou environ (cinquante lieues), et est tourné au couchant d'hiver. Sur ce dernier cap est la ville de même nom. Elle était bien fermée de murailles, et entourée d'un fossé profond et de marais formés par les eaux de la mer. C'est par ces marais que l'on entre dans le port, et la route est périlleuse pour ceux qui ne connaissent pas parfaitement les lieux.

On conçoit aisément quelle fut l'ardeur de part et d'autre, soit pour l'attaque, soit pour la défense. Imilcon commandait dans la place. Il avait dix mille hommes de troupes, sans compter les habitants : nous verrons bientôt qu'il lui survint un renfort considérable. Les Romains, ayant établi leurs quartiers devant la ville de l'un et de l'autre côté, et ayant fortifié l'espace qui était entre les deux camps, d'un fossé, d'un retranchement et d'un mur, commencèrent l'attaque par la tour la plus proche de la mer, et qui regardait l'Afrique, ajoutant toujours de nouveaux ouvrages aux premiers, et s'avançant de plus en plus; enfin ils culbutèrent six tours qui étaient du même côté que la première dont nous avons parlé, et entreprirent de jeter bas les autres à coups de bélier. Imilcon faisait tous ses efforts pour empêcher le progrès des assiégeants. Il relevait les brèches, il faisait des contre-mines, il épiait le moment où il pourrait mettre le feu aux machines, et, pour le pouvoir faire, il livrait jour et nuit des combats plus sanglants quelquefois et plus meurtriers que ne sont ordinairement les batailles rangées.

Pendant qu'il faisait une si généreuse défense, des soldats étrangers, gaulois et autres, formèrent entre eux le complot de livrer la ville aux Romains. Heureusement pour les assiégés la trahison fut découverte et étouffée sur-le-champ.

Carthage ne s'endormait pas sur le danger auquel Lilybée était exposée. On équipa cinquante vaisseaux, dont on confia le commandement à Annibal, fils d'Amilcar. On lui donna ordre de partir sans délai, et on l'exhorta à saisir, en homme de cœur, le premier moment favorable qui se présenterait de se jeter dans la place assiégée. Annibal se met en mer avec dix mille soldats bien armés

[1] Voyez la note plus haut. = L'as représente 5 centimes. E. B.
[2] Polyb. lib. 2, cap. 113.
[3] Polyb. lib. 1, cap. 43-47.
[4] Polyb. lib. 1, cap. 43.
[5] Le cap de Passaro.
[6] Cap de la tour du Phare.
[7] Cap Boco.

mouille à l'île Éguse[1] entre Lilybée et Carthage, et, au premier vent frais qui commence à souffler, déploie toutes les voiles, s'avance avec un courage intrépide à travers la flotte ennemie, entre hardiment dans le port, et y débarque ses soldats, sans que les Romains, qui furent surpris, et qui craignaient d'être poussés par la violence du vent jusque dans le port, osassent lui disputer le passage.

Imilcon, dans le dessein qu'il avait de mettre le feu aux machines des assiégeants, et voulant faire usage des bonnes dispositions où paraissaient être les soldats de la garnison et les renforts fraîchement débarqués, ceux-là parce qu'ils se voyaient secourus, ceux-ci parce qu'ils n'avaient encore rien souffert, convoque une assemblée des uns et des autres; et, par un discours où il promettait à ceux qui se signaleraient, et à tous en général, des présents et des récompenses de la part de la république des Carthaginois, il sut tellement enflammer leur zèle et leur courage, qu'ils crièrent tous qu'il n'avait qu'à faire d'eux, sans délai, tout ce qu'il jugerait à propos. Le commandant, après leur avoir témoigné qu'il leur savait gré de leur bonne volonté, congédia l'assemblée, et leur dit de prendre pour le présent quelque repos, et du reste d'attendre les ordres de leurs officiers.

Peu de temps après il assembla les principaux d'entre eux : il leur assigna les postes qu'ils devaient occuper, leur marqua le signal et le temps de l'attaque, et ordonna aux chefs de s'y trouver de grand matin avec leurs soldats. Ils s'y rendirent au temps marqué. Au point du jour on se jette sur les ouvrages par plusieurs endroits. Les Romains, qui avaient prévu la chose, et qui se tenaient sur leurs gardes, courent partout où le secours était nécessaire, et font une vigoureuse résistance. La mêlée devient bientôt générale, et le combat sanglant : car de la ville il sortit vingt mille hommes, et les assiégeants étaient encore en plus grand nombre. L'action était d'autant plus vive, que les soldats, sans garder de rang, se battaient pêle-mêle, et ne suivaient que leur impétuosité. Cette attaque, où ils en venaient aux mains homme contre homme, rang contre rang, formait plusieurs combats particuliers plutôt qu'une seule action. Mais les cris et le fort du combat étaient aux machines; car c'était là le but de la sortie. Ils ne se battaient avec tant d'émulation et d'ardeur, les uns que pour les ruiner, les autres que pour les défendre. De côté et d'autre ils tombaient morts dans leur poste, plutôt que de l'abandonner et de céder à l'ennemi. Les assiégés, la torche à la main, et portant des étoupes et du feu, fondaient de tous côtés sur les machines avec tant de fureur, que les Romains se virent plusieurs fois réduits à la dernière extrémité, et près de succomber. Cependant comme il se faisait un grand carnage des Carthaginois, sans qu'ils pussent venir à bout de leur entreprise, leur général, qui s'en aperçut, fit sonner la retraite, et les Romains, qui avaient été sur le point de perdre tous les préparatifs, restèrent enfin maîtres de leurs ouvrages, et les conservèrent sans en avoir perdu aucun.

Cette affaire finie, Annibal se mit en mer pendant la nuit, où il crut sans doute que les Romains, fatigués de la rude action qu'ils venaient d'essuyer, feraient moins de garde. Il emmenait avec lui la cavalerie de Lilybée[1], qui ne pouvait être qu'à charge dans une ville assiégée, et qui pouvait être fort utile ailleurs. Dérobant sa marche, il prit la route de Drépane, où était Adherbal, général des Carthaginois. Drépane était une place avantageusement située, avec un beau port, à six vingts stades de Lylibée (six lieues[2]), et les Carthaginois avaient toujours eu fort à cœur de se la conserver.

Les Romains animés par l'avantage qu'ils venaient de remporter, recommencèrent à attaquer la place avec encore plus d'ardeur qu'auparavant[3], sans que les assiégés osassent penser à faire une seconde tentative pour brûler les machines, tant la première les avait rebutés par la perte qu'ils y avaient faite. Mais un vent très-violent s'étant levé tout à coup, quelques troupes de soldats mercenaires le

[1] *Favognane*, sur la côte occidentale de la Sicile.

[1] Diod. in Eclog. pag. 849.

[2] Six vingt stades valent un peu moins de cinq lieues. E. B.

[3] Polyb. lib. 1, cap. 49.

firent remarquer au commandant, lui représentaut que c'était une occasion favorable pour mettre le feu aux machines des assiégeants, d'autant plus que le vent donuait de leur côté; et ils s'offrirent pour cette expédition. Leur offre fut acceptée. On leur fournit tout ce qui était nécessaire pour cette entreprise. En un moment le feu prit à toutes les machines, sans qu'il fût possible aux Romains d'y remédier, parce que, dans cet incendie, qui était devenu presque général en fort peu de temps, le vent portait dans leurs yeux les étincelles et la fumée, et les empêchait de discerner où il fallait appliquer le secours; au lieu que les autres voyaient clairement où ils devaient porter leurs coups et jeter le feu. Cet accident fit perdre aux Romains l'espérance de pouvoir emporter la place de vive force. D'ailleurs la disette de vivres, qui fut telle qu'ils se trouvèrent réduits à n'avoir pour toute nourriture que de la viande de cheval, et la maladie qui en fut la suite, firent mourir en peu de temps près de dix mille hommes[1]. Ils étaient donc résolus à renoncer absolument au siége. Mais Hiéron, roi de Syracuse, leur ayant envoyé du blé en abondance, leur rendit le courage, et les exhorta vivement à ne pas quitter leur entreprise. Ils se contentèrent de changer le siége en blocus; et entourant la ville par une bonne contrevallation, ils répandirent leur armée dans tous les environs, résolus d'attendre du temps ce qu'ils se voyaient hors d'état d'exécuter par une voie plus courte.

P. CLODIUS PULCHER[2].
L. JUNIUS PULLUS.

Quand on apprit à Rome ce qui se passait au siége de Lilybée, et qu'une partie des troupes y avait péri, cette fâcheuse nouvelle, loin d'abattre les esprits, sembla renouveler l'ardeur et le courage des citoyens. Chacun se hâtait de donner son nom pour se faire enrôler. On leva en peu de temps dix mille hommes, lesquels, ayant passé le détroit, allèrent par terre se joindre aux assiégeants.

[1] Diod. in Eclog. pag. 819.
[2] An. R. 503; av. J. C. 249.

Le département de la Sicile était échu au consul Clodius, et il y était déjà passé[1]. C'était un homme d'un caractère dur, fier, violent, entêté de sa noblesse, encore plus de son propre mérite, et méprisant tous les autres, incapable de prendre conseil, et cependant formant des entreprises hardies qui en auraient eu grand besoin. Dès qu'il fut arrivé en Sicile, il commença par condamner devant les troupes la conduite des consuls ses prédécesseurs, les accusant de négligence et de lâcheté, et leur reprochant d'avoir passé le temps dans les plaisirs et la bonne chère au lieu de pousser vivement le siége.

Pour mettre les assiégés hors d'état de recevoir ni nouvelles, ni secours, il avait entrepris de fermer l'entrée du port en la comblant par des jetées[2] : grand et hardi dessein, mais téméraire, et qui se trouva absolument impraticable. Et ce qui rendit Clodius plus digne de blâme, c'est que ses prédécesseurs avaient déjà essayé inutilement de combler l'entrée du port. La mer en cet endroit avait trop de profondeur; rien de ce qu'on y jetait ne demeurait où il était nécessaire. Les flots, la rapidité du courant, emportaient et dissipaient les matériaux avant qu'ils arrivassent au fond.

Comme il voulait à quelque prix que ce fût, se signaler, il songea à une autre entreprise, qui était d'aller attaquer Adherbal dans Drépane[3]. Il comptait sur une victoire certaine, se tenant comme sûr de le surprendre, parce qu'après la perte que les Romains venaient de faire à Lilybée, l'ennemi qui ne savait pas qu'il leur était arrivé un secours considérable, ne pourrait pas s'imaginer qu'ils songeassent à se mettre en mer. Sur cette espérance, il choisit deux cents vaisseaux où il fit entrer tout ce qu'il avait de meilleurs hommes de mer et l'élite des légions. Les troupes s'embarquèrent avec joie, parce que le trajet n'était pas long, et que d'ailleurs, sur tout ce que leur avait dit le consul, le butin paraissait immanquable. Pour mieux couvrir son dessein, il fait partir de nuit la flotte sans être aperçu

[1] Diod. apud. Val. lib. 24, pag. 270.
[2] Polyb. lib. 1, cap. 49.
[3] Polyb. lib. 1, cap. 51-53.

des assiégés. A la pointe du jour l'avant-garde étant déjà à la vue de Drépane, Adherbal, qui ne s'attendait à rien moins, fut surpris, mais non pas déconcerté. Il assemble aussitôt son armement sur le rivage, donne ordre de se mettre en mer et de suivre en poupe le vaisseau qu'il montait sans en détourner les yeux. Il ne voulait pas donner le combat dans le port, où, n'ayant pas la faculté de s'étendre, de doubler, ou de couler entre les vaisseaux des ennemis, il aurait perdu tout l'avantage qu'il pouvait tirer de la légèreté des siens, et où il aurait pu éviter l'abordage de ceux des Romains, ce qu'il craignait plus que tout le reste.

Il part donc le premier, gagne le large, et fait filer sa flotte sous des rochers qui bordaient le côté du port opposé à celui par lequel l'ennemi entrait. Le consul qui commençait à faire entrer l'aile droite de sa flotte dans le port, étonné du mouvement des Carthaginois, envoie ordre aux navires de sa droite, qui étaient déjà dans le port ou près d'y entrer, de revirer de bord pour se joindre au gros de la flotte. Ce mouvement causa un désordre infini dans l'équipage ; car les bâtiments qui étaient dans le port, heurtant ceux qui y entraient, les embarrassaient extrêmement, ou même en brisaient les rames. Le trouble et l'agitation dont cette mauvaise manœuvre fut accompagnée avait commencé à jeter de l'inquiétude et de la frayeur dans l'armée [1]. Une action irréligieuse du consul acheva de la déconcerter et de lui faire perdre tout courage et toute espérance. Les Romains, du moins les gens du peuple, avaient grande foi aux auspices et aux augures. Dans le moment qu'on était près de donner la bataille, on vint dire à Clodius que les poulets ne voulaient point sortir de leur cage ni manger. Il les fit jeter dans la mer [2], ajoutant d'un ton railleur; *Qu'ils boivent, puisqu'ils ne veulent point manger.* Ce ris moqueur [3], est-il dit dans Cicéron, lui causa bien des larmes, et au peuple romain un grand désastre. Toutes les observances des augures n'étaient dans le fond qu'une pure momerie, mais elles faisaient partie de la religion de ces malheureux temps, et c'était se faire regarder comme un impie et un ennemi des dieux que de paraître les mépriser. Cependant, à mesure que quelque vaisseau se débarassait, les officiers le faisaient aussitôt ranger le long de la côte, la proue opposée aux ennemis. D'abord le consul s'était mis à la queue de sa flotte ; mais alors, prenant le large, il alla se poster à l'aile gauche. En même temps Adherbal, s'avançant en pleine mer, rangea toutes ses galères sur une même ligne vis-à-vis de celles des Romains, lesquels, postés près de la terre, attendaient les vaisseaux qui sortaient du port; disposition qui leur fut très-pernicieuse. Les deux armées se trouvant proche l'une de l'autre, et le signal étant donné des deux côtés, on commença à charger. Tout fut d'abord assez égal de part et d'autre, parce que des deux côtés c'était l'élite des armées de terre qui combattaient; mais les Carthaginois gagnèrent peu à peu le dessus : aussi, avaient-ils pendant tout le combat bien des avantages sur les Romains. Leurs vaisseaux étaient construits de manière à se mouvoir en tout sens avec beaucoup de légèreté; leurs rameurs étaient fort expérimentés, et enfin ils avaient eu la sage précaution de se ranger en bataille en pleine mer. Si quelques-uns des leurs étaient pressés par l'ennemi, ils se retiraient sans courir aucun risque, et avec des vaisseaux si légers il leur était aisé de prendre le large. L'ennemi s'avançait-il pour les poursuivre, ils se tournaient, voltigeaient autour, ou lui tombaient sur le flanc et le choquaient sans cesse; au lieu que les vaisseaux romains pouvaient à peine revirer à cause de leur pesanteur et du peu d'expérience des rameurs, ce qui fut cause qu'il y en eut un grand nombre coulés à fond. Comme ils se battaient près de la terre, et qu'ils ne s'étaient pas réservé d'espace pour se glisser par derrière, ils ne pouvaient ni se tirer eux-mêmes du danger lorsqu'ils étaient pressés, ni porter du secours où il était nécessaire. Ainsi de la plupart des vaisseaux, partie restèrent immobiles sur les bancs de sable, partie

[1] Cic. de Nat. Deor. lib. 2, n. 7. — Flor. lib. 2, cap. 2.

[2] « Abjici eos in mare jussit, dicens : Quia esse nolunt, bibant. » (Val. Max. lib. 1, cap. 4.)

[3] « Qui risus, classe devictâ, multas ipsi lacrymas, « magnam populo romano cladem attulit. » *De Nat. Deor.* lib. 2, cap. 7.)

furent brisés contre la terre. Il ne s'en échappa que trente, qui, étant auprès du consul, prirent la fuite avec lui, en se dégageant le mieux qu'ils purent le long du rivage [1]. Comme il fallait, pour arriver à l'armée qui assiégeait Lilybée, passer à travers les Carthaginois, il orna ses galères de toutes les marques de la victoire, et par ce stratagème il trompa les ennemis, qui, le regardant comme victorieux, crurent qu'il était suivi de toute sa flotte. Tout le reste des vaisseaux, au nombre de quatre-vingt-treize, tomba avec l'équipage en la puissance des Carthaginois [2]. Les Romains perdirent dans cette action huit mille homme, qui furent tués ou noyés, et vingt mille, tant soldats que matelots et rameurs, furent pris et conduits à Carthage.

Une victoire si considérable fit chez les Carthaginois autant d'honneur à la prudence et à la valeur d'Adherbal, qu'elle couvrit de honte et d'ignominie le consul romain.

Cet échec ne fut pas le dernier qu'éprouvèrent les Romains cette année. Ils avaient chargé L. Junius [3], l'un des consuls, de conduire à Lilybée des vivres et d'autres munitions pour l'armée qui assiégeait cette ville, et on lui donna soixante vaisseaux pour les escorter. Junius, étant arrivé à Messine, et y ayant grossi sa flotte de tous les bâtiments qui lui étaient venus de Lilybée et du reste de la Sicile, partit en diligence pour Syracuse, où il arriva sans courir aucun danger. Sa flotte était de six-vingts vaisseaux longs, et d'environ huit cents de charge. Il donna la moitié de ceux-ci avec quelques-uns des autres aux questeurs, avec ordre de porter incessamment des provisions au camp; et pour lui, il resta à Syracuse, dans le dessein d'y attendre les bâtiments qui n'avaient pu le suivre depuis Messine, et pour y recevoir les grains que les alliés du milieu des terres devaient lui fournir.

Vers ce même temps, Adherbal, après avoir envoyé à Carthage tout ce qu'il avait pris d'hommes et de vaisseaux dans la dernière victoire, forma une escadre de cent vaisseaux, trente des siens et soixante et dix que Carthalon, qui commandait avec lui, avait amenés, mit cet officier à la tête, et lui donna ordre de cingler vers Lilybée, de fondre à l'improviste sur les vaisseaux ennemis qui y étaient à l'ancre, d'en enlever le plus grand nombre qu'il pourrait, et de mettre le feu au reste. Carthalon se charge avec plaisir de cette commission. Il part au point du jour, brûle une partie de la flotte ennemie, et disperse l'autre. La terreur se répand dans le camp des Romains. Ils accourent avec de grands cris à leurs vaisseaux; mais, pendant qu'ils y portent du secours, Imilcon, qui s'était aperçu le matin de ce qui se passait, sort de la ville, et tombe sur eux d'un autre côté avec ses soldats étrangers. On peut juger quelle fut la consternation des Romains lorsqu'ils se virent ainsi attaqués de deux côtés en même temps.

Carthalon, ayant pris quelques vaisseaux et en ayant brûlé quelques autres, s'éloigna un peu de Lilybée, et alla se poster sur la route d'Héraclée [1] pour observer la nouvelle flotte des Romains et l'empêcher d'arriver au camp. Informé ensuite par ceux qu'il avait envoyés à la découverte, qu'une assez grande flotte approchait, composée de vaisseaux de toute sorte (c'était celle que le consul avait envoyée devant lui sous la conduite des questeurs), il avance au-devant des Romains pour leur présenter la bataille, croyant qu'après son premier exploit il n'aurait qu'à paraître pour vaincre. L'escadre qui venait de Syracuse apprit que les ennemis n'étaient pas loin. Les questeurs, ne se croyant pas en état de hasarder une bataille [2], abordèrent à une petite ville alliée, nommée *Phintias* [3], où il n'y avait pas à la vérité de port, mais où des rochers s'élevant de terre formaient une espèce de rade et un abri assez commode. Ils y débarquèrent, et y ayant disposé tout ce que la ville put leur fournir de catapultes et de balistes, ils attendirent les Carthaginois. Ceux-ci ne furent pas plutôt arrivés, qu'ils pensèrent à les attaquer. Ils s'imaginaient que, dans la frayeur où étaient les Romains, ils ne manqueraient

[1] Front. Strateg. lib. 6, cap. 13.)
[2] Oros. lib. 4, cap 8.
[3] Polyb. lib. 1, cap. 53-56

[1] Ville de Sicile, sur la côte méridionale.
[2] Diod. in Eclog. pag. 880.
[3] Vers l'embouchure de l'Himéra, entre le mont Ecnomus et Géla.

pas de se retirer dans cette bicoque et de leur abandonner leurs vaisseaux. Mais l'affaire ne tournant pas comme ils l'avaient espéré, et les Romains se défendant avec vigueur, ils se retirèrent de ce lieu, où d'ailleurs ils étaient fort mal à leur aise, et, emmenant avec eux quelques vaisseaux de charge qu'il avaient pris [1], ils allèrent gagner la rivière Halycus, où ils demeurèrent pour observer quelle route prendraient les Romains.

Junius, ayant fini à Syracuse tout ce qu'il avait à y faire, doubla le cap de Pachyn et cingla vers Lilybée, ne sachant rien de ce qui était arrivé à ceux qu'il avait envoyés devant. Cette nouvelle étant venue à Carthalon, il mit en diligence à la voile, dans le dessein de donner bataille au consul pendant qu'il était éloigné des autres vaisseaux. Junius aperçut de loin la flotte nombreuse des Carthaginois; mais, trop faible pour soutenir un combat, et trop proche de l'ennemi pour prendre la fuite, il prit le parti d'aller jeter l'ancre près de Camarine, dans des lieux escarpés et absolument inabordables, aimant mieux s'exposer à périr au milieu des écueils que de tomber avec sa flotte au pouvoir des ennemis. Carthalon se garda bien de donner bataille aux Romains dans des lieux si difficiles. Il se saisit d'un promontoire, y mouilla l'ancre; et ainsi placé entre les deux flottes des Romains, il examinait ce qui se passait dans l'une et dans l'autre.

Une tempête affreuse commençant à menacer, les pilotes carthaginois, fort experts sur ces sortes de cas, prévirent ce qui allait arriver; ils en avertirent Carthalon, et lui conseillèrent de doubler au plus tôt le cap de Pachyn, et de s'y mettre à l'abri de l'orage. Le commandant se rendit prudemment à cet avis. Il fallut beaucoup de peine et de travail pour passer jusqu'au delà du cap; mais enfin on en vint à bout, et on mit la flotte à couvert. La tempête éclata bientôt après. Les deux flottes romaines, se trouvant dans des endroits exposés et découverts, en furent si cruellement maltraitées, qu'il n'en resta pas même une planche dont on pût faire usage, excepté deux vaisseaux [2], dont le consul se servit pour ramasser ceux qui avaient eu le bonheur d'échapper au naufrage, soit en se jetant sur les bords, ou y étant poussés par la tempête même; et ils étaient en assez grand nombre. Cet accident, qui relevait les affaires des Carthaginois et affermissait leurs espérances, acheva d'abattre les Romains, déjà affaiblis par les pertes précédentes; ils quittèrent une seconde fois la mer, résolurent de ne plus faire d'armement naval, et d'entretenir seulement quelques vaisseaux de transport pour les convois qu'ils envoyaient de temps à autre dans la Sicile, cédant ainsi aux Carthaginois une supériorité qu'ils ne pouvaient plus leur disputer, peu sûrs même d'avoir sur eux par terre tout l'avantage.

Ces tristes nouvelles causèrent une sensible affliction tant à Rome qu'à Lilybée, mais ne firent point abandonner le siége commencé; on prit même de justes mesures pour y faire porter des vivres. On songea seulement à mettre l'autorité en de meilleures mains qu'elle n'était actuellement, car on était également mécontent des deux consuls, dont les mauvais succès étaient attribués au mépris que l'un et l'autre avaient témoigné de la religion. Clodius avait déjà été rappelé à Rome pour y rendre compte de sa conduite. On prit donc le parti de nommer un dictateur pour lui donner le commandement des armées dans la Sicile. Jusqu'ici aucun de ceux qui avaient été revêtus de cette importante charge ne l'avait exercée hors de l'Italie.

Clodius eut ordre de nommer ce dictateur. On ne sait quel nom donner à l'extravagante conduite qu'il tint ici [1], et qui est sans exemple. Comme s'il eût pris à tâche, en avilissant et dégradant la première charge de l'état, d'insulter à la majesté du sénat et du peuple, et de les irriter de plus en plus contre lui, il choisit dans la lie du peuple un nommé Glicias, qui lui avait servi de greffier ou d'huissier, pour le faire dictateur : alors l'indignation publique éclata contre cet indigne consul; il fut obligé d'abdiquer, et cité aussitôt après devant le peuple. On prétend qu'un orage subit qui s'éleva rompit l'assemblée, et le sauva [2]. Atilius

[1] Diod. in Eclog. pag. 880.
[2] Id. ibid.

[1] Sueton. in Tib. pag. 2.
[2] Val. Max. lib. 8, cap. 1. — Liv. epit. lib. 18.

Calatinus fut nommé dictateur à la place de Glicias; il prit pour général de la cavalerie Cécilius Métellus. Ils partirent tous deux pour la Sicile, mais n'y firent rien de mémorable.

Junius, qui était resté en Sicile, cherchant à couvrir ses fautes et son malheur par quelque exploit considérable, ménagea des intelligences secrètes dans Éryx, et se fit livrer la ville [1]. Sur le sommet de la montagne qui porte le même nom, était le temple de Vénus Érycine, le plus beau sans contredit et le plus riche de tous les temples de la Sicile. La ville était située un peu au-dessous de ce sommet, et l'on n'y pouvait monter que par un chemin très-long et très-escarpé. Junius plaça une partie de ses troupes sur le sommet, et le reste au pied de la montagne, près d'un petit bourg nommé *Egithalle*, qu'il fortifia, et où il laissa huit cents hommes en garnison. Après avoir pris ces précautions, il crut n'avoir rien à craindre; mais Carthalon y ayant débarqué ses troupes pendant la nuit, s'empara du petit bourg [2]. Une partie de la garnison fut tuée, l'autre se réfugia dans la ville d'Éryx.

L'histoire ne nous apprend rien de certain depuis ce temps-là au sujet de Junius. Quelques auteurs croient qu'il fut pris par Carthalon dans l'expédition dont nous venons de parler; d'autres que, prévoyant bien ce qui lui arriverait à Rome, s'il y retournait, il prévint sa condamnation par une mort volontaire.

Les écrivains varient aussi sur la célébration des jeux séculaires [3]. Les uns la placent dans l'année dont nous parlons, d'autres quatorze ans après, sous le consulat de P. Cornélius Lentulus et de C. Licinius Varus.

C. AURÉLIUS COTTA. II [4].
P. SERVILIUS GÉMINUS II.

Les années suivantes ne fournissent pas de grands événements jusqu'à la bataille décisive qui termina la guerre. Amilcar, surnommé Barca, père du grand Annibal, succède à Carthalon en Sicile. Il part de là avec sa flotte pour l'Italie, et ravage les terres des Locriens et des Brutiens.

Rome, comblée des bienfaits d'Hiéron, pour en marquer sa reconnaissance, lui remet le tribut annuel qu'il s'était engagé de lui payer, et lie avec lui une amitié plus étroite que jamais.

Amilcar s'empare d'une montagne nommée *Epiercte* ou *Ercte*, et située entre Panorme et Éryx, d'où il incommode fort les Romains

L. CÆCILIUS MÉTELLUS. II [1].
NUM. FABIUS BUTÉO.

Le sénat avait résolu de ne plus agir sur mer; mais des particuliers l'engagèrent à leur fournir des vaisseaux pour faire des courses contre les ennemis, à condition qu'à leur retour ils rendraient les vaisseaux à la république, et garderaient pour eux le butin qu'ils auraient fait. On leur prêta un assez bon nombre de galères [2], qu'ils équipèrent à leurs dépens; ils portèrent la terreur sur les côtes d'Afrique, et, étant entrés dans le port de la ville d'Hippone [3], ils mirent le feu à tous les vaisseaux qu'ils y rencontrèrent, brûlèrent plusieurs maisons de la ville, et y firent un butin considérable. Pendant que ces armateurs étaient occupés au pillage, les habitants fermèrent la sortie du port avec des chaînes. L'embarras des Romains fut grand; mais leur industrie les en tira. Quand une galère était près de la chaîne, tous ceux qui la montaient se retiraient vers la poupe; aussitôt la proue élevée passait par-dessus la chaîne: dans le moment ils retournaient tous vers la proue, et la poupe, élevée à son tour, se dégageait. Par ce moyen, tous les vaisseaux échappèrent au danger. Arrivés près de Panorme, ils furent attaqués par la flotte carthaginoise, qu'ils mirent en fuite.

Les consuls étaient occupés, l'un au siége de Lilybée, l'autre à celui de Drépane [4]. Amil-

[1] Polyb. lib. 1, cap. 56.
[2] Diod. in Eclog. pag. 881.
[3] Zonar. Val. Max. Censorin. de die natali, cap. 17.
[4] An. R. 504; av. J. C. 248.

[1] An. R. 505; av. J. C. 247.
[2] Zonar. lib. 8, pag. 397.
[3] On croit que c'est *Hippo Diarrhytus*, située près d'Utique, à vingt cinq ou trente lieues de Carthage.
[4] Polyb. lib. 1, cap. 58.

car, du poste qu'il avait occupé, les harcelait continuellement, et cette manœuvre dura plusieurs années. On mit des deux côtés tout en usage. C'étaient tous les jours de nouvelles ruses de guerre, des piéges, des surprises, des approches, des attaques : rien ne fut oublié ; mais il ne se passa rien de décisif.

Ce qui doit rendre cette année très-remarquable, est la naissance du grand Annibal[1]. Ce qu'il dit lui-même après la bataille qu'il perdit en Afrique contre Scipion, l'an de Rome 550, qu'il était pour lors âgé de quarante-cinq ans, donne lieu de placer sa naissance dans l'année dont il s'agit ici, qui est la 505e de Rome.

Il s'était fait, depuis plusieurs années, un assez grand nombre de prisonniers de part et d'autre[2]. On convint d'en faire l'échange; le cartel fut réglé sur le pied de cent vingt-cinq livres par tête. Le nombre fut plus grand de la part des Carthaginois; ils payèrent la somme convenue.

On établit deux nouvelles colonies, l'une à Æsulum, l'autre à Alsium, dans l'Etrurie et l'Ombrie.

Le dénombrement que firent les censeurs Atilius Calatinus et Manlius Torquatus finit par la cérémonie ordinaire du lustre ; ce fut le trente-huitième[3]. On compta deux cent cinquante et un mille deux cent vingt-deux citoyens[4]. C'était près de cinquante mille hommes moins que dans le dernier dénombrement; diminution considérable causée par les guerres et les fréquents naufrages.

M. OTACILIUS CRASSUS. II[5].
C. FABIUS LICINUS.

On vit cette année une dame romaine appelée en jugement devant le peuple, ce qui était sans exemple, comme coupable du crime de lèse-majesté[6]. C'était la sœur de Claudius Pulcher, qui avait fait périr par sa faute la flotte romaine. Un jour que, revenant des jeux, son char allait lentement à cause de la multitude du peuple qui remplissait les rues, il lui échappa de dire, en s'écriant d'une voix haute : *Plût aux dieux que mon frère pût revivre, et commandât encore la flotte!* Se sentant incommodée de la multitude, elle en souhaitait la diminution. Quelques efforts que fissent ses parents et les amis de sa famille, qui étaient les premiers de Rome, en remontrant que les lois ne punissaient point les paroles indiscrètes, mais seulement les actions criminelles, elle fut condamnée à une amende, qui fut employée à bâtir un petit oratoire à la Liberté.

M. FABIUS BUTÉO [1].
C. ATILIUS BULBUS.

On conduit une colonie à Frégelles, ville de l'Etrurie, éloignée seulement de trois lieues d'Alsium, où l'on en avait établi une deux ans auparavant[2].

On donne un combat naval près d'Egimure[3], qui fut funeste aux deux partis : aux Carthaginois par leur défaite, aux Romains par le naufrage qui le suivit de près.

Amilcar trouve le moyen de faire entrer du secours et des vivres dans Lilybée[4].

A. MANLIUS TORQUATUS[5].
C. SEMPRONIUS BLÆSUS. II.

Nous avons dit auparavant que les Romains s'étaient rendus maîtres d'Eryx. Ayant placé un bon corps de troupes au sommet de la montagne, et un autre pareil au bas, ils croyaient n'avoir rien à craindre pour la ville située entre les deux, d'autant plus que sa situation seule semblait la mettre hors de tout danger. Mais ils avaient affaire à un ennemi

[1] Polyb. lib. 15, pag. 706. — Liv. lib. 30, cap. 37.
[2] Liv. lib. 22, cap. 23.
[3] Vell. lib. 1, cap. 14.
[4] Liv. epit. lib. 19.
[5] An. R. 506; av. J. C. 246.
[6] Liv. epit. lib. 19. — Val. Max. lib. 8, cap. 1. — Aul. Gell lib. 10, cap. 6. — Sueton. in Tib. cap. 2.

[1] An. R. 507; av. J. C. 242
[2] Vell. lib. 1, cap. 14.
[3] Flor. lib. 2, cap. 2.
[4] Frontin. lib. 3, cap. 10.
[5] An. R. 508; av. J. C. 244.
[6] Polyb. lib. 1, cap. 54. — Diod. Eclog. lib. 24, pag. 881.

dont la vigilance et l'activité auraient dû les tenir toujours en haleine. Amilcar fit avancer ses troupes pendant la nuit, et, marchant à leur tête, il fit une lieue et demie dans un profond silence en tournoyant sur cette montagne, s'empara de la ville après avoir égorgé une partie de la garnison, et fit conduire le reste à Drépane. On ne conçoit pas comment les Carthaginois purent se soutenir dans ce poste, attaqués comme ils l'étaient et d'en haut et d'en bas, et ne pouvant recevoir de convois que par un seul endroit de mer dont ils étaient maîtres. C'est par de tels coups, autant et peut-être plus que par le gain d'une bataille, qu'on connaît l'habileté et la sage hardiesse d'un commandant.

La guerre, dans ce petit intervalle de lieu sur la montagne d'Eryx, était la plus vive et la plus animée qu'il soit possible d'imaginer. Amilcar, posté entre deux corps de troupes, l'un en haut, l'autre en bas, était assiégé par celui-ci, comme de son côté il assiégeait l'autre. L'attaque et la résistance étaient soutenues de part et d'autre avec une égale vivacité. Nul repos ni jour ni nuit. Ils avaient appris à ne se pas laisser surprendre. Ils savaient qu'un moment pouvait être décisif. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ils ne perdaient point courage. Ni la disette des vivres ni les fatigues, ni les dangers qu'ils eurent à souffrir pendant deux ans ne purent engager aucun des deux partis à céder. Ce double siége, car on peut bien l'appeler ainsi, ne finit qu'avec la guerre même.

Sous les consuls de cette année, on envoya une colonie à Brunduse (*Brindes*), dans le territoire des Salentins [1], vingt ans après que ce pays était tombé sous la domination des Romains.

L. Cécilius Métellus succède, dans la souveraine sacrificature, à Ti. Coruncanius, qui, le premier des plébéiens, avait eu cette dignité.

[1] Vell. lib. 1, cap. 14.

C. FUNDANIUS FUNDULUS[1].
C. SULPICIUS GALLUS.

Cinq années s'étaient passées sans que, de part ni d'autre, on eût rien fait de considérable. Les Romains avaient cru qu'avec leurs seules troupes de terre ils pourraient terminer le siége de Lilybée[2] : mais, voyant qu'il traînait en longueur, ils revinrent à leur premier plan, et firent des efforts extraordinaires pour armer une nouvelle flotte. L'argent manquait au trésor public; le zèle des particuliers y suppléa, tant l'amour de la patrie dominait dans les esprits! Chacun selon ses forces contribua à la dépense commune; et sur la foi publique qui s'engageait à rendre dans le temps les sommes qu'on aurait prêtées pour cet armement, on n'hésita point à faire les avances pour une expédition d'où dépendaient la gloire et la sûreté de la république. L'un équipait seul un vaisseau à ses frais : d'autres se joignaient deux ou trois ensemble pour en faire autant. En fort peu de temps il y en eut deux cents de prêts à cinq rangs de rames. Ils furent construits sur le modèle d'une galère prise sur les ennemis, qui était d'une légèreté extraordinaire. Nous verrons dans le cours des guerres puniques plus d'un exemple de cet amour généreux des Romains pour la patrie, qui faisait un de leurs principaux caractères. Mais aussi la république était fidèle à ses engagements. C'est ainsi que la foi publique, on ne peut trop le répéter, est une ressource assurée pour un état dans les grands besoins. Y donner la moindre atteinte, c'est pécher contre la règle la plus essentielle d'une saine politique, et laisser dans les esprits une défiance qui souvent devient sans remède. Cette ressource subite, à laquelle il semble que Rome avait peu lieu de s'attendre après les pertes récentes qu'elle avait faites sur mer, mit le peuple romain en état d'achever la conquête de la Sicile, et de passer ensuite aux autres conquêtes que la providence divine lui destinait.

[1] An. R. 509; av. J. C. 243.
[2] Polyb. lib. 1, cap. 60.

C. LUTATIUS CATULUS [1].
A. POSTUMIUS ALBINUS.

Postumius se préparait à partir avec son collègue pour la Sicile, où l'on se promettait cette année quelque grand événement; mais, comme il était prêtre de Mars (*flamen martialis*), et en cette qualité obligé de résider dans Rome, le grand pontife Métellus l'empêcha de partir pour la province[2]. Dans la suite on se relâcha de cette grande régularité.

Le sénat fit paraître aussi une pareille délicatesse par rapport à la religion, en défendant à Lutatius de consulter les divinations de Préneste qui se donnaient par le sort, *prænestinas sortes*, parce qu'on ne jugeait pas convenable qu'un consul romain eût recours à des cérémonies étrangères[3]. Ces *sorts de Préneste* étaient fort anciens et fort célèbres dans toute l'Italie. C'étaient de petites pièces de bois, inscrites de caractères énigmatiques, enfermées dans un coffre, que les prêtres gardaient avec grand soin dans le temple de la Fortune. Quand on allait consulter cet oracle, les prêtres tiraient ce coffre, et faisaient remuer à différentes reprises par un enfant les petits morceaux de bois; après quoi il les tirait au hasard. Les prêtres prétendaient trouver dans les caractères qui y étaient inscrits la réponse aux demandes des consultants. Cicéron se moque avec raison de la stupide crédulité des peuples, qui se laissaient abuser par une grossière fourberie [4], fondée uniquement, d'un côté sur l'avarice des prêtres, et de l'autre sur la superstition de ceux qui venaient consulter l'oracle.

Comme les consuls ne pouvaient pas partir tous deux pour la Sicile, et qu'un seul ne suffisait pas pour soutenir le poids d'une guerre si importante[5], on commença cette année à créer deux préteurs (car jusque-là il n'y en avait eu qu'un seul, chargé uniquement de l'administration de la justice); et Q. Valérius Falto, l'un d'eux, eut ordre d'accompagner Lutatius, et de partager avec lui sous ses ordres les soins de la guerre. Dès que l'hiver fut fini, ils partirent à la tête d'une flotte de trois cents galères, et de sept cents vaisseaux de charge. Dans la suite on continua à créer deux préteurs, quoiqu'on n'en eût pas besoin pour l'armée. Ils demeuraient tous deux à Rome pour y administrer la justice : l'un entre citoyens et citoyens; il était appelé *prætor urbanus* : l'autre entre citoyens et étrangers; on nommait le *prætor peregrinus*.

Lutatius aborda en Sicile lorsqu'on l'y attendait le moins. La flotte ennemie s'était retirée en Afrique, parce qu'on ne croyait pas que les Romains songeassent à se remettre en mer[1]. Il se rendit maître du port de Drépane, et de tous les postes avantageux qui étaient aux environs de Lilybée, et que la retraite des vaisseaux carthaginois laissait sans défense. Il fit ses approches autour de Drépane, et disposa tout pour le siége [2]. Les machines eurent bientôt fait brèche; et déjà il se préparait à donner l'assaut, lorsqu'il fut dangereusement blessé à la cuisse. Les soldats, dont il était fort aimé, abandonnèrent la brèche pour lui rendre service, et le suivirent en foule au camp, où il fut transporté. Pendant qu'on pansait sa blessure, il ne perdit pas son temps. Prévoyant que la flotte ennemie ne tarderait pas à venir, et ayant toujours devant les yeux ce qu'on avait pensé d'abord, que la guerre ne finirait que par un combat naval, sans perdre un moment, chaque jour il dressait son équipage aux exercices qui le rendaient propre au dessein qu'il avait d'attaquer les ennemis; et, par son assiduité à l'exercer en tout genre, de simples matelots il fit en peu de temps d'excellents soldats.

Les Carthaginois, fort surpris que les Romains osassent reparaître en mer, et ne voulant pas que le camp d'Éryx manquât d'aucune des munitions nécessaires, équipèrent sur-le-champ des vaisseaux, et, les ayant fournis de grains et d'autres provisions, ils firent partir

[1] An. R. 510; av. J. C. 242.
[2] Liv. epit. lib. 19. — Tacit. Annal lib. 3, cap. 71. — Val. Max. lib. 1, cap. 1.
[3] Val. Max. lib. 1, cap. 3.
[4] « Tota res est inventa fallaciis, aut ad quæstum, aut « ad superstitionem, aut ad errorem. » (*de Divinat.* lib. 2, n. 85.)
[5] Liv. epit. lib. 19.

[1] Polyb. lib. 1, cap. 60-62.
[2] Oros. lib. 4, cap. 10.

cette flotte, dont ils donnèrent le commandement à Hannon. Celui-ci cingla d'abord vers l'île d'Hiére dans le dessein d'aborder à Eryx sans être aperçu des ennemis, d'y décharger ses vaisseaux, d'ajouter à son armée navale ce qu'il y avait de meilleurs soldats à Eryx, et d'aller avec Amilcar présenter la bataille aux ennemis.

Le consul n'était pas encore bien guéri de sa blessure lorsqu'il apprit que la flotte ennemie approchait : conjecturant en lui-même quelles pouvaient être les vues de l'amiral carthaginois, il choisit dans son armée de terre les troupes les plus braves et les plus aguerries, et fit voile vers Egusé [1], île située devant Lilybée. Là, après avoir excité son monde à bien faire, il avertit les pilotes qu'il y aurait combat le lendemain matin.

Au point du jour, voyant que le vent, favorable aux Carthaginois, lui était fort contraire, et que la mer était extrêmement agitée, il hésita d'abord sur le parti qu'il devait prendre; mais il fit ensuite réflexion que, s'il donnait le combat pendant ce gros temps, il n'aurait affaire qu'à l'armée navale et à des vaisseaux chargés et pesants; qu'au contraire, s'il attendait le camp et laissait Hannon se joindre avec le calme d'Eryx, il aurait à combattre contre des vaisseaux devenus légers par la décharge de leurs fardeaux, contre l'élite de l'armée de terre, et, ce qui était alors plus formidable que tout le reste, contre l'intrépidité d'Amilcar : toutes ces raisons le déterminèrent à saisir l'occasion présente. Ces motifs de la conduite d'un général, exposés de la sorte par un homme plus habile encore comme guerrier que comme écrivain, tel que Polybe, ajoutent un prix infini au récit des faits, et en sont comme l'âme.

Le consul avait des troupes d'élite, de bons matelots, qui avaient été fort exercés, d'excellents vaisseaux construits, comme nous l'avons dit, sur le modèle d'une galère qu'on avait prise quelque temps auparavant, et qui était la plus accomplie qu'on eût encore vue en ce genre. C'était tout le contraire du côté des Carthaginois. Comme, depuis quelques années, ils s'étaient vus seuls maîtres de la mer, et que les Romains n'osaient paraître devant eux, ils comptaient leur marine pour rien, et se regardaient eux-mêmes comme invincibles en cette partie. Au premier bruit du mouvement que ceux-ci se donnèrent, Carthage avait mis en mer une flotte équipée à la hâte, et où tout sentait la précipitation : soldats et matelots, tous mercenaires nouvellement levés, sans expérience, sans courage, sans zèle pour la patrie, comme sans intérêt pour la cause commune. Il y parut bien dans le combat, ils ne purent pas soutenir la première attaque : cinquante de leurs vaisseaux furent coulés à fond, et soixante-dix furent pris avec tout l'équipage. Le reste, à la faveur d'un vent qui se leva fort à propos pour eux, se retira vers la petite île d'où ils étaient partis. Le nombre des prisonniers passa dix mille.

Hannon se retira à Carthage avec ce qu'il avait pu sauver de vaisseaux. Il y perdit la vie, sort ordinaire des généraux carthaginois qui avaient mal réussi. Rome n'en usait pas de la sorte; et sa politique en cela, outre qu'elle convenait davantage à l'humanité dont les Romains ont toujours fait profession, était aussi plus avantageuse à l'état et au bien du service, en laissant aux généraux qui avaient mal réussi le temps de réparer ou leur faute ou leur malheur.

Lutatius, après l'action, s'avança vers Lilybée, et joignit ses troupes à celles des assiégeants [1]. Après les y avoir fait reposer quelque temps, il les mena à Eryx, où il remporta un avantage sur Amilcar, sans doute dans un combat sur terre, et lui tua deux mille hommes.

Quand ces tristes nouvelles furent portées à Carthage, elles y causèrent d'autant plus de surprise et d'effroi, qu'on s'y était moins attendu. Le sénat se trouva étrangement embarrassé [2]. Le désir de continuer la guerre ne leur manquait pas; mais l'état de leurs affaires s'y refusait. Les Romains tenant la mer, il n'était plus possible d'envoyer ni vivres ni secours aux armées de Sicile. Ils dépêchèrent donc au plutôt vers Amilcar Barca, qui y commandait,

[1] C'était une des île appelées *Egates*.

[1] Oros. lib. 4, cap. 10.
[2] Polyb. lib. 1, cap. 63, 64.

et laissèrent à sa prudence de prendre tel parti qu'il jugerait à propos. Ce grand homme, tant qu'il avait vu quelque rayon d'espérance, avait fait tout ce qu'on pouvait attendre du courage le plus intrépide et de la sagesse la plus consommée ; mais comme il ne lui restait plus de ressource, il députa vers le consul pour traiter d'alliance et de paix, la prudence, dit Polybe, consistant à savoir et résister et céder à propos.

Lutatius, outre l'intérêt particulier qu'il avait de ne point laisser à son successeur la gloire d'avoir terminé une guerre si importante, savait combien le peuple romain était las d'une guerre si ruineuse, qui avait épuisé ses forces et ses finances ; et il n'avait pas oublié les malheureuses suites de la hauteur inexorable et imprudente de Régulus. Il ne se rendit donc point difficile, et dicta le traité suivant : « Il y aura, si le peuple romain l'ap« prouve, amitié entre Rome et Carthage aux « conditions qui suivent : Les Carthaginois « évacueront toute la Sicile. Ils ne feront point « la guerre à Hiéron, et ne porteront point « les armes contre les Syracusains ni contre « leurs alliés. Ils rendront aux Romains sans « rançon tous les prisonniers qu'ils ont faits « sur eux. Ils leur paieront, dans l'espace de « vingt ans, deux mille deux cents talents eu« boïques d'argent [1]. » Il est bon de remarquer en passant la simplicité, la précision, la clarté de ce traité, qui dit tant de choses en si peu de mots, et qui règle en peu de lignes tous les intérêts de deux puissants peuples et de leurs alliés sur terre et sur mer.

Le consul avait demandé que les troupes qui étaient dans Eryx livrassent leurs armes. Barca tint ferme sur cet article, et déclara qu'il s'exposerait aux dernières extrémités, et périrait plutôt que de consentir à une telle infamie. Il convint seulement de payer dix-huit deniers [2] romains (neuf livres) pour chacun des soldats qui composaient cette garnison.

Quand on eut porté ces conditions à Rome [3], le peuple, ne les approuvant point dans leur tout, envoya dix députés sur les lieux pour régler l'affaire en dernier ressort. Ils ne changèrent rien dans le fond du traité. « Ils abrégè« rent seulement les termes du paiement, en « les réduisant à dix années ; et ajoutèrent à « la somme imposée par le consul mille ta« lents, qui seraient payés sur-le-champ pour « les frais de la guerre, et exigèrent des Car« thaginois qu'ils sortiraient de toutes les îles « qui sont entre l'Italie et la Sicile. » Il faut remarquer que la Sardaigne n'était point comprise dans ce traité. On continua à Lutatius le commandement dans la Sicile, pour y régler l'état et le gouvernement de la nouvelle conquête.

Ainsi fut terminée l'une des plus longues guerres dont il soit parlé dans l'histoire[1], puisqu'elle dura vingt-trois ans entiers sans interruption. L'ardeur opiniâtre à disputer l'empire fut presque égale de part et d'autre. On voit des deux côtés beaucoup de grandeur d'âme et dans les projets et dans l'exécution. Les Carthaginois l'emportaient par la science de la marine, par l'habileté dans la construction des vaisseaux, par l'adresse et la facilité avec laquelle ils faisaient les manœuvres ; par l'expérience des pilotes, par la connaissance des côtes, des plages, des rades, des vents ; par l'abondance des richesses, capables de fournir à toutes les dépenses d'une rude et longue guerre. Les Romains n'avaient aucun de ces avantages ; mais le courage, le zèle pour le bien public, l'amour de la patrie, une noble émulation pour la gloire, un vif désir d'étendre leur domination, leur tenaient lieu de tout ce qui leur manquait d'ailleurs. On est étonné de les voir, tout neufs et encore inexpérimentés dans la marine, non-seulement tenir tête à la nation du monde la plus habile et la plus puissante sur mer, mais gagner contre elle plusieurs batailles navales. Nulle difficulté, nul malheur n'était capable de les décourager. Ils perdirent dans le cours de cette première guerre punique, soit dans les combats, soit par les tempêtes, sept cents galères. On peut juger par là de la fermeté du peuple ro-

[1] Cette somme monte à peu près à celle de six millions cent quatre-vingt mille livres. = 2,200 talents euboïques valent huit millions et demi de francs. E. B.

[2] Environ 15 francs. E. B.

[3] Liv. lib. 21. cap. 41.

[1] An. R. 510; av. J. C. 242.

main. Il n'aurait point fait certainement la paix dans les mêmes circonstances où nous venons de voir que les Carthaginois la demandèrent. Une seule campagne malheureuse abat ceux-ci; plusieurs n'ébranlèrent point les Romains.

Pour les soldats, nulle comparaison entre ceux de Rome et ceux de Carthage, les premiers l'emportant infiniment sur les autres pour le courage. Parmi les généraux, Amilcar, surnommé *Barca*, fut sans contredit celui de tous qui se distingua le plus et par sa bravoure et par sa prudence. Dans toute cette guerre, il n'a paru du côté des Romains aucun général dont les talents éclatants pussent être regardés comme la cause de la victoire; en sorte que c'est uniquement par la constitution de son état, et par des vertus, si j'ose ainsi parler, nationales, que Rome triompha de Carthage.

Quand on considère d'une même vue et d'un seul coup d'œil toute la suite de la première guerre punique, on s'imagine voir ce qui se passait dans les combats des anciens, où des athlètes également forts et robustes, pleins de courage et d'ardeur, animés par un vif désir de vaincre et par les cris des spectateurs, en venaient aux mains, se colletaient, s'empoignaient, s'élevaient en l'air, se secouaient violemment, se jetaient par terre l'un l'autre, se relevaient dans le moment avec une nouvelle vigueur, employaient la force, la ruse, et tous les tours de souplesse imaginables, jusqu'à ce qu'enfin terrassés de nouveau, après avoir lutté encore longtemps sur le sable, s'être roulés l'un sur l'autre, et s'être entrelacés en mille façons, l'un des deux, gagnant le dessus, contraignît son adversaire à demander quartier et à se confesser vaincu. Tel fut à peu près le sort des Romains et des Carthaginois dans la guerre dont il s'agit ici.

Q. LUTATIUS CERCO [1].
A. MANLIUS ATTICUS. II.

Lutatius et Valère étaient restés en Sicile, le premier en qualité de proconsul, l'autre comme propréteur. Ils firent de concert tous les règlements nécessaires pour y établir un bon ordre, et fixèrent les droits et les tributs que chaque ville devait payer à la république. Ils s'appliquèrent surtout à écarter toute cause et toute occasion de trouble et de remuement. Pour cela ils ôtèrent les armes à ceux des Siciliens qui s'étaient déclarés pour Amilcar, et ils ordonnèrent aux Gaulois, qui avaient quitté le parti du même Amilcar pendant qu'ils étaient en garnison sur le mont Eryx pour embrasser celui des Romains, de sortir de l'île et d'aller s'établir ailleurs, leur fournissant pour cet effet les vaisseaux qui leur étaient nécessaires. Ils prirent pour prétexte de cet ordre, qui devait leur paraître fort dur, le crime qu'ils avaient commis en pillant le temple de Vénus bâti sur le mont Eryx, crime qui les avait rendus odieux à toute l'île. Depuis ce temps-là, la partie de la Sicile qui avait obéi aux Carthaginois devint province du peuple romain; le reste de l'île formait le royaume d'Hiéron. Après que tout eut été réglé, Lutatius et Valère, retournèrent à Rome. Le triomphe fut décerné à Lutatius. Pour lors Valère, ayant représenté qu'il avait contribué également à l'heureux succès des armes romaines, ajouta qu'il paraissait juste qu'ayant partagé avec Lutatius les soins et les dangers du combat, il en partageât aussi avec lui l'honneur et la récompense. Ce qui rendait la cause du préteur encore plus favorable, et ce qu'il ne manqua pas de faire valoir, c'est que dans la bataille le consul, qui n'était pas encore bien guéri de sa blessure, n'avait pas pu agir; de sorte que Valère avait fait les fonctions de général dans cette action. Lutatius s'opposa à sa demande, comme insolite et injuste, prétendant qu'il était contre l'usage et contre les lois d'égaler, dans la distribution des honneurs, deux puissances dont l'une était inférieure et subordonnée à l'autre. La dispute s'échauffant des deux côtés, ils convinrent de prendre pour arbitre Atilius Calatinus, qui, sur le titre de supériorité de pouvoir dans Lutatius que son adversaire ne pouvait pas lui contester, donna gain de cause au premier. Malgré ce jugement, comme Valère avait fait paraître dans cette guerre un mérite singulier, l'honneur du triomphe lui fut aussi accordé.

[1] An. R. 511; av. J. C. 241.

J'ai dit qu'une partie de la Sicile était devenue provinec du peuple romain. On appelait *provinces*, chez les Romains, les pays conquis par eux hors de l'Italie. Ces pays étaient gouvernés comme pays de conquête; et quoique les peuples fussent appelés alliés de l'empire, et non pas *sujets*, cependant ils ne se conduisaient plus entièrement par leurs propres lois, et ne choisissaient plus leurs magistrats. Rome leur envoyait chaque année un préteur et un questeur : le premier, pour administrer la justice et commander les troupes quand il en était besoin; l'autre, pour recueillir sous les ordres du prêteur les droits que le pays nouvellement conquis payait à ses vainqueurs.

La Sicile fut la première qui reçut la loi des Romains[1]. Cicéron, dans une de ses Verrines, en fait un bel éloge. « C'est elle[2], dit-« il, qui, la première de toutes les nations « étrangères, a recherché notre amitié; qui « la première a décoré notre empire en devenant « notre province; qui la première a fait sentir « à nos ancêtres la douceur et la gloire qu'il « y a de commander aux peuples du dehors. » Après avoir relevé la constante fidélité de cette île pour la république, sa considération particulière pour les publicains, c'est-à-dire pour ceux qui recevaient les tributs, et dont le nom était odieux partout ailleurs; sa fertilité extraordinaire en blés excellents, qui la faisait appeler par l'ancien Caton *le grenier de Rome*, et *la mère nourricière du peuple romain*, il ajoute en s'adressant au peuple : « Les provin-« ces et les pays tributaires sont à votre égard « ce que sont pour les particuliers leurs mé-« tairies et leurs terres[3], dont les plus voisi-« nes de Rome sont les plus estimées, et celles « qui font le plus de plaisir. Ainsi la Sicile, « qui est presque aux portes de Rome, vous « est plus chère et plus agréable que toutes « les autres provinces de l'empire. »

[1] Cic. in Verr. lib. 2, n. 2-7.

[2] « Omnium nationum exterarum princeps Sicilia se « ad amicitiam fidemque populi romani applicuit : prima « omnium, id quod ornamentum imperii est, provincia « est appellata : prima docuit majores nostros, quam « præclarum esset exteris gentibus imperare. »

[3] « Et quoniam quasi quædam prædia populi romani « sunt vectigalia nostra atque provinciæ : quemadmo-« dùm propinquis vos vestris prædiis maxime delecta-« mini, sic populo romano jucunda suburbanitas est « hujusce provinciæ. »

Des combats de gladiateurs.

On appelait *gladiateurs* ceux qui s'entretuaient sur l'arène pour donner du plaisir au peuple.

Ce qui a donné occasion à ces combats, est l'ancienne coutume d'immoler les captifs ou prisonniers de guerre aux mânes des grands hommes qui étaient morts en combattant[1]. Ainsi Achille, dans Homère, immole douze jeunes Troyens aux mânes de Patrocle; et dans Virgile[2], Énée envoie de même des captifs à Évandre pour les immoler aux funérailles de son fils Pallas.

Comme il parut barbare de massacrer ces captifs comme des bêtes, on institua qu'ils se battraient les uns contre les autres, et qu'ils emploieraient toute leur adresse pour sauver leur propre vie, et pour donner la mort à leur adversaire. Cela parut moins inhumain, parce qu'enfin ils pouvaient éviter la mort, et que leur vie était entre leurs mains, et dépendait de leur habileté à se défendre.

Ce fut l'an de Rome 488 que le spectacle des gladiateurs[3] fut donné pour la première fois au peuple romain, lorsque les deux frères M. et D. Brutus firent célébrer avec pompe les funérailles de leur père[4]. Cette coutume n'avait pas les Romains pour auteurs. Elle était déjà en usage chez d'autres peuples d'Italie, et Tite-Live en parle, sous l'an de Rome 444[5], comme d'une pratique usitée parmi les Campaniens, qui s'en donnaient même le barbare divertissement dans leurs repas. Les Romains ne donnèrent d'abord des combats de gladiateurs que dans les funérailles des hommes illustres; mais dans la suite la pratique en devint toute commune[6], jusque-là que les particuliers marquaient eux-mêmes dans leur testament combien ils

[1] Iliad. lib 23.

[2] Æneid. lib. 11.

[3] Val. Max. lib. 2, cap. 4.

[4] Lib. epit. liv. 16.

[5] Liv. lib. 9, cap. 40.

[6] Seneca, de Brevit. Vitæ cap. 20.

voulaient qu'il y eût de couples de gladiateurs qui combattissent ainsi après leur mort. Ces gladiateurs étaicnt appelés *bustuarii*, parce qu'ils combattaient autour du bûcher, *bustum*.

D'abord le nombre de gladiateurs que l'on faisait combattre ne fut pas excessif[1]; mais il alla toujours croissant, comme c'est l'ordinaire. L'an de Rome 536, les fils de M. Æmilius Lépidus donnèrent dans les funérailles de leur père vingt-deux paires de gladiateurs. Ce spectacle dura trois jours, et fut célébré dans la grande place de Rome. L'an 552[2], les fils de M. Valérius Léviuus donnèrent pour la même cérémonie vingt-cinq paires de gladiateurs. L'an 569[3], il y eut dans un semblable spectacle soixante et dix gladiateurs, et l'an 578[4], il y en eut soixante et quatorze.

Pour fournir à ces combats, il fallut préparer de loin les combattants. La profession des gladiateurs devint un art. On leur donna des maîtres en fait d'armes, qui s'appelaient chez les Latins *lanistæ*. On leur apprit à se battre, on les y exerça.

Deux sortes de personnes avaient part à ces combats[5] : les uns par force et contrainte, savoir des esclaves et des criminels condamnés à mort; les autres volontairement et de bon gré. Ceux-ci étaient des hommes libres, qui se louaient pour cet infâme et cruel métier, et qui mettaient leur sang à prix. Le maître des gladiateurs faisait jurer ces derniers qu'ils combattraient jusqu'à leur mort. Ils s'engageaient donc par serment à remplir religieusement tous les devoirs d'un bon et fidèle gladiateur[6]; ils se dévouaient corps et âme, sans réserve, à leur maître, et consentaient, en cas qu'ils refusassent le service, qu'on leur fît perdre la vie par le fer, par le feu, ou sous les coups de fouet.

Ce spectacle avait commencé par la tristesse et la douleur, ayant été d'abord employé pour

[1] Liv lib. 23, cap. 10.
[2] Id. lib. 31, cap. 50.
[3] Id. lib. 39, cap. 16.
[4] Id. lib. 41, cap. 28.
[5] Id. lib. 28, cap. 21
[6] « In verba Eumolpi sacramentum juravimus, uri, « vinciri, verberari, ferroque necari, et, quicquid aliud « jussisset, tanquam legitimi gladiatores domino corpora « animosque addicimus. » (Petron. cap. 17.)

la célébration des funérailles; mais dans la suite le plaisir et la joie s'en saisirent, et il devint le plus agréable et le plus sensible divertissement du peuple romain, qui s'y rendait avec un concours et un empressement incroyable. Cicéron dit que nulle autre assemblée[1], soit pour les affaires publiques, soit pour l'élection des magistrats, n'était si nombreuse que celle-ci, et qu'il s'y trouvait une multitude infinie de citoyens de tout état et de toute condition.

Les gladiateurs avaient différents noms, et étaient armés différemment. Je n'en rapporterai ici que trois ou quatre sortes pour abréger.

Retiarii. Ils avaient pour armes un trident, avec un rets ou filet, qu'ils jetaient sur la tête de leur antagoniste, pour l'embarrasser dans ce filet et le mettre hors d'état de se défendre.

Thraces. On les appelait ainsi, apparemment parce qu'ils avaient une armure semblable à celle des Thraces, c'est-à-dire une espèce de dague, de poignard, avec une rondache. Horace en fait mention.

Thrax et Gallina Syro par[2]

Myrmillones[3]. On croit, sur un passage de Festus, que ce nom leur était donné à cause de leur armure à la gauloise, qui était une longue épée, et un bouclier avec un casque, sur le haut duquel il y avait ordinairement une figure de poisson.

Samnites. Ils étaient appelés ainsi sans doute, parce qu'ils étaient armés comme les Samnites, quelle que fût cette armure. Il en est souvent parlé dans les auteurs. Tite-Live[4].

[1] « Id spectaculi genus erat, quod omni frequentiâ « atque omni genere hominum celebratur : quo multitudo maximè delectatur .. Equidem existimo nullum « tempus esse frequentioris populi, quam illud gladiatorium, neque concionis ullius, neque vero ullorum « comitiorum. » (Cic. *pro Sext.* n 124 et 125.)
[2] Lib. 2, Sat. 6, v. 44.
[3] « Retiario pugnanti adversùs myrmillonem cantatur, *Non te peto, piscem peto : quid me fugis, « Galle?* quia myrmillonicum genus armaturæ gallicum « est, ipsique myrmillones antè Galli appellabantur, in « quorum galeis piscis effigies inerat. » (Festus.
[4] Lib. 9, cap 40.

Campani ab superbiâ, et odio Samnitum, gladiatores, quod spectaculum inter epulas erat, eo ornatu armârunt, Samnitumque nomine appellârunt. Horace :

> Cædimur, et totidem plagis consumimus hostem
> Lento Samnites ad lumina prima duello.

Cicéron[2] : *Neque est dubium, quin exordium, dicendi vehemens et pugnax non sæpè esse debeat. Sed, si in ipso illo gladiatorio vitæ certamine, quo ferro decernitur, tamen ante congressum multa fiunt, quæ non ad vulnus, sed ad speciem valere videantur : quantò hoc magis in oratione exspectandum, in quâ non vis potiùs quàm delectatio postulatur?.... Atque ejusmodi illa prolusio debet esse, non ut Samnitum, qui vibrant hastas ante pugnam, quibus in pugnando nihil utuntur ; sed ut ipsis sententiis, quibus proluserunt, vel pugnare possint.* Je citerai dans la suite, sur le même sujet, un autre passage de Cicéron fort beau et fort remarquable.

Ces gladiateurs, comme je l'ai déjà dit, étaient instruits et formés aux combats chez un maître d'armes, qui avait grand soin de leur donner une bonne et solide nourriture pour les rendre forts et robustes ; ce qui faisait leur principal mérite, et augmentait de beaucoup leur prix. On voulait aussi qu'ils fussent d'une grande et belle taille, pour plaire davantage aux spectateurs. Sénèque, en plus d'un endroit, marque qu'ils combattaient nus et sans habits[3]. J'ai de la peine à croire que cela fût ordinaire. Les maîtres d'armes les vendaient fort cher, ou aux magistrats qui, par le devoir de leur charge, étaient obligés de donner de ces sortes de spectacles ; ou aux particuliers qui, pour plaire au peuple et gagner ses suffrages, le divertissaient par ces jeux, qui étaient infiniment de son goût. Cicéron, pendant son consulat, défendit par une loi d'employer cette voie pour briguer les charges. Ceux qui donnaient ce spectacle étaient appelés *editores*. La fureur pour les combats de gladiateurs alla jusqu'au point de se donner, à l'exemple des Campaniens, ce plaisir brutal au milieu des festins.

Ils préludaient avant le combat, comme nous l'avons vu dans le passage de Cicéron, en se donnant beaucoup de mouvement, en lançant leurs traits en l'air, en s'attaquant faiblement et pour la seule parade. Mais on en venait bientôt aux coups et aux blessures, et l'on voyait bientôt couler le sang.

Il n'était point permis à ces malheureuses victimes de la cruelle joie des Romains de donner dans ces combats la moindre marque de faiblesse et de crainte. C'était un crime pour un gladiateur de faire entendre la moindre plainte quand il était blessé, ou de demander quartier quand il était vaincu. Le peuple alors entrait en indignation contre lui. *Qu'on le tue*[1], s'écriait-il, *qu'on le brûle, qu'on le déchire à coups de fouet. Quoi! il va timidement au combat! il se présente au coup d'un air timide! il tombe d'une façon qui marque le découragement! il n'a pas la force de mourir de bonne grâce!* Jamais barbare a-t-il tenu un pareil langage?

Au reste, cette disposition de faiblesse et de crainte était fort rare. On voit ici avec étonnement quelle impression la coutume et l'exemple sont capables de faire sur les esprits, et même sur des âmes viles et mercenaires. Un gladiateur se croyait déshonoré quand on le mettait aux prises avec quelqu'un qui lui fût inférieur en force et en adresse[2], persuadé qu'il n'y a point de gloire à vaincre quand il n'y a point de danger à combattre. Ce principe d'honneur, gravé presque généralement dans l'esprit de ceux qui se présentaient sur l'arène, et qui les élevait au-dessus de toutes les craintes humaines, est proposé par Cicéron, dans plus d'un endroit, comme un modèle admirable de courage et de fermeté, par lequel il

[1] Horat. lib. 2. Epist. 2, v. 97.
[2] Cic. de Orat. lib. 3. n. 317 et 325.
[3] « Mutuos ictus nudis et obviis pectoribus excipiunt... « Nihil habent quo tegantur ad ictum totis corporibus expositi. » (Sen. ep. 7.)

[1] « Occide, ure, verbera ! Quare tam timidè incurrit « in ferrum ? quare parum audacter occidit ? quare parùm libenter moritur ? » (Seneca, *Epist.* 7.)
[2] « Ignominiam judicat gladiator cum inferiore componi : et scit eum sine gloriâ vinci, qui sine periculo « vincitur. » (Id. *de Provid.* cap. 3.)

s'animait lui-même et animait les autres à tout souffrir pour la conservation de la liberté et la défense de la république.

« Quels maux, dit-il, ne souffrent point « les gladiateurs [1] c'est-à-dire des misérables « et des barbares ! Comment ceux d'entre « eux qui ont été élevés dans de bons prin- « cipes aiment-ils mieux recevoir une blessure « mortelle que de l'éviter par une voie hon- « teuse ? Combien de fois voyons-nous que « tout ce qu'ils se proposent, c'est de plaire « à leur maître (c'est-à-dire à celui qui les a « achetés pour les donner en spectacle), ou au « peuple ! Percés de coups, ils envoient vers « leurs maîtres leur demander s'ils sont con- « tents ; et déclarent, s'ils le sont, qu'ils « meurent de bon cœur. Entend-on jamais un « gladiateur [2], de quelque mince mérite qu'il « soit, pousser quelque gémissement ? le voit- « on changer de couleur et pâlir à la vue du « péril ? Qui d'entre eux, non-seulement « lorsqu'il combat, mais lorsque, n'en pou- « vant plus, il se laisse tomber pour recevoir « le coup mortel, laisse paraître aucune mar- « que de faiblesse et de crainte ? tant ont de « force l'exemple, la coutume, la réflexion ! « Quoi ! *un Samnite, un esclave, un homme « de néant, un malheureux* sera capable d'une « telle fermeté, et un homme né pour la « gloire, quand il s'agira de souffrir la dou- « leur ou d'affronter les dangers, ne pourra « pas, quelque faiblesse qu'il se sente inté- « rieurement, s'encourager lui-même et se « fortifier par les vues de la raison et de « l'honneur ! Quelques personnes trouvent « cruel et inhumain le spectacle des gladia- « teurs ; et je ne sais si elles n'ont pas raison, « de la manière dont les choses se passent « maintenant. Mais quand on n'exposait à ces « combats que des criminels condamnés à « perdre la vie, c'était, ce me semble, une « leçon bien forte qui frappait, non les oreil- « les, mais les yeux, pour apprendre aux « hommes à mépriser courageusement la « douleur et la mort. »

Cicéron [1], dans un autre endroit, s'exhorte lui-même, et tous les bons citoyens, au courage et à la constance par l'exemple des gladiateurs : c'était en parlant contre Antoine, ennemi de la paix et de la tranquillité publique, et qui menaçait de renverser l'état. « Que si, dans ces malheureux temps [2], dit-il, « la dernière heure de la république est venue « (ce qu'aux dieux ne plaise qui arrive !), « imitons la conduite de ces généreux gla- « diateurs qui ne craignent point de mourir, « pourvu que ce soit avec honneur. Combien « nous, qui sommes les maîtres de l'univers « et de tous les peuples, devons-nous à plus « juste titre préférer hautement une mort « glorieuse à une honteuse servitude. »

C'était ce sentiment de courage et de fermeté qui faisait le plus sensible plaisir des spectateurs. On n'avait que du mépris pour ceux des gladiateurs qui montraient de la timidité [3], qui se rendaient suppliants, et qui demandaient qu'on leur fît quartier : au contraire, ceux qui faisaient paraître de la force et de la grandeur d'âme, et qui s'offraient généreusement à la mort, on s'intéressait véritablement à leur conservation. C'était le peuple qui décidait du sort des combattants : car ceux qui donnaient le spectacle s'en rapportaient ordinairement à sa volonté. La main fermée avec le pouce étendu était un signe de mort.

Munera nunc edunt, et verso pollice vulgi
Quemlibet occidunt populariter [4].

[1] Cic. Tuscul. lib. 2, n. 41.

[2] « Quis mediocris gladiator ingemuit ? quis vultum « mutavit unquam ? quis non modò stetit, verùm etiam « decubuit turpiter ? quis, quum decubuisset, ferrum « recipere jussus, collum contraxit ? tantùm exercitatio, « meditatio, consuetudo valet ! Ergo hoc poterit

Samnis, spurcus homo, vitâ illâ dignu' locoque :

« vir natus ad gloriam, ullam partem animi tam mollem « habebit, quam non meditatione et ratione corroboret. »

[1] Philipp. 3, n. 35.

[2] « Quòd si jam (quod dii omen avertant !) fatum ex- « tremum reipublicæ venit, quod gladiatores nobiles fa- « ciunt, ut honestè decumbant, faciamus nos, principes « orbis terrarum gentiumque omnium, ut cum dignitate « potiùs cadamus quàm cum ignominiâ serviamus. »

[3] « In gladiatoriis pugnis timidos, et supplices, et ut « vivere liceat obsecrantes, etiam odisse solemus : for- « tes, et animosos, et se acriter ipsos morti offerentes « servari cupimus. » (Cic. *pro Milone*, n. 92.)

[4] Juvenal.

Le peuple se croyait méprisé quand les gladiateurs ne se présentaient pas de bonne grace à la mort[1]. Il entrait contre eux dans une véritable colère, comme s'ils lui avaient fait injure, et de simple spectateur il devenait leur adversaire déclaré.

Il est étonnant qu'on pût trouver un si grand nombre de personnes pour entrer dans une profession qui, à proprement parler, était un dévouement certain à la mart. Ce nombre, qui d'abord avait été fort médiocre, devint excessif dans les derniers temps de la république, et sous les empereurs. Jules César[2], pendant son édilité, donna trois cent vingt paires de gladiateurs. Gordien, avant que d'être empereur, fit représenter ce spectacle douze fois en un an, c'est-à-dire une fois chaque mois. Quelquefois il y avait cinq cents paires de gladiateurs, et jamais moins de cinquante. Mais, ce qui paraîtra presque incroyable, longtemps avant lui, Trajan[3], le modèle des bons empereurs, avait donné ce spectacle avec d'autres pareils au peuple cent vingt-trois jours de suite, et pendant cet espace dix mille gladiateurs parurent sur l'arène.

Il s'en forma à Rame différentes compagnies; et le peuple prenait le parti de l'une contre les autres avec un acharnement et une fureur qui excita souvent de sanglantes séditions. L'exemple de la capitale entraîna bientôt les autres villes, et tout l'empire se vit infecté d'un divertissement sanguinaire, dont Sénèque exprime bien l'horreur en peu de mots. « L'homme[4], dit-il, l'homme, cette « créature sacrée, on le compte pour si peu, « qu'on se fait un jeu et un plaisir de l'égorger « et de répandre son sang. » *Homo, sacra res, homo, jam per lusum et jocum occiditur.*

Avant même que Rome fût devenue la capitale du monde connu[5], Antiochus Epiphane, roi de Syrie, avait introduit dans ses états, à l'imitation de Rome, les combats de gladiateurs. Tite-Live observe que ce spectacle causa d'abord plus d'horreur que de plaisir aux spectateurs[1], pour qui il était nouveau. Il fallut les y accoutumer peu à peu et par degrés. Dans les commencements, à la première blessure, le combat cessait, puis leurs yeux, par l'usage souvent réitéré, se familiarisèrent avec le sang; et ce spectacle enfin, tout horrible qu'il était en lui-même, finissant pour l'ordinaire par la mort de l'un des combattants, devint leur divertissement le plus ordinaire et le plus agréable.

Il est remarquable que les Athéniens, dont le caractère était la douceur et l'humanité[2], n'admirent jamais dans leur ville de spectacles sanglants. Et comme on leur proposait d'y établir un combat de gladiateurs, pour ne pas céder en ce point à ceux de Corinthe : *Renversez donc auparavant*, s'écria un Athénien[3] du milieu de l'assemblée, *renversez l'autel que nos pères, il y a plus de mille ans, ont érigé à la miséricorde.* En effet, il faut avoir renoncé à tout sentiment de compassion et d'humanité, et être devenu féroce et barbare, pour voir couler le sang de ses semblables, non-seulement sans peine, mais avec joie et délectation.

Quelques empereurs païens, frappés des funestes effets de cette coutume meurtrière, avaient tenté d'y apporter des tempéraments. C'est dans cette vue que Marc-Aurèle modéra les dépenses énormes que l'on faisait pour ces combats[4], et qu'il ne permit aux gladiateurs de se battre l'un contre l'autre qu'avec les épées fort émoussées, comme des fleurets; en sorte qu'on voyait leur adresse sans qu'ils fussent en danger de se tuer. Mais il est des maux extrêmes, lesquels demandent des remèdes qui le soient aussi. Aucun des empereurs n'avait osé en employer de tels. Cet

[1] « Gladiatoribus populus irascitur, et tam iniquè, ut « injuriam putet quod non libenter pereunt. Contemni « se judicat; et vultu, gestu, ardore, de spectatore in « adversarium vertitur » (Sen. *de irâ*, 1.)

[2] Plut. in Cæs. pag. 709. — Capitolin. in Gord.

[3] Dio, in Traj.

[4] Sen. Epist. 96.

[5] Liv. lib. 41, cap. 20.

[1] « Gladiatorum munus, romanæ consuetudinis, primò majore cum terrore hominum insuetorum ad tale « spectaculum, quam voluptate, dedit : deindè, sæpiùs « dando et modò vulneribus tenùs, modò sine missione « etiam, familiare oculis gratumque id spectaculum fecit. »

[2] Lucian. in vit Demon. pag. 1014.

[3] C'était Démonax, célèbre philosophe, dont Lucien avait été disciple, et qui florissait sous l'empereur Marc-Aurèle.

[4] M. Aurel. vita. — Dio, apud Val. pag 718.

honneur était réservé au christianisme, et il fallut bien des efforts et bien du temps pour en venir à bout, tant le mal avait jeté de profondes racines, et s'était fortifié par la longue possession de plusieurs siécles, et par l'opinion où étaient les peuples que ces combats étaient agréables aux dieux, à qui, par cette raison, ils offraient en sacrifice le sang des gladiateurs qui venait d'être répandu, comme plusieurs Pères le marquent.

Le grand Constantin fut le premier des empereurs qui fit des lois pour défendre aux villes de se souiller par les cruels spectacles des gladiateurs. Lactance lui avait représenté dans ses Institutions, ouvrage admirable qu'il lui adressa, combien les spectacles en général, mais surtout ceux des gladiateurs, étaient dangereux et funestes.

Toute l'autorité de Constantin ne fut pas suffisante pour les abolir, et il fallut qu'Honorius renouvelât cette défense. Prudence, poëte chrétien, l'avait exhorté, dans son poëme contre Symmaque, à délivrer le christianisme de cet opprobre; mais l'empereur y fut engagé par une occasion particulière, qu'on ne me saura pas mauvais gré, je crois, d'avoir rapportée ici. Un saint solitaire d'Orient[1], nommé Télémaque, vint à Rome, où la fureur des spectacles régnait encore. Il se rendit à l'amphithéâtre comme les autres, mais dans une intention bien différente. Quand le combat fut commencé, il descendit dans l'arène, et fit son possible pour empêcher les gladiateurs de s'entre-tuer. Ce fut un spectacle auquel on ne s'attendait point, et qui révolta tous les spectateurs. Aussi, pleins de l'esprit de celui qui *a été homicide dès le commencement*, c'est-à-dire, du démon, qui seul a pu inspirer aux hommes cette soif barbare du sang humain, ils se jetèrent sur le nouveau combattant ennemi de leur plaisir, et le tuérent à coups de pierres. Honorius avant su ce qui s'était passé, défendit absolument des spectacles si pernicieux. Le sang du martyr obtint de Dieu ce que les lois de Constantin n'avaient pu faire, et, depuis ce temps, il ne fut plus parlé à Rome de combats de gladiateurs. « Ainsi, dit « M. de Tillemont, dont j'ai tiré cette his-« toire, Dieu couronna, même devant les « hommes, une action qu'apparemment les « sages du monde, et peut-être une partie « de ceux de l'Église, avaient condamnée « comme une indiscrétion et une folie. Mais « la folie de Dieu est plus sage que toute la « sagesse des hommes.

Tous les saints évêques, tous les vrais fidèles, avaient la même horreur des combats de gladiateurs que ce généreux solitaire. « Quol! « s'écrie saint Cyprien, on ôte la vie à un « homme pour le plaisir et le divertissement « d'un autre homme[1]! Savoir égorger devient « un art, une science, une profession! Non-« seulement on commet le crime, mais on « l'enseigne par méthode! Est-il rien de plus « atroce et de plus inhumain? C'est une étude « que d'apprendre à tuer, et une gloire que « d'avoir pratiqué de si barbares leçons. »

Lactance, dans l'ouvrage que j'ai cité ci-dessus, montre combien sont criminels ceux qui assistent à ces combats. « Si celui[2], dit-« il, qui est présent à un homicide (sans l'em-« pêcher s'il le peut), se rend complice du « crime, et si, dans ce cas, le témoin devient « aussi criminel que l'assassin, il s'ensuit que « le spectateur des combats dont il s'agit est « autant meurtrier que le gladiateur même; « que, consentant à l'effusion du sang, il est « responsable aussi bien que celui qui l'a ré-« pandu; et qu'applaudissant à celui qui tue, « il est censé avoir tué lui-même, quoique « par la main d'un autre. Les spectacles du « théâtre ne sont pas moins condamnables. »

Je finirai ce petit traité sur les combats de gladiateurs par le récit d'un fait que saint Augustin nous raconte sur ce sujet, et auquel

[1] Théodoret, lib. 5, cap. 26.

[1] » Homo in hominis voluptatem perimitur, et, ut « quis possit occidere, peritia est, usus est, ars est! Sce-« lus non tantùm geritur, sed docetur? Quid potest in-« humanius, quid acerbius dici? Disciplina est, ut peri-« mere quis possit: et gloria est, quòd peremit. » (S. Cyprian.)

[2] « Quod si interesse homicidio, sceleris conscientia « est; et eodem facinore spectator obstrictus est, quo et « admissor: ergo et his gladiatorum sceleribus non mi-« nùs cruore perfunditur qui spectat, quam ille qui fe-« cit; nec potest esse immunis a sanguine, qui voluit « effundi; aut videri non interfecisse, qui interfectori et « favit, et præmium postulavit. Quid scena? num sanc-« tior? » (Lact. *Institut.*)

je prie les jeunes gens de faire beaucoup d'attention. Alipe, jeune homme d'une des meilleures maisons de Tagaste en Afrique, où était né anssi saint Augustin, était allé à Rome pour y étudier le droit. Un jour quelques jeunes gens de ses amis, et qui étudiaient le droit comme lui, l'ayant rencontré par hasard, lui proposèrent de venir avec eux voir les combats de gladiateurs. Il rejeta avec horreur cette proposition, ayant toujours eu un extrême éloignement de cet horrible spectacle, où l'on voyait répandre le sang humain. Sa résistance ne fit que les animer davantage; et, usant de cette sorte de violence qu'on se fait quelquefois entre amis, ils l'emmenérent avec eux malgré lui. *Que faites-vous?* leur disait-il; *vous pouvez bien entraîner mon corps, et me placer parmi vous à l'amphithéâtre, mais disposerez-vous de mon esprit et de mes yeux pour les rendre attentifs au spectacle? J'y assisterai comme n'y assistant point, et j'en triompherai aussi bien que de vous.* Ils arrivent, et trouvent tout l'amphithéâtre dans l'ardeur et le transport de ces barbares plaisirs. Alipe ferma ses yeux aussitôt, et défendit à son âme de prendre part à une si horrible fureur. Heureux, s'il avait pu aussi fermer ses oreilles! Elles furent frappées avec violence par un grand cri que jeta tout le peuple à l'occasion d'un coup mortel porté à un gladiateur. Vaincu par la curiosité, et se croyant au-dessus de tout, il ouvrit les yeux, et reçut dans le moment une plus grande plaie dans l'âme que celle que le gladiateur venait de recevoir dans le corps. Dès qu'il eut vu couler le sang[1], loin d'en détourner ses yeux comme il s'était flatté de le faire, il y fixa ses regards avides; et, s'enivrant sans le savoir de ce plaisir barbare, il semblait boire à long traits la cruauté, l'inhumanité, la fureur, tant il était hors de lui. En un mot, il sortit tout autre qu'il n'était venu, et avec une telle ardeur pour les spectacles, qu'il ne respirait plus autre chose, et que c'était lui, depuis ce temps, qui y entraînait ses compagnons.

Il pouvait et méritait ne point sortir de cet abîme, comme tant d'autres qui y périssent: mais Dieu, qui voulait en faire un grand saint et un grand évêque, et apprendre aux jeunes gens dans sa personne à se défier d'eux-mêmes et de leurs bonnes résolutions, et à éviter les compagnies dangereuses, après lui avoir laissé sentir toute sa faiblesse, le guérit parfaitement par une réflexion de saint Augustin sur les combats des gladiateurs, échappée, ce semble, par hasard à ce saint dans une leçon de rhétorique à laquelle assistait Alipe, mais qui était l'effet des vues de miséricorde que Dieu avait eues sur lui de toute éternité.

[1] « Ut vidit illum sanguinem, immanitatem simul ebibit; et non se avertit, sed fixit aspectum, et hauriebat « furias, et nesciebat, et delectabatur scelere certaminis, « et cruentâ voluptate inebriabatur. »

LIVRE XII.

Ce livre douzième contient l'histoire de vingt-trois ans, depuis la fin de la première guerre punique jusqu'au commencement de la seconde.

§ I. — JOIE DE LA PAIX AVEC CARTHAGE TROUBLÉE PAR LE DÉBORDEMENT DU TIBRE ET PAR UN GRAND INCENDIE. DÉNOMBREMENT. DEUX NOUVELLES TRIBUS. LIVIUS ANDRONICUS. JEUX FLORAUX. GUERRES CONTRE LES LIGURIENS ET CONTRE LES GAULOIS. RÉVOLTE DES MERCENAIRES CONTRE LES CARTHAGINOIS. LA SARDAIGNE ENLEVÉE AUX CARTHAGINOIS PAR LES ROMAINS. AMBASSADEURS ENVOYÉS AU ROI D'ÉGYPTE. ARRIVÉE D'HIÉRON A ROME. JEUX SÉCULAIRES. EXPÉDITIONS CONTRE LES BOIENS ET CONTRE LES CORSES. MORT D'UN CENSEUR. ROME CONFIRME, NON SANS PEINE, LA PAIX ACCORDÉE AUX CARTHAGINOIS. LA SARDAIGNE SUBJUGUÉE. TEMPLE DE JANUS FERMÉ POUR LA SECONDE FOIS. RÉFLEXIONS SUR LES GUERRES CONTINUELLES DES ROMAINS. VESTALE CONDAMNÉE. DÉNOMBREMENT. LE POETE NÆVIUS. CARACTÈRE DE FABIUS DANS SON ENFANCE. BROUILLERIES ENTRE LES ROMAINS ET LES CARTHAGINOIS. TROUBLES A L'OCCASION D'UNE LOI PROPOSÉE PAR FLAMINIUS. EXPÉDITIONS CONTRE LA SARDAIGNE ET LA CORSE. PREMIER TRIOMPHE SUR LE MONT ALBAIN. DÉNOMBREMENT. TEUTA SUCCÈDE A SON MARI AGRON, ROI DES ILLYRIENS. PLAINTES PORTÉES AU SÉNAT CONTRE LEURS PIRATERIES. DÉNOMBREMENT. TEUTA FAIT TUER UN AMBASSADEUR ROMAIN. EXPÉDITION DES ROMAINS DANS L'ILLYRIE. TRAITÉ DE PAIX ENTRE LES ROMAINS ET LES ILLYRIENS.

Q. LUTATIUS CERCO[1].
L. MANLIUS.

La joie que causait à Rome la glorieuse paix qui venait de terminer la guerre contre les Carthaginois fut troublée par de tristes et funestes événements qui y causèrent un dommage infini. Le Tibre, grossi par le débordement subit de plusieurs autres rivières qui viennent s'y rendre, se déborda lui-même tout à coup[1], et se répandit dans une grande partie de la ville avec une rapidité si violente, qu'il renversa plusieurs édifices. Comme l'inondation fut de longue durée, les eaux, qui séjournèrent longtemps dans les bas lieux de Rome, y minèrent peu à peu les fondements des maisons, et en firent tomber plusieurs.

Le débordement du Tibre fut suivi de près d'un terrible incendie[2], qui commença de nuit sans qu'on connût la cause, et qui, ayant bientôt gagné dans plusieurs régions de la ville, fit périr un fort grand nombre de maisons et de citoyens. L'incendie consuma presque tous les édifices qui étaient autour de la grande place, entre autres le temple de Vesta. Ici le feu éternel, confié à la garde des vestales, céda au feu passager. Ces prêtresses, ne songeant qu'à se dérober aux flammes par la fuite, laissèrent à la déesse le soin de se sauver elle-même et tout ce qui lui appartenait. Le grand prêtre L. Cécilius Métellus, plus courageux et plus religieux que les vestales, se jeta tête baissée au milieu des flammes, et tira de l'incendie les choses sacrées, et surtout le palladium, gage certain, selon eux, de l'éternité de l'empire. Il y perdit la vue,

[1] An R. 511; av. J. C. 241.

[1] Oros. lib. 4, cap. 11.
[2] Oros. et Plin. lib. 7, cap. 43.

et eut un bras à demi brûlé. Le peuple, pour récompenser un zèle si généreux et si louable, lui accorda le privilége singulier et inouï jusque-là de se faire conduire au sénat dans un char; grande et magnifique distinction [1], mais méritée par un si triste événement.

Dans le dénombrement que firent cette année les censeurs, C. Aurélieus Cotta, M. Fabius Buteo, et qui fut le trente-neuvième, il se trouva deux cent soixante mille citoyens.

Deux nouvelles tribus ajoutées aux anciennes, savoir la Véline et la Quirine, achevèrent le nombre de trente-cinq auquel, depuis ce temps-là, les tribus demeurèrent fixées.

Ce serait ici le lieu naturel de donner quelques observations sur ce qui regarde les tribus de Rome. Je diffère à en parler à la fin du livre douzième que nous commençons, pour ne point trop couper le fil de l'histoire.

Une espèce de mouvement frénétique qui fit prendre aux Falisques les armes contre les Romains obligea ceux-ci d'envoyer contre eux les deux consuls[2]. Cette expédition ne dura que six jours. Elle fut terminée en deux combats. Le premier fut douteux : dans le second, les Falisques perdirent quinze mille hommes. Une perte si considérable les ayant fait rentrer en eux-mêmes, ils se rendirent aux Romains, qui leur ôtèrent leurs armes, leurs chevaux, une partie de leurs meubles, leurs esclaves, et la moitié de leurs terres. Leur ville, qui, par sa situation naturelle et par les fortifications que l'art y avait ajoutées, leur avait inspiré une folle confiance, fut transportée, de la hauteur escarpée où elle était, en rase campagne[3]. Le peuple romain, irrité de leurs fréquentes révoltes, songeait à exercer contre eux une vengeance bien plus sévère ; mais ayant appris qu'en se rendant ils avaient marqué expressément que ce n'était point à la puissance, mais à la foi du peuple romain qu'ils se rendaient, il laissa par ce mot seul calmer tout à coup sa colère, pour ne point paraître manquer à la bonne foi et à la justice.

[1] « Magnum et sublime, sed pro oculis datum... Memorabili causâ, sed eventu misero. » (PLIN. lib. 7, cap. 43.)

[2] Liv. epit. lib. 19. — Zonar. lib. 8.

[3] Val. Max. lib. 6, cap. 5.

C. CLAUDIUS CENTHO [1].
M. SEMPRONIUS TUDITANUS.

Cette année fut remarquable par les nouveaux spectacles du théâtre, où le poëte Livius Andronicus[2] commença à représenter des tragédies et des comédies, à l'imitation des Grecs, et par l'établissement et le renouvellement des jeux floraux[3], institués pour obtenir des dieux l'abondance des fruits de la terre. Ces jeux furent célébrés dans la suite avec une licence effrénée.

Colonie latine conduite à Spolète, ville d'Ombrie.

C. MAMILIUS TURINUS [4].
Q. VALÉRIUS FALTO.

Année célèbre par la naissance du poëte Ennius. J'ai rapporté ailleurs ce que l'on sait de sa vie et de ses ouvrages[5].

TI. SEMPRONIUS GRACCHUS[6].
P. VALÉRIUS FALTO.

Rome, sous ces consuls, eut deux guerres à soutenir : l'une contre les Gaulois, qui ne cessaient de l'inquiéter ; l'autre contre les Liguriens[7], nouveaux ennemis pour elle. Valère perdit une première bataille contre les Gaulois, et en gagna une seconde, où il y eut de leur part quatorze mille hommes de tués et deux mille faits prisonniers. Gracchus remporta contre les Liguriens une victoire considérable, et ravagea une grande partie de leur pays. De la Ligurie il passa dans la Sardaigne et dans la Corse, d'où il emmena un grand nombre de prisonniers.

Depuis le traité de paix entre Rome et Carthage, qui mit fin à la première guerre punique[8], les Carthaginois eurent une terrible

[1] An. R. 512; av. J. C. 240.

[2] Freinshem. lib. 20

[3] Val. Max. lib. 2, cap. 10.

[4] An. R. 513; av. J. C. 239.

[5] Hist. Anc. tom., III, pag. 427.

[6] An. R. 514; av. J. C. 238.

[7] Ces peuples s'étendaient au midi de l'Apennin jusqu'au fleuve Arno.

[8] Polyb. lib. 1, cap. 65-70

guerre à soutenir en Afrique contre les mercenaires, dont la révolte mit Carthage à deux doigts de sa perte. J'ai rendu compte des événements de cette guerre dans l'histoire des Carthaginois.

Dans l'extrême danger où ceux-ci se trouvaient, ils furent obligés d'avoir recours à leurs alliés[1]. Hiéron, qui pendant cette guerre en considérait les événements avec une grande attention, avait accordé aux Carthaginois tout ce qu'ils demandaient de lui. Il redoubla ses soins quand il vit les rapides progrès des étrangers, sentant bien qu'il était de son intérêt que les Carthaginois ne fussent pas écrasés, de peur que la puissance des Romains, n'ayant plus de contre-poids, ne lui devint trop redoutable à lui-même. En quoi, dit Polybe, on doit remarquer sa sagesse et sa prudence; car c'est une maxime qui n'est pas à négliger, de ne pas laisser croître une puissance jusqu'au point qu'on ne lui puisse contester les choses mêmes qui nous appartiennent de droit.

Les Romains, de leur côté, pendant cette guerre des Carthaginois contre les étrangers, s'étaient toujours conduits à l'égard des premiers avec beaucoup de justice et de modération. Une querelle passagère, au sujet de quelques marchands romains qu'on avait arrêtés à Carthage, parce qu'ils portaient des vivres aux ennemis, les avait brouillés; mais les Carthaginois, à la première demande, leur ayant renvoyé leurs citoyens, les Romains, qui se piquaient en tout de générosité et de justice, leur avaient rendu leur amitié, les avaient servis en tout ce qui dépendait d'eux, et avaient défendu à leurs marchands de porter des vivres aux ennemis des Carthaginois.

A l'exemple des mercenaires d'Afrique, ceux qui étaient en Sardaigne secouèrent le joug de l'obéissance. Ils commencèrent par égorger Bostar, leur commandant, et tout ce qu'il y avait de Carthaginois avec lui. On envoya en sa place un autre général. Toutes les troupes qu'il avait amenées se rangèrent du côté des séditieux, le mirent lui-même en croix; et dans toute l'étendue de l'île on fit main-basse sur les Carthaginois, en leur faisant souffrir des tourments inouïs. Ayant attaqué toutes les places l'une après l'autre, les rebelles se rendirent en peu de temps maîtres de tout le pays.

La division se mit bientôt entre les habitants de l'île et les mercenaires. Ceux-ci, ayant imploré inutilement le secours des Romains, qui ne voulurent point alors s'engager dans une guerre manifestement injuste, furent chassés entièrement de l'île, et se réfugièrent en Italie. C'est ainsi que les Carthaginois perdirent la Sardaigne. Jusque-là les Romains s'étaient conduits à l'égard des Carthaginois d'une manière irréprochable. Ils avaient refusé constamment de prêter l'oreille aux propositions que leur faisaient les révoltés de Sardaigne, qui les invitaient à venir s'emparer de l'île. Ils portèrent même la délicatesse jusqu'à refuser ceux d'Utique pour sujets, quoiqu'ils vinssent d'eux-mêmes se soumettre à leur domination. Un peuple capable d'une si grande générosité serait bien louable, s'il y avait toujours persévéré.

Les Romains dans la suite ne furent pas si délicats, et il serait difficile d'appliquer ici le témoignage avantageux que César rend à leur bonne foi dans Salluste. « Quoique dans toutes « les guerres d'Afrique[1], dit-il, les Carthaginois eussent fait quantité d'actions de « mauvaise foi pendant la paix et pendant la « trêve, les Romains n'en usèrent jamais de « la sorte à leur égard: plus attentifs à ce « qu'exigeait d'eux leur gloire qu'à ce que la « justice permettait contre leurs ennemis. »

Les mercenaires, qui s'étaient retirés, comme nous l'avons dit, en Italie, déterminèrent enfin les Romains à passer dans la Sardaigne pour s'en rendre maîtres[2]. Les Carthaginois l'apprirent avec une extrême douleur, prétendant, non sans raison, que la Sardaigne leur appartenait à bien plus juste titre qu'aux Romains. Ils mirent donc des troupes sur pied

[1] Polyb. lib. 1, cap. 81.

[1] « Bellis punicis omnibus, quum sæpe Carthaginienses, et in pace et per inducias, multa nefanda facinora fecissent, nunquam ipsi per occasionem talia fecère: magis quod se dignum foret, quam quod in illos jure fieri posset, quærebant. » (Sallust. in *Bello Catilin.*)

[2] Polyb. lib. 1, cap. 88, 89.

pour tirer une prompte et juste vengeance de ceux qui avaient fait soulever l'île contre eux; mais les Romains, sous prétexte que ces préparatifs se faisaient contre eux, et non contre les peuples de Sardaigne, leur déclarèrent la guerre. Les Carthaginois, épuisés en toutes manières, et commençant à peine à respirer, n'étaient point en état de la soutenir. Il fallut donc s'accommoder au temps et céder au plus fort. On fit un nouveau traité, par lequel ils abandonnaient la Sardaigne aux Romains, et s'obligeaient à leur payer de nouveau douze cents talents [1] (douze cent mille écus) pour se rédimer de la guerre que l'on voulait leur faire.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de justifier ou d'excuser ici la conduite des Romains. Ils avaient d'abord comme nous l'avons dit, refusé l'offre des mercenaires de Sardaigne, parceque c'eût été une trop grande flétrissure à leur réputation que de recevoir l'île de la main de ces usurpateurs, et une infraction du traité de paix la plus énorme et la plus infâme. Ils attendirent que le temps leur fournît une occasion de guerre qu'ils pussent appuyer de quelque apparence de raison; et ils crurent la trouver dans les préparatifs que faisaient les Carthaginois contre la Sardaigne, supposant que c'était contre eux qu'ils prenaient les armes. Mais quelle apparence y avait-il qu'un peuple absolument épuisé comme l'était alors celui de Carthage songeât à rompre le traité de paix, et à attaquer de gaîté de cœur les Romains, plus puissants qu'ils n'avaient jamais été? Où est cette foi, cette droiture, cette justice, cette magnanimité, dont les Romains se sont fait quelquefois tant d'honneur? Polybe, leur grand admirateur, ne fait aucune réflexion sur cette conquête de la Sardaigne, et il termine son récit en disant simplement *que cette affaire n'eut pas de suite*. Elle n'en eut pas alors, parce que les Romains étaient les plus forts; mais elle sera une des principales causes de la seconde guerre punique, comme nous le verrons bientôt.

[1] 1,200 talents valent 6,600,000 francs. E. B.

L. CORNÉLIUS LENTULUS CAUDINUS [1].
Q. FULVIUS FLACCUS.

Il y eut sous ces consuls quelques guerres peu considérables contre les Gaulois établis en deçà du Pô, et contre les Liguriens [2].

On envoya dans le même temps des ambassadeurs à Ptolémée, roi d'Egypte (c'était Ptolémée Evergète, fils de Ptolémée Philadelphe), pour lui offrir du secours contre Antiochus, roi de Syrie, surnommé θεὸς, *dieu*, avec qui on le croyait encore en guerre : mais il avait fait son accord avec lui, ce qui le dispensa d'accepter le secours qui lui était offert.

On eut une grande joie à Rome d'y voir arriver Hiéron, roi de Sicile, prince qui était attaché à la république par les liens d'une amitié sincère et d'une fidélité inviolable. Eutrope dit qu'il était venu à Rome pour assister aux jeux séculaires [3], qui réellement, selon quelques auteurs, devaient se célébrer pour la troisième fois l'année suivante, et aux préparatifs desquels on travaillait dès lors. Pour faire régner l'abondance à Rome, dans un temps où il devait s'y trouver un grand concours de peuples, ce généreux prince fit présent au peuple romain de deux cent mille boisseaux de blé. J'expliquerai en peu de mots les cérémonies de ces jeux à la fin du présent paragraphe.

P. CORNÉLIUS LENTULUS CAUDINUS [4].
C. LICINIUS VARUS.

On nomma pour présider aux jeux séculaires et en prendre soin M. Æmilius et M. Livius Salinator.

La guerre contre les Boïens, dont on avait chargé Lentulus, fut terminée sans qu'il en coûtât de sang aux Romains, par la discorde sanglante qui s'éleva tout à coup entre les Boïens et les troupes auxiliaires qu'ils avaient fait venir de delà des Alpes.

[1] An. R. 515; av. J. C. 237.
[2] Eutrop. lib. 3, [cap. 2].
[3] Eutrop. lib. 3, [cap. 2].
[4] An. R. 518; av. J. C. 236.

Licinius avait envoyé avant lui dans la Corse M. Claudius Glicias avec une partie de ses troupes. Celui-ci, oubliant ce qu'il était, eut la sotte et criminelle vanité de vouloir s'attribuer la gloire d'avoir mis fin à la guerre par lui-même, et fit, de son autorité privée, un traité de paix avec les Corses. Licinius, étant survenu avec le reste de son armée, n'eut aucun égard à un traité fait sans pouvoir. Il poussa vivement les Corses et les soumit. Claudius, l'auteur et le garant de la paix, fut remis entre leurs mains; et comme ils refusèrent de le recevoir, il fut mis à mort dans la prison.

On ne fit point cette année la clôture du dénombrement, parce que l'un des censeurs était mort pendant sa magistrature.

La Corse et la Sardaigne, animées sous main par les Carthaginois qui leur faisaient espérer un puissant secours, se préparaient à reprendre les armes. Comme ces deux îles étaient très-faibles par elles-mêmes, leur révolte n'alarma pas beaucoup les Romains : mais ils ne furent pas insensibles à la crainte de voir renaître une nouvelle guerre contre les Carthaginois [1]. Pour en détourner l'effet en les prévenant, ils résolurent de mettre des troupes sur pied sans perdre de temps. Au premier bruit qui s'en répandit, les Carthaginois, chez qui cette nouvelle causa une alarme universelle, ayant envoyé inutilement à Rome députés sur députés, firent partir en dernier lieu dix des principaux de la ville, avec ordre d'employer les prières les plus vives et les plus humbles pour obtenir qu'on les laissât jouir de la paix que le peuple romain leur avait accordée. Comme ils ne furent point écoutés plus favorablement que les premiers, Hannon, le plus jeune des ambassadeurs, qui était intrépide et plein d'une noble fierté, prit la parole, et dit d'un ton vif et animé : *Romains, si vous êtes déterminés à nous refuser la paix que nous avons achetée de vous, non pour une ou deux années, mais pour toujours, rendez-nous donc la Sicile et la Sardaigne, qui en ont été le prix. Entre particuliers, quand un marché est rompu, il n'est point d'un homme de bien et d'honneur de conserver la marchandise et de ne point rendre l'argent.* La comparaison était juste et sans réplique. Aussi les Romains, dans la crainte qu'une injustice si criante ne les déshonorât entièrement chez les peuples voisins, rendirent une réponse favorable aux ambassadeurs, et les renvoyèrent contents.

[1] Zonar. lib. 8 — Oros. lib. 4, cap. 12. — Dio. in Excerpt. lib. 11.

C. ATILIUS BULBUS. II [1].
T. MANLIUS TORQUATUS.

Manlius, à qui la Sardaigne était échue par sort, ayant battu les ennemis en plusieurs rencontres, subjugua toute l'île, et la soumit entièrement aux Romains; ce qui lui mérita l'honneur du triomphe.

Rome alors se trouva sans ennemis et sans guerre : ce qui ne s'était point encore vu depuis près de quatre cent quarante ans, et le temple de Janus fut fermé pour la seconde fois : cérémonie qui annonçait une paix générale. Il avait été fermé pour la première fois sous le règne de Numa, et il ne le sera pour une troisième fois que sous Auguste.

On a de la peine à concevoir comment Rome, qui n'était d'abord ni fort riche, ni fort puissante, a pu soutenir pendant tant d'années des guerres continuelles sans avoir jamais eu le temps de respirer; comment elle a pu suffire aux dépenses qui en étaient une suite nécessaire; et comment les citoyens romains ne se lassaient point de ces guerres qui les tiraient de leurs familles, et les mettaient hors d'état de cultiver leurs terres, dont le revenu faisait toutes leurs richesses.

Il faut se souvenir que les Romains étaient, à proprement parler, un peuple de soldats, nés pour ainsi dire au milieu des armes, ennemis du repos et de l'inaction, et ne respirant que guerre et combats. Dans les premiers temps de la république jusqu'au siége de Véies, les guerres étaient fort courtes, et ne duraient souvent que dix ou vingt jours. On entrait promptement en campagne, on donnait la bataille; et les ennemis vaincus, pour ne point voir plus longtemps leurs terres pil-

[1] An. R. 517; av. J. C. 235.

lées, faisaient leur accommodement, et les Romains retournaient chez eux. Depuis qu'on ent établi la solde, et que le domaine des Romains se fut accru, les campagnes étaient plus longues, mais elles ne passaient pas ordinairement les six mois, parce que les consuls qui commandaient les armées avaient intérêt de terminer promptement la guerre pour remporter l'honneur du triomphe.

Quant à ce qui regarde les frais et les dépenses nécessaires pour payer et entretenir les troupes, il est remarquable que la guerre, qui ruine et épuise les autres états, enrichissait dans Rome et la république et les particuliers. Ceux-ci, qui étaient partis fort pauvres, revenaient fort riches par le butin qu'ils avaient fait pendant la campagne, soit dans les villes qu'il avaient prises d'assaut, soit dans le camp ennemi qu'ils avaient forcé, et dont les consuls, pour gagner l'amitié des soldats, leur accordaient souvent le pillage; et l'espérance de ce dédommagement était pour eux une amorce bien forte, et fut un puissant appât qui leur faisait soutenir avec patience, et même avec joie, les fatigues les plus dures.

La guerre n'était pas moins utile ni moins lucrative pour l'état que pour les particuliers. Quand les ennemis vaincus demandaient à faire la paix, un préalable ordinaire était d'exiger d'eux qu'ils commençassent à rembourser tous les frais de la campagne; et le peuple romain, par les conditions du traité, les obligeait ordinairement à lui payer des sommes plus ou moins considérables, pour les affaiblir et les contenir dans leur devoir par cette sorte de punition pécuniaire, qui souvent achevait de les ruiner, et les mettait hors d'état de reprendre si tôt les armes. Les généraux, de leur côté, qui, dans les dépouilles qu'ils prenaient sur les ennemis, ne songeaient point à s'enrichir eux-mêmes, mais à enrichir l'état, se piquaient, en rentrant dans Rome en triomphe, d'exposer aux yeux du peuple l'or et l'argent qu'ils rapportaient de leurs expéditions, et le faisaient porter sur-le-champ dans le trésor public. Ces raisons et beaucoup d'autres que j'omets pour abréger, montrent qu'il n'est pas étonnant que les Romains aient eu presque toujours les armes à la main, sans se rebuter d'un état si dur et si laborieux. Toutes ces guerres d'ailleurs, dans les desseins de la Providence, qui destinait le peuple romain à devenir le maître du monde entier, étaient pour lui comme un long apprentissage, pendant lequel il se préparait, sans le savoir et par une espèce d'instinct, aux grandes conquêtes qui devaient lui soumettre tous les royaumes et tous les empires de la terre.

La paix générale, dont nous avons dit que jouissaient les Romains, ne fut pas de longue durée. Elle fut troublée peu de mois après, hors de l'Italie par la Corse et la Sardaigne, dans l'Italie par les Liguriens.

L. POSTUMIUS ALBINUS [1].
SP. CARVILIUS MAXIMUS.

Ces trois guerres furent terminées en peu de temps et sans beaucoup de peine par les deux consuls et le préteur P. Cornélius.

La vestale Tuccia, convaincue de s'être abandonnée à un esclave, se tua de sa propre main pour éviter le supplice ordinaire auquel elle avait été condamnée.

Les censeurs, cette année, firent jurer à tous les citoyens en âge de se marier qu'ils prendraient femme et se marieraient pour fournir des sujets à la république. Cette précaution singulière et inusitée fait conjecturer que par le cens on trouva le nombre des citoyens romains considérablement diminué.

Le poëte Cn. Nævius de Campanie, qui avait servi dans la première guerre punique, commença cette année à donner au public des pièces de théâtre.

Q. FABIUS MAXIMUS VERRUCOSUS [2].
MAN. POMPONIUS MATHO.

Le Fabius qui fut nommé consul cette année pour la première fois est le célèbre Fabius Maximus, dont il sera bientôt parlé dans la guerre contre Annibal [3], et qui rendra de si grands services à la république. Il eut le surnom de *Verrucosus*, à cause d'une petite

[1] An. R. 518; av. J. C. 234.
[2] An. R. 519; av. J. C. 233.
[3] Plut. in Fab. pag. 174.

verrue qu'il avait sur la lèvre. Il fut aussi appelé *Ovicula* dans son enfance, c'est-à-dire *petite brebis*, à cause de la douceur de son naturel et de sa stupidité apparente : car son esprit rassis et tranquille, son silence, le peu d'empressement qu'il avait pour les plaisirs de son âge, la lenteur et la peine avec lesquelles il apprenait ce qu'on lui enseignait, la douceur et la complaisance qu'il avait pour ses camarades, passaient, dans l'esprit de ceux qui ne l'examinaient pas de près, pour autant de marques de bêtise et de pesanteur d'esprit. Il n'y avait qu'un petit nombre de gens plus clairvoyants qui reconnussent dans cet air sérieux et grave une profondeur de bon sens et de jugement, et qui entrevissent dans ce caractère de lenteur une magnanimité incomparable et un courage de lion. Excité dans la suite, et pour ainsi dire réveillé par les affaires, il fit bien voir à tout le monde que ce que l'on prenait pour lenteur et paresse était gravité; que ce que l'on appelait timidité était réserve et prudence, et que ce qui passait pour manque d'activité et de hardiesse n'était que constance et fermeté.

La Sardaigne et la Ligurie se révoltèrent de nouveau. La Ligurie échut par sort à Fabius, La Sardaigne à Pomponius. Comme on soupçonnait les Carthaginois de soulever secrètement ces peuples, Rome leur envoya des ambassadeurs, sous prétexte de leur demander les sommes qu'ils s'étaient engagés de payer en différents termes. Ils leur défendirent aussi, en termes fort durs, de s'ingérer dans les affaires des îles appartenant au peuple romain, avec menaces de leur déclarer la guerre, s'ils n'obéissaient. Les Carthaginois s'étaient remis de leurs alarmes, et avaient commencé à reprendre courage depuis qu'Amilcar, leur général, avait non-seulement pacifié les peuples d'Afrique qui s'étaient révoltés, mais encore augmenté de beaucoup le domaine de Carthage par les victoires qu'il avait remportées en Espagne. Ils répondirent donc avec fierté aux ambassadeurs : et comme ceux-ci, selon l'ordre qu'il en avaient reçu, leur présentèrent un javelot et un caducée, symboles de la guerre et de la paix, en ajoutant qu'ils eussent à choisir de l'un ou de l'autre, ils répondirent qu'ils ne feraient point ce choix, mais qu'ils accepteraient de bon cœur celui des deux que les Romains leur laisseraient. Ainsi raconte ce fait Zonare [1], écrivain qui n'est pas de la plus grande autorité. La chose en soi est peu vraisemblable. Les Romains étaient trop fiers pour reculer après de telles avances; et la ressemblance de ce que nous débite ici Zonare avec la déclaration de guerre qui suivit la prise de Sagonte achève de nous rendre ce récit suspect. Ils se séparèrent de la sorte sans rien décider, la haine dans le cœur de part et d'autre, qui n'attendait qu'une occasion pour éclater. Les habitants de Sardaigne et les Liguriens furent aisément vaincus par les consuls, à qui cette expédition procura l'honneur du triomphe. Ils furent vaincus, mais non domptés, et reprirent encore les armes l'année suivante, mais sans beaucoup de succès.

M. ÆMILIUS LÉPIDUS [2].
M. PUBLICIUS MALLEOLUS

Les troubles domestiques entre le sénat et le peuple, qui avaient été suspendus par la guerre contre les Carthaginois, se renouvelèrent cette année-ci, à l'occasion d'une loi que proposa C. Flaminius, tribun du peuple [3], tendante à ce qu'on distribuât au peuple quelques terres du Picénum et du pays autrefois occupé par les Gaulois Sénonais. Le sénat s'opposa fortement à cette loi, dont il prévoyait que les suites pouvaient être très-funestes à la république, en irritant les Gaulois, et leur fournissant un prétexte de prendre les armes contre Rome; ce que le souvenir des maux qu'elle avait soufferts de leur part lui faisait extrêmement appréhender. On employa tantôt les prières, tantôt les menaces, mais toujours inutilement. On en vint même jusqu'à donner ordre aux magistrats de tenir des troupes prêtes pour les opposer à la violence du tribun. Mais l'opiniâtre fierté de Flaminius ne se laissa ni fléchir par les prières, ni ébranler par les menaces. Il n'eut pas plus d'égard pour les sages avis de son père, qui lui re-

[1] Zonare vivait dans le douzième siècle, vers l'an 1120.
[2] An. R. 520; av. J. C. 232.
[3] Polyb. lib. 2, pag. 109. — Val. Max. lib. 5, cap. 4

montra d'abord avec douceur le tort qu'il se faisait à lui-même en se donnant ainsi pour chef de cabale, puis lui parla avec plus de force, comme un père est en droit de le faire à son fils. Le tribun demeura toujours ferme dans sa résolution; et, ayant assemblé le peuple, il commençait déjà à faire lecture de sa loi, lorsque son père, transporté d'une juste indignation, s'avance vers la tribune aux harangues; et, le saisissant par la main, l'en fait descendre et l'emmène avec lui. Je ne sais si l'histoire nous fournit aucun fait qui marque mieux combien à Rome l'autorité paternelle était grande, et combien elle y était respectée. Ce tribun, qui avait méprisé l'indignation et les menaces du sénat entier, dans le feu de l'action même et à la vue du peuple, si vivement intéressé à la loi qu'il proposait, se laisse emmener de la tribune comme un enfant par la main d'un vieillard: et, ce qui n'est pas moins admirable, l'assemblée, qui voyait toutes ses espérances détruites par la retraite de son tribun, demeura tranquille, sans montrer par aucune plainte ni par le moindre murmure qu'elle improuvât une action si hardie et si contraire en apparence à ses intérêts. Mais la promulgation de cette loi ne fut que différée; et un autre tribun, s'étant joint à Flaminius, bientôt après la fit passer. Elle devint, selon Polybe, très-funeste au peuple romain, et donna occasion à la guerre que lui firent, environ huit ans après, les Gaulois.

M. POMPONIUS MATHO[1].
C. PAPIRIUS MASO.

Ces deux consuls marchèrent, l'un contre la Sardaigne, l'autre contre la Corse: expéditions qui d'abord donnèrent plus de peine aux troupes romaines qu'elles ne leur firent d'honneur. Mais enfin ces îles furent réduites et devinrent provinces du peuple romain.

On vit cette année, pour la première fois, un divorce à Rome. Sp. Carvilius Ruga répudia sa femme, qu'il aimait pourtant beaucoup, uniquement pour cause de stérilité[2]; à quoi il se détermina par respect pour le serment qu'il avait prêté comme les autres de se marier pour avoir des enfants et donner des sujets à la république. Quoique ce fût par une espèce de nécessité et après avoir pris conseil de ses amis qu'il en eût usé de la sorte, cette action fut généralement improuvée, et le rendit extrêmement odieux.

On vit cette même année une autre nouveauté. Le consul Papirius prétendait mériter et demander à juste titre le triomphe pour avoir pacifié la Corse: cependant le sénat lui refusa cet honneur. Il se l'attribua lui-même, et triompha sur le mont Albain; exemple qui depuis fut suivi et devint assez commun[1].

M. ÆMILIUS BARBULA[2].
M. JUNIUS PÉRA.

On fit cette année le quarante et unième dénombrement.

Les consuls furent chargés de la guerre contre les Liguriens, qui n'eut pas alors de suite.

Un pays où les Romains n'avaient point encore pénétré jusque-là attira leur attention. C'était l'Illyrie[3], qui répond à ce que nous appelons *les côtes de Dalmatie*. Cette région était partagée entre plusieurs peuples. Les Ardyéens, l'un de ces peuples, avaient eu pour roi Agron, qui s'était rendu plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs. Ce roi, qui venait de mourir tout récemment, laissa un fils encore enfant, nommé *Pinée*, sous la tutelle de Teuta, sa seconde femme, qui n'était point mère du jeune prince, et qui néanmoins administra le royaume en qualité de tutrice et de régente pendant sa minorité.

Sous ce gouvernement, les Illyriens firent avec une pleine liberté, et même par autorité publique, le métier de corsaires sur toute la mer Adriatique et sur les côtes de la Grèce; et, entre autres exploits de piraterie, ils prirent plusieurs marchands d'Italie qui sortaient du port de Brunduse, et en tuèrent même quelques-uns. D'abord le sénat ne tint pas

[1] An. R. 521; av. J. C. 231.
[2] Dionys. Halicarn lib. 2, pag 96 — Val. Max. lib. 2, cap. 1.

[1] Val. Max. lib. 3, cap. 6.
[2] An. R. 522; av. J. C. 230.
[3] Polyb. lib. 2, pag. 96-101. — Zonar. lib. 8.

grand compte des plaintes qu'on lui portait contre ces pirates. Mais, comme leur audace croissait de jour en jour, et que les plaintes augmentaient, on jugea à propos de leur envoyer des ambassadeurs pour leur demander satisfaction sur plusieurs griefs qu'on énonçait, et en particulier pour leur déclarer que les Romains avaient pris sous leur protection la petite île d'Issa [1]. Les Illyriens la maltraitaient en toute manière, parce qu'elle s'était retirée de leur alliance, et actuellement ils l'assiégeaient en forme.

Ce fut alors qu'arrivèrent Caïus et Lucius Coruncanius, ambassadeurs romains. Dans l'audience qu'on leur donna, ils se plaignirent des torts que leurs marchands avaient soufferts de la part des corsaires illyriens. La reine les laissa parler sans les interrompre, affectant des airs de hauteur et de fierté. Quand ils eurent fini, sa réponse fut que, de sa part, elle ne donnerait aucun sujet de plainte aux Romains, et qu'elle n'enverrait point de pirates contre eux, mais que ce n'était pas la coutume des rois d'Illyrie de défendre à leurs sujets d'aller en course pour leur utilité particulière. A ce mot, le feu monte à la tête au plus jeune des ambassadeurs, et avec une liberté romaine, à la vérité, mais qui ne convenait pas au temps : *Chez nous*, *madame*, dit-il, *une de nos plus belles coutumes*, *c'est de venger en commun les torts faits aux particuliers*; *et nous ferons*, *avec l'aide des dieux*, *en sorte que vous réformiez bientôt les coutumes des rois illyriens*. La reine, en femme hautaine et violente, fut si vivement piquée de cette réponse, que, sans égard pour le droit des gens, elle envoya à la poursuite des ambassadeurs, et les fit tuer avec une partie de leur suite, jeta les autres en prison, et porta la cruauté jusqu'au point de faire brûler vifs les conducteurs des vaisseaux qui les avaient transportés. On peut juger combien les Romains furent irrités quand ils apprirent un si barbare attentat. Avant tout ils rendirent honneur à la mémoire de leurs ambassadeurs en leurs érigeant une statue dans la place publique. En même temps ils font des préparatifs de guerre, lèvent des troupes, équipent une flotte, et la guerre est déclarée dans toutes les formes aux Illyriens[1].

[1] Située dans le golfe Adriatique, aujourd'hui Lissa.

La reine pour lors entra dans de grandes alarmes. C'était un esprit d'une légèreté et d'une inconstance étonnante, qui n'avait rien de fixe ni d'assuré, et qui de la plus fière et de la plus téméraire hardiesse passait tout d'un coup au plus lâche découragement et à la plus basse crainte. Se voyant donc près d'avoir sur les bras une puissance si formidable, elle députe aux Romains, et leur offre de leur rendre tous ceux qu'on avait fait prisonniers et qui étaient encore vivants, déclarant au surplus que c'était sans son ordre que les pirates avaient tué quelques Romains. Il y a apparence qu'elle leva le siége d'Issa. La satisfaction était légère, et ne répondait pas à l'énormité du crime commis par les Illyriens : cependant, comme elle laissait quelque espérance que l'affaire pouvait se terminer sans prendre les armes et répandre du sang, Rome s'en contenta pour le présent, suspendit le départ des troupes, et demanda seulement que les auteurs du meurtre lui fussent livrés. Ce délai fit rentrer la reine dans son premier caractère : elle refuse nettement de livrer qui que ce soit aux Romains; et, agissant conformément à ce refus, elle fait partir des troupes pour former de nouveau le siége d'Issa.

L. POSTUMIUS ALBINUS. II[2].
CN. FULVIUS CENTUMALUS.

Au commencement du printemps, Teuta ayant fait construire un plus grand nombre de bâtiments qu'auparavant, avait envoyé faire le dégât dans la Grèce. Une partie passa à Corcyre [3] (Cursoli), les autres allèrent mouiller à Epidamne [4]. Ceux-ci, qui voulaient surprendre la ville, ayant manqué leur coup, se rejoignirent aux premiers, et se rendirent à Cor-

[1] Plin. lib. 34, cap. 6.
[2] An. R. 523; av. J. C. 229.
[3] Cette île est située vis-à-vis de la Dalmatie. On l'appelait *Corcyra nigra*, pour la distinguer d'une autre située vis-à-vis de l'Epire, appelée maintenant *Corfou*.
[4] Elle est appelée autrement *Dyrrachium*, maintenant *Durazzo*. Elle confine à la nouvelle Epire.

cyre, qui appela à son secours les Achéens et les Etoliens. Après un rude combat sur mer, où ceux d'Illyrie, soutenus par les Acarnaniens, eurent l'avantage, Corcyre n'étant plus en état de soutenir l'attaque des ennemis, capitula et reçut garnison, laquelle avait pour commandant Démétrius de Pharos[1] Alors les Illyriens retournèrent à Epidamne, et en reprirent le siége.

Les Romains, comme on peut bien le juger, ne demeurèrent pas en repos. Les consuls se mirent en campagne. Fulvius avait le commandement de l'armée navale, qui était de deux cents vaisseaux; et Postumius, son collègue, celui de l'armée de terre. Fulvius voulait d'abord cingler droit à Corcyre, croyant y arriver à temps pour donner du secours; mais, quoique la ville se fût rendue, il ne laissa pas de suivre son premier dessein, tant pour connaître au juste ce qui s'y était passé, que parce qu'il avait une intelligence avec Démétrius: car celui-ci, ayant été desservi auprès de Teuta, et craignant son ressentiment, avait fait dire aux Romains qu'il leur livrerait Corcyre et tout ce qui était en sa disposition. Les Romains débarquent dans l'île et y sont bien reçus. Démétrius et les Corcyréens leur livrent la garnison illyrienne, et toute l'île se soumet, dans la pensée que c'était l'unique moyen de se mettre à couvert pour toujours des insultes des Illyriens.

Les Romains, ayant mis sur pied une puissante flotte, et en même temps envoyé dans le pays de Teuta une armée de terre, d'une part nettoyèrent tous les postes que les Illyriens occupaient dans les îles de la mer Adriatique, et de l'autre réduisirent Teuta à chercher sa sûreté au milieu des terres en s'éloignant de la côte. Ils donnèrent plusieurs places d'Illyrie à Démétrius, pour récompense des services qu'il leur avait rendus. La campagne étant finie, Postumius, l'un des deux consuls, prit des quartiers d'hiver auprès d'Epidamne, pour tenir en respect les Ardyéens et les peuples nouvellement soumis.

Au commencement du printemps, Teuta, se voyant sans ressource, envoya des ambassadeurs à Rome pour demander la paix. Elle rejetait tout ce qui s'était passé sur Agron son mari, dont elle avait été obligée de suivre le plan et de continuer les entreprises. La paix fut conclue, non sous son nom, mais sous celui de Pinée, fils d'Agron, à qui le royaume appartenait. On convint « que Corcyre, Pharos, « Issa, Epidamne, et le pays des Atintaniens « demeureraient aux Romains; que Pinée « conserverait le reste des états de son père; « qu'il paierait un tribut aux Romains; et, ce « qui était l'article le plus intéressant pour les « Grecs, qu'il ne pourrait naviguer au delà de « la ville de Lissus[1] qu'avec deux vaisseaux « qui ne seraient point armés en guerre. » Teuta, soit de son propre gré, soit par l'ordre des Romains, quitta l'administration du royaume, dont Démétrius fut chargé sous le titre de tuteur du jeune roi.

Ainsi fut terminée la guerre d'Illyrie. Postumius envoya l'année suivante des ambassadeurs chez les Etoliens et les Achéens pour leur exposer les raisons qui avaient engagé les Romains à entreprendre cette guerre et à passer dans l'Illyrie. Ils racontèrent ce qui s'y était fait; ils lurent le traité de paix conclu avec les Illyriens, et retournèrent ensuite à Corcyre, très-contents du bon accueil qu'on leur avait fait chez ces deux peuples. En effet, ce traité était fort avantageux aux Grecs, et les délivrait d'une grande crainte; car ce n'était pas seulement contre quelque partie de la Grèce que les Illyriens se déclaraient; ils étaient ennemis de toute la Grèce, et infestaient par leurs pirateries tout le pays voisin.

Ce fut là le premier passage des armées romaines dans l'Illyrie, et la première alliance qui se fit par ambassade entre les Grecs et les Romains. Ceux-ci envoyèrent dans le même temps des ambassadeurs à Corinthe et à Athènes, qui y furent fort bien reçus, et traités fort honorablement. Les Corinthiens déclarèrent par un décret public, que les Romains seraient admis à la célébration des jeux isthmiques comme les Grecs. Les Athéniens ordonnèrent aussi qu'on accorderait aux Ro-

[1] Ile de la mer Adriatique, aujourd'hui *Lesina*.

[1] Dernière ville d'Illyrie, frontière de Macédoine et d'Epire, aujourd'hui *Alessio*, près l'embouchure du Drin.

[2] Dio, Zonar.

mains le droit de bourgoisie à Athènes, et qu'ils pourraient être initiés dans les grands mystères.

Des jeux séculaires.

Je place ici, selon ma promesse, une courte explication des jeux séculaires, qui, au sentiment de quelques auteurs, furent célébrés pour la troisième fois l'an de Rome 516.

Les jeux séculaires sont ainsi appelés parce qu'ils se célébraient de siècle en siècle : mais on ne convient pas de la durée du siècle. Jusqu'au temps d'Auguste, on entendait par ce mot l'espace précis de cent ans. Les prêtres sibyllins, pour faire leur cour à ce prince, qui souhaitait ardemment que les jeux séculaires se célébrassent de son temps, déclarèrent que l'oracle de la sibylle qui en ordonnait la célébration désignait par le terme de *siècle* l'espace de cent dix ans ; et, à la faveur de cette interprétation, les jeux séculaires, qui étaient les cinquièmes, furent célébrés pour lors, c'est à dire l'an de Rome 735. Et c'est le sentiment qu'Horace a suivi dans son poëme séculaire, dont nous parlerons bientôt.

L'empereur Claude revint à l'opinion des cent ans, et célébra les jeux séculaires soixante et quatre ans après ceux d'Auguste. Ensuite Domitien reprit le système des cent dix ans. Les historiens ont remarqué[1] qu'à ces jeux, si voisins des précédents, on se moqua de l'annonce du héraut qui invitait à des fêtes que personne n'avait vues, ni ne verrait.

Ce n'est pas le seul nom de *siècle* qui fasse ici quelque difficulté : l'origine, l'occasion, l'époque de l'établissement de ces jeux ne sont pas plus certaines, et forment parmi les savants un sujet de dispute, dans laquelle le plan que je me suis prescrit me dispense d'entrer. D'habiles critiques croient que ces jeux furent établis par Valérius Publicola après l'expulsion des rois, et célébrés pour la première fois l'an de Rome 245, qui est le premier du rétablissement de la liberté. Il paraît qu'ils ne se renouvelaient pas précisément à la fin de chaque siècle, plusieurs raisons pouvant obliger d'en différer, et même d'en interrompre la célébration.

Voici quelles en étaient les principales cérémonies. Quelque temps avant qu'on célébrât ces jeux, les magistrats envoyaient des hérauts chez tous les peuples d'Italie qui dépendaient de Rome, pour les inviter de venir assister à une fête qu'ils n'avaient jamais vue et qu'ils ne reverraient jamais.

Peu de jours avant la fête, les prêtres gardiens des livres sibyllins, qui furent portés par Sylla au nombre de quinze, d'où le nom de *quindecimviri* leur est resté, ces prêtres, assis sur leurs siéges dans le temple de Jupiter Capitolin, distribuaient à tout le peuple certaines choses lustrales, c'est-à-dire, propres et destinées à le purifier, comme des flambeaux, du bitume et du soufre. Chacun y portait du froment, de l'orge et des fèves, pour les offrir aux Parques. Ils passaient dans ce temple, et dans celui de Diane sur le mont Aventin, des nuits entières, offrant des sacrifices à Pluton, à Proserpine et à d'autres divinités.

Quand le temps de la fête était arrivé, on en faisait l'ouverture par une procession solennelle, où se trouvaient les prêtres de chaque collége, les magistrats, tous les ordres de la république, et le peuple revêtu de blanc, couronné de fleurs, et portant des palmes à la main. Ils allaient du Capitole au Champ-de-Mars. On plaçait les statues des dieux sur des coussins, où on leur servait un grand repas, selon la coutume observée ordinairement dans les cérémonies publiques de religion.

On sacrifiait la nuit à Pluton, à Proserpine, aux Parques, à Ilithye[1], à la Terre ; et le jour, à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane et aux Génies. On n'immolait aux premières de ces divinités que des victimes noires.

La première nuit de la fête, les consuls, suivis des prêtres sibyllins, se rendaient sur le bord du Tibre, à un lieu appelé *Tarente*, où les jeux séculaires avaient pris naissance. Ils y faisaient dresser trois autels, qu'ils arrosaient

[1] Tacit. Ann. lib. 12, cap. 11. — Sueton. in Claud. n. 21.

[1] Déesse qui présidait aux accouchements, appelée autrement *Lucine*.

du sang de trois agneaux, et sur lesquels ils faisaient brûler les offrandes et les victimes. Pendant la nuit, tous les quartiers de Rome étaient éclairés par des feux et par des illuminations sans nombre.

Le second jour de la fête, les dames allaient au Capitole et à d'autres temples offrir à différentes divinités leurs vœux et leurs prières.

Le troisième jour, qui finissait la fête, deux chœurs de jeunes enfants d'illustre naissance, ayant tous père et mère encore vivants, vingt-sept jeunes garçons d'une part, vingt-sept jeunes filles de l'autre, chantaient dans le temple d'Apollon Palatin des hymnes et des cantiques en grec et en latin, composés exprès pour cette cérémonie, dans lesquels ils imploraient pour Rome le secours et la protection des dieux que l'on venait d'honorer par des sacrifices.

Pendant les trois jours que durait cette fête, on donnait au peuple des spectacles de toutes les sortes.

On prétend que dans les livres des sibylles il y avait un ancien oracle qui avertissait les Romains que tant qu'au commencement de chaque siècle ils feraient dans le Champ-de-Mars des jeux en l'honneur de certaines divinités qui y étaient nommées, Rome serait toujours florissante, et que tous les peuples lui seraient soumis.

Nous avons un modèle des hymnes dont le chant faisait partie des cérémonies qui viennent d'être exposées, dans le poëme séculaire qu'Horace composa par l'ordre d'Auguste, et qu'on regarde avec raison comme une des plus belles pièces de ce poëte. Je n'en rapporterai que deux strophes, qui montreront ce qu'on doit penser des autres.

Alme sol[1], curru nitido diem qui
Promis et celas, aliusque et idem
Nasceris, possis nihil urbe Româ
Visere majus

Quelle élégance de style! et en même temps quelle sublimité!

[1] Ame de la nature, soleil qui, par le mouvement de votre char lumineux, nous montrez et nous cachez le jour, et qui naissez toujours le même et toujours différent, puissiez-vous ne rien voir de plus grand que Rome!

Dii probos mores docili juventæ[1],
Dii senectuti placidæ quietem;
Romulæ genti date remque prolemque,
Et decus omne.

Peut-on, en quatre vers, renfermer plus de vœux, et plus importants? Je suis surtout charmé de ceux qui regardent la jeunesse: docilité, et pureté de mœurs.

§ II. — La puissance de Carthage, qui croissait de jour en jour, alarme les Romains. Construction de Carthage la neuve. Traité des Romains avec Asdrubal. Création de deux nouveaux préteurs. Alarme au bruit de la guerre des Gaulois. Cause et occasion de cette guerre. Irruption des Gaulois dans l'Italie. Préparatifs des Romains. Premier combat près de Clusium, où les Romains sont vaincus. Bataille et célèbre victoire des Romains près de Télamon. Réflexion sur cette victoire. Dénombrement. Les Boïens se rendent à discrétion. Bataille de l'Adda entre les Gaulois et les Romains. Mécontentements des Romains contre Flaminius. Caractère de Marcellus. Nouvelle guerre contre les Gaulois. Dépouilles opimes remportées par Marcellus. Triomphe de Marcellus. Les Romains soumettent l'Istrie. Annibal chargé du commandement en Espagne. Démétrius de Pharos attire sur lui les armes des Romains. Dénombrement. Diverses opérations des censeurs. Guerre d'Illyrie. Æmilius remporte une victoire sur Démétrius. L'Illyrie se soumet aux Romains. Archagathus, médecin. Nouvelles colonies.

L. POSTUMIUS ALBINUS. III.
CN. FULVIUS CENTUMALUS. II.

Les Romains avaient terminé heureusement la guerre d'Illyrie[3]: mais ils avaient d'ailleurs de grands sujets d'inquiétude. D'une part, ils apprenaient par des bruits certains que les Gaulois se préparaient à prendre les armes contre eux: de l'autre, la puissance carthaginoise, qui prenait tous les jours de nouveaux accroissements en Espagne, leur causait de

[1] Grands dieux, donnez à la jeunesse des mœurs pures et dociles: donnez à la vieillesse un repos tranquille et assuré: enfin, donnez à l'empire de puissantes richesses, de nombreux citoyens, et toute sorte de prospérité et de gloire.

[3] An. R. 523; av. J. C. 229.

[3] Polyb. lib. 2, pag. 101. — Appian. Iber. pag. 258.

justes craintes. Ils songèrent à se mettre en repos de ce dernier côté avant que d'attaquer les Gaulois.

Amilcar, surnommé *Barca*, père d'Annibal, dont il a été fort parlé dans la guerre de Sicile, après avoir commandé les armées en Espagne pendant neuf ans, et y avoir soumis à Carthage plusieurs nations puissantes et belliqueuses, avait été tué malheureusement dans un combat. Asdrubal, son gendre et son successeur, marchant sur ses traces, quoique moins guerrier que lui, avait ajouté de nouvelles conquêtes à celles de ce grand homme, employant néanmoins plutôt l'adresse et la persuasion que les armes. Entre les services qu'il rendit à l'état, un des plus importants, et qui contribua le plus à étendre et affermir la puissance de sa république en Espagne, ce fut la construction d'une ville qu'on nomma *Carthage la neuve*, et qui depuis a été appelée *Carthagène*. Sa situation était la plus heureuse que pussent souhaiter les Carthaginois pour tenir l'Espagne en bride.

Les grandes conquêtes qu'Asdrubal avait déjà faites, et le degré de puissance où il était parvenu, firent prendre aux Romains la résolution de penser sérieusement à ce qui se passait en Espagne. Ils se voulurent du mal de s'être endormis sur l'accroissement de la domination des Carthaginois, et songèrent tout de bon à réparer cette faute, surtout depuis que les Sagontins, qui se voyaient près de tomber sous le joug de Carthage, eurent député vers les Romains pour implorer leur secours et faire alliance avec eux.

SP. CARVILIUS MAXIMUS. II[1].
Q. FABIUS MAXIMUS VERRUCOSUS. II.

Telle était la disposition des Romains par rapport aux Carthaginois. Ils n'avaient plus alors de lois à leur prescrire, et ils n'osaient pas prendre les armes contre eux. Ils avaient assez à faire de se tenir en garde contre les Gaulois, dont ils étaient menacés, et que l'on attendait presque de jour en jour. Il leur parut qu'il était plus à propos de profiter du caractère pacifique d'Asdrubal pour faire un nouveau traité, jusqu'à ce qu'ils se fussent débarrassés des Gaulois, ennemis qui n'épiaient que l'occasion de leur nuire, et dont il fallait nécessairement qu'ils affaiblissent la puissance, non-seulement pour se rendre maîtres de l'Italie, mais encore pour demeurer paisibles dans leur propre ville. Ils envoyèrent donc des ambassadeurs à Asdrubal; et dans le traité qu'ils conclurent avec lui, sans faire mention du reste de l'Espagne, ils exigeaient seulement qu'il ne portât pas la guerre au delà de l'Èbre, qui servirait de barrière aux deux peuples. On convint aussi que Sagonte, quoique située au delà de l'Ebre, conserverait ses lois et sa liberté.

P. VALÉRIUS FLACCUS[1].
M. ATILIUS RÉGULUS. II.

Aux deux prêteurs qui avaient été établis à Rome on en ajouta cette année deux nouveaux[2], l'un pour la Sicile, l'autre pour la Sardaigne et la Corse.

M. VALÉRIUS MESSALA[3].
L. APUSTIUS FULLO.

Le bruit des préparatifs de guerre que faisaient les Gaulois causa une grande alarme à Rome[4]. Ce sont les ennemis que les Romains ont toujours le plus redoutés, se souvenant qu'autrefois ils s'étaient rendus maîtres de Rome, et que, dès ce temps-là, on avait fait une loi qui, dérogeant au privilège qu'avaient les prêtres d'être exempts d'aller à la guerre, les obligeait à prendre les armes comme les autres citoyens lorsqu'il s'agirait d'une guerre avec les Gaulois. Elle s'appelait *tumultus gallicus*, ce qui disait beaucoup plus que le mot *bellum*[5]: car, dans les guerres ordinaires, plusieurs citoyens étaient exempts d'y aller;

[1] An. R. 524; av. J. C. 228.

[1] An. R. 525; av. J. C. 227.
[2] Liv. epit. lib. 20.
[3] An. R. 526; av. J. C. 226.
[4] Plut in Marcell. pag. 299.
[5] « Gravius autem tumultum esse quàm bellum, hinc « intelligi licet, quòd bello vacationes valent, tumultu « non valent. » (Cic. *Philip.* lib. 8, cap. 3.)

dans celle contre les Gaulois, toute exemption, tout privilége cessait.

Ce qui augmenta la frayeur dans le temps dont nous parlons [1], fut un prétendu oracle que l'on trouva dans les livres sibyllins, lequel portait *que les Grecs et les Gaulois prendraient possession de Rome*, *Romam occupaturos* [2]. Pour détourner l'effet d'une si funeste prédiction, les pontifes suggérèrent un étrange moyen, qui fut d'enfouir tout vivants en terre deux Grecs et deux Gaulois, hommes et femmes; prétendant qu'ainsi l'oracle se trouverait accompli. Quelle absurdité! mais, en même temps, quelle barbarie pour un peuple qui, dans tout le reste, se piquait d'humanité et de douceur! La même cérémonie, également impie et cruelle, fut encore employée au commencement de la seconde guerre punique.

La principale cause et l'occasion de la guerre présente contre les Gaulois fut le partage que les Romains [3], sept ou huit ans auparavant, avaient fait à l'instigation de C. Flaminius, tribun du peuple, des terres du Picénum, dont ils avaient chassé les Sénonais. Nous avons vu que le sénat s'était fortement opposé à cette entreprise, dont il prévoyait les suites. Plusieurs peuples de la nation gauloise entrèrent dans la querelle des Sénonais, les Boïens surtout, qui étaient limitrophes aux Romains, et les Insubriens. Ils se persuadèrent que ce n'était plus simplement pour commander et faire la loi que les Romains les attaquaient, mais pour les perdre et les détruire entièrement en les chassant du pays. Dans cette pensée, les Insubriens et les Boïens, les deux plus puissants peuples de la nation, se liguent ensemble, comme nous venons de le dire, et envoient même au delà des Alpes solliciter les peuples gaulois qui habitaient le long du Rhône, et qu'on appelait *Gésates* [4], parce qu'ils servaient pour une certaine solde, car, dit Polybe, c'est ce que signifie proprement ce mot; ils vendaient leurs services à tous ceux qui voulaient les employer dans la guerre. Les Gaulois d'Italie, pour gagner les rois des Gésates, et les engager à armer contre les Romains, leur font présent d'une somme considérable: « Ils leur « mettent devant les yeux la grandeur et la « puissance de ce peuple: ils les flattent par « la vue des richesses immenses qu'une vic- « toire gagnée sur lui ne manquera pas de « leur procurer: ils leur rappellent les ex- « ploits de leurs ancêtres, qui, ayant pris les « armes contre les Romains, les avaient bat- « tus en pleine campagne et pris leur ville. »

Cette harangue échauffa tellement les esprits, que jamais on ne vit sortir de ces provinces une armée plus nombreuse et composée de soldats plus braves et plus belliqueux. Quand ils eurent passé les Alpes, les Insubriens et les Boïens se joignirent à eux. Les Vénètes [1], et les Cénomans [2] se rangèrent du côté des Romains, gagnés par les ambassadeurs qu'on leur avait envoyés; ce qui engagea les rois gaulois à laisser dans le pays une partie de leur armée pour le garder contre ces peuples. Les Insubriens étaient les plus puissants des Gaulois qui s'étaient établis en Italie; et après eux les Boïens. Les premiers habitaient au delà du Pô, leur capitale était Milan; les autres en deçà du Pô.

Les Romains, avertis longtemps auparavant des préparatifs que faisaient les Gaulois, n'avaient pas manqué d'en faire aussi de leur côté. Ils avaient fait de nouvelles levées, et mandé à leurs alliés de se tenir prêts; et pour connaître au juste toutes les troupes qu'ils pouvaient mettre sur pied en cas de besoin, ils avaient fait venir de toutes les provinces qui étaient sous leur domination des registres où était exactement marqué le nombre des jeunes gens en âge de porter les armes.

Ce dénombrement paraîtrait incroyable, s'il n'était attesté par un auteur certainement bien digne de créance: c'est Polybe, qui

[1] Plut. in Marcell. pag. 299.
[2] Zonar. lib. 8, cap. 19. — Oros. lib. 4, cap. 12. — Liv. lib. 22, cap. 22.
[3] Polyb. lib. 2, pag. 111-119.
[4] Selon quelques auteurs, le nom de *Gésates* vient d'une sorte d'armes dont ils se servaient, et qui s'appelait *gæsum*.

[1] Peuples situés dans le fond du golfe adriatique.
[2] Peuples situés entre le Pô et le pied des Alpes. Leurs principales villes sont *Bresce*, *Crémone*, *Mantoue*.

vraisemblablement avait vu et consulté les registres qui en faisaient foi. Je rapporterai ce dénombrement tel qu'il se trouvo dans cet historien. Il nous fera connaître dans quel état les affaires du peuples romain étaient lorsque Annibal passa en Italie, ce qui arrivera dans peu d'années, et combien les forces romaines étaient formidables lorsque ce général carthaginois osa les attaquer.

DÉNOMBREMENT DES TROUPES QUE LES ROMAINS POUVAIENT METTRE SUR PIED DU TEMPS DE LA GUERRE DES GAULOIS DONT IL EST PARLÉ ICI.

Ce dénombrement a deux parties [1]. Dans la première Polybe expose le nombre des troupes qui servaient actuellement; dans la seconde, le nombre des troupes que l'on pouvait lever en cas de nécessité. Ce dénombrement comprend les forces des Romains et celles de leurs alliés.

I. Troupes qui servaient actuellement.

On fit partir avec les consuls quatre légions romaines, chacune de cinq mille deux cents hommes de pied, et de truis cents chevaux. Il y avait encore avec eux un corps de troupes des alliés de trente mille hommes de pied et de deux mille chevaux.

Il y avait plus de cinquante mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux, tant des Sabins que des Tyrrhéniens, que l'alarme générale avait fait accourir au secours de Rome, et que l'on envoya sur les frontières de la Tyrrhénie avec un préteur pour les commander.

Les Ombriens et les Sarsinates vinrent aussi de l'Apennin au nombre de vingt mille; et avec eux autant de Vénètes et de Cénomans, que l'on mit sur les frontières de la Gaule, afin que, se jetant sur les terres des Boïens, ils les obligeassent de rappeler une partie de leurs forces pour la défense de leur pays.

A Rome, de peur d'être surpris, on tenait toute prête une armée, qui dans l'occasion tenait lieu de corps de réserve, et qui était composée de vingt mille hommes de pied des Romains et de quinze cents chevaux, de trente mille hommes de pied des alliés et de deux mille hommes de cavalerie.

Toutes ces troupes montaient à deux cent mille quinze cents hommes : 43,500 des Romains ; 158,000 des alliés.

II. Troupes qu'on pouvait lever dans le besoin.

Les registres envoyés au sénat pour connaître le nombre des troupes sur lesquelles on pouvait compter en cas de besoin portaient ce qui suit :

Chez les Latins, quatre-vingt mille hommes de pied, et cinq mille chevaux.

Chez les Samnites, soixante et dix mille hommes de pied, et sept mille chevaux.

Chez les Japyges et les Messapiens, cinquante mille hommes de pied, et seize mille chevaux.

Chez les Lucaniens, trente mille hommes de pied, et trois mille chevaux.

Chez les Marses, les Marruciniens, les Férentiniens, et les Vestiniens, vingt mille hommes de pied, et quatre mille chevaux.

Les Romains avaient actuellement en Sicile et à Tarente deux légions, composées chacune de quatre mille deux cents hommes de pied, et de deux cents hommes de cheval, que l'on pouvait employer en cas de besoin contre les Gaulois.

On pouvait lever encore chez les Romains et chez les Campaniens deux cent cinquante mille hommes d'infanterie, et vingt-trois mille de cavalerie.

Tous ces hommes capables de porter les armes, tant parmi les Romains que parmi les alliés, montaient à cinq cent soixante et six mille huit cents hommes. Il faut qu'il se soit glissé quelque erreur dans ce dénombrement, et qu'on y ait omis dix-sept cents hommes. En les y ajoutant, les deux sommes, savoir des troupes employées actuellement contre les Gaulois, et de celles qu'on pouvait encore lever de nouveau, cadrent avec le total marqué par Polybe.

Ce total monte à sept cent soixante et dix

[1] Polyb. lib. 2, pag. 112.

mille hommes[1]. Un auteur contemporain, qui eut part aux événements de cette guerre, le faisait monter à huit cent mille : c'est Fabius Pictor. On peut juger par là de la puissance des Romains. C'est ce peuple qu'Annibal, avec moins de vingt mille hommes, osa venir attaquer.

Le nombre des troupes employées actuellement contre les Gaulois était fort considérable, et montait, comme on l'a vu, à plus de deux cent mille hommes; et il ne faut pas s'en étonner. Il venait aux Romains des secours de toutes sortes et de tous les côtés; car telle était la terreur que l'irruption des Gaulois avait répandue dans l'Italie, que ce n'était plus pour les Romains que les peuples croyaient porter les armes; ils ne pensaient plus que c'était à la puissance de Rome que l'on en voulait : c'était pour eux-mêmes, pour leur patrie, pour leurs villes, qu'ils craignaient, c'est par ce motif qu'ils étaient si bien intentionnés et si prompts à exécuter tous les ordres qu'on leur donnait.

L. ÆMILIUS PAPUS[2].
C. ATILIUS RÉGULUS.

Dès que les Romains apprirent que les Gaulois Gésates avaient passé les Alpes, ils firent marcher L. Æmilius à Ariminium pour retenir les Sénonais dans leur pays. Un des préteurs fut envoyé dans l'Étrurie. Atilius était allé devant dans la Sardaigne, qui s'était révoltée, mais qu'il fit bientôt rentrer dans le devoir.

Les Gaulois prirent leur route par l'Etrurie, apparemment pour éviter la rencontre de l'armée d'Æmilius, menant avec eux cinquante mille hommes de pied, vingt mille chevaux, et autant de chariots. Ils y font le dégât sans crainte, et sans que personne les arrêtât; après quoi ils s'avancent vers Rome. Déjà ils étaient aux environs de Clusium, ville à trois journées de cette capitale, lorsqu'ils apprennent que l'armée romaine, c'est-à-dire celle qui était commandée par le préteur, les suivait de près et allait les atteindre. Ils retournèrent aussitôt sur leurs pas pour livrer bataille. Les deux armées ne furent en présence que vers le coucher du soleil, et campèrent à fort peu de distance l'une de l'autre. La nuit venue, les Gaulois allument des feux; et ayant donné ordre à leur cavalerie, dès que l'ennemi l'aurait aperçue le matin, de suivre la route qu'ils allaient prendre, ils se retirent sans bruit vers Fésule[1], et prennent là leurs quartiers, dans le dessein d'y attendre leur cavalerie, et, quand elle aurait joint le gros, de fondre à l'improviste sur les Romains qui la poursuivraient. Ceux-ci, à la pointe du jour, voyant cette cavalerie sans qu'il parût de troupes de pied, croient que les Gaulois ont pris la fuite, et se mettent à la poursuivre. Ils approchent; les Gaulois se montrent et tombent sur eux. L'action s'engage avec vigueur de part et d'autre : mais les Gaulois, plus forts en nombre, et sentant croître leur audace par le succès de leur stratagème, eurent le dessus. Les Romains perdirent dans cette action au moins six mille hommes. Le reste prit la fuite, la plupart vers un certain poste avantageux, où ils se cantonnèrent. D'abord les Gaulois pensèrent à les y forcer. C'était le bon parti; mais ils changèrent de sentiment. Fatigués et harassés par la marche qu'ils avaient faite la nuit précédente, ils aimèrent mieux prendre quelque repos, laissant seulement une garde de cavalerie autour de la hauteur où les fuyards s'étaient retirés, et remettant au lendemain à les assiéger, en cas qu'ils ne se rendissent pas d'eux-mêmes. L'occasion veut être saisie; souvent, quand on l'a manquée, elle ne revient plus.

Pendant ce temps-là Æmilius, qui avait son camp vers la mer Adriatique, ayant appris que les Gaulois s'étaient jetés dans l'Étrurie, et qu'ils approchaient de Rome, était venu en diligence au secours de sa patrie, et il arriva fort à propos. Comme il se campa proche des ennemis, les Romains, retirés sur la hauteur, virent les feux; et, se doutant bien de ce que c'était, ils reprirent courage. Ils envoient au plus vite quelques-uns

[1] Oros. lib. 4, cap. 13.
[2] An. R. 527; av. C. J. 225

[1] *Fiesoli*, ville de Toscane.

des leurs sans armes, pendant la nuit et à travers une forêt, pour annoncer au cousul ce qui leur était arrivé. Æmilius sans perdre le temps à délibérer, commande aux tribuns, dès que le jour commencerait à paraître, de se mettre en marche avec l'infanterie. Pour lui, il se met à la tête de la cavalerie, et tire droit vers la hauteur.

Les chefs des Gaulois avaient aussi vu les feux pendant la nuit; et, conjecturant que les ennemis étaient proche, ils tinrent conseil. Anéroeste, leur roi, dit « qu'après avoir fait un si riche butin (car ils avaient ravagé une grande partie de l'Italie, et le butin était immense en prisonniers, en bestiaux, et en bagages), « il n'était pas à propos de s'exposer à « un nouveau combat, ni de courir le risque « de perdre tout; qu'il valait mieux retourner « dans leur patrie; qu'après s'être déchargés « de leur butin, ils seraient plus en état, si « on le jugeait à propos, de reprendre les armes contre les Romains. » Tous se rangeant à cet avis, avant le jour ils lèvent le camp, et prennent leur route le long de la mer par l'Etrurie.

Quoique Æmilius eût joint à ses troupes celles qui s'étaient réfugiées sur la hauteur, il ne crut pas pour cela qu'il fût de la prudence de hasarder une bataille rangée. Il prit le parti de suivre les ennemis, et d'observer les temps et les lieux où il pourrait les incommoder et regagner le butin.

Par un bonheur singulier, le consul C. Atilius, venant de Sardaigne, débarqua, dans ce temps-là même, ses légions à Pise, et pour les conduire à Rome il prit la route par laquelle venaient les Gaulois. A Télamon [1], ville et port de l'Étrurie, quelques fourrageurs gaulois étant tombés dans l'avant-garde du consol, les Romains s'en saisirent. Interrogés par Atilius, ils racontèrent tout ce qui s'était passé, ajoutant qu'il y avait dans le voisinage deux armées, et que celle des Gaulois était fort proche, ayant en queue celle d'Æmilius. Le consul fut touché de l'échec que l'armée romaine avait reçu d'abord : mais il fut charmé d'avoir surpris les Gaulois dans leur marche, et de les voir entre deux armées romaines. Sur-le-champ il commande aux tribuns de ranger les légions en bataille, de donner à leur front l'étendue que les lieux permettraient, et d'aller gravement au-devant de l'ennemi. Sur le chemin il y avait une hauteur au pied de laquelle il fallait que les Gaulois passassent. Atilius y courut avec la cavalerie, et se posta sur le sommet, dans le dessein de commencer le premier le combat, persuadé que par là il aurait la meilleure part à la gloire de l'événement. Les Gaulois, qui ignoraient l'arrivée d'Atilius, voyant cette hauteur occupée par les Romains, ne soupçonnèrent rien autre chose sinon que pendant la nuit Æmilius avait battu la campagne avec sa cavalerie pour s'emparer, le premier, des postes avantageux, et pour leur couper le passage. Sur cela, ils détachèrent aussi la leur, et quelques armés à la légère, pour chasser les Romains de la hauteur. Mais ayant su d'un prisonnier que c'était Atilius qui l'occupait, ils mettent au plus vite l'infanterie en bataille, et la disposent de manière que, rangée dos à dos, elle faisait front par devant et par derrière : ordre de bataille qu'ils prirent sur le rapport du prisonnier, et sur ce qui se passait actuellement, pour se défendre, et contre ceux qu'ils savaient à leurs trousses, et contre ceux qu'ils auraient en tête.

Æmilius avait bien ouï parler du débarquement des légions à Pise, mais il ne s'attendait pas qu'elles seraient si proche. Il n'apprit sûrement le secours qui lui était venu, que par le combat qui se donna à la hauteur. Il y envoya aussi de la cavalerie, et en même temps il y fit marcher contre les ennemis son infanterie rangée à la manière ordinaire.

Dans l'armée des Gaulois, les Gésates, et après eux les Insubriens, faisaient front du côté de la queue qu'Æmilius devait attaquer. Ils avaient à dos les Taurisques [1] et les Boïens, qui faisaient face du côté par lequel Atilius devait venir. Les chariots bordaient les ailes, pour empêcher l'ennemi de les prendre en flanc; et le butin fut mis sur une des monta-

[1] Ce lieu garde encore son nom, *Telamone*, non loin d'Orbitelle, au nord-ouest.

[1] *Taurisci*, ou *Taurini*, étaient des peuples gaulois établis au delà du Pô, dans l'endroit où est *Turin*.

gnes voisines, avec un détachement pour le garder. Cet arrangement était le mieux entendu que pussent choisir les Gaulois dans la nécessité où ils se trouvaient de faire tête à deux armées qui devaient les attaquer en même temps, l'une de front, l'autre en queue. Il les obligeait de combattre courageusement, les mettant hors d'état ni de reculer ni de fuir. Les Insubriens y paraissaient avec leurs braies (*braccati*) [1], et n'ayant autour d'eux que des saies [2] fort légères. Les Gésates, aux premiers rangs, soit par vanité, soit par bravoure, avaient même jeté bas ces habits et ne gardaient que leurs armes, de peur que les buissons qui se rencontraient là en certains endroits ne les arrêtassent, et ne les empêchassent d'agir. Cette pratique d'ailleurs était usitée parmi les Gaulois : et les Gallo-Grecs, dans leurs combats contre les Romains en Asie, se présentèrent de même à demi nus, au rapport de Tite-Live. Il leur en coûtait cher souvent; et, dans l'occasion présente, les Gésates payèrent bien leur témérité.

Le premier choc se fit à la hauteur; et, comme la cavalerie qui combattait était nombreuse de part et d'autre, les trois armées en aperçurent tous les mouvements. Atilius perdit la vie dans la mêlée, où il se distinguait par une intrépidité et une valeur qui tenaient un peu de la témérité; et sa tête fut apportée aux rois des Gaulois, qui la firent montrer au bout d'une pique à toutes leurs troupes. Malgré cette perte, la cavalerie romaine fit si bien son devoir, qu'elle demeura maîtresse du poste, et gagna une pleine victoire sur celle des ennemis.

Ensuite commença le combat de l'infanterie. Ce fut, dit Polybe, un spectacle bien singulier, et dont non-seulement la vue, mais le simple récit, a quelque chose de merveilleux; car une bataille entre trois armées tout ensemble est assurément une action d'une espèce et d'une manœuvre bien particulière. Les Gaulois trouvaient de grands obstacles et de grands dangers dans la nécessité où ils étaient de combattre de deux côtés, qui semblait diminuer leurs forces de la moitié : mais aussi, rangés dos à dos, ils se mettaient mutuellement à couvert de tout ce qui pouvait les prendre en queue. Et, ce qui était le plus capable de contribuer à la victoire, tout moyen de fuir leur était interdit; et, une fois défaits, ils n'avaient plus de ressource ni aucune espérance de se sauver, ce qui est un motif bien puissant pour encourager des troupes.

Quant aux Romains, voyant les Gaulois serrés entre deux armées et enveloppés de toutes parts, ils ne pouvaient que bien espérer du combat. A la vérité la disposition extraordinaire de ces troupes adossées les unes contre les autres, les cris et les espèces de hurlements des soldats avant le combat, le son effroyable des cors et des trompettes sans nombre dont les échos voisins doublaient et faisaient retentir le bruit de tous côtés, tout cela pouvait leur causer quelque effroi. Mais aussi la vue des riches colliers et bracelets dont la plupart des Gaulois avaient le cou et les bras ornés, selon la coutume de la nation, animait le courage des Romains par l'espérance d'un butin considérable.

Les archers s'avancent sur le front de la première ligne, selon la coutume des Romains, et commencent l'action par une grêle épouvantable de traits. Les Gaulois des derniers rangs n'en souffrirent pas extrêmement; leurs braies et leurs saies les en défendirent : mais ceux des premiers, qui ne s'attendaient pas à ce prélude, et qui n'avaient rien sur leurs corps, qui les mît à couvert, en furent très-incommodés. Ils ne savaient que faire pour parer les coups. Leur bouclier n'était pas assez large pour les couvrir : ils étaient nus depuis la ceinture jusqu'en haut; et plus leurs corps étaient grands, plus il tombait de traits sur eux. Se venger sur les archers mêmes des blessures qu'ils recevaient, cela était impossible, ils en étaient trop éloignés; et d'ailleurs comment avancer au travers d'un si grand nombre de traits? Dans cet embarras, les uns, transportés de colère et de désespoir, se jettent inconsidérément parmi les ennemis, et se livrent volontairement à la mort : les autres, pâles, défaits, tremblants, reculent, et rompent les rangs qui étaient derrière eux. C'est

[1] *Braie*, habillement, espèce de haut-de-chausse, qui couvrait depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

[2] *Saie*, casaque de gens de guerre, propre aux Gaulois.

ainsi que, dès la première attaque, fut rabaissé l'orgueil et la fierté des Gésates.

Quand les archers se furent retirés, les corps des légions romaines s'étant avancés pour pousser les ennemis, les Insubriens, les Boïens et les Taurisques les reçurent avec vigueur. Ils se battirent avec tant d'acharnement, que, malgré les plaies dont ils étaient couverts, on ne pouvait les arracher à leur poste. Si leurs armes eussent été les mêmes que celles des Romains, ils n'auraient peut-être point été vaincus. Ils avaient à la vérité des boucliers comme eux pour parer, mais leurs épées ne leur rendaient pas les mêmes services. Celles des Romains taillaient et perçaient, au lieu que les leurs ne frappaient que de taille. D'ailleurs, comme la lame en était mince et faible, elle pliait à l'instant; et le soldat perdait du temps à la redresser pour la remettre en état de servir.

Ces troupes ne soutinrent cette attaque que jusqu'à ce que la cavalerie romaine, descendue de la hauteur, vint tomber sur elles à bride abattue, et les prit en flanc. Alors l'infanterie fut taillée en pièces sans quitter son poste, et la cavalerie mise entièrement en déroute. Quarante mille Gaulois restèrent sur la place, et l'on fit au moins dix mille prisonniers, entre lesquels était Concolitan, un de leurs rois. Anéroeste se sauva avec quelques-uns des siens en un endroit écarté, où il se tua de sa propre main; et ses amis en firent autant.

Æmilius ayant ramassé les dépouilles, les envoya à Rome. Quant au butin qu'avaient fait les Gaulois, il fit rendre à chacun ce qui lui avait été enlevé. Puis marchant à la tête des légions par la Ligurie, il se jeta sur le pays des Boïens, qu'il abandonna au pillage des soldats pour les récompenser de toutes les peines qu'ils venaient d'essuyer, et du courage qu'ils avaient fait paraître dans le combat. Bientôt après il retourna à Rome avec toute son armée; et il y fut reçu avec d'autant plus de joie, que cette guerre y avait causé une alarme incroyable. Tout ce qu'il avait pris de drapeaux, de colliers, et de bracelets, il l'employa à la décoration du Capitole. Le reste des dépouilles servit à honorer son triomphe. On affecta, dit Florus, d'y faire paraître les Gaulois prisonniers avec leurs baudriers, pour accomplir le vœu qu'ils avaient fait de ne les quitter que lorsqu'ils seraient montés sur le Capitole [1]. Ce ne fut que là, en effet, qu'ils les quittèrent, mais à leur honte et avec la risée de tout le peuple. C'est ainsi qu'échoua cette formidable irruption des Gaulois, laquelle menaçait d'une ruine entière Rome et toute l'Italie.

La victoire remportée sur les Gaulois dans la bataille de Télamon est une des plus célèbres et des plus complètes dont il soit parlé dans l'histoire romaine. A en examiner de près et avec attention toutes les circonstances, il est visible qu'elle fut l'effet, non de l'industrie humaine, mais de la Providence divine, qui destinait les Romains à de grandes choses, et qui veillait sur eux d'une manière particulière.

Trois armées romaines se trouvent en Etrurie dans le temps précis où va se donner la bataille, sans qu'aucune d'elles eût reçu de nouvelles des autres, sans que les généraux qui les commandaient eussent appris certainement que leurs collègues étaient arrivés, sans qu'ils eussent rien concerté entre eux, sans qu'il sussent même où était l'ennemi. Si les Gaulois, après avoir tué au préteur six mille hommes, avaient poursuivi les fuyards sur la hauteur où ils se retirèrent, comme le bon sens le dictait, l'armée entière eût été taillée en pièces. On remet l'attaque au lendemain matin : c'est dans cette nuit précisément qu'arrive le consul Æmilius, sans savoir rien de ce qui s'était passé, et il délivre les troupes du préteur. Les Gaulois prennent le parti de retourner sur leurs pas. Ils trouvent à leur rencontre Atilius, l'autre consul, qui arrivait de Sardaigne. Les voilà enfermés entre deux armées, et obligés de donner le combat. Que les consuls fussent arrivés un peu plus tard, à quelque distance l'un de l'autre, les Gaulois, en les attaquant séparément, auraient pu tailler en pièces leurs armées. Un concours si merveilleux de circonstances, toutes décisives pour la victoire, doit-il être regardé comme l'effet du hasard, surtout quand on est instruit par les Ecritures que Dieu préparait aux Romains un grand empire?

[1] « Non priùs soluturos se balteā, quàm Capitolium « ascendissent, juraverant. Factum est : victos enim « Æmilius in Capitolio discinxit. » (Flor. lib. 2, n. 4)

La conjoncture du temps où arriva la guerre contre les Gaulois, précisément entre les deux guerres puniques, n'est-elle pas aussi fort remarquable? Que serait devenue Rome, si des ennemis aussi terribles que les Gaulois s'étaient joints aux Carthaginois pour venir l'attaquer? Une puissance invisible veillait sur elle sans qu'elle le sût, et elle avait le malheur d'attribuer à ses fausses divinités une protection qui venait du seul Dieu véritable qu'elle ignorait.

Avant la création des nouveaux consuls, on fit la clôture du dénombrement[1] : c'était le quarante-deuxième.

T. MANLIUS TORQUATUS. II. [2].
Q. FULVIUS FLACCUS. II.

Après le succès de l'année précédente, les Romains, ne doutant point qu'ils ne fussent en état de chasser les Gaulois de tous les environs de Pô[3], tant en deçà qu'en delà, firent de grands préparatifs de guerre, levèrent des troupes, et les envoyèrent contre eux sous la conduite des nouveaux consuls. Cette irruption épouvanta les Boïens; ils prirent le parti de se soumettre. Du reste, les pluies furent si grosses, et la peste ravagea tellement l'armée des Romains, que cette campagne se passa sans autre événement mémorable.

C. FLAMINIUS [4].
P. FURIUS PHILUS.

Ces consuls entrèrent dans le pays des Insubriens par l'endroit où l'Addua[5] se jette dans le Pô. C'est ici la première fois, selon les meilleurs auteurs, que les Romains aient passé ce fleuve[6]. Ayant été fort maltraités au passage et dans leurs campements, et mis hors d'état d'agir, ils firent un traité avec les Insubriens, et sortirent du pays. Après une marche de plusieurs jours, ils passèrent le Clusius, aujourd'hui la *Chiesa*, entrèrent dans le pays des Cénomans leurs alliés, avec lesquels ils retombèrent par le bas des Alpes sur les plaines des Insubriens, où ils mirent le feu, et saccagèrent tous les villages. Les chefs de ce peuple, voyant les Romains dans une résolution fixe de les exterminer, font les derniers efforts pour se défendre, et, au nombre de cinquante mille hommes, ils vont hardiment et avec un appareil terrible se camper devant les ennemis.

Dans ce moment arrive un courrier à l'armée[1], dépêché par le sénat avec des lettres pour les consuls. Soit que Flaminius eût été averti par ses amis de ce qu'elles contenaient, soit qu'il s'en doutât, il jugea à propos de ne les point ouvrir avant que d'avoir livré le combat, et il inspira la même résolution à son collègue.

Les consuls, se voyant beaucoup inférieurs en nombre aux ennemis, avaient d'abord dessein de faire usage, dans cette bataille, des troupes gauloises qui étaient dans leur armée; mais, sur la réflexion qu'ils firent que les Gaulois ne passaient pas pour se faire un scrupule d'enfreindre les traités, et qu'ici la perfidie serait d'autant plus à craindre, qu'il s'agissait de faire combattre Gaulois contre Gaulois, ils appréhendèrent d'employer ceux qu'ils avaient avec eux dans une affaire si délicate et si importante; et, pour se précautionner contre toute trahison, ils les firent passer au delà de la rivière et plièrent ensuite les ponts. Pour eux, ils restèrent en deçà, et se mirent en bataille sur le bord, afin qu'ayant derrière eux une rivière qui n'était pas guéable, ils n'espérassent de salut que de la victoire.

Polybe n'approuve pas en ce dernier point la conduite de Flaminius, et cet arrangement des troupes, qui ne leur laissait aucun espace pour reculer; car, si pendant le combat les ennemis avaient pressé et gagné tant soit peu de terrain sur son armée, elle eût été renversée et culbutée dans la rivière. Heureusement le courage des Romains les mit à couvert de ce danger.

Tout l'honneur de cette bataille fut dû aux

[1] Fasti capit.
[2] An. R. 528; av. J. C. 224.
[3] Polyb. lib. 2, pag. 319.
[4] An. R. 529; av. J. C. 223.
[5] Appelée maintenant l'*Adda*.
[6] Polyb. lib. 2, pag. 119-121.

[1] Plut. in Marcell. pag. 299.

tribuns, qui instruisirent l'armée en général, et chaque soldat en particulier, de la manière dont on devait s'y prendre. Ceux-ci, sur les combats précédents, avaient observé que le feu et l'impétuosité des Gaulois, tant qu'ils n'étaient pas entamés, les rendait à la vérité formidables dans le premier choc; mais que leurs épées n'avaient pas de pointe, qu'elles ne frappaient que de taille, que le fil s'en émoussait, et qu'elles se pliaient d'un bout à l'autre; que si les soldats, après le premier coup, n'avaient le loisir de les appuyer contre terre et de les redresser avec le pied, ces épées leur devenaient inutiles. Pour empêcher les Gaulois d'en faire usage, les tribuns employèrent un moyen qui leur réussit parfaitement. Ils firent prendre à leur première ligne les armes des triaires [1], c'est-à-dire la javeline ou demi-pique, avec ordre, lorsqu'ils s'en seraient servis, de reprendre leurs épées, et d'en venir aux mains : ce qui fut heureusement exécuté. Les Romains commencent donc l'action par pousser vivement leurs piques contre le visage des Gaulois, qui, pour en détourner le coup, se servent de leurs sabres, dont, par ce mouvement, le tranchant fut bientôt émoussé; puis les Romains, jetant à bas leurs piques et reprenant leurs épées, fondent tête baissée contre les ennemis, et les attaquent de si près, qu'ils les mettent presque entièrement hors d'état de faire usage de leurs sabres, qui ne frappaient que de taille, et par conséquent de haut en bas, au lieu que les Romains, ayant des épées pointues et bien affilées, frappaient d'estoc, et non pas de taille. Portant donc alors des coups et sur la poitrine et au visage des Gaulois, ils en font un carnage horrible. Il en demeura huit mille sur la place, et on fit le double de prisonniers. Le butin fut immense.

Nous avons dit qu'un courrier était arrivé à l'armée immédiatement avant le combat, chargé d'une lettre pour les consuls. Flaminius ne l'ouvrit qu'après qu'il eut défait les ennemis. Le sénat, alarmé par plusieurs prodiges, avait consulté les augures; et, sur leur réponse, qui marquait qu'il y avait quelque défaut dans la création des consuls, il avait envoyé la lettre dont il s'agit, laquelle portait ordre aux consuls de revenir promptement à Rome pour se démettre de leur charge, et défense expresse de rien entreprendre contre l'ennemi. Sur la lecture de cette lettre, Furius croyait qu'il fallait retourner sur-le-champ à Rome; et il y a beaucoup d'apparence qu'il n'avait voulu prendre aucune part au combat qui venait de se donner, car il n'y est point du tout parlé de lui. Flaminius représenta à son collègue « que ces ordres n'étaient que « l'effet d'une cabale jalouse de leur gloire; « que la victoire qu'ils venaient de remporter « était une preuve certaine que les dieux n'é- « taient point irrités contre eux, et qu'il n'y « avait eu rien d'irrégulier dans leur nomina- « tion au consulat : que, pour lui, il était ré- « solu de ne point retourner à Rome qu'il « n'eût terminé la guerre qu'il avait si heu- « reusement commencée, et de ne point quit- « ter sa charge avant le temps. Il ajouta qu'il « apprendrait aux Romains, par son exemple, « à ne se pas laisser tromper grossièrement « par de frivoles superstitions et par les vaines « imaginations des augures. » Comme Furius persistait dans son sentiment, l'armée de Flaminius, qui craignait de n'être pas en sûreté dans le pays, si celle de son collègue se retirait, obtint de lui qu'il demeurât encore quelque temps; mais il ne voulut former aucune entreprise, par respect pour les ordres du sénat. Flaminius se rendit maître de quelques places fortes et d'une ville des plus considérables du pays. Le butin fut fort grand : il l'accorda tout entier aux soldats, pour se les rendre favorables dans la dispute qu'il prévoyait bien qu'il aurait à soutenir contre le sénat.

En effet, lorsqu'il retourna à Rome, [2] on n'alla point au-devant de lui comme c'était la coutume, et le triomphe d'abord lui fut refusé. Il trouva les esprits extrêmement aigris contre lui, non-seulement parce qu'étant rappelé par le sénat, il n'était pas parti sur-le-champ, ce qui était une désobéissance criminelle, mais encore plus parce que, sachant la réponse des augures, il n'en avait fait aucun

[1] Les triaires formaient la troisième ligne.

[2] Plut. in Marcell. pag. 299.

cas, et en avait même parlé d'une manière impie et irréligieuse; car, dit Plutarque, les Romains avaient un grand respect pour la religion, faisant dépendre toutes leurs affaires de la seule volonté des dieux, et condamnant sévèrement, même dans ceux qui avaient eu les plus grands succès, toute négligence, tout mépris pour les divinations autorisées par les lois du pays : tant ils étaient persuadés que ce qui contribuait le plus au salut de la république, c'était, non que leurs magistrats et leurs généraux vainquissent leurs ennemis, mais qu'ils fussent toujours soumis à leurs dieux. Quelle leçon pour nous! mais quel reproche, si nous étions moins religieux que des païens!

C'était principalement le sénat qui s'était déclaré contre Flaminius. La faveur du peuple, qu'il s'était gagnée dans son tribunat, l'emporta sur toute la résistance des sénateurs. Flaminius obtint le triomphe, et, par une suite nécessaire, on ne put le refuser à son collègue; mais aussitôt que la cérémonie en fut achevée, on les obligea l'un et l'autre à abdiquer leur charge. Dans toute la conduite de ce Flaminius, on reconnaît aisément la témérité qui, dans peu d'années, lui fera perdre contre Annibal la bataille de Trasimène.

Plutarque[1], à l'occasion du mépris que Flaminius avait fait des auspices, raconte un fait très-singulier. Deux prêtres, des plus considérables maisons de Rome, Cornélius Céthégus et Q. Sulpicius, furent privés du sacerdoce : le premier, pour avoir présenté les entrailles de la victime contre l'ordre et les cérémonies prescrites; et le dernier, parce que, pendant qu'il offrait un sacrifice, la verge qui était au haut du bonnet que portaient les prêtres appelés *flamines*, était tombée. C'était porter bien loin le scrupule; mais, quelque excessif et superstitieux qu'il fût, il nous montre au moins jusqu'où, parmi nous, doit aller le respectueux tremblement dans ceux qui sont chargés du ministère sacerdotal.

[1] Plut. in Marcell. pag. 300.

M. CLAUDIUS MARCELLUS[1].
CN. CORNÉLIUS SCIPIO CALVUS.

Le premier de ces consuls est le célèbre Marcellus, dont il sera beaucoup parlé dans la guerre contre Annibal[2], et qui sera cinq fois consul. Il fut, selon Plutarque[3], le premier de sa maison qu'on appela *Marcellus*, c'est-à-dire *martial*. Il paraissait né pour la guerre, robuste de corps, brave de sa personne, homme de tête et de main, fier et hautain dans les combats; mais, dans le reste de la vie, doux, modeste, posé, il avait beaucoup de goût pour les lettres grecques (les latines balbutiaient encore) : mais ce goût n'alla que jusqu'au point d'estimer et d'admirer ceux qui s'y distinguaient. Pour lui, occupé par les guerres, il ne put s'exercer à l'éloquence autant qu'il l'aurait souhaité. Encore tout jeune, il mérita les couronnes et les autres prix dont les généraux récompensaient la valeur; et, sa réputation croissant de jour à autre, le peuple le nomma édile curule, et les prêtres le créèrent augure. Il remplit toujours avec succès les fonctions des charges qui lui furent confiées.

Dans le temps qu'il fut nommé consul, les Gaulois envoyèrent des ambassadeurs pour faire des propositions d'accommodement[4]. Le sénat inclinait assez à la paix; mais Marcellus anima le peuple contre les Gaulois, et le détermina à la guerre. Ceux-ci, contraints de prendre les armes, se disposent à faire un dernier effort. Ils lèvent à leur solde chez les Gésates environ trente mille hommes, qu'ils tinrent toujours prêts en attendant que les ennemis vinssent. Au printemps, les consuls entrent dans le pays des Insubriens; et, s'étant campés proche d'Acerres, ville située entre le Pô et les Alpes, ils y mettent le siége. Comme ils s'étaient emparés les premiers des postes avantageux, les Insubriens ne purent aller au secours. Cependant, pour faire lever le siége, ils passèrent le Pô avec une partie de leur ar-

[1] An. R. 530; av. J. C. 222.
[2] Plutarque est, en ce point, réfuté par Tite-Live, qui, liv. 8, cap. 18, nomme un M. Claudius Marcellus consul.
[3] Plut. in Marcell. pag. 298.
[4] Plut. in Marcell. pag. 300.

mée, et assiégèrent Clastidium, petit bourg qui depuis peu venait d'être soumis aux Romains. Sur cette nouvelle, Marcellus, à la tête de la cavalerie et d'une partie de l'infanterie, court au secours des assiégés. Les Gaulois, laissant là Clastidium, viennent au-devant de l'ennemi et se rangent en bataille. Ils le regardaient déjà comme battu, voyant le peu d'infanterie qui le suivait, et ne tenant pas grand compte de sa cavalerie : car, étant fort adroits aux combats à cheval, comme l'étaient en général les Gaulois, et croyant avoir de ce côté-là un grand avantage, ils se voyaient encore en cette occasion fort supérieurs en nombre à Marcellus.

Ils marchent donc droit à lui avec une impétuosité pleine de fureur et avec de grandes menaces, comme sûrs de le vaincre. Leur roi Viridomare, superbement monté, devançait ses bataillons et ses escadrons. Marcellus, pour les empêcher de l'envelopper, à cause de son peu de troupes, étendit le plus qu'il put ses ailes de cavalerie, et leur fit occuper un grand terrain, en les diminuant et les affaiblissant peu à peu, jusqu'à ce qu'il présentât un front à peu près égal à celui de l'ennemi.

Sur le point de se mêler avec les Gaulois, il fit vœu de consacrer à Jupiter Férétrien les plus belles armes prises sur les ennemis. Dans ce moment, le roi des Gaulois l'aperçut, et, jugeant bien à plusieurs marques que c'était là le général des Romains, il poussa son cheval à toute bride, l'appelant à haute voix pour le défier au combat, et branlant une longue et pesante pique. C'était un homme très-bien fait, plus haut de taille même que les autres Gaulois, qui étaient communément fort grands. De plus, il brillait tellement par l'éclat de son armure enrichie d'or et d'argent, et rehaussée de pourpre et des plus vives couleurs, que l'éclair n'est pas plus étincelant.

Marcellus, frappé de ce coup d'œil, porte ses regards sur toute la bataille ennemie; et, voyant que les plus belles armes étaient celles de ce roi, il ne doute point que ce ne soient celles-là qu'il a vouées à Jupiter. Poussant donc à lui de toute sa force, il perce avec sa pique la cuirasse de son ennemi. Le coup, augmenté par la vitesse et l'impétuosité du cheval, fut si roide, qu'il jeta le roi à la renverse. Marcellus revient sur lui, lui appuie un second et un troisième coup qui achèvent de le tuer; et, sautant promptement à terre, il le dépouille de ses armes, et, les prenant entre ses bras, il les élève vers le ciel, et les offre à Jupiter Férétrien, en le priant d'accorder une pareille protection à toutes ses troupes. La mort du roi entraîna la défaite de son armée. La cavalerie romaine fond sur les Gaulois avec impétuosité. Ils font d'abord quelque résistance; mais cette cavalerie les ayant ensuite enveloppés et attaqués en queue et en flanc, ils plièrent de toutes parts. Une partie fut culbutée dans la rivière : le plus grand nombre fut passé au fil de l'épée. Les Gaulois qui étaient dans Acerres abandonnèrent la ville aux Romains, et se retirèrent à Milan, qui était la capitale des Insubriens.

Le consul Cornélius les suivit de près, et en forma le siége. Comme la garnison était fort nombreuse et qu'elle faisait de fréquentes sorties, les assiégeants eurent beaucoup à souffrir et furent fort maltraités. Tout changea bientôt de face lorsque Marcellus parut devant la place. Les Gésates, qui apprirent la défaite de leurs troupes et la mort de leur roi, ayant voulu à toute force s'en retourner dans leur pays, Milan fut pris, et les Insubriens rendirent toutes leurs autres villes aux Romains, qui leur accordèrent la paix à des conditions raisonnables, se contentant de leur ôter quelque partie de leurs terres, et d'exiger d'eux certaines sommes pour se dédommager des frais de la guerre.

Voilà donc enfin, après l'espace d'un peu plus de cinq cents ans, l'Italie entière, depuis l'occident jusqu'à l'orient, c'est-à-dire depuis les Alpes jusqu'à la mer Ionienne, soumise aux Romains.

Le sénat décerna à Marcellus seul l'honneur du triomphe; et son triomphe fut un des plus remarquables qu'on eût vus à Rome, tant par les grandes richesses et la quantité de belles dépouilles que par le grand nombre et la taille prodigieuse des captifs, et par la magnificence de tout l'appareil. Mais le spectacle le plus agréable et le plus nouveau, ce fut Marcellus lui-même portant à Jupiter l'armure du roi barbare; car, ayant fait tailler le tronc d'un chêne, et l'ayant accommodé en forme de tro-

phée, il le revêtit de ces armes en les arrangeant proprement et avec ordre.

Quand toute la pompe se fut mise en marche, il monta sur un char à quatre chevaux, et, prenant ce chêne ainsi ajusté, il traversa toute la ville, les épaules chargées de ce trophée, qui avait la figure d'un homme armé, et qui faisait le plus superbe ornement de son triomphe. Toute l'armée le suivait avec des armes magnifiques, en chantant des chansons composées pour cette cérémonie, et des chants de victoire à la louange de Jupiter et de leur général.

Dès qu'il fut arrivé dans cet ordre au temple de Jupiter Férétrien, il planta ce trophée et le consacra. Il fut le troisième et le dernier capitaine qui eut la gloire de remporter des *dépouilles opimes*. Nous avons parlé ailleurs de ce que les Romains entendaient par ce mot. Nous observerons seulement ici que Romulus fut le premier qui remporta des dépouilles opimes après avoir tué Acron, roi des Céniniens; le second, Cornélius Cossus, qui défit et tua Tolumnius, roi des Véiens; et le troisième, Marcellus, après avoir tué Viridomare, roi des Gaulois.

Les fastes portent que Marcellus triompha des Gaulois et des Germains. C'est ici la première fois qu'il est fait mention des Germains dans l'histoire romaine. Ceux que les fastes nomment ici Germains sont sans doute les Gésates.

Les Romains eurent tant de joie de cette victoire et de la fin de cette guerre, que d'une partie du butin ils firent faire une coupe d'or, pour l'envoyer à Delphes à Apollon Pythien, comme un monument de leur reconnaissance; qu'ils partagèrent libéralement les dépouilles avec les villes qui avaient embrassé leur parti, et qu'ils réservèrent une grande partie pour en gratifier Hiéron, roi de Syracuse, leur ami et fidèle allié [1]. On lui paya aussi le prix du blé qu'il avait fait tenir gratuitement aux Romains pendant la guerre contre les Gaulois.

[1] Diod. Eclog. lib. 25. cap. 4.

P. CORNÉLIUS [1].
M. MINUCIUS RUFUS.

Les deux consuls furent envoyés contre de nouveaux ennemis; c'étaient les peuples de l'Istrie [2], pirates de profession, qui avaient pris ou pillé quelques vaisseaux marchands romains. Ces faibles adversaires furent bientôt obligés de se soumettre.

Annibal succéda cette année à Asdrubal, et fut mis à la tête des armées d'Espagne.

L. VÉTURIUS [3].
C. LUTATIUS.

Démétrius de Pharos, oubliant les bienfaits qu'il avait reçus des Romains, et passant même jusqu'à les mépriser, parce qu'il avait vu la frayeur où les avaient jetés les Gaulois, et que d'ailleurs il prévoyait qu'ils auraient bientôt sur les bras les Carthaginois, crut pouvoir ravager impunément les villes de l'Illyrie qui appartenaient aux Romains. Pour cet effet, il passa avec cinquante frégates au delà de Lisse, contre la foi des traités, par lesquels il lui était défendu de passer au delà de cette ville avec plus de deux frégates, encore ne devaient-elles pas être armées en guerre, et il pilla ou mit à contribution les îles Cyclades. Il avait engagé dans son parti les peuples d'Istrie nouvellement subjugués, et les Atintanes, et il se flattait de recevoir un secours considérable du roi de Macédoine avec qui il était lié d'intérêts. La guerre lui fut déclarée, et, sans perdre de temps, l'on en fit les préparatifs. Les Romains mirent tous leurs soins à pacifier les provinces situées à l'orient de l'Italie, pour n'avoir pas en même temps plusieurs ennemis sur les bras, et pour se mettre en état de soutenir vigoureusement la guerre contre les Carthaginois.

Cependant on fit le dénombrement, qui fut le quarante-troisième, et par lequel on trouva deux cent soixante et dix mille deux cent treize citoyens. L. Æmilius et C. Flaminius étaient alors censeurs.

[1] An. R. 531; av. J. C. 221.
[2] Province de l'état de Venise.
[3] An. R. 532; av. J. C 220.

La multitude des affranchis, répandue confusément dans toutes les tribus, avait souvent excité beaucoup de troubles. Les censeurs, à l'exemple de Fabius Maximus, les renfermèrent dans les quatre tribus de la ville.

Flaminius, dans la même censure, fit un grand chemin qui conduisait jusqu'à Ariminum, et construisit un cirque : ces deux ouvrages furent appelés l'un et l'autre de son nom.

M. LIVIUS SALINATOR [1].
L. ÆMILIUS PAULUS.

Le soin de la guerre d'Illyrie contre Démétrius fut confié à ces consuls, dont le dernier est le père de celui qui vainquit Persée, roi de Macédoine [2]. Sur la nouvelle que les Romains se disposaient à le venir attaquer, Démétrius s'était mis en état de les bien recevoir. Il jeta dans Dimale une forte garnison et toutes les munitions nécessaires. Il fit mourir dans les autres villes les principaux citoyens dont il se défiait; il donna l'autorité à ceux qu'il croyait lui être attachés, et il choisit dans tout le royaume, dont il avait l'administration, six mille des plus braves hommes pour garder Pharos.

Le consul Æmilius arrive cependant en Illyrie; et, parce que les ennemis comptaient beaucoup sur la force de la ville de Dimale, qu'ils croyaient imprenable, et sur les provisions qu'ils avaient faites pour la défendre, il résolut, pour étonner les ennemis, d'ouvrir la campagne par ce siége. Il exhorte les principaux officiers chacun en particulier, et pousse les ouvrages par plusieurs endroits avec tant de chaleur, qu'au septième jour la ville fut prise d'assaut. C'en fut assez pour faire tomber les armes des mains aux ennemis. Ils vinrent aussitôt de toutes les villes se rendre aux Romains, et se mettre sous leur protection. Le consul les reçut tous aux conditions qu'il crut les plus convenables, et aussitôt mit à la voile pour aller à Pharos attaquer Démétrius même.

Ayant appris que la ville était forte, que la garnison était nombreuse et composée de soldats d'élite, et qu'elle avait des vivres et des munitions en abondance, il craignit que le siége ne fût difficile, et ne traînât en longueur. Pour éviter cet inconvénient, il eut recours à un stratagème. Il prit terre pendant la nuit dans l'île avec toute son armée. Il en posta la plus grande partie dans des bois et d'autres lieux couverts; et, le jour venu, il se remit sur mer, et entra tête levée dans le port le plus proche de la ville avec vingt vaisseaux. Démétrius l'aperçut, et, croyant se jouer d'une si petite armée, il marcha vers ce port pour s'opposer à la descente des ennemis. A peine en fut-on venu aux mains, que, le combat s'échauffant, il venait perpétuellement de la ville des troupes fraîches au secours. Enfin, toutes se présentèrent au combat. Ceux des Romains qui avaient débarqué pendant la nuit, s'étant mis en marche par des lieux couverts, arrivèrent dans ce moment. Entre la ville et le port il y avait une hauteur escarpée. Ils s'en emparent, et coupent ainsi la communication avec la ville à ceux qui en étaient sortis pour aller attaquer le consul. Alors Démétrius ne songea plus à empêcher le débarquement. Il assembla ses troupes, les exhorta à faire leur devoir, et les mena à la hauteur, dans le dessein de combattre en bataille rangée. Les Romains, qui virent que les Illyriens approchaient avec impétuosité et en bon ordre, vinrent sur eux, et les chargèrent avec une vigueur étonnante. Pendant ce temps-là les Romains, qui venaient de débarquer, donnaient aussi par les derrières. Les Illyriens, enveloppés de tous côtés, se virent dans un désordre et une confusion extrêmes. Enfin, pressés de front et en queue, ils furent obligés de prendre la fuite. Quelques-uns se sauvèrent dans la ville : la plupart se répandirent dans l'île par des chemins écartés. Démétrius monta sur des frégates qu'il avait à l'ancre dans des endroits cachés; et, faisant voile pendant la nuit, il arriva heureusement chez Philippe, roi de Macédoine, où il passa le reste de ses jours. Il contribua beaucoup par ses flatteries et par ses pernicieux conseils à gâter et à corrompre le naturel de ce prince [1], qui, dans les commencements de son règne, s'était acquis une estime générale; et ce fut lui principalement, qui,

[1] An. R. 533; av. J. C. 219.
[2] Polyb. lib. 3, pag. 173, 174.

[1] Polyb. apud. Vales. lib. 7.

pour se venger, le porta à se déclarer contre les Romains, et par là lui attira une longue suite de malheurs. Combien les jeunes princes doivent-ils être attentifs au choix de ceux à qui ils donnent leur confiance! et avec quel soin doivent-ils écarter de leur personne tous ceux en qui ils reconnaissent un caractère de flatterie.

Æmilius, après cette victoire, entra d'emblée dans Pharos, et la rasa, après en avoir abandonné le pillage aux soldats. Toute l'Illyrie reçut la loi des Romains. Le trône fut conservé au jeune Pinée, qui n'avait eu aucune part à la révolte de son tuteur. On ajouta quelques nouvelles conditions à l'ancien traité que l'on avait conclu avec la reine Teuta, sa belle-mère.

Quand l'été fut fini, et que tout eut été réglé dans l'Illyrie, le consul revint à Rome, et y entra en triomphe. On lui fit tout les honneurs, et il reçut tous les applaudissements que méritaient la dextérité et le courage qu'il avait fait paraître dans la guerre d'Illyrie.

Dans ce récit nous avons suivi Polybe, qui ne parle que d'Æmilius. Cependant il faut bien que Livius, son collègue, ait eu part au succès de la guerre, puisqu'il est constant qu'il triompha; et ce qui va suivre en est une preuve évidente.

Tous deux, après être sortis de charge, furent appelés en jugement devant le peuple, et pareillement accusés d'avoir détourné à leur propre avantage une partie du butin, et de n'avoir pas gardé une juste et raisonnable égalité dans la distribution qu'ils avaient faite aux soldats de ce qui en restait. Æmilius ne se sauva de ce jugement qu'avec peine : toutes les tribus, excepté la tribu Mécia, condamnèrent Livius [1]. Cet affront le pénétra d'une vive douleur. Il sortit de la ville, se retira à la campagne, renonça aux affaires et à tout commerce avec les hommes, jusqu'à ce que les besoins de la république lui firent reprendre son train de vie accoutumé. Nous le verrons se conduire dans la censure d'une manière bien extraordinaire [2].

Ce fut sous leur consulat qu'Archagathus vint du Péloponnèse à Rome, et y exerça le premier la profession de médecin. Il reçut le droit de bourgeoisie, et le public lui fournit à ses frais un logement honorable. J'en ai parlé ailleurs.

Sous les mêmes consuls on projeta l'établissement de deux colonies sur le Pô, Plaisance et Crémone [1]; et ce projet, exécuté l'année suivante, indisposa fort les Boïens et les Insubriens contre Rome.

On sait combien les Romains étaient attentifs à ne point admettre dans la ville de nouveau culte des dieux, et de religions étrangères [2]. Une loi des Douze Tables le défendait absolument, à moins que l'autorité publique n'y intervînt. Malgré la vigilance des magistrats, de nouvelles cérémonies s'introduisaient de temps en temps dans Rome. Les consuls dont nous venons de parler trouvèrent le culte d'Isis et de Sérapis, divinités égyptiennes, presque généralement établi parmi la populace. Le sénat ordonna que les oratoires qu'on leur avait érigés seraient démolis. Il ne se trouva aucun maçon qui voulût prêter son ministère à l'exécution de cet arrêt, tant la superstition avait jeté de fortes racines dans les esprits! Il fallut, si l'on en croit Valère Maxime, que le consul Paul Emile fît lui-même cette fonction, et qu'ayant mis bas la robe consulaire, il abattît à grands coups de hache ces monuments du culte égyptien.

Le même auteur raconte un autre fait arrivé dans le même temps, qui paraît encore plus fabuleux [3]. Pendant que le préteur Ælius Pætus Tubero, assis dans son tribunal, rendait la justice dans la place publique, un pivert vint se percher sur sa tête, et y demeura tranquillement. Le fait parut singulier. Les augures, qui furent consultés sur-le-champ, répondirent que, si le préteur laissait vivre cet oiseau, sa famille s'en trouverait fort bien, et la république très-mal : que le contraire arriverait, s'il le faisait mourir. Il n'hésita pas, et mit en pièces le pivert. L'événement, dit-on, vérifia la réponse. Dix-sept personnes de sa famille périrent dans la bataille de Cannes.

[1] Liv. lib. 27, cap. 34.
[2] Id lib 29, cap. 37.

[1] Polyb. lib. 3.
[2] Val. Max. I, 3, 3
[3] Id. ibid. lib. 5, cap. 6.

J'ai promis de parler des tribus de Rome à la fin de ce livre.

Digression sur les tribus de Rome.

On trouve dans les Mémoires de l'académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres [1] plusieurs dissertations savantes, par M. Boindin, sur les tribus romaines, dont j'ai extrait la plus grande partie de ce qu'on lira ici. J'ai choisi ce qui m'a paru nécessaire pour donner au commun des lecteurs une notion suffisante de cette matière, qui revient souvent dans l'histoire romaine.

On appela d'abord *tribu* à Rome une certaine portion du peuple distribué par Romulus en trois quartiers : et c'est de ce nombre de trois que vint, selon plusieurs, le nom de *tribu*. Ces trois tribus étaient partagées selon la différence des trois nations qui composaient alors le peuple romain : les premiers fondateurs de la colonie, *Ramnenses* ou *Ramnes*; les Sabins, *Titienses;* les Toscans, *Luceres*.

Servius Tullius, ayant supprimé les anciennes tribus, dont les noms ne se conservèrent plus que dans les centuries des chevaliers, en établit de nouvelles. Les Romains pour lors étaient encore fort resserrés, et leurs frontières ne s'étendaient pas à plus de cinq ou six milles, tout leur domaine consistant dans la campagne qui est autour de Rome, et que l'on nomma depuis *Ager romanus* : bornée à l'orient par les villes de Tibur, de Préneste et d'Albe; au midi, par le port d'Ostie et la mer; à l'occident, par cette partie de la Toscane que les Latins nommaient *Septempagium;* et au nord, par les villes de Fidènes, de Crustumérie, et par le Tévérou, appelé anciennement *l'Anio*.

C'est dans cette petite étendue de pays qu'étaient situées toutes les tribus que Servius Tullius établit; savoir, quatre dans la ville, et dix-sept dans la campagne [2].

Les quatre de la ville tirèrent leur dénomination des quatre principaux quartiers de la ville, et furent appelées *la Suburane, l'Esquiline, la Colline, la Palatine*. Elles tenaient d'abord le premier rang, non-seulement parce qu'elles avaient été établies les premières, mais encore parce qu'alors elles furent les plus honorables, quoiqu'elles soient tombées depuis dans le mépris. Denys d'Halicarnasse [1] rapporte que Servius Tullius assigna ces tribus aux affranchis.

Il y a apparence que Servius Tullius divisa d'abord le territoire de Rome en dix-sept parties, dont il fit autant de tribus, et que l'on appela *les tribus rustiques*, pour les distinguer de celles de la ville. Toutes ces tribus portèrent d'abord le nom des lieux où elles étaient situées. Mais la plupart ayant pris, depuis, des noms de familles romaines, il n'y en a que cinq qui aient conservé leurs anciens noms, et dont on puisse par conséquent marquer au juste la situation.

Les Romains augmentèrent successivement le nombre de leurs tribus, à mesure que celui des citoyens se multiplia et qu'ils conquirent de nouvelles terres chez différents peuples d'Italie, où ils envoyaient des colonies composées d'anciens citoyens, pour y jeter les fondements de leur empire. Et c'était en effet le meilleur moyen d'étendre leur domination [2] : car toutes ces colonies étaient autant de postes avancés, qui servaient non-seulement à couvrir leurs frontières et à contenir les provinces où elles étaient situées, mais encore à y répandre l'esprit et le goût du gouvernement romain par les priviléges et les exemptions dont elles jouissaient. Ce ne fut qu'après le fameux siége de Véies, et lorsque les Romains se furent rendus maîtres d'une partie de la Toscane, qu'ils établirent les quatre premières tribus [3] des quatorze qu'on rapporte aux temps consulaires, l'an de Rome 368. Ensuite ils en ajou-

[1] Tome I et IV.

[2] Ce que dit Tite-Live, lib. 2, cap. 21, que la tribu établie l'an de Rome 259, était la vingt-et-unième, peut faire conclure que Servius Tullius n'avait établi que seize tribus rustiques.

[1] Lib. 4, pag. 126

[2] « Hoc in genere, sicut in cæteris reipublicæ partibus, « est operæ pretium diligentiam majorum recordari, qui « colonias sic idoneis in locis contra suspicionem periculi « collocârunt, ut esse non oppida Italiæ, sed propugnacula imperii viderentur. » (Cic. in *Rull*. lib. 2. n. 73.)

[3] « Tribus quatuor ex novis civibus additæ, Stellatina, « Tromentina, Sabatina, et Aniensis. » (Liv. lib. 6, cap. 5.)

tèrent encore d'autres de temps en temps pour les mêmes raisons : jusqu'à ce qu'enfin, l'an de Rome 511, on établit chez les Sabins les tribus Vélino et Quirine, qui furent les deux dernières des quatorze que les consuls instituèrent. Jointes aux quatre tribus de la ville et aux dix-sept rustiques que Servius Tullius avait établies, elles achevèrent le nombre des trente-cinq dont le peuple romain fut toujours composé.

Lorsque tous les peuples d'Italie furent admis au droit de citoyens romains, on en créa huit nouvelles pour cette multitude de nouveaux venus. Mais elles ne subsistèrent pas longtemps, et l'on en revint au nombre de trente-cinq.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la forme politique des tribus, et à en marquer les différents usages sous les rois et sous les consuls.

Quoique les Sabins et les Toscans, que Romulus avait incorporés aux Romains, ne formassent avec eux qu'un seul peuple, ces nations ne laissèrent pas de composer trois différentes tribus, et de vivre séparément et sans se confondre jusqu'au temps de Servius Tullius. Également soumises aux ordres du prince, elles avaient toutes des chefs de leur nation, qui étaient comme ses lieutenants, et sur qui il se reposait du leur conduite. Ces chefs avaient sous eux d'autres officiers à qui ils confiaient le soin des curies ; car chaque tribu était divisée en dix curies, qui avaient chacune leur magistrat, nommé *curion*, lequel était le ministre des sacrifices et des fêtes religieuses de la curie. Chaque tribu avait outre cela son augure, qui avait soin des auspices.

Toutes les curies avaient également part aux honneurs civils et militaires. C'était dans leurs assemblées générales, c'est-à-dire dans les comices par curies, que se décidaient les affaires les plus importantes : car, quoique l'état fût alors monarchique, le pouvoir du prince n'était pas néanmoins si arbitraire, ni l'autorité du sénat si absolue, que le peuple n'eût beaucoup de part au gouvernement. Non-seulement c'était à lui à décider de la paix ou de la guerre, mais il était encore maître de recevoir ou de rejeter les lois qu'on lui proposait, et il avait même la liberté de choisir tous ceux qui devaient avoir quelque autorité dans l'état : car, comme il n'y avait point alors d'autres comices que ceux des curies, dans lesquels tous les citoyens avaient également voix délibérative, et que le nombre des plébéiens dans chaque curie l'emportait de beaucoup sur celui des patriciens et des chevaliers, c'était presque toujours de leurs suffrages que dépendaient les élections.

C'est ce qui engagea Servius Tullius à établir les comices par centuries, dans lesquels les riches et les grands avaient tout pouvoir, comme on l'a expliqué ailleurs ; à supprimer les anciennes tribus, qui avaient eu jusqu'alors part au gouvernement, et à en établir de nouvelles, auxquelles il ne laissa aucune autorité, et qui ne servirent plus qu'à partager le territoire de Rome, et à marquer le lieu de la ville et de la campagne où chaque citoyen demeurait.

Comme les tribus rustiques n'étaient alors remplies que des citoyens qui demeuraient à la campagne et qui faisaient eux-mêmes valoir leurs terres, et que tous ceux qui demeuraient à Rome étaient compris dans celles de la ville, ces dernières tribus furent d'abord les plus honorables. Mais dans la suite les censeurs les ayant avilies en y rassemblant toute la populace et les affranchis, les patriciens affectèrent de passer dans les rustiques, et surtout dans les dernières et les plus éloignées, parce que les premières que Servius Tullius avait établies, et qui étaient les plus proches de Rome, étaient affectées aux nouveaux citoyens.

Depuis le nouveau plan qu'avait tracé Servius Tullius, les tribus n'eurent plus aucune part dans les affaires publiques. Ce furent les comices par curies et par centuries qui partagèrent l'autorité ; encore les assemblées par curies ne se tenaient presque plus que pour la forme, et à cause des auspices dont elles étaient en possession. Les grands étaient absolument les maîtres dans les assemblées par centuries, où se fit l'élection des consuls, et dans la suite celle des autres magistrats du premier ordre, et où se traitaient les plus importantes affaires de l'état.

Le peuple romain, qui, d'abord séduit apparemment par la douceur et le plaisir de se voir soulagé par rapport aux contributions et

aux charges de l'état, n'avait pas fait attention aux conséquences du changement que le roi Servius Tullius avait introduit, en sentit dans la suite tout l'effet et tout le poids. Il reconnut avec un sensible chagrin que, pour un petit intérêt, il s'était laissé dépouiller de toute l'autorité du gouvernement, dont les grands s'étaient entiérement emparés, et dont ils faisaient un étrange abus pour le tenir dans une espèce de servitude. Il ne s'en tira que plus de soixante ans après par la vigueur et la fermeté de ses tribuns, qui en firent le premier essai dans l'affaire de Coriolan [1], qu'ils firent juger par le peuple assemblé par tribus : c'est la première fois qu'il est parlé de comices par tribus.

Les tribuns ne s'en tinrent pas là. Dès qu'ils se furent arrogé le droit d'assembler le peuple sans la permission du sénat, ils s'en servirent aussitôt pour rendre fréquents les comices par tribus, et trouvèrent, peu de temps après, le moyen d'attribuer aux tribuns l'élection des magistrats plébéiens, qui s'était faite jusqu'alors par les curies : entreprise [2], dit Tite-Live, qui, n'ayant rien dans le dehors de choquant, n'effraya point d'abord, mais qui dans la suite donna une grande atteinte à l'autorité des patriciens.

[1] Dionys Halic. lib. 7, pag. 463.

[2] « Haud parva res, sub titulo primâ specie minimè « atroci, ferebatur, sed quæ patriciis omnem potestatem per clientium suffragia creandi quos vellent tribunos auferret. » (Liv. lib. 2, cap. 56)

C'était dans ces comices par tribus, que l'on nommait les magistrats du second ordre, *minores magistratus*, et tous ceux du peuple : les tribuns du peuple, les édiles plébéiens, les questeurs, les tribuns légionnaires, plusieurs officiers destinés à différents emplois particuliers, *triumviri rerum capitalium*, *triumviri monetales*, et autres. Dans les mêmes comices par tribus on portait des lois, appelées *plebiscita*, qui n'obligeaient d'abord que le peuple, mais qui dans la suite eurent aussi force de loi par rapport au sénat, auxquelles même il fut obligé de donner par avance son approbation et son consentement. Ce fut dans ces mêmes assemblées que la paix avec les Carthaginois et celle avec Philippe, roi de Macédoine, furent conclues [1].

Ainsi, par degrés et par succession de temps, le peuple, dont l'autorité dans les commencements avait été si fort affaiblie, se mit en possession de tous les honneurs civils, militaires et même sacrés. Par là tout était devenu égal, et les patriciens ne jouissaient plus d'aucun avantage que les plébéiens ne partageassent avec eux.

En certaines occasions on n'appelait aux comices que dix-sept tribus [2] : comme, par exemple, lorsqu'il s'agissait de la création du grand pontife.

[1] Liv. lib. 30, cap. 43 ; lib. 33, cap. 25.

[2] Cic in Rull. lib. 2, n. 17, 18.

LIVRE XIII.

Ce livre comprend les commencements de la seconde guerre punique, la prise de Sagonte par Annibal, son passage en Italie après avoir traversé les Alpes, les combats du Tésin, de la Trébie, du lac de Trasimène. Il renferme aussi les premiers avantages remportés par Cn. Scipion en Espagne.

I. — Idée générale de la seconde guerre punique. Mécontentement et haine d'Amilcar contre les Romains. Serment qu'il fait prêter à son fils Annibal encore enfant. Pareille haine dans Asdrubal, qui lui succède. Il fait venir à l'armée Annibal. Caractère de ce dernier. Annibal est chargé du commandement des troupes. Il se prépare à la guerre contre les Romains par les conquêtes qu'il fait en Espagne. Siége de Sagonte par Annibal. Ambassade des Romains vers Annibal, puis à Carthage. Alorque tente en vain de porter les Sagontins à un accommodement. Prise et ruine de Sagonte. Trouble et douleur que cause à Rome la ruine de Sagonte. Guerre résolue à Rome contre les Carthaginois. Département des provinces entre les consuls. Les ambassadeurs romains déclarent la guerre aux Carthaginois. Frivoles raisons des Carthaginois pour justifier le siége de Sagonte. Véritable cause de la seconde guerre punique. Les ambassadeurs romains passent en Espagne, puis dans la Gaule. Annibal se prépare à passer dans l'Italie. Dénombrement des armées carthaginoises. Voyage d'Annibal à Cadix. Il pourvoit à la sûreté de l'Afrique et à celle de l'Espagne, où il laisse son frère Asdrubal.

Je puis bien, en commençant à décrire la guerre que les Romains ont soutenue contre les Carthaginois, commandés par Annibal [1], assurer que cette guerre est une des plus mémorables de toutes celles dont l'histoire nous a conservé le souvenir, et des plus dignes de l'attention d'un lecteur curieux, soit par la hardiesse des entreprises et par la sagesse des mesures dans l'exécution; soit par l'opiniâtreté des efforts des deux peuples rivaux, et par la promptitude des ressources dans leurs plus grands revers; soit par la variété des événements inopinés, et par l'incertitude de l'issue; soit enfin par la réunion des plus beaux modèles en tout genre de mérite, et des leçons les plus instructives que puisse donner l'histoire, tant pour la guerre que pour la politique et l'art de gouverner. Jamais villes ou nations plus puissantes, ou du moins plus belliqueuses, ne combattirent ensemble; et jamais celles dont il s'agit ici ne s'étaient vues dans un plus haut degré de puissance et de gloire. Rome et Carthage étaient alors sans contredit les deux premières villes du monde. Ayant déjà mesuré leurs forces dans la première guerre punique, et fait essai de leur habileté et de leur courage, elles se connaissaient parfaitement de part et d'autre; et, dans cette seconde guerre, le sort des armes fut tellement balancé et les succès si mêlés de vicissitudes et de variétés, que le parti qui triompha fut celui qui s'était trouvé le plus près du danger de périr. Quelque grandes

[1] Liv. lib. 21, cap. 1.

que fussent les forces des deux peuples, on peut presque dire que leur haine mutuelle l'était encore plus, les Romains, d'un côté, étant indignés de voir un peuple vaincu reprendre le premier contre ses vainqueurs des armes qui lui avaient si mal réussi, et les Carthaginois, de l'autre, prétendant avoir été traités par les Romains après leur défaite avec une inhumanité et une avarice insupportables.

Annibal apporta dans cette guerre une haine contre les Romains, qui venait de plus loin, et qu'il avait héritée de son père. Il était fils d'Amilcar surnommé *Barca* [1], qui, ayant été vaincu par ses redoutables ennemis, avait signé lui-même le traité honteux, mais nécessaire, qui avait mis fin à la première guerre punique; mais, en cessant de leur faire la guerre, il n'avait pas cessé de les haïr. Ce courage altier ne pouvait se consoler [2] de la perte de la Sicile et de la Sardaigne. Il était outré surtout de la manière dont ces vainqueurs, également injustes et intéressés, avaient envahi la dernière de ces deux îles en profitant, pendant la paix, du mauvais état des affaires des Carthaginois en Afrique pour les forcer à la leur abandonner, et ayant encore eu la dureté de leur imposer un nouveau tribut.

Il fut toujours, depuis la paix des îles Egates jusqu'à sa mort, à la tête des armées carthaginoises; mais pendant qu'il faisait la guerre, soit en Afrique contre les mercenaires rebelles, soit en Espagne contre différents peuples qu'il subjugua, il paraissait par sa conduite qu'il méditait en lui-même un projet plus grand et plus hardi que celui qu'il exécutait actuellement.

On rapporte qu'un jour Amilcar, faisant un sacrifice pour se rendre les dieux favorables dans la guerre qu'il allait porter en Espagne [3], après avoir heureusement terminé celle d'Afrique, son fils Annibal, alors âgé de neuf ans, se jeta à son cou, et le conjura de le mener avec lui à l'armée, employant pour cela les caresses ordinaires à cet âge, langage puissant sur l'esprit d'un père qui aimait tendrement son fils. On ajoute que ce général, charmé de voir de si belles dispositions dans un enfant encore si jeune, le prit entre ses bras, et que, l'ayant placé près des autels, il le fit jurer, en mettant la main sur la victime, qu'il se déclarerait l'ennemi des Romains dès que son âge le lui permettrait. La suite fera voir qu'il fut très-fidèle à exécuter ce serment.

[1] De là vient que le parti qui favorisait à Carthage les intérêts d'Amilcar et de sa famille fut nommé la *faction barcine*.

[2] « Angebant ingentis spiritûs virum Sicilia Sardiniaque amissæ. Nam et Siciliam nimis celeri desperatione rerum concessam : et Sardiniam inter motum « Africæ, fraude Romanorum, stipendio etiam superimposito, interceptam. » (Liv. lib. 21, cap. 1.)

[3] Polyb. lib. 3, pag. 157.

Si Amilcar eût vécu plus longtemps, il est certain qu'il aurait porté lui-même en Italie la guerre qu'Annibal y porta dans la suite. Elle ne fut différée que par la mort trop prompte de ce général, et par la trop grande jeunesse de son fils.

Pendant cet intervalle, Asdrubal [1], à qui Amilcar avait fait épouser sa fille, aidé du crédit immense que la faction barcine avait parmi le peuple et dans l'armée, se rendit maître du gouvernement malgré les efforts que firent les grands pour l'empêcher. Il était plus propre à négocier qu'à faire la guerre; et il ne fut pas moins utile à sa patrie par les alliances que sa dextérité lui fit ménager avec de nouvelles nations dont il sut gagner les chefs, que s'il eût remporté plusieurs victoires par la force des armes. Asdrubal fit un traité avec les Romains, car nous sommes obligés de répéter ici quelques faits pour la plus grande commodité du lecteur. Par ce traité, il était réglé, sans s'expliquer sur le reste de l'Espagne, que les Carthaginois ne pourraient point s'avancer au delà de l'Ebre pour y faire la guerre. Il y avait aussi un article qui exceptait les Sagontins, comme alliés des Romains, du nombre des peuples qu'il serait permis aux Carthaginois d'attaquer.

La prospérité dont jouissait Asdrubal ne lui avait pas fait oublier les obligations qu'il avait à son beau-père [2]. Il écrivit à Carthage, où Annibal était retourné après la mort d'Amilcar, pour demander qu'on le lui envoyât à

[1] Polyb. lib. 2. pag. 123.

[2] Liv. lib. 21. cap. 3.

l'armée. Annibal pouvait avoir alors vingt-trois ans[1]. La chose souffrit quelque difficulté. Le sénat était partagé par deux puissantes factions, qui suivaient des vues tout opposées dans la conduite des affaires de l'état. L'une avait pour chef Hannon, à qui sa naissance, son mérite et son zèle pour le bien de l'état donnaient une grande autorité dans les délibérations publiques; et elle était d'avis, en toute occasion, de préférer une paix sûre, et qui conservait toutes les conquêtes d'Espagne, aux événements incertains d'une guerre hasardeuse, qu'elle prévoyait devoir un jour se terminer par la ruine de la patrie. L'autre faction, qu'on appelait la *faction barcine*, parce qu'elle soutenait les intérêts d'Amilcar surnommé *Barca*, et ceux de sa famille, était ouvertement déclaré pour la guerre. Quand il s'agit donc de délibérer dans le sénat sur la demande d'Asdrubal au sujet du jeune Annibal, la faction barcine, qui souhaitait lui voir remplir la place d'Amilcar son père, appuya de tout son crédit le dessein d'Asdrubal. D'un autre côté, Hannon, chef de la faction opposée, fit tous ses efforts pour le retenir dans la ville. « Il paraît, dit-il alors, que la demande d'Asdrubal est juste, et cependant je ne suis pas d'avis qu'on la lui accorde. » Une proposition si bizarre en apparence ayant réveillé l'attention de toute l'assemblée : « Asdrubal, continua-t-il, se croyant redevable de toute sa fortune à Amilcar, semble avoir raison, pour lui témoigner sa reconnaissance, de travailler à l'élévation de son fils; mais il ne nous convient pas de préférer des vues particulières à l'intérêt public. Craignons-nous qu'un fils d'Amilcar n'imite pas assez tôt l'ambition tyrannique de son père? Craignons-nous d'être trop tard les esclaves du fils, après avoir vu le gendre envahir, après la mort de son beau-père, le commandement de nos armées comme un bien héréditaire qui lui appartenait par droit de succession? Mon avis est que nous devons retenir ce jeune homme dans la ville pour lui donner le temps d'apprendre la soumission et l'obéissance qu'il doit aux lois et aux magistrats, de peur que cette légère étincelle n'allume un jour quelque grand incendie. » Les plus gens de bien étaient du sentiment d'Hannon; mais, comme il arrive d'ordinaire, le plus grand nombre l'emporta sur la plus saine partie.

Tite-Live s'est ici trompé en ne lui donnant que quatorze ans : *vixdùm puberem*. Il en avait neuf quand il fut mené en Espagne, où Amilcar, son père, passa neuf ans. A ces dix-huit années, il faut ajouter les cinq premières du commandement d'Asdrubal, ce qui fait vingt-deux ou vingt-trois ans.

Annibal fut donc envoyé en Espagne[1]; et, à cette occasion, voici comme Tite-Live trace son portrait[2]. Dès qu'il parut dans l'armée, il attira sur lui les yeux et la faveur des troupes. Les vieux soldats surtout croyaient voir revivre en lui Amilcar, leur ancien général; ils remarquaient les mêmes traits, la même vigueur martiale dans l'air du visage, la même vivacité dans le regard; mais bientôt cette ressemblance avec son père devint le moindre

[1] « Missus Annibal in Hispaniam, primo statim adventu omnem exercitum in se convertit. Amilcarem viventem redditum sibi veteres milites credere : eumdem vigorem in vultu, vimque in oculis, habitum oris lineamentaque intueri. Deindè brevi efficit ut pater in se minimum momentum ad favorem conciliandum esset. Nunquam ingenium idem ad res diversissimas, parendum atque imperandum, habilius fuit. Itaque haud facile discerneres, utrùm imperatori an exercitui carior esset. Neque Asdrubal alium quemquam præficere malle, ubi quid strenuè ac fortiter agendum esset : neque milites alio duce plus confidere aut audere. Plurimum audaciæ ad pericula capessenda, plurimùm consilii inter ipsa pericula erat. Nullo labore aut corpus fatigari aut animus vinci poterat. Caloris ac frigoris patientia par : cibi potionisque desiderio naturali, non voluptate, modus finitus : vigiliarum somnique nec die nec nocte discriminata tempora; id quod gerendis rebus superesset, quieti datum. Ea neque molli strato, neque silentio arcessita : multi sæpè militari sagulo opertum humi jacentem inter custodias stationesque militum conspexerunt. Vestitus nihil inter æquales excellens : arma atque equi conspiciebantur. Equitum peditumque idem longè primus erat. Princeps in prælium ibat : ultimus conserto prælio excedebat. Has tantas viri virtutes ingentia vitia æquabant : inhumana crudelitas, perfidia plusquam punica; nihil veri, nihil sancti, nullus deûm metus, nullum jusjurandum, nulla religio. Cum hâc indole virtutum atque vitiorum, triennio sub Asdrubale imperatore meruit, nullâ re, quæ agenda videndaque magno futuro duci esset, prætermissâ. » (Liv. lib 21, cap. 4.)

[2] Liv. lib 21, cap. 4.

des motifs qui lui gagnèrent tous les cœurs; en effet, jamais un caractère ne fut plus heureusement disposé que le sien à deux choses aussi contraires qua le paraissaient l'obéissance et le commandement. Aussi eût-il été difficile de décider qni le chérissait davantaga du général ou des soldats. S'il s'agissait d'exécuter quelque entreprise qui demandât de la vigueur et du courage, Asdrubal le choisissait préférablement à tout autre; et les troupes n'avaient jamais plus de confiance que quand elles marchaient sous sa conduite : personne n'avait plus de valeur qua lui lorsqu'il fallait s'exposer au péril; personne n'avait plus de présence d'esprit dans le péril même : nulle fatigue ne pouvait dompter ni les forces de son corps, ni la fermeté de son courage; il supportait également et le froid et le chaud : le plaisir n'avait aucune part à ses repas, et il réglait le boire et le manger sur la simple nécessité et sur les besoins de la nature; il ne connaissait point la distinction du jour et de la nuit pour marquer les heures du travail ou du repos : il donnait au sommeil le temps qui lui restait après qu'il avait terminé ses affaires, et il ne cherchait, pour l'inviter, ni le silence, ni un lit mollet et délicat : on le trouvait souvent couché par terre, enveloppé dans une casaque de soldat, parmi les sentinelles et les corps-de-garde. Il ne se distinguait point de ses égaux par la magnificence de ses habits, mais par la bonté de ses chevaux et de ses armes. Il était en même temps le meilleur homme de pied et le meilleur cavalier de l'armée. Il allait toujours le premier au combat, et n'en revenait jamais que le dernier. De si grandes qualités se trouvaient jointes en lui à des vices qui n'étaient pas moins grands : une cruauté inhumaine, une perfidie plus que carthaginoise; nul respect pour la vérité, ni pour ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, nulle crainte des dieux, nul égard pour la sainteté des serments, nul sentiment de religion. Avec ce mélange de vertus et de vices, il servit trois ans sous Asdrubal, pendant lesquels il s'appliqua, avec une attention infinie, à voir faire aux plus habiles et à pratiquer lui-même, dans l'occasion, tout ce qui peut former un grand capitaine. Nous examinerons dans la suite si les traits vicieux dont Tite-Live a composé une partie du portrait d'Annibal lui conviennent tous véritablement.

Après la mort d'Asdrubal, les soldats portèrent aussitôt Annibal dans la tente du général, et, d'un consentement unanime, le choisirent, tout jeune qu'il était, pour les commander[1]; il pouvait alors avoir vingt-six ans; et le peupla, à Carthage, ne fit aucune difficulté d'approuver leur choix. Annibal sentit bien qua la faction qui lui était contraire, et qui avait un grand crédit à Carthage, tôt ou tard viendrait à bout de le supplanter, s'il ne la mettait hors d'état de lui nuire. Il jugea donc que le plus sûr moyen de se maintenir était d'engager la république dans une guerre importante, où l'on aurait besoin de son ministère et où il deviendrait nécessaire à l'état. C'est la politique ordinaire des ambitieux, qui, peu touchés des intérêts publics, ne songent qu'à leur propre avancement; et souvent les princes, aussi bien qua les républiques, sont assez aveugles pour ne pas découvrir les ressorts secrets qui font agir leurs ministres et leurs généraux, et prennent pour zèle ce qui n'est l'effet que d'un vil intérêt ou d'une furieuse ambition.

Dès le moment qu'il eut été nommé général, comme s'il eût été chargé de porter la guerre en Italie, il tourna secrètement toutes ses vues de ce côté-là, et ne perdit point de temps, pour n'être point prévenu par la mort comme l'avaient été son père et son beau-frère[2]. Il prit en Espagne plusieurs villes de force, et subjugua plusieurs peuples; et, dans une occasion importante, quoique l'armée ennemie, composée de plus de cent mille hommes, passât de beaucoup la sienne en nombre, il sut choisir si bien son temps et ses postes, qu'il la défit et la mit en déroute. Après cette victoire, rien na lui résista. Cependant il na touchait point encore à Sagonte, évitant avec soin de donner aux Romains aucune occasion de lui déclarer la guerre avant qu'il eût pris toutes les mesures qu'il jugeait nécessaires pour un si grand dessein, et en cela il suivait le conseil que lui avait donné son

[1] Polyb. lib. 3, pag. 168. — Liv. lib. 21, cap. 3. — Appian. in Bell. Annibal. pag. 314.

[2] Polyb. lib. 3, pag. 168, 169. — Liv. lib. 21, cap 5.

père. Il s'appliqua surtout à gagner le cœur de ses citoyens et des alliés, et à s'attirer leur confiance en leur faisant part avec largesse du butin qu'il prenait sur l'ennemi, et en leur payant exactement tout ce qui leur était dû de leur solde pour le passé : précaution sage, et qui ne manque jamais de produire son effet dans le temps.

• Annibal, n'osant pas prendre sur lui une entreprise aussi hasardeuse[1], en elle-même et dans ses suites, que l'était celle de former le siége de Sagonte, y prépara de loin les esprits. Il fit faire plusieurs plaintes à Carthage contre les Sagontins par ses émissaires et ses créatures. Lui-même écrivit au sénat, à diverses reprises, que les Romains travaillaient sous main à leur débaucher leurs alliés, et à soulever contre eux l'Espagne. Il conduisit si adroitement son intrigue, qu'on lui donna un plein pouvoir de faire à l'égard de Sagonte tout ce qu'il jugerait le plus avantageux pour l'état. Voilà comme s'engagent les guerres. Nous voyons au reste qu'Annibal n'était pas moins habile politique que grand capitaine.

Les Sagontins, de leur côté, sentant bien le danger dont ils étaient menacés, firent savoir aux Romains combien Annibal avançait ses conquêtes. Ceci se passait au commencement du consulat de Livius et d'Æmilius, dont nous avons parlé dans le livre précédent, ou même sur la fin de l'année qui a précédé ce consulat. Les Romains nommèrent des députés pour aller s'informer par eux-mêmes, sur les lieux, de l'état présent des affaires, avec ordre de porter leurs plaintes à Annibal en cas qu'ils le jugeassent à propos, et, supposé qu'il ne leur donnât point satisfaction, d'aller à Carthage pour le même sujet.

Sagonte était située en deçà de l'Èbre par rapport à Carthagène[2], environ à mille pas de la mer, dans le pays où il était permis aux Carthaginois de porter leurs armes[3]. Mais les Sagontins, s'étant mis quelques années auparavant sous la protection des Romains, et étant devenus leurs alliés, étaient exceptés, non-seulement par le traité avec Asdrubal, qui en faisait une mention expresse, mais même par celui de Lutatius, qui défendait aux deux peuples d'attaquer les alliés l'un de l'autre. Au reste, une situation favorable et qui leur procurait tous les avantages de la terre et de la mer, une multitude considérable d'habitants, une discipline exacte dans le gouvernement de leur petit état, jointe à des principes d'honneur et de droiture dont ils donnèrent des preuves éclatantes par leur attachement et leur fidélité pour les Romains, tout cela leur avait acquis en peu de temps des richesses immenses et une puissance qui les mettait en état de tenir tête à tous les peuples voisins.

Annibal sentit de quelle importance il était pour lui de se rendre maître de cette ville. Il comptait que par là il ôterait toute espérance aux Romains de faire la guerre dans l'Espagne; que cette nouvelle conquête assurerait toutes celles qu'il y avait déjà faites; que, ne laissant point d'ennemi derrière lui, sa marche en serait plus tranquille et plus sûre; qu'il amasserait de l'argent pour l'exécution de ses desseins; que le butin qu'en remporteraient les soldats les rendrait plus vifs et plus ardents à le suivre; qu'enfin les dépouilles qu'il enverrait à Carthage lui concilieraient les esprits et les disposeraient à lui être favorables dans la grande entreprise qu'il méditait.

Depuis longtemps il s'était ménagé un prétexte en semant des querelles et des sujets de division entre les Sagontins et les Turdétans leurs voisins. Enfin, il prend hautement le parti de ces derniers, et, sous prétexte de leur faire rendre justice, il entre sur les terres de Sagonte et ravage toute la campagne pendant que les Romains perdaient le temps à délibérer et à ordonner des ambassades. Ayant partagé son armée en trois corps, il attaque la ville par autant de côtés tout à la fois. Un angle du mur dominait sur une vallée plus étendue et plus unie que tout le terrain d'alentour. Ce fut par cet endroit qu'il fit approcher ses galeries pour être en état de faire agir le bélier à couvert. Ils avançaient d'abord assez facilement; mais à mesure qu'ils approchaient de la muraille, ils trouvaient de plus

[1] Appian. pag. 315.
[2] An. R. 534; av. J. C. 218.
[3] Polyb. lib. 3, pag. 170, 173. — Liv. lib. 21, cap. 6-15.

grandes difficultés. Outre qu'ils étaient en butte aux traits qu'on leur lançait du haut d'une tour fort élevée, ce côté du mur, plus exposé que les autres, était aussi plus fortifié, et un grand nombre de soldats choisis défendaient avec plus de force et de valeur la partie de la ville où les ennemis faisaient le plus d'effort pour s'en rendre maîtres. Ainsi les Sagontins firent d'abord pleuvoir une grêle de flèches et de traits sur les travailleurs d'Annibal, qui ne paraissaient point impunément à découvert. Bientôt même, ne se contentant pas de les attaquer du haut de leurs murailles et de leur tour, ils osèrent faire des sorties sur eux pour détruire leurs ouvrages; et dans toutes ces actions il ne périssait pas moins de Carthaginois que de Sagontins. Mais lorsque Annibal lui-même, en s'approchant du mur avec peu de précaution, eut été blessé assez dangereusement d'un coup de javeline à la cuisse, ses gens furent si effrayés du péril qu'il avait couru, que peu s'en fallut qu'ils n'abandonnassent entièrement leurs travaux.

Les combats furent interrompus pendant quelques jours, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'Annibal fût guéri de sa blessure, mais on employa tout ce temps à travailler à de nouvelles batteries. C'est pourquoi il ne fut pas plus tôt en état d'agir, que la ville fut attaquée tout de nouveau avec plus de vigueur qu'auparavant, et par différents côtés tout à la fois. On poussa les mantelets plus avant, et l'on commença à attacher le bélier. Annibal, dont on croit que l'armée était composée de cent cinquante mille hommes, avait assez de monde pour suffire à tout; mais les assiégés avaient bien de la peine à résister à tant d'ennemis et à repousser tant d'assauts qui ne leur laissaient pas le temps de se reconnaître. Le bélier avait déjà fait à la muraille plusieurs ouvertures qui laissaient la ville à découvert. Trois tours ensuite tombèrent avec tout ce qu'il y avait de mur de l'une à l'autre. Une brèche si considérable fit croire aux Carthaginois qu'ils allaient se rendre maîtres de Sagonte. La muraille ne fut pas plus tôt tombée, qu'ils coururent avec une ardeur égale, les uns pour forcer la ville, les autres pour la défendre. Cette action n'avait point l'air de ces combats tumultuaires qui se livrent pendant le siége des villes à l'occasion d'un assaut ou d'une sortie : c'était une bataille dans les formes, soutenue par les deux armées, rangées comme en plein champ entre les ruines des murs, et dans l'espace étroit qui séparait les maisons de la ville. D'un côté l'espérance, de l'autre le désespoir anime les combattants, les Carthaginois se persuadant que, pour peu qu'ils fassent d'efforts, ils se rendront maîtres de la place, et les Sagontins opposant leurs corps aux assiégeants en la place de leurs fortifications ruinées. Personne ne lâchait pied, de peur de voir occupé par l'ennemi le terrain qu'il aurait abandonné. Ainsi, comme ils combattaient avec beaucoup de chaleur et d'animosité, et resserrés dans un espace fort étroit, tous les coups portaient.

Les Sagontins se servaient d'une espèce de javeline qui se lançait avec la main, et qu'ils nommaient *falarique*. Le bois qui lui servait de manche était rond partout, excepté vers le bout d'où sortait le fer, qui était carré. Ils enveloppaient cette partie, de chanvre enduit de poix, et y mettaient le feu. Le fer avait trois pieds de long, et pouvait percer tout à la fois les armes et le corps de celui contre qui on le lançait; mais, quand il serait demeuré au bouclier seulement, sans pénétrer jusqu'au corps, il ne laissait pas de causer beaucoup de frayeur et d'embarras; car, comme on le jetait tout allumé, et que le mouvement l'embrasait encore davantage, le soldat qui en était frappé laissait tomber ses armes et demeurait exposé sans défense aux coups suivants.

La victoire balança longtemps entre les deux partis. Mais une résistance inespérée ayant augmenté le courage et les forces des Sagontins, et les Carthaginois se regardant comme vaincus, par la seule raison qu'ils n'étaient pas victorieux, les premiers jetèrent tout d'un coup de grand cris, et repoussèrent les assiégeants jusque dans les brèches : puis, les voyant incertains et chancelants, ils les chassèrent encore de là, et les obligèrent enfin de prendre tout à fait la fuite et de se retirer dans leur camp.

Sur ces entrefaites, Annibal apprit que les ambassadeurs romains étaient près d'arriver dans son armée. Résolu de les refuser, il aima mieux ne les point entendre. Il envoya au-devant d'eux jusqu'à la mer, et leur fit dire

qu'il n'y aurait pas de sûreté pour eux à se trouver au milieu d'une armée composée de tant de peuple barbares et qui avaient les armes à la main : et que, pour lui, occupé d'une entreprise si importante, il n'avait pas le temps de donner des audiences à des ambassadeurs. Il jugea bien que, sur le refus qu'il faisait de les écouter, ils ne manqueraient pas de s'en aller droit à Carthage. C'est pourquoi il écrivit aux chefs de la faction barcine de se tenir sur leurs gardes et de faire tous leurs efforts pour rendre inutiles ceux que la faction opposée pourrait faire en faveur des Romains.

Ces ambassadeurs ne réussirent pas mieux à Carthage qu'à Sagonte. Toute la différence fut qu'on voulut bien leur donner audience dans le sénat. Le seul Hannon prit la défense du traité. On l'écouta sans l'interrompre : mais le silence qu'on prêta à son discours fut plutôt un effet de l'autorité que son rang lui donnait dans l'assemblée qu'une marque d'approbation et de consentement. « Ce n'est pas « d'aujourd'hui, dit-il, messieurs, que je « vous ai avertis de ce que vous aviez à crain- « dre de la race d'Amilcar, et que je vous ai « conjurés par les dieux arbitres et témoins « des traités de ne point confier le comman- « dement de vos troupes à quiconque serait « sorti de cette race odieuse. Les mânes « d'Amilcar ne peuvent demeurer en repos; « et tant qu'il restera à Carthage quelqu'un « du sang et du nom de Barca, vous ne devez « point compter sur l'observation des traités « et des alliances. Malgré mes avis, vous « avez envoyé dans votre armée un jeune « ambitieux qui, brûlant du désir de régner, « ne voit pas d'autre moyen de parvenir à ses « fins que de vivre entouré de légions et « d'exciter toujours guerre sur guerre. Par « là vous avez allumé vous-même l'incendie « qui vous consume, au lieu de travailler à « l'éteindre. Vos troupes assiégent aujour- « d'hui Sagonte contre la foi d'un traité ré- « cent; mais bientôt les armées romaines as- « siégeront Carthage sous la conduite des « mêmes dieux qui ont vengé contre vous « dans la première guerre le violement des an- « ciens traités. Quel peut être donc le motif « de votre confiance? Ne connaissez-vous « pas vos ennemis? Ne vous connaissez-vous « pas vous-mêmes ? et ne savez-vous pas « quelle est la fortune des deux nations ? Les « Romains, avant que de se déclarer, en- « voient, comme alliés, et pour l'intérêt de « leurs alliés, une ambassade ; et votre im- « portant général ne daigne pas admettre les « ambassadeurs dans son camp, et leur re- « fuse, contre le droit des gens, une audience « qu'on accorderait à ceux d'une nation en- « nemie. Traités de la sorte, ils viennent ici « vous faire leurs plaintes et vous demander « satisfaction. Ils veulent bien supposer que « le conseil public de Carthage n'a point de « part à l'outrage ; et en ce cas ils exigent « qu'on leur livre Annibal, comme le seul « coupable. Mais plus ils font paraître de pa- « tience et de retenue dans le commencement, « plus je crains qu'ils ne soient inexorables « quand ils auront une fois pris les armes « pour se venger. Souvenez-vous du mont « Eryx, souvenez-vous des îles Egates. Re- « mettez-vous devant les yeux les maux que « vous avez soufferts, et les pertes que vous « avez faites pendant vingt-quatre ans par « terre et par mer. Et vous n'aviez pas à « votre tête un jeune téméraire comme An- « nibal, mais son père Amilcar lui-même, « cet autre Mars, comme l'appellent ses par- « tisans. Pourquoi donc avez-vous été vain- « cus? C'est que les dieux voulaient venger « l'outrage que les Romains avaient reçu de « nous en Italie, lorsque, contre les traités, « nous secourûmes Tarente, comme ils ven- « geront celui que nous leur avons fait en « Espagne en assiégeant Sagonte. Oui, ce « sont les dieux qui vous ont punis [1]; et, « quand on aurait pu douter dans les com- « mencements de quel côté était le tort, ils « ont voulu que l'événement, comme un « juge équitable, décidât la question en ac- « cordant la victoire au parti qui avait la jus- « tice de son côté. C'est contre les murailles « de Carthage qu'Annibal fait avancer aujour- « d'hui ses tours et ses mantelets. Ce sont les

[1] « Vicerunt ergo dii hominesque, et id de quo verbis « ambigebatur, uter populus fœdus rupisset, eventus « belli, velut æquus judex, undè jus stabat, ei victoriam « dedit. »

« murailles de Carthage qu'il bat à coups de « bélier. Je souhaite que ma prédiction « soit fausse; mais je prévois que les ruines « de Sagonte retomberont sur nos têtes, et « qu'il nous faudra soutenir contre les Ro« mains la guerre que nous aurons entreprise « contre ceux de Sagonte. Vous voulez donc « qu'on livre Annibal aux Romains? dira « quelqu'un. Je sais bien que l'inimitié qui « a toujours été entre son père et moi peut « me rendre suspect, et ôter à mon senti« ment une partie de l'autorité qu'il devrait « avoir dans la compagnie : mais je ne vous « dissimulerai pas que je me suis réjoui de la « mort d'Amilcar, parce que, s'il eût vécu « plus longtemps, nous serions aux prises « avec les Romains. A l'égard de son fils, je « le hais et le déteste comme la furie et le « flambeau de cette guerre; et non-seule« ment je suis d'avis que, pour expier la « rupture du traité, on le livre aux Romains, « comme ils le demandent, mais, quand ils « ne nous sommeraient pas de le faire, je « vous conseillerais de le transporter aux « extrémités de la terre et de la mer, si loin « que jamais son nom ne pût frapper nos « oreilles, ni sa présence troubler le repos « de notre république. Mon sentiment est « donc que vous décerniez trois ambassades : « la première, pour aller sur-le-champ à « Rome pour faire satisfaction au sénat; la « seconde, pour déclarer à Annibal, de votre « part, qu'il ait à retirer ses troupes de de« vant Sagonte, et pour le livrer lui-même « entre les mains des Romains; vous char« gerez la troisième de dédommager les Sa« gontins des pertes qu'ils ont faites pendant « que leur ville a été assiégée. »

Presque tous les sénateurs étaient tellement dans les intérêts d'Annibal, qu'il ne fut pas besoin de longs discours pour répliquer à Hannon. Bien loin qu'on approuvât son avis, on lui reprocha d'avoir parlé contre le fils d'Amilcar avec plus de violence et d'animosité que Valère même, chef des ambassadeurs romains. Ainsi on leur répondit en peu de mots « que ce n'était point Annibal, « mais les habitants de Sagonte qui avaient « donné lieu à la guerre, et que les Romains « auraient grand tort s'ils préféraient les Sa« gontins aux Carthaginois leurs anciens « alliés. »

Pendant que les Romains perdaient le temps à envoyer des ambassades, Annibal poussait vivement le siége de Sagonte. Comme il vit que ses soldats étaient fatigués par les travaux et les combats qu'ils avaient essuyés sans relâche, il leur accorda quelques jours de repos, ayant cependant pris la précaution de disposer quelques troupes pour la conservation des mantelets et des autres ouvrages. Pendant ce temps-là, il animait leur courage en leur représentant l'orgueil insupportable des ennemis, et en leur promettant de grandes récompenses. Mais quand il eut déclaré publiquement qu'il leur accorderait tout le butin qui se trouverait dans la ville après qu'ils l'auraient prise, cette espérance les enflamma d'une telle ardeur, que, si on leur eût donné aussitôt le signal, il semble que rien n'eût été capable de leur résister. Les Sagontins, de leur côté, n'employèrent pas à se reposer le temps que les attaques cessèrent de la part des Carthaginois; mais, sans faire eux-mêmes aucune sortie, ils passèrent les jours et les nuits à refaire un nouveau mur à l'endroit où l'ancien était abattu et laissait la ville exposée.

Les ennemis revinrent bientôt à la charge, et attaquèrent la ville avec plus de chaleur que jamais; en sorte que les assiégés, étourdis par les cris qui retentissaient de toutes parts, ne savaient de quel côté ils devaient se tourner pour la défendre. Annibal lui-même encourageait les siens de la voix et de la main à l'endroit où il faisait avancer une tour mouvante, plus élevée que toutes les fortifications de la ville; et, par le moyen des catapultes et des balistes qu'il avait disposées à tous les étages de cette tour, ayant tué ou renversé à coups de pierre et de traits tous ceux qui défendaient la muraille, il crut que le moment était venu où il allait se rendre maître de la ville. C'est pourquoi il envoya cinq cents Africains avec des outils propres à saper le mur par le pied. Ils n'eurent pas de peine à réussir; car les pierres n'étaient pas liées ensemble avec la chaux et le ciment, mais enduites de simple mortier de terre selon l'ancien usage. Chaque coup de pic fai-

sait une brèche baucoup plus large que la place où il avait frappé, et des compagnies entières entraient dans la ville par ces ouvertures.

Ce fut en cette occasion qu'ils s'emparèrent d'une éminence, où ils firent transporter leurs machines, et qu'ils entourérent d'un mur, pour avoir dans la ville une espèce de forteresse qui dominât au-dessus de la ville même. Les Sagontins, de leur côté, bâtirent un nouveau mur dans la partie intérieure de la ville, qui n'était pas encore au pouvoir de l'ennemi. Les deux partis se fortifient à l'envi, et ils sont souvent obligés d'en venir aux mains. Mais les assiégés, à force de reculer et de se retrancher en dedans, voient leur ville diminuer de jour en jour. Ils commençaient même à manquer de vivres, la longueur du siége ayant consumé toutes leurs provisions; et ils ne pouvaient compter sur aucun secours étranger, les Romains, leur unique espérance, étant trop éloignés, et tout le pays d'alentour étant au pouvoir de l'ennemi.

Réduits à cette extrémité, Annibal leur donna le temps de respirer un peu, ayant été obligé de marcher promptement contre les Carpétans et les Orétans, qui venaient de reprendre les armes. Ces deux peuples, irrités de la rigueur avec laquelle on faisait des levées dans leur pays, s'étaient soulevés, et avaient même arrêté les officiers d'Annibal; mais, surpris de la diligence de ce général, ils rentrèrent aussitôt dans le devoir.

La vigueur des assiégeants ne se ralentit point pendant cette expédition. Maharbal, fils d'Himilcon, qu'Annibal avait laissé pour commander en sa place, travailla avec tant d'ardeur, que les deux partis ne s'aperçurent presque pas de l'absence du général. Cet officier eut l'avantage dans tous les combats qu'il livra aux Sagontins, et battit leurs murailles de trois béliers tout à la fois avec tant de furie, qu'Annibal à son retour eut le plaisir de les voir entièrement ruinées. Il fit donc avancer son armée contre la citadelle même. Les assiégés la défendirent avec beaucoup de valeur, mais ne purent empêcher l'ennemi d'en prendre une partie.

Sagonte était dans cet état, lorsque Alcon, Sagontin, et un Espagnol nommé Alorque, prirent sur eux de tenter quelque voie d'accommodement. Le premier, sans consulter ses compatriotes, passa de nuit dans le camp des assiégeants, ne désespérant pas de fléchir Annibal par ses prières et par ses larmes. Mais, comme il vit que ce général vainqueur et irrité était insensible à tout, et ne lui proposait que des conditions extrêmement dures, devenant transfuge de négociateur qu'il avait prétendu être, il resta dans le camp des Carthaginois, protestant qu'il en coûterait la vie à quiconque oserait proposer aux Sagontins une telle capitulation. Or, Annibal voulait qu'ils satisfissent les Turdétans sur tous leurs griefs, qu'ils lui livrassent ce qu'ils avaient d'or et d'argent, et que, sortant de la ville sans armes, ils allassent habiter le pays qu'il leur assignerait.

Telles étaient les conditions auxquelles Alcon soutenait que les Sagontins ne se soumettraient jamais. Cependant Alorque, qui servait alors dans l'armée d'Annibal, mais qui était hôte et ami des Sagontins, ne fut pas de son sentiment. Persuadé au contraire que quand on a tout perdu on perd aussi le courage, il se chargea de la négociation. Étant donc passé chez les assiégés, il livra ses armes aux sentinelles, et demanda qu'on le conduisît au préteur de Sagonte. Il y fut suivi d'une foule de peuple, qu'on fit écarter pour lui donner audience dans le sénat; il y parla en ces termes :

« Si Alcon, votre concitoyen, après s'être « ingéré de demander des conditions de paix à « Annibal, avait eu assez de courage pour « vous rapporter celles qui lui ont été dictées, « il aurait été inutile que j'entreprisse ce « voyage, que je ne fais aujourd'hui ni comme « déserteur, ni comme député d'Annibal. « Mais, puisqu'il est resté parmi les ennemis, « ou par sa faute s'il a feint mal à propos d'a- « voir à craindre, ou par la vôtre si l'on ne « peut vous dire la vérité sans péril, j'ai bien « voulu faire cette démarche comme votre an- « cien ami et votre hôte, afin de ne vous pas « laisser ignorer les moyens qui vous restent « encore d'obtenir la paix et de vous sauver. « Et ce qui doit vous faire juger que votre « seule considération me fait agir, c'est que « je ne vous ai fait aucune proposition tant

« que vous avez été en état de vous défendre « par vous-mêmes, ou que vous avez espéré « d'être secourus par les Romains. Maintenant que vous n'attendez plus aucun secours « de leur part, et que ni vos murailles ni vos « armes ne peuvent vous défendre et vous « mettre en sûreté, je viens vous offrir une « paix plus nécessaire que favorable, et qui « ne peut avoir lieu, si vous n'en écoutez les « conditions en vaincus, comme Annibal vous « les propose en vainqueur, et si vous ne regardez comme un gain tout ce qu'on vous « laisse, et non comme une perte tout ce qu'on « vous ôte, puisqu'à la rigueur tout appartient « aux victorieux. Il veut que vous abandonniez une ville qui est à moitié ruinée, et « dont il est presque entièrement le maître; « mais il vous rend vos campagnes, et vous « laisse la liberté d'en bâtir une nouvelle à « l'endroit qu'il vous désignera. Il vous ordonne de lui apporter tout ce que vous avez « d'or et d'argent, soit en public, soit en particulier; mais il vous donne la vie et la liberté, à vous, à vos femmes, et à vos enfants, pourvu que vous sortiez de Sagonte « sans armes. Voilà les lois que vous dicte un « ennemi vainqueur, et que l'état où vous « vous trouvez vous engage à accepter, quelque tristes qu'elles soient. Je ne désespère « pas, si vous vous abandonnez sans réserve à « sa clémence, qu'il ne tempère la dureté de « ces conditions, et ne vous en remette une « partie. Mais, quand il les exigerait toutes à « la rigueur, ne vaudrait-il pas mieux vous y « soumettre que de vous laisser égorger, et « d'exposer vos femmes et vos enfants à toutes les indignités inévitables dans une ville « prise d'assaut? »

Quand Alorque eut cessé de parler, les premiers du sénat se séparèrent d'avec le peuple, qui était accouru en foule pour l'entendre; et sans lui donner aucune réponse, ils firent porter tout l'argent du trésor public et tout celui qu'ils avaient chez eux dans un feu qu'ils avaient fait allumer exprès dans la place publique, et la plupart se précipitèrent eux-mêmes au milieu des flammes.

Une résolution si désespérée avait déjà jeté la consternation dans toute la ville, lorsque l'on entendit du côté de la citadelle un fracas qui ne donna pas moins d'effroi. Il était excité par la chute d'une tour que les ennemis battaient depuis longtemps. Une cohorte de Carthaginois étant entrée brusquement par l'ouverture que cette tour laissa en tombant, fit avertir Annibal que la ville n'avait plus de défense de ce côté-là. Le général, sans perdre un moment, l'attaque avec toutes ses forces, ordonnant à ses soldats de tuer tous ceux qui étaient en âge de porter les armes. Cet ordre était cruel : mais l'événement fit connaître qu'il était nécessaire; car à quoi aurait servi le ménagement qu'on eût eu pour des furieux, qui, ou s'étant enfermés dans leurs maisons s'y brûlèrent avec leurs femmes et leurs enfants, ou les armes à la main se défendirent en désespérés, et ne les quittèrent qu'en perdant la vie.

C'est ainsi qu'Annibal, après huit mois de peines et de fatigues, prit Sagonte d'assaut. Quoique les habitants eussent à dessein gâté et ruiné tout ce qu'ils avaient de plus beau et de plus magnifique, et que le vainqueur irrité eût fait main-basse sur les vaincus sans aucune distinction d'âge ni de sexe, on y fit un butin prodigieux d'argent, de prisonniers et de meubles. Annibal mit l'argent à part pour servir à ses desseins; il distribua aux soldats, selon le mérite de chacun, ce qu'il avait fait de prisonniers; et il envoya tout ce qu'il y avait de précieux en meubles et en étoffes à Carthage. Le succès répondit à tout ce qu'il avait projeté. Les soldats devinrent plus hardis à s'exposer; les Carthaginois se rendirent avec plaisir à tout ce qu'il demandait d'eux; et avec l'argent dont il s'était abondamment fourni, il se vit en état d'exécuter les grands projets qu'il avait formés. Annibal, après la prise de Sagonte, se retira à Carthagène pour y passer l'hiver.

Les ambassadeurs qu'on avait envoyés à Carthage étaient à peine revenus à Rome, qu'on y apprit la prise et la ruine de Sagonte. Il est difficile d'exprimer quelles furent à Rome la douleur et la consternation qu'y causa cette triste nouvelle [1]. La compassion que l'on eut pour cette ville infortunée, la honte d'avoir manqué à secourir de si fidèles alliés, une

[1] Liv. lib. 1, cap. 16.

juste indignation contre les Carthaginois, auteurs de tant de maux, tous ces sentiments causèrent un si grand trouble, qu'il ne fut pas possible dans les premiers moments de prendre aucune résolution, ni de faire autre chose que de s'affliger et de répandre des larmes sur la ruine d'une ville qui avait été la malheureuse victime de son inviolable attachement pour les Romains, et de l'imprudente lenteur dont on avait usé à son égard.

A ces premiers sentiments succédèrent bientôt de vives alarmes sur leur état et sur leurs propres dangers, presque comme s'ils eussent déjà vu Annibal à leur porte. Ils considéraient « qu'ils n'avaient jamais eu affaire à un ennemi « si belliqueux et si redoutable, et que les « Romains n'avaient jamais été si peu aguer- « ris qu'ils l'étaient alors; que ce qui s'était « passé entre eux et les habitants de Sardaigne, « de Corse, de l'Istrie et de l'Illyrie, pouvait « être regardé comme un exercice pour leurs « troupes plutôt que comme une guerre dans « les formes : qu'Annibal était à la tête d'une « armée de soldats vétérans, accoutumés de- « puis vingt-trois ans à combattre et à vain- « cre, parmi les nations les plus belliqueuses « de l'Espagne, sous la conduite d'un général « des plus braves et des plus entreprenants; « qu'après les avoir rendus encore plus fiers « et plus hardis par la prise d'une grande et « puissante ville, il était prêt à passer l'Èbre, « traînant après lui toute l'Espagne, qui était « venue se ranger sous ses drapeaux ; que les « Gaulois, toujours avides de combats, gros- « siraient encore son armée quand il passerait « sur leurs terres : que les Romains se ver- « raient obligés de combattre contre tous les « peuples de l'univers sous les murailles de « Rome et pour le salut de Rome même. »

Quand les esprits furent un peu revenus à eux, on convoqua l'assemblée du peuple, et la guerre contre les Carthaginois y fut résolue. Les consuls tirèrent les provinces au sort. L'Espagne échut à Scipion, l'Afrique avec la Sicile à Sempronius. Le sénat fixa à six légions le nombre des troupes romaines qui devaient servir cette année [1]. Chaque légion romaine était alors composée de quatre mille hommes de pied et de trois cents chevaux. Il laissa à la discrétion des consuls le nombre des alliés qu'ils y voudraient joindre; mais ils eurent ordre de ne rien épargner pour avoir une flotte des plus puissantes et des mieux équipées.

On donna à Sempronius deux légions romaines, seize mille hommes de pied et dix-huit cents chevaux des alliés, cent soixante galères à cinq rangs de rames et douze galiotes. Ce fut avec ces forces de terre et de mer qu'on envoya Sempronius en Sicile, avec ordre de passer en Afrique, supposé que son collègue fût en état, avec les troupes qui lui restaient, d'empêcher Annibal d'entrer en Italie.

Comme celui-ci venait par terre, on crut que soixante galères suffisaient à Scipion. Il avait de troupes romaines deux légions, et de troupes des alliés quatorze mille hommes de pied et seize cents chevaux.

On avait envoyé dans la Gaule cisalpine, avant même qu'on attendît de ce côté-là les Carthaginois, le préteur L. Manlius avec deux légions romaines, dix mille hommes de pied et mille chevaux des alliés.

Les entreprises publiques, grandes ou petites, commençaient toujours à Rome par des actes de religion, sans quoi ils ne croyaient pas pouvoir se flatter d'un heureux succès. On décerna donc des processions par la ville et des prières publiques dans les temples pour obtenir la protection des dieux pendant la guerre à laquelle le peuple romain se préparait.

Après qu'on eut pris à Rome toutes ces mesures, le sénat, pour n'avoir rien à se reprocher, jugea à propos d'envoyer en Afrique, avant que de commencer la guerre, des ambassadeurs, qui furent choisis d'entre les principaux de cette auguste compagnie [1]. Ils devaient demander au sénat de Carthage, si c'était par son ordre qu'Annibal avait assiégé Sagonte; et supposé que la réponse fût affirmative, comme il y avait apparence, ils avaient ordre de déclarer la guerre au peuple de Carthage de la part de Rome. Dès qu'ils furent arrivés à Carthage, et qu'ils eurent obtenu audience, Fabius, qui était à la tête de l'ambas-

[1] Liv. lib. 21, cap. 7

[1] Liv. lib. 7, cap. 18. — Polyb. lib. 3, pag. 187.

sade, sans autre préliminaire, exposa la commission dont il était chargé. Alors un des premiers du sénat prenant la parole : « Vos « premiers ambassadeurs, dit-il, en demandant qu'on vous livrât Annibal, sous pré- « texte qu'il avait assiégé Sagonte de son pro- « pre mouvement, nous avaient bien fait « connaître jusqu'où vous portez l'orgueil. « Cette seconde ambassade est plus modérée « en apparence, mais elle est dans le fond « plus injuste et plus violente encore que la « première. Vous n'en vouliez d'abord qu'à la « personne d'Annibal; aujourd'hui vous atta- « quez tous les Carthaginois, à qui vous vou- « lez arracher l'aveu de leur faute prétendue, « pour prendre droit sur cet aveu de leur en « demander sur-le-champ la réparation. Pour « moi, il me semble que la question entre « vous et nous n'est pas de savoir si Annibal, « en assiégeant Sagonte, a agi par lui-même, « ou par notre commandement, mais si cette « entreprise était juste ou non. La première « question n'intéresse que nous : il n'appar- « tient qu'à nous de juger notre citoyen, et « d'examiner s'il a entrepris la guerre de lui- « même, ou par nos ordres. Tout ce que vous « pouvez discuter ici avec nous se borne à sa- « voir si le siége de Sagonte est une contra- « vention au traité. Maintenant, puisque vous « nous fournissez vous-mêmes la distinction « entre les entreprises que les généraux font « de leur chef, et celles qu'ils font par l'auto- « rité publique, j'avoue que le consul Lutatius « a fait avec nous un traité, dans lequel il y a « une clause qui met les alliés des deux peu- « ples à couvert de toute insulte. Il n'y est pas « dit un mot des Sagontins, qui alors n'é- « taient pas encore vos alliés. Vous me ré- « pondrez sans doute que, dans le traité que « vous fîtes quelque temps après avec Asdru- « bal, les Sagontins sont expressément nom- « més. J'en conviens. Mais à cette objection « je n'ai autre chose à répondre que ce que « vous m'avez appris vous-mêmes. Vous avez « prétendu que vous n'étiez point tenus d'exé- « cuter le premier traité de Lutatius, parce « qu'il n'avait point été confirmé par le peuple « et le sénat de Rome; et c'est par cette rai- « son qu'on en a fait un second qui a été ra- « tifié par ces deux ordres. Nous convenons « de ce principe. Si donc les traités de vos « généraux ne vous engagent point, à moins « que vous ne les ayez approuvés, celui « qu'Asdrubal a fait avec vous sans nous con- « sulter n'a pu nous engager non plus. Ainsi, « cessez de parler de Sagonte et de l'Èbre; et « faites enfin éclater le projet que vous tenez « depuis si longtemps renfermé dans votre « cœur. »

Alors Fabius, montrant un pan de sa robe qui était plié : *Je porte ici*, dit-il d'un ton fier, *la paix et la guerre ; c'est à vous de choisir l'un des deux*. Sur la réponse qu'on lui fit qu'il pouvait lui-même choisir : *Je vous donne donc la guerre*, dit-il en laissant tomber le pli de sa robe. *Nous l'acceptons de bon cœur, et la ferons de même*, répliquèrent les Carthaginois avec la même fierté.

Cette manière simple et franche d'interroger les Carthaginois, puis, sur leur réponse, de leur déclarer la guerre, parut aux Romains plus convenable à la dignité de leur caractère, que si l'on se fût amusé à subtiliser sur l'interprétation des traités, surtout depuis que la prise et la ruine de Sagonte avaient rompu toute espérance de paix [1] : car, s'il se fût agi d'entrer en dispute, il aurait été aisé de répliquer au sénateur carthaginois qu'il avait tort de comparer le premier traité de Lutatius, qui fut changé, avec celui d'Asdrubal, puisqu'il était expressément marqué dans celui de Lutatius *qu'il n'aurait de force qu'autant qu'il aurait été approuvé par le peuple romain ;* au lieu qu'il n'y avait aucune exception semblable dans celui d'Asdrubal, et que ce dernier avait été confirmé par un silence de tant d'années, du vivant d'Asdrubal même et depuis sa mort. Après tout, quand on s'en serait tenu au traité de Lutatius, les Sagontins étaient suffisamment compris dans les termes généraux *d'alliés des deux peuples*, cette clause n'énonçant pas ceux qui l'étaient alors, et n'exceptant point ceux qui pourraient le devenir dans la suite. Or, les deux peuples s'étant réservé là-dessus une entière liberté pour l'avenir, était-il juste ou qu'ils n'admissent aucune nation dans leur alliance, quelque service qu'ils en eussent

[1] Polyb. lib 3, pag. 175, 176. — Liv. l. b. 21, cap. 17.

reçu, ou qu'ils ne protégeassent pas celle qu'ils y auraient admise? Tout ce que les Romains et les Carthaginois pouvaient exiger réciproquement les uns des autres, c'est qu'ils ne chercheraient point à se débaucher leurs alliés, et que, s'il se trouvait quelque peuple qui voulût passer du parti des uns à celui des autres, il ne serait point reçu.

Polybe, dont Tite-Live a tiré tout ce raisonnement, ajoute une réflexion que celui-ci n'aurait pas dû omettre. Ce serait, dit-il, se tromper grossièrement que de regarder la prise de Sagonte par Annibal comme la première et la véritable cause de la seconde guerre punique. Elle en fut le commencement, mais non la cause. Le regret qu'eurent les Carthaginois d'avoir cédé trop facilement la Sicile par le traité de Lutatius, qui termina la première guerre punique; l'injustice et la violence des Romains, qui profitèrent des troubles excités dans l'Afrique, pour enlever encore la Sardaigne aux Carthaginois, et pour leur imposer un nouveau tribut; enfin, les heureux succès et les conquêtes de ces derniers dans l'Espagne, qui donnèrent de l'inquiétude aux uns, et inspirèrent du courage et de la fierté aux autres, voilà quelles furent les véritables causes de la rupture du traité. Si l'on s'en tenait simplement à la prise de Sagonte, tout le tort serait du côté des Carthaginois, qui ne pouvaient, sous aucun prétexte raisonnable, assiéger une ville comprise certainement, comme alliée de Rome, dans le traité de Lutatius. Les Sagontins, il est vrai, n'avaient pas encore fait alliance avec les Romains lors de ce traité; mais il est évident que ce même traité n'ôtait point aux deux peuples la liberté de faire de nouveaux alliés. A n'envisager les choses que de ce côté, les Carthaginois auraient été absolument inexcusables; mais, si l'on remonte plus haut, et qu'on aille jusqu'aux temps où la Sardaigne fut enlevée par force aux Carthaginois, et où, sans aucune raison, on leur imposa un nouveau tribut, il faut avouer (c'est toujours Polybe qui parle) que sur ces deux points la conduite des Romains ne peut être excusée en aucune sorte, étant fondée uniquement sur l'injustice et sur la violence. Certainement c'est une tache à leur gloire, que nulle de leurs plus belles actions ne peut effacer. Je demande seulement si l'injustice notoire des Romains, qui était précédente, dispensait les Carthaginois d'observer un traité conclu dans toutes les formes, et si c'était une raison légitime d'entrer en guerre avec eux. Il est bien rare que, dans ces sortes de discussions de traités on agisse de bonne foi, et qu'on se fasse un devoir de n'y suivre pour guide et pour interprète que la justice.

Les ambassadeurs de Rome, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu en partant, passèrent de Carthage en Espagne [1], pour tâcher d'attirer les peuples de cette province dans l'amitié des Romains, ou au moins pour les détourner de celle des Carthaginois. Les Bargusiens [2], qu'ils visitèrent les premiers, n'étant pas contents des Carthaginois, dont le joug leur était devenu insupportable, les reçurent avec beaucoup de bienveillance; et leur exemple fit naître à la plupart des nations qui sont au delà de l'Èbre le désir de passer dans un nouveau parti. Les ambassadeurs romains s'adressèrent ensuite aux Volsciens: mais la réponse qu'ils en reçurent, s'étant répandue dans toute l'Espagne, fit perdre aux autres peuples l'inclination qu'ils pouvaient avoir de s'allier avec les Romains. « N'êtes-vous pas honteux, leur dit le plus « ancien de l'assemblée où ils eurent audience, « de demander que nous préférions votre « amitié à celle des Carthaginois, après ce qu'il « en vient de coûter aux Sagontins, que « vous, leurs alliés, avez traités avec plus « de cruauté en les abandonnant, qu'Annibal, « leur ennemi, en ruinant leur ville? Je vous « conseille d'aller chercher des amis dans les « pays où le désastre des Sagontins n'est « point encore connu. Les ruines de cette « malheureuse ville sont pour tous les peu- « ples de l'Espagne une leçon triste à la vé- « rité, mais salutaire, qui doit leur apprendre à « ne se point fier aux Romains. » Après ce discours on leur ordonna de sortir sur-le-champ des terres des Volsciens. Ils ne furent pas mieux traités par les autres nations espagnoles à qui ils s'adressèrent. Ainsi, ayant inutilement

[1] Liv. lib. 21, cap. 19, 20.
[2] Peuple entre la Catalogne et l'Aragon

parcouru toute l'Espagne, ils passèrent dans la Gaule, et s'arrêtèrent d'abord à Ruscinon [1].

Les Gaulois étaient dans l'usage de venir aux assemblées tout armés, ce qui offrit d'abord aux yeux des Romains un objet assez effrayant. Ce fut bien pis encore lorsque, après avoir vanté la gloire et la valeur des Romains et la grandeur de leur empire, ils eurent demandé aux Gaulois de ce canton de refuser le passage sur leurs terres et par leurs villes aux Carthaginois qui portaient la guerre en Italie : car il s'éleva dans l'assemblée un si grand murmure, accompagné d'éclats de rire, que les magistrats et les anciens eurent bien de la peine à calmer l'impétuosité de la jeunesse; tant il parut que c'était manquer de raison, et même de pudeur, que de demander aux Gaulois que, pour épargner l'Italie, ils se chargeassent eux-mêmes d'une guerre dangereuse, et exposassent leurs terres au pillage pour conserver celles d'autrui. Le tumulte étant enfin apaisé, le plus ancien répondit aux ambassadeurs, « que les Gaulois n'avaient jamais « reçu ni des Romains aucun service, ni des « Carthaginois aucune injure qui dût les en- « gager à prendre les armes pour les uns « contre les autres; qu'ils apprenaient au « contraire que leurs compatriotes établis en « Italie étaient fort maltraités par les Romains, « chassés des terres qu'ils avaient conquises, « chargés de tributs, et outragés en toute « façon. »

Ils ne furent pas traités plus favorablement dans tout le reste de la Gaule. Les Marseillais furent les seuls qui les reçurent comme hôtes et comme amis. Ces alliés, aussi attentifs que fidèles, apprirent aux Romains tout ce qu'ils avaient intérêt de savoir, après s'en être informés eux-mêmes avec beaucoup de soin. Ils leur firent entendre qu'Annibal avait déjà pris les devants, pour s'assurer de l'amitié des Gaulois, mais que cette nation féroce et avide d'argent ne lui demeurerait attachée qu'autant qu'il aurait soin de gagner les chefs à force de présents.

Ayant ainsi parcouru les différentes contrées de l'Espagne et de la Gaule, ils arrivèrent à Rome immédiatement après que les consuls furent partis pour leurs provinces, et trouvèrent tous les citoyens occupés de la guerre qu'ils allaient avoir sur les bras, personne ne doutant plus qu'Annibal n'eût déjà passé l'Èbre.

Ce général, après la prise de Sagonte, était allé prendre ses quartiers d'hiver à Carthagène. Ce fut là qu'il apprit tout ce qui s'était passé à son sujet, tant à Carthage qu'à Rome [1]. Ainsi, se regardant non-seulement comme le chef, mais encore comme l'auteur et la cause de la guerre, il distribua ou vendit ce qui lui restait de butin ; et, persuadé qu'il n'avait point de temps à perdre, après avoir assemblé les soldats espagnols, « Je crois, leur dit-il, « mes amis, que vous voyez bien vous- « mêmes qu'après avoir pacifié toute l'Espa- « gne le seul parti qui nous reste à prendre, « si nous ne voulons pas quitter les armes et « nous ensevelir dans l'inaction, c'est de por- « ter la guerre ailleurs : car nous ne pouvons « procurer à ces nations-ci les avantages de « la paix et de la victoire qu'en marchant « contre des peuples dont la défaite nous « puisse acquérir de la gloire et des riches- « ses; mais, comme nous allons entreprendre « une guerre éloignée, et qu'il peut arriver « que vous ne reviendrez pas sitôt dans votre « patrie, si quelques-uns de vous ont envie « d'aller voir leur pays et leur famille, je « leur en donne la permission. Vous vous « rassemblerez aux premiers jours du prin- « temps, afin que sous la protection des dieux « nous allions commencer une guerre qui « nous comblera de gloire et de biens. »

Ce congé, qu'il leur accorda de lui-même, leur fit beaucoup de plaisir, parce qu'ils avaient presque tous un désir extrême de revoir leur patrie, dont ils prévoyaient qu'ils pourraient être longtemps éloignés. Le repos dont ils jouirent pendant tout l'hiver, placé entre les travaux qu'ils avaient déjà soufferts et ceux qu'ils devaient essuyer dans la suite, rendit à leurs corps et à leurs courages toute la vigueur dont ils avaient besoin pour former de nouvelles entreprises. Ils se trouvèrent au

[1] Ville qui a donné son nom au Roussillon.

[1] Polyb. lib. 3, pag. 187, 188. — Liv. lib 21, cap. 21, 22.

rendez-vous dès le commencement du printemps.

Annibal, ayant fait la revue des différentes nations qui composaient son armée, se rendit à Cadix, colonie phénicienne aussi bien que Carthage[1], pour acquitter les vœux qu'il avait faits à Hercule ; et il en fit de nouveaux à ce dieu, pour obtenir un heureux succès dans ses desseins. Mais, n'étant pas moins occupé du soin de défendre sa patrie que de celui d'en attaquer les ennemis, il résolut de laisser en Afrique des forces assez considérables pour la mettre à couvert contre les entreprises des Romains[2], en cas qu'ils prissent le parti d'y faire des descentes par mer tandis qu'il traverserait l'Espagne et la Gaule pour se rendre par terre en Italie. Pour cet effet, il fit faire des levées en Afrique et en Espagne, surtout de frondeurs et de gens de traits; mais il voulut que les Africains servissent en Espagne, et les Espagnols en Afrique, persuadé qu'ils vaudraient mieux dans un pays étranger que dans le leur propre, surtout ayant contracté par cet échange une obligation réciproque de se bien défendre mutuellement. Il envoya en Afrique treize mille huit cent cinquante hommes de pied armés de boucliers légers, et huit cent soixante et dix frondeurs des îles Baléares, avec douze cents cavaliers de différents pays. Il mit une partie de ces troupes en garnison dans Carthage, et distribua le reste dans l'Afrique. En même temps il ordonna qu'on levât dans les différentes villes de la province, quatre mille hommes de jeunesse choisie qu'il fit conduire à Carthage, autant pour y servir d'otages que pour défendre la ville.

Il ne crut pas devoir négliger l'Espagne, d'autant plus qu'il était informé que les ambassadeurs de Rome avaient fait tous leurs efforts pour en engager les peuples dans leurs intérêts [3]. Il chargea son frère Asdrubal, homme hardi et actif, de la défendre, et lui donna pour cet effet des forces tirées la plupart de l'Afrique : savoir, onze mille huit cent cinquante hommes de pied africains, trois cents liguriens, cinq cents frondeurs baléares; à ces secours d'infanterie il ajouta quatre cent cinquante cavaliers liby-phéniciens, dix-huit cents, tant numides que maures, de ceux qui habitent le long de l'Océan, et deux cents ilergètes, nation espagnole; et, afin qu'il n'y manquât rien de ce qui faisait alors la force des armées de terre, il y joignit vingt et un éléphants; enfin, comme il ne doutait pas que les Romains n'agissent sur mer où ils avaient remporté une célèbre victoire qui avait terminé la première guerre entre eux et les Carthaginois, il lui laissa, pour défendre les côtes, cinquante galères à cinq rangs de rames, deux à quatre rangs, et cinq à trois. Il donna à son frère de sages avis sur la manière dont il devait se conduire, soit par rapport aux Espagnols, soit par rapport aux Romains s'ils venaient l'attaquer.

On voit ici, dès le commencement de cette guerre, dans la personne d'Annibal, le modèle d'un excellent général, à la sage prévoyance duquel rien n'échappe, qui donne ses ordres partout où ils sont nécessaires, qui prend de bonne heure toutes les mesures capables de faire réussir ses desseins, qui suit constamment ceux qu'il a pris, et qui n'en forme que de grands; qui fait paraître une si parfaite connaissance de la guerre, que, s'il eût été moins jeune, elle aurait passé pour l'effet d'une expérience consommée.

§ II. — ANNIBAL S'ASSURE DE LA BONNE VOLONTÉ DES GAULOIS. IL MARQUE AUX TROUPES LE JOUR DU DÉPART. SONGE ET VISION D'ANNIBAL. IL MARCHE VERS LES PYRÉNÉES. CHEMIN QU'ANNIBAL EUT A FAIRE POUR PASSER DE CARTHAGÈNE EN ITALIE. LES GAULOIS FAVORISENT LE PASSAGE D'ANNIBAL SUR LEURS TERRES. RÉVOLTE DES BOIENS CONTRE LES ROMAINS. DÉFAITE DU PRÉTEUR MANLIUS. LES CONSULS PARTENT CHACUN POUR LEUR PROVINCE. P. SCIPION ARRIVE PAR MER A MARSEILLE. IL APPREND QU'ANNIBAL EST PRÈS DE PASSER LE RHÔNE. PASSAGE DU RHÔNE PAR ANNIBAL. RENCONTRE DES DÉTACHEMENTS ENVOYÉS PAR LES DEUX PARTIS. DÉPUTATION DES BOIENS VERS ANNIBAL. IL HARANGUE LES SOLDATS AVANT QUE DE S'ENGAGER DANS LES ALPES. P. SCIPION TROUVE ANNIBAL PARTI. CELUI-CI CONTINUE SA ROUTE VERS LES ALPES. PRIS POUR ARBITRE ENTRE DEUX FRÈRES, IL RÉTABLIT L'AÎNÉ SUR LE TRÔNE. CÉLÈBRE PASSAGE DES ALPES PAR ANNIBAL. GRANDEUR ET SAGESSE DE L'ENTREPRISE DE CE GÉNÉRAL.

Annibal, ayant pourvu à la sûreté de l'Afrique et de l'Espagne, n'attendait plus que

[1] Liv. lib. 21, cap. 21.
[2] Polyb. lib. 3, pag. 187.
[3] Liv. lib. 21, cap. 22. — Polyb. lib. 3, pag. 189.

l'arrivée des courriers que les Gaulois devaient lui envoyer [1], et les instructions qu'il espérait d'eux touchant la fertilité du pays qui est au pied des Alpes et le long du Pô : le nombre des habitants ; si c'étaient des gens belliqueux, si de la guerre qu'ils avaient eue peu auparavant contre les Romains il leur restait quelque sentiment d'indignation contre leurs vainqueurs. Il comptait beaucoup sur cette nation. C'est pour cela qu'il avait dépêché avec soin à tous les petits rois des Gaules, tant à ceux qui régnaient en deçà des Alpes, qu'à ceux qui demeuraient dans ces montagnes mêmes, résolu de ne combattre contre les Romains qu'en Italie, et jugeant bien qu'il avait besoin du secours des Gaulois pour vaincre les obstacles qu'il trouverait sur son passage. Il eut donc soin de gagner par des présents leurs chefs, qu'il savait en être fort avides, et de s'assurer par là de l'affection et de la fidélité d'une partie des peuples. Enfin les courriers arrivèrent, et lui apprirent les dispositions des Gaulois qui l'attendaient avec impatience, la hauteur extraordinaire des Alpes, la peine qu'il devait s'attendre à essuyer dans ce passage, quoique absolument il ne fût pas impraticable.

Dès que le printemps fut venu, Annibal songea à faire sortir ses troupes des quartiers d'hiver. Les nouvelles qu'il avait reçues de Carthage sur ce qui s'y était fait en sa faveur, l'avaient extrêmement encouragé [2]. Sûr de la bonne volonté des citoyens, il commença pour lors d'annoncer ouvertement aux soldats la guerre contre les Romains. Il leur représenta « de quelle manière les Romains avaient demandé qu'on le leur livrât, lui et tous les « officiers de l'armée. Il leur parla avec avantage de la fertilité du pays où ils allaient « entrer, de la bonne volonté des Gaulois, et « de l'alliance qu'ils devaient faire ensemble.» Les troupes lui ayant marqué qu'elles étaient prêtes à le suivre partout, il loua leur courage, leur annonça le jour du départ, et congédia l'assemblée.

Au jour marqué, Annibal se met en marche à la tête de quatre-vingt-dix mille hommes de pied et d'environ douze mille chevaux. Il passa [1] près d'Etovisse [2], et s'avança vers l'Ebre sans s'éloigner des côtes maritimes. Ce fut là qu'il aperçut en songe, à ce qu'on dit, un jeune homme d'une figure et d'une taille au-dessus de l'humaine, qui se disait envoyé par Jupiter pour conduire Annibal en Italie. On ajoute qu'il lui ordonna de le suivre sans détourner la vue de dessus lui pour la porter ailleurs : qu'en effet il le suivit d'abord avec un respect mêlé de frayeur, sans tourner les yeux d'aucun autre côté; mais qu'ensuite, ne pouvant résister à une curiosité si naturelle aux hommes, surtout dans les choses défendues, il tourna la tête pour voir quel pouvait être l'objet dont on lui avait interdit la vue ; qu'alors il aperçut un serpent d'une grandeur énorme, qui se roulait entre des arbrisseaux, qu'il renversait à droite et à gauche avec un grand fracas ; qu'en même temps le tonnerre commença à gronder, accompagné d'un orage épouvantable : qu'enfin, ayant demandé ce que signifiait ce prodige, on lui répondit qu'il présageait la désolation de l'Italie; mais qu'il continuât sa route sans chercher un plus grand éclaircissement sur un événement que les destins voulaient tenir caché.

Quoi qu'il en soit de ce songe, duquel Polybe ne dit rien, Annibal passa l'Ebre [3], attaqua les peuples qui habitaient sur la route depuis l'Ebre jusqu'aux monts Pyrénées [4], donna plusieurs combats sanglants, où il perdit luimême assez de monde. Il soumit néanmoins cette contrée, dont il donna le gouvernement à Hannon, afin d'être le maître des défilés qui séparent l'Espagne d'avec la Gaule. Il lui laissa, pour garder ces passages et pour contenir les habitants du pays, dix mille hommes de pied et mille de cavalerie, et lui confia les bagages de ceux qui devaient le suivre en Italie.

Annibal apprit que trois mille Carpétans, effrayés de la longueur du chemin et de la hauteur des Alpes, qu'ils se représentaient comme insurmontables, avaient repris le che-

[1] Polyb. lib. 3, pag. 188.
[2] Polyb. lib. 3, pag. 189.

[1] Liv. lib. 21, cap. 22.
[2] On ignore la situation précise de cette ville.
[3] Polyb. lib. 3, pag. 189, 190.—Liv. lib. 21, cap. 23.
[4] Les Ilergètes, les Bargusiens, les Erénésiens, les Andosiens

min de leur pays. Il vit bien qu'il ne gagnerait rien s'il entreprenait de les retenir par la douceur, et il craignit aussi d'aigrir les esprits féroces des autres s'il employait la force. Il usa d'adresse et de politique, et congédia outre ce nombre plus de sept mille soldats, à qui il s'était aperçu que cette guerre ne plaisait pas davantage, feignant que c'était pareillement par son ordre que les Carpétans s'étaient retirés. Par cette sage conduite, il prévint le mauvais effet qu'aurait pu produire dans l'armée la désertion des Carpétans, si elle y eût été connue, et il laissa aux troupes l'espérance d'obtenir leur congé quand elles voudraient; motif puissant pour les engager à le suivre de bon cœur et à ne point s'ennuyer du service.

L'armée se trouvant alors déchargée de ses bagages, et composée de cinquante mille hommes de pied, de neuf mille chevaux et de trente-sept éléphants, Annibal lui fait prendre sa marche par les monts Pyrénées pour aller passer le Rhône. Cette armée était formidable, moins par le nombre que par la valeur des troupes, qui avaient servi plusieurs années en Espagne, et qui y avaient appris le métier de la guerre sous les plus habiles capitaines qu'eût jamais eus Carthage.

Polybe nous donne en peu de mots une idée fort nette de l'espace des lieux que devait traverser Annibal pour arriver en Italie. On compte depuis Carthagène, d'où il partit, jusqu'à l'Èbre[1], deux mille deux cents stades (110 lieues)[2]; depuis l'Èbre jusqu'à Emporium, petite ville maritime qui sépare l'Espagne de la Gaule, selon Strabon, seize cents stades (80 lieues); depuis Emporium jusqu'au passage du Rhône, pareil espace de seize cents stades (80 lieues); depuis le passage du Rhône jusqu'aux Alpes, quatorze cents stades (70 l.); depuis les Alpes jusque dans les plaines de l'Italie, douze cents stades (60 lieues); ainsi, depuis Carthagène jusqu'en Italie, l'espace est de huit mille stades, c'est-à-dire de quatre cents lieues. Ces mesures doivent être justes; car Polybe marque que les Romains avaient distingué cette route avec soin par des espaces de huit stades, c'est-à-dire par des milles romains.

Annibal, ayant passé les Pyrénées, alla camper auprès de la ville d'Illibère[1]. Les Gaulois savaient bien que c'était à l'Italie qu'il en voulait, et ils avaient témoigné d'abord assez de bonne volonté aux députés qu'Annibal leur avait envoyés. Mais, apprenant qu'il avait soumis par la force plusieurs peuples d'Espagne au delà des monts Pyrénées[2], et avait laissé de fortes garnisons dans leur pays pour les tenir en bride, la crainte de se voir asservis comme eux les fit courir aux armes, et ils s'assemblèrent en assez grand nombre auprès de Ruscinon[3]. Annibal, en étant averti, craignit le retardement qu'ils pouvaient apporter à son passage, beaucoup plus que la force de leurs armes : c'est ce qui l'obligea d'envoyer des députés aux petits rois du pays pour leur demander une entrevue. « Il leur « donna le choix, ou de le venir trouver au« près d'Illibère, où il était campé, ou de « souffrir que lui-même s'approchât de Rus« cinon, afin que la proximité facilitât leur « entretien; que, pour lui, il les recevrait « avec joie dans son camp, et ne balancerait « pas un moment à les aller trouver dans le « leur s'ils l'aimaient mieux : que les Gaulois « devaient le regarder comme un hôte et non « comme un ennemi; et qu'à moins qu'ils ne « l'y forçassent, il ne tirerait point l'épée « qu'il ne fût arrivé en Italie. » Voilà ce qu'il leur fit entendre par ses députés. Mais leurs princes étant venus eux-mêmes sur-le-champ le trouver à Illibère, ils furent si charmés de la bonne réception qu'il leur fit, et des présents qu'ils reçurent de lui, qu'ils laissèrent à son armée toute la liberté dont elle avait besoin pour traverser le pays en passant à côté de Ruscinon.

Cependant les Romains apprirent par les députés de Marseille qu'Annibal avait passé l'Èbre. Ce fut un nouvel aiguillon qui devait hâter les Romains d'exécuter leur projet d'envoyer en Espagne une armée sous le comman-

[1] Polyb. lib. 3, pag. 192, 193.
[2] L'évaluation des stades en lieues est faite ici sur le pied vingt stades à la lieue.

[1] Appelée maintenant Collioure, dans le Roussillon.
[2] Polyb. lib. 3, pag. 195. — Liv. lib. 21, cap. 24.
[3] Près de Perpignan.

dement de P. Cornélius, et une autre en Afrique, sous la conduite de Tibérius Sempronius; mais, quelque diligence qu'ils fissent, ils ne purent prévenir celle de leur ennemi.

Pendant que les deux consuls levèrent des troupes et firent les autres préparatifs [1], on se pressa de finir ce qui regardait les colonies qu'on avait auparavant destiné d'envoyer dans la Gaule cisalpine. On enferma les villes de murailles, et l'on donna ordre à ceux qui devaient y habiter de s'y rendre dans l'espace de trente jours. Ces colonies étaient chacune de six mille hommes : l'une fut mise en deçà du Pô, et fut appelée *Plaisance*, et l'autre au delà du même fleuve, à laquelle on donna le nom de *Crémone*.

A peine ces colonies furent-elles établies, que les Boïens, apprenant que les Carthaginois approchaient, et se promettant beaucoup de leur secours, se détachèrent des Romains, sans se mettre en peine des otages qu'ils leur avaient donnés après la dernière guerre. Ils entraînèrent dans leur révolte les Insubriens, qu'un ancien ressentiment contre les Romains disposait déjà à se soulever, et tous ensemble ravagèrent le pays que les Romains avaient partagé aux habitants des nouvelles colonies. Les fuyards furent poursuivis jusqu'à Mutine, autre colonie des Romains (Modène). Mutine elle-même fut assiégée; ils y investirent trois Romains distingués qui y avaient été envoyés pour faire le partage des terres, savoir, C. Lutatius, personnage consulaire, et deux anciens préteurs. Ceux-ci demandèrent une entrevue. Les Boïens la leur accordèrent; mais, contre la foi donnée, ils se saisirent de leurs personnes, dans la pensée que, par leur moyen, ils pourraient recouvrer leurs otages.

Sur cette nouvelle, L. Manlius, préteur, qui commandait, comme nous l'avons dit, une armée dans le pays, fit marcher ses troupes vers Mutine, sans avoir pris aucune précaution ni fait reconnaître les lieux. Les Boïens avaient dressé des embuscades dans une forêt; dès que les Romains y furent entrés, ils se virent investis et attaqués de toutes parts. Manlius perdit une grande partie de son armée, et il eut bien de la peine à se sauver lui-même avec le reste, qu'il retira enfin, non sans peine et sans danger, dans Tanète, bourgade située sur les bords du Pô, où ils se retranchèrent, et où ils furent bientôt après assiégés par les ennemis.

Quand on eut appris à Rome qu'à la guerre qu'on était à la veille d'avoir contre les Carthaginois se trouvait encore joint le soulèvement des peuples de la Gaule, le sénat envoya au secours de Manlius le préteur C. Atilius, avec une légion romaine et cinq mille hommes des alliés que le consul P. Scipion avait levés tout récemment. Les ennemis se retirèrent au bruit de sa marche. Scipion cependant leva une nouvelle légion pour remplacer celle qu'on avait envoyée avec le préteur.

Au commencement du même printemps où Annibal avait passé l'Èbre et les Pyrénées [1], les consuls, ayant fait tous les préparatifs nécessaires à l'exécution de leurs desseins, se mirent en mer, Scipion avec soixante vaisseaux pour aller en Espagne, et Tibérius Sempronius avec cent soixante vaisseaux longs à cinq rangs pour se rendre en Afrique.

Celui-ci s'y prit d'abord avec tant d'impétuosité, fit des préparatifs si formidables à Lilybée, assembla de tous côtés des troupes si nombreuses, qu'on eût dit qu'il songeait, lorsqu'il serait débarqué en Afrique, à mettre le siége devant Carthage.

Scipion, rangeant les côtes de l'Etrurie, de la Ligurie et des montagnes des Saliens, arriva, le cinquième jour, de Pise dans le voisinage de Marseille [2], mit ses troupes à terre, et campa auprès de la première des embouchures par où le Rhône se décharge dans la mer, dans le dessein de livrer bataille à Annibal, dans la Gaule même, avant qu'il fût arrivé aux Alpes : il était bien éloigné de croire qu'il eût déjà passé les Pyrénées; mais, ayant su qu'il était même sur le point de passer le Rhône, il fut quelque temps incertain du lieu où il irait à sa rencontre; et, voyant que ses soldats

[1] Polyb. lib. 3, pag. 193, 194. — Liv. lib. 21, cap. 25, 26.

[1] Polyb. lib. 3, pag. 194.
[2] Polyb. lib. 3, pag. 195. — Liv. lib. 21, cap 26

n'étaient pas encore bien remis des fatigues de la navigation, il leur donna quelques jours de repos, se contentant d'envoyer à la découverte trois cents cavaliers des plus braves, auxquels il joignit, pour les guider et les soutenir, quelques Gaulois qui servaient pour lors à la solde de ceux de Marseille, avec ordre d'approcher des ennemis autant qu'ils le pourraient, sans s'exposer, et de bien observer leur marche, leur nombre et leur contenance : ce délai fut bien salutaire à Annibal, car, s'il eût hâté sa marche et qu'il se fût joint aux Gaulois pour lui disputer le passage du fleuve, il aurait pu l'arrêter tout court et faire échouer tous ses desseins.

Annibal, ayant ou contenu par la crainte ou gagné par des présents tous les autres peuples de la Gaule[1] dont il avait eu à traverser les terres, était arrivé à quatre journées environ au-dessus de l'embouchure du Rhône, dans le pays des Volques, nation puissante : elle habitait le long du Rhône, sur l'une et l'autre rive; mais, désespérant de pouvoir défendre contre les Carthaginois celle par où ces étrangers arrivaient dans leur pays, ils passèrent avec tous leurs effets à l'autre bord, et se mirent en devoir de leur disputer le passage par la force des armes. Tous les autres peuples qui habitaient le long du Rhône, et surtout ceux sur les terres desquels Annibal était campé, souhaitaient ardemment de le voir de l'autre côté du fleuve, afin d'être délivrés d'une si grande multitude de soldats qui les affamaient; ainsi il les engagea facilement, à force de présents, à ramasser tout ce qu'ils avaient de barques, et à en construire même de nouvelles : il fit construire aussi à la hâte, par ses propres troupes, une quantité extraordinaire de bateaux, de nacelles, de radeaux; il employa deux jours à ce travail.

Les Gaulois s'étaient postés sur l'autre bord, bien disposés à lui disputer le passage. Il n'était pas possible de les attaquer de front. Il commanda un détachement considérable sous la conduite d'Hannon[2], fils de Bomilcar, pour aller passer le fleuve plus haut; et, afin de dérober leur marche et son dessein à la connaissance des ennemis, il les fit partir au commencement de la troisième nuit. Il ordonna à Hannon de remonter vers la source du Rhône avec une partie de l'armée, de le passer ensuite le plus secrètement qu'il pourrait au premier endroit facile, et enfin de faire faire à ses gens un long circuit en approchant des ennemis pour les venir attaquer en queue quand il en serait temps. La chose réussit comme il l'avait projetée. Des Gaulois, qu'Annibal leur avait donnés pour guides, leur firent faire une marche d'environ vingt-cinq milles, c'est-à-dire de huit ou neuf lieues, au bout de laquelle ils montrèrent à Hannon une petite île que forme le fleuve en se partageant, ce qui fait qu'en cet endroit il est moins profond et plus aisé à traverser. Ils passèrent le fleuve le lendemain sans trouver aucune résistance[1] et sans que les ennemis s'en aperçussent. Ils se reposèrent le reste du jour, et pendant la nuit (c'était la cinquième), ils s'avancèrent à petit bruit vers l'ennemi.

Annibal cependant se mettait en état de tenter le passage. Les pesamment armés devaient monter les plus grands bateaux, et l'infanterie légère les plus petits. Les plus grands étaient au-dessus en une longue file et sur une même ligne, et les plus petits au-dessous, afin que, ceux-là soutenant la violence du cours de l'eau, ceux-ci en eussent moins à souffrir. On pensa encore à faire suivre les chevaux à la nage, et pour cela, un homme sur le derrière des bateaux en tenait par la bride trois ou quatre de chaque côté. On y avait fait entrer une partie des chevaux tout équipés, afin que les cavaliers pussent à la descente attaquer sur-le-champ les ennemis. Par ce moyen, on jeta un assez grand nombre de troupes sur l'autre bord dès le premier passage.

Annibal n'avait commencé à faire passer la rivière à ses gens qu'après avoir vu sur l'autre rive une fumée s'élever : c'était le signal que devaient donner ceux qui étaient passés avec Hannon. Aussitôt tout s'arrange, tout annonce les préludes d'un grand combat. Sur les ba-

[1] Polyb lib. 3, pag. 195-200. — Liv. lib. 21, cap. 26-28.

[2] C'est un autre Hannon que celui qui était resté en Espagne.

[1] On croit que ce fut entre Roquemaure et le pont Saint-Esprit.

teaux, les uns s'encourageaient mutuellement avec de grands cris, les autres luttaient pour ainsi dire contre la violence des flots, et les Carthaginois, restés sur le bord, animaient de la main et de la voix leurs compagnons; les barbares, de l'autre côté, poussaient, selon leur coutume, des cris et des hurlements épouvantables, agitaient leurs boucliers et leurs lances, et se promettaient déjà une victoire assurée. Dans ce moment, ils entendent derrière eux un grand bruit, ils voient toutes leurs tentes en feu, et se sentent attaquer vivement en queue. Annibal, animé par le succès, à mesure que ses gens débarquent, les range en bataille, les exhorte à bien faire et les mène aux ennemis. Ceux-ci, épouvantés et déjà mis en désordre par un événement si imprévu, sont tout d'un coup enfoncés et obligés de prendre la fuite.

Annibal, maître du passage et en même temps vainqueur des Gaulois, songea aussitôt à faire passer ce qui restait de troupes sur l'autre bord, et campa cette nuit le long du fleuve. Le matin, sur le bruit que la flotte des Romains était arrivée à l'embouchure du Rhône, il détacha cinq cents chevaux numides pour reconnaître où étaient les ennemis, leur nombre et leur disposition.

Restait à faire passer le Rhône aux éléphants, ce qui causa beaucoup d'embarras. Voici comme on s'y prit : on avança, du bord du rivage dans le fleuve, un radeau long de deux cents pieds et large de cinquante, qui était fortement attaché par de gros câbles à des arbres plantés le long du rivage. Ce radeau était tout couvert de terre, en sorte que ces animaux, en y entrant, s'imaginaient marcher à l'ordinaire sur la terre. De ce premier radeau, qui était immobile, ils passaient dans un second, construit de la même sorte, mais qui n'avait que cent pieds de longueur, et qui tenait au premier par des liens faciles à détacher. On faisait marcher à la tête les femelles; les autres éléphants les suivaient; et, quand ils étaient passés dans le second radeau, on le détachait du premier, et on le conduisait à l'autre bord, en le remorquant par le secours de petites barques, puis il venait reprendre ceux qui étaient restés; quelques-uns tombèrent dans l'eau, mais ils arrivèrent comme les autres sur le rivage sans qu'il s'en noyât un seul.

Cependant les deux partis envoyés de côté et d'autre pour reconnaître l'ennemi s'étant rencontrés, se livrèrent un combat plus acharné et plus sanglant qu'on ne devait l'attendre d'un si petit nombre[1]; presque tous furent blessés : le nombre des morts fut à peu près égal de part et d'autre; et ce ne fut qu'après une résistance opiniâtre que les Numides prirent la fuite, abandonnant la victoire aux Romains, qui commençaient de leur côté à être extrêmement fatigués. Il resta sur la place, du côté des victorieux, cent soixante soldats, tant romains que Gaulois; les vaincus y en laissèrent plus de deux cents. Cette action, qui fut tout à la fois, dit Tite-Live, et le commencement de cette guerre et le présage de l'événement, fit juger que, si les Romains avaient à la fin l'avantage, au moins achèteraient-ils bien cher la victoire. Après ce combat, les Romains, en poursuivant l'ennemi, s'approchèrent des retranchements des Carthaginois, examinèrent tout de leurs propres yeux, et coururent aussitôt en rendre compte au consul.

Annibal était en doute s'il devait aller jusqu'en Italie sans combattre, ou en venir aux mains avec le premier ennemi qu'il trouvait en chemin[2]. Il fut tiré de cette incertitude par Magale, prince des Boïens et chef d'une ambassade qui lui fut envoyée par cette nation. Magale lui marqua « que les Boïens et les autres Gaulois l'appelaient à leur secours, et « promettaient d'entrer avec lui dans la guerre « contre les Romains. Il se faisait fort de conduire son armée jusqu'en Italie par des lieux « où elle ne manquerait de rien, et par où sa « marche serait courte et sûre. Il faisait des « descriptions magnifiques de la fertilité du « pays où elle allait entrer, et vantait surtout « la disposition où étaient les peuples de prendre les armes en faveur des Carthaginois « contre leurs ennemis communs. » Il conclut par lui conseiller « de réserver toutes ses forces « pour l'Italie, et de ne point donner bataille « jusqu'à ce qu'il y fût arrivé. »

[1] Polyb. lib. 3, pag. 198. — Liv. lib. 21, cap. 29.
[2] Polyb lib. 3, pag. 197.

Annibal, s'étant déterminé à suivre sa route jusqu'en Italie, assembla ses soldats[1]; et, comme il avait aperçu en eux quelque refroidissement, par rapport surtout à la longueur du chemin et au passage des Alpes, dont la renommée leur avait donné une idée terrible, il employa, pour relever leur courage abattu, tantôt les reproches, tantôt les éloges. Il leur représenta « qu'ayant jusqu'à ce jour affronté « avec eux les plus grands périls, il avait de « la peine à comprendre d'où venait la terreur « qui s'était tout d'un coup emparée de leurs « esprits : que, depuis tant d'années qu'ils ser« vaient sous son père, sous Asdrubal et sous « lui-même, ils avaient toujours été suivis de « la victoire : qu'ils avaient passé l'Èbre dans « le dessein de délivrer l'univers de la tyran« nie des Romains, et d'effacer jusqu'au nom « d'un peuple si orgueilleux : qu'alors aucun « d'eux n'avait trouvé le chemin trop long, « quoiqu'ils se proposassent de passer du cou« chant à l'orient, que maintenant qu'ils « avaient fait la plus grande partie du chemin, « qu'ils avaient passé les Pyrénées au milieu « des nations les plus féroces, qu'ils avaient « traversé le Rhône et dompté les flots impé« tueux d'un fleuve si rapide à la vue de tant « de milliers de Gaulois qui leur en avaient « inutilement disputé le passage; maintenant « qu'ils se trouvaient tout près des Alpes, « dont le côté opposé à celui qu'ils avaient en « face faisait partie de l'Italie, ils manquaient « de force et de courage. Quelle image s'é« taient-ils donc formée des Alpes? et pen« saient-ils qu'elles fussent autre chose que « de hautes montagnes? que, quand elles « surpasseraient en hauteur les Pyrénées, il « n'y avait assurément point de terres qui tou« chassent le ciel, et qui fussent insurmonta« bles au genre humain. Ce qu'il y avait de « certain, c'est que les Alpes étaient habitées, « qu'elles étaient cultivées, qu'elles nourris« saient des hommes et d'autres animaux à qui « elles avaient donné naissance ; que les « ambassadeurs mêmes des Gaulois, qu'ils « voyaient devant leurs yeux, n'avaient point « d'ailes quand ils les avaient passées pour les « venir trouver; que les ancêtres de ces mêmes « Gaulois, avant que de s'établir en Italie, où « ils étaient étrangers, les avaient souvent pas« sées en toute sûreté avec une multitude in« nombrable de femmes et d'enfants avec qui « ils allaient chercher de nouvelles demeu« res. » Il finit en rapportant tous les secours dont les ambassadeurs gaulois les flattaient.

Les soldats eurent peine à laisser achever Annibal. Pleins d'ardeur et de courage, ils levèrent tous ensemble les mains, et témoignèrent qu'ils étaient prêts à le suivre partout où il les mènerait. Il marqua le départ pour le lendemain, et, après avoir fait des vœux et des supplications aux dieux pour le salut de toute l'armée, il les renvoya en leur recommandant de prendre de la nourriture et du repos. Il partit en effet le lendemain.

Quelque diligence que fit P. Scipion dans le dessein de livrer bataille à Annibal, il n'arriva à l'endroit où les Carthaginois avaient passé le Rhône que trois jours après qu'ils en étaient partis[1]. Hors d'espérance de les atteindre, il retourna à sa flotte et se rembarqua, résolu de les aller attendre à la descente des Alpes. Mais, afin de ne pas laisser l'Espagne sans défense, il y envoya son frère Cnéus avec la plus grande partie de ses troupes pour faire tête à Asdrubal, et partit aussitôt pour Gênes, destinant l'armée qui était dans la Gaule vers le Pô, pour l'opposer à celle d'Annibal.

Annibal[2] partit le lendemain comme il l'avait déclaré, et traversa la Gaule en côtoyant le fleuve et s'avançant vers le septentrion, non que ce chemin fût le plus droit et le plus court pour arriver aux Alpes, mais parce que, en l'éloignant de la mer, il l'éloignait de Scipion, et favorisait le dessein qu'il avait d'entrer en Italie avec toutes ses forces, sans les avoir affaiblies par aucun combat.

Après une marche de quatre jours, il arriva à une espèce d'île (on l'appelait ainsi) formée par le confluent de l'Isère et du Rhône[3],

[1] Polyb. lib. 3, pag. 198. — Liv. lib. 21, cap. 30.

[1] Polyb. lib. 3, pag. 202.

[2] Polyb. lib. 3, pag. 200. — Liv. lib. 21, cap. 31.

[3] Le texte de Polybe, tel que nous l'avons, et celui de Tite-Live, mettent cette île entre la Saône et le Rhône, c'est-à-dire à l'endroit où Lyon a été bâti. On prétend que c'est une faute. Il y avait dans le grec σκώρας, et l'on a

qui se joignent en cet endroit. Là, il fut pris pour arbitre entre deux frères qui se disputaient le royaume[1]. Il l'adjugea à l'aîné, conformément à l'intention du sénat et des principaux. Le prince, pour reconnaître ce bienfait, lui fournit abondamment des vivres et des habillements, dont son armée avait un extrême besoin pour se mettre à couvert contre le froid insupportable qui se fait sentir dans les Alpes.

Le plus grand service qu'Annibal tira du prince qu'il venait de rétablir sur le trône fut que ce roi se mit avec ses troupes à la queue de celle des Carthaginois, qui avaient quelque défiance et quelque crainte des Allobroges, et les escorta jusqu'à l'endroit où il devait entrer dans les Alpes.

Après avoir marché pendant dix jours et avoir fait environ huit cents stades (quarante lieues), on arriva au pied des Alpes. La vue de ces montagnes, qui semblait toucher au ciel, qui étaient couvertes partout de neige; où l'on ne découvrait que quelques cabanes informes, dispersées çà et là et situées sur des pointes de rochers inaccessibles, que des troupeaux maigres et transis de froid, que des hommes chevelus d'un aspect sauvage et féroce; cette vue, dis-je, renouvela la frayeur qu'on en avait déjà conçue de loin, et glaça de crainte tous les soldats.

Tant qu'Annibal avait été dans le plat pays[2], les Allobroges ne l'avaient pas inquiété dans sa marche, soit qu'ils redoutassent la cavalerie carthaginoise, ou que les troupes du roi gaulois dont elle était accompagnée les tinssent en respect. Mais quand l'escorte se fut retirée, et qu'Annibal commença d'entrer dans les défilés des montagnes, alors les Allobroges coururent en grand nombre s'emparer des hauteurs qui commandaient les lieux par où il fallait nécessairement que l'armée passât. Elle fut extrêmement alarmée quand elle aperçut ces montagnards perchés sur la cime de leurs rochers. S'ils avaient su profiter de leur avantage et conserver leur poste, comme il leur était très-facile, c'en était fait de toute l'armée, et elle pouvait périr entièrement dans ces montagnes. Annibal s'arrêta, et fit faire halte à ses soldats; et, comme il n'y avait point d'autre passage par cet endroit, il campa du mieux qu'il put au milieu de mille précipices, et envoya quelques-uns de ses guides gaulois pour reconnaître la disposition des ennemis. Par leur moyen il apprit que le défilé où il se trouvait arrêté n'était gardé que pendant le jour par les habitants, qui se retiraient chacun dans leurs cabanes dès que la nuit était venue. Cet avis fut le salut de l'armée.

Annibal dès le matin s'avança vers les sommets, faisant mine de les vouloir franchir de jour et à la vue des barbares. Mais les soldats, accablés d'une grêle de cailloux et de grosses pierres, s'arrêtèrent tout court comme ils en avaient reçu ordre. Annibal, ayant ainsi passé le jour entier dans des tentatives inutiles, mais qu'il réitérait à dessein de mieux tromper l'ennemi, campa dans le même lieu, et s'y retrancha. Dès qu'il se fut assuré que les montagnards avaient abandonné cette éminence, il fit allumer une grande quantité de feux, comme s'il eût voulu rester là avec toute son armée. Mais y ayant laissé ses bagages avec la cavalerie et la plus grande partie de l'infanterie, il se mit lui-même à la tête des plus braves, passa avec eux le défilé, et s'empara des mêmes sommets que les barbares venaient de quitter. A la pointe du jour le gros de l'armée carthaginoise décampa et se mit en devoir d'avancer. Les ennemis, au signal que l'on avait coutume de leur donner, sortaient déjà de leurs forts pour aller prendre leur poste sur leurs rochers, lorsqu'ils aperçurent une partie des Carthaginois au-dessus de leurs têtes, tandis que les autres étaient en marche : mais ils ne perdirent pas courage. Accoutumés à courir sur ces rochers, ils descendent sur les Carthaginois qui étaient dans le chemin, et les harcèlent de tous côtés. Ceux-ci avaient en même temps à combattre

substitué à ce mot ὁ Ἄραρος, Jac. Gronove dit avoir vu dans un manuscrit de Tite-Live, *Bisara*, ce qui montre qu'il faut lire *Isara Rhodanusque amnes*, au lieu de *Arar Rhodanusque*; et que l'île en question est formée par le confluent de l'Isère et du Rhône. La situation des Allobroges, dont il est parlé ici, en paraît une preuve évidente. Je n'entre point dans ces sortes de discussions. J'ai cru devoir suivre la correction.

[1] Polyb. lib. , pag. 203. — Liv. lib. 21, cap. 31.

[2] Polyb. lib. 3, pag. 203-209. — Liv. lib. 21, cap. 32-37.

contre l'ennemi et à lutter contre la difficulté des lieux, où ils avaient peine à se soutenir. Mais le grand désordre fut causé par les chevaux et les bêtes de somme chargées du bagage, qui, effrayées des cris et des hurlements des Gaulois, que les montagnes faisaient retentir d'une manière horrible, et blessées quelquefois par les montagnards, se renversaient sur les soldats, et les entraînaient avec elles dans les précipices qui bordaient le chemin.

Annibal n'avait été jusque-là que spectateur de ce qui se passait, dans la crainte d'augmenter le trouble en voulant porter du secours. Mais, voyant alors qu'il courait risque de perdre ses bagages, ce qui entraînerait la ruine de toute l'armée, il descend de la hauteur, met en fuite les ennemis; après quoi, le calme et l'ordre s'étant rétabli parmi les Carthaginois, il continua sa marche sans trouble et sans danger, et arriva à un château, qui était la place la plus importante du pays. Il s'en rendit maître, aussi bien que de tous les bourgs voisins, où il trouva de grands amas de blé et beaucoup de bestiaux, qui servirent à nourrir son armée pendant trois jours.

Après une marche assez paisible, on eut un nouveau danger à essuyer. Les Gaulois, feignant de vouloir profiter du malheur de leurs voisins, qui s'étaient mal trouvés d'avoir entrepris de s'opposer au passage des troupes, vinrent saluer Annibal, lui apportèrent des vivres, s'offrirent à lui servir de guides, et lui laissèrent des otages pour assurance de leur fidélité. Annibal, sans trop compter sur leurs promesses, ne voulut pas cependant les rebuter de peur qu'ils ne se déclarassent ouvertement contre lui. Il leur fit une réponse obligeante; et, ayant accepté leurs otages et les vivres, qu'ils avaient eux-mêmes fait conduire dans le chemin, il suivit leurs guides, ne s'en rapportant pas néanmoins pleinement à eux, mais toujours sur ses gardes, avec beaucoup de circonspection et une secrète défiance. Lorsqu'ils furent arrivés dans un chemin beaucoup plus étroit, commandé d'un côté par une haute montagne, les barbares, sortant tout d'un coup d'une embuscade, vinrent les attaquer par devant et par derrière, les accablant de traits de près et de loin, et roulant sur eux de dessus les hauteurs des pierres énormes. L'arrière-garde était pressée plus vivement que le reste et par un plus grand nombre d'ennemis. Ce vallon eût sans doute été le tombeau de toute l'armée, si le général carthaginois, qui s'était précautionné contre la trahison, n'avait eu soin, dès le commencement, de mettre à la tête les bagages avec la cavalerie, et les pesamment armés à la queue. Cette infanterie soutint l'effort des ennemis: et sans elle la perte eût été beaucoup plus grande, puisque, malgré toutes ses précautions, Annibal se vit à la veille d'être entièrement défait: car, dans le temps qu'il hésitait à faire avancer son armée dans ces chemins étroits, parce qu'il n'avait point laissé de renfort à l'infanterie par derrière, comme il en servait lui-même à la cavalerie, les barbares profitèrent de ce moment d'incertitude pour prendre les Carthaginois en flanc; et, ayant séparé la queue d'avec la tête de l'armée, ils s'emparèrent du chemin qui était entre l'une et l'autre, en sorte qu'Annibal passa une nuit sans sa cavalerie et ses bagages.

Le lendemain, les montagnards revinrent à la charge, mais avec beaucoup moins de chaleur que la veille. Ainsi les Carthaginois se rassemblèrent en un corps et passèrent ce défilé, où ils perdirent plus de bêtes de charge que de soldats. Depuis ce temps-là les barbares parurent en petit nombre, plutôt comme des voleurs, que comme de véritables ennemis, se jetant tantôt sur l'arrière-garde, tantôt sur les premiers rangs, selon que le terrain leur était favorable, ou que les Carthaginois eux-mêmes leur donnaient occasion de les surprendre, en s'éloignant trop de la tête de l'armée, ou en demeurant trop loin derrière. Les éléphants, qu'on avait mis à l'avant-garde, traversaient avec beaucoup de lenteur ces routes âpres et escarpées; mais, d'un autre côté, partout où ils paraissaient, ils mettaient l'armée à couvert de l'insulte des barbares, qui n'osaient approcher de ces animaux, dont la figure et la grandeur étaient nouvelles pour eux.

Après neuf jours de marche, Annibal arriva enfin au sommet des montagnes. Il y demeura deux jours, tant pour faire prendre haleine à

ceux qui étaient montés heureusement, que pour donner aux traîneurs le temps de joindre le gros. Pendant ce séjour, on fut agréablement surpris de voir reparaître la plupart des chevaux et des bêtes de charge qui avaient été abattus dans la route, et qui sur les traces de l'armée étaient venus droit au camp.

On était alors sur la fin d'octobre, et il avait tombé récemment beaucoup de neige qui couvrait tous les chemins, ce qui jeta le trouble et le découragement parmi les troupes. Annibal s'en aperçut; et s'étant arrêté sur une hauteur d'où l'on découvrait toute l'Italie, il leur montra les campagnes fertiles[1] arrosées par le Pô, auxquelles ils touchaient presque, ajoutant « qu'il ne fallait plus qu'un léger « effort pour y arriver. Il leur représenta « qu'un ou deux petits combats allaient finir « glorieusement leurs travaux, et les enrichir « pour toujours, en les rendant maîtres de la « capitale de l'empire romain. » Ce discours, plein d'une si flatteuse espérance, et soutenu de la vue de l'Italie, rendit l'allégresse et la vigueur aux troupes abattues. On continua donc de marcher; mais la route n'en était pas devenue plus aisée : au contraire, comme c'était en descendant, la difficulté et le danger augmentaient, d'autant plus que du côté de l'Italie la pente des Alpes est plus droite et plus roide. Ainsi ils ne trouvaient presque partout que des chemins escarpés, étroits, glissants, en sorte que les soldats ne pouvaient se soutenir en marchant, ni s'arrêter lorsqu'ils avaient fait un mauvais pas, mais tombaient les uns sur les autres, et se renversaient mutuellement.

On arriva à un endroit plus difficile que tout ce que l'on avait rencontré jusque-là. Les soldats, sans armes et sans bagage, avaient encore bien de la peine à le descendre en tâtonnant et en s'accrochant des pieds et des mains aux ronces et aux broussailles qui croissaient alentour. L'endroit était extrêmement roide par lui-même, et l'était encore devenu davantage par un nouvel éboulement des terres, de sorte que l'on se trouvait vis-à-vis d'un abîme qui avait plus de mille pieds de profondeur. La cavalerie s'y arrêta tout court. Annibal, étonné de ce retardement, y courut, et vit qu'en effet il était impossible de passer outre. Il songea à prendre un long détour et à faire un grand circuit; mais la chose ne se trouva pas moins impossible. Comme sur l'ancienne neige qui était durcie par le temps il en était tombé depuis quelques jours une nouvelle qui n'avait pas beaucoup de profondeur, les pieds d'abord, y entrant facilement, s'y soutenaient. Mais quand celle-ci, par le passage des premières troupes et des bêtes de somme, fut fondue, on ne marchait que sur la glace, où tout était glissant, où les pieds ne trouvaient point de prise, et où, pour peu qu'on fît un faux pas et qu'on voulût s'aider des genoux ou des mains pour se retenir, on ne rencontrait plus ni branches ni racines pour s'y attacher. Outre cet inconvénient, les chevaux, frappant avec effort la glace pour s'y retenir et y enfonçant leurs pieds, ne pouvaient plus les en retirer, et ils y demeuraient pris comme dans un piége. Il fallut donc chercher un autre expédient.

Annibal prit le parti de faire camper et reposer son armée pendant quelque temps sur le sommet de cette colline qui avait assez de largeur, après en avoir fait nettoyer le terrain, et ôter toute la neige qui le couvrait, tant la nouvelle que l'ancienne; ce qui coûta des peines infinies. On creusa ensuite par son ordre un chemin dans le rocher même, et ce travail fut poussé avec une ardeur et une constance étonnante. Pour ouvrir et élargir cette route, on abattit tous les arbres des environs; et, à mesure qu'on les coupait, le bois était rangé autour du roc, après quoi on y mettait le feu. Heureusement il faisait un grand vent qui alluma bientôt une flamme ardente, de sorte que la pierre devint aussi rouge que le brasier même qui l'environnait. Alors Annibal, si l'on en croit Tite-Live (car Polybe ne dit rien de cette circonstance), fit verser dessus du vinaigre[1], qui, s'insinuant dans les veines du rocher

[1] Du Piémont.

[1] Plusieurs rejettent ce fait comme supposé et impossible. Cependant Pline fait remaquer la force du vinaigre pour rompre des pierres et des rochers. *Saxa rumpit infusum, quæ non ruperit ignis antecedens.* Lib. 23, cap. 1. C'est pourquoi il appelle le vinaigre, *succus rerum domitor*. Lib. 33, cap. 2. Dion, en parlant du siége de la ville d'Eleuthère, dit qu'on en fit tomber les murailles par la force du vinaigre. Liv. 36, pag. 8. Apparem-

entrouvert par la force du feu, le calcina et l'amollit. De cette sorte, en prenant un circuit, afin que la pente fût plus douce, on pratiqua le long du rocher un chemin qui donna un libre passage aux troupes, aux bagages, et même aux éléphants. On employa quatre jours à cette opération. Les bêtes de somme mouraient de faim, car on ne trouvait rien pour elles dans ces montagnes toutes couvertes de neige. On arriva enfin dans des endroits cultivés et fertiles, qui fournissaient abondamment du fourrage aux chevaux et toute sorte de nourriture aux soldats.

Ce fut ainsi qu'Annibal arriva en Italie, après avoir employé quinze jours à traverser les Alpes, et cinq mois à faire tout le chemin depuis Carthagène jusqu'à la sortie de ces montagnes. Son armée était alors beaucoup inférieure en nombre à ce qu'elle avait été quand il partit de l'Espagne, où nous avons vu qu'elle montait à près de soixante mille hommes. Sur la route, elle avait déjà fait de grandes pertes, soit dans les combats qu'il fallut soutenir, soit au passage des rivières. En quittant le Rhône, elle était encore de trente-huit mille hommes de pied, et de plus de huit mille chevaux. Le passage des Alpes la diminua de près de la moitié. Il ne restait plus à Annibal que vingt mille hommes d'infanterie, dont douze mille Africains et huit mille Espagnols, et six mille chevaux. C'est lui même qui l'avait ainsi marqué sur une colonne près du promontoire Lacinien.

Pour peu que l'on soit accoutumé à lire l'histoire avec réflexion, on ne peut s'empêcher d'admirer un dessein aussi grand, aussi noble, aussi hardi que celui d'Annibal, qui entreprend de traverser quatre cents lieues de pays, de passer les Pyrénées, le Rhône, les Alpes, pour aller attaquer les Romains dans le centre même de leur empire, sans être arrêté par les difficultés sans nombre qui devaient immanquablement se rencontrer dans un pareil dessein. Mais, quand on considère tous les périls où il s'expose lui et son armée, surtout dans le passage des Alpes, où il en périt plus de la moitié, on serait tenté de taxer sa conduite d'imprudence, et même de témérité, surtout si l'on suppose qu'il se soit engagé dans une entreprise aussi hasardeuse que celle-ci sans en avoir prévu toutes les suites, et sans s'être informé de la disposition des peuples et de l'état des lieux au travers desquels il devait passer. Il serait sans doute inexcusable s'il s'était conduit de la sorte ; mais il a, sur ce sujet, un bon apologiste dans la personne de Polybe. Annibal, dit cet historien, conduisit cette grande affaire avec beaucoup de prudence. Il s'était informé exactement de la nature et de la situation des lieux où il s'était proposé d'aller. Il savait que les peuples chez lesquels il devait passer n'attendaient que l'occasion de se révolter contre les Romains. Enfin, pour se précautionner contre la difficulté des chemins, il s'y faisait conduire par des gens du pays, qui s'offraient d'autant plus volontiers pour guides, et auxquels on pouvait se fier avec d'autant plus d'assurance, qu'ils avaient les mêmes espérances et les mêmes intérêts. D'ailleurs les chemins par les Alpes n'étaient point si impraticables qu'on pourrait se l'imaginer. Avant qu'Annibal en approchât, les Gaulois voisins du Rhône avaient passé plus d'une fois ces montagnes et venaient tout récemment de les traverser pour se joindre aux Gaulois des environs du Pô contre les Romains. Et de plus, les Alpes mêmes sont habitées par un peuple très-nombreux, où une armée, par conséquent, peut trouver des vivres et des fourrages. Je puis parler avec assurance de toutes ces choses, dit Polybe en terminant cette réflexion, parce que je me suis instruit des faits par le témoignage des contemporains ; et pour ce qui est des lieux, je les connais par moi-même, ayant visité les Alpes avec soin pour en prendre une exacte connaissance.

ment ce qui arrête ici est la difficulté de trouver dans ces montagnes la quantité de vinaigre nécessaire pour cette opération.

[1] Polyb. lib. 3, pag. 201

§ III. — Prise de Turin par Annibal. Combat de cavalerie près du Tésin, où P. Scipion est vaincu. Les Gaulois viennent en foule se joindre à Annibal. Scipion se retire, passe la Trébie, et se fortifie près de cette rivière. Actions qui se passent en Sicile. Combat naval où les Carthaginois sont vaincus. Sempronius est rappelé de Sicile en Italie pour secourir son collègue. Malgré les remontrances de Scipion, il donne la bataille près de la Trébie, et est défait. Heureuses expéditions de Cn. Scipion en Espagne. Annibal tente le passage de l'Apennin. Second combat entre Sempronius et Annibal. Le consul Servilius part pour Rimini. Renouvellement de la fête des Saturnales. Annibal renvoie sans rançon les prisonniers faits sur les alliés de Rome. Stratagème dont il se sert pour empêcher qu'on n'attente à sa vie. Il passe par le marais de Clusium, où il perd un oeil. Il s'avance vers l'ennemi, et ravage tout le pays pour attirer le consul au combat. Flaminius, malgré les avis du conseil de guerre et les mauvais présages, engage le combat. Fameuse bataille du lac de Trasimène. Contraste de Flaminius et d'Annibal. Mauvais choix du peuple, cause de la défaite. Affliction générale qu'elle cause à Rome.

Le premier soin d'Annibal, au sortir des Alpes [1], fut de donner quelque repos à ses troupes, qui en avaient un extrême besoin. Lorsqu'il les vit en bon état, les peuples du territoire de Turin (*Taurini*) ayant refusé de faire alliance avec lui, il alla camper devant la principale de leurs villes, l'emporta en trois jours, et fit passer au fil de l'épée tous ceux qui lui avaient fait résistance. Cette expédition jeta une si grande terreur parmi les barbares, qu'ils vinrent tous d'eux-mêmes se soumettre au vainqueur. Le reste des Gaulois en aurait fait autant, comme ils y étaient fort disposés par leur penchant naturel, et comme ils en avaient fait assurer Annibal, si la crainte de l'armée romaine qui approchait ne les eût retenus. Annibal alors jugea qu'il n'y avait point de temps à perdre, qu'il fallait avancer dans le pays, et hasarder quelque exploit propre à établir la confiance parmi les peuples qui auraient envie de se déclarer pour lui.

Les Romains, au commencement de la campagne ne s'étaient attendus à rien moins qu'à être obligés de soutenir la guerre en Italie. La rapidité extraordinaire de leur ennemi, le succès d'une entreprise aussi hasardeuse que celle de traverser tant de pays et de passer les Alpes avec une armée [1], la diligence et la vivacité de ses mouvements aussitôt après son arrivée, tout cela étonna Rome et y causa une grande alarme. Sempronius, l'un des consuls, reçut ordre de quitter la Sicile pour venir au secours de sa patrie. P. Scipion, l'autre consul, n'eut pas plus tôt débarqué à Pise et reçu des mains de Manlius et d'Atilius, tous deux préteurs, les troupes qu'ils avaient commandées avant lui, qu'il s'avança à grandes journées vers l'ennemi, passa le Pô, et alla camper près du Tésin [2].

Ce fut là que les deux armées se trouvèrent en présence. Les deux généraux se connaissaient peu, mais ils étaient déjà prévenus d'estime et même d'admiration l'un pour l'autre. D'une part, le nom d'Annibal était très-célèbre dès avant la prise de Sagonte; et de l'autre, le Carthaginois jugeait du mérite de Scipion par le choix qu'on avait fait de sa personne pour commander les Romains contre lui. Ce qui augmenta encore réciproquement cette haute opinion, c'est que Scipion avait renoncé au commandement de l'armée d'Espagne et quitté la Gaule pour venir à la rencontre d'Annibal en Italie, et qu'Annibal avait été assez hardi pour former le dessein de passer les Alpes, et assez heureux pour l'exécuter.

Les généraux, de part et d'autre, avant que d'en venir aux mains, crurent devoir haranguer leurs soldats.

Scipion, après avoir représenté à ses troupes la gloire de leur patrie et les exploits de leurs ancêtres, les avertit « que la victoire est « entre leurs mains, puisqu'ils n'auront affaire « qu'à des Carthaginois si souvent vaincus, « réduits à être leurs tributaires depuis long- « temps, et presque leurs esclaves : qu'Anni- « bal, au passage des Alpes, a perdu la « meilleure partie de son armée; que ce qui « lui en reste est épuisé par la faim, le froid, « les fatigues et la misère; qu'il leur suffira « de se montrer pour mettre en fuite des

[1] Polyb. 3, pag. 212. — Liv. lib. 21, cap. 39.

[1] Polyb. lib. 3, pag. 214-218. — Liv. lib. 21, cap. 39-47. — Appian. pag. 316.

[2] C'est une petite rivière de l'Italie, dans la Lombardie.

« troupes qui ressemblent plus à des spectres « qu'à des hommes. Tout ce que je crains, « leur dit-il, c'est qu'il ne paraisse que ce « seront les Alpes qui auront vaincu Annibal « avant que vous en soyez venus aux mains « avec lui. Mais il était juste que les dieux, « qui ont été les premiers outragés, com« mençassent aussi les premiers la guerre con« tre un peuple et un chef parjures et viola« teurs des traités. Ils nous ont seulement « laissé, à nous qui n'avons été offensés « qu'après eux, la gloire de porter les derniers « coups. Essayons, ajouta-t-il, si depuis vingt « ans la terre a tout d'un coup enfanté de « nouveaux Carthaginois, ou si ce ne sont « pas les mêmes que nous avons vaincus aux « îles Égates et en tant d'autres endroits. « Nous pouvions faire passer notre flotte vic« torieuse en Afrique, et, sans beaucoup « d'efforts, détruire Carthage, leur capitale. « Nous leur avons accordé la paix, et les « avons pris sous notre protection lorsqu'ils « se trouvaient pressés par la révolte de toute « l'Afrique. En reconnaissance de tous ces « bienfaits, ils viennent attaquer notre patrie « sous la conduite d'un jeune furieux qui a « juré notre perte; car ce n'est plus de la « Sicile et de la Sardaigne dont il s'agit, mais « de l'Italie. C'est ici qu'il nous faut faire les « derniers efforts, comme si nous combattions « sous les murailles mêmes de Rome. Que « chacun de vous s'imagine qu'il défend non« seulement sa personne, mais encore celle « de sa femme et de ses enfants. Et ne vous « occupez pas seulement de vos familles; « faites aussi réflexion que le sénat et le peu« ple romain ont les yeux attachés sur vos « armes et sur vos bras, et que la fortune de « Rome et de tout l'empire dépend unique« ment de votre vigueur et de votre courage. »

Annibal, pour se mieux faire entendre à des soldats d'un esprit grossier, parle à leurs yeux avant que de parler à leurs oreilles, et ne songe à les persuader par des raisons qu'après les avoir remués par le spectacle. Il offre des armes à plusieurs des prisonniers montagnards, les fait combattre deux à deux à la vue de son armée, promettant la liberté avec une armure complète et un cheval de guerre à ceux qui sortiraient vainqueurs. « La joie avec « laquelle ces barbares courent au combat sur « de pareils motifs donne occasion à Annibal « de tracer plus vivement à ses troupes, par « ce qui vient de se passer sous leurs yeux, « une image sensible de leur situation pré« sente, qui, en leur ôtant tous les moyens de « reculer en arrière, leur impose une néces« sité absolue de vaincre ou de mourir pour « éviter les maux infinis préparés à ceux qui « auront la lâcheté de céder aux Romains. Il « étale à leurs yeux la grandeur des récom« penses, la conquête de toute l'Italie et le « pillage de Rome, cette ville si riche et si « opulente, une victoire illustre, une gloire « immortelle. Il rabaisse la puissance romaine, « dont le vain éclat ne doit point éblouir des « guerriers comme eux, qui sont venus des « colonnes d'Hercule jusque dans le cœur de « l'Italie, à travers les nations les plus fé« roces. Pour ce qui le regarde personnelle« ment, il ne daigne pas se comparer avec un « général de six mois (c'est ainsi qu'il définit « Scipion), lui presque né, du moins nourri « et élevé dans la tente d'Amilcar son père; « vainqueur de l'Espagne, de la Gaule, des « habitants des Alpes, et, ce qui est beaucoup « plus, vainqueur des Alpes mêmes. Il excite « leur indignation contre l'insolence des Ro« mains, qui ont osé demander qu'on le leur « livrât avec les soldats qui avaient pris Sa« gonte; et il pique leur jalousie contre l'or« gueil insupportable de ces maîtres impérieux « qui croient que tout leur doit obéir, et qu'ils « ont droit d'imposer des lois à toute la terre. »

Après ces discours de part et d'autre, on se prépare au combat. Scipion, ayant jeté un pont sur le Tésin, fit passer ses troupes. Deux mauvais présages avaient jeté le trouble et l'alarme dans son armée. Pour en détourner l'effet, il fit les sacrifices ordinaires. Les Carthaginois étaient pleins d'ardeur. Annibal leur fait de nouvelles promesses; et ayant écrasé avec une pierre la tête d'un agneau qu'il immolait, il prie Jupiter de l'écraser de même, s'il ne donne à ses soldats les récompenses qu'il venait de leur promettre.

On a raison de dire que tout dépend des commencements à la guerre, et que c'est un heureux présage pour un général que d'ouvrir la campagne par une victoire. Annibal avait

grand besoin de bien débuter pour détruire l'opinion où l'on pouvait être, qu'il avait entrepris au-dessus de ses forces. Il comptait beaucoup sur la valeur de sa cavalerie et sur la vigueur de ses chevaux, qui étaient tous espagnols.

Les deux généraux partirent avec toute leur cavalerie dans le même dessein de se reconnaître l'un l'autre, et ils se rencontrèrent dans une grande plaine en deçà du Tésin. Scipion se forma sur une seule ligne, la cavalerie romaine aux ailes, celle des Gaulois alliés au centre, qui était fortifié des armés à la légère. Annibal se régla sur cette disposition. La cavalerie numide était excellente. Tout ce qu'il avait de cavalerie équipée et bridée égalait le front des Romains. Il jeta sa cavalerie numide [1] sur les ailes, et marcha dans cet ordre contre l'ennemi.

Les généraux et la cavalerie ne demandant qu'à combattre, on commence à charger. Au premier choc, les soldats de Scipion, armés à la légère, eurent à peine lancé leurs premiers traits, qu'épouvantés par la cavalerie carthaginoise qui venait sur eux, et craignant d'être foulés aux pieds par les chevaux, ils plièrent, et s'enfuirent par les intervalles qui séparaient les escadrons romains. La cavalerie du consul fit mieux son devoir, et le combat se soutint longtemps à forces égales. De part et d'autre beaucoup de cavaliers mirent pied à terre, de sorte que l'action devint d'infanterie comme de cavalerie. Pendant ce temps-là les Numides, qui débordaient la cavalerie romaine, se replient court sur les ailes; et pendant que les uns gagnent et pressent les flancs, les autres taillent en pièces ce qui restait des armés à la légère qui s'étaient retirés derrière les combattants, et prennent ensuite la cavalerie à dos. Les Romains étant environnés de toutes parts, la déroute devient générale. Scipion fut blessé dans cette action et mis hors d'état de combattre. Il fut tiré d'entre les mains des ennemis par le courage de son fils, qui n'avait pour lors que dix-sept ans et faisait sa première campagne. Ce jeune héros s'y distingua glorieusement par une action de valeur, et en même temps de piété filiale, en sauvant la vie à son père. C'est le grand Scipion, qui mérita ensuite le surnom d'*Africain*, pour avoir terminé avantageusement cette guerre.

Le consul, blessé dangereusement, se retira en bon ordre, et fut conduit dans son camp par un gros de cavaliers qui le couvraient de leurs armes et de leurs corps : le reste des troupes l'y suivit. Il en sortit bientôt, ayant ordonné à ses soldats de plier secrètement bagage, s'éloigna du Tésin, gagna promptement les rives du Pô, et fit passer ce fleuve à ses troupes avec beaucoup de tranquillité. Ils arrivèrent à Plaisance avant qu'Annibal sût qu'ils étaient décampés d'auprès du Tésin. Il se mit aussitôt à les poursuivre; mais il trouva le pont rompu. Il fit prisonniers seulement six cents hommes, qu'il trouva encore en deçà du fleuve, et qui n'avaient pas fait assez de diligence pour passer de l'autre côté. C'étaient ceux qui avaient été chargés de la garde du fort construit à la tête du pont.

Tel fut le premier combat des Romains et des Carthaginois, qui ne fut, à proprement parler, qu'une rencontre de cavalerie, et non un combat dans les formes. La supériorité de la cavalerie carthaginoise s'y fit remarquer; et l'on jugea dès lors qu'elle serait la principale force de son armée, et que pour cette raison les Romains devaient éviter les plaines larges et découvertes, telles que sont celles qui se trouvent entre le Pô et les Alpes.

Aussitôt après la journée du Tésin, tous les Gaulois du voisinage s'empressèrent à l'envi de venir s'offrir à Annibal, comme ils en avaient d'abord formé le plan, de le fournir de munitions, et de prendre parti dans ses troupes [1]. Et ce fut là, comme Polybe l'a déjà fait remarquer, la principale raison qui obligea ce sage et habile général, malgré le petit nombre et la fatigue de ses troupes, de hasarder une action qui était devenue pour lui d'une absolue nécessité, dans l'impuissance où il était de retourner en arrière quand il l'aurait voulu, parce qu'il n'y avait qu'une victoire qui pût faire déclarer en sa faveur les Gaulois, dont le secours était l'unique ressource qui lui restât dans la conjoncture présente.

[1] Les Numides ne mettaient à leurs chevaux ni frein, ni bride, ni selle.

[1] Polyb. lib. 3, pag. 220. — Liv. lib. 21, cap. 48.

Annibal, ayant passé le Pô sur un pont de bateaux, alla camper tout près des ennemis. La nuit suivante, environ deux mille fantassins et deux cents cavaliers gaulois, qui servaient chez les Romains en qualité de troupes auxiliaires, après avoir tué ceux qui gardaient les portes du camp, passèrent dans celui d'Annibal. Ce général les reçut avec beaucoup de marques d'amitié; et leur ayant promis de grandes récompenses, il les renvoya chacun dans leur pays en leur recommandant d'engager leurs compatriotes dans ses intérêts.

Scipion regarda cette désertion des Gaulois comme le signal d'une révolte générale. Il ne douta point qu'après s'être portés à cet excès de perfidie, ils ne courussent aux armes comme des furieux. C'est pourquoi, malgré la douleur que lui causait encore sa blessure, il partit secrètement vers la fin de la nuit suivante; et s'étant avancé du côté de la Trébie, petite rivière près de Plaisance, il alla camper sur des hauteurs où il n'était pas facile à la cavalerie d'aborder. Sa retraite ne fut pas si secrète qu'auprès du Tésin. Annibal, ayant envoyé après lui, premièrement les Numides, ensuite toute sa cavalerie, aurait infailliblement défait son arrière-garde, si les Numides, emportés par l'avidité du butin, ne se fussent jetés dans le camp que les Romains venaient d'abandonner. Pendant qu'ils fouillent partout sans rien trouver qui soit capable de les dédommager du temps qu'ils perdent, l'ennemi leur échappe des mains. En effet, ils aperçurent aussitôt les Romains occupés à se retrancher au delà de la rivière qu'ils avaient eu tout le temps de passer, et tout leur avantage se borna à tuer un petit nombre de traîneurs qu'ils trouvèrent encore de leur côté.

Scipion, ne pouvant plus supporter la douleur que lui causait l'agitation de la marche, et croyant devoir attendre son collègue, qu'il savait avoir été rappelé de Sicile, choisit le long de la rivière le lieu où il crut pouvoir séjourner avec le plus de sûreté, et s'y retrancha. Annibal n'était pas campé loin de là. Mais, si la victoire qu'il avait remportée sur la cavalerie des Romains lui donnait de la joie, la disette qui augmentait tous les jours, dans une armée obligée de marcher par un pays ennemi sans trouver aucunes provisions préparées sur sa route, ne lui donnait pas moins d'inquiétude. C'est ce qui l'obligea d'envoyer un parti du côté de Clastidium [1], où les Romains avaient fait un grand amas de blé. Celui qu'il avait chargé de cette expédition tenta d'abord de s'en rendre maître par la force; mais Dasius de Brindes, qui commandait dans cette place, ayant offert de la livrer pour de l'argent, il accepta la proposition de ce traître, et il n'en coûta à Annibal que quatre cents pièces d'or pour acheter de quoi nourrir ses troupes pendant tout le temps qu'il demeura aux environs de la Trébie. Il traita favorablement la garnison qu'on lui avait livrée avec la place, afin de se donner dans le commencement la réputation d'un général plein de clémence.

Pendant qu'Annibal faisait la guerre en Italie par terre, les Carthaginois la faisaient par mer et aux environs de la Sicile et des autres îles voisines de l'Italie. De vingt galères à cinq rangs de rames que les Carthaginois avaient mises en mer pour aller ravager les côtes de l'Italie, neuf gagnèrent l'île de Lipari, et huit celle de Vulcain [2]. Les trois autres furent emportées dans le détroit par un coup de vent. Le roi Hiéron, qui pour lors était par hasard à Messine, où il attendait le consul, les ayant aperçues, envoya douze galères, qui les prirent sans peine, et les amenèrent dans le port de cette ville. On apprit des prisonniers qu'on fit sur ces vaisseaux qu'outre la flotte de vingt galères dont ils avaient fait partie, il y en avait une autre de trente-cinq bâtiments de même espèce qui venaient en Sicile pour solliciter les anciens alliés des Carthaginois; qu'ils croyaient que cette seconde flotte était principalement destinée à faire la conquête de la ville de Lilybée; mais qu'elle avait été poussée vers les îles Égates par la même tempête qui les avait dispersés eux-mêmes.

Le roi écrivit sur-le-champ à M. Æmilius, préteur de Sicile, pour lui apprendre ces nouvelles, et l'avertir de l'arrivée des ennemis. Le préteur envoya aussitôt des lieutenants et des tribuns à Lilybée et dans les villes du voi-

[1] Petite ville entre le Pô et les Alpes.
[2] Liv. lib. 21, cap. 49-51.

sinage, avec ordre de tenir leurs soldats prêts, et de veiller surtout à la conservation de Lilybée, où étaient renfermées les provisions et les machines nécessaires pour la guerre. Il publia en même temps une ordonnance qui enjoignait aux matelots et aux soldats qui devaient servir sur mer de faire cuire des vivres pour dix jours, de les porter dans leurs vaisseaux, et de s'embarquer dans le moment qu'on leur en donnerait le signal. Il fit aussi recommander à ceux qui faisaient sentinelle sur les côtes de redoubler de vigilance, et de donner avis de l'arrivée de la flotte ennemie dès qu'ils l'apercevraient en mer. Ainsi, quoique les Carthaginois eussent réglé leur course de façon qu'ils pussent arriver à Lilybée de nuit, on les vit cependant d'assez loin, parce qu'il y avait clair de lune, et qu'ils venaient à hautes voiles. Dans un même instant les sentinelles donnèrent leur signal; on courut aux armes dans la ville, et les vaisseaux furent remplis. On partagea les soldats, en sorte que les uns combattissent de dessus les galères pendant que les autres défendraient les murs et les portes de la ville.

Les Carthaginois, de leur côté, voyant que les ennemis étaient sur leurs gardes, ne voulurent point entrer dans le port avant le jour. Ils passèrent le reste de la nuit à plier leurs voiles, et à disposer leurs vaisseaux pour le combat. Dès que le jour parut, ils s'avancèrent en pleine mer, afin d'avoir assez d'espace pour eux-mêmes, et de laisser aux ennemis la liberté de sortir du port. Les Romains ne refusèrent point la bataille, fiers de l'avantage qu'ils se souvenaient d'avoir remporté sur les Carthaginois à peu près dans les mêmes lieux, et comptant sur le nombre et la valeur de leurs soldats.

Lorsque les deux flottes furent en pleine mer, les Romains, pleins d'ardeur et de confiance, se mirent en devoir de mesurer leurs forces avec celles des Carthaginois. Ceux-ci, au contraire, tâchaient d'éviter le combat d'homme à homme, substituant la ruse à la force, parce que toute leur espérance était uniquement dans la légèreté de leurs vaisseaux, et non dans leur propre courage. Ils avaient en effet beaucoup plus de gens propres à manœuvrer qu'à combattre, et à l'abordage on voyait paraître sur leurs galères bien plus de matelots que de soldats. Cette différence de troupes ayant diminué leur confiance et augmenté celle des Romains, ils prirent bientôt la fuite, laissant au pouvoir des ennemis sept de leurs vaisseaux, avec dix-sept cents prisonniers, tant matelots que soldats, parmi lesquels se trouvèrent trois Carthaginois de la première noblesse. La flotte des Romains se retira sans avoir rien souffert, à l'exception d'une seule galère qui fut percée, et qui néanmoins regagna le port avec les autres. La nouvelle de ce combat n'avait pas encore été portée à Messine, lorsque le consul Sempronius y arriva. En entrant dans le port, il trouva le roi Hiéron qui venait au-devant de lui avec une flotte bien équipée. Ce prince, étant passé de son bord à celui du consul, lui témoigna la joie qu'il avait de le voir arrivé heureusement avec sa flotte et son armée, lui souhaita toute sorte de bons succès en Sicile, et ensuite lui fit connaître l'état de l'île et les entreprises des Carthaginois. Enfin il lui promit que dans un âge avancé il servirait les Romains avec le même zèle et le même courage dont il leur avait donné des preuves dès sa jeunesse. Il lui dit qu'il fournirait gratuitement des vivres et des habits aux légions, et à ceux qui servaient sur la flotte, soldats et matelots; que les ennemis en voulaient à Lilybée et aux autres villes maritimes, et qu'il était à craindre qu'ils ne fussent secondés d'un grand nombre de Siciliens, amateurs de la nouveauté. Le consul, sur cet avis, croyant n'avoir point de temps à perdre, partit pour Lilybée, accompagné d'Hiéron et de sa flotte. Dès qu'ils furent un peu avancés en mer, ils apprirent le combat qui s'était donné près de cette ville et la défaite des Carthaginois.

Quand on fut arrivé à Lilybée, Hiéron prit congé du consul et se retira avec sa flotte. Sempronius, ayant recommandé au préteur qu'il laissa à Lilybée de veiller à la sûreté des côtes, fit voile du côté de Malte, où les Carthaginois tenaient une garnison. Dès qu'il parut, on lui livra Amilcar, fils de Gisgon, qui commandait dans l'île, et environ deux mille soldats qui y étaient sous ses ordres. Quelques jours après il revint à Lilybée, où lui et le préteur vendirent à l'encan tous les prisonniers

qu'ils avaient faits, excepté les personnes d'une naissance distinguée. Le consul, voyant que la Sicile n'avait plus rien à craindre de ce côté-là, passa aux îles de Vulcain[1], où l'on publiait que la flotte des Carthaginois était à la rade; mais il n'y trouva pas un seul ennemi, ils étaient partis do là pour aller piller les côtés d'Italie.

Le consul, en retournant en Sicile, apprit la descente et les ravages de la flotte ennemie, et reçut en même temps des lettres du sénat qui, en lui donnant avis de l'arrivée d'Annibal[2], lui ordonnaient de revenir promptement au secours de son collègue. Partagé entre tant de soins différents, il commença par embarquer son armée, et lui ordonna de se rendre à Rimini par la mer supérieure, autrement Adriatique. Il envoya Sextus Pomponius, son lieutenant, avec vingt-sept galères au secours de la Calabre et de toute la côte maritime d'Italie. Il laissa au préteur M. Æmilius une flotte complète de cinquante galères. Pour lui, après avoir mis la Sicile en état de se défendre, il côtoya l'Italie avec dix vaisseaux, et vint aborder à Rimini, où il prit son armée, avec laquelle il alla joindre son collègue auprès de la Trébie.

Ainsi les deux consuls, avec toutes les troupes de la république, se trouvaient réunis; et l'on s'attendait que bientôt l'on en viendrait à une action générale. Annibal s'était approché du camp des Romains, dont il n'était plus séparé que par la petite rivière. La proximité des armées donnait lieu à de fréquentes escarmouches, dans l'une desquelles Sempronius, à la tête d'un corps de cavalerie, remporta contre un parti de Carthaginois un avantage assez peu considérable, mais qui augmenta beaucoup la bonne opinion que ce général avait déjà de son mérite.

Ce léger succès lui paraissait une victoire complète. Il se vantait avec complaisance d'avoir vaincu l'ennemi, dès la première rencontre, dans un genre de combat où son collègue avait été défait, et d'avoir par là relevé le courage abattu des Romains. Déterminé à engager au plus tôt une bataille décisive, il crut, pour la bienséance, devoir consulter Scipion[1], qu'il trouva d'un avis entièrement contraire au sien. Celui-ci représentait « que, « si l'on donnait aux nouvelles levées le temps « de s'exercer pendant l'hiver, on en tirerait « beaucoup plus de service la campagne sui- « vante : que les Gaulois, naturellement lé- « gers et inconstants, se détacheraient peu à « peu d'Annibal : que lui-même n'était pas « encore entièrement guéri de sa blessure : et « que, lorsqu'il serait en état d'agir, sa pré- « sence pourrait être de quelque utilité dans « une affaire générale : enfin il le priait in- « stamment de ne point passer outre. »

Quelque solides que fussent ces raisons, Sempronius ne put les goûter, ou du moins il n'y eut aucun égard. Il voyait sous ses ordres seize mille Romains et vingt mille alliés, sans compter la cavalerie : c'était le nombre où se montait dans ce temps-là une armée complète, lorsque les deux consuls se trouvaient joints ensemble. L'armée ennemie, quoique grossie par les Gaulois, était moins nombreuse. La conjoncture lui paraissait tout à fait favorable. Il disait hautement « qu'officiers et soldats, « tous demandaient la bataille, excepté son « collègue, qui, ayant par sa blessure le cou- « rage encore plus affaibli que le corps, ne « pouvait entendre parler de combat. Mais « était-il juste de laisser languir tout le monde « avec lui? qu'attendait-il davantage? espé- « rait-il qu'un troisième consul et une nou- « velle armée dussent venir à son secours? « Quelle douleur pour nos ancêtres, disait-il, « s'ils voyaient deux consuls, à la tête de « deux grandes armées, trembler devant ces « mêmes Carthaginois qu'ils allaient autrefois « attaquer jusque sous les murs de Carthage! »

Il tenait de pareils discours et parmi ses soldats et dans la tente même de Scipion. Un intérêt personnel le faisait penser et parler de la sorte. Le temps de l'élection des nouveaux consuls, qui approchait, lui faisait craindre qu'on ne lui envoyât un successeur avant qu'il eût pu en venir aux mains avec Annibal, et il croyait devoir profiter de la maladie de son

[1] Iles au nord de la Sicile. = Maintenant les îles de Lipari. E. B.

[2] Polyb. lib. 3, pag. 220. — Liv. lib. 21, cap. 51.

[1] Polyb. lib. 3, pag. 221-227. — Liv. lib. 21, cap. 52-57. — Appian pag. 317.

collègue pour s'assurer à lui seul tout l'honneur de la victoire. Comme il ne cherchait pas le temps des affaires, dit Polybe, mais le sien, il ne pouvait manquer de prendre de mauvaises mesures ; il donna donc ordre aux soldats de se tenir prêts à combattre.

C'était tout ce que désirait Annibal, qui avait pour maxime qu'un général qui s'est avancé dans un pays ennemi ou étranger, et qui a formé une entreprise extraordinaire, n'a de ressource qu'en soutenant toujours les espérances de ses alliés par quelque nouvel exploit. Sachant qu'il n'aurait affaire qu'à des troupes de nouvelle levée qui étaient sans expérience, il désirait profiter de l'ardeur des Gaulois qui demandaient le combat, et de l'absence de Scipion, à qui sa blessure ne permettait pas d'y assister. Enfin il voyait que le poste qu'il occupait dans une plaine rase et découverte était tout ce qu'il pouvait choisir de plus avantageux pour faire agir sa nombreuse cavalerie et ses éléphants, en quoi consistait la principale force de son armée. Animé par tous ces motifs, il ne songe plus qu'à dresser une embuscade, dont la témérité de Sempronius lui promettait un heureux succès.

Il y avait entre les deux armées un terrain qu'Annibal jugea propre à ce dessein : c'était une plaine unie, mais où coulait un ruisseau dont les bords assez hauts étaient encore hérissés de broussailles et d'épines, et près duquel se trouvaient des cavités assez profondes pour y cacher même de la cavalerie. Il savait que souvent une embuscade est plus sûre dans un terrain plat et uni, mais fourré comme était celui-là, que dans des bois, parce qu'on s'en défie moins. Il ordonna à Magon, son frère, de s'y poster avec deux mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie ; il fit ensuite passer la Trébie aux cavaliers numides, avec ordre de s'avancer dès le point du jour jusqu'aux portes du camp des ennemis pour les attirer au combat, et de repasser la rivière en se retirant, afin d'engager les Romains à la passer aussi et à entrer dans la plaine. Ce qu'il avait prévu ne manqua pas d'arriver. Le bouillant Sempronius envoya d'abord contre les Numides toute sa cavalerie, puis six mille hommes de trait, qui furent bientôt suivis de tout le reste de l'armée. Les Numides lâchèrent pied à dessein ; les Romains les poursuivirent avec chaleur.

Il faisait ce jour-là un brouillard très-froid, et il tombait beaucoup de neige. Comme le consul avait fait sortir les hommes et les chevaux avec précipitation, sans leur avoir fait prendre aucune nourriture, ni leur avoir donné aucun préservatif contre les incommodités du lieu et de la saison, ils étaient transis d'un froid qui devenait encore plus piquant à mesure qu'ils approchaient de la rivière ; mais, lorsqu'en poursuivant les Numides, qui avaient lâché pied à dessein de les attirer, les fantassins furent entrés dans l'eau jusqu'à la poitrine, la pluie de la nuit précédente l'ayant extrêmement grossie, tous leurs membres furent tellement saisis et pénétrés de froid, qu'ils avaient bien de la peine à soutenir leurs armes ; outre qu'ils souffraient de la faim, n'ayant point mangé de tout le jour, qui était déjà bien avancé.

Il n'en était pas ainsi des soldats d'Annibal ; ils avaient allumé par son ordre des feux devant leurs tentes, et s'étaient frotté tous les membres de l'huile qu'on avait distribuée par compagnies pour se les rendre plus souples ; ils avaient aussi pris de la nourriture tout à leur aise. On voit ici quel avantage c'est que d'avoir un chef attentif et prévoyant, à la vigilance duquel rien n'échappe.

Quand les Romains furent sortis de la rivière, Annibal, qui attendait ce moment, fit avancer ses troupes. Le consul, voyant que les Numides, en faisant volte-face, menaient rudement ses cavaliers, devant qui ils avaient feint d'abord de fuir, avait pris le parti de les rappeler. Pour lors on se prépara, de part et d'autre, à une action générale. Voici comme les deux chefs rangèrent chacun leur armée.

Annibal mit au premier rang les frondeurs et les soldats armés à la légère, ce qui faisait environ huit mille hommes. Après eux, il rangea sur une seule ligne son infanterie, qui faisait près de vingt mille hommes, tant Gaulois qu'Espagnols et Africains. Il partagea sur les deux ailes sa cavalerie, qui, en comptant les Gaulois alliés, montait à plus de dix mille hommes, et fortifia ces deux ailes de ses éléphants qu'il plaça partie devant la gauche, partie devant la droite.

Sempronius rangea son infanterie, forte de trente-six mille hommes, sur trois lignes, selon la coutume des Romains. La cavalerie, qui consistait en quatre mille chevaux, fut partagée sur les deux ailes. Les armés à la légère furent placés à la tête de tous. Selon cette disposition, l'armée romaine devait être débordée de beaucoup par l'armée carthaginoise.

Quand on fut en présence, les armés à la légère, de part et d'autre, engagèrent l'action. Autant que cette première charge fut désavantageuse aux Romains, autant elle fut favorable aux Carthaginois. Du côté des premiers, c'étaient des soldats qui depuis le matin souffraient le froid et la faim, et dont les traits avaient été lancés pour la plupart dans le combat contre les Numides : ce qui leur restait de traits étaient si trempés d'eau, qu'ils ne pouvaient être d'aucun usage. La cavalerie et toute l'armée étaient également hors d'état d'agir. Rien de tout cela ne se trouvait du côté des Carthaginois : frais, vigoureux, pleins d'ardeur, rien ne les empêchait de faire leur devoir.

Aussi, dès que les armés à la légère se furent retirés dans les intervalles des lignes, et que l'infanterie pesamment armée en fut venue aux mains, alors la cavalerie carthaginoise, qui surpassait de beaucoup la romaine en nombre, et en vigueur, tomba sur celle-ci avec tant de force et d'impétuosité, qu'en un moment elle l'enfonça et la mit en fuite. Les flancs de l'infanterie romaine se trouvant découverts, les armés à la légère des Carthaginois et les Numides reviennent à la charge, fondent sur les flancs des Romains, y mettent le désordre, et empêchent qu'ils ne puissent se défendre contre ceux qui les attaquaient de front. Le fort de la mêlée était, de part et d'autre, au centre de l'infanterie pesamment armée. Les Romains s'y défendaient avec un courage, ou plutôt avec une fureur que rien ne pouvait vaincre. Ce fut le moment où les Numides sortirent de leur embuscade, chargèrent en queue les légions qui combattaient au centre, et y portèrent une confusion extrême. Les deux ailes, c'est-à-dire les troupes qui tenaient de côté et d'autre au centre, attaquées en front par les éléphants, en flanc par les armés à la légère, furent culbutées dans la rivière. A l'égard du centre, ceux qui étaient à la queue ne purent tenir contre les Numides qui étaient venus fondre sur eux par les derrières, et furent mis entièrement en déroute ; les autres, qui étaient à la tête et sur la première ligne, forcés par une heureuse nécessité de combattre en désespérés, après avoir défait les Gaulois et une partie des Africains, se firent jour à travers les Carthaginois. Voyant alors qu'ils ne pouvaient ni secourir leurs ailes qui avaient été mises entièrement en déroute, ni retourner au camp, dont la cavalerie numide, la rivière et la pluie ne leur permettaient pas de reprendre le chemin, serrés et gardant leurs rangs, ils prirent la route de Plaisance, où ils se retirèrent sans danger, et au nombre de moins de dix mille hommes.

La plupart des autres qui restaient périrent sur les bords de la rivière, écrasés par les éléphants ou par la cavalerie. Ceux qui purent échapper, tant fantassins que cavaliers, se joignirent en gros dont nous venons de parler, et le suivirent à Plaisance. Les Carthaginois poursuivirent l'ennemi jusqu'à la rivière, d'où, arrêtés par la rigueur de la saison, ils revinrent à leurs retranchements. La victoire fut complète, et la perte peu considérable. Il ne resta que très-peu d'Espagnols et d'Africains sur la place. Les Gaulois furent les plus maltraités ; mais tous souffrirent extrêmement de la pluie et de la neige. Beaucoup d'hommes et de chevaux périrent de froid, et l'on ne put sauver qu'un petit nombre d'éléphants.

La nuit suivante, ceux des Romains qui étaient restés à la garde du camp passèrent la Trébie sans que les ennemis s'en aperçussent, à cause d'une violente pluie qui tombait avec grand bruit. Peut-être même qu'épuisés de fatigue, et ayant beaucoup de blessés, les Carthaginois feignirent de ne s'en pas apercevoir, et leur laissèrent le temps de se retirer à Plaisance.

La perte de la bataille ne pouvait être imputée qu'à la témérité et à l'aveugle présomption du consul, qui, malgré les sages remontrances de son collègue, se hâta de donner le combat dans des conjonctures qui toutes lui étaient contraires. Le mauvais succès fut une juste punition de sa vanité, mais n'en fut pas le remède. Pour cacher sa honte et sa défaite,

Il envoya des courriers à Rome, qui n'y dirent autre chose sinon qu'il s'était donné une bataille, et que, sans le mauvais temps, l'armée romaine eût remporté la victoire. D'abord on ne pensa point à se défier de cette nouvelle. Mais on apprit bientôt tout le détail de l'action : que les Carthaginois avaient défait l'armée du consul, qu'ils s'étaient rendus maîtres de son camp ; que les légions avaient fait retraite et s'étaient réfugiées dans les colonies voisines, que tous les Gaulois avaient fait alliance avec Annibal, et que l'armée n'avait de munitions que ce qui lui en venait de la mer par le Pô.

Cette nouvelle causa tant d'effroi dans la ville, que les citoyens croyaient à chaque instant voir arriver l'armée victorieuse devant leurs murailles, sans avoir aucune ressource pour les défendre [1]. Ils disaient qu'après la défaite de Scipion auprès du Tésin, ils avaient rappelé Sempronius de Sicile, et lui avaient ordonné de venir au secours de son collègue : mais après la défaite des deux consuls et des deux armées consulaires, quels autres chefs, quelles autres légions pouvaient-ils opposer à l'ennemi vainqueur ?

Ces tristes réflexions n'occupèrent par longtemps les Romains. Ils songèrent à prévenir les suites d'un si fâcheux événement. On fit de grands préparatifs pour la campagne suivante : on mit des garnisons dans les places ; on envoya des troupes en Sardaigne et en Sicile ; on en fit marcher aussi à Tarente, et dans tous les postes importants. L'on équipa soixante galères à cinq rangs de rames, et l'on dépêcha aussi vers Hiéron pour lui demander du secours. Ce roi leur fournit cinq cents Crétois, et mille rondachers. Enfin il n'y eut point de mesures que l'on ne prît, point de mouvement que l'on ne se donnât : car, ajoute Polybe, tels sont les Romains en général et en particulier : plus ils ont raison de craindre, plus ils deviennent redoutables. Avant tout, ils firent venir de l'armée le consul Sempronius pour présider à l'assemblée où l'on devait procéder à l'élection des consuls. On nomma pour cette charge Cn. Servilius, et C. Flaminius. Nous verrons bientôt quel était le caracrère de ce dernier, après que nous aurons rapporté ce qui se passa en Espagne dans la même année.

Cn. Cornélius Scipion, à qui Publius son frère avait laissé le commandement de l'armée destinée pour l'Espagne, étant parti des embouchures du Rhône avec toute sa flotte, alla aborder à Empories [1]. Il attaqua toutes les villes de la côte, jusqu'à l'Èbre, qui refusèrent de se rendre, et traita avec beaucoup de douceur celles qui se soumettaient de bon gré [2]. Il eut grand soin qu'il ne leur fût fait aucun tort, et mit bonne garnison dans les nouvelles conquêtes qu'il avait faites. Puis, pénétrant dans les terres à la tête de son armée qu'il avait déjà grossie de beaucoup d'Espagnols devenus ses alliés à mesure qu'il avançait dans le pays, tantôt il recevait dans son amitié, tantôt il prenait par force les villes qui se rencontraient sur sa route.

Annibal avait donné à Hannon le gouvernement de cette province en deçà de l'Èbre, et l'avait chargé de la maintenir dans les intérêts des Carthaginois. Pour arrêter les progrès des Romains, et ne pas attendre que tout le pays fût déclaré pour eux, Hannon alla camper à leur vue, et leur présenta la bataille. Scipion l'accepta avec joie, parce que, ne pouvant éviter d'avoir affaire à Asdrubal et à Hannon, il aimait mieux les combattre séparément que de les avoir sur les bras tous les deux ensemble. La victoire lui coûta peu. Il tua aux ennemis six mille hommes, prit le général lui-même avec quelques-uns des principaux officiers, fit deux mille prisonniers, avec ceux qui étaient restés à la garde du camp, dont il se rendit maître, aussi bien que de Scissis[3], ville voisine qu'il prit d'assaut. Il fit dans le camp un butin très-considérable, parce qu'il y trouva les équipages de tous ceux qui étaient passés en Italie avec Annibal.

Avant que le bruit de cette défaite ne se fût répandu, Asdrubal passa l'Èbre avec huit mille hommes de pied et mille cavaliers, et vint au-devant de Scipion, dans la pensée qu'il le rencontrerait arrivant en Espagne. Mais quand

[1] Polyb. lib. 3, pag. 227. — Liv. lib. 21, cap. 57.

[1] Aujourd'hui *Empurias*, capitale du Lampourdan.
[2] Polyb. lib. 3, pag. 228. — Liv. lib. 21, cap. 60, 61.
[3] M. de Marca, cité par Cellarius, croit que c'est aujourd'hui *Guissona*.

il eut appris la perte qu'Hannon avait faite, auprès de Scissis, de la bataille et de son camp, il tourna du côté de la mer. Il trouva assez près de Taragone [1] les matelots et les soldats de la flotte de Scipion épars négligemment dans la campagne, par une suite de la sécurité que leur inspiraient les heureux succès de l'armée de terre; et ayant envoyé contre eux sa cavalerie, il en passe un grand nombre au fil de l'épée, et pousse les autres jusqu'à leurs vaisseaux. Il se retire ensuite, et, repassant l'Èbre, il prit son quartier d'hiver à Carthagène, où il donne tous ses soins à de nouveaux preparatifs et à la garde des pays d'en deçà du fleuve.

Cn. Scipion, de retour à sa flotte, punit selon la sevérité des lois ceux qui avaient négligé le service: puis, ayant réuni les deux armées, celle de mer et celle de terre, il alla prendre ses quartiers à Tarragone. Là, partageant au soldat le butin selon les lois d'une exacte justice, il gagna leur amitié, et leur fit souhaiter avec ardeur la continuation d'une guerre dont ils tiraient de si grands avantages. Tel était en Espagne l'état des affaires.

Annibal, aprés la bataille de la Trébie, fit encore quelques expéditions, mais peu importantes. La rigueur du froid l'obligea de donner à ses troupes un peu de relâche pour se reposer après tant de peines. Dès qu'il lui parut, à des indices encore douteux, que le printemps approchait, il les tira des quartiers d'hiver pour les conduire dans l'Etrurie [2], à dessein de gagner les habitants de ce pays par la douceur, ou de les soumettre par la force, comme il avait fait les Gaulois et les Liguriens.

Il lui fallait passer l'Apennin. Il y fut attaqué d'un orage si effroyable, que ce qu'il avait souffert dans le trajet des Alpes lui parut presque moins affreux en comparaison. Un vent horrible, mêlé de pluie, donnait aux soldats dans le visage avec tant de violence, qu'ils ne pouvaient éviter ou d'abandonner leurs armes, ou d'être renversés, s'ils voulaient se roidir contre la violence de l'ouragan. Ils furent donc obligés de s'arrêter. Mais, comme le vent leur faisait perdre la respiration, ils lui tournérent le dos, et demeurérent quelque temps tranquilles en cet état. Alors le fracas du tonnerre, et les éclairs qui en accompagnaient les épouvantables coups, leur ôtant tout à la fois l'usage des yeux et des oreilles, la frayeur les saisit, et les rendit immobiles. Enfin la pluie cessa. Mais, par une suite ordinaire, le vent s'étant élevé avec encore plus de force, ils furent obligés de camper dans le même lieu où la tempête les avait surpris. Ce fut pour eux une nouvelle fatigue, aussi accablante que la première: car ils ne pouvaient ni développer leurs tentes, ni les poser, le vent les leur arrachant des mains, ou les enlevant de leur place. Et dans le même temps, l'eau que le vent avait élevée s'étant épaissie et glacée sur le sommet des montagnes, il tomba une si grande quantité de neige et de grêle, qu'abandonnant un travail inutile, ils se jetèrent tous par terre, accablés sous le poids de leurs tentes et de leurs vêtements plutôt qu'il n'en étaient couverts. Le froid qui suivit devint si âpre et si pénétrant, que les chevaux, aussi bien que les hommes, firent pendant longtemps d'inutiles efforts pour se relever, leurs nerfs s'étant tellement roidis, qu'il leur était impossible de plier leurs membres et d'en faire usage. Lorsqu'à force de s'agiter et de se mouvoir, ils eurent repris un peu de force et de courage, on commença à allumer des feux de distance en distance, ce qui fut pour eux d'un grand soulagement, et parut leur rendre la vie. Annibal demeura deux jours en cet endroit comme assiégé: et il n'en sortit qu'après avoir perdu un grand nombre d'hommes et de chevaux, avec sept des éléphants qui lui étaient restés après la bataille de la Trébie.

Etant descendu de l'Apennin, [1] il alla camper à dix milles [2] de Plaisance. Le lendemain, il vint chercher l'ennemi avec douze mille hommes d'infanterie et cinq mille de cavalerie. Sempronius, qui était déjà revenu de Rome, ne refusa pas le combat. Les deux armées n'étaient alors éloignées l'une de l'autre que d'une lieue. Dès le jour suivant, elles marchèrent avec une ardeur égale à un combat qui fut longtemps disputé, et où les deux partis

[1] Ville de Catalogne.
[2] Liv. lib. 21, cap. 58.

[1] Liv. lib. 21, cap. 59.
[2] Trois lieues et un tiers. E. B.

eurent alternativement l'avantage l'un sur l'autre. Au premier choc, les Romains furent tellement supérieurs aux Carthaginois, qu'après les avoir mis en fuite, ils les poursuivirent jusque dans leur camp, et entreprirent même de les y forcer; mais Annibal, ayant mis aux portes un petit nombre de soldats, suffisant néanmoins pour en défendre l'entrée, ordonna aux autres de se tenir bien serrés dans le milieu du camp, jusqu'à ce qu'il leur donnât le signal d'en sortir pour aller attaquer les ennemis. Il était environ trois heures après midi lorsque Sempronius, ayant inutilement fatigué ses troupes, et désespérant de pouvoir forcer les Carthaginois, fit sonner la retraite. Aussitôt qu'Annibal se fut aperçu de la retraite des Romains, il ordonna à sa cavalerie de sortir à droite et à gauche; et de fondre sur eux pendant qu'il sortirait lui-même par la porte du milieu pour les aller attaquer avec l'élite de son infanterie. L'affaire eût été des plus sanglantes, si le jour eût permis qu'elle durât plus longtemps. La nuit sépara les combattants, horriblement acharnés les uns contre les autres. Ainsi le nombre des morts ne répondit pas à l'animosité avec laquelle on combattit. La perte n'alla pas à plus de six cents hommes de pied, et trois cents cavaliers de chaque côté. Mais celle que firent les Romains fut plus considérable par la qualité que par le nombre de leurs morts, puisqu'il resta sur la place plusieurs chevaliers, cinq tribuns des légions, et trois des principaux officiers [1] des alliés.

Après ce combat, Annibal se retira dans la Ligurie, dont les habitants, pour lui prouver leur fidélité, lui livrèrent à son arrivée deux questeurs romains, C. Fulvius et C. Lucrétius, deux tribuns légionnaires, et cinq chevaliers, presque tous fils de sénateurs. Sempronius se retira du côté de Lucques.

Pendant cet hiver [2], il arriva plusieurs prodiges à Rome et aux environs, ou, *pour parler plus juste, on en publia un grand nombre auxquels on ajouta foi assez légèrement, comme il arrive quand une fois la superstition s'est emparée des esprits.* Ces paroles de Tite-Live [1] sont remarquables, et montrent qu'il n'était pas si crédule ni si superstitieux que plusieurs se l'imaginent. On s'acquitta fort scrupuleusement de toutes les cérémonies prescrites en pareil cas, et les esprits se trouvèrent fort soulagés après qu'on eut achevé les sacrifices et fait aux dieux les vœux que la sibylle avait marqués.

On avait désigné pour consuls Cn. Servilius et C. Flaminius [2]. Ce dernier s'était fait connaître depuis longtemps pour un esprit brouillon, séditieux, incapable, soit de prendre son parti avec sagesse, soit de fléchir après l'avoir pris une fois. Nous avons vu qu'il avait eu de vives contestations avec les sénateurs, en premier lieu pendant son tribunat, et une seconde fois dans son premier consulat, d'abord au sujet du consulat même qu'on voulait l'obliger d'abdiquer, puis à l'occasion du triomphe dont on avait entrepris de le priver. Il s'était encore rendu odieux aux sénateurs, à cause d'une nouvelle loi que Q. Claudius avait portée contre leur ordre, n'ayant de tous les sénateurs que le seul Flaminius qui l'appuyât dans cette entreprise. Cette loi faisait défense à tout sénateur d'avoir une barque qui tînt plus de trois cents *amphores*, qui équivalent au poids de quinze mille six cent vingt-cinq de nos livres, ou moins de huit tonneaux [3], comme l'on compte sur mer. Q. Claudius trouvait que c'était assez pour transporter à Rome les fruits que les sénateurs recueillaient dans leurs terres, et qu'il était indigne de leur rang d'exercer aucune espèce de trafic ou de commerce. La haine du sénat ne servit qu'à acquérir à Flaminius la faveur du peuple, qui par une affection aveugle l'éleva une seconde fois au consulat.

Désigné consul, il se persuada que les sénateurs, pour se venger de lui, le retiendraient à Rome, soit en alléguant de mauvais

[1] *Præfectos.*

[2] « Romæ aut circa urbem multa eâ hieme prodigia « facta : aut (quod evenire solet motis semel in religio- « nem animis) multa nunciata et temerè credita sunt. » (Liv.

[1] Liv. lib. 21, cap. 62.

[2] Liv. lib. 21, cap. 63.

[3] Le tonneau de mer pèse deux mille livres, au dire du dictionnaire de Trévoux. — Trois cents amphores représentent 78 hectolitres. E. B.

presages, soit à l'occasion des féries latines, ou enfin en apportant quelqu'un des prétextes dont on avait coutume de se servir pour retarder le départ des consuls. Résolu de couper court à toutes ces difficultés, il feignit d'avoir affaire à la campagne; et étant sorti de Rome, il s'en alla furtivement dans sa province, n'étant encore que particulier. Cette évasion, quand elle fut devenue publique, anima encore davantage les sénateurs, déjà fort irrités contre lui. On disait hautement « que Flaminius avait déclaré la guerre non-seulement « au sénat, mais aux dieux mêmes : qu'ayant « été fait consul la première fois contre les « auspices, il s'était moqué des hommes et « des dieux, qui de concert lui défendaient « de donner bataille; que maintenant, agité « par les reproches que sa conscience lui faisait de son impiété, il avait évité de paraître au Capitole, et d'y faire la cérémonie « auguste de son entrée dans le consulat, « pour n'être point obligé d'invoquer le grand « Jupiter en un jour si solennel; pour ne « point voir ni consulter le sénat, qu'il haïssait seul de tous les Romains, et de qui il « savait qu'il avait mérité d'être haï; pour se « soustraire aux cérémonies les plus augustes « et les plus indispensables; pour éviter de « faire dans le Capitole les vœux ordinaires « pour la prospérité de la république et pour « la sienne propre, et partir ensuite revêtu « des marques honorables de sa dignité : qu'il « était sorti de Rome à la dérobée comme le « dernier des valets de son armée, sans être « précédé de ses licteurs, sans faire porter « devant lui les haches et les faisceaux, à peu « près comme s'il eût quitté sa patrie pour aller en exil. Croyait-il plus honorable et plus « décent pour lui et pour l'empire romain de « faire une cérémonie si sainte et si éclatante « à Rimini qu'à Rome, et dans une hôtellerie qu'à la vue de ses dieux domestiques? »

Les plaintes de tout le sénat, et les députés qu'on lui envoya pour l'obliger de revenir et de prendre possession du consulat selon les formes accoutumées, ne gagnèrent rien sur son esprit. Il entra en charge à Rimini. Ayant reçu deux légions de Sempronius, l'un des consuls de l'année précédente, et deux de C. Atilius, préteur, il traversa les sentiers de l'Apennin pour se rendre dans l'Etrurie.

CN. SERVILIUS.[1]
C. FLAMINIUS. II.

Servilius entra en charge à Rome aux ides, c'est-à-dire le 15 de mars, jour solennel et marqué alors pour cette cérémonie, et assembla les sénateurs pour les consulter sur les opérations de la campagne qu'il allait commencer[2]. Cette délibération donna lieu de renouveler les reproches contre Flaminius. Ils se plaignaient d'avoir créé deux consuls, et de n'en avoir qu'un : que Flaminius ne pouvait passer pour tel, étant parti de Rome sans autorité et sans auspice; que c'était au Capitole que les consuls recevaient ces deux caractères à la vue des dieux et des citoyens de Rome, après avoir célébré les féries latines, et fait sur la montagne d'Albe et dans le temple du grand Jupiter les sacrifices accoutumés, et non pas dans la province et dans une terre étrangère, où il n'avait porté que la qualité de particulier. Servilius, après avoir reçu ses instructions, s'en alla avec ses troupes à Rimini, pour fermer aux ennemis les passages de ce côté-là.

Il laissa Rome dans une grande inquiétude. La crainte était augmentée par les prodiges qu'on annonçait de toutes parts. On ordonna des sacrifices, des processions, des prières dans tous les temples. Outre beaucoup d'autres actes de religion, on donna un festin public, et l'on annonça les fêtes de Saturne[3] par des cris qui furent continués pendant un jour et une nuit. On fit de cette cérémonie une fête annuelle, que le peuple eut ordre de célébrer à perpétuité. J'en marquerai les circonstances à la fin de ce paragraphe.

Annibal passa son quartier d'hiver dans la Gaule cisalpine. Il traitait fort différemment les prisonniers de guerre, selon qu'ils étaient Romains ou alliés. Il retenait dans les prisons

[1] An. R. 535; av. J. C. 217.
[2] Liv. lib. 22, cap. 1.
[3] Cette fête avait été établie près de trois cents ans auparavant. (Liv. lib. 2, cap. 21.) On ne fit ici que la renouveler.

les Romains, et leur donnait à peine le nécessaire [1], au lieu qu'il usait de toute la douceur possible à l'égard de ceux qu'il avait pris sur les alliés. Il les assembla un jour, et leur dit « que ce n'était pas pour leur faire la « guerre qu'il était venu, mais pour prendre « leur défense contre les Romains : qu'il fal- « lait donc, s'ils entendaient leurs intérêts, « qu'ils embrassassent son parti, puisqu'il n'a- « vait passé les Alpes que pour remettre les « Italiens en liberté, et les aider à rentrer « dans les villes et dans les terres d'où les « Romains les avaient chassés. » Après ce discours, il les renvoya sans rançon dans leur pays. C'était une ruse pour détacher des Romains les peuples d'Italie, pour les porter à s'unir avec lui, et pour soulever en sa faveur tous ceux dont les villes ou les ports étaient soumis à la domination romaine.

Ce fut dans ce même quartier d'hiver qu'il s'avisa d'un stratagème vraiment carthaginois. Il était environné de peuples légers et inconstants, et la liaison qu'il avait contractée avec eux était encore toute récente. Il avait à craindre que [2], changeant à son égard de dispositions, ils ne lui dressassent des pièges, et n'attentassent sur sa vie. Pour la mettre en sûreté, il fit faire des perruques et des habits pour toutes les différentes sortes d'âge : il prenait tantôt un de ces équipages, et tantôt l'autre, et se déguisait si souvent, que non-seulement ceux qui ne le voyaient qu'en passant, mais ses amis mêmes, avaient peine à le reconnaître.

Cependant les Gaulois souffraient impatiemment que la guerre se fît dans leur pays. Ils n'avaient été engagés à suivre Annibal que par l'espérance du butin [3]. Ils voyaient qu'au lieu de s'enrichir aux dépens d'autrui, leur pays, devenu le théâtre de la guerre, était également foulé par les quartiers d'hiver des deux armées. Annibal avait tout à craindre de ce mécontentement, qui éclatait déjà par des murmures et des plaintes assez publiques. Pour en détourner les effets, dès que l'hiver fut passé, il se hâta de décamper. Il savait que Flaminius était arrivé à Arrétium dans l'Étrurie : il dirigea sa marche de ce côté-là. Il commença par consulter ceux qui connaissaient le mieux ce pays, pour savoir quelle route il prendrait pour aller aux ennemis. On lui en indiqua plusieurs, qui lui déplurent comme trop longues, et qui l'exposaient à être traversé par les ennemis. Il y en avait une qui conduisait à travers certains marais. Celle-ci se trouva plus de son goût, et plus conforme au vif désir qu'il avait d'en venir aux mains avec le consul avant que son collègue eût pu le joindre; il la préféra. Au bruit qui s'en répandit dans l'armée, chacun fut effrayé. Il n'y eut personne qui ne tremblât à la vue des fatigues et des dangers que l'on éprouverait en passant ces marécages, dans lesquels même l'Arno depuis quelques jours s'était débordé.

Annibal, bien informé que le fond en était ferme, leva le camp, et fit son avant-garde des Africains, des Espagnols, et de tout ce ce qu'il avait de meilleures troupes [1]. Il y entremêla le bagage, afin que, s'ils étaient obligés de s'arrêter, ils ne manquassent de rien. Le corps de bataille était composé de Gaulois, et la cavalerie faisait l'arrière-garde. Il en avait donné la conduite à Magon, avec ordre de faire avancer de gré ou de force les Gaulois, en cas que, par lâcheté ils parussent se rebuter et vouloir rebrousser chemin.

Les Espagnols et les Africains traversèrent sans beaucoup de peine. On n'avait point encore marché dans ce marais; il fut assez ferme sous leurs pieds. D'ailleurs, c'étaient des soldats endurcis à la fatigue, et accoutumés à ces sortes de travaux. Il n'en fut pas de même quand les Gaulois passèrent. Le marais avait été foulé par ceux qui les avaient précédés. Ils ne pouvaient avancer qu'avec une peine extrême; et, peu faits à ces marches pénibles, ils ne supportaient celle-ci qu'avec la dernière impatience. Cependant il ne leur était pas possible de retourner en arrière; la cavalerie les poussait sans cesse en avant. Il faut convenir que toute l'armée eut beaucoup à souffrir : pendant quatre jours et trois nuits elle eut le pied dans l'eau; mais les Gaulois

[1] Polyb. lib. 3, pag. 229.
[2] Polyb. lib. 3, pag. 229. — Liv. lib. 22, cap. 1. — Appian pag. 316.
[3] Polyb. lib. 3, pag 230. — Liv. lib. 22, cap. 1.

[1] Polyb. lib. 3, pag. 230, 231. — Liv. lib. 22, cap. 2.

souffrirent plus que tous les autres. La plupart des bêtes de charge moururent dans la boue. Elles ne laissèrent pas même alors d'être de quelque utilité : hors de l'eau, sur les ballots qu'elles portaient, on dormait au moins quelque partie de la nuit. Quantité de chevaux y perdirent la corne de leurs pieds. Annibal lui-même, monté sur le seul éléphant qui lui restait, eut toutes les peines du monde à en sortir. Une fluxion qui lui survint sur les yeux, causée, tant par l'alternative du froid et du chaud, assez ordinaire au commencement du printemps, que par les insomnies continuelles et les vapeurs grossières du marais, le tourmenta beaucoup ; et comme la conjoncture ne lui permettait pas d'arrêter pour se guérir, cet accident lui fit perdre un œil.

Lorsqu'il fut sorti avec bien de la peine de ces terres humides et marécageuses, il campa dans le premier endroit sec qu'il rencontra, pour donner quelque relâche à ses troupes ; et, ayant appris par ses coureurs que l'armée ennemie était encore aux environs d'Arrétium, il s'attacha avec une application infinie à connaître [1], d'un côté les desseins et le caractère du consul, de l'autre la situation du pays, les moyens dont il devait se servir pour avoir des vivres, les chemins par où il pouvait les faire conduire dans son camp, et généralement toutes les choses qui pouvaient lui être avantageuses dans la conjoncture présente, attentions bien dignes d'un grand homme de guerre et qui n'agit point au hasard. Il sut donc que le pays entre Fésules et Arrétium [2] était le plus fertile de l'Italie, et qu'on y trouvait en abondance des troupeaux, des blés, et tous les fruits que la terre produit pour la nourriture des hommes : à l'égard de Flaminius, que c'était un homme habile à s'insinuer dans l'esprit de la populace, mais qui, sans avoir aucun talent pour le gouvernement ni pour la guerre, avait une haute idée de sa capacité dans l'un et dans l'autre, et par cette raison ne consultait et ne croyait personne ; du reste, vif, bouillant, hardi jusqu'à la témérité. De là Annibal conclut que, s'il faisait le dégât de la campagne sous ses yeux, il l'attirerait infailliblement à un combat.

Il n'oublia rien de ce qui pouvait irriter le caractère bouillant de son adversaire et le précipiter plus infailliblement dans les vices qui lui étaient naturels. Ainsi, laissant l'armée romaine à la gauche, il prit sur la droite du côté de Fésules, et, mettant tout à feu et à sang dans le plus beau pays de l'Étrurie, il étala aux yeux du consul le plus de ravage et de désolation qu'il lui fut possible. Flaminius n'était pas d'humeur à rester tranquille dans son camp, quand même Annibal serait demeuré en repos dans le sien. Mais quand il vit qu'on pillait à ses yeux les terres des alliés, qu'on emportait impunément le butin qu'on avait fait sur eux, et que la fumée lui annonçait de tous côtés la ruine entière du pays, il crut que c'était une honte pour lui qu'Annibal marchât la tête levée par le milieu de l'Italie [1], près de s'avancer jusqu'aux portes de Rome sans trouver de résistance. Ce fut inutilement que tous ceux qui composaient le conseil de guerre voulurent lui persuader « de « préférer le parti le plus sûr à celui qui paraissait le plus glorieux ; d'attendre son collègue pour agir tous deux de concert avec « toutes les forces de l'empire réunies ensemble, et de se contenter jusque-là de détacher la cavalerie et l'infanterie légère pour « empêcher les ennemis de faire leurs ravages « avec tant de licence et de sécurité. » Flaminius ne put entendre ces sages discours sans indignation. Il sortit brusquement du conseil, et donna en même temps le signal de la marche et du combat. *Oui sans doute*, dit-il, *demeurons les bras croisés devant les murs d'Arrétium : car c'est là notre patrie ; c'est là que sont nos dieux pénates. Souffrons qu'Annibal, échappé de nos mains, désole impunément l'Italie, et que, mettant tout à feu et à sang, il arrive jusqu'aux portes de Rome. Et pour nous, gardons-nous bien de sortir d'ici qu'un arrêt du sénat ne vienne tirer Flaminius d'Arrétium, comme autrefois Camille de Véies, pour aller au secours de la patrie.*

[1] Polyb. lib. 3, pag. 230. — Liv. lib. 22, cap. 3

[2] *Fiesole* et *Arezzo*, villes de Toscane.

[1] Polyb. lib. 3, pag. 233. — Liv. lib. 22, cap. 3. — Appian., pag. 319.

En disant ces mots, il sauta sur son cheval : mais le cheval s'abattit sous lui et le fit tomber la tête la première. Tous ceux qui étaient présents furent effrayés de cet accident, comme d'un mauvais présage : pour lui, il n'en fit aucun cas. L'officier qui présidait aux auspices lui ayant annoncé que les poulets ne mangeaient point [1], et qu'il fallait remettre le combat à un autre jour : *Et s'il leur prend fantaisie encore de ne point manger*, dit Flaminius, *que faudra-t-il faire? Se tenir en repos*, répondit l'officier. *Merveilleux auspices!* s'écria Flaminius. *Si les poulets ont bon appétit, on pourra donner le combat; s'ils ne mangent point, parce qu'ils seront bien rassasiés, il faudra se donner de garde de livrer la bataille!* Il donna ordre qu'on prît les drapeaux et qu'on le suivît. Dans le moment même on vint l'avertir qu'un porte-enseigne ne pouvait, quelque effort qu'il fît, arracher de terre son drapeau, qui, selon l'usage, y était enfoncé. Flaminius, sans faire paraître aucun étonnement, se tournant du côté de celui qui lui annonçait cette nouvelle: *Ne m'apportes-tu point aussi*, lui dit-il, *des lettres du sénat pour m'empêcher de donner bataille? Va-t'en : dis au porte-enseigne que, si la crainte a glacé ses mains, il creuse la terre tout autour pour retirer son drapeau.*

Dès lors l'armée commença à marcher. Pendant que la présomption du chef inspirait une certaine joie au soldat, qui était frappé de l'air de confiance de son général, sans être en état de peser les motifs de cette confiance, les premiers officiers, qui avaient été d'un avis contraire dans le conseil, étaient de plus effrayés de présages qui leur semblaient annoncer un événement funeste.

Cependant Annibal avançait toujours vers Rome [2], ayant Cortone à sa gauche, et le lac de Trasimène à sa droite. Quand il vit que le consul approchait, il étudia le terrain, pour livrer bataille à son avantage. Sur sa route il trouva un vallon fort uni et spacieux. Deux chaînes de montagnes le bordaient de côté et d'autre dans sa longueur. Il était fermé au fond par une colline escarpée et de difficile accès. A l'entrée se présentait le lac, entre lequel et le pied des montagnes il y avait un défilé étroit qui conduisait dans le vallon. Il fila par ce sentier, gagna la colline du fond, et s'y posta avec les Espagnols et les Africains. A droite, derrière les hauteurs, il plaça les Baléares et les autres gens de trait. Pour la cavalerie et les Gaulois, il les posta derrière les hauteurs de la gauche, et les étendit de manière que les derniers touchaient au défilé par lequel on entrait dans le vallon. Il passa une nuit entière à dresser ses embuscades ; après quoi il attendit tranquillement qu'on vînt l'attaquer.

Le consul marchait derrière avec un empressement extrême de joindre l'ennemi. Le premier jour, comme il était arrivé tard, il campa auprès du lac. Il ne fallait pas une grande expérience de la guerre pour voir que c'était se perdre que de s'engager dans un pareil défilé : cependant le lendemain avant la pointe du jour, sans avoir pris la précaution de faire reconnaître les lieux, et sans attendre que le jour l'éclairât suffisamment, il y fait entrer ses troupes. Il poussa même si loin sa folle confiance, qu'il se fit suivre par une troupe de valets d'armée qui portaient des chaînes dont il prétendait charger les Africains, déjà vaincus dans son imagination [1]. Il s'était élevé ce matin-là un brouillard fort épais. Quand le consul eut étendu ses troupes dans la plaine, il crut n'avoir affaire qu'à ceux des Carthaginois qu'il voyait devant lui, et qui avaient Annibal à leur tête. Il ne pensa point du tout qu'il pût y avoir d'autres corps de troupes embusqués des deux côtés derrière les montagnes. Annibal, l'ayant laissé avancer plus de la moitié du vallon, et voyant l'avant-garde des Romains assez près de lui, donna le signal du combat, et envoya ordre à ceux qui étaient en embuscade d'attaquer en même temps l'ennemi de tous côtés. On peut juger du trouble des Romains.

Ils n'étaient pas encore rangés en bataille et n'avaient pas préparé leurs armes, lorsqu'ils se virent assaillis en même temps par devant, par derrière et par les flancs. Flaminius, des-

[1] Cic. de Div. lib. 1, n. 77.

[2] Polyb. lib. 3, pag. 234-236. — Lib. 22, cap. 4-7 — Plut. in Fab. pag. 175.

[1] Polyb

titué d'ailleurs de toutes les qualités nécessaires à un grand général, avait du courage : seul intrépide dans une consternation si universelle, il anime ses soldats de la main et de la voix, et les exhorte à se faire un passage par le fer à travers les ennemis. Mais le tumulte qui règne partout, les cris affreux des combattants et le brouillard qui s'était élevé, empêchent qu'on ne puisse ni le voir, ni l'entendre. Cependant, lorsqu'ils aperçurent qu'ils étaient enfermés de tous côtés ou par les ennemis, ou par le lac et les montagnes, l'impossibilité de se sauver par la fuite rappela leur courage, et l'on commença à combattre de tous côtés avec une animosité étonnante. L'acharnement fut si grand dans les deux armées, que personne ne sentit le tremblement de terre qui produisit des effets violents, jusqu'à renverser des villes presque entières en plusieurs contrées de l'Italie.

L'action dura trois heures. Flaminius, ayant été tué par un Gaulois Insubrien, les Romains commencèrent à plier, et prirent ensuite ouvertement la fuite. Un grand nombre, cherchant à se sauver, se précipitèrent dans le lac. D'autres, ayant pris le chemin des montagnes, se jetèrent eux-mêmes au milieu des ennemis qu'ils voulaient éviter. Six mille seulement s'ouvrirent un passage à travers les vainqueurs, et se retirèrent dans un lieu de sûreté; mais ils furent arrêtés et faits prisonniers le lendemain par Maharbal, qui les enveloppa et les réduisit à une si grande extrémité qu'ils mirent bas les armes, et se rendirent sous la promesse qui leur fut faite qu'ils auraient la liberté de se retirer.

Telle fut la fameuse bataille de Trasimène, que les Romains mettent au nombre de leurs plus grandes calamités; tel le fruit de la témérité de Flaminius. Il lui en coûta la vie à lui-même, et à Rome la perte de tant de braves gens, qui auraient été invincibles sous un autre général. Quinze mille Romains furent tués dans le combat même. Environ dix mille se rendirent à Rome par différents chemins. Il ne fut tué que quinze cents hommes du côté des Carthaginois; mais il leur mourut un grand nombre de blessés. Annibal traita fort durement les prisonniers romains, ceux même qui s'étaient rendus à Maharbal, prétendant que cet officier n'avait point été en droit de traiter avec eux sans l'avoir consulté. Pour les Latins alliés des Romains, il les renvoya sans rançon. Il fit chercher inutilement le corps de Flaminius pour lui donner une sépulture honorable. Il rendit les derniers devoirs aux officiers et aux soldats de son armée qui étaient restés sur le champ de bataille; après quoi il mit ses troupes en quartiers de rafraîchissement.

Il n'est pas nécessaire que je ramasse ici sous un même point de vue toutes les fautes de Flaminius. Elles sont sensibles, grossières, et frappent les yeux les moins clairvoyants. Voilà ce que produit une aveugle estime de soi-même, et une folle présomption qui ne doute de rien, qui croirait se déshonorer que de demander ou de suivre conseil, qui se flatte toujours d'un succès heureux sans avoir pris aucune mesure pour se l'assurer, et qui ne voit le péril que lorsqu'il n'est plus possible de l'éviter.

Quel contraste dans Annibal, qui montre dans l'action dont il s'agit toutes les qualités d'un grand général d'armée! vigilance, activité, prévoyance de l'avenir, science profonde de toutes les règles de l'art militaire et de toutes les ruses de guerre, attention infatigable à se faire instruire de tout, enfin habileté merveilleuse à profiter des conjonctures du temps, des lieux, des personnes, et à les faire toutes servir à ses desseins.

Je ne puis pardonner au peuple romain d'avoir, par prévention pour un factieux qui savait le flatter, opposé à un si formidable ennemi un capitaine aussi méprisable qu'était Flaminius. De tels choix, et ils ne sont pas rares, mettent souvent un état à deux doigts de sa perte.

Dès que le bruit se fut répandu à Rome de la défaite de l'armée auprès du lac de Trasimène, tout le peuple courut [1] dans la place publique avec beaucoup de frayeur et de consternation. Les dames, errant par les rues, demandaient à tous ceux qu'elles rencontraient quelle était donc cette fâcheuse nouvelle qui venait d'arriver, et en quel état se trouvait l'armée de la république. On s'assemblait en foule autour de la tribune aux harangues et

[1] Polyb. lib. 3, pag. 256. — Liv. lib. 22, cap 7.

du sénat, et l'on invitait les magistrats à s'y rendre, pour apprendre d'eux ce qui s'était passé. Enfin, vers le soir, le préteur M. Pomponius parut en public. Il ne chercha aucun détour pour adoucir l'exposé d'un événement si funeste : l'infortune était trop grande pour pouvoir être palliée. *Nous avons*, dit-il, *perdu une grande bataille*. Quoiqu'il ne fût entré dans aucun détail, les particuliers, sur des bruits confus, ne laissaient pas de rapporter diverses circonstances : « que le consul avait « été tué : que la plus grande partie des trou- « pes était restée sur la place ; qu'il ne s'était « sauvé qu'un petit nombre de soldats que la « fuite avait dispersés dans l'Étrurie, ou que « le vainqueur avait faits prisonniers. »

Ceux dont les parents avaient servi sous le consul Flaminius avaient l'esprit partagé en autant d'inquiétudes qu'il y a de malheurs différents qui peuvent arriver à des vaincus ; et personne ne savait encore ce qu'il devait espérer ou craindre. Le lendemain, et plusieurs jours après, on vit aux portes une multitude de citoyens, mais beaucoup plus de femmes que d'hommes, qui attendaient le retour de leurs proches, ou de ceux qui leur en pouvaient dire des nouvelles. Et s'il arrivait quelqu'un de leur connaissance, ils l'entouraient aussitôt, et ne le quittaient point qu'ils n'eussent tiré de lui toutes les particularités qu'ils désiraient savoir. Ils s'en retournaient ensuite dans leurs maisons, la douleur ou la joie peinte sur le visage, selon la différence des nouvelles qu'ils avaient apprises, accompagnés de gens qui leur faisaient des compliments de félicitation ou de condoléance.

Les femmes, encore plus que les hommes, firent éclater leur tristesse ou leur joie. On rapporte qu'il y en eut une qui mourut aux portes mêmes de la ville, à la vue inopinée de son fils qui revenait de l'armée ; qu'une autre, à qui l'on avait faussement annoncé la mort du sien, expira d'un excès de joie dans le moment même qu'elle le vit entrer dans son logis, où elle s'abandonnait à la douleur. Pendant plusieurs jours les préteurs tinrent le sénat assemblé depuis le matin jusqu'au soir pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre, et déterminer quel chef et quelles troupes ils pourraient opposer aux Carthaginois victorieux.

Avant qu'ils eussent pris aucune mesure certaine, on leur vint tout d'un coup annoncer un nouveau malheur [1]. Annibal avait défait quatre mille cavaliers, que le consul Cn. Servilius envoyait au secours de son collègue, mais qui s'étaient arrêtés dans l'Ombrie dès qu'ils avaient appris ce qui s'était passé auprès du lac de Trasimène. Cette perte fit différentes impressions sur les esprits : les uns la regardaient comme peu importante en comparaison de celle qu'on avait faite auparavant, dont ils étaient uniquement occupés : les autres n'en jugeaient pas par le nombre de ceux qu'on avait perdus [2] ; mais, comme le moindre accident suffit pour accabler un corps déjà affaibli par une dangereuse maladie, pendant que celui qui a encore toute sa vigueur peut résister à un choc beaucoup plus rude, de même ils croyaient qu'on devait considérer la défaite de ces cavaliers non en elle-même, mais selon le rapport qu'elle avait aux forces épuisées de la république, qui la mettaient hors d'état de soutenir le plus léger échec. Dans une si triste conjoncture, on eut recours à un remède qui n'avait point été employé depuis longtemps, et l'on résolut de créer un dictateur. Nous verrons dans le livre suivant sur qui ce choix tomba.

Digression sur les Saturnales

Les Saturnales étaient une fête instituée en l'honneur de Saturne. La fable, qui en a fait un dieu, a caché sous plusieurs fictions la vérité de son histoire. On croit que Saturne était un roi fort puissant. Après divers événements, vaincu par son fils Jupiter, qui s'empara de son trône, il se retira auprès de Janus, roi des Aborigènes en Italie [3], dont il fut bien

[1] Liv. lib. 22, cap. 8.

[2] « Pars non id quod acciderat per se æstimare : sed, « ut in affecto corpore quamvis levis causa magis, quam « valido gravior, sentiretur, ita tum ægræ et affectæ ci- « vitati quodcumque adversi inciderit, non rerum ma- « gnitudine, sed viribus extenuatis, quæ nihil quod ag- « gravaret pati possent, æstimandum esse. » (Liv.)

[3] « Italiæ cultores primi Aborigines fuere : quorum « rex Saturnus tantæ justitiæ fuisse traditur, ut neque « servierit sub illo quisquam, neque quidquam privatæ « rei habuerit ; sed omnia communia et indivisa omnibus

reçu. Il gouverna avec lui ces peuples, qui étaient presque sauvages, régla leurs mœurs, leur donna des lois, leur apprit à cultiver la terre, inventa la faucille à moissonner, qui lui resta pour symbole. La paix et l'abondance dont ils jouirent pendant son règne firent donner à cet heureux temps le nom de *siècle d'or*; et ce fut pour en retracer la mémoire qu'on institua la fête des Saturnales.

On s'attacha particulièrement à représenter dans cette fête l'égalité qui régnait du temps de Saturne parmi les hommes, vivant sous les lois de la nature sans diversité de conditions, la servitude ne s'étant introduite dans le monde que par la violence et la tyrannie.

Cette fête commença, à ce que l'on croit, dès le temps de Janus, qui survécut à Saturne, et le mit au nombre des dieux. Elle n'était originairement qu'une solennité populaire. Tullus Hostilius donna à cette coutume dans Rome le sceau de l'autorité publique, et l'éleva au rang de fête légitime; du moins en fit-il le vœu [1]. Il paraît que ce vœu ne fut accompli que sous le consulat d'A. Sempronius et de M. Minutius, du temps desquels on fit la dédicace d'un temple consacré à Saturne, qui devint le trésor public du peuple romain (*ærarium*), où l'on gardait les deniers et les actes publics. En même temps fut établie dans toutes les formes la fête des Saturnales. La célébration en fut apparemment discontinuée dans la suite, et rétablie à perpétuité dans la seconde année de la guerre d'Annibal, sous le consulat de Servilius et de Flaminius, comme nous l'avons marqué.

C'étaient des jours de réjouissances [3], qui se passaient en festins. Les Romains quittaient la toge, et paraissaient en public en habit de table. Ils s'envoyaient des présents, comme aux étrennes, qui s'appelaient *apophoreta*, et qui ont donné le nom au dernier livre des épigrammes de Martial. Les jeux de hasard, défendus en un autre temps, étaient alors permis. Le sénat vaquait, les affaires du barreau cessaient, les écoles étaient fermées. Il paraissait de mauvais augure de commencer la guerre et de punir les criminels pendant un temps consacré aux plaisirs.

Les enfants annonçaient la fête en courant dans les rues dès la veille, et criant : *Io saturnalia*. On voit encore des médailles sur lesquelles ces mots sont gravés. C'est le fondement de la raillerie piquante que le fameux Narcisse [4], affranchi de Claude, essuya lorsque cet empereur l'envoya dans les Gaules pour apaiser une sédition qui s'était élevée parmi les troupes. Étant monté sur le tribunal pour haranguer l'armée à la place du général, les soldats se mirent à crier : *Io saturnalia*, voulant dire que c'était la fête des Saturnales, où les esclaves faisaient les maîtres.

Cette fête ne durait d'abord qu'un jour. Dans la suite elle fut portée jusqu'à trois, puis jusqu'à cinq, et enfin jusqu'à sept, en y joignant les deux jours d'une fête contiguë. Elle se célébrait dans le mois de décembre, le 14 avant les calendes [5] de janvier.

La plus singulière et la plus remarquable des pratiques qui s'observaient pendant les saturnales est celle qui regarde les esclaves ; et c'est pour cela que je l'ai réservée pour la fin. J'ai déjà remarqué que cette fête avait été principalement établie pour conserver le souvenir de l'égalité primitive et naturelle qui était entre tous les hommes. C'est pour cela qu'alors la puissance des maîtres sur les esclaves était suspendue [6]. Ils se faisaient un divertissement de changer d'état et d'habit avec eux ; ils leur donnaient autorité sur toute la maison, qui leur devenait soumise comme une petite république ; ils voulaient qu'on leur rendît les mêmes respects et les mêmes de-

« fuerint, veluti unum cunctis patrimonium esset. Ob « cujus exempli memoriam, cautum est ut Saturnalibus, « exæquato omnium jure, passim in conviviis servi cum « dominis recumbant. » (JUSTIN. lib. 43, cap. 1.)

[1] Dionys. lib. 3, pag. 175. — Liv. lib. 2, cap. 21.

[2] Liv. lib. 22, cap. 1.

[3] « Hilara sanè Saturnalia. » (CIC. *Epist. ad Attic.* lib. 5, n. 20.)

[4] Dio. lib. 60, pag. 677.

[5] Le 14 avant les cal. de janv. dans l'année de Numa, où le mois de décembre n'avait que 29 jours, était le 17 décembre. Depuis la réformation du calendrier par César, qui donna 31 jours à ce mois, c'était le 19.

[6] « Instituerunt diem festum, quo non solùm cum servis domini vescerentur, sed quo utique honores illis « in domo gerere, jus dicere permiserunt, et domum « pusillam rempublicam esse judicaverunt. » (SEN. « *Epist.* 47.)

voirs qu'à eux. Non-seulement ils les admettaient à leur table, mais, selon Athénée [1], ils les y servaient. Enfin ils leur donnaient la liberté de dire et de faire tout ce qu'il leur plaisait. C'est ce droit dont Horace accorde l'exercice à Davus son esclave [2], qui souhaitait lui dire bien des choses, mais qui craignait de lui déplaire. *Use*, lui dit son maître, *de la liberté que te donne le mois de décembre.*

Age : libertate decembri
(Quando ita majores voluerunt) utere, narra.

Le pouvoir souverain que les maîtres avaient sur leurs esclaves pouvait facilement dégénérer en dureté et en tyrannie. La coutume dont nous parlons avait été sagement établie pour les faire souvenir que les esclaves étaient hommes [3] comme eux, et devaient, par conséquent, être traités avec humanité et regardés par les maîtres comme des espèces de commensaux et d'amis d'un ordre inférieur. C'est par la même raison qu'à Rome [4], dans la cérémonie la plus capable d'inspirer des sentiments de complaisance et d'orgueil, je veux dire dans le triomphe, où le vainqueur, du haut d'un char pompeux, était donné en spectacle à tout un peuple, on avait soin de placer derrière lui un esclave qui l'avertissait de se souvenir qu'il était homme.

On sait quelle cruauté les Lacédémoniens exerçaient sur les Ilotes, qui étaient leurs esclaves. Il n'en était pas ainsi à Rome, et Plutarque en rapporte une raison fort naturelle et fort sensible. « Alors, dit-il en parlant des « premiers temps de la république [5], ou trai« tait les esclaves avec beaucoup de douceur, « les maîtres les regardant comme leurs com« pagnons plutôt que comme leurs esclaves, « parce qu'ils travaillaient avec eux. C'est « pourquoi ils leur témoignaient beaucoup « de bonté, et leur permettaient une sorte « de liberté et de familiarité qui adoucissait « leur servitude. »

Sans parler des vues de la religion, il n'y a qu'à gagner pour les maîtres dans les traitements doux et humains qu'ils font à leurs serviteurs. L'amour sert avec tout une autre fidélité et tout un autre zèle que la crainte [1]. Sénèque félicite un de ses amis sur ce qu'il traite ses esclaves avec bonté et douceur, et il l'exhorte [2] fort à ne point être sensible aux reproches de ceux qui lui savent mauvais gré de ce qu'il se familiarise avec ceux qui le servent, et de ce qu'il ne leur fait pas sentir sa supériorité avec un air de fierté et de hauteur.

D'ailleurs il se trouvait à Rome des esclaves d'un rare mérite, soit pour l'esprit et les sciences, soit pour la vertu et la fidélité. La servitude ne tombe que sur le corps, et n'a aucun droit sur l'âme [3]. Le corps peut être vendu et acheté : l'âme demeure toujours libre et indépendante. Cela est vrai, dit Sénèque, que nous ne sommes pas en droit de leur commander tout ce que nous voulons, ni eux obligés de nous obéir en tout. Ils n'exécuteront jamais des ordres qui seront contre la république, et ne prêteront leur ministère à aucun crime.

J'ai tiré une partie de ce que j'ai dit sur les Saturnales d'un petit mémoire sur la même matière [4], laquelle est traitée à fond dans Ma-

[1] Athen. lib. pag. 14, 639.

[2] Lib. 2, sat. 7.

[3] « Servi sunt? imò homines. Servi sunt? imò contu« bernales. Servi sunt? imò humiles amici. » (Sen. ib.)

[4] « Hominem se esse etiam triumphans in sublimissi« mo illo curru admonetur. Suggeritur enim a tergo; « RESPICE POST TE. HOMINEM MEMENTO TE ETIAM. » (Tertull. *Apolog.* cap. 33.)

Et sibi consul
Ne placeat, servus curru portatur eodem
(Juvenal. Sat. 10)

[5] Plut. in Coriol. pag. 225.

[1] « Fidelius et gratius semper obsequium est, quod ab « amore, quàm quod a metu proficiscitur. » (Hieron. *ad Celantiam.*)

[2] « Non est quòd fastidiosi te deterreant, quominùs « servis tuis hilarem te præstes, et non superbè superio« rem. » (Sen. *Epist.* 47.)

[3] « Errat, si quis existimat servitutem in totum homi« nem descendere : pars melior ejus excepta est. Corpora « obnoxia sunt, et adscripta dominis : mens quidem sui « juris... Corpus itaque est, quod domino fortuna tradi« dit : hoc emit, hoc vendit. Interior illa pars mancipio « dari non potest. Ab hâc quidquid venit, liberum est. « Non enim aut nos omnia jubere possumus, aut in om« nia servi parere coguntur. Contra rempublicam impe« rata non facient; nulli sceleri manus commodabunt. » (Sen. *de Benef.* lib. 3, cap. 20.)

[4] Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres.

crobe, et dans le dialogue de Lipse sur les Saturnales.

Réflexions sur les vœux.

Ce n'est point sans raison que le peuple romain fut extrêmement irrité et alarmé du refus impie que fit le consul Flaminius d'observer les cérémonies de religion prescrites aux consuls avant leur départ de Rome pour la guerre, dont l'une des plus solennelles était de faire des vœux et d'offrir des sacrifices aux dieux dans le Capitole pour attirer la protection divine sur leurs armes. Jamais les consuls ne se mettaient en campagne que, préalablement à tout, ils ne se fussent acquittés de ce devoir. Jamais on n'entreprenait de guerre sans y avoir auparavant satisfait. Dans l'année même dont nous parlons ici, le préteur[1], au nom et par ordre du peuple romain, fit des vœux, *en cas que la république demeurât pendant dix ans dans l'état où elle était actuellement.* Quand le peuple romain porta ses armes contre Antiochus[2], il promit de faire célébrer pendant dix jours de suite les grands jeux romains en l'honneur de Jupiter, si cette guerre réussissait. Souvent, dans l'ardeur même du combat, les généraux faisaient des vœux[3] lorsque l'armée se trouvait dans un grand danger : car le temps de s'adresser à la Divinité[4], c'est lorsqu'il ne reste plus de ressource du côté des hommes. L'histoire romaine est pleine de faits pareils.

Mais la coutume de faire des vœux n'était point particulière au peuple romain. Elle est de toutes les nations et de tous les temps, et vient par conséquent de la révélation : car un usage universel est une preuve manifeste qu'une tradition générale vient de la première famille d'où sont sortis tous les hommes. Et ce ne sont pas seulement les états et les républiques, mais les particuliers, qui de tout temps sont en possession de faire des vœux à Dieu pour en obtenir leurs besoins, même temporels.

A ne consulter que les lumières de la raison humaine, on pourrait, ce semble, croire que ce n'est pas traiter assez respectueusement la Divinité que de l'abaisser à de petits détails, tels que le soin de nous fournir les choses nécessaires pour la vie ; ou de stipuler avec elle que, si elle veut se charger de ce soin, nous remplirons de notre côté certains devoirs auxquels nous ne nous obligeons qu'à cette condition. Mais l'on se tromperait si l'on jugeait ainsi des vœux.

Dieu a voulu par ce moyen conserver dans l'esprit de tous les peuples une idée claire de sa providence, du soin qu'il prend de tous les hommes en particulier, de la souveraine autorité qu'il conserve sur tous les événements de leur vie, de la pleine liberté où il est de faire servir la nature et toutes choses à ses volontés, et de l'attention qu'il a sur ceux qui l'invoquent et ont recours à lui dans leurs besoins.

Les païens ont reconnu cette vérité. Sénèque[1], en réfutant Épicure, qui prétendait que la Divinité ne se mêlait en aucune sorte des affaires des hommes, emploie contre lui, comme un argument invincible, l'opinion commune et l'usage universel du genre humain sur ce point. Il faut[2], dit-il, pour penser comme fait Epicure, ignorer que de toutes parts, dans tous les temps, chez tous les peuples, les hommes lèvent des mains suppliantes vers le ciel, et lui font des vœux de pour en obtenir des grâces. En useraient-ils de la sorte ? et auraient-ils tous la stupide extravagance d'adresser leurs prières et leurs vœux à une divinité sourde et inutilement invoquée ? Et ce concert général n'est-il pas une preuve certaine de l'heureuse expérience qu'ils ont faite des bienfaits de Dieu répandus sur eux ?

[1] « Prætor vota suscipere jussus, si in decem annos « respublica eodem stetisset statu. » (Liv. lib. 21, cap. 62.)

[2] Liv. lib. 36, cap. 2.

[3] « Bellona, si hodiè nobis victoriam duis, ast ego tibi « templum voveo. » (Id. lib. 10, cap. 19.)

[4] « Tum præcipuè votorum locus erat, quum spei nullus esset. (Plin. lib. 8, cap. 18.)

[1] Seneca, de Benef. lib. 4, cap. 4.

[2] « Hoc qui dicit, non exaudit precantium voces, et « undique sublatis in cœlum manibus vota facientium « privata ac publica. Quod profectò non fieret, nec in « hunc furorem omnes mortales consensissent, alloquendi surda numina et inefficaces deos ; nisi nossent illorum beneficia nunc ultrò oblata, nunc orantibus data »

Digression sur les publicains.

Comme il sera parlé des publicains dans les livres suivants, je me crois obligé d'en donner une légère idée. Je réduirai à deux articles ce que j'ai à dire sur ce sujet. Le premier traitera des revenus du peuple romain ; le second, des publicains, chargés du recouvrement de ces revenus.

ARTICLE I.

Des revenus du peuple romain.

Les revenus du peuple romain consistaient principalement en deux espèces de droits, qui se levaient ou sur les citoyens ou sur les alliés de l'empire : *tributum* et *vectigal*. Je les nommerai *tribut* et *impôt*, quoique peut-être ces mots, en notre langue, ne rendent pas exactement les termes latins. La suite en fera connaître la différence.

§ I. — Des tributs.

Tribut est une contribution personnelle que les princes ou les républiques lèvent sur leurs sujets pour soutenir les dépenses de l'état.

Le tribut se payait à Rome d'abord également et par tête, sans distinction de bien ni de condition. Servius Tullius, sixième roi des Romains, abrogea cette coutume, et régla les contributions sur le revenu de chaque particulier, comme on l'a expliqué en parlant de l'établissement du cens. Elles n'étaient pas considérables dans les commencements; mais, quand on eut commencé à donner la paye aux soldats, qui jusque-là avaient servi gratuitements, les contributions augmentèrent toujours de plus en plus avec les besoins de l'état. Elles étaient de deux sortes : les unes ordinaires et réglées, qui se payaient chaque année; les autres extraordinaires, qui ne se levaient que dans les nécessités pressantes de la république, comme cela arriva l'année de Rome 538, sous le consulat de Q. Fabius Maximus et de M. Claudius Marcellus[1], où les particuliers furent taxés, selon leur revenu, à une certaine somme pour équiper la flotte et fournir des matelots.

Ces tributs continuèrent d'être levés sur les particuliers jusqu'à l'année de Rome 585[1]. Alors Paul Emile fit porter dans le trésor public des sommes si considérables d'or et d'argent du butin qu'il avait fait sur Persée, dernier roi des Macédoniens, que la république se trouva en état de soulager absolument les citoyens de tout tribut, et ils jouirent de cette exemption jusqu'à l'année qui suivit la mort de César.

Je ne puis m'empêcher d'insérer ici un mot que Cicéron ajoute au récit que je viens de faire, et qui est bien honorable pour Paul Emile. Après avoir rapporté qu'il fit entrer des sommes immenses dans le trésor public : « Pour lui, dit-il, il ne porta dans sa maison « qu'une gloire immortelle. » *At hic nihil domum suam præter memoriam nominis immortalem detulit.* Quel noble et rare désintéressement!

§ II. — Des impôts.

J'appelle ainsi ce que les Latins nommaient *vectigalia*. Ces revenus, dans les anciens temps de la république, étaient de trois sortes, et se tiraient ou des terres, ou des pâturages appartenant à la république, ou des droits de péage, d'entrée et de sortie des marchandises : c'est ce que l'on appelait, *decumæ*, *scriptura*, *portorium*.

Decumæ ou *decimæ*. Quand les Romains avaient vaincu un peuple, soit dans l'enceinte, soit hors de l'Italie, ils lui ôtaient une partie de ses terres, dont ils abandonnaient les unes aux citoyens qui s'y établissaient en colonie, et réservaient à la république la propriété des autres, qu'ils louaient à des particuliers, à condition qu'ils paieraient au peuple romain la dîme du revenu de ces terres.

Les dîmes ne se levaient pas de la même manière dans toutes les provinces. Il y en avait de qui l'on exigeait une certaine mesure de blé ou une certaine somme d'argent fixe

[1] Liv. lib. 24, cap. 11.

[1] Cic. de Offic. lib. 2, n. 76.

et réglée, comme dans l'Espagne et dans l'Afrique[1], et cet impôt s'appelait *vectigal certum*, parce qu'il était toujours le même, soit que l'année fût bonne ou mauvaise, et que les terres eussent rapporté peu ou beaucoup. D'autres provinces, comme l'Asie, étaient traitées avec plus de douceur, et ne payaient précisément que la dîme, en sorte que le peuple romain partageait avec elles le malheur des années stériles. La Sicile était traitée de la même manière et avec encore plus de ménagement.

On tirait du blé de la Sicile (et il en était de même des autres provinces) sous trois titres; et le blé, selon ces trois différences, s'appelait ou *decumanum*, ou *emptum*, ou *æstimatum*.

Frumentum decumanum était la dîme du blé que chaque laboureur retirait de ses terres, et qu'il était obligé de fournir gratuitement au peuple romain.

Emptum était le blé que le peuple romain achetait pour les besoins de l'état, et auquel il mettait le prix.

Æstimatum était le blé qui se consumait dans la maison du préteur, et que la province était obligée de lui fournir. Il le recevait quelquefois en argent, et y mettait lui-même le prix.

On payait aussi la dîme du vin[2], de l'huile et des menus grains.

Scriptura. Ce revenu était celui que le peuple romain tirait des pâturages appartenant en propriété à la république, et qui étaient loués à des particuliers. On l'appelait ainsi, parce qu'on inscrivait sur des registres le nombre des bestiaux que ces particuliers devaient envoyer dans ces pâturages, et c'était sur ce nombre qu'on réglait la somme qu'ils s'engageaient de payer par an.

Portorium. On appelait ainsi le droit imposé sur les marchandises qui entraient par les *portes* des villes et dans les *ports*, ou qui en sortaient.

Il y avait un autre impôt, distingué des précédents, que l'on appelait *vicesima manumissorum* : c'était le vingtième du prix auquel on estimait un esclave que l'on affranchissait, et qui était porté au trésor public. Il fut établi par le consul Cn. Manlius dans le camp; ce qui était sans exemple [1]. Le sénat néanmoins ratifia cette loi, parce que cet impôt était d'un grand revenu pour la république. Cicéron marque qu'il subsistait encore de son temps [2], après même qu'on eut ôté les droits de péage de toute l'Italie. L'empereur Caligula doubla cet impôt de la moitié.

Les Romains tiraient aussi du revenu de la fabrication et de la vente du sel. Ce droit est ce que nous appelons aujourd'hui *la gabelle*. Le roi Ancus Marcus [3] était le premier qui eût établi des salines. Ceux qui en avaient pris la ferme vendant le sel trop cher, les gabelles leur furent ôtées; et, pour soulager le peuple, elles furent exercées depuis au nom du public par des commis qui rendaient compte de leur administration [4]. Ce fut l'an de Rome 246.

Ce changement s'était fait à l'avantage du peuple, et le sel, pendant plus de trois cents ans, demeura exempt de toute charge[5]. L'an de Rome 548, on y mit, pour la première fois, un impôt sous la censure de M. Livius et de C. Claudius. Le prix du sel avait été jusque-là à Rome, et dans toute l'Italie, de la sixième partie de l'*as* [6], qui est de deux deniers de notre monnaie : *sextante sal et Romæ, et per totam Italiam erat.* Tite-Live n'explique point quelle était la mesure ou le poids du sel dont il marque le prix; ou l'entendait de son temps. On crut que Livius était l'auteur de cet impôt, et qu'il l'avait établi pour se venger du jugement inique que le peuple avait autrefois prononcé contre lui, et par cette raison il fut surnommé *Salinator*. On ne trouve nulle part où allait cet impôt.

Les mines de fer, d'argent et d'or, furent, dans la suite des temps, d'un très-grand revenu pour les Romains. Polybe, cité par Stra-

[1] Cic. in 3. Verr. n. 12.
[2] In 5 Verr.

[1] Liv. lib. 7, cap. 16.
[2] Portoriis Italiæ sublatis... quod vectigal superest domesticum, præter vicesimam?» (*Epist. ad Atticum*, 2, 16.)
[3] Liv. lib. 1, cap. 33.
[4] Id. lib. 2, cap. 9.
[5] Id. lib. 29, cap. 37.
[6] L'as valait 5 centimes. E. B.

bon[1], nous apprend quo de sou temps, il y avait quarante mille hommes occupés aux mines qui étaient dans le voisinage de Carthagène, et qu'ils fournissaient chaque jour au peuple romain vingt-cinq mille dragmes, c'est-à-dire douze mille cinq cents livres[2].

Le trésor public de Rome était considérablement enrichi par le butin qu'y faisaient porter les généraux au retour de leurs victoires, surtout quand ils étaient aussi désintéressés que Paul Emile, dont nous avons parlé auparavant.

Il est fâcheux qu'on ne trouve point dans les auteurs anciens, ni ce que rapportaient en détail aux Romains les tributs et les impôts, ni où montaient en gros les revenus de la république. Ils étaient sans doute fort médiocres dans les commencements; mais, vers la fin de la république, ils avaient pris un accroissement qui répondait à celui de leurs conquêtes et à l'étendue de leur domination. Appien avait traité, dans un livre exprès, tout ce qui regardait les forces, les revenus, les dépenses de l'empire; mais ce livre est perdu, avec la plus grande partie de son histoire.

Plutarque nous apprend que Pompée, dans son triomphe sur Mithridate[3], fit porter des inscriptions ou tableaux écrits en gros caractères, où on lisait que jusqu'alors les revenus publics ne s'étaient montés par an qu'à cinq mille myriades, ou cinquante millions de dragmes attiques, c'est-à-dire à vingt-cinq millions de notre monnaie[4]; et que du revenu de ses conquêtes, les Romains tiraient huit mille cinq cents myriades, ou quatre-vingt-cinq millions de dragmes, c'est-à-dire quarante-deux millions cinq cent mille livres de notre monnaie[5]. Ces deux sommes, en les additionnant, faisaient soixante-sept millions, cinq cent mille livres. Aux conquêtes de Pompée dans l'Asie s'ajoutèrent dans la suite celle des Gaules et celle de l'Egypte, qui augmentèrent encore les revenus du peuple romain. Le tribut qu'imposa César sur les Gaules, selon Suétone et Eutrope[1], se montait à dix millions de dragmes, ou cinq millions de livres de notre monnaie; et, selon Velléius, l'Egypte payait à peu près autant que la Gaule.

Après avoir parlé des revenus du peuple romain, il est nécessaire de dire un mot de ceux qui étaient chargés d'en faire le recouvrement.

ARTICLE II.

Des publicains.

On nommait ainsi ceux qui étaient chargés du recouvrement des deniers publics : c'est ce que l'on appelle maintenant les fermiers généraux, les receveurs généraux. C'étaient ordinairement des chevaliers romains qui exerçaient cette fonction. L'ordre des chevaliers était fort considéré à Rome, et tenait comme le milieu entre les sénateurs et le peuple. Leur établissement remontait jusqu'au temps de Romulus. Ils ne parvenaient point aux charges, et n'entraient point dans le sénat, tant qu'ils demeuraient dans l'ordre des chevaliers. C'est ce qui les mettait plus en état de vaquer au recouvrement des revenus du peuple romain.

Ils formaient entre eux plusieurs sociétés. Trois sortes de personnes y étaient admises : *mancipes* ou *redemptores*, qui prenaient la ferme en leur nom; *prædes*, ceux qui les cautionnaient; *socii*, des associés, qui entraient en société avec les autres et partageaient avec eux l s gains et les pertes.

L'adjudication des fermes publiques, soit pour l'Italie, soit pour les provinces, ne se pouvait faire qu'à Rome et en présence du peuple. C'étaient les censeurs qui étaient chargés de ce soin.

Quand il survenait quelque difficulté, soit pour la diminution ou la cassation d'un bail, ou autre chose pareille, l'affaire était portée au sénat, qui en décidait souverainement; car ces fermiers couraient de grands risques. Cicéron, dans le beau discours qu'il prononça

[1] Strab. lib. 3, cap. 217.
[2] 25 000 dragmes carthaginoises valent 19 260 fr. E. B.
[3] Plut. in Pomp.
[4] 31 millions et demi de francs. E. B.
[5] 58 millons deux tiers de francs. F. 8 — 10 millons de dragmes des Gaules font 778 000 fr. E. B.

[1] Sueton. in Cæs. lib. 25. — Eutrop. lib. 6. — Vell. lib. 2, cap. 39

devant le peuple pour faire donner à Pompée le commandement de la guerre contre Mithridate, représente d'une manière bien vive l'extrême danger auquel cette guerre exposait ceux qui étaient chargés du recouvrement des deniers publics dans l'Asie. Cette province l'emportait sur toutes celles de l'empire [1], et par la fertilité des terres et la variété des fruits qui y naissaient, et par l'étendue des pâturages, et par la multitude des marchandises que l'on en transportait dans d'autres lieux. Or, le seul bruit de la guerre et le voisinage des troupes ennemies ruine tout un pays, avant même qu'elles y aient fait aucune irruption, parce qu'alors on laisse le soin des troupeaux, on abandonne la culture des terres, et l'on interrompt absolument tout commerce sur mer. Ainsi toutes les sources d'où venait le produit des fermes étant arrêtées et taries, les fermiers se trouvaient hors d'état de remplir les engagements de leurs baux et de payer les sommes convenues.

Cicéron insiste beaucoup sur cet inconvénient, et parle des fermiers généraux d'une manière qui marque le cas extrême qu'il en faisait. « Si nous avons toujours cru [2], dit-il, « que les revenus qui se tirent des tributs et « des impôts sont les nerfs de la république, « nous devons regarder l'ordre de ceux qui se « chargent de les lever comme l'appui et le « soutien de tous les autres corps de l'état. » Cicéron tient partout dans ses discours le même langage. En effet, ils rendaient de grands services à la république, et ils en étaient souvent la ressource dans des temps fâcheux et dans des besoins pressants. Tite-Live rapporte (et nous le rapporterons après lui) que, dans les temps qui suivirent la bataille de Cannes, le préteur Fulvius, ayant représenté l'impuissance où Rome était d'envoyer en Espagne des vivres et des habits absolument nécessaires, exhorta les gens d'affaires [1], qui avaient amassé du bien dans les fermes, à venir au secours de la république, qui les avait enrichis, en faisant pour elle des avances qui leur seraient fidèlement remboursées. Et ils le firent avec une promptitude et une joie qui marquaient leur zèle pour le bien public.

On ne leur faisait point un crime d'avoir amassé du bien dans le recouvrement des deniers publics. Rien n'est plus juste ni plus légitime que ce profit quand il est modéré; et il paraît qu'il l'était dans ceux dont nous parlons ici, puisqu'il est dit simplement qu'ils avaient augmenté leur patrimoine, *qui redempturis auxissent patrimonia*. La profession des gens d'affaires, loin donc d'être condamnable en elle-même, doit être regardée comme absolument nécessaire à l'état. Les princes sont obligés, pour en soutenir les charges, pour le défendre contre les ennemis du dehors, pour y maintenir la tranquillité intérieure, de tirer de leurs sujets des tributs et des impôts. Un empereur romain paraissait avoir dessein de les abolir entièrement, et de faire ce beau présent au genre humain [2] : *idque pulcherrimum donum generi mortalium faceret*. Le sénat, en louant une si généreuse pensée, lui représenta que ce serait ruiner l'empire. C'est malgré eux que les princes se voient réduits à cette triste nécessité; et, ne pouvant s'en dispenser, leur intention est qu'en imposant et en levant les tributs, on traite leurs sujets avec toute l'humanité possible; et ils entrent volontiers dans les sentiments d'un roi de Perse qui répondit à un gouverneur de province qui croyait lui faire sa cour en augmentant les impôts : *qu'il voulait que l'on tondît ses brebis, et non pas qu'on les écorchât.*

Le malheur est que l'intention des princes n'est pas toujours suivie, et que ceux à qui ils confient leur autorité en abusent quelquefois d'une manière étrange. Et c'est ce qui a sou-

[1]. « Asia tam opima est et fertilis, ut et ubertate agro- « rum, et varietate fructuum, et magnitudine pastio- « num, et multitudine earum rerum quæ exportantur, « facilè omnibus terris antecellat .. Pecora relinquuntur, « agricultura deseritur, mercatorum navigatio conquies- « cit Ita neque ex porto, neque ex decumis, neque ex « scripturâ vectigal conservari potest. Quare sæpè totius « anni fructus uno rumore periculi, atque uno belli ter- « rore, amittitur. » (Cic. *pro. leg. Manil.* 14, 15.)

[2] « Si vectigalia nervos esse reip. semper duximus, « eum certè ordinem, qui exercet illa, firmamentum « cæterorum ordinum rectè esse dicemus. » (Id. ibid.)

[1] « Cohortandos, qui redempturis auxissent patrimo- « nia, ut reipublicæ, ex qua crevissent, tempus commo- « darent. (Liv. lib. 23, cap. 48)

[2] Tacit. ann. lib 13, cap 50

vant rendu odieux le nom de *Publicains*[1]. Cicéron, si déclaré en leur faveur, avoue « que « l'Italie et les provinces retentissaient des « plaintes que l'on formait contre eux, et que « c'était moins sur le fond même des impôts « que sur la manière dure et injuste dont ils « les exigeaient[2]. » C'est dans sa belle lettre à son frère Quintus, qui avait pour lors le gouvernement d'Asie, qu'il s'explique ainsi; lettre qui est un chef-d'œuvre, et que tous ceux qui sont en place, intendants, gouverneurs, ministres, devraient avoir toujours devant les yeux. « Il avertit son frère qu'il trouvera un « grand obstacle à la protection qu'il a dessein « d'accorder aux peuples et au bien qu'il dé- « sire de leur faire, de la part des publicains. « Il l'exhorte à garder tous les ménagements « possibles avec un ordre de personnes à qui « son frère et lui ont de très-grandes obliga- « tions, mais de sorte pourtant que le bien « public n'en souffre point : car, ajoute-t-il, « si vous aviez en tout une aveugle complai- « sance pour eux[3], ce serait le moyen de faire « périr sans ressource ceux dont le peuple ro- « main vous a confié le soin pour veiller non- « seulement à leur sûreté et à la conservation « de leur vie, mais à tous leurs intérêts, et « pour leur procurer toutes les commodités « qui dépendent de vous. C'est là, à bien juger « des choses, la seule difficulté que vous trou- « verez dans l'administration de votre pro- « vince. »

Ces sages avis que Cicéron donne à son frère, dans une lettre où l'on parle librement et à cœur ouvert, marquent ce qu'il pensait véritablement des publicains, et diminuent beaucoup du poids des louanges qu'il leur donne dans ses discours publics, où il parle comme orateur.

En effet, nous serons obligés de raconter dans la suite de cette histoire divers traits qui ne leur feront pas d'honneur : et quelques-uns des plus grands hommes de la république ne se sont rendus plus recommandables par aucun endroit que par leur fermeté et leur vigilance à réprimer les vexations que les publicains faisaient souffrir aux sujets de l'empire[1]. Entre autres, Q. Mucius Scévola avait été chargé du gouvernement de l'Asie en qualité de proconsul; quand il fut arrivé dans sa province, ce ne fut qu'un cri de tous les peuples contre les exactions injustes et la dureté inhumaine des publicains. Il reconnut, par l'examen sérieux qu'il en fit, que ces plaintes n'étaient que trop bien fondées, et que ses prédécesseurs, soit pour ménager l'ordre des chevaliers, fort puissant alors à Rome, soit pour s'enrichir eux-mêmes, avaient lâché entièrement la bride à l'avidité insatiable des gens d'affaires. Il crut ne pouvoir arrêter un brigandage si criant que par un exemple de sévérité capable de jeter parmi eux la terreur, et il fit pendre un des principaux commis préposés au recouvrement des deniers publics. Un voleur de grand chemin est-il plus coupable qu'un homme qui abuse de l'autorité qui lui est confiée pour piller et ruiner les peuples?

Il est vrai que souvent ce n'étaient pas les publicains qui commettaient de leurs propres mains ces rapines, et qui profitaient de ces vols, mais leurs subalternes. Cette excuse, en la supposant vraie, ne les justifiait point. *Vos mains*[2], pouvait-on leur dire avec Cicéron, *vos mains ce sont vos sous-fermiers, vos commis, vos secrétaires, vos officiers, vos parents, vos amis, qui abusent de votre autorité. Vous êtes responsables de leur conduite aux citoyens, aux alliés, à la république : leurs crimes sont les vôtres. Si nous voulons paraître innocents, il faut que non-seulement nous soyons désintéressés pour nous-mêmes, mais que nous rendions tels tous ceux que*

[1] Epist. lib. ad Quint. frat.

[2] » Non tam de portorio, quàm de nonnullis injuriis « portitorum querebantur.

[3] « Sin autem omnibus in rebus obsequemur, funditùs « eos perire patiemur, quorum non modò saluti, sed « etiam commodis consulere debemus. Hæc est una (si « verè cogitare volumus) in toto imperio tuo difficultas. »

[1] Diod. in Excerpt. Vales. pag. 394.

[2] « Comites illi tui delecti, manus erant tuæ : præ- « fecti, scribæ, accensi, præcones, manus erant tuæ : ut « quisque te maximè cognatione, affinitate, necessitudine « aliquâ attingebat, ita maximè manus tua putabatur.... « Si enim innocentes existimari volumus, non solum nos « abstinentes, sed etiam nostros comites præstare debe- « mus. » (In *Verr.* 3, n. 27 et 28.)

[3] « Circumspiciendum est diligenter, ut in hâc custo- « diâ provinciæ non te unum, sed omnes ministros imperii « tui, sociis, et civibus, et reipublicæ præstare videare. » (Cic. *Epist.* 1, *ad Quint. Fratr.*)

nous employons dans le ministère dont nous sommes chargés.

Voilà la règle. Mais où est-elle observée?

Digression sur les habits des Romains.

En commençant à parler des habillements des Romains, je dois avertir qu'il n'est guère de matière ni plus embarrassée que celle-ci, ni sur laquelle les auteurs conviennent moins entre eux. Je ne songerai point à les réfuter ni à les concilier : le but que je me propose est de rapporter le plus brièvement qu'il me sera possible ce qui me paraîtra le plus vraisemblable et le plus nécessaire à mes lecteurs.

Habillement des hommes.

La *toge* était, à proprement parler, l'habit des Romains:

Romanos rerum dominos, gentemque togatam [1].

C'était tellement un habit de paix, qu'on la marquait par le mot de *toge :*

Cedant arma togæ.

La toge était une espèce de manteau fort ample, et selon le sentiment le plus reçu, tout ouvert par devant. On l'attachait ordinairement sur l'épaule gauche, en sorte que l'épaule droite et le bras du même côté étaient tout à fait libres. Comme elle était d'une ampleur extraordinaire, on lui faisait faire plusieurs tours et contours pour l'empêcher de traîner, on la pliait et on la retroussait en plusieurs manières, et l'on en faisait passer de grands pans sur les bras. Quintilien (dans le livre II, chap. III) explique fort au long comment l'orateur doit tenir sa toge en plaidant. L'endroit est curieux, mais très-obscur. Hortensius[2], ce fameux orateur, occupé jusqu'à l'excès de l'élégance et de la bonne grâce de ses vêtements, se regardait dans un miroir pour examiner si tout y était bien disposé; et il n'apportait pas moins de soin à bien ajuster les plis de sa toge qu'à arranger les périodes de son discours. Qu'il y a souvent du petit, même dans les plus grands hommes! *Quantum est in rebus inane!*

Il paraît dans les marbres et les monuments antiques que ce vêtement avait beaucoup de grandeur et de dignité; mais il ne devait pas être fort commode. La toge était d'une étoffe fort légère, de laine ordinairement, et de couleur blanche. Dans les deuils et dans les calamités publiques, on la portait de couleur noire.

La mesure de la toge n'était point fixe; elle suivait celle du bien ou du faste. Horace représente un riche qui recommande sérieusement à un homme d'un très-petit revenu de ne pas prétendre l'égaler dans la grandeur de sa toge.

Meæ, contendere noli [1].
Stultitiam patiuntur opes : tibi parvula res est.
Arcta decet sanum comitem toga.

Il décrit ailleurs l'indignation publique contre un autre riche sans naissance, qui, fier de ses grands biens et de son crédit, balayait les rues de Rome avec une toge ample de six aunes

Videsne Sacram metiente te viam
Cum bis trium ulnarum togâ,
Ut ora vertat huc et huc euntium
Liberrima indignatio?

La *tunique* était commune aux Grecs et aux Romains : mais chez les Grecs elle avait des manches assez étroites; chez les Romains elle en avait de larges et extrêmement courtes, qui n'allaient pas même jusqu'au coude. Elle descendait jusqu'au genou, ou un peu plus bas. La tunique était fermée, et n'avait point d'ouverture sur le devant. Comme elle était assez large on la serrait avec une ceinture. C'était

[1] Virgil. [Æn. lib. 1, v. 286.]

[2] « Hortensius... in præcincto ponens omnem decorem, fuit vestitu ad munditiam curioso, et ut benè amictus iret, faciem in speculo ponebat, ubi se intuens, togam corpori sic applicabat, ut, etc.» (MACROB. lib. 2, cap. 9.)

[1] (Lib. I, epist. 18, v. 29.)

[2] Epod. 4.

une honte chez les Romains de paraître en public sans être ceint, *discinctus ut nepos*[1]; ou avec une tunique qui descendit jusqu'aux talons[2], *cum tunicâ talari*[3]; ou dont les manches vinssent jusqu'au poignet, *et tunicæ manicas, et habent redimicula mitræ*[4]. César portait un laticlave (c'était la tunique des sénateurs), dont les manches venaient jusqu'au poignet[5], et étaient bordées de franges; et mettant sa ceinture sur son laticlave, il la laissait lâche et mal serrée. C'est ce qui donna lieu à ce mot de Sylla[6]: *Donnez-vous de garde*, disait-il souvent aux partisans de l'aristocratie, *de cet enfant dont la ceinture semble annoncer un caractère mou et efféminé*. La pensée de Sylla était que cet extérieur de mollesse cachait une ambition démesurée et un esprit de cabale et de faction.

La tunique se mettait immédiatement au-dessous de la toge. Il n'y avait que le petit peuple qui parût à Rome en tunique : d'où vient qu'Horace l'appelle *tunicatus*. A la campagne, et dans les villes municipales, les plus honnêtes gens ne portaient que cet habit.

Outre cette tunique extérieure, plusieurs en portaient une autre sur la peau, qui tenait lieu de chemise. On l'appelait *interula*, ou *subucula*, ou *indusium* : car ces trois noms signifient à peu près la même chose. Cette tunique intérieure était de laine : on n'employait point encore à cet usage le lin, et c'est ce qui rendait le bain absolument nécessaire pour la netteté et la santé du corps.

Voilà donc trois vêtements d'un usage ordinaire et presque général à Rome : *la chemise* (j'appelle ainsi *indusium*), *la tunique*, *la toge*. Il y en a d'autres selon la différence de l'âge, de l'état et de la condition.

Prætexta. C'était une toge bordée de pourpre; et de là lui vint son nom. On la faisait porter aux jeunes Romains de qualité pendant les années de l'enfance. Ils la quittaient pour prendre la robe virile, à seize ou dix-sept ans.

Personne n'ignore l'histoire du jeune Papirius Prætextatus[1]. Il avait assisté, en qualité de fils de sénateur, selon la coutume du temps où il vivait, à une délibération du sénat, qui avait duré fort longtemps. Sa mère le pressa vivement de lui en apprendre le sujet : il s'en défendit, et résista d'abord avec fermeté; mais les refus de l'enfant ne faisaient qu'irriter la curiosité de la mère : enfin, comme s'il eût été vaincu par ses instances, il lui dit que le sénat avait délibéré s'il serait plus utile de donner deux femmes à un mari, ou deux maris à une femme, et que l'affaire ne serait terminée que le lendemain. Il lui recommanda fortement le secret. Toute la ville en fut bientôt imbue. Le lendemain les dames, alarmées, vinrent se présenter en corps au sénat, qui rit beaucoup de leur crédulité et de l'ingénieuse fiction du jeune homme. De ce moment on interdit pour l'avenir à tous ceux de son âge l'entrée aux délibérations : lui seul fut excepté; et on lui accorda à juste titre cette distinction, pour récompenser sa fidélité à garder le secret dans un âge où il portait encore la *prétexte* : c'est ce qui lui donna le surnom de *Prætextatus*.

Je puis placer ici *bulla*, quoique ce ne fût pas un habit. Les *bulles* étaient un ornement qu'on ne donnait anciennement qu'aux enfants de qualité, mais dont l'usage devint plus commun dans la suite. Elles étaient d'or pour l'ordinaire, de la figure d'un cœur le plus souvent, ou rondes, suspendues sur la poitrine, et vides, afin, dit Macrobe, qu'on pût y mettre des préservatifs contre l'envie.

La *prétexte* était aussi la robe des magistrats, tant à Rome que dans les colonies et les villes municipales.

La *robe virile*, *toga virilis*. C'est celle que nous avons décrite d'abord. On l'appelait aussi *toga pura*, prace qu'elle était sans pourpre : *Ego meo Ciceroni Arpini.... puram togam dedi*[2]. C'était une graode joie pour les

[1] Horat.

[2] « Talares ac manicatas tunicas habere, olim apud « Romanos flagitium. » (SANCT.-AUGUST. *de Doct. christ.*)

[3] Cic.

[4] Virg.

[5] Sueton. in Jul. Cæs, cap. 45

« Undè emanavit Sallæ dictum, optimates sæpiùs « admonentis, ut malè præcinctum puerum caverent. » *Sylla fort âgé traitait Jules-César d'enfant.*)

[1] Macrob. lib. 1, cap. 6.

[2] Ad Attic. lib. 9, ep. 19.

eunes gens d'être revêtus de cette robe, parce que c'était alors qu'ils commençaient à sortir de page comme on dit, à faire partie de la république, à pouvoir se montrer dans la place où se traitaient toutes les affaires : car, tant qu'ils portaient la *prétexte*, il ne leur était pas permis d'y paraître.

Le *laticlave*, *latus clavus*. C'était l'ornement d'un habit qui donnait le nom à l'habit même. On convient qu'il faut entendre par ce mot des pièces de pourpre dont on ornait la tunique ; mais les uns prétendent qu'elles étaient de forme ronde comme une tête de clou ; et les autres, que c'était une longue pièce qui avait la forme du clou même. Quoi qu'il en soit, la tunique où ces pièces étaient plus larges était propre aux sénateurs ; celle des chevaliers en avait de moindres, et se nommait, par cette raison, *angustus clavus*.

Trabea. C'était aussi un habit d'honneur. Les rois d'abord s'en servirent, puis les consuls ; les augures la portaient aussi. C'était une espèce de toge, ou du moins elle en tenait lieu : cet habillement était de pourpre. Alde Manuce prétend que c'était un habit militaire dont les consuls se servaient pendant la guerre. Les chevaliers en faisaient usage aussi dans leur revue générale, le 15 de juillet.

Chlamys et *paludamentum* sont assez souvent confondus dans les auteurs. C'était un habit militaire. Il était ouvert, se jetait sur la tunique, était attaché avec une agrafe, et ordinairement sur l'épaule droit, en sorte qu'il n'enveloppait que le côté gauche du corps et laissait le bras droit libre. Le consul, le général, avant que de partir pour la guerre, montait au Capitole, revêtu de cet habillement, pour y présenter aux dieux ses prières et ses vœux ; et à son retour il le quittait, et rentrait dans la ville avec sa toge.

Sagum, *saie*, était une casaque de gens de guerre. Elle était commune aux officiers et aux simples soldats ; mais les premiers l'avaient d'une étoffe plus fine. C'était un habillement gaulois dans l'origine, dont l'usage avait passé aux Romains.

On voit souvent dans Tite-Live que, parmi les vêtements qu'on envoie à l'armée, il est parlé de toges et de tuniques. Celles-ci y étaient d'usage en tout temps, et pour tous ceux qui y étaient dans le service ; mais les toges n'étaient que pour les officiers, et ils n'en usaient que dans le camp, dans un temps de repos et hors de l'action.

Cinctus gabinus n'était qu'une certaine manière de porter la toge, dont on faisait passer un pan par-dessous le bras droit pour s'en faire comme une ceinture autour du corps.

Les Romains allaient assez ordinairement la tête nue : les statues et les marbres les représentent presque toujours dans cet état. Lorsque, ou la cérémonie d'un sacrifice, ou le soleil, la pluie, le froid, les obligeaient de se couvrir la tête, ils se faisaient une espèce de bonnet d'un bout de leur toge, comme on le voit dans quelques marbres. Ils avaient pourtant plusieurs espèces de chapeaux, dont ils faisaient peu d'usage, pour se garantir des injures des saisons.

Cucullus était une sorte de capuchon, semblable au capuchon des moines. Il était ordinairement attaché à la *lacerne*, espèce de surtout dont se servaient les soldats et les gens de la campagne.

Pileus, dont la forme répondait assez à nos bonnets de nuit. On le donnait aux esclaves lorsqu'on les affranchissait et qu'on les mettait en liberté.

Petasus. Les voyageurs s'en servaient. Le pétase avait ordinairement des bords, mais plus petits que ceux de nos chapeaux. Il faut avouer que les nôtres sont infiniment plus commodes pour garantir du soleil et de la pluie. Les Turcs cependant, et tous les Orientaux, gardent toujours leurs turbans.

La matière des chaussures est une des plus obscures, et sur laquelle les auteurs fournissent le moins de lumières, comme le reconnaît le R. P. de Montfaucon, qui m'a été d'un grand secours dans cette digression.

Les anciennes chaussures se peuvent diviser en deux espèces : celles qui couvraient entièrement le pied, comme nos souliers, *calceus*, etc. ; et celles qui avaient une ou plusieurs semelles au-dessous du pied, et des bandes qui liaient le pied au par-dessus, en sorte qu'une partie demeurait découverte : c'est à peu près ce que nous appelons sandales, *caliga*, *solea*, *crepida*, *sandalium*

La différence de ces chaussures est peu connue. Les unes n'allaient que jusqu'à la cheville du pied, d'autres s'élevaient plus haut, et quelquefois jusqu'à mi-jambe, comme, par exemple, celle des sénateurs.

Nam ut quisque insanus nigris medium impedit crus [1]
Pellibus.

dit Horace, pour signifier dès qu'un homme est devenu sénateur. *Caliga* était la chaussure des gens de guerres.

Ocreæ étaient une espèce de petites bottes qui couvraient une bonne partie de la jambe.

Habillement des femmes.

Les femmes aussi bien que les hommes, avaient trois vêtements les uns sur les autres.

Indusium était sur la chair, et tenait lieu de chemise.

Stola était la même chose que la tunique des hommes, si ce n'est que celle des femmes était plus longue et descendait jusqu'aux talons. Elle avait des manches qui allaient jusqu'au coudo, au lieu que celle des hommes n'en avait que de très-courtes.

Palla, ou *pallium*, ou *amiculum*, ou *peplum*, était l'habit extérieur des femmes, qui répondait à la toge des hommes. Il est difficile de distinguer la différente signification de ces noms.

[1] Lib. I, sat. 6, v. 27, 28.

On n'attend pas de moi que je rapporte ici les différents ornements que les femmes employaient pour leur parure, dont elles ont été fort curieuses dans tous les temps et chez toutes les nations; ce que saint Jérôme a cru devoir marquer en donnant au sexe l'épithète de φιλόκοσμος, *qui aime la parure*. Je ne songerai point non plus à m'étendre sur leur coiffure, qui de tout temps a été sujette à bien des variations; car pour lors les modes changeaient pour le moins aussi souvent qu'aujourd'hui. Comment viendrais-je à bout de décrire ces coiffures que l'on voit sur les marbres, où les cheveux montent sur le devant en fontange à cinq ou six rangées de boucles, et où le tout s'élève comme par étages à un demi-pied au-dessus du front; où les cheveux, sur le derrière de la tête, sont tressés, ou pour mieux dire, cordonnés à gros cordons, tournés, retournés et agencés avec un artifice étonnant?

Tot premit ordinibus, tot jam compagibus altum
Ædificat caput. [1]

« Et qu'une main savante, avec tant d'artifice,
« Bâtit de ses cheveux le galant édifice. »

On a peine à croire, dit le P. de Montfaucon, que les seuls cheveux d'une femme pussent fournir tant de cordons sur le derrière, et tant de boucles sur le devant : peut-être ajoutait-on d'autres cheveux pour cette espèce de coiffure.

[1] Juvenal. VI, v. 502.

LIVRE XIV.

Ce livre, dans l'espace de deux ans seulement, renferme les plus grands événements : la dictature de Fabius Maximus, qui a pour général de la cavalerie Minucius ; et la fameuse bataille de Cannes, sous les consuls Paul Emile et Varron.

§ I. — Idée générale de la dictature. Fabius Maximus est nommé prodictateur, et Minucius Rufus général de la cavalerie. Annibal ravage le pays, et assiége inutilement Spolète. Il dépêche des courriers à Carthage. Fabius commence par tourner les esprits du côté de la religion. Départ du dictateur. Autorité de la dictature. Servilius est chargé de garder les côtes avec une flotte. Fabius forme le dessein de ne point hasarder de combat, et le suit constamment, malgré les efforts d'Annibal et les railleries des siens. Caractère de Minucius. Annibal trompé par l'erreur de son guide. Fidélité admirable des alliés du peuple romain. Discours séditieux de Minucius contre le dictateur. Combat téméraire et défaite de Mancinus. Escarmouches entre les deux partis. Annibal se tire d'un pas très-dangereux par un stratagème tout neuf. Fabius est obligé d'aller à Rome. Heureuses expéditions de Cn. Scipion en Espagne. P. Scipion va y joindre son frère. Otages espagnols livrés aux Romains par la ruse d'Abélox. Les sages délais de Fabius le décrient. Deux autres raisons le rendent suspect. Léger avantage de Minucius sur Annibal. Le peuple égale l'autorité de Minucius à celle du dictateur. Fierté insolente de Minucius. Combat entre Annibal et Minucius. Celui-ci est battu : Fabius le sauve. Minucius reconnaît sa faute, et rentre sous l'obéissance du dictateur. Rares qualités de Fabius. Sagesse de sa conduite à l'égard d'Annibal. Digression sur le changement des monnaies à Rome.

Il y avait trente-trois ans qu'il n'y avait eu à Rome de dictateur [1] créé pour le commandement des armées, lorsque Fabius fut revêtu de cette dignité. Il faut se souvenir que le dictateur était une espèce de roi, mais pour six mois seulement. Toute autre autorité, pendant la durée de son gouvernement, ou cessait, ou lui était subordonnée, si l'on en excepte les tribuns du peuple, qui exerçaient indépendamment de lui les fonctions de leur charge. Les consuls n'étaient plus que ses lieutenants, et ne paraissaient devant lui que comme personnes privées. En signe de cette plénitude de puissance, il avait vingt-quatre licteurs, au lieu que les consuls n'en avaient chacun que douze. Il présidait au sénat, lorsqu'il était à la ville, et en faisait exécuter les délibérations. Le commandement des armées lui appartenait. Le général de la cavalerie qu'il se donnait ne partageait point avec lui l'autorité, et n'était qu'un premier officier, qui recevait les ordres du dictateur et tenait sa place en son absence. Au reste, la dic-

[1] On nommait quelquefois des dictateurs pour quelque fonction civile, après laquelle ils abdiquaient. Dans l'espace des trente-trois ans dont il s'agit ici, il y avait eu quelques dictateurs de cette espèce, et entre autres Fabius lui-même.

tature, comme on le voit bien par les faits dont nous rendons compte actuellement, n'était point une charge qui subsistât toujours dans la république. On y avait recours quand les besoins de l'état le demandaient.

Si jamais la république avait été dans le cas d'employer cette ressource extraordinaire, c'était sans doute dans la conjoncture présente de la funeste bataille de Trasimène [1], qui était la troisième défaite des Romains depuis moins d'un an qu'Annibal était entré en Italie. Les Romains étaient alors dans un grand effroi, et craignaient pour la ville même. Mais le consul, à qui seul il appartenait de nommer un dictateur, était absent, et il n'était pas aisé de lui envoyer un courrier, ou de lui faire tenir des lettres, les Carthaginois étant maîtres de tous les passages. D'ailleurs, il n'y avait point d'exemple qu'un dictateur eût été créé par le peuple. On prit donc un parti mitoyen, et Q. Fabius Maximus fut élu prodictateur [2]. Tout le monde convenait qu'il était le seul en qui la grandeur d'âme et la gravité de mœurs répondissent au pouvoir sans bornes et à la majesté de cette charge, et d'autant plus qu'il était encore dans l'âge où l'esprit trouve dans le corps assez de force pour exécuter les desseins qu'il a formés, et où la hardiesse est tempérée par la prudence. Il choisit pour général de la cavalerie Q. Minucius Rufus, homme de courage qui avait été consul, mais trop hardi, et incapable d'un premier commandement. Fabius demanda au peuple qu'il lui fût permis de monter à cheval à l'armée; car il y avait une loi ancienne qui le défendait expressément au dictateur, soit que l'on fît consister la plus grande force des Romains dans l'Infanterie, et que l'on crût par cette raison que le dictateur, qui la commandait, devait toujours demeurer à la tête des bataillons sans jamais les quitter, soit que, cette charge étant en toutes choses d'une autorité souveraine, on voulût que le dictateur parût au moins par cet endroit dépendre du peuple.

Le sénat ordonna au dictateur, car je l'appellerai toujours ainsi, de fortifier Rome, de placer des corps de troupes qui en défendissent les avenues, de rompre les ponts sur les rivières. On se croyait réduit à pourvoir à la sûreté de la ville, puisqu'on n'avait pu défendre l'Italie contre Annibal.

Quoique Annibal eût lieu de concevoir les plus grandes espérances, cependant il ne jugea pas à propos d'approcher encore de Rome; il se contenta de ravager le pays en s'avançant vers la mer Adriatique [1]. Il traversa l'Ombrie [2], et vint droit à Spolète [3], qu'il essaya d'emporter d'assaut, mais inutilement: il fut repoussé avec perte. Il jugea par le peu de succès qu'il avait eu à l'attaque d'une simple colonie, combien il lui en coûterait pour se rendre maître de Rome même. Il alla de là vers le Picène [4], où ses troupes, affamées et avides, trouvèrent dans la fertilité et dans les richesses du pays de quoi se remettre de leurs fatigues et s'enrichir en même temps.

Ce fut vers ce temps-là qu'Annibal dépêcha des courriers à Carthage pour y porter la nouvelle de l'heureux succès de ses entreprises sur l'Italie [5]: car jusque-là il n'avait point encore approché de la mer. Ces nouvelles firent un plaisir extrême aux Carthaginois; on s'appliqua plus que jamais aux affaires d'Espagne et d'Italie, et l'on n'omit rien de ce qui pouvait en accélérer le succès.

Annibal changeait de temps en temps de quartiers, sans s'écarter de la mer Adriatique. Il fit laver les chevaux de vin vieux, qui se trouvait là en abondance, et les remit en état de servir. Il fit aussi panser et guérir ses blessés: il donna aux autres le temps et les moyens de réparer leurs forces; et quand il les vit tous sains et vigoureux, il se mit en route, et traversa les terres des Prétutiens et d'Adria [6], les pays des Marrucins et des Frentans, tous les environs de Lucérie et d'Arpi. Partout où il passait, il pillait, massacrait, réduisait tout en cendres.

Pendant ce temps-là le consul Cn. Servilius avait poussé les Gaulois en diverses ren-

[1] Liv. lib 22. cap. 8.
[2] Plut. in Fab. pag. 175

[1] Polyb. lib. 3. pag. 237. — Liv lib. 22. cap. 9.
[2] Duché d'Urbin.
[3] Ville dans l'état de l'Eglise.
[4] Marche d'Ancône et de Ferme.
[5] Polyb. lib. 3. pag. 238.
[6] La plupart de ces pays font partie de l'Abruzze, et tous appartiennent au royaume de Naples.

contrées, où il avait remporté sur eux quelques légers avantages, et leur avait pris une ville peu considérable[1]. Mais il n'eut pas plus tôt appris la défaite de son collègue, qu'il marcha à grandes journées du côté de Rome, pour ne point manquer à sa patrie dans le besoin.

Dès que le dictateur fut entré en charge, il assembla le sénat. Croyant devoir commencer sa magistrature par des actes de religion [2], il fit entendre aux sénateurs que Flaminius avait péché beaucoup moins par témérité et par ignorance de l'art militaire que par le mépris qu'il avait fait des auspices et du culte des dieux. On ordonna un grand nombre de cérémonies. On fit des vœux de plusieurs espèces; entre autres, celui du *printemps sacré* [3]. Par ce vœu le peuple romain s'engageait à immoler à Jupiter, dans une année que l'on fixerait, tout ce qui serait né de gros et de menu bétail pendant le printemps de cette même année. On ordonna, pour la même fin, qu'on emploierait à la célébration des grands jeux la somme de trois cent mille trois cent trente-trois as et le tiers d'une de ces menues pièces de monnaie[4]. Cette somme marque que le nombre ternaire était regardé, même chez les païens, comme religieux et sacré. Tous ces vœux différents ayant été faits avec les cérémonies ordinaires, on indiqua une procession publique, à laquelle se trouva un monde infini, tant de la ville que de la campagne. Par toutes ces pratiques, dit Plutarque, il ne travaillait pas à remplir leur esprit de superstition, mais à affermir par la piété leur courage, et à dissiper leurs craintes par une ferme confiance dans la protection du ciel.

Des affaires de la religion le dictateur passa à celles de la guerre[5]. Ayant fait lever deux légions pour les joindre à celles qu'il recevrait des mains du consul Servilius, il leur marqua le jour où elles se rendraient à Tivoli. Il publia en même temps une ordonnance par laquelle il enjoignait à tous ceux qui habitaient dans des villes ou des châteaux peu fortifiés de se retirer en lieu de sûreté, aussi bien qu'à ceux de la campagne qui se trouvaient sur le chemin par où devait passer Annibal; et, pour lui ôter les moyens de subsister, il fit mettre le feu aux métairies et détruire les moissons des lieux qu'on avait abandonnés.

Après avoir donné tous ces ordres, Fabius partit par la voie Flaminia pour aller au-devant du consul et de son armée[1]. Lorsqu'il fut près d'Otricule, il aperçut le consul qui venait à sa rencontre, à cheval, accompagné de quelques officiers, à cheval comme lui. Sur-le-champ il lui fit dire de mettre pied à terre avec ses gens, et de le venir trouver sans licteurs et sans suite. La prompte obéissance du consul, et le respect avec lequel il aborda Fabius, rendit aux citoyens et aux alliés cette haute idée de la dictature que le temps avait presque effacée. Était-ce orgueil au dictateur d'exiger d'un consul cette marque de soumission et de respect? Non, certainement : c'était devoir et justice. La divine providence, qui fait tout avec poids et mesure, en communiquant une partie de son pouvoir aux rois, aux princes, et à ceux qui sont à la tête de quelque état que ce soit, pour rendre leur autorité plus respectable et en même temps plus utile aux inférieurs, a voulu qu'elle fût accompagnée d'une pompe et d'un éclat qui frappât les sens, que des licteurs avec les faisceaux et les haches, ou des gardes armés, marchassent devant eux pour inspirer de la terreur, et qu'en approchant de leur trône et de leur personne, on leur rendît certains hommages extérieurs en signe de la soumission qui convient à ceux qui doivent obéir. Les hommes ne sont point assez spirituels pour reconnaître et pour honorer dans des hommes comme eux l'autorité de Dieu, s'ils la voyaient en un état qui n'eût rien de grand et d'éclatant, rien que de vil et de méprisable.

Dans le temps que le dictateur et le consul étaient encore ensemble, le dictateur reçut des lettres de Rome[2] par lesquelles il apprit que des barques, qui étaient parties du port d'Ostie chargées de provisions pour l'armée d'Es-

[1] Liv. lib. 12, cap. 9
[2] Liv. lib. 22, cap. 9. — Plut. in Fab. pag. 176.
[3] *Ver sacrum.*
[4] 16,667 livres, peu de chose près.
[5] Liv. lib. 22, cap. 11.

[1] Liv. et Plut.
[2] Liv. et Plut.

pagne, avaient été prises par la flotte des Carthaginois auprès du port de Cossa [1]. C'est pourquoi Servilius eut ordre de se rendre au plus tôt à Ostie, de prendre tout ce qui se trouverait de vaisseaux dans cette ville ou près de Rome, de les remplir de soldats et de matelots, de poursuivre la flotte ennemie, et de défendre les côtes d'Italie.

Le dictateur, ayant pris le commandement de l'armée du consul, se rendit à Tivoli le jour qu'il avait marqué pour le rendez-vous général : de là il s'avança à Prêneste, et gagna la voie Latine par des chemins de traverse [2]; et, après avoir fait reconnaître les lieux avec beaucoup de soin, il alla chercher l'ennemi, dans le dessein qu'il forma dès lors, et dont il ne s'écarta jamais depuis, de ne point hasarder de bataille qu'autant que la nécessité l'y obligerait. Il s'appliqua à observer les mouvements d'Annibal, à resserrer ses quartiers, à lui couper les vivres, à éviter les plaines à cause de la cavalerie numide, à suivre les ennemis quand ils décampaient, à les fatiguer dans leurs marches, et enfin à se tenir lui-même à une distance et dans une position qui lui laissassent la liberté de n'en venir aux mains que quand il verrait un avantage évident.

Annibal était alors à peu de distance de la ville d'Arpi, dans l'Apulie ou la Pouille; et, dès le premier jour qu'il vit l'ennemi près de lui, il ne manqua pas de lui présenter la bataille. Mais quand il vit que tout demeurait calme et tranquille dans le camp du dictateur, et que toutes ses démarches n'y excitaient pas le moindre mouvement, il se retira dans le sien, blâmant en apparence la lâcheté des Romains, à qui il reprochait d'être insensibles à la gloire, d'avoir perdu cette valeur martiale si naturelle à leurs pères, et de lui céder ouvertement une victoire aisée; mais au fond du cœur il était outré de voir qu'il eût affaire à un général si différent de Flaminius et de Sempronius, et que les Romains, instruits par leurs malheurs, eussent enfin choisi un général capable de tenir tête à Annibal.

Dès ce moment il comprit qu'il n'aurait point à craindre d'attaques vives et hardies de la part du dictateur, mais une conduite prudente et mesurée, qui pourrait le jeter dans de grands embarras. Restait à savoir si le nouveau général, dont il n'avait pas encore éprouvé la constance, aurait assez de fermeté pour suivre uniformément le plan qu'il paraissait s'être tracé. Il essaya donc de l'ébranler par les divers mouvements qu'il faisait, par le ravage des terres, par le pillage des villes, par l'incendie des bourgs et des villages. Tantôt il décampait avec précipitation, tantôt il s'arrêtait tout d'un coup dans quelque vallon détourné, pour voir s'il ne pourrait pas le surprendre en rase campagne. Mais Fabius conduisait ses troupes par des hauteurs sans perdre de vue Annibal, ne s'approchant jamais assez de l'ennemi pour en venir aux mains, mais ne s'en éloignant pas non plus tellement qu'il pût lui échapper. Il tenait exactement les soldats dans le camp, ne les laissant sortir que pour les fourrages, où il ne les envoyait qu'avec de fortes escortes. Il n'engageait que de légères escarmouches, et avec tant de précaution, que ses troupes y avaient toujours l'avantage. Par ce moyen, il rendait insensiblement au soldat la confiance que la perte de trois batailles lui avait ôtée, et il le mettait en état de compter comme autrefois sur son courage et sur son bonheur.

Fabius [1] ne trouvait pas moins d'obstacle, à ses sages desseins en Minucius [2], son général de la cavalerie, que dans Annibal. C'était un homme que rien n'empêchait de perdre la république, que l'état de subordination et de dépendance où il se trouvait; un caractère bouillant et impétueux dans les conseils, arrogant et présomptueux dans ses discours. Il atta-

[1] Cossa, ville et promontoire d'Etrurie.

[2] Polyb. lib. 3, pag. 239, 240. — Liv. lib. 22, cap. 12. — Plut in Fab pag. 176.

[1] « Sed non Annibalem magis infestum tam sanis consiliis habebat, quam magistrum equitum, qui nihil aliud, « quam quod parebat in imperio, moræ ad præcipitandam rempublicam habebat : ferox rapidusque in consiliis, ac linguâ immodicus, primò inter paucos, dein « propalam in vulgus, pro cunctatore segnem, pro cauto « timidum, affingens vicina virtutibus vitia, compellabat; premendorumque superiorum arte (quæ pessima « ars nimis prosperis multorum successibus crevit) sese « extollebat. «

[2] Liv. lib. 22, cap. 12.

quait Fabius sans aucun ménagement, d'abord devant un petit nombre de personnes, bientôt tout publiquement. Il le traitait de lâche et de timide, au lieu de prudent et de circonspect qu'il était, donnant à ses vertus le nom des vices qui en approchaient le plus. Ainsi, par un bas et noir artifice, qui ne réussit que trop souvent, et qui consiste à rabaisser ceux qui sont au-dessus de nous par leur place et par leur mérite, il établissait sa réputation sur la ruine de celle de son général.

Les Carthaginois, après avoir saccagé la Daunie[1] et passé l'Apennin, s'avancèrent jusque dans le Samnium, pays gras et fertile, qui depuis longtemps jouissait d'une paix profonde, et où les Carthaginois trouvèrent une si grande abondance de vivres, que, malgré la consommation et le dégât qu'ils en firent, ils ne purent les épuiser. De là ils firent des incursions sur Bénévent, colonie des Romains, et prirent Télésie, ville bien fortifiée, et où ils firent un butin prodigieux. Annibal se détermina à passer du côté de Capoue, dans l'espérance qu'on lui donnait que cette ville était disposée à embrasser son parti. Les Romains le suivaient toujours à une ou deux journées de distance, sans vouloir ni le joindre ni le combattre[2]. Le général carthaginois commanda à son guide de le conduire dans le territoire de Casiu, ayant su de ceux qui connaissaient le pays que, s'il s'emparait du défilé qui se trouvait dans ces quartiers-là les Romains n'auraient plus de passage pour venir au secours de leurs alliés. Mais la manière barbare dont il prononça ce nom fit que le guide entendit Casiliu, au lieu de Casiu. Ainsi, en prenant une route toute différente, Annibal traversa les terres d'Allifa, de Calatia et de Calès, et se trouva, contre son intention, dans les plaines de Stella. Il reconnut enfin son erreur, et que Casin était bien loin de là. Pour intimider les autres guides par le châtiment de ce malheureux, et empêcher qu'on ne le fît tomber dans un pareil inconvénient, après l'avoir fait battre de verges il le fit mettre en croix. Ce guide était-il criminel pour s'être trompé dans de pareilles circonstances?

[1] *Capitanata*, province du royaume de Naples dans la Pouille.

[2] Liv. lib 22, cap. 13.

Annibal, mettant à profit cette erreur, commença à ravager les plaines de Capoue, et surtout le beau et riche pays de Falerne, comptant que les villes épouvantées renonceraient à l'alliance des Romains[1] : car jusqu'alors, quoiqu'ils eussent été vaincus dans trois combats, aucune ville d'Italie ne s'était rangée du côté des Carthaginois. Toutes étaient demeurées fidèles, même celles qui avaient le plus souffert; tant les alliés avaient de respect et de vénération pour la république romaine ! Rien ne fait plus d'honneur au peuple romain, et ne fait mieux connaître son caractère que ce que dit ici Polybe. C'est par de pareils traits qu'il en faut juger. Tite-Live lui rend le même témoignage, et semble encore enchérir sur l'historien grec. Pendant, dit-il, que tout était en feu dans l'Italie[2], les horribles ravages qu'exerçait Annibal ne furent point capables d'ébranler la foi des alliés. C'est, ajoute-t-il (et ce qui suit ne peut être trop pesé), c'est que, se trouvant sous un gouvernement plein d'équité et de modération, ils n'avaient point de peine à se soumettre à un peuple en qui ils reconnaissaient une supériorité de mérite qui le rendait plus digne de commander; ce qui est dans ceux qui obéissent le plus ferme lien et le gage le plus assuré de leur fidélité.

Les murmures et les discours séditieux du général de la cavalerie avaient cessé depuis quelques jours, parce que Fabius[1], qui suivait Annibal, ayant fait marcher son armée plus vite que de coutume, Minucius et ses partisans crurent qu'il se hâtait de marcher au secours de la Campanie. Mais, lorsqu'ils furent campés auprès du Vulturne, et que de là ils virent le plus beau pays de l'Italie en proie à l'ennemi, surtout lorsqu'ils aperçurent de dessus le sommet du mont Massique tout le canton de Falerne et de Sinuesse ravagé, et toutes les maisons de campagne brûlées par les Carthaginois, sans que Fabius, obstiné à garder les hauteurs, parût en aucune façon de combattre, alors la sédition recommença plus violente

[1] Polyb. lib. 3, pag. 241. — Liv. lib. 22, cap. 13.

[1] Polyb. lib. 22, cap. 14. — Plut. in Fab pag. 177.

[2] « Nec tamen is terror, quum omnia bello flagrarent, « fide socios dimovit; videlicet quia justo et moderato « regebantur imperio, nec abnuebant, quod unicum « vinculum fidei est, melioribus parere. » (Liv.)

que jamais. « Sommes-nous donc venus, di« sait Minucius, encore plus furieux qu'au« paravant, chercher comme un agréable « spectacle la vue des ravages affreux que « souffrent nos alliés? Si le motif de la gloire « et de l'intérêt ne peut exciter notre courage, « n'avons-nous pas au moins compassion de « nos concitoyens envoyés autrefois en colonie « à Sinuesse? Quoi! nous demeurons insensi« bles en voyant au pouvoir des Numides et « des Maures ces mêmes côtes le long des« quelles nos pères auraient regardé comme « un déshonneur pour eux que les flottes car« thaginoises navigassent impunément? Il n'y « a que quelques mois qu'apprenant le siége « et le danger de Sagonte, nous étions trans« portés d'indignation; et nous voyons aujour« d'hui tranquillement Annibal tout prêt à « escalader les murs d'une colonie romaine? « Si, du temps de nos ancêtres, ce grand géné« ral, qui a mérité d'être appelé *le second « fondateur de Rome*, s'était conduit comme « fait maintenant ce nouveau Camille, qu'on « a jugé seul digne de la dictature dans des « conjonctures si fâcheuses, Rome serait en« core au pouvoir des Gaulois. Ne nous y « trompons point; c'est folie de croire pouvoir « remporter la victoire en se tenant les bras « croisés, ou par des vœux adressés au ciel. « Il faut faire prendre les armes aux troupes, « les mener dans la plaine, et se mesurer « avec l'ennemi. C'est en agissant, en cher« chant le péril, que l'empire romain s'est « accru, et non par cette conduite timide à « laquelle les lâches donnent le nom de pru« dence et de circonspection. »

Ces discours se répandaient dans l'armée[1], et il n'y avait personne qui ne préférât de beaucoup Minucius au dictateur. Les amis mêmes de Fabius, et ceux qui paraissaient le plus attachés à ses intérêts, lui conseillaient de mettre fin à tous ces bruits, qui faisaient tort à sa réputation, en marquant quelque condescendance pour les officiers et les soldats, qui tous généralement demandaient avec ardeur qu'on les menât contre l'ennemi. Mais le dictateur, sans s'émouvoir, leur dit : « Ce « serait alors que je me montrerais réellement « bien plus timide qu'ils ne m'accusent de « l'être, si la crainte de leurs railleries et de « leurs injures me faisait changer une résolu« tion que je n'ai prise qu'après en avoir pesé « mûrement toutes les suites, et en avoir re« connu l'absolue nécessité. Quand on craint « pour sa patrie, on craint sans honte; « mais craindre les discours des hommes et « se laisser effrayer par leurs railleries, c'est « se montrer indigne du commandement, et « se rendre l'esclave de ceux dont on doit être « le maître, et qu'on doit retenir et corriger « quand ils pensent mal. » Fabius donc, toujours en garde, autant contre ses propres soldats que contre les ennemis, et regardant même les Romains comme les premiers adversaires par rapport auxquels il devait se montrer invincible, tint constamment la même conduite pendant tout le reste de la campagne, malgré les bruits injurieux qu'il savait qu'on avait fait passer du camp jusque dans la ville contre sa timidité et sa nonchalance prétendues. Annibal, désespérant de l'attirer au combat, songea à se retirer dans quelque lieu où il pût commodément passer l'hiver. Il ne voulait point consumer les provisions qu'il avait amassées, mais les mettre quelque part dans un dépôt assuré : car ce n'était point assez que son armée ne manquât de rien pour le présent, il travaillait à la tenir toujours dans l'abondance.

Fabius fut averti par ses coureurs du dessein d'Annibal. Et, comme il était persuadé que, pour sortir de la Campanie, l'ennemi prendrait nécessairement le même chemin par où il était entré, il envoya une partie de ses gens s'emparer de la montagne de Callicule et du fort de Casilin. Pour lui, il ramena son armée par les mêmes collines, et envoya cependant L. Mancinus à la découverte avec quatre cents chevaux[1]. Ce jeune officier avait ordre d'examiner les démarches des ennemis sans se montrer, s'il était possible, au moins sans s'exposer, et d'en venir rendre compte; mais étant du nombre de ceux que les discours séditieux et emportés de Minucius avaient séduits, il n'eut pas plus tôt aperçu quelques cavaliers numides répandus dans les villages, qu'il courut sur

[1] Plut. in Fab. pag. 177.

[1] Liv. lib. 22, cap. 15.

eux, et en tua même quelques-uns : il n'en fallut pas davantage pour lui faire oublier sa commission ; le vif désir de combatre l'emporta sur l'obéissance qu'il devait au dictateur. Les Numides, partagés en plusieurs pelotons, le vinrent charger les uns après les autres ; puis, fuyant à dessein devant lui, ils l'attirèrent insensiblement jusque auprès de leur camp, fort fatigué, aussi bien que tous ses gens et leurs chevaux. Carthalon, qui commandait toute la cavalerie, en sortit aussitôt, et, les ayant mis en fuite avant même que de les joindre, il les poursuivit pendant près de deux lieues sans leur donner de relâche. Mancinus, voyant qu'il ne pouvait échapper aux ennemis obstinés à le suivre, exhorta les siens à se défendre de leur mieux, et retourna contre les Numides, à qui il était bien inférieur tant en nombre qu'en force et en confiance ; aussi fut-il tué lui-même avec les plus braves des siens. Les autres se sauvèrent à toute bride, premièrement à Calès, et de là, en prenant les sentiers les plus détournés, jusque dans le camp du dictateur

Par hasard, ce jour-là Minucius[1] était venu rejoindre Fabius, qui, quelques jours auparavant, l'avait détaché pour aller se saisir, au-dessus de Terracine, d'un passage fort étroit qui domine sur la mer, afin d'empêcher Annibal d'aller du côté de Rome, comme il aurait pu le faire, si on ne lui avait pas fermé la voie Appia. Le dictateur et le général de la cavalerie, ayant réuni leurs troupes, vinrent se camper sur le chemin par où Annibal devait passer, environ à deux milles de l'ennemi. Le lendemain, les Carthaginois occupèrent tout le terrain qui était entre les deux camps. Les Romains se postèrent sur leurs retranchements, où ils avaient sûrement l'avantage du lieu : cependant les ennemis ne laissèrent pas d'avancer, ayant à leur tête leur cavalerie ; ce qui occasionna quelques escarmouches entre les deux partis. Mais les Romains ne quittèrent point leur poste, retenus par Fabius ; en sorte que l'action se passa conformément au goût du dictateur, plutôt qu'aux intentions d'Annibal. Huit cents Carthaginois demeurèrent sur la place ; les Romains ne perdirent que deux cents hommes.

Annibal était fort embarrassé. Il lui fallait de toute nécessité reprendre le chemin par lequel il était venu, chemin fort étroit, et où il était très-aisé de l'inquiéter. Fabius[1], attentif à profiter de l'embarras de l'ennemi, envoie devant quatre mille hommes pour occuper le passage même, après les avoir exhortés à bien faire leur devoir, et à tirer avantage de l'heureuse situation du poste qu'ils allaient saisir. Il alla lui-même ensuite, avec la plus grande partie de son armée, se placer sur la colline qui commandait les défilés. Les Carthaginois arrivent, et campent dans la plaine, au pied même des montagnes. Annibal se trouvait enfermé de toutes parts, et dans la triste nécessité de passer l'hiver entre les rochers de Formies d'un côté, et de l'autre dans les sables et les marais affreux de Linterne : au lieu que les Romains avaient derrière eux Capoue et le Samnium, et un grand nombre de riches alliés qui pouvaient leur envoyer des vivres en abondance.

Les Romains crurent qu'il n'était pas possible à Annibal de se tirer du mauvais pas où il s'était engagé, et ils se flattaient de la douce espérance d'enlever tout le riche butin que les Carthaginois emportaient avec eux, et de terminer bientôt une guerre qui leur avait déjà coûté tant de sang, et qui leur causait de si justes alarmes pour l'avenir. Fabius lui-même pensait ainsi, et ne songeait plus qu'à voir quels postes il occuperait, par qui et par où il ferait commencer l'attaque ; et ces projets devaient être exécutés le lendemain.

Annibal, jugeant de ce que les ennemis pouvaient faire en cette occasion, ne leur en donna pas le temps. Il s'aperçut bien qu'on employait contre lui ses ruses et ses artifices ordinaires ; mais il n'en avait pas épuisé le fonds. C'est dans de pareilles conjonctures qu'un commandant a besoin d'une présence d'esprit et d'une fermeté d'âme non communes pour envisager le péril dans toute son étendue sans s'effrayer, et pour trouver de sûres et promptes ressources sans délibérer. Il ima-

[1] Liv. lib. 22, cap. 16

[1] Polyb. lib. 3, pag. 243-245.—Liv. lib. 22, cap. 16-18. —Plut. in Fab. — Appian. pag. 322.

gina donc un stratagème tout neuf [1], et qui n'avait point encore été mis en usage, moins capable de nuire en effet que d'éblouir et d'effrayer par le spectacle. Il assembla environ deux mille bœufs, qui se trouvaient parmi le butin qu'il avait fait dans le pays ennemi; il donna ordre qu'on ramassât dans la campagne du sarment et autre bois sec et menu, dont on fit de petits fagots qu'on attacha adroitement aux cornes de ces animaux; il chargea Asdrubal d'y faire mettre le feu vers le milieu de la nuit, et de chasser les bœufs vers les hauteurs, surtout du côté des défilés dont les Romains s'étaient emparés.

Les mesures ainsi prises, il commença lui-même à marcher en silence, et à s'avancer vers les défilés, ayant à son avant-garde l'infanterie pesamment armée, au centre la cavalerie suivie du butin, et à l'arrière-garde les Espagnols et les Gaulois. Les bœufs précédaient de beaucoup l'avant-garde de son armée. Et d'abord la crainte seule des flammes qui brillaient sur leurs têtes, et encore plus la douleur qui se fit sentir dès que le feu eut pénétré jusqu'au vif, mit ces animaux en fureur, en sorte qu'ils se dispersèrent de tous côtés sur les collines et dans les forêts. Les efforts qu'ils faisaient pour se délivrer en s'agitant et en secouant la tête ne faisaient qu'augmenter la flamme et la répandre, ce qui mettait le feu à tous les arbrisseaux d'alentour. Les Romains, effrayés, s'imaginaient d'abord que c'étaient des hommes qui couraient de tous côtés armés de flambeaux. Ceux qu'on avait placés à l'entrée même du défilé pour le garder prirent la fuite sitôt qu'ils aperçurent des feux au-dessus de leurs têtes, et gagnèrent le haut de la montagne, comme l'endroit le plus sûr, parce qu'ils y voyaient moins de feu. Ils y rencontrèrent cependant quelques bœufs qui s'étaient séparés des autres. Et d'abord les prenant de loin pour des animaux qui jetaient le feu par la gueule, ils s'arrêtèrent surpris d'une telle vue. Mais, ayant reconnu ce que c'était en approchant davantage, et voyant que ce qu'ils avaient pris pour un prodige était un artifice tout humain, au lieu de se rassurer ils n'en eurent que plus de frayeur : ils crurent qu'ils allaient être investis par les ennemis, et s'enfuirent encore plus en désordre qu'auparavant. Ils vinrent donner dans les armés à la légère d'Annibal; mais les deux partis, craignant également de s'engager mal à propos pendant les ténèbres de la nuit, attendirent le jour sans commencer le combat : cependant Annibal eut le temps de faire sortir toutes ses troupes du défilé.

Fabius s'aperçut bien de ce mouvement. Mais, ne doutant point que ce fût un stratagème d'Annibal, il retint ses soldats dans leurs retranchements, n'étant pas d'humeur à risquer une bataille pendant la nuit. Au point du jour, il y eut sur le haut de la colline un combat, dans lequel les Romains, supérieurs en nombre, auraient aisément défait les armés à la légère d'Annibal, séparés du reste de l'armée, s'il ne les eût soutenus d'un gros d'Espagnols qu'il envoya à leur secours. Les soldats de cette nation étant dans l'habitude de grimper et de courir légèrement à travers les forêts et les rochers les plus escarpés, éludèrent aisément, par l'agilité de leurs corps et par la légèreté de leur armure, les efforts d'un ennemi pesamment armé et accoutumé à combattre en plaine sans quitter son poste. Les uns et les autres se retirèrent dans leur camp, les Romains ayant perdu quelques-uns de leurs gens dans cette mêlée, au lieu qu'il n'y resta presque aucun des Espagnols.

Annibal, s'étant tiré avec autant de gloire que de bonheur d'un très-grand danger, alla se camper dans le territoire d'Allifes, où Fabius le suivit. Celui-ci, selon le plan qu'il s'était prescrit, conduisait toujours ses troupes par des lieux élevés, en se tenant entre l'armée ennemie et la ville de Rome, sans perdre de vue l'ennemi, et sans se mettre à portée d'être forcé de combattre. Annibal, après quelques mouvements, revint une seconde fois dans la Pouille, et s'avança jusqu'à Gérunium, dont les habitants s'étaient retirés, parce que la place n'était pas tenable. Fabius s'en étant approché, campa sur le territoire de Larinum, dans un poste avantageux.

Obligé, quelque temps après, de partir pour Rome, où les affaires de la religion le rappelaient, il employa non-seulement l'autorité,

[1] « Ludibrium oculorum, specie terribile, ad frustrandum hostem commentus. » (Liv.)

mais encore les conseils [1], et presque les prières, pour obtenir du général de la cavalerie « que, pendant son absence, il ne tentât « point la fortune; qu'il comptât plus sur la « prudence que sur le hasard; et qu'il imitât « sa conduite plutôt que celle de Sempronius « et de Flaminius : qu'il ne s'imaginât pas que « ce fût un médiocre avantage que d'avoir ar« rêté les progrès d'Annibal, et éludé ses ar« tifices pendant toute la campagne : que, « suivant la maxime des plus habiles et des « plus sages médecins, le repos faisait sou« vent plus de bien aux malades que les re« mèdes violents; que c'était avoir beaucoup « gagné que d'avoir cessé d'être vaincu par « un ennemi toujours victorieux jusque-là, et « d'avoir enfin repris haleine après tant de « défaites consécutives. » La suite fera voir combien ces avis furent inutiles. Cependant Fabius partit pour Rome.

L'Italie n'était pas le seul théâtre de la guerre. On la faisait en Espagne par mer et par terre, avec non moins de vivacité. Asdrubal, ayant équipé les trente vaisseaux que son frère lui avait laissés [2], et y en ayant ajouté dix autres, fit partir de Carthage la neuve, ou Carthagène, quarante voiles dont il avait donné le commandement à Amilcar; puis, ayant fait sortir les troupes de terre des quartiers d'hiver, il se mit à leur tête, et, faisant ranger la terre aux vaisseaux, il les suivit de dessus le rivage, voulant occuper l'embouchure de l'Èbre avec ses deux armées en même temps. Cn. Scipion, averti de ce projet des Carthaginois, pensa d'abord à aller par terre à leur rencontre : mais quand il sut combien l'armée des ennemis était nombreuse, et quels préparatifs ils avaient faits, il embarqua sur ses vaisseaux l'élite de ses soldats; et, ayant mis à la voile avec une flotte de trente-cinq galères, après deux jours de navigation depuis Tarragone il aborda aux environs des embouchures de l'Èbre, à peu près à la distance de dix milles de l'ennemi (trois lieues). De là il envoya deux frégates de Marseille à la découverte; car les Marseillais étaient toujours les premiers à s'exposer, et leur intrépidité lui fut d'un grand secours. Personne n'était plus attaché aux intérêts des Romains que ce peuple, qui, dans la suite, leur a souvent donné des preuves de son affection, mais qui se signala surtout dans la guerre contre Annibal. Ces deux frégates rapportèrent que la flotte ennemie était à l'embouchure de l'Èbre. Sur-le-champ Cnéus fit force de voiles pour la surprendre. Mais Asdrubal, averti par ceux qui faisaient la garde au haut des tours que les Romains approchaient, rangeait ses troupes en bataille sur le rivage, et donnait ses ordres pour que les soldats de marine montassent sur les vaisseaux. Quand les Romains furent à portée, on sonna la charge, et aussitôt on en vint aux mains. Les Carthaginois soutinrent le choc des ennemis pendant fort peu de temps, et plièrent bientôt. Après avoir vu deux de leurs vaisseaux pris par les Romains, et quatre coulés à fond, ils se retirèrent vers la terre : mais, poursuivis avec chaleur par les vainqueurs, ils approchèrent le plus qu'ils purent du rivage : puis, sautant de leurs vaisseaux, ils se sauvèrent vers leur armée de terre. Les Romains les poursuivirent si vivement, qu'ils prirent toutes les galères qui avaient évité de se briser contre la côte, ou qui n'avaient pas été engravées, et les emmenèrent avec eux, attachées à la poupe de leurs vaisseaux, au nombre de vingt-cinq. Cette victoire, qui coûta peu aux Romains, les rendit maîtres de toute cette mer et des côtes voisines. Ils s'avancèrent jusqu'aux portes de Carthagène, mirent le feu aux maisons les plus voisines des murailles, et désolèrent tout le pays d'alentour. La flotte, chargée de butin, poussa de là jusqu'à Longuntique [1], où Asdrubal avait fait pour l'usage de ses vaisseaux une grande provision d'une espèce de genêt (*spartum*) dont on se servait pour faire des câbles. Ils y mirent le feu après en avoir enlevé la quantité dont ils avaient besoin.

La flotte revint sur ses pas vers le pays qui est en deçà de l'Èbre. Ce fut là que Scipion trouva les députés de toutes les nations qui habitent le long de ce fleuve, et même de plusieurs de celles qui sont aux extrémités de

[1] Polyb. lib. 3, pag. 245. — Liv. lib. 22, cap. 18. — Plut. pag. 179.

[2] Polyb. lib. 3, pag. 245. — Liv. lib. 22, cap. 19.

[1] Ville située sur la côte du royaume de Valence.

l'Espagne. Il y eut plus de six-vingts peuples qui se soumirent à la puissance des Romains et leur donnèrent des otages.

Les Celtibériens [1], qui faisaient partie des peuples dont on vient de parler, prirent les armes par l'ordre du général romain, et entrèrent avec une puissante armée dans la province des Carthaginois, où ils prirent et forcèrent trois villes. Ils défirent ensuite Asdrubal lui-même en deux combats différents, où ils lui tuèrent quinze mille hommes, firent quatre mille prisonniers, et lui enlevèrent un grand nombre de drapeaux.

Quand on reçut à Carthage la nouvelle de ces défaites, on équipa soixante et dix vaisseaux; car on ne croyait pas pouvoir rien entreprendre qu'on ne fût maître de la mer. Cette flotte cingla d'abord en Sardaigne, et de la Sardaigne elle vint aborder à Pise en Italie, où les commandants, bien mal informés de l'état des choses, espéraient s'aboucher avec Annibal. Les Romains vinrent au-devant avec six-vingts vaisseaux longs à cinq rangs. Les Carthaginois, apprenant que les ennemis étaient en mer, retournèrent à Carthage par la même route. Servilius, qui commandait la flotte romaine, les poursuivit pendant quelque temps, mais il ne put les atteindre.

Sur ces entrefaites arriva P. Scipion en Espagne avec un nouveau renfort de vaisseaux et de soldats. Le sénat [2], persuadé que les affaires d'Espagne méritaient une attention particulière, et qu'il était non-seulement utile, mais nécessaire, de presser les Carthaginois dans ce pays-là, et d'y allumer la guerre de plus en plus pour faire une puissante diversion, mit en mer vingt vaisseaux, ou, selon Tite-Live, trente, avec huit mille hommes de débarquement et toutes sortes de munitions. Ce renfort était commandé par P. Scipion, que l'on envoyait en Espagne, selon le premier projet formé dès le commencement de la guerre, avec ordre de joindre au plus tôt Cnéus son frère pour agir de concert avec lui. On craignait à Rome, non sans raison, que les Carthaginois, dominant dans ces contrées, et y ramassant des munitions et de l'argent en abondance, ne se rendissent maîtres de la mer, et qu'en fournissant de l'argent et des troupes à Annibal, ils ne l'aidassent à subjuguer l'Italie. P. Scipion, arrivé en Espagne et joint à son frère, rendit de très-grands services à la république. Jusqu'alors les Romains n'avaient osé passer l'Èbre; ils croyaient avoir assez fait de s'être gagné l'amitié des peuples d'en deçà, et de se les être attachés par des alliances : mais les deux frères réunis traversèrent ce fleuve, et s'avancèrent jusqu'à Sagonte.

Ils savaient qu'on gardait avec assez peu de troupes dans la citadelle de cette ville les otages qu'Annibal avait pris de tous les peuples d'Espagne pour s'assurer de leur fidélité [1]. La crainte d'expier leur révolte par le sang de leurs enfants était le seul lien qui attachât encore les Espagnols au parti des Carthaginois, qu'ils avaient grande envie de quitter pour prendre celui des Romains. Ce lien, qui retenait une grande partie de la province, fut rompu par un Espagnol, qui montra plus d'adresse et de ruse que de bonne foi. Il s'appelait *Abélox*, homme de qualité, et fort considéré dans le pays. Il avait été jusque-là fort attaché aux Carthaginois; mais, par une inconstance assez ordinaire à ces barbares, il avait changé de parti, au moins dans le cœur, avec la fortune. Au reste, étant bien persuadé qu'on n'a que du mépris pour un transfuge et un traître qui ne porte que sa personne dans le parti qu'il embrasse, il songeait à procurer aux Romains quelque grand avantage, afin de se rendre considérable auprès d'eux. Il crut que le plus grand service qu'il pût leur rendre dans la conjoncture présente, était de leur livrer les otages qu'Annibal faisait garder dans Sagonte. Il s'agissait de gagner, ou plutôt de tromper Bostar, à qui la garde en avait été confiée. Il alla le trouver, et, ayant fait tomber la conversation sur les otages, il lui fit entendre « que la crainte avait retenu les Espa-
« gnols dans le devoir tant que les Romains
« avaient été éloignés; mais que, depuis qu'ils
« étaient arrivés dans la province, leur camp
« était devenu l'asile de tous ceux qui aimaient
« le changement : qu'ainsi il fallait gagner par

[1] Les celtibériens occupaient une partie de l'Aragon.
[2] Polyb. lib. 3, pag. 217. — Liv. lib. 22, cap. 22.

[1] Polyb. lib. 3, pag. 218-250. — Liv. lib. 22, cap. 22.

« des grâces et des bienfaits ceux que l'autorité ne pouvait plus contenir : que le moyen « le plus sûr de s'assurer l'amitié des peuples « d'Espagne était de leur remettre en main « leurs otages : qu'il n'y avait personne qui « ne fût bien aise qu'on se fiât à lui [1] ; et que, « pour rendre les hommes fidèles, il suffisait « souvent de leur témoigner de la confiance. » Il s'offrit à ramener les otages chacun dans leur pays. Bostar n'avait pas pour la ruse et la défiance la trempe d'esprit carthaginoise ; et, jugeant des autres par lui-même, il était bien éloigné de soupçonner un homme de qualité d'une si noire trahison. Il se laissa persuader, et fit remettre de nuit à Abélox tous les otages, que celui-ci livra aussitôt aux Scipions, comme il en était convenu auparavant avec eux. Les généraux romains, sans perdre de temps, les firent conduire chez leurs parents. Il est aisé de concevoir quelle surprise et en même temps quelle joie causa dans le pays un tel acte de clémence et de générosité. Tous les Espagnols, d'un commun consentement, se déclarèrent pour les Romains ; et ils auraient sur-le-champ pris les armes contre les Carthaginois, si l'hiver, qui survint alors, n'eût obligé les uns et les autres de se retirer dans leurs quartiers.

Voilà ce qui se passa en Espagne la seconde année de la guerre d'Annibal, pendant qu'en Italie la salutaire lenteur de Fabius [2] avait donné lieu aux Romains de respirer après tant de pertes. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que dans le même temps qu'une conduite si sage donnait de cruelles inquiétudes à Annibal, qui voyait que les Romains avaient enfin choisi un général qui faisait la guerre par principes, et non au hasard, elle était méprisée par ceux mêmes qui en tiraient le fruit, par les Romains et de la ville et de l'armée, surtout depuis un avantage assez leger que remporta Minucius, et dont nous parlerons bientôt.

Deux choses contribuèrent encore à rendre ce général odieux aux Romains [3]. Premièrement la ruse d'Annibal, qui, s'étant fait montrer par les déserteurs une terre appartenant au dictateur, défendit qu'on y fît aucun dégât [1], tandis qu'il mit à feu et à sang toutes celles d'alentour, afin de le rendre suspect de quelque intelligence avec les Carthaginois. La seconde, qui contribua encore à aliéner de lui les esprits, fut qu'il avait fait sans consulter le sénat un traité avec Annibal au sujet du cartel des prisonniers, par lequel on était convenu, comme il s'était pratiqué dans la première guerre, qu'on rendrait homme pour homme, et que, pour la rançon de ceux qui resteraient après l'échange, il serait payé mille sesterces par tête, c'est-à-dire cent vingt-cinq livres. Le nombre des prisonniers que les Romains avaient à racheter faisait une somme de plus de trente mille livres. Cet article de la rançon ayant été proposé plusieurs fois au sénat, et le sénat différant toujours de faire compter l'argent, parce que Fabius avait fait ce traité sans sa participation, enfin le dictateur prit le parti d'envoyer son fils à Rome, avec ordre de vendre cette même terre que l'ennemi avait épargnée, et il racheta les prisonniers de ses propres deniers. La plupart voulurent le rembourser dans la suite, mais il ne fut pas possible de l'y faire consentir.

Nous avons déjà dit qu'Annibal [2] s'était emparé de Gérunium dans l'Apulie, et qu'il comptait faire ses magasins dans cette place et y établir ses quartiers d'hiver. Il était actuellement campé devant les murs de cette ville, d'où il envoyait les deux tiers de son armée au fourrage, avec ordre à chacun d'apporter certaine mesure de blé à ceux qui étaient chargés de le serrer : la troisième partie de ses troupes lui servait pour la garde du camp, et pour soutenir les fourrageurs en cas qu'ils fussent attaqués.

Minutius s'était approché d'Annibal, et avait campé dans le territoire de Larine avec l'armée qu'il commandait seul, depuis que le dictateur était allé à Rome. Se voyant en liberté par l'absence de son supérieur, il méditait des projets conformes à son génie, tantôt de fondre sur les fourrageurs d'Annibal répandus çà et là dans la campagne, tantôt d'attaquer son

[1] « Vult sibi quisque credi, et habita fides ipsam plerumque obligat fidem. » (Liv.)
[2] Liv. lib. 22, cap. 23.
[3] Liv. lib. 22, cap. 23

[1] Plut. in Fab. pag. 178.
[2] Polyb. lib. 3 pag. 251 — Liv. lib. 22, cap. 24.

camp, où il ne restait que le tiers de l'armée. Annibal s'aperçut bientôt que la méthode de faire la guerre avait changé avec le général dans le camp des ennemis. Pour lui, voyant que les Romains s'étaient approchés, il se contenta d'envoyer le tiers de ses soldats au fourrage, et retint le reste dans son camp. Il était toujours attentif à son premier projet, qui était de ne point consumer son butin, et de faire un grand amas de vivres, afin que, pendant le quartier d'hiver, les hommes, les bêtes de charge, les chevaux surtout, ne manquassent de rien; car c'était sur sa cavalerie qu'il fondait principalement ses espérances.

Annibal avait envoyé pendant la nuit quelques Numides qui s'emparèrent d'une hauteur voisine des Romains et qui commandait leur camp. Ceux-ci, méprisant le petit nombre de ces Numides, les en délogèrent dès le lendemain, et s'y campèrent eux-mêmes. Par ce moyen, il ne restait plus entre les deux camps qu'un espace fort médiocre. Minucius, un jour, s'étant aperçu que la plus grande partie de l'armée carthaginoise était répandue dans la campagne, détacha sa cavalerie et son infanterie légère contre les fourrageurs, et alla lui-même avec les légions attaquer le camp des Carthaginois. Tout ce que put faire Annibal, fut de se défendre. Le carnage de ses fourrageurs fut grand. Ce succès inspira à Minucius un orgueil et une arrogance sans bornes, et remplit son âme plus que jamais d'une audace pleine de témérité, qui ne connaissait plus de péril, et ne lui laissait voir dans les entreprises les plus hasardeuses qu'une victoire assurée.

La renommée, qui grossit toujours les objets, publia dans Rome le petit avantage que Minucius [1] avait remporté, sur le pied d'une grande victoire. Les lettres qu'écrivait le général de la cavalerie enchérissaient encore sur la renommée. Pendant plusieurs jours on ne parla que de cette affaire dans les assemblées du sénat et du peuple : ce fut une joie qui ne peut s'exprimer. Comme jusqu'alors on n'avait eu que de mauvais succès dans cette guerre, on crut que les affaires allaient changer de face. Et d'ailleurs cet avantage fit penser que, si jusqu'à présent les troupes n'avaient rien fait, ce n'était pas qu'elles manquassent de courage; mais qu'il ne fallait s'en prendre qu'à la timide circonspection et à la prudence excessive du dictateur sur le compte duquel on ne ménagea plus les termes.

Fabius seul, au milieu de la joie universelle du peuple, n'ajoutait foi ni à la renommée, ni aux lettres de Minucius; et quand même tout eût été exactement vrai, il ne craignait point de dire qu'il appréhendait plus pour Minucius les bons succès qu'un peu d'adversité. On ne l'écoutait point, et le sénat même n'aimait point à l'entendre relever les forces de l'ennemi, rapporter les défaites que la témérité et l'ignorance des généraux précédents avaient causées. Il déclara cependant « que, « s'il demeurait le maître, il obligerait Minu« cius de lui rendre raison de sa conduite « pour avoir combattu contre son ordre; qu'il « ferait bientôt avouer aux Romains qu'un « bon général comptait pour rien la fortune, « et ne faisait cas que de la prudence et de la « raison; qu'il croyait mériter plus de gloire « pour avoir, dans les circonstances présentes, « préservé ses troupes de toute honte et de « toute disgrâce; que si, dans d'autres temps, « il avait tué plusieurs milliers d'ennemis. »

Tous ces discours n'eurent aucun effet. Il se trouva un tribun assez insolent pour se déchaîner contre Fabius sans garder aucune mesure. Il dit « qu'il n'était plus possible de « supporter sa mauvaise humeur; que, non « content d'avoir empêché en personne et sur « les lieux les avantages qu'on aurait pu rem« porter sur les ennemis, il détruisait, autant « qu'il était en lui, ceux qu'on avait effecti« vement remportés en son absence; qu'il « ne tirait la guerre en longueur qu'afin de « rester plus longtemps en charge, et d'être « seul le maître à Rome et dans l'armée; que, « pour empêcher Minucius de voir l'ennemi, « et de tenter quelque expédition militaire, il « lui avait presque lié les bras, et avait tenu « les soldats enfermés dans leurs retranche« ments comme dans une prison; qu'enfin, « dès que le départ du dictateur les avait mis « en liberté, ils avaient marché contre les en« nemis, les avaient défaits, et les avaient mis « en fuite : que, pour toutes ces raisons, il

[1] Polyb. lib. 3, pag. 253. — Liv. lib. 22, cap. 25, 26. — Plut. pag. 129.

« aurait hardiment proposé d'ôter la dictature à Fabius, si les Romains avaient eu le « courage de leurs ancêtres; mais qu'attendu « le goût du temps, peu capable d'une action « de vigueur, il se contentait d'une demande « bien modérée, qui était que l'on partageât « également l'autorité entre le dictateur et le « général de la cavalerie, sans permettre cependant à Q. Fabius de retourner à l'armée « avant que d'avoir nommé un nouveau con-« sul en la place de Flaminius. »

Le dictateur ne daigna pas se justifier des accusations du tribun; mais, haussant la voix, il dit « qu'il prétendait que, sans perdre inu-« tilement le temps, on pensât à achever les « sacrifices et les saintes cérémonies pour les-« quelles on l'avait fait venir à Rome, afin « qu'il s'en retournât promptement à l'armée « pour châtier la témérité de Minucius, qui « avait, contre ses ordres, attaqué l'ennemi.» Il créa consul M. Atilius Régulus; et la veille du jour que le peuple devait donner son suffrage sur la proposition du tribun, pour n'être pas témoin des coups qu'on allait porter à son autorité en la communiquant au général de la cavalerie, il partit de nuit et alla rejoindre son armée. Le lendemain le peuple se trouva de bonne heure à l'assemblée. La proposition fut faite au peuple par le tribun. Mais il fallait, selon l'usage, qu'il se trouvât quelqu'un qui parlât sur ce sujet, qui l'expliquât, qui le développât à la multitude avant que l'on allât aux voix. Seul, entre tous les Romains, Varron se chargea de l'odieuse commission d'appuyer l'entreprise du tribun: nous verrons bientôt ce que c'était que ce Varron. La proposition passa, et Fabius en reçut la nouvelle en chemin. Tout le monde, tant à la ville qu'à l'armée, amis et ennemis, regardèrent ce décret comme un affront sanglant et une flétrissure ignominieuse pour le dictateur. Lui seul en jugea tout différemment. Et comme autrefois un sage à qui l'on disait, *Ces gens-là se moquent de vous*, répondit, *Je ne me tiens point moqué*, jugeant fort bien que ceux-là sont véritablement moqués qui donnent lieu à la moquerie, et qui en sont émus et troublés, Fabius de même demeura insensible à cette prétendue injure. Il supporta l'injustice du peuple avec la même fermeté d'âme avec laquelle il avait souffert les invectives de ses ennemis; et, bien persuadé qu'en partageant le commandement entre Minucius et lui on n'avait pas partagé l'habileté dans l'art de commander, il revint dans son camp, toujours victorieux des insultes de ses citoyens comme des artifices de l'ennemi.

Minucius pensait bien différemment. Il était déjà auparavant insupportable par l'orgueil que lui inspirait le succès, et la faveur de la multitude[1]; mais alors, ne gardant plus aucune mesure, il se vantait de n'être pas moins le vainqueur de Fabius que celui d'Annibal. Il disait avec complaisance « que ce fameux gé-« néral, unique ressource dans les disgrâces « publiques, ce dictateur, seul jugé capable de « tenir tête à Annibal, avait vu son inférieur, « son général de la cavalerie, devenir son « égal par un decret dont il n'y avait point « d'exemple dans toute la suite de l'histoire du « peuple romain; et cela dans cette même « ville où les généraux de la cavalerie avaient « coutume de trembler à la vue des haches et « des faisceaux du dictateur; tant son mérite « et le bonheur attaché à sa personne avaient « paru avec éclat! qu'il suivrait donc sa bonne « fortune si le le dictateur s'opiniâtrait à ne « point abandonner une conduite lente et « timide, condamnée des dieux et des hom-« mes. »

Les actions de Minucius répondaient à ses discours. Dès le premier jour qu'il vit Fabius, il lui dit qu'il fallait déterminer comment ils useraient de l'autorité qu'on venait de partager également entre eux; et, sans attendre la réponse du dictateur, il donna le premier son avis, et déclara que, selon lui, le meilleur parti était de convenir que chacun à son tour aurait le commandement général de toutes les troupes pendant un jour, ou pendant un long espace de temps si l'on voulait. Fabius ne fut point de ce sentiment. Il pensa « que tout ce « qui serait abandonné à la témérité de son « collègue serait en même temps livré à la « merci de la fortune. Il aima mieux partager « les troupes par moitié. Il avoua qu'il était « dans l'obligation de lui faire part du com-« mandement, mais non pas de le lui céder

[1] Lib. liv. 22, cap. 27. — Plut. in Fab. pag. 179

« tout entier, protestant qu'il ne renoncerait « jamais volontairement et par son propre fait « à gouverner par la prudence les affaires pu- « bliques, au moins selon la portion d'autorité « qu'il lui était permis de retenir et que, « puisqu'on l'empêchait de sauver le tout, il « sauverait ce qu'il pourrait. » Dès que le partage des troupes fut fait, Minucius voulut avoir son camp à part, et alla se poster dans la plaine.

Les deux qualités qui forment un grand capitaine, sont le courage et la prudence [1]; mais elles sont toutes voisines de deux défauts, qui peuvent avoir de terribles suites: car, pour l'ordinaire, la prudence, par trop de précaution, dégénère en crainte; et le courage, par trop de hardiesse, en témérité. Nous allons voir Minucius tomber dans ce dernier défaut; mais Fabius sut toujours garder un sage tempérament, ce qui est fort rare et fort difficile, également circonspect dans les projets, et brave dans l'exécution, comme Salluste le dit de Jugurtha.

Annibal, qui savait tout ce qui se passait chez les ennemis par le moyen des déserteurs et des espions, ressentit une double joie du changement qui y était arrivé: car la témérité de Minucius, devenue libre, était une proie assurée pour lui; et la prudence de Fabius avait perdu la moitié de ses forces [2]. Il y avait entre le camp de Minucius et celui d'Annibal une éminence dont la situation était telle, que celui qui s'en emparerait le premier devait avoir un grand avantage sur son ennemi. Annibal connaissait toute l'importance de ce poste, mais il ne se hâta pas de s'en saisir, parce qu'il prétendait en tirer plus de service en le laissant devenir une occasion de combat. La plaine d'alentour, à la voir de loin, paraissait tout unie, sans aucun buisson et entièrement découverte, et au premier coup d'œil on la jugeait inutile pour des embûches. Mais Annibal y avait observé des ravins, des coupures et des cavités assez profondes pour contenir et cacher chacune jusqu'à deux cents hommes. Il y jeta, la nuit, cinq cents chevaux et cinq mille fantassins. Et de peur que cette embuscade ne fût éventée le matin par les fourrageurs ennemis, dès la petite pointe du jour il fit occuper la colline par les armés à la légère.

Minucius croit l'occasion belle; il envoie son infanterie légère, et lui donne ordre de disputer ce poste avec vigueur: il la fait suivre de sa cavalerie, et la suit lui-même avec ses légionnaires. Annibal, de son côté, y envoie aussi continuellement de nouvelles troupes: il les suivit incontinent avec la cavalerie et le reste de son armée; et insensiblement ils en vinrent à une action générale. Les armés à la légère des Romains, qui s'avançaient de pas en haut, furent renversés les premiers sur la cavalerie qui les suivait. Celle-ci fut bientôt enfoncée par la cavalerie carthaginoise, beaucoup supérieure en nombre, et se retira vers le gros des légions. L'infanterie, quoique entourée de gens effrayés, restait seule intrépide; et si elle avait combattu dans un poste moins désavantageux, et que la ruse du côté des ennemis ne se fût pas jointe à la force, le succès des jours précédents lui avait tellement enflé le courage, qu'elle était en état de bien disputer la victoire. Mais, dans ce moment, Annibal donna le signal à ses troupes embusquées, qui, étant venues tout d'un coup attaquer les légions par derrière et par les flancs, y causèrent tant de désordre et d'effroi, qu'il ne resta à personne ni assez de courage pour combattre ni aucune espérance de se sauver par la fuite.

Fabius, que son zèle pour le bien de l'état rendait attentif à toutes les démarches de son collègue, vit de son camp le péril où était exposée l'armée de Minutius. « Je l'avais bien « prévu, dit-il, la témérité trouve bientôt le « malheur qu'elle cherche. Mais remettons « les reproches à un autre temps: courons à « leur secours; allons arracher des mains des « ennemis la victoire, et de la bouche de nos « citoyens l'aveu de leur faute. » Les fuyards, à la vue de ce secours qu'ils reçurent comme s'il leur fût venu du ciel, reprennent courage, et viennent se rejoindre à l'armée de Fabius, qui s'avançait en bon ordre. Les troupes vain-

[1] « Ac sane, quod difficillimum est, et prælio strenuus erat, et bonus consilio, quorum alterum ex prudentiâ timorem, alterum ex audaciâ temeritatem plerumque afferre solet. » (SALLUST. in *Bell. Jugurth.*)

[2] Polyb. lib. 3, pag. 254. — Liv. lib. 22, cap. 28. — Plut. in Fab. pag. 180.

cues et celles qui étaient encore toutes fraîches, ne faisant plus qu'un corps, allaient fondre sur les Carthaginois lorsque Annibal fit sonner la retraite, ne dissimulant pas que, s'il avait vaincu Minutius, Fabius à son tour l'avait vaincu lui-même ; témoignage bien glorieux de la part d'un tel ennemi ! Il ajouta en plaisantant *que ce nuage qui avait coutume de paraître sur les hauteurs était enfin tombé avec beaucoup de fracas et d'orage* [1].

Après le combat, Fabius, ayant ramassé les dépouilles des ennemis qui étaient restées sur le champ de bataille, rentra dans son camp sans laisser échapper une seule parole outrageante ou fâcheuse contre son collègue.

Il aurait manqué quelque chose à la gloire du dictateur, si Minutius lui-même ne lui eût pas rendu hommage. Il le fit, et de la manière du monde la plus solennelle. Dès qu'il fut rentré dans son camp après la bataille, il assembla ses soldats, et leur tint ce discours : « J'ai « souvent ouï dire que le premier et le plus « haut degré de mérite est de savoir prendre « le bon parti par soi-même sans avoir besoin « de conseil ; le second, d'être capable de suivre et d'exécuter les bons avis que l'on reçoit des autres : mais que celui qui ne sait « ni commander ni obéir doit être regardé « comme un esprit du dernier rang. Puisque « la nature ne nous permet point d'aspirer à « la première gloire, tâchons de mériter au « moins la seconde ; et, en attendant que nous « sachions commander, ayons le courage d'obéir à un plus prudent que nous. Allons « nous rejoindre à Fabius et porter nos drapeaux devant sa tente. La seule occasion où « je veux encore vous commander, c'est pour « aller nous soumettre à ses ordres, et lui « rendre tous ensemble le respect et l'obéissance que nous lui devons. Lorsque je l'aurai salué du nom de père, qualité qu'il mérite par son rang et par le bienfait que nous « venons de recevoir de lui, vous aussi, soldats, vous saluerez comme vos patrons ceux « dont les armes et la valeur vous ont sauvés « aujourd'hui. Si ce jour ne nous apporte aucune autre gloire, au moins nous verra-t-il « mériter celle de la reconnaissance. »

Aussitôt il se mit à leur tête, et marcha droit au camp du dictateur. Fabius, et tous ceux qui étaient autour de lui, furent bien surpris de le voir arriver. Tout fut exécuté suivant le projet réglé par Minutius. Après qu'il eut fait poser ses drapeaux auprès du tribunal de Fabius, il commença le premier par le saluer comme son père, et tous ses soldats saluèrent ceux du dictateur comme leurs patrons. Après quoi il tint ce discours : « Illustre dictateur [1], je viens « de vous égaler à mon père en vous donnant « le même nom ; mais je vous dois plus qu'à « lui. Je ne lui suis redevable que de ma vie : « je vous la dois, et de plus celle de tous ces « soldats qui m'environnent. Je casse donc et « j'annule le premier ce décret du peuple, qui « était pour moi un fardeau plutôt qu'un honneur. Je rentre avec joie sous votre autorité « et sous vos auspices, et cela pour le plus « grand avantage, comme je l'espère et le souhaite, tant de vous et de moi, que de vos « deux armées, dont l'une doit son salut à « l'autre. Je vous prie seulement d'oublier « tout ce qui s'est passé, et de me permettre « d'exercer sous vos ordres la charge de général de la cavalerie, et de conserver à « ceux-ci le rang qu'ils tiennent dans les troupes. »

Après ce discours, les soldats des deux armées s'embrassèrent. Les gens de Fabius re-

[1] « Tandem eam nubem, quæ sedere in jugis montium solita sit, cum procellâ imbrem dedisse. » (Liv.)
[2] Liv lib. 22, cap. 29, 30. — Plut. pag. 181.

[1] Je ne puis m'empêcher d'insérer ici la harangue que Plutarque met dans la bouche de Minutius, laquelle est toute brillante et pétille d'esprit, au lieu que celle de Tite-Live est plus simple. « Mon dictateur, vous avez « remporté dans ce jour deux victoires bien signalées : « par votre valeur vous avez vaincu les ennemis, et par « votre prudence et votre générosité vous avez vaincu « votre collègue. Par l'une de ces victoires vous nous avez « sauvés, et par l'autre vous nous avez instruits ; et autant que ma défaite par Annibal m'a été honteuse et « funeste, autant l'avantage que vous avez sur moi m'a « été salutaire et glorieux. Je vous appelle donc mon père, « n'ayant point de nom plus vénérable que je puisse vous « donner, quoique l'obligation que je vous ai soit plus « grande que celle que j'ai à celui qui m'a mis au monde ; « car je ne lui dois que ma vie seule, au lieu qu'avec la « mienne je vous dois aussi le salut de tous ces vaillants « hommes. »

çurent dans leurs tentes ceux de Minutius, connus ou non, avec les marques les plus sensibles de bienveillance et de tendresse. Tous devinrent amis en ce moment ; et ce jour, qui avait commencé d'une manière si funeste, se termina par une joie universelle.

Dès que la nouvelle de cette réconciliation eut été portée à Rome et confirmée par les lettres des généraux et des soldats, il n'y eut personne qui n'élevât jusqu'au ciel la générosité et la sagesse du dictateur. On sentit combien la vraie science de commander et une conduite toujours judicieuse et constante l'emportaient sur une bravoure téméraire et sur une folle démangeaison de se signaler. Annibal et les Carthaginois estimèrent Fabius encore davantage qu'auparavant : et ils commencèrent alors à s'apercevoir qu'ils faisaient la guerre en Italie et contre les Romains ; car, dans tout le temps qui avait précédé, ils avaient conçu un tel mépris pour ceux qui commandaient les troupes de la république, aussi bien que pour les troupes mêmes, qu'à peine pouvaient-ils s'imaginer qu'ils fussent en guerre contre la même nation dont leurs pères leur avaient laissé une idée si terrible.

Nous voyons ici dans Fabius d'excellentes qualités, et d'autant plus admirables qu'elles sont plus rares. Affronter dans les combats les plus grands dangers et la mort même, c'est un grand effort de vertu, ordinaire néanmoins ; mais souffrir patiemment les reproches les plus injurieux et les moins mérités, voir sa réputation déchirée avec autant d'insolence que d'injustice par un officier subalterne et dépendant, s'exposer à un décri général pour garder une conduite seule capable de sauver l'état, voir enfin les services les plus importants payés de la plus dure ingratitude par un peuple entier, et ne point s'écarter néanmoins ni de son plan ni de son devoir au milieu de tant et de si sensibles sujets de mécontentement, il faut avouer que c'est l'effet d'une force, d'une constance et d'une noblesse de sentiments beaucoup au-dessus du commun. La vertu dans la plupart des hommes est si languissante et si faible, qu'elle ne saurait presque se soutenir si elle n'est portée par l'approbation et l'estime des hommes. Combien ce généreux mépris de la gloire est-il devenu glorieux pour Fabius [1], et avec quelle usure ne lui a-t-il pas rendu ce qu'il paraissait avoir perdu et sacrifié pour le bien public !

C'est cet amour du bien public [2], qui était l'âme de toutes ses actions, et qui lui inspira toujours cette fermeté et cette constance inébranlables pour le service de la patrie, contre laquelle il ne se permit jamais le moindre ressentiment, quelque injure qu'il en reçût.

A ces excellentes qualités Fabius en ajouta une autre, non moins estimable, ni moins rare, qui est de résister aux doux et puissants attraits de la vengeance, devenus si naturels à l'homme depuis sa corruption. Non-seulement il ne lui échappe aucun mot d'indignation et d'insulte contre un ennemi qui l'a si cruellement outragé ; mais pouvant, peu de temps après, le laisser périr dans une action où il s'est engagé par sa témérité, il vole à son secours, le tire du péril, reçoit sa soumission, et lui rend son amitié, sans lui faire sentir par le plus léger reproche son tort et son injustice.

La conduite que garde ici Fabius à l'égard d'Annibal, ne songeant qu'à rendre insensiblement la confiance aux armées romaines découragées par les défaites précédentes ; qu'à amortir l'ardeur impétueuse du jeune vainqueur qu'il avait en tête, par des délais affectés ; à miner peu à peu et à consumer ses forces, en ne cessant de le harceler ; à le mettre hors d'état et de ravager les terres des alliés, et de le forcer malgré lui à une action décisive : cette conduite, dis-je, a toujours été regardée comme l'effet d'une prudence consommée, et d'une connaissance parfaite des règles de l'art militaire. Elle valut à Fabius le glorieux titre de *sage temporiseur* [3], qui par ses délais avait sauvé l'état ; titre qui lui a fait plus d'honneur que toutes les vic-

[1] « Adeò spreta in tempore gloria interdùm cumulatior redit ! » (Liv. lib. 2, cap. 47.)

[2] « (Est) illa pietatis constantia admirabilis, quam Q. « Fabius Maximus infatigabilem patriæ præstitit... Compluribus injuriis lacessitus, in eodem animi habitu « permansit, nec unquam sibi reipublicæ permisit irasci, « tam perseverans in amore civium fuit. » (Val. Max. lib. 3, cap. 8.)

[3] « Quintus Maximus et bella gerebat ut adolescens, « quum planè esset grandis, et Annibalem juveniliter ex-

toires qu'il aurait pu remporter. Quel courage, en effet, et quelle grandeur d'âme ne fallait-il point pour se mettre au-dessus des rumeurs et des reproches de toute une armée et de presque tout le peuple, et pour n'avoir en vue que le salut de la patrie! C'est ce que Ennius, poëte presque contemporain, a si bien exprimé par des vers connus de tout le monde.

Comme c'est sous la dictature de Fabius, laquelle va bientôt finir, qu'arriva un changement assez considérable dans les monnaies, j'ai cru devoir traiter ici cette matière en peu de mots.

Digression sur les changements de monnaie arrivés à Rome.

Rome d'abord [1], comme nous l'avons remarqué ailleurs, n'employait pour monnaie que des masses d'airain plus ou moins pesantes, qui n'étaient point d'une figure arrêtée et fixe, et qui n'avaient aucune empreinte. Le roi Servius Tullius fit des as d'une livre, et c'est ce qu'on appelait *æs grave*, dont il est parlé si souvent dans les auteurs. Ces as se donnaient au poids dans le commerce. Il les fit marquer de la figure de quelque bête (*pecudum*), comme d'un bœuf, d'une brebis, d'un porc, d'où leur vint le nom de *pecunia*. On frappa aussi des demi-as, *semisses*; des tiers, *trientes*; des quarts, *quadrantes*. On n'employa que de la monnaie d'airain jusqu'au consulat de C. Fabius et de Q. Ogulnius, c'est-à-dire jusqu'à l'an de Rome 483, cinq ans avant la première guerre punique.

Rome pour lors, devenue plus puissante et maîtresse de presque toute l'Italie par la défaite de Pyrrhus et des Tarentins, commença à battre de la monnaie d'argent, savoir: des deniers, des quinaires, qui furent depuis appelés *victoriati*, des sesterces. Les deniers valaient dix as, ou dix livres d'airain; les quinaires cinq; les sesterces, deux et demi. On voit par là combien, dans ces premiers temps, l'argent était rare, et jusqu'où montait son prix. Selon Budé et Gronove, cent deniers constituaient, à peu de chose près, la livre d'argent [1]. Le denier équivalait à dix as, ou dix livres d'airain; par conséquent, chaque livre d'argent équivalait à mille as, ou mille livres d'airain.

Peu de temps après [2], c'est-à-dire pendant la première guerre punique, la disette où la république se trouva fit que les as furent réduits, du poids d'une livre ou de douze onces, à celui de deux onces, *sextantarium pondus*, en conservant toujours la même valeur. Cette nouvelle monnaie d'airain eut aussi une nouvelle empreinte, savoir: d'une part Janus à deux visages, et de l'autre une proue de navire.

Dans la seconde guerre punique, sous la dictature de Fabius, l'an de Rome 535, le poids de l'as diminua encore de la moitié, et fut réduit à une seule once. Sa proportion avec l'argent fut alors changée, et le denier valut seize as. Pline marque que le denier ne fut compté dans la paye des gens de guerre que sur le pied de dix as [3], c'est-à-dire qu'en employant toujours le nom de *denier* pour exprimer la paye du soldat, on ne lui donnait pourtant que dix as [4], et non pas seize. Aussi, dans Tacite, des soldats séditieux qui recevaient dix as demandent-ils un denier pour leur paye.

Enfin le poids de l'as fut encore diminué de la moitié, et réduit à une demi-once. La loi qui ordonna ce changement, appelée dans Pline *lex Papiria*, nous apprend le nom de son auteur, mais on ne sait pas en quel temps précisément il vivait. Quoique le poids de l'as

« sultantem patientiâ suâ molliebat: de quo præclarè « familiaris noster Ennius (c'est Caton l'ancien qui parle:)

Unus homo nobis cunctando restituit rem.
Non ponebat enim rumores ante salutem.
Ergo magisque magisque viri nunc gloria claret »

(Cic. de Senect. n. 10)

[1] Plin. lib. 33, cap. 3.

[1] Le denier vaut 82 centimes.
Le quinaire, 41 idem.
Le sesterce, 21 idem.
La livre d'argent, 69 francs. E. B.

[2] Plin. lib. 33, cap. 3.

[3] « In militari tamen stipendio semper denarius pro « decem assibus datus. » (Plin. lib. 33, cap. 3.)

[4] « Denis in diem assibus animam et corpus æstimari. » (Tacit. *Annal.* lib. 1, cap. 17.)

fût alors moindre de la moitié que du temps de la seconde guerre punique, il conserva pourtant toujours la même proportion avec l'argent.

§ II. — Le consul Servilius, après une courte expédition dans l'Afrique, revient en Italie. Les deux consuls suivent le plan de Fabius. Les députés de Naples offrent un présent aux Romains. Espion et esclaves conspirateurs punis. Ambassadeurs envoyés en différents lieux. On se prépare à l'élection des consuls. Naissance et caractère de Varron. Discours d'un tribun en sa faveur. Il est nommé consul. On lui donne pour collègue Paul Emile. Nomination des préteurs. Nombre des troupes. Il arrive à Rome des ambassadeurs du roi Hiéron avec des présents. Discours présomptueux du consul Varron. Discours sensé de Paul Emile. Le sénat l'exhorte à donner un combat décisif. Beau discours de Fabius à Paul Emile. Réponse de celui-ci. Harangue de Paul Emile aux troupes. Ruse d'Annibal découverte. Extrême embarras où la disette le réduit. Alarme de Rome sur le combat qui est près de se livrer. Division et dispute entre les deux consuls. Varron se détermine à donner le combat contre l'avis de son collègue. Harangue d'Annibal à ses troupes. Fameuse bataille de Cannes. Défaite des Romains. Mort de Paul Emile. Réflexion sur le refus que fait Annibal d'aller attaquer Rome. Les Carthaginois dépouillent les morts sur le champ de bataille. Annibal se rend maître des deux camps. Générosité d'une dame de Canouse à l'égard des Romains. Le jeune Scipion étouffe une dangereuse conspiration. Quatre mille Romains se retirent à Venouse. Le consul Varron s'y rend.

Pendant que les choses que nous venons de rapporter se passaient en Italie, le consul Cn. Servilius[1], après avoir côtoyé avec une flotte de six-vingts galères les îles de Sardaigne et de Corse, et reçu des otages de l'une et l'autre, passa en Afrique, où il remporta d'abord quelques avantages; mais un échec, qui suivit de près, l'obligea de repasser en Sicile. Lorsqu'il fut arrivé à Lilybée, il laissa sa flotte au préteur T. Otacilius, qui chargea P. Sura, son lieutenant, de la ramener à Rome. Pour lui, il traversa toute la Sicile par terre, et passa ensuite en Italie par le détroit de Messine. Ce fut là qu'il reçut de Fabius des lettres par lesquelles, après avoir passé près de six mois dans la dictature, il le rappelait pour venir prendre avec son collègue M. Atilius le commandement des troupes.

Les deux consuls, s'étant mis à la tête, l'un de l'armée de Fabius, l'autre de celle de Minucius, se fortifièrent de bonne heure dans les quartiers où ils devaient passer l'hiver (car on était alors sur la fin de l'automne), et firent, depuis, la guerre avec beaucoup de concert et d'union, suivant en tout la méthode et le plan de Fabius[1]. Lorsque Annibal sortait pour aller chercher des vivres et du fourrage, ils l'attaquaient toujours à leur avantage, tombant sur ceux des ennemis qui s'écartaient, mais évitant avec soin les actions générales, qu'Annibal recherchait avec tout l'empressement possible. Par cette conduite le général carthaginois fut réduit à une telle disette, que, s'il n'avait craint qu'on ne lui reprochât d'avoir pris la fuite, il serait sur-le-champ passé dans la Gaule, ayant absolument perdu l'espérance de faire subsister ses troupes dans le pays où il était, si les consuls de l'année suivante imitaient l'exemple de ceux-ci.

L'hiver ayant fait cesser les hostilités de part et d'autre, les deux armées se tenaient en repos aux environs de Gérunium, dans la Pouille, lorsque les députés de Naples arrivèrent à Rome. Ayant eu permission d'entrer dans le sénat, ils y portèrent quarante coupes d'or d'un poids considérable[2]. Le chef de l'ambassade dit « qu'il comprenait aisément que le « trésor de la république pouvait s'épuiser « par les dépenses que la guerre entraînait « après elle : que les Napolitains n'ignoraient « pas que le peuple romain combattait pour « la conservation des villes et des campagnes « de l'Italie autant que pour Rome, qui en « était la capitale; que, par cette raison, ils « avaient cru qu'il était juste et raisonnable « de l'aider des trésors que leurs ancêtres « leur avaient laissés pour être l'ornement de « leurs temples dans la prospérité, et une « ressource dans la mauvaise fortune : qu'ils « étaient dans la disposition de lui accorder

[1] Liv. lib. 22, cap. 31.

[1] Liv. lib. 22, cap. 32.
[2] Liv. lib. 22, cap. 32.

« tous les autres secours dont on les croirait « capables; que le plus grand plaisir que le « peuple romain pût leur faire, c'était de re« garder tout ce qui appartenait aux Napoli« tains comme son bien propre, et de les « honorer au point de vouloir bien recevoir « d'eux un présent beaucoup moins considé« rable par sa propre valeur que par la bonne « volonté de ceux qui l'offraient. » On remercia les ambassadeurs de leur générosité et de leur attention : mais on se contenta d'accepter la plus légère des quarante coupes d'or.

Dans ce même temps, on découvrit à Rome un espion carthaginois qui y était demeuré caché depuis deux ans [1]. On le renvoya après lui avoir coupé les mains. On y pendit aussi vingt-cinq esclaves, qui avaient formé une conspiration dans le Champ-de Mars. On donna la liberté au dénonciateur et une somme en monnaie de cuivre qui se montait à mille livres.

On envoya des ambassadeurs à Philippe [2], roi de Macédonie, pour lui demander qu'il livrât au peuple romain Démétrius de Pharos, qui s'était retiré dans ses états après avoir été vaincu. Une autre ambassade fut chargée de passer chez les Liguriens, pour se plaindre de ce qu'ils avaient fourni aux Carthaginois des vivres et des troupes, et en même temps pour examiner de plus près ce qui se passait parmi les Boïens et les Insubriens. Enfin on en envoya une troisième à Pinée, roi d'Illyrie, pour lui demander le paiement du tribut qu'il devait, ou des otages s'il n'était pas en état de payer à l'échéance. Tous ces soins particuliers marquent comment le sénat, pour tout ce qui regardait les intérêts de la république, portait son attention jusqu'aux pays les plus éloignés, malgré l'ennemi qui le pressait si vivement dans le cœur même de l'état.

L'important était de faire choix de consuls capables de tenir tête à Annibal [3]. Nous avons vu que la sage lenteur de Fabius avait donné aux Romains le temps de respirer et de se remettre un peu de tant de disgrâces arrivées coup sur coup. L'effet en fut si sensible, qu'Annibal, à la fin de la seconde année de la guerre, tout vainqueur qu'il était, n'ayant néanmoins ni ville, ni poste, ni pays ami, se trouvait extrêmement embarrassé. Il ne s'agissait que de continuer la guerre sur le même plan pour achever de le désespérer, et même de le détruire. La chose était visible, et devait frapper les moins clairvoyants. Mais quand il plaît à Dieu d'aveugler un peuple, il ne fait plus d'usage de ses lumières et de sa prudence. Il fallait aux Romains un coup encore plus violent que tous ceux qu'ils avaient éprouvés jusqu'alors, pour les rendre tout à fait sages.

[1] Liv. lib. 22, cap 33.
[2] Liv. lib. 22, cap. 33.
[3] Polyb. lib. 3, pag. 255. — Liv. lib. 22, cap. 34.

Le principal instrument de cette disgrâce complète, qui, en les réduisant aux abois [1], les obligea malgré eux de suivre une conduite plus prudente, fut C. Térentius Varron. Cet homme, d'une naissance tout à fait basse, fils d'un boucher, et qui lui-même avait exercé sous son père les ministères les plus vils de cette profession, se trouvant un bien assez considérable, osa aspirer à une plus haute fortune. Il s'attacha au barreau et aux assemblées du peuple; et, à force de prendre le parti et de plaider les causes des plus méprisables citoyens contre les premiers de la république, dont il attaquait en même temps la fortune et la réputation, il vint à bout de se faire connaître et se fraya un chemin aux charges de la république. Il obtint successivement la questure, les deux édilités, la préture : restait le consulat. Il se présenta une occasion favorable pour un homme comme lui de s'en aplanir les voies. Ce fut lorsqu'il s'agit d'égaler Minucius, général de la cavalerie, à Fabius, son dictateur. Nous avons vu que Varron seul eut l'impudence d'appuyer une si injuste et si pernicieuse proposition. Par là il sut profiter habilement de la haine qu'on portait au dictateur pour gagner la faveur du peuple, auprès duquel il eut tout le mérite du décret qui fut rendu alors. Il ne manqua pas l'année suivante, qui est celle dont nous parlons, de demander le consulat, comme la juste récompense d'un si grand service.

C'est la marque d'un gouvernement peu sage et la cause la plus ordinaire des mauvais succès qui arrivent dans un état, lorsque, dans

[1] Liv. lib. 22, cap. 26.

le choix des généraux et des commandants, on ne met aucune différence entre les bons et les mauvais sujets [1], et que la faveur et la brigue enlèvent les récompenses qui sont dues au mérite. Cette vérité paraîtra ici dans tout son jour à l'égard de Varron.

Le peuple lui était très-favorable. Les sénateurs s'opposèrent à sa demande de tout leur pouvoir, ne voulant point que des gens de la lie du peuple s'accoutumassent à devenir leurs égaux en se déclarant leurs ennemis [2]. Varron avait parmi les tribuns du peuple un parent. Celui-ci, pour rendre la personne de son candidat plus agréable, travaillait par ses discours séditieux à rendre toute la noblesse odieuse au peuple. Il disait « que c'étaient les « nobles qui, désirant la guerre depuis plu- « sieurs années, avaient fait venir Annibal en « Italie, et que, non contents de cela, ils la « traînaient exprès et par fraude en longueur, « quoiqu'il fût aisé de la terminer tout d'un « coup : que c'était un complot fait entre eux « tous, et qu'on ne verrait jamais la fin de la « guerre jusqu'à ce qu'on eût fait un consul « vraiment plébéien, c'est-à-dire un homme « nouveau [3]; car, ajoutait-il, les plébéiens, « devenus nobles, sont initiés aux mêmes « mystères, et ils ont commencé à mépriser « le peuple depuis qu'ils ont cessé d'être mé- « prisés par les patriciens. »

Ces discours firent tant d'impression, que, quoique Varron eût cinq compétiteurs, dont trois étaient patriciens, deux de familles plébéiennes, mais illustrées depuis longtemps, on le créa seul consul, afin qu'il présidât aux assemblées dans lesquelles on lui donnerait un collègue.

La noblesse jeta alors les yeux sur Paul Emile, qui avait été consul avec M. Livius l'année qui précéda la seconde guerre punique. Nous avons déjà rapporté qu'au sortir du consulat ils avaient été tous deux accusés

[1] « Inter bonos et malos discrimen nullum : omnia « virtutis præmia ambitio possidet. » (SALLUST. in *Bello Catilin.*)

[2] Liv. lib. 22, cap. 34, 35.

[3] On appelait *homme nouveau* celui dont les ancêtres n'avaient jamais possédé les charges curules ; ce qui constituait chez les Romains la noblesse, qui se divisait en patricienne et plébéienne.

devant le peuple, comme ayant détourné une partie du butin qu'ils avaient fait à la guerre. Livius avait été condamné : Paul Emile n'avait échappé qu'à grande peine. Encore extrêmement aigri contre le peuple, à qui il ne pouvait pardonner un si grand affront, il avait une grande répugnance à entrer de nouveau dans les charges. On le força néanmoins de se vaincre ; et tous les autres candidats s'étant désistés, il fut donné pour antagoniste à Varron plutôt que pour collègue.

C. TERENTIUS VARRO [1].
L. ÆMILIUS PAULUS II.

Les consuls étant choisis, on nomma quatre préteurs, selon l'usage de ces temps-là [2] : Manius Pomponius Mathon, P. Furius Philus, M. Claudius Marcellus et L. Postumius Albinus : les deux premiers restèrent dans la ville pour y rendre la justice. Marcellus eut pour département la Sicile, et Postumius la Gaule. Il est remarquable que ces quatre préteurs avaient déjà géré cette charge, et les deux derniers avaient même été consuls. De tous les magistrats de cette année, il n'y avait que Varron qui exerçât pour la première fois la charge dont il était revêtu. On eut soin de faire passer des ravitaillements à la flotte, qui hivernait à Lilybée, et l'on embarqua pour l'Espagne toutes les munitions nécessaires aux armées que les deux Scipions y commandaient. Enfin l'on donna tous ses soins aux préparatifs de la campagne où l'on allait entrer.

Les armées furent beaucoup plus nombreuses qu'elles n'avaient jamais été. Les Romains ne levaient ordinairement que quatre légions, dont chacune était de quatre mille hommes d'infanterie et de trois cents chevaux [3]. Les Latins fournissaient pareil nombre d'infanterie et le double de cavalerie. On donnait à chaque consul la moitié de ces troupes alliées et deux légions. Pour l'ordinaire, ils faisaient la guerre séparément. Ici on leva huit légions romaines, composées chacune de cinq mille

[1] An. R. 536 ; av. J. C. 216

[2] Liv. lib. 22, cap. 35. — Polyb, lib. 3, pag. 256.

[3] Polyb. lib. 3, pag. 257. — Liv. lib. 22, cap. 36.

hommes de pied et de trois cents chevanx, avec pareil nombre de fantassins des alliés et le double de cavallers; ce qui faisait en tout quatre-vingt-sept mille deux cents hommes.

Il vint des ambassadeurs de Pæstum qui apportaient à Rome plusieurs coupes d'or. On en usa à leur égard comme on avait fait à l'égard des Napolitains. On les remercia de leur bonne volonté, mais on n'accepta pas leur présent.

Vers le même temps entra dans le port d'Ostie une flotte chargée de provisions que le roi Hiéron envoyait aux Romains, ses alliés [1]. Les ambassadeurs de ce prince, ayant été introduits dans le sénat, assurèrent « que le « roi leur maître n'aurait pas été plus affligé « d'aucune disgrâce qui lui fût arrivée à lui-« même qu'il l'avait été de la mort du consul « Flaminius et de la défaite de son armée : « qu'ainsi, quoiqu'il fût bien persuadé que la « grandeur d'âme du peuple romain était en-« core plus admirable dans la mauvaise fortune « que dans la bonne, il avait cru devoir lui en-« voyer tous les secours que de bons et fidèles « alliés ont coutume de donner à leurs amis « pendant la guerre, et qu'il priait le sénat « de vouloir bien les accepter : que premiè-« rement il donnait à la république, comme « un présage heureux de l'avenir, une victoire « d'or pesant trois cent vingt livres ; qu'il les « priait de la recevoir, et souhaitait qu'ils la « conservassent éternellement : que les galè-« res de l'ambassade leur apportaient cent « mille boisseaux [2] de froment et deux cent « mille d'orge, afin qu'ils ne manquassent « point de vivres ; et qu'Hiéron en ferait en-« core voiturer la quantité qu'ils voudraient, « et où ils l'ordonneraient : qu'il savait que « la république n'employait point dans ses « armées d'autres soldats que des Romains « et des alliés du nom latin; mais que, « comme il avait vu dans leur camp des trou-« pes auxiliaires de soldats étrangers légère-« ment armés, il leur avait envoyé mille « armés à la légère, tant archers que fron-« deurs, que les Romains pourraient opposer « aux Baléares, aux Maures et aux autres « nations qui lancent des traits. Ils ajoutaient « à ces présents un bon conseil, qui était « d'ordonner au préteur de Sicile de passer « en Afrique avec sa flotte, afin que les en-« nemis, ayant aussi la guerre dans leur pays, « fussent moins en état d'envoyer de nouvel-« les troupes à Annibal. »

Le sénat répondit à ses ambassadeurs « que « le roi Hiéron était considéré à Rome comme « un bon ami et un fidèle allié; que, depuis « qu'il s'était uni avec les Romains, il leur « avait donné en toute occasion des preuves « d'une amitié sincère et d'une générosité « vraiment royale, auxquelles ils étaient sen-« sibles comme ils le devaient : que le peuple « romain avait refusé l'or qui lui avait été « offert par quelques villes, et s'était contenté « de leur bonne volonté : qu'ils acceptaient « la victoire envoyée par Hiéron comme un « bon augure ; qu'ils destinaient à cette déesse « pour demeure le Capitole, c'est-à-dire le « temple de Jupiter, et qu'ils espéraient « qu'elle y demeurerait toujours, pour leur « être favorable dans toutes leurs entrepri-« ses. » On donna aux consuls les provisions arrivées de Sicile, avec les archers et frondeurs qui étaient venus par la même voie. On ajouta vingt-cinq galères à la flotte que T. Otacilius commandait en Sicile; et on lui permit de passer en Afrique, s'il jugeait que le bien de la république le demandât.

Les consuls, après avoir fait à Rome les levées dont nous avons parlé, restèrent encore quelques jours dans la ville, en attendant les troupes du nom latin. Pendant cet intervalle, Varron tint plusieurs assemblées du peuple [1], où il parla toujours avec le même esprit de témérité et d'arrogance, « accusant « les nobles d'avoir attiré la guerre dans « l'Italie, et assurant qu'elle y durerait tou-« jours tant que des généraux de la trempe et « et du caractère de Fabius auraient le com-« mandement; que, pour lui, il la termine-« rait dès le premier jour qu'il verrait l'enne-« mi. » Paul Émile, son collègue, ne haran-

[1] Liv. lib. 22, cap. 37.

[2] Le boisseau des Romains valait plus des trois quarts du nôtre.

[1] Liv. lib. 22, cap. 38.

gua le peuple qu'une seule fois, qui fut la veille de son départ, et n'en fut pas écouté favorablement parce qu'il aima mieux lui dire la vérité que de le flatter. Il parla de Varron avec beaucoup de ménagement et de retenue, si ce n'est qu'il avoua « qu'il avait peine à con« cevoir comment un général, avant que de « connaître ses troupes, celles des ennemis, « la situation des lieux, et la nature du pays, « étant encore au milieu de Rome, pouvait « savoir de si loin ce qu'il lui conviendrait de « faire quand il serait à la tête de son armée, « et marquer même par avance le jour auquel « il livrerait bataille : que, pour lui, il savait « que c'était aux circonstances des temps et « des lieux à déterminer les résolutions des « hommes[1], et non pas aux hommes à préten« dre arranger par leurs résolutions ces circon« stances, qui n'en dépendent point; qu'ainsi « il ne se hâterait point de prendre, avant le « temps, des délibérations prématurées : qu'il « souhaitait que les entreprises qui seraient « conduites et ordonnées par la prudence « eussent un heureux succès; que la témérité, « outre qu'elle ne convenait point à des per« sonnes raisonnables, avait même jusqu'ici « été malheureuse. »

Le sénat fit observer à Paul Émile de quelle importance pouvait être pour la république le bon ou le mauvais succès de cette campagne. On l'exhorta à prendre bien son temps pour une action décisive, et à s'y conduire avec cette valeur et cette prudence qu'on admirait en lui, en un mot d'une manière digne du nom romain. Ces avis donnés au consul, et encore plus les préparatifs extraordinaires qu'on avait faits pour cette campagne, marquent clairement que le sénat même désirait qu'elle mît fin à la guerre. On ne met point sur pied quatre-vingt mille hommes et plus pour la traîner en longueur, et pour demeurer sans action.

Il était aisé de juger que Paul Emile était disposé par lui-même à préférer le parti le plus sûr au plus spécieux. Cependant Fabius[2], plein de zèle pour le salut de la patrie, et mécontent peut-être du désir trop marqué que témoignait le sénat qu'on en vînt à une bataille, voulut avoir avec Paul Emile un entretien particulier pour l'affermir encore dans ses bonnes résolutions, et il lui parla en ces termes lorsqu'il était sur le point de partir : « Si « vous aviez un collègue qui vous ressemblât, « ce qui serait le plus à souhaiter, ou que « vous ressemblassiez vous-même à votre col« lègue, il serait bien inutile que je vous par« lasse : car ces deux bons consuls n'auraient « pas besoin de mes avis pour prendre en « tout le parti le plus avantageux à la répu« blique; et deux mauvais généraux, loin de « suivre mes conseils, ne prendraient pas « même la peine de les écouter. Mais, con« naissant la différence qu'il y a entre vous et « Varron, c'est à vous seul que je m'adresse; « et je crains bien même, quelque bon citoyen « et quelque habile capitaine que vous soyez, « que ce ne soit en vain que vous travaillerez « à soutenir la république pendant qu'elle est « si mal appuyée de l'autre part. Les bons « partis, comme les mauvais, auront le sou« tien de l'autorité consulaire; car, ne vous « y trompez pas, Paul Emile, vous devez « vous attendre à ne pas moins trouver d'ob« stacle dans la personne de Varron votre col« lègue, que dans celle d'Annibal votre « ennemi, et je ne sais si le premier ne sera « pas plus redoutable pour vous que le se« cond. Vous n'aurez affaire à l'un que sur le « champ de bataille; à l'autre, en tout temps « et en tout lieu. Contre Annibal, vous trou« verez du secours dans vos légions; Varron « vous attaquera par vos soldats mêmes. Nous « savons ce que l'imprudence de Flaminius a « coûté à la république. Si Varron exécute « son plan, et qu'il combatte dès qu'il verra « l'ennemi, ou je suis un ignorant dans l'art « militaire, et ne connais ni Annibal ni les « Carthaginois, ou il y aura bientôt dans l'Ita« lie un lieu plus célèbre par notre défaite « que le lac de Trasimène. Je puis assurer, « sans craindre qu'on ait lieu de me soupçon« ner de vaine gloire, que le seul moyen de « réussir contre Annibal, c'est de suivre la « méthode que j'ai observée en faisant la « guerre contre lui. Et la preuve en est fon-

[1] « Se, quæ consilia magis res dent hominibus, quàm « homines rebus, ea ante tempus immatura non præ« cepturum. » (Liv.)

[2] Liv lib. 22, cap. 38. — Plut. in Fab. 182.

« dée [1], non pas sur l'événement (c'est le « maître des personnes peu sensées), mais « sur des principes certains, et qui ne peu« vent varier tant que les circonstances de« meureront les mêmes. Nous faisons la « guerre au milieu de l'Italie, dans le sein « même de notre patrie. De toutes parts nous « sommes environnés de nos citoyens et de « nos alliés. Ils nous aident d'hommes et de « chevaux, d'armes et de vivres, et ils conti« nueront certainement de le faire : nous « avons trop de témoignages de leur zèle et de « leur fidélité pour en pouvoir douter. Nous « devenons de jour à autre plus forts, plus pru« dents, plus constants, plus habiles. Anni« bal, au contraire, se trouve dans un pays « étranger et ennemi, séparé du sien par un « long espace de terres et de mers. Il est en « guerre avec tout ce qui l'environne : éloigné « de sa patrie, il ne trouve la paix ni sur « terre ni sur mer. Il n'a point de ville qui « le reçoive dans ses murs, point de fort sur « lequel il puisse compter. Il vit au jour le « jour de ce qu'il pille dans les campagnes. A « peine a-t-il conservé le tiers des troupes « avec lesquelles il a passé l'Èbre. La faim en « a fait plus périr que le fer, et il ne sait plus « comment faire subsister le peu qui lui reste. « Peut-on donc douter qu'en temporisant « nous ne ruinions un ennemi qui s'affaiblit « de jour en jour, et à qui l'on n'envoie ni « troupes, ni vivres, ni argent? Combien y « a-t-il qu'il tourne autour des murs de Gé« runium, et qu'il défend ce misérable châ« teau de l'Apulie, comme si c'étaient les « murailles de Carthage! Mais, pour ne pas « vous proposer mon exemple seul, voyez « comme les derniers consuls, Atilius et Ser« vilius, ont éludé tous ses efforts en se tenant « sur la défensive. C'est le seul moyen, Paul « Emile, que vous ayez de sauver la républi« que. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que, pour « le mettre en usage, vous trouverez plus de « difficultés de la part de vos citoyens que de « celle de vos ennemis. Les Romains vou« dront la même chose que les Carthaginois, « et Varron sera dans les mêmes sentiments « qu'Annibal. Il faut que vous résistiez seul à « deux généraux [1] : et vous en viendrez à « bout, si vous savez mépriser les discours et « les opinions des hommes; si vous ne vous « laissez ni éblouir par la vaine gloire de vo« tre collègue, ni effrayer par l'infamie pré« tendue dont on tâchera de vous noircir. « On dit ordinairement que la vérité peut « bien souffrir quelques éclipses, mais que « jamais elle ne s'éteint totalement. Savoir « mépriser à propos la gloire, c'est le moyen « d'en acquérir une solide. Souffrez sans im« patience de voir qualifier votre prudence de « timidité; votre sage circonspection, de len« teur et de paresse; votre habileté dans la « guerre, d'incapacité et de poltronnerie. « J'aime mieux que vous soyez redouté d'un « sage ennemi que loué par des citoyens insen« sés. Annibal vous méprisera s'il vous voit tout « oser; si vous ne faites rien témérairement, « il vous craindra. Après tout, mon sentiment « n'est pas que vous restiez toujours dans « l'inaction, mais que toutes vos entreprises « soient dirigées par la raison, et non aban« données au hasard. Soyez toujours le maî« tre des événements. Soyez toujours armé, « et sur vos gardes. Ne manquez jamais au« cune occasion qui vous soit favorable, mais « n'en donnez jamais à l'ennemi de vous sur« prendre. Quand vous ne marcherez point « avec précipitation, vous verrez clair, et « tous vos pas seront assurés. L'empresse« ment nous aveugle et nous trouble. »

Le consul lui répondit d'un air triste « que « ces avis lui paraissaient très-sages et très« salutaires, mais qu'il n'était pas aisé de les « mettre en pratique [2]. » Toujours frappé de l'injustice qu'on lui avait faite au sortir de

[1] « Nec eventus modò hoc docet (stultorum iste ma« gister est), sed eadem ratio quæ fuit, futuraque, donec « eædem res manebunt, immutabilis est. » (Liv.)

[1] « Duobus ducibus unus resistas oportet. Resistes « autem adversùs famam rumoresque hominum, si satis « firmus steteris, si te neque collegæ vana gloria, neque « falsa tua infamia moverit. Veritatem laborare nimis « sæpè, aiunt, extingui nunquam. Gloriam qui spreve« rit, veram habebit. Sine timidum pro cauto, tardum « pro considerato, imbellem pro perito belli vocent. Malo « te sapiens hostis metuat, quàm stulti cives laudent. « Omnia audentem contemnet Annibal, nil temerè agen« tem metuet. »

[2] Liv. lib. 22, cap. 40.

son premier consulat, il ajouta « qu'il souhaitait que le succès de la campagne fût « heureux ; mais que, s'il arrivait quelque « disgrâce, il aimait mieux périr par l'épée « des ennemis que par les suffrages de ses « citoyens. »

Après cet entretien, Paul Emile partit pour l'armée, accompagné jusqu'aux portes de la ville par les premiers du sénat, pendant qu'un cortége plus remarquable par son grand nombre que par sa dignité suivait le consul plébéien, son idole.

Lorsqu'ils furent arrivés l'un et l'autre au camp[1], ils firent assembler les troupes pour leur déclarer les intentions du sénat, et pour les animer à bien faire leur devoir. Paul Emile porta la parole ; et jugeant nécessaire de rassurer les troupes contre les revers qu'elles avaient éprouvés, et de dissiper l'épouvante qu'elles en avaient conçue, il leur représenta « que si, dans les combats précé« dents, ils avaient eu du dessous, elles pou« vaient, par bien des raisons, faire voir « qu'elles n'en étaient pas responsables : mais « que, si maintenant on jugeait à propos de « donner une bataille, rien ne pourrait met« tre obstacle à la victoire ; qu'auparavant « deux consuls ne commandaient pas la même « armée, et que l'on ne s'était servi que de trou« pes levées depuis peu, sans exercice, sans « expérience, et qui étaient venues aux mains « avec l'ennemi sans presque l'avoir vu ni le « connaître. Mais aujourd'hui, ajouta-t-il, « vous voyez toutes choses dans une situation « bien différente. Les deux consuls marchent « à votre tête et partagent avec vous tous « les périls. Vous connaissez les armes des « ennemis, leur manière de se former, leur « nombre. Depuis plus d'un an, il ne s'est « presque point passé de jour que vous « n'ayez mesuré vos épées avec les leurs. « Des circonstances différentes doivent pro« duire un succès différent. Après que, dans « des rencontres particulières, combattant à « forces égales, vous avez été souvent victo« rieux, il serait bien étrange que, supérieurs « en nombre de plus de la moitié, vous fus« siez défaits. Romains, il ne vous manque « plus pour la victoire que de vouloir vaincre : « mais ce serait vous faire injure que de vous « exhorter à le vouloir. Songez seulement que « la patrie, inquiète et tremblante, a les « yeux tournés sur vous. Ses soins, ses forces, « ses espérances, tout est réuni dans votre « armée. Le sort de Rome, celui de vos pè« res, de vos femmes, de vos enfants, est « entre vos mains. Faites en sorte que le suc« cès réponde à leur attente. » Après cette harangue, Paul Emile congédia l'assemblée. Quoique Annibal vît les troupes des Romains augmentées de moitié, il ne laissa pas de ressentir une extrême joie de l'arrivée des nouveaux consuls, parce qu'il ne cherchait que l'occasion de combattre.

Les Romains remportèrent d'abord un léger avantage sur les fourrageurs d'Annibal dans un combat tumultuaire, où il demeura sur la place dix-sept cents hommes du côté des Carthaginois, et du côté des Romains cent tout au plus, tant citoyens qu'alliés[1]. Annibal ne fut pas fâché de ce petit succès des ennemis. Il le regarda comme une amorce propre à les faire tomber dans ses filets, et songea à en profiter sur-le-champ. Comme si cet échec l'eût intimidé, il quitte son camp pendant la nuit, y laissant presque tout le bagage. Il y avait fait allumer grand nombre de feux pour faire croire aux consuls que son intention était de leur dérober sa fuite. Pour lui, il se cache avec ses troupes derrière les montagnes. Dès que le jour parut les soldats s'aperçurent que le camp d'Annibal était abandonné, et demandèrent avec de grandes clameurs qu'on leur donnât le signal pour aller poursuivre les ennemis et piller leur camp. Varron appuyait fortement leur demande. Paul Emile ne se lassait point de répéter qu'il fallait se tenir sur ses gardes, et se défier des ruses d'Annibal. Voyant qu'on ne l'écoutait point, il fit avertir son collègue que les auspices n'étaient pas favorables. Varron n'osa passer outre ; mais l'armée refusait d'obéir. Heureusement deux esclaves, qui l'année précédente avaient été faits prisonniers par les Carthaginois, ayant trouvé moyen de s'enfuir, arrivèrent dans ce moment au camp

[1] Polyb. lib. 3, pag. 257-259

[1] Liv lib. 22, cap. 41-43.

des Romains, et ayant été menés sur-le-champ aux consuls, leur firent connaître que l'armée d'Annibal était postée en embuscade derrière les montagnes. Cet éclaircissement vint fort à propos pour donner moyen aux consuls de faire respecter leur autorité, que la mollesse et la complaisance mal entendue de Varron avait appris aux troupes à mépriser[1].

Annibal[2], voyant sa ruse découverte, revint dans son camp. Les embarras où il se trouva alors prouvent bien la sagesse de la conduite que Fabius avait tenue le premier, et que Paul Emile suivait à son exemple. Il manquait de vivres; il manquait d'argent. Déjà ses troupes commençaient à murmurer et à se plaindre ouvertement de ce qu'on ne leur payait point leur solde et de ce qu'on les faisait mourir de faim. Déjà les soldats espagnols songeaient à passer du côté des Romains. Enfin l'on dit qu'Annibal lui-même délibéra plus d'une fois s'il ne s'enfuirait point en Gaule avec sa cavalerie, laissant toute son infanterie, qu'il ne pouvait plus entretenir. La disette l'obligea de décamper, et de passer dans un endroit de l'Apulie où les chaleurs étaient plus grandes, et où, par cette raison, les blés mûrissaient plus promptement. Il vint se poster près de Cannes, petite bourgade jusqu'alors obscure, mais qui devint bientôt après très-célèbre par le combat qui s'y donna. Elle était située sur la rivière d'Aufide, appelée maintenant l'*Ofanto*. C'était un pays de plaines, qu'Annibal avait choisi exprès, afin de pouvoir faire usage de sa cavalerie, qui faisait la principale partie de ses forces et de sa confiance. Les Romains le suivirent de près, et allèrent camper dans son voisinage.

Quand le bruit se répandit à Rome que les deux armées étaient en présence, et que l'on se préparait à livrer la bataille, quoiqu'on s'y fût attendu, et que même on le souhaitât, cependant dans ce moment critique, qui allait décider du sort de l'empire[3], l'inquiétude et la crainte saisirent tous les esprits. Les défaites passées faisaient trembler pour l'avenir; et comme l'imagination s'arrête surtout au mal que l'on craint, on se représentait vivement tous les malheurs où l'on serait exposé si l'on était vaincu. On faisait dans tous les temples des prières et des sacrifices pour détourner l'effet des prodiges effrayants dont toute la ville retentissait : car, dit Polybe, dans les dangers pressants les Romains apportent un soin extrême à calmer la colère des dieux et des hommes; et de toutes les démarches qui leur semblent nécessaires pour y réussir, il n'y en a aucune à laquelle ils ne s'assujettissent, sans crainte de se déshonorer, quelque bassesse apparente qu'elles puissent avoir.

Les consuls avaient partagé leurs troupes en deux camps. Le moindre était au delà de l'Aufide, sur la rive orientale; le grand camp, qui renfermait la meilleure partie de l'armée, était au deçà de la rivière, du même côté où était le camp des Carthaginois. Ces deux camp des Romains communiquaient ensemble par un pont. Ce voisinage donnait lieu à de fréquentes escarmouches. Annibal faisait sans cesser harceler les ennemis, envoyant des partis de Numides qui les fatiguaient extrêmement, et qui tombaient brusquement tantôt sur une partie du camp, tantôt sur une autre.

Tout était en combustion dans l'armée romaine[1]. Les conseils de guerre se passaient plus en disputes qu'en délibérations. Comme on était campé dans une plaine fort unie et toute découverte, et que la cavalerie d'Annibal était supérieure en tout à celle des Romains[2], Paul Emile ne jugeait pas à propos d'engager le combat dans cet endroit, mais voulait qu'on attirât l'ennemi dans un terrain où l'infanterie pût avoir la plus grande part à l'action. Son collègue, général sans expérience, mais plein de présomption et d'estime de lui-même, était d'un avis tout contraire. C'est le grand inconvénient d'un commandement partagé entre deux généraux, parmi lesquels la jalousie, ou l'antipathie d'humeur,

[1] « Horum opportunus adventus consules imperii potentes fecit, quum ambitio alterius suam primùm apud eos pravâ indulgentiâ majestatem solvisset. »
[2] Liv. lib. 22, cap. 43.
[3] Polyb. lib. 3, pag. 263

[1] Liv. lib. 22, cap. 44.
[2] Plut. in Fab. pag. 182.

ou la diversité des vues, ne manquent guère de mettre la division. Paul Emile opposait à Varron l'exemple de la témérité de Sempronius et de Flaminius. Varron lui reprochait à son tour que la conduite de Fabius, qu'il voulait imiter, était un prétexte bien commode pour couvrir sous le nom spécieux de prudence une véritable lâcheté. Il prenait les dieux et les hommes à témoin que ce n'était point sa faute si Annibal, par une longue et tranquille possession, s'acquérait comme une espèce de droit sur l'Italie : qu'il était retenu comme enchaîné par son collègue ; et que l'on ôtait les armes des mains des soldats, qui étaient pleins d'ardeur et ne demandaient qu'à combattre.

Enfin Varron [1], irrité d'une nouvelle insulte des Numides, qui avaient poursuivi un corps de Romains presque jusqu'aux portes du camp, prit résolument son parti de donner la bataille le lendemain, où il devait commander ; car le commandement roulait entre les deux consuls d'un jour à un autre. En effet, dès le matin du jour suivant, il fit avancer ses troupes pour donner le combat, sans consulter son collègue. Paul Emile le suivit, ne pouvant se dispenser de le seconder, quoiqu'il n'approuvât nullement son entreprise.

Annibal [2], après avoir fait convenir ses troupes que, quand on leur aurait donné le choix d'un terrain pour combattre, elles ne pouvaient, supérieures comme elles étaient en cavalerie, en choisir de plus favorable [2] : « Rendez donc grâces aux dieux, leur dit-il, « d'avoir amené ici les ennemis pour vous en « faire triompher, et sachez-moi gré aussi « d'avoir réduit les Romains à la nécessité de « combattre. Après trois grandes victoires « consécutives, que faut-il, pour vous in- « spirer de la confiance, que le souvenir de « vos propres exploits ! Les combats précé- « dents vous ont rendus maîtres du plat pays : « par celui-ci, vous le deviendrez de toutes « les villes, de toutes les richesses, et de « toute la puissance des Romains. Mais il n'est « point question de parler : il faut agir. J'es- « père de la protection des dieux, que vous « verrez dans peu l'effet de mes promesses. »

[1] Liv. lib. 22, cap. 45.
[2] Polyb. lib. 3, pag. 261.

Les deux armées étaient bien inégales pour le nombre [1]. Il y avait dans celle des Romains, en comptant les alliés, quatre-vingt mille hommes de pied, et un peu plus de six mille chevaux ; et dans celle des Carthaginois quarante mille hommes de pied, tous fort aguerris, et dix mille chevaux. Varron, dès la petite pointe du jour, ayant fait passer l'Aufide aux troupes du plus grand camp, les rangea aussitôt en bataille, après y avoir joint celles du petit camp. Toute l'infanterie était sur une ligne, plus serrée et avec plus de profondeur qu'à l'ordinaire. La cavalerie était sur les deux ailes, celle des Romains à la droite, appuyée à l'Aufide ; celle des alliés à l'aile gauche. Les troupes armées à la légère étaient avancées sur le front de la bataille à quelque distance. Paul Emile commandait la droite des Romains, Varron la gauche ; et Servilius Géminus, consul de l'année précédente, était au centre.

Annibal rangea aussi son armée sur une même ligne. Il mit à la gauche la cavalerie espagnole et gauloise, appuyée à l'Aufide, pour l'opposer à la cavalerie romaine : et tout de suite une moitié de l'infanterie africaine pesamment armée ; l'infanterie espagnole et gauloise, qui faisait proprement le centre ; l'autre moitié de l'infanterie africaine ; et enfin la cavalerie numide, qui composait l'aile droite. Les gens de traits étaient à la tête vis-à-vis ceux des Romains. Asdrubal avait la gauche, Hannon la droite ; Annibal, ayant avec lui Magon son frère, s'était réservé le commandement du centre.

On aurait pris les troupes africaines pour un corps de Romains, tant elles leur ressemblaient par les armes, qu'elles avaient gagnées aux batailles de la Trébie et de Trasimène, et dont elles se servaient alors contre ceux qui se les étaient laissé enlever. Les Espagnols et les Gaulois portaient des boucliers de même forme, mais leurs épées étaient fort différentes. Celle des premiers n'était pas moins propre à frapper d'estoc que de taille ; au lieu que celle des Gaulois ne frappait que de taille, et à certaine distance. Les soldats de

[1] Polyb. lib. 3, pag. 262-267. — Liv. lib. 22, cap. 45-50. — Plut. in Fab. pag. 182, 183. — Appian. de Bell. Annib. pag. 323-328.

ces deux nations avaient l'air tout à fait redoutables, surtout les Gaulois, qui à la grandeur extraordinaire de leur taille ajoutaient la bravade d'aller au combat nus depuis la ceinture en haut. Les Espagnols portaient des habits de lin, dont l'extrême blancheur, relevée d'un bord de couleur de pourpre, jetait un éclat surprenant.

Annibal, qui savait prendre ses avantages en grand capitaine, n'oublia rien de tout ce qui pouvait contribuer à la victoire. Un vent régionaire, appelé dans le pays *vulturne*, régnait dans toute cette contrée en un certain temps réglé. Il eut soin de s'arranger de manière que son armée, tournée vers le septentrion, l'eût au dos, et que les ennemis, tournés vers le midi, l'eussent au visage: en sorte qu'il n'en était point du tout incommodé; au lieu que les Romains, dont il remplissait les yeux de poussière, ne voyaient presque pas devant eux. On peut juger par là jusqu'où Annibal portait l'attention, et comment rien ne lui échappait.

Les deux armées s'ébranlèrent et en vinrent aux mains. Après l'attaque des soldats armés à la légère de part et d'autre, qui ne fut qu'une espèce de prélude, l'action commença par les deux ailes de la cavalerie du côté de l'Aufide. L'aile gauche d'Annibal, qui était un vieux corps au courage duquel il devait principalement ses succès, attaque la droite des Romains avec tant de force et de violence, qu'ils n'avaient jamais rien éprouvé de semblable. Ce combat ne se fit point à la manière ordinaire des combats de cavalerie, tantôt en reculant, tantôt en revenant à la charge, mais de pied ferme en avançant sur une même ligne, parce qu'ils n'avaient point assez d'espace pour caracoler, et qu'ils étaient pressés d'un côté par le fleuve, et de l'autre par l'infanterie. Le choc devint furieux; et il était également soutenu de part et d'autre, sans qu'on pût voir encore de quel côté tournerait la victoire, lorsque les cavaliers romains, selon une coutume assez ordinaire dans leurs troupes, et qui réussit quelquefois, mais qui fut ici fort mal placée, sautèrent de cheval, mirent pied à terre, et combattirent en fantassins. Quand Annibal l'eût appris, il s'écria: *Je les aime mieux de cette manière que si on me les eût livrés pieds et mains liés*. En effet, après s'être défendus avec la dernière valeur, la plupart demeurèrent sur la place. Asdrubal poursuivit les fuyards, et en fit un grand carnage.

Pendant que la cavalerie en était ainsi aux mains, les deux infanteries marchèrent aussi l'une contre l'autre. Le combat s'engagea d'abord au centre. Dès qu'Annibal s'aperçut que les Romains se mettaient en mouvement, il fit avancer les Espagnols et les Gaulois, qui étaient au milieu de sa bataille, et qu'il commandait en personne. A mesure qu'ils approchent des ennemis, il fait courber la droite et la gauche pour former un demi-cercle, en manière d'un C renversé. D'abord le centre des Romains, qui était opposé aux Espagnols et aux Gaulois, tombe sur eux. Après quelque résistance, ceux-ci commencent à plier, et à perdre du terrain. Le reste de l'infanterie romaine s'ébranle pour les prendre en flanc. Ils reculent selon l'ordre qu'ils en avaient reçu, toujours en combattant, et reviennent jusqu'au terrain où ils avaient été mis d'abord en bataille. Les Romains, voyant que les Espagnols et les Gaulois continuaient à plier, continuent aussi à les poursuivre. Alors Annibal, bien content de voir que tout réussissait selon son projet, et sentant que le moment était venu d'agir avec toutes ses forces, ordonne à ses Africains de se replier à droite et à gauche sur les Romains. Ces deux corps, qui étaient frais, bien armés, et en bon ordre, s'étant tournés tout d'un coup par une demi-conversion vers ce vide et cet enfoncement dans lequel les Romains, déjà fatigués, s'étaient jetés en désordre et en confusion, les chargent des deux côtés avec vigueur, sans leur donner le temps de se reconnaître ni leur laisser de terrain pour se former.

Cependant la cavalerie numide de l'aile droite combattait aussi de son côté contre les ennemis qui lui étaient opposés, c'est-à-dire contre la cavalerie des alliés des Romains. Quoiqu'elle ne se fût pas beaucoup distinguée dans ce combat, et que l'avantage fût égal de part et d'autre, elle ne laissa pas néanmoins d'être fort utile dans cette occasion; car elle

1 Plut. in Fab., pag. 183.

donna assez d'affaire aux ennemis qu'elle avait en tête pour qu'ils n'eussent pas le temps de penser à secourir leurs gens. Mais, lorsque l'aile gauche, où commandait Asdrubal, eut mis en déroute, comme nous l'avons dit, toute la cavalerie de l'aile droite des Romains, et qu'elle se fut jointe aux Numides, la cavalerie alliée des Romains n'attendit pas qu'on tombât sur elle, et lâcha pied.

On dit qu'alors Asdrubal fit une chose qui prouve autant sa prudence qu'elle contribua au succès de la bataille. Comme les Numides étaient en grand nombre, et que ces troupes ne font jamais mieux que lorsqu'on fuit devant elles, il leur donna les fuyards à poursuivre pour en empêcher le ralliement, et mena la cavalerie espagnole et gauloise à la charge pour secourir l'infanterie africaine. Il vint donc fondre par derrière sur l'infanterie romaine, qui, étant attaquée en même temps par les flancs et en queue, et enveloppée de tous côtés, fut toute taillée en pièces après avoir fait des prodiges de valeur.

Paul Emile avait été blessé considérablement dès le commencement du combat. Cependant il ne laissa pas d'y remplir tous les devoirs d'un grand capitaine, jusqu'à ce qu'enfin la victoire, s'étant entièrement déclarée pour les Carthaginois, ceux qui avaient combattu autour de lui l'abandonnèrent et prirent la fuite. Un tribun légionnaire, qui se nommait *Cn. Lentulus*, passa à cheval près du lieu où était le consul, assis sur une pierre, et tout couvert de son sang. Lorsqu'il l'eut aperçu dans ce triste état, il le pressa vivement de monter sur son cheval, et de se sauver pendant qu'il lui restait encore quelque force. Le consul, prodigue de sa grande âme, comme s'exprime Horace, refusa ce secours [2]. *Mon parti est pris, dit il, j'expirerai sur ces monceaux de corps morts de mes soldats. Prenez garde seulement de perdre, par une compassion inutile, le peu de temps que vous avez pour échapper à l'ennemi. Allez, avertissez le sénat de ma part de fortifier Rome, et d'y faire entrer des troupes pour la défendre avant que le vainqueur vienne pour l'attaquer. Dites en particulier à Fabius que j'ai vécu, et que je meurs bien pénétré et bien convaincu de la sagesse de ses conseils.* En ce moment arriva une troupe de fuyards, puis un gros d'ennemis qui les poursuivaient, et qui tuèrent le consul sans le connaître. Le cheval de Lentulus le sauva à la faveur du tumulte. Le consul Varron se retira à Venouse, accompagné seulement de soixante et dix cavaliers. Quatre mille hommes environ, échappés du carnage, se sauvèrent dans les villes voisines.

Plusieurs des Romains étaient restés pendant le combat dans les deux camps pour les garder, ou s'y étaient retirés après le combat. Ceux du grand camp envoyèrent aux autres, qui étaient au nombre de sept ou huit mille hommes, les avertir de les venir trouver et leur firent dire qu'ils s'en iraient tous ensemble à Canouse, pendant que les ennemis, fatigués des travaux du combat, et remplis de vin, étaient ensevelis dans le sommeil. Cette proposition fut très-mal reçue, et, malgré les vives exhortations de Sempronius, tribun des soldats, la plupart la rejetèrent. Il s'en trouva seulement six cents qui, pleins de courage, suivirent le tribun malgré l'opposition de leurs compagnons, et qui, ayant passé au travers des ennemis, arrivèrent dans le grand camp. De là, s'étant joints à un plus grand nombre, ils se rendirent tous sans danger à Canouse

Il périt dans le combat, outre le consul Paul Emile, deux questeurs, vingt et un tribuns légionnaires, plusieurs illustres personnages qui avaient été consuls ou préteurs, Servilius, consul de l'année précédente, Minucius, qui avait été général de la cavalerie sous Fabius, quatre-vingts sénateurs qui avaient servi volontairement par zèle pour la patrie, et une si étonnante quantité de chevaliers, qu'Annibal envoya à Carthage trois boisseaux de ces bagues ou anneaux qui distinguaient les chevaliers du reste du peuple. La perte générale monta au moins à cinquante mille hommes, et, selon Polybe, à plus de soixante et dix mille. Les Carthaginois, acharnés contre l'ennemi, ne cessèrent de tuer jusqu'à ce qu'Annibal, dans la plus grande ardeur du carnage, se fût écrié plusieurs

[1] Liv. lib. 22, cap. 49. — Plut. in Fab. 185.

[2] « Animæque magnæ prodigum ,Pœno superante, « Paulum. »

fois : *Arrête, soldat! épargne le vaincu!* Du côté d'Annibal, la victoire fut complète, et il la dut principalement, aussi bien que les précédentes, à la supériorité de sa cavalerie. Il y perdit quatre mille Gaulois, quinze cents tant Espagnols qu'Africains, et deux cents chevaux [1].

Comme tous les officiers d'Annibal le félicitaient de sa victoire, et, regardant la guerre comme terminée, lui conseillaient de prendre quelques jours de repos pour lui et ses soldats : *Donnez-vous en bien de garde*, lui dit Maharbal, commandant de la cavalerie, qui était bien persuadé qu'il n'y avait pas un moment à perdre : *car, afin que vous sachiez*, ajouta-t-il, *de quelle conséquence est pour vous le gain de cette bataille, dans cinq jours je vous fais préparer à souper dans le Capitole. Suivez-moi seulement avec l'infanterie: je prendrai les devants à la tête de la cavalerie, afin qu'ils me voient arriver avant qu'ils puissent savoir que je me sois mis en marche* [1]. L'idée d'un pareil succès étonna Annibal par sa grandeur : il ne put y entrer tout d'un coup. Il répondit donc à Maharbal, *qu'il louait son zèle, mais qu'il fallait du temps pour délibérer sur sa proposition. Je le vois bien*, reprit Maharbal, *les dieux n'ont pas donné à un même homme tous les talents à la fois.* VOUS SAVEZ VAINCRE, ANNIBAL, MAIS VOUS NE SAVEZ PAS PROFITER DE LA VICTOIRE. On convient assez généralement que ce jour passé dans l'inaction de la part d'Annibal, sauva Rome et l'empire.

Plusieurs, et Tite-Live entre autres, reprochent ce délai à Annibal comme une faute capitale [2]. Quelques-uns sont plus réservés, et ne peuvent se résoudre à condamner, sans des preuves bien convaincantes, un si grand capitaine, qui, dans tout le reste, ne paraît avoir jamais manqué ni de prudence pour prendre le bon parti, ni de vivacité et de promptitude pour l'exécuter. Ils sont encore retenus par l'autorité, ou du moins par le silence de Polybe, qui, en parlant des grandes suites qu'eut cette mémorable journée, remarque à la vérité que, parmi les Carthaginois, on conçut de grandes espérances d'emporter Rome d'emblée ; mais, pour lui, il ne s'explique point sur ce qu'il convenait d'entreprendre à l'égard d'une ville fort peuplée, extrêmement aguerrie, bien fortifiée, et défendue par une garnison de deux légions; et il ne laisse nulle part entrevoir qu'un tel projet fût praticable, ni qu'Annibal eût eu tort de ne l'avoir point tenté.

En effet, en examinant les choses de plus près, on ne voit pas que les règles communes de la guerre permissent de l'entreprendre. Il est constant que toute l'infanterie d'Annibal, avant la bataille, ne montait qu'à quarante mille hommes; qu'étant diminuée de six mille hommes qui avaient été tués dans l'action, et d'un plus grand nombre sans doute qui avait été blessé et mis hors de combat, il ne lui restait que vingt-six ou vingt-sept mille hommes de pied en état d'agir ; et que ce nombre ne pouvait suffire pour faire la circonvallation d'une ville aussi étendue que Rome, et coupée par une rivière, ni pour l'attaquer dans les formes, n'ayant ni machines, ni munitions, ni aucune chose nécessaire pour un siége. Par la même raison, Annibal, après le succès de Trasimène [1], tout victorieux qu'il était, avait attaqué inutilement Spolette; et, un peu après la bataille de Cannes, il fut contraint de lever le siége d'une petite ville sans nom et sans force. On ne peut disconvenir que, si, dans l'occasion dont il s'agit, il avait échoué, comme il devait s'y attendre, il aurait ruiné sans ressource toutes ses affaires; mais il faudrait être du métier, et peut-être du temps même de l'action, pour juger sainement de ce fait. C'est un ancien procès, sur lequel il ne sied bien qu'aux connaisseurs de prononcer. Pour moi, après avoir proposé mes doutes, je ne laisserai pas d'employer sur ce sujet le langage de Tite-Live.

Le lendemain de la bataille, dès que le jour

[1] Liv. lib. 22. cap. 51. — Plut. in Fab. pag. 181.

[2] « *Annibali nimis læta res est visa majorque, « quàm ut eam statim capere animo posset. Itaque* « voluntatem se laudare Maharbalis, *ait* : ad consilium « pensandum temporis opus esse. *Tum Maharbal*, non « omnia nimirùm eidem dii dedère. VINCERE SCIS, AN- « NIBAL, VICTORIA UTI NESCIS. *Mora ejus diei satis « creditur saluti fuisse urbi atque imperio.* »

[1] Liv. lib. 22, cap. 9.

[2] Liv. lib. 23, cap. 18.

fut venu, les Carthaginois se mirent à ramasser les dépouilles des vaincus [1]. Quelque haine qu'ils eussent pour les Romains, ils ne purent considérer sans horreur le carnage qu'ils avaient fait. Le champ de bataille et tous les environs étaient jonchés de corps morts épars çà et là, selon qu'ils avaient été tués pendant le combat ou dans la fuite. Mais ce qui attira davantage leur attention, ce fut un Numide, encore vivant, couché sous un Romain mort. Le premier avait le nez et les oreilles tout en sang : car le Romain, ne pouvant se servir de ses mains pour prendre ses armes et en faire usage, parce qu'elles étaient toutes coupées de blessures, avait passé de la colère à la rage, et était mort en déchirant l'ennemi avec ses dents.

Après qu'ils eurent passé une partie du jour à dépouiller les vaincus, Annibal les mena à l'attaque du petit camp [2]. Avant toutes choses, il posta un corps de troupes sur les bords de l'Aufide, pour ôter aux ennemis la liberté d'y faire eau. Mais, comme ils étaient tous accablés de travail et de veille, et la plupart couverts de blessures, ils se rendirent plus tôt même qu'il ne l'avait espéré. La convention fut qu'ils livreraient au vainqueur leurs armes et leurs chevaux, ne gardant qu'un seul habit; que, quand il s'agirait du rachat des prisonniers, on paierait de rançon cent cinquante livres pour chaque citoyen romain, cent livres pour chaque allié, et cinquante pour chaque esclave. Les Carthaginois se rendirent maîtres de leurs personnes, et les tinrent sous bonne garde, après avoir séparé les citoyens d'avec les alliés.

Pendant qu'Annibal perd beaucoup de temps de ce côté-là, ceux du grand camp qui eurent assez de force ou de courage, au nombre de quatre mille hommes de pied et de deux cents cavaliers, se retirèrent à Canouse, les uns en corps de troupes, et les autres dispersés par les campagnes; ce qui n'était pas le moins sûr. Il n'y resta que les lâches ou les blessés, qui se rendirent au vainqueur aux mêmes conditions que ceux du petit camp.

Annibal fit un butin très-considérable. Mais, excepté les hommes, les chevaux, et le peu d'argent qui se trouva, principalement sur les housses, et les harnais (car les Romains n'avaient que fort peu de vaisselle d'argent, surtout à la guerre), il abandonna tout le reste aux soldats.

Ensuite il fit mettre en un monceau les corps des siens pour les brûler et leur rendre les derniers devoirs. Quelques auteurs ont écrit qu'il fit aussi chercher le corps du consul, et que, l'ayant trouvé, il lui donna une sépulture très-honorable.

A l'égard de ceux qui s'étaient retirés à Canouse, comme les habitants ne leur donnaient que le couvert, une dame apulienne, considérable par sa naissance et par ses richesses, nommée *Busa*, leur fournit des habits, des vivres, et même de l'argent [1]. Le sénat ne manqua pas, après la guerre, de lui témoigner la reconnaissance qu'elle méritait pour une si grande générosité, et de lui accorder des honneurs extraordinaires.

Au reste, comme il y avait parmi ces troupes quatre tribuns légionnaires, il fut question de savoir qui d'entre eux commanderait jusqu'à nouvel ordre. Du consentement de tous, cet honneur fut déféré à P. Scipion, encore fort jeune, et à Appius Claudius.

Dans le temps qu'ils délibéraient entre eux sur ce qu'ils devaient faire dans la conjoncture présente [2], P. Furius Philus, fils d'un consulaire, vint leur dire qu'ils entretenaient de vaines espérances : que c'en était fait de la république : qu'un nombre considérable des jeunes gens les plus qualifiés, qui avaient à leur tête L. Cécilius Métellus, cherchaient des vaisseaux dans le dessein de quitter l'Italie et de s'embarquer pour se retirer chez quelque roi ami des Romains. Parmi tous les malheurs qui avaient affligé la république, on n'avait point encore d'exemple d'une résolution si désespérée et si funeste. Tous ceux qui étaient dans le conseil demeurèrent interdits à cette nouvelle. La plupart gardaient un morne silence; quelques-uns proposaient de délibérer, lorsque le jeune Scipion, à qui la gloire de terminer heureusement cette guerre était réservée, prit la parole, et soutint « qu'il

[1] Liv. lib. 22, cap. 51.
[2] Liv. lib. 22, cap. 52.

[1] Liv. lib. 22, cap. 52.
[2] Liv. lib. 22, cap. 53.

« n'y avait pas à balancer dans une affaire de « cette nature : qu'il était question d'agir, et « non de délibérer : que ceux qui aimaient « la république n'avaient qu'à le suivre : qu'il « n'y avait point de plus mortels ennemis de « l'état que des hommes capables de former « un tel dessein. » Il n'en dit pas davantage, et sur-le-champ il marcha droit à la maison où logeait Métellus, suivi d'un petit nombre des plus zélés. Et ayant trouvé assemblés les jeunes gens dont on leur avait parlé, il tira son épée, et leur en présentant la pointe : *Je jure le premier*, dit-il, *que je n'abandonnerai point la république, et que je ne souffrirai pas qu'aucun autre l'abandonne. Grand Jupiter, je vous prends à témoin de mon serment, et je consens, si je manque à l'exécuter, que vous me fassiez périr moi et les miens de la mort la plus cruelle. Faites le même serment que moi, Cécilius, et vous tous qui êtes ici assemblés ; quiconque refusera d'obéir perdra sur-le-champ la vie.* Ils jurèrent tous, aussi effrayés que s'ils eussent vu et entendu Annibal vainqueur, et permirent à Scipion de les faire garder à vue.

Dans le temps que ceci se passait à Canouse, environ quatre mille hommes, piétons ou cavaliers [1], que la fuite avait dispersés dans la campagne, se rendirent à Venonse auprès du consul. Les habitants de cette ville les reçurent dans leurs maisons, où ils prirent un grand soin d'eux. Ils fournirent des armes et des vêtements à tous ceux qui en manquaient, et donnèrent à chaque cavalier douze livres dix sous, et cent sous à chaque homme de pied. Enfin, tant en public qu'en particulier, on leur donna toutes les marques possibles d'une extrême bienveillance. On ne voulut pas qu'il fût dit que le peuple de cette ville eût eu moins de générosité qu'une seule femme de Canouse : tant le bon exemple a de force !

Mais Busa, [2] malgré ses grands biens et son bon cœur, se trouvait accablée par le grand nombre de ceux qui avaient besoin de son secours. Déjà plus de dix mille hommes s'étaient rendus dans cette ville. Appius et Scipion ayant appris que l'un des consuls avait survécu à la perte de la bataille, lui envoyèrent un courrier pour l'instruire de ce qu'ils avaient de troupes avec eux, et lui demander s'il voulait qu'ils les lui menassent à Venouse, ou s'ils l'attendraient à Canouse. Varron aima mieux aller les joindre où ils étaient. Quand il y fut arrivé, il se vit à la tête d'un corps de troupes qui pouvait passer pour une apparence d'armée consulaire ; et avec ces forces, s'il n'était pas encore en état de tenir la campagne, au moins il pouvait arrêter l'ennemi en lui opposant les murailles de Canouse.

§ III. — Désolation que cause à Rome la première nouvelle de la perte de l'armée. Le sénat s'assemble. Sage conseil que donne Fabius pour mettre de l'ordre dans la ville. Le sénat reçoit des lettres de Varron qui lui apprennent l'état présent des affaires. Danger de la Sicile. M. Marcellus est chargé du commandement des troupes à la place de Varron. Crimes de deux vestales. Q. Fabius Pictor est envoyé à Delphes. Victimes humaines immolées aux dieux. Marcellus prend le commandement des troupes. M. Junius est créé dictateur. Esclaves enrôlés. Annibal permet aux prisonniers d'envoyer quelques députés à Rome pour traiter de leur rançon. Ordre à Carthalon, officier carthaginois, de sortir des terres de la république. Discours d'un des députés en faveur des prisonniers. Discours de Manlius Torquatus contre ces mêmes prisonniers. Le sénat refuse de les racheter. Réflexion sur ce refus. Basse supercherie de l'un des députés. Plusieurs alliés quittent le parti des Romains. Varron retourne à Rome, et y est très-bien reçu. Réflexion sur cette conduite du peuple romain.

On n'avait point encore reçu à Rome aucune nouvelle précise et détaillée de ce qui s'était passé à la bataille de Cannes, et l'on ne savait pas qu'il en restât même les tristes débris dont nous venons de parler [1] ; ou croyait que tout était péri, soldats et généraux. Jamais Rome, depuis la prise de la ville par les Gaulois, n'avait été dans de si vives alarmes, et dans une consternation si grande et si universelle. On publiait que les Romains n'avaient plus de camp, plus de généraux, plus de troupes ; qu'Annibal était maître de l'Apulie, du Samnium, et bientôt de toute l'Italie.

[1] Liv. lib. 21, cap 5.
[2] Liv. ibid.

[1] Liv. lib. 22, cap 54.

On n'entendait que cris et gémissements dans les rues ; on n'y voyait que des femmes en pleurs qui s'arrachaient les cheveux, qui se meurtrissaient le sein dans l'affreux désespoir où elles se trouvaient réduites ; des hommes tristes et abattus, qui, dévorés intérieurement d'une douleur qu'ils voulaient cacher, l'exprimaient malgré eux par leur silence.

Quelle autre nation n'aurait pas succombé sous le poids de tant de calamités? Mettra-t-on en parallèle avec la bataille de Cannes celle que les Carthaginois perdirent aux îles Égates, et qui les obligea de céder au vainqueur la Sicile et la Sardaigne, et de lui payer ensuite tribut? ou celle qu'Annibal lui-même perdit depuis aux portes de Carthage? Elles ne lui sont en rien comparables, si ce n'est que la perte en fut soutenue avec moins de constance et de courage.

Les affaires étaient en cet état lorsque les préteurs P. Furius Philus et M. Pomponius assemblèrent le sénat, afin de prendre des mesures pour la conservation de Rome[1] : car ils ne doutaient point qu'Annibal, après avoir défait leurs armées, ne vînt aussitôt pour attaquer la capitale, dont la prise terminait la guerre, et achevait la ruine de la république. Mais, comme les femmes, répandues autour du sénat, faisaient retentir l'air de leurs cris, et qu'avant même qu'on sût ceux qui étaient morts ou qui vivaient encore, toutes les familles étaient également plongées dans l'affliction, Q. Fabius Maximus fut d'avis « qu'on « envoyât promptement des courriers sur la « voie Appia et sur la voie Latine, avec ordre « d'interroger ceux que la fuite avait sauvés et « qu'ils rencontreraient dans leur chemin, « pour savoir d'eux quel était le sort des con- « suls et de l'armée ; où étaient les restes des « troupes, supposé qu'il en fût resté ; de quel « côté Annibal avait dirigé sa marche après la « bataille, ce qu'il faisait actuellement, et « ce qu'on pouvait conjecturer de ses des- « seins pour l'avenir. Il représenta aussi « qu'au défaut des magistrats, qui se trou- « vaient en trop petit nombre dans la ville, « les sénateurs devaient prendre soin d'apai- « ser le trouble et l'épouvante qui y régnaient, « et il leur marqua dans un grand détail tout « ce qu'ils devaient faire pour y réussir : que, « quand le tumulte serait cessé, et que les « esprits seraient devenus plus calmes, on « rassemblerait les sénateurs pour délibérer « plus tranquillement sur les moyens de con- « server la république. »

Tout le monde fut de cet avis, et il fut exécuté sur-le-champ[1]. On commença par défendre aux femmes de paraître en public, parce que leur désespoir et leurs clameurs ne faisaient qu'attrister le peuple déjà trop touché. En second lieu, les sénateurs allèrent de maison en maison pour y rassurer les chefs de famille, et leur représenter qu'il y avait dans l'état des ressources aux maux présents. Fabius lui-même, au lieu que dans le temps qu'il semblait qu'on n'avait rien à craindre il avait paru timide et sans espérance, maintenant que tout le monde était plongé dans une extrême consternation et dans un trouble horrible, Fabius marchait dans la ville d'un pas modéré et avec un visage assuré et tranquille qui, joint à ses discours graves et consolants, rassurait, et tranquillisait tous les citoyens. Enfin, de peur que la crainte ne prévalût sur tout autre sentiment, et que les citoyens, en se retirant ailleurs, ne laissassent la ville sans défense, on établit des corps-de-garde aux portes, afin que personne n'en sortît sans permission. Lorsque les sénateurs eurent écarté la foule qui s'était amassée autour du sénat et dans la place publique, et qu'ils eurent apaisé le tumulte dans tous les quartiers de la ville, on reçut de Varron des lettres par lesquelles « il apprenait au sénat la « mort du consul Paul Emile et la défaite de « l'armée ; que, pour lui, il était actuelle- « ment à Canouse, où il recueillait les débris « de ce naufrage ; qu'il avait avec lui environ « dix mille hommes en assez mauvais état : « qu'Annibal était encore à Cannes [2], où il « s'amusait à ramasser les dépouilles sur le « champ de bataille et à marchander la rançon

[1] Liv. lib. 22, cap. 55. — Plut. in Fab. pag. 181.

[1] Liv. lib. 22, cap. 56.

[2] « Pœnum sedere ad Cannas, in captivorum pretii « prædâque aliâ, nec victoris animo, nec magni ducis « more, nundinantem. »

« des prisonniers d'une manière qui n'était « digne ni d'un grand général ni d'un vain« queur. » Bientôt après, tous les citoyens furent aussi informés des pertes qu'ils avaient faites en leur particulier : et comme il n'y avait point de famille qui ne fût obligée de prendre le deuil, un arrêt du sénat en borna la durée à trente jours, afin que les fêtes et les autres cérémonies de religion, soit publiques, soit particulières, ne fussent pas trop longtemps interrompues.

A peine les sénateurs furent-ils rentrés dans le sénat[1], qu'on reçut de Sicile d'autres lettres par lesquelles le préteur T. Otacilius mandait que la flotte des Carthaginois ravageait le royaume d'Hiéron : qu'il s'était mis en devoir de l'aller secourir : mais que, dans le même temps, il avait appris qu'il y avait auprès des Iles Égates une autre flotte qui se disposait à tourner du côté de Lilybée et à ravager la province du peuple romain dès qu'il serait parti pour aller mettre en sûreté les côtes de Syracuse; qu'ainsi il paraissait nécessaire d'envoyer une nouvelle flotte, si l'on avait dessein de défendre Hiéron et la province de Sicile.

Les sénateurs furent d'avis qu'on envoyât à Canouse M. Claudius Marcellus, qui commandait la flotte d'Ostie, et qu'on mandât au consul de laisser à ce préteur le commandement de l'armée, et de venir lui-même à Rome le plus promptement qu'il pourrait[2], et aussitôt que le bien de la république le lui permettrait.

La crainte que donnaient aux Romains tant de fâcheuses nouvelles fut encore augmentée par un grand nombre d'événements qu'ils prirent pour des prodiges, et dont le plus effrayant fut le crime des vestales Opimia et Floronia, qui, cette même année, se laissèrent corrompre toutes deux[3]. L'une fut, selon la coutume, enterrée toute vive auprès de la porte Colline; l'autre se donna elle-même la mort pour éviter le supplice. On ordonna aux décemvirs de consulter les livres de la sibylle; et Q. Fabius Pictor fut envoyé à Delphes pour savoir de l'oracle par quelles prières et par quels sacrifices on pouvait apaiser la colère des dieux[1]. Ce Fabius Pictor est celui-là même qui avait écrit l'histoire romaine depuis Romulus jusqu'à son temps. Il semblerait que l'ouvrage d'un sénateur employé dans les affaires publiques devrait être d'une grande autorité[2]. Mais Polybe lui reproche un amour aveugle de la patrie, qui l'a souvent écarté du vrai; et Tite-Live ne paraît pas en avoir fait grand cas.

En attendant le retour de Fabius Pictor, on fit quelques sacrifices extraordinaires, tels qu'ils étaient marqués dans les livres sibyllins; entre autres on immola un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque, qui furent enterrés tout vifs dans un caveau pratiqué sous le marché aux bœufs, et enfermé d'une enceinte de pierres. Ce n'était pas la première fois que ce lieu était souillé par ces sacrifices barbares, si peu dignes des Romains, quoique usités chez toutes les nations païennes. Quel aveuglement! quelle idée ces nations avaient-elles de leurs dieux pour croire que le sang humain fût capable de fléchir leur colère? Mais comment un peuple, qui se piquait d'une grande douceur et politesse de mœurs, comme les Romains, pouvait-il donner dans une superstition si cruelle et si inhumaine? Voilà le culte que le démon, *homicide dès le commencement*, et qui avait usurpé la place du vrai Dieu, exigeait des hommes, et que nous lui rendrions encore, si la grâce toute-puissante du libérateur ne nous avait délivrés de son esclavage!

Cependant M. Marcellus envoya à Rome, pour garder la ville, quinze cents hommes qu'il avait levés pour servir sur la flotte. Pour lui, ayant envoyé la troisième légion à Téane de Campanie avec des tribuns légionnaires[3], il laissa la flotte avec ce qui pouvait y rester de soldats sous la conduite de P. Furius Philus; et peu de jours après, il se rendit à Canouse à grandes journées.

Ensuite M. Junius[4] ayant été créé dictateur

[1] Liv. lib. 22, cap. 56.
[2] Liv. lib. 22, cap. 57.
[3] Liv. lib. 22, cap. 57.

[1] Liv. lib. 22, cap. 57.
[2] Polyb. lib. 1, pag. 13; 3, pag. 161, etc.
[3] Liv. lib. 22, cap. 57.
[4] Liv. lib. 22, cap. 57.

par l'autorité du sénat, il se nomma pour général de la cavalerie Ti. Sempronius; et parmi les nouvelles troupes qu'il mit sur pied il enrôla tous les jeunes gens qui avaient atteint l'âge de dix-sept ans [1] (c'était le temps où les Romains commençaient à entrer dans la milice et à servir dans les armées), et il en enrôla même quelques-uns qui avaient encore la robe *prétexte* [3], et qui, par conséquent, étaient au-dessous de cet âge. On en composa quatre légions et un corps de mille cavaliers. Il envoya en même temps demander aux alliés du nom latin le contingent qu'ils devaient fournir en vertu du traité. Il fit aussi préparer des armes de toutes sortes, sans compter celles qu'on avait autrefois prises sur les ennemis, et qu'on tira des temples et des portiques pour armer les nouveaux soldats.

Les Romains firent, outre cela, des levées d'une nouvelle forme [*]; car la république ne pouvant pas fournir assez de gens libres, ils enrôlèrent huit mille esclaves des plus robustes, en leur demandant auparavant s'ils prenaient les armes de bon gré et de leur pleine volonté, circonstance très-remarquable. Ils ne croyaient pas qu'on pût compter sur des soldats enrôlés par force. On préféra les soldats de cette espèce à ceux qui étaient prisonniers d'Annibal, et que ce général offrait de rendre pour une rançon moins considérable que n'était le prix que l'on paya pour ces esclaves.

Annibal, après la victoire de Cannes, agissant en vainqueur plutôt qu'en général qui se souvient qu'il a encore des ennemis à vaincre, s'était fait représenter les prisonniers [4]. Il sépara les alliés d'avec les citoyens, parla aux premiers avec les mêmes témoignages de bienveillance et d'amitié dont il avait déjà usé après la bataille de Trasimène, et les renvoya tous sans rançon. Ensuite ayant aussi fait appeler les Romains, ce qu'il n'avait point encore fait, il leur parla avec assez de douceur. Il leur dit « que son intention n'était point de « détruire leur nation : qu'il ne combattait « contre eux que pour la gloire et pour l'em« pire : que, comme ses pères avaient cédé à « la valeur des Romains, il faisait tous ses ef« forts pour obliger les Romains de céder à « leur tour à sa bonne fortune et à son cou« rage : qu'ainsi il permettait aux prisonniers « de se racheter ; qu'il demandait pour cha« que cavalier deux cent cinquante livres, « cent cinquante pour chaque piéton, et cin« quante pour chaque esclave. »

Quoique Annibal eût augmenté considérablement la rançon dont il était convenu auparavant, cependant les prisonniers acceptèrent avec joie les conditions, quoique injustes, auxquelles on leur permettait de se retirer des mains des ennemis. Ils choisirent donc dix des plus considérables d'entre eux, qu'ils envoyèrent à Rome au sénat. Annibal ne voulut point d'autre garant de leur foi que le serment qu'ils lui firent de revenir. Il envoya avec eux Carthalon, l'un des plus distingués des Carthaginois, pour proposer aux Romains des conditions, en cas qu'il les trouvât disposés à la paix. Lorsque ces députés furent sortis du camp des Carthaginois, un d'entre eux, feignant d'avoir oublié quelque chose, y retourna, et rejoignit ses compagnons avant la nuit.

Quand on apprit à Rome qu'ils étaient sur le point d'arriver dans la ville, le dictateur envoya un de ses licteurs à Carthalon pour lui ordonner de sa part qu'il eût à sortir, avant la nuit, des terres de la république [1]. Est-ce donc le chef d'un peuple vaincu et réduit aux abois, qui prend ce ton de fierté et d'empire avec ses vainqueurs?

Pour ce qui est des députés des prisonniers, il les admit à l'audience du sénat. Alors M. Junius, le plus distingué d'entre eux, parla ainsi au nom de tous : « Il n'y a personne parmi nous, « messieurs, qui ne sache que le peuple ro« main est celui de tous les peuples qui fait le « moins de cas des prisonniers [2]. Mais, sans « avoir trop bonne opinion de notre cause, « nous pouvons assurer qu'il ne fut jamais de « prisonniers qui méritassent moins que nous « votre indifférence ou votre mépris : car ce « n'est point sur le champ de bataille ni par

[1] Liv. lib. 22, cap. 57.
[2] On ne la quittait qu'à dix-sept ans. J'en ai parlé ci-devant, aussi bien que des autres vêtements romains.
[3] Liv. lib. 22, cap. 57.
[4] Liv. lib. 22, cap. 58.

[1] Liv. lib. 22, cap. 58.
[2] Liv. lib. 22, cap. 59.

« crainte que nous avons rendu nos armes à « l'ennemi; mais, après avoir combattu jusqu'à la nuit en marchant sur des monceaux « de corps morts, nous nous sommes enfin « retirés dans notre camp. Pendant le reste « du jour et la nuit suivante tout entière, malgré la fatigue que nous avions essuyée, « malgré les blessures dont nous étions couverts, nous avons défendu nos retranchements. Le lendemain, nous voyant investis « par une armée victorieuse, sans avoir la liberté de faire eau, ni aucune espérance de « nous ouvrir un passage à travers une multitude innombrable d'ennemis, persuadés « d'ailleurs que ce n'était pas un crime de « conserver la vie à quelques restes d'une armée qui avait laissé cinquante mille hommes sur le champ de bataille, nous sommes « enfin convenus de notre rançon; et nous « avons rendu à l'ennemi des armes qui ne « pouvaient plus nous être d'aucun secours.

« Nous savions que nos ancêtres avaient « donné de l'or aux Gaulois pour se racheter « et que nos pères, ces hommes si sévères et « si fermes lorsqu'il s'agissait d'entrer en négociation avec l'ennemi, avaient néanmoins « envoyé des ambassadeurs à Tarente pour « traiter de la rançon des prisonniers. Et « cependant la bataille que nous perdîmes à « Allia contre les Gaulois, et celle que Pyrrhus gagna contre nous auprès d'Héraclée, « furent moins meurtrières que honteuses « par l'épouvante et la fuite de nos soldats : « au lieu que les champs de Cannes sont jonchés de corps morts des Romains; et si « nous sommes échappés à la fureur des ennemis, c'est que leurs armes étaient émoussées et leurs bras fatigués du carnage.

« Il y en a même quelques-uns de nous à « qui on ne peut pas reprocher d'avoir abandonné le champ de bataille, mais qui, ayant « été chargés de la garde du camp, sont tombés, avec le camp même, sous la puissance « des ennemis.

« Je n'envie point le sort ou la condition « d'aucun de mes concitoyens et de mes compagnons de guerre, et je ne cherche point « à me justifier aux dépens d'autrui; mais, à « moins qu'on ne croie qu'il y a du mérite à « mieux courir et à fuir plus promptement « que les autres, je ne pense pas qu'on nous « doive préférer ceux qui ont abandonné le « champ de bataille, la plupart sans armes, et « ne se sont point arrêtés qu'ils n'aient gagné « Venouse ou Canouse; ni qu'eux-mêmes se « vantent de pouvoir être plus utiles à la république que nous. Vous trouverez en eux de « bons et courageux soldats; mais le souvenir « que nous serons redevables à votre bonté « d'avoir été rachetés et rétablis dans notre « patrie nous portera à enchérir encore sur « eux, s'il se peut, par notre valeur et notre « zèle.

« Vous levez des soldats de tout âge et de « toute condition. J'apprends que vous armez « huit mille esclaves : nous sommes à peu près « un pareil nombre de citoyens, et notre rançon n'excèdera pas le prix qu'il vous en coûte « pour les acheter; car je ferais injure au nom « romain si je les comparais avec nous d'une « autre façon.

« Si, contre nos espérances, qui ne nous « paraissent point injustes, vous aviez peine « à prendre à notre égard le parti de la douceur et de l'humanité, songez à quel ennemi vous allez nous abandonner. Est-ce à un « Pyrrhus, qui traita nos prisonniers comme « ses amis et ses hôtes? ou à un barbare et à un « Carthaginois, également avare et cruel? Si « vous voyiez les chaînes dont vos citoyens « sont chargés, si vous étiez témoins de la « misère dans laquelle on les fait languir, « vous ne seriez assurément pas moins touchés « de leur état que si d'un autre côté vous jetiez les yeux sur les campagnes de Cannes « couvertes des monceaux de vos soldats.

« Vous entendez les gémissements et pouvez voir les larmes de nos proches qui attendent votre réponse dans une cruelle inquiétude. Quelles croyez-vous que soient les « alarmes de nos compagnons absents sur l'arrêt que vous allez prononcer, qui décidera « de leur vie et de leur liberté?

« Quand Annibal, contre son naturel, « voudrait nous traiter avec douceur et avec « bonté, pourrions-nous souffrir la vie après « que vous nous auriez jugés indignes d'être « rachetés? Les prisonniers que Pyrrhus renvoya autrefois sans rançon retournèrent à « Rome; mais ils y retournèrent accompagnés

« des premiers de la ville, qu'on avait en« voyés vers lui pour traiter de leur rachat : « moi, je reviendrais dans ma patrie citoyen « estimé au-dessous de la valeur d'une modi« que somme d'argent! Chacun a ses maximes « et sa façon de penser. Je sais que ma vie « et ma personne sont en danger; mais je « crains beaucoup moins de mourir que de vi« vre sans honneur, et je me croirais désho« noré pour toujours, s'il paraissait que vous « nous eussiez condamnés comme des misé« rables indignes de votre compassion : car « on ne s'imaginera jamais que ce soit l'argent « que vous ayez voulu ménager. »

Dès qu'il eut cessé de parler, la foule de leurs parents, qui se tenaient assez près de l'assemblée, commença à pousser des cris douloureux. Ils tendaient les mains vers les sénateurs, et les suppliaient de leur rendre leurs enfants, leurs frères, leurs pères, ou leurs maris : car la nécessité avait aussi engagé les femmes à venir dans la place publique joindre leurs prières à celles des hommes. Après qu'on eut écarté le peuple, on commença à recueillir les voix. Les sentiments furent fort partagés. Les plus compatissants voulaient qu'on les rachetât des deniers du trésor public. D'autres soutenaient que la république n'était pas en état de fournir à cette dépense, qu'il suffisait de leur permettre de se racheter de leurs deniers; ils ajoutaient que l'état pouvait aider ceux qui n'avaient pas d'argent comptant, à condition qu'ils engageraient leurs terres ou leurs maisons pour la sûreté de la somme qu'on leur aurait prêtée.

Alors T. Manlius Torquatus, l'un des plus illustres sénateurs, qui avait été deux fois consul, mais qui se faisait remarquer encore davantage par une sévérité antique, qu'il poussait même, au jugement de plusieurs, jusqu'à la dureté, lorsque son tour fut venu de parler, s'expliqua en ces termes : « Si les « députés s'étaient contentés de demander « qu'on les rachetât, sans attaquer la réputa« tion des autres, je vous aurais dit mon « sentiment en un mot. Je vous aurais sim« plement exhorté à imiter l'exemple que vous « ont donné vos pères, et dont nous ne sau« rions nous écarter sans ruiner la discipline « militaire. Mais comme ils ont presque fait « gloire de s'être rendus aux ennemis, et qu'ils « n'ont pas fait difficulté de se préférer non« seulement à ceux qui ont été pris sur le « champ de bataille, mais même à ceux qui « se sont retirés à Venouse ou à Canouse, et « au consul Varron lui-même, je crois devoir « vous instruire de tout ce qui s'est passé « après la journée de Cannes. Que n'ai-je « pour auditeurs les soldats de Canouse, té« moins irréprochables de la valeur et de la « lâcheté de chacun, ou au moins P. Sem« pronius, au conseil et à l'exemple duquel « s'ils avaient déféré, ils seraient aujourd'hui « soldats dans notre camp, et non prisonniers « entre les mains des ennemis! Mais quelle a « été leur conduite? Depuis que la plupart « des ennemis furent rentrés dans leur camp « ou pour se reposer des fatigues du combat, « ou pour se livrer à la joie qui suit toujours « la victoire, il se passa une nuit tout entière, « pendant laquelle il était aisé à ceux-ci de faire « retraite. Comment quelques corps de garde « carthaginois auraient-il arrêté sept mille « hommes, qui pouvaient s'ouvrir un passage « à travers une armée entière? Mais ils n'ont « eu ni assez de cœur pour l'entreprendre « d'eux-mêmes, ni assez de docilité pour sui« vre celui qui leur en donnait l'exemple et « qui les exhortait à l'imiter. Pendant la plus « grande partie de la nuit, Sempronius ne « cessa de les avertir et de les presser de « marcher sur ses traces pendant que les en« nemis étaient encore en petit nombre au« tour de leur camp, pendant que le silence « régnait partout, pendant que la nuit pou« vait couvrir leur retraite. Il eut beau leur « remontrer qu'avant que le jour parût ils « seraient arrivés dans des villes alliées, où « ils n'auraient plus rien à craindre, leur « citant plusieurs exemples capables de les ani« mer; rien ne fut capable de faire impres« sion sur eux. Soldats sans cœur! il vous « montrait un chemin qui vous conduisait à « votre salut et à la gloire, et le courage vous « manque lors-même qu'il s'agit de vous sau« ver! Que feriez-vous donc s'il s'agissait de « mourir pour la patrie? Vous aviez devant les « yeux cinquante mille de vos citoyens et de

[1] Liv. lib. 22, cap. 60.

« vos alliés étendus morts sur le champ de bataille, et tant d'exemples de courage ne peuvent vous en inspirer! Encore si vous vous étiez contentés d'être lâches! mais non-seulement vous avez refusé de suivre celui qui vous donnait un bon conseil; vous vous êtes mis en état de le retenir lui-même et de l'arrêter, si, à la tête d'une troupe de soldats plus courageux que vous, il n'eût mis l'épée à la main pour écarter des lâches et des traîtres. Il a fallu que Sempronius ait forcé ses propres citoyens avant que de forcer les ennemis. Et Rome regretterait de tels soldats! parmi sept mille hommes il s'en est trouvé six cents qui ont eu assez de valeur pour revenir libres et les armes à la main dans leur patrie, sans que quarante mille ennemis aient pu les effrayer ni les retenir : combien deux légions presque entières auraient-elles trouvé plus de facilité à exécuter la même entreprise! Pour finir, voici à quoi je réduis mon sentiment : je crois que vous ne devez non plus racheter ceux-ci que livrer à Annibal ceux qui ont passé au travers des ennemis avec une extrême valeur, et se sont eux-mêmes rendus à leur patrie. »

Ce discours fit un grand effet. Les sénateurs, touchés des raisons de Manlius, eurent moins d'égard aux intérêts du sang qui les liait à plusieurs des prisonniers qu'aux conséquences fâcheuses que pourrait avoir une indulgence si peu conforme à la sévérité de leurs ancêtres[1]. Ils ne croyaient pas non plus qu'il fût à propos de faire une dépense qui, en même temps, épuiserait le trésor de la république, et fournirait à Annibal une ressource dont on savait qu'il avait un extrême besoin. On prit donc la résolution de ne point racheter les prisonniers. Cette triste réponse et la perte de tant de citoyens joints à ceux qui avaient été tués dans la bataille excita dans tous les cœurs une nouvelle affliction; et toute cette multitude qui était restée à l'entrée du sénat suivit les députés jusqu'aux portes de la ville, les larmes aux yeux et poussant des cris lamentables.

On a de la peine à ne pas taxer d'une dureté excessive et inhumaine l'inflexible rigueur avec laquelle le sénat rejette les prières de sept mille prisonniers dont la cause paraît bien gracieuse et bien favorable. Si la maxime de vaincre et de mourir et de ne jamais livrer ses armes aux ennemis eût été une maxime inviolablement observée parmi les Romains, on serait moins étonné : mais il n'en était point ainsi; et nous avons vu, en plus d'une occasion, les prisonniers de guerre rachetés par les Romains. A moins que l'on ne dise que c'était peut-être cette raison-là même qui les portait ici à se montrer si fermes et si inexorables, pour redonner par un exemple éclatant une nouvelle vigueur à cette maxime, qu'ils regardaient avec raison comme le plus ferme appui de l'état, et qui seul pouvait les rendre invincibles en les rendant formidables et supérieurs à tous leurs ennemis. Aussi Polybe[1] observe-t-il, et cette remarque confirme bien ce que nous disons ici, qu'une des raisons qui avaient porté Annibal à proposer le rachat des prisonniers était d'ôter, s'il se pouvait, aux soldats romains cette vivacité de courage qui les rendait si terribles et cette résolution déterminée de mourir plutôt que de livrer leurs armes, en leur montrant dans ce rachat une ressource assurée quand même ils se seraient rendus à l'ennemi. Et il ajoute que ce fut la connaissance qu'eurent les sénateurs de ce dessein d'Annibal, qui les rendit inexorables.

Un des députés s'en retourna dans sa maison, croyant s'être acquitté de son serment en retournant frauduleusement dans le camp d'Annibal sous prétexte d'y avoir oublié quelque chose. Mais on n'eut pas plus tôt connaissance d'une si basse supercherie, qui déshonorait le nom romain, qu'on en fit le rapport en plein sénat[2]. Tous les avis furent qu'il le fallait arrêter, lui donner des gardes, et le remener dans le camp d'Annibal.

Après la bataille de Cannes, suivit la défection de l'Italie. Les alliés des Romains, dont la fidélité avait été inébranlable jusqu'à ce jour, commencèrent pour la plupart à chanceler[3],

[1] Liv. lib. 22, cap 61.

[1] Polyb. lib. 3, pag. 500.
[2] Liv. lib. 22, cap. 61.
[3] Liv. lib. 22, cap. 16.

sans autre raison que la crainte de voir la république détruite. Les peuples qui quittèrent le parti des Romains, mais en différents temps, les uns plus tôt, les autres plus tard, sont les Campaniens, les Atellans, les Calatins, les Hirpiniens, une partie de l'Apulie; tous les Samnites; excepté les Peutres, les Brutiens et les Lucaniens, auxquels on peut ajouter les Salentins; toute la côte habitée par les Grecs, ceux de Métaponte, de Tarente, de Crotone; ceux de Locres; et tous les habitants de la Gaule Cisalpine.

Voilà ce que produit une bataille donnée mal à propos, et ce que Fabius avait prévu[1]. Au lieu qu'avant le combat Annibal n'avait en son pouvoir ni ville, ni magasin, ni port en Italie, et qu'il ne fournissait qu'avec de grandes difficultés à la subsistance de ses troupes qu'il nourrissait au jour la journée de ce qu'il pouvait ravir et enlever, n'ayant aucun convoi sûr, ni aucune provision pour cette guerre, mais courant çà et là avec son armée, on pourrait presque dire comme avec une grosse troupe de brigands; au lieu de ce triste état, il se trouve tout d'un coup maître d'une grande partie de l'Italie, et dans une pleine abondance de vivres et de fourrages. On connut pour lors le prix d'un général de tête et expérimenté. Ce qu'avant le combat on appelait dans Fabius lenteur et timidité parut, après la journée de Cannes, non une supériorité de sagesse humaine, mais l'effet d'un génie divin, qui avait prévu de si loin des événements à peine croyables pour ceux même qui en faisaient une si triste expérience.

Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que tant de disgrâces et tant de pertes arrivées coup sur coup ne purent obliger les Romains à entendre parler de paix[2]. Enfin, ce qui passe tout ce qu'on peut imaginer en ce genre, c'est la glorieuse réception que l'on fit à Varron, à son retour, après une défaite dont il avait été la principale et presque l'unique cause. Lorsqu'on sut qu'il était près d'entrer à Rome, tous les ordres de l'état allèrent au-devant de lui, et lui rendirent de solennelles actions de grâces de ce qu'il n'avait point désespéré du salut de l'empire[1], et de ce que, dans un si grand malheur, il n'avait pas abandonné la république, mais était venu en reprendre le timon et se mettre à la tête des lois et des citoyens, comme ne les jugeant point encore sans ressource. Il n'y a point de supplice dont à Carthage un général qui aurait causé une pareille défaite, et moindre même à beaucoup près, n'eût été jugé digne.

Ce trait singulier donne bien lieu d'admirer la sagesse du sénat romain. Quelle différence entre Rome et Carthage pour l'esprit et pour les principes du gouvernement! Est-ce donc une bonne politique de rendre les généraux responsables du succès? ne peut-il pas arriver qu'ils soient malheureux sans qu'ils y aient donné lieu? Mais quand ce serait par leur faute qu'un combat, qu'une guerre aurait mal réussi, cette faute (j'excepte la trahison) mérite-telle d'être punie de mort? Si c'est ignorance dans le métier de la guerre, ou même lâcheté, l'état ou le prince qui les ont choisis ne doivent-ils pas s'imputer à eux-mêmes cette faute? Et d'ailleurs n'est-il pas des punitions plus conformes à l'humanité, et en même temps plus utiles à l'état? Chez les Romains une amende, une légère disgrâce, une espèce d'exil volontaire, paraissaient des peines suffisantes contre les généraux, et elles n'étaient même employées que fort rarement: on aimait mieux leur laisser le temps et l'occasion de réparer leurs fautes par des exploits généreux qui en effaçaient entièrement la honte et le souvenir; et l'on conservait à la république des généraux qui pouvaient devenir capables de lui rendre service. La coutume barbare, observée encore actuellement chez les Turcs, où l'on voit, dans un fort court espace de temps, des trois ou quatre grands-visirs périr par le funeste cordon, est-elle bien propre à donner du courage et à inspirer du zèle à ceux que l'on charge du commandement? Mais, pour revenir aux Romains et à la conduite qu'ils gardent par rapport à Varron, combien, s'ils l'avaient condamné à la mort, comme il semblait le mériter après avoir fait périr plus de cinquante mille citoyens, combien un tel ar-

[1] Plut. in Fab. pag. 181.
[2] Plut. in Fab. pag. pag. 181. — Liv. lib. 22, cap. 61.

[1] « Paulum puduit, Varro non desperavit. » (Flor.)

rêt aurait-il été capable d'augmenter la consternation et le désespoir, qui n'allaient déjà que trop loin ! au lieu que le favorable accueil qu'ils firent au consul laissa entrevoir au peuple que le mal n'était point sans remède, et lui fit croire que le sénat avait des ressources assurées et présentes.

La conduite du sénat à l'égard de Varron se soutint toujours également. Pendant plusieurs années on lui prorogea le commandement, mais avec la précaution de ne lui donner que des commissions peu importantes ; en sorte que l'on honorait toujours sa personne, mais sans s'exposer aux suites de son incapacité.

LIVRE XV.

§ I — Annibal, après la bataille de Cannes, passe en Campanie. Il tourne vers Capoue, ville perdue de délices. Pacuvius Calavius assujettit le sénat de cette ville au peuple, et par là à lui-même. Causes du luxe et du déréglement des Campaniens. Ils envoient des ambassadeurs à Varron, qui leur découvre trop la perte faite à Cannes. Les mêmes ambassadeurs sont envoyés vers Annibal. Conditions de l'alliance des Campaniens avec Annibal. Horrible cruauté des Campaniens. Décius Magius s'oppose à la réception d'Annibal. Annibal est reçu dans Capoue. Pérolla offre à son père de tuer Annibal. Calavius le détourne d'un dessein si affreux. Promesses magnifiques d'Annibal aux Campaniens. Il demande qu'on lui livre Décius Magius, ce qui est exécuté sur-le-champ. Magius reproche aux Campaniens leur lâcheté. Il est porté par la tempête en Egypte. Fabius Pictor rapporte à Rome la réponse de l'oracle de Delphes.

Annibal, après avoir vaincu les Romains à Cannes [1], après avoir pris et pillé leur camp, était aussitôt passé de l'Apulie dans le Samnium, et était entré dans le pays des Hirpiniens, où on lui livra la ville de [2] Compsa. Après y avoir laissé tout son butin et ses bagages, il partagea son armée en deux corps. Magon, avec l'un, eut ordre de recevoir dans l'alliance des Carthaginois les villes de ces quartiers qui se rendraient d'elles-mêmes, ou de forcer celles qui feraient résistance. Annibal, avec l'autre, traversant toute la Campanie, tira du côté de la mer inférieure [1], dans le dessein de se rendre maître de Naples (*Neapolis*), afin d'avoir à sa disposition une ville maritime qui le mît en état de recevoir les secours que Carthage lui enverrait. Mais, ayant considéré de près la hauteur et la solidité des murailles de cette ville, il vit bien qu'il ne gagnerait rien à l'attaquer, et se désista de cette entreprise.

De là il tourna ses pas du côté de Capoue [2]. Les habitants de cette ville étaient plongés dans le luxe et dans les délices; c'était le fruit d'une longue paix et d'une prospérité continuelle depuis un grand nombre d'années. Mais, dans cette corruption générale, le plus grand des maux de Capoue était l'abus que le peuple y faisait de sa liberté. Pacuvius Calavius [3], citoyen populaire, quoique noble, et devenu puissant par les plus mauvaises voies, avait trouvé le secret de rendre le sénat dépendant du peuple, et par là de se le soumettre à lui-même. L'année que les Romains furent vaincus à Trasimène, il était le premier magistrat de cette ville. Il se persuada que le peuple, qui haïssait le sénat depuis longtemps, et qui est toujours avide de nouveauté, prendrait occasion de cette défaite pour se porter à quelque grande extrémité, comme d'égorger le sénat, et de livrer Capoue à Annibal, si ce général s'en approchait avec une armée vic-

[1] Liv. lib. 23, cap. 1.
[2] Maintenant *Conza*, dans la principauté ultérieure.

[1] Qui baigne les côtes de la Campanie.
[2] Liv. lib. 23, cap. 2.
[3] Liv. lib. 23, cap. 2-4.

toriense. Pacuvius était un méchant homme; mais il n'était pas du nombre de ces scélérats du premier ordre, à qui les crimes les plus énormes ne coûtent rien. Il était bien aise de dominer dans sa patrie, mais il ne voulait pas qu'elle fût tout à fait ruinée; et il savait qu'un état est absolument perdu quand il n'a plus de conseil public. Il imagina donc un stratagème, dont il espérait tirer deux avantages tout à la fois; savoir, de sauver le sénat, et de l'assujettir entièrement aux volontés du peuple et aux siennes.

Pour cet effet, il assembla les sénateurs, et leur représenta « qu'ils étaient menacés d'un « péril extrême: que la populace ne se pro« posait pas de se révolter pour détruire en« suite le sénat, mais qu'elle voulait com« mencer par se défaire du sénat en égorgeant « tous ceux dont il était composé, afin de se « donner ensuite à Annibal: qu'il savait un « moyen de les préserver de ce péril; mais « qu'il fallait, avant toutes choses, qu'ou« bliant tous les démêlés qu'ils avaient eus avec « lui dans le gouvernement de la république, « ils s'abandonnassent entièrement à sa bonne « foi. » Et dès que les sénateurs, saisis de crainte, lui eurent assuré qu'ils suivraient aveuglément ses conseils, « Je vous enferme« rai dans le sénat, leur dit-il; et feignant « d'approuver un dessein auquel je m'oppo« serais inutilement, et d'entrer moi-même « dans la conspiration, je saurai bien trouver « le moyen de vous sauver la vie. Vous pou« vez compter sur ma promesse; je suis prêt « à vous en donner toutes les assurances que « vous me demanderez. » Après leur avoir donné sa parole d'honneur, il fit fermer la salle où ils étaient assemblés, et mit des gardes dans le vestibule pour empêcher que personne ne pût ni entrer ni sortir.

Alors, ayant assemblé le peuple, « Il y a « longtemps, dit-il, que vous souhaitez punir « de leurs crimes des sénateurs méchants et « détestables. Vous pouvez aujourd'hui satis« faire votre vengeance. Je les tiens enfermés « dans le sénat, et je vais les livrer à vos « coups, seuls et sans armes. Suivez donc les « mouvements d'une juste indignation: mais « souvenez-vous néanmoins que vous devez « préférer votre propre utilité au plaisir de « satisfaire votre haine; car, enfin, si je ne « me trompe, ce n'est qu'à ces sénateurs-ci « que vous en voulez, et votre dessein n'est « pas que Capoue demeure absolument sans « aucun conseil public. Il faut, ou que vous « vous donniez un roi, ce que vous avez en « horreur; ou que vous ayez un sénat, qui « est le seul conseil d'un état libre: c'est « pourquoi vous devez, par le même acte, « exécuter deux choses également importan« tes: détruire l'ancien sénat, et en choisir « un nouveau. Les sénateurs vont paraître « devant vous les uns après les autres. Je « vous demanderai ce que vous ordonnez de « chacun d'eux; la sentence que vous aurez « prononcée, sera suivie de l'exécution. Mais, « avant qu'on punisse le coupable, vous au« rez soin de nommer, pour remplir sa place, « un honnête homme et un bon citoyen. »

Après ce discours, il s'assit, fit jeter dans une urne tous les noms des sénateurs, et donna ordre qu'on allât faire sortir du sénat celui dont le nom avait été tiré le premier. Dès qu'on l'eut entendu nommer, tous s'écrierent que c'était un méchant et un misérable, qui n'était digne que du supplice. *Je vois bien*, dit Pacuvius, *que vous condamnez celui-ci. Avant qu'on le punisse, substituez-en un autre en sa place qui soit un homme de probité et capable d'être un bon sénateur.* Tous les citoyens demeurèrent d'abord dans le silence, faute de trouver un plus homme de bien. Ensuite, quelqu'un des plus effrontés de la multitude s'étant hasardé d'en nommer un, on se récria de tous côtés, les uns disant qu'ils ne le connaissaient point, d'autres lui reprochant ou la bassesse de sa naissance, ou l'indignité du métier qu'il exerçait, ou le dérèglement de ses mœurs. Il se trouva encore de plus grandes difficultés à l'égard du deuxième et du troisième que l'on s'avisa de proposer; en sorte que, dans l'impossibilité de mieux trouver que celui qu'ils avaient d'abord condamné, tous les citoyens se retirèrent chacun chez eux, avouant qu'entre les maux celui auquel on est accoutumé est encore le plus supportable, et ils laissèrent les sénateurs en paix.

Pacuvius, ayant ainsi sauvé la vie aux sénateurs, il les soumit, par ce prétendu bien-

fait, à sa puissance beaucoup plus qu'à celle du peuple. Depuis ce temps-là il exerça dans la ville une domination absolue, sans être obligé d'employer la violence, tout le monde lui cédant volontairement. Des sénateurs, oubliant leur rang et même leur liberté, flattaient le peuple et lui faisaient bassement la cour. Ils invitaient les plus vils citoyens à manger chez eux; et, lorsqu'il y avait quelque procès à juger, pour gagner la faveur de la multitude, ils se déclaraient hautement pour celui auquel elle s'intéressait. Enfin dans toutes les délibérations du sénat la décision était toujours telle que le peuple lui-même l'aurait donnée.

Le habitants de Capoue étaient de tout temps livrés au luxe et à la volupté [1]. Ce penchant, qui leur était comme naturel, était entretenu et fortifié par la fertilité de leurs campagnes et le voinage de la mer, deux sources qui leur fournissaient, non-seulement ce qui était nécessaire à la vie, mais encore tout ce qui pouvait flatter les sens et amollir le cœur et le courage. Mais depuis ce dernier événement la basse complaisance des grands et la licence outrée de la multitude firent que personne ne mit plus de bornes à sa dépense, ni de frein à ses passions. On se moquait impunément des lois, des magistrats, du sénat; et, pour comble de maux, après la bataille de Cannes, le respect pour le peuple romain, seul motif qui eût été capable de les retenir encore dans quelque modération, se changea en mépris. L'unique considération qui les empêcha de quitter sur-le-champ leurs anciens alliés pour s'attacher aux Carthaginois, c'est qu'il y avait à Capoue plusieurs familles des plus puissantes de la ville qui s'étaient unies par des mariages avec celles de Rome, et que les Romains avaient choisi parmi les troupes que les Campaniens leur fournissaient pour la guerre trois cents cavaliers des premières maisons de Capoue, et les avaient envoyés en Sicile et distribués dans les garnisons des places de cette province.

Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que les pères et les plus proches parents de ces cavaliers obtinrent qu'on envoyât des ambassadeurs au consul romain au sujet de la défaite de Cannes. Ils le trouvèrent encore à Venouse avec un petit nombre de soldats à demi armés, dans un état très-propre à donner de la compassion à de bons et fidèles alliés, mais qui ne pouvait qu'inspirer du mépris à un peuple aussi fier et aussi peu sensible à la bonne foi et à l'honneur qu'était celui de Capoue. Le discours du consul ne servit qu'à augmenter ces dispositions; car, après que les députés lui eurent témoigné que le sénat et le peuple de Capoue prenaient toute la part possible au malheur qui était arrivé aux Romains, et qu'ils lui eurent offert de la part de leur république tous les secours qui étaient en leur pouvoir, Varron, comme s'il eût pris à tâche de rendre le peuple romain méprisable à des alliés dont il devait connaître le caractère, parla aux députés, de la journée de Cannes, comme d'un échec « qui laissait Rome sans forces [1], « sans ressource, sans espérance, sans aucun « moyen de se relever par elle-même d'un si « déplorable état : que légions et cavalerie, « armes et drapeaux, hommes et chevaux, « argent et vivres, tout lui manquait : que si « les Campaniens voulaient se montrer bons « et fidèles alliés, ils devaient songer, non à « aider les Romains dans la guerre, mais à la « soutenir presque entièrement en leur place : « qu'au reste il était autant de leur intérêt « que de celui des Romains de ne point laisser « prévaloir sur eux Annibal, à moins qu'ils « ne consentissent à se donner pour maître « un peuple également perfide et cruel, à « devenir la conquête des Numides et des « Maures, et à recevoir la loi de l'Afrique et « de Carthage. »

Les députés, après ce discours, se retirèrent, marquant quelque tristesse au dehors, mais ravis dans le fond du cœur de voir Rome réduite à un si déplorable état. Vibius Virius, l'un d'entre eux, dit à ses collègues, dans leur retour, « que le temps était venu où les

[1] Liv. lib. 23, cap. 4.

[1] « Nihil, ne quod suppleremus quidem, nobis reliquit « fortuna. Legiones, equitatus, arma, signa, equi virique, « pecunia, commeatus, aut in acie, aut binis postero die « amissis castris, perierunt. Itaque non juvetis nos in « bello oportet, sed penè bellum pro nobis suscipiatis. » (Liv.)

« Campaniens pouvaient non-seulement recouvrer les terres que les Romains leur « avaient injustement enlevées, mais encore « acquérir l'empire de toute l'Italie : qu'ils « feraient alliance avec Annibal à telles conditions qu'ils voudraient ; et que, quand ce « général, après avoir terminé la guerre, « s'en retournerait vainqueur en Afrique avec « son armée, il ne fallait pas douter qu'il ne « les laissât maîtres de l'Italie. » Tous furent du sentiment de Virius. Quand ils furent de retour à Capoue, et qu'ils eurent rendu compte de leur ambassade, il n'y eut personne qui ne regardât la république romaine comme absolument ruinée. Le peuple et la plus grande partie des sénateurs auraient sur-le-champ abandonné les Romains, si les plus anciens, par l'autorité qu'ils conservaient encore, n'eussent fait différer ce changement de quelques jours. Mais enfin le grand nombre l'emporta sur la plus saine partie, et l'on conclut que les mêmes députés qui étaient allés trouver Varron seraient envoyés vers Annibal.

Les ambassadeurs firent alliance avec lui aux conditions suivantes [1] : « Que les géné- « raux ni les magistrats de Carthage n'auraient « aucun droit sur les citoyens de Capoue ; « qu'on ne pourrait les obliger malgré eux de « porter les armes, ou de soutenir aucune « charge, ou de payer aucun tribut ; que « Capoue serait gouvernée selon ses lois et « par ses magistrats, comme avant le traité : « qu'Annibal fournirait aux Campaniens, à « leur choix, trois cents prisonniers Romains, « dont ils feraient l'échange avec les trois « cents Campaniens qui servaient en Sicile « pour les Romains. » Outre ces conditions, qui étaient exprimées dans le traité, le peuple de Capoue se porta à une cruauté contre les Romains qu'Annibal n'avait point exigée. Il arrêta tous les officiers et autres citoyens romains qui se trouvaient à sa disposition, soit qu'ils fussent à Capoue pour les affaires de la guerre ou pour celles qui les regardaient en particulier; et les ayant enfermés dans des bains, sous prétexte de s'assurer de leurs personnes, on les y fit mourir avec une cruauté inouïe, étouffés par la vapeur du lieu qui leur ôta la respiration.

[1] Liv. lib 23, cap. 7.

Décius Magius s'était opposé de toutes ses forces à cet acte d'inhumanité, aussi bien qu'à l'ambassade qu'on avait envoyée à Annibal[1]. C'était un homme à qui il ne manquait [2], pour être souverainement considéré dans sa patrie, que d'avoir affaire à des citoyens sensés. Lorsqu'il vit qu'Annibal envoyait une garnison dans Capoue, il leur représenta avec les couleurs les plus vives l'état déplorable où les Tarentins s'étaient réduits autrefois, et les maux qu'ils avaient soufferts, pour s'être donné un maître impérieux et violent dans la personne de Pyrrhus, et pour avoir reçu dans leur ville la garnison qu'il y envoya. Celle d'Annibal ayant été reçue malgré ses remontrances, il ne se rebuta point encore. Il les exhorta fortement à la chasser de leur ville, ou même, s'il voulaient par une action glorieuse et mémorable expier le crime qu'ils avaient commis en trahissant si indignement leurs anciens alliés, à égorger les soldats d'Annibal, et à racheter à ce prix l'amitié du peuple romain. Comme Magius ne s'était point caché pour parler ainsi, Annibal en fut bientôt informé. Il lui envoya sur-le-champ ordre de le venir trouver. Magius répondit fièrement qu'il n'irait pas, et qu'Annibal n'avait aucun droit sur les habitants de Capoue. Alors ce général, transporté de colère, ordonna qu'on le chargeât de chaînes et qu'on le traînât de force jusque dans son camp. Mais, après quelques moments de réflexion, craignant qu'un traitement si violent n'aigrît l'esprit des Campaniens et n'excitât quelque tumulte dans la ville, il envoya un courrier à Marius Blosius, préteur des Campaniens, pour l'avertir que le lendemain il se rendrait lui-même à Capoue; et, en effet, il partit, comme il l'avait dit, avec un petit nombre de soldats.

Le préteur, ayant assemblé les citoyens, leur ordonna d'aller au-devant d'Annibal en grand nombre, avec leurs femmes et leurs enfants. Tout le monde y courut, non-seule-

[1] Liv. lib. 23, cap. 7-9.

[2] « Vir, cui ad summam auctoritatem nihil præter sanam civium mentem defuit. »

ment par obéissance, mais par curiosité et avec empressement, pour voir un général qui s'était rendu célèbre par tant de victoires. Magius ne sortit point de la ville ; mais, afin qu'on ne pût pas dire que la crainte l'empêchait de paraître comme s'il eût eu quelque chose à se reprocher, il ne se tint pas renfermé dans sa maison. Il se promena dans la place publique avec son fils et un petit nombre d'amis, pendant que toute la ville était en mouvement pour recevoir Annibal et pour se donner la satisfaction de considérer de près un si grand homme.

Qui se serait attendu que dans une ville perdue de luxe et de débauches comme Capoue, et livrée à la servitude, il se trouverait un citoyen d'un zèle si généreux pour le salut et la liberté de sa patrie, et d'un courage si intrépide et tellement supérieur à toute crainte? Peut-être le poussait-il trop loin. Cette tranquillité d'un homme menacé d'un péril certain, qui affecte de se promener dans la place publique avec ses amis, ressent bien la bravade et l'insulte. Magius, par un désir immodéré de gloire, semblait provoquer la mort : *Famam fatumque provocabat*[1].

Annibal ne fut pas plus tôt entré dans la ville, qu'il demanda qu'on assemblât le sénat. On le pria de ne parler d'aucune affaire sérieuse, et de souffrir qu'on passât dans la joie le premier jour auquel il les honorait de sa présence, et que la ville de Capoue regardait comme un jour de fête pour elle. Quelque ardent qu'il fût naturellement, il se fit violence; et pour ne point refuser aux Campaniens la première grâce qu'ils lui demandaient, il passa la plus grande partie de la journée à visiter ce qu'il y avait de curieux et de remarquable dans la ville.

Il logea dans la maison de deux frères qui se nommaient *Minius*, et qui étaient des plus distingués de Capoue par leur naissance et leurs grandes richesses. Pacuvius Calavius, chef de la faction qui avait engagé Capoue dans les intérêts d'Annibal, y amena son fils Pérolla, après l'avoir arraché avec peine de la compagnie de Décius Magius, avec qui ce jeune homme avait toujours fortement soutenu le parti des Romains contre les Carthaginois, sans que l'exemple de la plus grande partie de ses compatriotes ni l'autorité paternelle eussent pu le faire changer de sentiment. Annibal était informé de la conduite et des dispositions de Pérolla. Aussi son père n'entreprit-il point de le justifier; mais par ses prières il lui obtint le pardon. Annibal l'accorda de si bonne grâce, qu'il l'invita même à se trouver avec son père au repas que lui donnaient les Minius, et auquel il n'admit avec eux que le seul Jubellius Tauréa, homme illustre par sa bravoure dans la guerre.

On prévint le temps marqué par l'usage [1] pour se mettre à table, et, ce qui sentait alors une sorte de débauche, on commença à manger lorsqu'il restait encore une grande partie du jour [2]. L'appareil du festin fut magnifique, et ne se ressentit ni des mœurs et de la frugalité de Carthage, ni de l'austérité de la discipline militaire. Le repas fut tel qu'on peut s'imaginer qu'il devait être dans la maison la plus opulente et la plus voluptueuse d'une ville toute livrée au luxe et au plaisir. Tous les convives y firent paraître une grande gaîté. Il n'y eut que Pérolla qui garda toujours une assez triste contenance, sans que les invitations ni des maîtres du logis, ni d'Annibal même, pussent l'engager à prendre part à la joie commune. Il s'excusait sur sa santé, et son père ajouta qu'il n'était pas étonnant qu'il parût embarrassé et interdit en présence d'Annibal.

Vers le soir son père étant sorti de la salle du festin, il le suivit jusque dans un jardin qui était derrière la maison; et là, le tirant à l'écart : « Mon père, dit-il, je vais vous pro« poser un dessein, qui non-seulement nous « obtiendra des Romains le pardon de notre « révolte, mais qui nous mettra en plus grand « crédit et en plus grande considération au« près d'eux que nous n'avons jamais été. » Pacuvius, tout surpris, lui demande ce que c'est. Alors le jeune homme, ouvrant sa robe,

[1] Tacit.

[1] J'expliquerai dans la suite l'usage des anciens par rapport aux repas.

[2] « Cœperunt epulari de die : et convivium non ex « more punico, aut militari disciplinâ esse, sed, ut in ci« vitate atque etiam domo luxuriosâ, omnibus voluptatem « illecebris instructum. » (Liv.)

lui montre un poignard qu'il avait pendu à sa ceinture. « Je vais, dit-il, sceller par le sang « d'Annibal notre alliance avec les Romains. « J'ai voulu vous en avertir auparavant, afin « que, si vous ne voulez pas être témoin de « l'action, vous puissiez vous absenter. » Calavius, aussi effrayé que s'il avait déjà vu couler le sang d'Annibal : « Mon fils[1], s'écria- « t-il, je vous prie et vous conjure par tous « les droits les plus sacrés de la nature et du « sang qui lient les pères aux enfants, de ne « point commettre sous les yeux de votre « père le plus énorme de tous les crimes, et « de ne point vous exposer à souffrir les sup- « plices les plus affreux. Il n'y a que peu de « moments que nous nous sommes liés par les « serments les plus solennels, que nous « avons donné à Annibal les marques les plus « saintes d'une amitié inviolable, prenant « tout ce qu'il y a de dieux à témoin de notre « bonne foi ; et, sortis à peine de cet entre- « tien, nous armerions contre lui cette même « main que nous lui avons offerte comme un « gage de notre fidélité ! cette table, où pré- « sident les dieux vengeurs des droits de « l'hospitalité, où vous avez été admis par « une faveur que deux seuls Campaniens par- « tagent avec vous, vous ne la quittez, cette « table sacrée, que pour la souiller, un mo- « ment après, du sang de votre hôte ! Hélas ! « après avoir obtenu d'Annibal la grâce de mon « fils, serait-il bien possible que je ne pusse « obtenir de mon fils celle d'Annibal ? Mais « ne respectons rien, j'y consens, de tout « ce qu'il y a de plus sacré entre les hommes ; « violons tout ensemble la foi, la religion, la « piété, rendons-nous coupables de l'action « du monde la plus noire, si notre perte ne « se trouve pas ici infailliblement jointe avec « le crime. Seul vous prétendez attaquer An- « nibal ! Mais cependant que deviendra cette « foule d'hommes libres et d'esclaves qui « l'environnent ? Tous ces yeux attachés sur « lui sans cesse pour veiller à sa conservation « se fermeront-ils tout d'un coup ? Tant de « bras armés pour sa défense, espérez-vous « qu'ils demeureront inutiles et glacés au « moment que vous vous porterez à cet excès « de fureur ? Soutiendrez-vous le regard « d'Annibal, ce regard redoutable que ne « peuvent soutenir les armées entières, qui « fait trembler le peuple romain ? Et quand « même tout autre secours lui manquerait, « aurez-vous le courage de me frapper lors- « que je le couvrirai de mon corps, et que « je me mettrai entre lui et vous ? Car, « je vous le déclare, ce n'est qu'en me per- « çant le flanc que vous pourrez porter vos « coups jusqu'à lui. Laissez-vous fléchir en « ce moment plutôt que de vouloir périr dans « une entreprise si mal concertée. Souffrez « que mes prières aient sur vous quelque « pouvoir, après qu'elles ont été aujourd'hui « si puissantes en votre faveur. »

Un discours si touchant attendrit Pérolla jusqu'aux larmes. Le père, le voyant ébranlé, l'embrasse tendrement, et redouble ses prières et ses instances, jusqu'à ce qu'il eût tiré de lui une promesse de quitter son poignard et de renoncer à son dessein. « Me voilà donc « forcé, dit Pérolla, de substituer mon père « à ma patrie, en m'acquittant vers l'un de « la piété que je dois à l'autre ; mais je ne « puis, mon père, m'empêcher de vous plain- « dre lorsque je pense que vous aurez à sou- « tenir le reproche d'avoir trois fois trahi « votre patrie : la première, lorsque vous « avez fait conclure le traité avec Annibal ; « la seconde, lorsque vous avez rompu l'al-

[1] « Per ego, te, inquit, fili, quæcumque jura liberos « jungunt parentibus, precor quæsoque, ne ante oculos « patris facere et pati omnia infanda velis. Paucæ horæ « sunt, intra quas jurantes per quidquid deorum est, « dextræ dexteras jungentes, fidem obstrinximus, ut sa- « cratas fide manus, digressi ab colloquio, extemplò « in eum armaremus ! Surgis ab hospitali mensâ, ad « quam tertius Campanorum adhibitus ab Annibale es, « ut eam ipsam mensam cruentares hospitis sanguine ! « Annibalem pater filio meo potui placare, filium Anni- « bali non possum ! Sed sit nihil sancti, non fides, non « religio, non pietas ; audeantur infanda, si non perni- « ciem nobis cum scelere afferunt. Unus aggressurus es « Annibalem ! Quid illa turba tot liberorum servorum- « que ? quid in unum intenti omnium oculi ? quid tot « dextræ ? torpescentne in amentiâ illa ? Vultum ipsius « Annibalis, quem armati exercitus sustinere nequeunt, « quem horret populus romanus, tu sustinebis ? Et alia « auxilia desint, me ipsum ferire, corpus meum oppo- « nentem pro corpore Annibalis, sustinebis ? atqui per « meum pectus petendus ille tibi transfigendusque est. « Deterreri hic sine te potiùs, quam illic vinci. Valeant « preces apud te meæ, sicut pro te hodiè valuerunt. » (Liv.)

« liance avec les Romains ; la troisième enfin « aujourd'hui, lorsque vous m'empêchez de « réconcilier Capoue avec Rome. Chère et in- « fortunée patrie, reçois ce fer dont je m'é- « tais armé pour ta défense, puisqu'un père « me l'arrache des mains! » En disant ces mots, il jette son poignard par-dessus la muraille du jardin, et revient daas la salle du festin pour ne donner lieu à aucun soupçon.

On peut d'abord être frappé de quelque sentiment d'admiration pour le dessein hardi de Pérolla; mais si l'on fait réflexion que la guerre a ses lois ainsi que la paix, on condamnera sans doute un projet d'assassinat qui devient même encore plus criminel par les circonstances de perfidie et de trahison qui l'accompagnent. Si Décius Magius en est l'auteur, comme cela paraît assez probable, on ne peut plus le regarder comme innocent, ni croire qu'il n'ait point mérité le traitement qu'il va souffrir.

En effet, le lendemain de l'entrée d'Annibal, le sénat de Capoue s'étant assemblé, le général carthaginois y fit un discours très-gracieux, rempli de témoignages d'amitié et de bienveillance. Il les remercia d'avoir préféré l'alliance des Carthaginois à celle des Romains. Et parmi les promesses magnifiques qu'il leur fit, il les assura « que dans peu Ca- « poue serait la capitale de toute l'Italie, et « que les Romains eux-mêmes y viendraient « recevoir la loi avec les autres peuples. Il « ajouta qu'il y avait cependant parmi eux un « homme qui ne devait avoir aucune part à « l'amitié des Carthaginois, ni être compris « dans le traité que l'on venait de faire avec « eux ; que Décius Magius ne méritait pas « même le nom de Campanien, puisqu'il était « seul opposé au sentiment de ses compa- « triotes; qu'il demandait qu'on le lui livrât, « et qu'en sa présence le sénat, après avoir « pris connaissance de son crime, prononçât « sur son sujet. » Il ne se trouva pas un seul sénateur qui osât répliquer, quoique la plupart pensasseut que Magius ne méritait pas un traitement si rigoureux, et qu'Annibal, dès le commencement, donnait une mortelle atteinte à leur liberté.

Le premier magistrat sortit aussitôt de la salle ; et, s'étant placé sur son tribunal, il fit amener Magius devant lui, et lui ordonna de se justifier. Celui-ci, sans rien rabattre de sa fierté, refusa de répondre, alléguant que la première condition du traité même fait avec Annibal l'en dispensait. Ses raisons ne pouvaient manquer d'être trouvées mauvaises. On le chargea de chaînes, et l'on commença à le traîner par les rues de la ville, pour le conduire au camp des Carthaginois. Tant qu'il eut la liberté de parler, il ne cessa de tenir à la multitude qui l'environnait des discours pleins de force et de hardiesse. *Voilà*, leur disait-il, *cette liberté que vous avez prétendu vous procurer. Dans la place publique, en plein jour, sous vos yeux ; on charge de chaînes, on conduit à la mort un homme qui tient un des premiers rangs dans votre ville. Quelle plus grande violence exercerait-on dans Capoue, si elle avait été prise de force? Allez au-devant d'Annibal, ornez la ville, faites du jour de son entrée un jour de fête, pour le voir triompher de l'un de vos citoyens.* On appréhenda que ces reproches ne fissent impression sur le peuple ; ainsi on lui couvrit la tête, afin qu'il ne lui fût plus possible de se faire entendre. Annibal n'osa le faire mourir dans son camp, de peur que sa mort ne donnât lieu à quelque sédition dans la ville. Il le fit embarquer sur un vaisseau qui devait le mener à Carthage ; mais une tempête le jeta sur les côtes de Cyrène, qui était soumise au roi d'Egypte : c'était pour lors Ptolémée Philopator. Magius trouva un asile dans les états de ce prince, et y demeura en sûreté sous sa protection.

Cependant Q. Fabius Pictor revint à Rome de Delphes où il avait été envoyé en ambassade [1], et rapporta la réponse de l'oracle, qui ordonnait aux Romains de certains sacrifices, leur promettait d'heureux succès à l'avenir, et leur recommandait de garder beaucoup de modération dans leur prospérité à venir.

[1] Liv. lib. 23, cap. 21.

§ II. — Magon porte à Carthage la nouvelle de la victoire de Cannes. Himilcon, de la faction d'Annibal, insulte Hannon. Celui-ci lui répond. Le sénat ordonne des secours pour Annibal. Le dictateur, après avoir pourvu à tout, part de Rome. Annibal fait de vaines tentatives sur Naples et sur Nole. Marcellus gagne, par ses manières prévenantes, L. Bantius de Nole. Annibal est battu par Marcellus devant les murailles de cette ville. Citoyens de Nole punis de leur trahison. Annibal attaque Casilin. Quartier d'hiver à Capoue, funeste à l'armée d'Annibal. Réflexion sur le séjour d'Annibal à Capoue. Casilin, forcé par l'extrémité de la disette, se rend à Annibal. Fidélité de Pétilie pour les Romains. Etat des affaires en Sicile et en Sardaigne. Dictateur créé pour nommer de nouveaux sénateurs à la place des morts. On crée de nouveaux consuls et de nouveaux préteurs. L. Postumius, désigné consul, périt dans la Gaule avec toute son armée. Cette nouvelle cause un deuil extrême à Rome. Le sénat règle la disposition des troupes qui doivent servir cette année. Affaires d'Espagne peu favorables pour les Carthaginois. Asdrubal reçoit ordre de passer en Italie. Himilcon arrive en Espagne pour prendre sa place. Les deux Scipions, pour empêcher le départ d'Asdrubal, lui donnent bataille. Il est défait avec son armée.

Pendant que ce que nous venons de dire se passait à Rome et dans l'Italie [1], Magon, fils d'Amilcar, était allé annoncer à Carthage la bataille et la victoire de Cannes. Il n'était pas parti immédiatement après cette action. Avant que de s'embarquer, il s'était arrêté pendant quelques jours dans le Brutium [2] par l'ordre de son frère, pour recevoir dans l'alliance des Carthaginois les villes qui abandonnaient le parti des Romains. Lorsqu'on l'eut admis à l'audience dans le sénat de Carthage, il y rendit compte de tout ce que son frère avait exécuté dans l'Italie. Il dit « qu'Annibal avait « combattu contre sept généraux, dont cinq « étaient consuls, et les deux autres, l'un « dictateur, et l'autre général de la cavalerie : « que dans les différentes batailles qu'il avait « livrées à six armées consulaires, il avait « tué plus de deux cent mille ennemis, et en « avait fait prisonniers plus de cinquante « mille : que des cinq consuls avec qui il « avait eu affaire, il en avait tué deux sur le « champ de bataille ; qu'un troisième avait été « blessé ; que des deux autres qui s'étaient re« tirés sans blessures, le dernier, après la « perte de son armée entière, s'était à peine « sauvé avec cinquante hommes : que le gé« néral de la cavalerie avait été défait et mis « en fuite : que le dictateur était regardé avec « admiration, et passait pour un général uni« que, par cette raison seule qu'il avait tou« jours évité le combat : que les peuples du « Brutium et de l'Apulie, avec une partie « des Samnites et des Lucaniens, s'étaient « rangés du côté des Carthaginois ; que Ca« poue, la capitale non-seulement de la Cam« panie, mais de toute l'Italie, depuis la « défaite des Romains à Cannes, s'était d'elle« même livrée à Annibal : qu'il était juste de « rendre aux dieux des actions de grâces pro« portionnées aux victoires remportées sur « les ennemis par leur protection. » Ensuite, pour prouver par des effets la grandeur des succès qu'il avait étalés dans son discours, il fit répandre dans le vestibule du sénat un boisseau d'anneaux d'or qu'on avait arrachés des doigts de ceux qui étaient restés sur le champ de bataille à Cannes : il ajouta, pour donner une plus grande idée de la perte que les Romains avaient faite dans cette journée, qu'il n'y avait que les chevaliers et les gens distingués qui fussent en droit d'en porter. Le résultat de sa harangue fut « que, plus ils « avaient d'espérance de terminer bientôt la « guerre à leur avantage, plus on devait faire « d'efforts pour envoyer toutes sortes de se« cours à Annibal : qu'il faisait la guerre loin « de Carthage au milieu du pays ennemi; que « la consommation des vivres et de l'argent « allait très-loin, et que tant de batailles n'a« vaient pu détruire les armées ennemies « sans affaiblir celle du vainqueur : qu'il fal« lait donc envoyer des recrues, des vivres et « de l'argent à des soldats qui avaient rendu « de si grands services à la république de « Carthage. »

Comme ce discours de Magon avait répandu la joie dans toute l'assemblée, Himilcon, de la faction Barcine, crut avoir trouvé une belle occasion d'insulter Hannon, qui

[1] Liv. lib. 22, cap. 12-16.
[2] La Calabre ultérieure

était le chef de la faction opposée. Ainsi, s'adressant à lui d'un air moqueur : « Hé bien, « Hannon, dit-il, que pensez-vous de tout « ceci ? Êtes-vous encore fâché qu'on ait entrepris la guerre contre les Romains ? Voulez-vous encore qu'on leur livre Annibal ? « Parlez : opposez-vous aux actions de grâces « qu'on propose de rendre aux dieux. Écoutons au milieu du sénat de Carthage un sénateur romain. »

Hannon, d'un air et d'un ton graves, répondit au discours d'Himilcon en ces termes : « Je me serais tu aujourd'hui pour ne point « troubler, par un discours qui ne sera peut-être pas de votre goût, une joie à laquelle « je vois que tout le monde s'abandonne. Mais, « en ne répondant rien à un sénateur qui m'interroge, je donnerais lieu de me soupçonner ou d'une fierté mal entendue, ou d'une « bassesse servile ; ce qui marquerait que « j'aurais oublié ou que je parle à un homme « libre, ou que moi-même je le suis. Je réponds donc à Himilcon que je n'ai point « cessé d'être mécontent de cette guerre, et « que je ne cesserai point de me déclarer « contre votre invincible général que je ne « voie la guerre terminée par un traité dont « les conditions soient supportables ; et je regretterai toujours l'ancienne paix, jusqu'à « ce qu'on en ait fait une nouvelle. Les avantages que Magon vient de nous étaler font « dès ce moment grand plaisir à Himilcon, « et aux autres partisans d'Annibal : ils m'en « peuvent faire aussi, et je suis très-disposé à « m'en réjouir comme eux, parce que ces heureux succès, si nous voulons en profiter, peuvent nous procurer des conditions de paix « plus favorables. Mais, si nous laissons passer « une si heureuse conjoncture, où nous pouvons paraître donner la paix plutôt que la « recevoir, je crains fort que cette joie, qui « maintenant nous transporte, ne nous « échappe bientôt et ne se réduise à rien ; car « enfin, que sont, après tout, ces succès si « vantés ? et à quoi se terminent-ils ? J'ai taillé « en pièces les armées des ennemis ; envoyez-moi des soldats : que demanderiez-vous « donc si vous aviez été vaincu ? Je me suis « emparé de deux camps des ennemis, remplis apparemment de butin et de toute sorte « de provisions ; envoyez-moi des vivres et de « l'argent : que demanderiez-vous autre « chose, si vous aviez vous-même perdu votre « camp ? Mais, afin que je ne sois pas ici le « seul qu'on mette sur la sellette (car il me « semble que j'ai autant de droit d'interroger « Himilcon qu'il en a de me faire des questions), que lui ou Magon me réponde. La « défaite de Cannes a détruit l'empire romain, « dites-vous, et toute l'Italie est soulevée « contre eux. Dites-nous donc si parmi les « peuples du nom latin il y en a quelqu'un « qui ait pris votre parti, et si de tous les citoyens qui composent les trente-cinq tribus « de Rome il s'en est trouvé un seul qui ait « déserté. » Magon ayant répondu que ni l'un ni l'autre n'était arrivé : « Nous avons donc « encore, répliqua-t-il, un très-grand nombre d'ennemis sur les bras. Dites-nous au « moins quelle est la disposition des ennemis « qui nous restent, et s'ils conservent encore « quelque espérance. » Magon ayant répondu qu'il n'en savait rien : « Il n'y a cependant « rien de si aisé à savoir, reprit Hannon. « Avez-vous appris que l'on ait parlé dans le « sénat de Rome de demander la paix ? Les « Romains ont-ils envoyé des ambassadeurs « à Annibal pour en traiter ? » Magon ayant répondu que non, « Nous avons donc encore la guerre aussi entière que le jour « qu'Annibal passa en Italie, répliqua Hannon. Il y en a plusieurs parmi nous qui se « souviennent des vicissitudes de la première « guerre. Nos affaires ne furent jamais en un « meilleur état ni par terre ni par mer, qu'elles l'étaient avant le consulat de C. Lutatius et d'Aulus Postumius. C'est sous ce « consulat même que nous fûmes vaincus « aux îles Égates. Si la fortune vient aujourd'hui à changer (plaise aux dieux d'en détourner le présage !) avons-nous lieu d'espérer que nous aurons la paix quand nous « serons vaincus, pendant que personne ne « nous l'offre à présent que nous sommes victorieux ? Pour moi, s'il s'agissait ou de « donner la paix aux Romains, ou de la recevoir d'eux, je sais ce que j'aurais à dire. « Mais, si vous me consultez sur les propositions de Magon, voici quel est mon sentiment : ou Annibal est victorieux, et en ce

« cas il n'a pas besoin de secours ; ou il nous « trompe par de vaines espérances, et pour « lors il mérite encore moins d'être écouté. »

Le discours d'Hannon ne fit pas beaucoup d'impression sur les esprits. Ils étaient trop préoccupés de la joie qu'inspire la victoire pour rien écouter de ce qui pouvait l'altérer : d'ailleurs la haine qui avait toujours divisé la famille d'Annibal et la sienne le rendait suspect ; outre qu'ils étaient persuadés que, pour peu qu'ils tissent d'efforts, ils verraient incessamment la guerre terminée à leur avantage. C'est pourquoi, d'un consentement unanime, il fut résolu que l'on enverrait à Annibal un renfort de quatre mille Numides, quarante éléphants et une grande somme d'argent. On fit partir en même temps un officier général avec Magon pour aller lever dans l'Espagne vingt mille hommes d'infanterie et quatre mille de cavalerie, dont on devait recruter l'armée de cette province et celle d'Italie. Mais ces ordres furent exécutés avec beaucoup de lenteur et de nonchalance, comme il arrive assez souvent dans la bonne fortune, surtout lorsqu'il y a de la division et de la jalousie entre ceux qui gouvernent. L'esprit de faction et de parti est la ruine des affaires. Hannon était d'un bon conseil, et avait des vues très-justes ; mais il gâtait toutes ses excellentes qualités par une antipathie marquée contre la famille et la personne d'Annibal. Pour se rendre utile dans les délibérations et y faire respecter ses avis, il faut être impartial et ne chercher que le bien public.

Les Romains, de leur côté, étaient fort attentifs à réparer leurs pertes[1]. Outre leur application et leur vivacité naturelle, l'adversité les rendait actifs et vigilants. Le consul ne manquait à rien de ce qui regardait son ministère. Le dictateur M. Junius Péra, après avoir satisfait aux devoirs de la religion, demanda au peuple, selon la coutume, qu'il lui fût permis, en commandant l'armée, de monter à cheval. Aussitôt il fit prendre les armes aux deux légions que les consuls avaient levées dès le commencement de l'année, aux huit mille esclaves dont on a parlé ci-dessus, et aux cohortes qu'on avait tirées du territoire de Picène et d'un canton voisin qu'ils appelaient *ager gallicus*[1]. Comme ces forces ne lui paraissaient pas suffisantes, il eut recours à un remède que l'on n'emploie que dans les conjonctures les plus extrêmes et les plus désespérées, et lorsque l'honnête est obligé de céder à l'utile. Il publia une ordonnance par laquelle il mettait en liberté tous ceux qui étaient retenus dans les prisons, ou pour crimes, ou pour dettes : le nombre s'en trouva monter à six mille hommes. Comme l'état manquait de tout, il fallut leur donner pour armes celles qui avaient été conquises sur les Gaulois et portées en triomphe par Flaminius. Après ces dispositions, il partit de la ville avec vingt-cinq mille hommes en état de combattre.

Pour Annibal, après s'être assuré de Capoue, il fit une seconde tentative sur la ville de Naples, mais aussi inutile que la première[2]. Il fit passer ensuite ses troupes dans le territoire de Nole, et tourna toutes ses vues du côté de cette place. Les sénateurs de Nole donnèrent avis à Claudius Marcellus, qui pour lors était à Canouse, de l'extrême danger où était la ville, parce que le peuple était prêt à se rendre à Annibal. Il accourut sans perdre de temps. Dès qu'Annibal apprit qu'il approchait, il se retira, et descendit vers la mer du côté de Naples, désirant avec passion de s'emparer de cette ville, afin d'avoir un port où il pût recevoir en sûreté les vaisseaux qui lui viendraient d'Afrique. N'ayant pu ébranler la fidélité des habitants de cette ville, il alla mettre le siége devant Nucérie ; et l'ayant tenue longtemps bloquée, enfin il la réduisit par famine, laissant aux habitants la liberté de se retirer où ils voudraient. Il leur promit de grandes récompenses s'ils voulaient servir dans ses troupes. Il ne s'en trouva pas un seul qui acceptât ses offres.

Il s'en fallait bien que le peuple de Nole fût dans les mêmes dispositions. Il y avait dans la ville un jeune officier nommé L. Bantius. Les Romains n'avaient point alors parmi leurs al-

[1] Liv. lib. 23, cap. 14.

[1] C'était un petit pays entre le Rubicon et l'Esis, conquis sur les Gaulois Sénonais, et partagé à des citoyens romains en vertu de la loi qu'avait portée Flaminius étant tribun du peuple.

[2] Liv. lib. 23, cap. 14.

liés un cavalier plus distingué par sa bravoure. Annibal l'ayant trouvé, après la bataille de Cannes, presque sans vie au milieu d'un tas de corps morts, l'avait fait panser de ses blessures avec beaucoup d'attention et de bonté, et après sa guérison l'avait renvoyé chez lui, non-seulement sans rançon, mais comblé de présents. En reconnaissance d'un tel service, Bantius avait déjà fait tous ses efforts pour mettre Nole entre les mains d'Annibal, et Marcellus le voyait encore inquiet et remuant. Il fallait ou s'en défaire par le supplice, ou l'attirer par des bienfaits. Marcellus préféra ce dernier parti, auquel son inclination naturelle le portait. Il était d'un caractère humain, noble, généreux, et propre à se faire aimer.

Un jour donc Bantius étant allé lui faire sa cour, Marcellus lui demanda qui il était. Ce n'était pas qu'il ne le connût de longue main, mais il cherchait un prétexte et une entrée à la conversation qu'il voulait avoir avec lui. Bantius lui ayant dit son nom, Marcellus, comme surpris et plein d'admiration : *Quoi! lui dit-il, vous êtes ce Bantius dont on parle tant à Rome, comme d'un officier qui a combattu si vaillamment à la bataille de Cannes, et qui seul n'a pas abandonné le consul Paul Émile, mais s'est présenté lui-même aux coups que l'on portait à ce général?* Bantius lui ayant répondu que c'était lui-même, et lui ayant montré les cicatrices de ses blessures : *Eh!* lui dit Marcellus, *comment, après nous avoir donné de si grandes marques de votre amitié, n'êtes-vous pas venu dès le commencement chercher auprès de nous les honneurs qui vous sont dus? Pensez-vous donc que nous ne sachions pas récompenser le mérite dans des amis qui s'attirent l'estime de nos ennemis mêmes?* A des paroles si gracieuses, accompagnées d'un air de bonté et de familiarité, il ajouta un présent qui y mit le comble. Outre une somme d'argent qu'il lui fit compter par le trésorier [2], il le gratifia d'un beau cheval de bataille, et, en sa présence, ordonna aux licteurs de lui laisser toutes les entrées libres autant de fois qu'il se présenterait pour le voir.

[1] Liv. lib 23, cap. 15 — Plut. in Marcello pag. 303.
[2] Questeur.

On voit ici dans la personne de Marcellus combien l'art de manier les esprits et de gagner les cœurs est nécessaire à ceux qui sont dans les premières places et chargés du gouvernement; que ce n'est point par la hauteur et la fierté, par les menaces, par les châtiments, qu'on doit conduire les hommes, mais que les marques de bonté et d'amitié, les louanges, les récompenses, dispensées à propos et avec adresse, sont le moyen le plus sûr de les amener à ses fins et de se les attacher pour toujours.

Par ces façons généreuses, Marcellus adoucit tellement le courage altier de Bantius, qu'il fut tout le reste de sa vie l'allié de Rome le plus brave et le plus fidèle. Personne ne fut plus attentif et plus vif que lui à découvrir et à dénoncer ceux de Nole qui tenaient le parti d'Annibal, et ils étaient en fort grand nombre. Annibal étant revenu devant Nole, ils avaient résolu, dès que les Romains seraient sortis pour marcher aux ennemis, de fermer les portes, de piller le bagage, et de se rendre aux Carthaginois; et ils avaient eu avec les ennemis plusieurs entrevues pendant la nuit.

Marcellus, averti de cette conspiration, prit toutes les mesures nécessaires pour en empêcher l'effet [1]. Il s'était tenu quelques jours exprès renfermé dans la ville, non par crainte, mais pour inspirer à l'ennemi une confiance téméraire. Annibal, en effet, approcha des murailles avec moins d'ordre et de précaution qu'il n'avait coutume. Marcellus, qui tenait ses troupes rangées en bataille dans la ville, les fit sortir dans ce moment par trois portes, et tomba sur les assiégeants avec tant de force et d'impétuosité, qu'ils ne purent soutenir ce choc. Après s'être défendus pendant quelque temps avec assez de vigueur et de courage, ils furent enfin enfoncés et obligés de se retirer dans leur camp. Annibal perdit dans cette action deux mille trois cents hommes, et du côté de Marcellus, il n'en fut tué que cinq cents.

Ce fut là le premier avantage que les Romains remportèrent sur Annibal depuis la bataille de Cannes : et il fut pour eux d'une extrême conséquence; car, dans l'état où étaient

[1] Liv. lib. 23, cap. 16. — Plut. in Marcello, pag. 303

alors les affaires de la république, il était plus difficile d'arrêter le cours des victoires d'Annibal qu'il ne le fut dans la suite de le vaincre. Cet avantage commença à rassurer les Romains, et à leur inspirer de la confiance, en leur montrant qu'ils combattaient contre un ennemi qui n'était point invincible, et qui pouvait être entamé et battu.

Alors Marcellus, ayant fait fermer la ville, et mis des gardes aux portes pour empêcher qui que ce fût d'en sortir, fit une recherche exacte de ceux qui avaient eu des entretiens secrets pendant la nuit avec les ennemis. Soixante et dix des plus coupables ayant été convaincus du crime de trahison, le préteur les condamna à perdre la tête, confisqua leurs biens au profit du peuple romain, et rendit au sénat de Nole toute l'autorité que la cabale lui avait ôtée.

Annibal, ayant manqué Nole, vint assiéger Casilin[1]; mais, quoique la place fût petite et la garnison seulement de mille hommes, les Carthaginois furent souvent repoussés avec perte; de sorte qu'Annibal, honteux de demeurer longtemps devant une bicoque sans rien faire, prit le parti de fortifier son camp, et d'y laisser quelques troupes pour ne pas abandonner entièrement l'entreprise, et se retira à Capoue.

Ce fut là que cette armée [2], qui avait résisté si longtemps aux travaux les plus pénibles, et que les périls les plus affreux n'avaient jamais pu abattre, fut entièrement vaincue par l'abondance et les délices, dans lesquelles elle se plongea avec d'autant plus d'avidité, qu'elle n'y était point accoutumée. Le sommeil, le vin et la bonne chère, les débauches avec les femmes, l'oisiveté qui devenait de jour en jour plus douce pour eux à mesure qu'ils s'y familiarisaient, tout cela amollit tellement leurs corps et leurs courages, que, s'ils se soutinrent encore quelque temps, ce fut plutôt par l'éclat de leurs victoires passées que par leurs forces présentes. Les gens habiles dans l'art militaire regardèrent la faute qu'avait faite Annibal en menant ses troupes en quartier d'hiver à Capoue, comme plus grande que celle de n'avoir pas marché vers Rome aussitôt après la bataille de Cannes; car ce délai et cette négligence, dit Tite-Live, pouvaient paraître avoir seulement différé sa victoire, au lieu que le séjour de Capoue lui ôta les forces nécessaires pour vaincre. Quand Annibal tira ses soldats de cette ville, on eût dit que c'étaient d'autres hommes, tout différents de ce qu'ils avaient été jusque-là. Accoutumés à demeurer dans des maisons commodes, à vivre dans l'abondance et dans l'oisiveté, ils ne pouvaient plus souffrir la faim, la soif, les longues marches, ni les autres travaux de la guerre. La plupart emmenèrent avec eux des femmes débauchées. Pendant tout l'été, il y eut un grand nombre de déserteurs, qui n'avaient point d'autre asile que Capoue contre la sage sévérité de leurs généraux.

Dans ce que je viens de dire de Capoue je n'ai fait que copier Tite-Live; mais je ne sais si tout ce qu'il dit des suites funestes qu'eurent les quartiers d'hiver passés dans cette ville délicieuse est bien juste et bien fondé. Quand on examine avec soin toutes les circonstances de cette histoire, on a de la peine à se persuader qu'il faille attribuer le peu de progrès qu'eurent les armes d'Annibal dans la suite au séjour de Capoue. C'en est bien une cause, mais la moins considérable; et la bravoure avec laquelle les Carthaginois battirent depuis ce temps-là des consuls et des préteurs, prirent des villes à la vue des Romains, maintinrent leurs conquêtes, et restèrent encore quatorze ans en Italie sans en pouvoir être chassés, tout cela porte assez à croire que Tite-Live exagère les pernicieux effets des délices de Capoue.

La véritable cause de la chute des affaires d'Annibal, c'est le défaut de secours et de recrues de la part de sa patrie [1]. Après l'exposé de Magon, le sénat de Carthage avait jugé nécessaire, pour pousser les conquêtes de l'Italie, d'y envoyer d'Afrique un renfort considérable de cavalerie numide, quarante éléphants, mille talents, qui font trois millions, et d'acheter en Espagne vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux pour en ren-

[1] Liv. lib. 23, cap. 18.

[2] « Quos nulla mali vicerat vis, perdidere nimia bona « ac voluptates immodicæ : et eo impensiùs, quo avi- « diùs ex insolentiâ in eas se merserant. » (Liv.)

[1] Liv. lib 23, cap. 13.

forcer leurs armées d'Espagne et d'Italie. Néanmoins Magon n'assembla réellement que douze mille hommes de pied avec qninze cents chevanx; et même, quand il fut prêt à partir pour l'Italie avec cette troupe si fort au-dessous de celle qu'on avait annoncée, il fut contremandé et envoyé en Espagne. Annibal, après de si grandes promesses, ne reçut donc ni infanterie, ni cavalerie, ni éléphants, ni argent, et il fnt absolument abandonné à ses ressonrces personnelles. Son armée se tronvait rédnite à vingt-six mille hommes de pied, et à neuf mille chevaux. Comment, avec nne armée si affaiblie, ponvoir occnper dans un pays étranger tons les postes nécessaires, contenir les nouveaux alliés, maintenir les conquêtes, en faire de nouvelles, et tenir la campagne avec avantage contre deux armées des Romains qni se renonvelaient tous les ans? Voilà la véritable canse de la décadence des affaires d'Annibal. Si nous avions l'endroit où Polybe avait parlé snr cette matière, nons verrions sans doute qn'il avait plns insisté sur cette canse qne snr les délices de Capone.

Dès que la rigueur du froid commença à s'adoucir, Annibal tira ses tronpes des qnartiers d'hiver, et revint à Casilin, dont les habitants, anssi bien qne les soldats de la garnison, étaient rédnits à une extrême disette : car [1], quoique les attaques enssent cessé pendant l'hiver, néanmoins, comme la ville avait toujours été bloqnée, on n'avait pas pu y faire entrer des vivres. Ti. Sempronins commandait les Romains en l'absence du dictateur, qne les affaires de la religion avalent rappelé à Rome. Marcellus avait grande envie d'aller seconrir les assiégés; mais il était retenn, d'un côté par les eaux du Vnlturne qui s'étaient extrêmement grossies, de l'autre par les prières de ceux de Nole qui craignaient d'être attaqués par les Campaniens dès que les Romains se seraient éloignés. Sempronius était à portée d'agir : mais comme le dictateur lui avait défendn de rien entreprendre jusqu'à son retour, il n'osait faire aucun monvement en faveur de Casilin, qnoiqu'il apprît qn'ils sonffraient des maux capables de vaincre la constance la plus héroïque. Tout ce qu'il put faire, ce fut de remplir un grand nombre de tonneaux des blés qu'il enleva dans les campagnes voisines, et de les mettre sur le Vulturne, dont le courant les porterait dans la ville, en prenant la précantion d'avertir le magistrat de retirer ces tonneanx à mesure qu'ils passeraient. Cela dura trois nuits de suite, et fit un pen respirer les assiégés. Mais les Carthaginois s'en étant enfin aperçus, cette ressonrce leur manqua absolument. Rien ne passa depuis qui ne fût arrêté en chemin, excepté des noix qne les Romains y jetèrent, et qui étant arrivées à Casilin étaient enlevées avec des claies. Mais qu'est-ce qne c'était qu'un si faible secours dans une telle disette? Réduits à la dernière extrémité, ils se virent obligés de manger les cuirs de leurs boucliers, après les avoir fait bouillir pour les rendre plns mons; d'ajonter à nne nourriture si misérable les rats et les autres animanx les plus sales, et d'arracher les herbes et les racines qui croissaient an bas des murailles. Annibal ayant aperçu qn'ils semaient des raves : « Quoi! s'écria-t-il tout étonné, les assiégés s'imaginent-ils que je resterai autour de cette place jusqn'à ce qne ces plantes soient en maturité? » Cette vue le détermina à souffrir qu'ils traitassent avec lui de la rançon des personnes libres : ce qn'il lenr avait tonjours refusé jusque-là. Ils convinrent de donner par tête quatre cent vingt livres [1]. Quand la somme fnt payée, Annibal les renvoya à Cumes, comme il leur en avait donné sa parole, et mit dans la place une garnison de six cents soldats.

Les habitants de Pétélie, ville des Brutiens, témoignèrent aussi une grande fidélité [2]. Le sénat ayant répondn avec douleur à lenrs députés qne le penple romain était hors d'état d'envoyer du seconrs dans une place si éloignée, ils persévérèrent dans leur attachement aux Romains, et se défendirent encore longtemps avec vigueur.

A peu près dans ce même temps, on reçut à Rome des lettres de Sicile et de Sardaigne, dont on fit lecture dans le sénat [3]. Le propré-

[1] Liv. lib. 23, cap. 19.

[1] 552 fr. E. B.
[2] Liv lib. 23, cap. 20.
[3] Liv. lib 23, cap. 21.

teur T. Otacilius mandait de la première de ces provinces que le préteur Furius était arrivé d'Afrique à Lilybée avec sa flotte, dangereusement malade des blessures qu'il avait reçues, et à la veille d'en mourir : qu'ils n'avaient ni argent ni blé pour payer et pour nourrir les soldats et les matelots, et ne savaient où en prendre. Il exhortait fortement les sénateurs à leur envoyer au plus tôt l'un et l'autre, et à faire partir, s'ils le jugeaient à propos, quelqu'un des nouveaux préteurs pour lui succéder à lui-même. Aulus Cornélius Mammula, propréteur de Sardaigne, demandait aussi des vivres et de l'argent, dont il manquait. Le sénat répondit à l'un et à l'autre qu'on était hors d'état de leur rien fournir; qu'ils pourvussent comme ils pourraient aux besoins de leurs flottes et de leurs armées. T. Otacilius envoya des ambassadeurs au roi Hiéron, l'unique ressource du peuple romain, et reçut de lui autant d'argent qu'il en avait besoin, et des vivres pour six mois. Les villes de Sardaigne en fournirent à Cornélius avec beaucoup de zèle et d'affection.

Comme on manquait aussi d'argent à Rome, le peuple nomma trois des premiers citoyens pour recevoir les sommes que les particuliers voudraient bien prêter à la république. Après avoir nommé trois pontifes à la place de ceux qui étaient morts, on songea à remplir les places dans le sénat [1], et elles étaient en grand nombre : tant de batailles perdues avaient fait un grand vide dans cette compagnie. L'affaire fut mise en délibération par le préteur Pomponius. Sp. Carvilius, qui parla le premier, fut d'avis que, pour remplacer ceux qui manquaient, et en même temps pour s'unir plus étroitement les Latins, on donnât le droit de bourgeoisie à deux sénateurs de chaque peuple du nom latin, et qu'on les substituât à ceux de Rome qui étaient morts. Cette proposition excita un murmure et une indignation générale. Q. Fabius Maximus dit que jamais il n'y avait eu de plus grande imprudence que d'avancer, dans les circonstances où l'on était, une proposition si capable d'exciter de nouveaux mouvements parmi les alliés, dont la fidélité n'était déjà que trop ébranlée; et que si les délibérations du sénat avaient jamais demandé un secret inviolable, il fallait oublier, étouffer, ensevelir dans le silence et regarder comme non avenu ce discours échappé à la témérité d'un seul homme. En effet il n'en fut jamais parlé depuis.

Le sénat jugea à propos de créer un dictateur pour faire le choix dont il s'agissait. Cette nomination se faisait ordinairement par les censeurs : mais il n'y en avait point alors dans la république, et les conjonctures présentes demandaient une voie plus abrégée. Le consul Varron, qu'on fit revenir exprès de l'Apulie, nomma pour dictateur M. Fabius Butéo, sans général de la cavalerie, avec pouvoir d'exercer la dictature pendant six mois. Il était le plus ancien de ceux qui avaient été censeurs. Dès qu'il fut monté sur la tribune aux harangues accompagné de ses licteurs, il fit observer lui-même toutes les irrégularités qui se trouvaient dans sa nomination. Il déclara « qu'il n'approuvait point ni qu'il y eût deux dictateurs « en même temps dans la république, ce qui « n'était jamais arrivé; ni qu'on l'eût élevé « lui-même à cette dignité sans lui donner un « général de la cavalerie; ni qu'on eût donné « une seconde fois l'autorité de censeur à la « même personne; ni enfin qu'on eût permis « à un dictateur de rester six mois en charge, « à moins qu'il n'eût été créé pour faire la « guerre. Il ajouta que, si la nécessité avait « obligé de s'élever au-dessus des lois, pour « lui il était obligé de s'en rapprocher le plus « qu'il lui serait possible; qu'il n'effacerait du « tableau des sénateurs aucun de ceux qui y « étaient, afin qu'il ne fût pas dit qu'un seul « homme eût été arbitre souverain de l'honneur et de la dignité d'un sénateur. Et quant « aux places vacantes, qu'en les remplissant « il se réglerait sur des distinctions reconnues « et indépendantes de son choix, et non pas « sur le mérite personnel des sujets, dont il « ne lui convenait pas de se rendre seul juge. »

Il tint parole; et, après avoir fait lire la liste des anciens sénateurs, à laquelle il ne toucha point, il nomma pour remplacer les morts, premièrement ceux qui avaient exercé quelque magistrature curule, en suivant l'ordre des temps où chacun d'eux y avait été reçu : ensuite il nomma ceux qui avaient été

[1] Liv. lib. 23, cap. 22, 23.

édiles plébéiens, tribuns du peuple, ou questeurs; puis ceux qui avaient remporté des dépouilles sur les ennemis, ou mérité la couronne civique.

Après avoir créé de cette manière cent soixante et dix-sept sénateurs avec l'approbation générale de tous les citoyens, il abdiqua la dictature, et descendit de la tribune comme particulier, et, ayant ordonné à ses licteurs de se retirer, il se mêla dans la foule, et y demeura à dessein assez longtemps pour éviter que le peuple le reconduisît en pompe à son logis. Mais sa modestie ne refroidit point l'ardeur des citoyens. Quand il se retira, ils lui formèrent un cortége fort nombreux, et l'accompagnèrent jusque chez lui avec beaucoup de zèle et de respect. Il y a dans le discours et dans la conduite de Butéo une modération et une sagesse auxquelles on ne peut refuser son estime et son admiration. C'était un petit nombre de pareils sénateurs qui, dans les affaires importantes, formaient toujours l'avis de la compagnie, et qui étaient comme l'âme des délibérations et du gouvernement. Heureuses les compagnies où il se trouve de pareils hommes, et où l'on sait en faire le cas qu'ils méritent!

Le consul partit la nuit suivante pour aller rejoindre son armée, sans en avertir le sénat, craignant qu'on ne le retînt dans la ville pour présider à l'élection des consuls de l'année suivante [1]. Le lendemain le sénat fut d'avis qu'on écrivît au dictateur, et qu'on le priât, en cas que les affaires de la république le permissent, de venir à Rome pour la nomination des consuls, et d'amener avec lui le général de la cavalerie et le préteur M. Marcellus, afin que les sénateurs pussent les consulter en personne sur l'état présent de la république, et prendre de concert avec eux les mesures les plus sages qu'il se pourrait. Tous ceux qu'on avait mandés se rendirent à Rome, après avoir laissé à leurs lieutenants le commandement des légions. Le dictateur ayant parlé de lui-même en peu de mots et avec beaucoup de modestie, et comblé d'éloges la sage conduite de Ti. Sempronius, son général de cavalerie, indiqua une assemblée dans laquelle on créa consuls L. Postumius pour la troisième fois, avec Ti. Sempronius Gracchus. Le premier était absent, et commandait dans la Gaule; le second était à Rome, actuellement général de la cavalerie, et édile curule. Ensuite on créa préteurs M. Valérius Lévinus, Appius Claudius Pulcher, Q. Fulvius Flaccus, et Q. Mucius Scévola. Le dictateur, après avoir présidé à la nomination de ces magistrats, s'en retourna joindre son armée à Théane, laissant à Rome le général de la cavalerie, qui devait, quelques jours après, prendre possession du consulat, et à qui, par cette raison, il convenait de consulter les sénateurs sur les troupes qu'on devait lever et employer l'année suivante pour le service de la république.

Dans le temps qu'on était le plus occupé de ces soins, on apprit que L. Postumius, consul désigné, était péri dans la Gaule cisalpine avec tous les soldats qu'il commandait [1]. Il devait faire passer son armée par une vaste forêt, que les Gaulois appelaient *Litane* [2]. A droite et à gauche du chemin qu'il devait suivre, ces peuples avaient scié les arbres par le pied, de façon qu'ils demeuraient debout, mais que le moindre effort suffisait pour les renverser. (Ce fait ne paraît guère vraisemblable, et encore moins ce qui suit.) Postumius avait avec lui deux légions romaines, qui, jointes aux alliés qu'il avait levés le long de la mer supérieure ou Adriatique, composaient un corps de quinze mille hommes, avec lesquels il était entré sur les terres des ennemis. Les Gaulois, qui s'étaient postés aux extrémités de la forêt, ne virent pas plus tôt les Romains engagés dans le milieu, qu'ils poussèrent les arbres sciés les plus éloignés du chemin. Ceux-là tombant de proche en proche sur les autres, à qui le moindre choc suffisait pour être renversés, écrasèrent les Romains, hommes, armes et chevaux, d'une manière si effroyable, qu'à peine y en eut-il dix qui échappèrent; car la plupart ayant été tués ou étouffés par les troncs et les branches des arbres sous lesquels ils demeurèrent accablés, ceux qui, par hasard, échappèrent à un

[1] Liv. lib. 23, cap. 21.

[1] Liv. lib. 23, cap. 24.

[2] On n'en connaît point au juste la situation.

si affreux désastre, furent aussitôt assommés par les ennemis, qui s'étaient répandus tout armés aux environs et dans le milieu de la forêt. Un très-petit nombre, qui avaient espéré se sauver par le pont du fleuve, furent pris par les Gaulois, qui s'en étaient emparés quelque temps auparavant. Ce fut là que Postumius perdit la vie, après avoir fait tous ses efforts pour ne point rester prisonnier. Les Boïens lui coupèrent la tête, et la portèrent en triomphe, avec ses armes et le reste de ses dépouilles, dans le temple le plus respecté de leur nation. Ensuite, en ayant tiré la cervelle, ils garnirent d'or le crâne; et, suivant leur coutume, les prêtres et les ministres de leurs dieux la firent servir de coupe pour les libations qu'ils faisaient dans leurs sacrifices, et de tasse pour eux-mêmes dans leurs repas. Le butin qu'ils firent fut proportionné à leur victoire : car, à l'exception des animaux, qui avaient été écrasés par la chute des arbres, il ne se perdit rien de tout le reste des dépouilles : tout se trouva ramassé à l'endroit où l'armée avait péri, la fuite n'en ayant rien dispersé.

Lorsqu'on apprit à Rome un si grand malheur, les citoyens furent tellement accablés de tristesse, que, les boutiques ayant été sur-le-champ fermées, toute la ville pendant plusieurs jours parut une solitude, chacun demeurant renfermé chez soi comme en pleine nuit. Pour ôter à Rome cette image d'affliction et de deuil universel, le sénat ordonna aux édiles de se promener par les rues et de faire ouvrir les boutiques. Alors Ti. Sempronius, ayant convoqué les sénateurs, les consola; « et les ayant fait souvenir de la fermeté et « de la constance avec laquelle ils avaient « soutenu la défaite de Cannes, il les exhorta « à s'armer de courage, et à ne point se laisser abattre par de moindres calamités. Il « leur fit entendre que, pourvu que les affaires réussissent du côté d'Annibal et des « Carthaginois, comme il y avait lieu de l'espérer, on pouvait sans risque différer à un « autre temps la guerre des Gaulois; qu'avec « le secours des dieux, le peuple romain trouverait bien l'occasion de se venger de la fraude et de l'artifice de ces barbares : mais que « l'objet dont il fallait s'occuper maintenant, « c'était la guerre des Carthaginois, et les forces « que l'on se ait en état de leur opposer. »

Il commença lui-même à faire le dénombrement des troupes de cavalerie et d'infanterie, tant de citoyens que d'alliés qui servaient actuellement dans l'armée du dictateur[1]. Alors Marcellus fit aussi le détail des siennes. On demanda à ceux qui en avaient connaissance ce que le consul Varron avait avec lui dans l'Apulie. Et de cette espèce de revue il résultait qu'on aurait bien de la peine à former des armées consulaires qui pussent soutenir une guerre si importante. C'est pourquoi, quelques raisons qu'on eût d'être indigné contre les Gaulois, on résolut de renoncer à s'en venger pour le présent. On donna au consul l'armée du dictateur. Les soldats de l'armée de Marcellus qui avaient pris la fuite à Cannes eurent ordre de passer en Sicile, et d'y servir tant que la guerre durerait en Italie. On jugea à propos d'y transporter aussi ceux des légions du dictateur sur la valeur desquels on comptait le moins, sans leur fixer aucun temps que celui qui était marqué par les lois pour le nombre des campagnes que chaque citoyen était obligé de faire. On assigna au consul qui serait nommé en la place de L. Postumius, aussitôt que les auspices le permettraient, les deux légions qui étaient demeurées cette année dans la ville pour la garder. On ordonna encore qu'incessamment on ferait revenir de Sicile deux légions, desquelles le consul à qui celles de la ville seraient échues tirerait le nombre de soldats dont il aurait besoin. On prorogea au consul Varron le commandement pour un an, sans rien retrancher des troupes qu'il commandait dans l'Apulie pour défendre ce pays.

Pendant que ces choses se passaient en Italie, la guerre ne se faisait pas en Espagne avec moins de chaleur. Les Romains y avaient toujours eu l'avantage jusqu'à ce temps-là[2]. Les deux Scipions avaient partagé leurs forces de façon que Cnéus conduisait l'armée de terre tandis que Publius tenait la mer avec sa flotte. Asdrubal, qui commandait les Carthaginois, ne se voyant pas en état de résister aux Romains ni sur l'un ni sur l'autre élément,

[1] Liv. lib. 23, cap. 25.
[2] Liv. lib. 23, cap. 26, 27.

ne trouvait sa sûreté que dans la distance qu'il mettait entre lui et les ennemis. Ce ne fut qu'après qu'il eut employé beaucoup de prières et fait bien des instances qu'on lui envoya d'Afrique quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux pour recruter son armée. Avec ces secours, il alla camper près des Romains, se croyant en état de leur résister par terre; et en même temps il ordonna à sa flotte, après l'avoir fournie de tout ce qui lui manquait, de défendre les îles et les côtes maritimes qui dépendaient des Carthaginois.

Dans le temps même qu'il travaillait de toutes ses forces à rétablir les affaires des Carthaginois dans l'Espagne, il eut la douleur d'apprendre la désertion des capitaines qui commandaient sur ses vaisseaux. Depuis les violents reproches qu'il leur avait faits pour avoir lâchement abandonné la flotte auprès de l'Èbre, ils n'avaient été que faiblement attachés à Asdrubal et aux intérêts des Carthaginois. Après s'être eux-mêmes déclarés pour les Romains, ils avaient soulevé plusieurs villes du pays des Tartessiens [1], et en avaient même pris une par force. Ce mouvement obligea Asdrubal à s'éloigner des Romains pour porter la guerre de ce côté-là. Les rebelles remportèrent d'abord d'assez grands avantages sur les Carthaginois, en sorte qu'Asdrubal n'osait tenir la campagne. Ces bons succès leur devinrent funestes : ne gardant plus d'ordre ni de discipline, ils se répandaient de côté et d'autre sans prendre aucune précaution. Asdrubal sut bien profiter de leur négligence : étant tombé sur eux lorsqu'ils s'y attendaient le moins, il les mit en déroute et les défit pleinement. Cette victoire obligea dès le lendemain toute la nation à se soumettre à lui.

Les choses étaient en cet état lorsque Asdrubal reçut ordre de Carthage de passer incessamment en Italie [2]. Le bruit s'en étant répandu dans l'Espagne y changea entièrement la face des affaires. Asdrubal le sentit bien. Il écrivit au sénat de Carthage pour lui apprendre le mauvais effet qu'avait déjà produit dans tout le pays le bruit de son départ. Il marquait « que, s'il quittait la province, il « n'aurait pas plus tôt passé l'Èbre, qu'elle se « déclarerait entièrement pour les Romains : « qu'outre qu'il n'avait ni général ni troupes « à laisser en sa place, ceux qui commandaient les armées romaines étaient des capitaines d'une expérience si consommée « dans la guerre, qu'il serait très-difficile de « leur résister quand on aurait des forces égales « à leur opposer : qu'il fallait donc, s'ils songeaient à conserver l'Espagne, qu'ils lui envoyassent un successeur à la tête d'une armée « considérable; que quelque heureux succès « que pût avoir ce nouveau général, il ne manquerait point d'exercice dans son emploi. »

Ces lettres firent d'abord quelque impression sur l'esprit des sénateurs de Carthage : comme, préférablement à tout, ils songeaient à se maintenir dans l'Italie, ils ne changèrent point de résolution à l'égard d'Asdrubal et de ses troupes. Ils firent partir Himilcon avec une bonne armée et une puissante flotte, pour conserver et défendre l'Espagne tant par terre que par mer [1]. Dès que ce général fut arrivé, ayant mis ses troupes et sa flotte en sûreté, il alla joindre Asdrubal avec un corps de cavalerie, le plus promptement qu'il lui fut possible. Lorsqu'il lui eut exposé les décrets du sénat, et qu'à son tour il eut appris de lui de quelle manière il fallait faire la guerre en Espagne, il retourna dans son camp, mettant toute sa sûreté dans la promptitude, et sortant toujours des lieux qu'il traversait avant que les habitants eussent pu prendre aucune mesure pour s'opposer à son passage. Quant à ce qui regarde Asdrubal, avant que de quitter la province, il tira de l'argent de tous les peuples qui étaient encore sous la domination des Carthaginois, prévoyant qu'il en aurait grand besoin dans le voyage qu'il allait entreprendre; après quoi il se rendit sur les bords de l'Èbre.

Les deux généraux romains n'eurent pas plus tôt appris les ordres qu'on avait donnés à Asdrubal, que, renonçant à toute autre entreprise, ils réunirent leurs armées pour s'opposer à son départ. Ils sentaient bien que si ce général, avec l'armée qu'il avait en Espagne,

[1] Ces peuples étaient voisins de l'Ebre, vers l'Aragon.
[2] Liv. lib. 23, cap. 27.

[1] Liv. lib. 23, cap. 28.

venait à bout de passer en Italie, où l'on avait déjà beaocoup de peine à résister à Annibal seul, la jonction des deux frères entraînerait infailliblement la ruine de Rome. Ils joignirent donc leurs troupes sur les bords de l'Èbre, et, ayant passé ce fleuve, ils marchérent contre Asdrubal. Pendant quelques jours les deux armées demeurèrent campées à cinq milles [1] l'une de l'autre, se contentant d'escarmoucher, sans qu'aucune des deux parût songer à une action générale. Enfin, dans le même jour et presque dans le même moment, les généraux des deux partis, comme de concert, donnèrent le signal de la bataille, et descendirent dans la plaine avec toutes leurs forces. Les Romains étaient rangés sur trois lignes, à leur ordinaire, qui étaient les hastaires, les princes et les triaires. La cavalerie formait les deux ailes. Une partie des soldats armés à la légère était placée parmi ceux qui étaient eu premier rang, les autres derrière l'armée. Asdrubal mit les Espagnols au corps de sa bataille, les Carthaginois à leur droite, et les Africains à leur gauche avec les troupes auxiliaires. A l'égard de la cavalerie, il plaça celle des Numides à l'aile droite à la suite de l'infanterie des Carthaginois, et les autres à l'aile gauche à la suite des Africains. Il ne rangea pas tous les Numides à la droite, mais seulement ceux qui, traînant deux chevaux à la fois, avaient coutume, dans le plus fort de la mêlée, de sauter tout armés de dessus celui qui était las et harassé sur le plus frais, tant était grande et la légèreté des cavaliers, et la docilité des chevaux pour se prêter à tous leurs mouvements.

Les généraux des deux partis, ayant rangé leurs armées dans l'ordre que je viens de dire, avaient des motifs d'espérance à peu près égaux, à considérer le nombre et la qualité des troupes; mais, du côté des soldats, les sentiments et le courage étaient bien différents: car, quoique les Romains fissent la guerre loin de leur patrie, leurs généraux n'avaient pas laissé de leur persuader qu'ils combattaient pour l'Italie et pour la ville de Rome, en empêchant la jonction des deux frères et des deux armées. C'est pourqooi, faisant dépendre leur retour auprès de leurs femmes et de leurs enfants du succès de cette bataille, ils étaient déterminés à vaincre ou à mourir. L'autre armée était composée de gens qui n'avaient pas la même ardeur ni la même résolution, parce qu'ils n'avaient pas les mêmes intérêts. La plus grande partie étaient des Espagnols, qui aimaient mieux être vaincus en Espagne que d'y vaincre pour être traînés en Italie. Ainsi ceux qui étaient au corps de la bataille lâchèrent pied dès le premier choc, presque avant qu'on eût lancé aucun trait; puis, voyant que les Romains s'avançaient contre eux avec beaucoup de vigueur, ils prirent ouvertement la fuite. Les deux autres corps d'infanterie ne combattirent pas pour cela avec moins de courage: les Carthaginois d'un côté, et les Africains de l'autre, pressaient vivement les ennemis, qu'ils tenaient comme enveloppés. Mais dès que l'infanterie des Romains se fut avancée tout entière dans le milieu en poursuivant le corps de bataille qui fuyait, elle se trouva en état d'écarter les deux corps de l'infanterie ennemie qui l'attaquait à droite et à gauche par les flancs. Quoiqu'elle eût deux combats à soutenir en même temps, elle fut cependant victorieuse dans l'un et dans l'autre: car, après avoir défait et mis en fuite ceux qui étaient au centre, elle se trouva supérieure en valeur et en nombre à ceux qui restaient. Il y eut beaucoup de sang répandu dans ce dernier combat; et si les Espagnols n'avaient pas pris la fuite dès le commencement de l'action, il s'en fût sauvé très-peu d'une si grande armée. La cavalerie ne donna point: car, dès que les Maures et les Numides virent que la victoire se déclarait pour leurs ennemis par la défaite du corps de bataille, ils prirent la fuite, et, faisant marcher les éléphants devant eux, ils laissèrent les deux corps de leur infanteria découverts. Asdrubal, de son côté, ayant soutenu le combat jusqu'au bout, se sauva du milieu du carnage avec un petit nombre de soldats. Les Romains s'emparèrent de son camp et le pillèrent.

Le succès de cette bataille affermit dans le parti des Romains ceux des Espagnols qui auparavant étaient encore partagés entre eux et les Carthaginois; au lieu qu'Asdrubal perdit l'espérance, non-seulement de passer en

[1] Un peu moins de deux lieues.

Italie avec son armée, mais même de demeurer sans péril en Espagne. Ces bons succès, annoncés à Rome par les lettres des Scipions, y causèrent beaucoup de joie, moins encore parce qu'on avait vaincu Asdrubal en Espagne que parce qu'on l'avait empêché de passer en Italie.

On voit dans les événements que je viens de rapporter comment la Providence a soin de tempérer et de balancer les bons et les mauvais succès pour tenir les hommes dans un sage milieu, également éloigné des deux excès, en leur inspirant des sentiments ou de crainte dans la fortune la plus riante, ou d'espérance dans les malheurs les plus extrêmes[1].

§ III. — Tribut doublé dans Rome. Distribution des armées. Marcellus est créé consul. Vice dans son élection. Q. Fabius Maximus lui est substitué. Suite des arrangements par rapport aux armées. Les Carthaginois envoient des troupes en Sardaigne. Les consuls et les autres généraux se rendent chacun à leur département. Philippe envoie des ambassadeurs à Annibal. Ruse de Xénophane, chef de l'ambassade. Alliance faite entre Philippe et Annibal. Xénophane, avec les autres ambassadeurs, est pris par les Romains, et envoyé à Rome. Etat de la Sardaigne. Entreprise des Campaniens contre Cumes, rendue inutile par Sempronius. Le même Sempronius défend aussi Cumes contre Annibal. Attention et prudence de ce consul. Les ambassadeurs de Philippe et d'Annibal sont menés et arrivent à Rome. Mesures que prennent les Romains contre Philippe. Ce prince envoie de nouveaux ambassadeurs à Annibal. Discorde à Nole entre le sénat et le peuple. La Sardaigne se révolte. Elle est entièrement soumise par Manlius, après une célèbre victoire. Marcellus ravage les terres des alliés d'Annibal, qui implorent son secours. L'armée d'Annibal est battue devant Nole par Marcellus. Combat singulier entre Jubellius et Claudius. Etat des affaires d'Espagne. Les particuliers fournissent de l'argent à la république. Les Carthaginois, battus deux fois coup sur coup en Espagne par les Scipions. Hannon et les Brutiens prennent Locres et Crotone. Temple célèbre de Junon Lacinie. Escarmouches entre Sempronius et Annibal pendant l'hiver.

Pendant que les affaires d'Espagne allaient fort mal pour les Carthaginois, Annibal travaillait avec une application infatigable à soutenir et à avancer celles d'Italie. Pételie est prise par les Carthaginois; Crotone et Locres par les Brutiens, comme nous le raconterons plus bas. Rhége fut la seule ville de ce canton, qui tint bon pour les Romains. La Sicile aussi, gagnée par Gélon, fils aîné d'Hiéron, penchait vers les Carthaginois. La mort de Gélon différa pour quelque temps l'effet de ces mouvements, comme nous le dirons dans la suite.

Les trois fils de M. Æmilius Lépidus font célébrer des jeux funèbres à l'honneur de leur père, et donnent des combats de gladiateurs. J'ai parlé de ces combats dans le volume précédent. On célèbre aussi les grands jeux romains.

La quatrième année de la guerre contre Annibal, le consul Ti. Sempronius Gracchus entra en charge aux ides de mars (le 15), aussi bien que les préteurs. Le peuple voulut que M. Marcellus continuât à commander en qualité de proconsul, parce que, depuis la bataille de Cannes, il était le seul général qui eût combattu avec avantage contre Annibal en Italie.

TI. SEMPRONIUS GRACCHUS[1].

Le premier jour que le sénat s'assembla dans le Capitole pour délibérer sur les affaires de la république[2], il ordonna que cette année les citoyens paieraient le double du tribut ordinaire, et que, de la moitié du total, qui serait exigée sur-le-champ, on paierait comptant aux soldats ce qui leur était dû actuellement pour leur service. Ceux qui s'étaient trouvés à Cannes n'eurent point de part à ce paiement.

A l'égard des armées, le consul Ti. Sempronius, en conséquence de ce qui fut réglé dans la même assemblée, ordonna aux deux légions de la ville de se trouver à un jour marqué à Calès, d'où on les conduirait dans le camp de Claudius Marcellus au-dessus de Suessule. Le préteur Appius Claudius Pulcher eut ordre de prendre les troupes de ce camp, qui étaient

[1] Sperat infestis, metuit secundis
Alteram sortem benè præparatum
Pectus. (Horat.)

[1] An. R. 537; av. J. C. 215.
[2] Liv. lib. 23, cap. 31.

surtout les restes de l'armée de Cannes, pour les transporter en Sicile, et de renvoyer à Rome celles qui étaient dans cette province. M. Claudius Marcellus alla se mettre à la tête des deux légions de la ville à Calès, où on leur avait commandé de se rendre, pour les conduire dans le camp surnommé *Claudien*, de son nom. Appius Claudius ordonna à T. Métilius Croto, son lieutenant, de faire passer en Sicile les troupes qui avaient servi l'année précédente sous Marcellus.

D'abord tout le monde avait attendu sans impatience que le consul indiquât l'assemblée pour se nommer un collègue; mais plusieurs ayant observé que l'on avait éloigné, comme à dessein, Marcellus, à qui les vœux du public destinaient cette dignité préférablement à tout autre [1], comme une récompense des belles actions qu'il avait faites pendant sa préture, il s'excita un grand murmure dans le sénat. On peut soupçonner qu'il y avait réellement de l'artifice dans la conduite que l'on tenait à l'égard de Marcellus. Il était plébéien; le consul l'était aussi. Il est assez vraisemblable que les patriciens voulaient empêcher que les deux places de consul ne fussent occupées l'une et l'autre par des plébéiens; ce qui était jusque-là sans exemple. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, que la suite paraîtra justifier, le consul, que sa qualité de plébéien doit garantir du soupçon d'être entré dans ce complot, et qui se voyait maître de l'éluder, répondit à ceux qui se plaignaient : *Messieurs, on n'a rien fait que pour le bien de la république. Il était à propos que Marcellus passât dans la Campanie pour y faire l'échange des armées, et que l'assemblée pour l'élection ne fût indiquée qu'après qu'il se serait acquitté de sa commission, et qu'il serait revenu à Rome, afin que vous puissiez avoir pour consul celui que demandent les conjonctures présentes et que vous désirez.* Ainsi l'on ne parla plus d'assemblée jusqu'au retour de Marcellus. Dès qu'il fut revenu à Rome, elle se tint, et il fut nommé consul d'un commun consentement, et entra aussitôt en charge. Mais, comme dans ce moment même on entendit un coup de tonnerre, et que sa nomination fut déclarée vicieuse par les augures, il se démit, et on lui substitua Q. Fabius Maximus, qui fut alors consul pour la troisième fois.

Cette déclaration des augures sur le vice prétendu de l'élection d'un second consul plébéien peut avec raison paraître suspecte. Il se passera un grand nombre d'années avant que l'exemple de deux consuls plébéiens, donné ici pour la première fois, soit suivi d'un second [1].

[1] Liv. lib. 23. cap. 31.

TI. SEMPRONIUS GRACCHUS.
Q. FABIUS MAXIMUS. III.

Les consuls achevèrent l'arrangement et la distribution des troupes pour cette année. Fabius eut pour lui l'armée que M. Junius avait commandée pendant sa dictature, et son collègue Sempronius vingt-cinq mille alliés, auxquels on joignit les esclaves qui s'étaient engagés volontairement à porter les armes au nombre de huit mille. On destina au préteur M. Valérius les légions qui revenaient de Sicile. Marcellus, avec la qualité de proconsul, fut laissé à la tête de celles qui devaient veiller à la conservation de Nole au-dessus de Suessule. Les préteurs à qui étaient échues la Sicile et la Sardaigne partirent pour se rendre à leurs départements.

Cependant, lorsque Magon, frère d'Annibal, était sur le point de partir de Carthage pour faire passer en Italie douze mille hommes de pied, quinze cents cavaliers, vingt éléphants, et mille talents d'argent (trois millions), avec une escorte de soixante galères, on y apprit que les Carthaginois avaient été battus en Espagne, et que presque tous les peuples de cette province étaient passés dans le parti des Romains. Cette nouvelle fit changer le projet d'envoyer Magon en Italie, parce que l'Espagne parut avoir un plus grand besoin de secours. Dans le même temps survint encore un nouvel événement, qui fit de plus en plus oublier Annibal : c'était une occasion qui se présentait de recouvrer la Sardaigne. « On apprit que les Romains n'avaient que « fort peu de troupes dans cette île ; qu'un « nouveau préteur allait y remplacer Corné-

[1] Voyez liv. XXVe de cette Histoire, an de Rome 580.

« lius Mammula, qui avait longtemps gou« verné la province, et qui la connaissait par« faitement[1]: que d'ailleurs les Sardiotes étaient « las de l'empire des Romains, qui, l'anuée « précédente, les avaient traités avec une ex« trême rigueur, en les contraignant de four« nir de l'argent et du blé au-dessus de leurs « forces; qu'il ne manquait qu'un chef à la « révolte. » Ces plaintes furent portées à Carthage par les députés qu'y envoyèrent secrètement les premiers de la nation, et surtout Hampsicoras, le plus considérable de tous par son crédit et ses richesses. Les nouvelles d'Espagne et de Sardaigne, qu'ils apprirent dans le même temps, ayant excité tout à la fois dans leurs esprits la crainte et l'espérance, ils envoyèrent Magon en Espagne avec ses vaisseaux et ses troupes, et choisirent Asdrubal, surnommé *le Chauve*, pour l'expédition de Sardaigne, avec des forces à peu près égales à celles que commandait Magon. Annibal cependant, qui avait un pressant besoin de secours, et qui voyait ses forces diminuer de jour en jour, devait être dans une grande inquiétude et dans un grand embarras.

Les consuls romains n'eurent pas plus tôt terminé les affaires qui les retenaient dans la ville, qu'ils se disposèrent à partir pour la guerre. Sempronius ordonna aux troupes qu'il devait commander de se rendre à Sinuesse, au jour qu'il leur marqua. Q. Fabius partit aussi pour aller se mettre à la tête de son armée, après avoir commandé aux habitants de la campagne, suivant la permission qu'il en avait obtenue du sénat, de transporter tous leurs grains dans les villes fortifiées avant le 1er de juin, en déclarant à ceux qui n'auraient pas obéi qu'il ravagerait leurs terres, vendrait leurs esclaves à l'encan, et mettrait le feu dans leurs maisons. On n'exempta pas même des fonctions de la guerre les préteurs à qui était échue l'administration de la justice. On envoya Valère dans l'Apulie pour recevoir l'armée des mains de Varron, et la faire passer en Sicile sous la conduite de quelque lieutenant général, pendant que lui-même se mettrait à la tête, comme je l'ai déjà dit, des légions qui revenaient de Sicile, et les emploierait à défendre les côtes maritimes entre Brunduse et Tarente, avec le secours d'une flotte de vingt-cinq vaisseaux, dont on lui donna aussi le commandement. Q. Fulvius, préteur de la ville, avec un pareil nombre de vaisseaux, fut chargé de garder les côtes voisines de Rome. Varron, à qui l'on continuait toujours le commandement, mais en ne le chargeant que d'emplois de peu d'importance et éloignés de l'ennemi, eut ordre de faire des levées dans le territoire de Picène, et de veiller à la conservation de cette contrée. T. Otacilius Crassus n'eut pas plus tôt consacré le temple de la Prudence, qu'il fut envoyé en Sicile pour commander la flotte qu'on tenait dans les ports ou sur les côtes de cette île.

Tous les rois et toutes les nations avaient les yeux ouverts sur le démêlé fameux qui avait fait prendre les armes aux deux plus puissants peuples de la terre. Philippe, roi de Macédoine, s'y intéressait particulièrement[1], étant, plus qu'aucun autre, voisin de l'Italie, dont il n'était séparé que par la mer Ionienne[2]. Dès qu'il apprit qu'Annibal avait passé les Alpes, son premier mouvement fut de se réjouir de voir deux républiques si puissantes aux mains l'une contre l'autre : et, tant que leurs forces parurent égales, il ne savait pour laquelle des deux il devait souhaiter que la victoire se déclarât. Mais quand il sut qu'Annibal avait défait les Romains dans les trois batailles qu'il leur avait livrées presque coup sur coup, il ne douta plus qu'il ne dût se déterminer pour le parti du vainqueur. Il reçut la nouvelle de la bataille de Trasimène pendant qu'il assistait à la célébration des jeux néméens à Argos; il ne fit part de cette nouvelle qu'à Démétrius de Phare, que nous avons dit s'être retiré chez ce prince lorsque les Romains l'obligèrent de sortir de l'Illyrie. Démétrius profita de cette occasion pour animer Philippe à la guerre contre les Romains, à laquelle il semblait, disait-il, que les dieux eux-mêmes l'invitaient, tant la conjoncture présente était favorable. Il lui représenta que, dans l'état où se trouvait Rome, dénuée de tout secours et de toute espérance, il pouvait, en joignant ses troupes

[1] Liv. lib. 23, cap. 32.

[1] Liv. lib. 23, cap. 33.
[2] Partie de la Méditerranée entre la Grèce et la Sicile

nombreuses à celles d'Annibal, compter sur la conquête de l'Italie ; après quoi il lui serait aisé de se rendre maître de l'univers : noble ambition qui ne convenait mieux à personne qu'à lui.

Un roi jeune, heureux jusque-là dans ses entreprises, hardi, entreprenant, et, outre cela, placé sur un trône auquel semblait être due la monarchie universelle, ne pouvait être qu'enchanté d'un pareil discours. Il pensa donc dès lors à pacifier la Grèce, où il était actuellement en guerre avec les Etoliens, afin de pouvoir tourner toutes ses pensées et toutes ses forces du côté de l'Italie [1]. Nous avons donné ailleurs le détail de cette négociation de paix, et nous avons rendu compte, après Polybe, des sages réflexions d'un député de Naupacte, qui représenta à Philippe et aux Grecs de quelle importance il était pour eux de se réunir, s'ils ne voulaient pas être accablés ou par les Romains, ou par les Carthaginois, c'est-à-dire par celui des deux peuples qui serait vainqueur dans la guerre qu'ils se faisaient alors; mais nous ne devons pas omettre ici que de ce moment toute la Grèce (et, bientôt après, l'Asie) n'eut plus les yeux tournés que vers l'Occident, d'abord vers Rome ou vers Carthage, puis vers Rome seule, comme si les rois de l'Orient et du Midi eussent dès lors prévu que c'était de l'Occident qu'ils devaient recevoir des maîtres.

Philippe, après la paix faite, retourna en Macédoine, où Démétrius de Phare continua auprès de lui ses pressantes sollicitations, ne lui parlant que du grand projet qu'il avait si heureusement commencé à lui inspirer. Et le prince ne s'occupait plus jour et nuit que de cette pensée ; en sorte que ses entretiens et ses rêves même roulaient uniquement sur la guerre contre les Romains. Ce n'était pas, remarque Polybe, par amitié pour le roi que Démétrius la lui conseillait si vivement et si persévéramment, mais par haine pour cette république, et parce qu'il n'y avait pour lui d'autre moyen de rentrer dans l'île de Phare. C'est l'ordinaire des flatteurs de couvrir leurs vues intéressées du voile d'un zèle vif et empressé; et celui des princes, de se livrer aveuglément à des conseils qui flattent et nourrissent leurs passions.

Philippe exécuta après la bataille de Cannes ce qu'il avait résolu dès l'année précédente, et envoya des ambassadeurs à Annibal pour le féliciter sur ses victoires et pour faire alliance avec lui. Ces ambassadeurs eurent grand soin d'éviter les ports de Brunduse et de Tarente, sachant qu'ils étaient gardés par les vaisseaux et les troupes des Romains ; ainsi ils vinrent débarquer auprès du temple de Junon, au promontoire [1] qui a donné le nom de *Lacinienne* à cette déesse. De là, traversant l'Apulie pour venir à Capoue, ils donnérent tout au milieu des troupes romaines qui gardaient le pays, et furent conduits au préteur Valère, campé alors auprès de Lucérie. Xénophane, chef de l'ambassade, ne se démonta point. Il dit hardiment à Valère qu'il venait de la part du roi Philippe pour demander aux Romains leur amitié et leur alliance; qu'il était chargé des ordres de son maître pour les consuls, le sénat et le peuple romain, et qu'il demandait qu'on le conduisît vers eux. Valère, charmé des offres avantageuses d'un roi si puissant dans un temps où la république était abandonnée de ses anciens alliés, reçut comme amis et comme hôtes ces ambassadeurs d'un roi ennemi. Il leur donna des guides, à qui il commanda de les conduire par des routes sûres, et de leur faire connaître avec beaucoup de soin les postes qui étaient occupés par les Romains ou par les Carthaginois. Xénophane, en passant toujours au milieu des troupes des Romains, se rendit dans la Campanie; et de là, sitôt qu'il trouva l'occasion de s'échapper, il vint dans le camp d'Annibal, et fit avec lui, au nom de Philippe, une alliance dont les conditions étaient : « Que « le roi de Macédoine passerait en Italie avec « une flotte la plus puissante qu'il serait en « état d'équiper (on comptait qu'elle pourrait être de deux cents vaisseaux) : qu'il « ravagerait les côtes d'Italie, et de son côté « ferait la guerre aux Romains de toutes ses

[1] Hist. Anc. tome II. pag. 528, suiv.

[1] Promontoire Lacinien, près de Crotone, dans la Calabre.

« forces, tant par terre que par mer; que, « quand on les aurait soumis, l'Italie avec la « ville de Rome et tout le butin appartien- « draient à Annibal et aux Carthaginois : « qu'ensuite ils passeraient ensemble dans la « Grèce, et feraient la guerre aux nations « que Philippe indiquerait; et que toutes les « terres, tant du continent que des îles qui « avoisinent la Macédoine, seraient ajoutées « au royaume de ce prince. »

Tite-Live ne rapporte de ce traité que le peu que je viens d'en citer. Polybe nous l'a conservé tout entier, et je ne crois pas devoir en frustrer le lecteur. Ces morceaux, qui marquent les coutumes anciennes, surtout dans une matière aussi importante qu'est celle des traités, doivent nous paraître précieux et exciter notre curiosité.

« Traité d'alliance arrêté par serment entre « Annibal [1], général, Magon, Myrcal, Barmocar, et tous les sénateurs de Carthage « qui se sont trouvés avec lui (Annibal), et « tous les Carthaginois qui servent sous lui « d'une part; et de l'autre, Xénophane, Athé- « nien fils de Cléomaque, lequel nous a été « envoyé en qualité d'ambassadeur par le roi « Philippe, fils de Démétrius, tant en son nom « qu'au nom des Macédoniens et des alliés de « sa couronne.

« En présence de Jupiter et de Junon, et « d'Apollon; en présence de la divinité tuté- « laire des Carthaginois, et d'Hercule et d'Io- « laüs; en présence de Mars, de Triton, de « Neptune; en présence des dieux qui accom- « pagnent notre expédition, et du soleil et de « la lune, et de la terre; en présence des fleu- « ves, et des prés, et des eaux; en pré- « sence de tous les dieux que Carthage re- « connaît pour ses maîtres; en présence de « tous les dieux qui sont les maîtres de la Ma- « cédoine et de tout le reste de la Grèce; en « présence de tous les dieux qui président à « la guerre, et qui sont présents à ce traité, « Annibal, général, et tous les sénateurs de « Carthage qui l'accompagnent, et tous les « soldats de son armée, ont dit :

« Sous votre bon plaisir et le nôtre, il y aura « un traité d'amitié et d'alliance entre vous et « nous, comme amis, alliés et frères, à condi- « tion que le roi Philippe et les Macédoniens, « et tout ce qu'ils ont d'alliés parmi les autres « Grecs, conserveront et défendront les sei- « gneurs carthaginois, et Annibal, leur géné- « ral, et les soldats qu'il commande, et les « gouverneurs des provinces dépendantes de « Carthage, et les habitants d'Utique, et toutes « les villes et nations soumises aux Carthagi- « nois, et tous les soldats et alliés, et encore « les villes et nations qui nous sont unies dans « l'Italie, dans la Gaule, dans la Ligurie, et « quiconque, dans cette région, fera amitié et « alliance avec nous. Pareillement les armées « carthaginoises et les habitants d'Utique, et « toutes les villes et nations soumises à Car- « thage, et les soldats et les alliés, et toutes les « villes et nations avec lesquelles nous avons « amitié et alliance dans l'Italie, dans la Gaule « et dans la Ligurie, et avec lesquelles nous « pourrons contracter amitié et alliance dans « cette région, conserveront et défendront le « roi Philippe et les Macédoniens, et tous « leurs alliés d'entre les autres Grecs. Nous ne « chercherons point à nous surprendre les uns « les autres; nous ne nous tendrons point de « piéges. Nous, Macédoniens, nous nous dé- « clarons de bon cœur, avec affection, sans « fraude, sans dessein de tromper, ennemis de « tous ceux qui le seront des Carthaginois, ex- « cepté les villes, les ports et les rois avec qui « nous sommes liés par des traités de paix et « d'alliance. Et nous aussi, Carthaginois, nous « nous déclarons ennemis de tous ceux qui le « seront du roi Philippe, excepté les rois, les « villes, les nations avec qui nous sommes liés « par des traités de paix et d'alliance. Vous « entrerez, vous, Macédoniens, dans la guerre « que nous avons contre les Romains, jusqu'à « ce qu'il plaise aux dieux de donner à nos « armes et aux vôtres un heureux succès. Vous « nous aiderez de tout ce qui sera nécessaire, « selon que nous en serons convenus. Si les « dieux ne nous donnent point la victoire « dans la guerre contre les Romains et leurs al- « liés, et que nous traitions de paix avec eux, « nous en traiterons de telle sorte que vous « soyez compris dans le traité, et aux condi- « tions qu'il ne leur sera pas permis de vous

[1] Polyb. lib. 7, pag. 502-505.

« déclarer la guerre; qu'ils ne seront maîtres « ni des Corcyréens, ni des Apolloniates, ni « des Épidamniens, ni de Phare, ni de Di- « male, ni des Parthins, ni de l'Atintanie, et « qu'ils rendront à Démétrius de Phare ses « proches et amis qu'ils retiennent dans leurs « états. Si les Romains vous déclarent la guerre, « on à nous, alors nous nous secourrons les « uns les autres, selon le besoin. Nous en « userons de même, si quelque autre nous fait « la guerre, excepté à l'égard des rois, des « villes, des nations dont nous serons amis et « alliés. Si nous jugeons à propos d'ajouter « quelque chose à ce traité, ou d'en retran- « cher, nous ne le ferons que du consentement « des deux parties. »

Ce traité est un témoignage authentique de l'opinion commune qui régnait parmi tous les peuples, que les bons et mauvais succès de la guerre, et en général tous les événements de la vie, dépendent absolument de la Divinité, et qu'il y a une Providence qui règle tout et qui dispose de tout.

Le mot de *présence*, répété tant de fois en assez peu de lignes, marque combien les païens mêmes étaient convaincus qu'en effet Dieu est présent à la cérémonie des traités, qu'il en écoute tous les articles, et qu'il se réserve la punition de ceux qui osent en violer quelqu'un, et insulter à son saint nom qui y a été invoqué.

Dans quel étonnement serait-on si nos ambassadeurs s'avisaient de charger les traités des noms des saints en aussi grand nombre que les païens y accumulaient les noms de leurs dieux, de quelque rang qu'ils fussent; car ils en avaient de différents ordres!

Telles furent les conditions du traité qui fut fait entre Annibal et les ambassadeurs de Philippe. Annibal envoya avec eux Gisgon, Bostar et Magon pour confirmer l'alliance avec le roi lui-même. Tous ensemble se rendirent au même temple de Junon Lacinienne, où le vaisseau des Macédoniens était caché dans une rade. Là ils s'embarquèrent; et déjà ils étaient en pleine mer lorsqu'ils furent aperçus par les vaisseaux romains qui gardaient les côtes de la Calabre. P. Valérius détacha quelques vaisseaux légers, avec ordre de poursuivre le vaisseau qu'on avait vu, et de l'amener. Les ambassadeurs firent d'abord tous leurs efforts pour échapper; mais, voyant qu'on était près de les atteindre, ils se rendirent d'eux-mêmes aux Romains. Quand on les eût présentés à Valère, il leur demanda qui ils étaient, d'où ils venaient, et où ils avaient dessein d'aller. Xénophane, à qui son premier mensonge avait si bien réussi, répondit d'abord, « que le roi « Philippe l'avait envoyé en ambassade vers « les Romains, mais qu'il lui avait été impos- « sible de traverser la Campanie, qu'il avait « trouvée remplie de troupes ennemies. » L'habillement carthaginois ayant rendu les ambassadeurs d'Annibal suspects au général romain, il les interrogea, et leur réponse acheva de les trahir. Les ayant intimidés par la crainte des supplices, il les obligea de lui livrer les lettres qu'Annibal écrivait à Philippe, et le traité qui avait été conclu entre ce prince et les Carthaginois. Lorsque Valère fut informé de tout ce qu'il voulait savoir, il jugea que le meilleur parti qu'il pût prendre était d'envoyer au plus tôt à Rome, au sénat, ou aux consuls, en quelque lieu qu'ils fussent, les prisonniers qu'il avait faits, et tous ceux de leur suite. Il choisit pour cet effet cinq galères des plus légères, qu'il fit partir sous les ordres de L. Valérius Antias, à qui il commanda de distribuer les députés dans les vaisseaux de sorte qu'ils ne pussent avoir aucune communication avec personne, ni même entre eux.

Quand on réunit sous un seul point de vue tous les malheurs arrivés aux Romains dans le cours d'une même année : cinquante mille hommes tués à Cannes avec l'élite des généraux et des sénateurs; peu de temps après, une armée entière exterminée avec le consul dans la Gaule; la défection presque générale des alliés; l'ordre expédié à Asdrubal de passer en Italie avec toute son armée, et à Magon, autre frère d'Annibal, d'y conduire douze mille hommes de pied, quinze cents chevaux, vingt éléphants; ajoutez à cela le nouveau traité de Philippe prêt à envoyer contre les Romains une flotte de deux cents voiles, et à les attaquer par terre et par mer avec toutes ses forces : je le répète, quand on rassemble toutes ces circonstances, qui pouvaient, et qui même, en parlant humainement, devaient concourir

ensemble, tant les mesures étaient sagement concertées, la ruine de Rome ne paraît-elle pas absolument inévitable, et ne croit-on pas que cette république touche à sa fin? Mais, si cela est, que devient la prédiction claire et évidente de sa future grandeur, consignée dans les Écritures? Est-il difficile au Tout-Puissant de dissiper et de faire disparaître tous ces dangers? et c'est ce qui arrive. Dans le moment qu'Asdrubal est prêt à partir, une bataille donnée à propos, et gagnée par les Scipions, l'arrête tout court. La nouvelle de cet échec portée à Carthage rompt le voyage de Magon; la prise des ambassadeurs de Philippe déconcerte tous les desseins de ce nouvel ennemi. Nous verrons que Rome, au milieu de tous ces orages, conserve une tranquillité et une constance qui tiennent du prodige. Continuons la suite de l'histoire.

Sur le rapport que Mammula, revenu de son gouvernement de Sardaigne [1], fit de l'état de cette province, de la maladie de Q. Mucius son successeur, de la disposition des habitants à une révolte générale, et du bruit d'une irruption prochaine de la part des Carthaginois, les sénateurs ordonnèrent à Q. Fulvius Flaccus de lever cinq mille hommes de pied et quatre cents cavaliers, et de faire passer incessamment cette légion en Sardaigne, sous les ordres d'un général tel qu'il le voudrait choisir, pour la commander aussi bien que les autres troupes qui étaient déjà dans la province, jusqu'à ce que la santé de Q. Mucius fût rétablie. On chargea de cette expédition T. Manlius Torquatus, qui avait été deux fois consul et censeur, et avait soumis les Sardiotes dans son premier consulat. A peu près dans le même temps, la flotte que les Carthaginois envoyaient en Sardaigne sous le commandement d'Asdrubal-le-Chauve, ayant été battue d'une horrible tempête, vint échouer contre les Iles Baléares. Tout l'équipage avait été fort maltraité, et le corps même des vaisseaux si furieusement ébranlé, qu'on fut obligé de les tirer à sec et d'employer un temps très-considérable à les radouber.

Pour revenir à l'Italie, comme la bataille de Cannes avait abattu les forces des Romains, et que les délices de Capoue avaient amolli le courage des Carthaginois, on n'y faisait plus la guerre avec tant de vigueur. Les Campaniens entreprirent de soumettre ceux de Cumes à leur domination [1]. Ils employèrent d'abord les sollicitations pour les engager à quitter le parti des Romains; mais n'ayant pu réussir par cette voie, ils eurent recours à la ruse pour les surprendre. Ils invitèrent le sénat de Cumes à un sacrifice qui se faisait dans la petite ville de Hama, où le sénat de Capoue devait se trouver. Ceux de Cumes se doutaient bien de quelque fraude; mais ils ne laissèrent pas d'accepter l'offre, pour faire tomber les Campaniens dans leur propre piége. Ils donnèrent aussitôt avis de ce qui se passait à Sempronius, qui campait alors auprès de Tiferne, et lui firent dire que non-seulement le sénat, mais le peuple et l'armée de Capoue se trouveraient au sacrifice. Le consul leur ordonna de transporter tous leurs effets de la campagne dans la ville, et de se tenir renfermés dans leurs murailles. Pour lui, la veille du sacrifice, il se mit en marche pour approcher de Cumes, qui n'était éloignée de Hama que de trois milles [2]. Les Campaniens s'y étaient déjà assemblés en grand nombre. La fête devait durer trois jours, à chacun desquels un sacrifice se célébrait le soir, et finissait avant minuit. Sempronius crut que c'était le temps où il devait attaquer les Campaniens. Il partit en effet environ deux heures avant le coucher du soleil; et étant arrivé à Hama en grand silence sur le minuit, il entra en même temps par toutes les portes du camp des Campaniens, qu'il trouva fort négligé, comme il arrive parmi des gens qui, après avoir beaucoup bu et mangé, ont un grand besoin de dormir. La plupart furent tués, les uns dans leurs lits, où ils étaient ensevelis dans le sommeil, les autres à mesure qu'ils revenaient sans armes du sacrifice. Les Campaniens perdirent plus de deux mille hommes dans ce désordre nocturne, avec leur chef Marius Alfius. On leur prit trente-quatre drapeaux. Sempronius ne perdit pas cent soldats. Il demeura maître du camp.

Après l'avoir pillé, il se retira promptement

[1] Liv. lib. 23, cap. 34.

[1] Liv. lib. 23, cap. 35-37.
[2] Une lieue

à Cumes, craignant qu'Annibal, qui était campé sur le mont Tifate au-dessus de Capoue, ne le vînt attaquer. En effet, au premier bruit de ce désavantage, le Carthaginois partit et marcha avec beaucoup de promptitude vers Hama, se persuadant qu'il y trouverait encore les Romains, et qu'une armée composée de nouveaux soldats pour la plus grande partie, et même d'esclaves, aveuglée par sa prospérité, se serait amusée à dépouiller les vaincus et à ramasser le butin. Mais, quelque diligence qu'il eût faite, il ne rencontra plus d'ennemis à Hama, où il ne vit que les vestiges de la défaite de ses alliés, et la terre jonchée de leurs corps morts.

Le lendemain il assiégea Sempronius dans Cumes. Cette entreprise ne lui réussit pas mieux. Les assiégés se défendirent avec un courage intrépide. Voyant une tour d'Annibal appliquée contre le mur, ils y mirent le feu par le moyen de plusieurs flambeaux qu'ils y jetèrent tout à la fois. Cet embrasement jeta le trouble parmi les ennemis. Aussitôt les Romains firent une sortie par deux portes de la ville en même temps, et repoussèrent les Carthaginois jusque dans leur camp avec tant de vigueur, qu'il sembla ce jour-là que c'était Annibal et non le consul qui était assiégé. Environ treize cents Carthaginois furent tués dans cette action, et l'on en prit en vie cinquante-neuf. Sempronius n'attendit pas que les ennemis se fussent remis de leur consternation pour faire sonner la retraite et retirer les siens dans la ville. Le lendemain Annibal, se flattant que le consul, enflé de l'avantage qu'il avait remporté, se présenterait pour livrer un combat dans les formes, rangea les siens en bataille entre le camp et la ville. Mais quand il vit que les ennemis se contentaient de défendre leurs murailles à l'ordinaire sans rien hasarder témérairement, il retourna dans son camp de Tifate avec le regret et la confusion d'avoir manqué son coup.

Le consul Sempronius était un général expérimenté, vigilant, attentif à tout, et qui ne faisait pas moins paraître de prudence que d'activité et de courage. Quand les députés de Cumes s'adressèrent à lui, ils le trouvèrent, comme je l'ai dit, à Tiferne. Là, comme il n'avait point actuellement d'ennemis sur les bras, il faisait faire de fréquents exercices à ses troupes, afin que les nouveaux soldats, dont la plupart étaient des esclaves qui s'étaient enrôlés volontairement, s'accoutumassent à suivre leurs drapeaux et à connaître leurs rangs dans la bataille. Sa principale attention était de les entretenir dans une grande union. C'est pourquoi, afin de prévenir les querelles, il voulut « que les lieutenants et les « tribuns défendissent expressément aux sol- « dats de reprocher à qui que ce fût son an- « cienne fortune, et que tous, vieux soldats « et nouveaux, libres et esclaves, consentis- « sent à être traités de la même façon. Il leur « représenta[1] qu'on devait penser que tous « ceux à qui la république avait fait l'hon- « neur de confier ses armes avaient assez de « noblesse; que la même raison qui avait « obligé de recourir à une ressource nou- « velle exigeait aussi que l'on maintînt ce « qui avait été fait. » Les soldats ne furent pas moins soigneux de se conformer à ces sages avertissements que les officiers de les leur donner; et l'on vit bientôt régner dans cette armée une si grande concorde, qu'on oublia presque la condition dont chacun avait été tiré pour être fait soldat.

Dans le même temps que Sempronius Gracchus fit lever à Annibal le siége de Cumes, un autre Sempronius, surnommé *Longus*, gagna dans la Lucanie une bataille contre Hannon, où il lui tua deux mille hommes, et n'en perdit pas trois cents. Il prit quarante et un drapeaux. M. Valérius, préteur, reprit trois villes des Hirpiniens qui avaient quitté le parti de Rome.

Pendant que ces choses se passaient ainsi, les cinq galères, qui conduisaient à Rome les ambassadeurs de Philippe et ceux d'Annibal qu'on avait faits prisonniers[2], après avoir rangé presque toutes les côtes d'Italie, en allant du golfe Adriatique dans la mer de Toscane, vinrent à passer vis-à-vis de Cumes. Sempronius, qui ne savait si ces vaisseaux appartenaient à la république ou aux ennemis, en détacha

[1] « Omnes satis honestos generososque ducerent, « quibus arma sua signaque populus romanus commis- « sisset. » (Liv.)

[2] Liv. lib. 23, cap. 38.

quelques-uns de sa flotte pour les aller reconnaître. Par les questions et les réponses qui se firent de part et d'autre, Valère, qui commandait les cinq galères, apprit que l'un des consuls était à Cumes. Aussitôt il entra dans le port de cette ville, et remit à Sempronius les prisonniers dont il était chargé, avec les lettres d'Annibal à Philippe. Quand le consul en eut fait la lecture, il les cacheta soigneusement, et les envoya par terre au sénat, ordonnant à Valère de continuer sa route par mer avec ses prisonniers. Les lettres et les prisonniers arrivèrent à Rome à peu près dans le même temps. Quand on eut examiné l'affaire et interrogé les ambassadeurs prisonniers, leurs réponses s'étant trouvées conformes à ce qui était contenu dans les lettres, les sénateurs entrèrent dans une grande inquiétude en voyant que, dans un temps où ils avaient bien de la peine à résister à Annibal, ils allaient encore avoir sur les bras un ennemi aussi puissant que Philippe. Mais, loin de se laisser abattre par la crainte, ils délibérèrent sur-le-champ des moyens de porter eux-mêmes la guerre en Macédoine pour empêcher ce prince de venir les attaquer en Italie. Où trouve-t-on une pareille fermeté et une pareille grandeur d'âme?

Après avoir fait mettre les ambassadeurs en prison et vendu à l'encan ceux de leur suite, ils ordonnèrent qu'on équiperait vingt-cinq galères nouvelles pour les joindre aux vingt-cinq que commandait P. Valérius Flaccus. Ce même Valérius eut ordre d'embarquer les troupes qui avaient autrefois servi sous Varron, et que commandait actuellement le lieutenant général Apustius dans Tarente; et avec sa flotte, composée de cinquante vaisseaux, non-seulement de défendre les côtes d'Italie, mais encore d'examiner les mouvements que pourrait faire le roi de Macédoine. Il eut ordre aussi, au cas que Philippe parût agir en conformité de ce qu'annonçaient les traités et les lettres dont ses ambassadeurs s'étaient trouvés chargés, et les réponses qu'ils avaient faites, d'en donner avis par lettres au préteur M. Valérius, afin que ce dernier, laissant à L. Apustius le commandement de son armée, vînt prendre la flotte à Tarente pour la conduire aussitôt en Macédoine, et retenir Philippe dans ses propres états. L'argent qu'on avait envoyé à Appius Claudius, en Sicile, pour payer ce qu'on devait au roi Hiéron, fut destiné à l'entretien de la flotte et des troupes employées à la guerre de Macédoine. L. Appius le fit porter à Tarente. Hiéron fournit aussi deux cent mille boisseaux de froment et cent mille d'orge.

Pendant que les Romains étaient occupés à ces préparatifs, le vaisseau macédonien qu'on avait pris et envoyé à Rome, s'étant échappé pendant le voyage, retourna en Macédoine. Philippe apprit par là que les ambassadeurs avaient été arrêtés avec les lettres dont ils étaient porteurs. Mais, n'ayant aucune connaissance du traité que les siens avaient fait avec Annibal, ni de la réponse que ceux d'Annibal devaient lui rapporter, il fit partir une seconde ambassade avec les mêmes ordres et les mêmes pouvoirs. Ces seconds ambassadeurs furent plus heureux que les premiers. Ils se rendirent auprès d'Annibal, et rapportèrent sa réponse à Philippe. Mais la campagne finit avant que le roi de Macédoine pût rien entreprendre; tant la prise d'un vaisseau et des ambassadeurs qu'il portait fut un coup important pour Rome, en différant d'une année entière une guerre qui pouvait, dans les conjonctures présentes, lui devenir très-funeste!

Fabius, après avoir expié les prodiges qui l'inquiétaient, passa le Vulturne, et se joignit à son collègue. Alors tous deux firent la guerre de concert aux environs de Capoue, et Fabius reprit de force quelques villes qui s'étaient déclarées pour Annibal.

Pour Nole, les choses y étaient dans la même situation que l'année précédente. Le sénat tenait toujours pour les Romains, et le peuple pour Annibal. On y tramait même le complot de lui livrer la ville après avoir égorgé les premiers citoyens. Mais, pour en empêcher la réussite, Fabius vint occuper le poste de Marcellus au-dessus de Suessule, entre Capoue et l'armée d'Annibal, qui était campée auprès de Tifate; et il envoya le même Marcellus à Nole, avec les troupes qu'il commandait, pour veiller à la conservation de cette ville.

En Sardaigne, T. Manlius ranima la vigueur

des armes romaines, qui avaient beaucoup langui depuis la maladie du préteur Q. Mucius. Manlius mit ses vaisseaux en sûreté dans le port de Carales (aujourd'hui Cagliari)[1]; et, ayant fait prendre les armes à l'équipage, il joignit ces soldats aux troupes qu'il avait reçues du préteur, et composa du tout une armée de vingt mille hommes de pied et de douze cents chevaux. Il eut contre les naturels du pays de fort heureux succès, qui auraient terminé la guerre de Sardaigne, si Asdrubal-le-Chauve, avec sa flotte carthaginoise, que la tempête avait poussée vers les îles Baléares, ne fût arrivé fort à propos pour rassurer les peuples qui étaient sur le point de rentrer sous la domination des Romains. Manlius n'eut pas plus tôt appris l'arrivée de la flotte carthaginoise, qu'il se retira à Carales; ce qui donna à Hampsicoras, général des Sardiens, la facilité de se joindre à Asdrubal. Ce dernier, ayant débarqué ses troupes et renvoyé ses vaisseaux à Carthage, partit avec Hampsicoras, qui connaissait le pays, pour aller piller les terres des alliés du peuple romain. Il se serait avancé jusqu'à Carales, si Manlius ne fût venu au-devant de lui avec son armée, et n'eût arrêté les ravages qu'il faisait dans la campagne. Les deux armées se campèrent assez près l'une de l'autre; ce qui occasionna d'abord plusieurs petits combats, où les deux partis avaient alternativement l'avantage. Enfin, ils en vinrent à une bataille générale qui dura quatre heures. Les Sardiens combattirent mollement à leur ordinaire : ce furent les Carthaginois qui tinrent pendant un temps la victoire douteuse. Enfin, ils lâchèrent pied eux-mêmes lorsqu'ils virent l'armée des Sardiens en déroute et la terre couverte de leurs morts. Manlius, ayant fait avancer l'aile qui avait vaincu les Sardiens, enveloppa les Carthaginois dans le temps qu'ils tournaient le dos. Alors ce fut un carnage plutôt qu'un combat. Il demeura douze mille morts sur le champ de bataille, tant Carthaginois que Sardiens. On en prit environ trois mille six cents, avec vingt-sept drapeaux.

[1] Liv. lib. 23, cap. 40, 41.

Ce qui rendit ce combat plus célèbre et plus mémorable, c'est qu'Asdrubal, qui commandait l'armée ennemie, y demeura lui-même prisonnier avec Magon et Hannon, deux des plus qualifiés d'entre les Carthaginois. Magon était de la famille barcienne, et proche parent d'Annibal. Hannon était l'auteur de la révolte des Sardiens, et, par conséquent, de la guerre qui l'avait suivie. Les généraux sardiens illustrèrent aussi cette victoire des Romains par leurs disgrâces : car Hiostus, fils d'Hampsicoras, fut tué dans le combat; et Hampsicoras, son père, s'étant sauvé par la fuite avec un petit nombre de cavaliers, n'eut pas plus tôt appris la mort de son fils, qui mettait le comble à son infortune, qu'il se donna la mort à lui-même dès la nuit suivante.

Cornus, ville capitale du canton où s'était donnée la bataille, servit de retraite aux autres; mais Manlius l'ayant investie avec son armée victorieuse, s'en rendit maître au bout de quelques jours. A l'exemple de Cornus, les autres villes, qui avaient pris le parti d'Hampsicoras et des Carthaginois, envoyèrent des otages au vainqueur, et se rendirent à lui. Après avoir exigé d'elles de l'argent et des vivres, selon les forces de chacune, il se retira à Carales avec son armée. Il y fit embarquer ses soldats dans les vaisseaux qu'il avait laissés dans le port, et s'en retourna à Rome. Ayant appris au sénat la réduction de la Sardaigne, il remit aux questeurs ou trésoriers l'argent qu'il en rapportait, aux édiles les vivres qui lui restaient, et les prisonniers au préteur Fulvius.

Dans ce même temps, T. Otacilius, étant passé de Lilybée en Afrique avec sa flotte, ravagea les terres des Carthaginois; et de là ayant pris la route de Sardaigne, où il apprenait qu'Asdrubal était passé tout récemment en venant des îles Baléares, il rencontra sa flotte qui retournait en Afrique; et, après un léger combat, il enleva sept vaisseaux, avec les soldats et les matelots qui s'y trouvèrent. La crainte dispersa les autres, comme aurait pu faire une tempête.

Bomilcar fut plus heureux : il aborda à Locres avec une recrue de quatre mille soldats et de quarante éléphants, et avec toutes sortes

de provisions qu'il amenait de Carthage pour l'armée d'Annibal.

Marcellus, qui avait été envoyé à Nole par le consul Fabius, n'y demeurait pas oisif. Il fit des courses sur les terres des Hirpiniens et des Samnites de Caudium[1]; et il mit tellement tout leur pays à feu et à sang, qu'il rappela à ces peuples le souvenir des ravages qu'ils avaient soufferts dans leurs anciennes guerres contre les Romains. Poussés à bout, ils envoyèrent des députés à Annibal pour implorer son secours.

Le chef de l'ambassade, après avoir rappelé les guerres qu'ils avaient autrefois soutenues pendant près de cent ans contre les Romains, après avoir vanté l'ardeur et la fidélité de leur attachement à Annibal, ajouta : « Nous comptions n'avoir rien à craindre de la colère des « Romains tant que nous aurions pour protecteur et pour ami un général aussi puissant et aussi heureux que vous ; et néanmoins, pendant que non-seulement vous « êtes vainqueur et triomphant, mais que, « présent ici en personne, vous pouvez entendre les pleurs et les gémissements de « nos femmes et de nos enfants, et voir les « feux qui consument nos maisons, nous « avons essuyé tout cet été et nous souffrons « encore actuellement des ravages si affreux, « qu'il semble que c'est Marcellus et non Annibal qui a gagné la bataille de Cannes. « Nous résistions autrefois à des consuls et à « des dictateurs, et à de nombreuses armées; « aujourd'hui nous sommes la proie d'une « poignée de soldats, à peine suffisants pour « défendre la ville de Nole, où ils sont en « garnison. Si notre jeunesse, qui sert actuellement dans votre armée, était dans le « pays, elle saurait bien le défendre contre « ces brigands, qui courent çà et là par petits pelotons avec autant de négligence et de « sécurité que s'ils se promenaient aux environs de Rome. Envoyez contre eux un petit « nombre de Numides ; ce sera assez pour les « accabler. Vous ne refuserez point sans doute « votre protection et votre appui à ceux que « vous n'avez pas jugés indignes de votre « amitié et de votre alliance. » Annibal leur[1] répondit obligeamment « qu'il mettrait bientôt les Romains hors d'état de leur nuire. » Puis, leur rappelant en termes emphatiques le souvenir de ses premiers exploits, il les assura « que, comme la bataille de Trasimène « avait eu plus d'éclat que celle de la Trébie, « et qu'ensuite la victoire remportée à Cannes avait obscurci celle de Trasimène, de « même, avant qu'il fût peu, il ferait oublier « celle de Cannes par une autre encore plus « sanglante et plus glorieuse. » Après leur avoir ainsi parlé, il les renvoya comblés de présents. En effet, ayant laissé dans le camp de Tifate un petit nombre de soldats pour le garder, il marcha avec le reste de son armée du côté de Nole, se promettant une facile victoire sur ce que ses alliés lui avaient rapporté de la faiblesse et de la négligence de Marcellus.

Hannon sortit en même temps du pays des Brutiens[1], et vint joindre Annibal avec les soldats et les éléphants que Bomilcar avait amenés de Carthage. Annibal, qui était campé assez près de la ville, ayant examiné tout avec beaucoup de soin, reconnut que ses alliés ne lui avaient fait que de faux rapports, et lui avaient exposé les choses tout autrement qu'elles n'étaient: car Marcellus se conduisait avec beaucoup de prudence, ne sortant que bien accompagné pour aller piller le pays, après avoir fait reconnaître tous les environs et s'être ménagé une retraite en cas qu'il fût attaqué, enfin avec les mêmes précautions que s'il eût eu à combattre contre Annibal lui-même. Et dans l'occasion présente, dès qu'il sut que l'ennemi s'approchait, il tint ses soldats renfermés dans la ville.

Annibal, ayant tenté inutilement de corrompre la fidélité des sénateurs de Nole, répandit ses troupes autour de la ville dans le dessein de l'attaquer en même temps par tous les côtés. Marcellus, le voyant près des murailles, fit sur lui une vigoureuse sortie. Les Carthaginois furent d'abord mis en désordre, et il y en eut quelques-uns de tués. Mais ils se rassurèrent: et les forces étant devenues égales entre les deux partis, on commençait à

[1] Liv. lib. 23, cap. 42, 43.

[1] Liv. lib. 23, cap. 43, 46.

se battre de part et d'autre avec beaucoup de chaleur et d'animosité; et l'action aurait été des plus mémorables, si un orage violent, qui survint tout d'un coup accompagné d'une grosse pluie, n'eût obligé les combattants de se séparer. Environ trente Carthaginois furent tués à cette première attaque: Marcellus ne perdit pas un seul homme. La pluie continua toute la nuit, et dura jusqu'au lendemain assez avant dans la matinée.

Le troisième jour, Annibal envoya une partie de ses troupes au fourrage. Marcellus sortit aussitôt avec son armée en ordre de bataille, et Annibal ne refusa point le combat. Il y avait environ mille pas entre la ville et son camp. Ce fut dans cet espace, qui faisait partie d'une grande plaine dont la ville est environnée de tous côtés, qu'ils combattirent. Les deux armées poussèrent d'abord de grands cris, qui firent revenir au combat, déjà commencé, ceux des fourrageurs carthaginois qui n'étaient pas fort éloignés. Les habitants de Nole offrirent aussi de se joindre aux Romains: mais Marcellus, ayant loué leur zèle, leur ordonna de former un corps de réserve pour le secourir en cas de besoin, et de se contenter en attendant de retirer les blessés de la mêlée sans combattre, à moins qu'il ne leur en donnât le signal.

On ne savait de quel côté pencherait la victoire. Les deux partis, animés par les discours et l'exemple de leurs généraux, combattirent avec beaucoup de chaleur. Marcellus représentait aux siens « que, pour peu qu'ils « fissent d'efforts, ils l'emporteraient bientôt « sur des troupes qu'ils avaient déjà vaincues « trois jours auparavant, qui venaient d'être « chassées tout récemment de devant Cumes « (par le consul Sempronius), et que lui-« même, quoique avec d'autres soldats, avait « battues et mises en fuite l'année précédente « auprès de Nole: que toutes les forces des « Carthaginois n'étaient pas rassemblées, une « grande partie étant dispersée dans la cam-« pagne pour piller: que ceux même qui « combattaient étaient des soldats sans force « et sans vigueur, énervés par les délices de « Capoue, où ils avaient passé tout l'hiver « dans toute sorte d'excès et de débauches; « qu'ils avaient absolument perdu ce courage « et ces forces qui leur avaient fait vaincre « toutes les difficultés du passage des Pyré-« nées et des Alpes; que ce n'était plus que « des restes de ces premiers Carthaginois; « qu'à peine leur était-il demeuré assez de « vigueur pour soutenir le poids de leurs corps « et de leurs armes: que Capoue[1] avait été « pour les Carthaginois ce que Cannes avait « été pour les Romains; que c'était là qu'Au-« nibal avait perdu la valeur de ses soldats, « la vigueur de la discipline militaire, la gloire « qu'il avait acquise par le passé, et toutes les « espérances qu'il pourrait concevoir pour « l'avenir. »

Pendant que Marcellus, pour relever le courage des siens, rabaissait les Carthaginois, Annibal lui-même leur faisait des reproches encore bien plus sanglants. « Je reconnais « bien ici, leur disait-il, les mêmes drapeaux « et les mêmes armes qu'à la Trébie, qu'à « Trasimène, qu'à Cannes, mais je n'y re-« connais pas les mêmes soldats. Quoi! vous « avez de la peine à soutenir le choc d'une « légion et d'un petit corps de Latins com-« mandés par un lieutenant romain, vous à « qui deux consuls, deux armées consulaires, « n'ont jamais pu résister! Voilà déjà deux « fois que Marcellus avec de nouvelles levées « et les bourgeois de Nole nous vient impu-« nément attaquer. Qu'est devenu ce coura-« geux soldat qui coupa la tête au consul « Flaminius après l'avoir renversé de dessus « son cheval? Qu'est devenu celui qui tua « L. Paulus à la journée de Cannes? Est-ce « que vos armes sont émoussées? est-ce que « vos bras sont engourdis? Quel est ce pro-« dige? Quoi! vous, qui étiez accoutumés à « vaincre sans effort des armées beaucoup « plus nombreuses que la vôtre, maintenant « que vous avez l'avantage du nombre vous « ne pouvez résister à une poignée de soldats! « Braves seulement de la langue, vous vous « vantiez de prendre Rome, si l'on vous con-« duisait au pied de ses murailles. Il est main-« tenant question d'une entreprise moins « difficile. Je veux ici mettre à l'épreuve vos

[1] « Capuam Annibali Cannas fuisse. Ibi virtutem bellicam, ibi militarem disciplinam, ibi prætoriti temporis « famam, ibi spem futuri extinctam. » (Liv.)

« courages et vos forces. Emportez cette « place, qui est située au milieu d'une plaine, « sans rivière ni mer qui la défende. Quand « vous vous serez enrichis du butin d'une « ville si opulente, je vous mènerai ou vous « suivrai partout où vous voudrez. »

Ni les reproches, ni les louanges, ne purent leur inspirer du courage. Ils lâchèrent pied partout; et comme la bravoure naturelle aux Romains s'augmentait de moment à autre, tant par les exhortations et les éloges de leur général que par les applaudissements que leur donnaient ceux de Nole du haut de leurs murailles, les Carthaginois prirent ouvertement la fuite, et se retirèrent pleins d'effroi dans leur camp. Les Romains victorieux se mirent aussitôt en devoir de les y aller attaquer; mais Marcellus les fit rentrer dans la ville, où ils furent reçus avec beaucoup de joie et de grandes acclamations, même par le peuple, qui jusque-là avait incliné pour les Carthaginois.

Les Romains tuèrent dans cette journée plus de cinq mille des ennemis, en firent six cents prisonniers, et prirent dix-neuf drapeaux et deux éléphants; il y en eut quatre de tués sur le champ de bataille. Marcellus ne perdit pas mille hommes. Le lendemain il y eut une trêve tacite, pendant laquelle ils enterrèrent leurs morts. Marcellus brûla les dépouilles des ennemis en l'honneur de Vulcain, à qui il avait promis d'en faire le sacrifice.

Le troisième jour après la bataille, douze cent soixante et douze cavaliers, tant espagnols que numides, ou mécontents de quelques mauvais traitements qu'ils avaient reçus, ou dans l'espérance d'un servire plus avantageux chez les Romains, passèrent du camp d'Annibal dans celui de Marcellus. Rien de pareil n'était encore arrivé à Annibal: car, quoiqu'il eût une armée composée de plusieurs nations barbares, et toutes aussi différentes par les mœurs que par le langage, il l'avait pourtant maintenue jusqu'alors en bonne intelligence et dans une étroite union. Ces cavaliers servirent, depuis, les Romains avec beaucoup de zèle et de fidélité. Quand la guerre fut finie, on leur donna, à chacun dans leur pays, des établissements et des terres pour récompense de leurs services. Annibal, ayant renvoyé Hannon dans le pays des Brutiens[1] avec les troupes qu'il en avait amenées, s'en alla dans l'Apulie en quartier d'hiver, et campa aux environs d'Arpi.

Q. Fabius n'eut pas plus tôt appris qu'Annibal était parti pour se rendre dans l'Apulie, qu'il fit transporter des blés de Nole et de Naples dans son camp de Suessule; et, l'ayant fortifié, il y laissa assez de troupes pour le garder pendant l'hiver. Pour lui, il s'en alla du côté de Capoue, et mit tout le pays à feu et à sang. Les habitants, qui comptaient peu sur leurs forces, sortirent néanmoins de leurs murailles, mais ne s'en éloignèrent pas beaucoup, et se postèrent près de la ville, dans un camp bien fortifié. Ils avaient un corps de six mille hommes, mauvaises troupes d'infanterie. La cavalerie était meilleure: c'est pourquoi ils s'en servaient pour harceler l'ennemi.

Parmi les cavaliers de Capoue les plus distingués par leur naissance et leur bravoure, Jubellius Tauréa tenait le premier rang; en sorte que, quand il servait dans les armées romaines, le seul Claudius Asellus, Romain, était capable de lui être comparé. Il poussa donc son cheval vers les escadrons des Romains; et l'ayant longtemps cherché des yeux, comme il vit qu'on était disposé à l'écouter, il demanda à haute voix où était Claudius Asellus; pourquoi, après tant de disputes en paroles sur la bravoure, il ne venait pas décider la querelle les armes à la main? *Que ne se présente-t-il*, disait le fier Campanien, *pour me donner la gloire de le vaincre, ou pour remporter lui-même une glorieuse victoire?* Claudius ayant été informé de ce défi, ne différa qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour obtenir de son général la permission de l'accepter. Aussitôt il prit ses armes; et s'étant avancé hors des portes du camp, il appela Tauréa par son nom, et lui déclara qu'il était prêt à se battre contre lui où il voudrait.

Déjà les Romains, pour être témoins de ce combat, étaient sortis en foule de leur camp; et, du côté des Campaniens, non-seulement leurs retranchements, mais les murailles

[1] C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *la Calabre ultérieure*.

[2] Liv. lib 23, cap. 40-47.

même de la ville étaient garnies de spectateurs, lorsque les deux athlètes, après quelques paroles de fierté et de bravade, fondirent l'un sur l'autre la lance à la main. Mais comme ils étaient en plaine, ayant toute liberté de caracoler, ils éludaient mutuellement leurs coups, et le combat dura longtemps sans qu'ils se portassent de blessures. *Ce sera ici l'affaire de nos chevaux, et non des cavaliers*, dit alors le Campanien, *à moins que nous ne descendions dans ce chemin creux et étroit. Là, n'ayant pas la liberté de nous écarter, nous nous attaquerons de près.* A peine eut-il achevé de parler, que Claudius poussa son cheval dans ce chemin. Mais Jubellius, plus brave de paroles que d'effets, en se servant d'un mot proverbial, *Voilà l'âne dans le fossé*[1], se retira, et disparut. Claudius rentra dans la plaine, fit faire plusieurs tours à son cheval, et, ne trouvant plus d'ennemi, il insulta en vainqueur à la lâcheté de Jubellius, et rentra dans le camp au milieu des applaudissements de toute l'armée romaine.

On demeura ensuite en repos de part et d'autre; et même le consul alla camper plus loin pour donner aux Campaniens le temps de semer, et ne fit aucun dégât sur leurs terres jusqu'à ce que les blés fussent assez grands pour donner du fourrage. Alors il les fit couper et transporter dans son camp de Suessule, qu'il mit en état de servir aux troupes de quartier d'hiver.

Il ordonna au proconsul Marcellus de ne garder à Nole que les soldats dont il avait besoin pour défendre la ville, et de congédier le reste, afin qu'ils ne fussent à charge ni aux alliés, ni à la république.

Semprônius ayant mené ses légions de Cumes à Lucérie, dans l'Apulie, envoya de là le préteur M. Valérius à Brunduse avec l'armée qu'il avait eue à Lucérie, et le chargea de défendre la côte de Salente, de faire toutes les provisions, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour être bien en garde contre Philippe, roi de Macédoine.

Sur la fin de la campagne[1], on reçut des deux Scipions des lettres dans lesquelles ils rendaient compte des heureux succès que leurs armes avaient eus dans l'Espagne; mais ils ajoutaient que leurs armées, tant de terre que de mer, manquaient d'argent, d'habits et de vivres: que, s'il n'y avait point d'argent dans le trésor public, ils trouveraient quelques moyens d'en tirer des Espagnols; mais qu'il fallait absolument leur envoyer le reste de Rome, sans quoi on ne devait pas compter de pouvoir conserver l'armée ni la province. Quand on eut fait la lecture de ces lettres, tout le monde convint et de la réalité des besoins, et de la nécessité d'y pourvoir; mais ils faisaient en même temps réflexion à la quantité de troupes de terre et de mer qu'ils avaient à entretenir, et à la flotte nouvelle qu'il leur faudrait bientôt équiper, s'ils étaient obligés de faire la guerre contre Philippe: « que la Sicile et la Sardaigne, qui payaient « tribut avant la guerre, fournissaient à peine « de quoi entretenir les armées qui les dé- « fendaient: qu'à la vérité les impositions « que l'on mettait sur les citoyens romains et « sur les alliés d'Italie avaient fourni jusque- « là aux dépenses extraordinaires; mais que « le nombre de ceux sur qui on levait ces « deniers était extrêmement diminué par la « perte des grandes armées qui avaient été « battues à Trasimène et à Cannes; et que, « si l'on venait à surcharger le petit nombre « de ceux qui avaient survécu à ces défaites, « ce serait les accabler et les faire périr d'une « autre façon: qu'ainsi, à moins que la répu- « blique ne trouvât du secours dans la géné- « rosité de ceux qui voudraient bien lui « prêter, elle n'avait point de ressources « présentes pour subvenir aux dépenses de la « guerre: que le préteur Fulvius devait as- « sembler le peuple, lui faire connaître les « besoins de l'état[2], et exhorter ceux qui

[1] Ce n'est pas tout à fait le sens du latin. Il n'est pas aisé de faire ici l'application du sens ordinaire de ce proverbe. Tauréa, par ce mot *cantherium*, qui vient de κανθήλιος, *âne*, fait allusion au surnom du Romain, qui était *Asellus*.

[1] Liv. lib. 23, cap. 48

[2] « Indicandas populo publicas necessitates, cohortandosque qui redempturis auxissent patrimonia, ut reipu- « blicæ, ex quâ crevissent, tempus commodarent. » (Liv.)

« avaient gagné du bien dans les entreprises « qu'ils avaient faites à en aider la république, « avec laquelle ils s'étaient enrichis, non en « lui sacrifiant les fonds mêmes, mais en lui « accordant du temps pour le paiement; et à « se charger de fournir à l'armée d'Espagne « les choses qui lui étaient nécessaires, à « condition d'être remboursés les premiers « dès qu'il y aurait de l'argent dans le trésor. »

Le préteur fit ses représentations en pleine assemblée, et indiqua le jour où il devait faire et conclure le marché avec ceux qui entreprendraient de fournir aux armées et à la flotte d'Espagne les habits, les vivres et les autres choses qui leur seraient nécessaires[1]. Ce jour étant arrivé, il se présenta dix-neuf citoyens, en trois compagnies, qui demandèrent, pour se charger de l'entreprise, deux conditions: la première, qu'ils seraient exempts de servir dans les troupes tant que durerait le traité; la seconde, que la république prendrait sur elle toutes les pertes que leurs vaisseaux pourraient essuyer de la part des ennemis et de la tempête. L'un et l'autre leur ayant été accordé, ils acceptèrent le marché. Ainsi l'argent des particuliers fournit à tous les besoins publics. Telles étaient les mœurs de ces heureux temps. Un même esprit de générosité et d'amour de la patrie, répandu également dans les différents ordres de l'état[2], inspirait à tous un zèle vif et ardent pour le salut et la gloire de la république.

Les traitants, au moins dans les commencements, ne firent pas paraître moins d'exactitude et de fidélité à fournir tout ce qui était nécessaire qu'ils avaient témoigné de courage et de confiance à s'en charger; et les troupes furent vêtues et nourries comme elles auraient pu l'être dans les temps où les coffres de la république étaient bien remplis. Lorsque ces convois arrivèrent[3], Asdrubal, Magon et Amilcar, fils de Bolmicar, assiégeaient la ville d'Illiturgis, qui s'était déclarée pour les Romains. Les Scipions passèrent au milieu de ces trois camps ennemis avec de grands efforts, et avec un grand carnage de ceux qui voulurent s'y opposer; et après avoir fait entrer dans la ville de leurs alliés les provisions de bouche dont ils manquaient, et les avoir exhortés à défendre leurs murailles avec le même courage avec lequel ils avaient vu les Romains combattre pour leur intérêt, ils allèrent pour forcer le camp d'Asdrubal, qui était le plus considérable des trois. Les deux autres généraux carthaginois, voyant que c'était là une affaire décisive, marchèrent aussitôt au secours de leur collègue avec leurs deux armées. Étant donc tous sortis de leur camp, ils se trouvèrent soixante mille combattants contre les Romains, qui n'étaient pas plus de seize mille hommes. Cependant la victoire fut si peu douteuse, que les Romains tuèrent plus d'ennemis qu'ils n'avaient eux-mêmes de soldats, firent plus de trois mille prisonniers, et prirent près de mille chevaux, et cinquante-neuf drapeaux. Il resta, outre cela, cinq éléphants sur la place; et les trois camps demeurèrent au pouvoir du vainqueur.

Les Carthaginois, obligés d'abandonner Illiturgis, allèrent pour forcer Indibilis, après avoir recruté leurs armées des sujets de la province, toujours prêts à s'enrôler, pourvu qu'il y eût à gagner pour eux dans la guerre, outre que le pays était alors rempli d'une jeunesse nombreuse. Dans cette occasion, il y eut une seconde bataille avec le même succès que la précédente. Les Carthaginois perdirent treize mille hommes dans le combat même. On leur en prit plus de deux mille, avec quarante-deux drapeaux et neuf éléphants. Ce fut alors que presque tous les peuples d'Espagne embrassèrent le parti des Romains, et cette année il se fit de plus grands exploits dans cette province qu'en Italie.

Dès qu'Hannon[1] fut retourné de la Campanie dans le canton des Brutiens, guidé et secouru par les naturels du pays, il songea à attirer dans son parti les villes grecques qui demeuraient attachées à celui des Romains. La ville de Locres fut forcée de se rendre, mais obtint des Carthaginois une capitulation honorable. Rhége résista et se soutint. Les

[1] Liv. lib. 23, cap. 49.

[2] « Hi mores, eaque caritas patriæ per omnes ordines « velut tenore uno pertinebat. » (Liv.)

[3] Liv. lib. 23, cap. 49.

[1] Liv. lib. 24, cap. 1.

Brutiens, qui s'étaient flattés de piller ces deux villes, mécontents de voir leur espérance frustrée, allèrent avec leurs propres forces assiéger Crotone[1], dans le dessein d'emporter la place de vive force, et de s'en rendre maîtres en leur nom. Crotone avait été autrefois une ville puissante, mais depuis les guerres de Pyrrhus elle était fort déchue de son ancienne opulence. A six milles de la ville était le fameux temple de Junon Lacinie, plus célèbre que la ville même, et pour lequel tous les peuples d'alentour avaient une extrême vénération[2]. Entre beaucoup d'autres richesses, on y voyait une colonne d'or massif. Ces richesses, aussi bien que celles de la ville, étaient un grand appât pour les Brutiens, et les dissensions des habitants leur donnaient lieu d'espérer un heureux succès de leur entreprise. A Crotone, comme dans presque toutes les autres villes de l'Italie, le sénat demeurait fidèle aux Romains, et la multitude était portée à faire alliance avec les Carthaginois. Le peuple ayant livré la ville aux Brutiens, les premiers de Crotone se retirèrent dans la citadelle, qui était très-forte. Les Brutiens, jugeant bien qu'ils ne pouvaient pas la prendre de force, eurent recours à Hannon, qui engagea les assiégés à consentir qu'on les transportât à Locres.

Les Romains et les Carthaginois, qui étaient alors dans l'Apulie, ne s'y tenaient pas en repos, même pendant l'hiver. Le consul Sempronius était campé à Lucérie, et Annibal non loin d'Arpi. Ils se livraient assez souvent, selon que l'un ou l'autre parti en trouvait l'occasion, de légers combats, par le moyen desquels les Romains devenaient de jour à autre plus aguerris, et en même temps plus prudents pour éviter toutes les embûches qu'on pouvait leur dresser.

[1] Liv. lib. 24, cap. 2, 3.
[2] Liv. lib. 24, cap. 2, 3.

LIVRE XVI.

Ce livre renferme tout au plus l'espace de quatre ans, depuis l'an de Rome 537 jusqu'à l'an 540. Il contient principalement l'histoire de Sicile depuis la mort d'Hieron, le siége et la prise de Syracuse par Marcellus, quelques exploits en Espagne et en Italie.

§ I. — Hiéron, fidèle allié des Romains. Sa mort. Eloge de ce prince. Hiéronyme succède à Hiéron. Dessein qu'avait eu Hiéron de rétablir la liberté à Syracuse. Sages précautions qu'il prit en mourant. Andranodore les rend inutiles. Caractère d'Hiéronyme. Conspiration contre ce jeune prince. Il se déclare pour les Carthaginois. Il traite indécemment les ambassadeurs de Rome. Fabius empêche qu'Otacilius, mari de sa nièce, soit nommé consul. Fabius et Marcellus sont nommés consuls, et entrent en charge. Distribution des troupes. Création des censeurs. Matelots fournis par des particuliers. Annibal retourne en Campanie. Les généraux romains se rendent tous à leurs départements. Combat entre Hannon et Gracchus près de Bénévent. Les Romains remportent la victoire. Gracchus accorde la liberté aux esclaves qui portaient les armes sous ses ordres, pour récompenser leur courage. Légère punition des lâches. Joie des victorieux en retournant à Bénévent. Repas que leur donnent les habitants. Nouvel avantage de Marcellus sur Annibal. Sévérité des censeurs à Rome. Preuves admirables de l'amour du bien public dans plusieurs particuliers. Casilin repris par Fabius. Diverses petites expéditions.

Jamais allié ne se montra plus fidéle, plus zélé, plus constant qu'Hiéron II. Pendant l'espace de près de cinquante ans, depuis le commencement de son alliance avec les Romains jusqu'à sa mort, il ne leur manqua en aucune occasion. Sa fidélité fut mise à une rude épreuve après la sanglante bataille de Cannes, qui fut suivie de la défection presque générale des alliés de Rome. Mais le ravage même de ses terres par les troupes carthaginoises, que leur flotte y avait débarquées, ne fut pas capable de l'ébranler[1]. Il eut seulement la douleur de voir que la contagion du mauvais exemple avait pénétré jusque dans sa famille. Il avait un fils nommé Gélon, qui avait épousé Néréide, fille de Pyrrhus; et de ce mariage naquit Hiéronyme, duquel il sera bientôt parlé. Hiéron n'avait eu rien plus à cœur que d'inspirer à son fils les sentiments qu'il avait lui-même pour les Romains; et il lui répétait souvent que tant qu'il leur demeurerait fidèle, il trouverait dans leur amitié des troupes, des richesses[2] et une protection seule capable d'affermir son royaume. Gélon, méprisant la vieillesse de son père, et ne faisant plus de cas de l'alliance des Romains depuis leur dernière disgrâce à Cannes, s'était déclaré ouvertement pour les Carthaginois. Il armait déjà la multitude, et sollicitait les alliés de Syracuse à se joindre à lui; et peut-être aurait-il causé du mouvement dans la Sicile[3],

[1] Liv. lib. 23, cap. 30.

[2] « Si ea fecissem, in vestrâ amicitiâ exercitum, di- « vitias, monimenta regni me habiturum. » (Sall. in *Bello Jugurth.*)

[3] « Movissetque in Siciliâ res, nisi mors adeò oppor- « tuna, ut patrem quoque suspicione aspergeret, ar-

si une mort prompte et imprévue n'avait rompu ses mesures. Elle survint si à propos, qu'elle laissa quelque soupçon, dit Tite-Live, que le père l'avait avancée. Il me semble que ce soupçon ne convient guère au caractère doux et vertueux d'Hiéron. Il ne survécut pas longtemps à son fils[1], et mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, infiniment regretté des peuples. Il avait régné cinquante-quatre ans.

Hiéron ne fut pas un roi puissant : son état ne renfermait qu'à peu près une moitié de la Sicile; mais il fut un grand roi, si nous savons nous former une juste idée de la véritable grandeur. Quand il fut parvenu à la souveraine autorité, sa grande application fut de bien persuader à ses sujets qu'il se croyait placé sur le trône, uniquement pour les rendre heureux. Il songea, non à s'en faire craindre, mais à s'en faire aimer. Il se regarda moins comme leur maître que comme leur protecteur et leur père. Un de ses principaux soins fut d'entretenir et d'augmenter la fertilité naturelle du pays, et de mettre en honneur l'agriculture; ce qu'il considérait comme un moyen sûr de répandre l'abondance dans son royaume. En effet, ce soin, on ne peut trop le répéter, est une des parties les plus essentielles d'une bonne et saine politique, mais qui malheureusement est trop négligée.

Hiéron s'y appliqua entièrement. Il ne jugea pas indigne de la royauté d'étudier par lui-même et d'approfondir les règles de l'agriculture[2]; il se donna même la peine de composer sur cette matière des livres dont la perte doit être regrettée. Mais il envisagea cet objet d'une manière digne d'un roi. Le blé faisait la principale richesse du pays, et le fonds le plus assuré des revenus du prince. Pour établir un bon ordre dans ce commerce, pour assurer et rendre heureuse la condition des laboureurs qui composaient la plus nombreuse partie de l'état, pour fixer les droits du prince qui en tirait son principal revenu, pour obvier aux désordres qui pourraient s'y glisser, et pour prévenir les injustes vexations qu'on s'efforcerait peut-être dans la suite d'y introduire, Hiéron fit des règlements si sages, si raisonnables, si pleins d'équité, et si conformes en même temps aux intérêts du peuple et à ceux du prince, qu'ils devinrent comme le code du pays, et furent toujours observés inviolablement comme une loi sacrée, non-seulement sous son règne, mais dans les temps qui suivirent. Quand les Romains eurent réduit sous leur pouvoir la ville et les états de Syracuse, ils ne lui imposèrent point de nouveaux tributs, et voulurent que toutes choses fussent toujours réglées selon *les lois d'Hiéron*[1], afin que les Syracusains, en changeant de maître, eussent la consolation de ne point changer de police, et de se voir gouvernés encore en quelque sorte, par un prince dont le nom seul leur était toujours fort cher, et leur rendait ces lois infiniment respectables.

C'est par rapport à la sagesse de ce gouvernement que nous n'avons point craint d'appeler Hiéron un grand roi. Il pouvait entreprendre des guerres, gagner des batailles, faire des conquêtes, étendre les bornes de son état; car il ne manquait pas de courage, et il en avait donné de bonnes preuves avant que de monter sur le trône. S'il s'était livré à de folles pensées d'ambition comme autrefois Agathocle, qui, cent ans auparavant, s'était emparé de la souveraine puissance à Syracuse, il pouvait aussi bien que lui porter la guerre en Afrique, avec l'espérance d'un plus heureux succès, surtout lorsque Carthage était aux prises avec Rome. Si une pareille guerre eût réussi, Hiéron passerait pour un héros dans l'esprit de la plupart des hommes. Mais de combien d'impôts aurait-il fallu charger les peuples! combien de laboureurs aurait-il fallu arracher de leurs terres! combien de sang en aurait-il coûté pour remporter ces victoires! et de quelle utilité eussent-elles été pour l'état? Hiéron, qui savait en quoi consiste la solide gloire, mit la sienne à gou-

« mantem eum multitudinem, sollicitantemque socios, « absumpsisset. » (Liv.)

[1] Liv. lib. 24, cap. 4

[2] Plin. lib. 18, cap. 3.

[1] « Decumas lege hieronicâ semper vendendas censuerunt, ut iis jucundior esset muneris illius functio, « si ejus regis, qui Siculis carissimus fuit, non solùm « instituta, commutato imperio, verùm etiam nomen re- « maneret. » (Cic. *Orat. in Verr. de frum.* n. 15.)

verner sagement son peuple et à le rendre heureux. Au lieu de conquérir de nouveaux pays par la force des armes, il chercha à multiplier le sien en quelque sorte, par la culture des terres, en les rendant plus fertiles encore qu'elles n'étaient auparavant, et à multiplier réellement son peuple, par une suite de l'abondance et de la tranquillité dont il le faisait jouir. Or, c'est sans doute dans un peuple nombreux que consistent la véritable force et la véritable richesse d'un état; et il ne peut manquer de le devenir quand les gens de la campagne tirent un fruit raisonnable de leur travail.

Quand on voit Syracuse jouir d'un doux repos par la sage conduite d'Hiéron, et ses sujets occupés tranquillement à cultiver leurs terres comme dans le temps d'une pleine paix, pendant qu'autour d'eux tout retentit du tumulte affreux des armes, et qu'une violente et cruelle guerre agite l'Afrique, l'Italie, et une partie même de la Sicile, peut-on ne pas s'écrier avec admiration : Heureux le peuple qu'un sage roi conduit ainsi! et plus heureux encore le roi qui fait le bonheur de ses peuples, et qui trouve le sien dans son devoir! Supposons, au contraire, ce même Hiéron entrant victorieux, après plusieurs campagnes, dans sa capitale au milieu des acclamations publiques, mais trouvant à son retour les peuples malheureux, épuisés par les impôts, réduits à une affreuse pauvreté, et les terres négligées pour la plupart, plusieurs même abandonnées pendant l'absence des laboureurs; tristes suites des longues guerres, mais presque toujours inévitables : s'il lui reste quelque sentiment d'humanité, peut-il être sensible à une gloire qui coûte si cher à son peuple, et ne pas détester des lauriers teints des larmes et du sang de ses sujets?

L'amour d'Hiéron pour la paix ne l'empêchait point de se précautionner contre les ennemis qui pouvaient entreprendre de la troubler. Il ne songeait point à attaquer, mais il se mettait en état de se bien défendre. Il avait une flotte nombreuse et bien équipée. Nous verrons bientôt les préparatifs étonnants qu'il avait faits pour mettre Syracuse en état de soutenir un long siége : ce qui marque qu'en prince sage et prévoyant il avait préparé pendant la paix tout ce qui pouvait être utile pour la guerre [1].

On n'entend point parler dans la vie d'Hiéron d'aucune magnificence ni pour les bâtiments, ni pour les ameublements et les équipages, ni pour la table. Ce n'est pas que ce prince manquât de richesses pour satisfaire à ce goût, fort commun à Syracuse, s'il l'avait eu; mais il savait en faire un meilleur usage, et plus digne d'un roi. La somme de cent talents (cent mille écus) qu'il envoya aux Rhodiens, et les présents qu'il leur fit après ce grand tremblement de terre qui avait ravagé leur île et renversé le fameux colosse, sont des marques illustres de sa libéralité et de sa magnificence. Une prudente économie le mettait en état d'aider puissamment ses alliés. Nous l'avons vu, dans des temps de besoin, fournir avec joie et empressement l'armée des Romains de vivres et d'habits, sans autre vue que de leur témoigner l'estime et la reconnaissance dont son cœur était pénétré à leur égard. Il est vrai que la générosité romaine ne souffrait pas que cette libéralité demeurât gratuite : mais elle l'était autant qu'il dépendait de lui, et dès là il en avait tout le mérite.

Ce qui met le comble, ce me semble, aux louanges dues à ce prince, c'est son attache constante et immuable au parti des Romains dans leurs disgrâces mêmes, et en particulier lorsque, ayant perdu la bataille de Cannes, ils paraissaient ruinés sans ressource. Dans ces moments décisifs, une vertu commune hésite, délibère, consulte, écoute et pèse les raisons spécieuses que la prudence humaine lui suggère pour ne pas prendre son parti si promptement. Une grande âme regarde ce simple doute et ce délai presque comme une infidélité déjà formée. Hiéron sent bien qu'il risque tout en se déclarant hautement pour les Romains dans une telle conjoncture; mais il ferme les yeux au péril, et ne consulte que le devoir et l'honneur. Les conquêtes et les victoires les plus éclatantes peuvent-elles entrer en parallèle avec une telle disposition? Nous ne connaissons point les hommes, quand nous ne les connaissons que par des actions éclatantes; ils

[1] In pace, ut sapiens, aptârit idonea bello.
(HORAT. lib. 2, sat. 2, v. 3.)

sont encore cachés et inconnus à notre égard, quand leur cœur est un mystère pour nous. C'est par la bonté de ce cœur, par sa droiture, par sa fidélité, qu'on commence à savoir ce qu'ils sont. Nous sommes dans le cœur tout ce que nous sommes. Or il me semble que celui d'Hiéron se montre ici et se déclare d'une manière qui lui doit faire beaucoup d'honneur.

La mort de ce prince causa de grandes révolutions dans la Sicile. Le royaume était tombé entre les mains d'Hiéronyme, son petit-fils [1]. Ce prince n'était encore qu'un enfant [2], qui, bien loin de pouvoir résister à la séduction de la puissance souveraine et soutenir le poids du gouvernement, n'était pas capable de porter comme il faut celui de sa propre liberté, et de se conduire lui-même. Ses tuteurs, et ceux qu'on avait chargés de son éducation, au lieu de s'opposer aux vices auxquels il était naturellement porté, l'y précipitèrent encore davantage, afin d'avoir toute l'autorité sous son nom. On vit alors combien il est important [3] pour le bonheur d'un état qu'un prince qui commence à régner encore jeune ne soit environné que de personnes capables de lui inspirer des sentiments et des principes dignes d'un roi, et quel malheur c'est quand la flatterie s'empare dès lors de ses oreilles et de son cœur.

Hiéron avait eu dessein, sur la fin de ses jours, de remettre Syracuse en liberté, pour empêcher qu'un royaume qu'il avait acquis et affermi par son courage et par sa prudence ne fût entièrement ruiné en devenant le jouet du caprice et des passions d'un jeune roi. Mais les princesses ses deux filles s'opposèrent de toutes leurs forces à un dessein si sage, dans l'espérance que le jeune prince n'aurait que le titre de roi, et qu'elles en auraient toute l'autorité avec leurs maris Andranodore et Zoïppe, qui tiendraient le premier rang entre ses tuteurs. Il n'était pas aisé à un vieillard nonagénaire de tenir contre les caresses et les artifices de deux femmes qui l'obsédaient jour et nuit [1], de conserver toute la liberté de son esprit au milieu de leurs insinuations pressantes et assidues, et de sacrifier avec courage l'intérêt de sa famille à celui du public.

Tout ce qu'il fit pour éviter, autant qu'il lui était possible, les maux qu'il prévoyait, fut de nommer à Hiéronyme quinze tuteurs, qui devaient former son conseil. Il les conjura en mourant de ne jamais se départir de l'alliance avec les Romains, à laquelle il avait été inviolablement attaché pendant cinquante ans, et d'apprendre au jeune prince, leur pupille, à marcher sur ses traces, et à suivre les maximes dans lesquelles il avait été élevé.

Dès que le roi eut rendu les derniers soupirs, les tuteurs qu'il avait nommés à son petit-fils convoquèrent l'assemblée du peuple, lui présentèrent le jeune prince, et firent lecture du testament. Un petit nombre de gens, apostés exprès pour y applaudir, battirent des mains, et jetèrent des cris de joie. Tout le reste, dans une consternation égale à celle d'une famille à qui la mort vient d'enlever un bon père, garda un morne silence, qui marquait assez et leur douleur de la perte qu'ils venaient de faire, et leurs craintes pour l'avenir. On fit ensuite les funérailles d'Hiéron [2], qui furent plus honorées par les regrets et les larmes de ses sujets que par les soins et le respect de ses proches pour sa mémoire.

Le premier soin d'Andranodore fut d'écarter tous les autres tuteurs, en leur déclarant que le prince était en âge de gouverner par lui-même. Hiéronyme avait alors près de quinze ans; ainsi Andranodore, se démettant le premier de la tutelle qui lui était commune avec plusieurs collègues, réunit dans sa seule personne tout leur pouvoir. Les dispositions les plus sages des princes mourants sont sou-

[1] Liv. lib 24, cap. 4.

[2] « Puerum, vixdùm libertatem, nedùm dominatio« nem, modicè laturum. »

[3] « Pertinere ad utilitatem reipublicæ, occurrere illi « quos senatus innocentissimos habeat, qui honestis ser« monibus aures (principis) imbuant. » (TACIT. *Hist.* IV, 7.)

« Properant occupare principem adhuc vacuum » (Ibid. V, 1.)

[1] « Non facile erat nonagesimum jam agenti annum, « circumsesso dies noctesque muliebribus blanditiis, li« berare animum, et convertere ad publicam privata « curam. » (Liv.)

[2] « Funus fit regium, magis amore civium et caritate, « quam curâ suorum celebre. » (Liv.)

vent peu respectées après leur mort, et rarement exécutées.

Le meilleur prince du monde et le plus modéré [1], succédant à un roi aussi chéri de ses sujets que l'avait été Hiéron, aurait eu bien de la peine à les consoler de la perte qu'ils venaient de faire. Mais, comme si Hiéronyme eût cherché par ses vices à le faire encore plus regretter, il ne fut pas sitôt monté sur le trône, qu'il fit connaître combien toutes choses étaient changées. Ni le roi Hiéron, ni Gélon son fils, pendant tant d'années, ne s'étaient jamais distingués du reste des citoyens par leur habillement, ni par aucune parure qui sentît le faste. Ici l'on vit paraître tout d'un coup Hiéronyme revêtu de pourpre, le front ceint du diadème, environné d'une troupe de gardes armés. Quelquefois même il affectait d'imiter Denys le tyran, en sortant comme lui du palais sur un char tiré par quatre chevaux blancs. Tout le reste répondait à cet équipage [2] : un mépris marqué de tout le monde, des oreilles fières et dédaigneuses, une affectation à ne dire que des choses désobligeantes; un abord difficile, et qui le rendait presque inaccessible non-seulement aux étrangers, mais à ses tuteurs mêmes; un raffinement pour trouver de nouvelles débauches, une cruauté qui allait jusqu'à éteindre en lui tout sentiment d'humanité. Ce caractère odieux du jeune roi jeta une si grande frayeur dans les esprits, que quelques-uns de ses tuteurs se donnèrent eux-mêmes la mort, ou se condamnèrent à un exil volontaire.

Trois hommes seulement, Andranodore et Zoïppe, tous deux gendres d'Hiéron, et un certain Thrason, avaient les entrées plus libres auprès du jeune roi. Il les écoutait peu sur tout le reste; mais, comme les deux premiers étaient ouvertement déclarés pour les Carthaginois, et le troisième pour les Romains, cette différence de sentiments, et les disputes souvent très-vives qui en étaient la suite, attiraient sur eux l'attention du prince.

Il arriva, à peu près dans ce temps-là, qu'on découvrit une conjuration contre la vie d'Hiéronyme [1]. On dénonça un des principaux conjurés, nommé *Théodote*. Appliqué à la question, il avoua le crime pour ce qui le regardait; mais la violence des supplices les plus cruels ne fut pas capable de lui faire trahir ses complices. Enfin, comme s'il eût cédé à la force des tourments, il chargea les meilleurs amis du roi, quoique innocents, entre lesquels il nomma Thrason, comme le chef de toute l'entreprise, ajoutant qu'ils n'auraient eu garde de s'y engager s'ils n'avaient eu à leur tête un homme d'un aussi grand crédit. La chaleur que celui-ci avait toujours fait paraître pour le parti des Romains rendit la déposition de Théodote vraisemblable; ainsi il fut sur-le-champ exécuté avec ceux qu'on lui avait donnés pour complices, qui n'étaient pas moins innocents que lui. Pendant qu'on fit souffrir à Théodote les tourments les plus rigoureux, aucun de ses complices ne se cacha ni ne prit la fuite, tant ils comptèrent sur sa fidélité et sa constance, et tant il eut lui-même de force pour garder un tel secret! Ainsi, par un événement des plus rares et des plus singuliers, une conspiration découverte ne fut pas pour cela une conspiration manquée, et ne laissa pas de réussir, comme nous le verrons bientôt.

La mort de Thrason, qui seul était le lien et le nœud de l'alliance avec les Romains, laissa le champ libre aux partisans des Carthaginois. On envoya des ambassadeurs à Annibal pour traiter avec lui [2]; et de son côté il envoya vers Hiéronyme un jeune Carthaginois de qualité, nommé comme lui Annibal, à qui il joignit Hippocrate et Épicyde, nés à Carthage d'une mère carthaginoise, mais originaires de Syracuse, dont leur aïeul avait été exilé. Après le traité conclu avec Hiéronyme, le jeune officier retourna vers son général; les deux autres demeurèrent auprès du roi avec la permission d'Annibal. Le roi envoya ses am-

[1] « Vix quidem ulli bono moderatoque regi facilis erat « favor apud Syracusanos, succedenti tantæ caritati Hie« ronis. Verùm enim verò Hieronymus, velut suis vitiis « desiderabilem efficere vellet avum, primo statim con« spectu, omnia quam disparia essent, ostendit. »

[2] « Hunc tam superbum apparatum habitumque con« venientes sequebantur mores : contemptus omnium, « superbæ aures, contumeliosa dicta; rari aditus, non « alienis modò, sed tutoribus etiam : libidines novæ, in« humana crudelitas. »

[1] Liv. lib. 24, cap. 5.

[2] Liv. liv. 24, cap. 6.

bassadeurs à Carthage pour rendre le traité plus authentique. Les conditions étaient, « qu'après qu'ils auraient chassé les Romains « de la Sicile, sur quoi le jeune prince comp- « tait comme sur une chose assurée, le fleuve « Himéra, qui partage presque toute l'île, « séparerait la province des Carthaginois de « son royaume. » Hiéronyme, enflé des louanges de ses flatteurs, demanda même, quelque temps après, « qu'on lui cédât toute la Sicile, « laissant aux Carthaginois, pour leur part, « l'Italie. » La proposition parut folle et téméraire à Annibal, comme elle l'était en effet; mais il dissimula, ne songeant qu'à tirer le jeune roi du parti des Romains. Comment l'expérience de tous les siècles et de toutes les nations n'apprend-elle point aux princes ce qu'ils doivent penser des flatteurs?

Sur le premier bruit de ce traité, Appius, préteur de Sicile, envoya des ambassadeurs à Hiéronyme pour renouveler l'alliance que les Romains avaient eue avec son aïeul. Ce prince, affectant un orgueil ridicule et déplacé, les reçut avec un air dédaigneux, « en leur deman- « dant d'un ton moqueur ce qui s'était passé à « la journée de Cannes : que les ambassadeurs « d'Annibal en racontaient des choses in- « croyables, qu'il était bien aise d'en savoir « la vérité par leur bouche, afin de se déter- « miner sur le choix de ses alliés. » Les Romains lui répondirent qu'ils reviendraient quand il aurait appris à recevoir sérieusement des ambassadeurs, et se retirèrent.

Hiéronyme ignorait sans doute que la raillerie ne convient point à un prince, surtout une raillerie offensante et injurieuse, et cela au milieu des affaires les plus graves et les plus importantes. Mais il n'écoutait que son orgueil, et s'applaudissait apparemment, parmi ses flatteurs, sur ce langage, où il trouvait une hauteur digne d'un grand roi. Tout le reste de sa conduite était du même caractère. Bientôt sa cruauté et les autres vices auxquels il se livrait aveuglément, lui attirèrent une fin malheureuse. Ceux qui avaient formé la conspiration dont il a été parlé, suivirent leur plan, et, ayant trouvé une occasion favorable, ils le tuèrent dans un voyage qu'il faisait de Syracuse au pays, et dans la ville des Léontins. Voilà où se termina un règne très-court, mais rempli de désordres, d'injustices et de violences.

Appius, qui prévoyait les suites de cette mort, donna avis de tout au sénat, et prit toutes les précautions nécessaires pour conserver la partie de la Sicile qui appartenait aux Romains. J'omets toutes les violences qu'Hippocrate et Épicyde exercèrent à Syracuse, le meurtre funeste des princesses issues d'Hiéron, la servitude où se trouvèrent réduits les malheureux habitants de cette ville[1], forcés malgré eux à devenir les ennemis de Rome. J'ai traité ailleurs ces matières avec beaucoup d'étendue; je me bornerai ici à ce qui regarde proprement les Romains.

Sur la fin de cette année, le consul Q. Fabius[2] prit le chemin de Rome pour y présider à l'élection des magistrats de l'année suivante; et, ayant indiqué l'assemblée du peuple pour le premier jour convenable, tout en arrivant il se rendit dans le Champ-de-Mars sans entrer dans la ville. Là, comme les jeunes gens de la centurie Aniensis[3], à laquelle il était échu par sort de donner la première son suffrage, nommaient T. Otacilius avec M. Æmilius Régillus pour consuls, Fabius fit faire silence, et parla de la sorte : « Si nous avions « la paix en Italie, ou que nous fussions en « guerre avec un général qui ne fût pas capable « de profiter de notre négligence, je regarde- « rais comme ennemi de votre liberté quicon- « que voudrait se rendre le censeur du choix « qu'il vous plaît de faire; mais, comme nos « généraux n'ont point fait de faute pendant « cette guerre, et contre l'ennemi que nous « avons à combattre, qui n'ait attiré quelque « grand malheur à la république, vous ne « devez pas employer moins de précaution « ni vous tenir moins sur vos gardes, quand « vous êtes prêt de donner vos suffrages pour nommer des consuls, que quand vous êtes sur le point de donner bataille aux en- « nemis. Chacun de vous doit pour lors se « dire à lui-même : c'est pour entrer en lice « contre Annibal que je vais nommer un con-

[1] Hist. anc. tom. II, pag. 67.
[2] Liv. lib. 24, cap. 8.
[3] Chaque centurie était double. Il y avait toujours deux centuries correspondantes, l'une des jeunes, l'autre des anciens, lesquelles portaient le même nom.

« sul. Quelques précautions que nous prenions dans ce choix, Annibal a toujours « de grands avantages sur nous; il est dans « l'exercice continuel du commandement des « armées; son autorité n'est point renfermée « dans de certaines bornes, ni attachée à un « certain temps: il n'est point obligé de prendre la loi de personne; il décide en souverain dans toutes les occasions, selon que les « conjonctures lui paraissent le demander : « il n'en est pas de même de nos consuls; ils « sont mis en place subitement, ils n'y sont « que pour une année. A peine commencent-« ils à être au fait et à entamer les affaires, « que leur temps finit et qu'on leur envoie « un successeur. Ces réflexions supposées, « considérons maintenant quels sont ceux « qu'on vient de nommer. M. Æmilius Régillus est prêtre de Romulus, en sorte que « nous ne saurions ni l'éloigner de Rome, « ni l'y retenir, sans préjudicier aux affaires « de la religion, ou à celles de la guerre. Pour « T. Otacilius, il a épousé la fille de ma sœur, « et en a des enfants; mais, vos bienfaits, « messieurs, soit envers mes ancêtres, soit « envers moi-même, m'ont appris à ne point « préférer les intérêts de ma famille à ceux « de la république. Quand la mer est calme, « il n'y a personne qui ne puisse conduire le « vaisseau; mais lorsqu'il s'est élevé une furieuse tempête, et que le navire est devenu « le jouet des flots et des vents, c'est alors « qu'on a besoin d'un homme de tête et de « courage, d'un pilote habile et expérimenté. « Nous ne navignons pas sur une mer tranquille; plus d'un orage a déjà été sur le « point de nous submerger : c'est pourquoi « nous ne saurions trop prendre de précautions pour bien choisir un homme capable « de nous conduire au port. Nous vous avons « mis à l'épreuve, Otacilius, dans des emplois « moins considérables, dont vous ne vous êtes « pas assez bien acquitté pour nous engager « à vous en confier de plus importants. La « flotte que vous avez commandée cette année avait trois objets : elle devait ravager « les côtes d'Afrique, mettre celles d'Italie en « sûreté, et empêcher surtout qu'on n'envoyât de Carthage à Annibal des secours « d'argent, d'hommes et de vivres. Elevez « Otacilius au consulat, messieurs, s'il a « rempli, je ne dis pas toutes ces vues, mais « une seule. Si, au contraire, pendant qu'il « a été chargé du commandement de la flotte, « Annibal a reçu tout ce qu'on lui a envoyé « de Carthage, avec autant de sûreté que si « la mer eût été entièrement libre; si les « côtes d'Italie ont été plus infestées cette « année que celles d'Afrique, à quel titre « Otacilius pourrait-il prétendre qu'on dût « le choisir, préférablement à tout autre, « pour commander contre Annibal? Si vous « étiez consul, Otacilius, je penserais qu'à « l'exemple de nos ancêtres, nous devrions « créer un dictateur; et vous n'auriez pas lieu « de vous étonner ni d'être fâché qu'il se « trouvât dans la république un meilleur général que vous ne l'êtes. Personne n'est « plus intéressé que vous à ne vous point « trouver chargé d'un fardeau qui vous accablerait. Je reviens au point d'où je suis « parti. Il résulte de tout ce discours, messieurs, que nous ne pouvons apporter trop « d'attention au choix de nos consuls. Ce « n'est qu'avec peine que je vous rappelle ici « le souvenir de Trasimène et de Cannes; « mais, pour éviter de pareils malheurs, il « est bon de se remettre quelquefois ces « exemples devant les yeux. Héraut, citez la « centurie Aniensis pour donner de nouveau « son suffrage. »

T. Otacilius fit beaucoup de bruit, et reprocha avec beaucoup de hauteur à son oncle qu'il voulait se faire continuer dans le consulat. Mais Fabius ordonna à ses licteurs de s'approcher d'Otacilius : et, comme il n'était point entré dans la ville, étant tout d'un coup venu dans le lieu où se tenaient les assemblées, il l'avertit de prendre garde que les haches, marque du droit de vie et de mort, se portaient encore devant lui. C'était faire entendre à Otacilius qu'il y allait pour lui de la vie à continuer ses cris séditieux. Il se tut; et la centurie Aniensis étant revenue aux suffrages, nomma Fabius et Marcellus consuls [1]. C'était le quatrième consulat de Fabius, et le troi-

[1] On ne portait point les haches devant les consuls quand ils étaient dans la ville. C'était Valérius Publicola qui avait introduit cette coutume.

sième de Marcellus, en comptant celui auquel il avait été nommé, mais qu'il avait eté obligé d'abdiquer. Toutes les autres centuries furent du même avis, sans qu'il y eût aucune variété de sentiment. On procéda ensuite à l'élection des prêteurs. Pour consoler Otacilius d'avoir manqué le consulat, on le créa préteur pour la seconde fois. Q. Fulvius Flaccus, qui était actuellement revêtu de cette charge, fut continué. Les deux autres furent Q. Fabius, fils du consul, qui était actuellement édile curule, et P. Cornélius Lentulus. Après la nomination des préteurs, le sénat ordonna par un décret que Q. Fulvius, sans tirer au sort, aurait le département de préteur de la ville; et que ce serait lui, par conséquent, qui commanderait dans Rome en l'absence des consuls.

Nous venons de voir un rare exemple, et d'une merveilleuse docilité de la part de la jeunesse d'une centurie qui renonce à son premier choix sans hésiter, sur l'avis d'un sage consul; et d'une généreuse fermeté de la part de Fabius, qui oublie les considérations du sang et de la proximité, et n'est attentif qu'aux intérêts de la république. Mais ce qui paraît le plus admirable dans ce consul, c'est d'avoir eu le courage de s'élever au-dessus des bruits populaires et des soupçons fâcheux qu'on pouvait former contre lui, en jugeant qu'il ne donnait l'exclusion à son neveu que pour se faire nommer lui-même consul à sa place. Une grande âme, qui connaît ses dispositions intérieures, et qui sait qu'elles sont connues, ne craint point un pareil reproche; et, quand il y aurait lieu de le craindre, elle en fait le sacrifice à son amour pour la patrie, et à son devoir. En effet, ç'aurait été la trahir, en quelque sorte, que de garder le silence dans une telle conjoncture. Tout le monde généralement rendit justice à Fabius[1]. On disait que, le besoin des affaires demandant qu'on mît à la tête des armées le plus habile général qu'il y eût alors dans la république, ce grand homme, ne pouvant se dissimuler à lui-même qu'il était ce général nécessaire à l'état, avait mieux aimé s'exposer à l'envie que cette démarche insolite et irrégulière pouvait lui attirer, que de négliger les intérêts de sa patrie.

[1] « Tempus ac necessitas belli, ac discrimen rerum « faciebant, ne quis aut in exemplum exquireret, aut suspectum cupiditatis imperii consulem haberet. Quin « laudabant potiùs magnitudinem animi, quòd, quum « summo imperatore esse opus reipublicæ sciret, seque « eum haud dubiè esse, minoris invidiam suam, si qua « ex re oriretur, quàm utilitatem reipublicæ, fecisset. » (Liv.)

Près de quatre-vingts ans auparavant[1], un autre Fabius avait signalé son zèle pour le bien public, dans une occasion qui a quelque ressemblance avec ce qui vient d'être rapporté; c'est Q. Fabius Maximus Rullus. Voyant les centuries disposées à nommer pour consul son fils Q. Fabius Gurgès, il s'opposa autant qu'il put à cette nomination, non qu'il crût que son fils manquât de mérite pour remplir dignement cette place; mais il représenta au peuple qu'il était contre le bon ordre de mettre si souvent la première dignité de l'état dans une même famille. Or, son bisaïeul, son aïeul, son père, l'avaient exercée à diverses reprises, et lui-même avait été cinq fois consul. Le peuple n'eut point d'égard à son opposition. Mais Fabius, renonçant à la tendresse paternelle, eut tout l'honneur d'un sacrifice qui devait lui coûter cher.

Il y eut cette année deux inondations très-considérables. Le Tibre, s'étant débordé dans les campagnes, abattit plusieurs édifices, et fit périr un grand nombre d'hommes et d'animaux.

Q. FABIUS MAXIMUS. IV[2]
M. CLAUDIUS MARCELLUS. III.

Cette année, qui était la cinquième de la guerre de Carthage, Fabius et Marcellus, ayant pris possession du consulat[3], attirérent sur eux les yeux et l'attention de tous les citoyens. Il y avait longtemps qu'on n'avait vu en place deux consuls d'un si rare mérite. Le sénat, s'étant assemblé, continua dans leurs emplois tous ceux qui avaient actuellement quelque commandement. Il ordonna aussi qu'on entretiendrait cette année dix-huit légions; que les consuls en prendraient chacun deux sous leurs

[1] Val. Max. lib. 4. cap. 1. — An. R. 538; av. J. C. 214
[2] Liv. lib. 24, cap. 9.
[3] Liv. lib. 24, cap. 11.

ordres ; qu'il y en aurait deux dans chacune des provinces de Gaule, de Sicile et de Sardaigne ; que le préteur Q. Fabius en commanderait deux dans l'Apulie ; que Ti. Gracchus demeurerait aux environs de Lucérie avec les deux qu'on avait formées des esclaves qui s'étaient enrôlés volontairement ; qu'on en laisserait une au proconsul C. Terentius Varron dans le canton de Picène ; une à M. Valérius, pour s'en servir aux environs de Brunduse, où il était avec une flotte, et que les deux dernières resteraient à Rome pour la garder. Les consuls eurent ordre d'équiper un nombre de vaisseaux qui, joints à ceux qui étaient dans le port de Brunduse et dans les rades voisines, formassent pour cette année une flotte de cent cinquante navires.

Q. Fabius tint les assemblées pour la création des censeurs. M. Atilius Régulus, et P. Furius Philus furent élevés à cette dignité.

Comme on manquait de matelots, les consuls, en vertu d'un decret du sénat, ordonnèrent que le citoyen qui, ou lui, ou son père, aurait été enregistré par les censeurs L. Æmilius et C Flaminius comme possédant en fonds depuis deux mille cinq cents livres jusqu'à cinq mille livres, ou qui dans la suite aurait acquis ce bien, fournirait un matelot payé pour six mois ; que celui qui aurait au-dessus de cinq mille livres jusqu'à quinze mille en fournirait trois avec la paye d'une année entière ; que celui qui aurait au-dessus de quinze mille livres jusqu'à cinquante mille en donnerait cinq ; que celui qui aurait au-dessus de cinquante mille livres en donnerait sept ; enfin, que les sénateurs en fourniraient huit avec la paye d'une année. Les matelots qui furent levés en vertu de cette ordonnance, ayant été armés et équipés par leurs maîtres, s'embarquèrent avec du biscuit pour trente jours. Ce fut pour la première fois que la flotte des Romains fut fournie de matelots aux dépens des particuliers.

Ces préparatifs [1], beaucoup plus considérables qu'ils n'avaient jamais été, firent craindre aux habitants de Capoue que la campagne ne s'ouvrît cette année par le siége de leur ville. C'est pourquoi ils envoyèrent des ambassadeurs à Annibal pour le prier de faire approcher son armée de Capoue, en lui représentant « qu'on « levait à Rome des armées pour l'assiéger ; « et que, de toutes les villes qui avaient abandonné le parti des Romains, il n'y en avait « point contre laquelle ils fussent plus irrités. » La consternation avec laquelle ils portèrent cette nouvelle à Annibal obligea ce général de se hâter pour prévenir les Romains. Ainsi, étant parti d'Arpi, il vint se camper à Tifate, dans son ancien camp, au-dessus de Capoue. Ensuite, ayant laissé un corps de Numides et d'Espagnols pour la garde de son camp et pour celle de Capoue, il s'approcha de Pouzzoles (*Puteoli*) pour tâcher de s'en rendre maître.

Fabius n'eut pas plutôt appris qu'Annibal avait quitté Arpi pour retourner dans la Campanie, qu'il partit pour se mettre à la tête de son armée, marchant jour et nuit avec une extrême diligence. Il ordonna en même temps à Ti. Gracchus de quitter Lucérie, et de venir avec ses troupes du côté de Bénévent, et au préteur Q. Fabius son fils d'aller prendre la place de Gracchus auprès de Lucérie. En même temps deux préteurs partirent pour la Sicile, P. Cornélius pour se rendre à son armée, Otacilius pour aller prendre le commandement de sa flotte et veiller à la sûreté des côtes. Tous enfin se rendirent à leurs départements : et ceux qu'on avait continués dans leurs emplois eurent ordre de rester dans les postes où ils étaient l'année précédente.

Ce fut en ces temps-ci que commença la négociation entre Annibal et les Tarentins, qui aboutit enfin à la prise de Tarente. Cinq jeunes gens des plus illustres familles de cette ville vinrent trouver Annibal, et lui firent espérer que cette ville se rendrait à lui dès qu'il en aurait fait approcher ses troupes. Elle était fort à sa bienséance pour y faire aborder Philippe, en cas qu'il vînt en Italie. Il leur promit de marcher au plus tôt de ce côté, les exhortant cependant à mettre toutes choses en état, de leur part, pour faire réussir l'entreprise. Il resta quelque temps en Campanie, et fit de nouvelles tentatives sur Pouzzoles et sur Nole, mais aussi inutiles que les premières.

Hannon et Ti. Gracchus étaient partis, comme de concert, le premier du pays des Brutiens, avec un corps considérable d'infan-

[1] Liv. lib. 24.

terie et de cavalerie, et l'autre de son camp de Lucérie pour s'approcher de Bénévent. Le Romain entra d'abord dans la ville; mais, ayant appris qu'Hannon était campé à trois milles de là sur les bords du Calare, et qu'il faisait le dégât dans les campagnes voisines, il sortit aussi de Bénévent[1]; et, s'étant campé environ à mille pas de l'ennemi, il assembla ses soldats pour les haranguer. La plupart étaient des esclaves, qui, depuis deux ans entiers qu'ils étaient dans le service, aimaient mieux mériter leur liberté par des actions que de la demander par des paroles. Il s'était pourtant aperçu, en sortant des quartiers d'hiver, de quelques murmures confus. Ils s'étaient plaints d'un si long esclavage, se demandant les uns aux autres s'ils ne se verraient jamais libres. Gracchus prit de là occasion d'écrire au sénat pour lui faire connaître ce qu'ils méritaient plutôt que ce qu'ils demandaient. Il lui représenta « qu'ils avaient servi jusque-là avec autant de « fidélité que de courage, et que, pour être de « bons et vrais soldats, il ne leur manquait que « la liberté. » Le sénat l'avait laissé le maître de faire là-dessus tout ce qu'il jugerait le plus à propos pour le bien de la république.

Avant donc que d'en venir aux mains avec les ennemis, il déclara à ses soldats « que le « temps était venu d'obtenir cette liberté qu'ils « désiraient depuis si longtemps et avec tant « d'ardeur : que dès le lendemain il combat- « trait l'ennemi en rase campagne; que là, « sans craindre d'embûches, on aurait lieu de « faire paraître son courage et sa bravoure : « que quiconque lui apporterait la tête d'un « ennemi recevrait sur-le-champ la liberté « pour récompense; mais qu'il punirait du « supplice des esclaves ceux qui lâcheraient « pied et abandonneraient leur poste : que « leur sort était entre leurs mains; qu'ils « avaient pour caution de sa promesse non- « seulement sa parole, mais l'autorité du con- « sul Marcellus et celle de tout le sénat, qu'il « avait consultés sur cet article, et qui l'a- « vaient laissé le maître de tout. » Il leur fit la lecture des lettres de Marcellus et de l'arrêt du sénat. Ils poussèrent aussitôt des cris de joie, et, tous, d'un commun accord, demandaient fièrement qu'on les menât contre l'ennemi, et qu'on leur donnât sur-le-champ le signal du combat. Gracchus les congédia après leur avoir promis la bataille pour le lendemain. Alors, pleins de joie, surtout ceux que la seule action du jour suivant devait tirer de la servitude, ils passèrent le reste de la journée à préparer leurs armes et à les mettre en état de bien seconder leur courage.

Le lendemain, dès qu'on eut donné le signal, ils s'assemblèrent les premiers autour de la tente de Gracchus; et ce général rangea ses troupes en bataille au lever du soleil. Les Carthaginois ne refusèrent pas de combattre. Leur armée était composée de dix-sept mille hommes d'infanterie, la plupart Brutiens ou Lucaniens, et de douze cents cavaliers, tous Numides et Maures, excepté un petit nombre d'Italiens qui y étaient mêlés. Il paraît que celle des Romains était d'une égale force. On combattit longtemps et avec beaucoup de chaleur. Pendant quatre heures la victoire demeura incertaine entre les deux partis. Rien n'embarrassait davantage les Romains que les têtes des ennemis dont ils voulaient s'assurer, parce qu'on y avait attaché leur liberté : car, à mesure qu'un soldat avait tué bravement un ennemi, il perdait d'abord un temps considérable à lui couper la tête au milieu du tumulte et du désordre; et quand il en était enfin venu à bout, la nécessité de la tenir et de la garder occupant une de ses mains, le mettait hors d'état de combattre, de sorte que la bataille était abandonnée aux lâches et aux timides. Gracchus, averti par les tribuns légionaires que ses soldats ne blessaient plus aucun des ennemis qui étaient en état de se défendre; qu'ils étaient tous occupés à couper les têtes des morts, et qu'ils les tenaient ensuite à la main au lieu de leurs épées, il leur fit dire promptement « de jeter ces têtes par terre; « que leur valeur s'était fait assez connaître, « et que ceux qui auraient fait leur devoir « étaient assurés d'avoir la liberté. »

Alors le combat recommença tout de nouveau, et Gracchus envoya aussi sa cavalerie contre l'ennemi. Les Numides étant venus à sa rencontre, et les cavaliers ne combattant pas avec moins d'ardeur que les gens de pied, la victoire devint encore une fois douteuse.

[1] Liv. lib. 24, cap. 14-16.

Les deux généraux animaient leurs soldats de la main et de la voix. Gracchus représentait aux siens qu'ils n'avaient affaire qu'à des Bruttiens et des Lucaniens, tant de fois vaincus. Hannon reprochait aux Romains qu'ils n'étaient que des esclaves à qui l'on avait ôté leurs chaînes pour leur faire prendre les armes. Enfin Gracchus déclara à ses soldats qu'il n'y avait point de liberté pour eux à moins que ce jour-là l'ennemi ne fût vaincu et mis en fuite.

Cette menace les anima tellement, que, poussant de nouveaux cris, et devenus dans le moment comme d'autres hommes, ils se jetèrent sur l'ennemi avec une furie que rien ne fut capable de soutenir. D'abord la première ligne, puis la seconde, et enfin tout le corps de bataille fut rompu. Tous prirent ouvertement la fuite, et regagnèrent leur camp avec tant d'effroi et de consternation, qu'aucun ne se mit en devoir d'en défendre les portes contre les Romains, qui y entrèrent pêle-mêle avec les vaincus, et y recommencèrent un nouveau combat, plus embarrassé dans un espace si étroit, mais par la même raison plus sanglant. Dans ce tumulte, les prisonniers romains, pour seconder leurs compatriotes, s'assemblèrent en un corps, et, s'étant saisis des armes qu'ils trouvèrent sous leurs mains, ils attaquèrent les Carthaginois par derrière, et leur fermèrent le chemin de la fuite. C'est pourquoi, d'une si grande armée, à peine s'en sauva-t-il deux mille hommes, presque tous cavaliers, avec leur commandant. Tout le reste fut tué. On prit trente huit drapeaux. Gracchus perdit environ deux mille hommes. Tout le butin fut abandonné aux soldats, excepté les prisonniers et les animaux qui seraient reconnus et revendiqués par leurs maîtres dans l'espace de trente jours.

Les vainqueurs étant retournés dans leur camp [1], quatre mille esclaves, qui avaient combattu avec moins de courage que leurs compagnons, et qui n'étaient pas entrés avec eux dans le camp des ennemis, se retirèrent sur la colline prochaine pour éviter le châtiment qu'ils croyaient avoir mérité. Le lendemain, un tribun des soldats les ramena au camp dans le temps que Gracchus, ayant assemblé son armée, commençait à haranguer. D'abord, il donna aux vieux soldats les louanges et les récompenses qu'ils méritaient, à proportion de la valeur que chacun d'eux avait fait paraître en cette occasion. Ensuite, s'adressant à ceux qui étaient encore esclaves, il leur dit que, dans un jour si heureux, il aimait mieux les louer tous en général et sans distinction que de faire des reproches à aucun d'eux : qu'ainsi il les déclarait tous libres, et qu'il priait les dieux que ce fût pour l'honneur et l'avantage de la république. Ils poussèrent de grands cris de joie, et s'embrassant et se félicitant les uns les autres, ils levaient les mains vers le ciel, et souhaitaient toutes sortes de prospérités au peuple romain et à leur général. On vit bien alors [1], comme Tite-Live le dit ailleurs, que de tous les biens il n'y en a point de plus agréable à l'homme que la liberté.

Alors Gracchus ayant repris la parole : « Avant que de vous avoir tous égalés, leur « dit-il, par la liberté que je viens de vous « donner, je n'ai point voulu mettre une dis« tinction odieuse parmi vous. Mais présente« ment que je me suis acquitté de ma parole « et de celle que je vous avais donnée au nom « de la république, pour ne pas confondre la « valeur avec la lâcheté je me ferai donner les « noms de ceux qui, pour éviter les reproches « et la punition que méritait leur faute, se « sont séparés d'avec leurs compagnons ; et en « les faisant paraître devant moi les uns après « les autres, je les obligerai de me promettre « avec serment que, tant qu'ils porteront les « armes, ils resteront debout en prenant leurs « repas, à moins que la maladie ne les en em« pêche. Vous devez souffrir cette mortification « avec patience et sans plainte, pour peu que « vous fassiez réflexion qu'on ne pouvait pas « punir plus légèrement votre lâcheté. »

Après ce discours, il ordonna qu'on pliât bagage et qu'on se mît en marche. Les soldats, en portant le butin sur leurs épaules, ou en le faisant marcher devant eux, retournèrent à Bénévent en chantant et en dansant

[1] Liv. lib. 24, cap. 16.

[1] « Ut facile appareret nihil omnium bonorum multi« tudini gratius quam libertatem esse. » (Liv. lib. 33, cap. 32.)

avec des transports de joie si éclatants, qu'on les eût pris pour des convives qui sortaient d'un festin, et non pour des soldats qui revenaient de la bataille. Les habitants sortirent de la ville en foule pour aller au-devant d'eux. Ils leur prodiguaient toutes sortes de témoignages de joie et de félicitation : c'était à qui les inviterait à venir manger et loger chez soi. Les repas étaient tout préparés dans la cour de chaque particulier ; et ils pressaient les soldats d'entrer, et priaient Gracchus de leur permettre de boire et de manger avec eux. Gracchus y consentit, à condition qu'ils mangeraient tous en public. Les habitants dressèrent donc devant leurs maisons des tables sur lesquelles ils portèrent tout ce qu'ils avaient préparé. Ceux qui venaient de recevoir la liberté avaient sur la tête des bonnets de laine blanche, qui en étaient la marque. Les uns étaient sur des lits, suivant l'usage de ces temps-là (je parlerai dans la suite de la manière dont les Romains étaient à table) ; les autres étaient debout, et tout à la fois mangeaient et servaient leurs compagnons. Gracchus trouva ce spectacle si singulier et si nouveau, qu'étant de retour à Rome, il le fit peindre, et plaça le tableau dans le temple de la Liberté, que son père avait fait bâtir sur le mont Aventin, des deniers qui provenaient des amendes, et dont il avait fait aussi la dédicace.

Pendant que ces choses se passaient à Bénévent[1], Annibal, après avoir ravagé tout le pays aux environs de Naples, alla camper dans le voisinage de Nole. Quand le consul Marcellus eut appris qu'il approchait, il ordonna au propréteur Pomponius de le venir joindre avec l'armée qui était campée au-dessus de Suessule, et il se mit aussitôt en devoir d'aller au-devant d'Annibal et de le combattre. Pendant le silence de la nuit, il fit sortir Claude Néron avec l'élite de sa cavalerie par la porte la plus éloignée de l'ennemi, et lui ordonna, après qu'il aurait fait un grand circuit, de s'approcher peu à peu, et en se tenant couvert, de l'endroit où étaient les Carthaginois, et enfin, quand il verrait l'action engagée, de les venir tout d'un coup attaquer par derrière. Néron n'exécuta point ces ordres, soit qu'il se fût égaré en chemin, ou que le temps lui eût manqué. Le combat s'étant donné sans lui, les Romains ne laissèrent pas d'avoir l'avantage : mais, n'étant pas secondés de la cavalerie, leur projet ne réussit pas comme ils l'avaient espéré. Marcellus, n'osant pas poursuivre les ennemis dans leur fuite, fit retirer ses soldats, quoique vainqueurs. Cependant Annibal perdit ce jour-là plus de deux mille hommes. Marcellus n'en perdit pas en tout quatre cents. Vers le coucher du soleil, Néron, ayant inutilement fatigué ses hommes et leurs chevaux pendant un jour et une nuit, arriva sans avoir seulement vu l'ennemi. C'est une grande douleur pour un habile général qui a formé un projet important de le voir avorter par l'imprudence ou le peu de tête de celui sur qui il s'en était reposé pour l'exécution. Aussi le consul fit-il une réprimande bien vive à Néron, jusqu'à lui reprocher qu'il n'avait tenu qu'à lui qu'on ne rendît à Annibal la journée de Cannes. Le lendemain Marcellus mit encore ses troupes en bataille : mais Annibal ne sortit point de son camp, avouant tacitement qu'il se reconnaissait vaincu. Le troisième jour il se retira à la faveur de la nuit ; et, renonçant à la conquête de Nole, qu'il avait tant de fois tentée inutilement, il marcha vers Tarente, où il espérait mieux réussir.

Les Romains n'avaient pas moins d'attention aux affaires du dedans qu'à celles de la guerre[1], et ils n'y montraient pas moins de courage et d'élévation d'âme. Les censeurs, libres du soin de faire construire ou réparer les édifices publics, parce qu'il n'y avait point d'argent dans le trésor, s'appliquèrent uniquement à réformer les mœurs des citoyens, et à corriger les abus que la guerre avait introduits, semblables aux mauvaises humeurs que les corps contractent dans les longues maladies. D'abord ils firent appeler devant eux ceux qui étaient accusés d'avoir voulu, après la bataille de Cannes, abandonner la république et sortir de l'Italie. L. Cécilius Métellus, alors questeur, était le plus considérable d'entre eux. Il eut ordre, et ses complices après

[1] Liv. lib. 24, cap. 17.

[1] Liv. lib. 24, cap. 18.

lui, de comparaître au tribunal des censeurs; et, n'ayant pu se justifier, ils demenrèrent convaincus d'avoir tenu des discours contraires aux intérêts de la république, et qui tendaient à former une conjuration pour abandonner l'Italie.

Après eux on fit comparaître ces interprètes trop habiles à trouver des subterfuges pour se dispenser du serment, ces députés frauduleux qui, ayant juré à Annibal qu'ils reviendraient dans son camp, croyaient s'être acquittés de leur parole en y entrant un instant sous un prétexte imaginaire. La doctrine des équivoques n'est pas nouvelle, mais il est bien remarquable qu'elle était condamnée et punie sévèrement, même dans le paganisme.

Tous ceux dont on vient de parler furent punis de la plus grande peine que pussent infliger les censeurs. Ils furent privés de tout suffrage dans les assemblées, chassés de leurs tribus, et ne conservèrent la qualité de citoyens que pour payer les impôts; et ceux d'entre eux qui étaient chevaliers romains furent dégradés, et on leur ôta le cheval que la république leur entretenait.

Les censeurs traitèrent avec la même sévérité tous ceux des jeunes gens qui n'avaient point servi depuis quatre ans sans cause de maladie, ou sans avoir quelque autre raison bonne et valable. Il s'en trouva plus de deux mille dans le cas.

Cette rigueur des censeurs fut suivie d'un arrêt du sénat non moins sévère. Il condamnait tous ceux que les censeurs avaient notés à servir dans l'infanterie comme simples piétons, à passer en Sicile, et à se joindre à l'armée de Cannes, sans espérance d'obtenir leur congé que quand Annibal aurait été chassé de l'Italie.

On peut juger, par tout ce qui vient d'être dit, combien la sage rigidité de la censure était propre à contenir les citoyens par la crainte, à maintenir le bon ordre dans toutes les parties de la république, à faire observer les coutumes et les règlements; combien, en un mot, elle était une puissante barrière contre les vices, contre les désordres, contre le violement des lois, contre la corruption et le dérèglement des mœurs, qui va toujours croissant, à moins qu'on ne lui oppose de temps en temps de fortes digues pour en arrêter ou du moins pour en affaiblir le cours.

Comme les censeurs ne voyaient point d'argent dans le trésor [1], ils ne faisaient point les marchés ordinaires, soit pour l'entretien des temples, soit pour d'autres dépenses courantes de cette espèce. Ceux qui avaient coutume de faire ces sortes de marchés s'étant présentés devant les censeurs, les exhortèrent à traiter avec eux de la même façon que si le trésor était en état de fournir de l'argent, et déclarèrent qu'aucun d'eux n'en demanderait avant la fin de la guerre.

Ensuite les maîtres des soldats que Gracchus avait mis en liberté auprès de Bénévent s'assemblèrent, et déclarèrent pareillement, qu'encore que les magistrats chargés de faire la banque au nom de la république les eussent fait appeler pour recevoir le prix de leurs esclaves, ils ne voulaient point recevoir d'argent que la guerre ne fût terminée.

Cette conspiration générale à soulager le trésor épuisé engagea aussi ceux qui étaient chargés de l'argent des mineurs et de celui des veuves à le confier à la république, persuadés qu'il n'y avait point d'asile plus sacré et plus inviolable que la foi publique, ni où l'on pût placer plus sûrement ce précieux dépôt: ***Nusquam eas (pecunias) tutiùs sanctiùsque deponere credentibus, qui deferebant, quàm in publicâ fide.*** Grand éloge pour un état!

Cette générosité et ce désintéressement des particuliers passa de la ville dans le camp: les cavaliers et les capitaines ne voulurent point recevoir leur paye; et ceux qui la recevaient étaient traités d'hommes mercenaires et sans honneur..

Où trouve-t-on un pareil zèle et un pareil amour du bien public? Mais aussi où trouvet-on une bonne foi pareille à celle qui était à Rome comme la base du gouvernement? On a raison de la regarder comme la plus sûre ressource des états; mais afin qu'elle soit telle, il ne faut pas souffrir qu'en aucun cas on lui donne jamais la moindre atteinte.

Le consul Q. Fabius était campé auprès de

[1] Liv. lib. 24, cap. 18.

la ville de Casilin[1], que défendait une garnison de deux mille Campaniens et de sept cents Carthaginois. Le magistrat de Capoue armait indifféremment les esclaves et le peuple pour venir fondre sur le camp des Romains pendant que le consul songeait à s'emparer de Casilin. Fabius était exactement informé de ce qui se tramait à Capoue. C'est pourquoi il envoya à Nole vers son collègue pour lui faire entendre « qu'il fallait absolument opposer « une autre armée aux efforts des Campa- « niens pendant qu'il attaquait Casilin avec la « sienne: qu'il le priait donc de venir avec « ses troupes, en laissant à Nole un petit « nombre de soldats pour la garder; ou que, « si sa présence y était nécessaire, et que « cette ville eût encore à craindre des entre- « prises d'Annibal, en ce cas lui Fabius man- « derait Gracchus, qui était à Bénévent. » Marcellus, ayant reçu le courrier de son collègue, laissa deux mille hommes à Nole, et vint lui-même à Casilin avec le reste de l'armée. Son arrivée obligea les Campaniens, qui se mettaient déjà en mouvement, de se tenir en repos. Ainsi Casilin se vit attaqué tout à la fois par deux armées consulaires. Comme les soldats romains, en approchant trop près des murailles, recevaient beaucoup de blessures sans remporter de grands avantages, Fabius était d'avis qu'on renonçât à l'attaque d'une bicoque qui leur donnait autant de peine qu'aurait pu faire une place considérable, et surtout ayant sur les bras des affaires bien plus importantes. Marcellus ne fut pas de ce sentiment. Il représenta à son collègue « que, « si d'un côté les grands généraux ne de- « vaient pas tenter indifféremment toutes sor- « tes d'entreprises[2], d'un autre ils ne devaient « pas aussi renoncer aisément à celles qu'ils « avaient une fois formées, parce que la ré- « putation dans la guerre a pour l'ordinaire « de grandes suites, et contribue beaucoup « aux bons et aux mauvais succès. » Fabius se rendit à cet avis, et poursuivit le siége.

[1] Liv. lib. 24. cap. 19.

[2] « Marcellus multa magnis ducibus sicut non aggre- « dienda, ita semel aggressis non dimittenda esse, di- « cendo, quia magna famæ momenta in utramque par- « tem fierent, tenuit, ne irrito incœpto abiretur. » (Liv.)

Alors les Romains firent avancer leurs mantelets, et dressèrent contre les murailles toutes les machines dont on avait coutume de se servir dans ces temps-là. Les Campaniens qui étaient en garnison dans Casilin, effrayés de ces préparatifs, demandèrent à Fabius qu'il leur permît de se retirer à Capoue en toute sûreté. Il en était déjà sorti un petit nombre lorsque Marcellus s'empara de la porte par laquelle ils s'échappaient. Il fit main basse, d'abord indifféremment sur tous ceux qu'il rencontra à la porte, puis, étant entré de force dans la ville, sur tous ceux qu'il trouva à sa rencontre. Environ cinquante Campaniens qui étaient sortis des premiers, s'étant réfugiés auprès de Fabius, reçurent de lui une escorte qui les conduisit jusqu'à Capoue. Les prisonniers, tant Campaniens que Carthaginois, furent envoyés à Rome, et enfermés dans les prisons. Pour ce qui est des habitants, ils furent enlevés, et distribués dans les villes voisines.

Dans le même temps un détachement de l'armée de Gracchus qui était dans la Lucanie[1], s'étant répandu sans précaution dans le plat pays pour le ravager, fut attaqué par Hannon, qui eut sa revanche de la perte qu'il avait faite auprès de Bénévent.

Marcellus était retourné à Nole, et Fabius avait passé dans le Samnium. Ce dernier réduisit de gré ou de force plusieurs villes, dans la prise desquelles vingt-cinq mille des ennemis furent ou tués ou faits prisonniers. Le consul envoya à Rome trois cent soixante et dix déserteurs, qui furent tous précipités du haut du roc Tarpéien, après avoir été battus de verges dans la place des assemblées. Marcellus fut retenu à Nole par une maladie qui l'empêcha d'agir.

Annibal cependant était arrivé près de Tarente. Il ne s'y fit aucun mouvement en sa faveur, parce que la garnison avait été augmentée sur le premier bruit de sa marche. Reconnaissant qu'on l'avait flatté d'une vaine espérance, il retourna vers l'Apulie. Lorsqu'il fut arrivé à Salapie, comme le lieu lui parut commode pour des quartiers d'hiver, et qu'on était sur la fin de la campagne, il y fit trans-

[1] Liv. lib. 24. cap. 20.

porter tous les blés qu'il put enlever aux environs de Métaponte et d'Héraclée.

§ II. — Marcellus, l'un des consuls, est chargé de la guerre en Sicile. Epicyde et Hippocrate sont créés préteurs a Syracuse. Ils animent le peuple contre les Romains. Sage discours d'un Syracusain dans l'assemblée. On conclut a la paix avec les Romains. Epicyde et Hippocrate troublent tout a Syracuse, et s'en rendent maîtres. Marcellus prend la ville de Léonce; puis il s'approche de Syracuse. Il l'assiége par terre et par mer. Terrible effet des machines d'Archimède. Sambuques de Marcellus. Il change le siége en blocus. Réflexion sur Archimède et sur ses machines. Différentes expéditions de Marcellus dans la Sicile pendant le blocus. Pinarius, commandant de la garnison d'Enna, dissipe les mauvais desseins des habitants par une exécution sanglante. Les soldats relégués en Sicile, députent vers Marcellus pour être rétablis dans le service. Marcellus écrit au sénat en leur faveur. Réponse sévère du sénat. Marcellus délibère s'il quittera ou s'il continuera le siége de Syracuse. Il ménage dans la ville une intelligence qui est découverte. Prise d'une partie de la ville. Larmes de Marcellus. Divers événements suivis de la prise de tous les différents quartiers de Syracuse. La ville est livrée au pillage. Mort d'Archimède. La Sicile entière, devenue province des Romains. Marcellus règle les affaires de la Sicile avec beaucoup d'équité et de désintéressement. Dernière action de Marcellus dans la Sicile. Victoire remportée sur Hannon.

La mort d'Hiéronyme avait moins rapproché des intérêts et du parti de Rome les esprits des Syracusains qu'elle ne leur avait donné des généraux habiles et entreprenants en la personne d'Hippocrate et d'Epicyde[1]. C'est ce qui détermina les Romains, qui craignaient qu'il ne s'élevât une guerre dangereuse dans la Sicile, à y faire passer Marcellus, l'un des consuls, pour y prendre la conduite des affaires.

Avant qu'il y arrivât, il s'était passé à Syracuse bien des choses tristes et affreuses, dont on peut voir la description ailleurs. En dernier lieu, on y avait associé au collége des préteurs Epicyde et Hippocrate, tous deux attachés à la fortune et aux intérêts d'Annibal, comme on l'a dit auparavant[1]. Les nouveaux préteurs ne firent pas connaître d'abord leur intention, quelque fâchés qu'ils fussent de ce qu'on avait envoyé des ambassadeurs à Appius pour lui demander une trêve de dix jours, et de ce qu'après l'avoir obtenue on en avait fait partir d'autres pour renouveler avec les Romains le traité d'alliance auquel Hiéronyme avait renoncé. Appius commandait alors auprès de Murgence[2] une flotte de cent vaisseaux; et de là il observait les mouvements que produirait parmi les Syracusains la liberté qu'on venait de leur rendre, et qui n'avait pas encore pris une forme bien constante et bien solide. En attendant, il envoya à Marcellus, qui arrivait en Sicile, les députés des Syracusains. Le consul apprit d'eux les conditions de paix que l'on proposait; et, les trouvant raisonnables, il envoya de son côté des ambassadeurs à Syracuse pour conclure la paix et renouveler l'ancienne alliance avec les préteurs mêmes.

Les ambassadeurs romains trouvèrent, en y arrivant, l'état des choses bien changé. Hippocrate et Epycide[3], croyant n'avoir plus rien à craindre depuis qu'ils avaient appris que la flotte des Carthaginois était arrivée au promontoire de Pachyn, d'abord par de sourdes menées, puis par des plaintes ouvertes, avaient inspiré à tout le monde une grande aversion pour les Romains, en faisant entendre qu'on songeait à leur livrer Syracuse. La démarche d'Appius, qui s'était approché de l'entrée du port avec ses vaisseaux pour encourager ceux du parti romain, fortifia de nouveau ces soupçons et ces accusations; de sorte que la multitude courut tumultuairement pour empêcher les Romains de mettre pied à terre, supposé qu'ils en eussent le dessein.

Dans ce trouble et cette confusion, on jugea à propos de convoquer l'assemblée du peuple. Les avis y furent fort partagés, et la chaleur des disputes faisait craindre quelque sédition. Alors Apollonide, l'un des principaux du sénat, fit un discours très-sage, et autant salutaire qu'il pouvait l'être dans la conjoncture

[1] Liv. lib. 24, cap. 21.

[1] Liv. lib. 24, cap. 27.
[2] Ville vers l'embouchure du fleuve *Simæthus*, à la partie orientale de l'île.
[3] Liv. lib. 24, cap. 28.

présente. Il fit voir « que jamais ville n'avait « été plus près ou de sa perte ou de son salut « que l'était actuellement Syracuse : que si, « tous, d'un consentement unanime, se ran- « geaient ou du côté des Romains, ou de celui « des Carthaginois, leur état serait heureux ; « mais que, s'ils se partageaient de sentiments, « la guerre ne serait ni plus vive ni plus dan- « gereuse entre les Romains et les Carthagi- « nois qu'entre les Syracusains mêmes divisés « les uns contre les autres, puisque chaque « faction aurait dans l'enceinte des murailles « ses troupes, ses armes et ses généraux : que « ce qu'il y avait donc de plus essentiel pour « eux était de convenir tous ensemble, et de « se réunir : que de savoir laquelle des deux « alliances on devait préférer, ce n'était pas « maintenant la question la plus importante : « qu'il observerait cependant que, pour le « choix des alliés, l'autorité d'Hiéron semblait « devoir l'emporter sur celle d'Hiéronyme ; et « que l'amitié des Romains, connue par une « heureuse expérience de cinquante années, « paraissait préférable à celle des Carthaginois, « sur laquelle on ne pouvait pas trop compter « pour le présent, et dont on s'était trouvé « fort mal par le passé. Il ajoutait un dernier « motif qui n'était pas indifférent : c'est qu'en « se déclarant contre les Romains, ils auraient « dans le moment la guerre sur les bras ; au « lieu que, de la part de Carthage, le danger « était plus éloigné. »

Moins ce discours parut passionné, plus il eut d'effet. On voulut avoir l'avis des différents corps de l'état ; et l'on pria aussi les principaux officiers des troupes, tant de la ville qu'étrangers, de conférer ensemble. L'affaire fut discutée longtemps, et avec beaucoup de vivacité. Enfin, comme on ne voyait pas de moyen présent de soutenir la guerre contre les Romains, on conclut à la paix, et on leur envoya des députés pour terminer l'affaire.

Cette résolution aurait sauvé Syracuse, si elle eût été exécutée. Mais Hippocrate et Epicyde brouillèrent tout par leurs menées séditieuses, et vinrent à bout, par de fausses suppositions et des accusations calomnieuses, d'animer également la multitude et les troupes contre les Romains. Après plusieurs intrigues et plusieurs événements dont on trouvera le détail dans l'endroit déjà indiqué, ces deux chefs de parti se rendent maîtres de Syracuse, font tuer tous leurs collègues, et se font eux-mêmes déclarer seuls préteurs dans une assemblée tumultueuse. C'est ainsi que Syracuse, après un rayon de liberté qui dura bien peu, retomba dans une dure et cruelle servitude.

Marcellus, comme nous l'avons dit, était arrivé peu auparavant en Sicile, et, ayant joint ses troupes avec celles d'Appius, il avait pris de vive force et d'emblée la ville des Léontins[1]. Quand il eut appris tout ce qui s'était passé à Syracuse, il s'avança aussitôt vers cette capitale, et campa avec son armée auprès du temple de Jupiter Olympien, à quinze cents pas de Syracuse. Avant que d'aller plus loin et de faire aucun acte d'hostilité, il envoya des députés pour faire savoir aux habitants qu'il venait pour rendre la liberté aux Syracusains, et non pour leur faire la guerre, à moins qu'il n'y fût obligé. On ne leur permit pas d'entrer dans la ville. Epicyde et Hippocrate allèrent au-devant d'eux hors des portes ; et, ayant entendu leurs propositions, ils répondirent fièrement « que, si les Romains songeaient à « mettre le siége devant leur ville, ils s'aper- « cevraient bientôt que la différence était « grande entre attaquer Syracuse et attaquer « Léonce. » Marcellus se détermina donc à faire l'attaque de la ville par terre et par mer.

Syracuse, dont Marcellus va former le siége, était située sur la côte orientale de Sicile. Sa vaste étendue[2], sa situation avantageuse, la commodité de son double port, ses fortifications construites avec un grand soin, la multitude et la richesse de ses habitants, la rendirent une des plus grandes, des plus belles et des plus puissantes villes grecques. Cicéron en fait une description qui mérite d'être lue. On disait que l'air y était si pur et si net[3],

[1] Liv. lib. 24, cap. 31.

[1] *Leontium*, ville sur la côte orientale, qui n'est pas éloignée de Catane.

[2] Cic. 4 Verr. pag. 117-119.

[3] « Urbem Syracusas elegerat, cujus hic situs atque « hæc natura esse loci cœlique dicitur, ut nullus unquam « dies tam magnâ turbulentâque tempestate fuerit, quin « aliquo tempore solem ejus diei homines viderent » (Cic. in *Verr.* V. 26)

qu'il n'y avait point de jour dans l'année, quelque nébuleux qu'il fut, où le soleil n'y parût.

Elle fut fondée par Archias le Corinthien, un an après que le furent Naxe et Mégare sur la même côte.

Elle était composée, dans le temps dont nous parlons, de cinq parties, qui étaient comme autant de villes réunies en une : l'Ile, l'Achradine, Tyque, Néapolis ou la ville neuve, Epipole.

L'Ile, située au midi, se trouve souvent appelée *Nasos*, mot grec qui signifie île, mais prononcé selon le dialecte dorique, qui était en usage à Syracuse. Son vrai nom était *Ortygie*. Elle était jointe au continent par un pont. C'est dans cette île que furent bâtis le palais des rois et la citadelle. Cette partie de la ville était très-importante, parce qu'elle pouvait rendre ceux qui la possédaient maîtres des deux ports qui l'environnent. C'est pour cela que les Romains, quand ils eurent pris Syracuse, ne permirent plus à aucun Syracusain de demeurer dans l'Ile. Il y avait dans cette île une fontaine qu'on nommait *Aréthuse*[3], fort célébrée par les fictions des poëtes.

> Extremum hunc, Arethusa, mihi concede laborem...
> Sic tibi, quum fluctus subterlabere sicanos,
> Doris amara suam non intermisceat undam [4].

L'Achradine, située entièrement sur le bord de la mer, était de tous les quartiers de la ville le plus spacieux, le plus beau, le plus fortifié. Il était séparé des autres par un bon mur revêtu de tours d'espace en espace.

Tyque, ainsi appelée du temple de la Fortune qui ornait ce quartier, s'étendait en partie le long de l'Achradine, en montant du midi au septentrion. Cette partie de Syracuse était aussi fort habitée. Elle avait une porte célèbre, nommée *Hexapyle*, qui conduisait dans la campagne. Presque vis-à-vis de l'Hexapyle était un petit bourg appelé *Léon*.

Néapolis, ou ville neuve, s'étendait du côté du couchant, le long de Tyque.

[1] Strab. lib. 6, pag. 269.
[2] Cic. 5 Verr. n. 97.
[3] Strab. lib. 6, pag. 270.
[4] Virg. Ecl. 10, init.

Epipole était une hauteur hors de la ville, et qui la commandait, fort escarpée en plusieurs endroits, et, par cette raison, d'un accès fort difficile. Lors du siége de Syracuse par les Athéniens, elle n'était point fermée de murailles. Elle ne le fut que sous Denys le tyran; et elle fit pour lors une cinquième partie de la ville, mais peu habitée. Au bas de cette éminence était une célèbre prison, appelée les carrières, *Latomiæ*; et tout près, le fort *Labdale*. Elle se terminait au haut par un autre fort nommé *Euryale* ou *Euryèle*.

La rivière *Anape* coulait à une petite demi-lieue de la ville, et allait se rendre dans le grand port. Assez près de l'embouchure, du côté du couchant, était une espèce de château appelé *Olympicum*, à cause du temple de Jupiter Olympien.

Syracuse avait deux ports tout près l'un de l'autre, et qui n'étaient séparés que par l'Ile: le grand, et le petit appelé autrement *Laccus*. Le grand avait à gauche un golfe appelé *Dascon*, et plus bas un promontoire et un fort nommé *Plemmyrie*.

Il y avait un peu au-dessus de l'Achradine, près de la tour *Galéagra*, un troisième port nommé *Trogile*.

Le plan de Syracuse, que j'ai fait graver d'après celui du savant géographe Philippe Cluvier, rendra sensible tout ce qui en est dit dans le siége de cette ville. Je m'en tiens à ce plan, et je crois qu'il doit être préféré à celui que j'ai donné dans l'Histoire Ancienne.

Marcellus laissa le commandement des troupes de terre à Appius, et se réserva celui de la flotte. Elle était composée de soixante galères à cinq rangs de rames, qui étaient pleines d'hommes armés d'arcs, de frondes et de dards pour nettoyer les murs des assiégés[1]. Il y en avait un grand nombre d'autres chargées de toutes sortes de machines propres à l'attaque des places. Comme il s'était rendu maître de Léonce, dès le premier assaut, par la terreur qu'il avait jetée parmi les habitants, et qu'il ne désespérait pas d'entrer par quelque côté dans une ville comme Syracuse, composée de plusieurs parties séparées les unes des autres, il

[1] Liv. lib. 24, cap. 34. — Plut in Marcello, pag. 305-307. — Polyb. lib. 7, pag 315-318.

fit approcher des murs et exposa aux yeux des habitants l'appareil formidable des machines avec lesquelles il se préparait à les attaquer. Il aurait pu réussir facilement, s'il y eût eu un homme de moins dans Syracuse.

C'était le fameux Archimède, parent et ami du roi Hiéron. Entièrement éloigné des affaires et des soins du gouvernement, l'étude faisait tout son plaisir[1]. Il était par lui-même, et par son inclination naturelle, uniquement occupé de ce que la géométrie a de plus noble, de plus relevé, de plus sublime. Ce ne fut qu'à la prière du roi Hiéron, et sur ses vives sollicitations, qu'il se laissa enfin persuader de ne pas donner toujours à son art l'essor vers les choses intellectuelles, de le rabaisser quelquefois sur les choses corporelles et sensibles, et de rendre ses démonstrations et ses découvertes plus accessibles et plus palpables au commun des hommes, en les mêlant par la mécanique avec les choses d'usage.

Dans le siége dont il s'agit, Syracuse se trouva bien de la complaisance que notre habile géomètre avait eue pour le roi. Les Romains, montant à l'assaut en même temps du côté de la terre et du côté de la mer, comptaient jeter la consternation et l'épouvante dans la ville par l'appareil terrible de leur attaque. Mais les assiégés avaient avec eux Archimède, qui leur tenait lieu de tout. Il avait pris soin de garnir les murs de tout ce qui était nécessaire pour une bonne défense.

Dès qu'il eut commencé à faire jouer du côté de la terre ses terribles machines, elles décochèrent contre l'infanterie toutes sortes de traits et des pierres d'une pesanteur énorme, qui volaient avec tant de bruit, de roideur et de rapidité, que, rien ne pouvant soutenir ce choc, elles renversaient et écrasaient tous ceux qu'elles rencontraient, et jetaient dans tous les rangs un désordre horrible.

Marcellus n'était pas mieux traité du côté de la mer. Archimède avait disposé des machines pour lancer des traits à quelque distance que ce fût. Quoique les ennemis fussent encore loin de la ville, il les atteignait par le moyen de balistes et catapultes plus grandes et plus bandées; quand les traits passaient au-delà, il en avait de plus petites et proportionnées à la distance : ce qui causait une si grande confusion parmi les Romains, qu'ils ne pouvaient rien entreprendre.

Ce n'étaient pas là les plus grands dangers. Archimède avait placé derrière les murailles de hautes et fortes machines qui, faisant tomber tout d'un coup sur les galères de grosses poutres chargées, au bout, d'un poids immense, les abîmaient dans les flots. Outre cela, il faisait partir une main de fer attachée à une chaîne, par laquelle celui qui gouvernait la machine, ayant attrapé la proue d'un vaisseau, et l'élevant en l'air par le moyen du contre-poids qui retombait au dedans des murailles, dressait le vaisseau sur la poupe, et le tenait quelque temps en cet état, puis, lâchant la chaîne par le moyen d'un moulinet ou d'une poulie, le laissait retomber de tout son poids ou sur la proue, ou sur le côté, et souvent le submergeait entièrement. D'autres fois les machines, ramenant le vaisseau vers la terre avec des cordages et des crocs, après l'avoir fait pirouetter longtemps, le brisaient et le fracassaient contre les pointes des rochers qui s'avançaient de dessous les murailles, et écrasaient ainsi tous ceux qui étaient dessus. A tout moment des galères enlevées et suspendues en l'air, tournoyant avec rapidité, présentaient un spectacle affreux, et, retombant dans la mer avec tout leur équipage, y étaient abîmées.

Marcellus, de son côté, employait aussi des balistes et des catapultes, mais bien inférieures à celles du savant géomètre. Il avait préparé à grands frais des machines appelées *Sambuques*, à cause de la ressemblance qu'elles avaient avec l'instrument de musique qui portait ce nom. C'était un composé de huit galères à cinq rangs, d'un côté desquelles on avait ôté les rames, aux unes à droite, et aux autres à gauche, et qu'on avait jointes ensemble deux à deux par les côtés où il n'y avait point de rames. La machine consistait dans une échelle de la largeur de quatre pieds, avec des garde-fous de côté et d'autre, laquelle, dressée, était aussi haute que les murailles. On la couchait de son long depuis la poupe jusqu'à la proue sur les côtés intérieurs des galères appliqués les uns contre les autres, de sorte qu'elle passait beaucoup les éperons. Au

[1] Plut.

haut des mâts de ces galères on mettait des poulies avec des cordes. Quand on devait la mettre en œuvre, on attachait les cordes à l'extrémité de la machine, et des gens de dessus la poupe l'élevaient par le moyen des poulies; d'autres sur la proue aidaient aussi à l'élever avec des leviers. Ensuite les galères étant poussées au pied de la muraille, on y appliquait ces machines. C'est sans doute ce que nous appelons nn *pont-levis*. Le pont de la sambuque s'abattait snr les murs des assiégés, et servait aux assiégeants pour y passer.

Cette machine n'eut pas l'effet qu'on en avait attendu. Comme elle était encore assez loin des murailles, Archimède lâcha contre elle un gros rocher de dix quintaux [1], après celui-là un second, et bientôt après un troisième, qui tous, la heurtant avec un sifflement et un tonnerre épouvantables, renversèrent et brisèrent ses appuis, et donnèrent une telle secousse aux galères qui la soutenaient, qu'elles se lâchèrent et se séparèrent.

Marcellus, presque rebuté et poussé à bout, se retira avec ses galères le plus diligemment qu'il lui fut possible, et envoya donner ordre à ses troupes de terre d'en faire autant. En même temps il assembla le conseil de guerre, où il fut résolu que dès le lendemain, avant la pointe du jour, on tâcherait de s'approcher des murailles. On espérait par ce moyen se mettre à l'abri des machines, qui, par le défaut d'une distance proportionnée à leur force, n'auraient plus assez de jeu.

Mais Archimède avait pourvu à tout. Il avait préparé de longue main, comme nous l'avons déjà observé, des machines qui portaient à toute sorte de distance quantité de traits proportionnés, et des bouts de poutre qui, étant fort courts, demandaient moins de temps pour les ajuster; et l'on tirait plus souvent : d'ailleurs il avait fait aux murailles, fort près à près, des trous (c'est ce qu'on appelle *des meurtrières*) où il avait placé des scorpions [2], qui, n'ayant pas beaucoup de portée, blessaient ceux qui approchaient, et n'en étaient point aperçus.

Quand les Romains eurent donc gagné le pied des murailles, pensant y être bien à couvert, ils se trouvèrent encore en butte à une infinité de traits, ou accablés de pierres qui tombaient d'en haut sur leurs têtes, n'y ayant endroit de la muraille qui ne fît pleuvoir incessamment sur eux une grêle mortelle qui tombait à plomb; cela les obligea de se retirer en arrière. Mais ils ne furent pas plus tôt éloignés, que voilà de nouveaux traits lancés sur eux dans leur retraite : de sorte qu'ils perdirent beaucoup de monde, et que presque toutes leurs galères furent froissées ou fracassées, sans qu'ils pussent rendre le moindre mal à leurs ennemis : car Archimède avait placé la plupart de ses machines à couvert derrière les murailles; de manière que les Romains, accablés d'une infinité de coups sans voir ni le lieu ni la main d'où ils partaient, semblaient proprement, dit Plutarque, se battre contre les dieux.

Marcellus, quoique poussé à bout, et ne sachant qu'opposer à ces machines qu'Archimède dressait contre lui, ne laissait pas d'en faire des plaisanteries. *Ne cesserons-nous pas*, disait-il à ses ouvriers et à ses ingénieurs, *de faire la guerre à ce Briarée de géomètre, qui maltraite ainsi mes galères et mes sambuques? Il surpasse infiniment les géants à cent mains dont parle la fable, tant il lance de traits tout à la fois contre nous.* Marcellus avait raison de s'en prendre au seul Archimède; car véritablement tous les Syracusains n'étaient que comme le corps des machines et des batteries de ce grand géomètre; et lui, il était seul l'âme qui faisait mouvoir et agir tous ces ressorts. En effet toutes les autres armes demeuraient oisives : il n'y avait que celles d'Archimède dont la ville se servît alors et pour la défense et pour l'attaque.

Enfin Marcellus voyant les Romains si effrayés, que s'ils apercevaient seulement sur la muraille une petite corde ou la moindre pièce de bois [1], ils prenaient d'abord la fuite,

[1] Le quintal, que les Grecs appellent τάλαντον, était de plusieurs sortes. Le moindre était de cent vingt-cinq livres; il montait jusqu'à plus de douze cents. = Dix talents attiques faisaient 2,700 kilogrammes. E. B.

[2] Les scorpions étaient des machines, des espèces d'arbalètes, dont les anciens se servaient pour lancer des traits et des pierres.

[1] Liv. lib. 24, cap. 34

criant qu'Archimède allait faire tirer contre eux quelque effroyable machine, il renonça à l'espérance de la pouvoir prendre en y faisant brèche, cessa toutes les attaques, et résolut de laisser achever ce siége au temps, en le changeant en blocus. L'unique ressource que les Romains crurent qu'il leur restait, fut de réduire par la faim le peuple nombreux qui était dans la ville, en coupant tous les vivres qui pouvaient leur venir soit par terre, soit par mer. Pendant huit mois qu'ils battirent la ville, il n'y eut sorte de stratagèmes que l'on n'inventât, ni d'action de valeur que l'on ne fît, à l'assaut près que l'on n'osa plus tenter : tant un seul homme et une seule science ont de force dans quelques occasions, quand on sait les employer à propos ! Otez de Syracuse un seul vieillard, la prise de la ville est immanquable avec toutes les forces qu'ont les Romains. Sa présence seule arrête et déconcerte tous leurs desseins.

Jugeons par cet exemple (on ne peut trop le répéter) quel intérêt ont les princes de protéger les arts, de favoriser les gens de lettres, d'animer les académies des sciences par des distinctions d'honneur et par des récompenses solides, qui ne ruinent et n'appauvrissent jamais un état. Je mets ici à part la naissance et la noblesse d'Archimède : aussi bien ce n'est pas à elle qu'il était redevable de sa profonde science ni de sa réputation. Je ne le regarde que comme un savant, comme un habile géomètre. Quelle perte eût-ce été pour Syracuse, si, pour épargner quelque dépense et quelque pension, on eût laissé un tel homme dans l'inaction et dans l'obscurité ! Hiéron n'eut garde de se conduire de la sorte. Il connut tout le mérite de notre géomètre; et c'en est un grand pour les princes de connaître celui des autres. Il le mit en honneur, il en fit usage, n'attendit pas pour cela que le besoin et la nécessité l'y forçassent : il aurait été trop tard. Par une sage prévoyance, vrai caractère d'un grand roi et d'un grand ministre, il prépara, dans le sein même de la paix, tout ce qui était nécessaire pour soutenir un siége et pour faire la guerre avec succès, quoique alors il n'y eût aucune apparence qu'on dût rien craindre de la part des Romains, avec lesquels Syracuse était liée d'une amitié étroite. Aussi vit-on, dans un moment, sortir comme de terre une foule incroyable de machines de toute espèce et de toute grandeur, dont la vue seule était capable de jeter le trouble et l'épouvante dans des armées.

Il en est parmi ces machines dont on peut à peine concevoir l'effet, et dont on serait tenté de révoquer en doute la réalité, s'il était permis de douter du témoignage d'écrivains tels, par exemple, que Polybe, auteur presque contemporain, et qui écrivait sur des mémoires tout récents, qui étaient entre les mains de tout le monde. Mais quel moyen de se refuser au consentement uniforme des historiens grecs et romains, amis et ennemis, sur des faits dont des armées entières furent témoins et sentirent les effets, et qui influèrent si fort dans les événements de la guerre? Ce qui se pratiqua dans ce siége de Syracuse marque jusqu'où les anciens avaient porté le génie, et l'art de faire ou de soutenir des siéges. Notre artillerie, qui imite si parfaitement le tonnerre, ne fait pas plus d'effet que les machines d'Archimède, si même elle en fait autant.

On parle d'un miroir ardent, par le moyen duquel Archimède brûla une partie de la flotte romaine. L'invention serait rare. Nul auteur ancien n'en parle : c'est une tradition moderne qui n'a aucun fondement. Les miroirs ardents étaient connus de l'antiquité, mais non de cette sorte, que les plus habiles géomètres et mécaniciens jugent même impraticable [1].

[1] M. Rollin suit ici l'opinion dominante de presque tous les savants depuis environ deux siècles. Le fait des miroirs brûlants d'Archimède semblait destitué d'autorité suffisante : il ne se trouve ni dans Polybe, ni dans Tite-Live, ni dans Plutarque, trois auteurs du plus grand poids, de qui nous avons des relations circonstanciées du siége de Syracuse et des machines d'Archimède. On remarquait surtout le silence de Polybe, cet écrivain si exact et si attentif à tout ce qui regarde les opérations militaires, dans lesquelles il était très-versé. La chose en elle-même paraissait aux plus grands géomètres absurde et impossible : et qui aurait craint de se tromper en jugeant ainsi après Descartes et l'Académie des Sciences? Cependant voici de quoi réhabiliter cette merveille, que nous jugions proscrite pour jamais.

Et premièrement, si elle n'est appuyée de témoins du premier ordre, on ne peut pas dire néanmoins que les preuves lui manquent totalement. Galien et Lucien parlent de caustiques, de secrets qu'Archimède trouva dans son art pour brûler la flotte romaine. Cela est encore bien

Marcellus, selon Polybe, demeura huit mois devant Syracuse avec Appius[1] : ce qui doit l'avoir mené jusqu'à la fin de son consulat, et peut-être même plus loin.

Tite-Live place dans cette première année les expéditions de Marcellus dans la Sicile, et sa victoire sur Hippocrate, qui tombent nécessairement dans la seconde année du siége. Et réellement cet historien ne rapporte aucun fait d'armes de Marcellus sous cette seconde année, parce qu'il avait attribué à la première ce qui s'est passé dans celle où nous allons entrer; car il est contre toute vraisemblance qu'il ne s'y soit rien fait, surtout les Romains ayant une armée nombreuse en Sicile, et un général, lequel assurément ne manquait pas de vigueur et d'activité. Cette réflexion, comme je l'ai déjà marqué dans l'Histoire ancienne, est de M. Crevier, professeur émérite de rhétorique au collége de Beauvais, dans la nouvelle édition qu'il a donnée de Tite-Live, dont j'ai marqué plus d'une fois ce que je pensais, et qui m'est tous les jours d'un grand secours pour mon ouvrage. Je placerai donc dans la seconde année que nous allons commencer, les événements que Tite-Live a attribués à la première.

Je demande aussi la permission de ne point interrompre le récit des affaires de Sicile par les faits que renferme l'histoire romaine pendant les deux années que doit encore durer le siége. J'y reviendrai dans la suite. Ces faits ainsi séparés en seront beaucoup plus clairs. J'en userai de même dans quelques autres occasions pareilles.

Q. FABIUS MAXIMUS[1].
TI. SEMPRONIUS GRACCHUS. II.

Après que Marcellus eut résolu de bloquer simplement Syracuse, il laissa Appius devant la place avec les deux tiers de l'armée, et avec le reste il s'avança dans l'île, où il fit rentrer quelques villes dans le parti des Romains[2].

Dans ce même temps Himilcon, général des Carthaginois, arriva dans la Sicile avec une grande armée, dans l'espérance de la reconquérir entièrement et d'en chasser les Romains. Hippocrate sortit de Syracuse avec dix mille hommes de pied et cinq cents chevaux pour l'aller joindre, afin de faire la guerre de concert contre Marcellus, en joignant ensem-

vague. Dion, au rapport de Zonare, avait fait une mention espresse de miroirs inventés à cet effet par le géomètre syracusain. Eustache tient le même langage. Tzetzès donne de plus une description de la machine d'Archimède, composée, selon lui, de plusieurs miroirs. Enfin, la merveille dont il s'agit se trouve répétée dans l'histoire; et Zonare, dont l'autorité n'est point méprisable en cette partie, rapporte que, sous l'empire d'Anastase, l'an 514 après J. C., le mathématicien Proclus renouvela l'invention d'Archimède, et brûla avec des miroirs la flotte de Vitalien, qui assiégeait Constantinople. Je tire toute cette érudition d'un mémoire manuscrit que l'auteur M. Mellot, de l'Académie des Belles-Lettres, et garde de la bibliothèque du roi, a bien voulu me communiquer.

Restait l'impossibilité prétendue, qui rendait absolument incroyable un fait d'ailleurs, ce semble, assez faiblement appuyé. Mais cette impossibilité vient d'être réfutée par les nouvelles expériences de M. de Buffon, de l'Académie des Sciences. Ce savant géomètre a présenté, dans le mois d'avril de l'année 1747, à l'Académie dont il est membre, et aux yeux de tous les curieux de Paris, un miroir de son invention, qui brûle à cent cinquante pieds de distance, et dont il espère pousser l'activité jusqu'à quatre cents, et peut-être même au delà. Or, maintenant, si l'on se souvient que la mer baignait les murs de Syracuse, et que la flotte de Marcellus s'avançait jusqu'au pied de ces murs, on se convaincra aisément que les vaisseaux romains pouvaient se trouver dans la sphère d'activité de miroirs capables de brûler à une distance de cent cinquante pieds.

C'est ainsi qu'à mesure que nos connaissances s'étendent, souvent l'antiquité y gagne; et des merveilles qui passaient pour fabuleuses, et qui nous donnaient lieu de taxer les anciens ou de mensonge ou de crédulité, se vérifient et se réalisent sous nos yeux, devenus plus clairvoyants. — Les travaux scientifiques d'Archimède ne permettent pas de douter qu'il n'ait connu l'effet des miroirs courbes; mais aujourd'hui même il serait impossible de brûler des barques; tout au plus pourrait-on les incommoder, par la concentration de la chaleur solaire. Au reste, les Romains auraient toujours eu la ressource de mouiller les parties de leurs barques situées hors de l'eau, et de rendre par là inoffensive l'attaque d'Archimède. D'ailleurs le savant géomètre ne pouvait agir que sur un point au foyer de son miroir, et il suffisait que ce point changeât par le mouvement des vagues pour ôter toute puissance aux effets du miroir. Ainsi il est difficile d'ajouter quelque foi aux rapports des historiens sur ce fait.

E. B.

[1] Polyb. lib. 8.

[1] An. R. 539; av. J. C. 213.
[2] Liv. lib. 24, cap. 35.

ble leurs troupes. Epicyde resta dans la ville pour y commander pendant le blocus. Marcellus, en revenant d'Agrigente, où les ennemis l'avaient prévenu, et dont ils s'étaient emparés, rencontra l'armée d'Hippocate, l'attaqua, et la défit. Cet avantage retint dans le devoir plusieurs de ceux qui songeaient à se ranger du côté des Carthaginois.

On vit presque en même temps deux flottes arriver en Sicile [1]. D'un côté, cinquante-cinq galères armées en guerre, sous la conduite de Bomilcar, entrèrent de la pleine mer dans le grand port de Syracuse; de l'autre, une flotte romaine composée de trente galères à cinq rangs, débarqua à Panorme [2] une légion. Les deux peuples tournaient tellement leurs efforts du côté de la Sicile, qu'ils semblaient presque ne plus songer à l'Italie. L'entreprise des Carthaginois n'eut pas de suites. Himilcon, qui avait espéré enlever au passage la légion romaine qui venait de Panorme à Syracuse, manqua son coup, pour avoir pris un chemin différent, et la flotte des Carthaginois ne resta pas longtemps auprès de Syracuse. Bolmicar, désespérant de pouvoir tenir tête aux Romains, qui avaient une fois plus de vaisseaux que lui, et persuadé qu'un plus long séjour ne servirait qu'à affamer ses alliés, mit à la voile, et repassa en Afrique.

Himilcon se borna à réduire quelques places. La première qu'il reprit fut Murgance, où les Romains avaient fait transporter une grande quantité de provisions de toute espèce. Les habitants la lui livrèrent par trahison. La défection de cette ville inspira le désir du changement à un grand nombre d'autres; en sorte que de toutes parts les garnisons romaines étaient ou chassées par force des places qu'elles gardaient, ou livrées et trahies par la perfidie des habitants.

La ville d'Enna était près de traiter de la même sorte sa garnison, qui avait pour commandant L. Pinarius, officier également brave et fidèle, et qui n'était pas de caractère à se laisser surprendre. Il sut que les habitants avaient résolu de livrer la garnison aux ennemis, et que pour cet effet ils avaient mandé Himilcon et Hippocrate, qui s'approchaient déjà [1]. Pinarius sentit qu'il n'y avait point de temps à perdre. Après avoir averti ses soldats de l'extrême danger où ils allaient être exposés, et avoir pris, dans un grand secret, toutes les mesures nécessaires, il leur donne le signal dont il était convenu. Dans le moment les soldats se dispersent dans tous les quartiers de la ville : ils pillent, ravagent et tuent tout ce qu'ils trouvent sous leur main, comme ils auraient pu faire dans une place prise d'assaut, aussi irrités et aussi furieux contre des gens à la vérité sans armes et sans défense mais traîtres et perfides dans le cœur, que s'ils avaient trouvé de la résistance, et que le péril eût été égal de part et d'autre. Ce fut ainsi qu'Enna fut conservée aux Romains par une exécution sanglante que la nécessité seule est capable peut-être d'excuser. Marcellus n'en sut pas mauvais gré à Pinarius. Il accorda même tout le butin aux soldats, convaincu que, pour empêcher les Siciliens de sacrifier les garnisons romaines aux Carthaginois, il ne fallait pas moins que l'exemple d'une vengeance aussi redoutable.

Enna est située précisément au milieu de la Sicile. D'ailleurs elle était célèbre surtout par le culte de Cérès et de Proserpine [2]. C'était une ancienne tradition, gravée profondément dans l'esprit de tous les peuples de Sicile, que l'île entière était consacrée à ces deux divinités, qui y avaient pris naissance; qu'elle était redevable à Cérès de l'invention et de l'usage du blé; que c'était d'un bois de la ville d'Enna que Proserpine avait été enlevée par Pluton, et que l'on y voyait des vestiges de son enlèvement. Le temple de Cérès [3] mère de Proserpine, était si généralement respecté par les peuples, qu'en s'y rendant ils croyaient y trouver et y adorer la déesse elle-même en personne. Ce respect religieux fit son effet dans l'occasion dont je parle actuellement. La nouvelle du massacre d'Enna s'étant répandue en un seul jour dans toutes les parties de la pro-

[1] Liv. lib. 24, cap. 36.

[2] *Palerme* sur la côté septentrionale de l'île.

[1] Liv. lib. 24, cap. 37-39.

[2] Cic. in Verr. de Signis, n. 106-108.

[3] « Tanta erat auctoritas, et vetustas illins religionis, « ut, quum illuc irent, non ad ædem Cereris, sed ad « ipsam Cererem proficisci viderentur. »

vince, les Siciliens, qui trouvaient dans cette action non-seulement de la cruauté contre les hommes, mais de l'impiété à l'égard des dieux, conçûrent encore plus d'aversion qu'auparavant pour les Romains ; et ceux qui jusque-là avaient été partagés entre eux et les Carthaginois ne balancèrent plus à se déclarer pour les derniers.

Marcellus retourna à Syracuse; et, après avoir envoyé Appius à Rome pour y demander le consulat, il lui donna pour successeur dans le commandement de la flotte et du vieux camp T. Quintius Crispinus, et alla lui-même établir ses quartiers d'hiver à six ou sept stades [1] d'Epipole, dans un lieu appelé *Léon*, où il se retrancha.

Q. FULVIUS FLACCUS III [2].
APPIUS CLAUDIUS PULCHER.

Nous avons déjà remarqué que la Sicile, dans le temps dont nous parlons, était partagée en province romaine, et en royaume d'Hiéron, ou état des Syracusains[3]. Marcellus était avec son armée dans cette seconde partie; mais il y avait une autre armée dans la province romaine, où tout était tranquille, et où il ne se faisait point de guerre actuellement. C'était dans cette dernière armée qu'étaient les soldats échappés de la bataille de Cannes, sous les ordres de P. Lentulus, préteur ou propréteur. C'est de ces soldats relégués en Sicile, sans espérance de repasser en Italie tant qu'on aurait la guerre contre les Carthaginois, que Marcellus, pendant qu'il était en quartier d'hiver, reçut une députation composée des premiers officiers de leur cavalerie et de leurs légions. Celui qui était chargé de la parole lui tint ce discours :

« Marcellus, nous aurions eu recours à vous « en Italie dans le temps de votre consulat, « lorsqu'on eut rendu contre nous ce sénatus-« consulte, que nous n'oserions appeler in-« juste, mais qui est assurément bien rigou-« reux, si nous n'avions compté qu'on nous « envoyait dans une province où la mort de « deux rois avait causé de grandes révolu-« tions, pour y soutenir contre les Siciliens et « les Carthaginois tout ensemble une guerre « rude et pénible, dans laquelle nous pour-« rions, par notre sang et par nos blessures, « apaiser le ressentiment du sénat. C'est ainsi « que du temps de nos pères ceux qui étaient « devenus les prisonniers de Pyrrhus auprès « d'Héraclée effacèrent dans la suite la honte « de leur défaite en combattant contre le « même Pyrrhus.

« Mais, après tout, par où avons-nous « mérité de si tristes effets de votre colère « passée et présente, illustres sénateurs? car « il me semble, grand Marcellus, lorsque j'ai « l'honneur de vous parler, que je vois les « deux consuls et le sénat renfermés dans « votre personne. Au moins suis-je bien as-« suré que, si nous avions combattu sous vos « auspices à la journée de Cannes, le sort de « la république et le nôtre serait plus heu-« reux. Souffrez qu'avant l'exposé de notre « triste situation, je fasse précéder notre « apologie.

« Si l'on ne veut pas imputer notre défaite « à la colère des dieux ou à l'ordre immuable « des destins, qui disposent de toutes les cho-« ses humaines, mais à une faute qui vienne « des hommes, sur qui doit enfin tomber cette « faute? est-ce sur les soldats ou sur les chefs? « Je me garderai bien, moi qui ne suis qu'un « subalterne, de blâmer la conduite de mon « général, surtout ayant appris que le sénat « l'avait remercié de n'avoir point désespéré « du salut de la république, et que depuis « sa fuite à Cannes on lui a toujours con-« tinué le commandement. Nous savons même « que les tribuns militaires qui sont échappés « de cette bataille demandent les charges et « les obtiennent sans difficulté. Est-ce donc, « illustres sénateurs, que, pleins de douceur « et d'indulgence pour vous-même et pour « vos enfants, vous prétendez faire tomber « tout le poids de votre colère et de votre sé-« vérité sur les soldats, comme sur des âmes

[1] C'est la distance que marque Thucydide, liv. 6 (c. 97). Il est plus digne de foi que Tite-Live, qui place ce petit bourg à cinq milles d'Hexapyle. = Environ un quart de lieue. E. B.
[2] An. R. 540; av. J. C. 212.
[3] Liv lib. 25, cap. 6.

« viles qui ne méritent aucun égard? Direz-« vous que le consul et les premiers de la ville « ont pu sans se déshonorer prendre la fuite « lorsqu'il ne leur restait point d'autre res-« source, et que les soldats n'ont été envoyés « au combat que pour y périr? A la bataille « d'Allia, presque toute l'armée prit la fuite: « aux fourches de Caudium, nos soldats li-« vrèrent leurs armes à l'ennemi sans même « avoir tenté de s'en servir; pour ne point « parler des autres combats, dont l'issue a été « aussi triste que honteuse. Cependant l'on ne « songea point à noter ces armées d'aucune « infamie: et l'on eut si peu lieu de se re-« pentir d'avoir usé d'indulgence à leur égard, « que la ville de Rome dut son salut à ces « mêmes légions qui s'étaient sauvées à Véies « avec tant de frayeur et de précipitation; et « que les troupes qui étaient revenues à Rome « sans armes, après avoir passé sous le joug « honteux des Samnites, ayant été renvoyées « avec de nouvelles armes contre ce même « ennemi, lui firent essuyer à son tour le san-« glant affront par lequel il avait pris tant de « plaisir à nous humilier.

« Mais, pour les soldats qui ont combattu « à Cannes, peut-on raisonnablement les ac-« cuser de lâcheté, quand on sait qu'il en a « été tué plus de cinquante mille sur la place, « quand on sait que le consul ne s'en est « sauvé qu'avec soixante et dix cavaliers, et « que ceux qui n'y ont pas perdu la vie ne « l'ont conservée que parce que le vain-« queur était las de tuer? Lorsqu'on refusait « aux prisonniers de les racheter, tout le « monde nous louait de nous être réservés « pour servir notre patrie, et nous être reti-« rés à Venouse auprès du consul, et de lui « avoir composé un corps de troupes qui pou-« vait passer pour une armée.

« Aujourd'hui notre condition est plus fâ-« cheuse et plus dure que n'a jamais été du « temps de nos pères celle des prisonniers; « car toute la sévérité dont on a usé à leur « égard s'est toujours bornée à les faire chan-« ger d'armure, à les faire passer d'un service « plus honorable dans un corps moins dis-« tingué, et à leur assigner dans le camp une « place inférieure à celle qu'ils occupaient « auparavant; mais ils ne manquaient point, « à la première occasion où ils s'étaient si-« gnalés, de recouvrer tout ce qu'on leur avait « ôté. Aucun d'eux n'a jamais été relégué; « on n'a ôté à aucun l'espérance d'achever « son temps de service; enfin on les a tou-« jours menés contre l'ennemi pour le com-« battre, et mettre fin ou à leur vie ou à leur « ignominie. Pour nous, à qui l'on ne peut « rien reprocher, sinon d'avoir voulu qu'il « restât quelques Romains de la journée de « Cannes, nous sommes éloignés, non-seu-« lement de notre patrie et de l'Italie, mais « même de la vue des ennemis: on nous « laisse languir dans un exil honteux, sans « espoir d'effacer notre honte, d'apaiser la « colère de nos citoyens, et enfin de mourir « avec honneur. Nous ne demandons point « qu'on mette fin à notre misère, ni qu'on « nous accorde du repos, mais seulement « qu'on fasse épreuve de notre courage, qu'on « nous expose aux travaux et aux dangers, et « qu'on nous mette en état de remplir tous « les devoirs de gens de cœur, de soldats, « de Romains.

« Il y a deux ans qu'on fait la guerre en « Sicile avec beaucoup de chaleur. Les Car-« thaginois et les Romains, tour à tour, pren-« nent des villes les uns sur les autres; il s'y « livre des combats de cavalerie et d'infante-« rie; on assiége Syracuse par terre et par « mer; nous entendons le bruit des armes « et les cris des combattants, tandis que « nous languissons dans un indigne repos, « comme si nous étions sans armes et sans « bras.

« Ti. Sempronius a déjà combattu plusieurs « fois avec des légions d'esclaves, et il leur a « fait obtenir pour prix de leur valeur la « liberté et le rang de citoyens. Employez-« nous au moins comme des esclaves que vous « auriez achetés pour cette guerre; qu'il nous « soit permis d'en venir aux mains avec l'en-« nemi, et de mériter notre liberté en com-« battant. Eprouvez notre valeur sur mer, « sur terre, dans les batailles rangées, dans « les siéges de villes. Exposez-nous à tout ce « qu'il y a de plus difficile et de plus redou-« table dans les travaux et dans les périls, « nous sommes prêts à tout entreprendre, « afin de faire une bonne fois ce que nous

« avons dû faire à Cannes, puisqu'on a des-« tiné à l'ignominie tout le temps que nous « avons vécu depuis cette malheureuse jour-« née. »

Après ce discours ils se jetèrent aux pieds de Marcellus. Ce général leur répondit « que « la grâce qu'ils demandaient passait ses pou-« voirs [1]; qu'il écrirait au sénat, et exécute-« rait les ordres qui lui seraient envoyés. » Il écrivit en effet, et sa lettre fut rendue aux nouveaux consuls. Après qu'on en eut fait lecture dans le sénat, les sénateurs, consultés sur cette affaire, répondirent « qu'ils ne « croyaient pas qu'il fût à propos de confier « le salut et la gloire de la patrie à des sol-« dats qui avaient abandonné leurs compa-« gnons dans les plaines de Cannes : que, si « Marcellus était d'un autre sentiment, ils « lui laissaient la liberté d'en user à leur « égard de la manière qu'il jugerait le plus « convenable au bien de la république, à con-« dition cependant qu'ils ne jouiraient d'au-« cune exemption, qu'ils ne recevraient au-« cune récompense militaire, et ne recevraient « point l'Italie tant que les Carthaginois y « feraient la guerre. »

Cette sévérité affligea Marcellus [2]; et quand il fut de retour à Rome, il se plaignit hautement au sénat de ce qu'après tous les services qu'il avait rendus à la république, ils n'avaient pas daigné lui accorder la grâce entière des soldats en faveur desquels il leur avait écrit. Mais cette sage compagnie avait ses règles et ses principes auxquels elle crut devoir se tenir inviolablement attachée malgré les raisons apparentes pour le contraire, c'est-à-dire malgré l'extrémité où se trouvait alors la république, et le besoin pressant qu'elle avait de troupes après la défaite entière de ses armées à la journée de Cannes. C'était de cette extrémité même que le sénat tirait les raisons de sa conduite. Quelle impression, en effet, ne devait pas produire sur les troupes, pour tous les siècles, l'exemple d'une telle sévérité, et dans de telles conjonctures ! Voilà ce qui conservait la discipline parmi les armées romaines; et c'est cette discipline qui les a rendues victorieuses de tous les peuples.

Au commencement de la troisième année de ce siége de Syracuse [1], pendant que d'un autre côté les Romains commençaient celui de Capoue, Marcellus se trouvait encore peu avancé. Il ne voyait aucun moyen de pouvoir prendre Syracuse, soit par force, parce qu'Archimède lui opposait toujours des obstacles invincibles; soit par famine, parce que la flotte carthaginoise, qui était revenue plus nombreuse qu'auparavant, y faisait entrer librement des convois. Il délibérait donc s'il demeurerait devant la ville pour presser le siége, ou s'il marcherait du côté d'Agrigente contre Hippocrate et Himilcon. Mais, avant que de prendre ce dernier parti, il voulut essayer s'il ne pourrait point se rendre maître de Syracuse par quelque intelligence secrète [2]. Il avait dans son camp plusieurs Syracusains des plus qualifiés, qui y étaient venus chercher un asile au commencement des troubles. Marcellus s'adressa à eux, leur promettant que, si la ville se rendait aux Romains, il lui conserverait ses lois, ses priviléges et sa liberté. Ces Syracusains ne manquaient pas de bonne volonté, mais il ne leur était pas aisé de s'aboucher avec ceux de leurs parents ou amis qui étaient restés dans la ville, parce que les auteurs de la révolte, tenant plusieurs habitants pour suspects, redoublaient leur vigilance et leur attention pour empêcher qu'on ne fît à leur insu quelque tentative de cette nature en faveur des Romains. Ce fut l'esclave de l'un de ces Syracusains fugitifs, qui, s'étant introduit dans la ville comme déserteur, ménagea secrètement une intrigue où entrèrent jusqu'à quatre-vingts des principaux de Syracuse. Ils se partageaient pour venir, tantôt les uns, tantôt les autres, dans le camp de Marcellus, cachés dans des barques sous des filets de pêcheurs. Toutes les mesures étaient prises pour livrer la ville aux Romains, lorsqu'un certain Attale, de dépit de n'avoir pas été mis du secret, découvrit la conspiration à Epicyde, qui fit mourir tous les conjurés.

[1] Liv lib. 25, cap. 7.
[2] Plut. in Marcello, pag. 305.

[1] Liv. lib. 25, cap. 23.
[2] Liv. lib. 25, cap. 23.

Cette entreprise ayant ainsi échoué, un événement fortuit présenta à Marcellus une nouvelle ressource et fit renaître son espérance [1]. Des vaisseaux romains avaient pris un certain Damippus, qu'Epicyde envoyait pour négocier avec Philippe, roi de Macédoine. Epycide témoigna beaucoup de désir de le racheter, et Marcellus ne s'en éloigna pas. On convint d'un endroit auprès du port Trogile, pour y tenir les conférences sur la rançon du prisonnier. Comme on y alla plusieurs fois, un Romain, s'étant avisé de considérer de près le mur avec attention, en avait compté les pierres, et mesuré des yeux la hauteur de chacune d'entre elles; puis ayant fait, le plus juste qu'il put, la supputation du total, il reconnut que le mur n'était pas à beaucoup près aussi haut qu'il l'avait cru lui et les autres; et il conclut qu'avec de médiocres échelles on pouvait facilement monter dessus.

Le soldat, sans perdre de temps, fit rapport de tout à Marcellus. Toute la sagesse n'est pas toujours dans la tête du général : un officier subalterne, ou même un simple soldat, peut lui donner de bonnes ouvertures. Marcellus ne négligea pas cet avis, et s'assura de la vérité du fait par ses propres yeux. Ayant ordonné que l'on préparât des échelles, il prit l'occasion d'une fête qu'on célébrait trois jours de suite à Syracuse en l'honneur de Diane, et pendant laquelle les habitants s'abandonnaient à la joie et à la bonne chère. A l'heure de la nuit où il conjectura que les Syracusains, après avoir passé le jour à manger et à boire, commenceraient à s'endormir, il fait avancer doucement un corps de mille soldats d'élite vers le mur avec des échelles. Quand les premiers furent arrivés au haut sans bruit et sans tumulte, d'autres les suivirent, la hardiesse des premiers donnant du courage aux seconds. Les mille soldats, profitant de la négligence des assiégés, qui étaient ou ivres ou endormis, eurent bientôt escaladé le mur. Ayant enfoncé la porte de l'Exapyle, les troupes s'emparèrent de la partie de la ville appelée *Épipole*.

Il ne s'agissait plus pour lors de tromper les ennemis, mais de les effrayer. Les Syracusains, alarmés par le bruit, commençaient à se troubler et à se mettre en mouvement. Marcellus fit sonner à la fois toutes les trompettes; ce qui jeta une telle épouvante parmi les habitants, que tout le monde prenait la fuite, croyant qu'il ne restait pas un seul quartier qui ne fût au pouvoir des Romains. En effet, il paraîtra bientôt que la prise d'Epipole emportait celle de la ville neuve et du quartier appelé *Tyque;* mais elle ne décidait rien pour l'Ile, ni pour la plus forte et la plus belle partie de Syracuse, appelée *Achradine*, qui était bien en état de se défendre, ayant ses murailles séparées du reste de la ville.

Marcellus, dès la pointe du jour, était entré avec toutes ses troupes dans Epipole. Epicyde, ayant assemblé promptement quelques troupes qu'il avait dans l'Ile qui joignait l'Achradine, marcha contre Marcellus; mais, le trouvant plus fort et mieux accompagné qu'il n'avait cru, après une légère escarmouche il se retira promptement dans l'Achradine, moins touché de la force et du nombre des ennemis que de la crainte qu'il ne se formât quelque conjuration dans la ville en leur faveur, et qu'il ne trouvât en arrivant les portes de l'Achradine et de l'Ile fermées.

Tous les capitaines et les officiers qui étaient autour de Marcellus [1] le félicitaient sur le succès de ses armes et sur un bonheur si grand et si imprévu. Pour lui, lorsque de dessus la hauteur il eut considéré la beauté et la grandeur de cette ville, la plus vaste et la plus opulente qu'il y eût alors dans le monde, il ne put s'empêcher de verser des larmes, ou de joie d'avoir exécuté une si difficile et si glorieuse entreprise, ou de regret de voir que l'ouvrage merveilleux de tant de siècles allait bientôt être réduit en cendres. Il rappelait dans son esprit deux flottes puissantes des Athéniens coulées à fond autrefois devant cette ville, deux nombreuses armées taillées en pièces avec les deux illustres généraux qui les commandaient, tant de guerres soutenues avec tant de courage contre les Carthaginois, tant de tyrans fameux et de puissants rois, Hiéron surtout, dont la mémoire était encore toute récente, qui s'était signalé par tant de

[1] Liv. lib. 25, cap. 24. — Plut. in Marcello, pag. 308.

[1] Liv. lib. 25, cap 24. — Plut. pag. 308.

vertus royales et encore plus par les services importants qu'il avait rendus au peuple romain, dont les intérêts lui avaient toujours été aussi chers que les siens. Touché par ce souvenir, il crut, avant que d'attaquer l'Achradine, devoir envoyer vers les assiégés pour les exhorter à se rendre volontairement et à prévenir la ruine de leur ville.

On avait confié les portes et les murailles de l'Achradine aux déserteurs, comme à des gens qui, n'espérant point de pardon dans les conditions du traité qu'on ferait avec Marcellus, les défendraient contre lui avec le plus d'opiniâtreté. En effet, ils ne voulurent jamais permettre que personne approchât des murailles, ou liât aucune conversation avec les habitants.

Marcellus, n'ayant point réussi de ce côté-là, tourna ses vues du côté d'un fort appelé *Euryèle*, situé à l'extrémité de la ville la plus éloignée de la mer, qui commandait toute la campagne du côté de la terre, et qui, par cette raison, était fort propre pour recevoir des convois. Philodème, qui y commandait, ne chercha pendant quelques jours qu'à amuser Marcellus, en attendant qu'Hippocrate et Himilcon vinssent à son secours avec leurs troupes. Marcellus, voyant qu'il ne pouvait se rendre maître de ce poste, campa entre la Ville-Neuve et Tyque; mais enfin Philodème, ne se voyant point secouru, rendit son fort, à condition qu'il ramènerait sa garnison à Epicyde dans l'Achradine.

Les députés de la Ville-Neuve et de Tyque, portant devant eux des branches d'olivier, étaient venus trouver Marcellus, le conjurant de défendre à ses soldats le carnage et l'incendie : il leur accorda leur demande. Du reste, ces deux parties de la ville furent livrées au pillage.

Cependant Bomilcar, qui était dans le port avec quatre-vingt-dix vaisseaux, prenant occasion d'une nuit obscure et orageuse, qui empêchait la flotte des Romains de pouvoir tenir à l'ancre, sort avec trente-cinq vaisseaux, va à Carthage, apprend aux Carthaginois l'état où Syracuse se trouve réduite, et revient avec cent vaisseaux.

Marcellus, qui avait mis des troupes dans Euryèle, et qui ne craignait plus d'être inquiété par ses derrières, se met en état d'assiéger l'Achradine. Les deux partis se tiennent en repos pendant quelques jours.

Sur ces entrefaites arrivent Hippocrate et Himilcon. Le premier, avec les Siliciens, ayant placé et fortifié son camp près du grand port, et donné le signal à ceux qui occupaient l'Achradine, attaque le vieux camp des Romains où commandait Crispinus; et Epicyde fait en même temps une sortie sur les postes de Marcellus. Aucune de ces deux entreprises ne réussit. Hippocrate fut vigoureusement repoussé par Crispinus, qui le suivit jusque dans ses retranchements; et Marcellus obligea Épicyde à se renfermer dans l'Achradine.

On était alors dans l'automne : et il survint une peste qui fit de grands ravages dans la ville [1], et encore plus dans les camps des Romains et des Carthaginois. D'abord le mal n'était causé que par le mauvais air et l'intempérie de la saison. Ensuite la communication avec les malades, et les soins même que l'on en prenait, répandirent la contagion : d'où il arrivait que les uns, négligés et abandonnés, mouraient par la violence du mal; les autres recevaient des secours qui devenaient funestes à tous ceux qui les approchaient : de sorte que les yeux étaient continuellement frappés du triste spectacle de la mort et des funérailles qui la suivaient, et les oreilles retentissaient jour et nuit du gémissement des mourants, ou de ceux qui les regrettaient; mais enfin l'habitude de voir les mêmes objets rendit les esprits et les cœurs si durs et si insensibles, qu'on ne savait plus ce que c'était que de verser des larmes sur ceux que la mort enlevait journellement. On ne daignait pas même leur donner la sépulture, et la terre était couverte de cadavres étendus au hasard sous les yeux de leurs camarades, qui attendaient un pareil sort d'une heure à l'autre.

Les Siliciens qui servaient dans l'armée des Carthaginois ne s'aperçurent pas plus tôt que la maladie se communiquait par la corruption de l'air que l'on respirait auprès de Syracuse, qu'ils se retirèrent dans les villes voisines; mais les Carthaginois, qui n'avaient pas la

[1] Liv. lib. 25, cap. 26.

même ressource, périrent tous avec leurs chefs Hippocrate et Himilcon. Pour Marcellus, voyant avec quelle fureur la maladie se déchaînait, il logea ses soldats dans les maisons de la ville, où l'ombre et le couvert leur donna beaucoup de soulagement; ce qui n'empêcha pas qu'il ne perdît beaucoup de monde.

Il semble qu'un fléau si terrible devait faire cesser la guerre de part et d'autre; mais elle paraissait se rallumer tous les jours de plus en plus [1]. Les Siciliens se rassemblaient de nouveau, et appelaient du secours de toutes les parties de l'île. Bomilcar, commandant de la flotte carthaginoise, qui avait fait un second voyage à Carthage pour en amener un nouveau secours, revint avec cent trente vaisseaux de guerre et sept cents vaisseaux de charge : les vents contraires l'empêchèrent de doubler le cap Pachyn. Epicyde, qui craignait que, si les mêmes vents continuaient cette flotte rebutée ne retournât en Afrique, laisse aux généraux des troupes mercenaires le soin de garder l'Achradine, va trouver Bomilcar, et lui persuade de tenter le sort d'une bataille dès que le temps le permettra. Marcellus, de son côté, voyant que les troupes des Siciliens grossissaient tous les jours, et que, s'il attendait plus longtemps et qu'il se laissât enfermer dans Syracuse, il serait fort pressé en même temps et par mer et par terre, résolut, malgré la supériorité que les ennemis avaient par le nombre des vaisseaux, d'empêcher Bomilcar d'aborder à Syracuse. Dès que es vents furent tombés, Bomilcar prit le large pour mieux doubler le cap, et dans le dessein de donner le combat; mais, quand il vit les vaisseaux romains venir à lui en bel ordre, tout d'un coup, on ne sut pourquoi, il prit la fuite, envoya ordre aux vaisseaux de charge de regagner l'Afrique, et se retira à Tarente. Epicyde, déchu d'une si grande espérance, et n'osant rentrer dans une ville déjà à moitié prise, fit voile vers Agrigente, plutôt dans le dessein d'y attendre le succès du siége que pour faire de là aucun mouvement.

Quand on eut appris dans le camp des Siciliens qu'Epycide était sorti de Syracuse, et que les Carthaginois abandonnaient la Sicile, ils envoyèrent des députés à Marcellus, après avoir pressenti la disposition des assiégés, pour traiter des conditions auxquelles Syracuse lui serait rendue. On convint assez unanimement de part et d'autre que ce qui avait appartenu aux rois appartiendrait aux Romains; qu'on conserverait tout le reste aux Siciliens avec leur liberté et leurs lois. Après ces préliminaires, ils demandèrent d'entrer en conférence avec ceux qu'Epicyde avait chargés du commandement pendant son absence. Les députés, s'étant abouchés avec eux, leur firent entendre qu'ils avaient été envoyés par l'armée des Siciliens vers Marcellus et vers eux pour faire un traité dans lequel on ménageât les intérêts de ceux qui étaient assiégés, aussi bien que de ceux qui ne l'étaient pas, la justice ne souffrant pas que les uns songeassent à leur conservation particulière en négligeant celle des autres. Ils furent ensuite introduits dans la place; et ayant fait connaître à leurs hôtes et à leurs amis les conditions dont ils étaient déjà convenus avec Marcellus, ils les engagèrent à se joindre à eux pour attaquer de concert et faire mourir Polyclite, Philistion et Epicyde surnommé *Sindon*, tous lieutenants d'Epicyde, qui, s'intéressant peu au bien de Syracuse, ne manqueraient pas de traverser les négociations de paix.

Après s'être ainsi défaits de ces petits tyrans, ils convoquèrent l'assemblée du peuple, et lui représentèrent « que, quelques maux « qu'ils souffrissent, ils ne devaient pas se « plaindre de leur fortune, puisqu'il ne tenait « qu'à eux d'y mettre fin : que, si les Ro« mains avaient entrepris le siége de Syra« cuse, c'était par affection pour les Syracu« sains, non par haine; que ce n'était qu'après « avoir appris l'oppression où les tenaient « Hippocrate et Epicyde, ces ambitieux satelli« tes d'Annibal, qui l'étaient ensuite devenus « d'Hiéronyme, qu'ils avaient pris les armes « et commencé le siége de la ville, non pour « la ruiner, mais pour détruire ses tyrans. « Mais, depuis qu'Hippocrate était mort, « qu'Épicyde n'était plus à Syracuse, que ses « lieutenants avaient été tués, que les Car« thaginois avaient abandonné tout ce qu'ils « possédaient dans la Sicile, quelle raison « maintenant pourraient avoir les Romains

[1] Liv. lib 25, cap. 27-30

« de ne pas vouloir conserver Syracuse, « comme ils le feraient si Hiéron, le plus « fidèle de leurs amis et de leurs alliés, était « encore en vie? que ni la ville ni les habi- « tants n'avaient rien à craindre que d'eux- « mêmes, s'ils laissaient passer l'occasion de « rentrer en amitié avec les Romains : que « jamais ils n'en auraient une si favorable que « dans le moment présent, où ils venaient « d'être délivrés de la violente domination de « leurs tyrans; et que le premier usage de leur li- « berté devait être de rentrer dans leur devoir. »

Ce discours fut parfaitement bien reçu de toute l'assemblée. On jugea pourtant à propos de créer de nouveaux magistrats avant que d'envoyer des députés aux Romains; et ce fut du nombre de ceux qui venaient d'être élus préteurs que furent tirés les députés. Celui qui portait la parole en leur nom, et qui était chargé surtout de faire tous les efforts possibles pour obtenir que Syracuse ne fût point détruite, étant arrivé au camp de Marcellus avec ses collègues, lui parla de la sorte : « Ce n'est point le peuple de Syracuse, il- « lustre général, qui d'abord a rompu l'al- « liance avec les Romains, mais Hiéronyme, « moins coupable envers Rome qu'envers sa « patrie; et ensuite, quand la paix fut réta- « blie par sa mort, ce ne fut encore aucun « Syracusain qui la troubla, mais les satellites « du tyran, Hippocrate et Epicyde. Ce sont « eux qui vous ont fait la guerre, après nous « avoir réduits en captivité, soit par la vio- « lence, soit par la ruse et la perfidie; et l'on « ne peut point dire que nous ayons eu aucun « temps de liberté qui n'ait été un temps de « paix avec vous. Maintenant, dès que nous « sommes devenus nos maîtres par la mort de « ceux qui tenaient Syracuse dans l'oppres- « sion, nous venons dans le moment même « vous livrer nos armes, nos personnes, nos « murailles et notre ville, déterminés à ne « refuser aucune des conditions qu'il vous « plaira nous imposer. Au reste (continua-t il « en s'adressant toujours à Marcellus), il s'a- « git ici autant de votre intérêt que du nôtre. « Les dieux vous ont accordé la gloire d'avoir « pris la plus belle et la plus illustre de toutes « les villes grecques; tout ce que nous avons « jamais fait du mémorable, soit par terre, « soit par mer, accroît votre triomphe, et en « relève le prix. La renommée n'est pas un ga- « rant assez fidèle pour faire connaître la gran- « deur et la force de la ville que vous avez prise; « la postérité n'en pourra bien juger que par « ses yeux mêmes. Il faut qu'à tous ceux qui « aborderont ici, de quelque côté de l'uni- « vers qu'ils viennent, on montre tantôt les « trophées que nous avons remportés sur les « Athéniens et sur les Carthaginois, tantôt « ceux que nous avons remportés sur nous; « et que Syracuse, mise pour toujours sous la « protection des Marcellus, soit un monument « perpétuel et subsistant du courage et de la « clémence de celui qui l'aura prise et con- « servée. Il ne serait pas juste que le souvenir « d'Hiéronyme fît plus d'impression sur vos « esprits que celui d'Hiéron : celui-ci a été « votre ami bien plus longtemps que l'autre « votre ennemi. Vous avez ressenti, qu'il me « soit permis de le dire, les effets de l'amitié « d'Hiéron, mais les folles entreprises d'Hié- « ronyme ne sont retombées que sur lui. »

La difficulté n'était pas d'obtenir de Marcellus ce qu'on lui demandait pour les assiégés, mais de conserver la tranquillité et le concert entre eux-mêmes dans la ville. Les transfuges, persuadés qu'on les livrerait aux Romains, inspirèrent la même crainte aux soldats étrangers. Ayant donc pris les armes subitement les uns et les autres, ils commencent par égorger les magistrats nouvellement élus, et, courant de tous côtés dans la ville, ils font main basse sur ceux qu'ils rencontrent, et pillent tout ce qui tombe sous leur main. Ils nomment six officiers, trois pour commander dans l'Achradine, et trois dans l'île. Le tumulte étant enfin apaisé, les soldats étrangers reconnurent par tout ce qu'ils apprirent de la négociation entamée avec les Romains, que leur cause était toute séparée de celle des transfuges. Dans le moment arrivent les députés qu'on avait envoyés à Marcellus, qui achèvent de les détromper.

Parmi ceux qui commandaient dans l'île, il y avait un Espagnol nommé *Méric* : on trouva le moyen de le gagner. Il livra de nuit la porte qui était près de la fontaine d'Aréthuse, et reçut les soldats que Marcellus y envoya. Le lendemain, au point du jour,

Marcellus fit une fausse attaque à l'Achradine, pour attirer de ce côté-là toutes les forces de cette place, et même de l'île, qui y était jointe, et, afin de faciliter à quelques vaisseaux le moyen de jeter encore des troupes dans l'île qui serait dégarnie. Tout réussit comme il l'avait projeté. Les soldats que ces vaisseaux jetèrent dans l'île, trouvant les postes presque tous abandonnés, et les portes par lesquelles plusieurs venaient de sortir pour aller défendre l'Achradine contre Marcellus, encore ouvertes, s'en emparèrent après un léger combat. Marcellus, averti qu'il était maître de l'île et d'un quartier de l'Achradine, et que Méric, avec le corps qu'il commandait, s'était joint à ses troupes, fit sonner la retraite, pour empêcher qu'on ne pillât le trésor des rois de Syracuse, qui ne se trouva pas aussi considérable qu'on l'avait cru.

Les déserteurs ayant profité de cet intervalle de tranquillité pour s'échapper, les Syracusains, délivrés de toute crainte, ouvrirent à Marcellus les portes de l'Achradine, et lui envoyèrent des députés qui avaient ordre de ne lui demander autre chose, sinon qu'il lui plût de leur conserver la vie à eux et à leurs enfants. Marcellus, ayant pris l'avis de son conseil, où il avait admis les Syracusains, qui s'étaient réfugiés dans son camp, répondit à ces députés « qu'Hiéron, pendant cinquante « ans, n'avait pas fait plus de bien au peuple « romain, que ceux qui depuis quelques an« nées étaient maîtres de Syracuse, n'avaient « voulu lui faire de mal; mais que leur mau« vaise volonté n'avait nui qu'à eux, et qu'ils « s'étaient punis eux-mêmes du violement « des traités d'une manière plus cruelle que « n'auraient souhaité les Romains : qu'il te« nait Syracuse assiégée depuis trois ans, non « pour la réduire en esclavage, mais pour la dé« livrer de la tyrannie que des chefs de déser« teurs exerçaient sur elle : qu'après tout les « Syracusains auraient tort d'imputer une ré« volte soutenue pendant tant d'années au dé« faut de liberté, puisqu'il n'avait tenu qu'à eux « d'imiter ceux de leurs concitoyens qui étaient « venus chercher un asile dans le camp des « Romains, ou de suivre l'exemple de l'Es« pagnol Méric, qui leur avait livré le poste « dont il avait la garde; et qu'au moins ils « auraient pu prendre plus tôt la salutaire « résolution de se rendre, à laquelle ils s'é« taient enfin déterminés : que, pour lui, il « ne regardait pas l'honneur d'avoir pris Syra« cuse comme une récompense qui égalât les « travaux et les périls qu'il avait essuyés pen« dant un si long et si rude siége. »

Après ce discours[1], il envoya son questeur avec des troupes dans l'île, pour prendre et garder le trésor des rois : puis, ayant fait mettre des sauvegardes aux portes des maisons de ceux qui étaient demeurés fidèles aux Romains, il abandonna la ville au pillage. Il aurait bien souhaité pouvoir lui épargner ce funeste désastre; mais il ne put refuser cette permission à des soldats qui, sur son refus, se la seraient donnée eux-mêmes. Plusieurs même demandaient que Syracuse fût brûlée et rasée : mais il ne voulut jamais y consentir; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et malgré lui, qu'il leur abandonna toutes les richesses de cette superbe ville et tous les esclaves qui s'y trouvaient, leur défendant expressément de toucher à aucune personne libre, de tuer ou d'outrager qui que ce fût, et de faire esclave aucun des citoyens. On prétend que les richesses qui furent pillées à ce sac de Syracuse, égalaient celles qu'on aurait pu trouver actuellement dans Carthage, si elle avait été prise.

Un accident imprévu causa une extrême douleur[2] à Marcellus. Dans le temps que tout était en mouvement à Syracuse, Archimède, enfermé dans son cabinet, comme un homme de l'autre monde qui ne prend point de part à ce qui se passe dans celui-ci, était occupé à considérer des figures de géométrie qu'il avait tracées sur la poussière. Il donnait à cette contemplation non-seulement tous ses yeux, mais encore tout son esprit, de manière qu'il n'avait entendu ni le tumulte des Romains qui pillaient les maisons, ni le bruit dont la ville retentissait. Tout d'un coup un soldat se présente à lui et lui ordonne de le suivre pour venir parler à Marcellus. Archimède le prie d'attendre un moment jusqu'à ce que son problème fût résolu, et qu'il en eût fait la démonstration. Le soldat, qui ne se souciait ni de

[1] Liv. lib. 25, cap. 31.

[2] Liv. lib. 25, cap. 31. — Plut. in Marcello, pag. 503.

son problème ni de sa démonstration, et qui n'entendait pas même ces mots, irrité de ce délai, tire son épée et le tue.

Marcellus fut vivement affligé quand il apprit la nouvelle de sa mort. Ne pouvant lui rendre la vie comme il l'aurait souhaité, il s'appliqua, autant qu'il fut en lui, à honorer sa mémoire. Il fit faire une recherche exacte de tous ses parents, les traita avec distinction et leur accorda des privilèges particuliers. Pour Archimède, il fit célébrer ses funérailles avec soin, et lui érigea un monument parmi ceux des grands hommes qui s'étaient le plus distingués à Syracuse. Son tombeau était demeuré longtemps inconnnu et enseveli[1] dans un entier oubli jusqu'au temps de Cicéron, lequel, étant venu à Syracuse lorsqu'il était questeur en Sicile, en fit la découverte. J'en ai rapporté l'histoire ailleurs.

Par la prise de Syracuse[2], la Sicile entière devint une province du peuple romain; mais elle ne fut pas traitée comme le furent depuis les Espagnols et les Carthaginois, à qui l'on imposa un certain tribut pour être comme le prix de la victoire et la peine des vaincus : *quasi victoriæ præmium et pœna belli*. La Sicile, en se soumettant au peuple romain, conserva tous ses droits anciens et toutes ses coutumes, et lui obéit aux mêmes conditions qu'elle avait obéi à ses rois.

Quelques jours avant la réduction de Syracuse, T. Otacilius, avec quatre-vingts galères à cinq rangs, passa de Lilybée à Utique, et, étant entré dans le port de cette ville avant le jour, prit les vaisseaux de charge qu'il y trouva remplis de blé. Ensuite, étant sorti à terre avec ses soldats, il pilla tous les pays d'alentour, et rentra dans ses galères avec un riche butin. Il revint à Lilybée trois jours après en être parti, et amena avec lui cent trente barques chargées de différentes provisions, et surtout d'une grande quantité de blé, qu'il envoya sur le champ à Syracuse. Ce secours délivra les vainqueurs et les vaincus d'une famine qui commençait à les menacer, et des suites funestes qu'elle eût eues pour les uns et les autres, s'il fût arrivé plus tard.

[1] Tuscul. lib. 1, n. 64. — Hist. Anc. tom. II, pag. 71. de cette édition.
[2] Cic. in Verr. lib 3, n. 12.

Marcellus[1] après la prise de Syracuse, s'appliqua à régler toutes les affaires de Sicile, et il le fit avec une justice, un désintéressement et une intégrité qui lui acquirent beaucoup de gloire à lui-même en particulier, et firent un honneur infini à la république en général. Jusque-là, dit Plutarque, les Romains avaient bien fait voir aux autres nations qu'ils étaient très-propres à conduire des guerres, et très-redoutables dans les combats; mais ils ne leur avaient pas encore donné de grandes marques de bonté, d'humanité, de clémence, en un mot des vertus nécessaires pour un bon gouvernement. Il semble que Marcellus fut le premier qui, en cette occasion, montra aux Grecs que les Romains ne les surpassaient pas moins en justice qu'en valeur et en habileté dans la guerre.

Avant que Marcellus sortît de Sicile, toutes les villes de cette province lui envoyèrent des députés pour ménager leurs intérêts. Il les traita tous différemment, selon les différents degrés d'attachement ou d'opposition que leurs habitants avaient fait paraître à l'égard des Romains. Ceux qui étaient demeurés constamment dans leur parti, ou qui du moins étaient rentrés dans leur amitié avant la prise de Syracuse, furent reçus et traités honorablement, comme de bons et fidèles alliés; ceux que la crainte avait obligés de se rendre après cette conquête, reçurent en vaincus la loi qu'il plut au vainqueur de leur imposer.

Les Romains[2] avaient cependant encore aux environs d'Agrigente un reste d'ennemis qui n'étaient pas à négliger, commandés par Hannon et Epicyde, seuls généraux qui restassent au parti carthaginois dans la Sicile : un troisième les était venu joindre, envoyé par Annibal pour remplacer Hippocrate : on le nommait *Mutinès*. C'était un homme vif et entreprenant, et qui, sous un maître tel qu'Annibal avait appris toutes les ruses et tous les stratagèmes qu'on peut employer dans la guerre. Avec un corps de Numides que lui donnèrent ses collègues, il parcourut et ravagea les terres des ennemis, prenant soin d'un autre côté d'encourager les alliés, et de leur porter à propos du secours pour les retenir dans le

[1] Liv. lib. 25. cap. 40. — Plut. in Marcello. pag. 309.
[2] Liv. lib 25.

parti, de façon qu'en peu de temps il remplit toute la Sicile du bruit de son nom, et devint la ressource la plus assurée de ceux qui favorisaient les Carthaginois. Marcellus s'étant mis en campagne pour arrêter ses courses, Mutinès, sans lui donner le temps de prendre haleine, vint attaquer les Romains jusque dans leur poste, jeta partout l'alarme et l'effroi : et dès le lendemain, leur ayant livré presque un combat en forme, il les obligea de se retirer derrière leurs retranchements, et de s'y tenir renfermés.

Mais sur ces entrefaites, une sédition s'étant élevée parmi les Numides, dont trois cents abandonnèrent le camp et s'en allèrent dans une ville voisine, Mutinès partit aussitôt pour ramener les séditieux, après avoir recommandé fortement aux deux autres généraux de n'en point venir aux mains avec les ennemis pendant son absence. Ceux-ci, choqués de cet avis, qui leur paraissait avoir l'air d'un commandement, et d'ailleurs jaloux de la gloire de Mutinès, se hâtèrent, pour montrer leur indépendance, d'aller présenter la bataille aux Romains. Marcellus, qui avait repoussé de devant Nole Annibal vainqueur, ne put tranquillement se voir insulté par des gens qu'il avait vaincus sur mer et sur terre, et ordonna aux siens de prendre au plus tôt les armes, et de s'avancer en bon ordre contre les ennemis. Ils ne purent soutenir le choc des Romains, surtout quand ils se virent abandonnés par leur cavalerie numide, sur laquelle ils comptaient le plus pour la victoire, et qui, partie par un reste de mécontentement qui avait causé la sédition, partie par attachement pour Mutinès, que les deux autres généraux affectaient de mépriser, s'était engagée avec Marcellus, à ne point combattre. Les Carthaginois furent donc bientôt mis en déroute. On leur tua ou prit un grand nombre de soldats, et ils perdirent huit éléphants. Ce fut la dernière action de Marcellus dans la Sicile. Il retourna vainqueur à Syracuse.

L'année était près de finir. On nomma à Rome pour consuls Cn. Fulvius Centumalus, et P. Sulpicius Galba qui n'avait encore exercé aucune magistrature curule.

Je reviens aux faits que j'ai laissés en arrière, pour ne point interrompre le récit des événements de la guerre de Sicile.

§ III. — Première campagne de Caton. Philippe se déclare contre les Romains. Il est battu auprès d'Apollonie par le préteur M. Valérius. Heureux succès des Scipions en Espagne. Département des provinces. Départ des consuls. Dasius Altinius d'Arpi, traître aux Carthaginois comme il l'avait été aux Romains. Horrible cruauté d'Annibal. Fabius reprend la ville d'Arpi. Cent douze cavaliers campaniens se rendent aux Romains. Prise d'Aterne. Grand incendie à Rome. Les deux Scipions font alliance avec Syphax, roi de Numidie. Un officier romain forme une infanterie à Syphax. Traité des Carthaginois avec Gala. Gala, autre roi de Numidie. Syphax est défait deux fois coup sur coup par Massinissa, fils de Gala. Les Celtibériens commencent à servir chez les Romains. Pomponius, aussi ignorant général qu'infidèle financier, est battu par Hannon. Nouveautés dans la religion, réprimées par l'autorité des magistrats. P. Scipion, édile avant l'âge. Fraude des publicains ou traitants, et entre autres de Postumius, punie sévèrement. Création d'un souverain pontife. Levées faites d'une nouvelle manière. Les otages de Tarente, qui s'étaient sauvés de Rome, y sont ramenés et punis de mort. Tarente est livrée par trahison à Annibal. Il attaque inutilement la citadelle, et la laisse bloquée. Origine des jeux apollinaires.

Q. FABIUS MAXIMUS[2].
M. CLAUDIUS MARCELLUS.

C'est sous ces consuls que Caton, qui devint dans la suite si célèbre, fit sa première campagne. Il était alors âgé de près de vingt ans.

Nous avons vu que Philippe[1] roi de Macédoine, avait fait l'année précédente un traité avec Annibal, dont l'exécution n'avait été différée que par la prise de ses ambassadeurs. Il se déclara ouvertement cette année contre les Romains. Le préteur Valère, qui commandait une flotte auprès de Brunduse et le long des côtes de la terre d'Otrante, reçut des députés de la part de ceux d'Orique, ville d'Epire, qui lui apprirent que ce prince était venu premièrement sonder Apollonie, après avoir remonté le fleuve Aoüs avec six-vingts

[1] An. R. 538; av. J. C. 214.
[2] Liv. lib. 24, cap. 40.

petits bâtiments à deux rangs; mais qu'ensuite, abandonnant cette entreprise qui lui paraissait trop longue et trop difficile, il s'était approché secrètement d'Orique pendant la nuit, avec son armée, et que dès la première attaque il s'était rendu maître de cette ville, située au milieu d'une plaine, et qui n'avait ni des murailles assez fortes ni des troupes assez nombreuses pour la défendre. Ils priaient le préteur de leur envoyer du secours pour repousser des ennemis qui en voulaient assurément aux Romains, et qui n'avaient attaqué Orique que parce que cette ville leur paraissait commode par rapport aux desseins qu'ils avaient sur l'Italie.

Valère ayant confié le soin de garder la côte à T. Valérius, son lieutenant, partit avec sa flotte, qu'il tenait toute prête et en état d'agir, après avoir embarqué sur des vaisseaux de charge ceux de ses soldats que les galères armées en guerre ne purent contenir; et, s'étant rendu à Orique dès le second jour, il reprit aisément cette ville, où Philippe, en se retirant, n'avait laissé qu'une faible garnison.

Les députés d'Apollonie vinrent trouver Valère en ce lieu, et lui apprirent que Philippe les tenait assiégés, et cela uniquement parce qu'ils refusaient de se joindre à lui; qu'ils n'étaient plus en état de lui résister, à moins que les Romains, à qui ils demeuraient attachés, ne leur envoyassent du secours. Les guerres d'Illyrie avaient donné lieu aux Romains de s'acquérir des alliés sur toute cette côte. Valère leur promit le secours qu'ils demandaient; et, sans différer, il fit partir sur des vaisseaux de guerre deux mille soldats, commandés par Névius Crista, officier brave et fort expérimenté dans la guerre, avec ordre de se rendre à l'embouchure du fleuve Aoüs, près duquel était située Apollonie. Névius mit ses soldats à terre en cet endroit; et, ayant ordonné aux galères qui les avaient apportés de retourner à Orique pour se joindre au reste de la flotte, il conduisit ses soldats, en s'éloignant du fleuve, par un chemin qui n'était point gardé par les Macédoniens, et entra de nuit dans la ville, sans qu'aucun des ennemis s'en aperçût. Ils se tinrent en repos tout le jour suivant. Névius l'employa à examiner ce qu'il y avait de jeunesse dans Apollonie, ce que la ville d'ailleurs pouvait fournir d'armes et de troupes réglées. L'état où il trouva toutes choses lui avait déjà donné une pleine confiance, lorsqu'il apprit de ses coureurs que les Macédoniens étaient dans une sécurité et dans une indolence incroyables : c'est pourquoi, étant sorti de la ville sans tumulte pendant le silence de la nuit, il entra dans le camp des ennemis, qui se tenaient si peu sur leurs gardes, que plus de mille hommes avaient pénétré dans les retranchements avant que personne s'en fût aperçu; et s'ils se fussent abstenus de tuer, ils auraient pu arriver jusqu'à la tente du roi sans trouver aucun obstacle; mais les cris de ceux sur qui l'on fit main basse aux portes, éveillèrent enfin les Macédoniens, qui furent saisis d'un tel effroi, que non-seulement aucun d'eux ne prit les armes, ni ne se mit en devoir de repousser l'ennemi, mais que le roi lui-même, s'enfuyant presque nu comme il s'était trouvé à son réveil, regagna le bord du fleuve et ses vaisseaux dans un état qui devrait faire rougir un simple soldat. Quelle honte pour un roi et pour un général! Toute l'armée courut en foule du même côté.

Il y eut près de trois mille hommes tués ou pris dans le camp; mais le nombre des prisonniers excéda de beaucoup celui des morts. Après que l'on eut pillé le camp des Macédoniens, les Apolloniates firent transporter dans leur ville les catapultes, les arbalètes et les autres machines qui avaient été destinées à battre leurs murailles, dans le dessein de s'en servir pour les défendre dans la suite s'ils se trouvaient jamais exposés au même péril. On abandonna aux Romains tout le reste du butin.

Cette nouvelle ayant été portée à Orique, Valère conduisit aussitôt sa flotte vers l'embouchure du fleuve, pour empêcher Philippe de se sauver avec le secours de ses vaisseaux. Ainsi, ce prince ne croyant pas être en état de combattre les Romains ni par terre ni par mer, après avoir mis à sec une partie de ses vaisseaux, et brûlé l'autre, se retira par terre en Macédoine avec le reste de ses soldats, dont la plupart avaient perdu leurs armes et leurs bagages. M. Valérius passa l'hiver à Orique, avec sa flotte.

En Espagne, les Carthaginois, pendant

cette même année, remportèrent d'abord quelques avantages; mais ils essuyèrent plusieurs échecs[1], et perdirent plusieurs batailles, dans lesquelles il y eut de leur part, en les réunissant toutes ensemble, plus de quarante-cinq mille hommes tués ou pris, outre cinquante éléphants qui y périrent, et plus de cent cinquante drapeaux qui leur furent enlevés. Cn. Scipion, l'un des deux généraux romains, eut la cuisse percée d'une javeline dans l'une de ces actions. Les Romains ayant eu de si heureux succès, crurent qu'il était honteux pour eux de laisser depuis plus de cinq ans au pouvoir des Carthaginois, Sagonte, dont la ruine avait été cause de la guerre. Ils en chassèrent la garnison carthaginoise de force; et, ayant repris la ville, ils y rétablirent ceux des anciens habitants qu'ils purent ramasser.

Q. FABIUS MAXIMUS.
TI. SEMPRONIUS GRACCHUS[2].

Le premier de ces deux consuls était fils du grand Fabius. Ils avaient été nommés l'un et l'autre en leur absence. Quand ils furent arrivés à Rome, on travailla à régler le département des provinces et des troupes[3], et l'on ordonna la levée de deux nouvelles légions et de vingt mille alliés. Les consuls, après avoir levé ces légions et recruté les autres, songèrent, selon la coutume, à expier les prodiges, dont plusieurs sont, avec raison, qualifiés par Tite-Live de vains fantômes[4], qui font illusion aux yeux et aux oreilles, et qui sont ensuite regardés comme quelque chose de réel et de sérieux.

Après cette cérémonie, les consuls partirent, Sempronius pour la Lucanie, Fabius pour l'Apulie. Le père de celui-ci vint le joindre auprès de Suessule, pour servir sous lui en qualité de lieutenant général. Son fils étant venu au-devant de lui, les licteurs qui le précédaient, par respect pour l'âge et pour la haute réputation de ce grand homme, le laissaient avancer à cheval sans rien dire, et il avait déjà passé le onzième. Son fils, s'en étant aperçu, ordonna au dernier des licteurs, qui marchait immédiatement devant lui, de faire son devoir. Alors cet officier, ayant crié au vieillard qu'il eût à mettre pied à terre, il obéit sur-le-champ; et en s'approchant du consul, *Je voulais*, lui dit-il, *mon fils*, *éprouver si vous saviez que vous êtes consul.*

Ce fut dans ce camp que Dasius Altinius, de la ville d'Arpi, vint trouver le consul pendant la nuit, accompagné seulement de trois esclaves, et lui promit de lui livrer Arpi moyennant une récompense proportionnée à un tel service[1]. Fabius ayant mis l'affaire en délibération dans le conseil de guerre, quelques-uns étaient d'avis « qu'après l'avoir fait battre de « verges, on lui fît trancher la tête, comme « à un déserteur et à un traître, qui, n'ayant « d'autre règle que son intérêt, était alternativement l'ennemi des deux nations : qu'a« près la bataille de Cannes, persuadé qu'il « fallait toujours passer du côté où était la for« tune, il s'était déclaré pour Annibal, et « avait entraîné ses concitoyens dans sa ré« volte; qu'à présent voyant, contre son espé« rance et contre ses vœux, que les affaires « des Romains prenaient un meilleur train, « et que la république paraissait se relever de « ses pertes, il venait offrir à ceux qu'il avait « trahis d'abord une nouvelle trahison : que « son cœur était toujours dans un parti, tan« dis que son corps était dans l'autre; ennemi « aussi méprisable qu'infidèle allié : qu'il fal« lait en faire une punition exemplaire, et « l'ajouter à celles du maître de Faléries et du « médecin de Pyrrhus, comme une troisième « leçon pour les traîtres et les perfides qui « voudraient l'imiter. »

Le père du consul ne fut pas de ce sentiment. Il disait « que, dans un temps où la « guerre était allumée de tous côtés, on par« lait comme si l'on eût été en pleine paix : « que, bien loin d'inviter les peuples d'Italie « à rester dans le parti carthaginois par une « sévérité mal placée, il fallait bien plutôt « chercher à les ramener à l'alliance des Ro« mains; que ce serait une imprudence de « traiter à la rigueur ceux qui voulaient ren-

[1] Liv. lib. 24, cap. 42.
[2] An. R. 539; av. J. C. 213.
[3] Liv. lib. 24, cap. 44.
[4] « Ludibria oculorum auriumque credita pro veris. »

[1] Liv. lib. 24, cap. 45-47.

« trer dans leur devoir : que, s'il était permis « d'abandonner les Romains, et qu'on n'eût « pas la liberté de revenir à eux, il n'était pas « douteux que Rome serait bientôt sans alliés, « et que toute l'Italie s'attacherait à Annibal : « qu'après tout il n'était pas d'avis qu'on se « fiât absolument à Altinius : qu'il y avait un « milieu à prendre dans cette affaire : que, « sans le regarder pour le présent ni comme « ennemi ni comme allié, il fallait l'enfermer « près du camp dans quelque ville sûre et « fidèle, où on lui laisserait la liberté d'aller « et de venir ; que, lorsque la guerre serait « finie, on jugerait lequel était le plus à pro- « pos, ou de le punir pour sa révolte passée, « ou de lui pardonner en faveur de son retour « actuel. » Tout le monde fut de l'avis de Fabius. On lui mit des chaînes à lui et à ceux qui l'accompagnaient ; et on l'envoya à Calès avec une grosse somme d'or qu'il avait apportée avec lui, et qui lui fut gardée bien religieusement. Pendant le jour il marchait par la ville avec des gardes, qui le renfermaient soigneusement pendant la nuit.

Dès que ceux d'Arpi se furent aperçus de son absence, ils le cherchèrent avec soin, mais inutilement. Comme il était le premier citoyen de la ville, le bruit de son évasion, s'étant bientôt répandu partout, y excita beaucoup de trouble et d'alarme : et la crainte de quelque révolution les engagea à donner avis à Annibal de tout ce qui s'était passé. Cette nouvelle ne lui fit point de peine ; car, outre que depuis longtemps il regardait Altinius comme un homme à qui l'on ne pouvait pas se fier sûrement, il trouvait dans sa fuite un prétexte de s'emparer de ses biens, qui étaient très-considérables. Mais, pour faire croire que la colère avait plus de part à sa vengeance que l'avarice, il usa envers sa famille, non-seulement de sévérité, mais encore de cruauté et de barbarie. Il fit venir sa femme et ses enfants dans son camp ; et les ayant fait mettre à la question pour découvrir, premièrement ce qu'était devenu Dasius, et ensuite ce qu'il avait laissé d'or et d'argent dans sa maison, quand il eut été informé de tout, il ordonna qu'on les brûlât vifs, ce qui fut exécuté sur-le-champ.

Fabius étant parti de Suessulo, forma aussitôt le dessein d'assiéger Arpi. Après en avoir examiné de près la situation et les murailles, il résolut de l'attaquer par un endroit qui, étant le plus fort, était aussi le moins gardé. Il fit un détachement de ce qu'il avait de meilleurs officiers et de plus braves soldats, qu'il chargea d'escalader de nuit le mur par cet endroit, et de rompre ensuite une porte basse et étroite qui donnait sur une rue peu fréquentée, dans une partie de la ville qui était presque déserte. Un orage survint fort à propos pour eux, la pluie, qui commença vers le minuit, ayant obligé les sentinelles de se mettre à couvert en abandonnant leurs postes. Le mur fut escaladé, et la porte rompue. Au premier bruit des trompettes, qui était le signal dont on était convenu, Fabius fit avancer ses troupes, et entra dans la ville un peu avant le jour, par la porte qu'il avait fait abattre. Ce fut alors que les ennemis s'éveillèrent ; et déjà la pluie finissait aux approches du jour. La garnison qu'Annibal avait mise dans Arpi était de cinq mille hommes, auxquels les habitants avaient joint trois mille de leurs citoyens, qu'ils avaient armés à leurs dépens. Les Carthaginois, qui n'étaient pas assurés de leur fidélité, et qui craignaient d'en être attaqués par derrière, les firent marcher à la tête. On combattit d'abord au milieu des ténèbres et dans des rues étroites, les Romains s'étant emparés non-seulement des avenues, mais même du toit des maisons les plus voisines de la porte, pour empêcher que d'en haut on ne les accablât de pierres. Pendant qu'on en était aux mains, sur quelques reproches que les Romains firent aux habitants d'Arpi de s'être livrés à une nation étrangère et barbare, ceux-ci témoignèrent que c'était bien malgré eux, et que leurs chefs les avaient vendus sans attendre leur consentement. Et bientôt, en conséquence de ces éclaircissements mutuels, le préteur de la ville ayant été conduit au consul, et ayant tiré de lui parole qu'on oublierait le passé, les Arpiniens tournèrent tout d'un coup leurs armes contre les Carthaginois. Dans le même moment, environ mille Espagnols se rangèrent aussi sous les enseignes du consul, sans avoir exigé autre chose de lui sinon que la garnison carthaginoise aurait toute liberté de se retirer. On ouvrit aussitôt les portes aux Carthaginois sans

leur faire aucun tort, comme on en était convenu, et ils allèrent trouver Annibal auprès de Salapie. C'est ainsi qu'Arpi rentra sous la puissance des Romains sans perdre aucun de ses habitants, excepté celui qui les avait trahi deux fois. On donna aux Espagnols une double paye, et dans la suite ils demeurèrent toujours fidèles aux Romains, et leur rendirent de bons services en beaucoup d'occasions.

Dans le temps que les consuls étaient[1], l'un dans l'Apulie, l'autre dans la Lucanie, cent douze cavaliers de Capoue des plus distingués, sous prétexte de vouloir aller piller les terres des ennemis, demandèrent permission aux magistrats de sortir de la ville; et, dès qu'ils l'eurent obtenu, ils se rendirent dans le camp des Romains, auprès de Suessule, où commandait Cn. Fulvius, préteur, en l'absence du consul Fabius. Après s'être fait connaître à la garde avancée, ils demandèrent qu'on les conduisît au préteur, à qui ils avaient à parler d'une affaire importante. Cn. Fulvius, ayant été informé de leur demande, ordonna que dix d'entre eux lui fussent amenés sans armes. Lorsqu'ils lui eurent fait connaître ce qu'ils souhaitaient, qui se bornait à la restitution de leurs biens quand Capoue serait rentrée sous la puissance des Romains, il les reçut tous sous la protection de la république.

Le préteur Sempronius Tuditanus (c'était ce même Tuditanus qui, la nuit d'après la bataille de Cannes[2], se sauva à travers les ennemis, pendant que les autres, glacés par la crainte, n'osaient sortir du camp) se rendit maître d'Aterne par force. Il y fit plus de mille prisonniers, et y trouva une grande quantité de cuivre et d'argent monnayés.

Dans ce même temps Rome fut affligée d'un grand incendie[3], qui continua pendant deux nuits et un jour avec tant de violence, qu'il consuma un grand nombre d'édifices tant sacrés que profanes.

Cette même année, les deux Scipions, animés par les avantages considérables qu'ils avaient remportés en Espagne[4], où ils avaient ajouté de nouveaux alliés aux anciens qu'ils avaient ramenés dans le parti des Romains, portèrent leurs espérances jusque dans l'Afrique. Ayant appris que Syphax, roi d'une grande partie de la Numidie[1], après avoir été ami des Carthaginois, s'était tout d'un coup déclaré contre eux, ils lui envoyèrent en ambassade trois officiers[2], qu'ils chargèrent de faire amitié et alliance avec lui, et de lui promettre que, s'il continuait à faire la guerre contre les Carthaginois, le peuple romain, à qui il rendrait par là un grand service, et eux-mêmes, chercheraient toutes les occasions de lui faire plaisir et de lui témoigner une parfaite reconnaissance. Ce prince barbare reçut l'ambassade avec beaucoup de joie; et, dans un entretien qu'il eut avec les trois députés, tous vieux officiers, sur la manière de faire la guerre, il ne put s'empêcher d'admirer la discipline que les Romains faisaient observer dans leurs armées; et la comparaison qu'il fit de sa méthode avec la leur lui apprit combien il ignorait de choses dans ce métier. « Il leur demanda pour « premier gage de l'amitié et de l'alliance « qu'ils venaient lui offrir, que deux d'entre « eux seulement retournassent rendre compte « à leurs généraux de leur commission, et « lui laissassent le troisième pour instruire « ses soldats dans l'art de combattre à pied, « où il avouait que ses Numides, assez habi- « les quand il s'agissait de manier un cheval, « n'entendaient rien. Il ajouta que, dès la « première origine de leur nation, leurs an- « cêtres n'avaient jamais fait la guerre autre- « ment, et que c'était ainsi que lui et ses « sujets avaient été formés dès leur enfance; « mais que, comme il avait un ennemi puis- « sant en infanterie, il avait grand intérêt de « lui devenir égal en cette partie : que les « hommes ne lui manquaient pas ; qu'il n'é- « tait question que de leur donner des armes « convenables, et de leur apprendre à s'en « bien servir et à garder leur poste dans la

[1] Liv. lib. 24, cap. 47
[2] Liv. lib. 24, cap. 47.
[3] Liv. lib. 24, cap. 47.
[4] Liv. lib. 24, cap. 48.

[1] La Numidie était une grande contrée d'Afrique, comprise entre la Mauritanie à l'occident, la mer Méditerranée au nord, l'Afrique propre à l'orient, et au midi les déserts de la Libye intérieure.
[2] Trois centurions.

« bataille, au lieu de se ranger et de combat- « tre au hasard, comme ils avaient coutume « de faire. » Les ambassadeurs lui répondirent qu'ils feraient tout ce qu'il souhaitait; mais ils tirèrent parole de lui qu'il renverrait l'officier qu'ils lui laissaient, si leurs généraux n'approuvaient pas qu'il fût demeuré dans ses états.

Cet officier s'appelait Q. Statorius. Les deux autres retournèrent rendre compte de leur ambassade; et Syphax en envoya de son côté pour recevoir la parole et les engagements des généraux romains. Il les chargea en même temps d'attirer les Numides qui servaient dans l'armée des Carthaginois à passer du côté des Romains. Statorius, de son côté, trouva dans la nombreuse jeunesse de Numidie de quoi former pour Syphax des compagnies d'infanterie, à qui il apprit à faire l'exercice et toutes les évolutions militaires, à suivre leurs drapeaux, et à garder leurs rangs aussi facilement que les Romains mêmes. Enfin il les accoutuma si bien au travail et à tous les devoirs de la discipline militaire, telle qu'elle se pratiquait dans les armées de la république, que le roi compta bientôt sur son infanterie autant que sur sa cavalerie, et qu'il vainquit même les Carthaginois dans une bataille qu'il leur livra en rase campagne.

Les ambassadeurs de Syphax causèrent aussi en Espagne une révolution très-favorable au parti des Romains : car les Numides, au premier bruit de leur arrivée, passèrent la plupart de leur côté.

Les Carthaginois n'eurent pas plus tôt appris le traité qui venait de se conclure entre Syphax et les Romains, qu'ils envoyèrent des ambassadeurs à Gala, roi de cette autre partie de la Numidie dont les peuples sont appelés *Massiliens*[1], pour lui demander son alliance et son amitié. Gala avait un fils nommé *Masinissa*, âgé seulement de dix sept ans, mais qui, dans une si grande jeunesse, faisait déjà éclater des vertus dont on pouvait se promettre qu'il laisserait à ses descendants un royaume plus opulent et plus étendu qu'il ne l'aurait reçu de ses péres. Les députés des Carthaginois firent entendre à Gala « que Syphax ne « s'était joint aux Romains qu'afin de se for- « tifier de leurs secours contre les autres rois « et les autres nations de l'Afrique; qu'il « était donc de l'intérêt de Gala de s'unir au « plus tôt avec les Carthaginois; qu'avant que « Syphax passât en Espagne, ou les Romains « en Afrique, il était aisé de prévenir et d'ac- « cabler le premier, qui n'avait encore alors « tiré des Romains que le nom de leur allié. »

Ils n'eurent pas de peine à persuader à Gala de lever une armée, que Masinissa fut chargé de conduire à leur secours, et qui, s'étant jointe aux légions de Carthage, vainquit Syphax dans un grand combat, dans lequel il y eut trente mille hommes tués sur la place. Syphax, avec un petit nombre de cavaliers, se retira chez les Maurusiens, qui habitaient aux extrémités de l'Afrique, le long de l'Océan, près du détroit de Gibraltar. Là, un grand nombre de barbares, au bruit de son nom, s'étant rendus de toutes parts auprès de lui, il forma promptement un corps d'armée considérable. Mais Masinissa, pour ne lui pas donner le temps de reprendre haleine ou de passer en Espagne, dont il n'était séparé que par un petit bras de mer, l'atteignit bientôt avec son armée victorieuse. Ce fut là que par ses seules forces, et sans le secours des Carthaginois, il continua la guerre contre Syphax avec beaucoup de gloire.

Il ne se passa rien de mémorable en Espagne, si ce n'est que les généraux romains attirèrent sous les enseignes la jeunesse des Celtibériens[1], en leur promettant les mêmes avantages que leur faisaient les Carthaginois. Ils envoyèrent aussi plus de trois cents Espagnols des plus distingués en Italie, pour débaucher, s'ils le pouvaient, ceux de leur nations qui portaient les armes contre Annibal. Jusqu'à cette année les Romains, selon Tite-Live, n'avaient jamais employé dans leurs armées de soldats mercenaires : les Celtibériens furent les premiers qui y servirent en cette qualité[2].

[1] Id. lib. 24, cap. 49.

[1] La Celtibérie faisait partie de l'Espagne tarragonaise. Ces peuples habitaient sur la droite de l'Ebre. Numance était une de leurs principales villes.

[2] Freinshémius rapporte, d'après Polybe et Zonaras, que des Gaulois, dans la première guerre punique, furent reçus à la solde des Romains.

Pendant que les cuoses que je viens d'exposer se passaient en Afrique et en Espagne [1], Anuibai demeura dans le territoire de Tarente, occupé de l'espérance de se rendre maître de cette ville par la trahison de ses habitants. Quelques places fort peu counues se rendirent à lui.

Dans le mêmc temps, des douze peuples du Brutium qui avaient pris le parti d'Anuibal quelques années auparavant, ceux de Consence et de Thurium, qui est l'ancienne Sybaris, rentrèrent dans l'amitié des Romains. Leur exemple aurait été suivi d'un plus grand nombre, sans la défaite que s'attira par sa témérité L. Pomponius Veientanus, préfet des aiiiés [2]. Il avait été fiuancier avant que de s'engager dans le métier de la guerre [3]. Quelques avantages qu'il remporta sur les ennemis dans des fourrages, au pays des Brutiens, lui ayant enflé le cœur, il se regarda comme un général consommé. Ayant donc ramassé queiqnes troupes à la hâte, il eut l'audace d'alier présenter la bataiile à Hannon, qui lui tua ou lui prit grand nombre d'hommes, tant paysans qu'esclaves, aussi peu capables de discipline que leur chef. La moindre perte qu'on fit en cette occasion fut celle du commandant luimême, qui, étant demeuré prisonnier, porta la peine d'une entreprise insensée et d'une infinité de dommages qu'il avait causés à l'état et à ses associés [4], par ses fraudes, ses rapines, et toutes sortes de voies injustes.

La longueur de la guerre, dont les troubles font négliger ordinairemeut le soin de la police, avait introduit un si grand changement dans l'esprit des Romaius [5], et tellement aitéré la reiigion de leurs ancêtres par le méiange de plusicurs cérémonies étrangères, qu'ii sembiait, dit Tite-Live, que ies hommes et les dieux fusseut devenus tout autres qu'iis n'étaient auparavant. Une foule de devins et de sacrificateurs sans titre et sans autorité, accoutumés à s'enrichir par un gain aussi facile qu'illicite, aux dépens d'une popnlace aveugle et crédule, avaieut rempli les esprits de vaines superstitions. Les gens de bien avaient longtemps murmuré en secret contre cet abus. Il fut porté à un tel excès, qu'enfin le sénat fut obligé de charger le préteur M. Atilius d'y mettre ordre. Ce magistrat ordonna, par un édit qui fut publié dans l'assemblée du peuple, « que quiconque avait entre ses mains des for« mules de prédictions, de prières ou de sacri« fices par écrit, eût à les lui remettre avant le « premier d'avril; et défeudit à toute personne, « de quelque conditlou qu'eile pût être, de « sacrifier eu aucuu lieu public ou sacré, avec « des cérémonies nouvelles et étrangères. »

Cette année, P. Cornélius Scipion, surnommé depuis *l'Africain*, fut créé édile curule. Lorsqu'il se présenta pour demander cette charge [1], les tribuns du peupie s'opposèrent à sa nomination, apportant ponr raison qu'il n'avait pas l'âge compétent pour l'exercer. Il répondit hardiment : *Si tous les citoyens veulent me nommer édile ; j'ai assez d'âge.* Sur-le-champ toutes les tribus lui donnèrent leurs suffrages avec tant de zèle et d'unanimité, que les tribuns se désistèrent aussitôt de leur opposition. Scipion n'avait aiors que vingt-un ans. Je marquerai tout à l'heure quel était l'âge requis pour parvenir aux grandes charges.

Les édiles curuies firent célébrer pendant deux jours les jeux romains avec autant de magnificence qu'ii était possible en ce temps-là, et distribuèrent pour chaque rue un conge d'huile, c'est-à-dire ciuq livres et quatorze onces à peu près.

Les édiles plébéiens accusèreut plusieurs dames romaines devant ie peuple pour cause de mauvaise conduite. Il y eu eut quelques-unes qui furent condamnées et envoyées en exil.

L'électiou de P. Scipiou pour l'édilité est racontée autrement par Polybe [2], et je crois devoir rapporter ici ce qu'il en dit.

Lucius Scipiou, frère aîné, selon cet auteur, de celui dont il s'agit, demaudait l'édi-

[1] Lib. lib. 25, cap. 1.

[2] C'était un grade militaire égal à celui de tribun dans les légions.

[3] Liv. lib 25, cap. 1.

[4] « El tùm temerariæ pugnæ auctor ; et antè publica« nus, omnibus malis artibus, et reipublicæ et societati« bus infidus damnosusque. » (Liv)

[5] Liv lib. 25, cap. 1.

[1] Liv. lib. 25, cap. 2.

[2] Polyb. lib. 18, pag. 578

lité curule. D'abord Publius n'osait pas demander cette charge conjointement avec son frère, de peur de lui nuire ou de paraître vouloir entrer en lice contre son aîné, ce qui était contre la bienséance et contre son intention. Mais, quand le temps des assemblées approcha, faisant réflexion d'un côté que le peuple ne penchait pas beaucoup en faveur de Lucius, et de l'autre qu'il en était lui-même fort aimé, il pensa que le seul moyen de procurer l'édilité à son frère était de la demander avec lui. Pour faire entrer sa mère dans ce sentiment (car il n'avait qu'elle seule à gagner, leur père étant alors en Espagne), il s'avisa de cet expédient. Elle se donnait beaucoup de mouvement pour son aîné; elle allait tous les jours de temple en temple solliciter les dieux en sa faveur, et leur offrait de fréquents sacrifices. Il est remarquable que les païens, dans toutes leurs entreprises, particulières ou publiques, s'adressaient à la Divinité pour en obtenir le succès. Publius l'alla trouver, et lui dit que déjà deux fois il avait eu le même songe : qu'il lui semblait qu'ayant été créés édiles, son frère et lui, ils étaient revenus tous deux de la place au logis; qu'elle était venue au-devant d'eux jusqu'à la porte, et qu'elle les avait tendrement embrassés. Un cœur de mère ne put être insensible à ces paroles : *Puissé-je*, s'écria-t-elle, *puissé-je voir un si beau jour! Voudriez-vous, ma mère, que nous fissions une tentative?* repartit Scipion. Elle y consentit, ne s'imaginant pas que tout cela fût sérieux. C'en fut assez pour Scipion. Il donna ordre qu'on lui fît une robe blanche, telle qu'avaient coutume de la porter ceux qui demandaient les charges; et, un matin que sa mère était encore au lit, il se revêt pour la première fois de cette robe, et se présente en cet état sur la place. Le peuple, qui dès auparavant le considérait et lui voulait du bien, fut agréablement surpris d'une démarche si extraordinaire. Publius s'avance au lieu marqué pour les candidats, et se met à côté de son frère. Tous les suffrages se réunissent non-seulement en sa faveur, mais encore en faveur de son frère, à sa recommandation. Ils retournent au logis. La mère est avertie de ce qui venait d'arriver; transportée de joie, elle vient à la porte recevoir ses deux fils, et vole entre leurs bras pour les embrasser. Le prétendu songe de Scipion, que sa mère eut grand soin de publier, ne contribua pas peu, selon Polybe, par l'heureux et prompt succès dont il fut suivi, à le faire regarder dans la suite comme un homme favorisé et même inspiré des dieux, et nous verrons que de son côté il travailla à fortifier les Romains dans cette pensée.

Quoi qu'il en soit de la manière dont P. Scipion fut fait édile, il est certain qu'il n'avait alors que vingt-un à vingt-deux ans [1], puisque, trois ans après, quand il fut envoyé pour commander en Espagne, il n'en avait que vingt-quatre. Les lois annales, c'est-à-dire qui marquaient le nombre des années nécessaires pour entrer dans les charges, n'étaient pas encore en usage; mais dès lors on ne pouvait être nommé à aucune magistrature avant que d'avoir fait dix campagnes [2], et par conséquent avant vingt-sept ans, car on ne commençait à servir qu'à dix-sept. L'année de Rome 572 [3], sous le consulat d'A. Postumius Albinus et de C. Calpurnius Pison, un tribun du peuple nommé *L. Villius* porta une loi qui marquait les années où l'on pouvait demander et obtenir les charges curules, car il ne s'y agissait que de celles-là. Selon Manuce, l'âge pour l'édilité curule était trente-sept ans, pour la préture quarante, pour le consulat quarante-trois.

Q. FULVIUS FLACCUS. III [4],
APPIUS CLAUDIUS PULCHER.

Q. Fulvius avait été deux fois consul et censeur dans l'intervalle entre la première et la seconde guerre punique, et avait géré la préture deux fois depuis l'entrée d'Annibal en Italie. Claudius était celui qui avait commandé en Sicile avant et sous Marcellus. La république mit sur pied cette année vingt-trois légions, c'est-à-dire deux cent vingt-sept mille hommes.

Il s'excita à Rome un grand trouble à l'oc-

[1] Liv. lib. 25, cap. 18
[2] Polyb. lib. 6, pag. 466.
[3] Liv. lib. 40, cap. 41.
[4] An. R. 540; av. J. C. 212.

casion de M. Postumius Pyrgensis, publicain, ou, pour parler notre langage, financier, qui n'avait pas son pareil pour l'avarice et la fraude, excepté ce Pomponius dont il a été fait mention. Nous avons parlé plus haut du marché fait par la république avec des gens d'affaires [1] pour fournir aux armées d'Espagne toutes les provisions nécessaires, et nous avons vu qu'une des conditions de ce marché était que la république prendrait sur son compte les pertes qui pouvaient arriver par la violence des tempêtes. Cette convention avait donné lieu à deux sortes de friponneries. Ils avaient supposé de faux naufrages; et les véritables qu'ils avaient annoncés, c'était eux-mêmes qui les avaient procurés, car, ayant chargé sur des vaisseaux vieux et délabrés des marchandises de vil prix et en petite quantité, ils les avaient submergés après avoir sauvé les matelots sur des esquifs préparés à dessein. Ensuite ils avaient fourni de faux dénombrements d'un grand nombre d'effets considérables.

Le préteur M. Atilius, informé de cette fraude, l'avait dénoncée au sénat dès l'année précédente. Mais, comme dans les conjonctures présentes on voulait ménager les gens de finance, on n'avait pas jugé à propos de rendre un décret contre eux. Le peuple se montra plus sévère à leur égard. Deux frères, tribuns du peuple, Spurius et Lucius Carvilius, indignés d'une malversation si odieuse et si infâme, accusèrent Postumius, et conclurent à ce qu'il fût condamné à une amende de deux cent mille as [2], c'est-à-dire dix mille livres. Le jour où il devait comparaître pour se défendre étant venu, il parut devant le peuple assemblé en si grand nombre, que la place du Capitole pouvait à peine le contenir. Sa cause fut plaidée. Les esprits étaient si mal disposés, que la seule espérance qui lui restât fut que C. Servilius Casca, l'un des tribuns du peuple, son proche parent, s'opposât aux conclusions de ses collègues avant que les tribus allassent aux voix. Les témoins ayant été entendus, les tribuns firent écarter la foule, et l'on allait tirer au sort pour savoir quelle tribu donnerait son suffrage la première. Cependant les accusés pressaient Casca de congédier l'assemblée en se déclarant en leur faveur, et en s'opposant à la demande de ses collègues. Casca était dans un grand embarras, partagé entre la crainte de voir condamner son parent, et la honte de défendre une si mauvaise cause. Les traitants, voyant qu'ils avaient peu à espérer de sa protection, pour exciter quelque trouble qui empêchât la décision de cette affaire, s'avancèrent avec leur escorte dans l'espace qui était resté vide par la retraite de la multitude, disputant hautement contre les tribuns, et contre le peuple même. On était près d'en venir aux mains, lorsque le consul, s'adressant aux tribuns : *Ne voyez-vous pas*, leur dit-il, *qu'on méprise votre autorité*, *qu'on vous fait violence*, *et que*, *si vous ne congédiez promptement l'assemblée*, *la sédition va éclater?*

Dès que le peuple se fut retiré par l'ordre des tribuns, on assembla le sénat, à qui les consuls exposèrent le tumulte que l'audace des publicains avait excité parmi le peuple pour l'empêcher de donner son suffrage. Ils représentèrent « que Camille, dont l'exil avait en-« traîné la ruine de la ville, avait souffert que « ses citoyens prononçassent contre lui une « condamnation injuste : qu'avant lui les dé-« cemvirs, par les lois desquels Rome se gou-« vernait encore actuellement, et dans la suite « plusieurs autres Romains des premiers de la « république, avaient souffert de même avec « soumission les jugements que le peuple « avait rendus contre eux : que Postumius « seul avait employé la violence pour ôter à « ses citoyens la liberté des suffrages : qu'il « avait fait cesser l'assemblée du peuple, foulé « aux pieds l'autorité des tribuns, attaqué le « peuple à la tête d'une troupe de séditieux « rangés comme en bataille; que, si l'on n'a-« vait point combattu, si l'on n'avait point « répandu de sang, on n'en était redevable « qu'à la retenue et à la patience des magis-« trats, qui avaient cédé pour le présent à « l'audace d'un petit nombre de furieux prêts « à mettre tout en feu. »

Les plus gens de bien ayant parlé à peu près dans les mêmes termes, et le sénat ayant déclaré par un arrêt que la conduite des publicains, en cette circonstance, avait été une ré-

[1] Liv. lib. 25. cap. 3, 4.
[2] « Ducentùm millium æris multam dixerunt. » = 10,300 francs. E. B.

bellion attentatoire à l'ordre public, et d'un pernicieux exemple, les tribuns abandonnèrent aussitôt l'amende pécuniaire dont ils s'étaient contentés d'abord, et, ayant pris contre l'accusé de nouvelles conclusions qui allaient à l'exil, ils ordonnèrent en attendant au licteur de se saisir de la personne de Postumius, et de le conduire en prison, s'il ne donnait des cautions qui s'obligeassent de le représenter en temps et lieu. Postumius donna des cautions, mais il ne comparut point au jour marqué; ce qui fit que le peuple, sur le réquisitoire des tribuns, ordonna que, si Postumius ne se présentait pas avant le premier jour de mai, et qu'ayant été cité il ne comparût pas, ni personne pour lui, il fût dès-là tenu pour exilé, ses biens vendus au profit de la république, et que *l'eau et le feu lui fussent interdits.* Il n'y avait point à Rome de loi qui condamnât nommément un citoyen à l'exil; mais lui *interdire l'eau et le feu*, sans lesquels on ne peut pas conserver la vie, c'était le condamner effectivement à l'exil, en l'obligeant d'aller chercher ailleurs ce qui lui était refusé dans sa patrie.

Une punition exemplaire de cette sorte, réitérée de temps en temps, arrêterait bien des injustices et des voleries, que l'impunité nourrit et entretient au mépris des lois et du bien public.

Après que Postumius eut été condamné, tous ceux qui avaient eu part au tumulte et à la sédition furent ajournés l'un après l'autre, et sommés de donner des cautions. D'abord ceux qui n'avaient point de caution à donner, et ensuite ceux même qui pouvaient en fournir, furent traînés en prison. La plupart, pour éviter ce péril, s'en allèrent volontairement en exil. Voilà quelle fut l'issue de la fraude des traitants, et de l'audace qui entreprit de la défendre.

Ensuite on tint des assemblées pour créer un souverain pontife en la place de P. Cornélius Lentulus, qui était mort peu auparavant. Il se présenta trois concurrents qui demandaient cette place avec beaucoup d'ardeur et de vivacité : Q. Fulvius Flaccus, actuellement consul pour la troisième fois, et ancien censeur; T. Manlius Torquatus, qui avait aussi été deux fois consul, et censeur; et P. Licinius Crassus, qui était sur le point de demander l'édilité curule. Ce dernier, tout jeune qu'il était, l'emporta sur ses compétiteurs malgré leur âge avancé et les charges qu'ils avaient exercées. On serait curieux d'apprendre les raisons de cette préférence : peut-être n'y en avait-il point d'autre que le caprice du peuple. La personne de l'élu était pourtant digne de l'honneur d'un tel choix, comme il paraîtra par la suite de l'histoire. Depuis six-vingts ans Crassus était le seul, excepté P. Cornélius Calussa, qui eût été créé grand pontife avant que d'avoir possédé aucune magistrature curule.

Les consuls trouvaient de grandes difficultés à achever les levées. Il n'y avait point assez de jeunesse pour recruter les anciennes légions, et former les nouvelles que l'on voulait mettre sur pied. Le sénat, sans les dispenser de continuer ce soin de leur côté, fit créer un double triumvirat; et ces commissaires eurent ordre de parcourir les bourgs et les villes d'Italie, les uns l'espace de cinquante milles (près de vingt lieues) autour de Rome, et les autres au delà de cette étendue, et d'examiner avec soin tout ce qui se trouverait de jeunesse dans chaque canton. Ils devaient enrôler tous ceux qui leur paraîtraient assez forts pour porter les armes, quoiqu'ils n'eussent pas encore l'âge marqué par les lois. On pria les tribuns du peuple de proposer, s'ils le jugeaient à propos, une loi en vertu de laquelle les campagnes de ceux qui se seraient enrôlés avant l'âge de dix-sept ans leur seraient comptées du jour de leur engagement, comme s'ils étaient entrés dans le service à dix-sept ans ou au-dessus. Les triumvirs firent les levées dont ils étaient chargés.

Il y avait déjà longtemps que les Romains craignaient autant la révolte des Tarentins qu'Annibal avait lieu de l'espérer, lorsqu'un événement dont Rome même fut le théâtre en hâta l'exécution. Philéas, citoyen de Tarente, était à Rome sur le pied d'envoyé, et il n'y avait pas beaucoup d'occupation [1]. C'était un homme d'un caractère inquiet, et qui souffrait impatiemment le repos dans lequel son talent lui paraissait enseveli. Il trouva le moyen

[1] Liv. lib. 25, cap. 7.

d'être introduit auprès des otages que les Tarentins avaient donnés à la république, et que l'on gardait à Rome dans le vestibule du temple de la Liberté. On ne les veillait pas avec beaucoup de soin, parce qu'il n'était ni de leur intérêt ni de celui de leur patrie de tromper les Romains. Dans plusieurs conversations qu'il eut avec eux, il leur persuada enfin de se sauver; et ayant corrompu deux de ceux qui avaient les clefs des portes du temple, il les tira à l'entrée de la nuit du lieu où ils étaient enfermés, et s'enfuit avec eux. Dès que le jour parut, le bruit de leur évasion se répandit dans la ville. On envoya sur-le-champ après eux des gens qui les joignirent à Tarracine, c'est-à-dire à quinze ou seize lieues de Rome, et les y ramenèrent. On les traita avec la dernière rigueur; et après qu'ils eurent été battus de verges dans la place publique, ils furent précipités du haut du roc Tarpéien. Le peuple romain, dans une si prompte et si cruelle punition, ne consulta que sa colère et le désir de se venger [1], qui sont de mauvais conseillers, et n'écouta point la raison. Celle-ci agit lentement : elle pèse et examine tout; elle laisse lieu à la réflexion et au repentir; elle ne punit qu'à regret; et quand elle y est contrainte, elle proportionne la peine au crime. La colère est brusque, violente, injuste; elle n'écoute rien, et ne suit que son premier mouvement, qui lui est inspiré par la passion. La révolte de deux puissantes villes d'Italie dut faire sentir aux Romains le tort qu'ils avaient eu d'user d'une telle sévérité.

Une punition si atroce irrita extrêmement les Tarentins. Plusieurs des plus qualifiés de la ville formèrent ensemble une conspiration pour la livrer à Annibal. Ils furent longtemps à prendre les mesures nécessaires pour faire réussir leur dessein. Les Carthaginois enfin furent reçus de nuit dans la ville [2], pendant que le commandant de la garnison romaine, qui se nommait *Livius*, enseveli dans le vin, dormait profondément et tranquillement. La plupart des Romains se sauvèrent dans la citadelle. Elle était, dans la plus grande partie de son circuit, entourée des eaux de la mer en forme de presqu'île, et, dans le reste, bordée de rochers fort hauts, et fermée d'un mur et d'un large fossé du côté de la ville. Annibal jugea bien qu'il ne lui serait pas possible de s'en rendre maître par force et en l'assiégeant dans les formes. Ainsi, pour ne point tomber dans l'inconvénient ou de renoncer à de plus grandes entreprises en restant pour défendre les Tarentins, ou de les laisser exposés aux hostilités des Romains, il résolut de séparer la ville de la citadelle par un retranchement qu'ils ne pussent forcer. L'ouvrage avança extrêmement en peu de temps, surtout depuis que les Romains, ayant fait une sortie sur les travailleurs, furent repoussés avec une perte considérable. Les Carthaginois depuis continuèrent leurs travaux sans obstacles. Ils creusèrent un fossé large et profond, sur le bord duquel ils élevèrent de leur côté une bonne palissade. La citadelle était déjà attaquée par des machines et des ouvrages de toute espèce, lorsque le secours qui vint par mer de Métaponte aux Romains leur donna la hardiesse d'attaquer tout d'un coup les travaux des ennemis pendant la nuit. Ils en brûlèrent une partie, et renversèrent le reste.

Annibal, ayant assemblé les principaux des Tarentins, leur exposa les difficultés de l'entreprise. La citadelle, dominant sur l'embouchure du port, laissait la mer libre à ceux qui y étaient enfermés, au lieu que la ville ne pouvait recevoir de provisions par mer, et les assiégeants avaient plus à craindre de la famine que les assiégés eux-mêmes. Il fit donc comprendre aux Tarentins « qu'il n'était pas possible de prendre d'assaut une citadelle si « bien fortifiée : qu'il n'était pas plus aisé de « s'en rendre maître par un siége régulier, « tant que les ennemis seraient maîtres de la « mer; que, s'il avait des vaisseaux avec lesquels il pût empêcher les convois qui leur « viendraient, il les réduirait bientôt à abandonner la place ou à se rendre. » Les Tarentins convenaient de tout, mais ils ne voyaient pas comment ils pouvaient mettre

[1] « Cupidine atque irâ, pessimis consultoribus, grassari. » (SALLUST. *Bell. Jugurth.*)
« Ira sibi indulget, et libidine judicat, et audire non « vult. Ratio utrique parti locum dat et tempus.... ut excutiendæ spatium veritati habeat. Ratio id judicari vult, « quod æquum est : ira id æquum videri vult, quod judicavit. » (SEN. *de Ira*, lib. 1, cap. 16.)

[2] Liv. lib. 25, cap. 8-11. — Polyb. lib. 8, pag. 529, etc.

leurs galères en pleine mer tant que les ennemis seraient maîtres de l'entrée du port, dans lequel ils les tenaient comme bloqués.

Annibal avait un grand principe; c'est que souvent ce qui est impossible pour les hommes ordinaires n'est que difficile pour ceux qui savent mettre en œuvre les ressources de la patience et de l'industrie [1]. Il fit ici usage de son principe. On ramassa par son ordre, de tous côtés, des charrettes que l'on joignit les unes aux autres; on fabriqua des machines propres à tirer les vaisseaux hors de la mer; on élargit et l'on aplanit les chemins, afin que les voitures pussent passer plus facilement et plus vite; on se pourvut d'hommes et de bêtes de charge en aussi grand nombre qu'il en fallait pour une telle entreprise. La grande rue traversait toute la ville, et allait du port jusqu'à la pleine mer, à l'autre extrémité. Ce fut par là qu'il fit transporter les galères sur des chariots. L'ouvrage fut commencé et poursuivi avec tant de zèle et d'ardeur, qu'au bout de quelques jours on vit une flotte bien équipée faire le tour de la citadelle, et mouiller l'ancre à l'embouchure même du port. Annibal, après avoir mis les affaires de Tarente en cet état, retourna dans ses quartiers d'hiver.

[1] « Multa quæ impedita naturâ sunt, consilio expediuntur. » (Liv.)

LIVRE XVII.

§ I. — Féries latines. Temps où les consuls entraient en charge. Origine des jeux apollinaires. Les consuls forcent le camp d'Hannon près de Capoue. Ceux de Métaponte et de Thurium se rendent à Annibal. Les consuls se préparent à assiéger Capoue. Flavius, préteur des Lucaniens, trahit Gracchus, son ami et son hôte. Les consuls reçoivent un échec devant Capoue. Combat singulier de Crispinus, Romain, avec Badius, Campanien. Combat des consuls et d'Annibal avec un avantage égal. M. Centenius Pénula défait par Annibal. Capoue assiégée dans les formes. Le siége est vivement poussé par ces deux proconsuls. Annibal vient au secours de Capoue; après un rude combat il se retire. Il marche contre Rome pour faire diversion. Le proconsul Fulvius reçoit ordre de venir avec ses troupes pour défendre Rome. Grande alarme parmi le peuple. Annibal campe près du Téveron. On se prépare à une bataille. Un furieux orage empêche à deux reprises qu'elle ne se donne. Annibal, mortifié par deux événements singuliers, se retire dans le fond du Brutium. Fulvius retourne à Capoue. Capoue réduite au désespoir. La garnison écrit à Annibal, et lui fait de vifs reproches. Délibération du sénat de Capoue. Discours éloquent de Virius Virius. Plusieurs sénateurs se donnent la mort. Enfin Capoue se rend. Punition rigoureuse des sénateurs et des habitants. Mort de Tauréa Jubellius. Sagesse de la conduite du peuple romain, qui se détermine à ne point raser Capoue.

Q. FULVIUS. III [1].
AP. CLAUDIUS.

Les féries latines retinrent les consuls et les préteurs à Rome jusqu'au vingt-sixième d'avril [1]. Ayant achevé ce jour-là les sacrifices accoutumés sur le mont Albain, ils partirent pour se rendre chacun dans leur département.

Je crois avoir déjà marqué quelque part que la solennité des féries latines était de l'institution de Tarquin-le-Superbe. Il l'avait établie pour cimenter de plus en plus l'union entre les Latins et les Romains[2]. Quarante sept peuples avaient part à cette fête. Leurs députés s'assemblaient chaque année au jour que marquaient les consuls sur le mont Albain dans un temple dédié à Jupiter Latiaris, et ils y offraient un sacrifice commun, qui était un taureau, dont on donnait ensuite une portion à chacun des députés. Tout était égal entre eux, si ce n'est que le président était Romain. La fête ne durait d'abord qu'un jour. On y en ajouta un second après l'expulsion des rois; un troisième, quand le peuple, qui s'était retiré sur le mont Sacré, revint dans la ville; un quatrième enfin, lorsque les disputes excitées du temps de Camille[3], entre le sénat et le peuple, au sujet du consulat, furent apaisées. Le consul ne partait point pour la campagne ou pour sa province qu'il n'eût célébré cette fête.

L'époque du temps où les consuls entraient en charge a fort varié. Pour ne point parler des temps plus anciens, où les variations furent assez fréquentes, on voit, l'année de Rome 364, les tribuns militaires, qui tenaient la place et

[1] An. R. 540; av. J. C. 212.

[1] Liv. lib. 25, cap. 1.
[2] Dionys. lib. 4, pag. 250.
[3] Plut. in Camillo, pag 151.

avaient l'autorité des consuls, entrer en charge aux calendes, c'est-à-dire au premier de juillet. Il paraît que cet usage dura jusqu'aux consuls M. Claudius Marcellus et Cn. Cornélius Scipion, qui, suivant les preuves alléguées par Sigonius et par Pighius, ne peuvent pas être entrés en charge avant les ides ou le 15 de mars, an de Rome 530, peu de temps avant la seconde guerre punique. Et ce jour est marqué dans Tite-Live pour celui de la prise de possession du consulat, l. XXII, n. I. Enfin il fut fixé aux calendes, c'est-à-dire au premier jour de janvier, sous les consuls Fulvius Nobilior et T. Annius Luscus, l'an de Rome 599.

Sur les prétendues prédictions d'un célèbre devin nommé Marcius [1], on établit à Rome les jeux apollinaires, qui furent célébrés dans le grand cirque. Les citoyens assistèrent à ces jeux, la couronne sur la tête; les dames romaines visitèrent tous les temples; les citoyens mangèrent en public, chacun devant la porte de sa maison; et ce jour fut célébré avec toutes les cérémonies de religion les plus pompeuses, et avec beaucoup de réjouissances.

Pendant qu'Annibal était aux environs de Tarente, les deux consuls étaient dans le Samnium, occupés des préparatifs du siége de Capoue; et quoiqu'ils n'eussent pas encore investi cette ville, cependant, parce qu'ils avaient empêché les habitants de faire leurs semailles, elle ressentait déjà les effets d'une famine qui n'est ordinairement que la suite d'un long siége[2]. Les Campaniens envoyèrent donc des députés à Annibal, pour le prier de faire porter des blés des lieux circonvoisins dans Capoue, avant que les consuls missent leurs légions en campagne, et qu'ils se fussent rendus maîtres de tous les chemins. Hannon, qu'Annibal avait chargé de ce soin, ayant ramassé promptement une grande quantité de blé, fit avertir les Campaniens du jour où ils devaient venir enlever ces provisions, leur ordonnant de ramasser de toutes parts dans la campagne le plus de voitures et de bêtes de charge qu'il serait possible. Mais les Campaniens firent paraître en cette occasion leur paresse et leur nonchalance ordinaire. Ils n'envoyèrent qu'environ quatre cents charrettes, avec un petit nombre de bêtes de somme. Hannon les réprimanda fortement, et leur reprocha que la faim, qui réveille les bêtes mêmes, n'avait pu les tirer de leur assoupissement et de leur indolence naturelle. Il leur indiqua un autre jour pour transporter le reste des provisions.

Les consuls, qui étaient à Bovianum, en ayant été avertis, Fulvius partit de nuit avec ses troupes. Les Romains arrivèrent un peu avant le jour au camp des ennemis, où ils avaient appris que régnaient le trouble et la confusion. Ils y jetèrent tant d'effroi et de consternation, que, s'il eût été placé dans une rase campagne, il aurait été pris infailliblement dès la première attaque. La hauteur du terrain escarpé de toutes parts, aidée des retranchements qu'on y avait faits, le défendit. Quand le jour fut venu, il se livra un combat assez opiniâtre. La valeur obstinée des Romains surmonta tous les obstacles. Ils arrivèrent par plusieurs endroits jusqu'au fossé et jusqu'aux retranchements; ce qui ne put être exécuté sans qu'il y eût un grand nombre de soldats tués ou blessés. Le consul, effrayé de cette perte, songeait à quitter l'entreprise. Les officiers et les soldats n'y purent consentir. Il fut obligé de se rendre à leurs cris et à leur ardeur. Aussitôt les Romains recommencèrent l'attaque avec un nouveau courage, et se jetèrent à l'envi dans le camp des ennemis, au milieu des traits qu'on lançait sur eux de toutes parts. Il fut pris en un moment, comme s'il eût été dans une plaine et sans retranchement. Depuis ce moment, ce fut plutôt un carnage qu'un combat. Les Romains tuèrent six mille Carthaginois, en prirent plus de sept mille avec les fourrageurs campaniens, et tout ce qu'ils avaient amené de chariots et de bêtes de charge. Ils reprirent outre cela tout le butin qu'Hannon avait enlevé sur les terres des alliés du peuple romain.

Les deux consuls, s'étant rendus l'un et l'autre à Bénévent, vendirent ou partagèrent le butin. Ceux qui s'étaient signalés à la prise du camp furent récompensés. Hannon, de Cominium, où il était occupé à ramasser des blés, et où il apprit la défaite de ses gens, s'enfuit dans le pays des Brutiens avec un pe-

[1] Liv. lib 25, cap. 12.
[2] Liv. lib. 25, cap. 13, 14.

tit nombre de fourrageurs qui se trouvaient avec lui.

Les Campaniens, de leur côté, ayant appris la défaite de leurs compatriotes et de leurs alliés, députèrent vers Annibal[1] pour lui apprendre « que les deux consuls étaient du « côté de Bénévent, à une journée de Capoue: « qu'ainsi les Campaniens étaient près de « voir l'ennemi à leurs portes et devant leurs « murailles; que, s'il ne venait promptement « à leur secours, les Romains se rendraient « maîtres de Capoue plus vite et plus aisé- « ment qu'ils n'avaient pris Arpi : qu'il ne « devait pas s'occuper tellement du dessein « de s'emparer de la citadelle de Tarente, « qu'il négligeât Capoue, qu'il avait coutume « d'égaler à Carthage, et l'abandonnât sans « défense à la vengeance des Romains. » Annibal leur promit qu'il aurait soin de mettre Capoue en sûreté. En attendant il envoya avec les députés deux mille hommes pour empêcher les ravages que les armées ennemies faisaient sur les terres des Campaniens.

Les Romains cependant, qui savaient se partager entre toutes les affaires sans en négliger aucune, songeaient à défendre la citadelle de Tarente. Ils firent entrer dans le port, à travers les ennemis, quelques vaisseaux chargés de vivres. Ce secours vint fort à propos, et rendit le courage aux assiégés. La garnison avait été fortifiée depuis peu par les soldats qu'on avait tirés de Métaponte, et qu'on avait fait entrer dans la citadelle. Annibal manda de Sicile une flotte pour leur couper les vivres[2]. Elle ferma à la vérité tous les passages du côté de la mer; mais, en séjournant trop longtemps dans le même lieu, elle affamait ses amis encore plus que ses ennemis. Enfin, l'année suivante, les vaisseaux carthaginois se remirent en mer, et leur retraite fit plus de plaisir à la ville de Tarente que leur arrivée ne lui en avait causé. Mais le soulagement que les Tarentins reçurent de leur départ fut peu considérable, parce que les provisions cessèrent de venir dans la ville dès que le secours de la mer lui manqua.

[1] Liv. lib. 25, cap. 15.
[2] Lib. lib. 26, cap. 20.

Les Métapontins n'étant plus retenus par la crainte de la garnison romaine, qui avait été transportée, comme nous venons de le dire, dans la citadelle de Tarente, livrèrent sur-le-champ leur ville à Annibal. Ceux de Thurium en firent autant; et ce qui les engagea principalement les uns et les autres à prendre ce parti, fut le ressentiment qu'ils avaient contre les Romains, à cause du supplice cruel des otages tarentins.

Les consuls firent passer leurs troupes de Bénévent dans les terres de la Campanie, non-seulement pour y faire le dégât des blés qui étaient déjà grands, mais dans le dessein d'assiéger Capoue. Ils comptaient de rendre leur consulat célèbre par la prise d'une ville si opulente, et de faire cesser la honte et les reproches que semblaient mériter les Romains pour laisser depuis près de cinq ans impunies la révolte et la trahison d'un peuple si voisin de Rome. Mais, ne voulant point laisser Bénévent sans défense, et d'ailleurs étant bien aises de se fortifier contre la cavalerie d'Annibal, s'il venait au secours de Capoue, ils ordonnèrent à Ti. Gracchus de passer de la Lucanie à Bénévent avec sa cavalerie et ses soldats armés à la légère, et de laisser quelqu'un de ses lieutenants à la tête de ses légions pour maintenir la Lucanie dans le devoir.

Gracchus se préparait à exécuter cet ordre des consuls lorsqu'une trahison lui en ôta le moyen avec la vie. Le traître se nommait Flavius, chef de cette partie des habitants du pays qui tenait pour les Romains pendant que le reste avait embrassé le parti d'Annibal : il était pour lors préteur. Cet homme, ayant tout d'un coup conçu le dessein de changer de parti[1], crut que, pour gagner la faveur d'Annibal, ce n'était pas assez de lui offrir sa personne avec tous ses partisans, s'il ne scellait le traité qu'il voulait faire avec lui du sang de son général et de son hôte. Il convint de tout avec Magon, et promit de lui amener Gracchus dans un lieu écarté. Ensuite le perfide vient trouver Gracchus, et lui dit « qu'il avait ébauché une entreprise de la « dernière importance, mais que, pour la

[1] Liv. lib. 25, cap. 16.

« conduire à une heureuse fin, il était néces-
« saire que Gracchus lui-même y entrât pour « sa part : qu'il avait persuadé aux préteurs « de tous les peuples lucaniens qui, dans ce « mouvement presque général de toute l'Ita- « lie, s'étaient déclarés pour Annibal, de « rentrer dans l'alliance et dans l'amitié des « Romains; qu'il leur avait fait observer que « la fortune de la république, qui avait paru « abîmée à la bataille de Cannes, reprenait « le dessus de jour en jour, au lieu que celle « d'Annibal tombait insensiblement en déca- « dence, et que ses troupes étaient presque « réduites à rien : qu'ils devaient compter « sur la clémence des Romains, quand ils re- « viendraient à eux par un repentir sincère ; « que jamais nation n'avait été si facile et si « portée à pardonner les injures : que c'étaient « là les raisons dont il s'était servi pour les « persuader : qu'ils s'y étaient rendus; mais « que, pour plus d'assurance, ils étaient bien « aises de les entendre de la propre bouche « de Gracchus, et d'avoir sa parole, afin d'en « faire le rapport à leurs compatriotes. Il « ajouta qu'il leur avait donné rendez-vous « dans un lieu à l'écart, qui n'était pas fort « éloigné du camp des Romains; que, s'il « voulait se donner la peine de s'y rendre, « l'affaire serait bientôt terminée, et que par « un heureux traité toute la Lucanie rentre- « rait sous la puissance des Romains. »

Gracchus trouva tant de vraisemblance dans le projet qui lui était proposé, que, sans soupçonner ni la conduite de Flavius de mauvaise foi, ni son discours d'artifice, il partit de son camp avec ses licteurs et un petit nombre de cavaliers, et alla se précipiter dans les embûches qu'un perfide ami lui avait préparées. Il n'y fut pas plus tôt arrivé, que les ennemis sortirent du lieu où ils s'étaient tenus cachés, et l'accablèrent de traits, lui et ceux de sa suite. Alors ce général, étant sauté en bas de son cheval, exhorta les siens, qui en avaient fait autant, à faire au moins une fin glorieuse. Il leur dit « qu'entre les deux seuls « partis qu'ils avaient à prendre, c'était à eux « de choisir et de voir s'ils aimaient mieux se « laisser égorger comme un troupeau de bê- « tes sans se venger, ou, en s'armant d'une « noble fureur, et méprisant la mort, qui dés- « ormais était inévitable, aller, tout couverts « du sang de leurs ennemis, expirer sur des « monceaux d'armes et de corps immolés à « une juste vengeance ; qu'ils tâchassent sur- « tout de percer le perfide Flavius. » Tout en parlant ainsi, il enveloppa son bras gauche avec les bouts de sa casaque (car ils n'avaient pas même apporté de boucliers avec eux), et fondit avec impétuosité sur les ennemis. Le courage céda au nombre, et il fut percé de coups. Magon envoya aussitôt le corps de Gracchus à Annibal, et le fit mettre devant la tente de ce général avec ses faisceaux qui avaient été pris en même temps.

Les consuls, étant entrés sur les terres de la Campanie, commencèrent à piller tout le plat pays, et à faire le dégât aux environs de Capoue. Les Campaniens, ayant fait sur eux une sortie, secondés de Magon et de la cavalerie carthaginoise, leur donnèrent tellement l'épouvante, qu'ils rappelèrent au plus vite leurs soldats, et se retirèrent en désordre, après en avoir perdu plus de quinze cents. Cet avantage remplit d'une orgueilleuse confiance les Campaniens, naturellement fiers et arrogants : en sorte qu'ils ne cessaient de harceler les Romains ; mais le mauvais succès du combat engagé témérairement avait rendu les consuls plus attentifs et plus précautionnés.

Un événement peu considérable en lui-même ne servit pas peu à rabattre l'audace des Campaniens, et à relever le courage des Romains : tant il est vrai que dans la guerre les plus petites choses ont souvent de grandes suites! T. Quintius Crispinus[1], Romain, était lié avec un Campanien nommé Badius, et par les droits de l'hospitalité et par une amitié étroite qui en était la suite. Ce qui avait encore contribué à en resserrer les nœuds, c'est que Badius étant tombé malade à Rome chez Quintius avant la révolte de Capoue, il avait reçu de lui tous les secours qu'on peut attendre d'un bon et généreux ami. Ce Badius, voyant les troupes des Romains campées devant les murailles de Capoue, s'avança jusqu'aux premiers corps-de-garde, et demanda à haute voix qu'on lui fît venir Crispinus. Celui-ci, ayant été averti, crut que Badius vou-

[1] Liv. lib 25, cap 16.

lait lui parler comme à un ancien ami, et s'avança avec des dispositions pacifiques, conservant, malgré la rupture entre les deux nations, le souvenir d'une liaison personnelle et particulière. Quand Badius vit qu'il était à portée de l'entendre : « Je vous défie au « combat, dit-il à Crispinus. Montons à che- « val, et voyons qui de vous ou de moi fera « paraître plus de courage. » Crispinus, qui ne s'attendait à rien moins, lui répondit « que « l'un et l'autre ils avaient assez d'ennemis « contre qui ils pouvaient éprouver leur va- « leur et leurs forces. Pour moi, ajouta-t-il, « quand je vous rencontrerais par hasard dans « la mêlée, je me détournerais pour ne point « souiller mes mains du sang de mon ami et « de mon hôte; » et il se mettait en devoir de retourner dans le camp. Alors Badius, plus fier qu'auparavant, commença à traiter de crainte et de lâcheté cette modération et cette honnêteté de Crispinus, en l'accablant de reproches que lui seul méritait. « Tu feins, di- « sait-il, de vouloir épargner ma vie, parce « que tu sais bien que tu n'es pas en état de « défendre la tienne contre moi. Mais, si tu « crois que la guerre, qui a rompu l'alliance « des deux peuples, n'a pas suffisamment « aboli toutes nos liaisons particulières, ap- « prends que Badius de Capoue renonce so- « lennellement à l'amitié de Titus Crispinus, « Romain. Je prends à témoin de ma décla- « ration les soldats des deux armées qui m'en- « tendent. Je ne veux plus avoir rien de « commun avec un homme qui est venu atta- « quer ma patrie et mes dieux pénates, tant « publics que particuliers. Si tu as du cœur, « viens combattre. »

Crispinus, peu sensible à toutes ces vaines et frivoles incartades, fut longtemps sans vouloir accepter le défi; et ce ne fut que sur les instances vives et réitérées de ses camarades, qui lui remontraient combien il était honteux de souffrir que le Campanien l'insultât impunément, qu'enfin il l'accepta. Mais, avant toutes choses, sachant que tout combat particulier lui était interdit par les lois de la discipline, il alla demander à ses généraux s'ils voulaient bien lui permettre de combattre hors de rang contre un ennemi qui le défiait; ce qui lui fut accordé sans peine.

Alors, muni d'un pouvoir légitime, il prend ses armes, monte à cheval; et ayant appelé Badius par son nom, il lui déclare qu'il est prêt à se battre contre lui. Badius se présente sur-le-champ. Ils n'eurent pas plus tôt poussé leurs chevaux l'un contre l'autre, que Crispinus perça l'épaule gauche de Badius d'un coup de lance qui passa au-dessus de son bouclier. Cette blessure ayant fait tomber le Campanien de dessus son cheval, le vainqueur sauta en bas du sien, et se jeta sur son ennemi pour achever sa victoire en combattant à pied. Mais Badius, lui abandonnant son bouclier et son cheval, s'enfuit et regagna le corps de son armée. Crispinus retourna vers les Romains avec le cheval et les armes du vaincu; et, leur montrant ces dépouilles honorables, et sa lance ensanglantée, il alla se présenter aux consuls au milieu des cris de joie et des applaudissements de tous les soldats, et il reçut de ses généraux les éloges et les récompenses qui étaient dues à sa valeur.

Y a-t-il un seul lecteur à qui le récit que je viens de faire n'ait inspiré une estime particulière mêlée d'une sorte de tendresse pour la sagesse et la modération de Crispinus, qui respecte dans un ancien ami et un ancien hôte des titres et des droits auxquels lui-même a renoncé; qui souffre patiemment qu'on lui fasse à la tête de deux armées les reproches outrageants de timidité et de lâcheté, auxquels les gens de guerre sont pour l'ordinaire infiniment sensibles; et qui ne croit point que, même dans un tel cas, il lui soit permis de faire usage de ses armes, s'il n'est autorisé par ses généraux? D'une autre part, a-t-on pu ne pas détester la féroce brutalité de Badius à qui un désir forcené de gloire fait oublier les droits d'une amitié intime, et les liaisons qui font la plus grande douceur de la vie? Mais que faut-il donc penser de nos duellistes, qui, foulant aux pieds les ordonnances des princes et la loi de Dieu même, se croient obligés, par un faux point d'honneur inconnu chez tous les païens, de tremper leurs mains dans le sang de leur meilleur ami pour un mot qui lui sera échappé, mal à propos peut-être, dans un repas ou dans la compagnie d'amis familiers, avec lesquels on parle avec moins de circonspection et de retenue? Exposer sa

vie pour la défense de l'état et de son prince, c'est une action de la plus haute générosité; mais braver la mort par une vanité ridicule pour tomber mourant entre les mains d'un Dieu irrité et tout-puissant, c'est une folie, ou plutôt une frénésie si prodigieuse, qu'il n'y a point de plus grande preuve de l'aveuglement des hommes que d'avoir pu attacher de la gloire à une action si insensée.

Cependant Annibal venait au secours de Capoue[1]; et s'étant avancé jusqu'auprès de cette ville, dès le troisième jour il mit ses troupes en bataille, bien persuadé que les Romains, vaincus quelques jours auparavant par les Campaniens, auraient encore bien plus de peine à le soutenir lui et son armée victorieuse. Au commencement du combat, l'armée romaine, accablée des traits que lui lançait la cavalerie ennemie, commençait à plier; mais les consuls, ayant ordonné à la leur de fondre sur les ennemis, réduisirent toute l'action à un combat de cavalerie. Les choses étaient en cet état quand l'armée de Sempronius, conduite par le questeur Cn. Cornélius, ayant été aperçue de loin, fit croire aux deux partis que c'était un nouvel ennemi qu'ils allaient avoir sur les bras. Ainsi les deux armées, comme de concert, firent retraite, et retournèrent chacune dans leur camp sans avoir aucun avantage l'une sur l'autre.

Dès la nuit suivante, les consuls, pour obliger Annibal à s'éloigner de Capoue, s'en allèrent chacun de leur côté, Fulvius vers Cumes, et Appius du côté de la Lucanie. Le lendemain Annibal, ayant appris que les consuls avaient abandonné leur camp et s'étaient retirés de divers côtés, après avoir été quelque temps incertain du parti qu'il prendrait se détermina enfin à suivre Appius. Ce général lui fit faire bien des tours; puis, lui ayant dérobé sa marche, il retourna à Capoue par un autre chemin.

Annibal[2] s'en consola par l'occasion qu'il eut en ces lieux de remporter un avantage sur un corps considérable de troupes romaines. M. Centénius, surnommé *Pénula*, ancien centurion fort estimé, et qui avait quitté le service, s'étant fait présenter au sénat, demanda qu'on le mît à la tête de cinq mille hommes. Il promit que, connaissant parfaitement et le caractère de l'ennemi, et le pays où l'on faisait actuellement la guerre, il ne serait pas longtemps sans rendre à la république quelque service important; il ajouta qu'il emploierait contre Annibal luimême les ruses et les artifices dont le Carthaginois s'était servi jusqu'à ce jour pour faire tomber dans ses filets les généraux et les armées des Romains. Cette promesse[3] fut crue aussi légèrement qu'elle était faite avec témérité; comme s'il n'y avait aucune différence entre le mérite d'un simple officier et les talents d'un général! Au lieu de cinq mille hommes qu'il avait demandés, on lui en accorda huit mille; et, plusieurs s'étant joints à lui pendant sa marche, il arriva dans la Lucanie avec le double des forces qu'il avait en partant de Rome. Ce fut là qu'il trouva Annibal, qui s'y était arrêté après avoir inutilement poursuivi le consul Appius. Dès que les deux armées furent en présence, elles firent paraître une pareille ardeur d'en venir aux mains. La partie n'était point égale. D'un côté Annibal pour commandant, de l'autre un simple centurion : d'un côté des soldats vétérans, qui comptaient leurs campagnes par leurs victoires; de l'autre de nouvelles milices, levées à la hâte et mal armées. Cependant, malgré une si grande inégalité, le combat dura plus de deux heures, les Romains ayant fait des efforts de valeur extraordinaires tant qu'ils eurent Centénius à leur tête; mais, comme il s'exposait sans se ménager aux traits des ennemis, non-seulement pour soutenir la réputation qu'il avait acquise par le passé, mais encore pour éviter la honte dont il aurait été couvert à l'avenir s'il eût survécu à une défaite qui ne pouvait être imputée qu'à sa témérité, il trouva bientôt la mort qu'il cherchait, et dans le moment

[1] Liv. lib. 25, cap. 19.
[2] Liv. lib. 25, cap. 19.

[3] « Id non promissum magis stolidè, quam stolidè creditum : tanquam eædem militares et imperatoriæ artes essent. »

les Romains lâchèrent pied. Annibal sut si bien leur fermer les chemins en les faisant investir de tous côtés par sa cavalerie, que d'une si grande multitude il s'en sauva à peine mille: tout le reste périt ou dans la bataille, ou dans la déroute.

Peu de temps après, et dans un canton assez voisin, Annibal remporta encore un semblable avantage sur deux légions romaines commandées par le préteur Cn. Fulvius. Pareille témérité de la part des Romains fut suivie d'un pareil succès. La seule différence bien remarquable dans cette seconde action, c'est que Fulvius, qui ne ressemblait nullement à Pénula pour la bravoure, fut des premiers à prendre la fuite, et eut grand soin de sauver sa personne, sans trop s'embarrasser de ce que devenaient ses soldats. Ceux qui restèrent de ces deux défaites furent envoyés en Sicile pour y servir aux mêmes conditions que les débris échappés de la bataille de Cannes. Fulvius, de retour à Rome, fut condamné par le peuple, comme nous le raconterons dans la suite.

CN. FULVIUS CENTUMALUS [1].
P. SULPICIUS GALBA.

C'est proprement dans cette année que le siége de Capoue fut poussé par les Romains avec une vivacité, ou, pour mieux dire, avec un acharnement qui a peu d'exemples. Pour mieux concevoir l'intérêt qui animait les Romains dans cette entreprise, il faut se souvenir de la manière dont les Campaniens, qui avaient avec eux une très-ancienne alliance, en avaient usé à leur égard. Les premières défaites des Romains par Annibal avaient déjà beaucoup ébranlé leur fidélité: l'échec reçu à Cannes acheva de la renverser entièrement. Ils crurent la puissance des Romains ruinée absolument et sans retour par la perte de cette bataille. Flattés d'une folle espérance de leur succéder dans l'empire de l'Italie, ils tournèrent du côté d'Annibal; et, non contents d'abandonner leurs anciens alliés dans leurs disgrâces, ils ajoutèrent la cruauté à la perfidie, et firent mourir inhumainement tous les Romains qui se trouvèrent dans leur ville. Leur exemple fut comme le signal de la rébellion pour la plupart des autres peuples d'Italie, qui quittèrent pareillement les Romains, et se donnèrent au vainqueur.

[1] An R. 541; av. J. C. 211.

Il est aisé de juger quel ressentiment les Romains conçurent d'une trahison si noire dans toutes ses circonstances, et dont les conséquences leur avaient été si funestes. Aussi, dès qu'ils se virent un peu au-dessus de leurs affaires, ils résolurent d'assiéger Capoue, et de ne point lâcher prise qu'ils ne s'en fussent rendus maîtres, et n'en eussent tiré une vengeance éclatante.

Q. Fulvius Flaccus et Ap. Claudius Pulcher avaient commencé le siége pendant leur consulat [1], et ensuite le commandement leur avait été continué sous le titre de proconsuls pour terminer cette importante entreprise. Outre l'intérêt public, leur honneur personnel y était intéressé, et ils faisaient tous les efforts possibles pour la conduire à une prompte et heureuse fin. Ils assiégeaient Capoue avec trois armées: car Claudius Néron était venu par leur ordre se joindre à eux, amenant les troupes qu'il commandait près de Suessule.

Les assiégés, de leur côté, qui avaient sans cesse devant les yeux l'indigne traitement qu'ils avaient fait aux Romains, et celui qu'ils en devaient attendre à leur tour, se défendaient avec courage, soutenus d'une forte garnison carthaginoise, qu'Annibal avait laissée dans leur ville sous deux commandants, Bostar et Hannon. Ils faisaient de fréquentes et de vives sorties, dans lesquelles, beaucoup inférieurs pour les combats de pied, ils avaient presque toujours l'avantage du côté de la cavalerie, qui était le faible des Romains. Ceux-ci, souffrant avec peine cette inégalité qu'ils ne pouvaient se dissimuler, imaginèrent un moyen d'y remédier en partie. Ils choisirent, dans les légions, des jeunes gens dispos et légers, qu'ils accoutumèrent à monter derrière les cavaliers en croupe, et à en descendre promptement au premier signal. Ils leur donnèrent des boucliers plus petits que ceux des cavaliers, et à chacun sept javelots longs de quatre pieds,

[1] Liv. lib. 26, cap 4.

qui avaient une lame de fer si fine et si mince qu'elle se courbait et se faussait aisément, en sorte que le trait une fois lancé ne pouvait plus être utile aux ennemis, ni être renvoyé contre ceux qui s'en étaient servis les premiers. Quand on en vint aux mains avec la cavalerie ennemie, ces armés à la légère, sautant tout d'un coup de cheval, lancèrent tous ensemble leurs javelots l'un sur l'autre contre les chevaux et les cavaliers de Capoue ; de sorte qu'un corps qui paraissait tout cavalerie, fit naître pour ainsi dire tout d'un coup une infanterie à laquelle les Campaniens ne s'attendaient point. Cette attaque imprévue jeta le trouble parmi les ennemis ; la cavalerie romaine acheva de les mettre en désordre, et les poursuivit jusqu'aux portes de la ville. Depuis ce temps les Romains devinrent supérieurs pour la cavalerie, comme ils l'avaient toujours été pour les troupes de pied.

Capoue commençait à être réduite à l'extrémité : la famine s'y faisait sentir très-vivement ; le peuple et les esclaves manquaient preque absolument de pain [1]. Annibal était actuellement occupé à trouver des moyens de s'emparer de la citadelle de Tarente, lorsqu'il reçut un courrier de Capoue qui lui apprit que les Campaniens ne pouvaient plus tenir contre les Romains, s'il ne venait à leur secours. Le désir de prendre la citadelle de Tarente fit balancer quelque temps Annibal [2] ; mais enfin l'intérêt de Capoue l'emporta. Il voyait tous les peuples d'Italie, tant alliés qu'ennemis, attentifs à en tirer exemple, selon l'événement bon ou mauvais qu'aurait la révolte des Campaniens. Ayant donc laissé chez les Brutiens une grande partie de ses bagages et tout le corps de ses troupes pesamment armées, il ne prit avec lui que l'élite de son infanterie et de sa cavalerie, qui était en état de faire beaucoup de diligence, et s'avança à grandes journées vers Capoue. Il se fit pourtant suivre de trente-trois éléphants.

[1] Liv. lib. 26, cap. 5, 6.

[2] « Quum in hoc statu ad Capuam res essent, Annibalem diversum tarentinæ arcis potiundæ Capuæque « retinendæ trahebant curæ. Vicit tamen respectus Capuæ, in quam omnium sociorum hostiumque conversos « viderat animos, documento futuræ, qualemcumque « eventum defectio ab Romanis habuisset. » (Liv.)

Quand Annibal fut arrivé près de Tifate, il s'arrêta sur une hauteur qui commandait Capone. De là il fit avertir les assiégés de son arrivée, et les engagea à faire une sortie générale par toutes les portes de la ville en même temps qu'il attaquerait le camp des Romains. Le combat fut rude : les lignes mêmes d'abord furent forcées en partie, et le proconsul Appius reçut une dangereuse blessure. Mais les Romains se défendirent avec tant de vigueur, qu'enfin Annibal et les Campaniens furent également repoussés. Cette action, selon quelques auteurs leur coûta fort cher.

Le général carthaginois, voyant qu'il ne pouvait ni engager les Romains à un nouveau combat, ni forcer leurs lignes pour entrer dans la ville, ne s'opiniâtra point à une entreprise qui ne pouvait lui réussir [1]. Il n'abandonna pas néanmoins encore le soin de Capoue ; et, pour la délivrer, il forma un dessein digne de son courage. Il résolut de marcher brusquement vers Rome, ne désespérant pas, dans une première surprise, de s'emparer de quelque quartier de la ville ; où, en tout cas, il se promettait que le danger de la capitale obligerait les généraux romains de lever le siége de Capoue, pour accourir avec toutes leurs troupes au secours de leur patrie. Si, pour continuer le siége, ils partageaient leurs troupes, il se flattait que leur affaiblissement pourrait faire naître aux assiégés ou à lui-même quelque occasion de les battre.

Il ne lui restait qu'une inquiétude ; c'est que les Campaniens, perdant toute espérance lorsqu'ils le verraient parti, ne se rendissent aux Romains. Pour obvier à cet inconvénient, il engage, à force de présents, un Numide à se charger d'une lettre, à se rendre dans le camp des Romains comme transfuge, et de là à passer dans Capoue. La lettre, adressée aux Campaniens portait « qu'il n'avait pris le parti « de se retirer et de marcher vers Rome que « pour leur bien, et pour forcer les Romains « de lever le siége, dans la nécessité où ils « seraient d'aller secourir leur patrie : qu'ils

[1] Liv. lib. 26, cap. 7.

« ne perdissent point courage, qu'nne pa- « tience de quelques jonrs les mettrait ponr « toujours en repos et en sûreté. » Il prit des vivres pour dix jnurs; et, ayant fait préparer bon nombre de barques, Il fit passer de nuit le Vulturne à son armée.

Dès qu'on fut averti à Rome qu'Annibal était en marche, le sénat s'assembla sur-le-champ. Il y eut trois avis. Un sénateur qui se nommait *P. Cornélius Asina*[1], voulait que l'on rappelât tous les généraux et toutes les armées répandues dans les différentes parties de l'Italie pour venir défendre Rome. Fabius, aussi intrépide dans les grands dangers que circonspect ponr les prévenir, s'opposa fortement à cet avis. Il représenta « qu'il serait « honteux de quitter Capoue et de prendre « l'alarme aux moindres mouvements d'An- « nibal: qu'il était hors de toute apparence « qu'un général qui n'avait osé se présenter « devant Rome après la victoire qu'il avait « remportée à Cannes pût se flatter de s'en « rendre maître après avoir été repoussé de « devant Capoue; que son desseiu n'était pas « d'assiéger Rome, mais de délivrer la place « actuellement assiégée: que, pour lui, il « croyait que ce qu'il y avait de troupes dans « la ville suffisait pour la défendre. » Un troisième avis, qui tenait le milieu entre les deux autres, proposé par P. Valérius Flaccus, l'emporta. Ce fut de faire venir Fulvius à Rome avec une partie des troupes qui étaient devant Capoue, pendant que son collègue, avec le reste de l'armée, continuerait le siége. Dès que les ordres du sénat furent arrivés dans le camp, Fulvius se mit en marche avec nn corps d'élite, qui montait à quinze mille hommes de pied et mille chevaux. Il savait qu'Annibal avait pris sa route par la voie Latine; il prit la sienne par la voie Appia, après avoir envoyé ordre à toutes les villes municipales qui étaient sur sa route ou aux environs de tenir des vivres prêts sur son passage. Les soldats, pleins d'allégresse et de courage, s'entre-exhortaient à doubler le pas en se souvenant qu'ils allaient défendre leur patrie commune.

[1] Liv. lib. 26, cap. 8.

Cependant Annibal approchait[1], et la frayeur redoublait dans la ville sur les différents bruits qui s'y répandaient, souvent sans fondement, et toujonrs au delà du vrai. Les dames romaines remplissent tous les temples, et, baignées de larmes, prosternées au pied des autels, tendant les mains vers le ciel, elles implorent le secours des dieux. Les sénateurs se rangent tous auprès des magistrats dans la place pnblique, toujours prêts à les aider de leurs conseils dans les événements imprévus qui peuvent se présenter d'un moment à l'autre. Ceux qui sont en état de servir de leurs personnes viennent s'offrir aux consuls. On distribue les troupes aux portes, autour des murs, au Capitole, dans la citadelle, et même hors de Rome sur le mont Albain, et sur la hauteur d'Esule du côté de Tibur (*Tivoli*).

Pendant ce mouvement général, arrive le proconsul Fulvius. C'était l'usage que les proconsuls perdaient leur autorité et le droit du commandement au moment qu'ils mettaient le pied dans la ville. Pour affranchir Fulvius de cette loi, le sénat lui attribua nne autorité égale à celle des consuls. Il entra avec son armée par la porte Capène[2], traversa les Carines et les Esquilies, et alla camper entre la porte Esquiline et la porte Colline. Sa présence rassura un peu les esprits.

Dans le même temps Annibal vint camper près du Téveron, à trois milles, c'est-à-dire environ à une lieue de la ville[3]. De là il s'avance avec deux mille chevaux depuis la porte Colline jusqu'au temple d'Hercule, et, allant de côté et d'autre, il examine d'aussi près qu'il peut les murs et la situation de la ville. Flaccus regarda comme une insulte qu'il osât se promener si tranquillement à la vue et si près de Rome. Il envoya contre lui un détachement de cavalerie pour l'écarter des murs et le faire rentrer dans son camp. Comme il s'engagea une action entre ces deux corps de cavalerie, les consuls firent passer à travers la ville douze cents Numides transfuges qui étaient sur le mont Aventin, les jugeant plus

[1] Liv. lib. 26, cap 9.
[2] On peut consulter la carte du plan de Rome (*Atlas*.)
[3] Liv. lib. 26, cap. 10.

propres que d'autres à combattre au milieu des vallons, des jardins et des sépulcres. La multitude alors crut que ces Numides étaient des ennemis qui s'étaient emparés du mont Aventin. L'alarme fut si grande, que tout le peuple se serait jeté précipitamment hors de la ville, si la crainte des Carthaginois campés près des murailles ne l'eût arrêté. Ne pouvant faire mieux, chacun se retira dans sa maison, et du haut des toits se mit à jeter des pierres sur ces transfuges numides comme sur des ennemis. On ne pouvait apaiser le tumulte ni détromper le peuple en lui découvrant l'erreur, parce que les rues étaient remplies de gens de la campagne, qui, dans la subite frayeur où les jeta le premier bruit de l'approche d'Annibal, s'y étaient réfugiés en foule avec tous leurs troupeaux. Heureusement les Romains eurent l'avantage dans le combat de cavalerie, et ils obligèrent les ennemis à se retirer. Comme d'un moment à un autre il s'élevait des tumultes en différents quartiers de la ville, le sénat, pour y apporter un plus prompt remède, donna autorité et droit de commandement à tous ceux qui avaient été dictateurs, consuls, ou censeurs. Le reste du jour et la nuit suivante furent extrêmement tumultueux.

Le lendemain Annibal, ayant passé le Téveron, présenta la bataille aux Romains. Les consuls et Fulvius ne reculèrent pas. Chacun se disposait à bien faire son devoir dans un combat dont Rome devait être le prix, lorsqu'un violent orage, mêlé de pluie et de grêle[1], jeta un si grand trouble dans les deux armées, que de part et d'autre les soldats, ayant eu bien de la peine à retenir leurs armes, et ne s'occupant de rien moins que de l'ennemi, se sauvèrent à la hâte dans leur camp. A peine y étaient-ils rentrés, que le temps redevint calme et serein. La même chose étant encore arrivée le jour suivant, Annibal crut qu'il y avait quelque chose de surnaturel dans cet événement; et, selon Tite-Live, il s'écria que les dieux lui avaient refusé *tantôt la volonté*, *tantôt le pouvoir de prendre Rome*[2].

[1] Liv. lib. 23, cap. 27.

[2] « Audita vox Annibalis fertur, *potiundæ sibi urbis Romæ modo mentem non dari, modò fortunam.* »

C'était une pensée répandue généralement, et chez les Romains et chez leurs ennemis, que la Providence veillait d'une manière particulière à la conservation de Rome; et l'on ne se trompait point.

Deux choses achevèrent de déconcerter Annibal. La première, c'est qu'il apprit que, pendant qu'il était campé à une des portes de Rome, on en avait fait sortir par une autre des recrues pour l'armée d'Espagne; la seconde, moins importante en soi, mais plus piquante pour lui, c'est qu'il sut que le champ où il était campé venait de se vendre à Rome, sans que pour cela on eût rien diminué du prix. Ce dernier trait lui fut fort sensible; et il fut si indigné qu'il se fût trouvé à Rome quelqu'un assez hardi pour acheter un champ occupé actuellement par son armée, qu'il fit mettre aussi à l'encan les boutiques d'orfèvres qui étaient autour de la place publique de Rome.

Après cette bravade, Annibal partit, et s'enfonça dans le Brutium à l'extrémité de l'Italie, renonçant à l'espérance de sauver Capoue. Fulvius retourna sur-le-champ joindre son collègue pour consommer une entreprise dont le succès était désormais certain.

Ce fut pour lors que Capoue, abandonnée à elle-même et destituée de toute ressource, sentit l'abîme de maux où elle s'était plongée en renonçant à l'amitié des Romains[1]. Le proconsul, en conséquence d'un arrêt du sénat, fit faire une proclamation par laquelle il annonçait un pardon général de tout le passé pour les citoyens de Capoue qui passeraient chez les Romains avant un certain jour. On en fut instruit dans la ville; aucun néanmoins ne profita d'une amnistie si favorable et si peu méritée. Uniquement occupés de la noirceur de la trahison, et de l'affreuse barbarie qui l'avait accompagnée, ils ne pouvaient se persuader que l'offre qu'on leur faisait fût sincère et de bonne foi, ni qu'un tel crime pût jamais être pardonné.

La ville se trouvait sans conseil aussi bien que sans ressource. La noblesse avait absolu-

[1] Liv. lib 26, cap. 12.

ment abandonné le soin des affaires ; aucun des principaux citoyens ne paraissait en public. Les sénateurs, voyant leur ville hors d'état de résister aux Romains, s'étaient enfermés dans leurs maisons pour y attendre une mort certaine et la ruine de leur patrie. Tout le pouvoir se trouvait entre les mains de Bostar et d'Hannon, commandants de la garnison carthaginoise : ceux-ci, plus inquiets pour eux-mêmes que pour leurs alliés, écrivirent à Annibal avec une liberté militaire qui ne ménageait pas les plus vifs reproches. « Ils se « plaignaient de ce que non-seulement il avait « abandonné Capoue aux ennemis, mais de « ce qu'il les avait livrés eux-mêmes et toute « la garnison aux plus cruels supplices : qu'il « s'était retiré chez les Brutiens comme pour « se cacher et ne pas voir prendre Capoue « sous ses yeux : que les Romains lui don« naient bien un autre exemple ; que le siége « de Rome même n'avait pu les arracher de « celui de Capoue, tant leur constance con« tre les ennemis surpassait celle d'Annibal « en faveur de ses alliés ! que, s'il revenait à « Capoue, et qu'il tournât toutes ses forces « de ce côté-là, eux et les Campaniens étaient « prêts à faire une sortie, résolus d'y vaincre « ou d'y périr : que les Carthaginois n'avaient « point passé les Alpes pour faire la guerre « contre ceux de Rhége ou de Tarente : qu'en « quelque lieu que fussent les légions romai« nes, là devaient se trouver les armées de « Carthage ; que c'était ainsi qu'on avait eu « de si heureux succès à Trébie, à Trasimène, « à Cannes, c'est-à-dire en cherchant l'en« nemi, en l'attaquant, en le forçant d'en venir « aux mains. »

Les commandants carthaginois avaient chargé de cette lettre quelques Numides de bonne volonté, qui, moyennant une récompense, passèrent dans le camp de Flaccus comme transfuges. Ils furent découverts ; et étant mis à la question, outre l'aveu de la lettre dont il s'agissait, ils déclarèrent qu'il y avait dans le camp des Romains plusieurs autres Numides qui y étaient venus de même sous le titre de transfuges, mais qui en effet étaient des espions. On en arrêta plus de soixante et dix ; et après qu'on les eut battus de verges avec ceux qui avaient été saisis tout récemment et qu'on leur eut coupé les mains, on les renvoya tous à Capoue.

Le peuple fut consterné à la vue de ces malheureux, et il força, par ses cris et par ses menaces, les sénateurs de s'assembler pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans la situation présente[1]. L'avis dominant était d'envoyer des députés aux généraux romains, pour tâcher de les fléchir par leur soumission.

Mais Vibius Virius, qui avait été l'un des principaux auteurs de la révolte, lorsque son tour fut venu de parler, ouvrit un avis bien différent. « Il faut, dit-il, que ceux qui pro« posent d'envoyer des députés aux Romains « pour traiter de paix et pour se rendre à « eux ne réfléchissent guère ni à ce qu'ils au« raient fait s'ils s'étaient vus en état de dé« cider du sort des ennemis, ni au traitement « qu'ils en doivent maintenant attendre. Quoi ! « espérez-vous donc en être reçus dans la « conjoncture présente comme vous le fûtes « autrefois lorsque, pour obtenir leur protec« tion contre les Samnites, nous nous remî« mes sous leur pouvoir, nous, nos personnes « et nos biens ? Avez-vous déjà oublié dans « quel temps et dans quelles circonstances « nous avons renoncé à l'alliance des Ro« mains ; comment, au lieu de renvoyer leur « garnison, nous l'avons fait périr au milieu « des supplices et des ignominies ; combien « de fois et avec quelle fureur nous avons « fait des sorties sur eux et attaqué leur « camp ; comment nous avons appelé Annibal « pour les perdre ; et, ce qui est tout récent, « comment nous l'avons fait partir d'ici pour « aller mettre le siége devant Rome ?

« Examinez maintenant ce que leur haine « contre vous leur a fait entreprendre, afin « que vous jugiez par là de ce que vous en de« vez espérer. Voyant actuellement l'Italie « en proie à l'étranger, obligés à soutenir « dans le cœur de leur empire les assauts « d'un ennemi venu des extrémités de l'uni« vers, et d'un ennemi tel qu'Annibal, les Ro« mains quittent tout, quittent Annibal lui« même pour envoyer les deux consuls avec « deux armées consulaires mettre le siége

[1] Liv. lib. 26, cap. 13.

« devant Capoue. Il y a près de deux ans que, « nous tenant étroitement enfermés de toutes « parts, ils s'acharnent à nous mater par la « faim, souffrant eux-mêmes beaucoup, s'ex« posant aux derniers périls et aux plus durs « travaux, taillés souvent en pièces autour de « leurs retranchements, et à la fin presque « entièrement forcés dans leur camp. Mais je « ne m'arrête point à tout cela; c'est une « chose ordinaire de souffrir des fatigues et « des dangers quand on attaque une ville en« nemie : voici ce qui prouve en eux une co« lère et une haine implacable. Annibal, avec « de nombreuses troupes d'infanterie et de « cavalerie a attaqué leur camp, et l'a pris « en partie : un si grand danger ne les a « point émus. Ayant passé le Vulturne, il a « brûlé les campagnes de Calès : ils ont vu « tranquillement le ravage des terres de leurs « alliés. Il a fait marcher ses troupes contre « Rome même : un si terrible orage, qui « grondait de si près sur leurs têtes, ne les a « point ébranlés. Enfin il a passé le Tévéron, « il a campé à trois mille pas de leur capitale, « il s'est approché jusqu'au pied de leurs mu« railles, tout près de leur enlever Rome, s'ils « n'abandonnaient Capoue : ils n'ont point « quitté prise. A-t-on vu jamais un pareil « acharnement? Il n'y a point de bête si fu« rieuse et si enragée à qui l'on ne fît lâcher sa « proie, si l'on allait vers son antre pour lui « enlever ses petits. Mais les Romains, rien « n'a pu les arracher de devant Capoue; ni « Rome assiégée, ni les cris et les pleurs de « leurs femmes et de leurs enfants qui se fai« saient presque entendre jusqu'ici, ni leurs « autels, leurs temples, leurs dieux pénates, « les tombeaux de leurs ancêtres profanés et « détruits, tant ils sont avides de notre sup« plice et altérés de notre sang! Et cela ne « doit pas nous étonner; nous en eussions « fait autant, si la fortune nous en eût donné « le pouvoir. »

Voilà une vérité mise dans tout son jour, et je ne sais si l'on peut trouver un plus parfait modèle d'éloquence dans ce genre; mais le plus difficile reste à faire, c'est d'amener ses auditeurs à la résolution de se donner la mort à eux-mêmes, car c'est où il tend. Il continue en ces termes :

« C'est pourquoi, puisque les dieux en ont « décidé autrement, ne pouvant éviter la mort, « du moins pendant que je suis encore libre « et maître de mon sort je me déroberai par « une mort honnête et douce aux tourments « et aux ignominies que l'ennemi se flatte de « me faire souffrir. Non, je ne verrai point « d'orgueilleux vainqueurs insulter à ma mi« sère[1]; je ne me verrai point captif, chargé « de chaînes, traîné par les rues de Rome « pour servir d'ornement au triomphe de mes « ennemis, et de là jeté dans une affreuse pri« son, ou attaché à un infâme poteau, et « cruellement battu de verges, présenter en« suite la tête à une hache romaine; je ne « verrai point ma patrie détruite et livrée aux « flammes; je ne verrai point enfin la faiblesse « du sexe et de l'âge abandonnée en proie à « la brutalité et à la fureur du soldat. Ils ont « ruiné de fond en comble la ville d'Albe, « d'où ils étaient sortis, pour effacer jusqu'aux « traces et jusqu'au souvenir de leur première « origine; jugez, après cela, s'ils épargne« ront Capoue, dont ils sont plus ennemis « que de Carthage même. Ceux donc d'entre « vous qui veulent céder à leur mauvaise des« tinée plutôt que d'éprouver tant de malheurs, « trouveront chez moi un repas qui les attend. « Lorsque nos sens seront liés et suspendus « par le vin et les viandes, je ferai servir à

[1] « Non videbo Ap. Claudium et Q. Fulvium victoriâ « insolenti subnixos, neque vinctus per urbem romanam « triumphi spectaculum trahar, ut deinde in carcere, aut « ad palum deligatus, lacerato virgis tergo, cervicem se« curi romanæ subjiciam : nec dirui incendique patriam « videbo, nec rapi ad stuprum matres campanas, virgi« nesque, et ingenuos pueros. Albam, undè ipsi oriundi « erant, a fundamentis proruerunt, ne stirpis, ne me« moria originum suarum exstaret; nedum eos Capuæ « parsuros credam, cui infestiores quam Carthagini « sunt. Itaque quibus vestrûm antè fato cedere, quam « hæc tot tam acerba videant, in animo est, iis apud me « hodiè epulæ instructæ paratæque sunt. Satiatis vino « ciboque poculum idem, quod mihi datum fuerit, cir« cumferetur. Ea potio corpus ab cruciatu, animum a « contumeliis, oculos, aures, a videndis audiendisque om« nibus acerbis indignisque, quæ manent victos, vindi« cabit. Parati erunt qui magno rogo in propatulo ædium « accenso corpora exanima injiciant. Hæc una via et ho« nesta et libera ad mortem. Et ipsi virtutem mirabuntur « hostes, et Annibal fortes socios sciet ab se desertos ac « proditos esse. » (Liv.)

« tous les conviés la même coupe où j'aurai « bu le premier. Ce breuvage préservera nos « corps des tourments, nos esprits et nos cou- « rages des affronts et des insultes; il épar- « gnera à nos yeux et à nos oreilles la cruelle « nécessité de voir et d'entendre toutes les « indignités qui sont le partage des vaincus. « On allumera dans la cour de ma maison un « grand bûcher, où nos corps seront jetés par « des gens qui seront chargés de nous rendre « ce dernier devoir; c'est la seule voie libre « et honnête qui nous reste pour sortir de la « vie. Nos ennemis mêmes admireront notre « courage; et Annibal sentira qu'il a aban- « donné et trahi des alliés généreux, et dignes « de trouver en lui plus de fidélité. »

Parmi ceux qui entendirent ce discours il y en eut un plus grand nombre qui l'approuvèrent qu'il ne s'en trouva qui eussent, dit Tite-Live[1], assez de courage pour passer à l'exécution[2]. La plupart des sénateurs, ne désespérant point d'obtenir encore leur pardon de la clémence des Romains, furent d'avis de se rendre, et leur envoyèrent effectivement des députés. Le nombre de ceux qui suivirent Vibius Virius à ce funeste repas fut d'environ vingt-sept. Là ils tâchèrent, pendant qu'ils furent à table, de s'étourdir par le vin et la bonne chère sur leur cruelle situation. A la fin du repas ils prirent tous le poison. Ensuite, s'étant donné les derniers embrassements, et pleurant sur leur malheur et sur celui de leur patrie, ils se séparèrent. Les uns restèrent pour être brûlés dans un même bûcher: les autres se retirèrent chez eux. La quantité de vin et de viandes qu'ils avaient prise recula l'effet du poison. Ils moururent néanmoins tous avant que les Romains entrassent dans la ville.

Le lendemain, la porte appelée *de Jupiter*, qui était vis-à-vis du camp romain, fut ouverte par l'ordre du proconsul Fulvius[3]. On fit entrer dans la ville une légion romaine avec un corps de troupes des alliés, sous la conduite de C. Fulvius, lieutenant général. Il commença par se faire apporter toutes les armes qui étaient dans Capoue. Il plaça des gardes à toutes les portes de la ville, pour empêcher que personne n'en sortît. Il fit arrêter la garnison carthaginoise, et donna ordre aux sénateurs d'aller trouver les généraux romains dans leur camp. Quand ils y furent arrivés, on les mit tous dans les fers, et ils eurent ordre de faire porter aux questeurs ou trésoriers tout l'or et l'argent qu'ils avaient chez eux. L'or se trouva monter à 70 livres pesant[1], qui peuvent être évalués à cinquante-deux mille cinq cents livres de notre monnaie; et l'argent à trois mille deux cents livres pesant[2], c'est-à-dire à deux cent cinquante mille livres tournois. L'on mit sous sûre garde à Calès vingt-cinq sénateurs, et à Téanum vingt-huit: c'étaient ceux qu'on savait avoir le plus contribué à faire renoncer Capoue au parti des Romains.

Fulvius et Appius ne convenaient pas sur le traitement qu'il fallait faire aux sénateurs de Capoue. Le dernier inclinait vers la douceur; l'autre portait la sévérité jusqu'à l'excès[3]. Appius voulait qu'on laissât la décision de cette affaire au sénat de Rome, et il ajoutait encore qu'il était à propos de s'informer si quelques villes municipales ou du pays latin n'avaient point fait de complot avec Capoue et ne lui avaient point prêté de secours. Quant à ce dernier article, Fulvius représenta vivement « qu'il fallait bien se donner de garde d'y son- « ger: que c'était inquiéter de fidèles alliés « par des accusations douteuses, et faire dé- « pendre leur sort de témoins indignes de « créance, qui n'avaient jamais connu d'autre « règle que leurs passions et leurs caprices, « soit dans leurs discours, soit dans leurs ac- « tions. » Appius, quelque fortement que lui eût parlé son collègue, comptait que sur une affaire aussi importante que celle-là il attendrait sans doute des ordres de Rome. Il se trompa. Sur le soir Fulvius commanda aux

[1] Liv. lib. 26, cap. 14.
[2] Chez les anciens, l'action de s'ôter à soi-même la vie passait communément pour le plus grand effort d'une vertu héroïque. Le christianisme nous a appris à penser autrement.
[3] Liv. lib. 26, cap. 14.

[1] 22 kilogrammes deux tiers valant alors 66,000 fr. E. B.
[2] 1037 kilogrammes valant 220.000 francs. E. B.
[3] Liv. lib. 26, cap 15.

principaux officiers de faire tenir prêts pour le minuit deux mille cavaliers d'élite. Il partit de nuit avec ce détachement, et arriva de grand matin à Téanum. On fut fort étonné de de l'y voir à cette heure. Il alla droit à la place publique, où une grande foule d'habitants s'étaient rendus aussitôt. Là, il donna ordre au magistrat de faire venir les Campaniens qu'il avait à sa garde; et, après les avoir fait frapper de verges, il leur fit couper la tête à tous. De là il s'avança vers Calés à bride abattue, avec le même détachement, pour y faire une pareille opération. Déjà il était monté sur son tribunal, et l'on attachait les Campaniens au poteau, lorsqu'on vit arriver à la hâte un courrier qui remit entre les mains de Fulvius une lettre du préteur Calpurnius et un arrêt du sénat. La joie fut universelle sur le bruit qui se répandit que le sénat se réservait la connaissance de cette affaire. Fulvius, qui s'en doutait bien, avant que d'ouvrir la lettre et l'arrêt, fit exécuter les Campaniens. Alors il en prit lecture. Le contenu ne pouvait empêcher une chose qui était faite, et dont le proconsul n'avait hâté l'exécution que pour aller au-devant de tout obstacle.

Lorsque Fulvius se levait pour partir de là [1], Tauréa Jubellius de Capoue, perçant la foule, l'appela par son nom. Ce magistrat, fort surpris, ayant repris sa place pour savoir ce qu'il voulait de lui : *Commande aussi qu'on m'égorge*, lui dit-il, *afin que tu puisses te vanter d'avoir fait mourir un plus brave que toi.* Comme Fulvius se contenta de répondre *que cet homme n'était pas sans doute dans son bon sens, et que d'ailleurs l'arrêt du sénat lui liait les mains*, Jubellius reprit la parole. *Puisque*, dit-il, *après avoir perdu ma patrie, mes proches et mes amis, après avoir tué de ma propre main ma femme et mes enfants pour les dérober à l'indigne traitement qui les attendait, je ne puis pas obtenir au moins la triste consolation de périr du même genre de mort que mes concitoyens, que j'ai ici devant les yeux, il faut donc que mon courage vienne à mon secours, et me délivre d'une misérable vie que je ne puis plus souffrir.* Ayant ainsi parlé, il se perça le sein d'un poignard qu'il avait caché sous son habit.

Quelques auteurs racontaient autrement ce qui vient d'être rapporté, et marquaient en particulier que Fulvius avait pris lecture de l'arrêt avant l'exécution des Campaniens, et qu'il ne les avait fait mourir que sur la permission tacite que lui en donnait l'arrêt par ces termes : *Qu'il réserverait la connaissance de cette affaire au sénat*, S'IL LE JUGEAIT A PROPOS. Est-il vraisemblable en effet qu'un magistrat eût osé insulter de la sorte au sénat en n'ouvrant ses ordres que lorsqu'il n'aurait plus été en état de les exécuter?

Après que le proconsul fut retourné de Calès à Capoue, Atella et Calatia se rendirent aux Romains. Ceux des sénateurs qui avaient porté leurs concitoyens à embrasser le parti d'Annibal y furent pareillement punis du dernier supplice. Ainsi, en tout, quatre-vingts des principaux sénateurs eurent la tête tranchée; plus de trois cents nobles campaniens furent confinés dans des prisons, où ils périrent misérablement : le reste des citoyens fut dispersé ou vendu. Quant à ce qui regarde la ville même de Capoue, quelque grande et quelque juste que fût la colère des Romains, la raison d'intérêt l'emporta sur le désir de la vengeance. Au lieu de la raser, on aima mieux la réunir, avec son territoire, le plus beau et le plus fertile de toute l'Italie, au domaine du peuple romain : mais on lui ôta tous ses privilèges et tout ce qui forme un corps de ville; on la réduisit à n'avoir ni sénat ni magistrats. On lui envoyait tous les ans de Rome un préfet pour rendre la justice au nom du peuple romain.

Il ne s'est guère passé d'événement plus considérable pendant le cours de la seconde guerre punique, ni en même temps plus glorieux au peuple romain que le siége et la prise de Capoue. C'était cette ville qui, après la bataille de Cannes, avait, comme je l'ai déjà dit, levé l'étendard de la rébellion, et entraîné après elle la plupart des alliés de Rome. Elle devait, par cette raison, être infiniment chère à Annibal, et infiniment odieuse aux Romains; et elle l'était en effet. C'est cette ville qu'ils attaquent et dont ils se rendent maîtres en présence et sous les yeux de ce formidable

[1] Liv. lib 26, cap 15.

ennemi, qui a le chagrin et la honte de se la voir enlever malgré tous les mouvements qu'il se donne pour la sauver. On a vu quel étonnant courage et quelle opiniâtre persévérance les Romains montrérent pendant le siége. Après qu'il fut terminé, ils ne firent pas paraître moins de sagesse et de prudence dans la manière dont ils décidèrent du sort de cette importante conquête. Cet objet mérite bien d'être considéré de près, et avec quelque soin : c'est principalement Cicéron qui sera mon guide.

On délibéra beaucoup et longtemps sur la manière dont il convenait de traiter Capoue. Quelques sénateurs jugeaient qu'il était à propos d'abattre et de raser absolument une ville puissante [1], voisine, ennemie, et qui avait montré une haine exécrable contre Rome. Tout leur y paraissait dangereux [2] : la fertilité des terres, l'abondance de toutes sortes de grains et de fruits, l'heureuse situation de la ville, la bonté et la salubrité de l'air, la beauté et la commodité des bâtiments, l'affluence de toutes sortes de biens et de délices, avantages funestes, appâts mortels qui en avaient corrompu dès le commencement tous les habitants, et leur avaient inspiré cette arrogance qui avait prétendu partager le consulat avec Rome, et ce luxe qui avait vaincu par le plaisir Annibal, invincible jusque-là aux armes des Romains. Or pouvait-on laisser subsister une ville, cause de tous ces maux, et qui pourrait bien un jour les faire renaître?

Le grand nombre des sénateurs se déterminèrent par d'autres vues [5], et trouvèrent un sage tempérament, propre à tout concilier. « Nos ancêtres, dit Cicéron, jugèrent que, « s'ils ôtaient aux Campaniens leurs terres, « leurs magistrats, leur sénat, leurs assemblées, et s'ils ne leur laissaient aucune image, aucune trace de la république, nous « n'aurions plus rien à craindre de leur part. « Ils résolurent donc de ne détruire ni les « maisons ni les murailles de Capoue, mais « d'en faire en quelque sorte le grenier de « Rome, en n'y laissant que des laboureurs, « qui y retireraient leurs charrues et tous les « instruments dont on se sert pour cultiver « la terre, qui y transporteraient leurs moissons, et les y mettraient en sûreté. » Les Romains ne traitèrent pas ainsi dans la suite ni Corinthe ni Carthage, mais se crurent obligés de les renverser de fond en comble; parce que, quand ils auraient ôté à ces villes leurs terres, leur sénat, leurs magistrats, des gens malintentionnés auraient pu y faire des établissements, et s'y cantonner avant qu'on en eût été informé à Rome à cause du grand éloignement, ou du moins avant qu'on y eût apporté du remède. On n'avait rien de pareil à craindre de Capoue, située dans le voisinage de Rome, et comme sous les yeux du sénat et du peuple. En effet, dans toutes les guerres, soit du dedans, soit du dehors, jamais Capoue ne donna le moindre ombrage à Rome, mais lui fut toujours d'un grand secours.

Et comment aurait-il pu s'y élever quelque tumulte? il n'y avait plus d'assemblée, ni du peuple où l'on tînt des harangues séditieuses [1], ni du sénat où l'on prît des délibérations contraires au repos de l'Italie; point de magistrats qui, par abus de leur autorité, excitassent des plaintes publiques. Toute ambition, toute discorde était éteinte, parce qu'il n'y avait point de charges à briguer, ni d'honneur qu'on pût se disputer les uns aux autres. « Ainsi nos ancêtres (c'est toujours Cicéron « qui parle), par leur profonde sagesse [2], ont « trouvé le moyen de réduire l'arrogance campanienne et cette fierté turbulente à un « tranquille repos et à une entière inaction. « Par là ils ont évité l'odieux reproche de

[1] Cic. de Leg. agr. ad pop. n. 95.

[2] « Campani semper superbi bonitate agrorum, et « fructuum magnitudine, urbis salubritate, descriptione, « pulchritudine. Ex hac copiâ atque omnium rerum affluentiâ, primùm illa nata sunt, arrogantia, quâ a majoribus nostris alterum Capua consulem postulavit; « deindè ea luxuries, quæ ipsum Annibalem, armis etiam « tum invictum, voluptate vicit. » (Cic.)

Id. ibid. n 88.

[1] Id. ibid. n. 91.

[5] « Itaque illam campanam arrogantiam atque intolerandam ferociam ratione et consilio majores nostri ad « inertissimum et desidiosissimum otium perduxerunt. « Sic, et crudeli atis infamiam effugerunt, quòd urbem « ex Italia pulcherrimam non sustulerunt : et multùm in « posterum providerunt; quòd, nervis urbis omnibus ex-« sectis, urbem ipsam solutam ac debilitatam reliquerunt. » (Cic.)

« cruauté, en ne détruisant point une si belle « et si puissante ville ; et ils ont pris de sûres « précautions pour l'avenir en lui coupant « tous les nerfs, et la laissant dans un état de « faiblesse qui la met hors d'état de remuer. »

Cicéron relève encore un autre avantage qu'il fait beaucoup valoir [1] : c'est le profit que Rome percevait du territoire de Capoue ; profit qu'il préfère à tous les autres revenus que le peuple romain tirait des pays étrangers. Les plus légères causes arrêtaient souvent ou suspendaient ces autres revenus, au lieu que celui de Capoue ne courait aucun risque, étant défendu et par les villes fortes, et par les troupes que l'on tenait dans le voisinage : il ne souffrait rien des guerres ; il se soutenait toujours également ; et il semblait être en quelque sorte, par l'avantage du climat, à l'abri des injures du temps et des orages. Cicéron remarque que, dans la guerre d'Italie, les autres revenus ayant manqué, les armées furent nourries des blés de Capoue : aussi appelle-t-il Capoue le plus beau fond [2] du peuple romain, sa richesse la plus sûre, l'ornement de la paix, le soutien de la guerre, le plus important de ses revenus, le grenier des légions, et la ressource commune dans les temps de disette.

Je finirai ces remarques sur Capoue par les réflexions que fait Tite-Live sur ce même événement, et qui sont comme un abrégé de tout ce que j'ai recueilli de Cicéron. Tels furent, dit-il, les arrangements que prirent les Romains au sujet de Capoue, avec une sagesse et une conduite louable dans toutes ses parties. On fit une prompte et rigoureuse justice des plus coupables. La multitude fut dispersée sans espérance de retour. On n'exerça point une vengeance brutale sur les maisons et les murailles, qui n'étaient point coupables des crimes de leurs habitants ; et par là, en même temps que les Romains se procuraient une utilité considérable, ils se firent une réputation de clémence auprès de leurs alliés, en conservant une ville aussi illustre et aussi opulente, dont la ruine aurait tiré des gémissements de tous les peuples de la Campanie et des environs. Enfin ils firent sentir, par un exemple éclatant, d'un côté combien étaient inévitables les effets de leur colère envers des alliés infidèles [1], et de l'autre combien la protection d'Annibal était une faible ressource pour ceux qui s'attachaient à son parti et à sa fortune.

§ II. — Affaires d'Espagne. Les deux Scipions séparent leurs armées. Cn. Scipion marche contre Asdrubal. Il est abandonné par les Celtibériens. P. Scipion, qui avait marché contre deux autres généraux, est vaincu et tué dans le combat. Les trois généraux carthaginois réunis vont attaquer Cnéus, et le défont. Il meurt. Noble désintéressement de Cnéus. Réflexions sur la conduite des deux Scipions. L. Marcius, simple chevalier, est choisi pour commander l'armée. Il remporte deux victoires sur les Carthaginois. Manière dont la lettre de Marcius est reçue dans le sénat. Cn. Fulvius est accusé devant le peuple, et condamné. P. Scipion, âgé seulement de vingt-quatre ans, est nommé pour commander en Espagne en qualité de proconsul. Il passe en Espagne. Retour de Marcellus à Rome. Il remporte le petit triomphe. Il y fait paraître beaucoup de statues et de tableaux. Réflexions sur cette nouvelle pompe. Manlius Torquatus refuse le consulat. Sagesse admirable de la centurie des jeunes filles appelée *Véturia*. Traité conclu entre les Romains et les Étoliens. Mouvements des Étoliens et de Philippe, roi de Macédoine. Étonnante résolution de ceux d'Acarnanie. Lévinus assiége et prend Anticyre. Il apprend qu'il a été nommé consul.

Q. FULVIUS FLACCUS. III [2].
AP. CLAUDIUS PULCHER.

Nous allons reprendre les affaires d'Espagne, que nous avons laissées en arrière [3], pour ne point interrompre le récit du siége et de la prise de Capoue.

Il y avait deux ans qu'il ne se passait rien de considérable dans l'Espagne, et que les deux

[1] Cic. de Leg. agr. ad pop. n. 80.
[2] « Fundum pulcherrimum populi romani, caput vestræ pecuniæ, pacis ornamentum, subsidium belli, fundamentum vectigalium, horreum legionum, solatium « annonæ. » (Ib.)
[3] Liv. lib. 26, cap. 16.

[1] « Confessio expressa hosti, quanta vis in Romanis « ad expetendas pœnas ab infidelibus sociis, et quam nihil in Annibale auxilii ad receptos in fidem tuendos « esset. » (Liv.)
[2] An. R. 540 ; av. J. C. 212.
[3] Liv. lib. 25, cap. 32, 36.

partis se tenaient sur la défensive, sans rien entreprendre l'un contre l'autre. Mais, cette campagne, les généraux romains étant sortis de leurs quartiers d'hiver, réunirent toutes leurs forces: et, dans un grand conseil qu'ils tinrent, il fut arrêté, d'un consentement unanime, qu'après s'être bornés jusqu'à ce jour à empêcher Asdrubal de passer en Italie, comme il en avait le dessein, il était temps alors de travailler à finir la guerre dans cette province; qu'ils avaient assez de troupes pour en venir à bout, depuis qu'ils avaient engagé, l'hiver précédent, trente mille Celtibériens à prendre les armes contre les Carthaginois.

Les ennemis avaient trois corps d'armée dans le pays. Asdrubal, fils de Gisgon, et Magon, avaient réuni les troupes qu'ils commandaient, et n'étaient éloignés du camp des Romains que d'environ cinq journées. Asdrubal, fils d'Amilcar, qui faisait depuis longtemps la guerre en Espagne, était campé près d'Anitorgis, beaucoup moins éloigné de l'ennemi. Le dessein des deux Scipions était de l'attaquer le premier; et ils comptaient avoir des forces suffisantes pour l'accabler. Tout ce qu'ils craignaient, c'est qu'après qu'ils l'auraient vaincu, les deux autres généraux, effrayés de sa défaite, ne se retirassent dans des montagnes et dans des défilés inaccessibles, et par là ne tirassent la guerre en longueur. Pour éviter cet inconvénient, ils crurent que le parti le plus sûr était de partager toutes leurs troupes en deux corps, et d'embrasser à la fois toute la guerre d'Espagne; en sorte que P. Cornélius avec les deux tiers de l'armée, composés de Romains et d'alliés, marcherait contre Magon et Asdrubal, fils de Gisgon, tandis que son frère Cnéus, avec l'autre tiers des troupes nationales et des Celtibériens, ferait la guerre contre l'autre Asdrubal.

Les deux généraux et les deux armées partirent ensemble, précédés des Celtibériens, et allèrent camper auprès d'Anitorgis [1], à la vue des ennemis, dont ils n'étaient séparés que par la rivière. Cn. Scipion resta dans cet endroit avec les troupes qui lui avaient été assignées; et P. Scipion en partit pour aller à la guerre dont il était chargé.

Asdrubal s'aperçut bientôt qu'il y avait peu de Romains dans l'armée de Cn. Scipion, et que toute l'espérance de ce général était fondée sur le secours des Celtibériens. Comme il connaissait l'infidélité de ces nations, parmi lesquelles il faisait la guerre depuis tant d'années, et qu'il n'y avait point de ruse ni de fraude qu'il ne sût lui-même mettre en usage, il traita secrètement avec les chefs des Celtibériens par le moyen des Espagnols qui servaient dans son camp, et il les engagea, moyennant une grande récompense, à se retirer dans leur pays avec leurs troupes. Ces officiers ne crurent pas commettre un grand crime en faisant ce marché; car on n'exigeait pas d'eux qu'ils tournassent leurs armes contre les Romains; et d'ailleurs on leur donnait pour demeurer neutres et tranquilles ce qu'à peine ils auraient pu demander pour s'exposer aux périls et aux travaux de la guerre. Ajoutez à cela que les soldats étaient flattés de la douceur du repos et du plaisir de retourner dans leur patrie et de revoir leurs parents. Ainsi la multitude se laissa gagner aussi facilement que les chefs. D'ailleurs ils n'avaient rien à craindre de la part des Romains, que leur petit nombre mettait hors d'état de les retenir par force. Les Celtibériens pliérent aussitôt bagage, et se mirent en marche pour s'en retourner, ne répondant autre chose aux Romains, qui leur demandaient la raison de ce changement et qui les conjuraient de ne les point abandonner, sinon qu'ils allaient au secours de leur patrie. Scipion, voyant qu'il ne gagnait rien par ses prières sur l'esprit de ses alliés, et qu'il ne pouvait pas les retenir de force, jugeant bien aussi qu'il n'était pas en état, sans leur secours, de résister aux ennemis, et qu'il ne lui était plus possible de rejoindre son frère, prit le parti qui seul lui parut salutaire dans de pareilles conjonctures: ce fut de rebrousser chemin le plus promptement qu'il pourrait, en évitant avec soin de combattre en plaine contre un ennemi qui lui était entièrement supérieur par le nombre de ses troupes, et qui, ayant passé le fleuve, le suivait à la piste et le serrait de fort près.

[1] On ne sait point du tout en quel endroit de l'Espagne était Anitorgis, ni par conséquent quelle était la rivière dont parle ici Tite-Live.

On ne peut trop [1], dit Tite-Live, recommander aux généraux romains de se tenir en garde contre de semblables perfidies; et le malheur qui arriva pour lors à Scipion est une leçon qui doit leur apprendre à ne pas tellement compter sur les troupes auxiliaires, qu'ils n'aient soin d'avoir toujours de plus grandes forces nationales.

Dans le même temps P. Scipion était exposé à un danger encore plus grand et plus inévitable; il avait affaire à un nouvel ennemi qui ne leur donnait point de relâche : c'était Masinissa, allié pour lors des Carthaginois, mais que dans la suite l'amitié qu'il contracta avec les Romains rendit si illustre et si puissant. Ce jeune prince, dès le moment de l'arrivée de Scipion, vint à sa rencontre avec la cavalerie des Numides, et ne cessa depuis de le harceler jour et nuit avec tant d'acharnement, que non-seulement il tombait sur ceux des Romains qui s'écartaient tant soit peu pour aller chercher du bois ou du fourrage, mais qu'il venait les insulter jusque dans leur camp. Souvent il se jetait au milieu de leur corps de garde, les obligeait de quitter leur poste avec beaucoup de tumulte et de désordre, et, fondant sur eux pendant la nuit lorsqu'ils s'y attendaient le moins, il portait l'alarme et l'effroi jusqu'à leurs portes et dans leurs retranchements : en un mot, il n'y avait aucun lieu ni aucun temps où ils fussent exempts de crainte et d'inquiétude. Par là il les obligeait de se tenir renfermés dans leurs lignes, privés de toutes les choses nécessaires. Ils étaient à peu près dans la même situation que des gens que l'on tient assiégés dans les formes. Ils prévoyaient même qu'ils seraient encore plus resserrés lorsque Indibilis, qu'on disait devoir incessamment arriver avec sept mille hommes, se serait joint aux Carthaginois.

Dans cette extrémité, Scipion, capitaine d'ailleurs sage et prudent, vaincu par la nécessité, prend une résolution téméraire et désespérée : c'était de partir pendant la nuit pour aller à la rencontre d'Indibilis, et le combattre en quelque lieu qu'il le trouvât. Il laissa donc dans son camp un petit corps de troupes sous le commandement de T. Fontéius, son lieutenant; et, s'étant mis en marche vers le milieu de la nuit, il rencontra les ennemis qu'il cherchait, et les attaqua sans balancer. Ils combattaient par peloton, les troupes n'ayant pas eu le temps de se mettre en bataille. Les Romains commençaient à avoir l'avantage dans ce combat tumultuaire; mais les cavaliers numides, à qui Scipion croyait avoir dérobé sa marche, étant venus tout d'un coup l'attaquer par les flancs, jetèrent une grande terreur dans ses troupes. A peine avait-il commencé à en venir aux mains avec les Numides, qu'il se vit un troisième ennemi sur les bras. Les généraux carthaginois, qui avaient suivi les Romains, les vinrent tout d'un coup attaquer par derrière. Investis de toutes parts, ils ne savaient de quel côté il feraient face, ni par quel endroit ils s'ouvriraient un passage. Pour comble de malheur, Scipion, combattant avec beaucoup de bravoure, et se jetant partout où il y avait le plus de danger pour donner l'exemple aux siens, eut le côté droit percé d'un coup de lance. Dès qu'on le vit tomber de son cheval, les cris de joie des ennemis portèrent dans toute l'armée la nouvelle de la mort du général romain. Cet accident acheva la défaite des Romains et la victoire des Carthaginois. Tous ceux qui n'étaient pas restés sur le champ de bataille prirent aussitôt la fuite : il ne leur fut pas difficile de s'ouvrir un chemin au milieu des Numides et des soldats armés à la légère; mais la difficulté était d'échapper à la poursuite de tant de cavaliers, et de fantassins dont la vitesse égalait celle des chevaux. Ainsi il en fut encore plus tué dans la déroute que dans le combat; et il ne s'en serait pas sauvé un seul, si la nuit ne fût survenue.

Les deux généraux carthaginois, pour tirer de leur victoire tout le fruit qu'elle pouvait leur procurer, donnèrent à peine quelques heures de repos à leurs soldats, et les conduisirent aussitôt du côté où était Asdrubal, fils d'Amilcar, ne doutant pas que, quand ils l'auraient joint, ils ne fussent en état de terminer la guerre par la défaite entière des Romains.

[1] « Id quidem cavendum semper romanis ducibus « erit, exemplaque hæc veré pro documentis habenda, « ne ita externis credant auxiliis, ut non plus sui roboris, « suarumque proprié virium in castris habeant. » Liv.)

Dès qu'ils y furent arrivés, les généraux et les soldats se livrèrent à la joie que leur inspirait la victoire signalée qu'on venait de remporter sur un si grand général et sur son armée, et les uns et les autres se félicitèrent par avance de celle qu'ils espéraient de gagner au premier jour.

La nouvelle d'une si grande défaite n'avait pas encore été portée dans l'armée de Cnéus Scipion : mais le morne silence qui régnait parmi les soldats, et le noir pressentiment dont les esprits étaient prévenus, étaient déjà un présage funeste du malheur qu'ils devaient bientôt apprendre. Scipion lui-même, outre la désertion de ses alliés, et l'augmentation des troupes ennemies, en raisonnant et en réfléchissant sur les circonstances de tout ce qu'il voyait, était beaucoup plus porté à craindre qu'à espérer : *Car enfin*, disait-il en lui-même, *comment Asdrubal et Magon auraient-ils pu amener si vite leurs armées, s'ils n'avaient terminé la guerre de leur côté? Comment P. Scipion ne s'était-il pas opposé à leur marche, ou ne les avait-il pas suivis de près, afin que, s'il ne pouvait empêcher les généraux ennemis et leurs armées de se réunir, il pût au moins joindre ses troupes à celles de son frère?* Agité de ces cruelles inquiétudes, il crut qu'il n'avait pas de meilleur parti à prendre, dans la situation où il se trouvait, que de se retirer le plus promptement et le plus loin qu'il pourrait de la vue de l'ennemi. En effet, étant parti la nuit suivante, il prit de l'avance, sans que les ennemis fissent aucun mouvement pour empêcher une retraite dont ils n'avaient point eu de connaissance. Mais, dès que le jour parut, s'étant aperçu du départ des Romains, ils commencèrent à les poursuivre avec beaucoup de diligence, ayant envoyé devant les Numides, qui les joignirent avant la nuit, et ne cessèrent de les harceler en les attaquant tantôt par derrière, et tantôt par les flancs. Ils furent donc obligés de faire face aux ennemis, Scipion les exhortant à se battre en retraite et sans interrompre leur marche avant que l'infanterie des Carthaginois fût arrivée.

Mais, comme ils étaient souvent obligés de s'arrêter, ils firent fort peu de chemin en beaucoup de temps. C'est pourquoi Scipion, voyant que la nuit approchait, retira les siens du combat, et les rangea sur une éminence, peu sûre à la vérité pour des troupes entièrement consternées, mais où ils étaient cependant moins exposés qu'ils n'auraient été partout ailleurs. Il mit les bagages et la cavalerie au milieu de l'infanterie, qui d'abord n'eut pas beaucoup de peine à repousser l'attaque des Numides. Mais quand les trois généraux et les trois armées furent arrivés, Scipion vit bien que les armes de ses soldats ne pourraient résister à tant de forces, à moins qu'il n'eût quelques retranchements à leur opposer, et c'est ce qu'il ne pouvait faire. La hauteur qu'il occupait était si nue, et le terrain si sec et si dur, qu'outre qu'il ne fournissait ni bois ni gazon, il n'était pas possible d'y creuser un fossé ni d'y faire aucun des ouvrages nécessaires en pareil cas. Ajoutez à cela que, la pente qui y conduisait étant fort douce et presque insensible, il n'y avait rien d'assez rude et d'assez escarpé pour empêcher les ennemis d'y monter. Cependant, pour leur opposer du moins une image de retranchements, ils mirent autour d'eux les bâts et les harnais de leurs bêtes de charge, attachés et garrotés avec les ballots et les bagages mêmes, élevant le tout, autant qu'ils pouvaient, à la hauteur ordinaire.

Lorsque les Carthaginois furent arrivés, ils gagnèrent aisément la hauteur; mais d'abord cette nouvelle espèce de retranchements les arrêta tout court. *Que n'avancez-vous donc?* leur criaient leurs généraux; *que n'écartez-vous ces vains et ridicules obstacles, à peine capables d'arrêter des femmes et des enfants? Ne voyez-vous pas que l'ennemi est pris, et que, caché derrière ces bagages, il ne peut plus vous échapper?* Avec quelque air de mépris que les généraux leur fissent ces reproches, il n'était pas aisé aux soldats de couper ou de détacher ces harnais et ces bagages fortement liés et embarrassés les uns avec les autres. Après bien du temps et des efforts, ils en vinrent enfin à bout. Alors ils entrèrent dans le camp des Romains par plusieurs endroits tout à la fois. Comme ils étaient fort supérieurs en nombre, et victorieux, ils ne trouvèrent pas beaucoup de résistance dans une poignée de gens effrayés et vaincus; ils en firent donc un grand carnage. Cependant une bonne

partie, s'étant refugiée dans les forêts voisines, gagna de là le camp de P. Scipion, où commandait T. Fontéius, son lieutenant. Pour ce qui est de Cnéus, selon quelques auteurs, il fut tué sur l'éminence même dès la première attaque. Selon d'autres, il s'était sauvé d'abord avec un petit nombre des siens dans une tour voisine de son camp; mais les ennemis, qui n'en pouvaient forcer les portes, y mirent le feu, et ce général y périt avec tous ceux qui l'avaient accompagné.

C'était la septième année que Cn. Scipion commandait en Espagne, lorsqu'il y fut tué, environ un mois après son frère Publius.

Valère Maxime et Sénèque[1] nous apprennent une circonstance de la vie de Cnéus, fort singulière, et qui lui fait beaucoup d'honneur. Ce grand homme pressa le sénat de lui envoyer un successeur, en lui représentant qu'il avait une fille nubile, et qu'il était nécessaire qu'il se transportât à Rome, pour lui assigner une dot et lui trouver un mari. Le sénat, pour ne pas priver la république des services d'un général tel que Cn. Scipion, prit sa place, et tint lieu de père à sa fille. De concert avec la femme et les plus proches parents de Cnéus, il lui chercha un époux, et tira du trésor public onze mille as[2] pour lui servir de dot. *O l'heureux époux*[3], s'écrie Sénèque, *à qui le peuple romain tenait lieu de beau-père!* S'attendait-on à trouver encore un si généreux désintéressement, porté jusqu'à l'amour de la pauvreté, dans les temps dont nous parlons, et dans les plus illustres citoyens de Rome? Il fallait que la pauvreté y fût encore beaucoup en honneur pour qu'on ne rougît pas d'une dot aussi modique que celle qui fut assignée par le sénat. Les filles des plus grands ne portaient souvent en mariage que la gloire de leurs pères ou de leurs maisons[4]. Les choses étaient bien changées du temps de Sénèque. *Maintenant*[1], dit-il, *la somme que le sénat crut suffisante pour servir de dot à la fille de Scipion ne suffirait pas aux filles de nos affranchis pour acheter un miroir; tant le luxe, invité par l'abondance et les richesses, est monté à un excès énorme! et tant les vices, suite inévitable du luxe, ont pris avec lui d'accroissement!*

Les deux Scipions ne furent pas moins regrettés des Espagnols que des Romains mêmes, avec une différence pourtant bien avantageuse à leur mémoire. La perte de la province, celle des armées, le malheur de la république, avaient quelque part dans la douleur de leurs concitoyens; mais les Espagnols les pleuraient et les regrettaient seuls et pour eux-mêmes. Ils ressentirent cependant davantage la perte de Cnéus; car, étant venu en Espagne avant son frère, il les avait gouvernés plus longtemps, et avait, pour ainsi dire, pris les devants dans leur affection, en leur donnant, le premier, des témoignages éclatants de la justice et de la modération du gouvernement romain.

Les deux Scipions étaient certainement des capitaines d'un rare mérite; d'un côté braves et intrépides, de sorte qu'ils méritèrent d'être appelés *deux foudres de guerre*[2]; de l'autre, sages, prudents, expérimentés : cependant ils forment de concert et de propos délibéré un plan de campagne que l'on a peine à comprendre. Il ne faut pas être homme de guerre pour voir qu'ayant deux corps d'armées ennemies à combattre, il leur était infiniment avantageux de les attaquer séparément l'une après l'autre, en tombant sur chacune d'elles avec toute leurs forces. Ils renoncent à un si grand avantage sur la plus faible raison du monde, de peur, disent-ils, que la défaite de la première armée n'engageât l'autre à se retirer dans des forêts et des lieux inaccessibles,

[1] Val. Max. lib. 4, cap. 4. — Seneca, de Consol. ad Helv. XII, et Nat. Quæst. lib. 1, n. 17.

[2] Onze mille as font ici onze cents deniers, ou 550 livres tournois. = 565 fr. E. B.

[3] « O felices viros puellarum, quibus populus romanus loco soceri fuit. »

[4] « Paternæ hæreditati, præter opimam gloriam, nihil erat quod acceptum referrent. » (VAL. MAX.)

[1] « Jam libertinorum virgunculis in unum speculum non sufficit illa dos, quam dedit senatus pro Scipione. Processit enim immodestius paulatim opibus ipsis invitata luxuria, et incrementum ingens vitia acceperunt. »

[2] « Quum duo fulmina nostri imperii subitò, in Hispaniâ, Cn. et P. Scipiones, exstincti occidissent. » (CIC. pro *Corn. Balbo*, n. 31.)

ce qui éloignerait la fin de la guerre. Ils commettent une autre faute non moins grossière, qui est de laisser dans une de leurs armées trente mille étrangers, qui en faisaient apparemment les deux tiers au moins, et de leur confier le salut de l'état. Voilà ce que deviennent l'habileté et la prudence humaines, quand Dieu les abandonna à elles-mêmes.

La défaite des deux armées paraissait devoir entraîner certainement la perte de l'Espagne pour les Romains, et contribuer beaucoup à celle de l'Italie même, en y faisant passer au secours d'Annibal des troupes victorieuses. Nous allons voir comment la Providence, qui veillait au salut de Rome, va la délivrer de ce danger par une voie qua l'on peut dire, en quelque sorte tenir du miracle, et qui montre que c'est Dieu qui perd et qui sauve.

Lorsqu'il semblait que les armées d'Espagne étaient absolument détruites et la province perdue pour les Romains, un seul homme, peu connu jusque-là, et d'une condition honnête mais médiocre, y rétablit leurs affaires contre l'opinion et l'espérance de tout le monde. Entre ceux qui échappèrent à la défaite de l'armée de Cn. Scipion, était un brave officier[1], dans la vigueur de l'âge, nommé L. Marcius, fils de Septimus, simple chevalier romain, mais dont le courage et l'esprit étaient beaucoup au-dessus de la condition dans laquelle il était né. Il avait fortifié et perfectionné un naturel déjà excellent de lui-même, par les instructions et les exemples de Cn. Scipion, sous qui il avait appris pendant plusieurs années tout ce qui regardait le métier de la guerre. Voilà un moyen sûr de s'y rendre habile. Après la défaite et la déroute des armées, il avait ramassé tous les soldats que la fuite avait dispersés; et, y ayant joint tout ce qu'il avait pu tirer des garnisons, il en avait formé un corps d'armée assez considérable, avec lequel il avait été trouver T. Fontéius, lieutenant de P. Scipion. Mais les soldats, alors campés en deçà de l'Ebre, dans un endroit où ils s'étaient retranchés, ayant résolu que l'on tiendrait une assemblée militaire pour nommer celui qui commanderait l'armée, ils donnèrent la préférence d'estime et de confiance au chevalier romain sur le lieutenant général, d'une façon si marquée, que tous, quittant leurs postes les uns après les autres, afin de donner leurs suffrages sans cesser de garder leurs lignes, choisirent L. Marcius d'un consentement unanime.

Le peu de temps qui leur resta avant la venue des ennemis fut employé à fortifier leur camp et à y faire venir des provisions, les soldats exécutant tous les ordres qui leur étaient donnés, non-seulement avec beaucoup de zèle et de diligence, mais encore avec beaucoup de courage et d'intrépidité. Mais, quand ils apprirent qu'Asdrubal, fils de Gisgon, ayant passé l'Ebre, s'approchait dans le dessein d'exterminer tout ce qui restait de Romains échappés aux défaites précédentes, et qu'ils virent le signal du combat donné par le nouveau chef qu'ils venaient de nommer, alors, se souvenant des généraux qui les avaient commandés auparavant, se rappelant et leurs officiers et leurs camarades dont le nombre et la valeur leur avaient autrefois servi d'encouragement dans les combats, ils se mirent tous à pleurer, les uns se frappant la tête et élevant les mains vers les dieux qu'ils accusaient de leur malheur, les autres se couchant par terre et invoquant avec douleur les noms de leurs généraux. Il n'était pas possible de tarir leur larmes ni d'apaiser leurs cris. Les officiers tâchaient en vain de les consoler; et Marcius lui-même leur faisait inutilement des remontrances mêlées de douceur et de sévérité, en leur demandant « pourquoi ils s'abandonnaient ainsi à la douleur, en pleurant comme « des femmes plutôt que de songer à se défendre et la république avec eux, et à tirer « vengeance de la mort de ces généraux qu'ils « avaient tant aimés. »

Ils étaient dans ces dispositions lorsque tout d'un coup ils entendirent le son des trompettes carthaginoises et les cris des ennemis qui étaient sur le point de les attaquer. Alors, passant en un moment de la douleur à l'indignation, et comme transportés de fureur et de rage, ils se jettent sur les Carthaginois qui s'avançaient avec beaucoup de sécurité et d'un air de mépris. Cette charge imprévue jeta la frayeur parmi les Carthaginois. Ils se demandaient les uns aux autres avec surprise, « où

[1] Liv. lib. 25, cap. 37-39.

« les Romains avaient donc pu trouver tant « de soldats après la défaite de leurs armées ; « qui pouvait avoir rendu tant de confiance « et d'audace à des troupes défaites et mises « en déroute si peu de jours auparavant ; quel « général avait pu remplacer si tôt les deux « Scipions ; enfin, qui leur avait donné le signal « du combat, et qui commandait dans leur « camp. » Pendant qu'un changement si inopiné les tient tout surpris et tout hors d'eux-mêmes, les Romains, sans leur donner le temps de se reconnaître, les chargent avec tant de furie, que d'abord ils commencent à lâcher pied, remplis de crainte et d'étonnement, et, un moment après, à prendre ouvertement la fuite. Les Romains, qui les poursuivaient avec beaucoup de chaleur, auraient pu en faire un grand carnage ; mais, comme ils étaient exposés eux-mêmes à quelques revers fâcheux si les Carthaginois reprenaient courage, Marcius fit promptement sonner la retraite. Ils étaient si animés par le succès, ne respirant que le sang et le carnage, que Marcius eut assez de peine à les ramener dans leur camp, ayant été obligé d'arrêter lui-même ceux qui portaient les drapeaux, et d'en saisir quelques-uns des plus mutins qui refusaient d'obéir. Une telle conduite ferait honneur à un général accoutumé depuis longtemps à commander des armées. L'histoire est pleine de batailles perdues ou de victoires manquées par l'imprudente vivacité de commandants qui ne songent qu'à pousser leur pointe en poursuivant les fuyards sans en prévoir les conséquences. Nous allons voir que ce n'était pas le courage qui manquait à Marcius.

Les Carthaginois, qui d'abord avaient été repoussés assez loin et avec beaucoup de vigueur, s'étant aperçus que les Romains avaient cessé de les poursuivre, s'imaginèrent que c'était la crainte qui les avait arrêtés, et s'en retournèrent dans leur camp à pas comptés, comme des gens qui méprisent plus leur ennemi qu'ils ne le craignent, ils usèrent de la même négligence quand ils y furent rentrés ; car, quoiqu'ils eussent les Romains presque à leurs portes, ils les regardaient toujours comme les débris de deux armées qu'ils avaient défaites quelques jours auparavant, et ne croyaient pas être obligés d'observer beaucoup de discipline et de se tenir si fort sur leurs gardes. Marcius, instruit de cette négligence, forma un dessein qui, du premier coup d'œil, paraissait non pas seulement hardi, mais téméraire : ce fut d'aller attaquer les Carthaginois dans leurs lignes, lui qui avait tout lieu de craindre qu'ils ne vinssent le forcer dans les siennes. En effet, il jugeait avec raison qu'il lui était plus aisé de se rendre maître du camp d'Asdrubal pendant qu'il était seul que de défendre le sien contre les trois généraux et les trois armées lorsqu'ils se seraient une seconde fois réunis. D'ailleurs il considérait que, si son entreprise lui réussissait, il rétablirait les affaires de la république dans la province, au lieu que, s'il était repoussé, au moins une telle hardiesse apprendrait à le craindre.

Cependant, pour empêcher que la surprise de ses soldats et les ténèbres de la nuit ne jetassent du trouble dans l'exécution d'une entreprise si hasardeuse, il crut qu'il était à propos de les prévenir. Les ayant donc assemblés, il leur parla en ces termes : « Braves « guerriers, pour peu que vous vous souveniez de la vénération singulière que j'ai eue « pour le mérite des Scipions nos généraux, « pendant leur vie, et que je conserve encore « après leur mort ; pour peu que vous fassiez « attention à l'état où nous nous trouvons, « vous conviendrez que, si la charge à laquelle vous m'avez élevé m'est fort honorable, elle est aussi accompagnée de beaucoup « de soins et d'inquiétudes. D'un côté, la « douleur de leur perte toujours présente à « mon esprit, de l'autre l'embarras où je suis « de trouver les moyens de conserver à la république les restes infortunés de nos deux « armées, m'accablent et ne me laissent aucun moment de repos. L'image des deux « Scipions s'offre jour et nuit à mes yeux. Ils « me réveillent souvent au milieu de mon « sommeil. Il me semble qu'ils me parlent, et « que je les entends se plaindre et m'exhorter « à les venger, à venger avec eux la république « et vos compagnons toujours victorieux dans « ce pays pendant tant d'années ; à imiter leur « exemple, à me conformer à leurs maximes, et « à prendre pour règle ce que j'ai lieu de penser qu'ils auraient fait en chaque occasion. « Je souhaite, soldats, que vous entriez dans

« les mêmes sentiments, que vous ne prétendiez pas honorer la mort de ces deux grands « hommes par des larmes et de vains regrets ; « mais que, lorsque leur souvenir se présentera « à vos esprits, vous vous imaginiez les voir « encore à votre tête et les entendre, et marcher sous leurs ordres au combat. C'était « sans doute ce souvenir et cette image qui « vous animaient hier lorsque vous mîtes en « fuite les Carthaginois avec une intrépidité « qui leur fit connaître que la bravoure romaine n'était pas éteinte avec les Scipions, « et que nul échec ne pouvait abattre un peuple que la défaite de Cannes n'a pas été capable d'accabler. Quand j'arrêtai hier votre « ardeur, mon dessein n'était pas d'amortir « votre généreuse audace, mais de la réserver pour un temps plus favorable. Ce « temps est arrivé. Je suis bien instruit « qu'il n'y a ni sentinelles, ni corps de « garde postés autour du camp des ennemis « selon les règles de la guerre, et que tout « y est dans une extrême négligence. Il est « heureux pour nous qu'ils nous craignent si peu, et qu'ils aillent même jusqu'au mépris. Ils ne s'imaginent pas que des « troupes vaincues et défaites tout récemment « songent à les aller attaquer dans leurs retranchements. Osons ce qu'on ne peut pas « croire que nous soyons capables d'entreprendre. La chose nous sera aisée à proportion de ce qu'elle paraît difficile. Je vous « mènerai contre eux de nuit dans un grand « silence, et vous les livrerai tous, endormis, « sans armes. Je sais que l'entreprise est hardie[1]; mais c'est lorsqu'on a beaucoup à « craindre et peu à espérer que les coups « les plus hardis sont les plus assurés. C'est « alors qu'il faut saisir l'occasion dans le moment qu'elle se présente, et ne pas s'exposer, en la laissant échapper, à la chercher « dans la suite inutilement. Vous n'avez « maintenant affaire qu'à l'armée carthaginoise qui est dans notre voisinage : les deux « autres n'en sont pas éloignées. Vous avez « lieu d'espérer que vous vaincrez ces premiers ennemis en les attaquant sans différer. Ils ne vous sont pas inconnus; vous « avez déjà mesuré vos forces avec eux dans « une action où vous avez eu tout l'avantage. « Pour peu que nous tardions, on apprendra le « succès qu'eut notre sortie d'hier : on nous « regardera comme des ennemis capables de se « faire redouter. Alors tous les commandants « carthaginois se rassembleront avec toutes « leurs troupes. Pourrons-nous soutenir trois « généraux et trois armées auxquelles Cn. Scipion n'a pu résister lorsqu'il avait encore toutes ses forces ? De même que nos chefs ont péri « après avoir partagé leurs armées, de même « nos ennemis peuvent être accablés pendant « qu'ils ne sont point encore réunis. Le parti « que je vous propose est le seul que nous « ayons à prendre dans les conjonctures présentes. Préparez-vous donc à profiter de « l'occasion que la nuit prochaine vous offre. « Retirez-vous maintenant pour prendre de « la nourriture et du repos, afin d'aller ensuite, sous la protection des dieux, attaquer « le camp des ennemis avec la même vigueur « et le même courage que vous avez défendu « le vôtre. »

Ils entendirent avec joie ce nouveau projet, proposé par un nouveau général, et ils en furent d'autant plus charmés qu'il était plus hardi. Ils passèrent le reste du jour à préparer leurs armes et à prendre de la nourriture. Ils donnèrent au repos une bonne partie de la nuit, et se mirent en marche trois ou quatre heures avant le jour.

Il y avait au delà du camp des Carthaginois, le plus voisin de Marcius, à deux lieues environ de distance, d'autres troupes carthaginoises, séparées des premières par un vallon profond couvert d'arbres touffus. Marcius, par une ruse dans le goût de celles d'Annibal, cacha dans ce vallon une cohorte romaine avec quelque cavalerie. S'étant ainsi rendu maître du chemin par où les deux corps de troupes carthaginoises pouvaient avoir communication, il conduisit son armée en silence contre celui de ces deux corps dont il se trouvait le plus proche ; et comme il ne rencontra ni corps-de-garde aux portes du camp ennemi, ni sentinelles sur les retranchements

[1] « Scio audax videri consilium. Sed in rebus asperis « et tenui spe, fortissima quæque consilia tutissima sunt : « quia, si in occasionis momento, cujus prætervolat opportunitas, cunctatus paulùm fueris, nequidquam mox « amissam quæras. » (Liv.)

il y entra sans trouver aucun obstacle, et avec autant de facilité que si c'eût été dans son propre camp. Dans le même instant Marcius fit sonner la charge; et les Romains, en poussant de grands cris, se répandirent de tous côtés. Les uns tuent les ennemis à demi endormis dans leurs lits; d'autres mettent le feu à leurs tentes couvertes de chaume fort sec; quelques-uns s'emparent des portes pour leur couper le chemin de la fuite. Le feu, les cris, le carnage, les empêchent de rien entendre, et de prendre aucune mesure salutaire. Ils demeurent interdits, tout hors d'eux-mêmes, et sans action; ou, s'ils font quelque mouvement, ils tombent nus et sans armes entre les mains de leurs ennemis bien armés. Les uns courent aux portes, et, les trouvant occupées par les Romains, ils sautent par-dessus les retranchements, et se précipitent dans les fossés. Tous ceux qui purent sortir se hâtèrent de courir pour gagner, l'autre camp; mais ils furent tous arrêtés et tués, depuis le premier jusqu'au dernier, par la cohorte et les cavaliers qu'on avait mis en embuscade dans le milieu du chemin; et quand même quelqu'un aurait échappé à ce carnage, les vainqueurs passèrent avec tant de promptitude et de rapidité du premier camp au second, qu'il ne lui aurait été guère possible de prévenir leur diligence. Les Romains trouvèrent ici encore plus de négligence que dans l'autre armée, parce qu'étant plus éloignés de l'ennemi, ils croyaient n'avoir rien à craindre; et que, sur la fin de la nuit, la plupart étaient sortis pour aller chercher du bois et du fourrage, ou pour faire la maraude. Les armes seules des Carthaginois étaient posées dans les corps-de-garde; et les soldats qui auraient dû garder le camp paraissaient çà et là assis ou couchés par terre, ou se promenant le long de leurs retranchements et devant les portes du camp, tous sans armes. Ce fut dans cet état de sécurité qu'ils se virent tout d'un coup attaqués par les Romains, fiers de la victoire qu'ils venaient tout récemment de remporter : ainsi les Carthaginois ne purent les empêcher de pénétrer dans leur camp. Cependant, étant accourus en foule vers les portes aux premiers cris et à la première attaque des Romains, ils firent une vigoureuse résistance. Le combat aurait duré plus longtemps; mais, ayant aperçu que les boucliers des ennemis étaient tout couverts de sang, et jugeant par là de la défaite de leurs camarades, ils furent saisis de frayeur, prirent aussitôt la fuite, et se sauvèrent où ils purent, laissant la plus grande partie des leurs sur la place, et leur camp au pouvoir des vainqueurs.

Ainsi, dans l'espace d'une nuit et d'un jour, L. Marcius força deux camps ennemis, et défit deux armées considérables. Les auteurs varient sur le nombre de ceux qui furent tués dans ces deux actions. Le butin fut grand : on y remarqua surtout un bouclier d'argent pesant plus de deux cent quinze de nos marcs, sur lequel était gravé le portrait d'Asdrubal, frère d'Annibal. Ce bouclier fut placé à Rome dans le Capitole, et périt dans l'incendie de ce temple, sous le consulat de Scipion et de Norbanus.

Depuis cette expédition l'Espagne demeura quelque temps paisible, les deux partis n'osant risquer une bataille décisive après des pertes si considérables qu'ils avaient réciproquement essuyées.

Je ne sais si dans toute l'histoire romaine il se trouve un exploit de guerre plus complet dans toutes ses circonstances, plus singulier et plus remarquable par des événements inespérés, plus important par ses suites, et plus avantageux à la république, que celui de Marcius, dont nous venons de faire le récit. La défaite entière des deux armées que les Romains avaient en Espagne, jointe à la mort des deux illustres généraux qui les commandaient, avait jeté dans le peu de troupes qui leur restaient en cette province une consternation si générale, qu'elle paraissait ne leur laisser aucune espérance ni aucune ressource. Nul obstacle ne pouvait plus s'opposer au passage des Carthaginois en Italie; et si leurs armées victorieuses, portant partout la terreur, avaient pu se joindre à celle d'Annibal, comme elles s'y préparaient depuis longtemps, que serait devenue Rome? et comment aurait-elle pu soutenir ce nouveau surcroît d'ennemis si formidables?

Un seul homme, un simple particulier rompt toutes ces mesures, et dissipe presque en un moment un si terrible orage. Marcius

ramasse les tristes débris des armées romaines, et réunit les troupes fugitives que la crainte avait dispersées de côté et d'autre; il les console, il les rassure, il les anime, il les remplit d'un tel courage et d'une telle confiance, qu'elles semblent avoir oublié entièrement qu'elles venaient d'être vaincues et défaites. On voit dans la conduite que garde ici cet officier toute l'habileté et toute la prudence du général le plus consommé dans l'art de commander. Il envisage le péril dans toute son étendue, et n'en est point effrayé; il ne songe qu'au remède, et non au danger; il emploie également la force et la ruse; il saisit habilement l'occasion dès qu'elle se présente, et met à profit les moments; il donne ses ordres avec un sang-froid et une tranquillité capables de rassurer les plus timides. Il paraît hardi jusqu'à la témérité, et cependant il sait se contenir dans le feu même de l'action, et ne point se livrer à l'ardeur de la victoire, qui emporte souvent les plus sages. En un mot, qu'on examine avec soin toutes ses démarches, on verra qu'elles sont réglées par une profonde connaissance de l'art militaire. On reconnaît ici une attention particulière de la Providence sur l'empire romain.

Un mérite si accompli, accompagné d'un succès si heureux et si inespéré, devait, ce semble, lui attirer à Rome de grands applaudissements et une récompense bien glorieuse. S'il s'y attendait, il fut trompé dans son espérance [1]. Aussitôt après l'action il écrivit au sénat, et lui rendit compte de tout ce qui s'y était passé. Il avait pris dans sa lettre le titre de *propréteur*. Quand on en eut fait la lecture, on loua le grand et magnifique service qu'il avait rendu à la république; c'est tout ce qu'on en dit: *res gestæ magnificæ senatui visæ*. Mais la plupart étaient choqués de ce que, n'ayant été nommé pour commander ni par le sénat, ni par le peuple, il avait pris dans sa lettre la qualité de propréteur. On trouvait « qu'il était de dangereuse conséquence que « les généraux fussent choisis par les armées, et que l'autorité auguste des élections « attribuées par les lois aux suffrages du peuple, et assujetties à la direction des magistrats et à celle des dieux mêmes consultés « par les auspices, fût transportée dans les « provinces et dans les camps, et abandonnée « à la témérité des soldats. » Quelques-uns voulaient qu'on prît là-dessus les avis du sénat : mais on crut qu'il valait mieux différer cette délibération jusqu'après le départ des cavaliers qui avaient apporté la lettre de Marcius. A l'égard des recrues et des provisions qu'il demandait, on lui répondit que le sénat en aurait soin. Mais on ne trouva pas qu'il fût à propos de lui donner le titre de propréteur dans la réponse qu'on lui fit. Il ne paraît pas qu'il ait été parlé davantage de cette affaire dans le sénat; et l'on n'improuva point expressément l'élection de Marcius, mais, dans le fait, on la rendit inutile par la nomination de Claude Néron pour commander en Espagne.

[1] Liv. lib. 26, cap. 2.

Il ne m'appartient point de censurer le sentiment d'une compagnie si sage et si mesurée dans les résolutions qu'elle formait. Je sens bien que des raisons d'état l'empêchaient d'approuver le titre que Marcius s'était arrogé, de sa propre autorité, et surtout la liberté que les soldats avaient prise de se nommer eux-mêmes un général; liberté qui pouvait avoir de funestes conséquences, et qui en eut en effet sous les empereurs, que les armées se mirent en possession de nommer sans attendre le consentement ni du peuple ni du sénat. Mais le silence d'improbation ne pouvait-il pas être accompagné de quelque marque d'estime et de quelque distinction d'honneur après un service si considérable rendu à la république? L'unique mot qu'en dit le sénat est une louange bien sèche pour un exploit regardé, de son aveu même, comme *magnifique*; pour une action conduite si prudemment et si heureusement terminée. Marcius resta dans l'armée sur un pied distingué, et l'on verra dans la suite que Scipion l'emploiera honorablement. C'est peut-être tout ce que ce brave officier pouvait espérer.

CN. FULVIUS CENTUMALUS [1]
P. SULPICIUS GALBA.

Une autre affaire dont l'objet était présent,

[1] An. R. 541; av. J. C. 211.

attira pour lors l'attention du public. Le tribun C. Sempronius Blésus avait appelé en jugement devant le peuple Cn. Fulvius [1], et l'accusait d'avoir fait périr par sa témérité l'armée qu'il avait commandée dans l'Apulie, l'année précédente, en qualité de préteur. De dix-huit mille hommes dont elle était composée, à peine s'en était-il échappé deux mille. Le tribun avouait « que plusieurs généraux, par « leur imprudence, s'étaient laissé attirer dans « des embuscades, où ils avaient péri avec « leurs armées : mais il soutenait que Fulvius « était le premier qui eût perdu ses légions « par les vices et par la licence, avant de les « exposer à périr par le fer des ennemis ; « qu'en effet on pouvait dire qu'elles avaient « été défaites avant que de combattre, et « qu'elles avaient été vaincues, non par Annibal, mais par leur général même : que « ceux qui donnaient leurs suffrages dans les « assemblées n'examinaient pas assez si celui « à qui ils confiaient le commandement des « armées avait les qualités nécessaires pour « un emploi si important : quelle différence il « y avait entre Cn. Fulvius et Ti. Sempronius ! que le dernier, ayant été mis à la tête « d'une armée d'esclaves, avait bientôt fait en « sorte, par sa bonne conduite et par la discipline exacte qu'il leur avait fait observer, « qu'oubliant leur naissance et leur condition, « ils étaient devenus la ressource et l'appui « des alliés, la terreur et le fléau des ennemis : que Fulvius, au contraire, avait fait « contracter tous les vices des esclaves à des « Romains bien nés et bien élevés, et dignes « du nom qu'ils portaient quand il en avait « pris le commandement : que c'était donc par « sa faute qu'ils étaient devenus inquiets et « turbulents parmi les alliés, timides et lâches à la vue des ennemis, et que, bien « loin de résister à l'attaque des Carthaginois, « ils n'avaient pas même soutenu leurs premiers cris ; qu'après tout, on ne devait pas « s'étonner que les soldats eussent abandonné « leur poste dès le premier choc, puisque leur « général leur en avait donné l'exemple en « prenant la fuite le premier. Combien de « généraux, dans la guerre présente, avaient « mieux aimé perdre la vie sur le champ de « bataille que d'abandonner leurs armées dans « le péril où elles étaient engagées ! N'était-« ce pas une chose indigne que les soldats de « Cannes, pour avoir quitté le champ de bataille, eussent été relégués en Sicile, et « qu'on eût décerné tout récemment la même « peine contre les légions de Fulvius, pendant que la témérité de Fulvius lui-même « demeurait impunie, quoiqu'on ne pût imputer qu'à lui la perte de son armée ? »

L'accusé rejetait sur ses soldats le malheur qui était arrivé, et représentait « qu'ils avaient « pris la fuite, ne pouvant soutenir ou le courage des ennemis, ou la terreur du nom « d'Annibal : qu'il avait été lui-même entraîné « malgré lui par la foule des fuyards, comme « Varron à Cannes, et tant d'autres en différentes occasions. Quel bien aurait-il pu « faire à l'état en entreprenant seul de résister aux vainqueurs ? à moins qu'on ne prétendît que sa mort aurait été une consolation et un remède à l'infortune publique : « que son armée n'avait point péri par la disette, ou pour être tombée dans quelque « piége faute d'avoir reconnu l'ennemi : qu'il « n'avait été vaincu que par la force des armes, « et en bataille rangée : qu'enfin il n'avait « point eu en son pouvoir le courage de ses « soldats, ni celui des ennemis. »

Il fut accusé à deux différentes reprises, et, à chaque fois, les conclusions n'allaient qu'à une amende pécuniaire. Mais lorsqu'à une troisième reprise les témoins eurent été entendus, et que plusieurs eurent assuré avec serment que l'épouvante et la fuite avaient commencé par Fulvius, le peuple entra dans une grande colère ; et le tribun, changeant ses conclusions, demanda qu'il fût puni comme criminel d'état, et que, pour cet effet, le préteur indiquât une assemblée par centuries ; car ce n'était que dans ces sortes d'assemblées, les plus solennelles et les plus générales qui fussent en usage parmi les Romains, que le crime d'état pouvait être jugé.

L'accusé, voyant le train que prenait son affaire, tenta une autre ressource. Son frère, Q. Fulvius, était en grande considération, tant par la gloire qu'il avait déjà acquise que par celle qu'il était sur le point d'y ajouter en

[1] Liv. lib 26, cap. 2, 3

se rendant maître de Capoue, qui était alors aux abois. Il l'engagea à écrire au sénat des lettres vives et touchantes pour demander qu'il lui fût permis d'assister au jugement de son frère et de solliciter en sa faveur. Mais, le sénat lui ayant fait réponse qu'on ne pouvait lui accorder sa demande, parce que sa présence à Capoue était nécessaire au bien du service, Cn. Fulvius, qui vit qu'il n'avait plus rien à espérer, n'attendit pas le jour de l'assemblée, et se retira volontairement en exil à Tarquinie. On ne laissa pas de le condamner, quoique absent, à la peine de l'exil qu'il s'était imposée lui-même.

Après que Capoue eut été prise, comme je l'ai marqué auparavant, le sénat ordonna à Claude Néron de choisir, dans les deux légions qu'il avait commandées pendant le siége de cette ville[1], six mille hommes de pied et trois cents cavaliers, avec un pareil nombre d'infanterie latine et huit cents chevaux; d'embarquer cette armée à Pouzzoles, et de la conduire en Espagne. Etant arrivé à Tarragone avec sa flotte, il y débarqua ses troupes; et, ayant tiré ses vaisseaux à sec, il fit aussi prendre les armes à ceux de l'équipage pour augmenter ses forces. S'étant ensuite avancé jusque sur les bords de l'Èbre, il reçut des mains de T. Fontéius et de L. Marcius les troupes dont ils avaient eu le commandement en attendant son arrivée.

Asdrubal, fils d'Amilcar, était campé à Pierre-noire dans l'Ausétanie, entre les villes d'Illiturgis et de Mentissa, dans le pays que l'on nomme aujourd'hui l'*Andalousie*. Néron s'empara de l'entrée d'un défilé qui se trouvait en ce lieu[2]. Asdrubal, qui craignait de se voir enfermé par l'armée ennemie, lui envoya un trompette, qui avait ordre de lui promettre de sa part que, s'il lui laissait la liberté de se retirer, il abandonnerait absolument l'Espagne avec toutes ses troupes. Néron ayant reçu cette proposition avec grande joie, Asdrubal lui demanda pour le lendemain une entrevue, dans laquelle les Romains devaient marquer les conditions auxquelles ils voulaient qu'on leur livrât les citadelles des villes et le jour où les Carthaginois retireraient leurs garnisons et emporteraient tout ce qui leur appartenait sans faire aucun tort aux habitants. Néron ne fut pas plus tôt convenu de ce rendez-vous, qu'Asdrubal ordonna aux siens de commencer dès la fin du jour et de continuer pendant toute la nuit à tirer du défilé, le plus promptement qu'ils pourraient, les plus gros bagages de l'armée. On eut grande attention à ne pas faire sortir cette nuit-là une grande quantité d'hommes, le petit nombre étant plus propre en même temps et à tromper les ennemis par le silence, et à faciliter le passage à travers des sentiers étroits et difficiles, qu'il fallait nécessairement enfiler. Le lendemain on se trouva de part et d'autre à l'entrevue : mais le Carthaginois, en tenant à dessein de longs discours, et en écrivant bien des choses inutiles, consuma le jour entier sans rien terminer, de sorte que l'on fut obligé de remettre l'affaire au jour suivant. Il n'y fut encore rien décidé : il naissait toujours quelques nouvelles difficultés qui demandaient du délai. Cependant toutes les nuits étaient mises à profit. Déjà la plus grande partie de l'infanterie était en sûreté, lorsque, très à propos pour Asdrubal, un brouillard épais se leva dès la pointe du jour, et couvrit tout le défilé et toutes les plaines des environs. Le Carthaginois demande et obtient un dernier délai, sous prétexte d'une fête où il n'était point permis à ceux de sa nation de traiter d'affaires. Alors, à la faveur de l'obscurité, il sort de son camp avec sa cavalerie et ses éléphants, et, sans être aucunement troublé par les ennemis, il gagne un poste où il n'avait plus rien à craindre de leur part. Sur les dix heures le brouillard se dissipa, et découvrit aux Romains tout à la fois et le jour et la fraude des Carthaginois. Néron, honteux de s'être ainsi laissé duper, se mit en devoir de les poursuivre. Mais Asdrubal ne jugea pas à propos de risquer une bataille, et tout se borna à quelques légères escarmouches, qui n'eurent point de suite. Le général romain aurait dû mieux connaître les Carthaginois, et savoir ce que l'on entendait par *la foi punique*.

Soit que ce début de Néron en Espagne ne fit pas beaucoup espérer de son commandement; soit, comme il est plus vraisemblable,

[1] Liv. lib. 26, cap. 17.
[2] Liv. lib. 26. cap. 17.

qu'il n'eût été envoyé qu'en attendant le choix d'un général que l'on pût laisser un temps considérable dans cette province, ce qu'il y a de certain, c'est que l'on résolut à Rome de procéder à l'élection d'un nouveau commandant qui allât se mettre à la tête des armées d'Espagne [1]. On y était fort embarrassé : tout ce que l'on voyait de clair, c'est que l'on ne pouvait apporter trop de soin et d'attention dans le choix d'un capitaine qui fût capable de remplacer deux grands généraux, tués et défaits avec leurs armées dans l'espace de trente jours. Le sénat délibéra sur ce choix, et, n'ayant pu se déterminer, renvoya l'affaire au peuple. L'assemblée fut indiquée par les consuls pour l'élection d'un proconsul qui allât commander en Espagne. On s'attendait que dans l'intervalle on verrait se présenter ceux qui se croiraient dignes d'un emploi si important. Cette attente fut trompée : personne ne parut; ce qui renouvela toute la douleur du coup funeste qui avait enlevé à la république deux généraux si difficiles à remplacer. Les citoyens cependant, malgré leur affliction, se rendirent à la place publique au jour de l'assemblée : et là, ayant les yeux attachés sur les magistrats et sur les premiers de la ville qui se regardaient tristement les uns les autres sans rien dire, ils étaient dans la dernière désolation de voir les affaires de la république si désespérées, que personne n'osât accepter le commandement des armées d'Espagne. Ce fut dans ce moment que P. Scipion, fils de celui du même nom qui avait été tué en Espagne, âgé environ de vingt-quatre ans, se plaça dans un lieu élevé où tout le monde pouvait l'apercevoir, et déclara qu'il était disposé à se charger de cet emploi, si l'on voulait le lui confier. Tous les yeux se tournèrent vers lui, et il s'éleva de toutes parts des cris de joie par lesquels on s'empressait de lui présager les plus heureux succès. On alla aussitôt aux voix; et non-seulement toutes les centuries, mais tous les particuliers dont elles étaient composées, depuis le premier jusqu'au dernier, ordonnèrent que P. Scipion allât commander en Espagne.

[1] Liv. lib. 26, cap. 18, 19.

L'affaire étant terminée, et la première chaleur de leur zèle étant refroidie, on vit tout d'un coup succéder à des applaudissements si universels un morne silence, et de tristes réflexions sur une élection précipitée, où la faveur avait eu plus de part que la prudence et la raison. Ce qui leur faisait le plus de peine était sa grande jeunesse. Quelques-uns même prenaient à mauvais augure le malheur arrivé à sa maison, et ne pouvaient sans frémir le voir partir du sein d'une famille qui tout entière était dans le deuil et dans les larmes, pour aller commander dans une province où il lui faudrait combattre entre les tombeaux de son père et de son oncle.

Scipion, s'étant aperçu de ce refroidissement, fit un discours au peuple, si plein d'une noble confiance, et leur parla de son âge, du commandement qui venait de lui être confié, de la guerre dont il allait prendre la conduite, avec tant d'élévation et de grandeur d'âme, qu'il ralluma en eux cette ardeur qui s'était éteinte, et les remplit d'une certitude d'espérance, dit Tite-Live, supérieure à celle que les promesses des hommes et les raisons dont ils les appuient ont coutume d'inspirer, et qui semblait avoir quelque chose de surnaturel. En effet, Scipion ne s'attirait pas seulement l'admiration par les talents et les vertus qu'il possédait réellement; il eut soin d'y joindre encore dès sa première jeunesse une adresse merveilleuse à en rehausser l'éclat par des dehors frappants et capables de lui attirer le respect. Dans presque tout ce qu'il proposait à la multitude, il lui faisait entendre que les dieux mêmes l'en avaient instruit, ou par la voix des songes, ou par des inspirations secrètes, soit que ce fût de sa part faiblesse et superstition [1], soit qu'il eût recours à cet artifice pour rendre les citoyens plus disposés à entrer dans ses desseins. C'est dans cette vue que, dès qu'il eut pris la robe virile, il eut soin de ne jamais faire aucune action, soit publique, soit particulière, qu'auparavant il n'allât au Capitole, et qu'entrant dans le temple, il n'y passât seul un temps considé-

[1] Polybe, livre X, prouve qu'il n'y avait point de superstition, mais adresse et habileté dans Scipion.

rable. Cette coutume, qu'il observa toujours depuis régulièrement, fit croire à quelques-uns qu'il était issu de la race des dieux. On renouvela à son sujet le conte absurde qui avait couru sur la naissance d'Alexandre, et l'on débita qu'il était né du commerce de sa mère avec un serpent énorme. Scipion sembla vouloir confirmer cette opinion par l'air mystérieux avec lequel il affecta de ne jamais nier le fait, et cependant de ne le point assurer.

Je ne reconnais point ici la grandeur d'âme et la noblesse de sentiments que Scipion fait paraître ordinairement dans sa conduite. Il y a, ce me semble, de la petitesse d'esprit et de la bassesse de chercher à se faire valoir par le mensonge et la dissimulation. Il y a de l'impiété même à vouloir couvrir la fourberie [1] et l'imposture du nom respectable de la Divinité. Je sais que Minos et Lycurgue parmi les Grecs, et Numa parmi les Romains, ont usé d'un pareil artifice pour s'attirer l'estime et la confiance des peuples; mais un exemple vicieux en lui-même, de quelque grand nom qu'on l'autorise, peut bien aveugler ceux qui le suivent, mais il ne peut pas les justifier. *Decipit exemplar vitiis imitabile* [2].

Quoi qu'il en soit, les faits merveilleux qu'on rapportait de Scipion avaient donné aux Romains pour ce jeune homme une estime et une admiration qui approchaient du respect et de la vénération; et c'est sur ces fondements qu'ils le chargèrent, dans un âge si peu avancé, d'un emploi si important et d'une guerre si considérable.

Dès que Scipion eut été nommé proconsul, il songea à son départ [3]. Aux vieilles troupes qui étaient restées en Espagne du débris des deux armées défaites et à celles qui y étaient passées de Pouzzoles avec Néron un ajouta dix mille hommes de pied et mille chevaux. M. Junius Silanus y fut aussi envoyé en qualité de propréteur pour aider Scipion dans les fonctions du commandement. Lorsque tout fut prêt, ce général partit d'Ostie avec une flotte de trente galères à cinq rangs. Etant arrivé à Tarragone, il y tint une espèce d'assemblée de tous les ambassadeurs des peuples d'Espagne alliés des Romains, qui s'étaient rendus dans cette ville au bruit de sa venue. Il leur donna audience, et leur parla à tous avec cette confiance et cette grandeur d'âme que le solide mérite inspire, de façon cependant qu'il ne lui échappa aucun mot qui pût le rendre suspect d'orgueil ou de vanité, et qu'en conservant un air de vérité qui gagnait la confiance, il mettait dans ses discours toute la dignité possible.

Etant parti de Tarragone, il visita les villes des alliés et les quartiers d'hiver de l'armée, et donna de grands éloges aux soldats, qui, après deux défaites si cruelles reçues coup sur coup, avaient par leur courage conservé la province au peuple romain, défendu les alliés, et empêché les ennemis de profiter de leurs victoires et de s'établir en deçà de l'Ebre. Il avait toujours Marcius avec lui. La considération qu'il avait pour cet officier, et les éloges qu'il donnait à sa valeur, montraient bien qu'il était exempt d'une basse jalousie, et que ce qu'il craignait le moins était de trouver quelqu'un qui ternît ou qui partageât sa gloire. Silanus prit la place de Néron, et l'on mit les nouveaux soldats dans les quartiers d'hiver. Scipion, ayant pourvu à tout, et pris toutes les précautions nécessaires avec autant de diligence que de sagesse, revint à Tarragone.

La division s'était mise parmi les trois généraux des Carthaginois [1], et leur avait fait prendre des quartiers d'hiver tout différents : Asdrubal, fils de Gisgon, était du côté de Cadix, sur les bords de l'Océan; Magon, dans le milieu des terres, s'étendant surtout au-dessus des bois de Castulon [2]; Asdrubal, fils d'Amilcar, près de l'Ebre, aux environs de Sagonte.

Sur la fin de la même campagne, Marcellus revint de Sicile à Rome. Le préteur C. Calpurnius assembla le sénat dans le temple de Bellone [3], hors de la ville, selon l'usage, pour

[1] « In specie fictæ simulationis, sicut reliquæ virtutes, « ita pietas inesse non potest : cum quâ simul et sancti- « tatem et religionem tolli necesse est. » (Cic. de *Nat.* lib. 1, n. 3.)

[2] Horat.

[3] Liv. lib. 26, cap. 19.

[1] Polyb. lib. 9. — Excerpt. de Vir. et Vit. — Liv. lib. 26, cap. 20.

[2] Dans l'Andalousie.

[3] Id. lib. 26, cap. 21.

lui donner audience. Là, Marcellus rendit compte de ses exploits et de ses victoires; et, après s'être plaint modestement, autant au nom des soldats qu'au sien[1], de ce qu'après avoir chassé les Carthaginois de la Sicile et avoir remis la province sous la puissance des Romains, il n'avait pas eu la liberté de ramener son armée, il demanda qu'il lui fût permis d'entrer dans la ville en triomphe. On ne crut pas devoir lui accorder cet honneur, parce que la guerre de Sicile ne paraissait pas encore terminée. Il obtint seulement l'ovation, c'est-à-dire le petit triomphe. La veille du jour où il devait entrer dans Rome, il se procura les honneurs du grand triomphe sur le mont Albain, coutume qui s'était établie quelques années auparavant (l'an de Rome 521).

Quand il fit son entrée dans la ville, outre le tableau qui représentait la prise de Syracuse, il était précédé des catapultes, des balistes, et de toutes les autres machines de guerre qui étaient tombées entre ses mains; des superbes ornements que la magnificence des rois syracusains avait accumulés pendant une longue paix dans leur ville capitale; d'un grand nombre de vases d'argent ou d'airain travaillés avec beaucoup d'art; de meubles précieux de toute espèce, et des statues célèbres, dont Syracuse était ornée plus qu'aucune des autres villes grecques. On y vit aussi paraître huit éléphants, comme une preuve des victoires remportées sur les Carthaginois. Sosis de Syracuse et l'Espagnol Méricus marchaient devant Marcellus avec des couronnes d'or. Ils avaient beaucoup contribué à la prise de la ville. On leur donna à tous deux le droit de bourgeoisie, et à chacun cinq cents arpents de terre; à Sosis, dans le territoire de Syracuse, avec une maison dans la ville à son choix; à Méricus, et aux Espagnols qui avaient embrassé le parti des Romains avec lui, une des villes rebelles de Sicile pour demeure, et des terres dans les campagnes qui avaient été confisquées par droit de conquête.

Cicéron loue beaucoup la modération de Marcellus par rapport aux tableaux et aux statues des Syracusains. Ayant pris Syracuse de vive force[1], dit cet orateur, il pouvait en enlever généralement toutes les richesses. Mais il consulta moins les droits de la victoire que les lois de l'humanité; ou plutôt il sut les allier par un sage tempérament et par une sorte de partage égal. Il transporta à Rome beaucoup de chefs-d'œuvre de l'art, et en laissa du moins autant à Syracuse, pour orner l'une et consoler l'autre. Il se fit même un devoir de religion de n'enlever à celle-ci aucune statue de ses dieux: et, pour celles qu'il fit passer à Rome, il les plaça toutes dans les temples de l'Honneur et de la Vertu, et dans d'autres lieux pareils; nulle dans sa maison, nulle à sa campagne, nulle dans ses propres jardins. Il était persuadé que sa maison, destituée de ces statues, deviendrait elle-même l'ornement de la ville.

Tite-Live et Plutarque n'ont pas jugé si avantageusement de la conduite de Marcellus. Ils observent qu'elle donna lieu, sans doute contre son intention, à un désordre qui causa de grands maux dans la république. « Tous « ces beaux ouvrages de sculpture et de peinture[2], dit le premier, étaient à la vérité des « dépouilles conquises sur des ennemis, à qui « les règles de la guerre permettaient de les « enlever. Mais ce fut là la triste époque du « goût que prirent les Romains pour les arts « des Grecs, qu'ils n'avaient jusque-là ni connus ni estimés; goût funeste, qui les porta « bientôt à piller sans scrupule, dans les pro-

[1] Plut. in Marcello, pag. 310.

[1] « In ornato urbis habuit victoriæ rationem, habuit « humanitatis. Victoriæ putabat esse, multa Romam deportare, quæ ornamento urbi esse possent, humanitatis, non planè spoliare urbem, præsertim quam conservare voluisset. In hâc partitione ornatûs, non plus « victoria Marcelli populo romano appetivit, quam humanitas Syracusanis reservavit. Romam quæ asportata « sunt, ad ædem Honoris atque Virtutis, itemque aliis in « locis videmus: nihil in ædibus, nihil in hortis posuit, « nihil in suburbano. Putavit, si urbis ornamenta domum suam non contulisset, domum suam ornamento « urbi futuram. Syracusis autem permulta atque egregia « reliquit, deum verò nullum violavit, nullum attigit. » (Cic. *Verr. de Sign.* 120, 121.)

[2] « Hostium quidem illa spolia, et parta belli jure: « cæterum indè primum initium mirandi græcarum artium opera, licentiæque hinc sacra profanaque omnia « vulgò spoliandi, factum est: quæ postremò in romanos deos, templum id ipsum primum, quod a Marcello « eximiè ornatum est, vertit. » (Liv. lib. 25, cap. 40.)

« vinces, non-seulement les maisons des par-
« ticuliers, mais aussi les temples des dieux,
« et enfin à exercer leurs vols sacriléges jus-
« que sur les temples de Rome, et en parti-
« culier sur ceux-là mêmes que Marcellus
« avait si magnifiquement ornés : car, ajoute
« cet historien, on ne voit plus aujourd'hui
« dans les temples de l'Honneur et de la Vertu
« les tableaux et les statues que Marcellus y
« avait placés, et qui y attiraient autrefois la
« curiosité des étrangers. »

Plutarque[1] insiste encore plus fortement sur cette réflexion. « Jusqu'alors, dit-il, Rome « n'avait point eu ni même connu ces somp- « tuosités et ces curiosités superflues, et l'on « ne trouvait point chez elle ces ornements « gracieux de sculpture qui sont aujourd'hui « si fort recherchés. Pleine d'armes prises sur « les barbares et de dépouilles sanglantes, « couronnée de monuments de triomphes et « de trophées, elle offrait aux yeux un spec- « tacle qui avait l'air martial, et qui conve- « nait parfaitement à une nation guerrière et « conquérante. Le peuple cependant savait « bon gré à Marcellus d'avoir orné la ville de « tant de beaux ouvrages, qui, dans leur va- « riété, renfermaient toute la grâce, toute la « délicatesse, tout le bon goût des Grecs. Les « gens sensés ne pensaient pas de même, et « préféraient infiniment la conduite de Fabius « Maximus, lequel n'emporta rien de sem- « blable de la ville de Tarente qu'il prit deux « ans après ; mais, se contentant de l'or et de « toutes les richesses utiles, il laissa dans « leur place les tableaux et les statues des « dieux. Ce fut à cette occasion qu'il dit cette « parole mémorable. *Laissons aux Tarentins « leurs dieux irrités*. On reprochait à Mar- « cellus, premièrement de ce qu'il avait sus- « cité contre Rome la haine et l'envie, en « faisant mener en triomphe non-seulement « les hommes, mais les dieux captifs[2] ; en- « suite de ce que d'un peuple accoutumé à « faire la guerre ou à labourer ses champs, « et qui ne savait ce que c'était que luxe et « que mollesse, il en avait fait un peuple qui « ne se piquait plus que de finesse de goût pour « les arts, et qui ne s'entretenait plus que de « la beauté de ces sortes d'ouvrages et de « l'habileté des ouvriers. »

[1] Plut. in Marcello, pag. 319.

[2] Cicéron dit le contraire : « Deum verò nullum violavit, nullum attigit. »

Polybe[1], cet historien si sensé, examine, dans un fragment qui nous reste de lui, si les Romains faisaient sagement de transporter à Rome les ornements des villes qu'ils avaient soumises à leur domination ; et il conclut que non. Il appuie son sentiment sur deux ou trois raisons principales.

Premièrement, si c'était par ce que l'on appelle les beaux-arts et toute leur dépendance que les Romains eussent agrandi et élevé leur patrie, il est clair qu'ils auraient bien fait d'y transporter ce qui en avait augmenté la puissance et la gloire. Mais si c'est par une manière de vie très-simple et par un éloignement infini du luxe et de la magnificence qu'ils se sont soumis les peuples chez qui se trouvait le plus grand nombre et les plus beaux de ces ornements, il faut reconnaître qu'ils ont fait une grande faute de les enlever : car quitter les mœurs à qui l'on doit ses victoires pour prendre celles des vaincus, et se charger, en les prenant, de la haine qui accompagne toujours ces sortes de violences, c'est une conduite qui ne peut s'excuser.

Polybe touche ici une seconde raison qui est bien forte. En effet, traiter ainsi les villes que l'on a prises, ajouter à la douleur qu'elles ont d'avoir été vaincues celle de se voir dépouillées des précieux monuments qui faisaient l'objet de leur attache et de leur religion ; donner en spectacle ces richesses étrangères, les étaler avec pompe à la vue de tout le monde et de ceux même à qui on les a enlevées, et faire des calamités d'autrui l'ornement de sa patrie, c'est insulter en quelque sorte au malheur des vaincus, c'est vouloir perpétuer leur honte et leur douleur, et c'est en même temps exciter contre les vainqueurs une secrète indignation, qui se renouvelle tous les jours à la vue de ces dépouilles.

Si les Romains n'eussent amassé dans leurs conquêtes que de l'or et de l'argent, on ne

[1] Polyb. lib. 9, pag 519.

pourrait pas blâmer en cela leur politique. Pour parvenir à l'empire universel, il fallait nécessairement ôter ces richesses aux peuples vaincus, et se les approprier. Mais, pour ces merveilles de l'art, il leur aurait été beaucoup plus glorieux de les laisser où elles étaient avec l'envie qu'elles attirent, et de mettre la gloire de leur patrie, non dans l'abondance et la beauté des tableaux et des statues, mais dans la gravité des mœurs et la noblesse des sentiments.

Caton[1], avant Polybe, pensait comme lui, et se plaignait avec amertume du dangereux goût qui s'introduisait à Rome, et qui commençait même à y prévaloir. « Je n'entends « déjà que trop de personnes[2], disait-il, qui « louent avec des transports d'admiration ces « ouvrages qui font l'ornement de Corinthe « et d'Athènes, et qui se rient de l'antique « simplicité des statues de nos dieux. Croyez-« moi, quand on a introduit ici les statues de « Syracuse, on y a fait entrer des ennemis « qui tôt ou tard causeront la ruine de la « ville. »

L'expérience fit voir combien ces réflexions étaient sensées. La Grèce, vaincue par les Romains, les vainquit à son tour en communiquant son goût pour la délicatesse des ouvrages de l'art à ce peuple, qui jusque-là avait été grossier et rustique sur cet article.

Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
Intulit agresti Latio[3].

Du temps de Cicéron cette passion allait jusqu'à la folie; c'est trop peu dire, jusqu'à une espèce de fureur et de frénésie. Les gouverneurs de provinces ne laissaient ni dans les maisons des particuliers, ni dans les temples même des dieux, aucun ouvrage de peinture ou de sculpture qui fût un peu estimé, et y exerçaient un brigandage qui rendait aux nations étrangères le nom du peuple romain odieux et exécrable, comme on le voit dans une des harangues de Cicéron contre Verrès, intitulée *de Signis*. Ce fut une des principales causes de la ruine de l'empire. *Le luxe*, dont cette passion pour les tableaux et les statues faisait partie: *le luxe*, *plus puissant et plus funeste que toutes les armées ennemies*, *subjugua Rome*, *et vengea l'univers vaincu.*

Sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem [1].

Depuis que Marcellus avait quitté la Sicile[2], la flotte des Carthaginois avait débarqué dans cette province huit mille hommes d'infanterie et trois mille cavaliers numides. Ces troupes firent soulever quelques villes en faveur des Carthaginois, et ravagèrent les terres de quelques alliés des Romains. D'ailleurs l'armée romaine, irritée de ce qu'on ne lui avait pas permis de retourner à Rome avec son général, ni d'hiverner dans les villes de Sicile, ne servait qu'avec beaucoup de répugnance et de lenteur; et il ne manquait aux soldats qu'un chef pour exciter une sédition dans la province. Le préteur M. Cornélius surmonta toutes ces difficultés. Il apaisa l'esprit des soldats, tantôt en les traitant avec douceur, tantôt en leur parlant avec fermeté; et il fit rentrer dans le devoir les villes qui s'étaient révoltées.

Les deux consuls étaient dans l'Apulie avec leurs armées; mais, comme on n'avait plus tant à craindre de la part d'Annibal et des Carthaginois, ils eurent ordre de tirer au sort l'Apulie et la Macédoine. Sulpicius eut pour partage la Macédoine, où il alla prendre la place de Lévinus: Fulvius vint à Rome présider à l'élection des nouveaux magistrats pour l'année suivante. Lorsqu'il s'agit de nommer des consuls, la centurie des jeunes, appelée *Veturia*, à qui il était échu par sort de donner la première son suffrage, choisit T. Manlius Torquatus et T. Otacilius. Déjà une foule de gens, persuadés que la pluralité des suffrages,

[1] Liv. lib. 34, cap. 3.

[2] « Jam nimis multos audio Corinthi et Athenarum « ornamenta laudantes mirantesque, et antefixa fictilia « deorum romanorum ridentes... Infesta, mihi credite, « signa * ab Syracusis illata sunt huic urbi. »

[3] Horat. lib. 2, Epist. 1.

* Le français ne peut pas rendre le double sens du mot *signa*, qui signifie également *des statues et des drapeaux militaires*.

[1] Juvenal. [VI. 293.]

[2] Liv. lib. 26, cap. 21.

comme il ne manquait jamais d'arriver, ratifierait ce choix, s'assemblait autour de Manlius, qui était présent, pour le féliciter sur sa promotion. Manlius alors, s'approchant du tribunal du consul, le pria de vouloir bien l'entendre. Tout le monde était dans l'attente de ce qu'il allait demander, et l'on fut bien étonné de l'entendre s'excuser d'accepter la première dignité de la république, alléguant pour raison la faiblesse de ses yeux. Il ajouta « que ce serait une témérité [1] inexcusable à « un général, aussi bien qu'à un pilote, lors- « qu'il ne pouvait se conduire que par les yeux « d'autrui, de prétendre que les autres se re- « posassent sur lui du soin de leurs vies et de « leurs intérêts les plus chers: qu'ainsi il « priait le consul de renvoyer aux voix la « centurie des jeunes gens qui venait de don- « ner son suffrage, et de les exhorter à faire « attention, avant que de nommer les consuls, « à la qualité de la guerre que l'on avait à « soutenir en Italie, et aux conjonctures où « se trouvait actuellement la république; qu'à « peine avait-on pu encore se bien remettre « de l'alarme et de l'épouvante qu'avait cau- « sées dans Rome l'approche d'Annibal, lors- « que, quelques mois auparavant, ce redou- « table ennemi avait fait avancer ses troupes « jusqu'aux portes de la ville. » La centurie répondit qu'elle ne changeait point de sentiment, et qu'elle persistait dans le choix qu'elle venait de faire.

Alors Torquatus le prenant sur un ton plus ferme: *Si je suis consul*, dit-il, *je ne pourrai supporter la licence de vos mœurs, ni vous la sévérité de mon commandement. Retournez donc aux suffrages, et souvenez-vous que nous avons la guerre en Italie contre les Carthaginois, et qu'Annibal est à leur tête.* Le ton d'autorité que Manlius avait pris, et l'admiration de sa générosité, qui se déclara par un applaudissement universel, firent comprendre à la centurie qu'il fallait penser à un autre choix. Mais avant que d'y procéder, elle demanda au consul la permission de consulter ses anciens, c'est-à-dire la centurie des vieux qui lui répondait et qui s'appelait aussi *Véturia*. Ces vieillards s'étant présentés, on leur laissa le temps de conférer avec les jeunes dans l'enceinte du *parc* [1] (*in ovili*), où chaque centurie entrait à son tour pour donner son suffrage. Les anciens leur dirent « qu'ils pouvaient « délibérer entre trois sujets, dont deux étaient « déjà comblés d'honneurs: savoir, Q. Fabius « et M. Marcellus; et en cas qu'ils voulussent « choisir un nouveau général pour combattre « contre les Carthaginois, que M. Valérius « Lévinus s'était signalé par mer et par terre « dans la guerre contre Philippe dont on l'a- « vait chargé. » Les vieillards s'étant retirés, les jeunes, après avoir consulté entre eux, choisirent M. Marcellus, encore tout brillant de la gloire qu'il venait d'acquérir par la conquête de la Sicile, et M. Valérius. Toutes les centuries approuvèrent cette élection.

Tite-Live ne peut s'empêcher, après avoir exposé ce fait, de se récrier contre ceux de son temps qui affectaient de tourner en ridicule [2] les admirateurs des mœurs anciennes. *Pour moi*, dit-il, *je suis persuadé que, s'il y a jamais eu une république de sages, telle que les savants l'ont plutôt imaginée qu'ils ne l'ont connue* (il désigne les livres de Platon sur la République), *elle n'a pu être composée ni de chefs plus modérés et moins avides des honneurs, ni d'une multitude mieux disciplinée et plus docile. Mais surtout que la centurie des jeunes ait voulu consulter ses anciens sur le choix qu'elle avait à faire, c'est ce qui paraît à peine vraisemblable aujourd'hui, que l'autorité des pères mêmes est si peu respectée de leurs enfants.* Ce dernier trait marque combien Rome avait dégénéré des anciens temps, où le manque de respect des enfants

[1] « Impudentem et gubernatorem et imperatorem « esse, qui, quum alienis oculis ei omnia agenda sint, « postulet sibi aliorum capita ac fortunas committi. » (Liv.)

[1] Cet endroit était environné de balustrades, de claies, comme les parcs de brebis, et c'est ce qui lui en fit donner le nom.

[2] « Eludant nunc antiqua mirantes. Non equidem, si « qua sit sapientium civitas, quam docti fingunt magis « quàm nôrunt, aut principes graviores temperantiores- « que a cupidine imperii, aut multitudinem meliùs mo- « ratam censeam fieri posse. Centuriam verò juniorum « seniores consules voluisse, quibus imperium suffragio « manderet, vix ut verisimile sit, parentum quoque hoc « seculo vilis levisque apud liberos auctoritas fecit. »

pour leurs pères aurait paru une chose monstrueuse.

Après le choix des consuls, on nomma les préteurs. On apprit alors que T. Otacilius, auquel on avait songé pour le consulat, était mort en Sicile.

On avait célébré les jeux apollinaires l'année d'auparavant: et le préteur Calpurnius, ayant proposé de les célébrer encore celle-ci[1], le sénat ordonna qu'on en fit une fête à perpétuité: ce qui pourtant ne s'exécuta que quatre ans après.

En même temps, M. Valérius Lévinus, lequel, comme il a été dit plus haut, avait été envoyé avec une flotte et quelques troupes en Grèce et en Macédoine[2], travaillait, pour diminuer les forces de Philippe, à lui débaucher quelques-uns de ses alliés. Les Etoliens [3] faisaient alors une figure considérable dans la Grèce. Nation féroce et brutale, ils se rendaient redoutables à tous leurs voisins par leurs violences, d'autant plus qu'ils savaient la guerre et excellaient surtout par la cavalerie. Valère commença par sonder, dans des entretiens particuliers, la disposition des principaux de la nation; et, après les avoir gagnés, il se rendit avec une flotte bien équipée au lieu où devait se tenir leur assemblée générale, qui avait été indiquée exprès quelque temps auparavant. « Là, après avoir exposé en quel « heureux état se trouvaient les affaires des « Romains, et l'avoir prouvé par la prise de « Syracuse dans la Sicile, et par celle de Ca« poue en Italie, il exalta la générosité et la « fidélité des Romains envers leurs alliés. Il « ajouta que les Etoliens devaient s'attendre à « en être traités d'autant mieux, qu'ils se« raient les premiers des peuples d'outre-mer « qui auraient fait amitié avec eux: que Phi« lippe et les Macédoniens étaient pour eux « des voisins dangereux, de qui ils avaient « tout à craindre; que Rome avait déjà beau« coup rabattu de leur fierté, et qu'elle sau« rait bien les réduire, non-seulement à resti« tuer aux Etoliens les places qu'ils leur avaient « enlevées, mais à craindre eux-mêmes pour « leur propre pays: que, pour ce qui regar« dait les Acarnaniens, qui s'étaient détachés « du corps et de la société des Etoliens, elle « les y ferait rentrer sous les mêmes condi« tions et avec la même dépendance à laquelle « ils avaient été astreints dans les temps pré« cédents. »

Scopas, qui occupait alors la première dignité chez les Étoliens, et Dorimaque, celui de leurs citoyens qui était le plus accrédité, appuyèrent fort les propositions et les promesses de Valère, et enchérirent beaucoup sur ce qu'il avait dit de la grandeur et de la puissance romaine. Ils n'étaient pas obligés de garder sur ce sujet autant de retenue que lui, et leurs discours avaient plus de poids que celui d'un étranger qui parlait pour les intérêts de sa patrie. Ce qui flattait le plus les Étoliens, était l'espérance de remettre l'Acarnanie sous leur domination. Le traité fut donc conclu entre les Romains et les Étoliens. On y ajouta une clause par laquelle il était libre aux Eléens, aux Lacédémoniens, à Attale, roi de Pergame, à Pleurate et à Scerdilède, tous deux rois, le premier dans la Thrace, l'autre dans l'Illyrie, d'accéder au traité. Les Étoliens s'engageaient à déclarer sur-le-champ et à faire la guerre à Philippe, et les Romains à leur fournir un secours au moins de vingt galères à cinq rangs. On abandonnait aux Étoliens toutes les villes qui se trouvaient depuis l'Étolie jusqu'à l'île de Corcyre (*Corfou*), avec leurs dépendances. Tout le butin devait appartenir aux Romains, qui s'obligeaient à faire en sorte que les Etoliens fussent remis en possession de l'Acarnanie [1]. Il était stipulé aussi que les Etoliens ne pourraient conclure de paix avec Philippe qu'à condition qu'il ne lui serait point permis de faire la guerre ni aux Romains, ni à leurs alliés, et que les Romains de leur côté entreraient dans le même engagement. Les actes d'hostilité commencèrent sur-le-champ. On prit quelques villes sur Philippe: après quoi Lévinus se retira à Corcyre, bien persuadé que le roi avait assez d'affaires et

[1] Liv. lib. 27, cap. 23.
[2] Liv. lib. 26, cap. 24.
[3] L'Etolie, appelée aujourd'hui *le Despotat*, petit pays de la Turquie d'Europe, est situé sur la côte de la mer Ionienne.

[1] Aujourd'hui *la Carnia*. Elle fait partie du *Despotat*.

d'ennemis sur les bras pour être hors d'état de penser à l'Italie et à Annibal.

Philippe passait l'hiver à Pella, sa capitale, quand il apprit la nouvelle du traité des Etoliens. Afin de pouvoir marcher au plus tôt contre eux, il travailla à régler les affaires de la Macédoine, et à la mettre en sûreté contre les insultes des voisins. Scopas, de son côté, se prépare à porter la guerre contre les Acarnaniens [1], qui, se voyant dans l'impuissance de tenir tête en même temps à deux peuples aussi puissants qu'étaient les Etoliens et les Romains, prirent néanmoins les armes, plutôt par désespoir et par fureur que par une délibération bien réfléchie, et résolurent de vendre leurs vies bien cher à leurs ennemis. Ayant envoyé dans l'Epire, qui était tout proche, leurs femmes, leurs enfants, et les vieillards au-dessus de soixante ans, tous ceux qui restaient, depuis quinze ans jusqu'à soixante, s'engagent par serment à ne revenir de la guerre que vainqueurs, et à ne point recevoir dans leurs villes, dans leurs maisons ou à leur table, quiconque aurait abandonné le champ de bataille après avoir été vaincu. Ils prononcent contre eux-mêmes les plus terribles imprécations, s'ils manquent à leur engagement, et prient seulement les Epirotes d'ensevelir dans un même tombeau ceux qui auront été tués dans le combat, avec cette inscription : CI GISENT LES ACARNANIENS, QUI SONT MORTS EN COMBATTANT POUR LEUR PATRIE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INJUSTICE DE CEUX D'ÉTOLIE. Pleins de courage, ils partent dans le moment, et vont au-devant de l'ennemi jusqu'aux frontières de leur pays. Une telle résolution effraya les Etoliens : d'ailleurs ils apprirent que Philippe s'était déjà mis en marche pour venir au secours de ses alliés. Ils rebroussèrent chemin, et s'en retournèrent chez eux : Philippe en fit autant.

Dès l'entrée du printemps, Lévinus assiégea par mer et par terre Anticyre [2], qui se rendit peu de temps après. Il l'abandonna aux Etoliens, qui l'avaient secondé dans ce siége, et retint seulement le butin, comme on en était convenu dans le traité [1]. Il y reçut la nouvelle qu'on l'avait nommé consul en son absence, et que P. Sulpicius venait pour lui succéder : mais, ayant été attaqué d'une maladie qui fut longue, quoique peu dangereuse, il se rendit à Rome beaucoup plus tard qu'on ne l'y attendait.

§ III — Marcellus entre en charge. Plaintes du peuple. Grand incendie à Rome. Campaniens, auteurs de cet incendie, punis de mort. Plaintes des Campaniens contre Fulvius. Ils suivent à Rome Lévinus, qui revenait de Grèce. Plaintes des Siciliens contre Marcellus. Suite de cette affaire, laquelle enfin se termine heureusement. Jugement sévère prononcé par le sénat contre les Campaniens. Nouvelle charge imposée aux citoyens, qui excite de grands murmures. Conseil salutaire du consul Lévinus. Tout le monde porte à l'envi son or et son argent au trésor. Parti extrême que prend Annibal à l'égard de ses villes alliées. Salapie reprise par les Romains. Défaite d'une flotte romaine par celle de Tarente. La garnison de la citadelle de Tarente remporte un avantage sur celle de la ville. Affaires de la Sicile. Lévinus se rend maître d'Agrigente, et chasse entièrement les Carthaginois de la Sicile. Affaires d'Espagne. Scipion forme un grand dessein, et y prépare toutes choses pendant les quartiers d'hiver. L'armée et la flotte partent ensemble et arrivent en même temps devant Carthagène. Situation de cette ville. Elle est assiégée par terre et par mer. Carthagène prise d'assaut et par escalade. Butin considérable. Manière de partager le butin usitée parmi les Romains. Scipion harangue l'armée victorieuse, et loue le courage et le zèle des troupes. Dispute fort vive au sujet de la couronne murale, terminée pacifiquement par Scipion. Générosité de Scipion envers les otages et les prisonniers. Sage conduite du même à l'égard des dames qui se trouvent parmi les otages. Il rend sans rançon une jeune princesse d'une rare beauté à Allucius, à qui elle était promise en mariage. Vive reconnaissance de ce prince. Eloge de Scipion. Il envoie Lélius à Rome pour y porter la nouvelle de sa victoire. Il fait faire l'exercice aux troupes de terre et de mer. Scipion retourne à Tarragone. Les Carthaginois dissimulent leur douleur sur la prise de Carthagène.

M. CLAUDIUS MARCELLUS, IV [2].
M. VALÉRIUS LÆVINUS. II.

Marcellus, étant entré en charge aux ides de mars (le 15), assembla ce jour-là le sénat

[1] Liv. lib. 26, cap. 25.

[2] Petite ville sur le golfe de Lépante, appelée *Suola*. Elle est célèbre dans l'antiquité par l'*ellébore*, que son terrain produisait en abondance.

[1] Liv. lib. 26, cap. 26.

[2] An. R. 542 ; av. J. C. 210.

seulement pour la forme [1], et déclara « qu'en « l'absence de son collègue il ne mettrait en « délibération aucune affaire qui regardât la « république ou les départements des géné- « raux : qu'il savait qu'il y avait un grand « nombre de Siciliens aux environs de Rome « dans les maisons de campagne de ceux qui « portaient envie à sa gloire, et que, bien « loin de les empêcher de débiter ouverte- « ment à Rome les accusations que la calom- « nie avait avait inventées contre lui, il leur « aurait donné sur-le-champ audience dans « le sénat, si ces étrangers n'eussent pas af- « fecté de publier qu'ils n'osaient parler con- « tre le consul en l'absence de son collègue : « qu'aussitôt que Lévinus serait arrivé à « Rome, il introduirait les Siciliens dans le « sénat, et ne permettrait pas qu'on traitât « d'aucune affaire avant qu'on les eût enten- « dus : que M. Cornélius (c'était le préteur « de Sicile) avait en quelque façon fait battre « la caisse dans toute sa province pour lui sus- « citer des accusateurs, et en envoyer à « Rome le plus grand nombre qu'il pourrait; « qu'actuellement, pour ternir sa réputation, « il ne cessait d'écrire aux amis qu'il avait « dans la ville que la guerre n'était pas ter- « minée dans la Sicile. »

Le consul, ayant fait admirer ce jour-là sa retenue et sa modération, congédia le sénat. Il paraissait que jusqu'à l'arrivée de l'autre consul, tout allait demeurer dans l'inaction. L'oisiveté, comme il arrive ordinairement, excita les murmures du peuple. « On se plai- « gnait des maux qu'une si longue guerre avait « causés : que toutes les campagnes par où Annibal avait passé, étaient ravagées et déser- « tes : que l'Italie était épuisée par les levées : « qu'il n'y avait point d'année qu'on ne per- « dît quelque grande bataille : et qu'on venait « d'élever au consulat deux généraux d'un « caractère vif, entreprenant, et qui ne res- « piraient que les combats, capables enfin de « troubler le repos de la république en pleine « paix, loin qu'ils fussent d'humeur à lui lais- « ser prendre quelque repos dans la guerre. »

Un incendie qui s'alluma autour de la place publique en plusieurs endroits tout à la fois pendant la nuit interrompit ces discours. L'embrasement dura une nuit et un jour entier, et consuma un grand nombre d'édifices. Il paraissait clairement que c'était un effet de la malice des hommes, et non du hasard. C'est pourquoi le consul, par l'autorité du sénat, déclara en pleine assemblée du peuple que quiconque dénoncerait les coupables aurait pour récompense une somme d'argent, s'il était libre, et la liberté, s'il était esclave. Cette promesse engagea un esclave, nommé *Mannus*, à dénoncer les Calavins, ses maîtres, et avec eux cinq autres jeunes gens des meilleures maisons de Capoue, dont les pères avaient eu la tête tranchée par l'ordre de Q. Fulvius. On se saisit et d'eux et de leurs esclaves : ils nièrent d'abord le fait; mais, quand ils virent qu'au milieu de la place publique, l'on commençait à appliquer à la question ceux dont ils s'étaient servis pour mettre le feu, ils avouèrent tout. Ils furent tous punis de mort avec leurs complices, et le dénonciateur reçut pour récompense, outre la liberté, une somme d'argent [2] qui montait à mille francs de notre monnaie.

Le consul Lévinus, passant par Capoue à son retour de Grèce, fut entouré d'une foule de Campaniens qui le conjuraient, les larmes aux yeux, de leur permettre d'aller à Rome se jeter aux pieds des sénateurs pour implorer leur miséricorde, s'il était possible de les fléchir, et pour les supplier qu'ils ne permissent pas à Flaccus de les exterminer entièrement et d'abolir jusqu'au nom des Campaniens, comme il paraissait en avoir le dessein. Flaccus répondit à cette invective « qu'il n'avait « aucune haine personnelle contre les Cam- « paniens : mais qu'il les haïssait comme les « ennemis déclarés de la république, et qu'il « ne cesserait point de les traiter comme tels « tant qu'il les verrait dans la disposition « d'esprit où ils étaient à l'égard de Rome : « qu'il n'y avait point dans l'univers de na- « tion plus acharnée contre le nom romain : « que la raison qu'il avait de les tenir renfer- « més dans leurs murailles, c'est que ceux « d'entre eux qui pouvaient s'échapper se

[1] Liv. lib. 26, cap 26.

[1] Liv. lib. 26, cap. 27.
[2] Viginti millia æris.

« répandaient aussitôt dans la campagne « comme des bêtes féroces, tuant et déchirant « tout ce qui se trouvait sous leur main : que « les uns s'étaient réfugiés auprès d'Annibal, « les autres étaient allés à Rome pour y met- « tre le feu ; que le consul, en arrivant dans « cette ville, trouverait au milieu de la place « publique des traces récentes du crime de « ces furieux : que, pour lui, il ne croyait « pas qu'il y eût de sûreté à permettre aux « Campaniens d'entrer dans Rome. » Lévinus, ayant obligé les Campaniens de jurer à Flaccus qu'ils reviendraient à Capoue cinq jours après qu'ils auraient reçu réponse du sénat, leur commanda de le suivre à Rome.

Il entra dans la ville suivi de ce cortége, qui se trouva grossi par les Siciliens venus à sa rencontre ; et deux généraux qui avaient acquis une gloire immortelle par la prise de deux villes des plus célèbres du monde, allaient avoir pour accusateurs ceux mêmes qu'ils avaient vaincus par la force des armes.

Les consuls mirent d'abord en délibération les arrangements qu'il convenait de prendre pour la campagne où l'on allait entrer. Lévinus fit connaître en quelle situation se trouvaient alors les affaires de la Macédoine et de la Grèce, celles des Etoliens, des Acarnaniens, des Locriens, et ce qu'il avait fait lui-même dans ces provinces, tant par mer que par terre. Le sénat ensuite régla tout ce qui regardait les divers départements, soit des consuls, soit des autres commandants. Et pour ce qui regarde les consuls en particulier, il fut ordonné que l'un d'eux resterait en Italie pour y faire la guerre contre Annibal, et que l'autre passerait en Sicile. On arrêta que la république n'aurait sur pied cette année que vingt et une légions romaines.

Après que le sénat eut entièrement réglé ce qui regardait le nombre des troupes et leurs différentes destinations, les consuls tirèrent leurs départements au sort. La Sicile échut à Marcellus, avec le commandement de la flotte ; et Lévinus se trouva chargé de commander dans l'Italie, et d'y faire la guerre contre Annibal. Quand les Siciliens qui étaient dans le vestibule du sénat, eurent appris cet arrêt du sort, ils furent si pénétrés de douleur, qu'une seconde prise de Syracuse ne les aurait pas affligés davantage. Ils poussèrent des cris lamentables, qui attirèrent sur eux les yeux de toute l'assemblée, et donnèrent lieu à diverses réflexions[1]. Dans la consternation où ils étaient, ils adressèrent leurs plaintes à tous les sénateurs en général, et à chacun d'eux en particulier, protestant « qu'ils abandonne- « raient leur patrie et la Sicile, si Marcellus « y revenait avec la souveraine autorité : « qu'avant qu'ils lui eussent donné aucun su- « jet de mécontentement, il avait usé envers « eux d'une rigueur excessive, et leur avait « montré une colère implacable : que ne fe- « rait-il point après les plaintes qu'il savait « qu'ils avaient portées à Rome contre lui ! « qu'il serait plus avantageux à cette île in- « fortunée d'être engloutie par les feux du « mont Etna ou submergée dans les gouffres « de la mer, que d'être livrée à la vengeance « de son ennemi déclaré. »

Ces plaintes amères, souvent répétées dans les maisons des grands, qui en étaient touchés à proportion ou de la compassion qu'ils avaient pour les Siciliens, ou de la jalousie qu'ils avaient contre Marcellus, passèrent jusque dans le sénat. On demanda aux consuls qu'ils voulussent bien consulter l'assemblée sur l'échange de leurs provinces.

Marcellus répondit « que, si les Siciliens « avaient déjà eu audience dans le sénat, il « aurait peut-être pensé et agi autrement « qu'il n'était disposé à le faire. Mais que, « pour ne donner lieu à personne de dire que « la crainte les eût empêchés de parler en « toute liberté contre un homme à la puis- « sance duquel ils allaient être soumis, il « était prêt, si son collègue n'y trouvait pas « d'inconvénient, de changer de province avec « lui : qu'il priait seulement le sénat de ne « point donner d'avance gain de cause aux « Siciliens contre lui en ordonnant cet échange « par un arrêt. Comme il n'aurait pas été rai- « sonnable, ajouta-t-il, de donner à Lévinus « le choix des départements sans les soumettre « à la décision du sort, ce serait encore me « faire un affront plus signalé de lui donner « l'emploi qui m'est échu. »

[1] Liv. lib. 26, cap. 29-32. — Plut. in Marcello, pag. 311.

Le sénat, après avoir fait connaître ce qu'il désirait, mais sans l'ordonner, se sépara. Les consuls, ayant conféré ensemble, changèrent de province; le destin, dit Tite-Live, forçant tous les obstacles pour mettre Marcellus aux mains avec Annibal, afin que, comme il avait été le premier des Romains qui avait eu la gloire de le vaincre, il fût aussi le dernier que le Carthaginois pût se vanter d'avoir fait tomber dans ses embûches, et cela dans le temps que les armes romaines prospéraient et reprenaient le dessus.

Après l'échange des provinces, les Siciliens, ayant été introduits dans le sénat, commencèrent leur harangue par l'éloge du roi Hiéron, faisant honneur à tout le peuple syracusain des services et de l'attachement fidèle de ce prince à la république romaine. Ils ajoutèrent « que les citoyens de Syracuse n'avaient « eu aucune part à la rupture de l'alliance et « des traités, ni à toutes les violences qui en « avaient été les suites: qu'Hiéronyme d'a- « bord, puis Hippocrate et Epicyde, exer- « çant sur eux une dure tyrannie, les avait te- « nus comme dans les fers: mais que leurs « cœurs avaient toujours été pour les Ro- « mains: qu'ils en avaient donné dans tous « les temps des preuves certaines: que soixante « et dix jeunes gens des plus considérables « de la ville avaient formé contre Hippo- « crate et Epicyde une conspiration qui n'a- « vait manqué que par la faute de Marcellus: « que les principaux de Syracuse n'avaient « point cessé, en passant dans son camp, de « lui promettre qu'ils lui livreraient la ville « quand il voudrait; qu'il n'avait fait aucun « cas de ces avances, dans l'espérance de se « faire un grand nom en prenant la ville de « force: que, n'ayant pu y réussir, il avait « mieux aimé traiter de la reddition de la place « avec Sosis et Méric, gens de néant, qu'avec « les premiers de la ville qui lui en avaient « tant de fois fait la proposition, sans jamais « être écoutés, afin sans doute d'avoir un pré- « texte plus plausible de piller et d'égorger « les plus anciens alliés du peuple romain: « qu'en effet Marcellus les avait traités avec la « dernière inhumanité; qu'excepté les maisons « dénuées de tout, et les temples dépouillés « de tous leurs ornements, il n'était rien reste « dans Syracuse: qu'ils suppliaient les séna- « teurs d'avoir compassion de leur misère, « et de leur faire rendre tout ce qui pourrait « encore leur être restitué. »

Après qu'ils eurent achevé ce discours plaintif, Lévinus leur ordonna de sortir de la salle, afin qu'on pût prendre les avis des sénateurs. Mais Marcellus prenant la parole: « Non, non, dit-il, qu'ils demeurent, afin que « je réponde en leur présence, puisque notre « récompense, en faisant la guerre pour vous, « messieurs, c'est d'avoir pour accusateurs « ceux que nous avons soumis à votre empire: « que Capoue et Syracuse prises dans une « même année aient la satisfaction d'avoir cité « à votre tribunal leurs vainqueurs. »

Les députés rentrèrent donc dans la salle: et Marcellus reprenant son discours: « Je n'ai « pas assez oublié la majesté du peuple ro- « main, dit-il, ni la grandeur de la place que « j'occupe actuellement pour abaisser un con- « sul jusqu'à répondre aux accusations de ces « Grecs, si c'était moi qui parusse ici comme « coupable. Mais il s'agit bien moins d'exami- « ner les traitements dont j'ai usé à leur égard « que la peine qu'ils ont méritée par leur ré- « volte. S'ils n'ont point été nos ennemis, il « n'y a point de différence pour moi entre « avoir maltraité Syracuse dans le temps pré- « sent, ou l'avoir fait du temps d'Hiéron; « mais s'ils se sont révoltés contre nous, s'ils « ont poursuivi nos ambassadeurs les armes « à la main, s'ils nous ont fermé leurs mu- « railles et leurs portes, et se sont servis des « armées des Carthaginois pour se défendre « contre nous, peuvent-ils se plaindre d'avoir « souffert des hostilités, eux qui en ont exercé « de si réelles à notre égard? L'obscurité « même de ceux avec qui l'on m'accuse d'a- « voir traité, est une preuve que je n'ai re- « jeté aucun de ceux qui se sont présentés « pour rendre service à notre république. « Avant que j'assiégeasse Syracuse, j'ai fait « tous mes efforts pour conclure la paix avec « les Syracusains, tantôt en leur envoyant « des ambassadeurs, tantôt en me trouvant « en personne à des conférences avec eux. « Mais, voyant qu'ils poussaient l'insolence « jusqu'à outrager nos ambassadeurs, et à « m'insulter moi-même, je me suis vu obligé

« malgré moi d'avoir recours à la force. C'est « devant Annibal et les Carthaginois vaincus « avec eux, qu'il leur conviendrait de porter « leurs plaintes contre la sévérité dont on a « usé à leur égard, et non pas devant le sé- « nat du peuple vainqueur. Pour moi, je « proteste que je n'ai rien fait qui ne soit con- « forme aux lois de la guerre et aux lois de « l'équité. Que vous autorisiez les arrange- « ments que j'ai cru devoir prendre, c'est ce « qui importe beaucoup plus à la république « qu'à moi : j'ai rempli mon devoir. C'est à « vous à prendre garde qu'en désapprouvant « et annulant ce que j'ai fait, vous ne rendiez « les autres généraux moins ardents et moins « zélés pour le service de la république. »

Marcellus, après avoir ainsi parlé, sortit du sénat, et alla au Capitole pour y faire les levées; et les députés siciliens se retirèrent aussi. Alors Lévinus mit l'affaire en délibération. Les avis furent assez longtemps partagés. Plusieurs soutenaient avec T. Manlius Torquatus, qui avait ouvert ce sentiment, « que les généraux de la république avaient « été chargés de faire la guerre contre des « tyrans également ennemis de Syracuse et « de Rome, et non contre Syracuse même : « que leur devoir avait été de la délivrer « comme alliée, et non de la prendre comme « une ville ennemie; et, après l'avoir prise, « de lui rendre ses lois et sa liberté, et non « de la ravager. Si Hiéron, cet ami et cet « allié si fidèle, revenait sur la terre, oserait- « on lui montrer d'un côté Syracuse à moitié « ruinée, et dénuée de tous les ornements qui « la décoraient de son temps; et de l'autre, « Rome enrichie des dépouilles de sa malheu- « reuse patrie? »

Malgré ces déclamations véhémentes, qui avaient pour principe, dans quelques-uns la compassion pour les Siciliens, dans d'autres l'envie contre Marcellus, l'arrêt que le sénat rendit fut pourtant assez modéré et assez favorable au consul. On confirma tout ce qu'il avait fait et réglé pendant la guerre et depuis sa victoire, et l'on en ordonna l'exécution. Le sénat déclara qu'il prendrait soin des intérêts des Syracusains, et ordonna au consul Lévinus de leur accorder tous les soulagements qui n'iraient point au détriment de la république.

On envoya sur-le-champ deux sénateurs au Capitole pour faire revenir Marcellus; et les Siciliens étant aussi rentrés dans le sénat, on lut, en présence des parties intéressées, l'arrêt qui venait d'être rendu. On congédia les députés de Syracuse, après leur avoir donné toutes les marques possibles d'amitié et de bienveillance. Mais, avant que de se retirer, ils se jetèrent aux pieds de Marcellus, le priant et le conjurant de leur pardonner tout ce qu'ils avaient pu dire pour déplorer leurs malheurs et obtenir quelque soulagement en faveur de leur patrie; et de vouloir bien recevoir sous sa protection, la ville de Syracuse, et en regarder les habitants comme ses clients. Le consul leur répondit avec beaucoup de bonté et de clémence [1]. Les Syracusains, après le retour des députés, rendirent à Marcellus tous les plus grands honneurs dont ils purent s'aviser, établirent une fête qui portait son nom [2], et qui subsistait encore du temps de Cicéron, et ordonnèrent par une loi expresse que, toutes les fois que Marcellus ou quelqu'un de sa famille viendrait à Syracuse, les Syracusains se couronneraient de chapeaux de fleurs, et offriraient en action de grâces des sacrifices aux dieux. Marcellus, de son côté, se fit un honneur de les protéger; et ses descendants, tant que subsistèrent son nom et sa famille, furent toujours les patrons de Syracuse.

Ainsi se termina, au contentement et à la gloire des deux parties, une affaire commencée avec une si grande vivacité, mais qui paraissait néanmoins excitée moins par le ressentiment de ceux de Syracuse que par la jalousie de quelques Romains ennemis de Marcellus, comme Plutarque le dit clairement.

Le sénat donna ensuite audience aux députés de Capoue [3]. Leurs plaintes étaient encore plus lamentables que celles des Siciliens : mais leur cause était moins favorable; car ils ne pouvaient nier qu'ils n'eussent mérité d'être punis rigoureusement, et ils n'avaient pas comme les autres un prétexte spécieux de rejeter leur révolte sur des tyrans : mais ils croyaient que tant de sénateurs morts de poi-

[1] Plut.
[2] Marcellea.
[3] Liv. lib. 26, pag. 23, 34

son ou décapités étaient une satisfaction suffisante. Ils ajoutaient « qu'il ne restait plus « qu'un petit nombre de nobles campaniens à « qui leur conscience n'avait pas fait des re« proches assez vifs pour les porter à s'ôter « eux-mêmes la vie, et que le vainqueur, tout « irrité qu'il était, n'avait pas jugés assez cri« minels pour les punir de mort : qu'ils de« mandaient la liberté pour eux et pour les « leurs, avec une partie de leurs biens : qu'ils « attendaient cette grâce des Romains, dont « la plupart leur étaient unis par des allian« ces, ou même par le sang, depuis tant de « mariages qui avaient été contractés entre « les familles des deux nations. »

Après que ces députés furent sortis du sénat, on délibéra pendant quelque temps si l'on ferait revenir de Capoue Q. Fulvius, pour traiter en sa présence de cette affaire, qui le regardait personnellement, et dont il devait être mieux instruit que tout autre. On conclut enfin qu'il ne convenait point de lui faire quitter son poste, où sa présence était nécessaire, d'autant moins qu'il se trouvait dans la compagnie plusieurs sénateurs qui, ayant servi dans l'armée pendant le siége de Capoue, avaient été témoins de tout ce qui s'y était passé, et en pouvaient instruire le sénat.

L'affaire fut donc mise en délibération. M. Atilius, le plus accrédité de ceux qui avaient servi sous Flaccus contre les Campaniens, ayant été prié de dire son avis, parla en ces termes : « J'ai été admis au conseil que « les proconsuls tinrent après la prise de Ca« poue. Là, après que l'on eut examiné « qui d'entre les Campaniens avait rendu « quelque service à notre république, on ne « trouva que deux femmes ; savoir, Vestia « Oppia de la ville d'Atella, mais qui résidait « en ce temps-là à Capoue, et Faucula Cluvia, « autrefois courtisane. La première n'a pas « laissé passer un seul jour sans offrir aux « dieux des sacrifices pour le salut et la vic« toire du peuple romain : l'autre a secrète« ment fourni des aliments à ceux de nos pri« sonniers qui en manquaient. Tout le reste « des Campaniens a été animé contre nous « d'une haine égale à celle des Carthaginois ; « et Q. Fulvius a plutôt fait trancher la tête « aux plus illustres qu'aux plus coupables de « cette nation. Au reste, je ne vois pas « que le sénat puisse rien décider au sujet des « Campaniens, qui sont citoyens romains, « sans consulter le peuple. »

Sur la remontrance d'Atilius, le peuple fut consulté par un de ses tribuns, et il s'en rapporta entièrement à la décision du sénat.

En conséquence de ce décret du peuple, le sénat commença par rendre à Oppia et à Cluvia leurs biens et leur liberté, ajoutant que, si elles voulaient demander au sénat quelque autre récompense, elles n'avaient qu'à se rendre à Rome. Combien est louable le zèle d'Oppia, qui offrait tous les jours des sacrifices pour les Romains! Mais quel reproche pour les personnes qui s'intéressent si peu maintenant pour les affaires publiques!

On fit pour chaque famille des Campaniens différents décrets que Tite-Live n'a pas cru devoir rapporter en détail. On ordonna qu'aucun de ceux qui s'étaient trouvés dans Capoue pendant que les portes en avaient été fermées aux Romains ne resterait dans la ville ou dans le territoire, passé un certain jour, et on leur assigna pour leur établissement un lieu au delà et à quelque distance du Tibre. On en plaça d'autres, moins coupables, à de moindres distances de Capoue. On ne voulut pas qu'aucun d'eux possédât des terres ou des maisons qui ne fussent éloignées de la mer au moins de quinze milles (quatre ou cinq lieues). On fit vendre à Capoue les biens de tous les sénateurs et de tous ceux qui avaient possédé des magistratures à Capoue, à Atella, ou à Calatia, villes voisines de Capoue. On envoya à Rome, pour y être vendues, toutes les personnes libres qui avaient été réduites en servitude. Enfin on ordonna, par rapport aux statues d'airain prises sur les Campaniens, que le collége des pontifes déciderait ce qui devait être regardé comme sacré, ce qui pouvait passer pour profane. Quand on se représente l'excès de haine, de fureur et de cruauté où Capoue s'était portée contre les Romains, on n'est point étonné de la sévérité de ce châtiment. Les députés s'en retournèrent le désespoir dans le cœur, ne se plaignant plus de Flaccus, mais de l'injustice des dieux et de la cruauté de la fortune.

Après qu'on eut congédié les Siciliens et les

Campaniens, on fit des levées pour recruter les armées : après quoi l'on songea aussi à remonter les flottes de matelots[1]. Mais comme on ne trouvait pour ce dernier besoin ni assez de sujets dans la république, ni assez d'argent dans le trésor public pour acheter des hommes et les soudoyer, les consuls ordonnèrent que les particuliers fourniraient selon leur rang et leur revenu, comme il s'était déjà pratiqué, certain nombre de rameurs dont ils paieraient la solde, et à qui ils donneraient des vivres, au moment de l'embarquement, pour trente jours. Cette ordonnance excita un murmure si universel et un mécontentement si déclaré, qu'il se serait infailliblement élevé une sédition, s'il s'était trouvé un chef capable de l'appuyer et de la soutenir. On se plaignait hautement « que les consuls, après avoir ruiné « les Siciliens et les Campaniens, songeaient « à accabler et à perdre le peuple romain lui-« même : qu'épuisés par les impôts excessifs « qu'ils payaient depuis tant d'années, il ne « leur restait plus que le sol de leurs champs « stériles et déserts : que les ennemis avaient « brûlé leurs métairies, et que la république « leur avait enlevé les esclaves qu'ils em-« ployaient à la culture de la terre, en les « forçant de les donner pour servir ou comme « soldats dans les armées, ou comme mate-« lots sur la flotte : que la solde payée aux « rameurs et les tributs annuels leur avaient « arraché le peu d'argent qui leur était resté : « qu'il n'y avait point d'autorité ni de violence « qui pût leur faire donner ce qu'ils n'avaient « pas. Que les consuls vendent donc nos « biens, s'écriaient-ils ; qu'ils aillent jusqu'à « réduire nos personnes en esclavage, il ne « nous restera pas même de quoi nous rache-« ter. »

Ce n'était point en secret ni par petits pelotons que l'on tenait ces discours, mais tout ouvertement, et sous les yeux mêmes des consuls, qui se trouvaient comme investis par une multitude de citoyens irrités, qu'il n'était possible de calmer ni par la sévérité, ni par la douceur. Les consuls, sagement, déclarèrent au peuple qu'ils lui donnaient trois jours pour faire réflexion sur ce qui avait été proposé ; et eux-mêmes employèrent cet intervalle à chercher quelque expédient qui pût les tirer d'embarras. Le lendemain ils assemblèrent le sénat pour délibérer sur cette affaire. Ils représentèrent « que véritablement le peuple « avait quelque raison de murmurer, et de « refuser les secours qu'on lui demandait : « mais que néanmoins il fallait, de nécessité « absolue, imposer aux particuliers ce far-« deau ; car, n'y ayant point d'argent dans le « trésor public, quel autre moyen restait-il « de lever et de payer des rameurs ? et com-« ment pourraient-ils, sans avoir des flottes « en état d'agir, conserver la Sicile, éloigner « Philippe de l'Italie, et en défendre les cô-« tes ? »

Dans une si fâcheuse conjoncture, les sénateurs étant fort embarrassés, et ne sachant quel parti prendre ni quel conseil donner, le consul Lévinus prit la parole, et dit « que « comme les magistrats étaient au-dessus de « sénateurs par leur rang[1], et les sénateurs « au-dessus des simples citoyens, aussi de-« vaient-ils donner l'exemple quand il était « question d'aider la patrie, et prendre sur « eux les charges les plus pesantes et les plus « pénibles. Voulez-vous trouver dans les infé-« rieurs de la docilité et de la soumission à « l'égard des impôts et des subsides, contri-« buez les premiers, vous et les vôtres. La « dépense sera moins à charge aux petits, « quand ils verront que les grands s'imposent « eux-mêmes au delà de ce qu'ils seraient « obligés de porter. Si donc nous voulons « que le peuple romain ait des flottes bien « équipées, que les particuliers fournissent « volontiers des rameurs, commençons, tout « ce que nous sommes de sénateurs, par en « fournir nous-mêmes les premiers. Portons « dès demain au trésor public tout notre or, « tout notre argent, et tout ce que nous avons « de cuivre monnayé, ne réservant que nos « anneaux pour nous, nos femmes et nos en-

[1] Liv. lib. 26, cap. 35, 36.

[1] « Magistratus senatui, et senatum populo, sicut ho-« nore præsient, ita ad omnia, quæ dura atque aspera « essent, subeunda duces debere esse. Si quid injungere « inferiori velis, id priùs in te ac tuos si ipse juris sta-« tueris, faciliùs omnes obedientes habeas. Nec impensa « gravis est, quum ex eâ plus quàm pro virili parte sibi « quemque capere principum videot. » (Liv.)

« fants, et l'ornement en forme de cœur « (*bullam*) que portent nos fils dans leur « enfance. Ceux de nous qui ont des femmes « et des filles pourront garder une once d'or « pour l'usage de chacune d'elles; ceux qui « ont possédé des magistratures curules re- « tiendront les harnais de leurs chevaux, et « la quantité d'argent qui est nécessaire pour « avoir la salière et la coupe qu'un usage « religieux a consacrées. Les autres sénateurs « ne conserveront qu'une livre d'argent, et « cinq mille pièces de cuivre monnayé pour « chaque famille. Mettons entre les mains « des triumvirs, ou magistrats de la banque, « tout le reste de notre or, de notre argent « et de notre cuivre monnayé; et cela sans « aucun arrêt du sénat, afin que cette contri- « bution volontaire et un empressement si « louable à servir la patrie piquent d'honneur « premièrement les chevaliers, et ensuite tous « les autres citoyens, et inspirent à tous une « émulation égale pour le bien public. Voilà « le seul expédient que nous ayons pu trou- « ver, mon collègue et moi, après avoir exa- « miné l'affaire avec toute l'attention possible. « Allez, messieurs, et, avec l'aide des dieux, « commencez à mettre notre conseil à exécu- « tion. En sauvant la république nous sau- « vons nos biens particuliers; mais en trahis- « sant les intérêts communs, inutilement « mettrions-nous les nôtres à couvert. »

Cette proposition fut si bien reçue, et exécutée avec tant de zèle et d'ardeur, qu'on remercia même les consuls d'en avoir donné l'ouverture. Dès que les sénateurs se furent retirés dans leurs maisons, ils firent porter tout leur or, leur argent et leur cuivre monnayé dans le trésor, avec tant d'émulation, que c'était à qui se ferait inscrire le premier sur les registres, et que les triumvirs ne pouvaient suffire à recevoir ce qu'on leur présentait, ni les greffiers à en faire l'enregistrement. Les chevaliers imitèrent l'ardeur des sénateurs, et le peuple celle des chevaliers. Ainsi, sans aucune ordonnance, sans qu'il fût besoin de l'autorité du magistrat, la république eut ses flottes garnies de rameurs, et de l'argent pour les soudoyer; et toutes choses étant prêtes pour commencer la campagne, les consuls se rendirent à leurs départements.

Depuis que la guerre était ouverte, les bons et les mauvais succès, les gains et les pertes avaient été tellement balancés, que les Romains et les Carthaginois semblaient avoir actuellement autant à craindre et à espérer que lorsque les deux peuples avaient commencé à se battre. Mais ce qui faisait le plus de peine à Annibal, c'est que la mollesse et l'inutilité de ces tentatives pour défendre Capoue, pendant que les Romains l'attaquaient avec une vigueur incroyable, avait extrêmement nui à sa réputation dans l'esprit de la plupart des peuples de l'Italie, et beaucoup refroidi leur attachement à son parti [1]. Il ne pouvait pas mettre dans toutes les villes qu'il avait prises des troupes capables de les contenir, sans diviser son armée en plusieurs petits corps, ce qui ne convenait nullement à ses projets, ni en retirer les garnisons sans s'exposer à être abandonné de la plupart de ses alliés. Comme il était également avare et cruel, il se détermina à piller et ravager les places qu'il ne pouvait conserver, et à les laisser dans un état à ne pouvoir être d'aucune utilité à ses ennemis; mais ce parti ne lui fut pas moins funeste par l'événement qu'il était horrible en lui-même; car il perdit par là l'affection, non-seulement de ceux qu'il traita si indignement, mais encore de tous les autres peuples de l'Italie, qui se crurent menacés d'un semblable sort. Le consul, de son côté, était attentif à profiter de toutes les occasions qui se présentaient de faire rentrer les anciens alliés de la république dans leur devoir.

Salapie (maintenant *Salpe*) était une ville d'Apulie soumise à Annibal et où il avait une bonne garnison [2]. Dasius et Blasius étaient les deux principaux citoyens de cette place. Le dernier, entièrement attaché au parti des Romains, avait tenté plusieurs fois, mais toujours inutilement, d'y faire entrer Dasius; il ne se rebuta point, et ne cessa de le solliciter, jusqu'à ce qu'à force de lui faire de nouvelles instances et de lui remontrer combien ce changement serait avantageux à l'un et à l'autre, aussi bien qu'à leur patrie, il le fit consentir à livrer la ville à Marcellus, avec

[1] Liv. lib. 26, cap. 38.
[2] Liv. lib. 26, cap. 38.

la garnison carthaginoise, composée de cinq cents Numides. Mais ces braves gens vendirent chèrement leur vie : c'était l'élite de la cavalerie d'Annibal. Ainsi, quoiqu'ils eussent été surpris, et qu'ils ne pussent faire usage de leurs chevaux dans la ville, cependant, s'étant saisis de leurs armes au milieu du tumulte, ils firent tous leurs efforts pour sortir ; et, n'en pouvant venir à bout, ils se battirent en désespérés, ne voulant quitter les armes qu'avec la vie : de sorte qu'il n'en tomba pas plus de cinquante vivants au pouvoir des Romains. La perte de ces cavaliers fut plus sensible et fit plus de tort à Annibal que celle de la ville de Salapie. Depuis ce temps-là il ne fit plus rien de considérable avec sa cavalerie, qui était la partie de ses forces qui lui avait donné jusque-là le plus d'avantage sur l'ennemi.

Cependant la garnison romaine qui défendait la citadelle de Tarente ne pouvait presque plus résister à la famine qui la pressait[1] ; et M. Livius, gouverneur de cette place, n'avait de ressource que dans les provisions qui lui venaient de la Sicile. Pour les faire passer en sûreté le long des côtes d'Italie, on tenait auprès de Rhége une flotte de vingt vaisseaux : le commandant s'appelait *D. Quintius*, officier d'une naissance obscure, mais qui s'était avancé par son mérite. Etant parti de Rhége, il rencontra, près d'un lieu appelé *le Port sacré*, la flotte de Tarente, composé, comme la sienne, de vingt vaisseaux, et commandée par Démocrate. Le combat ne tarda pas à s'engager. Jamais deux flottes, même puissantes et nombreuses, ne se choquèrent avec tant d'ardeur et de furie. On en vint tout d'un coup à l'abordage ; et les soldats, passant d'une galère dans l'autre, combattaient de front et de pied ferme comme ils auraient pu faire sur terre. Le succès demeura longtemps douteux. Mais Quintius, chef de l'escadre romaine, ayant été tué, et sa galère forcée par l'ennemi, tout le reste se débanda ; chacun ne songea plus qu'à la fuite. Quelques-unes de ces galères furent coulées à fond ; et les autres, ayant gagné la terre à force de rames, furent prises par ceux de Thurium ou de Métaponte. Heureusement les vaisseaux de charge qui suivaient la flotte et portaient des vivres échappèrent presque tous à la poursuite des vainqueurs.

Un avantage que la garnison de la citadelle de Tarente remporta sur les ennemis la consola un peu du malheur de la flotte[1]. Livius, gouverneur de la citadelle, se rendant attentif à profiter de toutes les occasions qui se présentaient, n'eut pas plutôt appris que quatre mille hommes, sortis de la ville pour aller fourrager dans la campagne, couraient le pays sans précaution, qu'il envoya contre eux un de ses braves officiers, nommé *C. Persius*, avec deux mille soldats. Celui-ci, ayant trouvé les fourrageurs épars çà et là, en fit un grand carnage, et obligea le peu qui put lui échapper à rentrer à la hâte dans Tarente, dont les portes n'étaient qu'à moitié ouvertes, tant les habitants craignaient que Persius ne se jetât dans la ville avec les fuyards.

Pendant ce même temps le consul Lévinus arriva en Sicile[2], où il était attendu avec un égal empressement par tous les alliés de la république, tant anciens que nouveaux. Le premier de ses soins fut de mettre quelque ordre aux affaires de la ville de Syracuse, que la paix récente dont elle jouissait n'avait pu encore rétablir entièrement dans son ancienne tranquillité.

Ensuite il mena ses légions contre Agrigente, la seule place importante de la province qui restât au pouvoir des ennemis, et dans laquelle les Carthaginois avaient une forte garnison. Il eut le bonheur de réussir parfaitement dans cette entreprise. Hannon avait le principal commandement ; mais la plus grande ressource des Carthaginois était Mutines, chef des Numides. Cet officier, parcourant toute la Sicile avec ses troupes, ravageait les terres des alliés des Romains ; et il n'était pas possible ni de lui fermer le chemin d'Agrigente quand il voulait y rentrer, ni de l'empêcher d'en sortir toutes les fois qu'il avait envie d'aller piller la campagne. La gloire que Mutines avait acquise par ses heureux succès, commençant à faire ombrage à celle d'Hannon, excita contre lui la jalousie et la

[1] Liv. lib. 26, cap. 39.

[1] Liv. lib. 26, cap. 39.
[2] Liv. lib. 26, cap. 40.

haine de ce général, qui, ne pouvant plus apprendre sans chagrin les avantages que cet officier continuait de remporter sur les ennemis, lui ôta sa charge pour la donner à son propre fils. La jalousie, le plus bas de tous les vices, aveugle ceux qui ont le malheur de s'y livrer. Hannon se tenait assuré que Mutines cesserait d'être estimé des Numides dès qu'il n'aurait plus d'autorité sur eux : tout le contraire arriva. L'injustice faite à ce brave officier ne fit qu'augmenter pour lui l'affection et l'attachement de ses Numides; et Mutines, de son côté, ne put souffrir l'affront qu'il avait reçu : de sorte qu'il envoya secrètement un courrier à Lévinus, promettant de lui livrer Agrigente. Lorsqu'ils furent convenus des conditions et de la manière dont la place devait être remise aux Romains, les Numides s'emparèrent de la porte qui donnait sur la mer; et, ayant tué ou chassé ceux qui la gardaient, ils introduisirent dans la ville un corps d'ennemis qui s'étaient rendus exprès de ce côté-là. Ils s'avançaient déjà vers le milieu de la ville, et jusque dans la place publique, en ordre de bataille, lorsque Hannon, entendant le bruit et le tumulte qu'ils causaient, mais qu'il attribuait à la mutinerie des Numides, qui s'étaient déjà soulevés plus d'une fois, accourut pour apaiser la sédition. Alors, ayant aperçu une multitude supérieure en nombre à celle des Numides, et discernant de plus près le langage des Romains, qui ne lui était pas inconnu, il prit le parti de fuir; et, étant sorti de la ville par la porte opposée avec Epicyde, ils se rendirent l'un et l'autre sur le bord de la mer; et ayant trouvé, heureusement pour eux, une petite barque, ils s'embarquèrent dessus pour passer en Afrique, abandonnant aux Romains la possession de la Sicile qu'ils leur disputaient depuis tant d'années. Le reste de la multitude, Carthaginois et Siciliens mêlés ensemble, sans se mettre en devoir de se défendre, coururent avec autant de précipitation que d'aveuglement et d'effroi vers les portes de la ville pour se sauver; mais, les ayant trouvées fermées, ils furent tués autour des portes mêmes.

Lévinus, se voyant absolument maître d'Agrigente, fit trancher la tête aux principaux de la ville, après les avoir fait battre de verges, et vendit tous les autres citoyens avec le butin. Il envoya à Rome tout ce qu'il en retira. Le bruit de la prise d'Agrigente et de la vengeance exercée sur les habitants, s'étant répandu dans la Sicile, soumit tout le reste au pouvoir des Romains. En très-peu de temps vingt villes leur furent livrées par des intelligences secrètes : ils en prirent six de force, et plus de quarante se rendirent volontairement.

Le consul, ayant puni ou récompensé les premiers citoyens de ces villes selon qu'ils le méritaient, obligea les Siciliens de renoncer enfin à la guerre, et de s'appliquer uniquement à l'agriculture, afin que cette île fût en état par sa fécondité, non-seulement de nourrir ses propres habitants, mais encore de fournir des blés à la ville de Rome et à l'Italie, comme elle avait souvent fait en plusieurs occasions. Alors il emmena avec lui en Italie quatre mille hommes, amas confus de bandits chassés de différents pays pour leurs dettes et pour leurs crimes, accoutumés à vivre de rapine et de brigandage, et qui ne pouvaient que troubler la paix encore mal affermie dont la Sicile commençait à jouir. Ainsi fut terminée entièrement cette année la guerre de Sicile

Pour ce qui regarde l'Espagne, P. Scipion va commencer à s'y faire connaître, et à nous donner par sa conduite l'idée d'un des plus grands capitaines qui aient peut-être jamais été. C'est d'après Polybe principalement que nous parlons de la sorte[1] et il était en état d'en bien juger, puisqu'il ne rapporte rien de tout ce qui regarde ce grand homme que sur le témoignage de C. Lélius, qui, depuis la plus tendre jeunesse jusqu'à la mort de Scipion, l'avait accompagné dans toutes ses entreprises, et avait toujours été le fidèle dépositaire de tous ses secrets.

Scipion, informé, avant que de sortir de Rome, que son père n'avait été vaincu que par la trahison des Celtibériens, et parce que l'armée romaine avait été partagée, ne se laissa point entraîner à cette terreur universelle que les Carthaginois, par leurs victoires en Espagne, avaient jetée dans tous les esprits. Ayant appris ensuite que les alliés d'en deçà de l'Èbre n'avaient pas changé à l'égard des Ro-

[1] Polyb. lib. 10, pag. 579-596. — Liv. lib. 26, cap. 41-51.

mains, que les généraux des Carthaginois ne s'accordaient pas entre eux, et traitaient durement ceux qui leur étaient soumis, il partit plein de confiance, et se promit les plus heureux succès.

A peine fut-il arrivé en Espagne, que, roulant déjà dans son esprit un grand dessein, il mit tout en mouvement; et, profitant du loisir des quartiers d'hiver, il se fit instruire avec toute l'exactitude possible de l'état où étaient les affaires des ennemis. Ce sont de pareils soins et de pareilles prévoyances qui préparent et assurent les grands succès[1]. Il apprit que, selon que nous l'avons déjà observé, la prospérité avait été bientôt suivie de la mésintelligence entre les généraux carthaginois; qu'ils avaient séparé leurs forces, qu'ils étaient à de très-grandes distances l'un de l'autre, et qu'il n'y avait aucun d'eux qui ne fût au moins à dix journées de la nouvelle Carthage.

Là-dessus il jugea d'abord qu'il n'était pas à propos de tenter une bataille rangée; qu'en prenant ce parti il faudrait, ou combattre tous les ennemis rassemblés (et alors ce serait tout hasarder, tant à cause des pertes précédentes que parce qu'il avait beaucoup moins de troupes que les ennemis), ou n'attaquer que l'un des trois généraux, auquel cas il craignait que, celui-ci mis en fuite, et les autres venant à son secours, il ne fût enveloppé, et ne tombât dans les mêmes malheurs que Cnéus Scipion son oncle, et Publius son père. Il se tourna donc d'un autre côté.

Sachant que la nouvelle Carthage était d'une ressource infinie pour les ennemis, et qu'elle pouvait mettre un grand obstacle aux succès qu'il espérait, il se fit instruire pendant le quartier d'hiver, par des prisonniers, de tout ce qui la regardait. Il apprit que c'était presque la seule ville d'Espagne sur la Méditerranée qui eût un port propre à recevoir une flotte et une armée navale : qu'elle était située de manière que les Carthaginois pouvaient commodément y venir d'Afrique : qu'on y gardait une grande quantité d'argent : que tous les équipages des armées y étaient, et les otages de toute l'Espagne : et, ce qui était le plus important, que la garnison n'était que de mille hommes, parce qu'il ne venait dans l'esprit à personne que, les Carthaginois étant maîtres de presque toute l'Espagne, quelqu'un osât songer à mettre le siége devant cette place : que la ville était d'ailleurs véritablement fort peuplée, mais d'artisans, de marchands et d'autres gens de cette espèce, tous parfaitement neufs en matière de guerre, et qui ne serviraient qu'à avancer la prise de la ville, si tout d'un coup il venait l'attaquer.

Il n'ignorait pas non plus ni la situation de la ville, ni les munitions qu'elle renfermait, ni la disposition de l'étang dont elle était environnée. Quelques pêcheurs l'avaient informé qu'en général cet étang était marécageux, guéable en beaucoup d'endroits, et que fort souvent la marée se retirait sur le soir. Tout cela lui fit conclure que, s'il venait à bout de son dessein, il incommoderait autant les ennemis qu'il avancerait ses propres affaires; que, si cela manquait, il lui serait aisé, tenant la mer, de se retirer sans perte, pourvu seulement qu'il mît son camp en sûreté; chose qui n'était pas difficile, vu l'éloignement où étaient les troupes des ennemis. Ainsi, laissant tout autre dessein, il ne pensa plus pendant le quartier d'hiver qu'à faire les préparatifs de ce siége; et, ce qui est remarquable à l'âge où il était alors, il ne s'ouvrit sur cette entreprise à personne qu'à C. Lélius, jusqu'à ce qu'il crut qu'il était à propos de la déclarer.

Dès que le printemps fut arrivé, Scipion mit ses vaisseaux en mer, et ordonna à toutes les troupes auxiliaires des alliés de se rendre à Tarragone[1]. Ensuite il fit conduire de là sa flotte et les vaisseaux de charge jusqu'à l'embouchure de l'Èbre, où il donna ordre aux légions de se rendre aussi en sortant de leurs quartiers d'hiver. Il partit lui-même sur-le-champ de Tarragone avec cinq mille alliés pour aller se mettre à la tête de son armée. Dès qu'il fut arrivé, ayant assemblé ses troupe, « il commença par remercier les anciens « soldats du zèle et de l'affection qu'ils avaient « témoignés à son père et à son oncle pen« dant leur vie et après leur mort, et de la « valeur avec laquelle ils avaient conservé au

[1] Polyb. pag. 580.

[1] Polyb. lib. 10, pag. 583. — Liv. lib. 26, cap. 42.

« peuple romain une province dont la perte « paraissait certaine. Il ajouta que ces défaites « ne devaient point les décourager : que ce « n'était point par la valeur des Carthaginois « que les Romains avaient été vaincus, mais « par la trahison des Celtibériens, sur la foi « desquels les généraux s'étaient trop légère- « ment séparés les uns des autres : que les « ennemis se trouvaient actuellement dans les « mêmes circonstances; qu'ils s'étaient par- « tagés en différentes contrées : que les trai- « tements indignes qu'ils faisaient à leurs alliés « avaient indisposé tous les Espagnols contre « Carthage ; qu'une partie avait déjà traité « avec lui par députés ; que le reste en ferait « autant dès qu'on verrait les Romains au « delà de l'Èbre : que les généraux des en- « nemis, n'étant pas d'accord entre eux, ne « voudraient point se joindre pour les com- « battre, et que, combattant séparément, ils « ne pourraient pas soutenir le premier effort « des Romains : que toutes ces raisons de- « vaient les animer à passer ce fleuve avec « confiance, et à attendre des dieux une pro- « tection déclarée. »

Après ce discours, ayant laissé à M. Silanus, qui commandait avec lui, trois mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux pour garder le pays en deçà du fleuve, il passa de l'autre côté avec le reste de l'armée, sans rien découvrir à personne de son dessein, qui était, comme nous l'avons dit, d'emporter d'emblée la nouvelle Carthage.

Il faut se souvenir, dit Polybe après tout le récit qui vient d'être fait, que Scipion n'a encore que vingt-sept ans[1], et que les affaires dont il se chargea sont des affaires dont les disgrâces précédentes ne laissaient espérer aucun succès. Engagé à les rétablir, il laisse les routes frayées et connues de tout le monde, et s'en fait de nouvelles que ni ses ennemis ni ceux qui le suivent ne peuvent deviner. Et ces nouvelles routes, il ne les prend que sur les réflexions les plus solides.

Après avoir donné ordre en secret à C. Lélius, qui devait commander la flotte, et à qui seul il avait fait part de son dessein, de cingler vers la nouvelle Carthage, aujourd'hui appelée *Carthagène*, il se mit à la tête des troupes de terre, et s'avança à grandes journées. Son armée était de vingt-cinq mille hommes de pied et de deux mille cinq cents chevaux. Après sept jours de marche il parut devant la ville et campa du côté qui regarde le septentrion. Il avait ordonné à Lélius de faire un circuit avec sa flotte, et d'en régler la course de façon qu'elle entrât dans le port en même temps que l'armée paraîtrait du côté de la terre; ce qui fut exécuté ponctuellement. Scipion fit construire derrière son camp un fossé et un double retranchement. Du côté de la ville il ne fit aucune fortification, la seule situation du poste le mettant à couvert de toute insulte.

Polybe, avant que d'entrer dans le détail du siége, décrit la situation de la ville et des environs[1]. Je la copierai d'après lui, sans crainte de me tromper, cet auteur ayant été sur les lieux mêmes pour s'en mieux assurer.

Carthage-la-Neuve, dit-il, est située vers le milieu de la côte d'Espagne, dans un golfe tourné du côté du vent d'Afrique[2]. Ce golfe a environ vingt stades de profondeur (un peu moins d'une lieue) et dix de largeur à son entrée. Il forme une espèce de port, parce qu'à l'entrée s'élève une île, qui des deux côtés ne laisse qu'un passage étroit pour y aborder. Les flots de la mer viennent se briser contre cette île, ce qui donne à tout le golfe une parfaite tranquillité, excepté lorsque les vents d'Afrique, soufflant par ces deux ouvertures, agitent la mer. Ce port est fermé à tous les autres vents par le continent qui l'environne. Du fond du golfe s'élève une montagne en forme de péninsule, sur laquelle est la ville, qui, du côté de l'orient et du midi, est défendue par la mer, et du côté de l'occident par un étang qui se porte aussi vers le septentrion; en sorte que l'isthme, ou l'espace entre les deux mers, qui joint la ville au continent, n'est que de deux stades, c'est-à-dire d'un peu plus de deux cent huit toises. La ville, vers le milieu, est basse et enfoncée. Au midi on y va de la mer par une plaine. Le reste est

[1] Selon Tite-Live, il n'en avait que vingt-cinq.

[1] Polyb. lib. 10, pag. 583. — Liv. lib. 26, cap. 42.

[2] *Africus*, vent qui souffle entre l'occident et le midi.

environné de collines, deux hautes et rudes, et trois autres beaucoup plus douces, mais caverneuses et difficiles à approcher. L'enceinte de la ville n'était autrefois que de vingt stades [1].

Par cette situation des lieux, la tête du camp des Romains était en sûreté, se trouvant défendue d'un côté par l'étang, et de l'autre par la mer. Il n'y avait que le milieu, placé vis-à-vis de ce que j'ai appelé l'*isthme*, qui fût exposé et sans défense. Scipion ne jugea pas à propos de le fortifier, soit que par là il eut dessein d'épouvanter les assiégés en marquant plus de confiance, soit que, disposé à attaquer, il voulût que rien ne l'arrêtât en sortant de son camp ou en s'y retirant.

La flotte étant arrivée à propos, comme on l'a dit, Scipion assembla son armée. Dans la harangue qu'il lui fit, il ne se servit, pour l'encourager, que des raisons qui lui avaient persuadé à lui-même d'entreprendre le siége, et que nous avons rapportées. [2] « Après avoir « montré que l'entreprise était possible, et « avoir fait voir en peu de mots combien, « si elle réussissait, elle serait préjudiciable « aux ennemis et avantageuse aux Romains, « il promit des couronnes d'or à ceux qui les « premiers seraient montés sur la muraille, « et les récompenses accoutumées à qui-« conque se signalerait dans cette occasion. « Enfin il ajouta que ce dessein lui avait été « inspiré par Neptune; que ce dieu lui ayant « apparu pendant le sommeil, lui avait promis « qu'au temps de l'attaque il le secourrait in-« failliblement, et d'une manière si évidente, « que toute l'armée reconnaîtrait les effets de « sa présence. » La justesse et la solidité des raisons qu'il apporta, les couronnes qu'il promit, et par-dessus tout cela l'assistance de Neptune montrée comme certaine, inspirèrent aux soldats une ardeur extraordinaire.

Le lendemain, ayant garni la flotte de traits de toute espèce, il donna ordre à Lélius, qui la commandait, d'attaquer la ville du côté de la mer. Du côté de la terre Scipion détacha deux mille de ses plus braves soldats, leur donna des gens pour porter des échelles, et commença l'attaque vers les neuf heures du matin. Magon, qui commandait dans la ville, ayant partagé sa garnison, laissa cinq cents hommes dans la citadelle, et posta les cinq cents autres sur la colline qui est à l'orient. Deux mille habitants à qui il distribua les armes qui se trouvèrent dans la ville, furent placés à la porte qui regardait l'isthme, et qui par conséquent conduisait au camp des Romains; et le reste des habitants eut ordre de se tenir prêt à venir au secours, en quelque endroit que la muraille fût insultée.

Dès que Scipion eut fait donner par les trompettes le signal de l'assaut, Magon fit marcher les deux mille hommes qui gardaient la porte, persuadé que cette sortie effraierait les ennemis, et renverserait leur dessein. Ces troupes fondent avec impétuosité sur ceux des Romains qui étaient rangés en bataille au bout de l'isthme. Il se donne là un grand combat. De part et d'autre, c'est-à-dire de l'armée et de la ville, chacun anime les siens par de grands cris. Mais le secours n'était pas égal, les Carthaginois ne pouvant sortir que par une porte, et ayant un chemin de près de deux stades [1] à faire; au lieu que les Romains étaient à portée, et venaient de plusieurs côtés. Scipion, pour se ménager cet avantage, avait à dessein mis ses gens en bataille près de son camp, afin de laisser aux assiégés plus d'espace à parcourir pour venir au combat, voyant bien que, si ce premier corps, qui était l'élite des habitants, était une fois défait, tout serait en confusion dans la ville, et que personne n'aurait plus la hardiesse de sortir de la porte. Comme de part et d'autre ce n'étaient que des troupes choisies qui combattaient, la victoire fut quelque temps douteuse et sans se déclarer. Enfin les Carthaginois, obligés de succomber, pour ainsi dire, sous le poids des soldats légionnaires, dont le nombre augmentait sans cesse, furent repoussés. Grand nombre perdirent la vie sur le champ de bataille et en se retirant; mais la plus grande partie fut écrasée en entrant dans la porte; ce qui jeta les habitants dans une si grande consternation que les murailles furent

[1] Moins d'une lieue.

[2] Polyb. lib. 10, pag. 585. — Liv. lib. 26, cap. 43.

[1] Deux cent cinquante pas.

abandonnées. Peu s'en fallut que les Romains n'entrassent dans la ville avec les fuyards; mais du moins cette déroute leur donna lieu d'appliquer sans crainte leurs échelles.

Scipion se trouva dans la mêlée, mais, tant qu'il put, avec sûreté de sa personne. Trois soldats vigoureux marchaient devant lui et le couvraient de leurs boucliers contre les traits que l'on faisait voler de dessus les murs en grande quantité. Tantôt il voltigeait sur les côtés, tantôt il montait sur des lieux élevés: ainsi, voyant tout ce qui se passait, et étant vu de tout le monde, il contribua beaucoup à l'heureux succès de ce combat, chacun s'empressant pour mériter les louanges ou éviter les reproches d'un tel spectateur et d'un tel juge. Cette attention du général fit que rien ne fut négligé dans cette action, et que tous les ordres furent donnés et exécutés à propos.

Ceux qui montèrent les premiers aux échelles ne trouvèrent pas tant d'obstacle dans le courage des assiégés que dans la hauteur des murailles. Les ennemis s'aperçurent de l'embarras où elle les jetait, et leur résistance en devint plus vigoureuse. En effet, comme ces échelles étaient fort hautes, les soldats y montaient en grand nombre à la fois, et les brisaient par la pesanteur du fardeau. Si quelques-unes résistaient, les premiers qui montaient jusqu'au bout étaient éblouis par la profondeur du précipice; et, pour peu qu'ils fussent repoussés, ils ne pouvaient se retenir, et tombaient du haut en bas. Si l'on poussait contre eux, par les créneaux, des poutres, ou quelque autre chose semblable, tous ensemble étaient renversés et brisés contre terre. Malgré ces difficultés, les Romains ne laissèrent pas de continuer l'escalade avec la même ardeur et le même courage. Les premiers étant culbutés, les suivants prenaient leur place, jusqu'à ce qu'enfin, les soldats ne pouvant plus résister à la fatigue, le général fit sonner la retraite.

Les assiégés triomphaient en quelque sorte, croyant avoir détourné pour toujours le danger, et se flattaient au moins de pouvoir traîner assez le siége en longueur pour donner aux généraux carthaginois le temps de venir à leur secours. Ils ignoraient jusqu'où allait l'ardeur et la vivacité de Scipion. En attendant que la mer se retirât, il dispose cinq cents hommes avec des échelles sur le bord de l'étang. Il poste à l'endroit où le combat s'était donné des troupes fraîches, les exhorte à bien faire leur devoir, et leur fournit plus d'échelles qu'auparavant pour attaquer la muraille d'un bout à l'autre. On donne le signal, on applique les échelles, et les soldats y montent dans toute la longueur de la muraille. Il s'excite un grand trouble parmi les Carthaginois. Ils s'étaient imaginé n'avoir plus rien à craindre, et voilà qu'un nouvel assaut les rejette dans le même péril. D'un autre côté les traits leur manquaient, et le nombre des morts leur abattait le courage. Leur embarras était extrême: cependant ils se défendirent aussi bravement qu'il était possible.

Pendant le plus grand feu de l'escalade, la mer commença à se retirer, et les eaux à quitter les bords de l'étang, en sorte que les Romains, qui ne savaient pas la cause de cet écoulement, ne pouvaient assez l'admirer. Alors Scipion, qui avait eu soin de tenir tout prêts des guides habiles et expérimentés, commanda aux troupes qu'il avait postées de ce côté-là d'entrer dans l'étang, et de ne rien appréhender. Un de ses grands talents était d'élever le courage de ceux qu'il exhortait, et de les remplir de confiance. Les soldats obéirent, et se jetèrent à l'envi dans l'étang. Il était environ midi; et comme un vent de septentrion qui s'éleva poussait encore avec violence la marée qui se retirait déjà d'elle-même, l'eau se trouva si basse, que les soldats n'en avaient au plus que jusqu'à la ceinture, et que dans quelques endroits à peine leur venait-elle jusqu'aux genoux. Ce fut alors que toute l'armée crut que quelque divinité conduisait l'entreprise, et qu'on se rappela tout ce que Scipion, dans sa harangue, avait promis du secours de Neptune; et ce souvenir enflamma tellement le courage des soldats, qu'ils ne voyaient plus de danger, comptant qu'ils avaient ce dieu à leur tête.

Tout le fort de l'attaque était vers la porte située vis-à-vis le camp des Romains. Cependant les cinq cents hommes qui avaient passé l'étang arrivèrent au pied de la muraille [1], et

[1] Polyb. lib. 10 pag. 588. — Liv. lib. 26, cap. 46.

de là en gagnèrent le haut sans trouver de résistance ; car les habitants, la croyant imprenable de ce côté-là, n'avaient pris aucun soin de la fortifier, et n'avaient pas même cru devoir employer des troupes pour la garder, portant toute leur attention du côté où les Romains paraissaient faire les plus grands efforts. Le détachement des cinq cents hommes dont nous venons de parler entra donc dans la ville sans obstacle, et dans le moment ils coururent vers la porte où les deux partis en étaient aux mains. Là, le combat occupait si fort, non-seulement les esprits, mais encore les yeux et les oreilles des Carthaginois, que personne ne s'aperçut de ce qui s'était passé de l'autre côté, sinon lorsqu'ils sentirent les coups dont on les frappait par derrière, et qu'ils se virent entre deux corps d'ennemis. Les Carthaginois ne songèrent plus qu'à se mettre en sûreté par la fuite. Les Romains ayant brisé les barres de fer qui fermaient la porte, ceux qui étaient au dehors entrèrent en foule. Les soldats qui étaient montés en assez grand nombre par dessus les murailles, se répandirent de toutes parts pour égorger les habitants par ordre de Scipion, qui leur défendit en même temps de piller que le signal n'en fût donné. Voyant que les ennemis se sauvaient par deux endroits différents, les uns sur l'éminence tournée vers l'orient, et gardée par un corps de cinq cents hommes, les autres dans la citadelle, où Magon s'était retiré lui-même avec ceux des soldats qui avaient abandonné les murailles, il partagea aussi ses troupes en deux corps. Il envoya l'un pour s'emparer de la hauteur dont on vient de parler, pendant que lui-même marcha avec mille hommes du côté de la citadelle. L'éminence fut emportée dès la première attaque. Magon se mit d'abord en devoir de se défendre ; mais, se voyant investi de toutes parts, sans espérance de pouvoir résister, il se rendit au vainqueur, avec la place et les troupes qu'il avait dedans.

Jusqu'à ce moment on avait fait main basse sur tous ceux des habitants qui étaient en âge de porter les armes [1] ; mais Scipion fit cesser le carnage dès qu'il se vit maître de la citadelle. Alors la ville fut abandonnée au pillage. Le butin fut très-considérable. Dix mille hommes libres devinrent pisonniers des Romains. Ils demeurèrent maîtres de toutes les machines de guerre, qui étaient en très-grand nombre. On porta au général beaucoup d'or et d'argent : deux cent soixante-seize coupes d'or, presque toutes d'une livre pesant ; dix-huit mille trois cents livres d'argent, tant en monnaie qu'en vaisselle, qui valent, selon notre manière de peser l'argent, un peu plus de vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize marcs. On mit ces richesses entre les mains du questeur ou receveur, C. Flaminius, après avoir pesé et compté le tout devant lui [1]. Polybe dit que tout l'argent qui avait été pris sur les Carthaginois se montait à plus de six cents talents [2], lesquels, joints aux quatre cents qu'il avait apportés de Rome, lui donnaient plus de mille talents [3] pour fournir aux frais de la guerre.

La nuit étant venue, ceux qui avaient ordre de rester dans le camp y restèrent [4]. Le général, avec mille soldats, se logea dans la citadelle. Il donna ordre aux autres troupes, par le ministère des tribuns, de sortir des maisons, de rassembler par cohortes sur la place tout le butin qu'ils avaient fait, et de passer la nuit auprès. Les armés à la légère furent amenés du camp et postés sur la colline qui regarde l'orient. Ainsi fut réduite en la puissance des Romains la nouvelle Carthage.

Le lendemain, tout ce qui s'était pris tant sur la garnison que sur les citoyens et les artisans ayant été rassemblé sur le marché, les tribuns le distribuèrent à leurs légions, selon l'usage établi chez les Romains. Or, telle était la manière d'agir de ce peuple dans la prise des villes : on destinait une partie des troupes au pillage, mais jamais plus de la moitié. Ceux qui devaient exécuter le pillage étaient choisis sur tous les corps qui composaient l'armée, et chacun apportait à sa cohorte ou à sa légion ce qu'il avait pris. Le butin était vendu à l'encan, et les tribuns en partageaient le prix en portions égales, qui se donnaient non-seu-

[1] Liv. lib. 26. cap. 47.

[1] Polyb. pag. 593.

[2] Un million huit cent mille livres.

[3] Trois millions. = 3,850,000 fr. E. B.

[4] Polyb. lib. 10. pag. 589, 590.

lement à ceux qui avaient occupé les postes nécessaires pour assurer le pillage, mais encore à ceux qui avaient gardé les tentes et les bagages, aux malades et aux autres qui avaient été détachés pour quelque fonction que ce fût. Et de peur qu'il ne se commît quelque infidélité dans cette partie de la guerre, on faisait jurer aux soldats, le premier jour qu'ils s'assemblaient, avant que d'entrer en campagne, qu'ils ne mettraient rien à part du butin, et qu'ils apporteraient fidèlement tout ce qu'ils auraient pris. Au reste, continue Polybe, les Romains, par cette sage coutume, se sont précautionnés contre les mauvais effets de la passion de s'enrichir; car l'espérance d'avoir part au butin étant égale pour tous, et aussi certaine pour ceux qui restaient aux postes que pour ceux qui faisaient le pillage, la discipline était toujours exactement gardée. Il n'en est pas ainsi chez les peuples qui ont pour maxime que ce que chacun a pris dans le pillage des villes lui appartient : car alors la partie des troupes qui est frustrée du butin se trouve en même temps destituée du motif le plus puissant sur le soldat pour l'engager à faire son devoir et à mépriser les périls, qui est la vue et l'attrait du gain [1]. On sait que David ordonna « que celui qui aurait combattu et ce« lui qui serait demeuré au bagage, auraient « la même part au butin et le partageraient « également, » et que cette coutume devint une loi stable dans Israël.

Il restait encore dans la ville des provisions que les ennemis avaient amassées : quarante mille boisseaux de blé-froment, et deux cent soixante et dix mille boisseaux d'orge. On força et l'on prit dans le port cent trente vaisseaux, la plupart avec leur charge, composée de blé, d'armes, de vivres, de fer, de voiles, de cordages, et autres matières nécessaires pour mettre une flotte en état d'agir. Scipion s'empara aussi de dix-huit galères, qui augmentèrent considérablement sa flotte : il en avait déjà trente-cinq. Ainsi, de tant de biens que la conquête de Carthagène avait mis en la possession des Romains, la ville elle-même était le moins considérable.

[1] Reg. XXX. 21, 25.

Ce jour-là Scipion [1], ayant confié la garde de la ville à Lélius et aux soldats de la flotte, ramena lui-même les légions dans le camp, et leur ordonna de prendre de la nourriture et du repos. Le lendemain, ayant assemblé les soldats de l'armée de terre et ceux des vaisseaux, « il commença par remercier les dieux « immortels, non-seulement de ce qu'ils « avaient en un seul jour réduit sous sa puis« sance la ville la plus opulente de toute la « province, mais de ce qu'ils y avaient aupa« ravant rassemblé toutes les richesses de « l'Afrique et de l'Espagne, pour ôter aux « ennemis toutes leurs ressources, et le met« tre lui et les siens dans l'abondance. En« suite il loua les soldats, dont la valeur avait « surmonté tant d'obstacles sans pouvoir être « arrêtée ni par la sortie imprévue des Car« thaginois, ni par la hauteur extraordinaire « des murailles, ni par le passage difficile « d'un étang inconnu, ni par une forte cita« delle que défendait une bonne garnison. Il « avoua qu'il devait à tous un succès si glo« rieux et si inespéré; mais que l'honneur de « la couronne murale était dû en particulier à « celui qui était monté le premier sur la mu« raille. Que celui qui croyait avoir mérité « une récompense si glorieuse n'avait qu'à se « présenter. »

Il s'en présenta deux au lieu d'un [2] : Q. Trébellius, centurion de la quatrième légion, et Sext. Digitius, soldat de la flotte. La dispute s'échauffa extrêmement, beaucoup moins encore entre les deux prétendants qu'entre l'armée de terre et celle de mer, qui prenaient chacune hautement le parti de celui qui était de leur corps. Lélius, commandant de la flotte, parlait fortement pour les troupes maritimes, et Sempronius Tuditanus appuyait le parti des légions. Scipion, voyant que cette contestation était près de dégénérer en une sédition ouverte, nomma trois commissaires, qu'il chargea d'examiner mûrement la cause, et de décider, sur la déposition des témoins dignes de foi, lequel des deux compétiteurs était monté le premier sur la muraille. Ces commissaires furent C. Lélius et M. Sempronius,

[1] Liv. lib. 26, cap. 48.
[2] Liv. lib. 26, cap. 48.

tous deux intéressés dans la cause, auxquels Scipion associa P. Corn. Caudinus, qui était neutre. Ils se mirent en devoir de prendre connaissance de cette affaire. Mais cet expédient, qui semblait devoir calmer les esprits, ne fit que les échauffer davantage ; car Lélius et Sempronius, qui avaient retenu chacun leur parti dans le devoir avec assez de peine, ne se furent pas plus tôt retirés en changeant la qualité de chefs en celle de juges, que les soldats ne gardèrent plus aucune mesure. Alors Lélius, quittant ses collègues, alla trouver Scipion sur son tribunal, et lui fit connaître l'état des choses. Il lui dit qu'on était prêt, de part et d'autre, à se porter aux dernières extrémités, et à faire d'une dispute d'honneur une véritable guerre civile. Il insista particulièrement sur ce que les soldats des deux partis étaient prêts à se parjurer, chacun regardant l'intérêt de sa cause, et non la vérité, dans ce qu'ils offraient d'attester par serment ; et qu'il était à craindre que la peine d'un tel parjure ne retombât sur toute l'armée et sur la république.

Scipion, ayant loué la sage et religieuse attention de Lélius, convoqua l'assemblée, et, pour réunir tout d'un coup les esprits, déclara que Q. Trébellius et Sext. Digitius étaient montés dans le même temps sur la muraille, et que, pour récompenser leur valeur, il leur accordait à tous deux la couronne murale. Ensuite il donna des louanges, et distribua des récompenses aux autres, à proportion du courage que chacun avait fait paraître, et des services qu'il avait rendus pendant le siége. Lélius, amiral de la flotte, fut celui sur le mérite duquel il s'étendit davantage. Après lui avoir donné les plus grands éloges, ne craignant point de l'associer à sa gloire, jusqu'à le mettre de niveau avec lui-même, il lui fit présent d'une couronne d'or et de trente bœufs.

La couronne murale était ordinairement d'or, et façonnée par le haut en crénaux tels qu'il y en a aux murailles des villes. L'ardeur que nous voyons ici entre ces deux contendants montre l'effet merveilleux que produisaient sur l'esprit des soldats ces marques d'honneur et de distinction ; et il en faut dire autant des autres récompenses militaires. Voilà ce qui rend des troupes invincibles.

Scipion [1], après avoir ainsi loué et récompensé la valeur des siens, assembla les prisonniers, qui étaient, comme nous l'avons déjà dit, près de dix mille, et ordonna qu'on en fit deux classes : une des gens distingués et des bourgeois de Carthagène, de leurs femmes et de leurs enfants ; l'autre, des artisans. Après avoir exhorté les premiers à s'attacher aux Romains et à ne jamais perdre le souvenir de la grâce qu'il allait leur accorder, il les renvoya chacun chez eux. Ils se prosternèrent devant lui, et se retirèrent fondant en larmes, mais en larmes de joie, que tirait de leurs yeux un événement auquel ils s'attendaient si peu. Pour les artisans, il leur dit qu'ils étaient maintenant esclaves du peuple romain ; mais que, s'ils s'affectionnaient à la république, et lui rendaient, chacun selon sa profession, les services qu'ils devaient, ils pouvaient compter qu'on les mettrait en liberté dès que la guerre contre les Carthaginois serait heureusement terminée. Ils étaient au nombre de deux mille, qui eurent ordre d'aller donner leurs noms au questeur ; et on les partagea en bandes de trente, sur chacune desquelles on proposa un Romain pour y veiller.

Parmi le reste des prisonniers, Scipion choisit ceux qui avaient meilleur mine et le plus de vigueur pour en grossir le nombre de ses rameurs. Il leur fit la même promesse qu'aux artisans ; et les assura qu'après qu'il aurait vaincu les Carthaginois, il leur donnerait la liberté, s'ils servaient les Romains avec zèle et avec affection.

Cette conduite à l'égard des prisonniers lui gagna, et à la république, l'amitié et la confiance des citoyens de Carthagène ; et, par l'espérance de la liberté qu'il fit concevoir aux artisans, il leur inspira une grande ardeur pour son service ; sans parler ici de l'augmentation considérable que reçurent ses forces de mer par un effet de cette même clémence à l'égard des prisonniers.

Il mit ensuite à quartier Magon et ceux des Carthaginois qui avaient été pris avec lui, deux desquels étaient du conseil des anciens, et quinze du sénat. Il les donna en garde à

[1] Polyb. lib. 10, pag. 591. — Liv. lib. 26, cap. 49.

Lélius, lui enjoignant d'en avoir tout le soin possible. Puis, s'étant fait amener tous les otages des Espagnols, qui étaient au nombre de plus de trois cents, il commença par flatter et caresser les enfants les uns après les autres, leur promettant, pour les consoler, que dans peu ils reverraient leurs parents. Il exhorta les autres à ne pas se laisser abattre à la douleur. Il leur représenta « qu'ils étaient sous la puissance « d'un peuple[2] qui aimait mieux gagner les « hommes par des bienfaits que de les assu- « jettir par la crainte, et s'unir les peuples « étrangers sous le nom honorable d'amis et « d'alliés, que de leur imposer le joug hon- « teux de la servitude. » Après cela, ayant choisi entre les dépouilles celles qui convenaient le plus à son dessein, il en fit des présents à chacun selon son sexe et son âge. Il donna aux petites filles des jeux d'enfants et des bracelets, et aux jeunes garçons des couteaux et de petites épées.

Quelle bonté! quelle attention! Ayant demandé à tous les otages leur pays, et ayant su combien il y en avait de chaque nation, il envoya des courriers à leurs parents, et les fit avertir de venir retirer leurs enfants. Comme quelques villes lui avaient déjà envoyé des députés pour redemander ceux qui leur appartenaient, il les leur remit sur-le-champ entre les mains, et ordonna au questeur C. Flaminius d'avoir grand soin des autres, et de les traiter avec beaucoup de douceur et d'humanité.

Pendant qu'il était occupé de ces soins[1], une dame fort âgée, femme de Mandonius, frère d'Indibilis, roi des Ilergètes, sortit de la foule des otages, et, s'étant jetée à ses pieds, elle le conjura, les larmes aux yeux, de recommander à ceux qui gardaient les dames d'avoir égard à leur sexe et à leur naissance. Scipion, qui n'entendit pas d'abord sa pensée, l'assura qu'il avait donné ordre qu'on ne les laissât manquer de rien. Mais cette dame reprenant la parole : « Ce ne sont pas, « lui dit-elle, ces commodités qui nous tou- « chent : dans l'état où la fortune nous a ré- « duites, de quoi ne devons-nous pas nous « contenter? J'ai bien d'autres inquiétudes « quand je considère d'une part la licence « de la guerre, et de l'autre la jeunesse et la « beauté des princesses que vous voyez ici « devant vous; car, pour moi, mon âge me « met à l'abri de toute crainte à cet égard. » Elle avait avec elle les filles d'Indibilis, et plusieurs autres de même rang, toutes dans la fleur de l'âge, qui la respectaient comme leur mère. Scipion comprenant alors quel était le sujet de sa crainte : « Ma propre gloire, dit- « il, et celle du peuple romain, sont intéres- « sées à ne pas souffrir que la vertu, toujours « respectable en quelque lieu que ce puisse « être, soit exposée dans mon camp à un « traitement indigne d'elle. Mais vous me « fournissez encore un nouveau motif d'y « veiller avec plus de soin, par l'attention « vertueuse que vous faites paraître à ne pen- « ser qu'à la conservation de votre honneur « au milieu de tant d'autres sujets de crainte.» Après cet entretien, il les confia à des officiers d'une sagesse éprouvée, et leur ordonna d'avoir pour elles tout le respect qu'ils pourraient rendre aux mères et aux femmes de leurs alliés et de leurs hôtes.

Ce fut en cette occasion que ses soldats lui amenèrent une jeune personne d'une beauté si accomplie[1], qu'elle attirait sur elle les regards de tout le monde. Il voulut savoir qui elle était et à qui elle appartenait; et ayant appris, entre autres choses, qu'elle était sur le point d'être mariée à Allucius, prince des Celtibériens, il le manda avec les parents de cette jeune prisonnière. Et, comme on lui avait dit qu'Allucius l'aimait éperdument, ce seigneur espagnol ne parut pas plus tôt en sa présence, qu'avant même que de parler au père et à la mère, il le prit en particulier; et, pour calmer les inquiétudes qu'il pouvait avoir au sujet de la jeune Espagnole, il lui parla en ces termes : « Nous sommes jeunes, vous et « moi, ce qui fait que je puis vous parler avec « plus de liberté. Ceux des miens qui m'ont

[1] « Venisse eos in populi romani potestatem, qui be- « neficio quam metu obligare homines mali, exterasque « gentes fide ac societate junctas habere, quàm tristi « subjectas servitio. » (Liv.)

[2] Liv. lib. 26, cap. 49. — Polyb. lib. 10, pag. 592.

[1] Liv. lib. 26, cap. 50. — Polyb. lib. 10. pag 593

« amené votre épouse future, m'ont en même « temps assuré que vous l'aimiez avec une « extrême tendresse; et sa beauté ne m'a « laissé aucun lieu d'en douter. Là-dessus, « faisant réflexion que si, comme vous, je « songeais à prendre un engagement, et que « je ne fusse pas uniquement occupé des af- « faires de ma patrie, je souhaiterais que l'on « favorisât une passion si honnête et si légi- « time, je me trouve heureux de pouvoir, « dans la conjecture présente, vous rendre un « pareil service. Celle que vous devez épou- « ser a été parmi nous comme elle aurait été « dans la maison de son père et de sa mère : je « vous l'ai réservée pour vous en faire un pré- « sent digne de vous et de moi. La seule re- « connaissance que j'exige de vous pour ce « don, c'est que vous soyez ami du peuple « romain ; et que, si vous me jugez homme « de bien, tel que mon père et mon oncle ont « paru aux peuples de cette même province, « vous sachiez qu'il y en a dans Rome beau- « coup qui nous ressemblent, et qu'il n'est « point de peuple dans l'univers que vous de- « viez plus craindre d'avoir pour ennemi, ni « souhaiter davantage d'avoir pour ami. »

Allucius, pénétré de reconnaissance et de joie, baisait les mains de Scipion, et priait les dieux de le récompenser en sa place pour un si grand bienfait, puisque lui-même il n'était pas en état de le faire autant qu'il l'aurait souhaité et que le méritait son bienfaiteur. Scipion appela ensuite les père et mère et les autres parents de la jeune fille. Ils avaient apporté une grande somme d'argent pour la racheter ; mais quand ils virent qu'il la leur rendait sans rançon, ils le conjurèrent, avec de grandes instances, de recevoir d'eux cette somme comme un présent, et témoignèrent que par cette complaisance et cette nouvelle grâce il mettrait le comble à leur joie et à leur reconnaissance. Scipion, ne pouvant résister à des prières si vives et si pressantes, leur dit qu'il acceptait ce don, et le fit mettre à ses pieds. Alors, s'adressant à Allucius : *J'ajoute*, dit-il, *à la dot que vous devez recevoir de votre beau-père cette somme, que je vous prie d'accepter comme un présent de noces.*

Ce jeune prince, charmé de la libéralité et de la politesse de Scipion, alla publier dans son pays les louanges d'un si généreux vainqueur. Il s'écriait, dans les transports de sa reconnaissance, « qu'il était venu dans l'Es- « pagne un jeune héros semblable aux dieux, « qui se soumettait tout, moins encore par la « force de ses armes que par les charmes de « ses vertus et la grandeur de ses bienfaits. » C'est pourquoi, ayant fait des levées dans le pays qui lui était soumis, il revint quelques jours après trouver Scipion avec un corps de quatorze cents cavaliers.

Allucius, pour rendre plus durables les marques de sa reconnaissance, fit graver dans la suite l'action que nous venons de rapporter sur un bouclier d'argent dont il fit présent à Scipion ; présent infiniment plus estimable et plus glorieux que tous les trésors et tous les triomphes. Ce bouclier, que Scipion emporta avec lui en retournant à Rome, périt au passage du Rhône avec une partie du bagage. Il était demeuré dans ce fleuve jusqu'à l'an 1656, que quelques pêcheurs le trouvèrent. Il est aujourd'hui dans le cabinet du roi.

J'aurai lieu dans la suite de m'arrêter sur ce qui regarde le caractère de Scipion, et je l'ai déjà fait ailleurs avec assez d'étendue ; mais je ne puis m'empêcher ici d'observer en peu de mots que, dans l'expédition dont nous parlons, il fait paraître toutes les qualités d'un grand général. Nous avons vu qu'il forma de lui-même le dessein le plus hardi qu'il fût possible d'imaginer, et tellement éloigné de toute vraisemblance, que les ennemis ne soupçonnaient pas même qu'on pût y songer. Il passe le quartier d'hiver, non dans l'oisiveté et l'inaction, non à faire bonne chère ou à jouer, mais à s'informer sous main de ce qui avait quelque rapport à l'entreprise qu'il méditait, et à préparer sourdement tout ce qui pouvait contribuer à la faire réussir : il garde sur le tout un profond secret, et ne communique ses vues qu'à une seule personne à qui il se fiait entièrement, et qui lui était nécessaire pour les mettre à exécution. Dès que le printemps paraît, l'armée et la flotte partent sans savoir à quoi on les destine ; elles arrivent ensemble précisément dans le moment et au lieu mar-

[1] Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres, tome I, pag. 182.

qués, et Carthagène se trouve assiégée en même temps par terre et par mer. Le général le plus consommé dans le métier de la guerre pouvait-il prendre des mesures plus justes ? Scipion n'avait alors que vingt-sept ans, tout au plus ; et l'on peut dire que c'était ici son coup d'essai et les prémices de son commandement. Dans le siége même, quel courage, quelle intrépidité, mêlée pourtant d'une sage discrétion ! quelle présence d'esprit, qui prévoit tout, qui suffit à tout, et qui donne partout les ordres nécessaires ! Mais Scipion est encore plus grand, et se surpasse lui-même dans ce qui suit la prise de la ville et dans l'usage qu'il fait de la victoire, où il montre une grandeur d'âme, une noblesse de sentiments, un talent de gagner les cœurs, et, ce qui est au-dessus de tout, une vertu, une sagesse, une retenue, d'autant plus admirables, comme le remarque un historien [1], que Scipion alors était jeune, sans engagement et victorieux : *et juvenis, et cœlebs, et victor.*

Après que Scipion eut réglé toutes choses de concert avec Lélius, il lui donna une galère à cinq rangs; et, y ayant embarqué Magon et les sénateurs carthaginois qui avaient été pris avec lui, il l'envoya à Rome pour y porter la nouvelle de sa victoire [2]. Il était persuadé que, comme on n'y espérait rien du côté de l'Espagne, on n'y aurait pas plus tôt appris les avantages qu'il avait remportés, que l'on reprendrait courage, et que l'on penserait plus sérieusement que jamais à pousser cette guerre. Pour lui, il resta quelque temps dans la nouvelle Carthage pour y exercer son armée navale, et montrer aux tribuns de quelle manière ils devaient exercer celle de terre.

Le premier jour les légions défilèrent devant lui sous les armes l'espace de quatre mille pas; le second, il leur ordonna de nettoyer et de fourbir les armes devant leurs tentes; le troisième, les troupes présentèrent aux yeux l'image d'une véritable bataille, les soldats se battant avec des épées de bois [3] qui avaient un bouton au bout, et lançant les uns contre les autres des javelots garnis aussi d'un bouton à la pointe, le quatrième fut destiné au repos et au divertissement; le cinquième on recommença l'exercice comme au premier jour : tant que les troupes restèrent à Carthagène, elles observèrent cette alternative de travail et de repos.

Il n'oublia pas sa cavalerie; et il lui faisait faire devant lui toutes les évolutions qui lui conviennent selon les différents besoins et les différentes conjonctures où elle peut se trouver : surtout il l'exerçait à avancer sur l'ennemi, et à faire retraite, de manière que, lors même qu'on était obligé de presser la marche, on ne quittât pas ses rangs, et que le même intervalle se trouvât toujours entre les escadrons, rien n'étant plus dangereux que de mettre aux mains une cavalerie qui a perdu ses rangs.

Les soldats de la flotte, de leur côté, s'avançant en pleine mer pendant qu'elle était calme, éprouvaient la vitesse de leurs vaisseaux par la représentation d'une bataille navale.

Ces exercices, continués hors de la ville par mer et par terre, disposaient les corps et les esprits tout à la fois à des combats réels et véritables. C'était en tenant ainsi toujours les troupes en haleine que les Romains les rendaient infatigables, et les accoutumaient à garder en tous lieux et en tout temps la discipline militaire dans toute son exactitude.

Pendant ce même temps la ville retentissait du bruit que faisaient des ouvriers de toute espèce en travaillant dans les ateliers publics à fabriquer des armes de toute sorte, et généralement tout ce qui est nécessaire pour la guerre. Le général se trouvait partout, assistant aux exercices et de la flotte et des légions, et passant chaque jour un temps considérable à examiner les ouvrages de toute espèce, auxquels un nombre infini d'ouvriers travaillaient à l'envi les uns des autres dans les magasins et dans les arsenaux.

Dans tout ce que nous avons rapporté jusqu'ici du siége et de la prise de Carthagène, et des événements qui ont suivi, manque-t-il, par rapport à Scipion, quelque trait, quelque couleur au portrait d'un général accompli ?

[1] Val. Max. lib. 4, cap. 3.
[2] Polyb. lib. 10, pag. 591. — Liv. lib. 26, cap 51.
[3] Præpilatis.

Polybe, en traçant d'une main habile ce portrait, qui n'est point flatté, mais tiré d'après nature, a eu dessein sans doute d'instruire toute la postérité, et de proposer aux généraux et aux officiers d'armées un modèle propre à former de grands hommes pour la guerre : car c'est là une des principales fins de l'histoire.

Lorsque Scipion crut ses troupes suffisamment exercées, et la ville à couvert de toute insulte par les fortifications qu'il y avait faites et la garnison qu'il y laissa, il partit pour se rendre à Tarragone[1]. Ayant rencontré en chemin les ambassadeurs de plusieurs nations, il en expédia quelques-uns sur-le-champ ; il remit à donner audience aux autres quand il serait arrivé à Tarragone, où il avait ordonné à tous les alliés, tant anciens que nouveaux, de se rendre.

La prise de Carthagéne causa une terrible consternation parmi les Carthaginois. D'abord leurs généraux supprimèrent cette nouvelle[2].

[1] Polyb. lib. 10, cap. 591. — Liv. lib. 26, cap. 51.
[2] Liv. ibid.

Mais dans la suite, ne pouvant plus la cacher ni la dissimuler, ils affectaient de diminuer autant qu'ils pouvaient le mérite de cette victoire. Ils disaient « qu'il ne s'agissait que d'une « seule ville surprise par un coup fourré[1] : « que cependant un si petit objet avait suffi « pour enfler le cœur d'un jeune général qui, « par une joie insolente, donnait à ce faible « avantage l'air d'une conquête importante et « d'une grande victoire; mais qu'au moment « qu'il apprendrait que les trois généraux « carthaginois approchaient avec leurs trois « armées, les calamités de sa maison se pré« senteraient à sa mémoire, et rabattraient « beaucoup de sa fierté et de son orgueil. » Voilà ce qu'ils publiaient en parlant au peuple et aux soldats; mais dans le fond ils sentaient parfaitement combien la perte de Carthagène leur était préjudiciable, et combien elle donnait d'avantage à leurs ennemis pour l'avenir.

[1] « Nec opinato adventu ac propè furto unius diei..... « interceptam. Cujus rei tam parvæ præmio elatum in« solentem juvenem, immodico gaudio speciem magnæ « victoriæ imposuisse.

FIN DU PREMIER VOLUME DE L'HISTOIRE ROMAINE.

TABLE DES MATIERES

DU TOME PREMIER.

Tullus se fait déclarer roi par le peuple, sans demander le consentement du sénat. Il soutient plusieurs guerres qu'il termine heureusement. Il partage le peuple en dix-neuf tribus. Il établit le cens ou le dénombrement. Il admet au rang des citoyens les esclaves affranchis. Il forme une alliance plus étroite entre les Romains et les Latins. Mort tragique de Tullius. ib.

Art. II. — Règne de Tarquin le Superbe. 110

Tarquin gouverne en tyran. Il se fait ami des Latins : il fait périr Turnus Herdonius, qui était opposé à ses vues : il conclut un traité avec les Latins. Il établit le temple de Jupiter Latial. Il fait la guerre contre les Sabins ; prend sur eux la ville de Gabies. Tarquin profite de la paix pour travailler au bâtiment du Capitole. Livres des sibylles. Brutus accompagne deux des fils de Tarquin à Delphes. Caractère de ce Romain. Siége d'Ardée. Mort funeste de Lucrèce, qui donne lieu à l'expulsion des rois. Etat de Rome. ibid.

LIVRE II.

Avant-propos. 123

§ I. — Brutus et Collatin sont nommés consuls. On jure de ne jamais souffrir de rois à Rome. On rend le nombre des sénateurs complet. Les ambassadeurs de Tarquin demandent qu'on lui restitue ses biens. Cependant ils cabalent dans Rome. Plusieurs jeunes gens de la plus haute noblesse conspirent de rétablir Tarquin. Leur dessein est découvert. Ils sont condamnés et mis à mort. Triste fermeté de Brutus. Les biens de Tarquin sont abandonnés au pillage. Collatin, devenu suspect, abdique le consulat. Valéra lui est substitué. Examen de la conduite de Brutus qui fait mourir ses fils. 124

§ II. — Combat entre les consuls et Tarquin. Mort de Brutus. Honneurs rendus à sa mémoire. Valère devient suspect ; il rase sa maison, et fait établir plusieurs lois populaires. On lui donne pour collègue Sp. Lucrétius : et à la place de celui-ci, qui mourut presque aussitôt, M. Horatius. Porséna entreprend de rétablir les Tarquins. Action célèbre d'Horatius Coclès, puis de Mucius Scévola, ensuite de Clélie. Porséna fait la paix avec les Romains. Dédicace du Capitole. Tarquin, perdant toute espérance de remonter sur le trône par le secours de Porséna, se retire à Tusculo. 130

§ III. — Guerre des Sabins. Mort et éloge de Publicola. Différentes guerres. Conjuration découverte à Rome au sujet des dettes : le peuple refuse de s'enrôler. Création d'un dictateur. Il apaise les troubles. Trêve d'un an avec les Latins. Réflexions sur la dictature. Décret au sujet des femmes. Guerre contre les Latins. Célèbre bataille auprès du lac Régille, gagnée par les Romains. Paix accordée aux Latins. Tarquin se retire à Cumes, et y meurt. 140

§ IV. — Guerre des Volsques. Nouveaux troubles. Sur la parole du consul Servilius, les citoyens s'enrôlent. Les Volsques sont vaincus et punis sévèrement. Servilius triomphe magré le sénat. Troubles plus violents que jamais. Valère est nommé dictateur. Il défait les ennemis. N'ayant pu obtenir pour le peuple la remise des dettes, il se démet de la dictature. Retraite du peuple sur le mont Sacré. Réunion du sénat et du peuple. Etablissement des tribuns du peuple et des édiles plébéiens. Réflexions sur la conduite du sénat. 151

LIVRE III.

§ I. — Siége et prise de Corioles, où se distingue Marcius, surnommé *Coriolan*. Son caractère. Renouvellement du traité avec les Latins. Mort de Menénius Agrippa. Honneurs rendus à sa pauvreté. Famine extrême à Rome. Nouveaux troubles. Coriolan demande le consulat, et est refusé. Il s'emporte avec violence contre le peuple au sujet de la distribution du blé. Il conseille de profiter de la misère du peuple pour abolir le tribunat. Il est appelé en jugement devant le peuple, et condamné à l'exil. Il se retire chez les Volsques, qu'il engage à la guerre. Il forme le siége de Rome. Il rejette l'ambassade des sénateurs et celle des prêtres. Il lève le siége à la prière de sa mère, et retourne à son exil. Sa mort. 182

§ II. — Sp. Cassius, consul, travaille à usurper le pouvoir souverain. Il est accusé devant le peuple, condamné à mort et exécuté. Dissensions entre les tribuns et les consuls au sujet de la loi agraire. Victoire considérable, mais sanglante, remportée contre les Etrusques. Triste défaite des Fabius près de Crémère. Ménénius est condamné à une amende : Servilius absous. Génucius, tribun, excite de nouveaux troubles : il est trouvé mort dans son lit. Violents troubles. 128

§ III. — Voléron fait passer une loi fort contraire à l'autorité du sénat. L'armée se laisse vaincre chez les Volsques, par haine contre Appius, qui la fait décimer. L'autre armée sert avec zèle Quintius contre les Èques. Appius est cité devant le peuple : il meurt avant le jugement. Nouveaux troubles. 195

LIVRE IV.

§ I. — Danger extrême du consul Furius chez les Èques. Peste à Rome : ennemis repoussés. Le tribun Terentillus propose une loi pour fixer la jurisprudence, qui, jusque-là, avait été comme arbitraire : l'affaire est différée. Prodiges. Les disputes se renouvellent au sujet des lois. Céson Quintius, jeune patricien, qui s'opposait à la nouvelle loi, est condamné à l'exil. L. Quintius Cincinnatus, son père, de regret, se retire à la campagne. 203

§ II. — Les tribuns répandent un faux bruit de conjuration de la part des patriciens. Herdonius, Sabin, s'empare, de nuit, du Capitole : il est vaincu et tué. Les tribuns recommencent leurs mouvements. Quintius Cincinnatus, père de Céson, est tiré de la charrue pour être fait consul. Il apaise le tumulte. Il refuse d'être continué. Nouveaux troubles. L. Minucius, consul, étant assiégé dans son camp par les Èques, on crée dictateur Quintius Cincinnatus. Il délivre le consul, défait les ennemis, remporte le triomphe, et se démet de la dictature au bout de seize jours. On crée dix tribuns du peuple au lieu de cinq. On abandonne une partie du mont Aventin au peuple pour y bâtir. Les tribuns proposent de nouveau la loi agraire. Raisons pour lesquelles le sénat s'y opposa toujours fortement. 207

§ III. — Les tribuns du peuple sollicitent l'exécution de la loi Térentilla. En conséquence, on envoie enfin dans la Grèce des députés pour y extraire les lois qu'ils jugeraient les plus convenables aux mœurs des Romains. Après leur retour, on choisit dix commissaires, sous le nom de *décemvirs*, pour travailler à la rédaction des lois. Appius se trouve à leur tête. Ils dressent dix tables de lois, qui sont reçues et ratifiées par le peuple, après un mûr examen. Seconde année des décemvirs. Appius est continué. Etrange abus qu'ils font de leur autorité. On dresse deux nouvelles tables pour être jointes aux dix premières. La troisième année, les décemvirs se continuent eux-mêmes dans leur charge, et exercent toutes sortes de violences. Guerres de la part des Sabins et des Èques : difficultés pour la levée des troupes. Siccius est tué à l'armée par ordre des décemvirs. Appius, dans Rome, entreprend d'enlever Virginie. Son père est obligé de la tuer de sa propre main pour la dérober à l'infamie. Les deux armées se révoltent, et se retirent sur le mont Aventin, puis sur le mont Sacré. Les décemvirs sont forcés de se démettre. La paix se rétablit. On crée des tribuns du peuple. Les nouveaux consuls portent des lois très-favorables au peuple. Appius est appelé en jugement et mis en prison, où il meurt, aussi bien qu'Oppius. Les autres décemvirs sont condamnés à l'exil. Les douze tables de lois sont ratifiées par le peuple sous la présidence des consuls. 221

LIVRE V.

§ I. — Guerre contre les Volsques et les Èques, et contre les Sabins.

LIVRE VI.

LIVRE VII.

LIVRE VIII.

LIVRE IX.

LIVRE X.

LIVRE XI.

LIVRE XII.

LIVRE XIII.

LIVRE XV.

LIVRE XVI.

LIVRE XVII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

